PUISSANCE DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—QUATORZIÈME LÉGISLATURE

14-15 GEORGE V, 1924

EN CINQ VOLUMES

Volume I: Pages 1-1015 **Volume II: Pages 1017-2012**
Volume III: Pages 2013-3055 **Volume IV: Pages 3057-4048**
Volume V: Pages 4049-4871

VOL. CLXI

EMBRASSANT L'INTERVALLE DU 4 AVRIL 1924 AU 12 MAI DE LA MÊME ANNÉE

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1924

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi, 4 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. MARLER: Qu'il me soit permis de présenter la pétition de l'association de l'église presbytérienne, section du synode de Montréal et d'Ottawa, protestant contre l'adoption d'une loi relative à l'union des églises.

MINES, FORETS ET COURS D'EAU

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) présente le rapport du comité spécial nommé pour préparer le plus tôt possible la liste des députés devant composer les comités permanents sur les mines, forêts et cours d'eau, et sur les relations industrielles et internationales, comités créés par la Chambre le jeudi 27 mars:

Mlle Macphail,

MM.	MM.
Arthur,	Kennedy (Kenora),
Bird,	Knox,
Black (Yukon).	Lantôt,
Boucher,	Lapierre,
Carroll,	Logan,
Carruthers,	Manion,
Church,	McBride,
d'Anjou,	Michaud,
Davies,	Munro,
Déchène,	Pelletier,
Desaulniers,	Power,
Dickie,	Roberge,
Forrester,	Ross (Kingston),
Garland (Bow-River),	Spence,
Gendron,	Stewart (Argenteuil),
Hanson,	Stork,
Hunt,	Ward, et
Kelly,	Warner.—37.

Le quorum dudit comité est fixé à 10 membres.

N° 11

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

MM.	MM.
Black (Halifax),	Guthrie,
Cahill,	Healey,
Caldwell,	Hoey,
Cannon,	Johnston,
Carroll,	Kennedy (Edmonton),
Denis (Joliette),	Ladner,
Deslauriers,	Lapointe,
Drummond,	Macdonald,
Finn,	Malcolm,
Gervais,	Marcil (Bonaventure),
Graham,	Marler,
Grimmer,	McDonald,
McKillop,	Rinfret,
McTaggart,	Stewart (Hamilton),
Morin,	Tolmie, et
Murdock,	White.—33.
Prévost,	

Le quorum dudit comité est fixé à 10 membres.

Le très hon. MACKENZIE KING propose l'adoption du rapport.

(Cette motion est adoptée.)

DATE DE L'EXPOSE BUDGETAIRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre suppléant des Finances pourrait-il nous dire quel jour il se propose de faire son exposé budgétaire; la semaine prochaine ou la semaine suivante?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je compte le faire le mardi qui précédera immédiatement le congé de Pâques; mais je serais heureux d'y arriver plus tôt encore. Lundi, je donnerai une réponse définitive à mon honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Tout ce qui concerne le budget intéresse un si grand nombre de gens qu'en général on juge nécessaire un préavis de cinq jours ou d'une semaine. Il est juste que les intéressés soient avertis assez tôt et je veux savoir s'il est probable que le budget soit déposé en Chambre au cours de la semaine prochaine.

L'hon. M. ROBB: Je donnerai une réponse définitive à mon honorable ami lundi. Il se peut que le budget soit déposé la semaine prochaine.

RECTIFICATION DU COMPTE RENDU

M. MARLER: J'aborde une question de privilège. A la page 1059 (v. a.) du hansard non revisé on me fait dire au sujet des lignes de chemin de fer dans la province de Québec:

Je crois que ces lignes sont certainement nécessaires d'après ma connaissance personnelle.

Voici ce que j'ai dit en réalité:

Je crois que ces lignes ne sont certainement pas nécessaires, au meilleur de ma connaissance

PENSIONS ACCORDEES EN VERTU DE LA LOI CALDER

M. GAUVREAU: Le premier ministre (le très hon. M. Mackenzie King) veut-il nous dire si elle est fondée, la dépêche envoyée d'Ottawa à *La Patrie,* Montréal, disant qu'à partir du 31 mars aucun fonctionnaire ne touchera une pension sous l'empire de la loi Calder à moins d'avoir démissionné avant cette date?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est la première nouvelle que j'ai de cette dépêche, laquelle, que je sache, n'est pas fondée. Toutefois je ne voudrais pas répondre à l'honorable député sans prendre les renseignements voulus. Je lui ferai une réponse lundi.

REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Où en est-on de la formation du comité chargé d'étudier le projet de remaniement de la carte électorale? Il s'est déjà écoulé un temps considérable, et il importe de commencer le plus tôt possible cette tâche monumentale.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les whips se sont réunis en conférence pour déterminer le nombre du personnel de ce comité; mais on ne semble pas être tout à fait d'accord à ce sujet. Il me semble qu'un comité composé du même nombre de membres et des mêmes membres, que l'an dernier peut maintenant être nommé; je compte fournir les noms à la Chambre lundi.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Département de l'Intérieur—
Frais de l'observatoire fédéral, Ottawa, $50,000.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Je ne m'attendais pas qu'on étudiât aujourd'hui les crédits du ministère de l'Intérieur. On n'a pas encore discuté ces crédits aux séances du lunch, du mardi ou du mercredi. Jusqu'à ce jour j'ai toujours consenti, mais il nous est impossible de le faire en ce moment.

Je ne savais pas que le Gouvernement avait mentionné le budget de l'Intérieur. Il n'a certainement pas le droit de l'aborder aujourd'hui.

L'hon. M. STEWART: On l'a annoncé à trois reprises différentes, mais le très honorable député a parfaitement raison: le budget de l'Intérieur n'a pas encore été en comité.

[M. Marler.]

M. le PRESIDENT: Etant donné l'objection, on ne procédera pas à la discussion des crédits de l'Intérieur.

(L'article est réservé):

Agriculture—Entomologie, $25,000.

M. GOULD: Je remarque une réduction de $5,000. C'est un service qui offre un merveilleux champ scientifique; les recherches d'entomologie peuvent contribuer grandement à éclairer le peuple, et je me demande pourquoi le ministre réduit le crédit à la somme indiquée.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela ne veut pas dire que les travaux seront restreints. Le crédit est simplement pour le personnel et le matériel d'Ottawa. Les bureaux se trouvent dans l'édifice Birks rue Sparks. On espère pouvoir faire une légère réduction sans restreindre le service qui fait l'objet d'un autre crédit, et qui est justement celui auquel mon honorable collègue s'intéresse. On a cru qu'il serait possible de diminuer cette dépense en ne distribuant pas un aussi grand nombre de spécimens et de brochures. On a critiqué le nombre de bulletins publiés prétendant que la plupart ne sont pas lus. C'est possible, mais j'espère que l'on continuera ce genre de travail, quoique sur une moins grande échelle.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le président ayant décidé l'autre jour qu'on ne peut pas indiquer le but de la motion, lorsqu'on propose de supprimer partie d'un crédit, il va nous falloir demander que les résolutions soient rédigées différemment, afin de savoir exactement ce que nous faisons. Entre temps, étant donné cette décision et en attendant les renseignements, je prie le ministre de nous laisser savoir d'abord quel est le but de ce crédit, à qui va l'argent et à quoi il doit servir; ensuite combien on a dépensé l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comme j'ai déjà répondu partiellement à la question, mes explications seront plus concises si je me contente de lire la note que j'ai en mains et qui indique les différents objets de ce crédit:

Impression de bulletins, circulaires, brochures et rapports.

Papeterie, impression et reliure.

Appareils, accessoires scientifiques et matériel pour les travaux extérieurs. Cela comprend l'achat de boîtes, tiroirs et armoires d'acier pour recueillir les insectes et établir la collection nationale et les collections régionales.

Entretien de la bibliothèque, livres et revues, fournitures générales, produits chimiques, etc.

Une légère réduction peut être faite, croyons-nous, dans chacun de ces articles. Une partie de cet argent est dépensé pour ce que

nous appelons les plateaux ou tiroirs sur lesquels les spécimens entomologiques sont montés. Il faut prendre beaucoup de soin pour collectionner et monter convenablement les insectes dans ces boîtes qui sont ensuite mises dans des casiers pour pouvoir y référer au besoin. Mais c'est dans les bulletins qu'on entend faire la principale économie et on ralentira aussi un peu les travaux partout où on le pourra sans négliger le service extérieur dont il est question dans l'article suivant. Ce crédit-ci ne s'applique pas du tout aux appointements, mais simplement aux travaux courants comme la collection des spécimens, l'impression des bulletins et autres chefs de dépenses que j'ai indiqués.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si j'ai bien compris le ministre, il s'agit d'agrandir notre collection d'insectes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: De les mettre en boîtes? Sinon, peut-être voudra-t-il nous le dire?

L'hon. M MOTHERWELL: Il ne s'agit pas d'agrandir la collection. Le but est tel que je l'ai indiqué. Si l'on trouve des spécimens particuliers d'insectes qui ravagent nos moissons et nos vergers, il est évident qu'on les ajoutera à la collection. Mais nous espérons restreindre les travaux partout où cela ne gênera pas le service extérieur qui fait l'objet d'un autre crédit. Je ne sais pas pourquoi cet article a été inséré de cette façon. C'était la coutume avant que j'entre en fonctions, mais je ne vois pas pourquoi il ne serait pas incorporé dans l'autre article, car il s'applique exclusivement aux dépenses de matériel et de fournitures pour le bureau d'Ottawa. Je suppose qu'on voulait faire une distinction entre le travail d'ici et le travail du dehors.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors on ne recueillera plus d'autres insectes à moins que le ministre n'en trouve de nouveaux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pour ainsi dire non; pas nécessairement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Que doit-on encore ajouter?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il peut en exister d'anciens dont nous n'avons pas assez de spécimens, ou certains des anciens pourraient s'échapper, ou quelque chose de ce genre—de plus quelque éventualité peut se produire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Certains des anciens pourraient s'échapper, ou quelque chose de ce genre. Combien d'insectes le ministre croit-il devoir comprendre dans une collection? Que veut-il obtenir?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami fait preuve d'un louable désir de se renseigner et je vais le mettre sur la voie. Depuis des années nous surveillons la frontière sud de la province de Québec pour repousser une attaque de ce qu'on nomme la chenille spongieuse. Dans le cas où nous en découvririons du côté canadien—j'imagine que nous possédons des spécimens—nous mettrions immédiatement en quarantaine les régions infestées et nous tenterions d'exterminer les insectes. Pour cela, il nous faut avoir des spécimens montés. Le devoir du département est de combattre tous ces fléaux jusqu'au bout, jusqu'à la mort, si c'est possible, et c'est pourquoi il nous faut des spécimens pour reconnaître les insectes, comme pour servir aux travaux scientifiques.

M. FORKE: Ce me semble un montant élevé à dépenser pour des tiroirs destinés à recevoir des insectes morts.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Morts?

M. FORKE: Oui morts. Ils ne causeront plus de dommages; ils sont inoffensifs. Je ne me suis pas levé por critiquer ce crédit, mais la somme consacrée aux casiers me semble élevés. Relativement à cette partie du service, le ministre a publié deux circulaires réellement très bonnes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sur combien?

M. FORKE: Cent, probablement. Ces deux là étaient bien faites et ont rendu service à nos cultivateurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai oublié de citer le montant de ces items. Le crédit se divise comme suit: $11,000 pour le premier item, circulaires, feuilles détachées, etc.; $2,700 pour papterie, impressions et ainsi de suite; $5,880 pour appareils; $1,100 pour l'entretien de la bibliothèque; $900 pour fournitures générales. Je remercie mon honorable ami pour ce qu'il vient de dire des bulletins. J'ignore desquels il a voulu parler, mais nous tentons de les rendre aussi utiles que possible.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous devons féliciter le ministre d'avoir eu raison dans deux, au plus, de ses cent bulletins et je suis persuadé qu'il a raison de remercier le leader du parti progressiste pour ce tribut offert à ses capacités. Quels sont les détails de l'item de $5,880 pour des appareils?

L'hon. M. MOTHERWELL: Si mon honorable ami veut cette fois prêter l'oreille, je vais les lire de nouveau. Appareils scienti-

fiques et accessoires pour les travaux extérieurs. Sous ce chef se trouve le montant destiné à l'achat de tiroirs à insectes. Les spécimens sont conservés dans de petits tiroirs creux, profonds de trois ou quatre pouces et ils y sont épinglés de manière à ne pouvoir s'échapper, même une fois qu'ils sont morts. On prévoit aussi l'achat de tiroirs et de coffres métalliques pour la collection nationale et pour les travaux divisionnaires du classement des insectes. Si mon honorable ami connaît un meilleur moyen de conserver ces petits êtres, j'attends ses suggestions avec plaisir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Combien doit-on dépenser pour ces réceptacles destinés aux nouveaux insectes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela dépendra des invasions dont nous pourrons être victimes au cours de l'année.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Fort bien, mais je comprends que ce crédit est destiné aux travaux extérieurs. Quelle partie est destinée aux réceptacles?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est difficile de diviser le montant plus soigneusement que je ne l'ai fait, sauf en ajoutant qu'un certain montant est destiné aux travaux au microscope que nous devons exécuter.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorabe ami semble bien décidé à ne me donner aucun renseignement. Je lui demande comment se décompose ce chiffre de $5,000. Jusqu'ici, il a indiqué deux item: le premier qui est l'achat de plateaux ou tiroirs pour les insectes, et le second est destiné aux instruments microscopiques. S'il refuse de nous dire combien il entend dépenser pour les tiroirs, veut-il nous informer du prix des instruments ou microscopes?

L'hon. M. MOTHERWELL: La somme de travail varie et nous devons être prêts à toute éventualité. Nous ne pouvons pas plus prédire les invasions d'insectes que nous ne saurions dire d'avance ce que sera la moisson. Un printemps précoce et chaud apporte en général une invasion de sauterelles, surtout s'il n'y a pas eu de gelées pour détruire les œufs ou les jeunes insectes. Je ne pourrais donc dire combien il sera dépensé; mais je peux en donner une idée approximative.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je voudrais en peu de mots exprimer mon avis sur le système adopté par le ministre. J'ai toujours été partisan de contenir dans des bornes aussi étroites que possible tous ces travaux scientifiques, qui n'ont qu'un intérêt plus ou moins décoratif. Je n'ai rien à dire contre les travaux extérieurs; je concède même que dans les bureaux il en est qui sont fort utiles; mais on en fait trop, et sous ce rapport le mal existe dans d'autres ministères comme dans celui de l'Agriculture. Le personnel s'enthousiasme pour son œuvre et tend à l'agrandir. Il en résulte la création de services techniques un peu partout qui accumulent des collections d'insectes morts au lieu de tuer les vivants. En outre, le Canada ne peut prétendre rivaliser avec les grandes institutions existant déjà ailleurs On atteindrait plus vite le résultat recherché en mettant à profit les découvertes obtenues dans les grands laboratoires des Etats-Unis, au lieu de vouloir organiser chez nous une invitation fort imparfaite de ces institutions.

Je suis d'avis qu'en profitant des résultats constatés par les services publics aux Etats-Unis — on peut toujours les connaître — on épargnerait beaucoup d'argent qui pourrait servir à des travaux plus pratiques en Canada. On aura plus de profit à dépenser les fonds de cette manière que d'employer des hommes de science à des travaux de laboratoire.

M. GOULD: Je porte peu d'intérêt à l'allocation budgétaire de 5,000 dollars destinée à mettre en case les insectes morts, quoique le chiffre soit déjà assez respectable. Je voudrais dire un mot du crédit de 11,000 dollars pour la distribution d'imprimés. J'ai moi-même reçu un bon nombre de publications du service entomologique qui ne concernaient pas la région que j'habite. La brochure sur la récolte des pêches dans la région du Niagara ne m'intéressait pas et je n'avais pas le temps non plus de l'étudier. Si l'on donnait à ce service l'instruction de n'envoyer aux gens que les brochures qui intéressent les cultures de leur région on économiserait beaucoup d'argent. L'allocation de 11,000 dollars est-elle plus petite que celle de l'année dernière pour le même objet?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui; et l'article suivant est dans le même cas. En réponse aux observations du très honorable membre (le très hon. M. Meighen) qui s'est élevé contre la tendance des services administratifs à agrandir leur champs d'action, je lui ferai remarquer que le Gouvernement a réduit les allocations destinées à ces services dans le but exprès de comprimer cette tendance. Il a ajouté qu'on ferait mieux de tuer les insectes vivants que de conserver ceux qui sont morts. Ceux-ci étaient vivants autrefois; il a fallu les tuer pour les conserver. Les spécimens sont pris vivants, tués et montés.

Voici comment se répartit l'allocation de $5,880, pour répondre au désir de l'honorable député de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton): appareils photographiques, $300; microscopes, $700 à $800; fournitures de laboratoires, $1,000, casiers en fer, $3,500. Les détails ne vont pas plus loin.

Comme je l'ai déjà dit, l'emploi de cet argent dépendra de la situation l'été prochain. On ne peut jamais dire d'avance ce qui arrivera.

M. GARLAND (Bow-River): Est-ce que le département ne possède pas déjà tous les microscopes dont il a besoin? Je crois avoir compris qu'il demande 500 à 700 dollars pour acheter des microscopes. C'est un joli denier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai jamais acheté moi-même de ces instruments; mais on me dit que c'est le prix de deux ou trois nouveaux miscroscopes. Ce matériel n'est pas destiné au laboratoire d'Ottawa exclusivement; il en faut pour les autres laboratoires répartis dans la Confédération et qui sont au nombre d'une vingtaine.

M. GARLAND (Bow-River): Puisque le ministre diminue le travail, le service ne peut avoir besoin d'un plus grand nombre de microscopes. Avez-vous besoin de nouveaux instruments ou est-ce pour des réparations?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que notre collègue n'a pas écouté suffisamment. Je ne diminue pas les travaux du service des insectes à l'extérieur; je réduis ceux des bureaux d'Ottawa et fais une économie de $3,000 sur les frais de l'année dernière.

L'hon. M. TOLMIE: Le ministre a-t-il pris une décision relative à l'importation de plants d'Angleterre, par la poste? Il y a eu des pourparler d'entamés à ce sujet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a quelques jours le conseil des ministres a approuvé de nouveaux règlements permettant l'importation de plants par colis postal. Cela n'était pas permis autrefois.

L'hon. M. TOLMIE: Comment se fera l'inspection en Europe et quel sera le droit d'inspection?

L'hon. M. MOTHERWELL: Toutes les inspections auront lieu ici, ordinairement au port d'entrée. Le paquet indiquera naturellement son contenu. Dans le passé toutes les inspections se sont faites au pays. Non pas tous les bureaux de la poste, mais quelques grands bureaux seront utilisés pour recevoir les expéditions par la poste.

M. FORKE: L'an dernier, il y a eu un crédit de $882 pour des casiers. Un profane estime qu'il est absolument incroyable de dépenser autant d'argent chaque année pour des casiers en vue de conserver les nouveaux spécimens recueillis dans l'année.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je n'avais pas vu moi-même cette collection, avec les nombreux tiroirs et les casiers, j'aurais eu la même pensée que mon honorable ami. Il faudrait des heures pour l'examiner entièrement. C'est un ecollection nationale.

M. FORKE: Est-ce simplement pour les nouveaux spécimens recueillis durant l'année?

L'hon. M. MOTHERWELL: Quand j'ai fait cette visite, j'ai appris de M. Gibson qu'on faisait une collection nationale en vue de recherches. On recueille non seulement de nouveaux spécimens mais on conserve tous les insectes qui ont causé des dommages au Canada depuis près d'un quart de siècle. On augmente constamment la collection. Très souvent les spécimens montés autrefois ne sont pas aussi bien conservés qu'ils pourraient l'être. C'est une opération très délicate d'attraper ces insectes vivants. Ils doivent être tués avec soin et ensuite on les monte et on les conserve de façon à leur donner un aspect naturel. Cela demande beaucoup d'argent.

M. FORKE: Je ne veux pas que le ministre se méprenne sur ce que je dis. Je comprends que les insectes et les différentes espèces de champignons sont peut-être nos pires ennemis, mais la dépense semble très forte.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est coûteux. Les casiers sont en acier. J'ai lu un exposé de cette question par un entomologiste. J'ai oublié son nom pour le moment, mais il prédisait que la prochaine grande guerre devrait se faire contre les insectes et les champignons. Je ne sais pas si sa prédiction se vérifiera ou non, mais je sais qu'à mesure qu'une localité vieillit et surtout si vous vous limitez à la culture d'une récolte particulière qui fournit un aliment à une variété spéciale d'insecte, chaque année le nombre de ces insectes augmentera. Nous sommes heureusement exempts de beaucoup d'insectes qui infestent les états du sud et attaquent presque toutes les espèces de plantes dans les champs et les jardins. Nous qui vivons sous cette latitude septentrionale nous sommes exempts d'un grand nombre de ces fléaux. Pourtant, si nous avons une série d'années chaudes avec un printemps précoce, il est merveilleux de constater combien de nouveaux insectes se répandront dans le pays. Par exemple, la pyrale du maïs européenne, était complètement inconnue au Canada, il y

a cinq ans, mais je crois qu'il y a aujourd'hui trente comtés dans l'Ontario qui en souffrent.

M. RYCKMAN: Quel montant du crédit a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Environ 95 p. '00.

M. MILNE: Il me semble que ces travaux ne se font pas exactements dans le bon sens. A cette époque particulière nous devrions nous débarrasser de ces manies et de ces fantaisies. Nous avons des insectes dont l'intérêt au point de vue de l'économie rurale est incontestable et je crois que c'est sur ceux-là que les entomologistes devraient concentrer leur attention. Dans un grand nombre de cas les entomologistes sont enclins à des manies et font une énorme collection de petites bêtes et d'insectes qui n'ont aucune valeur économique pour l'agriculture. Ces casiers en acier sont une indication du genre de travaux auxquels ils se livrent. Je constate dans le rapport de l'auditeur général d'il y a deux ans qu'on a dépensé une somme de $2,000 pour des casiers qui sont des cercueils en acier ou en acajou où reposent ces insectes. Cette année, nous avons l'intention de dépenser $3,500 pour ce même objet. Je ne suis pas prêt à dire quelle est exactement la nature du travail qui se fait, mais je suis porté à croire que les entomologistes ne s'occupent pas assez d'insectes nuisibles et consacrent trop de temps à ce qu'on pourrait appeler des manies de collectionneur.

L'hon. M. TOLMIE: Revenant à l'importation de plantes transportées par la poste, je comprends qu'on a signalé certains abus à propos de l'inspection faite en Europe. Ne se fait-il plus d'inspection en Grande-Bretagne?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est exact.

L'hon. M. TOLMIE: Par quel port du Pacifique ces plantes seront-elles admises?

L'hon. M. MOTHERWELL: Victoria et Vancouver. Nous avons construit récemment un laboratoire à Vancouver dans cette intention.

L'hon. M. TOLMIE: Quels résultats le département obtient-il dans sa campagne contre la pyrale du maïs? Celle-ci gagne-t-elle du terrain? Pénètre-t-elle ailleurs ou se borne-t-elle aux districts d'Ontario où elle a été d'abord observée?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai remarqué qu'on a observé sa présence dans l'est jusqu'à Kemptville. Elle fait son apparition en de nouvelles situations, tout en perdant parfois du terrain dans les régions primitivement infestées, le comté d'Essex par exemple, on l'a, de concert avec les cultivateurs, combattu avec succès.

En mettant le maïs au silo à un autre moment de la saison, on a réussi à détruire beaucoup de ces insectes; l'on croit aussi que le labour d'automne tardif et profond aide à leur destruction.

M. WHITE: Quel succès le département a-t-il obtenu en combattant la pyrale du maïs par le recours aux parasites?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est parfois possible d'aider la nature en utilisant des parasites pour détruire une espèce particulière d'insectes nuisibles. Par exemple, il existe un insecte parasite qui aide beaucoup à la destruction des sauterelles; il en est de même de la pyrale du maïs et le département favorise la destruction de ces insectes nuisibles par la propagation de ces parasites. Pour ce qui est du parasite de la pyrale du maïs, les expériences sont si récentes qu'il est encore impossible de nous prononcer sur les résultats. Nous espérons toutefois que le parasite utilisé se multipliera rapidement et nous aidera à exterminer cet insecte nuisible.

M. FORKE: Je désire profiter de l'occasion pour dire un bon mot en faveur des oiseaux, bien qu'il puisse paraître puéril de demander leur conservation dans les districts ruraux. On devrait également faire disparaître les chats autant que possible.

M. HOCKEN: Le minet?

M. FORKE: Oui le minet. Je le répète, cela semble de peu d'importance de mentionner les petits oiseaux que l'on rencontre dans nos prairies, cependant, ils sont partout les plus grands destructeurs d'insectes et les meilleurs amis que possèdent les cultivateurs. Je demande donc à tous mes honorables collègues, qui sont des agriculteurs, de faire tout ce qui dépend d'eux pour conserver les oiseaux autour de leurs maisons et de leurs terres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien; très bien.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami ne fait-il pas de distinction entre les différentes espèces d'oiseaux? Si j'ai bien compris, on fait de grands efforts aux Etats-Unis, on fait la guerre aux corneilles.

M. FORKE: Je ne sais, si la corneille doit être considérée comme un oiseau utile ou non.

M. HOCKEN: Qu'allons-nous faire des rats si nous exterminons les minets?

M. FORKE: C'est un point dont la discussion nous mènerait loin mais je puis assurer mon honorable ami que j'aurais plus de confiance au poison qu'aux chats pour me débarrasser des rats. Les oiseaux dont je parle, cela va de soi, sont ceux qui se nourrissent d'insectes. Voilà les espèces que je désire voir protéger. Quiconque a étudié quelque peu la question et s'est rendu compte du nombre d'insectes nuisibles qu'un oiseau détruit en une seule journée, est vite convaincu de l'intérêt que nous avons a les conserver. L'homme change l'équilibre de la nature par la destruction de certaines espèces animales. Lorsque vous détruisez les oiseaux insectivores, vous favorisez la propagation des insectes nuisibles. On l'a déjà dit; à moins d'enraver de quelque manière ces fléaux de l'agriculture, c'en serait bientôt fait de la vie animale. L'assertion paraît peut-être un peu risquée, mais elle est exacte. Ce n'est donc qu'en utilisant les moyens dont j'ai parlé que nous réussirions à restreindre l'accroissement des insectes nuisibles. L'oiseau constitue la meilleure protection que nous ayons contre les insectes dangereux et voilà pourquoi je demande qu'on le conserve. Je ne veux pas prendre unitilement le temps de la Chambre et je terminerai par l'observation qui suit: quiconque habite la campagne et s'intéresse aux oiseaux, à leurs mœurs et à leur genre de vie, en tirera un fonds de connaissances à la fois utiles et agréables.

L'hon. M. TOLMIE: Le ministre peut-il nous renseigner sur les mesures qui ont été prises pour enrayer la brûlure *fire blight* sur la côte du Pacifique ou plutôt à l'ouest des montagnes Rocheuses?

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà une question qui pourra être discutée lorsque nous en viendrons au crédit suivant.

M. LEADER: Je ne sais si c'est le moment propice ou non pour traiter de l'apiculture. Dans la négative, je voudrais savoir sur quel ltem je pourrai en parler. J'ai reçu une communication de chez moi, aujourd'hui, me priant d'user de mon influence auprès du département de l'agriculture afin d'empêcher l'introduction au pays de la loque ou pourriture du couvain. Je tiens à appeler l'attention du ministre sur cette question. Cette communication vient de l'association des apiculteurs de Partage-la-Prairie et elle est ainsi conçue:

L'association des apiculteurs de Portage m'a chargé de vous prier d'user de votre influence pour faire adopter des lois qui puissent prévenir l'importation et la diffusion de la loque ou pourriture du couvain et d'autres maladies parmi les abeilles.

Cette question a-t-elle été réglée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle l'a été.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre veut-il dire que l'importation des abeilles est maintenant prohibée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. Nous avons découvert que la maladie si contagieuse et si dangereuse qu'on appelle la loque se répandait très rapidement, surtout dans l'Ontario. On se rappelle que nous avons voté $5,000 l'année dernière à condition que le Gouvernement de l'Ontario en fît autant, pour la suppression de cette maladie infectieuse. Afin d'obtenir ce résultat désirable nous avons jugé nécessaire, conformément à des requêtes comme celle dont mon honorable ami vient de faire lecture, de prohiber l'importation des abeilles pour le moment, et de maintenir cette prohibition jusqu'à ce qu'on ait réussi à détruire cette maladie dans notre pays. Je ne saurais dire quelle sera la durée de l'embargo, mais il subsistera tant qu'il y aura danger de contagion du côté des Etats-Unis ou de tout autre pays, car cette maladie existe non seulement aux Etats-Unis mais en Europe. Je crois qu'on a assujetti l'Angleterre à cet embargo, il y a quelques années?

M. MILNE: L'honorable ministre pourrait-il nous dire combien l'on a dépensé l'année dernière pour des casiers métalliques comme ceux dont il s'agit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pendant que j'irai aux renseignements nous pourrons discuter quelque autre sujet. Mon honorable ami veut-il parler des casiers d'acier où l'on place les insectes?

M. MILNE: Quelques-uns sont en acajou et quelques-uns en acier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il faut qu'ils soient faits avec beaucoup de soin et puissent être hermétiquement fermés, sans quoi il s'introduirait par les ouvertures différentes espèces d'animalcules qui s'attaqueraient à ces insectes morts. Telles sont les raisons pour lesquelles la fabrication de ces casiers est si coûteuse. Quoi qu'il en soit, je fournirai à mon honorable ami tous les renseignements que je pourrai lui fournir.

L'hon. M. TOLMIE: Que fait-on dans la Colombie-Anglaise et surtout dans la vallée du fleuve Fraser, pour la destruction des maringouins?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que nous avons, dans la vallée du fleuve Fraser, un fonctionnaire occupé à étudier ce problème. On attribue la contagion en grande partie aux maringouins et, comme le sait mon honorable ami, il y a déjà longtemps qu'il est question de les détruire.

M. EULER: Pourquoi cette distribution en faveur de la Colombie-Anglaise?

M. CARROLL: L'honorable ministre nous dit-il sérieusement qu'il travaille à chasser les maringouins de la Colombie-Anglaise?

M. POWER: Le personnel préposé à cette fin devrait être fusionné avec l'effectif de l'aviation.

M. GARDINER: J'ai ici le rapport de l'auditeur général pour l'exercice expiré en mars 1923 et je désirerais poser certaines questions au sujet de cette dépense. Pourquoi a-t-on acheté trois robes de nuit? Etait-ce pour conserver aux insectes la chaleur nécessaire? Il y a un item au sujet d'édredons, de trois tentes de soie et de deux tentes de soie, etc. Pourquoi a-t-il fallu faire des dépenses de cette nature?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que cela est compris dans le crédit suivant. En attendant qu'il soit question de ce crédit nous allons faire des recherches au sujet de cet item.

M. GARLAND (Bow-River): Je tiendrais à obtenir des renseignements avant que l'on adopte ce crédit qui est compris dans l'allocation destinée à l'entomologie. L'article suivant a rapport 'à l'application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux." Je voudrais savoir combien a coûté la construction de ces casiers en acajou. On voit qu'il a été dépensé à ce titre $2,000 il y a deux ans, et qu'il va être dépensé au même titre $3,500 cette année. On ne sait pas combien il a été dépensé l'année dernière, mais l'honorable ministre travaille maintenant à s'en enquérir. Il va probablement découvrir que, depuis trois ans, les casiers dont on a eu besoin pour ajouter chaque année à la collection de ces insectes ont coûté environ $7,500. Je voudrais qu'on nous expliquât un peu plus à fond pourquoi ils coûtent si cher. Ne vaudrait-il pas mieux en faire faire à meilleur marché? Pourquoi ne pas remplacer l'acajou par du bois mou, et pourquoi ne pas cesser d'employer de l'acier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces casiers coûtent cher parce qu'ils doivent être fermés hermétiquement. L'honorable député demande pourquoi on emploie de l'acajou et de l'acier? Une des raisons, c'est que, par leur nature même, certains bois répugnent aux insectes. Le cèdre est de ceux-là. Je ne connais pas aussi bien l'acajou que le cèdre, mais je présume qu'il a le même effet.

M. SPENCER: Est-ce l'acajou ou l'acier qui coûte plus cher, et employez-vous tantôt l'un et tantôt l'autre?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Les casiers en acier sont plus dispendieux.

M. GARDINER: Qu'a-t-on dépensé l'an dernier pour ces casiers?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois savoir que la dépense a été de $2,014. Nous n'avons rien à gagner en accumulant inutilement de ces casiers. Beaucoup de ces travaux sont d'un caractère tel qu'autant vaut ne pas les accomplir si on ne les exécute pas avec soin.

M. GARDINER: Ce rapport m'apprend que le département s'est procuré 302 de ces casiers à insectes en 1923. Ce nombre de casiers paraît énorme pour un tel objet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Chaque année, nous en ajoutons quelques-uns afin de compléter la collection.

M. MILNE: Le ministre peut-il nous dire quelle partie de la dépense pour l'entomologie a une valeur économique?

L'hon. M. MOTHERWELL: Environ 95 p. 100, je crois.

(Le crédit est adopté.)

Application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux, $310,000.

M. HANSON: A peu près combien a-t-on dépensé l'an dernier et quelle a été la nature des travaux accomplis dans la province du Nouveau-Brunswick? Je crois savoir que le département possède un petit laboratoire à Fredericton. Le docteur Tothill en a la direction. J'aimerais connaître le genre des travaux faits l'année dernière. Le docteur Tothill est un excellent fonctionnaire et il est à craindre que nous ne soyons privés de ses services par nos voisins du sud, à moins que nous ne lui accordions un traitement convenable.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si je comprends bien, les travaux du laboratoire fédéral ont surtout trait au ver du bourgeon de l'épinette et au liparis cul-doré. Il y a un petit laboratoire provincial une petite cabane où l'on se livre à des recherches concernant une maladie cryptogamique de la fleur du figuier de Barbarie (Cactus apple). J'ignore si la province a cru que nous procédions avec trop de lenteur. Je me demande pourquoi elle a entreprise ce travail; mais c'est probablement parce que ce petit champignon cause tant de dégâts qu'elle a cru nécessaire de compléter notre œuvre. Je suis d'avis que nous pourrions travailler de concert. Je crois savoir que le laboratoire se trouvait au centre de la ville de Fredericton et qu'on nous a conseillé de le transporter à la station agronomique. Il n'est de ceci comme de bien d'au-

tres choses; nous n'avons pas les fonds nécessaires à la construction d'un laboratoire à la station agronomique où il serait doublement utile.

M. HANSON: Combien y a-t-il d'employés à peu près et quelle est la dépense annuelle? Et maintenant que le cul-doré et le ver du bourgeon sont disparus, de quoi s'occupe-t-on au laboratoire?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le liparis cul-doré s'attaque aux pommes.

M. HANSON: Le ministre n'a pas prêté attention à ce que je lui disais. Maintenant que le liparis cul-doré est disparu et que le ver du bourgeon de l'épinette a cessé ses ravages, quelles sont les fonctions du laboratoire? A quel genre de recherche se livre-t-il? Quel est le nombre des employés et quelle a été la dépense?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne sommes jamais en peine lorsqu'il s'agit de trouver des insectes autour de nous. Lorsque nous nous serons débarrassé du liparis cul-doré, ce sera, j'en suis sûr, le tour d'un autre liparis ou d'un autre insecte.

M. HANSON: Cela peut être une réponse.

M. CAMPBELL: Je remarque qu'en 1922 la dépense de ce chef n'a été que de $182,000. L'an dernier, elle a atteint $214,000. Le ministre peut-il nous éclairer sur ce sujet?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est parce que les insectes causaient plus de dégâts par tout le Dominion, pour ainsi dire. Il y a eu plusieurs années consécutives de grande sécheresse dans l'Ouest — c'est-à-dire dans la partie méridionale — ce qui a porté plusieurs régions à ce préoccuper davantage de ces fléaux. Les dégâts causés par le ver du bourgeon, le cul-doré et la sauterelle ont fait surgir maintes demandes nouvelles, de même qu'aujourd'hui la rouille et d'autres maladies fongueuses nous obligent à agrandir le champ de nos recherches, et c'est pour répondre à ces demandes qu'il est nécessaire de dépenser plus d'argent qu'autrefois. Je me demande si nous n'aurions pas dû augmenter le crédit cette année; cependant, nous l'avons maintenu au même chiffre, espérant que nous pourrions nous tirer d'affaire avec ce montant-là.

M. MILLAR: Le crédit destiné à combattre la rouille est-il compris sous cette rubrique?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le crédit se divise en deux; une partie a trait aux maladies cryptogamiques, l'autre aux maladies causées par des insectes. Ces dernières relèvent de M. Gibson, tandis que c'est le docteur Gossow qui s'occupe des premières, y compris la rouille. Le principal travail accompli sous la surveillance du docteur Gussow est la certification des pommes de terre de semence. Un grand nombre d'inspecteurs exécutent cette besogne qui a pris beaucoup d'importance, principalement dans les Provinces maritimes. Il y a deux inspections à faire durant la période de croissance, une autre après l'extraction et une de plus avant la certification. La pomme de terre certifiée vaut à peu près la moitié plus que la marchande.

Mon honorable ami (M. Millar) s'intéresse plus particulièrement aux études relatives à la rouille. Le service fédéral qui dirige M. Gussow s'est occupé de ces sortes de travaux de concert avec les autorités des collègues d'agriculture de Winnipeg et de Saskatoon. Outre les serres servant aux travaux à faire au dedans, le gouvernement provincial fournit le terrain dont il est besoin pour les essais et pour l'ensemencement du grain, tandis que nous fournissons le personnel. Nous avons accompli une certaine somme de travail et, ainsi que l'a fait observer le chef de l'opposition, nous avons, dans une certaine mesure, agi de concert avec l'autorité américaine en ce qui regarde les études sur la rouille. Nos voisins s'intéressent à ces études tout autant que nous-mêmes, sinon davantage Il y a aussi communauté d'action entre les provinces et le personnel fédéral. Ce n'est peut-être pas la meilleure manière de s'y prendre, vu que les exigences des provinces font parfois obstacle à notre travail. Tout compte fait, cependant, je crois que nous avons, au cours des dix dernières années, obtenu plus de renseignements au sujet de la rouille qu'il ne s'en était recueilli avant cela en toute autre partie de l'univers. Les découvertes que l'on a faites dans ce domaine au cours des huit ou dix dernières années surpassent en importance tous les résultats des études antérieures.

Toutefois, il va falloir hâter le travail si l'on veut que la génération actuelle en recueille le fruit, car il reste encore beaucoup à apprendre. A la station agronomique du Dakota, il s'est fait une précieuse découverte relativement au blé "kota"; mais comme ce grain ne résiste pas à toutes les variétés de rouille et qu'on ne sait pas encore au juste si, du point de vue de la minoterie, il réunit les qualités qui font que notre blé est recherché en Angleterre, il reste beaucoup à faire pour découvrir un blé possédant toutes les caractéristiques du grain parfait. Le "kota" ne provient pas du croisement; c'est un blé russe que l'on a obtenu au moyen de la sélection faite à la main. On n'en sait qu'assez peu de chose; mais la rouille cause de si grands ra-

vages dans le Dakota que nombre de cultivateurs s'exposent au hasard de la culture du "kota", se rendant compte que les autres variétés leur font aussi nécessairement courir des risques.

Quand le budget des Travaux publics viendra en discussion, la question se posera de savoir si l'on ne pourrait pas agrandir les laboratoires, afin de faciliter davantage les études de ce genre. Quelqu'un a suggéré l'idée que ce travail s'accomplirait peut-être de façon plus satisfaisante si on le confiait au conseil des études scientifiques, dont M. Tory est président. Il y aurait avantage à charger ce dernier de la direction des études en ce qu'il aurait ses coudées franches quant au choix de son personnel, ce qui est important.

M. MILLAR: Aux yeux des producteurs de grain, cette question est de toute première importance, car la rouille me paraît avoir causé, à elle seule, plus de ravages que tous les autres fléaux ensemble. Jusqu'ici les études semblent-elles n'avoir abouti qu'à la seule découverte de types de grain résistant à la rouille? N'ont-elles pas été fructueuses à d'autres égards?

L'hon. M. MOTHERWELL: D'ordinaire, la rouille fait son apparition dans le voisinage du golfe et se propage vers le nord selon que la saison avance, et il est impossible de mettre le blé à l'abri des assauts des spores; celles-ci se transportent dans l'atmosphère à la vitesse de quatre ou cinq milles à l'heure contre les courants d'air, et le seul moyen d'en atténuer les effets consiste à produire une plante qui leur offre suffisamment de résistance. De même qu'il existe toutes sortes de germes de maladie contre lesquels le corps de l'homme ne peut se prémunir que par le développement de la résistance, de même il nous faut, dans l'ordre végétal, créer un type capable de résister à ces assauts.

M. MILLAR: Le ministre vient de dire qu'au cours des dix dernières années on a rassemblé plus de renseignements sur ce sujet qu'il ne s'en était jamais recueilli avant cela; ne pourrait-il pas nous faire part, en peu de mots, de quelques-unes des découvertes récentes, et plus particulièrement de celles qui ont trait à la rouille?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député entend aussi par là, j'imagine, ce qu'on a jusqu'ici trouvé de moyens de combattre le fléau. On sait maintenant que le blé kota résiste aux neuf dixièmes des quarante variétés de rouille; en d'autres termes, nous avons un blé qui résiste à trente-six des variétés de cette maladie. Si l'on pouvait concevoir les caractéristiques indispensables à un bon blé: maturité hâtive, qualité, croissance prolifique et paille suffisamment vigoureuse, on aurait une variété vraiment merveilleuse. Mais ce n'est pas encore chose faite; il faudra peut-être attendre encore dix ou quinze ans. Le problème offre tant d'aspects que personne ne peut risquer de prédiction dans un tel domaine. Ainsi, ce n'est qu'assez récemment que l'on a constaté l'existence de plusieurs variétés de rouille; depuis cette découverte, les expérimentateurs ont dû en quelque sorte faire demi-tour et tout recommencer en tenant compte de cette connaissance nouvelle. Une fois que vous connaissez les habitudes de votre ennemi, vous l'avez déjà en grande partie vaincu. Et, comme je l'ai dit, ce n'est que récemment que nous avons découvert l'existence de la rouille sous ses diverses formes. Auparavant, on croyait qu'il n'y en avait qu'une espèce.

M. CALDWELL: L'inspection et la certification des pommes de terre de semence relèvent-elles de ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. CALDWELL: S'est-on plaint du classement des pommes de terre certifiées des Provinces maritimes?

L'hon. M. MOTHERWELL: En ce qui concerne les diverses qualités, la grosseur, et le reste?

M. CALDWELL: Je parle de la grosseur, de la forme, et ainsi de suite.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. Durant mon séjour dans les Provinces maritimes, l'an dernier, j'ai eu une entrevue avec l'association des cultivateurs de pommes de terre qui se sont plaints que les pommes de terre qui étaient trop grosses et celles qui étaient de moins de 2 pouces étaient exclues.

M. CALDWELL: Ce n'est pas de ce grief que je veux parler. Laissez-moi vous en citer un exemple. Un de mes commettants qui demeure non loin de chez moi, avait environ 40 acres de pommes de terre qui lui ont rapporté plus de 4,000 barils. Ces légumes, examinés sur le terrain même, furent trouvés à peu près sains et certifiés comme tels. Ils furent également certifiés comme appartenant à une seule variété. On fait cette constatation par la fleur de la pomme de terre à l'état de croissance; du moins, c'est l'une des indications. Il est beaucoup plus difficile de se prononcer exactement sur la variété une fois la récolte emmagasinée qu'en inspectant la plante en cours de végétation. Cependant lorsque ce cultivateur voulait vendre ses produits,—et pour obtenir un certificat au sujet des pommes de terre il faut qu'elles soient classées sous les

yeux de l'un des fonctionnaires du département,—il fut assez surpris, vu que ses pommes de terre avaient été manipulées durant tout un après-midi par quatre ou cinq de ses employés sous la surveillance de l'inspecteur, de constater que quelques barils de pommes de terre de semence seulement avaient été certifiés. Bien qu'elles fussent toutes d'une seule variété et saines on écartait celles qui n'étaient exactement de la même dimension. Il fallait qu'elles fussent toutes absolument de la même grosseur et tout cultivateur de pomes de terre sait fort bien que ce classement est impossible. Mon voisin prétend qu'il n'a pas rempli plus de deux ou trois wagons avec ses 4,000 barils, et il a protesté contre le classement de cet inspecteur. Il a perdu son certificat déclarant que ses pommes de terre étaient saines et toutes d'une seule variété. Je ne sais pas si le ministre a reçu aucune plainte de cette nature parce que ce cas est tout récent.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. CALDWELL: Depuis six mois, il s'est formé une association connue sous le nom de N.-B. Certified Seed Potato Growers' Association, et le cultivateur dont j'ai parlé en est le président. Elle est composée d'agriculteurs importants, qui ont une grande expérience de la culture et de la vente des pommes de terre de semence. J'ajouterai que cet homme a tout de même écoulé sa récolte sans le certificat du fonctionnaire du département, et qu'il en a réalisé de jolis bénéfices. L'acheteur n'a pas demandé que ces légumes fussent classés d'après les instructions de l'inspecteur. Il avait vu pousser les pommes de terre durant l'été; il savait qu'elles étaient toutes de la même espèce et qu'elles n'étaient atteintes d'aucune maladie. Il a dit aux directeurs de la Seed Growers' Association qu'il n'a pas besoin de cette sorte de classement. Il a enlevé les pommes de terre meurtries ou mal conformées, comme le ferait qui que ce soit, mais il n'a pas exigé qu'elles fussent toutes de la même grosseur exactement ou de la même forme.

Le mode d'inspection adopté va nuire à nos producteurs, étant donné surtout que nous espérons une réduction du tarif de transport pour les pommes de terre de semence certifiées. Je souhaite que nous l'obtenions, et j'y compte. Cependant, si les cultivateurs ne se conforment pas à ce règlement relatif au classement, ils n'auront pas leur certificat et, par conséquent, ne pourront bénéficier de cette réduction de tarif. Bien que je sache qu'il nous est impossible de régler cette question ici aujourd'hui, j'aimerais que le ministre lui donnât son attention et préparât une entrevue entre les représentants de la Seed Growers' Association et les fonctionnaires du département chargés de ce travail. Je sais que le ministère de l'Agriculture ne tient à imposer aucune restriction qui fasse tort à cette industrie.

En outre, je crois que la culture de graines certifiées est la seule qui puisse assurer l'avenir de cette industrie dans les Provinces maritimes. Le tarif Fordney nous a fermé les marchés des Etats-Unis pour les pommes de terre, car les prix que nous obtenons pour ces denrées ne laissent aucun profit au cultivateur lorsque les droits et frais de transport ont été payés. Il n'en est pas ainsi, cependant, pour les graines certifiées. Je crois que le ministre a eu raison de dire que les produits certifiés valent moitié plus que les autres produits alimentaires. Je crois qu'il eut pu dire en toute sûreté qu'ils valent deux fois autant. Nous pouvons obtenir un meilleur prix pour cette qualité de pommes de terre. Elles ne sont pas frappées d'un droit *ad valorem*, mais, de tant pour cent, et nous pouvons facilement payer ce droit et expédier aux Etats-Unis. Nous avons un marché permanent dans les états du sud pour toutes les semences que nous pouvons leur fournir; de fait nous n'avons jamais pu suffire à la demande. Il y a pour cela diverses raisons qu'il serait trop long d'indiquer au comité. Mais je désirerais que le ministre réfléchît à ma proposition et vit à ce que les fonctionnaires de son ministère s'entendent avec les cultivateurs de semences certifiées des Provinces maritimes, au sujet de l'inspection finale et du classement. Nous sommes très satisfaits de tous les autres détails de l'inspection.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne connaissons rien de la plainte dont mon honorable ami a parlé, mais j'appellerais son attention sur le fait qu'il y a deux ou trois inspections, et qu'aucune, ne suffit par elle-même. Il est certaines maladies qui ne peuvent être déterminées que lors du classement des pommes de terre. Mon honorable ami en connaît quelques-unes: la jambe noire, la pourriture et la brûlure. Le fait même qu'il est nécessaire d'avoir une troisième inspection alors que les pommes de terre sont en cave, prouve qu'il est possible que ces pommes de terre ne soient pas trouvées satisfaisantes lors de l'inspection en cave bien qu'elles l'aient été lors de l'inspection de la récolte. La gale est une maladie qui varie. Elle est parfois très prononcée, d'autres fois elle est plutôt détachée, et ce n'est réellement pas la gale, quoique l'acheteur puisse le croire. Il y a aussi la pourriture sèche.

M. CALDWELL: Si le ministre n'a reçu aucune plainte, c'est peut-être parce que les

règlements n'ont été mis en vigueur que l'an dernier. J'ai fait inspecter ma récolte de pommes de terre pendant plusieurs années, jusqu'à l'an dernier, et l'inspection se faisait en cave. L'inspecteur venait voir notre approvisionnement, examinait lee tubercules et décidaient s'ils étaient bons ou non. On a fait l'an dernier un classement au point de vue de la dimension. L'inspecteur surveillait la mise en sac des pommes de terre, et il vous fallait les classer selon sa décision. C'est ce à quoi les cultivateurs s'opposent. Ils ne s'opposent pas à une inspection en cave, non plus que sur le champ, car ils considèrent que cette méthode est raisonnable.

J'appellerai aussi l'attention du ministre sur un autre point que je lui ai déjà signalé l'an dernier, je crois. Nous avons au Nouveau-Brunswick certains commerçants, certains expéditeurs, qui ne sont pas planteurs de pommes de terre, mais qui en achètent de bonne apparence, les mettent en cave, les choisissent, et disent que ce sont des pommes de terre de semence choisies. Ils les classent eux-mêmes, et font imprimer leur propre certificat: "Pommes de terre de semence certifiées", quoiqu'elles ne soient certifiées par personne. On l'a fait très souvent, et je crois que c'est ce que l'on fait cette année encore. Nous voudrions que l'on enquêtât cette question très sérieusement. Nos acheteurs qui paient des prix très élevés pour la semence certifiée, qui font inspecter et certifier le produit qu'ils en obtiennent et ont établi ainsi un commerce rémunérateur dans les états du sud, là où nous avons un marché permanent, ne veulent pas que l'on vende comme semence des tubercules qui ne sont pas certifiés, et qui sont peut-être atteints de quelque maladie. Il est certaines maladies, dit le ministre qu'il faut constater lors de la végétation, car on ne les peut constater lorsque les pommes de terre sont en cave; en tout cas, vous ne pourriez les y constater que difficilement. On envoie des pommes de terre de cette qualité à nos acheteurs, et ceux-ci sont portés à croire que c'est de la semence certifiée par le gouvernement, tandis qu'il n'en est rien. Le certificat se lit: "Pommes de terre certifiées", mais rien n'indique par qui elles sont certifiées. Les gens plantent ces semenceaux, et il est possible qu'ils récoltent des tubercules malades. Aussi croiront-ils que c'est la certification canadienne qui est en faute. Cela ne peut donc que décréditer l'œuvre du ministère, et même en détruire les effets. C'est un état de choses auquel nous, qui faisons certifier nos pommes de terre, voulons mettre fin, car il sera désastreux pour notre commerce de graines. Nous avons là un marché ferme, mais les conditions actuelle ne peuvent que nous nuire en nous faisant une très mauvaise réputation.

M. HANSON: Mon honorable ami (M. Caldwell) porte une accusation très sérieuse contre les vendeurs de pommes de terre, au Nouveau-Brunswick. Il a parlé ou trop ou trop peu. Je ne saurais le dire. Je n'ai jamais entendu de telles accusations, non plus ai-je jamais entendu dire que le commerçant avait agi ainsi— et ils demeurent presque tous dans son propre comté, — pendant ces deux dernières saisons, alors que l'on a cultivé les pommes de terre de semence certifiée dans le nouveau-Brunswick. J'attire l'attention sur ceci parce que je veux que la chose vienne aux oreilles de certains amis de l'honorable député au Nouveau-Brunswick qui font le commerce des pommes de terre et tant pour la semence que pour le commerce général.

M. CALDWELL: L'honorable député nie-t-il que les choses se passent de la sorte.

M. HANSON: C'est la première fois que j'en entends parler.

M. CALDWELL: Je puis le prouver.

M. HANSON: Vous serez peut-être mis en demeure de le prouver par quelques-uns de vos amis de cette région.

M. CALDWELL: Je le ferai volontiers.

M. HANSON: Très bien. J'y insiste assez longuement afin d'attirer l'attention des intéressés là-bas sur ce qui s'est dit ici. A présent je me suis levé pour demander au ministre pourquoi, vu l'importance du commerce des pommes de terre en Nouveau-Brunswick, le département n'a pas comblé la vacance créée, il y a presque une année, par le départ de M. Cunningham, ancien phytopathologiste? Le service est confié à un jeune diplômé de l'université du Nouveau-Brunswick, bien qu'il ait toutes les qualités requises pour le poste, on m'apprend que le département a refusé d'agréer sa nomination.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député ouvre là une question très importante. Les appointements payés à ces fonctionnaires spécialistes ne sont pas assez élevés,—bien au contraire; à tel point que les annonces d'une vacance dans cette catégorie d'emploi n'attirent aucune réponse de ceux qui ont la compétence voulue. Les ingénieurs et nombre d'autres sont classés dans une catégorie bien supérieure à celle des techniciens de ce genre. En conséquence, on nous adresse des demandes pour les positions à fort traitement mais on ne nous en adresse pas pour les positions à petit salaire. La situation n'a rien de récent:

elle existait déjà quand ces hommes étaient sur les bancs du collège et on les encourageait à choisir une carrière plus rémunératrice. Aujourd'hui nous avons un nombre de positions comme celle dont parle l'honorable député et à vrai dire personne ne cherche à les obtenir. Celui dont parle l'honorable député ne pouvait pas être nommé à la position.

M. HANSON: Cela, je ne puis pas en convenir, parce que je connais les circonstances. Quand la démission de M. Cunningham a laissé ce poste vacant et la commission du service civil a annoncé la vacance j'ai reçu une circulaire à ce sujet que j'ai immédiatement transmise au jeune homme en question. C'est lui qui fait le travail depuis le départ de M. Cunningham, dont il fut l'adjoint durant plusieurs années, il a grandi dans ce service; et si le principe de l'avancement dans le service public a quelque valeur voici une occasion de s'y conformer. On me dit qu'il a fait une demande formelle pour obtenir la position mais que le département a refusé de l'accepter, bien qu'il ait continué à faire le travail. C'est un jeune homme du Nouveau-Brunswick,—il n'est pas nécessaire d'importer un homme de l'Ontario ou des Etats-Unis. On a fait venir un homme des Etats-Unis; il est venu voir un peu et apparemment il n'aimait pas le climat ou les gens, car il n'y est pas resté. J'ignore qui l'avait envoyé là-bas. Je demande au ministre de donner la position à ce jeune homme qui connaît le travail, parce qu'il le fait depuis longtemps, qui possède toutes les connaissances professionnelles et techniques voulues et qui, j'en suis persuadé, ferait un excellent fonctionnaire.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce jeune homme désire de l'avancement, chose fort naturelle. Seulement, si j'ai bien compris, il n'a pas fait d'études post-scolaires et partant ne peut pas être nommé au poste plus élevé. On utilise ses services du mieux qu'on peut; plutôt lui que personne du tout. Voilà qui prouve combien ces examens de concours ne répondent pas à nos besoins: ce jeune homme peut être plus compétent qu'un autre qui serait nommé après examen.

M. HANSON: Est-il nécessaire qu'il complète des études post-scolaire? Alors qu'il a son diplôme universitaire ès-sciences, outre dix ans d'expérience pratique de ce travail? Voilà les faits; je lui crois toutes les qualités requises sauf celle du certificat post-scolaire. Je ne me rappelle aucune mention dans la circulaire de la nécessité d'un certificat post-scolaire;mais je dis cela sous toutes réserves. Je puis ajouter que la politique n'entre pour rien dans cette question; j'ignore quelles sont les prédilections de ce jeune homme en matière de politique; je n'ai ai cure d'ailleurs; mais je voudrais le voir traité avec justice, car il y va du principe de l'avancement dans le service civil. On m'apprend qu'il accomplit sa besogne d'une manière raisonnablement satisfaisante; je n'en dirai pas plus. La question mérite l'attention du ministre.

M. MARTELL: Qui décide cette question de compétence? Je conviens avec l'honorable représentant de York-Sunbury (M. Hanson) qu'on exige parfois des qualités qui ne sont pas du tout essentielles. Nous attribuons trop d'importance au petit bagage de connaissance livresques. Le ministre a dit cet après-midi que lorsque les gens constatent que certains emplois ne payent pas ils se livrent à d'autres professions ou métiers. Il y a des hommes appartenant à d'autres professions tels des ingénieurs, des avocats et des médecins qui ne touchent pas la moitié de ce que reçoivent les soi-disant experts agricoles dont le ministre et ses prédécesseurs ont rempli le pays avec l'aide de la commission du service civil. Nous nous engouons trop facilement et de trop de choses. Je n'ai aucune raison de poser à l'expert en matière agricole, car je ne le suis pas; je m'y connais très peu. Mais je peux avoir, je ne sais combien de cultivateurs pratique dans le comté de Hants qui lui apprendraient long à lui et à un grand nombre de ses experts, en dépit de leurs connaissances théoriques.

M. HANSON: Je ne suis pas prêt à dire qu'on n'a pas besoin d'un expert en maladies des plantes dans le Nouveau-Brunswick, étant donné surtout l'importance de la culture des pommes de terre dans cette région et le nombre de parasites qui s'attaquent à ce tubercule. Tout ce que je demande au ministre, c'est d'examiner un cas particulier et je suis sûr que s'il veut bien ainsi que le sous-ministre étudier la chose, ils seront disposés à rendre justice au jeune homme dont j'ai parlé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Les aptitudes exigées pour des postes de ce genre sont fixées par la Commission du Service civil, d'accord avec le chef du service intéressé. Ils ont cru, à tort ou à raison, qu'on devait exiger des postulants des études post-scolaires. Je concède qu'une personne ayant eu cinq ou dix ans d'expérience pratique doit être infiniment préférable, mais on ne peut pas changer les aptitudes chaque fois qu'on annonce une position.

M. HANSON: Ce ne sont pas comme les lois des Mèdes et des Perses, ni comme les lois du Parlement; on peut les modifier, suivant le besoin, par décret ministériel.

L'hon. M. MOTHERWELL: Quant aux opinions politiques du personnage en question, je doit dire que nous avons assez à faire à rechercher quelles sont ses capacités et le reste, sans nous occuper de cela. Je n'ai pas la moindre idée de ce que peuvent être ses opinions politiques.

M. HANSON: J'ai mentionné cela, simplement parce que je ne voulais pas qu'on se figurât que je plaidais en sa faveur à titre de partisan. J'ignore complètement quelles sont ses opinions.

M. SUTHERLAND: Comment se fait-il que ces fonctionnaires soient nommés par la Commission du Service civil? Sont-ils nommés à titre provisoire?

Pourquoi ne figurent-ils pas au chapitre du personnel administratif?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le chapitre du personnel administratif ne comprend que les fonctionnaires qui sont à Ottawa.

M. SUTHERLAND: Le ministre veut-il dire au comité quel est le nombre de fonctionnaires employés dans le service dont il est question? Je remarque qu'en 1920-21, le crédit était de $140,000 inférieur à celui que le ministre demande aujourd'hui. C'est une augmentation considérable, quand on songe au travail qui se fait. Autant que j'ai pu observer, je n'ai vu que peu de résultats de ce travail. Parlant des efforts faits pour atténuer les ravages causés par la pyrale du maïs, le ministre a dit qu'il n'y avait plus rien à craindre du moment que le maïs était dans le silo. Mais les cultivateurs ne peuvent-ils pas mettre leur maïs dans le silo sans payer pour cela des fonctionnaires de l'Etat? Le ministre veut-il nous dire combien on paiera de fonctionnaires sur ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Environ quarante.

M. SUTHERLAND: S'il y a quarante fonctionnaires assignés à l'application de la loi, à quoi sert le reste du crédit? On devrait nous donner le détail. Cela faciliterait l'adoption de l'article et éviterait beaucoup de discussion.

L'hon. M. MOTHERWELL: A part le crédit pour les bestiaux, la majeur partie du budget de l'Agriculture a un but instructif: propager dans tout le pays des renseignements. Par exemple, dans cet article-ci, il s'agit de renseignements relatifs aux insectes et aux champignons. Il n'y a qu'une seule façon de propager ces renseignements, à part les bulletins, c'est par l'entremise d'agents des deux sexes, ce qui explique la somme assez considérables réservée pour les appointements. C'est ainsi qu'on fournit des renseignements dans tout le pays. Nous avons environ quarante ou cinquante inspecteurs. Ces renseignements ne peuvent pas être donnés par radiophone ou par téléphone à longue distance; il faut les donner de vive voix et aussi au moyen de publications. Je ne sache pas qu'on puisse procéder autrement.

M. GOULD: Pour en revenir à la question de la rouille, les renseignements que le ministre a donnés au comité m'ont vivement intéressé, de même que ses remarques concernant la manière dont les spores peuvent être emportés en sens contraire du vent. Pendant que le ministre parlait je me suis souvenu d'une brochure publiée par l'état du Dakota-Sud et traitant de la rouille du blé. La brochure donnait les détails d'une expérience poursuivie par l'état dans un township désigné. On prétend, je crois, que l'épine-vinette est l'agent indirect sinon la cause directe de la propagation de la rouille. Au début de l'expérience, on a détruit toutes les épines-vinettes dans la région choisie, puis on a semé du blé. Dans un autre township où l'épine-vinette existait, on a aussi semé du blé, mais sans détruire l'épine-vinette. Les résultats ont été que dans la région choisie, celle où l'épine-vinette avait été détruite, le rendement a été de $12,000 plus élevé que dans celle où ces plantes n'avaient pas été détruites. J'ignore si l'épine-vinette est, scientifiquement parlant, indigène de notre région de l'ouest et je me demande en outre, si le ministère a pu vérifier que la rouille vient bien de cet arbuste ou si elle est transportée par le vent des états du sud où l'épine-vinette existe.

L'hon. M. MOTHERWELL: On ne croit pas que l'épine-vinette soit la véritable source de la rouille, bien qu'il n'existe aucun doute qu'on trouve bien plus de rouille dans le voisinage immédiat de cette plante. Elle agit comme hôte entre les deux stades de développement de la rouille, et le résultat est qu'il y a plus de rouille dans les régions où ces plantes se trouvent. La découverte touchant l'épine-vinette a été faite en Europe il y a plus d'un siècle; la France et d'autres pays d'Europe étaient au courant des faits depuis très longtemps. Ils savaient que cela se produisait ainsi, mais on n'avait pas été au fond des choses. En conséquence, on commença par détruire l'épine-vinette croyant que, d'une manière ou d'une autre, elle causait la maladie de la rouille. Bien que cette théorie ait été confirmée plus tard, on croit maintenant que l'épine-vinette n'est qu'une assez faible source de contagion. Je sais que dans les provinces de l'Ouest, le Manitoba comme l'ouest de l'Ontario, les collèges agricoles ont donné instruc-

tion de détruire ces plantes parce que la situation était devenue critique. Tout en ne pensant pas qu'elles fussent la source même de la contagion, on ne voulait courir aucun risque et on a demandé l'extermination de l'épine-vinette. Aujourd'hui, la plupart des autorités ne croient pas qu'elle soit la principale source de contagion. Je me souviens que, lorsque j'étais jeune, nous avons eu la rouille dans l'Ontario. A cette époque on cultivait bien plus de blé d'hiver qu'aujourd'hui. Tout ce que nous savions alors c'est que nous avions une température que nous appelions "temps à la rouille". De la pluie, du soleil, puis un ciel obscur avec temps calme, semblaient développer la rouille. Nous savons aujourd'hui qu'il existe quarante variétés de la rouille et, quand vous en avez détruit trente-neuf, il en reste encore une à vaincre. C'est ce qui rend le problème si complexe. On doit s'y appliquer patiemment, parce que plusieurs années sont nécessaires pour découvrir une solution.

M. WARNER: Le département sait-il d'une façon définitive ou même a-t-il quelques renseignements sur la survivance de la rouille; si elle peut survivre d'une année à l'autre dans la semence ou si elle peut se perpétuer dans la terre? Serait-il bon d'ensemencer autre chose dans une terre qui a été infestée de rouille?

L'hon. M. MOTHERWELL: La rouille ne se propage ni par la semence ni par la terre. Certains gazons peuvent l'entretenir. Si une maladie de ce genre ne trouve pas la plante qui l'hébergera naturellement, elle se développe sur autre chose. Certaines herbes de l'Ouest peuvent, croit-on, agir comme commensales; le ray grass, par exemple, bien que cela n'ait pas été établi. La rouille ne se propage pas par la semence ou la terre car, s'il en était ainsi, nous pourrions le guérir.

M. CALDWELL: Etant donné que l'honorable député de Sunbury-York semble douter du fait que des expéditeurs ont mis sur les sacs de pommes de terre des étiquettes qu'ils n'avaient pas le droit de mettre, je demande si le département du ministre a reçu des plaintes à ce sujet. Le ministre a-t-il vu ces étiquettes?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'an dernier, nous avons eu assez de preuves pour insérer dans les règlements un article qui fait de cet acte un délit.

M. CALDWELL: Le ministre a-t-il vu des étiquettes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, mais je pense que mon sous-ministre en a vues.

M. SPENCER: Ce que le ministre nous a dit touchant la destruction de l'épine-vinette m'a fort intéressé. N'est-il pas vrai qu'on trouve de l'épine-vinette à la ferme expérimentale d'Ottawa?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. SPENCER: Pour quelle raison ne l'a-t-on pas détruite?

L'hon. M. MOTHERWELL: La rouille ne nous attaque pas. Nous ne cultivons pas beaucoup de blé ici. Nous expérimentons avec le blé, mais pas sur de fortes récoltes. De plus, la rouille ne nous nuit pas.

M. BLACK (Huron): Est-ce que le ministre ne croit pas que la rouille de l'avoine dans l'Ontario est aussi mauvaise que la rouille du blé dans l'Ouest?

L'hon M. MOTHERWELL: Cette rouille est répandue partout en Canada. La rouille de l'avoine est différente.

M. CALDWELL: En ce qui concerne la rouille ou la flétrissure des pommes de terre, est-ce que le service de la pathologie végétale n'est pas d'opinion que le voisinage du traditionnel massif de rosiers est cause de tout le mal souffert par le champ de pommes de terre? A-t-on renseigné à cet égard les planteurs de pommes de terre? Le service de la pathologie végétale en Nouveau-Brunswick a fait savoir que les autorités canadiennes et américaines étaient d'accord pour penser que le rosier est un des ennemis de la pomme de terre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est d'usage d'attribuer à quelque condition locale l'existence d'un mal constaté; ainsi on a longtemps pensé que la rouille des végétaux provenait de l'épine-vinette. Au sujet de la rouille des pommes de terre, il n'est pas prouvé que la présence de rosiers dans le voisinage en soit la cause.

M. CALDWELL: En êtes-vous sûr?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ah! pas du tout.

M. CALDWELL: Si le ministre veut bien s'informer auprès du service dirigé par M. Gussow, il apprendra que des travaux de recherches ont été faits à ce sujet. Le phytopathologiste du Nouveau-Brunswick pense que c'est le cas, et il est appuyé en cela par le résultat des études scientifiques poursuivies aux Etats-Unis. Le service de la pathologie végétale de l'état du Maine, qui est notre voisin, a eu des conférences avec notre service en Nouveau-Brunswick, et ils en sont arrivés aux mêmes conclusions. J'ajoute que M. Cunningham qui s'est dernièrement retiré du service concernant les maladies des plantes dans ma province, est une autorité en la matière. J'ai beaucoup re-

gretté sa retraite. Il a fait énormément pour enseigner aux cultivateurs et aux planteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick comment obtenir un produit de première qualité. Je voudrais que le ministre pût mettre la main sur un homme aussi capable pour le remplacer. J'espère que le Gouvernement ne nous enverra pas un homme qui ne manquerait de la compétence nécessaire.

Je ne veux pas dire par là que je doute de la capacité des candidats à la fonction, mais il faut absolument qu'on nous envoie l'homme le plus capable. J'adjure le ministre de désigner le candidat le plus propre à remplir cette fonction, car au Nouveau-Brunswick la culture de la pomme de terre a pour cette province la même importance que le blé dans l'Ouest.

M. MacLEAN (Prince): Par certains côtés cette discussion intéresse particulièrement l'île du Prince-Edouard. Au point de vue historique, la législation destinée à conjurer les ravages de la chrysomèle de la pomme de terre a été inaugurée par la chambre de l'île du Prince-Edouard, en 1883.

La question de la semence de pomme de terre, soulevée par l'honorable député (M. Caldwell) et celle de l'inspection sont également importantes pour ma province. Les réclamations dont il parle ne se sont pas produites chez nous, bien que plusieurs planteurs aient vendu à l'étranger sans passer par l'intermédiaire de l'association. Tous les envois de tubercules à l'association sont examinés et certifiés. Il y a deux inspections dans le champ même; l'un examine les compartiments où sont entassées les pommes de terre, et l'autre fait un second examen avant la fermeture des sacs et leur conditionnement.

La culture des semences de pommes de terre est une nouvelle industrie chez nous, elle ne fait que commencer. Pour cette raison, nous avons besoin de toute l'aide possible. La saison entre la récolte et l'expédition du produit est très courte; les opérations de l'examen et du transport offrent des difficultés à cause de cela. J'apprends que le ministère s'intéresse pour nous obtenir une nouvelle réduction des prix de transport sur les tubercules certifiées destinées aux semis. C'est très bien, et nous aimerions avoir une certitude à cet égard. Est-ce que l'administration se propose de faire payer un droit d'inspection des semences de pommes de terre pour couvrir les frais du service? Va-t-il être établi des règlements pour mettre à la charge des sociétés les frais afférents à l'inspection, ou le service sera-t-il assuré par des employés du ministère?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'affaire n'est pas décidée. Le département a étudié la question de savoir s'il fallait faire supporter aux planteurs et commerçants les frais d'inspection. Pour le blé, dans l'Ouest, il y a une taxe de 90 centins par wagons inspectés. Autrefois la taxe était de 65 centins, mais les wagons sont plus grands et le droit revient au même. Ce droit est presque suffisant pour couvrir les frais de l'examen. Je ne suis pas encore prêt à dire si le système sera étendu. J'en doute cependant. Dans un temps comme celui-ci où les moindres charges sont si sensibles aux épaules des contribuables, nous avons hésité. Je ne crois pas que l'on puisse prétendre que ce ne sont pas de justes frais. Quand vous recevez un service pourquoi ne le paieriez-vous pas? Toutefois le travail est en grande partie une question d'éducation et comme l'a fait voir l'honorable député de Hants (M. Martell), quand il y a encore dans tout le pays des sceptiques qui doutent de la valeur de ces services, nous estimons que nous ne pouvons pas recommander ces dépenses. On a soulevé la même question à propos de l'inspection et de la classification du fromage et du beurre qui prennent de grandes proportions et comportent de fortes dépenses pour le pays. Quand je ne pourrai pas obtenir un crédit suffisant pour continuer ce genre d'éducation, nous n'aurons pas autre chose à faire que de l'abandonner ou d'en faire payer les frais par ceux qui bénéficient directement de ce service. Dans des pays plus anciens que le Canada, je sais que c'est la pratique, c'est-à-dire que chaque service se suffit à lui-même; mais émaginez qu'on essaye d'imposer des droits quand il s'agit de classifier les porcs ou de fixer la qualité des œufs? Le service n'est pas encore suffisamment établi pour nous permettre d'insister davantage. Le public en adoptant de nouveaux règlements pour fixer des droits. En réponse à la question de mon honorable ami de l'Ile du Prince-Edouard (M. Maclean) je dois dire: pas pour le présent.

M. MICHAUD: Le 25 mai dernier, j'ai inscrit au Feuilleton la question suivante:

1. A la demande de qui le conseil d'horticulture canadien se propose-t-il de changer le classement des pommes de terre dans la province du Nouveau-Brunswick?
2. Le Gouvernement est-il au fait de plaintes formulées contre le classement actuel des pommes de terre dans la province susdite?
3. Dans l'affirmative, quel est l'auteur de ces plaintes?

J'ai reçu la réponse que voici:

1. Le conseil d'horticulture canadien n'est pas autorisé à changer le classement des pommes de terre.
2. Non.
3. Répondu sous le n° 2.

Dans la province du Nouveau-Brunswick nous désirons beaucoup savoir jusqu'à quel point le conseil d'horticulture canadien peut s'occuper de la question du classement des pommes de terre dans cette province.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois, monsieur le président que la réponse est exacte bien qu'elle pût être plus complète. Il s'agit d'un corps important d'hommes qui s'occupent d'horticulture. Leur travail s'étend aussi aux légumes, y compris les pommes de terre et je sais qu'ils ont fait certaines propositions à ce sujet.

M. CALDWELL: Les pommes de terre sont-elles comprises sous la rubrique "horticulture"?

L'hon. M. MOTHERWELL: On les considère habituellement comme rentrant sous ce titre non à cause de leurs fleurs, mais les fruits et les légumes sont habituellement groupés ensemble et les fruits rentrent dans la classe de l'horticulture. Mais je dois dire que ce corps, comme tout autre a cru avoir une importance suffisante et des connaissances assez étendues des affaires pour formuler un avis, comme mon honorable ami pourrait en faire une en proposant un changement. Mais comme nous reçevons des aves venant de toutes les parties du pays, d'associations et de particuliers, je présume que cet avis a pu émaner de cette source. La raison qui a pu faire répandre cette impression est qu'un des membres du conseil d'horticulture est aussi un des fonctionnaires de la division des fruits et c'est pourquoi on a pensé que la proposition provenait d'eux.

M. MICHAUD: Je suis reconnaissant envers mon honorable ami le ministre pour le renseignement qu'il nous a donné. Si j'avais à donner un petit conseil au Gouvernement, je lui dirais que nous avons eu trop de classement dernièrement sur trop d'articles. Le public commence à craindre de se lancer dans la production ou dans tout autre genre d'opérations agricoles. Il est à peu près temps de lui donner une chance de produire et nous pourrions nous occuper de classement plus tard. J'estime qu'on a fait trop de classement dans plusieurs genres de produits de la ferme.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami de l'autre côté de la Chambre ne pense pas ainsi.

M. SUTHERLAND: Je suis content d'entendre mon honorable ami de la droite faire cette déclaration. S'il est une peste publique dans le pays c'est la horde d'employés nommés par le Gouvernement pour embarrasser le cultivateur dans ses opérations. La dépense est simplement énorme. Je constate, d'après un état présenté à la Chambre des communes l'an dernier qu'on a payé plus de $2,500,000 à des employés de ce département seulement et en ce moment on appelle continuellement mon attention sur l'ennui causé par l'intervention d'employés du gouvernement qui ne rendent aucun service public. C'est une affaire sérieuse. Nous savons que l'agriculture est dans une situation languissante qui donne lieu à de nombreuses plaintes. En même temps, le ministre présente continuellement de nouvelles lois et nomme une armée d'employés pour faire observer les différentes lois. Le ministre vient justement de parler de règlements relatifs au fromage, au beurre, aux porcs et œufs.

Il serait intéressant de savoir le nombre des fonctionnaires qui ont été nommés à la suite de ces nouvelles lois. En ce qui regarde les règlements concernant les œufs, je suppose qu'il y a un certain nombre d'inspecteurs qui sont chargés de faire observer la loi, que des amendes sont imposées aux délinquants. Cependant, les gens ont un moyen fort simple d'éluder la loi; ils n'ont qu'à transposer les marques, à désigner comme étant de seconde qualité les articles de choix. Ils peuvent s'en tirer de cette manière et, je n'hésite pas à l'affirmer, il ne se trouve pas une personne par cinq cents qui comprenne comment se fait le classement des œufs,—je veux dire parmi ceux qui exercent cette industrie. S'il y a quelque chose de fâcheux au pays, c'est l'ingérence officieuse du ministre et des fonctionnaires de son département à cet égard. L'autre jour, j'ai inscrit certaines questions au Feuilleton touchant l'armée de fonctionnaires qui sont stationnés dans les fabriques de conserves du pays, pour classer les porcs entrant dans ces établissements. J'apprends que 15 p. 100 des animaux classés cette année l'ont été comme "de premier choix", et lorsque j'ai voulu savoir du ministre quelle est la quantité de viandes sortant des fabriques de conserves qui ont été vendues comme de "premier choix", il n'a pas été capable de me renseigner. Cependant, le département a toute une armée de fonctionnaires dans les fabriques de conserves, et le ministre n'en peut obtenir aucune information. Il a bien soin, toutefois, que le cultivateur ne reçoive pas de traitement de faveur lorsqu'il amène ses animaux à l'abattoir. Le ministre a relevé de 10 livres le poids maximum des porcs de premier choix, ce qui démontre bien qu'il a commis une bévue l'année dernière.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout.

M. SUTHERLAND: Est-ce que le ministre nie mon assertion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement; j'ai édicté les règlements, mais je n'ai pas commis de bévue.

M. SUTHERLAND: Les cultivateurs ont subi de lourdes pertes en conséquence de ces règlements. Le fromage a été classé et le prix fixé en raison du classement. Or, si j'ai bien compris, lorsque notre fromage est expédié sur les marchés étrangers il perd son identité; le classement est alors modifié et le prix de vente ne correspond plus à la qualité; mais c'est tout le contraire dès qu'il s'agit d'achat.

M. SALES: Je demande à invoquer le Règlement. L'honorable député considère-t-il que les inspecteurs sont des insectes nuisibles.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami aurait bien mieux fait de rappeler le ministre à l'observance du Règlement lorsqu'il a discuté la question.

M. le PRESIDENT: Je crois l'honorable député établit une comparaison entre les inspecteurs chargés de l'application d'autres lois et ceux qui sont chargés de l'application de celle-ci. Il n'a pas jusqu'ici violé le Règlement, à mon avis.

M. SUTHERLAND: Je n'avais pas du tout l'intention de violer les règles parlementaires. Je discute des questions auxquelles le ministre a touché en passant. J'ai demandé quel était le nombre des inspecteurs dont les fonctions relevaient du crédit en discussion. J'ai peut-être mal saisi la réponse du ministre; cependant, j'ai dans l'idée qu'il a répondu qu'ils sont au nombre de 40. Or, j'ai les comptes publics par devers moi; je les ai parcourus et j'ai constaté qu'ils sont au nombre d'au delà de 140.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout. Il y a environ 40 fonctionnaires permanents et 40 employés provisoires.

M. SUTHERLAND: Je constate qu'il y en a environ 140. Ce crédit a été augmenté de $70,000 il y a deux ans et de $70,000 encore l'année dernière, soit une augmentation totale de $140,000. Les explications qu'a fournies le ministre en ce qui regarde la rouille ont dû certes amuser ceux qui sont quelque peu renseignés sur les ravages de la rouille et sur les moyens en usage pour enrayer le mal et sur la façon dont il se propage sur de grandes distances. Il n'est pas rare de voir beaucoup de blé atteint par la rouille tandis que celui du voisin est absolument indemne. Il serait intéressant de connaître les résultats obtenus dans la province d'Ontario. Le ministre est fort bien renseigné sur la situation dans l'Ouest canadien. Pour ce qui est de la pyrale du maïs, un fléau qui devrait être contrôlé, c'est indiscutable, je suis d'avis que le département devrait adopter des méthodes plus effectives; on devrait aussi avoir recours aux services de fonctionnaires plus compétents. Il ne s'agit pas d'un fléau qui peut être supprimé, et d'après le ministre c'est une question d'éducation. Toutes ces choses sont de ce dernier domaine.

Pour en revenir à la question du classement des œufs, m'est avis qu'avant longtemps le ministre insistera sur une inspection aux rayons X de tous les œufs. La situation est devenue intolérable. Voilà qui est de nature plus que toute autre classe à décourager la classe agricole du pays. Pour rendre ma pensée plus claire, je ferai allusion à ce qui se fait touchant le classement des porcs. Pour quelle raison ne laisse-t-on pas aux propriétaires des fabriques de conserves le soin de classer les porcs comme ils le font pour les animaux de boucherie? Le ministre ne nomme pas d'inspecteurs proprement dits pour les animaux de boucherie; mais on s'arrange pour agir à la convenance des fabricants et au détriment des cultivateurs. "Nous allons les instruire", s'écrie l'honorable ministre. Oui, mais vous allez aussi les décourager et les forcer de renoncer à cette occupation. Je constate que cet article est conforme à l'objet dont j'ai parlé par rapport aux autres points. Le classement du fromage a créé un état de choses aussi prononcé que celui qui est résulté du classement des œufs.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est de cet article que nous allons nous occuper ensuite.

M. SUTHERLAND: Si je signale ce point c'est pour démontrer qu'il est non seulement un crédit mais nombre de crédits d'une nature similaire qui sont parfaitement inutiles au progrès de l'industrie agricole, qui y sont même nuisibles tout en coûtant au pays des sommes énormes. Il faudrait que l'économie fût pratiquée au ministère de l'Agriculture comme elle doit l'être partout ailleurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: Contrairement à certains députés, mon honorable ami parle sur un ton assez élevé pour pouvoir se faire entendre, et c'est ce qui me plaît. Cependant, il est quelques-unes de ses observations qu'il m'eût peut-être été aussi agréable de ne pas entendre. Je lui rappellerai qu'une des premières fois que j'ai eu l'honneur de le recevoir à mon bureau il y était venu pour faire modifier la loi sur les déchets industriels alimentaires. Je n'ai fait droit à sa demande ni cette année-là ni l'année suivante, mais j'ai fini par faire le changement. Mon honorable ami est un de ceux qui ont désiré la modification de ces lois. S'il pense qu'une modification particulière serait avantageuse pour sa région, il la demande et cela ajoute nécessairement à la tâche des fonctionnaires.

Cette loi est seulement une des nombreuses lois qui ont été modifiées. Je crois, d'ailleurs qu'il était temps de la modifier. Lequel de ces services veut-il qu'on abolisse? Je dirai, en passant, que je proposersai, cette année, une légère modification à la loi des produits alimentaires pour les animaux parce que, l'année dernière, notre désir de plaire à mon honorable ami nous a menés trop loin. J'espère, toutefois, qu'il me tiendra compte d'avoir travaillé à combler ses vœux. Il était du même avis que moi, mais le ministère de la Justice a jugé que nous étions allés plus loin qu'il ne le voulait probablement ou que je ne le voulais moi-même. C'est d'ailleurs le seul projet de loi que je me propose de présenter pour le moment. On trouve que le public est déjà surchargé de règlements et de législation restrictive, mais il ne faut pas oublier qu'en pareilles matières nous n'avons pas tout à fait nos coudées franches. Nous sommes en concurrence avec le reste de l'univers sur un marché commun, en Angleterre; quand d'autres nations y offrent leurs marchandises sous certaines formes qui sont de nature à tenter le public, nous devons en faire autant si nous voulons que nos propres marchandises soient acceptées. Pour ce qui est du classement des œufs, nous avons au moins la consolation de savoir que nos œufs entreposés sont jugés les meilleurs de cette classe en Angleterre. Je sais bien que toutes ces restrictions sont contrariantes au début et qu'on les tourne en ridicule. Je serais disposé moi-même à en rire si, comme mon honorable ami, je siégeais dans les rangs de l'opposition—car il arrive parfois de si étranges choses; je pourrais, comme lui, m'occuper à plaisanter au sujet des insectes ou de toute autre question. En tous cas, je connais cette façon d'agir, elle n'a rien de dangereux. En fin de compte, les cultivateurs du Canada et des autres pays se trouveraient dans une situation beaucoup moins satisfaisante s'il n'existait pas de restrictions pour enrayer la propagation des maladies cryptogamiques ou causées par les insectes. Abstraction faite de ces quelques points, je n'ai pas à critiquer les observations de mon honorable ami. S'il est certaines questions que j'aie failli d'élucider, c'est que je les ai perdues de vue en travaillant à rectifier les aperçus de l'honorable député. Les autres sujets dont il y aurait lieu de parler, le règlement ne nous permettrait pas de les traiter maintenant; que mon honorable ami veuille bien prendre patience, nous y arriverons bientôt.

M. SUTHERLAND: Je désire complimenter l'honorable ministre avant qu'il ait fini de traiter ce sujet.

L'hon. M. LAPOINTE: Le complimenter, dites-vous?

M. SUTHERLAND: Oui, certes. J'ai critiqué certaines de ses actions et il a pensé que j'aurais plutôt dû les approuver. Je lui reconnnaitrai tout le mérite qui lui revient lorsque nous aborderons la discussion de l'article dont il s'agit et qui est tout différent de celui-ci. L'adultération des issues de mouture ne saurait être confondue avec les règlements dont j'ai parlé.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien vrai, mais elle indique cependant une restriction, et c'est ce dont le public ne veut pas.

M. SUTHERLAND: Elle n'est pas purement restrictoire, puisqu'on a garanti la pureté du produit.

L'hon. M. MOTHERWELL: En effet, mais c'est un règlement restrictif.

M. SUTHERLAND: En plusieurs circonstances, j'ai rendu témoignage à l'œuvre du ministre, mais je voulais simplement lui faire observer que l'adultération des issues de mouture est une tout autre chose.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vous remercie.

M. SINCLAIR (Queen) I. P.-E.): Je ferai une observation au sujet des inspecteurs dont ont parlé cet après-midi mon honorable ami (M. Sutherland) et quelques autres députés. Je crois que l'argent dépensé pour les inspections sous la direction du ministère de l'Agriculture constitue l'une des plus utiles dépenses des fonds publics en ce pays. Nous avons, principalement dans l'Est, un excellent service relativement à la production des pommes de terre destinées aux semences. L'inspection permet de certifier nos récoltes que nous avons pu vendre aux Etats-Unis où nous nous sommes créée une clientèle en exportant nos pommes de terre qui ont été mises à l'essai par les stations agronomiques du pays voisin. A l'heure actuelle, c'est là la seule perspective brillante pour l'agriculture dans les Provinces maritimes, abstraction faite de l'industrie laitière. Et lorsque des députés nous conseillent d'économiser en supprimant l'inspection des pommes de terre, ils proposent une chose absolument préjudiciable aux intérêts du pays.

J'ai été réconforté en entendant le député d'Oxford-Sud déclarer que certains inspecteurs n'ont pas la compétence voulue, car son collègue (M. Hanson) soutenait il y a quelques instants qu'on exigeait trop d'eux et qu'on devrait se contenter de moins. Je ne puis pas aborder dans le sens du représentant d'York-et-Sunbury, parce que je suis d'avis qu'il est d'une extrême importance de maintenir nos exigences à l'égard de ces inspec-

teurs. Ceux qui ont étudié la question reconnaissent que le territoire situé au sud-est du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Lévis dans la province de Québec, dans les Provinces maritimes et dans une partie de l'état du Maine est désigné par la nature pour la production des tubercules de semence de l'Amérique du Nord; et que, moyennant une surveillance convenable afin d'empêcher l'éclosion des maladies si fréquentes dans les grandes étendues ensemencées de pommes de terre nous pourrons espérer augmenter à l'avenir nos récoltes d'excellents tubercules destinés aux semences. Cela encouragerait les cultivateurs de l'endroit à se livrer à une culture qui après naissance sur ce continent. Cependant, si nous n'avions cure des aptitudes de nos inspecteurs et si nous n'exigions par une inspection sévère afin d'enrayer les maladies le plus possible, nous ne retirerions les avantages que nous devrions retirer dans cette partie du pays. Souffrez que je donne un exemple de l'importance qu'a pour nous la préservation de nos récoltes de pommes de terre contre les maladies. Pendant la dernière saison, nous avons produit dans l'Ile du Prince-Edouard près de 300 vagonnées de pommes de terre de semence dont 93 p. 100 ont été certifiées après inspection. Au Nouveau-Brunswick, les cultivateurs depuis quelques années cultivent ce tubercule sur une plus grande échelle que dans l'Ile du Prince-Edouard, par conséquent, leurs champs et leurs récoltes sont plus infectés que les nôtres. Aussi, dans la superficie soumise à l'inspection, l'an dernier, 67 p. 100 seulement des pommes de terre ont été certifiées. Cela démontre la nécessité d'enrayer vigoureusement les maladies parmi les récoltes de pommes de terre ,surtout lorsque celles-ci doivent servir à l'ensemencement. L'an dernier, il y avait dans l'Ile du Prince-Edouard six inspecteurs pour l'examen des récoltes. Deux ou trois sont employés toute l'année durant, les autres ne le sont que pendant quelque mois. Cette année, nous avons agrandi de moitié la superficie qui sera soumise à l'inspection, et il nous faudra plus d'inspecteurs.

Je crois que l'Etat devrait jouer un rôle prédominant dans cette sphère. Les cultivateurs des Provinces maritimes et d'une partie de la province de Québec ont à cœur la protection de l'industrie des pommes de terre. Nous pouvons franchir une muraille douanière qui représente un droit de 35c. par boisseau, avoir accès au marché des Etats-Unis, y vendre notre produit et obliger le producteur américain à acquitter le droit. Et la pomme de terre est à peu près le seul article cultivé dans l'Est, au sujet dequel nous pouvons rejeter le paiement du droit de douane sur nos voisins. Pour cette raison, l'industrie des pommes de terre de semence est précieuse pour la nation, aussi bien que pour ceux qui s'y adonnent. Ceux qui préconisent la restriction des travaux d'inspection préconisent une chose qui n'est certainement pas de l'intérêt bien entendu de l'agriculture canadienne, sur tout dans les Provinces maritimes.

M. CALDWELL: Je ne veux pas contredire mon honorable ami (M. Sinclair) quant au pour-cent des pommes de terre soumises à l'inspection au Nouveau-Brunswick, comparativement à la quantité inspectée dans l'Ile du Prince-Edouard. Pourtant, il y a une autre raison que celle qu'il a donnée. L'an dernier, les pommes de terre dont 5 p. 100 étaient infectés ont été acceptées, comme propres aux semailles. Le règlement a été changé l'an dernier, et cette année, on n'acceptera que les tubercules n'accusant que 2 p. 100 d'infection. Plusieurs cultivateurs du Nouveau-Brunswick avait acheté leurs semences avant d'avoir su que le règlement était changé. De fait, il était impossible de savoir si, parmi les pommes de terre certifiées, il y en avait 5, 4, 3 ou 2 p. 100 d'atteintes de maladies, puisqu'on certifiait celles qui étaient saines dans la proportion de 95 p. 100. Je me suis fait prendre à cela. L'année dernière, après avoir acheté des pommes de terre de semence, j'ai appris qu'il y en avait un peu plus de 4 p. 100 d'infectées. Je ne les aurais pas achetées si j'avais su que ce règlement-là avait été édicté —je l'ai appris trop tard. C'est ainsi que nombre de cultivateurs ont planté, l'année dernière, des pommes de terre dont 3 ou 4 p. 100 étaient atteintes.

Je tiens à reprendre l'honorable député de Queen (M. Sinclair), sachant qu'il n'a pas voulu faire entendre que les pommes de terre du Nouveau-Brunswick sont plus infestées que les autres. Si une moins grande partie de notre récolte de l'an dernier a trouvé grâce aux yeux des inspecteurs, c'est parce qu'on a apporté au règlement des modifications que les cultivateurs ignoraient au moment de la plantation. Si elles avaient été portées à leur connaissance, ils auraient planté d'autres pommes de terre.

L'hon. M. SINCLAIR: En parlant comme j'ai fait, je n'avais nullement l'intention de faire reproche au Nouveau-Brunswick du degré de propagation de la maladie qui s'y manifeste. En ce qui concerne le degré d'infection des pommes de terre certifiées, c'est le genre de maladie qui compte le plus. On ne peut faire certifier celles qui sont atteintes de la maladie de la mosaïque, par exemple. Quand il y a flétrissure, "jambe noire" ou rhizoctone, on alloue 3 p. 100. Il existe d'autres maladies

qu'il n'est pas utile d'énumérer, mais le pourcent à porter sur le certificat dépend entièrement de l'infection constatée. Les pommes de terre atteintes de la gale poudreuse ne peuvent pas être certifiées.

Mon honorable ami peut m'en croire, je n'ai pas voulu m'attaquer au Nouveau-Brunswick, mais plutôt pénétrer le comité de la nécessité d'une inspection rigoureuse pour enrayer la maladie et l'empêcher de se propager davantage dans les provinces de l'est. Si j'ai parlé du Nouveau-Brunswick c'est parce que la culture de la pomme de terre s'y pratique sur une grande échelle depuis plus longtemps qu'ailleurs. Lorsque il y a quelques années, les Etats-Unis eurent aboli le droit sur la pomme de terre, la culture de ce tubercule prit un essor très considérable, surtout dans le voisinage de la frontière, où les gens se mirent à cultiver la pomme de terre de table pour l'exporter dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. A l'époque où l'inspection de cette pomme de terre était moins rigoureuse, la maladie s'est propagée rapidement, beaucoup plus rapidement, à vrai dire, qu'on ne s'y attendait dans les autres parties des Provinces maritimes.

M. FANSHER: On a fait porter le débat sur les fléaux dont l'est et l'ouest du Canada sont affligés, mais il en est un autre que mon honorable collègue d'Oxford-Sud (M. Sutherland) a signalé: c'est celui qui résulte de l'apparition récente dans l'Ontario de la pyrale du maïs européenne. J'aimerais à apprendre par la bouche du ministre combien de personnes on a employées l'an dernier pour enrayer cette invasion, de quel succès leurs efforts ont été couronnés et ce qu'il en a coûté dans l'année pour combattre le fléau.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que dix inspecteurs s'occupent de ce travail. De l'ouest de l'Ontario où il a fait son apparition, le fléau se propage vers l'est de la province. Autant qu'il m'en souvient, trente ou trente-deux comtés en sont affligés. En ce que les champs d'invasion deviennent plus ou moins bornés, on commence à se rendre compte des effets de la guerre que nous lui avons faite dans les comtés de Welland et d'Essex, qui furent les premiers à en souffrir, vu qu'on s'y livre à la culture du maïs, guerre à laquelle les cultivateurs prennent eux-mêmes une part très active.

Le représentant a fait des gorges chaudes de ce qu'en mettant le maïs en silo de bonne heure on étouffe beaucoup de ces insectes, ce qui n'arrive pas lorsque l'ensilage se fait trop tard. C'est pourtant là un fait important. En outre, à la suite de leurs propres observations, les cultivateurs ont constaté qu'en remuant le sol jusqu'à une certaine profondeur à telle époque de l'année ils détruisent ces insectes destructeurs tout comme dans les plaines de l'Ouest le labour d'automne fait disparaître pour un temps les insectes dont les prairies sont infestées.

(M. l'Orateur reprend le fauteuil.)

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu la lettre que voici:

Ottawa, 4 avril 1924.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous apprendre que le très honorable sir Louis Davies, C.C.M.G., faisant fonctions de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à cinq heures et demie, pour y sanctionner la loi provisoire de finances.

JAMES F. CROWDY,
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

Le colonel Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier à la verge noire, remet un message ainsi conçu:

Monsieur l'Orateur, le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, suivi des députés, se rend au Sénat et au retour informe la Chambre que le suppléant de Son Excellence, a bien voulu, au nom de Sa Majesté, donner la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1925.

REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion des subsides.

Exécution et application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux, $230,000.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre veut-il bien nous donner un rapide apperçu mais aussi complet que possible du travail du département au sujet de l'exécution et de l'application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux. Jusqu'à présent la discussion s'est écartée de l'article à l'étude, et la question posée par l'honorable député (M. Fansher) est la seule qui se rapporte réellement au sujet. Nous désirons savoir ce que l'on a fait l'an dernier, quels ont été les divers théâtres des travaux et combien ils ont coûté dans chaque province?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'étais en train de répondre à cette question lorsque le comité a dû suspendre sa séance pour quelque chose d'aussi important. Je montrais quelques-uns des efforts tenté pour restreindre, ou si c'est possible, détruire complètement la pyrale du maïs dans l'Ontario. J'ai mentionné les régions qui ont été mises en quarantaine,

et j'ajouterai qu'il leur est défendu de vendre à l'extérieur du maïs sur la rafle pour fins de semence parce que l'infection peut se transmettre par cet intermédiaire.

En réponse à l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher) je dirai que les frais d'administration de cette division sont répartis de la façon suivante: travaux de surveillance: un chef des inspecteurs du service de la lutte contre les insectes, trois mois à $85 par mois, $255. Il est très difficile de donner les chiffres exacts, parce que la campagne contre la pyrale du maïs ne dure pas les douze mois de l'année. Nous avons des inspecteurs permanents et, de plus, des inspecteurs temporaires dans les moments les plus occupés de la saison. Nous avons en outre cinq inspecteurs du service de surveillance, deux mois à $75, $750; deux autres inspecteurs, six mois à $75, $900; deux chefs d'inspecteurs, deux mois à $85, $340; frais de déplacement, $2,430; total, $4,675. Je me demande si j'ai répondu complètement à la question de mon honorable ami de Bow-River.

M. GARLAND (Bow-River): Si c'est le seul travail accompli au sujet de l'exécution de la loi concernant les insectes et autres fléaux, le ministre a répondu à ma question, mais si l'on s'en est occupé dans d'autres provinces, je désirerais le savoir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons toujours coopéré plus ou moins avec les provinces de l'Ouest, par exemple, pour l'extermination des sauterelles, bien que cela ait été surtout la tâche des provinces et des municipalités de concert avec nos fonctionnaires. Nous avons environ dix-huit ou vingt laboratoires qui se livrent à ce genre d'occupation dans tout le pays; règle générale ces laboratoires sont rattachés aux fermes expérimentales. Le laboratoire n'est pas toujours situé à la ferme. A Fredericton, par exemple, il est établi dans la ville; à Agassiz il se trouve à la ferme. Les travaux ne sont pas limités à aucune province en particulier, mais dans tout endroit du Canada où les insectes exercent leurs ravages.

M. GARLAND (Bow-River): Quelle est la nature du travail exécuté par l'université de la Saskatchewan? Je pense qu'elle a coûté environ $17,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est pour les maladies cryptogammiques. L'université de la Saskatchewan a donné son attention à la rouille en particulier.

M. GARLAND (Bow-River): Combien l'exécution de cette loi a-t-elle coûté à chaque province l'an dernier?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas les statistiques au point de vue des provinces mais du travail accompli par les laboratoires qui sont le centre des opérations.

M. GARLAND (Bow-River): Alors que le ministre nous donne le montant total dépensé dans chaque laboratoire des diverses parties du pays, afin que nous sachions si la loi a été bien exécutée et si ce crédit est nécessaire.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas les sommes totales ici, mais j'essaierai de me les procurer pour mon honorable ami après la suspension de la séance.

M. MacKELVIE: Le ministre peut-il nous dire ce que l'on a fait pour détruire la pyrale de la pomme en Colombie-Anglaise?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est une maladie très persistante. Nos vergers de pommes ont à en souffrir, et il faut une surveillance continuelle pour empêcher que l'infection se répande. Il est bon de fumiger les wagons vides dans lesquels on a transporté des fruits du sud des Etats-Unis et l'on n'y manque pas, non plus qu'à donner certains soins aux vergers. Mais c'est un fléau persistant, comme celui de quelques-unes de nos mauvaises herbes. Je ne sais si nous réussirons jamais à nous en débarrasser, cependant nous pourrons par une grande vigilance en diminuer les ravages. Il s'agit de les trouver et de les examiner, ce qui n'est pas très facile. J'ai ici un mémoire au sujet de la pyrale de la pommes, qui se lit ainsi:

Originaire du sud-est de l'Europe, la pyrale de la pomme est maintenant devenue presque cosmopolite. D'anciens rapports de l'Ontario indiquent que cet insecte ravageait déjà en 1868, donc il devait en exister dans la province depuis plusieurs années. Actuellement, il fait de grands ravages dans le Canada oriental, cependant que certaines parties restreinte de la Colombie-Anglaise en sont infestées. On dit qu'ils causent des pertes annuelles évaluées à quelque 2 millions de dollars dans Ontario. Le ver adulte dépose ses œufs sur les feuilles, et lorsque les chenilles sont écloses, elles s'introduisent dans les jeunes pommes, généralement par le calice. Le remède consiste dans l'arrosage des arbres avec un composé à base d'arsenic, tel que l'arséniate de plomb, à certains intervalles définis, le premier arrosage à faire lorsque 75 p. 100 des pétales sont tombés.

C'est-à-dire dès que l'époque de la floraison est passé. Je ne sais ce qui arriverait si nous étions moins vigilants.

M. MacKELVIE: Le nombre en est-il diminué dans les régions infestées, l'année dernière?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crains que non; ils tiennent ferme. Si nous tenons à nous en débarrasser plus vite, il nous faudra augmenter notre personnel, je suppose, et nous sommes restreints à cet égard.

M. FANSHER: Mon honorable ami considère-t-il que la pyrale du maïs est un insecte destructeur, et pourquoi?

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici: il crible tellement les tiges qu'elles sont facilement abattues par le vent, et il est très difficile ensuite pour les lieuses de les couper. Je n'habite pas cette région-ci depuis assez longtemps pour savoir jusqu'à quel point ils sont nuisibles aux récoltes, mais les tiges que j'ai examinées sont perforées de petits trous comme des pointes d'aiguilles . L'honorable député de Welland, ainsi que d'autres, m'ont dit au commencement de la session, que les cultivateurs du comté d'Essex avaient trouvé un moyen de se débarrasser de ces insectes nuisibles, et n'en étaient plus inquiétés; et ils ne les redoutent plus autant qu'autrefois. Ils ont leur manière de s'en débarrasser.

M. FANSHER: La pyrale du maïs cause-t-elle de grands ravages dans son pays d'origine?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je comprends qu'il y a dans ce pays une ennemi parasitique qui en restreint les ravages. Sans cet ennemi. ses ravages seraient très sérieux et rapides.

M. FANSHER: Pourquoi n'introduit-on pas les parasites ici?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous les introduisons artificiellement, ainsi que nous faisons pour les parasites des autres insectes nuisibles, et ainsi que nous faisons en ce qui concerne le ver du bourgeon d'épinette.

M. MacLEAN (Prince): Je comprends que d'après les règlements qui sont en vigueur depuis septembre 1923, les pommes de terre de semence provenant d'un district infesté ne pourront être vendues ailleurs. Cette disposition s'applique-t-elle aussi aux pommes de terre importées de régions où ces tubercules atteints de chancre? Cette maladie est très peu connue encore au Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non. Je suppose que si cette infection commençait ici, et si nous la croyions sérieuses, il nous faudrait recourir à la quarantaine.

M. JOHNSTON: A-t-on fait quelques expériences en vue de la destruction de la mouche à scie qui attaque les tiges du blé dans l'Ouest canadien?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce sont les provinces qui s'en occupent principalement. On réussit à l'automne à s'en débarrasser en partie au moyen d'un labour profond. Les petites larves, après avoir coupé la tige du blé tout autour, et l'avoir laissée tomber, descendent au bas de la tige, à deux pouces du sol et y passent l'hiver. Cependant, si le chaume est fauché en automne, ou s'il est brûlé, ou détruit de quelque manière, cela prévient d'autres ravages. Cela ne mettra pas complètement fin aux ravages de ces insectes, mais les restreindra considérablement. Cet insecte est tellement ingénieur que l'homme a peine à le maîtriser. Malgré les différentes méthodes adoptées dans ce but, il est de plus en plus nuisible.

(La séance du comité suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. SPENCE: Lorsque le comité a suspendu la séance à six heures nous étions à discuter l'allocation destinée à l'application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux destructeurs. Il y a aussi un crédit sous la rubrique de l'entomologie. Nous devrions discuter ces deux questions en même temps. Peu d'entre nous sont renseignés en matière d'entomologie et je crois que l'honorable ministre en sait à peu près aussi long que les autres. J'en sais peu de chose et je crois que les honorables membres de la Chambre n'en savent guère plus.

M. FORKE: Parlez pour vous-même.

L'hon. M. MOTHERWELL: Chaque honorable député devrait faire ses propres aveux.

M. SPENCE: On ne pourrait pas s'attendre à ce que l'honorable ministre fût bien renseigné en fait d'entomologie. c'est un service qu'on a greffé ces dernières années seulement sur le département de l'Agriculture et il est peu connu de la plupart d'entre nous.

Il faut vous féliciter, monsieur le président, de la patience dont vous avez fait preuve cet après-midi alors que les membres parlaient de toutes les choses imaginables. Qui a jamais entendu parler du classement des œufs, du beurre ou du fromage? Quelqu'un a suggéré un embargo sur les fèves; un autre a demandé la nomination d'un phytopathologiste au service d'entomologie. Jamais de la vie je n'ai entendu une discussion pareille. Sans doute le département est coupable, plus ou moins, de prodigalité, mais pourquoi les honorables membres perdent-ils tant de temps à discuter des choses du genre? L'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Caldwell) a lancé cet après-midi des accusations d'un caractère grave à l'adresse de ceux qui font le commerce des pommes de terre en Nouveau-Brunswick; je regrette qu'il ait été dans l'obligation de formuler ces accusations parce que je n'aime pas à voir des gens de cette classe recourir à la fraude en ce qui concerne la vente des pommes de terre et surtout de pommes de terre de

semence, qu'elles soient ou non certifiées par l'Etat. Je crois que le ministre de l'Agriculture devrait donner suite à ces accusations au moyen d'une enquête. J'ai probablement un millier de sacs de pommes de terre de semence que j'ai payés; et je crois avoir ce que je suis censé avoir acheté, car les commerçants du Nouveau-Brunswick m'ont toujours bien traité, mais cela ne s'appliquerait pas aux cas cités par l'honorable député. J'ai quelques notions du travail accompli par le service de l'entomologie, en ma qualité d'importateur de plants de pépinière, d'arbustes, de rosiers, et ainsi de suite, mais je dois avouer que l'entomologie m'est relativement peu connue. Cependant, j'approuve entièrement l'inspection des importations de l'étranger, et même de toutes importations, parce qu'elle est nécessaire pour nous protéger contre l'envahissement de divers fléaux. Je ne crois pas qu'on devrait dépenser tant d'argent pour embaumer des insectes, les ranger soigneusement dans des casiers d'acajou et en confier la surveillance à tout un personnel pour empêcher qu'ils s'évadent. Je maintiens, monsieur le président, que nous avons au pays un trop grand nombre de ces prétendus savants qui s'imaginent faire des découvertes, mais en réalité ne font que se préparer des sinécures, s'ils ne visent pas en même temps à la création de nouveaux départements et de nouveaux services. En ce qui concerne l'entomologie nous devons forcément nous fier à quelqu'un. Aucun d'entre nous n'a une idée de ce que ceci peut coûter et je prie le ministre de tenir ferme pour l'économie, car il nous faut quelqu'un qui sauvegarde nos intérêts. J'espère qu'à l'avenir lorsqu'un honorable député posera une question au ministre de l'Agriculture au sujet d'une dépense proposée, ce dernier pourra lui faire une réponse satisfaisante. J'ai eu la même difficulté l'autre jour. Certains honorables représentants à ma gauche aussi lui ont posé plusieurs questions; il n'a jamais refusé carrément de répondre, mais chaque fois il a tout tenté pour éluder une réponse directe. Il n'a jamais voulu nous répondre clairement concernant les frais d'un service donné. Je ne veux pas trop le critiquer; seulement il faut le critiquer un peu de ce côté-là. On ne pouvait pas s'attendre qu'il fût renseigné; mais à l'avenir j'espère que le ministre répondra directement lorsqu'on lui posera une demande claire et nette, et qu'il montrera un peu plus de franchise dans ses relations avec la Chambre; c'est là, évidemment, une qualité qui lui manque.

Quelques VOIX: Règlement.

M. SPENCE: Si j'enfreins le Règlement, je demande excuse; seulement, voilà trois jours, j'ai tout essayé pour obtenir des renseignements touchant ce que coûte l'entretien de la ferme expérimentale à Ottawa et je n'ai pas encore obtenu une réponse. Je crois que le crédit devrait être ou adopté ou rejeté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je dois avouer, monsieur le président, que je ne possède pas toute la science de l'entomologie; cependant, je puis apprendre à mon honorable ami que nous avons déjà nommé des phytopathologistes à ce service. Je suppose qu'il n'a jamais entendu parler d'un phytopathologiste.

M. SPENCE: Oh oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai donc la satisfaction de savoir qu'il y a au moins un député qui en connaît moins long que moi.

M. SPENCE: Je tiens à dire. . .

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable collègue ne doit pas se froisser; je n'ai pas dit grand chose.

L'honorable député de Bow-River (M. Garland) avait posé une question au sujet du service entomologique dans chaque province. J'ai fait préparer par deux de mes fonctionnaires un relevé que voici. Je laisse de côté les fractions:

Nouveau-Brunswick	$21,000
Nouvelle-Ecosse	24,000
Québec	14,000
Ontario	42,000
Manitoba	7,000
Saskatchewan	11,000
Alberta	11,000
Colombie-Anglaise	19,000

Telles sont les sommes dépensées dans les différentes provinces pour le service entomologique

L'hon. M. TOLMIE: Les remarques qui ont été faites, cet après-midi, touchant l'importance du commerce des pommes de terre de semence m'ont vivement intéressé. C'est un commerce qui intéresse non seulement les Provinces maritimes, mais aussi la province qui touche au littoral du Pacifique. Je regretterais beaucoup de voir négliger les réglements concernant les pommes de terre de semence. Nous sommes en train de créer un beau commerce qu'il faut maintenir à tout prix, de même qu'il faut continuer de classer et d'inspecter strictement les pommes de terre, afin que le certificat de l'état qui accompagne le produit ait une valeur quelconque et soit une garantie de sa qualité. Quant à la coopération de l'autorité fédérale avec les départements provinciaux, le ministre pourrait peut-être indiquer au comité les précautions prises pour éviter tout double emploi et la ligne de démarcation entre les travaux attribués aux provinces et ceux attribués à l'autorité fé-

dérale. Etant donné l'importance de ce commerce des pommes de terre de semence, il serait intéressant de savoir les progrès faits depuis quelques années. En ce qui concerne l'inspection et le classement en général, si nous voulons faire concurrence sur les marchés d'exportation du monde aux pays où le système de classement et d'inspection est observé strictement comme en Nouvelle-Zélande, au Danemark et dans d'autres pays européens, le Canada devra se montrer aussi sévère qu'eux pour les produits qu'il exportera.

Pour ce qui est des maladies contagieuses non seulement des animaux, mais aussi des plantes et du service entomologique en général, nous ne saurions absolument pas songer à ralentir nos efforts Nous aurons beau discuter dans cette enceinte, faire de la politique ici et là dans le pays, les microbes seront aussi actifs et il est essentiel d'agir Je suis bien sûr que si on relâche l'application des règlements, nous ne conserverons pas la réputation dont le Canada jouit actuellement relativement à la santé de ses animaux et la qualité de ses produits.

(L'article est adopté.)

Industrie laitière, $230,000.

M. CAMPBELL: En 1922 on a dépensé $147,00 et en 1923, $158,000. Quelle est la raison de cette augmentation?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le crédit n'est pas supérieur à celui de l'an dernier.

M. CAMPBELL: Je parle de la somme réellement dépensée, l'an dernier, laquelle, d'après le rapport de l'auditeur général, ne s'est élevée qu'à $158,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous nous proposions, l'an dernier, de faire certains travaux de recherches, mais nous n'avons pas pu trouver l'homme qu'il fallait, si bien que le travail a du être abandonné. D'autres travaux ont pu être accomplis à meilleur marché que nous ne pensions, mais la principale raison pour laquelle nous n'avons pas épuisé le crédit voté fut l'impossibilité d'exécuter les travaux que nous nous proposions de faire, faute du fonctionnaire nécessaire Nous voulions faire des recherches bactériologiques, surtout pour le fromage. Depuis nous avons mis la main sur un bastériologiste et il nous faut par conséquent pourvoir aux frais que travail va entraîner. Il y aura aussi certaines expériences à faire sur les vaches, non pas pour la tuberculose, mais pour la quantité et la qualité du lait. La chose a été déjà entreprise par certaines provinces; dans l'Ouest par exemple, surtout dans la Saskatchewan et une partie du Manitoba, de même qu'en Nouvelle-Ecosse.

M. CALDWELL: Ces expériences sur les vaches sont-elles comprises dans le crédit en discussion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, à une certaine époque; mais nous transférons ce service à la section des bestiaux.

M. HANSON: Que fait le département pour assurer à nos produits laitiers de meilleurs débouchés à l'étranger.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a un autre article à ce sujet.

M. HANSON: Je me demande quelles démarches le département entreprend touchant cette si importante question et à une époque où les cultivateurs manquent de débouchés.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons en Europe un représentant qui s'occupe des intérêts canadiens là-bas en plaçant sur les marchés, non seulement les produits de la laiterie, le bacon et les œufs, mais aussi tous les autres articles d'exportation. Jusqu'ici, nous ne faisons que commencer, mais nous comptons sur d'excellents résultats. De plus, nous avons ici plusieurs inspecteurs de cargaison dont les devoirs consistent à surveiller le chargement des marchandises à bord des navires, de voir à ce qu'elles soient placées en bon état et qu'on ne les manœuvre pas inutilement; et malgré toutes ces précautions beaucoup de nos contenants, comme les boîtes à fromage, par exemple, sont fort endommagés avant d'arriver à destination. De l'autre côté nous avons d'autres inspecteurs qui voient à l'arrangement des marchandises en entrepôt et à leur manutention après qu'elles sont arrivées. Ces employés s'assurent que les produits putrescibles, comme le beurre, par exemple, ne demeurent pas trop longtemps sur les quais, ne soient pas exposés aux changements de température ou autrement sujets à s'avarier avant que le destinataire puisse les placer en entrepôt frigorifique. Voilà une partie du travail accompli, mais il reste encore énormément à faire si nous voulons tenir tête à nos principaux concurrents.

M. HANSON: Quel est le nom de l'employé dont parle le ministre?

L'hon. M. MOTHERWELL: M. W. A. Wilson.

M. HANSON: N'était-il pas autrefois directeur-gérant de la Saskatchewan Creamery?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. HANSON: A-t-il réussi dans cette entreprise?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, quand je me trouvais là.

M. HANSON: Il a réussi quand le ministre était là; c'est une restriction. Mais, a-t-il aussi bien réussi après le départ du ministre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je parle de ce que je sais seulement. On ne s'attend pas à ce que je m'occupe de cette entreprise et que je surveille les affaires du ministère à Ottawa. Du reste, je comprends que, depuis cette époque, des plaintes ont été formulées au sujet de l'administration.

M. HANSON: N'est-il pas vrai qu'il n'a pas réussi du tout dans le poste qu'il occupait et que le ministre l'a expédié en Grande-Bretagne? Dans ce cas, comment pouvons-nous attendre à ce qu'il réussisse là-bas?

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous devrez le demander à la commission du service civil.

M. HANSON: Le ministre ne s'est-il pas occupé de sa nomination; ne l'a-t-il pas recommandé?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement.

M. HANSON: Vous l'avez recommandé, naturellement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Et beaucoup d'autres l'ont aussi recommandé et la commission du service civil peut être félicitée de la meilleure nomination qu'elle ait faite depuis que je suis ministre.

M. HANSON: Quels résultats a-t-il obtenus depuis qu'il est arrivé en Europe? Qu'on nous fasse voir quelque chose de tangible pour les traitements que nous payons.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il n'est là-bas que de puis septembre dernier, mais il a envoyé un grand nombre de suggestions, surtout en ce qui regarde le commerce du fromage et du beurre. Comme je l'ai fait entendre cet après-midi, on s'est tellement plaint des lois restrictives qui ont été adoptées par la Chambre au cours des dernières années que je n'ai pas cru bon de présenter d'autres projets de lois de cette nature, si pressants que puissent être les besoins. Cependant, M. Wilson conseille fortement la standardisation des boîtes à beurre et à fromage. Elles ne sont pas du même modèle actuellement et le changement imposerait la fabrication d'un cercle d'une grandeur différente. Cela coûterait de l'argent, mais nous devrons y venir un jour ou l'autre de manière à ce que les fromages remplissent exactement les boîtes. Actuellement, les fromages ont parfois un diamètre d'un pouce plus petit que le diamètre intérieur de la boîte et le résultat est que, lorsque ces boîtes sont maniées, elles tombent souvent en morceaux. Nous pourrions présenter un projet de loi cette année car cet inspecteur nous a envoyé assez de renseignements pour la justifier, du moins quant aux boîtes à beurre et à fromage, mais, lors de la conférence qui a eu lieu ici avant l'ouverture de la session, on a cru bon d'attendre plus ample information avant d'ordonner le changement et de forcer nos fromageries à s'imposer des frais supplémentaires. Voilà une partie du travail que cet employé a accompli. Nous tenons de lui assez de renseignements pour nous permettre de faire plusieurs modifications en vue de faciliter le placement de nos produits. Cependant, le temps n'est pas encore venu d'opérer ces modifications. Le public a bien assez de règlements à observer par le temps qui court. Le moment n'est pas propice à l'établissement de nouvelles contraintes.

M. HANSON: Le ministre n'a pas tout à fait répondu à ma question. J'ai demandé à savoir quels avaient été les résultats du voyage fait par le commissaire de l'industrie laitière en Australie et en Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est notre commissaire de l'industrie laitière, M. Ruddick, qui a créé pour ainsi dire cette industrie en Nouvelle-Zélande, où il exerçait les mêmes fonctions il y a une vingtaine d'années. Son œuvre y est continuée par M. Singleton. Les industriels de la Nouvelle-Zédande tracent la voie au Canada, et même à tous les pays, à l'exception du Danemark, pour le conditionnement des produits destinés au marché anglais. Depuis que je suis au ministère, nous avons eu la visite de plusieurs industriels zélandais. C'est l'habitude pour les exploitants de visiter les pays rivaux afin de connaître les dernier perfectionnements dans leur industrie. Si'ls constatent l'existence de méthodes applicables dans leurs pays, ils les y introduisent.

M. Ruddick a voulu savoir si la fabrication du beurre et du fromage en Nouvelle-Zélande était meilleure qu'en Canada Il s'est mis au courant de leurs méthodes les plus nouvelles, dont quelques-unes ne sont pas applicables en Canada, parce que nos fromageries sont beaucoup moins considérables. En ce qui concerne la pasteurisation des produits, quoique la préférence du consommateur anglais soit à peu près fixée sur un certain type de beurre et de fromage, cependant les personnes qui s'y connaissent sont d'accord pour dire que cette préférence tend à changer. Le consommateur anglais préfère le fromage doux, qui est fait avec du lait pasteurisé. Or, en Nouvelle-Zélande presque tout le lait est pasteurisé avant d'en faire du fromage. La même chose existe au sujet du beurre et de la crème.

Nous avons publié ces renseignements; mais par malheur les fabriques canadiennes ne sont pas assez considérables pour justifier l'installation d'un appareil de pasteurisation. Nous avons donc décidé d'encourager le réunion dans la même fabrique de la fabrication du beurre et du fromage, afin qu'ayant des établissements plus considérables on puisse y installer des appareils de pasteurisation pour se mettre en meure de satisfaire la préférence du consommateur anglais pour les fromages doux qui se fabriquent avec du lait pasteurisé. Tels sont quelques-uns des résultats de notre mission en Nouvelle-Zélande. Il y en a d'autres.

M. HANSON: Nous serions heureux de connaître les autres résultats de la mission. Quelle difficulté est arrivée au commissaire en Nouvelle-Zélande et ou en est l'affaire?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne sais ce que vous voulez dire et le sous-ministre non plus.

M. HANSON: C'est peut-être de son compagnon qu'il s'agit.

L'hon. M. MOTHERWELL: M. Wilson. Il a accompagné M. Ruddick.

M. HANSON: En quelle difficulté se trouva-t-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai entendu parler d'aucune difficulté. Peut-être a-t-il eu le mal de mer, je n'en sais rien.

M. HANSON: Vous en entendrez parler peut-être.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable membre pourra peut-être me renseigner.

M. HANSON: Qu'est-il donc arrivé à M. Wilson en Saskatchewan qui a décidé son voyage à l'étranger?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député fait erreur. M. Wilson est entré dans l'industrie laitière sous les auspices du gouvernement fédéral il y a une vingtaine d'années. Il est passé en Saskatchewan en 1905 et a été durant douze ans commissaire de l'industrie laitière. Il était connu comme une autorité en théorie et en pratique.

Je vois que l'honorable membre a suivi ce que les journaux de Regina ont imprimé à son sujet. Puisque notre collègue est avocat il devrait savoir que plusieurs des allégations publiées ne peuvent être prises pour vraies en l'absence de M. Wilson qui n'avait pas l'occasion d'y répondre. Il a depuis répondu aux autres, mais sa défense n'est pas encore connue.

M. HANSON: Quelle accusation a-t-on portée contre lui?

L'hon. M. MOTHERWELL: On n'a porté aucune accusation contre lui sauf de ne pas être capable de s'entendre avec son personnel. C'est la seule accusation que j'aie entendue.

Le très hon. M. MEIGHEN: N'a-t-il pas été accusé de se prétendre le cousin de l'honorable ministre lui-même?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est une nouvelle pour moi. Je ne l'avais jamais entendue auparavant. Il y a beaucoup de choses que mon très honorable ami ne connaît pas encore. Je me souviens que l'autre soir il ne savait pas qu'il y avait un embargo sur le bétail américain. Ce soir il a accusé M. Wilson d'être un de mes cousins. Si vous remontez à Adam, je ne doute pas qu'il ne le soit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre est le premier auquel j'ai entendu dire qu'il ne l'était pas. J'éprouve quelques difficultés à me faire aux sinuosités du ministre de l'Agriculture. Je ne pense pas que personne s'y comprenne quand il est ici. Le ministre par exemple au sujet de l'embargo sur le bétail a-t-il fait quelque annonce au public pour indiquer son existence?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment l'a-t-il faite?

L'hon. M. MOTHERWELL: Par l'entremise de la presse, de la façon ordinaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelle presse?

L'hon. M. MOTHERWELL: Toute la presse, la presse associée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne l'ai pas vue, mais j'ai vu quelques télégrammes du ministre disputant la parenté de M. Wilson. Il semble les avoir oubliée.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas du tout au sujet de M. Wilson. Le chef de l'opposition devra se reprendre avec quelque chose de plus difficile.

M. ROSS (Simcoe): Je ne doute pas que mon très honorable ami n'ait pas vu l'article dans la presse, mais il se trouve que je l'ai vu et je pense que beaucoup parmi nous l'ont vu. L'article était dans la presse.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, si vous demandez à la moitié des pages ici, ils vous le diront.

M. ROSS (Simcoe): Dans l'Ontario, l'industrie de la laiterie, particulièrement la fabrication du beurre et du fromage, est un facteur important dans les opérations agricoles. D'après les rapports, nous avons un certain nombre d'inspecteurs. Je crois que nous avons huit inspecteurs de laiterie, douze inspecteurs des chargements, sept ou huit classificateurs de produits. Nous avons des rapports. Voici un petit rapport que je ne considère pas comme très favorable. Il est publié dans le *Canadian Grocer* et parlant du beurre canadien, il dit:

En Angleterre il se vend de dix à trente shellings par cent livres de moins que le beurre d'autres pays.

Puis il continue ainsi:

C'est dû à son manque d'uniformité dans la qualité ou parce qu'une grande quantité ne se consomme pas.

Je me demandais quels étaient les devoirs des inspecteurs et comment les remplissaient ceux qui était chargé d'inspecter les chargements au départ et ceux qui inspectaient le beurre fabriqué dans les différentes provinces et nos classificateurs comment travaillent-ils et où, s'ils inspectent la crème telle qu'elle arrive, s'ils inspectent la fabrique elle-même au sujet des conditions sanitaire, de la propreté et autres choses; s'ils inspectent le produit fini dans la fabrique avant qu'il en sorte —ce sont les questions sur quoi je voudrais avoir un peu de renseignements.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'inspection de la fabrique du beurre et du fromage relève en général des provinces. Il est vrai que nous y participons d'une certaine manière en appelant l'attention sur l'importance de classifier la crème et le lait mais nous n'avons pas à nous occuper de l'inspection des beurreries ou des fabriques de fromage. Nos devoirs comportant la classification de l'article après sa fabrication et sa mise en vente et cela se fait ordinairement dans les entrepôts. Nous avons exercé un contrôle sous le régime de la loi de l'enseignement agricole dont les octrois prévoyaient qu'une partie devait être dépensée pour l'inspection et la classification de la crème et du lait dans les fabriques. Depuis lors, nous n'avons exercé aucun contrôle; nous avons agi seulement en qualité de conseils et sous la forme d'enseignements. En un mot la classification est fédérale et la fabrication provinciale.

M. LUCAS: Comme la qualité du beurre exporté rejaillit sur le Dominion en général, le ministre pense-t-il pas que ce serait une bonne idée si le Dominion convoquait une conférences des provinces dans le but d'établir un système uniforme de classification dans tout le Canada?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons eu une ou deux conférences de ce genre, mais ce n'est pas chose facile d'obtenir que quelques provinces acceptent même un système. Les trois provinces des prairies ont accepté un système de classification il y a déjà des années, l'Alberta en particulier et le résultat a été que le beurre fabriqué dans les provinces des prairies a obtenu sur le marché anglais le prix le plus élevé de tout le beurre expédié du Canada, dépassant même l'article des fameux cantons de l'Est.

Les laitiers de l'Alberta ne sont pas plus compétents que ceux des autres provinces, mais ils ont adopté le véritable principe qui est de classer et de payer le lait et la crème d'après la qualité, seule méthode d'obtenir un beurre de qualité. Dans les anciennes provinces, le marché domestique absorbe presque tout le beurre qui y est fabriqué, de sorte qu'on n'a pas à subir la concurrence mondiale sur les marchés étrangers. Le beurre qui est fabriqué dans les provinces d'Ontario et de Québec est conforme au goût des gens, surtout en ce qui regarde le salage; mais, je le répète, bien qu'une faible quantité de ce beurre soit exportée, la majeune partie est absorbée par le marché domestique. D'autre part, les laitiers de l'ouest doivent subir une rude concurrence sur les marchés étrangers et fournir un produit qui flatte le goût de leurs clients et c'est de cette façon que notre beurre a acquis rapidement toutes les qualités requises. Les quantités de beurre qu'exporte l'est sont si faibles qu'un système de classement ne s'impose pas autant ici que dans l'ouest. Au cours de la dernière conférence que nous avons tenue, les provinces de Québec et d'Ontario,—on a déjà commencé dans les Provinces maritimes,—ont signifié leur intention d'inaugurer un système provincial quant au classement de la crème et du beurre. En premier lieu donc, la qualité de ces produits dépend de l'initiative des provinces, auxquels viennent s'ajouter les services que le département fédéral de l'agriculture peut rendre au point de vue renseignement.

M. ROSS (Simcoe): Devons-nous admettre l'exactitude du rapport que j'ai lu en ce qui regarde le beurre canadien exporté à l'étranger?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement.

M. ROSS (Simcoe): Le ministre a-t-il quelque plan à proposer afin de remédier à cette situation? Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de perdre ce marché pour notre beurre.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai le regret d'admettre que ce rapport est exact. Cependant, il faut savoir où nous en sommes exac-

tement afin d'apporter remède à pareille situation et voilà à quoi tendent tous nos efforts pour l'instant. Nous devrons à mon avis inaugurer le système des doubles fabriques—c'est-à-dire que nous fabriquerons du beurre en hiver et du fromage l'été, et il faudra développer un volume suffisant de trafic pour disposer de notre lait et de notre crème en utilisant les méthodes les plus modernes de pasteurisation et le reste. Au cours des deux ou trois dernières années, la législature d'Ontario a adopté une loi pourvoyant à la consolidation des fabriques de fromage qui désirent se fusionner de cette manière. Or, je me rappelle que l'honorable Manning Doherty, qui fut le parrain de cette mesure a copié pour ainsi dire exactement le système qui est en vigueur dans la province de la Saskatchewan, quoi qu'elle décrète l'avance de sommes plus considérables aux beurreries qui désirent se fusionner. Je crois que l'on est à organiser une couple d'institutions de ce genre par le temps qui court, quoi qu'il ne soit pas à ma connaissance qu'aucune d'elles ne soit encore en pleine activité. Ce n'est qu'avec un pareil système que nous pourrons espérer faire concurrence à l'Australie.

M. ROSS (Simcoe): Est-il obligatoire que le beurre destiné à l'exportation soit classé et marqué avant d'être expédié?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. ROSS (Simcoe): D'après les règlements fédéraux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Que faisait M. Wilson à l'époque où le ministre l'a fait nommer pour aller à la recherche de marchés pour notre beurre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je croyais l'avoir passablement expliqué dans la réponse que j'ai faite aux observations de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Nous recevons constamment des rapports de ses démarches.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre trouve à redire que je ne lise pas les journaux, mais il ne m'écoute pas non plus lorsque je lui pose une question. J'ai demandé ce que M. Wilson faisait avant d'être nommé à ces fonctions par le ministre de l'Agriculture?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami sait bien que je n'entends pas parfaitement. J'ai une oreille qui n'est pas très bonne.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le regrette, mais je ne le savais pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais, j'entends souvent des remarques du très honorable chef de de l'Opposition qui ne me servent de rien non plus qu'à d'autres. Cependant, je ne comprends pas tout ce qu'il dit. Mon très honorable ami me demande ce que faisait M. Wilson avant d'aller outre-mer? Voici: Il est allé en Australie avec M. Ruddick afin de se rendre compte de la concurrence qu'il aurait à combattre lorsqu'il serait en Angleterre. Et avant cela il occupait les fonctions de surintendant général et d'administrateur de la coopérative des beurreries de Regina.

Le très hon. M. MEIGHEN: Encore une autre tentative; c'est la troisième et je tâcherai de parler assez fort cette fois.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vous remercie.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre, c'est évident, n'a jamais bien saisi le sens de mes observations, car autrement, il ne nourrirait pas les opinions erronnées qu'il exprime maintenant.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oh! j'ai bien tout entendu au sujet de l'embargo.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous allons mettre l'embargo sur les balivernes de l'honorable ministre et tâcher d'en arriver aux faits. Que faisait M. Wilson quand l'honorable ministre a obtenu que cette nouvelle tâche à l'emploi du Gouvernement fédéral lui fût confiée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il était justement de retour de la Nouvelle-Zélande lorsque la position fut établie. Mon honorable ami sait toutes les formalités par lesquelles il faut passer pour arriver à faire faire une nomination. D'abord, il faut créer la position, puis la faire classer par la Commission du Service civil, la faire confirmer par le cabinet et, enfin, l'annoncer. J'ignore ce qu'a fait M. Wilson pendant les quatre ou cinq semaines qu'il a fallu prendre pour remplir les conditions requises, je présume qu'il les a passées à attendre un résultat. Il s'en revenait de la Nouvelle-Zélande. Il est arrivé à temps pour demander la position et il l'a obtenue en dépit de la concurrence de soixante-quinze autres aspirants.

Le très hon. M. MEIGHEN: A cette époque l'influence de l'honorable ministre était importante, mais lorsque la commission connaîtra tout le dossier de l'affaire elle ne fera plus grand cas de ses recommandations. J'ai demandé non pas ce que faisait M. Wilson pendant que l'honorable ministre travaillait à créer cet emploi, mais ce qu'il faisait aupa-

ravant. Afin que l'honorable ministre ne puisse manquer de me comprendre, je lui demanderai si M. Wilson n'était pas gérant de ce qu'on appelait la société coopérative des beurreries de la Saskatchewan?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami a moins bonne oreille que moi, car, ce que je viens de dire je l'ai déjà dit deux ou trois fois. J'ai déclaré que M. Wilson était allé à la Nouvelle-Zélande avant d'obtenir cet emploi et qu'auparavant il était gérant ou surintendant de la société coopérative des beurreries de la Saskatchewan.

Le très hon. M. MEIGHEN: A quel succès est-il arrivé?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tant que j'ai été là il a bien réussi. J'ignore comment il a réussi ensuite. La législature de la Saskatchewan a fait récemment une enquête par l'entremise du comité de l'Agriculture. A la suite de cette enquête, faite en l'absence de M. Wilson et sans qu'il y fût représenté, on a prétendu qu'il n'avait pas réussi. Je ne sais ce qui en est, mais il s'est défendu en écrivant au comité d'Agriculture une lettre qu'on s'est abstenu de révéler au public, j'ignore pour quelle raison.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cette compagnie était une compagnie publique. Etat-elle en état de prospérité quand il l'a quittée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les renseignements que je possède ne me permettent pas de le croire, mais dans le rapport du comité de l'Agriculture rien n'indique qu'il fût responsable de cet état de choses. J'ignore si mon très honorable ami a lu le rapport de ce comité. Un certain nombre de témoins ont blâmé M. Wilson sous prétexte que l'administration des affaires de la compagnie avait laissé à désirer. Je n'ai pas le rapport par devers moi, mais j'espère que je l'aurai à la prochaine séance. D'ailleurs, nous avons à nous occuper, pour le moment, des articles qu'on nous a soumis. J'ajouterai, cependant, que le rapport de ce comité qui a siégé à Regina ne parle de violation d'aucun devoir de la part de M. Wilson, et je n'ai aucune autre autorité sur laquelle je puisse m'appuyer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il était gérant de cette entreprise lorsqu'elle a échoué. Cet insuccès provenait-il de ce que l'honorable ministre était absent de la province ou de ce que M. Wilson y était présent?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout ce que je puis invoquer, c'est le rapport du comité de l'agriculture. Celui-ci a jugé qu'à l'instar de plusieurs autres institutions importantes, la société coopérative des beurreries de la Saskatchewan était loin de s'attendre à la terrible déflation qui eut lieu après la guerre, en 1920. Elle avait en mains une certaine quantité de beurre dont le prix baissa beaucoup ce qui lui fit éprouver une perte considérable. Elle possédait, à différents endroits, des installations d'entreposage frigorifique qui fonctionnèrent à leur pleine capacité durant la guerre, et eclui de ces outillages qu'elle avait établi en premier lieu fut l'objet d'une subenetivon allouée par le gouvernement de cette époque. Cette subvention ne fut accordée que par rapport à un seul outillage de cette nature: celui de Saskatoon. Cependant, la société continua d'établir de ces outillages, tant on demandait d'espace pour faire de l'entreeposage frigorifique. Après la guerre on cessa tout à coup d'en demander et par conséqueent, ces établissements cessèrent d'être profitables. Cette société se trouva exactement dans la même situation des centaines de mille autres. J'ai maintenant le rapport, il a pour titre "Le comité de la législature fait rapport". Il est trop long à lire, mais si mon honorable ami veut le voir—

Le très hon. M. MEIGHEN: Les membres de ce comité étaient tous des libéraux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non pas. Il y a eencore une couple de tories qui siégent à cette législature.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'aime à croire que M. Wilson réussit mieux dans ses affaires actuelles que dans l'entreprise qu'il a dirigée autrefois, car il ne pouvait échouer plus complètement qu'il n'a échoué. S'il se présente quelques autres épaves, le ministre leur trouvera sans doute des positions dans son ministère.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne puis assumer la responsabilité de ce qui est arrivé après mon départ. J'accepte le rapport de ce comité, qui était composé de conservateurs, de progressistes et de libéraux.

M. MILLAR: J'aimerais à dire un mot à ce sujet. Je ne tiens aucun compte de la querelle qui a lieu entre le chef de l'opposition et le ministre de l'agriculture, ils peuvent se chicaner à leur aise, mais, connaissant bien M. Wilson, je crois qu'il est de mon devoir de faire quelques remarques après les insinuations que l'on a faites sur son compte ce soir. Je l'ai vu à l'œuvre au cours des dix ou quinze dernières années, alors qu'il était à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan, et on est généralement d'avis dans cette province,

que c'est un fonctionnaire très compétent. Il est vrai que les beurreries coopératives sont actuellement dans les difficultés financières et que M. Wilson a été autrefois le gérant de la compagnie, mais bien d'autres maisons d'affaires sont également dans la même situation et rien n'indique qu'elles aient été mal administrées. Lorsque l'on fait des insinuations sur le compte d'un fonctionnaire compétent à l'emploi du gouvernement et rendant d'excellents services, au point que le ministre n'aurait pu faire de meilleur choix, je ne puis me résigner à laisser dire sans protester.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne suis pas du tout surpris qu'il soit un ami politique du député de Qu'Appelle, puisqu'il est un des favoris du ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voici le rapport du comité de l'agriculture qui constitue probablement une meilleure preuve que les racontars de mon honorable ami, qui prétend que M. Wilson est mon cousin.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'aimerais mieux avoir les dépositions que le rapport.

L'hon. M. MOTHERWELL: Des dépositions faites en l'absence de l'incriminé et alors que celui-ci n'avait pas d'avocat pour le représenter! Mon honorable ami étant lui-même un avocat devrait avoir une autre conception de la justice.

Le très hon. M. MEIGHEN: On a rendu un verdict en son absence.

M. CAMPBELL: Il me semble que cette question du beurre merité un peu plus d'attention. Quelqu'un a dit qu'elle est très importante pour les cultivateurs de l'Ontario, mais elle l'est également pour ceux des provinces des Prairies. Dans la Saskatchewan, nous nous occupons presque autant du beurre que du blé. En 1921, nous avons produit dans la Saskatchewan environ 7 millions de livres de beurre de beurrerie et, l'an dernier, près de 11 millions de livres. La production augmente très rapidement et la question qui nous préoccupe aujourd'hui est celle de trouver un marché pour l'avenir. En 1920, le prix moyen en gros du beurre de beurrerie a été de 56c, l'an dernier, il n'a été que de 34c. L'augmentation de la production et la diminution de la demande ont influé sur le prix et il me semble que nous pourrions faire quelque chose pour remédier à cette situation. Je crois que le ministre devrait pousser un peu plus loin l'étude de cette question. Je ne sais pas très bien ce qu'il y aurait lieu de faire, mais je crois que l'on devrait adopter un système de classement très rigide pour le beurre destiné à l'exportation. Si les producteurs du Québec et de l'Ontario s'opposent au système de classement de la crème que nous avons dans la Saskatchewan et le Manitoba, on pourrait peut-être résoudre la difficulté en établissant des règlements très rigoureux pour l'exportation. Je ne sais pas exactement ce qui fait défaut au Canada aujourd'hui, mais il est évident que nos règlements ne sont pas aussi rigides que ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. J'ai en main un article écrit par Cora Hind, qui avait été envoyée en Angleterre pour y étudier la question du beurre en 1922. Voici une partie de ce qu'elle a constatée au sujet du marché du beurre:

> Les marchands de Liverpool n'avaient rien de bien encourageant à dire au sujet du beurre canadien. Ils se plaignent que les prix ont été trop élevés l'an dernier et qu'ils ont éprouvé beaucoup de difficultés à le vendre. Il est ferme et bien emballé, mais on lui reproche un arrière-goût que l'on n'aime pas et qui en rend la vente difficile. Wall and Company en ont vendu des milliers de boîtes et leur expert m'a dit qu'ils ont fait de lourdes pertes de ce chef, il a ajouté qu'on devrait essayer au Canada de fabriquer un produit ayant autant que possible la même saveur que le beurre de la Nouvelle-Zélande. Ces remarques ont aussi été confirmées par M. Perry.

Je vous lirai aussi une coupure du rapport de l'état du marché, par James Gillanders, de Londres, qui s'exprime ainsi:

> Il est arrivé dernièrement sur le marché un ou deux envois de beurre canadien dont la qualité était généralement très satisfaisante. Il n'y a pas de doute que le système de classement n'y soit pour beaucoup et bien qu'il existe certains préjugés contre le beurre canadien, à cause de difficultés éprouvées dans le passé, qui font hésiter les acheteurs à spéculer sur cette classe de beurre, après l'avoir inspecté, ils consentent cependant à offrir des prix relativement élevés.

Cette coupure mentionne pour le beurre canadien des prix bien au-dessous des chiffres qui se rapportent au beurre de la Nouvelle-Zélande. J'ai ici un autre extrait, du "Grocer" de Londres, que je vais vous lire:

> Les importations de beurre canadien ont été très considérables au cours de la présente saison. En termes généraux, le beurre des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est supérieur au produit des provinces de l'Est et s'est vendu plus cher.
>
> Ceci fait ressortir le prix de l'action concertée telle qu'elle se manifeste entre les beurreries et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, provinces où le classement se fait à la faveur de systèmes excellents et sous la surveillance du gouvernement. Le fromage canadien continue d'être recherché sur ce marché, et il semble que les Canadiens entendent faire en sorte que leur bacon et leur beurre le soient également.

Cet extrait du journal londonnien mérite de fixer l'attention. A l'heure actuelle, dit-on, nos clients d'outre-mer sont incapables de payer le prix de nos produits. En me reportant aux bulletins du commerce et de la navigation du Royaume-Uni pour 1923, je constate qu'il s'est importé 39,834 quintaux (de 112 lbs) de beurre canadien dans le cours de l'année contre 154,532 l'année précédente. La

diminution, on le voit, est très forte. L'importation du beurre du Danemark accuse une assez forte augmentation; il en est de même de ceux des Pays-Bas, de l'Argentine et surtout de la Nouvelle-Zélande. Il me semble donc qu'il y aurait un effort à tenter de ce côté-là.

Je vois que la Nouvelle-Zélande a récemment édicté un règlement aux termes duquel l'exportation du beurre ne peut se pratiquer qu'à la faveur d'un permis; c'est-à-dire que l'exportateur est tenu de se munir d'un permis. Le marchand de beurre qui a obtenu le permis doit, s'il tient à le conserver, se conformer au règlement. Je crois qu'il nous faudra suivre cet exemple si nous tenons à ce que notre beurre continu d'être recherché en Angleterre. Depuis trois ans, l'importation du beurre dans le Royaume-Uni accuse une augmentation constante, et cependant, nous y perdons chaque année du terrain. En effet, après y avoir exporté à peu près 17 millions de livres en 1922, nous n'y en avons vendu que 4 millions l'année dernière. Le ministre pourrait peut-être nous dire un mot des règlements en vigueur à l'heure actuelle et nous faire savoir s'il ne serait pas possible de réglementer l'exportation sans toutefois entraver le commerce du beurre dans les provinces d'Ontario et de Québec.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami vient d'aborder un sujet du plus puissant intérêt, à savoir l'empressement des Néo-Zélandais et des Australiens non seulement à s'imposer, mais aussi à observer les règlements les plus rigoureux, afin de se placer au premier rang dans le domaine du beurre et du laitage en général. Les rapports de M. Wilson et de M. Ruddick font voir que les fabricants de laitage de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande n'hésitent pas à se soumettre à toutes les dispositions raisonnables que prend le gouvernement, du moment qu'elles ont pour objet de les aider à faire un beurre de meilleure qualité.

L'honorable député ne s'est nullement trompé en disant que les fabricants de beurre doivent se servir d'étiquettes timbrées et autorisées, et se conformer aux règlements les plus rigoureux. Ils le font, sachant que cela les aide à rendre leur beurre sur le marché en meilleur état. Les Australiens se heurtent au même inconvénient que nous, sauf que si chacun des divers Etats de la Fédération possède son gouvernement, il n'y a pas de gouvernement fédéral pour avoir d'œil sur les autres. A certains égards, il y a avantage à cela, le chevauchement se trouvant écarté et chaque gouvernement se trouvant en mesure de maintenir sa réglementation de façon ininterrompue. N'étant pas sous le régime fédératif et ne possédant qu'un seul gouvernement, la Nouvelle-Zélande peut maîtriser la situation et faire observer les règlements mieux qu'on ne saurait le faire en Australie et au Canada. En notre pays—on a pu l'observer une fois de plus au cours de la discussion de cette après-midi—les gens trouvent fastidieuses les restrictions qu'on leur impose dans les divers domaines sur lesquels on a fait porter le débat. Si les Canadiens se voyaient assujétis—surtout par l'action du gouvernement fédéral, à qui il n'appartient pas d'intervenir en pareille matière—à des restrictions semblables à celles qui existent en Australie et en Nouvelle-Zélande, ils jetteraient les hauts cris, ni plus ni moins.

Sans vouloir vanter outre mesure les provinces de l'Ouest, qu'il me soit permis de rappeler que c'est parce qu'elles ont adopté le système du classement et ont si bien su le pratiquer—agissant en cela, comme le fait observer mon honorable ami, de concert avec le service fédéral—qu'elles ont pu tenir bon et ont réussi à éclipser toutes les autres provinces canadiennes sur le marché anglais. Si le beurre que le Canada envoie à l'étranger était toujours d'aussi bonne qualité que celui de l'Ouest, nous ne nous verrions pas obligés de faire l'humiliant aveu mentionné dans la publication dont on a cité un passage. Il n'est point d'hommes qui se soient employés autant que les commissaires de l'industrie laitière de l'Alberta et de la Saskatchewan à placer l'Ouest dans cette situation enviable. A peu près tous les produits de cette industrie se sont vendus suivant leur classement. C'est donc tout naturellement que l'on a adopté là-bas le système du classement; dans cette partie-ci du pays, le changement s'opère plus difficilement et les gens se montrent peu empressés à adopter le système. Il leur faut pour cela apprendre à oublier le passé, ce qui est plus difficile que de commencer sans expérience préalable. Néanmoins, le classement se pratique déjà dans les provinces d'Ontario et de Québec. La Nouvelle-Ecosse trouve à écouler tout son beurre dans les Provinces maritimes; le classement est chose dont elle ne se préoccupe guère, puisqu'elle n'a pas de beurre à exporter, et qu'elle n'a pas de concurrence à soutenir et que son débouché est là, tout près.

Les provinces de l'Ontario et de Québec atteignent une certaine moyenne mais insuffisantes pour les mettre en état de comprendre qu'elles perdent du terrain. Cependant, à la dernière conférence tenue en cette ville, il n'y a que trois mois, les représentants de ces deux provinces ont donné l'assurance qu'elles

étaient prêtes à adopter une méthode de classement tant pour la crème que pour le lait. Je désirerais savoir de mon honorable ami de Mackenzie (M. Campbell) comment nous pouvons nous y prendre et obtenir de meilleurs résultats à cet égard. La plupart de ceux qui se livrent à cette industrie dans cette partie du pays ne me connaissent pas et je suppose que les habitants de l'Est n'accueilleraient pas avec beaucoup de faveur trop de présomption de la part d'un citoyen de l'Ouest. Mais je dirai, ce que reconnaissent les producteurs de laitages de l'Est, que le beurre de l'Ouest est de meilleure qualité que celui de l'Est et se vend 5 ou 6 shillings de plus le quintal sur le marché.

M. Stonehouse, président du National Dairy Council, avoue qu'on ne l'ignore pas ici. Ce n'est pas que les fabricants de laitages de l'Ouest soient plus habiles que ceux de l'Est, mais simplement parce qu'ils ont mis en pratique les conseils de mon honorable ami et d'autres représentants. C'est ce qu'ils ont fait depuis des années. Ils ont adopté le classement. Ils ont acheté leur matière première sur un pied d'égalité tout en vendant leur produit sur la même base. Tant que les industriels de l'Est ne suivront pas cet exemple, ils n'obtiendront aucun résultat satisfaisant. Tant que les prix seront uniformes et que la crème sure rapportera autant que la douce il n'y aura guère d'amélioration. Si mon honorable ami a quelque suggestion à me faire, je serai heureux de l'étudier aussi soigneusement que possible parce que c'est là un problème fort difficile.

M. CAMPBELL: Je conviens avec le ministre que c'est un problème mais qui n'est pas insoluble. Il ne devrait pas y avoir de conflit d'autorité entre les provinces et le Dominion au sujet des exportations. Si je comprends bien, le Gouvernement fédéral peut avoir la réglementation des exportations. Je ne dirai rien de la vente du beurre dans les limites de la province. Sans contredit, le Gouvernement peut faire des règlements relatifs à l'exportation qui oblige de mettre sur le marché du beurre d'une certaine qualité capable au moins de riviliser avec celui de la Nouvelle-Zélande. Comme Canadien, je refuse d'admettre que les Néo-Zélandais nous sont supérieurs. Je sais que l'on dit couramment que la Nouvelle-Zélande jouit d'un été perpétuel. Les bestiaux de ce pays paissent en plein air toute l'année, et les Néo-Zélandais ont des avantages que nous ne possédons pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député prétend-il que nous devrions interdire l'exportation du beurre qui n'est pas d'une certaine qualité?

M. CAMPBELL: Exactement. C'est le système en vogue aujourd'hui dans la Nouvelle-Zélande, et je me demande pourquoi nous ne l'adopterions pas, parce qu'il est fort important. Les honorables députés qui sont au courant des affaires de l'Ouest savent parfaitement que depuis deux ou trois ans les cultivateurs de ces provinces ont éprouvé des pertes avec leurs récoltes de blé. La seule chose qui leur a permis de maintenir leur industrie, surtout au nord de ces provinces, est la fabrication des laitages, et si nous devons perdre le modeste marché que nous avons, c'est la ruine qui nous attend.

Le marché est à notre disposition. L'Angleterre nous offre un marché qui ne demande qu'à être exploité, mais pour cela il faut que nos produits jouissent d'une bonne réputation. Naturellement, ce n'est pas tout. Il y a aussi la question des tarifs et du transport, mais nous pourrons la discuter un autre tantôt. Je crois qu'à l'heure actuelle nous pourrions adopter des règlements pour que notre beurre soit de la même qualité que celui de la Nouvelle-Zélande. Je conviens avec le ministre que l'on s'oppose à ces règlements. Le public voit d'un mauvais œil n'importe quel règlement comme n'importe quelle loi. Une grande partie de la population de l'Ontario condamne la loi de tempérance de cette province. Si nous devions annuler cette loi et ouvrir des magasins de liqueurs, plusieurs croiraient en souffrir un tort considérable. Quelles que soient les lois en vigueur, elles seront toujours condamnées par les uns ou les autres. Lorsque les règlements relatifs au classement de la crème ont été appliqués dans la Saskatchewan, presque tous les cultivateurs qui alimentaient les beurreries protestèrent amèrement et si j'avais voulu faire de l'agitation politique à mon avantage et au détriment du gouvernement de la Saskatchewan, cela m'eût été facile.

L'hon. M. MOTHERWELL: Jamais vous ne feriez une telle chose.

M. CAMPBELL: Mais j'approuverais énergiquement cette conduite, et je crois que tout homme impartial devrait être de mon avis. Je suis heureux de constater aujourd'hui que les agriculteurs de la Saskatchewan ont changé presque entièrement d'opinion, et qu'ils sont même sur le point de reconnaître les avantages de ces règlements. Cependant, si le Gouvernement avait envisagé cette question à un point de vue essentiellement politique, les règlements ne seraient pas en vigueur aujourd'hui. Il incombe au ministère

de prendre une attitude très ferme. Peu importe les protestations. C'est le salut de l'industrie laitière, c'est le bien du pays qui sont en jeu. Je ne suis pas disposé à voir la Nouvelle-Zélande nous enlever le marché du Royaume-Uni, sans le lui disputer. Je crois que nous avons d'aussi bons cultivateurs, des hommes d'affaires aussi capables, des législateurs aussi compétents, qu'ils en ont dans la Nouvelle-Zélande, et nous avons dans l'Ouest, notamment dans la partie septentrionale du pays, des terres très appropriées à la culture mixte et à l'industrie laitière. Nous avons de riches herbages, de l'eau en abondance, et un sol très productif, et nous pouvons livrer des quantités indéfinies de produits laitiers, si seulement nous avons des débouchés; mais ces débouchés nous font défaut. Les chiffres des deux dernières années sont plus que désappointants, ils sont inquiétants.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je désire féliciter mon honorable ami sur sa critique. Je ne sais s'il a lu le rapport de M. Ruddick, après son voyage. Il déclare formellement que jusqu'à ce que les laitiers soient prêts à se soumettre à de plus nombreux règlements que ceux qui sont actuellement en vigueur, ils ne sauraient s'attendre à faire concurrence à la Nouvelle-Zélande. Nous avons discuté la question de défendre l'exportation de tout produit inférieur au n° 1. Cette prohibition serait plus arbitraire que tout autre règlement qui a été adopté en Chambre ces deux dernières années. Voyons ce qui en résulterait. Il y a une demande en Grande-Bretagne pour tout autre beurre comestible aussi arrive-t-il souvent que le n° 2 se vende presque aussi bien que le n° 1, à cause de la situation particulière du marché. Examinons maintenant la question à un autre point de vue. Supposons que mon honorable ami,—et je ne doute pas qu'il en soit ainsi,—cultive du grain; il sait que nous cultivons diverses qualités de grains. Supposons encore que les lois du Canada défendent l'exportation au Royaume-Uni, ou sur un autre marché, du grain inférieur au n° 3, et que l'exportation des nos 4, 5 et 6, soient aussi prohibée. La demande de ces qualités est souvent plus considérable que pour les autres qualités, non pas sur le marché anglais, mais sur les marchés européens, car la décoloration due soit à la gelée, soit à d'autres causes ,ne nuit pas à la vente sur ces marchés. Mais, à part cela, il faut considérer l'effet résultant d'un tel règlement. Le seul fait qu'il y ait un marché pour une espèce quelconque de blé suffit à prouver que le Gouvernement ne devrait pas en défendre l'exportation. D'aucuns disent que dès que notre beurre canadien sera aussi favorablement connu sur les marchés anglais et européens que l'est notre blé, nous pourrons très bien y expédier nos troisième et quatrièmes qualités de beurre, tout comme nous exportons nos qualités inférieures de blé. Un grand principe est donc en jeu dans cette question de savoir si nous devons prohiber l'exportation du beurre n° 2. Je me vois faisant à la Chambre une proposition de cette nature! Pourtant j'avoue à mon honorable ami que j'y ai songé sérieusement. Cependant, le public était à bout de restrictions, je ne suis pas tout à fait disposé à énoncer une telle proposition. Je dois remercier mon honorable ami, car je sais maintenant que j'aurais son appui à ce sujet; toutefois, je ne crois pas que le peuple y soit préparé. Je crois qu'il se révolterait. Il leur faut comprendre plus que jamais qu'il leur faut avoir du beurre de qualité propre à la vente, car, autrement, ils perdront le marché anglais, s'ils n'y envoient que leur beurre de quatrième ou cinquième qualité.

M. CAMPBELL: J'ai peut-être eu tort de dire que nous devrions en défendre l'exportation; néanmoins, il nous faut des règlements sévères concernant les différentes qualités, et obliger par la loi l'exportation à suivre ces règlements. Nous pourrions peut-être aussi empêcher l'emploi du mot "Canada" sur les qualités inférieures du beurre. Nous pourrions certainement trouver quelques moyens d'améliorer la situation.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami est dans la bonne voie, mais vous ne pouvez obliger un homme à ne fabriquer que certaine qualité. Tout ce qu'il est possible de faire c'est de classer le beurre.

M. CAMPBELL: Vous pourriez refuser d'accorder un permis d'exportation.

L'hon. M. MOTHERWELL: On pourrait refuser de classer toute qualité inférieure au n° 1.

M. CAMPBELL: Cela n'est-il pas possible?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est possible.

M. CAMPBELL: Ou vous pourriez défendre l'emploi du mot "Canada". Tenons-nous en aux qualités supérieures, que l'on sache partout que lorsque le nom "Canada" figure sur un article, c'est que celui-ci est de haute qualité. Il me semble que nous pourrions contribuer à l'expansion de ce commerce, par quelque mesure de cette nature.

M. WARNER: J'hésitais à prendre la parole en ce moment, il me semblait que cet

item n'était pas celui sous lequel nous devions parler de la vente de ces produits, mais puisque la discussion a pris ce cours, j'aimerais dire quelques paroles à ce sujet. Je crois que l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) a abordé un sujet auquel il nous faudrait réfléchir. Nous savons très bien que le beurre canadien n'occupe pas la place qu'il devrait avoir sur les marchés de la mère patrie et nous savons de même que la concurrence du beurre de la Nouvelle-Zélande nous est désastreuse, mais, ce n'est pas à dire que nous serions incapables de tenir tête à cette concurrence si nous le voulions.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien.

M. WARNER: Nous le pourrions. Nous l'avons fait dans l'Ouest. En Alberta nous avons tenté de vendre sur le marché anglais une marchandise qu'on appelait beurre d'Alberta plutôt que beurre du Canada. J'abonde dans le sens de l'honorable député de Mackenzie au sujet du classement; je trouve injuste d'imposer le nom "beurre canadien" au beurre d'Alberta. Je ne parle pas de la Saskatchewan et du Manitoba; leur beurre peut être de qualité égale au nôtre, je n'en sais rien. Mais ce que je sais c'est qu'on a vendu une quantité considérable de beurre d'Alberta en Angleterre et qu'il est estimé supérieur à ce qu'on appelle communément beurre canadien. Je sais qu'il a fait une concurrence heureuse au beurre de la Nouvelle-Zélande. Sans doute il y a des obstacles, mais nous en avons surmonté un grand nombre. Je trouve injuste à notre égard de permettre l'expédition, en Angleterre, sous l'étiquette de "beurre d'Alberta" du beurre fabriqué dans les vieilles provinces. Nous nous sommes efforcés de produire un beurre supérieur à la qualité n° 1 et je crois que dans une certaine mesure nous y avons réussi. Selon moi les autorités fédérales devraient veiller à ce qu'il ne soit pas expédié une livre de beurre en Angleterre sans qu'on en ait au préalable certifié la qualité. Si le public anglais veut acheter du beurre de la qualité nos 1, 2 ou 3, c'est son affaire; mais nous devrions avoir une qualité qui correspond au meilleur beurre que nous produisons en Canada, lequel est supérieur à ce qu'on appelle le beurre canadien, en Angleterre. En Alberta nous sommes arrivés à produire un beurre de qualité supérieure au "beurre canadien"; et, sans être en possession de tous les faits, je puis affirmer, d'une manière générale, que le beurre de la Nouvelle-Zélande a trouvé moins de faveur auprès des acheteurs américains et canadiens que le beurre d'Alberta. Le beurre de la Nouvelle-Zélande est salé si légèrement qu'il ne se conserve pas bien longtemps: il rancit très vite. J'ignore si nous pourrons vendre notre beurre d'une façon profitable en Angleterre, grâce à ce régime fédéral de classement, mais je sais que sur le littoral nous faisons une concurrence heureuse au beurre de la Nouvelle-Zélande. Relativement très peu d'acheteurs veulent le beurre peu salé et je suis convaincu que nous pourrions développer un marché considérable pour notre beurre d'Alberta. Je suggère au ministre de consacrer un peu d'argent et d'attention à annoncer un beurre de qualité supérieure à ce qui est reconnu aujourd'hui communément en Angleterre comme du beurre canadien. Si les producteurs d'une région quelconque du dominion fabriquent un beurre meilleur que le "beurre canadien" ils ont droit à ce que leurs intérêts soient protégés et on devrait reconnaître cette supériorité au moyen d'une étiquette particulière. Le Gouvernement devrait protéger ces gens. Il serait inutile d'exposer en détail comment ce beurre est préparé. On le fait dans l'Ouest et les acheteurs d'Angleterre sont disposés à le prendre avec le beurre de la Nouvelle-Zélande et le payer le même prix. J'ai des intérêts dans l'industrie laitière et je sais que nous expédions en Angleterre un produit de qualité tout à fait supérieure que nous vendons sans la moindre difficulté. Mais la présence du produit connu sous le nom de "beurre canadien" fait obstacle à la vente de notre beurre de toute première qualité, de sorte que nous sommes obligés de cherche nos acheteurs. Je trouve que le Gouvernement a le devoir d'intervenir de manière à assurer que notre beurre excellent ne soit pas dégradé au rang du beurre commun, par suite d'un malentendu chez le public anglais. A mon avis, il serait préférable d'encourager les gens de tout le pays à produire un beurre égal à celui de l'Ouest.

M. BROWN: Nous avons parlé pas mal des régions où l'on produit le bon beurre. Pour la seconde fois je propose au comité une méthode d'encourager une plus grande production de beurre. Lorsque nous discutions les crédits à l'intention des stations agronomiques j'ai parlé de l'opportunité de fournir à la province du Manitoba des troupeaux de vaches laitières. J'ai ici une lettre d'un éleveur de la province de Québec; en passant je pourrais réciter brièvement comment je suis venu à entrer en communication avec ce monsieur. Un nombre de cultivateurs de mon district voulaient acheter un wagon de génisses et ils m'ont chargé de communiquer avec les éleveurs de Québec afin de me renseigner concernant le prix des animaux qu'ils voulaient, les génisses âgées d'entre un et deux ans. Cette lettre jette un peu de jour sur ce qu'on a avancé ici, à savoir que l'est canadien a des

vaches laitières en abondance. Voici la lettre, dont deux ou trois passages ont un intérêt spécial:

Canadian Ayrshire Breeders' Association.
Ayers-Cliff, Québec,
le 2 avril 1924.

M. J. L. Brown, député,
Ottawa.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 31 mars dernier au sujet de l'achat d'un wagon de génisses de la race Ayrshire à destination du Manitoba.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer qu'on ne peut disposer que d'un nombre très limité d'Ayrshires femelles, non seulement dans cette région, mais aussi dans toute la province. Les acheteurs américains sont venus souvent ici, l'an dernier, et ont acheté à des prix alléchants pour nos éleveurs. Cela s'applique surtout aux animaux adultes. Quant aux génisses pleines de deux ans, l'offre ne suffira pas à la demande de l'Etat pour l'établissement de ces sociétés d'élevage qui se forment dans cette province et dans les Provinces maritimes. Un acheteur de Truro (N.-E.) est venu récemment offrir de $150 à $200 pour de bonnes taures de deux ans, pleines, qui devaient servir à ces sociétés d'élevage, mais il n'a pas pu faire un wagon, ni dans ce district, ni dans l'est de l'Ontario, si bien qu'il est reparti sans acheter.

Nous avons l'intention, aussitôt que l'état des routes permettra de circuler, d'acheter pour nous-mêmes environ 25 ou 30 taures Ayrshires d'un type de bonnes laitières et âgées de un à deux ans. Nous les ferons saillir vers l'âge de deux ans et nous pourrons alors dans un an d'ici suffire à cette demande de génisses pleines. Nous nous attendons à payer un prix assez élevé de bon sujets, mais nous sommes sûrs de les revendre avec un bon profit, même en comptant leur entretien d'ici là.

C'est pourquoi nous pensons pouvoir vous offrir un wagon de génisses choisies de 1 à 2 ans, bon type de laitière, bien développées et convenant bien à l'usage que vous voulez en faire, au prix d'environ $100 par tête sur wagon, toutes devant être évidemment soumises à l'épreuve de la tuberculine par les vétérinaires de l'Etat. Il est possible que le prix soit un peu moins élevé, mais nous en doutons beaucoup, à cause de la demande énorme de bons sujets de reproduction à l'heure actuelle.

Si vous le désirez, nous pourrons vous donner des renseignements plus précis à ce sujet vers la fin du mois.

Croyez-nous, etc.

La lettre que je viens de lire prouve qu'il est faux de prétendre que l'Est peut disposer d'une quantité de bestiaux dont l'Ouest a besoin, et c'est une raison de plus pour avoir accès à cette source d'approvisionnement que j'ai signalée, l'autre jour, au comité: j'ai nommé l'état de Wisconsin. Si je voulais faire un discours sur l'opportunité d'entretenir des relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis, je pourrais faire remarquer avec beaucoup d'à-propos qu'il serait avantageux pour tout le monde d'autoriser les Américains de la Nouvelle-Angleterre à faire librement ce que mon correspondant prétend qu'ils font, c'est-à-dire à venir acheter des bestiaux et en même temps que nous puissions avoir accès au marché qui est le plus rapproché de nous pour nous procurer les sujets dont on a besoin. Voilà ce que je tiens à faire remarquer au ministre, au Gouvernement et aux honorables députés de l'opposition officielle.

L'hon. M. MOTHERWELL: Aucun espoir.

M. BROWN: Je ne désespère pas; peut-être le ministre est-il plus pessimiste que moi. Je tiens à faire bien comprendre à l'opposition que c'est une chose que l'Ouest réclame. L'industrie laitière prend de plus en plus d'importance et les gens de l'Ouest tiennent à se procurer un grand nombre de vaches laitières, non pas dans quelques années d'ici, mais immédiatement. J'ai la preuve ici qu'on ne peut pas se les procurer dans l'est du Canada à des prix qui nous permettent de les acheter et on peut en fournir d'autres preuves. Il est exact qu'on a envoyé un de l'Etat dans le Wisconsin pour se renseigner au sujet des vaches laitières. On peut toujours trouver, quand on veut; mais lorsqu'on va quelque part avec l'intention de eermfer les yeux, il est possible qu'on ne trouve rien. Est-ce ainsi que cela s'est passé? Je l'ignore. Mais je le signale au comité. Il est absolument urgent de procurer des vaches laitières aux cultivateurs du Manitoba.

M. SPENCE: Mon honorable collègue a dit que les Américains achetaient des bestiaux dans la province de Québec et les emmenaient dans les états de la Nouvelle-Angleterre.

M. BROWN: C'est ce que dit la lettre.

M. SPENCE: Les emmènent-ils sans payer de droits, comme vous voudriez qu'on les introduisent en Canada?

M. BROWN: Je ne m'occupe pas de cela.

M. SPENCE: Nous nous en occupons.

M. BROWN: Quand je veux acheter de bons animaux, je le veux réellement et je n'ai pas l'intention, pour parler communément, de cracher en l'air pour que cela me retombe sur le nez. Si les Américains jugent à propos d'ériger contre eux-mêmes la barrière qu'est le tarif Fordney, et d'empêcher leurs propres gens d'acheter ces animaux dans la province de Québec, c'est leur affaire. Nous voulons en acheter, et il n'y a pas de raison de se faire violence à soi-même en refusant de profiter d'une source d'approvisionnement.

M. WARNER: Dans mes remarques précédentes, il y a une chose que j'ai oublié de mentionner. Au sujet de la possibilité pour le gouvernement de la Nouvelle-Zélande de contrôler beaucoup plus facilement les qualités des beurre, j'admets, comme l'a dit le ministre, que le beeurre de Nouvelle-Zélande

est surveillé par une seule autorité, tandis que chez nous sa fabrication et sa manipulation sont régies par les lois provinciales. J'ai fait remarquer que le Gouvernement fédéral pourrait aider en exigeant une certaine qualité pour l'exportation. Je concède qu'il est plus facile pour la Nouvelle-Zélande que pour le Canada de fixer une qualité régulière; mais je pense que le Gouvernement fédéral peut contrôler les qualités du beurre destiné à l'exportation, et je voudrais le lui faire. C'est important. Ce serait une manière de nous mettre en posture aussi bonne que les Zélandais le sont du fait de leur réglementation.

Si le Gouvernement du Dominion peut réglementer l'exportation du beurre, la qualité de celui absorbé par le marché domestique perdra de son importance. Je désire aussi faire remarquer que le marché anglais demande un beurre de qualité différente de celui qui convient à la plupart de nos marchés du Canada et différente aussi de ce que l'on demande aux Etats-Unis. Nous devons fabriquer un beurre conforme aux demandes du marché anglais si nous voulons l'écouler sur ce marché. Conséquemment, il serait bon que le Gouvernement établisse des règlements stipulant que telle ou telle qualité de beurre peut être expédiée en Europe et ne pas en laisser exporter d'autres, afin de maintenir les prix aussi élevés que possible sur ce marché.

M. CALDWELL: J'ai une demande à adresser au ministre. Mon voisin de pupitre, le représentant de Glengarry (M. Kennedy) désire présenter quelques remarques à ce sujet. Le ministre pourrait-il réserver cet item pour le discuter de nouveau plus tard? Je ne voulais pas écourter le débat, et c'est pourquoi je n'ai pas parlé plus tôt.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député de Glengarry-Stormont désire discuter la question. Il nous a fait des observations touchant certains de ces points, surtout le classement, et je suis heureux d'accéder à sa demande.

M. WARNER: Le ministre sait-il s'il serait possible de faire réussir notre demande en ce qui regarde l'établissement d'un classement fixe, par le gouvernement du Dominion?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons un classement fixe. Là n'est pas la difficulté. C'est le beurre qui est mal fait et non le classement. Le beurre doit être amélioré, mais je crois que le classement est juste.

En réponse à l'honorable député de Lisgar (M. Brown) au sujet du bétail du Wisconsin, j'ai déjà exprimé mes vues personnelles à ce sujet, mais j'ai fait observer que les droits sur le bétail ou toute autre chose ne peuvent être abolis entre les sessions du parlement et qu'on ne les supprime pas facilement même quand la Chambre siège. Néanmoins, nous devrons remettre cette question à un peu plus tard. De plus, à l'époque où j'en ai parlé, je n'avais pas fait entrer en ligne de compte les bestiaux de l'Ontario et de Québec comme alternative aux bestiaux du Wisconsin. Je parlais des jeunes animaux achetés aux grandes foires de Moose Jaw, Calgary, Prince Albert; de jeunes génisses convenant à la laiterie, élevées de la meilleure manière approuvée par des autorités et susceptibles de servir à l'éleveur qui commence sans capitaux. Mon honorable ami hoche la tête. J'ai cité des autorités. Il peut avoir raison en ce qui regarde l'été prochain, mais nous ne pouvons pas vivre exclusivement dans le présent sans tenir compte de l'avenir. Le Manitoba semble disposé à se lancer dans l'industrie laitière, et je voudrais pouvoir laisser cette province acheter où elle le désire. Cependant, je reconnais que la question présente un autre aspect. Je ne désire pas invoquer l'argument des protectionnistes, mais je ne veux pas dire qu'on ne saurait rien prétendre au sujet de leur opinion. Un jour, nous aurons à négocier avec les Etats-Unis touchant la réciprocité et en ce qui regarde les bestiaux et les autres animaux domestiques. Si l'un de nos honorables amis de la gauche discutait la question, on nous dirait de ne pas dévoiler d'avance nos moyens.

M. HOEY: Pourquoi ne pas négocier maintenant au sujet de nos bestiaux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je remercie mon honorable ami d'attirer mon attention sur ce point. Je puis ajouter que nous l'avons fait. Quand la question est survenue, l'automne dernier, je l'ai soumise au ministre des Finances intérimaire (M. Robb), non devant le conseil, mais en particulier. Il s'est immédiatement mis en communication avec Washington sur la question d'une entente réciproque touchant cette catégorie de bestiaux et, je crois aussi, les moutons. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter la question avec lui récemment, mais, il n'y a que quelques semaines, on n'avait pas encore accusé réception de sa communication. Les honorables députés savent fort bien dans quel état se trouve actuellement le Congrès américain. Les représentants ne peuvent guère agir comme ils le désirent. Il y a là-bas ce que l'on nomme un bloc de fermiers et les deux autres partis tentent de plaire à ce bloc pour éviter le choix d'un troisième candidat à la présidence. Ils n'ont donc pas l'intention de s'en faire des ennemis en permettant aux vaches laitières d'entrer au Canada en franchise. Je puis ajouter que je

n'espère pas grand'chose dans un avenir rapproché, bien que le ministre des Finances ait communiqué avec les Etats-Unis dans l'espoir que leurs sentiments pouvaient être modifiés.

M. WARNER: Je n'ai pas terminé tout à fait. Je désire faire observer au ministre que ceux qui fabriquent la meilleure qualité de beurre du pays sont las de voir leur beurre classé dans la seconde catégorie, plutôt que de voir un règlement forcer son concurrent à fabriquer de meilleur beurre. Telle est actuellement la situation et j'aimerais à ce qu'on trouverait un moyen d'améliorer les beurres inférieurs plutôt que de les laisser déprécier les qualités supérieures. Nous essayons d'échapper à cette situation en produisant un article supérieur à la marque canadienne; pourtant la marque de ce nom devrait annoncer la première qualité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un des moyens serait de défendre l'exportation d'un produit inférieur. A part la marque autorisée par le gouvernement fédéral, toutes les provinces ont leur marque particulière; les cultivateurs eux-mêmes qui font de l'exportation ont aussi leur propre marque. Notre ami assure que le beurre exporté de sa province porte la marque de l'Alberta en plus de celle de la marque fédérale ordinaire. On ne peut pas empêcher cela. Les exportateurs de l'Alberta reçoivent ainsi tout le bénéfice qui s'attache à la réputation méritée par son produit. En ce moment, la marque "Alberta" est plus connue que la marque fédérale. Les produits des différentes provinces ont gagné une réputation à part; ce n'est que tout récemment que la marque fédérale a pu établir sa valeur. Dans un an ou deux cette marque s'imposera, comme aujourd'hui nos différentes qualités de blé. D'ici là toute province peut utiliser sa propre marque et bénéficier de la réputation acquise par son produit.

M. JOHNSTON: Dans ce cas, si les provinces peuvent établir une marque particulière pour les beurres qu'elles fabriquent et obtenir une réputation supérieure à celle du produit portant l'étiquette "canadien", pourquoi ne pas créer trois qualités: n° 1, n° 2 et n° 3, et en laisser faire la vente d'après leurs mérites respectifs?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ce que nous faisons.

M. WARNER: Je ne suis pas encore convaincu. Je ne veux pas qu'une province soit obligée de faire des démarches qui appartiennent aux autorités fédérales, afin d'obtenir un bon débouché pour son beurre. C'est pourtant la situation. Nous sommes forcés de produire une qualité supérieure à la marque canadienne. Cela ne doit pas être. Je suis d'avis que la marque canadienne doit couvrir le meilleur produit possible. Autrement, il faudra, comme notre collègue l'a suggéré, créer trois qualités: n° 1, n° 2, n° 3. Mais il faut établir des qualités absolument supérieures correspondant aux meilleurs beurres produits en Canada. Celui qui veut vendre à prix inférieur, c'est son affaire; mais qu'il ne monte pas dans notre bateau pour nous obliger à accepter un bas prix, afin de lui permettre de placer son beurre.

M. CAMPBELL: Si je ne me trompe, le ministre redoute de l'opposition dans les provinces de l'Est contre des règlements d'exportation. J'ai consulté les relevés du commerce et je crois pouvoir dire que l'Ontario et Québec n'exportent presque pas de beurre. Si c'est le cas, même en supposant qu'on protesterait dans les provinces orientales contre les nouveaux règlements, ce qui n'est pas sûr, bien peu de beurres provenant de Québec et de l'Ontario seraient soumis à l'application des règlements. Je tiens à le dire au ministre, c'est une question de vie ou de mort pour l'agriculture dans l'Ouest en ce moment, car le prix actuel du blé va rendre l'existence impossible aux cultivateurs, à moins de pouvoir trouver un débouché pour leurs beurres en Angleterre. Malgré les mauvaises conditions économiques de l'Europe, la statistique démontre que le consommation de beurre en Angleterre augmente chaque année. Cependant, nous sommes tout près de perdre pied sur le marché anglais. Nous avons expédié quelques boîtes de beurre à New-York l'été dernier, mais c'est bien peu. De Yorkton, dans la partie est de la Saskatchewan, à New-York l'expédition d'un wagon de beurre coûte $1,300 de frais. Ajoutez à cela le droit qu'il faut acquitter, et vous voyez ce qui en coûte. Il serait plus avantageux d'expédier directement en Angleterre qu'à New-York. Je ne suis pas tout à fait convaincu de l'impossibilité de corriger cet état de chose.

M. MacLEAN (Prince): Je suis entièrement d'accord avec l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). J'ai acquis, par une correspondance échangée avec M. Ruddick, la certitude que personne plus que notre collègue n'a fait davantage pour améliorer le produit canadien. Le malheur, c'est que la législation retarde toujours sur les besoins ou les vœux du public.

L'assertion de notre collègue de Strathcona (M. Warner) que le beurre de cette province est d'une qualité supérieure à la marque canadienne mérite une sérieuse attention. Il y aurait lieu d'établir si réellement l'Alberta pro-

duit un beurre supérieur au produit dénommé "canadien". Nos fabriques sont toutes soumises à la déclaration. L'inspection commence dans les établissements dont le numéro est imprimé sur chaque emballage et en établit l'identité lorsqu'il arrive à Montréal. Que se passe-t-il, arrivé là. Comment s'opère le classement? C'est ce que j'ignore. Néanmoins, si une province fabrique un produit d'une qualité supérieure à l'ensemble du produit canadien, on devrait prendre les moyens de faire bénéficier les fabricants de cette province des avantages qui leur reviennent en droit pour l'excellence de leurs produits.

Je voudrais demander au ministre si on a établi un appareil de pasteurisation dans quelqu'une des fabriques pour faire des expériences et dans l'affirmative ou est placé cet appareil?

M. LEADER: J'ai entendu le ministre dire que le Gouvernement avait vu des fonctionnaires à Washington à propos de la réciprocité dans le commerce des vaches laitières. Si c'est vrai, je voudrais faire remarquer que si l'industrie laitière est très importante, l'industrie du bétail en général est également très importante et qu'on devrait par la même occasion s'occuper du bétail de boucherie. Quand le Gouvernement traitera avec Washington au sujet de la réciprocité dans le commerce du bétail, qu'il n'oublie pas l'industrie du bœuf de boucherie de l'Ouest et qu'il fasse enlever le droit sur le bétail engraissé qui entre aux Etat-Unis. Un des plus grands malheurs qui soit jamais arrivé au cultivateur de l'Ouest a été l'imposition par le gouvernement des Etats-Unis d'un droit élevé sur nos bœufs de boucherie qui entrent dans leur pays et si l'on pouvait supprimer cette barrière j'estime qu'il en résulterait une grande prospérité pour les éleveurs de l'Ouest. J'insisterai donc auprès du ministre epour qu'à l'occasion, il tienne compte du bétail de boucherie de l'Ouest.

L'hon. M. MOTHERWELL: Au sujet de la question posée par mon honorable ami (M. MacLean) (Prince) à propos de l'établissement d'un appareil expérimental pour la pasteurisation de la crème et du lait, je dois dire que l'honorable Martin Burrell en a établi un dans cette province. A l'époque où on l'a installé, je ne pense pas qu'on ait fait la pasteurisation du produit brut, mais à Finch, il existe une fabrique pour le beurre et le fromage et durant les deux ou trois années dernières nous avons ajouté un appareil pour la pasteurisation de la crème et du lait dans la fabrication du beurre et du fromage. Je dois reconnaître mon prédécesseur tous les mérite d'avoir établi cette institution. J'estime que c'est exactement ce qu'il faut pous nous démontrer les avantages d'une institution de cette nature, suffisamment grande pour justifier l'emploi d'hommes compétents, payer de bons salaires, et assez importante aussi pour y installer des appareils de pasteurisation. On me pardonnera si je suis ce bon exemple. J'ai l'espoir d'établir une institution semblable dans quelque autre province; je n'ai pas décidé exactement où; si les gouvernements provinciaux veulent donner un peu d'aide financière, parce que les cultivateurs eux-mêmes ne sont pas en état de fournir le capital nécessaire en encourager ces fabriques, ce serait un bon commencement en vue de rattraper l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

L'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) a présenté quelques suggestions qu'il peut développer s'il le désire sur le crédit pour le bétail. Quant à la proposition de mon honorable ami de Victoria et Carleton (M. Caldwell) que ce crédit reste en suspens pour permettre à l'honorable député de Glengarry-et-Stormont d'avoir l'occasion de le discuter et la suggestion du président que nous adoptions le crédit et de plus, relativement à la nomination de M. Wilson ou d'un représentant en Angleterre dont le premier devoir sera de s'y occuper de notre industrie laitière, je puis assurer à mon honorable ami que l'honorable député de Glengarry-et-Stormont aura toute la facilité de discuter complètement les questions qu'il voudra soulever, même jusqu'à mon cousinage avec M. Wilson; la discussion peut-être aussi complète que possible.

L'hon. M. TOLMIE: Pour l'inspection des vaches laitières, je voudrais demander au ministre s'il ne lui serait pas possible de donner des chiffres précis, en prenant le Manitoba comme centre et nous indiquer le coût du bétail dans Ontario et Québec, le coût du fret à des localités du Manitoba et aussi ce qu'il en coûterait en dollars et cents pour s'en procurer eux-mêmes dans leur propre province.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je me ferai un plaisir de donner ce renseignement.

M. ROSS (Simcoe): Je ne prends pas la parole pour m'opposer à ce crédit ou pour retarder la discussion, mais comme je dois m'absenter pour quelques jours et que je peux bien ne pas être ici quand la question reviendra, je voudrais poser une ou deux questions au ministre pour me renseigner. Il y a une subdivision de la division de la laiterie qui s'occupe de l'épreuve des vaches avec six

instructeurs de la laiterie. Quelles sont leurs fonctions? Font-ils l'épreuve du lait et comment s'accomplit ce travail?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suppose que mon honorable ami veut parler des épreuves ordinaires auxquelles on soumet la vache et non ce que nous appelons le tableau du rendement du bétail de race pure.

M. ROSS (Simcoe): Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela relève du crédit pour le bétail mais j'en parlerai maintenant. Quelques provinces s'occupent de ce travail parce qu'elles sont mieux situées et qu'elles peuvent le faire à meilleur compte que nous. Ce n'est que dans les provinces qui refusent de ce charger de cette tâche que nous soumettons les troupeaux laitiers à ce contrôle. Le travail s'accomplit par l'entremise d'un représentant de notre département qui visite les centres agricoles et organise des sociétés dites de contrôle dont les membres envoient respectivement leurs échantillons de crème aux fromageries ou aux crèmeries. Supposons, par exemple, que mes deux honorables amis, qui occupent des sièges en face de moi, soient clients d'une fromagerie ou d'une crèmerie et fassent partie d'une société de ce genre; ils seraient tenus d'envoyer des échantillons trois fois par mois au propriétaire de l'établissement. Après les avoir soumis à l'épreuve afin d'en déterminer la teneur en matière grasse, l'administration de la beurrerie leur ferait parvenir les résultats de l'essai. Tous les sociétaires sont obligés de payer 10 sous pour chacun de ces essais. Voilà la procédure qui est suivie dans les provinces où nous nous occupons de ce travail. Il y a trois provinces qui ce chargent elles-mêmes de ce service. Partout où ce travail est considéré comme important et nos représentants bien reçus, nous l'exécutons avec plaisir. Dans certaines provinces, le système du contrôle du lait et de la crème reste lettre morte tant pour les autorités provinciales que fédérales.

M. CALDWELL: Le système est-il en vigueur au Nouveau-Brunswick et dans l'affirmative, à quels endroits?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans certaines provinces nous avons une sorte de système coopératif qui fonctionne avec l'assistance des autorités provinciales. C'est là le système qui est en vigueur au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick organise les sociétés et nous acquittons le coût des épreuves aux beurreries.

M. CALDWELL: Combien y a-t-il de ces sociétés au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas ce renseignement sous la main.

M. ROSS (Simcoe): Le Gouvernement accomplit-il un travail de cette nature dans le comté de Simcoe? Un certain nombre d'agriculteurs de mon comté s'intéressent à ce système de contrôle; étant donné toutefois que nous n'avions pas la chance de le voir établi chez nous, nous nous sommes réunis; nous avons acheté l'outillage à nos frais et nous avons fait le travail nous-mêmes. Je désirerais savoir si le système a quelque chance d'être inauguré dans l'Ontario soit par les autorités provinciales, ou bien serons-nous obligés de continuer à faire ce travail à nos frais?

M. MARTELL: Le ministre est-il en mesure de nous fournir des chiffres en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse, qui est censée être la province qu'on laisse presque toujours de côté—du moins c'est là l'impression que nous avons? Je désirerais savoir quels sont les arrangements en vigueur à la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. MOTHERWELL: La Nouvelle-Ecosse fait des progrès appréciables non seulement sous ce rapport, mais aussi en ce qui regarde le classement de la crème et du lait; elle relève donc en proportion la qualité de ses produits laitiers. Je citerai les chiffres relatifs à quelques-unes des provinces de la Confédération. La Saskatchewan possède un système qui lui est propre en sorte qu'elle n'est pas comprise dans cette liste. Voici:

Province.	Nombre des troupeaux soumis à l'épreuve.	Nombre total des vaches soumises à l'épreuve.	Nombre total des vaches soumises à l'épreuve 18 mois ou plus longtemps.	Total des épreuves faites.	Moyenne des épreuves par vache.	Pourcentage du total des vaches soumises à l'épreuve, 8 mois ou plus.
Ontario..	783	10,347	1,229	41,582	4	11.8
N.-Ecosse.. ...	360	2,520	860	13,497	5.3	34.1
N.-Brunswick ..	137	1,061	256	4,879	4.6	24.1

Le nombre est un peu moins considérable au Manitoba et un peu plus élevé dans l'Alberta; il est encore un peu plus faible en Colombie-Anglaise. A l'île du Prince-Edouard, le nombre est assez considérable eu égard à la superficie de la province. Cent soixante-quatre troupeaux ont été soumis à l'épreuve.

M. MARTELL: Puis-je savoir du ministre si le département possède quelque bulletin ou quelques statistique concernant ces épreuves, faisant voir là où elles ont eu lieu, quels sont les propriétaires et d'autres renseignements, qui peuvent être fournis à nos cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons pas de bulletin spécial.

M. MARTELL: Mais ces renseignements peuvent être obtenus?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ils sont disséminés dans certains rapports du département.

M. MARTELL: Ne pourrait-on pas compiler ces chiffres sous forme de tableaux pour des comtés en particulier et les publier tels quels?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le crois.

M. ROSS (Simcoe): J'aimerais que le ministre nous donnât quelques renseignements au sujet du poste de refroidissement à Waterville (N.-E.).

M. MARTELL: Voilà une question très pertinente!

M. ROSS (Simcoe): Je désirerais que le ministre nous donnât juste un aperçu.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le ferai à propos du crédit suivant qui concerne les eutrepôts frigorifiques.

M. ROSS (Simcoe): Il est inscrit sous la rubrique: industrie laitière, je crois. Cependant, je veux bien attendre. Je désire aussi poser une autre question en ce qui regarde les fournitures qui ont été expédiées là-bas. Je constate que 450 balles de copeaux ont été envoyées à Waterville. Ce matérial a été acheté de la compagnie Edwards, d'Ottawa, au prix de 20 cents par balle, soit une somme totale de $90, et que les frais de transport se sont élevés à $201.

L'hon. M. MOTHERWELL: La compagnie a dû réaliser un assez bon profit à cette occasion.

M. ROSS (Simcœ): Pourquoi n'a-t-on pas acheté cette marchandise sur les lieux et épargné ces $201 de frais de transport?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Considérant surtout que la région vers laquelle on expédiait cette marchandise est une de celles où se fait le commerce de bois?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces articles sont achetés sur soumissions. Par conséquent, la compagnie Edwards a dû se trouver en état de présenter une soumission moins élevée que ses concurrents, en dépit des frais de transport.

M. LEADER: Je tiendrais à avoir une explication des paiements d'honoraires qu'on a faits à des avocats, au sujet de l'industrie laitière. D'après le rapport de l'auditeur général pour l'année 1922-23, il n'y a pas moins de trente-deux avocats à qui l'on a payé des honoraires au sujet de cette industrie. Il est vrai que ces honoraires sont bien peu élevés, mais c'est justement là ce qui a piqué ma curiosité. L'honorable ministre voudrait-il nous dire pourquoi il a été nécessaire de retenir les services de ces gens de loi?

L'hon. M. MOTHERWELL: On a commis beaucoup d'infractions à la loi de l'industrie laitière. Depuis la nouvelle loi qui a été adoptée l'année dernière on en a commis beaucoup moins, mais sous l'empire de l'ancienne loi elles furent nombreuses. Prenons par exemple la question de la proportion d'eau. Un des artifices des laitiers c'est de prendre pour admis que le lait doit contenir plus de 16 p. 100 d'eau. Nous avons dû voir s'il se commettait des infractions à cet égard. En outre les fabricants de margarine enfreignaient la loi jusqu'à un certain point, et il nous a fallu les surveiller. Voilà pourquoi nous avons retenu les services de ces avocats. Je ne saurais dire au juste combien il y eut de plaintes de déposées, mais nous avons fait en sorte qu'il y en eût le moins possible. Cependant, les poursuites que nous avons eu à intenter nous ont obligés à retenir les services des avocats en question.

M. MARTELL: Qu'il me soit permis de dire à nos adversaires que si l'on employait des avocats autorisés les frais ne représenteraient pas même la moitié de ce qu'ils représentent. Il y a malheureusement trop de prétendue avocats qui n'ont jamais été admis au barreau.

M. SPENCE: Ce que dit l'honorable ministre est absolument vrai. En dépit de ce que prétendent certains députés qui siègent à ma gauche, nous ne saurions établir de règlement autorisant l'exportation d'une seule qualité de beurre dans le Royaume-Uni. On y achète du beurre de différentes qualités et il en est ainsi des autres produits. Il n'y a pas de raison pour que le public d'Angleterre ne puisse acheter, au Canada, les produits qu'il lui plaîra. J'ajouterai qu'il me fait plaisir de voir les honorables députés qui siègent à ma gauche s'intéresser au développement de l'industrie laitière dans les provinces de l'Ouest, j'en suis heureux surtout parce qu'on a si souvent répété que la culture du blé est la seule industrie que l'on puisse s'attendre à voir régner dans l'Ouest. Or, mes honorables amis avouent que l'industrie laitière y est bien établie et va être profitable. En outre, les exportateurs de l'Ouest sont disposés à faire entrer les produits laitiers en concurrence avec ceux de certains autres pays, comme le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie. Je

suis heureux de savoir que mes honorables amis de l'Ouest ont décidé de faire l'essai d'une autre industrie que celle de la culture du blé, et j'espère que leurs efforts seront couronnés de succès. L'industrie laitière est une des plus profitables que le pays connaisse, et il est à souhaiter qu'elle soit prospère dans l'Ouest.

M. CAMPBELL: Je ne sache pas qu'un seul des députés qui occupent cette partie-ci de la Chambre ait jamais donné à entendre que les exportations de beurre en Angleterre dussent être restreintes à une seule qualité de ce produit. On a seulement dit qu'il devrait exister un classement et un système d'exportation, sans égard au nombre de qualités. Je ne sache pas, non plus, qu'un seul d'entre eux ait jamais donné à entendre que tout ce qu'on pouvait faire dans les provinces de l'Ouest, c'était de cultiver du blé. Cependant, nous ne pourrons faire autre chose si l'industrie laitière n'est pas encouragée. Il est en quelque sorte étrange qu'elle ait fait autant de progrès qu'elle en a fait lorsque nous n'avons pratiquement pas de marché vers lequel nous puissions exporter nos produits laitiers. Il est certainement temps que l'on adopte des mesures pour remédier aux inconvénients dont nous souffrons.

M. SPENCE: Si l'on exporte en Angleterre des produits de bonne qualité on en obtiendra un bon prix. En Angleterre le public est disposé à payer un article selon sa qualité, peu importe d'où il vienne.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre pourrait-il me dire pour combien chacune des differentes provinces a importé de produits laitiers des Etats-Unis l'année dernière.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne le saurais dire sur-le-champ, mais le chiffre de ces importations n'est pas très élevé. Mon honorable ami demande quel est ce chiffre pour chacune des neuf provinces respectivement. Je serai en état de lui répondre lorsque la Chambre se formera de nouveau en comité. De notre côté nous avons exporté beaucoup de beurre aux Etats-Unis. L'année dernière nous en avons expédié pour un montant très considérable.

M. McQUARRIE: Quelle quantité de beurre a-t-on expédiée?

L'hon. M. MOTHERWELL: On a exporté aux Etats-Unis douze millions de livres—y compris le lait, le beurre et le gras de beurre.

M. McQUARRIE: De quelles provinces?

L'hon. M. MOTHERWELL: Principalement des provinces d'Ontario et de Québec. Le Manitoba en a aussi exporté une bonne quantité.

M. McQUARRIE: La Colombie-Anglaise et les autres provinces de l'Ouest importent beaucoup de beurre des Etats-Unis, n'est-ce pas?

L'hon. M. MOTHERWELL: D'après ce que nous savons, l'importation est très faible là-bas. Toutefois, j'obtiendrai ce renseignement pour mon honorable ami. Depuis quelques années, la Colombie-Anglaise achète surtout son beurre de l'Alberta et, en partie, de la Saskatchewan. Je ne doute que pendant des mois d'hiver, disons en janvier et en février, elle en obtint de la Nouvelle-Zélande qui en fournit jusqu'à Montréal, à l'est. Il n'y en a pas eu beaucoup cette année; cependant, il s'en est importé jusqu'à cette ville.

M. McQUARRIE: Le ministre apprendra-t-il au comité quelle quantité de beurre la Colombie-Anglaise exporte aux Etats-Unis?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, ce renseignement nous manque. Nous connaissons la quantité totale de gras de beurre, sous ses différentes formes—beurre, fromage, crème, lait concentré, etc.,—que le Canada exporte dans tous les pays. Nous avons un état très circonstancié, mais je me demande si la Chambre s'y intéresserait à cette heure de la nuit.

M. McQUARRIE: Peu importe l'heure; nous devrions, il me semble, obtenir des renseignements avant d'ouvrir ce crédit.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je pourrais apprendre à mon honorable ami quelles ont été les exportations totales. Il s'est exporté 75,674,666 livres de gras de beurre sous la forme de lait, de crème, de beurre, de fromage, de lait pulvérisé, concentré ou évaporé —soit 76 millions de livres en chiffres ronds. Le lait et la crème sont l'objet d'un calcul à part. Pour la rendre intelligible, il faudrait mettre toute la page sous les yeux de l'honorable député. Je puis lui dire le total. S'il y a un détail qu'il désire connaître, je suis en état de l'éclairer.

L'hon. M. TOLMIE: J'aimerais savoir combien de livres de beurre frais le Canada a exportées l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le tableau indique 13,173,711 livres.

L'hon. M. TOLMIE: Combien de livres ont été exportées en France?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce détail nous manque. J'ai donné le total.

L'hon. M. TOLMIE: Je remarque que les états de Washington et d'Orégon établissent un véritable commerce d'exportation en Chine et au Japon où ils expédient, du lait, du lait en poudre, du fromage et du beurre. Le département du ministre tente-t-il un effort afin d'obtenir sa part des achats de ces deux pays-là?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, je sais que nous exportons quelques-uns de nos produits au Japon, ainsi qu'un bon nombre de bestiaux.

L'hon. M. TOLMIE: Le ministre sait-il combien de beurre nous avons exporté au Japon, l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. WHITE: Peut-il nous dire combien de beurre nous avons importé l'an dernier?

L'hon. M. MOTHERWELL: Une quantité bien minime. Nous n'en avons pas de trace. Nous ne possédons aucun rapport sur ces consignations. La plus grande partie du beurre a été accaparé par le marché anglais. L'an dernier l'exportation du beurre de l'Alberta a augmenté de près de trois millions de livres. Cette province étant si rapprochée de la Colombie-Anglaise, elle peut soutenir la concurrence de la Nouvelle-Zélande

M. COOTE: Afin de renseigner le député de Wentworth (M. Wilson), peut-il nous dire combien de beurre ont produit les provinces des Prairies l'année dernière?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'Alberta a produit 18 millions de livres de beurre de beurrerie, la Saskatchewan, 10 millions et le Manitoba, 10 millions aussi.

M. MARTELL: Le ministre peut-il nous apprendre quelle est la situation des différentes beurreries quant à l'aide qu'elles ont reçue. Sont-elles sur le même pied à cet égard?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non; il n'a été accordé d'aide qu'au seul poste d'expérimentation de Finch. Le Gouvernement n'en a pas accordé à ces fabriques de laitage qui, sauf le poste de Finch, relèvent des gouvernements provinciaux.

M. MARTELL: En quelle province ce poste se trouve-t-il?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans celle d'Ontario.

M. MARTELL: Pourquoi n'accorde-t-on pas la même aide aux stations d'expérimentation des autres provinces?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne sais ce que mon prédécesseur avait en l'esprit; il a dû tenir à ce que le poste se trouvât non loin d'Ottawa afin de pouvoir l'administrer sans trop de dérangement et à aussi peu de frais que possible. Je suppose qu'il a voulu tenter un premier essai. Si cet essai était fructueux et faisait découvrir le type de fabrique susceptible d'adaptation aux autres parties du pays, les gens pourraient, a-t-il dû penser, profiter de la leçon et établir des fabriques semblables partout où faire se pourrait. La dureté des temps ne favorisant guère le placement de capitaux dans des entreprises nouvelles, les gens se montrent peu empressés à tirer profit de l'exemple qui leur a été mis sous les yeux. Je songe à l'établissement d'un autre poste d'expérimentation. Si mon honorable ami croyait qu'on le verrait d'un bon œil en Nouvelle-Ecosse, je tiendrais compte de son avis.

M. MARTELL: Vous pourriez probablement assurer le succès de l'entreprise dans le comté de Hants.

L'hon. M. TOLMIE: Avez-vous la statistique de l'importation du beurre?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai celle du beurre importé de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. La Nouvelle-Zélande nous en a envoyé 1,893,312 livres et l'Australia, 13,758. La cause de l'écart réside en ce que la Nouvelle-Zélande bénéficie du traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne, tandis que l'Australie n'est pas dans le même cas.

M. WHITE: A-t-on la statistique de 1922?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons tout celle qui remonte jusqu'à 1907. En 1922, nous avons importe 2,268,760 livres de la Nouvelle-Zélande et 297,132 de l'Australie. Cette année-là, la Nouvelle-Zélande nous a donc vendu presque deux fois plus de beurre qu'en 1923. Nous remonterons plus loin si mon honorable ami le désire.

M. DOUCET: Exige-t-on un certain classement à l'égard du beurre de provenance étrangère?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne faisons pas autrement que d'autres pays qui achètent notre beurre; nous nous en rapportons au classement fait dans le pays de provenance. Nous comptons voir l'étranger s'y prendre comme nous le jour où il se sera suffisamment familiarisé avec notre mode de classement. En ce moment, il ne le connaît pas assez pour le prendre pour ce qu'il vaut en réalité, ce qu'il fera probablement plus tard.

M. DOUCET: Au dire du ministre, la Nouvelle-Zélande bénéficie d'un tarif de faveur, ce qui fait qu'elle nus envoie plus de beurre que l'Australie; le pays ne gagnerait-il pas à l'abo-

lition de ce régime de faveur, vu qu'elle aurait pour effet de protéger notre propre industrie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le droit que prescrit le tarif général est de 4 cents par livre de beurre, droit que le traitement de faveur accordé à le Nouvelle-Zélande réduit à 3 cents. La question de l'honorable député touche à un détail du budget dont il ne songe pas, j'en suis sûr, à aborder la discussion en ce moment. Certes, l'adepte convaincu de la protection d'une industrie aussi ancienne que celle du laitage peut aisément concevoir quelque raison de porter le droit de 4 à 8 cents, afin de le faire correspondre à celui que nous opposent les Etats-Unis. L'idée a certainement du bon, mais pas aux yeux du consommateur.

M. DOUCET: Ma question, je le sais, est de nature à amener la protection sur le tapis, et c'est pourquoi je ne m'attends pas à ce que le ministre donne une réponse précise dès ce soir. Il pourrait cependant user de son influence, lorsque le temps en sera venu, pour induire ses collègues à modifier le tarif.

M. MARTELL: L'honorable député entend-il que ceux des pêcheurs qui ne cultivent pas la terre dans son comté soient obligés d'acquitter un droit sur le beurre?

M. DOUCET: C'est de beurre et non de poisson qu'il s'agit. Il n'importe pas moins de protéger cette industrie que de prendre des dispositions, comme on a fait toute l'après-midi, à l'égard d'insectes morts. Pendant que nous en sommes là-dessus, le ministre voudra-t-il faire savoir au comité ce que son personnel a accompli en matière d'avortement contagieux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Cette question se rattache à l'article de la santé des animaux. Le sujet est traité de façon intéressante que je lisais à l'heure du dîner; il me paraît difficile d'en aborder la discussion en ce moment.

M. DOUCET: Je me croyais autorisé à le faire à l'occasion du présent crédit, vu qu'il embrasse tout ce qui se rapporte au maintien de l'une de nos grandes industries.

L'hon. M. MOTHERWELL: La maladie est certainement contagieuse et il n'y a que les gens renseignés qui peuvent la diagnostiquer. Toutefois, cela relève d'un autre chapitre.

M. McQUARRIE: On nous a dit ce soir que si l'industrie des laitages est dans une impasse c'est que le marché du beurre, du fromage et autres produits laitiers de l'Ouest n'est pas suffisant. Une bonne partie du beurre et du fromage de l'Alberta est exportée en Colombie-Anglaise, et je suppose que si cette province avait un marché plus considérable pour ces produits l'Alberta en bénéficierait. Si je ne me trompe, la Colombie-Anglaise importe actuellement des Etats-Unis une grande quantité de beurre, de fromage et autres produits laitiers. Si cette importation était enrayée, les fabricants de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise auraient un marché plus considérable. Cette situation est des moins favorables comme l'avouera le ministre. Il a dit que c'est là un bon argument pour les adeptes de la doctrine protectionniste. Eh bien! c'est aussi un excellent argument montrant l'inégalité de tarif entre le Canada et les Etats-Unis au sujet des laitages et autres produits.

L'hoon. M. MOTHERWELL: Nous en convenons tous.

M. McQUARRIE: Il me semble que le Canada devrait augmenter ses droits. Nous pourrions le faire, même s'il nous était impossible de négocier avec les Etats-Unis, ce qui n'est pas probable à en croire la déclaration du ministre. Même, ce ne serait peut-être pas jugé opportun dans certains milieux. Mais si nous ne pouvons signer une convention de réciprocité avec les Américains, nous pouvons certainement augmenter notre propre tarif en plaçant ainsi notre pays sur le même pied que les Etats-Unis.

M. MARTELL: Est-ce que l'honorable député et mon ami intime est en faveur de la réciprocité avec les Etats-Unis?

M. McQUARRIE: La question a été débattue maintes fois dans notre province et je suis d'avis que l'attitude des citoyens de la Colombie-Anglaise serait plus intéressante pour mes collègues que l'opinion personnelle d'aucun des membres de la Chambre.

M. MARTELL: Néanmoins, j'ai beaucoup d'estime pour mon honorable ami.

M. McQUARRIE: Je suis heureux de l'entendre; l'honorable député de Hants est toujours plein de bienveillance. Si cela intéresse le comité je veux bien exprimer mon propre avis à ce sujet. Je ne crois pas qu'il doive y avoir de réciprocité générale avec les Etats-Unis, mais un remaniement du tarif de façon à nous placer sur un pied d'égalité avec ce pays. Si ce but peut être atteint par des pourparlers, tant mieux. Je serais favorable à ce remaniement touchant certains produits tels que le beurre, les œufs et autres produits de la ferme.

La question des œufs est très sérieuse étant donné la situation déplorable dans laquelle est placé le marché de la Colombie-Anglaise, tellement que plusieurs de ceux qui faisaient de l'aviculture ont été forcés de l'abandon-

ner. Si mon honorable ami (M. Martell) a lu régulièrement les journaux de l'Ouest, et je suis convaincu qu'il l'a fait, vu l'intérêt qu'il témoigne à cette partie du pays, il s'est rendu compte de l'effet malheureux que le tarif a eu sur le marché des œufs. Je n'aborderai pas la discussion de ce sujet, parce que nous sommes à parler de l'industrie laitière. Toutefois, je ferai observer au ministre que la situation actuelle est des moins raisonnable. Comme il le sait déjà sans doute, la Colombie-Anglaise, de même que l'Alberta probablement, souffrent énormément de cette situation, créée par le tarif actuel, et il me semble que la solution de ce problème est très facile. Nous pouvons augmenter nos droits de façon à fermer la porte aux produits américains et donner ainsi à nos compatriotes la possibilité de réussir.

J'ai posé quelques questions au sujet de l'importation des laitages des Etats-Unis en Colombie-Anglaise, et j'avais raison de demander ces renseignements. Je ne suis pas du tout satisfait de l'attitude que le ministre a prise concernant ces questions. Il essaie de s'esquiver en remarquant qu'il se fait tard, et, pour cette raison, il juge que l'on ne devrait pas exiger qu'il y réponde.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous en prendrons note pour la prochaine séance.

M. McQUARRIE: Nous discutons ce sujet maintenant. Le ministre ne me croit pas raisonnable.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. McQUARRIE: Mais l'autre jour j'ai voulu discuter un autre sujet, celui du refus du ministère de maintenir la subvention en vertu de la loi de l'enseignement agricole. Le ministre a dit: "Non, vous n'êtes pas à la bonne place, vous devriez être à la fin de la liste," et je crains même qu'il n'ait voulu me dérouter.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, nous serons alors prêts à discuter la question à fond.

M. McQUARRIE: Je sais que l'on a laissé entendre que cette question serait étudiée lorsque nous en serions rendus aux "Crédits non requis pour 1924-1925". Ce que je crains, c'est que lorsque nous en serons rendus là, nous aurons adopté tous les crédits mentionnés dans le budget de l'Agriculture, et l'on pourrait très bien dire: "Tout a été adopté; la question n'est pas régulière". Aussi, désiré-je avoir une réponse aux questions que je pose au moment opportun. Je crains que le ministre ne me dise plus tard, "Votre question n'est plus à propos, maintenant, je ne puis donc pas vous donner ce renseignement". J'insiste pour que l'on nous donne ce renseignement pendant que nous discutons le crédit approprié. Je ne suis pas satisfait, car je crois que ce renseignement est absolument essentiel.

M. BALDWIN: Mon honorable ami croit-il qu'il soit nécessaire de frapper d'un droit d'importation le beurre, le fromage, le lait ou la crème venant des Etats-Unis au Canada?

M. McQUARRIE: Oui, je le crois.

M. BALDWIN: Et pour quel motif?

M. McQUARRIE: La raison m'en semble assez évidente. Nous voulons éviter à nos cultivateurs la concurrence injuste qui leur est faite actuellement.

M. BALDWIN: Quelle quantité de nos produits a-t-on importée des Etats-Unis au Canada, ces dix dernières années?

M. McQUARRIE: Voici un autre honorable député qui désire ce renseignement. Il me le demande à moi, craignant ne pouvoir obtenir aucune information du ministre.

M. BALDWIN: La réponse est, je crois, que ces produits ne sont pas importés ici parce que le beurre se vend aux Etats-Unis de huit à dix centins de plus, la livre, et le fromage de quatre à six centins de plus, au Canada, et que l'on expédie des quantités considérables de lait et de crème du Canada aux Etats-Unis, mais autant que je sache, il n'en vient pas ici.

M. McQUARRIE: On devrait nous donner ce renseignement, d'autant plus que mon honorable ami et moi différons d'opinion à ce sujet. Je sais que dans la Colombie-Anglaise d'énormes charges de camions passent chaque jour à travers la vallée Fraser jusqu'au marché de Vancouver. Je demande au ministre ce même renseignement que demande mon honorable ami, et je ne sache pas que le comité puisse étudier ces estimations de manière intelligente, à moins d'être raisonnablement renseigné à ce sujet. Je ne cherche nullement à mettre obstacle à la discussion de ce crédit. Je ne crois pas que le ministre puisse se plaindre que j'aie jamais essayé de le faire. Telle n'est pas mon idée, mais je tiens à ce renseignement, et je tiendrais à l'avoir pendant que nous discutons ce crédit particulier. Sinon, j'examinerai une autre question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne l'ai pas.

M. BALDWIN: Je désirerais demander au ministre quelle quantité de lait, crème, fromage et beurre ont été importés des Etats-Unis au Canada, l'année dernière, ou pendant les dix dernières années. Cela doit se limiter à certaines localités où l'on ne peut se procurer de produits canadiens.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai discuté cette question avec mon honorable ami, le représentant de Fraser Valley (M. Munro), et il me dit qu'il n'a pas vu de beurre américain dans sa circonscription de la Colombie-Anglaise depuis de longues années. La quantité en est trop minime pour que le marché en souffre. Il ne peut être importé en Canada en grandes quantités; cependant, nous en avons expédié des quantités considérables aux Etats-Unis l'an dernier. Peut-être y aurait-il quelque endroit où la situation serait renversée, mais la quantité n'en est pas élevé. Quant à la question que mon honorable ami m'a posée concernant les droits, j'ai reconnu il y a quelques instants qu'il y avait des raisons à invoquer à l'appui de la hausse du tarif douanier; cependant, qu'en dirait le consommateur canadien? Je m'intéresse en ce moment à un dégrèvement qu'à une hausse du tarif. Nous pourrions peut-être y voir plus tard, mais il est impossible de faire les deux choses à la fois.

M. McQUARRIE: Peut-être pourrait-on se fier au renseignement reçu par le ministre relativement à la circonscription de l'honorable député qui a donné ce renseignement, car il n'a peut-être pas du tout vu de ce beurre américain. Il est peut probable qu'il en ait vu dans le district où il demeure, le Chilliwack, où l'on s'occupe particulièrement d'industrie laitière.

M. MUNRO: Quelle qualité particulière de produit laitier mon honorable ami a-t-il vu? Quelle est la marque de commerce sur le beurre amércain que l'on importe du côté canadien?

M. McQUARRIE: Je demande un renseignement.

M. MUNRO: L'honorable député a dit que ces produits étaient vendus au Canada.

M. McQUARRIE: J'ai dit que tous les jours des laitages américains arrivent à pleins camions au marché de Vancouver. Je ne dis pas qu'ils pénètrent jusqu'à la région de Chilliwack.

M. MUNRO: Mais comment sont-ils étiquetés? Ces produits ne portent-ils pas une marque quelconque, comme par exemple, beurre de la Nouvelle-Zélande, ou de Saskatchewan ou d'Alberta?

[L'hon. M. Motherwell.]

M. McQUARRIE: Je ne puis les désigner que des noms de beurre de ferme et beurre de beurrerie américains. Ils portent diverses marques, celles des producteurs de l'état de Washington. L'honorable député de la Fraser-Valley sait comme moi que New-Westminster et Vancouver constituent le meilleur marché des fermiers de la région nord du Washington, et qu'ils y envoient leurs produits de préférence à Seattle qui est bien plus éloigné. L'honorable député sait parfaitement que la situation actuelle est très précaire non seulement au point de vue des laitages mais des œufs aussi, et que les journaux, tant conservateurs que libéraux ne cessent de signaler l'injustice du tarif existant.

M. MUNRO: L'honorable député ignore-t-il que la matière grasse coûte plus cher aux Etats-Unis qu'au Canada, et cela depuis longtemps?

M. McQUARRIE: L'honorable député me pose là une question à laquelle je ne saurais répondre parce que je n'ai pas étudié les prix.

M. MUNRO: Je sais qu'il en est ainsi.

M. McQUARRIE: J'ai dit qu'au marché de New-Westminster et à Vancouver on vend le beurre, et autres produits laitiers et agricoles de provenance américaine. Il y arrive par exemple d'immenses quantités de lait, surtout en hiver, alors que le lait se fait plus rare.

M. BALDWIN: Si ni le ministre ni mon honorable ami ne peut dire la quantité de ces importations, faut-il croire que ce beurre est importé en contrebande?

M. McQUARRIE: Non pas, les camions passent sur la grand'route. Une belle route, comme la rue Sparks, va de Vancouver jusqu'à la frontière et continue jusqu'au sud de la Californie. Ce chemin traverse les districts agricoles de l'état de Washington et de grands camions chargés de produits de la ferme y passent tous les jours. Voilà à quelle concurrence nous devons faire face. Je ne sais pas au juste quel est le volume de ce trafic, mais ces renseignements doivent être consignés quelque part au bureau de la statistique parce que toutes ces marchandises doivent passer par la douane. Ces renseignements doivent exister et je désire les obtenir.

M. McBRIDE: A propos de l'importation parle pas comme avocat, mais plutôt en ma d'animaux et de beurre des Etats-Unis, je ne qualité d'ancien président du conseil de la Stockmen's Association of British Columbia. Jamais dans toutes les assemblées d'éleveurs auxquelles j'ai assisté je n'ai entendu avancer que nous n'étions pas en mesure de subir toute

la concurrence des éleveurs américains. En ce qui concerne l'élevage nous sommes supérieurs aux Américains sur toute la ligne; notre bétail est meilleur et nous l'élevons à bien meilleur compte. Avant mon départ de la Colombie-Anglaise en route pour Ottawa un individu est arrivé des Etats-Unis, a acheté plus de 1,200 animaux et les a expédiés chez lui,—et remarquez bien qu'il a dû payer le droit d'importation aux Etats-Unis. Dans les circonstances nous ne devons pas, ce me semble, nous inquiéter de ce qu'ils nous envoient un peu de beurre.

M. McQUARRIE: Et les œufs donc?

M. McBRIDE: Je ne suis pas une pondeuse, moi. je n'en sais rien.

M. McQUARRIE: Mon honorable ami nous a fournis des renseignements très précieux, mais ce dernier détail est sans doute le plus important de tous. Il refuse de répondre à ma question au sujet des œufs. Je le mets au défi de nier qu'on fait actuellement en Colombie-Anglaise une campagne formidable contre l'importation des œufs américains et que presque tous les journaux ont publié des articles de rédaction à ce sujet. Je répète que l'importation des produits laitiers se fait sur une très grande échelle. Si le ministre ne peut renseigner et s'il tient à ce que les crédits soient votés ce soir je veux aborder une ou deux autres questions.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je fournirai les renseignements relatifs à l'importation des produits laitiers en Colombie-Anglaise, lorsqu'on abordera l'article qui y a trait, c'est-à-dire celui qui se rapporte au représentant en Grande-Bretagne. Tout cela viendra à ce moment là.

M. McQUARRIE: Je voudrais connaître les importations et les exportations, non seulement pour la Colombie-Anglaise, mais aussi pour les autres provinces.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien.

M. ROSS (Kingston): Est-ce que les services provinciaux coopèrent avec l'autorité fédérale et n'y a-t-il jamais double emploi? Par exemple, y a-t-il eu coopération dans le cas des écoles laitières comme celle de Kingston et l'autre qui se trouve dans l'ouest de l'Ontario? Cette œuvre se rattache-t-elle au service fédéral?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il n'y a pas de double emploi, car les attributions de part et d'autre sont bien définies. J'ai déjà expliqué que les provinces s'occupent particulièrement de la fabrication, de la qualité de la crème et de l'état sanitaire des fabriques, tandis que l'autorité fédérale s'occupe de classement et de l'écoulement. En outre, les représentants des provinces assistent à nos conférences et à cette occasion nous échangeons nos vues.

M. ROSS (Kingston): L'autorité fédérale coopère-t-elle avec l'autorité provinciale relativement à la qualité? Y a-t-il également coopération dans le cas des écoles, ou bien chacun travaille-t-il de son bord?

L'hon. M. MOTHERWELL: On coopère autant que possible, lorsqu'il y a deux sphères d'activité distinctes.

M. ROSS (Kingston): Voilà justement ce que je voudrais savoir. Il semble que nous gaspillons beaucoup d'argent. Nous dépensons des millions ici et les provinces de leur côté dépensent énormément, tout cela dans le même but, qui est d'améliorer la qualité du produit.

Des VOIX: Adopté.

Mr. ROSS (Kingston): N'a-t-on pas de renseignements? Est-ce que cela se résume à ce que nous avons entendu cet après-midi, c'est-à-dire qu'il y a deux champs d'action doit citer ces chiffres, voudrait-il être assez distincts?

L'hon. M. TOLMIE: Puisque le ministre doit citer ces chiffres, voudrait-il être assez bon d'inclure les expéditions de beurre frais en France? En outre quelles ont été les expéditions en Angleterre par la voie du Pacifique et du canal de Panama?

L'hon. M. MOTHERWELL: Avec plaisir.

M. McQUARRIE: A-t-on fait quelque chose pour remplacer l'aide donnée à l'industrie laitière en vertu de la Loi sur l'enseignement agricole, et dans ce cas, qu'a-t-on fait? Je remarque que les crédits pour l'industrie laitière sont les mêmes que l'an dernier. Ainsi rien n'a été fait pour compenser la suppression de l'aide provenant de la loi sur l'enseignement agricole. Je remarque dans un rapport du département sur la loi d'enseignement agricole pour 1921-1922, qu'on fait une mention spéciale des sommes versées par le gouvernement fédéral en vertu de cette loi pendant l'exercice écoulé le 31 mars 1922. J'ai cru comprendre de la part du ministre qu'il ne s'agissait pas tant du classement du beurre actuellement, que de l'amélioration de sa qualité. Je suppose que c'était l'un des buts de la loi sur l'enseignement agricole. Je remarque que, cette année-là, il y avait pour l'industrie laitière et l'enseignement relatif au fromage

et au beurre en Colombie-Anglaise, $5,000; Manitoba, industrie laitière, $6,000; Nouveau-Brunswick, $6,000; Colombie-Anglaise, industrie laitère et expérences sur les vaches, $9,000. Tout cela pour l'année que j'ai citée. Je n'ai pu savoir la somme attribuée à l'Ontario, mais je suppose que cette province a dû recevoir une aide quelconque pour son industrie laitière. Les sommes que j'ai mentionnées forment un total, je crois, de $36,100, que l'autorité fédérale a versée, cette année-là, pour aider l'industrie laitière et renseigner les cultivateurs à ce sujet. Je demande au ministre: qu'a-t-on substitué à la place? Le Dominion a-t-il décidé de ne plus accorder d'aide?

M. McBRIDE: Monsieur le président, il n'y a que six conservateurs présents. Est-ce suffisant pour continuer?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai ici un relevé des sommes versées aux différentes provinces et les chiffres sont tels que l'honorable député les a cités. Il veut savoir, si j'ai bien compris, ce qu'on entend y substituer.

D'après les crédits qui ont déjà été déposés par les provinces de l'Ouest, j'en conclus qu'elles entreprennent ce travail. Je remarque que la législature de la Saskatchewan a voté environ $54,000 à cette fin, l'autre jour, alors qu'auparavant, ce crédit avait été de $80,000, ou à peu près, de sorte que je présume que cette province a abandonné ce que j'appellerai des travaux secondaires pour lesquels elle avait l'aide du Gouvernement fédéral, en vertu de la loi de l'enseignement agricole. Elle se borne aux aspects les plus importants des travaux pour lesquels elle a voté une cinquantaine de mille dollars, parlant de mémoire. Il m'est arrivé de voir le crédit dans les journaux de l'Ouest l'autre jour, de sorte qu'il semblerait que les provinves ont l'intention d'assumer ce fardeau et d'exécuter les parties les plus importantes de l'entreprise.

M. McQUARRIE: Le ministre parle-t-il de l'industrie laitière?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non pas seulement de cela.

M. McQUARRIE: Je ne discutais que l'industrie des laitages. J'ai à dessein laissé de côté les questions générales se rapportant à la discontinuation de cette gratification parce que je me propose d'en reparler plus tard, et je n'ai mentionné que les articles sous le chapitre des produits laitiers. Je comprenais que le Dominion assumait la juridiction exclusive dee cette affaire. Maintenant que fait le Gouvernement fédéral?

[M. McQuarrie.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Naturellement, nous ne pourrions retirer la gratification et l'accorder en même temps. Si nous l'enlevons, elle disparaît, et la province, je crois, entreprendra la partie la moins indispensable du travail au sujet des laitages et le reste. On a beaucoup fait en vertu de cette loi, et les provinces trouveront sans doute l'argent voulu pour continuer les travaux les plus nécessaires.

M. McQUARRIE: Ce n'est qu'une supposition. Le Dominion s'est-il entendu avec les provinces à cet égard. S'il y a eu quelques convention, le comité a droit de la connaître.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas depuis que les gratifications ont été retirées.

M. McQUARRIE: Ainsi le Gouvernement fédéral ne s'assure pas que ce travail soit accompli.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comment le pourrions-nous?

M. McQUARRIE: Il me semble que vous assumez la responsabilité relative à l'industrie des laitages. Vous vous intéressez à l'amélioration du beurre canadien. Assurément, le ministère devrait prendre sur lui de maintenir l'aide qu'il accordait sous ce rapport. Dois-je comprendre qu'il n'y a eu aucune convention aveec les provinces?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est exact.

(Le crédit est adopté).

Il est fait rapport de l'état de la question.

La séance est levée à onze heures moins dix minutes du soir.

Lundi, 7 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE

Le 1er bill n° 36) concernant la Northern Life Assurance Company of Canada.

Le 2e (bill n° 37) tendant à changer le nom de l'Imperial Underwriters Corporation of Canada à "Imperial Insurance Office".

Le 3e (bill n° 38) concernant la compagnie de chemin de fer Esquimalt et Nanaimo.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je désire présenter des requêtes, de la part du révérend M. Hamilton, pas-

teur de la Shaw Memorial Methodist Church, de Montréal, favorisant le bill tendant à incorporer les églises unies du Canada.

M. MURRAY MacLAREN (Saint-Jean-Alberta): Monsieur l'Orateur, je désire présenter des requêtes de la part des fidèles de l'église de Saint-David, (N.-B.); de l'église presbytérienne de Saint-Jacques, Andover, (N.-B.); l'église presbytérienne de Rothesay, (N.-B.); et l'église presbytérienne Knox, de Shédiac, (N.-B.), contre le projet tendant à conférer la personnalité civile à la United Church of Canada.

COMPOSITION D'UN COMITE SPECIAL DE LA REFECTION DE LA CARTE ELECTORALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Appuyé par le docteur Béland, j'ai l'honneur de proposer:

Que le comité spécial nommé le mardi 25 mars, auquel a été référé le bill (n° 2): "Loi ayant pour objet de régler la représentation dans la Chambre des communes", avec prière de préparer les tableaux contenant et décrivant les différentes circonscriptions électorales qui peuvent élire des membres de la Chambre, et de faire rapport, soit composé des députés suivants; savoir: MM. Béland, Caldwell, Hanson, Johnston, Low, Kennedy (Glengarry et Stormont), King (Huron), Macdonald (Pictou), McMurray, McQuarrie, Morrissy, Motherwell, Rankin, Speakman, Stewart (l'hon. Ch.,), Stewart (Leeds), Stork et Sutherland; et que la règle 11 soit suspendue à cette fin.

M. IRVINE: Monsieur l'Orateur, je suggérerais au premier ministre d'inclure dans le comité un représentant du parti travailliste et du parti indépendant. Bien que leurs représentants soient en bien petit nombre à la Chambre des Communes, les ouvriers constituent une partie considérable des électeurs des différentes villes, et, à mon avis, il serait à souhaiter que les travaillistes et les indépendants eussent une place dans le comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, le comité est le même que celui qui a étudié le sujet l'an dernier. On a laissé aux whips des deux côtés de la Chambre le soin de former un comité qui donnât satisfaction à tous les intéressés. Si nos honorables collègues d'en face désirent le modifier, le Gouvernement est prêt à examiner les changements.

M. IRVINE: Je suis un des whips de ce côté-ci de la Chambre et on ne m'a pas consulté au sujet de la constitution de ce comité.

(La motion est adoptée).

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque).

LA MOYENNE DE RETRIBUTION DANS LE SERVICE CIVIL

M. McQUARRIE demande:

1. Quel a été le salaire moyen payé aux fonctionnaires du Canada employés tout le temps (a) dans le département des Douanes, et (b) dans le département d'Agriculture, pour le mois finissant le 28 février 1914?
2. Quel a été le salaire moyen, sans l'indemnité de vie chère, payé aux fonctionnaires employés tout le temps au Canada (a) dans le département des Douanes et (b) dans le département de l'Agriculture, pour le mois écoulé le 29 février 1924?
3. Quelle est la proportion d'augmentation?
4. Dans quelle proportion les chiffres du coût de la vie pour le mois de février 1924, compilé par le département du Travail, dépassent-ils ceux du mois de février 1194?
5. N'est-il pas vrai que les salaires fixés dans le nouveau classement ont été basés sur le coût normal de la vie?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Département des Douanes et de l'Accise:

1. (a) $86,01.
2. (a) $126,97.
3. (a) 47.62 p. 100.
1. (b)
2. (b) (Ne s'applique pas à ce département).

Département de l'Agriculture:

1. $107,29.
2. $138.94.
3. 29.5 p. 100.
4 et 5. Rien.

Département du Travail:

1, 2 et 3. Pas d'information.
4. 62 p. 100.
5. Pas d'information.

PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. MacLAREN demande:

1. Combien y a-t-il de médecins et d'infirmières au département du Rétablissement civil des soldats?
2. Quel est le nombre des autres employés de ce département?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des Soldats):

1. 475 dont 247 médecins et 228 infirmières.

2. 2,447 consistant en dentistes, infirmiers, surveillants, employés techniques et serviteurs dans les hôpitaux et sanatoriums, de même que les services d'administration et d'écritures.

PENSIONNAIRES DU DEPARTEMENT DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. CHURCH demande:

1. Combien de pensionnaires des troupes expéditionnaires canadiennes se sont expatriés aux Etats-Unis ou ailleurs, dans les années 1921, 1922 et 1923?
2. Ces pensionnaires auront-ils à souffrir d'une déduction sur leur chèque de pension à cause de l'escompte sur l'argent canadien aux Etats-Unis, ou les banques canadiennes là-bas ont-elles fait des arrangements avec les banques américaines pour que ces chèques soient négociés au pair?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement civil des soldats):

1. Le relevé suivant indique le nombre de pensionnaires du corps expéditionnaire canadien qui demeurent en dehors du Canada:

Date Année finissant le	Nombre des domiciliés aux Etats-Unis	Nombre des domiciliés dans d'autres pays y compris la Grande-Bretagne
31-3-22	3,620	7,868
31-3-23	4,103	7,870
29-2-24	5,054	8,009

2. Les pensions sont payables en fonds canadiens. Le Gouvernement n'a pas fait d'arrangements avec les banques canadiennes pour compenser les pensionnaires domiciliés aux Etat-Unis de la perte qu'ils peuvent subir en raison de la dépréciation des devises canadiennes dans ce pays.

M. E. RAYNER

M. BANCROFT demande:

1. Combien d'argent le département des Travaux publics a-t-il payé à E. Rayner, de Selkerk, dans les exercices 1921-22, 1922-23 et 1923-24?

2. Y a-t-il eu adjudication dans tous les cas ou dans un cas quelconque?

3. Combien de soumissions ont été présentées dans chaque cas?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics):

1. 1921-1922..	Néant
1922-1923..	$1,335.10
1922-1923..	1,303.50
	$2,638.60
1923-1924..	56.84
	$2,695.44

2. Non.

3. Oui, dans deux cas.

4. Premier cas: deux soumissions; second cas, quatre soumissions; troisième cas, aucune soumission exigée. Il s'agissait de l'acquisition d'urgence de sept pilotis pour le quai de Selkirk et M. Rayner était le seul à en avoir.

MISSION CATHOLIQUE DU PENITENCIER DE KINGSTON

M. DOUCET demande:

1. Y a-t-il eu l'an dernier une mission catholique pour les prisonniers catholiques, au pénitencier de Kingston, comme la mission protestante pour les prisonniers protestants?

2. Dans l'affirmative, est-elle signalée dans le rapport du surintendant pour l'année?

3. Si elle ne l'est pas, pourquoi?

Par l'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. Oui.

2. A la page 11 du rapport du surintendant, on lit ce qui suit: "Des missions religieuses ont été organisées dans tous les pénitenciers au cours de l'année".

3. Des missions protestante et catholique, ont été tenues dans tous les pénitenciers; six protestantes et six catholiques romaines, soit un total de douze. On a publié un rapport de mission catholique, celui de la mission donnée dans la chapelle du pénitencier de Prince Albert, Saskatchewan et aussi un rapport de mission protestante donnée dans la chapelle du pénitencier de Kingston, Ontario. Le gouvernement voulant diminuer le volume des rapports annuels on n'a pas publié les douze rapports. Cinq rapports protestants et cinq rapports catholiques n'ont pas été publiés.

AVICULTURE EN COLOMBIE-ANGLAISE

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Le Gouvernement connaît-il la situation sérieuse de l'industrie avicole dans la province de la Colombie-Anglaise à l'heure actuelle, en raison de la concurrence injuste découlant des importations d'œufs venant des Etats-Unis?

2. Le Gouvernement sait-il que les œufs appelés "culls" ou petits œufs de l'état de Washington sont écoulés à vil prix par les éleveurs américains sur le marché de la Colombie-Anglaise?

3. Le Gouvernement sait-il que le droit sur les œufs venant au Canada est de trois cents la douzaine alors que le droit d'entrée des œufs aux Etats-Unis est de huit cents la douzaine?

4. Le Gouvernement verra-t-il à remédier à cette injuste concurrence?

Par l'hon. M. MOTHERWELL: (ministre de l'Agriculture):

1. Le prix comparativement bas des œufs de la Colombie-Anglaise pendant l'hiver dernier, peut être attribué à une cause, entre autres. Une transition rapide de l'aviculture en Colombie-Anglaise s'est produite au cours des deux ou trois dernières années. Il y a quelques années, la Colombie-Anglaise occupait le premier rang dans l'importation des œufs. Elle importait non seulement des Etats-Unis, mais aussi des provinces des Prairies et, auparavant, des provinces de l'Est. Plus tard, la production des œufs s'est tellement augmentée que non seulement la province suffit à ses propres besoins mais que, pendant l'hiver, elle produit pour ainsi dire le total de l'approvisionnement des provinces des Prairies. De plus, l'an dernier, la Colombie-Anglaise, outre ses expéditions dans les provinces des Prairies, a aussi expédié plus de vingt-cinq wagons d'œufs à l'est des Grands Lacs.

2. On a lieu de croire qu'avant la date (octobre 1922) où les œufs importés ont été compris dans les règlements, une certaine quantité de petits œufs ou de rebuts venant des Etats de l'Oregon et de Washington ont pu pénétrer en Colombie-Anglaise, mais depuis

que les règlements sont en vigueur les contenants d'œufs doivent être marqués du nom et du classement quand ces œufs sont en dessous du classement "premier choix". Le fait que ces petits œufs sont marqués "second choix" a contribué beaucoup à arrêter leur importation en Colombie-Anglaise et dans l'est.

3. Oui.

4. Pas en imposant un tarif de représailles. Cependant, on remédie jusqu'à un certain point à la situation en rendant les règlements plus stricts.

CLASSEMENT ET MISE EN VENTE DES ŒUFS

1. Le Gouvernement a-t-il reçu une requête du département de l'agriculture de la Colombie-Anglaise demandant la permission sous l'empire des règlements relatifs au classement et à la mise en vente des œufs, de poursuivre ceux qui négligent ou enfreignent ce règlement?

2. Dans l'affirmative, cette permission a-t-elle été accordée?

3. Le Gouvernement sait-il que les règlements sont enfreints en Colombie-Anglaise par l'offre en vente d'œufs de qualité mixte?

4. Le Gouvernement sait-il que les éleveurs producteurs d'œufs font le classement conforme aux règlements?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Non.

2. Réponse sous le n° 1.

3. En général les règlements relatifs au conditionnement et à la vente des œufs sur le marché intérieur ont été strictement observés en Colombie-Anglaise, car le principe et l'objet de ces règlements ont été bien accueillis par l'association des marchands détaillants de cette province. Tout récemment, le ministre a reçu des lettres élogieuses de la part des représentants de cette association pour la manière entendue avec laquelle les inspecteurs du ministère s'acquittent de leur fonction. Il y a une couple de semaines quelques marchands ont paru disposés à contester les pouvoirs de l'administration à appliquer les règlements; on nous a demandé l'autorisation de poursuivre un marchand qui persistait à enfreindre les prescriptions du règlement à cet égard, après plusieurs avertissements restés inutiles. Il y sera donné suite.

4. D'après les dernières informations reçues de la Colombie-Anglaise, les producteurs auxquels les règlements s'appliquent les observent d'une manière satisfaisante. L'automne dernier, nous avons eu affaire à une société d'aviculteurs qui mettaient en vente comme œufs frais des œufs conservés et nous avons pensé la poursuivre devant les tribunaux. L'affaire n'a pas eu de suite, cependant, parce que la société a consenti à changer de méthode et à s'engager à observer les règlements.

L'IMPOT SUR LE REVENU

M. WOODSWORTH demande:

1. Quel est le montant de l'impôt sur le revenu resté dû et impayé, d'après les déclarations faites par les contribuables de cet impôt, pour les années 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923, respectivement?

2. Quelle proportion de ces impôts impayés dans chacune des années susdites venait de revenus entre $5,000 et $10,000, de $10,000 à $25,000, de $25,000 à $50,000, et de $50,000 à $100,000?

3. Quels moyens le département prend-il pour vérifier les déclarations de l'impôt sur le revenu?

4. Les comptes de banque des personnes imposables sont-ils livrés à l'inspection des fonctionnaires de l'impôt?

5. Les banques autorisées font-elles des rapports au Gouvernement des sommes en dépôt au crédit des revenus imposables?

6. L'impôt sur le revenu est-il perçu selon le même taux quant au revenu du travail et au revenu du capital? Sinon, quelle est la différence?

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Je prierai notre honorable collègue de vouloir bien retirer sa question. Il demande des renseignements qui pourraient être donnés; mais il y en a d'autres que la loi ne permet pas de livrer au public. Je crois pouvoir lui dire que s'il veut se donner la peine de s'adresser aux bureaux du commissaire de l'impôt on lui donnera les informations qu'il désire.

M. WOODSWORTH: J'aimerais à savoir laquelle de mes questions ne peut être permise par la loi de l'impôt. Il me paraît absolument raisonnable de chercher à connaître le montant de l'impôt resté impayé. On entend dire dans le public que les grosses maisons de commerce reçoivent facilement du délai, mais que les petits établissements et les particuliers sont contraints de payer intégralement leur impôt. L'intérêt public exige que la Chambre soit exactement renseignée à cet égard.

M. GEORGE H. ALEXANDER

M. ELLIOTT (Waterloo) demande:

1. M. George H. Alexander, de Galt (Ontario), est-il agent d'immigration reconnu par le Gouvernement?

2. Quelles sont ses relations avec le département de l'Immigration quant à l'immigration des Arméniens?

3. Le département de l'Immigration connaît-il les agissements de George H. Alexander à ce sujet?

L'hon. J. H. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Non.

2. Aucun.

3. En partie.

MARQUE D'ORIGINE SUR LES MARCHANDISES ALLEMANDES

M. McKILLOP demande:

1. Le Gouvernement sait-il qu'une consignation de 50,000 paires de chaussures pour enfants ont été reçues à Montréal, venant d'Allemagne, et ne portant pas la marque d'origine?

2. Le Gouvernement n'exige-t-il pas l'application de la loi concernant la marque du pays d'origine sur les importations de crayons de mine?

3. Dans l'affirmative, pourquoi le Gouvernement étend-il les dispositions de la loi sur la marque d'origine aux crayons, et non pas aux chaussures?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1. La loi n'exige pas que les chaussures importées portent la marque du pays d'origine.

2. Oui.

3. C'est en vertu d'un ordre en conseil qui s'explique par lui-même et qui n'a pas compris les chaussures.

IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

M. RINFRET demande:

1. Quelle est la valeur et la quantité des chaussures importées de Grande-Bretagne au Canada dans les dix mois allant du 1er mai 1923 au 1er mars 1924?

2. Quelle est la valeur des chaussures de même origine importées dans les dix mois correspondants de l'exercice précédent?

L'hon. J. A. ROBB (au nom du ministre du Commerce):

1. La quantité et la valeur des chaussures importées d'Angleterre en Canada (déclarées pour la consommation intérieure) du premier mai 1923 au premier mars 1924 sont comme il suit:

Chaussures de cuir	Paires	Dollars
Bottes et souliers à semelles assujeties à la cheville ou au fil métallique et non cousues à bords étroits	2,245	3,982
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de cuir, n.d. pour hommes (pointures 5½ et au dessus)	132,408	419,890
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de cuir n.d. pour femmes (pointures 2½ et au-dessus)	54,862	109,715
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de cuir pour enfants (toutes les pointures)	24,835	19,802
Chaussures de caoutchouc:		
Bottes et souliers en caoutchouc	76,389	42,928
Chaussures autres qu'en cuir et caoutchouc:		
Bottes et souliers avec empeignes en toile	7,861	10,185
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes en feutre	124,710	82,350
Bottes, souliers et pantoufles en tout genre, sauf en toile, feutre caoutchouc et cuir		39,070
Total pour les chaussures		727,922

2. Le nombre de bottes et souliers importés au Canada (entrés pour consommation) du Royaume-Uni du 1er mai 1922 au 1er mars 1923 a été:

Chaussures de cuir:	Paires	Dollars
Bottes et souliers avec semelles assujeties à la cheville ou au fil métallique, non cousues à bords étroits	2,018	3,451
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de cuir, n.d. pour hommes (pointures 5½ et au-dessus)	58,862	226,278
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de muir, n.d. pour femmes (pointures 2½ et au-dessus)	17,541	64,168
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de cuir, n.d. pour enfants (toutes les pointures	15,003	16,623
Chaussures en caoutchouc:		
Bottes et souliers en caoutchouc	1,457	697
Chaussures autres qu'en caoutchouc et cuir:		
Bottes et souliers avec empeignes de toile	3,355	3,769
Bottes, souliers et pantoufles avec empeignes de feutre	56,211	36,618
Bottes, souliers et pantoufles en tout genre sauf en toile, feutre, caoutchouc et cuir		27,209
Total pour les chaussures		378,813

EMPLOYES DU DEPARTEMENT DU TRAVAIL

M. ARTHURS demande:

1. Combien le département du Travail comptait-il de fonctionnaires dans les exercices 1920, 1921, 1922, 1923, (a) permanents, et (b) temporaires?

2. Quel était le total des appointements ou salaires de ces fonctionnaires dans ces exercices, boni compris, pour (a) les permanents, et (b) les temporaires?

L'hon. M. MURDOCK (ministre du Travail):

		(a)	(b)	Total
1.	Mars 31			
	1919-20 . .	51	123	174
	1920-21 . .	59	89	148
	1921-22 . .	105	37	142
	*1922-23 . .	115	7	122
	1923-24 . .	90	5	95
2.	1919-20 . .	$ 84,878.65	$161,936.33	$246,814.98
	1920-21 . .	109,612.40	123,396.18	233,008.58
	1921-22 . .	186,996.78	49,838.30	236,835.08
	1922-23 . .	205,624.38	13,064.64	218,689.02
	1923-24 . .	173,761.69	7,611.80	181,373.49

*Y compris la division des annuités, douze employés transférés du département des Postes au département du Travail en mai 1922 recevant en appointements annuels—$21,680.

IMMIGRANTS ARMENIENS

M. ELLIOTT (Waterloo) demande:

1. Y a-t-il des règlements ou un examen spéciaux pour l'immigration des Arméniens, et qui ne s'appliquent pas aux immigrants d'autre nationalité?

2. Combien d'Arméniens sont venus au Canada dans les années 1912, 1922 et 1923 respectivement?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration):

1. Oui, les règlements exigent d'un asiatique qu'il possède $250 au moment du débarquement. Cela ne s'applique cependant pas à la femme, ou à l'enfant âgé de moins de 18 ans de totue personne établie au Canada conformément à la loi.

2. 1921, 44; 1922, 43; 1923, 404.

M. THOMAS MULVEY

M. HOCKEN demande:

1. Thomas Mulvey, sous-secrétaire d'Etat touche-t-il des appointements ou une rémunération quelconque du Gouvernement, à part ses appointements de sous-ministre?

2. Dans l'affirmative, combien, et en vertu de quoi?

3. Combien a-t-on payé à M. Mulvey jusqu'ici comme appointements ou rémunération spéciale, à part ses appointements de sous-ministre depuis 1921?

4. Combien a-t-il touché comme dépenses de 1921 à 1923 inclusivement?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. M. Mulvey ne reçoit aucun traitement ou rémunération du gouvernement autres que ses appointements comme sous-ministre. Cependant, le conservateur des biens ennemis lui fait certains paiements dont voici l'explication:

La question de rémunérer M. Mulvey comme conservateur adjoint des biens ennemis a été renvoyée par le très honorable A. L. Sifton, alors secrétaire d'Etat à MM. Biggar et Christopher C. Robinson, membres de la commission des dettes ennemies. Voici l'extrait de leur rapport daté du 17 septembre 1920:

Le travail de M. Mulvey s'est prolongé sur une période de quatre ans et demi de sorte qu'à notre avis une allocation supplémentaire sur le pied de $1,500 par année, soit un total de $6,750 constituerait une bien faible récompense pour les services particuliers qu'il a rendus.

Une somme de $4,000 fut payée à M. Mulvey sous le régime d'un décret du conseil daté du 17 décembre 1921, C.P. 4631. Plus tard, le reliquat de cette somme au taux susdit, fut versé à M. Mulvey par le curateur des biens ennemis.

1. Cette somme fut payée à raison de $125 par mois, sur les commissions réalisées par le bureau du curateur et sous la direction de ce fonctionnaire. La légittimité de ce paiement fut soumise à l'examen du ministère de la Justice, et, voici un extrait de l'opinion formulée par le département à la date du 30 janvier 1924:

Les frais nécessités par la séquestration, la liquidation ou l'administration d'autre façon des propriétés, droits et intérêts, étant donné que le Gouvernement n'est obligé que de rendre compte du "produit net" de tels biens, droits et intérêts, peuvent être acquittés, sur l'ordre du curateur, à même les profits réalisés dans l'administration des dits biens.

3. M. Mulvey a touché le reliquat de la somme accumulée jusqu'au premier janvier 1922, soit $4,500 et $125 par mois depuis cette date, sur les commissions réalisées par le bureau du curateur des biens ennemis.

4. Le compte des dépenses pour 1921, y compris frais de voyage à Londres, Paris, Bruxelles et Berlin, ainsi que de la réception à Son Excellence le Gouverneur général, se sont élevés à $2,052.30; ces frais ont été acquittés sur le crédit destiné à la démobilisation et aux dépenses casuelles.

Le compte des dépenses pour 1922, y compris les frais de voyage à Londres, Bruxelles, Amsterdam, Hambourg, Berlin, Prague, Vienne, Budapest, Paris, Metz, Strasbourg et Zurich, se sont élevés à $3,249.38, remboursés sur le crédit intitulé, "Règlement des réclamations de guerre", moins $250 prélevés sur l'allocation des dépenses casuelles.

Le compte des dépenses pour 1923, y compris les frais de voyage à Londres, Paris, Bruxelles et Washington, s'est élevé à $1,914; il a été acquitté sur les commissions réalisées par le bureau du curateur des biens ennemis.

LE DEPARTEMENT DES ASSURANCES

M. HOCKEN demande:

Quelle est la politique du Gouvernement sur le maintien du département de l'assurance, vu la décision récente du conseil privé, que l'assurance n'est pas assujettie à la réglementation par le parlement fédéral?

L'hon. M. ROBB (ministre suppléant des Finances): Le Gouvernement est d'avis que ni la validité de la loi de l'assurance ni la nécessité pour la continuation du département des assurances ne sont atteintes par la récente décision du Conseil privé.

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES DES POSTES

M. WOODSWORTH demande:

1. Le Gouvernement a-t-il recommandé d'une façon définie au sous-comité du cabinet et à la commission du service civil l'opportunité d'accorder aux employés des postes une augmentation immédiate des salaires conformément à la cédule de salaires soumise par les syndicats du service postal?

2. Sinon, quelle alternative le Gouvernement se propose-t-il de suivre pour éviter une grève dans ce service?

L'hon. M. STEWART (au nom du ministre des Postes): Voyez la déclaration du premier ministre, page 861 du hansard non revisés du 31 mars 1924, ainsi que la copie de l'arrêté du conseil, 530 C.P., daté du 29 mars 1924, sur la nouvelle répartition des traitements dans le service civil, qui a été déposé le premier avril 1924.

LES TRAVAUX DE DRAGAGE A RIVERPORT (N.-E.)

M. HANSON demande:

1. Combien a-t-on dépensé pour du dragage à Riverport (N.-E.), en 1922 et 1923?

2. Comment et par qui le travail a-t-il été fait?

3. A-t-on demandé des soumissions pour ce travail, qui a soumissionné, et quel était le prix de chaque soumission?

4. Où a-t-on déposé les matériaux extraits au cours de ce dragage?

5. A-t-il été nécessaire de construire un mur de soutènement pour empêcher ces matériaux de retourner à la rivière La Have?

6. Qui a construit ce mur de soutènement et quel était le prix de l'entreprise?

7. Quels matériaux a-t-on utilisés dans cette construction?

8. Ce mur est-il utile aux fins susdites?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics):

1. 1922, $54,750.70; 1923, $40,105.80, approximativement.

2. Le travail a été exécuté par la drague n° 5 (Northumberland) du département des Travaux publics.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Dans la baie de Park Island, entre Park Island et la terre ferme.

5. Oui.

6. Il a été construit par le département des Travaux publics en régie et au coût de $29,097.48.

7. Deux rangs de pilotis, remplis de fascines entre les pilotis.

8. Oui.

LE PERSONNEL ON DEPARTEMENT DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. McBRIDE demande:

1. Quel était l'effectif du personnel médical et infirmier du département du Rétablissement civil des soldats le (a) 31 décembre 1921, et (b) le 31 mars 1924?

2. Combien y avait-il d'autres employés dans ce département le (a) 31 décembre 1921 et le (b) 31 mars 1924?

[L'hon M. Robb.]

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des soldats):

1. Personnel des médecins et gardes-malades: (a) 31 décembre 1921, 651, comprenant 335 médecins et 316 gardes-malades; (b) 31 mars 1924, 475, comprenant 247 médecins et 228 gardes-malades.

2. Nombre des autres employés: (a) 31 décembre 1921, 4,235, consistant en dentistes, infirmiers, gardiens, assistants, employés du service technique et du service général des hôpitaux et des sanatoriums, ainsi qu'en employés du service administratif et de bureau; (b) 31 mars 1924, 2,447.

MINISTERE DU RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Qui est actuellement dentiste du district militaire à Halifax (N.-E.)?

2. Quel service militaire a-t-il fait outre-mer ou autrement?

3. Quels officier ou officiers a-t-il remplacés, et à quelle date?

4. Quel était leur dossier militaire?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des soldats):

1. M. le docteur H. E. Mann, qui remplit en même temps la charge de dentiste de district militaire et de chirurgien dentiste au sanatorium de la Nouvelle-Ecosse et à l'hôpital de Camp-Hill.

2. Le docteur Mann a servi dans le corps dentaire de l'armée canadienne au Canada, du 10 janvier 1916 au 30 mars 1920 et s'est retiré avec le grade de major.

3. (a) Le docteur B. L. Neiley, le 1er août 1923; (b) le docteur Havelock Clay, le 30 septembre 1923; (c) ces retraites ont eu pour effet de réduire le compte des salaires de $7,200 par année.

4. (a) Le docteur B. L. Neiley a été créé officier du service de santé de l'armée canadienne le 12 août 1914. Il a servi au Canada, en Angleterre et en France dans ce corps et dans le corps dentaire de l'armée canadienne et a été rayé de l'effectif le 7 septembre 1919 avec le grade de lieutenant-colonel; (b) le docteur Clay a servi dans le corps dentaire de l'armée canadienne au Canada, en Angleterre et en France, du 19 février 1916 au 16 mai 1919; il a été rayé de cet effectif à cette dernière date et s'est retiré avec le grade de capitaine.

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Qui est actuellement garde-magasin et acheteur du ministère du Rétablissement civil des soldats à Halifax (N.-E.)?

2. A-t-il remplacé un soldat rapatrié?

3. Dans l'affirmative, qui était ce soldat rapatrié, et quelle était son invalidité?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des soldats):

1. Monsieur H. B. Shore, qui a servi en France durant plus d'une année.

2. L'ancien acheteur du district militaire était un soldat rapatrié. En 1923 les positions de garde-magasin et d'acheteur de district militaire furent réunies et M. Shore, qui avait été employé comme garde-magasin, les remplit toutes deux.

3. Monsieur J. E. Delaney; invalidité—amputation de la jambe droite. M. Delaney est encore employé, il a été transféré à une autre position, occupée auparavant par un employé qui n'était pas invalide.

PENSIONS EN VERTU DE LA LOI CALDER

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que la liste des questions soit épuisée, je rappellerai que l'honorable député de Témiscouata (M. Gauvreau) m'a posé, vendredi, une question à laquelle j'ai promis de répondre plus au long aujourd'hui. Elle avait trait à une nouvelle figurant dans une dépêche publiée par la *Patrie*, de Montréal, et d'après laquelle aucun employé civil ne pourrait toucher une pension en vertu de la loi Calder après le 31 mars à moins d'avoir démissionné avant cette date-là. Je ne vois pas sur quoi l'on a pu se fonder pour publier cette nouvelle.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOTS DE DOCUMENTS

HOPITAL MILITAIRE DE SAINTE-ANNE DE BELLEVUE

Par M. JONES:

1. Le Gouvernement a-t-il employé des médecins de l'endroit à l'hôpital militaire de Sainte-Anne de Bellevue, dans les années 1921, 1922 et 1923, et dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

2. Quelle rémunération chacun a-t-il reçue?

3. Que sont les médecins résidents et visiteurs pour 1924?

4. Reçoivent-ils des appointements ou honoraires annuels ou pour chaque visite, et combien?

LA SAISIE DES AUTOMOBILES PAR LES DOUANES

Par M. ARCHAMBAULT:

1. Combien d'automobiles le ministère des Douanes tient-il sous saisie actuellement?

2. Combien d'automobiles passés en contrebande au Canada ont été saisis par le ministère des Douanes et sont maintenant en sa possession?

3. Combien de ces automobiles ont été réclamés par les compagnies d'assurance sous prétexte qu'ils avaient été volés avant de traverser la frontière?

4. Pourquoi le ministère refuse-t-il de rendre ces automobiles aux propriétaires après que la propriété en a été nettement prouvée?

5. Existe-t-il une entente entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis pour le recouvrement de ces automobiles?

6. Dans l'affirmative, quelle est cette entente et quand a-t-elle été conclue?

DROGUES NARCOTIQUES

Par M. BROWN:

1. Quel est le nombre relatif des condamnations pour infraction à la loi de l'opium et des drogues narcotiques, dans les différentes provinces du Canada, pour les années 1913-14, 1917-18 et 1922-23?

2. Combien de condamnations pour infraction à la loi susdite sont-elles signalées pour les années 1920, 1921 et 1922 dans les villes suivantes: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Victoria et Vancouver?

3. De 1914 à 1923, inclusivement, combien de détenus des pénitenciers du Canada ont été classés comme narcomanes?

4. Quelle est la statistique officielle de l'importation d'opium, de cocaïne et de morphine au Canada pour chaque année, de 1917 à 1923, inclusivement?

DEMANDES DE DOCUMENTS

LA CHUTE D'EAU DE CARILLON

L'ordre du jour appelle la discussion sur la motion de M. Deslauriers tendant au dépôt des documents suivants:

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., que le Gouvernement ou un de ses départements possède relativement à l'exploitation de la force hydraulique à Carillon, et à la permission de vendre l'énergie aux Etats-Unis.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis d'avis de réserver cette motion jusqu'à ce que le chef du ministère qu'elle regarde ait eu le temps de l'examiner, et que le motionnaire soit lui-même présent.

(La motion est reservée.)

ENQUETE SUR LE BOIS A PATE

L'ordre du jour appelle la mise en discussion de la motion de l'honorable M. Stevens tendant au dépôt des documents suivants:

Copie de toute déposition ou déclaration faite par M. Piché et autres témoins, membres ou fonctionnaires du gouvernement de Québec devant la commission royale chargée de faire une enquête sur le bois à pâte.

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je désire faire observer à l'honorable député qu'il ne convient guère de déposer les documents demandés tant que la commission n'aura pas présenté son rapport. C'est à titre confidentiel, me dit-on, que la commission n'aura pas présenté son rapport. de M. Piché, qui est à l'emploi du gouvernement de Québec. Je préférerais me consulter avec la commission avant de laisser adopter la présente motion, si toutefois mon honorable ami permet qu'elle soit réservée.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): On m'apprend à ce propos que la commission a déjà accordé des demandes de copie des dépositions qu'elle a recueillies. Je n'affirme pas qu'elle soit tenue d'en fournir copie tant qu'elle n'a pas présenté son rapport; j'incline cependant à le croire.

Au dire du ministre certaines dépositions auraient été en partie faites sous le sceau du secret; aux termes du décret qui l'autorise, la commission peut-elle recevoir des dépositions à titre confidentiel?

L'hon. M. ROBB: Cette question de mon très honorable ami me parait fort légitime, et c'est pourquoi je demande de réserver la motion jusqu'à ce que j'aie eu le temps de me consulter avec la commission; car on m'a fourni des renseignements qui s'accordent avec ce que vient de faire observer le très honorable député.

(La motion est réservée.)

TRAFIC-MARCHANDISES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'ordre du jour appelle la discussion sur la motion de M. MacLaren tendant au dépôt des documents suivants:

Relevé indiquant (a) le nombre de tonnes de marchandises reçues par les chemins de fer nationaux à l'entrée et à la sortie de Portland, Etat du Maine, en 1922 et 1923; (b) le nombre de tonnes de marchandises reçues par le même réseau, au cours des mêmes années, à l'entrée et à la sortie de Saint-Jean (N.-B.) et d'Halifax; (c) le nombre de tonne de marchandises reçues dans le même espace de temps par le Pacifique-Canadien, à l'entrée et à la sortie de Saint-Jean (N.-B.).

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Il conviendrait peut-être de réserver cette motion jusqu'à ce que le ministre des Chemins de fer puisse en dire un mot.

(La motion est réservée.)

ACHATS POUR LE COMPTE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'ordre du jour appelle la mise en discussion de la motion de M. Chaplin tendant au dépôt des documents suivants:

Copie de tous papiers, lettres, rapports et autres documents relatifs à l'achat de traverses de chemin de fer par le National-Canadien ou un de ses officiers, y compris la correspondance échangée avec les firmes desquelles les traverses avaient été achetées, les rapports sur le prix payé, et aussi les bordereaux et pièces justificatives indiquant le coût de tous les établissements de créosotage en construction ou achevés par le National-Canadien en 1923.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande que cette motion et celle qui la suit soient réservées jusqu'au retour du ministre des Chemins de fer à la Chambre.

Par sir HENRY DRAYTON:

Etat de tous biens vendus par le National-Canadien ou par une compagnie faisant partie du réseau ou exploitée par lui, au cours des années 1922 et 1923, et indiquant la date des ventes, les noms et adresses des acheteurs, ainsi que le prix payé en chaque cas.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Se peut-il que l'on trouve quelque inconvénients à cette motion qui est inscrite à mon nom et à laquelle le premier ministre vient de faire allusion? Elle est entièrement d'accord avec la déclaration faite à la Chambre par le ministre des Chemins de fer et tend tout simplement à faire voir comment les choses se passent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre des chemins de fer n'hésitera nullement, j'en suis sûr, à fournir les renseignements; malheureusement, il n'a pu jeter les yeux sur la motion, étant obligé de garder la maison depuis deux ou trois jours.

(La motion est réservée).

LE PERSONNEL DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Par M. DOUCET:

Relevé indiquant les noms de tous les fonctionnaires du National-Canadien, y compris les surintendants et fonctionnaires ou employés spéciaux qui touchent des appointements supérieurs à ceux des surintendants; aussi les appointements de chacun.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande que cette motion soit momentanément écartée pour le même motif.

(La motion est réservée).

LA VALEUR DES PRODUITS AGRICOLES

Par M. STANSELL:

Etat indiquant la valeur (a) de la production au Canada, dans la dernière année pour laquelle il y a un rapport, des blé, beurre, viande, œufs, lait, foin, fromage, fruits, sirop d'érable, avoine, orge, pommes de terre et autres légumes; (b) la valeur estimative de ces produits consommés au pays dans la même période, et (c) la valeur des mêmes produits exportés dans la même période?

ACHATS POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE LA MILICE

Par M. THURSTON:

Relevé indiquant la liste des propriétés achetées par ou pour le département de la Milice dans les années de 1914 à 1921 inclusivement, indiquant dans chaque cas le vendeur, l'emplacement, le prix, l'objet; indiquant aussi les propriétés vendues et le prix encaissé de ce chef, le revenu tiré de chacune de ces propriétés, et la source de ce revenu.

BUREAU DE LA DOUANE CANADIENNE A NEW-YORK

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie du décret ministériel autorisant la nomination d'un douanier canadien à New-York pour la surveillance des marchandises canadiennes expédiées par voie de New-York sur des localités canadiennes du Pacifique; aussi, copie de correspondance, télégrammes, et autres documents afférants, depuis l'adoption du décret ministériel en question.

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Par M. CHARTERS:

Relevé indiquant la liste des publications, livres bleus, rapports, etc., que chaque département du gouverne-

ment a publiés en 1923 aux frais du pays, donnant pour chaque publication (a) le titre, (b) la fréquence de publication, simple, hebdomadaire, mensuelle ou autre, (c) circulation estimative; (d) les sujet traités, à moins qu'ils ne soient nettement indiqués dans le titre; (e) coût approximatif annuel de l'impression et du papier.

Par M. WILSON:

IMPOTS SUR LE REVENU

Etat faisant connaître, pour chacune des provinces, (a) le chiffre total de l'impôt sur le revenu que l'on a perçu chaque année depuis qu'il existe, et (b) le total de cet impôt versé par les cultivateurs dans ce même temps.

IMPOT SUR LES PROFITS DU COMMERCE

Par M. WILSON:

Relevé indiquant le montant perçu sous l'empire de la taxe sur les profits d'affaires dans les différentes provinces, pour chaque année, depuis que la taxe existe.

HOTELLERIES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Par M. WILSON:

Etat des opérations financières des diverses hôtelleries administrées par les chemins de fer nationaux du Canada, en 1923.

DOMINION CANNERS, LIMITED

Par M. WALLACE:

Copie de tous marchés faits par le Gouvernement ou un de ses départements, ou par un ou des particuliers agissant au nom du Gouvernement ou d'un de ses départements, et la Dominion Canners, Limited, de Hamilton et Simcoe, Ontario, à une date quelconque du 1er août 1919; et de tous rapports, lettres correspondances et autres documents que le Gouvernement possède ou contrôle et ayant trait à des opérations, négociations, marchés ou affaires, échangés entre le Gouvernement et la Dominion Canners, Limited, ou des particuliers agissant au nom de la compagnie, et spécialement copie des rapports faits au Gouvernement ou un de ses départements par la Milton Hersey Company, Limited, Montréal; R.-R. McCall, inspecteur du Gouvernement à Simcoe, (Ont.), et H.-H. Holland, inspecteur surveillant du Gouvernement, au sujet de négociations, contrats, etc., comme susdit entre le Gouvernement et la Dominion Canners, Limited, dans la période indiquée plus haut; et aussi copie des rapports faits au Gouvernement par une ou des commissions ou des particuliers nommés ou autorisés par le Gouvernement à faire enquête et rapport sur les opérations, affaires et marchés entre le Gouvernement et la Dominion Canners, Limited, ou ses représentants, du 1er août 1914 au 1er août 1919.

PERSONNEL DE LA DIVISION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Par M. BLACK (Yukon):

Etat indiquant (a) le nombre de fonctionnaires employés à Ottawa dans la division des Territoires du Nord-Ouest, ministère de l'Intérieur; (b) la classification officielle de chacun d'eux; (c) les appointements collectifs de ces fonctionnaires, et (d) les mêmes renseignements sur les fonctionnaires employés à Ottawa dans la division des terrains miniers et celle du Yukon, ministère de l'Intérieur.

LA CANADIAN BANK NOTE COMPANY, LIMITED

Par M. IRVINE:

Copie de tous marchés ou conventions entre le Gouvernement ou l'un des ministères et l'American Bank Note Company, Limited, aujourd'hui la Canadian Bank Note Company, Limited, et faisant affaires à Ottawa.

SERVICE A VAPEUR ENTRE PICTOU ET LES ILES DE LA MADELEINE

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de tous les contrats de subvention faits par le Gouvernement et les entrepreneurs du service à la vapeur entre Pictou, Souris, l'Ile du Prince-Edouard et les Iles de la Madeleine, de 1910 à 1921, inclusivement.

Par l'hon. H. H. STEVENS:

Copie des correspondances, télégrammes, lettres, et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1922 entre l'honorable ministre du Commerce ou un autre ministre du Gouvernement, ou un fonctionnaire du département du Commerce, et la Magdalen Island Transport, Limited, William Fraser, de Pictou, la Lovat Steamship Company, Limited, la Eastern Securities Company, Limited, de Halifax; MM. Bow, McLaughlin et compagnie, Ltée, de Paisley, Ecosse, relativement à une subvention d'un service de vapeurs entre Pictou, Souris, l'Ile du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine; aussi, copie d'un contrat supposé entre ledit William Fraser et le Gouvernement relativement à une subvention annuelle de $50,000 pendant dix ans.

LES ATELIERS DE SAINT-MALO

Par M. PARENT:

Copie des dépositions recueillies, lors de l'enquête tenue au cours de 1923 par un M. Henry, sur l'administration des usines de Saint-Malo, cité de Québec; et copie du rapport soumis par le commissaire enquêteur.

LA VENTE DES NAVIRES DE L'ETAT

Par M. MARTELL:

Relevé indiquant les noms et numéros de tous les navires de guerre, de commerce ou de pêche que le gouvernement du Canada ou un de ses départements, ou une commission agissant pour le Gouvernement ou autorisée par le parlement, a vendus depuis la signature de l'armistice, ainsi que (a) le prix payé pour ces bateaux lors de l'achat par les autorités canadiennes, et lors de la vente de chacun; (b) le nombre de bateaux que la Gouvernement du Canada ou un de ses départements ou une commission autorisée du Gouvernement ou du parlement du Canada offre en vente ainsi que les noms, numéros et mouillages de ces navires; (c) le prix du contrat à payer au Gouvernement du Canada ou à un de ses départements comme prix d'achat d'un bateau vendu comme susdit, donnant la façon dont les paiements ont été faits, ainsi que les sommes encore dues sur les paiements, s'il en est, indiquant de qui le paiements ont été reçus, le relevé devant indiquer aussi tous les acheteurs d'un ou de tous les bateaux ci-dessus, et leur adresse; (d) tous les autres détails afférant à ce qui précède.

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES PUBLICS

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour la discussion d'une résolution ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de soumettre une mesure pourvoyant à la mise en retraite des fonctionnaires; à des contributions des fonctionnaires au Fonds du revenu consolidé; au paiement, sur le fonds du revenu consolidé, aux fonctionnaires, aux veuves et enfants de fonctionnaires décédés, d'allocations de retraite ou gratifications; à l'établissement par le Gouverneur en conseil de règlements donnant vigueur aux termes de la mesure.

Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au courant de l'objet de cette résolution en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée).

LA DATE DE L'EXPOSE BUDGETAIRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Que le ministre intérimaire des Finances me permette de lui demander s'il peut nous donner la date du dépôt du budget?

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je suis maintenant en état d'apprendre à mon excellent ami que j'espère déposer le budget jeudi prochain.

LA COMMISSION DE VERIFICATION ET CELLE DU SERVICE CIVIL

M. SHAW: Je désirerais demander au premier ministre s'il est vrai, conformément à un article paru dans la presse, que la commission de vérification ne peut s'entendre avec celle du service civil et les sous-ministres au sujet de la nouvelle répartition des appointements du service civil, et si c'est exact quelle en est la raison?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne sache pas que cette nouvelle dont parle mon honorable ami ait aucun fondement.

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

M. WOODSWORTH: Je remarque que vendredi dernier on a donné les noms des membres du nouveau comité des relations industrielles et internationales. Il me semble assez étrange que notre petit groupe qui s'intéresse considérablement aux affaires industrielles ait été complètement ignoré lors de la formation de ce comité, étant donné surtout que le premier ministre a été assez bon d'accepter une résolution que j'ai présentée et donner plus d'importance au travail de ce comité de façon à inclure dans ses attributions non seulement l'étude des relations industrielles mais également celle des affaires internationales. Vu l'intérêt tout particulier que nous prenons à ces questions, il n'est que juste que nous soyons représentés dans ce comité.

Le très hon MACKENZIE KING: J'avouerai que je suis assez surpris de constater que le nom de mon honorable ami n'est pas sur la liste. C'est la première nouvelle que j'en ai. Il devrait certainement y être. Je vais voir immédiatement à ce que son nom soit ajouté ou substitué à un autre.

L'omission du nom de mon honorable ami semble avoir été un oubli.

[L'hon M. Robb.]

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

Ministère de l'Intérieur—institutions scientifiques—dépenses relatives à l'observatoire fédéral d'Ottawa, $50,000.

Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique, à Victoria (C.-A.), $18,500.

M. SPENCER: Le ministre voudrait-il nous expliquer les détails de ce crédit?

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Les institutions scientifiques dont il est question sont les observatoires d'Ottawa et de Victoria. Elles s'occupent de recherches astrophysiques et astronomiques. Voilà à peu près tout ce que j'en puis expliquer, à moins que je ne donne la liste de ceux qui s'occupent de ce travail, compilent les données scientifiques, règlent l'heure d'après les observations faites du soleil, qui est l'heure adoptée actuellement partout en Canada. J'avoue que comme profane, je trouve très difficile de décrire en détail les travaux qui se font dans ces deux institutions.

M. SPENCER: Je note une diminution dans le crédit pour l'observatoire fédéral, cependant qu'il n'y en a aucune dans celui de l'institution de Victoria.

L'hon. M. STEWART: Cela s'explique par la nature des travaux qui ont cours dans la Colombie-Anglaise. Nous avons cru qu'afin de profiter complètement des recherches faites à Victoria par le docteur Plaskett, il faudrait augmenter le crédit en vue d'agrandir l'édifice et de pourvoir à l'approvisionnement.

M. McQUARRIE: Pourrions-nous avoir quelques détails au sujet de cette dépense à Victoria?

L'hon. M. STEWART: Voici à quoi servira ce crédit:

Etudes astronomiques	$11,200
Appointements	31,755
Dépenses générales	7,045
	$50,000

Chaque item se décompose ainsi:

Astronomie, position (cercle méridien)—	
Réparations et instruments	$200
Astrophysique—	
Outillage, pièces optiques, etc., pour les instruments	500
Réparations et matériaux	300
Positions géographiques—	
Matériaux pour massifs, raccordement de lignes, instruments ,réparations, etc	600
Détermination de latitude et de longitude	1,000
Etude de gravitation—	
Matériaux pour massifs, réparation et divers	500
Etudes magnétiques—	
Matériaux, instruments, réparations, frais de séjour, guides, etc	2,000

Sismologie—	
Clichés photographiques, réparations et matériel, pour Ottawa, Halifax, Saskatoon et Chebuctoo..	600
Physique solaire—	
Matériel, réparations et divers..	600
Photométrie stellaire—	
Matériel, réparations et divers..	300
Honoraire—	
Appareils, réparations et maintien..	600
Sans fil—	
Appareil, réparations et divers..	800
Bibliothèque—	
Livres, abonnements aux revues, reliure, etc.	900
Total..	$11,200

Puis il y a les appointements de MM. Hodgson, Henroteau, McClenahan, Henderson, Dier, Madill, Sprayson, Walker, O'Connor, Shore, Williams, Dolan, Dickson, Hamel, Hackett, Bélanger, assistant astronome, assistant rédacteur et assistant astronome.

M. McQUARRIE: Il y a un écart de $8,420, dans le premier item, c'est une réduction apparemment. Il en est de même du dernier item. Comment cela s'explique-t-il?

L'hon. M. STEWART: Le crédit pour l'observatoire de la Colombie-Anglaise est exactement le même, et nous avons pu y faire une légère réduction.

M. McQUARRIE: De quoi se dispense-t-on? Sur quoi retranche-t-on?

L'hon. M. STEWART: En grande partie sur le matériel. Notre personnel est le même. Nous n'avons pas besoin de la même quantité de matériel qu'autrefois.

M. McQUARRIE: En pourrions-nous avoir les détails?

L'hon. M. STEWART: Je ne pourrais dire à mon honorable ami ce qui en a été retranché. C'est une diminution de matériel. Nous allouons le même montant que l'an dernier pour Victoria, mais en ce qui concerne Ottawa, il y a une réduction des divers crédits pour le matériel; il n'y a pas de réduction d'appointements.

M. McQUARRIE: Cela fait-il partie des fournitures générales?

L'hon. M. STEWART: uui.

M. McQUARRIE: Alors il y a un écart entre le montant du matériel acheté l'an dernier et celui du matériel à acheter pour l'an prochain.

Est-ce qu'on en a acheté une quantité extraordinaire l'année dernière?

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais dire quelle est la différence entre l'an dernier et l'année précédente.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce crédit était ordinairement de $30,000 environ; mais je remarque qu'il augmenta en 1922 et continua à monter; l'an dernier il atteignit son plus haut chiffre, $58,000. Est-ce que le relèvement soudain de 1922 provenait de l'installation de l'observatoire à Victoria? Sinon, pourquoi ne pas revenir à l'ancienne moyenne de $30,000?

L'hon. M. STEWART: Je ne peux répondre à cette question. Il n'y a pas eu d'augmentation, que je sache. Mon honorable ami nous demande pourquoi nous ne revenons pas à l'ancienne moyenne, à présent que l'observatoire est établi à Victoria. Il n'y a pas eu de diminution notable dans les dépenses parce que le travail à Victoria...

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami n'a pas bien saisi. Quand est-ce que l'observatoire de Victoria fut établi? Quand a eu lieu la première hausse de ce crédit résultant de l'installation de l'observatoire?

L'hon. M. STEWART: En 1918.

Le très hon. M. MEIGHEN: Alors longtemps après 1918, par exemple en 1921, le crédit a été de $31,000; l'année suivante il a été de $40,000 ou peut-être de $50,000, et l'an dernier de $58,000. Je ne comprends pas pourquoi on ne revient pas à la moyenne habituelle, même après l'installation de l'observatoire à Victoria.

L'hon. M. STEWART: J'ignorais que cette augmentation avait eu lieu. Je n'ai pas examiné les crédits de 1921.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je les ai ici.

M. CARROLL: Pourquoi a-t-on établi cet observatoire à Victoria plutôt qu'à un autre endroit du pays? Quel était le but de cet observatoire?

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais répondre à la question de l'honorable député: cet observatoire était établi avant ma venue.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois que pour les fins d'observatoire on voit mieux de Victoria que de n'importe quel autre endroit du Canada. Je crois que pour toutes autres fins aussi on y voit très bien.

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que l'entretien et le service de l'observatoire de Victoria ne coûtent que $18,500, alors que l'observatoire d'Ottawa coûte $50,000?

L'hon. M. STEWART: Il est plutôt facile de répondre à cela: on est loin d'entreprendre à Victoria la somme de travail accomplie à Ottawa.

M. McQUARRIE: Le ministre voudrait-il nous donner une réponse plus détaillée? Je voudrais comprendre la différence qui existe. Si je ne m'abuse, l'observatoire de Victoria possède un des plus grands télescope dans l'univers. Cet observatoire fait une meilleure besogne, avec des résultats plus satisfaisants, que n'importe où sur le continent. Si l'objet de l'observatoire est de scruter le firmament, et si Victoria possède le télescope le plus puissant pourquoi ne pourrait-on pas comparer les résultats de Victoria avec ceux d'Ottawa et pourquoi l'observatoire d'Ottawa coûte-t-il si cher?

L'hon. M. STEWART: Sans doute l'honorable député a raison. c'est sur la côte que se trouve le plus puissant télescope; peut-être que l'état de l'atmosphère là-bas facilite l'observation des étoiles. Mais l'honorable député ne doit pas oublier que l'observatoire d'Ottawa ne fait pas seulement un service d'astronomie. On y fait de l'astronomie, avec des instruments moins puissants, il est vrai, mais on fait, en outre, à Ottawa un grand nombre d'autres recherches scientifiques.

M. McQUARRIE: Voilà ce que je vous demandais.

L'hon. M. STEWART: Par exemple on photographie les taches solaires au moyen d'instruments extrêmement délicats.

M. McQUARRIE: Cela se fait avec un télescope.

L'hon. M. STEWART: Non pas.

M. McQUARRIE: Alors comment?

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais l'expliquer d'une manière scientifique. On se sert d'un télescope, mais pas du même genre de télescope que celui qui est employé à Victoria.

M. McQUARRIE: On fait des photographies là-bas?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: Ils passent leur temps à s'amuser avec les taches solaires?

L'hon. M. STEWART: Si vous voulez des renseignements scientifiques je doute fort que je sois l'homme à vous les fournir.

Je ne suis pas un savant, mais je sais qu'on fait beaucoup plus de travaux scientifiques au bureau chef d'Ottawa qu'à Victoria. Dans cette dernière ville on ne fait que commencer et, naturellement, si on veut entreprendre de nouveaux travaux, il faudra y dépenser plus d'argent. On ne peut mettre en doute l'utilité des expériences du docteur Plaskett, Le docteur Klotz avait fait installer à Ottawa des instruments pour enregistrer l'amplitude des mouvements sismiques; on peut déterminer à quelques milles près l'endroit où ils se produisent. Il y a un nombre incalculable des divers instruments scientifiques et des hommes compétents pour s'en servir. Naturellement la dépense sera plus grande à Ottawa qu'à Victoria.

M. McQUARRIE: Y a-t-il un sismographe à Victoria?

L'hon. M. STEWART: Un petit. Nous en avons un très juste à Ottawa. En réalité, je crois que c'est à Ottawa qu'on a eu les renseignements les plus exacts sur les tremblements de terre du Japon.

M. McQUARRIE: Cela n'expliquerait pas cette dépense additionnelle.

L'hon. M. STEWART: Je ne le prétends pas. Je n'ai jamais affirmé cela.

M. McQUARRIE: Les renseignements que nous donne le ministre sont très généraux et il nous faudrait un peu plus de détails. Jusqu'ici, on a la photographie des taches du soleil et la mensuration des mouvements sismiques. Ces deux opérations n'expliquent pas l'écart.

L'hon. M. STEWART: Je ne le prétends pas.

M. McQUARRIE: On devrait avoir d'autres renseignements.

Le très hon. M. MEIGHEN : Le ministre ne connaît peut-être pas très bien le côté scientifique de la question, mais je tiens à lui signaler le côté financier. En 1918-1919, le crédit était de $25,000; l'année suivante, $31,000; en 1920-1921, $36,000 et en 1921-1922, $50,000. L'an dernier, le ministre a demandé $58,000 et cette année son estimation est de $55,000. On peut voir que l'augmentation s'est fait sentir bien après l'établissement de l'observatoire de Victoria. Je sais qu'on y fait une bonne besogne, du moins si vous appelez une bonne besogne d'excellents travaux du point de vue scientifique. Je ne connais pas un service du département de l'Intérieur qui ait des fonctionnaires plus capables et plus attachés à leur travail que ceux de l'observatoire. On y trouve quelques-uns de nos meilleurs mathématiciens. Lorsque le Docteur Klotz était chef, leur enthousiasme n'avait pas de bornes et, si on l'avait écouté, il n'y aurait pas eu de bornes non plus dans les dépenses. Ce que je veux faire comprendre au ministre c'est que. tout en conservant les observatoires et en y faisant les travaux qui sont supposés compter parmi les fonctions d'une nation à cet

égard,—car, à mon avis, il ne serait pas bon que le Canada se passât d'une institution de ce genre.—les grandes expériences scientifiques appartiennent plutôt à nos universités qui sont mieux en mesure de les faire. Je regretterais que l'Etat se mît à faire ces expériences sur une trop grande échelle. Le ministre devrait faire le contraire et rétablir l'ancien chiffre de $30,000 par année. On ne peut pas faire cela tout d'un coup, mais le ministère ne devrait pas demander plus cette année qu'il y a deux ans. Qu'on revienne au chiffre de $50,000. Ce serait un bon commencement. Non pas que je veuille décrier les travaux qui se font; je voudrais pouvoir les encourager. Mais puisque nous voulons faire des économies, qu'on en fasse dans ce cas-ci.

M. McQUARRIE: Se propose-t-on de réduire le personnel?

L'hon. M. STEWART: Nous insistons pour faire des réductions partout. Dans des services scientifiques comme celui-ci, où les travaux sont certainement très précieux, il est difficile de dire au juste ce qu'on doit supprimer. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître la nécessité de ce service, mais où doit-on s'arrêter? Néanmoins le Gouvernement, dans ce cas comme dans tous les autres, est disposé à réduire les dépenses autant qu'il est possible sans nuire au service.

M. HOCKEN: On ne diminue pas le personnel?

L'hon. M. STEWART: Pas que je sache.

M. HOCKEN: Ne pourrait-on pas le diminuer?

L'hon. M. STEWART: Plusieurs doivent être mis à la retraite. Tout récemment, le docteur Klotz est mort.

M. HOCKEN: A-t-il été remplacé?

L'hon. M. STEWART: Non, pas encore.

M. HOCKEN: A-t-on l'intention de le remplacer?

L'hon. M. STEWART: Oui, il doit y avoir un directeur.

M. HOCKEN: Ne pourrait-on pas donner de l'avancement à quelqu'un?

L'hon. M. STEWART: Oui. Nous n'avons aucune intention d'augmenter un personnel quand nous pouvons nous en dispenser. Quand surviennent des décès ou des mises à la retraite, les vides sont comblés en donnant de l'avancement aux subalternes, si c'est possible.

M. HOCKEN: Vous nommez un employé inférieur pour remplir le poste?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. HOCKEN: Alors, n'est-ce pas là une position qu'on ne devrait pas remplir si on a l'intention de réduire le personnel partout où c'est possible?

L'hon. M. STEWART: Le personnel serait réduit d'une unité. Il doit y avoir un directeur pour prendre la place du docteur Klotz; cela serait une promotion.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je remarque qu'en 1921 nous avons voté un crédit de $10,200 pour l'observatoire de Victoria. En 1921, les fournitures étaient aussi chères, sinon plus chères, en certains cas, qu'elles le sont aujourd'hui et le coût de la vie était sensiblement le même; c'est pourquoi les appointements devraient être les mêmes. Pendant une période relativement courte, les frais de cette institution se sont augmentés de plus de 80 p. 100. De $10,200 pendant les trois dernières années, les frais sont passés à $18,500. S'agit-il d'une augmentation du nombre du personnel, de nouvelles machines ou instruments, ou de quoi?

L'hon. M. STEWART: On a fait deux nominations: un astronome assistant du docteur Plaskett, à $1,800 et un contremaître à la fabrication des instruments à $1,860. On paye aussi à ces employés des allocations de logement, l'observatoire n'étant pas encore terminé.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela signifie-t-il que la nomination de ces deux employés entraîne une dépense supplémentaire de $8,300?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Comment expliquez-vous l'augmentation. Jusqu'ici je ne vois que deux employés de plus.

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais dire à mon honorable ami ce que seraient les dépenses augmentées, mais je ne crois pas que ces dépenses soient élevées. Elles comprennent des instruments, $1,800; des fournitures photographiques, $500; des travaux aux machines et instruments, $600; de la quincaillerie et des produits chimiques, $400; l'entretien d'une automobile, $500; les frais de poste, de transport et de téléphone, $600 et $400 pour les frais imprévus. Je crois savoir que ces employés doivent habiter Victoria et conséquemment voyager entre la ville et l'observatoire, distance considérable.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre parle-t-il des deux nouveaux employés?

L'hon. M. STEWART: Non, de tout le personnel. Pardon, je fais erreur, le docteur Plaskett habite là.

M. McTAGGART: Jusqu'à quel point les mauvaises conditions climatiques peuvent-elles intervenir dans les travaux de l'observatoire de Victoria?

L'hon. M. STEWART: Je ne puis pas dire si des conditions climatiques défavorables retardent les travaux de cette nature à Victoria.

L'hon. M. TOLMIE: Monsieur le président, on me permettra de faire observer que cet emplacement, à huit milles de la ville de Victoria, a été choisi après qu'on eut visité soigneusement plusieurs points suggérés au Canada. On l'a choisi à cause de la clarté de l'atmosphère et pour d'autres raisons favorables à ce genre de travail.

M. McTAGGART: J'ai passé environ deux mois d'hiver à Victoria, il y a trois ans et, pendant cette période je suis certain qu'on n'aurait pas pu faire d'expérience, en aucun moment. Mon impression est que les observations doivent y être très difficiles pendant les mois d'hiver.

L'hon. M. TOLMIE: Depuis, nous avons eu une température idéale.

M. MacLAREN: Dans l'ordre naturel des choses, il se produit des vacances. Le ministre se propose-t-il de diminuer le personnel en ne nommant pas de remplaçants?

L'hon. M. STEWART: Oui, quand c'est possible, nous n'augmentons pas le personnel, mais plutôt nous le diminuons.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quel montant a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: En prenant la direction du ministère, j'ai réduit le crédit parce que je n'avais pas de rapport complet et je me suis vu à court à la fin de l'année. S'il nous reste quelques cents dollars, nous ne les dépenserons pas. Nous faisons de notre mieux pour conduire ces travaux en dépensant le moins possible. Si des agrandissements doivent être faits quelque part, ce devrait être à Victoria où l'on vient de fonder ce nouvel observatoire.

Je ne propose pas une extension du travail; mais l'administration a besoin de ces $18,000 pour les opérations de l'année.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Victoria est loin. Il se pourrait que les calculs relatifs à l'observatoire ne fussent pas définitifs. Ils doivent l'être pour l'observatoire d'Ottawa, car l'exercice est clos le 31 mars. Quelles sont les dépenses effectuées jusqu'à présent à Ottawa.

L'hon. M. STEWART: Elles ne sont pas à jour. Comme notre collègue le sait d'expérience, il faut beaucoup de temps pour fermer les comptes du département. De grosses sommes arrivent à la veille de clore l'exercice, et il est difficile de faire des comparaisons, quand on n'a pas toutes les opérations de l'année.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre doit se souvenir que le système de balancer les comptes n'est plus ce qu'il était, puisqu'on l'a changé à la session dernière ou à l'avant-dernière. Il y avait une période préparatoire à la balance générale et on s'est aperçu que les comptables en profitaient pour retarder la clôture des comptes. Il fut décidé que les comptes devront être clos le 31 mars. On devrait pouvoir nous dire le montant de la dépense à Ottawa, à la fin de l'exercice.

L'hon. M. STEWART: L'honorable membre a raison. La clôture des comptes a lieu en ce qui concerne la délivrance de chèques de paiement, mais l'exercice n'est définitivement clos que trente jours après l'ouverture du nouvel exercice, pendant lesquels ont lieu les corrections, virements, etc.

M. GARDINER: Est-ce que le crédit comprend le traitement du personnel de l'observatoire d'Ottawa?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. GARDINER: A la page 70 du budget figurent deux allocations, une pour le traitement d'un directeur de l'observatoire astronomique, à $5,100, et une autre pour le traitement d'un directeur de l'observatoire "astrophysique", à $4,800. Existe-t-il un certain rapport entre les deux?

L'hon. M. STEWART: Plusieurs fonctionnaires sont rétribués sur le crédit de $31,000. J'en ai donné la liste. Quelques autres émargent au budget du service intérieur. Je me procurerai ce renseignement.

M. GARDINER: Ne serait-il pas possible de les réunir tous sous la même inscription, afin que la Chambre se rende compte de la dépense de ce service?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien.

L'hon. M. STEWART: La question est venue l'année dernière, sur l'initiative de notre honorable collègue. J'étais de son avis alors et je le suis encore aujourd'hui. Cependant, le ministère de l'Intérieur est un vieux département. Je n'ai pas pu découvrir si les dépenses du ministère avaient augmenté à cause de la guerre, mais elles sont beaucoup plus

grandes que vers 1910 ou 1911. J'ai cherché à réorganiser le service. Je n'ai pas fait entrer les fonctionnaires bénéficiant d'une situation permanentes dans les cadres du personnel des administrations centrales, car j'espérais en réduire le nombre par l'appplication d'une loi de retraite et en fusionnant les services. Après que cela aura été fait, le personnel figurera dans le budget du service intérieur sous une seule rubrique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre peut-il nous renseigner sur les résultats qu'il a obtenus jusqu'à ce jour dans sa réorganisation?

L'hon. M. STEWART: Je répondrai à cette question au fur et à mesure de l'examen de mes crédits. J'ai commencé à faire des changements dans le service topographique, mais c'est la division des terres de l'Ouest qui m'a occupé le plus. J'en parlerai quand nous passerons aux crédits de ce service.

(Le crédit est adopté.)

Levés topographiques, travaux généraux d'arpentage, lignes de relevés des rivières et des lacs du nord, classification des terres pour la colonisation et l'exploitation, levé et impressions des plans, $470,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre pourrait-il nous dire à quelle distance du pôle nord les travaux d'arpentage en sont rendus? Quelle est la superficie arpentée qui n'a pas encore reçu d'habitant? Quelle est la superficie arpentée capable de recevoir un peu plus que le double de notre population actuelle?

L'hon. M. STEWART: On a subdivisé environ 180,000,000 d'acres.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle est la superficie occupée?

L'hon. M. STEWART: Environ 5,000,000 d'acres dans la Saskatchewan, autant en Alberta et 3,000,000 d'acres en Manitoba. Les travaux actuels visent à tracer les bases et les délimitations, mais on ne fait pas de subdivisions. Notre collègue veut savoir à quelle distance nous sommes du pôle nord?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui, à quelle distance sommes-nous du pôle nord, car si ce crédit continue de figurer au budget, on finira certainement par l'atteindre.

L'hon. M. STEWART: Les travaux d'arpentage ont été diminués considérablement. Notre collègue a critiqué cette allocation il y a deux ans et proposé une fusion de ces différents services sous une direction unique.

Quand j'ai pris la direction du département, on travaillait à cette concentration. L'arpentage topographique se fait par les départements de la Défense, des Mines et de l'Intérieur et nous avons un arpenteur dans le département des Affaires indiennes. Je suis absolument favorable à la concentration. Je n'ai pas été capable d'y arriver complètement, mais nous avons réussi à obtenir un conseil qui revise annuellement les travaux projetés afin d'éviter les chevauchements. Les recherches géologiques, doivent être précédées de relevés topographiques et les partis de géologues utilisent les renseignements topographiques obtenus par le département de l'Intérieur ainsi que de leur propre service et des services similaires des différentes provinces. En 1919, un décret a été rendu pour inclure dans le service administratif central tous les arpenteurs qui étaient autrefois payés à la journée. Il y a eu de temps en temps des réductions dans le personnel. La classification des terres pour la colonisation est une partie assez importante du travail dans chacun des bureaux des terres, le futur colon peut obtenir des renseignements assez exacts sur la nature des terres disponibles pour la colonisation dans les quarts de section. Nous limiterons ce travail au domaine de la Couronne et nous ne l'étendrons pas aux terres appartenant à des particuliers parce qu'il peut très bien être entrepris par d'autres services que la division des arpentages topographiques. Quant à la colonisation dans le nord dont a parlé mon honorable ami, je dois dire que la mise en valeur de cette région exige qu'au moins une ou deux lignes soient établies dans le nord pour servir de base plus tard. Un cas spécial est celui de Fort Smith, et il y a la découverte de minerai de fer du Grand lac des Esclaves. Dans des cas semblables, il n'est pas nécessaire de faire des subdivisions, mais il est nécessaire d'avoir une ligne de repère lorsque la subdivision devient nécessaire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Comme le dit mon honorable ami, il y a deux ans nous avons essayé d'obtenir une coordination, de faire quelque chose en vue d'économiser mais aujourd'hui, nous sommes exactement où nous en étions alors.

L'hon. M. STEWART: Non, mon honorable ami me pardonnera, il y a eu une réduction considérable.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oh, il y a eu uune légère réduction, mais le principe général est le même. C'est le moment d'employer non pas l'émondoir mais la hache. Apparemment le pays s'étend toujours.

L'hon. M. STEWART: Sans doute, il s'étend.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il semble toujours y avoir de nouvelles raisons

pour affecter des changements à propos des lignes. Le ministre veut-il nous dire exactement ce que l'on a fait cette année? A quelle distance dans le nord a-t-on placé nos lignes? Donnez-nous une idée pour savoir quand ces travaux s'accroîteront.

L'hon. M. STEWART: Nous sommes rendus à Fort McPherson en ce qui concerne le relevé de la rivière. C'est dans le celcle artique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut-il nous dire sous quel titre était inscrit ce crédit avant lui?

L'hon. M. STEWART: Sous celui de terre et parcs, me dit-on.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il est encore sous le titre de terres et parcs. Il n'y a pas moyen de les comparer. Je ne trouve dans les estimations budgétaires de 1921-1922 aucun crédit pour arpentages topographiques, mais en 1922-1923, le ministère a demandé $570,000; l'année suivante, $520,000 et cette année $470,000. Or, le seul crédit que je vois auquel on pourrait le comparer, c'est le crédit des explorations géologiques.

L'hon. M. STEWART: Si je donne les montants annuels, ce sera probablement une indication pour mon honorable ami. On me dit que le crédit se trouvait auparavant sous le titre de Terres et parcs, mais le crédit lui-même est une somme ronde votée annuellement. Pour 1913-1914, le crédit a été de $1,051,685.78.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est pour tout le service des terres et parcs.

L'hon. M. STEWART: Non, l'arpentage.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quels relevés sont compris dans cela?

L'hon. M. STEWART: Les levés topographiques seulement. Voici les chiffres:

Année.	
1919-1920..	558,080.31
1920-1921..	685,026.45
1921-1922..	591,353.90
1922-1923..	562,785.51

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre doit nous donner l'argent dépensé. Il ne nous donne pas les estimations.

L'hon. M. STEWART: Non, c'est la dépense juste.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le crédit relatif aux terres et aux parcs fédéraux, est très élevé; cependant, les chiffres que donne le ministre n'y figurent pas du tout ni aucuns chiffres correspondants aux estimations.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami doit faire erreur. Ces chiffres sont les mêmes et forment un item. Cette modification a été effectuée l'année dernière.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il y a deux ans; c'est le ministre lui-même qui a fait le changement.

L'hon. M. STEWART: Je suis certain que les item sont les mêmes pour chaque année; c'est-à-dire ceux qui sont présentement en discussion.

M. MILLAR: L'article en discussion constate une diminution et d'autres crédits sont augmentés. Quel est le plan général que l'on suit en préparant un crédit? Est-ce le personnel qui propose d'opérer une réduction? Qui émet l'idée d'effectuer une diminution?

Le très hon. M. MEIGHEN: L'idée est émise ici.

L'hon. M. STEWART: Je suis disposé à partager l'avis du personnel, à savoir qu'il s'agit d'un travail précieux; je crois néanmoins qu'on pourrait remettre à plus tard une bonne partie de ces travaux. C'est là l'avis que j'ai toujours formulé et j'ai tenté chaque année de réduire le chiffre de ce crédit. M'est avis que nous pourrons diminuer ce crédit d'une façon encore plus appréciable, l'année prochaine. Un certain nombre de ces fonctionnaires quitteront le service; quelques-uns ont déjà été transférés dans d'autres services; nous nous sommes efforcés de diminuer le chiffre de ce crédit autant que possible. Nous pourrions renvoyer tous ces fonctionnaires, je le suppose,—en nous faisant exécuteurs de hautes œuvres, comme l'a suggéré mon honorable ami,—et mettre fin absolument à ce travail. Cependant, mes honorables amis doivent se rendre compte qu'il faut continuer certaines explorations. Nous devrons maintenir au travail, à mon avis, par tout le Dominion, quinze ou vingt équipes, du moins tant que le Gouvernement fédéral administrera les ressources naturelles des trois provinces des Prairies. Il est raisonnable de s'attendre à ce que nous accomplissions ce travail. J'ai inscrit une somme au budget pour le travail relatif à la frontière internationale. Il y a eu passablement de tapage à ce sujet; cependant, j'ai réduit au minimum le chiffre du crédit qu'il faudra débourser chaque année afin de mener ce travail à bonne fin. La diminution est peut-être un peu forte, car nous avons encore pas mal de travail à accomplir dans ce domaine. Je vois sourire mon honorable ami de York-Ouest (sir Henry Drayton), je lui ferai observer toutefois que ces fonctionnaires ont été nommés sous le régime d'une

convention internationale. Il sera nécessaire de faire exécuter chaque année certains travaux dans cette immense étendue de territoire qui borde la frontière internationale de l'Atlantique au Pacifique. Je ne prétends pas que nous aurons besoin d'une équipe d'arpenteurs pour exécuter ce travail; tout de même, il sera nécessaire d'autoriser certaines dépenses de ce chef.

La nécessité s'impose de débourser chaque année certaines sommes pour le service topographique: je suis d'avis toutefois qu'avec quinze ou vingt équipes, nous serons en mesure d'exécuter les travaux topographiques nécessaires, au cours du présent exercice. Le service topographique ne sera pas en mesure, c'est évident, de précéder partout le travail du service géologique, ce que je considère fort important. Cependant, j'aurai quelques observations à faire touchant les explorations du service géologique lorsque nous aborderons le crédit destiné à cette fin. Pour le moment, j'en suis à la discussion du service topographique.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mais, le service géologique exécute pour ainsi dire le même travail, n'est-ce pas?

L'hon. M. STEWART: Il s'agit d'un travail bien différent et très important, comme mon honorable ami le sait fort bien. Du fait que le pays a été arpenté et divisé en cantons, il ne s'ensuit pas que le travail soit complet. Le département est constamment assiégé de demandes touchant les travaux de cette nature. Je désirerais que mon honorable ami pût voir les nombreuses requêtes que nous recevons des provinces et d'autres sources encore pour ces sortes de travaux et que nous sommes obligés de refuser. Des problèmes surgissent actuellement dans l'Ouest canadien où la sécheresse, en faisant baisser le niveau des lacs et des marécages a créé des difficultés relativement à la propriété de certains lots. Cela exigera des travaux d'arpentages. Il sera toujours nécessaire au Canada de maintenir un nombre raisonnable d'équipes en activité pour faire ce travail. Cependant, je l'admets en toute franchise, le temps est arrivé où il est possible de diminuer les dépenses de ce service et nous les réduisons. J'ai diminué de $50,000 le crédit en discussion comparativement au dernier exercice et je ne prétends pas que nous ayons encore atteint la limite. Je crois que je pourrai le réduire bien d'avantage l'année prochaine.

Mon honorable ami a laissé entendre qu'il est facile de réunir tous ces divers services sous une seule et unique direction. J'ai constaté que ce n'est pas aussi facile que cela; j'espère toutefois que nous y viendrons et que nous réussirons à grouper ces différents services sous une même direction. Je puis assurer au comité qu'il n'y a plus de doublement de services et nous nous en tenons simplement à l'exécution des travaux qui ne sauraient être discontinués pour le présent.

M. MILLAR: Le ministre n'a pas exactement répondu à la question que je lui ai posée. Je n'ai pas voulu plaisanter. Est-ce que les fonctionnaires qui exécutent ces travaux, c'est-à-dire les arpenteurs proposent des économies? Les employés du service extérieur ont-ils indiqué certaines économies qui pourraient être effectuées? Les propositions de cette nature, je le présume, viennent parfois du sous-ministre; ou sont-elles toujours de l'inspiration du ministre?

L'hon. M. STEWART: Il ne serait guère juste à l'égard de ce personnel de dire que ce travail n'est pas nécessaire. Il ne se fait pas de travail inutile dans le moment. Peut-être sommes-nous trop avancés et pourrions-nous attendre, mais dire que l'on fait ou que l'on a fait un travail inutile, c'est tout simplement verser dans l'exagération.

M. MILLAR: Appliquant ma question à d'autres crédits, je demanderai s'il n'arrive pas parfois que l'on faisse des travaux inutiles?

L'hon. M. STEWART: A quoi l'honorable député veut-il en venir? Loin d'être inutiles les travaux d'arpentage sont nécessaires.

M. MILLAR: J'ai déclaré que j'appliquais ma question à d'autres crédits.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas d'autres crédits à discuter. Je suis à traiter la question des levés topographiques. Je discuterai les autres crédits à fond lorsqu'ils se présenteront, et je serai prêt à renseigner mon honorable ami.

M. HOEY: L'honorable ministre pourrait-il nous dire jusqu'à quelle distance on a fait de ces arpentages au delà des arpentages du service géologique qui sont déjà faits dans les provinces des Prairies, disons dans le nord du Manitoba? Ne pense-t-il pas que ces travaux devraient être limités aux étendues qui contiennent des ressources minérales? Je trouverais pour ainsi dire absurde qu'on arpentât des terrains pour des fins de colonisation dans les régions du nord, quand il y a déjà, autour des villes, dans le territoires des Prairies, des centaines de mille acres qui ne sont pas encore ouverts à la colonisation.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a raison, mais comme je viens de le dire, nous ne faisons ce travail que dans certains cas où

il s'agit de vérifier l'exactitude d'un arpentage antérieur à cause de quelque difficulté survenue au sujet des bornes déjà établies. C'est le seul travail qu'il y ait lieu de faire, mais il n'est pas considérable. On n'en fait pour ainsi dire plus au sujet de la subdivision des terrains agricoles. On fait quelques arpentages dans le nord, par exemple là où il est découvert de l'huile, etc.

M. HOEY: La commission géologique est-elle employée à ces travaux?

L'hon. M. STEWART: Pas du tout.

M. HOEY: Pourquoi ne pas réduire ce crédit jusqu'à ce qu'elle le soit?

L'hon. M. STEWART: C'est ce que j'ai tâché de faire. Le crédit est réduit de $50,000 cette année. Il se peut que nous fassions seulement les travaux topographiques dont l'exécution doit précéder les opérations d'arpentage géologique, mais nous ne limitons pas la réduction à cela. Je voudrais réduire le nombre des équipes à quinze ou vingt. Nous en occupons vingt-quatre à ces travaux, et les opérations de chacune vont être d'une très grande utilité.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre voudrait-il nous dire dans quelles provinces il faut faire ces travaux?

M. BROWN: Quelle partie de ce crédit se propose-t-on d'employer à faire faire des arpentages dans un territoire absolument nouveau? Jusqu'où s'étendent les lignes méridiennes et les différentes lignes de base?

M. FAFARD: A la dernière session on s'est livré à beaucoup de critique injuste à l'égard de la division des arpentages. On a surtout fait preuve d'injustice au sujet des travaux topographiques exécutés par cette division du département des Terres fédérales. Aucun des travaux exécutés par des fonctionnaires fédéraux n'a plus de valeur, suivant moi, que les études topographiques bien conduites. Plus nous manquons de mappes topographiques plus nos renseignements au sujet du pays et de ses ressources laissent à désirer. Au Canada les arpentages nous ont coûté plus cher, par tête, qu'ils n'ont coûté dans presque tous les autres pays. La raison de cette différence consiste dans la division d'autorité entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et dans l'absence d'un plan d'arpentage bien coordonné et de mappes basées sur les principes scientifiques. A l'heure qu'il est la commission géologique nous procure de magnifiques mappes pour faciliter les recherches concernant la géologie et les mines. Par malheur, le travail de la commission ne peut suffire. De son côté, le ministère de la Milice produit des mappes de plus en plus intéressantes, et encore plus précieuses pour les autorités civiles que pour les autorités militaires. La division des études topographiques au ministère de l'Intérieur a fait des mappes pour démontrer en quoi consistèrent tout d'abord les terres fédérales. Cependant, la responsabilité du Gouvernement fédéral n'embrasse pas seulement les terres fédérales, elle s'étend à toutes les provinces et le Gouvernement fédéral devrait aider également toutes les provinces en ce qui regarde la confection des mappes. Depuis 1900 il a dépensé près de trente millions de dollars dans les provinces de l'Ouest. Une partie de cet argent a été dépensé par rapport à des propriétés appartenant à des particuliers et non par rapport aux terres fédérales.

J'affirme que les autres provinces ont le droit d'avoir une part de ces dépenses. Les provinces de l'Ouest ont été traitées avec justice. On y a dépensé $871,581 pour des travaux de géodésie, $15,717,524 pour levés topographiques. $11,554,277 pour l'établissement de bases, de méridiens, les périmètres de cantons, de sections. Pour ma part, je ne vois aucune raison qui empêche de diviser les crédits votés pour les levés topographiques d'après la superficie de chaque province. Je comprends que le service des levés topographiques a actuellement l'intention d'agrandir son champ d'action dans Québec et les Provinces maritimes. Sans doute, on a besoin de ces travaux, et je propose au ministre de les entreprendre seulement après avoir consulté les provinces intéressées. Je transmets aussi au ministre mon opinion que les crédits votés pour les levés géodésiques ne sont pas suffisants pour les besoins des provinces. Jusqu'à présent, on a fait un travail splendide pour les provinces, mais les montants dépensés pour agrandir le champ de ces travaux signifient dans l'avenir une épargne de millions de dollars pour les provinces, en leur fournissant les données essentielles pour l'établissement des cartes, travail qui exemptera de recommencer périodiquement bien des levés de terrain.

Permettez-moi d'ajouter pour renseigner le ministre que les fonctions de chaque service devraient être plus clairement spécifiées, et que le sous-ministre devrait être conseillé par un ingénieur ou un arpenteur parfaitement qualifié. Cet homme verrait à éviter le doublement des travaux ou leur répétition inutile. Je serais peiné si mes remarques étaient considérées comme une attaque contre les arpenteurs fédéraux. Leur travail a été bien fait, et ils méritent les félicitations de cette Chambre pour les travaux qu'ils ont accomplis dans l'intérêt du pays. Je regrette que les crédits

soient diminués au moment où le gouvernement désire assurer le développement de nos ressources naturelles. Je désire aussi avertir le ministre que ce serait une grave erreur de congédier quelques-uns de ces fonctionnaires qui ont l'expérience dans ce genre de travail pratique, et dont les capacités et l'énergie sont sans rivales dans tout autre pays du monde.

M. McQUARRIE: Je voudrais avoir une réponse à la question que j'ai posée il y a quelques minutes.

L'hon. M. STEWART: Nous avons sept équipes occupées à divers travaux d'arpentages dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Anglaise, ces travaux étant assez également divisés entre les provinces. Sur la frontière internationale, nous avons une équipe à l'œuvre. Dans les trois provinces des Prairies, nous avons quatre équipes de niveleurs. Huit équipes sont occupées aux levés topographiques. Le crédit pour ce travail est réparti comme suit: Manitoba, $6,000; Saskatchewan, $9,000; Alberta, $6,000; Québec, $9,000; et dans les Provinces maritimes, $18,000. Les levés topographiques par la photographie occupent une équipe; la classification des terres, quatre équipes. Dans la Colombie-Anglaise, tous les travaux de topographie sont continués également. Quatre équipes arpentent les terres du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et dans le relevé de cheminement nous avons quatre équipes travaillant dans la Saskatchewan et l'Alberta, les territoires du Nord-Ouest et les Provinces maritimes. La surveillance et l'inspection nous coûtent: $2,000 dans le Manitoba, $2,000 dans la Saskatchewan et $3,000 dans l'Alberta; puis il reste pour l'imprévue un petit montant pour chaque province. Cela nous fait un total de 29 équipes.

En réponse à mon honorable ami de Lisgar (M. Brown), je puis dire que nous ne projetons pas de nouveau arpentages. Nous ne faisons aucun travail relativement à la méridienne et à la ligne de base.

M. SHAW: La question des arpentages est sans doute très importante, mais, à mon avis, on ne l'a pas négligée dans des demandes de crédit. Je remarque dans le crédit n° 97, une somme de $35,000 pour les levés topographiques faits par le ministère de la Défense nationale, soit une réduction de $10,000 sur le crédit de l'année dernière. Il m'est absolument impossible de comprendre quelle est la différence entre les levés faits par ce ministère et la topographie ordinaire. Nous avons ensuite le crédit n° 251, celui que nous étudions présentement, $470,000; vient ensuite la géodésie, le crédit n° 252, représentant une somme de $275,000. Plus loin, le crédit n° 268, sous le titre de commission géologique, demande une somme de $320,000. Il y a encore un autre genre d'arpentage à la page 56 du budget sous le titre des Terres et parcs fédéraux, comme suit:

Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques et administration des forces hydrauliques et arpentage hydrométrique, le dessèchement des terres par l'irrigation et le drainage et l'exécution de la loi s'y rapportant.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je comprends que tous ces arpentages se tiennent nécessairement, de sorte que l'un est plus ou moins rattaché à l'autre, et je crois que le ministre devrait expliquer aux chefs de son ministère que ce travail devrait être d'une manière ou d'une autre concentré sous un même chef qui s'en rendrait responsable, et nous pourrions certainement par là réduire les dépenses.

Il me semble aussi qu'il devrait tâcher de pénétrer son collègue de la Défense nationale de la nécessité d'écarter entièrement les dépenses de cette sorte pour les objets de la milice. car elles me paraissent assez peu utiles. Ce devrait être chose assez aisée, j'imagine, que de coordonner ce genre de travail. Les fonctionnaires de l'Intérieur pourraient sans doute se donner la main pour organiser le travail de manière à réduire considérablement le chiffre de cette dépense qui s'élève aujourd'hui à beaucoup plus d'un million de dollars. Si le personnel de l'Intérieur et celui des autres ministères n'étaient pas à la hauteur de la tâche, je conseillerais au ministre d'inviter la Commission du Service civil—il n'y verrait pas d'inconvénient, j'en suis sûr—à effectuer elle-même la fusion de ces divers services, ce qui aurait assurément pour effet de réduire très sensiblement la dépense qu'ils entraînent. C'est de ce côté-là, il me semble, qu'il y a des économies à faire.

L'économie ne consiste pas simplement à congédier quelques employés ici et là; il faut la pratiquer de façon convenable et d'après une méthode raisonnée. Certes, ce m'est une déception de constater que le budget de ces divers services représente cette année une aussi forte somme. Il me semble qu'il y a lieu de le réduire de beaucoup. Au besoin, on pourrait renvoyer une bonne partie des levés à deux ou trois ans. puisque, en fin de compte, ce que nous souhaitons tous, ce que la population est unanime à réclamer, c'est la plus stricte économie.

L'hon. M. STEWART: Je croyais avoir bien fait comprendre au comité que c'est précisément à ce que nous accomplissons que l'honorable député trouve à redire; mais ce que je n'ai pas clairement expliqué, c'est que si nous n'avons pas encore réussi à faire relever les divers services d'un seul ministère,

nous avons institué un conseil qui les représente tous; de cette façon, le travail à accomplir est l'objet d'un minutieux examen de la part du conseil qui l'assigne ensuite aux différents services. Je ne prétends pas que ce soit là le meilleur moyen de s'y prendre, et, que les levés doivent être faits pour le compte de la milice, en prévision d'études géologiques ou pour tout autre objet, j'aimerais beaucoup mieux qu'ils fussent sous la direction d'un seul chef de service. Nous avons cependant réussi à assez bien coordonner le travail pour que je puisse affirmer à la Chambre qu'il n'y a plus de chevauchement. Ainsi, la commission géologique met à profit les levés que le ministère de la milice fait faire et qui, me dit-on, s'accomplissent en majeure partie le long de la frontière de Québec; de sorte que là où il se fait des études géologiques et des levés topographiques, on a soin de veiller à ce que le chevauchement soit écarté. On peut, j'en conviens volontiers, réduire le chiffre de la dépense, et c'est ce que nous nous efforçons loyalement de faire.

M. McTAGGART: Plaîra-t-il au ministre de nous dire si le classement des terres visé par le présent crédit sera applicable à celles qui ont déjà fait l'objet d'une inscription et, dans le cas où il ne devrait pas l'être, si l'on prendra des dispositions en vue d'un nouveau classement de ces terres abandonnées?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a sans doute en l'idée qu'il vaudrait mieux arpenter les terres actuellement occupées et classées, afin que l'on pût, en bien des cas, en déloger les occupants; mais le présent crédit ne tend pas à autoriser de tels travaux l'arpentage. Nous nous occupons plutôt de faire le classement des terres du domaine public, afin que les colons en perspective puissent se munir de renseignements complets, soit au bureau des titres, soit à celui des terres fédérales.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si les terres de l'Ouest étaient rendues aux provinces de là-bas, il y aurait beaucoup moins d'arpentage à faire et la dépense annuelle se trouverait réduite de plusieurs centaines de mille dollars.

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas mon avis.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le travail consisterait entièrement à subdiviser les terres. Il faudrait sans doute en faire l'arpentage, puisqu'elles sont du domaine fédéral.

L'hon. M. STEWART: Nous ne nous occupons pas de la subdivision.

[L'hon. M. Stewart.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour ce qui est du reste du travail, il ne s'en accomplit guère dans l'Ontario et dans les autres provinces en possession de leurs terres. Il y aurait les levés topographiques de la milice, si toutefois on devrait les faire. Pour ma part, je ne leur ai jamais trouvé beaucoup de raison d'être; mais quand je songe combien on est venu près de complètement régler cette question, il y a deux ans—mon honorable ami n'a pas oublié le temps où le premier ministre annonçait partout, criait même du haut des toits qu'il avait trouvé la clé de la situation, la clé de l'égalité et de la justice—je me demande maintenant ce qu'on a jamais ouvert à l'aide de cette fameuse clé; l'a-t-on perdue? N'est-ce pas plus avancé qu'autrefois?

L'hon. M. STEWART: Il faut que j'aie l'esprit bien épais, puisque je ne parviens pas à saisir la pensée du chef de l'opposition.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'espère que toute cette démonstration n'était pas simplement de la poudre jetée aux yeux. Le ministre peut-il nous donner un état des travaux?

M. McBRIDE: Le ministère actuel a réduit ce crédit presque de moitié depuis deux ans. Un grand nombre de mes commettants demandent l'exécution de cette entreprise. Je crois que, en vertu, du pacte fédératif, le gouvernement du Dominion est tenu de faire une certaine partie de ces travaux dans les diverses provinces? Ai-je raison?

L'hon. M. STEWART: Parfaitement.

M. McBRIDE: Je pense que ce crédit n'est pas exagéré.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Depuis deux ans cette question a été débattue mainte et mainte fois. Sans contredit, le ministre peut nous dire quels travaux d'études ont été entrepris l'an dernier avec cette somme de $520,000. En quelle meilleure posture sommes-nous qu'auparavant? Que nous a procuré l'argent? C'est le moyen le plus facile après tout de constater si ce travail vaut quelque chose.

M. MICHAUD: Si je comprends bien, on a fait des travaux d'études l'an dernier sur la rive nord de la baie des Chaleurs et, je le présume, au Nouveau-Brunswick également. Ces travaux ont été exécutés par un fonctionnaire du département, M. Pierce. A quel endroit exact ont-ils été accomplis?

L'hon. M. STEWART: Je crois qu'il s'agit de travaux exécutés par le service géodésique. Je serais reconnaissant envers mon honorable ami s'il voulait bien poser cette question lorsque nous examinerons les crédits de ce service.

L'an dernier on a arpenté les emplacements de ville de Jasper et du lac Waterton, du cimetière de Banff, des terrains miniers de Luscar, de coupes de bois dans la Colombie-Anglaise, de terres à foin au lac Big-Hay, de terres assainies aux lacs Waterhen et Sumas, de terres agricoles retirées à cause de la réserve forestière de Beaver-Hills, de lots dans les territoires du Nord-Ouest à Résolution et McPherson.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami doit se rendre compte que cette nomenclature ne veut rien dire pour nous. Nous ignorons ce que nous avons ou ce que cela signifie. Il mentionne un emplacement de ville à Jasper. Quelle en est la superficie? Combien de lots y a-t-il? Combien valent-ils et sont-ils beaucoup recherchés?

L'hon. M. STEWART: Je puis répondre au pied levé quant à Jasper parce que je connais la situation. Les lots sont en fort grande demande à cet endroit à cause de la construction des chemins de fer. L'emplacement de ville a été tracé.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle est sa superficie et combien y a-t-il de lots?

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais dire. Mon honorable ami comprendra qu'on a eu besoin des services des arpenteurs pour ce travail. Le lac de Waterton est dans la même catégorie. Les travaux se font très loin. Mon honorable ami espère-t-il que je vais lui donner le nombre des lots arpentés ou vendus sur un emplacement de ville. Croit-il que je puisse fournir tous ces détails? Mon honorable ami n'est certainement pas aussi minutiux que cela.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député a vécu dans l'Ouest assez longtemps pour savoir que l'un des maux de cette partie du pays est la subdivision des cantons et l'arpentage des lots vacants dans un but de vente, de spéculation immobilière au lieu d'occupation réelle de ces terres. Je me demande pourquoi on serait favorable aujourd'hui à la subdivision des cantons.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami pense-t-il que l'emplacement de ville de Jasper dans le parc Jasper est subdivisé comme le serait un emplacement de ville le long d'un chemin de fer dans un but de spéculation? En ce qui concerne Jasper, les prix des lots sont déterminés par le Gouvernement et aucun n'est offert à moins qu'un particulier ne tienne à l'habiter. Suggèrerait-il la même chose au sujet de l'emplacement de ville du lac de Waterton qui est dans la même catégorie? Nous n'arpentons pas ces emplacements dans un but pécuniaire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est notre propriété et nous le subdivisons, je suppose, afin de la vendre. Il se peut que ce soit une chose assez raisonnable et légitime faites dans le but de quelques ventes, ventes fort peu nombreuses, en réalité.

L'hon. M. STEWART: Non. Mon honorable ami se rappellera que le point divisionnaire est à Jasper et qu'un nombre considérable d'employés se sont transportés en cet endroit.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est possible. Combien en coûte-t-il pour avoir la subdivision à Jasper?

L'hon. M. STEWART: Il en coûte les dépenses d'une brigade d'arpenteurs, probablement, $5,000, $6,000 ou $7,000. C'est le coût moyen d'une équipe durant une saison.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dirons-nous que l'arpentage de Jasper a coûté $5,000?

L'hon. M. STEWART: Je n'en sais rien. Les arpenteurs ne passeront pas tout l'été à Jasper.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je comprends que mon honorable ami ne peut donder des renseignements précis à ce sujet. Les levés topographiques et l'arpentage général sont des travaux spéciaux. Combien de ces $470,000 sont destinés aux levés topographiques et à l'arpentage général?

L'hon. M. STEWART: Général et divers, $23,450; topographie, $48,000; photo-topographie, $4,500.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle est l'allocation pour les relevés des rivières et lacs septentrionaux?

L'hon. M. STEWART: $4,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Combien pour la classification des terres pour la colonisation, ainsi que pour le développement du Canada?

L'hon. M. STEWART: $20,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Combien pour la préparation des plans et pour l'impression de ces plans?

L'hon. M. STEWART: $13,600, pour l'impression et la papeterie, et $12,500 pour la lithographie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si j'ai bien suivi mon honorable ami, il explique $148,000 du crédit de $470,000. C'est exact?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors le montant global se solde par un "ainsi de suite"?

L'hon. M. STEWART: Il n'y a là rien d'étrange.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Tout de même, qu'est-ce?

L'hon. M. STEWART: Nous avons dépensé $24,450 au Manitoba; et, dans la Saskatchewan...

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pourquoi?

L'hon. M. STEWART: Je demande pardon à mon honorable ami. Les appointements du personnel permanent s'élèvent à $170,260; employés du bureau d'Ottawa, $68,340; relevé des différences de niveau dans l'Ouest, $9,590; terrains, $3,100; frontière interprovinciale, $3,000; entrepôt, $1,060, soit un total de $255,350. Et, si mon honorable ami veut y ajouter ce qui suit: impression et papeterie au bureau principal, $13,000; l'achat et la réparation d'instruments, $7,000; lithographie, etc., $12,500; matériel, $8,000; terrains de l'Ouest, $300; entrepôt de l'Ouest, $00—il en aura un total de $41,700.

L'hon. Sir HENRY DRAYTON: Pourquoi le ministre demande-t-il plus que le total de ses propres estimations?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami vérifiera peut-être sa première liste. Coici les détails de cette dépense: Le Manitoba, $24,450; la Saskatchewan, $40,500; l'Alberta, $44,500; la Colombie-Anglaise, $8,500; Québec, $9,000; les Provinces maritimes, $26,000; territoire du Yukon, $3,000; territoires du Nord-Ouest, $10,000 la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise, $7,000, ce qui représente un total de $172,950.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce calcul est tout différent; les deux ne peuvent être bons.

L'hon. M. STEWART: Je donne les détails à mon honorable ami. J'ai répondu à la question sur le premier item.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui; et puis j'ai demandé ce qui était compris dans cet "etc." Le ministre me l'a indiqué, et m'a dit que le total en était de $41,700. Voici maintenant qu'il y ajoute d'autres détails.

L'hon. M. STEWART: Non, j'ai cité à mon honorable ami les chiffres exacts qui forment ce total. Les chiffres que j'ai cités à mon honorable ami font un montant global de $470,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crains de ne pouvoir vérifier ces chiffres, et je ne sache pas qu'aucun membre du comité ait pu le faire. Quoi qu'il en soit, le ministre croit-il vraiment qu'il en résulterait quelque dommage si les travaux sur les rivières et les lacs du nord étaient discontinués cette année?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pourquoi?

L'hon. M. STEWART: La navigation y est devenue un facteur des plus importants.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Où?

L'hon. M. STEWART: Sur la rivière Mackenzie. Mon honorable ami sait que les trois compagnies de transport font affaires sur cette rivière.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quels travaux se propose-t-on d'y faire maintenant?

L'hon. M. STEWART: Explorer la rivière tout simplement, et y faire les travaux nécessaires afin que la navigation soit raisonnablement sûre.

M. HOEY: Cela ne s'applique-t-il qu'à une rivière?

L'hon. M. STEWART: Une partie des travaux seront faits sur le Grand lac des Esclaves, mais c'est un territoire contigu. Je fais erreur. Il y aura certains travaux à faire à Le Pas, dans le Manitoba septentrional, dans le district minier.

M. MILLAR: On a signalé la différence entre des débours effectués pour le compte des diverses provinces. A propos de la Saskatchewan le ministre peut-il nous dire quelle proportion de ces dépenses ont été affectées aux terres qui font partie des ressources naturelles qu'on n'a pas remises aux provinces?

L'hon. M. STEWART: Il n'y aurait, je crois, dans cette catégorie que les $5,500 dépensées pour la restauration des bornes oblitérées. Tous ces autres débours ont été affectés aux terres de la Couronne appartenant au Gouvernement fédéral.

M. MILLAR: Faut-il comprendre que si on avait rendu ces ressources aux provinces les dépenses sous ce chef n'auraient été que de $5,500?

L'hon. M. STEWART: Oui, $5,500.

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur le Président, le présent crédit pourvoit au classement des terres en vue de la colonisation. J'ai vu un peu ce qu'on fait là-bas et je trouve le travail excellent. Les renseignements qu'on obtiendra grâce à ce classement seront fort précieux s'ils sont mis à la portée de quiconque peut en tirer profit; mais ils n'auront aucuune valeur si on les

enfouit dans les cartons du département. Que fait le département pour répandre ces renseignements au moyen de cartes imprimées dans les langues du pays où le ministre cherche des immigrants? Par exemple, un Polonais visite un bureau de l'immigration à Dantzig; on lui donne force renseignements au sujet du Canada. Il demande à l'agent dans quelle région au juste il ferait mieux de s'établir; l'agent lui écrit tout en rose et, aidé de la propagande du Pacifique-Canadien et d'autre propagande destinée à encourager la colonisation, il lui fait voir la grande prospérité qui attend le cultivateur de la terre en Canada. Mais le Polonais n'est pas convaincu que tout est aussi beau que l'autre veut lui faire croire; alors l'agent le conduit devant la carte et lui fait voir les belles couleurs; mais le Polonais n'a pas encore tout à fait confiance en ce que lui dit l'agent et nous savons que ce dernier n'est pas toujours au-dessus du soupçon. Je propose que l'orsqu'on envoie ces cartes à l'étranger on y imprime les renseignements dans les langues des pays où l'on cherche des immigrants. J'abonde entièrement dans le sens l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Shaw). Je trouve que les frais d'arpentage dans les divers ministères constituent presque un autre scandale "Teapot Dome". Qu'on me permette de citer encore un nombre de ces services d'arpentage que nous avons découverts dans le cahier des crédits: département de la Défense nationale, levés topographiques, $35,000; puis le crédit n° 251,—que nous discutons présentement,—levés topographiques du département de l'Intérieur, $470,000; service géodésique du Canada, crédit n° 252, $275,000; service géologique, crédit n° 268, $320,000; pour des relevés et recherches au sujet des forces hydrauliques, page 56, $547,000; cela fait un total de près de $1,647,000. Mais pendant un moment qui s'est écoulé alors que le ministre donnait quelques explications en réponse à certaines questions posées, nous avons découvert, à la page 53, que les Indiens ont aussi leur part,—$8,00 pour Manitoba, Saskatchewan et Alberta, $52,250 pour la Colombie-Anglaise et $3,000 sous la rubrique de "généralités", soit un grand total de $1,710,250 dépensé par ce Gouvernement pour des arpentages en Canada. Les intentions du ministre touchant la coordination et l'économie peuvent être excellentes; seulement on dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

L'hon. M. STEWART: L'honorable député est très aimable de dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions; mais cela est vrai aussi de certaines régions plus élevées.

M. GARLAND (Bow-River): Est-ce que je puis terminer avant que le ministre réponde à ma question? Je maintiens que le ministre devrait donner plus de poids à nos suggestions de l'an dernier, de l'année précédente et de cette année touchant la coordination de tous ces services d'arpentage. Le public compte que le ministre va y donner suite non pas l'année prochaine ni l'année suivante, mais immédiatement.

L'hon. M. STEWART: Est-ce que l'honorable député a fini? Je puis lui dire que le ministre n'a nullement l'intention de diminuer d'une brigade ou d'un dollar le service de la commission géologique. Vu les progrès constants de notre production minérale je trouve qu'on ne saurait faire un service d'arpentage plus précieux au pays. L'honorable député sourit; qu'il consulte un peu nos archives, il y verra à quel point notre production minérale s'est relevée ces dernières années.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre va sûrement me pardonner; je ne souriais pas à l'idée que le présent crédit fût important, mais plutôt parce qu'il semblait faire entendre que je lui proposais de diminuer ce crédit. J'ai fait remarquer que le Gouvernement projette de débourser quelque $1,710,000 à l'intention de divers relevés et je dis que l'adoption de la suggestion de l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Shaw) portant la fusion ou la coordination,—peu importe le nom,—de ces différents services d'arpentages assurerait certainement des économies dans ce domaine.

L'hon. M. STEWART: Oui; et cette année il y a une réduction de $100,000. Mon honorable ami n'a pas compris ce petit détail dans ses calculs.

Je répète ce que j'ai dit il y a un instant: il y a coordination. J'ai déclaré que mon désir était de voir les services topographiques sous un seul chef; je l'ai répété une douzaine de fois. Mon honorable collègue a mentionné que le département des Indiens avait un service topographique: il y a juste un arpenteur. Nous essayons de concert avec la province de Colombie-Angleise de régler cette question de la répartition des réserves indiennes qui traîne depuis la confédération. A la suite de l'enquête faite par une commission nommée spécialement à cet effet, on a agrandi considérablement les réserves de la Colombie-Anglaise. Nos honorables collègues qui ont fait partie des ministères précédents savent que cela a été une question très grave et qu'elle n'est pas encore réglée. Lorsque la situation de ces réserves auront été ter-

minée, il faudra en faire l'arpentage, et c'est la raison de cet article du budget. Par conséquent mon honorable collègue n'a point découvert de scandale. Dans tous ces crédits il n'y a pas un sou qu'il ne soit pas dans l'intérêt du Canada de dépenser . Bien qu'on puisse avec juste raison se dispenser de certains travaux, on a déjà effectué une réduction de $100,000, ce qui est raisonnable et tout ce que nous demandons est nécessaire, surtout ce qui a trait aux travaux devant précéder les recherches géologiques. Mon honorable collègue sait qu'on ne peut pas envoyer des géologues avant d'avoir fait les levés topographiques, et une grande partie du crédit s'applique à cela. Quant à faire double emploi, j'ai dit je ne sais combien de fois que ce n'était pas à craindre. J'ai été très franc avec le comité: je n'ai rien à cacher. Mais il est vraiment facheux d'entendre parler de "Teapot Dome" ou de n'importe quel autre scandale dans une circonstance comme celle-ci et j'entends défendre énergiquement cet article.

M. FORKE: L'honorable ministre a semblé se monter un peu à cause de l'allusion à "Teapot Dome", mais il ne devrait pas prendre la chose trop au sérieux. C'était juste une réflexion après coup de la part de l'honorable député qui faisait les suggestions. En entendant discuter les articles du budget, je suis surpris de voir qu'il est impossible d'arriver à un chiffre plus bas que celui qui nous est présenté. Je suis sûr que dans chaque cas on verra le ministre défendre son budget sous prétexte que les dépenses sont nécessaires et qu'il est impossible de les rogner d'un dollar. Tout le pays réclame des économies; on prétend que l'administration des affaires publiques coûte trop cher et qu'on doit diminuer les dépenses. Mais il semble inutile pour un simple député de contester les prévisions budgétaires. Tout ce qu'on peut faire, c'est de continuer à piocher.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai aucune objection à ce qu'on pose des questions ou qu'on fasse des suggestions, mais je m'oppose aux allusions du genre de celle qu'a faite l'honorable député de Bow-River (M. Garland) relativement aux fonctionnaires de ce département ou à mon administration.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre veut-il me répondre au sujet de ce qu'on entend faire relativement au classement des terres et aux cartes qui doivent être distribuées par la suite?

L'hon. M. STEWART: Oui, avec plaisir. On ne distribue aucune carte du genre qu'il mentionne. Les renseignements restent à nos bureaux de Prince-Rupert, Edmonton, Calgary et partout où se font les travaux; là, le futur colon peut se les procurer. Jusqu'ici on n'a couvert qu'une petite superficie. mais pour ce qui a été fait, je crois que les résultats sont satisfaisants et que le public les apprécie. Quant à la distribution des cartes, j'ai eu un peu d'expérience dans le département de l'Immigration. Mon honorable collègue a critiqué la propagande faite à l'étranger pour encourager la colonisation. Peut-être fait-on le tableau trop beau; je suis de son avis là-dessus. Il y a des associations sur lesquelles le gouvernement n'a aucun contrôle et auxquelles on peut reprocher de dorer la pilule, du moins à en juger par les déclarations de certains colons venus en Canada. Mais, personnellement, j'ai averti tous les fonctionnaires avec qui j'ai été en rapport, de s'en tenir à la stricte vérité, que la vérité suffit et qu'en montrant les fait et les perspectives tels qu'ils existent, les gens peuvent ensuite se décider. Je ne proposerais pas d'envoyer ces renseignements à l'étranger. Il est bon de les avoir dans les bureaux du département des Terres, où les gens qui y vont peuvent y référer; or il leur faut y aller pour se procurer les cartes et diagrammes des localités où ils ont l'intention de s'établir.

De quelque pays qu'ils viennent, ces colons en perspective sont en général accompagné d'un ami au courant de la langue qu'on y parle et des renseignements qui y sont donnés.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député de Brandon (M. Forke) prétend que, malgré tout ce que pourront dire ou faire les députés, les crédits du ministre seront adoptés et l'honorable député se désespère parce qu'il est impossible, croit-il, d'y remédier. Mais je lui réponds que ce n'est pas impossible si les députés sont réellement sérieux dans leurs demandes d'économie, et s'ils ont non seulement le courage de parler, mais aussi celui de voter en conséquence. Ce n'est pas du tout impossible à accomplir et c'est utile. Nous avons eu des votes sur la question d'économie. Ainsi, par exemple, nous avons discuté un crédit de $50,000 pour de l'éclairage d'ornement et choses de ce genre. Nous avons entendu déclamer bruyamment contre le gaspillage. L'honorable député prétend que c'est inutile. Or, s'il a le courage de ses convictions...

M. FORKE: J'ai le courage de mes convictions.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors, je vais donner à l'honorable député une occasion de faire ses preuves en proposant de diminuer ce crédit de $65,450 et je vais faire observer

pourquoi cette motion est conforme au règlement, étant donné la déclaration du ministre lui-même. Je prends la première ligne: "Relevés topographiques et généraux." Actuellement, la prétendue justification de ces travaux est relative aux très importantes études géologiques et, cet après-midi, on a admis que ces travaux étaient bien en avant des explorations géologiques et n'étaient pas nécessaires dans ce but. En conséquence je propose de réduire le crédit de ces deux articles ensemble, l'un de $46,000 et l'autre de $23,450, formant un total de $69,450.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami propose-t-il de réduire le crédit des levés topographiques à $60,000?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non. A dessein, j'ai demandé une réduction très, très raisonnable, suivant en cela les explications du ministre. J'ai proposé de le réduire de $69,450.

L'hon. M. STEWART: Je ne comprends pas comment mon honorable ami en arrive à ses déductions. Je puis ajouter que des demandes de levés topographiques nous viennent de partout et je me dois à moi-même ainsi qu'au comité, d'affirmer que ces montants ont été réduits et considérablement réduits quand on les compare aux premières estimations qui m'ont été présentées. Je sentais que j'accomplissais une réduction très substantielle. Après avoir étudié la question, non dans l'idée de rendre tous les services que je croyais désirés, mais plutôt dans le but de diminuer les montants autant que possible et presque au minimum, j'ai apporté une réduction de $100,000 dans ces deux services et je crois que c'est une réduction considérable, vu l'importance des services. Tous les ans, depuis que je suis ministre, j'ai diminué ces crédits et je puis affirmer que je pourrai réduire encore l'an prochain. J'ai tenté de faire face à la situation que je crois exister au pays. J'ai essayé des économies dans mon ministère, mais mon honorable ami n'est jamais satisfait; il ne le serait pas si je diminuais ce crédit d'un autre $100,000. Si je faisais une telle réduction, il emploierait les même arguments pour me demander de réduire davantage. Il ne s'est pas passé une année sans que mon honorable ami attaquât ainsi ce crédit. Je ne suis pas opposé aux réductions, je tente d'en apporter autant que possible. Mon honorable ami ne devrait pas oublier que ce service ne nous a pas été apporté par la guerre. C'est partie des services généraux du Gouvernement dont mon honorable ami était autrefois membre. Quand il était ministre il a cru bon de faire poursuivre ces travaux, mais maintenant qu'il s'agit d'un autre gouvernement et d'un autre ministre, quelles que soient nos réductions, il en demande encore davantage. Je déclare au comité en toute franchise que je croyais avoir réalisé pas mal d'économies cette année. L'an dernier, j'ai promis au comité de retrancher des dépenses et j'ai tenu ma promesse. Je répète au comité que j'ai l'intention de retrancher davantage l'an prochain. J'ai franchement expliqué au comité ce à quoi nous devrions en venir touchant les relevés topographiques du Canada et tous les autres articles relatifs aux relevés.

Un mot en ce qui regarde l'arpentage des des réserves indiennes de la Colombie-Anglaise. La question n'est pas encore réglée, mais nous espérons qu'elle le sera. C'est une question fort épineuse et je suis d'avis que nous devrions la régler s'il est humainement possible d'y arriver; de faire les arpentages afin que les naturels, qui ont beaucoup dépensé au sujet de cette affaire, puissent se fixer sur les réserves qui leur sont données.

Je compte que le comité m'appuiera au sujet de ce crédit. Je ne crois pas me tromper en affirmant que j'ai diminué tous les articles du ministère de l'Intérieur et je ne dis pas être encore arrivé au bout. Cette année, j'ai supprimé un bureau à Saskatoon et congédié le personnel.

J'ai grandement réduit les frais dans tout mon department, à cause de la situation actuelle de nos finances, pour faire des économies. L'Intérieur n'est pas une administration créée pour la guerre.

M. HOEY: D'où viennent les demandes de travaux topographiques à l'heure actuelle?

L'hon. M. STEWART: De presque toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario. On nous adresse de fréquentes demandes à ce sujet. On ne pourra guère donner pleine satisfaction à la Colombie-Anglaise cette année. Quant aux provinces du Nord-Ouest je conviens que les arpentages effectués dépassent les besoins actuels. Au sujet des autres opérations de la classification des terres, dans quelques régions peuplées depuis longtemps, on relève les limites devenues invisibles. Nous avons dû refuser des milliers de demandes, parce que l'argent nous manquait.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je suis reconnaissant au ministre pour la semonce qu'il m'a faite, à cause de la persistance que je mets à réclamer les économies.

Plusieurs MEMBRES: C'est trop tard.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Naturellement, on dit qu'il est trop tard. C'est ce que le Gouvernement pense lui-même quand il nous demande des crédits; du moment qu'il a

donné ses ordres, il croit qu'il est trop tard pour que la Chambre y change quelque chose.

Le ministre rappelle que j'ai combattu ce crédit il y a deux ans. C'est vrai. Je m'y suis toujours opposé. Les dépenses de l'Etat sont scandaleuses; elles l'étaient autrefois; elles l'étaient d'autant plus qu'elles étaient plus considérables. Cependant il faudra bien arriver au bout de ces arpentages, à moins que vous ne les recommenciez. Pendant que sur ces bancs on propose des économies, le ministre de son côté fait arpenter les terres jusqu'au cercle arctique. . .

L'hon. M. STEWART: Vous ne pouvez avoir raison de dire qu'on étend les arpentages jusqu'au cercle arctique. Je ne fais pas arpenter de terrains dans le cercle arctique, mais seulement dans le bassin du Mackenzie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est de ce territoire que je veux parler et dont il a été question cet après-midi. A cela s'ajoutent les travaux d'arpentage dans les provinces du Nord-Ouest. Nous avons là une raison d'économiser.

L'hon. M. STEWART: Je ferai remarquer à l'orateur que le crédit ne prévoit aucune travaux de subdivision dans le Nord-Ouest, absolument aucuns.

M. FORKE: Puisqu'on est en train de se dire ses vérités, je remercierai à mon tour l'honorable membre (sir Henry Drayton) pour la petite leçon qu'il m'a faite. Notre collègue a peut-être pensé qu'il me mettrait au défi. Qu'il se détrompe. Aucune sommation de qui que se soit ne me dictera mon attitude dans le vote des crédits. Le ministre a mes sympathies dans sa tâche de faire voter son budget. (*Exclamations.*) Nos amis de droite sont facilement excitables.

M. HOCKEN: Mais nous voulons faciliter la tâche au ministre.

M. FORKE: C'est montrer un bon esprit. J'espère que nos collègue persisteront. Dans les prévisions de dépenses il convient parfois de fixer un chiffre et d'y faire concorder les évaluations budgétaires. Si l'on n'envissage seulement que les besoins à satisfaire, on ne pourra jamais effectuer aucune économie véritable dans les services publics.

L'allocation demandée est certainement considérable; et contrairement à ce que prétend le ministre, je sais qu'elle n'est pas absolument nécessaire. Il peut paraître justifié de faire la dépense, mais le pays ne s'en portera pas plus mal si le crédit demandé était rogné. Je suis en faveur d'une réduction de chiffre, non parce qu'on m'a adressé une sommation, mais parce que je la crois dans l'intérêt public.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

Un DEPUTE: Laissez parler votre conscience.

M. FORKE: Ma conscience est tranquille sur ce point.

M. CAMPBELL: Ai-je entendu dire au ministre que la classification des terres pour la colonisation s'appliquerait uniquement au domaine de la couronne?

L'hon. M. STEWART: Non, une partie n'est pas faite. Nous pourrions rendre d'excellents services à beaucoup de localités, mais nous ne pouvons pas nous le permettre. Il y a eu un certain nombre de nouveaux colons qui sont arrivés au Canada, et le but de ce travail de classification a été d'obtenir des informations pour des personnes qui doivent compter sur elles dans le choix de leur terre. Je ne peux pas promettre de faire cette dépense pour exécuter des arpentages sur les terres déjà colonisées. J'estime que pour le moment nos efforts devront se borner aux genres de travaux indiqués.

M. GARDINER: Le ministre veut-il dire de combien sont éloignées ces terres de la couronne des lignes de chemin de fer?

L'hon. M. STEWART: Je pourrai citer un cas où la classification s'est faite dans une région bien connue de mon honorable ami, à l'ouest de Wetaskiwin et où en ce moment les colons sont à une distance considérable du Pacifique Canadien. Mais on tire une ligne de Lacombe dans le territoire situé à l'ouest de Wetaskiwin. On a fait beaucoup de classification dans ce territoire où de nombreux colons se sont établis. Nous trouvons des colons répandus partout, un nouvel arrivant qui a pris un homestead ne se préoccupe pas beaucoup au début à la proximité des voies ferrées. On me dit que nos classifications se sont bornées autant que possible à une distance de quinze milles des chemins de fer en existence.

M. GARDINER: Puis-je conseiller au ministre qu'il serait à propos non seulement de limiter la classification aux régions très rapprochées du chemin de fer, mais aussi d'avoir des terres disponibles pour la colonisation à une distance raisonnable des voies ferrées. Si nous permettons à des colons de se répandre dans tout le territoire, nous serons appelés à fournir des facilités de transport que nous ne pouvons pas établir en ce moment.

L'hon. M. STEWART: Je suis absolument d'accord avec mon honorable ami parce que c'est une politique que j'ai toujours préconisée. Malheureusement elle est d'une application très difficile. Par exemple, des gens sont

allés se fixer dans la région de la rivière de La-Paix et il en coûte une somme considérable au pays pour prolonger les communications de chemin de fer dans ce district. On doit comprendre que je ne m'oppose aucunement à ce qu'on colonise la région de La-Paix, c'est un des plus beaux territoires que je connaisse. J'ai simplement cité cet exemple comme celui d'un territoire où des gens étaient résolus d'entrer pour s'y établir. Vous n'êtes pas capable d'empêcher des colons d'entrer dans certaine région où ils ont une fantaisie particulière d'aller coloniser.

M. GARDINER: Je conseillerais au ministre la possibilité de retirer ces terres de la colonisation parce que tant qu'elles seront disponibles, il est naturel qu'aillent s'y installer des gens qui se sentent portés à les coloniser. Le temps est venu, selon moi, où la politique du Gouvernement devrait être de rendre disponibles des terres qui sont à portée des moyens de communication, ou qui se trouvent dans des régions que l'on doit pourvoir de ces facilités dans un avenir rapproché.

L'hon. M. STEWART: Alors se présente cette autre difficulté: prenez Fort Vermilion ou la région de Fort McKay, des colons s'y sont établis et ont fait une demande d'arpentage, mais nous ne l'avons pas accordée. Pourtant des gens vont là et s'y établissent sur la terre. Ainsi vous avez une situation très difficile à régler. Comme je connais bien l'Ouest, personne ne serait plus heureux que moi d'empêcher l'éparpillement des colons, si c'était possible, parce que je connais les difficultés qui s'ensuivront.

M. GARDINER: Je ferai une autre proposition au ministre et au Gouvernement. Peut-être que le meilleur moyen de se débarrasser de cette situation infortunée pour le Dominion serait de transférer ces ressources naturelles aux provinces qui pourraient s'en occuper plus facilement que nous.

L'hon. M. STEWART: Je le veux bien.

M. CALDWELL: "Barkis est consentant".

L'hon. M. STEWART: Et l'a toujours été.

M. KENNEDY (Edmonton): Qu'a-t-on fait au sujet de la classification des terres dans la région de la rivière La-Paix?

L'hon. M. STEWART: On m'informe qu'on a fait ce travail il y a deux ans pour la commission du Rétablissement des soldats, bien que ce n'ait pas été entièrement le résultat de notre travail d'arpentage, nous ne voulons pas nous attribuer le mérite de tout ce qui s'est fait à ce propos. Parce que, comme le sait mon honorable ami, en vertu de l'octroi pour l'établissement des soldats, il s'est fait des arpentages qui sont probablement aussi exacts et précis que ceux de nos ingénieurs.

Cependant, il est incontestable que des renseignements exacts ont été recueillis sur une superficie considérable qui n'est pas encore ouverte à la colonisation dans cette région.

M. CAMPBELL: Le prolongement des arpentages dans la région de la rivière La-Paix, nous fait voir, à mon avis, l'inconvénient qu'il y a d'établir les colons sur des terres avant de leur procurer des moyens de transport, et je soutiens que, si le Gouvernement fait arpenter les terres d'une région et permet aux colons de s'y établir, il est tenu de leur procurer des moyens de transport par rail.

Il y a deux ans passés, j'ai signalé au ministre le danger de faire arpenter des terres de colonisation situées à de grandes distances des chemins de fer. Avant longtemps, nous aurons des établissements assez populeux dans ces régions et les colons réclameront la construction de nouveaux embranchements. Et nous verrons encore la répétition du problème que nous avons à résoudre actuellement, c'est-à-dire l'établissement de ces lignes secondaires. Si l'Ouest nous demande ces embranchements aujourd'hui cela provient surtout de ce que le Gouvernement a fait exécuter trop d'arpentages. Nous avons une très faible population disséminée sur une immense étendue, et pour cette raison, le temps est arrivé de mettre un terme à ce régime qui consiste à laisser les colons s'établir sur des terres éloignées de toutes communications par voie ferrée. J'ai été plutôt surpris d'entendre le ministre manifester l'intention de limiter absolument ses efforts à l'arpentage des terres du domaine de la couronne; car il se trouve bien peu de ces terres, à ce que je sache, qui soient propices à la colonisation dans l'Ouest canadien, à moins que l'on n'y construisent de nouveaux embranchements. Je suis établi peut-être dans l'une des régions les plus propices à la colonisation qui puissent se trouver dans l'ouest du Canada; cependant, il n'y a guère de homesteads disponibles là-bas sur lequel un colon voudrait s'établir. Il arrive souvent qu'un colon dans un moment d'optimisme et amorcé peut-être par la publicité qu'on fait à la colonisation, s'établit sur une terre. Mais, après une couple d'années ou peut-être quelques mois, cet homme abandonne son lot après avoir travaillé ferme et dépensé une somme considérable.

Il est grand temps que cela cesse. Le Gouvernement devrait prendre des mesures afin d'encourager la colonisation dans le voisinage des chemins de fer où le colon est assuré d'avoir des moyens de transport, des routes, des écoles, des églises, des élévateurs et toutes

les installations nécessaires à l'écoulement de ses produits. Tentons un effort et utilisons les moyens dont nous disposons par avance. L'un des obstacles dans l'Ouest canadien, c'est que nous avons construit trop de chemins de fer eu égard au chiffre de la population. Nous avons trop de moyens de transport. Essayons donc d'utiliser ceux que nous possédons déjà avant d'en réclamer d'autres.

L'hon. M. STEWART: Je regrette infiniment que mon honorable ami n'ait pas compris les explications que j'ai données. Je n'ai pas parlé des arpentages, mais des travaux de classement.

M. CAMPBELL: J'ai compris que le ministre affirmait qu'on se bornerait à classer les terres du domaine public.

L'hon. M. STEWART: Pas du tout; cela ne s'est jamais fait par le passé. Cependant, j'ai dit qu'à l'avenir, nous comprimerons les dépenses encore davantage. Nous ne pouvons promettre de faire l'arpentage de régions où les colons se sont déjà établis, à moins qu'il ne s'y trouve des terres du domaine de la couronne qui soient propices à la colonisation. Alors, nous consentirons à le faire. Ce serait toutefois une lourde tâche de la part du Gouvernement fédéral que de faire arpenter toutes les terres qui sont détenues par des particuliers.

M. WOODSWORTH: Le ministre a-t-il examiné les réclamations qui surgissent de toutes parts afin de forcer les particuliers qui détiennent les terres dans l'Ouest à les utiliser de quelque façon? Par tout l'Ouest canadien, il y a des millions d'acres de terre à proximité des chemins de fer qui restent incultes. Or, l'entretien des communications par voies ferrées, la nécessité du développement de ces régions en général, l'administration municipale, les écoles et le reste font peser un fardeau excessivement lourd sur les épaules des colons sérieux. Pour moi, le temps est arrivé où le Gouvernement devrait découvrir quelques moyens pour que les terres qui étaient destinées aux véritables colons soient rendues au peuple et mises à la disposition du public.

M. CAHILL: L'honorable député peut-il suggérer comment cela pourrait se faire?

M. WOODSWORTH: Oui très facilement, au moyen d'un système d'impôt foncier.

M. CAHILL: Quel système?

M. WOODSWORTH: N'importe quel système qui confisquerait la valeur locative de la terre. Cela signifierait que les terres en cet état seraient taxées lorsqu'on n'en tire pas parti. C'est le principe reconnu sur lequel repose le système dit de l'impôt unique. Je n'entende pas que l'on devrait appliquer dans son entier le principe de la taxe unique; je prétends toutefois que si des terres sont laissées inutilisées, elles devraient être taxées plus lourdement. Si des terres particulièrement fertiles sur le parcours du chemin de fer sont détenues pour les fins de la spéculation, elles devraient être assujetties à des impôts plus onéreux.

Tout le fardeau repose sur les épaules du colon sérieux; il augmente la valeur de ces terrains-là et il fait ainsi réaliser des profits à des gens qui n'y exécutent aucuns travaux.

M. POWER: Faudrait-il charger une division spéciale d'arpentage de découvrir lesquels de ces terrains sont exploités et lesquels ne le sont pas? Et si nous adoptons le principe prôné par l'honorable député ne devrons-nous pas voter ce montant pour le service de ces employés?

M. WOODSWORTH: Nous pourrions nous procurer ce renseignement au bureau de n'importe quelle agence d'immeubles ou aux bureaux des conseils municipaux.

Une VOIX: Ou à celui de la Canada colonization Company.

M. WOODSWORTH: Oui. Ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle politique.

M. CAHILL: L'honorable député veut-il dire que les terres du Canada devraient être taxées par le gouvernement fédéral, ou bien par le gouvernement municipal?

M. WOODSWORTH: Dans les circonstances actuelles le gouvernement fédéral pourrait les taxer, puisqu'elles furent, dès l'origine, des terres fédérales destinées à former des homesteads. Cependant on a dévié de cette idée et nombre de ces terres qui devaient appartenir aux colons ont été accaparées par des compagnies et ne sont plus à la disposition des véritables colons, qu'on a attirés ici dans l'espoir de leur vendre des terrains qui devraient être accordées gratuitement au public et qu'il faudra lui accorder à ce titre si l'on veut que les colons puissent subsister.

L'hon. M. STEWART: Pour ma propre justification je dois informer l'honorable député que, dans l'Alberta, nous avons imposé une taxe de 25 p. 100 sur les terres non exploitées, en sus de la taxe relative aux terres exploitées, dans le but d'arriver justement à ce que l'honorable député propose.

M. HOCKEN: Y êtes-vous arrivés?

L'hon. M. STEWART: Non, pas encore, mais dans cette région personne que je sache ne tient à conserver du terrain inoccupé.

M. CAMPBELL: Nous possédons un système d'impôt qu'on appelle l'impôt sur la terre vierge. D'après ce système, tout terrain propre à l'agriculture ou à la culture en général est assujetti à un impôt spécial. Il a produit d'excellents résultats en ce qu'il a obligé le spéculateur à louer son terrain ou à le vendre à prix réduit. L'état de choses qui règne dans les provinces de l'Ouest a pour effet de déterminer nombre de gens à abandonner leurs terrains à cause de l'impôt, et l'on peut se procurer du bon terrain à assez bon marché en s'adressant au greffier de la municipalité; on réussit généralement à l'obtenir pour un prix équivalant au montant de l'impôt.

M. LOVETT: At-on fait un arpentage de ce genre dans la Nouvelle-Ecosse? Si l'on en a fait un, dans quelle partie de la province l'a-t-on fait?

L'hon. M. STEWART: Oui, dans le district de New-Glasgow.

(La proposition d'amendement de sir Henry Drayton est rejetée par 53 voix contre 45.)

Le crédit est adopté.

M. COOTE: L'honorable ministre dit-il que la commission d'établissement des soldats a fait des arpentages en son propre nom?

L'hon. M. STEWART: Oui, elle a fait un classement de terrain en son propre nom.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Service géodésique du Canada—recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, service topographique et astronomie géodésique, etc., $275,000.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre voudrait-il expliquer cet article et l'épargne qui y a été réalisée?

L'hon. M. STEWART: Cette allocation a été réduite de $50,000, tout comme l'autre. Le service géodésique établit d'une façon permanente une série de repères à des endroits assez éloignés les uns et des autres et dont la position géographique en latitude et longitude a été obtenue par des réseaux de triangulation et par des observations astronomiques. Il détermine aussi les points précis à partir desquels d'autres arpentages peuvent être faits dans les principales villes et cités au moyen de lignes de nivellement de précision. Il forme ainsi la base de l'arpentage et du travail de cartographie exécutés par les autres départements du gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux, par les municipalités, les corporations et les particuliers. Nous demandons pour:

Triangulation	$105,450
Lignes de base	7,000
Astronomie géodésique	4,000
Nivellements de précision	20,000
Cartographie relative aux cités	8,000
Instruments	2,005
Livres, cartes, etc	475
Frais généraux	11,300
Appointements	116,770

M. McQUARRIE: Ne serait-il pas possible de discontinuer, pour le moment, une partie de ces travaux?

L'hon. M. STEWART: Nous avons diminué le coût des travaux de $50,000 cette année. Ceci est dû en grande partie à la diminution de la main-d'œuvre. Nous avons mis de côté un vaisseau que le ministère employait le long de la côte du golfe Saint-Laurent, et nous avons réduit de beaucoup les opérations générales. Mon honorable ami remarquera qu'il s'agit de la base de tous les autres levés. C'est là que se trouvent, sur des élévations, les points précis d'où l'on dirige les travaux topographiques, ainsi que les levés des cours d'eau et des lacs, dans le but d'aider à la navigation.

M. McQUARRIE: Ces travaux, je crois, sont en cours depuis nombre d'années. Est-ce que nous en avons encore pour longtemps au Canada?

M. ROBINSON: Avons-nous, cette année, le même nombre d'équipes que l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: Nous avons cinq équipes de moins que l'an dernier.

M. ROBINSON: Est-ce que le ministre peut dire pourquoi on a enlevé ces cinq équipes?

L'hon. M. STEWART: Comme le gros de ces travaux est exécuté dans l'Est, la plupart des réductions se font dans les localités de l'Est.

M. ROBINSON: Est-ce que le ministre peut donner les endroits?

L'hon. M. STEWART: Je puis indiquer les endroits où les travaux doivent être exécutés. Je ne puis dire au juste où les équipes seront supprimées.

M. McQUARRIE: Où doit-on faire les travaux?

L'hon. M. STEWART: Le mesurage des directions est une continuation des opérations de 1923 dans le but d'étendre la triangulation de l'île du Cap-Breton jusqu'à Terre-Neuve, pour servir de base à un travail de même nature dans ce pays et pour coordonner le plan des eaux de Terre-Neuve avec celui que l'on est à préparer des eaux du Canada et avec celui que l'amirauté britannique a préparé autrefois dans le même district. Une division

d'équipe complétera ce travail et se rendra ensuite à la baie des Chaleurs où elle se joindra au reste de l'équipe pour continuer la triangulation du Saint-Laurent le long de la baie des Chaleurs et de la côte orientale du Nouveau-Brunswick.

Une équipe de construction de postes d'observation préparera des stations sur la côte est du Nouveau-Brunswick à des points déjà choisis.

Une division d'équipe de triangulation travaillera dans les environs de Fredericton (N.-B.), et établira les points de contrôle pour les cartographes du service topographique.

Une autre équipe vérifiera la préparation de la carte de cette partie du golfe Saint-Laurent qu'est à préparer le service hydrographique, et qui doit servir de base pour les levés de la province vers le nord à partir de la côte nord du golfe. Ce sont là les travaux à exécuter dans les Provinces maritimes au cours de cette année.

Un autre levé est une continuation de la triangulation secondaire faite en 1922-23 le long du Haut-Saguenay, du lac Saint-Jean et au sud vers les Trois-Rivières.

On poursuivra ces opérations en 1924 dans le but d'opérer un raccordement avec la triangulation principale près des Trois-Rivières.

Le mémoire que j'ai en main dit ensuite:

Rivière Ottawa. Ce travail est une continuation de la triangulation en remontant la rivière Ottawa; ce travail servira de base aux travaux géographiques du ministère de la Défense nationale et des gouvernements d'Ontario et de Québec.

49e parallèle—Equipe n° 5.. .. .. $21,500

Continuation de première triangulation le long de la frontière internationale du 103e méridien (près d'Estevan, Sask.) vers l'est jusqu'au lac des Bois. Le section à partir du 109e méridien jusqu'au lac des Bois forme la partie canadienne d'un plan coopératif arrêté avec le service côtier et géodésique des Etats-Unis. On a terminé la moitié ouest de la section canadienne. Ce réseau formera la base de toute la triangulation future dans l'ouest du Canada.

Colombie-Anglaise—Frontière de l'Alberta—Equipe n° 6.. .. .. $14,400

Les opérations de cette section comprennent la triangulation secondaire pour la détermination des positions géographiques et des levés de la frontière du pas de Yellow Head vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection de la ligne de partage continentale des eaux avec le 120e méridien.

En 1922 et 1923, on a terminé les travaux de recherches pour le choix des stations et bien près du quart du mesurage des angles. En 1924, quatre équipes pourront terminer le mesurage des angles et de la ligne de base à l'extrémité nord de la section, ce qui complétera le travail.

Colombie-Anglaise—Equipe n° 7.. .. .. .. $13,130

Pour fournir une base au Service hydrographique du ministère de la Marine et des Pêcheries, au gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise et pour servir de base aux levés de toutes sortes.

Ligne de base—Equipe n° 8.. .. .. $7,000

Ces lignes de base sont mesurées à intervalles dans le réseau de triangulation dans le but de vérifier l'échelle de la triangulation de manière que l'effet de l'accumulation des mesurages d'angles puissent être vérifié et corrigé.

On a besoin de quatre lignes de base en 1924, une dans le réseau de la côte du nord de la Colombie-Anglais, deux sur le réseau du 49e parallèle et une sur la triangulation de la rivière Ottawa.

Astronomie géodésique—Equipe n° 9.. 4,000

L'astronomie géodésique consiste dans l'établissement des points Laplace pour la détermination des longitudes et des azimuts astronomiques aux stations de triangulation du Service géodésique dans le but d'améliorer l'exactitude des travaux par l'élimination de la courbe qui autrement tend à se produire dans la triangulation.

L'établissement de stations Laplace est un des principaux auxiliaires des observations astronomiques qui se font au dehors, et c'est aussi l'un des éléments les plus indispensables du service géodésique du Canada.

Il est besoin de six stations Laplace en 1924; deux le long de la frontière qui sépare la Colombie-Anglaise de l'Alberta, trois le long de la 49e parallèle et une au bord de la rivière Ottawa.

Nivellements de précision—Equipes nos 10 à 12.. .. .. $20,000

Ces travaux ont pour objet de déterminer le degré d'élévation au-dessus du niveau de la mer de certains emplacements devant servir de bases pour des études de toute sorte.

Trois équipes seront mises à l'œuvre: deux dans la province de Québec et une en Colombie-Anglaise.

Voilà pour le travail des équipes.

L'hon. M. CALDWELL: Fera-t-on servir une partie du crédit à l'érection de postes d'observation et, dans ce cas, ceux-ci revêtiront-ils un caractère de permanence?

L'hon. M. STEWART: Ces tours sont établies en vue de très longues observations.

M. CALDWELL: Mais sont-elles construites pour durer?

L'hon. M. STEWART: Pour aussi longtemps que dure d'ordinaire le bois dont elles sont construites.

M. CALDWELL: Je fais cette question parce que l'on a, il y a à peu près sept ans, érigé une de ces tours sur le sommet d'une montagne, à quatre milles de chez moi. Comme on l'avait construite en sapin et en épinette, les deux essences les moins durables, elle n'a pas tardé à s'écrouler. Il avait dû en coûter bien cher pour l'ériger, car on y avait employé pendant un certain temps un équipe assez nombreuse. C'est tout simplement perdre son temps et ses peines que de

faire entrer dans la construction de ces postes d'observation des bois dont la durée est d'au plus trois ou quatre ans. Le cèdre abonde dans la région et l'on gagnerait à le faire servir à cette fin.

M. FAFARD: Le cèdre est rare sur les sommets.

M. CALDWELL: Mais on en trouve au pied des collines.

L'hon. M. STEWART: A l'heure actuelle, me dit-on, ces tours ont plus de durabilité, étant érigées avec le concours du service forestier du Nouveau-Brunswick.

M. CALDWELL: Celle dont je parle n'avait pas été érigée pour les objets forestiers, puisqu'elle se trouvait au milieu d'un district exclusivement agricole. Je crois savoir que le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait ériger des postes d'observations dans les forêts pour l'usage du service de protection contre les feux. Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que, je l'ai déjà dit, c'est perdre son temps et ses peines que de faire entrer du bois aussi peu durable dans la construction de ces tours.

M. CHAPLIN: N'est-il pas vrai qu'une fois les observations géodésiques terminées, les postes d'observations n'ont plus d'utilité et qu'on peut les démontrer?

L'hon. M. STEWART: Oui, mais dans la plupart des provinces où il y a des forêts, on les fait ensuite servir à la protection contre le feu, et c'est pourquoi on les construit avec un peut plus de soin. Je crois que la tour en question n'a pas servi plus de deux ou trois mois.

M. CHAPLIN: Il me semble que l'on pourrait réduire le chiffre de la dépense relative au service géodésique. En me reportant aux budgets précédents, je constate que l'on a dépensé de ce chef $112,000 en 1918-1919; $149,000 en 1919-1920, et $290,000 en 1920-1922.

L'hon. M. STEWART: Quand on eut à peu près terminé la délimitation de la frontière, on a, me dit-on, rattaché un certain nombre des arpenteurs au personnel du ministère, ce qui, ajouté au problème que constituait le retour des anciens combattants, explique l'ouverture d'un crédit de $290,000 en 1920-1921. La même situation existait encore en 1922-1923. La somme de travail est devenue plus considérable, il n'y a pas à en douter; cette année, cependant, nous nous efforçons de revenir à l'ancien état de choses. Dans ce but, nous avons réduit la dépense de $50,000.

M. CHAPLIN: En 1921-1922, on avait porté au budget la somme de $37,000 pour la délimitation de la frontière internationale; en 1922-1923, la somme inscrite pour le même objet était de $35,000. Il s'agissait là de deux crédits distincts qu'on n'avait pas rattachés au service géodésique. En 1921-1922, le budget de ce service était de $325,000; le chiffre en était encore le même en 1922-1923. La dépense qu'il a occasionnée en 1918-1919 était de $112,000, et le chiffre s'en est élevé à $149,000 en 1919-1920. Il est temps, ce me semble, de revenir à un état de choses normal, de réduire la dépense au plus bas chiffre possible.

L'hon. M. STEWART: La dépense s'est trouvée considérablement accrue par suite de la réorganisation des services. L'honorable député se reporte aux premières années qui ont suivi la guerre, au temps où le personnel était probablement moins nombreux que jamais. Quand un employé s'en va, on ne le remplace pas. Nous mettons toute la diligence possible à réduire le personnel, sans toutefois mettre trop de gens dans l'embarras. Non que je demande au Gouvernement de garder un groupe d'employés qui ne lui rendent point de services; rien n'est plus loin de ma pensée. Si ces gens avaient continué de s'employer à la journée, ils n'auraient guère eu raison de se plaindre si on les avait mis à pied; mais la justice nous impose le devoir, il me semble, d'agir comme nous faisons envers les employés que l'on a mis à couvert en 1919.

Nous réduisons aussi rapidement que possible les services de tout le département de l'Intérieur, et j'espère continuer de la sorte l'année prochaine jusqu'à ce que nous revenions au même nombre de fonctionnaires qu'en 1916-1917.

M. CHAPLIN: L'an dernier il n'y a eu aucune réduction. Nous en avons demandé une mais le ministre nous a répondu à peu près comme maintenant. Après trois ou quatre ans d'insistances réitérées il diminue les dépenses de $50,000. Ce n'est pas la peine. Il y a encore deux fois plus d'employés qu'en 1918-1919 et 1919-1920.

M. LEADER: Je vois dans le rapport de l'auditeur général que quelques-uns des employés assignés à ce travail touchent une allocation de subsistance de tant par jour et, en même temps, font payer une certaine somme pour leur nourriture et leur logement. Je me demande s'ils en ont le droit.

L'hon. M. STEWART: Je crois deviner quel est celui visé par mon honorable ami. On a fait venir ce fonctionnaire ici en 1921...

M. LEADER: Je ne songeais pas à ce cas particulier, mais puisque le ministre y a fait allusion, je puis en parler. En 1921, le surintendant des travaux d'irrigation a été amené de Calgary à Ottawa pour s'acquitter ici de fonctions spéciales. Le 23 juillet, je crois, le conseil a adopté un décret lui accordant une allocation de subsistance de $6 par jour. Au mois de janvier 1922 un autre décret lui accordait $1,086.50 pour faire venir sa famille de Calgary à Ottawa. Son séjour en cette ville date déjà de plus de trois ans. Il est établi ici d'une façon permanente, il reçoit des appointements réguliers, et, en même temps touche une allocation de subsistance de $6 par jour. Le ministre veut-il me dire si cela peut être permis?

L'hon. M. STEWART: Oui, je suis obligé de le reconnaître. En vertu des règlements, lorsqu'un employé reçoit l'ordre de se rendre à un autre poste, le département doit lui payer ses frais de déplacement si ses appointements ne sont pas augmentés. Nous avons eu plusieurs cas de cette nature l'an dernier, parce que nous avons fermé des bureaux et réduit le personnel pour des raisons d'économie. Si le traitement est augmenté, les frais de déplacement ne sont pas remboursés. Pour le cas qui nous occupe, si je comprends bien —cela est arrivé avant ma nomination dans le département—on a fait venir M. Peters de Calgary au sujet de la réorganisation du personnel des arpenteurs. Je ne nie pas qu'il s'est présenté des difficultés sous ce rapport et que tout n'a pas été aussi bien que nous l'eussions désiré. Après son arrivée en cette ville et des retards considérables un concours a été préparé par la Commission du Service civil et c'est M. Shanks qui a eu la position. Dès que cela eût été porté à mon attention, l'allocation de subsistance de M. Peters a été suspendue, vers le milieu de l'été dernier. M. Peters est ici mais il n'a pas retiré cette allocation depuis cette date. M. Shanks a été confirmé dans sa position par la Commission du Service civil. Jusqu'au moment de son arrivée à Ottawa, M. Peters était un fonctionnaire permanent de la division des levés, attaché au service d'irrigation de Calgary. Je n'ai pas suivi la question de mon honorable ami au sujet des frais de subsistance.

M. LEADER: A la page K-179 du rapport de l'auditeur général nous voyons que M. Rannie reçoit $5 par jour pour ses frais de subsistance tout en se faisant payer sa nourriture et son logement.

L'hon. M. STEWART: C'est exact. Lorsque les fonctionnaires sont absents d'Ottawa pour des travaux d'inspection ils ont droit à $5 par jour.

[L'hon. M. Stewart.]

M. LEADER: Le ministre sait que M. Peters recevait ses appointements réguliers et qu'en plus il a touché durant deux ans une allocation de subsistance de $6 par jour. Est-ce là encourager l'économie? Tout fonctionnaire de l'Etat devrait être satisfait d'un seul traitement. Je suis sûr que le public sera de mon avis. Si c'est l'habitude, il est temps d'y mettre fin aussitôt que possible.

L'hon. M. STEWART: Je suis absolument de l'avis de l'honorable député. Il y a déjà eu plusieurs retards surtout au sujet de déplacements et règlements de cette nature. Je ne connais aucun cas qui ait traîné aussi longtemps que celui mentionné par mon honorable ami, mais je puis citer celui de l'agent que l'on a déplacé de Moose Jaw à Lethbridge. Il n'a pas été confirmé dans sa position avant quatre mois, et, en vertu des règlements, il a reçu dans ce temps-là, une allocation de subsistance comme M. Rannie lorsqu'il va faire des travaux d'inspection. Nous remboursons aussi les dépenses de déménagement si le traitement n'est pas augmenté.

M. LEADER: J'aimerais lire la dernière phrase d'une lettre de M. W. W. Cory, le sous-ministre, au sujet de cette question:

En attendant, toutefois, que cela soit réglé, je ne crois pas qu'il soit tenu de faire aucun remboursement. Loin de là, nous devrions continuer de lui payer son allocation de subsistance autorisée par le conseil.

L'hon. M. STEWART: J'ai arrêté cette allocation sur-le-champ.

L'hon. M. STEVENS: Si j'ai bien compris le ministre il a dit, il y a un instant, que l'allocation à M. Peters avait été retranchée vers le milieu de l'année dernière.

L'hon. M. STEWART: Je n'en connais pas la date précise, mais ce fut l'an dernier. Ce fut à la date où M. Shanks fut nommé définitivement à cette position.

L'hon. M. STEVENS: Je ne parle pas de cet incident, mais j'ai l'impression qu'il se trouve, dans le rapport de l'auditeur général, une lettre de l'auditeur au ministère des Finances, et datée de la fin de janvier de l'année courante, dans laquelle il s'oppose à ce que l'on continue de payer cette allocation à M. Peters, puis il se désista sur l'entente que M. Peters retournerait aussitôt à Calgary, ou quelque autre motif de cette nature.

L'hon. M. STEWART: Je crois avoir raison à ce sujet.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre a peut-être raison. Je n'ai pas le rapport de l'auditeur général sous la main, autrement je lirais la lettre en question. En tout cas, l'auditeur

général a protesté en deux ou trois circonstances, et il en a finalement appelé au ministère des Finances, et je crois que le ministre devrait nous expliquer pourquoi le département a continué à payer l'allocation de cet homme à Ottawa, alors que ses services n'y étaient plus requis, depuis plusieurs mois, et qu'il est douteux dans les circonstances qu'on lui eût permis de rester ici la dernière année. Je ne voudrais pas trop embarrasser le ministre; je sais qu'il est très occupé, et qu'en plus de son ministère, il a à voir à celui des Postes, et il est peut-être injuste de s'attendre qu'il connaisse toutes les affaires de son propre ministère. Il serait probablement mieux de nommer un nouveau directeur général des Postes, pour l'aider dans ses nombreuses fonctions. Mais, je crois qu'il est tout à fait contraire à l'intérêt public et très peu sage, au point de vue administration, de garder des fonctionnaires à appointements élevés dans des sinécures, et lorsque je parle ainsi, je parle avec bienveillance, voire avec grande bienveillance, de ce monsieur, à qui l'on a continué de payer une allocation de subsistance en plus de très beaux appointements, durant—j'oublie combien de temps, mais ce fut très longtemps, un an et demi à peu près. En outre, je crois que dès que l'auditeur général eut appelé l'attention du ministère des Finances sur ce fait, on eût dû y remédier aussitôt, et l'auditeur général n'eût pas dû avoir à en appeler à nouveau au ministère des Finances à ce sujet; cependant que ce ne fut que lorsque cet homme, contraint par des ordres sévères, eut quitté la ville pour retourner à ses anciennes occupations, que le paiement fut autorisé.

L'hon. M. STEWART: Je suis sûr qu'aucune allocation de subsistance ne lui a été payée depuis octobre.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre en est parfaitement sûr?

L'hon. M. STEWART: J'en ai la parole de mon fonctionnaire.

L'hon. M. STEVENS: Je ne mets pas en doute la sincérité du ministre, je doute plutôt de sa précision.

L'hon. M. STEWART: Ma mémoire des circonstances est très claire. Lorsque la nomination de M. Shanks fut confirmée, je donnai aussitôt des instructions afin que l'allocation de l'autre fut discontinuée. De fait, un tel état de choses ne me plaisait pas du tout.

M. CHAPLIN: Dois-je comprendre que mon honorable ami, le ministre, maintient ce service afin de donner de l'emploi à certains particuliers?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. CHAPLIN: C'est certainement ce que j'ai conclu des paroles du ministre, il y a quelques instants.

L'hon. M. STEWART: Le personnel fut considérablement augmenté après la guerre, Loin de moi de vouloir prétendre que ce service-ci n'est pas important, car je crois plutôt qu'il l'est, puisqu'il faut que tout travail topographique commence par des levés géodésiques. Je ne dirai pas non plus que nous ne pourrions pas faire ce travail avec un moindre personnel, mais je demande au comité d'avoir l'indulgence de me permettre de faire une réduction raisonnable dans ce crédit comme dans l'autre. J'ai réduit ce crédit de $50,000 cette année. Je puis dire à mon honorable ami que ces travaux ne sont pas de ceux dont la valeur diminue, ce sont des travaux très importants.

Il a été dit que de nombreuses requêtes m'étaient faites pour ces travaux, et c'est vrai. Il nous est impossible de satisfaire 75 p. 100 de ces demandes de nivellement et de levés topographiques sur les côtes, pour fins de navigation et d'hydrographie. Je ne puis que demander au comité de réfléchir raisonnablement à cette question. Je diminue ce service aussi vite que je crois qu'il est raisonnable de le faire, en vue des travaux à exécuter et des difficultés que nous occasionne cette réduction de personne. Ce service n'a pas été inauguré depuis la guerre, seulement.

Un grand nombre des employés de ce service se sont enrôlés; de retour de la guerre ils comptaient ravoir leurs anciennes positions; et je reconnais le beau geste de l'ancien gouvernement qui les a réintégrés dans ces emplois. Aujourd'hui, il nous faut diminuer ce personnel qui compte un grand nombre d'anciens combattants; il nous faudra renvoyer ces gens à un moment où l'emploi est rare; mais cela est inévitable.

M. LEADER: Cette question est vraiment très importante. Il y va d'un principe. Pas un instant je ne doute de la sincérité du ministre; seulement il ne connaît pas tous les détails de l'administration de son département aussi bien qu'il le pourrait. Je ferais peut-être bien de lire la lettre de protestation écrite le 13 décembre 1923 par l'auditeur général intérimaire. La voici:

Monsieur,—Le 23 juillet 1921 le conseil adopta un décret (C.P. 83/2614) accordant à M. F. H. Peters, surintendant des travaux d'irrigation à Calgary, mandé

à Ottawa pour un service spécial temporaire au département de l'Intérieur, une allocation de subsistance de $6.00 par jour, à partir du 31 mars 1921, tant qu'il serait en service spécial à Ottawa.

Le 31 janvier 1922 le conseil adopta un décret (C.P. 31/200) autorisant le payement à M. Peters de $1,084.50, soit le montant de ses frais de déplacement de Calgary à Ottawa. Les pièces justificatives fournies à l'appui de cette réclamation font voir apparemment que M. Peters a déplacé sa famille de Calgary à Ottawa au commencement d'octobre 1921.

Bien que le département ait payé, depuis bientôt deux ans, les frais de déplacement de M. Peters, le ministère de l'Intérieur n'a cessé de lui verser toujours son allocation quotidienne de $6.00; la raison avancée est qu'il n'a pas encore été nommé d'une façon permanente à Ottawa et qu'il est toujours le surintendant du service de l'irrigation avec bureau (nominalement) à Calgary.

Comme cette allocation de susistance se paye depuis si longtemps je voudrais savoir si le département a l'intention de continuer à la verser à M. Peters tant que ce dernier sera à Ottawa, nonobstant le fait que le Gouvernement ait soldé depuis près de deux ans les frais de déplacement de M. Peters de Calgary à Ottawa. Les données les plus récentes que je puisse obtenir établissent que M. Peters a touché en allocations quotidiennes un total de $5,850 jusqu'au 31 octobre dernier, en sus des $1,034.50 déboursés pour le compte de son déménagement.

Voici une autre lettre écrite le 10 janvier 1924 par M. J. C. Saunders, secrétaire de la Trésorerie:

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 décembre dernier touchant la continuation de l'allocation quotidienne de subsistance à M. Peters du département de l'Intérieur.

Le conseil du Trésor, tenant compte des circonstances spéciales, et en vue du retour prochain de M. Peters à Calgary est d'avis que son allocation de subsistance peut être continuée jusqu'à son départ d'Ottawa.

Il y a de cela plus de trois ans et, d'après cette correspondance, il continue à toucher son allocation quotidienne de $6. Je suis sûr que la situation réelle n'est pas connue du ministre.

L'hon. M. STEWART: Je sais que j'ai donné ordre de discontinuer cette allocation. Voilà ce que j'ai à dire à ce propos.

M. LEADER: Quand avez-vous donner ordre de cesser ce payement de $6 par jour?

L'hon. M. STEWART: Je ne saurais le dire au juste.

M. LEADER: La dernière lettre que j'ai citée était du 10 janvier 1924.

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Il y a même à ce sujet une lettre qui porte la date de juin 1923. J'abonde dans le sens de l'honorable préopinant; il y a ici un principe en jeu. Tout au moins devrait- on faire la leçon à ceux qui sont responsables du payement de cette allocation.

L'hon. M. STEWART: Si l'honorable député veut bien attendre, nous pourrons revenir là-dessus plus tard. En attendant je vais contrôler mes renseignements. Cette question n'a rien à voir au crédit que nous discutons; mais je ne voudrais pas la traiter avant de m'assurer que mes renseignements sont exacts.

M. CHAPLIN: Le ministre a-t-il dit tout à l'heure qu'à mesure que les employés meurent ou prennent leur retraite ils ne sont pas remplacés dans ce service?

L'hon. M. STEWART: Nous avons fait le moins de nouvelles nominations possible; nous déplaçons les employés d'un endroit à un autre.

M. CHAPLIN: Le ministre veut-il nous dire combien de nouveaux employés ont été nommés au cours des deux dernières années?

L'hon. M. STEWART: Je voulais parler de l'an dernier.

M. CHAPLIN: Eh bien, donnez-nous ce renseignement pour l'an dernier.

L'hon. M. STEWART: Il n'y a pas eu de nouvelles nominations l'an dernier.

L'hon. M. STEVENS: Quel était le chiffre des frais de ce service l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: Il se peut que tous les comptes de l'exercice ne soient pas encore réglés. L'année précédente le service a dépensé $343,000; et l'année dernière, $315,000.

M. HANSON: Quel traitement touchait ce surintendant des travaux en sus de la gratification rondelette de $6 par jour?

L'hon. M. STEWART: La somme de $4,500.

M. CALDWELL: Le ministre veut-il dire que nous pourrons discuter le cas de ce monsieur Peters?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CALDWELL: J'ai compris, d'après les remarques du ministre, qu'une des raisons pour lesquelles il ne diminuait pas plus ce crédit cette année, c'est parce qu'un grand nombre de ces gens-là sont des vétérans et que le pays leur doit de les tenir occupés.

L'hon. M. STEWART: Non, ce n'est pas tout à fait cela.

M. CALDWELL: Combien y a-t-il de vétérans?

L'hon. M. STEWART: Environ les trois quarts des arpenteurs.

M. CALDWELL: Quelle proportion représentent-ils par rapport au nombre total?

L'hon. M. STEWART: Presque 75 p. 100.

M. CALDWELL: Plus je réfléchis, moins j'approuve cette dépense, car j'estime qu'elle n'est pas essentielle. Peut-être est-ce parce que je ne comprends pas bien le genre de travaux dont il s'agit, ou du moins une partie de ces travaux. Mais quand on pense que nous diminuons de $250,000 le crédit relatif à la santé des animaux, de $50,000 le budget du département d'Hygiène, sans compter d'autres réductions importantes pour les maladies vénériennes, etc., il me semble qu'on propose ici de dépenser trop d'argent pour des choses qui ne sont pas essentielles. Voilà mon opinion bien sincère comme député. Ensuite, il faut se rappeler qu'on a arrêté les subventions aux provinces pour l'enseignement agricole. C'est pourquoi le public en général ne verra pas cette dépense d'un bon œil. Notre but, à nous membres du Parlement, c'est de supprimer pour le moment toutes dépenses superflues.

L'hon. M. STEWART: En réponse à mon honorable collègue, je me contenterai de dire que ceci doit servir de base à tous les travaux topographiques. Il s'agit du tracé du littoral. La majeure partie de ce travail, comme mes honorables collègues le savent, se fait dans l'Est, mais je ne donne pas cela comme raison spéciale pour le continuer. Je suis d'accord avec l'honorable député pour dire qu'on doit réduire au strict minimum les dépenses qui ne sont pas nécessaires; mais tous les levés topographiques, soit municipaux, soit provinciaux, doivent s'appuyer sur ces données exactes et pour cela on emploie les meilleurs ingénieurs du service. Ce travail est, en effet, des plus importants. Si je n'avais pas hérité de ce service, je pourrais probablement dire à mon honorable collègue: Oui, coupons dans tous les sens. Mais si on compare les autres crédits, je crois que je n'ai pas traîné en arrière: j'ai essayé de réduire mon budget d'un bout à l'autre et parfois je l'ai fait d'une façon très arbitraire.

M. CALDWELL: Le ministre veut-il dire qu'il y a une grande partie du littoral des Provinces maritimes qui n'est pas encore tracée? Alors à quoi servirait l'érection de ces tours faites de poteaux de cèdre? Elles sont érigées au faîte de montagnes dénudées d'où l'on peut voir à vingt milles dans n'importe quelle direction, ce serait se moquer des gens.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable collègue ne saisit pas l'importance du travail qu'on accomplit. Je dois avouer qu'au début je n'en saisissais pas la grande utilité. Or, c'est un travail excessivement précieux. Il s'agit d'établir des repères fixes et définitifs sur lesquels se basent toutes les autres études topographiques. Par conséquent, cela est très avantageux pour les régions intéressées et certainement ce tracé du littoral est on ne peut plus important.

M. CALDWELL: Reste-t-il une grande partie du littoral à tracer?

L'hon. M. STEWART: Oui, on me dit qu'il y en a les trois quarts dont le tracé n'est pas fait complètement ou convenablement.

M. CALDWELL: J'en suis surpris.

L'hon. M. STEWART: Je dois prendre la parole de l'ingénieur. Pour moi, c'est encore plus important que votre dépense pour l'enseignement agricole, tout précieux qu'il puisse être. J'ai connu, dans ma jeunesse, les difficultés qu'on rencontrait dans certains levés topographiques dans l'Ontario et les frais qu'entraînaient les procès, simplement parce q'on manquait de données exactes. Je ne veux pas discuter le point de savoir si on devrait continuer à faire cette dépense indéfiniment; peut-être que oui et peut-être que non, mais je la diminue aussi rapidement que possible.

J'ai considérablement diminué les frais dans tous les services des arpentages du ministère de l'Intérieur, sauf pour la protection des forêts et on voit là une augmentation que je crois pouvoir justifier.

M. CALDWELL: Je suis de cet avis.

M. THURSTON: Depuis combien de temps fait-on ces relevés?

L'hon. M. STEWART: On les a commencés en 1909.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre dit que, dans le passé, quand un poste devenait vacant à la suite de la mort, de la démission ou du déplacement d'un employé, on ne remplaçait pas cet employé.

L'hon. M. STEWART: L'année passée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il prétendait économiser de cette façon. Puis il a cité des chiffres indiquant qu'il avait dépensé toutes les sommes votées soit le crédit le plus élevé qu'on ait jamais voté pour ce service. Comment explique-t-il cela, à moins qu'il ne se soit produit aucun décès, aucune démission et aucun déplacement?

L'hon. M. STEWART: La réponse est que les travaux ont été poursuivis plus longtemps que jamais auparavant et avec les mêmes équipes. La saison de travail a été bien plus longue, mais le personnel n'a pas été augmenté.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne prétends pas qu'on avait augmenté le personnel, mais il n'y a pas eu de diminution et il ne pouvait pas y en avoir quand tous les crédits ont été dépensés.

L'hon. M. STEWART: Je puis faire observer une anomalie qui existe dans les crédits de l'Intérieur sous le titre "Appointements du personnel". A mon grand étonnement, et bien que nous ayons environ 25 employés de moins, en même temps que nous avons considérablement diminué les frais, nous allons, cette année, demander plus que jamais. Dans un service assez considérable, les augmentations statutaires représentent une somme très considérable. En tout cas, nous avons diminué de 16 le nombre des employés et nous avons des dépenses de traitement plus élevées.

Le très hon. M. MEIGHEN: Néanmoins, le ministre a approuvé le décret de l'exécutif donnant à la commission du service civil instruction de reviser les traitements en les augmentant.

L'hon. M. STEWART: Non, si l'honorable député veut examiner soigneusement ce décret il verra que les instruction ne sont ni d'augmenter ni de diminuer les traitements.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelle sorte de revision veut-on avoir?

L'hon. M. STEWART: Les instructions du décret sont de supprimer l'allocation de vie chère, de prendre en considération la situation dans laquelle se trouvent les employés de l'administration et de reviser leurs appointements en conséquence. L'allocation s'applique à ceux qui touchent jusqu'à $2,400 et ne va pas plus loin.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne peut pas s'échapper ainsi. Ce n'est pas de cette manière qu'on lit le décret. Le gouvernement supprime une partie de l'allocation de vie chère. Puis, en réponse aux demandes des employés, il adopte un décret de l'exécutif disant à la commission: "Il est vrai que nous avons supprimé l'allocation, mais c'est à vous de vous occuper de reviser les traitements". La revision signifie augmentation ou diminution. Je ne comprendrais certainement pas une revision qui laisserait les choses au même point.

L'hon. M. STEWART: Je ne prétends pas cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: La revision tend-elle vers une augmentation? Le ministre se plaint de ne pouvoir diminuer les frais de son ministère à cause des augmentations statutaires. Alors, comment explique-t-il avoir participé au décret de l'exécutif?

L'hon. M. STEWART: Je soutiens simplement que le décret ne commande pas à la commission d'augmenter les traitements ou de les diminuer. On ne donne aucune instruction à la commission, mais le gouvernement demande de discontinuer l'indemnité de vie chère.

[Le très hon. M. Meighen.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement le fait lui-même et la commission du service civil n'a rien à y voir. Le Gouvernement a supprimé l'indemnité puis dit à la commission du service civil: "tenez, nous vous chargerons de tous les traitements; nous avons supprimé l'indemnité et, maintenant, nous vous demandons de reviser les traitements". Le ministre veut-il à ce sujet faire entendre au comité que cela ne signifie pas de reviser en augmentant?

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi le Gouvernement baserait-il sa demande sur le retrait de l'indemnité s'il ne voulait pas que les traitements fussent augmentés? Je ne puis souffrir que le ministre nous dise: "nous faisons tout au monde pour réduire les dépenses, il y a ces augmentations statutaires dont nous ne sommes pas responsables. Elles existent et nous devons les respecter. Elles arrivent sur nos têtes comme autant de coups de marteau".

Alors, il renvoie à la commission du personnel toute la liste des traitements avec les augmentations annuelles, dans l'intention d'obtenir un relèvement général.

L'hon. M. STEWART: C'est une supposition gratuite. Le décret parle par lui-même. Il a été déposé. Les instructions données au sous-comité sont jointes au document. Elles sont assez claires.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je les ai lues.

L'hon. M. STEWART: En ce cas, l'honorable membre doit savoir que nous n'avons pas dicté à la commission du service civil ce qu'elle a à faire. J'ai dit ce qui existait. Je ne prétends pas distribuer les responsabilités.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi le Gouvernement juge-t-il une nouvelle revision nécessaire?

L'hon. M. STEWART: C'est pour élaguer l'indemnité, qui est un embarras.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cette explication ne me satisfait pas. Le Gouvernement peut supprimer l'indemnité sans recourir à la commission du personnel, et il l'a déjà fait en partie. Pourquoi avoir demandé à la commission de reviser les traitements? Si ce n'est pas dans le but d'augmenter les salaires, pourquoi est-ce donc?

L'hon. M. STEWART: Notre collègue doit savoir que la commission du service civil est chargée de fixer la rétribution et le classement

des fonctionnaires. C'est elle-même qui en fait la proposition au Gouvernement.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est inexact.

L'hon. M. STEWART: La commission présente son avis au Gouvernement et celui-ci agit en conséquence. C'est elle qui fait les remaniements.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est l'instrument dont on se sert.

L'hon. M. STEWART: A qui voulez-vous que la tâche soit confiée?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne dis pas qu'il fallait la confier à d'autres; mais je veux savoir si le Gouvernement ne l'a pas confiée à la commission en lui insinuant d'augmenter les salaires. Ce ne pouvait être dans un autre but, puisque le Gouvernement supprimait l'indemnité de cherté de vie.

L'hon. M. STEWART: C'est un simple procédé de déduction.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment cela?

L'hon. M. STEWART: Vous concluez du renvoi de la question à la commission du personnel que les traitements doivent être augmentés. Je n'admets pas cette conclusion.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel était le but du Gouvernement?

L'hon. M. STEWART: Libre à vous de le soutenir.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi avez-vous jugé cette procédure nécessaire?

L'hon. M. STEWART: Parce que l'indemnité devait cesser.

Le très hon. M. MEIGHEN: Parfaitement.

L'hon. M. STEWART: Il n'y a pas d'autre raison. Même en certains cas les salaires vont subir une diminution.

Le très hon. M. MEIGHEN: Parce que l'indemnité est supprimée.

L'hon M. STEWART: Je ne garantis pas qu'elle le sera. C'est possible. L'affaire est laissée à la commission du personnel.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vu que l'indemnité était supprimée le Gouvernement a décidé de renvoyer la question à la commission pour savoir si les traitements seraient diminués?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes et d'Accise): L'honorable député s'oppose-t-il à la revision des salaires?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je m'oppose à ce que les ministres, y compris le ministre de l'Intérieur, blâment la loi qui accorde des augmentations annuelles.

L'hon. M. BUREAU: Vous n'avez pas répondu à ma question? Je vous ai demandé: Etes-vous opposé à la revision des salaires?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je voudrais savoir auparavant en quel sens la revision va se faire. Le ministre ne paraît pas le savoir.

L'hon. M. BUREAU: On ne vous donnera pas la définition du mot revision. La revision est confiée à la commission du personnel.

Le très hon. M. MEIGHEN: La revision à laquelle je m'oppose, c'est celle indiquée par le ministre: une revision qui n'a aucun but, qui ne doit ni augmenter, ni diminuer les traitements.

L'hon. M. BUREAU: Elle a un but.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel est-il?

L'hon. M. BUREAU: Pourquoi revise-t-on les lois? Pourquoi revise-t-on quelque chose? Si ma connaissance de l'anglais ne me fait pas défaut, la revision est en vue d'ajuster. Si l'on trouve quelque chose d'injuste on le répare si possible. C'est ainsi que je le comprends.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'est-ce qu'il y a d'injuste, d'après le Gouvernement?

L'hon. M. BUREAU: Nous ne disons pas que nous avons pensé qu'il y avait injustice.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oh, oh.

L'hon. M. BUREAU: Mon très honorable ami n'a pas besoin de biaiser. Il veut savoir pourquoi la revision. Est-ce bien cela?

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi on l'a ordonnée.

L'hon. M. BUREAU: Parce que le temps était venu de rajuster les salaires. Les salaires n'ont pas été ajustés parce que pendant la guerre on a accordé des augmentations et avec raison. Je ne les discute pas. Les choses redeviennent normales maintenant. Les employés civils sont mécontents et ils veulent une revision. Nous voulons de l'efficacité et pour l'obtenir vous devez leur montrer que vous comprenez la nature humaine, que vous comprenez leurs besoins. Le tribunal régulier pour effectuer ce travail était la Commission du Service civil et nous avons demandé à cette commission d'y voir. Qu'il soit nécessaire de diminuer les salaires, je n'en sais rien; ce sera à la Commission du Service civil de le dire, et mon très honorable ami peut tirer

toutes les conclusions qu'il voudra à ce sujet. Mais cela ne change en rien le fait que la question a été renvoyée à la Commission du Service civil.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai été considérablement aidé par le ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Bureau) et je lui en suis profondément reconnaissant.

L'hon. M. BUREAU: C'est la première fois que mon très honorable ami l'est. Je l'en remercie.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les employés civils étaient mécontents et le Gouvernement comprenant la nature humaine et désirant répondre à leurs demandes a accordé une revision. Ajoutant cela à la déclaration du ministre de l'Intérieur j'en ai assez pour comprendre que la revision sera un relèvement.

L'hon. M. STEWART: Je ne veux pas que mon très honorable ami me fasse dire que c'est un relèvement.

L'hon. M. STEVENS: Etant donné que d'après la déclaration faite par le ministre il y a un instant, la revision est limitée aux salaires inférieurs à 2,000, alors le ministre et le Gouvernement limitent leur revision dans un sens ou dans l'autre aux services les moins rétribués. Un examen des salaires payés dans ce département, comme l'indique le budget, montre que pour 125 commis, l'augmentation totale est seulement de $2,000. Ce sont les classes dont on doit examiner les salaires avec grand soin. D'autre part, nous avons une longue liste de fonctionnaires largement rétribués avec des appointements qui vont de $8,000 à environ $3,000 et qui reçoivent tous par an une augmentation très voisine de l'augmentation totale de trente ou quarante de ceux des classes les moins payées. C'est ce que nous critiquons dans ces dépenses. C'est pourquoi nous critiquons ce qu'a dit le ministre il y a un moment, qu'il se trouve en réduisant son personnel de seize — j'ai les chiffres ici et je m'en sers simplement parce que le ministre les a introduits dans la discussion — avoir une augmentation d'une somme considérable. Mais ces augmentations sont pour les classes bien payées et c'est ce que nous critiquons. Si l'on doit faire une revision ou même une revue des salaires du service civil pourquoi prendre le facteur de la poste à $960 ou moins? J'en citerai à mon honorable ami à $937. Parmi eux quarante-quatre commis reçoivent une augmentation de $600 et ce sont tous des employés peu payés. Ce sont eux qui seront soumis à une revue ou à une revision.

L'hon. M. BUREAU: Non il n'y a pas de limite.

[L'hon. M. Bureau.]

L'hon. M. STEVENS: Je base mon argument sur ce qu'a dit le ministre de l'Intérieur que le décret du conseil est limité aux salaires jusqu'à $2,000.

L'hon. M. BUREAU: Il n'y a pas de limite.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami se souviendra très bien que lorsqu'on a institué l'indemnité, elle s'appliquait au début à tous les traitements jusqu'à $4,500. Il n'y a personne dans le service civil que l'on refusera d'entendre devant la commission et le décret du conseil ne dit pas que la revision est limitée aux salaires qui comportent maintenant une indemnité, c'est-à-dire de $2,400 et moins.

L'hon. M. STEVENS: Le décret du conseil tiendra-t-il compte de l'excuse légitime indiquée par le ministre il y a un moment que le surplus de dépense, en dépit de la diminution, était attribuable aux augmentations statutaires?

Le décret du Conseil confère-t-il à la Commission du service civil le pouvoir de rectifier la situation de quelque manière ou même de faire des propositions à cet effet?

L'hon. M. STEWART: Pour ma part, je serais très heureux si l'on proposait certaines modifications à la loi du service civil. Cependant, cette loi, mon honorable ami le sait fort bien, décrète des augmentations régulières et statutaires jusqu'au maximum fixé pour certaines classes de fonctionnaires. Nulle catégorie du service civil soumise à la juridiction de la commission se verra nier le droit d'être entendu par la Commission du service civil.

L'hon. M. STEVENS: Ce droit d'appel ne s'appliquerait que dans le cas des relèvements et non pas des diminutions. Je ne suppose pas que la Commission du service civil soit débordée de demandes de diminution de traitements. Pour se servir de l'expression que le ministre a employée, il y a un instant, cela ne serait guère conforme à la nature humaine; nous ne devons nous attendre à rien de tel. Toute cette sympathie que le Gouvernement témoigne au service civil tient plus ou moins de la comédie. Cela n'est réellement pas sincère.

L'hon. M. BUREAU: La revision?

L'hon. M. STEVENS: Non, cette invitation au service civil à demander à la commission une diminution de traitements.

M. LEADER: Je ne vois pas d'objection à ce que les fonctionnaires de l'état retirent des traitements suffisants; de fait, je désirerais que

nous fussions tous en mesure de retirer des appointements qui nous permettrait de vivre dans le luxe. Cependant, je m'oppose à l'idée qu'un fonctionnaire touche deux traitements ou un supplément d'appointements. Je tiens à appeler l'attention du ministre sur une plainte qu'a faite l'auditeur général en ce qui regarde les services géodésique et astronomique. La lettre de l'auditeur général est ainsi conçue:

Bureau de l'auditeur,
Ottawa, 12 juin 1923.

Monsieur,—Au mois de février dernier, lorsqu'un certain nombre de vos fonctionnaires au service des divisions géodésique et astronomique de votre département ont obtenu de la commission du service civil que leur nomination permanente datât du 1er avril 1919, une liste de paie fut soumise à ce bureau pour le règlement des arrérages. Or, cette liste de paie indiquait que les fonctionnaires dont les noms suivent avaient soutiré leurs traitements comme suit:

A. J. Brabazon, montant soutiré.. ..	$27 50
W. M. Dennis, montant soutiré.. ..	114 50
E. G. Gerard, montant soutiré.. ..	7 35
T. C. Dennis, montant soutiré..	93 00
A. J. Rainboth, montant soutiré.. ..	58 10
J. F. Dolan, montant soutiré..	33 07
Thos. Hackett, montant soutiré.. ..	13 75

Etant donné que ces sommes ou partie d'icelles ne paraissent pas avoir été remboursées jusqu'à date, je désire savoir quelles mesures votre département a prises ou se propose d'adopter à ce sujet.

Je demeure, monsieur, votre tout dévoué,

(Signé) WM KEARNS,
Adjoint de l'auditeur général.

Quelle mesures a-t-on adoptées pour faire rentrer ces sommes dans le Trésor? Si cela peut faire mieux l'affaire du ministre, je propose que l'affaire reste en suspens en attendant qu'il nous communique les renseignements en ce qui regarde F. H. Peters.

L'hon. M. STEWART: Je déposerai les renseignements complets qui concernent cette affaire. C'est la première fois que j'entends parler de cela.

M. MARTELL: Le ministre pourrait-il aussi nous fournir des renseignements touchant le nombre d'augmentations de traitements qui ont été accordés depuis le 6 décembre 1921?

Le très hon. M. MEIGHEN: D'augmentations?

M. MARTELL: Certainement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui ne sont pas des augmentations statutaires? Certains honorables députés ne se rendant peut-être pas parfaitement compte de la nature des augmentations statutaires, je prierai le ministre de confirmer l'assertion que j'ai faite il y a un instant, à savoir que ces augmentations dépendent absolument des pouvoirs discrétionnaires dont dispose mon honorable ami; c'est-à-dire qu'il peut les retenir.

M. MARTELL: Ces augmentations statutaires ont-elles jamais été refusées en aucun temps?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui.

L'hon. M. BUREAU: Sans raison?

Le très hon. M. MEIGHEN: Ces augmentations dépendent absolument du bon vouloir du ministre.

L'hon. M. BUREAU: Pas sans raison.

Le très hon. M. MEIGHEN: Evidemment; elles ne le sont jamais par un bon ministre.

L'hon. M. BUREAU: C'est fort bien de prétendre que ces augmentations dépendent du pouvoir discrétionnaire du ministre; mais il doit suivre une certaine pratique bien établie. Mon très honorable ami ne soutiens pas, sans doute, qu'un ministre peut refuser indistinctement n'importe quelle augmentation statutaire sans raison?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non; je ne prétends pas que cela se soit fait. Je soutiens toutefois que si un ministre ou le Gouvernement est d'avis que, du fait des modifications qui se sont produites dans la situation, soit du trésor public soit du pays—une diminution appréciable du coût de l'existence, pour ne citer qu'un exemple,—il aurait le pouvoir et il serait justifié...

L'hon. M. BUREAU: Je n'en sais rien.

Le très hon. M. MEIGHEN: De refuser les augmentations statutaires.

L'hon. M. BUREAU: Il en aura le pouvoir, mais je ne suis pas prêt à admettre qu'il aurait raison de l'exercer, car, mon très honorable ami le sait, refuser à un employé une augmentation statutaire c'est lui infliger une sorte de punition.

Le très hon. M. MEIGHEN: Telle a été la pratique.

L'hon. M. BUREAU: Toujours. Mon honorable ami ne soutiendra pas que si nous voulions y renoncer nous pourrions invoquer, par exemple, la rigueur des temps pour refuser cette augmentation. Jamais l'employé civil n'a pensé, en entrant dans le service, qu'il serait traité de la sorte, et jamais aucun ministère n'a songé, non plus, à agir de la sorte à son égard. Mais l'aspirant qui saurait que son augmentation statutaire dût dépendre du caprice d'un ministre hésiterait à entrer dans le service.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre a fort bien dit en quoi consiste la pratique; on laisse accorder les augmentations statutaires selon le cours ordinaire, à moins de raisons particulières de les refuser. Ajoutons

que, dans le passé, on n'a jamais cru à l'existence d'une cause générale susceptible de modifier un refus général d'augmentation statutaire. Je ne saurais dire qu'il existe aujourd'hui une cause générale; mais si, pour l'une ou l'autre des deux raisons que j'ai mentionnées, le Gouvernement pensait qu'il en existe une...

L'hon. M. BUREAU: Si.

Le très hon. M. MEIGHEN: ...il aurait plein pouvoir de refuser l'augmentation, et je ne vois pas pourquoi il s'abstiendrait de l'exercer.

L'hon. M. BUREAU: Si l'eau de la mer était en ébullition les poissons se trouveraient cuits.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre voudrait-il expliquer l'indemnité accordée à John Hedin?

L'hon. M. STEWART: Cet homme fut blessé sur le chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord.

John Hedin était un cantonnier à l'emploi du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord. Il fut blessé le 17 octobre 1921, dans une collision survenue entre une voiture automobile de notre équipe préposée aux nivellements de précision et une voiture automobile sur laquelle voyageait Hedin. Il n'a pas été révélé que la cause de l'accident fût attribuable à telle ou telle des parties, il était évident qu'il n'avait pu être évité.

La compagnie de chemin de fer ayant soumis le cas à la commission des indemnités ouvrières de l'Ontario selon le cours ordinaire, celle-ci accorda à Hedin la somme de $994.40 pour services de médecin et d'hôpital et pour perte de temps, ainsi qu'une pension viagère de $20 par mois à cause d'invalidité partielle permanente.

Le 6 juillet 1923, le ministère de la Justice décida que, grâce aux termes de l'entente intervenue avec le Témiscamingue-Ontario-Nord et qui prévoit l'emploi de voitures automobiles pour les fins des nivellements de précision, notre ministère n'était pas responsable de l'accident.

M. Lee, président de la commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord, pria cependant ce ministère de rembourser à la commission le plein montant du jugement sous prétexte de responsabilité morale pour la raison que l'accident ne serait pas arrivé si notre équipe ne se fût pas trouvée sur la ligne. Il ajouta qu'il ne serait plus permis au service géodésique de poursuivre ses opérations le long du chemin de fer tant qu'il ne serait pas intervenu un règlement satisfaisant pour la commission. Considérant la responsabilité morale qui existe sans doute et l'embarras dont le service géodésique aurait à souffrir par suite de l'interdiction de ses opérations sur la propriété du chemin de fer, on a jugé qu'il convenait de déterminer le paiement de la somme réclamée d'après d'autres raisons que des raisons de droit.

Voilà pourquoi nous payons, en tout, $1,564.40 à titre d'indemnité.

(Le crédit est adopté.)

Frontières internationales—dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales, $20,000.

M. LEWIS: Est-ce là le minimum requis par rapport aux frontières internationales? Au cours des deux dernières sessions, l'honorable ministre a déclaré que l'item voté serait le dernier qu'il y eût lieu de requérir, à l'exception d'une faible somme chaque année pour fins de réparation.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a fait une déclaration exacte et je l'ai basée sur les renseignements que je possédais alors. Je suis maintenant informé que, d'après le traité en vertu duquel nous devons exécuter ces travaux de concert avec les Etats-Unis, il va nous falloir dépenser chaque année environ $20,000 pour l'entretien des bornes. Je n'ai pas cherché à en savoir plus long sur ce point.

M. McQUARRIE: Quels sont les détails de cet article?

M. LEWIS: Les Etats-Unis doivent-il verser la même somme chaque année?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CAMPBELL: Cette dépense sera-t-elle permanente?

L'hon. M. STEWART: Oui, environ $20,000. Voici les détails de cet article:

J. A. Pounder, ingénieur géodésique	$2,520 00
G. T. Prinsep, ingénieur géodésique	2,520 00
T. P. Reilly, jr., ingénieur géodésique	2,040 00
D. F. Chisholm, jr., ingénieur géodésique	2,040 00
J. N. Ingersoll, jr., ingénieur géodésique	2,040 00
Florence Swallow, commis dactylographe	1,140 00
J. M. Dwyer, commis messager	900 00

Ces appointements forment le total de $13,200. Viennent ensuite:

Gravure et impression de cartes, et impression de rapports, 5,000.

Pour réparer et renouveler les bornes et les repères de la frontière entre Québec et le Maine et entre celles qui séparent le Nouveau-Brunswick du même Etat, $800.

M. McQUARRIE: Qu'a-t-on besoin de cartes?

L'hon. M. STEWART: Pour l'indication des repères le long de la frontière. Le directeur de ce service, M. McArthur, m'a dit qu'on lui a rogné son crédit à tel point qu'il ne sait s'il pourra faire la dépense qu'exigent les membres américains de la commission. J'ai fixé la somme à ce chiffre parce qu'on m'a dit plus d'une fois que c'est à peu près celle dont on a besoin.

M. McQUARRIE: Qu'a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: $42,940.

(Le crédit est adopté.)

Gouvernement du territoire du Yukon—	
Appointements et frais d'administration du territoire	$ 65,000
Subvention au conseil local	45,000
Subvention pour l'entretien et la construction des routes	70,000
	$180,000

M. BLACK (Yukon): Pourquoi le troisième item est-il réduit de $80,000 à $70,000? Cette subvention est indispensable au développement du territoire, et cependant on en réduit le chiffre, tandis que les autres item restent tels qu'ils étaient auparavant.

L'hon. M. STEWART: Il y a un an, nous avons très sensiblement augmenté le chiffre de la subvention accordée pour les routes, et l'on m'a dit que ce relèvement répondait amplement aux besoins. Eu égard au camp Mayo et vu qu'il exige l'entretien de voies de communication, je n'ai pas cru devoir réduire davantage le présent crédit. Avant l'année dernière, si je me rappelle bien, le chiffre en était de $50,000; nous l'avons relevé à la dernière session afin que les gens pussent pénétrer jusqu'à ce district minier que nulle voie ferrée ne dessert. Nous considérons qu'il suffira de $70,000 pour faire les améliorations nécessaires et solder les frais d'entretien.

M. CALDWELL: Le ministre voudra-t-il expliquer le second item: "Subvention au conseil local"?

L'hon. M. STEWART: Cette subvention sert à maintenir la législature du Yukon.

M. SPEAKMAN: Quelle est actuellement la population du Yukon?

L'hon. M. STEWART: Elle est formée de trois à quatre mille blancs et d'un nombre considérable d'Indiens.

M. SHAW: Quels appointements sont inclus dans l'item de $65,000?

L'hon. M. STEWART: Voici le détail de cet item:

Pour appointements	$19,400
Pour frais de subsistance	15,900
Aliénés: dépenses relatives à leur transport et à leur entretien à l'hôpital des aliénés et à l'hôpital des maladies mentales de New-Westminster (C.-A.), ainsi qu'à leur entretien aux casernes de la R.G.C., à Dawson et à Whitehorse	15,000
Frais de voyage de fonctionnaires du dehors à Dawson, aller et retour, ainsi que dans le territoire	3,000
Impression et papeterie	2,500
Dépense relative à la perception de la taxe d'exportation par les officiers de la gendarmerie à cheval. Ils reçoivent 50 cents pour chaque jour qu'ils consacrent à ce travail	500
Pour payer aux membres de la gendarmerie à cheval une commission de 10. p. 100 sur les sommes qu'ils perçoivent à titre de receveurs de l'enregistrement et d'inspecteurs des mines, ainsi qu'en qualité d'agents des terres et forêts du domaine fédéral	750
Divers: frais de transport en grande et petite vitesse, télégraphe, téléphone, poste et dépenses imprévues	7,950
Total	$65,000

M. SPEAKMAN: De combien de membres le conseil du Yukon est-il formé?

L'hon. M. STEWART: De trois.

M. SPEAKMAN: Et tous les frais de ce conseil sont soldés par le Gouvernement fédéral?

M. BLACK (Yukon): La subvention dont il s'agit sert à solder les frais que fait le conseil. Chacun des conseillers touche une indemnité de $400, et la subvention permet au conseil de maintenir des hôpitaux, des écoles et les autres institutions dont le territoire ne saurait se passer. Une partie de la subvention de $45,000 sert à l'établissement de routes —il en a été ainsi par le passé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le nombre des conseillers était autrefois de douze, mais un bon gouvernement l'a réduit à trois.

M. SPEAKMAN: Et la population décroit sans cesse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il y avait douze conseillers quand la population n'était pas plus nombreuse qu'à présent.

M. McQUARRIE: Y a-t-il du vrai dans ce que les journaux annonçaient récemment, à savoir que le gouvernement fédéral aurait proposé au gouvernement de la Colombie-Anglaise de se charger de l'administration du Yukon?

L'hon. M. STEWART: C'est la première nouvelle que j'en ai.

M. BLACK (Yukon): J'ai lu des articles de journaux dans ce sens. L'idée n'est pas soutenable. Le Yukon est un territoire fédéral dont il ne conviendrait nullement de confier l'administration au gouvernement de la Colombie-Anglaise. On a dû lancer cette idée en se fondant sur ce que le territoire est contiguë à cette province; mais il pourrait être administré par le gouvernement d'Ontario ou de Québec aussi bien que par celui de la Colombie-Anglaise. Non, l'idée n'est pas pratique et n'est pas celle d'un homme qui connaît bien son sujet. En réalité, elle sert tout simplement à démontrer que celui qui l'a lancée parlait sans savoir.

M. SPEAKMAN: Si je me suis permis de faire ces questions, ce n'est pas que je m'oppose à ce qu'une partie de la population reçoive des services nécessaires pour la seule raison qu'elle est clairsemée et répandue sur un vaste territoire; mais en réfléchissant à tous les autres crédits qui ont été ouverts, y compris les appointements et les dépenses qui s'y rattachent, les frais du conseil—et je suis aise d'avoir entendu expliquer comment ces frais se répartissent—la subvention accordée pour les routes, les appointements du per-

sonnel judiciaire, le conseil fédéral et toutes les dépenses qu'il entraîne, je me suis dit que si cette population continue à décroître, elle va finir par nous coûter cher. Je ne m'oppose pas à l'ouverture du crédit pour l'unique raison que la population est clairsemée, car celle-ci a droit à tous les services nécessaires.

M. BLACK (Yukon): Je veux faire bien comprendre à l'honorable député que mes observations ne visaient nullement sur les questions qu'il a faites, mais plutôt l'idée que l'administration du territoire du Yukon devrait être confiée au gouvernement de la Colombie-Anglaise.

(Le crédit est adopté.)

Appointements et frais relatifs à l'administration des territoires du Nord-Ouest, y compris l'érection de bâtiments et travaux de recherches, etc.—Etablissement et exploitation de stations de T.S.F., y compris les édifices, etc.—Exécution de la loi de la chasse dans les territoires du Nord-Ouest.—Explorations, salaires et dépenses casuelles, réparations aux bateaux, etc., y compris $1,000 à J. D. Craig, officier en charge de l'*Arctic*, expédition de 1924-25.—Indemnité à la veuve de feu Wilfrid Caron, noyé dans l'exercice de ses fonctions à bord de l'*Arctic*.—Indemnité à la veuve de feu Desmond O'Connell, noyé dans l'exercice de ses fonctions à bord de l'*Arctic*, $378,000.

M. LEADER: Je veux appeler l'attention du comité sur une inscription portée au rapport de l'auditeur général, inscription qui se rattache au présent article du budget. Je regrette d'avoir à parler de choses pareilles, mais je considère qu'il est de mon devoir de modeste représentant du peuple de m'élever contre la dépense illégale de deniers publics que j'entends porter à la connaissance de la Chambre et à celle du pays. Cette inscription du rapport de l'auditeur général est comme suit:

1,000 cigarettes "Players"..	$ 17 35
500 cigares 7-20-4..	40 00
500 cigares Benson & Hedges..	75 00
	$132 35

L'hon. M. STEWART: Ces fournitures ont été mises à bord de l'*Arctic*. Nous laissons dans les régions septentrionales des agents qui y passent tout un très long hiver et ne voient de blancs que le jour où l'*Arctic* revient avec, à son bord, deux hommes qui prendront leur place. Là-bas, sur la côte orientale, nous avons trois postes. On y trouve en tout temps, mon honorable ami le sait, des équipes d'explorateurs. On a même vu certain professeur envoyé par le gouvernemtnt danois passer trois années dans le sud de l'île Melville. Ce territoire, dira-t-on, ne vaut pas la peine qu'on le garde; cependant, on y a déjà découvert d'importants dépôts de houille, et il se peut aussi qu'il s'y trouve des minéraux. Nous avons donc pensé qu'il y a lieu de consacrer quelque argent au maintien de notre souveraineté sur ces régions.

Je croyais avoir par devers moi une carte indiquant la situation des postes; peu importe. Nous avons là-bas trois postes dont l'un se trouve au goulet de Pond, et nous projetons d'en établir deux autres pour que nos agents puissent veiller à la conservation du gibier et faire observer la loi chez les tribus indigènes. On laisse à chacun des postes deux hommes qu'on ne peut aller voir que durant une très courte période du milieu de l'été. Il faudra qu'un navire aille par là tout les ans. L'année dernière, au moment où cet article du budget était à l'étude, un personnel judiciaire était en route pour ces lieux lointains, devant se rendre jusqu'au golfe de Cumberland pour y instruire le procès d'un meurtrier. Il nous a fallu, pour le même motif, envoyer un autre personnel judiciaire à Aklavik, à l'embouchure du Mackenzie, et nous devons en envoyer un troisième cette année encore. La dépense peut paraître considérable, mais il s'agit là des avant-postes de la civilisation; ils sont difficiles à atteindre et on ne peut le faire qu'à une époque de très courte durée.

M. LEADER: C'est pour en motiver le maintien, j'imagine, que l'on appointe un personnel judiciaire?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. LEADER: Alors, pour les approvisionner de cigares et cigarettes, qu'ils s'en achètent. Ce sont les contribuables déjà surchargés qui sont obligés de solder la note. Ce montant est peu considérable, mais il comporte un principe, et c'est la même chose jusqu'à la fin. Nous ne saurions trop le condamner.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami se rappellera que nous envoyons là des représentants officiels du gouvernement canadien. Ils rencontrent des représentants de pays étrangers, et je ne crois pas, étant donné les circonstances, que nous nous sommes montrés extravagants en mettant à bord, à cette fin, quelques paquets de cigarettes et un peu de tabac. Cependant, si l'on s'y oppose, je verrai à ce que cela cesse l'an prochain.

M. GOULD: Pourquoi ne pas déléguer des gens qui ne fument pas?

L'hon. M. STEWART: Les fumeurs achètent leur propre tabac.

M. LEADER: Le ministre prétend-il que c'est une dépense excusable?

L'hon. M. STEWART: Franchement, c'est la première fois que j'en entends parler. Je ne

savais pas que nos représentants emportaient ce tabac avec eux, mais je ne vois rien de blâmable à ce que les représentants officiels du gouvernement canadien prennent avec eux une quantité raisonnable de tabac.

M. LEADER: Le ministre croit que c'est dans l'intérêt de l'économie?

M. PARENT: Si les cigarettes sont bonnes.

M. LEWIS: Espère-t-on que des gens s'établissent là-bas, ou est-il possible d'extraire le charbon ou les minerais qui peuvent s'y trouver? Je ne refuserais pas à nos représentants le plaisir de fumer quelques cigares ou cigarettes s'ils ont avec d'autres des entretiens amicaux, mais cette dépense doit-elle s'éterniser?

L'hon. M. STEWART: Je pense qu'il est bon d'exercer une certaine surveillance sur les tribus du Canada, parce que, comme le sait mon honorable ami, si nous ne les protégeons pas, les trafiquants, qui ne sont pas particulièrement soucieux du bien-être des Esquimaux, pénètrent chez eux, les débauchent, leur donnent des spiritueux et exercent une mauvaise influence sur eux, bien que nous en ayons la responsabilité. Le problème relatif aux Esquimaux commence à être assez sérieux et nous établissons des postes de police en divers endroits de la côte pour les protéger et conserver leur gibier.

M. LEWIS: Mais je dis qu'au lieu de protéger les Esquimaux c'est l'intérêt des négociants ou de ceux qui vont là que nous semblons prendre. Nous essayons de faire observer la loi par les Esquimaux qui n'ont jamais reçu une éducation dans ce sens, et lorsqu'ils violent la loi ils vont jusqu'à subir la peine capitale alors qu'à cause de leur intelligence peu développée, ils ne sont peut-être pas en état d'envisager la justice au même point de vue que nous.

L'hon. M. STEWART: J'ai eu le plaisir de converser avec un trafiquant qui a passé tout l'hiver à Aklavik où un poste de police est établi depuis quelque temps. Il m'a dit que ces Esquimaux se comportent à peu près comme les habitants des autres régions du pays, bien qu'il fasse nuit continuellement. Ils ont des gramaphones et quelques-uns de ceux qui sont venus en contact avec la civilisation ont leurs propres embarcations de pêche et, selon lui, s'amusent en général fort bien. Je crois, et si je ne me trompe, il est reconnu que les Esquimaux s'adaptent plus rapidement à la civilisation que les Indiens qui habient le nord du grand lac des Esclaves et les régions qui bordent le Mackenzie.

M. LEWIS: Ce service se fera tous les ans sans interruption?

L'hon. M. STEWART: Oui; je veux dire que le vaisseau devra visiter ces côtes. Mais nous avons construit des maisons, transporté des approvisionnements et mis toute chose en place. Ce travail ne sera pas à recommencer.

M. LUCAS: Le deuxième article relatif à la création et l'exploitation de postes de sans-fil, y compris la construction de bâtiments, des travaux de recherches, etc., montre une augmentation de $55,000.

L'hon. M. STEWART: L'an dernier nous avons établi deux postes de télégraphie sans fil, l'un à Dawson et l'autre à Mayo, au Yukon. Ces innovations nous ont économisé, je pense, beaucoup d'argent, surtout pour l'entretien des lignes et des poteaux. Nous établissons cette année d'autres postes dans les territoires. Nous aurons un poste de distribution centrale—je crois que c'est décidé maintenant—à Edmonton. Nous aurons un poste à Edmonton, un autre à Fort-Vermilion, un troisième à Fort-Smith, de sorte que l'on l'on pourra communiquer par le sans-fil avec McPherson, créant ainsi peu à peu une chaîne de communication avec les postes de l'extrême nord—ceux du Mackenzie, de Mayo et de Dawson, le principal centre de distribution étant à Edmonton. Ainsi, les habitants de tout le nord du pays, durant les neuf mois qu'ils sont isolés par les hivers rigoureux, seront en communication avec l'extérieur.

M. LEWIS: Ce crédit comprend-il toutes les stations du Nord-Ouest?

L'hon. M. STEWART: Il comprend Edmonton.

M. LEWIS: Comprend-il toutes les stations?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon M. STEVENS: Il y a un item dans ce crédit pour les pensions?

L'hon. M. STEWART: Je sais ce à quoi mon honorable ami fait allusion. Lorsque l'*Arctic* descendait le Saint-Laurent, après avoir quitté Québec il se trouva pris dans une violente tempête, et deux de ses matelots se noyèrent. Il y a un crédit accordant une allocation à la veuve et aux parents des deux hommes qui ont péri dans cette circonstance.

M. McQUARRIE: Le ministre nous expliquera-t-il la situation relative à l'île Wrangel?

L'hon. M. STEWART: Il y a peu à expliquer. Nous avons eu une longue discussion avec M. Stefansson au sujet de l'île Wrangel. Je ne puis me rappeler le moment précis au-

quel le Gouvernement actuel a dit à M. Steffansson qu'il n'était pas intéressé dans l'île Wrangel, étant donné qu'elle se trouve éloignée de la côte de Sibérie. Cependant, nous avions été informés de manière indirecte que l'amirauté britannique pourrait être intéressée dans cette île comme base d'aviation. On nous avait dit que des aviateurs anglais pourraient traverser le Canada septentrional en route pour l'Orient. Stefansson partit pour l'Angleterre où il eut une entrevue avec les autorités anglaises, mais apparemment le gouvernement britannique n'est pas disposé à réclamer aucun droit sur l'île Wrangel; du moins, je n'ai pas entendu dire que telle fut leur intention. Je ne sais pas officiellement ce qu'il se propose de faire, mais en ce qui concerne le Canada, nous ne réclamerons aucun droit sur cette île.

M. McQUARRIE: Le Gouvernement a-t-il fait une enquête relative à la mort des hommes qui ont été laissés sur l'île?

L'hon. M. STEWART: Non, nous n'étions aucunement responsables de cette expédition.

L'hon. M. STEVENS: Ce crédit pourvoit aux explorations, n'est-ce pas? Le vapeur *Arctic* y est-il compris?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre nous dirait-il combien l'*Arctic* a coûté l'an dernier et quel travail il a fait?

L'hon. M. STEWART: Il est allé en expédition de Québec au cercle Arctique ayant à bord des hommes de loi qui s'en allaient au golfe Cumberland pour y faire le procès d'un Esquimau, et il devait se rendre plus au nord, pour établir un poste à Etah ou vis-à-vis, sur l'île Melville. Cependant, l'état de la glace ne lui permit pas de débarquer le matériel pour ce poste, et il dut retourner au poste établi il y a un an, au sud de l'île. Il visita ensuite le poste à Pond's Inlet, et ramena à Québec à son retour la cour de justice en question.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre me donnerait-il le chiffre global relatif à l'*Arctic*?

L'hon. M. STEWART: Soixante mille dollars.

L'hon. M. STEVENS: C'est le coût total de l'*Arctic*, l'an dernier? Cela comprend-il tous les frais de réparations? Je vois là une longue liste.

L'hon. M. STEWART: Oui, toutes les dépenses relatives à l'*Arctic* y sont comprises. Mon honorable ami se rappelle que l'an dernier nous avons acheté un navire de l'amirauté anglaise, mais il était à blindage simple et il faut un double blindage.

L'hon. M. STEVENS: Il faut un double fond?

L'hon. M. STEWART: Oui, un double fond. L'*Arctic* est un ancien navire, il navigue lentement, et il en coûte cher de l'envoyer dans ce territoire. Cependant il peut transporter une plus grande quantité de matériel que le navire nouveau et plus rapide que nous nous proposons de destiner à ce service, et nous le mettrons à commission l'an prochain alors que nous espérons pouvoir équiper les postes septentrionaux à beaucoup meilleur marché.

M. FORKE: Je désirerais demander au ministre si M. Stefansson était employé de quelque manière par le gouvernement canadien, l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: Non. On lui avait accordé un certain montant pour ses dépenses en Angleterre. Nous n'avons pas eu autrement à faire avec Stefansson.

M. LEWIS: Le ministre nous dirait-il quand cette expédition a quitté Québec, et la date probable de son arrivé à l'île Melville, ou de sa tentative d'y arriver? Je désirerais connaître l'état de la glace à ce moment, afin de savoir quelle est la nature de la navigation dans le détroit d'Hudson.

L'hon. M. STEWART: J'ai déjà dit, je pense, que le navire a visité un port du Groënland.

M. LEWIS: Vers quel temps?

L'hon. M. STEWART: Vers le 15 juillet, je crois; et il est revenu, sauf erreur, dans la dernière semaine de septembre.

M. LEWIS: Et pendant ce temps les glaces l'ont empêché d'aborder cette île?

L'hon. M. STEWART: J'ai ici une carte qui donne tout on ne peut plus clairement. Si l'honorable député y tient je puis lui expliquer ce qui est arrivé. Le navire a tenté d'atteindre le point le plus septentrional où nous projetions l'établissement d'un poste, mais les glaces l'en ont empêché. J'espère que l'honorable député n'a pas à l'esprit l'entrée de la Baie-d'Hudson, qui est à des centaines de milles au sud.

M. SHAW: Je voudrais savoir si un pays autre que le Canada a établi des postes dans ces îles septentrionales voisines du Canada.

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. SHAW: Et si ces autres nations prétendent à la souveraineté sur ces îles?

L'hon. M. STEWART: L'honorable député sait sans doute que le droit international accorde, vaguement, la possession de toutes terres non réclamées à cent milles ou moins de proximité d'un littoral sans même qu'il y ait eu prise de possession. Du moins existe-t-il une sorte de loi non écrite en ce sens. Il va sans dire que la possession fait partie du droit international au même degré que de tout autre droit. Mais dans la région en question, le point le plus au nord où nous ayions établi un poste, il y a un professeur danois qui y est depuis trois ans; il n'a aucune prétention en ce qui concerne la souveraineté; il fait simplement des recherches scientifiques. C'est là que nous avons découvert de la houille. Autrefois des navires quittaient cet endroit chargés de houille. Ces eaux abondent en navires venus de toutes les parties du globe, pêcheurs de baleine, expéditions de négociants, etc.; il est donc important pour nous d'y établir un poste.

M. LEADER: A la page K-240, du rapport de l'Auditeur général, je trouve la lettre suivante:

Monsieur,—Le 22 août 1922, le chèque n° 3593, sur votre crédit des territoires du Nord-Ouest, explorations, était émis en faveur de V. Stefansson au montant de $3,000. Ce chèque était émis en vertu du décret du 21 août 1922 (C.P. 1735) qui autorise une avance de $3,000 à Vilhjalmur Stefansson pour l'aider à "aller secourir les quatre explorateurs laissés sur l'île Wrangel".

Comme ce payement était une avance faite à M. Stefansson, j'en conclus que le conseil désirait qu'il rende compte de l'emploi qu'il ferait de ces deniers. Nous n'avons pas encore reçu de compte au sujet de ce débours et je présume que votre département n'en a pas non plus. Veuillez prendre les mesures pour obtenir de M. Stefansson un compte rendu de l'argent qu'il a dépensé.

Cette lettre porte la signature de l'auditeur général adjoint. Je prie le ministre de nous expliquer les détails de cette avance.

M. LEWIS: Pendant que le sous-ministre cherche ces détails le ministre voudrait peut-être répondre à une question. Il a dit que les baleiniers visitaient le voisinage où nous avons établi des postes. Combien de temps y ont-ils passé au cours de l'été? Est-ce que le ministre a quelque chose là-dessus?

L'hon. M. STEWART: Rien que les rapports du capitaine Bernier où il dit qu'il n'aime pas séjourner plus de trente jours consécutifs dans les eaux du nord.

Je puis dire à l'intention de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) qu'en 1922 on avança $3,000 à M. Stefansson, de la compagnie d'exploration, que les pièces justificatives nous sont parvenues mais qu'elles ne figurent pas au rapport de l'auditeur généra qui est déposé.

M. LEADER: Tout est en règle?

L'hon. M. STEWART: Voilà ce qu'on me dit.

M. McQUARRIE: Plaîrait-il au ministre de rectifier sa réponse où il a affirmé que le Gouvernement n'était pas du tout intéressé dans l'expédition Stefansson?

L'hon. M. STEWART: Ceci s'est fait avant que j'eusse aucune relation personnelle avec M. Stefansson. Je ne savais rien de ce qui s'était fait en 1922. J'ai connaissance de l'avance faite l'année dernière.

M. McQUARRIE: Combien lui a-t-on avancé l'an dernier.

L'hon. M. STEWART: Sept cents dollars.

M. McQUARRIE: Le ministre n'a pas eu connaissance de l'autre paiement si je comprends bien?

L'hon. M. STEWART: A cette époque-là, je n'avais rien à faire avec Stefansson, plus tard, oui, mais pas à ce moment-là. Aussi je n'en ai rien su. Peut-être étais-je présent à la réunion du conseil des ministres — je ne dis pas que non — mais j'ai complètement oublié la chose.

M. McQUARRIE: Pourquoi le Gouvernement verse-t-il de l'argent, s'il n'est pas intéressé dans l'expédition?

L'hon. M. STEWART: Il faudra que je m'en informe. Je sais que Stefansson ne réclame rien du Canada. Il était ici, l'autre jour, pour tâcher d'intéresser le gouvernement canadien à l'affaire. J'ai passé une heure avec lui. Cette expédition lui était propre et avait été organisée par sa propre compagnie.

M. McQUARRIE: Je ne peux pas comprendre pourquoi on lui verse de l'argent; cela me semble étrange.

L'hon. M. STEWART: Je serai très heureux d'en avoir l'explication, mais j'imagine que la chose s'est passée comme ceci: il est venu ici et a demandé instamment qu'on l'aide à envoyer une expédition de secours en 1922. Je ne veux pas dire que je n'étais pas présent, mais si je l'étais je ne me rappelle pas cette circonstance particulière. Je sais tout ce qui s'est passé l'an dernier, car à cette époque on a pensé que l'amirauté serait susceptible de s'y intéresser. Nous ne le savions pas, mais nous étions disposés à lui verser quelques fonds pour soumettre l'affaire à l'amirauté.

M. McQUARRIE: Le ministre n'a-t-il pas pris part à la discussion entre M. Stefansson et les membres de son expédition, discussion dont on a tant entendu parler dans les journaux.

L'hon. M. STEWART: Non.

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il nous donner des renseignements sur les essais tentés par M. Stefansson au sujet des rennes? Je crois que le Gouvernement a accordé une concession à M. Stefansson ou à une compagnie formée par lui, pour l'élevage du renne dans le nord.

Le PRESIDENT: Cette question ne se rapporte guère à l'article en discussion.

L'hon. M. STEWART: Je sais que nous avons entendu parler de rennes à Gaspé.

M. McQUARRIE: Non, c'est différent.

L'hon. M. STEWART: Je ne me le rappelle pas.

M. McQUARRIE: Le ministre dit-il qu'il n'en a pas eu connaissance?

L'hon. M. STEWART: Je ne m'en souviens pas.

L'hon. M. STEVENS: Est-ce qu'on n'avait pas formé une commission, composée de M. Stefansson et du surintendant des parcs ou d'autres fonctionnaires, et dépensé $30,000, si je me rappelle bien, pour s'enquérir de la valeur de l'élevage du caribou et du renne dans les territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. STEWART: Je n'en sais absolument rien. Ce que je sais, c'est qu'il y avait un troupeau à Gaspé.

M. McQUARRIE: Non, c'était tout à fait dans le nord.

L'hon. M. STEWART: C'est le seul que je connaisse.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a raison sauf pour la somme. Cette commission d'enquête, très économique, fut formée lorsque j'étais ministre de l'Intérieur. Elle se composait du docteur Rutherford et de MM. J. S. McLean, Harkin et Stefansson. Ce dernier se retira, je crois, ou du moins a agi plutôt comme témoin que comme membre de la commission. Le rapport fut rédigé par le docteur Rutherford. Il s'agissait de s'enquérir de la valeur des terrains du nord et de la possibilité d'y élever le renne et le bœuf musqué. Si le fait d'avoir mentionné le sujet n'a pas de meilleur but que d'engager certains de nos collègues à lire ce rapport, je suis sûr que personne ne le lira sans reconnaître qu'il vaut bien plus qu'il n'a coûté. D'après moi, c'est un des plus beaux témoignage du talent du docteur Rutherford.

[L'hon. M. Stewart.]

M. LEWIS: Le ministre veut-il nous expliquer la raison de la différence entre l'indemnité à titre gracieux faite à la mère et celle faite à la veuve? Il pouvait y avoir des enfants. Je n'ai jamais aimé cette expression: "compassionate" ou "à titre gracieux". Jamais un gouvernement n'admet sa responsabilité en cas de mort. Je citerai, par exemple, l'accident mortel qui est arrivé à la ferme expérimentale de Swift Current. Quand on donne quelque chose, c'est toujours "compassionate", par esprit de charité, de commisération. Lorsque d'autres que le Gouvernement sont en cause, ce n'est plus alors une question de pitié. Le verdict est fondé sur la justice, ou justice est faite.

J'aimerais à connaître la différence entre ces deux cas et pourquoi nous employons le terme "commisération" dans le cas actuel.

L'hon. M. STEWART: Dans l'un des cas, il s'agissait d'une jeune veuve et de plusieurs jeunes enfants. L'autre cas, était celui d'un jeune homme qui ne contribuait que partiellement au soutien de sa mère.

M. LEWIS: Si la somme de $3,500 est la valeur que le ministre place sur la vie d'un homme comme indemnité à titre gracieux à la veuve d'un explorateur arctique, elle est bien peu élevée. Je ne voudrais pas laisser ma femme avec seulement $3,500 pour vivre. l'économie est une belle chose, mais nous ne devons pas oublier la justice.

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il nous donner des renseignements plus complets au sujet du bail accordé à M. Stefansson et ses associés sur la partie sud de l'île de Baffin; je crois que c'est cela?

L'hon. M. STEWART: Il existe un bail pour le sud de l'île de Baffin. On me dit que M. Stefansson n'y est pas intéressé et qu'il a passé ses droits à la compagnie de la Baie d'Hudson. Elle exploite ce territoire, mais j'ignore quel succès elle y rencontre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement ne touche-t-il pas le loyer? C'est un des résultats qui ont découlé de l'enquête. Une compagnie a entrepris d'utiliser la moitié méridionale de l'île de Baffin; le bail a été accordé à M. Stefansson, mais il l'a passé à la compagnie de la Baie d'Hudson qui a placé à cet endroit un grand nombre de rennes. On avait demandé un loyer élevé qui devait être versé au département de l'Intérieur. Je compte que le ministre n'a pas oublié tout

cela. Il n'existe, que je sache, aucune raison qui empêche la compagnie de la Baie d'Hudson de payer ses dettes.

L'hon. M. STEWART: On me dit que le loyer n'était pas dû pendant les premières années de l'expérience. Pendant le premier hiver on a mis là 700 rennes et la moitié ont péri.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis d'avis que la chose n'a pas été confiée à des hommes d'expérience, mais, si je comprends bien, cette difficulté a été surmontée. Je sais que le loyer allait en augmentant et je suis porté à croire qu'il commençait peu de temps après l'octroi du bail. Je ne voudrais pas croire que toutes ces choses que nous avons commencées sont aujourd'hui oubliées.

L'hon. M. STEWART: Je vais m'informer. J'avoue ne pas avoir entendu parler du bail. Je savais qu'il y avait des rennes à cet endroit. J'ai reçu des rapports à leur sujet de temps à autre, mais j'ignorais que notre ami Stefansson eût autant d'entreprises en main relativement aux rennes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il a cédé ses intérêts à la compagnie de la baie d'Hudson.

L'hon. M. STEWART: Je vais m'informer et faire préparer un rapport.

M. BLACK (Yukon): Sur ce premier item de $114,000, combien doit-on dépenser à Ottawa?

L'hon. M. STEWART: Impressions et papeterie, $5,500; appointements, $16,965.

M. CALDWELL: Quels édifices se propose-t-on de construire, et à quels endroits?

L'hon. M. STEWART: Nous devons construire à Fort-Smith et Fort-Norman. C'est là que seront les quartiers généraux, pour le moment.

M. CALDWELL: C'est dans un but administratif?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CALDWELL: L'item suivant est:

Etablissement et exploitation de postes de télégraphie sans fil, y compris les édifices.

De quoi s'agit-il?

L'hon. M. STEWART: Je l'ai expliqué. C'est pour établir des postes sur la Mackenzie avec un poste principal d'émission à Edmonton. L'augmentation de $55,000 est causée par l'établissement et l'exploitation, y compris l'édifice, d'un poste sur l'île Herschel, et pour le prix capital d'un poste à Fort-Smith, poste qui fonctionnera en 1925. Les frais d'exploitation des postes de Dawson, Mayo, McMurray et Simpson sont estimés à $74,000. Cela comprend les deux postes du Yukon ainsi que la construction d'un poste sur l'île Herschel et un autre à Fort-Smith, le tout complètement établi.

M. BLACK (Yukon): Quels sont les bureaux où l'on paye $16,965 d'appointements à Ottawa et comment se répartit cette somme?

L'hon. M. STEWART: Le personnel est ainsi composé:

1 ingénieur-adjoint	$2,100
1 commis-ingénieur senior	1,680
2 commis senior	2,760
1 commis-comptable	1,260
1 copiste	1,080
3 commis-sténographes à $960	2,880
1 commis-messager	1,200
1 garçon de bureau	405

Il y a aussi les traitements payés aux inspecteurs des régions du Nord:

C. C. Ross, inspecteur senior des mines	$ 3,240
1 ingénieur du pétrole, *vacant*	2,880
R. J. Lee, inspecteur des mines	2,400
F. M. Steel, ingénieur des mines	2,280
C. W. Gingman, inspecteur du pétrole et du gaz naturel	2,250
Mlle E. G. Kay, commis sténographe	1,125
Total	$14,175

M. Finney a la direction de tout ce personnel; c'est pourquoi le bureau de Calgary est compris dans ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

Terres et parcs du domaine fédéral, $3,814,634.55.

M. le PRESIDENT: Le comité entend-il discuter ce crédit en détail?

Plusieurs MEMBRES: Oui, oui.

(Le crédit est adopté.)

Traitements du personnel des Terres fédérales, service extérieur, $506,380.

M. McQUARRIE: Comment s'explique la diminution de $55,000.

L'hon. M. STEWART: Cette diminution a été causée en grande partie par la réorganisation du service des terres de l'Ouest. Les bureaux de Saskatoon, de Battleford et de Swift-Current ont été supprimés et le travail concentré à Moose Jaw et Prince-Albert. Les trois agences ne sont pas fermées complètement. Nous y avons laissé un commis dans chacune. Le personnel des bureaux de Winnipeg a été aussi grandement réduit.

La réorganisation de l'administration centrale, à Ottawa, n'est pas encore terminée. Nous cherchons à réunir tous les services relatifs aux terres fédérales en un seul. L'évacuation de l'immeuble Norlite par le personnel de l'immigration va nous permettre d'y installer tous les services du département

des Terres. On fera une grosse économie. Nous avons réduit le personnel employé dans l'Ouest de 48 titulaires.

L'hon. M. STEVENS: Le personnel est-il réellement diminué, ou n'avez-vous pas plutôt fait passer ces quarante-huit employés dans d'autres services?

L'hon. M. STEWART: Non, ce nombre d'employés a été supprimé du personnel.

M. LEWIS: J'ignorais que ce crédit devait venir en discussion ce soir. Je vois qu'on a supprimé l'agence de Swift-Current. Je n'ai pas par devers moi les chiffres exacts; je crois savoir cependant que les recettes de ce bureau dépassaient même celles de l'agence de Moose Jaw. L'administration des Terres fédérales doit viser tout d'abord à satisfaire les besoins du public et des cultivateurs dans le territoire dépendant de l'agence. C'est un grand inconvénient pour les habitants de Swift-Current d'être obligés d'aller à Moose Jaw pour leurs affaires, vu surtout que les recettes du bureau de Swift-Current sont égales et mêmes supérieures à celles que rapporte l'agence de Moose Jaw. Pour cette raison, les intéressés dans le voisinage de Swift-Current ne devraient pas être condamnés à faire des dépenses extraordinaires. A mon avis, on n'aurait pas dû fermer l'agence de Swift-Current; il n'y a pas d'économie à gagner.

L'hon. M. STEWART: Notre ami se rappellera qu'au sujet d'un article semblable discuté l'année dernière quelqu'un s'est fortement opposé au maintien des inspecteurs des terres. Un député de la Saskatchewan a facétieusement déclaré que l'ouvrage pouvait être exécuté par deux inspecteurs et demi.

L'hon. M. BUREAU: Demi, vous avez bien dit.

L'hon. M. STEWART: J'ai essayé d'économiser autant que possible, mais nous avons besoin de deux inspecteurs au moins. Je n'ai pas l'intention de fermer complètement les trois bureaux dont j'ai parlé. Les intéressés n'auront donc pas à parcourir de longues distances pour leurs affaires. Il n'y a à peu près rien de changé, si ce n'est pour les baux de concession. Les dossiers ne seront tenus au complet qu'aux agences de Moose Jaw et de Prince-Albert; c'est là que les transports de propriété devront se faire. Nous faisons notre possible pour éviter autant que possible aux habitants des localités de Swift-Current, Saskatoon et Battleford les ennuis causés par ces changements.

M. SPENCE: Est-ce que vous accordez beaucoup de concessions de terre? Ne pourrait-on pas interrompre ce service et encourager plutôt la colonisation sur le parcours des voies ferrées?

L'hon. M. STEWART: Je ne crois pas cela possible. Tant qu'il y a des terres gratuites de libres, si on ne les concède pas aux colons, ils occuperont quand même, des terres sans titre, et on a des difficultés plus tard à régler leur situation. Un peu à l'ouest de Wetaskiwin, en Alberta, on a accordé 190 homesteads il a deux ans.

M. LEWIS: Le ministre possède-t-il les chiffres indiquant les recettes et les dépenses pour Swift-Current et les autres bureaux?

L'hon. M. STEWART: Pas en détail.

(Le crédit est adopté.)

Terres fédérales—Imprévus, etc., $210,000.

M. McQUARRIE: Le ministre veut-il donner des détails?

M. LEWIS: Le ministre voudra peut-être expliquer ce crédit.

L'hon. M. STEWART: Voici les détails:

Dépenses de 26 estimateurs de homesteads, y compris l'achat, le renouvellement et les réparations d'équipements de voyage..	$ 58,000
Dépenses de 13 inspecteurs de bois de charpente, y compris comme ci-dessus achats, renouvellements et réparations d'équipements de voyage..	17,000
Dépenses de 3 inspecteurs de ranches..	6,000
Dépenses de 13 agences forestières de terres fédérales et de la couronne et des bureaux des inspecteurs d'agences forestières des terres fédérales et de la couronne. Ces dépenses consistent en payement de télégrammes, téléphones, commission et timbres aux sous-agents, aide de commis de nature temporaire seulement, service de gardien, etc..	37,000
Dépenses de voyage d'employés extérieurs en mission pour affaires gouvernementales, y compris le surintendant des agences de terres dans l'Ouest, assistants-inspecteurs des agences de terres, vérificateur voyageur, etc..	24,000
Impressions et papeterie. Ce crédit est pour payer le coût des formules imprimées utilisées dans la transaction des affaires publiques, les achats et les réparations de clavigraphes et toute la papeterie requise dans les agences des terres fédérales..	48,000
Annonces pour la vente de concessions forestières et aussi pour payer les comptes relatifs aux terres à vendre, etc..	9,000
Divers: frais de transport et de messageries, etc., payés à Ottawa et pour dépenses imprévues durant 1924-1925..	11,000
	$210,000

M. McTAGGART: Quelle est l'intention du Gouvernement au sujet des terres retirées de la vente, celles qui sont connues comme étant sur la liste noire dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta.

L'hon. M. STEWART: Nous avons eu quelques difficultés à ce propos, il y a de

grandes divergences d'opinion à leur sujet. J'ai ordonné pas moins de trois inspections dans certaines localités et je constate que l'opinion est partagé sur le point de savoir si un colon peut vivre sur ces terres. Nous avons beaucoup découragé les homestead dans ces régions, croyant que ce serait dans l'intérêt des colons de s'occuper d'élevage plutôt que d'agriculture intensive. Pourtant dans certaines parties de l'étendue aride, des colons ont réussi dans leurs occupations agricoles. Toute la question attend une décision définitive au sujet de la partie de ces terres, s'il y en a, qui peut être recommandée pour la colonisation.

M. LEWIS: Quelqu'un a-t-il profité de la loi adoptée l'an dernier pour permettre au colon de s'en aller sur d'autres terres?

L'hon. M. STEWART: Oui, il s'est fait un mouvement assez considérable sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan; nous avons contribué dans quelques cas pour une partie des frais du changement.

M. LEWIS: Les terres ainsi abandonnées retournent-elles à la Couronne?

L'hon. M. STEWART: C'est un peu difficile à dire. Dans quelques cas, elles sont hypothéquées et alors elles ne retournent pas à la couronne et on dispose le mieux possible de la terre pour payer la dette. Dans le cas où le titre du homestead n'est pas confirmé, il retourne à la couronne.

M. LEWIS: Le fait qu'un homme a une hypothèque ne l'empêche pas de profiter de l'offre?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. STEVENS: Une partie de ces $210,000 est-elle dépensée pour le personnel d'Ottawa?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. STEVENS: Quel a été le revenu reçu l'an dernier de la vente de ces terres?

L'hon. M. STEWART: Les recettes totales des terres du Dominion en 1922-1923, ont été de $2,347,715.43 et en 1923-1924, 1er avril au 29 février, $2,103,119.16. Il y a encore quelques rapports à venir.

M. McQUARRIE: Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: Salaires, service extérieur et imprévus, environ $559,000.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas le crédit dont nous parlons. Nous traitons de chaque article à mesure. Le président a appelé le premier article $506,000 qui a été adopté et il y a quelques temps, il a appelé l'article $210,000. Combien a-t-on dépensé sur ce crédit l'an dernier?

L'hon. M. STEWART: Approximativement $210,000.

M. McQUARRIE: Si j'ai bien compris, le ministre a dit que l'on doit fusionner les agences des terres fédérales et celles des bois de la Couronne par tout le Dominion.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement, dans certains cas. Ainsi, nous réunirons les deux bureaux à New-Westminster; mais tout n'est pas encore terminé.

M. McQUARRIE: Qu'a-t-on l'intention de faire là-bas? Que fera-t-on du personnel?

L'hon. M. STEWART: Nous avons deux agents là-bas: Walmsley et Cowell. Il faut que l'un des deux soit déplacé. Nous n'avons pas l'intention d'y maintenir deux fonctionnaires.

M. McQUARRIE: Quel est celui des deux qui sera déplacé?

L'hon. M. STEWART: La question n'a pas encore été définitivement réglée.

M. McQUARRIE: Je ne demande pas au ministre de dévulguer des secrets. En ce qui regarde l'ancien agent des bois de la Couronne, M. E. W. Beckett, le ministre est-il au fait des circonstances qui ont entouré sa destitution?

L'hon. M. STEWART: Est-il à Kamloops?

M. McQUARRIE: Pas du tout; il était agent des bois de la Couronne à New-Westminster avant Walmsley. On l'a démis de ses fonctions parce qu'il était un bon conservateur.

L'hon. M. STEWART: C'est un détail que j'ignorais.

M. McQUARRIE: Existe-t-il une autre raison pour expliquer le renvoi sommaire de M. Beckett?

L'hon. M. STEWART: Quand a-t-il été révoqué de ses fonctions?

M. McQUARRIE: Après l'arrivée au pouvoir du Gouvernement et juste avant la nomination de Walmsley; il y a une couple d'années.

L'hon. M. STEWART: Il appert que M. Beckett a été mis à la retraite sous le régime de la loi Calder, le premier avril 1922.

M. McQUARRIE: Vous n'avez jamais été mis au fait des détails?

L'hon. M. STEWART: Il a touché une somme de $400 et on lui a accordé une pension annuelle de $393.

M. McQUARRIE: Lorsque le fusionnement s'effectuera à New-Westminster, quels arrangements fera-t-on en ce qui regarde le personnel? Je désire savoir quel est le personnel qui sera maintenu en fonctions et de quelle façon les affaires du bureau seront-elles conduites?

L'hon. M. STEWART: Je ne puis le dire pour l'instant. Il y aura un chef en charge des affaires du bureau et nous conserverons le personnel strictement nécessaire pour l'accomplissement du travail.

M. McQUARRIE: Le ministre n'est pas en mesure de dire quels sont les autres fonctionnaires qui seront destitués en sus de l'un des chefs?

L'hon. M. STEWART: Pas du tout. Je ne dis pas non plus qu'un des chefs sera congédié. Ce sont deux fonctionnaires précieux, à ce que je sais.

M. McQUARRIE: Les affaires de ces bureaux n'accusent-elles pas une augmentation sensible, surtout en ce qui regarde l'agence des bois de la Couronne?

L'hon. M. STEWART: C'est exact à mon sens. L'industrie du bois traverse une période d'activité depuis les derniers six mois.

M. McQUARRIE: L'industrie du bois s'est développée d'une façon remarquable. Le ministre est-il en mesure de donner séparément le chiffre des recettes encaissées par les agences des terres fédérales et des bois de la Couronne à New-Westminster, au cours des deux dernières années?

M. McTAGGART: Quelle est l'intention du département en ce qui regarde les arrérages de paiements sur les préemptions concernant l'achat des homesteads? Le montant en souffrance atteint à l'heure qu'il est le chiffre d'environ $12,000,000. Le département a-t-il l'intention de forcer la rentrée de ces fonds ou étudie-t-il l'opportunité d'annuler ces obligations?

L'hon. M. STEWART: Le département n'a pas examiné l'opportunité d'annuler ces obligations, mais il n'a pas l'intention d'autre part de presser à l'excès la rentrée des fonds. Il y a des centaines de gens qui ont acquitté le plein montant et mon honorable ami doit se rendre compte qu'il serait souverainement injuste de notre part d'accorder un traitement de faveur à ceux qui sont en défaut. Ce travail comporte une nombreuse correspondance; il faut envoyer des avis et conserver tous les dossiers, peu importe que nous retirions des revenus considérables ou insignifiants. J'ajouterai toutefois, que le département n'a nullement l'intention de presser trop les gens pour le remboursement de ces dettes.

M. McTAGGART: Il y a une différence appréciable entre la préemption qui a été acquittée et celle qui est restée en souffrance à venir jusqu'aujourd'hui. En thèse générale, la préemption qui a été acquittée portait sur les meilleures terres.

Cette étendue comprend des terrains de diverses qualités et c'est dans sa partie la plus pauvre que se trouvent les préemptions restées impayées. Je prierais l'honorable ministre de réfléchir sérieusement à la demande comportant que les obligations relatives à ces terrains soient annulées. Ceux qu'on a payés sont, en somme, les meilleurs, mais je suis convaincu que plusieurs des colons établis sur les terrains les moins bons ne pourront les payer que s'il survient bientôt une période de prospérité soutenue, ce qui ne semble pas probable. Je me permettrai donc de représenter à l'honorable ministre qu'il serait à propos de renoncer au moins à l'intérêt sur les préemptions qui ne sont pas encore payées.

M. GARDINER: Je signalerai aussi à l'honorable ministre que dans les régions où les préemptions sont restées impayées on peut acheter du terrain par rapport auquel le titre de propriété a été émis, à bien meilleur marché que ce que le ministère exige pour ces préemptions. Il semble donc ridicule d'espérer que ceux qui ont pris ces préemptions vont les payer, quand ils peuvent acheter du terrain déjà cultivé à meilleur marché que ce que le ministère exige. Le moins que puisse faire l'honorable ministre, c'est de renoncer à l'intérêt payable sur ces terrains et de commencer à neuf. J'espère qu'il prendra cet avis en sérieuse considération, autrement il va lui revenir beaucoup de terrain qu'il ne pourra louer que deux cents par acre pour fins de pâturage, ce qui ne rapportera pas le revenu qu'il pourarit obtenir par un autre moyen.

L'hon. M. STEWART: Je dirai, en réponse à l'honorable député de New-Westminster, que le revenu perçu à New-Westminster pour l'exercice 1922-1923 a été de $34,041.16, à Revelstoke les recettes du même exercice ont été de $47,140.07, et à Kamloops, de $43,128.83.

M. McQUARRIE: C'est-à-dire au bureau des bois et à celui des terres à la fois?

L'hon. M. STEWART: Il ne semble pas que nous ayons les chiffres au complet. Nous avons un rapport au sujet de Revelstoke et de Kamloops, mais non pas au sujet de New-Westminster. Je serai très heureux d'obtenir

un rapport au complet qui contienne les chiffre exacts et les renseignements que désire mon honorable ami.

M. McQUARRIE: C'est-à-dire pour chacune des deux dernières années respectivement. Je tiendrais à savoir quelles ont été les dépenses de ces deux bureaux à New-Westminster, le bureau des terres et le bureau des bois de la couronne, pour ces mêmes années.

L'hon. M. STEWART: Ce sera avec plaisir que je fournirai les renseignements à la prochaine séance.

M. KNOX: Il y a, dans l'Ouest, de grandes étendues qu'on a mises de côté à titre de réserves forestières, il y a quelques années. Depuis ce temps-là, certaines parties de ces réserves sont devenues propres à la culture parce que le bois en est en grande partie disparu à cause du feu ou des opérations des marchands de bois. Plusieurs de ces étendues étant situées dans le voisinage du chemin de fer, nombre de gens voudraient y prendre des homesteads et il m'a été adressé à moi-même maintes requêtes à ce sujet; mais ces terrains ayant été mis de côté à titre de réserves forestières, il est défendu d'y demander des homesteads. Il n'y a pas bien longtemps je recevais une requête qu'il s'agissait de faire parvenir à l'honorable ministre de l'Intérieur, elle était signée par plus de deux cents hommes qui voulaient prendre des homesteads dans les réserves forestières. J'ai envoyé cette requête à l'honorable ministre et je désirerais lui demander maintenant si l'on s'est occupé de mettre ces réserves à la disposition de ceux qui auraient l'intention d'y retenir des homesteads.

L'hon. M. STEWART: Je dirai tout d'abord à mes honorables amis, de crainte de l'oublier, que je leur suis très sympathique mais qu'ils doivent reconnaître combien la solution de ce problème est difficile au ministère. Il y aura peut-être lieu de faire une nouvelle estimation, d'étudier la question de l'intérêt avant d'arriver à une solution, mais je voudrais signaler aujourd'hui à l'attention de la Chambre que nous sommes aux prises avec la même difficulté que par rapport à la commission de rétablissement des soldats. Il est des soldats qui ont payé et il en est d'autres qui n'ont pas payé. Il est vrai, cependant, qu'il s'en trouve parmi eux qui sont établis sur des terrains de qualité inférieure et qu'il faut tenir compte de ce point-là. Quoi qu'il en soit, je puis assurer à mes honorables amis que je suis disposé à traiter de la façon la plus généreuse les colons qui ont acheté des préemptions et doivent des versements considérables.

Il est également difficile d'ouvrir à la colonisation des terrains qui ont été mis de côté à titre de réserve forestière. Permettre le défrichement et la culture jusque dans le voisinage immédiat des terres boisées où l'on espère activer le développement des forêts, c'est menacer sérieusement l'avenir des forêts elles-mêmes. Cependant, je suis convaincu qu'il y a quantité de terrains de qualité inférieure sur lesquels on peut stimuler la croissance et le développement du bois sans qu'il soit besoin de retenir une bien grande étendue de bonne terre arable dans les limites de la réserve forestière.

Toutes les fois qu'il survient un cas de ce genre, nous faisons une enquête. Dans ce cas encore, nous trouvons des hommes dont les rapports sont tellement différents qu'il nous faut attendre un temps considérable avant de décider l'ouverture d'une zone semblable. Cependant, je puis promettre d'accorder beaucoup d'attention à la demande de mon honorable ami. Je l'ai devant moi maintenant et nous en ferons une étude.

M. KNOX: Je voudrais faire remarquer que dans quelques cas les terres sont situées le long d'une voie ferrée, et il ne devrait pas y avoir plus de danger d'incendie de la part d'un colon que du fait de la circulation des trains de chemin de fer. Le seul fait que ces terres sont près d'un chemin de fer, je crois, devrait être une raison pour que la demande reçoive une attention spéciale, car le colon se trouve dans une situation embarrassée lorsqu'il prend des terres dans les districts éloignés dépourvus des communications par chemin de fer.

M. McTAGGART: Le ministre voudrait-il nous expliquer quel est l'arrangement intervenu au sujet du transfert des concessions de pâturage du gouvernement fédéral aux provinces de l'Ouest? Je comprends que l'on a effectué un arrangement par lequel les provinces doivent recevoir du gouvernement fédéral le contrôle de ces concessions de pâturage.

L'hon. M. STEWART: Nous avons fait un arrangement pour transporter au gouvernement provincial des zones de terre à pâturage qui avaient été auparavant sous bail, dans le but d'organiser des associations de vaine pâture, ce que les provinces désiraient avoir. Jusqu'à présent, nous n'avons transporté qu'un seul parc, en Saskatchewan, je crois. Je ne sais pas quel est le résultat de ce plan. Tout ce que je sais, c'est que les provinces, qui au début devaient payer le même loyer que celui que nous demandions, sont finalement venues demander de leur cé-

der gratuitement l'usage de la terre, et sont ensuite convenues de percevoir de l'association un taux de deux sous l'acre.

M. BIRD: Je voudrais savoir si le ministre nous donnera le montant exact payé sur ces terres acquises par préemption ou achat?

L'hon. M. STEWART: Je serai heureux de vous donner ce renseignement à la prochaine séance.

M. BIRD: Ainsi que le montant qu'il reste à payer?

M. SPENCER: Je voudrais poser une question au ministre au sujet de ces préemptions. Je comprends que si un acheteur a payé pour la préemption, mais n'a pas payé ses taxes, il ne peut recevoir un titre parfait pour sa terre? Est-ce vrai?

L'hon. M. STEWART: Je ne crois pas que l'opposition vienne de notre bureau; mais lorsqu'un acheteur veut enregistrer son titre au bureau provincial, il éprouve des difficultés. Certainement, nous n'avons aucun intérêt au paiement des taxes.

M. SPENCER: La préemption des terres tombe sous la juridiction du ministère fédéral, n'est-ce pas?

L'hon. M. STEWART: Pas quand elle sont entièrement payées. Elles sont alors en franc tènement.

M. SPENCER: Un colon peut-il avoir ses titres s'il n'a pas payé ses taxes locales?

L'hon. M. STEWART: Oui, je ne crois pas que nous les refusions pour cette raison. Je ne crois pas que nous soyons intéressés au paiement des taxes locales, mais je n'en suis pas certain tout à fait. Peut-être que quelques avocats de mes amis qui font affaires avec le bureau des Terres pourraient nous fournir ce renseignement. Si je me rappelle bien, il faut purger toutes les redevances provinciales avant de faire enregistrer le titre chez le registrai e du lieu.

M. SPENCER: Alors votre ministère n'a rien à faire sous ce rapport? Je veux parler d'un cas où plusieurs préemptions ont été prises, il y a treize ans. Malheureusement, les taxes scolaires n'ont pas été payées, et il en résulte un lourd fardeau pour les autres contribuables du district. Le cas a été porté à ma connaissance, et j'ai répondu que je m'informerais de ce qu'il est possible de faire. Si le ministre déclare que son ministère n'a rien à y voir, je devrai m'adresser aux autorités locales.

L'hon. M. STEWART: Je donne à mon honorable ami une réponse improvisée. Je ne sache pas que nous soyons intéressés, parce qu'il n'y a rien de dû au gouvernement fédéral. Ces taxes sont dues aux districts scolaires et aux municipalités de la province où la terre est située. Je crois que les troubles surgissent, lorsqu'un homme s'en va faire enregistrer son titre au bureau local d'enregistrement; il peut constater que les taxes non payées constituent un obstacle à l'enregistrement, mais je ne le sais pas au juste.

M. CARMICHAEL: Je voudrais avoir du ministre quelques renseignements au sujet de l'achat de homesteads et des préemptions détenues par des hommes qui ont fait du service et dont les titres ont été transformés en gratifications aux soldats.

J'ai l'impression que dans certains cas ces soldats ont payé des sommes considérables pour l'achat de homesteads et pour les inscriptions et qu'ils avaient droit à un remboursement quand on a concédé ces terres à titre de gratifications aux soldats. J'aimerais à connaître la décision du ministère dans ces cas?

L'hon. M. STEWART: Nous avons considéré chaque cas par lui-même. C'est à proprement parler un règlement à faire entre le soldat intéressé, la commission d'établissement des soldats et le ministère de l'Intérieur. Je ne saurais dire à mon honorable ami qu'il existe une politique définie à ce sujet, excepté que nous essayons d'accorder au soldat toute la protection en notre pouvoir.

M. CARMICHAEL: Y a-t-il quelque règlement formel sur lequel nous pouvons nous baser pour déterminer si un soldat a droit à un secours ou non? J'ai à m'occuper de plusieurs de ces cas. Il y en a un présentement que je désire exposer.

L'hon. M. STEWART: Dans certains cas où il y a divergence d'opinion entre la commission d'établissement des soldats et les colons, nous sommes intervenus, mais la plupart du temps, nous transportons les terres à la commission d'établissement des soldats qui fait elle-même les redressements, s'il y a lieu. La difficulté que présentent les cas de préemptions est assez sérieuse. Si mon honorable ami a des cas de cette espèce à régler, je serais heureux qu'il les soumît au ministère et nous sommes prêts à lui accorder le traitement le plus favorable possible.

M. McQUARRIE: Le ministre voudrait-il dire au comité à quels endroits les agences des terres fédérales et celles des bois de la couronne seront fusionnés? Vous en avez

un à New-Westminster. A quels autres endroits procédera-t-on à un semblable fusionnement?

L'hon. M. STEWART: A l'heure actuelle nous n'avons qu'un bureau en Colombie-Anglaise et en Saskatchewan. On procède actuellement au fusionnement des bureaux de l'Alberta et du Manitoba.

M. McQUARRIE: Veut-on opérer le fusionnement à tous les endroits?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: On va procéder sans délai?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. HUMPHREY: Quelles mesures le ministre a-t-il prises en vue du fusionnement des bureaux de la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas chose facile de placer tous les dossiers sous le contrôle d'une même personne. Cela prend du temps. On procède à ce travail aussi rapidement qu'on le peut, mais on a pour but de diminuer les dépenses tout en donnant le service nécessaire à la population.

M. HUMPHREY: Quel but se proposait le ministère en transportant le bureau de Revelstoke à Kamloops?

L'hon. M. STEWART: Chaque fois qu'il s'agit de transporter un bureau à un autre endroit, on nous fait des objections. Nous avons cru, à la suite du rapport fait au ministère par les fonctionnaires, que ce changement permettrait de donner le service nécessaire pour l'expédition des affaires du Gouvernement à cet endroit. Ces endroits ont été choisis parce qu'on les jugeait les plus accessibles pour les fins du service.

M. HUMPHREY: N'est-il pas vrai que les recettes du bureau de Revelstook ont dépassé celles de tous les autres bureaux de la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. STEWART: Je ne suis pas en mesure de répondre à mon honorable ami sur ce point.

M. HUMPHREY: Je ne crois pas me tromper en affirmant que les recettes du bureau de Revelstoke dépassent celles de deux autres endroits réunis. Elles ont augmenté chaque année depuis que le bureau de Revelstoke a été ouvert, en 1914. Les recettes de ce bureau ont été beaucoup plus élevées que les dépenses. Au point de vue de l'économie, il me semble que l'on devrait maintenir l'agence de Revelstoke, qui rapporte plus que celles de toute la province. C'est aussi le district où il y a le plus de terrains boisés adjacents aux endroits où il se fait le plus d'affaires.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami remarquera que les recettes de Kamloops et de Revelstoke sont presque égales; mais on nous a fait rapport qu'un bureau suffirait amplement pour répondre aux besoins locaux, tout en donnant le service nécessaire aux endroits où les bureaux étaient autrefois situés.

Mais l'une des difficultés, naturellement, au sujet de l'économie à apporter dans l'administration, est que l'on peut toujours prouver facilement que tous les bureaux et les services supprimés étaient indispensables à tel ou tel endroit.

M. HUMPHREY: A ce sujet, si ce bureau n'avait pas rapporté de jolis revenus, on aurait l'occasion de le transporter ailleurs ou de le fusionner avec un autre dans un but d'économie. Cependant, il est au cœur même de la zone de l'industrie forestière. Toutes les affaires de terres et de forêts dépendent pour ainsi dire de Revelstoke. En transportant ce bureau de Revelstoke à Kamloops, on placerait les habitants de cette région dans une situation doublement désavantageuse, on désorganiserait le travail qui s'est fait depuis des années et qui a été établi sur une bonne base. Si l'on pouvait prouver en vérifiant les rapports que ce bureau n'a pas donné de bons résultats, je ne crois pas que l'on se serait autant opposé à son déplacement. Mais tout le district a protesté énergiquement, de l'est à l'ouest dans cette partie septentrionale du pays.

L'hon. M. STEWART: Tout ce que je puis dire c'est que j'ai simplement songé à économiser le plus possible dans l'administration de ces bureaux et que je regretterais beaucoup de causer des embarras à n'importe quelle localité. J'espère qu'il n'en sera rien. Je sais que lorsqu'il a été question de changer ce bureau de place on a fait beaucoup d'agitation, mais c'est ce qui arrive chaque fois que nous voulons fermer l'un de ces bureaux. Kamloops a toujours été plus ou moins un centre pour ce genre d'affaires. Kamloops ne m'intéresse pas particulièrement, mais je vois d'après les rapports mentionnés par mon honorable ami que les deux endroits sont à peu près sur un pied d'égalité, les deux nous envoyant environ le même montant d'argent.

M. HUMPHREY: Le ministre aurait-il la bonté d'examiner la question davantage, vérifier l'état des opérations de chaque année et établir une comparaison avec d'autres bureaux.

L'hon. M. STEWART: Avec plaisir.

M. HUMPHREY: En tenant compte de toutes les objections qui ont été soulevées, de la situation pénible dans laquelle les habitants de cette région ont été placés et de toutes les autres circonstances.

L'hon. M. STEWART: Je le ferai volontiers.

M. McQUARRIE: Le ministre voudra-t-il fournir ce renseignement en même temps que les autres?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. BIRD: Dois-je comprendre que le ministre a devant lui les statistiques lui permettant de répondre à ma question?

L'hon. M. STEWART: Non, à la prochaine séance. Nous avons un grand nombre d'articles ici et dès que la Chambre se formera de nouveau en comité, je donnerai ces renseignements.

M. BIRD: Cela importe peu, peut-être en ce qui me concerne. Je n'ai pas voulu poser aucune question déraisonnable au ministre, mais il sait que ses prédécesseurs dans le ministère ont toujours pris une certaine attitude au sujet de la recette provenant de ces exemptions.

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. BIRD: Je veux simplement savoir si c'est là l'attitude du ministre. Je n'insisterai pas, mais je ferai observer à la Chambre à cette phase de la discussion que les modifications de la loi des terres fédérales, qui a créé ces homesteads en préemption et achetés, ont été adoptées dans le but explicite de fournir un fonds pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Peut-être ne m'écarterai-je pas de la question en racontant sommairement ce qui s'est passé il y a quelques années. La loi des terres fédérales de 1882, qui est bien connue, je crois, contenait des dispositions relatives à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Elle a accordé une concession de 6,400 acres par mille pour la partie de la ligne qui aboutit à la rivière Saskatchewan, et une autre de 12,800 acres par mille pour celle qui va de la Saskatchewan à la baie. Une partie de cette concession a été subséquemment gagnée par une compagnie particulière, je veux dire celle qui concerne la ligne aboutissant à la rivière Saskatchewan. L'au- concession est restée en suspens jusqu'en 1926. A cette date, vu la grande immigration dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, la question du chemin de fer de la baie d'Hudson a été une fois de plus à l'ordre du jour, et les deux partis politiques ont reconnu les droits de l'Ouest au sujet de la construction de cette voie ferrée. Celle-ci est devenue un des articles de leurs programmes respectifs, et le gouvernement libéral à qui le pays venait de confier de nouveau les rênes de l'administration reconnut ce droit dans la plus grande mesure possible.

M. le PRESIDENT: Je crains que l'honorable député ne sorte de la question dans le moment.

M. BIRD: Lorsque j'arrivai en Chambre il y a quelques instants, on discutait les préemptions et les homesteads, et je parle maintenant des recettes de ces ventes de préemptions et de homesteads.

Le PRESIDENT: Je croyais que l'honorable député traitait plutôt du chemin de fer de la baie d'Hudson que des préemptions et des homesteads, si je ne me trompe.

M. BIRD: J'en veux arriver à une question. Je crains que le ministre ne puisse facilement répondre à ma question à moins que je ne décrive la situation. J'allais dire que le gouvernement libéral, à ce moment, par l'entremise du prédécesseur de mon honorable ami, avait jugé à propos de modifier à cet égard la loi des terres fédérales. On avait allégué un double motif à cet amendement: l'adapter aux nécessités actuelles, et y incorporer le principe adopté par le parti libéral, savoir, celui de "n'octroyer aucune terre aux chemins de fer". Lorsque M. Oliver voulut le faire, il se trouva en face d'un dilemme. Cesser les octrois de terrains aux chemins de fer, semblait, à cause du chemin de fer de la baie d'Hudson, vouloir abandonner l'Ouest. Ce ne fut donc pas chose facile que de faire réussir à faire adopter la clause de préemption que nous discutons ce soir. M. Oliver proposa l'amendement prévoyant l'achat de homesteads et les préemptions afin de surmonter la difficulté relative à l'Ouest, et il y est parvenu jusqu'à un certain point. Tout en mettant fin aux octrois aux chemins de fer, réalisant ainsi le principe libéral, cette clause pourvoyait largement au chemin de fer de la baie d'Hudson. Je voudrais appeler l'attention du ministre, du Gouvernement et du Parlement, sur le fait que les recettes obtenues et en perspective de l'achat des homesteads et préemptions dont nous traitons ce soir, appartiennent, moralement à l'Ouest, pour la construction du chemin de la baie d'Hudson. Et ce fait a toujours été reconnu en Chambre. Lorsque M. Oliver a proposé cette loi au Parlement, il a dit et répété que le seul objet de cette loi était de pourvoir à la construction de la route de la baie d'Hudson; qu'il n'existait nul autre motif. Il alla jusqu'à

affirmer que si cette disposition ne suffisait pas il y pourvoirait; il mettrait les terres à contribution, afin d'en obtenir l'argent nécessaire au parachèvement de cette voie ferrée jusqu'à la baie. J'ai cru devoir profiter de la présente occasion pour rappeler à la Chambre et au Gouvernement les droits reconnus de l'Ouest en la matière; leur rappeler que ces droits n'ont jamais fait doute, ainsi que nous pouvons lire dans le hansard de cette époque, et depuis. Quoique je n'insiste pas pour que le ministre déclare son attitude à ce sujet, je tiens à porter ce fait à l'attention de la Chambre.

M. MILLAR: Je demanderais au ministre d'être indulgent à l'égard de ceux qui ont loué des pâturages à des prix élevés. Nous avons appris ce soir que certains pâturages avaient été loués pour 2c l'acre, cependant que dans quelques cas, les pâturages avaient été loués à 20c. et plus l'acre. C'était très bien, il y a quelques années, alors que les temps étaient meilleurs, de concéder les pâturages à 20c. l'acre, mais maintenant que le prix des bestiaux a baissé, il est manifeste que 20c. l'acre est un prix exorbitant. Je me souviens en ce moment d'un particulier qui avait dépensé des sommes considérables en pâturages, et en construction de clôtures, et qui est endetté aujourd'hui. Je pourrais citer un cas survenu il y a une session ou deux; lors de la vente d'une coupe de bois à pâte, le ministre fit certaines concessions aux acquéreurs, le prix d'achat en ayant été trop élevé disait-il. J'oublie les détails, mais c'est ce qui eut lieu, Le ministre agira-t-il de même aujourd'hui, et traitera-t-il avec la même indulgence ceux qui ont acheté ou loué des pâturages au prix élevé de 20c. et même, je crois, de 30c.?

L'hon. M. STEWART: Est-ce des terres indiennes?

M. MILLAR: Oui.

L'hon. M. STEWART: Naturellement elles appartiennent à une toute autre catégorie que les terres de la couronne, et malheureusement, pendant la guerre, des prix très élevés ont été payés pour des pâturages, ainsi, dans l'Alberta, a-t-on payé jusqu'à 30c. l'acre. L'honorable député de Calgary (M. Shaw) pourra corroborer mes paroles quant au fait que deux des rancheurs de l'endroit y ont été ruinés. Il est très difficile de régler cette question. On ne peut pas dire qu'on les dispensera complètement du paiement de ces loyers, mais j'ai fait de mon mieux pour régler cette question des loyers.

M. GOULD: Je veux répéter une demande adressée au ministre l'année dernière. Je m'attends plutôt à recevoir la même réponse; seulement je fais cette requête au nom d'individus qui ont eu le privilège d'acquérir des terres dans les réserves forestières. L'honorable représentant de Prince-Albert (M. Knox) a cité un cas analogue dans sa circonscription. Une fois établis sur les terres en question ces hommes ont décidé qu'ils avaient besoin d'un arrondissement scolaire. Nombre de ces terres ont été remises à la couronne; et les arrondissements scolaires en question supportent un fardeau très lourd en impôts qu'ils sont obligés de payer s'ils veulent conserver leurs écoles. Je crois qu'ils ont à mainte reprise adressé une requête au département,—plus d'une fois on m'a prié d'intercéder en leur faveur sur le parquet de la Chambre,—demandant que le gouvernement fédéral assume les impôts sur les terres dont la couronne a repris possession. Cette demande me paraît bien logique puisqu'à y acquiescer le Gouvernement viendra en aide aux municipalités scolaires établies en conséquence de la venue de ces colons.

L'hon. M. STEWART: Je crains que l'honorable député ne présente là une proposition trop épineuse; en effet, si le département y consentait il serait inondé de réclamations de tous genres, venant surtout des terres sous la régie de la commission du placement agricole des soldats dans tout l'Ouest et l'Est aussi, si je ne m'abuse. Je reconnais volontiers que sa demande est légitime; seulement si la couronne s'engageait à payer ces impôts je ne sais pas où cela finirait.

M. GOULD: Je voudrais...

M. le PRESIDENT: La question que l'honorable député veut discuter se rattache au cinquième crédit: protection des forêts, sylviculture, protection et gestion des réserves forestières, étude des ressources forestières, recherches en matière de sylviculture et de produits forestiers, etc.

M. GOULD: J'ai cru que les dépenses casuelles y entraient aussi. Toutefois, j'attire l'attention du ministre sur le crédit nº 141: "Halifax, édifice Bellevue,—taxes d'améliorations locales, $1,777.77". Je me demande s'il faut faire une distinction entre les taxes des villes et celles de la campagne. Encore une fois, je rappelle au ministre que le Gouvernement garde les ressources naturelles de la Saskatchewan. Je trouve donc que notre requête est plus fondée qu'une autre venant des provinces de l'Est qui, elles, possèdent leurs ressources naturelles.

M. SPENCER: J'attire l'attention du ministre sur les terres des Indiens et les terres scolaires vendues pendant la guerre à des prix

énormes. Je crois savoir que parfois on a élevé jusqu'à 7 p. 100 le taux d'intérêt lorsque l'acheteur était en retard dans ses payements. Voilà qui a été extrêmement dur, surtout à cause du fléchissement considérable dans le prix des produits agricoles; en conséquence ces gens ont eu beaucoup de mal à faire face à leurs obligations. Le ministre aurait-il par hasard songé à réduire à 6 p. 100 ce taux d'intérêt pour donner un peu plus de facilité à ces gens?

L'hon. M. STEWART: Le taux fut haussé il y a quatre ou cinq ans à la demande des gouvernements provinciaux. J'étais, je crois, un des délégués qui se présentèrent devant le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) alors ministre de l'Intérieur. C'est la province de Saskatchewan qui a le plus insisté. Nous avons demandé que l'administration des terres scolaires nous fût confiée. Il nous fut expliqué que le département était simplement le fidéicommissaire des provinces; et à la suite d'un arrangement spécial le taux d'intérêt fut augmenté. Si nous ne l'avons déjà fait nous avons l'intention d'écrire aux gouvernements provinciaux leur demandant de rétablir l'ancien taux d'intérêt afin d'alléger un peu le fardeau de ces gens. C'est une affaire dans laquelle nous ne pouvons intervenir avant d'avoir, au préalable, obtenu le consentement des gouvernements provinciaux.

M. SPENCER: Est-ce que cela s'appliquerait aux terres des Indiens comme aux terres scolaires?

L'hon. M. STEWART: Aux terres scolaires seulement.

(L'article est adopté.)

L'hon. M. STEVENS: Tout le crédit n'est pas adopté, monsieur le président.

M. le PRESIDENT: Tout le crédit n'est pas voté; seulement le deuxième item.

Administration centrale—Douane et accise: appointements..	$585,755
Dépenses casuelles..	48,000

M. CALDWELL: Expliquez.

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise): On trouvera les détails à la page 83.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, je ne veux pas m'opposer indûment à cette discussion; mais a-t-on averti la Chambre qu'elle allait être saisie de ces crédits?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement n'a pas l'intention de faire voter le présent crédit ce soir. Seulement, mon honorable ami doit savoir qu'un article du Règlement de la Chambre ne nous permet pas d'étudier, en comité des subsides, les crédits d'un département à la séance d'un jeudi ou d'un vendredi, sans qu'on ait fait l'appel en Chambre d'un item de ces crédits.

On aborde donc cet article, ce soir, simplement pour permettre de commencer l'examen du budget de douanes jeudi ou vendredi.

L'hon. M. BUREAU: Cet article n'est pas tout à fait exact. Pour que nos honorables collègues sachent bien à quoi s'en tenir, lorsque viendra le moment de le discuter, je demanderai à l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) de vouloir bien en proposer la modification.

M. POWER: Je propose que l'article 13 soit modifié en ajoutant après le mot "salaires" les mots "y compris W. Ide, directeur du personnel, à $4,200." Ces mots apparaissaient dans l'original, mais ont été omis par inadvertance dans l'imprimé. Le montant du crédit reste le même, cette dépense étant déjà prévue.

L'hon. M. BUREAU: Le nom de M. Ide se trouvait dans le texte à imprimer, mais a été omis par erreur. En se reportant à la page 83. on verra que la somme est indiquée à la 12e ligne: Directeur du personnel, $4,200. Le crédit ne se trouve pas augmenté. J'ai procédé de cette façon, parce que, l'an dernier, la même chose est arrivée lorsqu'on a examiné le budget des Postes. On avait omis le nom de M. Anderson et une motion semblable avait été faite pour rectifier l'erreur. C'est moi qui ai fait la motion, pendant que mon collègue, le présent ministre des Chemins de fer (M. Graham), agissait au nom du directeur général des Postes.

L'hon. M. STEVENS: Je ne m'oppose pas à ce que mon honorable collègue fasse la proposition, mais je lui rappelle l'incident qui est arrivé, l'autre jour, quand nous discutions certains articles du budget. Un député de notre groupe fit une motion pour indiquer à quoi le crédit devait s'appliquer. La motion ne fut pas acceptée, sous prétexte qu'un député n'a pas le droit de faire cette proposition, qui est réservée aux membres du cabinet. Si cette règle était applicable à un député de notre groupe, elle doit l'être également pour l'honorable député de Québec-Sud.

M. POWER: Je demanderai au premier ministre de me donner le titre avec les émoluments.

M. le PRESIDENT: La décision dont parle l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) était qu'un simple député ne pouvait pas changer la destination d'un crédit.

L'hon. M. STEVENS: Exactement.

M. le PRESIDENT: Je comprends que cette motion-ci ne fait qu'indiquer à qui le traitement sera payable.

M. POWER: C'est pour corriger une erreur d'écriture.

M. le PRESIDENT: Ou une omission. Après l'information donnée par le ministre, il me semble qu'il ne s'agit pas d'une motion pour changer la destination du crédit.

L'hon. M. STEVENS: Je veux simplement qu'il soit bien compris que si un député de notre groupe présente une motion de ce genre plus tard, on se basera sur le précédent actuel.

L'hon. M. BUREAU: Pour éviter toute erreur, je demande, avec le consentement de la Chambre, que le nom de l'honorable ministre du Travail (M. Murdock) soit substitué à celui de l'honorable député de Québec-Sud.

M. POWER: Avec le consentement de la Chambre, je retire la motion.

L'hon. M. BUREAU: Je ne veux pas violer un précédent établi par la Chambre. Je n'étais pas présent lorsqu'a été rendue la décision à laquelle l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a fait allusion.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait sur l'état de la question.

CONVENTION AVEC LES ETATS-UNIS RELATIVEMENT AUX LOIS SUR LES SPIRITUEUX

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: La Chambre vient de recevoir un message du Sénat l'informant:

Que le Sénat s'unit à la Chambre et approuve la convention intervenue entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis d'Amérique, et signée à Washington le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, à l'effet d'éviter les difficultés qui pourraient survenir entre eux au sujet des lois en vigueur aux Etats-Unis relativement aux breuvages alcooliques, convention dont copie a été soumise au Parlement, en insérant dans l'espace en blanc de ladite résolution les mots "le Sénat et".

La séance est levée à 11 heures 25 du soir.

Mardi, le 8 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. KENNEDY (Glengarry & Stormont): Monsieur l'Orateur, je désire présenter des pétitions des membres de l'église de St. Andrew, et de l'église Knox de Lancaster s'opposant à l'adoption de la loi pour constituer la United Church of Canada.

REMANIEMENTS ET DEPLACEMENTS DE FONCTIONS DANS LE SERVICE PUBLIC

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): demande à présenter un projet de loi (bill n° 39) modifiant la loi autorisant les remaniements et déplacements de fonctions dans le service public.

Le projet de loi a pour objet d'ajouter un article à la loi adoptée en 1918, laquelle autorisait des remaniements et déplacements de fonctions dans le service public. L'article décrète que les pouvoirs, fonctions et attributions du ministre et des hauts fonctionnaires du service d'où le transfert est fait seront dévolus par le fait même au ministre et aux hauts fonctionnaires du département auquel le transfert s'applique. Une disposition semblable existe dans la loi relativement à certains départements et les commissaires chargés de la revision des statuts sont d'avis qu'elle devrait être générale pour assurer plus de clarté et d'uniformité.

M. HOCKEN: Est-ce que cela veut dire une réduction du nombre des départements et des ministres?

L'hon. M. LAPOINTE: Non.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

AMENDEMENT A LA LOI DES POSTES—MALLE RECOMMANDEE

L'hon. M. STEWART (ministre intérimaire des Postes) propose à la Chambre de fixer à demain la discussion en comité général d'une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de modifier la loi des postes et de décréter que le ministre des Postes peut établir et faire appliquer, pour les lettres à recommander, les règlements qu'il juge nécessaires touchant l'enregistrement ou la recommandation des lettres et autres objets circulant par voie de la poste, et le prix à percevoir pour cet enregistrement; que l'indemnité des pertes ne doit en aucun cas dépasser cent dollars.

Son Excellence le Gouverneur Général est au courant des termes de cette résolution et il en recommande l'étude par la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LE RESTAURANT DE L'IMMIGRATION DE QUEBEC

M. LAVIGUEUR,—Monsieur l'Orateur je demande à soulever une question d'intérêt public. Je remarque dans le *Citizen* d'Ottawa un entrefilet disant que le ministre de l'Immigration (l'hon. M. Robb) aurait déclaré que la cantine et les restaurants qui se trouvent dans les édifices de l'immigration de Québec passeraient sous le contrôle du gouvernement. L'article cite le ministre en ces termes:

Le Canada souhaitera la bienvenue aux immigrants à leur arrivée en leur servant de bonne nourriture à des prix basés sur le coût du service... Un des attraits du service sera la vente au comptoir de boîtes contenant un déjeuner froid et composé de provisions bien faites pour être consommées en chemin de fer.

Et ainsi de suite. L'article continue en ajoutant que M. P. W. Dugal a été engagé par le gouvernement pour s'occuper de ce travail. Je voudrais que le ministre me dise si cet article est exact.

L'hon. M. ROBB: Je n'ai pas lu l'article auquel mon honorable ami fait allusion, mais pour sa gouverne et celle de la Chambre, je puis dire que le département a retenu les services de M. Dugal qui, depuis des années a dirigé le restaurant de l'Assemblée législative à Québec. Nous avons retenu ses services pour qu'il dirige le restaurant mis à la disposition des immigrants arrivant à Québec.

M. LAVIGUEUR: Puis-je demander au ministre si le contrat a été signé et quand M. Dugal doit entrer en fonctions?

M. l'ORATEUR: L'honorable député devra faire inscrire cette question à l'ordre du jour; il ne s'agit plus d'une question d'intérêt public.

LE TRAITE DE LAUSANNE

M. WOODSWORTH: D'après les dépêches de Londres il semble exister de sérieux malentendus touchant le traité de Lausanne et les obligations du Canada sous le régime de ce traité. Il me semble que le gouvernement devrait actuellement expliquer définitivement un ou deux points. Voici la déclaration faite à ce sujet par le premier ministre l'autre jour—page 976 du Hansard:

Nous considérions comme de la plus haute importance qu'il n'y eût aucun malentendu sur notre attitude au sujet des obligations du Canada dans cette affaire et d'autres de même nature et nous déclarions que d'après notre opinion le Parlement désirerait, à propos du traité avec la Turquie et de tout autre instrument dérivant de la conférence de Lausanne, se réserver à lui-même le droit de décider, au mérite, quelle action était juste et convenable de la part du peuple canadien.

Si je saisis bien cette clause, la déclaration qui précède, d'après la propre phraséologie du premier ministre, signifie qu'il appartient au Parlement de décider comment nous devons agir. L'autre jour, le premier ministre a insisté sur l'importance du procédé; il a fait voir que le Canada n'avait pas été invité à la préparation du traité de Lausanne, mais je crois comprendre qu'il y a encore autre chose. Il s'agit de savoir quelle est notre attitude actuelle et nos relations actuelles sous l'empire de ce traité.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député connaît parfaitement le Règlement et sait qu'il ne peut offrir d'arguments en ce moment. Il ne peut que questionner le gouvernement.

M. WOODSWORTH: Je regrette d'avoir eu à faire précéder ma question d'une préface, mais celle-ci me semblait presque indispensable. Je suis d'avis que, tout d'abord, nous devrions mieux connaître l'attitude du Gouvernement afin d'éclaircir cette question.

M. l'ORATEUR: A la question.

M. WOODSWORTH: Nous devrions connaître clairement l'attitude du gouvernement, à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais avoir défini clairement, l'autre jour, ce qu'était l'attitude du Gouvernement. Mes remarques sont au Hansard et si je répétais mot pour mot ce que j'ai dit ce ne serait ni plus ni moins que la réponse à la question de mon honorable ami. Je puis néanmoins ajouter mon opinion que le premier ministre, britannique, le très honorable Ramsay MacDonald, étudie la question de produire les dépêches qui ont été échangées entre le gouvernement anglais et les dominions autonomes. Nous avons exprimé l'espoir qu'il le fera. Dans ce cas l'honorable député aura la réponse qu'il désire.

M. SHAW: Cela me fait penser à une question que je voulais poser au Gouvernement. D'après les journaux de ce matin, le premier ministre anglais aurait déclaré qu'il était désireux de publier la correspondance échangée avec les colonies, mais qu'il attendait pour le faire l'autorisation des gouvernements coloniaux. Il ajoutait qu'il n'avait pas encore reçu de réponse à sa proposition. Je demande au premier ministre de nous dire si ce renseignement concerne le Canada ou seulement d'autres parties de l'empire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne crois pas que cette observation s'adresse au Canada, car lorsque M. MacDonald m'a envoyé une dépêche pour savoir si je consentirais au dépôt des pièces de la correspondance j'ai immédiatement répondu que le Canada consentait avec plaisir à la publication. D'autres colonies n'ont peut-être pas encore fait connaître leur réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. DOUCET: J'attire l'attention de l'honorable ministre des Chemins de fer sur le dossier parlementaire n° 130, déposé en exécution de l'ordre n° 37. La lettre du 11 avril 1922 a rapport à une lettre datée du 1er avril signée par le major Bell, mais qui ne figure pas au dossier. Une autre lettre en date du

10 avril 1923 porte cette signature: J. D. Reid, président. J'appelle l'attention du ministre sur ces faits et je demande en outre à savoir si M. J. D. Reid était président du bureau des chemins de fer nationaux à la date du 10 avril 1923.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Je ne comprends pas bien la question. M. J. D. Reid n'a jamais été président du réseau national canadien, mais bien ministre des Chemins de fer. Je vais signaler le fait aux directeurs du département.

LA CONFERENCE DE LAUSANNE ET LE TRAITE TURC

M. IRVINE: Je désire demander au Gouvernement s'il va donner l'occasion à la Chambre de discuter le traité de paix avec la Turquie et la conférence de Lausanne.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Cette occasion se présentera après le discours du budget, quand on reviendra aux questions d'intérêt général.

OBSERVATIONS SUR LE PROCES VERBAL

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise): Monsieur l'Orateur, je constate en lisant le procès-verbal de la séance d'hier qu'après l'adoption de quelques résolutions budgétaires du ministre de l'Intérieur il termine par cette inscription: "Rapport à recevoir; la suite de la discussion des subsides est renvoyée à la prochaine séance". Après la discussion des crédits du ministre de l'Intérieur, est venue celle des crédits des Douanes et un crédit a été mis en délibération; mais le procès-verbal ne l'indique pas. Une proposition a été faite et adoptée dont le procès-verbal ne parle pas non plus. Est-ce le hansard qui va être le compte rendu officiel des délibérations, au lieu des Procès-Verbaux signés par vous, monsieur l'Orateur, ou en votre absence par le sous-orateur? Si c'est le procès-verbal, alors je demande qu'il soit rectifié et qu'il constate ce qui a eu lieu après le vote des crédits de l'Intérieur.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je n'admets pas que le cas soit toujours le même. Souvent j'ai fait constater que les inscriptions du procès-verbal ne figuraient pas au hansard. Chaque fois on m'a répondu: C'est le recueil des procès-verbaux qui fait foi. S'il en est ainsi, on ne peut lui opposer le compte rendu des débats.

L'hon. M. BUREAU: Puisque tous les témoins sont présents, c'est le temps de procéder. En l'absence du chef de l'opposition l'honorable député de Vancouver (M. Stevens) parlait en son nom. Je lui demanderai, ainsi qu'aux députés progressistes, si ma prétention n'est pas exacte. Une motion a été présentée pour faire corriger une erreur dans le budget des Douanes et mise en délibération par le président du comité.

M. l'ORATEUR: Je n'étais pas à la Chambre hier quand cet incident a eu lieu, mais je m'en rapporte au rôle du greffier de la Chambre et le procès-verbal est basé sur ce rôle.

L'hon. M. BUREAU: Puis-je faire remarquer que le témoignage de tous les membres de la Chambre qui étaient présents lorsque cela s'est passé devrait l'emporter sur le rôle quel qu'il soit. L'orateur suppléant est ici, mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens) est ici, le ministre du Travail (M. Murdock) est ici et ils étaient ici hier soir quand la motion a été présentée et déclarée adoptée par l'Orateur-suppléant. Pour confirmer l'explication donnée par mon très honorable ami le premier ministre, j'ai demandé ensuite que le crédit reste en suspens et que le comité lève sa séance. Or, rien ne l'indique dans le procès-verbal. Mais supposez que je veuille présenter mon budget jeudi, où est la preuve que mes crédits ont été discutés auparavant? Est-ce que le rôle fait partie du procès-verbal?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Vous venez de dire, monsieur l'Orateur, que dans ces questions vous vous en rapportiez au rôle. J'ai par hasard le rôle sous la main et il est d'accord avec ce que vient de dire le ministre des Douanes.

L'hon. M. BUREAU: Dit-il que ma motion a été adoptée?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. BUREAU: Eclaircissons cette affaire, monsieur l'Orateur, la Chambre peut-elle savoir ce qu'est le rôle, où on peut le trouver quand nous avons besoin d'y référer pour constater nos travaux et par qui il est certifié.

M. l'ORATEUR: Je demanderai au greffier adjoint de la Chambre de lire le rôle afin de donner satisfaction à l'honorable ministre.

(M. Beauchesne donne alors lecture du rôle ainsi qu'il suit:)

7 avril.

La Chambre en comité général sur le budget—M. Gordon préside.

Résolution 250. Adoptée.

Résolution 251. Proposé par sir Henry Drayton que cette résolution soit réduite de $69,450.

Rejeté par un vote de 45 à 53.

Résolution adoptée.

252 adopté.

253 adopté
289 adopté
288 adopté
290 Le comité décide d'examiner chaque crédit séparément.
Crédit $506,380 adopté
Crédit $210,000 adopté
364 en suspens (non lue par le président).
13 Amendement proposé par M. Murdock que ce crédit comprenne le traitement de M. Ide, surintendant du personnel. Progrès. Résolutions adoptées et il en sera fait rapport.

A. BEAUCHESNE,
Greffier du comité du budget.

L'hon. M. BUREAU: Voici la question à laquelle je voudrais qu'on réponde: comment les membres peuvent-ils se procurer ce rôle pour s'assurer de ce qui s'est fait la veille au soir?

M. l'ORATEUR: Le rôle est conservé dans le bureau du greffier. Il est sous la garde du greffier de la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je veux simplement que mon opinion soit clairement consignée sur ce sujet. La Chambre devrait décider si elle désire que le procès-verbal soit considéré ou non comme le rapport officiel. Je n'ai jamais entendu dire auparavant que le rôle était considéré comme un rapport officiel. Dans une occasion précédente quand le procès-verbal contenait quelque chose qui n'était pas dans le hansard, on nous a dit, "le hansard n'est pas le compte rendu officiel. C'est votre malheur; vous devriez en passer par là." Maintenant, nous sommes dans cette situation que bien que le procès-verbal soit regardé comme le document officiel, il ne concorde pas avec le hansard; ce dernier contient quelque chose qui manque dans le premier. Prenons une décision sur ce point. Suivons une règle ou une autre.

M. l'ORATEUR: Comme je l'ai dit il y a un moment, le procès-verbal est basé sur le rôle. Ce dernier enregistre ce qui s'est passé à la Chambre et les travaux de comités tels qu'ils sont rapportés à l'Orateur par le Président. Le procès-verbal est la preuve de ce qui a eu lieu à la Chambre et il est basé sur le rôle.

L'hon. M. BUREAU: Voici ce que j'ai dans l'esprit: Supposez que je désire discuter des subsides devant le comité jeudi et que le chef de l'opposition dise qu'avant de pouvoir le faire je dois observer un certain règlement. Je prétends que je me suis conformé à ce règlement. Or, où puis-je aller chercher la preuve de ma prétention? Je devrais pouvoir le faire en citant un document public qui se trouve en la possession des honorables députés. Je ne vois pas pourquoi je serais obligé

[M. l'Orateur.]

de référer à quelque document dont le greffier a seul la garde, à propos de ce qui s'est passé en Chambre le jour précédent.

M. l'ORATEUR: Est-ce que la déclaration en question est dans le compte rendu?

L'hon. M. BUREAU: Elle est dans le compte rendu, mais le compte rendu n'est pas le rapport officiel.

L'hon. M. LAPOINTE: Le procès-verbal note tout ce qui se fait en Chambre, mais pas tout ce qui se passe en comité. Il en a toujours été ainsi.

M. McMASTER: Le présent débat montre simplement combien les honorables députés, qui occupent des sièges aux extrémités de la salle, ont raison de demander que les ministres et les chefs de groupes parlent de façon à être entendus.

SUITE DE LA DISCUSSION DES RESOLUTIONS TENDANT A LA CONSTRUCTION DES EMBRANCHEMENTS DU RESEAU NATIONAL CANADIEN

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux), propose que la Chambre se forme en comité général et passe à l'étude d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de soumettre une mesure autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre la fin du rail au mille 24 sur la ligne nord-est Melfort du Nord-Canadien Saskatchewan au mille 41 près de Nipawin, province de la Saskatchewan; parcours déjà remblayé, 6 milles; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 17 milles; coût estimé, $360,000.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.)

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre des Chemins de fer, je le suppose, entend profiter de l'occasion pour citer les principales parties d'une lettre du président du réseau national?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne crois pas que la chose soit nécessaire étant donné que mon honorable ami a appuyé la construction de cette ligne. Nous nous bornons à la prolonger un tout petit peu. Mon honorable ami doit avoir obtenu tous les renseignements l'année dernière.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je croyais que mon honorable ami tenait à bien établir la chose.

L'hon. M. GRAHAM: Je serai enchanté de fournir tous les renseignements voulus, mais ils ne proviennent pas d'une lettre du président. Voici les informations que je possède à ce sujet:

Melford, N.-E., 24-41 milles Coût
Régalage complet dépassant la voie actuelle de 6 milles
On se propose, en 1924, de faire 11 milles de régalage, et 17 milles de voie.. $360,000

On projette, en 1924, de pousser le regalage 11 milles plus loin que le régalage actuel et de poser les rails sur ce parcours de 17 milles, ce qui prolongera la ligne jusqu'aux environs de la ville de Nipawin, au coût approximatif de $360,000. Lorsque ces travaux seront terminés, nous avons l'intention d'en rester là pour quelques années à venir.

Les premiers travaux furent exécutés sur cette ligne en 1919, alors que le régalage fut commencé; à la fin de la saison de 1920, on avait construit 30 milles de voie; les rails furent posés sur une distance de 23 milles 7 en 1921 et en 1922, le ballastage et le reste étaient terminés jusqu'à cet endroit.

La ligne traverse une région agricole particulièrement fertile et admirablement propice à la culture du grain; le prolongement projeté amènerait l'embranchement jusqu'au cœur d'une populeux établissement de colonisation qui se développe rapidement. Le grain qui sera transporté par cette ligne justifie l'entreprise. On a calculé que 612,000 boisseaux de grain seront expédiés chaque année par cet embranchement; de plus, on estime que 140 wagons de marchandises, comprenant du bétail, du charbon, du bois seront importés ou exporter de la région. Presque tous ces articles de première nécessité et surtout le grain et le bétail, sont expédiés de loin, de sorte qu'ils fourniront un trafic considérable aux autres parties du réseau.

On estime que cet embranchement raccourcira de 12 milles le trajet pour le transport du grain des cultivateurs. Or, à ¾ de cent par boisseau et par mille, sur un total de 612,000 boisseaux, cela représenterait une économie annuelle au bénéfice du cultivateur de $55,080 rien que sur le grain.

C'est là une des lignes dont le régalage fut exécuté en vertu de l'arrangement de 1919 concernant les embranchements.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le programme de cette année, je le suppose, complètera le chemin de fer jusqu'à Nipawin.

L'hon. M. GRAHAM: C'est à peu près cela—dans le voisinage de la ville de Nipawin.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans ce cas particulier, je crois qu'une forte somme a déjà été déboursée pour la construction de cette voie ferrée. Une fois qu'elle sera construite, cette ligne sera d'un grand bénéfice pour l'une des meilleures régions agricoles du pays; il me semble donc que le réseau national est absolument obligé de terminer l'entreprise. De plus, je suis d'avis que cette entreprise a sa raison d'être. A mon avis, elle s'impose.

M. MacLEAN (York-Sud): Je désire revenir en thèse générale sur cette question des embranchements du réseau national et ramener toute l'affaire à la portée de la Chambre afin d'expliquer l'attitude que je prends. Je désire citer des extraits du rapport annuel de la compagnie du Pacifique Canadien pour 1923, qui fut présenté aux actionnaires réunis à Montréal, au mois de mars dernier. Le rapport porte la signature du président de la compagnie, M. E. W. Beatty, et indique son attitude au sujet de l'expansion de son réseau. Je désire que le réseau du National Canadien ait toutes les facilités possibles d'étendre ses ramifications partout où les besoins du pays l'exigent. Voilà l'attitude que je prends. Je fus du nombre de ceux qui favorisèrent l'acquisition du réseau des chemins de fer d'état et j'ai toujours préconisé l'adoption du système de la nationalisation par le passé. Or, maintenant que nous avons les chemins de fer nationaux, nous sommes tenus en justice, si le construction de ces embranchements s'impose, de voter les sommes nécessaires. A mon avis, si les prolongements en question sont raisonnables, nous ne devons pas hésiter à les construire.

Afin de démontrer l'attitude du Pacifique sur cette question, je vais faire lecture de son rapport pour l'exercice expiré le 31 décembre 1923. Il paraît avoir été publié à Montréal en mars 1924. Voici quel en est l'article 5:

A cause de la grande étendue de notre réseau il nous faudra toujours faire des dépenses de premier établissement si nous voulons qu'il réponde aux exigences croissantes du transport, mais vos directeurs ont cru devoir restreindre l émission de valeurs autant que cela était possible sans que le bon état de la propriété eût à en souffrir. Pendant l'année dont les opérations sont maintenant soumises à votre examen on a seulement augmenté de la modeste somme de $121,747 les frais obligatoires, et de $447,732 les dividendes payables sur les actions privilégiées.

Le président mentionne ensuite les chemins dont la construction lui semble opportune, et il indique ceux qu'il serait pratique de faire construire immédiatement ou aussitôt que possible. Les voici:

La ligne d'embranchement de Leader, dans la direction du sud, de 50 à 75 milles.

Le prolongement de Lomond, vers le nord, de la ligne d'embranchement de Suffield qui s'étend vers le sud-ouest, soit de 30 à 40 milles.

Le prolongement de la ligne d'embranchement d'Archive-Wymark jusqu'à Coderre, 12 milles.

Le prolongement, depuis Consul en allant vers l'est, de la ligne d'embranchement de Moose Jaw qui s'étend vers le sud-ouest, c'est-à-dire du 60e mille au 97e mille.

Ligne d'embranchement d'Amulet-Dunkerk, 25 milles.

On est à dresser les requêtes qu'il faut présenter au Parlement pour obtenir l autorisation de construire ces lignes, attendu que les pouvoirs prévus dans la charte sont expirés ou sont sur le point d'expirer.

On a pris des mesures pour assurer la construction d'un prolongement de la ligne d'embranchement de Tuffnell-Prince-Albert, chemin de fer Manitoba-Nord-Ouest, depuis le 50e mille jusqu'au 129e mille. Le Manitoba-Nord-Ouest est autorisé par statut à émettre, au sujet de cette ligne d'embranchement, des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille. Ces obligations, cette compagnie va les acquérir selon le cours ordinaire et les payer à même ce que lui aura rapporté la vente du capital-obligations consolidé à être émis pour cette fin.

A la réunion de ses directeurs le Pacifique a donc annoncé qu'il entendait continuer de prolonger ses lignes en donnant pour raison la grande étendue du réseau. Cette raison ne peut-elle pas s'appliquer au réseau national? Celui-ci devrait en faire autant que le Pacifique sous ce rapport. Les actionnaires du Pacifique ont approuvé le projet de prolonger ces lignes-là. L'adoption d'un semblable projet devrait convenir à plus forte raison quant au réseau national, puisqu'il est plus considérable, représente la fusion d'un très grand nombre de lignes et est sur le point de devenir le grand chemin de fer national du Canada.

Depuis que cette discussion est commencée on nous a dit des choses étranges au sujet du réseau national. Dans le discours qu'il prononçait ici récemment, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George (M. Marler) fit allusion au prolongement du réseau national et nous présenta, à cet égard, un exposé assez peu encourageant où il commença par une allusion aux engagements contractés par le Canada au sujet du réseau tout entier. On trouve à la page 925 du hansard non revisé un sommaire de ces engagements qui, d'après lui, représentent deux billions de dollars. Il ajoute même que ce peut être plus. Il est temps que la Chambre sache exactement ce qui en est et quel intérêt il conviendrait de payer sur le montant que ces engagements représentent. Je vais donc soumettre un avis comme celui que le premier ministre d'Angleterre soumettait il y a quelque temps et qui fut accepté. Etant donné que l'exposé de l'honorable député serait exact, fixons le montant de cet intérêt et nous saurons alors quelle est la redevance annuelle. Cependant, il conviendrait peut-être de réduire le montant de ces engagements de deux billions à un billion et demi et d'établir un intérêt de 3 p. 100 sur ces derniers chiffres. Cela signifierait que le réseau national doit réaliser soixante millions de dollars par année en sus de ce qu'il lui faudra pour payer ses frais d'exploitation et se suffire à lui-même. Portons le montant à un million de dollars par semaine et disons que nous allons prendre au moins un million par semaine sur les recettes du réseau pour payer le montant des engagements contractés, après que les frais d'exploitation auront été soldés. Cette proposition devrait être raisonnable, parce que tout cet argent n'a pas été consacré à la construction des différents réseaux—l'Intercolonial, l'ancien Nord-Canadien, le Grand-Tronc-Pacifique et une douzaine d'autres, qui ont disparu par suite de la fusion. Ils sont tous compris dans cette fusion ainsi que dans l'estimation de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George. Bien que celui-ci estime même à plus de deux billions le montant des engagements contractés, il serait absurde de le fixer même à deux billions. Fixons-le à un billion et demi et comptons qu'il faudrait retrancher des recettes un million par semaine pour payer l'intérêt sur ce placement.

Lorsque nous aurons cela, nous pourrons tabler sur quelque chose, et je défie l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George et le ministre des Chemins de fer d'en venir à une entente dans cette Chambre, et de régler une fois pour toutes le montant à porter comme intérêt à la charge des chemins de fer Nationanx en regard des recettes, après que le coût d'exploitation de la voie aura été payé.

L'honorable député (M. Marler), à la page 927 des Débats non revisé a fait la remarque suivante:

> En terminant, je tiens à dire ceci à propos des remarques que j'ai faites—et cela a trait à un fait qui n'est pas bien compris ou saisi—nous avons à présent dans ce pays deux grands réseaux de chemins de fer, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien.

Je concède cela.

> Chaque député dans cette Chambre et tout citoyen du pays devraient désirer le succès de ces deux lignes qui sont toutes les deux de grandes entreprises nationales.

Je conteste ce point. Le système du National-Canadien est la seule entreprise nationale de ce pays. Il appartient au peuple canadien, tandis que le Pacifique-Canadien appartient à une compagnie possédant une charte accordée par le Parlement il y a bien des années, compagnie dont le capital dépasse un milliard de dollars et qui a de forts revenus. Personne ne peut dire quels seront les prochains propriétaires du Pacifique-Canadien. J'ai quelques raisons de croire que certains chemin de fer américain ont tenté d'acquérir le Pacifique-Canadien, et peut-être qu'ils réussiront dans un avenir rapproché. Le réseau du Pennsylvania ou encore le New-York Central peut acquérir demain le Pacifique-Canadien, et ce réseau échappera—j'allais dire aux Canadiens, mais il y a d'autres actionnaires qui vivent en Europe. D'un autre côté, le peuple canadien possède le National-Canadien et à l'intention de le garder à jamais. C'est pourquoi je conteste l'assertion de l'honorable député que le Pacifique-Canadien est un chemin de fer national au même titre que le National-Canadien. Il n'en est rien. La seule emprise que nous ayons aujourd'hui sur le Pacifique-Canadien se trouve dans une clause de la charte créant la compagnie, clause qui n'a pas, je crois, été insérée dans aucune autre loi de chemin de fer. Cette clause porte que la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien devra mainte-

nir le chemin de fer toujours dans les intérêts du peuple du Canada. C'est la raison pour laquelle les routes américaines actuelles n'ont pu acquérir le Pacifique-Canadien. Ils n'aiment pas à assumer cette responsabilité de maintenir la voie à jamais dans l'intérêt du peuple canadien.

L'honorable député a aussi fait la surprenante déclaration suivante:

Etablir une concurrence entre ces deux lignes serait inadmissible. Si l'on peut faire des arrangements relatifs au trafic avec une ligne pour en aider une autre, on devrait entreprendre ces négociations. Construire des lignes qui ne sont pas nécessaires quand il n'y a pas assez de trafic pour satisfaire les deux réseaux, ce n'est pas mettre la Chambre ni le pays en état d'obtenir des tarifs de marchandises plus bas.

L'honorable député propose la coopération entre le Pacifique-Canadien et le National-Canadien au sujet de ces embranchements. Doit-on conclure que les deux réseaux sont appelés à être réunis dans l'avenir? Je connais bien des gens dans l'Ouest qui sont d'avis que c'est une bonne chose pour le pays d'avoir une concurrence entre les chemins de fer. C'est peut-être vrai, mais il peut en résulter de fortes dépenses inutiles. C'est pourquoi je crois que lorsque le peuple comprendra parfaitement quels sont les risques de ces deux grands réseaux, il pourra juger de la valeur de l'argument donné par l'honorable député, et calculer quelles sont les économies qu'il sera possible de faire en éliminant la concurrence. Je pense que c'est la première fois qu'il nous est donné d'entendre, je dirai, "un appel venant de la Macédoine", une suggestion de la ville de Montréal en faveur de la coopération entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Quelqu'un s'inquiète peut-être de l'avenir. Nul doute que le progrès du National-Canadien ne soit la surprise des temps modernes, et il convient d'en accorder le crédit au parti conservateur qui a consolidé les diverses parties de ce réseau.

Ayant eu une part dans l'accomplissement de cette consolidation, je supporterai toute proposition raisonnable dans le but de construire des embranchements au réseau National-Canadien, à la suite de la déclaration du président du Pacifique-Canadien, M. Beatty, approuvé par ses actionnaires, en faveur d'un développement semblable de leur réseau dans le but de pourvoir aux besoins du transport dans le Dominion. J'approuve l'idée émise par le chef de l'opposition de faire une étude attentive des propositions faites devant cette Chambre pour construire des embranchements devant servir de tributaires à notre grand réseau national, mais j'aimerais mieux me retirer de cette Chambre plutôt que de consentir à laisser s'étendre le Pacifique-Canadien et refuser le même privilège au National-Canadien. Nous avons le droit d'appliquer un programme d'expansion, même s'il faut nous endetter pour l'accomplir, car il n'y a pas de doute que la position du réseau ne soit absolument bonne.

J'ai toujours eu une confiance entière en sir Henry Thornton. Cette confiance ne s'étend pas jusqu'à ses compagnons dans le bureau de direction, mais ce n'est pas lui qui les a nommés. J'ai encore confiance dans l'administration de notre réseau national par un bureau de directeurs semblables à celui que le parti conservateur avait crée et établi.

En faisant l'examen des projets émanant du conseil d'administration, la Chambre a invariablement affirmé son autorité sur le réseau de l'Etat. Aussi, tant que je n'entendrai pas formuler de réelle objection à l'établissement de ces lignes secondaires, je prêterai un appui raisonnable aux projets, afin que nous puissions tout au moins tenir la promesse faite au peuple d'agrandir le réseau partout où il y aurait lieu de le faire. A cet égard, je tiendrais tout particulièrement compte des besoins de l'Ouest. Je crois que ces diverses entreprises finiront par se suffire.

Mais il existe une profonde différence entre le Pacifique-Canadien et le réseau de l'Etat; le premier est la chose de particuliers, et il lui faut servir des dividendes à ses actionnaires. Je me plais à espérer que les administrateurs des chemins de fer Nationaux n'ont d'autre ambition que de fournir un service à aussi bon marché que possible, sans se soucier de la question des dividendes. Le principe que je pose ici est assez avancé, je le sais; on le qualifiera peut-être de "rouge" ou de bolchéviste, mais ce que le peuple demande, c'est, selon moi, un réseau national de voies ferrées dont l'exploitation ait pour objet de fournir un service à la faveur de tarifs réduits au minimum, et non de faire encaisser de gros profits aux actionnaires. Je le répète donc, je ne puis convenir avec le représentant de la division Saint-Laurent (M. Marler) que les deux enttreprises sont de même sorte. Il existe entre les deux une différence absolue. L'une appartient au peuple, tandis que l'autre est en la possession, sous la direction d'étrangers, de personnes que nous ne connaissons point. Dès demain, des capitalistes de New-York ou de Londres pourraient faire l'acquisition du Pacifique-Canadien; c'est une circonstance significative dont le Canada ne saurait ne point tenir compte. Je ne puis donc m'abstenir d'appuyer tout projet raisonnable tendant à l'agrandissement du réseau de l'Etat à cette heure où le Pacifique-Canadien est libre d'agrandir le sien, et c'est pourquoi je dis que si ce dernier établit des voies nou-

velles nous devons suivre son exemple, pourvu toutefois qu'il soit utile de le faire.

Il est au Canada un autre gouvernement qui possède des voies ferrées: c'est celui de la province d'Ontario, où j'habite. Il a établi le Timiskaming & Northern Ontario, superbe ligne de chemin de fer qui sert à mettre en valeur un nouveau territoire minier. La population de la province en a soldé les frais, et les gens s'accordent assez généralement à croire que les chemins de fer Nationaux n'hésiteraient nullement à en faire l'acquisition sans retard, à en assumer toutes les obligations et à établir toutes les ramifications dont le besoin se fait sentir dans le nord de la province. S'ils le faisaient, ils se verraient sans doute obligés d'établir des ramifications semblables dans la province de Québec.

Au Canada, l'exploitation des voies ferrées se poursuit d'après une méthode fort primitive; en effet, la force de traction réside encore dans la vapeur que produisent des locomotives individuelles. Ce mode d'exploitation est loin d'être le plus satisfaisant. Autant que je puis m'en rendre compte, c'est en Angleterre que se trouvent les hommes les plus entendus en matière de chemins de fer. A leur avis, on pourrait, en l'absence de la force hydraulique, exploiter les chemins de fer de la métropole au moyen de l'énergie électrique provenant de puissants accumulateurs reliés à des chaudières à vapeur que l'on installerait à l'entrée même des mines de charbon. L'emploi de l'énergie électrique ainsi obtenue rendrait l'exploitation de toutes les voies ferrées de l'Angleterre moins coûteuse qu'elle n'est à l'heure actuelle, et je ne doute pas que les cinq réseaux de chemins de fer de la métropole finissent par l'utiliser. Les plus grands ingénieurs anglais s'occupent de solutionner le problème de l'électrification des voies ferrées au moyen de la haute tension et de la transmission à longue distance. De nos jours, l'énergie peut se transporter jusqu'à près de mille milles de distance sans déperdition bien sensible.

En notre pays, nous sommes en mesure d'électrifier nos voies ferrées et de fournir la force motrice à tous les établissements industriels; c'est pourquoi je considère que nous devons nous efforcer d'amener le nouvel état de chose. La Colombie-Anglaise, les provinces de l'Ouest, de même que celle d'Ontario et de Québec sont sillonnées de nombreux cours d'eau capables de fournir l'énergie qu'il faut pour électrifier chacune de nos voies ferrées, ce qui en rendrait l'exploitation beaucoup moins coûteuse. Je crois que nos deux grands réseaux ont déjà mis la question à l'étude; mais il n'est pas de compagnie privée qui soit autant que l'Etat en mesure de se charger d'une entreprise pareille. Quoi qu'il en soit, les deux réseaux feraient bien de s'entendre et d'agir de concert à cet égard. Pour la première fois la nouvelle vient de Montréal que le Pacifique-Canadien ne repousse point cette idée. Ce n'est peut-être qu'un "geste", mais il ne laisse pas d'être significatif.

Je voudrais qu'il y eût au moins un peu de communauté d'action entre la province d'Ontario et les chemins de fer Nationaux, car on n'a pas de raison de persister à établir des lignes rivales. A mon avis, il y aurait lieu de fusionner jusqu'à un certain point les services des chemins de fer dans les régions minières des provinces d'Ontario et de Québec. Il y aurait avantage à fusionner le Timiskaming & Northern Ontario et la ligne du réseau national depuis North-Bay jusqu'à Sudbury et au delà. Si le Pacifique-Canadien voulait se mettre de la partie, ce serait tant mieux; en tout cas, on gagnerait à effectuer dans la province d'Ontario la fusion que je viens d'indiquer.

On réclame l'économie à grands cris à l'heure actuelle, et c'est avec plaisir que j'ai entendu dire par mon honorable ami (M. Marler) qu'il appuiera une politique de coopération.

En ce qui concerne les chemins de fer nationaux, laissez-moi vous dire que le principe de la nationalisation a été adopté pour toujours au pays. Les contribuables du Canada possèdent le réseau national et sont déterminés à voir cette entreprise couronnée de succès. Dans ce but, ils encourageront notre réseau de préférence à toute autre ligne. Dans l'Ontario, outre les voies ferrées nationales, nous avons un service hydroélectrique de propriété publique qui donne de brillants résultats. Il a acquitté tous ses engagements et fait face à ses intérêts sur son amortissement et ainsi de suite.

Il y a quelques années, une compagnie fut formée pour la construction d'un chemin de fer et d'un service d'électricité au Brésil. Des millions furent placés dans cette entreprise et des actions vendues au Canada, mais les capitaux engagés ne rapportèrent qu'un piètre résultat. Trois citoyens de l'Ontario veulent aujourd'hui remettre sur pied ce chemin de fer du Brésil et leur première démarche dans ce sens est, à mon avis, le meilleur compliment qui pût être fait à la nationalisation par une compagnie particulière. M. Couzens, ancien administrateur général de la Toronto Transportation Company, compagnie de tramways de propriété publique, et ancien administrateur également de l'hydroélectrique d'Ontario, a accepté l'offre qui lui a été faite d'une position dans la nouvelle compagnie. M. Couzens s'est imbu des principes de l'étatisation en Angleterre, et au Canada il s'est fait un

champion zélé de ce principe. Il est aujourd'hui le plus habile des experts dans le domaine des chemins de fer en Amérique et on lui a offert un salaire considérable pour se joindre à cette compagnie. Je ne le blâme pas d'avoir accepté; il est d'un âge assez avancé et dans cinq ans probablement il se sera amassé un joli magot.

Je ne sais pas si la ville de Toronto a eu l'opportunité de retenir ses services, mais je crois qu'elle lui donnerait trois fois autant aujourd'hui pour l'avoir gardé. Il est assez significatif qu'aussitôt après son départ—et personne n'en sut rien que lorsqu'il eut donné sa démission—Toronto engagea deux jeunes gens, anciens élèves de l'université de Toronto, nos compatriotes, pour prendre la direction des services de transports et d'électricité de propriété publique. Il passe un grand nombre de ces jeunes gens dans nos universités et tous sont d'ardents adeptes de la nationalisation. Ils préfèrent l'amélioration des services publics plutôt que de servir des dividendes sur les actions majorées de compagnies particulières. La nationalisation donne déjà de belles espérances dans l'Ontario et le service des transports de cette province va de progrès en progrès. Les honorables députés n'ont qu'à constater le succès de l'hydroélectrique et du réseau national pour se convaincre des bienfaits de la nationalisation. Les résultats obtenus par les chemins de fer nationaux canadiens font l'étonnement de l'univers. N'est-il pas raisonnable alors de supposer que les Etats-Unis, témoins de ces développements et de la révolution qui s'est produite non seulement chez nous mais en Angleterre et autres pays emboîteront le pas? Gardons ce que nous possédons et ne nous montrons pas inférieurs au Pacifique Canadien.

Mon honorable ami (M. Marler) a fait un discours pessimiste mais très habile. Je l'ai lu avec plaisir il y a quelques jours alors que j'étais retenu au lit par la maladie. J'en reconnais tout le mérite à mon collègue, mais c'était un plaidoyer en faveur du Pacifique Canadien. Apparemment, la tâche fut partagée, car l'honorable député de Joliette M. Denis) a pris ensuite la parole pour appuyer toutes les observations de l'honorable député de Saint-Laurent et Saint-Georges (M. Marler). Il a ajouté: "Je dirai en outre", et il semble avoir lu le reste de son plaidoyer. Nous avons donc eu dans sa discussion, il y a huit jours, ce qui était la main d'Esaü sinon la voix de Jacob. Quoi qu'il en soit, qui est Esaü? Demandez-le au représentant de Saint-Laurent et Saint-Georges. Ou bien encore informez-vous auprès de l'honorable député de Joliette. Il le sait peut-être. Ainsi, après toutes les luttes du passé, après tous les reproches dont on a accablé le Gouvernement pour avoir effermi ces lignes, nous les avons maintenant et nous pourrons au moins tenir tête au Pacifique Canadien. Je ne sais pas si le ministre a eu l'occasion de lire le rapport annuel de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, mais il contient sa justification.

L'hon. M. GRAHAM: J'en ai une copie.

M. MacLEAN: Je conseillerais aux honorables députés de se procurer leur copie de ce rapport annuel et d'en prendre connaissance. On peut objecter que nous n'avons pas l'argent voulu pour faire ces dépenses mais puisque le Pacifique Canadien est en mesure de le faire, pourquoi pas le Canada? Voilà ma réponse à cet argument. Le Pacifique Canadien est un grand chemin de fer. Il a d'immenses ressources, une bonne administration et d'excellents directeurs. Mais le réseau national tel qu'il est constitué aujourd'hui possède 70 p. 100 des avantages stratégiques des lignes transcontinentales du pays.

Ils ont cet avantage à Montréal, acquis par le Grand-Tronc, il y a soixante ou soixante-dix ans. Il en est de même dans la région du St-Laurent, à Toronto, dans la région de la rivière Niagara. L'avantage est si grand là que le New York Central y a doublé ces lignes partout. Le Grand-Tronc traverse la rivière Détroit, maintenant cet avantage stratégique jusqu'à Chicago même, et le chemin de fer dont les profits sont les plus considérables aujourd'hui est l'ancien Grand-Tronc, entre Chicago et les ports du Saint-Laurent et de la Nouvelle Angleterre. Nous avons aussi une grande partie de l'avantage stratégique dans l'Ouest. Nous avons l'avantage dans le district minier de l'Ontario septentrional, lequel appartient soit au Dominion, soit à la province. Nous avons cet avantage dans les Rocheuses, où nous possédons la meilleure traversée des Montagnes, et nous pourrions le partager, conditionnellement, avec le Pacifique-Canadien, s'il voulait s'entendre avec nous à ce sujet. On parle beaucoup du port de Vancouver, mais il y a aussi le port de Prince Rupert, et ce sera l'un des plus grands ports du Pacifique. nous avons donc un grand avantage stratégique là aussi. Il est vrai qu'il nous faut traverser la voie du Pacifique-Canadien pour arriver à Vancouver, mais il sera peut-être possible quelque jour de régler cette question. Les réseaux nationaux étonnent le monde, à l'heure actuelle, par le succès de leur entreprise et l'excellence de leur administration. Je signalerai le fait

que l'on pourrait croire que, dans le cas où le conseil d'administration du Pacifique ne serait pas satisfait du Canada, il pourrait essayer de vendre son chemin de fer aux financiers de New York ou Londres. Naturellement, on nous dit que c'est là la dernière chose que l'on ferait, que des raisons toutes nationales l'engagent à maintenir cette ligne telle qu'elle est. Mais la tentation n'en est pas moins là d'accepter l'argent, de réaliser des profits et de les distribuer parmi les actionnaires. Et cette répartition se ferait dès demain, n'était-ce la sage condition imposée par sir John Macdonald. Personne ne sait pourquoi il l'a fait, mais le Pacifique-Canadien est obligé de maintenir sa voie pour toujours au service du peuple canadien. Je ne sais si les tribunaux pourraient les contraindre à livrer leur propriété, mais il est certain que c'est une des raisons qui empêchent les Américains d'acheter ce chemin de fer.

Je dis au ministre des Chemins de fer, de continuer ses embranchements, là où il a raison de le faire, là où le président aurait de bonnes raisons de les demander. Je crois que la population canadienne, y compris bon nombre de conservateurs, lui donnerait son appui dans une politique de cette nature.

M. KNOX: Je désire féliciter l'honorable député de York-Sud (M. Maclean) sur la manière si fidèle et si tenace avec laquelle il en tient à ses croyances en la nationalisation. S'il est quelqu'un en Chambre qui mérite le titre de parrain de la nationalisation des voies ferrées, c'est, je crois, l'honorable député de York-Sud.

Le district traversé par cet embranchement, fait partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, et sa fertilité ne saurait être surpassée en aucune partie de l'Ouest. Les colons se sont établis il y a quinze ou vingt ans, à quarante-cinq milles, ou même plus loin que cela, du chemin de fer le plus rapproché. Ils se sont établis, croyant naturellement, que le chemin de fer y passerait plus tard, mais tout ce temps, ils ont dû transporter leur grain à de longues distances. En 1921, on construisait ces vingt-quatre milles de voie ferrée de Melfort à Ridgedale. Avant même que les rails fussent posées, on construisait les élévateurs, et dès que la voie fut ouverte, des élévateurs surgirent aussitôt aux trois stations sur cette ligne. Je suis sûr que cette ligne a rapporté des profits dès ses débuts. On se propose maintenant de prolonger cette ligne jusqu'à Nipawin, à une distance d'un autre dix-sept milles, le régalage de six en étant déjà fait. Je connais très bien ce district, et je n'hésite pas à dire que ce prolongement rapportera des profits. Cependant, il est un district plus à l'est qui ne bénéficiera pas du service de transport. Une délégation est venue ici l'an dernier, à ce sujet, et j'avais eu l'espoir qu'il aurait été pourvu à ce service dans cet endroit. Cette ligne qui se rendra à Nipawin sera encore très éloignée de la région dont je parle. Nous ne tenons pas à ce que nos voies ferrées ait une direction parallèle. Le Pacifique-Canadien détient une charte de ce Parlement, et je crois que nous devrions voir à ce que ces lignes soient assez éloignées l'une de l'autre pour pouvoir desservir la population qui demeure plus à l'est. Cette région est très populeuse et elle est très fertile, mais le grain doit en être transporté à de longues distances. Je ne dirai plus qu'une chose à ce sujet, et c'est que l'utilité d'un embranchement dans ce district ne fait pas le moindre doute.

(Il est fait rapport du projet de résolution qui est lu pour la 1e fois et adopté.)

L'hon. M. GRAHAM demande à déposer un projet de loi ((bill n° 40) concernant la construction d'une ligne du chemin de fer de l'Etat jusqu'à la borne milliaire 41 de l'embranchement Melfort, près Nipawin dans la province de Saskatchewan.

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

EMBRANCHEMENT DE PEEBLES, SASKATCHEWAN SEPTENTRIONALE

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des des Chemins de fer et Canaux) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'adopter une loi pour autoriser la construction d une ligne de chemin de fer du National-Canadien depuis Peebles, sur la ligne du National-Canadien-Saskatchewan, dans la direction du midi jusqu'à un point à proximité du township 10, rang 8, à l'ouest du 2e méridien, dans la province de la Saskatchewan; longueur du terrassement exécutée, 20 milles; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 22 milles; coût estimatif, $300,000.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. M. GRAHAM: Je ferai figurer au compte rendu la note relative à ce projet.

Départ de Peebles allant dans la direction du midi. Milliaires, 0-22.

Parcours déjà terrassé,—20 milles.

Travaux projetés en 1924,—terrassement, 2 milles; pose des rails, 22 milles, $300,000.

Il est proposé au cours de l'exercice 1924 d'ajouter deux milles au parcours de 20 milles déjà terrassé, de poser les rails sur ce parcours entier de 22 milles, d'en terminer le ballastage et de compléter la ligne à un coût approximatif de $300,000. Ces travaux terminés, on na pas l'intention de prolonger ce rameau avant quelques années au moins.

[M. MacLean.]

On commença le terrassement de ce parcours en 1919, le terminant vers la fin de la saison de 1920; pendant cette année la majeure partie des matériaux pour la construction de la voie fut livrée sur les lieux. Depuis 1920 ces travaux sont interrompus.

Cet embranchement traverse une bonne région agricole qui produit surtout du grain; cependant les gens établis vers l'extrémité sud de la région se livrent un peu à la culture mixte. Les récoltes y sont abondantes lorsque la précipitation ne fait pas défaut; mais la sécheresse y est assez fréquente et les récoltes en souffrent. Le territoire est presque tout habité, sauf au sud de la borne milliaire 20.0, où il y a quelques terres vacantes. Les récoltes de 1923 furent excellentes.

Cette entreprise est justifiée par le fait qu'on a déjà consacré à cette voie près de $216,000 qui, dans les circonstances ne rapportent rien; on estime que le parachèvement de la voie jusqu'au point proposé lui assurera le mouvement annuel de 600,000 boisseaux de grain, dont une grande partie sert actuellement à alimenter le trafic du chemin de fer rival; en outre la ligne peut compter sur le transport d'environ 150 wagons de bestiaux, de houille, de bois et d'autres marchandises. On calcule que les fermiers économiseraient, sur les 600,000 boisseaux de grain, les frais du transport en voitures à attelage sur un parcours de 16 milles; si on fixe le prix de ce transport à ¾ de centin du mille par boisseau, on constate que cette économie représente aux cultivateurs $79,200 par année. Les marchandises transportées sur cette ligne seraient toutes de long parcours, d'où il est évident que ce rameau alimenterait d'autres voies du réseau.

M. MacLEAN (York-Sud): Qui a signé ce document?

L'hon. M. GRAHAM: C'est une note que m'a fait tenir la compagnie du chemin de fer National-Canadien; sir Henry Thornton en est responsable.

M. MacLEAN (York-Sud): Je suis heureux qu'on nous ait communiqué ce détail. C'est la première nouvelle que j'en ai.

M. GOULD: C'est, je crois, la cinquième session, à laquelle j'ai demandé la construction de cette voie et je suis très heureux de constater les progrès de ce projet. Le ministre a fait de la situation un exposé absolument exact. Si erreur il y a, c'est que la note est trop modérée. Je connais intimement cette région depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans; je parle donc en connaissance de cause. Je regrette plutôt que le Gouvernement ou les directeurs de nos chemins de fer, n'aient pas jugé opportun de construire cet embranchement jusqu'au point proposé, c'est-à-dire jusqu'aux houillères du sud. Il est vrai, comme l'a dit le ministre que les avantages de cette construction seront tous pour les habitants de la région; seulement il y a, plus au sud,—la note le fait remarquer,—un grand territoire qui n'est pas encore bien peuplé. Si le chemin de fer y pénétrait ce territoire serait vite colonisé. Si les colons se sont établis dans ce district c'est qu'ils prévoyaient la construction de la voie ferrée. Nous sommes redevables du projet à un ancien gouvernement; à un moment, nous avions sur les lieux des traverses et de l'acier en quantité suffisante pour poser onze milles de voie ferrée. Pour une raison bien qu'on nous eût doné la promesse formelle ou pour une autre ces matériaux furent enlevés, qu'ils ne le seraient pas. Ce fut une déception fort pénible pour la population du district, ainsi que pour l'honorable député de Qu'Appelle (M. Millar) l'honorable député de Weyburn (M. Morrison) et moi-même, de voir disparaître ces matériaux. Aujourd'hui on propose à la Chambre de voter $300,000 pour nous rendre les matériaux qu'on nous a enlevés; en réalité, ce montant sera voté de nouveau. Lorsque le projet de loi sera devant le comité je demanderai au ministre de reconnaître l'opportunité de prolonger cette ligne jusqu'aux houillères plus au sud. Je tiens à faire remarquer aussi que, bien que la ligne ainsi projetée doive être d'un bon rapport, il est vrai, la dernière partie du parcours,—il n'y en a que six ou sept milles dans mon district, —sera la plus profitable; et si on prolonge la voie plus au sud les recettes augmenteront en proportion. Personne, je crois, ne critiquera la présente résolution. Si on l'attaque plus tard il nous faudra la défendre, alors que le bill lui-même sera devant la Chambre. J'attire l'attention du ministre et de la Chambre sur l'opportunité de prolonger ce rameau jusqu'aux houillères.

M. MILLAR: Bien que cet embranchement soit situé dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, à part quelques milles qui se trouvent dans celle de mon honorable collègue qui m'a précédé, je n'aurais pas pris la parole aujourd'hui, n'eût-ce été le rejet inattendu du bill des embranchements par le Sénat, l'an dernier. C'est pourquoi je pense devoir compléter par quelques remarques les explications du ministre et du député dAssiniboia (M. Gould).

Je dirai tout d'abord que je connais parfaitement bien la région. Comme l'a indiqué le ministre, elle est bien colonisée. Elle se trouve entre deux lignes du Pacifique-Canadien, qui vont presque parallèlement de l'est à l'ouest, à environ quarante milles l'une de l'autre. L'embranchement projeté traverserait le territoire en question du nord au sud. Mes honorables collègues doivent comprendre que, à l'heure actuelle, toutes les marchandises sont transportées par le chemin de fer Pacifique-Canadien. Il est possible que cela soit de peu d'importance, mais c'est une clientèle qui vaut la peine d'être prise, si nous voulons développer les chemins de fer nationaux. Pour l'information de mes collègues, je me permettrai de faire inscrire au hansard des extraits de deux ou trois lettres que j'ai reçues de gens qui habitent cette région. Le

premier vient d'une qui m'a été envoyée au nom du Comité populaire et est ainsi conçue:

Nous avons eu quatorze milles de voies régalées depuis 1919. A deux reprises différentes, tout était prêt pour poser les rails; les piquets même y étaient. Les rails et les traverses sont à Peebles depuis le mois de février 1921.

Quant aux recettes...

Vous allez voir maintenant que les prévisions du ministre sont très raisonnables.

...à espérer avec ces 14 milles de voie terminés, un comité s'est réuni et a fait les estimations suivantes. Le grain seul, même dans les mauvaises années, représente 500 wagons de 1,000 boisseaux et dans les années comme 1915 jusqu'à 900 wagons, sans compter la houille, les bestiaux et les marchandises à introduire dans la région. Les recettes pour les bestiaux et pour le grain s'appliqueraient non seulement aux 14 milles mais à toute la ligne jusqu'à Port-Arthur, car toutes ces marchandises sont maintenant expédiées par le Pacifique-Canadien en suivant les lignes d'Arcola, Stoughton et Reston-Wolseley.

Plus loin, la lettre dit ceci:

Les gens insistent tellement sur la construction de cette ligne que s'ils n'obtiennent pas une décision favorable de la part des autorités du chemin de fer, ils vont demander l'autorisation d'exécuter eux-mêmes les travaux, la compagnie de chemin de fer devant fournir simplement un train de construction et un surveillant. Quant aux fonds, ils demanderont que les frais soient remboursés sur les recettes du transport des marchandises effectué par cette ligne. Voilà le projet à l'heure actuelle.

Cela démontre combien ils sont impatients d'avoir cet embranchement. Je ne dis point que leur projet est réalisable, mais c'est une preuve de leur impatience à cet égard. Je vous donnerai lecture maintenant d'une lettre écrite par M. Fred Baldwin, qui est ainsi conçue:

Je vous prie de signaler au ministre que dans les années ordinaires, il y a au moins 500 wagons de grain qui vont aux autres chemins de fer, sans compter des milliers de bestiaux qui sont élevés dans les montagnes Moose et dans les districts environnants et aussi toutes les marchandises qui suivent. Il y a autre chose qui vaut la peine d'être mentionné: La ligne ouvrirait un district où il semble y avoir une grande quantité de bon gravier, très précieux pour le ballast, ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Je citerai maintenant un passage d'une lettre qui m'a été adressée par M. Arthur J. Boyer, de Montmartre, Saskatchewan, et qui dit ceci:

La construction de la ligne de Lampman à Peebles est très nécessaire, car elle va desservir un grand territoire presque tout en culture et dont le Pacifique-Canadien retire actuellement tous les revenus provenant du transport du grain qui en sort et du charbon, du bois et autres marchandises qui y entrent.

Monsieur le Président, il ne serait pas nécessaire de discuter bien longuement sur la construction de ces embranchements, n'était le raisonnement extraordinaire de nos honorables collègues de Saint-Laurent-SaintGeorges (M. Marler), de Joliette, (M. Denis) et de Toronto-Nord (M. Church). Je suis sûr que si ces honorables députés avaient l'occasion de passer seulement une semaine, en plein hiver, chez les cultivateurs de cette région, ils changeraient d'avis relativement à la nécessité de cette ligne. S'ils voyaient les cultivateurs charroyant leur grain sur une distance de seize, dix-sept et dix-huit milles par un froid vif, faisant une randonnée de 32, 33 ou 35 milles, je considère assez mes honorables collègues pour penser qu'ils changeraient bien vite d'opinion. Il est facile pour quelqu'un qui habite à quelques minutes de marche d'une gare de chemin de fer et qui n'a pas à endurer les misères des colons dont je viens de parler, de dire: on ne peut pas se permettre de dépenser de l'argent pour cela. Les temps sont trop durs, l'argent trop rare. Nous n'approuverons que les lignes qui sont absolument nécessaires. "Absolument nécessaire" est une expression si vague qu'on peut l'invoquer à tout instant comme excuse pour s'opposer à la construction de ces lignes d'embranchement.

Maintenant, un mot seulement pour répondre à l'honorable député de Joliette. Je déplore les fréquentes comparaisons qui sont faites entre l'Est et l'Ouest, entre une province et une autre. Cela devient une occasion de froissements entre les provinces et entre l'Est et l'Ouest. Mais parfois, on est obligé de tenir compte des remarques qui sont faites.

Ainsi, par exemple, l'honorable député a lu un mémoire démontrant que l'ouest, proportionnellement à sa population est mieux pourvu de chemins de fer que l'Est. Nous admettons cela. Il est impossible d'avoir les mêmes proportions de voies dans un pays très peu habité, qu'on vient d'ouvrir à la colonisation que dans une région où la population est dense et qui contient des villes populeuses comme Montréal ou Toronto. Autant vaut chercher sur la tête d'un enfant le nombre de cheveux gris qu'on trouve sur celle d'un vieillard. Quant aux montants dépensés dans l'Ouest on me permettra une explication qui n'est pas adressée à la majorité des honorables députés mais à quelques-uns qui semblent avoir une fausse impression. Le 27 mars j'ai posé les questions suivantes:

Quelle a été la dépense totale pour la livraison rurale dans les trois provinces des Prairies?

Quelle a été la dépense totale pour la livraison rurale dans les districts postaux de l'Ontario?

Pour mieux renseigner l'honorable député de Joliette, qui n'est pas à son siège, j'ajouterai que le montant dépensé dans ce but en Ontario a été de $1,602,595 alors qu'il n'a été que de $190,000 dans les trois provinces des prairies.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami peut-il nous citer les revenus postaux retirés dans ces provinces

M. MILLAR: Je n'ai pas tous ces chiffres, mais je vais en citer d'autres. On a fait allusion au total des marchandises trnsportées. Permettez-moi d'expliquer que dans la pleine saison, à l'automne, un train contenant quarante wagons remplis de blé traverse Winnipeg, vers l'est, toutes les demi-heures et même plus souvent, tous les jours, nuit et jour, et je crois que cela peut répondre à ce que prétendent les députés de la droite au sujet du trafic-marchandises. Cela répondra aussi à ce que vient de dire l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) et prouvera que tout le trafic-marchandises du pays ne provient pas d'un acre de carrière.

M. MARLER: J'ignore ce qui a pu pousser mon honorable préopinant à prononcer certaines remarques dirigées contre moi. Je ne m'oppose pas à tous les embranchements. S'il s'était donné la peine de lire les quelques observations que j'ai présentées l'autre jour il aurait constaté que j'ai déclaré, comme je le déclare à présent, que chaque embranchement devait être étudié intrinsèquement. Mon honorable ami n'a pas lieu de s'effrayer, je n'ai pas l'intention de combattre ce projet en particulier. Il se sentira sans doute soulagé quand j'ajouterai que cet embranchement est un de ceux que je crois nécessaires. J'ai pris la peine, en autant que je puis le faire, d'étudier ce projet de construction et je suis prêt à l'approuver, soit par cette résolution, soit en appuyant le projet de loi. Mais ce que j'ai dit l'autre jour ici, et que je tiens à répéter, c'est que je m'opposerai à tout embranchement qui ne me semblera pas aussi utile et avantageux que celui-ci. Pourquoi donc l'honorable député proteste-t-il contre mes remarques à ce sujet? Je ne me suis pas contenté de laisser faire comme la plupart des députés de la gauche, négligeant de protester contre certaines lignes en particulier. Les honorables députés qui siègent juste en face de moi ont conservé un calme extraordinaire et n'ont protesté contre aucun des embranchements qu'on a proposés. Ils n'ont présenté aucune opposition. Ils ont accepté pêle-mêle tout ce qui leur a été présenté jusqu'ici. Pourquoi? Parce qu'ils craignent qu'en en gardant pas le silence ils ne puissent obtenir leurs propres embranchements. Telle est l'attitude par eux adoptée et il appartient bien au chef des progressistes (M. Forke) de me désigner, comme il l'a fait l'autre jour. Les honorables députés de la gauche ont bien parlé d'économies, mais ils se gardent de la prêcher quand on étudie des projets de construction de voies qui ne sont pas nécessaires et qu'à mon sens, ils ne croient pas nécessaires dans d'autres régions du pays. La seule raison est qu'ils craignent, advenant le rejet des premières résolutions, que le milieu du programme ne soit pas adopté et ils veulent avoir leurs propres embranchements.

J'ai expliqué mon attitude clairement et distinctement et c'est là ma réponse aux progressistes qui siègent ici. Je m'opposerai à la construction de tout embranchement que je ne crois pas nécessaire ou économique. Quant à cette ligne, je crois qu'elle mérite d'être construite.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sans égard aux opinions qui ont été avancées en faveur de cette résolution, j'ai conservé ma première opinion, la même que l'an dernnier, et c'est que cette ligne mérite d'être construite, qu'elle devrait l'être et qu'il est malheureux de ne pas l'avoir construite plus tôt.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue une deuxième fois et adoptée).

L'hon. M. GRAHAM présente alors un projet de loi (bill n° 41) relatif à la construction d'un embranchement du National Canadien de Pebbles, vers le sud, dans la province de Saskatchewan.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu une première fois.

EXTENSION DE GRAVELBOURG A NEIDPATH

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux), propose le passage à la discussion en comité général sur le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer du National-Canadien entre la fin du rail au mille 109 de l'embranchement de Gravelbourg du chemin de fer Nord-Canadien et le mille 120 à Neidpath, province de la Saskatchewan; longueur du terrassement exécuté, 11 milles; parcours estimatif y compris le terrassement existant, 11 milles; coût estimatif, $144,000.

La proposition est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. M. GRAHAM: Voici a note qui a été établie sur ce projet:

Prolongation de Gravelbourg, du mille 109 au mille 120
Terrassements exécutés au-delà des rails posés, 11 milles.

Projet pour 1924, 11 milles de voie posée, $144,000

Le projets des travaux pour 1924 comporte la pose des rails sur les 11 milles de voie régalée au delà de la partie déjà pourvue de rails, étendant la ligne jusqu'au village de Neidpath qui en restera pour quelque temps encore le terminus.

En 1920, le terrassement et le régalage furent exécutés jusqu'à Neidpath (mille 120), mais les rails ne furent posés que jusqu'au mille 109.6. En 1922, la ligne était à peu près terminée, y compris les bâtiments, les clô-

tures, etc., jusqu'au mille 109.0, à l'exception de 30,000 verges de ballastage qui restaient encore à faire jusqu'à cette limite.

Cette ligne traverse un pays onduleux et parfaitement adapté à la culture des céréales; une grande partie des terres est en culture rapportant de bonnes récoltes de blé et autres grains.

La raison qui justifie la construction de cette ligne, c'est que le tiers des fonds nécessaires pour l'achever est déjà employé et ne rapporte rien. En outre, quand la ligne sera établie en évalue à 480,000 boisseaux les chargements de grain qui lui seront confiés chaque année, sans compter 70 wagons de marchandises, bois, charbon, bétail, entrant et sortant. On évitera aux cultivateurs l'obligation de parcourir environ 8 milles de route pour porter ces 480,000 boisseaux de grain au chemin de fer, qui, calculés à trois quarts de centin par boisseau mille, feront faire aux cultivateurs une économie annuelle de $28,800 sur leur grain seulement. La partie déjà exploitée de cette ligne a largement servi au transport du grain qui a toujours une destination éloignée et contribuera puissamment à la prospérité des autres parties du réseau.

M. LEWIS: Je ne prétends pas m'opposer à l'achèvement de cette ligne. Elle dessert un territoire qui fait partie de mon comté. Avant d'aller plus loin, je rappellerai, pour répondre à une observation adressée à notre groupe, que je pensais d'un projet qui a été discuté que je n'ai pas attendu ce jour pour dire ce ici. Il s'agissait d'une ligne que j'avais étudiée avec attention. On ne saurait exiger d'un membre qu'il connaisse tous les détails des différents projets qui viennent en discussion. Alors, c'est aux autres députés de se renseigner et de faire part de leurs découvertes à la Chambre, quand ils ont raison de croire que l'intérêt du Trésor est en danger.

La ligne en question est à l'état de projet depuis plusieurs années, comme on s'en souviendra sans doute. Elle traverse un pays de bonne terre arable. Je ne veux pas le vanter, comme nos collègues ont fait de la Nouvelle-Ecosse, en le comparant au paradis terrestre.

En parlant du paradis terrestre, il faut dire qu'on n'y avait pas établi de chemins de fer. La seule chose qui m'a intéressé dans l'histoire du paradis terrestre, c'est la description de ses habitants. Je ne voudrais pas affirmer à nos collègues que notre région est occupée par des gens aussi peu vêtus, car je craindrais qu'on ne demande une loi pour interdire l'accès de cette partie du Canada. Le pays est excellent et produit du grain en abondance et de première qualité.

Mais je désire rappeler à la Chambre, ce qu'on a dit de la ligne projetée, et pour cela je citerai un extrait du hansard de 1921, contenant les paroles prononcées par l'ancien député de Swift-Current (M. Argue). Il a dit ceci:

Je crois savoir que cette ligne a été promise en 1918 avec l'assurance que les travaux seraient terminés vers 1920, c'est-à-dire qu'elle devait avoir son terminus à Swift-Current. Mais la guerre et autres empêchements n'ont pas permis l'exécution du projet.

L'honorable M. Reid et M. Hanna avaient approuvé la construction de cette ligne, et l'honorable M. Kennedy l'a fait à son tour. Questionné par moi—on trouvera l'incident dans le hansard—ce dernier a répondu que la ligne serait établie jusqu'à Swift-Current. Permettez-moi de citer le compte rendu du 6 mai 1921:

M. Argue: J'aimerais que le ministre me donnât plus de précision au sujet de la petite artère qui, dans la Saskatchewan, part de Gravelbourg pour rejoindre le Nord-Canadien à Swift-Current. En 1918, le président de la compagnie propriétaire de ce chemin de fer nous promettait que la voie ferrée atteindrait Swift-Current en 1920, et depuis ce temps-là nous attendons patiemment la construction du chemin de fer. La plate-forme en est dressée jusqu'à Neidpath et la voie posée jusqu'à 10 milles de cet endroit. Les cultivateurs de la région avaient pris toutes leurs dispositions en vue de l'érection d'un élévateur à Neidpath, mais on leur a conseillé d'attendre qu'on leur ait donné une assurance plus formelle relativement à la pose de la voie. J'aimerais à savoir si la pose des rails sur cette ligne aura lieu assez tôt pour permettre aux cultivateurs de la région de faire transporter leur blé à l'automne. Neidpath servira de débouché à une quarantaine de mille acres de grain, pourvu qu'un élévateur y soit construit assez tôt pour que le grain y soit emmagasiné jusqu'à ce qu'on puisse le transporter ailleurs.

Je voudrais que le ministre me donne cette assurance afin que les cultivateurs puissent faire leurs arrangements pour la construction de cet élévateur, avec la certitude d'y transporter leur grain cet automne.

L'hon. M. Reid: En causant de cette affaire avec M. Hanna, il m'a dit que l'on construirait, cette année, ces 10 milles de chemin de fer, parce qu'un élévateur devait être érigé. Je suis convaincu que les administrateurs des chemins de fer nationaux canadiens, d'après ce que m'a dit M. Hanna, feront ces travaux. A moins de circonstances imprévues les rails seront posés avant cette époque. On est à laminer les 50,000 tonnes de rails qui ont été achetés et ils seront envoyés à la voie principale. De là, ils seront distribués aux divers embranchements et celui-ci sera l'un des premiers servis.

Ainsi, les honorables députés verront qu'on avait promis cette ligne au public depuis plusieurs années. Il y a une possibilité maintenant de la compléter. En présentant cette résolution, le ministre des Chemins de fer a déclaré que la ligne serait achevée cette année mais que ce programme des embranchements comporte une durée de trois ans. Je voudrais lui demander si cela empêche la possibilité de tout prolongement de la ligne pendant les trois années prochaines?

L'hon. M. GRAHAM: Sans doute, à chaque session, le Parlement peut agir comme il lui plaît. Cela dépend du programme approuvé par le Parlement et de la demande faite pour l'administration des chemins de fer Nationaux Canadiens, quant à la nécessité de la ligne.

M. LEWIS: C'est naturellement le nœud de toute la question. Le ministre a parlé de l'effet psychologique qu'aurait sur la popula-

tion dans le voisinage de la ligne projetée, un programme de trois ans quand elle serait informée que cette construction du chemin de fer commencerait dans les trois années prochaines. Je me demande quel serait l'effet psychologique quand la population comprendra que la ligne peut ne pas être achevée dans les prochaines trois années. Je voudrais insister auprès du ministre sur la nécessité de procéder à la construction aussi rapidement que possible. Je présenterai différentes raisons à l'appui de ma proposition et j'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) m'appuiera.

En premier lieu, si aujourd'hui le public intéressé veut amener du charbon ou des fruits de l'Ouest, il doit les transporter sur une distance de 265 milles. C'est-à-dire qu'on doit les transporter de Swift-Current à Moose Jaw ensuite passer par Gravelbourg jusqu'à Neidpath, soit une distance de 265 milles; tandis qu'avec cet embranchement, le transport ne serait que de vingt-quatre milles. Cet état de chose n'est pas pratique, et sans aucun doute la construction de cet embranchement amènerait une grande économie. Il nous est très difficile de nous procurer des fruits dans les Prairies. Sur l'embranchement de Gravelbourg, nous avons un service tri-hebdomadaire et pendant le temps qu'on transporte les produits putrescibles sur ces 265 milles, ils sont en si mauvais état que le public est découragé et n'essaye pas de se faire expédier les fruits dont il a besoin. Je crois sérieusement que si la ligne était achevée elle deviendrait profitable en un an par suite de l'augmentation du trafic qui en résulterait. Actuellement, nous préconisons l'expédition du grain par Vancouver. La région tributaire de cette ligne produit comme l'honorable minisre l'a déjà déclaré 480,000 boisseaux de blé par an.

Dans les conditions actuelles, si nous désirons envoyer notre grain à Vancouver, nous devrons payer le tarif des marchandises sur un parcours supplémentaire de 265 milles. Le moment arrive où la population de la région enverra son grain à l'ouest par Vancouver et il n'y a pas de raison pour qu'elle n'ait pas la facilité de le faire en construisant cet embranchement. De plus, le territoire est naturellement tributaire de Swift Current qui est le centre naturel de distribution, mais parce que cet embranchement n'est pas construit, les cultivateurs du voisinage doivent compter sur Moose Jaw ce qui leur impose un trajet plus long de 265 milles. Je pourrai citer beaucoup d'autres raisons pour justifier ma demande, mais je ne veux pas fatiguer le comité. Je pense que le ministre sait qu'on devrait combler la brèche le plus tôt possible et j'espère que dans un avenir prochain il trouvera le moyen de faire procéder à la construction. J'espère aussi que le ministre de l'Agriculture qui connaît la région et qui a souvent reçu des députations demandant l'achèvement de la ligne appuiera ma demande.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le Président, ce que vient de dire l'honorable député de Swift Current (M. Lewis) sur la nécessité de terminer cet embranchement est exact en substance. Ce fut un désappointement amer l'an dernier pour la population établie sur la ligne projetée de constater qu'on avait suspendu tous les travaux bien qu'une équipe de construction fût déjà sur le terrain avec tout l'outillage et les matériaux. Il en est résulté que le public a dû attendre une année de plus et je suis certain qu'on espère généralement que ne se reproduira pas ce qu'on pourrait regarder comme une catastrophe pour les gens qui ont attendu tant d'années un service de chemin de fer si nécessaire. Au sujet du prolongement vers Swift Current, cette brèche devrait être naturellement comblée aussitôt que possible. Mais comme le conseil ne pourrait pas dépasser le nombre de milles de l'an dernier, la question pour lui comme je le présume elle doit être pour nous tous, est de savoir quel est le meilleur moyen de dépenser l'argent avant tout à l'avantage des cultivateurs eux-mêmes.

Je n'aime pas établir des comparaisons entre les divers intérêts de la classe agricole et des habitants des villes, mais à mon avis, mes honorables amis admettront que notre principal but en construisant ces embranchements c'est de rapprocher suffisamment les cultivateurs des marchés pour leur permettre de récolter du grain avec profit sans qu'ils soient obligés de débourser tous leurs revenus pour acquitter les frais de transport. Je le crains fort toutefois, en dépit des arguments que l'on a fait valoir à l'appui de ce prolongement, il y a d'autres districts ruraux populeux qui peuvent fournir des raisons encore plus fortes que celles-là. Je veux parler d'une couple d'endroits de la Saskatchewan situés à l'ouest de Shell Brook. L'honorable député de Prince-Albert est absent, mais d'autres de ses collègues, qui sont ici, connaissent la vaste région qui s'étend à l'ouest de Shell-Brook jusque dans le district de Mistawasis, par delà la rivière Shell et jusqu'à Norquay, soit une distance de quelque 50 milles. Les colons sont établis dans toute cette région, mais ces pauvres gens sont à 40 ou 90 milles de toutes communications par chemin de fer. Il y a aussi une autre voie ferrée à l'ouest de Turtleford

qui aurait besoin d'être prolongée; un autre embranchement devrait traverser la région de Paradise Hill dans la province de l'Alberta, et il faudrait que cela se fît bientôt. La question se pose donc: de toutes ces demandes quelle est la plus urgente? Il est important d'après moi de relier Neidpath à la ville de Swift-Current, étant donné que cette ligne abrège énormément le trajet pour le transport du grain, du bois et du charbon venant de l'Ouest. Les gens de Swift-Current apprécieraient fort la prompte construction de cette voie ferrée dont ils retireraient des bénéfices inappréciables. Pour ce qui est du programme de l'année prochaine, il va de soi que tout dépendra des résultats des travaux accomplis cette année et de la promptitude avec laquelle le présent programme sera mis à exécution.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: A l'égard de cette ligne, nous adoptons précisément l'attitude que nous avons prise au sujet de certains autres embranchements. Il s'agit d'une voie ferrée qui aurait dû être consruite l'année dernière; et elle l'eût été si le Gouvernement avait considéré le projet comme une question d'affaire. Le délai est donc imputable en partie au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), à titre de membre du cabinet; et il saute aux yeux dans ce cas-ci que le délai de trois ans n'a été qu'un prétexte et qu'un camouflage. Nous n'avons pas d'objection à ce projet.

M. McTAGGART: Cette ligne ne traverse pas la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici, mais je connais très bien la région qu'elle desservira. Si j'ai bien compris, on avait d'abord formé le projet de prolonger cette voie ferrée vers l'Ouest jusqu'à Swift-Current. La ligne a été complétée, sauf sur un parcours intermédiaire de 24 milles. Or, l'honorable député de Swift-Current l'a expliqué clairement, cette interruption allonge le trajet de 200 à 250 milles pour le transport du charbon et du bois venant de la Colombie-Anglaise. Je suis d'avis que tant que cet embranchement ne saurait être exploité avec profit tant qu'il n'aura pas été complété. Le conseil d'administration du réseau national a-t-il recommandé que cela soit fait dans un avenir assez rapproché?

L'hon. M. GRAHAM: On trouvera toutes les propositions qui ont été faites dans le programme relatif à la construction des embranchements.

Rapport est fait sur la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L'hon. M. GRAHAM demande à déposer le projet de loi (bill n° 42) concernant la construction d'un embranchement du chemin de fer National-Canadien à l'effet de prolonger l'embranchement de Gravelsbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan.

[L'hon. M. Motherwell.]

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

L'EMBRANCHEMENT DE SAINTE-ROSE DU LAC A RORKETON

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux) propose que la Chambre se forme en comité général et passe à l'étude du projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de déposer une mesure autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre la fin du rail à la borne milliaire 15, sur le prolongement Sainte-Rose du Lac du Canadien-Nord, et la borne milliaire 37 à Rorketon, province du Manitoba; parcours déjà remblayé, 22 milles; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 22 milles; coût estimé, $378,000.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général).

L'hon. M. GRAHAM: Je tiens à insérer dans les colonnes du hansard le mémoire relatif à la construction de cette ligne. Je ne repliquerai pas aux remarques de mon honorable ami (sir Henry Drayton), car la perspective de l'adoption de ces résolutions me sourit beaucoup plus que celle d'un débat. Cependant, voici une ligne dont la construction fut arrêtée en 1920, semble-t-il, et qui aurait pu être terminée. Voici le mémoire en question:

Sainte-Rose du Lac, du 15e milliaire au 37	Coût
Régalage dépassant la voie, 22 milles.	
Projeté pour 1924, 22 milles de voie..	$378,000
Projeté pour 1925, rien..	.....
Projeté pour 1926, rien..	.....
	$378,000

Pour 1924, on se propose de poser 22 milles de voie sur le régalage déjà exécuté sur cette ligne, au coût approximatif de $378,000; c'est l'intention, après cela, d'en rester là pour quelques années avant de prolonger cette ligne.

Avant 1919 la ligne était exploitée jusqu'à la gare de Sainte-Rose du Lac, milliaire 11.3; la voie était posée jusqu'au mille 14.9 et le régalage était fait jusqu'au milliaire 18.1. En 1919 on a adjugé à l'entreprise l'exécution de 18 milles 9 de régalage. Ces travaux furent achevés en 1920. La partie sur laquelle le régalage se trouva alors fait représentait 37 milles. Il restait 22 milles sur lesquels la voie n'est pas encore posée. On a fait un examen du tracé sur une distance d'environ 22 milles au delà du point où en était rendu le régalage, dans le but de faire poser des traverses sur la ligne jusque dans la ville de Winnipegosis, selon le cas.

Cette ligne d'embranchement s'étend généralement vers le nord à travers une région parsemée d'arbres rabougris et où tous les ans, les pluies sont abondantes. On y cultive surtout les céréales mais elle se prête mieux à la culture mixte. Les terrains qu'elle comprend sont presque tous retenus et l'on y voit des colons en grand nombre.

Ce qui justifie la construction de cette ligne c'est qu'on a déjà consacré $110,000 au régalage, maintenant terminé mais d'aucun rapport, et l'on estime qu'elle servira au transport de 396,000 boisseaux de grain lorsqu elle sera achevée. Les cultivateurs établis dans le voisinage de cette ligne auront en général environ 16 milles de moins à parcourir pour rendre leur grain jusqu'à la ligne, et cet avantage représentant une épargne de ¾ de cent par boisseau par mille, il s'ensuit qu'ils réaliseront de cette seule source une épargne totale de $47,520 par année. Abstraction faite du transport du grain on estime que celui des animaux, du bois et des différentes marchandises reçues ou expédiées emploiera 190 wagons. Le trafic fourni par cette ligne sera tout un trafic de long parcours et assurera ainsi de la besogne au reste du réseau.

Il est difficile et coûteux de construire des chemins carrossables dans cette région parce que, dans certaines parties, le terrain est bas et humide. Le chemin de fer va constituer la principale artère de cette région, ce qui permettra de restreindre les dépenses aux chemins latéraux, et le gouvernement provincial a voté de l'argent pour faire construire ces chemins latéraux jusqu'aux voies d'évitement proposées.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'ai pas bien saisi ce que mon honorable ami a voulu dire tout d'abord et je ne savais pas qu'il y eût lieu d'entreprendre une discussion. Y a-t-il vraiment lieu de discuter la question de savoir ce qui est arrivé par rapport au projet de ces lignes d'embranchement l'année dernière? La seule raison pour laquelle j'ai soulevé le point, c'est que l'honorable ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) a cherché à profiter de l'occasion d'une façon injuste. Si mon honorable ami veut provoquer un débat il n'a d'autre sujet à traiter que la vérité de la déclaration faite l'année dernière et la force de l'objection alors soulevée, à savoir: que la période de trois ans s'appliquait aux travaux à faire en une seule année. Si mon honorable ami veut engager le débat sur un point qui serait ridicule je suis prêt à le suivre sur le terrain, car j'aurai bien peu à dire. Notre prétention, au sujet de cette ligne, est la même que pour toutes les autres; nous soutenons que c'est une ligne qu'il faudrait construire, qu'il eût fallu construire l'année dernière.

L'hon. M. GRAHAM: Et il y a deux ans.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui, il y a deux ans si c'eût été possible. Elle n'a pas été construite l'année dernière parce que la proposition n'a pu être étudiée comme elle le méritait. Nous n'avons aucune objection à la construction de cette ligne.

(Il est fait rapport du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. GRAHAM demande ensuite à présenter un bill (numéro 43) concernant la construction d'une ligne du National Canadien prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose du Lac à Rorketon, dans la province du Manitoba.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

EMBRANCHEMENT DE HANNA A WARDEN

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer du National-Canadien, entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 57 milles; coût estimatif, $1,445,000.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. M. GRAHAM: Voici l'exposé relatif à cette ligne d'embranchement:

On se propose de faire du régalage sur 57 milles de cette ligne moyennant $504,500, en 1924; de poser la voie sur ces 57 milles et de ballaster 30 milles moyennant $792,000, en 1925, de faire le ballastage sur 27 milles moyennant $148,500, en 1926. La construction de l'embranchement sera ainsi achevée.

Cette ligne va être utile à une double fin: elle va ouvrir la région agricole qu'elle traversera, et elle va abréger la route destinée au transport de la houille employée par le chemin de fer et de toute autre houille jusqu'à Hanna et aux localités à l'est, ainsi que la route à parcourir pour se rendre de certains points de la ligne de Goose-Lake à certains autres points dans la direction nord-ouest.

La région que la ligne traverse se prête fort bien à l'agriculture, surtout à la culture des céréales; elle se colonise et se développe assez activement. Ce qui justifie la construction de cette ligne, c'est que le transport de la houille va coûter $42,000 de moins par année et que l'on va amener 1,710,000 boisseaux de grain à cette ligne, outre qu'il va être employé 370 wagons à amener dans cette région ou à en sortir des animaux, de la houille, du bois et diverses autres sortes de marchandises. On estime que les cultivateurs auront en général 12 milles de moins à parcourir pour rendre leurs produits à cette ligne et que par rapport à 1,710,000 boisseaux de grain à raison de ¾ de cent par boisseau par mille, cela va leur assurer, de cette seule sources, une épargne totale de $153,900 par année. Le trafic fourni par cette ligne étant tout un trafic de long parcours, va contribuer ainsi à assurer de la besogne aux autres lignes du réseau.

M. SPEAKMAN: Je ne m'oppose pas à la construction de cette ligne, dont une partie va traverser le comté que je représente, mais je tiens à signaler au comité et à l'honorable ministre une couple de questions qui s'y rattachent. Je ne suis pas assez bien renseigné pour pouvoir discuter la question de la réduction des frais d'exploitation quant au transport de la houille. Je sais cependant que cette réduction va être considérable. Une grande partie de la houille chargée aux charbonnages de Brazeau va être acheminée sur cette ligne, je crois. Si l'on considère qu'il fut chargé environ 16,000 wagons à Brazeau

en 1923, on peut s'imaginer combien la réduction de ces frais est susceptible de représenter.

Mes remarques porteront sur le tracé de la ligne, par rapport au territoire agricole desservi et, bien que je n'essaie pas d'imposer mes vues à l'encontre de l'opinion des ingénieurs qui ont fait le levé de cette ligne, me basant sur ma connaissance du pays, je leur suggérerais de tenir compte de certains faits.

La ligne projetée s'étendra de Hanna à Warden. Si elle était plutôt construite de Hanna à Big-Valley, endroit situé à 16 milles au sud de Warden et si on la considérait dans ses rapports avec la ligne prévue dans la résolution suivante, allant de Loverna vers l'ouest et qui finira par être raccordée avec l'embranchement Hanna-Warden, ou Hanna-Big-Valley, on se trouverait à abréger le parcours tout en desservant une région plus fertile et fournissant une plus grande quantité de denrées à transporter. A ce sujet, l'on me permettra peut-être une suggestion. Tout comme les autres députés, l'on m'a demandé de tous côtés de me prononcer en faveur de la construction d'embranchements. J'ai toujours prié les cultivateurs qui me faisaient ces demandes de me fournir des cartes indiquant le nombre de fermes situées dans un rayon de dix milles de chaque côté de la ligne, ainsi que les quantités probables de produits divers susceptibles d'être expédiés et qu'ils ont récoltés au cours des deux ou trois dernières années.

M. MARLER: L'honorable député suggère de combiner ces deux lignes. Est-ce que cela comporterait la même distance de 107 milles, ou la distance se trouverait-elle abrégée?

M. SPEAKMAN: En combinant ces deux lignes, la distance à parcourir se trouverait abrégée si le terminus de l'embranchement faisant l'objet de la présente discussion était fixé à Big-Valley ou lieu de Warden.

M. MARLER: Et la ligne desservirait une région aussi fertile?

M. SPEAKMAN: Un district plus fertile et plus populeux, car la route tracée pour cette ligne traverse une région de lacs dont l'industrie principale est celle du pâturage. Je parle maintenant d'un sujet que je connais, c'est-à-dire du territoire agricole à desservir et des produits que l'on aura à transporter. Je ne touche pas à la question de l'expédition du charbon par la route la plus courte possible, ce qui constitue l'argument en faveur du projet. Si les chemins de fer peuvent trouver des avantages distincts de ce chef et d'autres sources, cela aurait naturellement plus d'importance que les services à rendre aux cultivateurs. Je parle au point de vue de la classe agricole, afin que l'on puisse tenir compte de ces faits avant d'en arriver à une conclusion. La ligne projetée couvrant une grande étendue de territoire, je ne suis pas préparé à vous donner des chiffres définis des quantités de produits que l'on peut espérer. Les données ne sont pas complètes et je n'ai pas de cartes les indiquant. Je suggère simplement que l'on adopte pour toutes les lignes projetées la pratique de nous soumettre une carte des townships indiquant le nombre de cultivateurs habitant chaque quart de section dans un rayon de dix milles, et la quantité de produits récoltés et expédiés par chemin de fer au cours des deux ou trois dernières années. Cela n'occasionnerait qu'une faible dépense à la compagnie de chemin de fer et au Gouvernement. J'ai constaté que les fermiers des alentours sont toujours disposés à prêter leur coopération et à fournir ces renseignements à leurs propres frais si c'est nécessaire. Cette pratique aiderait au comité à se former une opinion intelligente de la nature du territoire à desservir et du volume de trafic sur lequel le chemin de fer pourra compter.

Il y a aussi un autre point qui mérite l'attention du comité. Je ne sais pas dans quelle mesure le développement projeté va influer sur le terminus actuel. Je ne sais pas si l'on se propose d'accorder quelque attention à ce sujet, mais j'aimerais à faire remarquer que Big-Valley, le terminus actuel, a été construit spécialement pour servir à cette fin. Les chemins de fer nationaux ont à cet endroit une installation qui a coûté environ $300,000. La ville elle-même, qui a été bâtie en grande partie pour loger les employés du chemin de fer, a construit des établissements d'éducation et pourvu à d'autres améliorations pour ces employés. Les employés eux-mêmes y ont acheté des propriétés, se sont construit des maisons et y ont dépensé près de $200,000. On doit tenir compte de toutes ces choses, si l'on désire éliminer ce point divisionnaire afin d'abréger le parcours. Je ne peux faire aucune opposition à ce projet, s'il est à l'avantage du chemin de fer de choisir un autre point divisionnaire, parce que je ne veux pas opposer l'intérêt particulier d'une ville aux intérêts de tout le réseau des chemins de fer. Mais je le répète, si l'on veut abandonner ce terminus pour en choisir un autre, on doit tenir compte de ces faits, de la perte qu'occasionnera la récupération du matériel actuel et des dédommagements qu'il faudra en toute justice payer aux employés si on les force à déménager. Le ministre devrait se renseigner sur toutes ces questions et j'espère obtenir l'assurance que tous ces points ont été bien étudiés.

Si, après les avoir bien pesés, l'on a constaté qu'il vaut mieux, dans l'intérêt du chemin de fer et à cause de la moindre longueur du tracé, établir la ligne d'après le projet actuel, je ne trouverai pas à redire. Comme Warden et Big-Valley se trouvent dans ma circonscription, peu m'importe celui des deux endroits que l'on choisira; mais je tiens à ce que l'on rende la plus grande somme de service à la région que cette voie ferrée est destinée à desservir et à ce que l'établissement de la ligne à travers ce territoire-là aboutisse aux résultats les plus fructueux.

Avant de reprendre mon siège, je ferai observer qu'il est trois choses dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit d'établir des lignes secondaires de chemin de fer. Tout d'abord, chacun s'accordera à reconnaître que le fait d'améliorer, de raccourcir et de rendre moins coûteuses les lignes qui servent déjà au transport de la marchandise permettrait d'économiser assez d'argent pour payer l'intérêt et l'amortissement de ce qu'il en coûterait pour raccourcir ces voies ferrées, les mettre en meilleur état et en rendre l'exploitation moins coûteuse. La deuxième chose à considérer, c'est l'augmentation du trafic que l'on doit attendre immédiatement de la nouvelle ligne. Sir ce point les opinions ne sont pas partagées, cela va sans dire. Enfin, il y a la probabilité de l'accroissement du volume du trafic; en parlant de cette augmentation, je ne songe pas uniquement aux petites artères. J'ai entendu bien des gens soutenir que les lignes secondaires devraient se suffire à elles seules, comme si l'exploitation d'un petit tronçon de chemin de fer pouvait se solder par un excédent de recette. Il faut faire entrer en ligne de compte de chaque tonne de marchandise que la petite artère est susceptible d'apporter à la ligne principale; il faut considérer ce que cela signifie non pour la petite artère même, mais pour l'alimentation des grandes lignes allant vers l'est et l'ouest. A mes yeux, c'est là un point fort important, un point que perdent de vue certains députés et des gens du dehors lorsqu'ils donnent à entendre que l'exploitation des embranchements devrait pouvoir se solder par un excédent.

L'hon. M. MANION: En tout cas, la majeure partie du trafic ne va-t-elle pas toujours à la ligne principale?

M. SPEAKMAN: Je l'ai déjà dit, la raison d'être d'une voie ferrée réside dans l'augmentation immédiate du trafic ou de celle qui devra résulter du développement de la région. Je parle ici de la marchandise qui sera apportée à la ligne principale et non de celle qui passera d'une petite artère à une autre.

Il est encore autre chose que le Parlement est tenu de considérer: c'est que ce réseau diffère entièrement de celui du Pacifique-Canadien et de tout autre chemin de fer exploité par des particuliers. Il faut faire entrer en ligne de compte non seulement l'avantage qui résulte indirectement de l'établissement de voies ferrées, mais aussi l'avantage immédiat qu'il y a à garder la population et à accroître la prospérité de la nation, avantage que procurera, du moins dans une certaine mesure, l'établissement de moyens de transport suffisants. La compagnie privée n'a pas de ces préoccupations-là, mais au moment de régler l'emploi des deniers publics, il est de notre devoir de peser toutes ces choses. Connaissant assez bien la région et sachant sur quelle somme de trafic il y a lieu de compter, je considère que l'exploitation de la voie ferrée dont il s'agit en ce moment sera fructueuse; mais c'est le ministre qui, après avoir passé tous les faits, doit décider si l'endroit que l'on propose comme tête de ligne est celui qui convient le mieux dans les circonstances.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami a touché deux ou trois points intéressants. Les habitants des environs de Big-Valley ont fait de vives instances dans le même sens que lui. J'ai assez longuement discuté le cas avec le président et avec M. Czowski, ingénieur de la construction; ils sont tous deux fermement convaincus que, du point de vue du chemin de fer et pour ce qui concerne le transport du charbon, ce tracé est le meilleur, étant le plus court. Je ne sais rien de l'idée de déplacer la tête de ligne; cette affaire regarde le conseil d'administration, et on ne m'en a pas encore parlé. Il y a quelques années, le parlement rendait une loi ayant pour objet de mettre à l'abri de la perte des biens, etc., ceux des employés de chemins de fer que l'on viendrait à faire passer d'une tête de ligne à un autre. Cette loi est encore en vigueur, j'imagine, mais je n'ai pas eu d'occasion de m'y reporter ces temps derniers. Je ne me souviens, cependant, que le président du conseil ait abordé la question des têtes de ligne en ma présence.

M. MARLER: Le ministre a-t-il obtenu des certitudes au sujet du coût de la ligne? Il me paraît bien bas.

L'hon. M. GRAHAM: Il est ainsi donné par le conseil d'administration, qui l'a déterminé en se fondant sur le rapport de ses ingénieurs.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre daignera sans doute nous faire connaître les grandes lignes de ce projet tout à fait nou-

veau. Il serait bon de savoir ce que vont coûter l'emplacement de la voie, les ponts, les remblais et les rails. Si l'on a suffisamment étudié l'affaire, tous ces renseignements doivent se trouver en la possession du ministre.

L'hon. M. GRAHAM: Ces détails ne m'ont pas été fournis, et je ne me suis point risqué à en donner de pareils au sujet d'aucun des autres projets.

Je n'ai jamais entendu donner ces détails au sujet d'aucun projet de loi relatif à la construction d'un chemin de fer, pas plus que je n'ai lu qu'ils aient été fournis dans aucun autre corps législatif.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si on n'en a pas eu l'habitude il est temps de commencer.

L'hon. M. GRAHAM: La note que j'ai devant moi dit:

En 1924 il est projeté de faire des travaux de terrassement de 57 milles de cette ligne au coût de $504,500 et, en 1925, de poser les rails de ces 57 milles de terrassement, et de ballaster 30 milles au coût de $792,000. On se propose, en 1926, de ballaster 27 milles au coût de $148,500, complétant ainsi cet embranchement.

M. SPEAKMAN: En réponse à mon collègue (M. Marler) qui dit que le prix de la construction n'est pas élevé, je puis fournir certains renseignements. Je connais bien ce territoire et je sais que le terrain est très uni et solide. La construction peut donc se faire à un coût relativement modéré.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il y a une raison pour laquelle la construction de ce chemin de fer n'est pas aussi urgente que les quatre lignes dont nous avons parlé, et la voici: Il n'y a encore rien de fait; c'est un projet absolument nouveau. Mes renseignements me convainquent—je n'ai pas visité ce territoire mais j'en connais le voisinage—que la ligne devrait être construite et qu'elle rapportera des revenus suffisants pour en justifier la construction à l'unique point de vue du chemin de fer. Cependant, je ne crois pas que cette voie ferrée soit aussi nécessaire que les quatre autres qui ont fait l'objet des résolutions que vient d'adopter le comité.

On a fait aussi une forte pression sur moi au sujet du changement d'itinéraire qui, si je ne me trompe, avait d'abord été proposé. Les raisons en ont été présentées par l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) et je ne les mentionnerai pas de nouveau. Si, toutefois, il doit y avoir une modification comportait le changement d'un terminus ou une diminution des points divisionnaires, il faudra dépenser beaucoup d'argent pour dédommager ceux qui ont placé des capitaux dans Big-Valley et je ne vois aucune disposition à cet effet dans les crédits soumis à la Chambre. Il me semble que cette question ne doit pas être discutée à la hâte et qu'il faudrait l'examiner avec soin avant de faire aucun changement de même qu'il est bon d'étudier toute la question du prolongement de la ligne. Tout en étant convaincu que, dans les circonstances ordinaires, cette ligne devrait être construite sans retard, d'un autre côté il ne faut oublier que nous vivons à une époque anormale et que s'il est un chemin de fer qui peut attendre c'est bien celui-ci. Je prie le ministre de prendre note de ces observations. Tout de même je suis persuadé que la ligne est bonne et devrait être construite.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député qui vient de reprendre son siège sait aussi bien que nous peut-être que dans cette région il y a une importante colonie de vétérans. Dans toute l'étendue de ce territoire de ma circonscription il y a probablement plus de soldats établis sur la terre que dans aucun autre canton. Ils ont toutes les peines du monde à joindre les deux bouts.

Le très hon. M. MEIGHEN: Où sont-ils établis?

M. GARLAND (Bow-River): A l'est de Rowley. S'ils n'ont pas d'ici à quelques temps des moyens raisonnables de transport, il est douteux qu'aucun d'eux puisse demeurer sur sa terre. J'ai en ma possession des réponses à un grand nombre de question qui montrent que l'une des principales causes du malaise actuel est le manque de chemin de fer. J'approuve les reproches fort modérés de mon collègue (M. Meighen) au sujet du déplacement du terminus de Big-Valley à Warden. Franchement, je désire que cette décision soit examinée de nouveau. Ce n'est pas que je veuille placer mon jugement au-dessus de celui des ingénieurs à cet égard, mais j'ai i'impression que les administrateurs du réseau national sont influencés dans cette affaire par le désir d'avoir une tête de ligne qui raccourcirait autant que possible le transport de la houille, sans tenir compte des économies qui pourraient être effectuées si la tête de ligne demeurait à Big-Valley où elle donne les meilleurs résultats.

Voyons un instant dans quelle situation se trouvent les habitants de Big-Valley. On commettra certainement une injustice à leur égard en avançant le terminus, et conséquemment le point divisionnaire, de Big-Valley à Warden. L'an dernier j'ai posé quelques questions au ministre à ce sujet, mais il en

a rejeté toute responsabilité. Il a déclaré que c'était une question d'administration de chemin de fer et qu'il ne tenait pas à intervenir, indiquant en même temps ce que la compagnie de chemin de fer se proposait de faire. J'ai abordé le sujet plus tard avec quelques-uns des administrateurs qui m'ont appris que pour le moment ils n'avaient pas l'intention de faire quoi que ce soit touchant le point divisionnaire. Cependant, lorsque je suis retourné à Big-Valley moins d'un mois plus tard, j'ai trouvé la place presque déserte, et ceux qui restaient étaient en proie au déménagement.

148 employés du National-Canadien sont propriétaires de maisons et de lots dans le village, et l'évaluation totale des terres et des améliorations s'est élevée à $182,100. Un grand nombre d'employés du National-Canadien qui y sont arrivés en 1922, au lieu de s'acheter des lots et de se construire des maisons, ont vécu dans des fourgons, ou ont loué des chambres, ou se sont installés d'autres manières qui n'étaient pas dans l'intérêt de Big Valley, et cela, parce qu'il avait été dit que cette section allait être déplacée. Il en est résulté une situation tellement sérieuse que les autorités municipales écrivirent à M. A. E. Warren, gérant général, des chemins de fer Nationaux canadiens, Winnipeg, et lui demandèrent si la rumeur était fondée. Elles firent remarquer la nécessité de payer les dettes de l'arrondissement scolaire, lesquelles à ce moment étaient de $31,700, que ces hommes devraient demeurer dans le village, et devenir contribuables. M. Warren répondit ainsi qu'il suit, en date du 19 septembre 1922:

M. FRED. STOKES,
Big Valley (Alta).

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 août, adressée à la Canadian Northern Town Properties Co., Ltd., de Winnipeg, et laquelle m'a été transmise par M. Field, commissaire des terres, il n'est nullement question de déménager la tête de ligne de Big Valley; la rumeur mentionnée ne pourrait donc servir de prétexte aux employés pour ne pas acheter de lots.

A la suite de cette lettre, plusieurs des hommes achetèrent des terres et y érigèrent des foyers. A peine deux années s'étaient-elles écoulées, que ces gens dûrent quitter leurs logis et se trouver du travail ailleurs. C'est une grave injustice, et comme le disait un honorable député, rien n'a été fait pour rappeler ce gouvernement au sens de ses responsabilités à ce sujet. Je demanderai donc au ministre de réfléchir à cette question, et de voir à ce que l'on fasse une inspection minutieuse de cette voie ferrée et de sa tête de ligne, avant que l'on continue les travaux. Je crois qu'il est essentiellement dans l'intérêt du pays que ces travaux soient continués et la ligne construite. Ce sont des travaux nécessaires; seulement, je crois que la tête de ligne doit se trouver à Big Valley et non pas à Warden.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je suppose que lorsque le ministre a mentionné le charbon de cet endroit, il avait en l'idée le charbon de Brazeau. Si je fais erreur, qu'il veuille bien me le dire. Ce ne doit certes pas être le charbon de Drumheller. Ce ne peut être autre chose que le charbon de Brazeau. Ai-je raison?

L'hon. M. GRAHAM: Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ma question concerne le charbon que l'on dit être un motif, peut-être le principal motif, de la construction de cette ligne. Est-ce le charbon de Brazeau?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois que cela ne fait aucun doute.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle quantité de ce charbon de Brazeau transporte-t-on à cet endroit, vers l'est?

L'hon. M. STEWART: Les houillères de Brazeau fournissent tout le charbon nécessaire au National-Canadien, jusqu'à la première division à l'est.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois que la quantité en est considérable, et je désirerais la connaître.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas ces chiffres, mais je crois pouvoir me les procurer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un des points importants de ce problème des chemins de fer dans l'Ouest, c'est la distance de laquelle il faut construire les nouvelles lignes des anciennes. Je ne parle pas des lignes appartenant à d'autres réseaux, mais aux nôtres. Je ne sache pas qu'il existe de bonnes raisons qui empêchent que cela s'applique également à d'autres lignes. Quel est le principe adopté par les administrateurs relativement à la distance minimum pour la construction de nouvelles lignes dans le but de rendre service aux cultivateurs?

L'hon. M. GRAHAM: Chaque mémoire que j'ai lu aujourd'hui relativement aux stations, indiquait l'économie qui en résulterait dans le transport-mille. En certains cas, elle serait de douze milles; dans d'autres, elle serait moindre, cependant que dans d'autres cas encore, elle pourrait être beaucoup plus considérable. L'état de la région compterait pour quelque chose dans cette question de parcours raisonnable, qui ne devrait pas enlever au pro-

ducteur tout profit que pourrait lui rapporter ses produits, à cause des frais de transport. Je ne saurais indiquer les données précises à mon honorable ami, concernant le parcours. En certains districts où les routes sont bonnes le parcours pourrait être plus long tout en étant plus profitable que dans ces régions où les routes sont mauvaises, bien que le parcours y fût plus court. J'ai fait observer que dans tous rapports où il est question de la culture du grain et du transport, il est indiqué la distance depuis l'endroit de production jusqu'au chemin de fer, ainsi que l'économie qui pourrait être effectuée par la construction de la voie ferrée en question.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne crois pas que le ministre ait tout à fait raison en cela. Je ne sais ce que signifient les chiffres qu'ils citent. Ces chiffres n'indiquent que la distance jusqu'à la gare. . .

L'hon. M. GRAHAM: Ce rapport indique l'économie que l'on pourrait y réaliser.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non pas. Ou plutôt oui, d'une manière, et non de l'autre. On y voit quel est le parcours actuel et quel sera le parcours après la construction de la nouvelle ligne. Mais ce n'est pas là ce que je demandais. Je voulais savoir quel est, de l'avis du conseil, le parcours minimum des nouvelles lignes qu'il faut construire pour assurer un service aux cultivateurs. Il nous faut une base quelconque à tous ces projets si nous ne voulons pas voir construire des lignes de chemin de fer par çi par là, sans autre objet qu'un avantage politique. Je veux savoir quelle est, au point de vue de l'économie, la distance minimum qui puisse séparer les voies ferrées dans une région agricole, sans diminuer l'efficacité du service. Voilà assurément une question fondamentale lorsqu'il s'agit de construire des lignes de chemin de fer sur les prairies. Décidément mon honorable ami sait à quoi s'en tenir là-dessus.

L'hon. M. GRAHAM: En grande partie je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit. Le parcours de voiturage qui serait encore profitable dans une région donnée, ne le serait pas du tout dans une autre. Je pourrais mentionner, par exemple, quelques-uns des sentiers que j'ai parcourus dans l'Ouest et qui sont d'excellentes routes. A cinquante milles de là un cultivateur serait peut-être obligé de transporter ses produits sur 12 ou 15 milles de routes à peine carrossables. Je juge ces choses naturellement tout comme mon honorable ami. Il se peut qu'à cinquante milles de la région où les routes sont presque impraticables il faudra diminuer le voiturage pour mettre cette région sur le même pied que les autres districts. Je ne prétends pas à la qualité d'expert en la matière; seulement je trouve que le fermier qui est obligé de voiturer son grain sur un parcours de plus de 10 milles souffre un désavantage.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il souffre toujours un désavantage, à moins d'être établi très près de la voie ferrée. L'honorable ministre croit-il que sir Henry Thornton et son conseil peuvent élaborer un projet de voies ferrées sur les prairies, avec le souci de conserver, comme minimum de voiturage, un parcours de 10 milles, sans commettre d'injustice envers tout le reste du pays? Sait-il combien il faudrait construire d'embranchements pour exécuter pareil programme? Nous savons que des lignes sont indispensables là où les cultivateurs doivent voiturer leurs produits une distance de vingt ou trente milles.

L'hon. M. GRAHAM: Il nous faudrait des années, selon moi, pour construire un réseau qui limiterait à dix ou douze milles la distance du voiturage.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il y a un moment le ministre a parlé de dix milles.

L'hon. M. GRAHAM: Disons dix milles; mon honorable ami peut citer le chiffre qu'il veut.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre a mentionné dix milles.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai mentionné dix milles et je m'en tiendrai à cela. Si nous ne commençons pas la construction de voies ferrées pour diminuer le parcours du voiturage les producteurs n'arriveront jamais à être à une distance raisonnable du chemin de fer. S'il fallait se décider à ne rien faire et à laisser tout le monde à cinquante milles de la voie ferrée parce qu'il nous serait impossible de mettre tout le monde à pas plus de dix milles, et le pays et les chemins de fer en souffriraient. Nous ne réussirons jamais l'entreprise du réseau national, en ne tenant aucun compte des producteurs, à moins de construire des embranchements aussi rapidement que possible, dans le but de rattacher ce mouvement à notre voie principale ou à nos autres voies. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Ce n'est pas dans quelques années seulement que le chemin de fer a atteint son degré actuel de développement. Voilà bien des années que le Grand-Tronc est construit; il eut toujours ses difficultés. Puis le Pacifique Canadien fut construit; mais à cette époque il fut peu question de voiturage et de trafic. Nous savons aujourd'hui que sa construction a sauvé le Canada. J'avoue qu'on doit toujours s'efforcer d'atteindre un idéal;

seulement si l'on veut toujours nous ligotter avec les détails de ce que serait un régime idéal nous ne nous mettrons jamais à l'œuvre, car l'idéal sera toujours hors de notre portée. Il faudra bien des années encore et une population bien plus nombreuse avant que nous puissions couvrir le pays d'un réseau ferroviaire qui sera accessible à tout producteur dans la mesure que j'ai mentionnée. Cette excellente situation existe, toutefois, dans mainte région du pays; sans doute dans l'ancienne région de l'Ontario le producteur n'est pas éloigné de plus de dix ou douze milles du chemin de fer. Nous devons être généreux, ce me semble, si nous voulons profiter de l'expérience de nos ancêtres. Ils travaillèrent dur et ferme; et voilà pourquoi notre pays est développé au point qu'il l'est aujourd'hui. Cette province est assez bien desservie par les voies ferrées et tant qu'il n'en sera pas ainsi par tout le pays, non seulement aurons-nous moins de colons,—ils ne viendront pas à moins d'être encouragés,—mais nombre de ceux qui sont déjà établis chez nous peuvent nous quitter.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le raisonnement de mon honorable ami m'a intéressé et amusé; mais il ne m'a pas éclairé. Il dit en effet, que si nous établissons un voiturage constant de dix milles nous ne ferons rien du tout.

Mon honorable collègue doit être très au courant de l'histoire de nos chemins de fer. Or, je pensais que le gâchis fait dans l'Ontario sous son Gouvernement l'aurait convaincu qu'il était bon, avant d'entreprendre la construction de nouvelles lignes, de déterminer la distance économique entre une ligne et l'autre. Il est vrai que nous avons beaucoup de voies ferrées dans l'Ontario pour lesquelles nous serons longtemps à payer, à des endroits où on n'en avait pas besoin et où, à l'heure actuelle, le bureau de direction du réseau national fait enlever les rails et vend des droits de passage qui ont coûté à la nation des millions de dollars. Et pourquoi? Simplement parce que l'on n'a pas tenu compte en premier lieu de cette petite chose qu'est la nécessité économique. Mais apparemment une mauvaise habitude s'abandonne difficilement.

Je me suis aperçu, en discutant la question avec des cultivateurs de l'Ouest—et si mon honorable collègue l'ignore, je vais lui conter mon expérience—qu'ils reconnaissent comme impossible—quoi qu'en pense mon honorable collègue—de construire des chemins de fer sur la base d'un maximum de voiturage de dix milles. Ils sont aussi d'avis que si la chose se faisait, dans la grande majorité des cas, tout le pays serait bientôt sillonné de lignes de chemin de fer dont aucune ne pourrait rapporter. Le cultivateur de l'Ouest est assez intelligent pour comprendre quel serait le résultat probable. Lorsque je faisais partie de la commission des chemins de fer, j'ai recueilli maints témoignages au sujet de ces frais, dans le but de coopérer avec les gens de la localité, car, après tout, c'est le cultivateur qui, en fin de compte, en a le fardeau. Eh bien, j'ai trouvé que tout le monde était à peu près d'avis que si l'on pouvait construire nos lignes d'embranchement avec un maximum de voiturage ne dépassant pas quinze milles, ce serait très bien. Beaucoup de cultivateurs m'ont dit qu'il fallait tenir compte du parcours dans chaque district, mais que ce qui importait avant tout c'était de savoir si le voyage aller et retour de la gare pouvait se faire dans la même journée; or, ils prétendaient que la chose pouvait toujours se faire lorsque la distance ne dépassait pas quinze milles.

Si mon honorable collègue désire sincèrement la construction de ces lignes, pourquoi ne nous donne-t-il pas des renseignements d'ordre vraiment pratique? Quelle difficulté y aurait-il si le bureau de direction, envisageant la chose du côté pratique, disait: il y a tant de sections entre les lignes construites à une certaine distance l'une de l'autre. D'après nous, la distance la plus rapprochée est de tant, et nous devrions essayer de donner à ces gens-là le meilleur service possible, tout en tenant compte de cette limite. Est-ce que ce n'est pas une suggestion raisonnable? Est-ce que ce n'est pas la première chose dont on devrait tenir compte? Il me semble que oui.

Je ferai remarquer à mon honorable collègue que la ligne qu'on propose après celle-ci dessert le même territoire. Le comité devrait savoir ce qu'on entend faire avec ces deux lignes. On prolonge une ligne dans ce district à quelques milles de là. La ligne de Loverna va-t-elle rejoindre la ligne principale? Si oui, à quel endroit? Et alors pour quelle raison construirait-on l'autre ligne?

M. CAHILL: Adopté.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député de Pontiac dit: Adopté. Qu'est-ce qui lui fait supposer que c'est adopté? Peut-être voudra-t-il aider le comité. Le ministre lui-même a suggéré de suspendre la séance, parce qu'il n'avait pas de renseignements à nous donner pour l'instant. Peut-être le député de Pontiac possède-t-il cette information et est-il impatient de la donner?

M. CAHILL: Mon honorable collègue a déjà donné lui-même tous les renseignements qu'on puisse désirer.

La séance suspendue à six heures et reprise à huit heures.

Reprise de la séance

2e LECTURE DE DIVERS BILLS D'INTERET PRIVE

Le 1er (bill n° 36), concernant la Northern Life Assurance Company of Canada.

Le 2e (bill n° 37), pour changer le nom de la "Imperial Underwriters Corporation of Canada" en celui de "Imperial Insurance Office".

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES PROJETS DE LIGNES D'EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER NATIONAL

La Chambre en comité reprend l'examen de la résolution suivante:

LIGNE DE HANNA A WARDEN

La Chambre décide qu'il y a lieu de soumettre une mesure autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 57 milles; coût estimé, $1,445,000.

L'hon sir HENRY DRAYTON: Nous tâchions de savoir si on avait adopté un programme général touchant la base économique sur laquelle on doit s'appuyer pour la construction de nouvelles lignes, afin de nous rendre compte si les directeurs du réseau ont envisagé le côté économique de leurs projets.

S'il a étudié la question à ce point de vue, que croit-il être une répétition inutile, que sont des lignes construites parallèlement et qu'est-ce qui est l'opposé?

L'hon. M. GRAHAM: Je suis d'avis que lorsque mon honorable ami était président de la commission des chemins de fer il a déclaré qu'en général, quinze milles devaient séparer deux lignes de chemin de fer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Trente milles—laissant un voiturage de quinze milles.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois que mon honorable ami est dans l'erreur, mais c'est une chose que nous pourrons discuter en même temps que n'importe quel bill de chemin de fer.

Pour n'avoir qu'un parcours de quinze milles, avec des voies séparées de trente milles, il devrait y avoir une gare en face de chaque ferme, sans quoi le cultivateur devrait transporter ses produits plusieurs milles à l'est ou à l'ouest en sus du parcours de quinze milles. Si les lignes se trouvaient distantes l'une de l'autre de quinze milles, le parcours moyen serait de dix à douze milles. Je suis porté à croire que mon honorable ami n'a pas fixé la distance à trente milles parce que cela pourrait signifier un parcours de plus de trente milles selon la région.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami a parfaitement raison. On peut toujours trouver des endroits où le parcours est un peu plus long ou un peu plus court. Il n'est pas difficile d'avoir des gares...

M. GARLAND (Bow-River): Allez le demander à la Commission des Chemins de fer; vous verrez si c'est si facile.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Naturellement, l'entretien des voies et des gares coûte bien plus cher que jadis. Je parle d'une époque où la situation était quelque peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui. J'ignore ce qu'elle est exactement aujourd'hui mais, autrefois, l'idée fondamentale était, en tenant compte des gares, naturellement, que si deux lignes sont séparées par une distance de dix milles et s'il n'existe pas de gare à moins de dix milles dans chaque sens, certains devront transporter leurs produits quinze milles. Quand on parle d'un transport maximum de quinze milles on ne tient pas compte des faits. Sans faire de luxe, ce qui n'est pas bien nécessaire quand on ne veut apparemment rien accomplir, je me demande s'il est un honorable député ici qui croit qu'il soit bon de construire des chemins de fer à droite et à gauche sans avoir la moindre idée de ce que nous en ferons une fois qu'ils seront construits. Les honorables députés ne croient-ils pas que nous devrions avoir une politique déterminée? Il vous faut avoir des gares ici et là, mais ne pensez-vous pas que nous devrions avoir un principe déterminé disant qu'on n'est pas pour construire d'autres voies ferrées au Canada pour le simple plaisir de les construire? Aujourd'hui, nous comptons qu'une ligne sera construite de manière à rapporter des revenus. La région des prairies est assez uniforme, en général et c'est une région qui, à cause de son étendue, a besoin de plus d'embranchements qu'aucune autre région du Canada que je connaisse. Elle se prête aussi mieux à la construction des chemins de fer que toute autre région que je connaisse, mais après avoir énoncé tout cela, vous n'avez pas dit grand'chose. Vous ne faites que constater un fait, mais il existe des restrictions. Vous vous trouvez d'abord limités par les montants qu'il faut dépenser pour la construction et une seconde restriction se présente au sujet des revenus. Je ne m'imagine pas qu'il y ait ici un député souhaitant voir construire dans l'Ouest des voies qui ne rapporteraient rien.

En tout cas, il ne devrait pas y en avoir. Je ne pense pas qu'un honorable député désire voir les colons munis de lignes de chemins de fer à dix milles les unes des autres, ce qui coûterait des sommes folles, alors que d'autres colons se trouvent, non pas à quinze milles, mais à trente ou quarante milles d'une voie ferrée. Et cela existe si la situation n'a pas été modifiée depuis mon temps, alors que je faisais partie de la Commission des Chemins de fer et que j'ai visité les lieux. Ce que nous devons tenter est de rendre justice à tous en autant que possible et, pour y arriver, nous devons nous arrêter à une ligne de conduite raisonnable.

L'hon. M. GRAHAM: Je suis tout à fait de cet avis.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue une seconde fois et adoptée.)

L'hon. M. GRAHAM présente alors un projet de loi (bill n° 44) relatif à la construction d'un embranchement du National-Canadien entre Hanna et Warden, dans la province d'Alberta.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

PROLONGEMENT DE LOVERNA

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer), propose l'adoption de la résolution suivante:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de soumettre une mesure autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Loverna, dans une direction générale vers l'ouest, et un point du township 32 ou 33, rang 9, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta; parcours estimé, y compris le régalage existant, 50 milles; coût estimé, $1,192,000.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon sir HENRY DRAYTON: Où est le mémoire à ce sujet?

L'hon. M. GRAHAM: La voici:

Extension de Loverna, 50 milles	
Travaux à exécuter en 1924: 20 milles de terrassement	146,800
Travaux à exécuter en 1925: 30 milles de terrassement; 50 milles de rails; 30 milles de ballast	935,200
Travaux à exécuter en 1926: 20 milles de ballast	110,000
	$1,192,000

On projette pour 1924 d'établir la plate-forme de 20 milles de voie, au prix de $146,800, et pour 1925 d'ajouter 30 autres milles de plate-forme, de poser les rails sur 50 milles et d'étendre le ballast sur 30 milles de voie, au prix de $935,200 pour les travaux de l'année. En 1926 on achèvera la ligne en ballastant les 20 milles restants au prix de $110,000.

La ligne traverse une bonne région agricole favorable à la culture du blé et à la culture mixte. Elle est déjà établie et exploitée en très grande partie.

La construction de cette ligne se justifie par l'attente qu'elle transportera annuellement 1,500,000 boisseaux de grain, à part 300 wagons de marchandises, bois, charbon, bétail, entrant et sortant. On épargnera aux cultivateurs environ 16 milles de parcours en voiture. Sur la base de ¾ de centin par boisseau-mille, on évalue à $180,000 par année l'épargne réalisée par les cultivateurs sur le transport par terre de 1,500,000 boisseaux de grain, production approximative.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Comment arrivez-vous à ce chiffre dans le calcul de l'économie réalisée par les cultivateurs sur le transport de leur grain par la voie de terre? Je serais curieux de savoir comment vous obtenez ce résultat.

L'hon. M. GRAHAM: C'est un calcul qui m'a été transmis par les ingénieurs. Leur calcul est basé sur un prix de ¾ de centin par boisseau. En certains cas ce doit être beaucoup plus que cela.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les ingénieurs basent-ils toujours la moyenne sur le parcours maximum?

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas le cas pour la ligne en question, car elle est établie entre la ligne du Pacifique-Canadien et celle de l'Etat, embranchement du lac aux Oies. C'est une prolongation du Grand-Tronc-Pacifique à partir de Biggar et qui finit à Loverna, sur les limites de l'Alberta et de la Saskatchewan. La ligne projetée passe entre les deux chemins de fer à environ 20 milles l'un de l'autre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre est-il sûr que la nouvelle ligne est éloignée de 20 milles des deux lignes existantes?

L'hon. M. STEWART: A peu près, je connais bien le pays.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je pense que c'est beaucoup moins. Dans tous les cas, le ministre a raison de dire qu'on a pris comme moyenne de distance entière entre les deux lignes existantes, sous prétexte que l'embranchement passera à égale distance entre les deux. On peut avoir raison au point de vue des ingénieurs; mais c'est une chose nouvelle. On peut se demander s'il y a beaucoup de cas comme celui-ci.

Une autre question. On nous a donné la quantité de grain à transporter. Combien de boisseaux seront ajoutés au trafic actuel effectué sur la ligne?

L'hon. M. STEWART: Cette région produit du blé depuis une quinzaine d'années.

L'hon sir HENRY DRAYTON: Je le sais.

L'hon. M. STEWART: Ce n'est pas un pays facile pour le transport par terre, car il est coupé de nombreux cours d'eau. Beaucoup de cultivateurs ont quitté la région, malgré les bonnes récoltes qu'ils avaient eues. En l'évaluant à ¾ de centin, le prix du transport des charges est très raisonnable.

L'hon. M. STEWART: Que voulez-vous savoir?

L'hon sir HENRY DRAYTON: Je l'ai dit bien clairement. La quantité dont il est question dans la note est-elle la quantité déjà produite ou celle qui sera produite? C'est tout ce que je voulais savoir.

L'hon. M. STEWART: Il n'y a pas de doute que la présence d'un chemin de fer dans la région ne porte la récolte de grain au double de ce qu'elle était. Le pays est établi depuis quinze ans. Les colons y sont allés prendre des terres, parce que le tracé de la ligne était déjà choisi, et ils ont attendu patiemment la réalisation du projet de chemin de fer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'attends toujours la réponse à ma question.

L'hon. M. STEWART: On y récolte du grain. On en récolte depuis quinze ans. Est-ce cela que vous voulez savoir?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non. On nous a parlé d'une certaine quantité de grain. Est-ce la quantité qui sera produite?

L'hon. M. STEWART: Un million de boisseaux. C'est plutôt 4 ou 5 millions. Dans un seul arrondissement desservi par une station produira un million de boisseaux.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors la note qui a été lue contient une erreur.

L'hon. M. STEWART: Je le crois très modéré.

M. GARLAND (Bow-River): Puis-je dire au ministre que l'estimation du nombre de boisseaux que produira cette région est absolument trop faible. Je sais que les paroles du ministre s'appuient sur une connaissance des conditions qui y existent, connaissance qui fait défaut à l'ex-ministre des Finances. Par exemple, dans ma circonscription, un seul centre, Gleichen a expédié cette année un million de boisseaux. Vulcan a expédié deux millions de boisseaux, et il y a beaucoup d'endroits, spécialement dans cette partie de la province, d'où l'on a expédié cette quantité. Cette production pourrait, sans aucun doute, se doubler si l'on arrivait à une situation qui retiendrait les cultivateurs dans cette partie du pays. Le manque de population est en grande partie attribuable au défaut de moyens de communication. Ce manque continuera jusqu'à ce qu'on remédie au défaut. La résolution prévoit la construction d'une ligne partant de Lovenor dans une direction généralement vers l'Ouest. Le ministre aurait-il objection à apprendre au comité où doit se trouver le point de destination de la ligne?

L'hon. M. STEWART: Cette ligne, comme le sait mon honorable ami, devait d'abord aboutir à Calgary et l'idée première est qu'elle devait être un embranchement du Grand-Tronc-Pacifique. Depuis la fusion de ces lignes, Hanna serait le terminus de ce projet.

M. GARLAND (Bow-River): C'est ce que je craignais. Je proteste aussi énergiquement que j'en suis capable contre le choix d'Hanna comme terminus de cet embranchement. Il y a un énorme territoire au nord d'Hanna qui souffre de manque de transport, je veux parler de la région environnante du lac Dowling, du lac Long, etc. Elle est bien colonisée la terre est excellente pour la culture. La colonisation s'y est faite avec la promesse et l'attente que la ligne serait construite et même depuis longtemps. Si cette ligne va à Hanna et que vous ayez l'autre côté du triangle allant de Hanna à Warden, vous aurez une énorme étendue triangulaire au sud du Pacifique-Canadien dont la partite centrale se trouvera à 25 milles ou plus du chemin de fer lui-même. On peut éviter cela entièrement en continuant la ligne à l'ouest et rejoindre la ligne de Hanna à Warden à un endroit situé à 20 milles au sud de Warden ou si les ingénieurs le jugent convenable en passant par Big Valley. Je regrette qu'il n'y ait pas dans la Chambre une carte à une échelle suffisante, je pourrais indiquer l'emplacement aux membres du comité. Pourtant s'ils examinent la carte avec soin, ils se rendront compte que le projet que j'indique est faisable. J'ai compris l'an dernier que l'intention de l'administration des chemins de fer Nationaux canadiens était de diriger cette ligne de Loverna à un localité située à environ 20 milles au sud-est de Warden. C'est parfait. Si l'on décide d'aller à Warden, c'est le terminus logique de la ligne. Mais si l'on construit la ligne à Hanna, c'est parfaitement ridicule. Cela laisserait la plus grande partie de ce territoire toujours dépourvue de moyens de transport et je proteste contre une semblable action.

Le très hon. M. MEIGHEN: Au sujet de cette ligne, je suis d'avis qu'on devrait la construire. Je dois dire que je me base sur des faits qui sont de ma connaissance personnelle, plutôt que sur les faits présentés par le ministre de la part de l'administration des chemins de fer. Je suis même convaincu, par tout ce qu'a dit le ministre comme venant de

la direction, que cette dernière connaît très peu de chose au sujet de ces lignes et que les honorables députés qui la réclament le font davantage en s'appuyant sur leurs propres connaissances que sur les renseignements qu'on leur a soumis de cette façon. On dit qu'on produira et délivrera à cette ligne 1,500,000 boisseaux de grain. Il est évident qu'on produira trois ou quatre fois cette quantité—peut-être cinq fois, mais dans tous les cas quatre fois. Je n'en ai pas le moindre doute. Mais le renseignement nous donne 1,500,000 boisseaux et il continue en disant que le transport de ce grain évalué à trois quarts de cent par boisseau économisera sur un trajet de seize milles en moyenne au profit des cultivateurs $180,000. Vous ne pouvez pas réellement entendre une plus grande fumisterie que celle-là. Quant au transport, en moyenne ce qu'un homme pourrait économiser c'est seize milles au maximum. Un petit nombre pourrait économiser un peu plus, mais il saute aux yeux, en examinant la carte que 10 p. 100 économiseraient seize milles et les autres 90 p. 100 économiseraient un trajet compris entre seize milles et un mille. Comment peut-on dire que la moyenne des cultivateurs sauverait un trajet de seize milles et le dire sérieusement; je ne le comprends pas. Comme je l'ai appris, non pas d'un seul mais de beaucoup, en raison de la plus grande quantité de grain produit qu'on ne l'indique ici, la moyenne de l'économie sur le transport de tout ce grain pendant huit ou neuf milles, représenterait la quantité indiquée ici.

J'appelle l'attention de la Chambre sur ce point pour faire voir combien ces renseignements sont peu sûrs. Ils ont été fournis, je le suppose, par quelque ingénieur; ils ne sont certainement pas d'un homme pratique. (Exclamations.)

Ce n'est certainement pas un homme pratique et compétent sur la question de savoir quelle quantité de grain sera expédiée par un chemin de fer et combien l'on économisera en frais de transport. Si l'administration du réseau national s'appuie sur des renseignements de cette nature pour élaborer son programme, m'est avis qu'il est temps que le Parlement y supplée par ses propres renseignements et surveille la chose de près. Pour moi, l'ensemble du programme n'est pas du tout basé sur l'opinion des administrateurs du national Canadien, mais sur les représentations que le Gouvernement a reçues des gens de la région et, je n'hésite pas à l'affirmer, surtout de la part des représentants. Le Gouvernement est ensuite intervenu auprès du conseil d'administration des chemins de fer nationaux; après avoir examiné la question sous ses divers aspects, administrateurs et gouvernants, en sont arrivés à un compromis et nous voyons ce qui en est.

Nous sommes donc obligés, en ce qui regarde chaque embranchement, de nous en rapporter à nos propres renseignements et à la connaissance que nous possédons des lieux; car sans cela, nous serions passablement embarrassés. J'ose espérer qu'un peu plus tard, le ministre découvrira quelque moyen de placer directement sous les yeux des honorables membres qui n'ont pas l'avantage de connaître les lieux, un état détaillé de la situation, sans quoi il est injuste de demander aux honorables membres d'appuyer le projet, car ils ne sont pas en possession de tous les faits.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne tiens pas à soulever de controverse pour l'instant en ce qui regarde la coutume généralement suivie par le Gouvernement touchant les renseignements à fournir lorsqu'il demande au Parlement de voter des fonds pour la construction d'embranchements. Je dirai cependant, et en toute confiance, qu'il a été communiqué au sujet de chacune de ces lignes, plus de renseignements que la députation n'en a obtenue en 1920 sur le projet relatif aux embranchements.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre des Chemins de fer n'était pas ici, en 1920.

L'hon. M. GRAHAM: Mais voilà une circonstance,—et c'est heureux,—où le compte rendu officiel parle par lui-même. Cependant, je ne tiens pas à soulever la question à cette heure, car je désire faire adopter les résolutions en discussion et construire ces embranchements.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'en suis pas l'à-dessus; je dis qu'il est impossible de faire fond sur les renseignements qui sont fournis.

L'hon. M. GRAHAM: Mon très honorable ami est donc d'avis qu'il serait préférable de ne pas avoir de renseignements du tout.

Le très hon. M. MEIGHEN: Parfaitement; cela voudrait mieux.

L'hon. M. GRAHAM: C'est la seule défense que mon honorable ami pourrait invoquer à l'appui de la procédure suivie en 1920, car le Gouvernement de l'époque n'a fourni aucuns renseignements au Parlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons fourni toutes les informations qui nous furent demandées.

L'hon. M. GRAHAM: Je vais le faire voir sans tarder à mon très honorable ami. Voici le programme relatif à la construction des

embranchements; il était inscrit au budget, mais non pas sous une rubrique distincte. Je veux dire que les crédits destinés à la construction de ces lignes n'étaient pas inscrits au budget principal, si mes renseignements sont exacts. Il s'ensuivit un long débat. Je n'étais pas ici, mais à la page 4316 du hansard, séance du 25 juin 1920. Je relève une longue discussion sur la question des embranchements. Un honorable député affirme qu'il se propose de discuter simplement la question du chemin de fer de la baie d'Hudson; un autre demande à être renseigné sur l'embranchement entre Humbolt et Melfort. Et voici quelle fut la réponse du ministre des chemins de fer, l'honorable M. Reid:

Je peux donner la liste des lignes que j'ai ici. La ligne Humbolt-Merfort a une pente de 5.4 et une voie modèle 32.

M. CAMPBELL posa alors la question suivante:

Ce crédit suffira-t-il pour l'achèvement de la ligne de Humbolt à Melfort?

Et le ministre répondit:

Oui, sans doute.

L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) posa alors la question qui suit:

Si le ministre voulait bien nous donner les détails relatifs à toutes ces lignes, cela intéresserait davantage les députés. Cette liste figurerait au hansard.

Viennent ensuite les renseignements accompagnés d'une liste des lignes en question:

	Ouvrage à faire 1920	
Ligne en construction..	Régalage	Voie

Suit un état des différentes lignes ainsi que du régalage et de la voie. Il est possible que d'autres informations se trouvent ailleurs. Cependant, je n'ai pu les découvrir. Les renseignements fournis par le ministre donnent le nombre de milles de régalage à exécuter ainsi que le nombre de milles de voie.

A ce que je vois, il ne donne ni le terminus ni le point de départ de ces lignes; mais ces détails se trouvent peut-être ailleurs. Pour certains de ces embranchements, la liste en question ne mentionne rien quant au coût des travaux. Cette liste se borne à donner le nombre de milles et elle ne donne aucuns renseignements à proprement parler.

Le très hon. M. MEIGHEN: La coutume était de déposer sur le bureau des renseignements détaillés qui ne sont pas consignés dans les colonnes du hansard. Du moment qu'elles étaient déposées, ces informations étaient à la portée de tous les représentants du peuple. Nous n'avons jamais refusé de fournir au Parlement tous les renseignements demandés.

On voudra bien se rappeler aussi que, dans ces cas-là, les deniers furent votés séparément dans le budget et que cela n'a pas empêché la discussion.

L'hon. M. GRAHAM: C'est-à-dire lorsque le budget fut présenté.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui.

L'hon. M. GRAHAM: Il n'y eut pas de projet de résolution parce que ces item figuraient au budget.

M. CLARK: Plusieurs d'entre nous qui sont aujourd'hui députés ne l'étaient pas en 1920, et si l'opposition de cette époque n'a pas cru devoir se procurer les renseignements qu'il lui fallait, elle a tout simplement manqué à son devoir envers le pays.

L'hon. M. GRAHAM: Le Gouvernement remplissait-il son devoir en s'abstenant de fournir les renseignements?

M. CLARK: Je me base sur la déclaration de mon très honorable ami (M. Meighen) comportant que les données furent déposées. Il paraît, cependant, que l'opposition de cette époque ne les a pas examinées; qu'elle n'a pas jugé nécessaire, dans l'intérêt public, de faire une étude de ces plans, et que, par suite, le bill relatif aux lignes d'embranchement fut adopté sans avoir été particulièrement étudié alors par les honorables députés de l'opposition, je suppose. L'opposition actuelle n'étant pas la même que dans ce temps-là, pour ce qui est de cet honorable député en particulier qui en fait maintenant partie j'ai l'intention de m'opposer à ces lignes d'embranchement aussi longtemps au moins qu'il le faudra pour que nous puissions obtenir des données exactes et dignes de foi. Il suffit de jeter un regard sur la mappe qui a été déposée, pour constater que l'ingénieur s'est trompé du tout au tout. Je n'implique pas l'honorable ministre dans cette erreur, parce qu'il fait tout simplement lecture du rapport de l'ingénieur; mais je soutiens qu'un ingénieur incapable de faire une mappe sans violer les proportions indiquées par l'échelle qui y sert de base ne devrait pas être à l'emploi du National-Canadien. Si la longueur du chemin de fer est de cinquante milles, il n'est pas, le long de son parcours, un seul point éloigné même de quinze milles; cependant, l'ingénieur dit que la distance moyenne qu'un cultivateur pourra épargner pour rendre son grain jusqu'à la ligne sera de seize milles. C'est ridicule. Je suis surpris qu'un ingénieur ait pu agir de la sorte.

M. JACOBS: Il a peut-être voulu dire huit milles pour se rendre et huit milles pour revenir.

M. CLARK: Il est impossible que la distance soit aussi longue, même dans ce cas.

L'hon. M. STEWART: Ce n'est peut-être pas là ce que l'ingénieur a voulu dire, mais il a dû vouloir dire qu'aujourd'hui ces gens-là avaient à parcourir une distance de plus de quinze, seize ou dix-huit milles.

M. CLARK: En moyenne?

L'hon. M. STEWART: Oui, à travers la localité où l'on se propose d'établir la ligne. Il ne parle pas de ce qui arrivera si elle est construite.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, il le dit. Il n'affirme pas qu'ils parcourent cette distance-là, il est certain que la distance parcourue est plus longue; mais il déclare qu'en moyenne cette distance va se trouver réduite de seize milles.

L'hon. M. STEWART: Oui, naturellement. Pourquoi ne serait-elle pas réduite de seize milles si elle est maintenant de dix-huit ou vingt milles? Il est certain qu'elle doit être réduite de seize milles.

Le très hon. M. MEIGHEN: En moyenne?

L'hon. M. STEWART: Oui. Je connais très bien la localité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le chemin va-t-il se rendre jusqu'au seuil de chacun?

L'hon. M. STEWART: Non, nous n'avons pas du tout l'intention qu'il s'y rende. Il va longer la ligne projetée, dont le tracé est établi depuis quelques années. Je ne vois pas de changement sur la mappe. J'ai informé la députation que nombre de colons sont allés là parce qu'on leur avait promis que cette ligne serait construite l'année suivante. Dans la direction du sud il y a un creek et il faut traverser un bien mauvais passage à niveau pour se rendre à la ligne de Goose-Lake qui fait partie du réseau national; aussi les cultivateurs préfèrent-ils, depuis dix ou douze ans, parcourir une distance de vingt milles dans la direction du nord pour se rendre à la ligne du Pacifique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Plus que cela.

L'hon. M. STEWART: Je voulais être certain de ne pas représenter la distance comme plus longue qu'elle ne l'est en réalité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelle distance faudrait-il parcourir si le chemin était construit?

L'hon. M. STEWART: Probablement pas plus de huit milles.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il faudra donc qu'elle ait été, en moyenne, de vingt-quatre milles.

L'hon. M. STEWART: Oui, dans certains cas.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais aura-t-elle été, en moyenne, de vingt-quatre milles?

L'hon. M. STEWART: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, certes. Comment la différence pourrait-elle être de seize milles, en moyenne?

L'hon. M. STEWART: Mon très honorable ami se montre bien chiche au sujet des moyennes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non.

L'hon. M. STEWART: Le dire de l'ingénieur est de la plus rigoureuse exactitude, je l'affirme.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est impossible.

L'hon. M. STEWART: C'est pourtant le cas. Puisque mon très honorable ami veut parler de moyens, je lui dirai que pour amener leurs céréales à la voie du Pacifique-Canadien, les gens sont depuis quinze ans obliger de franchir une distance variant entre quinze et vingt milles.

L'hon. M. BRISTOL: Quand et par quel gouvernement l'établissement de la voie ferrée a-t-il été promis pour la première fois?

L'hon. M. STEWART: Lorsque fut projetée la construction d'une ligne entre Biggar et Loverna.

L'hon. M. BRISTOL: Par feu sir Wilfrid Laurier?

L'hon. M. STEWART: Il y a eu bien des promesses, mais ce n'est pas sir Wilfrid Laurier que les a faites. Il a eu pour successeur sir Robert Borden qui a semé les promesses de l'arrière du train qui l'emportait.

L'hon. M. BRISTOL: Voilà une observation de très peu d'utilité. J'ai simplement demandé qui a promis l'établissement du chemin de fer.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami voulait obtenir la réponse: il l'a.

L'hon. M. BRISTOL: Non pas; je voulais savoir par qui la promesse de cette voie ferrée a été faite?

L'hon M. STEWART: Voici quinze ans qu'on le promet.

M. CLARK: Monsieur le président, me permettra-t-on de terminer mes observations?

M. McCONICA: Monsieur le président, je connais assez bien. . .

M. CLARK: Je soulève la question du règlement.

M. le PRESIDENT: Silence.

M. CLARK: J'avais la parole quand le ministre de l'Intérieur m'a fait une question; je n'ai pas pu la reprendre depuis ce moment-là.

M. le PRESIDENT: L'honorable député l'a cédée au ministre de l'Intérieur.

M. CLARK: Pour lui permettre de faire une observation.

M. le PRESIDENT: La question de règlement ne se pose pas. La parole est au représentant de Battleford (M. McConica).

M. McCONICA: Monsieur le président, je connais assez bien la région que traverserait la voie ferrée dont il s'agit ici. Il semble y avoir divergence d'opinions quant à la distance à laquelle les gens sont aujourd'hui obligés de transporter leur blé en voiture. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se convaincre qu'il n'y a pas là-bas de stations de chemin de fer à tous les carrefours. Quand le particulier a atteint la voie ferrée, il lui reste encore cinq milles à faire pour rendre son blé à la station. Il lui faut le voiturer depuis son établissement jusqu'à l'élévateur le plus proche; or, comme les élévateurs se trouvent à dix milles les uns des autres, on ne saurait établir la distance qu'il a à franchir en tirant une ligne entre un point donné et le chemin de fer le plus voisin. Je sais que les gens sont allés s'établir par là il y a quinze ans, comptant sur l'établissement de cette voie ferrée. C'est une excellente région agricole, et le chemin de fer, outre qu'il transporterait le blé au loin, apporterait le charbon du district de Drumheller aux habitants du territoire compris entre Loverna et Biggar. A l'heure actuelle, ce charbon y arrive par une voie bien indirecte. Cette voie ferrée finirait par relier directement le territoire aux charbonnages de Drumheller, et le transport de la houille constituerait une très abondante source de revenu. Qu'il y ait lieu d'établir ce chemin de fer, c'est incontestable; et ce serait de l'économie bien entendue que de le construire dès à présent, car si on ne le fait pas, les gens ne pourront guère rester là bien longtemps encore. Beaucoup sont déjà partis, mais ils nous reviendront si l'on nous dote de moyens suffisants de transport par chemin de fer. La région est susceptible de produire en beaucoup plus grande abondance que ne l'indique l'état estimatif, et elle fournira un aliment considérable au trafic du chemin de fer qui, selon moi, devrait être établi sans retard.

[M. McConica.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vais tâcher de bien faire comprendre au ministre ce que je cherchais à lui démontrer tantôt et que tous les autres ont compris, j'en suis sûr. Il s'est laissé emporter par la colère, et ses calculs sont devenus d'autant plus inexacts que grandissait son état d'irritation. Je dirai tout d'abord que je ne m'oppose pas à l'établissement du chemin de fer.

M. GAUVREAU: Voilà qui est mieux.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'est-ce que dit l'honorable député?

M. GAUVREAU: Voilà qui est mieux. Ce n'est pas ce qu'on avait compris tout d'abord.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'en suis fâché. L'honorable député comprend très bien l'anglais, je le sais, et cette explication-là, je l'ai donnée à trois reprises.

M. GAUVREAU: Le très honorable député sait si bien entortiller sa pensée qu'on ne sait jamais au juste ce qu'il veut dire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas saisi l'observation de mon honorable ami; il aimerait sans doute qu'on ne lui mît point cette addition sous les yeux. Ce que prétend l'ingénieur, ce sur quoi il édifie entièrement son calcul, c'est que la distance moyenne à franchir en voiture se trouvera réduite de seize milles par suite de l'établissement de cette voie ferrée. J'ai affirmée que cela est manisfestement contraire au simple bon sens.

Le ministre ne semble pas comprendre que cette réduction est représentée par l'écart entre la distance moyenne à franchir avant la construction du chemin de fer et la distance moyenne qu'il faudra franchir une fois la ligne établie. Pour ce dernier cas, il a porté la distance à huit milles, ce qui n'est pas loin de la vérité, quoique un peu au-dessous; de sorte que la distance moyenne est d'au plus vingt-quatre milles avant la construction de la voie ferrée. Son calcul est absurde, voilà tout. Je ne dis pas que les prévisions ne se trouveront point confirmées, mais simplement que son calcul est trop bas dans un cas et trop élevé dans l'autre.

On s'est aussi trompé en faisant l'estimation de la quantité de grain qui se récoltera, estimation qui est bien au-dessous de la vérité. Je ne crains pas d'affirmer qu'il s'en récolte plus que cela à l'heure actuelle. Je crois avoir bien fait comprendre au ministre que cet ingénieur-là s'est tellement trompé qu'on ne saurait se fier à ses calculs. Peut-être entendait-il autre chose que ce qu'il a dit; mais si c'est bien là ce qu'il a voulu dire, eh bien! il a parlé sans savoir.

L'hon. M. STEWART: Je ne me chicanerai pas avec mon honorable ami à propos de moyennes.

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur le président, pour revenir à la protestation que je faisais entendre au ministre sans qu'il y prêtât la moindre attention, me permettrez-vous de lui donner lecture d'un passage du mémorandum d'une association qui s'est formée dans l'hiver de 1921 et qui embrasse toutes les municipalités situées à l'est de Big-Valley, c'est-à-dire un territoire dont, de l'aveu du ministre de l'Intérieur, il n'est nullement tenu compte en cette affaire du parachèvement de cette voie ferrée? L'association ainsi formée s'est mise à l'œuvre en 1922 en se donnant pour objet:

D'appeler l'attention du Gouvernement sur ce qui suit:

1. Depuis plus de douze ans que l'on a fait les premières études, les colons de la région sont restés dans l'attente.

2. Ainsi que le démontre le dernier recensement, le sol de la région est excellent et extrêmement productif.

3. Ce prolongement favoriserait la mise en valeur de deux gîtes de charbon minéral qui donnent les plus grandes espérances.

Cette association a conseillé aux cultivateurs d'aider le Gouvernement à établir la voie ferrée, et afin de montrer son absolue bonne foi, je mettrai ses propres données sous les yeux de la Chambre. Les membres de l'association ont proposé d'offrir à la compagnie du Grand-Tronc, ils ont même pris l'engagement, pourvu seulement qu'elle leur permît de construire la voie ferrée, de la dédommager comme suit:

Chaque cultivateur habitant à un ou deux milles du chemin de fer paierait $60 par quart de section; à la distance de deux à trois milles, $50 par quart de section; à la distance de trois à quatre milles, $40; de quatre à cinq milles, $30; de cinq à six milles, $20, et de six à sept milles, $10.

On voit par là jusqu'à quel point ces gens étaient disposés à aider à l'établissement de la voie ferrée et combien il leur tardait d'en voir entreprendre la construction. Cette offre a été repoussée; pourquoi? Je ne puis me l'expliquer. Les cultivateurs de la région se trouvent aujourd'hui dans une situation qui ne leur permet plus de renouveler cet engagement, l'argent leur faisant défaut; mais ils sont toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cependant, ils ne continueront pas, il leur est impossible de continuer d'habiter cette partie du pays si on n'établit pas une ligne de chemin de fer allant à Big-Valley. Voilà pourquoi je tiens à obtenir du ministre l'assurance qu'il examinera sérieusement la question avec les administrateurs et qu'il fera terminer la ligne de chemin de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Je prie l'honorable député de me pardonner de l'avoir négligé; mais chacun ne peut prendre la parole qu'à son tour. Et puis, il ne m'a pas été possible de m'occuper de lui, tant cette question des moyennes m'a donné de tablature. Je suis enchanté de revenir au chemin de fer. Je crois savoir que l'on n'a pas encore définitivement désigné l'endroit où la ligne projetée devra se raccorder à l'autre; on aura donc amplement l'occasion de faire des représentations au conseil. Ces voies ferrées se faisaient autrefois concurrence; aujourd'hui, le conseil d'administration s'efforce de les coordonner et de les rendre aussi utiles que faire se peut, comme il s'efforce également d'établir des voies aussi directes que possible.

Je ne manquerai pas de porter à l'attention du conseil les observations de mon honorable ami, auquel je me crois autorisé à dire que jusqu'à présent il n'y a rien de décidé quant à l'endroit où se fera le raccordement.

M. GARLAND (Bow-River): Je m'en rapportais simplement à ce qu'avait fait entendre le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart), à savoir que la tête de la ligne devait, selon lui, être établie à Hanna.

L'hon. M. STEWART: Ce dire est fondé sur ce que la ligne suit exactement l'ancien tracé. Je suis au fait de la situation dont mon honorable ami vient de faire le tableau, et l'établissement du lac Dowling est assurément important.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre de l'Intérieur est assez au courant de la situation pour pouvoir corroborer tout ce que j'en ai dit. Je suis enchanté de le voir hocher la tête en signe d'approbation. D'après le premier tracé, la ligne devait, il est vrai, aboutir à Warden, m'a-t-on dit. Il est donc autres depuis celui-là; l'un passe au nord de Drumheller, entre Rowley et Morrin; un autre va vers Big-Valley, tandis qu'un troisième aboutit à arden, m'a-t-on dit. Il est donc évident que l'on aura à opter entre plusieurs tracés. J'espère sincèrement qu'on ne choisira pas celui qui fait aboutir la voie ferrée à Hanna.

M. GARDINER: J'approuve toutes les observations de mon honorable ami de Bow-River (M. Garland). Le ministre de l'Intérieur se rappellera, je pense, que lorsqu'il était premier ministre de la province de l'Alberta, j'ai présidé une députation demandant à son gouvernement de permettre aux contribuables de se cotiser entre eux dans le but d'aider à la construction de cet embranchement lorsqu'il était dans la dépendance du Grand-Tronc. Le territoire qui sera desservi

par cette ligne est très bien peuplé et a été considérablement développé. Je l'ai visité l'automne dernier, et je regrette de dire que j'ai découvert que plusieurs colons en étaient partis à cause de l'absence de chemins de fer. J'ai discuté cette question avec les habitants de cette région et plusieurs m'ont appris que durant l'automne ils étaient obligés de faire des voyages qui leur coûtaient de $8 à $16 par charge pour l'expédition de leur grain par le Pacifique-Canadien au nord.

L'hon. M. GRAHAM: Combien de boisseaux?

M. GARDINER: Environ 120. Vous comprendrez que, dans ces circonstances, ces cultivateurs ne peuvent rester beaucoup plus longtemps sur leurs terres à moins qu'ils n'aient cet embranchement aussitôt que possible. Ils ont montré une patience remarquable et sont allés plusieurs fois à Winnipeg pour engager les fonctionnaires à entreprendre la construction de cette ligne. Connaissant fort bien ce territoire, je suis convaincu que cette ligne rapportera de gros bénéfices. Cette région peut fournir tous les ans de 4,000,000 à 6,000,000 boisseaux de blé, sans mentionner les autres marchandises. En ce qui concerne le terminus de cet embranchement, je suggérerai respectueusement au ministre que lorsqu'il discutera cette question avec les administrateurs de ne pas se décider pour Hanna. A mon avis, la ligne devrait être maintenue plus au nord afin de procurer aux habitants de cette région le service dont ils ont tant besoin.

M. CLARK: Quand le ministre compte-t-il avoir les renseignements détaillés relatifs à cette ligne ainsi qu'aux autres?

L'hon. M. GRAHAM: Je dirai sans crainte de me tromper que les informations que j'ai fournies à la Chambre au sujet de ces résolutions sont un peu plus précises que toutes celles que j'ai données auparavant. Naturellement, inutile de dire que je veux procurer aux honorables députés tous les renseignements qui soient disponibles; il n'y a rien à cacher, mais nous avons tout à y gagner en le faisant. Le renseignement que je donne n'a rien d'exagéré en ce sens que l'on estime à trois fois plus que les chemins de fer ne l'ont fait, la quantité de grain disponible dans ces régions.

M. CLARK: Je pense qu'il a été montré à l'évidence que le renseignement du ministre est si inexact qu'il ne peut être accepté.

L'hon. M. GRAHAM: Pas du tout; à quel point de vue est-il faux?

[M. Gardiner.]

M. CLARK: En ce qui concerne la moyenne des distances.

L'hon. M. GRAHAM: Permettez-moi de répondre à cela.

M. CLARK: A condition que je puisse poursuivre mes observations.

L'hon. M. GRAHAM: Certainement. Quelques honorables députés qui n'ont pas suivi attentivement mes explications en sont venus à la conclusion que les ingénieurs ont fait rapport que l'économie de distance serait de tant de milles. Ce n'est pas ce que les ingénieurs ont dit pas plus que ce que j'ai lu moi-même. Si l'on calcule un certain tarif, disons pour le transport de la houille de l'Alberta, on doit tenir compte du retour des wagons allèges. Ainsi, les tarifs ne sont pas basés exclusivement sur les dépenses pour le tranport d'une certaine quantité d'un point à un autre. Si cela était, les calculs de trafic seraient vite faussés. Les voitures doivent être ramenées au point d'expédition, ce dont il faut tenir compte. Quelques honorables députés se sont mis à rire lorsque l'un de nos collègues a dit que les attelages étaient obligés de revenir à 8 milles en arrière. Je ferai observer au comité que si le cultivateur n'avait rien à transporter à son voyage de retour, le coût du charroyage de son grain devrait inclure les deux voyages, aller et retour.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans quelques autres cas, ce n'est certainement pas ainsi que les calculs ont été faits. Le ministre veut-il bien dire au comité que pour certains autres cas dont nous nous sommes occupés, les ingénieurs ont compris les transports aller et retour? Je ne parle pas du coût; lorsqu'il en parle lui-même, mon honorable ami s'écarte de la question, et il le fait sciemment. J'en suis sûr, la distance du transport sur laquelle l'ingénieur base ses calculs. Je désire que le ministre déclare, en en assumant la responsabilité, ce que veulent dire les rapports quand il y est fait mention de transport par route. S'agit-il du transport jusqu'à la gare et du retour, ou simplement jusqu'à la gare?

L'hon. M. GRAHAM: J'ignore ce que l'ingénieur avait à l'idée.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je sais que vous ne le pouvez pas.

L'hon. M. GRAHAM: Si j'avais à calculer le prix du transport, je le calculerais pour l'aller et le retour, y compris les wagons allèges au départ et la pleine charge au retour. Et tout homme raisonnable en ferait autant.

M. CLARK: Cette estimation de trois-quarts de cent du boisseau par mille s'applique-t-elle aux huit milles ou aux seize milles? En d'autres termes, à l'aller ou au retour, ou aux deux?

L'hon. M. GRAHAM: J'ai expliqué le cas aussi clairement que je l'ai pu. L'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) a dit que cela n'avait rien à faire avec le coût, cependant que mon honorable ami dit que oui.

M. CLARK: Je ne dis rien.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai expliqué clairement le cas, il y a un instant, quoi que les ingénieurs aient pu avoir en l'idée; et c'est que le prix du transport inclurait l'aller aussi bien que le retour.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il nous vaut mieux êtes justes les uns envers les autres en cette affaire. Il s'agit du prix basé sur la longueur du parcours. Il y a des frais tant à l'aller qu'au retour, personne ne le discute, et lorsque l'on calcule ces frais, il devrait y avoir compensation aux deux extrémités du parcours, à moins, comme l'a dit, je crois, le ministre de l'Intérieur, que vous ne retiriez quelque profit dans le transport au retour. Mais tout dépend de la distance. Peut-être mon honorable ami a-t-il raison de vouloir doubler les prix pour ce transport. Mais je désire m'assurer si nous pouvons vraiment compter sur ces estimations. Lorsqu'il est dit que le transport jusqu'au chemin de fer est tel nombre de milles, cela signifie-t-il la distance, ou le parcours de retour y est-il compris? Comment faut-il interpréter ces rapports? Mon honorable ami comprend très bien que ce renseignement devrait nous être communiqué. Ce terme de distance signifie généralement la distance seule, et non pas le parcours à l'aller et au retour. A moins donc que nous ne puissions comprendre ces rapports nous ne pouvons étudier la question de manière intelligente. Chaque rapport doit-il être interprété différemment selon les exigences du cas?

M. CLARK: Je désire lire la déclaration du ministre relative au parcours de cette ligne. Que le but ait été ou non, de créer de la confusion je crois qu'il est difficile pour nous de comprendre quelle sera l'économie de cette ligne. J'ai examiné la carte qui est sur la table, et autant que j'en puisse juger, le parcours maximum serait de quelque dix-sept milles, et la moyenne ne serait que de six ou sept milles. Or, voici ce que dit le rapport lu par le ministre:

En moyenne, le cultivateur aura seize milles de transport de moins à faire...

Nous pourrions interpréter cela de la même manière que l'interprète le ministre, si c'était tout; cela signifierait huit milles à l'aller et huit milles au retour. Mais lorsque nous lisons ce qui suit, je prétends qu'il est impossible de lui attribuer cette signification. Voici:

...et cela à ¾ c. du boisseau par mille de parcours...

On lit donc:

En moyenne, le cultivateur aura seize milles de transport de moins à faire, et cela calculé à ¾c. du boisseau par mille de parcours...

Cela signifie le nombre de milles de parcours pour le transport de vos boisseaux de grain; cela ne peut s'interpréter autrement. Toute autre interprétation serait ridicule.

M. KELLNER: Croyez-vous ne pas avoir à ramener le wagon?

M. CLARK: Certainement, mais vous n'avez pas à transporter le grain dans les deux directions, et c'est ce que dit ce rapport. Il s'agit donc du transport des boisseaux de grains, non pas du retour du wagon allège. Il serait impossible de le dire plus clairement. Si le comité doit être mis complètement au fait, en ce qui concerne ces embranchements, il nous faudrait faire comparaître ceux qui sont renseignés sur le sujet. Je désirerais savoir si le ministre a vu soit les tracés, soit les plans de ces chemins de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Pourquoi les verrait-il? Je ne construis pas de voies ferrées. Je ne suis pas constructeur de chemins de fer.

M. CLARK: Voilà le point. Je désirerais voir les plans et les tracés. Je voudrais, par exemple, en connaître le régalage. Si je voyais ces tracés, ayant une description du pays environnant, j'aurais quelque idée, malgré mon ignorance en fait de construction de chemin de fer, de la possibilité de construire un chemin de fer dans cette région. Il est vrai qu'il est facile de construire des voies ferrées sur les Prairies, mais nous n'avons pas seulement des plaines, je connais certains endroits dans les prairies où mes honorables amis ne seraient pas empressés de construire un chemin de fer. Nous avons tous vu de ces endroits des Prairies, où nous ne tiendrions pas à construire un chemin de fer à moins qu'il ne soit nécessaire de traverser ces endroits.

M. KELLNER: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire ce qu'entendent les gens des chemins de fer par l'expression "tonne-wagon-mille"?

M. CLARK: Je n'ai pas bien saisi toute la question de l'honorable représentant; mais ce que j'en ai entendu me fait croire qu'elle n'a rien à voir à ce que je discute présentement. Si l'honorable député veut se renseigner à ce

sujet peut-être ferait-il bien de quitter l'enceinte pour discuter cette question avec quelques-uns de ses honorables collègues. Je veux rester dans la question devant le comité, qui étudie le projet de ces embranchements en particulier. Je répète donc que la seule méthode raisonnable de procéder serait de déposer les plans et les tracés en Chambre et de mander ces ingénieurs devant un comité,—ces ingénieurs qui font des exposés si inexacts, à moi, du moins, cela est évident: pour s'en convaincre on n'a qu'à examiner la carte déposée sur le bureau par l'honorable ministre. Si nous pouvions faire saisir un comité de toute cette proposition, lui donner accès à tous les plans, à de bonnes cartes, aux dépositions de témoins qui connaissent bien ce pays-là peut-être que tout irait on ne peut mieux, et serions-nous en état de nous rallier à tous ces projets. Comme cela se trouve je ne vois pas le moyen pour moi d'appuyer aucun de ces projets, sauf là où je connais bien la région intéressée; et je suis persuadé que mes honorables collègues, s'ils veulent être sincères, devront arriver à la même conclusion. Je ne conçois pas qu'ils approuvent la proposition de débourser des millions de dollars pour construire une voie ferrée dont ils ne savent rien du tout.

L'hon. M. STEWART: C'est plutôt amusant d'entendre l'honorable député parler sur ce ton-là après, l'autre soir, être resté, les bras croisés, à écouter la description flamboyante de la région que doivent traverser les lignes projetées en Colombie-Anglaise. Nous avons pris la parole des honorables messieurs de l'autre côté...

M. CLARK: Monsieur le président, est-ce que je puis...

Quelques VOIX: Règlement.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas l'intention de céder la parole.

M. CLARK: Si mon honorable ami veut bien me permettre...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. STEWART: Nous avons pris la parole des honorables députés de l'autre côté à cette occasion...

M. CLARK: Je voudrais dire...

L'hon. M. STEWART: Et je dis à l'intention de mon honorable ami que je suis disposé à accepter sa parole de nouveau en ce qui concerne sa région.

M. CLARK: Je n'ai pas parlé à cette occasion, si vous vous rappelez.

L'hon. M. STEWART: J'ai remarqué que vous n'avez pas parlé; c'était évident. Si je me rappelle bien, on n'a pas demandé beaucoup de renseigements. Voilà près de vingt ans que je connais cette région; j'ai même été honoré de son mandat pendant quatre ou cinq ans. Les habitants de ce district se sont adressés au gouvernement local le priant de les autoriser à construire eux-mêmes cette voie ferrée afin d'empêcher un exode général de la population. Assurément si l'honorable député veut se renseigner de façon directe il ne saurait le faire mieux que de la bouche des représentants responsables de la région que doit traverser la voie projetée.

M. CLARK: D'ordinaire ils nous parlent de l'opportunité politique.

L'hon. M. STEWART: On en pourrait dire autant de tout autre projet. D'habitude nous avons accepté la parole des honorables messieurs de l'autre côté en ce qui touche aux districts qu'ils représentent, et je crois que nous pourrons continuer à faire de même. D'une mouche mon honorable ami veut faire un éléphant. Une demi-douzaine d'honorables députés qui connaissent très bien la région lui ont assuré qu'elle est excellente. Par tout le pays il y a des districts où les terres sont de qualité inférieure; mais les terres en question ne sont pas de cette catégorie. Elles sont peuplées depuis tout ce temps-là; et je sais pertinemment qu'au moins six habitants abandonnèrent leur section, voilà cinq ans, parce qu'il leur était impossible de gagner leur vie, à tel point étaient-ils éloignés du chemin de fer. Quant à entamer une discussion oiseuse sur la question de savoir quel est au juste le parcours par terre, ou si la construction de cette ligne est justifiée,—eh bien, il me semble que ce projet est déjà trop avancé pour qu'on s'arrête à des choses pareilles.

M. CLARK: Ce que vient de dire le ministre de l'Intérieur m'étonne. Je n'ai jamais prétendu que ces terres fussent de qualité inférieure. Cette région peut posséder le meilleur sol du monde entier. Mon objection à ce projet, et je n'en démords point, c'est que les renseignements fournis à la Chambre au sujet non seulement du présent projet mais de toutes ces lignes sont inexacts et incomplets.

Ce n'est pas digne du ministre de laisser croire que j'aie critiqué ou mis en doute la parole d'un de mes collègues. Il ne le croit pas, et je suis surpris de le lui entendre dire. Je ne mets en doute la parole d'aucun député.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai rien insinué de la sorte. Si l'honorable député veut me permettre...

M. CLARK: J'ai permis déjà une fois au ministre de m'interrompre, mais il n'en a pas fait autant à mon égard.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On vous à rappelé à l'ordre.

M. le PRESIDENT: Personne n'a été rappelé à l'ordre; car aucun point d'ordre n'a été soulevé.

M. CLARK: Je crois avoir dit ce que je tenais à dire au ministre et à la Chambre. Je ne critique la parole d'aucun de mes collègues. A mon avis l'honorable député de Battleford (M. McConica) m'a fourni plus de renseignements que les deux ministres ensemble, malgré que ceux-ci soient supposés se présenter devant la Chambre munis de toutes les informations et les communiquer aux députés représentant les circonscriptions que ces lignes doivent traverser de même qu'aux autres membres du comité. Mais il arrive que les ministres ne savent rien; ils nous donnent des renseignements inexacts, comme la carte l'indique, et les députés de ce côté-ci de la Chambre sont obligés de les corriger; ensuite ils nous demandent d'accepter les explications données par les représentants des circonscriptions intéressées. Je dis que cela n'est pas satisfaisant. La seule façon de procéder, et de connaître les faits, c'est de faire venir devant le comité les ingénieurs et, s'il le faut, le président du réseau et ses directeurs—je doute fort cependant que ceux-ci soient au courant—afin de savoir laquelle des deux versions est exacte: celle donnée par le ministre ou bien celle donnée par les représentants des circonscriptions que ces lignes traversent.

M. GARLAND (Bow-River): Je pourrai peut-être donner quelques renseignements à mon honorable collègue (M. Clark) au sujet de ce taux par boisseau. L'habitude dans le pays, lorsqu'on engage un homme pour charroyer du grain, n'est pas de lui demander le prix par mille, mais bien pour tout le parcours, et celui qui entreprend le charroyage, si la distance est disons de sept milles, tiendra compte du retour et basera son prix sur quatorze milles. Mon honorable collègue n'a probablement pas vécu assez longtemps dans cette partie du pays pour en comprendre la situation et les coutumes concernant le voiturage du grain.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous avons demandé, je pense, tous les renseignements qu'il valait la peine de demander; mais nous ne les avons certainement pas eu tous. Je suppose qu'en terminant, il convient de remercier l'honorable ministre de l'Intérieur pour la réserve, la modestie, l'amabilité et aussi la juste compréhension du côté commercial des chemins de fer dont il a fait preuve au cours de ses remarques. Je suis bien sûr que tous ceux qui s'intéressent aux recettes du réseau national pousseront un soupir de soulagement, quand ils apprendront que cette ligne est parfaitement utile, simplement parce que l'honorable député de Burrard est accusé d'avoir fait quelque part dans le pays un discours qu'en réalité il n'a pas fait.

(Rapport est fait sur l'état de la résolution qui est lue une deuxième fois et adoptée.)

L'hon. M. GRAHAM demande alors l'autorisaion de déposer un projet de loi (bill n° 45) concernant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien allant de Loverna vers l'ouest, dans la province d'Alberta.

La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.

PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE LLOYDMINSTER

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de soumettre une mesure autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Lloydminster, province de la Saskatchewan, dans une direction générale vers le nord-ouest, et un point dans ou près le township 53 ou 54, rang 6, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta, parcours estimé, y compris le terrassement existant, 45 milles; coût estimé, $1,170,000.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.

L'hon. M. GRAHAM: Si mes souvenirs sont exacts, c'est la ligne au sujet de laquelle l'avocat de la compagnie du Pacifique-Canadien a suggéré les termes d'un accord pour une exploitation ou un droit de parcours à deux. Je dois dire que la chose a été discutée avec moi par un avocat représentant la compagnie en question. Je crois qu'elle fait maintenant l'objet de pourparlers entre les deux réseaux. Si on s'entendait, il n'y aurait aucune difficulté à modifier ce projet, lorsqu'il serait présenté à la Chambre sous forme de bill.

Je désire faire entendre bien clairement qu'en adoptant cette résolution je n'entends pas fermer la porte à toute négociation qui pourrait avoir lieu.

M. MacLEAN (York-Sud): S'est-il produit d'autres occasions de négociations analogues et d'accords entre compagnies concurrentes?

L'hon. M. GRAHAM: Oui. Dans un cas, je crois que la compagnie du Pacifique avait un bill qui, à la suite d'une entente ou à la suite d'une décision du comité ou de la Chambre, contenait un article par lequel les deux compagnies s'entendaient pour exploiter la voie en commun.

M. HANSON: Ne s'agissait-il pas de cette ligne en particulier?

L'hon. M. GRAHAM: Oui, je le pense. Voici maintenant ce qu'on propose:

Lloydminster, milliaire 0.45—	
Travaux projetés en 1924—Régalage de 20 milles..	$262,500
Travaux projetés en 1925—Régalage de 25 milles et 20 milles de pose de rails.. ..	385,000
Travaux projetés en 1926—25 milles de rails et ballastage de 45 milles de voie..	522,500
	$1,170,000

En 1924, on se propose de régaler 20 milles de voie à un coût estimé de $262,500. En 1925, on ajoutera 25 milles de régalage et on posera les rails sur un parcours de 20 milles, à un coût estimé de $385,000 et, en 1926, on terminera la ligne au milliaire 45 en posant les autres 25 milles de rails et en posant le ballast sur 45 milles, à un coût de $522,500.

Le but est de finir par atteindre Bruederheim. La distance entre Lloydminster et Bruederheim est d'environ 140 milles. La ligne traverse une bonne région agricole convenant à la culture mixte et à la culture des céréales. La région est abondamment colonisée d'un bout à l'autre.

La justification de cette ligne se trouve dans le fait qu'avec les grands progrès réalisés dans la région, le transport aux chemins de fer est beaucoup trop long. On estime qu'une fois la ligne projetée terminée la région produira 1,350,000 boisseaux de grain par an et que les cultivateurs s'épargneront en moyenne une vingtaine de milles environ dans le transport de leur grain. En calculant ceci à ¾ de cent par boisseau et par mille les cultivateurs économiseraient $202,500 rien que sur le transport des grains. En outre des céréales on estime que la ligne peut avoir à remorquer, dans les deux sens, 460 wagons de marchandises consistant en bestiaux, charbon, bois de construction et denrées. Comme tout le trafic-marchandises venant de cette ligne serait destiné aux longs parcours elle ferait beaucoup pour augmenter les affaires des autres lignes du réseau.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre peut certainement nous donner une estimation des profits qu'on espère retirer de la construction de cette ligne. Il nous a dit quel montant de grain on pourrait transporter, mais quel sera le taux de transport?

L'hon. M. GRAHAM: La difficulté réside dans le fait que la Commission des Chemins de fer n'a pas absolument la haute main sur les taux. Cependant, le taux sera celui que la commission approuvera.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre n'est probablement pas sérieux. Il sait bien que les taux de transport des chemins de fer ont été soustraits au contrôle de la commission dans toute cette zone et qu'il existe des taux statutaires. Il peut certainement nous dire ce que sont ces taux. Il sait que la Commission des Chemins de fer n'a rien eu à voir avec cette question, le gouvernement lui en ayant enlevé le contrôle.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas l'intention de commencer une controverse à ce sujet. Le gouvernement actuel n'a rien enlevé du contrôle de la Commission des chemins de fer.

M. SPENCER: Je désire appuyer ce que vient de dire le ministre touchant la région traversée par la ligne projetée. C'est une région agricole excellente, mais manquant absolument de moyens de transport. Dans un district de ce genre, vous pouvez aller 90 milles au nord de Lloydminster et trouver des établissements sans accès à aucun chemin de fer. Cette ligne serait d'une aide considérable à la région. Les colons qui l'habitent ont attendu patiemment depuis des années qu'on leur donne des moyens de transport. J'espère sincèrement qu'on leur donnera, non seulement cette ligne, mais aussi des moyens de communication au sud de la ligne du National-Canadien. De chaque côté de la ligne qui va de Lloydminster vers l'ouest on trouve une immense superficie de pays et le chemin de fer est essentiel à ces régions, sans quoi nous avons la perspective de perdre beaucoup de colons. Quand nous perdons les anciens colons il est inutile d'en mettre de nouveaux à leur place. Je voulais simplement expliquer que je connais très bien la région et je compte qu'on ne retardera pas la construction de cette voie ferrée.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je vais peut-être pouvoir obtenir une réponse à ma question touchant l'estimation des revenus de cette voie projetée. Nous avons une estimation de la quantité de trafic-marchandises, mais quel est le revenu estimatif? Mon honorable ami peut-il nous le donner?

L'hon. M. GRAHAM: Si je pouvais trouver le taux et avoir l'assurance qu'il ne sera pas modifié, je pourrais préparer une estimation. Cependant, mon honorable ami sait, par sa longue expérience, combien il est difficile d'estimer ce que sera le trafic-marchandises de régions respectives données, en tenant compte du taux local, du long parcours et de tout ce qui s'y rattache. Mon honorable ami serait lui-même dans l'impossibilité de le dire et il a présidé la Commission des Chemins de fer. Le mémoire cité fournit plus de renseignements qu'on n'en a jamais donné à la Chambre dans des circonstances analogues.

Le trafic local n'est pas seul en question, mais il faut tenir compte aussi du trafic fourni

à la ligne principale; c'est de là que viennent les bénéfices dans les entreprises de transport.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les bénéfices sur lesquels on compte ne sont qu'approximatifs. Laissons la politique de côté et considérons la question au point de vue affaires.

Un DEPUTE: Qui introduit la politique dans ce débat?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si l'interrupteur désire faire traîner la discussion, il n'a qu'à le dire, c'est la chose la plus facile du monde. J'ai proposé qu'on laisse la politique de côté. Si ma proposition ne convient pas, c'est parfait. Je me rappelle très bien l'observation qui a été lancée de ce côté (la droite) lorsqu'on discutait l'embranchement de l'Okanagan. On a lancé en ricanant l'opinion que c'était un district conservateur. Je n'ai pas entendu ces interruptions ironiques quand nous avons voté le projet de nouvelles lignes dans le Nord-Ouest, ni quand nous avons consenti à l'exécution de l'embranchement d'Huberdeau avec Montréal. Examinons donc la proposition actuelle comme une simple question commerciale. La Chambre est invitée à voter des millions. Est-ce déplacé que de demander à la direction des chemins de fer un aperçu des avantages que le pays, suivant eux, va en retirer?

M. CAHILL: L'honorable membre pourrait-il affirmer qu'une compagnie de chemins de fer, celle du Pacifique ou n'importe laquelle, ait jamais été appelée à fournir une évaluation de ce genre?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je suis convaincu que pas une ligne du Pacifique-Canadien n'a été construite avant qu'on se fût procuré ce renseignement.

M. CAHILL: Si l'honorable député a raison, je puis lui assurer que le ministre des Chemins de fer lui donnera tous les renseignements qui sont au ministère. J'en prends l'engagement au nom du ministre. Notre collègue sait très bien que la compagnie du Pacifique n'exige jamais ce qu'il prétend.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député est sans doute un grand orateur, mais deux membres ne peuvent pas avoir la parole en même temps. Je lui dirai ceci pour sa gouverne: si dans le passé on s'était montré plus précautionneux, le pays ne serait pas dans la triste position qu'on déplore actuellement en ce qui concerne les chemins de fer. Si nous avons manqué de sagesse auparavant, ce n'est pas une raison pour perdre la tête aujourd'hui.

M. MARTELL: Entre 1911 et 1921, vous voulez dire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On entend bien le député de Hants, mais on ne sait pas de quoi il veut parler.

M. MARTELL: Allez, allez.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je vois que le ministre ne s'est pas procuré le renseignement demandé. Je ne veux pas le retenir cependant; mais je l'invite à renseigner la Chambre à cet égard quand la discussion sera reprise.

L'hon. M. STEVENS: Je désire demander un éclaircissement auquel le comité a droit et que le ministre ne nous refusera pas, j'en suis sûr. Cette ligne a été commencée il y a cinq ans. J'ai sous la main la loi qui en a autorisé l'établissement. Une contestation s'éleva entre les deux compagnies rivales. Le Nord-Canadien adressa à cette époque au comité des chemins de fer une demande d'autorisation qui fut aussitôt attaquée par la compagnie du Pacifique-Canadien. Les deux compagnies se firent représentées par des avocats au comité des chemins de fer et une lutte s'engagea entre les deux. Je m'en souviens comme si c'était hier. Une loi des Statuts de 1919 (chap. 79) autorisait la compagnie du Pacifique à établir un chemin de fer dans la région. A la suite de la discussion en comité des chemins de fer une clause fut introduite dans cette loi, c'est l'alinéa de la lettre "g" de l'article 2, ainsi libellé:

> Toutefois, et afin d'éviter la construction de deux voies parallèles à l'ouest de Lloydminster, l'approbation des plans du tracé pourra être donnée à la condition que la construction et l'exploitation seront faites en commun avec la compagnie du chemin de fer canadien du Nord, aux clauses et conditions adoptées par les compagnies ou arrêtées par le bureau des commissaires des chemins de fer pour le Canada.

Je crois que le ministre a fait une courte allusion à cette clause conditionnelle, quand il a ouvert la discussion. Je prierais le ministre de vouloir bien expliquer à la Chambre quelle proportion de la ligne autorisée par cette loi a été construite entre Edmonton et Lloydminster?

Je reconnais, comme l'honorable député de Battleford (M. McConica) que le territoire où l'on projette de construire cette ligne est certainement une région fertile. De plus, en examinant la carte que j'ai sous les yeux et en me remémorant la discussion qui eut lieu il y a cinq ans au comité des chemins de fer, je conviens qu'il serait à propos que ce territoire fût desservi, mais je tiens à dire qu'il est absolument regrettable qu'il y ait un doublement de lignes dans cette région.

Un moment de réflexion rappellera à la Chambre qu'il existe trop de lignes à partir de Saskatoon-Ouest. Sur peut-être deux cents

milles au moins, deux et quelquefois trois lignes courent presque à une distance visuelle de l'une et de l'autre—une situation infiniment déplorable. Il n'y a aucune raison au monde pour que dans les circonstances actuelles de gêne et avec le désir d'économies, les chemins de fer Nationaux-Canadiens se lancent dans une entreprise qui peut avoir pour résultat, une fâcheuse répétition de service, ou construisent une ligne dans un territoire qui est desservi partiellement et à mesure que le temps avance, peut-être plus rapidement par l'autre réseau que le Gouvernement ne peut le faire par la voie ferrée qu'il se propose d'y établir. Je sais que la réponse habituelle à un argument de ce genre est que le département s'occupe des intérêts du Pacifique-Canadien. Ce n'est pas le cas.

Un DEPUTE: Très bien, très bien.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami dit "très bien, très bien". Si cela le reconforte, à son aise; mais nous sommes ramenés à ce point que les honorables députés pourraient envisager sérieusement le fait que le temps a passé où au Canada nous pouvons nous mettre à doubler le Pacifique-Canadien ou tout autre chemin de fer; et rien ne pourra me détourner de faire cette affirmation ou de signaler les faits, même si un honorable député aime à croire qu'un honorable député parle en faveur du Pacifique-Canadien quand il exprime ces sentiments. Certainement, c'est dans l'intérêt du Pacifique-Canadien, si vous voulez que l'autre chemin de fer ne puisse pas s'établir dans la même direction, mais c'est infiniment plus dans l'intérêt du pays que nous ne multipliions pas davantage ces lignes. De plus, toute proposition qui tend à la construction d'une ligne dans un territoire occupé par un autre chemin de fer est imprévoyante et imprudente en ce moment. Je tiens à dire au ministre à propos de presque toutes les lignes en ce moment—j'ai eu envie de le dire durant toutes ces discussions—que le ministre vient devant le Parlement avec vingt-six bills de chemin de fer. On nous dit que les chemins de fer sont séparés de la politique et que le désir du ministre et du Gouvernement est que les chemins de fer nationaux soient exempts autant que possible de toute ingérence politique. Accordons au ministre le plein bénéfice de cette déclaration et de ses bonnes intentions à cet égard. Alors pourquoi cette compagnie constituée des chemins de fer nationaux —car c'est une compagnie constituée—ne peut-elle pas venir devant le Parlement et le comité exactement comme le fait tout autre compagnie constituée? Y a-t-il une objection à cela?

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député pourrait me permettre de répondre à cette question maintenant parce qu'il est possible que je l'oublie. Les autres compagnies dont il parle fournissent leur propre argent. Le Parlement doit fournir l'argent dans ce cas; en conséquence, il faut s'adresser directement au Parlement. En réalité nous avons encore à délibérer un bill pour chacune de ces lignes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre l'enverra alors au comité.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne l'ai pas dit, mais je dis qu'il sera impossible d'envoyer les résolutions au comité. Je dis que c'est impossible, mais naturellement le Parlement peut tout faire. Dans la pratique, il serait absolument impossible d'envoyer des résolutions parlementaires au comité. Sans doute quand on présente des bills, c'est une chose différente; nous pouvons les envoyer au comité. La proposition mérite considération. Mais d'après notre pratique parlementaire, nous ne pourrions pas envoyer les résolutions au comité et il est nécessaire d'avoir des résolutions pour se procurer l'argent avant que le projet prenne la forme d'un bill.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable ministre n'a pas très bien exposé sa cause. Il prétend d'une part que les chemins de fer nationaux doivent s'adresser au Parlement pour avoir leur argent et par conséquent ils doivent venir devant le Parlement pour avoir leurs bills. Puis, il nous dit qu'il est très possible qu'il envoie ces bills directement au comité des chemins de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas dit tout à fait cela.

L'hon. M. STEVENS: Pas tout à fait, mais presque. Le ministre veut-il nous donner l'assurance qu'ils seront envoyés au comité?

M. CAHILL: Pourquoi seraient-ils envoyés au comité?

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) voudra bien m'excuser? Je sais que l'honorable député a été très près d'être ministre des Chemins de fer, mais pas tout à fait.

M. CAHILL: Pour quelle raison ces projets de loi seraient-ils renvoyés au comité? L'honorable député peut-il le dire?

L'hon. M. STEVENS: Le ministre renverra-t-il ces bills devant le comité des chemins de fer...

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami est bien difficile.

L'hon. M. STEVENS: Il verra que je le suis encore plus, si ses réponses ne sont pas satisfaisantes.

L'hon. M. GRAHAM: Ne nous fâchons pas. J'ai déclaré que le moment d'examiner cette question viendra lorsque nous serons appelés à délibérer sur le projet de loi. Mon honorable ami me presse un peu fort lorsqu'il me met en demande d'engager la promesse du Parlement et du Conseil de direction des chemins de fer nationaux que ces projets de loi seront renvoyés devant le comité des Chemins de fer. C'est là une question à étudier.

L'hon. M. STEVENS: Je ne puis voir le moindre obstacle à suivre cette procédure. Si c'est la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement de faire adopter ces projets de loi par le Comité général et non par le Comité des Chemins de fer, il n'est guère difficile pour le ministre de le déclarer. Il s'agit de savoir si le ministre le permettrait, et non pas d'une question que le Parlement doit étudier. Je suis très heureux que le ministre ait répondu comme il l'a fait, car sa réponse révèle le danger que comporte toute cette procédure. Le ministre admet que le Parlement est le seul endroit où le réseau national puisse s'adresser afin d'obtenir des fonds. Cependant, nous habituons le conseil de direction à croire qu'il peut puiser dans le trésor public, quand bon lui semblera. Si nous prenons à la lettre les protestations que le ministre et le Gouvernement ont répétées sur tous les tons depuis deux ans et demi, à savoir qu'ils entendent soustraire le réseau national à toute ingérence politique, voici ma réponse: Que le conseil de direction du National-Canadien soit traité exactement sur le même pied que le sont les administrateurs de la compagnie du Pacifique-Canadien—que le conseil de direction du réseau national soumettre son projet de loi au Comité des Chemins de fer et leurs plans et devis à la Commission des chemins de fer. Nous aurons alors l'occasion de vérifier ces plans d'une façon convenable. Nous pouvons juger le programme du Gouvernement par les déclarations des ministres. Que nous disait, il y a un instant, l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Stewart)? Je me permettrai d'appeler l'attention du ministre sur les paroles qu'il a prononcées. Lorsque nous en étions à l'examen de l'autre projet de résolution, le ministre a fait la leçon à mon collègue de Burrard (M. Clark) parce qu'il a refusé d'accepter la parole de certains honorables membres. "Oh!", a-t-il dit, "ne devrions-nous pas accepter...

M. GARLAND (Bow River): Oh! Oh!

L'hon. M. STEVENS: Il ne faut pas grand'chose pour amuser mon honorable ami de Bow-River (M. Garland).

Voici les paroles du ministre de l'Intérieur: "Oh! ne devrions-nous pas accepter la parole des honorables membres du groupe progressiste en ce qui regarde cette question? Nous avons le témoignage,—voilà l'expression qu'il a employé,—de trois ou quatre honorables députés relativement à ce territoire." Est-ce là l'attitude que le Gouvernement entend adopter? Je ne fais certes pas injure à mes honorables amis du groupe progressiste si je déclare que le Parlement, lorsqu'il s'agit de se renseigner sur l'opportunité d'établir des voies ferrées dans une région quelconque, n'est certainement tenu de s'en rapporter simplement sur la demande que fait le représentant de la circonscription intéressée. Est-ce sur cela que le Parlement s'appuiera pour sanctionner le débours de millions de dollars pour la construction d'embranchements? N'avons-nous pas le droit de réclamer des explications de la part du Gouvernement? De pareilles dépenses ne seront-elles pas sujettes à un examen sérieux?

L'hon. M. STEWART: Je n'ai jamais dit cela.

L'hon. M. STEVENS: Mais, mon honorable ami l'a donné à entendre.

L'hon. M. STEWART: Pas du tout, je demande bien pardon à mon honorable ami.

L'hon. M. STEVENS: Il a pris à partie mon honorable ami de Burrard.

L'hon. M. STEWART: Je demande bien pardon à mon honorable ami. Je n'ai jamais laissé entendre pareille chose.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami a certainement prétendu que le témoignage des honorables députés devrait être suffisant.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le Président, je le dis encore une fois, je n'ai jamais dit cela.

L'hon. M. STEVENS: Le compte rendu fera voir les paroles qu'a prononcées le ministre.

L'hon. M. STEWART: J'ai dit que les affirmations des honorables députés qui sont au fait de la situation devraient compter pour beaucoup.

L'hon. M. STEVENS: Parfaitement. Cela revient au même.

L'hon. M. STEWART: Je n'entends permettre à qui que ce soit de m'attribuer des paroles que je n'ai jamais prononcées.

L'hon. M. STEVENS: Où allons-nous? D'honorables députés affirment ici qu'un certain chemin de fer est nécessaire. D'un autre côté, les administrateurs du réseau national, dont bon nombre sont des favoris politiques comme je l'établirai tout à l'heure, se tiennent à l'écart et disent:

"Nous voulons un chemin de fer à Antigonish, nous en voulons un à Guysborough, un au Nouveau-Brunswick, un ici, un là.

Une VOIX: Un au Nouveau-Brunswick

L'hon. M. STEVENS: Oui, au Nouveau-Brunswick. Tout ce que ce comité a à faire, c'est de répondre avec grâce dans un sens favorable à ces demandes pourvu que certains députés soient ici pour l'approuver. Telle est la situation. Le conseil d'administration du réseau national ne devrait pas s'attendre à recevoir des fonds publics pour l'exécution d'un projet qu'il aura conçu, sans qu'on nous ait mis à même de scruter cette proposition avec le soin que nous, les membres de l'opposition, avons coutume d'apporter à l'examen de pareils cas en dépit des maigres renseignements qu'on nous fournit, et sans qu'on nous ait aussi mis à même d'interroger des fonctionnaires devant le comité des chemins de fer.

Je signalerai la différence relative à la procédure. L'honorable ministre n'est pas favorable à l'idée de faire intervenir le comité des chemins de fer. Cependant si, par exemple, M. Ruel, un des avocats les plus habiles et les plus au fait des questions de chemin de fer, un des représentants les plus autorisés qui aient comparu devant le comité des chemins de fer depuis dix ou douze ans, était amené devant le comité avec les ingénieurs nous pourrions interroger ceux-ci et en apprendre la véritable valeur de ces lignes, puis, s'il y avait danger qu'elles fussent parallèles nous pourrions faire comparaître devant nous des représentants du Pacifique et découvrir, par eux, jusqu'à quel point une ligne doublerait l'autre. Ces renseignements, nous ne saurions songer à les obtenir ce soir. D'après moi, chacun de ces bills devrait être soumis à l'examen du comité des chemins de fer. En outre, si l'honorable ministre tient à ce mode-ci de fournir des fonds aux chemins de fer nationaux, c'est-à-dire à présenter des bills à cette fin d'année en année, le réseau national devrait être assujetti à la commission des chemins de fer quant à l'établissement de lignes parallèles et à d'autres questions, tout comme n'importe quel chemin de fer. Si ce réseau doit être soustrait au domaine politique, à l'intervention et à l'influence des membres du Parlement, qu'on le traite comme tout autre grand réseau et le public verra d'un meilleur œil l'allocation de deniers à cette fin. Je suis tenté de faire un bref examen du conseil des directeurs du réseau national afin de découvrir ce que valent les rapports qui ont été déposés. Je me demande, et à bon droit, si sir Henry Thornton, qui s'est acquis la haute estime du public depuis le peu de temps qu'il préside au réseau, serait disposé à approuver la construction d'un grand nombre de ces lignes d'embranchement. Je suis certain qu'elles sont loin de lui être aussi familières que la plupart d'entre nous se l'imaginent peut-être. Nous, les actionnaires, ferions aussi bien de surveiller constamment nos directeurs. L'honorable ministre a dit que cette Chambre représentait une réunion d'actionnaires. Eh bien, comparons le conseil actuel des directeurs avec celui qui a été aboli. Toutefois, je n'établirai pas de comparaison entre sir Henry Thornton et M. D. B. Hanna. Le changement a été effectué et nous désirons tous accorder à sir Henry Thornton la pleine mesure de l'aide dont il peut avoir besoin pour que l'exploitation de ces chemins soit couronnée de succès. M. Mitchell a été renvoyé et remplacé par M. Ruel. Je n'ai pas à me plaindre de celui-ci, c'est un des meilleurs avocats du Canada en matière de chemins de fer. Nous n'avons donc pas à nous enquérir à son sujet. Quant à M. le major Graham Bell, c'est un représentant de l'honorable ministre, un vieil employé public de haute valeur. Mais que sait-il en matière de chemins de fer? Il a passé la plus grande partie de l'année en France à travailler au règlement de la difficulté relative à l'hôtel Scribe et, par conséquent, nous n'avons pas d'examen à faire à son endroit. M. Robert Hobson, homme très distingué, a été remplacé par M. Gough, de Toronto, que la faillite de la Home Bank a rendu fameux. M. Gough a fait partie du conseil des directeurs peut-être un peu plus d'un an et est disparu. L'honorable minstre ne se félicite peut-être pas de l'avoir nommé à cette position. Quoiqu'il en soit, il l'a remplacé par M. Macdougall, de Brockville.

L'hon. M. GRAHAM: Non, de Toronto.

L'hon. M. STEVENS: Un agent de change de Toronto.

L'hon. M. GRAHAM: Un homme très habile.

L'hon. M. STEVENS: Un homme très habile? Disons plutôt un très loyal partisan, car s'il est une vertu publique qu'il possède, c'est sa fidélité, son attachement.

M. MARLER: C'est un homme très habile, en vérité.

L'hon. M. STEVENS: La bénédiction de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George a sans doute une certaine valeur.

Puis M. E. R. Wood, l'un des plus habiles financiers canadiens, a été démis, et je ne sais qui l'a remplacé. Je ne crois pas que son successeur ait été nommé. Je ferai remarquer en passant que M. Wood, malgré qu'il ait toujours été libéral, a été nommé par le gouvernement précédent; et M. R. T. Riley, un autre libéral militant, a aussi été nommé par le même gouvernement. M. Riley a été démis, et à sa place, on a nommé M. Dawson, de Prince-Rupert.

M. MARTELL: M. Riley a-t-il été nommé avant 1917 ou après?

L'hon. M. STEVENS: Maintenant que l'honorable député de Hants (M. Martell) apparait dans ce débat, je propose que nous ayons un nouveau bureau de direction comprenant entre autres ce même honorable député, l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou), l'honorable député de North-Essex (M. Healy), l'honorable député de Muskoka (M. Hammell), et avec quelques autres. Avec ce bureau de direction, qui comprendrait en outre M. Duncan Marshall et M. W. T. R. Preston, nous aurions une splendide organisation politique. Pour revenir à ce que je disais, nous avons M. Dawson de Prince-Rupert, et je ne m'étonne pas que le ministre me tourne le dos en entendant nommer cet homme, parce que rien, soit dans la carrière privée soit dans la vie publique de cet homme, ne peut justifier sa nomination comme directeur des chemins de fer. Et en disant cela, je reste dans les limites de la plus grande modération envers M. Dawson. Nous avons aussi M. Talbot de Québec, un partisan notoire; la seule renommée qui soit attachée à son nom est son allégeance politique. Nous avons de plus notre cher collègue pendant plusieurs années, M. Sinclair, de Guysborough, dont le seul nom nous rappelle les pitoyables lamentations que nous avons entendues au sujet du fameux chemin de fer de Guysborough. A peine M. Sinclair a-t-il quitté cette Chambre pour passer à la direction des chemins de fer, que nous avons un projet de chemin de fer politique,—à l'affiche depuis vingt ans,—préconisé par ce monsieur qui pendant autant d'années discourut si abondamment sur les questions de ce genre.

M. MARTELL: Vous ne pouvez rien dire contre lui.

L'hon. M. STEVENS: C'est un homme de commerce agréable, mais quant à ses qualifications comme directeur des chemins de fer, personne ne peut croire un seul instant qu'il soit capable de donner un conseil utile au sujet de la construction des chemins de fer. Nous avons donc un excellent bureau politique; et comme corollaire tout aussi excellent, il y a ce droit du bureau de direction de plonger à discrétion la main dans le Trésor afin de prendre tout l'argent qu'il lui faut pour la construction d'une ligne quelconque. Plus que cela, nous avons l'opinion du ministre qu'il ne faut pas envoyer ces projets de loi au comité des chemins de fer, parce que, vraiment, l'argent fourni pour ces chemins de fer vient du Trésor et non pas des particuliers. Si le Gouvernement a le désir sincère de séparer de la politique les chemins de fer, que nous sommes à étudier, qu'il envoie ces projets de loi au comité des Chemins de fer pour que celui-ci les approuve ou les rejette suivant leurs mérites respectifs. Personnellement j'ai été complètement en faveur de plusieurs de ces embranchements, et je suis prêt à les approuver sous forme de projet de loi ou devant le comité. Mais il en est d'autres, entre autres celui-ci, qu'il est impossible d'approuver logiquement, en toute justice, ou suivant tous les principes d'économie.

M. CAHILL: Mon honorable ami semble avoir la mémoire courte. C'est en 1918 ou 1919 que le gouvernement, dont il était alors un membre distingué, a fait passer dans cette Chambre, sur les derniers jours de sa carrière, un projet de loi privant le comité des chemins de fer de son pouvoir discrétionnaire au sujet des embranchements au réseau du National-Canadien. Le gouvernement d'alors, si ma mémoire est fidèle, a imposé, grâce au règlement de clôture, un projet de loi couvrant 44 embranchements, et le chef de l'opposition doit se rappeler cette circonstance. Lorsque nous étions du côté de l'opposition, nous avons insisté pour décider en comité des chemins de fer si nous devions accorder ou non un prolongement de délai au besoin, et d'autres questions connexes. Mon honorable ami fait remarquer que le Pacifique-Canadien a demandé un embranchement semblable à celui que nous étudions. Je me souviens de cela; mais l'honorable député doit aussi se rappeler que dans ce temps-là l'opposition libérale combattait dans cette Chambre pour faire étudier le projet des embranchements par le comité des Chemins de fer, et que le gouvernement d'alors s'y est opposé. Mon honorable ami siégeait alors de ce côté-ci de la Chambre, et il est un de ceux qui n'ont pas voulu soumettre les projets de loi concernant les embranchements au comité des Chemins de fer.

L'hon. M. STEVENS: Cet embranchement a été étudié au comité des chemins de fer en même temps que l'embranchement demandé par le Pacifique-Canadien.

M. CAHILL: Tous les embranchements inclus dans cette entreprise ont été soumis au comité des chemins de fer.

Mais à l'époque où il exerçait le pouvoir, le parti auquel appartient l'honorable député s'opposait à ce que ces projets fussent renvoyés chaque année ou tous les deux ans au comité des chemins de fer, et le chef de l'opposition (M. Meighen) a sans doute gardé le souvenir de l'état des choses. Dans un de ses discours, mon honorable ami a fait précisément le raisonnement dont le ministre des Chemins de fer (M. Graham) use ce soir, à savoir que les deniers devant être votés par le Parlement et que toutes ces questions devant être l'objet d'un examen de sa part, il n'y a pas lieu d'en renvoyer l'étude au comité des chemins de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ferait mieux de se reporter au hansard. On ne m'avait pas chargé de piloter le projet de loi concernant les embranchements et, au surplus, je ne me souviens nullement du débat en question.

M. CAHILL: Dans le temps, mon très honorable ami était le personnage à tout faire; on lui avait confié les affaires du Nord-Canadien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le sort du projet de loi relatif aux embranchements ne m'ayant pas été confié, je n'ai pour ainsi dire pas eu à m'en occuper directement.

M. CAHILL: Si le très honorable député se reporte au hansard de ce temps-là, il constatera que c'est lui qui s'est presque toujours porté au secours du ministre des Chemins de fer (M. Reid). Quand on lui demandait des renseignements, l'honorable M. Reid répondait qu'il était contraire à l'intérêt public d'en donner, et lorsqu'on le pressait un peu, mon très honorable ami était habituellement là pour le tirer d'embarras. Et je dois à la vérité de dire qu'il s'y prenait de façon très habile. Il était néanmoins de ceux qui se faisaient argumentde ce qu'il n'y avait pas lieu, qu'il était inutile de renvoyer l'affaire au comité des chemins de fer. Eh bien! il ne semble pas qu'il y ait lieu de renvoyer à ce comité les projets dont nous avons actuellement à nous occuper. Le rôle du comité des chemins de fer consiste à autoriser les compagnies à faire pénétrer leurs lignes de chemins de fer dans certains territoires; une fois cette autorisation accordée, tout est fini pour lui, à moins qu'on ne veuille, comme le proposaient dans le temps des députés oppositionnistes et comme ne le propose pas aujourd'hui le chef de l'opposition; à moins, dis-je, qu'on ne veuille faire comparaître les hauts fonctionnaires des chemins de fer devant les membres du Parlement pour les interroger sur toutes ces choses. Dans le temps, mon honorable ami ne voulait pas de cette manière de procéder; il s'y est opposé de nouveau au cours du débat qui dure depuis quelques jours. C'est pourtant l'unique moyen d'obtenir des renseignements de première main, si c'est bien cela que l'on désire.

Le ministre des Chemins de fer a fait part au comité des renseignements qui lui ont été fournis par son personnel. Si les membres de la gauche veulent en avoir d'autres et que le chef de l'opposition fasse une motion à cet effet, le Gouvernement, j'en ai la certitude, se rendra avec empressement à leur demande; car c'est la manière de procéder que nous réclamions dans le temps et que nos adversaires de la gauche repoussaient de toutes leurs forces. Voici un échantillon des réponses que nous faisait le ministre des Chemins de fer en 1920, au cours de la discussion sur les lignes secondaires de chemins de fer. Je lui fis cette question:

> Si le ministre voulait bien nous donner les détails relatifs à toutes ces lignes, cela intéresserait davantage les députés. Cette liste figurerait au hansard.

Et le ministre de répondre: "Je puis donner la liste", et il se mit à lire: "Alaska, S.-E., 16 milles", et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste, qui embrassait 312 milles de voie ferrée. Pas un seul détail ne nous est donné au sujet de la dépense relative à chacune des lignes alors à l'état de projet. Tout ce que la Chambre put apprendre, c'est que l'ensemble des entreprises représentait la dépense de 48 millions de dollars. Un peu plus tard, je demandais au ministre:

> Quels travaux a-t-on faits jusqu'à présent sur la ligne de Kamloops?

Il me répondit:

> Je tâcherai d'obtenir ce renseignement avant que la budget supplémentaire vienne en discussion.

Voilà comment on nous renseignait dans ce temps-là. Pour ce qui est de la voie ferrée dont il s'agit en ce moment, je me rappelle que le Pacifique-Candien a demandé d'être admis à participer à l'établissement de la ligne dont parlait le représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), ou à faire circuler ses trains sur ce chemin de fer. Jusqu'à présent, cette compagnie n'a pas sollicité la ratification de ses plans, elle n'a pas consacré un sou à l'établissement de la ligne. Les habitants de la région en attendent encore la cons-

truction, comme ils faisaient il y a cinq ans; et si le Pacifique-Canadien ne met pas l'entreprise en marche, ils resteront dans la situation désespérante que leur crée le manque de moyens suffisants de transport. La loi de 1919 qui autorise la participation à la construction ou l'usage en commun de la voie ferrée est encore en vigueur; les prescriptions en sont aussi applicables aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a cinq ans. Mais va-t-on condamner les gens à attendre indéfiniment que le Pacifique-Canadien établisse la ligne, ou ne les dotera-t-on pas plutôt d'un service susceptible de les déterminer à rester au pays? C'est ainsi que la question se pose devant le comité.

Puisqu'il plaît à mon honorable ami de déclarer qu'il n'est ni l'avocat ni l'ennemi du Pacifique-Canadien, je tiens, de mon côté, à faire cette déclaration: je ne crois pas qu'il y ait un seul membre de cette Chambre qui ne se rendre pleinement compte que le succès du Pacfique-Canadien est aussi indispensable que celui des chemins de fer Nationaux au bien-être du Canada. Pour le pays, la faillite du Pacifique-Canadien serait plus désastreuse encore que celle du réseau de l'Etat.

Nous avons déjà examiné la question et nous savons que la faillite du Pacifique Canadien serait une calamité nationale. Il n'est pas un député qui la souhaite. Pas un ne veut empêcher le Pacifique Canadien d'acquérir tous les embranchements qu'il peut construire sur ce que nous pourrions appeler logiquement son territoire, pas plus qu'il n'est de représentants qui s'opposeraient à la construction d'embranchements par les chemins de fer nationaux canadiens sur ce que l'on considère être leur territoire. Mon honorable ami parle de tenir le Pacifique Canadien à distance. Avant de désapprouver cet embranchement, il devrait rendre visite aux habitants de cette région qui depuis plusieurs années ont été obligés de charroyer leur grain sur de longues distances en l'absence de chemin de fer.

M. SPENCER: Je suis heureux que l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) se rende compte de la nécessité de voies ferrées dans cette partie du pays. Il ne veut pas de lignes parallèles; je suis de son avis. Le Pacifique Canadien, comme l'a dit l'honorable député qui vient de reprendre son siège, n'a construit aucun des chemins de fer mentionnée desservant une région dans la résolution. Cette ligne ne passe pas à Lloydminster mais à 20 milles au sud de cette ville. J'ai dit tout à l'heure qu'il y a une vaste région qui a besoin de ces chemins de fer non seulement au nord de la ligne actuelle du réseau national, dans la direction nord-ouest de Lloydminster, mais aussi sur une immense étendue au sud de cette ligne. Si je comprends bien, le Pacifique Canadien a l'intention de se diriger vers le nord jusqu'à Lloydminster, puis de gagner le nord-ouest jusqu'au lac Whitford, puis le sud jusqu'à Vègreville. Si nous ne voulons aucune ligne parallèle nous pouvons facilement desservir les lignes dans toute cette partie du pays en laissant aux chemins de fer Nationaux le territoire qui s'étend de Lloydminster jusqu'au lac Whitford et en permettant à l'autre chemin de fer, le Pacifique Canadien, de se diriger vers l'ouest au lieu du nord de l'endroit où il est actuellement. Ce chemin de fer desservirait une région qui a un besoin urgent de voies ferrées et où il n'y a aucune trace du réseau national. En même temps le Pacifique Canadien atteindrait son terminus à Vègreville. Les deux chemins de fer auraient ainsi un territoire à eux, il n'y aurait pas de lignes parallèles, et les habitants qui ont un si pressant besoin de voies ferrées jouiraient du service nécessaire. Si ces deux lignes étaient exploitées, je n'ai pas le moindre doute que ce pays ne se développât rapidement et que des milliers de personnes qui se demandent quoi faire aujourd'hui ne se décidassent de demeurer dans ce pays. Il y a une excellente région entre Vermilion et Wainwright que traverserait une ligne méridionale si le Pacifique Canadien jugeait à propos d'atteindre Lloydminster par l'ouest au lieu du nord.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) dit qu'il ne croit pas que sir Henry Thornton lui-même soit en faveur de quelques-uns des embranchements compris dans les résolutions présentées par le ministre. Je ne puis que répondre que mon collègue doit avoir été absent de la Chambre l'autre jour lorsque le ministre des Chemins de fer a lu une longue lettre que lui a adressée sir Henry Thornton, et dans laquelle celui-ci se prononce fortement en faveur de tous les projets de chemins de fer qui font l'objet de ces résolutions.

M. McCONICA: Je m'intéresse passablement à cette ligne puisqu'elle débouche de ma circonscription à Lloydminster. Quant à la discussion entre le Gouvernement et le Pacifique Canadien, voici ce que j'ai à dire: Le Pacifique Canadien construit de l'est à l'ouest. Jusqu'à l'an dernier sa ligne s'arrêtait à Cut-Knife. Il y a deux ans, il a obtenu une prolongation de sa charte pour pousser sa ligne de Cut-Knife à Lloydminster et il est proposé qu'il gagne l'ouest avec l'assentiment des chemins de fer nationaux. En

vertu de cette prolongation de charte, la compagnie du Pacifique Canadien a construit l'an dernier 40 milles, ou un peu plus de voies ferrées de Cut-Knife à la rivière Battle au sud de Lloydminster, et elle m'apprend qu'elle est en train de prolonger sa ligne dans la direction de Loydminster qu'elle espère atteindre cet été. Puis elle se propose de se diriger vers le nord-ouest, après s'être entendue avec le réseau national. Une convention de cette nature est incluse dans la loi.

L'honorable député (M. Spencer) est d'avis que cette compagnie devrait prendre la direction du sud et ne pas passer par Lloydminster. Mes commettants en seraient amèrement désappointés. Ils désirent fort ce chemin de fer dont ils ont grand besoin. J'étais en cet endroit l'été dernier en compagnie du ministre du Commerce. On y voit cinq élévateurs pour les récoltes d'un territoire de 30 milles de diamètre, et, à ce moment, chaque élévateur était rempli. Les cultivateurs y venaient du pays nord-ouest, quelques-uns parmi eux d'une distance de 35 milles. Ça et là, le long des rues, on apercevait des chariots parce que le grain ne pouvait en être déchargé. Ce pays est très fertile et la nécessité d'un chemin de fer s'y fait vivement sentir.

Quant au prolongement au sud de la rivière Battle en passant par Wainwright ou Vermilion, on ne le construira pas, voilà tout.

Le Pacifique-Canadien ne construira pas dans cette région, car elle n'y est pas adaptée. Le nord est mieux adapté à la construction, et le Pacifique est disposé à faire ces travaux en coopération avec le National, et à s'entendre pour les droits de circulation. Dans les circonstances, c'est ce qui me semble être la meilleure chose à faire. Je ne suis pas ici le défenseur des intérêts du Pacifique-Canadien, mais je préconise la justice. Cet arrangement fut conclu et il fut incorporé dans une loi, et aux termes de cet arrangement, ils ont construit leur ligne du Cut-Knife à Battle-River, et ils continuent ces travaux, insistant pour les droits de circulation sur la route qu'ils ont construite, et laquelle a été approuvée par le Parlement. Ils ne veulent pas construire au sud, comme le propose l'honorable député de Battle-River. Ils sont prêts à construire à travers Lloydminster et Lloydminster tient beaucoup au Pacifique-Canadien.

L'hon. M. MANION: J'écoute cette discussion depuis quelque temps quoique je n'aie pas été ici au commencement. Un des grands malheurs du pays, il me semble, a été la multiplicité des chemins de fer en certains endroits. J'ai examiné un tracé de l'embranchement projeté, aussi un tracé de la ligne projetée du Pacifique; si l'on construisait ces deux lignes ce serait un doublement d'une extrémité à l'autre. Je partage les vues de l'honorable préopinant (M. McConica), et crois, que le doublement des lignes ne serait qu'un gaspillage. Je crois que le principe que devrait adopter le Gouvernement, ainsi que le peuple canadien, à l'égard des réseaux Nationaux, de même que du Pacifique-Canadien, c'est que là où il est possible d'accorder les droits de circulation à l'autre ligne de chemin de fer, sur ces sections où l'on peut éviter un doublement, on devrait le faire. Il en résulterait une grande économie des deniers publics. Prenons, par exemple, ma propre section du pays. Depuis la tête des lacs jusque vers le nord du pays, là où le trafic est peu considérable, il y a trois chemins de fer, le Nord-Canadien, le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc-Pacifique. Il est certain que deux de ceux-ci eussent été suffisants, et il est possible qu'un seul à double voie, pourrait disposer de tout le trafic, pourvu que l'on eût accordé les droits de circulation à l'autre chemin de fer. C'est le principe que devrait adopter le Gouvernement, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. De fait, on devrait y contraindre ces deux chemins de fer, dans la mesure du possible, là où la population est peu nombreuse; on devrait permettre à l'un d'eux de construire, voire même l'obliger de construire, cependant que l'autre chemin de fer aurait droit de circulation sur cette section. Je crois que le pays y ferait une grande économie. Quant au projet dont le comité est actuellement saisi, je dois dire que je faisais partie du comité des chemins de fer lorsque ces deux projets de chemin de fer furent discutés en vue de la construction de cette même ligne, et, ainsi que l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre, et que je me souviens moi-même, lorsque le Pacifique-Canadien fut autorisé à construire, il fut obligé d'accorder des droits de circulation au National-Canadien. Si donc on leur a imposé cette condition il me semble que si l'on accorde maintenant au National-Canadien le droit de construire à cet endroit, la même règle devrait être appliquée inversement, et le Pacifique-Canadien devrait avoir droit de circulation sur la route projetée du National-Canadien.

M. CAHILL: N'est-ce pas réciproque?

L'hon. M. MANION: Non pas que je sache. J'ai compris de certaines observations de quelques honorables amis que ce n'était pas réciproque. Qu'en dit le ministre?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois que le point mentionné par mon honorable ami est expliqué dans le projet de loi de la compagnie du Paci-

fique-Canadien. J'avais dit, avant l'entrée en Chambre de mon honorable ami, que le Pacifique-Canadien demandait maintenant qu'une clause analogue fut insérée dns le projet de loi du National-Canadien, et j'ai ajouté qu'il serait très régulier d'examiner à fond ce projet lorsque nous l'étudierons en comité, mais que nous pouvions difficilement le faire sur la présente résolution.

L'hon. M. MANION: Je ne cherche pas à retarder le ministre dans l'adoption de son projet de loi, mais il m'est venu à l'esprit certaines idées, que je désirerais soumettre maintenant, au cas où je serais absent lorsque le comité examinera ce projet de loi. Je crois que, comme le ministre l'a expliqué, et comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre, et ainsi qu'il a été corroboré par d'autres orateurs, une clause a été insérée dans le projet de loi du Pacifique-Canadien, laquelle obligeait cette compagnie d'accorder des droits de circulation au National-Canadien. A mon sens, cet arrangement devrait être réciproque. Maintenant que le National-Canadien a obtenu ces droits, et si, comme le dit l'honorable député de Battleford, le Pacifique-Canadien a construit l'an dernier quelque quarante milles de cette ligne, il n'est que juste envers le Pacifique-Canadien de leur accorder le même privilège.

M. SPENCER: Le Pacifique-Canadien n'a pas construit quarante milles à partir de Lloydminster vers l'ouest, mais ils est rendu à vingt milles au sud de ce village.

L'hon. M. MANION: Mais l'honorable représentant de Battleford a dit que l'intention était de construire jusqu'à Lloydminster et que les gens de Lloydminster tenaient au service du Pacifique-Canadien. Dans les circonstances je considère que le Gouvernement et le Parlement devraient, partout où la chose est possible, établir un régime de réciprocité en ce qui concerne le droit de circulation et ainsi couper court à l'énorme gaspillage qui résulte partout en notre pays de ce que nous avons deux lignes de chemins de fer là où une seule suffirait. D'ici à Montréal nous avons trois lignes différentes; de Montréal à Toronto trois lignes différentes; dans ma région encore, trois lignes différentes. Quand on voyage en chemin de fer on n'a qu'à jeter les yeux par la fenêtre et on voit à cent verges une autre voie ferrée; et cela partout où l'on va. Je tiens à affirmer ici mon attitude: si le présent projet de loi oblige le Pacifique-Canadien à céder le droit de circulation au National-Canadien, alors le National-Canadien devrait être tenu d'accorder les mêmes privilèges au Pacifique-Canadien

M. WARNER: Je crois bien connaître cette région. Je la connais mieux que la ville d'Ottawa; je l'ai parcourue depuis Bruederheim jusqu'à Lloydminster. Certains aspects de cette proposition n'ont pas été soulignés à l'attention du comité comme ils le méritent; peut-être les a-t-on oubliés. Cette région est l'égale de n'importe quelle en Alberta, ce qui revient à dire, selon moi, qu'elle n'a pas de supérieure dans tout le Canada. On serait porté à croire que la distance qui sépare le National-Canadien de l'embranchement Saint-Paul n'est pas trop grande; seulement la topographie ici n'est pas tout à fait ordinaire. Les gens qui réclament cette ligne sont établis au sud de la rivière Saskatchewan, dans une vallée profonde; il est extrêmement difficile de traverser le cours d'eau avec une charge un peu lourde. Pour des raisons d'économie les cultivateurs ne peuvent voiturer leurs produits jusqu'au chemin de fer au nord, en passant par la rivière; ils sont donc obligés de les porter au sud jusqu'au National-Canadien, une distance d'entre trente et quarante milles. Il est très facile de construire une voie ferrée à cet endroit. Je l'ai visité et je sais qu'on a déjà terrassé quarante-cinq milles de parcours. Il n'y a pas, je répète, de meilleure région dans tout le pays; mais nous voulons voir ces gens prospères. Il n'est pas question de savoir si les fermiers doivent voiturer leurs produits une distance de sept ou huit milles; il s'agit de décider si nous allons faire ce qui est nécessaire pour permettre à ces gens d'y gagner leur vie, d'y établir leurs foyers en permanence et de devenir prospères; voilà précisément ce que nous souhaitons. Parce que la rivière passe au nord et que le canon est si profond force leur est de trouver leur débouché vers le sud; en conséquence ils sont plus éloignés du chemin de fer qu'ils ne le seraient si le terrain était uni entre les deux voies ferrées. Je ne veux pas accaparer l'attention de la Chambre à ce sujet; mais je tenais à faire remarquer ce détail, parce que je connais très bien ce pays.

On ne projette pas un seul embranchement dans ma circonscription, et je le regrette. Dans certains districts on en a besoin; mais je suppose qu'on en construira d'autres plus tard. Cependant, je tenais à faire ma faible part pour prouver que la ligne présentement discutée comble un très grand besoin et à exprimer ma conviction que sa construction sera amplement justifiée. Je sais effectivement que les colons de cette région sont d'excellents gens; et puisqu'on projette la construction d'embranchements de chemins de fer on ne pourrait nulle part en établir

un avec plus d'avantage. A l'heure qu'il est les fermiers ne peuvent pas se rendre à la voie ferrée qui se trouve au nord. Il leur faut donc faire bien plus de chemin pour atteindre le National-Canadien au sud qu'il ne serait nécessaire si le pays était moins accidenté. Pour ces raisons je me prononce en faveur de la construction de cette ligne.

L'hon M. STEWART: Je veux simplement dire que très souvent lorsqu'un membre du Gouvernement fait ses observations au comité touchant une question en discussion on est enclin à imputer un mobile politique au projet discuté. On nous a fait un chapitre ce soir touchant la complexion politique du conseil de direction des chemins de fer nationaux.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien.

L'hon. M. STEWART: Il me fait plaisir de voir que mon honorable ami se rend compte de la situation.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il me semble que tout le monde la comprend.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas l'intention de faire la défense des directeurs. Je trouve toutefois qu'en justice on devrait attribuer quelque valeur aux observations des honorables membres qui représentent les diverses circonscriptions lorsqu'ils les font à la Chambre en tout honneur et en toute franchise. J'ai personnellement toujours été disposé à accorder toute leur valeur à ces observations; et je crois qu'il en est de même de la plupart des honorables députés. Il ne peut pas y avoir d'aspect politique à une question comme celle-ci. Nous voulons que l'entreprise du réseau national soit couronnée de succès. Il est extrêmement déplorable qu'on y ait introduit la chicane politique. Il s'agit de déterminer si les lignes projetées sont nécessaires et un grand nombre d'honorables députés ont affirmé, en connaissance de cause, qu'effectivement ces lignes sont nécessaires. En ce qui concerne cette ligne en particulier on en étudie le projet depuis des années.

Une partie de la ligne en venant du village de Bruederheim a été construite il y a nombre d'années. Elle se dirige vers le nord en suivant le contour de la rivière Saskatchewan. Tout d'abord, on avait l'intention de lui faire rejoindre la ligne principale à Vermilion. Depuis ce temps-là on l'a prolongée jusqu'à Lloydminster.

Je dois dire que je partage absolument les remarques de mes honorables collègues sur la nécessité d'éviter tout double emploi; nous en avons eu assez dans le passé. En toute justice pour le réseau national—et la chose a été affirmée à plusieurs reprises—il serait bon que les deux compagnies—le Canadien-National et le Pacifique-Canadien—s'entendent pour que chacune limite son activité à son propre territoire. Tout le monde sait que la compagnie du Pacifique-Canadien désire instamment avoir accès à la ville d'Edmonton, et c'est un désir très louable. Mais le territoire dans lequel mon honorable collègue (l'hon. M. Stevens) dit qu'elle a l'autorisation de construire se trouve être le territoire du réseau national. Cela ne fait aucun doute, et si l'on doit accorder un droit de parcours, il est logique que ce soit le réseau national qui ait la préférence et qui construise, tout en accordant à l'autre le droit de parcours. Cela me paraît une solution très logique. Mon honorable collègue comprendra que le chemin de fer National aura alors un droit de priorité dans le transport des marchandises locales. J'ajouterai, car je connais la ligne et la localité, que le droit de parcours est demandé non pas pour la ligne d'embranchement, mais pour la ligne existante. La distance serait beaucoup plus longue en détournant le tracé de cette ligne qu'elle ne le sera avec la ligne projetée. Je suis tout à fait partisan d'éviter que les lignes fassent double emploi. Partout où c'est nécessaire, l'une ou l'autre compagnie peut acquérir un droit de parcours, comme c'est le désir du Pacifique-Canadien pour atteindre Edmonton. C'est tout ce que j'avais à dire. J'appuierais volontiers le Pacifique-Canadien pour qu'il obtienne un droit de parcours jusqu'à Edmonton, qui est, je crois, son objectif.

L'hon. M. STEVENS: Supposons que nous adoptions ce bill sans trop d'objection, ni d'étude. Le chemin de fer National se mettra à construire cette ligne, mais le Pacifique-Canadien en construit déjà une dans le district en question.

L'hon. M. STEWART: Non, pas dans ce district.

L'hon. M. STEVENS: Leur charte porte la construction d'une ligne allant à Edmonton en passant par Cut Knife et Lloydminster.

L'hon. M. STEWART: Cette compagnie n'a pas, à ma connaissance, construit la moindre voie ferrée dans l'Alberta jusqu'à ce jour.

L'hon. M. STEVENS: Voici ce que je veux dire: les deux compagnies ont discuté la chose devant le comité des chemins de fer en 1919. A ce moment-là, le Pacifique-Canadien a obtenu le droit de construire dans la direc-

tion du nord-ouest à partir de Cut-Knife en passant par Lloydminster, au nord de la ligne actuelle du National-Canadien et entre cette ligne et la rivière Saskatchewan, jusqu'à Edmonton. Je me rappelle fort bien qu'on présenta au comité des cartes et autres renseignements et il fut démontré, comme on l'a dit il y a un instant, que la gorge de la Saskatchewan empêchait toute circulation dans la direction nord-sud, si bien que les colons se trouvant sur la rive sud de cette rivière devaient aller encore plus au sud et ne pouvaient pas rejoindre directement le chemin de fer qui était sur la rive nord, ou à une certaine distance de la rive nord. La compagnie du Pacifique-Canadien a cette autorisation et construit actuellement cette ligne vers le nord à l'endroit où il faut traverser la rivière. Supposons maintenant que nous donnions ce droit au réseau national. Rien n'empêchera alors les deux compagnies de construire d'autres lignes dans cette région.

L'hon. M. STEWART: On devrait l'empêcher.

L'hon. M. STEVENS: Certainement. En outre, en 1919, le comité a décidé que la première compagnie qui construirait serait celle qui aurait le droit de continuer et l'autre le droit de parcours.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable collègue doit se rappeler que le chemin de fer national a une ligne de 45 milles à partir de Bruederheim.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre veut dire cette courte distance d'Edmonton vers le nord-est?

L'hon. M. STEWART: De Bruederheim vers le nord-est, en contournant la rivière, car la première idée était de rejoindre la ligne principale à Vermilion. Mais depuis ce temps-là, la ligne a été prolongée pour atteindre Lloydminster et desservir le colons qui se trouvent à trente milles de la ligne principale.

L'hon. M. STEVENS: Cela se trouve à l'extrémité d'Edmonton?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Mais nous en sommes à la construction partant de Lloydminster allant au nord-ouest.

L'hon. M. STEWART: Je doute si la ligne dont parle mon honorable ami est actuellement à trente milles de Lloydminster. On devra la construire jusqu'à Lloydminster et, ensuite, la construction doit commencer en Alberta, où la ligne que nous étudions doit commencer et dont 45 milles sont établis.

L'hon. M. STEVENS: On nous demande d'autoriser la construction de cette voie ferrée. J'examine la motion présentée au comité; elle ne dit rien du tout de l'extrémité sud.

L'hon. M. STEWART: Elle a rapport aux 45 milles.

L'hon. M. STEVENS: La résolution parle "d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Lloydminster, province de la Saskatchewan, dans une direction générale vers le nord-ouest, et un point dans ou près le township 53 ou 54, rang 6, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta".

Or, cela se trouve à une courte distance au nord-ouest de Lloydminster et n'a rien à voir à l'autre extrémité de la ligne. Voici où je veux en venir: nous devons être absolument certains que le Pacifique Canadien n'a pas l'intention de construire une voie dans cette région cette année avant d'accorder au hasard ce qu'on propose maintenant. Imaginons que le Pacifique-Canadien construise actuellement de l'endroit où il a terminé, à la traverse de Battle River, ce qu'on nomme le Cut-Knife, jusqu'à l'embranchement vers Melfort.

L'hon. M. STEWART: Cela se trouverait de Cut-Knife vers l'ouest.

L'hon. M. STEVENS: S'il construit en ce moment et compte continuer cette année...

L'hon. M. STEWART: Il construit.

L'hon. M. STEVENS: ...alors il est inutile que le National-Canadien entre dans la même région et commence sa construction. Permettez-moi de faire observer de nouveau qu'en 1919, alors que nous avons discuté cette question plusieurs jours devant le comité, la décision générale du comité a été que nous sauvegardions les droits du National-Canadien dans le bill du Pacifique Canadien, ce que nous avons fait, et cela se trouve dans la loi que j'ai lue ce soir. Mais il est aussi prévu que la compagnie pénétrant la première et donnant un service aux colons aurait le droit de construire. Telle est la décision que nous avons prise. Je dis donc que si le Pacique Canadien construit—et c'est une chose dont nous devons être certains—il devrait avoir la permission de continuer et de construire la ligne, et cette résolution devrait être mise de côté.

L'hon. M. STEWART: Pour répondre à mon honorable ami je me contenterai de dire qu'en 1919, ces 45 milles de chemin de fer étaient terminés jusqu'à Bruederheim. J'ai habité cette région durant les quinze dernières années et je n'ai jamais entendu parler

d'autre emplacement pour cette ligne que celle de Bruederheim, pour revenir en cercle jusqu'à la ligne principale, à Vermilion. Cela a été ensuite modifié, comme je le disais, et on s'est arrangé pour continuer plus à l'est et raccorder avec la ligne principale à Lloydminster. Je veux répéter en ce moment qu'à mon sens, il est bon de confiner chacun des réseaux à son propre territoire. Actuellement le National-Canadien prend tout le fret de cette région, parce que le réseau national se trouve situé au nord de la rivière Saskatchewan. Chaque livre de fret qui provient de cette région appartient au National-Canadien et je ne comprends pas bien pourquoi, à une période aussi avancée que 1919, le comité des Chemins de fer a pu consentir à donner ce territoire au Pacifique Canadien. Franchement, je ne le comprends pas. Je serais heureux d'appuyer une proposition accordant au Pacifique Canadien le droit d'entrer dans la ville d'Edmonton, soit par la ligne principale, ou, si c'est préférable, par l'embranchement; mais je suis d'opinion que le National-Canadien a droit à ce fret et à la propriété de cette ligne et que, par cette propriété, il a droit à tout le fret qui est pris, de gare en gare, le long de la ligne. Jamais je n'aurais l'idée de m'opposer le moindrement à ce que le Pacifique Canadien à Edmonton, son objectif, et je serais disposé à insister pour que le National-Canadien lui donne un droit de passage afin qu'il puisse y faire des affaires. C'est une chose à laquelle il a droit et il n'y aurait pas de chevauchement pour cela. Je connais très bien le pays et je répète que je suis plus que bien disposé à l'égard du Pacifique Canadien. C'est une grande institution et je suis d'avis qu'elle doit être justement traitée dans toutes les régions où il est logique qu'elle ait droit de poursuivre son exploitation et qui est contiguë à la ligne principale; mais je suis convaincu qu'en toute justice, cette région appartient au National-Canadien. Je crois m'être fait clairement comprendre.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre se prononce fort catégoriquement. Si le Gouvernement annonçait qu'il se réserve l'exploitation du territoire, à l'exclusion du Pacifique-Canadien, cette compagnie comprendrait ce que cela veut dire. Quelque confuses que soient les idées du ministre sur les motifs de la loi de 1919, il n'en reste pas moins qu'elle a été rendue par le Parlement après mûr examen.

L'hon. M. STEWART: Le comité aurait dû savoir qu'une convention antérieure existait.

[L'hon. M. Stewart.]

L'hon. M. STEVENS: L'existence de cette convention lui était connue. La question fut épluchée et les deux parties entendues contradictoirement. Un point ressortit clairement de la discussion: c'est que l'administration du Nord-Canadien n'était pas en état de dire si elle pourrait construire la ligne. C'était là l'embarras. Je me souviens parfaitement avoir soutenu, avec mes amis, que les colons du district avaient besoin de moyens de transport. Nous avons démontré au comité que la conformation particulière du pays, causée par le cours de la Saskatchewan, exigeait qu'on facilitât aux colons le transport de leurs produits. C'est cette considération qui a déterminé le comité à favoriser une concurrence entre les deux compagnies à qui commencerait les travaux la première.

En réponse à l'observation faite par le ministre tout à l'heure, je répète de nouveau: si le Pacifique-Canadien est prêt à exécuter la ligne, il faut lui en laisser l'initiative, d'abord pour tenir parole à cette compagnie, aux termes de l'arrangement fait en 1919; en second lieu, parce que l'Etat doit s'abstenir de faire des dépenses non indispensables. S'il y a des dépenses évitables, il ne faut point les faire. En ce qui concerne l'exploitation du territoire concédé la question a déjà été tranchée il y a cinq ans.

L'hon. M. STEWART: Je me rends aux raisons de notre honorable collègue, dans la mesure où elles sont applicables. Si les chemins de fer Nationaux, comme il a dit—car je veux le citer exactement—n'étaient pas en mesure de bâtir la ligne, je comprendrais que le comité des chemins de fer ait cru devoir accorder la concession à d'autres; mais notre ami a affirmé une couple de fois qu'il y avait contestation entre les deux réseaux et que, en conséquence, l'autorisation de construire serait accordée au premier décidé à commencer les opérations. Si tel est le cas, comment comprendre l'attitude du réseau de l'Etat dans cette question et pourquoi on laisserait inexploité à l'autre bout 45 milles de voies construites avec l'argent des contribuables.

L'hon. M. STEVENS: Permettez, la ligne n'est pas inexploitée. Il y a une bifurcation à... je ne peux pas lire le nom sur la carte.

Un DEPUTE: Bruederheim.

L'hon. M. STEVENS: En effet, c'est le point indiqué par le ministre.

L'hon. M. STEWART: C'est le point de départ.

L'hon. M. STEVENS: La ligne va d'Edmonton à Bruederheim et tourne ensuite vers

Lloydminster. Il n'y a pas de solution de continuité à cet endroit. Il est indifférent de savoir quelle était la destination de la ligne. On avait probablement en vue un parcours plus long. Telle était l'intention sans doute, ou bien se diriger au sud vers Lloydminster, mais il n'y a pas d'interruption à ce point-là. On n'a donc aucun besoin d'une extension de l'Etat.

M. WARNER: Je puis mentionner que le chemin de fer Pacifique-Canadien n'est pas construit entre Edmonton et Bruederheim, et que la rampe de cet ancien Nord-Canadien ne commence pas non plus à Edmonton. Elle commence à Bruederheim, se dirigeant vers l'est, et de là vers Lloydminster. La ligne projetée par le Pacifique-Canadien ira de l'est à l'ouest, passant par le lac Whitford, je crois, puis traversera le chemin de fer National-Canadien près de Bruederheim et pénétrant dans Edmonton sur la rive gauche à un point où la ligne principale du National-Canadien traverse la rivière Saskatchewan à Fort-Saskatchewan.

L'hon. M. MANION: Le ministre de l'Intérieur a fait une observation qui pourrait être mal comprise. Je faisais partie du comité des chemins de fer. Le ministre s'est dit étonné que le comité ait permis à la compagnie du Pacifique-Canadien de construire une ligne sur un territoire réservé déjà au réseau national. Je me souviens de la discussion qui a eu lieu et de la demande présentée par le Pacifique-Canadien pour être autorisée à exécuter la ligne en question. Sa demande fut combattue par la compagnie du Nord-Canadien. Toutes ces questions sont venues devant le comité. M. Hanna y représentait les intérêts du Nord-Canadien et M. Coleman défendit ceux du Pacifique-Canadien. M. Ruel, l'avocat, y était aussi; les avocats du Pacifique-Canadien furent entendus. Si je m'en souviens bien, le Nord-Canadien a déclaré qu'il n'était pas en position financièrement de commencer les travaux, mais le Pacifique-Canadien était prêt à le faire. Je ne sais plus si le Nord-Canadien avait ou non obtenu sa concession à ce moment-là.

L'hon. M. STEWART: La concession leur fut accordée en cette circonstance.

L'hon. M. MANION: Quoi qu'il en soit, c'est la raison qu'on a donnée. La lutte a été très chaude entre le Pacifique-Canadien et le National-Canadien. Ce fut l'opinion du comité et du Parlement que le Pacifique-Canadien avait le droit de construire. Le Parlement a donné au Pacifique-Canadien une charte pour construire. Il ne l'a pas fait, sauf dans la partite sud. Mais dans la charte nous avons inséré un article obligeant le Pacifique-Canadien à donner des droits de passage au Nord-Canadien, ce qui à l'époque était une proposition parfaitement juste et légitime pour les deux chemins de fer. Je ne me souviens pas, mais j'en doute beaucoup, que le Pacifique-Canadien ait accepté avec plaisir l'insertion de cet article. Aujourd'hui, si nous allons enlever au Pacifique-Canadien le droit de construire dans cette région—assurément un chemin de fer est suffisant là-bas—et permettre au National-Canadien de construire il n'est que juste de faire une convention réciproque et que le Pacifique-Canadien soit traité de la même façon que l'ancien Nord-Canadien a été traité autrefois. Le ministre hoche la tête et je suppose qu'il est de mon avis. J'estime qu'on économiserait beaucoup de temps s'il voulait accepter la proposition qui lui est venue de presque toute la Chambre, à savoir qu'avant de présenter le bill, il se rende compte de l'attitude des deux compagnies de chemins de fer et fasse en sorte d'arranger des doits de passage qui seront satisfaisants pour cette ligne particulière et le seront aussi probablement pour toute la région. Lloydminster serait satisfait d'après ce qu'a dit mon honorable ami de Battleford (M. McConica). Il me semble que ce serait une proposition équitable.

L'hon. M. STEWART: J'ai seulement ceci à dire. Il serait absolument inutile de donner des droits de passage sur cette ligne aux chemins de fer National-Canadien. Pourquoi devraient-ils faire un détour pour avoir leur trafic direct et être obligés de suivre un trajet plus long que par leur ligne principale? Le cas est absolument le contraire pour le Pacifique-Canadien. S'il pénètre dans cette région, il prend un territoire qui est tout entier au National-Canadien et il le contrôlera et s'emparera du trafic. Les droits de circulation seraient simplement pour le trafic direct d'une extrémité de la ligne à l'autre, ce qui ne serait d'aucune valeur pour le National-Canadien parce qu'il ne lui serait pas permis de faire des opérations profitables si le Pacifique-Canadien avait construit la ligne. Je ne parle pas un seul instant contre le Pacifique-Canadien, je signale simplement ce qui est évident pour quiconque est familier avec la région.

L'hon. M. MANION: Le ministre dit-il qu'il serait inutile de donner des droits de circulation au Pacifique-Canadien?

L'hon. M. STEWART: Ce serait inutile d'accorder ces droits au National-Canadien.

L'hon. M. MANION: Je dis que la proposition est de donner au Nord-Canadien, le droit

de construire la ligne et d'accorder au Pacifique-Canadien le droit de circuler sur la voie.

L'hon. M. STEWART: C'est différent.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai déjà demandé aux directeurs des deux chemins de fer de s'aboucher à ce sujet. Le moment de prendre cela en considération sera quand le projet aura revêtu la forme d'un bill.

L'hon. M. MANION: Vous auriez dû nous dire cela il y a une heure.

L'hon. M. GRAHAM: Oui, il y a une heure et demie.

M. SUTHERLAND: Monsieur le président, je suis quelque peu surpris de la pauvreté des renseignements fournis à propos de ces lignes. Je ne pouvais pas m'empêcher d'admirer l'empressement avec lequel le ministre de l'Intérieur essayait de persuader au comité que quand un député déclarait qu'une ligne était désirable dans sa circonscription, la déclaration était presque suffisante pour justifier sa construction. Je suis convaincu que chaque député pourrait trouver de forts arguments pour justifier la construction de chemins de fer dans sa circonscription. Le réseau du National-Canadien est la propriété du peuple et c'est lui qui doit payer toutes les dépenses. La grande difficulté semble être d'arriver à un entente claire pour savoir si une ligne a sa raison d'être ou non. Anciennement, il se faisait une vive concurrence entre les chemins de fer pour le trafic bien qu'il n'y ait pas de concurrence pour les tarifs. Aujourd'hui, il est très important que nous nous protégions contre le doublement inutile des chemins de fer. Aujourd'hui beaucoup de lignes existent qu'on pourrait parfaitement supprimer en faisant transporter le trafic par une seule ligne. Peu importe que ce soit une ligne particulière ou une ligne de l'Etat, nous devons avoir une réduction de tarif ou nous ne pouvons pas prospérer. Mais nous ne pouvons pas réduire les tarifs si nous construisons des voies inutiles. Ce pays n'est pas en état de construire des chemins de fer qui ne sont pas absolument essentiels. J'entends dire à d'honorables députés de l'Ouest que parce qu'ils sont à huit ou dix milles d'un chemin de fer il est désirable qu'on entreprenne une nouvelle construction; je puis donner l'assurance au comité qu'il y a beaucoup de régions dans les vieilles provinces où le public n'a pas d'aussi bonnes facilités de chemin de fer que celles dont on jouit dans l'Ouest.

Je proteste donc contre cette insuffisance de renseignements. Si nous voulons que l'exploitation de notre réseau national devienne profitable, il est évident que, relativement à la construction de lignes secondaires, nous devrons procéder d'autre façon que nous ne le faisons aujourd'hui. On ne saurait perdre de vue le fait que le conseil de direction du réseau National-Canadien se compose surtout d'hommes qui ont été nommés à ces fonctions pour des raisons politiques plutôt que pour leurs capacités ou leurs connaissances en matière de chemins de fer. Et puisqu'il en est ainsi, le peuple soupçonne que ces projets ne sont pas étrangers à la politique. Il est de notoriété publique, qu'avant l'ouverture de la présente session, des négociations ont été entamées entre le Gouvernement et des représentants de l'Ouest canadien, et on a même dit qu'une entente a été conclue entre le Gouvernement et ce groupe. Pour moi, nous avons une excellente preuve de ce marché, dans la soumission avec laquelle on voit des honorables députés du groupe progressiste se déjuger et voter à l'encontre de l'attitude qu'ils prennent ouvertement ici. Voilà ce que mes honorables amis ont fait à maintes reprises au cours de la présente session. Leur attitude indiquerait donc qu'ils sont fort désireux d'obtenir plus d'embranchements dans l'Ouest du Canada. Un honorable député a même eu l'audace de comparer les dépenses du service de la poste rurale dans quelques-unes des anciennes provinces avec les dépenses que comporte le même service dans l'Ouest canadien; il s'est bien gardé, toutefois, ou plutôt il n'a pas eu la loyauté de comparer les recettes que le département obtient respectivement dans les anciennes provinces et dans les provinces des Prairies.

Dans certaines parties du nord de l'Ouest, qui ont été ouvertes dernièrement à la colonisation et où de riches gisements minéralifères ont été découverts, le besoin des communications par chemin de fer se fait peut-être bien plus sentir que dans les régions auxquelles on a fait allusion il y a un instant. Cependant, nous sommes dans l'impossibilité absolue de surmonter ces obstacles et nous devons marquer le temps parce que le gouvernement provincial de l'Ontario, ayant entrepris la construction de chemins de colonisation, n'est pas en mesure de fournir aux colons les moyens de transport par voies ferrées auxquels ils ont droit. Cela veut dire simplement que la province d'Ontario sera obligée de céder le chemin de fer Témiscamingue et Ontario-Nord au gouvernement fédéral afin de faire construire les tronçons nécessaires. De fait, voilà où il faudra en venir, pour avancer le développement de l'immense région desservie par ce chemin de fer.

L'hon. M. STEWART: Est-ce que des lignes directes, qui traversent l'Ontario de part en part, n'ont pas été construites par le Pacifique-Canadien et par le Gouvernement du Canada? Le National-Canadien, l'ancien Nord-Canadien et le Grand-Tronc-Pacifique traversent en droite ligne toute la partie septentrionale de l'Ontario.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais, il n'y a pas d'embranchements.

L'hon. M. STEWART: En a-t-on jamais réclamé la construction?

M. CLARK: Est-ce tout ce qu'il y a à faire?

(*Protestations*).

L'hon. M. STEWART: Je ne vois rien qui prête à rire. Si la nécessité s'imposait de construire des embranchements là-bas, on aurait certes fait des représentations à la compagnie. C'est une simple question que je fais?

M. SUTHERLAND: Si le conseil de direction compte un représentant politique, cela pourrait expliquer toute l'affaire.

L'hon. M. STEWART: Il n'est pas à ma connaissance qu'aucun membre du conseil de direction ait jamais réclamé rien en particulier pour aucune de ces lignes. Cependant, mon honorable ami peut-il me dire quelle est l'affiliation politique de M. James Stewart, de Winnipeg? Je ne l'ai jamais su.

L'hon. M. STEVENS: Il assiste très rarement aux réunions du conseil d'administration.

L'hon. M. STEWART: Je n'en sais rien; étant donné toutefois que mon honorable ami a fait preuve d'une activité débordante pour dénoncer les attaches politiques des administrateurs du réseau national, il pourrait peut-être nous dire de quel côté penche M. Stewart.

L'hon. M. STEVENS: Par malheur, M. Stewart assiste rarement aux réunions du conseil de direction. Si les administrateurs suivaient plus régulièrement les séances, nous bénéficierions peut-être davantage de leurs connaissances et de leurs capacités. Mais tout le mal provient de ce que le conseil de direction est aux mains d'une demi-douzaine de pseudo-politiciens.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a répondu à sa propre question, je crois. Il a pour ainsi dire admis que les administrateurs n'assistent pas aux réunions du conseil et il est satisfait de l'administration de sir Henry Thornton.

M. SUTHERLAND: Le ministre admet donc qu'il n'y a pas d'embranchements dans le nord de l'Ontario et, d'après ses remarques, je conclus qu'il n'est pas nécessaire d'en construire.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai jamais dit cela. Je ne suis pas au fait de la situation.

M. SUTHERLAND: Je me suis efforcé d'appuyer sur le fait qu'il y a des endroits dans la zone métallifère où le besoin des communications par voies ferrées se fait vivement sentir; mais on ne fait rien, à ce que nous pouvons voir, le Gouvernement n'a pas l'intention de faire construire un seul mille de chemin de fer dans l'Ontario.

L'hon. M. STEWART: Je me suis tout simplement occupé de demander des renseignements. Mon honorable ami a fait observer qu'on n'avait rien fait pour l'Ontario et j'ai répondu que certaines lignes traversaient la partie nord de cette province. S'il n'y a pas de lignes d'embranchement, mon honorable ami admettra qu'une grande région est desservie par une certaine ligne qui contourne le lac des Bois au sud. Cette ligne fait partie du réseau national. Il avouera aussi que le Grand-Tronc-Pacifique, qui passe en plein milieu de la région du nord, est d'une certaine valeur pour la population qui l'habite.

M. SUTHERLAND: Le territoire auquel je fais allusion est la zone minière qui s'étend entre Cochrane et Englehart et n'est pas desservie par le National-Canadien. Voilà la région qui a tant besoin de moyens de communication de chemin de fer. Il est vrai qu'on pourrait construire une ligne d'embranchement du réseau national jusque dans cette localité, mais il serait plus avantageux d'en construire une depuis le chemin que la province d'Ontario possède aujourd'hui et qu'elle a construit elle-même. Je dis, pour cette raison, que si nous devons persister dans la politique dont il s'agit maintenant, tout ce que le Gouvernement a à faire c'est de prendre possession de ce chemin qui a été construit par la province. Le réseau national a des droits de circulation sur ce chemin, et l'intérêt de cette région exige que l'on travaille à en stimuler le développement. La richesse de ses ressources indique que ce développement est possible à condition qu'il soit établi des moyens de communication par chemin de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) n'est pas ici, mais l'honorable ministre des Chemins de fer va sans doute pouvoir répondre à la question

que je suis sur le point de poser et que j'avais l'intention d'adresser à l'honorable député. En quelle année fut présenté le bill relatif à la construction de lignes d'embranchement, bill que, d'après l'honorable député de Pontiac, le gouvernement alors au pouvoir aurait refusé de renvoyer au comité des chemins de fer?

L'hon. M. GRAHAM: Je prierais mon honorable ami d'attendre que l'honorable député de Pontiac soit de retour. Pour moi, je n'ai fait allusion à aucun bill qui ait pu être présenté pour la construction de lignes d'embranchement. Certaines de ces lignes devaient passer aux mains du Gouvernement en vertu de la loi des subsides de 1920. Il fut voté à cette fin $40,000,000 et j'ai prétendu qu'au sujet du coût et du territoire on n'avait pas fourni des renseignements aussi complets que ceux que je suis maintenant à fournir.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre dit-il que c'était en 1920?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois que c'était en 1920. J'avais le hansard il y a un moment, mais mon argumentation ne visait rien qui fût survenu dans le comité, ni ai-je parlé de la question de savoir si un bill devrait ou ne devrait pas être renvoyé au comité; j'étais seulement à soutenir que nous fournissons aujourd'hui une foule de renseignements qui n'avaient pas été fournis jusqu'à présent.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député de Pontiac est maintenant de retour. Peut-être voudra-t-il répondre à la question que j'ai posée il y a un instant. En quelle année l'ancien ministère a-t-il présenté, pour la construction de lignes d'embranchement, le bill qu'il a refusé de soumettre au comité des chemins de fer?

M. CAHILL: Au cours de la première ou de la seconde session de 1919.

Le très hon. M. MEIGHEN: Aucun bill de cette nature n'a été présenté. L'honorable député a parlé sans consulter le hansard.

M. CANNON: Le bill du Grand-Tronc contenait un article qui pourvoyait à la construction de 44 lignes d'embranchement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel bill du Grand-Tronc?

M. CANNON: Le bill du Grand-Tronc qui autorisait l'achat de 44 lignes d'embranchement dans l'Ouest. Nous avons demandé que le projet relatif à chacune d'elles fût étudié en détail, et non seulement cette requête fut repoussée mais l'article fut adopté au moyen de l'application de la clôture.

[Le très hon. M. Meighen.]

L'hon. M. GRAHAM: C'est ce que je me rappelle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami se rappelle, dit-il, que le bill du Grand-Tronc permettait l'acquisition de 44 lignes d'embranchement dans l'Ouest. Cette affirmation est si absurde que je croirais insulter la Chambre si je la niais. En 1920 il fut pourvu, dans le budget, à la construction de certaines lignes d'embranchement, et nous prions le Gouvernement actuel de daigner faire ce que nous avons fait alors. Qu'il suive notre exemple et nous serons satisfaits.

L'hon. M. GRAHAM: Accepterez-vous les renseignements que vous avez fournis dans ce temps-là?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, je m'en contenterai.

L'hon. M. GRAHAM: Eh bien, il n'en a pas été fourni.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre a dû faire un mauvais rêve. Je ne saurais dire à quoi pensent les députés qui siègent en arrière de l'honorable ministre, mais la loi relative à l'acquisition du Grand-Tronc ne contenait aucun article de cette nature.

Cette loi pourvoyait tout simplement à l'achat du chemin de fer du Grand-Tronc. Une loi antérieure couvrait l'achat des embranchements, mais elle avait été adoptée bien avant 1920 et elle ne visait que l'achat de certaines lignes déjà construites, ce qui était une chose bien différente.

Quant à l'insinuation du ministre qu'aucun renseignement ne fut donné et l'affirmation spécifique qu'il vient de faire qu'aucune donnée ne fut fournie au sujet du coût estimatif et du territoire traversé, je vais essayer de le renseigner et de lui prouver qu'ils furent fournis. Je sais qu'on n'a refusé aucune demande de renseignements et qu'on y a accédé au cours de l'adoption du projet de loi, bien que je ne puisse préciser le moment. J'affirme que les honorables députés trouveront difficile—je ne crois réellement pas qu'il leur soit possible—de citer un seul cas où on a refusé de leur donner des renseignements au sujet des lois que le ministre a mentionnées. Je me rappelle très bien ces occasions parce que je sais l'activité que déploya le député de Pontiac dont j'ai lu les discours. Je demanderais aux députés de la Chambre de lire les débats du temps et de ne pas se borner à parler d'une étape de l'adoption du bill.

L'hon. M. STEVENS: C'est le projet de loi en question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas celui dont je parle.

M. CARROLL: Pour une fois l'honorable député est mal renseigné.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis mal renseigné par les honorables messieurs d'en face.

M. CAHILL: Non, par ceux qui ont leurs sièges en arrière de vous.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas du tout, ils me renseignent très bien, mais ce n'est pas le projet de loi qu'a désigné l'honorable député de Dorchester (M. Cannon). La loi des chemins de fer nationaux du Canada de 1919 ne doit pas être confondue avec la loi pourvoyant à l'acquisition du Grand-Tronc. Il y a une annexe dont je ne saurais dire la portée dans le moment, c'est peut-être celle dont l'honorable député veut parler. La loi d'acquisition du Grand-Tronc ne pouvait pas contenir de disposition de ce genre. Je vais examiner l'annexe de la loi des chemins de fer nationaux du Canada et j'y reviendrai dans quelques instants; naturellement je ne puis faire cela pendant que je parle.

M. LUCAS: Une bonne partie de l'opposition à cet embranchement provient de ce que le Pacifique-Canadien détient une charte accordée en 1919 pour sa construction. Le député de Fort-William et de Rainy-River (M. Manion) a dit que cette charte avait été accordée au Pacifique-Canadien parce que les chemins de fer nationaux du Canada n'étaient pas alors en état de procéder à la construction. Le fait que le Pacifique-Canadien n'a rien fait en vue de la construction de cet embranchement prouve qu'il n'était pas en meilleure posture que les chemins de fer nationaux. Il est temps qu'on exige d'une compagnie de chemin de fer qui demande l'octroi d'une charte qu'elle fournisse une garantie ou dépose un cautionnement l'obligeant à commencer la construction; c'est ce que l'on devrait faire avant qu'aucune charte ne soit accordée par cette Chambre. Je désire confirmer ce qu'a dit le ministre de l'Intérieur au sujet des droits des chemins de fer nationaux sur ce territoire. La voie des chemins de fer nationaux longe la rivière Saskatchewan dont les rives sont très escarpées et tout le territoire situé au nord de cette rivière est en pente dans cette direction. Tout le transport émanant de ce territoire se fait actuellement par les chemins de fer nationaux dont le trafic serait ruiné si l'on accordait une charte au Pacifique-Canadien pour lui permettre de traverser cette région. L'an dernier, le Pacifique-Canadien a poussé sa ligne une trentaine de milles, jusqu'à Cut-Knife, je crois, un endroit assez éloigné de Lloydminster. Je suppose que cette ligne sera continuée cette année jusqu'à Lloydminster; à partir de cet endroit, le Pacifique-Canadien pourra obtenir un droit de passage sur la ligne des chemins de fer nationaux jusqu'à Edmonton, ce qui sera assez satisfaisant. Je suis heureux de constater que l'on désire construire cet embranchement cette année, parce que les colons de ce district font des vœux dans ce sens depuis 1909. Des cultivateurs m'ont dit qu'ils étaient disposés à travailler sans rémunération si l'on voulait tout simplement commencer la construction de la voie. Je suis enchanté que le conseil d'administration ait décidé de recommander que l'on commence la construction de cette ligne au cours de la présente saison et j'espère que l'on poussera les travaux de manière à en assurer le parachèvement le plus tôt possible.

M. CANNON: Je faisais allusion à l'article 20, chapitre 13, des statuts du Canada, 1913, qui est rédigé dans les termes suivants:

Les délais pour le commencement et l'achèvement des lignes de chemins de fer spécifiées dans la seconde Annexe de la présente loi, que certaines des compagnies comprises dans le réseau du Canadian Northern étaient autorisées à construire, sont par les présentes prorogés de deux ans et cinq ans respectivement après l'adoption de la présente loi.

Si mon très honorable ami veut bien lire la seconde annexe il verra qu'elle contient une liste complète des chemins de fer. Lorsque nous demandions des renseigements, ou qu'on nous permette d'étudier chacun des embranchements, ou un des embranchements en particulier, en comité ou autrement, on nous répondait toujours par un refus et on forçait l'adoption de l'article par la clôture.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis enchanté que mon honorable collègue ait trouvé l'article. Ce n'est pas cette loi des chemins de fer Nationaux qui autorisa l'acquisition du Grand-Tronc, mais celle intitulée: loi concernant l'acquisition du chemin de fer du Grand-Tronc. Mais ce n'est qu'une question de nom. La loi des chemins de fer Nationaux portait sur le fusionnement de tous les réseaux appartenant à l'Etat. c'est-à-dire ceux dont nous détenions les actions. Ils furent tous fusionnés en un seul réseau et réunis sous une seule direction. Par conséquent toutes les lignes que possédaient les différentes compagnies constituant le réseau de l'Etat formèrent un seul chemin de fer dont l'Etat devenait propriétaire. L'article auquel mon honorable collègue a fait allusion décrétait que les délais pour le commencement et l'achèvement des lignes déjà autorisées et spécifiées dans la deuxième annexe...

...que certaines des compagnies comprises dans le réseau du Canadian Northern étaient autorisées à cons-

truire, sont par les présentes prorogés de deux ans et cinq ans respectivement après l'adoption de la présente loi.

Il s'agissait des lignes mentionnées dans l'annexe et que les compagnies privées étaient autorisées à construire. Les compagnies particulières sont maintenant la propriété de l'Etat et celui-ci, en fusionnant ces compagnies, se réserve le droit de fixer ou de prolonger le délai dans lequel ces travaux doivent être exécutés. L'Etat ne demande pas au Parlement de dépenser quoi que ce soit ou de s'engager à une dépense quelconque.

M. CANNON: Je n'ai jamais prétendu cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il ne fait que prolonger pour son propre bénéfice le droit de construire que les compagnies ont déjà obtenu. A quoi servirait-il de s'adresser à un comité à ce sujet? L'honorable député nous a donné justement une idée de l'obstruction à laquelle nous avons été en but. Les travaux de la Chambre ont été entravés simplement à cause d'un article qui réservait à l'Etat le droit de continuer les entreprises, si le Parlement le lui permettait et s'il votait les crédits nécessaires, plus tard. Il s'agissait seulement d'avoir toujours en vue les droits de concession qui avaient déjà été accordés à une compagnie particulière, et c'est à ce sujet que l'on nous a obligé de recourir à la clôture. Peut-il y avoir une meilleure preuve du genre d'opposition qui nous était faite? Il nous aurait fallu revenir devant le Parlement pour obtenir l'argent nécessaire à la construction des lignes et chaque fois nous avons demandé les crédits suivant la loi en les insérant dans le budget. Or je me demande ce qu'on peut penser d'une opposition qui a ainsi forcé la main au Parlement, en faisant de l'obstruction et en provoquant l'application de la clôture pour faire adopter une disposition de ce genre?

L'hon. M. GRAHAM: Si ces compagnies étaient restées des compagnies particulières et qu'elle n'eussent pas été acquises par le Gouvernement ou désiré faire prolonger le délai comme on l'a fait en vertu de cette loi, n'auraient-elles pos été obligées de s'adresser au comité des chemins de fer?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est parfait. De toutes façons il fallait que nous soumettions la chose au Parlement, mais une compagnie particulière n'aurait pas eu besoin de s'adresser au Parlement pour avoir les fonds. Elle aurait voté l'argent et aurait fait ses travaux. A quoi servait de renvoyer à un comité, une clause qui réservait tout simplement le droit de procéder et maintenait en vigueur les droits acquis pour le bénéfice de l'Etat, puisque après avoir décidé de procéder il nous fallait demander au Parlement les fonds nécessaires?

M. CANNON: Je ne discute pas le point de savoir si la chose devait être soumise à un comité. Mais le très honorable député a demandé de lui signaler un cas où son Gouvernement avait refusé des renseignements et je lui en ai cité un. Nous avions demandé des renseignements et on nous les a fournis. Voilà la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quels étaient ces renseignements?

M. CANNON: Ceux concernant le renouvellement de quarante chartes. J'estime que le Parlement avait le droit de savoir où ces chemins de fer devaient être construits, etc.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quels renseignements avait-on demandés?

M. CANNON: On désirait savoir où ces lignes devaient être construites, les mérites de chacune des chartes accordées, les dépenses que nous serions appelés à faire plus tard et ainsi de suite. A chacune des questions posées par l'opposition à cette époque, le Gouvernement a refusé de donner aucun éclaircissement. Voilà ce que nous discutons.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ça va de mieux en mieux. On a prétendu tout d'abord que nous avions refusé de soumettre à un comité des projets relatifs à de nouvelles lignes dans le genre de ceux-ci. C'est l'exemple que l'on a cité et je n'ai pas besoin de revenir sur la discussion. J'ai démontré que mes honorables collègues avaient tort.

Maintenant l'honorable député s'écrie: "Mais vous nous avez refusé les renseignements demandés à cette occasion-là. Vous n'avez pas voulu nous dire quel service ces lignes allaient faire, ce qu'elles allaient coûter, et le reste". Bien, je ne me rappelle pas pareil refus; mais admettons que les choses se soient passées de la sorte, si cela peut aider à la discussion. Enfin quels rapports pouvait-il exister entre ces renseignements et l'opportunité de maintenir les concessions alors que l'Etat en était lui-même le titulaire? Voilà le genre de renseignements qu'on nous demandait; voilà pourquoi on a entravé le besogne du Parlement, qu'on a fait perdre le temps du public et le temps des députés, qu'on a fait perdre des nuits entières,—simplement pour faire une démonstration, pour tenter de créer l'impression que le Gouvernement refusait des renseignements à la Chambre. Les renseignements en question n'avaient rien de commun

avec l'opportunité de l'adoption de cette clause. Celle-ci était manifestement bien inspirée: l'Etat seul pouvait en tirer profit. S'il s'était agi d'avancer des fonds pour commencer les travaux, comme le fait le présent projet, nous aurions certainement divulgué les détails demandés. Chaque fois que nous avons demandé des fonds et que nous avons exprimé l'intention de faire des travaux nous avons, par la suite, toujours donné tous les détails à la Chambre.

M. CANNON: C'est simple justice qu'avant d'acquérir des concessions nous sachions de quoi il retourne. Lorsque mon très honorable ami était premier ministre il a acheté toutes sortes de choses sans savoir ce qu'il achetait; mais avant de débourser les deniers publics nous tenons à savoir ce que nous obtenons.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne donnions rien pour ces concessions. Nous les avions déjà acquises et nous les maintenions par législation. Elles sont toutes exposées ici par le menu; et tout le monde sait à quoi s'en tenir. Je suis prêt à laisser la question au comité.

(Le projet de résolution est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'honorable M. Graham demande à déposer un projet de loi (bill n° 46) concernant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien sur un parcours de quarante-cinq milles dans une direction nord-ouest, à partir de Lloydminster dans la province de la Saskatchewan.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

La séance est levée à onze heures et quinze minutes du soir.

Mercredi, 9 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOTS DE PETITIONS TOUCHANT LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. M. R. DUNCAN: Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter la pétition de l'assemblée des pasteurs d'Owen Sound, demandant que le projet de loi touchant la *United Church of Canada* ne soit pas adopté.

M. LOVETT: Monsieur l'Orateur, je désire présenter les pétitions des églises suivantes: Eglise méthodiste de Digby; presbytérienne et méthodiste de Bay View; méthodiste de Smith's Cove; presbytérienne de Middleton; méthodiste de Middleton; méthodiste d'Annapolis-Royal; presbytérienne d'Annapolis-Royal; méthodiste de Clementsport; méthodiste de Granville Ferry; méthodiste de Port-Wade; méthodiste de Parkens Cove; méthodiste de Goat Island; méthodiste de Bear-River et méthodiste de Lawrencetown; et toutes demandent que le projet de loi tendant à constituer civilement la *United Church of Canada*, soit adopté.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu oralement sont indiquées par un astérisque.)

M. A. ARONIVICI

M. SHEARD demande:

1. Aronivici, dont le ministre des Chemins de fer parlait pendent la session de 1923, comme représentant du National-Canadien en France, a-t-il été remercié ou a-t-il autrement quitté le service de ce chemin de fer?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Combien d'argent le dit Aronivici a-t-il reçu au service du chemin de fer, et pendant combien de temps?

1. Il a donné sa démission.

2. La réorganisation des services de circulation, colonisation et développement du National-Canadien en Europe.

3. Appointements du 15 avril au 31 décembre 1923, à $1,250 par mois....	$10,625
Rémunération pour services extraordinaires du 1er décembre 1922 au 15 avril 1923..	5,625
Frais de déplacement..	9,291.46
Ensemble	$25,541.45

Et 150,000 francs, approximativement 7,500 dollars pour tenir lieu de l'avis de congé.

M. STEWART (Leeds) demande:

1. Quand A. Aronivici a-t-il été nommé agent général (ou à un autre titre) du réseau national-canadien?
2. Quels étaient ses fonctions et ses appointements?
3. Pourquoi l'administration des chemins de fer nationaux canadiens ou le département des Chemins de fer et Canaux a-t-il demandé sa démission à M. Aronivici, par l'entremise du major Graham Bell, ou autrement?
4. Quelle somme a été payée à M. Aronivici, à part son traitement, comme indemnité de renvoi?

L'hon. M. GEORGE P. GRAHAM:

1. Le 15 avril 1923.

2. La direction des services du trafic, de la colonisation et de l'exploitation en Europe continentale, au traitement de $15,000 par année.

3. La réorganisation des services du trafic, de la colonisation et de l'exploitation du réseau des chemins de fer Nationaux canadiens en Europe.

4. 150,000 francs ou approximativement 7,500 dollars.

PERSONNEL DU SERVICE DE LA RESTAURATION CIVILE DES SOLDATS

M. McBRIDE demande:

1. Quel était le nombre total des employés de toute catégorie au département du Rétablissement civil des soldats, à Ottawa: (a) au 31 décembre 1921; (b) le 31 mars 1924?

2. Quel était le total des appointements payés à ces employés: (a) au 31 décembre 1921; (b) au 31 mars 1924?

L'hon. H. S. BELAND (ministre du Rétablissement civil des Soldats):

1. (a) Nombre total des fonctionnaires et employés à Ottawa, le 31 décembre 1921: 1,178.

(b) Nombre total des employés de toutes catégories le 31 mars 1924: 741.

2. (a) Ensemble des appointements payés à ces employés au 31 mars 1921: $1,348,664.

(b) Ensemble des appointements payés à ces employés au 31 mars 1924: $941,693.

M. MANION demande:

1. Combien y a-t-il de fonctionnaires de toutes catégories au département du Rétablissement civil des soldats, à Ottawa?

2. Quel est le total des appointements payés à ces fonctionnaires?

L'hon. M. BELAND:

1. 741, comprenant le personnel de l'administration centrale et celui des bureaux du district de l'Ontario-Est.

2. $911,931.

M. DUNCAN MARSHALL

M. SUTHERLAND demande:

1. Sur quel crédit a-t-on fait les paiements que M. Duncan Marshall a reçus en appointements et frais, et qui se chiffrent dans les rapports du Gouvernement à $19,937.38?

2. En vertu de quel article de la loi de finances ou d'une autre loi le Gouvernement était-il autorisé à faire ces paiements à M. Marshall?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Département de l'Agriculture.

1. Articles du Budget nos 51 et 14 de l'exercice—1921-22.
Articles du budget nos 52 et 14 de l'exercice—1922-23.
Articles du budget nos 50 et 14 de l'exercice—1923-24.

2. Loi de finances n° 1. Exercice 1921.—Section n° 2.
Loi des finances n° 2. Exercice 1921.—Section n° 2.
Loi des finances n° 1. Exercice 1922.—Section n° 2.
Loi des finances n° 2. Exercice 1922.—Section n° 2.
Loi des finances n° 1. Exercice 1923.—Section n° 2.
Loi des finances n° 2. Exercice 1923.—Section n° 2.
Loi des finances n° 3. Exercice 1923.—Section n° 2.

Département de l'Immigration et de la Colonisation.

1. $300 payés par ce département, provenant du crédit relatif aux expositions, appointements et dépenses casuelles.

2. Loi de finances, article n° 56, département de l'Immigration et de la Colonisation, exercice 1922-23.

COLONEL BALFOUR, RESEAU DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. STEWART (Leeds) demande:

1. Le colonel Balfour était-il employé comme chef du département d'Immigration et de la Colonisation du réseau national canadien, ou à d'autre titre, et, dans l'affirmative, à quels appointements et pour combien de temps?

2. Avait-il un personnel, et, dans l'affirmative, quels étaient les noms et les appointements de ce personnel?

3. Quel était le total des appointements et dépenses du colonel Balfour et de son personnel, jusqu'au moment où il fut renvoyé en Angleterre?

4. Le colonel Balfour émarge-t-il toujours au budget du National-Canadien, et, dans l'affirmative, quels sont ses appointements, et à quel titre les touche-t-il?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Le colonel Balfour avait été retenu pour faire une enquête sur les possibilités d'obtenir des émigrants pour le Canada dans certains pays européens.

Il a été engagé du 1er janvier au 1er mai 1923 à £125 par mois pendant quatre mois et $625 par mois pendant un mois. Ce travail terminé son engagement a pris fin.

2. Non.

3. Voyez les réponses au nos 1 et 2.

Appointements, colonel Balfour.. ..	$3,058.33
Dépenses, colonel Balfour..	570.16
Total..	$3,628.49

4. Non.

LA BAIE D'HUDSON

M. DESLAURIERS demande:

1. A quelle distance les navires de mer qui ravitaillent le poste de Port-Nelson, baie d'Hudson, doivent-ils jeter l'ancre pour pouvoir transborder leur cargaison?

2. Quelle est la vitesse-heure du courant à cet endroit?

3. Quelle est la vitesse-heure de l'allège?

4. Quel est le tirant d'eau du *Nascopie*?

5. Quelle est la profondeur moyenne de la baie d'Hudson d'après les derniers sondages, et quels en sont la longueur et la largeur?

6. Combien a coûté la drague transportée dans la baie pendant la guerre, combien de temps a-t-elle servi combien d'hommes y étaient employés, et combien de temps sont-ils demeurés là quand les travaux ont cessé?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Sept milles et demi, si le tirant d'eau est de 21 pieds et au-dessus.

2. Environ quatre milles par heure.

3. De six à sept milles par heure.

4. Environ 21 pieds.

5. La profondeur moyenne en deça de la barre extérieure à 19 milles du quai de Nelson à marée haute des mortes-eaux est de 33 pieds. La baie d'Hudson a 530 milles de long et 450 milles de large.

6. La drague suceuse Port Nelson, avec les chalands coûte $371,881.26. Elle a été en service pendant les campagnes de 1915, 1916 et 1917. Les deux équipages de relevé allèges et chalands compris, se composaient de 29 hommes. L'équipage a été licencié aussitôt que la drague a été placée dans les quartiers d'hiver à la fin de chaque campagne.

EXAMINATEUR DES BREVETS

M. HARRIS demande

1. Pourquoi le commissaire des brevets a-t-il aboli les fonctions d'examinateur, et congédié celui qui avait charge de ce travail?
2. Qui doit examiner les requêtes de brevets, et quelles sont ses aptitudes pour ce travail?
3. L'examinateur n'était-il pas compétent?
4. Quelles sont les raisons de son renvoi?
5. Quelles représentations à ce sujet les industries et professions chimiques et métallurgiques ont-elles faites?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. En supposant que la position dont il s'agit est celle d'examinateur des brevets chargé de l'examen des demandes de brevets chimiques, électro-chimiques et métallurgiques, le ministre du Commerce l'a abolie parce qu'il était d'avis que les devoirs de la position pouvaient être remplis par les autres membres du personnel examinateur en plus des autres devoirs dont ils sont chargés.

2. Les membres qui restent du personnel examinateur sont les suivants:

Chimie: M. A. Bélanger, pharmacien chimiste diplômé en 1890 par le collège de pharmacie d'Ontario, affilié à l'université de Toronto. Treize ans de service dans la pharmacie; examinateur des brevets pendant vingt-trois ans, charge des demandes de brevets chimiques en 1908, 1909 et 1910.

Electro-chimie: J. H. Young, diplômé de l'université Queen en 1910, bachelier-es-sciences du génie électrique. Examinateur de brevets pendant onze ans. Charge des demandes électro-chimiques en 1914.

Métallurgie: J. T. Mitchell, bachelier-es-sciences en génie de l'université de Glasgow, Ecosse, 1909, a suivi les cours ordinaires de chimie présenté aux étudiants du génie. Dessinateur adjoint de la Steel Co., d'Ecosse, Hallside Works, Newton, (travaux de fournaise). Employé dans les mines métalliques de la Rhodésie, Afrique du Sud (travaux de broyage, d'amalgame, essai de l'or dans les cornues). De juin 1913 à septembre 1920 employé par une importante société d'avocats solliciteurs de brevets canadiens à la préparation et à l'obtention de brevets canadiens et américains. Est entré au bureau des brevets en 1920.

L. C. Prittie, bachelier-es-sciences de l'université Queen en minéralogie ou métallurgique travaille comme adjoint de M. Mitchell.

3. Tous les examinateurs dont les positions ont été abolies étaient considérés comme compétents dans leurs travaux. L'examinateur en question n'a pas fait preuve de la capacité des autres membres du personnel.

4. Celui qui occupait la position en question n'a pas été renvoyé. Cette position était une des trois supprimées pour la raison donnée au n° 1 et en conséquence on s'est dispensé des services de l'employé.

5. N'étant pas naturellement au courant de la compétence du personnel maintenu, composé de quinze examinateurs fonctionnaires, sans compter le principal et cinq adjoints, certaines industries métallurgiques et professions ont représenté que l'abolition de la position en question pourrait nuire à ces industries.

LE STEAMER "GULNARE"

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Le vapeur du Gouvernement *Gulnare* a-t-il été désarmé?
2. Dans l'affirmative, quand, et pourquoi?
3. Qui a été mis en charge de ce vapeur?
4. Quel salaire lui a-t-on payé?
5. Qui est maintenant en charge du *Gulnare*, et quel est son salaire?

L'hon. M. STEWART (pour le ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. Le *Gulnare* fut désarmé le 25 octobre 1923, étant donné que les levés hydrographiques sur le golfe Saint-Laurent étaient terminés pour la saison. Du fait de la diminution effective dans les crédits du service géodésique, nous avons décidé de désarmer le *Gulnare* pour l'exercice 1924-1925.

3. Le vapeur est en charge du capitaine O. J. Morin, qui en a constamment eu le commandement depuis le mois d'avril 1920, et donné un service très efficace. M. Morin connaît à fond le golfe et le bas du fleuve; il est donc essentiel dans l'intérêt du service géodésique que les services de ce marin soient retenus jusqu'à l'achèvement de ce travail. Outre la garde de navire, le capitaine Morin s'occupe à effectuer les réparations nécessaires.

4. Au cours de l'exercice 1923-1924, le capitaine Morin a touché un traitement mensuel de $160.

5. Le capitaine O. J. Morin, aux appointements de $160 par mois.

LE COLONEL JOHN McCOMBE

M. HANSON demande:

1. Quelles sont les fonctions du colonel John McCombe du département du Rétablissement civil des soldats?
2. Quels sont ses appointements?
3. Qui a recommané sa nomination?
4. Fait-il d'autre travail du Gouvernement à l'heure actuelle?
5. Dans l'affirmative, lequel?
6. Quels devoirs a-t-il quant au département du Rétablissement civil des soldats, et combien de jours a-t-il donnés à ces devoirs l'année dernière?
7. Combien d'argent a-t-il retiré l'an dernier en appointements?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des Soldats):

1. Il consacre une partie de son temps au département en qualité d'inspecteur des services médicaux.

2. $3,300 par année.

3. Le directeur des service médicaux, département du Rétablissement civil des Soldats.

4 et 5 Non.

6. (a) Aux ordres du département, pour l'inspection des hôpitaux, des sanatoria, des cliniques et de tout le personnel du district médical du département, afin de faire rapport en conséquence; c'est lui aussi qui propose les diminutions qui peuvent être effectuées dans le personnel sans nuire à l'efficacité du service.

(b) 175 jours.

7. $3,300.

LES APPELS SOUS LE REGIME DE LA LOI DES PENSIONS

M. CLARK demande:

1. Pourquoi les appels interjetés en vertu de l'article 12 (2) de la loi des pensions, modifiée en 1923, ont été refusés?
2. Le bureau fédéral d'appel et la commission des pensions peuvent-ils juridiquement accorder des pensions à titre d'indemnité en vertu de cet article modifié?
3. Dans l'affirmative, sur quelles catégories les modifications portent-elles?

L'hon. M. BELAND: L'interprétation que donnent à l'article 12 de la loi des pensions, tel qu'elle fut modifiée en 1923, la commission mixte d'appel et les commissaires des pensions, c'est qu'une pension ou une indemnité ne peut être accordée que dans le cas où une pension a été refusée parce que la mort ou l'invalidité d'un ancien soldat est attribuable à son inconduite. Même en vertu de cette interprétation, la commission mixte ne peut octroyer une pension ou une indemnité en s'autorisant du texte du statut, à savoir: "Parce qu'il ni entre dans aucune des catégories établies" La première partie de l'article 12 décrète ce qui doit être fait pour les cas dus à l'inconduite; ils n'entrent donc pas dans une catégorie que la loi n'a pas prévue. De plus, les mots: "parce qu'il n'entre dans aucune des catégories établies" excluent l'interprétation que le pouvoir discrétionnaire conféré à la commission des pensions devra être exercé de concert par la commission d'appel et les commissaires des pensions.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

LE RAPATRIEMENT DES ANCIENS SUJETS BRITANNIQUES

M. CLARK demande:

1. Le Gouvernement sait-il que les citoyens américains nés au Canada ou anciennement sujets britanniques sont tenus d'habiter un dominion de Sa Majesté pendant au moins cinq ans avant de pouvoir être naturalisés de nouveau?
2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi au cours de la session actuelle pour modifier la loi de naturalisation, de façon que ces citoyens puissent reprendre leurs droits dans un délai d'habitation plus court qu'il n'est exigé dans la loi actuelle?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. Oui. Le comité interdépartemental nommé le 9 février 1899 par le très honorable M. W. Riddley, secrétaire d'Etat pour le ministère des Affaires intérieures, a fait rapport le 24 juillet 1901. Le rapport, en ce qui regarde la question de la réadmission des sujets d'origine britannique qui ont été dénaturalisés, s'exprime comme suit:

Article 35: "Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de maintenir la distinction que fait la loi de 1870, article 8, entre la "réadmission" et la "naturalisation". Quelqu'un est devenu un étranger sous le régime des dispositions de la loi doit, avant qu'il ou qu'elle soit apte pour la réadmission, remplir les mêmes conditions que celles qui sont requises pour la naturalisation.

Nous ne voyons pas qu'il ait lieu d'établir une distinction entre les aubains en général et ceux qui le sont devenus en vertu d'un statut. Nous considérons que si les dispositions de l'article 8 étaient rappelées et ne devaient jamais revivre, la loi se trouverait simplifiée. Cet article a été étudiée, sans doute, aux conférences impériales qui ont eu pour résultat l'approbation de la loi de naturalisation de 1914.

2. Les dispositions de la loi de naturalisation furent fixées après avoir été discutées aux conférences impériales de 1907 et de 1911. Cette législation est uniforme pour tout l'empire britannique et il faudrait commencer par soumettre à une conférence impériale les modifications qu'il serait question d'y apporter.

COMMISSION DES GRANDES ROUTES DU CANADA

M. KELLNER demande:

1. Quelles sont les fonctions de la commission des grandes routes du Canada?
2. Quand a-t-elle été formée?

3. La commission peut-elle en vertu de la loi des grandes routes, débourser ou déterminer l'emploi des subventions accordées aux provinces?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Voici quels sont les devoirs des commissaires des grandes routes, d'après le classement effectué par la commission du service civil et approuvé par un décret du conseil (c. p. 1184) en date du 1er juin 1920:

Sous la direction du sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, exécuter la loi des grandes routes du Canada et contrôler la distribution des subventions accordées par le gouvernement fédéral aux provinces pour la construction de grandes routes; conférer avec et renseigner les législatures provinciales et les ingénieurs des grandes routes sur les questions se rattachant à celles-ci; promulguer des règlements concernant la construction des grandes routes prévues dans l'acte; surveiller l'inspection des grandes routes et des pavages; voir à ce que soient observés les termes des subventions accordées et faire tout autre travail requis à ce sujet.

2. Le 15 mai 1919.

3. Comme il est dit dans l'acte, sur rapport de ses vérificateurs et de ses ingénieurs préposés à l'inspection, la commission est d'avis qu'il y a lieu de faire les paiements aux provinces.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA—EQUIPEMENT

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quelles commandes de wagons, locomotives et autre équipement le National-Canadien ou autre compagnie qu'il comprend, ou autre compagnie dont le gouvernement canadien détient la majorité du capital, ont placées dans les années 1922 et 1923?

2. A quelles compagnies ces commandes ont-elles été donnés? A quels prix et conditions, et quand?

3. Quelques-unes de ces commandes ont-elles été données en régie intéressée, et, dans l'affirmative, à quelles compagnies et pour quelles quantités?

4. Le Gouvernement a-t-il approuvé ces commandes et ces conditions?

L'hon. M. GRAHAM:

1 et 2. Voici les articles de matériel roulant qui ont été commandés en 1922: 250 wagons réfrigérants pour la Chicago, New-York and Boston Co., construite par la American Car and Foundry Company à raison de $3,132.11 chacun. Un wagon automobile à essence acheté de la National Steel Car Corporation à raison de $27,500.00 plus l'impôt sur les ventes. Voici le matériel qui a été commandé en 1923:

Locomotives.	Prix.	Total y comp. impôt sur vente.
16 Type "mountain", Canadian Locomotive Co..	$74,500.00	$1,245,640.00
16 Type "consolidation", American Locomotive Co..	47,165.00	754,640.00
5 Type "Pacifique", American Locomotive Co..	56,000.00	230,000.00
35 Type "mickado", Montreal Locomotive Co..	66,500.00	2,431,453.75
10 Type "mickado", American Locomitive Co....	56,795.00	567,950.00
8 Type "mickado", American Locomotive	56,625.00	451,208.00
10 Type "mickado", Canadian Locomotive Co..	66,500.00	694,925.00
10 Locomotives de manœuvre, Canadian Locomotive Co..	41,000.00	430,749.00
8 Locomotives de manœuvre, American Locomotive Co..	37,570.00	300,560.00
5 Locomotive de manœuvre, Lima Locomotive Co..	51,700.00	258,500.00
5 Locomotives de manœuvre, American Locomotive Co..	38,092.00	190,460.00
3 Locomotives de manœuvre, Lima Locomotive Co..	40,000.00	120,000.00
7 Locomotives de gare, Canadian Locomotive Co..	52,500.00	384,037.00
Equipement relatif au trafic-voyageurs—		..
x-35 Voitures de première classe, Canadian Car and Foundry....	35,443.81	1,296,357.35
x-6 Voitures mixtes de première et de seconde classe, Canadian Car and Foundry....	35,443.81	222,232.19
50 wagons réfrigérants, pour le service des messageries, National Steel Car..	10,550.00	551,237.50
x-20 Fourgons, Canadian Car & Foundry	24,750.00	517,275.00
x-10 Fourgons, National Steel Car.. ..	24,750.00	258,637.50
x-30 wagons-lits, Canadian Car & Foundry Company..	49,400.00	1,548,690.00
x-10 wagons-poste, Canadian Car & Foundry Company..	29,650.00	309,842.50
Fourgons à marchandise 250 wagons-réfrigérants, American Car & Foundry	3,132.11	783,027.50
1,000 wagons couverts, 40 tonnes, Canadian Car & Foundry.. ..	2,550.00	2,669,750.00

1,000 wagons couverts, 40 tonnes, National Steel Car..	2,555.84	2,670,852.80
500 wagons couverts, 40 tonnes, Eastern Car Company..	2,555.20	1,277,600.00
750 wagons couverts, 60 tonnes, Canadian Car & Foundry	3,200.00	2,508,000.00
250 wagons couverts, 60 tonnes, National Steel Car..	3,200.00	834,000.00
1,000 fourgons à automobiles, 40 tonnes, Pressed Steel Car Co.	2,275.00	2,275,000.00
600 fourgons à automobiles, 40 tonnes, Canadian Car & Foundry Company..	2,625.00	1,645,875.00
400 fourgons à automobiles, 40 tonnes, National Steel Car.. ..	2,625.00	1,097,250.00
100 wagons d'utilité générale, Pressed Steel Car Company	2,300.00	230,000.00
100 wagons d'utilité générale, Eastern Car Company..	2,950.00	295,000.00
100 wagons à trémies, Eastern Car Company..	2,750.00	287,375.00
100 wagons à sable Hart, Canadian Car & Foundry	3,264.00	341,140.00
12 wagons plats à contre-bas, Canadian Car & Foundry..	5,930.00	74,362.25
8 chasse-neige, tout en acier, Eastern Car Company..	10,500.00	87,780.00
32 wagons à minerais, Nichols Chemical Co.	650.00	20,800.00
6 wagons à accumulateurs, International Equipment Company.	44,500.00	267,000.00

Toutes ces commandes de matériel d'exploitation ont été adjugées à l'enchère.

Les locomotives et les wagons qui ont été commandés aux Etats-Unis devaient être utilisés dans ce pays-là.

3. Les commandes indiquées par un "x" ont été placées au prix des matériaux et de la main-d'œuvre plus une commission de tant. La direction a publié des avis d'adjudication, mais elle a cru que les prix demandés n'étaient pas assez bas pour lui donner raison de les accepter. Elle a donc fixé une mise à prix un peu moins élevée que l'offre la plus basse et elle a conclu des marchés avec les compagnies qui ne devaient pas dépasser le montant fixé. Grâce à cet arrangement, elle était certaine que le coût du matériel d'exploitation n'excéderait pas une certaine somme et qu'elle profiterait des économies que les fournisseurs pourraient faire. En conséquence, elle a reçu, le plus souvent, des rabais de la part des fabricants de wagons.

4. Aucune commande n'a été placée d'après l'ordre du président.

[L'hon. M. Graham.]

TRAVERSES DU NATIONAL-CANADIEN

M. WILSON demande:

Dans les comptes du National-Canadien, le coût des traverses créosotées et du remplacement des traverses ordinaires, est-il imputé au capital?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Non.

LE NATIONAL-CANADIEN ET LA HOME BANK

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Lorsque le chèque d'un million fut tiré sur la banque utilisée par le National-Canadien, pour être déposé à la Home Bank, quel était le reliquat à l'avoir du chemin de fer dans la banque sur laquelle le chèque en question avait été tiré?

2. Quel était le total des autres chèques tirés sur cette banque, et non présentés, y compris les chèques de paye?

3. Quel était le total d'autres chèques tirés sur cette banque, jusqu'à la fin du mois alors courant, y compris les chèques de paye?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

1. $3,146,180.50.
2. $759,453.75.
3. $72,745,744.72.

FRAIS OBLIGATOIRES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. ARTHURS demande:

La réponse donnée à la question n° 11 le 31 mars disait que les frais obligatoires du National-Canadien au 31 décembre 1922, étaient de $59,400,476, mais le rapport du département des Chemins de fer et des Canaux, 1923, donnait $62,454,527 comme total des frais susdits jusqu'à ce jour-là. Quels chiffres sont exacts?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Les frais obligatoires, publiés l'an dernier, comprenaient l'intérêt sur les effets et les avances des différentes compagnies.

Dans l'intervalle, les diffrentes compagnies ont été réunies en un seul réseau, et l'état des frais obligatoires de cette année n'embrasse pas les valeurs que les compagnies possèdent en commun. Pour que les données de 1923 puissent utilement servir de terme de comparaison, il a fallu inscrire de nouveau les frais obligatoires de 1922. En outre, les frais fixes du Vermont-Central ne sont pas inclus dans le premier montant que mentionne la question ils le sont dans le total que donne le rapport annuel du ministère.

EMPLOYES DES ATELIERS DE SAINT-MALO

M. DECHENE demande:

1. Un M. Young a-t-il été récemment nommé à un poste aux ateliers de Saint-Malo, pour remplacer M. Langis, contremaître?

2. Dans l'affirmative, M. Young sait-il assez le français pour donner des ordres aux employés qui travaillent sous sa direction?

L'hon. M. GRAHAM:

1 et 2. Oui.

M. DECHENE demande:

1. A-t-on porté des accusations de vol contre les nommés Hughes et Jackson employés du National-Canadien aux ateliers de Saint-Malo, ville de Québec?

2. Dans l'affirmative, quand?

3. Les accusés ont-il été admis à caution?

4. Y a-t-il eu procès?

5. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Contre Jackson, mais non contre Hughes.

2. Le 10 septembre 1923.

3 et 4. Non.

5. Il y a eu désistement.

M. M. P. FENNELL

L'hon. M. BAXTER demande:

1. M. P. Fennell a-t-il été nommé commissaire du commerce en Europe?

2. Qui l'a nommé?

3. La commission du service civil a-t-elle été consultée et quelle a été sa décision?

4. A quels appointements la nomination a-t-elle été faite?

5. Quelle a été la raison de cette nomination?

L'hon. M. STEWART: La réponse à cette question est dans la négative.

LOYER DES BUREAUX DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

M. COOTE demande:

1. Combien la commission d'établissement des soldats a-t-elle payé à titre de loyer de bureaux: (a) à Edmonton et (b) à Calgary au cours de l'exercice 1922-1923?

2. Quelle est l'aire de plancher stipulée en chaque bail?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. (*a*) A Edmonton, $15,276.67; (*b*) à Calgary, $8,400.

2. A Edmonton, 10,325 pieds carrés d'aire de plancher, du 1er avril 1922 au 28 février 1923 (11 mois), et 5,523 pieds carrés en mars 1923. A Calgary, 6,000 pieds carrés.

FEU LE CAPITAINE PERCY R. WHITE

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Le Gouvernement a-t-il émis une ou des polices d'assurance sur la vie de feu Percy-R. White, capitaine au 39e bataillon du corps expéditionnaire?

2. Dans l'affirmative, quel était le montant de chaque police?

3. Quels en étaient les bénéficiaires?

4. Quelle était la nature de ces polices?

5. Quels étaient le tarif et la prime perçus pour ces assurances?

6. Le Gouvernement a-t-il fait des déboursés relativement à ces polices?

7. Dans l'affirmative, à quelle date ces versements ont-ils été faits sur chaque police, et quel en est le chiffre?

8. A qui et pour qui chaque payement a-t-il été fait?

9. Si les paiements ont été faits au tuteur officiel pour le compte de l'enfant de l'assuré, quels sont les dates et les montants de chaque paiement, et à quel tuteur officiel l'argent a-t-il été payé?

10. A-t-on fait quelque déduction sur l'un ou l'autre de ces paiements?

11. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces déductions?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rétablissement des Soldats):

1. Il a émis une police.

2. $2,000.

3. Florence G. White, épouse, et Charles R. White, fils.

4. Assurance-vie payable en vingt versements.

5. (*a*) Tarif de $4.88 par mois; (*b*) total de la prime versée, $53.68.

6. Oui.

7. (*a*) A Mme Florence G. White, pour son propre compte: le 25 novembre 1922, $200.00; le 6 décembre 1922, $179.70; le 27 juillet 1922, $179.70.

(*b*) A M. F. W. Harcourt, tuteur officiel de l'Ontario, pour le compte de Charles R. White: le 31 janvier 1923, $379.70; le 14 août 1923, $179.70.

8 et 9. Répondu sous le n° 7.

10. Rien n'a été déduit des deniers payables à compte de l'assurance, mais, en conformité de l'article 10 de la loi de l'assurance des soldats rapatriés, ce que l'on a payé en sus de $500 a été déduit de la pension subséquemment accordée à la veuve et à l'enfant.

11. Répondu sous le n° 10.

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Quelle pension a-t-on accordée à Mme Florence-G. White, veuve de Percy-R. White, capitaine au 39e bataillon des troupes expéditionnaires, par suite du décès de ce dernier?

2. Quand cette pension a-t-elle commencé à courir?

3. A quelle date et pour quelle somme chaque versement a-t-il été fait à Mme Florence White sur cette pension, et comment a-t-on déterminé le chiffre de chaque paiement?

4. A quelle date et pour quelle somme chaque versement a-t-il été fait à Charles-R. White, enfant dudit capitaine White, ou au tuteur officiel pour le compte de l'enfant?

5. Quelles déductions a-t-on faites sur les paiements à ladite Florence-G. White, et quelle est la nature de chacune de ces déductions?

6. Quelles déductions s'il en est a-t-on faites sur les paiements dus à l'enfant susdit, et quelle est la nature de ces déductions?

L'hon. H. S. BELAND:

1. $66.67 par mois.

2. 25 juillet, 1921.

3. (a) Le 18 mars 1924, un paiement au montant de $1,691.41, représentant:

(i) Pension à Mme White du 25 juillet, 1921 au 29 février 1924, à $66.67 par mois	$2,081 82
(ii)*Pension à Charles White du 25 juillet, 1922, à $15 par mois	228 39
Total	$2,310 21
Moins les paiements d'assurance en sus de $500	618 80
	$1,691 41

(*b*) Le 31 mars 1924, $66.27, étant la pension du mois de mars.

4. Les paiements relatifs à la pension n'ont pas été faits à Charles R. White ni à l'administrateur officiel pour son compte.

5. Répondu sous le n° 3.

6. Répondu sous les nos 3 et 4.

*Comme Charles R. White a atteint l'âge de seize ans le 31 octobre 1922, il n'a plus droit à la pension après cette date.

L'hon. H. S. BELAND (ministre du Rétablissement des soldats): Le 2 avril, comme on le voit à la page 974 du hansard non revisé, l'honorable M. Manion a posé la question suivante:

Quelle somme totale représente l'addition de l'allocation de vie chère aux pensions ordinaires des soldats et de leurs familles?

A cela j'ai répondu:

(a) Pensionnaires invalides, $4,184,375.00; (b) Membres des familles comme pensionnaires, $3,679,200. Total, $7,863,575.00.

Le département m'a appris que cette réponse n'est pas exacte et je désire faire la correction. La réponse aurait du être:

(a) Pensionnaires invalides, $4,099,334; (b) Ayants droit à titre de pensionnaires, $2,227,021. Total, $6,326,355.

Je regrette cette erreur involontaire.

L'hon. R. J. MANION: Puis-je demander au ministre quelles classes n'ont pas d'indemnités vu qu'elles se montent à 50 p. 100 et que, par conséquent, si tous en bénéficiaient, ces indemnités s'éleveraient à plus de 10 millions vu que les pensions totales sont de près de 33 millions. Si je comprends bien, ceux qui ont un grade plus élevé que celui de capitaine n'ont pas droit à l'indemnité. Quelles autres classes sont laissées de côté?

L'hon. M. BELAND: Mon honorable ami constatera que, par exemple, la pension des enfants au-dessous de quinze et seize ans est fixée par la loi à $15, $12 et $10.

[M. Black (Yukon).]

L'hon. M. MANION: Ils ne jouissent pas de l'indemnité?

L'hon. M. BELAND: Non. Il y a une catégorie de pensionnaires tels que pères et mères, frères et sœurs, à qui la pension est accordée et évaluée à la discrétion des commissaires. Cette pension est proportionnée aux besoins et au degré de parenté. Cette catégorie ne relève pas de la disposition relative à l'indemnité et il y a d'autres classes.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN DEMANDES DE DOCUMENTS

ACHAT DE MIRES DE CARABINES

Par M. ARTHURS:

1. Le Gouvernement a-t-il adjugé, par l'entremise du département de la Défense nationale une entreprise pour la fourniture de mires ou de bases de carabines à McKay & Fraser Limited, de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, pour combien de mires ou bases, et à quel prix?

3. A-t-on demandé des soumissions avant d'adjuger l'entreprise?

4. Le département projette-t-il d'autres commandes de mires ou bases de carabines, ou la commande actuelle suffit-elle aux besoins actuels du département?

5. Ces mires ou bases sont-elles adaptées au tir à la cible ou au service de guerre?

6. Quel fonctionnaire du département de la Défense nationale a recommandé l'achat de ces mires ou bases de carabines?

LES RECETTES DU PONT VICTORIA

Par M. ARCHAMBAULT:

1. Quelles ont été les recettes du pont Victoria entre Montréal et Saint-Lambert, en 1923?

2. Quelles ont été les dépenses totales de ce pont dans la même année, en (a) entretien, (b) salaires, et (c) réparations?

3. Quelles ont été les recettes de ce pont, provenant: (a) des chemins de fer, (b) des tramways, (c) des automobiles, (d) des autres voitures, (e) des piétons?

4. Combien d'automobiles ont traversé le pont dans l'année susdite?

5. Combien d'automobiles ont traversé le pont en juin, juillet, août, septembre et octobre, respectivement?

QUESTIONS TRANSFORMEES EN DEMANDES DE DOCUMENTS

LE CLASSEMENT DES ŒUFS

Par l'hon. H. H. STEVENS:

Copie de tous télégrammes, correspondances, et autres documents que le ministre de l'Agriculture ou un fonctionnaire de son département, a échangés avec le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Anglaise ou un fonctionnaire de son département, relativement aux règlements sur le classement et le marquage des œufs.

BASE NAVALE DE SINGAPOUR

Le très hon. M. MEIGHEN demande:

Copie de tous télégrammes, correspondances, écrits et autres documents échangés entre le département des Affaires extérieures et le gouvernement britannique relativement à la base navale de Singapour.

EXPLOITATION DE L'ENERGIE HYDRAULIQUE DE CARILLON

Par M. DESLAURIERS:

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, correspondance, etc., que le Gouvernement ou un de ses départements possède relativement à l'exploitation de l'énergie hydraulique à Carillon, et à la permission de vendre l'énergie aux Etats-Unis.

VENTES DE PROPRIETES DU NATIONAL-CANADIEN

Par l'hon. sir HENRY DRAYTON:

Relevé indiquant toutes les propriétés vendues par le National-Canadien, une compagnie incorporée formant partie du réseau, ou exploitée par lui, dans les années 1922 et 1923; indiquant aussi la date de ces ventes, les noms et les adresses des acheteurs, et le prix payé dans chaque cas.

FRET MARITIME DU CHEMIN DE FER DU NATIONAL-CANADIEN

Par M. MacLAREN:

Relevé indiquant (a) le tonnage du fret reçu par le National-Canadien, entrant et sortant à Portland, Maine, en 1922 et 1923; (b) le tonnage du fret reçu par le même chemin de fer dans les mêmes années entrant et sortant à Saint-Jean (N.-B.), et à Halifax; (c) le tonnage du fret reçu par le Pacifique-Canadien dans les mêmes années, entrant et sortant à Saint-Jean (N.-B.).

COMMISSION ROYALE SUR LA PATE A BOIS

L'hon. M. STEVENS demande:

Copie de la preuve ou des déclarations faites devant la commission royale sur le bois à pâte par M. Piché et d'autres témoins, membres ou fonctionnaires du gouvernement de Québec.

TRAVERSES POUR LE NATIONAL-CANADIEN

Par M. CHAPLIN:

Copie de tous papiers, lettres, rapports et autres documents relatifs à l'achat de traverses de chemin de fer par le National-Canadien ou un de ses représentants, y compris la correspondance échangée avec les firmes desquelles les traverses avaient été achetées, les rapports sur le prix payé, et aussi les bordereaux et pièces justificatives indiquant le coût de tous les établissements de créosotage en construction ou achevés par le National-Canadien en 1923.

L'hon. M. GRAHAM: Je désirerais que mon honorable ami réservât cette motion afin que je communique avec lui à ce sujet. Au vrai, il y a deux ou trois cents contrats pour des traverses, et l'on comprend facilement le volume de correspondance que nécessitent ces transactions. S'il s'agit de quelque contrat particulier, ou quelque douzaine de contrats, nous en donnerons volontiers les renseignements à mon honorable ami. Je dirai cependant, de la part du conseil d'administration que leurs affaires personnelles,—et elles sont personnelles en quelque sorte,—ne devraient pas être rendues publiques plus qu'il ne faut, en Parlement. On ne considère pas qu'il est bien, au point de vue affaires, de divulguer publiquement les transactions d'une compagnie aussi importante que celle-ci, d'autant plus que quelques-unes sont en cours actuellement. Si donc mon hnorable ami veut réserver la motion, nous discuterons ensemble cette question, et verrons à nous entendre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je demander si le ministre considère que le renseignement demandé dans cette motion est tant soit peu confidentiel?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas eu l'occasion de discuter cette question avec les administrateurs. Quelques-uns de ces contrats n'ont peut-être été mis à exécution qu'en partie; il s'y trouve peut-être quelque chose de confidentiel, et d'ailleurs, ce n'est pas autant cela que le fait que l'on s'oppose à ce que les renseignements concernant les contrats entiers soient rendus publics. Je ne crois pas qu'aucune compagnie aimerait davantage cette publicité donnée à leurs affaires.

M. CHAPLIN: J'attendrai volontiers quelques jours, jusqu'à ce que j'aie parlé de cette question avec le ministre. Je lui rappellerai cependant que d'autres questions de même nature ont déjà été posées, et je ne sache pas que nous, alors que nous étions de l'autre côté de la Chambre ayons jamais refusé de donner les renseignements concernant une année écoulée. Je comprends que les affaires de cette compagnie de chemins de fer ne devraient pas être divulguées à leurs concurrents. Je ne demande rien qui concerne les affaires conrantes mais je ne vois pas qu'il puisse y avoir de difficulté relativement aux affaires qui ont été terminées. Toutefois, il me fera plaisir d'en parler avec le ministre.

(La motion est réservée).

VENTES DES PROPRIETES DU CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN

Par L'hon. sir HENRY DRAYTON:

Relevé indiquant toutes les propriétés vendues par le National-Canadien, une compagnie incorporée formant partie du réseau, ou exploitée par lui, dans les années 1922 et 1923; indiquant aussi la date de ces ventes, les noms et les adresses des acheteurs, et le prix payé dans chaque cas.

L'hon. M. GRAHAM: Les honorables membres se souviennent sans doute que l'an dernier le Gouvernement déposa, sur la motion du très honorable chef de l'opposition, un relevé pareil à celui-ci; je crois qu'il allait jusqu'au mois de juin 1923. Cela nous éviterait du travail si l'honorable député (Sir Henry Drayton) consentait à l'accepter en réponse à sa demande, à condition qu'on le complète jusqu'à date.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si le relevé en question contenait tous les renseignements

présentement demandés jusqu'à la dite date inclusivement, tout ce qui est nécessaire évidemment est de la compléter.

(La motion est adoptée.)

LES FONCTIONNAIRES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Par M. DOUCET:

Relevé indiquant les noms de tous les fonctionnaires du National-Canadien, y compris les surintendants et fonctionnaires ou employés spéciaux qui touchent des appointements supérieurs à ceux des surintendants; aussi les appointements de chacun.

L'hon. M. GRAHAM: Un relevé presque identique à celui-ci a été communiqué à la Chambre l'autre jour; la réponse de la direction des chemins de fer Nationaux n'a fait aucune mention des appointements. Le réseau national est régi par un conseil de direction, aux termes mêmes de la loi; c'est donc ce conseil qui fournirait les renseignements demandés ici.

Le très hon. M. MEIGHEN: A ce propos, je réponds au ministre, premièrement, qu'on ne devrait jamais considérer comme confidentielles des choses de la sorte qui ont trait à des fonctionnaires; ensuite, qu'aux Etats-Unis, ces détails sont publiés par la commission chargée de ces affaires de voies ferrées. Apparemment il n'y a aucune nécessité de cacher ces choses en Canada; cela serait du reste inexplicable de la part du Gouvernement actuel en vue de l'attitude qu'il adopta voilà quelques années.

L'hon. M. GRAHAM: Cela s'applique à tous les chemins de fer aux Etats-Unis.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce que j'ai raison de croire que cette motion n° 6 est adoptée?

L'hon. M. GRAHAM: Oui: adoptée avec l'explication.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous ne pouvez pas adopter une explication.

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LA PROTECTION DE CERTAINS COMPTES D'EPARGNE DANS LES BANQUES

M. LADNER (Vancouver-Sud) propose le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué et chargé de faire enquête et rapport sur la modification de la loi des banques en vue d'établir, dans les banques autorisées du Canada et, en sus des comptes qui existent déjà, un compte spécial d'épargne, ou autre genre de compte d'épargne, qui protégerait le déposant à ce compte spécial d'épargnes d'une banque ou succursale de banque, et le garantirait de pertes jusqu'à concurrence de $3,000, en vertu d'un principe que les articles 62 à 69 inclusivement comportent actuellement, touchant la protection des billets de banque au moyen du fonds appelé "fonds de rachat du cours des banques"; ou d'établir ce compte spécial d'épargne en conformité de quelque autre principe d'assurance dont la prime serait payée par le déposant ou par une banque autorisée du Canada, ou par les deux, ou de l'établir au sens que le comité jugera opportun, de façon à protéger raisonnablement les déposants aux comptes d'épargne, et jusqu'à concurrence d'une somme que le comité pourrait lui-même déterminer.

L'hon. M. MANION: Lorsqu'il donnait lecture du projet de résolution Son Honneur Monsieur l'Orateur a cité mon nom comme appuyant le motionnaire. Si je seconde la motion c'est simplement pour la forme. Je n'ai rien du tout à y voir, mais puisque monsieur l'Orateur a mentionné mon nom, j'ai laissé faire.

M. l'ORATEUR: Si l'auteur de la motion désire se faire appuyer par quelque autre honorable député il est libre de le faire. Ne trouvant pas de nom à l'appui de la motion j'ai nommé l'honorable député tout naturellement parce qu'il était assis là tout près. Il va sans dire que s'il n'y a pas d'objection il n'y a point de mal.

M. LADNER: Celui qui propose cette motion ose espérer qu'avant qu'il ait repris son siège l'honorable représentant qui l'appuie pour la forme l'appuiera pour de bon. Voilà quelques jours la Chambre discuta assez longuement l'affaire de la Home Bank. A cette occasion la plupart des discours avaient plutôt un ton de censure; très juste, d'ailleurs. Le présent projet de résolution cherche à attirer l'attention des honorables membres sur l'opportunité d'élaborer une méthode pratique de protéger les déposants mieux qu'ils ne l'ont été par le passé. Voici quels sont ses objets:

L'élaboration d'un régime définitif et pratique qui assure la protection immédiate aux épargnes confiées aux banques par la masse de nos gens prévoyants.

Rétablir la confiance du public dans toutes les banques d'une manière générale.

Permettre aux petites banques de continuer à faire concurrence aux grandes et assurer ainsi au public un meilleur service.

Empêcher que les gens placent leurs économies en bons de l'Etat dans les caisses d'épargnes de l'Etat et en valeurs à longue échéance, encourager le placement de ces fonds dans nos banques autorisées où il leur convient d'être, et ainsi aider l'industrie, l'agriculture et le commerce à développer le pays.

L'ensemble de la situation bancaire au Canada et l'intérêt général que le public lui porte viennent en grande partie de la fusion de certaines banques depuis que le comité

parlementaire a fait son rapport, l'an dernier, et cet intérêt n'a fait que s'intensifier depuis le déconfiture de la Home Bank. Je n'ai point l'intention de discuter longuement ce sujet, si même je le discute mais je demanderai à mes collègues de se considérer comme le commun des citoyens, et, pour donner à mon explication une forme concrète, je les prierai de m'accompagner jusqu'à Fernie, en Colombie-Anglaise et de se rendre jusqu'aux mines de charbon de Coal-Creek. Mettons-nous à la place de l'ouvrier, du petit commerçant, de la personne économe qui désire placer ses économies dans une banque par mesure de sûreté. A Coal Creek, il y avait un petit bâtiment qui servait de bureaux à la compagnie. A un bout du comptoir se trouvait le caissier de la compagnie et à l'autre bout le caissier de la Home Bank. A moins de faire plusieurs milles, les gens n'avaient pas d'autre endroit où is pouvaient déposer leur argent. Je citerai l'exemple, non pas théorique, mais réel d'un homme, ayant une haute position, qui avait économisé $7,200, afin que ses filles, dont le plus âgée avait seize ans, puissent quitter cette localité si éloignée pour aller en ville et là s'instruire et s'établir comme tout père voudrait établir ses enfants. Il a décidé sans doute d'économiser peu à peu. Que fait-on en général dans un cas semblable? Qu'a pu faire l'homme dont je parle? Il a vu une enseigne qui lui annoncait l'existence de cette banque. Un titre flamboyant lui a appris que cette banque était autorisée en vertu de la loi à faire des affaires et qu'aucune institution ne pouvait recevoir de dépôts à moins d'être régie par la loi des banques. Il a su que la banque en question avait un capital autorisé de 5 millions, un capital versé de 1,960,000 et une réserve de $550,000. En homme prudent, il a voulu prendre d'autres renseignements. De quelle façon? Il ne comprenait pas les rapports faits au Parlement et bien peu de gens les comprennent. Il a alors pris sur le comptoir où l'on dépose son argent le dix-huitième rapport de la Home-Bank, celui de l'exercice écoulé le 31 mai 1923. Voyons un peu comment ce rapport a pu le convaincre. D'abord, il a lu toute une liste de directeurs et d'administrateurs, puis des succursales, soixante-dix-huit en tout, ce qui indique que c'est une grosse et importante institution. Il a remarqué qu'on avait versé régulièrement des dividendes, que les dépôts du public représentaient 22 millions, ce qui est déjà une garantie. Il a trouvé que l'actif était estimé à 28 millions. Examinant enfin le rapport des vérificateurs, il s'est aperçu que ce rapport était en vertu de la loi des banques et des règlements du Parlement qui font la loi. Ce rapport dit entre autres:

Ce bilan a été examiné et trouvé conforme aux livres et pièces justificatives au bureau-chef, de même qu'aux rapports certifiés des succursales. L'encaisse a été vérifiée, au bureau-chef le 31 mai 1923 et à une autre époque, dans le cours de l'année. On a aussi vérifié l'encaisse d'une des succursales et, dans chaque cas, l'encaisse concordait avec les inscriptions aux livres de la banque.

Dans le rapport des administrateurs on trouve ceci:

Les bénéfices nets pour l'année, déduction faite des créances mauvaises et douteuses, réduction d'intérêt sur les billets non échus, paiement des taxes municipales, frais de gestion, etc., s'élèvent à $232,539.17.

Voici maintenant une déclaration du président, qui, parlant aux actionnaires de M. Jones, le vérificateur de la société, s'exprime en ces termes:

On vous demandera de désigner M. Jones pour agir comme vérificateur pour une autre année. On espère que les changements effectués permettront d'atteindre le but visé.

Puis vient l'avis du directeur général sur la solvabilité et la solidité de l'institution:

Mais nous avons fait des économies qui inspireront encore plus de confiance à l'avenir.

Finalement toute l'ironie de la situation se trouve dans cette résolution de deux actionnaires::

Que les actionnaires adressent leurs remerciments au gérant général, à son adjoint et aux fonctionnaires de la banque pour la façon efficace dont ils ont su s'acquitter de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé.

Mon but en repassant ce rapport est le suivant: Qu'a fait le Parlement avec la loi actuelle pour garantir le commun des citoyens qui prend toutes les précautions ordinaires pour protéger son épargne?

Aujourd'hui, la loi ne donne pas de protection et cette protection pourrait être accordée si le Parlement est disposé à enquêter cette affaire suffisamment et donner cette protection. Dans ce cas particulier, quelle était la situation au 31 mai 1923? La réserve de $550,000 était disparue; les 2 millions de capital étaient aussi disparus et on peut résumer le tout en disant que le rapport était une duperie, une farce et un crime contre le peuple du pays. A mon sens cela ne devrait pas se renouveler car nous ne pouvons pas avoir un second désastre comme celui de la Home Bank. Si le Gouvernement se désintéresse, nomme des commissions royales et attend qu'il arrive quelque chose, nous aurons de plus graves complications de nos institutions bancaires et la confiance publique sera encore plus ébranlée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous verrons les économies du peuple passer aux Etats-Unis, retirées de nos banques et placées en débentures du gouvernement ou en placements à long terme ce qui restreindra et compromettra les progrès de l'industrie et du commerce du pays.

Il y a quelques jours, alors que l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) présentait cette résolution, l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) proposait un amendement qu'on pourrait qualifier de "soporifique". D'après le *Journal* l'intention était d'empêcher ou d'éliminer toute enquête ou toute mesure remédiatrice qu'on devait et qu'on pouvait apporter. Néanmoins, l'amendement a été adopté.

Je désire maintenant répéter une ou deux observations que j'ai présentées il y a quelque jours touchant la centralisation des affaires bancaires au Canada. Je demanderai au Gouvernement de considérer sérieusement la situation car les faits seront évidents s'il se donne la peine d'examiner le moindrement les rapports fournis au Parlement par les banques elles-mêmes. Nous n'avons pas à nous tromper là-dessus. Le passé est sous nos yeux et le présent n'est qu'un lieu entre le passé et l'avenir. Les signes des temps indiquent décidément l'élimination des plus faibles banques et la centralisation des affaires bancaires entre les mains de quatre ou cinq des banques les plus importantes du pays. Quels sont ces signes? Il vous suffit de prendre les rapports officiels donnés par les banques, tous les mois, en vertu de la loi des banques, et d'en examiner quatre ou cinq aspects. J'ai fait cet examen au cours des trente dernières années. En 1867 le nombre de nos banques faisant affaires en concurrence au Canada était de 22. en 1890 de 40; en 1900, de 36; en 1910, de 28; et en 1924, de 14. Cependant, en toute justice pour le système bancaire du pays—qui est bon en soi—nous devons admettre que les services donnés par les banques se sont multipliés grâce aux succursales établies. En 1890 les banques avaient 402 succursales; 663 en 1900; 2,368 en 1910 et plus de 4,400 à la fin de 1923. Toutes ces succursales faisaient affaires et accommodaient les citoyens du pays. Les capitaux engagés dans les banques du Canada se comptent comme suit:

1890..	$ 60,000,000
1900..	67,000,000
1910..	100,000,000
1923..	123,000,000

Mais si le capital ne s'est augmenté que d'approximativement 84 p. 100 depuis 1900, le volume des affaires transigées a augmenté de plus que 1.100 p. 100. En 1900, d'après les rapports, les rapports, les affaires deprésentaient un milliard et demi, et, en 1923, ce chiffre était monté à 17 milliards. J'attire l'attention de la Chambre sur un autre fait significatif et c'est que si le capital a apparemment augmenté, on a tellement engagé de capitaux dans les édifices de banques et l'immeuble que le capital liquide de 1923 n'était que de 47 millions au lieu de 60 millions en 1900 et 74 millions en 1910. Tous ces faits sont évidents pour ceux qui se donnent la peine d'étudier la situation. Le trait le plus extraordinaire de mon analyse et qui est aussi exact que possible, ayant été vérifié plusieurs fois, c'est que sur un total de 2 milliards environ de dépôts, 70 p. 100 de ce montant sont entre les mains de quatre des banques les plus importantes alors que les autres 30 p. 100 se divisent entre les dix autres banques qui luttent pour survivre à cette concurrence. A mon sens c'est le trait le plus étonnant, le plus important et le plus significatif qui puisse indiquer la centralisation.

Examinons la situation depuis trente ans. En 1890, 30 p. 100 des dépôts se trouvaient dans les quatres plus grandes banques et 70 p. 100 dans les autres. En 1900 les quatre banques les plus importantes détenaient 40 p. 100 des dépôts et les autres avaient 60 p. 100. En 1910, la proportion était de 45 pour les quatre grandes banques et 55 pour les autres et en 1923, les pourcentages étaient respectivement de 70 p. 100 dans les quatre banques les plus importantes et 30 p. 100 dans les dix autres.

L'hon. M. MARCIL: Je ne veux pas interrompre inutilement l'honorable député, mais je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que cette discussion soit conforme au règlement. Chacun sait que lorsqu'un sujet a été envoyé pour étude à un comité de la Chambre on ne peut débattre aucune résolution traitant des mêmes questions.

Je constate que le 27 mars la Chambre a adopté une résolution renvoyant au comité permanent la question des banques et des garanties en faveur des déposants. La proposition de notre collègue serait admissible, si le comité avait déposé son rapport. Je suis fortement d'avis que notre collègue n'a pas le droit de discuter cette question aujourd'hui en l'absence d'un rapport du comité. Voici ce que dit May à ce sujet:

> Avant que le rapport et la preuve soient déposés sur le bureau il est irrégulier d'en parler dans le débat ou de poser une question visant les délibérations du comité. Quand un comité à la fin de son enquête, fait un rapport définitif à la Chambre, on considère que les travaux du comité sont terminés; si on désirait les poursuivre, il faudrait reconstituer le comité.

M. McMASTER: L'honorable député dit quelque chose sans doute puisqu'on voit remuer ses lèvres; mais aucun bruit ne nous parvient de ce côté.

L'hon. M. MARCIL: Je cite l'opinion de May à l'appui de l'objection que je viens de faire contre l'examen de la proposition dont

la Chambre est saisie par notre collègue. Mon avis est que l'honorable membre ne peut être admis à discuter cette question, parce que le 27 mars dernier la Chambre a adopté une résolution par laquelle elle a renvoyé à un comité parlementaire l'examen de la loi des banques et autres questions connexes, ainsi que l'affaire de la Home Bank et les mesures à prendre pour protéger les droits des déposants. Le comité en question est le comité permanent des banques et du commerce dont le rapport n'est pas encore déposé devant nous. Or l'honorable membre propose la création d'un nouveau comité pour s'occuper de quelques-unes des questions soumises à l'enquête du comité permanent. Je suis d'avis que ce débat est irrégulier tant que la Chambre n'aura pas reçu le rapport du comité permanent.

M. LADNER: La proposition de l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) à laquelle on a fait allusion, a pour objet une étude générale de la question. Cette proposition peut avoir quelque rapport avec celle, plus spécifique, que je soumets à l'Assemblée en ce moment. La première s'occupe de l'application générale d'un principe. Bien que je n'aie aucune autorité sous la main, je prétends que notre règlement permet de saisir la Chambre d'une proposition tendant au renvoi d'une question précise à un comité spécial, par la raison qu'une telle proposition est distincte d'une question de portée générale soumise à l'étude de quelque comité permanent.

L'hon. M. BAXTER: La distinction entre les deux cas a été, je pense, parfaitement établie.

Plusieurs VOIX: Plus fort, plus fort.

L'hon. M. BAXTER: Attendez que je fasse de la vapeur. On peut distinguer entre la discussion de questions soumises à l'examen d'un comité parlementaire et la proposition de créer un comité pour faire l'étude d'une question particulière qui ne paraît pas clairement avoir été renvoyée au premier comité. Si la proposition actuelle avait pour but d'obtenir un jugement sur une question déjà soumise à un comité parlementaire, elle empiéterait sur les attributions de ce comité. Mais il s'agit en l'occurrence d'une proposition précise de confier à un comité l'étude d'une question détachée. Je crois que le cas est différent de celui invoqué par l'honorable membre (M. Marcil).

M. l'ORATEUR: Quelqu'un demande-t-il la parole sur le point de règlement?

M. MacLEAN (York-Sud): La Chambre a déjà voté une proposition de ce genre, à mon avis.

M. l'ORATEUR: L'honorable membre trouvera le texte de cette résolution aux Procès-Verbaux de jeudi 27 mars.

L'hon. M. MARCIL: La motion déposée par l'honorable député de Calgary-Est fut modifiée et adoptée avec cette rédaction:

La Chambre est d'avis que, vu la faillite de la Home Bank et les poursuites et enquêtes déjà instituées, y compris celles de la commission royale nommée pour s'enquérir des faits allégués dans la requête des actionnaires ainsi que des affaires de la banque en général; considérant que la preuve faite et à faire devant plusieurs tribunaux pourra être mise à l'étude, le comité permanent des banques et du commerce devrait recevoir instruction d'examiner la loi des banques dans le but de proposer des amendements qui sauvegarderont davantage les intérêts des déposants et préviendront toute éventualité pareille, à l'avenir, et en outre d'étudier le rapport de la commission royale sur l'effet qu'il pourra avoir sur ces questions, et aussi la possibilité de faire en sorte que les déposants de la Home Bank ne subissent pas de pertes.

La question a été renvoyée à un comité perlementaire. Tant que celui-ci n'aura pas fait son rapport la discussion de cette motion est antiréglementaire.

M. LADNER: L'honorable député prétend-il que toute la question a été renvoyée au comité?

L'hon. M. MARCIL: Oui; tout ce qui a rapport aux banques et à la Home Bank ainsi que la protection des déposants en général.

M. RYCKMAN: Le texte de la résolution qui est inscrite à la page 750 du hansard non revisé a rapport à la Home Bank et, lorsqu'elle fait allusion aux déposants et aux affaires de banque en général, je prétends humblement qu'elle a trait aux déposants de la Home Bank. La dernière phrase de la motion du représentant de Calgary-Est (M. Irvine), montre que l'honorable député s'occupait de la Home Bank. Je n'approuve pas dans son entier la résolution actuellement proposée à la Chambre—mais, il est évident à mon sens que la présente motion a trait au domaine plus étendu des comptes d'épargne en général et diffère assurément de la résolution proposée par l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine). Bref, personne ne saurait lire le texte final de la résolution adoptée par le Parlement sans tirer la conclusion que les déposants mentionnés sont ceux de la Home Bank. Là où il est question des déposants en général, le contexte indique évidemment qu'il s'agit des déposants de la Home Bank, puisque avant et après c'est des déposants et des affaires de la Home Bank dont on parle.

M. l'ORATEUR: Quelque autre honorable député désire-t-il prendre la parole? Toute la question se résume donc à savoir s'il s'agit oui ou non de la reprise d'un débat antérieur.

Est-il conforme au Règlement de proposer une résolution pour renvoyer à un comité spécial le problème de la protection des déposants de n'importe quelle banque, par la création d'un fonds de rachat, lorsqu'un autre débat portant sur le même point a déjà eu lieu ces jours derniers? L'honorable député de Saint-Jean-et-Albert (M. Baxter) l'a déclaré à l'instant, voici un cas concret. Il est vrai que le 27 mars dernier, la Chambre a décidé de renvoyer au comité des banques et du commerce la question de savoir si les déposants en général ne devraient pas être protégés par un amendement à la loi des banques. On pourrait peut-être prétendre que cela comprend le sujet de la présente résolution. Cependant, je trouve une différence dans le fait que l'une des propositions est vague et générale tandis que l'autre propose un moyen précis de protéger les déposants. Elle tend à créer un nouvel organe pour garantir les épargnes des déposants.

Le principe est bien connu et il se trouve à la page 267 du Parliamentary Practice de May. Le voici:

Il est de règle dans les deux Chambres, ce qui est essentiel à l'accomplissement régulier de leurs fonctions, de ne connaître d'aucune question ou projet de loi véritablement semblable à une proposition sur laquelle elles se sont déjà prononcées durant la même session.

Et à la page 289, il commente ainsi le principe:

C'est un frein salutaire au désir des membres de ressusciter un débat déjà clos, et il ne servirait de rien d'interdire deux propositions semblables durant la même session si, par ailleurs, l'on en pouvait discuter les mérites à satiété.

A première vue, j'inclinerais à croire que la présente résolution ressuscite le débat antérieur, mais pour me servir de l'expression de May, je ne trouve pas qu'il s'agit véritablement de la même question. La présente résolution propose un plan précis: un fonds de rachat pour protéger les déposants au compte d'épargne dans les banques autorisés du Canada. Dans les circonstances, je suis disposé à permettre la continuation du débat. L'honorable député pourrait cependant, modifier sa proposition de manière à renvoyer la question avec instruction de faire rapport au comité des banques et du commerce au lieu d'un comité spécial.

M. LADNER: Monsieur l'Orateur, c'est là la meilleure méthode à mon sens de régler la question et je veux bien m'y conformer. La proposition que je demande à la Chambre d'approuver, c'est que les comptes d'épargne jusqu'à concurrence de $3,000,—de fait, je doute fort qu'il soit pratique de garantir des dépôts qui dépassent ce chiffre,—devraient être garanties par système d'assurance à peu près semblable à celui qui garantit les billets de banque. Il fut un temps où les détenteurs de billets de banque étaient considérés comme des créanciers ordinaires; les banques autorisées toutefois, sensibles à leurs intérêts et par considération aussi pour l'intérêt public, car il était dans l'intérêt public. . .

M. IRVINE: Puis-je interrompre mon honorable ami? En supposant que j'aurais une somme de $12,000 à déposer, ne pourrais-je pas faire quatre dépôts dans quatre banques différentes et être protégé dans chaque cas jusqu'à concurrence de $3,000?

M. LADNER: Je ne vois pas d'objection à cela. Au contraire, j'y vois un avantage puisque les dépôts seraient répartis entre plusieurs banques et elles en retireraient des bénéfices en conséquence.

En 1879, l'association des banquiers s'adressa au Parlement et demanda l'adoption d'une loi afin d'assurer la priorité aux détenteurs de billets de banque, sur les biens d'une institution en faillite.

Cette priorité s'appliquait non seulement à tous les autres créanciers, mais à ma connaissance c'est le seul cas où les dettes envers la couronne passaient au second rang. Je ne pense pas pouvoir mieux expliquer à la Chambre ce qui s'est passé alors qu'en citant un extrait d'une petite brochure: "Affaire de banques canadiennes" écrite par feu sir Edmund Walker. Il me semble qu'avec la mort de sir Edmund Walker, le Canada a perdu un de ses grands hommes. Il était non seulement un philanthrope mais un protecteur des arts et de la littérature et il prenait un vif intérêt à l'éducation. En un mot, c'était le type d'homme qui aide à édifier un pays moralement matériellement. A la page 22, je trouve ce qui suit:

Depuis 1880, les biens d'une banque garantissent avant tout les émissions de billets, même de préférence à une dette envers la couronne. Cette législation a été inspirée par la faillite d'une petite banque en 1879, qui n'avait pas payé entièrement ses billets. Les banquiers avaient demandé une législation semblable en 1869 et s'ils avaient réussi à l'obtenir, nous pourrions alors dire aujourd'hui que sans autre garantie que ce gage de priorité sur tout l'actif, les émissions de billets ont toujours été payées en entier, quelque désastreuse qu'ait été la faillite de la banque concernée.

Puis, à la page suivante on trouve ce qui suit:

Et si l'on pouvait affirmer en confiance que ce premier gage sur les biens des banques garantissaient le paiement entier en définitive de leurs émissions de billets, il était néanmoins vrai qu'en raison du doute et du délai, les billets d'une banque en difficulté pourraient souffrir d'un escompte dans l'intervalle. Pour

remédier à ces deux défauts les banquiers ont proposé à cette époque les nouvelles mesures suivantes que le gouvernement a adoptées.

1. Pour éviter l'escompte à l'époque de la suspension d'une banque, soit en raison du délai dans le paiement des billets par le liquidateur ou du doute quant au paiement final, chaque banque est tenue de laisser entre les mains du gouvernement un dépôt égal à 5 p. 100 de la moyenne de sa circulation, la moyenne étant calculée sur la circulation maximum de toute banque chaque mois de l'année. C'est ce qu'on appelle le fonds de rachat de la circulation des banques et si un liquidateur ne pouvait racheter les billets d'une banque en faillite, on pourrait avoir recours au fonds complet si c'était nécessaire. En réalité les liquidateurs sont invariablement en état de racheter les billets émis quand ils sont présentés, mais pour que toutes les banques solvables puissent accepter sans perte les billets d'une banque insolvable, car ces billets portent un intérêt de 5 p. 100 de la date de la suspension à celle où le liquidateur annonce qu'il est prêt à les racheter.

Sir Edmund Walker parle de ce qui se fait aux Etats-Unis: et dit:

Ces deux réformes furent proposées par l'auteur, mais comme beaucoup d'autres mesures de notre loi, elles ont été inspirées par l'expérience des Etats-Unis dans la période qui a procédé le système national de banques.

M. SHAW: N'est-il pas exact que les banquiers sont opposés à l'institution de la réforme même que l'honorable député a mentionnée et que le Parlement a agi sans tenir compte des opinions des banquiers?

M. LADNER: A propos d'émission des billets?

M. SHAW: A propos de la protection de l'émission des billets.

M. LADNER: Ce fut sir Edmund Walker un des principaux banquiers qui fit cette proposition et les banquiers ont insisté pendant nombre d'années avant de pouvoir la faire appliquer.

M. MACLEAN (York-Sud): Maintenant qu'elle est en vigueur la banque s'efforce-t-elle de se soustraire à cette obligation et fait-elle du rachat des billets la première obligation sur l'argent des déposants à la banque?

M. LADNER: Si l'honorable député avait écouté les lignes que j'ai lues précédemment, il aurait compris que la priorité est créée par statut, par la loi de 1880 qui en fait l'objet d'un premier privilège sur les biens de la banque défunte avant toutes autres créances, y compris celles de la couronne. Je voudrais finir la citation de la brochure de sir Edmund Walker:

Que nos billets de banque soient suffisamment garantis en ce qui concerne le public, cela semble évident par le fait qu'une circulation de billets, au 31 décembre 1922, de $176,201,351 était garantie par un gage de priorité sur un actif total de $2,618,638,104 auquel on doit ajouter la double responsabilité des actionnaires sur le capital-actions des banques, formant un total de $2,743,930,038. Il semble parfaitement clair que les banques ne perdront jamais un dollar avec le système de la garantie réciproque. Le rachat quotidien et d'autres mesures de la loi rendent difficile la création d'une circulation forcée et bien que nous ayons eu plusieurs faillites frauduleuses de banques, il n'y a jamais eu un cas où l'actif sur lequel nous avions un premier droit ne nous ait pas facilement protégé,

Or, voici ma proposition: Si les billets de banque qui à tout moment pendant la fermeture des banques sont détenus principalement par les banques du pays sont amplement et parfaitement protégés, assurément le Parlement en présence des expériences du passé et surtout des expériences récentes, a le devoir et l'obligation de protéger le citoyen ordinaire qui ne connaît rien de ces questions. Quelques-uns diront que cette proposition n'est pas praticable, que vous ne pouvez pas établir un système de garantie. J'ai ici une petite brochure publiée par l'association des banquiers sous le titre: *La loi des banques*. Ses dispositions de vérification et la garantie proposée des dépôts, et toute la thèse de la brochure se résume à une garantie générale des dépôts.

J'ai expliqué comment on l'avait appliquée aux Etats-Unis où l'on a entrepris une garantie de tous les dépôts en obligeant chaque banque à garantir les dépôts des autres. Ma proposition diffère entièrement de cela.

Ce que j'ai à proposer, c'est que nous établissions un fonds d'assurance d'après un système de primes garantissant au déposant de pouvoir retirer son argent quand il voudra. Celui-ci paierait une partie de la prime, et la banque, qui aurait vu augmenter ses dépôts par suite de cette disposition, en paierait aussi une partie. Quel serait le succès de cette mesure? Voici l'opinion qu'exprimait en 1921, à la page 20 de son rapport pour cette année-là, le contrôleur de la monnaie des Etats-Unis, expert des plus éminents en cette matière:

Garantie complète des dépôts faits aux banques moyennant $25 par million que représentent ces dépôts

Au cours de ces six dernières années de crise les pertes subies par les déposants par suite de la faillite des banques nationales auxquelles ils avaient confié leur argent ont été réduites à un chiffre si exceptionnellement bas, qu'en assujettissant tous les dépôts à une charge annuelle de deux dix millièmes et demi de 1 p. 100 des dépôts, on aurait obtenu plus qu'il ne le fallait pour couvrir toutes les pertes que les banques nationales ont causées aux déposants pendant cette période. On croit, comme cela a déjà été recommandé, qu'il serait préférable de commencer par une garantie qui s'appliquerait aux reliquats de dépôt représentant $5,000 ou moins, et que le plan de garantie pourrait être ensuite élargi selon les dictées de l'expérience qui aurait été faite. Si les banques nationales continuaient d'échapper à la faillite dans la même heureuse proportion que depuis six ans, le Gouvernement pourrait indemniser les déposants de toutes pertes résultant de la garantie des dépôts faits aux banques nationales sur la proportion de 1 p. 100 des profits annuels que va lui assurer l'exploitation des banques de réserve fédérales à titre d'impôt sur les compagnies privilégiées, même en supposant que ces banques de réserve ne feraient à l'avenir que la moitié des recettes nettes qu'elles ont faites depuis douze mois.

Ce serait là le meilleur moyen de faire remettre en circulation l'énorme montant immobilisé par un public craintif qui refuse de déposer aux banques.

Telle est exactement la situation au Canada. L'auteur dit ensuite:

La garantie de tous les dépôts de $5,000 ou moins aux banques nationales constituerait une assurance absolue à plus de dix-neuf millions de déposants dont les dépôts actuels aux banques nationales sont estimés à environ $600,000,000. Le reste des dépôts faits aux banques nationales, soit environ $8,000,000,000, figure au crédit de déposants ayant encore à la banque plus de $5,000 et dont le nombre, d'après les supputations les plus récentes, représente beaucoup moins d'un vingtième du nombre total des déposants.

Au Canada, les dépôts remboursables à demande, qui sont des dépôts inscrits au compte de l'épargne, représentaient, le 30 septembre 1923, $1,100,000,000. Si l'on appliquait le même taux au Canada où, d'après les autorités les plus dignes de foi, il survient beaucoup moins de faillites, le taux d'assurance serait plus faible qu'il ne l'est aux Etats-Unis, et il le serait encore plus si l'on considère que la proposition dont il s'agit a pour objet d'assurer la garantie des dépôts jusqu'à concurrence de $3,000 au lieu du plein montant, sur lequel le contrôleur de la monnaie a basé son rapport.

Voici à quoi se résume ma proposition: Laisser aux banquiers la pleine responsabilité de leurs opérations d'après les méthodes actuelles, si compliquées qu'elles soient, car le Parlement ne doit pas intervenir sans nécessité; mais créer cette classe spéciale de comptes en sus des comptes courants et des comptes d'épargne existant déjà, afin que celui qui ira déposer son argent dans ces banques à hauts piliers, aux fenêtres desquelles il aperçoit le chiffre de leur capital sans rien connaître de leurs excédents ou de leur solvabilité, sache qu'il pourra le retirer quand il le voudra. Ce ne sont pas seulement ceux qui se trouvent peu au fait des opérations de banque qui profiteront de cette classe de comptes. Si celle-ci ne rapporte que 2.9 p. 100 sur l'argent déposé, le déposant se trouvera au moins protégé et nombre de gens désireux de faire des dépôts les feront sous cette garantie. D'autres préféreront peut-être s'en tenir au mode actuel à cause de leur confiance en la banque et retirer 3 p. 100. Cependant, la modification que je suggère aura pour effet non seulement de protéger les déposants mais d'inspirer plus de confiance au public. Il est plusieurs de nos banques qui ont perdu de cette confiance jusqu'à un certain point, et si nous voulons que les banques de moindre importance se maintiennent nous devons faire en sorte qu'elles retiennent les dépôts qui leur sont confiés et que l'on cesse d'aller déposer de l'argent soit aux Etats-Unis, soit dans nos banques les plus importantes, soit au bureau d'épargne de l'Ontario ou dans d'autres institutions du pays.

Il ne m'est peut-être pas nécessaires de signaler que, sous l'empire de la loi des banques, nos banques autorisées jouissent de très grands et de très importants privilèges et qu'elles ont le monopole absolu des affaires de banque, y compris le pouvoir d'émettre des billets, ce qui leur permet de faire d'immenses recettes pour ainsi dire à titre gratuit. La loi financière leur permet même de réescompter, c'est-à-dire que si elles sont à court de fonds elles peuvent emprunter du gouvernement sur leurs valeurs. Celui-ci prend ces valeurs en garantie et émet des billets en leur faveur.

M. MACLEAN (York-sud): Où vont ces billets?

M. LADNER: A la banque, en échange des valeurs.

M. MACLEAN: (York-Sud): Non, à la réserve centrale d'or à Montréal où ils sont brûlés et remplacés par des billets de banque.

M. LADNER: Les billets fédéraux s'ajoutent au papier-monnaie que les banques ont émis. C'est une tout autre chose. J'émets l'avis qu'un projet semblable devrait dépendre du ministère des Finances.

Je ne doute pas que les députés qui combattent ma proposition établiront que les caisses postales procurent ces avantages; que, pour mettre son argent en sûreté, le public n'est pas tenu de le confier aux banques autorisées. Je soutiens qu'il n'en est pas ainsi, et voici pourquoi. L'administration des caisses d'épargnes postales exige que le déposant se présente lui-même au guichet. Il n'a pas la faculté de tirer des chèques; il doit venir lui-même retirer son argent. Ainsi, en Colombie-Anglaise, il faut déposer une demande de retrait et attendre qu'elle parvienne à Ottawa, où les fonds sont déposés, et que ceux-ci reviennent. Autrement dit, il s'écoule près de quatorze jours entre la demande et le paiement.

De plus dans le cas des caisses d'épargnes postales, il n'est permis de déposer que $1,500 par année, et tout se fait avec lenteur. Je soutiens que c'est une pratique malsaine et préjudiciable à l'intérêt bien entendu du pays que de permettre aux autorités fédérales ou provinciales d'établir des caisses d'épargnes. Si les banques autorisées nous offraient une protection suffisante. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'auraient pas à fonder des banques d'une extrémité à l'autre du Dominion, ni de relever le taux de l'intérêt, afin d'engager les gens à

leur confier leur argent de manière à en priver les banques autorisées et à paralyser les entreprises industrielles et agricoles. En effet, les fonds des banques autorisées sont prêtés afin de favoriser le progrès et l'industrie canadienne. Toutes ces caisses d'épargnes gouvernementales reposent sur un principe faux et, quant à moi, j'aimerais voir disparaître entièrement celles de l'Etat, de l'Ontario et du Manitoba, parce que leur disparition ferait le plus grand bien aux personnes auxquelles ces établissements sont censés être utiles.

Supposons, par exemple, qu'on applique ce principe sur une plus grande échelle qu'autrefois. Qu'arriverait-il si toutes les provinces avaient leurs caisses d'épargnes comme le Dominion et si ces institutions invitaient toute la population à leur confier ses fonds dans son propre intérêt et par patriotisme, pour des motifs sentimentaux et égoïstes? Il est possible de prouver et il doit sauter aux yeux qu'en privant les banques autorisées des économies du public, on leur enlevait l'argent qui leur sert à développer le commerce et l'industrie du pays. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que ni le ministère, ni le Parlement, ne doivent favoriser ce genre de dépôts.

M. WOODSWORTH: Où vont les dépôts faits dans les caisses d'économie provinciales?

M. MACLEAN (York-Sud): Ils augmentent d'un jour à l'autre.

M. LADNER: Ainsi que l'honorable député le dit, ces dépôts augmentent d'un jour à l'autre, à cause de la crainte que le public a éprouvée. Pour répondre à la question de l'honorable député (M. Woodsworth), je dirai qu'il est vraisemblable que le gouvernement provincial doit garder ces dépôts et les remettre, lorsqu'il en est requis. Dans cette mesure-là, le gouvernement de la province fait le commerce de banque. Cependant, l'argent ne lui est pas utile, à moins qu'il ne puisse le faire servir à ses propres fins. Naturellement, le gouvernement l'emploi aux travaux publics et à l'administration générale des affaires de la province, et voici le résultat. Bien que vraisemblablement, il remboursera cet argent à demande, il n'est est pas moins vrai qu'il l'a immobilisé dans des améliorations durables. Par conséquent, il se sert à cette fin des économies du public, au lieu d'aller sur la place obtenir de l'argent au taux le plus bas.

M. WOODSWORTH: Que l'honorable député me permette de lui poser une autre question. Si le gouvernement ne faisait pas servir cet argent aux travaux publics et à l'administration des affaires de la province, ne serait-il pas obligé de demander des fonds aux banques autorisées?

M. LADNER: Non. Mon honorable ami doit établir une distinction entre les deux catégories de fonds. L'un comprend les fonds prêtés à soixante, quatre-vingt-dix ou cent-vingt jours et que les banques peuvent retirer à volonté, ou plutôt après un avis de quinze jours. Leur expérience permet aux banques de calculer pendant combien de temps les gens auront besoin d'argent et elles leur font des avances remboursables à date fixe. Ce sont les prêts à brève échéance.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte en se reportant à la charte de la banque de Montréal, notre service de banque a été entièrement conçu dans le dessein d'aider au développement du commerce et de l'agriculture. Ce qu'il faut à l'Etat, ce sont des capitaux qu'il puisse placer, des capitaux qu'il lui soit loisible de faire servir à l'établissement de routes et à d'autres travaux d'amélioration; ces capitaux, les contribuables les lui fournissent moyennant un amortissement réparti sur un certain nombre d'années. Le Gouvernement devrait, quand il a besoin d'argent, s'adresser aux banquiers du monde entier et négocier un emprunt au meilleur compte possible. C'est dans ce but que l'on fait des émissions d'obligations; quand celles-ci arrivent à échéance, on les liquide.

M. SHAW: N'est-il pas vrai qu'aux termes de la loi des Postes l'argent déposé aux caisses postales d'épargne et aux caisses provinciales d'économie doit être confié à quelque banque autorisée?

M. LADNER: Pas que je sache. Je me demande comment le gouvernement d'Ontario pourrait payer 4 p. 100 sur les dépôts et remettre ensuite ceux-ci à une banque autorisée dont il n'obtiendrait que 3 p. 100.

M. SHAW: Je parle des caisses postales et de celles qui relèvent du gouvernement provincial.

M. LADNER: Eh bien! l'argent déposé aux caisses postales s'en va chez le receveur général. Je suppose que le remboursement s'en fait à demande. En réalité, cependant, l'Etat ne garde pas cet argent et n'en sert pas l'intérêt pour le plaisir de n'en tirer aucun profit et d'attendre que les gens en demandent le remboursement. Les renseignements puisés à bonne source me portent à croire qu'il l'emploie dans le cours ordinaire de ses affaires. Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que l'Etat prive les banques de cet argent qui devrait être mis à la disposition du commerce et

de l'industrie du pays. Cela part d'un mauvais principe, d'un principe contraire à l'intérêt général.

M. MACLEAN (York-Sud): Ne pourrait-on pas moderniser les caisses d'épargne de l'Etat. Mon honorable ami a parlé des bureaux du receveur général où l'on recevait autrefois des dépôts; peut-il me dire comment il se fait qu'ils n'existent plus? Pour une raison ou une autre, on les a subrepticement fait disparaître; il ne s'en trouve plus nulle part, si ce n'est dans les provinces Maritimes et en Colombie-Anglaise. On a fermé ceux qui existaient dans les provinces d'Ontario et de Québec; pourquoi?

M. LADNER: Je regrette que le receveur général ne soit pas ici pour expliquer la disparition mystérieuse de ces bureaux. Les faits qui pourraient l'expliquer ne sont pas venus à ma connaissance. Je m'emploie de mon mieux à défendre un principe que je juge sain du point de vue financier et économique: c'est que l'Etat doit se garder de priver les banques de l'épargne populaire pour la placer dans des ouvrages publics, quand notre commerce a besoin de cet argent. Quiconque s'est donné la peine d'étudier la question ne peut manquer de se ranger à mon avis.

Il ne me reste guère à ajouter sur le sujet. Mes notes sont épuisées, mais il y a certainement beaucoup de choses à invoquer à l'appui de ce que je propose. Je voudrais voir le Parlement mettre à l'étude quelque projet bien arrêté sur quoi l'on pourrait se fonder pour concevoir un système plus praticable. Eu égard surtout aux événements qui se sont déroulés depuis quelques mois, le Parlement devrait se porter au secours des citoyens qui se prévalent du service de banque et leur accorder la protection à laquelle ils ont droit, ne fût-ce que dans la faible mesure que je propose. Je ne vois pas comment on pourrait nier la justice, la valeur ou la raison d'être de ma proposition, et je serai bien aise de prêter l'oreille à tout ce que l'on aurait d'arguments à faire valoir contre un tel projet. Cette question, je l'ai discutée avec d'habiles financiers du Canada et avec d'autres personnes qui la possèdent beaucoup plus à fond que moi.

Avant de reprendre mon siège, je dois demander à la Chambre de permettre que le projet de résolution soit renvoyé au comité des banques et du commerce et non à un comité spécial. Monsieur l'Orateur m'a conseillé de le faire, et j'en avais d'ailleurs l'intention. Je propose en conséquence de biffer les mots "qu'un comité spécial soit institué et d'y substituer "que le comité des banques et du commerce soit". D'après les règles parlementaires, cette proposition ne peut, je crois, être faite que du consentement de la Chambre.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT (l'hon. M. Marcil): L'honorable député ne peut modifier son projet de résolution que du consentement unanime de la Chambre. Ce consentement est-il donné?

Des DEPUTES: Oui.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Aux termes de la motion, le projet de résolution sera donc renvoyé au comité des banques et du commerce et non à un comité spécial.

M. SPENCER: Je désire féliciter l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) d'avoir saisi la Chambre de ce projet si important. Si je ne puis approuver tous ses arguments, je suis d'accord avec lui à certains points de vue. J'avais l'intention de lire un extrait du *Toronto Saturday Night* au sujet de l'assurance des dépôts. Je vois que l'honorable député qui m'a précédé a embrassé tous les points dans une certaine mesure, et je m'efforcerai de ne pas répéter ce qu'il a dit. Cet article est ainsi conçu:

Les principaux arguments en faveur de ce système...

Celui de l'assurance des dépôts.

...selon le contrôleur des Etats-Unis sont qu'il ferait sortir de leur cache plusieurs millions, thésaurisation qui se pratique couramment aujourd'hui, qu'ils empêcheraient beaucoup les courses sur les banques et qu'une loi de cette nature contribuerait sensiblement à l'unification et à la solidarité du service de banque.

L'article montre ensuite le pourcentage fort peu élevé qu'il faudrait pour assurer les dépôts. Le chiffre en a été donné par l'honorable député qui a proposé la résolution. L'article continue:

Les membres de l'association canadienne des banquiers feraient bien de discuter sérieusement l'adoption de ce système, parce que comme le dit M. Cherry, dans sa communication, des conditions stables et normales sont de première nécessité à l'heure actuelle.

J'ai été porté à croire que les banques ont eu l'appui du Gouvernement depuis quelques années, et qu'il ne se passe guère une seule année sans qu'une banque ou l'autre demande un Gouvernement de faire des dépôts chez elle pour l'aider à surmonter une crise. Laissez-moi vous citer quelques statistiques qui ont été établies avec soin au sujet des rapports du gouvernement fédéral avec les banques autorisées concernant les dépôts et avances sous le régime de la loi financière. Ces chiffres sont pour l'année 1923 et le rapport est ainsi rédigé:

Un relevé des dépôts faits par le gouvernement fédéral dans les diverses banques autorisées fait voir que, l'automne dernier, et notamment au mois d'octobre 1923, la diminution des dépôts du public, par suite de retraits, dans un certain nombre de ces banques,

correspondait à une augmentation dans les dépôts du gouvernement fédéral dans ces mêmes institutions.

Bien que cette ligne de conduite ait été suivie au sujet des banques Dominion, Union, Standard et Sterling, on s'est conduit tout autrement à l'égard de la Home Bank. Jusqu'à quel point cette politique du Gouvernement a-t-elle aidé ces quatre banques et dans quelle mesure sa conduite envers la Home Bank a-t-elle contribué à sa faillite?

Prenons la Dominion Bank. Au mois de janvier 1923, nous voyons que ses comptes courants et les comptes d'épargne se montaient à $88,400,000. Je n'ennuierai pas la Chambre au sujet des mois d'avril et de juillet, mais je puis donner ces statistiques si on le veut. Au mois d'octobre cette somme était descendue à $77,600,000. Maintenant, combien le gouvernement avait-il déposé dans la Dominion Bank durant ces mois? En janvier, il avait $1,800,000 et en octobre cette somme avait été portée à $6,016,853. En vertu de la loi financière, il était dû au Dominion, $2,800,000.

Passons à la Union Bank. Au mois de janvier le public a déposé $92,900,000 dans cette banque. En octobre cette somme est descendue à $82,200,000. Au mois de janvier, les dépôts du gouvernement dans cette banque n'étaient que de $268,000, alors qu'en octobre ils avaient augmenté jusqu'à concurrence de $1,588,000. En vertu de la loi financière, le gouvernement avait $12,500,000 de plus. On a agi de la même manière pour la Standard Bank. Au mois de janvier, celle-ci avait $60,600,000 de dépôts du public. Au mois d'octobre cette somme avait été réduite à $48,100,000. D'un autre côté, nous voyons que le gouvernement fédéral n'avait déposé dans cette banque que $329,000 mais qu'en octobre les dépôts se montaient à $8,600,000. Et la banque, sous le régime de la loi financière, ne devait pas moins de $3,000,000.

Au mois de janvier, les dépôts de la Home Bank se chiffraient à $18,100,000, et au mois de juin à $19,200,000. Cependant, contrairement aux autres banques, les dépôts du gouvernement ont diminué au lieu d'augmenter. En janvier, le Gouvernement avait $243,000 de dépôts dans la Home Bank, mais lorsqu'elle a fait faillite le 17 août le gouvernement avait retiré son argent, à l'exception de $9,000. Les honorables députés verront par ce que je viens de dire que lorsque les dépôts ont été retirés par le public des banques Dominion, Union et Standard, le Gouvernement a augmenté ses propres dépôts dans ces diverses institutions, mais c'est le contraire qui a eu lieu pour la Home Bank. Le public qui avait confiance en cette banque avait augmenté ses dépôts de $18,100,000 au mois de janvier à $19,200,000 au mois de juin, et lorsque la banque fut obligée de fermer ses portes, bien que le gouvernement fédéral eût la somme de $243,000 dans cette maison, au mois de janvier, il n'y avait plus que $9,000 le 17 d'août. Ne peut-on se demander si le Gouvernement n'a pas hâté la ruine de cette banque? Lors de la discussion qui a eu lieu à la Chambre il y a quelques jours, l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) a dit que, selon, lui, on n'aurait pas dû laisser faillir la Home Bank. Il semble fort que c'est intentionnellement que le Gouvernement a sauvé les autres banques. Pourquoi les déposants de cette banque n'ont-ils pas été secourus comme ceux des autres institutions et pourquoi n'a-t-elle pas été maintenue?

Il est intéressant de lire ce qu'un journal conservateur comme le *Saturday Night* de Toronto a à dire dans un article de fond, relativement à la situation actuelle des banques:

> Le seul fait qu'une institution financière dirigée par plusieurs hommes éminents du pays, a pu faire affaires durant de longues années, vendre des actions et accepter des dépôts, alors qu'elle était littéralement en faillite, et ainsi considérée par les têtes dirigeantes de la finance, a enlevé au grand public cet esprit de sécurité que le système bancaire canadien était censé symboliser. On se souviendra que l'hiver dernier, alors que l'on étudiait une refonte de la loi des banques, des hommes éminents assurèrent solennellement le public que le système canadien était le meilleur qui eût jamais été inventé dans l'intérêt du public; quelques mois à peine plus tard, cependant, le public était témoin de la pire faillite que l'on eût jamais connue dans l'Ontario depuis la Confédération. Est-il donc étonnant que la méfiance générale en ait été la conséquence psychologique?
>
> Il y avait en plus cette circonstance aggravante: l'impression erronée s'était répandue à l'étranger que l'association des banquiers, avait adopté le principe de protéger les déposants, en cas de faillite de l'un de ses membres. Cette impression générale résultait des réponses faites à la critique, lorsque le comité parlementaire sur le commerce de banque était saisi de cette question, pendant la session dernière à Ottawa. Lorsqu'il fut prouvé que cette impression était fausse, les grandes masses populaires eurent aussitôt le profond sentiment que toutes les associations financières conspiraient contre le public.
>
> Il est donc manifeste qu'il faut nécessairement, que l'association des banquiers et le ministère des Finances du Canada, s'unissent et prennent quelque moyen de rétablir le moral du public. Peut-être certains membres éminents, parmi les banquiers, seraient-ils étonnés d'apprendre que des milliers de gens aujourd'hui croient que la raison pour laquelle ils se sont opposés à l'inspection des banques c'est qu'ils avaient quelque chose de sinistre à dissimuler.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on n'encourageait pas le public généralement à placer ses épargnes dans les banques d'épargnes des postes. La seule raison que j'en puisse voir, c'est cette propagande intense qui s'est faite dans toutes les parties du pays, proclamant que les banques étaient des intitutions de tout repos, et qu'elles pouvaient très bien protéger ou garantir les dépôts du peuple. Je ne puis comprendre pourquoi,—c'était, je crois, en 1897,—l'intérêt sur les épar-

gnes dans les caisses postales avait été réduit de 4 à 3 p. 100, à moins que ce n'ait été pour éviter toute concurrence aux banques commerciales. Je ne puis comprendre que le public n'ait pas été encouragé à placer plus d'argent dans les banques d'épargnes des postes, alors surtout que le gouvernement emprunte continuellement pour ses propres besoins. Si l'intérêt eut été augmenté de 3 à 4, et même 4½ p. 100, alors que le gouvernement avait tant besoin d'argent, non seulement le peuple en eut-il bénéficié, mais le gouvernement lui-même eût réalisé une économie considérable en intérêt. Je ne comprends pas non plus pourquoi on impose une restriction aux déposants dans les banques d'épargnes des postes, pourquoi cette limite de $1,500 par année, et pourquoi, celui qui a déposé un montant de $5,000 dans ce département, ne reçoit plus d'intérêt. Il semblerait vraiment que tous les règlements concernant les banques d'épargnes des postes avaient été préparés en vue de plaire aux institutions financières commerciales.

M. MACLEAN (York-Sud): Aux banques.

M. SPENCER: Je ne retarderai pas la Chambre par un récit de l'histoire regrettable de ce qui a eu lieu cette année dernière. Je pourrais cependant dire que ces désastres n'ont été qu'une orgie de faillites. Le peuple canadien en a été extrêmement surpris, surtout après les efforts énergiques qui avaient été faits l'an dernier afin de remédier aux défectuosités de la loi des banques, efforts qui, pour la plupart, je dois dire, n'avaient malheureusement abouti à rien. Je désirerais appeler l'attention de la Chambre sur le fait que l'état de choses par lequel nous venons de passer, ces huit ou neuf derniers mois, avait été prédit par un Canadien qui s'est profondément intéressé à la vie financière du Canada, ces vingt dernières années: M. W. L. Baker, autrefois de la banque Standard, qui a publié, en 1921, un livre intitulé *Money monopoly* vs *the Community Dollar,* dans lequel il attire l'attention de la population canadienne sur la situation très sérieuse dans laquelle se trouvent les institutions bancaires du Canada, et le manque de garantie des épargnes publiques. Quelque temps avant la faillite de la Home Bank, l'article de fond suivant, article assez extraordinaire, était publié par le *Financial Post,* en date du 23 février, 1923, sous le titre de *Banking and Banking*:

Les banques canadiennes sont autorisées par le gouvernement fédéral, et opèrent d'après des règlements sévères en ce qui concerne les dépôts du public, et même en cas de faillite, les déposants ne perdraient rien.

J'attire l'attention de la Chambre sur ce point.

[M. Spencer.]

Les actionnaires pourraient s'attendre à perdre, mais non pas ceux qui, en confiance, ont déposé leur argent dans une banque. Une disposition de loi prévient pareille éventualité.

M. W. L. Baker répondit aussitôt par la voix de la presse, disant en partie:

Il n'existe point de règlements sévères, ni de dispositions statutaires qui mettent les déposants à l'abri de toute perte, en cas de faillite d'une banque, et pourtant, c'est ce que prétend le *Post,* en parlant de notre système canadien. Il n'existe pas plus de loi obligeant les banques plus de prudence dans le placement des épargnes du peuple, que le loi restrictive ou protectrice au sujet d'aucune opération du commerce de banque ou des fonds des banques.

Les opinions exprimées au cours de la session montreront, je crois, au public canadien quelle est sa véritable situation et lui feront comprendre que les banques, sous le régime de la loi actuelle, ne peuvent pas le garantir de la perte de ses épargnes; toutefois, elles vont créer la demande d'une méthode qui assurera au public la protection des épargnes qu'il confie aux banques. Plus tard, mais toujours avant ces désastres financiers au Canada, M. Baker écrivit dans la revue *Busy East*:

Le Canada est à la veille d'une crise grave dans son commerce de banque.

Je tiens à faire consigner cette prédiction parce qu'on n'a reconnu aucun mérite à ceux qui ont signalé l'imminence de la situation actuelle et qui ont cherché à mettre le public en garde afin de lui éviter les immenses pertes qu'il a subies au cours des douze derniers mois. Encore une fois j'exprime mon appréciation des efforts de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Ladner) et de tout autre honorable député qui soumettra une résolution ayant pour objet de perfectionner nos institutions financières. Je me rallie entièrement à son amendement qui tend à soumettre toute cette question au comité des banques et du commerce: et j'espère que nous y réussirons mieux que l'année dernière. De toute façon je suis persuadé qu'on se montrera plus accueillant à des propositions de ce genre.

M. MACLEAN (York-Sud): Sans accepter entièrement la présente motion je considère qu'on devrait renvoyer cette question devant le comité des banques. Je tiens à signaler un détail important: il est déplorable que lorsque la Chambre est saisie d'une question qui intéresse si vivement tous les déposants du pays le premier ministre (M. Mackenzie King), le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) et, de ce côté, l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) et autres chefs, soient absents, de sorte qu'il incombe à de simples

députés de discuter une des plus importantes questions qui soient aujourd'hui devant le public.

L'auteur de la présente motion (M. Ladner) exprime l'opinion que la caisse d'épargne du service postal n'a aucune utilité. Mais pourquoi est-elle inutile? Parce que nous l'avons rendue telle. Pourquoi ne pas établir cette caisse sur un pied moderne et permettre l'émission des chèques contre un bureau de dépôt qui seront acceptables à toutes les banques du pays et passeront par les comptoirs de compensation? Il semble y avoir un effort organisé, par tout le pays, encouragé surtout par les banques elles-mêmes, en vue de jeter du discrédit sur la banque postale. Je sais que depuis douze à quinze ans le gouvernement du pays acceptait des dépôts d'épargnes du public de tout le Canada au bureau de l'adjoint du receveur général dans les capitales des différentes provinces. Je me souviens que le bureau du receveur général à Toronto acceptait des dépôts remboursables à demande et portant intérêt; et il en était de même par tout le pays. J'ai tout fait pour découvrir ce qui s'est passé à ce propos depuis quinze ou vingt ans; il paraît que le bureau du receveur général à Toronto a cessé d'accepter des dépôts, alors que ces bureaux continuent, me dit-on, d'accepter et à rembourser des dépôts dans les Provinces maritimes et en Colombie-Anglaise. Je voudrais que le ministre intérimaire des Finances fût présent aujourd'hui pour nous expliquer la raison de ce changement.

L'hon. M. BUREAU: Le comité des banques pourra s'en acquérir.

M. MACLEAN (York-Sud): Oui et la Chambre aussi peut s'en enquérir d'autant mieux que nous avons le ministre des Finances ici.

L'hon. M. BUREAU: C'est au comité des banques que la Chambre confie l'étude de ces questions.

M. MACLEAN (York-Sud): Je maintiens que le ministre responsable qui est ici, j'espère, pour veiller aux intérêts du public, devrait être présent pour répondre aux questions relatives à des sujets de ce genre.

L'hon. M. BUREAU: Faites inscrire votre question au Feuilleton.

M. MACLEAN (York-Sud): J'en saisirai le ministère au bon moment, lorsque j'en aurai l'occasion. Ce que je veux faire ressortir, c'est que les bureaux du receveur général dans tout le pays n'acceptent de dépôts, sauf dans les Provinces maritimes et en Colombie-Anglaise. Le meilleur billet que nous ayons en Canada est le billet national, le 1 dollar et le 2 dollars. Ces billets circulent partout et ces derniers mois on s'est servi dans l'Ouest de billets nationaux de 5 et de 10 dollars, je crois, pour payer du grain et pour d'autres marchés encore. Nous avons le droit d'émettre ces billets, et d'autres aussi de plus forte dénomination; mais quelqu'un en a fait cesser l'émission et les banques font circuler leurs propres billets à la place des billets nationaux.

Si les billets de 1 et 2 dollars sont bons, pourquoi ne pas émettre des billets de 5, 10, 50 et 100 dollars au lieu des billets de banques? Les bank-notes doivent être rachetés et ils ne le sont pas par les banques elles-mêmes, comme le déclarait le défunt président de la banque Canadienne du Commerce, mais bien sur l'argent appartenant aux déposants. Lorsque le déposant vient réclamer les fonds qu'il a confiés à la banque, il s'aperçoit qu'une grande partie a été employée à payer les billets de banque émis par cette banque. Voilà ce qui ne devrait plus exister. Aux Etats-Unis, il n'y a qu'une sorte de billets de banque; ce sont ceux de l'Etat qui constituent aujourd'hui le meilleur papier-monnaie du monde entier. Le billet américain est celui qui a aujourd'hui le plus de valeur et ensuite vient le billet de l'Etat canadien. Nous avons en circulation ces billets d'une valeur de 1 et 2 dollars et je ne vois pas pourquoi on n'en aurait pas de 5 et de 10 dollars. Voilà une question que je voudrais voir étudiée par le comité des banques. Je dois dire que l'Etat a émis des billets de 5,000 et de 10,000 dollars, mais les banques s'en emparent. Les mettent-ils en circulation? Pas du tout; elles les placent dans la réserve d'or centrale à Montréal. Cette dernière est évidemment une institution de tout repos; mais c'est une société de banquiers et le résultat est que les billets de l'Etat disparaissent. On les brûle et on les remplace par des billets de banque qui circulent dans tout le pays. Jusqu'ici ces billets ont été protégés, non par l'Etat, mais par l'argent confié aux banques par leurs déposants.

Je sais que mes auditeurs sont en petit nombre, mais ma voix retentira au delà de cette enceinte, car nombreux sont les gens qui dans tout le pays surveille de près cette question. Aussi, je dis que le moment est venu de moderniser la caisse d'épargne postale, pour que les déposants aient leurs chèques acceptés, lesquels chèques, une fois acceptés, auront légalement cours à la chambre des compensations. Ces chèques devraient aller à la chambre des compensations et, d'après moi, cela devrait se faire le jour même où le chèque est apporté à la banque. A l'heure actuelle, le chèque prend cinq jours pour aller

et revenir de Toronto à Ottawa, et dix jours quand il s'agit de chèques venant des provinces de l'Ouest. C'est absurde. Le présent ministre des Postes (l'hon. M. Murphy), m'a-t-on dit, a un projet en tête—je crois même que le texte en est rédigé—pour moderniser la caisse d'épargne postale. Mais nous ne pouvons rien apprendre à ce sujet. Peut-être le ministre intérimaire (l'hon. M. Stewart) est-il au courant, mais il est absent lui aussi et il n'y a apparemment personne en ce moment qui puisse nous renseigner.

Il y a autre chose que je tiens à dire au public. Tandis qu'en Canada on ne prend plus de dépôts dans les différents bureaux du receveur général, aux Etats-Unis on reçoit jusqu'à 500 et 1,000 dollars payables à un an, avec intérêt de 4 p. 100, payable deux fois l'an. Donc, aux Etats-Unis, celui qui ne considère pas les banques assez sûres, peut aller à une succursale de la banque de réserve nationale, y déposer jusqu'à concurrence de 500 ou 1,000 dollars et recevoir un certificat qui équivaut pour ainsi dire à un reçu de banquiers. Ce reçu est fait pour la somme déposée, à 4 p. 100 d'intérêt, payable deux fois l'an, le tout remboursable à un an. Pourquoi ne pas avoir quelque chose du même genre chez nous? Les Etats-Unis ont une banque de réserve nationale. Pourquoi ne pas en avoir une en Canada? En Grande-Bretagne, ils ont un système à peu près semblable avec la banque d'Angleterre. Mais ce sont des mesures de progrès que quelqu'un ne veut pas faire légaliser ici. Bien qu'on ait fait la revision de la loi des banques, l'an dernier, toutes les propositions tendant au progrès ont été rejetées. Je n'ai peut-être pas une grande influence dans le pays, mais j'ai bien l'intention de soulever devant le comité des banques cette question du remplacement des billets de banques par le papier-monnaie de l'Etat. Je demanderai aussi d'établir un système de réserve nationale comme aux Etats-Unis et la facilité pour le public de déposer son argent entre les mains de l'Etat. Le Gouvernement Drury aura le mérite d'avoir institué des caisses d'épargne provinciales dans l'Ontario. Déjà les dépôts s'élèvent à plus de 20 millions de dollars. Là-bas on ne veut plus entendre parler des anciennes caisses d'épargne avec toutes leurs formalités. Jusqu'aux bureaux du receveur général à Toronto et ailleurs qui recevaient autrefois des dépôts et qui aujourd'hui sont fermés. Qui en est responsable? Je l'ignore. J'ai soulevé la question à la Chambre mais je n'ai pu obtenir de renseignements satisfaisants. On examinera la chose lorsque se réunira le comité des banques.

[M. Maclean (York-Sud).]

Mais l'indifférence règne dans tout le pays; il y en a même ici et ni le ministre des Finances ni son prédécesseur ne sont à leur siège quand la question de notre système bancaire est débattue.

Une VOIX: Le ministre de l'Agriculture est ici.

M. MACLEAN (York-Sud): Peut-être le ministre des Finances serait-il prêt à suivre l'exemple donné par l'Ontario? Un système bancaire de réserve nationale doit être créé au pays et c'est une question que le Parlement doit résoudre. On ne doit pas voir d'autres faillites dans le genre de celle de la Home Bank et on doit prendre de meilleures dispositions pour rembourser les dépôts. Le public a droit à une protection semblable à celle que demande la résolution. En tout cas, il faut agir et le Parlement comme le Gouvernement ont à agir afin de soulager le public. Presque tous les autres pays ont un numéraire national, mais, pour une raison ou une autre, notre Dominion, si progressiste n'a même pas un système moderne de caisses d'épargnes postales.

Cependant je ne trouve pas trop à redire au sujet de nos banques autorisées. Elles rendent au public de grands services et elles y trouvent leur compte. Mais elles possèdent aussi de vastes privilèges qui doivent être réglés. Saus doute, on doit donner des garanties au public en instituant un système de vérification convenable. Vous ne pouvez accepter le bilan d'une banque comme étant exact; de fait, il est souvent trompeur. Les Etats-Unis ont un système de vérification que nous n'avons pas. Dans l'association des banques à réserve nationale, chaque banque surveille les autres banques de l'association et toutes se trouvent ainsi surveillées. Il y a autant de faillites de banques aux Etats-Unis qu'au Canada.

M. HUGHES: Les faillites sont beaucoup plus fréquentes aux Etats-Unis.

M. MACLEAN (York-Sud): Mais nous pouvons obtenir un meilleur système bancaire si le Gouvernement le désire. Pourquoi le premier ministre n'est-il pas ici aujourd'hui afin de répondre à cette question touchant notre système bancaire? Je conviens que le ministre intérimaire des Finances est occupé à préparer un budget qu'il doit présenter demain, mais où est le premier ministre?

M. MARTELL: Il est ici.

M. MACLEAN (York-Sud): "Oh, Willie, we have missed you." Il est arrivé depuis que j'ai pris la parole.

L'hon. M. BUREAU: L'absence des ministres refroidit-elle l'imagination de mon honorable ami?

M. MACLEAN (York-Sud): Non, mais je vais m'adresser au premier ministre.

L'hon. M. BUREAU: Je pensais que vous vous adressiez au pays.

M. MACLEAN (York-Sud): Je fais observer au premier ministre, que lorsque la question de nos lois de banques est discutée il ne se trouve pas à son siège et que son ministre des Finances est aussi absent. Naturellement, le premier ministre n'est responsable que de ce qui se passe sous son régime, et ce n'est pas lui qui a rédigé la loi des banques.

Cependant, j'aimerais savoir de lui pour quelle raison nous n'avons pas de numéraire national, pourquoi les bureaux du receveur général de Toronto et d'ailleurs, bureaux qui recevaient les dépôts du peuple, il y a quelques années, et qui payaient sur demande, ont été fermés dans les provinces d'Ontario et de Québec alors qu'ils subsistent dans les Provinces maritimes et la Colombie-Anglaise.

Après avoir écouté les arguments de mes deux préopinants, j'affirme qu'il est grandement temps que la Chambre s'occupe de la réforme des banques. Nous nous en sommes occupés l'an dernier, mais la loi a été fort peu modifiée. Par bonheur, la question est de nouveau soulevée cette session et je compte que le Gouvernement saura instituer une mesure de réforme. Ainsi, par exemple, nous devrions avoir un numéraire national au lieu du numéraire en billets de banque qui, lorsqu'une banque fait faillite, est racheté par les dépôts du peuple. Quand un déposant va chercher ses fonds on lui dit: "votre dépôt est diminué parce que nous avons dû payer les billets de banque émis par la défunte banque". C'est un état de choses qui ne devrait pas continuer. Il devrait y avoir un numéraire national absolument garanti, aussi bon que l'or, exactement comme il y en a aux Etats-Unis.

L'hon. M. BUREAU: Mon honorable ami entend-il dire que seuls les certificats d'or et d'argent sont en circulation aux Etats-Unis?

M. MACLEAN (York-Sud): Non, les billets de banque nationaux circulent dans tout le pays.

L'hon. M. BUREAU: Veut-il dire qu'il n'y a pas d'autre numéraire que le numéraire national?

M. MACLEAN (York-Sud): Il n'y a pas de numéraire des banques; il y en avait autrefois, mais il est disparu et le seul numéraire aux Etats-Unis se compose des billets nationaux et des pièces frappées par le pays. Ils ont un billet national et nous ne jouissons que partiellement de cet avantage. Ce qui convient à l'Oncle Sam doit convenir à Jack Canuck.

Nous voulons la même loi pour les caisses d'épargne postales.

J'espère qu'après avoir entendu l'exposé de ces idées le premier ministre s'engagera à saisir le comité des banques de cette question. J'ai confiance que ce comité étudiera la question de la réforme financière, le remplacement de la circulation des banques par une monnaie nationale, l'autorisation au receveur général de recevoir les dépôts d'argent des particuliers, la modernisation des caisses d'épargne postales. L'amélioration qu'il faudrait introduire, c'est de permettre aux déposants de faire accepter son chèque par la caisse d'épargne où il a ses fonds. Ce chèque, admis par la caisse d'épargne, devra être accepté par les chambres de compensation à sa valeur au pair.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Au sujet de la proposition faite par le député de York-Sud (M. Maclean) de renvoyer la question au comité des banques, je dois dire que le comité a toute latitude pour s'en occuper. Je n'ai pas le moindre doute qu'il ne prenne en considération les vœux formulés par l'auteur de la motion.

M. MACLEAN (York-Sud): Très bien.

M. GOOD: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'honorable député de Vancouver (M. Ladner) sur la majeure partie des idées qu'il a défendues, mais non pas sur toutes. L'objet de sa motion est très important et mérite un sérieux examen de la part du comité des banques.

L'année dernière, au moment de la discussion sur la loi des banques, M. Baker, déjà cité dans le débat par l'honorable député de Battle-River (M. Spencer), a fait paraître une lettre dans l'*Ottawa Citizen*. Je désirerais donner lecture à mon tour d'un passage de cette lettre dont mon collègue a emprunté des extraits. Sa lettre énumère quelques-unes des garanties qui manquent dans la loi. M. Baker dit ceci:

> La loi ne met pas de limite au montant que la banque peut prêter aux administrateurs ou aux sociétés dirigées par les administrateurs de la banque.

Cette condition a été modifiée l'année dernière. Je poursuis:

> La loi ne fixe pas de maximum aux emprunts qu'un client peut obtenir de la banque.
>
> La loi ne décrète pas que la banque doit exiger des sûretés pour la garantie des emprunts ni qu'aucune partie de l'emprunt doit être garantie.

Il n'est fait aucune distinction entre les fonds des actionnaires, les dépôts du commerce et les épargnes du peuple. Les banques ont toute liberté pour l'emploi des dépôts qui lui sont confiés comme "caisses d'épargne".

Ces défauts de la législation antérieure sont au nombre de ceux que vise à faire disparaître la proposition de notre collègue de Vancouver. Cette question mérite sans doute un sérieux examen. M. Baker ajoute encore:

Il n'y a aucune prescription législative pour fixer la réserve liquide que la banque doit avoir en caisse; il est possible qu'il n'y ait aucune raison de le faire, mais cette législation existe ailleurs. Le fait qu'une pareille loi n'existe pas chez nous montre l'absurdité de la prétention du *Post* qu'il y a des lois en Canada pour forcer une banque à supporter les pertes causées par elle à ses déposants.

Nous n'avons pas de loi pour empêcher une banque de se ruiner en étendant trop ses opérations, ou d'employer les fonds entre ses mains pour les spéculations d'une clique de favoris, aucune stipulation pour faire porter aux actionnaires seuls les pertes subies par l'institution.

Et les événements survenus depuis le premier juillet dernier ne lui donnent-ils pas raison?

La loi ne prescrit aucune surveillance par des inspecteurs de l'Etat ou étrangers à la banque. Il y a bien la vérification des comptes par les actionnaires, satisfaction donnée pour amortir la clameur publique qui réclame la vérification par les agents de l'Etat. Quiconque a étudié le texte de la loi qui autorise cette duperie sait bien l'usage qu'on en peut faire.

M. Baker conclut ainsi:

Il est temps que la presse indépendante du Canada donne au public des renseignements exacts sur un sujet d'une aussi haute importante, et fasse en sorte que les sociétés d'admiration mutuelle ne soient pas laissées entièrement libres de faire de la propagande pour le maintien d'un système qui peut entraîner la ruine du pays.

Je ne lirai pas le reste. J'ai rapporté cette partie de la lettre pour établir que des hommes parfaitement au courant de l'administration des banques ont fait entendre, l'année dernière, d'utiles avertissements qui auraient dû influer sur la rédaction de la nouvelle loi. Mais ceux qui ont assisté aux séances du comité savent qu'il est impossible d'obtenir un examen suffisant de ces questions, encore moins des changements reconnus nécessaires à la loi. Mais cette année la situation est un peu différente. J'imagine qu'il faudra avoir beaucoup d'aplomb pour s'opposer à l'audition de témoins ou à la discussion de ces questions cette année.

Voici une petite brochure qui a dû être envoyée à tous les membres de la Chambre et qui a pour auteur un nommé W.-R. Morson, de Toronto. Je ne connais pas ce monsieur, mais je suppose qu'il est au courant des opérations de finances. La brochure est intitulée: *A Better Banking System for Canada*. Je relève à la page 2 ce passage intéressant:

Comme un exemple de l'insuffisance du système actuel, prenez les cas remarquables de la banque des Marchands et de la Home Bank. Les circonstances qui ont conduit la Home Bank à la faillite étaient connues de beaucoup de personnes, y compris moi-même, il y a cinq ans.

Je demande que le ministre des Finances prenne note de cela. Voilà un homme qui déclare avoir connu la situation il y a cinq ans, mais notre département des Finances qui est supposé tenir compte de ces choses, apparemment ne le connaissait pas ou dans le cas contraire il n'a pris aucune mesure pour protéger les déposants. Continuons:

Il n'est pas concevable que ces irrégularités auraient pu continuer si longtemps avec une vérification indépendante et un vérificateur indépendant.

Plus loin, dans un paragraphe consacré à la garantie des dépôts, il dit:

Avec une inspection convenable et le pouvoir de corriger les abus, ce serait une entreprise parfaitement sûre de garantir les dépôts. Le contrôleur de la monnaie à Washington a montré que le pourcentage des pertes comparées aux dépôts s'élevait à 1/24000 de 1 p. 100 par an pendant six années avant 1920, quand durant cette période la réserve fédérale existait.

Je ne lirai pas le restant parce que ce n'est probablement pas le moment et le lieu pour entreprendre une discussion complète du sujet. En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens simplement à répéter que cette question n'a pas été suffisamment examinée l'an dernier; que si nous voulons prévenir des crises très graves, plus graves que nous ne pouvons l'imaginer maintenant, nous devons nous mettre à l'étude de quelques solutions pratiques qui s'imposent à ce sujet. J'ai un très grand plaisir à appuyer la résolution modifiée renvoyant cette proposition particulière au comité permanent de la banque et du commerce.

M. MARLER: Je crois vraiment que la question que nous discutons aujourd'hui était comprise dans la résolution que nous avons adoptée le 27 mars dernier. Pourtant comme le point d'ordre soulevé par l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) n'a pas été maintenu par l'Orateur, je ne vois aucune raison pour que nous ne discutions pas aujourd'hui ce sujet très important bien que ce soit peut-être jusqu'à un certain point une question spéculative plutôt que pratique. Je félicite mon honorable ami (M. Ladner) sur la manière dont il a présenté cette résolution. La proposition est importante. Elle demande la nomination d'un comité pour considérer des mesures en vue de garantir certaines catégories de dépôts. Elle comporte le principe important, comme l'auteur de la résolution l'admettra, de la garantie des dé-

pôts. Ce que nous avons à faire aujourd'hui en discutant cette résolution, bien que ce soit peut-être pour la forme, est de savoir si la proposition de mon honorable ami est d'une application possible ou non. Est-elle praticable?

M. LADNER: Quand l'honorable député emploie le mot "garantie" entend-il une garantie par le gouvernement ou par une assurance, parce que le principe de l'assurance n'est pas une garantie?

M. MARLER: Si mon honorable ami me permet de continuer mon argumentation, il pourra me poser quelques questions plus tard. Il n'y a pas de doute, monsieur l'Orateur, que la résolution ne comporte directement ou indirectement, sous forme d'un fonds d'assurance ou autrement, la garantie des dépôts jusqu'à un certain montant une catégorie particulière de dépôts jusqu'à concurrence de $3,000.

L'hon. M. BUREAU: Le texte de la résolution dit "protégé ou garanti".

M. MARLER: Je pensais que le mot "protégé" ou "garanti" était employé. Si cette question n'avait pas été déjà renvoyée par la résolution du 27 mars, je ne crois pas que je fusse disposé à appuyer la résolution, non pas parce que je suis opposé à tout principe qui aiderait les déposants mais parce que je suis plus ou moins opposé à un principe qui interviendraient beaucoup dans les opérations de banque. Le principe de la garantie des dépôts, quel que soit la manière dont on l'envisage—que ce soit sous la forme d'un fonds de garantie ou que la garantie ne s'étende qu'à un certain montant—ne peut pas s'arrêter là. La garantie elle-même ne serait qu'un détail du commerce de banque mais un détail qui compterait dans les diverses opérations et qui interviendrait plus ou moins dans le principe même qui est actuellement à la base de nos banques. A mesure que mon raisonnement se développera les honorables députés le comprendront. A dire vrai, le système de garantie—sous quelque forme que nous le discutions ou désirions l'examiner ici ou en comité, n'est pas autre chose qu'un cautionnement. Il signifie que quelqu'un se porte garant ou caution pour le débiteur principal qui dans ce cas est la banque dont les dépôts sont garantis.

Je dois admettre que cette sorte de garantie de dépôts paraît très attrayante. Elle a, particulièrement en ce moment une apparence qui mérite la plus sérieuse considération. Je ne le nie pas, mais je ne pense pas que nous devrions nous fonder sur une simple apparence ou sur le nom que nous donnons à une proposition au cours de cette discussion.

Nous avons peut-être été entravés, dans d'autres circonstances, par un système qui accomplira peut-être ou encore qui est certain d'accomplir à notre sens ce que nous espérons aux termes d'une résolution adoptée par le Parlement. Cependant, si nous regardons plus loin et si nous tentons d'appliquer ce système, nous découvrirons que de nombreuses difficultés surgissent du fait de l'application de la loi actuelle. Voilà pourquoi je prétends que nous devrions discuter froidement la question. Il ne faut pas fixer entièrement notre esprit sur le seul mot "garantie" et croire que tout est fini quand on a dit garantie et que cela devra conduire ou conduira au but désiré. Je tenais à faire cette remarque préliminaire non pas en signe d'hostilité à la proposition mais pour marquer mon intention de la discuter froidement et aussi faire comprendre que le principe de la garantie des dépôts est loin d'arrêter là.

Maintenant, dans la plupart des affaires de banque et de loi de même que dans nombre d'autres affaires, dans le cours ordinaire de la vie, nous nous efforçons de découvrir divers précédents afin de nous guider à la lumière de l'expérience. Cependant, nous ne sommes pas absolument liés par les précédents. Nous ne sommes pas en état d'affirmer qu'un précédent qui s'est établi dans tel ou tel pays, donnerait les mêmes résultats, transporté ici. Nous ne sommes pas tenus d'imiter tout ce qui se fait ailleurs. Cependant, en droit, dans le commerce ou dans les autres domaines de l'activité humaine, ce qui est arrivé ailleurs dans des circonstances semblables a son importance, parce que nous y trouvons un enseignement qui peut nous aider.

Au Canada, nous n'avons pas de précédent en ce qui regarde un système de garantie directe ou indirecte des dépôts de banque. Une pareille garantie n'a jamais existé, ni sous forme d'un système d'assurance ni autrement, dans aucun des grands pays d'Europe. Nul précédent de cette nature à ce que je sache,—et j'ai le droit, il me semble, de faire cette assertion,—n'existe en Angleterre, quoique notre système bancaire soit basé sur celui de la métropole. Nous n'avons aucuns précédents pour nous guider,—si je ne me trompe et je crois que j'ai parfaitement raison,—dans les grands états de l'Est des Etats-Unis. Nous en trouvons toutefois dans certains autres états de l'Union américaine que nous pouvons étudier, afin de nous assurer si ce système de garantie a donné de bons ou de mauvais résultats. Pour ma part, je n'aime pas à me guider sur les précédents que nous fournissent les Etats-Unis, je l'admets en toute franchise. Je préfère de beaucoup m'en tenir aux précédents que nous offre l'Angleterre.

Une VOIX: Ou la Turquie.

M. MARLER: Parfaitement; la Turquie nous fournit également quelques bons précédents.

M. MACLEAN (York-Sud): La circulation nationale.

M. MARLER: L'Allemagne possède aussi un bon système de circulation nationale; nous pourrions garantir sans craintes les dépôts des banques allemandes. Je le répète donc, l'Angleterre n'offre aucun précédent sur lequel nous puissions nous appuyer en pareille matière, mais nous en trouvons aux Etats-Unis. Or ces précédents nous enseignent quelque chose. On y trouve la garantie commune ou particulière volontaire ou forcée; la garantie pourvue par d'autres banques conditionnellement au dépôt de l'argent dans une banque. Les précédents américains valent encore par la nature de leur résultat. Je sais qu'une certaine brochure publiée par l'association des banquiers canadiennes, a été placée sous les yeux de mes honorables collègues. La brochure traite assez au long le problème touchant la garantie des dépôts de banque et plus brièvement de certains incidents dont je vais parler. La brochure en question ne s'étend guère sur ces incidents; or, étant donné l'importance de la présente résolution que mon honorable ami (M. Ladner) a proposée avec tant d'habileté, je me suis donné la peine de consulter les divers journaux financiers ainsi que certains ouvrages, qui traitent de la situation des banques aux Etats-Unis, afin d'examiner d'une façon plus détaillée les questions que la brochure de l'association des banquiers canadiens a posées aux représentants du peuple.

M. LADNER: A titre de renseignement: mon honorable ami a-t-il trouvé quelque précédent touchant la garantie des dépôt de banque par voie d'assurance jusqu'à concurrence d'une certaine limite? Les garanties en vigueur aux Etats-Unis, auxquelles il fait allusion ne sont pas limitées et elles s'appliquent dans toutes les banques.

M. MARLER: L'assertion de mon honorable ami n'est pas absolument exacte. Les garanties qui ont existé aux Etats-Unis n'étaient pas toutes limitées. Certaines garanties étaient limitées; quelques-unes furent accordées de plein gré, mais d'autres le furent forcément.

Je vais démontrer dans quelques instants à mon honorable ami que je n'ai pas oublié ce qu'il a dit de l'assurance qui devrait garantir les dépôts, mais comme je tiens à faire comprendre le plus clairement possible ce que je pense de cette garantie, au risque d'anticiper sur mon argumentation, je dirai dès à présent qu'une garantie de cette nature doit être assez absolue pour pouvoir se passer d'explication et pour rendre les déposants définitivement certains que si la banque faillit le montant des dépôts sera remboursé intégralement. C'est la seule garantie qui puisse valoir. Peu importe la diversité des conditions dont on puisse l'agrémenter, la garantie des dépôts, je l'ai dit et je le répète parce que c'est là un point de la plus haute importance, doit être telle que tout déposant soit parfaitement certain que si la banque faillit il pourra rentrer dans ses fonds sans avoir besoin de recourir à la loi ou de se conformer à aucunes conditions, et les retirer sans retard.

M. MARTELL: L'honorable député pense-t-il que le Gouvernement devrait jouer le rôle de la fée bienfaisante et garantir le public contre toute éventualité? Il n'est déjà que trop avancé dans la voie de la nationalisation et des garanties par l'Etat.

M. MARLER: J'avoue qu'il l'est déjà trop mais si l'honorable député est d'avis que le Gouvernement devrait jouer ce rôle il se trouve à différer d'opinion avec moi sur ce point, et demain, à pareille heure, il s'apercevra peut-être que j'ai raison. C'est ce que nous verrons. En attendant, je dois traiter la question des garanties. J'étais à dire que la garantie doit être absolue.

M. COOTE: Mon honorable ami oserait-il affirmer que les billets de banque comportent cette garantie absolue qu'il faudrait, d'après lui, appliquer aux dépôts pour qu'elle fût de quelque valeur?

M. MARLER: Actuellement les billets de banque comportent cette garantie, car je crois pouvoir dire, à la lumière de notre expérience, qu'ils ont été payés en entier depuis l'origine de la Confédération jusqu'à présent.

M. COOTE: Lors même qu'ils auraient toujours été payés en entier, mon honorable ami peut-il dire qu'ils le seront toujours sous le régime actuel, qui a été établi par la loi des banques?

M. MARLER: Je ne saurais prédire qu'il en sera toujours ainsi. Tout ce que je puis affirmer, c'est que le régime actuel est juste et raisonnable. Je suis à dire ce que je pense des garanties. S'il doit exister une garantie il faut qu'elle soit bonne, complète et digne de ce nom. Je rappellerai à ce sujet certaines survenances aux Etats-Unis et certains précédents qui y ont été créés. Voici ce qui s'est passé dans l'Oklahoma, un des états les plus récents mais qui a été un des premiers à adopter un système de garantie. En 1917, un an après l'élection nationale, les Etats-

Unis traversaient une crise financière au cours de laquelle nombre de banques avaient fait faillite.

Par bonheur ou par malheur, M. William Jennings Bryan, candidat à la présidence dans cette élection, avait inscrit comme principal article à son programme la promesse que, s'il était élu, il serait établi une garantie par rapport à tous les dépôts faits aux banques. C'était là une assez bonne tactique de sa part, au point de vue politique. Si M. Bryan avait été élu président et si le gouvernement avait garanti les dépôts faits à toutes les banques, c'eût été là un grand élément de satisfaction. En tous cas, il faut admirer M. Bryan d'avoir dit, avant l'élection, qu'il allait travailler à établir cette garantie. L'aurait-il fait, s'il avait été élu, c'est une tout autre histoire.

M. GARLAND (Bow-River): Très bien.

M. MARLER: Est-ce bien l'honorable député de Bow-River qui fait cette exclamation?

M. GARLAND (Bow-River): Oui, c'est une toute autre histoire la plupart du temps.

M. MARLER: Quoi qu'il en soit, à la suite de ces événements le territoire de l'Oklahoma et la région qui constituait le territoire Indien furent réunis pour former l'état d'Oklahoma, et une couple de mois après, l'état de l'Oklahoma établit un régime de garantie solidaire et absolu.

Je m'aperçois que mon honorable ami de Vancouver-Sud (M. Ladner) a les yeux sur moi.

M. LADNER: Ecoutez! écoutez! Je cherche la conclusion.

M. MARLER: Elle est encore loin; je me borne à développer le sujet. Je sais que cette garantie collective et solidaire n'est pas celle en laquelle l'honorable député (M. Ladner) a confiance.

M. LADNER: Il n'y a pas de rapport entre les deux.

M. MARLER: Aucun rapport. Il a confiance en une garantie ou une caisse d'assurance, en un mode plus ou moins mystique de garantie. Il ne nous a pas appris ce que serait la garantie, mais il a foi en une garantie.

M. LADNER: Je tiens à reprendre mon honorable ami. J'ai dit ce qu'elle serait, qu'elle reposerait sur le principe de l'assurance, sur les calculs des actuaires, calculs basés sur l'expérience de la même manière que les compagnies d'assurance établissent leur commerce. Il n'y a pas de différence et le montant est restreint. Si mon honorable ami désire réfuter ma thèse, il devrait appliquer sa belle intelligence à l'examen de cette question. Je crains qu'il ne s'en éloigne.

M. MARLER: Je comprends bien que mon honorable ami veut obtenir un mode de garantie ressemblant plus ou moins à l'assurance fondée sur les calculs des actuaires ou sur quelque chose de semblable. Cela paraît extrêmement simple, si simple qu'on croirait presque qu'il suffit de s'asseoir devant un des pupîtres pour résoudre le problème.

Cependant, je veux revenir à la question que j'ai discutée avec mon honorable ami, savoir, s'il a un système qui permettrait aux banques de garantir les dépôts, ce système ne pourra pas ne comprendre que cette garantie; il devra embrasser toutes les complications du commerce de banque. Si l'honorable député prend patience, j'aborderai le sujet plus promptement. Je ne poursuivrai pas l'énumération de tous les cas qui se sont présentés aux Etats-Unis, tout intéressants qu'ils sont. Je dois avouer que les précédents qu'ils ont établis dans les circonstances qui existaient alors offrent beaucoup d'intérêt. Toutefois, je parlais de l'état d'Oklahoma qui a adopté cette loi des garanties conjointes et solidaires. Lors de son établissement, cette loi s'appliquait aux banques d'état, à l'exclusion des banques nationales. De prime abord, elle semblait être un excellent moyen de garantir les dépôts. Elle semblait aussi être une très bonne annonce pour attirer des fonds dans les banques. D'où il suit qu'à cause de cette apparente puissance d'attraction, plusieurs banques nationales auxquelles la loi des garanties ne s'appliquait pas se sont transformées en banque d'état. Dans les grandes villes, quelques banques d'état, craignant cette loi, se sont converties en banques nationales. Il était donc intéressant de constater quelles seraient les conséquences de ces mutations. Voici ce qui s'est passé. On se rappelle que la loi des garanties a été adoptée en 1907. En juillet 1923, quatre cent cinquante des mille banques d'état existaient encore; 255 banques d'état s'étaient transformées en banques nationales; 125 s'étaient fusionnées avec d'autres; 125 avaient fait faillite, et 50 avaient liquidé leurs affaires. Voilà ce qui est arrivé aux banques nationales qui sont devenues des banques d'état afin de tomber sous le coup de la loi des garanties conjointes et solidaires.

En 1922, l'état d'Oklahoma a abrogé cette loi, parce que de puissants banquiers se sont adressés à la législative, lui disant que leurs établissements fermeraient leurs portes ou

se transformeraient en banques nationales, si la loi demeurait en vigueur. L'abrogation de la loi à ce moment-là à la demande des banquiers a eu lieu parce qu'on savait qu'un million de dollars était impayé à cause de cette caisse de garantie.

Je me dépêche trop parce que je veux expliquer brièvement ce qui s'est passé du temps où cette garantie existait. Voici quel a été le résultat à l'égard des déposants. La loi est entrée en vigueur au mois de février 1908. De prime abord, elle a eu un bon effet. Une masse de dépôts a afflué dans les banques de l'Oklahoma. En réalité, ces dépôts ne venaient pas uniquement de ce nouvel état qui ne datait que de quelques mois, mais aussi d'états voisins à tel point que ceux-ci eurent eux-mêmes à établir des lois garantissant les dépôts. Cependant, ils ne rendirent pas la garantie conjointe et solidaire, leurs lois reposant plutôt sur le principe fondamental du cautionnement. Quel a été la pierre de touche de cette loi des garanties de l'état d'Oklahoma? Celle-ci ne tarda pas à être mise à l'épreuve. Elle entra en vigueur en février 1908 et trois mois plus tard, en mai de la même année, elle subissait sa première épreuve qui était légère et se résumait à peu de chose. Une petite banque, la Banque internationale de Colgate a fermé ses portes. Elle a pu suspendre ses opérations afin de faire passer par le creuset cette loi des garanties qu'avait rendue l'état d'Oklahoma.

Dès qu'elle eût suspendu ses opérations, on y vit entrer des fonctionnaires de l'Etat qui comptèrent l'argent, constatèrent qu'il y en avait tant en caisse, le mirent de côté et puisèrent dans la caisse de garantie ce dont il était besoin d'argent pour rembourser tous les déposants. Le procédé semble fort simple; aux yeux de certains d'entre nous, il est vicieux. La loi du cautionnement, à laquelle ceci se rattache—et peu importe qu'on la discute du point de vue d'un fonds de garantie—porte que le cautionnement signifie simplement qu'il faut commencer par discuter l'actif et le passif du principal débiteur, c'est-à-dire de la personne ou de la corporation qui doit l'argent, par vendre ses biens et réunir les deniers provenant de la vente de son actif, après quoi la caution ou, selon le cas, le fonds de garantie répond de ce qui reste dû. Tel est le principe qui régit d'ordinaire le cautionnement.

M. LADNER: L'honorable député possède le savoir du légiste.

M. MARLER: C'est bien sans m'en douter.

[M. Marler.]

M. LADNER: Il est bien certain que les conditions du cautionnement sont énoncées dans la conviction. Cette conviction, on la fait comme on veut, de manière qu'elle s'adapte à la situation. On ne s'en rapporte pas à un principe aussi général que celui-là, à un système qui impose des obligations sans bornes aux banques.

M. MARLER: Mon honorable ami a raison jusqu'à certain point. Je suis bien aise qu'il ait amené la question sur le tapis. Non, ainsi que je l'ai expliqué, la loi générale du cautionnement n'est pas autre chose que le droit coutumier à cet égard.

M. LADNER: Mais non dans le présent cas.

M. MARLER: Mon honorable ami a pleinement raison de dire qu'il est loisible de restreindre les avantages ou bénéfices que la caution pourrait exiger, ou de n'en rien faire. Le cautionnement, on peut le rédiger à peu près comme on veut et de manière que le principal débiteur puisse n'être pas discuté ou ne doive pas l'être. Cela est très vrai, mais ce que je cherche à faire comprendre, c'est que les gens dont les dépôts ont été garantis ne tiennent nullement à débattre la question de droit. Je le répète, lorsqu'une banque fait faillite après avoir mis à ses fenêtres un affiche portant ces mots: "Les dépôts faits à cette banque sont garantis", les gens tiennent à savoir que leur argent est en sûreté, sans égard aux subtibilités de la loi du cautionnement ou de toute autre loi.

M. WOODSWORTH: Sans vouloir anticiper le développement qu'il donnera à son sujet, puis-je demander à mon honorable ami s'il a conçu quelques moyens de donner une assurance aussi absolue?

M. MARLER: Bien que j'aie passablement approfondi la question, je vois les plus grandes difficultés, je l'avoue, à la création d'un fonds de garantie susceptible de mettre les dépôts en parfaite sûreté. Si le représentant de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) veut bien me laisser poursuivre un peu, je tâcherai de formuler bientôt ma conclusion. Il peut se soulever des questions qui seront utiles lorsque le comité des banques et du commerce devra, en conformité de la résolution du 27 mars, aborder l'examen de ce sujet; aussi dois-je dire à mon honorable ami que j'hésiterais beaucoup à discuter cette affaire devant la Chambre si ce que j'ai à dire n'offrait quelque intérêt particulier.

Ma conclusion suivra de très près l'exposé des faits survenus dans l'Oklahoma, exposé auquel je reviens maintenant. En octobre

1919, soit deux ans après l'établissement de la loi, une autre banque importante, le Columbia Bank and Trust Company, tombait en déconfiture. L'existence du fonds de garantie avait fait apporter des sommes très considérables à cette institution. Ayant tout cet argent à leur disposition, administrateurs et autres officiers se lancèrent dans des spéculations téméraires qui ont fini par amener la faillite de la banque. Bref, en 1914, on avait payé 4 millions de dollars sur le fonds de garantie, tandis que les mandats en souffrance représentaient un million de plus. En 1921, les faillites des banques commençant à se faire plus fréquentes, celles de ces institutions qui avaient adopté le système de garantie le mirent de côté. Lorsque survint, en novembre de la même année, la fermeture des portes de l'une des banques, il ne restait plus rien du fonds de garantie. En juillet 1922, ce fonds accusait un découvert de 3 millions de dollars; il était en pleine déconfiture.

Cette question, je le sais, n'est pas précisément celle que mon honorable ami voudrait faire régler; mais elle porte sur la création d'un fonds de garantie solidaire et conjointe, d'un fonds que les banques devraient établir entre elles afin que les dépôts qui leur sont confiés soient sauvegardés de façon absolue.

M. LADNER: A l'avis de l'honorable député se trouvera-t-il un seul membre de la Chambre pour proposer sérieusement que le remboursement des sommes très considérables déposées dans les banques canadiennes devra, en l'état actuel du service de banque, être entièrement garanti?

C'est précisément ce que veut l'honorable député.

M. McMASTER: Non Si je comprends bien, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) propose qu'il y ait une certaine catégorie limitée de dépôts garantis. Je ne crois pas qu'il suggère que tous les dépôts soient garantis.

M. MARLER: Je suis heureux que mon collègue donne cette explication. Veut-il nous dire comment il garantira les dépôts limités, disons, à $3,000? Ne créera-t-il pas une classe privilégiée de déposants? Un particulier ne pourrait-il pas diviser ses dépôts afin de les faire garantir tous? Mon honorable ami ne pense certainement pas qu'un déposant qui aurait $10,000 ou $20,000 serait assez naïf pour ne pas s'assurer que non seulement les premiers $3,000 fussent garantis mais la somme entière. Plein d'indulgence et connaissant la nature humaine, il avouera que les déposants partageraient leurs comptes, les placeraient dans diverses banques, en fidéicommis, et sous divers noms, à l'unique fin de bénéficier de la garantie de $3,000. Je crois que ce point ne mérite pas d'être discuté.

M. LADNER: Comme l'honorable député place la question sous cet angle, j'espère qu'il me permettra une observation. Apparemment, il est aussi loin d'apprécier mon raisonnement qu'il s'écarte dans sa réponse du point que j'ai soulevé. Je ne dis pas qu'il devrait y avoir une garantie totale. Ce qui empêcherait de morceler les dépôts en comptes spéciaux, c'est que les dépôts ne porteraient pas intérêt au taux régulier de 3 p. 100 mais à un taux moindre. En d'autres termes, celui qui recourrait aux moyens suggérés par mon honorable ami aurait une raison particulière de le faire, tandis qu'une foule de personnes profiteraient de l'intérêt plus élevé offert de l'autre façon.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: A la question.

M. LADNER: Je voulais simplement m'expliquer avec clarté, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député ne doit pas prononcer un autre discours.

M. MARLER: Je regrette de nouveau de ne pas partager l'opinion de mon collègue. Même par les plus grands efforts d'imagination il ne peut me convaincre, pas plus qu'aucun banquier ou aucun député sensé, que si un déposant veut faire garantir une somme de $15,000, en entier, il ne pourra y réussir en divisant son argent et en faisant des dépôts dans diverses banques même s'il ne doit toucher que 2¾ ou 2½ p. 100 au lieu de 3 p. 100. Il est donc impossible de fixer une garantie de tant. Cependant, s'il doit y avoir une garantie, qu'elle soit complète afin que tous soient traités sur le même pied. Disons, pour les fins de la discussion, que les dépôts jusqu'à concurrence de $3,000 seulement pourront être garantis. Sait-il combien de dépôts dans les banques sont de $3,000 et moins? Il le sait sans doute.

M. LADNER: Pas exactement.

M. MARLER: Il y en a 85 p. 100.

M. LADNER: L'honorable député s'appuie-t-il sur aucune autorité pour faire cette assertion? Je puis prouver qu'il n'y en a que 55 p. 100.

M. MARLER: C'est après m'être enquis auprès de banquiers fort en vue que je donne ce renseignement. Il peut être exact ou non, mon honorable ami me dira si je me trompe. Je suis porté à croire toutefois qu'il est exact.

M. LADNER: Il ne s'agit pas de conjecture.

M. MARLER: Non; et je pense que le chiffre que j'ai donné est plus ou moins juste.

M. VIEN: A tout événement, c'est une meilleure supposition que celle de l'honorable député.

M. MARLER: Je ne sais pas comment mon honorable ami (M. Ladner) pourrait atteindre de bons résultats avec sa proposition relative à une garantie jusqu'à concurrence de $3,000. J'ai montré une des difficultés que présente cette proposition.

M. MARTELL: L'honorable député veut-il nous expliquer pourquoi un déposant qui aurait $100,000 dans une banque ne serait pas aussi bien protégé qu'un autre qui a $3,000, pour la simple raison que les deux n'occupent pas le même rang dans la société?

M. MARLER: Cette question m'est-elle adressée?

M. MARTELL: A tous les membres en général.

M. MARLER: La réponse est facile. Il est incontestable que celui qui aurait $100,000 chercherait à se protéger, et il serait insensé de ne pas le faire. Je suis d'accord avec mon honorable ami au sujet de ce que comporte sa question. J'abonde toujours dans le sens de l'honorable député de Hants.

Comme il se fait tard, je vais terminer mes remarques. Ce que je voulais signaler à la Chambre relativement à ces exemples aux Etats-Unis, c'est qu'il y avait une garantie commune en même temps qu'une garantie distincte de la part des banques et que toutes deux ont échoué. Je ne dis pas qu'elles auraient le même sort chez nous, mais nous avons une preuve de ce qui est arrivé aux Etats-Unis. Il n'y a pas de doute que dans chaque état où ces garanties existaient, elles n'aient rien donné de bon. Non seulement elles ont échoué au point de vue des banques, mais aussi au point de vue des déposants et des commerçants en général. Il n'y a pas le moindre signe indiquant qu'une seule de ces garanties ait eu une valeur quelconque aux Etats-Unis.

M. GARLAND (Bow-River): Maintenant que l'honorable député nous a cité les états ayant un système de garantie qui n'ont pu remplir les conditions de la loi, voudrait-il nous parler de la loi de garantie de l'état du Kansas?

M. MARLER: Certainement, je serai enchanté d'en parler. C'était un régime facultatif. Certaines banques consentirent à participer à cette caisse de garantie; elles créèrent ce qu'on appela "un compte de garantie". Lorsqu'une banque faisait faillite dans le Kansas les déposants n'étaient pas remboursés sur la caisse de garantie de la même façon que dans l'Oklahoma. On leur donnait un certificat de dépôt, qu'ils présentaient à la caisse de garantie pour être payés sur les fonds en couverture des dépôts. Voilà ce qui se passait dans le Kansas. On avait émis pour $5,500,000 de certificats de dépôts—c'est le dernier rapport que j'ai pu trouver—et dans la caisse de garantie, il y avait $850,000 en espèces et $1,140,000 en titres au pair, soit un total de $2,000,000 pour rembourser $5,500,000 que représentaient les certificats de garantie.

(La séance est levée à six heures.)

JEUDI, 10 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

ADOPTION D'UN RAPPORT RELATIF A LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. PARENT: J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent relatif au règlement, ainsi conçu:

Conformément à votre ordre de renvoi du 27 mars 1924, votre comité a pris en considération une pétition signée, au nom de l'Eglise presbytérienne au Canada, par Alfred Gandier, modérateur de l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne au Canada; au nom de l'Eglise méthodiste, par S. D. Chown, surintendant général, Eglise méthodiste; au nom de l'Union congrégationaliste du Canada, par J. Lambert Alexander, président de l'Union congrégationaliste du Canada, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la United Church of Canada, ainsi que le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés à ce sujet.

Après avoir entendu les avocats des diverses parties, votre comité a pu conclure d'une manière satisfaisante que les avis ont été publiés dans vingt-sept journaux des différentes provinces du Canada, de même que dans les publications religieuses des trois confessions intéressées; et comme on a fourni la preuve que des exemplaires du bill projeté ont été distribués à tout ministre et doyen presbytérien au Canada, votre comité est d'avis que les prescriptions du règlement de la Chambre ont été observées, et il trouve que les avis, tels qu'ils ont été publiés, suffisaient.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions contestant l'autorité du modérateur de l'Eglise presbytérienne pour engager la dite Eglise presbytérienne, et il en est arrivé à la conclusion que les questions soumises dans les dites pétitions devraient être étudiées et prises en considération par tout comité auquel le bill peut être renvoyé subséquemment.

M. PARENT: Je propose l'adoption du rapport.

(Cette motion est adoptée).

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): J'ai l'honneur de présenter une pétition de l'église presbytérienne de Cardinal contre l'union des églises.

M. FORKE (Brandon) demande à déposer un projet de loi (bill n° 47) tendant à constituer en corporation *The United Church of Canada*.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive-voix sont marquées d'un astérisque).

HOTEL SCRIBE POUR LES CHEMINS DE FER NATIONAUX-CANADIENS

*L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quelle somme au total a été payée par ou pour le National-Canadien relativement à l'hôtel Scribe, à Paris?
2. Cette somme a-t-elle été payée sur les recettes du National-Canadien? Sinon, comment l'achat a-t-il été fait, et à quel intérêt?
3. Quelle compagnie possède nominalement l'hôtel Scribe, à l'heure actuelle, et quels en sont les directeurs?
4. Quel est le total des taxes payées ou payables pour cet hôtel Scribe, pour l'année 1923?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): J'ai demandé plusieurs fois que cette question soit réservée. Il est difficile d'obtenir de Paris les renseignements qu'on a demandés. On a câblé pour les avoir.

(La question est réservée).

AMELIORATIONS AU PORT D'HALIFAX

*M. BLACK (Halifax) demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'améliorer l'installation du port d'Halifax, vu la forte augmentation de l'immigration arrivant dans ce port?
2. Le Gouvernement doit-il achever les têtes de ligne maritimes à Halifax selon les plans primitifs ou autrement, et sans plus de retard?

L'hon. M. COPP (pour le ministre de l'Immigration): Au sujet de la question n° 1, je dois dire que le Gouvernement s'efforcera autant que possible d'effectuer les améliorations jugées nécessaires en vue de l'Immigration dans le port d'Halifax. Quant à la question n° 2, le Gouvernement s'occupe actuellement du sujet.

DIVISIONS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX-CANADIENS

M. KENNEDY (Edmonton) demande:

1. Quelles sont les limites des divisions atlantique, centrale et occidentale du National-Canadien?
2. Quels ont été les revenus et les dépenses dans chacune de ces divisions, en 1923, et en janvier et février 1924?
3. Quels ont été les revenus et dépenses du Grand-Tronc en 1923 et en janvier et février 1924?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

LIMITES

1. Division de l'Atlantique: De la Rivière-du-Loup et de Monk, Québec à l'est y compris l'installation de la Rivière-du-Loup mais non celle de Monk.

Division centrale: Comprenant toutes les lignes et les installations entre Rivière-du-Loup et Monk (Québec) à l'est et Détroit, Port-Huron, Current et Armstrong à l'ouest (y compris l'installation de Monk, Québec et la ligne de Portland, Maine.

Division de l'ouest: Comprenant toutes lignes et les installations à l'ouest de Current et d'Armstrong (y compris le chemin de fer Duluth, Winnipeg et Pacifique).

2. Revenus et dépenses d'exploitation du chemin de fer pour l'année terminée le 31 décembre 1923:

	Div. de l'Atlantique	Division centrale	Division de l'ouest
Recettes d'exploitation du chemin de fer ..	$22,480,035.13	$127,900,113.91	$72,074,784.26
Dépenses d'exploitation du chemin de fer ..	27,702,180.78	109,212,503.69	74,095,493.78

Mois de janvier 1924:

	Div. de l'Atlantique	Division centrale	Division de l'ouest
Revenus d'exploitation du chemin de fer ..	$1,555,833.85	$8,565,820.51	$5,865,070.64
Dépenses d'exploitation du chemin de fer.	1,958,199.20	7,971,687.52	6,024,863.91

Mois de février 1924:

	Div. de l'Atlantique	Division centrale	Division de l'ouest
Revenus d'exploitation du chemin de fer ..	$1,490,361.90	9,141,719.90	$4,586,797.60
Dépenses d'exploitation du chemin de fer.	1,960,170.62	8,404,441.76	5,572,642.86

3. Lignes canadiennes du Grand-Tronc. Revenus et dépenses d'exploitation pour l'année terminée le 31 décembre 1923:

Revenus d'exploitation du chemin de fer..	$83,978,730.57
Dépenses d'exploitation du chemin de fer..	67,112,470.32

Note.—L'état des revenus et des dépenses des lignes canadiennes du Grand-Tronc pour les mois de janvier et février 1924 n'est pas encore prêt.

PRIMES POUR LE PETROLE BRUT

M. FANSHER demande:

1. Quel montant de primes a-t-on payé aux propriétaires de puits de pétrole brut au Canada, dans l'année financière terminée le 31 mars 1924?
2. Quel montant de primes a-t-on payé aux propriétaires de puits de pétrole brut dans chacune des provinces, pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924?

3. Quels sont les noms des propriétaires dont les puits sont établis dans le district électoral de Lambton-Est, et quel montant de primes chaque propriétaire a-t-il reçu pour l'exercice écoulé le 31 mars 1924?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce):

1. $79,809.54.

2. Ontario	$76,120.95
Nouveau-Brunswick	3,648.24
Alberta	40.35
	$79,809.54

3. Voir l'état ci-annexé qui embrasse la période comprise entre le 1er avril 1923 et le 29 février 1924. La statistique pour mars n'est pas encore disponible. L'état ci-annexé ne donne les chiffres que pour la circonscription de Lambton-Est. Producteurs de pétrole brut de Lambton-Est et primes versées pour la période comprise entre le 1er avril 1923 et le 29 février 1924:

Production	Primes reçues
Thos. Montgomery	$ 00
John McPhedran	8 28
D. McDougall	93 19
W. Rainsberry	306 29
R. Kettle	205 51
T. Loxton	177 28
J. Josh	00
H. Elliott	13 50
F. Strangway	11 88
A. McDougall	180 84
A. Rawson	401 35
J. E. Armstrong	2,225 08
Succession K. Houston	448 49
P. J. Watt	494 32
F. E. J. Devereaux	135 50
F. G. Hamlin	386 23
Wm. Bradley	00
R. Bradley	139 22
W. G. Carleton	253 52
C. Yerkes	229 39
J. Baker	30 25
T. Portsmouth	64 00
M. Collins	00
W. Gillespie	57 16
Crotty & Elliot	491 45
Edward Estate	18 02
L. Stevenson	60 77
Succession J. Kerr	2,594 99
C. Barrett	636 01
Geo. Morris	216 26
Canada Crude Oil Prod.	2,181 75
J. Baker	30 25
W. C. Jackson	46 00
Elgine Dennis	259 41
William George	175 71
Jackson & Morningstar	170 31
G. S. Porter	95 07
T. B. Brydges	45 99
R. Byers & Son	555 70
Anderson Bros. & Thompson	1,274 72
Wm. Woodward	421 13
G. A. McGillivray	566 92
Chas. Dennis	481 88
J. Hillis & Son	691 47
E. Mott	170 05
Mott & Mitchell	814 37
J. Anderson	837 56
Wallen & Wallen	364 92
J. Warwick	794 02
J. Fowler	00
Carman & Fairbank	4,805 06
Robertson & Fuller	97 59
Richard McGaffery	27 03
E. P. Rowe	231 72
Jos. Metcalfe	148 85
Thos. Braybrook	64 51
J. Goudy	292 27
J. Cann	119 31
J. Atkinson	134 87
F. Maw	00
J. A. McAlpine	12 76
J. Rawson	00
T. B. Brydges	31 41
D. A. Holmes	82 73
Abe Telsey, Trustee	2,688 24
Mutual Oil Prod. Co.	1,817 40
T. A. Brock	807 55
B. W. Schumacher	1,202 33
J. Dempsey	40 00
Mme W. Sanson	63 99
F. McDonald	168 00
E. M. Parks	686 37
J. E. Kelly	738 53
Thos. Johnston	408 12
A. C. Darling	164 61
T. Walsh	56 37
K. Elliott	66 84
J. Coulter	44 94
Ross. Kerr	664 52
F. Edward	1,592 60
Geo. Drope	29 29
Can. Oil Prod. & Ref. Co.	3,657 61
F. Howlett	478 23
Ontario Lands & Oil Co.	3,469 92
Corp. Town of Petrolia	281 82
Col. Lucas	51 64
Allied Gas & Oil Co.	300 25
Peter Hunter	85 13
G. E. James	530 10
S. B. Fuller	120 24
E. O. Brydges	16 08
Sproule Bros	418 03
L. Morningstar	545 20
John Woodward & Son	23 05
John Woodward	219 64
Croker Parks Oil Co.	1,200 20

[M. Fansher.]

Production	Primes reçues
J. Lewis	405 59
Geo. Donald	540 94
D. Jewell	513 77
Sproule & Johnston	241 77
Succession J. Wallen	169 41
A. C. Wallen	235 51
Succession Fairbank	6,337 08
Walker Oil & Gas Co	4,383 71
P. V. Taylor & Cie	425 45
Bothwell Oil Co	2,104 90
Hilcrest Oil Co	144 43
A. George	00

LE VIADUC DE TORONTO

M. CHURCH demande:

1. A-t-on reçu des rapports, recommandations ou lettres du président du National-Canadien sur le viaduc de Toronto, que le National-Canadien doit aider à construire en vertu de la convention de 1913 relative à ce viaduc?

2. Vu la priorité de ce contrat du National-Canadien de 1913 quelle est la politique du Gouvernement en l'espèce, et pourquoi le contrat n'est-il pas exécuté, quand va-t-on arriver à une décision, et que va-t-on faire?

3. La part du National-Canadien dans cette entreprise sera-t-elle recommandée au Parlement par le Gouvernement au cours de la session actuelle?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): En réponse à la question numéro 1. Oui. En réponse aux questions 2 et 3 je dois dire que les points auxquels elles se rapportent sont à l'étude.

BRITISH EMPIRE LUMBER COMPANY

L'hon. M. BAXTER demande:

1. La commission du port de Montréal a-t-elle acheté du bois de la British Empire Lumber Company?

2. Dans l'affirmative, combien en a-t-elle acheté depuis le 1er janvier 1923?

3. Quelle espèce de bois a-t-elle acheté et à quels prix?

4. Quels sont les officiers et directeurs de la British Empire Lumber Company?

5. Le frère du docteur W. L. McDougall (président de la commission du port de Montréal) n'est-il pas membre de cette compagnie?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Les commissaires du port de Montréal informent le ministère qu'il n'ont pas acheté de bois de la British Empire Lumber Company.

2. Répondu sous le numéro 1.

3. Répondu sous le numéro 1.

4 et 5. Le ministère n'en sait rien.

DIRECTION DE LA JASPER LODGE

M. STEWART (Leeds) demande:

1. Qui gérait la Jasper Lodge en 1923, et à la demande de qui et par qui avait-il été nommé?

2. Quelle expérience antérieure avait-il concernant l'exploitation des hôtelleries et où l'avait-il acquise?

3. Quels étaient ses appointements et les dépenses qu'on lui accordait en sus de son logement?

4. Quelles ont été les recettes et les frais d'exploitation de cet hôtel pour l'année 1923?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Le capitaine T.-G. Forshaw. Le président le connaissait déjà, et après s'être consulté avec le gérant du service des hôtels il l'a nommé à la direction de cet hôtel et des travaux de construction du parc Jasper en général.

2. Il ne possédait pas l'expérience spécifiée concernant l'exploitation des hôtelleries, mais il connaissait en général les devoirs qu'on l'a chargé de remplir.

3. $1,000 pour la saison de 1923 jusqu'à la fermeture de la Lodge, puis $400 par mois jusqu'au 1er mars. A cette date il se retira du service. Pendant la dernière partie de la saison il fut chargé de divers travaux de transformation de construction se rattachant aux additions et améliorations préparatoires à l'ouverture de la saison de 1924. Le total des appointements qu'il a touchés pour ces services est de $3,000. Il a reçu, en tout, $241.20 pour frais de déplacement.

4. L'exploitation de la Lodge a rapporté $76,761.85 et coûté $77,371.29.

CHICOUTIMI-SAGUENAY

M. SAVARD demande:

1. Quelle est la population de la partie de la côte nord du Saint-Laurent comprise entre Tadoussac et le Labrador?

2. Quels sont les moyens de communication entre cette partie du comté de Chicoutimi-Saguenay et le reste du pays, du 1er novembre au 1er mai?

3. A quelle distance Tadoussac se trouve-t-il du chemin de fer?

L'hon. M. COPP:

1. 13,060, d'après le recensement de 1921.

2. Il y a à présent un petit bateau à essence subventionné qui fait le service entre Tadoussac et la baie Sainte-Catherine depuis le 6 décembre 1923 et doit le continuer jusqu'au 15 mai 1924. Tous les jours, excepté le dimanche, il fait deux voyages d'aller et retour. Il transporte des sacs aux dépêches, des passagers et des marchandises. L'entrepreneur de ce service est M. E.-O. Bouliane, de Tadoussac, P.Q.

3. Le chemin de fer le plus rapproché de Tadoussac est le National-Canadien, sur la rive sud du Saint-Laurent; il passe à environ vingt milles de cette localité.

WILLIAM ARENBURG

M. HANSON demande:

1. Quand William Arenburg a-t-il été nommé surveillant ou inspecteur des pêcheries dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et quels sont ses appointements?

2. Quels sont les devoirs de ce fonctionnaire?

3. Le Gouvernement sait-il que William Arenburg avait soixante-cinq ans ou plus, lors de sa nomination?

4. Certains soldats rapatriés n'ont-ils pas demandé cette position, et alors pourquoi ne leur a-t-on pas accordé la préférence?

L'hon. M. CARDIN:

1. Il a été employé comme inspecteur temporairement ou pendant la saison, pour surveiller la préparation et l'empaquetage du poisson, c'est-à-dire du 12 juin 1922 au 30 novembre 1922, puis du 30 juillet 1923 au 30 novembre 1923, à raison de $1,260, par année.

2. D'appliquer les dispositions de la loi sur l'inspection du poisson.

3. On a dit qu'il avait soixante-trois ans.

4. La commission du service civil a permis qu'un inspecteur fût choisi sur les lieux. Elle a bien pensé à nommer un soldat démobilisé, mais elle a cru que l'expérience d'Arenburg le rendait plus apte à remplir l'emploi.

EXPLOITATION DU NATIONAL-CANADIEN ET DES COMPAGNIES AFFILIEES

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Quels ont été les résultats de l'exploitation du National-Canadien et de ses compagnies affiliées en 1923 dans les régions (a) atlantique, (b) centrale, (c) lignes ouest du Grand-Tronc (aux Etats-Unis), et (d) occidentale?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

—	Région atlantique	Région centrale, y compris lignes du G.-T. dans Nouv.-Ang.	Lignes de l'ouest du Grand-Tronc	Région occid., y compris Duluth Winnipeg et Pacifique	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Recettes de l'exploitation.	22,480,035 13	127,900,113 91	32,471,522 74	72,074,784 26	254,926,456 04
Dépenses de l'exploitation	27,702,180 78	109,212,503 69	23,679,714 70	74,095,493 78	234,689,892 95
Recette nette (ou perte) provenant de l'exploitation. (Déf.).....	5,222,145 65	18,687,610 22	8,791,808 04	(Déf.) 2,020,709 52	20,236,563 09

L'ELEVATEUR D'EDMONTON

L'hon. M. MANION demande:

1. A-t-on reçu des soumissions pour le nouvel élévateur à grain d'Edmonton?

2. Dans l'affirmative, quels étaient les soumissionnaires, et quel était le prix demandé dans chaque soumission?

3. A qui l'entreprise est-elle été adjugée?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce):

1. Oui.

2. La compagnie Carter-Halls-Aldinger, Ltd, de Winnipeg (Man.), $1,297,729; la compagnie de construction Northern, de Montréal, $1,349,000; la compagnie Burnett-McQueen, Ltd, de Fort-William (Ont.), $1,398,000; Macdonald Engineering Co., de Toronto, $1,411,000; la compagnie E. G. M. Cape, Ltd, de Montréal, $1,419,000; la compagnie de construction Poole, de Regina (Sask.), $1,443,000; la compagnie de construction Fegles, de Fort-William, $1,456,000.

4. A la compagnie Carter-Halls-Aldinger, Ltd, de Winnipeg (Man.).

CHEMIN DE PORT-JOLI A SABLE

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Quel est le total des dépenses jusqu'à ce jour dont le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a fait rapport au gouvernement du Canada quant au chemin de Port-Joli à Sable (N.E.)?

2. Quel est le total des dépenses dont le Gouvernement a payé 40 p. 100 à titre de subvention fédérale?

3. Quel est le total de la subvention fédérale payée jusqu'ici au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour ce chemin?

4. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse exige-t-il un paiement supplémentaire? Dans l'affirmative, combien?

5. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de faire un autre paiement? Dans l'affirmative, combien?

6. Ou bien l'affaire est-elle close quant au gouvernement fédéral?

7. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il refusé de payer au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse 40 p. 100 des dépenses totales que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse avait faites pour ce chemin?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Le total est de $185,942.96, au dire de la province.

2. $123,759.28.

3. $49,503.71.

4. Nous n'en savons rien.

5. L'ingénieur a remis un certificat attestant que le paiement était final.

6. Oui.

7. Les dispositions de la loi fédérale relative aux chemins publics et les règlements restreignent le paiement des subventions fédérales.

CHEMIN DE LA BAIE SAINTE-MARGUERITE

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Quel est jusqu'à ce jour le total des dépenses dont le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a fait rapport au gouvernement fédéral au sujet du chemin de la baie Sainte-Marguerite (N.-E.)?

2. Quel est le total des dépenses dont le gouvernement fédéral a payé 40 p. 100 à titre de subvention?

3. Quel est le total que le gouvernement fédéral a payé jusqu'ici au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de ce chemin?

4. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse réclame-t-il, un paiement supplémentaire? Dans l'affirmative, combien?

5. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de faire un paiement additionnel? Dans l'affirmative, combien?

6. Ou la transaction est-elle close quant au gouvernement fédéral?

7. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il refusé de payer au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse 40 p. 100 des dépenses totales que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a faites au sujet de ce chemin?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Le total est de $484,853.89, au dire de la province.

2. $340,228.72.

3. $136,091.49.

4. Non.

5. Oui.

6. Le paiement de la subdivision fédérale est subordonné aux prescriptions de la loi des grandes routes du Canada et à celles du règlement qui s'y rapporte.

AUTOMOBILES DE L'ETAT

M. MAYBEE demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'automobiles à voyageurs en 1922, 1923 et 1924?

2. De quelle marque ces automobiles sont-elles, et combien chacune a-t-elle coûté?

3. Combien en garde-t-on à Ottawa?

4. Combien a coûté l'entretien de ces voitures à Ottawa, en 1923?

5. Combien l'entretien en a-t-il coûté hors d'Ottawa?

M. CHAPLIN demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'automobiles pour l'usage des ministres depuis le 1er janvier 1922?

2. Quels en sont la marque et le modèle, et combien chacune a-t-elle coûté?

3. Qui a l'usage exclusif de ces voitures?

4. De qui les a-t-on achetées?

5. Combien des voitures achetées avant le 1er janvier 1922 sont encore en usage, et qui est-ce qui se sert de chacune d'elles?

6. Si l'on a acheté des voitures neuves dans l'intervalle, qu'a-t-on fait des vieilles et qu'a-t-on obtenu de chacune de celles qui ont été vendues?

M. BENOIT demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé en achat d'automobiles pour l'usage des divers ministères, à Ottawa, en 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920 et 1921 respectivement?

2. A la disposition de quels ministères ces automobiles ont-elles été mises au cours des années ci-dessus?

3. Quelle dépense ont imposé chaque année au pays a) les salaires des chauffeurs, b) les gants et uniformes des chauffeurs, c) l'entretien et la réparation des automobiles, d) l'essence, l'huile, les pneus, etc.?

4. Le service de ces automobiles a-t-il été jugé satisfaisant par ceux qui en avaient l'usage?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces trois questions portant sur un même sujet, je conseillerais de les réunir pour les convertir en une demande de documents.

M. CHAPLIN: Quant à celle qui est inscrite en mon nom, il est convenu entre le ministre des Chemins de fer et moi qu'elle sera réservée.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question dont veut parler mon honorable ami a trait à la fourniture de traverses de chemins de fer. Elle porte sur un tout autre sujet.

QUESTIONS CONVERTIES EN DEMANDES DE DOCUMENTS

AUTOMOBILES DE L'ETAT

Par M. MAYBEE:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'automobiles à voyageurs en 1922, 1923 et 1924?

2. De quelle marque ces automobiles sont-elles, et combien chacune a-t-elle coûté?

3. Combien en garde-t-on à Ottawa?

4. Combien a coûté l'entretien de ces voitures à Ottawa, en 1923?

5. Combien l'entretien en a-t-il coûté hors d'Ottawa?

Par M. CHAPLIN:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'automobiles pour l'usage des ministres depuis le 1er janvier 1922?

2. Quels en sont la marque et le modèle, et combien chacune a-t-elle coûté?

3. Qui a l'usage exclusif de ces voitures?

4. De qui les a-t-on achetées?

5. Combien des voitures achetées avant le 1er janvier 1922 sont encore en usage, et qui est-ce qui se sert de chacune d'elles?

6. Si l'on a acheté des voitures neuves dans l'intervalle, qu'a-t-on fait des vieilles et qu'a-t-on obtenu de chacune de celles qui ont été vendues?

Par M. BENOIT:

1. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé en achat d'automobiles pour l'usage des divers ministères, à Ottawa, en 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920 et 1921 respectivement?

2. A la disposition de quels ministères ces automobiles ont-elles été mises au cours des années ci-dessus?

3. Quelle dépense ont imposé chaque année au pays a) les salaires des chauffeurs, b) les gants et uniformes des chauffeurs, c) l'entretien et la réparation des automobiles, d) l'essence, l'huile, les pneus, etc.?

4. Le service de ces automobiles a-t-il été jugé satisfaisant par ceux qui en avaient l'usage?

SUBVENTIONS AUX EXPOSITIONS

Par M. CHURCH:

1. Quel revenu le Gouvernement a-t-il, au cours des trois dernières années, tiré à Toronto (y compris le National-Canadien) a) du service postal, b) de la douane et de l'accise, c) de l'impôt sur le revenu, d) de la taxe de consommation et e) autres sources fédérales, ainsi que f) du service des chemins de fer nationaux à Toronto?

2. Quelles subventions a-t-on accordées depuis quatre ans à l'exposition nationale canadienne et à l'exposition d'hiver?

3. Quelles dépenses a-t-on faites cette année et les quatre années précédentes, tant au Canada qu'à l'étranger, relativement aux foires et expositions d'automne?

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS

M. EULER (Waterloo-Nord): Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur la nouvelle suivante que publiait tout récemment le *Manitoba Free Press*.

Washington, le 27 mars.—Il a été fait rapport du nouveau projet de loi de l'immigration au sénat cet après-midi, et ce bill aura la priorité la semaine prochaine. Ce qu'il contient de plus intéressant pour le Canada est la restriction imposée aux émigrants du Canada qui ne sont pas natifs de ce pays. Aucune proportion, n'est fixée quant au nombre, au sujet des Canadiens nés au pays, mais les autres émigrants seront traités comme s'ils venaient de leur contrée d'origine. Ainsi, un citoyen canadien né en Angleterre ne serait pas admis si la proportion des immigrants d'Angleterre était épuisée.

Le sénateur Colt, républicain du Rhode Island, président du comité de l'immigration au sénat, interviewé, ce soir, par le *Free Press* a dit: "Le principe fondamental du bill est la restriction imposée à l'immigration de tous les pays excepté des nations sœurs de ce continent. Nous constatons, cependant, que les immigrants européens échappent à la disposition relative à la proportion de la loi d'immigration en s'établissant dans des pays contigus, surtout à Cuba, venant ensuite aux Etats-Unis comme citoyens de ce pays. Pour mettre fin à cela, nous avons décrété que tous les immigrants seraient traités comme venant de leurs pays d'origine. Nous n'avons eu aucune plainte au sujet du Canada, mais la disposition ne souffre pas d'exception et, naturellement, s'applique aux citoyens canadiens qui ne sont pas nés sur ce continent.

Je désire demander au Gouvernement s'il sait que cette distinction au détriment des citoyens naturalités doit être maintenue.

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Jusqu'à ce que mon honorable ami (M. Euler) eût appelé mon attention sur ce sujet, je n'en savais rien. Je prendrai des renseignements et répondrai dans un jour ou deux.

REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE

M. McQUARRIE: Que le ministère me permettre de lui demander si c'est son intention de réunir le comité du remaniement de la carte électorale avant le congé de Pâques? Comme membre de ce comité je proteste contre le retard inutile apporté aux affaires du comité.

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): J'apprendrai à mon honorable ami qu'une assemblée du comité sera convoquée lundi prochain.

LE CREDIT AGRICOLE

M. GARLAND (Bow-River): Il y a un peu plus de trois semaines un député progressiste a demandé au Gouvernement s'il déposerait sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission sur le crédit agricole. Jusqu'à présent rien ne nous indique si le Gouvernement a eu ce rapport ou quand il le déposera. Comme c'est une question vitale pour l'Ouest et qu'une solution est indispensable cette année, je prierai le ministère de me dire quand nous aurons ce rapport.

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Le professeur Tory a qui a été confié cette enquête n'a pas encore présenté son rapport. Dès qu'il le fera, nous serons en mesure de répondre à cette question.

EXPOSE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1924

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. l'ORATEUR: Je ne veux pas me montrer exigeant mais, aux termes de l'article 17C. lorsque, les jeudis ou vendredis, l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des subsides ou en comité des voies et moyens, Monsieur l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre. Je suppose, si je devais suivre à la lettre cette prescription du règlement, que je devrais quitter le fauteuil et le discours budgétaire serait prononcé en comité général. Je me conformerai donc, je pense, à l'usage en consultant la Chambre et en procédant comme nous l'avons toujours fait avant que cet article du Règlement eût été adopté.

L'hon. M. ROBB: Monsieur l'Orateur, avant de présenter l'exposé annuel de la politique financière du Gouvernement je me ferai le porte-parole de tous les membres de cette Chambre en exprimant notre profond regret que le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) soit incapable d'assumer cette tâche lui-même aujourd'hui.

L'an dernier, le très honorable ministre faisait son dix-septième exposé financier, et je ne sache pas qu'aucun ministre des Finances, dans tout l'empire, en ait jamais fait autant; lors de l'entrée en fonctions du Gouvernement actuel, le très honorable ministre revenait à son ancien poste de ministre des Finances. C'était à un moment critique de l'histoire du Canada. Je suis sûr que la Chambre sera d'accord avec moi pour dire que depuis ce moment le très honorable W. S. Fielding s'est acquitté de ses devoirs importants et onéreux avec cette habilité, cette intégrité et ce courage qui l'ont caractérisé pendant sa longue carrière si distinguée. Les honorables membres des divers groupes parlementaires, se joindront à moi, je le sais, pour lui souhaiter un prompt retour à la santé, ainsi qu'à ses devoirs publics.

Revenu de l'Exercice 1922-1923

Les comptes publics pour 1922-1923 ont été soumis au Parlement au cours de la présente session. Les revenus consolidés ou recettes ordinaires obtenues pendant cet exercice ont été de $394,614,900, soit une augmentation de $12,662,513.01 sur l'année précédente.

D'autres recettes, se chiffrant à $8,479,310.30, dont $8,199,333.31 reçus du gouvernement impérial pour couvrir le change de remboursement, à Londres, au Dominion du Canada, du mois de juillet, 1920, au 2 août, 1921, élevant le revenu brut à $403,094,210.30.

Dépenses pendant l'exercice 1922-1923

Les dépenses comprennent $332,293,732.09 pour les dépenses ordinaires; $18,314,814.63 pour les dépenses imputables sur le capital, démobilisation et autres; le total des déboursés de l'année a donc été de $350,608,546.72.

L'excédent de revenu sur le total des déboursés, laissait $52,485,663.58 de disponibles pour les chemins de fer, la marine marchande canadienne et autres obligations qui se chiffrent à $84,126,730.59. De ce montant, $77,862,348.23 sont allés aux chemins de fer et $5,979,856.08 à la marine marchande canadienne. Il est résulté des affaires de l'année une augmentation de $31,641,067.01 dans la dette publique.

Exercice 1923-1924

Nous en sommes maintenant à l'exercice 1923-1924 qui vient de se clore; il s'écoulera quelque temps avant que nous ayons tous les rapports de l'année et puissions en déterminer les résultats définitifs. Nous pouvons, cependant, en faire une estimation approximative, laquelle ne devrait pas différer beaucoup des chiffres exacts, lorsque les comptes seront clos.

Revenu approximatif de l'exercice 1923-1924

Lorsque nous aurons ajouté au revenu reçu par le ministère des Finances, jusqu'au 31 mars inclusivement, le montant estimatif à recevoir, les comptes de l'année indiqueront un revenu global de 396 millions approximativement, soit une augmentation d'un million et demi sur le revenu de l'année 1922-1923.

Le revenu estimatif des droits douaniers qui se chiffrent à $121,800,000 indique une augmentation de $3,700,000 sur l'année précédente. Des droits d'accise, nous attendons $38,200,000, il y aura donc ici un surplus de quelque 2 millions ½. Le revenu estimatif des impôts d'accise sera de 121 millions, ce qui représente une augmentation de 14 millions ½ environ. Nous prévoyons une recette de $53,750,000 des impôts sur le revenu, ce qui représente une diminution de 6 millions comparativement à l'année précédente. Des impôts sur les profits industriels, non encore payés, nous aurons quelque $4,650,000, ce qui laissera une diminution de $8,381,000. Nous aurons un revenu de $11,700,000 provenant des intérêts sur placements, c'est-à-dire $4,700,000 de moins, ce qui s'explique par la réduction en 1922 de quelque 56 millions, dans la dette du gouvernement impérial au Canada.

Dépenses approximatives de l'exercice 1923-1924

Voyons maintenant les dépenses que l'on prévoit lorsque les comptes seront clos, les dépenses de l'année, au compte ordinaire, seront de $328,250,000, une diminution de 4 millions comparativement à l'année précédente.

Surplus approximatif du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires, 1923-1924.

En estimant le revenu pour l'exercice clos le 31 mars 1924, à 396 millions, et les dépenses imputables sur le fonds consolidé à $328,250,000, nous aurons un excédent de recettes sur les dépenses ordinaires se chiffrant à $67,750,000, disponible pour le compte capital, les obligations spéciales et autres.

Dépenses imputables sur le compte capital 1923-1924

Les dépenses pour travaux publics, imputables sur le capital, y compris le ministère de la Marine, s'élèveront à $3,865,000, et pour les Chemins de fer et Canaux, à $8,305,000, soit un total de dépenses imputables sur le capital de $12,170,000, ou une augmentation de $2,362,000 sur l'exercice précédent.

Dépenses spéciales, 1923-24

Les dépenses spéciales s'élèveront à $8,390,000, dont $740,000 imputables sur le compte de démobilisation, et $7,650,000 pour l'escompte et les frais d'emprunts.

Avances aux chemins de fer

A la dernière session le Parlement autorisa des avances de $74,550,000 à la compagnie du chemin de fer National-Canadien à être effectuées soit en espèces soit par voie de garanties, ou en partie de l'une et en partie de l'autre manière. C'est pendant la session de 1921 que le Parlement autorisa pour la première fois ces divers modes de solder les obligations du chemin de fer.

En juillet 1921 on affecta 25 millions, par voie de garantie, aux charges du chemin de fer Nord-Canadien; en septembre 1921 on affecta, en outre, 25 millions, par voie de garantie, aux charges de la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc; soit un total de 50 millions de dollars de garanties pris sur les crédits d'emprunt pour l'exercice 1921-1922. Pendant l'exercice 1922-1923 le Gou-

vernement a pu solder en espèces les obligations du chemin de fer. Au cours de l'exercice qui vient de se clore le Gouvernement a avancé $24,550,000 en espèces aux chemins de fer. Nous avons reçu $768,336 du montant avancé en 1921-1922 pour l'achat de rails.

On a pris $24,550,000 sur les crédits votés pour l'exercice; la balance de $50,000 000 fut versée en février dernier, par voie de garantie, et mise entre les mains du ministre des Finances, dans un compte spécial, d'où l'on effectuait, de temps à autre, les payements nécessaires.

Je puis dire que lorsqu'on fait des prêts en espèces, suivant les arrangements conclus par l'ancien ministre des Finances on les range dans la catégorie de valeurs inactives et l'on n'en tient pas compte lorsqu'on détermine le chiffre net de la dette publique. Les fonds prélevés par voie de garantie, où le Gouvernement joue le rôle d'endosseur, n'influent en rien sur la dette publique, puisque ce sont des obligations indirectes.

La décision de l'ancien ministre des Finances de considérer les avances en espèces aux chemins de fer Nationaux comme un actif improductif me paraît bien inspirée; surtout lorsque ces avances ont pour objet de solder les déficits, au besoin, et les frais d'intérêt.

Lorsque des fonds sont requis pour des fins de construction, c'est-à-dire pour mieux outiller les chemins de fer, et partant en relever la valeur productive, il est évident que ces obligations sont, de fait, imputables sur le compte du capital et au besoin on peut prélever les fonds nécessaires en garantissant l'émission de valeurs du chemin de fer.

Les valeurs émises en février dernier par le chemin de fer, et garanties par le ministre des Finances, étaient destinées à solder des frais de premier établissement. Le ministre détient encore en fidéicommis une balance substantielle qui sera disponible aux chemins de fer pour ces fins, au cours de l'exercice 1924-25.

Depuis 1920 le ministre des Finances en vertu d'une autorisation statutaire spéciale, a garanti les émissions suivantes d'obligations de chemin de fer; ceci, à part les fonds votés chaque année par le Parlement à l'intention des chemins de fer:

Octobre 1920—Compagnie de chemin de fer Grand-Tronc..	$25,000,000
Décembre 1920—Compagnie du chemin de fer Nord-Canadien..	25,000,000
Mars 1922—Compagnie du chemin de fer Nord-Canadien..	11,000,000
Août 1923—Compagnie du chemin de fer National-Canadien—Emission, par série, sur le matériel..	22,500,000

[L'hon. M. Robb.]

L'émission de $22,500,000 en 1923 est la première émission sur le matériel dont le Gouvernement se soit porté garant. Les obligations sont garanties par le matériel acheté; elles le sont en outre aux termes de la loi des garanties de 1923. On adopta cette méthode afin de rendre le placement attrayant aux capitalistes et partant d'écouler ces valeurs au plus haut prix possible. Avant cette date les émissions d'obligations pour l'achat de matériel étaient garanties par le matériel acheté, mais le chemin de fer seul en répondait, car elles n'étaient pas garanties par l'Etat.

Dette publique

Voyons maintenant notre dette publique. Le 31 mars 1923, le chiffre net de notre dette publique était de $2,453,776,868.74. Nous estimons à 396 millions nos recettes ordinaires pour l'exercice qui vient de se clore. Nos débours ordinaires estimatifs ont été de $328,250,000; les dépenses sur le compte du capital, $12,170,000; dépenses spéciales $8,390,000; prêts aux chemins de fer, $23,781,664; avances à la marine marchande de l'Etat, $1,500,000; une avance de $500,000, considérée comme un actif improductif à la commission du port de Québec; et $621,978, inscrits sur les livres du département au crédit de Victoria Shipowners, Limited, lequel montant on a l'intention de ranger dorénavant dans la catégorie de l'actif improductif. Le total des dépenses s'élève donc à $375,213,651. L'excédent de nos revenus sur ces dépenses est de $20,786,349 qui seront appliqués à la réduction de notre dette nationale. telle qu'elle était le 31 mars 1923. A ces chiffres il faut ajouter $1,317,000 qui représentent diverses créances soldées au cours du dernier exercice, et $8,305,760.37 reçus en règlement des dettes reconnues d'après les livres des gouvernements de l'Angleterre et du Dominion. Ces deux montants, au total de $9,622,760.37, ajoutés au chiffre de $20,786,349, l'excédent de nos revenus sur nos débours; diminuent de $30,409,109.37 le chiffre net de notre dette publique, au 31 mars 1923.

Le 28 mars dernier fut effectué le règlement des dettes reconnues suivant les livres du gouvernement impérial et du gouvernement canadien. D'après les livres du ministère des Finances le gouvernement impérial nous devait $66,779,597.42.

D'autre part, le gouvernement impérial détenait nos obligations pour un montant de $67,207,351.17 dont $2,000,000 à 3½ p. 100 venant à échéance de 1925 à 1928 et $65,207,351.17 à 4½ p. 100 venant à échéance de 1925 à 1945, ces obligations faisant partie d'une émission du Canada en faveur du gouvernement impérial

en 1916. A la suite de négociations, un règlement fut effectué en compensant les obligations émises en faveur du gouvernement impérial par ce que celui-ci devait au Canada. Les obligations non échues furent prises au taux de 92.91 pour celles à 3½ p. 100 et 87.48 pour celles à 4½ p. 100. Le règlement a été effectué sur une base de 5½ p. 100, qui est l'intérêt payé par le Canada sur les emprunts de la Victoire d'où on avait retiré l'argent avancé au gouvernement impérial. La valeur des obligations à ces taux était donc de $58,901,590.80, soit $8,305,760.37 au-dessous de leur valeur nominale.

Emprunt de remboursement

Le 1er novembre 1923, les bons de la Victoire de 1918, à cinq ans et portant intérêt de 5½ p. 100 venaient à échéance. Elles représentaient une somme de $172,459,650. Au mois de septembre dernier, on demanda des soumissions pour un emprunt de remboursement à 5 p. 100. La plus haute soumission, venant d'un syndicat canadien, fut acceptée aux conditions suivantes: $53,000,000 d'obligations à 5 ans au prix de 96.75 avec accumulation d'intérêts, et $147,000,000 d'obligations à 20 ans au prix de 96 avec accumulation d'intérêts. On fit des arrangements avec le syndicat pour donner aux détenteurs des obligations venant à échéance le privilège de les échanger pour celles de la nouvelle émission. Le prix pour le public était de 99 pour les obligations à 5 ans et 98.25 pour les obligations à 20 ans. Ces obligations viennent à échéance le 15 octobre 1928 et le 15 octobre 1943 respectivement. Il fut stipulé que le syndicat s'adjoindrait les courtiers en obligations reconnus du Canada. Toutes les commissions aux banques et aux courtiers, les frais de publicité et toutes autres dépenses habituellement comprises dans les frais d'émission furent à la charge du syndicat. Les détenteurs des obligations échues profitèrent de l'offre qui leur était faite jusqu'à concurrence de $59,388,200, laissant un reliquat de $113,071,450 à être remboursé en espèces.

Exercice 1924-1925

J'arrive maintenant à l'exercice 1924-1925. On ne peut donner une estimation exacte des recettes de l'exercice qui ne fait que commencer. Le revenu va se ressentir des réductions d'impôts qu'on va proposer au Parlement, à la suite des résultats très satisfaisants de l'exercice écoulé. On espère, toutefois compenser cette perte de revenu en appliquant aux dépenses la plus stricte économie. Les estimations budgétaires qui sont en ce moment devant la Chambre accusent une grosse diminution, en comparaison des prévisions de l'an dernier. Nous aurons sans doute un budget supplémentaire, mais, là aussi, on pratiquera une stricte économie. Et pour cela le Gouvernement espère et compte sur la coopération de toutes les classes de la société.

Le commerce extérieur

Monsieur l'Orateur, j'ai ici un état des progrès du commerce canadien que je désire faire consigner. Comme comparaison, j'ai pris l'année précédant immédiatement la guerre, puis les années 1922, 1923 et les onze premiers mois de 1924. La Chambre me permettra de faire inscrire au hansard ce relevé qui est le suivant:

Commerce du Canada
(Marchandises seulement)

Commerce avec le Royaume-Uni

Exercice finissant le 31 mars	Importations pour consommation	Total des exportations	Excédent des exportations sur les importations
1914..	$132,070,406	$222,322,292	$ 90 251,886
1922..	117,135,343	300,363,193	183,227,850
1923..	141,330,143	379,918,526	238,588,383
Onze mois finissant en février 1924 (non revisé)..	138,224,868	332,276,770	194,051,902

Commerce avec l'empire britannique
Y compris le Royaume-Uni

Exercice finissant le 31 mars	Importations pour consommation	Total des exportations	Excédent des exportations sur les importations
1914..	$154,526,846	$246,032,121	$ 91,505,275
1922..	149,109,253	347,450,451	198,341,198
1923..	179,638,805	440,993,115	261,354,310
Onze mois finissant en février 1924 (non revisés).	178,619,198	408,714,744	230,095,546

Commerce avec les Etats-Unis

Exercice finissant le 31 mars	Importations pour consommation	Total des exportations	Excédent des exportations sur les importations
	Marchandises seulement:		
1914..	$396,302,138	$176,948,299	$219,353,839
1922..	515,958,196	304,104,177	211,854,019
1923..	540,989,738	380,347,721	160,642,017
Onze mois finissant en février 1924 (non revisés).	540,461,296	397,369,390	143,091,906

Commerce avec tous pays étrangers

Exercice finissant le 31 mars	Importations pour consommation	Total des exportations	Excédent des exportations sur les importations
1914..	$464,667,152	$209,405,103	$255,262,049
1922..	598,695,079	406,476,558	192,218,521
1923..	622,940,439	504,302,722	118,637,717
Onze mois finissant en février 1924 (non revisés).	627,794,090	556,223,251	71,570,839

Total du commerce avec tous pays

Exercice financier finissant le 31 mars	Importations pour consommation	Total des exportations	Excédent des importations sur les exportations
1914..	$619,193,998	$455,437,227	$163,756,774
			Excédent des exportations sur les importations
1922..	747,804,332	753,927,009	6,122,677
1923..	802,579,844	945,295,837	142,716,593
Onze mois finissant en février 1924 (non revisée).	806,413,288	964,937,995	158,524,707

On constate que ces états indiquent:

1. Le commerce canadien avec le Royaume-Uni.

2. Le commerce canadien avec l'empire britannique, y compris le Royaume-Uni.

3. Le commerce canadien avec les Etats-Unis.

4. Le commerce canadien avec tous les pays étrangers, et

5. Un sommaire du total du commerce canadien avec tous les pays.

Ce bilan résumé qui fait voir l'expansion constante du commerce canadien avec les nations du monde doit faire plaisir aux Canadiens.

Au cour de l'exercice clos le 31 mars 1924 —quatre mois avant le début de la Grande guerre—le commerce du Canada avec l'étranger représentait $1,074,631,122 avec un excédent d'importations de $163,756,774 sur les exportations. La balance du commerce nous était donc défavorable de cette somme. L'exercice clos en mars 1922 indique un total de $1,501,731,341 pour le commerce étranger. Le chiffre de l'écart entre les exportations et les importations n'est que de $6,122,677, mais cela représentait une balance favorable au Canada. A la fin de l'exercice clos en mars 1923, notre commerce avec l'étranger représentait un total de $1,747,875,081, avec une balance favorable de $142,716,593, chiffre représentant l'excédent des exportations sur les importations. En d'autres termes, le commerce étranger du Canada a augmenté de 60 p. 100 comparativement à celui de 1914 et la balance défavorable de $163,756,774 s'est transformée en une balance favorable de $142,716,593.

Les rapports des onze mois terminés en février 1924 indiquent l'accroissement constant du commerce canadien à l'étranger. Déjà les importations et les exportations excèdent celles de 1923 et la balance favorable pendant cette période de onze mois atteint le chiffre de $158,724,707. Les statistiques indiquent que, chaque année, le Canada augmente la proportion de produits offerts sur le marché, finis ou à demi manufacturés, ce qui donne

[L'hon. M. Robb.]

plus de travail à nos gens et un trafic-marchandises plus avantageux pour nos compagnies de chemins de fer.

MODIFICATIONS AU TARIF ET AUX IMPOTS

Nous abordons maintenant les résolutions que je vais soumettre à la Chambre pour proposer des modifications au tarif et des réductions sous l'empire de la loi du revenu spécial de guerre. Ces résolutions indiquent une diminution sensible des taxes. Afin d'être concis et clair, je groupe les changements projetés d'après les catégories d'articles visés.

Reductions de droits de douane et de la taxe de consommation ou taxe de vente

Articles	Tarif de préférence		Tarif général	
	Ancien droit	Nouveau droit	Ancien droit	Nouveau droit
Faucheuses, moissonneuses, lieuses et moissonneuses simple	7½	En franchise	10	6
Bineuses, herses, râteaux à cheval, semoirs en lignes épandeuses et sarcloirs. . . .	10	En franchise	12½	7½
Charrues, machines à battre et pièces de rechange de ces machines	10	5	15	10
Rouleaux pour la ferme et les champs, instruments pour creuser des trous à poteaux, machines à charger le foin, arrache-souches, extracteurs de pommes de terre, concasseurs à grains, faneuses et autres machines aratoires..	10	5	15	10
Chariots pour la ferme..	10	5	17½	10
Engrais..	5	En franchise	10	En franchise
Haches, faux, faucilles, sécateurs et serpettes, coupe-paille et coupe-foin coupe-bordures, houes, râteaux et fourches..	15	10	22½	20
Pelles et bêches..	20	10	32½	20

Nous nous proposons de supprimer la taxe de vente sur tous les articles ci-dessus énumérés et groupés sous le titre d'Industrie Agricole, comme aussi sur la ficelle d'engerbage. Les engrais entrent déjà en franchise.

Matières premières pour la fabrication des machines agricoles

On propose d'accorder aux fabricants de machines agricoles l'entrée en franchise du fer en gueuse, du fer et de l'acier en barres

quand ils servent à la fabrication des moissonneuses, faucheuses ou lieuses, et cela au lieu du drawback de 99 p. 100. L'entrée en franchise s'étendrait aussi à ces matières premières quand elles sont employées dans la fabrication des bineuses, herses, râteaux à cheval, semoirs en lignes, épandeuses d'engrais et sarcloirs. Les matières premières entrant dans le coût des articles énumérés et dans celui d'autres machines sur lesquelles les droits sont réduits bénéficieront d'un rabais de 7½ p. 100 quel que soit le tarif appliqué.

On propose d'accorder un drawback de 99 p. 100 sur les matières premières et pièces de machines en stock et importées avant cette date du moment qu'elles influeront sur le coût de machines agricoles sur lesquelles les droits doivent être abaissés. On propose aussi d'exempter de la taxe des ventes tous les articles et matières premières devant être employés dans la fabrication de ces machines agricoles, comme aussi tous les articles employés dans les procédés de fabrication.

Arboriculture fruitière

Objets	Tarif préférentiel Ancien droit	Tarif préférentiel Nouveau droit	Tarif général Ancien droit	Tarif général Nouveau droit
Pulvérisateurs, machines à classer les fruits ou les légumes, serpettes, sécateurs..	10	5	15	10

Le Gouvernement propose de supprimer la taxe de vente sur ces articles, de même que sur le sulfate de nicotine et autres préparations pour la vaporisation des plantes.

Industrie avicole

Objets	Tarif préférentiel Ancien droit	Tarif préférentiel Nouveau droit	Tarif général Ancien droit	Tarif général Nouveau droit
Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins.. ..	10	5	15	10

On propose la suppression de la taxe de vente sur ces articles ainsi que sur les produits alimentaires pour les volailles.

Industrie laitière

Objets	Tarif préférentiel Ancien droit	Tarif préférentiel Nouveau droit	Tarif général Ancien droit	Tarif général Nouveau droit
Trayeuses, machines centrifuges pour l'essai de la richesse du lait et de la crème..	10	5	15	10

La taxe de vente est supprimée sur ces articles ainsi que sur les écrémeuses et les pièces de ces machines, et la présure.

Exploitation des mines et des carrières

Objets	Tarif préférentiel Ancien droit	Tarif préférentiel Nouveau droit	Tarif général Ancien droit	Tarif général Nouveau droit
Forets, extracteurs de houille à percussion, tarières à houille, bocards, foret à houille rotatifs, broyeurs de pierre et de minerai..	15	10	27½	20
Machineries et outillage pour laver la houille, machineries et outillage pour la fabrication du coke, machineries et outillage servant exclusivement à la distillation et à la récupération des produits secondaires du goudrons minéral ou du gaz..	20	7½	30	12½
	15	et de 7½	27½	12½

On propose la suppression de la taxe de vente sur ces articles groupés sous la dénomination: Exploitation des mines et des carrières. En outre cette taxe est supprimée sur le matériel roulant des mines et carrières et des matières explosibles.

Industrie forestière

Objets	Tarif préférentiel Ancien droit	Tarif préférentiel Nouveau droit	Tarif général Ancien droit	Tarif général Nouveau droit
Outillage de scierie Machineries, wagons à trois poulies et palans, "yarders" et généralement tout appareil utilisé exclusivement dans l'exploitation forestière..	15 et 20	10	30 et 27½	20
Chariots pour l'industrie forestière..	17½	5	25	10

La taxe sur les ventes est supprimée sur les articles précédents servant à l'exploitation forestière.

Industrie de la pêche

Le merlin de toute catégorie employé à la pêche jouira de la franchise douanière. Jusqu'à présent seul le merlin enduit était admis en franchise.

Le Gouvernement propose d'abaisser la taxe de vente sur les bottes de caoutchouc de 6 p. 100, droit actuel, à 2½ p. 100. Les bottes

de caoutchouc mes honorables collègues ne l'ignorent pas, servent beaucoup dans l'industrie de la pêche.

Le merlin enduit employé dans l'industrie de la pêche est déjà exempté de la taxe sur les ventes. A la suite de la modification proposée tout le merlin en sera exonéré.

Céréales à pain et denrées alimentaires

La Gouvernement propose la suppression de la taxe de vente sur les articles suivants:

Céréales alimentaires, macaroni et vermicelles, riz et sagou.
Viandes, salées et fumées.

La taxe de vente est abaissée de 6 à 2½ p. 100 sur les biscuits, les légumes en conserves, les conserves de fruits, confitures et fruits conservés.

Chaussures, y compris les caoutchoucs

On propose d'abaisser la taxe sur la vente de 6 à 2½ p. 100. La taxe de vente sur les aliments lactés est supprimée.

Matériaux entrant dans la fabrication

Les fabriques de lainages et plusieurs autres établissements vont bénéficier d'une disposition par laquelle les matériaux consommés dans le cours de la fabrication ou de la production et contribuant directement au coût des objets soumis à la taxe de vente seront libérés de l'application de cette taxe.

Machines et appareils à forer les puits

La taxe de vente est supprimée.

Les béquilles sont dégrevées de la taxe douanière et de la taxe de vente.

Locomotives à creuser les fossés: La valeur exemptée "de droit" est portée de $3,000 à $3,500. Actuellement, les machines à creuser les fossés ne paient de droit de douane qu'au-dessus de $3,000. Quand on a fixé cette valeur c'était apparemment le prix de la machine mais depuis lors il a augmenté et le Gouvernement propose de porter de $3,000 à $3,500 la valeur exempte de droits.

Taxe de consommation ou sur les ventes

En plus des réductions déjà mentionnées, la taxe sur les ventes doit être réduite de 6 p. 100 à 5 p. 100. Dans le cas de chaque article sujet, à cette taxe, le taux maximum sera de 5 p. 100.

Afin de mieux protéger le revenu, les articles concernant les manufacturiers qui font des affaires de moins de $10,000 par an seront abrogés. La suppression de la limite de $10,000 relative aux petites manufactures, feront disparaître les difficultés dans l'application de la loi.

La liste des exemptions de la taxe des ventes sera augmentée. Voici quelques-uns des principaux articles concernés:

Machines et appareils à creuser les puits;
Livres pour les aveugles;
Livres scientifiques et livres de classes;
Livres et manuels imprimés approuvés par le département de l'éducation de toute province du Canada;
Aliments lactés et céréales alimentaires;
Sulfate de nicotine;
Préparations pour la désinfection, l'immersion et l'arrosage;
Cloches d'églises;
Chaînes;
Instruments agricoles (dont le détail est donné ailleurs);
Outillage des scieries et pour la manutention du bois en grume (détail donné ailleurs);
Instruments de chirurgie et appareils pour hôpitaux;
Huile phénique pour créosoter le bois;
Insuline;
Ecrémeuses;
Instruments de physiques pour l'usage des écoles et des collèges;
Ficelle d'engerbage.

Au sujet de l'escompte sur les importations sous le régime du tarif de préférence britannique par les ports canadiens, adopté à la dernière session du parlement, il est proposé qu'en calculant le taux *ad valorem* du droit sur le thé acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni, la valeur du droit ne comprendra pas le montant des droits de douane payables sur le thé pour la consommation dans le Royaume-Uni. Le droit britannique augmentait tellement le prix que le taux calculé n'excédait pas 15 p. 100 et par conséquent n'avait droit à aucun rabais.

Comme résultat de ces changements proposés on estime qu'il y aura une diminution de 24 millions dans le revenu des douanes et de la taxe des ventes.

Quelles que soient les divergences d'opinion des Canadiens, leur confiance dans l'avenir de notre pays est certainement la même. Nous avons de grandes richesses naturelles. Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépend le développement de toutes les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture, viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui encouragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales. Plus les produits agricoles, ceux des pêcheries, des mines et des forêts se vendront, plus les recettes de nos compagnies de transports s'accroîtront—meilleure sera la faculté d'achat de la nation et comme consé-

quence les usines travailleront tout le temps et les industriels feront des heures supplémentaires pour satisfaire les besoins de ceux qui auront de l'argent pour acheter. C'est dans cet espoir, monsieur l'Orateur, que nous présentons aujourd'hui ces propositions pour alléger le fardeau de l'impôt sur ces industries primordiales et fondamentales. Notre budget indique une réduction de $30,000,000 sur la dette de l'an dernier et une diminution de $24,000,000 dans la taxation pour cette année. On s'attend avec confiance que cette réduction donnera un tel élan au commerce qu'il en résultera un plus grand développement et un accroissement de prospérité dans toutes les provinces du Canada.

RESOLUTIONS

J'ai l'honneur de donner avis que lorsque la Chambre siégera en comité je proposerai les résolutions suivantes:

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier le tarif douanier de 1907 en ajoutant, après le paragraphe (d) de l'article quatre, ce qui suit comme paragraphes (e) et (f) de l'article quatre:

(e) Etendre le bénéfice du tarif de préférence britannique à tout territoire administré en vertu d'un mandat de la Société des Nations par un pays britannique jouissant lui-même du bénéfice de ce tarif de préférence; et dès la publication d'un décret du conseil à cet effet dans la *Gazette du Canada*, le tarif de préférence britannique s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce territoire.

(f) Retirer le bénéfice du tarif de préférence britannique à tout territoire administré en vertu d'un mandat de la Société des Nations qui a joui du dit bénéfice; et dès la publication du dit décret dans la *Gazette du Canada*, le tarif général ou le tarif intermédiaire, selon que mentionne le dit décret, s'applique, subordonnément aux dispositions de la présente loi, aux produits naturels ou fabriqués de ce territoire.

2. De modifier le tarif douanier de 1907, en ajoutant à la fin de l'article cinq dudit tarif, établi au chapitre quarante-deux des Statuts de 1923, la clause conditionnelle suivante:

Toutefois en calculant le droit ad valorem sur le thé acheté en entrepôt dans le Royaume-Uni, la valeur imposable ne comprendra pas le droit de la douane payable sur le thé pour la consommation dans le Royaume-Uni.

3. De modifier de nouveau l'annexe A du tarif douanier de 1907, modifiée par le chapitre vingt-six des Statuts de 1914, le chapitre dix-neuf des Statuts de 1922 et le chapitre quarante-deux des Statuts de 1923, en en biffant les numéros 275, 445, 445a, 446, 446a, 446b, 447a, 447b, 448, 448a, 448c, 449, 450, 453b, 591, 663, 682, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les diverses échelles de droit de douane, s'il y en a, en regard de chacun des dits numéros, et en insérant numéros, énumérations et droits de douane suivants dans l'annexe A:

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
12a	Boyaux nettoyés pour la fabrication de la saucisse...	En franchise	15 p. 100	17½ p. 100
68a	Farine de coques d'arachides destinée à la fabrication des explosifs.....	En franchise	En franchise	En franchise
157b	Rhum, lorsqu'il est importé par le ministère des douanes et de l'accise ou par une personne autorisée par le ministre des douanes et de l'accise, pour être dénaturé afin de servir dans les arts et l'industrie, sera importé aux ports désignés dans les règles établies par le ministre des douanes et de l'accise, subordonnément aux dispositions de la loi du Revenu de l'Intérieur et des règlements du ministère des douanes et de l'accise, par gallon de preuve.....	En franchise	60c.	60c.
180b	Epreuves de gravure à l'eau forte pour artistes, non reliées, telles qu'imprimées à la main avec des plaques ou des blocs gravés à l'eau forte, ou gravés avec des outils à main et non pas imprimés avec des plaques ou des blocs gravés à l'eau forte, ou gravées par des procédés photo-chimiques ou autres procédés mécaniques.....	En franchise	En franchise	En franchise
275	Huile (pétrole) importée par des mineurs ou des compagnies ou maisons minières pour servir à la concentration de minerais métalliques dans leurs propres établissements de concentration, subordonnément aux règlements établis par le ministre des Douanes et de l'Accise.....	En franchise	En franchise	En franchise
348e	Tubes de cuivre ou de laiton, ne mesurant pas plus d'un demi-pouce de diamètre, en longueurs de pas moins de six pieds, recouverts de métal, et non polis, courbés ou autrement ouvrés.....	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
445	Faucheuses, moissonneuses lieuses ou sans appareils à lier, appareils à lier, moissonneuses simples et parties complètes de ces machines.....	En franchise	6 p. 100	6 p. 100
445a	Articles qui entrent dans le prix de la fabrication des marchandises énumérées dans les item tarifaires 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591, lorsqu'ils sont			

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	importés par les fabricants de ces marchandises pour servir dans la fabrication des marchandises énumérées dans les item tarifaires 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591. Pourvu que les marchandises qui ont le droit d'entrer en franchise ou à un droit de douane plus bas que celui mentionné dans cet item ne soient pas inscrits au taux spécifié dans cet item			
445b	Acier ou fer laminé en barres, fer en rouleaux, tringles de fer ou fer en gueuse, lorsqu'importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs usines à la fabrication des marchandises énumérées aux item tarifaires 445 et 446	7½ p. 100	7½ p. 100	7½ p. 100
446	Bineuses, herses, râteaux à cheval, semoirs en lignes, distributeur d'engrais et sarcloirs et parties complètes de ces instruments	En franchise	En franchise	En franchise
446a	Machines à creuser locomobiles (qui ne sont pas des charrues) pour le drainage à la tuile sur la ferme, d'une valeur, au détail, d'au plus trois mille cinq cents dollars chacune, et parties complètes de ces machines pour réparations	En franchise	7½ p. 100	7½ p. 100
446b	Charrues, et parties complètes de ces instruments	En franchise	En franchise	En franchise
447a	Tracteurs à essence pour la ferme, estimés au plus à quatorze cents dollars chacun, et pièces de rechange de ces tracteurs pour les réparer; appareils de traction conçus et importés pour usage en combinaison avec les automobiles au Canada, comme machines de traction pour la ferme, et parties de ces appareils pour réparations	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
447b	Soufflets ameulonneurs et séparateurs de machines à battre, y compris les appareils pour la mise en sacs, le pesage et l'alimentation automatique des machines, et les parties complètes de ces machines	En franchise	En franchise	Enfranchise
448	Pulvérisateurs, machines à classer les fruits ou les légumes, incubateurs pour la couvée des oeufs, éleveuses à poussins, serpettes, sécateurs, machines à charger le foin, extracteurs de pommes de terre, machine à hacher le fourrage, concasseurs de grains, vanneuses, faneuses, rouleaux pour la ferme ou les champs, instruments pour creuser des trous à poteaux, manches de faulx, trayeuses, accessoires de trayeuses; machines centrifuges pour le dosage de la matières grasses du lait ou de la crème; essoucheuses, et autres instruments agricoles, n.d., et les parties complètes d'articles spécifiés dans cet item	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
449	Haches, faulx, faucilles, hachoirs pour le foin et pour la paille, tranche-gazon, houes, râteaux, n.d., et fourches	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
450	Pelles et bêches en fer ou acier, n.d., ébauches de pelles et de bêches, et fer ou acier taillé en formes pour ces outils	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
450a	Tondeuses à gazon	20 p. 100	30 p. 100	32½ p. 100
453b	Machines à scier le bois de construction, jusqu'au planage non compris et les parties complètes de ces machines, la force motrice exceptée; machineries, wagons à bois, poulies et palans, et leurs parties constitutives servant exclusivement à l'exportation forestière	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
453c	Broyeuses de minerai, broyeurs de pierres, roues de bocardage, forets à diamant, extracteurs de houille à percussion, tarières à houille, forets à houille rotatifs, et parties complètes de tous articles indiqués dans cet item, d'usage exclusif aux travaux d'extraction	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
460b	Machineries et outillage devant servir exclusivement au lavage de la houille; machineries et outillage devant servir exclusivement à la production du gaz et du coke; machineries et outillage devant servir exclusivement à la distillation ou à la récupération de sous-produits du gaz ou du goudron minéral; et les parties intégrantes de toutes machineries ou outillage énumérées dans cet item, la force motrice et les réservoirs à gaz exceptés	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100

Numéros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
476a	Acier à jauge de vingt et au-dessous, mais non au-dessous de la jauge trente, devant servir à la fabrication de ressorts à moteurs de phonographes, d'usage exclusif à la fabrication de ces articles à l'usine de l'importateur	En franchise	En franchise	En franchise
502b	Baguettes de jante de bicyclette en bois d'érable dont l'usinage se confine au recourbage nécessaire et à l'assemblage	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100
506a	Béquilles ou bâtons spécialement usinés à l'usage d'un estropié	En franchise	En franchise	En franchise
533b	Charpie de courtes fibres de coton, blanchie, importée par les fabricants de papier buvard pour servir dans leurs propres manufactures à la fabrication du papier buvard	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100
591	Chariots de ferme, camions de chantiers, et parties complètes de ces véhicules	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
663	Engrais composé ou manufacturé ouvré, n.d	En franchise	En franchise	En franchise
663b	Articles utilisés dans la fabrication des engrais, importés pour servir exclusivement à cette fabrication des engrais	En franchise	En franchise	En franchise
682	Hameçons pour la pêche de grand fonds et des lacs, de grosseur non moindre que le numéro 2·0; lignes à pêcher sur les bancs, lignes à morue, à merlan et à maquereau; ficelle à filets et à lignes traînantes pour le maquereau, le hareng, le saumon, le phoque le mulet de mer, en écheveaux, ou en rouleaux, enduite ou non, quels qu'en soient la grosseur et le nombre des fils, y compris la ficelle à tramail, en pelotons, ralingues de tétières pour rets à pêcher; câbles de manille n'excédant pas un pouce et demi de tour; merlins enduits et cordeaux dits *norsels* en coton, chanvre ou lin; et filets ou seines de pêche, employés exclusivement dans les pêcheries, mais non compris les hameçons, les lignes ou filets servant communément aux amateurs de pêche	En franchise	En franchise	En franchise

4. De modifier le tableau B du tarif douanier de 1907 déjà modifié par le chapitre dix-neuf des Statuts de 1922 et le chapitre quarante-deux des Statuts de 1923, par la radiation des numéros 1002, 1026, 1027, 1031, 1036, de l'énumération des marchandises et des taux du drawback pour les dits numéros, et d'insérer au dit tableau B les numéros suivants, ainsi que les énumérations et les taux de drawback des impôts douaniers, comme suit:

Numéro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit de dumping) payable à titre de drawback
1026	Matières, y compris toutes les parties, importées avant le 11 avril 1924.	Comprises dans le coût de la fabrication des articles énumérés aux numéros 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591 du tarif, avant le 1er juillet 1927	99 p. 100
1027	Matières	Lorsqu'elles sont employées par les manufacturiers de fonte de fer malléable ou d'arbres de couche en acier servant exclusivement à la fabrication des articles servant à la fabrication des articles énumérés aux numéros 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591 du tarif	80 p. 100
1031	Houppes de soie artificielle et déchets ou soie de fibre artificielle, brins de soie artificielle ou filaments, énumérés aux numéros 583a et 583aa du tarif.	Lorsqu'ils sont soumis à d'autres procédés de fabrication avant le 1er janvier 1925	60 p. 100
1036	Fer ou acier en barres laminées, soit en rouleaux ou en barres, d'un pouce et un huitième de diamètre et plus.	Lorsqu'ils servent à lafabrication des articles énumérés au numéro 410 du tarif	99 p. 100
1038	Matières, y compris toutes les parties	Lorsqu'elles servent à la fabrication des articles énumérés au numéro 544a du tarif	99 p. 100
1039	Matières, y compris toutes les parties non finies.	Lorsqu'elles servent à la fabrication des articles énumérés aux numéros 447 et 448b du tarif	30 p. 100
1040	Sacs, boîtes et barils	Lorsqu'ils sont importés par les producteurs de sel pour servir à l'emballage du sel produit au Canada	60p. 100
1041	Matières	Lorsqu'elles servent à la fabrication des sacs ,boîtes et barils, lorsque ces sacs, boîtes et barils servent à l'emballage du sel produit au Canada	60 p.100

5. Que toute disposition législative établie sur les résolutions qui précèdent sera censée être entrée en vigueur le onzième jour d'avril, mil neuf cent vingt-quatre, et s'être appliquée à tous les produits, mentionnés dans les résolutions précédentes, importés ou sortis d'entrepôt pour la consommation à compter de ce jour, et s'être aussi appliquée aux produits antérieurement importés pour lesquels nulle déclaration pour consommation n'a été faite avant ce jour.

Loi spéciale des revenus de guerre

1. La Chambre décide: qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre (1915), et les lois portant modification de ladite loi, en décrétant que le taux de l'impôt sur la consommation ou sur les ventes, prévu par l'article dix-neuf BBB de la dite loi, sera réduit de six pour cent à cinq pour cent.

2. De prendre des mesures pour modifier la loi spéciale des revenus de guerre (1915), et les lois portant modification de la dite loi, en disposant que les marchandises ci-après soient exemptées de l'impôt sur la consommation et les ventes, prévu par l'article dix-neuf BBB de la dite loi, à savoir: les livres énumérés dans le tarif douanier aux numéros 173 et 175; les manuels imprimés autorisés par le département de l'instruction publique de l'une quelconque des provinces du Canada; les marchandises énumérées dans le tarif douanier, aux numéros 45, 46, 209b, 219a, 352a, 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449, 450, 453b, 453c, 460, 460a, 460b, 461, 461a, 466, 466a, 469 y compris les marchandises énumérées dans cet articles appartenant à une catégorie ou sorte fabriquée au Canada, 506a, 544, 591, 591a, 663b, 666, 667, 696; l'insuline, l'extrait de caillette; le manger de volailles; la crème glacée; le sagou; le riz nettoyé; le macaroni et le vermicelle; les viandes, salées ou fumées; les huiles de phénol ou lourdes employées exclusivement pour créosoter le bois; les écrémeuses et leurs pièces détachées; les wagons et autres appareils similaires devant servir exclusivement à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière; les articles et matières devant servir exclusivement à la fabrication des marchandises énumérées dans le tarif douanier, aux numéros 219a, 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449, 450, 453b, 453c, 460, 460a, 460b, 461, 461a, 466, 466a, 469 y compris les articles énumérés dans ce numéro d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada, 506a, 591, 591a, 663, 666, 667, 696; les articles et matières devant servir exclusivement à la fabrication des wagons et appareils similaires devant servir exclusivement à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière; les articles ou matières devant servir exclusivement à la fabrication des écrémeuses et de leurs pièces détachées; les matières, autres que le matériel d'un établissement, consommées au cours de la fabrication ou de la production, qui comptent directement dans le coût des marchandises sujettes à l'impôt

[L'hon. M. Robb.]

de consommation ou de vente, manufacturées ou produites par un manufacturier ou un producteur; les matières, non comprises dans le matériel d'un établissement, consommées au cours de la fabrication ou de la production, qui comptent directement dans le coût des marchandises énumérées au tarif douanier, numéros 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449, 450, 453b, 453c, 460, 460a, 460b, 461, 461a, 466, 466a, 469, y compris les marchandises énumérées sous ce numéro d'une classe ou d'une sorte fabriquée en Canada, 506a, 544, 591, 591a, 663, 663b, 666, 667, 696; et en stipulant que sur les marchandises suivantes il sera imposé, prélevé et perçu seulement 50 p. 100 du dit impôt de consommation ou de vente, c'est-à-dire: bottes et souliers, y compris chaussures en caoutchouc; biscuits de toutes sortes; les marchandises énumérées sous les numéros 86, 105 et 106 du tarif douanier.

3. Décide qu'il y a lieu de modifier comme suit, la loi spéciale de 1915 sur les revenus de guerre, et les lois portant modification de la dite loi:

a) En abrogeant le paragraphe trois de l'article dix-neuf BBB de ladite loi et en y substituant un nouveau paragraphe trois portant que si, à un moment quelconque, le ministre des Douanes et de l'Accise trouve que le paiement de l'impôt de consommation ou de vente est éludé par un fabricant ou producteur licencié ou par un grossiste ou soldeur licencié, le ministre peut exiger que l'impôt de consommation ou de vente soit imposé, prélevé et perçu sur tous matériaux spécifiés par le ministre vendus à un fabricant ou producteur licencié ou à un grossiste ou soldeur licencié ou à une classe quelconque de fabricants ou producteurs licenciés ou de grossistes ou soldeurs licenciés spécifiée par le ministre, au temps de la vente des dits matériaux quand ils sont produits ou fabriqués en Canada, ou au temps de leur entrée pour consommation par le dit fabricant ou producteur licencié ou par le dit grossiste ou soldeur licencié, sauf déduction subséquente lorsque le fabricant ou producteur licencié ou le grossiste ou soldeur licencié fournit la preuve que ces matériaux ont été employés pour la fabrication d'un article passible de l'impôt de consommation ou de vente et sur lequel le dit impôt a été payé.

b) En abrogeant le paragraphe cinq du dit article dix-neuf BBB.

c) En biffant le paragraphe six du dit article dix-neuf BBB et en y substituant le suivant:

(6) Subordonnément aux dispositions du paragraphe trois du présent article, tout fabricant ou producteur devra se munir d'une licence annuelle pour les fins susdites, et le ministre peut prescrire un honoraire pour cette licence n'excédant pas deux dollars, et la pénalité pour négligence sera une somme n'excédant pas mille dollars. Toutefois, le ministre pourra ordonner que toute classe de petits fabricants ou producteurs vendant leurs produits exclusivement au détail soient exemptés du paiement de l'impôt de consommation ou de vente sur les marchandises fabriquées ou produites par eux, et aux personnes ainsi exemptées il ne sera pas accordé de licence. Cette exemption peut être retirée par le ministre.

4. Décide que toute loi basée sur les précédentes résolutions numéros un et deux soit censée entrer en vigueur le onzième jour d'avril mil neuf cent vingt-quatre, s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées dans les précédentes résolutions, qui sont importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation ce ou après ce jour, et s'appliquer aux marchandises importées antérieurement et à l'égard desquelles il n'a pas été fait de déclaration relative à la consommation avant ce jour; et que toute loi fondée sur la précédente résolution numéro trois entre en vigueur le premier jour de juillet mil neuf cent vingt-quatre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans le dessein de proposer l'ajournement du débat, mais j'aurais une ou deux observations à faire avant cela. Je tiens tout d'abord à complimenter le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) sur la bienveillance et l'amabilité qu'il a déployées dans l'accomplissement de la tâche qui lui était dévolue. Il a usé de franchise et s'est tiré du mieux qu'il pouvait d'une entreprise impossible.

L'hon. M. BUREAU: C'est de la bonne besogne par quelqu'un qui s'y entend.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je dis donc que le ministre intérimaire des Finances a fait montre de franchise. Il nous a montré qu'à l'égard d'un bon nombre des plus satisfaisants résultats que l'on ait à signaler, il faut faire entrer en ligne de compte les efforts des années passées; il a loyalement reconnu que des 30 millions dont la dette est réduite, on doit en attribuer au moins dix à l'ancien gouvernement. Il a aussi montré de la franchise en faisant observer que l'excédent annoncé provient de ce que l'on met de côté des obligations que le pays assume à cette heure même, charges réelles, eu égard à la valeur du placement—le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) corroborera mon dire—car ce sont des obligations de chemin de fer représentant $72,500,000 qu'il faudra finir par payer.

Pour être bref, l'exposé de mon honorable ami (l'hon. M. Robb) n'en renferme pas moins une multitude d'éléments qui demandent à être examinés avec soin, et c'est pourquoi j'ai l'intention de proposer l'ajournement du débat. J'en demanderai le renvoi à lundi prochain parce que, d'ordinaire, les députés sont relativement peu nombreux aux séances du vendredi. Avant de faire cette motion, je veux signaler une ou deux choses dont, aux yeux de l'opposition, l'étude doit se rattacher à l'examen des résolutions budgétaires. Tout d'abord. nous jugeons indispensable, à l'heure actuelle, que le budget soit établi de manière à profiter au pays plutôt qu'à d'autres nations; qu'il renferme quelque élément d'absolue nécessité aux yeux de tous les Canadiens réellement attachés à leur patrie. quelque chose qui serve à enrayer dans une large mesure l'acheminement des ouvriers canadiens vers les Etats-Unis et tende à modifier la politique actuelle qui, de quelque manière qu'on l'oriente, aura inévitablement pour effet de faire grandir les Etats-Unis plutôt que développer notre pays. Voilà un des sujets que nous examinerons tout particulièrement au cours du débat sur le budget.

Nous ne jugeons pas moins essentiel de rétablir la puissance d'achat de chacun des habitants du Canada. Ceci a de l'importance et pour l'élément agricole et pour les classes industrielles. On se demande quel moyen le présent budget fournit de mettre un terme à l'exode de nos compatriotes; car, on l'avoue, 181,000 Canadiens intelligents et instruits ont payé la capitation et émigré aux Etats-Unis. Cette révélation stupéfiante est contenue dans les rapports officiels. Ces compatriotes ont quitté le Canada pour aller chercher ailleurs le travail qu'ils ne pouvaient trouver dans leur terre natale.

Nous devrions adopter une politique qui ramène ces bons cent quatre-vingt-un mille Canadiens au pays qui bénéficierait de leur travail. Un grand nombre parmi eux se sont expatriés à la suite de la fermeture de nos filatures de laine. Beaucoup d'artisans gagnaient $29 par semaine; de simples ouvriers se faisaient même $23 par semaine. En supposant la modeste moyenne de $1,000 de salaire annuel pour chaque employé, on voit d'un coup d'œil la perte considérable du pouvoir d'achat du marché domestique dont dépendent la majorité de nos cultivateurs. Nous avons enlevé de ce marché un pouvoir d'achat de pas moins de $181,000,000 et le budget actuel devrait remédier jusqu'à un certain point à cette perte sérieuse.

Il faut aider également l'agriculteur canadien qui est empêché d'atteindre à son marché naturel au Sud par une barrière infranchissable. Le moins que nous puissions faire pour lui est de le secourir sur son propre marché. Ainsi, nous devrions pouvoir compter que de l'aide sera donnée au producteur de fromage si nous songeons que les ventes du fromage des Etats-Unis chez nous ont augmenté de 86 p. 100 alors que celles du Canada ont diminué de moitié. Nous sommes d'avis qu'il faudrait encourager la grande industrie fondamentale de l'agriculture, surtout la culture mixte dont le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) préconise le développement avec tant de persévérance.

Il est temps de changer l'état de choses qui permet aux Américains de vendre au Canada des œufs au montant de $2,416,000, alors que l'exportation de nos œufs dans la république américaine ne nous a rapporté que $49,000. Nous devons aussi venir au secours des maraîchers canadiens qui souffrent énormément de la concurrence américaine.

Toutefois je me demande s'il n'est pas des résultats impossibles pour ce budget. Comment pourra-t-il, par exemple, rétablir la confiance que le travailleur industriel avait mise dans les professions de foi des honorables députés de la droite touchant le tarif Fielding-Laurier qu'il désirait. Et les producteurs de grain de l'Ouest, ne croyaient-ils pas que le programme libéral de 1919 était sérieux? Les honorables député ministériels sont obligés de concilier ces prétentions rivales. Nous allons examiner toute la politique fiscale en nous rappelant la doctrine prêchée, l'an dernier, par le ministre des Finances (M. Fielding qui a déclaré qu'il nous fallait une stabilité du tarif sans perdre de vue l'expansion des affaires du pays.

Nous n'avons pas encore le budget devant nous, mais je veux simplement faire une observation au ministre qui sera peut-être une réponse à un grand nombre de ses commentaires au sujet du trafic de nos chemins de fer, et ainsi de suite. Voici. Il fut un temps où nos voies ferrées dans l'Ouest nous rapportaient de bons revenus mais nous avons aujourd'hui un état du ministre des Chemins de fer et Canaux (l'hon. M. Graham) montrant de quoi se composent les recettes du réseau national. Le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) parle de l'augmentation considérable de l'activité industrielle et agricole que son projet procurera. Comment donc! le trafic n'a jamais été aussi important que cette année, et cependant toutes les recettes des territoires et des provinces de l'Ouest, y compris la Colombie-Anglaise se sont chiffrées l'an dernier à $72,000,000 et les dépenses d'exploitation à $74,000,00. Par conséquent, malgré le transport des plus fortes récoltes que nous ayons jamais eues, l'exploitation de nos chemins de fer dans l'Ouest nous a coûté un déficit de $2,000,000. D'un autre côté, dans les provinces de l'Ontario et de Québec, le cœur des industries, les recettes du réseau national ont été de $127,900,000 et ses frais d'exploitation de $109,212,000, soit un profit de $18,687,000.

J'espère que l'étude des résolutions qui viennent d'être déposées n'aura pas les conséquences suivantes: les industries sans défense soumises à de nouvelles entraves; l'américanisation de nombreuses catégories d'industries; l'augmentation continuelle de l'exode des cent quatre-vingt et un mille excellents ouvriers canadiens qui ont quitté le pays cette année. Bien que nous ne les souhaitions pas, nous redoutons ces conséquences.

Je propose le renvoi de la discussion à lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au sujet de la motion de mon honorable ami, comme je l'ai dit hier soir, le Gouvernement espérait que le débat se continuerait cet après-midi jusqu'à épuisement du sujet. Cependant, si mon honorable ami désire un peu plus de temps pour la préparation de son discours, je ne m'opposerai pas au renvoi de la discussion. J'aurais cru toutefois que le renvoi à demain eût été suffisant. Mon ho-

norable ami a exprimé le désir que le débat soit remis à lundi. Puisque c'est son désir, bien entendu, nous nous rendons à sa demande. J'aimerais à savoir du chef de l'honorable député ce que nous pourrons discuter vendredi.

Si nous nous rendons au désir du parti de mon honorable ami, j'espère qu'il en fera autant pour nous. Nous désirerions examiner les prévisions du ministère du Travail, entre autres choses, vendredi, mais il existe une formalité qui nous empêcherait de le faire ce jour-là sans le consentement de la Chambre. Si nos honorables amis veulent y consentir, nous acquiesçons volontiers au renvoi du débat.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois que mon très honorable ami se trompe quant à l'objet du renvoi de la discussion. Il ne s'agit pas de préparer un discours; cela est chose facile et peut se faire à l'instant. Mais il s'agit de savoir, si les résolutions sont vraiment aussi mauvaises qu'elles en ont l'air, ou si quelques-unes peuvent être approuvées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux que mon honorable ami nous donne maintenant cette raison, car, en proposant l'ajournement, il a exprimé la crainte qu'un trop petit nombre de membres fussent présents vendredi. Ce n'est pas une bien bonne raison et celle qu'il vient de donner n'est guère meilleure. Néanmoins, nous sommes disposés à continuer l'examen des résolutions relatives aux chemins de fer, mais, nous aimerions étudier demain les estimations du ministère du Travail.

Le très hon. M. MEIGHEN: Jusqu'ici l'on s'est toujours rendu sans conditions à la demande de renvoi de la discussion générale du budget lorsque l'exposé financier se faisait le dernier ou l'avant-dernier jour de la semaine. Je suis étonné que l'on veuille maintenant nous imposer des conditions. Quant à moi, je ne me soumettrai certes point à aucune condition. Si le Gouvernement refuse d'ajourner jusqu'à lundi, qu'il en assume toute responsabilité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami adopte son attitude caractéristique. Si je fais cette proposition, c'est à cause de la difficulté qui se présente au sujet d'une formalité, et dans l'espoir que le très honorable leader de l'opposition pourrait nous aider à avancer les affaires de la Chambre, en nous permettant d'examiner demain les prévisions budgétaires du département du Travail. Cependant, je ne désire nullement me montrer aussi petit que mon très honorable ami, et j'accède volontiers à la demande de l'honorable député.

(La motion est adoptée et la discussion est ajournée.)

DISCUSSION DE PROJETS DE RESOLUTION TENDANT A LA CONSTRUCTION D'EMBRANCHEMENTS DU NATIONAL-CANADIEN

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer) propose que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

EMBRANCHEMENT TURTLEFORD-HAFFORD

La Chambre décide qu'il y a lieu d'autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Turtleford, dans une direction générale vers le sud-est, et un point dans ou près Hafford, province de la Saskatchewan; parcours déjà remblayé, 23 milles; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 102 milles; coût estimé, $2,313,000.

L'hon M. GRAHAM: Un honorable député de l'autre côté de la Chambre me demandait l'autre jour si le Gouvernement se proposait de renvoyer ces projets de loi au comité des chemins de fer. Je crois avoir dit que ce n'était pas l'intention. Plusieurs honorables députés ont prétendu que nous pourrions faciliter les affaires en traitant les réseaux nationaux, jusqu'à un certain point, comme une compagnie particulière, et les faisant comparaître devant le comité des chemins de fer.

J'ai réfléchi soigneusement à cette question, mais je ne puis voir ce qu'il y aurait à y gagner. Les mesures du gouvernement ne sont pas généralement renvoyées à un comité; cependant, si cela pouvait en faciliter les affaires, je ne m'y opposerais pas, pourvu que l'on me permette de faire adopter en deuxième lecture ces projets de loi qui ont déjà subi la première lecture afin de les envoyer immédiatement au comité des chemins de fer. Il faudrait naturellement qu'il soit entendu, en justice pour l'opposition, que lors de la deuxième lecture, l'on puisse discuter le principe que comporte le programme de trois ans. Peut-être le comité des chemins de fer ne tiendrait-il pas à traiter à fond cette question, toutefois, il pourrait la discuter. Donc, s'il plaît à la Chambre, on pourrait me permettre de proposer que ces projets de loi soient lus pour la deuxième fois et renvoyés ensuite au comité des chemins de fer, pour qu'il en dispose.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je comprends qu'on ne puisse les renvoyer au comité des chemins de fer avant la 2e lecture; mais si mon honorable ami dit qu'ils seront renvoyés au comité des chemins de fer, la Chambre y gagnera beaucoup de temps. Nous aurions aimé lui aider à cet égard l'an dernier. Nous avons déjà consenti à quelques-uns, et si mon honorable ami veut les noter, je pourrai peut-être lui aider cet après-midi.

L'ordre n° 12 est une résolution autorisant un embranchement partant près de Kelvington, à 114 milles sur le chemin de fer Nord-Canadien et se dirigeant vers l'ouest jusqu'à un certain endroit dans le township 37, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Je connais bien cette région; la ligne devrait être construite; on aurait même dû la construire l'an dernier. Nous sommes disposés à tout faire pour aider mon honorable ami à transmettre ce projet au Sénat.

La résolution suivante, ordre n° 13, concerne un embranchement depuis Prince-Albert jusqu'à un endroit près de Paddockwood, dans la province de Saskatchewan. Les mêmes considérations s'appliquent ici également. Nous avons toujours été favorables à la construction de cette ligne.

L'ordre n° 14, qui suit, concerne un embranchement entre Eyre, dans la province de Saskatchewan et la vallée Acadia, dans la province d'Alberta. Ici encore les mêmes considérations s'appliquent.

L'ordre suivant, n° 15, concerne une ligne projetée depuis Eston dans la direction du sud-est jusqu'à White-Bear, dans la province de Saskatchewan. Très bien encore. Puis l'ordre n° 17, propose un embranchement depuis Saint-Paul, dans la direction du sud-est jusqu'à proximité du township 57, rang 6, à l'ouest du 4e méridien, dans la province d'Alberta. On ne s'y oppose pas. Voilà tout ce que je peux donner à l'honorable ministre pour le moment; mais je crois qu'il a là de quoi l'occuper quelque temps.

L'hon. M. GRAHAM: Nous allons adopter les résolutions puis nous lirons les projets de loi pour la 1re fois.

(Le projet de résolution est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. GRAHAM: demande à déposer un projet de loi (bill n° 48) concernant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien depuis Turtleford jusqu'à près de Hafford dans la province de Saskatchewan.

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

L'hon. M. GRAHAM: propose que la Chambre discute en même temps les projets de résolution compris dans les ordres nos 12, 13, 14, 15 et 17.

L'hon. M. STEWART (Humbolt): Je prie le ministre de ne pas inclure l'ordre n° 12.

M. l'ORATEUR: Il est entendu que l'ordre n° 12 n'est pas inclus.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

(La motion est adoptée.)

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux) propose que la Chambre se forme en comité et passe à la discussion générale des projets de résolution suivants:

DUNBLANE A MAWER

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Dunblane, sur le Nord-Canadien, dans une direction générale vers le sud-est, et Mawer, sur le Grand-Tronc-Pacifique, province de la Saskatchewan; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 42 milles; coût estimatif, $2,767,000.

DE KELVINGTON VERS L'OUEST

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre le terminus de la voie près de Kelvington au 114e mille sur le Nord-Canadien, dans une direction nord-ouest vers un point dans le township 37, rang 13, à l'ouest du 2e méridien, dans la province de la Saskatchewan; longueur de terrassement exécuté, 4 milles; parcours estimatif, y compris le terrassement existant 13 milles; coût estimatif, $290,000.

PRINCE-ALBERT—PADDOCKWOOD

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre Prince-Albert, dans une direction nord-est, près de Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan; terrassement déjà exécuté 17 milles; parcours estimatif, y compris le terrassement existant 23 milles; coût estimatif, $406,000.

EYRE—VALLEE ACADIA

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, dans une direction générale sud-ouest et la vallée d'Acadia, dans la province de l'Alberta; longueur de terrassement exécuté, 42 milles; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 25 milles; coût estimatif, $463,000.

ESTON—WHITE-BEAR

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre Eston, dans une direction sud-est et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan; terrassement déjà exécuté, 35 milles; parcours, y compris le terrassement existant, 35 milles; coût estimatif, $649,000.

RADVILLE—LAC FIFE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre Radville, dans une direction sud-ouest, puis ouest et Fife-Lake, dans la province de la Saskatchewan; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 115 milles; coût estimatif, $3,706,000.

DE SAINT-PAUL VERS LE SUD-EST

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi autorisant la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre Saint-Paul, dans une direction sud-est et un point dans ou près le township 57, rang 6, à l'ouest du 4e méridien dans la province de l'Alberta; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 21 milles; coût estimatif, $525,000.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois que mon honorable ami devrait se contenter de lire, à propos de chaque embranchement projeté, l'avis des directeurs; ainsi nous saurions tout de suite à quoi nous avons affaire.

L'hon. M. GRAHAM: Voici la note au sujet de l'embranchement de Dunbane à Mawer:

Dunblane-Mawer, mille 0-42—	Coût
Régalage dépassant la voie—aucun.	
Projeté pour 1924—42 milles de régalage et 28 milles de voie..	$ 928,000
Projeté pour 1925—14 milles de voie..	1,839,000
	$2,767,000

On se propose de faire en 1924 tout le régalage sur les 42 milles qui séparent Dunblane de Mawer et de poser la voie jusqu'au bras sud de la rivière Saskatchewan, d'achever aussi, si possible, les fondements du pont qui traverse la rivière. On a l'intention, en 1925, d'achever la voie et la superstructure du pont.

Cette ligne a pour objet de relier les lignes existant à l'ouest de Dunbrane à la ligne du Grand-Tronc-Pacifique qui va de Riverhurst à Mawer, afin que ce territoire puisse communiquer plus directement avec la section de Moosejaw-Regina. Les travaux comprennent la construction d'un grand pont sur le bras sud de la Saskatchewan près d'Elbow, mais la dépense est justifiée par l'amélioration des communications de l'Ouest avec Moose Jaw et Regina. On estime à $131,000 par année l'économie qui sera faite par la diminution de la distance. On estime aussi que cette ligne fournira un gros trafic de grain dans les deux sens et aussi de bestiaux, charbon, bois et autres marchandises. Les cultivateurs auront moins de voiturage à faire pour expédier leur grain. Le commerce local qui est principalement celui des grains contribuera à alimenter les lignes principales du réseau. La vraie raison d'être de cette ligne, c'est qu'elle réduit le parcours.

Note.—Comprend la construction d'un pont sur le bras sud de la Saskatchewan dont le but est de relier les lignes.

M. JOHNSTON: Si je prends la parole ce n'est pas pour m'opposer à la résolution, mais simplement pour signaler certains faits à l'attention du ministre. Il y a un tracé partant de la jonction de l'Elbow et du bras sud de la Saskatchewan jusqu'à un point situé à ou près de Chamberlin sur la ligne du chemin de fer National, et les habitants de la région ont toujours compris que la ligne, après avoir traversé la rivière en venant de Dunblane, suivrait le tracé que j'ai mentionné. Ces gens-là habitent entre deux vallées. Les villes sont situées, d'une part sur la ligne du Pacifique-Canadien, entre Moose Jaw et Outlook, et, d'autre part, sur la ligne du chemin de fer National. En allant vers l'ouest, pour atteindre la ligne du Pacifique-Canadien, ils sont obligés de traverser la vallée de la Qu'Appelle et lorsqu'ils se dirigent vers l'est, pour atteindre la ligne du chemin de fer National, il leur faut traverser la vallée de la Squaw. Ces vallées sont tellement accidentées qu'il faut employer quatre chevaux pour transporter une charge de grain qui n'en exigerait habituellement que deux. J'ai reçu un grand nombre de télégrammes et de lettres protestant contre le tracé de Dunblane à Mawer en traversant la rivière à Elbow, si cela doit diminuer les chances d'obtenir une ligne qui répondra aux besoins des habitants de cette région. Je signale le fait au ministre pour qu'il puisse en faire part aux directeurs du réseau, car les habitants de cette région ont vraiment droit à une ligne de chemin de fer. Elle procurerait d'ailleurs au réseau national une clientèle considérable qu'elle n'a pas aujourd'hui et vu la nature de la région, elle est suffisamment importante pour que le ministre prenne note de mes remarques et les communique aux administrateurs du réseau.

L'hon. M. GRAHAM: Je le ferai avec plaisir. Je dois dire que le bureau de direction sera représenté lorsque ces bills seront discutés par le comité.

M. LEWIS: Le ministre sait-il si on a trouvé un endroit propice à l'érection d'un pont sur la Saskatchewan au sud de l'Elbow? J'ai cru comprendre qu'on avait déjà fait cette année 42 milles de régalage. Or, si les ingénieurs n'ont pas trouvé un endroit propice pour traverser près de la jonction de l'Elbow, il me semble que c'est perdre son temps que de continuer le régalage, tant que cette question ne sera pas définitivement réglée. J'ai cru comprendre, avant de venir à Ottawa, que des ingénieurs avaient été visiter les lieux, mais qu'ils n'avaient encore aucune information définitive. On se rappelle qu'il y a quelques années le chemin de fer Pacifique-Canadien a essayé de traverser l'Elbow et qu'il n'y a pas réussi. Avant d'aller plus loin, je demanderai au ministre de bien vouloir nous dire si ce point est définitivement réglé.

L'hon. M. GRAHAM: En acceptant de renvoyer ces bills au comité des chemins de fer, mon but était de faire venir les ingénieurs qui pourraient répondre à toutes ces questions si techniques et dont il m'est impossible de connaître les détails. Mes honorables collègues, lorsque viendra l'étude en comité, pourront savoir des ingénieurs et des directeurs du réseau tout ce qu'ils désirent connaître. Mon but en envoyant ces bills au comité, ce qui n'est pas absolument nécessaire, est de donner aux députés l'occasion d'obtenir les renseignements qu'ils désirent.

M. LEWIS: Puisque les bills doivent être renvoyés au comité et que les ingénieurs seront là pour répondre aux questions, je remettrai mes remarques à ce moment là. Si j'ai quelque chose à ajouter, plus tard, je pourrai le faire en assemblée plénière.

L'hon. M. GRAHAM: Je croyais que la motion ne s'appliquait pas à la résolution tendant à autoriser la ligne à l'ouest de Kelvington, mais je comprends que l'honorable député de Humbolt désire la discuter.

M. STEWART (Humbolt): Je m'oppose à cet embranchement parce qu'il n'atteint pas tout à fait le but dans lequel nos embranchements du Canadien National sont censés être construits. Le ministre lui-même partage mon avis sur ce point et j'ai aussi remarqué que le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) a adopté la même manière de voir dans ce qu'il a fait observer auparavant à ce sujet. En choisissant l'emplacement de ces lignes et en les construisant on devrait tenir compte, non seulement de l'intérêt des chemins de fer, mais aussi du besoin de desservir les populations qui se trouvent déjà dans les régions que la ligne doit traverser. Afin d'énoncer clairement mon objection de cet embranchement, je vais expliquer la situation qui existe dans cette région. Vers 1904 le Nord-Canadien construisait sa ligne principale de Winnipeg à Edmonton, coupant la province de Saskatchewan et, environ un an plus tard, on faisait partir de cette ligne principale un embranchement allant de Dauphin à la ville de Prince Albert, lequel, après avoir trourné vers le nord sur une distance de cent milles en partant de Dauphin, continuait parallèlement à la ligne existante traversant la province de Saskatchewan. A cette époque il existait déjà une ligne de Saskatoon à Prince Albert, ligne acquise plus tard par le Nord-Canadien, le tout formant une sorte de rectangle de 150 milles environ de long par 60 ou 70 milles de large. On admettra que ce territoire est trop étendu pour n'être desservi que par deux lignes, l'une au sud et l'autre au nord. Plus tard, le Nord-Canadien commença la construction d'une ligne traversant ce territoire, mais comme la région n'était que très peu peuplée et comme elle se trouvait entourée par les voies de cette compagnie, les travaux avançèrent lentement et il n'y a que deux ans que cette ligne a atteint Kelvington. Pendant bien des années auparavant, la région s'était rapidement colonisée d'une manière très dense; elle est avantageuse. A l'époque où le premier chemin de fer a été construit en 1904 ou 1905, cette région était boisée, mais les feux de forêt et la consommation du bois par les colons avaient beaucoup diminué l'étendue des forêts cependant que de grandes étendues de terres avaient été mises en culture. De fait, on peut dire que toute la région est aujourd'hui colonisée. L'autre ligne construite par le Nord-Canadien et qui devint éventuellement la ligne du réseau National de Swan River à Kelvington—ce qu'on nomme le prolongement des collines du Tonnerre était loin de couper cette région en deux. Elle était placée pour ainsi dire parallèlement à la ligne Winnipeg-Edmonton du National-Canadien, à environ 20 milles d'elle et laissant au nord de cette ligne jusqu'à la ligne de Dauphin-Prince-Albert un territoire large en moyenne de 60 à 70 milles. Comme je l'ai dit, cette région s'était colonisée et cultivée et, tous les ans, elle produisait une grande quantité de grain. En même temps, la région située au nord est devenue très productive et on peut en tirer des millions de boisseaux de grains tous les ans. Cette ligne, sous sa forme première et telle qu'on nous l'a présentée l'an dernier, constituait un raccourci entre la ligne Swan River-Prince-Albert et Kelvington. Elle aurait desservi cette région et aurait été très avantageuse aux colons qui se sont fixés là depuis des années dans l'expectative d'une voie de transport.

Quand la commission d'établissement des soldats sur les terres s'occupait d'y placer les soldats qui lui étaient confiés, cette excellente région agricole n'a pu manquer de leur paraître admirablement désignée pour des établissements de soldats et on en a placé un dans les environs de Kelvington et juste au nord: Perigord, Nobleville, Pré-Ste-Marie, Bjorkdale et Speddington. Les soldats ont pris ces terres avec l'entente définie qu'on construirait pour les desservir l'embranchement du National-Canadien auparavant projeté. Ils ont défriché probablement plus que la moitié de leurs terres. J'ai passé par là l'automne dernier et j'ai été surpris de constater les progrès rapides qu'ils avaient accomplis, si loin des moyens de communication par chemins de fer. Ils ont de bonnes terres et ont fondé de beaux foyers. Or, la ligne que propose la résolution se dirigerait vers l'ouest pour se raccorder au Pacifique-Canadien et ne desservirait pas ces colons.

La vérité est que, l'an dernier, le Pacifique-Canadien comprenant qu'il avait l'avantage du moment qu'on ne permettrait pas au National-Canadien de construire, a construit sa ligne d'un point au sud et allant vers le nord en traversant la région, mais sans desservir les endroits que j'ai nommés et où les soldats sont établis. Le National-Canadien avait un objectif défini au nord et il voulait y arriver par le plus court chemin possible. Pour y arriver, il a tracé sa voie au milieu d'une région difficile, de broussailles et de forêts, et à environ 15 milles des établissements des soldats. Pour atteindre la voie du Pacifique ces soldats devraient construire 15 à 20 milles

de chemin. C'est pourquoi, monsieur le président je ne crois pas de bonne politique de construire treize milles de voie ferrée dans le but d'atteindre un embranchement du Pacifique-Canadien, puis de demander ensuite un droit de passage, comme je l'ai entendu dire.

J'estime qu'il serait préférable d'exécuter cette ligne dans la colonie de vétérans, car on ne serait pas obligé de côtoyer de près la voie du Pacifique-Canadien. Le projet indique que le tracé passe à 13 milles du Pacifique-Canadien, et il n'est pas nécessaire d'établir la ligne plus proche de cette ligne rivale pour atteindre l'embranchement du nord, comme le projet de l'année dernière le comportait. En dirigeant la ligne vers le nord, à partir de Kelvington, au lieu de passer vers l'ouest, comme le comporte le projet actuel, je suis convaincu qu'on trouverait aisément un tracé à travers la région dans laquelle les vétérans sont établis. Non seulement ce tracé serait avantageux aux vétérans, mais il répondrait au but recherché l'année dernière, du moins on a voulu justifier la construction de cette ligne en disant qu'elle servirait de raccordement entre Prince-Albert et la région de Melfort. Cette région produit de grandes quantités de grain que la ligne Dauphin-Prince-Albert ne suffit pas à transporter. Un ingénieur m'a affirmé l'année dernière qu'il faudrait autant d'argent pour mettre la ligne de Dauphin en état d'exécuter ce trafic que pour construire le raccordement, car il serait nécesaire de remplacer les rails par de plus lourds et refaire pour ainsi dire toute la voie, excepté la plate-forme.

Je sais qu'on va dire qu'il suffirait de faire un raccordement avec le Pacifique-Canadien, car la compagnie se propose d'établir une ligne qui traversera l'embranchement de Prince-Albert et qu'on pourra obtenir un droit de libre parcours. Je prétends que c'est une erreur et que là où le pays a tant besoin d'une voie ferrée et où l'Etat devra plus tard en construire une pour répondre aux exigences, c'est une fausse économie en ce moment de construire 13 milles de chemin de fer pour se raccorder au Pacifique-Canadien, quand ce parcours est le cinquième de la ligne qu'il faudra exécuter pour la raccorder au nord avec le réseau national et qui se rapprocherait de la colonie de vétérans.

Le mouvement fourni par la région n'est pas à l'état de promesse; il existe en ce moment. Deux ans après que l'embranchement de Thunder-Hill, qui fait partie du réseau de l'Etat et qu'il s'agit de prolonger, a été construit jusqu'à Kelvington, 750,000 boisseaux de grain ont été transportés l'automne même de sa construction. La station de Kelvington est située à 25 milles au sud de la colonie de vétérans. Le mouvement du grain dans cette région sera considérable si la ligne est établie.

De l'autre côté, que voyons-nous? Je puis certifier que les colons sont à quinze milles en moyenne de la future ligne que le Pacifique-Canadien se propose de bâtir. Il faudra traverser un pays très accidenté, coupé de lacs et de cours d'eau; et des ponts devront être construits pour franchir la rivière Barrière et la rivière du Daim. Les nouvelles municipalités ne sont pas en état de créer une voierie aussi coûteuse.

Je sais qu'un membre de la Chambre a peu de latitude pour obtenir la modification d'un projet comme celui-ci; et c'est à regret que je devrai proposer un amendement. L'exécution d'une ligne de 13 milles de parcours dans ce pays-là offre peu d'avantages. Je veux faire remarquer—je tiens le renseignement d'un ingénieur de l'Etat qui a parcouru la région au cours des quatre ou cinq derniers mois—qu'il y a 666 cultivateurs établis le long du tracé que je propose et qui était le tracé primitivement arrêté. Si la ligne est établie vers l'ouest, comme le comporte le projet du Gouvernement, plusieurs de ces six cents cultivateurs ne seront pas là l'année prochaine. Ils perdront tout espoir d'avoir les communications qui leur sont nécessaires, s'ils doivent se contenter de la ligne du Pacifique-Canadien en construction au moment actuel et qui est, comme je l'ai dit, presque inaccessible pour les intéressés. Tandis qu'en l'établissant dans la direction du nord elle aura pour le moins ce résultat de retenir les colons sur leurs terres. Ils continueront de travailler, comme l'ont fait depuis plusieurs années, dans l'attente dont ils ont besoin.

Pour ces motifs, je demande à proposer, avec l'appui de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell), que le projet de résolution n° 12 soit modifié en supprimant les mots: "Dans la direction de l'ouest à un point situé dans le canton 37, rang 13, à l'ouest du 2e méridien", et en les remplacant par ceux-ci: "dans la direction du nord, à l'est du lac aux Noix".

L'hon. M. GRAHAM: Notre collègue doit penser que les frais en seront peut-être augmentés, vu qu'il modifie le tracé.

M. STEWART (Humboldt): Le ministre est-il certain que la dépense va se trouver augmentée?

L'hon. M. GRAHAM: Non, car je ne suis pas ingénieur. C'est une question qui peut être discutée au comité avec les ingé-

nieurs. Si le comité juge, après s'être renseigné, que le projet est défectueux, on pourra en présenter un autre plus tard.

Il serait inutile d'adopter une motion, même si elle était conforme au Règlement, pour où doit passer cette ligne parce que le Parlement ne se prononcera pas sur la construction de ces lignes à moins que la direction du National-Canadien ne les approuve, à moins qu'il ne déclare clairement qu'une certaine ligne projetée est à l'avantage de la région. Mon honorable ami ferait bien de ne pas insister sur sa motion, mais de se présenter au comité, s'il n'en fait pas partie, pour discuter la question.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'avoue que mon honorable ami (M. Stewart Humboldt) est peut-être plus au courant des circonstances qui existent là-bas que personne autre dans le comité. Toutefois j'estime que sa proposition comporterait deux choses: premièrement, l'abandon des quatre milles dont le régalage est déjà fait à l'ouest de Kelvington et secondement qu'il n'y aurait absolument aucun raccordement avec le Pacifique Canadien. Ce sera simplement un cas de doublement avec le Pacifique Canadien sur une distance de 13 milles. L'objectif du conseil des directeurs est de raccorder cette ligne à Kelvington avec le Pacifique Canadien qui va au nord de Tisdale, adoptant la même route que le National-Canadien se proposait de suivre l'an dernier.

M. STEWART (Humboldt): Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'abandonner le régalage des quatre milles qui vont dans une direction générale nord, et non ouest, de Kelvington.

L'hon. M. MOTHERWELL: La ligne est-elle plus à l'ouest qu'au nord?

M. STEWART (Humboldt): Non, je pense qu'elle est plus au nord. Avec l'amendement il ne serait pas nécessaire d'établir une voie parallèle au Pacifique Canadien sur 13 milles comme le fait supposer le ministre de l'Agriculture. Je laisse cette question à décider par les ingénieurs du National-Canadien qui peuvent trouver une route, plus éloignée si possible du Pacifique Canadien. A 20 ou 25 milles du Pacifique Canadien cette ligne desservirait encore ce district de colonisation. Je serai tout à fait en faveur de l'éloigner autant que possible du Pacifique Canadien sans perdre de vue l'intention de desservir la région que j'ai mentionnée.

M. KNOX: Je connais le territoire dont l'honorable député de Humboldt vient de parler et le besoin de service qui y existe. J'ai parcouru cette région et je sais que la population s'attend à obtenir quelque raccordement de chemin de fer. Cette proposition lui paraissait être le seul moyen possible d'obtenir les moyens de communication requis et quand elle apprit qu'on avait l'intention de raccorder la ligne avec le Pacifique Canadien elle a été désappointée. Non seulement cette ligne de 13 milles irait plus au nord, mais ce serait le commencement d'une ligne qui se prolongerait dans le district de Bjorkdale et de Spedington.

Elle se raccorderait avec la ligne de Winnipeg à Prince-Albert et si elle était continuée elle pénétrerait dans une région très bien colonisée au nord de cette ligne. J'ai mentionné cette région il y a quelques jours en parlant du prolongement de Ridgedale. Il me semble qu'elle a été oubliée et je le regrette. Que l'amendement reste en suspens ou non, il n'est que juste de montrer que nous connaissons la situation et l'emplacement.

M. CAMPBELL: Je partage l'opinion de l'honorable député de Humboldt (M. Stewart) sur la nécessité de voies ferrées pour les colons de cette région. Si quelque chose était nécessaire pour prouver la fertilité de cette région, ce serait le fait qu'immédiatement après le rejet du bill des embranchements par le Sénat, l'an dernier, le Pacifique Canadien a construit une ligne absolument dans le même territoire que le bill avait l'intention de desservir. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) se plaignait de la construction de chemins de fer à travers des régions peu peuplées et je suis d'accord avec lui. Mais quand des colons sont déjà établis dans une certaine région et y ont été établis, comme c'est arrivé dans la plupart des cas, par des agents du gouvernement fédéral et de la commission de l'établissement des soldats, le gouvernement a une certaine obligation de leur fournir les facilités nécessaires. Il y a quelques jours, nous avons eu une discussion à la Chambre au sujet d'un crédit de $600,000 pour achever la tour de cet édifice. Il me paraît que l'on a fait une tentative à cette occasion pour mettre ceux qui s'opposaient à ce crédit dans une fausse position en soulevant la question d'une chambre commémorative que l'on doit construire dans la tour. Il me semble que la meilleure hommage que nous pourrions offrir à nos soldats morts serait de nous occuper des vivants. Ces hommes qui sont allés s'installer là-bas par les soins de la commission de l'établissement des soldats, sont dans une position telle qu'ils doivent tout perdre tout abandonner et s'en aller, si on ne leur fournit des facilités convenables de transport.

Quant à la question générale des embranchements de chemins de fer et les commentaires hostiles que nous avons entendus dans cette Chambre, il me semble que les députés qui ont parlé sur ce sujet n'ont pas été justes pour l'ouest du Canada.

Il y a quelques années passées, quand une compagnie de chemin de fer s'adressait au parlement et réclamait l'octroi d'une charte pour la construction d'un embranchement ou la prolongation de sa ligne principale, on considérait qu'on lui faisait une faveur signalée en la lui accordant et maintenant, certains honorables membres se plaignent que le parlement autorise la construction des voies ferrées; on dirait que quelques-uns de nos honorables collègues envisagent ce problème sous un tout autre aspect. Certains représentants de l'est du Canada, surtout l'honorable député de Joliette (M. Denis) et l'un des membres de la ville de Toronto, ont tenté de faire croire que la construction de ces embranchements était un véritable cadeau fait à l'Ouest. Je ne puis laisser passer ces assertions sans les contredire, monsieur l'Orateur; je prendrai donc la liberté de citer quelques chiffres afin de faire voir comme elles sont mal fondées.

L'honorable député de Joliette, qui, je le regrette, n'est pas présent s'est exprimé de cette manière assez significative:

> Naturellement ces lignes ont été construites avec les deniers publics, elles contribuent à augmenter nos déficits et c'est la province de Québec qui solde tout cela.

Je soutiens qu'il n'est pas juste de faire une pareille assertion. Le Canada a déboursé les deniers publics jusqu'à concurrence d'une somme d'environ $225 millions pour l'établissement de notre système de canaux, dont l'usage ne coûte rien à la navigation. De plus, nous avons déboursé des millions et des millions de dollars pour creuser et outiller nos rivières et nos ports. Ces dépenses constituent donc un vrai cadeau aux gens qui utilisent ces moyens de transport, qui sont pourtant fort peu utiles à la population de l'ouest canadien. Et encore, pour ce qui est du chemin de fer, je soutiens que l'Ouest a acquitté une proportion injuste des frais occasionnés par la construction des chemins de fer dans le passé.

Les honorables députés auxquels je fais allusion, en ce moment, prétendent, semble-t-il, que la plus grande partie des déficits imputables sur l'exploitation de nos chemins de fer sont le fait de l'Ouest canadien. Or, l'expérience fait voir que du moment que la récolte est abondante dans les provinces de l'Ouest, les recettes du chemin de fer accusent une augmentation remarquable, de même qu'une diminution correspondante dans le chiffre du déficit. Et si nous nous reportons à la décision de la commission des chemins de fer du Canada touchant les tarifs en vigueur dans l'Ouest, nous constatons que les commissaires ont été obligés d'avouer que les provinces de l'Ouest sont maltraitées. Les commissaires l'ont avoué en toute franchise, les gens de l'Ouest acquittent des tarifs de transport plus élevés que dans l'est du Canada. Cependant, ils expliquent cette inégalité de traitement en disant que dans l'Est, il faut faire face à la concurrence des chemins de fer américains et des navires qui font ce service sur les Grands Lacs.

Je désire donc citer quelques chiffres à l'appui de cette assertion; ils sont tirés des états que la compagnie du Pacifique-Canadien a déposés devant la Commission des chemins de fer. Au cours d'une période de cinq ans comprise entre 1907 et 1911, les états du Pacifique-Canadien font voir que le coefficient d'exploitation—c'est-à-dire le montant qu'il a fallu débourser pour gagner un dollar,—a été de 72 cents dans l'est du Canada, soit à partir de Fort-William; de 56 cents sur la section du réseau qui traverse les provinces des Prairies et de 60 cents sur la section de l'Ouest, c'est-à-dire en Colombie-Anglaise.

Durant la même période, les recettes nettes ont été comme suit: Sur la section de l'Ouest, c'est-à-dire les provinces des Prairies et la Colombie-Anglaise, $91,500,000 et dans la section de l'Est, $43,500,000. C'est-à-dire, qu'après déduction faite de tous les frais d'exploitation, les chemins de fer de l'Ouest accusent un profit de 48 millions de plus que la section de l'Est. Au cours d'une autre période de cinq ans, comprise entre 1912 et 1916, la section de l'Est accuse des recettes d'exploitation au chiffre de $226,500,000 et la section de l'Ouest, de $356,500,000. Le coefficient d'exploitation, durant la même période, fut de 73.3 pour la section de l'Est, de 54.5 pour la section des Prairies et de 57 cents pour la section de l'Ouest.

Les recettes nettes, au cours de la même période ont été de $60,000,000 sur la section de l'Est et de $152,500,000 sur la section de l'Ouest. Il y a encore la période comprise entre 1916 et 1920. Au cours de cette période, le coefficient d'exploitation a été de 80.95 sur la section de l'Est et de 67.30 sur la section de l'Ouest. Pour l'exercice 1921, les recettes d'exploitation sur la section de l'Est ont été de $85,500,000 et de $101,900,000 sur la section de l'Ouest. Le coefficient d'exploitation pour cet exercice a été de 77.21 sur la section de l'Est et de 70.59 sur la section de l'Ouest. Les recettes nettes se sont élevées à 11 millions sur la section de l'Est

et à 30 millions sur la section de l'Ouest. Or, monsieur l'Orateur, si nous récapitulons les chiffres pour cette période dans son ensemble, nous constatons que dans l'espace de quinze ans, de 1907 à 1921, les recettes nettes du Pacifique-Canadien dans l'Ouest ont été de 405 millions, tandis qu'elles ne se sont élevées qu'à 177 millions dans l'Est. Ces chiffres établissent pour ainsi dire l'assertion qu'on entend parfois, à savoir: "que la section de l'Ouest a acquitté le prix du réseau du Pacifique-Canadien, mais le pays n'en est pas propriétaire." Pour ce qui est de cette statistique, j'ajouterai que les chiffres de l'Ouest comprennent aussi ceux de la Colombie-Anglaise. Or, ces chiffres ne rendent pas justice aux provinces des Prairies, car les frais d'exploitation sont bien plus élevés là-bas que chez nous.

On a fait valoir parfois l'argument que le grain est transporté sous le régime d'un tarif bien plus bas que les autres articles de première nécessité; on a même tenté d'établir que les cultivateurs de l'Ouest reçoivent une gratification de ce chef. Cependant, monsieur l'Orateur, si nous examinons les recettes pour les différents mois de l'année, nous nous rendons compte que les chemins de fer ont toujours réalisé les plus gros profits durant la saison du transport du grain.

Par exemple, en 1920, le coefficient des frais d'exploitation du Pacifique a été de 80.23 pour le mois d'août, c'est-à-dire qu'il en a coûté 80.23 pour gagner un dollar. En octobre, mois durant lequel le transport du grain fut le plus actif, il ne lui en a coûté que 56.46 pour gagner un dollar, et que 66.32 en novembre, la même année. En 1921 le coefficient, pour le mois d'octobre, a représenté 55.02 cents seulement. En novembre 1921 le revenu net de la division de l'Est ne s'est élevé qu'à $4,403 et la proportion des frais d'exploitation a été de 99.23, pendant que le revenu net de la division de l'Ouest était de $5,048,000. En décembre 1921 le revenu net de la division de l'Est a été de $566,000, et celui de la division de l'Ouest, de $3 170,000. En 1920, le coefficient des frais d'exploitation du Pacifique était de 84.70, mais en 1921 il était réduit à 82.28, et en 1921, à 80.55.

Lorsque le comité spécial des chemins de fer institué par cette Chambre était à étudier la convention du pas du Nid-de-Corbeau relative au taux de transport, le président du Pacifique prédit que si l'on mettait en vigueur des taux arrêtés dans cette convention sa compagnie serait incapable d'acquitter ses charges fixes et de payer des dividendes. Cependant, après que le Pacifique eut transporté la plus grande partie de cette récolte son président adressât à son personnel, dès les premiers jours de la nouvelle année, un message où il était dit:

La nouvelle année commence sous des auspices plus favorables que jamais depuis la fin de la guerre.

Voilà qui diffère étrangement de la prédiction pessimiste qu'il faisait à l'époque où le comité des chemins de fer était à examiner la question des tarifs. Qu'on veuille bien le remarquer, en 1922, année où les tarifs de la convention entraient en vigueur, le coefficient des frais d'exploitation du Pacifique fut réduit de 82.28 à 80.55. Si l'on tient compte de la quantité de grain transportée au cours des années précédentes on voit que plus la récolte a été abondante plus le coefficient d'exploitation a été faible. Le Pacifique a transporté, en 1920, 4,349,000 tonnes de grain et le coefficent des frais d'exploitation a été de 84.70, cette année-là. En 1921, il en a transporté 4,812,000 tonnes et le coefficient a été de 82.28, et en 1922, alors qu'il en a transporté 6,888,000 tonnes, le coefficient s'est trouvé réduit à 80.55.

M. le PRESIDENT: Je crois que la discussion est d'un caractère trop général et ne concerne pas la proposition d'amendement provoquée par le projet de résolution numéro 12 et maintenant à l'étude.

M. CAMPBELL: J'étais tout simplement à répondre aux critiques faites à l'occasion du même article. Cependant, si telle est votre décision, je m'y soumets volontiers.

M. le PRESIDENT: Je crois que l'honorable député s'écarte du projet de résolution.

M. CAMPBELL: Encore quelques mots, si monsieur le président veut bien me le permettre, et j'aurai fini. En 1920, l'exploitation du réseau national s'est soldée par un déficit de $36,000,000, mais la situation s'est constamment améliorée depuis. Si l'on tient compte de la quantité de grain transportée, il semble que cette amélioration coïncide avec l'augmentation de la quantité de grain transporté par le réseau. En 1920, cette quantité était de 7,653,000 tonnes; en 1921, elle était de 10,233,000 tonnes, et en 1922, de 11,229,000 tonnes. Les chiffres relatifs au nombre de tonnes transportées en 1923 ne sont pas encore à notre disposition, mais à en juger par le nombre de wagons employés on peut dire qu'ils sont d'environ 25 p. 100 plus élevés que ceux de 1922.

M. le PRESIDENT: Je trouve que la proposition d'amendement pèche contre le

Règlement et je puis en donner mes raisons s'il est quelque député qui désire adresser la parole sur ce point.

M. EVANS: Je voudrais dire un mot à l'appui de la proposition d'amendement. Je connais la région et la direction dans laquelle s'étend le chemin de fer. Il est déjà passablement rapproché de la ligne du Pacifique qui s'étend dans cette même direction, de sorte que, dans l'intérêt du service et du revenu il serait raisonnable de le diriger vers le nord, à partir du point où le terrassement est déjà fait. Dans l'intérêt du revenu comme dans l'intérêt du service destiné à ceux qui se sont établis dans cette région où il est si grandement besoin d'un chemin de fer, je dirai que...

M. le PRESIDENT: En pratique on ne peut présenter de proposition d'amendement à l'encontre d'un projet de résolution préliminaire qui précède la présentation d'une bill comportant une dépense de deniers publics. Un projet de résolution de cette nature doit être recommandé par la Couronne, et celle-ci signifie sa recommandation. Il est préliminaire à la présentation du bill et à son renvoi au comité, auquel il est permis à tout député de soumettre des propositions d'amendement qui ne tendent pas à augmenter l'impôt ou le montant qu'il s'agit de dépenser. Considérant que ce projet de résolutions et la modification proposée implique la construction de la nouvelle ligne d'embranchement que cette proposition d'amendement autoriserait en réalité si elle était adoptée, je crois que ladite proposition d'amendement pèche contre le Règlement. Voici le texte de l'article 77 du Règlement:

S'il est fait une motion pour demander quelque secours pécuniaire ou à l'effet d'imposer une charge sur les fonds publics, l'examen et la discussion de cette motion ne peuvent pas avoir lieu tout de suite, mais doivent être ajournés à tel jour ultérieur que la Chambre juge à propos de fixer; et alors la motion est soumise à un comité de la Chambre entière avant qu'une résolution ou qu'un vote soit pris sur la question.

Puis, je me reporte à la page 457 du traité de May:

De même, après qu'un amendement eut été proposé, comme il semblait que celui-ci changerait l'incidence de l'impôt ou augmenterait la charge imposée sur le fonds consolidé, l'Orateur a refusé de mettre la question aux voix.

Je me crois tenu d'obéir à cet article du règlement parce qu'un amendement à un projet de résolution change l'incidence de l'impôt et pourrait accroître la dépense. Aux diverses étapes que franchira le bill et lorsque celui-ci sera renvoyé au comité, rien n'empêchera l'honorable député de proposer les amendements qu'il désirera présenter, subordonnément à ces restrictions. Je suis convaincu que le présent amendement est irrégulier en ce moment.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous désirons obtenir la note explicative concernant la ligne de Prince-Albert à Paddockwood.

L'hon. M. GRAHAM: Elle est ainsi conçue:

Prince-Albert (nord-est), mille 0-23.

Terrassement en avant des rails—17 milles.

En 1924, on se propose de faire le nivellement sur une distance de 6 milles et de poser les rails sur une distance de 23 milles.

On ajoutera six milles de terrassement et on posera les rails sur cette distance de 23 milles, de manière à compléter la voie jusqu'aux environs de la ville de Paddockwood, sans aller plus loin dans le moment.

Les travaux de cet embranchement ont été entrepris en 1920 lorsque le terrassement a été adjugé. A la fin de la saison de 1921, ces travaux étaient complétés sur une distance d'environ 17 milles, et rien n'a été fait depuis.

La ligne traverse un district où l'on s'adonne à la culture variée où l'on rencontre de grandes futaies, ainsi que de petits peupliers et une faible proportion de pins gris. Dans un rayon de quatre à cinq milles de Prince-Albert, le sol est sablonneux et peu propre à la culture. Beaucoup de colons sont établis le long de la voie, au delà de ces cinq milles, et dans les environs de Paddockwood, et plus loin, il y a un établissement d'anciens combattants.

La raison de la construction de cette ligne est le désir de tirer parti des $169,000 déjà dépensés et improductifs, ainsi que le fait qu'elle transportera, calcule-t-on, 420,000 boisseaux de céréales annuellement, outre 230 wagonnées de bestiaux, de bois et autres marchandises, tant à l'aller qu'au retour.

On estime que l'établissement de cette voie évitera en moyenne aux cultivateurs 16 milles de charroyage et, en calculant qu'ils économiseront ¾c. par mille sur chacun des 420,000 boisseaux de céréales dont il s'agit, ils épargneront annuellement $50,000 sur le charroyage seulement.

La marchandise confiée à cette ligne devra être transportée au loin, de sorte que cette ligne procurera une forte clientèle à d'autres parties du réseau.

M. KNOX: Je désire faire une observation relativement à cette ligne. Depuis nombre d'années, les gens établis là-bas en attendaient impatiemment la construction, et c'est dans l'intérêt des soldats démobilisés que je prends la parole; car ils se sont rendus dans ce district parce qu'ils croyaient que l'établissement de cette voie ferrée ne tarderait. L'Etat a pris des mesures pour empêcher que les civils ne s'emparent des terres réservées comme homesteads. Il les gardait pour les anciens combattants et les prisait autant que si le chemin de fer avait été construit. C'est surtout parce qu'ils croyaient avoir aussitôt des communications par voie ferrée que des soldats se sont établis là-bas. Ils en ont été privés, ce qui les a grandement déçus et découragés. De fait, je déclare à regret que plusieurs ont jugé à propos de tirer en arrière parce qu'ils n'ont pas obtenu un chemin de

fer l'an dernier. Toutefois, ils ont maintenant une lueur d'espoir et ils reprennent courage. Indépendamment de cette raison qui a beaucoup de poids à mes yeux, on a tous les motifs du monde pour établir cette voie ferrée. L'an dernier, lorsqu'il était entendu que les embranchements se construiraient, avant d'éprouver une déception, des mesures ont été prises afin d'ériger un élévateur près de cette voie ferrée et je suis certain que la production dans cette région sera considérable un jour.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'an dernier, le ministre a perdu une belle occasion d'établir cet embranchement. En refusant de le considérer en lui-même et en le mêlant à un tas de projets en l'air, il s'est trouvé en présence de ce qui arrive d'ordinaire. Nous avons toujours approuvé la construction de cette voie et nous l'approuvons encore.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si l'honorable député désire qu'elle soit construite cette année, il ne devrait pas y avoir de difficulté.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est ce que je dis.

L'hon. M. GRAHAM: Relativement à la ligne d'Eyre à Acadia-Valley, la note que j'ai est ainsi conçue:

Acadia-Valley, mille 0-42.

Terrassement en avant des rails—42 milles.

En 1924, on se propose de poser les rails sur une distance de 25 milles. Coût, $463,000.

On posera les rails sur les 25 milles de terrassement existant, au prix de $463,000, de manière à compléter la ligne jusqu'à Acadia-Valley à 25 milles d'Eyre, et de ne pas prolonger la voie avant quelques années. Les travaux de terrassement de cette ligne commencés en 1919, n'ont été complétés qu'en 1921.

La ligne commence dans la Saskatchewan à partir de l'embranchement sud-est d'Alsask à Eyre, et après un parcours d'environ 12 milles dans la direction de l'ouest, elle entre dans l'Alberta.

Cet embranchement traverse, sur la plus grande partie de son parcours de bonnes terres à blé dont la plupart sont peuplées. Toutefois, cette étendue de pays est exposée à des temps de sécheresse et aux vents chauds pendant l'été, mais aux époques où il tombe assez de pluie, elle donne de gros rendements à l'acre.

La raison d'être de cette ligne est que l'on a déjà consacré $434,000 ($305,000 jusqu'au 25e mille) à l'établissement de la plate-forme, qui ne rapporte rien, et que, d'après les estimations, elle servira au transport de céréales dont la quantité moyenne sera de 600,000 boisseaux par année, sans compter qu'il y passera, tant à l'aller qu'au retour, 140 wagons chargés de bétail, de charbon, de bois et autre marchandise. La distance que les cultivateurs ont à franchir en voiture se trouvera raccourcie d'environ huit milles, en moyenne; et puisque, d'après les calculs le voiturage du grain revient à 1 cent par boisseau pour chaque mille, les cultivateurs gagneront chaque année $36,000 sur les 600,000 boisseaux. Devant consister entièrement en transport d'entier parcours, le trafic de cette ligne fournira un aliment très considérable à d'autres.

M. CARMICHAEL: De même que celle qui vise la résolution suivante, cette ligne de chemin de fer se trouve dans ma circonscription. Le ministre, à ce que je comprends, désire que les résolutions revêtent la forme de projets de loi, ou du moins qu'elles soient renvoyées le plus tôt possible au comité des chemins de fer, où on les examinera de tous les points de vue. Je ne suis pas membre du comité des chemins de fer et j'ai en l'idée que le représentant de la région que traversera la voie ferrée possède des renseignements qu'il y a lieu de porter à la connaissance de ce comité. J'ai reçu au sujet de ces deux projets de lignes de chemins de fer des pétitions venant de contribuables, de conseils municipaux et d'associations de producteurs de céréales.

M. le PRESIDENT: L'honorable député ou tout autre représentant d'une circonscription ou d'un territoire que ces lignes sont censées devoir traverser, peut s'expliquer devant le comité; il n'a qu'à lui en demander la permission. Il sera loisible à chacun, député ou non, de se présenter devant le comité pour faire des représentations.

M. CARMICHAEL: Si le ministre pouvait donner l'assurance que tout député intéressé à l'établissement de cette ligne-ci sera informé de la date des séances du comité et que celui-ci recevra sa déposition, je m'abstiendrais de prendre la parole à cette heure et attendrais de me trouver devant le comité. J'entends que les résolutions ne viennent pas à la Chambre avant que j'ai eu l'occasion de faire part au comité des renseignements que j'ai en ma possession.

L'hon. M. GRAHAM: Avis des séances est invariablement donné dans les Procès-Verbaux; par conséquent, on sait chaque jour quels sont les comités qui doivent tenir séance. Bourinot dit dans les termes les plus clairs que tout membre de la Chambre a le droit de se présenter devant n'importe lequel des comités; et puis, mon honorable ami peut compter que le représentant de Pontiac (M. Cahill), président du comité des chemins de fer, se fera un plaisir de lui procurer l'occasion de rendre témoignage quand le projet de loi aura été renvoyé à ce comité.

M. BOYS: Je ne suis pas entièrement de l'avis du ministre. Je voudrais bien, cependant, qu'il en fût comme il dit. Il m'est déjà arrivé de vouloir adresser la parole devant un comité; le président, après avoir réfléchi sur le cas, décida à bon droit qu'un membre de la Chambre ne pouvait élever la voix devant ce comité-là qu'après avoir sollicité et obtenu la permission de le faire.

Néanmoins, il est bien certain que le député ayant des observations à faire peut demander la parole et qu'on la lui accordera; mais ce n'est pas un droit qu'il exerce là.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai très longtemps fait partie du comité des chemins de fer et, autant que je me rappelle, on y a toujours prêté l'oreille à qui voulait se faire entendre. Le sous-greffier a appelé mon attention sur la règle suivante de Beauchesne, page 27:

Les membres des Communes peuvent assister aux délibérations de leurs comités, et le comité ne peut de lui-même, à aucun moment de ses délibérations, exclure un député, mais il peut obtenir de la Chambre l'autorisation de le faire.

A la rigueur, on peut, j'imagine, refuser la parole à un député qui, n'étant pas membre du comité, veut se faire entendre sans en avoir demandé la permission; mais cette permission est invariablement accordée.

M. BOYS: Je ne dis pas qu'il ne peut pas assisté aux séances de ce comité. Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) doit se rappeler l'incident auquel je viens de faire allusion. Lorsque la question se fut posée, il y a deux ans, le président du comité de l'agriculture la mit à l'étude et force me fut de reconnaître, après y avoir moi-même réfléchi, qu'il avait pleinement raison. Il est permis à tout député de rester dans la salle des délibérations du comité, mais non d'adresser, sans permission, la parole ni bien entendu, de voter.

L'hon. M. GRAHAM: Il est d'usage de permettre aux députés de faire leurs observations et, je crois pouvoir le promettre à mon honorable ami, c'est ainsi qu'il en sera cette fois.

Voici la note que j'ai au sujet du projet de voie ferrée entre Eston et White-Bear:

Eston S.-E., Mille 0-35.	Coût
Plate-forme actuellement établie au-delà de la voie,—36 milles.	
Projeté pour 1926: 35 milles de voie..	$649,000

On projette defaire en 1926, au coût estimatif de $649,000, la pose de la voie sur 35 milles de plate-forme commencée en 1919 et terminée en 1921 et de laisser ensuite la ligne en cet état pendant une année ou deux.

Cet embranchement passe à travers une bonne région agricole dont une grande partie des terres sont en culture. Là comme en d'autres endroits du même district, on est exposé à une récolte déficitaire quand la pluie vient à manquer, mais quand il tombe suffisamment, le rendement de chaque acre est très considérable.

Il importe d'achever la construction de cette ligne parce qu'environ $274,500, ou plus d'un quart de l'argent nécessaire pour la compléter, ont déjà été dépensés et ne rapportent rien. On estime aussi que cette ligne une fois terminée transportera une moyenne de 1,000,000 de boisseaux de grain par année, sans mentionner cent soixante-quinze wagons, aller et retour, de bestiaux, houille, bois de construction et autres marchandises. Avec ce chemin de fer les cultivateurs économiseraient en moyenne 10 milles de charroyage et, en faisant les calculs sur la base de ¾ de cent du mille pour le million de boisseaux qui seraient transportés sur cet embranchement, les agriculteurs économiseraient, sur le transport du grain seul $75 000 par année. Comme le trafic de cette ligne serait d'entier parcours, les autres voies ferrées du réseau seraient amplement approvisionnées.

La note que j'ai au sujet de la ligne projetée de Saint-Paul, province de l'Alberta, dans une direction sud-est, est ainsi conçue:

Saint-Paul-Est—Mille, 0-21.	Coût
Travaux projetés en 1924—Néant.	
Travaux projetés en 1925—21 milles de terrassement..	$180,000
Travaux projetés en 1926—21 milles de pose de rails; 21 milles de ballastage..	345,000
	$525,000

Rien n'est projeté pour 1924, mais en 1925 on a l'intention de faire 21 milles de terrassement au coût approximatif de $180,000 et en 1926 d'achever ces 21 milles par la pose des rails et le ballastage au coût approximatif de $345,000.

Il y a une colonie qui croît rapidement à l'est de l'extrémité actuelle de la ligne, à Saint-Paul, et le chemin de fer projeté traverserait un excellent territoire très favorable à la culture du grain et à la culture mixte.

Il est opportun de construire cette ligne parce que l'on estime que les 21 milles une fois achevés seront alimentés annuellement par 630,000 boisseaux de grain, sans compter cent quatre-vingt-cinq wagons, aller et retour, de bestiaux, houille, bois de construction, marchandises. Comme le trafic de cette ligne serait d'entier parcours, les autres voies ferrées du réseau seraient amplement approvisionnées.

On calcule que cette ligne économiserait aux cultivateurs 14 milles de charroyage, et au taux de ¾ cent du mille pour les 630,000 boisseaux de grain, les agriculteurs économiseraient, rien que pour leur grain, $66,150 par année.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne crois pas que la résolution relative à la ligne projetée de Radville au lac Fife soit de même nature que les autres. C'est un très ancien chemin de fer qui a été longtemps discuté. La véritable discussion au sujet de cette ligne se fait parmi les colons établis sur ce territoire. Il y avait trois équipes et il est assez difficile de déterminer le meilleur endroit pour cette voie ferrée. Peut-être pourrait-on la pousser jusqu'à Bengough assez facilement. Quoi qu'il en soit, il faudrait s'y rendre. Au-delà de Bengough, le pays demanderait une forte dépense et vous ne plairiez pas à tout le monde.

L'hon. M. GRAHAM: Il vaut peut-être aussi bien réserver cette résolution.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Elle devrait être laissée de côté.

L'hon. M. GRAHAM: Il est possible que quelques députés désirent la discuter.

M. MORRISON: Il est important de la discuter. Bien que l'on ait manifesté des doutes sur la nécessité du terminus oriental de l'embranchement, il est très nécessaire en ce sens qu'il concerne plus le réseau national que plusieurs des autres embranchements. On estime que les 115 milles de cette ligne coûteront $3,700,000. A l'heure actuelle, il y a des millions de boisseaux de grain transportés sur les marchés des Etats-Unis et c'est autant de perdu pour le Canada. Nous entendons beaucoup parler de l'encouragement à donner à nos industries domestiques. Voici un cas où des milliers de nos compatriotes qui se conduisent comme s'ils étaient Américains, nous font perdre ces bénéfices. Ils ont récolté au Canada cette année de 3,000,000 à 4,000,000 boisseaux de grain dont la plus grande partie s'en va aux Etats-Unis. Ce n'est pas comme si ce trafic était enlevé à quelque autre ligne canadienne par exemple le Pacifique-Canadien, si nous construisons cet embranchement. Cette ligne enlèverait le trafic à un chemin de fer américain et ce serait une sage économie pour le pays d'en entreprendre la construction. Ce territoire est habité depuis quinze ans, plusieurs de ses habitants s'y étant établis forts de la promesse, tacite du moins, qu'un chemin de fer serait bientôt construit. Ce sont d'excellents colons et ce qui leur manque surtout est une voie ferrée. A présent il y a plusieurs agriculteurs qui ne peuvent cultiver plus du quart de leur terre parce qu'ils sont obligés de charroyer leur grain sur des distances de 25 à 45 milles. Ils ne peuvent rien faire en attendant la construction de cet embranchement; plusieurs laissent leurs terres à l'état d'abandon. Ils sont si loin de tout chemin de fer que, naturellement elles ne sont pas hypothéquées, vu qu'il leur serait impossible d'emprunter. Ces colons sont industrieux et s'ils avaient l'assurance d'une construction prochaine, ils se mettraient immédiatement à l'œuvre et augmenteraient la richesse du pays par les produits du sol. Bien que je ne veuille pas différer d'opinion avec les ingénieurs sur l'itinéraire, il est incontestable que nous devons nous laisser guider surtout par eux.

Selon le dernier projet, il irait à 20 milles au sud de Radville, puis se dirigerait vers l'ouest jusqu'à 10 ou 15 milles au nord de la frontière. Je désirerais que ces travaux fussent entrepris au plus tôt, non seulement dans l'intérêt des colons eux-mêmes, mais dans celui du pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous pourrions tout aussi bien traiter cette question maintenant, si le ministre (M. Graham) le veut bien. J'ai reçu des lettres et des télégrammes à ce sujet, et j'ai été invité à visiter cet endroit l'automne dernier. J'y suis allé, et je crois que mon honorable ami (M. Morrison) a très bien décrit cet endroit. J'ai ici un télégramme au sujet de cette route, lequel m'est venu de l'honorable C. M. Hamilton, ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, et un ex-administrateur du National-Canadien. M. Hamilton connaît très bien toute cette affaire, il connaît aussi très bien le territoire en question. Son télégramme, qui m'est adressé, se lit:

La construction cette année d'au moins cent vingt-cinq milles de Radville à Fife-Lake, de l'embranchement projeté du National-Canadien est urgente. Il est tout à fait impossible de transporter le blé et autres produits agricoles à trente-cinq ou cinquante milles. Les colons sont presque découragés; plusieurs ont quitté ce district ceux qui restent attendent du soulagement. Le prolongement projeté de Bengough à Fife-Lake ne dessert qu'une petite partie du territoire, laissant le district tellement divisé qu'il n'a pas eu de moyens de transport suffisants depuis plusieurs années.

A moins que l'on ne soit familier avec ce territoire, on ne peut comprendre la signification de ce que je viens de citer. La route de Bengough à Fife Lake ne dessert pas tout ce territoire; tandis que la ligne projetée desservirait deux fois cette superficie, et certainement 80 p. 100 du district particulier qui eût été desservi par l'autre ligne. La route projetée est de beaucoup préférable, car elle desservirait toute cette région, parallèlement à la frontière internationale, sur une distance de 115 milles, et pourrait non seulement transporter la marchandise et les produits généraux des colons sur cette ligne, mais elle empêcherait les colons de traverser cette frontière pour s'en aller aux Etats-Unis. L'exode de cette région continue depuis quelque huit ou dix années, et l'état de choses y est devenu si fâcheux que la plupart des colons en sont partis. Cette région est très belle, et quoiqu'il soit vrai qu'une partie,—quinze milles à l'est et à l'ouest,—en soit aride et accidentée, et conséquemment plus adaptée au pâturage, cette région généralement, notamment dans l'ouest, est une des plus belles plaines que l'on puisse voir. Si l'on construit cette ligne, la population à l'ouest de Bengough n'en perdra pas l'espoir que la ligne de Bengough soit prolongée plus tard jusqu'à Willow Bunch. Elle ne sera peut-être pas prolongée demain, mais il n'y a aucune raison qui empêche, lorsque les projets de loi relatifs aux chemins de fer

seront présentés en Chambre, que l'on adopte quelque mesure en vue de la construction de cette ligne. Entre-temps, je ferai remarquer que la ligne Radville traverse un territoire où les colons ont souffert des incendies, mais continuent leurs travaux, en dépit de l'épreuve qu'ils ont subie. Il en est un grand nombre qui récoltent de 5,000 à 10,000 boisseaux de blé, à part du lin et d'autres grains, et qui font aussi l'élevage des bestiaux. Cette ligne est absolument nécessaire, et mon seul regret est que l'on n'en construise pas une partie cette année. Le premier ministre de la Saskatchewan désire la construction de cette ligne, comme le désirent aussi tous ceux qui connaissent les circonstances; et comme tous en bénéficieraient raisonnablement, il est important que ces travaux soient faits. Pui, plus tard, lors de l'accroissement de la population et du tonnage, on pourrait entreprendre la route de Bengough à Willow Bunch. Il y a eu des réunions populaires et cette question a été discutée. Les députés provinciaux et les conseils municipaux ont formé un comité de chemin de fer, et ils ont examiné cette question à tous les points de vue. J'ai une lettre de M. Geo. Spence, un des représentants de la région du sud, dans laquelle il me fait part des conclusions auxquelles on est arrivé, le point important étant que la ligne de Radville à Fife Lake devrait être construite, ce qui serait la meilleure manière de remédier à la difficulté qui existe depuis tant d'années. Je ne connaissais pas cette région autrefois, mais je l'ai visitée l'an dernier, et je connais très bien maintenant tout ce district. Je connais les travaux garantis par la province qui y ont été entrepris, et je faisais partie du gouvernement de la Saskatchewan alors qu'est survenue l'impasse à ce sujet. Je suis heureux de dire à mes honorables ami qu'il pourrait maintenant y avoir une solution de la difficulté par la construction de cette ligne, et autant qu'il est humainement possible, cette ligne répondra aux besoins pressants de la population, tandis que l'autre ne le pourrait point. Je n'hésite pas à dire, connaissant la situation, et d'après les représentations que j'ai reçues d'hommes publics et de conseils municipaux, que la ligne en question desservira une grande partie d'un territoire qui a souffert du manque de chemin de fer, depuis de nombreuses années, au point que la plupart des colons ont quitté.

Un grand nombre de gens qui sont partis pour les Etats-Unis m'ont écrit qu'ils étaient prêts à revenir aussitôt qu'on aura construit cette ligne.

M. HOPKINS: Monsieur le président, à cause de certains accidents du terrain il serait impossible à une seule ligne de chemin de fer de desservir toute l'étendue entre la voie du Canadien Pacifique et la frontière internationale que sépare une distance d'environ quarante milles. En vertu d'une entente conclue entre le National-Canadien et le Pacifique Canadien ce territoire est considéré comme appartenant au réseau national. L'an dernier, le Gouvernement proposa la construction d'un embranchement de Bengough au lac Fife; mais le Sénat rejeta le projet. Je visitai cette région pour la première fois l'automne dernier. Quittant le chemin de fer je fis quarante milles en voiture jusqu'à la frontière internationale; le long de la route je rencontrai plus de deux cents voitures chargées de grain qui se rendaient à la voie ferrée. Je causai avec quelques-uns de ceux qui conduisaient ces voitures et j'appris que certains d'entre eux avaient dû faire jusqu'à cinquante milles de route et que le voyage, aller et retour, exigeait de deux à quatre jours. Selon eux la région était excellente: ils récoltaient entre vingt-cinq et quarante boisseaux de l'acre. Arrivé plus près de la frontière je constatai que nos cultivateurs étaient trop éloignés de nos voies ferrées et se voyaient forcés de confier leur grain aux chemins de fer américains. Je crois que ce district expédie plus d'un million et demi de boisseaux de grain chaque année par les chemins de fer des Etats-Unis, ce qui grossit les bénéfices de ces compagnies ainsi que le commerce de nos voisins.

Je fus étonné de l'état avancé des développements de la région. Je m'étais attendu à y trouver toute l'atmosphère d'une région de pionniers; mais je vis partout les indices d'un district bien établi. On juge d'une région par l'état des fermes et des bâtiments. Je trouvai là des terres bien cultivées, des bâtiments bien construits et surtout d'excellentes écoles. Je visitai trois ou quatre des écoles le long de la frontière et parlai aux institutrices et aux élèves; je constatai que les méthodes d'enseignement étaient tout ce qu'il y a de plus moderne. Je causai avec de jeunes garçons et de jeunes filles âgés de dix à quatorze ans; ils m'apprirent qu'ils n'avaient jamais vu un magasin ni une ville, leurs parents n'ayant pas les moyens de leur payer le voyage de 80 ou 90 milles jusqu'au plus proche centre urbain. Par l'intermédiaire des enfants j'envoyai un message aux parents leur exprimant mon espoir que les enfants vivraient pour jouir des avantages du chemin de fer dont leurs pères et mères avaient été privés depuis tant d'années.

Cette ligne diffère un peu des autres embranchements que nous avons discutés. Certains honorables membres ont affirmé: "Nous devrons surveiller de près toutes les dépenses

que nous faisons à cette époque de notre histoire". Parfaitement. Il incombe au Parlement de surveiller de près toutes les dépenses. Mais je réserve une surprise agréable au comité: les fonds nécessaires à la réalisation du présent projet ne devront pas être déboursés par le Parlement: nous avons déjà l'argent en main. Voilà une des raisons qui m'ont fait prendre la parole; l'autre était de vous citer la meilleure autorité que nous ayons en faveur de la construction de cette ligne. J'indiquerai aux honorables membres la source de ces fonds. Je vais citer un numéro récent du *Regina Standard* et je puis dire que le bill en question est devenu loi depuis Voici:

Un projet de loi qui a subi sa 2e lecture à la législature hier soir autorise le trésor provincial à débourser certains fonds pour solder la construction d'embranchements du National-Canadien.

Le premier ministre Dunning a laissé entendre à la Chambre que, sous réserve d'une entente avec les autorités du National-Canadien, le gouvernement préférait affecter ces fonds à la construction d'au moins une partie de l'embranchement vers le sud à partir de Bengough...

C'est de ce territoire que nous parlions tout à l'heure.

...et de la ligne entre Turtleford et Hafford dans le nord de la province.

"A notre avis" a-t-il dit "c'est de ces deux lignes que la province a actuellement le plus grand besoin; seulement il peut se faire que nous n'arrivions pas à une entente là-dessus avec les autorités du National-Canadien et personne ne doit interpréter ces observations comme une promesse formelle que les lignes en question seront construites".

Le premier ministre a expliqué que, voilà bien des années, lorsque la province s'est portée garante des obligations des compagnies de chemin de fer la règle était que les compagnies avaient le droit de vendre des obligations garanties par la province mais qu'elles n'avaient pas l'autorisation de dépenser les fonds ainsi prélevés qui étaient déposés à la banque au crédit du trésorier provincial. A mesure que les voies ferrées étaient construites les fonds étaient déboursés par le trésorier provincial à raison de tant par mille, aux termes de la première loi.

Le Grand-Tronc-Pacifique et le Nord-Canadien avaient cessé depuis assez longtemps leurs opérations indépendantes, et durant tout le cours des huit années qu'il exerce les fonctions de trésorier provincial il lui a été impossible de débourser ces fonds. Depuis des années déjà ce fonds porte $1,202,825.24 au crédit du trésor. A mainte reprise les compagnies de chemin de fer avaient tenté d'obtenir le décaissement de ces fonds; mais le trésor n'avait jamais pu se convaincre que les chemins de fer avaient été construits. La province n'y avait rien perdu puisqu'elle avait versé aux compagnies de chemin de fer tous les intérêts et que ces derniers avaient soldé les intérêts sur les obligations.

Il est donc incontestable qu'on peut obtenir du gouvernement provincial une large part des fonds nécessaires à la construction de cette ligne.

Je désire ajouter un mot seulement au nom des habitants de cette région.

Je n'ai aucun avantage à retirer, car, avec le remaniement électoral, je n'ai pas une chance sur mille de jamais représenter ces gens-là de nouveau. Ce sont des citoyens attachés au pays, pleins d'énergie et de ressources; autrement ils n'auraient jamais enduré tous ces désavantages et toutes ces misères depuis tant d'années. Mais à force d'espérer en vain on finit par se décourager et si le Canada veut conserver dans son sein les bons colons qu'il a aujourd'hui, il va falloir sans tarder leur donner les moyens de transport auxquels ils ont droit, car dans leur cas, la patience a pour ainsi dire, cessé d'être une vertu.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Monsieur le président, après les touchantes remarques que vient de faire l'honorable député de Moose Jaw (M. Hopkins), on pourra peut-être laisser adopter la résolution, à condition toutefois qu'on fournisse certains renseignements, à propos de la ligne d'embranchement. Il n'y a pas de doute que certaines lignes ne soient nécessaires dans cette région et je ne m'oppose pas à leur construction. Le fait est que j'en ai déjà laissé passer plusieurs. J'espère que la prochaine fois que nous nous entendrons à ce sujet, on ne nous dira pas que c'est parce qu'il s'agit d'une circonscription conservatrice. Evidemment, cela importe peu; nous savons de qui ça vient et nous l'apprécions à sa juste valeur. Mais on devrait nous fournir des renseignements au point de vue commercial. Le tracé doit être choisi avec soin. C'est un longue ligne et, d'après l'information que nous possédons, il est évident que l'estimation de 3 millions ne suffira pas pour la construire. Par conséquent, il faut examiner cette question du coût. Mais puisque nous aurons de nouveau l'occasion de discuter tout cela, je n'ai pas d'objection à laisser adopter les résolutions.

Il est fait rapport des résolutions qui sont lues une deuxième fois et adoptées.

1re ET 2e LECTURE DE DIVERS PROJETS DE LOI AUTORISANT LA CONSTRUCTION DE DIVERS EMBRANCHEMENTS DU NATIONAL-CANADIEN

L'hon. M. GRAHAM, du consentement de la Chambre, présente les bills suivants, lesquels sont lus la première et la deuxième fois et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:

Bill (n° 49), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Dunblane et Mawer, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 50), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis Kelvington, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers l'ouest.

Bill (n° 51), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 52), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta.

Bill (n° 53), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 54), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Radville et le lac Fife, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 55), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta.

2e LECTURE DE DIVERS PROJETS DE LOI AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'EMBRANCHEMENTS DU NATIONAL-CANADIEN

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill (n° 26), Loi concernant la construction d'un ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Bill (n° 30), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec.

Bill (n° 31), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec.

Bill (n° 32), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Sunny-Brae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill (n° 33), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, division de Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique.

Bill (n° 34), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver.

Bill (n° 35), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver.

Bill (n° 40), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, jusqu'au mille 41 de l'embranchement de Melfort, près Nipawin, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 41), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 42), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (n° 43), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rokerton, dans la province du Manitoba.

Bill (n° 44), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta.

Bill (n° 45), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta.

Bill (n° 46), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du du Canada, sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides:

Parcs du Dominion—Somme requise pour payer les honoraires de la commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, des sous-examinateurs et pour frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc. (Les honoraires de MM. E. Deville, Harry B. Parry et W. M. Tobey, membres de la commission, et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés sur cette somme), $2,000.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre peut-il nous renseigner au sujet de cet item?

L'hon. M. STEWART: Le bureau des examinateurs des arpenteurs des terres de la couronne est organisé sous l'empire de l'article 9 de la loi des arpentages fédéraux. Il se compose de l'arpenteur en chef et de deux arpenteurs topographe du Dominion. Les membres actuels sont le docteur Deville, Harry B. Parry et W. M. Tobey. Le docteur Klotz faisait partie du bureau, mais il est décédé et on a fait une nomination depuis.

L'assemblée annuelle du bureau a lieu en février, une autre assemblée a généralement lieu en mai pour mieux convenir aux étudiants

en génie civil qui ont été diplômés à l'université. Il y a quatre examens, comme suit: examen pour être admis comme élève en apprentissage, l'examen limité et l'examen complet pour être nommé arpenteur des terres et, enfin, l'examen d'arpenteur topographe du Dominion. Les questions de chaque examen sont préparées par les membres du bureau et les réponses des candidats sont lues et annotées par eux. Les questions étant surtout mathématiques et scientifiques, toutes les solutions possibles des problèmes doivent être trouvées par les examinateurs. La préparation et la lecture des questions entraîne un travail considérable. L'arpenteur en chef, le docteur Klotz et M. Tobey n'avaient pas de temps à leur disposition durant les heures de bureau et la pupart des travaux du bureau doivent être faits la nuit.

Les honoraires des membres du bureau des examinateurs et de leurs substituts sont fixés à $7.50 par jour en vertu de la loi des arpentages fédéraux. Les honoraires du secrétaire et des sous-examinateurs sont fixés à $5 par jour.

La somme demandée doit servir à payer les honoraires des membres du bureau ou de leurs substituts, les honoraires des sous-examinateurs et du secrétaire, les blancs, la papeterie, la location d'un local et de meubles pour tenir les examens et les frais de déplacement des examinateurs qui ne font pas partie du personnel permanent du service intérieur.

Protection du bois, la culture des arbres, l'inspection et l'administration des réserves forestières, l'arpentage des ressources forestières, la sylviculture et ses produits, etc., $1,150,000.

L'hon. M. STEVENS: J'imagine que la très importante question de reboisement et de la conservation de nos forêts en général sera discutée à l'occasion de ce crédit.

Je n'ai pas l'intention de discuter longuement la question, mais j'aimerais que le ministre renseignât la Chambre sur l'œuvre déjà accomplie par le département ou à sa connaissance pour la conservation des forêts. Je suis un peu inquiet de l'épuisement rapide de nos étendues forestières. En plusieurs endroits on abat les arbres pour en faire du bois de construction, sans se soucier le moindrement de reboiser. Autant que je puis juger, l'administration ne fait pas grand'chose de pratique pour protéger les forêts. Les pertes causées par le feu sont inouïes. Nos ressources forestières sont considérables, c'est vrai; on est porté à croire qu'elles sont inépuisables. Cependant, la plupart de ceux qui s'occupent de la question considèrent que l'épuisement de nos forêts sera un fait accompli dans un temps prévu. La Chambre sera heureuse, je n'en doute pas, d'entendre le ministre s'il a quelque chose à nous dire sur ce sujet.

L'hon. M. STEWART: Je suis heureux, en effet, de l'occasion d'entretenir la Chambre sur ce sujet, si elle veut bien m'écouter quelques minutes. C'est une des questions les plus importantes dont s'occupe le département de l'Intérieur. Nos collègues s'en feront une juste idée en apprenant les quantités de bois marchands que produit l'exploitation des forêts annuellement. Les bois de chauffage, de construction, les traverses de chemin de fer et tous les autres bois, y compris les bois à pâte, préparés et bruts, mesurent chaque année 12 milliards de pieds. J'ajoute que la destruction annuelle nous enlève 1 milliard de pieds. Je cite ces chiffres pour montrer à la Chambre toute l'étendue de la perte que le Canada subit dans ses ressources forestières.

M. MACLEAN (York-Sud): A qui appartient tout ce bois?

L'hon. M. STEWART: A des particuliers et surtout à l'Etat fédéral et aux provinces.

M. MACLEAN (York-Sud): Est-ce que les particuliers contribuent à la protection des forêts?

L'hon. M. STEWART: Oui, les concessionnaires contribuent à la protection des forêts, car une partie des droits de coupe est employé à ce service. J'ai voulu citer en chiffre rond l'étendue de nos pertes annuelles, afin que le pays et la représentation fédérale se fassent une juste idée du danger extrême couru par une des principales richesses du sol canadien.

M. ARTHURS: Quelle est la superficie forestière qui appartient au Dominion et celle qui appartient à chacune des provinces?

L'hon. M. STEWART: Je ne pense pas pouvoir vous donner ce renseignement. La question dépend du service de la conservation sur lequel j'aurai quelque chose à dire plus tard.

M. LUCAS: Les pertes dont parle le ministre sont-elles toutes causées par les incendies?

L'hon. M. STEWART: Il y a plusieurs causes, mais c'est le feu qui détruit le plus chaque année. Je ne crois pas me tromper en disant que dans la province de Québec, dans les forêts vierges ou en partie brûlées, le feu a ravagé en une certaine année une étendue évaluée à 2,000,000 d'acres. Dans les Provinces maritimes les forêts d'épinettes ont beaucoup souffert de la destruction causée par

le ver du bourgeon. Nous n'aurions pas, je crois, le temps de discuter ces questions en détail ce soir, mais je voudrais que la Chambre se rendît un compte exact de l'étendue des ravages causés dans nos forêts, qui sont une des principales richesses du Canada. C'est pourquoi j'ai cru devoir lui représenter cette destruction en termes frappants, afin qu'on soit renseignés sur la situation réelle.

On s'efforce d'intéresser le public à la question, parce que la dévastation de nos forêts par le feu est due à la négligence. Ce n'est pas toujours le cas, cependant, car à un récent congrès tenu dans la Colombie-Anglaise on a dit que les feux de forêts, dans la partie centrale de la province, y étaient causé principalement par la foudre. Quoi qu'il en soit la moitié des destruction est causée par les incendies. Pour le moment le Gouvernement s'occupe surtout de supprimer les causes d'incendies. Le Nord-Ouest excepté, les six autres provinces du Canada s'occupent elles-mêmes de la protection des forêts, puisqu'elles leur appartiennent. L'administration fédérale est propriétaire des forêts du Nord-Ouest et de celles comprises dans la zone des chemins de fer en Colombie-Anglaise et d'une autre zone au nord de cette province soumise à sa réglementation.

Nous n'avons pas été aussi éprouvés par le feu que l'ont été quelques-unes des provinces où les différents gouvernements ont le contrôle de leurs propres forêts; mais dans tous les cas nous devons adopter des mesures plus rigoureuses pour empêcher la destruction par le feu. Dans ce but j'ai pensé réunir en convention tous les agents forestiers des différentes provinces et ceux du gouvernement fédéral. Nous avons eu quelques intéressantes discussions à notre récente convention. Juste avant l'ouverture du parlement, nous avons eu une réunion à laquelle toutes les provinces étaient représentées et nous avons discuté ces sujets pendant cinq ou six jours en essayant de coordonner nos vues et d'apprendre de chacun ce qu'on avait fait pour supprimer les incendies, afin d'adopter des mesures plus rigoureuses et plus efficaces pour contrôler les incendies. Au début même, il faudrait une armée d'hommes pour arrêter la dévastation par le feu. Il est vrai que nous avons dans toutes les provinces des équipes de gardes forestiers. Le gouvernement fédéral les emploie pendant une période de six mois dans les prairies et ces hommes patrouillent les forêts dans le but d'éteindre les feux et de les prévenir. Nous avons assez bien réussi par ce moyen et je crois que d'année en année nous faisons davantage de progrès. Nous nous proposons d'utiliser dans ce service le corps d'aviation du département de la Défense nationale. Un aéroplane pourra parcourir plus de territoire qu'un homme dans un canot et la vision est plus étendue, comme on peut facilement s'en rendre compte, qu'on pourrait l'avoir du haut d'une tour ou avec les patrouilles ordinaires dans les cours d'eau des forêts. Nous espérons aussi obtenir de meilleurs résultats que dans le passé. Si nous pouvons découvrir un feu dès le début, nous pouvons l'éteindre avec l'aide d'un ou deux hommes, tandis qu'il en faudrait deux ou trois cents s'il brûlait depuis une semaine. Nous avons adopté des mesures plus radicales dans toutes les provinces et c'est le résultat de notre convention. Nous avons discuté différentes méthodes et considéré l'efficacité du pouvoir des pompes en particulier et chaque province fera preuve d'un nouvel intérêt dans la suppression des incendies. Je m'étends sur ce point parce que je le crois très important et que nous devrions faire tous nos efforts pour arriver à une solution pratique. J'ai appris avec plaisir l'autre jour que la province d'Ontario avait acheté dix ou douze aéroplanes qu'elle a l'intention cette année d'employer dans le nord de la province. La province de Québec en fera autant. Nos aéroplanes limiteront naturellement leur inspection aux trois provinces des Prairies et quelque peu à la Colombie-Anglaise. En vue de frapper davantage l'opinion publique, si c'est possible, la convention a proposé l'adoption de ce qu'on appellera une semaine de prévention des incendies et qui commencera le 27 de ce mois. Toutes les provinces y prendront part et nous dépensons $5,000 en propagande. Nous écrirons à toutes les banques et à tous les journaux en nous efforçant de les intéresser à la question de façon à pénétrer davantage l'esprit du public de l'importance de l'entreprise et en insistant sur la nécessité que tout le monde fasse plus attention durant la saison la plus dangereuse pour les incendies. J'espère que cela réduira de moitié les feux dans l'espace de deux ans et que dans trois ou quatre ans la perte sera réduite au dernier minimum.

Je ne crois pas que nous puissions supprimer entièrement les dangers du feu car même dans nos cités et dans nos villes, il y a une perte annuelle très lourde par suite des incendies malgré les appareils très efficaces pour les combattre. La caractéristique surprenante c'est que la perte effrayante à la fois dans les villes et les centres urbains est pour beaucoup le résultat du manque de précaution. Si nous pouvions seulement apprendre au public à être plus soigneux nous aurions fait

énormément pour empêcher partout les ravages du feu. Nous comptons beaucoup sur notre propagande d'éducation. Nous demandons une augmentation de crédit pour notre service d'inspection dans les provinces de l'Ouest. Les forêts y sont strictement la propriété du gouvernement fédéral. Mais je n'insiste pas beaucoup sur cette circonstance parce que je me rends compte que la richesse de nos forêts est d'une importance vitale pour tout le Dominion. Le nombre d'hommes employés dans les travaux relatifs à la manufacture de nos produits forestiers est très grand et le capital intéressé se chiffre dans les millions de dollars. Notre but devrait être de planter un peu plus que nous ne coupons d'arbres dans nos concessions forestières. C'est ce que je demande à la division des forêts du département de l'Intérieur d'essayer, et chaque forestier employé par les provinces désire atteindre au même but.

M. MACLEAN (York-Sud): Parlez-vous de la diminution provenant de coupe des bois et de la destruction par l'incendie?

L'hon. M. STEWART: Nous devrions planter autant d'arbres que nous en abattons chaque année afin de conserver à perpétuité pour le peuple cette source de richesse.

M. LEWIS: Où en est-on en ce qui regarde le reboisement? On dit que le nombre d'arbres replantés en vertu de ce système ne suffiraient guère pour plus de six jours à l'alimentation de nos scieries.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement, mais je ne mets pas tout mon espoir dans ce système de reboisement. Le fait qui a frappé l'esprit de nos visiteurs des autres dominions et des Iles Britanniques, qui ont pris part à notre congrès forestier, c'est que le reboisement se fait au Canada sans qu'il soit nécessaire de faire les frais de replanter des arbres sur une vaste échelle, étant donné les conditions particulières de notre sol et de notre climat. En réalité, je crois même que si nous augmentions les coupes forestières jusqu'à concurrence de 15 billions de pieds de bois, la nature pourvoierait à réparer ces brèches, chaque année, pourvu toutefois que nous fussions en mesure d'obvier aux pertes causés par les feux de forêt. Cependant, nos richesses forestières revêtent une telle importance que nous ne devrions par nous borner à supprimer le danger des feux de forêt; toutes les agences de destruction devraient arrêter notre attention.

M. LEWIS: Les jeunes arbres sont-ils exposés aux ravages des feux de forêt si tous les branchages et les rebuts sont enlevés?

[L'hon. M. Stewart.]

L'hon. M. STEWART: Il va sans dire qu'on pourrait discourir toute la soirée sur l'exploitation forestière. C'est de là que proviennent une bonne partie de nos difficultés actuelles, et pourquoi il nous faut de l'uniformité dans la réglementation de la coupe du bois. Chacune des provinces de la Confédération fait concurrence à sa voisine sur les marchés; or, si vous imposez des restrictions à l'exploitation forestière dans une province qui ne s'appliquent pas dans une autre, il va sans dire que les commerçants de bois de cette dernière province en bénéficient. Donc, si nous voulons réussir à diminuer au minimum le danger des feux de forêt, il est nécessaire d'établir une certaine coordination en ce sens et obtenir aussi la coopération des provinces avec le pouvoir fédéral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre a-t-il conclu des arrangements définis en ce qui regarde l'établissement d'un système uniforme de coupes et autres règlements?

L'hon. M. STEWART: Nous avons passablement gagné du terrain dans cette direction. Il surgit toutefois des difficultés en Colombie-Anglaise où les permis de coupe ont été accordés à certaines conditions. Cependant, les fonctionnaires forestiers déploient un grand zèle afin d'établir une base uniforme pour les règlements tendant à diminuer les dangers d'incendie résultant de l'exploitation du domaine forestier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Outre cela, quels sont les arrangements qui effectivement ont été conclus?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami sait fort bien que les règlements du département de l'Intérieur concernant la disposition des branchages sont bien plus rigoureux que ceux en vigueur dans les provinces. Or, les gouvernements provinciaux se sont déclarés consentants à adopter nos règlements, la Colombie-Anglaise constitue la seule exception. Le département des terres et forêts de cette province exprime des doutes quant à la possibilité de disposer des débris étant donné les énormes quantités de broussailles qui s'accumulent là-bas où les forêts sont exploitées sur une vaste échelle. Les autorités provinciales prétendent que ces méthodes seraient fort coûteuses.

Le très hon. M. MEIGHEN: En réalité, y a-t-il une seule des provinces de la Confédération qui ait adopté ces règlements? Dans l'affirmative, ces règlements sont-ils applicables aux concessionnaires dont les exploitations sont en pleine activité ou tout simplement aux futurs locataires de concessions forestières?

L'hon. M. STEWART: Cette difficulté pratique existe par rapport aux concessionnaires actuels. Cependant, les règlements seront incorporés en entier pour ainsi dire dans toutes les nouvelles concessions qui seront accordées.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne nous mènera guère loin.

L'hon. M. STEWART: Mon très honorable ami doit se rendre compte que nous ne pouvons rien exiger; tout ce que nous pouvons faire c'est d'encourager et d'amadouer les intéressés.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne pouvons rien imposer aux provinces, mais il est incontestable que celles-ci auraient le pouvoir de décréter que les nouveaux règlements s'appliqueront aux terres cédées à bail. Or, à moins que le ministre ne réussisse à obtenir cela des provinces, il n'ira pas loin.

L'hon. M. STEWART: Ces changements ne peuvent s'effectuer en une seule journée. C'est là un travail lent, je l'admets, que d'amener le public à se rendre compte de la valeur de nos ressources forestières et de la rapidité avec laquelle nous les mettons au pillage. Cependant, tous les fonctionnaires du service des forêts manifestent beaucoup d'intérêt en ce qui regarde la conservation de notre domaine forestier. Si nous pouvons décider les provinces à agir, m'est avis qu'elles décrèteront la rétroactivité des méthodes d'exploitation modernes relativement aux concessionnaires dont les exploitations sont en pleine activité. Je l'espère du moins.

M. WARNER: Pour ce qui est de la disposition des têtes d'arbres et des débris dans les exploitations forestières de l'Alberta, je ne suis pas au courant des faits. Cependant, l'impression existe que le département tient les concessionnaires responsables des incendies qui pourront se déclarer lorsqu'il leur a été enjoint de faire disparaître ces débris. Ne sont-ils pas plus responsables que les voyageurs qui traversent ces forêts?

L'hon. M. STEWART: S'il survient un incendie les concessionnaires sont tenus de payer la moitié des dommages qui en résultent. Cependant, ils trouvent cette règle beaucoup moins sévère que celle qui concerne la disposition des têtes et des troncs, la règle à cet égard comportant plus de sévérité que celle qui est imposée par les provinces aux marchands de bois. Mais si nous sommes quelque peu arbitraires dans nos rapports avec ceux qui coupent du bois sur les terres fédérales, nous donnons en même temps un exemple que les provinces pourraient suivre.

M. BROWN: A quel résultat est-on arrivé par rapport à la possibilité de mettre en pratique la méthode décrite par l'honorable ministre? A-t-il été vraiment possible de l'appliquer?

L'hon. M. STEWART: Oui, certes. On peut faire observer n'importe quel règlement, bien qu'il puisse être parfois difficile d'y parvenir. Nous avons à faire respecter celui-là.

M. BROWN: La disposition de ces débris constitue un des plus sérieux problèmes que nous ayons à résoudre.

L'hon. M. STEWART: Naturellement, ces branchages représentent un grave danger d'incendie. Nos forêts sont une ressource naturelle si précieuse qu'il y aurait lieu d'obliger les marchands de bois à couper et à brûler toutes les têtes d'arbres sans même attendre que le bois fût sec, et c'est ce dont nous reconnaîtrons l'importance à l'avenir, je crois. Ce travail pourrait être coûteux, mais il serait utile à la conservation de notre richesse forestière. Voilà toute ma pensée. Je ne veux absolument pas que l'on cherche à se soustraire aux règlements qui s'appliquent à la disposition des branchages.

M. MACLEAN (York-Sud): Ne serait-il pas possible de faire comprendre cela au concessionnaire tout aussi bien qu'au Gouvernement? Ne pourrait-on pas lui faire entendre qu'il serait de son intérêt de travailler à la conservation de la richesse forestière?

M. ARTHURS: Qu'est-ce que le Gouvernement fait du bois qui est resté sur les étendues incendiées qu'on n'avait pas encore concédées?

L'hon. M. STEWART: Si c'est dans les provinces des Prairies, où les forêts sont assujetties à notre réglementation, nous mettons immédiatement en vente l'étendue incendiée, et ce qu'il reste de bois est vendu pour ce qu'il y a moyen d'en obtenir.

M. ARTHURS: N'est-il pas vrai que bien souvent, sinon la plupart du temps, le bois qui est resté sur les étendues incendiées est vendu à une très faible proportion du prix qu'il aurait rapporté s'il eût été verts?

L'hon. M. STEWART: Il nous faut le vendre pour la moitié des redevances exigibles en vertu du permis.

M. ARTHURS: Le droit de coupe est moins élevé, aussi?

L'hon. M. STEWART: Certainement.

M. ARTHURS: L'honorable ministre ne pense-t-il pas que, dans bien des cas, certaines gens peuvent être fortement portés, pour ces raisons, à mettre le feu à une étendue de terre à bois?

L'hon. M. STEWART: Nous soupçonnons que cela arrive de temps à autre, surtout lorsqu'il existe une étendue de deux ou trois sections, une petite étendue qui peut être facilement incendiée. Cependant, nos règlements sont sévères, et bien que nous ne réussissions pas toujours à atteindre le délinquant, il devient de plus en plus difficile de commettre pareille infraction.

M. ARTHURS: Le ministère a-t-il à sa disposition un commissaire des incendies ou autre fonctionnaire qui s'occupe de rechercher la cause de ces incendies?

L'hon. M. STEWART: Oui, chaque cas fait l'objet d'une enquête.

M. ARTHURS: Je suppose que celui qui est soupçonné n'obtient pas le bénéfice de la réduction?

L'hon. M. STEWART: Nous tâchons de faire établir sa culpabilité si nous pouvons l'atteindre. Voilà tout.

M. BOYS: L'honorable ministre pourrait-il nous donner une idée des conditions des baux? Ceux-ci sont-ils accordés pour un certain nombre d'années à des conditions qu'il faut respecter durant ce terme, ou le ministère a-t-il droit de varier les conditions d'année en année? Je ne connais pas aussi bien ce qui se passe dans l'Ouest que ce qui se passe dans l'Ontario. Quelle région ces baux embrassent-ils? Est-ce la zone des chemins de fer ou une autre partie? Je suppose que, dans la Colombie-Anglaise, ils sont restreints à la zone des chemins de fer.

L'hon. M. STEWART: Quant au bois assujetti au contrôle du gouvernement fédéral, il est prévu qu'ils pourront être annulés à la fin de chaque année si on le désire.

M. BOYS: C'est tout comme dans l'Ontario; alors, les règlements dépendent absolument du ministère.

L'hon. M. STEWART: Oui. Nous pouvons effectuer toute modification qu'il nous plaît, et faire des règlements en tout temps.

M. BOYS: Dans ce cas, ce qui a été dit à mon chef ne serait guère exact, car l'honorable ministre m'a paru affirmer qu'il ne pouvait imposer sa volonté. Je comprends que les baux sont consentis sous réserve du droit de les annuler à la fin de chaque année, de sorte qu'en accordant de nouveaux permis vous pouvez imposer vos propres conditions.

L'hon. M. STEWART: Dans ma réponse au chef de l'opposition, je parlais des concessions forestières dans les provinces. Il ne s'agissait pas du bois sur lequel le gouvernement fédéral a la haute main. L'Etat a établi un règlement concernant la manière de disposer des copeaux, règlement que plusieurs des anciens concessionnaires auraient beaucoup de peine à observer. Un honorable ami sait que, dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi qu'en Colombie-Anglaise à l'exclusion de la zone des chemins de fer, le gouvernement de la province possède et régit les ressources naturelles, établissant lui-même le règlement. La difficulté qui se présente dans ces provinces c'est que souvent les stipulations du bail—qu'il serait malaisé de modifier, j'imagine—s'appliquent au temps où se fait l'abatage. Cependant, dans tous les baux nouveaux, il est pourvu à une réglementation sévère et il est permis d'opérer des modifications de temps à autre.

M. BOYS: Le ministre veut-il m'éclairer sur les stipulations des baux relatifs aux terres administrées par le département?

L'hon. M. STEWART: Je viens d'en parler.

M. BOYS: J'ai cru qu'il s'agissait des règlements provinciaux.

L'hon. M. STEWART: Oui, tout l'abord; mais, j'ai fait observer que nous nous réservions le droit de modifier n'importe quand le règlement concernant le domaine fédéral.

L'hon. M. BAXTER: Le droit de coupe exigé par l'Etat peut varier d'une année à l'autre, n'est-ce pas. Le bail permet-il de prélever le droit courant, quel qu'il soit?

L'hon. M. STEWART: Oui, certes.

L'hon. M. BAXTER: Dans ce cas, comment le détenteur d'un ancien permis est-il moins favorisé que celui qui obtient aujourd'hui un permis. Si je comprends bien la pratique, elle consiste simplement à permettre d'abattre le bois sur une certaine étendue de terrain, moyennant le paiement du droit de coupe au taux courant d'après la quantité de bois enlevée. Je ne vois pas que le fardeau soit plus grand pour l'un que pour l'autre, que le bail soit ancien ou nouveau. J'ai suivi avec une attention particulière les témoignages recueillis au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Ecosse par la commission d'enquête sur le bois à pâte. Bien que la commission fut censée avoir en vue un objet principal, elle s'est occupée de choses connexes, et en ce qui a trait à ses conclusions, la lecture des dépositions ne serait pas une perte de temps.

J'ai saisi l'occasion de préparer pour la commission et de remettre à celle-ci un résumé des lois du Nouveau-Brunswick, principalement en tant qu'elles concernent la prévention des incendies. Indépendamment de

la loi générale, certaines localités sont autorisées à établir des règlements très sévères. Le ministre a parfaitement raison de dire que là où des règlements semblables existent, ceux-ci ne sont pas appliqués parce que le producteur qui doit supporter le coût de la prévention des incendies est moins bien partagé que le producteur d'une autre région où de tels règlements n'existent pas ou ne sont pas appliqués avec autant de rigueur. Il n'y a pas seulement lieu d'établir une comparaison entre les provinces; on peut aussi établir un rapprochement entre les régions d'une même province. Bref, voici ce que je tiens à dire au ministre. Bien que j'approuve entièrement son projet de réglementation, je crains que nous ne nous y prenions pas de la bonne manière. La réglementation peut être parfaite, et je crois qu'il en est ainsi au Nouveau-Brunswick où nos règlements sont plus stricts qu'ils l'ont probablement été depuis un siècle. Néanmoins, en ces dernières années, l'incendie a causé plus de dégâts dans nos forêts qu'il en avait causé pendant longtemps antérieurement.

L'inconvénient provient de ce que nos règlements demeurent lettre morte, et de ce qu'il est difficile de les appliquer. Je sais que c'est un tâche formidable. Le ministre éprouvera cette difficulté, ainsi que tous ceux qui s'occupent de la conservation des forêts. L'emploi d'aéroplanes est utile pour découvrir les incendies, mais ce n'est là qu'un palliatif. Lorsqu'un incendie se déclare, l'aviateur peut le découvrir, j'en conviens. Aussi, ne m'opposerais-je pas à l'emploi d'aéroplanes, mais le malheur est qu'un incendie a éclaté. Parfois, il est allumé par des agents naturels, tels qu'un éclair, mais ordinairement il l'est par l'homme; c'est-à-dire par les excursionnistes, les pique-niqueurs, les chasseurs ou les manœuvres des exploitations forestières. Or, c'est très difficile d'atteindre les excursionnistes, les pique-niqueurs et les chasseurs. Les règlements du Nouveau-Brunswick permettent de s'en prendre aux chasseurs, mais il est impossible de les découvrir. On ne saurait imposer des obligations aux exploitants des forêts sans les charger d'un lourd fardeau en exigeant qu'ils appliquent un règlement sévère, fardeau si lourd qu'ils ne peuvent plus rivaliser avec ceux qui ne sont pas tenus de faire observer ce règlement. J'approuve les efforts du ministre qui cherche à établir une règle uniforme et à la faire accepter; mais cette règle n'aura guère d'utilité, à moins qu'il n'y ait une sanction.

Nos compatriotes devront se rendre compte que les lois sont faites pour être observées. Ce qui fait le plus obstacle à la protection des forêts à l'heure actuelle, c'est que les gens considèrent la loi comme chose qu'on affiche, qu'on lit, et ainsi de suite, mais dont on ne respecte ni la lettre ni l'esprit. C'est très joli de parler de reboisement, mais, j'en conviens avec le ministre, il n'y a lieu de le pratiquer qu'en de rares endroits. La grande affaire, c'est le salut des forêts en existence. Et, puisque l'on parle de la reproduction forestière, sachons nous rappeler toujours que cette reproduction s'accomplit dans des territoires en grande partie inaccessibles à la génération actuelle, fort éloignés des voies navigables et des chemins de fer; que les forêts dévastées dont il s'agit en ce moment ne couvrent qu'une superficie assez restreinte et que le bois y disparaît avec une rapidité alarmante.

La question se pose donc de savoir si le pays entend sauver ce qui lui reste de forêts. Pour le faire, il est besoin d'un effort général, d'un effort se manifestant d'un bout à l'autre du territoire, et il faut que la loi soit observée de façon absolue. Les bois bruts en deviendront plus chers, mais les produits de la forêt sont tellement recherchés à l'heure actuelle que les acheteurs sont capables ou doivent se mettre en mesure de les payer assez cher pour que l'on puisse conserver ce patrimoine de la nation canadienne. Le feu n'est pas la seule cause de la destruction de nos forêts; de temps à autre, en effet, la nouvelle nous arrive de dégâts causés par les vents, les orages, les tempêtes et des fléaux de toute sorte, dégâts qui contribuent directement à la ruine des forêts et dont la réparation prend plus que la durée d'une génération.

M. RYCKMAN: Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire quelle partie du crédit de l'an dernier on a consacré à la province d'Ontario?

L'hon. M. STEWART: Sauf les $20,000 destinés aux études, nous ne dépensons rien dans l'Ontario. Chaque province se charge de prendre soin de ses propres forêts. Si nous nous donnons la peine d'aller parler de ces choses dans les provinces, c'est dans un but de propagande, c'est dans l'espoir d'induire les gens à s'intéresser davantage à cette source de richesse.

M. LEWIS: Cette dépense se fait-elle entièrement dans les provinces des prairies?

L'hon. M. STEWART: Là et en Colombie-Anglaise.

M. LEWIS: Avez-vous des données faisant voir l'étendue des dégâts causés par le feu dans les trois provinces des prairies et en Colombie-Anglaise? La lecture d'un article pu-

blié sous la signature du ministre m'a porté à croire que les pertes s'élèvent à environ 15 millions par année.

M. ARTHURS: Combien, approximativement s'est-il occupé de bois sur les terres du domaine fédéral au cours de l'année dernière?

L'hon. M. STEWART: Les détails que mon honorable ami veut obtenir, les voici:

M. McQUARRIE: Le ministre voudra-t-il donner les détails du présent crédit? Il me semble qu'il ne les a pas encore fait connaître.

Bureau principal	$ 45,000
Publicité	5,000
Semaine dite "de la forêt"	5,000
Fonds pour les feux (cas urgents)	25,000
Levés et études	45,000
Laboratoires des produits forestiers—	
(a) Montréal	103,000
(b) Vancouver	22,500
Plantation d'arbres	74,500
Réserves forestières et service des gardes forestiers—	
Manitoba	170,000
Saskatchewan	220,000
Alberta et Colombie-Anglaise	435,000
	$1,150,000

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il nous dire quelle est la recette pour chaque province?

L'hon. M. STEWART: La recette que nous avons tirée des réserves forestières dans le cours de l'an dernier s'est élevée à $143,000, mais cette somme ne comprend pas ce qu'ont rapporté les permis de coupe, vu qu'elle provient uniquement des terres que le Gouvernement fédéral a mises à part à titre de réserves forestières. Toutes les concessions forestières et tous les permis de coupe font l'objet d'un compte distinct. Je tâcherai de me procurer le renseignement.

M. ARTHURS: Le ministre a-t-il sous les yeux le nombre des permis ainsi que le nombre de pieds de bois coupé sur les réserves forestières?

L'hon. M. STEWART: Voici ce qui en est:

Bois scié, mesure de surface (pieds)	20,932,000	
Etais (nombre estimatif)	1,667,300	pièces
Bille (cordes)	795	
Billes, mesure de surface (pieds)	410,880	
Poteaux de téléphone	2,790	

Le tout se chiffre à $66,374. Il s'agit ici des droits que l'on a perçus sur les seules réserves forestières.

M. ARTHURS: Les concessionnaires ont-ils à payer pour la protection contre les feux?

L'hon. M. STEWART: En 1922-1923, les redevances versées par les concessionnaires se sont chiffrées à $825,000.

[M. Lewis.]

M. CALDWELL: Le droit de coupe est-il inclus dans cette somme?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CALDWELL: Le revenu total.

L'hon. M. STEWART: C'était le revenu total.

L'hon. M. STEVENS: Une coupe de bois est mise à l'enchère et des soumissions sont reçues. Cet article comprend-il ce que l'on touche en vertu du mode de vente ou de l'aliénation de la coupe?

L'hon. M. STEWART: Oui, dans l'année que l'argent est payé. C'est la prime dont parle mon honorable ami et qui est donnée pour le privilège de faire le travail.

L'hon. M. STEVENS: C'est inclus dans les droits.

M. LEWIS: Vu la déclaration de l'honorable député de Saint-Jean-et-Albert (M. Baxter) au sujet des incendies et des moyens à prendre pour les prévenir, le ministre peut-il nous dire s'il y a eu des améliorations notables dans la Colombie-Anglaise et les provinces de l'Ouest où les terres sont sous la juridiction fédérale?

L'hon. M. STEWART: Oui, il y a un progrès marqué. Nous avons eu très de perte l'an dernier. Comme le sait mon honorable ami les circonstances varient. Ainsi, les années de grandes pluies, les dangers sont moindres. C'est pour cette raison que l'an dernier les incendies ont été réduits au minimum. Cependant, en général, nous empêchons l'incendie de se propager. Les feux ne sont pas considérables et ne causent pas autant de dommages que dans le passé.

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il nous apprendre comment les crédits sont répartis entre les diverses provinces?

L'hon. M. STEWART: Je ne crois pas que nous le puissions. Cela, par exemple, s'appliquerait dans la Colombie-Anglaise exclusivement à la zone des chemins de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis satisfait des observations du ministre en tant qu'elles indiquent qu'il s'intéresse à cette question et qu'il se rend compte de sa grande importance, voire même qu'il comprend le péril qui nous menace à l'heure actuelle. Je ne puis dire que je suis enthousiasmé par ce qu'il nous a dit de ce qui avait été fait, au point de vue pratique jusqu'à ce jour, et moins encore par ses projets d'amélioration. Il nous dit que l'on a l'intention de se servir des aéroplanes militaires. Eh bien! je ne

crois pas qu'il y ait beaucoup à en espérer. Je ne sais pas au juste quel est l'effectif du service de l'air. S'il est réduit peu à peu comme les autres services, il ne sera guère utile à la protection des forêts ou à quoi que ce soit. Je désirerais avoir une idée des moyens que l'on va prendre pour améliorer réellement la surveillance de nos forêts, c'est-à-dire quel nouvel usage va-t-on faire des aéroplanes, et du téléphone, au enore quelles mesures prend-on pour combattre le ver du bourgeon ou autres fléaux et maladies? D'après les statistiques du ministre, les pertes causées par les incendies sont relativement modérées comparativement à celles qui sont dues à la nature. Bien qu'il espère, tout en ne faisant connaître à la Chambre aucun projet sérieux pour se rendre maître de la situation, réduire de moitié les dommages causés par les incendies en deux ans, il n'en demeure pas moins que les pertes augmentent tous les ans sous ses yeux et malgré la politique qu'il a adoptée.

L'hon. M. STEWART: Pas dans la zone soumise à la réglementation du gouvernement fédéral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les pertes de l'an dernier ont-elles été moindres que celles de l'année précédente?

L'hon. M. STEWART: Il y a eu très peu d'incendies dans cette région.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être pas dans ce territoire, mais dans tout le Canada nos pertes ont été plus considérables. Dans l'est du pays elles ont été colossales.

L'hon. M. STEWART: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il se peut que le ministre ait eu de la veine l'an dernier, et il est possible également que les résultats obtenus soient une preuve de l'efficacité du système que nous avions. Je suis porté à croire, cependant, que nous avons joué de bonheur. Quels moyens prend le ministre pour empêcher les colons de s'établir dans des territoires où ils ne devraient pas s'installer.

L'hon. M. STEWART: Cela a été réglé l'an dernier par la loi relative aux forêts.

Le très hon M. MEIGHEN: Et les colons n'y vont pas?

L'hon. M. STEWART: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: En dehors de ces régions, prend-on des mesures pour dissuader, ou même empêcher les colons de s'établir dans des endroits où ils feraient plus de tort que de bien, tant pour eux-mêmes que pour le pays? Je pense que la colonisation est l'une des principales causes de la dévastation de nos forêts. De plus, comme l'a remarqué le ministre, au sujet d'une ou de deux de nos entreprises de chemin de fer, le danger des incendies provoqués par la construction de ces lignes est plus grand que le profit que nous pouvons en attendre.

Ainsi, j'ai en l'idée la ligne de Guysborough. Elle passe par de nombreuses terres boisées, et je suppose, d'après ce que j'ai entendu dire, que le dommage qu'elle causera en brûlant ces bois ne pourra jamais être compensé par les profits qu'elle pourrait réaliser. J'entends rire quelqu'un. Il doit en savoir quelque chose. Nous recevons à tout instant des informations à ce sujet, mais je ne tiens pas à entrer en discussion sur cette question. Seulement je demanderai, en ce qui concerne les lignes des prairies, notamment les lignes septentrionales: a-t-on, en traçant le parcours, tenu compte du fait que je viens de mentionner? Nous avons perdu en raison de ces chemins de fer, dont quelques-uns sont inutiles, des centaines de millions. Nous avons perdu du bois de construction dont la valeur excédait celle des chemins de fer du pays. La manière dont nos bois ont été détruits par ces chemins de fer plus ou moins utiles, qui les traversent, est tout simplement criminelle. Sur tout cela, il faut avoir une politique non seulement compréhensive mais ferme et constante. Je ne crois pas que le reboisement naturel puisse compenser nos pertes par les incendies, ou notre coupe du bois, en aucune manière, à moins d'un très grand changement. On m'a critiqué parce que, dans un discours pendant la présente session, j'ai dit que nous étions occupés, à l'heure actuelle, à déboiser irrémédiablement nos terres, qu'en réalité nous vendions notre propriété, j'entends notre bois, et que lorsque nous n'en aurions plus, il faudrait des générations pour le remplacer. Un honorable député a dit que c'était là une exagération. Une exagération! Mais, c'est plutôt une atténuation des faits. J'en ai causé avec les meilleurs experts du pays. Je sais que le temps nécessaire à la croissance des arbres varie, et il est difficile de le déterminer avec précision, même dans le cas de certaines essences, à certains endroits. Les ingénieurs de nos grandes compagnies diffèrent d'opinion à ce sujet; mais je n'ai jamais entendu l'un d'eux dire qu'il prenait moins de cinquante ans à l'arbre, même de croissance rapide, afin d'arriver en quelque sorte à maturité. Il en est qui prennent beaucoup plus de temps, et même le double de ce temps. Donc, celui qui prétend qu'il suffit d'une génération pour remplacer ce qui a été détruit, est loin d'exagérer,

et, l'attention que nous avons jusqu'ici porté à la question n'est pas proportionnée à son importance.

Je connais les embarras du ministre; ils sont dus en grande partie à notre constitution fédérale, et conséquemment pour les surmonter, non seulement faudrait-il qu'il y eût coopération entre nos provinces, mais de véritables remèdes au moyen de règlements et de plans uniformes pour la protection de nos forêts—règlements qu'il faudrait adopter et appliquer. Plus que jamais, ces dernières années nous en ont prouvé la nécessité. Depuis une dizaine d'années, nous avons établi un service assez considérable de protection contre les incendies, mais ce n'est que ces trois ou quatre années dernières que nous avons eu à faire face à une situation des plus critiques. Je ne crois pas que les plus pessimistes au sujet de notre prochaine disette de bois, se trompent beaucoup. Tout ce que le ministre pourrait faire afin que la population canadienne se rendît bien compte de ces faits, il devrait le faire, et tout argent dépensé soigneusement à cette fin, ou plutôt sagement dépensé, car ici la sagesse vaudrait mieux que les soins mêmes, serait avantageusement dépensé pour le peuple canadien. Non seulement faudrait-il que chacun qui aime son pays se rendît bien compte de l'importance de cette question, mais il faudrait que chacun se rendît compte de l'obligation individuelle de s'en occuper dans son propre intérêt. Voici ce que je veux dire: je crois qu'il faudrait punir très sévèrement les auteurs d'incendies. Je ne sache pas qu'il y ait de meilleure manière de faire conmprendre la nécessité de la prudence, à certaines gens, et de fait, c'est peut-être la seule manière d'y arriver. On n'en a rien fait. Les tribunaux ont été très indulgents, cependant que l'opinion publique s'est généralement désintéressé des conséquences d'une pareille destruction de nos forêts, et l'on n'en a pas fait comprendre la réelle signification aux imprudents et aux quasi-criminels. C'est essentiel pourtant, et je crois que le ministre pourrait faire quelque chose dans ce sens. Il devrait parfois intervenir dans les procès qui pourraient avoir lieu et insister auprès des tribunaux sur ce que le peuple et le gouvernement considèrent être une affaire de toute importance.

L'hon. M. STEWART: C'est ce dont se plaignent tous nos gardes forestiers dans les différentes provinces.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois que les gardes forestiers ont raison de se plaindre; néanmoins, le ministre devrait insister sur l'adoption de règlements uniformes, et non seulement y insister, mais voir à ce que cela soit fait au plus tôt. Je voterai aussi pour tout crédit essentiel à l'extension du système téléphonique, le système d'aviation, la surveillance par aéroplane, de telle manière que les corps de pompiers puissent arriver sur la scène d'un commencement d'incendie à temps pour en empêcher les effets destructeurs, je ne sache pas que nous puissions obtenir des résultats efficaces en pourvoyant des aéroplanes dans le simple but de recherches. Il nous faut aller plus loin et pourvoir des aéroplanes pour l'extinction de l'incendie lui-même. Je crois que nous pourrions obtenir d'excellents résultats de l'emploi de ce nouvel appareil.

Je voudrais savoir quelles sont, au juste, les intentions du ministre au sujet de ces aéroplanes; combien il en a; s'il s'est entendu avec les provinces en vue de la coopération; et s'est l'a fait, qu'il nous donne quelques détails; qu'il nous dise aussi ce qu'il fait pour enrayer les ravages du ver du bourgeon et d'autres insectes.

L'hon. M. STEWART: Nos réserves ne souffrent aucunement du ver du bourgeon.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne l'avons pas; je suis heureux d'apprendre que nos forêts ne sont pas attaquées. Tout de même ce fléau constitue un problème national et nous devons nous y intéresser alors que même que la responsabilité immédiate incombe aux provinces.

L'hon. M. STEWART: Les ravages exercés par le ver du bourgeon constituent un des problèmes dont je vais charger spécialement le conseil des recherches. Le ministère de l'Agriculture nous a prêté son concours; Nous n'avons pas de fléau de ce genre à combattre dans les réserves forestières du Dominion. Je n'ajoute rien aux paroles de mon très honorable ami; j'abonde entièrement dans son sens. Apparemment les magistrats ne sont pas enclins à punir ceux qui sont coupables de pareilles infractions. Je suis persuadé que si nous pouvons réussir à éveiller l'opinion publique, à faire comprendre à la population les ravages terribles qui résultent de ces abus, nous aurons fait un grand pas vers la suppression des dangers d'incendie. A ce propos le public fait preuve d'une négligence presque coupable. De fait, dans nos réserves forestières il est presque nécessaire d'envoyer un garde forestier à la suite de tout groupe de visiteurs afin de prévenir tout incendie qui pourrait résulter de la négligence de ces gens. C'est, je crois, ce qu'ont constaté les fonctionnaires provinciaux chargés de l'administration des forêts. Mon très honorable ami a peut-être raison de dire que les pluies nous ont été d'un

grand concours l'an dernier; mais je n'ai qu'à vous rappeler les pertes immenses subies en Colombie-Anglaise au cours de l'année précédente. Nos pertes n'ont pas été très lourdes; il y a eu un très grand nombre de petits incendies dans la zone des chemins de fer, mais ils se sont moins étendus, et d'année en année nous perfectionnons notre régime de protection contre le feu. Les aéroplanes nous seraient très précieux pour découvrir l'incendie dès le début, surtout s'ils étaient munis de pompes, ce qui permettrait à un homme ou deux de descendre sur un lac et de faire jouer un jet d'eau sur le feu et l'éteindre tout de suite; alors qu'au bout de trois ou quatre jours il faudrait peut-être 400 hommes pour combattre le même incendie. L'argent que coûtent les recherches à ce sujet est bien dépensé.

M. McQUARRIE: Le ministre ne veut pas dire, je suppose, que les tribuneaux sont enclins à acquitter les coupables. Il faut croire plutôt qu'il est très difficile d'établir la preuve devant le magistrat et que ce dernier n'a pas l'alternative; il est obligé de libérer le prévenu. Je demande au ministre s'il entend que les juges sont trop cléments à l'endroit de ceux qui sont traduits devant les tribunaux pour avoir causé des incendies, et ainsi de suite.

L'hon. M. STEWART: Selon moi la difficulté vient de ce que ni les tribunaux ni le public ne reconnaissent la gravité de l'infraction. On ne trouve pas bien coupable celui qui a négligé son feu au point de ne plus pouvoir l'éteindre; et il faut avouer que dans le passé on s'est montré très indulgent envers ceux qui avaient commis pareille erreur. Nous ne nous sommes pas encore rendu compte de la différence entre celui qui allume un incendie pour déblayer un terrain dont on a besoin,—un procédé indispensable autrefois,—et ceux qui par habitude négligent un feu de campement et ainsi causent une conflagration et des dommages énormes.

M. McQUARRIE: Le ministre entend-il que les tribunaux acquittent ces gens parce qu'ils ne se rendent pas compte de la gravité de l'infraction?

L'hon. M. STEWART: Non pas.

M. McQUARRIE: Alors il veut parler sans doute des peines infligées.

L'hon. M. STEWART: Si un individu est trouvé coupable le tribunal impose très rarement l'amende maximum; voilà peut-être la grande difficulté. Je répète qu'on ne trouve pas très grave l'offense de celui qui a négligé un feu au point de ne plus pouvoir l'éteindre et d'avoir ainsi dévasté de précieuses forêts. Enfin, je suppose que c'est simplement un état d'esprit.

M. McQUARRIE: Apparemment, le ministre est d'avis que les tribunaux ne sont pas assez sévères. S'il a raison la chose peut être grave. Le ministre s'est-il occupé spécialement de quelques-uns de ces cas; s'est-on adressé à ce sujet aux magistrats ou aux agents chargés de l'exécution des lois?

L'hon. M. STEWART: Il va sans dire que nous n'avons pas à nous ingérer dans le domaine des tribunaux ou des fonctionnaires provinciaux chargés de l'administration des forêts. Nous ne pouvons intervenir qu'en ce qui concerne les territoires que nous administrons nous-même.

Je ne me plains pas plus des tribunaux que je ne me plains de l'indifférence du public en général. Comme je l'ai dit, c'est simplement l'état d'esprit: le public ne se rend pas compte de la gravité du délit.

M. McQUARRIE: Le ministre voudrait-il nous dire combien de gens ont été poursuivis et condamnés l'an dernier. Sait-il combien d'avions le département de la Défense peut prêter pour la surveillance des forêts? Est-il vrai que, à l'heure actuelle, notre service d'aviation ne compte que de vieilles machines qui ne servent à rien et qui sont même dangereuses pour ceux qui les conduisent? On me dit que le pilote qui conduit aujourd'hui un de ces avions est bien chanceux s'il s'en tire sain et sauf, et que, d'une façon générale, aucun pays civilisé ne voudrait se servir de nos aéroplanes. On dit couramment que nos appareils sont loin d'être modernes et que nous sommes bien en arrière des autres nations en matière de navigation aérienne. Par conséquent, si les aéroplanes sont précieux pour surveiller les forêts —et je crois qu'ils le sont—nous devrions en avoir un plus grand nombre. Nous devrions aussi avoir de meilleurs appareils, car il ne s'agit pas seulement des services qu'ils peuvent rendre au point de vue militaire, mais aussi au point de vue civil. J'estime que le Canada devrait avoir honte de confier à des pilotes des aéroplanes qui ne sont pas en bon état. Qu'entend-on faire cette année? A-t-on l'intention d'acheter de nouveaux avions, ou d'améliorer ceux que nous avons déjà?

L'hon. M. STEWART: Je suppose que mon honorable ami insiste pour avoir ce renseignement?

M. McQUARRIE: Oui.

L'hon. M. STEWART: Nous aurons sept appareils dans le Manitoba et quatre dans l'Alberta.

M. McQUARRIE: Des nouveaux.

L'hon. M. STEWART: Oui. Le département de la Défense Nationale a eu récemment à s'entretenir de la chose avec le major général, sir W.-R. Sefton Brancker. Evidemment, je ne puis pas en donner de détails, parce que cela ne relève pas de mon service; cependant, je puis dire qu'après avoir discuté la question, on s'est entendu sur un modèle qui s'adapte mieux à ce genre de service que celui que nous avons actuellement. C'est ce modèle dont on se servira cette année dans les localités que j'ai mentionnées.

M. McQUARRIE: Quatre?

L'hon. M. STEWART: Non, onze.

M. SPEAKMAN: Pour moi, c'est une question qui vaut vraiment la peine d'être discutée. Avec le ministre, je crois que la meilleure manière de se protéger contre les feux, c'est de faire l'éducation du public et je parle d'après les expériences personnelles que j'ai eues dans ma propre région. Je veux parler de la réserve de Rocky Mountain House. J'ai remarqué depuis quelques années un changement très prononcé dans l'attitude du public qui, aujourd'hui, considère que c'est un crime affreux d'abandonner un feu. Le résultat est que les feux diminuent et, plus on donnera d'importance à cette question, mieux cela vaudra.

Que le ministre me permette d'appeler son attention sur l'état de cette réserve forestière. J'avais l'intention d'en parler, lorsque le budget des Travaux publics est venu, l'an dernier, mais j'ai été rappelé à l'ordre. Il y a dans cette région, environ à 20 milles de la limite, un centre minier qu'on appelle Nordegg et dont la population est d'environ 1,500 âmes. Il se rattache aux terrains houillers de Brazeau qui se trouvent à environ 180 milles à l'ouest de Red Deer. De Red Deer à Holberg, qui est à 40 milles à l'est de Nordegg, il y a une route principale, mais il n'y en a aucune de Holberg à Nordegg. Autrement dit, il y a un territoire d'environ 40 milles de long qui n'a ni route ni téléphones. Le seul moyen de communication est un train qui circule trois fois par semaine. Vous comprenez quels inconvénients cela cause à ces 1,500 citoyens dont beaucoup sont mariés. Il est impossible de communiquer par la route, sauf en employant un cheval de bât, si l'on sait s'en servir. La difficulté provient de ce que la moitié de ces quarante milles de route se trouve sous la juridiction du gouvernement provincial, alors que les 20 autres milles dépendent du gouvernement fédéral. Il est certain que la province ne voudrait pas entreprendre la construction d'une route traversant une réserve fédérale, bien que ces gens aient présenté pétition sur pétition pour demander sa construction. Trompés par la situation particulière que crée cette double juridiction, ils se sont adressés au gouvernement provincial.

Il existe là de grandes possibilités de faire des affaires et, à part des inconvénients et des ennuis qui sont l'apanage de la vie dans ces conditions, ces gens ne peuvent sortir de chez eux autrement que par train. Pas très loin à l'est de Nordegg on trouve une fertile région pour la culture mixte et les gens récoltent assez de légumes et produisent assez de beurre, de lait et de produits de ce genre pour suffire aux besoins de la ville. On pourrait transporter ces produits en automobile ou en camion. Une route construite à cet endroit aiderait à la fois les citoyens de Nordegg et les fermiers des environs; un commerce important pourrait se créer. Tout en comprenant que le problème est difficile au point de vue du génie parce que Nordegg se trouve dans les collines, je crois néanmoins qu'il serait bon que le ministre discutât la question avec ses collègues, parce que d'autres ministères peuvent être intéressés à la construction de cette route, et qu'il la discutât aussi avec les autorités provinciales pour en venir à une entente mutuelle par laquelle on pourrait entreprendre la construction de ces 40 milles de route. Je crois qu'on peut le faire, mais si c'est impossible, je demande au ministre de permettre au moins à ces gens de construire une ligne de téléphone afin de se trouver en communication avec le monde extérieur. Si je comprends bien les règlements, on ne permet pas la construction de lignes de téléphones dans les réserves forestières, sauf pour les fonctionnaires qui surveillent la forêt et la ligne de chemin de fer ne veut pas permettre qu'on pose des fils pour d'autres que les fonctionnaires. Le résultat est que les gens de Nordegg, bien qu'à 40 milles seulement du service de téléphone, en sont aussi absolument séparés que s'ils habitaient les îles de la Polynésie. Je demande donc au ministre de prendre ces demandes en considération et de voir s'il peut venir en aide à ces gens.

M. BOYS: Le ministre a déclaré que les tribunaux n'imposaient pas la peine maximum. Je lui conseille de prescrire un minimum. Ainsi, par exemple, l'article de la loi touchant les vols d'automobiles a été modifié et, aujour-

d'hui, le juge n'a plus de choix: il doit condamner le coupable à un an de prison. Prescrivez un minimum d'amende et le tribunal sera forcé de l'imposer. Cela pourrait peut-être venir en aide à mon honorable ami.

L'hon. M. STEWART: La question vaut d'être étudiée.

(L'article est adopté.)

Subvention à l'association forestière canadienne, $4,000.

M. COOTE: Le ministre peut-il nous dire combien la ferme expérimentale d'Indian Head fournit de jeunes arbres?

L'hon. M. STEWART: Pour répondre à mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) je dois dire qu'il n'existe pas de restrictions touchant les lignes téléphoniques. Je consens parfaitement à discuter la construction de la route en question avec les autorités provinciales.

M. le PRESIDENT: Cet item est-il adopté? Adopté.

Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques et administration des forces hydrauliques et arpentage hydrométrique, l'asséchement des terres par l'irrigation et le drainage et l'exécution de la loi s'y rapportant, $547,000.

M. McQUARRIE: J'avais compris que le ministre allait nous renseigner au sujet de ce crédit de $4,000. Il avait la parole.

L'hon. M. STEWART: Je vais donner des renseignements si le crédit est adopté.

M. le PRESIDENT: Le ministre n'était pas debout quand l'item a été appelé et adopté. La subvention à l'association forestière canadienne doit-elle se discuter de nouveau?

L'hon. M. STEWART: Non, cela viendra sous un autre article.

M. le PRESIDENT: Nous en sommes à l'article touchant les études et enquêtes sur les forces hydrauliques.

M. McQUARRIE: Le ministre était debout quand l'article a été déclaré "adopté". Je crois qu'il allait répondre à une question de l'honorable député de MacLeod (M. Coote).

M. le PRESIDENT: On dit qu'une question est venue de l'honorable député de MacLeod touchant la subdivision à l'association forestière canadienne.

L'hon. M. STEWART: Oui, j'allais donner à mon honorable ami les renseignements qu'il demandait. La ferme d'Indian Head a distribué 2,464,530 arbres et la ferme Sutherland 2,636,150. La subvention à l'association forestière est celle que nous accordons tous les ans. Elle était un peu plus élevée l'an dernier. Nous avons besoin de faire alors une propagande beaucoup vigoureuse. Nous avons demandé une subvention plus forte pour continuer à peu près exactement les travaux accomplis par l'association des marchands de bois. Notre propagande atteint les écoles et beaucoup d'autres endroits.

M. McQUARRIE: Comme je le vois, ce crédit est le même que l'an dernier, $4,000.

L'hon. M. STEWART: Je demande pardon à mon honorable ami. L'année précédente était de $8,000 et, l'an dernier, nous l'avons réduit à $4,000.

M. KENNEDY (Edmonton-Ouest): Quelles études ont été faites au sujet des forêts?

M. le PRESIDENT: C'est l'item suivant.

M. LEWIS: Vu que le Dominion a la propriété des ressources naturelles dans les trois provinces du Nord-Ouest et que ce crédit se rapporte à toute la confédération, particulièrement la dernière partie, le ministre peut-il dire si les études sont limitées aux provinces dont les terres appartiennent au gouvernement fédéral?

L'hon. M. STEWART: Quel crédit?

M. LEWIS: Le crédit de $547,000.

M. le PRESIDENT: Le crédit de $4,000 en faveur de l'association forestière canadienne est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques et exploitation des forces hydrauliques et étude hydrométrique, amélioration des terres par l'irrigation et le drainage et exécution de la loi s'y rapportant, etc., $547,000.

M. McQUARRIE: Le ministre voudrait-il nous expliquer l'emploi de ce crédit?

M. le PRESIDENT: L'honorable député de Swift-Current (M. Lewis) avait posé une question.

M. LEWIS: Je m'informais de la mise en valeur des terres au moyen du drainage et de l'irrigation. Est-ce que ces travaux se font dans toutes les provinces?

L'hon. M. STEWART: Les services des eaux, de l'irrigation et de l'amélioration des terres stériles ont été réunis sous la direction de M. Challies. Les besoins pour 1924 en travaux d'études et de recherches sur les ressources hydrauliques sont estimées à $330,000; en travaux d'irrigation, à $173,000; en travaux d'amélioration, $52,000, formant un total de $550,000. Pour les travaux d'études relatifs aux forces hydrauliques et pour l'ex-

ploitation des chutes d'eau en Colombie-Anglaise nous aurons besoin, pour le prochain exercice, de $47,000; au Yukon il nous faudra $2,000; en Alberta, $50,000; en Saskatchewan, $32,000; au Manitoba, $34,000. en Ontario, $53,000; dans la province de Québec, $20,000; au Nouveau-Brunswick, $8,000; en Nouvelle-Ecosse, $11,000; à l'Ile du Prince-Edouard, $1,000. Pour les recherches relatives au combustible, $10,000 et pour l'encerclement des terrains inondés, $9,000.

M. STEWART (Humboldt): Combien a été dépensé l'année dernière en Saskatchewan pour les travaux d'asséchement du lac Waterhen? Comment a-t-on disposé des terrains mis en valeur et quelle perspective a-t-on de pouvoir placer le reste du terrain?

L'hon. M. STEWART: Nous n'avons pas l'intention de concéder ces terrains maintenant, car ils coûtent très cher, à cause des travaux d'assainissement. L'étendue n'est pas tout à fait asséchée et nous la garderons encore quelques années afin de permettre au soleil de faire son œuvre. Nous pourrons alors retirer de la vente de ces terrains plus qu'on ne le ferait à présent.

M. STEWART (Humboldt): Avez-vous le contrat devant vous?

L'hon. M. STEWART: Non; mais les conditions doivent être les mêmes que pour les concessions de pâturage.

M. BOYS: Je remarque une diminution de $104,000 dans ce crédit. Est-ce dû à l'achèvement de quelques travaux, assainissement de terrains et irrigation? Doit-on en conclure que la dépense effectuée l'année dernière ne se renouvellera pas cette année?

L'hon. M. STEWART: J'ai cru devoir faire des suppressions de dépenses assez considérables dans ces deux services. Je donnerai un aperçu des arrangements conclus avec les provinces de l'Ouest pour les travaux d'irrigation. Quand le chef de l'opposition était ministre de l'Intérieur un arrangement a été fait entre la province de l'Alberta en particulier et le département de l'Intérieur pour les premiers travaux d'étude, afin de s'assurer de la présence d'eau disponible, du caractère du terrain et de la possibilité de l'irriguer. Ces travaux étant finis, il a été décidé que la part contributive du Trésor fédéral devait cesser. Les études hydrométriques devront pourtant se continuer encore plusieurs années; ces travaux se poursuivent.

Il y a au nord de la rivière du Daim, une large étendue de pays qui a été récemment l'objet de travaux d'études qui devront être continués avant qu'on entre sur le territoire de la Saskatchewan. D'une façon générale on peut dire que les études de terrain pour l'irrigation sont à peu près finies en ce qui concerne la part qui revient à l'administration fédérale. Il faudra encore quelques légères sommes pour tout terminer; mais ce sera pour répondre à des demandes concernant de petites étendues où l'on suppose qu'il y a assez d'eau pour servir à l'irrigation.

C'est la raison de la réduction considérable que l'on constate dans ce service. Celui de l'assainissement est à peu près dans le même cas. Le projet d'asséchement du lac Waterhen, cité tout à l'heure par notre ami (M. Stewart (Humboldt)), est une entreprise commencée par le gouvernement fédéral il y a quelques années, pour assécher une étendue de terrain dans la Saskatchewan.

Dans ce cas, la dépense est restée en deça du montant d'abord prévu. Au Manitoba, on a fait des levés de la rivière à la Carrotte en vue de la mise en valeur des terres, et aussi dans un grand nombre d'endroits du nord de l'Alberta. Dans l'ouest du Canada jusqu'à ce que les meilleures terres agricoles soient colonisées il n'est pas très nécessaire de faire des arpentages ou d'entreprendre des travaux pour ces projets de drainage. Ils peuvent parfaitement attendre quelque temps quand le terre sera plus en demande qu'elle ne l'est aujourd'hui. Naturellement des entreprises privées exécutent ces projets, mais je parle maintenant de travaux exécutés par le gouvernement fédéral.

M. BOYS: Le ministre pourrait-il estimer le coût des diminutions dont il a parlé?

L'hon. CH. STEWART: $27,000 pour l'irrigation et de $77,000 pour les asséchements. Ce sont les diminutions directes.

M. STEWART (Humboldt): Quand je parlais du projet du Waterhen, j'ai demandé au ministre combien on avait dépensé l'an dernier et je voudrais aussi savoir quelle a été la dépense totale à ce jour.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas les chiffres exacts mais elle a été inférieure à $10,000 l'an dernier. Elle serait d'environ $150,000 en tout.

M. PARENT: Dans quelle partie de la province de Québec a-t-on dépensé les $20,000 dont a parlé le ministre?

L'hon. M. STEWART: Il s'agissait de travaux hydrométriques dans différents cours d'eau de la province de Québec. Le travail sera continué encore pendant un nombre considésable d'années.

M. PARENT: Le ministre pourrait-il indiquer les endroits particuliers et à propos de quels pouvoirs hydrauliques on a fait cette dépense?

L'hon. M. STEWART: J'ai la liste ici et les noms sont tous en français. Plutôt que d'essayer de la lire, je la passerai à mon honorable ami.

M. McQUARRIE: Quelle est l'étendue des terres mises en valeur, le coût de l'asséchement et la valeur approximative des terres asséchées?

L'hon. M. STEWART: Un seul projet de drainage est achevé, le Waterhen. Pour les autres, l'entreprise est surtout un travail d'arpentage.

M. PARENT: Je tiens à donner au comité une liste des noms qui étaient si difficiles à prononcer, quelques-uns sont tout à fait français. Les voici: Ottawa, Coulonge, Black, North, Rouge, Lièvre, Gatineau, St-Maurice, Manouan, St. Francis, Bastican, Péribonka, Mistassini, Shipshaw, Ashuapmuchuan, Metabetchouan, Saguenay, Escoumains, Assomption, Chicoutimi, Bayonne, Du Loup, Yamachiche, Maskinongé, Portneuf, Sault-au-Cochon, Sault-au-Mouton, Ste-Anne-de-la Pérade, Jacques Cartier, Manicouagan, Manitou, St-Jean, Châteauguay, St-Louis, Ste-Marguerite, Mars, Valin, Gouffre, Malbaie. Sur toutes ces rivières, les montants dépensés se sont élevés à moins de $20,000. Je voudrais savoir quel travail on a fait sur ces cours d'eau en 1923.

M. le PRESIDENT: Le crédit est-il adopté?

M. McQUARRIE: Non, monsieur le Président, j'attends toujours une réponse à ma question. Puis j'ai encore d'autres questions auxquelles je voudrais avoir une réponse.

L'hon. M. STEWART: En réponse à mon honorable ami de Québec-Ouest (M. Parent) je dois dire que ces stations de jaugeage ne coûtent pas beaucoup d'argent. Une fois que l'appareil de jaugeage est installé, on n'a qu'a surveiller et à noter les chiffres. L'état du débit de toutes ces rivières sera disponible. On devra le suivre pendant une période de dix ans ou plus avant de pouvoir s'en servir pour établir la puissance des forces utilisables. C'est un petit montant pour un grand travail, mois néanmoins ce travail est important.

M. PARENT: Je voulais aussi m'informer si les hommes qui font ces jaugeage sont nommés par la commission du service civil.

L'hon. M. STEWART: Très probablement. Pour répondre à mon honorable ami de New-Westminster (M. McQuarrie) je donnerai les renseignements suivants au sujet des travaux de drainage exécutés dans le lac et les marais de Waterhen:

1. Travaux de drainage exécutés—Lac Waterhen et marais dans les cantons 44, 45a et 45, rangs 21 et 22 à l'ouest du 2e méridien.
2. Etendue de la terre asséchée—13,920 acres.
3. Dépenses—

1920-21	$ 922 99
1921-22	83,211 06
1922-23	64,036 71
1923-24	15,970 81
Total	$164,141 57

M. McQUARRIE: Quelle est la valeur approximative de ces terres?

Lhon. M. STEWART: Cela permettra d'achever les travaux.

M. McQUARRIE: Je désire savoir du ministre quelle est la valeur approximative de ces terres?

L'hon. M. STEWART: C'est assez difficile à dire. Dans ces latitudes quelque peu septentrionales, les étendues drainées mettront un peu plus temps à sécher et à prendre de la valeur. Elle finiront par acquérir du prix pour la culture; mon honorable ami voudra comprendre toutefois que pour l'instant, ces terres n'on guère de valeur au point de vue agricole. Cela prendra quelques années; cependant, dans l'intervalle, nous avons loué ces terres pour le pâturage, dans l'espoir qu'une fois asséchées, elles auront au moins la même valeur, ou peut-être un peu plus, que les terres des environs qui valent, j'oserais dire, de $20 à $35 de l'acre.

M. McQUARRIE: Le Gouvernement retire-t-il un loyer de ces terres à l'heure actuelle?

L'hon. M. STEWART: Certainement; nous touchons un loyer de 2c. par acre.

M. McQUARRIE: Le ministre peut-il communiquer au comité les renseignements obtenus ou encore les résultats qu'ont donnés les arpentages qui ont été faits? Je laisse de côté maintenant les travaux d'asséchement pour aborder la question des arpentages. Le ministre a-t-il sous la main un état sommaire donnant le résultat de ces arpentages et les bénéfices qu'en a retirer le pays?

L'hon. M. STEWART: Les ingénieurs du service d'asséchement ont fait des enquêtes approfondies sur les projets qui suivent; qu'ils sont prêts à entreprendre aussitôt que l'on jugera le moment propice pour mener les travaux à bonne fin:

Projet—Province—Superficie.	Coût approximatif
Lac Kimiwan, Alberta, 10,000 acres	$ 87,000
Winagami, Alberta, 13,000 acres	120,000

Lac Sounding, Alberta, 7,000 acres..	79,000
Rocky Mountain House, Alberta, 25,000 acres	160,000
Lac Flat, Alberta, 11,000 acres..	101,000
Lac Lanes, Alberta, 3,500 acres..	28,000
Lac Majeau, Alberta, 5,000 acres..	32,000
Lac Magloire, Alberta, 3,000 acres..	10,000
Lac Manawan, Alberta, 10,000 acres..	72,000
Lac Cygnet, Alberta, 36,000 acres..	30,000
District Athabaska, Alberta, 49,000 acres..	195,000
Lac Ponass, Saskatchewan, 42,000 acres..	300,000
Ranche Moose, Saskatchewan, 130,000 acres..	315,000

Outre cela, le triangle de la rivière Carotte, coprenant environ 800,000 acres de terrains surtout marécageux, à l'ouest de Le Pas, Manitoba, a été complètement exploré et arpenté. Les travaux d'arpentages ont été complétés à la fin de la dernière saison.

M. McQUARRIE: Quel a été le coût total de ces travaux d'arpentages?

M. le PRESIDENT: L'item est-il adopté?

M. McQUARRIE: Pas du tout, monsieur le Président; j'attends une réponse à la question que j'ai posée.

L'hon. M. STEWART: Quel renseignement mon honorable ami désire-t-il?

M. McQUARRIE: La somme globale qui a été déboursée du fait de ces travaux d'arpentage.

L'hon. M. STEWART: Je ne sais si je puis fournir ce renseignement.

M. McQUARRIE: Vous devriez l'avoir sous la main.

L'hon. M. STEWART: Pas du tout; il m'est impossible de le faire, étant donné qu'une équipe d'arpenteurs peut exécuter deux ou trois entreprises différentes au cours de la même saison.

M. McQUARRIE: Les renseignements que je demande ne se bornent pas à une seule année. Je désire connaître la somme totale qui a été déboursée pour l'exécution de ces travaux d'arpentages. Le ministre est certainement en mesure de fournir ces informations.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement; je puis le faire. Voici les sommes qui ont été déboursées pour les trois dernières années:

1920-21..	$ 92,386 92
1921-22..	194,189 80
1922-23..	170,612 52

M. McQUARRIE: Est-ce bien là le coût total pour chaque année?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: Maintenant, quelle est la valeur approximative de ces terres du moment qu'elles ont été asséchées?

[L'hon. M. Stewart.]

L'hon. M. STEWART: Nous n'en avons pas d'estimation.

M. McQUARRIE: Au point de vue affaires, il me semble que le ministre ou le département devrait avoir une idée des bénéfices que le pays retirera de ces travaux pour l'exécution desquels nous avons déboursé de fortes sommes. On devrait certes avoir estimé la valeur qu'auront ces terres une fois qu'elles auront été asséchées.

L'hon. M. STEWART: J'ajouterai que si la valeur approximative de ces terres ne dépassait pas $12 de l'acre, les travaux d'arpentage n'auraient pas été exécutés. C'est là la première chose dont il faut s'assurer avant d'entreprendre les travaux. Cependant, une fois complètement drainées, ces terres vaudront peut-être $20 ou $25 l'acre; en ce qui regarde toutefois les terres sous le lit d'un lac, il serait inutile de commencer les travaux de drainage. En pareil cas, nul travail n'est exécuté.

M. McQUARRIE: Voilà ce que je demande. Si l'on a fait une estimation de cette nature quels sont les chiffres? Sinon, pour quelle raison ne l'a-t-on pas faite?

L'hon. M. STEWART: Je viens de dire à l'honorable député que si l'étendue à drainer ne vaut pas dix dollars par acre les travaux d'arpentage ne sont pas poursuivis. Il se fait donc une estimation préalablement à ces travaux, et si l'on juge que ce terrain vaut plus de dix dollars par acre, il s'ensuivra qu'il vaut, en tout, trois millions de dollars.

M. McQUARRIE: Alors, il doit être fait une estimation dans chaque cas?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable amis peut conclure de ce que je viens de dire que la valeur estimative de ces terrains doit excéder dix dollars par acre.

M. McQUARRIE: Tout cela pourrait être basé sur des suppositions. De deux choses l'une: ou bien se sont des assertions gratuites, ou bien nous avons des renseignements positifs. Nous n'aurions pas raison de consacrer de l'argent à ces travaux à l'aveuglette. C'est ce que ni le gouvernement actuel ni aucun autre ne voudrait faire. Le ministre n'autoriserait pas l'exécution de travaux de ce genre sans en connaître quelque chose. Voilà pourquoi il faut qu'il ait été obtenu une estimation avant qu'on ait procédé à l'exécution des travaux. Alors, où sont ces estimations, et est-il possible de les faire déposer?

L'hon. M. STEWART: Non, c'est au chef de l'équipe de s'enquérir de la nature du sol compris dans l'étendue dont il s'agit. S'il

n'est pas sablonneux et que le chef juge à propos de faire une enquête et une étude complètes, il devra d'abord s'assurer de sa nature. S'il est sablonneux il ne se fera plus rien, mais s'il est de nature à se prêter à l'agriculture, l'enquête se fait et la valeur est déterminée. J'ai dit que le minimum est de dix dollars, mais il est tout probable que lorsqu'un terrain est parfaitement drainé et asséché, le terrain environnant devrait valoir de vingt à vingt-cinq dollars par acre.

M. McQUARRIE: Envoyez-vous des équipes d'arpenteurs sur les lieux sans vous être tout d'abord renseigné?

L'hon. M. STEWART: Il nous est toujours envoyé, au sujet des travaux à faire, une requête de la part des municipalités ou de particuliers de la région qui sont intéressés et sont désireux de savoir si le projet est ou n'est pas réalisable, en ce qui concerne le drainage.

M. McQUARRIE: Je présume que ces requêtes sont par écrit?

L'hon. M. STEWART: Oui, dans certains cas.

M. McQUARRIE: Elles peuvent être déposées, je suppose?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: Combien a-t-on l'intention de consacrer à cette sorte de travaux, cette année?

L'hon. M. STEWART: Rien.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre ne devant pas dépenser d'argent pour des travaux d'arpentage, j'en conclus que cet article n'est pas convenablement libellé.

L'hon. M. STEWART: Oui, il l'est.

M. McQUARRIE: Voilà un item de $547,000 pour études et recherches concernant les ressources hydrauliques et d'énergie motrice, y compris le levé hydrométrique du Canada destiné à mettre en valeur certains terrains au moyen d'irrigation et de drainage, et pour l'application des lois qui s'y rapportent. Je n'y vois pas que l'on doive faire des arpentages.

L'hon. M. STEWART: Pas des arpentages de cette nature.

M. McQUARRIE: Aucun arpentage d'aucune nature, en vertu de cet item?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. McQUARRIE: Alors, quels travaux va-t-on faire dans le but d'améliorer ces terrains?

L'hon. M. STEWART: C'est ce dont nous avons parlé.

M. McQUARRIE: Que va-t-on faire?

L'hon. M. STEWART: Nous ne ferons aucuns travaux de cette nature.

M. McQUARRIE: Nous nous sommes écartés du sujet. Nous en sommes venus à la question de la mise en valeur des terres, et je suis à demander au ministre quels travaux l'on va faire à cette fin, cette année. C'est une question qu'il est raisonnable de poser, je crois.

M. FAFARD: N'est-il pas vrai que les études hydrométriques sur les rivières Saint-Maurice et Manouan sont faites par les autorités provinciales?

L'hon. M. STEWART: Oui, toutes les études relatives aux barrages et à d'autres ouvrages de ce genre sont faites par le gouvernement de Québec. Nous ne faisons aucun travail qui puisse venir en conflit avec celui du gouvernement de cette province-là. Nous avons conclu une entente avec lui et nous travaillons de concert avec lui.

M. FAFARD: La rivière Saint-Maurice, dans la province de Québec, comprend de nombreuses chutes d'eau.

L'hon. M. STEWART: Oui. Il en coûterait bien cher au gouvernement fédéral s'il s'occupait de tout cela.

M. BOYS: A-t-on rendu des terres à la culture, ou bien en est-on encore à faire des essais?

L'hon. M STEWART: Les travaux de Waterhen sont les seuls que le gouvernement fédéral ait entrepris et parachevés.

M. BOYS: Et les résultats justifient-ils la dépense faite à ce sujet?

L'hon. M. STEWART: Nous ne l'avons pas encore constaté, je ne pense pas que les terres puissent se vendre dans le moment. Personne ne consentirait à les acheter maintenant à cause de leur nature, car elles sont arides. Lorsqu'un terrain a été submergé pendant plusieurs générations, sa surface n'est pas en état d'être cultivée, et il faut des années pour le mettre en valeur. J'avais l'intention de visiter ces terres cette année, mais je ne l'ai pas pu. On m'apprend qu'après quelques années, lorsque les fossés ont été maintenus libres et qu'on s'est occupé du drainage, ces terres sont des plus propres à la culture.

M. BOYS: Il en coûterait fort cher pour entretenir les fossés, à en juger par ce qui se

passe dans le district où j'habite. J'ai à la main le budget de 1920 et je remarque que nous avons ouvert un crédit de $224,000, cette année-là. J'ai aussi le budget de 1922, année où la somme a été portée à $367,000. Aujourd'hui, elle est rendue à $547,000.

L'hon. M. STEWART: Deux services sont réunis. Il y a la division de l'énergie hydraulique, qui a été créée il y a quelques années. En réalité, la division de la mise en valeur doit être fusionnée avec la division de l'énergie hydraulique pour la raison que j'ai donnée à mon honorable ami. La principale besogne du département consiste maintenant à mesurer les cours d'eau et à rechercher les sources d'énergie hydraulique sur tout le territoire canadien. Elle s'accomplit sous la direction de M. Challies. L'autre service était dirigé par M. Drake qui ne fait plus partie du personnel administratif. Les deux services sont réunis sous le même chef, M. Challies. C'est à cause de cette fusion que le crédit semble être augmenté.

M. BOYS: Quand la fusion a-t-elle eu lieu?

L'hon. M. STEWART: Elle remonte à l'an dernier.

M. BOYS: Prenons l'année antérieure. Je ne suis pas en mesure de critiquer ce crédit. Je considère que la recherche des sources d'énergie hydraulique est d'une extrême importance pour le pays, et j'approuverais toute dépense raisonnable dans ce but-là. Mais le député de New-Westminster (M. McQuarrie) a amenée une question sur le tapis. Nous voulons savoir si cette dépense rapporte quelque chose et si le pays a raison de la maintenir. Cela me paraît être le point essentiel en ce qui a trait aux travaux de drainage. S'il faut des années pour que ces terres s'assèchent et se dépouillent de leur acidité de manière à prendre de la valeur, et si ces drains doivent être maintenus libres dans l'intervalle, je suis enclin à croire qu'en fin de compte elles coûteront plus cher qu'elles valent, même si elles se vendaient au même prix que les terres voisines qui ont été bien drainées autrefois.

L'hon M. STEWART: Je ne voudrais pas me risquer en exprimant mon avis, mais je n'ai jamais été enthousiaste au sujet du drainage. Lorsque j'étais membre de l'assemblée législative de l'Alberta, je m'y suis opposé avec vigueur, sauf lorsqu'il s'agissait de dessécher un endroit où un chemin devait être pratiqué. Nous avons là-bas des milliers d'acres de terres de premier ordre qui ne sont pas encore occupées et tant qu'elles ne le seront pas toutes, il sera trop tôt, il me semble, pour entreprendre ce travail. Toutefois, je crois que nous étions tenus—je parle du temps où nous avons pris les rènes—de compléter les études relatives à l'irrigation. Nous y consacrons une faible somme cette année; cependant, la besogne est presque achevée. Je n'ai pas le dessein de dépenser de l'argent pour des projets de mise en valeur, et je songe encore moins à tenter de drainer les terres sous la direction du gouvernement fédéral. J'en donne pleinement l'assurance à mon honorable ami. Mon département s'occupera maintenant principalement de rechercher les sources d'énergie hydraulique dans toutes les provinces, bien que l'honorable député conviendra que cette recherche est plus importante dans l'Ontario et le Québec. Il importe beaucoup d'avoir des données sûres à ce sujet, car personne ne saurait prévoir combien sera rapide l'exploitation de nos ressources de force motrice. Nos progrès n'ont pas été lents dans le passé, et j'espère qu'ils seront aussi rapides à l'avenir. Nous serons en état de fournir des renseignements sûrs aux capitalistes qui se proposent d'utiliser les chute d'eau que l'on rencontre par tout le Canada. Nous ne nous bornons pas à des relevés hydrométriques, nous calculons aussi la quantité de force motrice.

M. KNOX: L'ouvrage du lac Waterhen n'est-il pas terminé?

L'hon. M. STEWART: Il ne reste plus que quelques fossés latéraux à creuser. Le reste est terminé.

M. KNOX: Les terres mises en valeur ont été données à bail, à ce que je crois.

L'hon. M. STEWART: En effet.

M. KNOX: Sont-elles assujéties aux taxes municipales?

L'hon. M. STEWART: Au pied levé, je dirais non, sauf si je ne me trompe, en ce qui, pour les terres affermées, concerne les objets scolaires. Je ne me rappelle pas bien en ce moment.

M. KNOX: Les personnes prenant les terres à bail ne se trouvent-elles pas assujéties de quelque manière aux taxes municipales?

L'hon. M. STEWART: Ces baux sont semblables aux baux de pâturage; par conséquent, les taxes applicables aux concessionnaires de pâturages le sont également au concessionnaires des terres mises en valeur.

M. STEWART (Humboldt): Le Gouvernement actuel a-t-il définitivement mis de côté le projet de mise en valeur de pâturage de Moose, situé dans le triangle formé par la

rivière à la Carotte, ou bien le gouvernement de la Saskatchewan s'est-il chargé de le réaliser, mais seulement en partie?

L'hon. M. STEWART: Le Gouvernement fédéral n'a pas fait autre chose que les investigations.

M. STEWART (Humboldt): Le ministre ne songe pas à pousser plus loin l'exécution du projet?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. LEADER: J'ai sous les yeux le rapport de l'auditeur et j'y vois que F. H. Peters, surintendant des arpentages, touche $4,500 d'appointements. Est-ce là le personnage dont il était question l'autre soir?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. LEADER: Le ministre a-t-il d'autres renseignements à donner à son sujet?

L'hon. M. STEWART: Celui que j'ai donné à mon honorable ami, l'autre soir, était exact. C'est le 1er octobre 1923 que l'on a cessé de servir une allocation de subsistance à M. Peters. Je suis allé aux informations et j'ai constaté que tel est le cas.

M. LEADER: Le ministre se propose-t-il d'exiger de M. Peters le remboursement de ce qui lui a été payé à titre d'allocation de subsistance depuis l'arrivée de sa famille à Ottawa jusqu'au dernier jour où il a touché cette allocation?

L'hon. M. STEWART: Je ne pourrais le faire, les paiements ayant été effectués très légitimement et en conformité du règlement; je puis cependant donner à mon honorable ami l'assurance que pareille chose ne se répétera plus.

M. McQUARRIE: A mon avis, il faudrait biffer tout le texte de cet item qui vient après le point et virgule, vu que le crédit n'embrasse pas d'arpentages ayant pour objet l'assainissement ou la mise en valeur des terres, ni l'amélioration au moyen du drainage. Ne devrait-on pas biffer les mots suivants: "L'amélioration des terres par l'irrigation et le drainage, et l'exécution de la loi s'y rapportant, etc."?

L'honorable M. STEWART: Nullement. J'ai dit à mon honorable ami ce dont il est besoin d'argent pour la surveillanve de certaines de ces entreprises encore inachevées. Il en reste quelques-unes dont l'achèvement est nécessaire. Nous n'entreprenons pas de nouveaux arpentages en vue de la mise en valeur du sol, et nous n'entendons pas, non plus, faire d'autres investigations. Pour ce qui est de l'arrosage, il nous reste encore beaucoup à faire; ce sont des études portant sur des territoires de peu d'étendue. Dès qu'elles seront terminées, nous réduirons notre personnel de Calgary. Au train dont nous y allons, la somme de travail à accomplir diminue très rapidement.

M. McQUARRIE: C'est ce que j'ai constamment cherché à savoir. Combien d'argent le ministre compte-t-il consacrer cette année aux travaux de cette sorte? Il pourrait aussi donner le détail de la dépense.

L'hon. M. STEWART: L'état suivant nous est communiqué par le service de l'assèchement:

Division de l'irrigation:	
Appointements—	
Personnel régulier du bureau de Calgary.	$53,460 (A)
Personnel régulier du dehors de Calgary	36,105 (B)
Personnel régulier au bureau d'Ottawa.	14,430 (C)
Administration de l'irrigation (à l'exclusion des appointements)—	
Inspection et études des lieux—	
Expérimentation et démonstration.. ..	33,400 (D)
Frais généraux (bureau et personnel, à Calgary)—	
Dépenses de bureau: téléphone, télégraphe, poste, garage, service d'une automobile; réparation des véhicules; dépense casuelle..	14,900 (E)
Frais de bureau à Ottawa—	
Impressions, fournitures de bureau; dépense casuelle..	20,705 (F)
	$173,000

M. McQUARRIE: Ce total se rapporte aux travaux d'irrigation à faire et non aux travaux d'études. Ceux-ci, si je comprends bien, sont tous terminés.

L'hon. M. STEWART: C'est pour l'exécution de la loi.

M. McQUARRIE: Cette année, vous allez affecter $173,000 à ce travail qui ne vous rapportera peut-être rien.

L'hon. M. STEWART: J'ai mentionné à mon honorable ami l'arrangement qui a été conclu avec le gouvernement fédéral au sujet de cette entreprise et je lui ai dit qu'elle tirait à sa fin rapidement et que nous nous efforcions de la compléter. Comme l'observera mon honorable ami, ce crédit est réduit de $104,000 cette année et j'espère être en mesure de le rayer en entier avant longtemps. Mais il faut encore faire quelques-unes de ces recherches avant de compléter le travail et, naturellement, il reste quelques travaux d'ingénieurs avant que les données soient prêtes en entier.

M. McQUARRIE: S'est-on entendu avec les provinces?

L'hon. M. STEWART: Avec l'Alberta.

M. McQUARRIE: Quelle est la nature de la convention, et que reste-t-il à faire?

L'hon. M. STEWART: Si mon honorable ami se reporte au hansard, il verra que je lui ai donné ces renseignements ce soir.

M. McQUARRIE: Existe-t-il une convention par écrit?

L'hon. M. STEWART: Pas par écrit, mais il y a eu une entente entre l'Alberta et le département de l'Intérieur.

M. McQUARRIE: Aux termes de cet arrangement, combien devrons-nous encore dépenser?

L'hon. M. STEWART: La moitié autant l'an prochain que nous débourserons cette année pour l'achèvement des travaux.

M. CALDWELL: Est-ce qu'une partie du crédit consacré aux travaux d'études et de recherches concerne l'énergie hydraulique des rivières dans les provinces qui possèdent leurs ressources naturelles?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CALDWELL: Les provinces paient-elles quelque chose au gouvernement pour les études qu'il fait?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. CALDWELL: A-t-on exécuté des travaux de cette nature au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. STEWART: Nous nous sommes entendus avec toutes les provinces, Québec étant la dernière avec laquelle un arrangement a été conclu.

M. CALDWELL: Le département a-t-il fait des études à Grands-Falls, depuis deux ans?

L'hon. M. STEWART: On nous a demandé d'examiner la possibilité d'une exploitation de force hydraulique au moyen de la marée dans la baie de Fundy.

M. CALDWELL: Ce serait aux chutes à renversement de Saint-Jean, mais je parle des eaux intérieures à 200 milles de l'embouchure de la rivière à un endroit appelé Grand-Falls. La province du Nouveau-Brunswick se propose d'exploiter cette énergie dans un avenir rapproché et je me demandais si le département avait été consulté à ce sujet et avec quels résultats?

L'hon. M. STEWART: Nous n'avons fait aucunes recherches mais nous sommes à calculer le débit des eaux de cette rivière.

M. CALDWELL: Quelle est la méthode suivie par le département? Mesure-t-on indistinctement le débit de certains cours d'eau ou les travaux sont-ils faits à la demande de la province?

L'hon. M. STEWART: Nous avons conclu un arrangement avec la commission des forces hydrauliques du Nouveau-Brunswick et tous les travaux exécutés sous ce rapport le sont en vertu de cet arrangement.

M. CALDWELL: A la demande de la commission?

L'hon. M. STEWART: Je crois qu'ils ne seraient pas faits sans cela.

M. CALDWELL: Combien de travaux le Nouveau-Brunswick pourrait-il faire exécuter s'il en avait besoin et en manifestait le désir, disons, la saison prochaine?

L'hon. M. STEWART: Il est assez difficile de le dire parce que ce travail est fait en coopération par les deux personnels et il n'y a aucun travail de défini sauf ce qui fait l'objet d'une entente entre ces personnels.

M. CALDWELL: A en juger par les travaux accomplis dans les provinces qui ont la juridiction de leurs ressources naturelles quelle valeur leur a attribuée le gouvernement fédéral au point de vue de leur mérite? Y a-t-il eu quelque développement? A-t-on fait quelque levé hydrométrique indépendamment des provinces elles-mêmes?

L'hon. M. STEWART: Je ne vois comment le jaugeage des rivières pourrait se développer, car, ainsi que je l'ai dit une demi-douzaine de fois, il faut plusieurs années de travaux hydrométriques avant de pouvoir obtenir des données précises. Voici une lettre de M. Veniot, premier ministre du Nouveau-Brunswick, à ce sujet:

La question de pourvoir des fonds pour continuer votre coopération au jaugeage et aux levés des rivières du Nouveau-Brunswick en vue de déterminer leur force hydraulique, sous la direction de la division de l'énergie hydraulique de votre ministère, est sans doute à l'étude actuellement. Je sais que l'on se préoccupe particulièrement de la nécessité d'une rigoureuse économie en matières fédérales, cette année, mais en ce qui concerne notre province, je désire insister sur l'avantage de continuer ces travaux de la même manière et dans la même mesure qu'actuellement. Autrement, il faudrait faire quelque autre arrangement, car c'est chose essentielle au développement hydroélectrique qui se poursuit actuellement dans la province, et je suis certain que l'on reconnaîtra qu'il est incontestablement dans l'intérêt de la véritable économie du pays, généralement, la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique s'impose au point de vue économique. Il est évident que les levés hydrométriques des cours d'eau peuvent être entrepris beaucoup plus économiquement selon le présent arrangement coopératif que si notre province avait à établir un service distinct de ce genre. Il y a aussi cet avantage que les renseignements de cette nature recueillis par votre département sont coordonnés en ce qui concerne l'exactitude et la forme avec les renseignements analogues des autres parties du Dominion. Les ingénieurs et les fonctionnaires intéressés dans la mise en valeur de l'énergie hydraulique connaissent les méthodes de votre département, et acceptent vos informations plus facilement et plus promptement que les informations obtenues de services qu'ils connaissent moins bien. Notre province apprécie hautement les travaux accomplis par votre ministère, dans le passé. Vous savez sans doute que ces der-

nières années, notre province a dépensé 3 millions et demi en développement d'énergie hydraulique. Nous entreprenons maintenant le développement de ce que nous appelons le projet de Grand Falls, lequel nous assurera l'énergie et la lumière à meilleur marché, et nous coûtera 7 millions approximativement. Les données relatives à l'énergie actuellement en valeur, ainsi que le développement projeté, eussent été chose impossible sans l'aide obtenu de l'arrangement coopératif en délibération. Je suis sûr que, renseigné tel que vous l'êtes, sur ce sujet, la continuation de la minime dépense faite par votre ministère dans notre province vous semblera raisonnable, et que vous n'aurez aucune difficulté à en persuader vos collègues.

M. CALDWELL: A-t-on fait quelques levés hydrométriques sur la Musquash, dans le Nouveau-Brunswick, et lesquels ont été entrepris par le gouvernement provincial?

L'hon. M. STEWART: Oui, les données ont été préparées en coopération.

M. CALDWELL: Comprend-on dans ces levés le nombre de h.p. qui pourrait être obtenu sur un point quelconque de la rivière, ou leur objet est-il plutôt de s'assurer du volume du débit permanent?

L'hon. M. STEWART: Le but en est plutôt de s'assurer du débit sur lequel on peut compter. On calcule ensuite l'énergie probable qui pourrait être développée.

M. CALDWELL: Quel rapport a-t-on fait sur les cours d'eau qui ont donné naissance au projet de développement de la Musquash? On se demandait si le volume d'eau en justifierait l'exploitation.

L'hon. M. STEWART: Je crois qu'il serait préférable que l'ingénieur en charge envoyât à mon honorable ami le rapport de notre enquête.

M. CALDWELL: Nous y gagnerions du temps.

M. BOYS: Quelle étude de l'énergie hydraulique fait-on actuellement dans l'Ontario? Il est très possible que la force motrice ne suffise pas dans cette province et il est important, conséquemment, que les autorités provinciales sachent quelle énergie serait disponible.

L'hon. M. STEWART: Il se fait des levés sur toutes les rivières de l'Ontario dont l'énergie pourrait être exploitée.

M. BOYS: Le ministre dit qu'on fait ces levés "sur toutes les rivières". Je suppose que plusieurs de ces levés ont été complétés. Mais je me demandais quels nouveaux projets l'on avait en vue. Je suppose que nous avons maintenant tous les renseignements relatifs à l'exploitation possible de la rivière Niagara, ainsi que de la rivière Severn, dans mon propre district. Mais quels autres travaux de cette nature fait-on maintenant?

L'hon. M. STEWART: Il n'y a que cinq ans que se font ces levés. Ainsi que je l'ai dit à maintes reprises, cela ne suffit pas pour se procurer les données précises sur le débit constant, car ces données varient considérablement. Il faut au moins dix ou douze ans pour établir ces données, et voilà, en fin de compte, ce que veulent les ingénieurs projetant des entreprises d'exploitation.

M. BOYS: A part l'emmagasinage, je suppose que le courant à marée basse est chose importante. Cependant, je ne désire nullement entrer en dicussion sur les points scientifiques. Je désirais tout simplement savoir dans quelle partie de l'Ontario, se faisaient actuellement de tels travaux. Fait-on, en ce moment, des levés hydrométriques dans l'Ontario?

L'hon. M. STEWART: Sur chaque cours d'eau en Ontario où il est possible de développer de l'énergie; mais ces expériences ne se font que depuis cinq ans. Ce sont les provinces d'Ontario et de Québec qui avancent le plus rapidement dans ce domaine. Nous collaborons avec le gouvernement d'Ontario depuis cinq ans. A Niagara, naturellement, on consigne les observations depuis nombre d'années; il n'en est pas de même du nord de la province.

M. BOYS: Dans le comté du ministre,—qui est aussi le mien,—il n'y a qu'un seul développement, celui de la rivière Severn. Selon moi la possibilité de la mise en valeur des ressources hydrauliques à cet endroit est déjà bien déterminée et on ne doit plus faire d'investigations à ce sujet. A l'heure actuelle, les recherches se font-elles toutes dans la région septentrionale de l'Ontario?

L'hon. M. STEWART: Je vais passer la liste à mon honorable ami.

M. BOYS: Est-elle si longue que cela?

L'honorable M. STEWART: Oui. Il y a une vingtaine, voici la liste.

M. MICHAUD: Voilà quelques années on créa la Commission internationale des eaux limitrophes et l'un des membres fut nommé du Nouveau-Brunswick. La commission rédigea un rapport dont une copie fut remise aux autorités de l'état du Maine et une autre au ministère de l'Intérieur ici, à Ottawa. A mainte reprise j'ai tenté d'obtenir ce rapport, mais sans le moindre succès jusqu'ici. Les chutes dites Grand-Falls sont une des plus grandes ressources hydrauliques des Provinces maritimes et je suis heureux de dire qu'on va les exploiter. Avant de procéder à cette mise

en valeur le gouvernement provincial doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Intérieur et de l'état du Maine.

L'hon M. STEWART: Est-ce un cours d'eau limitrophe?

M. MICHAUD: Oui. Les chutes se trouvent à deux milles environ au sud de la frontière du Maine, mais comme la rivière est internationale ses eaux sont protégées par les deux pays. Je voudrais obtenir une copie du rapport mentionné. J'ajoute que la population du Nouveau-Brunswick serait bien reconnaissante si le Gouvernement fédéral encourageait cette entreprise de développement.

M. CALDWELL: A ce propos je voudrais savoir si le projet du département tient compte de la possibilité de maintenir le débit du cours d'eau, grâce à la construction de lignes d'emmagasinage voisines de l'usine d'énergie? Touchant la question posée par l'honorable représentant de Restigouche et Madawaska (M. Michaud) je crois que pour construire des digues d'emmagasinage sur la rivière Saint-Jean, en amont des Grand-Falls, aux Etats-Unis, il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'état du Maine ou du gouvernement américain. Est-ce le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui devra obtenir cette autorisation? En d'autres termes, est-ce que le gouvernement provincial a la compétence de faire avec un pays voisin des négociations relatives au droit d'emmagasinage? Il nous faut aussi obtenir des droits similaires de la province de Québec. La rivière Saint-Jean forme la frontière internationale depuis un point à deux milles environ en amont de Grand-Falls jusqu'à sa source, ou presque; mais les développements seront faits entièrement en territoire canadien.

L'honorable M. STEWART: Si la rivière est un cours d'eau limitrophe il est évident qu'une convention devra être conclue entre les deux gouvernements fédéraux. Quant à la question du droit d'emmagasinage en tant qu'elle intéresse les provinces, ces dernières peuvent fort bien s'entendre.

M. CALDWELL: Alors, si j'ai bien compris, l'emmagasinage dans l'état du Maine devra faire l'objet de négociations conduites par le gouvernement fédéral?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CALDWELL: Alors je signale au ministre notre besoin de sa coopération. Je crois que notre gouvernement provincial a l'intention de procéder à ce développement. C'est, pour le Nouveau-Brunswick, une des promesses de l'avenir que nous aurons la force motrice à bon marché pour les manufactures qui utiliseront notre bois à pâte et notre bois franc qu'on ne peut flotter sur les cours d'eau et qui sont trop lourds pour qu'on puisse les expédier, à l'état brut, par voie ferrée; même, ces produits ne devraient jamais quitter la province à l'état brut. Nous avons d'immenses richesses en bois dur qui peuvent servir, et de fait serviront, à la fabrication, si nous avons l'énergie à bon marché. Le développement hydraulique en question est le plus puissant au Nouveau-Brunswick, peut-être le plus puissant du Canada, après Niagara. Seulement il est situé sur un cours d'eau international et il nous faut obtenir des droits d'emmagasinage dans l'état du Maine aussi bien que dans la province de Québec si nous voulons maintenir le débit de la rivière; en effet, à l'étiage, le débit est trop faible pour assurer la production continuelle de force motrice. Aux époques de crue, la rivière est très forte; il y a là aussi de grands lacs qu'on pourrait endiguer de manière à emmagasiner d'immenses quantités d'eau qu'on pourrait utiliser pour alimenter les cours d'eau aux époques de sécheresse. J'attire l'attention du ministre sur la nécessité de coopérer avec notre gouvernement à ce sujet.

L'hon. M. COPP: Actuellement, le but du gouvernement provincial est d'exploiter une certaine force hydraulique à Grand Falls et cela peut se faire sans aucune négociation avec l'étranger.

M. CALDWELL: Oui, pour commencer.

L'hon. M. COPP: Si je me rappelle bien, on peut exploiter une force de 40,000 h.p. sans empiéter sur les droits de l'état du Maine ni de la province de Québec. Si l'on voulait construire des barrages plus élevés ou emmagasiner un volume d'eau plus considérable, il serait nécessaire de s'entendre avec l'état du Maine et avec la province de Québec. La province est en train de faire examiner l'affaire par la hydroélectrique et on s'est adressé au ministre de l'Intérieur au sujet du jaugeage, des conditions, etc. Mais je ne pense pas qu'on ait la difficulté dont on a parlé dans le cas de l'exploitation de la force hydraulique à Grand Falls.

M. CALDWELL: Je suis parfaitement d'accord avec mon honorable collègue, mais j'estime qu'il ne serait pas prudent pour le gouvernement provincial de procéder même sur une petite échelle, sans être sûr qu'il peut avoir ces droits, car on a l'intention d'exploiter une force beaucoup plus considérable que celle que peut fournir le débit d'eau ordinaire dans les limites de la province du Nouveau-Brunswick. Si on commence sans

être sûr qu'on pourra avoir le volume d'eau nécessaire, il peut se faire un jour que, pour agrandir l'entreprise ou l'empêcher de péricliter on soit obligé de faire des concessions contre notre gré. Dans tous les cas, je suis sûr que le Gouvernement fédéral coopérera avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour arriver aux fins désirées.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre voudrait-il avoir l'amabilité de nous dire brièvement ce que comporte la demande d'exploitation de force hydraulique aux lacs Spray dans le parc national de Banff et s'il a l'intention de rejeter cette demande dans l'intérêt de nos parcs nationaux? Je crois que c'est la politique adoptée pour les grands parcs nationaux aux Etats-Unis et je sais aussi que c'est l'avis de beaucoup de gens qui ont étudié la question de la conservation de nos parcs nationaux dans leur état naturel. L'affaire est importante et mérite d'être longuement discutée. C'est une simple allusion que je fais; le ministre comprendra ce que je veux dire. Sans importuner le comité, j'aimerais qu'il répondit à ma question.

L'hon. M. STEWART: La situation est celle-ci: A l'heure actuelle, le député est saisi d'une demande de la Calgary Power Company qui prend son pouvoir aux chutes de Kananaskis, dans la rivière à l'Arc. Nous avons fait prendre des mesures hydrométriques sur cette rivière; mais cela est en dehors de la question. Il n'y a pas de doute que la compagnie dont j'ai parlé n'ait besoin d'augmenter sa force hydraulique; le fait est qu'il lui faudra la doubler si elle veut suffire aux besoins de la ville de Calgary. Elle a demandé d'utiliser les lacs Spray comme réservoirs. Le directeur des parcs et ses collaborateurs sont tout à fait opposés à toute entreprise industrielle dans nos parcs. Je suis allé moi-même voir le parc en question, pour me rendre compte de la situation. Mon honorable collègue sait que le Gouvernement fédéral a un immense territoire qu'il réserve à Banff, lequel est sillonné de nombreuses routes. Celle qui conduit au mont Assiniboïa et qui traverserait l'endroit à exploiter n'est pas la plus belle, bien que la vallée environnant le mont Assiniboïa soit certainement un des endroits les plus pittoresques du parc de Banff. Je ne veux pas dire que l'exploitation projetée nuirait énormément à l'aspect du parc, mais je suis un peu de l'avis de ceux qui disent que ces parcs doivent être réservés comme lieux de promenade pour le public et je serais enclin à m'opposer à tout ce qui pourrait en rompre le charme. Naturellement, je ne veux pas dire que cela nuirait considérablement à l'aspect de ce parc qui a une superficie de plusieurs milliers d'acres, et dont le paysage est excessivement varié. Depuis qu'on a reçu cette demande de la Calgary Power Company, la province d'Alberta, qui s'intéresse à l'exploitation de la force hydraulique, a demandé elle aussi qu'on utilise ces lacs comme réservoir d'emmagasinage. Nous lui avons fait la même réponse qu'à la compagnie d'électricité? Nous ne voulons pas nous engager à la légère.

L'effet que cette exploitation pourrait avoir sur le parc, sa beauté scénique et son effet aussi en créant un précédent sont choses qui valent d'être soigneusement pesées et étudiées. Le gouvernement de l'Alberta désire vérifier les données de nos ingénieurs et aussi celles des ingénieurs de la compagnie de force motrice quant au volume d'eau à mettre en réserve et à la valeur du bassin de réserve pour la génération de la force motrice. Il entend conduire lui-même les relevés. Naturellement, si la province désire se lancer dans l'exploitation hydro-électrique et si nous jugeons bon d'accorder une des requêtes, la province devrait avoir la préférence. Mais sans pouvoir dire que je pense qu'on détruirait beaucoup la beauté scénique, la question d'établir un précédent est celle qui demande le plus de considération avant que nous puissions accorder un privilège à qui que ce soit.

L'hon. M. STEVENS: J'ai une demande à présenter au ministre. Je n'ai aucun droit particulier d'agir ainsi, sauf le fait que je suis excessivement intéressé à cette question générale de la conservation de nos parcs nationaux. Je demande donc qu'on ne prenne aucune décision au cours de cette année afin d'avoir l'occasion d'étudier la question à fond, pour qu'elle soit approfondie, non seulement par le ministère, mais aussi par le public qui, au bout du compte, est plus intéressé que ne l'est le Gouvernement lui-même. D'après les remarques du ministre, je crois comprendre que la compagnie de force motrice a encore des usines qu'elle peut exploiter sur la rivière à l'Arc, ce qui fait qu'il est inutile de se presser pour le moment.

L'hon. M. STEWART: Elle a aussi beaucoup de houille.

L'hon. M. STEVENS: Justement. Cela étant donné, il serait, à mon sens, très bon que le Gouvernement déclare son intention de ne rien faire d'ici un an et, dans l'intervalle, le public pourra connaître à fond tous les détails et se familiariser avec eux. Je suis d'avis que nous serons plus à même de juger des mérites de cette affaire dans un an. D'un autre côté, je puis ajouter que si le Gouvernement a le désir d'en venir à une décision définitive à ce sujet, dans un avenir rapproché,

j'hésiterais personnellement à appuyer cet item sans qu'il soit longuement discuté et que tous les détails en soient étudiés. Comme je ne suis pas prêt à le faire actuellement, je pense que si le ministre voulait nous assurer qu'il n'agira pas ce serait le meilleur moyen de résoudre la difficulté pour le moment.

L'hon. M. STEWART: Je crois pouvoir donner immédiatement cette assurance à mon honorable ami. Je ne suis pas pressé de régler cette question parce que je la crois trop importante.

M. BROWN: Je désire appuyer la demande de mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens). C'est une question qui m'intéresse énormément. La conservation de ces parcs au public est une question de la plus haute importance. Peu de temps avant de venir ici, plusieurs de mes commettants m'ont parlé de cette affaire sur laquelle ils ont des sentiments bien arrêtés. Je crois que notre ligne de conduite devrait tendre à conserver intacts ces sites naturellement magnifiques et je suis intimement convaincu que le public s'opposerait à tout projet qui enlèverait ces parcs à son usage pour leur faire servir les fins d'une entreprise industrielle.

M. EVANS: Je tiens à informer le ministre que tout le club Alpin du Canada surveille cette demande d'un œil jaloux. Ses membres croient qu'on ne devrait pas toucher au parc de la rivière Spray si on doit le moindrement modifier les caractéristiques qui font de ces parcs nationaux des lieux de récréation idéals pour le peuple. A mon sens, le Gouvernement devrait établir une ligne de conduite bien déterminée au sujet des parcs nationaux afin que, plus tard, on ne puisse créer aucun précédent malheureux.

M. SHAW: Naturellement c'est une question très importante que de concéder des pouvoirs d'exploitation hydraulique sur le lac Spray. Le ministre dit ne pas vouloir créer de précédent. En réalité, ce précédent existe déjà parce que la "Calgary Power Company" étaient des privilèges d'exploitation en ce moment même. Néanmoins, je suis d'avis que le Gouvernement devrait en venir à une décision touchant les parcs nationaux et décider une fois pour toutes s'il a l'intention de permettre l'exploitation industrielle de nos parcs. Je suis d'avis que la question demande d'être soigneusement étudiée puis, selon la décision du gouvernement, il sera toujours temps de déterminer quelle catégorie d'exploitation on devrait autoriser. Il y a encore un autre point à développer. Je ne suis pas d'avis qu'on accorde des privilèges à l'intérieur du parc à aucune compagnie particulière. Je suis d'avis que les privilèges qu'on pourrait accorder devraient être réservés au gouvernement provincial ou exploitées sous le régime de quelque système d'exploitation ou de réglementation par l'Etat. Car, si après tout, il est vrai, comme le ministre l'a dit, que le pays qui environne les lacs Spray n'a pas une grande valeur comme site,—à l'exception peut-être des lacs eux-mêmes et des chutes de la rivière Spray,—en le laissant tomber aux mains de particuliers, il n'y a pas de doute que ces derniers ne songent à rentrer dans leurs fonds aussi vite que possible. D'autre part, les travaux sont exécutés par le Gouvernement, celui-ci aura intérêt à conserver au territoire en question sa pleine valeur comme parc public dans lequel la concession d'eau a été accordée. J'espère que le ministre ne s'empressera pas de se rendre à la demande de la compagnie des eaux de Calgary. Pour aucune considération ce privilège ne devrait être concédé. Cependant, si la province juge que la concession peut-être octroyée sans compromettre la beauté du parc, alors je n'ai plus d'objection à faire valoir. Toutefois, je n'aimerais pas appuyer la demande faite par la compagnie de Calgary.

M. STEWART (Humboldt): J'appellerai l'attention du ministre sur une autre question avant qu'on passe à l'item suivant. Au sujet des entreprises d'assainissement il a dit ce soir qu'il n'était pas avantageux en ce moment d'exécuter des travaux de drainage pour rendre les terres cultivables, aux prix où elles sont. Là-dessus je suis entièrement d'accord avec le ministre. Mais je ferai observer qu'il y a dans tout l'Ouest de grandes étendues de terrain où des travaux d'assainissement seront nécessaires pour les mettre en valeur. Dans ces endroits le drainage devra être exécuté pour rendre possible l'établissement d'écoles et de chemins publics. Très souvent de pareils travaux sont hors des moyens des municipalités dans lesquelles ils doivent être faits. Dans la Saskatchewan je sais que le gouvernement a pris à sa charge l'exécution de ces travaux, en a organisé la partie financière et les a menés à bien, puis se fera rembourser sur la vente des terrains assainis.

La plus grande partie de ces terrains qui ont besoin de drainage appartiennent encore à la couronne, comme on peut le supposer, et c'est la raison pour laquelle aucun colon n'est encore allé s'y établir. On pense généralement dans les districts où des travaux d'asséchement sont nécessaires que les règlements de l'administration fédérale viennent gêner l'exécution des travaux par le service provincial de la voirie. La déclaration du ministre disant qu'il est opposé aux entreprises d'assainissement semblerait donner corps aux bruits qui courent. En conséquence, il ne serait que juste et à propos que le mi-

nistre nous dise carrément si l'administration de l'Intérieur est disposée à faciliter autant que possible l'exécution de ces travaux quand ils sont indispensables, ou si elle cherche plutôt à mettre des empêchements à l'exécution des entreprises d'assainissement s'étendant sur les terrains de la couronne.

L'hon. M. STEWART: Pardon, c'est tout le contraire. Les terres de la couronne qui se trouvent comprises dans une étendue de terrain soumises à des travaux d'assainissement entrepris par une province ou une municipalité leur sont vendues un dollar de l'acre, de préférence à la province, presque toujours à la province, parce que celle-ci se charge de les mettre en vente aux mêmes conditions que les terrains scolaires. Je répète que les terres de la couronne qui font partie d'une étendue soumise aux travaux de drainage sont vendues un dollar de l'acre. A ce moment-là les lois de la province sur le drainage des terres s'appliquent de plein droit. Les autorités fédérales n'ont pas d'opposition à faire valoir. En ce qui concerne les travaux du lac Waterhen, le Gouvernement fédéral n'a rien à y voir. Je tiens à être compris là-dessus.

M. ROSS (Kingston): Je voudrais savoir si le résultat des études relatives au débit des eaux est imprimé?

L'hon. M. STEWART: Je peux faire connaître à l'honorable député le débit de chaque rivière.

M. ROSS (Kingston): Je m'intéresse seulement aux rivières Madawaska et Sydenham.

M. SHAW: Au sujet des renvois dans le personnel, est-ce que les anciens soldats sont préférés? Je crois me souvenir que le ministre intérimaire des Finances a donné à entendre que si des révocations étaient nécessaires pour diminuer le personnel on tâcherait de garder les anciens soldats. Cette même pratique s'applique-t-elle à la division des forces hydrauliques?

L'hon. M. STEWART: Dans la réduction du personnel qui se poursuit, la pratique dont parle mon honorable ami s'applique à un vétéran s'il a le minimum de points. Le vétéran, reçoit la préférence à moins qu'il n'existe une sérieuse raison pour ne pas le faire.

M. McQUARRIE: Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quel est le programme du Gouvernement en Colombie-Anglaise, pour l'année suivante avec ce crédit?

L'hon. M. STEWART: Je me ferai un plaisir de donner le même renseignement à mon honorable ami au sujet des rivières de la Colombie-Anglaise.

M. McQUARRIE: Comprises dans ce district?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: Vous allez jauger la rivière indiquées dans cette liste?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. McQUARRIE: Y a-t-il autre chose dans votre programme?

L'hon. M. STEWART: Non, ces rivières sont provinciales.

M. McQUARRIE: Je demande quel est le programme et le ministre m'envoie une liste avec les noms de maintes rivières et c'est le programme. Or, ce n'est pas le programme, parce qu'on doit faire d'autres dépenses en Colombie-Anglaise. Je voudrais demander au ministre quel est ce programme.

M. MacLEAN (Prince): Je suis heureux de voir la diminution de $104,000 dans ce crédit. J'ai porté la question à l'attention de la Chambre aussi énergiquement que j'ai pu et j'ai dit que cela dépassait l'entendement de beaucoup de gens dans les provinces de l'est que l'on dépense des montants aussi élevés pour de l'irrigation, le jaugeage des rivières, des levés géodésiques, des arpentages de frontière, etc. Cette dépense augmente chaque année. Mon honorable ami dit que quelques-unes sont bonnes. Oui quelques-unes le sont. J'apprends de mes honorables amis d'en face que l'irrigation a rendu des services. Ce dont nous nous plaignons parfois dans les provinces de l'est c'est de la mise en valeur des forces hydrauliques par ce gouvernement ou par un autre gouvernement fédéral. C'est la tâche d'une compagnie qui désire s'en emparer de mettre en valeur ces forces hydrauliques. Toute compagnie qui vient se lancer dans une entreprise de ce genre devrait faire ses propres levés. Je suis heureux de voir une réduction de ce crédit et d'entendre le ministre dire qu'il sera supprimé dans quelques années.

Quelques DEPUTES: Adopté.

M. McQUARRIE: Je comprends que le ministre prend des renseignements.

L'hon. M. STEWART: Je ne veux pas donner à mon honorable amis plus de renseignements que je n'en ai donné à mon honorable ami de Simcoe (M. Boyce). Ce travail comprend le jaugeage des rivières pour s'assurer de leur débit, dans quelques cas pour le besoin de l'irrigation, comme le sait l'hono-

rable député, parce que les recherches sont variées. Dans quelques cas, cela peut être pour le drainage, mais dans la plupart des cas pour la mise en valeur du pouvoir, pour fixer définitivement la force que nous pouvons exploiter dans ces rivières afin que si leur exploitation est nécessaire—et dans la plupart des cas c'est au moins à l'état de projet—vous puissiez avoir tous les renseignements nécessaires. Ce travail n'est pas de dépenser tant de dollars dans une certaine rivière. Je ne peux pas donner ce détail. Mais il y a dans ce crédit $47,000 en tout à dépenser en Colombie-Anglaise pour obtenir des informations utiles à ceux qui s'occupent de développement hydraulique dans votre province comme dans toutes les autres provinces.

M. McQUARRIE: Ce n'est absolument pas une réponse à la question et le document envoyé par le ministre ne répond pas à la question, au contraire c'est tout à fait différent et le document le dit. Le titre dit:

Rivières dont l'énergie hydraulique susceptible d'aménagement a fait l'objet d'études.

L'hon. M. STEWART: Dirai-je encore à mon honorable ami,—et j'espère qu'il s'en souviendra cette fois,—que cela ne comprend pas des mesurages pour une année ou deux, ou trois, ou quatre, ou cinq, ou six, ou sept, ou huit, ou neuf, ou dix, ou onze, ou douze années, mais que c'est une étude continuelle, que l'on doit faire si vous voulez avoir des renseignements précis pour le but que sont faits ces jaugeages. Ai-je été assez clair pour mon honorable ami?

M. McQUARRIE: Je regrette que le ministre ait cru devoir se fâcher.

L'hon. M. STEWART: Le ministre ne s'est pas fâché.

M. McQUARRIE: A l'entendre, on le croirait difficilement. Je ne pense pas qu'aucun des membres de la gauche, y compris votre humble serviteur, ait posé une seule question oiseuse et qui ne mérite pas une réponse. Pour ma part, je n'ai pas l'intention de permettre que l'on précipite l'adoption de ces crédits.

M. le PRESIDENT: A l'ordre.

M. McQUARRIE: Je n'ai pas laissé entendre que cela se soit fait. La question que j'ai posée est juste et raisonnable à mon sens et je ne désire nullement faire obstacle aux délibérations du comité. Je n'ai aucune raisont de le faire, mais je désire savoir quel programme le Gouvernement entend suivre cette année en Colombie-Anglaise, en vertu du crédit en discussion. Or quels renseignements me fournit-on? Une liste des rivières sur lesquelles des études ont été faites. Ce n'est pas là, monsieur le Président, une réponse à ma question.

M. le PRESIDENT: Le ministre déclare qu'il a fourni certains renseignements et il n'est pas obligé de les répéter.

M. McQUARRIE: Je ne prétends pas que le ministre soit obligé de répéter ce qu'il a dit. Ce n'est pas ce que je veux, car il n'a répondu en rien à la question que j'ai posée. Je réclame maintenant une réponse. Si le ministre est fatigué et qu'il ne soit pas capable de saisir le sens des questions que nous lui posons, il serait peut-être bon de réserver le crédit jusqu'à une autre séance.

L'hon. M. STEWART: La définition inscrite en tête de la liste est de nature à induire en erreur, dois-je expliquer à mon honorable ami? Il ne s'agit pas seulement des jaugeages accomplis par le passé sur ces rivières, mais aussi des mesurages présents et à venir; par jaugeages à faire dans l'avenir, il faut entendre ceux qui se feront cette année.

M. McQUARRIE: Je vais m'y prendre d'une autre manière. Sur ce crédit de $547,000, quelle somme sera dépensée en Colombie-Anglaise?

L'hon. M. STEWART: $47,000.

M. McQUARRIE: De quelle façon ces $47,000 seront-ils déboursés? Donnez les détails.

M. PARENT: En versant l'argent à ceux qui y ont droit.

Quelques VOIX: Adopté.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre à mon sens n'a pas traité l'honorable député de New-Westminster avec toute la courtoisie voulue. La question est raisonnable, peu importe ce qu'on peut reprocher à d'autres questions qui ont été posées ici ce soir. Mon honorable ami réclame certains détails qui, ordinairement, sont fournis sur-le-champ. Il a demandé de quelle façon le Gouvernement entend débourser cette somme de $47,000? Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je ferai observer au ministre qu'il n'est pas juste que certains honorables membres crient "adopté", surtout lorsqu'un de leurs collègues réclame une réponse aux questions qu'il a posées; ce n'est pas là le bon moyen de faciliter l'adoption des crédits.

M. PARENT: Cela s'est fait par le passé.

L'hon. M. STEVENS: Un statut fut adopté en 1913, je crois, par lequel les chutes d'eau dans la Colombie-Anglaise ou dans la zone des chemins de fer étaient remises au gou-

vernement provincial pour les fins administratives. Voilà qui crée en Colombie-Anglaise une situation unique et absolument différente de celle qui existe dans les autres provinces. Quoique le Gouvernement fédéral eût la propriété ou le contrôle des chutes d'eau dans la zone des chemins de fer, il s'est départi de cette juridiction en faveur des autorités provinciales de la Colombie-Anglaise, sous le régime de la loi en question. Si j'ai bonne mémoire, la Colombie-Anglaise a son département de forces hydrauliques, du moins elle l'avait il y a quelques années, qui accomplit une tâche semblable à celle du département de l'Intérieur. Il est donc fort intéressant pour nous de savoir à quelles fins sera appliquée cette somme de $47,000 des deniers publics. Est-ce là un chevauchement de nos dépenses sur celles de la province? Est-ce là une dépense nécessaire? Le Gouvernement fédéral peut-il se dispenser de faire cette dépense et, au lieu de cela, de laisser aux autorités provinciales l'exécution de ces travaux sous le régime du statut que j'ai mentionné tout à l'heure? De fait, cette somme de $47,000 peut paraître insignifiante aux yeux des honorables députés qui ont crié "adopté", il y a un instant, mais elle est digne de notre attention à mon sens. Le moment est propice pour faire une pause et examiner la situation. Mon honorable ami de New-Westminster désire être renseigné sur l'emploi de cette allocation.

L'hon. M. STEWART: D'abord, pour répondre à mon honorable ami en ce qui regarde la question de coopération, ses remarquestion sont parfaitement exactes. La Colombie-Anglaise, de même que les autres provinces du Canada avec lesquelles nous travaillons de concert, exerce le contrôle sur ses chutes d'eau; pour ce qui est de savoir toutefois jusqu'à quel point elle les met en valeur, je n'ai pas de renseignements par devers moi.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas ce que j'entends. Je veux dire la renonciation de notre emprise sur les chutes d'eau de la zone des chemins de fer en faveur des gouvernements des provinces. Cela a fait l'objet d'une loi spéciale.

L'hon. M. STEWART: Je comprends très bien cela; ce travail toutefois, mon honorable ami le sait fort bien, ne se borne pas à la zone des chemins de fer; il s'étend à la province toute entière. Ayant lu, dans le cas de l'autre province, une lettre du premier ministre, M. Veniot, je ferais peut-être bien d'en lire une autre provenant de l'honorable T. D. Patullo, ministre des Terres, dans la Colombie-Anglaise, afin de mieux renseigner mon honorable ami. Voici cette lettre:

Vu la grande importance du jaugeage des cours d'eau dans les provinces où il y a moyen de développer de l'énergie hydraulique ou de faire de l'irrigation, comme c'est le cas dans cette province, j'ose présenter certaines observations sur cette question, au point de vue national

Aucune ressource du pays, sans en excepter même les terrains arables ou miniers, n'est plus digne d'attention que les cours d'où provient l'eau pour le développement de l'énergie, pour l'irrigation et pour l'approvisionnement des villes. Pendant que la condition des terres arabes et minières peut être considérée comme excessivement stable, les grandes ressources hydrauliques subissent constamment des variations qui exigent qu'on en prenne note avec soin durant des années afin de démontrer sur quelles quantités on peut compter par rapport à une seule source.

Il est également nécessaire que ces données soient recueillies et publiées par l'autorité centrale afin d'assurer l'uniformité du mesurage, de la computation, de la mise en tableau et de créer ainsi une source de renseignements dignes de foi par rapport aux cours d'eau de toutes les parties du Canada.

S'il importe, au point de vue national—et l'on ne saurait en douter—d'établir des fermes expérimentales, de recueillir des données sur l'agriculture par d'autres moyens et de faire faire des études et des recherches géologiques sous l'égide du gouvernement fédéral, il importe tout autant, au même point de vue, qu'une ressource fournissant déjà trois millions et quart de chevaux-vapeur et qui comprend des centaines de mille acres irriguées soit l'objet de la sollicitude du peuple tout entier.

Pour ce qui est de cette province, on peut dire que sa vie industrielle dépend, dans une grande mesure, de l'énergie hydraulique, et que les ressources agricoles de tout l'intérieur de la province dépendent de l'irrigation que ses cours d'eau peuvent fournir.

Ayant à souffrir jusqu'à un certain point du manque de données hydrométriques et comprenant l'importance essentielle du mesurage et du jaugeage des cours d'eau, la province a été obligée d'inaugurer ce travail il y a quelques années. Abstraction faite de l'aspect national de la question à laquelle il a déjà été faite allusion, par le fait même que plusieurs des grands cours d'eau et des grands lacs de cette province sont situés en entier ou en partie dans la zone des chemins de fer, le gouvernement fédérale a eu le devoir spécifique de s'en occuper. Il fut donc convenu que la partie des travaux que la province avait dû nécessairement commencer devait être mise à la charge du gouvernement fédéral et que la province lui verserait une contribution annuelle pour le service, au lieu de faire des dépenses directement.

J'ose espérer qu'en dépit des efforts tentés dans le but de réduire les dépenses nationales vous ne permettrez aucune modification susceptible de restreindre un service aussi nécessaire.

Voilà ce que pense de la question l'honorable ministre chargé de ces travaux. A mes yeux la Colombie-Anglaise a droit au même traitement que les autres provinces à cet égard, et je tiens à assurer à mon honorable ami que l'exécution d'aucune partie de ces travaux n'est entreprise sans une entente directe avec les autorités provinciales, ce qui a pour effet de prévenir le chevauchement dans les dépenses. Je ne saurais fournir de données plus définies sur la question de savoir où ces travaux sont exécutés, que n'en contient

la liste communiquée par moi à mon honorable ami. C'est-à-dire que nous sommes à faire des mesurages sur ces cours d'eau pour la fin même que le ministre a signalée et dans l'intention de nous procurer des données sur lesquelles nous puissions nous appuyer pour effectuer des développements.

M. McQUARRIE: D'après la liste ce travail est déjà fait.

L'hon. M. STEWART: Oui. J'ignore depuis combien d'années nous nous y consacrons, mais la plus grande garantie n'est en voie d'exécution que depuis cinq ans. Je ne saurais dire exactement depuis combien de temps, parce que le ministre donne à entendre que le gouvernement de la Colombie-Anglaise s'y est consacré lui-même. Peut-être existe-t-il certains cours d'eau au sujet desquels les données ne sont pas complètes, c'est-à-dire au sujet desquels on a fait des jaugeages exacts et dignes de foi durant douze ans. Dans ce cas, il n'y aurait guère lieu de continuer; mais mon honorable ami conviendra qu'il y a, dans la Colombie-Anglaise, beaucoup de travaux au sujet desquels on n'a pas fait de jaugeages durant un aussi long espace de temps, et au sujet desquels nous persistons encore à faire ce travail. Mon honorable ami sait aussi qu'il y a eu beaucoup de controverses entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et les Indiens au sujet de l'allocation des réserves, et qu'il faut faire du jaugeage sur ces réserves afin de nous procurer des données, car bien que ces données ne se rattachent pas à cet établissement puisqu'il consiste surtout en terres, il s'y fait quand même des travaux qui sont assez complètement compris dans le rapport que j'ai transmis à mon honorable ami et où il est question des rivières sur lesquelles se font ces travaux, parce que ceux-ci sont limités à ces rivières.

M. McQUARRIE: Afin d'être parfaitement compris, je crois devoir assurer mon honorable ami que je ne m'oppose pas aux dépenses faites dans la Colombie-Anglaise ou dans une autre province quelconque. Je vise simplement à faire mon devoir en cherchant à me renseigner sur la manière dont l'argent va être dépensé. J'accepte la déclaration de l'honorable ministre comportant que les travaux vont se continuer l'année prochaine en vertu d'une entente qui a été ou sera conclue avec la province.

L'hon. M. STEWART: Cette entente avec la province est continue et ne doit pas se terminer en telle ou telle année particulière. C'est une entente permanente d'après laquelle la province et le Gouvernement fédéral doivent travailler de concert à l'exécution de ces travaux; mais mon honorable ami devrait comprendre que des données de cette nature auxquelles on puisse se fier ne sauraient être obtenues en dix ou douze ans. Il existe peut-être des cours d'eau où les observations ont été terminées, mais la grande majorité d'entre eux n'ont pas été complètement observés et les jaugeages devront se continuer pendant une autre période d'années avant qu'on puisse posséder des données certaines.

M. McQUARRIE: Depuis combien de temps dure ce travail?

L'hon. M. STEWART: L'entente a été faite le 19 août 1913.

M. McQUARRIE: C'est-à-dire onze ans. Combien cela doit-il durer encore?

L'hon. M. STEWART: Tant que des deux parties voudront maintenir l'entente.

M. McQUARRIE: C'est donc un arrangement par lequel les travaux doivent se continuer et on propose de les continuer cette année. En d'autres termes on a fait ou on fera un arrangement au sujet de tous ces travaux et les observations seront confinées aux rivières dont le ministre m'a envoyé la liste. Je tiens à féliciter le Gouvernement du Dominion et le gouvernement provincial d'avoir su coopérer dans une affaire aussi importante et je ne m'oppose nullement à l'arrangement. Je compte que le ministre ne croira pas que je désire le tracasser ou empêcher l'adoption de ses crédits.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

La séance est levée à dix heures moins vingt minutes.

Vendredi, 11 avril 1924.

La séance de la Chambre est ouverte à trois heures.

DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. MILLAR: Je désire présenter une pétition de 255 habitants de la ville et du district de Welwyn, demandant que les déposants de la Home Bank soient indemnisés.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. STEWART (Hamilton): J'ai l'honneur de présenter la pétition de l'Eglise presbytérienne de Saint-Paul à Hamilton s'opposant à l'adoption du projet de loi concernant l'*United Church of Canada*.

M. KENNEDY (Edmonton): J'ai l'honneur de présenter la pétition de David G. Mc-

Queen et de 1,324 autres citoyens d'Edmonton et du district environnant, s'opposant à l'adoption du projet de loi concernant l'*United Church of Canada*.

2e LECTURE

D'un projet de loi autorisant la construction de l'embranchement Turtleford-Hafford du National-Canadien.

L'hon. George P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer, des Canaux et Télégraphes), propose la 2e lecture du bill n° 48, relatif à une ligne de chemin de fer du Canadien-National, de Turtleford à un endroit près de Hafford dans la province de Saskatchewan.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

DISCUSSION GENERALE D'UN PROJET DE LOI TENDANT A ABOLIR LA PEINE DE MORT

M. WILLIAM IRVINE (Calgary-Est) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 3) tendant à modifier le Code criminel.

M. IRVINE: Il n'est peut-être pas nécessaire de rappeler à la Chambre qu'il y a quatre crimes que la loi punit de mort au Canada. Ce sont la trahison, la rébellion contre Sa Majesté, le viol et le meurtre.

Je ne sache pas qu'il soit jamais arrivé ici que la peine capitale ait été infligée pour les trois premiers crimes mentionnés. Le projet dont la Chambre est saisie tient compte de tous ces crimes—et vise simplement à l'abolition de la peine de mort et à lui substituer ce châtiment par l'emprisonnement à perpétuité. Le présent bill, s'il est jamais sanctionné, pourrait exercer une influence bien plus profonde que cela, car il est assez facile de se rendre compte des modifications qu'il propose d'apporter à la loi. La question a été discutée ici à maintes reprises et j'observe à la lecture du compte rendu de ces anciens débats que les arguments d'ordre moral et religieux que l'on a avancés ont été examinés à fond.

Je me contenterai donc surtout de faire valoir contre la peine capitale des arguments d'ordre historique et scientifique. En premier lieu, je désire exposer brièvement les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie le Code criminel et il n'est guère difficile de définir ces principes. Ils tirent leur source de l'instinct naturel de conservation de soi-même et de revanche dont est doué tout animal pour sa propre sauvegarde. Dans l'antiquité, il fallait que l'homme tue ou qu'il fut tué; il s'agissait d'une lutte rudimentaire et sans discernement pour l'existence. Cependant, avec le temps, le désir du châtiment et de la vengeance survint et de ce désir est né de que l'on désigne sous le nom de "vengeur du sang"; c'est-à-dire qu'un membre d'une tribu cherchait à venger la mort d'un allié qui avait été assassiné. On ne songeait nullement à punir l'individu qui avait réellement commis le meurtre; on ne tenait pas compte des circonstances; l'unique idée, c'était de venger le crime commis. Il s'agit de l'ancienne loi du talion—œil pour œil et dent pour dent. Un peu plus tard toutefois, la société se constitua "vengeresse du sang" et c'est ce rôle que le Dominion du Canada joue en appliquant la disposition du Code criminel en vigueur. Je suis fermement d'avis, monsieur l'Orateur, qu'un code criminel qui s'appuie sur des instincts barbares et ne vise qu'à des objets aussi inhumains ne saurait produire des résultats dignes de la civilisation. Nous tenterons en vain d'atteindre les fins de la civilisation par l'entremise d'institutions qui furent créées pour des fins barbares. Pour ce qui est des principes sur lesquels repose notre Code criminel, l'histoire ne nous laisse pas le moindre doute à ce sujet. L'homme primitif n'avait pas la moindre idée de détourner son semblable du crime lorsqu'il imposait la peine de mort. Cependant, au fur et à mesure du développement moral et intellectuel de la race humaine, nous avons découvert qu'il était nécessaire de poser quelque sanction raisonnable, afin d'excuser la coutume d'enlever la vie à nos semblables de sorte que nous avons dit: nous prendrons vie pour vie afin de détourner les gens de commettre des crimes. Je doute fort qu'il se trouve quelqu'un au Canada, qui soit disposé à préconiser l'imposition de la peine capitale en invoquant le motif de vengeance qui constitue le principe fondamental de notre Code criminel. Pour quelle raison, je le demande, continuerions-nous à maintenir une institution pour des fins de revanche lorsque nous invoquons d'autres motifs pour excuser son existence? Nous pouvons à mon avis trouver une meilleure méthode d'atteindre le but visé.

Examinons encore un autre aspect du raisonnement qui s'appuie sur l'histoire. L'homme civilisé, je le répète, à la recherche d'une sanction raisonnable pour excuser l'imposition de la peine de mort, a décidé que ce châtiment doit être considéré comme un remède préventif. Il a pensé qu'il serait moins inhumain d'ôter la vie à son semblable, s'il appuyait son acte du raisonnement que le châtiment empêchera la répétition de crime par d'autres, au lieu d'invoquer le motif de revanche. Voilà donc l'interprétation que notre société civilisée attribue à la peine capitale.

Voilà donc pourquoi nous constatons, qu'à l'origine, alors que la peine de mort était considérée comme un remède préventif au crime, tous les criminels subissaient le châtiment; les exécutions étaient faites en public et l'on rendait le spectacle aussi horrible que possible.

Et il était conforme à la logique d'en agir ainsi. De fait, puisque le châtiment de la peine de mort devait constituer un remède préventif au crime, il fallait bien que le peuple assistât aux exécutions et acquit la certitude qu'elles avaient eu lieu. Plus le spectacle était horrible, et plus énergique devait être l'effet préventif, si toutefois il devait produire un effet quelconque en ce sens. Nous constatons donc que l'esprit de l'homme s'est appliqué à inventer les cruautés les plus révoltantes afin de les infliger aux criminels.

J'ajouterai toutefois que ce système odieux a fait faillite sur toute la ligne. La société a été forcée d'abandonner toute ces tortures cruelles; elle a même été forcée de se borner à n'infliger la peine capitale que dans les cas de meurtre. Un article qu'a publié l'*American Journal of Politics,* en 1893, affirme que sous l'ancienne loi hébraïque, tous les crimes sauf un, étaient punissables de mort. Et en Angleterre, au 18e siècle, 160 délits entraînaient la peine capitale, entr'autres le vol. D'après la loi, un homme qui avait volé cinq shillings était passible de la mort par la corde et la chose est arrivée à maintes reprises en Angleterre dans les siècles passés. De plus, si un homme différait d'opinion avec les autorités de son église ou de l'Etat, il était considéré comme un hérétique ou un traître et passible de la peine de mort. Sous le seul règne de Henri VIII, 72,000 personnes montèrent à l'échafaud pour des crimes et des délits de cette nature. Le premier adoucissement que le peuple anglais éprouva de cette sévérité outrée lui vint de l'établissement des colonies. C'est-à-dire que celui qui aurait dérobé cinq shillings pouvait, à son choix, passer au Canada ou dans une autre colonie ou subir la pendaison. Dans certains cas le délinquant préférait émigrer dans les colonies et commencer la vie à neuf. C'est ainsi que cette sorte de punition commença à disparaître en Angleterre.

M. McMASTER: L'honorable député dit-il sérieusement que l'on a envoyé des forçats au Canada?

M. IRVINE: Je cite simplement un fait historique. On voit dans l'histoire d'Angleterre qu'à une certaine époque les sujets britanniques condamnés pour délits relativement légers étaient mis à même d'émigrer dans les colonies anglaises.

L'hon. M. LAPOINTE: Je crois que la Chambre a droit d'entendre cette petite conversation qui a lieu entre l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) et l'honorable député de Brome (M. McMaster).

M. IRVINE: Je crois que c'est au tour des honorables députés qui ocupent cette partie-ci de la Chambre d'avoir entre eux cette petite conversation. Depuis le commencement de la session il y en a eu plusieurs auxquelles nous avons prêté l'oreille sans pouvoir les entendre ni les comprendre. L'honorable député de Brome (M. McMaster) m'ayant demandé si je prétendais sérieusement que le Canada eût jamais reçu pareils immigrants, j'ai répondu que je l'ignorais, mais que d'après l'histoire il fut une époque où les délinquants, en Angleterre, étaient mis à même de choisir entre émigrer dans les colonies ou être pendus. Par bonheur, ces tortures et ces peines stupides sont maintenant choses du passé, on préfère aujourd'hui réformer les criminels plutôt que les tuer, et la peine de mort ne s'applique plus qu'aux meurtriers. Voilà pourquoi je veux demander à la Chambre si, les tortures et les exécutions n'ayant pas suffi dans le passé à prévenir la perpétration de délits relativement légers, il serait raisonnable de supposer que ce châtiment va suffire à empêcher la perpétration de l'assassinat, crime beaucoup plus grave, et souvent commis sous l'influence de la passion? La société a aboli la peine de mort par rapport à tous ces autres crimes, mais, chose étrange, elle en a maintenu l'application au crime le plus grave.

Viendra bientôt le jour, s'il n'est pas déjà arrivé, où nous cesserons de traiter les criminels de cette manière, non pas dans leur intérêt—d'ailleurs, je ne suis pas ici pour les défendre—mais dans notre propre intérêt parce que c'est chose dégradante et démoralisante pour l'humanité, qui blesse nos susceptibilités les plus délicates sans répondre au but que nous lui assignons, c'est-à-dire sans empêcher la perpétration d'aucun crime. A l'époque où la peine de mort était appliquée plus que jamais aux crimes de légère importance, il s'en commettait plus qu'il ne s'en commet depuis qu'elle est abolie. Je ne veux pas attribuer cette différence à l'abolition de la peine de mort seulement, mais je dirai qu'il n'a pas suffi de cette peine pour les faire disparaître et que l'amélioration des conditions économiques et le développement de la conscience morale y ont contribué dans une large mesure. S'il se commet moins de crimes aujourd'hui qu'au dix-huitième siècle c'est parce que l'influence intellectuelle, morale et économique a pris le dessus et non parce que la peine avait été imposée. J'ai tout lieu de croire qu'il en sera de même du meurtre, crime beaucoup plus grave, s'il est traité de la même manière.

Pour résumer mes observations sur le premier point que j'ai soulevé, je dirai que l'histoire ne donne aucunement raison à ceux qui croient nécessaire de maintenir la peine de mort. Ce qui sert de base à la loi criminelle, c'est l'idée de vengeance, et l'on ne saurait atteindre aucun but conforme à l'esprit de la

civilisation en se basant sur la vengeance. Afin de trouver un moyen rationel de justifier le maintien de cette peine on a pris pour admis qu'elle prévient le crime, pendant que l'histoire est là pour démontrer qu'il n'en est pas ainsi, et que la peine de mort a cessé d'être appliquée pour la raison qu'elle ne servait pas du tout à empêcher la perpétration des crimes relativement légers, en prévision de laquelle elle avait été imposée en Angleterre au dix-huitième siècle. On voit qu'en dépit de la peine de mort les crimes et les actes de cruauté étaient devenus si nombreux qu'on a dû l'abolir pour cette raison. Elle ne s'applique plus aujourd'hui qu'à l'homicide et nous soutenons maintenant qu'on devrait cesser d'y avoir recours. Il était peut-être naturel que, par rapport à ce crime, elle fût maintenue un peu plus longtemps que par rapport aux autres, mais elle est destinée à disparaître même quant à celui-là. Ceux qui n'ont pas étudié la question à fond s'imaginent encore que la peine de mort a jusqu'à un certain point un effet préventif, et l'on pourrait dire qu'il en est ainsi, en effet, puisque nous la laissons subsister; mais tenant compte que, d'après l'histoire, on a fini par la considérer comme un châtiment de cette nature par rapport au meurtre seulement, poursuivons l'argumentation dans le domaine scientifique, et consultons ceux qui ont examiné la question à ce point de vue.

Nous devrions en toute justice, il me semble, solliciter le concours des criminalistes et des anthropologistes dans la rédaction de notre code criminel. Il y a au Canada, j'en suis sûr, des gens très au courant de la criminalité qui pourraient présenter au Parlement de puissants arguments contre la peine de mort, et il est regrettable que nous ne recherchions pas leurs avis avant de rendre une loi pénale quelconque. En étudiant un peu plus les œuvres des criminalistes, nous serions portés à tarir la source des crimes, au lieu de tirer vengeance de leurs malheureux auteurs, après la commission de leur fautes.

Autrement dit, nous devrions nous préoccuper d'empêcher le meurtre plutôt que d'occire le meurtrier. Actuellement, nous n'intervenons qu'après le crime, lorsqu'il est trop tard. Il serait de notre devoir de rechercher une autre manière de trancher la question et de prévenir l'assassinat, ce qui ne me paraît pas impossible. Le code pénal du Canada, comme celui de toutes les autres nations, devrait instruire, au lieu de punir. Au sujet, je me permettrai de citer l'opinion de M. Boies, l'un des criminalistes contemporains. La voici:

> Il est évident que le droit et les Codes criminels sont des produits sporadiques de circonstances et de nécessités sociales d'autrefois, et qu'ils ne reposent pas sur une théorie ou un principe logiques, produits sans ordre, sans liaison et sans méthode. Lorsqu'un crime se commettait fréquemment et ennuyait la société, on édictait un châtiment dans l'espoir, dont la futilité a été démontrée, d'empêcher la perpétration par la crainte du châtiment. Les Codes criminels, tels qu'ils existent, sont, à la lumière de l'intelligence du vingtième siècle, un amas de peines plus ou moins atroces, irrationnelles, absurdes et inutiles. Ce sont des reliques de la lutte aveugle de la société contre les maux sociaux, reliques qui sont surtout utiles à titre d'antiquités qui doivent être recueillies dans des musées avec les poucettes, les brodequins, les chevalets et les roues de torture.

La cause du crime devrait influer directement sur le traitement dont le criminel est l'objet. Si le crime participe de la nature d'une maladie, comme plusieurs criminalistes l'affirment, il doit paraître absurde aux yeux de la députation de punir un individu parce qu'il est malade. Dans l'hypothèse où les criminalistes contemporains auraient raison de tomber d'accord sur les causes du crime, je soutiens qu'il serait aussi logique de notre part de conduire un cancéreux au tombeau dans l'intention de le guérir que de mener un assassin au gibet afin de prévenir le meurtre.

Arrêtons-nous un instant pour rechercher les causes de la criminalité. D'après les meilleurs auteurs modernes, les crimes proviennent de deux sources: l'atavisme et l'ambiance. Le premier ressemble à la semence, tandis que la seconde est la couche dans laquelle la semence est déposée. Lorsqu'un individu naît avec un faible, mental ou moral, et que nous créons un milieu qui est de nature à accroître cette tendance héréditaire, nous avons un criminel. Etant donné certaines circonstances, le crime est donc un résultat aussi inévitable que toute autre conséquence des lois de la nature. Une faiblesse atavique y conduit et le milieu propre à accentuer cette faiblesse produit le criminel. S'il en est ainsi nous sommes chargés d'un devoir formidable qui ne prend pas fin à l'échafaud, mais qui va beaucoup plus loin et vers autre chose que la peine de mort.

La conclusion générale de ceux qui, de nos jours, étudient ce problème, c'est qu'il est indispensable de traiter l'ensemble des maladies qui disposent au crime. Ils sont d'avis que nous devrions soigner les criminels comme nous soignons nos aliénés ou nos malades. A ce sujet, je citerai très brièvement deux ou trois auteurs. Boies dit:

> C'est un principe de l'anthropologie pénale qu'il faut enrayer l'atavisme pernicieux et améliorer l'ambiance corruptrice.

Marro, autre anthropologiste éminent, a constaté que 52 p. 100 de tous les crimes dont il s'est enquis étaient directement attribuables à l'hérédité. D'autres disent que de 50 à 72 p. 100 des crimes sont le résultat de causes antérieures à la naissance, et que le reste

est la conséquence d'une éducation défectueuse et d'une ambiance délétère dans le bas âge. Garofalo dit:

Cette transmission héréditaire du crime est établie par des preuves irréfutables. C'est une thèse d'anthropologie pénale que le crime est une maladie.

En supposant, du moins, pendant un instant, que ces auteurs n'ignorent pas jusqu'au premier mot du sujet qu'ils traitent, ne voyons-nous pas que nous nous berçons d'une vaine illusion lorsque nous croyons prévenir le crime au moyen de la peine de mort. Il n'y a pas et il ne saurait y avoir aucun rapport entre le crime et le châtiment. En effet, si le crime a pour cause une faiblesse innée, accentuée par le milieu, tous les dérivatifs de ce genre ne produiront aucun effet, pas plus que dans le cas d'une infirmité corporelle.

Qu'on me permette de citer quelques exemples pratiques qui tendront à confirmer ma thèse du point de vue théorique. Je rappellerai à la Chambre la plus fameuse enquête qui ait jamais eu lieu sur cette question—l'enquête dans l'affaire de Jonathan Edwards et de Max, le premier membre de la fameuse on infâme famille Jukes.

L'interrogatoire de 1,594 descendants de Jonathan Edwards a révélé qu'il y avait parmi eux 245 gradués de collèges, 13 présidents d'universités, 65 instituteurs et principaux d'écoles, 100 ministres du culte, 60 médecins, 75 officiers de l'armée, 60 écrivains de marque, 100 avocats, 30 juges et 80 titulaires de charges publiques, comme celles de sénateur, de gouverneur et du maire. Passons maintenant à Max, chef de la tristement célèbre famille des Duke. L'interrogatoire de ses descendants a révélé que 1,200 avaient été détenus dans des institutions pénitentiaires ou des maisons de bienfaisance, aucun d'eux n'ayant jamais rien accompli d'utile au bien public. A raison d'environ $1,000 chacun, ils avaient imposé à l'Etat la dépense de $1,250,000. L'enquête a aussi fait constater que 310 avaient, entre eux, passé 2,300 années dans les hospices des pauvres; que 300 étaient morts en bas âge; que 840 avaient été atteints de maladies honteuses; que 400 avaient été réduits à l'état de loques physiques par leur propre dépravation; que la famille comptait 50 prostituées, 7 assassins, 60 voleurs de profession et 130 sujets convaincus de crimes divers.

Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que ce cas suffise, à lui seul, pour établir ma démonstration; cependant, à ceux qui ne se sont peut-être pas donné la peine d'étudier la question, il devrait faire comprendre que c'est par cette méthode que les criminalistes en sont venus à la conclusion que la criminalité est, pour une large part, affaire d'hérédité et d'ambiance. Je préciserai davantage en donnant lecture de ce passage du compte rendu que le *Journal* d'Ottawa publiait hier soir de la double pendaison qui vient d'avoir lieu à London (Ont.):

[M. Irvine.]

De bonne heure, ce matin, le médecin de la prison a fait prendre un verre de whiskey et de la morphine aux deux condamnés afin, disait-il, "de les calmer et de leur donner du sang-froid". Il a répété que Topping avait la mentalité d'un enfant de quatre ans. Chez Murrell, a-t-il déclaré, les facultés intellectuelles sont normales, mais la conception morale est celle de l'enfant de quatre ans.

L'exécution de ces deux criminels exercera-t-elle une influence bienfaisante sur les autres individus qui, soit à London, soit à Ottawa, sont encore dans le même état que l'enfant au point de vue intellectuel et moral? Nullement, puisque les meurtriers se recrutent chez les sujets mentalement et moralement inférieurs. Je ne suppose pas qu'elle doive servir de leçon aux membres de la Chambre, car il ne se trouvera jamais d'assassin parmi nous, c'est chose bien certaine. Non, on pend des individus pour le bien des autres; or, ces autres personnes sont, de par l'insuffisance de leur développement moral et intellectuel, incapable de tirer profit de cette justice distributive. On perpétue donc une institution qui n'accomplit pas ce que l'on attend d'elle. Le bourreau muni de sa corde ne diffère nullement du médicastre d'autrefois qui traitait ses patients par l'emploi de paroles magiques. Il faut placer les criminels sous les soins de médecins et de psychiâtres, mais non les mettre entre les mains du bureau. Sachons régénérer au lieu de pendre. Ainsi que je disais au début de mes observations, notre ambition doit être de prévenir le meurtre et non de pendre les meurtriers; si l'on entend le prévenir, il sera besoin de faire aller plus loin que cela les mesures de précaution.

Les conclusions des criminalistes, on le voit, se trouvent confirmées par les faits d'occurence quotidienne. Lorsque le crime est attribuable à l'atavisme ou à l'ambiance, le châtiment ne peut avoir d'effet salutaire. L'histoire est là pour faire voir que la pendaison n'a point d'effet utile, et ce que l'on constate tous les jours est d'accord avec l'histoire. Certains actes criminels, on l'a vu, ne sont devenus plus fréquents après que l'on eut cessé de les rendre punissables de mort. Or, par le mobile l'homicide ne diffère point des autres crimes. La mise à mort doit avoir chez le voleur d'intention un effet aussi salutaire que chez qui nourrit des projets de meurtre, ce qui revient à dire qu'elle n'en a aucun. C'est ce que je tâcherai de démontrer en me reportant à d'autres sources. Pour l'instant, tournons nos regards vers d'autres pays où la peine capitale est abolie.

Prenons la Hollande comme exemple. Je fais choix de ce pays parce que sa population n'est guère moins nombreuse que la nôtre.

Depuis que la peine de mort y a été abolie, en 1870, les meurtres se sont graduellement faits moins nombreux, si bien que la statistique la plus récente que j'ai sous les yeux fait voir que ce crime se commet beaucoup plus rarement qu'autrefois. Il y a eu douze condamnations en 1894, neuf en 1897, et le nombre en est allé en diminuant jusqu'à 1902, année où il ne s'est prononcé que trois condamnations. La statistique canadienne que j'ai n'embrasse qu'un petit nombre d'année. Notre pays, on le sait, compte un peu plus d'habitants que la Hollande. En 1913, il y a eu au Canada vingt-trois condamnations pour meurtre; il y en a eu vingt-sept en 1914 et trente-quatre en 1915. La peine de mort, on le voit, n'a pas pour effet de diminuer le nombre des meurtres en notre pays. En Hollande, au contraire, l'homicide accuse une diminution. Je ne prétends pas que cette diminution soit attribuables à l'abolition de la peine capitale; certes, ce serait gâter mon argumentation que tirer une telle conclusion de la statistique. Ce que je soutiens, c'est que la pendaison n'exerce pas la moindre influence salutaire. Et je m'appuie sur la statistique pour faire voir que l'abolition de la peine capitale ne tend pas à la propagation de l'homicide. La Hollande s'accommode fort bien de l'abolition de la peine de mort; en réalité, elle est en meilleure situation que le Canada.

Je cherche à démontrer que la pendaison ne sert point de leçon au meurtirer d'intention. Qu'il me soit donc permis d'emprunter à un volume sur la peine capitale le passage suivant, où se trouve relaté un fait saisissant qui vient à l'appui de mon raisonnement:

Le 21 juin 1877, dix individus étaient pendus à Philadelphie pour avoir comploté des meurtres. Le *Herald* de New-York prédisait l'effet salutaire que cette terrible leçon devait avoir. "On peut être certain", proclamait-il, "que l'impitoyable rigueur de la loi empêchera les plus méchants de suivre l'exemple de ces criminels."

Cependant, la nuit qui suivit l'exécution deux des témoins au procès furent assassinés et avant le 5 juillet cinq des accusateurs avaient subi le même sort.

Quoiqu'en pensent les honorables députés, il est évident pour moi que la pendaison n'a pas eu d'effet préventif contre le meurtre dans ce cas-là. Ceux qui avaient des instincts criminels ont poursuivi leur programme, en dépit de la peine de mort.

Examinons un instant, si vous voulez bien, le dernier meurtre commis au Canada. J'ignore la nom du meurtrier, mais considérons ses mobiles. Croyez-vous qu'avant son crime il se soit arrêté à songer à la potence? Si oui, cette pensée ne l'a pas détourné de ses desseins criminels puisqu'il y a donné suite. Supposons qu'il n'ait pas pensé au gibet. Eh bien! dans ce cas-là encore, la crainte de la peine capitale ne l'a pas dissuadé puisqu'il a mis son projet à exécution. Il existe un fait frappant.

Voici un autre exemple singulier. Le révérend T. T. Roberts, ministre du culte en Angleterre, a assisté cent soixante-sept meurtriers dont cent soixante et un lui ont déclaré qu'ils avaient déjà été témoins d'exécutions. Laissez-moi vous citer une autre autorité plus moderne. Je vais porter à votre connaissance un court extrait de la déclaration du directeur de la prison de Sing-Sing qui a rempli ces fonctions durant vingt ans et est très bien renseigné sur la psychologie des criminels. Je voudrais même que mes collègues demandent à ce sujet l'opinion du surintendant de nos pénitenciers, l'un des plus capables peut-être de ceux qui, au Canada, puissent occuper cette position. Je crois que vous verrez qu'il n'est pas en faveur de la peine capitale, parce qu'il connaît les criminels et le crime. Il eût été bon peut-être de discuter ce sujet avec lui avant d'aborder ce débat. Mais voyons ce que dit le directeur de Sing-Sing

La nécessité sociale est la seule excuse de la peine capitale. Cette nécessité n'existe pas parce que les statistiques montrent que la peine capitale ne diminue pas le nombre des homicides en proportion de la population.

Par conséquent, la peine de mort devrait être abolie parce que dans les rares cas où elle est appliquée, c'est un acte futile, cruel et brutal. Cette expression "rares cas" est importante en ce qui concerne les Etats-Unis. Warder Lawes fait voir que dans ce pays sur chaque quatre-vingt-cinq meurtriers il n'y en a qu'un de condamné à mort. L'assassin pense rarement...

Voici une autre chose qu'il ne faut pas oublier au sujet de la psychologie des criminels.

L'assassin pense rarement à la peine dont son crime est punissable. Dans les cas exceptionnels où il songe aux conséquences de son acte il se croit presque sûr d'être du nombre des quatre-vingt-quatre qui échappent à l'échafaud.

Telle est l'opinion du directeur de Sing-Sing. Ces faits prouvent tous que la peine capitale n'a aucun effet préventif et la science nous apprend, comme je l'ai indiqué, que c'est parce que la peine de mort ne touche nullement aux causes du crime. Ces faits nous prouvent également que cette manière de traiter les criminels est barbare et répugne à la raison. Certains ont essayé de démontrer que l'abolition de la peine capitale réduirait la criminalité. Ils prétendent naturellement, que les criminels sont plus nombreux dans les pays où les châtiments sont plus rigoureux, et ils prouvent par des statistiques que dans les pays où la peine de mort a été abolie le crime a diminué. Ils montrent le pouvoir de suggestion sur un homme faible qui est poussé au meurtre. Ils insistent sur le fait que même l'Etat en mettant fin aux jours d'un homme détruit le caractère sacré de la vie. Il en est qui soutiennent que lorsque certains criminels comprennent qu'ils luttent pour sauver leur

tête menacée de l'échafaud, ils deviennent des sortes de héros, ce qui est loin de leur déplaire. C'est un intéressant sujet d'enquête, mais je passerai outre parce que je ne tiens pas à prouver que la peine capitale augmente la criminalité. En réalité, je ne le pense pas. Elle ne l'augmente pas plus qu'elle ne la diminue, et c'est ce que je veux établir. Ce n'est nullement le criminel qu'elle concerne mais nous-mêmes. Cela est clair, je crois.

Pour démontrer mon point plus nettement, je vais vous donner quelques statistiques que j'ai eues des Etats-Unis. J'ai écrit au procureur général de chaque état en lui soumettant certaines questions. Je ne vous retiendrai pas par la lecture de toutes les réponses. Je me contenterai de vous lire les questions:

Quelle est la peine décrétée par la loi dans votre état pour le meurtre prémédité?

En cas de condamnation de mort, quel est le mode d'exécution? S'il y a peine capitale, a-t-elle toujours été loi dans votre état? Sinon, quand le changement a-t-il eu lieu et trouvez-vous que cette modification a été pour le mieux ou nom? Si la peine de mort n'existe pas, depuis quand cette loi est-elle en vigueur?

Croyez-vous que l'effet de la loi actuelle a été d'augmenter ou diminuer le crime dans votre état?

Pensez-vous que la loi actuelle a eu pour conséquence d'accroître ou de réduire la probabilité de la condamnation dans les cas où ce crime a été commis?

S'il n'y a pas de peine de mort, le prisonnier travaille-t-il suffisamment pour acquitter le coût de son entretien en prison?

Existe-t-il quelque disposition relative au dédommagement de la famille du prisonnier?

Je ne citerai qu'une réponse ou deux à ces questions, pour prouver que le mode de punition n'a aucune influence sur le chiffre de la criminalité. Le procureur-général du Nébraska dit qu'à son sens la punition n'influence aucunement sur la criminalité, et elle n'a pas plus d'effet dans l'Orégon, selon l'opinion du procureur-général. Je citerai maintenant le secrétaire d'Etat du Maine:

Mon opinion personnelle, c'est que la sentence de port ou l'emprisonnement à vie n'ont aucun effet sensible sur l'augmentation ou la diminution du nombre de crimes. Je ne crois pas que le meurtrier songe à la peine à laquelle il s'expose en commettant son crime. Il s'attend invariablement à échapper à toute punition.

Voilà l'opinion des gens de ces divers états. Dans quelques-uns de ces états, on a la peine capitale, dans d'autres c'est le jury qui en décide, cependant qu'ailleurs, cette peine capitale a été abolie, et partout l'on crois que la peine capitale, ou l'emprisonnement à vie, à la discrétion ou non du jury n'influe eu rien sur le nombre de crimes. Je crois donc raisonnable de déduire de l'expérience de l'histoire, du point de vue scientifique, et du témoignage de nos contemporains qui ont affaire à la classe criminelle, que le mode de punition n'a aucun effet sur le criminel.

L'hon. M. MARCIL: Puis-je poser deux questions à mon honorable ami? Pourrait-il me citer l'opinion d'un seul procureur général en Canada qui soit favorable à l'abolition de la peine de mort dans le cas de meurtre? Et nous donnerait-il aussi la statistique des meurtres commis par des étrangers en Canada?

M. IRVINE: Quant à la première question, je n'ai pas consulté les procureurs généraux du Canada en la matière, car j'ai pensé qu'ils ne seraient pas très disposés à faire connaître leurs vues s'ils avaient su que je devais préconiser l'abolition de la peine capitale. En ce qui concerne la seconde question, je n'ai aucune donnée relative à la nationalité des gens qui commettent des crimes dans le pays; d'ailleurs, je ne sache pas que cela ait rien à faire à la discussion. Peu m'importe qui commet le crime, que ce soit un Hottentot, un Anglais ou un Canadien; cela ne change rien à l'argument. Il est vrai que les influences héréditaires auxquelles les gens de certains pays sont sujets les prédisposent plus facilement au crime dans certains milieux, mais je ne sache pas que cela puisse compter dans le présent débat.

L'hon. M. MARCIL: Puis-je poser une autre question? Mon honorable ami placerait-il le détrousseur ou le voleur de banque dans la même catégorie que ceux qui souffrent de maladie mentale?

M. IRVINE: Très certainement. Si nous n'avons pas volé de banque, c'est que nous ne souffrions pas de cette maladie; si nous avions les mêmes faiblesses que ces gens qui volent les banques, nous serions là maintenant, je ne sache pas que nous ayons aucun mérite du fait que nous n'avons pas cette maladie. Je ne crois pas que ces gens l'ait choisie; elle vient des influences héréditaires et de leur milieu, et ils sont maintenant les victimes tant du passé que du présent. Si nous n'avons pas de meilleure manière de traiter ces gens qu'en leur mettant une corde au cou, alors nous sommes encore plus misérables qu'eux. Voilà franchement ce que j'en pense.

L'hon. M. MARCIL: Qu'on me permette une autre question, et ce sera tout. Dans le cas où un homme qui subit une sentence à vie commettrait un meurtre au pénitencier, que ferait mon honorable ami dans de telles circonstances? C'est ce qui est arrivé à Montréal, après un intervalle de vingt ans sans une seule exécution.

M. IRVINE: Si mon honorable ami me permet de rédiger le Code ainsi que je le désirerais, je pourvoirai à un tel cas. Que cet homme soit en prison ou non au moment

où il commet le crime, il est ni plus ni moins qu'un meurtrier, et je crois que si tout d'abord on l'eut traité ainsi qu'on eut dû le faire, il serait dans un asile d'aliénés. Lorsque nous traiterons les criminels ainsi qu'il le faudrait faire, nous ne nous contenterons pas de les jeter en prison, mais les ferons examiner par des médecins experts, des psychiâtres, et nous les enverrons dans un endroit approprié. Je crois que ce n'est pas ce qui avait été fait dans le cas mentionné par mon honorable ami.

Je désirerais mettre amicalement au défi le ministre de la Justice (M. Lapointe) et les honorable députés qui pourraient s'opposer à cet argument, et voici: je crois qu'en justice pour le Canada, ainsi que le Parlement, si notre nation doit continuer à poser en vengeresse du sang, à l'égard des criminels, il ne devrait pas y avoir le moindre doute sur l'efficacité du système comme agent de civilisation, qui est sa raison d'être. Je demanderais au ministre de la Justice, s'il s'oppose à cet argument, de produire les preuves,—non pas une simple opinion, mais les preuves,—que la peine capitale a empêchée un seul criminel de commettre le crime. Je veux cette preuve. Je ne me contenterai pas d'une simple confiance en l'efficacité de cette institution barbare. C'est grâce seulement à une preuve absolue que le Canada peut être excusé de maintenir la peine de mort et jouer le rôle de bourreau.

M. PUTNAM: Pour arriver à ce qui sem-être une preuve l'honorable député concéderait-il que la suppression de tout châtiment ferait accroître le nombre des meutres?

M. IRVINE: Je ne le crois pas. A mon sens la punition n'a aucun rapport au crime; voilà précisément ce que j'essaie de démontrer. Mais il n'en faut pas conclure qu'il faille laisser tous les criminels en liberté. La société doit être protégée. Toutefois je maintiens que nous devons employer une autre méthode de traitement à l'endroit du criminel: l'idée de punition ne doit pas y entrer nécessairement.

Quel est le but commun de notre Code criminel aujourd'hui. En un mot, nous l'employons pour la protection de la société. Voilà notre objet; voilà l'objet du Code criminel. Or quand nous mettons à mort le meurtrier nous protégeons certainement la société contre ce dernier: il ne commettra plus de meurtre, en ce monde du moins. Sous ce rapport la méthode actuelle accomplit quelque chose; mais c'est bien tout ce qu'elle accomplit. Alors nous devons nous demander: Existe-t-il une autre méthode qui sera tout aussi efficace, mais qui n'outragera pas nos sensibilités morales comme le fait la méthode actuelle et qui inculquera quand même, de plus en plus, à la population l'idée du caractère sacré de la vie? Je crois que cette autre méthode existe, et c'est l'emprisonnement à perpétuité. Je suis convaincu que le régime de l'emprisonnement à perpétuité protégera mieux et plus la société. Grâce à lui la société sera tout aussi à l'abri du criminel, quant à l'occasion de commettre le meurtre, que s'il est pendu; mais plus que cela ce régime protégera l'individu lui-même contre la société. De fait la société existe pour l'individu. Pourtant sous le régime actuel l'individu est souvent la victime de la société qui le punit, bien qu'il soit innocent. On m'a fait tenir, de sources dignes de foi, un nombre de cas où des individus innocents ont été condamnés en Canada; mais je n'en vais mentionner qu'un seul qui suffira, j'espère, pour établir ce que je veux démontrer. Je veux parler d'un procès qui eut lieu dans ma ville de Calgary, voilà quelque temps. Pas n'est besoin de nommer la victime à moins qu'on ne l'exige. L'homme, accusé de meurtre, subit son procès, fut jugé coupable à être pendu à telle date. Le condamné était pauvre; et à mesure que le moment de l'exécution approchait les gens commencèrent à s'inquiéter,—ce qui arrive toujours, du reste, quand on sait qu'à six heures le lendemain matin quelqu'un va être pendu. Tout homme et toute femme qui a tant soit peu d'indignation doit se sentir mal à l'aise à mesure qu'approche le moment de la pendaison. Donc les gens de Calgary commencèrent à s'inquiéter au sujet de ce condamné: ils se demandaient s'il avait subi un procès impartial. Les anciens soldats firent vivement une collecte pour solder les frais d'un appel. L'appel eut lieu, suivi d'un nouveau procès et la sentence fut infirmée. Or si le premier jugement était fondé il y a aujourd'hui un meurtrier qui parcourt l'Alberta en liberté et qui attend l'occasion de tuer un autre homme. Mais si l'accusé était innocent de ce crime il a échappé à la potence non pas à cause de son innocence, mais grâce au dévouement actif de ses anciens camarades de l'armée. Voilà qui prouve suffisamment, ce me semble, la possibilité d'erreur. A coup sûr il y eu erreur dans l'un ou l'autre de ces procès; peu importe lequel.

Je tiens à souligner ce fait: il est difficile d'obtenir des condamnations parce que les jurés, les juges et le public ont horreur d'imposer la peine de mort. Vous conviendrez avec moi, je pense, que l'opinion publique

du Canada n'approuve pas cette méthode de punition; en conséquence il est fort possible qu'un nombre de meurtriers sont en liberté et partant que la société n'est pas protégée. Par contre si nous adoptions le régime de l'emprisonnement à vie les condamnations seraient plus faciles à obtenir et la société serait mieux protégée qu'elle ne l'est sous le régime actuel.

J'insiste sur ceci: l'adoption du régime de l'emprisonnement à perpétuité protégerait l'individu, dans une certaine mesure, contre les erreurs possibles en tous temps. A l'heure qu'il est l'innocent peut être pendu et le coupable laissé en liberté. L'emprisonnement à vie protégerait mieux la société parce que les condamnations seront plus fréquentes et les criminels ne se promèneront pas en liberté. Je désire citetr quelques paroles du gouverneur du Wisconsin, non pas le gouverneur actuel, soit dit en passant. Voici ce qu'il dit dans une lettre à John Bright:

Le mauvais effet des exécutions publiques, l'aversion prononcée de beaucoup de gens pour la suppression de la vie qui fait qu'il est presque impossible de trouver des jurés parmi les hommes au-dessus de la moyenne de l'intelligence, la possibilité d'infliger cette peine à un innocent, sans espoir de pardon, et la disposition des tribunaux et des jurys à ne pas condamner de peur d'atteindre un innocent, tout cela m'a convaincu qu'on devrait abolir cette relique des temps barbares.

Le gouverneur du Michigan dit:

Avant l'abolition de la peine de mort, les meurtres n'étaient pas rares, mais les condamnations l'étaient. On a fini par croire qu'il était impossible de trouver un jury pour condamner un accusé. Il n'y a pas de doute que l'opinion publique approuve la loi actuellement et qu'elle est opposée au rétablissement de la peine de mort. La condamnation et la punition sont maintenant beaucoup plus certaines qu'avant le changement de la loi.

Voici ce que dit John Bright:

Si, en pendant un homme en public dans les circonstances auxquelles nous sommes si habitués dans ce pays, on détourne un tant soit peu du crime par la nature répugnante de la peine, j'ose prétendre qu'on affaiblit d'autant, que dis-je, beaucoup plus cette autre grande sécurité qui vient du respect de la vie humaine.

Robespierre s'est exprimé dans les termes suivants:

Le législateur qui préfère la mort ou la peine atroce aux autres méthodes moins violentes qui sont à sa disposition, outrage la délicatesse publique, violente la morale des gens qu'il gouverne, comme un maître inexpérimenté qui, par l'usage fréquent de cruels châtiments, brutalise et dégrade l'âme de son élève, parce qu'il affaiblit et épuise les ressources de l'autorité en les appliquant avec trop de violence.

C'est pourquoi je prétends, monsieur l'Orateur, qu'on devrait substituer l'emprisonnement perpétuel à la peine de mort. Cela serait préférable pour le criminel, car cela lui éviterait de souffrir entre les mains de la société, et cela protégerait aussi beaucoup la société.

[M. Irvine.]

Qu'on me permette de citer en passant un certain nombre de pays qui ont aboli la peine de mort. J'ai signalé que la Hollande l'avait abolie en 1870. La Belgique n'a plus d'exécutions depuis 1862, la Norvège depuis 1870 et je crois que la peine capitale y a été abolie en 1902. La Suède a pratiquement cessé et le Danemark n'en a plus du tout depuis longtemps. La Suisse a aboli la peine capitale en 1864, le Portugal en 1867 et l'Italie en 1899. Aux Etats-Unis, la peine capitale n'existe plus dans le Michigan depuis 1847, dans le Rhode-Island depuis 1852, dans le Wisconsin depuis 1853; dans le Maine depuis 1887 et dans le Kansas depuis 1907. Ces pays sont aussi bien protégés que nous et peut-être même mieux, parce que l'abolition de la peine capitale protège en même temps la sensibilité des gens. Ma thèse est complètement prouvée, si nous disons que ces pays sont aussi bien protégés que nous. J'estime qu'il est inutile et mauvais pour nous de conserver cette méthode inhumaine et irraisonnable comme mesure de protection, lorsque les faits prouvent que la société peut être protégée tout aussi bien par une méthode moins préjudiciable à la moralité de la nation. Je demande donc qu'on abroge la loi actuelle et qu'on y substitue la mesure que j'ai présentée.

Je répète: c'est dans notre propre intérêt que j'adresse cette demande; ce n'est pas dans l'intérêt seulement du criminel mais dans l'intérêt aussi du public en général. Aujourd'hui avec nos journaux et la façon dont on développe l'imagination, la pendaison est plus publique qu'elle ne l'était aux jours de John Bright et de Robespierre.

Mes honorables collègues voudront bien me pardonner si je leurs lis le compte-rendu qu'ont donné les journaux d'une exécution qui a eu lieu, la semaine dernière, à Montréal. D'après moi, c'est un service que rend l'auteur en scandalisant le public à qui il fait reconnaître les effets de cette loi qu'il approuve, sinon ouvertement, du moins tacitement. Le titre de cet article est imprimé en gros caractères:

ADIEU POUR TOUJOURS

Telles furent les dernières paroles de Wilfrid St-Onge sur l'échafaud.

Le jeune meurtrier a expié son crime à la prison de Bordeaux à 7 h. 49 ce matin.

Au moment où on lui recouvrait la tête du bonnet, il a dit: "Je demande pardon à Dieu du mal que j'ai fait."

Il est dit ensuite:

Le meurtrier Wilfrid St-Onge a expié son crime ce matin à 7 h. 49 à la prison de Bordeaux, quand le bourreau Ellis a manœuvré le levier qui l'a jeté dans l'éternité. Et jusqu'au coucher du soleil, ce soir, pendra à la tour de la prison le drapeau noir annonçant au monde que justice a été faite.

Ce fut une des exécutions les mieux réussies qui aient jamais eu lieu dans la province de Québec. Pas une anicroche n'a dérangé les mouvements si souvent exécutés par les autorités qu'une difficulté n'était guère probable. Il y avait quelque chose de solennel, et, dans les corridors aux murs blanchis, une atmosphère qui rappelait aux personnes présentes la majesté de la loi.

Dans les cellules voisines, à quelques pieds seulement du sinistre échafaud où le condamné à mort ne monte qu'une fois, sont trois autres prisonniers attendant l'appel vers l'inconnu.

Ici se trouve toute la description d'une exécution, puis l'article continue:

Pendant ce temps-là, dans la rotonde de la prison, s'est formée une solennelle procession. Deux représentants du tribunal ouvrent la marche, revêtus de la toge noire et du chapeau plat orné de crêpe mélangé de rouge, et portant les attributs de la justice. Ensuite, vient le shérif Lemieux, habillé de violet, le gouverneur Séguin en uniforme et les personnages qui plus tard doivent rendre le verdict du coroner. Ils s'engagent rapidement et silencieusement dans l'escalier étroit qui conduit aux cellules des condamnés à mort. Là se trouve le Père Lessard qui prie. Puis le bourreau Ellis, en habit noir, veille à ce que tout soit en état. St-Onge est prêt. Précédé de deux gardiens, il sort de sa cellule et pendant les quelques secondes qu'il lui faut pour arriver à l'échafaud—environ onze pas—il dit en français: "Bonjour et merci." Puis levant sa main comme pour saluer: Adieu pour toujours.

Il se place sur la trappe et, pendant que le bourreau le couvre du terrible bonnet noir, il dit d'une voix assurée: "Je demande pardon à Dieu de tout le mal que j'ai pu commettre."

Et il commence à réciter son Notre Père au moment où le nœud coulant—fait d'une corde de manille de trois quarts de pouce—lui est passé autour du cou et qu'on ligote ses pieds et ses mains. Vient le bruit d'une chute, un profond soupir et Wilfrid St-Onge est allé comparaître devant son Créateur.

Puis vient une note pour faire ressortir les traits principaux de l'exécution.

Le R. P. Lessard a réclamé le corps immédiatement après l'exécution. Cela signifie que St-Onge sera enterré en terrain non consacré. Les lois de l'Eglise défendent son inhumation en terrain consacré et, si le corps n'avait pas été réclamé, il aurait été enterré dans la cour de la prison.

Avant l'exécution, tous les prisonniers avait été enfermés dans leurs cellules. Les deux premiers à sortir furent ceux qui avaient été désignés pour porter le cadavre à la morgue.

On se sert d'une corde neuve pour chaque pendaison. Celle qui a servi aujourd'hui était de manille blanche, trois quarts de pouce et très forte. On l'a ensuite coupée en morceaux qui ont été distribués aux amateurs de souvenirs.

Le bourreau Ellis dit qu'avec un homme du poids de St-Onge, une chute de plus que sept pieds et demi aurait séparé la tête du tronc. Il calcule que l'action de la pesanteur au moment où la corde se raidit représente 1,200 livres.

Le jury du coroner était formé comme d'habitude. La preuve comprenait la lecture du jugement de la cour d'assises, la déclaration du gouverneur Séguin disant que le cadavre était bien celui de St-Onge et le certificat du médecin à l'effet que la strangulation avait été la cause de la mort. Les sept membres du jury étaient: John Phillips, Douglas, R. Phillips, John B. Phillips, Emile Benoît, Maurice Gendron, Louis Francœur et James R. Watson.

Parmi les personnes présentes se trouvait un individu qui avait assisté à vingt exécutions. On raconte de lui que lorsqu'il a vu une exécution pour la première fois il s'est acheté une cravate noire et y a peint une barre rouge après l'exécution. Il a continué chaque fois et, hier, il pouvait peindre sa vingt et unième barre rouge.

Cela est extrait du *Herald* de Montréal. Avec une publicité de ce genre et grâce à notre imagination, les exécutions sont aussi publiques aujourd'hui qu'elles l'étaient au XVIII siècle. Je remercie le journaliste d'avoir si bien décrit au peuple du Canada cette chose que nos lois sanctionnent à cause de notre indolence et je compte que ceux qui ont souffert intérieurement en lisant cette macabre description sauront prendre les moyens pour qu'aucun reporter ne puisse jamais renouveler cet exploit dans l'histoire du Canada.

Permettez-moi de parler un moment de l'argument en faveur de l'opinion publique Je ne retarderai pas les travaux de la Chambre en allant au fond de la question, mais je me contenterai de citer les nombreuses résolutions que j'ai reçues d'unions ouvrières, de sociétés théosophiques, de la Société des Amis et d'organisations féminines qui, toutes, demandent la suppression de la peine capitale. Un mot aussi au sujet des journaux. Des publications comme Social Welfare, le *Citizen* d'Ottawa, *Christian Science Monitor, The New Statesman* et ainsi de suite, déclarent que le moment est venu d'abolir la peine capitale. Permettez-moi de vous montrer une pétition signée de milliers de noms de personnes habitant toutes les régions du Canada et demandant l'abolition de la peine capitale.

Pour terminer permettez-moi de dire qu'on peut attendre de ceux qui croient encore, malgré leur manque de preuves, que la peine capitale empêche le crime, un argument dans le genre de celui qu'avançait lord Ellenborough devant la Chambre des Lords, en 1823. On cherchait à abolir la peine capitale comme punition du vol car, à cette époque, on pendait un homme pour le vol de cinq shillings. Quand le projet de loi fut discuté lord Ellenborough, qui s'y opposait, dit:

Vos Seigneuries hésiteront avant de donner leur assentiment à une mesure aussi pleine de danger pour la sécurité de la propriété. Les juges sont unanimes pour déclarer que l'expédition de la justice et la sécurité publique demandent qu'on ne supprime pas la peine capitale de cette partie de la loi criminelle. Messieurs, si nous laissons adopter ce projet de loi, nous n'aurons plus aucune sécurité.

L'histoire a prouvé subséquemment que le noble lord se trompait. J'ose espérer que personne ici ne voudra se ranger à son avis.

On me permettra de me résumer brièvement. L'histoire rattache la source des motifs de la peine de mort à l'instinct sauvage de représailles et de vengeance; nul ne peut défendre notre Code criminel en se basant

sur son inspiration certaine; la sanction rationnelle que nos sentiments humanitaires nous ont forcé à trouver pour justifier cette barbare coutume de l'exécution, c'est-à-dire la théorie qu'elle empêche le crime, est réduite à néant par les preuves de la science comme par les faits. Nous avons les preuves que la société peut être mieux protégée par l'emprisonnement à perpétuité; que cette méthode soustrairait aussi l'esprit public à l'influence démoralisatrice de la peine de mort et j'ai fait voir que l'opinion publique est préparée au changement proposé dans ce projet de loi.

C'est sur ces arguments que repose ma plaidoirie. Le sort du projet de loi dépendra de ce que nous subirons simplement l'empire d'une coutume qui ne saurait être défendue au point de vue historique, scientifique, moral ou pratique, ou de ce que la Chambre saura prendre une décision digne de la haute intelligence humanitaire qu'elle doit certainement posséder.

Les lois adoptées sont les indices du progrès national. La décision de la Chambre touchant cette mesure indiquera au monde le progrès moral et intellectuel du pays. Grâce à notre vote, nous allons indiquer à quelle période nous sommes dans notre évolution.

M. MERCIER (Westmount-Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, si pour prononcer un jugement dans cette question on se transporte sur la triste scène où un condamné doit payer sa dette à la société, certes notre âme en sera émue et la certitude de notre jugement amoindrie. Notre pitié, touchée au suprême degré, nous forcera à dire: "Que la peine de mort est dure à subir! Quel déshonneur pour un homme et sa famille! Le bagne à perpétuité devrait être suffisant et bien préférable. Nos législateurs devraient rayer cette peine de notre Code criminel. Mais d'un autre côté, monsieur l'Orateur, immédiatement après avoir quitté le lieu du supplice, notre esprit et notre jugement se retrouvent en présence des intérêts supérieurs de la société. On comprend alors que la nation demande au législateur autant sinon plus de garanties que dans le passé pour sa protection.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que la peine de mort est une de ces garanties que le législateur doit à la société et que cette peine devra demeurer inscrite dans le Code comme la sanction des crimes qu'elle punit encore aujourd'hui. Il est remarquable que les réformateurs se font de plus en plus nombreux. Il faudrait transformer tout ce qui existe. Notre constitution, sur plus d'un point, est trouvée en faute. Nos lois sont trop sévères. Les sports et les amusements populaires ont perdu tout pain et doivent être continuellement examinés et réglementés. Néanmoins, le bon sens nous invite, dans cette difficile période d'après-guerre, de faire usage de toutes les libertés publiques et parlementaires que la Providence nous a dispensées. L'heure n'est pas venue, suivant mon humble opinion, de réformer les principes fondamentaux de la constitution canadienne et les lois qui sont en vigueur et qui ont survécu jusqu'en 1924.

Monsieur l'Orateur, comme représentants du peuple nous devons faire tout en notre pouvoir pour que ces principes constitutionnels demeurent tels qu'ils sont dans leur intégralité. Toute âme inquiète dans le pays demande le maintien de la peine capitale, et voici pour quelles raisons: Avec les principaux juristes qui ont étudié à fond cette question, cette proposition du droit de punir et de la peine de mort, nous disons: "La peine de mort est d'abord utile, puis légitime". Elle est nécessaire, assurément, pour empêcher toute récidive de la part de l'expiateur.. Ne frappe-t-elle pas de terreur au suprême degré quiconque ose y penser? Aucune autre punition de notre code criminel ne peut lui être comparée.

Nous comprenons que les partisans de l'abolition de la peine capitale prétendent: que les bandits, les criminels, ne craignent pas de monter à l'échafaud; que le déshonneur de toute une vie passée au bagne et travaux forcés leur sont infiniment plus terribles. A ces prétentions, monsieur l'Orateur, nous répondons: vous, partisans de l'abolition de la peine de mort, entrez dans le premier pénitencier que vous trouverez sur votre route. Proposez aux condamnés à mort d'échapper le supplice qui les attend contre toute autre peine du statut Offrez en outre aux autres détenus condamnés à toute autre peine, d'échanger cette peine, tant sévère soit-elle, contre l'échafaud. Le condamné à mort vous ouvrira les bras, et les prisonniers condamnés à perpétuité reculeront d'effroi en vous lançant leurs malédictions, prétendant que vous n'avez pas le droit de changer leur condamnation.

J'ajouterai, sous les dehors de l'humanité, de la pitié et de la compassion, essayez d'envoyer à l'échafaud un forçat condamné aux travaux forcés à perpétuité, immédiatement l'indignation populaire se soulèvera à grands cris contre cette fantaisie.

Monsieur l'Orateur, le zèle que déploient l'auteur de ce bill, et les adversaires de la peine de mort, pour en demander l'abolition démontre la réelle terreur qu'elle inspire, et

si cette terreur paraît si profonde dans le cœur de ceux qui n'en sont pas menacés, en vérité c'est ridicule de prétendre qu'elle soit légère ou minime dans l'âme des criminels qui directement le sont. Partant, elle est utile à la société.

De plus, tout citoyen dans ces temps de rapine que nous traversons par nos villes et nos campagnes, verrait avec crainte l'abolition de la peine de mort et désapprouverait hautement nos actes si nous laissions adopter le bill actuellement devant cette Chambre. Tous les députés de cette Chambre le savent, de nos jours on tue pour vingt sous; l'agriculteur et le commerçant, les commis de banque et les messagers sont volés sans merci, et s'ils résistent, ils sont abattus sans pitié.

La jalousie et les passions effrénées sont aussi des causes de crimes. La peine de mort, si antique et si terrible soit-elle, est encore le meilleur frein qui soit utile à la société pour éviter en majeure partie ces crime,s et lui assurer ainsi la protection qu'elle attend du législateur.

Charles Lucas, juriste français du XIXe siècle et un adversaire de la peine de mort, dans son livre intitulé "Du système pénal et du système répressif en général et de la peine de mort en particulier", dit:

> Toutes les institutions politiques ont pour but non pas d'inventer, non pas de créer le droit de commander, car ce droit préexiste dans la supériorité relative; non point de fonder le devoir d'obéir, car ce devoir préexiste dans l'infériorité relative; mais de découvrir le droit où il est, et de le porter à son rang.
>
> C'est à l'esprit le plus élevé, c'est à la plus haute raison qu'il appartient de reconnaître quels sont les devoirs essentiels au maintien de l'ordre social. Cet être, unique ou multiple, n'importe, on le nomme législateur. Le droit de commander, il l'a, il en a la mission.

Monsieur l'Orateur, n'est-il pas vrai que le législateur doit nécessairement protéger la société, les individus qui respectent ses ordres et prennent les précautions qu'il leur a enseignées? Le coupable doit s'attendre à subir la conséquence nécessaire de sa faute. C'est la punition en perspective. Nous ne prétendons pas, monsieur l'Orateur, que cette punition doit être seulement subie par le coupable pour le réformer. Mais d'autre part, nous insistons pour dire que cette punition est infligée dans le but du maintient de la paix publique, du bon ordre, de la morale et du respect des lois et règlements, pierre angulaire de nos relations sociales.

L'intervention du législateur est légitime, absolument nécessaire. Il a le droit de commander et d'exiger obéissance. Il a le droit de punir. Il punit pour empêcher la répétition de délits semblables à celui qui vient d'être commis. Ses actes sont au bénéfice de l'ordre extérieur et, nous paraît-il, c'est là sa mission sociale. Et d'ailleurs, que l'homme s'attend à expier ses crimes, ce n'est que juste et légitime. Cependant, nous admettons que le législateur a droit sur le délinquant qu'autant qu'il y a faute morale de sa part, et dans la proportion de cette faute.

Notre passage dans la vie, nos relations avec nos semblables démontrent que tout individu a des devoirs à remplir envers Dieu, à l'égard de ses semblables, vis-à-vis lui-même. Seuls ses devoirs envers ses semblables tombent sous la protection de la loi pénale. La conclusion logique de la punition des délits qu'il commet envers ses semblables est que le législateur doit considérer la pénalité, non pas au degré de perversité morale du délit, mais à la nécessité de la répression. L'homicide ne peut être reconnu si tous les hommes bien pensants veulent que le temple de la société reste debout, et désirent que les libertés humaines et constitutionnelles dont nous jouissons actuellement demeurent à jamais.

La répression, monsieur l'Orateur, dans notre humble opinion, c'est que le coupable paie de sa vie si, consciemment et sans circonstances atténuantes aux yeux de la justice inviolable, il a pris la vie d'un de ses semblables qui, comme lui, vivait naguère en paix au pays, et avait droit de vivre à raison d'un bienfait inestimable de son Créateur. L'intervention du législateur est alors nécessaire; la peine de mort qu'il impose est légitime. Il y a eu faute morale et le coupable est puni dans la proportion de la faute.

Toutefois, il est consolant de constater, monsieur l'Orateur, que le Canada est la contrée où il y a le moins de meurtres. Monsieur de Quiros, dans son livre intitulé "Modern Theories of Criminality" prétend que les statistiques démontrent que la moyenne des meurtres de tous degrés, pour chaque million d'habitants, est la suivante dans les pays ci-après mentionnés:

Mexique	1,000
Chili	340
République Argentine (maximum dans l'Etat de Tucuman)	230
Etats-Unis	120
Italie	95.1 à 98
Espagne	74.1 à 77
Hongrie	74.1 à 77
Roumanie	38.1 à 47
Portugal	23.1 à 26
Irlande	23.1 à 26
Autriche	23.1 à 26
France	14.1 à 17
Belgique	14.1 à 17
Suisse	14.1 à 17
Russie	14.1 à 17
Danemark	14.1 à 17
Suède	11.1 à 14
Allemagne	3.1 à 11
Angleterre et Ecosse	5.1 à 3
Hollande	5.1 à 3
Canada	2.6

Encore, faut-il attribuer cette moyenne, pour un tiers aux étrangers.

Nous avons donc droit, monsieur l'Orateur, en terminant, de dire avec lord Beaconsfield, que: "Le bonnet noir ou tel autre symbole de l'exécution publique suffit à cette juste satisfaction réclamée par la morale et le droit des gens."

Je voterai contre le bill.

M. LOGAN (Cumberland): Je dois admettre que j'ai changé d'opinion sur la question de la peine capitale. Autrefois, je croyais très fermement que c'était pour le bien de l'Etat et la protection de la société qu'un homme qui avait commis un meurtre devait être pendu. Je suis obligé de dire que je suis arrivé à une conclusion différente pour beaucoup de raisons. Je ne m'inspire pas du raisonnement de l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) sur l'eugénique ou la psychologie non plus que des paroles éloquentes de mon honorable ami de Westmount-Saint-Henri (M. Mercier). Les arguments du dernier s'appliqueraient à cette période encore récente de l'histoire où les hommes étaient pendus pour des vols de moutons.

L'honorable député déclare que nous tentons de refaire l'ordre social et c'est parfaitement exact.

Sans vouloir entrer dans tous les détails du problème, je ferai observer brièvement que la principale objection que j'ai à faire valoir contre la peine capitale. C'est la difficulté que nous aurons au Canada d'obtenir un verdict de culpabilité contre les meurtriers tant que ce châtiment sera imposé. Il est impossible pour ainsi dire d'obtenir une condamnation dans les causes de meurtre parce que le jury a constamment devant les yeux le spectre de l'échafaud. Si la Chambre veut bien me pardonner un souvenir personnel, je me rappelle d'une cause en particulier où j'occupais pour la défense. Une femme était accusée d'avoir assassiné son enfant et nous n'avions pas le moindre témoignage à invoquer en faveur de l'accusée. Il était évident qu'elle était coupable. Or, lorque le moment fut arrivé de prononcer mon adresse au jury, je m'appliquai surtout, autant que le juge me le permit, à évoquer l'horrible spectre de l'échafaud. Et après cinq ou six minutes de délibération, le jury revint dans la salle et rendit un verdict d'acquittement. L'accusée fut donc libérée sans avoir reçu le moindre châtiment pour le crime qu'elle avait commis. Or, j'ai la conviction que si la peine capitale eût été abolie, cette femme eût été trouvée coupable de l'accusation de meurtre et elle eût été condamnée à l'emprisonnement pour la vie.

[M. Mercier.]

Un apache ne craint pas l'échafaud. Lorsque des criminels du type de ceux qui ont commis l'horrible crime que l'on sait à Montréal, la semaine dernière, tuent leurs victimes, ils méprisent absolument le châtiment qui peut les atteindre. De fait, ils ressentent peut-être au fond d'eux-mêmes une certaine sécurité, étant donné la difficulté d'obtenir actuellement un verdict de culpabilité contre les meurtriers devant nos tribunaux criminels. Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici, il n'y a pas eu une seule exécution depuis 60 ou 70 ans, quoique plusieurs procès pour meurtre se soient déroulés au cours de la même période. Mais, pour une raison ou pour une autre, aucun des accusés n'a été trouvé coupable.

M. CARROLL: Les prévenus étaient défendus par un bon avocat au criminel.

M. LOGAN: Je vous remercie. Cependant, il y a d'autres objections à faire valoir contre la peine de mort. Il faut tenir compte de cette sentimentalité morbide entourant le criminel qui est à la veille d'être précipité dans l'éternité. Cette sentimentalité se manifeste par l'envoi des bouquets au condamné; de gens s'en vont pleurer en face de la prison et d'autres prononcent des homélies pour déplorer l'exécution prochaine. Bref, le condamné devient un héros aux yeux de ces personnes sentimentales. Or, le criminel ne provoquerait pas autant de sympathie s'il était condamné aux travaux forcés pour la vie. Je ne verrais pas d'un bon œil que la peine du fouet fut infligée indistinctement; il est incontestable toutefois que ces apaches sont très lâches au fond et qu'ils ont une crainte salutaire du fouet et des travaux forcés. Dans la plupart des cas, c'est le désir de vivre sans travailler honnêtement qui les porte au crime. Lorsqu'ils n'ont pas les moyens de vivre dans la paresse et le luxe, ils ont recours aux expédients désespérés.

Mon honorable ami (M. Irvine) a discuté la question sous ses divers aspects et il a cité de nombreux chiffres à l'appui de sa thèse. Les chiffres toutefois ne m'impressionnent guère, je l'avoue franchement. Je désire voir les criminels châtiés—je ne veux pas que l'on en fasse des héros du fait qu'ils finissent au bout de la corde. Je veux une loi qui préviendra le crime au lieu de produire une sentimentalité stupide. Pour ces raisons, j'appuierai la résolution.

M. FORKE (Brandon): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) a exposé sa cause d'une manière très convaincante; cependant, je n'approuve pas entièrement tout ce qu'il a dit si éloquem-

ment. Du moment que nous abordons le problème de la responsabilité individuelle, nous entrons dans le domaine des conjectures où il est assez difficile d'établir une ligne de démarcation précise. Il est parfaitement exact, comme l'honorable député le soutient, que les criminels devraient être châtiés conformément à la conscience du bien ou du mal de leurs actes. Cependant, je le crains fort, un bon nombre de cas de cette nature, dans notre monde imparfait, devront être abandonnés à la décision finale de souverain juge qui ne saurait se tromper. En attendant, nous devons nous efforcer d'administrer la justice au meilleur de notre connaissance. "Soucieux comme un juge", dit-on parfois. Or, je demande à mes honorables collègues, s'ils étaient appelés, en toutes circonstances, à exécuter une sentence de mort, consentiraient-ils à infliger ce qu'ils considèrent être un juste châtiment? Cependant, je n'hésite pas à l'affirmer, il ne se trouve pas ici un seul représentant du peuple qui voulût remplir ces fonctions, quelque juste que puisse être la sentence à ses yeux. Pourquoi alors irions-nous déléguer à quelque autre individu la tâche d'accomplir une fonction que nous ne voudrions pas exécuter nous-mêmes? Soucieux comme un juge! Je me rappelle qu'il y a un peu plus d'un an, j'étais assis à côté de l'un des juges de la cour suprême du Manitoba. C'était à un banquet et le magistrat en question devrait adresser la parole. Il avait présidé la session d'automne des assises criminelles où plusieurs procès pour meurtre s'étaient déroulés devant lui. Ce magistrat n'a pas discuté avec votre humble serviteur le bien ou le mal fondée des sentences qu'il avait rendues; il me fit observer toutefois que l'expression "sombre comme un juge" revêtait une terrible signification à ses yeux, étant donné la responsabilité énorme qu'il avait assumée en acceptant de précipiter son semblable dans l'éternité.

Le châtiment des mauvaises actions! Quel est le principe et l'aboutissement du système en vigueur? Voilà l'une des questions auxquelles il est très difficile de répondre, étant donné que le châtiment ne s'applique pas seulement au meurtrier lui-même. La punition que vous lui aurez infligée se restreindre-t-elle a lui? Pas du tout. Sa femme, ses enfants, ses parents en général et ses amis en seront plus ou moins atteints. Quiconque préméditte un meurtre ne pense pas qu'il va être cité en justice. Si toutefois il pense qu'il pourra l'être il a songé en même temps à un moyen d'échapper à la potence. La crainte d'être pendu ne l'empêche donc pas de donner suite à son mauvais dessein.

J'avoue avec l'honorable député (M. Irvine) que la plupart des criminels sont plutôt à plaindre qu'à blâmer. D'un autre côté, je ne crois pas à cette sentimentalité de mauvais aloi d'après laquelle il faudrait les couronner de fleurs, leur procurer une existence facile au dépens du public qui peine et qui respecte la loi, je veux qu'ils soient punis de leurs crimes mais que la punition soit proportionnelle à la mesure dans laquelle ils peuvent distinguer le bien du mal. Ceux qui étudient la criminalité et l'eugennétique sont unanimes à prétendre que la mentalité des individus est loin d'être uniformes et qu'il est fort possible, comme je l'ai dit, qu'un adulte ait la mentalité d'un enfant de quatre, de six ou de douze ans. Il faudrait toujours tenir compte de ces différences lorsqu'il s'agit de juger d'un crime. Cependant, il faut protéger la société. On l'a déjà dit, il est plus d'un criminel qu'il conviendrait d'envoyer plutôt à l'asile des aliénés si son état mental était bien compris.

Chose digne de remarque, et c'est avec hésitation que j'en parle, il est très rare que l'on pend un prévenu qui est riche; ainsi, il est survenu récemment, à notre connaissance, aux Etats-Unis, certains cas où les prévenus ont échappé à la peine de mort grâce à la fortune et à l'influence dont ils jouissaient. Pourquoi ne pas appliquer la justice à toutes les classes également? J'ai réfléchi sérieusement à cette question. C'est au cours de la dernière session qu'elle a été signalée pour la première fois à mon attention. Je n'y avais pas encore pensé. C'est un de ces sujets que j'eusse préféré bannir de mon esprit et ne pas être appelée à juger. J'avoue cependant qu'il faut avoir le courage de prendre une autre attitude que celle-là sur une question d'aussi grave importance. Il ne faut pas la traiter à la légère, c'est une question de vie ou de mort et chacun devrait arriver à décider, dans son for intérieur, si la peine de mort doit être maintenue ou abolie. Travaillons à protéger la société par tous les moyens possibles.

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Monsieur l'Orateur, si j'adresse la parole sur ce sujet, c'est parce que j'obéis plutôt à un devoir qu'à un désir. Depuis que je suis député je n'ai jamais éludé cette question lorsqu'elle a été soulevée dans cette Chambre. Je suis absolument opposé à la peine de mort. Ni statistiques ni arguments ne m'ont encore démontré qu'elle fût capable de détourner du meurtre et encore moins le prévenir. Nous ne pouvons juger que d'après les résultats. On voit, au moins, que dans les pays où elle a été abolie, le crime n'a pas augmenté depuis cette abolition.

Je ne veux pas faire de sentimentalité à contre-temps, je n'ai aucune pitié pour les

assassins. Laissant de côté la psychologie et l'eugennétique, je prends pour admis que le meurtrier est absolument sain d'esprit au moment où il commet son crime, et je demande à qui ou à quoi il va servir de lui infliger la peine capitale. On me répondra tout d'abord que si on le met à mort c'est afin de protéger la société. Mais ne pourrait-on pas la protéger tout aussi bien en enfermant ce criminel? Si c'est par vengeance qu'on le met à mort, et je crains que ce ne soit là le sentiment d'un très grand nombre, nous violons l'esprit chrétien et nous rendons "œil pour œil" et "dent pour dent", nous prétendons nous ériger en un tribunal de justice pendant qu'en réalité nous faisons acte de barbarie. On est en voie de modifier la manière de traiter les criminels en général. Un des aspects les plus tristes de notre vie chrétienne, si on peut l'appeler ainsi, c'est que la société avec tous ses enjolivements, c'est que le christianisme avec toutes ses lumières n'apportent aucun encouragement ou n'en apportent que très peu au coupable repentant. J'ai l'honneur d'être à la tête d'une association qui a pour principal objet de rétablir dans la vie civile, autant que cela est possible, les hommes et les femmes qui ont été condamnés pour un crime quelconque. Le haussement d'épaules et le refus par lesquels des hommes et des femmes animés d'une piété réelle répondent aux demandes qu'on leur fait d'aider les malheureuses victimes d'une erreur passagère à se rétablir dans la société, portent à douter de l'efficacité de ce que nous appelons le christianisme. Si l'esprit chrétien ne consiste pas à venir en aide à nos frères et sœurs égarés et à les mettre en meilleure voie, il ne signifie rien et nous nous sommes attachés à un principe qui n'est pas susceptible de donner de résultats tangibles.

Quelqu'un m'a posé cette question: "Vous semblez avoir de la compassion pour l'assassin; que ressentez-vous pour sa victime? Encore une fois, me dira-t-on quel avantage la victime et sa famille retirent de la mise à mort de l'assassin. De quel profit peut-elle leur être? D'aucun profit, si ce n'est que "la vengeance est douce", et que l'Etat s'est arrogé le droit d'exercer cette vengeance. N'y a-t-il pas un autre moyen? Ne vaudrait-il pas mieux pour la société, pour la famille de la victime, enfermer l'assassin dans un pénitencier, le contraindre à travailler le reste de ses jours et faire bénéficier du fruit de son travail la famille qu'il a plongée dans l'affliction?

M. PELLETIER: Mais s'il s'esquive du pénitencier?

L'hon. M. GRAHAM: Dans ce cas, notre justice est faible, car nous sommes en faute lorsqu'il s'évade.

[L'hon. M. Graham.]

M. PELLETIER: Il est libre de recommencer.

L'hon. M. GRAHAM: J'en conviens. Il y a des exceptions; cependant, mon raisonnement est vrai en somme—la famille de la victime n'a aucun avantage à tirer de l'exécution de l'assassin. D'un autre côté, si celui qui a causé son deuil est astreint à travailler pour elle le reste de ses jours sous la surveillance de l'Etat, on peut offrir à cette famille un dédommagement, une compensation matérielle.

Je ne veux pas m'appesantir sur ce sujet. Conscient de ma responsabilité, non pas comme député, mais comme membre de la société, je ne pourrais pour rien au monde écarter l'idée, profondément gravée dans mon esprit, que, malgré toutes les lois que les hommes peuvent rendre, je n'en suis pas moins fautif jusqu'à un certain point, et que je suis le gardien de mon frère. Cela étant, si l'on peut découvrir des moyens de protéger la société—seul mobile légitime du châtiment—si l'emprisonnement à perpétuité est une sauvegarde aussi efficice que la mise à mort d'un deuxième individu, je suis d'avis de décréter l'emprisonnement perpétuel.

Mais, il y a autre chose. Même au Canada, des gens innocents sont morts sur l'échafaud. N'aurait-il pas été préférable de les emprisonner à perpétuité et de permettre à l'Etat de réparer autant que possible le tort qu'il leur a causé.

Il y a peut-être un motif plus noble encore. L'humanité est universellement bonne. Il y a du bon dans toutes les créatures de Dieu; cela ne souffre aucun doute. Si la société, étant sans cesse protégée, nous pouvons offrir au coupable l'occasion de régler ses comptes avec son Créateur, comme avec les autres mortels, n'est-il pas sage et pour le plus grand bien du monde entier de le faire?

Une autre pensée me vient à l'esprit, pensée que le député de Cumberland (M. Logan) a exprimée avec beaucoup de vigueur. J'ai dit que des gens innocents sont morts sur l'échafaud. Il n'y a pas le moindre doute que des coupables sont aujourd'hui en liberté au Canada. Pourquoi donc? Paur la raison que mon honorable ami de Cumberland a mentionnée; parce qu'il répugne beaucoup aux jurés d'envoyer un individu à la potence lorsqu'il existe l'ombre d'un doute quant à sa culpabilité, et que, par conséquence, ils pêchent par l'excès contraire. J'affirme que la société n'est pas aussi bien protégée, tant s'en faut, par le maintien de la peine de mart, qu'elle le serait pas son abolition. Je suis persuadé que je ne suis pas sentimental. Il ne s'agit pas d'une question de sentiment. Je l'envisage dans ses grandes lignes, cherchant

d'abord à protéger le plus possible la société, comme nous y sommes tenus; cherchant, en deuxième lieu, à éviter autant que faire se peut qu'un innocent soit déclaré coupable et soit pendu; en troisième lieu, à permettre à l'individu qui a été déclaré coupable de racheter sa faute pendant le reste de ses jours.

M. EULER: Monsieur l'Orateur, je m'intéresse à cette question depuis quelques années. L'an dernier et aujourd'hui encore, j'ai prêté une oreille attentive aux commentaires du représentant de Calgary-Est (M. Irvine). Je ne puis dire que je partage entièrement ses opinions, par exemple, lorsqu'il considère que le crime est un indice de maladie. Je ne peux pas aller aussi loin que lui. D'un autre côté, j'appuie le projet de loi qu'il dépose aujourd'hui; je n'approuve pas la peine de mort.

Selon moi, il n'y a que trois raisons à alléguer à l'appui de ce châtiment. La première est la vengeance; la deuxième, c'est d'empêcher la récidive de la part du coupable, et la troisième, c'est de dissuader d'autres de commettre des meurtres.

La raison de vengeance, il me semble, n'est guère digne de considération chez un peuple civilisé; nous pouvons excuser des individus qui se vengent; mais une nation ou ses représentants ne sont certainement pas excusables de tirer vengeance d'un particulier. Quant à la deuxième raison, qui est de mettre le coupable dans l'impossibilité de répéter son crime, on peut, d'autres l'ont déjà dit, prévenir la récidive par d'autres moyens, comme, par exemple, la détention perpétuelle.

Enfin, on prétend qu'il faut mettre les meurtriers à mort parce que cela ôte à d'autres le désir de commettre le meurtre. Je suis loin d'être convaincu qu'il en est ainsi. L'étude de la statistique—je m'abstiens de la mettre sous les yeux et d'en faire aujourd'hui l'analyse—me donne au contraire l'assez ferme conviction que l'infliction de la peine de mort n'a pas cet effet-là. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le meurtrier, au moment où il accomplit son crime, ne songe nullement à la condamnation à mort qui l'attend. Le moyen par excellence de prévenir le meurtre, c'est d'inculquer aux gens le respect de la vie humaine.

Si j'avais à résumer les arguments qui militent contre l'application de la peine capitale, voici à peu près ce que je dirais: le ministre des Chemins de fer (M. Graham) a donné comme raison que l'on doit fournir au criminel l'occasion de s'amender. Ce sentiment est bien à sa place en pays habité par des chrétiens. Sans me placer en dehors de cette catégorie, je dois dire que je n'ai que très peu de pitié pour le criminel. Quand je me déclare pour l'abolition de la peine capitale, ce n'est pas précisément par compassion, mais plutôt par esprit de justice; car, en fin de compte, il convient de donner, même aux pires criminels, l'occasion de racheter leur conduite.

Il se peut aussi que l'on commette une erreur irréparable et pendant un innocent. Et puis, il faut faire entrer en ligne de compte l'opprobre dont se trouvent couverts les enfants et les autres parents du condamné.

Mais la raison la plus puissante, la seule que j'aie réellement de m'opposer à la peine de mort, c'est que celle-ci fait outrage à la société. Je n'ai pas besoin de décrire les horreurs qui accompagnent une exécution, mon honorable collègue de Calgary-Est l'ayant déjà fait. Condamner un homme à mourir asphyxié par la strangulation et laisser son corps à la profanation inséparable de la pendaison, c'est chose qui révolte tout être humain. Il y a deux ou trois ans, deux exécutions ont eu lieu dans la ville où j'habite, à Kitchener; je sais de science personnelle que durant la semaine qui précéda le jour de la pendaison chacun, hommes, femmes et enfants, sentait grandir en soi un sentiment d'horreur à la pensée de ce qui devait arriver à telle heure de tel jour. Cette horreur s'est faite de plus en plus profonde jusqu'à ce que l'horrible chose se fût accomplie à l'heure fixée. Ce sentiment ne tenait pas tant à ce qu'un homme allait mourir, mais plutôt à la manière dont il devait finir ses jours. Il nous arrive parfois d'apprendre qu'une personne de notre milieu doit succomber à telle ou telle maladie. C'est une nouvelle que l'on accueille bien philosophiquement; il se peut qu'on se sente pris de regrets, que l'on ressente de la sympathie pour le mourant ou les siens; mais on n'est pas en proie à l'horreur qu'inspire la pendaison. Impossible de se garder d'un mouvement de terreur devant un acte qui fait insulte, à travers un de nos semblables, à notre respect pour le corps et la vie de l'homme.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit en peu de mots pourquoi je suis contre la peine de mort. Au moment de reprendre mon siège, j'ajouterai que si cette peine doit être maintenue, il faudra assurément en changer le mode d'application. Selon moi, on ne peut concevoir rien de plus barbare que la pendaison. On devra adopter un procédé moins inhumain que celui-là. J'aurais encore ceci à suggérer: si la peine capitale doit être maintenue, qu'on ne se contente pas seulement de trouver quelque moyen moins cruel de l'infliger; qu'on fasse aussi en sorte que l'exécution n'ait pas lieu dans l'endroit où demeurait le meurtrier ou sa victime. De cette façon, les gens échapperaient à l'horreur à laquelle ils sont invariablement en proie lorsqu'une exécution doit avoir lieu près de chez eux. Si l'on jugeait nécessaire de perpé-

tuer cette coutume barbare, je voudrais que l'exécution de tous les condamnés à mort eût lieu sans bruit en un seul et même endroit, au pénitencier, par exemple. J'appuie le projet de loi.

M. GOOD (Brant): Il y a une trentaine d'années, je lisais un essai du romancier anglais Thackeray sur le fait d'assister à une pendaison; depuis ce moment-là, je n'ai jamais douté de la cruauté, de la barbarie du système suranné auquel nous nous en tenons encore. Je me demande si la Chambre souffrira que je lui cite quelques phrases de cet essai écrit en Angleterre depuis quatre fois vingt ans. Qu'elle veuille donc prêter l'oreille à cet incomparable échantillon de satire farouche:

Si l'exécution en public est chose salutaire—elle l'est sans doute, sans quoi de sages lois ne pousseraient pas quarante mille personnes à y assister—la chose la plus utile après elle, ce doit être la description complète d'une telle cérémonie ainsi que de tout ce qui l'accompagne; et c'est dans ce dessein que les pages ci-dessus sont mises sous les yeux du lecteur. Quelle impression ne laisse-t-elle pas à un particulier? Dans quel état d'esprit y assiste-t-il? Avec quels yeux voit-il toute cette scène? Qu'est-ce qui le porte en premier lieu à s'y rendre et que ressent-il après coup? L'auteur a mis de côté le "nous" et s'est entretenu directement avec le lecteur, prenant note aussi sincèrement que possible de toutes les impressions ressenties par lui.

Je dois expliquer que c'est un paragraphe vers la fin de l'essai. Il continue:

Je dois avouer ("Je" est le meilleur mot et le plus court dans ce cas-ci) que ce spectacle a laissé dans mon esprit un sentiment extraordinaire de terreur et de honte. Il me semble que j'ai encouragé un acte de méchanceté et de violence effroyable accompli par un groupe d'hommes contre un de leurs frères. Fasse le Ciel qu'il soit bientôt impossible à aucun Anglais d'être témoin d'une scène aussi hideuse et dégradante. Quarante mille personnes (disent les shérifs) de tous rangs et de toutes classes, mécaniciens, gentilshommes, coupeurs de bourses, membres des deux chambres du parlement, désœuvrés, journalistes, se réunissent devant Newgate à une heure très matinale. La plupart parmi eux ont sacrifié le repos d'une nuit paisible afin de prendre part à cette hideuse débauche qui est plus excitante que le sommeil, ou le vin, ou le dernier ballet, ou tout autre amusement. Le coupeur de bourse et le pair jouissent également du spectacle et ont ce goût caché du sang qui influe sur notre race. Le gouvernement, un gouvernement chrétien, nous sert ce régal de temps à autre. Il reconnaît—c'est-à-dire la majorité des deux chambres—que pour certains crimes il est nécessaire qu'un homme soit pendu par le cou. Le gouvernement confit l'âme du criminel à la miséricorde divine en déclarant que sur la terre il ne doit s'attendre à aucune clémence; il lui donne quinze jours pour se préparer à la mort; lui accorde les services d'un ministre du culte pour mettre ordre à sa conscience (s'il y a assez de temps pour cela, mais le gouvernement ne peut attendre) et un lundi matin, au tintement de la cloche, le ministre récitant les paroles divines: "Je suis la résurrection et la vie", "Le Seigneur m'a tout donné, Il m'a tout ôté", un lundi matin, à huit heures, cet homme est placé sous une poutre, la corde au cou; une planche cède sous ses pieds et ceux qui ont payé pour avoir de bonnes places peuvent voir les mains de l'agent du gouvernement, Jack Ketch, sortir d'un trou noir, saisir les jambes du supplicié et les tirer jusqu'à ce qu'il soit mort—étranglé.

[M. Euler.]

Permettez-moi de vous lire quelques lignes de plus à la fin même de l'essai.

C'est aujourd'hui le 20 juillet et laissez-moi vous dire que, pour ma part, depuis quatorze jours cette boucherie m'a fait une telle impression si salutaire que j'ai continuellement devant les yeux la figure du pendu; que je vois encore M. Ketch tirant avec calme la corde de sa poche; que je me sens honteux et dégradé au souvenir de la curiosité qui m'a entraîné vers ce spectacle repoussant et que je prie le Tout-Puissant d'éloigner de nous ce péché déshonorant et d'effacer toute trace de sang versé de notre pays.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire rappeler un discours prononcé, le 18 octobre 1922, par George W. Kirchwey, ancien directeur du pénitencier de Sing-Sing aux Etats-Unis, à une assemblée de l'American Prison Association, tenue à Détroit, Michigan. Il commence ses observations en disant que l'on a invoqué trois arguments généraux en faveur de la peine capital. Comme on les a déjà mentionnés aujourd'hui, je n'en parlerai pas. Il ajoute

La raison apporté pour la condamnation à mort du meurtrier comme étant un danger pour la société est fondée sur cette supposition que quiconque est parfaitement renseigné sur les hommes trouvés coupables de meurtre sait être sans valeur, c'est-à-dire que les meurtriers le sont par instinct, enclins à assassiner, et qu'ils constituent une classe spéciale comprenant les voleurs, les filous, les escrocs, et le reste. Ces deux types peuvent être reconnus parmi ceux que la loi a flétris du nom de meurtriers, mais ils ne sont qu'un nombre insignifiant parmi tous. Au nombre des trente prisonniers condamnés à mort et des deux cents prisonniers à perpétuité que j'ai connus à Sing-Sing, je n'en ai vu qu'une demi-douzaine qui étaient dans cette catégorie, l'un d'eux étant un bandit fameux de New-York qui est devenu fou furieux quelques jours avant son exécution et l'autre le seul être qui, à ma connaissance, fût absolument incapable d'inspirer aucun sentiment de pitié et de sympathie et que les médecins ont déclaré être un cas de psychopathie. Il est inconstestable que l'exécution de ces deux malfaiteurs n'a pas été une perte pour l'humanité, mais la plupart des autres m'ont semblé être du type décrit par sir Basil Thompson, chef du service secret britannique (Scotland Yard) dans son récent ouvrage. "Vous devez avoir la direction d'une prison", dit-il, "pour comprendre que le meurtrier est rarement un criminel par instinct. Mais, par la grâce de Dieu, il est comme vous et moi, excepté qu'il est un peu plus malchanceux. La plupart des meurtres sont commis sans grande préméditation... Le meurtrier est répentant et se demande comment il pourra honnêtement gagner sa vie une fois libéré."

Si cela vous semble un peu général, laissez-moi vous assurer que c'est bien plus près de la vérité que la conception que le public se fait du meurtrier. Je me suis appliqué à étudier tous les condamnés à mort le temps que j'ai passé à Sing-Sing. Le seul trait caractéristique que j'ai remarqué de commun entre eux est que leur âme était tourmenté par la pensée du sort affreux qui les attendait. Rares étaient les criminels dans le sens propre du mot, et l'un d'eux dont la sentence de mort avait été commuée en détention perpétuelle se plaignit à moi qu'il pourrait difficilement jouir de la société de compagnons décents vu qu'il y avait tellement d'escrocs. Quelques-uns des meurtriers étaient évidemment des faibles d'esprit, quelques-uns apparemment psychopathes ou idiots, mais la plupart étaient de l'espèce décrite par sir Basil Thompson, des hommes qui, sans la fatalité, un accident de la vie, quelque émotion bouleversante,

quelque égarement des facultés, auraient pu être comme vous et moi à l'heure actuelle.

Plus loin, il cite le gouverneur Davis:

Il semble donc, en somme, importer peu pour le plus ou moins grand nombre d'homicides que la peine soit la mort ou l'emprisonnement à perpétuité. En réalité, il paraîtrait qu'il y a moins de meurtres là où la peine de mort n'est pas en vigueur. Quoi qu'il en soit, ces statistiques tendent à démontrer définitivement que la crainte de la peine capitale est purement fictive et un simple facteur de l'imagination.

Puis, il discute la question au point de vue exprimé dans cette déclaration: "Faites disparaître le meurtre et non le meurtrier." Mais je n'en citerai pas davantage.

J'ai lu, il y a quelques semaines, dans le *Citizen* d'Ottawa, la lettre suivante qui, je crois, est extraite d'un journal américain. Elle m'a paru tellement appropriée à la question discutée aujourd'hui, et à laquelle je m'attendais, que je l'ai coupée, et j'aimerais en lire un paragraphe ou deux à la Chambre. Cette lettre est intitulée: "A quoi bon la prison?"

La plupart parmi nous ne croient plus à la théorie de la punition. Nous mettons les gens en prison, car nous croyons qu'ils sont dangereux pour la société. Nous devrions donc les en faire sortir dès que nous ne les croyons plus dangereux. Il peut être très évident que celui qui a tué ne tuera plus jamais, cependant que les voleurs de magasins pourraient être prêts à recommencer dès qu'ils seront libérés. Il me semblerait donc absurde en ce cas de garder le meurtrier en prison pour la vie, tandis que l'on permettrait au voleur d'étalage de s'en aller.

Si nous avions des juges et des préfets assez sages pour agir ainsi, il n'y aurait qu'une même sentence pour tous les criminels. Chacun serait condamné à la prison jusqu'à sa guérison.

Les différents aspects de la question ont été tellement bien examinés aujourd'hui, que je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage. J'espère que le Gouvernement laissera la Chambre libre de décider cette question, après qu'on l'aura discutée complètement, la Chambre se ralliant aux vues humaines et chrétiennes que le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Graham) a si bien exprimées aujourd'hui. J'ai écouté avec plaisir et satisfaction son exposé complet et précis de la thèse favorable à l'abolition de la peine capitale.

M. BALDWIN: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler sur ce sujet, la sentimentalité s'en mêlant, je crois qu'il y aurait beaucoup à dire pour et contre la peine capitale. Avant que je vote en faveur de ce projet de loi, je demanderais qu'il y eût un plus grand nombre de modifications à notre code criminel, afin de nous assurer que tout meurtrier, tout homme qui prémédite un meurtre, ainsi qu'il y en a plusieurs dans le pays, ceux qui volent les banques notamment, et s'enrichissent ainsi de manière à vivre dans le luxe, tous les jours de leur vie, soient enchaînés ou encagés et contraints à travailler de douze à quinze heures par jour, afin de gagner suffisamment pour couvrir les dépenses nécessaires pour les empêcher de piller encore la société. Le public pourrait peut-être être protégé contre de telles éventualités par l'emploi de chaînes, de fers ou de cages, mais jusqu'à ce que l'on prenne ces moyens de protection je devrai voter contre ce projet de loi.

M. WOODSWORTH: Mon honorable ami appliquerait-il cette même règle aux voleurs du dedans comme aux voleurs du dehors?

M. BALDWIN: Certainement. Si vous trouvez des meurtriers à l'intérieur comme au dehors, j'appliquerais la même règle. Je les ferais travailler pour l'Etat pendant douze ou quinze heures par vingt-quatre heures, et leur mettrais les fers aux pieds alors qu'ils ne travaillent pas, et peut-être même aux heures de travail. Mais je ferais en sorte qu'ils ne puissent jamais s'échapper pour piller à nouveau le public.

L'hon. M. MARCIL: Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, j'ai eu l'occasion deux ou trois fois, depuis quelque vingt-cinq ans, d'écouter des discussions à ce sujet, et de voter une couple de fois sur la question. Je crois donc de mon devoir de dire un mot d'explication. Dans une affaire comme celle-ci, je me laisserais guider, non pas par le sentiment, mais par des hommes éminents, des hommes de loi qui ont consacré leur vie à l'étude de la loi, et c'est pourquoi j'ai demandé à l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) de me citer l'opinion d'un procureur général d'une province quelconque du Canada qui eût déjà préconisé l'abolition de la peine capitale. Nous n'avons pas à chercher des précédents aux Etats-Unis. Nous sommes très satisfaits du système de la Grande-Bretagne, et j'espère qu'il en sera très longtemps ainsi. La Grande-Bretagne n'a pas aboli la peine de mort, et pour de bons motifs, sans doute.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter depuis un quart de siècle, n'a pas vu une seule exécution depuis cinquante ans. Lorsque, dans ma jeunesse, je faisais du journalisme à Montréal, j'ai été employé cependant quelques années comme greffier de coroner. Un matin, en accomplissement de mes devoirs, je devais être témoin de la première exécution à Montréal depuis vingt ans. C'était chose extraordinaire qu'une exécution à cette époque. Cet homme avait commis son crime pendant qu'il subissait se peine dans le pénitencier, et quoiqu'il ne fût qu'un jeune homme, n'étant âgé que de vingt-cinq ou vingt-six ans, il avait déjà passé une quinzaine d'années en prison. L'état de choses ne s'est pas amélioré depuis cette époque. Il nous faut reconnaître que depuis la Grande guerre, la situation n'est

pas meilleure qu'autrefois. Il semble y avoir un relâchement de mœurs partout dans le monde, un état de choses réellement déplorable. Ce qui est arrivé à Montréal la semaine dernière mérite réflexion.

A deux heures de l'après-midi, donc en plein jour sur une des rues les plus fréquentées de la ville, la rue Ontario, une demi-douzaine d'apaches, armés de fusils ont tiré sur quatre jeunes gens qui faisaient leur devoir et comme ils auraient fait d'un chien, en ont tué un, le seul soutien de sa mère. Le bandit Stone, tué lui aussi, avait déjà été incarcéré dans douze différents pénitenciers et prisons. Malheureusement en ce moment il était sous caution pour un crime commis auparavant. Quant à l'emprisonnement à perpétuité il faut bien se rappeler que ce terme n'a pas toujours son sens apparent. La couronne a toujours le pouvoir de modifier la sentence imposée à celui qui est condamné pour la vie; ici il me vient à la mémoire le cas du dénommé Morin, de Montmagny,—le nom doit être familier ou ministre de la Justice. Il fut sursis à l'exécution de cet homme la veille même du jour où il devait être pendu et il fut condamné à l'emprisonnement à perpétuité au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul; après dix-ans, sur l'avis favorable de feu sir John Thompson, il fut remis en liberté. On voit donc que l'emprisonnement à vie peut signifier une incarcération de quelques années seulement. Personne ne veut imposer la peine de mort s'il est possible de l'éviter. En effet, les dernières paroles de magistrat s'adressant au jury qui juge un homme accusé de meurtre sont celles-ci: "Si vous avez un doute raisonnable vous êtes tenus en conscience, en vertu du serment que vous avez prêté, d'accorder à l'accusé le bénéfice de ce doute". Lorsque le jury a rendu son verdict et le juge prononce la condamnation, il est tenu d'en rédiger un rapport complet d'après ses notes et de transmettre la preuve au département de la Justice ou elle est examinée minutieusement par des experts. Le ministre aussi doit étudier cette affaire de même que le conseil privé. La grande majorité des condamnations de mort, ou du moins la moitié, ne sont jamais exécutées; leur objet n'est pas la vengeance,—l'Etat ne cherche pas à se venger,—mais plutôt à protéger la société en empêchant la répétition du crime....

M. SHAW: L'honorable député est-il prêt à affirmer que le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Graham) a tort lorsqu'il dit que des innocents ont été pendus en Canada?

L'hon. M. MARCIL: Sans doute des hommes ont été pendus pour les punir d'actes que nous ne considérons pas comme des crimes aujourd'hui. J'en pourrais nommer qui ont été pendus pour des crimes politiques et qu'aujourd'hui nous considérons comme des héros et dont nous honorons la mémoire par des monuments érigés sur les places publiques des grandes villes. Tout dépend du point de vue. Nous nous guidons d'après l'ancienne théorie que plutôt qu'un innocent soit condamné il vaut mieux que 99 coupables soient acquittés. Comme l'a dit, il y a un moment, le chef du parti progressiste (M. Forke) c'est le grand Juge qui juge tout; cependant je ne crois pas que le ministère de la Justice concède,—du moins ne l'a-t-il jamais fait à ma connaissance,—qu'un individu réellement innocent ait jamais été condamné; qu'il y ait jamais eu, comme on dit en français, d''erreur judiciaire'. Je ne me rappelle rien de la sorte. En vue de ce qui se passe de nos jours dans la mère patrie et au Canada, et en vue de l'absence complète de toute suggestion d'une modification de nos méthodes pénales, de la part d'une sommité légale, d'un juriscousulte ou de ceux qui ont la formation voulue pour connaître de ces questions, je trouve le moment mal choisi pour demander pareille modification. Je vais certainement voter le maintien de l'institution telle qu'elle est.

M. McMASTER: Je voudrais faire une ou deux observations touchant le sujet du présent bill. Je sais que la question a été exposée dans tous ses aspects dans le discours éloquent et érudit dont l'honorable représentant de Calgary-Est (M. Irvine) a gratifié la Chambre, ainsi que dans les discours très habiles prononcés par l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) et l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler). Toutefois certaines observations seront peut-être à propos, surtout en réponse à l'honorable préopinant (M. Marcil) (Bonaventure). L'honorable député est disposé, dit-il à prendres sur cette question l'opinion des hommes de loi. Or j'ai le plus grand respect pour les hommes de loi; peu de gens, je crois, méritent mieux de leurs concitoyens. Mais je regrette de dire que dans le passé les gens de robe, surtout lorsqu'ils sont montés sur le banc, ne se sont pas révélés les meilleures autorités qu'on puisse suivre en ce qui concerne l'opportunité des réformes. Lord Ellenborough était au nombre de ceux qui protestèrent contre la suppression de la peine de mort pour larcin, comme l'a si bien expliqué cet après-midi mon honorable collègue de Calgary-Est (M. Irvine). Et je rappelle à regret qu'au cours d'une discussion sur cette question, voilà bien des années, en Angleterre,

John Bright dut faire remarquer qu'à mainte occasion là-bas la peine capitale n'avait été éliminée qu'en dépit de l'opposition sinon de tous, du moins de la grande majorité des juges qui voulaient la maintenir comme punition de délits auxquels nous n'attribuons aujourd'hui aucune gravité.

J'ai trouvé assez intéressant d'entendre dire par mon honorable collègue (M. Marcil) que nous devions accepter sans hésitation et sans contestation les institutions existant en Grande-Bretagne. Je me suis asssitôt souvenu de la Chambre des pairs héréditaires en Angleterre et je me suis demandé si l'honorable député serait disposé à créer et maintenir une pareille institution dans notre pays. Sur cette question des institutions de Grande-Bretagne, mon honorable collègue n'est guère conséquent avec lui-même. Lorsque l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw) a allégué, à l'appui de son projet de loi sur le divorce, l'autre jour, que ce projet concordait parfaitement avec la loi actuellement en vigueur en Grande-Bretagne, l'honorable député de Bonaventure s'y est opposé.

M. SHAW: Je me permettrai de faire remarquer, pour l'information de l'honorable député de Bonaventure, que la Chambre des communes de Grande-Bretagne vient d'être saisie d'une demande semblable à celle que nous discutons pour l'abolition de la peine de mort.

M. McMASTER: Par conséquent, si cette loi était adoptée en Grande-Bretagne, l'honorable député de Bonaventure, pour être conséquent avec lui-même, appuierait un projet de loi identique ici. Mais il n'est pas toujours logique dans son admiration pour ce qui est britannique. Il a dit qu'il voulait conserver la loi actuelle, étant donné ce qui se passait en Angleterre. Je me demande si, en disant cela, il faisait allusion à l'accession des travaillistes au pouvoir. Est-ce cela qui l'inquiète? J'espère que non, car toutes les nations de l'empire britannique accueillent cet événement avec beaucoup de satisfaction et d'espoir dans l'avenir de la race et forment des vœux pour que ce gouvernement demeure. Déjà, il y a soixante-dix ans, l'homme d'Etat britannique le plus sage et caractérisant le mieux sa race, feu le très honorable John Bright, a appuyé fortement l'abolition de la peine capitale.

Pour moi, les arguments en faveur du principe sont écrasants. Vraiment tous les peuples civilisés concèdent que la seule raison qu'on puisse invoquer pour maintenir la peine de mort, c'est qu'elle détourne du crime et, naturellement, ils me portent à croire que la peine capitale n'empêche pas le crime. Qui est le mieux à même de juger si, oui ou non, elle l'empêche? Ne sont-ce pas les hommes de haute réputation, dont la position comme directeurs des pénitenciers les met en contact avec les meurtriers? L'opinion d'un juge, disant que la peine capitale est utile, n'a pas le même poids que celle de l'homme qui, par la nature même de ses fonctions, est en contact intime avec les meurtriers. Et je pense que la plupart des directeurs de prisons sont d'avis que la peine capitale n'empêche pas le crime. Le fait est que je me rappelle avoir entendu déclarer, il y a quelques années, par un très célèbre directeur du pénitencier de Sing Sing—il s'appelait, je crois, Osborne,—que la peine capitale, loin d'empêcher le crime, avait un effet absolument contraire; car tout individu expiant un crime dans la chaise électrique devient un héros pour le populaire. Et la même idée a été exprimée, cette après-midi, par l'honorable député de Cumberland (M. Logan), qui a fait remarquer qu'un homme condamné à mort est considéré comme un martyr plutôt qu'un criminel.

Donc, si la peine capitale n'empêche pas le crime, il n'y a aucune autre raison de conserver ce genre de punition pour les êtres humains. Je ferai respectueusement remarquer à l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) que, en réalité, la peine de mort n'est plus de notre époque et ne donne pas satisfaction à l'heure actuelle. Elle est inefficace pour les raisons qu'on a déjà indiquées à la Chambre, mais sur lesquelles on me permettra d'insister encore une fois. Aujourd'hui, partout dans le pays où "douze hommes bons et justes" sont appelés à "juger fidèlement la conduite de l'accusé vis-à-vis de notre souverain seigneur, le roi", ils ont tant d'aversion pour la peine de mort qu'ils profiteront de la moindre circonstance atténuante ou de l'insuffisance de preuve pour rendre consciencieusement un verdict de non-culpabilité. A mesure que les sentiments de nos gens s'accordent avec les progrès de la civilisation, il va être de plus en plus difficile de trouver des jurys qui voudront rendre un verdict entraînant la peine de mort. Non seulement cela, mais, d'après moi, cela a eu une influence sur ceux qui autrement auraient accepté d'entrer dans la magistrature. Je me rappelle qu'à Montréal, à l'époque où je plaidais, on s'attendait à voir nommer juge de la cour d'appel un des membres les plus capables du barreau de la métropole, mais le bruit courut parmi tous les avocats que cet homme, qui aurait fait un juge on ne peut plus distingué, avait refusé d'accepter le poste, parce qu'il lui faudrait juger des causes criminelles. Il

aurait pu rendre de distingués services à son pays, mais il ne croyait pas pouvoir condamner son prochain à la peine de mort.

S'il existe de bonnes raisons de croire que la crainte de la peine de mort n'est pas suffisamment prouvée, il me semble alors qu'il serait bon de voir le Canada se mettre au rang des autres peuples civilisés en abolissant la peine capitale. La crainte de la mort n'empêche pas le crime, parce que, comme je le faisais observer, plus nous allons, plus les jurés se refusent à condamner. Je n'irai pas jusqu'à croire, comme mon honorable ami de Calgary-Est, que la punition n'empêche nullement le crime, car je suis d'avis qu'elle a un effet. Mais je crois néanmoins qu'il a en grande partie raison de penser que le crime est plus souvent une maladie mentale que le résultat de la préméditation. La punition est nécessaire, mais la crainte qu'elle inspire réside bien plus dans sa certitude que dans sa sévérité. Et si la punition est si sévère que la société recule et se refuse à l'imposer, il vaudrait mieux, au point de vue de la crainte que la punition inspire, rendre cette punition moins sévère mais plus certaine.

L'hon. M. LAPOINTE: La semaine dernière, monsieur l'Orateur, une députation a interviewé le secrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne, le très hon. Arthur Henderson, membre en vue d'un gouvernement dont mon honorable ami (M. Irvine) a parlé si éloquemment. M. Henderson, est réformateur et progressiste à tous les points de vue; c'est une chose en général admise. Voici le rapport de cette entrevue publié par le *Morning Post* du 25 mars dernier:

Le rapport officiel suivant a été donné par le Home Office:

Le secrétaire d'Etat a reçu ce matin une députation formée de membres d'un grand nombre de sociétés qui lui a mis sous les yeux diverses considérations et statistiques appuyant l'abolition de la peine de mort au pays. Voici la liste des sociétés en question: Committee for the Abolition of the Death Penalty, Society of Friends, Women's Co-operative Guild, Howard League for Penal Reform, Central Council of Societies Working for the Abolition of Capital Punishment, Manchester Society for Abolition of Capital Punishment, Women's Freedom League et la section anglaise de la Women's International League for Peace and Freedom.

M. George Lansbury, qui a présenté la députation, a fait particulièrement ressortir son caractère représentatif comme indice d'un mouvement prononcé de l'opinion publique dans ce sens.

Il a été suivi par le major Christopher Lowther et Miss Margery Fry, qui ont plaidé leur cause en détail et cité divers chiffres.

En réponse, le secrétaire d'Etat remercie la députation de lui avoir rendu visite et d'avoir aussi bien exposé sa cause. Il promet que ce qui s'est dit sera porté à la connaissance du gouvernement avant que celui-ci en vienne à une décision sur la question d'abolir la peine capitale. Il fait observer, néanmoins, que tout gouvernement doit tenir compte de l'opinion publique et qu'au point de vue de son expérience personnelle il existe peu de preuves que l'opinion publique générale demande cette abolition, le sujet n'ayant pas été soulevé depuis nombre d'années. Il fait aussi observer qu'avant que le gouvernement puisse recommander de modifier la loi il devrait examiner très soigneusement quelle autre punition on pourrait substituer à la peine capitale.

[M. McMaster.]

Comme je le disais, M. Henderson est secrétaire de l'Intérieur du gouvernement britannique et, à ce titre, il porte la responsibilité de l'administration de la justice en Grande-Bretagne. Il peut avoir vu les choses sous un autre jour autrefois, parce que je lis dans un journal que les délégués ont été surpris de sa réponse, mais il est chargé d'une responsabilité. Je suis dans la même position, mais il est chargé d'une responsabilité. Je suis dans la même position et je suis forcé de partager les vues de M. Henderson. Quant à ce qui regarde mes sentiments personnels, mon tempéramment et mon instinct me feraient voter en faveur de ce projet de loi, mais le sens de mon devoir me fait comprendre que je ne le puis pas et que, pour le moment, nous devons maintenir la peine capitale. Si j'étais convaincu qu'un autre genre de punition est susceptible de protéger aussi bien la population canadienne, ce serait mon devoir de recommander son adoption. C'est parce que je ne crois pas qu'aucune autre forme de punition puisse avoir autant d'effet que la peine capitale, que je prends forcément cette attitude.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les remarques de mon honorable ami de Calgary-Est. Il mérite d'être félicité pour la manière dont il a exprimé ses vues. Cette question a occupé l'attention des sociologues de tous les pays civilisés du monde et les opinions ont toujours grandement différé à son sujet. Les deux côtés de la question peuvent s'appuyer sur de forts arguments. On peut montrer des statistiques, mais avec un sujet comme celui-là les statistiques sont peu convaincantes et peu concluantes. En dehors de la forme de punition, nous devons tenir compte de la race, des coutumes du peuple, du climat et du milieu en général. Ce sont là des considérations auxquelles nous devons songer quand nous examinons des statistiques pour ou contre la peine capitale. Les pays qui nous ressemblent le plus, quant à la mentalité et à la formation, sont la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. J'ai mis la main sur un excellent article publié par la *English Review* de septembre dernier et dû à la plume du major J. B. Paget. Son titre est "La peine de mort en temps de guerre" et l'auteur y cite des statistiques. Le major Paget dit que, durant la guerre, la peine de mort était nécessaire pour empêcher la désertion. Il a dit que la proportion des déserteurs australiens était environ quatre fois celle des anglais. Voici ce que dit l'article:

J'ai cherché à en connaître la raison et j'ai découvert que c'est parce que l'Australie ne punit pas de mort le crime de désertion. En Nouvelle-Zélande, où la peine de mort existe, le nombre des déserteurs est encore moindre que dans l'armée anglaise.

L'auteur rappelle qu'au début la désertion n'était pas punie de mort dans l'armée canadienne et que les déserteurs y étaient nombreux. On introduisit la peine capitale et le chiffre tomba à la même proportion que dans l'armée anglaise. Le même fait se renouvela dans l'armée américaine. Il affirme que la peine de mort produit le plus grand effet préventif contre la désertion dans le service. Dans la vie civile, il soutient qu'en temps de paix aux Etats-Unis il y a 8,000 meurtres par année sur une population de 110,000,000 d'habitants. De tous ceux qui sont condamnés pour meurtre, dit le major Paget,—ce témoignage a été invoqué également par l'auteur de la motion—une partie seulement sont exécutés. Il poursuit:

En Angleterre la peine de mort a été appliquée à presque tous les condamnés. Sur une population de 46,000,000 deux cents meurtres seulement sont commis chaque année.

Et il ajoute:

Le motif passionnel ou l'aberration mentale ont peu de poids auprès d'un jury anglais.

Huit mille meurtres aux Etats-Unis, avec une population de 110,000,000 d'habitants; deux cents meurtres en Angleterre sur une population de 46,000,000. En Canada, où la peine de mort existe, on a constaté une moyenne de vingt-cinq meurtres par année depuis dix ans, c'est-à-dire moins de trois meurtres par million d'habitants. Ces chiffres sont une réponse décisive aux arguments avancés cet après-midi. Ils nous sont fournis par des pays situés dans les mêmes conditions que le Canada et ne peuvent être sérieusement contestés.

Je ne veux pas que personne se figure que les exécutions capitales sont appliquées dans un esprit de vengeance et comme représailles. Ce n'est pas leur but et cette considération n'entre pas dans mon jugement sur la question du maintien de la peine de mort. Celle-ci est appliqué pour son effet préventif, je suis convaincu de la réalité de cet effet. L'être humain prise la vie plus que toute autre chose; jusqu'aux animaux qui ont peur de la mort. C'est une sauvegarde et une protection pour la société. Quand même la peine capitale n'aurait sauvé qu'une seule vie innocente contre le meurtre prémédité, il faudrait la maintenir dans nos statuts.

Le Canada est un pays immense habité par une population éparse et il y a des endroits où des femmes et des enfants vivent à plusieurs milles des voisins. Il faut protéger ces femmes et ces enfants. L'immigration jette sur nos bords des gens venus de tous les pays du monde. Nos statistiques, démontrent que 49 p. 100 des meurtres relevés en Canada sont commis par des étrangers. Je crois que la peine capitale est une protection et qu'il faut la conserver. Je répète que si l'emprisonnement à vie pouvait avoir le même effet préventif que la peine de mort, je favoriserais la réforme, mais je n'en suis pas encore convaincu.

M. IRVINE: Le ministre pourrait-il communiquer à la Chambre la preuve que la peine de mort a un effet préventif. C'est la raison qu'il invoque pour la maintenire.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai soumis des chiffres statistiques et j'ai fait connaître ma conviction. Notre collègue a exprimé son avis et je donne le mien. Si je n'étais mu que par des considérations sentimentales et humanitaires je voterais la proposition de notre ami, mais ma conscience et mon jugement m'empêchent de le faire.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre peut-il nous dire s'il est arrivé qu'un condamné à mort ait demandé qu'on l'envoie en prison pour la vie?

L'hon. M. LAPOINTE: Tous les condamnés sollicitent une commutation de sentence.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

DISCUSSION GENERALE DU PROJET DE LOI RELATIVE A LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. FORKE: J'ai l'honneur de proposer la 2e lecture du projet de loi (bill n° 47) tendant à constituer civilement l'Eglise-unie du Canada.

M. DUFF: Avant que la Chambre se prononce sur la motion, je désire présenter quelques observations.

Parlant en mon nom personnel, je ne pense pas qu'il soit nécessaire à faire de cette phase de la procédure de longues remarques sur le bill. C'est une question très sérieuse et....

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, l'honorable député est convenu avec moi qu'il n'y aurait pas de discussion à ce stade de l'élaboration du bill, à condition que je ne parle pas.

L'honorable député est venu de ce côté et s'est entendu avec moi pour qu'il n'y ait pas de discussion à la deuxième lecture.

M. DUFF: J'ai dit que je n'avais pas l'intention de faire un discours mais je me souviens que je devais enregistrer un protêt for-

mel afin que les adversaires de ce bill ne s'entendent pas dire qu'ils en avaient adopté le principe. Nous sommes prêts à laisser envoyer le bill au comité des bills privés pour être discuté article par article. La seule chose que je tiens à faire maintenant, et je croyais l'avoir dit clairement à l'honorable député de Brandon (M. Forke) c'est d'enregistrer ce protêt formel avant que le bill passe en deuxième lecture. Je ne pense pas que personne puisse s'opposer à cela.

M. FORKE: C'est parfait.

M. DUFF: Je crois que ce n'est que juste et naturel. Je dois dire que moi aussi je suis la victime d'un malentendu avec mon honorable ami sur un point particulier, parce qu'en allant le voir avant-hier pour lui demander quand il avait l'intention de présenter ce bill, il m'a dit, si ma mémoire est fidèle, qu'il ne le présenterait qu'après Pâques. De sorte que moi aussi j'ai à me plaindre.

Nous qui nous opposons au bill, n'avons aucune objection à ce que l'honorable député de Brandon ou quelqu'un d'autre présente un bill pour constituer la *Unitetd Church of Canada*. Pour moi personnellement je consens volontiers à ce qu'une personne ou plusieurs viennent devant le Parlement et demandent la constitution de la *United Church of Canada*, ou de tout autre église, mais ce que nous voulons faire, c'est protester contre le principe consacré dans ce bill. Nous sommes bien consentants à laisser passer le bill en deuxième lecture pour aller devant le comité des bills privés si nous pouvions y avoir une discussion libre et complète de chaque article du bill le préambule jusqu'à la dernière clause et protester encore contre tout article que nous ne pourrions pas admettre. Si en plus on donne aussi la possibilité d'une discussion libre et complète du bill en comité général et également lors de la troisième lecture, nous sommes prêts à consentir à la deuxième lecture du bill et son renvoi au comité des bills privés.

M. MacLAREN (Saint-Jean-et-Albert): Je ne suis convenu de rien avec l'honorable député de Brandon (M. Forke) et par conséquent, je me sens parfaitement libre de parler sur la deuxième lecture du bill, mais ce sera peut-être une consolation pour mon honorable ami de lui dire que je ne me propos epas d'agir ainsi. Je désire pourtant présenter quelques observations générales mais non pour entreprendre une discussion.

Il y a beaucoup de choses à dire à propos de ce bill, mais je considère qu'il vaut mieux avoir une discussion plus tard et c'est pourquoi je ne propose pas de le discuter maintenant parce que comme c'est un bill privé la deuxième lecture ne consacre pas le principe que comporte ce projet de loi.

Voici un point que je voudrais mentionner: je ne pense pas qu'il y ait une obpection à la constitution de la *United Church of Canada*, étant établi que l'église est pour ceux qui veulent y aller et que ceux qui ne le désirent pas puissent rester dans leur église particulière.

Je voudrais aussi signaler le point suivant parce que c'est un principe général: comme nous le savons, les presbytériens prétendent que l'auteur du bill, le modérateur de l'assemblée générale n'était pas autorisé par l'assemblée générale et même s'il était autorisé en apparence, l'assemblée générale n'était pas autorisé à lui donner cette autorisation. Je parle ainsi parce que je veux appeler l'attention de la Chambre immédiatement sur le fait que cette question est actuellement pendante devant la cour supérieure d'Ontario et qu'on attend une décision judiciaire sur la question de la légalité de la procédure. L'autre affaire, monsieur l'Orateur, c'est que des presbytériens ont fait de graves plaintes sur différents autres articles du bill; et c'est ainsi que je me joins à l'honorable député de Brandon (M. Forke) pour demander l'adoption immédiate de la motion en vue de la deuxième lecture de ce bill pour que le comité soit même d'entendre un exposé des plaintes faites par les presbytériens.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et il est référé au comité permanent des bills privés).

REPRISE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI TENDANT A L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

La Chambre reprend la discussion de la motion de M. Irvine pour la deuxième lecture du bill n° 3 tendant à modifier le Code criminel.

M. T. W. BIRD (Nelson): Je crois que l'à-propos de ce débat a déjà été démontré. Il a amené deux ministres de la couronne à prononcer des discours très significatifs et très impressionnants. Quoiqu'ils aient tiré des conclusions différentes, il était possible de discerner un sentiment commun en arrière des opinions qu'ils ont manifestées,—j'oserais dire une délicatesse ou une pureté de sentiment qu'il fait bon de sentir chez des hommes de leur rang. Après avoir entendu ces discours, je me suis rendu compte, comme d'autres collègues ont dû également, que cette question de l'abolition de la peine capitale était déjà tranchée. Le discours du ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) est aussi con-

cluant en ce sens que celui de son collègue des Chemins de fer et Canaux (l'hon. M. Graham). Il a manifesté une délicatesse de sentiment qui ressort de l'ensemble de son caractère et, un jour ou l'autre suivant moi, cette manière de voir qui n'est pas uniquement celle du ministre et de ses collègues du cabinet, se traduira par l'abolition de la peine capitale et des autres procédés sommaires relatifs à des problèmes qui concernent en réalité la société et non l'individu. Avec eux je conviens que le sentiment n'a rien à faire dans un débat de cette nature. Nul problème ne peut être résolu en faisant appel au sentiment, car cet état d'esprit obscurcit toutes les questions où l'on fait trop grande le part du sentiment. Il est donc inutile d'envisager la question à ce point de vue, au cours du présent débat, ni d'un côté ni de l'autre. Nous pourrions peut-être tenir compte de l'opinion publique sous ce rapport; malheureusement cette dernière est également influencée par la crainte et c'est là une corde dont on peut jouer aussi facilement que le sentiment.

Si vous invoquez des arguments basés sur des considérations d'ordre sentimental, vous êtes certain que l'on y opposera des raisonnements fondés sur la crainte, émotion encore bien plus puissante, de sorte que cela n'avance la cause en rien.

Je désire faire quelques observations sans revenir sur le terrain déjà couvert et en abordant la question, je veux faire du point de vue social plutôt qu'humanitaire, si je puis me servir de cette expression. Je partage absolument l'avis du ministre de la Justice, à savoir qu'il faut protéger la société, mais je n'approuve pas du tout le raisonnement que comporte l'assertion de mon honorable ami. Lorsque le ministre parle de la protection de la société, il entend la protection de certains individus qui font partie de la société. Strictement parlant, il ne pense pas à la société. Il a dans l'idée certains individus formant partie de la société, et non pas de la société dans son entier. Il parle de protection dans le même sens que mes honorables amis de l'opposition officielle parlent du système protecteur. Il ne s'agit pas du tout de la protection de la société, qui n'est pas concernée. Il s'agit de l'individu qui est intéressé. Depuis des générations, nous avons concentrée toute notre attention à l'aveuglette afin d'essayer de protéger l'individu et nous mettons la société en danger. Voilà ce que nous avons fait et ce que nous continuerons encore de faire. C'est en voulant ainsi sauver la vie des individus que nous vons voué les multitudes à la perdition.

Voilà la façon dont nous administrons les choses dans ce monde de contradictions. C'est avec beaucoup d'à-propos que mon honorable ami de Brome (M. McMaster) a évoqué le nom de John Bright dans le présent débat. Car en somme, le sentiment qui se dissimule sous le couvert de cet appel, c'est encore du libéralisme. Or, pour perpétuer la doctrine libérale et la sauver de toutes encombres, nous devons nous montrer libéraux en tout et partout. John Bright n'était pas un libéral mitigé; il l'était dans toutes les fibres de son être. Lorsqu'il songeait à protéger la société, il ne pensait pas protéger certains individus au détriment de sautres. Il songeait à la société tout entière dont il formait partie et pour laquelle il ressentait une forte sympathie. Le temps est arrivé à mon sens où tous les peuples intelligents doivent commencer à s'occuper des causes et non des effets. Or, le crime sous quelque angle que vous l'envisagiez constitue un symptôme. Le crime, partout où il existe, est un indice que quelque chose va mal dans la société, puisque le criminel sort de ce milieu. Personne n'est foncièrement criminel et, avant de nous prononcer, il faut se mettre à la place de l'individu et se rendre compte du degré de responsabilité de la société en l'occurrence. Un philosophe, monsieur l'Orateur, qui appartient à la même race que l'honorable ministre de la Justice, l'a déclaré: si nous étions au courant de tout, nous pardonnerions tout. Et lorsque vous voyez un criminel debout à la barre, il n'est pas aussi coupable qu'on serait porté à le croire à première vue; le public non plus contre lequel il est censé avoir péché n'est pas aussi innocent qu'il semblerait. Pas du tout, si nous étions mis au courant de tous les fait, peut-être que nous ne pardonnerions pas tout, mais nous l'observerions au moins en partie. La miséricorde n'est pas un sentiment stupide. C'est l'admission de la part des hommes et des femmes que l'humanité ne forme qu'une seule et même famille; c'est l'admission de la solidarité de la grande famille humaine. Elle constitue une entente sympathique du réseau de parenté au milieu duquel nous existons tous; du moment qu'un membre de la famille a péché, tous les autres ont également péché. Le grand auteur de la miséricorde a fourni un dramatique exemple à ce sujet, dans une certaine circonstance. Le hasard voulut qu'il fut présent au moment où l'on se préparait à infliger le châtiment suprême à une malheureuse. Or, il dit au juge et au jury qui devaient être aussi les exécuteurs: "Que celui qui n'est pas coupable lui jette la première pierre". Le Sauveur n'a pas voulu dire par là que ces gens étaient coupables au même

degré que la condamnée, mais qu'à leur titre de représentants de la société, il n'étaient pas sans responsabilité. Pour moi, nous sommes arrivés à une étape du développement de l'humanité où les plus ignorants d'entre nous commencent à percevoir ce qu'on veut dire par une sympathie aussi large que l'humanité elle-même, comprenant même le criminel, que nous devons considérer comme étant notre chair et notre sang.

Je le répète, je ne veux pas que le sentiment intervienne dans des questions qui ne doivent intéresser que la raison. Mais il faut distinguer entre ce qui est sentiment et ce qui ne l'est pas. Lorsque le moment de l'exécution approche le public s'attendrit et exprime de diverses manières le sentiment qu'il éprouve. On a coutume de parler de ce sentiment à la légère, mais je ne l'entends pas ainsi, il est sérieux. Qu'arrive-t-il? La veille d'une exécution on aperçoit, à la faveur d'une lumière blafarde, un homme, ou peut-être une femme, de même chair, de même sang, de même race que nous, et à l'arrière-plan ces terribles réalités que la société sur le point de justicier cette personne a fait miroiter, à tort ou à raison, aux yeux de notre imagination. Il est reconnu aujourd'hui que ce sentiment, tourné parfois en désision, est plus profond qu'on ne le penserait tout d'abord. Le condamné est là comme violateur des principes qui ont pu nous être inculqués par le catholicisme ou par le protestantisme, par Dante ou par Milton; il va être lancé dans ce terrible au-delà qui est la base de toutes nos convictions. N'est-ce pas le temps d'éprouver des sentiments? Ceux qui envoient des fleurs et des notes de condoléance au condamné ne sont pas les seuls qui en éprouvent, d'autres plus réservés en éprouvent également, bien qu'ils ne le fassent pas voir. Cette émotion est la preuve d'une grande distinction. En effet comment une personne estimable resterait-elle insensible, au moment où, par le vœu de la société, une âme humaine va être précipitée dans cet au-delà dont la société ne cesse de nous donner l'impression depuis des générations et des siècles?

On songe aussi au caractère dégradant de la pendaison. Nous nous révoltons tous à l'idée de confier à un des nôtres la mission de mettre quelqu'un à mort, et cela, à bon droit, bien que je ne reconnaisse pas que la fonction du bourreau soit dégradante en toute circonstance. Je connais nombre de gens qu'il me serait agréable de pendre de ma propre main. J'aimerais à être au bout de la corde—je veux dire à l'autre bout.

M. PARENT: Est-ce là du sentiment?

[M. Bird.]

M. BIRD: Je n'en aurais pas pour cela moins bonne opinion de moi-même. Il serait oiseux de chercher à démontrer que cet acte de violence de la part de la société est déshonorant. Je ne suis pas de ceux qui condamnent les mesures rigoureuses prises par la société non dans l'intérêt des particuliers, non dans l'intérêt d'un groupe particulier, mais pour sa propre protection comme corps; elles sont parfois excellentes. Du temps de Walpole, de Pitt et de Newcastle la pendaison n'était pas déshonorante pour eux dans le même sens qu'elle l'est aujourd'hui pour nous, en tous cas elle ne devait pas l'être. S'il était avilissant dans ce temps-là de pendre un homme parce qu'il avait volé des moutons ou une pièce de vingt-cinq cents, je me rends parfaitement compte que les auteurs de ces exécutions n'en étaient au moral que faiblement impressionnés; mais il en est autrement dans ce vingtième siècle. A l'époque où la pendaison devint partie de la constitution britannique le peuple ne voyait rien de condamnable dans l'achat des consciences. Je ne conçois pas que nous puissions approuver la pratique à notre époque. Nous nous débarrassons graduellement de ces fasses notions; l'histoire est là pour le prouver.

On prétend que la pendaison est un moyen de prévenir le crime. Je diffère d'opinion, sur ce point aussi, avec certains députés favorables à ce bill; je crois, en effet, que le châtiment, y compris même la pendaison, a pour effet de détourner du crime, et l'histoire le prouve clairement. Par malheur, il a quelque fois pour effet de détourner des bonnes actions, mais il en impose même à d'autres criminels qu'aux assassins. Par exemple, il empêche certaines gens de se hisser à des emplois qu'ils n'ont pas droit de remplir, et de s'arroger des pouvoirs auquels il leur est défendu de prétendre. La pendaison a eu une influence salutaire dans tous les temps; mais, comme je viens de le dire, nous y tenons de moins en moins. Lorsqu'elle est devenue partie de la constitution britannique comme certaines gens ont semblé le croire, les médecins de ce temps-là pensaient que la phlébotomie constituait un préventif contre l'influenza et le mal de tête, ils croyaient à la nécessité des saignées dans tous les cas de légère indisposition. Ce temps-là est passé. Cependant, ces saignées avaient leur utilité comme moyen préventif. Depuis cette époque nous avons eu le temps de nous éclairer sous bien des rapports Aujourd'hui nous sommes en état d'employer de meilleurs moyens que ceux-là. Quant à la pendaison, elle a cessé d'être un moyen efficace, elle ne convient plus à notre époque, elle ne

constitue même qu'un moyen d'abrutissement. En effet, si la société s'imagine de pouvoir mettre fin aux crimes en mettant à mort les criminels elle en aura toujours de plus en plus de criminels à envoyer au gibet. C'est le point de vue qui est mal choisi, et aussi longtemps que subsistera cet individualisme grossier et ignorant qui nous voile nos devoirs envers la société et nous porte à croire que nous sommes des êtres à part, il y aura des criminels parmi nous. C'est de là que proviennent les criminels; ils sont enfantés par l'ignorance de nos devoirs envers la société et par le défaut de solidarité. On n'arrive à rien si on ne remédie pas à cet état de choses. Ce pays, ou toute autre nation civilisée, ferait bien de tenter un essai en rejetant cet expédient suranné, sans nourrir l'espoir que la situation s'améliorera aussitôt.

Malheureusement, je ne puis épouser toutes les opinions de ceux qui, pour obtenir l'abolition de la peine de mort, prétendent qu'elle n'imposera pas à l'Etat de plus grands devoirs qu'autrefois. Dès que ce châtiment sera supprimé, une formidable responsabilité incombera à la société qui se trouvera en présence d'une situation nouvelle. Je fais cette concession à ceux qui combattent le projet de loi. Pourtant, que signifie-t-elle? L'abolition de la peine capitale fortifiera simplement les gens et les piquera d'honneur.

Je défends donc le projet de loi parce qu'il aidera à la population canadienne à se rendre compte de ses devoirs envers la société, et qu'il nous engagera à faire disparaître l'état de choses qui engendre les criminels. Je ne suis pas d'avis de porter atteinte à la constitution ou de supprimer des institutions lorsque nous n'avons rien d'utile pour remplacer ce que nous rejetons. La faute de cette ère d'individualisme c'est que les hommes vertueux s'en vont criant: "A bas ceci et cela", et qu'ils sont trop individualistes pour s'apercevoir que, lorsqu'ils auront chassé un démon, sept autres démons le remplaceront vraisemblablement. Je crois qu'à l'heure actuelle il y a au Canada un sentiment social assez prononcée, un sens de solidarité, un esprit de justice suffisant, pour nous permettre de nous dispenser de cet expédient suranné, qui est une honte pour un pays hautement civilisé, et de le remplacer par un régime de progrès social et de diffusion de l'instruction, régime qui, à la longue, extirpera en grande partie les choses qui conduisent au crime, et rendra l'existence des criminels aussi impossible qu'est démodée la présente manière de les traiter.

Mlle AGNES C. MACPHAIL (Grey-Sud-Est): Deux fois seulement dans ma vie, j'ai vu de près ce qu'est la peine de mort. La première fois, c'était le jour de mon examen d'entrée à l'école normale. Je ne l'oublierai jamais. Je me trouvais à Strafford (Ont.) et, en passant devant la prison pour me rendre à l'institut collégial, j'ai vu que le drapeau noir était en berne et je savais, il va sans dire, qu'un homme avait été exécuté, que le plus grand châtiment que la loi impose avait été appliqué ce matin-là. Je me rappelle encore la sensation que j'ai éprouvée. J'ai compris que l'ensemble de la société avait à dessein enlevé la vie à cet homme qui, il est vrai, en avait tué un autre. La seconde fois que j'ai eu une connaissance intime de la peine de mort c'est la semaine dernière et il n'est pas vraisemblable que je l'aie oubliée si vite. Je lisais il y a près d'une semaine qu'il fut un temps, en Angleterre, où l'on avait l'habitude de pendre les pickpockets. L'exécution avait lieu en public et les vols à la tire devinrent si nombreux dans ces circonstances-là qu'il fallut renoncer à la pratique des pendaisons au grand jour.

Lorsque nous voulons apprendre aux enfants à dire la vérité, leur mentons-nous? Je ne le pense pas. Ou bien, si nous désirons enseigner la probité aux gens, est-ce que nous volons? Pour porter l'homme haineux à aimer, le haïssons-nous? Alors, pour inculquer le respect de la vie humaine que nous pouvons enlever sans pouvoir la donner, devons-nous en priver des individus? Afin de manifester un respect réel de la vie, la société est tenue, il me semble, de refuser de l'enlever. Nous devons admettre que la réforme du caractère et non pas la vengeance, est l'objet du châtiment. C'est une faute que d'enlever la vie, il est vrai; cependant, une seconde faute ne répare pas la première. A mes yeux, la vie est sacrée, et c'est parce qu'elle l'est que je ne pourrais pas en priver personne, pas même celui qui l'aurait enlevée à autrui. J'appuie de grand cœur le projet de loi dont la Chambre est saisie.

M. H. C. HOCKEN (Toronto-Ouest): Je ne suis point un être sanguinaire; je n'ai jamais désiré voir quelqu'un la corde au cou. Il me semble, cependant, que jamais le temps n'a été plus mal choisi pour inviter le Parlement à s'occuper d'une question comme celle que nous discutons aujourd'hui. Des gens parcourent le pays et font feu sur ceux qu'ils rencontrent chemin faisant, parfois dans le seul but de voler quelqu'un. De crainte que ces passants ne déjouent leur dessein ils tirent sur eux, comme cela est arrivé il y a quelques jours à peine.

M. LOGAN: Et, pourtant, nous avons la peine de mort.

M. HOCKEN: En effet.

M. IRVINE: Comment se fait-il qu'elle n'a pas empêché le crime?

M. HOCKEN: Vous ne mettrez pas de terme au crime en le punissant moins sévèrement qu'aujourd'hui. A mes yeux, qui soutient une prétention pareille se répand en vaines paroles.

M. SHAW: L'honorable député prouvera-t-il son dire?

M. HOCKEN: Mon assertion suffit. La vie est le bien auquel l'homme, le meurtrier aussi bien que tout autre, est le plus attaché. Rien n'est plus propre à empêcher l'individu d'assassiner son semblable que la crainte de perdre lui-même la vie; car c'est son bien le plus précieux, celui qu'il tient le plus à conserver, et c'est pourquoi je ne puis tomber d'accord avec ceux qui prétendent que l'abolition de la peine de mort rendra les meurtres moins fréquents. Ceux qui soutiennent que la peine de mort n'a pas mis d'entrave au meurtre pourraient aussi légitimement soutenir que le moyen le plus sûr de mettre un ivrognes et voleurs dans une excellente situaterme au vol et à l'ivrognerie serait de placer ivrognes et voleurs dans une excellente institution où ils se croiraient dans leurs foyers plutôt qu'en prison.

Il existe dans la province d'Ontario, non loin de Thornhill, une ferme pénitentiaire ou voleurs et autres délinquants jouissent de tous les avantages découlant de la vie dans un milieu favorable et se livrent aux travaux des champs. Ils sont aussi bien nourris que s'ils logeaient au Queen's Hotel; ce n'est pas à dire que le menu soit aussi varié, mais la cuisine est aussi bonne. Les détenus ne sont pas surmenés; on leur donne assez d'exercice pour les tenir en parfaite santé. Néanmoins, l'ivrognerie et d'autres vices font encore des victimes dans la province.

Je ne demande pas mieux, qu'on me comprenne bien, que l'on use de clémence envers ces délinquants tant que l'on peut espérer qu'ils se corrigeront; je ne veux pas qu'on les traite avec une rigueur inutile. Mais je suis en faveur de l'emprisonnement de quiconque enfreint les lois; ceux-là il n'est pas bon de les laisser en liberté. Quoi qu'il en soit, les auteurs de ce que je qualifierai de petits délits par opposition au meurtre sont bien traités dans tout le pays. Cela n'a cependant pas pour effet de mettre un terme à leur carrière criminelle. Parmi ceux qui ont quitté la ferme pénitentiaire dont je viens de parler, il en est qui commettent de nouveau les actes criminels qui leur avaient valu une première fois d'être privés de leur liberté. Si l'application de la règle de la charité évangélique dont parle mon honorable ami était effective, ces individus ne deviendraient pas récidivistes une semaine ou deux après avoir été mis en liberté.

M. WOODSWORTH: L'honorable député a-t-il étudié la statistique indiquant la proportion de ceux qui ne sont pas devenus récidivistes après leur libération conditionnelle?

M. HOCKEN: Oui. Beaucoup de délinquants ne récidivent point et, à tout prendre, le système m'a l'air de fonctionner assez bien. Je n'ai pas voulu faire entendre que chacun des criminels récidive dès qu'il a quitté la ferme pénitentiaire, et mon honorable ami ne prétendra pas, j'en suis sûr que chaque individu envoyé en prison et mis au cachot retombe dans le crime dès l'instant où il reconquiert sa liberté. On a vu nombre d'individus revenir à de meilleurs sentiments durant leur séjour en prison. Ce que je veux faire ressortir, c'est que si le fait d'user de douceur doit, comme plusieurs l'ont soutenu, amener la réforme des criminels, il n'est pas encore prouvé que l'on empêchera par ce moyen les criminels de devenir récidivistes. Ils ont des instincts criminels et semblent incorrigibles.

M. GOOD: Au dire de l'honorable député, la proportion des véritablement réformés est-elle plus faible sous le présent régime dit de douceur que sous l'ancien?

M. HOCKEN: Je ne le prétends pas, n'en sachant rien; j'aime cependant à croire qu'il s'opère un plus grand nombre de réformes sous le régime actuel. C'est pour cela que les municipalités de ma province consacrent chaque année des centaines de mille dollars au maintien d'institutions de cette sorte. On fait tout pour réformer les individus portés au crime, mais les actes criminels se commettent sans cesse. C'est fort joli d'arguer que la vie de l'assassin est chose sacrée; il ne faut pourtant pas oublier que celle de sa victime ne l'est pas moins. L'homme qui fait aussi peu de cas de la société et de la vie de qui s'interpose entre lui et la possession de quelques dollars ne reçoit que le juste châtiment qu'il mérite quand on lui ôte la vie pour avoir commis un meurtre affreux.

Ceux qui prétendent que la peine de mort est inhumaine ne se rendent pas compte de la réelle mesure de justice qu'elle comporte. Et ce n'est pas par vengeance qu'on l'applique. Qui est-ce qui est à venger? Il n'est pas au pouvoir des membres de la famille de la victime de venger la mort de leur parent. La société est tenue de se protéger contre le meurtrier et, certains moyens, de le mettre dans l'impossibilité de commettre un second meurtre.

D'après certains articles du programme social des réformateurs, il faudrait commencer par donner à chaque enfant une formation qui l'éloigne des sentiers du crime. C'est précisément ce que l'on s'efforce déjà de faire à l'école et à l'église, où l'on apprend aux enfants de toute classe à pratiquer la morale, à respecter la loi et à devenir de bons citoyens. Mais en dépit de toutes ces influences bienfaisantes, des hommes et des femmes qui ont vécu dans des foyers honnêtes se livrent à de mauvaises habitudes et commettent divers crimes qui les conduisent au meurtre. Qui va décider si un enfant est vicieux jusqu'à ce qu'il ait fait quelque chose qui montre qu'il est anormal? Je ne prétends pas qu'il ne faut rien faire collectivement pour améliorer notre vie sociale; je suis prêt à seconder les efforts de toute organisation à cette fin. Cependant, si vous laissez le crime absolument impuni vous faites disparaître tout ce qui est de nature à empêcher le mal de se commettre, et si vous abolissez la peine capitale, les meurtres seront beaucoup plus nombreux. En effet, si un homme est porté au meurtre—je parle de l'assassinat prémidité, et non d'un acte provoqué dans un moment de passion—et qu'il sait qu'il ne portera pas sa tête à l'échafaud mais sera condamné au pénitencier, qu'après quelques années, en observant la discipline de la prison et par sa bonne conduite il méritera sa liberté, cet homme, dis-je, ne sera pas détourné du dessein de commettre son forfait que s'il avait la conviction que c'est la potence qui l'attend. Il n'y a pas d'effet plus préventif pour le gibier de potence que la perspective de la mort, et pour être d'un avis contraire il faut avoir perdu de vue des traits caractéristiques de la nature humaine. L'homme est prêt à tout sacrifier pour sauver sa vie, et si la menace de la peine de mort n'est pas suffisante pour l'arrêter, c'est que son cas est désespéré.

Depuis la fin des hostilités, nous avons été témoins d'une foule de meurtres les moins justifiés et les plus délibérés qui aient jamais terni la civilisation.

Mlle MACPHAIL: L'honorable député ne pense-t-il pas que la raison de ces meurtres doit être attribuée à la guerre qui elle-même a été un mépris flagrant des vies humaines sur une grande échelle?

M. HOCKEN: Il y a peut-être beaucoup de vrai dans l'observation de l'honorable député. Comparativement à notre attitude en temps de paix, nous regardions la perte des vies humaines en temps de guerre d'un œil assez indifférent, et il est possible qu'un grand nombre des bandits actuels, après avoir été sur la ligne de feu aient appliquée à la vie civile les coutumes de la guerre. Dans les centres de ce continent, vous voyez des malfaiteurs organisés en bandes qui pour quelques misérables écus n'hésitent pas à égorger. Ce ne sont ni plus ni moins que des bêtes fauves qu'il est dangereux de laisser en liberté.

M. IRVINE: L'honorable député croit-il que je propose que ces bêtes fauves soient laissées en liberté?

M. HOCKEN: Non, mais je fais observer que c'est à cela que tend la résolution en définitive.

M. IRVINE: Quelle résolution?

M. HOCKEN: Celle dont nous sommes saisis. Je dis que si nous abolissons la peine capitale...

M. IRVINE: Il n'y a aucune résolution devant la Chambre, mais un projet de loi.

M. HOCKEN: Eh bien! soit, disons un bill.

M. IRVINE: Je n'ai rien proposé de tel.

M. HOCKEN: Très bien; mon erreur a été rectifiée: c'est un projet de loi qui a été déposé à la Chambre et non une résolution. L'objet de ce bill est d'abolir la peine de mort et de donner au meurtrier la chance de passer quelques années au pénitencier puis d'en sortir.

M. IRVINE: Qui dit cela? Est-ce vous?

M. HOCKEN: Mon honorable ami sait fort bien que, quoique la sentence puisse être l'emprisonnement à perpétuité, il n'est guère un seul condamné qui reste au pénitencier jusqu'à sa mort. La clémence de la couronne est sollicitée par les parents du détenu et par les sociétés comme celle dont mon honorable ami se fait le porte-parole, et qui signeront des pétitions d'une verge de long demandant son élargissement. Ainsi, après quelques années de géole, si le coupable s'est raisonnablement bien conduit, c'est-à-dire s'il ne commet pas une nouvelle folie et ne tue pas de nouveau, il sera remis en liberté. Le temps qu'il a passé au bagne l'a-t-il rendu meilleur? En a-t-il fait un bon citoyen? Sera-t-il plus sage après être sorti des murs de la prison? Je ne le pense pas. S'il a des instincts dépravés dont il a hérité, comme le suggère mon honorable ami, et qui se sont developpés dans son entourage, ce n'est certainement pas la vie du forçat que les fera disparaître, vu qu'il est continuellement mêlé à des criminels et qu'il échappe à la bienfaisante influence d'une société honnête comme cela se passe à l'extérieur.

Nous nous trompons étrangement en discutant cette question à la Chambre à l'heure actuelle, car s'il fut un temps où il importe de montrer aux criminels que la punition les attend et que le meurtre les conduira à l'échafaud, c'est bien aujourd'hui. Si c'est une maladie, ne croyez-vous pas qu'il faudrait prendre les moyens de la découvrir avant qu'elle atteigne cette phase violente? Et si tout homme criminel, ou qui trahit des instincts criminels, doit être envoyé à l'hôpital, alors nous ferions bien de nous mettre à l'œuvre et construire des hôpitaux dans chaque comté. S'il vous faut renfermer tous les êtres vicieux et tous les faibles d'esprit,—car il vous faudra le faire si vous voulez empêcher le developpement de l'instinct criminel chez les vicieux et les faibles d'esprit,—alors il vous faudra avoir ces institutions dans presque chaque comté du Dominion du Canada.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on devrait faire tout ce qu'il y a moyen pour apprendre à la jeunesse le châtiment du mal et la satisfaction de bien faire. Je ne suis pas tout à fait convaincu que nos universités et notre système d'enseignement insistent assez sur ce point. Je crois que l'on devrait apprendre aux enfants non seulement que le crime est une faute, mais aussi que pour vivre honnêtement et heureusement il faut bien agir. Il ne suffit pas de dire aux jeunes garçons et aux jeunes filles qu'il faut faire ceci et ne pas faire cela. Mais il faut leur enseigner ce qui est bien et les encourager à bien faire. Je ne sache pas que nos écoles s'en occupe aussi sérieusement qu'elles le devraient. A tout événement, vous ne réussirez pas à enrayer le meurtre dans ce pays, en abolissant la seule peine qui puisse détourner le criminel d'une telle offense.

M. SHAW: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Calgary-Est, (M. Irvine) mérite des félicitations pour la manière précise et claire dont il a énoncé son argumentation contre la peine capitale. Il mérite surtout des félicitations pour avoir éliminé de son discours toute question de sentimentalité; il a tenu, et il y a bien réussi, à appuyer son argument sur la raison. Je partage l'opinion de l'honorable député de Brandon (M. Forke), qui croit que si l'on demandait à n'importe quel député de la Chambre de tirer le verrou qui doit laisser tomber dans l'éternité quelque malheureux, il hésiterait à le faire. Cependant, il ne nous faut pas oublier qu'à titre de Parlement, nous sommes le véritable bourreau, c'est nous qui avons toute responsabilité; nous pouvons rejeter cette responsabilité sur quelque individu que nous payons pour exécuter certain particulier. Cette responsabilité retombre collectivement et individuellement sur le Parlement actuel, sur chaque gouvernement précédent sur tout Parlement tant que durera cette méthode—cette méthode barbare,—d'occire. Je dis donc que c'est une question très grave et très importante, qui devrait être étudiée très sérieusement.

Il est incontestable que la punition par l'Etat a, généralement, deux objectifs; premièrement, celui de punir l'individu, et—dans ces cas où il ne s'est pas prononcé de condamnation capitale,—de réformer cet individu et secondement, afin de détourner ceux qui sont exposés à la tentation de toute idée de commettre une offense semblable. En examinant cette question, il nous faudrait déterminer à qui il appartient de décider si ce système doit être continué. J'ose dire, et je ne crois pas qu'un seul député en cette enceinte me contredise, qu'il appartient à ceux qui préconisent la peine capitale de prouver de manière indubitable que c'est là vraiment le système qui empêchera qu'il se commette de telles offenses. Je prétends qu'il appartient au ministre de la Justice l'hon. M. Lapointe) et à tous ceux qui partagent ses vues, de prouver à la satisfaction de cette Chambre la nécessité de continuer ce châtiment.

Quels sont les points essentiels à établir? Premièrement, si oui ou non la peine capitale est un préventif; deuxièmement, si elle constitue le seul préventif, et troisièmement, si elle est indispensable. Ce sont là les trois facteurs à établir avant que le Parlement puisse être justifié de continuer à agir comme le bourreau officiel. Lorsque nous discutons le mérite préventif de la peine capitale, car en ce qui concerne la personne qui est exécutée, c'est là la seule question importante qui nous intéresse,—nous entrons aussitôt dans le domaine de la supposition et de la conjecture. Je prétends que personne ne peut dire exactement ce qu'est l'effet préventif de la peine capitale. Si vous examinez les chiffres, vous verrez, qu'aux Etats-Unis, par exemple, là où dans certains états ils ont la peine capitale, cependant que dans d'autres, ils ont l'emprisonnement à vie, là où ce deux genres de châtiment ont été essayés tour à tour,—il n'y a aucune différence appréciable dans la statistique. Si ces chiffres prouvent quelque chose, ils prouvent le peu de différence de résultat, que le châtiment soit celui de l'emprisonnement à vie ou la peine capitale.

Conscient de sa responsabilité en la matière, le ministre de la Justice nous a cité certains chiffres dans le but de prouver que la peine capitale est essentielle, et pour prouver aussi,

je suppose, qu'elle est un préventif. Examinons ces chiffres. Il compare les trois pays anglo-saxons: les Etats-Unis, l'Angleterre et le Canada. Il démontre que le nombre de meurtres commis aux Etats-Unis est toutes proportions gardées, plus considérables aux Etats-Unis qu'au Canada où le meurtre est plus rare qu'en Angleterre aussi. La peine de mort est en vigueur dans tous ces pays. Est-ce que cette comparaison prouve ce que le ministre cherche à démontrer? Pas le moins du monde. Ce qu'elle prouve c'est que si nous ajoutons foi aux rapports qui nous arrivent de temps en temps des Etats-Unis la punition met un frein au crime par suite de sa certitude plutôt que de sa sévérité. J'ose dire donc que les chiffres cités à ce propos par le ministre ne démontrent pas du tout ce qu'il veut établir.

Puis, il nous a communiqué d'autres chiffres; pour les obtenir, ceux-là, il a dû recourir à la statistique de la guerre. Il nous a dit que chez les Australiens le déserteur n'était pas puni de mort, chez les Canadiens non plus au commencement de la guerre, mais que dans l'armée anglaise la peine de mort avait toujours été de rigueur. Il n'a pas cité de chiffres à l'appui; il nous a tout simplement exposé les opinions d'un auteur quelconque, et j'ignore si ce dernier avait lui-même cité des chiffres. Mais la situation était on ne peut plus différente. Ce n'était pas là une société organisée en vue de maintenir la paix; mais bien en vue de la guerre; c'est pour le moins bizarre d'aller chercher là des chiffres pour prouver qu'il importe de maintenir la peine de mort. A présent, j'attire l'attention de la Chambre sur la situation du jeune soldat accusé d'être déserteur. Voyez-le: d'un côté il est en face d'un danger certain et d'une mort possible. Nous ne savons rien de son état physique, ni de son état moral; dans les circonstances, devant l'avenir inconnu il est peut-être pris d'épouvante, perd toute maîtrise de lui-même, déserte son poste et court à l'arrière. Assurément, si le raisonnement du ministre est tant soit peu solide il aurait pu chercher ailleurs des preuves à l'appui de son assertion que la peine de mort met un frein à l'homicide. A ce propos je veux citer quelques paroles de l'auteur des observations dont l'honorable représentant de Brant (M. Good) a donné lecture à la Chambre cet après-midi:

> Nous pourrions nous contenter de plaider ces raisons de justice et d'opportunité, en tout confiance qu'un régime qui viole les règles fondamentales de la civilisation ne saurait plus être maintenu. Mais le problème est bien plus profond. Dans toute sa lutte vers le relèvement social, l'humanité cherche à réaliser et à consacrer de nouvelles conceptions humanitaires, des sentiments d'une ordre plus noble. Il ne suffit pas de "laisser mourir le singe et le tigre",—l'un doit être supplanté par l'homme, qui 'regarde devant et derrière lui"; l'autre par ces sensibilités plus délicates qui naissent du sentiment humanitaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Quoi dire, alors, pour défendre un régime qui ne cesse de faire revivre en nous les sentiments de haine et de cruauté, le pire héritage que nous aient légué les bêtes, nos ancêtres? Pour inculquer aux humains le respect de la vie nous faisons montre du mépris de cette même vie. On a noté au commencement de ce travail certaines des conséquences tragiques de cette façon d'agir. Mais il est impossible d'estimer la démoralisation subtile et plus générale dont elle est la cause. Sans doute, pourrait-on prétendre sans exagérer que toute exécution d'un coupable est accompagnée d'un abaissement appréciable du ton moral de toute la société. La seule vertu de cette méthode est qu'elle inspire de l'horreur aux âmes plus sensibles. Pour la très grande majorité, qui n'y voient qu'un acte de vengeance, la satisfaction d'un appétit primitif la soif du sang, c'est un mal moral sans mélange.

Puis-je signaler ces autres paroles à l'attention de l'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Euler):

> De ce point de vue il reste peu de choix à faire entre les diverses méthodes que "par pitié" on emploie pour infliger la peine de mort. La guillotine, la potence, l'électrocution, l'asphyxiation, toutes révoltent également la nature humaine; toutes sont, au même degré, sensationnelles et cruelles. Même la mise à mort, délibérée, de sang-froid, du criminel par l'Etat, quelle que soit la méthode employée, est un raffinement de la cruauté; et la victime meurt cent fois avant que la mort définitive vienne mettre fin à ses tourments.

Plus loin, il dit:

> C'est une attitude par trop simple en présence d'un phénomène complexe de la société qui nous permet de croire que les actes de la justice légale puissent modifier appréciablement une grave menace sociale. Je suis convaincu qu'un grand nombre de ceux qui semblent favorables au maintien de la peine capitale conviendront qu'un phénomène comme la persistance et l'accroissement du meurtre dans notre civilisation résulte d'une cause plus profonde que l'inefficacité de notre régime de justice criminelle, et que si nous voulons extirper ce mal, voire même, l'atténuer à un degré notable il nous faut aller à la racine, découvrir les causes qui sont à la source même du mal et nous attaquer à elles. Notre ennemi ce n'est pas le meurtrier, mais bien le meurtre. La méthode primitive de frapper à mort le coupable, aveuglément, dans un accès de rage, a fait son temps; mais elle nous empêche encore de voir le caractère réel de notre problème.

Je maintiens que nous ne pouvons pas ici fonder notre décision sur des considérations d'un ordre sentimental. Nous ne pouvons pas nous guider d'après un sentiment consciencieux, si sincère qu'il soit. Je demande donc à chacun des honorables députés de la Chambre: Allons-nous quitter la Chambre ce soir, laissant encore au Parlement le rôle de bourreau national? Allons-nous juger cette question d'après un simple sentiment ou d'après une simple conviction consciencieuse, quelque sincère qu'elle soit, alorsqu'en fait et en raison nous devrions inaugurer l'époque où la justice sera plus humanitaire et où l'on reconnaîtra universellement la sagesse de cette méthode.

Le très hon. M. MEIGHEN (Leader de l'Opposition): C'est un sujet qu'on a soulevé

pour ainsi dire à chaque session depuis que je suis membre de la Chambre. Chaque fois, les députés s'y sont intéressés, l'ont soigneusement discuté, et ensuite abandonné. Aussi fréquemment qu'il puisse être présenté, on ne peut faire autrement que de s'y intéresser, mais j'avoue bien franchement que je m'y intéresserais beaucoup plus vivement, je pensais qu'il y eût réellement un danger de voir abandonner chez nous la peine de mort. Si je voyais un péril imminent, mon intérêt irait à l'extrême. Je suis opposé, catégoriquement opposé à la motion.

Il faut examiner d'abord quelle est la loi et la pratique actuelle. D'après la loi du Canada, comme de la Grande-Bretagne et de nombreux autres pays des plus avancés, la peine de mort est infligée pour le meurtre, aussi pour la trahison et le viol. Je n'entends pas discuter le point de savoir si la loi est juste dans les deux derniers cas, car on peut plus facilement discuter l'ensemble du principe en jeu en citant seulement le premier.

En pratique, la peine de mort est infligée lorsque le meurtre est prouvé le meurtre est si catégoriquement et si clairement défini dans notre Code que l'acte réprimé par cette loi doit être atroce et délibéré. Mais après le verdict du jury et la sentence, il reste le droit de revision du ministère de la Justice, et ce n'est que juste de dire que toutes les circonstances indiquant de la part de l'accusé un manque de discernement, une infériorité mentale, même éloignée de la véritable folie, ou toutes autres circonstances vraiment atténuantes, ont leur effet dans la commutation de la peine capitale. Par conséquent, il reste que seuls les crimes atroces et délibérés sont punis de la peine capitale.

Il s'agit de savoir aujourd'hui si la peine de mort doit être abolie dans de pareils cas? D'abord, je vais essayer de faire disparaître ce qui me semble être une simple confusion dans les arguments présentés à l'appui de la motion. On dit qu'après tout le crime est latent, que c'est un mal social. Le crime, nous dit-on, n'est pas tant une faute positive et délibérée imputable à celui qui la commet que l'effet de mauvaises conditions sociales, de vices innés de mauvaises fréquentations ou peut-être le résultat de l'atavisme dont le criminel n'est pas personnellement responsable. Dans cela il y a du vrai. Je veux bien, ne serait-ce que pour les fins de la discussion, supposer que le crime est attribuable en grande partie aux mauvaises relations et conditions sociales. Je veux bien concéder, ne serait-ce encore que pour les fins de la discussion, que le criminel d'instinct est plutôt la victime de l'atavisme. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce raisonnement est exact, mais il y a du vrai là dedans. Toutefois, qu'est-ce que tout cela signifie? Cela démontre que nous devrions certainement chercher à améliorer nos conditions sociales, que nos lois devraient avoir pour principal objet d'améliorer les conditions. Cela démontre aussi que nous devrions prendre des mesures plus pratiques pour améliorer les conditions d'atavisme dans lequel l'enfant naît, ce que nous ne faisons peut-être pas. C'est ce qu'il faudrait déduire des hypothèses énoncées par certains de nos collègues.

Peut-on arriver à d'autres conclusions? Après avoir fait tout ce que nous pouvions à cet égard, il y a encore des criminels. Le problème du crime est toujours là, de même que l'obligation de protéger la société. Que va-t-on faire? Il est vrai qu'il existe des influences cachées, qui sont peut-être plus puissantes que la réflexion et la responsabilité de l'accusé, alors on ne doit pas punir de la peine capitale même les crimes les plus atroces. Il est tout aussi juste de dire qu'on devrait abandonner complètement tous les genres de châtiment. Il est tout aussi juste de dire qu'on ne devrait pas punir du tout les délits contre la société et qu'on devrait supprimer complètement le Code criminel. Raisonner de cette façon, c'est, du moins à mon avis, détruire l'argument contre la peine de mort que l'on veut tirer de cette théorie de mauvaises conditions sociales. Le châtiment est une nécessité pratique. L'histoire du monde prouve qu'on doit l'appliquer. Il faut le faire, sans quoi il est impossible d'avoir une société organisée.

Voyons donc maintenant ce qui est le châtiment approprié, je dirai plutôt le châtiment efficace qu'il convient d'appliquer au genre de crimes que j'ai décrit en premier lieu. Quels sont les vrais buts du châtiment? Un de nos collègues a prétendu qu'entre autres c'était de se venger de l'accusé. Je ne suis pas de son avis. Je ne crois pas que ce soit du tout le but de la punition légale. Comme il le dit, elle possède un double but. Tout d'abord, elle doit empêcher le crime, tant chez le coupable que chez les autres et, secondement, elle doit tenter de réformer l'accusé. Tout notre système pénal tend à atteindre ces deux buts. Le deuxième importe beaucoup dans les cas moins graves. Le premier croit à mesure que le crime devient plus grossier, plus détestable, plus odieux, plus atroce. Plus le crime est horrible, plus il est dangereux pour la société, plus grande doit être la crainte que doit inspirer le châtiment et plus on doit tenir compte de cette crainte en déterminant la nature du châtiment. Les

crimes les plus atroces sont naturellement ceux qui sont punis par la peine capitale. Par conséquent, il n'y a pas de doute que, dans ces cas, ce qui doit le plus nous préoccuper c'est la crainte à inspirer, sans toutefois dépasser le but, quelque soit la gravité du crime. Il se peut qu'on ait imposé jadis des châtiments inutiles au point de vue de l'effet et tout à fait disproportionnés à des crimes de peu d'importance ou d'importance relative, pourrait-on dire. Mais, avant de trop blâmer nos ancêtres à ce sujet, j'aimerais bien me rendre compte de ce qu'étaient les circonstances à cette époque. Je crois que si nous étions bien au courant de la situation d'autrefois nous constaterions que, peut-être, ces ancêtres ne nous étaient pas trop inférieurs en mentalité ou en jugement politique. Mais nous jugeons actuellement des temps où nous vivons et avant de conclure que nous devons remplacer la peine de mort par l'emprisonnement ou toute autre punition pour celui qui de sang-froid, ou pour les motifs qui animent en général le meurtrier, tue son prochain, nous devons savoir quel sera l'effet préventif de cette punition, parce que si nous ne sommes pas certains de son efficacité à cette fin d'importance, suprême, nous exposons probablement l'innocent à un sort auquel le coupable aura échappé

J'ai entendu le ministre de la Justice (M. Lapointe) citer des chiffres dans le but d'établir que l'expérience de la civilisation a démontré—il parle naturellement de la civilisation moderne—comment les crimes les plus graves sont le mieux reprimés par la peine capitale. Il a lu des statistiques de deux catégories. Tout d'abord, il a démontré que la peine de mort était la plus efficace pour empêcher les désertions. L'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) a prétendu que ces exemples n'avaient pas ici leur application. Je n'ai réellement pas pu comprendre le raisonnement de l'honorable député. Je sais que le crime de désertion diffère du meurtre, mais cela n'a rien à voir avec la question des mérites relatifs de la peine capitale et des autres comme prévention du crime. La pratique a prouvé que la rigoureuse nécessité exigeait l'application d'un châtiment, et du seul qui soit efficace, contre le crime de désertion La déduction à tirer de ces statistiques est claire; c'est que ce châtiment qui est le plus redouté, qui prévient le mieux, c'est la peine de mort.

Mais le ministre de la Justice a aussi cité des chiffres démontrant que, lorsqu'elle s'applique au meurtre, la peine capitale est efficace pour empêcher le crime. Il a comparé les résultats au Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre et il a démontré qu'au Canada et en Angleterre les meurtres sont beaucoup moins fréquents, surtout au Canada. Les honorables députés qui siègent à ma gauche disent: "Oh, mais la peine de mort existe dans ces trois pays et la seule différence c'est qu'aux Etats-Unis, la certitude du châtiment n'est pas si grande qu'en Angleterre et au Canada". Mais les Etats-Unis ont essayé d'autres châtiments depuis nombre d'années. Il y a aux Etats-Unis un certain nombre d'Etats, je ne sais plus combien...

L'hon. M. LAPOINTE: Onze.

Le très hon. M. MEIGHEN: ...onze Etats où la peine de mort ne s'applique pas et dans certains autres—je pourrais en nommer un ou deux— où l'application du châtiment est suspendue. Ils ont aussi essayé d'autres châtiments pendant un certain temps, mais les horribles résultats ont fait voir qu'ils devaient retourner à la peine la plus dure. Non, le Canada et les Etats-Unis ne sont pas dans la même situation. Là-bas, il existe des asiles pour les meurtriers et, à cause de ces asiles, le meurtre y est beaucoup plus fréquent qu'ici. Il est parfaitement vrai que la certitude de la punition est plus importante que sa sévérité et la conclusion est: quel que soit le châtiment nous ne devons pas ralentir nos efforts pour rendre son application certaine et c'est la gloire de votre pays de ne pas avoir failli dans ce sens. C'est à cela que nous attribuions surtout la rareté de crimes punissables de la peine capitale dans notre pays. On ne peut nier que c'est en grande partie à l'application rigide de la peine capitale que nous devons défigurer avantageusement à côté des Etats-Unis.

En d'autres circonstances, j'ai étudié ces statistiques moi-même. Plusieurs diront avec le ministre de la Justice que si l'on compare la peine de mort avec d'autres pour décourager le crime, cette peine l'emporte de beaucoup en efficacité. On aime la vie et il y a, je pense, en chacun de nous un peu de lâcheté. Mais nul plus que le vilain ne tient tant à sa vie et nul n'a une plus grande terreur de la mort que le bandit qui égorge son semblable pour satisfaire sa cupidité ou sa passion. Un tel être redoute plus la mort que l'honnête homme qui a le respect de vie humaine.

Mais si nous n'avions pas de statistiques et si nous n'avions pas acquis quelque expérience dans l'attitude des criminels, la connaissance de la nature humaine nous enseignerait que rien n'est aussi capable d'arrêter le bras du meurtrier qui la crainte de l'échafaud. Qu'on se mette à la place de la victime ou de ses proches et l'on comprendra mieux. Nous

sommes tous portés à nous apitoyer sur le sort de l'infortuné qui doit être remis entre les mains du bourreau. A mesure qu'on s'éloigne de l'heure du crime on penche vers la miséricorde pour le meurtrier. Mais qu'on se mette à la place du père de famille qui a trouvé sa femme et ses enfants immolés à la passion cupide ou immorale d'un malandrin. Dira-t-on qu'il suffit, pour empêcher un autre crime de ce genre, de condamner à la prison perpétuelle le misérable qui l'a commis et de l'entretenir au frais des citoyens? Non, l'espoir en une meilleure conduite, qui est la justification ordinaire de la pénalité, ne tient aucune place importante dans le traitement des meurtriers. C'est là que le châtiment doit être exemplaire. Tous les autres châtiments comptent pour peu de chose. Je suis, pour ma part, absolument convaincu, et si convaincu que je suis sûr qu'aucun argument, fût-il plus fort même que ceux entendus cet après-midi, ne pourrait m'ôter de l'idée que la meilleure sauvegarde de la société, de tout ce qui nous est cher, est l'application de la peine de mort contre le plus grand des crimes.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire corroborer les observations faites par le chef de la gauche au sujet du projet de loi en discussion. Chacun de nous comprend l'étendue de la responsabilité qui lui incombe quand il lui faut prendre position dans une affaire concernant le respect de la vie humaine. Tous tant que nous sommes nous envisageons la question au point de vue de la valeur d'une vie humaine et des moyens les plus propres à la conserver, surtout quand il s'agit d'un innocent.

Si je croyais que le projet de l'honorable député de Calgary ajouterait aux sauvegardes qui entourent la vie des gens, la ferait respecter davantage, comme c'est le but visé par notre collègue en proposant de remplacer la pendaison par le bagne à perpétuité, je voterais avec lui. Mais je crois que c'est le contraire qui se produirait. Je crois que l'effet de la peine capitale dans notre état de société et à cause des idées reçues, est, dans le fond, de protéger les innocents contre les attentats meurtriers de quelques-uns de ceux qui composent la société humaine.

Il y a quelques années passées j'aurais peut-être partagé l'opinion exprimée cet après-midi par l'auteur du projet de loi. Depuis le court espace de temps que mes collègues et moi avons eu la responsabilité du pouvoir et celle de conseiller de Son Excellence sur la question de savoir si la loi doit suivre son cours dans une affaire de meurtre, j'ai eu, avec mes collègues, à décider, comme le fait s'est présenté pour l'honorable chef de l'opposition quand il était à ma place, si la société serait en fin de compte plus efficacement protégée en commuant une sentence de mort ou en laissant appliquer la peine capitale. Nul devoir n'est si onéreux, si pénible pour un ministre que de donner son avis au Gouverneur général sur l'à-propos de laisser la loi suivre son cours dans une affaire de meurtre.

Il y a une autre considération qui s'impose. Si les exécutions capitales étaient ordonnées à la légère; si la loi de Lynch était en usage pour cause de meurtre, il y aurait lieu d'examiner si cet usage devrait être toléré. Mais sous le régime de la loi anglaise, tout homme, et surtout celui qui est accusé de crime, est protégé par toutes les sauvegardes que l'intelligence humaine a pu établir dans le but d'assurer un jugement équitable. Le meurtrier est amené devant une cour de justice et là, son avocat a le droit de récuser ceux qui sont choisis pour former le jury, jusqu'à ce qu'il ait obtenu pour le juger douze hommes qu'il croit équitables et impartiaux, douze de ses concitoyens. Les juges n'ont pas plus le désir que les autres membres de la société de voir se terminer une vie humaine. Il n'est pas un juge, dans une question qui comporte la vie ou la mort, qui s'adresse d'un cœur léger au jury et il n'existe pas douze hommes formant un jury qui envisagent légèrement le verdict qu'ils rendent. Mais ce n'est pas tout. Quand une cour a eu les faits exposés devant elle et après que les jurys ont examiné avec grand soin toutes les circonstances, s'ils considèrent que les circonstances justifient la condamnation à la peine de mort d'un homme ou d'une femme qui a commis un meurtre et quand ce châtiment est imposé, le cas est soumis à la considération de Son Excellence en conseil. Le cabinet au complet passe en revue tous les faits qui ont trait à la cause. Le ministre de la Justice a la grave responsabilité de reviser toute la preuve; en présentant l'affaire à l'examen de ses collègues il tient invariablement compte de chaque circonstance atténuante. On a fait mention aujourd'hui de la possibilité d'une infirmité mentale ou d'autres circonstances de même nature...

M. FORKE: Puis-je faire remarquer au premier ministre que ni le juge ni le jury n'ont quelque chose à voir avec la peine de mort. Leur affaire est de s'assurer si l'accusé est coupable du crime. Mais le Parlement toutefois a quelque chose à voir dans le châtiment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois saisir la portée de l'argument de mon honorable ami. Certainement le juge et le jury n'appliquent pas la peine de mort; mais ils se rendent compte que le résultat de leurs actions peuvent déterminer si oui ou non un individu particulier doit souffrir la peine de mort. Ils

sont les juges des faits et s'ils trouvent que l'acte est un meurtre prémédité pour supprimer une vie humaine, ils savent que le résultat d'un semblable verdict sera que le meurtrier sera pendu.

M. FORKE: Ce serait un désir de justice, s'ils ne rendaient pas un verdict conforme à la preuve. Le juge n'a aucune responsabilité dans l'affaire; en imposant la peine de mort, il applique simplement la loi du pays. En conséquence la responsabilité revient à ceux qui font la loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'en rends compte. Le même genre de responsabilité retombe sur chaque membre du Gouvernement qui avise Son Excellence que la loi doit ou ne doit pas suivre son cours. Ce que je m'efforce de montrer c'est que ce n'est pas une question de jugement irréfléchi, de décision précipitée, une affaire de chance de savoir, sous le régime de la loi anglaise si un individu sera pendu ou non. Un homme accusé du crime de meurtre ne sera probablement pendu qu'après qu'un grand nombre d'hommes consciencieux, se rendant compte sérieusement de la responsabilité qui pèse sur eux croient formellement que l'acte commis a été un meurtre prémidité d'un être humain innocent. Si je croyais que finalement plus de vies humaines innocentes seraient épargnées en permettant à ceux qui sont coupables de meurtre d'être condamnés à la détention perpétuelle plutôt que d'être exécutés, j'appuierais mon honorable ami. J'envisage toute la question du point de vue de la conservation de la vie humaine dans notre société. Quelle mesure est la plus efficace pour épargner des vies d'êtres humaines innocents? Je crois que la peine de mort a pour effet de mettre un frein au crime et cette opinion est d'autant plus forte par suite de la connaissance que j'ai eue de cas de peine capitale qui sont venus devant le cabinet depuis le peu de temps que le Gouvernement est au pouvoir, quand nous avons eu sous les yeux les circonstances de chaque cas individuel de meurtre qui s'est commis. Ces cas ont révélé clairement le fait que la plupart des hommes trouvés coupables de meurtre ont prémidité le crime par convoitise ou avarice. Si ces criminels et d'autres comme eux n'avaient dû souffrir qu'un emprisonnement à vie, connaissant l'effet psychologique exercé sur d'autres natures et esprits quand des crimes semblable sont commis, je crois que le nombre des meurtres augmenterait énormémnt si la peine était abolie. Pour ce motif, je suis opposé au principe du bill.

M. IRVINE: Le premier ministre a-t-il examiné la statistique des autres pays qui ont aboli la peine de mort? Sur quelles raisons se base-t-il pour croire que l'abolition de la peine capitale amènerait une augmentation dans le nombre des meurtres qui sont commis?

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant aux chiffres, on a souvent dit que des statistiques peuvent prouver tout ce qu'on veut et je crois que c'est en grande partie vrai. Pas plus tard qu'hier soir je parlais précisément de cette question avec le représentant d'un grand nombre de sociétés religieuses. Il m'a cité le fait mentionné ici ce soir, que le nombre de meurtres a considérablement augmenté dans les états de l'union américaine où la peine capitale a été abolie. Une consultation populaire a été tenue dans un certain état et la peine de mort a été remise en vigueur, à cause de l'augmentation du nombre de meurtres qu'avait suivi l'abolition de ce châtiment.

M. IRVINE: Mais, c'est le seul état où les choses se soient passées de cette façon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout; ce n'est pas le seul état. Cependant, je considère cette question comme on le doit toujours, d'après la connaissance de la nature humaine ainsi que des faits et des circonstances notoires; et je puis assurer que s'il était comme moi, chaque fois qu'un criminel doit être exécuté, tenu, à titre de président du conseil privé de signer l'avis à Son Excellence le Gouverneur général de laisser la loi suivre son cours, il sentirait doublement ce qu'il en coûte de se lever ici pour conseiller le maintien de la peine de mort comme châtiment du meurtre. Mais précisément parce que ce devoir est pénible je ne veux le remplir que certain d'assurer par là la meilleure protection possible à la vie humaine au Canada. Je crois donc que le maintien de la peine de mort entourée comme elle l'est de toutes les sauvegardes qu'offre la justice britannique, servira d'une manière plus efficace à la protection des membres de la société que n'importe quelle modification apportée à la loi en vue de substituer l'emprisonnement à perpétuité à la peine capitale.

M. FORKE: Un mot d'explication. La question que j'ai posée au premier ministre il y a un instant n'avait rien à faire avec les raisonnements invoqués pour ou contre la peine de mort. Je ne me suis pas placé sous cet angle pour poser cette question. Je l'ai posée dans le but de faire ressortir le fait que ni le juge, ni le jury, ni le ministre, qui examine ensuite le recours en grâce, ne sont responsables de l'exécution de la sentence. Ils appliquent simplement la loi sanctionnée par le Parlement. Voilà l'idée que j'avais en posant cette question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je comprends parfaitement l'idée de mon honorable ami. J'ajouterai toutefois qu'ils sont également responsables des conséquences qui pourraient résulter si la peine capitale était remplacée par un autre châtiment.

M. FORKE: Certainement.

L'hon. M. McMURRAY (Solliciteur Général): Monsieur l'Orateur, quoique pleinement conscient de ma position de membre du gouvernement et de l'attitude adoptée par mon chef (l'hon. Mackenzie King et l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), sans oublier les éloquents raisonnements du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), je m'en tiens encore à l'opinion que je me suis formée sur la question de la peine capitale, après de longues années de pratique devant les tribunaux criminels où j'ai défendu plusieurs personnes accusées de meurtre.

Le sujet a été éloquemment discuté sous ses divers aspects aujourd'hui, et sans recours au sentimentalisme. Nous n'avons pas lieu de nous excuser à mon sens parce que nous appuyons le projet en discussion. Certains hommes jouissant d'une réputation mondiale ont préconisé l'abolition de la peine de mort. Des hommes d'Etat comme Gladstone et Bright; des juristes comme Grotien et Bentham; des réformateurs comme Osborne et Robespierre se sont prononcés en ce sens. Robespierre s'est immortalisé et il a pour ainsi dire effacé toutes les mauvaises actions de sa vie par l'éloquent discours qu'il prononça en faveur de l'abolition de la peine capitale. Dans le passé comme de nos jours, des peuples jouissant d'une haute civilisation ont aboli la peine de mort. Pour ne citer qu'un exemple, les Athéniens et les Hollandais—deux nations qui occupent le premier rang dans l'histoire mondiale,—ont aboli la peine capitale. Ce problème mérite donc d'être discuté actuellement.

Je partage absolument l'avis du très honorable chef de l'opposition à savoir qu'il n'existe que deux motifs qui justifient la société de châtier les criminels: d'abord la protection de la société et en second lieu la réforme de l'individu. Le châtiment joue un rôle insignifiant en ce qui regarde la prévention du crime. L'étude scientifique du crime est très intéressante. Le ministre de la Justice vient de l'observer, le crime varie avec les pays, les différents peuples, les diverses saisons de l'année et les différentes conditions économiques. Dans notre pays, nous constatons que le crime augmente durant les périodes d'immigration pour diminuer ensuite dès que les gens s'attachent à leurs foyers et à leurs familles.

Autrefois, le Code criminel anglais était aussi sanguinaire que le Code japonais actuel. Cependant, quoique la peine capitale s'appliquât à 147 délits, en Angleterre, comme le vol de grands chemins et le vol de moutons, ce qui entraînait chaque année l'exécution de milliers de gens, l'imposition de la peine de mort n'a pas eu l'effet désiré et les crimes ont continué de se commettre.

En tenant compte du progrès de la civilisation à laquelle mon très honorable ami a fait allusion au cours de son raisonnement si bien ordonné, il a été établi que la peine capitale n'empêche pas le crime. Certains honorables membres l'ont fait observer, le nombre de meurtres et autres crimes de violence a sensiblement augmenté au pays, après la guerre. Voilà donc qui démontre hors de tout doute que le châtiment de la peine de mort ne constitue pas un préventif. Pour moi, nul châtiment, si sévère soit-il, ne détourne le meurtrier de ses desseins homicides.

Le crime a des causes déterminantes nombreuses. On commet plus d'un meurtre sous l'influence de spiritueux ou de narcotiques; dès que la colère s'est emparée de quelqu'un, il ne se possède plus, il ne s'occupe plus des conséquences de ses actes. Chez certains assassins, c'est surtout l'esprit qui fait défaut; ainsi, les auteurs du vol récent d'une certaine banque à Montréal, dont l'honorable député de Bonaventure a parlé, savaient probablement à quelle punition ils s'exposaient, mais ils n'ont pas hésité malgré cela, à se rendre coupables de meurtre. Je ne crois donc pas que les honorables députés aient réussi à prouver que la peine de mort prévient le crime. Elle peut détourner quelqu'un du crime, mais il s'agit de savoir si elle est plus puissante à cette fin que l'emprisonnement à vie. Dans plusieurs états de l'Union américaine, surtout dans le Michigan, l'homicide est puni par l'emprisonnement à vie. L'assassin du président McKinley aurait pu être emprisonné pour la vie s'il fût resté à Détroit, où il aurait pu commettre son crime, mais ayant suivi sa victime jusqu'à Buffalo il a dû subir la peine de mort. L'argument le plus puissant à l'encontre de cette peine, c'est que l'état exige que l'assassin lui sacrifie ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire sa vie.

Cependant, cette exigence de la part de l'Etat est subordonnée à la preuve de culpabilité. La loi, surtout la loi criminelle, n'est pas une science exacte. Advenant un procès pour meurtre, si l'on connaît l'avocat de la défense on sait à peu près ce que sera le verdict du jury. Il existe des différences dans la nature humaine. Un avocat sans expérience peut apporter peu de soin au choix de son jury et, dans ce cas, le prévenu qu'il défend

court le risque de monter à l'échafaud, tandis que défendu par un avocat plus expérimenté, plus au fait de la loi et de la nature humaine et ayant peut-être, en outre, l'avantage d'être appeler à plaider devant un autre juge, il peut être acquitté. Voilà ce qui arrive d'ordinaire.

M. MERCIER: Il y a le juge et le jury, mais il faut aussi des témoins.

L'hon. M. McMURRAY: Certes, il en faut, et c'est là une des grandes difficultés. Les témoignages ne sont pas toujours dignes de foi. La preuve de circonstance ne l'est pas et la preuve directe l'est probablement encore moins. Il s'est présenté nombre de cas où l'on a condamné injustement des prévenus. Voici un entrefilet que j'ai cueilli dans le *Journal* d'Ottawa, l'année dernière, vers le temps où cette question fût soulevée; il démontre justement ce qui arrive et est déjà arrivé dans les différentes parties du monde. Voici ce qui est dit au sujet d'un certain cas survenu aux Etats-Unis:

> Un innocent était à purger une sentence d'après laquelle il avait été condamné à la prison pour la vie. Un jeune homme s'avoue coupable d'avoir tué un agent de police, crime pour lequel l'autre avait été condamné au bagne. Le forçat s'est toujours prétendu innocent de ce crime. Lorsqu'on lui a appris qu'il serait mis en liberté, McKinney a déclaré avoir toujours pensé qu'il le serait.

Si cela s'était passé dans un état où la peine de mort existe, cet innocent aurait été pendu; mais dans l'état où il fut jugé on a dû le condamner à la prison perpétuelle. J'ai également détaché, vers le même temps, une certaine vignette que j'ai ici, c'est le portrait d'un jeune Grec condamné à la prison pour un long terme, dans l'état de New-York. Il s'était prétendu innocent, et après maintes recherches aux Etats-Unis jusque dans la lointaine Californie on a découvert un homme qui s'est avoué coupable du crime. Il s'est présenté en Angleterre un cas semblable et dont les avocats qui siégent ici ont eu sans doute connaissance, je veux parler du cas de Adolf Beck, un ingénieur suédois. Un soir qu'il était aller acheter un journal une femme l'accusat de l'avoir volée. Il lui répondit que si elle ne cessait pas de l'importuner il allait la livrer à la police. Il fut traduit en justice et condamné à cinq ou sept ans de prison, tout en protestant de son innocence. Après avoir adressé au secrétaire de l'Intérieur plusieurs requêtes où il le priait de s'occuper de son cas, il finit par être relâché après quatre ans de détention, je crois. Peu après il fut arrêté de nouveau, accusé du même crime, et envoyé de nouveau en prison.

M. PELLETIER: Ce qui démontre qu'il était un assez mauvais garnement.

L'hon. M. McMURRAY: Il ne devait pas être trop mauvais garçon puisqu'on a découvert qu'il était innocent: Un homme, exactement son sosie, se leva dans la cour de police de la rue Bow, à Londres, et s'avoua l'auteur du crime pour lequel Adolf Beck avait été condamné à deux reprises. Le gouvernement britannique accorda à Adolf Beck £5,000 et institua aussitôt la cour criminelle d'appel, institution qui existe maintenant en Angleterre et qui, à mon humble avis, devrait exister aussi dans notre pays. Un état ne devrait-il pas faire en sorte qu'un prévenu qui a été injustement condamné et a subi les conséquences de cette condamnation fût indemnisé et réhabilité? Or, nous n'avons pas encore pris de mesures à cette fin. Si la détention à vie est aussi capable que la peine de mort de détourner du crime, pourquoi ne serait-elle pas adoptée? Cependant, indépendamment de cette considération, devons-nous nous exposer à mettre à mort un innocent? Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King, le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen), le ministre de le Justice (l'hon. M. Lapointe) et le député de Bonaventure (M. Marcil) nous ont parlé tour à tour du mode de revision de ces affaires. Il est bien aisé de croire que c'est reviser un procès que de lire le compte rendu aride et terre à terre qu'on a sous les yeux dans son cabinet, mais il faudrait être au tribunal pour voir les témoins et se rendre compte de la couleur locale et de l'ambiance. On n'y parvient pas par le simple lecture des circonstances du meurtre. Tous ceux qui ont pris part aux procédures d'une cour de justice savent avec quel apparat et quel zèle ces procès s'instruisent; il existe un sentiment de terrible responsabilité lorsque la vie d'un homme est en jeu.

Je le demande, nous exposerons-nous à faire souffrir un innocent? Ce n'est pas là une lubie. Le baron Kelly, nom à évoquer dans les cercles judiciaires comme le savent mes collègues qui sont avocats, a déclaré qu'en Angleterre, en l'espace de quarante ans, vingt-deux innocents sont morts sur l'échafaud. Vers le même temps, sir James McIntosh disait qu'un innocent était exécuté chaque année dans les Iles-Britanniques.

Je conviens avec l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw) que c'est à ceux qui demandent le maintien de la peine de mort de prouver qu'elle est nécessaire. Il leur appartient d'établir qu'elle effraie plus les meurtriers que l'emprisonnement à perpétuité.

A ce sujet, je n'ai qu'une autre observation à faire. Le condamné à mort dans sa cellule. Je n'affligerai pas la Chambre en lui retraçant un tableau fidèle, mais je me

bornerai à lui dire que le condamné souffre mille morts. On le laisse dans sa cellule pendant un mois ou deux et, toutes les nuits, il éprouve les tourments du purgatoire et de l'enfer. Le supplice est trop grand.

Une VOIX: Que faut-il penser de sa victime et des parents?

L'hon. M. McMURRAY: Les souffrances de la famille ne sont pas comparables à celles qu'endure cet homme. Mais quoi qu'il en soit, pourquoi abaisserions-nous l'Etat au niveau du meurtrier? Pourquoi torturerions-nous le condamné dans sa cellule parce que les parents de la victime souffrent? Leurs souffrances seront-elles soulagées parce qu'ils sauront qu'un homme que la potence attend éprouve tous les jours les tourments de l'enfer?

Plusieurs états de la République américaine ont aboli la peine de mort. Quelques-uns l'ont rétablie; c'est une affaire d'opinion. Je suis d'avis que la peine capitale a été instituée parce qu'elle semblait être un châtiment juste. On n'avait pas seulement en l'idée de protéger la société; on se reprochait du principe "œil pour œil dent pour dent". il convient que celui qui ôte la vie à autrui en soit lui-même privé. Toutefois, dans l'application de ce principe, le Code semble rester en chemin.

Quant à exécuter le meurtrier, exécuterez-vous celui qui tente de donner la mort? Non, dit notre Code. Pourquoi non? S'il avait l'intention de tuer et s'il en a été empêché, pourquoi ne pas l'exécuter, puisqu'il est nécessaire de protéger la société? Non, la loi le dit: elle s'est calquée sur l'ancienne théorie s'inspirant de l'idée de rétribution et de vengeance.

Je crois encore ce que je croyais il y a quelques années—que la peine de mort ne détourne pas du crime; qu'elle renferme en elle quelque chose de propre à causer un tort affreux et irréparable. Je ne pense pas que l'Etat doive s'exposer à causer ce tort affreux, si la peine de mort ne protège pas plus la société qu'un autre moyen. Dans l'hypothèse où nous pourrions empêcher ces odieuses exécutions qui ont lieu au pays et qui sont inutiles, je suis d'avis que le Canada marcherait dans la voie du progrès, ayant donné le coup de grâce à une autre des pratiques barbares que le passé nous a léguées. Je n'hésite pas a appuyer allègrement le projet de loi de mon honorable de loi.

M. CARMICHAEL (Kindersley): J'ai écouté les opinions exprimées au sujet du présent bill par plusieurs députés dans ce coin-ce de la salle, et tous, sans exception, ont suivi le même ordre d'idées. Je ne sais si je suis d'un caractère bien pervers, mais je m'aperçois que je ne partage pas l'avis de ceux qui m'entourent. Mon esprit ne suit pas le même cours que le leurs.

Pendant que je prêtais l'oreille au débat, je me suis demandé ce qui nous autorisait à imposer la peine de mort. Plusieurs députés ont fait mention des us et coutumes du Canada. D'autres ont cité des données statistiques relatives à la pratique américaine. Quelques-uns ont franchi l'Océan pour nous rappeler les traditions et les usages d'Angleterre. Cependant, j'ai été porté à me demander si ces pays font réellement autorité en ces matières. Notre manière d'agir doit-elle s'inspirer de ce qui s'accomplit dans ces pays-là? Et c'est ainsi que ma pensée s'est reportée au compte rendu par écrit du premier meurtre dont le récit nous ait été transmis, de l'assassinat d'Abel par Caïn, assassinat qui remonte à quelque six mille ans. Or, Caïn ne reçut pour tout châtiment que la marque qu'il portait au front. Je ne sache point qu'il ait été condamné à la détention perpétuelle; il fut laissé en liberté. Cette marque ne me paraît pas avoir eu pour effet de prévenir le crime, puisqu'après des siècles de civilisation, au bout de mille ans ou plus, il fallut instituer une loi contre le meurtre, loi qui n'est pas attribuable à un être vindicatif ou inhumain, puisqu'elle nous a été légué par le chef Moïse qui, suivant l'Ecriture, était l'homme j'ai entendu qualifier de barbare et de hideuse une loi léguée au monde civilisé par un homme tel que Moïse. Et cette loi, ce n'est pas Moïse qui l'a conçue, non; l'idée de la peine de mort a été transmise à l'homme par le Créateur même du genre humain. De haut du Sinaï, en effet, Dieu a dicté ce commandement: "Tu ne tueras point". Or, quiconque, homme ou femme, ose tuer son prochain au mépris de cette loi divine mérite le châtiment institué au moment où ce commandement fut dicté.

L'hon. M. McMURRAY: L'honorable député souffrira-t-il que je lui fasse une question? Il a fait allusion au premier meurtrier. à Caïn; mais sait-il pourquoi Caïn portait au front la marque dont il est parlé dans l'Ecriture? Je le serre peut-être d'un peu trop près. Si je me rappelle bien, cette marque indiquait qu'on ne devait pas mettre le meurtrier à mort.

M. CARMICHAEL: Je veux bien accepter l'interprétation que donne mon honorable ami.

L'hon. M. McMURRAY: Pas l'interprétation; le fait.

M. CARMICHAEL: Nous sommes bien loin de ce temps-là. La marque imprimée au front de Caïn n'ayant pas eu pour effet de prévenir le meurtre, le Créateur a institué un autre châtiment qui, je l'ai déjà dit, consiste à prendre vie pour vie. Quiconque, a dit le Créateur, ôte la vie à son semblable doit payer son crime de sa propre vie; cette loi nous a été léguée par le doux Moïse.

En somme, on peut dire de la loi canadienne qu'elle est, à bien des égards, fondée sur les enseignements de la Bible. Ainsi, nos prescriptions législatives au sujet des rapports conjugaux sont empruntées à l'Ecriture. Je regrette d'avoir à dire que notre loi de divorce est également calquée sur la loi de Moïse. Quand il s'agit de rompre le lien conjugal, nous fermons l'oreille aux enseignements du Nouveau Testament, nous ne tenons aucun compte de ce qu'il prescrit à cet égard; et c'est ainsi que le Parlement sanctionne une multitude de divorces qu'il ne devrait pas autoriser.

En matière de meurtre, allons-nous mettre de côté la loi de Moïse pour suivre les enseignements du Nouveau Testament qui, on le sait, interdit de prendre la vie d'autrui? Il existe une profonde différence entre les préceptes du Nouveau Testament et les prescriptions de la loi antique de Moïse. Le premier nous ordonne d'aimer nos ennemis, de présenter l'autre joue et de souffrir le mal; mais, monsieur l'Orateur, souffrez que je déclare ici même qu'il n'est point au monde de nation chrétienne au sens véritable du terme. Chrétien signifie qui est semblable au Christ; or, il n'est point de nation qui suive en toutes choses l'exemple du Christ. Les nations ne sont ni entièrement ni absolument chrétiennes, mais elles renferment des personnes qui peuvent l'être et qui le sont en réalité. Puisque donc les nations ne sont pas chrétiennes ou n'imitent point le Christ, force nous est de recourir à la loi de Moïse quand il s'agit du meurtre et de la manière de le punir.

Quel état de choses avons-nous sous les yeux? De tous côtés c'est le meurtre, le pillage des banques, le faux, le complot, la guerre, le crime dans ses multiples manifestations. S'il régnait en notre pays un état de choses semblables à celui qui devrait résulter des enseignements du Nouveau Testament, c'en serait fini de tout cela et la peine de mort n'aurait plus de raison d'être Malheureusement, il n'en est pas ainsi; l'homme a encore la cruauté d'ôter la vie à son semblable.

Je n'ai pas oublié que l'auteur du projet de loi propose la détention pendant un certain temps comme châtiment du meurtre. Ceci me remet en mémoire un fait survenu en Angleterre il y a à peu près un an et que je me rappelle fort bien. C'était vers le temps où ce même projet de loi était inscrit sur le Feuilleton—comme il n'est pas venu en discussion à la dernière session, nous n'avons pu en examiner le pour ni le contre. Dans l'affaire dont je veux parler il s'agissait d'un jeune ménage; la femme était âgée d'à peu près vingt-cinq ans et son mari devait avoir cinq ou six années de plus. Un autre homme qui convoitait cette femme entra en scène et projeta froidement de concert avec elle, l'assassinat de son mari. Ils convinrent que cet homme tuerait le mari comme celui-ci s'en reviendrait du théâtre avec sa femme un certain soir, ce qui fut fait. La femme se montra fort affligée de la mort de son mari. Mais après les funérailles on travailla à découvrir par qui il avait été assassiné. Traduits en justice nos deux conspirateurs furent condamnés à mort à la suite d'un procès juste et équitable et furent pendus. J'ai été porté à me demander quel effet aurait produit sur la société la détention à vie plutôt que l'exécution de ces criminels.

J'ajouterai que la vie, dans nos prisons, est assez supportable. Dans une conférence qu'il a faite l'année dernière à Ottawa et à laquelle j'ai assisté, le général Hughes a dit ce qu'était la vie des détenus à Kingston; il a dit quelle était la grandeur des cellules, qu'elles étaient pourvues d'eau courante et qu'on fournissait de nouveaux sous-vêtements de rechange aux détenus tous les jours ou tous les deux jours. Telles qu'il les a décrites, les conditions de la vie des détenus m'ont paru en quelque sorte beaucoup plus enviables que celles de la vie des colons établis sur les prairies. La détention à vie aurait-elle donc constituée, à l'égard de ces deux assassins, un châtiment suffisant, aurait-elle eu pour effet d'empêcher d'autres sujets de préméditer de semblables crimes? Non. Ces gens-là seraient restés en prison peut-être dix ans ou même cinq ans seulement, puis on aurait excité la sympathie du public en leur faveur et ils auraient été libérés. Ils se seraient peut-être mariés et leur exemple en aurait tenté d'autres de commettre de semblables crimes. Si je me plaçais au point de vue du sentiment je serais peut-être disposé à abolir la peine de mort, mais en me plaçant au point de vue de mon devoir envers l'humanité et la société en général, je ne vois pas que, dans les circonstances actuelles, il y ait lieu de l'abolir.

L'hon. M. CRERAR (Marquette): Le sujet de la motion de l'honorable député de

Calgary-Est (M. Irvine) est beaucoup plus important que nombre d'autres qu'il arrive à cette Chambre d'être appelée à étudier. Il est impossible que le sentiment ne se mêle pas dans une très large mesure à l'examen d'une question de cette nature. Je regrette beaucoup de n'avoir pu entendre qu'une partie des discours prononcés ici sur ce sujet. J'ignorais qu'il dût être discuté aujourd'hui et j'ai été absent durant quelque temps; mais après avoir prêté l'oreille aux arguments énoncés, je trouve que le seul qui milite sérieusement contre la proposition de l'honorable député de Calgary-Est, c'est que la peine de mort est de nature à détourner du meurtre, et encore ne me paraît-il pas bien fondé. Je doute que l'assasin se demande avant de commettre son crime, quelles en seront les conséquences. L'esprit est sujet à d'étranges influences psychologiques. Il est universellement reconnu, je crois, qu'un crime, même le crime de meurtre, peut constituer en soi une invitation à d'autres crimes. On sait, par exemple, qu'il survient des épidémies de suicide. Je me rappelle des cas assez nombreux où l'action de se précipiter d'un pont dans une rivière a eu pour effet psychologique d'induire d'autres personnes à en faire autant. C'est également vrai quant au meurtre; ni la pendaison ni l'exécution sous tout autre forme ne sauraient suffire à détourner de ce crime.

L'hon. M. LAPOINTE: D'après mon honorable ami, l'assassin ne songe pas aux conséquences de son acte. Cependant, n'arrive-t-il pas, parfois que celui qui a projeté un assassinat finisse par renoncer à le commettre justement parce qu'il a réfléchi aux conséquences de cet acte?

L'hon. M. CRERAR: L'argument de mon honorable ami a un certain poids, mais je ne vois pas qu'il en ait beaucoup. Cependant, c'est surtout pour d'autres motifs que je suis favorable à la proposition de l'honorable député de Calgary-Est. C'est quelque chose de terrible qu'une erreur judiciaire. Mon honorable ami le solliciteur général (M. McMurray) vient de fournir sur ce point la plus lumineuse illustration qui ait été fournie ici aujourd'hui. Non seulement il est possible qu'un innocent soit condamné par suite d'une erreur judiciaire, mais il est également possible qu'un prévenu soit libre parce qu'il aurait dû subir la peine de mort s'il avait été reconnu coupable. Comment cela arrive-t-il? Cela est dû principalement à l'appel à la sentimentalité du jury, à la sensiblerie du public, ce qui influe sur un jury lorsque vient le procès, après le crime, et l'incarcération de l'accusé. La cause se discute publiquement, et souvent il existe dans l'esprit des jurés, des idées préconçues avant qu'ils siègent sur le banc du jury, notions qui, en dépit de leur serment, et malgré leur honnêteté, influenceront leur jugement lorsqu'il s'agira de rendre leur décision. Je me souviens qu'un éminent criminaliste m'a dit un jour qu'il avait plaidé la cause d'une trentaine d'individus accusés de meurtre, et qu'un seul avait été condamné.

Un hon. DEPUTE: C'était un bon avocat.

L'hon. M. CRERAR: C'était un bon avocat dans cette spécialité. Je sais que dans certains cas la femme de l'accusé, ou ses enfants, ou sa mère, ou de ses parents, avaient été placés en vue dans la salle afin d'accentuer sur le jury la supplication de ne pas envoyer cet homme à l'échafaud. Des hommes qui siègent sur le banc du jury, qui sont chargés de la grave responsabilité de décider si un de leurs semblables sera envoyé à l'échafaud, se prononcent pour l'acquittement, alors souvent que toutes les preuves pèsent contre l'accusé.

Et, pourtant, cela n'est pas le point le plus important de la question. Il est possible aussi qu'un innocent soit envoyé à l'échafaud. Car, il est certain qu'en maintes occasions, des innocents ont été envoyés à l'échafaud. Le solliciteur général (M. McMurray) a cité des cas, non pas un, mais plusieurs, où des innocents, accusés du crime de meurtre, avaient été trouvés coupables, et avaient subi le châtiment suprême de la loi, tandis que plus tard on avait constaté leur innocence. Nous connaissons plus d'un cas où les condamnés ont affirmé leur innocence sur la trappe même qui devait les envoyer dans l'éternité. Le premier ministre (M. Mackenzie King), le leader de l'opposition (M. Meighen), et aussi l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), ont insisté de manière exagérée, il me semble, sur les atroces souffrances, la perte, les sentiments des amis d'une victime de meurtre. Mais il y a le revers du tableau. Je préférerais qu'une centaine d'hommes trouvés coupables de meurtre, si vous voulez, fussent envoyés au pénitencier pour y expier leurs crimes au lieu d'expier ces crimes sur l'échafaud, plutôt que de risquer qu'un innocent fût mis à mort à cause du maintien de la peine capitale. C'est là, à mon sens, un des plus forts arguments qui motivent un examen à fond de la question. Peu importe la bonne foi, l'impartialité avec lesquelles nous nous efforçons d'administrer la justice, non seulement en cette matière, mais en d'autres, nous savons que la justice fait erreur parfois, et je ne conçois rien de plus déplorable que ce fait qu'un innocent pourrait souffrir la peine suprême de la loi pour ce crime. Pour ces divers motifs, je me propose d'appuyer la motion de l'honorable député de Calgary-Est.

M. DICKIE: Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots sur cette question. Je ne m'attendais pas à autre chose qu'au rejet de la motion, autrement je me serais préparé à parler plus longuement que je n'en ai l'intention. Je ne suis pas aussi violent que l'honorable député de Nelson (M. Bird) qui tirerait un bout de la corde dont l'autre extrémité tiendrait un homme suspendu; et pourtant, après avoir entendu cette discussion, je serais tenté de donner encore plus grande portée à la pendaison. Qu'on me permette de revenir sur son effet préventif. Je connaissaais très bien un jeune homme qui de sang-froid a commis un meurtre dans la Colombie-Anglaise. Il fut emprisonné. Il s'est évadé de la prison, puis a tué un autre homme. Il fut capturé à nouveau, s'évada encore une fois de la prison, mais heureusement, il fut repris aussitôt. Cet homme méritait d'être pendu; c'était vraiment un meurtrier, et s'il eût été pendu, il n'eut certes pas tué l'autre homme. La pendaison eut eu un effet préventif, j'en suis sûr. (*Exclamations*). Mes honorables amis diront que si ce jeune homme eût été emprisonné, le second meurtre n'eut pas eu lieu. Il arrive très souvent dans l'Ouest que les prisonniers s'évadent de prison, mais je ne sache pas qu'aucun homme se sont jamais évadé après avoir été pendu. Dans les premiers jours de la Colombie-Anglaise, alors que nous avions moins de théoriciens répandus dans le pays, nous avions un juge nommé Begbie, très bien connu en Amérique. C'était un homme d'abord très engageant, d'un merveilleux esprit, et sans crainte. A cette époque, de tristes individus nous arrivaient dans la Colombie-Anglaise, venant de l'Arizona, de la Californie et du Mexique. Le juge Begbie montait tout seul dans le nord et n'eût-il trouvé personne pour pendre un meurtrier jugé coupable, je crois qu'il l'aurait pendu de ses propres mains. Peut-être l'a-t-il fait une fois. Il a condamné un nombre de gens à l'échafaud; et le nom du juge Begbie était connu dans tout le Nord-Ouest. Lorsque des gens d'un caractère violent visitaient Victoria ou Vancouver, qui à cette époque-là n'était qu'un hameau, on avait coutume de leur dire: "Faites attention ou Begbie vous aura." Son nom était connu sur tout le littoral du Pacifique. Je ne sais si, de l'avis du juge Begbie, ces pendaisons mettaient un frein à l'homicide; mais pas un homme de la Colombie-Anglaise ne nierait qu'elles aient eu cet effet. A une époque où la Colombie-Anglaise avait une population turbulente le bon ordre y régnait, grâce à la crainte inspirée par ce juge.

M. McCONICA (Battleford): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à cette discussion; seulement j'ai eu quelque expérience des criminels condamnés. Autrefois, en effet, j'ai été un des administrateurs d'un grand pénitencier et je suis venu en contact avec un nombre de condamnés à mort. J'ai conscience de toute notre responsabilité, en notre qualité de membres de ce Parlement, lorsque nous jugeons cette question: notre responsabilité vis-à-vis du criminel et notre responsabilité vis-à-vis des hommes, des femmes et des enfants du Canada. On nous dit que parfois des hommes innocents sont jugés coupables. Voilà qui est fort rare de nos jours; si rare même qu'on ne peut citer un exemple, du moins où le condamné ait été supplicité. Quelques gens d'esprit faible, dit-on, commettent le meurtre. Cela est vrai, mais ils ne tombent pas sous le coup de la loi que nous discutons.

Nous devons décider ce soir si nous allons permettre à un criminel, quelle que soit sa mauvaise disposition, quelque hideux que soit le crime qu'il a commis, quelle soit la préméditation qui a précédé le crime, d'attaquer impunément la société, en supprimant la peine capitale. Pour ma part je ne saurais appuyer cette manière de voir. On prétend que la peine de mort ne met pas un frein au crime. Eh bien, qu'un homme soit trouvé coupable de meurtre et condamné à mort et aussitôt lui et tous ses amis mettent tout en œuvre pour faire commuer la peine en celle d'emprisonnement à perpétuité. Pourquoi? Pour cet homme le pénitencier est un paradis. Est-ce que la peine de mort met un frein au crime? Qu'on se pose cette question; lequel des deux aimerait-on mieux risquer,—le pénitencier ou la potence? Voilà la question. Quel est le criminel qui trouve difficilement un associé? Celui qui a la réputation de verser le sang. Les autres se gardent bien de s'associer avec lui; ils savent, en effet, que s'il tue, son crime attirera, sur lui et sur ses complices, la suprême punition imposée par la loi. La peine capitale est un frein contre le crime, car aussitôt qu'un coupable est condamné à être supplicié il fait tout ce qu'il peut pour faire commuer sa sentence. Prenons l'homme qui, un fusil à la main, pénètre dans votre maison, vole vos biens et tue d'un coup de feu tout homme, femme ou enfant qui lui fait obstacle. Il a, dans l'esprit, cette intention bien arrêtée; de votre maison il va chez un autre et peut-être chez un autre encore, et tue trois ou quatre personnes avant d'être pris et condamné. Or, au dire de notre ministre des Chemins de fer (M. Graham) on devrait fournir à cet hommes de cette trempe n'en font rien: ils ne faut attendre, de pareil homme, rien de la sorte. Il a tout le temps voulu pour régler ses comptes avec son Créateur s'il veut profiter du délai qu'on lui accorde; mais en général les hommes de cette trempe n'en fant rien: ils

sacrifient tout intérêt de l'humanité. Un individu de ce calibre est un proscrit, un brigand. Caïn ne fut pas pendu, dit-on. Mais Caïn ne savait pas quelles seraient les conséquences s'il tuait un autre homme à coups de massue sur la tête, car il fut le premier à le faire et en ce temps-là on ne pouvait juger coupable de meurtre prémédité un homme qui ne savait rien du meurtre. Celui qui tue délibérément, avec préméditation, ne mérite aucunement la sympathie de ses semblables; plutôt que d'avoir de l'indulgence à l'endroit des criminels, nous devrions réserver notre sympathie pour les hommes, femmes et enfants du pays dont la vie nous est confiée. En Canada aujourd'hui on n'a pas le respect qu'il faut pour la vie humaine. Voyez ce qui s'est passé à Montréal dernièrement. A l'heure qu'il est nous devons maintenir la peine capitale. Elle n'empêchera pas tout crime, car ce qui est un frein pour l'un ne l'est pas pas pour l'autre et vice versa; mais je crois que nous devrions faire aujourd'hui tout en notre possible pour empêcher le crime.

M. POWER: Ce n'était pas mon intention de prendre part au débat, mais depuis quelques instants un argument en faveur du maintien de la peine de mort m'a frappé et je crois qu'il ne laissera pas de créer chez mes honorables collègues la même vigoureuse impression que chez moi. Il est question ici de protéger la société. Tous nous connaissons l'instinct naturel du cœur humain qui nous pousse à venger le plus énergiquement possible toute injure faite à nous-mêmes ou à ceux qui nous sont chers. Nous connaissons la vieille loi biblique. Oeil pour œil, dent pour dent. Chacun de nous, je pense, a ce désir, jusqu'à un certain point, de se venger sur celui qui a fait du mal. Ce sentiment, si nous relisons l'histoire, est naturel à l'homme depuis des temps immémoriaux. Avant que la loi et l'ordre existassent, lorsque l'homme n'écoutait que ses instincts sauvages et barbares, il était admis d'une façon générale que lorsqu'un innocent était tué les siens pouvaient supprimer l'assassin. Voilà, comme l'a dit le solliciteur général (M. McMurray) ce qu'on appelle le vengeur du sang. Eh bien, quoi qu'on puisse dire, ce sentiment existe encore en nous, et pour éviter que les individus ne se fassent justice eux-mêmes, la société a décrété que la loi vengera le crime et veillera à ce que le criminel soit puni. On en trouve une excellente preuve dans ce qui se passe aux Etats-Unis. Là-bas, comme on l'a fait remarquer, les lois ne sont plus appliquées comme elles devraient l'être. On s'est rendu compte que les meurtriers ne sont pas punis, si bien que les gens se font justice eux-mêmes et appliquent le lynch pendant que l'autorité n'a ni le pouvoir ni l'énergie d'intervenir pour protéger les droits des citoyens contre les violateurs de la loi. Par conséquent, si on ne prenait pas des mesures, tout aussi cruelles et aussi barbares qu'elles puissent paraître à certains de nos honorables collègues, mais qui sont nécessaires pour la protection de la société, on verrait les citoyens eux-mêmes, sans y être autorisés par la loi, et sans donner à l'accusé le bénéfice d'un procès, exécuter leur vengeance contre les meurtriers.

Mon honorable collègue de Calgary-Est a déclaré, avec une sincérité et une conviction que nous admirons tous, que c'est à ceux qui demandent le maintien de la peine de mort de prouver qu'elle est nécessaire. Je lui ferai remarquer que l'histoire donne raison à ceux qui demandent le maintien de la peine capitale et qu'à travers les âges, on l'a toujours considéré comme le seul moyen d'empêcher le crime. Il est un peu plus dans le vrai lorsqu'il dit que nous ne pouvons pas fournir de statistiques, car ce n'est pas tout le monde qui, ayant envie de commettre un crime, va dire à son voisin qu'il ne le commet pas par peur du gibet. Si on pouvait savoir le nombre de ceux que la peine de mort a détournés du crime, je crois que ces statistiques seraient tout à fait en faveur de ceux qui s'opposent au projet en discussion.

L'honorable député a également discuté avec le ministre de la Justice s'il était bien à propos de fournir les statistiques des exécutions pour désertions pendant la dernière guerre. Il a prétendu que les cas ne se ressemblaient pas et qu'en temps de guerre les cerveaux ne sont pas dans leur état normal. A mon avis, cela ne fait que confirmer les remarques du ministre de la Justice. Après tout, le soldat qui n'a pas déserté, parce qu'il craignait le poteau d'exécution, on lui avait enseigné—avec tout le respect que je dois à l'honorable député qui a dit que nous étions aussi coupables que le bourreau—à tuer; c'était son métier. Si c'était un bon soldat, il ne devait pas respecter la vie humaine; cependant quand on lui disait qu'il serait fusillé s'il désertait en face de l'ennemi, il restait à son poste.

L'honorable député s'échauffant quelque peu, a dit que les membres de ce Parlement et des Parlements précédents étaient collectivement et individuellement dans la position d'un bourreau. A cela la réponse est très simple? Il est vrai que nous sommes responsables de la peine de mort, mais, jusqu'ici, nous n'avons demandé à personne de commettre un des crimes passibles de cette peine.

M. McMASTER: Le bourreau non plus.

M. POWER: C'est exact, mais le bourreau vient après et n'a pas eu l'occasion de prévenir l'individu, pour qui il exécute cette dernière fonction, qu'il sera pendu s'il agit de telle ou telle façon. Tandis que nous nous le prévenons.

Le solliciteur général nous a raconté des histoires navrantes qui ont, d'après moi, démontré la faillibilité de nos lois plutôt que leur injustice et leur cruauté. Si nos institutions étaient telles qu'aucun crime ne pût être commis, alors son raisonnement serait logique. Mais il prétend qu'il est possible qu'un innocent subisse la peine de mort. L'honorable député de Marquette (M. Crerar) dit qu'il préférerait abolir la peine capitale plutôt que de voir pendre un innocent. Il y a du vrai dans les deux. Si, comme le dit le ministre de la Justice, la peine capitale empêche un seul crime, elle a sa raison d'être? Il est vraiment regrettable d'enlever la vie à un innocent, mais, après tout, comme on l'a dit, il a eu le temps de faire la paix avec son Créateur, il a été entouré de toutes les consolations que la religion peut lui prodiguer, il a eu la pitié que les personnes plus que sentimentales pouvaient avoir pour lui et bien souvent il a eu l'occasion de soumettre sa cause au public et même d'aller à la mort d'une façon qui, d'après moi, mérite d'être considérée comme glorieuse. Dans ces circonstances je ne puis m'empêcher de croire que nous devons maintenir la peine de mort jusqu'au jour où nous serons devenus si parfaits que toute possibilité de meurtre sera disparue et que la crainte de la mort sera bannie de l'esprit et du cœur des hommes.

M. McBRIDE (Caribou): Il me semble, monsieur l'Orateur, que la loi est mère de la liberté, mais d'une liberté si bien défendue qu'elle sait se répandre sur tous. Allons-nous conserver cette liberté au Canada si nous laissons des criminels libres ou si nous les traitons avec trop de clémence? A mon sens, cela ne servirait pas les meilleurs intérêts du pays. Ceux qui appuient ce projet de loi ont dit bien des choses sympathiques aux criminels, mais ils n'ont eu que peu de sympathie pour les victimes. Il y a quelques jours je lisais dans un journal qu'un individu en avait payé un autre pour assassiner sa femme et qu'au moment où celle-ci était agenouillée en prière, l'assassin la tua cependant que le mari assistait à la scène. Pouvons-nous manifester la moindre pitié pour de pareils monstres? La peine capitale n'est-elle pas trop douce pour eux? Je ne vois rien d'assez sévère pour punir de pareils criminels.

Un des honorables députés a parlé des anciens soldats et a laissé entendre que ces hommes ayant été accoutumés à tuer au front, cela pouvait avoir une influence sur leur conduite dans le pays. Je considère cela comme une insulte adressée à nos anciens soldats. Ce n'est pas le soldat rapatrié qui commet des crimes, mais plutôt l'embusqué qui est resté au pays. Selon moi, nous ne devrions pas entendre ici des insinuations de ce genre touchant nos vétérans.

M. WARNER: (Strathcona): Je ne puis laisser passer cette occasion sans bien définir mon attitude sur cette question.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi la discussion et nous devons tous convenir que de bonnes raisons ont été données des deux côtés. Il est facile de présenter un excellent argument lorsqu'on n'examine qu'un seul aspect d'une question. Je ne désire pas m'étendre sur un sujet déjà longuement débattu par d'autres qui ont pris part à la discussion, mais il n'y a pas de doute pour moi que la responsabilité en la matière repose sur le Parlement. Comme le dit le chef de notre groupe (M. Forke) la responsabilité n'incombe pas au jury, ni même au juge, mais bien au Parlement qui édicte les lois du pays. Je me sens prêt à accepter cette responsabilité, mais je dois voter pour ce que je considère être juste.

Nous devons prendre les hommes tels qu'ils sont, non comme nous aimerions les voir et nous devons agir immédiatement et non pas plus tard.

Si nous adoptons ce projet de loi abolissant la peine capitale, nous devrons en accepter la responsabilité. Je ne dis pas que les honorables députés qui appuient le bill ne sont pas disposés à la prendre, mais je déclare à la Chambre que je ne me sens pas prêt à l'assumer parce que je ne suis pas convaincu que c'est une bonne proposition. Il me semble qu'on a fait preuve de bien plus de sympathie pour le criminel que pour le public. Il nous faut protéger le public, mais je crains fort qu'il le soit moins si nous abolissons la peine capitale, et c'est pourquoi je voterai contre le projet de loi. Vivant au Canada, je veux m'y sentir entouré de la meilleure protection que l'autorité humaine puisse m'accorder. Je n'entends pas dire qu'une loi constitue une protection absolue. Je sais que des meurtres ont été commis, alors que l'assassin ne se préoccupait nullement de savoir s'il serait exécité ou emprisonné. Quand il s'agit d'un meurtre prémidité je prétends qu'il n'est pas juste de montrer plus de sympathie pour l'assassin que pour le public. Si je croyais que l'emprisonnement à perpétuité puisse être aussi efficace que la peine de mort dans le cas du meurtre, je donnerais mon appui à ce bill,

mais je ne crois pas que l'emprisonnement à perpétuité suscite une crainte assez puissante. A mon sens, le public ne serait pas aussi bien protégé si nous remplaçions la peine de mort par l'emprisonnement à perpétuité.

Comme tous les autres députés, j'entends voter selon mon jugement et c'est depuis des années que ma décision est prise. Il fut un temps où j'étais plutôt en faveur de l'abolition de la peine capitale. Il y a longtemps de cela et, vers cette époque, un des états de la république voisine abolit la peine de mort. J'ai observé les effets de ce changement et les résultats m'ont fait voir que la peine capitale préservait mieux le crime, parce que les meurtres ont été plus nombreux dans cet état où la peine de mort avait été abolie. Subséquemment, l'état en question rétablit la peine capitale et une diminution dans le nombre des crimes suivit cette décision. J'ignore ce qui s'est passé dans les autres états, mais je parle de celui que j'ai observé. Depuis cette époque, j'ai attentivement étudié la question.

M. IRVINE: L'orateur voudrait-il nous donner le nom de cet état, la date et les chiffres?

M. WARNER: Je ne me souviens plus en quelle année je n'en ai pas tenu note et je me fonde sur ma mémoire. Je ne saurais dire si c'est le Massachusetts ou le Connecticut, mais c'est l'un des deux. En tout cas il importe peu que ce soit un état plutôt qu'un autre ou en quelle année a eu lieu l'expérience. Mais c'est une impression qui m'est restée et je suis convaincu que l'abolition de la peine de mort en Canada aurait des conséquences identiques. Je voudrais que la suppression de la peine capitale eût de bons résultats et je suis en faveur d'être généreux envers les misérables. Cependant, le public a besoin d'être protégé; à cet égard, je dois mettre de côté toute question de sentiment et faire ce qu'il y a de mieux dans l'intérêt public.

M. SPENCER: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de me joindre au débat, mais vu la tournure qu'il a prise je crois devoir exprimer mon opinion et les motifs de mon vote quand viendra le temps pour la Chambre de se prononcer.

D'après l'honorable député de Strathcona (M. Warner) les membres favorables au projet de loi seraient, à son dire, plus empressés de protéger les meurtriers que la société elle-même. En prêtant attention à la discussion je ne crois pas qu'on puisse en arriver à cette conclusion. Je suis convaincu que ceux qui ont défendu ce projet ont autant à cœur les intérêts de la société que ceux qui le combattent.

Le député de Caribou (M. McBride) a dit qu'il ne veut pas qu'on laisse les assassins en liberté. Je suis de son avis, mais le malheur, c'est qu'un trop grand nombre de criminels sont libres de parcourir le monde. Il est même probable qu'il y a plus de criminels qui vivent en liberté qu'il n'en tombe entre les mains de la justice. Ceux-là sont d'une catégorie différente des meurtriers que la justice appréhende ordinairement et envoie à l'échafaud.

Je suis d'avis que beaucoup de meurtres sont provoqués indirectement. La misère engendre le crime. Les crimes sont plus nombreux dans les grandes villes qu'à la campagne, parce que la pauvreté est plus grande dans les villes. Partout où d'immenses richesses ont été accumulées aux dépens des classes laborieuses, et créant ainsi la misère, on a augmenté les chances de crimes. Les vrais meurtriers, dans beaucoup de cas, sont ceux qui dépouillent le peuple aux moyens d'impôts rendus nécessaires par l'exécution de leurs projets.

Le ministre de la Justice a affirmé que beaucoup de crimes sont commis par des étrangers en Canada. Je prétends, monsieur l'Orateur, que ces étrangers ne viennent pas des pays du nord de l'Europe, mais plus probablement des grands centres où le niveau de vie est inférieur, et c'est à cause de cette infériorité et de leur condition misérable qu'un certain nombre de ces nouveaux venus ont grossi les rangs de nos criminels.

Je me souviens, à ce sujet, de la mort subite arrivée lors d'une assemblée des déposants de la Home Bank. Une pauvre femme, frappée de désespoir en apprenant sa ruine totale causée par la chute de la banque est morte au cours de la réunion. Qui niera que l'assassin de cette femme n'est pas au nombre des fonctionnares dont les rapines ont amené le krach de la banque? On a accordé trop peu d'attention à cette catégorie de criminels qui sont laissés en liberté ou qui bénéficient de leur situation pour échapper à la potence. Là où existent la pauvreté et la misère, là aussi habite le crime. Supprimez la misère et du même coup vous supprimerez le crime.

Pour ces motifs je voterai la 2e lecture du projet de loi qui est en discussion; car mon avis est que notre premier devoir est de porter une plus grande attention à la législation sociale, d'améliorer nos conditions de vie, afin de rendre les crimes de plus en plus rares

et inutile l'application des lois inscrites dans notre Code criminel qui autorisent les exécutions capitales.

M. FORTIER (Labelle) (texte): Monsieur l'Orateur, je dois dire de suite que je suis en faveur du maintien de notre législation pénale et que, conséquemment, je suis opposé à l'amendement proposé par l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine). Notre législation, au point de vue pénale, est semblable à celle de l'Angleterre, à celle de la France et à celle des Etats-Unis. Nous sommes donc en bonne compagnie. Cette législation a subi l'épreuve du temps et je crois que nous devons la conserver telle que nous la possédons. Si je comprends bien l'esprit de cette législation, l'autorité, au sujet de la peine de mort, établit deux catégories d'assassins. Il y a d'abord l'homme dangereux pour la société, l'homme qui vit dans le mal et qui n'est plus en mesure d'apprécier l'existence humaine. Cet homme est réellement un péril social et il est du devoir de la société de le faire disparaître. Il est du devoir de l'autorité d'exercer une tutelle, de protéger la vie des personnes innocentes en supprimant cet homme déchu, cette brute humaine. Nos législateurs, comme ceux des autres pays civilisés ont eu grandement raison de maintenir la peine de mort.

A côté de cet assassin déchu, il existe une autre catégorie d'assassins que l'on peut apercevoir parfois en ces jours funestes où l'un des nôtres tombe frappé traîtreusement. Je veux parler de celui chez qui le meurtre est un événement vraiment accidentel. En effet, dans la liste de ceux qui ont tué, il a été donné assez souvent de constater que le meurtrier était un bon et respectable citoyen, fort estimé de ses concitoyens. Un jour, sous l'effet de la colère et de la passion frappe l'un de ses semblables. Dans la vie de cet homme le meurtre est purement un accident. On ne peut comprendre qu'une pareille chose soit arrivée. La voix publique qualifie ce déplarable accident d'événement regrettable. Ce meurtrier n'est pas comme l'autre un citoyen déchu, un déchu qu'on peut appeler un brigand, un fauve. C'est plutôt un citoyen de valeur morale, qui, dans un moment d'égarement, a commis un meurtre; il est la victime d'une fatalité d'émotion qui, momentanément, lui a fait perdre la maîtrise de son jugement et de sa volonté. Il me semble qu'il doit y avoir quelque miséricorde pour cet homme. Nos législateurs canadiens ont reconnu le fait de l'assassinat accidentel dans la vie d'un bon citoyen. En effet, l'article 1077 du Code criminel dit qu'un recours peut être exercé auprès du Gouverneur en conseil et que la sentence de mort qui a été prononcée contre ce meurtrier peut être changée en un emprisonnement à vie.

Je suis donc d'opinion, pour toutes ces raisons, que notre législation est sage, parce qu'elle a pour but de punir comme il le mérite le meurtrier déchu, et que, d'un autre côté, elle permet de protéger celui qui, dans un moment d'aberration, a causé la mort d'un de ses concitoyens. Je suis donc en faveur du maintien de notre législation et je voterai contre l'amendement proposé.

M. CALDWELL (Victoria-Carleton): Je ne retiendrai pas très longtemps la Chambre à cette heure. Toutefois comme je me suis prononcé souvent contre la peine de mort et que je me propose de voter contre l'adoption du bill, je désire donner une brève explication. Comme je l'ai dit, j'ai souvent exprimé l'opinion que je n'aimais pas les condamnations à la peine de mort. Mais, monsieur l'Orateur, étant donné qu'il y a actuellement comme un vague de crime qui déferle sur le pays, je crois que ce n'est pas un moment propice pour abolir la peine de mort. Pour ceux qui se sont lancés si activement dans le crime ou qui préparent peut-être des crimes, ce serait comme leur offrir d'avance une commutation. Je crois, monsieur l'Orateur, devoir faire cette déclaration avant de voter contre le bill.

M. IRVINE (Calgary-Est): J'ai éprouvé un plaisir à écouter ce débat. J'espère que tous les honorables députés qui ont parlé sur ce sujet, quelle que soit l'opinion qu'ils ont exprimée, ont dit ce qu'ils auraient désiré dire dans vingt ans d'ici et dans ce cas, je ne crains riens pour leur bonheur futur. On a beaucoup parlé de sentiments et si j'ai une critique à adresser à ceux qui ont combattu la mesure c'est qu'ils ont laissé parler leurs sentiments beaucoup plus que leur raison. En tout cas, je crois avoir découvert une légère tendance de la part de un ou deux honorables députés à s'en tenir à leurs sentiments pour se justifier d'approuver la peine de mort telle que nous l'avons maintenant. Je demande l'indulgence de la Chambre pendant quelques minutes pour revenir sur plusieurs des arguments qu'on a avancés. L'honorable député qui vient de parler (M. Caldwell) nous a fourni un très fort argument pour l'abolition de la peine capitale. Il nous dit qu'avec la peine de mort, le crime a augmenté si rapidement qu'il serait effrayé d'essayer quelque chose d'autre. C'est un fort argument.

M. CALDWELL: Je soulève une question de privilège. Je n'ai rien dit de tel. Je ne veux pas que l'honorable député me fasse dire ce que je n'ai pas dit.

M. IRVINE: Je n'ai pas dit qu'il avait fait cette déclaration. Je résumais simplement son argument. Nous avons la peine de mort maintenant, n'est-ce pas? L'honorable député a toujours été en faveur de l'abolir, dit-il, mais les crimes sont si nombreux avec la peine de mort qu'il a peur de la supprimer. N'est-ce pas son argument? Je ne pense pas que je dénature ses paroles. Puis l'honorable député de Strathcona (M. Warner) nous dit qu'il est convaincu qu'avec l'abolition de la peine capitale le crime augmenterait par ce qu'une fois il était dans un état—le Kentucky ou le Massachusetts, un des deux il n'est pas très sûr—et pendant qu'il était dans cet état une grande vague de crimes a balayé l'état et il conclut que c'était par suite de l'abolition de la peine de mort. Or, c'est malheureux pour mon honorable ami, mais il se trouve que ni l'un ni l'autre des états qu'il a mentionnés n'ont encore aboli la peine capitale. Les états qui l'ont fait sont: l'Arizona, le Kansas, le Maine, le Michigan, le Minnesota, le Dakota-Nord, le Dakota-Sud, le Rhode-Island, le Tennessee...

M. WARNER: J'aimerais à réfuter les assertions de mon honorable ami. Cependant, je doute fort que cela en vaille la peine, étant donné qu'il parle si bas.

M. IRVINE: Si je croyais que l'honorable député est en mesure de réfuter mes avancés, je ne parlerais pas si bas que cela; de fait, je parlerais plus fort, si je croyais le moindrement qu'il se donnerait la peine de réfuter mes assertions. J'ai cité des faits. Ce n'est pas de ma faute si la peine de mort n'a pas été abolie dans les états qu'il a mentionnés, mais c'est là l'exacte vérité.

M. WARNER: Si mon honorable ami parlait un peu plus fort, je pourrais entendre ce qu'il dit. Je ne puis saisir ses paroles ni suivre très bien le fil de ses remarques.

M. IRVINE: L'honorable député qui a ensuite tenté de combattre le projet en discussion, c'est l'honorable député de Québec-Ouest (M. Power). Je regrette que mon honorable ami ne soit pas à son siège. Cependant, la principale raison qu'il a fait valoir à l'encontre de la proposition, c'est qu'advenant l'abolition de la peine de mort, nous verrions se produire ici la même situation qu'aux Etats-Unis. A la lumière de son raisonnement, la loi de Lynch deviendrait très populaire au pays. Or, mon honorable ami l'a déclaré au début de ses remarques, cette idée s'est présentée à son esprit en écoutant le débat. M'est avis toutefois qui si cette idée lui était venu il y a une quinzaine de jours, et qu'il se fût donné la peine de la vérifier d'après des faits, il se serait bien gardé de faire les observations que l'on sait. Je me vois donc obligé de citer de nouveau les faits en ce qui regarde le point que mon honorable ami a soulevé. Je citerai un passage d'un volume qui se trouve dans la bibliothèque du Parlement et qui est à la disposition de tous mes honorables amis. Voici:

> On nous assure toutefois que si l'état refuse de faire exécuter les criminels, le peuple se chargera de cette besogne; que les exécutions sous le régime de la loi de Lynch qui nous ont fait tant de tort aux yeux du monde civilisé sont la conséquence directe de ce que nous n'appliquons pas la peine capitale avec promptitude et célérité. Même un publiciste de la distinction du docteur Andrew D. White, si les journaux citent exactement ses paroles, incline à partager cet avis et, dans certaines circonstances, il est disposé à regarder d'un œil favorable ces exécutions sommaires, comme une manière d'abréger les retards de la loi. Si cette opinion est exacte, comme de nombreux auteurs le prétendent, nous devrons constater, cela va de soi, que la majorité des lynchages ont lieu dans les états qui ont aboli la peine capitale. Or, quels sont les faits? Au cours des quinze dernières années, il ne s'est pas produit un seul lynchage dans deux de ces états. Il y en a eu deux dans un autre état et quatre dans un troisième. Toutefois, dans la Georgie, qui est à la tête de tous les autres pour ce qui est des exécutions capitales, il y eu 172 exécutions; il occupe le second rang, avec 237 lynchages. Le Texas vient en second lieu avec 140 exécutions capitales et 183 lynchages. L'Alabama double pour ainsi dire le record avec 119 exécutions et 206 lynchages; le Mississipi vient ensuite avec 97 exécutions capitales et 249 lynchages. Sur 1,900 exécutions capitales et 2,240 lynchages qui ont eu lieu aux Etats-Unis au cours des quinze dernières années, 12 états dont la population représente moins que le tiers de celle des Etats-Unis ont exécuté 1,090 personnes tandis qu'ils en ont lynché 1,744. Sauf de rares exceptions, les exécutions capitales et les lynchages vont de pair. Ces constatations, qui ne sauraient échapper à personne, devraient mettre fin à jamais à l'excuse que l'état doit exécuter les criminels afin d'empêcher le peuple de se faire justice lui-même.

Dans sa précipitation, mon honorable ami n'a évidemment pas eu le temps de lire du tout.

M. GARLAND (Bow-River): Quel est le titre de l'ouvrage d'où mon honorable ami a tiré cet extrait?

M. IRVINE: C'est le *Debates Handbook on Capital Punishment.*

M. POWER: Qui a été écrit il y a nombre d'années.

M. IRVINE: Mon honorable ami a également avancé un autre raisonnement avant de reprendre son siège. Nous devons reconnaître toutefois qu'il a attribué à la peine capitale le motif qui lui est propre, c'est-à-dire la vengeance. Il a constaté que le sentiment de la vengeance existe dans le cœur de tout être humain; que la peine capitale tire son origine de là et qu'elle a été maintenue pour obéir à ce sentiment. Nous devons reconnaître que les déclarations de l'honorable député sont frappées au coin de la franchise. Il a affirmé de plus que, s'il est possible de démontrer que l'imposition de la peine de mort

a eu pour effet de prévenir un seul meurtre, nous sommes justifiés de maintenir ce châtiment. Je suis d'accord avec lui. Mais, mon honorable ami peut-il soutenir que cette preuve ait été faite aujourd'hui par un seul des honorables députés qui ont participé au présent débat. Pas du tout. De fait, je ne me souviens pas qu'un seul honorable membre ait tenté d'établir le bien-fondé de cette assertion. Les adversaires de la présente mesure ont déclaré avec fermeté que la peine capitale constitue un remède préventif au crime; ils croient que ce châtiment est de nature à arrêter le bras du criminel; en abolissant la peine de mort, ils craindraient de faire augmenter le nombre des crimes. Cependant, personne n'a tenté d'établir que la peine capitale a un effet préventif. Je désire aussi relever brièvement certaines observations de l'honorable député de Battleford (M. McConica). D'après lui, la peine de mort constitue un châtiment exemplaire. Mais, il n'apporte pas d'autres preuves que son dire. Il affirme,—je ne cite pas ses paroles verbatim; je me borne à en donner le sens,—les honorable membres de cette Chambre devraient se demander: Qu'est-ce qui vous empêche de commettre le meurtre? N'est-ce pas la crainte de l'échafaud qui surgit dans votre imagination? Que dois-je conclure du raisonnement de mon honorable ami? Dois-je supposer que la seule raison pour laquelle il n'attente pas à la vie du premier ministre, c'est qu'après avoir combiné tout son plan à cette fin il songe à l'échafaud qui l'attend et pris de crainte, il renonce à commettre son crime? Est-ce là l'argument qu'il a énoncé?

M. POWER: Je crois que la victime qu'il cherche c'est plutôt l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine).

M. IRVINE: Dans ce cas, je suis on ne peut plus heureux qu'un certain obstacle ait pu arrêter la main de l'honorable député de Battleford. Je ferai maintenant allusion à l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael). Il n'avait jamais entendu dire que Moïse était un barbare et n'avait pas découvert que d'après les leçons du Nouveau-Testament la vie peut être beaucoup plus noble que d'après celles de l'Ancien Testament. C'est pour cela, sans doute, qu'il s'écarte du Nouveau Testament et veut que nous revenions à la doctrine de Moïse: "œil pour œil", "dent pour dent", et à la loi de la jungle. Nous devons désespérer de voir mettre les principes du christianisme en pratique dans le monde, mais ce point est étranger à l'abolition de la peine de mort.

Quelques mots, maintenant, au sujet de l'argumentation de l'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). Si je me rappelle bien, il a commencé par prendre la même attitude que le très honorable Arthur Henderson et par dire que celui-ci était à étudier cette question avec le plus grand soin. J'espère que lorsqu'il aura achevé son étude et s'occupera d'en faire connaître le résultat à l'univers, il nous fournira plus de raisons en faveur du maintien de la peine de mort que l'honorable ministre de la Justice n'en a fourni, soit dit sans préjudice au respect que je dois à l'incontestable habileté de celui-ci. La députation admettra avec moi, sinon maintenant, du moins demain lorsqu'elle aura lu ses arguments, qu'il ne nous a pas énoncé de véritables raisons. Il a parlé d'un profond sentiment du devoir, sentiment qu'il a sans doute. Il nous a aussi exposé ses convictions. Je crois en sa sincérité et j'espère qu'il croira en la mienne. Cependant, ce n'est pas là un argument. Je ne saurais me contenter de la sincérité, de la conviction ou de la simple croyance de l'honorable ministre de la Justice. J'ai pris pour admis que nous vivons dans un siècle où l'on raisonne et que ce Parlement est un endroit où il y a place pour la raison, bien que l'honorable député de Strathcona (M. Warner) dise que, pour lui, tous les arguments énoncés aujourd'hui l'ont été en pure perte parce qu'il a formé son jugement depuis nombre d'années et que toutes les raisons avancées aujourd'hui ne sauraient modifier sa manière de voir. Cela ne m'empêche pas de chercher des raisons. J'ai tâcher de baser mes propres arguments sur la raison et me suis gardé de faire appel aux passions. Tout comme n'importe qui d'entre nous, je pourrais m'appliquer à provoquer une émotion qui ferait couler des larmes sur le sort du détenu, ou en faisant songer à la victime, comme le chef de l'opposition (M. Meighen) a tenté de le faire en s'adressant à nous. J'ai donc évité avec soin de baser mon argumentation sur le sentiment ou sur la simple croyance superstitieuse, j'ai préféré me baser sur la raison, invoquer la science des criminalistes et des anthropologistes criminels les plus récents, et j'ai défié l'honorable ministre de la Justice ou qui que ce soit de nous citer un seul cas, une seule preuve en faveur de l'argument comportant que la peine de mort détourne du crime; mais au lieu d'énoncer un argument on nous a énoncé une croyance. Il ne suffit pas d'une simple croyance, cette question est beaucoup trop importante pour que nous puissions la résoudre en nous appuyant sur cette seule base, si sincère que soit cette croyance. J'ai donc espéré que l'honorable ministre de la Justice pourrait me convaincre que j'ai tort, car si je suis entré

dans la voie de l'erreur je ne veux pas y persister, et qu'il me démontrerait en quoi je pouvais avoir tort; mais il s'en est abstenu. A l'entendre, il ne veut pas que nous considérions la peine de mort comme inspirée par un esprit de vengeance; mais que nous le pensions ou non, c'est sur la vengeance qu'elle repose. Voilà ce qui en est. Il ajoute que cette peine constitue un moyen de détourner du crime, mais toute la chaleur qu'un homme peut apporter à soutenir cette théorie, ne saurait attribuer à la peine de mort cet effet préventif, pas plus que le son de sa voix ni l'ampleur de ses gestes. Il n'y a que les faits qui puissent constituer un moyen de détourner le crime, et ces faits ne nous ont pas été exposés. L'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken) lui-même raisonne dans le même sens que l'honorable ministre de la Justice, il veut que nous acceptions tout simplement son *ipse dixit*. Il nous assure que la peine de mort a pour effet de détourner du crime, mais cette assurance ne suffit pas.

J'en arrive au chef de l'opposition (M. Meighen). Il lui était réservé de tenter l'effort le plus hardi de tous. Il nous a déclaré que s'il avait le moindre soupçon que nous fussions en danger de perdre la protection que nous garantit l'échafaud il aurait traité cette question avec plus d'élan, avec plus d'enthousiasme, et aurait apporté de meilleurs arguments—je me demande s'il n'aurait pas dû dire de meilleurs renseignements; mais que l'échafaud et ce mode de punition lui semblant devoir subsister encore longtemps, il n'avait pas jugé à propos de faire davantage

Puis, il s'est mis à examiner la loi, et il nous a fait observer que son application au meurtre est circonscrite dans des bornes très étroites. Je ne suis pas avocat, il va sans dire; je voudrais, cependant, représenter à la Chambre à quel point est lâche, ou plutôt étroite, cette application de la loi. Je lirai des passages des articles 259 et 260 du Code criminel (page 77):

L'homicide coupable est qualifié meurtre dans chacun des cas suivants,—

(a) si le coupable a l'intention de porter à la personne tuée des coups ou blessures qu'il y sait être de nature à causer la mort, et s'il lui est indifférent que la mort en résulte ou non;

(c) si le coupable a l'intention de causer la mort, ou si, étant indifférent aux conséquences de son acte ainsi qu'il est dit plus haut, et par accident ou maladresse tue une autre personne, bien qu'il n'eût pas l'intention de faire mal à la personne tuée;

(d) si le coupable fait dans un but illégal un acte qu'il soit ou devrait savoir être de nature à causer la mort, et si par là il tue quelqu'un, bien qu'il ait pu désirer atteindre son but sans faire de mal à personne.

260. Dans le cas de trahison et des autres crimes contre l'autorité ou la personne du Roi mentionnés dans la partie, II, de piraterie et des crimes réputés piraterie, d'évasion ou de délivrance de la prison ou d'une garde légitime, de résistance à une arrestation légale, de meurtre, de viol, d'enlèvement, de vol, d'effraction de nuit ou d'incendie, l'homicide coupable est aussi qualifié meurtre, que le coupable ait l'intention de donner la mort ou non, ou qu'il sache ou non que la mort peut en résulter.

Il semble donc que, en ce qui concerne le Code criminel, l'application de la loi n'est guère bornée. Le chef de l'opposition a bien pris soin d'insister sur la dureté de cœur, le froid calcul du meurtrier. Cependant, s'il avait mieux connu son sujet, il aurait compris que le meurtre commis de sang-froid, bien qu'il soit probablement l'acte le plus coupable aux yeux de la loi, est réellement le plus excusable au point de vue scientifique. En effet, il faut qu'un homme soit foncièrement dénaturé de quelque manière pour rechercher à tête reposée les moyens d'ôter la vie à son semblable. Et c'est là l'une des raisons fondamentales d'abolir la peine de mort. L'homme dont l'intelligence ou la moralité est assez faible pour songer de sang-froid à commettre un meurtre est bien celui qui devrait échapper au genre de mort qu'il a infligé à autrui. C'est celui que l'on devrait protéger contre lui-même tandis que nous protégeons la société contre lui.

Le chef de l'opposition n'attache pas beaucoup de poids à mon raisonnement au sujet des causes de la criminalité. Pour lui, il ne suffit pas de dire que le crime a sa source dans l'atavisme renforcé par l'influence du milieu. Cependant, il accepte l'hypothèse pour les fins du raisonnement. Eh bien, il aurait dû en tirer la conséquence logique. S'il l'eut fait, il se serait rendu compte qu'en admettant cette hypothèse, il n'y a pas lieu de punir le coupable. Pourtant, il parle de châtiment. Néanmoins, il dénature mes paroles. J'ai dit qu'il n'y avait pas lieu de punir, mais je n'entendais pas que les prisons étaient inutiles. J'ai plutôt fait ressortir qu'aucune idée de châtiment ne doit influer sur notre attitude envers le coupable; mais cela ne signifie pas que le criminel doit errer à l'aventure et commettre d'autres crimes.

Le député de Kindersley (M. Carmichael) est d'avis que certaines prisons sont attrayantes, à tel point qu'il serait presque tenté de s'y réfugier lui-même. Il a laissé entendre qu'elles valent mieux que le toit familial. Eh bien, ce sont des prisons comme celles-ci que je voudrais voir construire. Toutefois, qu'on ne croie pas que je donne à entendre qu'il faut encourager le crime. C'est un fait que nous admettons l'importance de traiter les criminels comme nous traitons nos aliénés et nos malades.

Dans sa péroraison, mon très honorable ami a fait ressortir la nécessité de protéger la société, ne comprenant pas que la peine de mort

ne produit pas ce résultat. Je signalerai la différence entre la peine capitale et l'emprisonnement à perpétuité au point de vue de la protection véritable de la vie humaine. Demain matin, quelqu'un commettra un meurtre. Le crime aura été perpétré et malgré les mesures que l'on pourra prendre pour protéger la société dorénavant, elle n'était certainement pas protégée avant. Le chef de l'opposition enverrait cet individu à l'échafaud et lui mettrait la corde au cou. D'autre part, je l'emprisonnerais ou l'internerais dans une maison de santé, d'après la diagnostic d'une personne compétente. Je ne lui ôterais pas la vie. Mais, dans les deux cas, il ne pourrait plus tuer personne. Ma manière de faire protégerait autant la société parce que celle de mon honorable ami n'a certainement pas conservé la vie de la victime. Ainsi qu'un député l'a noté, le meurtrier ne pourrait plus tuer personne après avoir été pendu et il ne pourrait pas récidiver, non plus, après avoir été soumis à notre traitement. Ainsi, le raisonnement de mon très honorable ami tombe à l'eau.

Le chef de l'opposition en a chaleureusement appelé à nos sentiments. Je lui affirme que les législateurs qui doivent se fier à la potence pour sauvegarder la société pêchent par quelque endroit, et j'espère qu'il découvrira leur point faible.

Faisant siens les arguments du chef de l'opposition le premier ministre (M. Mackenzie King) trouve déplorable que la loi actuelle lui assigne cette tâche onéreuse; et quand on lui demande de faire connaître une seule des raisons qu'il y ait de perpétuer un système qui lui impose un aussi désagréable devoir, il s'y refuse, alléguant qu'on peut prouver n'importe quoi à l'aide de la statistique. Il y a malheureusement beaucoup de vrai là dedans. Mais il trouverait certainement mauvais que les membres de la Chambre se prévalussent d'un tel principe pour la discussion du budget. Avec des chiffres on prouve n'importe quoi, c'est certain, on peut sans doute faire voir un excédent là où il existe réellement un déficit. Le premier ministre, je le répète, n'aimerait pas qu'on s'y prît ainsi pour discuter son budget. Il faut mettre une borne à ce genre de critique; et bien que la statistique soit susceptible d'induire en erreur, il me semble que le chef du cabinet aurait pu faire à la Chambre l'honneur d'une citation, même en jetant de la poudre aux yeux, afin de prouver que l'on a raison de maintenir la peine de mort.

Que la loi actuelle lui impose une dure tâche, j'en conviens. Il sent, dit-il, toute la gravité de l'affaire; il en est de même de chacun de nous, je l'espère. Mais il la sentirait bien autrement s'il lui arrivait, la semaine prochaine, d'ordonner que la loi suive son cours et d'envoyer un innocent à l'échafaud. Afin de le tirer un peu de son anxiété profonde et de le dégager de la grave responsabilité que fait peser sur lui une tâche aussi onéreuse, je lui demande d'appuyer cette mesure législative de son vote et de permettre qu'on en fasse au moins l'essai. Qu'on la mette à l'épreuve pendant une année; dans l'intervalle, nous aurons l'œil sur le représentant de Battleford (M. McConica). Si nous ne nous somme pas entretués d'ici là, on pourra faire durer l'essai un an de plus. Il n'est pas d'autre moyen de démontrer la valeur d'une telle innovation dans le domaine législatif; et je ne crois pas, si grande est ma foi en l'humanité et surtout en mes compatriotes, que la mise en vigueur des dispositions de mon projet de loi doive avoir pour effet de grossir le moindrement le nombre des meurtres.

(La motion de M. Irvine est mise aux voix et rejetée.)

ONT VOTE POUR:

Mlle Macplhail,

MM.	MM.
Bancroft,	Kellner,
Brown,	Kennedy (Edmonton),
Carroll,	Knox,
Crerar,	Lewis,
Elliott (Dundas),	Logan,
Euler,	McMurray,
Forke,	Shaw,
Gardiner,	Speakman,
Garland (Bow-River),	Spencer,
Good,	Steedsman,
Gould,	Stewart (Humboldt),
Hoey,	Thurston,
Humphrey,	Ward,
Irvine,	Woods.—29.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson,	Fortier,
Baldwin,	Fournier,
Binette,	Garland (Carleton),
Black (Halifax),	Grimmer,
Black (Huron),	Halbert,
Bouchard,	Hatfield,
Bourassa,	Healy,
Bowen,	Hocken,
Caldwell,	Hopkins,
Cardin,	Hunt,
Carruthers,	Jelliff,
Chevrier,	Johnston,
Chisholm,	Jones,
Copp,	Kelly,
d'Anjou,	Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),
Davies,	King (Huron),
Déchêne,	King (Kootenay),
Descoteaux,	King, Mackenzie (York),
Dickie,	Kyte,
Doucet,	Lapierre,
Drummond,	Lapointe,
Duff,	LeSueur,
Elliott (Waterloo),	Lovett,
Findlay,	Lovie,
Fontaine,	MacKelvie,
Forrester,	

Mackinnon,	Pritchard,
MacLaren,	Putnam,
MacLean (Prince),	Rankin,
(I.P.-E.),	Raymond,
McBride,	Reed,
McConica,	Robb,
McGiverin,	Ross (Simcoe),
McKay,	Sales,
McKillop,	Savard,
McQuarrie,	Senn,
Marcil (Bonaventure),	Sexsmith,
Meighen,	Sheard,
Mercier,	Simpson,
Michaud,	Sinclair (Queen),
Millar,	(I.P.-E.),
Motherwell,	Stansell,
Munro,	Stevens,
Murdock,	Stewart (Argenteuil),
Neill.	Stork,
Parent,	Tolmie,
Pelletier,	Warner.—92.
Power,	

ONT PAIRE:

MM.	MM.
McMaster,	Gordon,
Milne,	Fansher,
Woodsworth,	Carmichael,
Martell,	Harris,
Bird,	Hodgins,
Robinson,	Brethen,
Graham,	Ryckman,
Morrison,	Charters,
Evans.	Manion.

(La liste des députés qui ont pairé est fournie par les premiers whips.)

L'hon. M. GRAHAM: Si je n'avais pairé avec le représentant de Toronto-Est (M. Ryckman), j'aurais voté pour la motion.

M. MARTELL: J'ai pairé avec l'honorable député d'York-Est (M. Harris); sans cela, j'aurais voté pour la motion.

M. MORRISON: J'étais pairé avec l'honorable député de Peel (M. Charters). J'aurais voté pour.

M. CARMICHAEL: J'ai pairé avec l'honorable député de Winnipeg (M. Woodsworth). J'aurais voté contre.

M. EVANS: J'ai pairé avec l'honorable député de Rainy-River (M. Manion). J'aurais voté pour.

M. McMASTER: J'étais pairé avec l'honorable député de Peterborough (M. Gordon). J'aurais voté pour.

NOMINATIONS DANS LES COMITES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Si la Chambre me le permet, je propose avec l'appui de M. Lapointe, que M. Woodsworth soit nommé membre du comité des relations industrielles et internationales.

M. l'ORATEUR: Y a-t-il opposition?

(La motion est adoptée).

La séance est levée à minuit.

[M. Irvine.]

Lundi, le 14 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

PROJET DE LOI RELATIF A L'EXPLOITATION DU QUARTZ AU YUKON

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'ordre de la Chambre du 24 mars, renvoyant le projet de loi (bill n° 6), loi concernant l'exploitation du quartz dans le territoire du Yukon au comité des mines et minéraux, soit rescindé, et que ledit bill soit renvoyé au comité des mines, forêts et cours d'eau.

(La motion est adoptée.)

LA HOME BANK

M. HALBERT (Ontario-Nord) demande à déposer une pétition, signée par 571 citoyens des villes de Cannington et de Sunderland et des districts avoisinants, demandant que les déposants de la Home Bank soient indemnisés de leurs pertes.

M. HUMPHREY (Kootenay-Ouest): Je demande à déposer une pétition portant les signatures de 1,441 citoyens de la ville et du district de Fernie, en Colombie-Anglaise, priant le Gouvernement d'indemniser de leurs pertes les déposants de la Home Bank.

1re LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 58) constituant en corporation la Confédération Canal and Power Company.

Le 2e (bill n° 56), du Sénat, pour faire droit à Thérèsa Agnès Sprague.

Le 3e (bill n° 57), du Sénat, pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce.

PROJET DE LOI RELATIF AUX TERRES SUR LES RESERVES INDIENNES

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur), demande à déposer un projet de loi (bill n° 59), concernant le règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et la province d'Ontario concernant les terres sur les réserves des indiens.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

STATISTIQUES FINANCIERS DU NATIONAL-CANADIEN

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Dans la réponse donnée le 24 mars 1924, à une question au sujet du National-Canadien, il est dit: "Tous les revenus provenant du matériel d'une partie du réseau sur l'autre est compté dans les frais d'exploitation et diminue ainsi proportionnellement le revenu de cette source figurant au compte des recettes."

1. Quel est le total du revenu compté de ce chef en 1923?

2. Quelle quantité de matériel de ce genre devant servir à l'exploitation comme susdit, est indiquée dans les inventaires à la fin de l'année 1923?

3. Quel est le tarif sur la houille pour le réseau: a) dans les expéditions des Provinces maritimes, b) sur le charbon reçu de Massena Springs, Cobourg et Black Rock, c) sur la houille des mines Brûlé, Alberta, et d) combien de houille les inventaires indiquent-ils en mains, et quelle est la somme des frais de transport ainsi imputée au compte de la houille, à la fin de l'année 1923?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1 et 2. D'après les méthodes de comptabilité adoptées par rapport aux chemins de fer il n'y aurait guère moyen de fournir les renseignements demandés au sujet du matériel d'une partie du réseau utilisé sur une autre qu'en y mettant beaucoup de temps et de travail et qu'en désintégrant l'organisation du service nécessaire au public.

3. *a*) et *c*). Il n'a été imposé aucune charge en aucun temps de l'année sur les expéditions de houille des Provinces maritimes ou des mines Brûlé, de l'Alberta.

b). Après le 1er mai (date de la fusion) la houille reçue pour le réseau par voie de Massena Springs, de Cobourg et de Black Rock a été transportée à titre gratuit; avant cette date-là, entre le 1er janvier 1923 et le 30 avril, le revenu suivant a été acquis: par voie de Massena Springs, $158,876.06; par voie de Cobourg, $4,471.51; par voie de Black Rock, $28,463.40.

d). Au 31 décembre 1923 nous avions en mains, pour le réseau, 3,646,711 tonnes nettes de houille. Il est impossible de dire la somme des frais de transport, s'il en est, compris dans cet inventaire à la fin de l'année.

LA HOME BANK

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Puisque le rapport du liquidateur indique que la Home Bank n'a jamais reçu de revenu ou de profits sur lesquels l'impôt pouvait être perçu, le Gouvernement a-t-il remboursé au liquidateur les impôts payés sur le revenu de la Home Bank?

2. Sinon, quelle est l'intention du Gouvernement à ce sujet?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

A la première question nous répondons négativement, et à la seconde, que le sujet dont il s'agit est à l'étude.

L'INSTALLATION DU RADIO SUR LE NATIONAL-CANADIEN

M. CHARTERS demande:

1. Quel est le coût estimatif de l'installation du radio sur le National-Canadien?

2. Qui dirige ce service, et quels sont ses appointements?

3. Quel est le coût estimatif d'exploitation du radio sur le National-Canadien, cette année?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

1. Jusqu'à présent le conseil d'administration a dépensé, pour l'installatian du radio, $26,000, dont $18,000 ont suffi à payer ce qu'il en a coûté pour l'établissement d'un poste d'émission à Ottawa.

2. W. H. Swift, jr. Le conseil d'administration trouve qu'il n'est pas à propos, dans l'intérêt du National-Canadien, de publier le chiffre de ses appointements.

3. Le coût estimatif de l'exploitation du service du radio pour l'exercice expirant le 31 mars 1925, y compris appointements, frais de déplacement, d'installation, etc., est d'environ $90,000.

FRAIS DE DEPLACEMENT DU MINISTERE DU TRAVAIL

M. ARTHURS demande:

Quels ont été, en tout, les frais de déplacement de l'honorable ministre du Travail, dans les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922 et 1923?

L'hon. M. MURDOCK (ministre du Travail):

Cette question sera considérée comme faisant partie de la question numéro 50 et comme ayant provoqué la même réponse que celle qui a été donnée à cette même question.

VENTE DE PAPIER DE REBUT PAR LE GOUVERNEMENT

M. PRITCHARD demande:

1. Combien de tonnes de papier de rebut le Gouvernement a-t-il vendu dans le dernier exercice?

2. Combien a-t-il reçu en tout, de ce chef?

3. Quelle proportion de cette somme venait du ministère de l'Agriculture?

L'hon. M. COPP:

Ministère des Douanes et de l'Accise.

1. Nous n'avons pu nous assurer du poids du papier vendu.

2. $497.46.

3. Cette question ne concerne pas ce ministère.

Ministère des Postes:

1.350.

2. $4,199.65.

3. Pas de renseignement.

Département des impressions et de la papeterie:

1. 722 tonnes, 1,509 livres.

2. $26,558.30.

3. Le papier de rebut qui s'entasse dans les édifices administratifs d'Ottawa est recueilli aux termes d'un marché passé par la division des impressions et de la papeterie publiques; cependant, on ne pèse pas à part les vieux papiers ramassés en différents endroits. Il est donc impossible de dire quelle proportion venait du ministère de l'Agriculture.

RENVOI DE JOSEPH L. GAUVIN

L'hon. M. BAXTER demande:

1. Quand, pourquoi et d'après quel rapport J. L. Gauvin a-t-il été destitué comme percepteur des douanes à Shippigan (N.-B.)?
2. Gauvin était-il présent pendant toute la durée ou une partie de l'enquête, s'il y eut enquête?
3. Combien de témoins ont déposé? Y a-t-il eu dépositions, et dans l'affirmative, lesquelles ont été données sous serment?
4. Combien de personnes ont déposé contre Gauvin?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1. Le 16 janvier 1924, d'après le conseil du ministre des Douanes et de l'Accise, a été rendu un décret du conseil remerciant J. L. Gauvin de ses services parce qu'il s'était enivré pendant ses heures de travail
2. La nature de l'accusation a été notifiée à l'employé Gauvin qui a remis sa déclaration sous serment à ce sujet.
3. Six personnes ont été consultées relativement à l'accusation et trois ont fait des déclarations conformes à la loi.
4. Trois.

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

NOMINATIONS

M. W. J. WARD demande:

1. Combien y a-t-il de membres de la royale gendarmerie à cheval du Canada au quartier-général, à Ottawa et quel est le coût total du maintien de ce personnel?
2. Combien de nominations permanentes la commission du service civil a-t-elle faites dans le service de la royale gendarmerie à cheval du Canada depuis le 1er janvier 1924, par suite de la réorganisation?
3. Combien de recommandations à des emplois réguliers dans ce service ont été rejetées depuis le 1er janvier 1924?
4. Quel article de la loi du service civil ou quel règlement de la commission du service civil a-t-on invoqué pour faire les nominations?
5. Ceux dont la nomination permanente a été rejetée ne sont-ils pas éligibles sous l'empire de l'article ou du règlement dont il s'agit?
6. Combien de fonctionnaires sont compris dans le personnel du quartier-général de la royale gendarmerie à cheval?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. Nombre total 21. Coût total du maintien, y compris la solde et les allocations, le logement, l'éclairage et le chauffage, environ $11,673.58 par mois.
2. Aucune.
3. Aucun.
4. Répondu sous le n° 2.
5. Répondu sous le n° 3.
6. Trente-six.

DANIEL J. ZINCK

M. HANSON demande:

1. Quels sont les appointements de Daniel J. Zinck, employé de douanes et d'accise à Lunenburg (N.-E.), et quand a-t-il été nommé à ses fonctions actuelles?
2. Quelle est la nature de ses fonctions?

[L'hon. M. Copp.]

3. Le Gouvernement sait-il que M. Zinck avait soixante-dix ans ou plus lors de sa nomination?
4. Des soldats rapatriés avaient-ils sollicité l'emploi confié à M. Zinck?
5. Dans l'affirmative, pourquoi ne leur a-t-on pas donné la préférence?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1 et 2. Le 19 juin 1922, le ministère des Douanes et de l'Accise a été autorisé à l'employer pour appliquer la loi sans lui accorder de rémunération.
3. Nous n'en savons rien.
4. Non.
5. Répondu sous le n° 4.

RESTAURANT DU CHEMIN DE FER A GRAND-NARROWS

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté un bâtiment qui sert de restaurant de gare à Grand-Narrows (C.-B.)?
2. Dans l'affirmative, de qui et quand ce bâtiment a-t-il été acheté?
3. Ce bâtiment a-t-il été démoli par sections, transporté à Sydney-Nord et reconstruit comme bureau de messageries?
4. Dans l'affirmative, combien a coûté ce travail et quand le transport a-t-il eu lieu?
5. A quoi sert actuellement ce bâtiment, quelle en est la superficie; sur quelle propriété est-il érigé?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Oui.
2. De J. C. McNeil, le 22 décembre 1922.
3. Oui, une partie a servi à l'agrandissement de la salle des bagages.
4. Les travaux d'agrandissement de la salle des bagages ont été complétés le 24 juillet 1923 et ils ont coûté $289.49.
5. La construction qui sert actuellement au service des messageries a 590 pieds de plancher, et elle se trouve sur le terrain des Chemins de fer.

MONNAIE D'ARGENT

M. SHAW demande:

1. Quelle est la valeur des pièces d'argent frappées par la Monnaie d'Ottawa, dans chacune des années de 1914 à 1923 inclusivement?
2. Quelle est la valeur totale de la monnaie d'argent émise par le département des Finances dans chacune des années susdites?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

1.	1914	$ 843,224 05
	1915	184 548 60
	1916	1,134,301 00
	1917	1,951,168 10
	1918	2,258,744 55
	1919	3,195,878 15
	1920	1,838 371 60
	1921	603,081 80
	1922	Néant.
	1923	Néant.
2.	1914	734,002 00
	1915	206,000 00

1916..	1,302,000 00
1917..	1,862,200 00
1918..	2,402,000 00
1919..	3,276,044 00
1920..	1,338,000 00
1921..	128,000 00
1922..	24,000 00
1923..	28,000 00

LIGNES TELEGRAPHIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. MacLAREN demande:

Combien le Pacifique-Canadien paie-t-il à la compagnie des chemins de fer nationaux le droit de faire passer ses lignes télégraphiques sur l'emplacement des voies de la dite compagnie des chemins de fer nationaux?

L'hon. M. GRAHAM: Il n'a pas été fait de convention générale avec le Pacifique-Canadien au sujet de l'établissement de ses lignes télégraphiques sur l'emplacement des voies ferrées de l'Etat, mais il existe des dispositions particulières pour les objets suivants:

De Lévis à la frontière interprovinciale via Rivière-du-Loup, le Pacifique-Canadien a un fil sur les poteaux de la Great North Western Telegraph Company, privilège qui lui coûte le loyer annuel de $732.

Entre Hope et Lytton, en Colombie-Anglaise, le Pacifique-Canadien a l'usage des poteaux pour la pose d'un fil moyennant un loyer de $340 par année.

Le Pacifique-Canadien paie des loyers d'un chiffre nominal à l'égard de divers croisements et autres privilèges de ce genre, mais il ne paie le droit à l'usage de l'emplacement de la voie que dans les deux cas ci-dessus mentionnés.

TAXE DE CONSOMMATION SUR LA CONFISERIE ET LE PAIN

M. WARD demande:

1. Certaines boulangeries de Toronto ont-elles refusé de payer la taxe de consommation sur la confiserie et les produits de la boulangerie en 1923?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour recouvrer la taxe?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1. Oui.

2. Une action judiciaire a été intentée à la maison Versailles Sweets, de Toronto, à titre de cause *ab unâ*. La décision du tribunal a été favorable au ministère, mais appel en a été interjeté devant la cour suprême de l'Ontario, qui nous a aussi donné gain de cause. Appel ayant été interjeté de nouveau, on s'attend à ce que la cour suprême du Canada instruise l'affaire en mai prochain.

SURPLUS DES ELEVATEURS DU HAUT DES GRANDS LACS

M. EVANS demande:

1. Qu'a-t-on fait des surplus des élévateurs de tête de ligne établis au fond des lacs et ailleurs, depuis que sont en vigueur les mesures prises à cet égard de concert avec le Gouvernement?

2. Combien y a-t-il eu de grain de surplus?

3. Quelle part le Gouvernement en a-t-il obtenue?

4. Quelle part les compagnies d'élévateurs de tête de ligne en ont-elles gardée?

5. Quelle était la valeur des surplus attribués à l'Etat d'après le partage qui en a été fait?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce):

1. En conformité des modifications apportées au cours de la seconde session de 1919 au paragraphe 7, article 95 de la loi des grains du Canada, la commission des grains, se fondant sur son pesage officiel et sur ses constatations, détermine ce qu'il y a de surplus dans tous les élévateurs publics de tête de ligne et autorise les compagnies d'élévateurs accusant un surplus à émettre des certificats d'entrepôts relativement à ce surplus, après avoir fait entrer en ligne de compte la part qui doit en être attribuée à l'Etat suivant les prescriptions de l'article 95 de la loi. La commission demande aux compagnies ayant un surplus de lui remettre des certificats d'entrepôt pour ce qu'elles ont d'excédent au delà du quart de 1 p. 100, ou un chèque représentant la valeur marchande de cette partie de leur excédent.

2. Pour la période de 1920 à 1923 inclusivement, le total des surplus des élévateurs publics est de 95,943,345 livres de grain.

3. Conformément aux prescriptions de l'article susdit de la loi, la part du Gouvernement est de 22,914,154 livres de grain pour la même période.

4. La part que les compagnies d'élévateurs de tête de ligne ont gardée durant cette même période est de 73,029,191 livres.

5. La valeur des surplus revenant à l'Etat est de $477,152.03 pour la période de 1920 à 1923 inclusivement.

PESAGE DU GRAIN

M. COOTE demande:

A combien se montent les recettes et les dépenses relatives à l'inspection et au pesage du grain par les soins de la commission des grains au cours des années terminées le 31 août 1921, 1922 et 1923?

L'hon. M. LOW: Année terminée le 31 août 1921: recettes, $1,011,678.84. dépenses, $742,314.98. Année finissant le 31 août 1922: recettes, $1,263,253.47; dépenses, $847,186.90. Année finissant le 31 août 1923: recettes, $1,-433,984.32; dépenses, $972,631.16.

COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

M. KELLER demande:

1. Des fonctionnaires de la commission d'établissement des soldats ont-ils visité des pays étrangers dans l'intérêt de la commission?

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?
3. Quels pays ont-ils visités?
4. Quel était l'objet de ces voyages?
5. Qu'en est-il résulté?
6. Combien ont-ils coûté en tout?

L'hon. J. A. ROBB:

1. Non.

2, 3, 4, 5 et 6. Répondu sous le n° 1.

INVERNESS RAILWAY AND COAL COMPANY

M. HOCKEN demande:

1. La ligne Inverness Railway and Coal Company, au Cap-Breton, a-t-elle été acquise par le National-Canadien pour être exploitée, et, dans l'affirmative, quand, et quel fonctionnaire a charge de l'exploitation?

2. Sinon, des négociations sont-elles en marche relativement à l'acquisition de cette ligne par le National-Canadien pour l'exploiter?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Oui. 1er avril 1924.
Administrateur général—Moncton, (N.-B.)

2. Répondu sous le n° 1.

ENERGIE HYDRAULIQUE A CARILLON

M. BINETTE demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aider à l'exploitation de l'hydraulique de la rivière Ottawa à Carillon?

2. Des particuliers ou des compagnies ont-ils soumis des rapports au Gouvernement à ce sujet, et ces rapports ont-ils été étudiés?

3. Quelle aide le Gouvernement serait-il disposé à donner à ce projet?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

En réponse à la question n° 41 je dirai qu'on n'a pas demandé au Gouvernement d'aider à l'exploitation de l'énergie hydraulique de la rivière Ottawa à Carillon. Comme je l'ai expliqué l'autre jour, un bail a été accordé il y a plusieurs années pour l'exploitation de l'énergie hydraulique à Carillon. En 1921 ce bail a été renouvelé, ou plutôt un autre a été consenti avec des pouvoirs plus étendus. A l'heure actuelle, le ministère des Chemins de fer et Canaux a devant lui une requête que lui a adressée une compagnie demandant des pouvoirs encore plus considérables que ceux qui avaient été accordés aux termes du bail de 1921. Cette requête est à l'étude.

COUT DE PALAIS LEGISLATIF

M. BENOIT demande:

1. Combien l'édifice du Parlement a-t-il coûté jusqu'ici?
2. Quel est le nom de l'entrepreneur?
3. Quelle commission exige-t-il pour ses travaux?
4. Combien a-t-il touché jusqu'ici pour le travail qu'il a fait?
5. Quel architecte a fait les plans de cet édifice?
6. Quel est le taux de sa commission et combien a-t-il reçu jusqu'ici pour le travail qu'il a fait?
7. Quel est l'architecte assistant?
8. Quel est le taux de sa commission, et combien a-t-il reçu jusqu'ici pour le travail qu'il a fait?
9. En sus de sa commission, l'architecte en question a-t-il reçu du Gouvernement d'autres sommes en remboursement de frais de voyage pour lui-même ou pour ses assistants, et de frais de télégrammes, messageries, etc.?
10. Dans l'affirmative, en vertu de quelle entente avec le Gouvernement et sous quel titre budgétaire cette somme d'argent lui a-t-elle été payée?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. $11,273,785.39.
2. P. Lyall & Sons Construction Co., Ltd.
3. Commission de 8 p. 100 sur la valeur de l'entreprise jusqu'à concurrence de $4,000,000; 7 p. 100 au-dessus de cette somme.
4. $646,331.46.
5. M. John A. Pearson, Toronto, Ont.
5. 4 5/8 p 100 sur le travail ardinaire avec une commission additionnelle de 2 7/8 p. 100 pour le travail d'une nature spéciale. Total jusqu'à date $412,344.92.
7. Architecte associé, M. J. O. Marchand, Montréal, Qué.
8. 7/8 p. 100. Total jusqu'à date, $71,990.69.
9 et 10. Oui; $3,170.14 comprenant deux visites aux Etats-Unis pour s'enquérir du chauffage à l'électricité et des méthodes modernes de l'éclairage; au Canada, pour l'inspection et la livraison de meubles spéciaux; un voyage en Europe autorisé par le comité mixte. Les paiements ont été faits sur le crédit relatif à l'édifice du Parlement.

RESEAU NATIONAL A PARRY-SOUND

M. ARTHURS demande:

1. Parry-Sound est-il sur la ligne maîtresse du National-Canadien, Winnipeg-Toronto?
2. Quelles sont les rampes au nord et au sud de Parry-Sound sur le National-Canadien, et près de cet endroit?
3. Est-il nécessaire d'employer une remorque supplémentaire pour aider les trains sur ces rampes?
4. A-t-on proposé de diminuer ou d'éliminer ces rampes? Dans l'affirmative, quand?
5. A-t-on fait des levés ou préparé des plans pour éliminer ou diminuer ces rampes?
6. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas fait le travail nécessaire?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Je suppose que mon honorable ami peut répondre lui-même à la première question et se renseigner au sujet des autres.

M. l'ORATEUR: Les questions sont réservées.

RECEVEUR DE LA POSTE A SAINT-GEDEON

M. DOUCET demande:

1. Le receveur de la poste de Saint-Gédéon, comté de Chicoutimi, a-t-il été destitué?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Y a-t-il eu enquête au sujet de ce fonctionnaire, et qui l'a faite?

4. Quand l'enquête a-t-elle eu lieu, et quand le rapport a-t-il été remis au ministre?

5. A qui le bureau de poste a-t-il été confié, sur l'avis de qui, et dans quelle maison a-t-il été installé?

6. La Commission du Service civil a-t-elle demandé par avis public des candidatures à ce poste?

7. Dans l'affirmative, combien y a-t-il eu de candidats, et qui a été choisi?

8. Le nouveau receveur de la poste a-t-il été nommé? Sinon, pourquoi?

9. Le Gouvernement sait-il que ce qui s'est passé à Saint-Gédéon depuis le 15 novembre au sujet du bureau de poste est une honte sans pareille?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. Oui.

2. Parce qu'il s'était occupé de politique.

3. Oui. Par Oscar Drouin, avocat, Québec.

4. L'enquête a eu lieu le 14 novembre 1922. Le rapport adressé au ministre des Postes, est daté du 8 août 1923.

5. Etienne Coulombe a été chargé du service, en qualité de directeur de poste suppléant, sur la recommandation du Dr E. Savard, M.P., en attendant une nomination permanente par la Commission du Service civil. Le ministère a été informé dernièrement que le bureau de poste avait été installé dans la résidence de M. Louis Parent.

6. Oui.

7. Sept. Mlle Blanche Laberge a été choisie par la Commission.

8. Oui.

9. Aucun renseignement.

MINISTERE DE L'IMMIGRATION

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le département de l'Immigration a-t-il l'intention de transférer cette année à Québec le personnel de l'immigration de Saint-Jean (N.-B.), ou d'employer des personnes de la ville ou du district de Québec?

2. Le département se propose-t-il d'exiger que tout le personnel de l'immigration, à Québec, parle couramment le français?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration): Je crois me souvenir que nous avons répondu à cette question la semaine dernière.

QUAI SAINT-GREGOIRE

M. LAVIGUEUR demande:

1. En quelle année a été construit le quai qui sert de mur de soutènement à une partie du village de Saint-Grégoire de Montmorency?

2. Quel a été le prix initial de sa construction?

3. Quels crédits a-t-on votés pour l'entretien et la réparation de ce quai, et en quelle année l'ont-ils été?

L'hon. M. J. H. KING (ministre des Travaux Publics):

1 et 2. Le quai de St-Grégoire (Montmorency) construit en 1912, au coût de $4,998.37 ne sert pas de mur de soutènement. La construction du mur de soutènement a été commencée en 1904-1905 et continuée jusqu'à 1913-1914, au coût de:

1904-05	$6,508 82
1905-06	7,158 00
1906-07	3 270 89
1912-13	5,115 69
1913-14	1,799 07
	$23,852 47

3. 3,800, pour l'exercice 1915-1916.

M. J. H. R. BYRNES

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le ministre de l'Immigration a-t-il déjà reçu la demande d'une enquête au sujet de certaines plaintes formulées contre M. J. H. R. Byrnes, porteur du contrat de la cantine et du restaurant de l'immigration au port de Québec, pour les années 1922 et 1923?

2. Le ministre a-t-il l'intention d'accorder cette enquête, afin de permettre à M. Byrnes de réfuter ces accusations? Dans l'affirmative, quand l'enquête pourra-t-elle être instituée, et par qui?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration):

1 Nous avons été informés verbalement que M. Byrnes serait heureux qu'une enquête fût faite sur l'administration de la cantine et du restaurant des immigrants.

2. Le ministère de l'Immigration a décidé d'abandonner pour la saison le système d'adjudication. Ce travail se fera sous la surveillance d'un fonctionnaire du ministère; conséquemment aucune enquête ne sera nécessaire.

PROFITS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. RYCKMAN demande:

1. Quels ont été les recettes et frais d'exploitation bruts dans a) la division atlantique du National-Canadien, b) la division centrale, c) la division occidentale, en 1923?

2. Quels sont les chiffres pour 1924?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Le renseignement demandé par ces questions a été déposé jeudi, le 10 avril, et se trouve dans le hansard de cette date, à pages 1258 et 1261. (v.a.).

BILLETS DE BANQUES EN CIRCULATION

M. COOTE demande:

1. Quel était le total des billets de banque canadiens en circulation le 31 janvier 1924?

2. Quel était le total du fonds de rachat des billets de banque à la même date?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances):

1. $156,865,776.

2. $6,119,119.

JUGES, SALAIRES ET TRAITEMENTS

M. LEADER demande:

1. Combien y avait-il de juges employés dans les tribunaux du Canada, en 1919?

2. Quel était le total des émoluments payés en 1919?

3. Combien y a-t-il de juges aujourd'hui dans ces tribunaux?

4. Quel est le total des émoluments payés à l'heure actuelle?

5. Quels ont été au total les frais de déplacement des juges dans le dernier exercice financier?

6. Combien de juges en retraite vivent actuellement?

7. Quelles pensions paye-t-on annuellement aux juges en retraite?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. 280.
2. $1,452,554.57.
3. 277.
4. $1,982,400.00.
5. $134,623.47.
6. 38.
7. $179,166.53.

BUREAU DE POSTE DE MONTREAL

M. CHAPLIN demande:

1. Combien de fonctionnaires permanents à l'exception des facteurs, ont été employés par les bureaux de poste de Montréal dans l'exercice clos le 31 mars 1923?

2. Quels revenus a-t-on tirés de ces bureaux de poste dans la période susdite?

3. Combien d'objets de correspondance ont été transmis par ces bureaux dans cette période?

4. Quel est le total des salaires payés dans ces bureaux de poste pour la période indiquée?

L'hon. M. STEWART (au nom du ministre des Postes):

1. 811.
2. $3,680,396.67.
3. Il n'y a pas de statistique à ce sujet.
4. $1,230,247.84 (non compris les traitements des facteurs).

LE BUREAU DE POSTE DE QUEBEC

M. CHAPLIN demande:

1. Combien de fonctionnaires permanents autres que les facteurs les bureaux de poste de la ville de Québec ont-ils employés dans l'exercice clos le 31 mars 1923?

2. Quels revenus a-t-on tirés de ces bureaux de poste dans la période indiquée?

3. Combien d'objets de correspondance a-t-on transmis dans cette période?

4. Quel est le total des salaires payés dans les bureaux de poste pour la période en question?

L'hon. M. STEWART:

1. 171.
2. $523,025.91.
3. Il n'y a pas de statistique à ce sujet.
4. $225,230.09 (non compris les traitements des facteurs).

BUREAU DE POSTE DE HAMILTON

M. CHAPLIN demande:

1. Combien de fonctionnaires permanents, autres que les facteurs, les bureaux de poste de la ville de Hamilton, ont-ils été employés dans l'exercice terminé le 31 mars 1923?

2. Quels revenus a-t-on tirés de ces bureaux de poste dans la période indiquée?

3. Combien d'objets de correspondance a-t-on transmis dans cette période?

4. Quel est le total des salaires payés dans ces bureaux de poste pour la période en question?

L'hon. M. STEWART:

[M. Leader.]

1. 112.
2. $588,297.10.
3. Il n'y a pas de registre qui consigne ces observations.
4. $159,579.40 (non compris les traitements des facteurs).

LE BUREAU DE POSTE DE TORONTO

M. CHAPLIN demande:

1. Combien de fonctionnaires permanents, autres que les facteurs, les bureaux de poste de la ville de Toronto ont-ils employés dans l'exercice clos le 31 mars 1923?

2. Quels revenus a-t-on tirés de ces bureaux de poste dans la période indiqué?

3. Combein d'objets de correspondance a-t-on transmis dans cette période?

4. Quel est le total des salaires payés dans ces bureaux de poste pour la période en question?

L'hon. M. STEWART:

1. 950.
2. $5,798,015.40.
3. Il n'y a pas de statistique.
4. $1,189,917.25 (non compris les traitements des facteurs).

IMMIGRANTS ALLEMANDS

M. HARRIS demande:

1. Combien d'Allemands sont arrivés au Canada en 1923?

2. Combien d'entre eux étaient artisans, et combien étaient cultivateurs?

3. Combien d'Allemands sont arrivés dans les mois de janvier, février et mars 1924?

4. Combien d'entre eux étaient artisans et combien étaient cultivateurs?

L'hon. M. ROBB:

1. 1,258.
2. Artisans, 32. Agriculteurs, 794.
3. 524.
4. Artisans, 8. Agriculteurs, 249.

Remarque: les chiffres pour le mois de mars 1924 sont incomplets.

PARACHEVEMENT DU PONT DE QUEBEC

M. ROBERGE demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de parachever le pont de Québec, notamment en terminant l'espace central réservé aux voitures?

2. Dans l'affirmative, quand?

L'hon. M. GRAHAM: La question est à l'étude.

ACIER IMPORTE DE LA GRANDE-BRETAGNE

M. SIMPSON demande:

1. Les articles suivants cités dans une livraison récente du *Herald* de Glasgow, Ecosse, comme suit:

	Consommation domestique	Exportation
Acier d'angle et acier profilé.	£10	£8/10 à £9
Poutrelles d'acier..	£10	£8/10 à £9
Poutres d'acier..	£11/10	£9/12
Acier en U..	£10/5	£8/15 à £9

sont-ils frappés dès l'importation de droits douaniers aux prix d'exportation, ou au prix du marché domestique?

2. Les douanes ont-elles appliqué les dispositions relatives au dumping à ces importations?

L'hon. M. BUREAU:

1. S'il sont vendus, de la manière ordinaire, à l'intention de la consommation intérieure du pays qui les exporte, la Douane, lors de l'importation leur attribue une valeur équitable basée sur le prix marchand du pays d'origine au moment de l'exportation.

2. On ignore que de pareils articles aient été vendus à des acheteurs du Canada aux conditions indiquées.

IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS

M. TOBIN demande:

1. Quel a été le montant des importations des Etats-Unis au Canada dans les exercices 1914-15, 1915-16, 1916-17, 1917-18, 1918-19, 1919-20, 1920-21, 1921-22, 1922-23, 1923-24?

2. Quels droits a-t-on perçus sur les chaussures venant des Etats-Unis?

3. Quel est le tarif sur les chaussures allant du Canada aux Etats-Unis?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1 et 2. Voici le relevé des importations de chaussures des Etats-Unis en Canada de même que des droits perçus sur ces articles:

Article	Exercice financier	Valeur	Droits de douane
Chaussures en caoutchouc	1915	$100,352	$25,088
	1916	94,162	23,541
	1917	186,862	46,716
	1918	264,954	66,239
	1919	175,327	43,832
	1920	270,350	67,588
	1921	239,688	59,922
	1922	96,640	24,160
	1923	90,067	22,517
11 mois finissant en février	1924	142,331	33,583

Article	Exercice financier	Valeur	Droits de douane
Bottes et souliers à semelles assujéties à la cheville ou au fil métallique et non cousues, à bords étroits	1915	18,560	4,640
	1916	11,566	2,892
	1917	19,152	4,788
	1918	12,827	3,207
	1919	14,972	3,743
	1920	15,758	3,940
	1921	22,779	5,695
	1922	7,987	1,997
	1923	11,532	2,883
11 mois finissant en février	1924	10,044	2,511
Bottes et souliers de cuir, n.d.	1915	2,900,134	870,040
	1916	1,902,796	570,839
	1917	3,271,170	981,351
	1918	2,999,848	899,954
	1919	2,609,321	782,796
	1920	2,611,964	783,589
	1921	1,803,442	541,033
	1922	977,788	293,336
	1923	785,912	235,773
11 mois finissant en février	1924	690,674	207,193
Bottes et souliers de toutes sortes, sauf en cuir ou en caoutchouc	1915	61,612	18,484
	1916	32,069	9,621
	1917	148,816	44,645
	1918	282,024	84,607
	1919	215,428	64,628
	1920	328,941	98,682
	1921	285,877	85,763
	1922	171,632	51,490
	1923	322,927	96,878
11 mois finissant en février	1924	231,297	69,389

3. Le département du Commerce et de l'Industrie répond à cette question.

IMPORTATIONS DE GRANDE-BRETAGNE

M. TOBIN demande:

1. Combien au total a-t-on importé de chaussures de Grande-Bretagne dans les exercices 1914-15, 1915-16, 1916-17, 1917-18, 1918-19, 1919-20, 1920-21, 1921-22, 1922-23, 1923-24?

2. Quels droits a-t-on perçus sur ces importations de chaussures venant de Grande-Bretagne, dans les exercices susdits?

3. Quel est le tarif sur les chaussures exportées du Canada en Grande-Bretagne?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes-:

1 et 2. Voici le relevé des importations de chaussures de Grande-Bretagne et des droits perçus sur ces articles:

Article	Exercice financier	Valeur	Droits de douane
Bottines et souliers en caoutchouc	1915	$ 26,044	$ 3,942
	1916	11,558	1,734
	1917	10,579	1,587
	1918	41,134	6,170
	1919	19,046	2,857
	1920	17,251	2,588
	1921	29,356	4,408
	1922	1,442	221
	1923	1,295	194
11 mois finissant en février	1924	42,928	6,440

Bottes et souliers en cuir, à semelles assujéties à la cheville ou au fil métallique et non cousues, à bord étroit..	1915	59,692	10,568
	1916	23,932	4,208
	1917	5,359	991
	1918	1,603	281
	1919	455	78
	1920	4,211	737
	1921	2,133	395
	1922	2,867	502
	1923	4,291	670
11 mois finissant en février..	1924	3,982	632
Cuir à chaussures et bottes n.d..	1915	491,523	98,967
	1916	215,538	43,654
	1917	173,871	34,966
	1918	146,784	29,445
	1919	78,994	16,209
	1920	94,009	18,959
	1921	358,451	73,611
	1922	335,761	68,586
	1923	410,273	73,852
11 mois term. en fév.	1924	588,041	95,009
Chaussures et bottes de toutes sortes, sauf en cuir ou caoutchouc.. ..	1915	169,231	34,295
	1916	72,723	14,551
	1917	92,692	18,564
	1918	102,972	20,605
	1919	50,681	10,149
	1920	71,470	14,311
	1921	206,406	41,509
	1922	46,035	9,332
	1923	69,287	12,337
11 mois term. en fév.	1924	134,366	21,428

3. Le ministère du Commerce répond à cette question.

ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LA COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

M. JACOBS demande:

1. Quelles assurances contre le feu et autres portent les propriétés afférant à la commission d'établissement des soldats?

2. Quelles primes annuelles paye-t-on pour ces assurances?

3. La maison Lougheed et Taylor, de Calgary, a-t-elle contribué au placement de ces assurances?

4. Cette maison fait-elle encore du courtage d'assurance pour le Gouvernement?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

1. Au 29 février 1924: $23,949,844.25 dans les compagnies à tarif et $4,804,638.73 dans les compagnies mutuelles.

2. $148,380.87 pour les compagnies à tarif et $36,864.08 pour les compagnies mutuelles. Ces montants comprennent les primes payées par les colons eux-mêmes et celles qui sont payées par la commission comme avances faites aux colons.

3. Avant septembre 1922 cette maison était sur la liste des agents du district de Calgary et recevait une partie des affaires de cette région.

4. Non.

DETTE NATIONALE

M. RINFRET demande:

1. Le Gouvernement a-t-il pris connaissance d'une circulaire très répandue du Board of Trade de Montréal, fixant à $3,513,000,000 la dette publique du Canada?

2. Ce chiffre est-il exact?

3. Sinon, quel est le chiffre exact de la dette publique du Canada?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances intérimaire):

1. Les journaux ont parlé de cette circulaire. Le chiffre de $3,513,000,00 veut apparemment comprendre les obligations directes du Dominion en même temps que les obligations éventuelles provenant du réseau du National-Canadien.

2 et 3. Au 31 mars 1924 la dette nette du Canada était de $2,423,367,759.37.

SUBVENTIONS POUR CALES SECHES

M. WOODSWORTH demande:

1. Combien de cales sèches reçoivent des subventions du Gouvernement?

2. Quels sont les noms et l'emplacement de chacune?

3. Quelles sont les subventions respectives accordées?

4. A quelles conditions sont-elles payées?

Par l'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. Six.

2 et 3. Cales sèches terminées et exploitées:

	Subvention annuelle.
Cale sèche flottante Duc de Connaught, à Montréal..	$105,000.00
Cale sèche de Collingwood n° 2, à Collingwood, (Ont.),..	9,208.96
Cale sèche de Port-Arthur, à Port Arthur, (Ont.)	37,741.50
Cale sèche de Prince-Rupert, à Prince-Rupert, (C.-A.)..	76,970.88
Cale sèche de Saint-Jean à la Baie de Courtenay, (N.-B.)..	198,459.46
Cale sèche Burrard, à Vancouver-Nord, (C.-A.)..	19,981.96

4. Aux conditions énumérées dans la loi touchant les subventions aux cales sèches. Ces conditions sont: (a) la cale sèche doit toujours être exploitée et entretenue; (b) aucun passe-droit doit être fait pour les navires désirant se servir de la calse sèche; (c) les

taux pour se servir de la cale sèche ne doivent jamais excéder ceux qui sont convenus entre le département et la compagnie.

PORT DE QUEBEC

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le Gouvernement entend-il profiter des vastes propriétés acquises sur le front du Saint-Laurent, entre Sillery et le marché Champlain, par l'ancienne commission du Transcontinental, pour y construire des voies ferrées et des quais à eau profonde, et compléter le port de Québec?

2. Le Gouvernement a-t-il fait des représentations au nouveau directeur du National-Canadien au sujet des droits de la cité de Québec et des contrats intervenus entre elle et la commission du Transcontinental en août 1910, pour l'agrandissement et l'amélioration du port de Québec?

1. On utilisera au fur et à mesure des besoins tout le terrain acquis.

2. La direction des chemins de fer nationaux a été mise au courant de tous les faits relatifs à la situation à Québec.

RECETTES ET DEPENSES DE L'ADMINISTRATION POSTALE

M. CARMICHAEL demande:

1. Quels ont été les revenus nets du département des Postes dans l'exercice clos le 31 mars 1915?

2. Quels ont été les revenus nets de chaque exercice depuis cette date, au taux du port de 3 cents, mais à l'exclusion des timbres de guerre fiscaux pour les chèques, etc.?

3. Quelles ont été les dépenses totales du département des Postes dans l'exercice clos le 31 mars 1915?

4. Quelles ont été les dépenses totales de chaque exercice depuis lors?

L'hon. CH. STEWART (au nom du ministre des Postes):

1. $13,046,649.57.

2. 1916, $18,858,409.93; 1917, $20,902,384.46; 1918, $21,345,394.48; 1919, $21,602,712.65. 1920, $24,449,916.97; 1921, $26,331,118.97; 1922, $26,-554,538.24; 1923, $29,262,232.78. On n'a pas de données relatives à la valeur totale des timbres fiscaux sur les chèques.

3. 1915, $15,961,191.47.

4. 1916, $16,090,138.77; 1917, $16,300,578.65; 1918, $18,046,557.90; 1919, $19,273,583.94; 1920, $20,774,385.20; 1921, $24,661,262.26; 1922, $28,-121,533.95. 1923, $27,794,501.89.

QUESTIONS TRANFORMEES EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

LES EFFETS D'HABILLEMENT DE LA MILICE

Par M. THURSTON:

1. A la demande de qui le décret ministériel 2263, publié dans la *Gazette du Canada*, page 2348, a-t-il été adopté?

2. Quelles quantités d'habillements militaires, l'administration a-t-elle vendues de 1917 à 1923 inclusivement?

3. A qui ces effets sont-ils été vendus?

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense Nationale): J'ai eu une conversation avec l'auteur de la question de laquelle il appert qu'il s'agit non d'effets d'habillement mais d'uniformes. Dans ce cas, la question est transformée en demande de documents.

LE PERSONNEL DE L'IMMIGRATION

Par M. GARLAND (Carleton) (Ont.):

1. Quels sont les noms des fonctionnaires et autres employés des bureaux de l'immigration: a) en Angleterre; b) en Europe c) aux Etats-Unis?

2. Combien a coûté la conduite de ce service durant l'année financière 1923 dans les pays susmentionnés?

3. Quels sont les pays qui auraient été ajoutés à la zone préférée d'immigration au cours de l'année écoulée?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Je demande que cette question demeure inscrite comme demande de documents, et je les dépose.

PORTS DE VANCOUVER, TORONTO, MONTREAL ET QUEBEC

Par M. LAVIGUEUR:

De quelles sommes a-t-on disposé pour améliorer les ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir? Combien a-t-on dépensé sur ces sommes jusqu'ici, pour chacun de ces ports?

FRAIS DE DEPLACEMENT DES MINISTRES

Par M. McBRIDE:

A combien montent les frais de voyage de chacun des ministres pour les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922 et 1923, ou pour toute partie de ces exercices pendant laquelle un de ces ministres a été en fonctions?

LES ANCIENS SOLDATS DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par M. CLARK:

1. Combien d'anciens combattants la commission du service civil a-t-elle nommés: a) depuis le 1er janvier 1922; b) avant le 1er janvier 1922?

2. Quelle proportion des nominations faites par la commission du service civil du 1er janvier 1919 au 1er janvier 1922, est allée aux démobilisés?

3. Quelle proportion des nominations faites par la commission du service civil, depuis le 1er janvier 1922, est allée aux démobilisés?

Par M. CLARK:

1. Combien de nominations ont été faites en dehors du pouvoir de nomination de la commission du service civil depuis le 1er janvier 1922?

2. Combien de ces nominations relèvent du département du Rétablissement civil des soldats?

3. Quelle proportion des nominations à d'autres départements que celui du Rétablissement civil des soldats a été donnée à des démobilisés?

4. Quelle proportion des nominations au département du Rétablissement civil des soldats a été donnée à des anciens combattants?

COMMISSION D'ENQUETE SUR LE BOIS A PATE

M. SHEARD (au nom de l'hon. M. Stevens) demande:

Copie des dépositions et déclarations faites devant la commission d'enquête sur le bois à pâte par M. Piché et autres agents ou fonctionnaires du gouvernement de Québec?

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): A ce sujet, la commission du bois à pâte transmet l'information suivante:

La commission a fait savoir au service forestier de Québec qu'elle désirait avoir une discussion complètes de la quesiton avec elle qui par certains côtés touche à la régie intérieure de ce service, afin de permettre une discussion générale de ces questions, les fonctionnaires nous ont proposé une séance privée, ce qui a été accordé?

Dans ces circonstances, la commission ne considère pas qu'elle ait le droit de divulguer les témoignages des fonctionnaires du service forestier de Québec sans le consentement de ce département de l'administration du gouvernement de Québec.

En conséquence je demanderai à mon honorable ami de retirer la motion.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami qui a présenté la motion n'est pas ici. Je demanderai en attendant qu'on laisse la motion en suspens. Je ne me rends pas encore compte des motifs invoqués pour ne pas faire connaître les témoignages.

(La motion est réservée).

CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN—ACHATS DE TRAVERSES

Par M. CHAPLIN:

Copie de toutes pièces, lettres, rapports et autres documents relatifs à l'achat de traverses de chemin de fer par le National-Canadien qu'un de ces officiers, y compris la correspondance échangée avec les compagnies desquelles les traverses avaient été achetées, les rapports sur le prix payé, et aussi les bordereaux et pièces justificatives indiquant le coût de tous les établissements de créosotage en construction ou achevés par le National-Canadien en 1923.

L'hon. M. GRAHAM ministre des Chemins de fer): Monsieur l'Orateur, l'honorable député (M. Chaplin) et moi-même avons promis à la Chambre que nous examinerions cette affaire, mais je regrette de dire que nous ne l'avons pas encore fait. Si vous voulez attendre encore quelque temps, nous nous en occuperons.

(La motion est réservée.)

QUAI DE MOSER'S RIVER

Par M. BLACK (Halifax):

Copie de la correspondance échangée entre un ou des membres du gouvernement, des membres du Parlement, des ingénieurs ou représentants du gouvernement, ou autres particuliers, en 1921, 1922 et 1923, relativement aux quais, jetées et entrepôts de Moser's River, comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse (Necum Teuch).

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas absolument sûr qu'il soit possible au gouvernement de se conformer au texte de cette motion. L'honorable député demande 'Copie de toute la correspondance échangée entre un ou des membres du gouvernement, des membres du Parlement, des ingénieurs ou représentants du gouvernement", etc. Sans doute on peut déposer toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les autres personnes mentionnées, mais le Gouvernement ne sait rien de la correspondance avec les membres du Parlement.

[L'hon M. Robb.]

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): C'est la signification qu'on doit donner à cette motion. Le mot "et" devrait être inséré avant "des membres du parlement".

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

Monsieur l'ORATEUR: La motion ainsi amendée est adoptée.

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE—OPINIONS JURIDIQUES SUR LA TAXE DES VENTES

M. CHAPLIN présente une motion pour obtenir:

Copie de toutes les opinions juridiques que le département de la Justice a données sur l'interprétation ou l'effet de la taxe de vente actuelle:—Loi spéciale des revenus de guerre, remise en vigueur et modifié par le chapitre 70 des statuts de 1923.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je regrette d'être obligé de m'opposer à l'adoption de cette motion. Ces opinions indiquées sont données par le département de la Justice dans des causes actuellement pendantes devant les cours et, à mon avis, il n'est pas dans l'intérêt de l'Etat de les rendre publiques. Ce n'a jamais été l'usage de déposer ces opinions.

Monsieur l'ORATEUR: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député retire sa motion? Adopté.

(La motion est retirée.)

GARDIEN DE PHARE A ST-FRANÇOIS, ILE D'ORLEANS

Par M. DOUCET:

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le gouvernement du Canada, la commission du service civil ou ses fonctionnaires et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1923, au sujet de la destitution de M. Lemelin, gardien de phare à Saint-François, (île d'Orléans), et de la nomination d'un autre gardien du phare.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre:: C'est encore une autre motion qui est mal rédigée. Elle demande:

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le gouvernement du Canada, la commission du service civil ou ses fonctionnaire et toute autre personne.

Si ce que l'on veut obtenir est toute correspondance que le gouvernement ou un membre du gouvernement a eu avec quelques-unes de ces personnes, c'est très bien, mais comme la motion est rédigée elle semblerait comprendre toute correspondance que des fonctionnaires ou des employés civils ont eue avec des personnes. Naturellement il ne serait pas possible de déposer cette correspondance.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dirai que les mots "ou ses fonctionnaires" sont inutiles.

Monsieur l'ORATEUR: La motion ainsi modifiée est adoptée.

L'EXPORTATION DES SPIRITUEUX EN SASKATCHEWAN

Par M. MORRISON:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres pièces aux mains du gouvernement ou l'un de ses départements, échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, au sujet des permis accordés aux entrepôts d'exportation des spiritueux.

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise): Je prierai l'honorable député de réserver cette motion, étant donné que nous aurons des modifications à suggérer quant à la rédaction.

(La motion est réservée.)

LE BUREAU DE POSTE DE SAINT-GEDEON

Par M. DOUCET:

Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1922 entre le gouvernement, le ministre des Postes, la commission du service civil ou ses employés, ou toutes personnes, au sujet de la destitution de Thomas Lavoie, receveur de poste à Saint-Gédéon, comté de Chicoutimi, et de la nomination d'un nouveau receveur de poste à cet endroit; aussi, copie de l'enquête faite au sujet dudit Thomas Lavoie, du rapport des enquêteurs, des candidatures remises à la commission du service civil pour les fonctions de receveur de poste à Saint-Gédéon, et de tous les certificats et pétitions pour ou contre l'un ou l'autre des candidats.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): La rédaction de cette motion laisse également à désirer. Si les mots "ou ses employés" étaient rayés et le mot "autres" ajouté avant "personnes" je crois que la motion pourrait être adoptée sous cette forme.

M. l'ORATEUR: La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de tous rapports, lettres, télégrammes et autres feuilles échangés en 1917 entre l'ingénieur résidant ou un de ses employés à Port-Nelson, et l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux, ou le sous-ministre ou le ministre ou un fonctionnaire de ce département, au sujet de la route du chemin de fer de la baie d'Hudson, et des outillages de port ou pour le grain.

Le très hon. MACKENZIE KING (premire ministre): Si nous adoptons cette motion, il faut que ce soit avec l'entente que nous déposerons simplement les documents dont il est raisonnable d'exiger le dépôt. La motion, telle qu'elle est rédigée, pourrait être interprétée de manière que toute communication échangée entre n'importe quel membre du personnel de l'ingénieur régional et un commis quelconque au service du département devra être déposée. Je doute fort que ce soit là l'intention de l'auteur de la motion.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

Par M. BLACK (Halifax):

LA ROUTE ENTRE PORT-JOLI ET L'ILE DE SABLE

Copie de correspondance et autres documents que le gouvernement fédéral a échangés avec le gouvernement de la nouvelle-Ecosse au sujet de la construction du chemin de Port Joli-Sable, en Nouvelle-Ecosse, et des subventions du gouvernement fédéral à cet fin; aussi, copie des estimations, rapports d'ingénieurs, demandes de subventions du gouvernement fédéral, pièces justificatives et autres pièces à ce sujet.

LE CHEMIN DE LA BAIE SAINTE-MARGUERITE

Copie de correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse touchant la construction du chemin de la baie Sainte-Marguerite, (N.-E.), et les subventions du gouvernement fédéral à cette fin; aussi, copie des estimations, rapports d'ingénieurs, demandes de subventions du gouvernement fédéral, pièces justificatives et autres pièces à ce sujet.

M. PETER HICKEY

Par M. HANSON:

Copie de tous télégrammes, correspondances, lettres, et autres documents touchant la destitution de Peter Hickey, gardien du phare de Fish Island, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, et, s'il y a eu enquête, copie de la preuve et du rapport de l'enquêteur.

DESTITUTION DE C. A. COX

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de toute la correspondance échangée depuis janvier 1922 entre le département des Affaires indiennes et M. Ditchborn, représentant du département en Colombie-Anglaise, et des membres du parlement ou autres particuliers, relativement à la destitution de C.-A. Cox.

LA PECHE DU HOMARD DANS LE COMTE DE GLOUCESTER

Par M. ROBICHAUD:

Copie de correspondances, pétitions, télégrammes et autres documents relatifs à certaines représentations fantes au département de la Marine et des Pêcheries pour l'établissement d'une saison automnale à l'intention des pêcheurs de homards du comté de Gloucester, pendnat la saison de pêche de 1923.

LE VIADUC DE TORONTO

Copie de tous rapports, recommandations, feuilles, contrats, lettres, télégrammes et autres papiers reçus de sir Henry Thornton, président du National-Canadien, touchant l'exécution de la convention relative au viaduc de Toronto, et copie de toutes les réponses du gouvernement à ce sujet; aussi, copie de toute la correspondance échangée avec le Pacifique-Canadien s'il en est, ou avec la cité de Toronto et la commission du port de cette ville à ce sujet.

L'IMPORTATION DES LAMPES ELECTRIQUES DE HOLLANDE

Par M. COOTE:

Copie de tous papiers et feuilles, y compris rapports d'estimateurs, concernant l'importation de lampes électriques venant de Hollande, depuis le 1er janvier 1923.

LES REGLEMENTS DES DOUANES

Par M. COOTE:

Copie de tous les règlements que le ministre des Douanes a faits selon le paragraphe 5 de l'article 6 du Chapitre 11 des Statuts du Canada, 1907, loi modifiant la loi des douanes.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DE L'EXPOSE BUDGETAIRE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitait à se déclarer en comité des voies et moyens.

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest-: Monsieur l'Orateur, faisant allusion au budget, l'autre jour, j'ai dit qu'il dénotait de la franchise et des dispositions amicales. Il dénotait de la franchise en ce que l'honorable ministre y signala clairement, au sujet de la réduction de la dette, certains articles importants de cette dette contractée sous un régime antérieur, qui sont aujourd'hui productifs de dividendes; et il dénotait des dispositions amicales en ce que l'honorable ministre y approuva la détermination que je pris, il y a quelques années, de dire la vérité au public concernant notre situation financière. Je voudrais, cependant, que mon honorable ami se rapprochât davantage de la vérité, car je trouve que le pays n'a pas lieu de se féliciter d'une prétendue réduction de la dette nationale. Tout dépend, naturellement de la manière de s'y prendre pour parvenir à trouver pareil résultat. D'après les propres chiffres de mon honorable ami les opérations de l'année accuseraient un excédent d'environ $20,000,000, mais il a mis en ligne de compte le montant de $9,600,000 que nous avons pu retirer en règlement de réclamations datant de quelques années. Ce montant, comme le fait voir l'exposé budgétaire lui-même, provient de l'annulation de certaines obligations de notre part dont l'intérêt fut calculé d'après le taux actuel, pendant qu'il a été calculé sur une autre base par rapport à toutes celles de nos obligations qui avaient été retirées. Cela ne concernait aucunement les opérations de cette année. Mon honorable ami a mis en ligne de compte certains autres articles représentant un total de $1,300,000. Je me souviens de certaines vieilles créances qu'on a scrupuleusement négligé de faire valoir; celle-ci en est une, et elle est si ancienne que je serais bien en peine de dire depuis quand elle existe. Je sais, cependant, qu'elle avait rapport aux réclamations concernant la pêche pélagique du phoque qui pourraient être invoquées contre nous.

Il est une autre de ces créances qui provient de la vente des casernes de la gendarmerie à cheval à Calgary. On a prétendu qu'il fallait non pas la comprendre dans notre comptabilité générale, mais en réserver le montant pour le placer plus tard. Naturellement, il y a aussi l'éternelle différence se rattachant au change. Mon honorable ami a sans doute tenu compte de ces vieilles questions, peut-être à bon droit, ce que je n'ose pas nier. Il se peut, cependant, qu'on ne présente jamais de réclamation par rapport à la pêche du phoque, il se peut aussi que le fonds spécial provenant de la vente de la propriété de Calgary, soit maintenant en état de nous servir; mais n'empêche que toute cette somme de $1,300,000 est absolument étrangère aux opérations de cette année. Voyons comment le miracle s'est opéré. Une année il y a eu un déficit de $31,000,000, l'année suivante on a réduit la dette de $30,000,000; cette année, grâce à une augmentation relativement faible du revenu de la nation, on prétend qu'il a été épargné, en tout, $4,000,000. Comment est-on arrivé à ce résultat? Tout simplement en considérant comme parfaitement étrangers à la dette les $50,000,000 qu'il a fallu prélever pour les chemins de fer. Voilà comment on a procédé. Tout se réduit à une simple question de comptabilité.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député voudrait-il nous dire en quoi nos méthodes ont différé de celles qu'il a suivies lui-même?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami a tort, il ne saurait justifier son attitude en invoquant la manière insolite dont nous avons prélevé de l'argent en temps de crise, c'est-à-dire dans des circonstances bien différentes des circonstances actuelles. Il ne saurait même nous blâmer d'avoir fait exception à la règle ordinaire dans ce temps-là, car tout l'argent que nous avons prélevé alors au moyen d'un emprunt garanti et non inscrit au compte de la dette, nous l'avons invariablement prélevé pour racheter des obligations imputables sur le capital ou pour faire exécuter des travaux absolument nouveaux. Je vais m'expliquer en d'autres termes encore: Je dis que si l'on agit de la sorte dans le but de racheter des obligations imputables sur le capital ou de faire exécuter de nouveaux travaux, on est jusqu'à un certain point excusable, mais que, même dans ce cas, on aurait tort de considérer ces sommes comme un élément d'actif au lieu d'une augmentation de dette. Il n'est pas besoin de remonter bien loin dans le passé pour y trouver la confirmation de ce que je viens de dire. Il y a quelques jours seulement, nous avons réduit la liste des $400,000,000 ou plus que nous avions avancés au réseau comme représentant un actif réel, pendant qu'il ne représente rien.

L'honorable ministre des Chemins de fer a dit avec raison qu'il faudrait effectuer d'autres réductions. Depuis que nous possédons ce réseau, par suite du déficit de l'intérêt et des charges de cette nature, notre passif qui s'y rattache augmente en raison directe du montant que nous lui fournissons chaque année. Il nous est donc de plus en plus nécessaire de cesser de considérer comme un élément d'actif les avances que nous faisons aux chemins de fer; elles n'en constituent pas un, peu importe la manière dont on les dissimule.

Mon honorable ami sait que l'an dernier les chemins de fer ont accusé un déficit de plusieurs millions et que la situation a empiré dans la mesure de ce déficit.

Revenons à cet item de 50 millions de dollars. Le ministre dit qu'une bonne partie de la somme est encore disponible. Je me fais fort d'affirmer qu'il est veinard s'il lui reste dix-huit millions, et s'il lui en reste plus, il saura bien me le dire. Cependant, j'ai la témérité de soutenir le contraire et de dire qu'avant que les comptes du présent exercice soient définitivement arrêtés, le solde, au lieu d'atteindre dix-huit millions, sera plutôt de quinze. Mon honorable ami en conviendra, il me semble.

A quoi serviront ces cinquante millions? A de nouvelles constructions imputables sur le capital, au dire du ministre. Quelles sont celles que la Chambre a autorisées? Il n'y a qu'une petite entreprise—que mon honorable ami me coupe la parole sur le champ, si je me trompe—qu'une petite entreprise imputable sur le capital: le raccordement du lac Long entre le réseau l'ancien Nord-Canadien et le Transcontinental dans l'Ouest. Est-ce que je fais erreur? Voici le ministre des Chemins de fer d'une part, et le ministre intérimaire des Finances, de l'autre. Qu'ils disent si je me trompe. Tous deux savent que c'est là la seule petite entreprise qui s'exécute, et quel en sera le coût. Elle pourra coûter deux millions de dollars, peut-être deux millions et demi; mais. j'affirme de nouveau que ni l'un, ni l'autre, ne me reprendra lorsque je dirai que le coût de ce raccordement ne dépassera pas ce dernier chiffre.

L'hon. M. GRAHAM: Les améliorations ne seraient-elles pas comprises dans les dépenses imputables sur le capital?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je traiterai cette question dans un instant. Je procède avec ordre et je m'occupe maintenant des constructions nouvelles. Le ministre désire-t-il contredire mon assertion?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je crois que l'honorable député se trompe probablement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre le croit. Il ne se hasardera pas à dire qu'il s'exécute une seule autre petite entreprise imputable sur le capital et, s'il ne le sait pas, il devrait le savoir. Cependant, il est vrai qu'il n'y a sur ces $50,000,000, que ce petit travail de deux millions et demi qui puisse s'imputer sur le capital en ce qui concerne les constructions nouvelles.

Vient ensuite la zone crépuseulaire où il est très difficile de découvrir et de discerner les choses, zone comprise entre les améliorations, d'une part, et les frais d'entretien, de l'autre. Là, il est bien difficile d'établir une distinction. Celui qui exploite un chemin de fer peut imputer tant de dépenses sur le compte des améliorations qu'il ne reste rien, pour ainsi dire à porter au compte des frais d'entretien, obtenir ainsi un bilan merveilleux et obérer terriblement le compte du capital. Des améliorations? Je me demande si l'on prétendra que tout le reste en est, à l'exécution de ces deux millions et demi de dollars. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je m'étonne beaucoup que l'exploitation ne solde pas par un excédent de cinquante à soixante millions, au lieu de n'accuser qu'un surplus de vingt millions. En effet, c'est le résultat qu'on devrait obtenir en adoptant cette pratique. Des améliorations? Allons donc! le ministre des Chemins de fer sait lui-même que le réseau est déjà grevé pour plus que sa valeur. Imputer le coût d'améliorations sur une propriété au compte de laquelle nous avons déjà porté une somme bien supérieure à celle que vaut cette propriété! Il est absolument ridicule de porter ces améliorations au compte de l'actif net sans vouloir en rien défalquer.

Eh bien! voilà où nous en sommes. C'est de cette manière qu'on arrive à ce surplus, qu'on opère ce miracle, qu'on prétend économiser quatre millions seulement, tandis que le revenu n'est que faiblement augmenté. Voilà comment l'on transforme un déficit de trente et un millions de dollars en un excédent de trente millions!

Monsieur l'Orateur, le ministère se dit économe. Il a réellement économisé sur quelques choses. J'ai parcouru les relevés officiels, surtout le dernier qui va jusqu'au 10 avril 1924, et je constate que le Gouvernement a fait des épargnes on qu'on en a fait pour lui—de fait, c'est cette hypothèse qui est vraie dans la plupart des cas. Je m'occuperai de ces économies pendant quelques instants. Tout d'abord, l'intérêt de la dette est diminué de $1,518,180. Je me demande si le ministre intérimaire des Finances s'en attribue tout le mérite. Le fait est que, dans tous les remboursements, l'Etat profite de nouveaux taux de l'intérêt sur les

obligations nouvelles, et que les bailleurs de fonds sont réellement la cause de cette diminution. Il y a donc une économie de $1,518,680, mais je ne sache pas que quelqu'un voie là une grande prouesse du ministère.

Vient ensuite l'économie de $121,413 sur les primes, l'escompte et le change. Selon moi, cette économie dépend entièrement de ce qu'il passe d'argent d'un pays à l'autre. C'est chose qu'aucun gouvernement n'aurait pu empêcher ni cette année ni au cours de l'avant-dernière, bien que la diminution ait été très faible au cours de celle-ci. On prétend aussi avoir réalisé les économies suivantes:

Service législatif	$ 385,832
Hygiène	10,079
Pensions	529,027
Défense nationale	677,430
Gendarmerie à cheval	81,511
Chemins de fer et canaux (fonds consolidé)	1,617,462
Phares et service côtier	9,358
Mines	206,748
Chemins de fer et canaux (recouvrements)	1,459,173
Terres et parcs fédéraux	535,590
Travail	1,033,642
Etablissement des soldats sur des terres	306,982
Rétablissement des soldats dans la vie civile	2,528,518
Total des réductions	$11,021,000

Les réductions dont le mérite ne revient nullement au ministère sont les suivantes:

Sur l'intérêt	$1,518,680
Prime, escompte et change	121,413
Pensions	529,027
Etablissement des soldats sur des terres	306,982
Rétablissement des soldats dans la vie civile	2,528,518
Total	$5,004,620

Quand on en arrive à chercher ce qui en est, les documents officiels nous font voir que l'ensemble des paiements faits sur le fonds consolidé dans le cours de l'année accuse la mirifique réduction de $1,055,000. Voilà pourquoi je me suis donné la peine d'entrer dans les détails de l'affaire. Les réductions que j'ai énumérées ne sont pas de celles dont un gouvernement puisse légitimement s'attribuer le mérite. Celles dont l'initiative n'est nullement attribuable au ministère forment le total de $5,004,000.

Et puis, il est d'autres choses qui viennent en aide au Gouvernement. Ainsi, le ministère des Chemins de fer et des Canaux a chaque jour de moins en moins à faire; peu à peu il se décharge de sa besogne sur l'administration des chemins de fer que l'on a fusionnés. Il n'est plus besoin du personnel formidable qu'exigeait autrefois l'exploitation de l'Intercolonial, ce qui fait nécessairement réaliser une économie de $3,076,655, qui porte à $8,088,225 le chiffre des réductions que le Gouvernement s'est trouvé contraint d'effectuer par la force des circonstances. En déduisant cette somme du total des réductions, on constatera que le Gouvernement ne peut se vanter d'avoir diminué les frais administratifs que jusqu'à concurrence de $2,940,000; mais d'après l'état qu'il fournit lui-même, l'ensemble des réductions n'excède pas $1,055,000.

Poussons un peu plus loin l'examen de cette affaire. Déduction faite du chiffre net de l'économie qu'indiquent les documents officiels, il reste $9,965,000 que le Gouvernement a entièrement dépensés. Cet argent s'est engouffré dans de nouvelles entreprises hasardeuses, dans la réalisation de nouveaux projets fournissant l'occasion de s'en débarrasser—il faut qu'il en soit ainsi, sans quoi on devrait croire que le gaspillage se pratique sur une vaste échelle dans les services administratifs. Si c'est à cela que se reconnaît un gouvernement économe, je me demande à quoi l'on reconnaîtra le gouvernement prodigue. Les chiffres en disent assez. Quoi qu'il en soit, je ne m'y attarderai pas davantage et passerai sans autre transition à la politique du Gouvernement en matière douanière.

On a souvent qualifié de guerre d'usure le terrible conflit qui a ensanglanté le monde entier; c'est ainsi que l'on peut aussi qualifier la guerre que le Gouvernement fait à l'industrie canadienne. Coup de dent ici, morsure là; on ôte à l'un, on donne à l'autre; nulle règle d'application générale, absence complète de politique nettement formulée: simple intervention brouillonne dans le domaine douanier afin de conquérir quelque avantage politique—car on n'a pas d'autre objet en vue. Je voudrais bien savoir à qui ces modifications du tarif vont profiter. Il est au su de chacun qu'elles ne doivent profiter qu'aux seuls occupants des banquettes ministérielles.

Qui osera soutenir sérieusement que la classe agricole est aujourd'hui en meilleure situation qu'il y a deux ans? Peronne ne saurait le faire. Qui me dira que l'industrie agricole s'est bien trouvée des réductions opérées ici et là dans le tarif douanier? Il ne se trouvera personne pour le dire, pas même parmi le nombreux élément des cultivateurs. Ceux-ci savent, qu'ils n'ont rien gagné à cela; ils savent que touts ces prétendus dégrèvements, que tous ces coups de couteau aveuglément donnés au tarif n'ont nullement amélioré leur situation. Mais, que dire de l'industrie et de tous les autres agents de production? Une légère modification apportée ici et là ne signifie rien aux yeux du consommateur, mais peut avoir les plus graves

conséquences pour l'ouvrier et pour l'industriel. Ce dernier est exposé à voir le volume de sa production et ses bénéfices réduits à tel point que les frais de production deviennent inévitablement plus élevés. Non, au Canada cette manière d'agir n'a rendu service qu'aux membres du cabinet et à ceux d'entre nous qui n'ont d'autres ambition que de continuer à empocher leur indemnité parlementaire. Mais d'autres s'en sont assurément bien trouvés.

La réduction du tarif a certainement aidé le manufacturier et les chemins de fer américains. Quelle a été la conséquence des changements déjà apportés à la liste des instruments aratoires? Je vais vous lire un extrait d'un rapport du département du Commerce des Etats-Unis qui est intéressé à ce sujet au point de vue américain. Voici:

Le point saillant réside en ce que les exportations dans l'Argentine accusent une forte augmentation d'environ $8,000,000 sur un total de $12,975,828. Les exportations au Canada, cependant, ont été plus considérables, soit de $13,736,091, soit une augmentation de plus de $4,000,000. Le Canada et l'Argentine ont occupé la première et la seconde place parmi les pays qui ont acheté le plus d'instruments aratoires aux Etats-Unis.

Oui, mes honorables amis peuvent se vanter. Ils ont fait quelque chose. Ils ont placé notre pays, qui était regardé à bon droit comme un pays exportateur de machines agricoles, au premier rang parmi les acheteurs de l'Oncle Sam, en aidant les manufacturiers et les ouvriers des Etats-Unis à écouler un article qui devrait être fabriqué en plus grande quantité que tout autre au Canada.

M. McMASTER: Sur quelle année portent ces calculs des Etats-Unis?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est le dernier état que j'ai pu me procurer. Je n'ai pas la date exacte ici, mais je me la procurerai pour mon honorable ami.

M. McMASTER: Ces statistiques ne sont pas basées sur les nouveaux droits?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ceux d'aujourd'hui? Certainement non. Mais nous avons eu une succession ininterrompue de dégrèvements de droits sur les instruments aratoires.

M. McMASTER: Et le leader de mon honorable ami s'est vanté il n'y a pas longtemps de quelques-unes de réductions.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je vais discuter cette question dès maintenant si mon honorable ami le désire.

M .McMASTER: Non pas, si mon collègue ne tient pas à être interrompu.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Peu m'importe, mais si je fais une digression, mon honorable ami sait que ce sera à cause de lui et je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention de la Chambre.

Voilà d'assez jolis résultats pour ce régime d'usure et cette stratégie politique du Gouvernement à l'endroit du tarif. Plus de la moitié des ouvriers qui devraient être employés dans les manufactures d'instruments aratoires au Canada sont inoccupés ou travaillent aux Etats-Unis. La manœuvre réussit très bien. Je me demande si mes honorables amis en sont fiers. Non seulement en trouve-t-on l'effet dans cette industrie mais celles du fer-blanc, des vitres, des lainages sont ruinées ou à peu près. Supposons que le cultivateur de l'Ouest soit obligé d'acquitter tous les droits touchant les machines agricoles. Croira-t-on sérieusement qu'un nouveau dégrèvement aidera réellement l'agriculteur en quoi que ce soit? Il est incontestable que tous les gens tant soit peu renseignés savent parfaitement que les droits sur les instruments aratoires canadiens ne concernent pas du tout les ennuis de nos cultivateurs, à l'heure actuelle. Ils sont certains que ce n'est là qu'une manœuvre politique. Sinon, c'est qu'ils ne prêtent aucune attention aux questions économiques du jour.

Il n'y a aucun droit sur les instruments aratoires aux Etats-Unis, mais il y en a eu tant que les Américains n'ont pas été en possession des marchés. Ils l'ont peut-être rétabli dans le dernier tarif; je ne me suis pas donné la peine de m'en assurer, mais il n'inquiète pas les Américains. Dira-t-on que le productetur de grain des Etats-Unis est en meilleure posture que celui du Canada? Les honorables députés savent parfaitement que cela n'est pas. Ils n'ignorent pas que la position de l'Ouest américain est bien pire que celle de l'Ouest canadien et que, toutes choses égales, le transport du grain coûterait $15,000,000 de plus par année au cultivateur canadien s'il avait à payer les taux exigés par les chemins de fer américains. Les difficultés réelles de l'agriculteur sont bien connues également. Je vais les mentionner et les honorables députés de l'Ouest me diront si je me trompe. La première est la perte du pouvoir d'achat dans les grands pays de consommation à la suite de la guerre. Cela n'est-il pas indiscutable? N'est-ce pas la plus grande des difficultés? La seconde est le tarif à peu près prohibitif des Etats-Unis dirigé surtout contre les produits de la ferme du Canada. Cela est-il mis en doute?

M. McMASTER: Je ferai observer à l'honorable député que de 1913 à 1922 les ex-

portations des produits agricoles en Europe, c'est-à-dire, dans l'Europe continentale, ont augmenté de six fois, et dans la Grande-Bretagne et l'Europe continentale, du double environ.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est exact; il y a eu augmentation. Avez-vous en Europe aujourd'hui un pouvoir d'achat qui vous permette d'écouler votre récolte actuelle à un prix tant soit peu rémunératteur?

M. McMASTER: Non.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous savons tous que c'est la destruction opérée en Europe qui est une des principales causes des embarras des cultivateurs.

Un honorable DEPUTE: Que dites-vous de l'industriel?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'industriel n'a que des difficultés aujourd'hui, tellement que je ne crois pas que l'honorable député qui m'interrompt tiendrait à les accroître. Ces modifications du tarif ne font de bien à personne, et causant plutôt de nouveaux embarras à l'industriel.

Mon deuxième point est celui-ci: le tarif quasi-prohibitif des Etats-Unis porte principalement sur les produits agricoles. Le nie-t-on? J'attends qu'on me le dise. Eh bien, non, apparemment. Je ne sache pas qu'on le puisse nier sincèrement. Mon troisième point est qu'il y a eu un fléchissement de prix, notamment des grains et des bestiaux, cependant qu'il n'y a pas eu de diminution correspondante dans les frais d'exploitation agricole. Le nie-t-on? Peut-on le nier? Comme ce point ne saurait être discuté, nous avons dans ces trois points que je viens de citer l'explication de l'état languissant de l'Ouest agricole aujourd'hui. Peut-on dire sérieusement qu'il y a la moindre relation entre le tarif canadien et un de ces points?

Un honorable DEPUTE: Mais, certainement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un honorable député dit: "Mais, certainement". Je désirerais savoir comment et pourquoi. Cela me dépasse. Il n'a certes pas été responsable de la guerre. Il n'a certes pas été responsable du tarif américain, et j'ose dire que l'honorable député qui prendra la peine d'étudier sérieusement cette question verra qu'il ne compte guère dans les frais d'exploitation. Ce n'est qu'une bagatelle. Si la moyenne en était de sept dollars par année, ce serait tout au plus ce qu'elle pourrait être. Que faisons-nous? Quelle est l'idée du Gouvernement? Il y a ces trois difficultés du cultivateur, et ce que se propose le Gouvernement pour trancher ces difficultés, n'aidera pas au cultivateur, mais nuira à l'industriel ainsi qu'aux ouvriers industriels. Jusqu'ici le Gouvernement n'a réussi qu'à accroître le malaise et la crainte dans l'esprit de nos hommes d'affaires, et je citerai maintenant ce qu'à dit le très honorable ministre des Finances (l'hon. M. Fielding). Tous, aujourd'hui, déplorent son absence, et les hommes réfléchis ont la conviction, du moins ceux qui s'occupent des intérêts économiques, qu'il n'aurait jamais soumis cet exposé budgétaire. Il n'y a pas encore un an, parlant de la stabilité, il disait:

> Il est à souhaiter néanmoins que les hommes d'affaires aient l'assurance que le tarif douanier jouit d'un certain degré de stabilité. En règle générale, il est toujours possible de fournir au pays une assurance raisonnable que le tarif douanier sera établi sur des bases stables. Il est fort à propos que le Gouvernement puisse offrir ces garanties, car il n'est pas un homme d'affaires qui se soucie de se lancer dans des entreprises exposées à péricliter par suite des modifications trop fréquentes du tarif.

Cela ne semble-t-il pas sage et raisonnable? Le Gouvernement s'était engagé à cette politique avant que de nouvelles exigences politiques fussent survenues. Puis il continue:

> Il est aussi juste et équitable qu'il soit possible de le faire en tenant compte de toutes les circonstances, tandis que les hommes d'affaires devraient être en mesure de mener à bonne fin leurs différentes entreprises sans la crainte des obstacles qui pourraient résulter de nouvelles modifications.
>
> Tant que les droits sont élevés, il est inutile de compter sur la stabilité du tarif douanier. D'autre part, lorsque les droits, comme c'est le cas pour nous en ce qui regarde la plupart des articles,—sont modérés, nous avons lieu d'espérer une certaine stabilité en matière de tarif douanier.

"Tant que les droits sont élevés", a-t-il dit. Je crois que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) ne saurait trouver nulle part dans le tarif douanier des droits moins élevés que ceux qui s'appliquent aux instruments aratoires. Mon honorable ami sait qu'il n'y en a pas de plus bas. Il y a dix ans, avions-nous un tarif plus bas que le tarif actuel sur les instruments aratoires? Ce budget, monsieur l'Orateur, prouve combien peu le Gouvernement se préoccupe de la stabilité des affaires, de la stabilité industrielle, de la dernière parole du très honorable ministre que les honorables députés de l'opposition prenaient si grand plaisir à honorer, mais dont ils se souviennent si peu longtemps. Oh, non. Il est survenu de nouvelles exigences politiques. Il fallait faire davantage pour l'Ouest, de concert avec l'Ouest. Il fallait une nouvelle transaction. Le très honorable M. Fielding, sa sagesse et son expérience sont mis de côté. Oh, non. Le Gouvernement actuel ne tient pas à la stabilité en affaires, à la stabilité dans la production, mais il tient

beaucoup à la stabilité des fonctions, à la stabilité des suffrages à obtenir du parti progressiste. Il croit que cet objectif en vaut la peine et il fait de son mieux pour l'atteindre. Après tout, cela en vaut-il la peine? Le très honorable ministre a dit autre chose. Je signalerai que presque toutes les réductions de droits importantes dans cet exposé budgétaire favorisent les importations américaines. Le nie-t-on? N'est-ce pas un fait reconnu? Qu'en a dit le très honorable ministre? Il disait dans le même exposé budgétaire:

Quel que soit notre désir de modifier notre propre tarif,, nous ne pouvons rien faire à cause du tarif excessif des Etats-Unis.

Voilà quelle était alors l'attitude de l'honorable M. Fielding, et je la considérais trop modérée au point de vue de l'intérêt national. Mais M. Fielding ne voulait pas livrer le pays tout entier aux manufacturiers américains. Il voulait voir ce qui arriverait. Eh bien, qu'est-il arrivé? On a érigé d'autres barrières contre la vente de nos produits agricoles aux Etats-Unis; voilà tout. Si les membres du Gouvernement ont jamais une pensée vraiment nationale, s'ils sont jamais guidés par le souci de l'intérêt général du pays, auraient-ils jamais cru que lorsque les Etats-Unis ont haussé de 30 à 42 cents le tarif sur le blé il fallait leur répondre par de nouvelles concessions en faveur des Américains qui exportent au Canada? Franchement monsieur l'Orateur on est porté à croire que le ministère, en conformité du programme qu'il paraît avoir adopté édicterait l'admission en franchise de certaines marchandises qui font le gros de l'exportation américaine en Canada, si, un de ces jours le gouvernement des Etats-Unis mettait l'embargo sur toutes denrées de provenance canadienne.

En présence de ce budget monsieur l'Orateur, nous sommes songeurs, non pas seulement à cause de ce qu'il fait, mais à cause de l'attitude ministérielle qu'il révèle et de l'atmosphère d'incertitude qu'il crée. Examinez un instant, monsieur l'Orateur, la situation et à la lumière de cet examen jugez de la conduite du ministère; vous comprendrez alors ce que je veux dire. Nous croyons que le premier souci de cette Chambre devrait être de sauvegarder les intérêts de tout le pays; non pas de favoriser une région particulière, mais de protéger les intérêts de tout le Dominion. En d'autres termes nous croyons que ce Parlement devrait être tout aussi canadien et encourager le développement des entreprises canadiennes aussi vigoureusement que le Congrès américain est américain et encourage le développement des entreprises nationales des Etats-Unis. Nous sommes convaincus que le devoir de nos hommes publics est de voir à ce que le Canada conserve chaque parcelle de ses ressources naturelles, afin d'en tirer le plus d'activité possible et partant d'assurer à notre main-d'œuvre les plus gros salaires possibles; c'est-à-dire que nous devrions nous réserver la totalité de ce que nous rapportent nos ressources naturelles.

Le budget s'inspire d'idées tout autres. Selon nous plus la population gagne cher, plus le pays est prospère; aujourd'hui peut-être plus qu'à aucune autre époque on peut mesurer le bien-être de notre population d'après le chiffre des salaires, qu'ils viennent de l'industrie ou de l'agriculture; en un mot le pouvoir d'achat n'est pas moindre parce qu'il dérive de l'usine et non de la ferme. Les Etats-Unis, par exemple, n'ont pas souffert de ce que l'ensemble des salaires de la nation y a monté de 2,600 millions de dollars en 1904 à 8,200 millions en 1921; de ce que le prix des matières premières utilisées dans ses manufactures a monté de 14 à 43 millions durant ce même intervalle; et que la valeur des produits manufacturés s'est élevée de 6 à 18 milliards de dollars. Le pouvoir d'achat de sa population était aussi puissant; il lui a permis de vivre avec autant de confort et de contentement, il a fait vivre autant de familles. De même le Canada n'a pas souffert de ce que le chiffre de ses salaires est monté de 113 millions de dollars en 1900 à 581 millions en 1921; le pays n'a pas souffert non plus, ses cultivateurs et producteurs n'ont pas souffert de ce que la valeur des matières premières employées s'est élevée de 226 à 1,446 millions durant le même intervalle et que la valeur totale des produits manufacturés est montée de 481 à 2,747 millions.

Je voudrais savoir comment nous aurions pu maintenir nos affaires nationales à défaut de ces progrès; comment nous aurions construit les voies ferrées de l'Ouest; comment nos chemins de fer pourraient aujourd'hui transporter le blé des prairies à un prix qui ne représente qu'une fraction des taux exigés par les chemins de fer américains. Est-ce que tout cela aurait été possible à défaut du relèvement que je viens d'indiquer dans les ressources, la richesse et le rendement industriels, avec le champ immense que ce progrès ouvraient au fisc?

Il ne faut pas croire que l'agriculture et l'industrie sont hostiles l'une à l'autre; effectivement elles ne le sont pas: elles se complètent l'une l'autre. Si parfois les gens croient le contraire c'est qu'ils sont trompés par des intrigants politiques qui se soucient plus d'arriver au pouvoir et d'y rester que de

sauvegarder les intérêts du pays. Pourquoi le fermier cultive-t-il le grain? Pas pour le consommer lui-même. Et le beurre qu'il fabrique, le destine-t-il à son propre usage? Il produit à l'intention de l'ouvrier industriel. L'ouvrier de l'industrie doit manger et c'est en lui fournissant des provisions de bouche que le cultivateur réalise ses bénéfices. A coup sûr le cultivateur canadien ferait mieux aujourd'hui d'accroître notre population plutôt que d'exiler un grand nombre de nos meilleurs artisans aux Etats-Unis, où ils achèteront difficilement ses produits. Chaque homme que ce régime fiscal fait partir du pays pour se joindre aux 181,000 Canadiens déjà émigrés, diminue d'autant le marché du cultivateur canadien.

M. COOTE: L'honorable député veut-il donner à entendre que nos cultivateurs désirent voir les ouvriers du Canada émigrer aux Etats-Unis? Dans l'affirmative, veut-il expliquer à la Chambre sur quoi il se base pour dire cela?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Personne ne va confondre le véritable cultivateur avec le politicien-agriculteur. Je ne les ai jamais confondus. Je ne pense pas qu'il y ait un seul cultivateur dans l'Ouest à l'heure actuelle qui veuille nuire à l'industrie canadienne.

M. COOTE: Je demande simplement à mon honorable collègue si c'est ce qu'il voulait donner à entendre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai réuondu à l'honorable député. J'affirme que la chose se fait dans un but politique. Mon honorable collègue le sait mieux que personne. Il sait parfaitement bien que les réductions du tarif douanier ne sauveront pas un sou à ses commettants, pris individuellement. Néanmoins, il est prêt à se ranger sous le drapeau dépenaillé de ses amis ministériels pour l'agiter dans sa circonscription, au risque de compromettre la situation de nos ouvriers. (Exclamations). Je dis cela très sérieusement.

M. WOODSWORTH: L'honorable député distingue-t-il entre les différents groupes d'ouvriers du Canada? Pense-t-il que cela va mettre en danger la situation des ouvriers des Provinces maritimes et non de ceux qui sont à l'ouest des Grands lacs?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je déclare à mon honorable collègue qu'il n'y a lieu de faire absolument aucune distinction entre nos ouvriers. Partout où il y a du travail à faire dans le pays, c'est notre intérêt d'aider nos ouvriers à l'obtenir. Je ne sache pas qu'on doive faire une distinction ni dans un sens, ni dans l'autre.

Monsieur l'Orateur, l'Ontario est considéré comme le foyer de l'industrie des machines agricoles.

M. MacLEAN (Prince): Avant d'aller plus loin l'honorable député voudrait-il être assez bon de définir quels sont ces intérêts canadiens qu'il demande de protéger?

L'hon sir HENRY DRAYTON: Par intérêts canadiens on entend évidemment tous les genres d'activité qui dans l'ensemble du Dominion permettent aux gens de subvenir aux besoins de leur famille. Voilà la politique vraiment canadienne. Je ne fais aucune restriction. Je sais que certains feraient des exceptions, favorisant une classe au détriment de l'autre, et créant des difficultés entre particuliers. Mais ce n'est pas comme cela que je comprends le mot "canadien".

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que l'Ontario est considéré comme le foyer de l'industrie des machines agricoles. C'est probablement la province à laquelle mes honorables collègues peuvent nuire le plus facilement sans danger pour eux au point de vue politique. On les connaît assez bien maintenant dans l'Ontario. Peut-être jugent-ils que ce sont les industries d'Ontario qu'on sacrifie en holocauste dans la circonstance. Mais ils font erreur. Cette industrie, commune au pays, a fait de grands progrès et s'est constamment développée. Elle s'étend aujourd'hui à presque toutes les provinces. Je pourrais citer les fabriques dans chacune d'elles.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable collègue dit: très bien. Moi aussi je vais le dire, car je vais démontrer que cette industrie a fait de grands progrès dans sa propre et belle province. J'en donnerai un exemple en citant quelques noms.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas ce que disent les journaux tories.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable collègue va s'apercevoir que je suis absolument juste à son égard. Il se fait un assez gros commerce dans la province de Québec, comme l'indique très justement la liste que je vais citer. Voici les noms et j'ose croire que mon honorable collègue doit en connaître un grand nombre:

Beauchemin et Fils, Sorel.
The Matthew Moody & Sons Co., Terrebonne.
W. F. Vilas, Cowansville.
A. Bélanger, Limitée, Montmagny.

J. B. Doré et Fils, Montréal.
P. T. Légaré, Limitée, Québec.
T. P. Logan Company, Limited, Québec.
La Cie Charles A. Julien, Limitée, Port-Rouge.
Fonderie de Plessisville, Plessisville.
Omega Machinery Company, Limited, St-Hyacinthe.
Roch Beauvais, Laprairie.
La Compagnie Bédard Limitée, L'Assomption.
La Cie Dussault et Lamoureaux, St-Hyacinthe.
Chalifoux et Fils, St-Hyacinthe.
La Compagnie Godbout Limitée, St-Aimé.
Laliberté et Boisvert, Plessisville.
Séparateurs Domo, St-Hyacinthe.
Jean Tardif, Plessisville.
La Compagnie Industrielle de St-François, Ltée.
Canadian Fairbanks-Morse Company, Limited, Montréal.
Canada Axe and Harvest Tool Company, Limited, Montréal.
Dominion Snath Company, Limited, Waterville.
Thomas Davidson Manufacturing Company, Limited, Montréal.
The Bedford Manufacturing Company, Bedford.
La Cie Desjardins, Limitée, St-André de Kamouraska.
Dominion Carriage Company, Limited, Montréal.
James Kenehan, Montréal.
Latour et Frère, Lesage.
La manufacture de Voitures de Laurierville, Laurierville.
Arthur Richard, Ignace.
St. Lawrence Wagon Company, Limited, Montréal.

La liste est plutôt longue. Mon honorable ami dit que les journaux conservateurs prétendent qu'il n'y en a pas dans la province de Québec. Je veux rendre entière justice à cette province et c'est pourquoi j'ai présenté cette liste. Néanmoins, je ne me souviens pas qu'aucun journal conservateur ait prétendu cela. Mais comme mon honorable ami me dit qu'il en est ainsi il en parlera probablement quand il traitera du budget.

L'hon. M. LAPOINTE: Je me le permettrai.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les députés qui représentent les comtés de la province de Québec s'intéressent-ils au progrès industriel de leur province? Ils ont vu la liste des salaires industriels de la province de Québec passer de 36 millions en 1900 à 164 million en 1921. Cette augmentation les laissent-ils indifférents? Est-ce que cela ne les intéresse pas? Ils ont vu les dépenses en matières premières utilisées dans les usines, monter de 86 millions en 1900 à 406 millions en 1921 et le développement qui s'est opéré à l'avantage des cultivateurs, des exploitants de nos richesses forestière et des producteurs de matières premières les laisserait indifférents? Dans la même période la valeur brute de leurs produits manufacturés s'est élevée de 158 millions à 784 millions. Est-ce que cela les intéresse? Ce sont là des progrès dont ils ont lieu de s'enorgueillir. Désirent-ils conserver au pays les ouvriers de la province ou préfèrent-ils leur dire adieu à leur départ pour les Etats-Unis? C'est une chose qu'ils ont pu faire souvent au cours de l'an dernier; de nombreux trains sont partis des paroisses de la province de Québec emmenant un grand nombre d'ouvriers, allant chercher aux Etats-Unis ce que leur pays leur refusait.

L'hon. M. LAPOINTE: La plupart étaient des cultivateurs.

L'hon sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami dit que c'étaient des cultivateurs de whiskey?

L'hon. M. LAPOINTE: L'ouïe de mon honorable ami doit être malade; j'ai dit: "mostly farmers".

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Merci, je ne comprenais pas bien, j'avais entendu: "whiskey farmers".

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami désirait peut-être entendre ce mot.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Peut-être la plupart étaient-ils cultivateurs. Mon honorable ami va probablement nous dire qu'ils sont partis parce que les marchands de machines aratoires vendaient trop cher dans la province de Québec? Il en a l'occasion.

L'hon. M. LAPOINTE: Quoi?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'ouïe de mon honorable ami souffrirait-elle?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami est-il indisposé?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami sait parfaitement que tout cela est absurde. Il sait que des ouvriers ont quitté sa province en nombre considérable, par milliers, et on ne peut se dissimuler ce fait. Est-ce que lui et les députés de cette province ne sont pas intéressés à garder au pays le peuple de la province? Préfèrent-ils lui dire adieu quand il émigre aux Etats-Unis? L'histoire industrielle de Québec est belle. Je me demande combien de députés de cette province en sont fiers, mais, se souvenant aussi de l'attitude de leur grand compatriote, sir Wilfrid Laurier, au sujet de l'industrie, est-ce qu'ils ne considèrent pas ces progrès comme l'un des chefs-d'œuvre de sa vie? Les députés de la province de Québec croient-ils en ce tarif Laurier-Fielding qu'ils ont si activement prôné aux dernières élections? S'il y croient et si ces questions sont traitées avec un peu de franchise ils se prononceront contre ce budget, ils voteront pour promouvoir les intérêts de leur province et ceux de leur pays. Quelle est la raison de cet abaissement du tarif sur les machines agricoles?

M. CALDWELL: Puisque l'honorable député insiste tellement sur les machines agricoles puis-je lui demander ce qui empêche les fabricants canadiens de profiter de l'immense marché du sud, quand les Etats-Unis n'imposent aucun droit sur les instruments aratoires?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà en vérité une brillante suggestion. C'est exactement ce que je devais attendre de l'honorable député. C'est tout à fait le genre de suggestion....

Des VOIX: Répondez, répondez.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Que les députés ne se pressent pas, je répondrai. Il m'importe peu d'être interrompu. Ils auront leur réponse quand ce sera le temps de répondre. J'ai la parole.

C'est bien le genre de question que je m'attendais de recevoir de quelques membres dans cette Assemblée, qui se figurent qu'un pays de 9,000,000 d'habitants pourrait faire accepter le libre-échange à tous les autres qui ont un régime protecteur. Notre collègue veut savoir si l'on peut créer un débouché au sud. Il devait être renseigné sur l'importance du rendement des manufactures américaines. Il devrait savoir que jusqu'ici les Canadiens ont cherché à s'unir pour s'entr'aider. Il devrait savoir que le léger droit dont la houille américaine est frappée permet aux exploitants des mines de la Nouvelle-Ecosse de payer un salaire aux ouvriers mineurs. Il devrait savoir que sa contribution personnelle à titre de consommateur aide à la nation. Il devrait savoir que la fabrication en série est et sera toujours rémunératrice.

M. CALDWELL Je crois que l'orateur n'a pas compris ma question.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Eh bien, répétez-la.

M. CALDWELL: Qu'est-ce qui empêchera le fabricant canadien de machines agricoles d'utiliser le marché des Etats-Unis où il n'y a pas de droit d'entrée à payer?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai essayé d'expliquer que la fabrication coûte plus cher en Canada; mais je vais faire toucher du doigt un fait encore plus patent que celui-là. Si demain des agents de nos établissements s'installaient aux Etats-Unis et commençaient à faire de la réclame pour les machines canadiennes, aussitôt le congrès serait saisi d'une proposition d'urgence et un droit d'entrée serait vite établi sur le produit venant du Canada. On en a mis un sur le blé, sur tout.

M. CALDWELL: Puis-je poser une autre question?

[L'hon. sir Henry Drayton.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela m'est égal, si elle se rapproche davantage de la question.

M. CALDWELL: N'est-il pas vrai que le fabricant canadien soutient la concurrence américaine et même celle du fabricant européen qui pourtant bénéficie d'une main-d'œuvre meilleur marché? Le seul endroit où le fabricant canadien ne peut soutenir la concurrence étrangère, c'est chez lui en Canada.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous êtes placier d'instruments aratoires?

M. CALDWELL: Du tout.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous vendez des fertilisants.

M. CALDWELL: Je vais tirer l'honorable membre de son erreur. Je ne suis agent d'aucune industrie. Je ne le suis plus depuis un grand nombre d'années.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous l'avez été autrefois?

M. CALDWELL: Je n'ai jamais vendu de machines agricoles.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Certes, si l'honorable membre avait connu quelque chose à la question, il n'aurait pas fait les demandes qu'il m'a adressées. Notre collègue devrait savoir que nos industries ont des établissements aux Etats-Unis parce que la fabrication y revient moins cher. Il saurait que ce sont leurs succursales américaines qui vendent sur le marché américain. S'il ignore ces choses, je ne puis pas entreprendre de l'éclairer.

M. MORRISON: L'administrateur d'une des plus grandes fabriques d'instruments agricoles en Canada m'a déclaré, au mois de juillet dernier, que la majeure partie de leur production était placée aux Etats-Unis et que sans la clientèle américaine sa fabrique ne pourrait continuer d'exister, que cette clientèle était meilleure que la canadienne et que sa fabrique vendait sur toute la largeur des Etats-Unis, depuis le New-Jersey jusqu'en Californie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si cela était, comment expliquer que, malgré le droit du tarif canadien, qu'on dit si écrasant, ce pays achète aux Etats-Unis annuellement pour 13 millions de dollars de machines et outils agricoles? Mais cela est à côté de la question. Quelle est la justification de l'abaissement du droit proposé par le Gouvernement? Le droit sur les instruments aratoires est à l'équipollent des droits sur le reste; c'est un fait connu. Ce ne peut être parce que les fabricants encaissent de gros bénéfices. Nous sommes certains du contraire. On ne paye plus de dividendes aux actionnaires; les opé-

rations diminuent et l'on sait pourquoi. Les derniers renseignements statistiques que je possède sont pour l'année 1922. Ils nous donnent les chiffres de $18,240,000, valeur des produits fabriqués en Canada, par rapport à $38,900,000, valeur du rendement pour 1921. Tel est le résultat de la tactique d'usure inaugurée par le ministère, résultat merveilleux, puisqu'elle a abaissé le rendement de 39 millions à 18 millions en une seule année.

On ne peut se justifier en disant que les fabricants font des bénéfices. Ils n'en font point ,et l'on sait pourquoi. C'est pour une raison d'intérêt politique. On veut garder le pouvoir au détriment des ouvriers. Ce qui étonne, c'est la facilité avec laquelle les agriculteurs de l'Ouest accordent leur appui à cette politique.

Voyons exactement ce qu'il en retire, en supposant toujours, comme je l'ai fait en commençant que l'Ouest ne veut pas nuire à l'Est et je ne croirai jamais qu'il le veuille. Cela étant donné, qu'est-ce qu'en retire le cultivateur de l'Ouest? Je n'hésite pas à dire que le cultivateur de l'Ouest ne retire aucun bénéfice réel d'une seule de ces réductions de tarif. Examinons ce qu'elles sont. Nous avons des résolutions budgétaires qui portent sur 29 articles spéciaux du tarif; nous avons 8 résolutions augmentant fortement les remises ou remboursements de droits. Le budget nous laisse aussi prévoir une réduction de taxes évaluée à 24 millions. Combien mes honorables amis calculent-ils que la résolution des droits de douane représente sur ces 24 millions. Ont-ils jamais pensé à cela? Un seul parmi eux s'est-il donné la peine de penser et de dire: mes électeurs retirent-ils de cela quelque chose en proportion du tort que d'autres souffriront? Faisons la plus grande part à l'égoïsme...

M. SEXSMITH: De quel côté?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député dit "de quel côté? Du sien toujours. Même en le supposant très égoïste, qu'est-ce qu'il voudrait appuyer, que vaut son appui? Combien devrait-il obtenir de ces diminutions? Combien reviendra-t-il aux cultivateurs de l'Ouest en retour de cette merveilleuse approbation par le chef du parti progressiste? Combien pensent-ils qu'ils devraient obtenir? En ont-ils la moindre idée? Quelqu'un d'entre eux a-t-il pris la moindre peine de voir s'ils en retirent quelque chose ou non ou si l'on fait simplement tort au pays. Les interrupteurs sont cois maintenant. Pas un seul n'a évalué, pas un seul ne peut même conjecturer quelle sera la compensation de l'appui donné par l'Ouest.

M. GARLAND (Bow-River): Nous ne sommes pas à vendre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je suis charmé de l'entendre. Si vous n'êtes pas à vendre, je sais comment vous voterez sur ce budget.

M. GARLAND (Bow-River): Cela reste à voir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le budget ne donne aucun détail sur ces 24 millions. Je me suis adressé à mon honorable ami pour tâcher de savoir comment il avait fait son évaluation. Il m'a renvoyé à ses fonctionnaires. Si les honorables députés veulent connaître les détails, je les leur donnerai immédiatement: Douanes $750,000. Tout ce tapage et cette réclame, tous ces dérangements dans l'industrie, tout ce malaise dans le monde de l'industrie pour $750,000. Certainement il y a quelque chose qui va mal ici: Douanes $750,000, taxe des ventes $23,250,000; total $24,000,000. En est-on arrivé à ceci que toute la base de la structure de notre édifice industriel va être mis en danger pour une somme de $750,000? J'estime que c'est parfaitement ridicule. Mes honorables amis à ma gauche ne retirent pas le plus petit avantage des réductions opérées sur quelques-uns de ces articles. Il y a 29 articles de ce genre et seulement quatorze intéressent les cultivateurs. Il y a huit articles concernant le drawback qui ne donnent pas 5 cents aux cultivateurs; le manufacturier en retirera le plus grand bénéfice. Ce gain de $750,000 n'est pas de mon estimation c'est celle de l'expert du Gouvernement.

M. SPEAKMAN: L'honorable député dit-il que ce dérangement de $750,000, à peine sensible, menace toute l'organisation industrielle de l'Est?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans un sens l'honorable député a raison, dans l'autre il a complètement tort. En ce qui concerne l'industrie aujourd'hui, elle est absolument dans l'expectative. Elle ne sait pas ce qui va lui arriver; elle ne sait pas quelle est la prochaine tête qu'on demandera sur un plateau pour que le gouvernement actuel puisse rester au pouvoir. L'industrie peut sans doute supporter une perte de ¾ de million de dollars, si c'est tout ce qu'on veut. Mais les honorables députés savent que ce n'est pas tout. Ils savent que dans le cas de l'industrie particulière dont j'ai parlé, sa production a été réduite à $18,000,000 et qu'il y a des importations pour une somme de $13,000,000. Mes honorables amis considèrent-ils que c'est un état de choses très rassurant pour une indus-

trie? Pensent-ils que c'est un bon temps pour la menacer du pistolet quelque soit l'objet en vue? Comme je l'ai dit déjà, tout ce que l'Ouest obtient avec ce budget c'est un pourcentage sur $750,000. Mais mes honorables amis vont pouvoir faire grand tapage et comme politiciens cela leur importe beaucoup. Cela en vaut-il réellement la peine? L'Ouest peut envisager cette réduction de tarif comme une victoire, mais c'est une victoire à la Pyrrhus, d'un genre tel que s'ils en obtenaient encore quelques-unes semblables, l'Ouest serait entièrement ruiné. Encore quelques attaques contre les industries et cela diminuera tellement la faculté d'achat de la population et limitera tellement le champ taxable au Canada, que l'Ouest s'en ressentira et très gravement. Mais le gouvernement lui-même sait que l'industrie agricole est importante et qu'on ne peut la sacrifier entièrement.

En même temps qu'il abaisse les droits, le présent budget accorde quelque compensation aux fabricants d'instruments aratoires, qui pourront obtenir leurs matières premières en franchise ou en acquittant des droits fort réduits. Mais ces matières premières sont fabriquées par d'autres industries canadiennes. La brochure publiée par le ministère du Commerce en 1923 fait l'historique de l'industrie des instruments aratoires de 1870 à 1920. Elle fait voir que la feuille de paye accuse une augmentation de $925,324 à $13,894,561 au cours de la même période. De plus, la brochure en question établit qu'en 1920, les matériaux utilisés dans cette industrie représentaient une somme de $22,588,390. Or, ces matières premières, achetées en grande partie au Canada, ont fourni des salaires appréciables aux ouvriers canadiens. Je désire donner à cette Chambre une idée des autres industries canadiennes qui souffriront de ce rhabillage du tarif douanier. Les aciéries à mon sens souffriront encore plus que l'industrie des instruments aratoires; car l'industrie de l'acier n'obtient pas les mêmes compensations que les fabricants d'instruments aratoires. Les matières premières jusqu'à concurrence de $22,588,399 qui sont utilisées dans la fabrication des instruments aratoires, se décomposent comme suit:

Acier	$ 6,007,969
Fer en gueuse et ferraille	376,422
Fonte malléable et grise	1,717,593
Fer, autre	1,255,468
Autres métaux	136,387
Fonte d'acier	192,198
Fonte de fer	1,421,161
Autres fontes	163,565
Tuyaux en fer	307,337
Feuilles galvanisées et noires	589,481
Formes en bois tournées	2,673,993
Bois et articles en bois	138,058
Roues métalliques	153,262
Cuir	114,316
Article de coton, de toile, de toide de chanvre et de tissus	930,825
Peintures, huiles et vernis	670,425
Articles en caoutchouc	195,258
Accessoires et outillage pour tracteurs et engins	475,851
Parties d'écrémeuses	77,927
Estampages	91,797
Boulons, écrous, rivets, etc	127,070
Tous les autres matériaux spécifiés	347,541
Tous autres matériaux	4,424,486
Total au-delà de	$22,588,390

Or, le présent budget aura pour effet de favoriser l'achat de ces matériaux aux Etats-Unis ceux qui fabriquent ces articles au pays ne reçoivent aucune compensation. Nous assisterons donc à une recrudescence du malaise et de l'instabilité qui existent déjà au pays actuellement. Le résultat fera voir l'exactitude de la prophétie qu'à faite le très honorable M. Fielding comme ministre des Finances du Canada. Mon très honorable ami a fait voir quelle serait la conséquence d'un autre raccomodage du tarif douanier et mes honorables amis de la droite s'apercevront avant longtemps combien les prédictions du ministre des Finances étaient absolument exactes, dans le cas qui nous occupe.

Maintenant, les dispositions relatives au drawback sont toujours plus graves pour l'industrie que les dispositions qui imposent des droits directs. Or, les dispositions relatives au drawback dans l'exposé budgétaire en discussion frappent l'industrie de l'acier à droite et à gauche. La grande difficulté, c'est que personne ne sait quels seront les prochaines concessions que le jeu de la politique exigera. L'altitude du gouvernement actuel n'est motivée par aucun principe, de quelque point de vue qu'on l'envisage.

Une VOIX: Pourquoi s'inquiéter?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un honorable député demande pourquoi s'inquiéter? Croit-il réellement que le Canada n'a pas raison de s'inquiéter actuellement? Qui dit: "pourquoi s'inquiéter?" Est-ce que le problème qui touche à l'existence même de l'ouvrier canadien laisse mon honorable ami indifférent? Je crois reconnaître, à la voix, un représentant de la Nouvelle-Ecosse. N'est-il donc pas intéressé à la prospérité de l'industrie de l'acier? Que vous vous inquiétiez ou non, la question qui se pose actuellement c'est de savoir qui sera atteint la prochaine fois? Je vais faire une supposition assez extrême. Si le gouvernement actuel, au lieu d'obéir à des motifs politiques, avait cherché réellement à envisager l'ensemble de la question en vue d'adopter la mesure qu'exige l'intérêt du pays en ce qui regarde les importations des Etats-

Unis qu'aurait-il fait? Mes honorables amis auraient consulté leurs propres tableaux du commerce et pris note soigneusement que notre commerce avec les Etats-Unis au cours des quatre ans et dix mois écoulés à venir jusqu'à la fin de janvier dernier accuse une balance défavorable pour nous de $1,100,000,000. Or, croyez-vous qu'après avoir noté ce fait, le Gouvernement tenterait d'ajouter encore à ce fonds énorme que le peuple canadien porte sur ses épaules, si le motif dominant de sa ligne de conduite était le bien et la prospérité du pays? Si le Gouvernement, je le répète, était animé du désir d'agir dans l'intérêt du Canada, il prendrait note du fait que les Etats-Unis cherchent à augmenter encore le volume du terrible drainage de nos ressources en frappant les produits canadiens de droits excessifs. Mes honorables amis n'auraient qu'à se tenir au courant des rapports concernant le commerce extérieur des Etats-Unis et à se rendre compte, par la statistique pour l'exercice de 1922, que le Canada a importé des marchandises américaines pour une valeur de $536,513,000 tandis que les importations de la France du même pays ne s'élèvent qu'à la somme de $312,479,000. Et le Gouvernement se rendrait compte qu'à part le Royaume-Uni qui est tenu d'importer tous les produits alimentaires et toutes les matières premières nécessaires à sa population, le Canada a acheté des Etats-Unis bien plus de marchandises que n'importe quel pays au monde. Or, sachant tout cela, mes honorables amis tireraient la conclusion que la clientèle du Canada est fort précieuse pour nos voisins du sud de sorte qu'en face de l'augmentation des droits qui frappent nos produits sur les marchés américains, ce serait trahir l'intérêt du Canada que d'abaisser encore notre tarif douanier.

Est-ce là un point dont il n'y ait pas lieu d'avoir cure? Le gouvernement actuel voit-il d'un bon œil les récentes mesures tarifaires que les Etats-Unis ont adoptées? Lui a-t-il été agréable d'apprendre que le droit sur les céréales venait d'être augmenté de trente cents à quarante-deux cents? Il est bien facile de répondre négativement à cette question et de déplorer ces dispositions, mais tant que nous répondrons par la réduction de notre propre tarif à l'imposition de droits prohibitifs contre nous comme cela sourit au gouvernement actuel, nous inviterons l'étranger à nous imposer de ces droits.

Quant aux impôts, nous sommes tous à nous demander si le droit de timbre progressif, et l'impôt sur les ventes tel qu'il est modifié ne sont pas les plus compliqués, les plus vexatoires et les plus stupides. Pour moi, je me demande lequel des deux est le plus inacceptable. Le premier va subsister en entier et l'autre doit être légèrement réduit. Ceux qui en seront complètement exempts devront s'en féliciter, mais comment vont se trouver ceux qui auront à les subir? Il est drôle que le gouvernement actuel puisse se vanter de réduire l'impôt sur les ventes, lorsque, de fait, il le rend plus lourd que ne l'était l'impôt primitif existant à son arrivée au pouvoir et contre lequel il s'est élevé avec tant de force. Est-il vraiment possible qu'il ose appeler cette mesure une mesure de réduction? Lorsqu'un impôt est mal réparti, son application devient impraticable, et c'est ce qui fait que le gouvernement ne perçoit pas aujourd'hui la moitié de l'impôt sur les ventes. Jusqu'à présent nous n'avons pu obtenir de réponses aux questions inscrites au Feuilleton, mais lorsqu'on y répondra nous connaîtrons les faits. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir l'impôt sur les ventes était de 1½ p. 100 par rapport au manufacturier, de 1½ p. 100 par rapport au commerçant de demi-gros, et si faible, dans la plupart des cas, qu'on n'en attribuait pas le paiement au consommateur. Le Gouvernement s'empressa de l'augmenter de moitié dans chaque cas—c'est sa manière à lui de réduire les impôts—et l'année dernière il le portait à 6 p. 100 et le faisant payable à la source même et portait à 11 p. 100 la proportion payable par le consommateur. C'est ce qu'on reconnaîtra facilement en étudiant la preuve fournie l'année dernière au cours du débat que cette question a provoqué. Il s'agit maintenant de réduire cet impôt de 6 p. 100 à 5 p. 100. Voilà un beau résultat pour ce gouvernement libéral-progressiste. Malgré cette réduction de 1 p. 100, les taxes restent au même taux; ou elles sont même relevées de toutes parts. Il eût fallu rappeler la loi adoptée à la dernière session, elle nous a été si peu avantageuse! Je me demande, par exemple, si l'ennuyeuse disposition relative à la limite de $10,000 fut jamais sérieusement voulue, car elle était inapplicable et elle a coûté des milliers de dollars au commerce et à l'industrie. Je le répète, au lieu de la modifier on aurait dû l'abolir, mais mieux vaut se contenter d'une croûte que se passer de pain. Le Gouvernement reconnaît enfin, par ses propositions d'amendement, les erreurs palpables de sa mesure de l'année dernière. Nous voici avec un gouvernement libéral-progressiste. Je me demande quel va être le point de ralliement des chefs et lequel va absorber l'autre dans cette combinaison. Il aura de la difficulté à digérer ce qu'il aura avalé, mais le specta-

cle n'en sera pas moins intéressant. Ce que le public sait fort bien, cependant, c'est que ceux qui sont au pouvoir sont prêts à faire à tout prix les concessions nécessaires pour y rester, et l'on s'étonnera ensuite de l'embarras éprouvé par le commerce et l'industrie. Il est facile de faire croire, d'après les bulletins du commerce, à un état de prospérité satisfaisant, mais pour peu qu'on les scrute on y trouve parfois l'indication du contraire; ainsi, il peut se faire des exportations d'un pays dont la puissance d'achat est assez affaiblie pour qu'il soit obligé d'en faire. Ces exportations figureront dans les rapports de la douane, mais ils seront loin de donner une idée du véritable état des affaires.

Ce budget est de nature à nuire au pays au lieu de lui aider. Il ne tend pas à procurer de l'emploi à la classe ouvrière, il ne fait rien pour l'industrie de la tôle maintenant si inactive, il ne fait rien pour la vitrerie, ni pour les fabriques de lainages. Le *Globe* lui-même parle de la nécessité d'agir afin d'empêcher la chute de cette industrie des plus importantes. Cependant, le Gouvernement n'écoute pas, il est occupé à autre chose; nos fabricants de lainages iront peut-être s'établir aux Etats-Unis, mais ce qui importe, avant tout, c'est que le ministère King subsiste.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Avant de présenter les observations que j'ai à faire sur le budget, je dirai combien nous regrettons l'absence de notre vieil et fidèle ami le très honorable ministre des Finances (M. Fielding). Les dernières nouvelles nous apprennent que son état de santé est bien meilleur et que le Parlement, ainsi que le ministère, aura encore l'avantage de recevoir ses avis et ses conseils. Me permettra-t-on d'ajouter que, bien que nous regrettions son absence, il a un digne remplaçant. Je tiens à féliciter le ministre intérimaire de la manière heureuse dont il a présenté à la Chambre un budget bien bouclé, jeudi dernier.

A ceux d'entre nous qui approuvent l'abaissement des droits sur les instruments de production, ainsi que la suppression de la taxe de consommation et l'exonération ou le dégrèvement de maints aliments, le budget offre un soulagement de ces fardeaux qui, d'après nous, paralysaient l'initiative et l'industrie. Il réalise aussi dans une grande mesure le désir que nourrit le premier ministre de faire régner la confiance mutuelle et d'assurer l'unité nationale.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

Je tâcherai d'imiter l'exemple du ministre intérimaire, en étant concis en ne m'écartant pas du sujet.

Tout d'abord, j'examinerai la situation du Canada et la différence entre le parti conservateur et ceux qui ont des idées plus libérales concernant l'amélioration du sort de la nation. Les deux anciens partis ont toujours différé d'avis au sujet des moyens à employer pour favoriser l'agriculture et l'industrie. Le parti conservateur a comme tradition de protéger l'intérêt des industriels, tandis que le parti libéral se montre plus accommodant.

En prêtant l'oreille au discours que le cidevant ministre des Finances a prononcé cet après-midi, on était nécessairement frappé du fait qu'il trouvait peu de chose à reprocher au présent exposé budgétaire. Néanmoins, il était intéressant d'observer comment l'honorable député s'acharnait à dire que c'était le glas de la protection. On aurait cru entendre une oraison funèbre et j'espère que la protection a reçu le coup de grâce. Je ne laisse pas entendre un seul instant que nous devrions supprimer maintenant tout le tarif, je suis plutôt d'avis de faire ce que nous faisons—et ce dont mon honorable ami s'est plaint amèrement—le retrancher sans cesse lorsqu'il pèse trop lourdement sur la production au Canada. A entendre l'honorable député cet après-midi, on aurait cru qu'en adoptant un programme protectionniste nous améliorerions la situation, mais il semble oublier, avec tous les tenants de la protection, que, dans un pays jeune comme le nôtre, celle-ci a imposé aux masses populaires un fardeau disproportionné aux avantages qu'en retire le nombre relativement restreint des industriels.

Je me permettrai de faire observer qu'aujourd'hui près de cinq millions cinq cent milles personnes s'adonnent à l'agriculture et aux diverses entreprises que le tarif est censé favoriser. Je n'ai rien à dire contre l'industrie Je voudrais qu'on l'encourageât de toutes les façons et je soutiens que le présent budget produira ce résultat. Il favorisera l'ouvrier. Mon honorable ami demande pourquoi ceux-ci s'en vont aux Etats-Unis? Je lui demande à mon tour pourquoi des cultivateurs sont partis pour le pays voisin dans les circonstances actuelles. Etant donné le nombre de ceux qui se livrent à l'agriculture, à l'industrie minière ou forestière, ne convient-il pas que le Gouvernement ait à cœur les intérêts d'un groupe si considérable de notre population. Songeant à ce devoir, nous avons présenté à la Chambre un budget qui tend à alléger dans une grande mesure le fardeau que ces gens-là supportent depuis un grand nombre d'années.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre me permet-il....

L'hon. M. STEWART: Le très honorable chef de l'opposition aura plus tard le champ libre.

Considérons ensuite le petit nombre de ceux qui, au pays, s'adonnent à des entreprises manufacturières et étudions le problème sous l'autre face. Le député de Vancouver—et j'ai suivi attentivement son discours—a soutenu que le marché domestique est le but des ambitions du cultivateur canadien. S'il en est ainsi, les nôtres devront sous peu quitter le Canada en plus grand nombre. Mon honorable ami rappelle que les ventes d'instruments aratoires ont diminuées. Pourquoi n'y aurait-il pas une diminution? Malgré l'importance de notre récolte de blé, si mon honorable ami connait tant soit peu la situation agricole par tout le pays, il sait que depuis trois ans les cultivateurs n'ont pas pu acheter d'instruments aratoires. Ces achats ont été impossibles, et la diminution du pouvoir d'achat des nôtres est la véritable raison de l'amoindrissement de la production industrielle. L'honorable député sait à quoi s'en tenir, naturellement, et j'accepte ses calculs lorsqu'il nous dit qu'un bon nombre d'instruments aratoires ont été et sont encore transportés à l'étranger.

Les manufacturiers sont en mesure de soutenir la concurrence à l'étranger. Souffrez, monsieur l'Orateur, que je fasse ici allusion au soin que l'on a apporté à l'élaboration du présent budget. Nous avons considéré qu'il faut se garder de faire aucun tort réel à nos fabricants de machines agricoles, et le Gouvernement n'est nullement animé du désir de porter atteinte aux intérêts d'aucune industrie canadienne. Je dois cependant dire que le jour où l'effet des réductions actuelles se fera pleinement sentir, le jour où le commerce canadien recueillira les fruits de l'encouragement donné à l'agriculture, il y aura moins de chômage et moins des nôtres émigreront aux Etats-Unis. Cela, mon honorable ami le sait parfaitement. Et ce que j'ai dit de l'industrie agricole est également applicable à l'industrie manufacturière.

Pour avoir un exemple frappant de ce que la protection a accompli au Canada, on n'a qu'à se reporter aux dix années qui ont suivi 1878, au temps où le gouvernement Macdonald inaugura sa politique dite nationale, politique formée de tous les éléments du protectionnisme. Pour les plus jeunes d'entre nous, je remonte peut-être un peu trop loin. Voyons néanmoins ce qui s'est passé—je constate avec plaisir que plusieurs des représentants de Toronto sont en ce moment à leurs sièges. La protection, disait-on en 1878, devait mettre l'ouvrier dans l'aisance, elle devait stimuler l'industrie manufacturière par tout le Dominion et amener une ère de réelle prospérité. Toronto s'en est très bien trouvé tant que se poursuivit la fusion des petits établissements industriels; car la politique dite nationale a eu l'effet d'amener une multitude de petites entreprises industrielles à se grouper pour ne former qu'un petit nombre de puissantes compagnies. Il en résulta dans cette grande ville un accroissement d'activité dans tous les domaines et,—mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) ne doit pas l'avoir oublié,—on s'y mit à entreprendre la construction sur un grande échelle.

Mais en 1890, cette politique avait jeté le commerce canadien dans un tel état de stagnation que les cultivateurs étaient obligés de vendre le porc habillé à $4 les cent livres et ne pouvaient trouver d'acheteurs pour leur bétail; jamais l'industrie agricole n'a langui comme à ce moment-là. Et ceci survenait après que l'on eût donné au régime protecteur le temps de démontrer jusqu'à quel point il était susceptible de faire régner l'aisance au sein de nos populations ouvrières. Jamais, je dois le dire, on ne vit les Canadiens s'acheminer en aussi grand nombre vers les Etats-Unis, et j'ajouterai à l'intention de mon honorable ami (sir Henry Drayton), qui nous a parlé avec tant de chaleur de la grande ville de Toronto—elle lui est un sujet de bien légitime orgueil—qu'on y comptait alors des milliers de maisons que leurs propriétaires étaient bien aises de faire occuper gratuitement pour qu'on n'en brisât pas les vitres. Voilà ce dont on était témoin à Toronto au bout d'un certain nombre d'années du régime protecteur. Ils sont encore assez nombreux ceux d'entre nous qui se souviennent qu'en ce temps-là les ouvriers ne se faisaient pas faute d'arborer le drapeau noir quand ils marchaient en procession dans les rues en réclamant 'du travail ou du pain."

En 1896, il y eut changement de régime, sir Wilfrid Laurier ayant été porté au pouvoir. L'idée ne vient à personne de faire entendre que sir Wilfrid a, du jour au lendemain, complètement transformé notre régime douanier. Non, mais il commença par faire abolir le règlement de quarantaine qui faisait obstacle à notre commerce de bétail. L'autre jour, je me suis donné la peine d'examiner les dossiers de cette affaire dont je me rappelle les circonstances, vu que j'habitais alors dans cette province. Je me souviens que notre bétail se vendit immédiatement à des prix plus élevés. Bref, c'était un encouragement donné aux cultivateurs,—qui sont ceux que l'on doit encourager afin de faire régner la prospérité dans le pays, au lieu de commencer par établir des industries qui accablent tout le monde.

Voilà un exemple de ce que la protection a accompli au Canada, et ceux d'entre nous qui s'occupent depuis longtemps des affaires publiques n'ont certainement pas oublié dans quelles circonstances cela s'est produit.

De 1896 à 1911, le pays a été témoin d'un développement graduel qui a pris des proportions sans exemple depuis l'établissement de la Confédération. A l'élection de 1911, les populations de l'Ouest subirent un échec sur la question de réciprocité commerciale. Mes honorables amis de la gauche reprochaient alors au gouvernement, tout comme ils nous le reprochent encore aujourd'hui, de chercher à faire troc pour troc avec les Yankees, ou de vouloir mettre le pays à la merci des Américains. Autant que je sache, monsieur l'Orateur, rien ne fut jamais plus loin de la pensée des membres du gouvernement libéral; tout comme nous-mêmes ils souhaitaient de tout cœur l'amélioration de la situation économique du Dominion. Les documents officiels, chose étrange, font voir que sir Wilfrid Laurier et le chef actuel de l'opposition étaient tous deux favorables au dégrèvement complet des instruments aratoires.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puisque le ministre ne souffre même pas que je lui fasse de question, je lui défends de dénaturer ma pensée. Je n'ai jamais énoncé d'opinion semblable.

L'hon. M. STEWART: Pas en 1911?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non.

L'hon. M. STEWART: J'accepte la rectification de mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, il a au moins reconnu l'idée de tarifs moins élevés, et il a pris une décision qui est à son mérite: durant son règne, il a inscrit sur la liste des articles admis en franchise—et avec raison parce qu'il a cru que cela activerait la production, ce dont nous avions fort besoin alors—un instrument agricole qui était très nécessaire au cultivateur, le tracteur léger.

M. SUTHERLAND: Que mon honorable ami me permette une question. Quelles réductions importantes ont été faites, de 1896 à 1911, dans les droits sur les instruments aratoires?

L'hon. M. STEWART: Très peu. Mais le cultivateur a été fort encouragé dans la vente des articles dont il ne pouvait se défaire sur le marché domestique à cette époque sous le régime de la protection qui devait augmenter ce marché à un point tel qu'il n'aurait pas eu besoin d'exporter pour une seule piastre de ses produits.

Mon honorable ami (l'hon. sir Henry Drayton) a cité les Etats-Unis comme un exemple des bienfaits de la protection. Je répondrai simplement que dans le pays le mieux protégé du monde, le pays le plus favorisé, celui qui consomme le plus, ou à peu près, ses propres produits, parce que ses exportations ne se montent qu'à 8 p. 100,—le pays qui produit presque tous ses articles de consommation—on voit le tarif de protection le plus élevé. L'agriculteur de cette contrée s'en est-il trouvé mieux? Je défie mes honorables amis de me contredire lorsque j'affirme que les cultivateurs des Etats-Unis sont en plus mauvaise posture que depuis dix ou vingt ans et que, ce que ne niera personne, leur politique de protection a eu des résultats déplorables. Inutile pour moi de retenir plus longtemps l'attention de la Chambre à cet égard.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ce budget a été élaboré aucunement dans l'intérêt des habitants de l'Ouest, bien que mon honorable ami ait donné à entendre qu'il a eu pour objet de capter les faveurs des progressistes. Cependant, je dirai aux honorables députés de la gauche que si nous avions jamais eu un régime de nature à favoriser les trusts, les mergers et les coalitions, je ne crois pas que nous aurions aujourd'hui les solides associations ouvrières qui ont été fondées par nos ouvriers pour se protéger, et les cultivateurs de l'Ouest ou de toute autre partie du pays n'auraient pas été forcés de se constituer en un groupe politique. Tels sont les résultats et les résultats inévitables qui découlent d'une politique de protection. Mais le budget est basé sur de grandes lignes et concerne toutes les parties du Canada surtout nos cultivateurs. Nous espérons qu'ils auront un regain de prospérité et qu'ils achèteront pour un montant de $140,000,000 au lieu de $18,000,000 de machines agricoles de nos manufacturiers. Et alors nous aurons cette production en série dont parle mon honorable ami et qui contribuera à réduire le coût des machines, ce qui est le but ultime du budget.

Je tiens d'abord à parler de la situation dans l'Ouest et, afin d'être bref, j'ai consigné mes observations sur le papier. Considérant le budget au point de vue d'un habitant de l'Ouest, il est impossible de ne pas constater que bien qu'il ait été conçu scrupuleusement au point de vue des intérêts de toutes les classes des producteurs et consommateurs du pays, il reconnaît plus franchement et d'une manière plus pratique que dans le passé, les besoins de ce groupe agricole et commercial devenu si important dans l'Ouest depuis quelques années.

Ce budget propose un certain nombre de modifications fiscales. Et s'il en est qui doivent s'imposer à tous les esprits larges du

pays ce sont sans doute ceux qui tendent à l'encouragement des industries de l'Ouest et de stimuler davantage le progrès dans cette partie du pays. Il est incontestable que les innovations tarifaires de nature à dégrever les producteurs de l'Ouest seront bien vues de tous les commerçants du Canada et de l'Ouest en particulier. Il est inutile d'invoquer aucun argument auprès de ceux qui ont étudié d'une façon désintéressée le rôle que joue aujourd'hui l'Ouest dans les affaires du pays.

Quant à celui qui conteste, à un point de vue national, la sagesse de cette attitude dans l'intérêt de l'Ouest il n'y a qu'une explication plausible. C'est qu'en examinant l'état de nos affaires il a négligé d'observer la transformation qui s'est produite dans l'Ouest depuis vingt ans. C'est qu'il a également omis de constater l'effet prodigieux du développement de l'Ouest sur l'orientation de la vie commerciale de tout le Canada.

Quant à celui qui, pour un motif quelconque, ne connaît ni n'apprécie encore l'importance de l'Ouest comme facteur dans la vie commerciale du Canada, la question ne prête guère à la discussion. Il a plutôt besoin de renseignements. Il aurait grand besoin de se rappeler l'histoire commerciale et de se rendre compte du progrès de son propre pays, depuis le commencement du siècle principalement. Quand même il ne le ferait que de manière superficielle, il obtiendra quelque idée de la large part que le développement de l'Ouest a eu dans le progrès commercial du Dominion. Et il se sentira pris d'un respect à toute épreuve pour l'auteur des articles du budget qui cherchent particulièrement à répondre aux besoins de l'Ouest.

Il verra qu'il y a à peine un quart de siècle, ni la Saskatchewan, ni l'Alberta, ne comptaient une population de cent mille âmes. Au point de vue commercial, leur part dans les affaires nationales a été équivalente à une demi-douzaine peut-être des quelque quarante comtés de l'Ontario.

Qu'il jette ensuite un regard sur le contraste de l'état de choses actuel. Aujourd'hui les récoltes de l'Ouest et le pouvoir d'achat de l'Ouest sustentent une notable partie des entreprises canadiennes. La prospérité de l'Ouest est devenue le baromètre commercial du pays. La récolte de blé de l'Ouest est de haute importance pour les intérêts commerciaux, de Montréal à Vancouver. De tous les produits canadiens, il n'en est pas auquel le pays porte plus intérêt que le blé de nos prairies, depuis le moment de la semence jusqu'à celui de la récolte. Les industriels, les commerçants de gros, les chemins de fer, les institutions financières, toutes les branches du commerce, de grande ou de moindre importance se ressentent d'une bonne ou d'une mauvaise récolte dans l'Ouest. L'intérêt que l'on porte à l'estimation de la récolte dans tout milieu industriel ou commercial, au Canada, prouve combien l'expansion de l'agriculture de l'Ouest a changé l'aspect général du commerce canadien.

Et ce n'est pas seulement par son influence sur les affaires courantes que l'agriculture de l'Ouest est de vive importance pour la prospérité canadienne; elle sert encore à déterminer l'établissement d'instruments considérables de production.

Il suffit de mentionner quelques-unes des nombreuses circonstances où l'expansion agricole de l'Ouest a déterminé le progrès dans d'autres domaines. Des régions entières, dépourvues complètement d'avantages agricoles, doivent leur développement à la colonisation des prairies. Les gisements de houille de l'Alberta doivent leur mise en valeur au cultivateur de grain tout autant qu'au mineur. Le commerçant de bois et le cultivateur de fruits de la Colombie-Anglaise, les villes maritimes sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent doivent en grande mesure leur prospérité au courant commercial venant de l'Ouest agricole. Des douzaines de villes manufacturières dans l'Est construisent des meuneries ou les agrandissent afin de moudre le grain de l'Ouest; leurs manufactures d'instruments aratoires, les fabriques de tissus, l'ameublement, le cuir, le caoutchouc et divers autres intérêts industriels, dépendent en grande partie des commandes que leur apportent de l'Ouest, leurs voyageurs de commerce.

Prenons un autre moyen de calculer l'énorme importance de l'Ouest canadien aujourd'hui et de son appoint à la force commerciale du pays. Le commerce de bois est, depuis de nombreuses générations, l'une des plus grandes industries du Canada. Les mines, depuis le Cap-Breton jusqu'au Yukon, sont une source sans cesse croissante de richesse nationale. Les célèbres pêcheries canadiennes emploient des milliers et des milliers de gens, et fournissent un vaste marché étranger. Nous avons une excellente idée de la révolution commerciale produite dans le Dominion par le développement de l'Ouest canadien, lorsque nous nous rendons compte que ces trois industries fondamentales, le commerce de bois, l'exploitation des mines, et les pêcheries,—en dépit de leur longue existence,—n'ont pas une valeur égale, comme rendement annuel aux immenses établissements agricoles qui se sont développés dans les prairies en un laps de temps merveilleusement court.

Actuellement, tout le bois scié au Canada, en plus de tout le poisson pris sur nos côtes, en plus aussi de tout l'or et l'argent, le cuivre et la houille, le nickel et les autres richesses produites dans nos mines canadiennes,—tout cela, pris ensemble, n'égalent pas le rendement agricole des provinces des Prairies qui, il y a à peine vingt ou vingt-cinq ans, ne comptaient pas pour beaucoup dans la vie commerciale du Canada. Ce progrès commercial des provinces des Prairies constitue, par lui seul, un facteur important dans l'histoire économique du Dominion. Cette expansion agricole est incontestablement le facteur qui a le plus puissamment contribué à notre progrès national.

Elle a contribué, peut-être plus que n'importe quel autre facteur, à l'expansion de notre territoire habité, à l'accroissement de notre population et de nos capitaux, à l'agrandissement de nos marchés et de notre commerce, tant au pays même qu'à l'étranger, et de mainte autre manière elle a été d'un apport précieux à nos activités nationales.

Pas un seul instant ceux qui ont préparé ce budget n'ont perdu de vue les divers intérêts du pays qui méritent la plus grande attention: celui du pêcheur et du cultivateur, celui de l'exploitant des forêts et des mines, du marchand et du manufacturier et du consommateur de toutes les catégories. En même temps le budget reconnaît clairement et franchement que le nouvel empire agricole de l'Ouest constitue un des suprêmes trésors du Canada moderne et que le développement de l'Ouest a ouvert à l'activité commerciale du pays un territoire si immense de production et de consommation que le Canada d'il y a vingt, ou même d'il y a quinze ans, n'avait rien de comparable,—si vaste à tous les points de vue des affaires qu'aucun homme d'Etat, digne du nom, dans le présent comme dans l'avenir, ne saurait passer outre.

On ne saurait s'attendre à une critique pondérée du présent budget, en tant qu'il cherche à parer aux besoins de l'Ouest canadien de la part de celui qui n'a pas observé ce changement il sera hors d'état de fonder pareille critique sur une juste appréciation de l'importance de l'essor agricole de l'Ouest au point de vue de la prospérité et du progrès du Dominion.

M. SUTHERLAND: Et ce grand essor s'est-il accompli sous un régime de forte protection?

L'hon. M. STEWART: Non; il n'aurait jamais pu s'accomplir sous un régime fortement protectionniste.

[L'hon. Charles Stewart.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'y en a jamais eu?

L'hon. M. STEWART: Non; parce que le tarif de protection élevée a disparu graduellement. Nous n'en avons pas eu depuis 1878 ou 1896.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre a dit que le tarif n'avait pas subi de modification appréciable en 1896.

L'hon. M. STEWART: On l'abaissa sensiblement sur toute la ligne et le Gouvernement actuel l'a diminué. Je veux prendre quelques instants pour montrer combien sont erronées les déductions de l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) à ce propos.

J'aborde brièvement la question de la sylviculture. Durant de longues générations les forêts de l'Est canadien avaient joué un rôle prépondérant dans le développement de l'industrie et du commerce. La scierie avait fondé plus de fortunes et plus de villes et villages canadiens que toute autre forme de l'industrie. Mais ce n'est qu'au cours des dix ou quinze dernières années qu'on a vu un essor étonnant de l'exploitation de nos forêts. La fabrication du bois à pâte et du papier a usurpé le rôle de la scierie. L'exploitation forestière, dont les opérations datent de plusieurs siècles, est toujours un des piliers de l'industrie canadienne; mais depuis très peu d'années elle a vu surgir une rivale géante qui, par certains côtés, la dépasse déjà.

Un mot maintenant au sujet de nos mines,—car je traite de ce qu'on peut appeler nos industries fondamentales. Le budget ne s'intéresse pas exclusivement à l'agriculture bien que cette dernière occupe sans doute une des positions les plus importantes au rang de nos industries.

Quant à ce qui concerne l'exploitation minière le Canada est aujourd'hui un pays débiteur. De fait on ne saurait rien désirer plus que de voir les progrès du Canada au cours des dix ou vingt années à venir s'accomplir dans ce domaine des entreprises minières. Il est vrai que les opérations des entreprises affiliées à l'exploitation minière accusent un progrès constant, voire même remarquable à plus d'un point de vue. Mais depuis vingt-cinq ans, à peu près, le Canada a joué dans l'exploitation des mines un rôle plutôt effacé,—d'abord à cause de l'expansion sensationnelle de l'agriculture sur les prairies et ensuite à raison de l'essor presque inconcevable de la fabrication de la pâte de bois et du papier. En conséquence la situation actuelle du Dominion en ce qui con-

cerne le commerce des produits miniers est loin d'être proportionnée à ses ressources minérales

La mise en valeur de nos forces hydrauliques qui intéresse tant notre approvisionnement de combustible et l'industrie en général comande l'attention parce qu'elle assure à nos usines par tout le pays l'électricité à bon marché. A l'heure qu'il est nos usines d'énergie hydraulique donnent un rendement de trois millions et quart de h.p. et représentent, y compris la transmission et la distribution, un placement de 687 millions de dollars. Malgré le développement continuel du passé dans ce domaine et le rendement potentiel de 750,000 h.p. d'établissements actuellement en construction, l'offre n'arrive jamais à satisfaire la demande et on estime que pour combler cette demande il faudra au cours des dix années qui viennent 300 millions de nouveaux capitaux.

Qu'on me permette de citer les instruments sur lesquels on a diminué les droits de douane pour encourager les industries dont j'ai déjà indiqué la position dans la vie économique du Canada. Afin d'encourager ces industries fondamentales nous avons diminué les droits de douane sur les articles suivants: Faucheuses, moissonneuses, bineuses, herses, râteaux à cheval, semeuses, épandeuses, sarcleuses, charrues, machines à battre complètes, rouleaux, perçeuses de trous pour poteaux, chargeuses à foin, essoucheuses, concasseurs de grain, machines à arracher les pommes de terre, ameulonneurs, camions, engrais, haches, faux, fourches, bêches et pelles; pulvérisateurs, tondeuses, sécateurs, classeuses, couveuses, éleveuses, machines à traire, machines centrifuges pour le dosage de la richesse du lait, perforatrices de roche haveuses, fleurets, bocards, concasseurs, perforatrices rotatoires et perforatrices de houille, laveuses de charbon, machines à cokiser, matériel de scieries, machines pour la coupe du bois, machines à creuser les puits.

On voit par conséquent que toutes nos industries fondamentales sont touchées. Ces réductions représentent, en tout, une somme de $750,000 pour les contribuables canadiens, mais je dois dire à mon honorable collègue de York-Ouest que cela aura un effet inestimable sur les cinq millions et demi d'habitants dont j'ai parlé et qui forment la majeure partie de le population du Canada. Il est impossible de calculer les avantages que ces réductions leur procureront finalement sous forme d'encouragement.

En outre, il y a une réduction d'environ 22 millions dans l'impôt sur les ventes: Là-dessus, je me contenterai de dire ceci: mon honorable collègue a parlé longuement de la superposition de l'impôt sur les ventes; je dirai pour son édification, que la taxe sur les ventes à 6 p. 100 n'est pas plus élevée que celle qu'imposait le dernier gouvernement et qui était à la charge du consommateur. Et à ce sujet, je ne crains pas qu'on me contredise. Donc, mon honorable collègue a absolument tort de dire que nous avons augmenté la taxe sur les ventes. Nous l'avons mise à la charge du fabricant et cela ne coûte pas plus au consommateur que ne coûtait la taxe sur les ventes. Nous l'avons mise à la charge du fabricant et cela ne coûte pas plus au consommateur que ne coûtait la taxe de l'ancien gouvernement avec le système de superposition.

Il y a un autre article très important sur lequel nous avons réduit la taxe de vente: Je veux parler des chaussures de cuir et de caoutchouc. Elle a été réduite de 6 à 2½ p. 100. Il n'y a pas que le cultivateur qui en profitera; cela fera aussi l'affaire de tous les travailleurs d'un bout à l'autre du pays, et je suis sûr que tout le monde en sera content.

Je prétends que ces propositions fiscales ne sont empreintes d'aucune partialité; elles ne s'appliquent pas à une industrie ou une région en particulier, mais à toutes les industries et à toutes les parties du pays. Cela encouragera les fabricants à augmenter leur rendement et les aidera à parvenir à la fabrication en série, ce qui voudra dire pour nos ouvriers plus de travail qu'ils n'en ont eu depuis trois ou quatre ans.

D'autre part, je dirai—juste en passant, car cela ne rapporte pas du tout au tarif, mais c'est intéressant pour l'Ouest—qu'étant donné les conditions telles que je les vois en Canada aujourd'hui, pour réussir dans le domaine agricole, il faut que nous puissions faire concurrence à l'étranger sur le marché mondial. Il n'y a pour ainsi dire pas un produit venant des fermes du Canada, aujourd'hui, dont le prix soit fixé par le marché domestique dont nous entendons tant parler. Tous les produits importants sont exportés et c'est le marché étranger qui en fixe le prix. Si nous voulons réussir, il faudra donc établir une certaine coopération chez les agriculteurs, non pas politique mais économique, et diminuer l'écart qui existe aujourd'hui entre le prix que reçoit le producteur et celui que paie le consommateur. Cela est tout à fait en dehors du tarif, mais je saisis l'occasion pour exprimer ma conviction que nous pouvons nous aider énormément de cette façon.

Un mot maintenant au sujet du transport, qui joue un rôle si important dans notre vie nationale. On parle beaucoup de nos jours

de la canalisation du Saint-Laurent. A ce propos, il est intéressant de remarquer que 60 p. 100 du blé qui traverse les lacs passe par Buffalo. L'Ontario demande, dans l'intérêt de l'exploitation de l'énergie électrique, qu'on lui permette de puiser cette énergie dans le Saint-Laurent. Cela sert d'introduction à l'autre sujet, mais si ce projet était mis à exécution, je pense que les cultivateurs de l'Ouest en retireraient d'immenses avantages, car les navires à grain qui vont à Montréal et à Québec pourraient continuer jusqu'à Sydney et autres endroits de la Nouvelle-Ecosse et revenir avec un chargement de charbon.

L'une des difficultés du problème des transports, non seulement dans l'Ouest, mais dans tout le pays, c'est que, généralement, les transports ne se font qu'en un seul sens et que les wagons retournent vides. C'est une des difficultés qui ont retardé le mouvement des houilles de l'Alberta, mais elle sera vaincue sur les lacs et les rivières si ce projet peut réussir. Les taux de transport seront abaissés dans les deux sens et cela amènera bien des économies tous les ans aux cultivateurs de grain de l'ouest. On a parlé de l'élevage. J'ai déjà dit ce qui avait été fait pour cette industrie en 1896. Je répète que le Gouvernement actuel peut accomplir quelque chose d'avantageux pour les éleveurs de tout le Canada . Aujourd'hui, notre grand débouché pour les bestiaux est la Grande-Bretagne. Nous devons expédier nos animaux par l'Atlantique nord et les taux sont très élevés. Actuellement des négociations ont lieu et je compte qu'avant la fin de la session nous aurons quelque chose d'intéressant à communiquer à la Chambbre touchant le transport de nos bestiaux en Grande-Bretagne.

On me permettra de citer quelques paroles montrant sous quel aspect le monde extérieur regarde le Canada. Quelles sont l'opinion et les vues de l'Américain renseigné, touchant le Canada? Au cours des dernières années les Etats-Unis ont engagé des capitaux considérables au Canada et les financiers américains ont soigneusement étudié la situation de notre pays en ce qui regarde les ressources, l'industrie, le commerce et la finance. Indépendamment de leurs placements qui sont significatifs, leur opinion a une certaine valeur. Elle représente l'opinion impartiale de l'homme d'affaires étranger. On me permettra de citer à même un article récemment publié dans une publication financière américaine de la plus haute valeur et signé par le vice-président d'une des principales banques de la ville de New-York, M. Russell, vice-président de la National Bank of Commerce, de New-York. Il dit:

[L'hon. Charles Stewart.]

Le Canada est aujourd'hui probablement, le champ le plus favorable au placement des capitaux et il ne se compare qu'aux Etats-Unis dans l'ère de son plus rapide développement, c'est-à-dire de la fin de la guerre de Sécession au commencement de ce siècle.

Cette déclaration, provenant d'un Américain, d'un banquier intéressé à l'une des plus grandes institutions financières de la capitale commerciale de l'univers, constitue certainement le plus complet éloge qu'on puisse faire du Canada ou de tout autre pays, du moins au sens matériel. Ceux qui ont la moindre idée des progrès incomparables accomplis par les Etats-Unis depuis 1860 se feront une idée de la confiance que cela implique dans notre situation actuelle et de la foi que cela inspire dans notre avenir. La remarque que je viens de citer n'est ni unique ni isolée. Pour citer un autre cas, le Banker's Trust Company, de New-York, a fait publier par son bureau de recherches un volume sur le Canada afin que ses actionnaires, ses clients et ses amis puissent avoir des données certaines sur le Dominion. Entre autres choses, l'auteur de ce livre dit: "Le Canada vient tout juste de commencer à grandir" et "Au cours des cinquante prochaines années, le Canada actuel se transformera certainement en nation très puisante". Telle est l'opinion de nos voisins des Etats-Unis touchant le Canada.

On me permettra d'ajouter que 80 p. 100 de la dette du Canada appartiennent à ses propres citoyens. Les dépôts dans les banques canadiennes augmentent aussi rapidement qu'on peut l'espérer, ce qui indique que notre peuple a un surplus à placer. Les rapports touchant les onze mois terminés en février 1924 indiquent un heureux accroissement du commerce canadien avec l'étranger. Déjà les exportations et les importations excèdent celles de 1923 et la balance du commerce favorable au Canada est de $158,524,707 pendant ces onze mois. Les chiffres indiquent qu'à la fin de la période fiscale nous aurons dépassé notre chiffre d'affaires de l'an dernier de quelque vingt millions. Les statistiques prouvent, que, tous les ans, les Canadiens augmentent la proportion de produits vendus finis ou à demi finis ce qui donne plus de travail à notre peuple et des marchandises plus avantageuses à transporter pour nos chemins de fer.

Le Canada occupe la seconde place au monde parmi les grands pays exportateurs en tenant compte de sa population. Il occupe la quatrième place parmi les pays commerçants sur les marchés étrangers. N'ayant qu'un douzième de la population des Etats-

Unis le Canada fait presque le quart du chiffre d'affaires de ce pays dans le commerce mondial.

Pour donner plus d'encouragement, le Gouvernement peut réduire la taxe de 24 millions. Quand on se souvient, comme le faisait observer le premier ministre, que nos frais obligatoires sont de 300 millions, ce montant est considérable, mais il n'y a pas de doute que l'équivalent ne nous soit assuré en retour du fait de l'expulsion donnée à nos industries fondamentales.

Puis-je ajouter en terminant que le budget doit diminuer le fardeau de cinq millions de cultivateurs et augmenter leur puissance d'achat et qu'il aura le même effet pour un demi million de gens directement ou indirectement intéressés aux industries minière, forestière de la pêche et autres.

Je suis sûr que ce budget va être d'un grand encouragement à plus de la moitié de notre population et que le Canada tout entier lui fera le meilleur accueil quand on se sera rendu un compte exact de sa portée économique.

En dépit des lamentations que fait entendre le parti conservateur les télégrammes affluent de toutes les parties du Canada pour féliciter le Gouvernement des splendides résultats de sa politique. Le pays connaît un retour à la prospérité sous un bon gouvernement. Les affaires entrent dans une période de progrès. La classe des producteurs reprend courage. On sent que le ministère gouverne dans l'intérêt des masses plutôt que dans celui des classes privilégiées. Le mécontentement va se dissiper comme un mauvais rêve dû aux difficultés d'après-guerre et à une campagne de mensonges. Tout va bien en Canada et je suis convaincu que nous allons assister à un relèvement des affaires dans toutes les branches. Les grandes industries canadiennes ne demandent qu'a être laissées libres pour s'élancer vers le succès. Le Gouvernement abat les obstacles. Tous les Canadiens peuvent reprendre courage et aller de l'avant.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. JOHNSTON (Last Mountain): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter le ministre intérimaire des Finances, quoique absent en ce moment, sur le magnifique exposé qu'il a fait jeudi de la situation financière du Canada. Cet exposé prouve que celui qui l'a fait est un véritable homme d'affaires. Ses déclarations sont nettes, concises et présentées avec ordre.

De tous côtés on réclame des économies et la compression des dépenses publiques. Ces appels s'adressent avec une égale force à toutes les organisations qui ont un budget de dépenses: aux conseils municipaux, aux assemblées provinciales et au Parlement fédéral. En ce moment l'économie est de nécessité pratique; mais en cela comme en beaucoup d'autres classes il ne faut pas tomber dans l'exagération, car même en période de gêne commerciale, il est des dépenses qu'une sagesse avisée fera servir au bien public. Si j'adjure le Gouvernement de pratiquer l'économie, je dois le mettre en garde contre un zèle mal entendu.

L'exposé du ministre des Finances contient des données encourageantes. Le montant de la dette publique, $2,453,776,868, est formidable, comparé à ce qu'il était en 1914, c'est-à-dire $335,996,850. On voit quel lourd fardeau doit porter le contribuable canadien.

Je voudrais rappeler quelques chiffres invoqués par le premier ministre dans son discours sur l'adresse. Il a déclaré en cette occasion que durant les six années qui forment ce qu'on appelle la période de guerre la dette publique s'est augmentée de $13,773,733, non compris les frais de la guerre. Ce qui veut dire que les gouvernants dans ces années-là n'ont pas fait équilibrer les dépenses ordinaires avec les recettes, et ont porté la différence au compte de la dette publique. Cependant, le dernier exercice, avec une recette totale de 396 millions, au rapport du ministre des Finances, s'est terminé avec un excédent de $20,786,349. Il a déclaré que deux autres montants pourraient venir s'y ajouter, le premier: $8,305,760.37, reçu en règlement de nos comptes avec le gouvernement anglais; le deuxième: $1,317,000, pour certains engagements réglés à l'échéance au cours de l'exercice qui vient d'être clos. Voilà donc une réduction de 30 millions de dollars sur la dette nationale, opérée durant l'année écoulée. C'est une nouvelle que le pays sera heureux d'apprendre. En plus, le Gouvernement évalue à 46 millions l'économie qui sera pratiquée dans les dépenses budgétaires de l'exercice qui commence. Cette réduction sera fort appréciée par les contribuables qui sont si lourdement grevés.

Comme je l'ai déjà fait observer à la Chambre dans une occasion antérieure, les ministres qui ont eu la direction des finances nationales au cours de la guerre n'ont pas pris les mesures fiscales qu'ils auraient dû. Pendant la période de guerre, quand l'argent circulait largement et que plusieurs amassaient des fortunes il eut été plus facile de faire les prélèvements dont l'Etat avait besoin. On était généralement plus en position qu'aujourd'hui de contribuer aux ressources du Trésor, mais aucun impôt nouveau ne fut créé. De tous les emprunts qui ont été lancés à cette époque le dernier seul fut exonéré de tout impôt. Aujourd'hui les heureux porteurs de ces obligations jouissent en paix de leur revenu pendant que les producteurs supportent

seuls les charges publiques. En présence du montant des charges fixes du Trésor dues principalement à notre participation à la guerre le contribuable canadien sera reconnaissant au ministère pour la réduction importante opérée dans le budget.

Nous avons ces lourdes charges qui pèsent sur notre trésorerie et dont ce gouvernement ni aucun autre ne peuvent le débarrasser pendant un grand nombre d'années et j'estime que c'est le temps où nous devrions tous être équitables particulièrement quand il s'agit d'affaires financières.

Passant à un examen rapide des propositions contenues dans le budget présenté jeudi dernier, je constate que le ministre a dit à la Chambre que les réductions causeraient une perte d'environ 24 millions dans le revenu. J'estime qu'il n'est pas exagéré de dire que la plus forte proportion de ce montant proviendra de la réduction de la taxe des ventes. L'économie résultant de la réduction des droits de douanes sur certains produits formera la plus petite partie. Mais à ce propos, on ne doit pas oublier que le montant du revenu perdu par suite de la réduction de ces droits n'est pas tout, rendu au contribuable. Ces droits se multiplient beaucoup. Le revenu du tarif présente seulement une partie des charges imposées sur les vendeurs par les droits protecteurs. C'est une affirmation qu'on ne peut pas contredire. La valeur totale des marchandises soumises aux droits, importées en 1923 a été de $537,258,782, produisant un revenu de $133,803,370.12. La partie significative de cette statistique c'est que sur ce montant, la valeur des articles consommés ordinairement par les producteurs ou les salariés était de $274,322,000; mais ces importations ont produit plus de 71 millions de droit, ce qui est considérablement plus que la moitié du revenu total; de sorte que les produits de première nécessité entrant au pays supportent le plus fort pourcentage de l'impôt de douane. Cinquante-quatre pour cent du revenu du tarif proviennent de 51 p. 100 des importations soumises aux droits. Comment le pays accueille-t-il ces réductions des droits de douane? Il y a quelques jours j'ai remarqué une dépêche de la Presse canadienne datée de Windsor, Ontario, où le chef de l'opposition avait parlé et avait dit ceci:

Le très honorable Arthur Meighen parlant ici samedi après-midi a prédit que le prochain budget à Ottawa ne contiendrait aucune annonce de nouvelles réductions dans le tarif sur les instruments agricoles.

"Le budget doit être présenté la semaine prochaine" a dit le chef conservateur. "Je suis ici, et je prends peut-être pour la première fois le rôle de prophète dans le Canada et je me permets de dire, après avoir constaté pendant les trois dernières semaines le malaise que trahit la contenance des ministres que toute la réduction annoncée dans l'exposé budgétaire sur les instruments aratoires pourra tenir dans le fond d'un dé. Les progressistes seront déçus de la même façon qu'ils l'ont toujours été à chaque session depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

Mon très honorable ami devra admettre qu'il ne descend pas de l'ancien Jérémie et qu'il ne peut pas le remplacer comme véritable prophète. J'ai constaté aussi qu'après l'exposé budgétaire le chef de l'opposition a déclaré que les réductions dans ces droits portaient un coup fatal aux industries intéressées.

Une autre dépêche de Toronto, datée du 10 avril qui d'après moi est plus encourageante et beaucoup plus près de la vérité, dit:

L'honorable John S. Martin, ministre de l'Agriculture d'Ontario qui cultive quatre cents acres à Port Dover, Ontario estime que le budget Robb donnera des avantages aux cultivateurs de l'Ontario. Il ne peut pas dire quel sera l'effet complet des réductions de tarif sur les machines agricoles sans avoir l'occasion d'étudier les détails.

" Quand à l'effet qu'auront les propositions sur les incubateurs et les éleveuses" il a dit "la réduction aidera considérablement les éleveurs de volailles et, sans aucun doute, augmentera la production de la volaille, parce qu'on ne fabrique pas d'incubateurs géants dans le pays.

"La suppression de la taxe des ventes sur les instruments et les machines agricoles, je n'hésite pas à le dire, est une bonne chose pour l'agriculture de l'Ontario et diminuera jusqu'à un certain point les difficultés dont souffre actuellement le cultivateur.

M. STANSELL: L'honorable député veut-il aussi donner lecture de la déclaration du même ministre de l'Agriculture d'Ontario le jour suivant dans laquelle il contredit en grande partie ce qui vient d'être lu et dit qu'on avait exagéré ses paroles?

M. JOHNSTON: Je n'ai pas vu l'article que mentionne mon honorable ami Toutefois, quand j'ai lu l'article, je m'attendais qu'un autre suivrait parce que le ministre en question appartient au même parti que mes honorables amis à ma droite. Je connais M. Martin de réputation. C'est un agriculteur actif de la province d'Ontario, connue partout au Canada. Dans l'article que j'ai cité, il parle en agriculteur et je m'attends à ce que dans l'article dont mon honorable ami fait mention, il parle en politicien. Monsieur l'Orateur, je m'attends à ce que pour toute industrie qui se trouvera au pays dans des difficultés financières dans les prochains deux mois ou deux ans, l'insuccès soit attribué aux réductions dans le tarif des douanes J'ai aussi une dépêche de Montréal datée du 11 avril. Elle est sous la forme d'une lettre et dit:

R. W. Gould, secrétaire de la division de Québec de l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré aujourd'hui qu'il avait reçu une lettre du vice-président

de la succursale de Saint-Hyacinthe et qui est aussi chef d'une fabrique d'instruments agricoles à Saint-Hyacinthe, l'informant que sa maison avait été obligée d'entrer en liquidation comme résultat direct du budget.

C'est une opération très rapide. Le budget a été présenté jeudi après-midi vers quatre heures et cette lettre a dû être écrite le même jour ou de bonne heure le matin suivant pour arriver à Montréal le 11 avril.

M. HOCKEN: L'honorable député veut-il lire l'opinion de ce bon organe libéral le *Brantford Expositor?*

M. JOHNSTON: Je suis un homme passablement occupé de sorte que je n'ai pas le temps de lire tous ces articles.

M. MORIN: Je représente la circonscription de Saint-Hyacinthe, et, je suis en mesure d'assurer mes honorables amis que la nouvelle qu'a publiée la *Gazette* de Montréal et à laquelle l'honorable député a fait allusion, a été fabriquée de toutes pièces; il n'est pas du tout question de liquider les affaires de la compagnie en question.

M. JOHNSTON: Je suis heureux d'apprendre cela. Si j'ai bien compris, l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton), au cours de ses observations cet après-midi, a affirmé que la classe agricole du Canada ne réclame pas l'abaissement du tarif douanier, mais que ce sont les cultivateurs politiciens qui demandent cette réforme. Je regrette que mon honorable ami ne soit pas à son siège en ce moment, car je lui demanderais comment il se fait que nous ayons des cultivateurs politiciens au pays. Cependant, nous n'en avions pas avant 1911. Le parti conservateur a pris les rênes du pouvoir cette année-là et c'est sous le régime de mes honorables amis que les cultivateurs Canadiens ont décidé qu'il était absolument nécessaire pour eux de faire de la politique active afin d'obtenir la modification du programme fiscal. C'est la raison de la présence ici des représentants de la classe agricole. Je me souviens d'avoir lu le compte rendu d'un discours prononcé par le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) dans ville de Montréal, pendant la campagne électorale de 1911, où il formulait l'espoir que les manufacturiers accepteraient le pacte réciprocitaire; puis il ajouta: "Si vous repoussez cette convention, je vois poindre le jour où vous le regretterez". L'aurore de ce jour est peut-être à la veille de poindre.

L'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) a aussi affirmé que le Canada perd ses meilleurs artisans, car la majorité de ceux qui prennent le chemin des Etats-Unis appartiennent à cette catégorie de notre population. Cependant, de nombreux agriculteurs ont quitté et quittent encore le sol canadien. Je relève l'article suivant que publie le *Citizen* d'Ottawa, ce matin:

> Le problème relatif à l'agriculteur qui arrive au pays dans l'intention de s'établir sur une terre...

Qui arrive d'outre-mer, je conjecture.

> ...avec peu ou point de capital, occupe en ce moment l'attention de la division du département de l'immigration qui voit à l'établissement agricole du nouveau-venu. Une déclaration qu'a publiée l'honorable J. A. Robb affirme que les récentes enquêtes conduites touchant la situation au Canada, ont révélé que dans nombre de districts ruraux, il se trouve des fermes avec l'outillage voulu et des bâtiments habitables, qui pourraient être acquises moyennant le paiement d'une somme nominale pour commencer ou même sans verser un sou au comptant.

Voilà qui est loin d'indiquer que la situation de l'industrie agricole soit très florissante au pays.

Maintenant, je désire faire une courte digression afin de discuter une couple de questions d'une nature plus ou moins régionale, mais qui intéressent au plus haut point l'Ouest du Canada. L'une de ces questions, je le sais, ne se recommande guère à certaines gens de l'Est; il est nécessaire toutefois que le Parlement envisage le problème carrément. Je fais allusion à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Une députation représentant une association qui s'est formée à Winnipeg il y a une dizaine de jours et connue sous le nom de *On-to-the-Bay Association,* est venue à Ottawa la semaine dernière. Cette société a été organisée à la suite d'une convention qui a réunie au-delà de 1,500 délégués, y compris quelques citoyens des Etats-Unis dont l'un était un ancien gouverneur d'Etat.

Les gens de l'Ouest sont très sérieux lorsqu'ils réclament l'achèvement de cette voie ferrée.

Je ne vois pas l'utilité de refaire par le détail l'historique du projet, car mes honorables collègues sont passablement au fait de la situation. Il y a quarante ans que le projet est devant le public et, dès 1906, l'entreprise a été approuvée par Sir George Foster de même que par Sir Wilfrid Laurier en 1908. Si bien qu'en 1910, le présent ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) inaugurait les travaux à Le Pas. Je n'en doute pas, les gens de l'Ouest espèrent bien que dans un avenir assez rapproché, il rivera le dernier boulon qui indiquera le parachèvement de l'entreprise. Dans l'intervalle toutefois, plusieurs gouvernements se sont succédés aux affaires, mais il n'est pas encore trouvé un cabinet qui ait refusé son appui à l'entreprise. Je désire donc pénétrer le Gouvernement actuel de la nécessité absolue qu'il y a

de terminer cette voie ferrée. Les travaux nécessiteront, cela va de soi, le débours de nouvelles sommes; cependant, la population de l'Ouest est d'avis que les terres publiques des différentes provinces ont servi à financer le projet jusqu'aujourd'hui et ils désirent l'achèvement de ce chemin de fer. Les sommes nécessaires au parachèvement du chemin de fer de la Baie d'Hudson, seraient encore de l'argent bien placé à mon sens, n'eussent-elles d'autre but que de raffermir le moral des gens des provinces des Prairies. L'un des délégués, un M. Patterson, dont la maison fait un gros commerce de grain puisqu'elle exploite 130 élévateurs dans les provinces des Prairies sans compter des élévateurs de têtes de ligne, à la tête de la navigation des Grands Lacs, s'est déclaré prêt à construire un élévateur au terminus dès que le chemin de fer sera terminé. Des délégués enthousiastes ont déclaré ici et à Winnipeg que, une fois le chemin de fer construit jusqu'à la baie d'Hudson, l'initiative privée verra à fournir aux expéditeurs toutes les installations nécessaires en fait d'élévateurs.

L'autre question que je désire mettre sur le tapis a trait aux efforts qui sont tentés dans les provinces de l'Ouest afin d'établir des systèmes de mise en commun pour la manutention et la disposition de notre grain. J'ai reçu à ce propos copie d'une résolution qui a été adoptée par la législature de la Saskatchewan et qui est ainsi conçue:

> Que le Gouvernement fédéral soit prié de répartir en tout ou en partie sans délai le solde créditeur provenan de l'exploitation de la commission du blé au Canada entre les provinces au prorata des quantités de blé fournies par les producteurs de chaque province; que de l'avis de cette assemblée, advenant une répartition entière ou partielle, le gouvernement de la province de la Saskatchewan devrait avancer à la Saskatchewan Co-operative Wheat Producer's Limited, telles sommes ou sommes qu'elle jugera nécessaire ou légitime de temps à autre et que la dépense des deniers ainsi avancés soit sujette à vérification par l'auditeur de la province.

L'année dernière, au cours de l'automne, l'association des producteurs de blé envoya une députation auprès du ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), mais cette démarche n'eut pas grand succès. Ces délégués représentaient la société des producteurs de blé. L'honorable ministre pouvait peut-être hésiter à agir d'après les représentations d'une députation comme celle qui s'est présentée, mais il ne doit pas avoir à craindre de traiter avec un corps responsable comme l'est la législature de la Saskatchewan. J'espère donc qu'il va trouver moyen d'attribuer à la Saskatchewan cette proportion de l'excédent qui lui revient et qui est restée dans la caisse fédérale à la suite des opérations de l'ancienne commission fédérale des blés. Il est vrai que la population de l'Ouest doit au gouvernement fédéral pour d'autres raisons, mais il n'est pas juste de dépouiller Pierre pour payer Paul, et refuser ces deniers à la province ce n'est pas prendre le moyen d'assurer le paiement d'un compte déjà dû depuis des années au sujet d'une certaine aide accordée aux cultivateurs de l'Ouest. Je regrette que le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) ne soit pas ici.

Quelques VOIX: Il est derrière vous.

M. JOHNSTON: L'été dernier, il a visité mon comté et y a parlé de syndicats de vente et de commissions des blés. A Govan, dans le comté de Last-Mountain—que mon très honorable ami me reprenne si je me trompe—faisant allusion à la législation fédérale adoptée en 1922 par rapport à la commission des blés, il a déclaré à ses auditeurs que le député de Last-Mountain était le seul membre de cette Chambre qui pensât que cette législation dût être mise à effet et produire un résultat avantageux. Le très honorable député n'avait rien sur quoi il lui fût possible de s'appuyer pour formuler pareille déclaration—

Le très hon. M. MEIGHEN: Que mon honorable ami me permette de le reprendre. Il n'a pas dû se trouver là, car autrement il n'aurait pas dit ce qu'il vient le dire. Je n'ai fait aucune assertion de cette nature.

M. JOHNSTON: Je suis heureux de cet aveu. Ce n'est pas à la légère que j'ai soulevé cette question ici. Ce que je viens de rapporter m'a été dit par des personnes dignes de foi du district de Govan.

M. McMASTER: Par des conservateurs?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'étaient probablement d'assez ardents libéraux ou progressistes.

M. JOHNSTON: C'étaient des progressistes.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est tout comme.

M. JOHNSTON: J'avais besoin de la version de mon très honorable ami pour savoir à quoi m'en tenir.

Revenant aux questions plus intimement liées aux affaires fédérales, je dirai que si les gouvernants actuels de ce pays sont chargés de la responsabilité du gouvernement, ils ne sont cependant pas responsables de la géographie du pays. Or, à ce dernier point de vue, notre situation laisse à désirer. On dit assez souvent et il est généralement admis que ce pays est divisé en trois sections: les Provinces maritimes, les provinces du Centre et les provinces de l'Ouest. Il est impossible,

pour plus d'une raison, de mettre la Colombie-Anglaise au nombre des provinces des Prairies. Ces conditions géographiques sont favorables à la division, dans un sens économique, les besoins d'une section étant différents de ceux d'une autre. On peut dire que les besoins des Provinces maritimes et ceux des provinces des Prairies se ressemblent plus que les besoins de ces six provinces ne ressemblent à ceux des trois autres. Le marché naturel des Provinces maritimes ce sont les états de la Nouvelle-Angleterre, et le marché naturel de la section des Prairies se trouve au sud de la frontière internationale. Il s'ensuit que nous travaillons à l'encontre d'une loi économique en cherchant à ouvrir des avenues au commerce dans la direction de l'est et de l'ouest, lorsque ses routes naturelles sont dans les directions opposées. Reconnaissons franchement cette difficulté et tâchons d'y remédier ou de trouver le meilleur moyen d'obvier à cet obstacle. Non seulement la population des provinces des Prairies désire contribuer sa large part à l'établissement d'un Canada uni, mais elle ne veut pas continuer indéfiniment à payer tribut aux autres parties du Canada en subventionnant des industries incapables de se suffire à elles-mêmes, surtout ces industries basées sur des produits qui ne sont pas naturels à ce pays et dont l'exploitation rapporte peu ou ne rapporte pas d'avantage aux cultivateurs. Je le déclare, les divisions des Prairies ne veulent plus de tarifs élevés dans ce pays, elles ne veulent plus qu'ils soient motivées autrement que dans le sens d'une réduction.

Je lirai à la Chambre les paroles d'un homme dont l'avis, j'en suis sûr, aura du poids aux yeux de mes voisins de droite. Ce sont des paroles que prononçait il y a quelque temps le lieutenant-gouverneur de l'Alberta. Les voici:

> Le Canada, pris dans son ensemble, ne fera pas de progrès réels avant que nous prenions vraiment part au règlement de nos propres affaires. Pendant ma récente visite dans l'Est, j'ai parfois été poussé à l'exaspération en entendant dire que c'est l'Est qui a développé l'Ouest. C'est celui-ci qui a été une aubaine pour le fabricant de l'Est, et je dirai que c'est lui qui a rendu possible le développement réel de l'Est et la stabilisation de ses industries. Si une barrière était placée à Fort-William, qu'adviendrait-il de tous les établissements industriels de l'Est? Ceux-ci seraient ruinés. Je ne suis pas un grand parleur; mais, dans cette circonstance, je me crois tenu de faire cette déclaration, afin que les habitants de l'Ouest se rendent compte de l'extrême importance de travailler d'arrache-pied jusqu'à ce qu'ils aient vraiment part à la conduite de leurs propres affaires.

Plus loin, le lieutenant-gouverneur ajoutait:

> Lorsqu'un homme dans la situation du Dr Brett, dont l'attachement aux aspirations canadiennes ne saurait être mis en doute, se permet de parler pour le public de scinder le Canada en deux à la tête des Grands lacs, ces paroles ne doivent pas passer inaperçues dans les anciennes provinces de l'Est. Les provinces de l'Ouest ne peuvent obtenir une part réelle dans la conduite de leurs propres affaires que de trois manières. Ce sont la sécession, le triomphe sur les autres provinces lorsque le question est mise aux voix à la Chambre des communes et la preuve donnée à ces provinces que l'Ouest a droit à plus de pouvoirs dans la solution des problèmes qui le concernent surtout et qui sont pour lui d'une importance vitale.

En lisant cet article, il m'est venu en l'idée qu'un représentant de l'Ouest dans ce coin de la salle aurait été tancé d'importance s'il eut exprimer une opinion semblable. Néanmoins, elle a cours dans le Canada occidental, et il sied aux habitants des provinces du centre, aussi bien qu'aux membres de cette Chambre, d'y prendre garde. Le mécontentement politique se fait jour dans les menaces proférées contre la Confédération en certains milieux. L'agitation politique a sa source dans l'impuissance économique et aussi longtemps qu'au Canada, ou dans tout autre pays, la population souffrira de cette impuissance, il y aura des désordres qui causeront la désingration du corps politique, s'ils persistent.

Il y a quelques semaines, lorsqu'il a pris part au débat sur l'adresse, le représentant de Springfield (M. Hoey) a proposé au Gouvernement de convoquer une conférence économique. L'idée était sage et j'ai été confirmé dans cette opinion quand j'ai eu l'heur d'entendre un homme que quelques députés connaissent et dont plusieurs ont entendu parler, M. John F. Sinclair, l'économiste américain, auteur et banquier, et de plus, ancien Canadien. Il y a quelques jours, adressant la parole au Canadian Club, à Ottawa, M. Sinclair a déclaré que les Etats-Unis doivent coopérer avec l'Angleterre et les autres nations en convoquant un congrès commercial international qui sera tenu de ne rien négliger afin de réparer le mécanisme industriel brisé. M. Sinclair a exposé cinq choses qui, à ses yeux, sont nécessaires pour résoudre le problème.

Tout d'abord, et j'appelle sur ceci l'attention de mes voisins de droite, il faut démolir sans pitié les murailles douanières dans le monde entier, en les abaissant de moitié dès maintenant et de 5 p. 100 annuellement pendant les dix prochaines années.

En deuxième lieu, toutes les nations, créancières ou débitrices, doivent tenir conseil et diminuer les armements et les arsenaux, en en retranchant la moitié sur-le-champ et une certaine quote-part annuellement jusqu'à leur entière suppression.

En troisième lieu, il faut publier dans le monde entier un décret moratoire suspendant durant quinze ans le paiement de toutes les dettes de guerre. Un versement mensuel de six cent millions de dollars à titre d'intérêt est absolument impossible.

En quatrième lieu, les Etats-Unis doivent rendre à l'Europe le surplus d'or qu'ils détiennent et dont ils n'ont pas besoin.

En cinquième lieu, les Etats-Unis et l'Angleterre doivent faire des avances aux autres nations, car les Européens ne peuvent pas vivre en paysans.

M. Sinclair pense qu'on peut par ces moyens réparer le mécanisme industriel. Au sujet des murailles douanières, il reconnaît que ce sont les Etats-Unis qui donnent l'exemple, exemple qu'il appelle pernicieux.

Relativement à l'or, il déclare que son pays a eu deux milliards de dollars de plus qu'il y a trois ans. Sa réserve fédérale est plus forte qu'il est nécessaire. Un billet de 10 dollars est garanti par $15.64 d'or reposant dans le Trésor. "Nous n'avons pas besoin", dit-il, "de cet or, qui est nécessaire à l'Europe." Au demeurant, nous constatons que dix-sept nations européennes doivent aux Etats-Unis douze milliards de dollars sur lesquels l'intérêt s'accumule à raison de deux millions par jour ou, d'après les calculs de mon honorable ami de Springfield (M. Hoey), de quatre mille dollars par minute. Il semble qu'une telle conférence est nécessaire et, comme quelqu'un l'a donné à entendre, qu'il serait beau de voir ce jeune pays, représentant les deux grandes races, donner le signal et prendre l'initiative en convoquant une conférence!

En terminant, je rappellerai les paroles que le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) proférait dans son discours de jeudi dernier (page 1269) du hansard:

> Quelles que soient les divergences d'opinion des Canadiens, leur confiance dans l'avenir de notre pays est certainement la même. Nous avons de grandes richesses naturelles. Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépendent le développement de toutes les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture, viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui encouragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales.

Il est vraiment fâcheux, monsieur l'Orateur, que l'on n'ait pas pensé à cela une cinquantaine d'années plus tôt, c'est-à-dire au temps de l'inauguration au Canada de cette politique dite nationale par laquelle on construisait en commençant par le toit au lieu de la fondation. C'est ce qui fait que notre édifice économique est comme une pyramide qui reposerait sur son sommet. Si l'on avait donné aux industries fondamentales l'avantage indiqué dans le langage que je viens d'emprunter au ministre intérimaire des Finances, il s'en serait suivi un développement beaucoup plus considérable et la population se serait accrue dans une beaucoup plus forte proportion. Le ministre ajoute:

> Plus les produits agricoles, ceux des pêcheries, des mines et des forêts se vendront, plus les recettes de nos compagnies de transports s'accroîtront...

Que nos compagnies de transport aient besoin d'un trafic plus abondant, personne ne le contestera.

> ...meilleure sera la faculté d'achat de la nation et comme conséquence les usines travailleront tout le temps et les industriels feront des heures supplémentaires pour satisfaire les besoins de ceux qui auront de l'argent pour acheter.

Voilà le point. Si l'on avait donné à ces industries fondamentales l'avantage de s'épanouir comme elles auraient pu le faire, nos industriels n'auraient pas lieu de s'émouvoir de la réduction de certains droits de douane, puisqu'ils auraient à subvenir aux besoins d'une population beaucoup plus nombreuse. Maintenant qu'il a pris cette initiative, le Gouvernement ne devra pas s'arrêter en si bonne voie. Non, qu'il poursuive plutôt son œuvre jusqu'à ce qu'il ne reste plus de trace de la protection dans notre tarif douanier. C'est ainsi que nos industries fondamentales pourront briser leurs entraves et que nous pourrons voir luire cette ère de progrès et des prospérité après laquelle chacun soupire si ardemment.

M. HOCKEN: Que l'honorable député me permette de lui faire une question. Le débouché naturel de l'Ouest, a-t-il dit, est vers le sud; eu égard au tarif douanier des Etats-Unis, peut-il expliquer comment l'Ouest obtiendrait l'accès du marché américain?

M. JOHNSTON: Mon honorable ami ne doit pas oublier que j'ai parlé de 1911, du temps où l'on s'efforçait de nous assurer ce marché pour l'écoulement de nos produits naturels, avantage qui nous a été refusé par lui-même et par ceux de son parti.

M. HOCKEN: Il y a treize ans de cela. Si l'honorable député est incapable de répondre à ma question, je devrai naturellement me contenter de ce qu'il a dit.

M. JOHNSTON: J'expose les choses telles qu'elles se trouvent à l'heure actuelle, et j'ai signalé les obstacles géographiques qu'il nous faut surmonter. Le Canada est une jeune nation dont je compte voir s'améliorer la situation, et j'aime à croire que mon honorable ami nourrit le même espoir que moi.

M. STANSELL (Elgin-Est): Monsieur l'Orateur, avant de commencer les observations que j'ai à faire sur le budget, je me crois tenu de dire quelques mots dans l'intérêt d'une personne incapable de venir se défendre sur le parquet de la Chambre. Je veux parler du

langage que l'on a attribué à l'honorable M. Martin, ministre de l'agriculture de la province d'Ontario, homme que je connais intimement. Ayant eu l'occasion d'adresser la parole du haut de la même tribune que lui, je sais quel est son sentiment sur la question du tarif douanier. Au point de vue agricole, c'est un franc protectionniste. Ce n'est cependant pas le premier homme public dont on ait dénaturé une parole relevée au hasard pour l'amener à l'appui d'un raisonnement tout autre que le sien. J'ai observé que l'article de journal dont le représentant de Last-Mountain (M. Johnston) a donné lecture ce soir même a été l'objet d'une explication de la part de la presse dès le lendemain de sa publication, explication qui contredit en grande partie ce que l'honorable député vient de lire. Il convient, chacun ici le reconnaîtra sans doute, que la manière de voir de l'honorable M. Martin soit exposé à la Chambre telle qu'il a voulu la formuler et non telle qu'elle se trouve énoncée dans ce qu'on a lu ce soir. Voici ce que je relève dans une dépêche du service de la presse canadienne:

L'honorable John S. Martin, ministre de l'Agriculture du gouvernement de l'Ontario a nié aujourd'hui que l'interview par lui accordée hier soir au sujet du budget du gouvernement fédéral puisse être considérée comme une approbation générale de ce budget.

"Rien de plus faux qu'une telle idée", a dit aujourd'hui l'honorable M. Martin. "Loin d'approuver le budget, je le juge désastreux du point de vue des cultivateurs canadiens, de ceux des provinces de l'Est notamment."

Et il expliquait, dois-je ajouter, que ses observations avaient trait à un type d'incubateur qui ne se fabrique pas au Canada et que l'abolition du droit sur cet article devait naturellement profiter à qui désirerait se le procurer. L'abolition de ce droit n'aura guère d'utilité pour la masse des cultivateurs, car bien rares sont ceux qui se servent d'incubateurs de ce genre-là. La Chambre trouvera bon, sans doute, que je lui aie fait connaître le sentiment réel de l'honorable M. Martin sur cette question.

Je dois commencer par féliciter le ministre intérimaire des Finances (M. Robb),—je ne le vois pas à son siège—de la manière dont il a présenté l'état de situation.

Son exposé de la situation financière a été bref et concis, et à cet égard il mérite des éloges; mais je me demande s'il y a lieu de le féliciter de la teneur du budget lui-même. Celui-ci met inévitablement sur le tapis la question de la protection et du libre-échange. Dans les quelques commentaires que je ferai sur ce sujet, je me placerai au point de vue du cultivateur; je ne parlerai pas en théoricien, mais en homme qui a à cœur les intérêts de l'agriculture et qui possède des connaissances pratiques sur cette grande industrie.

En donnant une idée de ses opinions, le député de Springfield (M. Hoey) a déclaré un jour qu'il était entièrement dégagé de tout préjugé politique, qu'il n'exprimait que son avis personnel, sans la moindre restriction, et qu'en ce faisant il était libre comme l'air des prairies de l'Ouest. Je n'ai point raison de le contredire, et je me borne à lui demander que lui et ses suivants reconnaissent que je traite la présente question avec la même indépendance Dans les présentes circonstances, je tiens à affirmer avec autant de vigueur que lui mon affranchissement de tout préjugé politique.

Avant de parler des retouches que le tarif a subies, je ferai une remarque ou deux relativement à la prétention qu'affiche le ministère d'avoir équilibré le budget et diminué la dette nationale de près de 30 millions de dollars. On admet généralement, je crois, que ce résultat a été obtenu par un mode de calcul grâce auquel en garantissant 50 millions de plus des effets du chemin de fer nous avons diminué notre dette d'autant. Pour emprunter les paroles du ministre, ce n'est là qu'une garantie ou un simple endossement qui n'augmente pas la dette publique. Je ne suis probablement pas le seul député qui comprenne ce que signifient la signature ou l'endossement d'un billet. C'est la première fois que j'entends expliquer de cette manière l'effet que produisent ces actes. En effet, lorsqu'il s'agit du réseau national, il ne faut pas perdre de vue que celui-ci appartient au peuple canadien et que les membres de cette Chambre ne sont que les directeurs de l'entreprise. Dans ce cas, le peuple s'est débarrassé d'une dette de 50 millions en endossant son propre billet. Je me rappelle plus d'une fois dans ma carrière où j'aurais été bien aise de m'acquitter d'une dette par un procédé aussi simple que celui-là. Il est aisé d'équilibrer un budget ou de réduire la dette publique par de tels moyens. Toutefois, à mon humble avis, il faudra des preuves plus fortes avant que la députation ou le public soient convaincus que nous en profitons dans cette mesure.

Les députés ne s'entendent pas relativement au tarif. Les uns soutiennent que le libre-échange est une excellente chose, et ils aimeraient à appliquer ce principe à nos opérations financières. D'autres, au nombre desquels ceux qui occupent ce coin de la salle et qui représentent le parti conservateur, ont foi en une protection modérée. On reconnaîtra, il me semble, qu'au Canada il faut

avoir soit le libre-échange, soit un tarif protectionniste. Certes, personne ne prétendra que nous puissions appliquer le libre-échange à une partie de nos industries et la protection au reste. Il saute aussi aux yeux qu'il ne faut pas une grande science du gouvernement pour rédiger un programme après avoir recueilli les opinions. Au demeurant, il n'est pas de l'intérêt national de tracer un programme qui est de nature à capter asssez de suffrages pour permettre à un parti de se cramponner au pouvoir. Dans ce pays, nous n'avons que faire d'une telle ligne de conduite. Ce qu'il nous faut, c'est un tarif qui protège toutes les industries propres au pays, y compris l'agriculture.

Je crois que mes voisins de gauche sont plus portés que tous les autres députés à favoriser un programme de libre-échange. Néanmoins, eux-mêmes auront peine à nier que s'il est temps d'abaisser le tarif, la réduction devrait porter sur toutes les catégories d'articles ouvrés auxquels il s'applique. Autrement, on ne saurait prétendre un seul instant le programme proposé est national. Je suis d'avis que les cultivateurs par tout le Canada ne demandent que justice en cette matière; ils ne réclament que ce qu'ils considèrent être leur droit légitime. Or, les instruments aratoires ne sont pas les seuls articles qui intéressent la classe agricole. Si le tarif est trop élevé, nous devrions abaisser graduellement les droits sur toutes les choses. S'il n'est pas trop élevé, il n'y a pas lieu de sacrifier un petit nombre d'industries.

Je ferai observer que l'imposition des droits n'est pas l'unique mode de protection. Nous entendons beaucoup parler du libre-échange en Grande-Bretagne et des avantages que ce pays-là retire d'une ligne de conduite qu'on nous décrit de temps à autre. Le représentant de Brome (M. McMaster) a toujours des auteurs à citer à l'appui du libre-échange; néanmoins, je lui rappellerai ce fait intéressant: malgré les avantages de cette doctrine, le chômage est beaucoup plus répandu dans le Royaume-Uni qu'au Canada.

En outre, si l'état de choses dans ce pays libre-échangiste qu'est l'Angleterre est tellement meilleur qu'en Canada, où nous avons une politique de protection modérée, comment se fait-il que tant de gens émigrent de l'Angleterre pour venir au Canada dans l'espoir d'y améliorer leur situation? Nous savons qu'il y a un grand nombre d'anciens résidents de l'Angleterre qui se trouvent bien mieux dans notre pays qu'ils ne l'eussent été en Angleterre, pays du libre-échange. Au Canada, ils jouissent du tarif protecteur, et pourtant, ils viennent ici et nous disent que nous n'avons pas besoin de protection, que c'est le libre-échange qu'il nous faut. Ainsi que je l'ai dit déjà, il y a différentes formes de protection. La Grande-Bretagne, tant vantée pour son libre-échange, a certaines formes de protection. Elles sont peut-être plus ou moins déguisées, mais c'est de la protection quand même. De plus, la Grande-Bretagne a certains avantages naturels qui exercent une influence protectrice. Premièrement, son splendide isolement est en soi une protection. Ensuite, elle a la protection de l'industrie maritime la plus considérable au monde, et qui met les marchés universels dans sa dépendance à un point qu'il serait impossible au Canada d'atteindre. Je sais que d'aucuns prétendent que les cultivateurs ne profitent pas du tarif protecteur, au même point que les industriels, et ils ont raison dans une certaine mesure. Peut-être ont-ils raison en ce qui concerne la région des Prairies plutôt que l'Ontario et Québec, mais je ferai observer que le Canada a une étendue presque illimitée de riches terres à blé, de sorte que le cultivateur qui s'y établit y trouve des homesteads à bon marché comme il n'en saurait obtenir nulle part ailleurs.

On a parlé en maintes occasions, de la politique des Etats-Unis, que tous nous savons être celle de la haute protection. Lorsque nous disons que les Etats-Unis prospèrent sous la protection, ceux qui représentent la politique de mon honorable ami à ma gauche, nous disent aussitôt que les Etats-Unis constituent la plus grande contrée libre-échangiste au monde. Si nous examinons la situation des cultivateurs dans les états de l'Ouest, nous sommes fondés à croire, étant donné le rapport que nous en avons, que l'état de choses là-bas n'est pas aussi favorable que celui dont jouissent nos cultivateurs. Que devient donc cette grande contrée libre-échangiste? C'est un argument? Assurément, nos honorables amis savent qu'il est impossible de résoudre nos problèmes par le libre-échange, si attrayant que cela soit, en théorie. Mais, si belle que soit cette théorie, nous ne vivons pas de théories, nous sommes dans un monde de choses réelles et de concurrence, et quand même nous serions unanimes à croire que le libre-échange soit un régime idéal, nous devons reconnaître q'il y a d'autres pays qui ne le pratiquent pas, et qu'il nous faut tenir compte de l'attitude de ces pays avec lesquels nous faisons affaires. Il nous faut particulièrement surveiller notre plus proche voisin, notre grand concurrent, les Etats-Unis. Notre existence nationale elle-même aurait à souffrir si nous adoptions une telle doctrine. C'est-à-dire que pas un

seul instant aurions-nous l'idée d'abattre les barrières, et d'essayer d'encourager des relations avec un voisin qui nous est absolument hostile, et qui a fait tout son possible pour restreindre son commerce avec nous. Ce n'est que par le bon vouloir mutuel, et par la coopération que nous pourrons obtenir des relations commerciales satisfaisantes. Je crois que si je demandais aux honorables députés qui siègent à ma gauche, quelles sont leurs vues personnelles en matières de cette nature, ils diraient que lorsque notre principal concurrent enlève une barrière contre notre commerce, ce n'est pas le moment d'abaisser notre tarif à leur avantage.

Au point de vue du cultivateur, voyons quel est ce programme libéral énoncé dans l'exposé budgétaire qui a été soumis à la Chambre. Cependant, je désirerais tout d'abord dire quelques mots de la citation lue par l'honorable député de Springfield (M. Hoey), concernant cette question. Il cite M. J. F. Sinclair, qui dit en partie:

> Les affaires fléchissent. Les cultivateurs et les commerçants de bestiaux ont en conséquence perdu considérablement. Le mal européen s'est répandu en Amérique. Ce sera ensuite l'industriel qui souffrira.

Et cela continue. Nous le reconnaissons tous, je crois; mais, après tout, ce dont nous souffrons en Canada, ce n'est pas tant d'un tarif excessif, que de la situation économique mondiale. On comprend facilement, j'en suis sûr, que les cultivateurs sont les premiers à souffrir des effets de la guerre; toutefois, ils ne sont pas les seuls à souffrir, et je crois que quiconque sait réfléchir dirait aujourd'hui que diverses autres industries ont d'aussi grandes difficultés et peut-être de plus grandes même actuellement qu'en avaient les cultivateurs il y a un an. On a dit que les cultivateurs ne bénéficiaient pas autant que d'autres de la protection, et je crois qu'il en est ainsi jusqu'à un certain point; mais je signalerais le fait que généralement le cultivateur qui exploite une petite ferme de, disons, 100, 150 ou 200 acres,—et je parle plus spécialement des cultivateurs de l'Ontario—n'a guère besoin d'aide de l'extérieur. Lorsque la situation pécuniaire devient plus embarrassante, il peut y remédier ainsi: il lui faudra s'arranger de manière à réduire ses dépenses, mais il lui restera encore des moyens de subsistance sur lesquels il peut compter.

La situation du manufacturier est moins avantageuse. Quand une usine ferme ses portes et réduit ses employés au chômage ils ne peuvent pas se livrer à autre chose pour gagner de quoi vivre. Ou ils deviennent des charges publiques ou ils s'exilent à l'étranger, et voilà ce qui se fait depuis une année. Nous autres cultivateurs lorsque nous avons un animal malade nous cherchons à le guérir; mais si nous nous y prenions comme le fait le ministre intérimaire des Finances à l'égard du pays avec son budget, nous tenterions de le guérir à force de coups de massue sur le crâne. Ce n'est pas le moment d'abaisser le tarif, ni de le modifier de quelque manière que ce soit; aujourd'hui l'incertitude est on ne peut plus inopportune. Si la situation du pays était prospère et si nous jugions le tarif trop élevé pour l'objet qu'il vise, à savoir réserver autant que possible à notre propre territoire l'emploi de notre main-d'œuvre et de nos capitaux, nous pourrions sans doute effectuer une diminution du tarif; mais au moment d'une époque difficile comme la présente, où le commerce reste sur place, l'abaissement du tarif est une pure folie parce qu'il sème l'incertitude et l'anxiété dans le monde des affaires et imprime une forte poussée à l'émigration.

Les cultivateurs ne souffrent pas aujourd'hui d'un tarif trop élevé sur les instruments aratoires. Qu'on me permette de le prouver. Je ne sais pas au juste combien d'instruments il faut au fermier ordinaire dans l'Ouest; mais je puis dire, d'expérience, ce que représente, chez la moyenne des cultivateurs d'Ontario, la réduction d'environ 50 p. 100 que le tarif porte sur le droit d'entrée des machines agricoles. Si on prend soin de ces instruments ils peuvent servir pendant dix ans; personnellement je suis persuadé qu'on peut leur assurer une durée bien plus considérable encore. J'avais une lieuse fabriquée par une compagnie canadienne bien connue qui a contribué pour une large part au développement de l'industrie canadienne; cette lieuse a été employée sur une terre où l'on moissonnait en moyenne cinquante acres par an; je m'en suis servi pendant dix-neuf ans et elle était encore en bon état. Donc la moyenne de dix ans que j'établis est bien modeste. Les honorables députés seront surpris d'apprendre que la méthode adoptée par le ministère pour avantager les cultivateurs du Canada représente une économie, en moyenne, d'à peu près $2.50 par année. Le ministre veut-il me dire qu'il vient en aide à l'agriculture lorsqu'il économise au cultivateur la somme dérisoire de $2.50 par année? En même temps on admet les œufs sur payement d'un droit de 3 cents la douzaine; si nous voulons expédier nos œufs à notre voisin du sud nous payons 8 cents la douzaine. Y a-t-il un homme qui puisse prétendre que pareil arrangement est juste? La situation est encore pire qu'elle ne le paraît parce que le climat est plus chaud dans la république voisine et qu'ils peuvent produire des œufs à meilleur

compte que nous et aussi nous devancer sur le marché. En conséquence nous avons vu, il n'y a pas longtemps, importer 20 wagons complets d'œufs américains à Toronto par ceux qui voulaient avoir la haute main sur le marché; et le prix en a baissé de 10 sous en une seule semaine. N'allez pas croire que cette diminution de 10 sous tournerait entièrement au profit du consommateur. Il n'en est rien. Le prix a tombé de 10 sous la douzaine, et la fermière a perdu 10 sous sur chaque douzaine d'œufs qu'elle a apportée au marché. Une fois le prix réduit les œufs sont mis en entrepôt frigorifique d'où ils sortiront l'hiver prochain pour être vendus au gros prix au consommateur. A cause de la diminution du prix, résultat de l'insuffisance de la protection accordée, le producteur souffrira et le consommateur n'en retirera pas un bénéfice proportionné. Si le Gouvernement voulait réellement venir en aide au cultivateur et relever le droit d'entrée sur les œufs je puis dire qu'en un seul mois le fermier ontarien en bénéficierait plus qu'il ne peut s'attendre à réaliser de l'abaissement du tarif sur les machines agricoles.

Lorsque nous basons notre raisonnement sur ces chiffres nous supposons toujours qu'un abaissement du tarif entraîne une diminution des prix; il me semble que nous avons tort de croire qu'il en est toujours ainsi. Je doute fort que le prix des instruments aratoires soit diminué par suite de la réduction du tarif. Je concède que la diminution de l'impôt sur les ventes peut nous apporter un léger avantage; mais je dois vous rappeler qu'avant la dernière élection générale nous avons entendu dénoncer vigoureusement cette taxe inique qui au dire du premier ministre actuel (l'hon. M. Mackenzie King) ajoutait un tarif invisible à l'autre tarif. Or pour changer tout cela, il releva de 50 p. 100 cet inique tarif invisible. A une ou deux reprises depuis on a modifié cet inique tarif; il n'en demeure pas moins plus élevé que lorsque le ministère est arrivé au pouvoir. Si le Gouvernement voulait sincèrement secourir la population agricole du Canada il aurait pu, tout au moins, supprimer quelques-uns des impôts que lui-même a créés.

Il y a autre chose qui aurait pu être très avantageux pour les cultivateurs du Canada, dont beaucoup, actuellement, sont appuyés financièrement par les banques. Si le Gouvernement avait voulu les aider, mes honorables collègues ne pensent-ils qu'il aurait pu réduire un peu le droit de timbre? Quelle est la situation du cultivateur soutenu financièrement par un de nos établissements de crédit. Il est possible qu'il doive mille dollars à la banque et qu'il ait donné en échange un billet renouvelable tous les trois mois. Il est obligé de couvrir ce billet de timbres, à raison de 2 cents par $50, soit $1.60 par année ou presque autant que le bénéfice qu'il retire de la diminution des droits sur les instruments agricoles. Bien pis, s'il paie au moyen d'un chèque, il lui faut mettre la même proportion de timbres sur ce chèque. Le résultat est qu'à la fin de l'année, il a payé plus en droits de timbre que ne représente la réduction des droits de douane. Mes honorables collègues ne pensent-ils pas qu'il serait préférable dans l'intérêt des cultivateurs d'essayer de remédier aux difficultés dont ils souffrent par quelque modifications de notre régime intérieur, plutôt que de livrer nos intérêts aux grosses maisons américaines?

On a beaucoup parlé du gros commerce. Certes je ne voudrais pas avoir l'impression de payer plus que ma juste part aux capitalistes, mais, si cela devait être, je préférerais de beaucoup payer aux grosses entreprises de chez nous qui sont sujettes à l'impôt et qui aident à acquitter la dette nationale, plutôt que de payer pour développer de grandes industries de l'autre côté de la frontière qui ne sont d'aucune utilité pour nous. Nous nous sommes endettés, en partie pour construire des chemins de fer et créer des industries, dans l'espoir qu'ils rendront service au pays; allons-nous maintenant annihiler tous les efforts faits dans ce sens, en développant de grandes industries de l'autre côté de la frontière?

Voilà comment on aurait pu rendre réellement service aux cultivateurs autrement qu'en modifiant le tarif. J'ai parlé tout à l'heure de l'homme qui est soutenu financièrement par la banque. Il me semble qu'on pourrait établir un système de crédit agricole, qui serait mieux approprié aux besoins de l'agriculture que ce qu'on a actuellement. Si on réussissait, cela soulagerait les gens beaucoup mieux que ne peuvent le faire des réductions du tarif douanier. On peut faire encore autre chose, c'est de réduire les frais de transport, mais cela n'est possible qu'en développant les industries. On ne peut pas espérer diminuer les frais de transport pendant que nous chassons les gens de chez nous. Peut-être est-ce un petit revenu pour les chemins qui les transportent, mais il vaudrait bien mieux les garder et prendre notre bénéfice sur les produits qu'ils fabriqueraient.

Il est temps de penser que nous sommes membres du Parlement canadien et non pas des sénateurs américains? Quelle est notre mission ici? Servir notre propre pays ou servir nos voisins du sud? C'est le raisonnement que vont faire les cultivateurs canadiens.

Nous devrions tâcher d'accommoder nos gens en réglant nos affaires intérieures et non en faisant des concessions à l'étranger. Ce n'est pas lorsque le commerce marche mal ou qu'il est arrêté qu'on doit réparer maladroitement le tarif.

Il y a quelques années, ainsi qu'un de nos collègues y a fait allusion, on avait conclu un accord de réciprocité avec les Etats-Unis. Ce projet qui n'a pas été ratifié avait réellement certains avantages. Sur d'autres points il n'était peut-être pas aussi bon. Au moins, on avait essayé de conclure un marché équitable entre les deux pays. Mais que peut-on dire des propositions que voici? Ce n'est pas un marché. Par respect, pour le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), je ne dirai pas qu'on vole la nation, mais j'ai le droit de dire qu'on la sacrifie. Quand on fait un marché je comprends parfaitement qu'on doit donner pour recevoir, mais dans la circonstance, c'est un pur abandon à une autre nation. L'honorable député de Springfield (M. Hoey) a cité un discours prononcé dernièrement à Ottawa par un Américain, M. John F. Sinclair, dans lequel il conseillait de convoquer une conférence internationale pour régler toutes les difficultés commerciales. Supposons, pour les besoins de la discussion que, cette conférence propose une revision générale du tarif douanier; alors, si nous pensons que c'est probable, conservons notre tarif actuel pour avoir l'occasion de marchander, autrement c'est une vraie prime que nous donnons aux industries américaines.

Le très honorable premier ministre à qui est échue la succession de Laurier n'a pas su la respecter lorsque pour essayer de maintenir au pouvoir un gouvernement qui chancelait, il a bouleversé la politique fiscale Laurier-Fielding. Mais puisque c'est lui qui a hérité du poste, il devrait suivre l'exemple de son illustre prédécesseur et demander au peuple de confirmer ce changement de politique, ce sacrifice national. S'il cherchait vraiment un pareil verdict, pour moi il n'est pas douteux que les électeurs n'hésiteraient point à voter en faveur du maintien d'une politique appropriée aux besoins naturels du pays et contre l'adoption de l'expédient qu'on nous propose.

M. WOODS: En commençant, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) sur la clareté, la concision et l'habileté de son premier discours du budget. Je félicite aussi le Gouvernement d'avoir pris une direction que la boussole libérale lui indiquait depuis quelque temps déjà. Il est possible qu'il ne soit pas allé aussi loin dans la bonne voie que certains d'entre nous pourraient le désirer, mais quand il sait se fier à la boussole il n'y a pas beaucoup de danger de voir le navire de l'Etat faire naufrage.

Ce débat, naturellement, roule surtout sur la question du tarif. A mon sens, le tarif peut être regardé comme un mur ou plutôt comme un treillis de cédules et d'articles traitant du dumping, des drawbacks et ainsi de suite; en un mot, son but est de protéger une certaine catégorie de nos citoyens. Certains honorables députés, et la presse ont répété qu'au cours de la dernière session, les représentants des cultivateurs se sont plaints et ont gémi constamment des difficultés que rencontre l'agriculture au pays; qu'ils se plaignaient de la ruine complète et que cette manière d'agir n'était pas très sage quand on voulait tenir compte des intérêts du pays. Cette année, ce sont les manufacturiers qui parlent de ruine totale. Par des circulaires, des députations et par tous les moyens imaginables, les manufacturiers ont exercé la plus forte pression possible sur le Gouvernement et sur chacun des députés, faisant observer que le discours du trône signifie la ruine des usiniers et manufacturiers du Canada et laissant entendre que l'industrie serait paralysée et les ouvriers mis dans la rue si on réduisait le tarif sur les articles manufacturés. Tel a été leur cri. Après le discours du budget, un honorable député m'a rencontré dans le corridor et m'a dit: "Quel coup terrible pour l'Ontario." J'en ai conclu qu'il ne songeait qu'aux industriels de cette province. Mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que les manufacturiers ne forment pas le total de la population d'Ontario, nos manœuvres, nos marchands de détail et nos cultivateurs constituent une forte proportion de la population et leurs intérêts ne doivent pas être oubliés. N'est-il pas vrai que toutes les classes de notre population ont été durement frappées? Nous pouvons avoir de la sympathie pour les fabricants, ils ont eu à vaincre une foule de difficultés, sans aucun doute, mais les autres classes de la société ont aussi droit à notre sympathie. Est-ce que les détaillants de nos villes et de nos villages ne traversent pas une dure crise en ce moment? Les cultivateurs ne passent-ils pas par une période critique? J'oserai dire que jamais ils n'ont eu autant de difficulté à faire joindre les deux bouts qu'il n'en rencontrent en ce moment. Cependant, d'après ce que j'entends dire, les cultivateurs ne parlent nullement de quitter leurs fermes, de tout abandonner et de partir, laissant leurs fils et leurs filles, se tirer d'affaire et renvoyant leurs ouvriers de ferme. Je crois qu'en dépit des difficultés qu'ils traversent, les cultivateurs vont continuer leur exploitation et faire de leur mieux. Ils vont produire comme par le passé et travailler dans les meilleurs intérêts du pays

jusqu'à ce que la situation s'équilibre et que nous nous remettions sur un meilleur pied. S'il nous faut souffrir en traversant la crise, pourquoi les industriels n'auraient-ils pas, eux aussi, leur part de souffrance?

Je vais citer quelques chiffres tirés du recensement de 1921 de manière à donner aux honorables députés quelque idée de la situation relative des fermiers et des industriels du pays. En 1921, le Canada comptait 711,090 fermes en exploitation, d'une superficie de un à plus de 200 acres. J'ignore la superficie de celles qui dépasssaient 200 acres. Je vais citer le nombre des fermes de diverses superficies jusqu'à 200 acres:

Superficie	Nombre
1 à 4	21,503
5 à 10	22,555
11 à 50	82,713
51 à 100	158,292
101 à 200	229,648
201 et plus	196,379

Ces chiffres indiquent que les grandes fermes sont les plus nombreuses. En tenant compte de la valeur de la terre, édifices, outillage et bestiaux, ces fermes représentent des capitaux engagés de $6,586,648,126 et cela veut dire que le cultivateur moyen vaut environ $10,000; pas tout à fait. Par conséquent, les cultivateurs ne sont pas aussi riches que certains tentent de nous le faire croire. J'ai entendu des gens qui traversaient le pays dire: "Voyez ces belles terres, voyez les maisons et leurs dépendances, ces cultivateurs doivent être immensément riches." C'est surtout vers la fin de la guerre que cela s'est répété, mais, comme je viens de le faire observer, le recensement de 1921 montre qu'en tenant compte de la valeur des terres, bâtiments, machines et animaux, le cultivateur ordinaire du Canada n'a pas plus que $10,000.

Examinons à présent la classe industrielle et voyons ce qu'indiquent les chiffres à son sujet. Les statistiques de la même année font voir que 41,323 établissements industriels existent au Canada.

Ces établissements appartiennent à un grand nombre d'industries distinctes. Pour fixer la chose et la faire constater, je vais donner la liste de ces industries qui sera insérée au hansard:

Farines et issues de mouture.
Abattoirs et commerce de viandes.
Papier et pâte de bois.
Scieries et fabriques de lattes et bardeaux.
Fabrication du beurre et du fromage.
Industrie du bâtiment.
Puissance et éclairage électriques.
Raffinage du sucre.
Camions et voitures automobiles.
Fil et tissus de coton.
Laminoirs et aciéries.
Imprimerie et maisons d'édition.
Tabac, cigares et cigarettes.
Pétrole raffiné.

[M. Woods.]

Boulangerie.
Biscuiterie et pâtisserie.
Cordonnerie.
Appareils et fournitures électriques.
Confections (hommes).
Confections (femmes).
Fonderies et produits d'usinage.
Wagons de chemin de fer.
Machines agricoles.
Bonneterie et tricots.
Menuiserie, fabrication de portes et châssis.
Imprimerie et reliure.
Brasserie.
Plomberie et ferblanterie.
Tôleries.
Articles en caoutchouc.
Ebénisterie et rembourrage.
Tannerie.
Outillage industriel.
Construction de bateaux et radoubage.
Salaison et conserves de poisson.
Eclairage et chauffage au gaz.
Réparation d'automobiles.
Peintures et vernis.
Articles pour hommes.
Appareils de chauffage et de ventilation.

Tel est le nombre des industries dont il existe en Canada 41,323 établissements. L'ensemble des capitaux engagés est de $3,210,709,288, d'après le rencensement de 1921. Cela met le capital de chaque établissement à $78,000 en moyenne, montrant la différence entre l'importance de nos maisons industrielles et celle de l'industrie agricole.

Passons aux chiffres de l'impôt du revenu, qui serviront d'indice sûr pour apprécier le degré de prospérité de ces établissements industriels et le rendement qu'ils obtiennent des capitaux exploités. Celui qui n'a pas de revenu suffisant ne peut pas payer d'impôt sur son revenu. Dans les quatre années de 1920 à 1923 inclusivement, les industriels ont versé $14,111,979 à l'impôt sur le revenu, et les agriculteurs, $2,909,724, soit une différence de $11,202,255 en faveur du monde industriel. Cela vous donne la preuve de la prospérité comparative de l'industrie agricole avec l'industrie manufacturière.

Je lirai un extrait emprunté à une brochure publiée par le comité représentant les fabricants de machines agricoles:

> Grâce à l'énergie des administrateurs et des placiers, ainsi qu'à la qualité supérieure de leurs machines, les fabricants canadiens se sont acquis une forte clientèle à l'étranger. Sur presque toute les fermes des principaux pays du monde on trouve des machines aratoires venant du Canada.

Remarquez bien la phrase qui suit:

> Les fondements de ce commerce d'exportation ont été assurés quand le droit canadien était de 35 p. 100, ce qui a permis à l'industrie nationale de s'établir solidement dans le pays qui lui a servi de base pour porter la lutte à l'étranger.

Ce texte ne peut avoir qu'un sens, c'est que les cultivateurs canadiens ont payé de gros impôts sous forme de taxes douanières, afin de permettre aux fabricants d'établir de puis-

santes industries capables de soutenir la concurrence de leurs rivaux sur tous les marchés étrangers. C'est la seule interprétation que j'y vois, c'est-à-dire que les fabricants ont pu vendre cher aux consommateurs canadiens et s'enrichir aux dépens des agriculteurs, et se faire une grosse clientèle à l'étranger, malgré la concurrence des établissements industriels des autres nations.

Je dirai un mot de l'industrie textile dont il a déjà été question cette année. Les exploitants nous ont adressé toute une littérature. Ils ont cherché à nous influencer en assurant qu'ils sont dans une situation des plus précaires, que plusieurs de leurs établissements ont dû fermer leurs portes et que si l'on ne leur venait pas en aide en modifiant le tarif de préférence plusieurs maisons allaient se retirer des affaires. A ce sujet, je veux citer un court passage emprunté à un article paru dans le *Toronto Financial Post* du 29 février 1924. Il est question des succès remportés par la Penman Textile Company. Voici ce qu'il dit:

> Les ventes de la maison accusent une augmentation raisonnable et portent ses bénéfices à un chiffre qui permet le payement d'une prime de 2 p. 100 sur les actions ordinaires, à part le dividende d'usage de 8 p. 100.

Voilà au moins un établissement textile dont les affaires sont bonnes. Je passe aux dernières statistiques fournies par le service gouvernemental. Elles démontrent qu'au cours de l'année de 1922 les établissement textiles ont augmenté le nombre de leurs ouvriers de quatre mille mains. Il ressort de ces faits que l'industrie textile n'est pas en aussi mauvaise situation qu'on voudrait nous le faire croire.

Quelques-unes peuvent fermer leurs portes, mais où est l'industrie dans ce pays dont on ne peut pas dire la même chose. Prenez le marchand de détail, le cultivateur et ceux qui sont engagés dans d'autres occupations, un grand nombre sont forcés de cesser leurs opération de temps en temps et—permettez-moi de le demander encore—pourquoi ces industries particulières ne souffriraient-elles pas comme d'autres entreprises?

Quant à la politique fiscale, le gouvernement a fait un pas dans la diminution des impôts dans l'intérêt des agriculteurs du Canada. Mais la boussole indique toujours la marche en avant et je crois que les grandes masses des consommateurs populaires ne seront pas satisfaites avant que le navire de l'Etat ne pousse davantage dans la même voie. Il devrait y avoir de nouvelles diminutions dans les droits de douane sur les chaussures, les vêtements et d'autres articles nécessaires de l'existence. Nous apprécions ce que nous obtenons et nous nous rendons compte qu'il est impossible de transformer d'un seul coup la politique fiscale du pays. Nous savons cela et pour le moment nous sommes satisfaits du résultat obtenu. Mais nous espérons davantage et nous ne voulons pas que le gouvernement se contente de ce qu'il a fait. Nous voulons qu'il s'applique à diminuer davantage les droits de douane et autres taxes à mesure que les conditions le permettront. Je tiens à répéter que le gouvernement a diagnostiqué les conditions économiques du Canada et qu'il prescrit le remède. Les doses qu'il administre ne sont peut-être pas aussi fortes que le malade pourrait les supporter, mais si le traitement est continué il établira par la suite un remède pour la maladie dont souffre le pays.

Je voudrais essayer pendant quelques minutes d'analyser la politique des honorables députés qui siègent à ma droite. Ils nous disent que nous devons avoir une plus grande protection. Dans un article de rédaction, le *Mail and Empire* qui est l'organe favori du parti conservateur, publié vers le 8 avril dernier, il est fait allusion à la nécessité d'augmenter les droits de douane et en même temps d'abaisser la taxe des ventes. Ainsi la prescription proposée par le parti conservateur est l'accroissement des droits de douane. C'est conforme à la politique de ce parti pendant un grand nombre d'années. Mais qu'a produit cette politique? Constatant qu'elle est en vigueur depuis 1878, si elle a quelque valeur pratique, elle aurait dû accomplir quelque chose.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter était jusqu'à il y a quelques années pour ainsi dire conservatrice jusqu'à la moelle et je connais quelque chose de l'œuvre du parti conservateur dans mon comté. Mais, pendant toutes ces années, qu'a produit la politique de protection? Nous vivons dans un pays dont le climat ne peut être surpassé, qui est bien adapté pour une race virile, splendidement doté de ressources naturelles, possédant des terres agricoles qui ne sont pas meilleures ailleurs sur la face du globe. Une politique de protection était en vigueur quand les conservateurs occupaient les bancs du trésor et elle était également en vigueur quand les libéraux dirigeaient le gouvernement. Pendant toute cette période, nous avons eu ce que j'appelle une politique hautement protectionniste; je ne peux pas dire autrement que c'était une politique qui a protégé des classes spéciales dans le Dominion. Mais après avoir été en vigueur pendant plus de quarante ans, je ne peux rien voir de ce qu'elle a accompli. Autant de gens ont quitté le pays autrefois qu'il en part aujourd'hui; il y a eu dans le passé des temps

aussi difficiles que ceux que nous traversons aujourd'hui; mais la politique de protection n'a pas réussi à édifier ce pays comme il aurait dû l'être si l'on avait pris en considération ses avantages insurpassables et ses richesses naturelles. On nous dit que la grande question est de rétablir notre propérité. Mais pourquoi la prospérité a-t-elle fait défaut, puisque la politique qu'on nous dit maintenant devoir rétablir la prospérité était en vigueur pendant tant d'années? Si la protection est nécessaire pour rétablir la prospérité pourquoi cette politique n'a-t-elle pas maintenu la prospérité pendant les quarante années qu'elle a été en vigueur?

On dit que nous sommes dans une période de rétablissement, conséquence de la grande guerre. C'est vrai. On nous dit qu'il y a des difficultés pour effectuer le rajustement; qu'il faudra quelque temps pour tout remettre en place comme on le devrait. Mais abandonnons la période de la guerre et revenons avant la guerre. De quelle prospérité pouvons-nous raisonnablement nous vanter avant 1914? Je parle surtout des agriculteurs de ce pays. Je suis prêt à admettre franchement que pendant la période de la guerre les agriculteurs du Canada ont gagné un peu d'argent, mais c'était au prix du sang. Si on a gagné un peu d'argent et s'il y avait davantage d'argent en circulation, nous déplorons le fait que cela a coïncidé avec le sacrifice de jeunes hommes des fermes, des cités et des villes du Canada qui ont perdu la vie sur les champs de bataille. J'estime que les chiffres cités par moi ce soir et empruntés au recensement de 1921 sont peut-être aussi élevés ou un peu plus élevés qu'ils l'auraient été si le recensement s'était fait en 1914, c'est-à-dire d'une moyenne probable de $10,000 pour la valeur totale de toute ferme occupée dans le Dominion.

Etait-ce là une si grande prospérité? Pour moi, il n'y a là rien à tant s'enorgueillir. Il est vrai que les cultivateurs ont lutté; ils ont travaillé de l'aurore jusqu'à la nuit noire, les jours de fête comme tous les autres jours de la semaine. Nombre d'agriculteurs ont à peine pris quelques jours de vacances. Lorsque vous passez en voiture, vous voyez de jolies habitations et des granges bien entretenues, cependant, si vous meniez votre enquête jusqu'au bout, quel est le nombre des maisons de fermes canadiennes trouveriez-vous, qui soient munies du confort des maisons de ville? Vous vous rendriez compte que la femme est obligée d'aller chercher son eau au puits dans la cour ou même que je ne sois pas au courant des faits, il n'y lutter sans cesse contre les conditions du dehors, que le soleil luise ou que l'orage gronde, et je ne crains pas de l'affirmer, bien que je ne sois pas a courant des faits, il n'y a pas deux pour cent de la classe agricole du Canada qui jouissent sur la ferme du confort qui est l'apanage des citadins et dont nous jouissons lorsque nous avons l'avantage de faire un court séjour ici, dans la capitale fédérale. Loin de nous l'idée de reprocher aux gens des villes ce confort mais je veux faire observer simplement que les jolies maisons de ferme et les belles granges ne sont pas toujours un indice de prospérité chez ces agriculteurs qui travaillent si dur, se lèvent tôt, se couchent tard et prennent rarement des vacances. Il est à ma connaissance que des cultivateurs, qui habitent à moins de 100 milles de Toronto, n'ont jamais visité l'exposition provinciale qui se tient chaque année dans la capitale de l'Ontario. Et pour quelle raison? C'est que ces pauvres gens s'intéressent à leurs foyers, à leurs enfants et ils s'efforcent de rendre la vie aussi heureuse et aussi confortable que possible pour leurs familles. Pour ces raisons, ils se refusent la dépense ou les vacances nécessaires pour assister à ces réunions auxquelles ils aimeraient à participer si leurs moyens le leur permettaient. Mais revenons encore une fois à la période de la guerre et examinons l'attitude qu'avait adoptée le gouvernement de l'époque. Ce sont encore les mêmes hommes qui nous donnent l'assurance que le pays redeviendra prospère le jour où leur programme politique sera mis à exécution et nous leur confierons le privilège de diriger la politique fiscale du Canada.

Au cours de cette période, je le répète, l'argent a librement circulé par tout le pays et si les cultivateurs ont fait un peu d'argent, il en a été de même pour toutes les autres classes de notre population. Nombre de manufacturiers ont jeté les bases de leur fortune pendant la guerre, si bien qu'ils sont devenus millionnaires. L'argent circulait partout en abondance. Les classes ouvrières ont gagné beaucoup d'argent. Tandis que nos fils combattaient outre-mer à raison de $1.10 par jour, les ouvriers étrangers dans nos fabriques de munitions s'enrichissaient puisqu'ils gagnaient de $10 à $20 par jour. Or, quelle a été l'attitude du gouvernement de l'époque? Alors que l'argent circulait en abondance par tout le pays, il a manqué à son devoir en négligeant d'acquitter une bonne partie de notre dette de guerre au lieu d'en charger les épaules du gouvernement qui lui a succédé et d'attendre à plus tard pour la faire acquitter par la population du Dominion. Le gouvernement de l'époque a donc failli à son

devoir et ce sont ceux qui en faisaient partie qui aujourd'hui assurent qu'ils ramèneront la prospérité et l'abondance, que tout le monde sera heureux s'il leur est donné encore une fois d'occuper les banquettes ministérielles et de remettre en vigueur le programme fiscal qu'ils ont suivi par le passé.

J'en arrive maintenant à un autre article que j'ai relevé dans les colonnes du *Mail and Empire*. Je suis parfois sujet à faire erreur lorsque je cite des extraits de mémoire. Cependant, j'ai par devant moi l'article même et je ne saurais me tromper. Il s'agit du *Mail and Empire*, l'organe officiel du parti conservateur, et d'un compte rendu d'un discours que le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) a prononcé à Windsor. Voici:

> Je conclurais avec l'Angleterre un traité aux mêmes conditions qu'avec les autres pays. Je ne suis pas d'avis que, pour faire preuve de loyauté, il faille faire des concessions industrielles sans rien recevoir au retour.

Or, qu'est-ce que cela signifie? Je ne sais si le chef de l'opposition pourrait oui ou non donner une autre explication, mais pour moi, cela veut dire qu'il serait disposé à abolir le tarif de préférence en faveur de l'Angleterre, à savoir qu'il traiterait le Royaume-Uni exactement de la même façon que tous les autres pays. Cela veut dire à mon sens que mon très honorable ami abolirait le tarif préférentiel afin de placer l'Angleterre exactement sur le même pied que tous les autres pays étrangers en matières de tarif douanier. Voilà mon point de vue et je ne puis arriver à aucune autre conclusion à la lumière de mes connaissances limitées. Comparons maintenant ces paroles de mon très honorable ami avec les dénonciations enflammées de ses amis politiques au cours de la campagne électorale de 1911, alors que la question réellement en jeu disparaissait sous le camouflage—du moins dans mon comté et peut-être par tout le Dominion du Canada. On déclarait au peuple durant cette campagne: "Si vous adoptez le traité de réciprocité, les Etats-Unis d'Amérique finiront par absorber le Canada; ce traité est le premier pas vers l'annexion et il constituerait un acte de déloyauté à l'égard de la nation britannique". Et nos adversaires citaient les paroles de Champ Clark, ce membre du congrès américain, d'après lesquelles ce traité signifiait que nous en étions au point de prendre une décision. Voilà le sort qui nous était réservé en 1911. Et cependant, ceux-là mêmes qui retranchés derrière le drapeau anglais, affichaient leur loyauté, tremblant à la seule idée de l'annexion, font volte-face aujourd'hui et s'adressant directement à l'Angleterre, déclarent leur intention de la mettre sur un pied d'égalité avec les autres pays étrangers. Depuis mon enfance à ce jour, je n'ai jamais entendu le céder à personne sous le rapport de la loyauté à l'égard de la métropole, mais je réprouve de toutes mes forces tout homme ou toute association politique ou autre, qui se sert de l'Union Jack comme d'un tremplin politique.

Je crois avoir déclaré, dès mon premier discours dans cette Chambre, que je n'étais pas ici pour faire de la politique un jeu, ni pour créer au défaire un parti politique ni pour combattre un gouvernement, pour le plaisir de faire de l'opposition. Je ne suis pas ici pour appuyer un gouvernement ou un parti dans le seul but de l'appuyer; m'inspirant fermement des véritables principes je veux appuyer tout parti ou tout gouvernement qui fera des lois susceptibles, d'après moi, de procurer le plus grand bien au plus grand nombre, et je veux combattre tout gouvernement ou parti qui en fera pour favoriser quelques privilégiés aux dépens de la masse des consommateurs.

M. ANDERSON (Halton): C'est sans doute parce que le Gouvernement n'a pas de partisans qui soient disposés à appuyer la proposition dont il est question dans le budget, qu'il est réservé aux membres de l'opposition de poursuivre le débat. Le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) est arrivé depuis peu au poste qu'il occupe; une plus longue expérience l'aurait fait renoncer à présenter le budget qu'il a présenté jeudi dernier. Ce budget a répandu de la consternation dans le public, tant le discours du trône avait proclamé, à la grande joie du parti progressiste, qu'il réaliserait jusqu'aux espérances les plus exagérées. Depuis la confédération jamais budget n'a créé un aussi profond découragement dans toutes les parties du pays, surtout dans les rangs de la classe industrielle et de la classe agricole. Il a été inspiré plutôt par le besoin du moment que par les exigences de la situation nationale; il n'est guère destiné à favoriser les affaires nationales, il tend plutôt à aider le Gouvernement à expédier la besogne de la Chambre et à se maintenir au pouvoir; on l'a destiné à acheter—j'emploie ce mot à dessein —à acheter, dis-je, l'appui du groupe progressiste. Voilà quel en était le principal objet. Si la convention de réciprocité de 1911 avait été amenée au dernier point par le Gouvernement et annoncée dans le discours du trône, elle n'aurait pas créé plus de consternation qu'il n'en est créé aujourd'hui dans le pays par ce budget. Le peuple s'est prononcé avec force contre la réciprocité, et je prédis qu'il

se prononcera aussi fortement contre la politique indiquée dans le budget, dès qu'il en aura l'occasion.

Les réductions du tarif annoncées jeudi ne sont pas très radicales, mais elles constituent pour l'avenir une menace qui alarme le public. C'est la deuxième fois que le gouvernement actuel donne effet à la politique du libre-échange du parti progressiste. J'ose croire que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) n'aurait pas conseillé ces réductions s'il avait eu ses coudées franches, et je suis convaincu que le ministre des Finances lui-même n'aurait pas présenté ce budget s'il avait pu être ici à son poste. Le ministre des Finances est le pilote qui a été jeté par-dessus bord, comme l'a si bien dit l'honorable député de Brantford (M. Raymond) dans son discours sur l'adresse, et avec lui a été jetée par-dessus bord sa promesse par laquelle il nous assurait, l'année dernière, cette stabilité maintenant si nécessaire à l'industrie pour qu'elle puisse reprendre la place qu'elle occupait autrefois. Après avoir réfléchi à la politique de protection dont le pays est doté depuis vingt-huit ans le parti libéral a enfin décidé de quitter le port de la protection et de s'aventurer sur la haute mer du libre-échange. Par bonheur, son attitude est maintenant tranchée, il a abandonné le programme de la protection, qui a toujours été celui du parti conservateur.

L'honorable député qui vient d'adresser la parole (M. Woods) désirerait savoir ce que la protection a valu au pays depuis l'inauguration de la politique nationale en 1878. Si cette politique ne nous a rien valu, quelle politique a donc pu nous être avantageuse? Si notre industrie s'est développée depuis quarante ans c'est grâce à la politique nationale inaugurée par le parti conservateur et à laquelle le parti libéral lui-même est toujours resté fidèle jusqu'à présent. Ce que nous trouvons malheureux, nous qui occupons cette partie de la Chambre, c'est qu'on vienne nuire maintenant à la politique tarifaire qui a fait tant de bien au pays. Si elle était aussi inféconde que certains députés veulent le faire croire, il y a des années qu'on l'aurait mise au rancart; mais elle subsiste et va probablement continuer de subsister en dépit des réductions effectuées dans le présent budget. Les honorables députés ont paru peu satisfaits du développement du pays. De 1911 à 1921 la population du Canada a plus augmenté que celle de tout autre pays. Certes, ce n'est pas là un trop mauvais résultat. Aujourd'hui le Canada se développe dans la même proportion que se développaient les Etats-Unis il y a un siècle, d'où il suit qu'ils sont d'environ un siècle en avant de nous. Quant à la prospérité de nos cultivateurs, je suis porté à la croire aussi grande aujourd'hui qu'elle a jamais été, même sous le régime libéral. L'honorable ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a fortement appuyé sur la prospérité qui a régné au Canada de 1896 à 1911.

Eh bien! cette prospérité a régné sous le régime de la protection. Je me rappelle que l'ancien représentant de Red-Deer, M. Clark, a déclaré en ces murs que, pendant ses quinze années d'administration, le parti libéral avait abaissé les droits de douane de soixante-dix-neuf centièmes de 1 p. 100! Cette réduction n'est pas forte. Pourtant, il opère aujourd'hui une réduction qui, selon moi, ne fera pas de bien au pays, mais qui sera, au contraire, absolument préjudiciable aux cultivateurs eux-mêmes, aussi bien qu'aux industriels. Tout ce qui tend à ruiner le marché domestique n'est certainement pas pour le plus grand bien de la classe agricole. Nos cultivateurs, y compris ceux de l'Ouest, vendent les quatre cinquièmes de leurs produits à des acheteurs canadiens. En faisant disparaître quelques-unes de nos industries, nous diminuerons naturellement la population de nos grandes villes, et par conséquent, nos cultivateurs devront aller sur les marchés extérieurs pour placer une plus grande quantité de leurs denrées. Rien ne vaut le marché national. Il est à nos portes et permet d'exiger les prix les plus satisfaisants.

Depuis que ceux qui lui portaient ombrage sont sortis du cabinet, le très honorable premier ministre dirige plus son parti qu'il l'a fait à toute époque postérieure à son arrivée au pouvoir. Il a donc pu maîtriser mieux ses partisans et prêter une oreille plus attentive aux conseils des progressistes qui se trouvent à ma gauche. Il existe depuis la réunion des Chambres—et il existait probablement à la dernière session—une espèce de coalition latente entre libéraux et progressistes. En réalité, le très honorable premier ministre a capitulé devant le groupe progressiste, et je remarque à mon grand amusement que, depuis l'ouverture de la session, le chef de ce groupe l'accueille d'un air conquérant—avec "un sourire qui ne s'efface pas".

La déclaration, contenue dans le discours du trône annonçant que les droits de tarif sur les instruments de production seraient abaissés a frappé de stupeur l'industrie canadienne. Aujourd'hui, le budget, paralyse, pour ainsi dire, nos entreprises manufacturières. J'ai peine à concilier le budget avec ce que les journaux d'il y a huit jours nous apprenaient des déclarations faites par le Gouvernement aux délégués que les établissements intéressés avaient envoyé à Ottawa. Il leur avait affirmé formellement que

le tarif ne serait pas réduit. Les journaux ajoutaient que le public avait pris trop au pied de la lettre la déclaration que renfermait le le discours du trône et que le Gouvernement ne se proposait pas d'abaisser les droits de douane. Pourtant, nous voyons aujourd'hui que les pires craintes du public se sont réalisées.

Dans les circonstances, nous ne pouvons pas espérer que le commerce sortira de sa torpeur, surtout lorsque l'arme du libre-échange est dirigée vers le cœur même du capital. Cela étant, le capital se cachera; il ne saurait faire autre chose. Il n'est pas vraisemblable qu'un bailleur de fonds fonde un établissement industriel en ce moment, puisqu'il ignore pendant combien de temps les droits de douane seront maintenus. Si on y porte la main tous les ans, retranchant quelque chose ici et là, si l'on impose une taxe de consommation sur un article à l'exclusion d'un autre, nul capitaliste ne placera des fonds dans les entreprises industrielles. Par conséquent, l'industrie sera dans le marasme et le chômage augmentera partout.

Je ne conçois pas comment ceux qui espèrent retirer des avantages de ces diminutions de droits puissent être aidés en aucune façon. Nos maux économiques ne sauraient être guéris par la démolition de la barrière douanière qui nous protège, principalement lorsque toutes les autres nations ont adopté un programme de protection élevée. Dans les circonstances, il est néfaste de tendre vers le libre-échange puisque nos voisins exhaussent encore leur muraille douanière déjà haute. Une telle conduite n'aidera pas à nos industriels et à nos cultivateurs à parvenir aux marchés des Etats-Unis; au contraire, pendant que notre commerce languira, nos voisins envahiront nos marchés et s'engraisseront à nos dépens.

Monsieur l'Orateur, le budget annuel est toujours attendu avec un vif intérêt, car il traite des impôts qui sont nécessaires pour maintenir en mouvement les rouages administratifs. C'est une tâche colossale que de tirer un revenu d'une population qui ne compte que neuf millions d'habitants dispersés sur un territoire immense. Notre pays s'étendant d'un océan à l'autre et renfermant plusieurs milles de désert qui séparent les différentes régions, il nous faut supporter le fardeau de lourds rouages administratifs qui seraient suffisants pour une population trois fois plus nombreuse si elle formait une masse impacte et homogène.

Les longues distances qui séparent les diverses parties de notre territoire renfermant une population éparse exigent cinq fois plus de moyens de transport. Si ces neuf millions d'habitants étaient groupés, disons, dans l'Ontario ou le Québec nous pourrions simplifier notre gouvernement et diminuer de beaucoup la dépense publique. Il n'est guère juste de comparer notre dépense à celle de pays moins grands et plus peuplés. Il n'est même pas juste de le comparer aux Etats-Unis qui, ayant un territoire de la même étendue, renferme une population bien plus nombreuse. Les frais administratifs n'augmentent pas en raison de l'accroissement de la population; par conséquent, notre dépense par tête est nécessairement plus élevée que celle d'autres pays dont la population est plus dense.

La critique est aisée et l'art est difficile: voilà une chose dont les contribuables doivent tenir compte, lorsqu'il sont portés à critiquer trop sévèrement les dépenses du gouvernement.

Nous avons une dette énorme de $2,453,000,000, soit $260 par habitant, mais nous avons, pour compenser, de grandes ressources naturelles. Il faut se rappeler que la plus grande partie de la dette a été contractée pour la défense du pays. C'était une guerre de conquête que faisait l'Allemagne et la défaite voulait dire pour nous la confiscation de nos biens, ou, du moins, un lourd tribut en faveur du vainqueur. C'est pourquoi nous considérons que ce n'était pas payer trop cher notre liberté nationale. Quant aux sommes versées aux chemins de fer, cela aussi est un placement qui, s'il est bien géré, rapportera un jour des bénéfices.

Voilà les principales causes de l'augmentation si considérable de notre dette depuis 1914. A cette époque-là, elle s'élevait à 355 millions. Il y a une différence entre 355 et 2,453 millions. Nous avons engagé dans nos chemins de fer un peu plus de 900 millions. Je parle des fonds publics placés par l'entremise du Gouvernement, car les chemins de fer représentent dans l'ensemble un placement beaucoup plus élevé. Chaque année nous engageons de l'argent en matériel et en lignes d'embranchement, dans le but d'assurer un bon service au public. En essayant d'améliorer le réseau on ne doit pas avoir pour but de faire concurrence au chemin de fer du Pacifique-Canadien, car les deux réseaux sont nécessaires et tous les deux doivent être gardés. Notre grand objectif doit être d'avoir de bons chemins de fer nationaux pour les besoins des habitants des régions qu'ils desservent. Je m'oppose à ce qu'on empiète sur les territoires convenablement desservis par le chemin de fer du Pacifique-Canadien.

A cause de notre dette considérable, il convient, monsieur l'Orateur, de faire des économies et cela s'applique non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi à tous les gouvernements provinciaux. Depuis la guerre, on a dépensé follement et les particuliers en

sont responsables, au même titre que les municipalités, les provinces et l'autorité fédérale. Le temps est venu de réduire les dépenses et de faire plus qu'équilibrer le budget. Non seulement nous devons couvrir nos frais, mais il faut avoir un excédent chaque année pour amortir la dette et diminuer les versements d'intérêt qui absorbent une si grosse part de notre revenu. Ces versements représentaient l'an dernier $137,892,000, soit $10,000,000 de plus que nos dépenses totales en 1914. A cette époque-là, on ne payait que $12,893,000 d'intérêts; par conséquent la guerre et le chemin de fer nationaux comptent pour 125 millions par an. On doit considérer les chemins de fer nationaux comme une perte attribuable à la guerre, car le gouvernement a été obligé de les prendre à sa charge dans l'intérêt de la nation.

Les pensions qui s'élevaient en 1914 à $311,900, représentaient $32,985,000 en 1923, une augmentation de $32,674,000, provenant directement de notre participation à la guerre. Cette dépense va demeurer à un chiffre plus ou moins élevé pendant encore deux ou trois générations: mais la libéralité du Gouvernement ne pourrait s'appliquer plus justement.

L'établissement agricole des anciens soldats a couté 12 millions en 1923-1924 et leur rétablissement dans la vie civile $15,573,000, ce qui fait en tout $21,262,000 qu'il faut ajouter à nos dépenses de guerre. Cette somme diminuera chaque année, mais on devra la continuer tant qu'on en aura le moindrement besoin, pour que les anciens combattants soient traités par la nation avec tous les égards voulus.

Tout cela fait une large brèche dans le revenu, environ $199,250,000 de plus qu'il nous fallait avant la guerre. Si l'on prend le total des dépenses sur le fonds consolidé en 1923 qui a été de $332,293,000, il reste donc une somme de $132,689,000 pour les frais d'administration sur la base d'avant-guerre.

Le Gouvernement a parlé cette année d'économie; je suis heureux de voir qu'il commence à la pratiquer, du moins, qu'il le dit. Voyons un peu jusqu'où il a été. L'économie est essentielle; le moment est venu où notre revenu doit plus que suffire à nos dépenses. Comparons nos dépenses courantes, imputables au compte du fonds consolidé, avec ce qu'elles étaient avant la guerre, afin de se rendre compte jusqu'à quel point on s'est rapproché de la normale. Eliminons les frais tels que les intérêts sur la dette publique, les pensions militaires, les frais de rétablissement civil et d'établissement agricole, autrement dit, les dépenses dues à la guerre, pour établir la comparaison avec les chiffres de 1914, au début des hostilités. Il me semble que c'est une façon juste de comparer les exercices. Voici donc les dépenses. En 1914, $127,384,000; en éliminant les pensions, soit $311,000 et l'intérêt sur la dette, $12,893,000 il reste une somme de $114,180,000. J'éliminerai également pour les autres exercices que je vais citer les frais de pension et d'intérêt.

Pendant l'année terminée le 31 mars 1922 les dépenses d'intérêts, pensions, de l'établissement des soldats sur les terres et du rétablissement civil des soldats se sont élevées à $22,633,000. En soustrayant ce chiffre des dépenses totales de l'année, approximativement $347,560,000, le reste est de $124,827,000 qu'on peut comparer au chiffre de 1914: $114,180,000. Cela signifie qu'en 1922 les dépenses n'ont été que $10,647,000 de plus que les dépenses de 1914 sur les mêmes bases. En 1923, les dépenses de ces quatre services ont été de $199,604,000. En soustrayant des dépenses totales de l'année, $332,293,000 vous avez un reliquat de $132,689,000 qui vous donne un excédent de $18,709,000 comparativement aux dépenses de 1914. Les quatre services en question ont coûté $190,369,000 en 1924 et en enlevant ce chiffre des dépenses de la même année, $328,250,000, il reste $137,881,000, soit un excédent de $23,701,000 sur les dépenses de 1914. Cette opération place les dépenses de ces trois années sur les mêmes bases que celles des années précédant la guerre. Par conséquent on constate que le gouvernement n'a pas été bien loin dans la voie des économies. De fait, le montant excédant les dépenses était plus petit en 1922, 1923 et 1924 qu'en 1914, sous le régime conservateur.

Quant à cet excédent de 67 millions ou environ que le ministre des Finances montre au compte du fonds consolidé, si nous le comparons aux chiffres des autres années, nous constatons que ce n'est pas la première année où nous avons un excédent, bien que le discours du budget ait proclamé que c'était la première année où nos finances s'équilibraient et faisaient même mieux que s'équilibrer. En consultant les comptes publics je vois que les excédents, en chiffres ronds ont été en 1916 de $41,979; 1917, $101,000,000; 1918, $40,463,900; 1919, $80,215,000; 1920, $45,902,000; 1921, $73,268,000; 1922, $34,391,000; 1923, $62,321,000. Cela représente les excédents de ces exercices au compte du fonds consolidé; dans chacun, les recettes ont excédé les dépenses et ce n'est donc pas la première année où nous avons un surplus.

Examinons maintenant le commerce du Canada. Notre commerce a augmenté, naturellement et il a surtout beaucoup augmenté au cours des dix dernières années. La guerre lui a donné une impulsion colossale et l'augmentation s'est maintenue depuis cette époque. Je vais citer quelques pourcentages au

sujet de notre commerce avec l'empire britannique et les Etats-Unis. En 1924, 26 p. 100 de notre commerce s'est fait avec l'empire et 52 p. 100 avec les Etats-Unis; en 1923, 35 p. 100 se sont faits avec l'empire et 51 p. 100 avec les Etats-Unis; en 1922, 33 p. 100 vont au compte de l'empire et 54 p. 100 aux Etats-Unis et, en 1921, les chiffres ont été de 27 p. 100 pour l'empire et 57 p. 100 pour les Etats-Unis. Vous observerez que la proportion des Etats-Unis a quelque peu diminué alors que pour l'empire il y a augmentation; graduellement nous commençons à orienter notre commerce de l'autre côté de l'océan.

En ce qui touche les importations nous avons importé de l'empire, en 1921, 21.45 p. 100 et des Etats-Unis, 69.4 p. 100 de nos achats à l'extérieur; 1922, 19.94 p. 100 de l'empire et 68.6 des Etats-Unis; 1923, 22.3 p. 100 de l'empire, et 67.3 p. 100 des Etats-Unis; 1924, 17.5 p. 100 de l'empire et 68.5 p. 100 des Etats-Unis.

En 1924 nos importations du Royaume-Uni ont été inférieures à celles d'aucune autre année depuis 1921 et nos importations des Etats-Unis un peu plus élevées.

Je vais citer maintenant les chiffres des exportations. De nos exportations totales en 1921, 33.77 p. 100 ont été à l'empire et 43.38 p. 100 aux Etats-Unis; 1922, 46.7 p. 100 de l'empire, et 39.1 p. 100 des Etats-Unis; 1923, 47.3 p. 100 de l'empire, et 39.7 p. 100 des Etats-Unis; 1924, 34.1 p. 100 de l'empire, et 40.8 p. 100 des Etats-Unis. Nous avons graduellement augmenté nos exportations à l'empire, mais, en 1924 ces exportations ont diminué, comme du reste celles que nous avons faites aux Etats-Unis; mais nos exportations aux autres pays ont augmenté considérablement; 25.1 p. 100 allant aux pays étrangers en dehors de l'empire, et des Etats-Unis.

Si vous étudiez la liste des marchandises payant droit et entrant en franchise pendant les 12 mois finissant en février 1922, 1923 et 1924, vous voyez que les marchandises frappées par l'impôt et entrant au Canada pour y être consommées se sont élevées à $512,533,000 et celles entrées en franchise à $248,492,000. Le montant des droits encaissés sur toutes les marchandises imposables a été de 23.6 p. 100 en 1921-1922, alors que sur toutes les importations, ce pourcentage a été de 15.9; en 1923, les droits encaissés sur les marchandises frappées d'impôt ont été de 25.7 p. 100 soit une augmentation d'un peu plus de 2 p. 100 sur l'année précédente; alors que le pourcentage des droits encaissés sur toutes les importations a été de 16.3 p. 100, une légère augmentation des droits; en 1924 les droits encaissés sur toutes les marchandises imposées ont représenté 23 p. 100 et 15.3 p. 100 sur toutes les importations. Ces chiffres font bien voir que les droits de douane perçus par le gouvernement conservateur et le gouvernement libéral sont à peu près les mêmes; de fait, il n'y a presque pas de changement jusqu'aujourd'hui.

L'année 1923 indique une augmentation de 2.1 p. 100 sur 1922, et 1924 accuse une diminution de 6 p. 100 sur les marchandises imposables, en 1922, cependant qu'en 1923, nous constatons une augmentation de 4 p. 100 sur 1922, et qu'en 1924 il y a une diminution de 7 p. 100 sur 1922.

De nos exportations de produits agricoles et viandes en 1923-1924, il est allé 74 p. 100 au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et 26 p. 100 aux autres pays; 54.6 p. 100 de ces marchandises sont allés au Royaume-Uni et 19.4 p. 100 aux Etats-Unis, ce qui indique que l'Angleterre est le pays qui achète la plus grande partie de nos produits agricoles; elle en achète beaucoup plus que les Etats-Unis. Je ne puis guère comprendre pourquoi les honorables députés à ma gauche tiennent tant à faire affaires avec les Etats-Unis, qui sont loin d'acheter de nos produits de ferme en aussi grandes quantités que l'Angleterre en achète. Il est de notre devoir et dans l'intérêt du cultivateur que nous cherchions à améliorer nos relations commerciales avec le Royaume-Uni.

Nous avons importé du Royaume-Uni, en 1923-1924, des marchandises dont la valeur s'élevait à 155 millions, et nous avons exporté à ce pays pour 35 millions, ce qui laisse une balance commerciale de quelque 200 millions en notre faveur.

L'examen des rapports pour les susdites années indique que 54.6 p. 100 de nos exportations agricoles ont été vendues sur le marché anglais, cependant que 19.4 p. 100 seulement sont allées aux Etats-Unis et 26 p. 100 à d'autres pays. Les Etats-Unis sont notre plus petit et notre plus grand concurrent en produits de la ferme. En 1923, nous avons exporté 166 millions ¾ de boisseaux de blé au Royaume-Uni, et 16 millions de boisseaux seulement aux Etats-Unis, soit dix fois de plus au premier pays; de farine, en 1923, nous avons exporté 4 million ¾ de barils au Royaume-Uni et 612,000 aux Etats-Unis, ou huit fois plus au Royaume-Uni qu'aux Etats-Unis; 20 millions ¾ de boisseaux d'avoine sont allés au Royaume-Uni et 842,000 boisseaux aux Etats-Unis, ou vingt-cinq fois plus au Royaume-Uni qu'aux Etats-Unis; nous avons envoyé 13 millions ¼ de boisseaux d'orge au Royaume-Uni. La même année, 1923, nous avons exporté 20 millions de livres de fromage au Royaume-Uni, et la même quantité environ aux Etats-Unis, leur en envoyant 22 millions de livres; notre exporta-

tion de beurre a été de 17,500 livres; des œufs, 3,158,000 douzaines. D'autre part, nous avons importé des Etats-Unis quelque 140,000 douzaine d'œufs et 5 millions et demi de livres de beurre. Si le mur douanier entre les Etats-Unis et le Canada était démoli, les Américains encombreraient nos marchés canadiens de produits agricoles et industriels, au détriment d'industries similaires au Canada, pour ne pas dire qu'elles en périraient. Une offre de réciprocité en produits naturels leur a été faite par le Gouvernement actuel, mais cette offre a été traitée avec dédain jusqu'ici. Les Etats-Unis n'y répondent que par une hausse prohibitive de leurs droits douaniers sur un grand nombre de nos articles, notamment la seule denrée produite sur nos prairies, le blé. Ce qui n'indique guère d'esprit de réciprocité de leur part. Je crois que leur droit sur le blé, en ce moment, est de 45c le boisseau, sur les issues de mouture, 22½ p. 100 ad valorem, et $1.12 par quintal sur la farine. Il ne semble donc pas que les Etats-Unis soient très disposés à faire affaires avec le Canada sur une base de réciprocité. Je considère que le Gouvernement se fait ainsi souffleter en pleine figure à cause de son offre de réciprocité de l'an dernier. Je ne vois aucun motif pour le maintien d'un tel principe, ou une telle offre aux Etats-Unis. Les Etats-Unis ne veulent pas de notre blé canadien. S'ils en voulaient ils ne le frapperaient pas d'un droit aussi élevé qu'ils le font. Ce droit de 45c est très significatif; tout de même, ils tiennent à avoir notre marché pour y écouler le surplus de leurs produits alimentaires.

Les rapports du commerce pour 1924 indiquent que nos importatons de marchandises américaines ont été d'une valeur de $603,709,000, et que nos exportations de marchandises canadiennes se sont élevées à $420,148,000, il y a donc une balance adverse de $177,580,000 contre le Canada, et il en est résulté un escompte de 2 p. 100 sur le change de notre dollar canadien,—9 millions de gens qui achètent pour 177 millions de marchandises de 110 millions de gens qui ne veulent pas acheter d'eux. En calculant d'après notre population, nous dépensons donc $67 par tête aux Etats-Unis, cependant qu'eux n'achètent de nous pour $3.82 par tête. La réciprocité est-elle donc possible avec des gens qui se suffisent ainsi?

Examinons maintenant notre commerce avec les Etat-Unis en produits agricoles et maraîchers. De légumes frais, en 1923, 1924, pincipalement des pommes de terre et des tomates, nos importations des Etats-Unis ont été de $3,051,000, ce pays en ayant acheté de nous pour une valeur de $1,025,000 Les importatons de fruits frais de la même source se sont chiffrées à 53,388,000 livres, au montant de 4 millions et demi de dollars, cependant que les fruits qu'ils ont achetés de nous s'élevaient à $691,000. Ces deux classes de produits nous laissent une balance commerciale adverse de $5,796,000. Cette somme dépensée en Canada représenterait la marge entre le succès et la faillite de notre industrie de la culture des fruits. Nous importons annuellement pour plus de 100 millions de dollars de produits américains: agricoles, végétaux et de boucherie; en 1923-1924 ces importations se sont élevées à 113 millions de dollars. Nos cultivateurs pourraient très bien fournir à une telle demande.

Protégez davantage nos cultivateurs contre la concurrence américaine, surtout parce que le tarif américain sur les produits de cette catégorie est si formidable, et cet argent restera au Canada au profit du marché intérieur tout entier.

En 1923-1924 nos avons dépensé aux Etats-Unis $89,500,000 rien que pour du charbon; ces deux chiffres seuls suffiraient à équilibrer nos opérations commerciales avec la république voisine. Il nous incombe d'effacer cette balance défavorable; pour ce faire nous devons importer moins des Etats-Unis. Rien de plus facile: on n'a qu'à stimuler notre production houillère et frapper d'un fort droit d'importation les produits agricoles.

L'on s'est beaucoup occupé de l'impôt sur les ventes, monsieur l'Orateur, depuis que le Gouvernement l'a porté à 6 p. 100. Si cette taxe est loin de donner satisfaction cela provient de l'incompétence et de l'indécision du ministère actuel. La taxe sur les ventes prescrite par le budget de l'an dernier devait entrer en vigueur le 1er janvier de cette année. Mais le Gouvernement, ou le département des Douanes et de l'Accise n'arrivait pas à arrêter les règlements pour son application. Ils l'ont tenté deux ou trois fois, mais sans succès. Si je ne m'abuse, la première intention était de ne pas faire figurer cette taxe sur la facture: elle devait être absorbée ou dissimulée dans le prix de l'objet. Cela on l'apprit si tard que toute l'industrie manufacturière fut jetée dans l'anxiété et un vif mécontentement. Certaines maisons avaient déjà fait imprimer leurs listes de prix et les avaient distribuées à leurs voyageurs; et elles ne voulaient pas modifier ces listes. Par contre on insista auprès du Gouvernement pour qu'il permît à la taxe de figurer sur la facture. Aussitôt les compagnies qui avaient préparé leurs listes de prix de manière à dissimuler la taxe se mirent à récrier et le Gouvernement consentit à mo-

difier le régime encore une fois. Tout fut laissé à la discrétion de l'individu; et voilà ce qui s'est fait jusqu'à présent. Le Gouvernement, convaincu de son erreur, vient cette année réduire la taxe à 5 p. 100. il la supprime entièrement dans certains cas et ailleurs la réduit à 2½ p. 100. A la dernière session, il était amusant d'entendre le ministre des Finances parler de son désir de réduire le coût de la vie et ensuite imposer les ventes d'une taxe plus forte que tout ce qui l'avait précédée. L'impôt sur les ventes est une taxe domestique. Le public canadien seul le paye. Aussi en a-t-on vu presque immédiatement le contre-coup: la hausse du prix de l'objet,—on ne pouvait pas s'attendre à autre chose. On peut ne pas savoir au juste qui paye un droit d'importation. Mais il n'y a rien d'incertain là-dessus en ce qui concerne l'impôt sur les ventes; il est ajouté au prix de la marchandise à moins que le manufacturier ne le paye lui-même. La taxe sur les ventes,—et je ne m'y oppose pas: la méthode est excellente pour prélever des fonds,—a fourni des rentrées considérables au fisc. En 1921-1922 elle a versé au trésor $56,325,000; en 1922-1923, $81,428,000; et en 1923-1924, $94,911,000. Voilà, certes, une façon étrange de diminuer le coût de la vie: augmenter une taxe directe de manière à lui faire rapporter 94 millions de revenus. Par deux fois le Gouvernement a haussé cet impôt. En 1922-1923 il fut augmenté de 44.6 p. 100 sur le taux de 1921-1922; et en 1923-1924 on l'a relevé de 80.5 p. 100. En 1923 le Gouvernement monta la taxe à 6 p. 100. S'il la diminue aujourd'hui il ne fait que réduire un impôt que lui-même a établi.

L'abaissement du tarif n'opérera pas sensiblement au bénéfice de la masse des cultivateurs. Comme l'a signalé mon honorable ami d'Elgin-Est (M. Stansell) les réductions sont si légères que, règle générale, le cultivateur n'en tiendrait aucun compte dans son bilan annuel des recettes et des dépenses,—il s'en apercevrait à peine.

Je tiens à attirer l'attention du ministère sur un aspect particulier du budget. Au cours de son exposé budgétaire le ministre intérimaire des Finances, parlant des matériaux qui servent à la fabrication des machines agricoles, a dit:

> Les matériaux qui forment un élément du prix de revient des objets cités plus haut et d'autres instruments dont le droit est abaissé pourront être admis sur payement de 7½ p. 100 sous le régime de tous les tarifs.

Voilà qui n'a pas l'air de grand'chose si on le lit sans attention; mais lorsqu'on tient compte du nombre d'industries intéressées on constate qu'ainsi on porte sérieusement atteinte à la protection dont elles jouissent. Ces industries manufacturent les matériaux qui entrent dans la fabrication des instruments à l'intention de l'agriculture, de l'exploitation minière, et ainsi de suite. Cet abaissement du tarif entraînera une diminution des droits sur un grand nombre d'objets, tels que vis, clous, boulons, écrous, fonte malléable, acier, et le reste; et le pays compte un grand nombre de ces industries qui souffriront sévèrement par suite de cette réduction de 7½ p. 100 dans le tarif.

Je ne pense pas que le Gouvernement se rende déjà compte du nombre des industries qui seront atteintes. Il y en aura certainement beaucoup et à mesure que le temps s'écoulera, le Gouvernement entendra plus de plaintes à ce sujet.

La taxe des ventes est supprimée sur des produits et des aliments lactés. Si je ne fais pas erreur, les aliments lactés sont déjà exempts de la taxe des ventes. L'industrie de la laine retirera très peu d'avantages de la réduction de la taxe des ventes parce qu'en ce moment elle n'est pas soumise à la taxe des ventes. La réduction de la taxe des ventes sera donc de peu d'avantages pour ces industries.

Je veux appeler l'attention de la Chambre sur quelques autres sujets se rapportant au Gouvernement. Depuis qu'il est au pouvoir, il a présenté beaucoup de lois peu utiles au pays mais destinées à servir ses fins. Je pourrais dire que ce sont des fiascos remarquables en fait de législation. Il y a eu la loi de la commission du blé en 1922. Mes honorables amis à ma gauche diront que le fiasco a été complet. Elle n'a donné aucune aide à la vente du blé et actuellement cette loi est lettre morte.

La législation adoptée il y a un an pour le contrôle des tarifs de fret sur les Grands lacs a été un insuccès coûteux et n'a procuré aucun remède aux producteurs de blé dans l'Ouest. On a dû la déclarer inopérante par décret du conseil afin de remédier à la situation.

Le traité du flétan avec les Etats-Unis est une autre chose qui n'a pas réussi. Le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Lapointe) a signé ce traité sans la signature de l'ambassadeur anglais et les Etats-Unis ont refusé de ratifier le traité.

La tentative faite par le ministre intérimaire actuel des Finances (l'hon. M. Robb) pour établir la réciprocité avec l'Australie a été aussi un insuccès. La correspondance et la visite du ministre en Australie n'ont rien produit.

La tentative faite pour conclure une convention de réciprocité avec les Etats-Unis a également échouée.

Le traité avec la France n'est pour une grande partie qu'un remplissage. Il contenait beaucoup de choses que le Canada n'exporte pas; il ne donnait aucun avantage au pays et il ne sera pas utile au Canada.

Ces choses et beaucoup d'autres peuvent être considérées comme le record des échecs du gouvernement pendant ses trois années de pouvoir, la taxe des ventes étant un autre fiasco. Ce sont des choses que la population du pays n'oubliera pas quand le Gouvernement se présentera devant le pays lors des prochaines élections.

(Sur la proposition de l'honorable M. Sinclair, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance de la Chambre est levée à onze heures et cinq minutes du soir.

MARDI, le 15 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je propose, appuyé par l'hon. M. Lapointe, que le comité spécial auquel a été renvoyé le bill numéro 2, ayant pour objet de régler de nouveau la représentation de la Chambre des communes, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

(La motion est adoptée).

LA UNITED CHURCH OF CANADA

L'hon. A. B. COPP (secrétaire d'Etat): Je demande à présenter en faveur de l'union des églises, une pétition de la part de la Western Association of Congregational Churches, représentant toutes les églises congrégationalistes de l'Ontario, à l'ouest et au nord d'Hamilton.

M. PRESTON (Lanark): Je désire présenter, à l'encontre du bill relatif à l'union des églises, des pétitions de la part des membres et adhérents de l'église Zion et de l'église St-Andrew à Carleton-Place, dans l'Ontario, et aussi de la part des membres et adhérents de l'église presbytérienne Knox, à Beckwith, dans l'Ontario.

M. WHITE (London) : Je désire présenter, de la part des membres et dignitaires de l'église méthodiste de London, dans l'Ontario, une pétition pour constituer en corporation la United Church of Canada.

COMITE DES BANQUES ET DU COMMERCE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je propose, appuyé par l'honorable M. Lapointe, que le nom de M. Ward soit substitué à celui de M. Forke dans la liste des membres du comité spécial permanent des banques et du commerce.

(La motion est adoptée).

COMITE D'ENQUETE SUR LES PENSIONS, L'ASSURANCE ET LE RETABLISSEMENT DES SOLDATS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

1. Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier les questions concernant les pensions, l'assurance et le rétablissement des soldats rapatriés, et tous les amendements aux lois existantes s'y rattachant, qui peuvent être proposés ou jugés nécessaires par le comité; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, d'imprimer de jour en jour ses procédures et les dépositions entendues pour l'usage du comité, et de faire rapport de temps à autre;

2. Que ledit comité soit composé des membres suivants, savoir: MM. Arthurs, Black (Yukon), Brown, Caldwell, Carroll, Chisholm, Clark, Clifford, Denis (Joliette), Hudson, Humphrey, Knox, MacLaren, McKay, Munroe, Pelletier, Power, Raymond, Robinson, Robichaud, Ross (Kingston), Sinclair (Queen), (I.P.-E.), Sinclair (Oxford), Speakman, Storke, Sutherland et Wallace; et

3. Que l'article 11 du règlement soit suspendu à cet effet.

M. L'ORATEUR: La Chambre est-elle maintenant d'avis d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée).

MOTION D'ORDRE CONCERNANT LE DEBAT SUR LE BUDGET

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je demande à proposer:

Que l'ordre relatif à la prise en considération de la motion invitant Monsieur l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, ait priorité sur toutes les autres affaires, excepté le mercredi 16 avril, et excepté la présentation des bills, les questions et les motions pour productions de documents, jusqu'à épuisement.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Je veux bien que le débat sur l'exposé financier ait une priorité raisonnable; cependant, je crois inutile de lui accorder le pas, disons, sur les réponses aux questions. Je crains que le Feuilleton ne soit très encombré si ces réponses sont différées jusqu'à ce que le débat prenne fin. Je pense aussi que les demandes de documents, vu qu'elles n'occupent que quelques instants devraient passer avant l'examen des propositions budgétaires.

L'hon. M. ROBB: Ce que mon très honorable ami demande me parait légitime.

M. L'ORATEUR: La Chambre est-elle d'avis d'adopter la motion ainsi modifiée?

Quelques VOIX: Adopté.

(La motion est adoptée).

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'hon. M. ROBB: Rapport du Dr H. M. Tory sur le crédit agricole.

CONCERTS DANS LES PENITENCIERS

M. J. A. C. ETHIER (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, je désire attirer l'attention de l'honorable ministre de la justice (M. Lapointe) sur un article paru hier, dans "La Presse", de Montréal, et qui se lit comme suit:

Concert au bagne

Les 35 musiciens de l'orchestre des Chevaliers de Colomb, sous la direction de M. J.-A. Du Hayne, sont allés donner un concert au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, hier après midi, et y ont exécuté un très intéressant programme. Il est de tradition de donner des concerts de musique aux bagnards vers le temps du Jour de l'an et de Pâques. Le lieutenant-colonel de la Bruère Girouard, préfet du bagne, a remercié les musiciens au nom des détenus.

Je désire savoir de l'honorable ministre de la justice depuis quand date cette prétendue tradition de donner des concerts pour charmer les loisirs de ces bons forçats; qui a inauguré ce genre de récréation au pénitencier de Saint-Vincent de Paul; quel a été le coût de ce concert et qui doit en supporter les frais; de quelle autorité le préfet, le brave lieutenant-colonel de la Bruère Girouard, s'est-il fait le porte-parole des bagnards; de quel langage s'est-il servi et en quels termes s'est-il exprimé pour remercier les musiciens au nom des détenus?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, sur cette question du traitement des prisonniers dans les pénitenciers, il y a divergence d'opinions. Plusieurs prétendent que ce traitement devrait être aussi pénible et aussi dur que possible. D'autre part, je vois, sur le feuilleton de la chambre, une résolution demandant de déclarer que sous le régime de la loi actuelle des pénitenciers les principes élémentaires de la morale, de l'hygiène et de l'humanité sont violés. D'un autre côté, mon honorable ami semble trouver qu'il y a trop d'amusements. Je prendrai des mesures nécessaires pour m'enquérir afin de pouvoir donner à l'honorable député tous les renseignements qu'il désire avoir.

TABLEAU REPRESENTANT LE FEU PRESIDENT HARDING

M. LADNER (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du premier ministre s'il songera à faire reproduire le beau tableau commémorant la visite du feu président Harding à Vancouver afin que ce fac-similé orne les murs de la salle de la Renommée dans cet édifice?

Ce tableau, que M. R. J. Crombie, de Vancouver, offre à la nation américaine au nom du peuple canadien, est en ce moment exposé au magasin Birks, à Ottawa. La visite de M. Harding fut la première qu'un président des Etats-Unis eût faite au Canada; ce fut un des événements remarquables d'un siècle de paix. Le Gouvernement songe-t-il à commémorer ce fait historique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand le Gouvernement commencera à accrocher des tableaux aux murs de la salle de la Renommée, il devra, ce me semble, acheter des originaux et non des copies.

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS

M. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, on a fait observer au Gouvernement que le Congrès des Etats-Unis avait été saisi d'un projet de loi portant qu'il ne sera pas imposé de restriction à l'égard des sujets nés au Canada, mais que les immigrants passant du Canada aux Etats-Unis seront considérés comme venant de leur pays natal. Ainsi, dans le cas où la Grande-Bretagne aurait déjà fourni son contingent d'immigrants, les Canadiesn nés en Angleterre se trouveraient exclus. Le Gouvernement a-t-il fait des représentations aux autorités américaines relativement à cette situation d'inégalité faite à certaines catégories de Canadiens?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Monsieur l'Orateur, il n'est pas à la connaissance du Gouvernement que le règlement américain concernant les contingents d'immigration ait été modifié de manière à nuire au Canada.

DEPOT D'UN PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LA RETRAITE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'honorable J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances) propose à la Chambre de passer à l'examen en comité général d'un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de proposer une mesure législative autorisant la mise à la retraite du personnel administratif, le versement par ledit personnel de contributions au fonds du revenu consolidé, le paiement sur le fonds du revenu consolidé, aux fonctionnaires, aux veuves et aux enfants de fonctionnaires décédés, de pensions de retraite ou de gratifications, et l'établissement par le Gouverneur en conseil de règlements pour la mise en vigueur des prescriptions de ladite mesure législative.

Cette motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Veuillez expliquer le projet.

L'hon. M. ROBB: Monsieur le président, la discussion générale du budget devant se pour-

suivre, nous voulons simplement avancer l'examen de la présente résolution de manière que le projet de loi puisse être déposé avant le congé de Pâques. Ce projet de loi sera fondé sur les conclusions du rapport que le comité nommé à la dernière session a présenté à la Chambre le 22 juin 1923, c'est-à-dire trop tard pour qu'on pût les confirmer au moyen d'une loi. Le dépôt en aura lieu conformément à l'engagement pris par le premier ministre, et nous nous proposons d'en faire renvoyer l'examen à un comité spécial dont les membres seront probablement ceux du comité chargé d'étudier la question à la dernière session.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre ne pourrait-il pas nous dire quelle dépense, selon lui, ce projet va occasionner? N'est-il pas en mesure de nous renseigner au point de vue financier?

L'hon. M. ROBB: J'avais une note de ces détails, mais je ne puis mettre la main dessus en ce moment. Je serai en mesure de fournir les renseignements dès que le projet de loi aura été renvoyé au comité.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est au moment de la discussion sur la résolution qu'il convient d'avoir les renseignements sous les yeux; de cette façon, le comité sait à quoi il s'engage. Je me plais à espérer que mon honorable ami retrouvera sa note, car elle doit contenir les renseignements sur lesquels on a fondé la résolution.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami l'aura un peu plus tard. S'il ne nous laisse pas déposer le projet de loi à cette heure, il faudra attendre jusqu'après le congé de Pâques.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne désire nullement retarder quoi que ce soit; je tiens simplement à ce que l'expédition de la besogne se fasse de telle sorte que nous puissions agir en pleine connaissance de cause. Si le Gouvernement n'est pas en mesure de fournir les renseignements à l'heure actuelle, il pourra sans doute nous les faire tenir plus tard.

M. le PRESIDENT: La résolution est-elle adoptée?

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je demander au Gouvernement où il en est rendu de la réalisation de ses projets de pensions pour la vieillesse et d'assurance contre le chômage? Si je me rappelle bien, le présent projet de pensions de retraite n'était pas inscrit au programme libéral, tandis que ces deux-là l'y étaient. On rapporte que lorsqu'une députation venait le prier d'agréer tel ou tel projet, sir Richard Cartwright répondait: "Je n'y vois pas d'inconvénient, puisqu'il n'en est point question dans le programme libéral." Est-ce en vertu d'un principe pareil que l'on fait passer le présent projet avant tout ce que promettait le programme du parti?

Pourquoi présenter cette résolution à ce moment si nous allons la discuter à l'aveuglette et l'adopter avant que nous sachions pourquoi? Le ministre aurait dû avoir ce renseignement ici, peut-être pas aussi complet que dans un projet de loi mais au moins d'une nature générale, touchant l'objet de cette résolution. Mais nous ne connaissons absolument rien de cette résolution et il serait absurde de l'adopter maintenant.

L'hon. M. ROBB: Je suis prêt à communiquer ce renseignement à mon honorable ami. Je sais qu'il est dans mon bureau. Cependant, si l'honorable député le désire nous réserverons cette résolution.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne tiens pas à sanctionner une résolution que nous ne connaissons pas.

L'hon. M. ROBB: Je propose le renvoi de la suite de la discussion.

(Rapport est fait de l'état de la question).

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances), l'invitant à se former en comité des voies et moyens.

L'hon. J. E. SINCLAIR: Monsieur l'Orateur, je désire m'associer au ministre intérimaire des Finances qui a manifesté le regret que le très honorable ministre des Finances (M. Fielding) soit incapable de présenter lui-même l'état financier annuel. Je suis sûr qu'il eût été content d'annoncer à la Chambre et au pays l'heureux résultat de la politique d'économie que ce Gouvernement a mise en vigueur depuis deux ans, Cependant le pays a appris avec satisfaction qu'il avait été remplacé par le ministre du Commerce (l'hon. M. Robb), dont le passé constituait une garantie de succès en ce qui concerne l'exposé budgétaire.

Que l'on me permette de passer rapidement en revue quelques-unes des causes qui ont amenée de la situation actuelle, et ont permis au ministre intérimaire des Finances d'annoncer l'équilibre du budget et la réduction considérable de la dette publique. Je prie mes collègues de jeter un regard sur les deux dernières années ou un peu plus depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir. Nous verrons alors tous les obsta-

cles que le ministère a dû surmonter avant d'obtenir l'état de choses indiqué par le ministre intérimaire des Finances.

Lorsque le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir le change dans nos relations avec notre meilleur client, les Etats-Unis était à un escompte de 10 et 12 et parfois 15 p. 100. La situation au Canada était généralement mauvaise. Le chômage sévissait dans les centres industriels. La première année que nous avons administré la chose publique nous avons été forcés d'affecter un million et demi aux sans travail. Les affaires étaient instables; on cherchait des marchés; le pouvoir d'achat était plus faible que depuis plusieurs année auparavant. L'un de nos premiers actes a été d'examiner les crédits qui avaient été soumis au conseil par les fonctionnaires de l'ancien régime et nous avons réduit ces crédits de $130,000,000. Mais nous avons dû user de beaucoup de discrétion. Le meilleur moyen de montrer ce que nous avons fait est de donner à la Chambre les dépenses totales durant les années qui ont précédé et suivi notre arrivée au pouvoir. En 1918, l'année que l'armistice a été signé, les dépenses du Canada se montaient à $785,869,611. En 1920-1921, alors que nos honorables amis étaient au pouvoir, à l'exception de trois derniers mois, les dépenses se sont chiffrées à $528,283,199. Elles étaient de $463,652,436 en 1922, soit une réduction graduelle. Dans l'année qui vient de se terminer, cette diminution a été beaucoup plus considérable, de sorte que les déboursés n'ont été que de $375,213,651.

Tout en faisant des économies nous avons dû nous occuper de nos revenus. En 1922, la situation était telle que si nous avions imité nos prédécesseurs nous nous serions trouvés cette année-là en présence d'un déficit de $200,000,000.

Il fallait pourvoir à un semblable état de choses, et pour cela, accroître le revenu. Le revenu, en 1920, s'élevait à 349 millions; en 1921, il était de 436 millions; et de $389,898,000, en 1922. En 1923, le revenu était accru à $405,414,000. Nous avons entendu des critiques en Chambre, et dans le pays, dans des discours publics, l'on a fait des représentations dans la presse, et l'on s'est plaint que le Gouvernement avait augmenté la taxation. Je dois déclarer hautement qu'il était nécessaire de faire honneur de quelque manière aux obligations contractées pendant les années de la guerre et depuis.

Et il a été nécessaire au gouvernement actuel d'accroître les impôts, pour la seule raison que le gouvernement précédent avait négligé d'établir un impôt suffisant alors que le peuple canadien avait l'argent voulu pour s'en acquitter, et je puis dire, et je crois que le peuple en conviendra avec moi, que tout relèvement des contributions publiques que nous avons cru nécessaire a porté surtout sur ceux qui étaient en état de payer. Nous avons haussé l'impôt sur les ventes, ce pourquoi on nous a beaucoup critiqués, cette dernière année particulièrement; mais qu'il me soit permis de dire que cela a été fait après que les hommes d'affaires et les industriels du pays, ceux qui avaient eu l'expérience des effets de la taxation imposée par l'ancien gouvernement, et notamment de l'impôt sur les articles de luxe, nous eurent dit, et sans hésitation, que la meilleure méthode pour accroître la taxation serait un impôt sur les ventes. Je dirai donc à ceux qui critiquent cette méthode de prélever un revenu, qu'elle donne beaucoup plus satisfaction à ceux qui ont à en payer leur part, que ne l'a fait la taxe sur les articles de luxe imposée par l'ancien ministre des Finances.

Puis il nous fallait aussi nous assurer un revenu qui non seulement nous permettrait de payer notre intérêt et nos dépenses courantes, mais aussi toutes les dépenses de guerre imputables sur le capital. Il m'est inutile d'entrer dans les détails, cette question a déjà été discutée à fond en deux ou trois occasions, au cour de la session, mais je crois qu'il est bon d'y revenir, car s'il est un point, entre autres, sur lequel mes honorables amis ont manqué, c'est en ne pourvoyant pas le revenu nécessaire pour acquitter nos dépenses, alors que l'argent abondait dans le pays, pendant la guerre. Je répète qu'il nous était nécessaire de pourvoir au coût capital de la guerre et de la démobilisation, lequel à la fin de l'exercice 1920, s'élevait à $1,670,406,242. Et, en plus, l'ancien Gouvernement avait ajouté $13,733,333 à la dette nationale.

M. LADNER: Mon honorable ami sait-il que pendant la guerre le Canada a payé 48 p. 100 approximativement de sa part des dépenses de la guerre?

L'hon. M. SINCLAIR: Si mon honorable ami veut faire bien attention à ce que je dis et examiner les livres bleus, il constatera que les frais de la guerre sont encore en souffrance, et qu'il faut y ajouter 13 millions de plus.

M. LADNER: L'American Bankers' Association a retenu les services d'un expert afin d'examiner quelles ont été les dépenses de guerre de chaque pays étranger, les revenus prélevés pendant la guerre, et le montant payé sur le compte de guerre, et si mon honorable

ami lit ce rapport, il verra que le Canada a payé durant la guerre 48 p. 100 des dépenses de guerre.

L'hon. M. SINCLAIR: Mes honorables amis de l'autre côté citent volontiers les Etats-Unis, cependant, autrefois, ils ne citaient pas aussi volontiers, les autorités américaines. Que mon honorable ami veuille consulter les livres bleus publiés par ce gouvernement, qu'il en analyse les chiffres, et il constatera que les chiffres que j'ai cités à la Chambre sont exacts. Les livres bleus ou les documents publiés par l'auditeur général n'indiquent nulle autre chose. Si mon honorable ami doit chercher à l'étranger des arguments à l'appui de sa cause, et excuser le parti qu'il représente d'avoir négligé son devoir pendant la guerre en ne procurant pas le revenu nécessaire, alors qu'il aurait pu l'obtenir de ceux qui avaient de l'argent, il doit être en bien mauvaise passe.

Au moment où j'ai été interrompu, je parlais de la dette nationale. Elle était de $2,423,359.37, à la fin de mars écoulé. Notre dette s'est accrue considérablement ces deux dernières années. En l'année 1920-1921, première année aurès la signature de l'armistice, et l'année pendant laquelle le Gouvernement d'alors eût dû surveiller avec soin les dépenses, faisant de son mieux pour prélever le revenu nécessaire, il s'ajoutait à notre dette nationale, une somme de 92 millions. Pendant l'exercice clos le 31 mars, 1922, on y ajoutait 81 millions. Il est vrai que les trois derniers mois de cet exercice, le Gouvernement actuel était responsable des dépenses. cependant, le programme de dépenses avait été élaboré par nos prédécesseurs, et nous n'avons pu faire autre chose que de diminuer les dépenses, et je puis dire en toute sûreté que si, pendant ces trois mois, nous n'eussions pas contrôlé les dépenses, notre dette nationale eût été encore beaucoup plus élevée.

Au cours du premier exercice qui nous vit à la direction des affaires publiques la dette nationale du Canada s'accrut de 31 millions; mais nous avons aujourd'hui le bonheur d'annoncer au pays que l'an dernier notre dette publique loin de s'accroître a été réduite de $30,409,109.37; soit un gain de près de 61 millions sur l'année précédente; et cela grâce à une rigide économie et à la perception impartiale des impôts. Si nous ne faisons pas preuve de fermeté et n'imposons pas ceux qui ont les moyens de payer leur part des impôts nous ne rétablirons jamais en Canada l'ère de prospérité que tous nous désirons.

Lorsqu'on considère cet aspect de la situation financière il faut se rappeler aussi que nos débours appartiennent, pour la plupart, à la catégorie des dépenses obligatoires. Il y a deux ans nos dépenses obligatoires se sont élevées à plus de 300 millions. Au cours de l'exercice qui vient de se clore le chiffre des dépenses de cette catégorie a subi une baisse fort appréciable provenant,—l'analyse des chiffres nous le montre,—du relèvement des recettes des chemins de fer Nationaux. Les directeurs du réseau national ont fait preuve d'une compétence administrative exceptionnelle; et l'augmentation des recettes comme la diminution des dépenses a été notable.

Plus que toute autre chose peut-être, l'excellente administration des chemins de fer Nationaux, avec une diminution conséquente de près de 250 millions dans les dépenses obligatoires, a permis au Gouvernement d'équilibrer son budget cette année. Les économies réalisées dans les débours sur le compte ordinaire du fonds consolidé y ont contribué aussi. Ces économies étaient d'autant plus difficiles à réaliser que pendant la guerre il ne s'est presque pas fait de travaux publics en Canada. Je ne le dis pas en mauvaise part à l'intention des honorables députés de la gauche; je constate le fait simplement et signale à la Chambre que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir nous avons dû faire face à cette situation. Donc nous avons trouvé que les propriétés publiques avaient subi une dépréciation considérable de sorte que pendant notre première année il nous a été quasi impossible de réaliser des économies dans le budget des travaux publics. Toutefois, malgré ce retard inévitable nous avons repris le temps perdu et le cahier des crédits déposé en Chambre cette année prouve bien la sincérité de nos efforts en ce sens. Que signifie pour le public canadien, monsieur l'Orateur, cette réduction des dépenses? Le budget déposé jeudi dernier par le ministre intérimaire des Finances le montre bien. En 1923 on a réduit les dépenses de 29 millions, en 1924 de 59 millions et le budget pour l'exercice qui commence accuse une diminution de 46 millions sur celui de l'an dernier.

Un aspect de cette réduction de notre dette publique mérite une attention spéciale. Jamais un gouvernement canadien n'a réussi à opérer une réduction aussi considérable de la dette nationale. La réduction annoncée cette année dépasse le chiffre total de toutes les réductions réalisées durant l'âge d'or de prospérité que le Canada a connu sous le régime Laurier-Fielding de 1896 à 1911; elle dépasse aussi toutes les réductions réalisées pendant le régime conservateur de 1911 à 1921. Monsieur l'Orateur, nous pouvons, à bon droit,

être fiers du budget déposé en Chambre ces jours derniers; et je suis persuadé que ce budget fait naître chez toute notre population un sentiment profond de satisfaction.

Pas n'est besoin de mentionner les réductions du tarif; tout le monde les connaît. Cependant je voudrais m'arrêter un instant sur un aspect de cette question du tarif. Lors de la lutte sur la question de réciprocité aux élections de 1911, de même qu'aux assemblées politiques et au cours de la présente discussion, on a prétendu que les cultivateurs canadiens ont besoin d'une protection plus vigoureuse, que chaque année, de plus en plus, les produits agricoles des Etats-Unis inondent le Canada et bouleversent notre marché; donc que les agriculteurs ont droit à ce que le Gouvernement protège davantage les grains, les légumes et les viandes. Si je comprends bien la situation jamais le public n'a été saisi d'une proposition moins raisonnable. Les honorables députés de l'autre côté qui représentent les "capitalistes" de ce pays,—et je ne trouve pas injuste ce que je dis là,—doivent être à bout d'expédients pour plaider leur cause lorsqu'ils avancent que le cultivateur canadien souffre de ce qu'il n'est pas amplement protégé par le tarif. Cela je le conteste: je maintiens que nos cultivateurs ne réclament pas plus de protection. Qu'on me permette de consacrer quelques minutes à une analyse de nos importations en produits agricoles. Pour les fins de comparaison je me servirai des chiffres les plus récents qui soient disponibles: les statistiques du commerce pendant les neuf mois écoulés entre le 1er avril et le 31 décembre 1923; les statistiques détaillées jusqu'au 31 mars ne sont pas encore complètes.

L'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, cette année, alléguait la nécessité d'une plus ample protection pour le cultivateur. Est-ce que les importations de produits agricoles des Etats-Unis en Canada le justifient? Si nous examinons le relevé que j'ai mentionné, nous trouvons que les importations de produits animaux et végétaux, exception faite des produits chimiques, des fibres et du bois, se sont élevées à $141,493,793. Nous avons aussi importé des animaux et des substances animales pour une somme de $32,561,941. Séparons les articles produits au Canada de ceux qui ne le sont pas. Dans le premier tableau des substances végétales, qui comprend surtout des denrées alimentaires, nous trouvons une importation totale de $97,890,344, répartie de la façon suivante:

Importations des substances végétales

	Qu'on produit en Canada	Qu'on ne produit pas en Canada
Total des fruits frais..	$3,370,641	$12,318,349
Total des fruits secs.. ..	854,087	4,316,865
Total des fruits conservés et sirops..	802,215	896,331
Total des noix..	.....	2,950,058
Total des légumes frais.. ..	3,069,238	80,485
Total des extraits de légumes et des marinades.. ..	461,500	.....
Total des grains..	6,153,722	1,881,227
Total des produits de minoterie..	664,360	.....
Total des aliments préparés et des produits de boulangerie..	609,546	.....
Total des huiles végétales pour l'alimentation	.....	613,138
Total des sucreries et du sucre raffiné..	4,086,746	37,000,142
Total des thés, cacaos et épices..	.....	9,486,221
Houblons, etc..	724,068	.....
Divers..	1,183,802	2,367,603
	$22,979,925	$74,910,419

Grand total des substances végétales (principalement denrées alimentaires), $97,890,344.

Voilà le relevé des importations de légumes et de substances végétales.

M. STANSELL: L'hon. ministre voudrait-il indiquer combien on a vendu de substances végétales aux Etats-Unis pendant la même période?

L'hon. M. SINCLAIR: Oui. Les exportations du Canada pendant cette même période se sont élevées à $321,893,404.

M. STANSELL: Aux Etats-Unis?

L'hon. M. SINCLAIR: C'est le total des exportations du Canada.

M. STANSELL: Aux Etats-Unis?

L'hon. M. SINCLAIR : Je n'ai pas calculé les exportations aux Etats-Unis; je me suis occupé des importations. Les droits que nous imposons en Canada n'ont naturellement aucun effet sur ce que nous exportons à l'étranger. Mon honorable collègue prétend que la protection devrait être plus élevée afin d'empêcher l'importation de produits sur le marché canadien.

M. STANSELL: Non, il me semble que c'est juste de comparer nos importations de substances animales et végétales des Etats-Unis avec nos exportations dans ce même pays, et non pas avec nos exportations totales.

L'hon. M. SINCLAIR: Si mon honorable collègue veut analyser le commerce extérieur du Canada, il doit supposer que notre pays, comme les autres, va exporter ses produits

indigènes. On ne peut pas se limiter au commerce entre deux pays seulement. Mon honorable collègue se rendra compte que dans le commerce entre le Canada et les Etats-Unis, ceux-ci ont une balance de 118 millions en leur faveur. Autrement dit nous importons 118 millions de plus que nous ne leur vendons, mais le Canada et les Etats-Unis commercent avec d'autres pays en même temps qu'entre eux. Si l'honorable député examine notre commerce avec la Grande-Bretagne, il verra que nous avons en notre faveur une balance à peu près égale. Par conséquent, pour avoir une juste idée de notre commerce extérieur et de notre balance commerciale, il faut prendre l'ensemble de ce commerce avec les autres pays. Il n'est pas juste de limiter la comparaison à un seul pays. Au sujet de la balance commerciale du Canada, d'après la façon de calculer de mon honorable collègue, nos exportations, l'an dernier, ont dépassé nos exportations de 152 millions. Notre commerce est donc en très bon état.

M. SUTHERLAND: L'honorable ministre a-t-il indiqué les importations pour chaque substance animale?

L'hon. M. SINCLAIR: Le relevé ne porte que sur les substances végétales du Canada. Si mes collègues veulent patienter, je citerai les importations de substances animales. En donnant ce résumé ou en divisant les importations, il va falloir entrer dans plus de détails, prendre chaque article et montrer quels sont les droits imposés par le Canada dans chaque cas, car c'est la seule façon de se rendre compte exactement de ce que cela signifie pour le cultivateur canadien et surtout pour les consommateurs, les ouvriers des centres industriels qui achètent ces articles.

Au cours de la période dont j'ai parlé, c'est-à-dire les neuf mois finissant le 31 décembre 1923, les animaux et produits d'animaux importés au Canada représentaient une valeur totale de $32,561,941. Dans ce total figurent des animaux importés pour les expositions et qu'on peut classer parmi ceux que le Canada ne peut produire. Une entente existe entre le Canada et les Etats-Unis touchant les animaux importés pour les expositions; ces animaux entrant dans les deux pays en franchise et exempts de la taxe de vente.

Sommaire

Animaux et matières animales

	Qu'on produit au Canada	Qu'on ne produit pas au Canada
Animaux destinés aux expositions.	.....	$1,749,263
Animaux reproducteurs..	$ 357,357	
Bestiaux ordinaires..	130,119	
Autres animaux vivants..	103,449	
Objets en ivoire et écaille..	102,791	145,332
Duvets et plumes..	235,968	
Poisson frais..	370,207	
Poisson séché, salé, fumé ou saumuré..	444,466	
Poisson préparé ou en conserves..	717,385	
Autres produits de poissons.	62,996	51,632
Peaux vertes pour fourrures.	5,921,873	
Peaux pour fourrures préparées..	79,556	
Cuirs et peaux n.d..	5,297,049	
Cuir non préparé..	3,085,253	
Cuir préparé..	2,229,534	
Soies et poils..	500,002	
Viandes fraîches, refrigerées ou congelées..	2,465,877	
Viandes préparées, en conserves ou en boîte..	3,256,724	
Lait et produits du lait..	773,426	
Huiles, gras, graisses ou cires.. ..	2,386,893	
Matières animals, divers..	2,094,789	
Total..	$30,615,714	$1,946,227

Grand total, $32,561,941.

Exportations, $110,176,144.

M. SUTHERLAND: Je crois que le total préparé par mon honorable ami est inexact parce que la quantité de viandes importées, comme le porc et les viandes conservées est plus considérable que le total qu'il vient de citer.

L'hon. M. SINCLAIR: Je suis d'avis que l'honorable député trouvera mes chiffres exacts; je les ai soigneusement préparés. Il existe un autre tableau que nous pourrions examiner car il fait voir un aspect important de la balance du commerce. Je veux parler du tableau des produits agricoles et végétaux qui ne servent pas à l'alimentation. Ce tableau contient un ou deux articles et indique dans l'une des colonnes ce qui est produit au Canada et dans l'autre ce qui n'y est pas produit. Voici la liste:

Tableau des produits végétaux non alimentaires

	Qu'on produit au Canada	Qu'on ne produit pas au Canada
Spiritueux..	$16,285,454	
Gommes et résines..	498,815	$1,204,888
Tourteaux..	15,876	27,883
Huiles végétales non alimentaires.	163,370	5,782,141
Plants, arbustes, arbres et vignes.	925,388	
Caoutchouc et ses produits..		6,155,750
Caoutchouc manufacturé.	2,100,166	
Graines de semence..	2,341,940	389,286
Tabac..	4,663,875	
Autres produits végétaux.	1,831,852	1,190,742
Divers..		26,023
	$28,826,736	$14,776,713
Grand total..	$43,603,449	
Exportations..	$30,605,456	

Je vais maintenant résumer les trois catégories d'importations que j'ai citées sous forme de tableaux:

Tableau général

	Qu'on produit au Canada	Qu'on ne produit pas au Canada
Produits végétaux (a) Produits alimentaires, principalement	$22,979,925	74,910,419
Produits végétaux (b) Produits non alimentaires	28,826,736	14,776,713
Animaux et matières animales	30,615,714	1,946,227
	$82,422,375	$91,633,359
Total	$174,055,734	

Je comprends que j'ai abusé de la patience de la Chambre en lisant ces tableaux, mais une autre analyse est nécessaire avant qu'on puisse comprendre toute l'importance de ces statistiques.

M. SUTHERLAND: Je ne désire pas interrompre l'honorable député, mais je puis à peine comprendre comment il se fait que son tableau des matières animales représente une somme si peu élevée. En réalité, nous avons eu pour $9,286,000 de ces produits en 1922.

L'hon. M. SINCLAIR: J'ai donné un chiffre de 30 millions pour neuf mois.

M. SUTHERLAND: Ce chiffre a-t-il trait aux articles qui peuvent être produits au Canada?

L'hon. M. SINCLAIR: Les chiffres se rapportent à des articles que le Canada produit. Or, relativement à ces articles d'importation qu'on nous demande de protéger davantage, afin d'empêcher le dumping des produits étrangers, surtout des produits américains, on me permettra d'analyser ces chiffres afin que les députés constatent quels droits de douane on impose actuellement sur ces marchandises.

Importations totales en Canada pendant neuf mois écoulés le 31 décembre 1923

Produits du règne végétal (a) Denrées alimentaires en majeure partie	$ 97,890,344
Produits alimentaires des animaux	32,561,941
	$130,452,285
Produits du règne végétal (b) Autres que les denrées alimentaires	43,603,449
Total	$174,055,734

En analysant les chiffres précités on arrive aux faits suivants:

Fruits à l'état frais

Principaux fruits qui peuvent être cultivés en Canada

	Valeur	Taux du droit
Pommes	$ 700,089	90c. le baril
Cerises	105,978	2c. la livre
Canneberge	191,303	25 p. 100
Poires	768,872	30c. le boisseau
Pêches	510,604	1c. la livre
Prunes	374,365	30c. le boisseau
Fraises	719,430	2c. la livre
Total	$3,370,641	

Principaux fruits non cultivés en Canada.

	Valeur	Taux du droit
Bananes	$ 4,315,644	En franchise
Pamplemousse	513,947	En franchise
Raisins	827,014	2c. la livre
Citrons	998,909	En franchise
Melons	378,802	3c. pièce
Oranges	4,532,146	En franchise
Ananas	520,586	En franchise
Divers	231,301	
Total	$12,318,349	

Valeur totale, $15,688,990.

Le droit *ad valorem* le plus élevé est de 25 p. 100. Le droit spécifique varie suivant le prix de la marchandise et dépasse souvent 25 p. 100. La chose que je veux établir, c'est qu'en frappant ou grevant davantage les produits précités on ne fera aucun bien au producteur canadien, par la raison qu'au moment où le produit étranger est importé les fruits du pays ne sont pas encore mûrs. Il en résulte que le droit ne ferait qu'ajouter au prix que paye l'ouvrier canadien pour manger des fruits frais, sans avantage pour nos producteurs.

M. CALDWELL: Est-ce qu'on n'applique pas une taxe spéciale, la taxe du "dumping", à part le droit ordinaire qui vient d'être mentionné?

L'hon. M. SINCLAIR: Vous avez raison. La taxe du "dumping" s'applique automatiquement à tous les articles vendus à nos importateurs à un prix plus bas que celui qui a cours dans le pays d'origine.

M. CALDWELL: Ajoutant ainsi à la protection douanière.

L'hon. M. SINCLAIR: Cette taxe nous protège contre la concurrence déloyale qu'on nous ferait avec des produits inférieurs. Mais le consommateur n'est pas protégé; on l'empêche de se procurer des fruits qui se vendent bon marché dans le pays voisin.

Je ne crois pas nécessaire de donner la liste complète des articles importés que ne produit point le Canada. Qu'il suffise de dire que la plupart ne sont frappés d'aucun droit; en les grevant on ne procure aucun avantage au producteur, puisque le Canada ne les produit pas.

L'argument que j'ai développé à l'égard des fruits frais s'applique aussi aux fruits desséchés dont une bien faible proportion est de production indigène, et est évaluée à $854,087; d'autre part, le Canada a importé pour $4,316,-865 de fruits exotiques. Il est prélevé sur cette importation une taxe fiscale variant de ½ centin la livre à 55 centins le quintal. Le même fait se renouvelle pour des fruits conservés que le Canada ne produit pas et dont nous avons importé pour une valeur de $896,-

000. Les fruits conservés, que produit le Canada figurent dans les importations pour $802,000.

Sans vouloir ennuyer la Chambre, je donnerai une liste partielle des légumes qui intéressent plus particulièrement le producteur canadien. Durant la période mentionnée nous avons importé des légumes frais ainsi qu'il suit:

Principaux légumes cultivés en Canada

	Valeur	Taux du droit
Choux	$ 234,913	30 p. 100
Oignons	337,650	30 p. 100
Pommes de terre	536,366	35c. le 100 livres
Tomates	904,596	30 p. 100
Non dénommés	1,055,723	30 p. 100
	$3,069,238	

Légumes non cultivés en Canada

	Valeur	Taux du droit
Patates	$80,475	30 p. 100
Divers	10	
	$80,485	

Valeur totale des légumes frais, $3,149,723.

En présence de ces faits, établis par les bulletins du commerce, je demanderai aux partisans de droits surélevés comment un droit supérieur à 30 p. 100 pourrait favoriser les cultivateurs canadiens à une époque de l'année où le sol du Canada ne produit pas encore les denrées importées de l'étranger et où nos cultivateurs n'ont pas en quantités suffisantes les légumes frais demandés par le consommateur.

Je répète ce que j'ai dit à propos des fruits frais, à savoir que si nous imposons de nouveaux droits sur ces produits nous ne protégeons pas nos cultivateurs, nous obligeons simplement nos artisans et nos ouvriers à payer davantage pour des aliments qu'ils doivent acheter pendant la saison de faible production domestique et ainsi nous augmentons le coût de leur existence. Ceux qui sont intéressés dans l'industrie admettront avec moi que le coût de l'existence et le prix de la main-d'œuvre sont deux des facteurs les plus sérieux du coût des objets manufacturés et que c'est seulement par la réduction de ces frais que les industriels pourront abaisser le prix des produits de leurs manufactures et les mettre à la portée de la bourse du public.

Une forte proportion de nos importations comprend le grain et les produits farineux dont voici un tableau:

Grain et produits farineux

D'une variété non cultivée au Canada

	Valeur	Taux du droit
Haricots	$ 636,703	25c. par boisseau
Maïs indien non pour distillation	5,216,540	En franchise
Maïs pour distillation	201,334	7½c. par boisseau
Pois	99,145	15c. par boisseau
Total	$6,153,722	

D'une variété cultivée au Canada

	Valeur	Taux du droit
Riz non nettoyé	$1,226,169	En franchise
Riz nettoyé	521,519	¾c. par livre
Divers	133,439	
Total	$1,881,227	

Total Grains, $8,034,949.

Produits de minoterie

D'une variété produite au Canada

	Valeur	Taux du droit
Farine de maïs	$135,607	25c. par baril
Sagou et tapioca	34,694	27½ p. 100
Farine de blé	359,085	50c. par baril
Divers	134,974	
Total	$664,360	

Total des produits moulus, $664,360.

Aliments préparés et produits de boulangerie

D'une variété produite au Canada

	Valeur	Taux du droit
Tels que biscuits, aliments lactés, de céréales	$609,546	De 25 p. 100 à 30 p. 100

Total des grains et produits farineux, $9,881,094.

Exportations, $301,677,777.

Animaux et produits d'animaux

Valeur totale des importations, $32,561,941.

Animaux pour exposition

Non produits au Canada

Bestiaux	$ 101,955	En franchise
Chevaux	1,628,403	"
Moutons	18,740	"
Various	165	"
Total	$1,749,263	
Divers	134,974	

Une grande partie de ce total est représentée par des chevaux d'exposition. Je dois dire que les chevaux importés pour exposition sont exportés mais ne sont pas compris dans nos relevés du commerce comme exportations du Canada. Nos amis ne voudraient pas dire un seul instant que nous devrions imposer un droit, je ne parle pas d'un droit prohibitif sur les chevaux ou le bétail qui entrent en vue d'exposition. Le bétail pour l'amélioration de nos troupeaux est admis en franchise d'après le système d'enregistrement national; je n'ai pas besoin d'entrer dans ce détail. Nous avons importé du bétail ordinaire seulement pour une valeur de $130,119 qui a payé un droit de 25 p. 100 et dans le cas des chevaux, un droit de $12.50 chacun. Parmi les autres animaux vivants, nous en avons importé pour $103,000, à des taux différents de droits. Cela représente une valeur totale d'animaux importés qui s'élève à $2,340,188 dont 70 p. 100 représentent des chevaux d'exposition. Nos exportations pendant la même période étaient évaluées à $10,791,026 dont plus de 80 p. 100 étaient des bestiaux expédiés sur les marchés anglais.

Je voudrais aussi parler des pêcheries. Pendant la même période nous avons importé du flétan frais pour une valeur de $36,916 avec un droit de un cent par livre; des huitres en vrac pour $156,000 avec un droit de 10 cents par gallon; du saumon frais pour $60,000 à un cent par livre, d'autres poissons frais pour $177,104 à un cent par livre. Tous ces produits sont soumis à ce léger droit. Il ne serait pas juste de prétendre que nous devrions avoir un tarif plus élevé sur le poisson. On l'importe au Canada à une saison de l'année où nous ne pêchons pas de poisson en grande quantité et augmenter le droit ce serait simplement accroître le prix de l'existence du consommateur canadien. Je ne crois pas nécessaire de retenir plus longtemps la Chambre pour citer ces chiffres. Quand mes honorables amis du parti conservateur prétendent qu'on devrait augmenter les droits sur ces articles, ils demandent simplement le renchérissement du coût de la vie qui pèse déjà si lourdement sur les ouvriers et les artisans des centres industriels. C'est une erreur en ce moment, une erreur en tout temps et qui ne donne aucun avantage à l'agriculture d'accroître les droits sur ces articles.

M. CHAPLIN: L'honorable ministre dit-il que les artisans et les ouvriers du pays achètent ces primeurs de fruits et de légumes qui viennent des Etats-Unis?

M. CHISHOLM: Certainement ils les achètent dans quelques cas.

L'hon. M. SINCLAIR: Mon honorable ami veut-il me dire où ils pourraient se les procurer s'ils ne les achetaient pas?

L'ex-ministre des Finances, (l'hon. sir Henry Drayton) au cours des quelques remarques qu'il a faites l'autre jour après l'exposé budgétaire, a mentionné deux articles de consommation générale et en grande partie produits au pays. c'est-à-dire les œufs et le fromage. Il a affirmé, si je me rappelle bien, que les importations du fromage au pays accusent une augmentation de 86 p. 100 D'ordinaire, lorsqu'un homme public fait une assertion aussi remarquable, il spécifie la période à laquelle les chiffres s'appliquent. Avec la permission de la Chambre, je citerai quelques faits en ce qui regarde les importations de fromage au pays.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cette augmentation de 86 p. 100 touchant nos importations des Etats-Unis s'est produite durant l'exercice 1923 qui s'est terminé au 29 février 1924. Les chiffres concernant la diminution de nos exportations de 50 p. 100 ont trait au même exercice. Il va sans dire qu'on pourrait choisir d'autres périodes.

L'hon. M. SINCLAIR: Si mon honorable ami avait indiqué la période à laquelle ces chiffres se réfèrent, j'aurais pu les rapprocher des faits réels. Je désire soumettre à la Chambre un état qui est exact à mon sens en ce qui regarde l'industrie de la fabrication du fromage au Canada. J'ai par devers moi un état indiquant les quantités de fromage que nous avons importées au cours des vingt dernières années.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les miens sont à date.

L'hon. M. SINCLAIR: Mon honorable ami prétend qu'il a tenté d'obtenir les chiffres les plus récents, il devrait donc adopter aussi ces chiffres aux faits les plus récents. Je vais exposer ces faits pour l'information de mon honorable ami. Nous importons bien peu, si nous en importons, de fromages de l'espèce de ceux qui sont fabriqués au pays. Les fromages que nous importons se vendent parfois à des prix élevés et parfois moins cher, —ce sont des fromages italiens et suisses,— des fromages adoptés au goût de certaines classes de notre population, mais qui ne sont pas fabriqués au Canada. Au cours de l'année dernière, on a établi une fabrique au pays dans le but de répondre à la demande pour ces sortes de fromage et je suis en état d'assurer mon honorable ami qu'elle suffit amplement à fournir à la demande.

Donc, lorsque l'honorable député de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) affirme que nos importations de fromage ont augmenté de 86 p. 100 sans dire de quels fromages il s'agit, ni tenir compte de l'état général de la fabrication en fromage au Canada, il fait une assertion qui est de nature à induire notre population en erreur.

Nos importations de fromage pour l'année civile 1923 se sont élevées à la somme de $614,872 tandis que nos exportations pour la même période représentent une valeur de $5,902,300.

Nos exportations se composent de fromage Cheddar, mais nous n'avons pas importé une seule livre de fromage de cette variété. Si nous analysons les chiffres de mon honorable ami, nous constatons donc qu'ils visent simplement à créer un sentiment de malaise dans l'esprit des producteurs canadiens, surtout dans l'esprit de nos cultivateurs en faveur du principe de la protection élevée sur nos produits manufacturés. Cependant, chaque fois que mes honorables amis risquent de pareilles

assertions, nous constatons qu'elles sont contraires aux faits réels, surtout en ce qui regarde le fromage canadien.

M. SUTHERLAND: Quels sont les chiffres en ce qui regarde le beurre?

L'hon. M. SINCLAIR: En 1923, nous avons exporté 2,403,086 livres de beurre et nous en avons importé 1,523,381 livres. Mon honorable ami croit-il qu'il serait sage d'élever les droits sur le beurre afin d'empêcher les produits étrangers de pénétrer sur nos marchés?

M. SUTHERLAND: Nous devrions frapper le beurre de droits aussi élevés que ceux qui sont en vigueur aux Etats-Unis.

L'hon. M. SINCLAIR: Mon honorable ami croit-il qu'il serait sage, en relevant ainsi les droits, d'augmenter le prix du beurre au détriment de l'ouvrier et de l'artisan canadien, qui habite nos grands centres industriels?

M. SUTHERLAND: Nos exportations excèdent nos importations de ce chef; nous avons donc un surplus.

L'hon. M. SINCLAIR: Envisageons le problème sous ses divers aspects. Mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) le sait aussi bien que n'importe qui—puisqu'il est un agriculteur pratique,—ici au Canada et j'entends désigner le Dominion tout entier de l'Atlantique au Pacifique, la saison de grande production est suivie d'une période où le chiffre du rendement diminue sensiblement; c'est là une conséquence de la situation géographique du Canada. Or, durant cette morte saison au point de vue de la production, serait-il juste et équitable pour le consommateur, dont les besoins ne varient guère, peu importe le chiffre de la production, d'imposer des droits et empêcher l'importation de ce produit que nos gens veulent acheter, sous prétexte de protéger les producteurs canadiens qui n'en bénéficieraient pas? Voilà le nœud de la question.

M. SUTHERLAND: Y a-t-il un seul mois dans l'année où le Canada ne produise pas le beurre en quantité suffisante por répondre aux besoins de notre population?

L'hon. M. SINCLAIR: Certainement; surtout dans les provinces éloignées du centre. La situation n'est peut-être pas exactement la même dans l'Ontario, vu qu'elle est la plus méridionale de toutes les provinces du Dominion. Cependant, nous ne pouvons établir notre programme tarifaire uniquement dans l'intérêt de la province d'Ontario; nous devons tenir compte du Canada tout entier lorsqu'il s'agit de remanier le tarif douanier.

[L'hon. M. Sinclair.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors, pourquoi n'en faites-vous rien?

L'hon. M. SINCLAIR: Mon honorable ami a tort de poser cette question, nous avons eu égard au Canada tout entier. Je veux faire allusion aux produits animaux qui figurent sous la rubrique des œufs. On a parlé des œufs au cours de ce débat, au cours du débat sur l'adresse, dans plusieurs journaux d'agriculture et dans la presse canadienne en général. Un des principaux points à considérer, et mon honorable ami y a lui-même songé, c'est que les œufs importés des Etats-Unis au Canada acquittent un droit de 3 cents par douzaine, tandis que ceux qui sont exportés du Canada aux Etats-Unis sont assujettis un droit de 8 cents par douzaine. Le commun du peuple peut se procurer, à l'état frais, de cette nourriture qui est saine et plus en usage que toute autre parce qu'on peut l'acheter et la conserver à l'état frais et se la procurer en tout temps si le commerce en est convenablement réglé. Quelle est la situation? Les chiffres démontrent que pendant l'année fiscale de 1923 nous avons importé 8,319,622 douzaines d'œufs, dont 8,256,168 des Etats-Unis. Les œufs sont un article dont il faut surtout dire que la production n'est pas également active en toute saison. On peut affimer sans crainte qu'au Canada elle est pour ainsi dire arrêtée en décembre, janvier et février. Comme on désire acheter les œufs frais et qu'on hésite pas à les payer cher, il ne s'en produit pas assez au Canada en hiver pour répondre aux exigences du marché. Je vais citer une liste établissant les quantités d'œufs importés dans chaque province du Canada et j'analyserai ensuite cet exposé.

Œufs importés en 1923

Province—	Quantité en douzaines	Valeur
Colombie-Anglaise	298,950	$ 94,846
Alberta	67,541	21,404
Saskatchewan	23,516	7,896
Manitoba	337,517	104,973
Ontario	3,592,666	1,133,187
Québec	2,126,397	671,365
Nouveau-Brunswick	79,551	24,365
Nouvelle-Ecosse	95,374	28,448
Ile-du-Prince-Edouard	1	18
Yukon	1,740	550
	6,623,253	$2,087,306

Afin d'être plus bref je me contenterai de déclarer que j'ai ici un tableau d'après lequel on a importé ces œufs-là surtout en décembre, janvier, février et mars. Il y a environ cinq ans la Colombie-Anglaise était la province qui en importait le plus. Mais depuis trois ans le ministère de l'Agriculture, dirigé par mon honorable ami (M. Mother-

well), y a encouragé très activement la production des œufs, et comme elle y est facile, surtout en hiver à cause du climat, cette province est devenue une de celles qui en importent le moins; de fait, non seulement elle en produit assez pour ses besoins, mais elle en exporte des quantités considérables dans les provinces des Prairies. La province d'Ontario et la province de Québec sont celles qui absorbent les importations d'œufs pour ainsi dire en entier. Or, les œufs étant importés au Canada pendant la saison où ce pays n'en produit pas, et les rapports établissant que pendant la saison où il en produit il n'en importe que fort peu, on conçoit que frapper les œufs importés au Canada d'un droit plus élevé—l'honorable ministre des Finances a fait allusion à ce point il y a quelques jours—ce serait tout simplement faire payer les œufs plus cher aux consommateurs de ce pays.

Le commerce des œufs offre un certain aspect assez étrange. A cette saison-ci de l'année la production des œufs aux Etats-Unis est abondante et il n'est pas rare que les grands commerçants importent des œufs au Canada et réussissent ainsi à dominer le marché canadien et à y faire baisser le prix de cette denrée. Quiconque s'inspire de sages principes économiques ne saurait voir ces opérations et ce résultat d'un mauvais œil, car si la réduction du prix d'un article à l'époque où la production en est augmentée n'est guère profitable au producteur elle est avantageuse au consommateur. Cette question offre un autre aspect: L'importation et la distribution des œufs au Canada tendent à y réduire la consommation des œufs, chose déplorable. Afin d'obvier à cet inconvénient on a établi des règlements en vertu desquels ces œufs de qualité inférieure doivent porter la marque de leur qualité comme les œufs canadiens. L'année dernière, sur 8,000,000 de douzaines représentant le total importé au Canada, nos inspecteurs en ont inspecté 6,623,253 douzaines. Le producteur canadien peut faire concurrence au producteur américain pourvu qu'il soit assuré contre toute injustice de la part de celui-ci. Je crois que le règlement maintenant en vigueur au sujet de l'inspection des œufs empêche et va continuer d'empêcher les importations d'œufs américains qui peuvent avoir pour effet de ruiner la consommation des œufs au Canada.

Relativement à la baisse des prix au Canada, il faut tenir compte des besoins de la population industrielle du pays et si nos artisans peuvent, grâce aux résultats de la loi de l'offre et de la demande, payer leurs œufs moins cher, ils ont le droit de le faire. Je représente donc, à ceux qui demandent l'imposition d'un droit plus élevé sur les œufs, que ce relèvement du tarif sur un article de première nécessité ne serait pas pour le plus grand bien du Canada maintenant ou à l'avenir. Il obligerait les ouvriers de nos foyers industriels à payer cette denrée plus cher qu'ils auraient à le faire dans le cas où nos producteurs soutiendraient ouvertement la concurrence des producteurs des autres pays.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami peut-il dire quelle est la production probable d'œufs au Canada, quelle est la quantité estimative de l'exportation et quel est le nombre approximatif des œufs que nous vendons aux Etats-Unis?

L'hon. M. SINCLAIR: Je ne suis pas une encyclopédie vivante.

M. McMASTER: Peu s'en faut.

M. SUTHERLAND: Le ministre nous a donné les détails relatifs aux importations. Il peut assurément nous fournir aussi les chiffres ayant trait aux exportations.

L'hon. M. SINCLAIR: Afin de calmer les inquiétudes de mon honorable ami, je lui dirai que je ne lui refuse pas ces renseignements. J'ai sous les yeux un état approximatif de la production d'œufs au pays. La première indication se rattache à l'affirmation du ci-devant ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) que la vente des œufs du Canada dans la république voisine n'a rapporté que la faible somme de $49,000. J'ignore où l'ex-ministre a puisé ce chiffre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On le trouvera dans le rapport du ministère du Commerce pour l'exercice dont il s'agit. Mon honorable ami constatera que la quantité a été de 104,836 douzaines et le prix, de $49,227.

L'hon. M. SINCLAIR: J'ai compris que ces chiffres se rapportaient à la période close en février 1924.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce sont les chiffres les plus récents que j'aie pu me procurer.

L'hon. M. SINCLAIR: J'ai emprunté mes calculs aux bulletins du commerce que l'on trouve dans le Livre-bleu. Je constate que, pendant l'exercice précédent, les œufs que nous avons exportés valaient $126,851.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Parlez-vous de l'exportation aux Etats-Unis?

L'hon. M. SINCLAIR: Oui. La quantité était de 311,271 douzaines.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'ai pas parlé des exportations totales. Mes paroles ne s'appliquaient qu'aux ventes aux Etats-Unis.

L'hon. M. SINCLAIR: A n'en pas douter, mon honorable ami a choisi l'exercice qui convenait le mieux à son raisonnement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai pris les renseignements les plus récents que j'ai pu obtenir.

L'hon. M. SINCLAIR: Je suis bien aise que le représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland) ait amené ce sujet sur le tapis. J'en avais pris note; mais, désirant condenser mon discours, j'ai failli l'oublier.

Le bureau fédéral de la statistique calcule qu'en 1921, 25,755,356 poules ont pondu 168,049,154 douzaines d'œufs, valant $40,968,841, ce qui représente 78 œufs par poule. En 1922, la production d'œufs au pays s'est chiffrée par 194,058,468 douzaines d'une valeur de $48,490,578. Ces œufs ont été pondus par 29,945,484 poules, soit la même moyenne par poule que l'année précédente. Voici ce que j'entends prouver. Pendant ce débat et l'examen du budget, nous avons entendu beaucoup critiquer les dépenses du ministère de l'Agriculture dans le but d'améliorer la qualité des produits agricoles destinés à l'exportation. Dans le relevé que je viens de communiquer, on trouvera des chiffres qui démontrent la nécessité de mettre tout en œuvre afin de porter les Canadiens à prêter plus d'attention à la production des œufs. Par nos concours de ponte, nous avons prouvé que nos propriétaires de basses-cours peuvent doubler la production d'œufs, ainsi que ces calculs l'établissent. S'il en est ainsi—ce qui est incontestable; à titre d'agriculteur pratique, je sais bien que nos éleveurs de volailles peuvent atteindre ce résultat—nous pourrons obtenir un jour 150 œufs par poule si ceux qui s'adonnent à cette industrie s'occupent plus de la développer. En encourageant les démarches dans ce sens-là, il est quasi impossible de calculer les progrès que le Canada peut accomplir dans la production des œufs.

A l'heure actuelle, la valeur des produits de la basse-cour canadienne est de 48 millions de dollars, et les œufs y tiennent la première place. La production pourrait être doublée par l'adoption de méthodes judicieuses. Ainsi que je le disais il y a quelques jours, il n'est point de plus sage dépense que celle que le Gouvernement fait pour les services d'inspection. C'est grâce à ces services que s'améliorent nos produits agricoles et qu'ils occupent la place qui leur appartient sur les marchés de l'univers, et surtout sur le marché anglais, dont nos compatriotes n'ont pas su jusqu'à présent titrer tout le parti possible. Ce que je dis des œufs est également applicable aux viandes et au laitage.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami a promis de nous dire ce qu'il s'exporte d'œufs.

L'hon. M. SINCLAIR: Afin d'étancher la soif ardente de renseignements qui dévore le représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland), je dirai que des 168 millions de douzaines d'œufs récoltés au Canada en 1922, il s'en est exporté 4,399,534. Ce produit, mon honorable ami le voit, tient une large place dans l'alimentation de nos populations rurales et urbaines. Rien de plus nourrissant que l'œuf frais.

M. GARLAND (Carleton): La production n'est pas précisément proportionnée aux efforts du ministre de l'Agriculture (M. Motherwell).

L'hon. M. SINCLAIR: Je donne la statistique. On commence en ce moment à apercevoir les effets des efforts du ministre de l'Agriculture. Si l'honorable député veut bien attendre les bulletins de l'année prochaine, il constatera probablement des résultats plus satisfaisants.

Je crois avoir clairement démontré que les apôtres de la protection à outrance font fausse route lorsqu'ils prétendent que ces articles devraient recevoir une plus large mesure de protection. Ils sont incapables de relever dans les bulletins du commerce un seul article dont la production deviendrait plus rémunératrice par suite du relèvement du droit actuel. Etablissant une comparaison entre le Canada et les Etats-Unis, je dirai que la moyenne par tête de la production agricole, abstraction faite du sucre, du maïs, du coton et du bétail, est de $73 aux Etats-Unis contre $93 en notre pays. Or, notre production étant plus abondante que celle de nos voisins, n'y a-t-il pas lieu de supposer aussi que nous sommes en mesure de produire à meilleur marché? A quoi bon augmenter le coût des choses par l'imposition d'un droit, quand le prix de la marchandise que nous avons à exporter est celui qui prévaut sur les marchés de l'univers?

M. SUTHERLAND: C'est afin de prévenir l'importation des œufs américains, comme elle se fait en ce moment.

L'hon. M. SINCLAIR: Est-ce à dire qu'il vaut mieux, à l'avis de l'honorable député, mettre le consommateur canadien dans l'obligation de payer les œufs plus cher et le porter à s'abstenir de s'en alimenter en important des œufs de qualité médiocre, que lui en fournir de bons à un juste prix?

M. SUTHERLAND: L'honorable député a prétendu que la récolte des œufs pourrait s'accroître dans une proportion prodigieuse en

notre pays; comment pourra-t-on favoriser la production des œufs si l'on permet à l'étranger de nous en fournir?

L'hon. M. SINCLAIR: Je viens justement de l'indiquer à la Chambre. Favoriser la production en la manière que j'ai dite, c'est en réduire le coût. La production, on peut l'accroître par les méthodes qu'enseignent les écoles d'agriculture et les spécialistes; on peut aussi l'accroître sans qu'il soit besoin de plus de poules qu'on en a à l'heure actuelle. On nourrit les oiseaux de basse-cour; or, accroître la production par l'adoption de méthodes judicieuses, c'est en réduire le coût et c'est aussi mettre à la disposition des consommateurs des œufs de meilleure qualité et se vendant à meilleur marché. Si j'ai bien saisi son raisonnement, l'honorable député considère que l'unique moyen d'accroître la production au Canada consiste à imposer un droit qui augmente le prix des articles de consommation.

M. SUTHERLAND: Pour activer la production, il faut faire voir qu'elle est rémunératrice.

L'hon. M. SINCLAIR: En effet. Je reviens à la situation des chemins de fer. J'ai dit en commençant que l'équilibre du budget est en bonne ou très grande partie attribuable à l'état de notre réseau de voies ferrées. Le conseil d'administration des chemins de fer nationaux a obtenu des résultats dont il convient de le féliciter. Il n'y a pas d'exagération à dire qu'en appelant sir Henry Thornton à la présidence de ce conseil le Gouvernement s'est assuré le concours d'un homme qui a su se révéler comme un véritable bienfaiteur aux yeux du pays. Les rapports de l'année dernière font voir que son administration a répondu à l'attente du public et nous avons lieu de croire qu'elle ne cessera pas d'être aussi satisfaisante.

Au cours de la session, les embranchements ont suscité maintes discussions concernant presque tous les problèmes soumis au conseil d'administration qui a fait part de ses conclusions au ministre des Chemins de fer (M. Graham). Celui-ci les a communiquées à la Chambre afin qu'elle les étudie et qu'elle se prononce. Monsieur le président, nous approuvons tous de grand cœur, j'en suis sûr, les projets du conseil d'administration, et nous croyons que leur réalisation contribuera au perfectionnement du réseau. Nous pensons que l'établissement de ces lignes auxiliaires fera plus que compenser le surcroît de dépense.

Je désire traiter pendant quelques instants des questions qui concernent davantage les provinces et faire ressortir que ma province natale ne retirera aucun avantage des prolongements. Je ne m'insurge pas contre cet état de choses et je n'en prends pas prétexte pour m'opposer aux prolongements dans les autres provinces. Je crois qu'ils sont tous bien motivés; je puis dire, cependant, que, malgré l'absence de mesures à cet effet, les citoyens de l'Ile du Prince-Edouard ont instamment sollicité le ministère actuel et le ministère précédent de prolonger la voie ferrée et d'établir des embranchements dans la province. La nécessité de ces entreprises se fait surtout sentir par suite des progrès réalisés depuis deux à trois ans dans la culture des pommes de terre de semence dans les Provinces maritimes. Cette industrie a été très lucrative pour les nôtres. Ils trouvent des acheteurs bien disposés parmi la population des Etats situés au sud où l'on ne cultive pas des pommes de terre de choix. Le tubercule destiné à l'ensemencement est l'un des articles sur lesquels les Américains doivent acquitter un droit imposé par leur propre gouvernement; cependant, nous ne pouvons pas cultiver avec succès ce tubercule à une grande distance du lieu d'expédition. Ce n'est pas exagérer que de dire que le cultivateur qui se trouve à quatre ou cinq milles, tout au plus, du point de départ ne peut presque pas se livrer sur une grande échelle au commerce des pommes de terre de semence, parce que les frais de transport d'une denrée qui exige tant d'espace sont très élevés. Les progrès de ce commerce ont fait naître chez les nôtres le désir d'obtenir de courts prolongements des voies ferrées En 1911, le gouvernement de l'époque a compris dans quelle situation nous nous trouvions, et il a pris des mesures pour établir un embranchement depuis Emerald-Junction jusqu'à New-London. Il a adjugé l'entreprise et signé le contrat, mais le gouvernement subséquent a annulé le marché. L'affaire en est encore au même point et la population se ressent de la perte que cette démarche lui a causée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre fait-il pour lui-même des instances afin d'obtenir ces embranchements?

L'hon. M. SINCLAIR: Le chef de l'opposition me comprendra. Il a entendu mes paroles et la députation doit aisément en saisir le sens. Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami fait partie du ministère. Je lui demande s'il insiste sur cette ligne de conduite?

L'hon. M. SINCLAIR: J'expose la situation qui règne dans la province relativement

au prolongement des voies ferrées, et lorsque je l'aurai bien dépeinte, mon très honorable ami n'aura aucun doute au sujet de mon attitude dans cette affaire, ni au sujet de la ligne de conduite que le ministère s'est tracée.

Il est une autre région de ma province qui réclame aussi un tronçon de voie ferrée afin de favoriser les pêcheurs, ainsi que les cultivateurs qui s'occupent de la spécialité dont j'ai parlé. Il s'agit du territoire situé entre Hunter-River et Rustico, à huit milles plus loin. On s'était aussi proposé de prolonger la voie et le gouvernement précédent avait même reçu une requête à cet effet. Les intéressés nourrissent encore l'espoir que le projet se réalisera prochainement. Cet autre prolongement se rattachera au chemin de fer de Georgetown et reliera Mount-Herbert à Birt's Siding situé à une distance de douze milles, dans une région qui n'a pas de rivale au pays du point de vue de la fertilité. Les habitants de tous ces endroits désirent vivement s'adonner à un genre particulier de culture et, à moins qu'on ne leur offre un débouché, ceux qui se trouvent à plus de cinq milles d'une voie ferrée pourront difficilement le faire.

Permettez-moi de bien faire comprendre à la députation que nos gens ne sont pas exigeants. Ils connaissent les moyens de transport qu'offre la province, et ils se rendent compte que nous traversons une ère de transition pendant laquelle nous poursuivons l'œuvre ébauchée par le gouvernement de sir Robert Borden afin d'établir des communications entre l'île et la terre ferme, et de donner la largeur réglementaire à nos chemins de fer. Entrepris en 1913, les travaux ont continués durant la guerre Néanmoins, je regrette de dire que mon très honorable ami (M. Meighen), qui me coupait la parole il y a un instant, les a laissés en plan pendant qu'il dirigeait l'administration. Cela a bien découragé nos gens; mais, heureusement, le présent ministère a fait marcher l'entreprise.

La population de l'île du Prince-Edouard est d'avis que pour avoir des moyens de transport convenables, il faudrait que cette entreprise fût parachevée avant de faire aucune extension; et je puis dire qu'autant que je sache, les chemins de fer Nationaux croient que l'interruption des travaux permise par mon très honorable ami n'aurait jamais dû avoir lieu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami dit-il que c'est dû à l'influence du Gouvernement actuel si les chemins de fer Nationaux ont continué les travaux d'élargissement de leurs voies ferrées?

[L'hon. M. Sinclair.]

L'hon. M. SINCLAIR: Je regrette que mon très honorable ami n'ait pas fait attention à mes remarques. J'ai dit que les travaux avaient été commencés par le ministère de sir Robert Borden, en 1913, et continués lentement pendant la guerre. Et je dis que maintenant on les contiue sans interruption.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami élude la question.

L'hon. M. SINCLAIR: Quelle est la question?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai demandé à mon honorable ami s'il voulait laisser entendre que c'était à la demande du Gouvernement actuel que la commission des chemins de fer avait décidé de continuer l'élargissement des voies?

L'hon. M. SINCLAIR: Mon très hon. ami s'est formé une fausse impression de mes remarques; évidemment, il a tenu à interpréter ainsi mes paroles. J'ai dit que les travaux avaient été continués depuis que lui-même et son gouvernement n'étaient plus au pouvoir, et j'ai ajouté que, selon mes renseignements, l'administration des réseaux Nationaux se proposait de continuer les travaux jusqu'à la parfaite standardisation des chemins de fer dans la province. A cet égard, je crois que l'administration de ces chemins de fer prend les moyens voulus dans l'intérêt du transport dans l'île du Prince-Edouard, et je sais qu'en cela elle aura l'appui de la population de la province. Cette population qui désirait ces extensions que j'ai mentionnées, n'oublie pas la situation financière qui exige l'économie non seulement en ce qui concerne les voies ferrées, mais aussi les dépenses publiques généralement. Mais ils croient fermement qu'il est absolument nécessaire que les travaux de standardisation des chemins de fer soient parachevés avant de faire aucun prolongement. L'état de choses actuel ne peut continuer indéfiniment, car il faut répondre aux besoins de la population.

Je ne désire pas retenir la Chambre plus longuement. J'ai touché à plusieurs sujets d'intérêt général aussi bien que d'intérêt local, et en ce qui concerne l'exposé budgétaire, je crois qu'il plaira aux masses populaires. Nous en aurons une réduction d'impôt de $2,70 par tête de notre population, ou plus de $13 par famille de cinq. J'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire à la Chamen ce moment au sujet de ce budget. J'ai cherché à faire connaître de manière juste et claire la situation financière du pays, et les divers obstacles auxquels nous avons eu à faire face afin d'obtenir un budget bien

équilibré. J'ai comparé le résultat de notre effort avec celui qu'ont obtenu les gouvernements qui nous ont précédés, quel que fut le parti politique au pouvoir. J'ai signalé que le présent budget n'ajoute pas au fardeau de taxation dont le peuple est aceuellement obéré, cependant que les réductions projetées représenteront une économie de $2,70 pour chaque homme, femme et enfant au Canada. J'ai parlé de l'expansion tant dans le commerce que dans la production, et j'ai prouvé, de manière indubitable, qu'une plus haute protection n'est pas essentielle à la prospérité du cultivateur canadien; et j'ai démontré que le tort que l'ancien ministre des Finances est censé avoir fait à la production des œufs et du fromage en Canada est tout à fait imaginaire. Voyez l'amélioration de nos chemins de fer. Ils sont aujourd'hui un véritable actif national; il y a quelques années, ils représentaient une de nos obligations les plus onéreuses. Comparons la valeur de notre dollar sur les marchés monétaires avec les cotes au commencement de 1922. Notez l'accroissement des dépôts de banques et du volume de notre commerce étranger. Notre production de 1923 a été d'une valeur de plus de quatre milliards. L'ère de la prospérité que nous avons atteint n'est pas l'effet transitoire d'un accident, un succès de courte durée, mais le résultat véritable, naturel et direct de la confiance et de la foi du commerçant et de l'industriel dans la politique et les principes libéraux.

Espérons que le temps de nos rudes épreuves touche à sa fin, que nous sortons enfin de cette atmosphère de tristesse qui règnait sur le pays, il y a quelques années, mais aussi de doute et incertitude qui, même assez longtemps après que l'horizon se fut éclairci, se mêlaient encore aux espérances et aux aspirations populaires.

De cette heureuse situation qui dépasse actuellement nos plus belles espérances, je vous félicite, monsieur l'Orateur, je félicite la Chambre et je félicite mon pays!

Permettez-moi d'exprimer, en terminant, mes vœux sincères, ma prière fervente qu'à cette époque de prospérité, guidé par le souci des temps présents et de la postérité, le Parlement ne cessera pas un seul instant de surveiller de près nos revenus et nos dépenses, nos ressources et nos industries, qu'il ne cessera jamais un instant cette attention vigilante qui nous a permis de surmonter tant d'obstacles et d'améliorer si merveilleusement notre situation nationale; et qu'à la faveur de la Providence nous continuerons à réaliser des progrès sans pareil.

M. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention aujourd'hui de discuter le tarif. Sans doute la Chambre en entendra parler suffisamment par d'autres membres et si je trouve nécessaire d'en dire un mot l'occasion se présentera plus tard, car il faut croire que la Chambre sera saisie d'un projet d'amendement au budget. Ce budget je veux le commenter quelque peu. Le discours du trône nous faisait prévoir qu'au cours de la session le Parlement degrèverait, dans une certaine mesure, les instruments de production, particulièrement ceux qui servent à l'exploitation des richesses naturelles du pays. Le budget honore ces promesses au moyen de réductions, soit dans le tarif soit dans l'impôt sur les ventes, sur tous les principaux instruments de production; ceux, par exemple, qui servent à l'agriculture, à l'exploitation minière, aux pêcheries, et à l'exploitation forestière; mais il paraît que,—de propos délibéré ou non, je l'ignore,—on a laissé de côté l'industrie de la papeterie. Voilà certes une entreprise érigée sur les produits indigènes du Canada. C'est une industrie importante en Colombie-Anglaise; la circonscription dont je suis le mandataire compte quatre grandes papeteries et la province en possède un nombre d'autres. Je trouve qu'il aurait été parfaitement conforme au programme déclaré du ministère d'accorder sur les machines très coûteuses qui servent à la fabrication du papier,—et qu'il faut acheter, presque toutes, aux Etats-Unis,—une réduction dans la taxe sur les ventes ou dans le tarif, car cette industrie est loin d'être trop prospère en ce moment. S'il s'agit simplement d'un oubli ju'espère que le Gouvernement verra à la rectifier lorsque la Chambre sera saisie des résolutions budgétaires.

J'ai été déçu aussi de ne trouver, pas plus dans le discours du trône que dans le budget, aucune mention d'un traité avec l'Australie, dont on a tant parlé l'année dernière. Sans doute faut-il croire que le ministère n'a pas pu jusqu'ici négocier cette convention. Mais j'espère qu'il s'y intéressera, car un traité avec l'Australie serait très avantageux à la Colombie-Anglaise.

A présent je vais exposer à la Chambre certains faits relatifs à l'immigration orientale; je ne parle pas au point de vue de la Colombie-Anglaise seulement, mais de tout le Canada. Je sais bien que cette question fatigue les honorables membres, mais je ne la traiterai pas d'un esprit régional, ni même d'un point de vue purement provincial. Cela n'est pas nécessaire du reste car, voilà deux ans, la Chambre s'est prononcée favorable à la restriction effective de toute immigration

orientale. Je n'aborderai donc que les principaux aspects de la question; et je tenterai de maintenir la discussion sur un ton national. Même, en vue de ce qui se passe dans la république voisine je puis dire qu'avant longtemps ce problème sera devenu une question internationale. Je tiens à conserver une attitude absolument impartiale au point de vue politique. La Chambre se souvient qu'en 1922 les députés de la Colombie-Anglaise et certains autres ont discuté cette question de l'immigration orientale, et que pas un d'entre nous n'a fait intervenir dans le débat la note politique; il ne s'est pas lancé d'accusation d'un parti contre un autre. Grâce à cela au cours d'une discussion relativement peu longue,—elle n'a duré qu'un après-midi et un soir,—il a été communiqué à la Chambre un grand nombre de renseignements que j'ai jugés très utiles, d'autant plus qu'ils faisaient connaître les différentes opinions de l'Ouest au sujet de cette questions, sans que la politique y fût pour rien. J'ai eu l'occasion de relire l'autre jour le compte rendu officiel d'un débat en Chambre sur cette question dors de la session de 1913. Le contraste était frappant: en effet le débat, qui a duré longtemps,—il couvre plus de 200 pages du hansard,—a été caractérisé par une acrimonie politique violente; et les quelques éclaircissements sur la question qu'il aurait pu fournir à la Chambre ont été perdus au milieu des interminables récriminations d'un parti politique contre l'autre, s'accusant mutuellement d'avoir, ou de ne pas avoir, fait telle chose.

Il y a deux côtés à cette question: l'un vise le Japonais et l'autre le Chinois. Un mot seulement touchant l'aspect qui intéresse les Chinois. Lorsque ce Parlement se réunit pour la première fois en 1922 la loi sur l'immigration chinoise permettait l'entrée des Chinois presque sans réserve au Canada sur payement d'une capitation de $500. Après que la Chambre eut adoptée la résolution, dont j'ai parlé tout à l'heure, en faveur d'une restriction effective de l'immigration orientale, le Gouvernement présenta l'année suivante, 1923, une loi de l'immigration chinoise qui réservait l'entrée du pays aux Chinois des classes suivantes: membres du corps diplomatique et leurs domestiques; les Chinois nés en Canada ou naturalisés qui revenaient au Canada après une visite en Orient; les marchands; les étudiants.

D'après l'article 9, le ministre peut, à sa discrétion, autoriser l'admission d'une personne pour une période déterminée qu'il fallait spécifier. L'artcle 41 décrète aussi que tout Chinois qui était en route vers le Canada dans les 90 jours de l'entrée en vigueur de la loi serait autorisé d'entrer; c'est évidemment une disposition raisonnable. Il y a aussi un article très important qui oblige tous les Chinois de se faire inscrire dans les douze mois à différents bureaux qui sont désignés.

On a dit que la loi était trop élastique et qu'on pouvait facilement y échapper. Il paraissait y avoir trop d'exemptions. Mais une loi se juge beaucoup mieux d'après les résultats qu'elle donne. Voyons donc quels furent ces résultats. J'ai ici les chiffres pour les sept mois qui ont suivi la mise en vigueur de la loi. Durant cette période, il est entré au Canada 455 Chinois venant de Chine, ce qui est beaucoup. Mais sur ce nombre, 438 sont entrés en vertu de l'article 41, celui qui permettait à un Chinois d'entrer, pourvu qu'il fut en route dans les 90 jours de l'adoption de la loi. Evidemment on ne pourra jamais plus profiter de cette disposition. Par conséquent, ne tenons pas compte de ceux qui sont entrés de cette façon. Il en reste donc 17. Là-dessus, il y avait dix Chinois du Canada qui revenaient de voyage. Sur les sept autres, cinq étaient étudiants, un était serviteur de consul et l'autre est entré en vertu de l'article à, celui qui donne au ministre un pouvoir discrétionnaire. Il appert que c'était un étudiant de Berkeley, Californie, qui désirait se renseigner sur nos universités. Comme il ne venait pas ici en qualité d'étudiant, on ne pouvait pas le considérer comme tel et il fut admis pour six mois, en vertu de l'article 9. Il est parti au bout de cinq mois. Donc, après sept mois d'application, il n'est entré en Canada que cinq étuliants Chinois, qui devront repartir à la fin de leurs études, et un serviteur de consul qui s'en ira lui aussi, lorsque son maître se dispensera de ses services.

Devant un résultat pareil, on peut vraiment dire, monsieur l'Orateur, que la restriction est efficace et que la loi peut être considérée comme la solution définitive de l'immigration chinoise, problème si longtemps discuté dans ce pays.

Il y a environ 40,000 Chinois en Canada. Sur ce nombre, les femmes ne représentent qu'environ 6 p. 100. Par conséquent, la natalité est très faible. Le fait est qu'elle ne représente que 7,6, comparé à 21,4 pour les blancs et 36,8 pour les Japonais—Remarquez comme les Japonais sont beaucoup plus prolifiques.—Il est donc probable que les naissances ne suffiront pas à compenser les décès parmi ces 40,000 personnes; leur élimination se fera graduellement et un jour le problème chinois en Canada sera définitivement résolu. La Colombie-Anglaise et l'Alberta—car l'Alberta est intéressé—méritent des félicitations, et leurs députés aussi pour avoir

amené ce résultat, grâce à l'impartialité dont ils ont fait preuve à la Chambre. Si nous nous étions disputés et attaqués l'un l'autre, il n'y a pas de doute que le Gouvernement ne se serait pas cru obligé de se prononcer d'un façon décisive. On peut peut-être féliciter aussi les membres du Gouvernement qui ont accédé aux désirs de la Chambre et de l'Ouest à cet égard.

Tout cela est très satisfaisant, monsieur l'Orateur, mais il n'y a pas de rose sans épines, point de plaisir sans peine et chaque médaille a son revers. Avant de nous réjouir des résultats de cette loi, nous devons tenir compte de cette question très juste qui nous est faite par la Colombie-Anglaise et l'Ouest en général: Pourquoi n'applique-t-on pas la même loi aux Japonais? Les députés de Colombie-Anglaise savent, comme cela a été affirmé dans le débat, il y a deux ans, que la situation créée par les Japonais est la plus critique. La résolution fut adoptée non seulement avec l'approbation du Gouvernement, mais aussi avec un amendement présenté par un membre du Gouvernement, d'après lequel le Canada se prononçait en faveur de la restriction efficace, non seulement des Chinois, mais de toute immigration orientale. Impossible d'être plus clair ou plus catégorique. Et pourquoi ne l'a-t-on pas appliqué aux Japonais? On nous dit, monsieur l'Orateur, que c'est parce que les Japonais s'y sont opposés.

Je me rappelle avoir demandé au Gouvernement, il y a quelques années, de fermer un certain bureau. C'était une sinécure. Non pas que le titulaire eût fait quoi que ce soit de répréhensible, mais il n'avait rien à faire et j'avais suggéré de supprimer la position par mesure d'économie. Evidemment, j'ai reçu du Gouvernement la réponse stéréotypée qu'il envoie toujours: il nous faut un rapport à ce sujet. Un rapport fut fait et je fus informé qu'il était impossible de fermer le bureau, car il y avait de sérieuses objections. On pensait naturellement que je me contenterais de cette réponse et le département croyait sans doute ne plus jamais entendre parler de moi.

Cependant, avec ce que le ministère a dû qualifier d'obstination stupide, j'ai insisté pour saxoir quelles étaient ces objections et qui les avait formulées. Après les délais habituels, j'ai appris que ces objections graves provenaient du titulaire du poste. C'était là tout l'empêchement, il ne venait que de lui et n'était fondé que sur le fait que cet employé ne désirait pas abandonner sa sinécure. La même chose se présente dans ce cas: "Le Japon s'y oppose", mais il me semble, monsieur l'Orateur, que cela ne suffit pas et que nous avons le droit de demander, comme nous demandons, pourquoi les Japonais s'y opposent. Or, qu'avons-nous en réponse? On nous présente une pléthore d'arguments vagues et illusoires, ce ne sont pas même des arguments, mais des déclarations, qui ne sauraient résister à l'examen logique et ne sont basés sur aucun précédent du droit international. On nous sert cet argument: "nous sommes une nation fière" et j'ai tellement entendu ce terme de "nation fière" que j'en ai des nausées. "Nous sommes une nation fière", dit le Japon, "et nous ne saurions tolérer quoi que ce soit ressemblant à une inégalité de traitement vis-à-vis de nos nationaux". Mais a-t-on jamais signé un traité en vertu duquel une nation ne donne pas à une autre nation quelque chose que les nations étrangères au traité pourront regarder comme un passe-droit ou une inégalité de traitement? C'est un fait patent que les traités de ce genre entraînent toujours un traitement différentiel, directement ou indirectement. On peut dire que nous faisons des distinctions injustes au détriment des manufacturiers américains quand notre tarif donne une préférence marquée aux manufacturiers anglais. Pourquoi les Etats-Unis ne nous en demandent-ils pas compte en disant: "C'est là un traitement différentiel"—et c'en est un—"qui atteint nos manufactures et nous demandons son retrait de vos lois". Il n'y a pas très longtemps, les Etats-Unis ont élevé leur tarif sur les bestiaux et le grain—les bestiaux canadiens et le blé canadien. Le mot "canadien" ne se trouvait probablement pas dans le texte du tarif, mais il n'y a pas de doute que ce tarif était dirigé contre le bétail et le blé canadiens, et je suis presque certain que, dans le cas de la récente augmentation, mise en vigueur il y a quelques mois sur le blé, on s'est servi du terme "'blé canadien". N'est-il pas vrai que, récemment, on a parlé de placer un embargo sur ces produits canadiens et sur eux seulement? Il n'y a pas de doute que ce tarif n'ait eu pour résultat de fermer un important marché à nos cultivateurs de l'Ouest et je ne doute pas qu'il ne coûte à notre peuple des millions de dollars. Cependant, qu'avons-nous fait? Nous savons que ce tarif est mauvais pour nous et notre commerce. Nous croyons et nous espérons, comme nous avons raison de l'espérer, qu'il est aussi mauvais pour les Etats-Unis et nous comptons qu'avec le temps, ils comprendront leur erreur, verront qu'ils se sont trompés à notre point de vue comme au leur et qu'ils rappelleront ce tarif. Cependant, qu'avons-nous fait en attendant? Avons-nous été à Washington faire les matamores et laisser entendre que si on ne nous accordait pas telle ou telle chose "de graves complications internationales en résulteraient",

comme cela s'est dit il y a quelques jours dans la république voisine et relativement à la question des Japonais. Nous n'avons pas agi de cette manière et, si nous l'avions fait, on nous aurait dit immédiatement et très justement de nous mêler de nos affaires. Nous avons accepté la chose avec toute la résignation possible, reconnaissant le droit qu'ont nos voisins de régler les importations de produits dans leur pays et d'imposer les conditions qu'ils jugent à propos d'imposer pour recevoir ces produits. Si cette manière d'agir convient aux marchandises importées, pourquoi ne conviendrait-elle pas aux gens? Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de dire quels gens entreront ici et formeront la base de notre nation future? Même pour l'immigration, nous constatons que les Etats-Unis créent des préjudices contre la Grande-Bretagne en imposant une pourcentage d'immigrants et, cependant, nous ne voyons pas la Grande-Bretagne, pourtant si désireuse de se débarrasser de son surplus de population, parler d'une manière menaçante de "graves complications internationales." La ligne de conduite que nous désirons établir ici est suivie par le Japon lui-même. Notre ligne de conduite n'est-elle pas que nous désirons empêcher l'immigration japonaise et orientale en général parce que nous ne voulons pas que notre population blanche soit soumise à une concurrence économique intense avec une race dont le mode de vie est inférieur au nôtre? Or, ce sont presque les termes que les Japonais emploient pour restreindre l'immigration des orientaux, remarquez-là—de la Chine et de la Corée, province japonaise. Le Japon impose des restrictions à l'immigration de ces gens et pour ainsi dire dans les termes que je viens de citer. Il le fait en vertu du Décret Impérial n° 352.

M. WOODSWORTH: L'honorable député veut-il demander l'exclusion des marchandises de provenance japonaise ou de tout autre pays où le mode de vie est inférieur à celui de nos ouvriers canadiens?

M. NEILL: L'honorable député est habile à trouver ces—comment dirai-je—ces complications qui pourront survenir dans un avenir éloigné.

Il s'agit d'immigration pour le moment. Gardons d'abord le Canada pour les blancs, et nous parlerons des produits plus tard. Bornons-nous aujourd'hui à la question d'immigration; ajournons celle de l'importation des marchandises. Si notre collègue s'intéresse à l'effet que peut avoir sur nos relations commerciales la réglementation de l'immigration japonaise, qu'il sache que d'après expérience constante les peuples font le commerce avec les pays qui leur offrent des avantages. Il y a encore ceci que si les Japonais n'achètent pas en Canada où achèteront-ils? Sûrement pas aux Etats-Unis. Alors, de toute façon le Canada ne peut en souffrir.

M. WOODSWORTH: L'orateur n'a pas compris ma question. Je l'ai posée parce que nous achetons beaucoup en Orient. Nous en achetons des marchandises produites dans des conditions de bon marché qui n'existent point en Canada. Je voulais savoir si nous devions renoncer à importer des pays où les conditions de vie sont inférieures à celles du Canada.

M. NEILL: L'honorable député tend à égarer la Chambre. Je comprendrais mieux sa question si elle venait des sièges qui sont à notre droite. Est-ce qu'il est d'avis de taxer les marchandises provenant de ces pays?

M. WOODSWORTH: Pas du tout; mais je voulais savoir si vous alliez en faire la proposition vous-même.

M. NEILL: Je ne suis pas en faveur pour le moment de frapper d'un droit élevé les substances alimentaires importées de l'extérieur. Je refuse toutefois de me laisser entraîner à discuter la question douanière qui n'a aucun rapport avec mon sujet. Je vais résumer la situation actuelle, afin qu'on sache où en est la question japonaise. Il y a plusieurs années l'immigration japonaise en Canada était réglée par la loi générale sur l'immigration. Il n'y avait pas de loi spéciale, comme celle qui réglementait l'immigration chinoise. Mais en 1907 l'arrivée d'un grand nombre de Japonais détermina notre gouvernement à négocier avec le Japon une convention particulière qu'on a appelée un "gentleman's agreement". Le ministre des Finances (M. Fielding) qualifia cette convention d'arrangement plus ou moins élastique, et il avait raison.

Cette convention mystérieuse donne lieu à beaucoup de malentendus. Les engagements secrets provoquent toujours les suspicions et les méprises. Pour cette raison, je crois utile de faire insérer au Compte rendu le texte du document pour servir de base à la discussion et afin de pouvoir s'y reporter. Tout ce qui a été dit de cet arrangement particulier se retrouve au hansard de l'année 1913, date du débat dont je parle. Le document n'est pas très long. La Chambre me permettra sans doute de le faire insérer de nouveau, car la question va bientôt prendre une importance des plus sérieuses. Il sera plus fa-

cile de se reporter au hansard d'aujourd'hui qu'au Compte rendu de dix ans passés. Je vais lire le texte des deux règlements qui forment la base de la convention particulière avec le Japon. Il y a une lettre datée du mois de décembre 1907 suivie du texte de la convention ainsi conçue:

Les règlements de la lettre A seront expédiés immédiatement aux gouverneurs des différentes préfectures du Japon, et les règlements de la lettre B aux consuls japonais au Canada.

(A)

Le gouvernement japonais n'accordera la permission d'émigrer au Canada qu'aux personnes suivantes:

1. Les émigrants qui ont déjà demeuré au Canada et qui seront porteurs de certificats à cet effet délivrés par les autorités consulaires japonais au Canada, et les femmes et enfants de ces émigrants.

2. Les émigrants spécialement engagés par des Japonais résidant au Canada comme serviteurs ou domestiques, sur la production d'un engagement par écrit à cet effet, attesté par les autorités consulaires compétentes.

3. Les émigrants engagés par contrat, à condition que les conditions du contrat, les travaux à exécuter, les noms et les occupations des patrons soient indiqués d'une façon satisfaisante; lesdits contrats devant être accompagnés d'un certificat du consul japonais de l'endroit où les ouvriers doivent être employés.

En plus de ce qui précède, les émigrants que les agriculteurs japonais au Canada pourront faire venir en vertu de contrats, et qui seront spécialement requis pour leurs travaux agricoles; ce contrat devant être accompagné du certificat du consul japonais de l'endroit où ces travailleurs doivent être employés.

(B)

Copie de la note adressée aux autorités consulaires.

Les autorités consulaires auxquelles on s'adressera pour obtenir un certificat attestant que les contrats d'engagement d'ouvriers japonais au Canada sont véritables, ne délivreront pas ces certificats à moins de preuves satisfaisantes que ces contrats sont approuvés par le gouvernement canadien.

Comme exception à cette règle les autorités consulaires japonaises au Canada peuvent accorder des certificats aux agriculteurs japonais résidant au Canada qui ont besoin d'ouvriers japonais pour la culture de leurs terres, dans une proportion de cinq à dix ouvriers pour cent acres de terres.

On ne dit pas si c'est tant par année, par jour ou par mois. Voici la suite:

Il est nécessaire cependant qu'avant d'émettre ces certificats, tous les consuls japonais au Canada prennent grand soin de s'assurer de la vérité des allégations de ceux qui demandent le certificat et tiennent compte de l'état du marché de la main-d'œuvre et de l'opinion publique.

Au sujet des travailleurs domestiques et agricoles mentionnés dans les règlements, le gouvernement japonais ne songe pas dans les circonstances actuelles à permettre que ces deux classes dépassent le nombre de quatre cents par an.

La dernière phrase que je viens de lire n'est pas dans le hansard; elle se trouve dans une lettre qui accompagne ces réglements et elle imite de près le langage employé dans la correspondance que le très hon. premier ministre a déposé l'autre jour sur le bureau de sorte que nous pouvons conclure qu'elle est assez exacte. On sait très bien que le nombre de 400 était celui qu'on avait fixé. Je voudrais que la Chambre prît note des termes employés: "Le gouvernement du Japon ne songe pas..." c'est la seule clause obligatoire qui est contenue, la seule qui laisse entendre que quelqu'un fera quelque chose. "Le gouvernement du Japon ne songe pas" à faire ceci ou cela. Ce n'est pas dit plus précisément que cela et c'est certainement un très vague engagement sur quoi baser ce qui devrait être un traité.

Il m'est facile et non seulement cela me serait facile mais il ne me sierait guère de critiquer les hommes d'Etat d'il y a vingt ans. Les temps ont changé depuis lors et je ne veux pas tomber dans cette erreur parce que les conditions étaient différentes alors de ce qu'elles sont maintenant. Mais j'estime qu'on a commis deux fautes à ce propos; premièrement on a fait une erreur dans le principe adopté pour conclure cette convention—le principe par lequel nous renoncions en faveur d'un pays étranger à notre droit de contrôler notre immigration; et la seconde erreur se trouve dans les moyens d'application qui étaient trop limités. Mais je dois me souvenir et je l'admet franchement que les conditions étaient différentes alors. A cette époque, le Canada était une nation très jeune et nous ne possédions pas ou si nous le possédions, nous n'avions pas appris à nous servir du droit de faire des traités et de négocier nous-mêmes avec des nations étrangères. En ce temps toutes les négociations de ce genre devaient se faire par l'entremise de l'ambassade anglaise de la métropole—méthode très lente, très longue et très ennuyeuse. Une action rapide était désirable dans ce cas et le gouvernement de l'époque et les hommes qui sont allés là-bas pour négocier cette convention ont probablement agi du mieux qu'ils le pouvaient à ce moment-là. Le cas était urgent; les japonais arrivaient au nombre de sept ou huit mille par an et après l'adoption de la convention, l'année suivante il n'en vint que 495 seulement, de sorte qu'on peut du moins prétendre que la convention malgré ses défauts, a donné des résultats immédiats sur ce point. Malheureusement bien qu'il y ait eu une si forte diminution, les conditions étaient telles qu'elles n'empêchèrent pas le nombre d'augmenter de nouveau comme cela s'est produit plus tard. Le fait que la convention était rédigée d'une façon si imprécise a permis, peut-être sans déroger à la convention, d'augmenter tellement l'immigration qu'il y a peu d'années, en 1919, il nous venait 1178 japonais,—une forte augmentation en vérité.

Or, l'idée que le peuple s'est faite de cette convention a toujours été que le nombre de 400 était la limite précise de l'immigration au Canada. Je sais que j'ai conservé cette idée pendant des années jusqu'à ces temps derniers et je crois qu'elle a été généralement accepté aussi, mais en réalité il pouvait y en entrer beaucoup plus comme je l'ai démontré. Dans quelques cas, il n'y avait presque pas de limite. Nous avons beaucoup entendu parler pendant la dernière guerre des dangers des traités secrets mais du moins ces traités étaient écrits et dans une forme concrète, mais voici un exemple des dangers non seulement des traités secrets mais des traités qui n'étaient pour ainsi dire pas formulés ou du moins qui l'étaient en termes vagues comme je l'ai indiqué. Il est doublement dangereux de s'en rapporter à une convention—une convention internationale retenez-le—quand elle est rédigée d'une manière aussi vague. En raison de la version tronquée, nous pensions que le nombre de 400 était fixé comme limite de l'émigration totale, mais cette restriction de 400 par an ne visait seulement que deux classes. L'une se composait de gens employés dans le service domestique et cela ne veut pas nécessairement dire l'emploi de femmes parce que le mot personnes était employé dans la convention et qu'il signifie aussi bien hommes que femmes. Les relevés japonais diffèrent tant des nôtres qu'il est impossible de les comparer et de vérifier si on s'en est tenu ou non au nombre fixé. Si nous avions le nombre total des japonais entrés au pays pendant ces seize années auxquelles s'applique la convention, nous trouverions que le nombre a été très largement dépassé. Mais ce ne serait pas exact parce que le relevé contient un grand nombre de femmes qui n'étaient pas soumises à la restriction en vertu de l'engagement d'honneur. Il ne serait pas juste non plus de déduire le nombre des femmes, parce qu'un certain nombre d'entre elles auraient pu être admises et peut-être l'ont-elles été,—comme domestiques. Il est absolument impossible de dire si l'engagement d'hommes a été observé ou non, mais je constate que d'après nos relevés pendant les seize ans que la convention a été en vigueur, les gens désignés de la manière suivante sont entrés au Canada: 1139 cultivateurs, 145 artisans, 484 commis, 8 mineurs et 737 non désignés. Ce sont tous des hommes.

Il est évident qu'aucun de ces immigrants n'auraient dû être admis au pays, étant donné que l'engagement d'honneur n'autorisait pas spécifiquement l'admission des artisans, des commis, des mineurs ou des agriculteurs; mais seulement des ouvriers agricoles. Naturellement, la plupart du temps, les immigrants non classifiés peuvent appartenir à n'importe quelle catégorie. Il est donc très difficile de constater si oui ou non le gouvernement japonais a fidèlement observé cette convention. Il y a peut-être lieu de concéder, pour les fins du raisonnement, qu'il s'y est conformé, puisque mon argumentation s'appuie sur des prémisses absolument différentes. J'ai par devers moi une brochure que le consul général du Japon à Ottawa publia en 1922. Elle est intitulée: "Facts concerning the Japanese in Canada and other miscellaneous information". Pour une raison ou pour une autre, cette publication me remet en mémoire une autre brochure intitulée, "'Facts and Fancies" que j'avais lue autrefois. Je constate d'abord que le titre,—et avec raison à mon sens,—établit une distinction entre "les faits concernant les Japonais" et les "autres renseignements divers". Cela donne à entendre qu'il peut exister une différence entre les faits et les renseignements divers. Voilà une excellente définition à mon sens, était donné qu'il m'est impossible de relever dans la brochure en question un bon nombre de faits tandis que de nombreux renseignements, qui sont donnés comme des faits, n'ont absolument rien de ce qui constitue un fait. Tous les représentants du peuple ont reçu un exemplaire de cette brochure à l'époque où elle fut publiée, sous les auspices des autorités japonaises, cela va de soi.

Maintenant, je me réfère à la page 10 où se trouve un état du nombre des journaliers japonais qui ont immigré au Canada au cours de la période de quatorze années comprise entre 1908 et 1921. Or, ces chiffres établissent que 1,015 domestiques sont entrés au pays durant cette période. Ce sont là les chiffres que donne la brochure en question. Or, monsieur l'Orateur, c'est un fait notoire que celui qui est chargé de la compilation des chiffres peut leur faire dire ce qu'il veut. J'ai sous les yeux en ce moment les rapports du recensement, qui sont censé être plus ou moins exacts, et je constate, qu'au cours de la même période, 110 domestiques japonais ont été admis au Canada. Je ne prétends pas du tout que l'on ait faussé ces rapports de propos délibéré; je ne saurais le croire. Cependant, lorsque les rapports officiels du Gouvernement canadien fixent à 110 le nombre des domestiques japonais admis au pays tandis que la statistique japonaise porte ce nombre à 1,015, pour la même période, voilà qui démontre bien l'impossibilité où nous sommes de savoir au juste le nombre d'immigrants japonais admis sur le sol canadien. Il est aussi incontestable

que nous sommes en face des mêmes difficultés, en ce qui regarde l'immigration des femmes. L'engagement d'honneur conclu entre les gouvernements japonais et canadiens stipulent que les femmes et les enfants japonais seraient admi sau pays pourvu que les maris et les pères fussent domiciliés au Canada. Il va donc de soi qu'il était exclusivement question des épouses des japonais déjà établis au Canada. Cependant, il est incontestable, quoi que la chose soit assez difficile à prouver, mais qu'une étude approfondie de la statistique établit hors de tout doute à mon sens,—que la loi a été éludée à maintes reprises à cet égard. Un bon nombre de Japonais, la grande majorité j'oserais dire, étaient célibataires lorsqu'ils immigrèrent au Canada et j'ai tout lieu de croire que pour contourner la loi, ils s'y sont pris de la façon suivante. Les Japonais établis au pays ont le droit de faire venir leurs femmes. Or, qu'est-il arrivé? Quelqu'un au Japon a publié un livre intitulé, "The Picture Bride's Book", tout comme le catalogue de la maison Eaton. Les Japonais domiciliés à la Colombie-Anglaise consultent cet album et si l'un d'eux y trouve une photographie qui soit de son goût, il la découpe et l'envoie à l'agence japonaise accompagnée d'une certaine somme. Par le paquebot suivant, la femme ainsi choisie arrive portant la garantie qu'elle est bien l'original du portrait. Elle porte un certificat ou une preuve quelconque qu'elle est bien l'épouse du Jaune qui l'a fait venir ici. Je veux bien croire que le Jaune l'épouse de grand cœur dès son arrivée au Canada pourvu toutefois que l'original ressemble passablement à la photographie qu'il avait achetée. Voilà de quelle manière le système a fonctionné suivant moi.

Je ne prétends pas que cela se soit pratiqué avec la connivence ni au su du gouvernement japonais, mais je soutiens que nombre de ressortissants du Japon ont eu recours à cette méthode. Le même système a fonctionné, mais sur une bien plus vaste échelle, en Californie. On y est allé de telle façon que c'en est devenu un scandale; et cela a donné lieu à un tel fracas que, pour répondre à la pression de l'opinion publique, le gouvernement japonais a été obligé d'intervenir et de mettre un terme à ces pratiques. Le système dit du "Kandokan" a remplacé le "Picture Bride's Book", mais je crois qu'un bien plus grand nombre d'immigrants sont entrés sous le régime du dernier système que sous le régime du premier. Il est incontestable à mon avis qu'un grand nombre de japonaises qui furent admises au Canada à titre d'épouses, ne l'étaient pas du tout. Si nous nous reportons à la page 13 de la brochure dont je parlais il y a un instant, nous y trouverons un état des passagers japonais qui sont retournés dans leur pays. Et à la page 9, se trouve un autre état donnant le nombre d'immigrants japonais qui sont venus s'établir au Canada. Si nous soustrayons ces chiffres les uns des autres, nous nous rendons compte que dans l'espace de quatorze ans, soit de 1908 à 1921, le nombre des japonais qui sont retournés dans leur pays dépasse de 113 le nombre des immigrants japonais admis au Canada. Et la conclusion s'impose tout naturellement: Pourquoi les gens de la Colombie-Anglaise font-ils donc tant de vacarme, puisqu'après une période de seize ans sous le régime de cet engagement d'honneur, le Canada compte 113 japonais de moins qu'à l'époque où elle fut mise en vigueur? Mais, ces chiffres sont d'origine japonaise.

Venons-en maintenant à nos propres statistiques. Je pense que les données de notre recensement sont assez dignes de foi. Or, elles démontrent qu'en 1911, c'est-à-dire trois ans après le commencement de cette période, il y avait au Canada, 9,021 Japonais. Mais pour savoir au juste combien il y en avait en 1908 il faut déduire des chiffres de 1911 un chiffre représentant l'émigration qui eut lieu au cours de ces trois années. Il conviendrait peut-être d'estimer cette émigration à 7,000, mais afin d'être moins exposé à faire erreur, disons 7,500. D'après notre recensement, en 1911 le nombre était de 15,868, de sorte qu'au bout de quatorze ans l'augmentation était d'au moins 100 p. 100. Je ferai aussi allusion à la page 13 de cette brochure où l'on cite les paroles prononcées par le premier ministre (l'hon. Mackenzie King) au cours du débat qui eut lieu en mai 1922 et l'observation présentée en avril 1919 par l'honorable M. Calder, alors membre du cabinet, et citée par le premier ministre lui-même.

Ayant étudié la situation avec le plus grand soin, je puis dire à la Chambre que le gouvernement japonais a respecté la convention à la lettre. De fait, si l'on s'en rapporte aux données fournies depuis quatre ou cinq ans il y a aujourd'hui au Canada quatre ou cinq cents japonais de moins qu'il n'y en avait en 1914.

Cette assertion est conforme au passage de la brochure qui a été citée. Cependant, j'ai invoqué les données de notre propre recensement, d'après lesquelles la population japonaise a augmenté de 100 p. 100.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

2e LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTERET PRIVE

Le 1er (bill n° 56) loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague;

Le 2e (bill n° 57) loi pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce.

Le 3e (bill n° 58) loi constituant en corporation la *Confederation Canal and Power Company*;

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERAL DU BUDGET

La Chambre reprend la discussion sur la motion du ministre des Finances l'invitait à se former en comité des voies et moyens.

M. NEILL: Lorsque la séance fut suspendue, à six heures, je venais de signaler la différence qui existe entre une certaine déclaration de M. Calder que j'ai citée, et qu'il avait faite de bonne foi sans doute, ainsi qu'une déclaration faite dans une brochure dressée sous les soins du consul du Japon, d'un côté, et les données du recensement canadien, de l'autre. Aux Etats-Unis la situation, chose digne de remarque, a toujours ressemblé et ressemble encore de très près à celle qui existe actuellement au Canada. Il y a quelques années, docile au vœu ardent du public, le gouvernement américain projeta d'interdire l'immigration des Orientaux, mais cédant à de fortes représentations de la part des Japonais il se contenta d'adopter une loi qui interdisait l'immigration chinoise et de conclure avec les Japonais un engagement d'honneur fort semblable à celui que nous avons conclu avec eux. Sous le régime de la loi d'exclusion des Chinois la population chinoise de la Californie, qui était très considérable, diminua en quelques années de moitié, mais j'ajouterai que l'engagement conclu avec les Japonais était destiné, comme on l'a déclaré d'ailleurs, à remplir les mêmes fins qu'une loi d'exclusion. Si l'on a préféré avoir recours à ce mode, c'était pour ménager les susceptibilités de la nation japonaise. L'interdiction ne comprenait pas l'article limitant le nombre d'immigrants japonais à quatre cents comme chez nous, elle était censée être absolue. Cependant, au cours de la même période où la population chinoise a diminué de moitié, la population japonaise a augmenté de 25,000. Voilà un résultat qui se passe de commentaire, je crois. Cet engagement d'honneur, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, n'a été d'aucun résultat. Afin d'épargner du temps et de ménager les susceptibilités du gouvernement japonais, je suis disposé à me reconnaître, pour les besoins de l'argument, incapable à l'heure qu'il est d'établir que ce gouvernement-là ait eu connaissance de fraudes commises en violation de cette convention. Les rapports sont si compliqués et si divergents qu'il est impossible de faire de preuve à cet égard, mais cette déclaration ne s'applique pas aux sujets japonais qui ont agi plus ou moins à leur guise. Tenant plus aux résultats qu'aux méthodes, je trouve que cette entente destinée à restreindre la population japonaise a eu pour effet de l'augmenter de 100 p. 100 dans un espace de temps donné, d'augmenter hors de toute proportion l'immigration de femmes japonaises dans ce pays. La natalité étant, chez les Japonais, de 31.8 p. 100 ou d'environ 40 p. 100 plus élevée que dans le pays en général, par le seul fait de l'augmentation naturelle les Japonais vont devenir très nombreux chez nous et vont pouvoir plus facilement accentuer la perturbation économique que leur présence cause dans toutes les parties du Canada où ils sont établis.

Je soutiens donc que l'entente n'a pas produit les résultats voulus, puisqu'elle n'a pas restreint l'immigration des Japonais. Voilà ce qui en est.

En 1910, nous avons retouché la loi de l'immigration dont l'article 38 permet au ministre d'interdire provisoirement ou définitivement l'entrée du pays aux émigrés de toute race jugée impropres au climat ou aux nécessités du Canada, ou aux immigrants d'une catégorie, d'une occupation ou d'un caractère particuliers. Cette disposition nous autorisait assurément à exclure les Japonais ou tout immigrant d'une catégorie semblable. Mais, elle n'existe plus parce que, en 1919, cet article a été abrogé et remplacé par un autre beaucoup plus rigoureux, l'article 13 qui, allant aussi loin que je l'ai déjà dit, autorise de plus le ministre à fermer la porte aux immigrants qui, d'après lui, ne sont pas désirables à cause de leur probable inaptitude à s'assimiler facilement. Voilà tout ce que j'ai à dire sur ce sujet que je n'ai amené sur le tapis que dans le dessein d'y faire allusion plus tard dans l'exposé de ma thèse générale.

En 1913, nous avons ratifié une convention commerciale conclue entre la Grande-Bretagne et le Japon. Elle se rapportait exclusivement au commerce et à la navigation, mais elle renfermait une clause qui autorisait les nations des deux pays à résider et commercer dans les territoires de l'autre partie contractante. Or, la loi de ratification renfermait un article décrétant que rien dans le dit traité ou la présente loi ne doit être réputé abroger aucune des dispositions de la loi de l'immigration, ni lui porter atteinte. La question avait provoqué un long et acrimonieux débat et un échange de correspondance entre le gouvernement de cette époque-là et les autorités japonaises. Cette correspondance modifie-t-elle l'article qui prescrit que le traité sera subordonné à la loi de l'immigration, ou en change-t-elle la portée? Celui qui dirigeait alors les affaires publiques, sir Robert Borden a catégoriquement déclaré et répété—et ses

collègues l'ont approuvé—qu'à son avis, elle ne portait pas atteinte à cet article et n'avait jamais eu pour objet de le modifier, que la correspondance ne faisait que broder sur le sujet et que l'article demeurait valide en droit et en fait et subordonnait le traité à la loi de l'immigration, du moins, à celle qui existait alors.

Puis, la discussion a porté sur la question de savoir si le traité serait subordonné aux modifications qui seraient apportées plus tard à notre loi de l'immigration. Qu'il fût subordonné à la loi qui s'appliquait en ce temps-là, il n'était pas permis d'en douter. Ce point fut aussi longuement débattu et provoqua une divergence d'opinions; mais je remarque que le présent chef de l'opposition a énergiquement soutenu que la loi permettait au ministre d'établir des règlements; qu'on ne pouvait pas porter atteinte à ce pouvoir, ni l'atténuer, mais qu'il devait subsister toujours et qu'il nous permettait de décréter d'autres restrictions comme bon nous semblerait. Il a fait un plaidoyer chaleureux et puissant. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la loi d'aujourd'hui, au moins, s'applique au traité. Je rappellerai à la députation que cette loi renferme l'article 38 que j'ai cité.

Résumons maintenant la situation qui a prévalu jusqu'à ce jour. Nous avons d'abord cette entente vague qui, si elle a été respectée par le gouvernement du Japon, a été foulée aux pieds par les sujets du mikado, surtout en ce qui a trait à l'immigration des femmes, de sorte que la population japonaise a doublé

Nous avons ensuite ce traité qui, toutefois, est subordonné aux dispositions de l'article 38 de notre loi sur l'immigration et, peut-être aussi, à celles de l'article 13 de la loi de 1919, article plus rigoureux encore Nous avons de plus la convention arrêtée par le très honorable chef du gouvernement (M. Mackenzie King) et consignée dans la correspondance qu'il a déposée il y a quelques semaines, convention qui réduit de 400 à 150 le nombre des immigrants japonais dont l'entrée au pays est autorisée par l'entente fondée sur la parole d'honneur, mais qui maintient intactes toutes les autres stipulations de la première convention. Enfin, nous avons la résolution—que je tiens pour très importante—adoptée par la Chambre il y a deux ans, en mai 1922, convention qui affirme que nous devrions limiter effectivement l'immigration de tous les Orientaux.

Monsieur l'Orateur, je laisse à la Chambre le soin de dire si ce qui précède n'est pas un exposé fidèle de la situation qui prévaut de nos jours.

En outre, nous sommes en présence de deux autres incidents qui se sont déroulés tout dernièrement. Il y a quelque temps, la législature de la Californie a rendu une loi qui défend aux Japonais de posséder, d'affermir ou de détenir des terres en culture, la cour suprême des Etats-Unis a affrmé la validité de cette loi. Cela veut dire que près de 50,000 Japonais ont été jetés sur le pavé dans la Californie et les états adjacents. Il s'ensuit naturellement qu'au moins quelques-uns de ces 50,000 individus désirent plus ou moins entrer au Canada par des moyens légitimes ou défendus.

L'autre soir, je lisais dans le journal qu'une vingtaine de mille de ces gens-là partiront peut-être pour le Mexique. J'espère qu'ils s'y en iront.

L'autre point à considérer, c'est le résultat de la loi récemment rendue par le Congrès en matière d'immigration, loi dont les principales dispositions tendent à l'exclusion à peu près complète des immigrants japonais. C'est la première fois que nos voisins ont recours à une mesure aussi rigoureuse, et ils semblent s'être mis à la tâche de tout cœur. J'ai correspondu avec le membre du Congrès qui s'était chargé de piloter la loi en question. Là-bas, m'écrit-il, on se heurte au même obstacle qu'ici, c'est-à-dire qu'il est difficile de convaincre les représentants des Etats de l'est que le problème japonais ne concerne que le littoral du Pacifique. Il semble cependant qu'on ait enfin réussi à leur faire comprendre que ce problème intéresse la nation toute entière. Le Congrès a adopté la loi à une très forte majorité, 330 de ses membres votant pour et 72 contre. La semaine dernière, les journaux de Washington annonçaient la mise en discussion de la loi au Sénat et donnaient à entendre que la disposition restrictive en serait biffée, mais qu'il existait un fort courant d'opinion favorable au maintien de cette disposition et qu'il se pouvait que les voix fussent à peu près également partagées. Voilà ce que l'on prévoyait il y a quelques jours à peine. Or, qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Les journaux d'aujourd'hui nous apprennent que la loi l'a emporté par une très forte majorité au Sénat, soixante-douze sénateurs votant pour le maintien de la disposition restrictive, et deux seulement contre.

Il y a l'Allemagne asiatique tout comme il y a l'Allemagne européenne. Au moment même où l'on avait recours à la diplomatie, les procédés propres aux Allemands se faisaient

jour: les Japonais faisaient les fanfarons et proféraient des menaces. Ils usaient de l'argument suranné de l'épée et du tambour. Au moment psychologique, l'ambassadeur du Japon s'exprimait en termes assez menaçants au sujet de ce qui arriverait au cas où la loi serait adoptée. A mon avis, rien n'était plus propre que ce geste tudesque à porter le Sénat à voter la loi. Ainsi, certain sénateur a tenu ce langage:

> Le droit et le pouvoir que possède le Congrès d'exclure "qui bon lui semble" ne souffre point de contestation. Cela, d'autres nations le savent, et il n'est pas utile de demander à une nation, quelle qu'elle soit, la permission d'agir.

Un autre a dit:

> La protestation de l'ambassadeur japonais contre les dispositions d'exclusion est une communication dont l'impertinence ne saurait être tolérée pas même par une puissance de quatrième ordre.

La loi recevra la sanction du président, j'imagine, et sera mise en vigueur. Il y a bien des années qu'une nouvelle politique m'a causé autant de joie que celle de cette décision du Congrès; aussi le désir me vient-il de m'écrier avec le prophète: "Voici que notre salut est plus près que nous ne pensions". Certes, il est beaucoup plus rapproché qu'il n'était il y a quelques semaines, au moment où l'on déposait cette correspondance. La nouvelle loi américaine aura aussi pour effet de porter les Japonais à s'acheminer en plus grand nombre que jamais vers notre pays; aussi devons-nous nous occuper avec un soin tout particulier de sauvegarder nos droits de ce côté. Je me suis donc senti cruellement déçu lorsque, m'étant reporté à la correspondance, je me fus rendu compte des dispositions prises avec le Japon. Ce me fut une double contrariété. Tout d'abord par les résultats immédiats: le nombre des immigrants japonais a considérablement diminué, il est vrai, mais la porte leur reste toujours ouverte, aux femmes notamment, ce qui, a divers égards, est fort peu à désirer. L'examen des rapports de l'immigration subséquente m'a fait constater que les immigrants japonais se sont faits sensiblement moins nombreux depuis la conclusion du traité; malheureusement, rien ne les empêche de venir en plus grand nombre. Il en est ainsi chaque fois qu'il nous arrive de faire une convention de ce genre avec le Japon. La dernière fois, le nombre des immigrants était tombé de 7,000 à 495; un peu plus tard, il était remonté à 1,200. Dans le présent cas, il a considérablement diminué, mais la porte reste ouverte, et rien ne nous dit qu'à l'avenir le flot de cette immigration ne nous envahira pas à peu près dans la même proportion que par le passé. L'an prochain, le nombre des immigrants japonais sera peut-être de 1,178 ou plus au lieu de ce qu'il est actuellement. Si l'on avait fixé le nombre des exemptions à 150 pour les sujets japonais de toute catégorie au lieu de 150 pour chaque classe ou catégorie de Japonais, la situation serait beaucoup plus satisfaisante. La question ne se trouverait pas définitivement réglée, car elle ne le sera que le jour où l'immigration des Orientaux aura été formellement et à jamais interdite; mais ce serait du moins une solution temporaire, puisqu'il nous serait loisible de restreindre le flot des immigrants. On aurait donc bien fait de fixer à cent cinquante le total des exemptions; il ne se serait plus agi alors que de compter les têtes—car, soit dit en passant, c'est le seul moyen sûr de s'y prendre quand il s'agit d'Orientaux.

[M. Neill.]

Au temps où il dirigeait le ministère de la Marine et des Pêcheries, le ministre de la Justice (M. Lapointe) a rendu un très réel service aux habitants de notre littoral en faisant édicter un règlement qui restreint le nombre des permis de pêche que l'on peut décerner aux Japonais. Ce qu'il a fait là, on l'a apprécié, et nombre de pêcheurs de la côte du Pacifique en garderont encore le souvenir quand certains de ses actes de plus grande importance seront depuis longtemps oubliés.

Il y a quelques mois à la suite de cette politique de restriction il a fallu refuser de renouveler certains permis des Japonais et la question, naturellement, s'est posée de savoir ceux dont les permis seraient supprimés. Il n'a été nullement question de suspicion à l'endroit de ceux qui avaient joui de ce privilège l'année précédente, ni d'irrégularités au sujet de leurs lettres de naturalisation ou de leur permis. Mais cette année, dès que l'on sût que certains de ces pêcheurs n'avaient plus droit à leurs permis, les déclarations solennelles se multiplièrent tendant à établir que certains parmi eux détenaient irrégulièrement leurs permis. Par exemple, un de ces pêcheurs au nom duquel un permis avait été délivré était mort depuis deux ans. Ou bien, on disait qu'un autre n'avait jamais été sur la côte occidentale mais sur le Skeena ou encore qu'il était au Japon et ainsi de suite. Le malheureux fonctionnaire qui était obligé de trancher cette question avait devant lui une masse d'affidavits, plus catégoriques et formels les uns que les autres, alléguant qu'un certain nombre de Japonais avaient eu recours à la fraude, tout cela dans le but de les faire éliminer et d'obtenir les permis convoités. Naturellement, les accusés de réfuter les accusations portées contre eux avaient l'occasion, et présentèrent à leur tour des affidavit tous aussi violents, d'après lesquels les pre-

miers accusateurs s'étaient rendus coupables de tous les crimes possibles. Peu importe, pour les fins de mon raisonnement, de savoir sur qui faire porter le blâme, ou qui s'était parjuré. C'est ce que je ne saurais dire; n'empêche que cela a servi à nous faire voir combien nous sommes peu renseignés sur les agissements des Orientaux. Sans cette tournure fortuite que prit l'élimination de ces quelques porteurs de permis, il ne serait jamais venu à notre connaissance qu'il se commettait des irrégularités au sujet des demandes en obtention de permis. C'est pour cette raison que je tiens à ce que l'immigration, si elle doit être assujettie à cette convention particulière, soit restreinte à un nombre défini, lequel porterait sur toutes les catégories, et l'on n'aurait alors comme je l'ai dit, qu'à compter les têtes.

Voilà pour ce qu'on pourrait appeler la conséquence de cette convention; un mot maintenant du régime lui-même.

J'ai été certes fort peiné de constater que cette convention particulière était maintenue, car j'avais espéré qu'on y mettrait fin. L'occasion se présentait excellente de mettre le Canada en vedette et de faire en sorte que notre pays, tout jeune encore parmi les nations, soit le premier du continent américain, et même de l'univers, à prendre une ferme attitude sur cette question, en signifiant aux Japonais que nous dénoncions cette convention particulière et que dorénavant nous entendions être maîtres chez nous. Nous aurions acquis cette distinction enviable d'avoir tracé la voie aux autres et la grande république du sud n'aurait eu qu'à emboîter timidement le pas. Par malheur nous avons laissé passer cette occasion. Depuis qu'il est à la tête des affaires, le gouvernement a fait grand état,—ce que d'ailleurs je ne lui reproche aucunement,—je ne dirai pas de notre indépendance, car cela ne répond pas à mon idée et je pourrais ne pas être compris, mais si je puis me servir du terme appliqué à une nation, de l'individualité du Canada comme nation. C'est ce que nous avons constaté dans la décision prise de négocier le traité du flétan avec les Etats-Unis et d'y apposer notre signature. Plus récemment encore, il en a été de même au sujet du traité de Lausanne et dans d'autres circonstances que je ne me rappelle pas. Cependant, il importe dix fois plus que nous fassions preuve de cette fermeté en matière d'immigration et de voir à la réglementer nous-mêmes, qu'en aucune des circonstances que je viens d'indiquer, et je regrette beaucoup que la même ligne de conduite n'ait pas été adoptée. Nous aurions dû dire à la nation japonaise que son opposition à notre projet de restreindre l'immigration de ses nationaux pour des raisons d'ordre économique n'était pas défendable, étant donné qu'elle-même adoptait des mesures semblables en vue de diminuer l'immigration des Chinois dans l'empire du Mikado et celle de ses propres sujets coréens. Nous aurions dû lui déclarer que nous ne pouvions plus davantage charger un tiers de l'exercice d'un de nos droits essentiels. Nous aurions dû lui dire que le libre accès au Canada n'est pas un privilège dont chacun peut s'emparer, mais un droit qui ne saurait relever que de nous et n'être exercé que dans notre propre intérêêt. Sauf cette exception en ce qui regarde les Etats-Unis et nous-mêmes, l'histoire d'aucune nation ne relate un fait de cette nature, si ce n'est comme résultat d'une agression ou d'une contrainte à main armée, je veux dire l'abandon d'un droit de cette importance au bénéfice d'une nation étrangère. Je le répète, ce sont là deux circonstances exceptionnelles et nous voyons que les Etats-Unis ont répudié cette convention.

J'espère que nous en ferons autant. Nous aurions dû dire à la nation japonaise que cet engagement d'honneur existait depuis une génération déjà, que le Canada était alors une jeune nation, et que ce qui lui convenait alors ne lui convient plus maintenant. Nous avons grandi et il nous faut sortir des entraves de la jeunesse. Nous avons atteint l'âge mur et pris place parmi les nations. Nous avons les pleins droits d'une nation, mais ces droits ne nous seront jamais reconnus dans le monde civilisé, si nous ne les exerçons pas, de fait, monsieur l'Orateur, autant droit que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande à réaliser notre rêve national: qui est de conserver exclusivement le Canada à la race blanche. L'Australie a réussi, la Nouvelle-Zélande aussi, pour ainsi dire, pourquoi n'en serait-il pas de même au Canada?

Je ne prétends pas que c'est ce que nous eussions dû faire comprendre brutalement ou d'une manière tant soit peu offensive à la nation japonaise. Mais on eût dû le lui dire en toutes lettres et fermement, et faire comprendre aux hommes d'état japonais qu'il fallait que cette question fût tranchée, qu'il n'y a qu'une manière de le faire, que la meilleure solution, tant pour eux que pour nous, serait une restriction efficace. Je dis à dessein, pour eux et pour nous. Pour nous-mêmes, car nous ne serons jamais satisfaits autrement, et plus nous différons, plus ce sera difficile, car, les enfants japonais nés en Canada pourraient devenir tellement nombreux qu'il nous serait impossible de régler convenablement une telle situation; et il est mieux que la

nation japonaise comprenne une fois pour toutes, et dès maintenant, ce que je ne crois pas qu'elle saisisse jusqu'ici, qu'il ne lui faut pas jeter ses regards vers le Canada dans l'espoir d'y trouver un débouché pour le trop-plein de population. Cela lui permettra de chercher ailleurs, là où peut-être ces gens seraient les bienvenus. Ils ont sans doute l'idée, et notre conduite passée les justifierait jusqu'à un certain point, qu'avec le temps ils pourraient surmonter nos préjugés contre eux, alors que nous les laisserions envahir notre pays. Plus ils seront prompts à comprendre qu'il n'en peut être ainsi, que notre décision est prise pour toujours, mieux ce sera pour eux, car ils pourront alors se diriger vers d'autres contrées, d'autres nations qui les accueilleraient de bon gré.

Notre histoire politique, de même que notre propre expérience des affaires, nous disent assez que nul arrangement ne saurait être satisfaisant lorsqu'il est rédigé dans un langage aussi vague que l'est ce soi-disant engagement d'honneur, "Le gouvernement japonais ne songe pas..." telle est la clause importante, la partie obligatoire, dirai-je, de cet arrangement. "Le gouvernement japonais ne songe pas..." c'est tout. Je me demande comment certains honorables députés aimeraient à voir une telle expression sur le billet d'un de leurs créanciers: "Le signataire ne songe pas..." C'est là la seule clause obligatoire de cette convention. Toute cette affaire est enveloppée,—nous l'enveloppons nous-mêmes inévitablement,—de prétexte et de doute, car le prétexte conduit au doute. D'une part, nous sommes en état de dire, "Messieurs, ceci est un arrangement, mais il ne nous lie point". D'autre part, nous disons, "Messieurs, ceci nous lie, mais ce n'est point un arrangement". Laquelle de ces manières de voir est la bonne? Les deux ne peuvent l'être, et pourtant, tantôt nous adoptons l'une de ces vues, et tantôt l'autre. Telle est la situation.

Je demande donc au Gouvernement de ne pas considérer comme définitives,—en effet, rien n'indique qu'elles le sont,—les négociations mentionnées dans la correspondance qui a été déposée il y a quelques semaines. Je ne leur demande certes pas de reprendre ces négociations, mais plutôt de les abandonner, et de se présenter en Chambre avec un projet de loi constituant une réelle mesure de restriction effective, laquelle sera en tout conforme au désir exprimé par la Chambre ainsi que le prouve le vote du mois de mai 1922, alors que nous avons adopté à l'unanimité une résolution demandant une restriction efficace de toute immigration orientale. Je demande au premier ministre, je le supplie,—paraphrasant la Bible,—je lui demanderais d'oublier les choses du passé et de marcher droit à notre haute destinée. Et qui est avant tout d'assurer au Canada une race exclusivement blanche et foncièrement canadienne.

M. CHAPLIN: Monsieur l'Orateur, je désire exprimer le regret que tous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ressentons de l'absence du ministre des Finances (M. Fielding) pour cause de maladie. Nous espérons qu'il recouvrera bientôt la santé; nous croyons que tel est aussi l'espoir du pays tout entier. Je crois que tous trouvent regrettable qu'il soit malade, en ce moment tout particulièrement.

Je désire dire un mot à l'égard de certaines assertions du ministre sans portefeuille (M. Sinclair), qui a parlé avant six heures. Je citerai brièvement ses propres chiffres. Il nous dit que nous importons des Etats-Unis pour une valeur de 82 millions de produits agricoles, lesquels font concurrence à nos propres produits de ferme. A son sens, il ne faudrait pas augmenter notre tarif; il ne nous faut pas nous défendre contre la nation qui en quelque sorte place une interdiction sur nos produits il nous faut ramper, et le motif qu'il en allègue est qu'une hausse de tarif serait préjudiciable aux artisans du pays.

Tout ce que je puis répondre à l'honorable ministre c'est que lui et le Gouvernement ne se soucient guère trop du sort de l'artisan. Je viens d'une région où cette concurrence est la plus formidable, une région près de la frontière, et je lui affirme que nous voulons un tarif et un tarif élevé sur les produits de ce genre.

Il est impossible, dit-il, d'imposer un droit d'entrée sur les légumes à cause des artisans; il est impossible d'imposer les fruits en primeur à cause des artisans. Qu'il me permette de lui apprendre que la saison aux Etats-Unis précède la nôtre de plusieurs semaines; leurs produits nous arrivent des semaines avant que les nôtres soient prêts. et je demande au ministre et à tout autre honorable membre du Gouvernement si ces primeurs américaines qui prennent le meilleur du marché du début de saison et ainsi portent le territoire contigu à la frontière, sont pour les artisans canadiens. Ceux qui achètent ces primeurs,—qui se vendent très cher,—sont les gens qui ont les moyens de payer; eux devraient payer cet impôt. et non pas les artisans. Qui, parmi les artisans d'Ontario achète des tomates à 40 sous la livre;—on les importe en ce moment? Est-il probable que l'artisan canadien va acheter ces tomates grâce au gros salaire qu'il va toucher par suite de ce

prétendu abaissement des impôts, ces réductions du tarif qui entreront bientôt en vigueur?

Il en est de même des œufs, dont le ministre (l'hon. M. Sinclair) a parlé. Les poules pondent aux Etats-Unis un mois avant la saison canadienne parce que le climat y est plus chaud. Nous sommes obligés de garder nos bestiaux et nos volailles à l'abri pendant un temps plus long. Pourquoi faire cadeau aux Etats-Unis du supplément de bénéfices que rapportent ces entreprises? N'est-il pas grand temps de faire quelque chose pour cette industrie en particulier?

Un mot maintenant au ministre sans portefeuille touchant ce prétendu surplus, ces prétendues économies. Le ministre et le Gouvernement me rappellent le marchand qui payait ses comptes au moyen de billets à ordre. Lorsqu'il avait signé un billet il jetait la note dans le tiroir en murmurant: "Voilà qui est payé, Dieu merci". Voilà précisement ce que l'on a fait au sujet des chemins de fer. Il y a des obligations en cours que le Gouvernement devra honorer à l'échéance. Pourquoi ne pas les inscrire au livre des effets à payer? Il me souvient que l'an dernier le ministre des Finances dont la santé, malheureusement, laisse à désirer en ce moment, lorsqu'il faisait son exposé budgétaire a dit,—pas ces mots exactement, peut-être, mais il a parlé en ce sens: "Mon Dieu, tant que je n'avais pas rencontré ce malheureux déficit des chemins de fer j'avais un excédent; mais voilà que ce déficit a anéanti mon surplus; mais je l'ai soldé". Le ministère actuel, lui, ne l'a pas soldé,—il passe au large et fait mine de l'oublier. Nous n'avons plus ici la franchise dont le ministre des Finances a fait preuve l'année dernière. Le Gouvernement croit qu'il va convaincre le public du Canada qu'il a un excédent alors que ses comptes accusent un déficit. Le Gouvernement devrait avouer la chose avec franchise; mais voilà justement ce qui lui manque. J'ai un peu l'idée que les ministres se sont entendus pour venir ici, à tour de rôle, chacun avec son exposé, dans le genre d'un discours de tournée électorale, et rien n'y manque. Ces exposés ministériels deviennent interminables. Le règlement de la Chambre d'y faire lecture des discours; mais par courtoisie on en réserve le privilège au ministre des Finances et aux jeunes députés. Donc on nous déborde de ces exposés ministériels. Nous en avons eu un grand nombre; allons-nous en avoir d'autres?

Avant d'aller plus loin dans ma critique des résolutions budgétaires, je désire soumettre à la Chambre une analyse du traité français. (Exclamations).

Un hon. DEPUTE: Vous l'avez fait l'année dernière.

M. CHAPLIN: Je vous demande pardon; je ne l'ai pas fait l'année dernière. J'ai simplement critiqué la proposition. A présent je vais vous donner un compte rendu de la mise en œuvre de ce traité. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) nous a dit l'autre jour que le traité avec la France allait à merveille...

Le très hon. M. MEIGHEN: Bravo!

M. CHAPLIN:...et à titre d'exemple il nous a cité les instruments aratoires. Mais lorsqu'on lui a demandé le chiffre de l'importation du saumon en boîte il a répondu: "Vous devrez faire inscrire cette demande au Feuilleton; je n'en porte pas l'état sur moi". Il me fait plaisir d'apprendre que nous avons relevé notre exportation des machines agricoles. Cependant je trouve étrange la conduite du Gouvernement. D'une main il signe une convention de commerce avec la France qui ouvre un marché étranger au fabricant d'instruments, et de l'autre il ouvre le marché canadien aux manufacturiers des Etats-Unis; à tel point même qu'au cours des dix derniers mois les fabricants américains ont vendu au Canada des machines agricoles pour une valeur de 11 millions.

Le Gouvernement ne suit pas tout à fait le précepte évangélique. Au contraire sa main droite ignore ce que fait sa gauche.

M. McMASTER: C'est justement ce qu'enseigne la Bible.

M. CHAPLIN: Autrement dit, le ministre de la Justice était prêt à accepter les louanges que susciterait une augmentation du commerce avec la France, mais il ne voulait pas dire à la Chambre les pertes que le traité pouvait causer. Eh bien, je me propose de signaler à la Chambre quelles ont été exactement les opérations commerciales avec la France depuis cinq mois. D'abord, je dirai que je ne suis point opposé à un traité avec la France, ni avec d'autres nations. Tout ce que je demande, c'est, lorsqu'on en fait un, qu'il soit juste et raisonnable et qu'il nous convienne. Lorsque j'ai critiqué le traité avec la France, la première fois, j'ai déclaré qu'il n'était ni juste, ni raisonnable. Les résultats des cinq derniers mois l'ont, je crois, assez bien prouvé. Je suis sûr qu'à la fin de l'année, la preuve en sera incontestable.

Je regrette d'être obligé de citer beaucoup de chiffres, mais c'est nécessaire pour établir les faits. Je tiens à faire inscrire ces statistiques au hansard pour qu'on puisse les vérifier. Le relevé que j'ai préparé couvre une

période de cinq mois, y compris le mois de septembre 1923, date à laquelle le traité est venu en vigueur, jusqu'au mois de janvier de cette année. J'ai relevé une liste de soixante articles importés de France, et, dans chaque cas, la valeur des articles, les droits perçus, les droits qu'on aurait perçus sans le traité et la perte causée par le traité. J'ai préparé, en outre, un autre relevé concernant les pays sous traité qui jouissaient des réductions données à la France, entre autres le Japon et la Suisse. Je vais lire toute la liste; on voudra bien ne pas m'interrompre. Si l'on a des questions à me poser, je me ferai un plaisir d'y répondre après cela.

MARCHANDISES IMPORTÉES DE FRANCE durant cinq mois, savoir: Sept., Oct., Nov., Déc., 1923 et janv. 1924, indiquant les droits perçus et les droits qui auraient été perçus sans le traité.

Article	Quantité	Valeur	Droits	Droits qui auraient été perçus	Perte
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1. Vins non mousseux	65,326 gal.	85,816 00	14,288,65	61,964 91	47,676 26
2. Brandy	83,354 "	432,792 00	782,446 00	833,540 00	51,094 00
3. Papier à cigarettes	.....	133,735 00	40,165 00	46,807 25	6,642 25
4. Indiennes	16,894 vgs.	9,637 00	2,551 58	3,132 03	580 45
5. Velvantines et peluches	139,659 "	96,350 00	27,644 68	33,722 50	6,077 82
6. Mouchoirs	.....	8,252 00	2,367 17	2,888 20	521 03
7. Dentelles	.....	35,481 00	5,481,54	7,096 20	1,614 66
8. Cols de dentelle et autres articles en dentelle	.....	70,607 00	20,685 43	24,712 45	4,027 02
9. Vêtements de coton	.....	53,175 00	17,351 95	18,611 25	1,259 30
10. Rubans de toutes sortes	.....	108,799 00	29,048 96	38,079 65	9,030 69
11. Soies, n.d	.....	942,871 00	279,093 35	330,004 85	50,911 50
12. Vêtements de soie	.....	255,255 00	80,397 48	95,720 62	15,323 14
13. Blouses et corsages de soie	.....	40,167 00	12,368 25	15,062 62	2,694 37
14. Etoffes pour vêtements de femmes et d'enfants	626,254 vgs.	349,548 00	68,947 89	87,387 00	18,439 1
15. Etoffes de laine peignée et étoffes à habits	326,862 "	318,699 00	97,170 90	111,544 65	14,363 75
16. Croisé, casimirs, etc	.....	260,773 00	80,043 05	91,270 55	11,227 50
17. Gants et mitaines tricotés	.....	67,652 00	17,435 35	23,678 20	6,242 85
18. Gants et mitaines de cuir	.....	107,124 00	28,193 35	37,493 40	9,300 05
19. Coton à crochet et à tricot	.....	52,138 00	10,762 18	13,034 50	2,272 32
20. Tissus, teints en files ou en pièce	201,224 "	106,599 00	28,830 29	34,644 67	5,814 38
21. Pelleteries totalement ou partiellement préparées	.....	152,450 00	19,798 33	22,867 33	3,069 17
22. Broderies, etc	.....	167,327 00	19,323 13	23,764 45	4,441 32
23. Fils de laine composés, en tout ou partie de laine	37,223 liv.	47,602 00	8,645 52	9,520 40	874 88
24. Fils de laine composés de laine peignée	.....	9,652 00	2,665,82	2,895 60	229 78
25. Parfums cosmétiques,	.....	67,544 00	17,609 68	21,951 80	4,342 12
26. Vaiselle de porcelaine et de faience	60	60,371 00	12,938 27	16,602 02	3,363 75
27. Noix de toutes sortes	.....	361,545 00	54,874 01	69,143 84	14,209 83
28. Sucres candis et confiseries	.....	10,387 00	3,453 21	3,803 33	350 11
29. Huile d'olive	.....	35,055 00	5,590 75	7,011 00	1,420 25
30. Huiles essentielles	.....	20,739 00	1,188 60	1,555 42	366 82
31. Colle forte, gélatine et colle de poisson	.....	25,782 00	6,275 78	7,090 05	814 27
32. Articles en plomb	.....	23,982 00	6,071,53	7,194 60	1,123 07
33. Préparations pharmaceutiques médicales	.....	110,817 00	28,630 13	33,809 70	5,179 57
34. Savon de Marseille	.....	24,408 00	3,301 27	6,276 32	2,975 05
35. Savon de toilette	.....	12,338 00	3,683 68	4,009 85	326 17
36. Viandes en conserves, etc	.....	7,028 00	1,458 77	1,932 70	473 93
37. Fromage	96,071 liv.	44,642 00	2,621 11	2,882 13	261 02
38. Champagne	.....	106,964 00	67,358 05	99,580 25	32,222 20
39. Articles en plumes, etc	.....	46,795 00	11,293 50	12,869 62	1,576 1
40. Tissus de coton blanc	.....	10,567 00	2,314 81	2,636 50	321 69
41. Articles en soie, etc	.....	310,875 00	97,606 95	116,579 61	18,972 66
42. Articles en bois	.....	18,326 00	3,790 17	4,581 50	791 33
43. Romans, livres	.....	7,269 00	1,187 87	1,817 25	629 38
44. Toiles métalliques en cuivre ou laiton	.....	18,703 00	4,006 15	4,675 75	669 60
45. Vins médicinaux ou médicamentés	.....	17,960 00	12,803 90	14,344 00	1,540 10
46. Parfums alcooliques	.....	16,884 00	12,966 30	15,195 00	2,229 30
47. Pierres précieuses	.....	63,610 00	5,954 42	6,361 00	406 53
48. Bijouterie, etc	.....	21,933 00	6,140 79	7,676 55	1,535 76
49. Boîtes de fantaisie, écritoires, porte-cartes, bourses, portefeuilles	.....	52,692 00	14,579 57	18,442 20	3,862 63
50. Tabac, pipes et blaques à tabac	.....	112,859 00	33,732 82	39,500 65	5,767 85

[M. Chaplin.]

MARCHANDISES IMPORTÉES DE FRANCE: durant cinq mois, savoir: Sept., Oct., Nov., Déc., 1923 et jauv. 1824, indiquant les droits perçus et les droits qui auraient été perçus sans le traité.—fin.

Article	Quantité	Valeur	Droits	Droits qui auraient été perçus	Perte
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
51. Ornements en perles, statues, jouets, etc		47,928 00	12,296 40	14,379 20	2,083 80
52. Instruments		7,768 00	1,590 15	1,942 00	351 85
53. Autres instruments de musique		8,828 00	2,255 73	2,648 40	392 67
54. Peignes de parure et de toilette		9,110 00	2,714 21	3,188 50	474 29
55. Brosses de toilette		23,469 00	5,389 09	6,453 97	1,164 88
56. Pellicules cinématographiques		1,317 00	276 34	508 44	232 08
57. Eaux minérales et gazeuses		47,268 00	75,641 16	8,271 91	707 75
58. Légumes en conserves	258,000 liv.	39,885 00	2,701 53	3,875 45	1,173 92
59. Fruits en conserves	153,800 liv.	29,097 00	3,143 80	3,845 77	701 97
60. Articles non énumérés		30,031 00	6,446 38	6,849 13	402 75
					387,204 67

MARCHANDISES IMPORTÉES DE SUISSE durant cinq mois: septembre, octobre, novembre, décembre 1923 et janvier 1924, indiquant la somme des droits perçus, et celle qui l'aurait été si la convention française n'eut pas été passée.

Article	Quantité	Valeur	Droits	Droits qui auraient été perçus	Perte
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1. Gants et mitaines en cuir		2,030 00	538 30	710 50	172 20
2. Gants, tricotés ou taillés dans l'étoffe		60,737 00	16,795 05	21,257 95	4,462 90
3. Broderies		198,550 00	57,191 16	70,190 50	12,999 34
4. Coton blanc (victorias, lawns, etc.)		9,315 00	1,950 47	2,328 75	378 28
5. Dentelles, blanches, crèmes et de couleurs		28,546 00	4,450 95	5,709 20	1,258 25
6. Velours et velvantines		17,214 00	5,357 71	6,024 90	667 19
7. Tissus de soie		1,783,814 00	533,655 88	624,334 90	90,679 02
8. Soies fabriquées, non dénommées		5,486 00	1,445 87	1,719 75	273 88
9. Drap de soie tissée		74,128 00	16,678 84	25,944 80	9,265 96
10. Rubans		193,760 00	51,938 31	67,816 00	15,877 67
11. Vêtements de femme et d'enfant		8,333 00	1,689 83	2,083 25	393 42
12. Vêtements en général		19,111 00	5,790 90	6,698 85	907 95
13. Pendules et montres		56,759 00	14,405 96	16,927 70	2,521 74
14. Marchandises tricotées		19,886 00	6,122 15	6,690 10	837 95
15. Lampes incandescentes		20,292 00	6,015 35	6,087 60	72 22
16. Articles non dénommés		12,087 00	2,571 06	2,697 10	126 04
					140,895 98

MARCHANDISES IMPORTÉES DU JAPON durant cinq mois: septembre, octobre, novembre, décembre 1923, et janvier 1924, indiquant la somme des droits perçus, et celle qui l'aurait été si la convention française n'avait pas été passée.

Article	Quantité	Valeur	Droits	Droits qui auraient été perçus	Perte
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1. Vins	13,343 gal.	29,682 00	9,457 66	17,115 56	7,657 90
2. Colles et gélatine	7,076 liv.	6,795 00	1,606 74	1,868 62	261 88
3. Tissus de coton en pièce	118,400 vges	15,608 00	4,233 20	5,072 60	839 40
4. Vêtements de coton		11,435 00	3,507 03	4,002 25	495 22
5. Broderies		18,592 00	5,339 87	6,500 20	1,160 33
6. Etoffes de soie		156,409 00	35,440 58	54,743 15	19,302 57
7. Bas et chemises de soie		18,855 00	6,127 08	7,068 05	940 97
8. Tapis, etc		22,438 00	7,024 93	8,283 50	1,258 57
9. Bois ouvré et meubles		15,533 00	3,324 61	3,935 15	610 54
10. Papier		9,378 00	2,476 80	2,750 95	274 15
11. Lampes électriques incandescentes	277,999	23,942 00	6,938 85	7,182 60	242 75
12. Porcelaines		152,118 00	36,440 83	42,225 20	5,784 37
13. Drogues		3,902 00	928 90	1,008 65	79 75
14. Jouets		31,863 00	8,180 98	9,558 90	1,377 92
15. Brosses et peignes		132,470 00	31,602 18	36,991 77	5,389 59
16. Boutons		65,321 00	18,222 79	22,862 35	4,639 58
17. Joaillerie		23,802 00	2,532 30	2,804 20	271 90
18. Boîtes et paniers de fantaisie		17,846 00	4,936 28	5,647 60	711 32
19. Emballage		39,042 00	7,595 79	8,093 75	497 96
20. Noix de toutes espèces		33,352 00	10,865 99	11,205 50	339 51
21. Légumes frais		9,230 00	2,536 33	2,730 68	194 35
22. Légumes en conserves, sauces et cornichons		42,271 00	7,865 51	8,575 76	710 25
23. Articles non dénommés			5,951 96	6,376 25	424 29
					53,905 07

Les pertes essuyées par l'effet de la convention franco-canadienne se récapitulent ainsi:

Sur les importations de marchandises françaises	$387,204
Sur les importations de marchandises suisses	140,895
Sur les importations de marchandises japonaises	53,000

Sur les importations de Norvège on aurait perdu $30,000 dans l'année, portant le total à $611,099 pour cinq mois, soit, à $122,000 par mois, $1,464,000 pour l'année.

En outre, le fisc perd encore sur les vins indigènes, par suite d'une erreur commise. Quand le texte de la convention a été transmis en Canada on a constaté que les vins français paieraient un droit de 15 centins le gallon à l'entrée, pendant que les vins du pays étaient frappés d'une taxe d'accise de 30 centins le gallon. Il n'était pas facile de remédier à cela. Le seul moyen d'y remédier était de retrancher 22 cents ½ et c'est ce qu'on a fait. En d'autres termes, sur un article qui pouvait bien supporter de la payer, le gouvernement a perdu un revenu de 22 cents ½ par gallon. Cela nous coûte une autre somme de $120,000, ou une perte totale de $1,584,000, par suite du traité français. Ce n'est pas tout, parce qu'il y a beaucoup de nations qui profitent du traité. Il y a neuf pays qui sont prêts à profiter des avantages de ce traité et la chose regrettable à ce propos est que la perte se produit sur des articles qui pourraient parfaitement payer le tarif—purs objets de luxe, comme velours et velvantines, pluches et dentelles, cols en dentelle et rubans, articles de soie et blouses, chemises de dessous, fourrures, broderies, parfums, cosmétiques et préparations pour la toilette, porcelaine et articles de porcelaine—un lot d'objets utilisés par les artisans et les cultivateurs de ce pays, sans parler des vins, des cognacs, champagnes et cigarettes—un million et demi perdu par un gouvernement économe qui n'hésite pas à dépenser un autre million et demi pour une installation peu économique à Londres et pour l'hôtel Scribe à Paris. Un ministre de la couronne a pris la parole cet après-midi et nous a fait une longue tirade sur les efforts extraordinaires que les membres du cabinet ont dû s'imposer réciproquement pour s'empêcher de dépenser et pour empêcher le sous-ministre de dépenser, à cause de leur résolution d'économiser.

Je vous ai montré, monsieur l'Orateur, la perte de revenu sur les articles qui entrent au Canada. Je désire vous présenter un autre côté de la question et vous montrer exactement

ce que nous avons retiré du traité. Si je ne disais pas toute l'histoire on pourrait m'accuser de cacher quelque chose.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle a été l'estimation de la perte?

M. CHAPLIN: L'an dernier le ministre des Finances a évalué la perte entre $500,000 et $800,000. Mes calculs sont basés sur la période de dix mois terminée à la fin de janvier 1924 et les calculs relatifs au traité français sont des mêmes dates. Les exportations du Canada en France ont été pendant ces dix mois, en chiffres ronds de $15,400,000, et nos importations de ce pays se sont élevés à $13,-100,000, laissant une balance en notre faveur de $2,300,000 pour cette période. Les principaux articles que comprenaient ces $15,000,000, étaient du blé, du sucre, de la pâte de bois, y compris de la pâte chimique et la pâte mécanique, des instruments agricoles, du homard, du saumon, du plomb en lingots, des minéraux,, de l'amiante, du charbon, du goudron et des articles en caoutchouc. Il y a un grand nombre de petits articles que je m'abstiendrai d'énumérer afin de ne pas fatiguer la Chambre, mais je ne les laisse de côté pour aucun autre motif que celui-là. J'ai cité les articles les plus importants. Pendant la période que j'ai indiquée, la France nous a acheté pour $6,400,000 de blé, $1,600,000 de sucre; $1,467,000 de pâte de bois, chimique ou mécanique; $266,000 de plomb en lingot; $115,-000 de minerais; $378,000 d'amiante; $50,000 de charbon; $350,000 de goudron; instruments agricoles $1,600,000; $400,000 d'articles en caoutchouc; $400,000 de homard et $1,200,000 de saumon conservé. Cela fait un total d'environ $14,000,000, sur les $15,000,000, laissant en dehors des petites choses trop peu importantes pour les mentionner. A propos du blé et du sucre on n'a fait aucun changement dans le traité français et nous n'avons obtenu aucun avantage. Nous avons eu l'an dernier sous le régime du traité le même avantage dont nous avons joui auparavant et il en est de même pour le sucre, la pâte de bois, le homard, les lingots de plomb, les minerais, l'amiante, le charbon et le goudron. Il n'y a eu dans la liste que deux articles dont nous avons retiré quelques avantages, les instrments agricoles et les objets en caoutchouc. Je dois dire que nous avons obtenu un avantage réel pour les instruments agricoles et à l'époque où j'ai constaté cela, j'ai dit que quelques-uns de nos manufacturiers en bénéficiaient.

M. McMASTER: Quelle a été l'augmentation sur l'année précédente pour les instruments agricoles?

M. CHAPLIN: Il y a eu une augmentation de $800,000. Prenons l'article du saumon. On se souviendra qu'en critiquant le traité l'an dernier, je me suis plaint à propos du saumon conservé que bien que nous leur vendions beaucoup de saumon les ministres qui avaient conclu le traité étaient revenus avec une augmentation de droits sur ce produit et j'ai demandé si l'on croyait que nous ne vendrions trop de poisson en France. Dans tous les cas, il en est résulté en saumon et homard une perte égale au gain que nous avons fait sur les instruments agricoles. En d'autres termes, nous avons perdu $800,000 sur le saumon et le homard. On remarquera que les différents articles que j'ai indiqués, comme le blé, le sucre, la pâte de bois, le plomb en lingot, les minerais, l'amiante, le charbon et le goudron sont tous purement des matières premières et je me suis plaint du traité français parce que évidemment la France ne voulait pas acheter chez nous de produits manufacturés ou aucun article qui soit fini. Elle a acheté comme je l'ai dit pour $6,400,000 de blé.

Cependant, l'Allemagne a acheté de la farine jusqu'à concurrence de 6 millions de sorte que l'Allemagne est un meilleur client que la France sous ce rapport. Maintenant, je n'ai pas à excuser les fautes de l'Allemagne, mais je suis disposer à commercer avec tous les pays du monde pourvu que ce soit sur une base absolument juste et raisonnable. Et j'ai fait la même observation tout à l'heure à propos des Etats-Unis. Faisons affaires avec nos voisins du sud sur une base équitable et qui nous donne franc jeu. L'année dernière, nous avons expédié 5,665,000 boisseaux de blé en France; 9,232,000 boisseaux en Belgique et 13,451,000 boisseaux en Italie.

Le ministre intérimaire des Finances s'est donné beaucoup de peine l'autre jour, pour nous dire que la balance du commerce est favorable au Canada. Nous sommes tous très heureux d'apprendre cette bonne nouvelle, car c'est une excellente affaire que d'avoir la balance du commerce en sa faveur. L'un de nos malheurs, c'est d'avoir trop acheté. Si nous achetions un peu moins, ce serait mieux pour un bon nombre d'entre nous à mon avis. —Je ferai observer au ministre que,—si nous laissons de côté pour l'instant l'Angleterre et les Etats-Unis,—l'Italie est de tous les pays européens celui qui accuse la balance du commerce la plus favorable pour nous; elle s'élève à $16,000,000. Parmi les pays de moindre importance, vient ensuite le Japon avec une balance en notre faveur de $14,000,000; la Belgique, $9,000,000; l'Allemagne, $7,000,000; les Pays-Bas, $3,600,000 et la France, $2,300,000. Je n'en blâme pas la France; je rejette la blâme sur nos ministres; la responsabilité de cette situation revient au Gouvernement actuel. La France a con-

clu un traité avantageux; pour nous, c'est tout le contraire et là est le nœud de la question. Il est inutile de tenter de dissimuler le fait puisqu'il est indéniable le traité Franco-Canadien ne peut s'appliquer qu'au détriment du Canada.

Je me suis donné la peine de faire critique de ce traité commercial l'année dernière, au risque de passer pour un mauvais prophète à l'heure qu'il est toutefois, on se rend compte de l'exactitude de mes assertions. Permettez-moi de citer de nombreux détails quant au fonctionnement de ce traité. D'abord, cette convention confère à la France le droit de réclamer des droits fixes sur une liste considérable d'articles. Or, advenant le cas où nous voudrions remanier notre tarif douanier demain, nous serions dans l'impossibilité de le faire en tant qu'il s'agit de ces articles. Ce qu'il y a d'étrange en tout cela, c'est que certains des articles mêmes qui jouissent de droits fixes sont prévus par le traité. Mais, supposez-vous monsieur l'Orateur, que les droits qui frappent les marchandises canadiennes admises en France soient les mêmes que ceux qui doivent acquitter les produits français entrant au Canada? On inclinerait à croire, et c'est tout naturel, que les droits sont les mêmes, mais détrompez-vous. Prenons les légumes en conserve, par exemple. A l'époque où le traité fut conclu,—il va de soi que je dois offrir cette explication puisque la valeur du franc s'est quelque peu modifiée dans l'intervalle,—les légumes en conserve pouvaient être admises au Canada en acquittant un droit de un cent par livre, tandis que nos produits similaires exportés en France étaient assujettis à un droit de $1,70 par 100 livres, soit 1¾ cent par livre. De plus, les automobiles et autres articles de même genre sont frappés d'un droit de 25 p. 100 à leur entrée au Canada tandis que si nous expédions les mêmes articles sur le marché français, ils sont assujettis à un droit de 35 p. 100. Et l'on appelle cela un traité commercial! Maintenant, permettez-moi d'esquisser à grands traits l'historique de l'industrie des légumes en conserves afin de faire voir de quelle façon le commerce s'est effecté sous le régime du traité en vigueur. Mes calculs sont basés sur une période de dix mois finissant au mois de janvier pour chaque exercice. En 1923, nous avons vendu à la France 1,394,000 livres de légumes en conserves et 21,000 livres seulement, en 1924. Au cours de la même période l'année dernière, nous avons importé de France 381,000 livres de légumes en conserves. Avant la signature de ce présent traité, la France imposait un droit de 47 francs par 100 kilogrammes; mais sous le régime de la convention en vigueur, ce droit a été porté à 54 francs. Je calcule que le franc valait environ 6¾ cents à la date de la signature du traité. Les légumes en conserves que le Canada exporte en France sont frappés d'un droit de 1¾ cent par livre tandis que les produits similaires importés au Canada n'acquittent qu'un droit de 1 cent par livre. Voilà de quelle façon ce traité a fonctionné en ce qui regarde cet article de première nécessité. En second lieu, prenons les fruits en conserves. La France nous en a vendu 16,000 livres en 1923 et nous en avons importé 165,000 livres en 1924; mais nous ne lui avons rien vendu en retour. De fait, les droits sous le régime du tarif minimum étaient encore trop élevés pour nous permettre de faire concurrence aux producteurs français. Prenons encore le lait condensé. Pour les dix mois qui se sont terminés au mois de janvier 1922, nous avons vendu à la France du lait condensé représentant une valeur de $568,000; de bonne heure au printemps de 1923, c'est-à-dire avant la mise en vigueur du présent traité, nous lui en avons vendu pour $118,000 de plus. Mais, depuis la mise en vigueur de la présente convention,—soit cinq mois,—nous ne lui en avons vendu que pour une valeur de $1,325. Les droits sur le lait condensé ont été relevés de 50 p. 100. Dans le temps, j'ai demandé au ministre, si le Gouvernement désirait empêcher les producteurs canadiens de faire des affaires en France. Maintenant, mes honorables amis voient le résultat de leur attitude. Voyons ce qu'est pour le beurre. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) n'est pas à son siège ce soir de sorte que je ne puis le blâmer pour l'effet que ce traité a eu sur le commerce de beurre; cependant, il a fait certaines observations sur ce sujet au cours de la dernière session. Il a déclaré ici, que le but visé c'était d'exporter du beurre frais sur le marché français. J'ai été heureux d'apprendre cela. Il informe aussi la Chambre que:

> Le gouvernement de Québec a conclu un contrat avec une maison belge pour lui fournir 20,000 boîtes de beurre de 60 livres la boîte. L'honorable député peut calculer à combien cela se monte.

Eh bien! j'ai calculé que cela représente une quantité de beurre assez considérable,—1,200,000 livres,— et j'étais heureux de l'apprendre. Cependant, après avoir consulté les rapports de commerce jusqu'à date, je suis surpris de constater qu'au cours des derniers 10 mois nous n'avons expédié que 266,000 livres de beurre en Belgique. Je medemande où peut bien avoir fondu l'autre million de livres.

Le contrat dont on a parlé n'était peut-être qu'une promesse ou qu'un projet de vente.

Toutefois, je ne saurais en blâmer le ministre. Il dit qu'il désirait assurer la vente de notre beurre en France et qu'il a fait tout son possible à cette fin. Cependant, nous n'avons pas vendu une seule livre de beurre en France. D'un autre côté, nos ventes de bestiaux ont diminué d'environ deux tiers. Avant que le traité fût en vigueur nous vendions de la farine d'avoine en France, mais ce commerce a cessé. Nous y vendions aussi de l'avoine, mais nous n'y en vendons plus. Nous y vendions de la farine de trèfle, mais ce commerce a diminué. Nous y vendions du foin, mais ce commerce est également en diminution. Nous y vendions du homard en conserve, comme je l'ai déjà dit, mais ce commerce a diminué de moitié, il était de $708,000 et il ne représente plus que $402,000. Quant à nos exportations de machines agricoles en France, elles ont augmenté de $800,000, et nos exportations de saumon en conserve ont diminué de $500,000. Nos exportations de pièces d'automobiles ont diminué dans une certaine mesure, mais pas assez pour qu'il vaille la peine d'en parler. Lorsqu'il s'est agi de faire ratifier cette convention par la Chambre nous nous sommes aperçus qu'elle comprenait une longue liste d'environ deux cents produits chimiques dont personne ne connaissait la signification, mais on y en a choisi quelques-uns comme étant susceptibles d'intéresser particulièrement les exportateurs canadiens, ce sont le sulfate d'ammoniaque brut, le carbure de calcium, l'aldéhyde formique, le trioximéthylène, l'acétone, l'acide acétique, l'acétate de soude. Ceux qui ont dressé cette liste ont dû avoir honte de la longue liste de deux cents articles et c'est sans doute pour cela qu'ils l'ont enlevée du recueil des détails pour n'y laisser que ces quelques item. Ayant parcouru la liste avec soin je n'ai pu trouver un seul des articles dans l'index des bulletins du commerce, ce qui démontre qu'il n'y a pas eu d'exportations. Il n'est pas expédié en France pour un seul sou de ces dix articles qui importent à un si haut degré au commerce canadien.

Pour l'information des députés qui n'ont peut-être pas encore vu d'exemplaire du tarif américain, je vais faire lecture de quelques mots qui figurent à la première page du tarif de 1922, ils font voir ce que pensent parfois ceux qui font des tarifs. Voici ces quelques mots:

> Pour assurer un revenu, pour réglementer le commerce avec les pays étrangers, pour encourager les industries des Etats-Unis, et pour d'autres fins.

A chacun de penser ce qu'il voudra de ces "autres fins", mais nous en avons vu des exemples. nous les retraçons dans l'imposition, par les Etats-Unis, d'un droit de 42 cents sur le blé, de 8 cents par douzaine sur les œufs pendant que notre droit est de 3 cents, d'un droit de 8 cents par livre pour le beurre pendant que le nôtre est encore de 3 cents, et nous n'avons pas l'énergie ou nous ne possédons pas un gouvernement qui ait l'énergie d'imposer des droits correspondants.

Hier, l'honorable ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) nous faisait une brillante peinture des merveilleux progrès réalisés par le Canada durant l'heureuse période qui s'est écoulée de 1896 à 1911. Cependant, il était si occupé à prononcer son discours préparé, qu'il ne voulait pas souffrir d'interruptions. Je n'ai pu moi-même réussir à le questionner, il ne voulait écouter personne. J'espère que l'on va cesser de prononcer de ces discours préparés, puisque celui à qui il arrive d'en prononcer prive tout le reste de la députation de la possibilité de lui adresser un seul mot. Cependant, l'honorable ministre nous a fait entendre un beau discours—un discours bien écrit—. Il nous a rappelé le triste état de choses qui régnait en 1878, lorsque ce terrible gouvernement tory arrivât au pouvoir et inaugura la politique dite nationale. J'ai eu connaissance de ce qui s'est passé dans ce temps-là, j'étais établi dans l'Ontario; je puis défier qui que ce soit de me prouver que le pays ait jamais passé par une crise aussi malheureuse que celle qui a sévi durant les années qui ont immédiatement précédé l'année 1878. Je ne nie pas ce que l'honorable ministre a pu dire de la période écoulée de 1896 à 1911. Je puis cependant différer d'opinion avec lui quant aux raisons pour lesquelles la situation s'est alors améliorée. Si le parti libéral de ce temps-là avait rempli ses promesses ceux qui le représentent aujourd'hui ne pourraient pas parler de cette période comme ayant été une période de prospérité. Si l'honorable ministre eût été présent il m'aurait faire plaisir de lui demander ce qu'il entend par une politique de haute protection et ce qu'est, d'après lui, un tarif de haute protection. Je tiendrais aussi à demander à n'importe lequel des ministres ce qu'ils entendent par un tarif élevé et s'ils entendent, par là, un tarif de 25 p. 100, de 30 p. 100 ou comportant des droits d'une proportion à peu près semblable à celle-là. Cependant, je ne m'attendrais à aucune réponse de leur part. L'honorable ministre de l'Intérieur a oublié que le parti au pouvoir à cette époque était le parti favorable à une haute protection. L'honorable ministre du Commerce (l'hon. M. Low) a autorisé la publication d'un recueil de rapports concernant le commerce; on y voit à la page 10 et à la page

11 une liste de rapports relatifs à l'importation et à l'exportation d'articles admis en franchise et d'articles assujettis à certains droits. Ce tableau indique pour ainsi dire à perfection le *quantum* du droit perçu sur les articles grevés, et les renseignements remontent jusqu'à 1868. Qu'indiquent-ils? Ils indiquent que la période écoulée de 1896 à 1911 a été caractérisée par le tarif moyen le plus élevé, pour une période de cette durée, qui ait jamais existé au Canada. Je n'y trouve pas à redire, j'en suis même content, mais en entendant un membre du cabinet actuel déclarer que les libéraux ont inauguré une politique douanière qui a assuré l'avenir de ce pays, je ne puis résister au désir de lui apprendre ce qu'ils ont fait dans ce temps-là, car il devait être alors endormi.

Ce pays s'est développé conformément à un programme dont les libéraux se sont emparés lorsqu'ils ont pris les rênes de l'administration, et auquel ils se sont cramponnés jusqu'à leur chute, chute causée par leur insistance à établir la réciprocité. Voilà ce qui leur a fait perdre la partie.

Le ministre de l'Intérieur a ajouté: "Allons donc! nous établissons un tarif pour une population de cinq millions et demi d'habitants, pour le plus grand nombre des Canadiens; nous abaissons les droits afin d'alléger le fardeau de ces gens-là". Eh bien! quel soulagement leur procure-t-on? Il s'agit des instruments aratoires sur lesquels les droits sont réduits de 10 p. 100 à 6. Si son dessein est vraiment sincère, pourquoi le gouvernement n'abaisse-t-il pas le tarif sur un article que consomment les neuf millions d'habitants de notre pays? S'il veut atteindre la masse et lui faire le plus grand bien pourquoi ne diminue-t-il pas le droit sur les chaussures que nous portons tous.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. CHAPLIN: Je ne veux pas que personne se méprenne sur le sens de mes paroles. Je pose simplement la question. Je ne suis pas de cet avis et je ne voterais pas pour cette diminution. Cependant si la conduite de mes honorables amis d'en face n'est pas entachée d'hypocrisie qu'ils opèrent cette diminution, et mes voisins de gauche, qui appuient le ministère, les imiteront. Je déclare à ceux-ci qu'ils ne sont plus des traînards; ils forment le gros de l'armée, et si le principe est sage, qu'ils l'appliquent là où neuf millions d'habitants en profiteront, au lieu de trois millions et demi à quatre millions. Pourquoi abaisser le droit sur un article qui n'est que faiblement imposée, plutôt que de chercher un article frappé d'un droit de 25 à 30 p. 100 et d'opérer une réduction importante?

[M. Chaplin.]

Une VOIX: Les meubles?

M. CHAPLIN: On pourrait abaisser les droits sur les meubles.

M. ARCHAMBAULT: Les haches?

M. CHAPLIN: Le ministre du Commerce nous disait l'an dernier que nous exportions de grandes quantités de bronze en poudre. Je n'ai pas encore retracé ces exportations dans les bulletins du commerce. Je puis lui apprendre ceci. Il n'y en a pas cette année et il n'y en avait pas l'an dernier. J'ai feuilleté les bulletins du commerce de dix années et je constate que cet article ne s'est pas exporté depuis dix ans. Il s'est égaré.

Relativement au bronze en poudre, je dirai qu'il est frappé d'un droit de 27½ p. 100. Il sert à donner le dernier façonnement aux haches dont parle le député de Chambly-Verchères (M. Archambault). On l'emploie aussi pour les bèches et les pelles et certaines machines qui ont été l'objet d'un dégrèvement. Pourtant, je ne vois pas le bronze en poudre sur la liste de réductions. Le droit est encore de 27½ p. 100. Pourquoi? C'est qu'on l'obtient dans la circonscription du ministre intérimaire des Douanes.

L'hon. M. BUREAU: Quel est le ministre intérimaire des Douanes?

M. CHAPLIN: Pardon—du ministre intérimaine des Finances (l'hon. M. Robb). Bien que je n'aie pas pris de renseignements, je me fais fort d'affirmer qu'il n'y a pas d'industrie importante qui souffre d'un dégrèvement dans la division représentée par celui qui vient de parler.

Le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) disait hier que le tarif avait donné naissance aux syndicats de fondeurs. Je lui suggère de s'aboucher avec le ministre du Travail (l'hon. M. Murdock), afin de découvrir le sens de cette expression. Je n'ai jamais entendu parler de syndicats de fondeurs. Le ministre du Travail pourra peut-être nous en dire quelque chose. Je rappellerai aussi que la Grande-Bretagne, qui est pour ainsi dire un pays libre-échangiste, du moins, ainsi que l'appellent mes voisins de gauche et quelques députés de la droite, a aussi des différends ouvriers. Je dirai même qu'ils sont plus nombreux là-bas qu'ici. J'ajouterai encore—et le ministre du Travail opinera dans mon sens—qu'il y a plus de syndicats de mouleurs en Grande-Bretagne qu'au Canada. Je ne connais pas exactement le sens que le ministre de l'Intérieur prête à l'expression "syndicats de fondeurs"; je me de-

mande si elle est outrageante, mais elle ne signifie certainement pas une organisation malléable ou élastique.

Le ministre a aussi affirmé que les tarifs ont engendré des coalitions. Je me demande s'il n'a pas été démontré ici à mainte reprise qu'il en existe aussi en Grande-Bretagne. Je me fais fort d'affirmer que, eu égard à sa population probablement cinq fois aussi nombreuse que la nôtre, on ne trouverait pas là-bas dix coalitions lorsqu'on en découvrirait une ici. Il peut y en avoir au Canada; il y en avait d'ordinaire, nous dit-on; mais le ministre du Travail a fait adopter une loi pour les tenir en échec.

Cette année, il a fait apporter des modifications à la loi, mais je ne sache pas qu'il s'en soit prévalu pour intenter des poursuites; je n'ai pas encore entendu dire qu'il ait traduit qui que ce soit devant les tribunaux pour y rendre compte de quelque méfait.

M. ARCHAMBAULT: C'est l'effet d'un bon gouvernement.

Le très hon. M. MEIGHEN: D'un bon gouvernement qui laisse les monopoleurs tranquilles.

M. CHAPLIN: Je me permettrai maintenant de faire allusion à un entrefilet que je lisait l'autre jour dans un journal de Toronto et qui se rapportait à la réduction du droit sur les instruments aratoires. C'était une interview accordée par un personnage qui représente à Toronto la J. I. Case Threshing Machine Company, qui aurait déclaré que le tarif devait, selon lui, avoir un effet bienfaisant et donner de l'activité au commerce. En passant par Toronto à la fin de la semaine, la curiosité me prit d'aller jeter un coup d'œil sur l'établissement; je me suis rendu compte que le personnage en question était réellement le représentant de la J. I. Case Threshing Machine Company, de Racine, Etat du Wisconsin; que cette maison possède un entrepôt à Toronto et qu'elle ne fabrique absolument rien au Canada. Je suppose qu'en déclarant que la réduction des droits de douane allait activer le commerce, il entendait le commerce des Etats-Unis. Et c'est bien le commerce américain que le Gouvernement favorise. Qu'on me permettre de relever cette observation que l ministr intérimaire des Finances (M. Robb) faisait l'autre jour après avoir présenté son état budgétaire, tâche dont il s'est acquitté avec une concision et une facilité dont je tiens à lui faire mon compliment. Voici ce qu'il disait:

> Les usines travailleront tout le temps et les industriels feront des heures supplémentaires pour satisfaire les besoin de ceux qui auront de l'argent pour acheter.

Or, je le demande, monsieur l'Orateur, qu'est-ce qui a contribué à amener la stagnation des affaires et le chômage au Canada, ainsi que l'exode de nos compatriotes des provinces d'Ontario et de Québec?

M. CALDWELL: C'est le tarif élevé.

M. CHAPLIN: Non pas; je vais vous le dire: c'est l'importation de marchandises valant 100 millions de dollars et que l'on aurait dû fabriquer au pays même or, ayant sous les yeux ce qui nous est arrivé, le ministre intérimaire des Finances propose de réduire davantage les droits de douane afin de jeter encore un peu de monde sur le pavé! Par un tour de passe-passe jusqu'ici inconnu, ce nouveau sorcier de la finance va faire subir au tarif douanier une nouvelle réduction qui, en même temps qu'elle accroîtra le volume des importations, procurera de l'emploi à un grand nombre de travailleurs industriels! J'aime mieux ajouter foi, comme aux jours de mon enfance, au Voyage de Gulliver, aux Mille et une Nuits et au récit des fanfaronnades du baron Munchausen que de me fier à la parole calculée du ministre intérimaire des Finances en cette matière.

M. CAHILL (Pontiac): Pour la première fois dans ma carrière parlementaire, la Chambre se trouve saisie d'un budget que j'appuierai avec un plaisir sans mélange. Le budget de l'an dernier et celui de l'année précédente marquaient chacun un pas dans la bonne voie mais celui-ci est une œuvre qui fait honneur au premier ministre aussi bien qu'au parti libéral et que la masse des contribuables verra d'un œil favorable Il ne trouve cependant pas grâce aux yeux de l'opposition officielle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien!

M. CAHILL: "Très bien!" dit le chef de l'opposition, et son lieutenant d'York-Ouest (sir Henry Drayton) sourit en manière d'approbation. Ces honorables collègues confessent néanmoins que le budget de cette année établit une ligne de démarcation bien déterminée entre les apôtres de la protection et ceux qui entendent que les Canadiens puissent se procurer la marchandise à aussi bon marché que faire se peut.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le voudrais bien.

M. CAHILL: Ils avouent enfin que le terrain des hostilités est aujourd'hui clairement déterminé, et j'en suis enchanté. Je suis bien aise aussi que la ligne de démarcation entre nos adversaires et nous soit nettement établie, que nous avons un programme à dé-

fendre, un programme que nous puissions proposer au peuple en toute confiance. Je suis de ceux qui croient avec Aristote que "le privilège de l'un finit où commence le droit de l'autre". Nos honorables amis de l'opposition représentent le parti des classes privilégiées, tandis que les autres membres de la Chambre considèrent que tous les hommes doivent être égaux aux yeux du gouvernement de la nation. Dans ses commentaires sur le budget, l'ex-ministre des Finances disait l'autre jour qu'il faut tenir compte comme il convient de l'intérêt des classes ouvrières et de celui des producteurs canadiens. Mais qu'arriverait-il si nos producteurs venaient demander aux industriels protectionnistes—à ceux-là mêmes qui bénéficient en ce moment du tarif protecteur—d'accorder au cultivateur une prime pour chacune de ses têtes de bétail et chacun de ses boisseaux de blé? Quel concert de protestations pareille demande ne provoquerait-elle pas? Et pourtant, c'est précisément celle que formulent en ce moment les députés de l'opposition. Ils n'ont pas même la décence de voiler la nature de leur demande.

Ils sont francs en demandant de la part des intérêts protégés le pouvoir d'encaisser des profits des contribuables canadiens. Je me rappelle avoir lu que lorsque Mussolini prit le pouvoir en Italie, son premier acte fut de bannir de Rome les mendiants de métier. Si cet homme d'Etat vivait chez nous aujourd'hui il verrait d'abord à ce que ces quémandeurs soient évincés. Je ne veux pas différer d'opinion avec ceux qui pensent que la protection est une bonne chose. Il est incontestable qu'il y en a plusieurs de cet avis au pays. Cependant si je devais bénéficier d'une industrie qui n'existerait que sous le régime de la protection, je me sentirais malhonnête. Je me reprocherais de la source de mes bénéfices si je ne pouvais les gagner dans l'exploitation d'une entreprise en état de se suffire à elle-même sans la moindre assistance de la part des contribuables du pays. Je sais que plusieurs manufacturiers n'envisagent point la question à ce point de vue et que le chef de l'opposition lui-même n'abonde pas dans ce sens mais c'est ma manière de penser. Lorsqu'un manufacturier ne peut réussir sans l'appui financier des contribuables d'autres doivent être assujettis à l'impôt pour lui venir en aide, ce qui est indigne de tout bon citoyen.

L'honorable député de York-Ouest a parlé de l'ouvrier des Provinces maritimes et du producteur de grain de l'Ouest. Prenez le cas d'un pêcheur qui revient des grands bancs à Lunenburg avec une cargaison de poissons. Que penserait-il si après avoir vendu son poisson sur le marché de Boston il était obligé de sacrifier une partie de ses bénéfices pour aider un fabricant de charrue établi à Hamilton ou ailleurs dans l'Ontario? Quel avantage en retirerait-il? Ou bien encore quel encouragement au quels profits un cultivateur de l'Alberta qui exporte son grain à Vancouver et de là à Liverpool aurait-il s'il était obligé de payer quelques dollars de plus pour une lieuse dans le but de protéger les manufacturiers de Toronto ou d'ailleurs? Cet argument n'est pas logique. Il est reconnu que les droits de douanes dans le passé ont été un moyen facile de percevoir des impôts.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous pourriez prendre les chaussures comme autre exemple.

M. McMASTER: On pense toujours à ses pieds.

M. CAHILL: Je verrais d'un bon œil une une réduction du droit sur les chaussures, et j'espère que cela arrivera. Je crois que les contribuables approuveront ce degrèvement le jour où il sera opéré. Les dispositions du budget ne sont pas le dernier mot au sujet de la réduction du tarif. Je ne pense pas comme mon très honorable ami qui blâme le Gouvernement d'avoir trop dégrevé les droits et qui, en même temps, prétends que ces réductions n'aideront pas le consommateur.

Le très hon. M. MEIGHEN: Que dit mon honorable ami?

M. CAHILL: Je dis que mon très honorable ami essaie toujours d'envisager la question à un double point de vue. Il déclare que les réductions tarifaires ne seront pas à l'avantage du consommateur et, en même temps, il prétend que les industries seront lésées. Ses partisans sont de la même opinion. L'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Chaplin) regrette que des droits au montant de 1 million ½ aient été enlevés de certaines importations au détriment des consommateurs du Canada, tous comme si cela ne constituait pas un avantage marqué pour le consommateur canadien. Le jour qu'un tory n'impose pas une taxe à un contribuable est censé perdu par les membres de la gauche.

Mes honorables amis de l'opposition se lamentent parce que nos compatriotes s'expatrient. Il est vrai qu'un grand nombre des nôtres ont quitté le pays mais cet exode est dû en grande partie aux dépenses extravagantes de nos prédécesseurs. Ils ont prévu qu'ils seraient grevés lourdement et ont préféré s'en aller à l'étranger. L'impôt sur le revenu n'est pas propre à activer les affaires. Une grande

partie des taxes aujourd'hui en vigueur sont loin d'aider les industries, mais les honorables députés de la gauche nous ont laissés avec une dette si considérable que cette imposition est devenue inévitable.

Ils parlent des dépenses de la guerre. Comment donc! Après les hostilités, ils ont dépensé largement. Ils ont construit une marine commerciale qui leur a coûté de 60 à 70 millions. Ils ont prêté à la Roumanie et autres pays d'Europe.

Nous leur avons dit alors qu'ils perdraient jusqu'au dernier sou, et c'est ce qui est arrivé, c'est ainsi qu'ils ont dépensé notre argent et ils nous blâment maintenant de ne pas réduire les impôts de ne pas avoir équilibré le budget la première année après notre arrivée au pouvoir ou de n'avoir rien fait de ce qu'ils n'ont jamais espéré ou essayé de faire eux-mêmes lorsqu'ils percevaient des impôts à l'époque de l'enflation des affaires durant la guerre ou immédiatement après les hostilités.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami ne se souvient-il pas,—je crois qu'il était en Chambre à ce moment,—que le ministre des Chemins de fer (M. Graham) nous a avertis que notre tarif était trop élevé?

M. CAHILL: Je me souviens que le ministre actuel des Chemins de fer n'était pas en Chambre de 1917 à 1921.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, mais la guerre était commencé en 1917. Mon honorable ami verra, s'il veut consulter le hansard, qu'en 1917, il n'a pas été seul à donner cet avis au Gouvernement. Cette dernière histoire de désolation était alors d'édition récente. On nous avertissait souvent à cette époque que nous étions trop sévères, et que nous n'obérions que trop le commerce.

M. CAHILL: Je ne suis venu en Chambre qu'en 1917, et je ne me souviens d'aucun conseil de cette nature qui aurait été donné au Gouvernement après 1917. Je crois que l'opinion générale était alors que le Gouvernement dépensait les deniers publics trop librement, et ne prélevait pas assez d'impôts. Au cours de mon expérience comme membre de l'opposition, nous avons demandé au Gouvernement de prélever de plus fortes taxes des exploiteurs; nous leurs avons dit qu'ils leur permettaient de s'y soustraire, cependant qu'ils devraient leur faire porter leur part du fardeau de la guerre en les imposant pendant ce temps.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est très vrai. Je regretterais de ne pas être compris. Une vague clameur se faisait entendre à chaque instant, demandant que les exploiteurs fussent taxés, mais dès que nous proposions un impôt concret, et qu'il s'agissait de voter cet impôt, la clameur était toute différente.

M. CAHILL: Mon honorable ami aime à avoir le dernier mot en tout. Il me serait inutile d'essayer de discuter avec lui, mais le fait n'en reste pas moins que pendant cette époque, ils dépensaient l'argent, comme si les feuilles des arbres étaient des dollars et comme si toutes les forêts du monde leur appartenaient et qu'ils taxaient comme si les arbres étaient des boutons de rose auxquels il ne fallait pas toucher. Tout ce temps-là ils ne prélevaient pas les impôts qui eussent allégé le fardeau des contribuables aujourd'hui. Il en avait été de même avant 1896. Nous avons eu un exode du pays à ce moment-là. Lorsque le parti libéral est arrivé au pouvoir, en 1896, il s'est mis à l'œuvre, et deux ou trois ans plus tard, la situation avait changé, les gens commençant à revenir au pays. Je m'attends à un résultat semblable du ministère actuel. Je crois que dans trois ou quatre ans, nous commencerons à oublier toutes nos difficultés actuelles d'impôts, ainsi que notre lourde dette, car les gens viendront au pays, et la prospérité sera revenue, sous un gouvernement qui place sur un pied d'égalité le consommateur et le producteur canadiens, contrairement à mon honorable ami qui a des amis privilégiés auxquels il s'intéresse tout particulièrement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Lesquels?

M. CAHILL: Les manufacturiers.

Le très hon. M. MEIGHEN: D'instruments aratoires?

M. CAHILL: D'instruments aratoires et de chaussures.

Le très hon. M. MEIHEN: Je ne saurais me prononcer en fait de chaussures. L'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) pourra le faire. En ce qui concerne les fabricants d'instruments aratoires, le collègue de mon honorable ami nous a dit l'autre jour qu'ils avaient perdu plus de deux millions dans une manufacture ces deux dernières années.

M. CAHILL: L'honorable ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) a dit à la Chambre que cet exposé budgétaire avait été redigé en vue d'obtenir le vote progressiste.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

M. CAHILL: Mon très honorable ami dit "très bien"; je me souviens qu'il a applaudi cette idée. Ce budget s'assure aussi les votes de ce côté-ci de la Chambre, et peut-être obtiendra-t-il une centaine de suffrages de plus que le parti de mon honorable ami. Dans une

consultation populaire,—si les députés progressistes et les députés de ce côté-ci de la Chambre sont bons juges des sentiments de leurs commettants et de leurs désirs, ce budget devrait nous gagner une même proportion du suffrage rural. Voilà ce à quoi mon honorable ami trouve à redire dans le budget. Ce n'est pas ce qu'il veut, loin de là. Mais il espère réussir avec l'appui de presque toutes les grandes organisations du pays; les compagnies de chemin de fer, les institutions bancaires, la presse canadienne et tous les intérêts spéciaux, et spécialement les privilégiés, qui chercheront à leurrer les électeurs du pays, ainsi qu'ils l'ont fait en 1911. Mais les gens n'oublieront pas d'ici à de longues années, ils n'auront rien oublié lors des prochaines élections; il est en effet peu probable que le peuple oublie l'administration de mon très honorable ami d'ici au jugement dernier. Après les élections de 1896, le parti libéral est resté au pouvoir pendant quinze ans, et il est probable que cette fois-ci il y restera encore plus longtemps.

Il est sage de la part du Gouvernement de pratiquer l'économie. Je ne crois pas qu'un gouvernement doive entreprendre toutes les affaires d'un pays. Il doit pratiquer l'économie dans ses dépenses et réduire l'impôt dans la mesure du possible, afin de permettre au commerce de prendre de l'expansion.

Le public verra au succès des entreprises d'industrie et de commerce si le Gouvernement donne toute son attention à l'administration de la chose publique. Je suis tenté de citer un passage de Macaulay qui me paraît constituer un des meilleurs programmes politiques pour le parti libéral que j'aie jamais vu. Le voici:

> Nos gouvernants ne sauraient mieux faire pour assurer les progrès de la nation que de limiter strictement leurs activités au domaine de leurs attributions légitimes, de laisser trouver au capital son emploi le plus profitable, aux objets de commerce leur prix équitable, au travail et à l'intelligence leur récompense naturelle, à l'oisiveté et à la folie leur punition naturelle; de maintenir la paix en défendant les biens des citoyens, en diminuant les frais de la justice et en pratiquant une rigoureuse économie dans tous les départements d'Etat. Que le Gouvernement fasse cela; assurément le peuple fera le reste.

Si mon honorable ami le chef de l'opposition et son parti avaient suivi ce programme le pays ne serait pas obéré au point qu'il l'est aujourd'hui. Loin de là. Notre situation serait bien meilleure et le Canada serait revenu à cette ère de prospérité qu'il a connue sous l'ancien régime libéral, alors que le parti a voulu laisser les entreprises privées aux mains des compagnies à capitaux particuliers. Voilà, du reste, le meilleur programme pour n'importe quel pays, surtout pour un pays jeune.

Je ne crois pas que le mouvement d'émigration du Canada aux Etats-Unis provienne entièrement des impôts onéreux dont il a fallu frapper le public depuis deux ans. A mes yeux notre régime bancaire n'est pas organisé comme il devrait l'être pour encourager le développement de notre pays. J'espère que nous réussirons au comité des banques et du commerce à élaborer un système plus avantageux au public. A l'heure qu'il est le rouage des banques ne sert qu'à accumuler par l'intermédiaire des succursales disséminées par tout le pays des fonds dont on détermine le placement aux bureaux chefs qui sont, comme il arrive, dans les villes de Montréal et de Toronto. Ce mode d'opérer n'assure pas un développement équilibré du pays. Voilà qui a causé, autant que le tarif, selon moi, ce mouvement d'émigration.

Encore faudra-t-il modifier notre régime d'immigration avant de pouvoir attirer chez nous des immigrants en grand nombre. Ce principe qui exige de l'immigrant qu'il abandonne toute allégeance à son ancienne partie et prête le serment d'allégeance à son pays d'adoption survit de cette période européenne où il était nécessaire à un homme de s'engager pour la vie à combattre pour le pays où il venait s'établir. Par exemple si un homme allait de Belgique en France ou de France en Allemagne le gouvernement lui enjoignait naturellement de renoncer son allégeance à son pays de naissance car avant longtemps il serait obligé de porter les armes pour la défense de son pays d'adoption. Voilà qui n'est nullement nécessaire en Canada. A mon avis nous devrions inaugurer quelque méthode très simple qui se contenterait d'une déclaration d'allégeance au Canada de la part de l'immigrant sans en exiger quelque chose qui est si désagréable à un nombre de ceux qui nous arrivent. Faire l'abandon formel de l'allégeance à sa patrie, voilà qui ne signifie pas grand'chose au Canadien-né qui ne se trouve jamais dans l'obligation de faire cette déclaration pénible; mais elle a une signification profonde pour l'immigrant qui vient s'établir chez nous. Nous devrions donc changer un peu notre régime en ce sens et faciliter ainsi l'admission des immigrants au Canada.

Pour terminer j'exprime ma conviction que le présent budget est très encourageant pour le pays en général et je crois que la population entière en est contente. Et si par hasard, le Gouvernement jugeait nécessaire de faire un appel au peuple en ce moment je suis convaincu que le parti ministériel en reviendrait beaucoup plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui et plus fort que les deux partis réunis qui sont censés appuyer le budget.

M. HUBB: Je veux proposer l'ajournement du débat, monsieur l'Orateur, mais avant de le faire je tiens à féliciter le ministre suppléant des Finances (M. Robb) du premier budget qu'il présente au public canadien.

L'hon. M. MARCIL (Bonaventure): Il était entendu, je crois, monsieur l'Orateur, que je devais parler sur le budget ce soir. Evidemment il y a méprise; je prie l'honorable député de retirer sa motion.

M. HUBBS: Je le fais volontiers.

L'hon. M. MARCIL: Comme vous, monsieur l'Orateur, et tous les autres honorables membres de la Chambre je regrette qu'à cette occasion je n'aie pas eu le plaisir d'entendre l'exposé budgétaire de la bouche de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) lui-même. J'ai eu le bonheur d'entendre et d'appuyer par mon vote treize des dix-sept exposés budgétaires que cet honorable ministre a faits à la Chambre et sans vouloir en faire l'éloge à ceux qui l'ont vu à l'œuvre, en sa qualité de ministre des Finance, en cette Chambre, je veux dire un mot ou deux de mes relations personnelle avec lui.

J'ai eu le plaisir d'aller dans la région où il est bien connu. En effet, dans les élections de 1908 et de 1911, j'ai eu l'avantage d'accompagner le ministre des Finances dans les Provinces maritimes et là j'ai pu me rendre compte du prestige et de la confiance dont il jouissait dans les trois provinces du littoral. Il avait d'abord sa réputation de premier ministre provincial et ensuite son œuvre comme ministre des Finances du Canada était jugée par le public en général comme satisfaisante et avantageuse pour le pays. Je souhaite que la Providence l'épargne, pour qu'il continue l'œuvre qu'il a si bien commencée. Car on peut difficilement se passer d'un homme qui a donné quarante ans de sa vie à son pays, sans que sa disparition se fasse douloureusement sentir.

Je suis très heureux d'avoir entendu l'exposé budgétaire du ministre intérimaire des Finances (M. Robb) et je l'approuve. Il y a déjà plusieurs années que je connais l'honorable ministre, qui représente les deux circonscriptions fusionnées de Chateaugauy et de Huntingdon, combinaison idéale des éléments français et anglais. Ces circonscriptions ont été représentées autrefois par des gens très distingués, entre autres l'honorable M. Holton et M. Julius Scriver, deux des membres les plus en vue du parti libéral dans la province de Québec, à cette époque. Le ministre intérimaire des Finances est digne de ses prédécesseurs et sait s'acquitter de ses hautes fonctions d'une manière très satisfaisantes. Moi, qui ai entendu bien des exposés budgétaires dans cette Chambre, je le félicite du sien et surtout de la brièveté de ses remarques. L'exposé de cette année est un exemple digne à suivre. Plus un discours est court, plus il porte. Depuis longtemps en Grande-Bretagne, l'exposé budgétaire ne prend environ qu'une heure et il n'a pas fallu plus longtemps à de grands orateurs comme Gladstone et d'autres hommes d'Etat éminents pour exposer leur programme. J'espère que l'exemple donné par le ministre intérimaire des Finances sera suivi et c'est pour cela que, personnellement, je serai très bref. Toutefois, je considère que je dois à mes commettants et au public en général de faire quelques remarques au sujet de cet exposé financier. Il peut se résumer dans ces quelques mots: le développement des industries fondamentales du Canada. Le dernier paragraphe expose la politique du Gouvernement actuel qui, je le sais, aura l'appui de l'immense majorité de la Chambre et aussi de l'immense majorité des électeurs, à la première occasion qui se présentera pour eux de démontrer leur confiance dans le présent Gouvernement. Voici le passage dont je veux parler:

> Quelles que soient les divergences d'opinion des Canadiens, leur confiance dans l'avenir de notre pays est certainement la même. Nous avons de grandes richesses naturelles. Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépend le développement de toute les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture, viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui encouragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales. Plus les produits agricoles, ceux des pêcheries, des mines et des forêts se vendront, plus les recettes de nos compagnies de transports s'accroîtront—meilleure sera la faculté d'achat de la nation et comme conséquence les usines travailleront tout le temps et les industriels feront des heures supplémentaires pour satisfaire les besoins de ceux qui auront de l'argent pour acheter. C'est dans cet espoir, monsieur l'Orateur, que nous présentons aujourd'hui ces propositions pour alléger le fardeau de l'impôt sur ces industries primordiales et fondamentales. Notre budget indique une réduction de $30,000,000 sur la dette de l'an dernier et une diminution de $24,000,000 dans la taxation pour cette année. On s'attend avec confiance que cette réduction donnera un tel élan au commerce qu'il en résultera un plus grand développement et un accroissement de prospérité dans toutes les provinces du Canada.

Je regrette d'avoir été obligé de relire un discours qui est encore présent à la mémoire de tous mes honorables collègues; mais, si je l'ai fait, c'est parce que ce passage énonce en quelques lignes la politique du Gouvernement, laquelle, suivant moi, est conforme à celle qui fut énoncée par le parti libéral à sa convention de 1919. Les quatre facteurs essentiels de la prospérité nationale

sont: l'agriculture, les forêts, les pêcheries et les mines Si ces quatre branches de l'industrie ne sont pas prospères, il est impossible de chercher la prospérité ailleurs. On peut essayer d'encourager la fabrication de tel ou tel article et on peut essayer de faire concurrence aux Américains, aux Français, aux Anglais ou à n'importe quelle autre nation industrielle. Mais nous ne réussirons jamais, si les quatre industries fondamentales du pays ne sont pas prospères.

L'honorable ministre a dû faire face à un problème pour ainsi dire insoluble. Les anciens députés et vous-même, monsieur l'Orateur, vous souvenez du temps où nous n'avions qu'à trouver 18 millions par an pour payer les intérêts d'une dette publique de seulement 350 millions. Il y a bien longtemps de cela. Nous avons aujourd'hui à envisager une situation accablante comparée à ce que nous voyions jadis. Cependant le peuple canadien se montre à la hauteur de sa tâche. Il a déjà accompli ce que jamais nation du monde n'a su accomplir. C'est pourquoi je suis convaincu qu'avec la mise à exécution de cette politique et un encouragement convenable par de sages lois, nous conserverons notre population et nous attirerons des nouveaux venus, des immigrants qui consentiront à partager notre fardeau et à obéir à nos lois et à notre constitution, devenant ainsi de bons citoyens canadiens et l'avenir du Canada sera aussi brillant qu'il a jamais été. En réalité, la situation de notre pays est aujourd'hui la meilleure au monde, car nous sommes débarrassés des questions troublantes qui inquiètent les autres nations et que nous comptons bien ne voir jamais surgir ici. A mesure que les Canadiens, ignorant des frontières provinciales, se réuniront et apprendront à se connaître davantage nous ferons disparaître nos difficultés et nous serons à même d'édifier sur le continent nord-américain une nation dont nous et nos descendants aurons lieu d'être fiers.

Le ministre intérimaire des Finances est d'origine écossaise et conséquemment d'une grande prudence dans les affaires financières. Après nous avoir réduit notre dette de 30 millions et nos impôts de 24 millions, il s'occupe de l'exercice 1924-1925 et dit:

> J'arrive maintenant à l'exercice 1924-25. On ne peut donner une estimation exacte des recettes de l'exercice qui ne fait que commencer. Le revenu va se ressentir des réductions d'impôts qu'on va proposer au Parlement, à la suite des résultats très satisfaisants de l'exercice écoulé. On espère, toutefois compenser cette perte de revenu en appliquant aux dépenses la plus stricte économie. Les estimations budgétaires qui sont en ce moment devant la Chambre accusent une grosse diminution, en comparaison des prévisions de l'an dernier. Nous aurons sans doute un budget supplémentaire, mais, là aussi, on pratiquera une stricte économie. Et pour cela le Gouvernement espère et compte sur la coopération de toutes les classes de la société.

Pour ma part je suis prêt à soutenir de ma voix et de mon vote toute proposition tendant à supprimer le gaspillage et l'extravagance. Cependant il est des dépenses productives et je tiens à appeler l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur une dépense de cette nature, non parce qu'elle devrait se faire dans mon comté, car je suis certain qu'il existe bien des cas semblables dans tout le Dominion, mais parce que des dépenses de cette nature sont absolument nécessaire pour nous permettre de faire face à nos obligations. Il n'y a aucun doute que nous ne devions augmenter notre population et le meilleur moyen est encore de conserver nos citoyens; ce qui signifie que nous devons leur donner du travail. Pour leur donner du travail, nous exploitons nos ressources naturelles et cette exploitation de nos richesses entraîne des dépenses de fonds publics. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, il existe dans mon comté de vastes concessions forestières couvrant des milliers de milles carrés. Cette région est peu développée, mais il existe des établissements importants le long de la côte. Dans le centre de mon comté le Bathurst Lumber Company possède un domaine forestier de 500 milles carrés, jadis la propriété du lieutenant-gouneur Robitaille. Le débouché de cette forêt est la rivière Bonaventure, pour ainsi dire à mi-chemin entre Gaspé et Campbellton, les deux seuls ports à eau profonde de la baie des Chaleurs. Autrefois la compagnie en question était dirigée par feu le sénateur Edwards et d'autres capitalistes, qui avaient établi des scieries à Bonaventure et New Richmond, ce qui procurait du travail à des centaines d'ouvriers. Ils ont exploité cette scierie pendant plus de dix ans malgré de grandes difficultés, mais les mauvais moyens de transport, manque de locomotive et de matériel roulant, l'absence d'un port en eau profonde sur une côte longue de 200 milles les ont contraints de suspendre les opérations. Le résultat est que la population de Bonaventure a diminué de 800 et le maire m'écrit que cinquante familles vont partir au printemps pour les Etats-Unis ou d'autres parties du Canada. Un exode s'est fait dans la Gaspésie pour la raison que nous avons perdu nos industries à cause de l'absence de bons moyens de transport. La Bathurst Lumber Company, comme mes amis des Provinces maritimes le savent, est une des plus solvables et des plus entreprenantes corporations de cette région du Dominion. Actuellement elle possède une grande exploitation à Bathurst et, pour

l'entretenir, il lui faut couper du bois à Bonaventure et le transporter 25 milles en radeaux à travers la baie des Chaleurs jusqu'à Bathurst, endroit desservi par l'Intercolonial. Par conséquent les gens de mon comté perdent le profit de transformer ce bois en planches et ils doivent chercher du travail ailleurs cependant que nos cultivateurs sont privés du marché local et que notre agriculture est dans le marasme.

Ce qui est arrivé à la compagnie de Bathurst est aussi arrivé à la Québec Lumber Association, aussi propriétaire de vastes forêts dans le comté. Elle a transporté ses scieries à Dalhousie, de l'autre côté de la baie et elle y transporte le bois; la conséquence est que les gens qui habitent dans le voisinage des exploitations sont privés de tout travail.

Dans le comté que représente monsieur l'Orateur des capitalistes de Philadelphie ont bâti il y a quelques années une grande fabrique de papier à Chandler qui est devenue en partie la propriété d'industriels canadiens. Ils sont obligés d'expédier les produits de leur fabrication jusqu'à Gaspé pour être chargés sur les navires parce qu'ils n'ont pas chez eux les moyens de transport nécessaires.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, et celle de la Chambre, je ferai connaître au Gouvernement les propositions directes qui ont été déjà présentées au ministre des Travaux publics par la compagnie forestière de Bathurst. Les administrateurs de la compagnie demandent des améliorations dans le port de Bonaventure. Le coût estimatif de ces travaux a été fixé l'année dernière à $200,000. Il faudra quatre ans pour l'exécution des travaux à faire. Si le Gouvernement veut bien les ordonner, la compagnie s'engage à mettre dans l'entreprise $300,000 de son argent, et ainsi sera créée une industrie qui emploiera trois à quatre cents hommes. Afin que la question soit mieux comprise, je prie la Chambre de vouloir bien écouter la lecture d'une lettre de M. McLean, président de la compagnie, au ministre des Travaux publics. Cette lettre est ainsi conçue:

14 août 1923.

Monsieur le ministre,

Les habitants de Bonaventure (Québec) sont depuis quelque temps en instances auprès de nous pour nous engager à fonder un établissement dans leur localité pour l'utilisation, en partie du moins, du bois que nous abattons dans la péninsule de Gaspé. Une réunion a eu lieu il y a deux semaines, à laquelle étaient présents un grand nombre d'habitants de Bonaventure. Des résolutions y ont été adoptées et transmises, je crois, à l'honorable Charles Marcil pour vous être présentées. La situation est celle-ci Nous sommes prêts à installer une bonne grande fabrique, à la condition qu'on nous donne les moyens nécessaires pour réussir dans notre entreprise, c'est-à-dire un havre protégé et suffisamment approfondi pour le passage et le mouillage des navires. Il nous faudra aussi sans doute des moyens de transport par voies ferrées; c'est une affaire qu'on pourra arranger séparément de la question du port. Nous sommes convenus avec les habitants de Bonaventure que nous commencerons l'érection de notre usine, s'ils réussissent à obtenir les améliorations du port. Comme ils souhaitent voir exécuter ces travaux le plus tôt possible, afin de nous permettre de commencer nos opérations, nous nous joignons à eux pour solliciter les travaux en question. Dans ces circonstances, nous vous prions de vouloir bien ordonner les études nécessaires pour savoir quels travaux il faudrait faire pour rendre possible le chargement et le déchargement des navires pendant une saison de sept ou huit mois par année.

Vous savez sans doute qu'entre Matapédia et Gaspé le port de Bonaventure est le seul qui existe en eau profonde sur toute la côte, étant central et situé à l'embouchure de la rivière Bonaventure qui arrose une grande superficie boisée; on peut y créer un point d'expédition important pour desservir toute la côte au moyen du chemin de fer.

Nous désirons simplement nous joindre à la demande des habitants de Bonaventure en faveur de l'exécution des travaux aussitôt que possible. De notre côté nous sommes prêts à commencer les opérations et à fournir du trafic au port, afin de justifier la dépense des deniers publics.

J'ai l'honneur, etc.,

ANGUS MCLEAN,
Président.

Voilà le requête qui a été adressée au ministre dans un temps où lui et ses collègues s'attachaient à pratiquer la plus grande économie. Tout d'abord le Gouvernement a cru devoir repousser cette requête, comme il a été obligé d'en faire autant ailleurs. Je signale de nouveau la requête au Gouvernement pour plusieurs raisons. La première, c'est que la localité est éloignée des grands centres. Elle est à 600 milles de Montréal et le service du chemin de fer laisse beaucoup à désirer. Le pays est dur, à cause des longs hivers. Très peu d'immigrants européens viendront s'y établir. Ils s'en vont plutôt vers les Cantons de l'Est, l'Ontario et l'Ouest; il n'y en a pas un sur un mille qui songerait à venir en Gaspésie. La population y est sédentaire. Elle habite ce pays depuis plusieurs générations. L'intérêt général demande qu'on y retienne, en leur donnant du travail, les jeunes gens de la localité qui sont experts à manier la hache et à tous les travaux de l'exploitation forestière, à la pêche maritime et à la culture.

En réponse au vœu adopté dans une réunion publique tenue le premier d'août, à Bonaventure, sous la présidence de Mgr Matte, vicaire général du nouveau siège apostolique de Gaspé, le ministre a été assez bon pour envoyer un ingénieur faire un examen de la situation, car le ministère Laurier avait déjà dépensé $100,000 à Bonaventure pour y créer un port et construire un brise-lames. Inutile de le dire, on n'a rien fait entre 1911 et 1921; les travaux commencés furent abandonnés et les industriels s'éloignèrent. On peut se demander: Le Canada va-t-il de gaiété de cœur

perdre cette population et cette industrie? Le Trésor va-t-il laisser aller les $100,000 engagés? Le port n'est guère utilisable, tel qu'il est, car il a besoin d'être agrandi et approfondie par le dragage et la construction d'un môle.

Le rapport de l'ingénieur est typique des conditions qui existent dans un grand nombre d'endroits de l'est de Québec et je crois aussi des Provinces maritimes. Nos amis dans l'Ontario et dans l'Ouest n'ont pas à compter avec la mer; ils ne sont pas familiers avec la situation et je ne doute pas que lorsqu'ils auront entendu la lecture de ce rapport ils auront quelque idée de l'importance de la question pour la population qui vit sur le bord de la mer, comme je l'ai dit, dans des conditions difficiles, loin des régions du Canada qui sont très peuplées. Voici le rapport de l'ingénieur.

Département des Travaux publics
Bureau de l'ingénieur régional
Rimouski, P. Q., 25 octobre 1923.

Monsieur,—Relativement à votre télégramme du 17 octobre et à votre lettre du 10 août dernier, au sujet du dossier P.Q. 36, à propos des améliorations au port qui sont requises à la rivière Bonaventure, comté de Bonaventure, (P.Q.), j'ai l'honneur de soumettre ce qui suit:

Rivière Bonaventure ou St-Bonaventure, dans le comté du même nom est situé sur la rive nord de la baie des Chaleurs, à 10 milles à l'ouest de New Carlisle et à 90 milles à l'est de Matapédia. C'est le plus grand village du comté; la coupe des bois, l'agriculture et la pêche y sont très importantes. La maison d'exportation de poisson de Robin, Jones et Whitman possède un grand établissement à cet endroit qui est aussi un centre de distribution; chaque année on y exporte un grand nombre de produits de la ferme et de la laiterie, des bestiaux, etc.; dans le voisinage on coupe plusieurs milliers de cordes de bois à pâte qu'on expédie de cette localité.

En plus de ce trafic local, la Bathurst Lumber Company, Limited possède sur la rive ouest de l'embouchure de la rivière Bonaventure qui se jette dans la mer par la partie est du village, une grande scierie pour les bardeaux et le rabotage qui est restée vacante et inoccupée pendant les dix dernières années en raison du fait que la coupe annuelle dans sa concession forestière de la rivière de la Petite Cascapédia, dont l'embou- Bathurst N.-B., pour y être scié dans les ateliers que la compagnie possède à cet endroit.

La coupe annuelle de bois exécutée par la Bathurst Company dans sa concession forestière de la rivière Bonaventure (environ 500 milles carrés) s'élève à environ 20,000,000 de pieds M.P. approximativement 10 ou 15 millions de pieds de bois sont aussi coupés près de la rivière de la Petite Cascapédia, dont l'embouchure se trouve à 20 milles à l'ouest de la rivière Bonaventure.

Il est évident que ce flottage au Nouveau-Brunswick du bois coupé dans le comté de Bonaventure est une perte sérieuse pour l'industrie locale et le trafic.

Toutefois, comme l'a lit le président M. McLean, la Bathurst Lumber Company se propose de faire du village de Bonaventure, le centre de ses opérations de scierie dans la région; elle rouvrira en conséquence ses scieries, les agrandira si c'est nécessaire pour assurer du travail à au moins 300 hommes; la compagnie est prête à débourser $300,000 pour moderniser les scieries existantes et construire un moulin à pâte comme l'a promis le président de la Bathurst Lumber Company, M. McLean à la population de Bonaventure à l'assemblée qui a eu lieu à cet endroit le 1er août.

Mais toute cette reprise des affaires industrielles n'aura lieu que si l'on fournit les facilités nécessaires de navigation et de port permettant aux navires océaniques et aux chalands à vapeur de charger et de décharger à un quai qui devrait être construit à cet endroit, avec une profondeur suffisante d'eau pour permettre une navigation sûre dans le port; en conséquence il faut trouver ou créer un port en eau profonde dans le voisinage de l'embouchure de la rivière Bonaventure.

A propos de ports en eau profonde, laissez-moi appeler votre attention sur le fait que toute cette région est de Québec n'est encore que partiellement exploitée à cause du manque de facilités de transport: il n'y a qu'un chemin de fer dans les deux comtés de Bonaventure et de Gaspé, circulant de Matapédia à Gaspé, sur une distance de 202 milles avec un seul train de voyageurs et un de marchandises par jour. De plus, en raison du mauvais état de la voie, il ne peut circuler que des wagons très légers, de sorte que le trafic y est très mal fait, en conséquence pour soulager la congestion du service voyageurs et marchandises, on doit avoir recours aux transports par eau. Malheureusement la nature n'a pas pourvu de facilités la plupart des localités le long de la côte; il y a beaucoup de havres mais dans presque tous l'eau est basse à peu d'exception, et à moins d'être améliorés ils n'offrent pas les facilités nécessaires.

La rivière Bonaventure est située approximativement à moitié chemin entre Gaspé et Matapédia et d'après cette situation géographique, elle devrait être le centre commercial et industriel de cette région. Autrefois, avant 1914, cette condition existait et Bonaventure jouissait d'un commerce et d'un trafic prospères qui reprendraient certainement avec la renaissance de l'industrie.

Avec des facilités de port en eau profonde à Bonaventure, cette localité devrait devenir un centre d'affaires de grande importance. Elle deviendrait l'aboutissant des deux extrémités de la péninsule de Gaspé et le principal marché du bois de constructions de la région.

Pour satisfaire aux besoins exposés par les parties intéressées lors de la réunion tenue à Bonaventure, je considère que pour ne pas laisser perdre les dépenses déjà faites par le département dans la localité, il faudrait prolonger la jetée actuelle d'une longueur de 1,000 pieds sur 20 pieds de large en droite ligne et de 600 pieds de longueur sur 30 pieds de large dans une direction sud: un bassin le long du côté est de la partie large de 30 pieds du quai devrait être dragué, comme l'indique le plan ci-joint.

La construction du prolongement mentionné ci-dessus sur une longueur de 1,600 pieds sur 20 et 30 pieds de largeur coûterait approximativement $145,000; le dragage d'un bassin de 1,040 pieds de longueur sur 3,000 pieds de largeur à une profondeur de 16 pieds L.W.S.T., comporterait l'enlèvement d'environ 68,000 pieds cubes de matériaux mesurés sur place qui, à 50 cents le mètre cube, coûteraient $34,000.

Aucun sondage n'a été fait dans le voisinage, mais je suis d'avis que le dragage peut se faire sans trop de difficultés.

Le coût entier des améliorations requises et décrites serait approximativement y compris les frais imprévus, de $190,000.

Votre dévoué,

P. E. Amiot.
Ingénieur de district.

Une lettre semblable a été envoyée au très honorable premier ministre et je ne doute pas qu'il lui accordera la considération qu'elle mérite quand elle sera examinéee en conseil. Voici la situation. Même si un petit montant

était accordé dans le budget supplémentaire, disons de $25,000 environ peur commencer ces travaux on ne pourrait pas dépenser un seul dollar de cet argent avant l'hiver prochain, parce que le bois n'a pas été coupé dans la forêt et amené au rivage, de sorte qu'en réalité le travail ne commencerait pas avant le printemps de 1925. On ne pourrait faire qu'une certaine quantité de travail chaque année et cette dépense de $200,000, suffirait pour une période de deux ou trois ans, sinon quatre ce qui repartirait la dépense.

Je ne demande pas que cette somme soit déboursée en une seule année. Cette année, la Bathurst Lumber Company a dépensé $40,000 à cet endroit, pour la construction de quais et d'estacades afin de faciliter la répartition de ses billots et continuer l'exploitation de ses industries.

Mes collègues me pardonneront, je l'espère, d'avoir soulevé cette question; cependant, je crois manifester le sentiment non seulement du Gouvernement, mais aussi d'un bon nombre de représentants en disant qu'il ne faut pas aller trop loin dans la voie de l'économie..

Il ne faut pas refuser, comme dans le cas qui nous occupe, de sanctionner ce que j'appellerai une dépense productive. Chaque fois qu'une proposition raisonnable ou un projet d'ordre pratique est fait par une compagnie solvable; du moment que les travaux sont déjà en voie d'exécution et que des sommes considérables ont déjà été déboursées; que les concessions forestières et les ressources sont là; que les promoteurs de l'entreprise disposent des capitaux nécessaires et qu'ils occupent une situation financière de premier ordre, m'est avis, monsieur l'Orateur, que le gouvernement canadien pratiquerait une fausse économie s'il refusait une pareille offre—qui tend à développer nos ressources, à fournir du travail à nos gens et à les garder au pays.

La question de transporter notre bois de commerce dans une autre province ne constitue pas un problème nouveau. Le sujet a été discuté plus d'une fois à l'assemblée législative de Québec. La question a été mise sur le tapis à maintes reprises par John Hall Kelly, l'avocat de la Lumber Association à l'heure actuelle, et par M. Bugeaud, l'ancien représentant de Bonaventure à la législature provinciale, qui vient de monter sur le banc. Cependant, le gouvernement de Québec a invariablement répondu que la clause de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui défend de mettre obstacle au commerce interprovincial, s'applique au commerce du bois aussi bien qu'à tous les autres industries. Sur le parcours de la rivière Ottawa, toutes les scieries du côté de l'Ontario pour ainsi dire sont exploitées par des compagnies de la province de Québec et l'on peut dire la même chose en ce qui regarde la province du Nouveau-Brunswick. Le bois fabriqué au Nouveau-Brunswick provient des réserves forestières de la province de Québec. Je ne vois pas du tout d'un mauvais œil la prospérité dont jouit le Nouveau-Brunswick. Je préconise à l'heure actuelle, et je continuerai à le faire, des relations plus étroites entre ces deux provinces, étant donné que les populations de ces deux régions deviennent de plus en plus alliées de jour en jour. Les gens de Québec envahissent le Nouveau-Brunswick et j'espère que les vieux colons de cette dernière province resteront chez eux au lieu de se laisser attirer par le mirage de l'Ouest ou des Etats-Unis. Peut-être même qu'un jour, nous verrons surgir un autre Québec dans la province du Nouveau-Brunswick. Les Canadiens-français vont s'établir au Nouveau-Brunswick parce qu'ils y voient leur chance; ils ont foi en cette province et je désirerais pour ma part que les anciens colons du Nouveau-Brunswick restent chez eux au lieu de prendre le chemin des Etats-Unis ou de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, je désire ajouter encore un mot à l'appui du projet pour adjurer le Gouvernement d'examiner loyalement la question. J'ai fait valoir, il me semble, les arguments irréfutables. On invoque à tout bout de champ la nécessité de garder nos gens au pays, de leur procurer du travail, de développer nos ressources. Or, du moment que le Gouvernement aura les garanties nécessaires, j'ose espérer qu'il verra jour, en dépit des sages avertissements qu'a donnés le ministre intérimaire des Finances (M. Robb, de compléter ces travaux, afin que nous soyons en mesure d'empêcher nos gens d'émigrer et de continuer à partager la prospérité générale qui règne par tout le pays.

M. HUBBS propose le renvoi de la suite du débat.

M. l'ORATEUR: Avant de mettre la motion aux voix, je tiens à expliquer en justice pour l'honorable député, qui est un nouveau membre, qu'il ne s'est pas rendu compte qu'il perdait son droit de prendre part au présent débat en retirant sa motion pour le renvoi de la discussion, afin de permettre à l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) de prendre la parole. Mais, d'après May et Bourinot, la Chambre se montre généralement très indulgente en pareil cas. J'ose donc espérer que l'honorable député ne perdra pas son droit de prendre la parole sur cette question. Plaît-il à la Chambre que l'honorable député ait la permission de prendre part au présent débat et de proposer le renvoi de la discussion.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée.)

INVITATION A LA REUNION DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre la lettre suivante que j'ai reçue du sous-secrétaire d'Etat intérimaire pour les affaires extérieures:

Ottawa, 14 avril 1924.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre, copie d'une lettre qui a été reçue de l'agent de ce département à Washington, D.C., Etats-Unis, accompagnant copies de la résolution collective n° 204 adoptée par la Chambre et demandant au Président d'inviter l'Union Interparlementaire à tenir sa réunion en la cité de Washington en 1925, et autorisant un crédit pour défrayer les dépenses de la réunion, avec copie du rapport n° 475 s'y rapportant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) W. H. WALKER,
Sous-secrétaire d'Etat Intérimaire
pour les Affaires extérieures.

L'Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

La résolution adoptée par la Chambre des représentants est ainsi conçue:

Chambre des Représentants

3 mars 1924.

M. Temple propose la résolution collective suivante, qui est renvoyée au comité des Affaires étrangères. avec ordre de la faire imprimer:

8 avril 1924

Rapport est fait sur la résolution, avec amendements, qui est soumise à la Chambre siégeant en comité général sur l'état de l'Union; et il est ordonné de la faire imprimer.

Résolution collective

Demandant au président d'inviter l'union interparlementaire à se réunir en la cité de Washington en 1925, et autorisant un crédit pour défrayer les dépenses de la réunion.

Considérant que le congrès, par une loi approuvée le 30 juin 1914, a prié le président de faire parvenir une invitation à l'Union Interparlementaire de tenir sa réunion annuelle pour l'année 1915 en la cité de Washington, et dans la même loi a ouvert un crédit de $40,000 pour défrayer les dépenses de ladite assemblée;

Que la guerre mondiale ayant causé des ajournements répétés de ladite réunion, le congrès a à plusieurs reprises renouvelé le crédit: premièrement, la loi du 1er juillet 1916 l'a prorogé et mis disponible pour les années civiles 1916 et 1917; deuxièmement, la loi du 1er mars 1917 a prorogé le crédit et mis disponible pour l'année civile 1918; troisièmement, la loi du 15 avril 1918, a prorogé le crédit et mis disponible pour l'année civile 1919; et

Que ce crédit souvent renouvelé a été périmé, aucun emploi n'ayant été fait de ces deniers, et que la réunion qui devait être tenue à Washington n'a pas eu lieu:

Le Sénat et les représentants de la Chambre des Etats-Unis de l'Amérique en congrès réunis, décident

Que le président soit requis d'inviter l'Union Interparlementaire à tenir son assemblée annuelle de 1925 en la cité de Washington.

Art. 2. Que pour défrayer les dépenses contingentes à ladite assemblée, le crédit de $50,000, devant être réparti en vertu des règlements et règles que le Sécrétaire d'Etat pourra prescrire, est présentement autorisé.

J'ai jugé à propos de lire cette résolution qui m'a été envoyée par le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires Extérieures, étant donné qu'un bon nombre de membres de la Chambre des communes et du Sénat font partie de l'Union Interparlementaire.

[M. l'Orateur.]

LE CONGE DE PAQUES

Le très hon. MACKENZIE KING: Avant de proposer que la séance soit levée, je désire faire savoir aux honorables membres que j'ai l'intention de proposer demain, que la résolution fixant au 22 courant la rentrée des Chambres après les vacances de Pâques, soit abrogée et que la date soit fixée au 24 au lieu du 22 courant, si j'obtiens le consentement unanime de la Chambre j'ajouterai que l'une des raisons à l'appui de cette motion, c'est que les gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont invité les honorables député de l'Ouest à visiter les Provinces maritimes durant le congé de Pâques. Un bon nombre de représentants ont l'intention de profiter de cette gracieuse invitation, mais la date de la rentrée fixée en premier lieu leur permettrait à peine de visiter les endroits intéressants. J'ajouterai de plus que le Gouvernement lui-même accepterait avec plaisir ces deux jours supplémentaires de congé du moment que la Chambre y consentira à l'unanimité. Je propose donc maintenant que la séance soit levée.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à onze heures moins un quart.

MERCREDI, 16 avril, 1924.

La séance s'ouvre à trois heures.

1re LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 60) déposé par M. McKay, tendant à constituer en corporation la société des assureurs-vie du Canada.

PLAQUETTE COMMEMORATIVE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'apprendre à la Chambre que la plaquette posée dans le vestibule de la Chambre des communes en souvenir de feu Bowman B. Law, M.P. sera dévoilée à 2.15 heures de l'après-midi, le 24 avril, jour où la Chambre reprendra ses travaux. Les honorables députés savent que M. Law périt dans l'incendie du Parlement le 3 février 1916.

DEPOT D'UN RAPPORT

M. CAHILL (Pontiac) dépose le 1er rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

COMITE DES PENSIONS DE L'ASSURANCES ET DU RETABLISSEMENT DES SOLDATS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je propose, monsieur l'Orateur, que le nom de Mlle Macphail soit adjoint au comité des pensions de l'assurance et du rétablissement des soldats.

(La motion est adoptée).

LE CONGE DE PAQUES

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Conformément à l'avis que j'en ai donné hier soir, je propose que la résolution adoptée le 26 mars dernier fixant le congé de Pâques de mercredi, le 16, à mardi, le 22 avril soit rescindée et que la Chambre ajourne ce jour elle reste ajournée jusqu'à mardi le 24 du courant.

M. l'ORATEUR: De consentement unanime?

(La motion est adoptée).

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je propose que le rapport de l'auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1923, et les comptes publics pour le même exercice soient renvoyés au comité des comptes publics.

(Cette motion est adoptée.)

PETITIONS RELATIVES A LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. ELLIOTT (Dundas): J'ai l'honneur de présenter trois pétitions: la première, qui est en faveur de l'union des églises, porte les signatures d'un certain nombre d'habitants du comté de Dundas; la deuxième, signée par les membres et adhérents de l'église Saint-Paul, de Winchester, est contre cette union; la troisième, qui est aussi contre l'union, porte les signatures d'habitants d'Iroquois, membres et adhérents de la Knox Presbyterian Church.

M. RANKIN (Perth-Nord): Je désire présenter une pétition en faveur de l'union des églises de la part de membres de la Session de l'église presbytérienne Saint-André, de Stratford.

LA HOME BANK

M. HODGINS (Middlesex-Est): Je présente la pétition par laquelle 1,046 déposants de la Home Bank demandant à être indemnisés de leurs pertes.

M. MORRISON (Weyburn): J'ai l'honneur de déposer une pétition par laquelle 200 déposants de la Home Bank habitant dans la circonscription de Weyburn prient le gouvernement fédéral de prendre des mesures propres à assurer le plein remboursement des sommes confiées à cette banque.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

L'IMPORTATION DES SPIRITUEUX AU YUKON

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Le gouvernement des Etats-Unis reconnaît-il le droit des sujets britanniques à l'importation des spiritueux au Canada à travers la zone de trois milles au large de la côte de l'Alaska et par voie de la rivière Yukon, à bord de navires britanniques, en vertu de l'article 26 du traité de Washington ratifié le 17 juin 1871, lequel stipule que "les sujets de Sa Majesté Britannique et les citoyens des Etats-Unis auront à toujours droit, pour les objets du commerce, à la libre navigation sur les rivières Yukon, Porcupine et Stikine, tant vers l'amont que vers l'aval, jusqu'à et dans la mer, subordonnément aux lois et règlements établis par l'un ou l'autre des deux pays et applicables dans son propre territoire en tant qu'ils ne font pas obstacle à cette libre navigation?

2. Si le Gouvernement ne sait pas au juste quel sens les Etats-Unis prêtent à cette stipulation du traité, doit-il s'en assureer dans le plus bref délai?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le droit du Canada au transport des spiritueux au Yukon par voie de la rivière Yukon, droit qu'il tient de l'article 26 du traité signé à Washington en 1871, a été affirmé au nom du Dominion par l'ambassadeur de Sa Majesté dans la correspondance qui s'est récemment échangée dans tle but d'obtenir du gouvernement américain la permission d'effectuer ce transport par terre, en passant par Skagway et Whitehorse. Ce droit n'a pas été officiellement contesté par les Etats-Unis.

La voie de la rivière Yukon ayant été jugée de valeur assez peu pratique pour l'objet en question, les deux gouvernements ont pris d'un commun accord des dispositions en vue d'une conférence ayant pour objet l'établissement d'une convention autorisant le passage à travers l'Alaska pour le transport de la marchandise au territoire du Yukon.

2. Dans les circonstances, on ne considère point qu'il y ait lieu de s'enquérir davantage du sens que le gouvernement des Etats-Unis prête à l'article en question.

CONSTRUCTION DE NAVIRES A PRINCE-RUPERT

M. COOTE demande:

Relativement au cautionnement de $321,000 que les entrepreneurs ont fourni pour l'achèvement de deux navires à Prince-Rupert, comme il est indiqué à la page 3514 du Hansard revisé de 1922:—

2. Quel est le nom de la compagnie de garantie?

2. La compagnie de garantie a-t-elle payé cette somme au Gouveernement?

3. Dans l'affirmative, à quelle date le Gouvernement a-t-il reçu ce paiement?

LES RAMPES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. ARTHURS demande:

1. Parry-Sound est-il sur le parcours de la ligne principale du réseau des chemins de fer nationaux entre Winnipeg et Toronto?
2. Quelle est la pente de la voie ferrée près de Parry-Sound, au nord et au sud?
3. Est-il besoin de locomotives auxiliaires pour la remorque des trains sur ces rampes?
4. A-t-on proposé d'adoucir ces rampes ou de les faire disparaître? Dans l'affirmative, quand l'a-t-on fait?
5. A-t-on fait des études ou tracé des plans en vue d'adoucir lesdites rampes ou de les faire disparaître?
6. Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas fait les travaux nécessaires?

Le très hon. MACKENZIE KING (répondant pour le ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.
2. Elle est de 1 p. 100.
3. Oui.
4. Oui, en 1922.
5. Oui.
6. On en est encore à étudier la question du point de vue économique.

BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE

M. BENOIT demande:

1. Combien le bureau du haut commissaire canadien à Londres a-t-il coûté au Canada en 1921, 1922 et 1923 respectivement?
2. Quelle a été la nature du travail fait dans ces années?
3. Quels sont les appointements du haut commissaire?
4. Quelle allocation reçoit-il pour son logement?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. Exercice 1920-21, $116,778.62; exercice 1921-22, $147,594.45; exercice 1922-23, $135,-408.56.
2. Représentation d'intérêts canadiens à Londres.
3. $10,000.
4. $5,000.

SOCIETE DES NATIONS

M. BENOIT demande:

1. Combien la Société des Nations a-t-elle coûté au Canada depuis sa fondation?
2. Quels avantages le peuple canadien a-t-il tirés de cette institution?
3. Si ces avantages n'ont justifié ni l'attente ni les déboursés s'y rattachant, le Gouvernement ne croit-il pas devoir cesser d'en faire partie?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. $818,355.76, répartis ainsi: Secrétariat, $765,045.81; Coût de la représentation canadienne (4), $53,309.95.
2. Les opinions sont partagées au sujet de l'importance des avantages.
3. Répondu sous le n° 2.

[M. Coote.]

EXPLOITATION D'AUTOMOBILES PAR VOIE DE NEW-LONDON

L'hon. J.-S. BAXTER demande:

1. Combien d'automobiles ont été expédiés à New-London, Connecticut, en 1923, pour être exportés, et dans quels mois ont-ils été expédiés?
2. Quel était le lieu d'origine de ces automobiles, et par quelle voie ont-ils été expédiés à New-London?
3. Quels étaient les expéditeurs de ces automobiles, et quel acheminement avaient-ils indiqué pour ces expéditions?
4. Quelle était la destination outre-mer de ces automobiles?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes):

Les fonctionnaires du département m'apprennent qu'il est assez officiel de répondre à cette question. Il faudrait quelque temps et beaucoup de travail pour répondre aux questions 2 et 3 Il faudrait consulter tous les connaissements et les déclarations. La question devrait plutôt être réservée comme demande de documents, parce que la réponse serait très longue.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Il n'est pas besoin d'une longue réponse. Une réponse peut être donnée ou non. Je propose que la question soit réservée jusqu'à ce que l'honorable député qui l'a inscrite au Feuilleton soit ici.

L'hon. M. BUREAU: Très bien.

(La question est réservée).

LA CROIX

M. JACOBS demande:

1. Le département des Postes a-t-il reçu des plaintes contre l'usage de la poste pour la transmission du journal *La Croix*, publié à Montréal?
2. Dans l'affirmative, quelle était la nature de ces plaintes?
3. A-t-on demandé au ministère de la Justice de se prononcer sur les plaintes contre le journal *La Croix*?
4. Le département de la Justice a-t-il donné son avis en l'espèce?
5. Le département des Postes entend-il permettre l'usage de la poste pour la transmission de ce journal?

L'hon. J.-S. SINCLAIR (au nom du ministre des Postes):

1. Oui.
2. Que le journal attaquait des citoyens juifs.
3. Oui.

4 et 5. Que le journal n'avait pas l'intention directement ou non de pousser des sujets de Sa Majesté à violer les lois ou troubler l'ordre public.

LIEUTENANT-COLONEL BROTHERS

M. JACOBS demande:

1. Le lieutenant-colonel Brothers était-il attaché à la députation canadienne à la récente conférence impériale, et à quel titre?

2. Dans l'affirmative, quelles aptitudes avait-il pour ces fonctions?

4. Faisait-il partie du personnel du *Herald* de Montréal, avant sa nomination comme susdit?

5. Le lieutenant-colonel Brothers a-t-il rendu quelque service à la députation pour l'argent qu'il a touché, et, dans l'affirmative, quel service?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. Non.

2, 3 et 5. Répondu sous le n° 1.

4. Nul renseignement officiel.

RESTAURANT DE L'IMMIGRATION A QUEBEC

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le département de l'Immigration et de la Colonisation a-t-il demandé des soumissions pour le restaurant et la cantine de l'immigration, au port de Québec?

2. Combien de soumissions a-t-il reçues, et quels sont les noms des soumissionnaires?

3. D'après l'avis publié, quand les soumissions devaient-elles être émises au département de l'Immigration?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration):

1 Oui.

2. Dix: J. L. Proulx, J. R. H. Byrne, Jos. Clark, G. Rosseau, John J. Burrill, Eugène Lamontagne, Thos. Grenier, F. Kirouac et Fils, Alex. A. Boivin, et MM. J. E. Tessier et A. Arseneault.

3. Le 24 mars.

M. LAVIGUEUR demanude:

1. M. P. W. Dugal, de Québec, a-t-il soumissionné conformément aux demandes de soumissions du département de l'Immigration et de la Colonisation pour l'entreprise du restaurant et de la cantine du port de Québec?

2. M. Dugal a-t-il été engagé par le département pour prendre la direction du restaurant et de la cantine? Dans l'affirmative, à quelle condition? A-t-on passé un marché, et quand a-t-il été signé? Quel salaire ou pourcentage sera payé à M. Dugal et quelle est la durée de l'engagement?

3. Qui a recommandé M. Dugal?

4. M. Dugal a-t-il demandé cet emploi, ou lui a-t-il été offert? Dans ce dernier cas, par qui?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration):

1. Non.

2. Oui, à $4,000 par saison, M. Dugal devant avoir la haute main absolu sur l'achat de l'approvisionnement et de l'embauchage du personnel nécessaire. Le marché signé le 10 avril s'applique à la saison de navigation.

3. Il n'a pas été recommandé, mais il a été choisi à cause de son habileté comme directeur de restaurant.

4. Non; cet emploi a été offert à M. Dugal par le sous-ministre du département.

LE PROJET DE COLONISATION IMPERIALE

M. RYCKMAN demande:

1. Quelle est la teneur de l'entente faite par le National-Canadien avec le Empire Settlement Board?

2. Que représentent les obligations financières consenties par le chemin de fer?

Le très hon. MACKENZIE KING (pour le ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'arrangement conclu par les chemins de fer Nationaux-Canadiens avec le comité de colonisation impériale du bureau colonial, pourvoit, aux termes de la British Empire Settlement Act, à l'établissement des immigrants par groupes de vingt familles, sur les terres appartenant au National-Canadien.

Les obligations financières de ce chemin de fer se limitent à ce qu'il avance, ou fait avancer, soit un montant n'excédant pas trois cents livres (£300), afin d'aider le colon à acheter des bestiaux et du matériel, et le secrétaire d'Etat anglais garantit le remboursement entier de toutes pertes résultant de ces avances; cette garantie, toutefois, ne doit pas excéder 50 p. 100 de la somme globale avancée à tous les colons.

REQUETE DE BRENTON A. MACNAB

L'hon. M. BAXTER demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu une requête ou communication adressée à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, et signée de Brenton A. Macnab, de Montréal, en date du 17 mai 1923?

2. Dans l'affirmative, que demandait cette requête ou communication?

3. A-t-on accusé réception de cette requête à M. Macnab?

4. Quelle décision a-t-on prise au sujet de la pétition, et s'il n'y a pas eu de décision, pourquoi?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. Oui.

2, 3 et 4. La requête porte plainte contre le premier ministre et le procureur général de Québec, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet, car, entre autres raisons, il n'appartient pas au gouvernement fédéral d'examiner ces accusations et d'en décider.

CERCLES RURAUX POUR LA VENTE DES ŒUFS

M. SENN demande:

1. Le département de l'Agriculture aide-t-il à fonder des cercles au sujet des œufs, dans les districts ruraux, soit par boni ou par l'envoi de personnes qui facilitent cette organisation?

2. Le département a-t-il publié des règlements ou des avis ou instructions à ce sujet?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Ces douze dernières années le ministère a encouragé la vente coopérative des œufs dans plusieurs districts du Canada, là où les conditions relatives à la quantité et à la vente des œufs le permettraient, et là où les gens ont demandé expressément de l'aide à ce sujet. L'aide a consisté en conférences et en conseils et enseignements particuliers, de la part des

fonctionnaires du ministère. Rien n'a jamais été payé sous forme de gratifications ou autrement, dans le but d'encourager ce travail.

2. Des feuillets contenant des instructions concernant l'organisation de ces cercles ruraux ont été publiés par le ministère.

COMMISSAIRES DU HAVRE DE VANCOUVER

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Quels sont les membres de la commission du port de Vancouver?
2. Quel est le titre officiel de chacun?
3. Quels sont les appointements de chacun?
4. Des membres de cette commission occupent-ils des postes publics ou autres en plus de leur commissariat?
5. Dans l'affirmative, ces postes relèvent-ils de la commission du port?
6. Quelle est la nature de chacun de ces postes?
7. Qui remplit chacun de ces postes, et quels sont ses appointements de ce chef?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Guy H. Kirkpatrick, président; Samuel Prenter, commissaire; R. E. Beattie, commissaire.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Le président, $6,000; les commissaires, $4,000, chacun.

4. Oui, l'un d'eux.

5. Oui.

6. La surveillance générale du port.

7. R. E. Beattie, $4,000.

LES INGENIEURS AMERICAINS ET LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

M. ROSS (Kingston) demande:

1. Quels ingénieurs les Etats-Unis ont-ils nommés pour étudier les ressources hydraulique et la navigation du Saint-Laurent?
2. Ces ingénieurs sont-ils attachés à l'armée américaine?
3. Le Gouvernement se propose-t-il de nommer des ingénieurs actuellement attachés au département de la Défense nationale pour représenter le Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le colonel William P. Wooten, service du génie, armée des Etats-Unis, fut désigné en janvier 1920 pour représenter les Etats-Unis sur la commission internationale d'ingénieurs chargée d'étudier ce projet. On est d'accord, toutefois, que la commission devrait compter deux autres ingénieurs américains. Jusqu'ici on ne nous a fait tenir aucune de ces nouvelles nominations.

2. Le colonel Wooten fait partie du service de génie de l'armée américaine.

3. La question est à l'étude.

EMBRANCHEMENTS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

M. LAVIGUEUR demande:

1. Quel est le total des frais de construction des nouveaux embranchements de chemin de fer au sujet desquels la Chambre sera appelée à voter?

[L'hon. M. Motherwell.]

2. Quelle somme applique-t-on à la construction des lignes ou embranchements projetés pour la province de Québec?
3. Quel est le parcours total de ces lignes ou embranchements projetés, pour tout le pays, et parcours total pour la province de Québec?

Le très hon. MACKENZIE KING (au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Estimation approximative du coût, $28,311,300.

2. Jusqu'ici on n'a voté aucun crédit à cette intention.

3. Parcours total, 965 milles. Parcours dans la province de Québec, 31 milles.

STENOGRAPHES DES DEPUTES

M. SEGUIN demande:

1. Combien y a-t-il de sténographes-dactylographes au service de l'Orateur et des députés en qualité de secrétaires?
2. Quels sont les noms et les appointements de chacune?
3. Combien d'entre elles sont bilingues?
4. Pourquoi y a-t-il une différence dans leurs appointements?
5. Les bilingues sont-elles mieux rémunérées? Sinon, pourquoi?
6. Y a-t-il parmi elles des femmes mariées?
7. Parmi les femmes mariées, n'en est-il pas dont les maris sont eux aussi fonctionnaires du Gouvernement?
8. Quels sont celles qui reçoivent leurs appointements même quand elles sont absentes?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Cinquante-six, dont deux dactylotypes et sténographes au bureau de l'Orateur, au lieu d'un secrétaire dont la position a été abolie pour des fins d'économie.

2. A. E. Anderson, $4; M. Anderson, $4; D. Barbes, $6; M. F. Berubé, $4; H. Brankin, $4; M. Brennan, $3.50; C. L. Cameron, $4; G. Charron, $4; A. Christie, $4; B. Cook, $4; A. Culross, $4; J. Dechamps, $4; M. R. Dickner, $4; J. Donaldson, $4; I. Fellows, $4; B. H. Foster, $4; M. J. Gagnon, $4; M. E. Garceau, $4; G. Garrow, $4; O. Graham, $4; M. Gravelle, $4; E. Guérin, $6.50; F. Halliday, $4; Y. Kipp, $5; M. A. Lafond, $4; M. R. Laperrière, $4; K. Leaver, $4; E. Leclerc, $4; J. Lefebvre, $4; M. Lefebvre, $3; B. Locke, $4; M. E. McEwan, $5; R. McGuigan, $4; J. McKinley, $3.50; N. MacBean, $4; M. H. Macdonald, $4; A. MacRitchie, $4; M. Marcotte, $4; I. Marriotte, $4; M. Miller, $4; R. Miller, $4; K. O'Connor, $4; A. Ouimet, $4; G. Quin, $4; B. Reynolds, $4; Y. Robichaud, $3.50; G. Sharp, $4; A. Sinclair, $4; K. Soper, $3.50; D. Stewart, $4; M. Sullivan, $4; J. K. Taylor, $4; C. Theobald, $4; M. G. Webster, $3.50; A. L. Weilbrenner, $4; A. Wright, $4 par jour.

3. Vingt.

4. Le traitement est basé sur la compétence de la personne et la nature de ses fonctions.

5. Non; pareille distinction n'est reconnue dans aucun département du Gouvernement.

6. Trois.

7. Une.

8. Une Mme Barbès, absente pour cause de maladie.

AUTOMOBILES DES MINISTRES

M. GRIMMER demande:

1. Quel département fournit les chauffeurs pour les automobiles des ministres du cabinet?

2. A quel compte leurs salaires sont-ils imputés?

3. A quel compte les réparations sont-elles imputées?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis répondre oralement à cette question. Il n'y a pas de départeemnt qui fournit les conducteurs pour les automobiles des ministres. Chaque département fait les arrangement touchant ces automobiles et les comptes tant pour les salaires que pour les réparations sont payés par les départements respectifs.

IMPOT SUR LES BOISSONS GAZEUSES

M. GRIMMER demande:

1. Quelle proportion des embouteilleurs, dans chaque province, ont payé la totalité de la taxe au gallon sur les eaux gazeuses?

2. Le Gouvernement se propose-t-il de forcer les délinquants à payer ces taxes?

3. Sinon, le Gouvernement a-t-il l'intention de rembourser la taxe aux embouteilleurs qui l'ont payée?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise :

1. On ne possédera les renseignements que lorsque sera faite la vérification de breuvages sujettes à la taxe.

2. Oui. On a pris des mesures pour se faire payer.

3. Répondu sous le n° 2.

IMPORTATIONS DE POUSSINS

M. GARLAND (Carleton) demande:

1. Combien de poussins ont été importés des Etats-Unis dans l'exercice terminé le 31 mars 1924?

2. Sur combien de poussins les droits ont-ils été payés, et quels revenus a-t-on tirés de cette source?

3. Combien de poussins ont été importés des Etats-Unis dans l'exercicee terminé le 31 mars 1924, et sur lesquels aucun droit n'a été perçu?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1 et 3. Importations de poussins des Etats-Unis, en franchise, pour l'exercice écoulé en mars 1924: Nombre, 467,154; valeur $78,486.

2. Les importations de poussins qui sont frappées d'un droit de douane ne sont pas inscrites séparément pour les statistiques.

IMPORTATIONS DE COUVEUSES

M. GARLAND (Carleton) demande:

1. Combien d'incubateurs a-t-on importés des Etats-Unis dans l'exercice terminé le 31 mars 1924, selon les capacités suivantes: (a) 100 œufs; (b) 101 à 200; (c) 201 à 300; (d) 301 à 600; (e) 601 à 1,200; (f) 1,201 à 2,440; (g) 2,440 à 7,400; (h) 7,401 à 10,000; (i) 10,000 et plus?

2. Quels droits a-t-on perçus sur les catégories ci-dessus?

3. Combien d'incubateurs des catégories ci-dessus a-t-on importés de Grande-Bretagne dans la même période, et quels droits en a-ton reçus?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1 et 2. Exercice écoulé mars 1924: couveuses et éleveuses importées des Etats-Unis: Nombre, 6,861; valeur, $148,638; droits perçus, $22,295.70.

Les statistiques n'indiquent pas la grandeur des différentes couveuses importées.

3. Couveuses et éleveuses importées de Grande-Bretagne: Nombre, 2; valeur, $81; droits perçus, $8.10.

DEMANDES DE DOCUMENTS ADOPTEES SANS DISCUSSION

PATENTES DES ENTREPOTS D'EXPORTATIONS DE LIQUEUR EN SASKATCHEWAN

Par M. MORRISON:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres pièces aux mains du Gouvernement ou d'un de ses départements, échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, au sujet des patentes des entrepôts d'exportation des spiritueux.

FERME EXPERIMENTALE DE KENTVILLE ET NAPPAN

Par M. BOWEN:

Copie des correspondances, pétitions et autres pièces échangées entre le département de l'Agriculture et les éleveurs de bétail pur-sang de la Nouvelle-Ecosse, relativement aux fermes expérimentales de Kentville et Nappan, province de la Nouvelle-Ecosse?

APPLICATION DE LA CLAUSE DU DUMPING

Par M. EVANS:

Relevé indiquant le nombre des importations auxquelles les articles du tarif concernant le "dumping", ont été appliqués, les raisons de cette application, et la somme des droits perçus.

DISCUSSION D'UN PROJET DE RESOLUTION TENDANT A MODIFIER L'IMPOT DU REVENU

M. ARCHAMBAULT propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait considérer l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, en faisant les changements suivants: 1. Porter de $300 à $500 l'exemption accordée pour chaque enfant; 2. établir la différence dans la quotité de l'impôt qui frappe les revenus de placements, et les revenus du travail; 3. faire bénéficier les époux mariés sous le régime de la communauté de biens d'une exemption égale à celle qui est accordée aux époux mariés sous le régime de la séparation de biens.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà soulevé à plusieurs reprises, avec plus ou moins de succès, le sujet de la résolution que je présente aujourd'hui. Il est évident qu'il me faudra, à

l'appui de ma proposition, répéter quelques-uns des arguments que j'ai précédemment avancés. C'est pourquoi mes honorables collègues voudront bien faire preuve d'indulgence à mon égard et m'accorder leur attention pendant quelques instants.

Comme on peut le remarquer, la résolution a trois objectifs, mais se rapportant tous au même sujet: l'impôt sur le revenu. Le premier objectif est de porter de $300 à $500 l'exemption accordée pour chaque enfant. Le deuxième est de distinguer les revenus provenant de placements de fonds des revenus provenant d'appointements et de salaires. Le troisième est d'accorder aux gens mariés sous le régime de la communauté de biens la même exemption qu'à ceux qui sont mariés sous le régime de la séparation. Ma tâche sera beaucoup plus facile, cet après-midi, puisque l'honorable ministre des Finances intérimaire (M. Robb) a donné avis d'une résolution, qui est inscrite au Feuilleton et qui porte l'exemption pour les enfants de $300 à $500. C'est donner suite au désir exprimé par la Chambre l'an dernier. Je me dispenserai donc de développer ce premier point, réservant pour l'instant les observations que je pourrai avoir à présenter lorsque le projet de résolution sera déposé.

Je désire néanmoins féliciter chaudement le Gouvernement d'avoir présenté cette loi qu'avec plusieurs de mes collègues j'ai demandée depuis des années. Sous l'ancien ministère, qui me semblait être en faveur de la limitation des naissances, j'ai plusieurs fois intercédé pour que l'on augmente le chiffre de l'exemption, mais toujours sans succès. Je crois que c'est en 1919 ou 1921 que j'ai présenté une résolution semblable pour la première fois et je me rappelle comment elle fut combattue et repoussée à la demande de l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton). Les députés qui faisaient alors partie de la Chambre se souviennent sans doute des observations incongrues et baroques et des objections étranges qui sont venues de la part de certains députés. Ainsi par exemple, on peut rappeler que l'honorable député qui représentait alors Peterborough, M. Burnham, s'est opposé à la résolution sous prétexte, disait-il, que cela encouragerait des instincts animaux. Le docteur Edwards, qui représentait alors Frontenac, voyait dans le projet un moyen déguisé, pour la province de Québec, de ne pas payer sa part de taxes. C'est pourquoi je suis fier de dire que, la première année où il s'est trouvé au pouvoir, ce gouvernement a augmenté le chiffre d'exemption de $200 à $300 et, cette année, je vois à l'ordre du jour une résolution du ministre intérimaire des Finances demandant de porter ce chiffre à $500. Je répète donc que le Gouvernement mérite des félicitations et je sais qu'il a su s'acquérir par cette mesure l'appui de tous ceux qui sont d'avis qu'en sommes, nos meilleurs citoyens sont ceux qui sont nés au pays et nos meilleurs immigrants ceux que Dieu envoie à nos foyers.

Ma résolution comporte deux autres points que je vais me permettre d'exposer brièvement. Le premier traite d'une décision du bureau du percepteur de l'impôt au sujet de la taxe imposée sur les personnes mariées sous le régime de communauté de biens. Je vais me permettre d'expliquer aux honorables députés qui ne sont pas au courant du droit civil de la province de Québec que nous y avons deux régimes matrimoniaux. Il y a d'abord le régime de la communauté de biens puis le régime de la séparation de biens. Si les époux se sont mariés sans contrat, ils tombent sous le premier régime, celui de la communauté de biens. Les propriétés ou valeurs appartenant au mari ou à la femme avant le mariage, comme les propriétés ou argents qu'ils peuvent acquérir après, ne forment qu'un tout. Au contraire, s'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens, chacun garde à soi les propriétés ou valeurs qu'il ou elle pouvait avoir avant le mariage ou qu'ils peuvent obtenir par succession ou acquérir plus tard.

M. CARROLL: Est-ce que le régime de communauté de biens s'applique à l'établissement des mennonites de l'ouest, où toutes les propriétés sont entre les mains d'administrateurs?

M. ARCHAMBAULT: Je l'ignore, mais c'est possible. Ce dont je parle est la décision rendue par le bureau de l'Impôt touchant le régime de communauté de biens que nous avons dans la province de Québec. Cette décision peut avoir été appliquée aux mennonites de l'ouest. En tout cas, et en vertu de cette décision, si deux époux sont mariés sous le régime de la séparation de biens ils ont l'avantage de deux exemptions, mais s'ils se trouvent sous le régime de la communauté ils n'ont qu'une seule exemption. Je vais citer un exemple. Supposons que deux époux aient un revenu de $6,000. le mari touchant des appointements de $3,000 par an et sa femme ayant un revenu de $3,000 provenant d'un héritage ou d'autre chose. S'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens le mari bénéficie de son exemption de $2,000 et la femme a aussi la sienne au même montant. Par conséquent ils se trouvent exemptés de $4,000 sur ces revenus de $6,000

et ne payent que pour $2,000, à 4 p. 100, ce qui fait $80. Mais si les époux sont mariés sous le régime de la communauté et en vertu de ce que je nommerai la décision absurde du bureau, ils n'ont droit qu'à une seule exemption, de $2,000 et ils payent $160 de taxe sur une somme de $4,000, c'est-à-dire le double de ce que payent ceux qui sont mariés séparés de biens. J'ai présenté, des observations au sujet de cette décision l'an dernier, monsieur l'Orateur, et j'avais l'impression qu'elle serait modifiée. L'injustice est évidente et je compte que le ministre intérimaire des Finances, le jour où il proposera son amendement à la loi de l'impôt sur le revenu, saura faire changer la décision. Je compte qu'il donnera des ordres pour que les gens qui sont mariés sous le régime de la communauté de biens profitent des deux exemptions qui s'appliquent aux gens mariés sous le régime de la séparation de biens.

Mon second point, monsieur l'Orateur, traite de la différence qui devrait exister entre la quotité de l'impôt sur le revenu provenant d'un revenu du travail ou d'un revenu du capital. J'appelle revenus du travail ceux qui proviennent des profits d'une position, de pensions, les revenus provenant de fermes, ou de quelque profession ou métier. Pour me rendre plus explicite je vais lire la définition que la loi anglaise donne des revenus du travail:

L'expression "revenu du travail" signifie:

Profits d'une position—Tout revenu provenant d'un poste ou d'un emploi lucratif détenu par l'individu.

Pensions.—Revenu provenant de toute pension, pension de retraite, ou autre allocation, payement différé, ou compensation pour perte d'emploi donnée en considération des services passés du particulier ou du mari ou du parent du particulier dans une fonction ou un emploi lucratif, soit que le particulier ou mari ou parent du particulier ait contribué ou non à une telle pension, pension de retraite, allocation ou payement différé.

Propriété formant partie des émoluments d'une fonction.—Tout revenu provenant d'une propriété attachée aux ou formant partie des émoluments d'une fonction ou d'un emploi lucratif détenu par le particulier.

Tout revenu provenant d'une ferme.

Tout revenu provenant d'une profession ou métier.

Tout revenu ne rentrant pas de la catégorie que je viens de lire est considéré comme un revenu non acquis par le travail. Cette distinction est très juste, à mon avis. Le contribuable dont les revenus sont le fruit de son travail personnel, de son travail quotidien ne devrait pas être frappé aussi lourdement que celui qui jouit d'un revenu provenant de placements ou d'un héritage. Le capital d'un citoyen, c'est son salaire. Un homme gagnant cinq mille dollars par année ne laisse pour ainsi dire rien après sa mort, car il a dû dépenser tout ce qu'il a gagné pour élever sa famille. Au contraire, le rentier qui touche cinq mille piastres de revenu annuel provenant d'un placement, laisse ce revenu intact à sa femme et à ses enfants, quand il meurt, et le capital de cent mille piastres probablement qui produisent ce revenu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Supposons le cas d'un agriculteur qui se retire et place ce qu'il a gagné en travaillant. Il en touche une rente annuelle de 1,500 dollars, par exemple. Notre collègue considère-t-il ce revenu comme non acquis par le travail?

M. ARCHAMBAULT: Je ne suis pas surpris de la question. Elle n'est pas nouvelle; nous l'avons entendue l'année dernière. D'abord, l'agriculteur qui retire $1,500 de rente annuelle ne verse pas un sou d'impôt sur le revenu s'il est marié. Sa contribution commence à $2,000, d'après la loi.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est un fait, mais le principe reste le même. Ce n'est pas exactement le même cas pour l'application de l'impôt dans les villes.

M. ARCHAMBAULT: Je m'occupe en ce moment de l'impôt fédéral. On pourrait discuter plus tard la taxe provinciale et municipale.

Le très hon. M. MEIGHEN:: Elle sert à expliquer le principe.

M. ARCHAMBAULT: L'idée de notre très honorable collègue, c'est qu'il serait injuste d'imposer un cultivateur ou un ouvrier qui aurait économisé quelque argent lui rapportant aujourd'hui un revenu, quand on exempterait un autre citoyen touchant de forts appointements. L'observation est juste. Mon plan comporterait l'établissement d'un taux d'impôt à trois degrés, afin de permettre à l'Etat de faire rendre à l'impôt autant qu'aujourd'hui. Le taux actuel et de 4 p. 100. D'après moi, il serait plus juste d'établir le tarif ci-après:

6 p. 100 sur tous les revenus provenant d'héritages, 4 p. 100 sur les revenus provenant du placement d'économies gagnées par le travail personnel.

4 p. 100 sur les revenus provenant d'économies gagnées par le travail personnel.

2 p. 100 sur les salaires et les revenus rentrant dans la catégorie dont j'ai parlé; les revenus acquis par le travail.

En ce qui concerne l'impôt de 2 p. 100, je voudrais le voir appliquer aux salaires raisonnables seulement, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de $10,000. Une loi comme celle-là serait utile. Parcourez les rapports sur le fonctionnement de la loi relative à l'impôt sur le revenu et vous verrez qu'elle atteint

surtout les salariés et les hommes de profession. J'en conclus que la loi a besoin d'être remaniée et l'impôt réparti autrement.

Je n'en dirai pas davantage pour ne pas fatiguer la Chambre. Je terminerai en remerciant le Gouvernement de s'être rendu à la première partie de ma proposition qui porte de 300 à 500 dollars l'exemption d'impôt pour chaque enfant. Je l'engage à examiner les deux autres points que je lui ai signalés, à la plus prochaine occasion.

M. J. E. FONTAINE (Hull) (Texte): Monsieur l'Orateur, il me fait réellement plaisir de seconder la résolution que l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault) a si habilement présentée à la Chambre. Je suis d'autant plus heureux de l'appuyer qu'un très grand nombre des électeurs que j'ai l'honneur de représenter ici, entre autres le Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de Hull, m'ont demandé de le faire. Il est inutile pour moi de parler longuement sur cette question, l'honorable ministre intérimaire des Finances (M. Robb) ayant annoncé, tout dernièrement, qu'un bill sera bientôt présenté pour faire droit à la première partie de la résolution, c'est-à-dire à celle ayant trait à l'augmentation de l'exemption de $300 à $500, pour tout enfant âgé de moins de 18 ans. Je tiens à remercier le gouvernement de sa décision; c'est une autre législation populaire qu'il aura à son crédit. En effet, monsieur l'Orateur, personne, dans cette Chambre, ne prétendra, j'en suis convaincu, que l'instruction, l'éducation et l'entretien d'un enfant ne coûtent que $300 par année, j'entends parler de l'enfant que l'on veut bien outiller pour la vie, afin qu'il soit en état de faire sa part de bien et de travail pour notre pays, surtout dans notre chère province de Québec où les familles sont nombreuses, Dieu merci. La loi actuelle est certainement une gêne et une entrave à l'éducation des enfants, et je ne suis pas surpris que l'honorable ministre intérimaire des Finances, qui vit dans notre province et qui connaît le bien-fondé de cette résolution, ait décidé de porter à $500 le montant de l'exemption pour chaque enfant.

Je crois aussi que la deuxième demande, mentionnée dans cette résolution devrait être accordée. En effet, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait, à mon point de vue, faire une distinction entre la taxe imposée sur le salaire et celle imposée sur le revenu de l'argent placé dans des compagnies ou dans des entreprises payantes. Il est juste que le salaire de celui qui travaille—fût-il même élevé—ne soit pas taxé autant que le revenu de celui qui a hérité de son capital ou qui retire de gros dividendes sans être obligé de travailler.

Enfin, j'arrive à la troisième et dernière partie de cette résolution, savoir: que les époux mariés sous le régime de la communauté de biens devraient avoir le même privilège, au point de vue de l'exemption, que les époux mariés sous le régime de la séparation de biens. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire d'insister, monsieur l'Orateur. Il suffit de mentionner le fait pour démontrer qu'il y a là une grave injustice. En effet, voici deux voisins, dont l'un est marié sous le régime de la séparation de biens, il a droit à une exemption de $2,000 et sa femme a aussi droit à une exemption de $2,000, soit $4,000 pour les deux, tandis que l'autre qui est marié sous le régime de la communauté de biens n'a droit qu'à une exemption de $2,000 et son épouse n'a droit à aucune exemption. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ceci n'affecte que notre province, puisque le régime de la communauté de biens n'existe que dans la province de Québec.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à féliciter l'honorable député de Chambly-Verchères de son courage et de sa persévérance à demander justice, et j'ose espérer que le gouvernement, qui a déjà accédé à la première demande de sa résolution, consentira, après une étude plus approfondie de la question, à accorder les deux autres parties de la résolution.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Il n'y a pas eu beaucoup de discussion sur cette motion et je ne pense pas que mes opinions sur tous les points de la résolution soient suffisamment arrêtées, mais je crois devoir les exposer telles quelles sur les trois objets de la proposition. J'approuve absolument la première partie de la résolution. J'ai toujours pensé que l'exemption relative aux enfants n'était pas suffisante, en tenant compte du célibataire et de l'homme marié et en prenant aussi en considération la cherté de la vie qui ajoute beaucoup plus aux charges de celui qui a une famille, surtout quand elle est nombreuse, qu'à celles du célibataire. Sans doute l'augmentation considérable de $300 à $500, est considérable, mais selon moi, elle n'a rien d'exagéré. Quand la taxe a été imposée comme pour beaucoup d'autres détails s'y rattachant, nous avons attendu sa mise en vigueur et nous avons été renseignés à son sujet par l'expérience, tout comme cela est arrivé dans d'autres domaines. Je me rappelle l'objection déraisonnable faite par le député de Peterborough à l'époque et dont a parlé l'honorable député

de Chambly et Verchères (M. Archambault), et au moment où il en parlait je ne pouvais m'empêcher de me souvenir aussi que ce même député de Peterborough a été le seul, à la droite de monsieur l'Orateur, qui a admis la prétention également absurde des députés ministériels que le gouvernement de l'époque usurpait le pouvoir.

Je ne suis pas absolument convaincu de la sagesse de la deuxième partie de la résolution. J'ai mentionné à l'honorable député, sous forme d'exemple, dans l'espoir que la question amènerait une explication complète, le cas d'un homme qui aurait gagné par la culture ou quelque autre travail pénible, une aisance pour sa vieillesse et qui après avoir placé son argent en retirerait un revenu. J'ai demandé à l'honorable député s'il considérait que ce revenu était moins le produit du travail que celui d'un président de banque, s'élevant disons à $50,000, ou d'un administrateur directeur général d'un chemin de fer ou de quelque fonctionnaire bien retribué d'une importante compagnie. Il m'a répondu en disant qu'en principe l'homme qui a $1,500 n'acquitte pas la taxe. D'abord, pour commencer, je ne crois pas qu'il ait raison, et même dans ce cas, ce ne serait pas une réponse. Il a raison si l'homme est marié mais s'il est célibataire, comme je comprends la loi son exemption n'est que le $1,000. De sorte que je n'avais pas mérité la rebuffade que l'honorable député m'a adressée.

Ce serait commettre la plus grossière injustice à l'endroit de celui qui s'est constitué un faible revenu sur lequel il compte pour ses vieux jours, que de lui dire: "Voilà de l'argent que vous n'avez pas gagnée et que vous devez au hasard ou à un héritage; nous allons donc vous imposer une taxe supplémentaire sur ce montant". Et d'autre part, nous dirions à son frère qui touche de très gros revenus sous forme de traitement: "Nous allons vous permettre d'échapper pratiquement à cet impôt; ce que nous perdons de votre fait, nous allons l'obtenir du citoyen qui a vécu sur l'argent qu'il a gagné". D'autres pays, je le sais, ont adopté ce système. Il est à ma connaissance particulière que des cités et des villes de même que certaines provinces l'ont fait, mais je sais aussi que l'injustice la plus criante a été la conséquence de ce régime. J'ai vu des cas où, en conséquence d'une pareille ligne de conduite, des gens ne jouissant d'aucune exemption, et n'ayant pas de revenus suffisants pour vivre, et ce pourtant après avoir économisé toute leur vie, on dû entamer leur capital pour acquitter l'impôt sur ce revenu au bénéfice d'une municipalité. Je ne suis pas du tout convaincu qu'il existe de règles distinctives au sujet des revenus provenant d'un travail honnête. Dn moment que des revenus ont été honnêtement constitués grâce à un travail pénible ou à l'emploi judicieux des facultés intellectuelles physiques, je n'ai jamais pu me convaincre que l'état a le droit de classer ces revenus en opposition l'un à l'autre et décider que l'un sera exempté tandis que l'autre, le plus faible, sera assujetti à l'impôt.

Il se produira peut-être des cas où cette incidence de l'impôt serait juste, mais elle serait loin d'être équitable dans bon nombre de cas.

L'honorable député va encore plus loin et ajoute: "En ce qui regarde les biens provenant d'un héritage, je serais encore plus exigeant; je porterais le taux de l'impôt à 6 p. 100 tandis que je le laisserais à 4 p. 100 dans les cas où le revenu provient de placements de capitaux". Or, quelle sera le résultat d'une pareille attitude? Une très forte proportion des biens acquis par héritage ont été gagnés au prix de pénibles efforts. Le fils de cultivateur, qui travaille sur la ferme jusqu'à l'âge de 30 ou 40 ans,—disons pendant une période de 25 ans,—hérite d'une partie de la terre paternelle. Allons-nous prétendre que ce capital n'est pas le produit du travail, et que, ayant hérité de cette terre en vertu d'un testament, il sera tenu d'acquittter une taxe supplémentaire, afin que d'autres biens qui sont peut-être le résultat d'heureuses spéculations soient partiellement exemptés de l'impôt?

Prenons le cas d'un homme qui acquiert des biens dont une partie lui est venue par héritage, une autre partie est le fruit de ses labeurs et une autre partie encore représente le produit de certains placements avantageux. De quelle façon l'état s'y prendra-t-il pour examiner ces biens et décider la part qui provient d'un legs; celle qui est dû à l'effort de son cerveau et celle enfin qu'il faut attribuer à ses labeurs manuels? Je ne vois pas quelle méthode le Gouvernement pourrait adopter pour faire cette réparation. Au début, il serait assez facile de faire une répartition exacte; mais au bout de quelque années, comment pourrait-on le faire? Le particulier perdra peut-être une partie de ses biens. Quelle part de son actif imposera-t-on? De ces trois divisions de sa fortune, laquelle diminuera-t-on afin que l'Etat puisse appliquer ce système compliqué sur le reliquat des biens? En ce qui regarde la division de l'actif, il va de soi que, quoiqu'il soit possible d'étayer une cause plausible au bénéfice de celui qui acquiert des revenus par

son travail par opposition à l'homme jouissant de revenus provenant de placements qui représentent ses gains autérieurs, je doute fort que vous puissiez aller bien loin à mon humble avis, vous ferez surgir de nombreuses complications et vous ferez plus de mal que de bien. Dans nombre de cas, c'est incontestable, vous causerez un grand détriment aux contribuables. J'en arrive maintenant à la troisième partie de la résolution et j'avoue franchement que je ne suis pas bien sûr d'en avoir saisi le sens précis. Dans les provinces où j'ai vécu, à ce que je sais, il n'existe pas de distinction entre les diverses catégories de mariage. Je ne sache pas qu'il en soit ainsi sans restriction. Des cas peuvent surgir où il y a communauté de biens, sans même que ce soit là une conséquence des conventions matrimoniales, et il existe assurément des cas où le mari et la femme possèdent individuellement des biens et jouissent de revenus, qui sont imposables sous le régime de la loi. A titre d'exemple, l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault) a parlé d'un revenu de 6,000, réparti également entre l'époux et la femme, mariés sous le régime de la séparation de biens. Les deux époux jouissent chacun d'une exemption de $2,000; or, le revenu total de $6,000 serait sujet à l'impôt, si les époux étaient mariés sous le régime de la communauté de biens, et l'exemption ne serait que pour un montant de $2,000. Je présume que le système peut donner lieu à des irrégalités de traitement dans certaines circonstances, mais je ne puis voir de quelle façon le Gouvernement pourrait raisonnablement surmonter l'obstacle au moyen de la méthode qui préconise l'honorable député.

Je serais plutôt disposé à adopter la méthode opposée pour aplanir les difficultés. C'est-à-dire qu'advenant le cas où le mari et la femme jouissent chacun d'un revenu, il ne soit accordée qu'une seule exemption et qu'on la répartisse également entre les deux époux. En réalité, il n'y a qu'un seul foyer, un seul ménage; il n'est donc pas juste à mon sens que le mari et la femme bénéficient tous deux de l'exemption totale, pour la seule raison qu'ils jouissent chacun d'un revenu distinct. Le système actuel tend à une répartition entre les deux époux de biens qu'appartiennent en réalité à l'un des conjoints afin de jouir de cette double exemption. Est-ce que la difficulté ne serait pas tournée d'un façon plus dérecte, plus facile et plus équitable, si nous accordions une seule exemption par ménage, y compris, cela va de soi, l'exemption en faveur des enfants jusqu'à un certain âge?

[Le très hon. M. Meighen.]

M. MERCIER (Westmount-Saint-Henri) (Texte): Monsieur l'Orateur, soyez assuré que nous comprenons que la dette du Canada est énorme et qu'une économie rigide s'impose dans tous les départements, si nous voulons faire face aux obligations que le pays a assumées. Nous savons également que les douanes, l'accise, le revenu de l'intérieur, et l'impôt sur le revenu sont les principales sources de recettes pour mener à bonne fin l'administration fédérale. Nous voulons le moins possible diminuer les sources de revenus de notre gouvernement, convaincus qu'il est enfin entré depuis plusieurs mois dans ce sentier de la prospérité déserté par les administrations précédentes de 1911 à 1921. De plus, le public canadien jouira bientôt d'une nouvelle ère de réelles espérances en des temps meilleurs avec l'équilibre du budget de cette année.

Toutefois, monsieur l'Orateur, n'y aurait-il pas moyen d'alléger les obligations des pères de familles nombreuses visés par la loi de l'impôt sur le revenu? A cet effet, la résolution du député de Chambly-Verchères (M. Archambault) est actuellement devant cette chambre. Un amendement à cette loi, le statut 12-13 George V, chapitre 25, accorde une exemption de trois cents dollars pour chaque enfant au-dessous de dix-huit ans qui est à la charge du contribuable. On demande actuellement de porter cette exemption de trois cents dollars, à cinq cents dollars. Le gouvernement a agrée à cette proposition et il a droit à nos félicitations. Aucun député de cette Chambre des communes ne s'opposera sans doute à ce changement. Un père de famille nombreuse, avec un salaire de trois mille dollars, et même de quatre mille dollars, a toute la peine du monde à boucler son budget. Homme d'énergie, prudent et de vision, il entrevoit un avenir aussi brillant que possible pour les siens. A cet effet, il songe à leur donner le nécessaire à la maison ainsi qu'une instruction convenable. L'instruction, monsieur l'Orateur, est devenue un luxe au pays en certains cas; par exemple, lorsqu'un fils désire embrasser une carrière professionnelle, lorsqu'une fiille désire se perfectionner dans les lettres, les arts et les sciences. Le salaire de ce chef de famille s'épuise pour l'entretien et l'instruction de sa famille. Si par hasard, par une louable prudence, il porte des assurances, pour assurer la vie de ceux qui lui survivront, quel tour de magie ne doit-il pas exécuter pour payer à termes ses primes d'assurances!

Nous constatons avec plaisir, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a appuyé favorablement, selon la générosité que nous lui connaissons, cette légitime demande contenue

au paragraphe premier de la résolution, et qu'un amendement doit être apporté en conséquence à la loi 7-8, George V, chapitre 28, portant autorisation de prélever un impôt de guerre sur certains revenus.

Maintenant, passons au paragraphe deuxième de la dite résolution, se lisant comme suit:

Etablir la différence dans la quotité de l'impôt qui frappe les revenus du capital placé, et les revenus découlant du salaire ou du traitement.

L'honorable député de Chambly-Verchères, proposeur de cette résolution, demande présentement une modification sensible du principe de la taxation sur les revenus mis en pratique jusqu'à date. Assurément, on peut dire que c'est de droit statuaire nouveau au pays que de demander d'établir la différence dans la quotité de l'impôt qui frappe les revenus du capital placé et les revenus découlant du salaire ou du traitement. En principe, cette modification semble juste. C'est en définitive accepter la proportionnalité dans la perception des impôts sur le revenu au Canada, système opposé à l'impôt progressif actuellement en force chez-nous.

M. Passy, un économiste français distingué, dans un article inséré dans le Dictionnaire de l'Economie Politique, s'exprime ainsi au sujet de la proportionnalité:

Cette règle est de beaucoup la plus importante; ce qu'elle prescrit, c'est l'obéissance aux principes les plus élémentaires de l'égalité. L'impôt réclame au profit de l'Etat une portion donnée de richesses reparties entre tous; il ne doit prendre à chacun que dans la mesure du lot qu'il a en partage, et toutes les fois qu'il n'opère pas ainsi, il ménage les uns aux dépens des autres, et compense des immunités par des spoliations.

Monsieur l'Orateur, ces paroles ne sont que trop vraies. Il doit en être ainsi si nous voulons que l'idée de justice persévère dans le monde et que les institutions gouvernementales conservent le respect des peuples. De plus, les intérêts économiques du Canada l'exigent; également les principes sur lesquels s'est élevé à date le développement de nos richesses le demandent.

Ce n'est pas seulement, ajoute M. Passy, au point de vue de la justice purement distributive que la proportionalité est nécessaire; c'est dans un intérêt économique de l'ordre le plus élevé, c'est une des conditions de l'ordre social que l'absence de tout obstacle au cours naturel des richesses. L'impôt, chaque fois qu'il pèse inégalement sur les diverses parties de la population, qu'il prend aux unes plus, et aux autres moins qu'elles ne doivent, à raison de la part qui leur revient dans le revenu général, dérange l'équilibre qui devrait exister entre leurs forces et leurs situations relatives, et par là met obstacle à des développements qui ne peuvent pas s'accomplir avec l'ensemble et la régularité désirables.

Un système d'impôt qui répondrait à ces belles paroles de M. Passy serait l'idéal sur la terre, et le mot impôt serait un délice au lieu d'être apprécié comme une misère quotidienne.

Notre loi, monsieur l'Orateur, établissant un système d'impôt sur le revenu, a été passée au pays en 1917, et sanctionnée le 20 septembre de la même année. Vouloir la refaire immédiatement dans ses principales opérations jetterait, concèdons-nous, une perturbation dans le monde civil et commercial, et particulièrement dans les finances du pays dont les prévisions budgétaires sont basées sur les revenus actuels. Néanmoins, il conviendrait qu'un amendement fût apporté à cette loi, par lequel on ferait une distinction entre le revenu du capital placé, et les revenus découlant du salaire ou du traitement, car il est de bon droit que celui qui ne gagne qu'un salaire ou traitement soit moins taxé que celui qui a des revenus provenant d'un capital placé, et qui, le plus souvent, gagne aussi un salaire. Agir ainsi, de la part du législateur, ce serait l'obéissance aux principes les plus élémentaires de l'égalité et de la justice: prendre aux uns autant qu'aux autres, à raison de la part qui leur revient dans le revenu général, maintenir enfin le cours naturel des richesses pour faire du Canada un pays sur lequel l'impôt pèserait également sur les diverses parties de sa population enfin satisfaite.

Quant au troisième paragraphe de la résolution, monsieur l'Orateur, il suffit de penser aux privilèges accordés par cette loi aux époux séparés de biens, pour octroyer ces mêmes privilèges aux époux communs en biens dans la province de Québec, savoir, une exemption de $2,000 pour chaque époux.

Un impôt bien réparti, monsieur l'Orateur, c'est tout pour un Etat. Et comme disait Drumont, le directeur de la *Libre Parole*, en France: "Au Congo comme ailleurs, c'est la question de l'impôt qui est tout."

Je voterai pour la résolution.

M. H. DESLAURIERS (Sainte-Marie) (Texte): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault), pour l'heureuse initiative qu'il a eu de présenter cette mesure et je considère de mon devoir de l'appuyer fortement, sans toutefois prétendre apporter des lumières nouvelles à la question, car je considère qu'il a bien fait valoir son argumentation et qu'il a démontré le bien fondé de la réforme qu'il propose.

Si nous devons concéder à toute législation son esprit particulier, cette législation qui fait l'objet de ce débat me paraît fort mal conçue. En effet, lorsque le Gouvernement décida d'accorder une exemption de $1,000 pour une grande personne, il avait certainement dans l'esprit que cette somme était tout à fait indispensable pour sa subsistance. Voilà pourquoi il accorde $2,000 pour un homme et une femme mariés. Tout le monde admet qu'un tel indi-

vidu sujet à la taxe est, de par sa position, obligé d'avoir à son service un domestique ou un serviteur. Or, ce domestique ou ce serviteur, qui est une grande personne, salarié, hébergé, entretenu et nourri à même cette somme de $2,000 d'exemption accordée à cet homme marié, soutire, par le fait même un montant s'élevant à peu près à $1,200 ou $1,500; ce qui veut dire qu'il ne reste, sur le montant de $2,000, que la faible somme de $500 pour faire face au coût de la vie, qui frappe plus fortement l'homme sujet à la taxe que celui qui ne l'est pas, et pour lui permettre de voir à l'éducation de ses enfants. Sans doute; cette législation a persisté aussi longtemps dans nos statuts parce qu'un grand besoin d'argent se faisait sentir; mais aujourd'hui que la plupart de nos hommes publics, que les journaux mêmes affirment, et que le Gouvernement semble admettre aussi que l'immigration est un moyen à nul autre pareil pour résoudre le problème de notre dette nationale colossale,—ce que je ne conteste pas,—quand je vois qu'on se propose de tirer du trésor public des sommes provenant des taxes pour faire venir au pays de jeunes sujets sans soutien, qu'on se propose de les faire instruire, de leur faire donner l'éducation nécessaire, et, qu'une fois grandis on se propose de les établir au moyen de prêts, je trouve étrange que l'on impose des taxes sur les enfants qui naissent ici, ou que l'on soutire des saignées continuelles sur les finances du pays, dans le but de faire élever et d'établir au Canada ces enfants qui, pour la plupart, nous quitterons plus tard. Je crois qu'il serait préférable de favoriser plutôt les enfants du pays et de permettre à leurs parents de leur donner l'éducation et l'instruction nécessaires pour qu'un jour le pays puisse se prévaloir de leurs bras et de leurs intelligences dans le but de développer nos ressources dans toutes les sphères. Je crois qu'il serait regrettable de manquer ce but à cause d'une législation fort mal calculée qui nous empêcherait de donner une bonne éducation à notre jeunesse et nous obligerait à tourner nos regards vers l'immigration pour obtenir les intelligences dont nous avons besoin pour administrer nos affaires.

Quant à la différence qui existe entre les époux séparés de biens et les époux communs en biens, cette législation me semble frapper injustement cette catégorie de citoyens qui apportent dans leur union la condition sacramentelle, qui est l'amour, tandis qu'elle favorise, je ne dirai pas ceux qui s'unissent sans amour, mais ceux qui semblent ne pas avoir méprisé, dans le mariage, la question des intérêts pécuniaires. Je ne vois pas la raison pour laquelle deux femmes mariées, également sujettes à la taxe, ne seraient pas sur un pied d'égalité; et s'il y avait quelque différence à faire entre elles, je crois que ce devrait être celle qui est séparée de biens qui devrait être sujette à la taxe, et non pas l'autre, car la femme séparée de biens est, plus souvent qu'autrement, plus en mesure de payer une contribution au trésor public.

Je considère que l'homme marié, père d'une grosse famille, fait sa grande part pour la patrie et c'est sur lui que nous devons fonder nos espérances pour la sauvegarde et l'édification du pays. Nous en avons, dans toutes les guerres, un exemple assez frappant. Ce sont surtout les familles qui ont des fils qui gagnent les guerres et qui sont assurément le plus utiles dans une guerre. Il ne faut jamais comparer, je crois, le capital monétaire et le capital humain. Nous avons vu dans la dernière guerre beaucoup de gens, très patriotes en paroles, qui voulaient expédier au delà des mers tout le monde, qui n'avaient pas de fils à envoyer, qui sont demeurés ici et qui ont réussi à conquérir ce que l'on appelle aujourd'hui le titre de profiteurs de guerre. Ces gens ont crié bien haut pour gagner la guerre. Aujourd'hui que le pays est surchargé de dettes, je ne vois pas pourquoi on laisserait dans nos statuts des lois inspirées par eux pour protéger leurs propres intérêts. Dans les circonstances, je crois de mon devoir d'appuyer de toutes mes forces la résolution de l'honorable député de Chambly-Verchères. Connaissant bien le jugement droit et équitable de l'honorable ministre suppléant des Finances (M. Robb) j'espère qu'à cette session même nous aurons justice quant à cette législation.

M. ST-PERE (Hochelaga) (Texte): Monsieur l'Orateur, la résolution que l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault) vient de présenter semble exprimer les demandes d'un grand nombre, s'il faut en juger par les pétitions multiples adressées aux députés.

Le système d'impôt actuel sur le revenu, dont il est tant question depuis qu'il nous a été imposé pour payer les dépenses de la guerre, me paraît le plus équitable, parce qu'il doit être en rapport, d'après le mode progressif, avec les ressources d'un chacun. Ceci n'implique pas qu'il soit imperfectible. Les partisans de l'impôt progressif doivent s'inspirer des règles de la stricte justice. En effet, c'est par un sacrifice que chaque citoyen contribue aux charges sociales. Or, le sacrifice du pauvre est toujours bien plus pénible que celui du riche. Le premier porte sur le nécessaire, le second porte sur le superflu.

C'est à tort que l'on a représenté l'impôt comme une spoliation. C'est la rétribution d'un service public et c'est de la part des citoyens, une injustice et une déloyauté que

de frauder la loi ou de chercher, par des faux-fuyants, à l'éviter. Mais, si tous les membres de la société sont tenus de contribuer aux charges publiques, il ne s'ensuit pas qu'ils doivent tous le faire dans la même proportion. En principe, chacun doit payer un service dans la mesure qu'il peut et dans celle où il en profite. Il est évident qu'un grand propriétaire foncier ou un grand industriel, qui ont de nombreux intérêts à sauvegarder, bénéficient dans une plus large mesure de la protection de la loi et des services publics que celui qui n'a que ses deux bras; ils doivent donc aussi contribuer pour une plus large part à les rétribuer.

Je suis favorable à la suggestion de porter de $300 à $500 la marge d'exemption allouée pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, mais je dis que cette exemption de l'impôt cesse juste au moment où elle est le plus utile. Vous avez, je suppose, un fils qui vient d'atteindre ses dix-huit ans. Il a du talent et vous le destinez à une profession qu'il exercera plus tard à son honneur et pour l'avantage de la société. Jusqu'à ce qu'il soit devenu avocat, médecin, etc., il va vous coûter de plus en plus chaque année; et c'est justement le moment que l'on choisit pour mettre fin à l'exemption. Le législateur veut-il vous punir de travailler à l'avenir de votre enfant, alors que vous auriez pu vous débarrasser d'une forte dépense annuelle en le mettant en apprentissage dans un métier quelconque dès qu'il a atteint l'âge où la loi lui permettait de renoncer à s'instruire? Sans doute on n'a pas eu cette intention, mais le résultat net de la loi est de décourager l'instruction chez les gens qui ne sont pas riches, ou, si vous le préférez, elle tend à limiter l'instruction aux favoris de la fortune.

Le cas des garçons a surtout une portée économique. S'agit-il des filles, nous nous heurtons à un problème qui touche à l'existence même de la famille. Dix-huit ans, c'est l'âge où, dans les conditions normales, une jeune fille quitte le couvent. Rentrée à la maison paternelle, qu'en fera-t-on? Il y a des parents qui ne songent qu'au "divin" dollar; ils ont déjà des charges considérables; ils ne vont pas s'embarrasser d'un nouveau fardeau, la jeune fille devra donc gagner sa vie; on lui lâche la bride sur le cou, il faut la placer dans une fabrique, dans un magasin, dans un bureau, ou (honneur et bonheur suprêmes) "au gouvernement". Ce qu'elle y deviendra, on ne s'en préoccupe pas; qu'y a-t-il à craindre? "Mademoiselle" gagne sa vie. D'autres parents, par contre, se soucient davantage de l'avenir de leurs filles. Il faudra pourvoir à leur entretien, les nourrir, les habiller, leur procurer quelques amusements honnêtes, et on ne fait pas cela "avec des prunes". Soit; mais à la maison la jeune fille, sous la direction de sa mère, apprendra à tenir un ménage, à préparer et cuire des aliments sains, à coudre, etc., en un mot, à devenir elle-même une bonne épouse et une bonne mère. Vous croyez que son père devrait être récompensé? Erreur. Puisqu'il a choisi de garder sa fille au foyer jusqu'à ce qu'elle trouve un mari digne d'elle, au lieu de la lancer sur les grands chemins de la vie, livrée sans défense à tous les hasards d'une pareille existence, qu'il paie. Il ne mérite pas d'être exempté de l'impôt. Le plus étonnant, c'est qu'on ne lui impose pas une taxe plus lourde pour avoir ainsi perdu le "sens des affaires".

Etablir une différence dans la quotité de l'impôt qui frappe les revenus d'un capital et celui qui atteint le salaire ou le traitement. Tout, ici-bas, monsieur l'Orateur, s'harmonise par des proportions, car la progression est toujours en quelque sorte une proportion. Dans le cas qui nous occupe actuellement cela implique que le taux s'accroît en même temps que la somme imposée, peu importe que celle-ci provienne des revenus d'un capital ou des économies faites sur un salaire ou traitement.

Le salarié ou le fonctionnaire à petit traitement, disons de $3,000 à $4,000, doit faire de grands sacrifices pour établir une balance favorable dans son budget. Advienne la maladie et même la mort, sa famille restera sans le sou; et cependant pendant toute sa vie il aura versé à l'Etat le même taux d'impôt que celui jouissant du même revenu provenant de placements de capitaux qui laisseront ses héritiers à l'abri de la misère. Prenons le cas d'un père de famille de trois enfants ayant un revenu annuel et gagné de $5,000. Il est exempté jusqu'à concurrence de $2,000 plus $900 tant que ses enfants n'auront pas atteint l'âge de 18 ans. Sur la balance il devra payer un impôt de $84. Croit-on que cet homme pourra laisser une fortune de Crésus à sa mort? Non, car il en coûte aujourd'hui trop cher à ceux qui tiennent à donner à leurs enfants l'éducation si nécessaire à la grande lutte pour la vie. Si le succès appartient aux plus aptes, il ne faut pas enlever à ceux qui doivent les former le grand moyen de leur donner un élan pratique.

Mon honorable collègue de Chambly-Verchères (M. Archambault) nous demande d'établir une différence dans le taux d'impôt sur le revenu gagné et celui non gagné. Quand serait-il permis de considérer un revenu comme gagné? Le comité des Voies et Moyens du Congrès américain est d'avis que ce montant ne devrait jamais dépasser la somme de $20,000, et que tout salaire dépassant ce montant doit supporter l'impôt maximum et la

surtaxe. Je crois qu'il est juste d'établir cette différence, car elle élimine du rang des salaires raisonnables et de l'impôt minimum ceux d'entre les salariés encaissant des sommes très élevées pour leurs services. Si les sujets d'un état doivent contribuer au soution du gouvernement, chacun le plus possible en proportion de ses facultés, c'est-à-dire, en proportion du revenu dont il jouit sous la protection de l'Etat, je crois que le système préconisé par le Comité des Voies et Moyens du Congrès est le plus équitable. Il protège l'ouvrier et le petit salarié qui commencent à épargner, récompense celui qui, après avoir épargné, s'est fait un petit revenu dans des placements immobiliers, permet aux marchands de prévoir aux crises financières occasionnées par la dépression commerciale. Si le montant de $20,000, tel que mentionné, nous paraît trop élevé comme salaire gagné adoptons le montant préconisé par le groupe fermier des Etats-Unis, soit $6,000, tout revenu dépassant cette somme ne devant pas jouir du taux minimum de l'impôt, sous le vocable de revenu gagné.

Si nous suivions l'un ou l'autre de ces systèmes, également destinés à protéger les petits, tout en ne ruinant pas les puissants de la finance, il nous faudrait appliquer le maximum d'impôt et de surtaxe à tous les revenus dépassant les sommes précitées. Le gouvernement ne saurait s'en tirer d'une autre façon, par ce temps-ci où il faut de l'argent pour rencontrer les dépenses du pays.

Cette digression, monsieur l'Orateur, ne détruit en aucune façon le principe juste et équitable du deuxième paragraphe de la résolution en voie de discussion. Elle ne fait que jeter un peu plus de lumière sur le sujet et demande plus de précision quant à la définition "en piastres" du revenu gagné ou revenu du travail.

Je ne puis concevoir, monsieur l'Orateur, que salaire gagné ou revenu du travail puisse s'appliquer indifféremment, et de la même façon, au salaire d'un mécanicien des usines Angus et à celui d'un gérant général de grande banque, ou de toute autre grande institution financière, ou ferroviaire. Ce serait l'impôt proportionnel au lieu de l'impôt progressif. Le gouvernement italien s'est trouvé aux prises avec un problème semblable qu'il a résolu en répartissant les revenus de la manière suivante: revenus gagnés, revenus mixtes, et revenus provenant du capital. Ces revenus mixtes proviennent à la fois du travail physique et des revenus d'un capital. On prétend en Italie que ces revenus mixtes s'appliquent mieux aux petits marchands et aux fermiers que tous les autres systèmes. Ils sont taxés dans une proportion intermédiaire entre le revenu gagné et le revenu non-gagné.

Quant à accorder aux époux en communauté de biens la même exemption qu'à ceux séparés de biens, je crois que la chose est juste et qu'elle s'impose.

Quoi qu'il en soit, il faut absolument que dans toute société bien organisée la vieille maxime du "fort portant le faible" continue d'être mise en application et je crois que le gouvernement a été bien inspiré—et je l'en félicite—en accordant toute sa sympathie et son appui au premier paragraphe de la résolution si opportune que vient de présenter l'honorable député de Chambly-Verchères.

M. LAVIGUEUR (Québec) (Texte): Monsieur l'Orateur, c'est avec un réel plaisir que je me joins à ceux qui ont appuyé la résolution de l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault). Je crois qu'il est juste et équitable de faire une distinction entre le père d'une famille nombreuse et celui qui n'en a pas du tout. Il est vrai que la loi actuelle accorde une exemption de $300 par enfant; mais, d'un autre côté, si l'on tient compte de ce qu'il en coûte à un père de famille pour l'éducation, l'instruction et l'entretien de ses enfants, l'augmentation de l'exemption qui est proposée par la résolution que nous discutons est une simple bagatelle.

Il y a déjà un assez grand nombre d'années, le gouvernement de la province de Québec, alors dirigé par feu l'honorable Honoré Mercier, décida d'accorder une prime à tout père de douze enfants. Cette loi était une loi bienfaisante et je crois que c'est un exemple qui peut être cité en cette Chambre, surtout dans ces temps où l'on déplore l'émigration de nos familles canadiennes aux Etats-Unis. Quelles sont les familles qui laissent ainsi le pays? Ce sont généralement nos familles de bons cultivateurs de la province de Québec, et d'autres provinces, nos ouvriers accablés de grandes familles qui peinent et ont de la difficulté à subvenir aux besoins des leurs. Eh bien, monsieur l'Orateur, si l'on désire faire quelque chose pour enrayer ce fléau d'émigration vers les Etats-Unis, est-ce que cette résolution n'est pas de nature à faire renaître l'espoir de nos bons pères de familles de la province de Québec qui sont prêts à émigrer?

Plus que cela, monsieur l'Orateur, est-ce qu'un père de famille ayant dix ou douze enfants devrait contribuer, à part égale, aux impôts? Je suis convaincu que l'on devrait aller plus loin que la résolution de l'honorable député et que le père d'une famille de dix ou douze enfants devrait être complètement exempté de l'impôt à l'Etat.

Je veux passer au deuxième paragraphe de cette résolution. Il ne serait que juste et équitable que les personnes possédant un capital qui leur a été légué, qu'ils n'ont pas gagné, devraient contribuer plus aux impôts qu'un pauvre père de famille obligé de peiner pour soutenir sa famille avec un salaire qui suffit à peine aux exigences de la vie.

Je crois aussi, monsieur l'Orateur, qu'il serait parfaitement juste et équitable de considérer avantageusement le troisième paragraphe de cette résolution et de l'accepter, afin de remédier à cette distinction injuste qui existe entre les époux séparés de biens et ceux qui ne le sont pas. Si les époux mariés sous le régime de la séparation de biens ont droit à une exemption de $4,000, je ne vois pas pourquoi les époux mariés sous le régime de la communauté de biens ne jouiraient pas de la même exemption.

Pour toutes les raisons que j'ai données, je croyais de mon devoir de me lever pour appuyer la résolution de l'honorable député de Chambly-Verchères, pour laquelle je me propose de voter.

M. GOOD: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Chambly-et-Verchères (M. Archambault) mérite des félicitations pour avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question. J'approuve cordialement le premier paragraphe de cette résolution; je ne crois pas qu'il y ait grande divergence d'opinions entre les honorables députés quant à l'augmentation d'exemption d'impôt pour chaque enfant.

En ce qui concerne le deuxième paragraphe, il me semble que la phrase "capital placé", n'indique pas la distinction que l'honorable député, de même que plusieurs de nous, feraient, c'est-à-dire, la distinction entre le revenu du travail et le revenu du capital. Le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) nous a déjà dit que le revenu des épargnes était un revenu du travail. On ne devrait donc pas imposer ce revenu. Je crois, cependant, que dans le prélèvement de l'impôt sur le revenu, nous devrions faire une distinction entre le revenu du travail et le revenu du capital; aussi, lors de la discussion de l'exposé budgétaire,—et j'espère que mon honorable ami sera à son siège à ce moment,—je traiterai cette question plus amplement que je désire le faire maintenant.

Quant à la troisième clause, il me semble que le très honorable leader de l'opposition nous a donné un conseil très pratique afin d'éviter ce qui est manifestement injuste, en ce moment; savoir, que la famille soit considérée comme unité en estimant le revenu.

Si j'ai bien compris l'honorable représentant de Chambly-Verchères, d'un seul revenu il veut en faire deux, celui du mari et celui de l'épouse. Alors nous aurions presque toujours la double exemption.

M. ARCHAMBAULT: Puis-je faire observer à mon honorable ami que le département a décidé que lorsque les époux sont mariés sous le régime de la séparation des biens il y a deux exemptions, l'une pour le mari et l'autre pour la femme; mais qu'il y a une seule exemption pour les époux mariés sous le régime de la communauté des biens. L'honorable représentant voit tout de suite la différence dans la taxe. Dans le premier cas on n'impose que $2,000—$80; dans l'autre on impose $4,000—$160.

M. GOOD: La décision du département est manifestement illogique et absurde comme l'a fait remarquer l'honorable député et je crois qu'on devrait y remédier. Je suggère qu'on regarde la famille comme une unité et que le règlement portant sur les époux mariés sous le régime de la séparation de biens soit abrogé. Si c'est là ce que veut l'honorable député je serai très heureux de l'appuyer. Encore une fois je le félicite d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

M. FORTIER (Labelle) (Texte): Monsieur l'Orateur, la motion de l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault) a pour objet de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à diminuer les charges qui pèsent sur les pères de famille. C'est une résolution des plus populaires. Elle a l'appui de tous les pères de famille du pays, et je suis certain que l'honorable ministre suppléant des Finances (M. Robb), qui s'est rendu à cette demande, a fait un geste qui mérite l'approbation du pays en nous assurant que cette exemption d'impôt, pour chaque enfant de moins de 18 ans, sera portée de $300 à $500.

Faisons-nous toujours ce que nous devons faire, dans notre législation, pour le père de famille, pour celui qui a charge d'un foyer, pour celui qui a, auprès de lui, de nombreux enfants qu'il est obligé d'élever, de nourrir, et à qui il doit procurer l'éducation nécessaire? Faisons-nous tout notre devoir vis-à-vis du père de famille? Je sais bien que, quant à moi, lorsqu'il s'agit de venir en aide à mes électeurs, celui qui est chargé d'une nombreuse famille a toujours ma préférence. Il me semble qu'on ne peut jamais trop faire pour reconnaître les sacrifices qu'il s'impose, pour élever convenablement sa famille. L'un de nos grands hommes d'Etat de la province de Québec, l'honorable Honoré Mercier, avait introduit une mesure des plus populaires en octroyant un lopin de terre de 100 acres aux pères de 12 enfants. Ses successeurs ont main-

tenu pendant quelque temps une pareille mesure. Malheureusement elle est aujourd'hui disparue. L'exemple de ce grand homme d'Etat devrait être suivi. J'imagine que c'est un peu dans cet esprit que l'honorable ministre suppléant des Finances promet à cette Chambre de favoriser davantage le père de famille en allégeant le fardeau de l'impôt qui pèse tant sur lui. En allégeant ce fardeau, c'est un peu la patrie qui se penche vers ce laborieux, vers cet homme chargé d'un foyer, vers ce père qui élève de nombreux enfants; et l'on a bien raison de le faire. Si je jette un regard dans le pays, je trouve que la grande patrie se ressent certainement du développement des petites patries que sont les municipalités, les paroisses civiles. Et quels sont ceux qui créent ces coins du sol national? Ce sont les pères de famille. Ce sont eux qui, par leurs sacrifices, s'imposent la création de toutes les œuvres qui existent dans ces petites paroisses, et ce sont ces petites paroisses qui produisent la prospérité et la grandeur de la patrie.

Une autre raison de protéger les pères de familles nombreuses, c'est que les pays puissants sont ceux qui possèdent des sujets nombreux. Les grands Etats, se sont ceux peuplés par des millions de citoyens, ce sont l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, et tous les pays qui ont un grand nombre de citoyens. Dans notre jeune pays, nous cherchons à augmenter le chiffre de notre population. Est-ce que nous ne devons pas favoriser les créateurs de foyers, est-ce que nous ne devons pas encourager les pères de familles, est-ce que nous ne devons pas penser aux berceaux? Et nous pensons un peu à tout cela quand nous appuyons la résolution de l'honorable député de Chambly-Verchères. C'est donc avec plaisir que je donne mon appui le plus sincère à cette résolution. Je ne sache pas qu'il y ait de mesure plus populaire qui puisse être adoptée par le Gouvernement pour alléger une fois encore le fardeau des taxes.

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault) s'assure, si possible, une popularité encore plus grande en présentant de nouveau cette résolution à la Chambre. Je me rappelle que, grâce à la résolution et aux discours de l'honorable représentant à une autre occasion, l'exemption de $200 prescrite aux termes de la loi telle qu'elle était rédigée en premier lieu, fut portée en 1922 à $300; et je reconnais à l'honorable député tout le mérite de l'initiative en cette affaire.

Cette année, le Gouvernement reconnaissant le bien-fondé de la demande, a proposé de porter l'exemption à $500 et les résolutions à cet effet sont maintenant inscrites au Feuilleton.

En écoutant l'honorable député de Chambly-Verchères, l'idée m'est venue de lui demander son concours pour essayer de percevoir les impôts de ceux qui s'ingénient à en éviter le paiement. L'expérience a démontré que beaucoup de gens très aptes à payer leurs impôts cherchent à y échapper, tandis qu'on a peu de difficulté à les percevoir de ceux qui peut-être sont le moins à même de les acquitter. Je concède que la loi a ses imperfections et qu'il serait peut-être bon de la remanier. Je serais porté à partager l'opinion du très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) au sujet des exemptions des conjoints. Il me semble que la méthode la plus juste serait de reconnaître le foyer comme une unité.

Ne voulant pas retenir la Chambre, je me contenterai de dire ceci: L'honorable député de Chambly-Verchères demande simplement que nous étudions la chose. Nous sommes toujours prêts à examiner comme il faut tous les projets présentés à la Chambre et le Gouvernement ne s'oppose pas à cette résolution.

(La motion est adoptée).

L'IMMIGRATION DES ENFANT DE LA GRANDE-BRETAGNE

M. JOSEPH ARCHAMBAULT (Chambly et Verchères) demande:

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et des gouvernements, corporations ou particuliers, relativement au projet d'acceptation, par le Gouvernement, de l'envoie au Canada d'une cinquantaine de mille enfants qui remplissent actuellement les maisons de détention, de correction ou de bienfaisance de la Grande-Bretagne.

Il ajoute: Monsieur l'Orateur, au mois de janvier dernier, les journaux ont annoncé que certaines institutions d'Angleterre avaient offert au gouvernement canadien d'envoyer chez nous 50,000 enfants pris dans les maisons de correction et les établissements de charité. Je ne veux pas, pour l'instant, discuter la question de l'immigration: ma motion n'a pour objet que de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance relative à cette offre. Jusqu'à ce que j'aie pu examiner la correspondance, je me dispenserai de discuter l'opportunité d'accepter une offre semblable. Je me contente de faire remarquer au Gouvernement que, s'il est vrai qu'on doive recevoir un grand nombre d'enfants, des institutions que j'ai mentionnées, cette acquisition peut être dangereuse et il est à douter qu'il soit sage de les laisser pénétrer chez nous. Personnellement, si j'étais membre du Gouvernement, j'hésiterais à

prendre un pareil risque, avant d'examiner très minutieusement les circonstances. Sans doute, ces enfants les uns des miséreux, d'autres, des criminels, puisqu'il en vient des maisons de correction, méritent qu'on ait pitié d'eux et qu'on les aide, mais je prétends que charité bien ordonnée commence par soi-même. Je n'en dirai pas plus long pour l'instant. Je propose simplement que la correspondance soit déposée.

M. WOODSWORTH (Winnipeg-centre): Monsieur l'Orateur, voici une question, qui, à mon sens, a vraiment une grande importance pour l'ensemble du pays. Bien souvent nous avons discuté sur l'état des animaux qu'on doit admettre dans le pays. Nous avons aussi discuté longuement sur la qualité des graines de semence et autres choses du même genre. Mais apparemment, nous n'avons pas encore considéré qu'il était excessivement important d'avoir une catégorie d'immigrants aussi parfaite que possible, si nous voulons établir dans notre pays un type supérieur de citoyen canadien. Depuis quelques années, je me suis beaucoup occupé des immigrants dans l'ouest du Canada, plus particulièrement peut-être des jeunes, ayant eu pendant quelque temps à me renseigner sur la réputation de ces immigrants. Quiconque vient en contact avec les gens qui immigrent dans notre pays est obligé de reconnaître que nous ne surveillons pas assez le caractère de nos immigrants Je ne veux pas imposer à mes honorables collègues mes vues personnelles; je citerai plutôt quelques passages du deuxième rapport provisoire de la Commission du bien-être public du Manitoba, qui fut imprimé en février 1919, à la demande de l'Assemblée législative de cette province. Le rapport dit ceci:

Si on étudie les chiffres concernant la nationalité des différentes personnes examinées, on s'aperçoit que le Canada a reçu beaucoup d'immigrants qui, s'il existait un bon système d'inspection, n'auraient jamais pu entrer dans le pays. Ceux qui sont au courant des conditions sociales parmi les déséquilibrés, se rendent compte que l'avenir de la nation est sérieusement menacé par l'introduction de sujets indésirables. Il sera intéressant de connaître les résultats de l'enquête qui a été faite dans le Manitoba.

Etudions-les en ce qui touche les illégitimes, les déséquilibrés et les délinquants, car c'est sous ces trois rubriques que nous verrons groupés les pire ujet parmi les nouveaux venus. En étudiant ces faits on doit se souvenir que la population canadienne du Manitoba représente 46 p. 100 du total. En d'autres termes la population originaire de l'étranger dépasse 3 p. 100 celle des citoyens nés au pays. . . Si nous prenons la population pénitentiaire de la province en examinant 400 incarcérations consécutives. dans les prisons, que voyons-nous? 23 p. 100 des détenus sont d'origine canadienne, tandis que les Autrichiens qui, dans des conditions normales ne devraient compter que 8 p. 100 représentent 33 p. 100 du total et les Russes, 11 p. 100 alors qu'il ne devrait y en avoir que 1 p. 100.

Ces chiffres n'indiquent pas clairement les causes primordiales qui font que ces étrangers forment la grande partie de la population de nos prisons. Il se peut, et c'est du reste mon avis, que la cause se trouve dans le fait que notre organisation sociale laisse plutôt à désirer et que nous n'avons pas encore créé le mécanisme nécessaire à les transformer en citoyens canadiens. Mais il peut être vrai aussi, et je le crois jusqu'à un certain point, que beaucoup proviennent de familles qui ne sont pas à désirer au pays ou que leurs enfants, quand ils arrivent au pays, ne peuvent pas s'adapter à notre mode de vie.

Je prends un autre tableau—il y en a beaucoup, mais je n'en citerai que quelques-uns:

Au cours de l'an dernier, la nationalité des 269 filles-mères admises à l'hôpital grâce à la Maternité se répartit comme suit: Anglaises, 44.23 p. 100; Canadiennes, 25.76 p. 100 et Américaines, 9.23 p. 100.

Et ainsi de suite, je ne cite pas les pourcentages les moins élevés. Voici le commentaire:

Il est quelque peu surprenant de trouver une telle proportion de femmes nées dans les Iles Britanniques parmi ces mères d'enfants illégitimes, mais en comparant ces chiffres avec ceux provenant de l'étude de 266 cas faite dans un hôpital d'Ontario au cours des deux dernières années, on les trouve étrangement semblables; au Manitoba 44 p. 100 et dans l'Ontario 40 p. 100. C'est en étudiant l'état moral de beaucoup des immigrants que nous serons en mesure de trouver des raisons claires pour lesquelles ce fardeau est imposé à un public lassé. Dans notre engouement pour l'immigration en masse nous avons perdu de vue la qualité pour la quantité et on ne saurait mieux le prouver qu'en examinant brièvement ces 266 cas de l'Ontario. Dix-huit (22.75 p. 100) des filles-mères nées dans les Iles Britanniques avaient été amenées au Canada par un refuge bien connu et qui a déjà imposé au public canadien un nombre considérable d'enfants déséquilibrés, comme l'indique la statistique de la criminalité et de la folie. Les autorités de l'immigration au Dominion devraient certainement étudier ces faits. Quand on ajoute que 26 seulement des 266 pouvaient se classer comme normales—il y avait 45 cas douteux, 191 faibles d'esprit et 4 folles ou faibles d'esprit—tout autre commentaire est inutile.

Plus loin:

Comme nous l'avons déjà fait observer, les salaires de famine et les défectuosités mentales ont une relation bien plus intime que ne le laisse soupçonner une étude superficielle des conditions sociales.

Je cite encore:

En examinant les statistiques de l'immigration il est évident que certaines nationalités ont fourni plus que leur contingent de déséquilibrés et d'aliénés. Maintenant que nous savons cela il est évident que nous devrions demander aux autorités fédérales de faire une étude de tout le problème et de trouver les remèdes appropriés.

Comme je l'ai dit, ce rapport a été mis en circulation en 1919 par la législature du Manitoba. Ceux qui sont chargés de l'immigration des enfants nous disent que le but visé est de

soulager la mère patrie d'un grand nombre d'enfants qui peuvent difficilement gagner leur vie là-bas et de leur donner une chance au Canada. Dans la préface du rapport du surveillant de l'Immigration des Enfants nous lisons:

L'immigration des enfants constitue une réponse directe à ce que l'humanité plaide, ce que le patriotisme exige et ce que la Chrétienté demande—donner une chance d'arriver à la jeune génération.

Mais en lisant le rapport nous sommes envahis du soupçon que le véritable mobile qui pousse à augmenter l'immigration des adolescents c'est de nous procurer de la main-d'œuvre d'enfants à bon marché. On fait certaines allusions directes à cette distribution des jeunes travailleurs et aussi leurs services. Le rapport ajoute:

L'importation de garçons et de filles âgés de 14 à 18 ans pourrait, dans une grande mesure, pourvoir aux besoins du Canada en ce qui regarde les ouvriers de ferme et les servantes.

Notre progrès doit-il dépendre de l'importation de ces enfants du continent européen?

M. ARCHAMBAULT: Où mon honorable ami prend-il cette citation?

M. WOODSWORTH: Du rapport du surveillant de l'immigration des enfants, pour l'année 1923. Plus loin dans son rapport, il fait observer que 1,426 des enfants venus gagnent des salaires. Le total des gages payés à ces enfants est de $173,190, c'est-à-dire qu'ils gagnent un peu plus que $100 par année. La situation est grave car, comme je l'ai dit, nous amenons ici ces enfants sous prétexte de philanthropie et nous en faisons des enfants-ouvriers. Je cite encore le rapport:

On a constaté que la plupart des enfants étaient de la classe pauvre mais la grande majorité sont des enfants respectables.

Pour ce qui est de ces enfants venant des foyers respectables d'ouvriers de Grande-Bretagne je puis dire qu'actuellement, en Angleterre, on proteste fortement contre leur migration. On s'aperçoit là-bas qu'on ne devrait pas forcer des enfants à quitter des foyers respectables pour être envoyés dans notre pays. Je poursuis ma citation:

Les enfants viennent surtout des centres encombrés de population. Londres et les villes environnantes fournissent la plus forte proportion des enfants confiés aux Refuges.

Ceux de nous qui ont vécu dans les quartiers pauvres de Londres et qui ont visité les institutions qui y existent, qui ont connu le vie des familles dans leurs appartements, éprouvent sans doute une sympathie pour elles mais ils ne pourront qu'être alarmés de l'immigration des enfants de cette classe dans l'idée d'en faire une race vigoureuse pour ce pays. Je lis encore dans ce document:

Il y a dans tout le Dominion de la place pour les enfants anglais de tout âge, mais cela dépend de la situation que ces enfants peuvent occuper en arrivant ici. Ce sont les enfants de dix à treize ans placés dans les familles comme aides ou auxiliaires, adoptés ou logés en dehors; au-dessus de quatorze et dix-sept ans, employés comme ouvriers.

Plus loin:

L'âge le plus convenable pour les enfants envoyés en Canada pour aider aux travaux domestiques, c'est entre cinq et quatorze ans pour les garçons et entre treize et seize ans pour les filles.

Le Canada veut-il faire venir des garçons de cinq à quatorze ans et des filles de treize à seize ans pour les employer à un âge aussi tendre, aux travaux domestiques?

Je veux lire à la Chambre une note parue dans les journaux à ce sujet. C'est une dépêche de Brandon, Manitoba, relative au cas d'un jeune garçon qui est venu avec l'excursion de moissonneurs de l'automne dernier.

Dans l'intention de se laisser périr de faim, parce qu'il n'avait pas d'argent pour retourner en Angleterre et à cause de la frayeur que lui inspirait la rigueur de l'hiver canadien, d'après les lectures qu'il en avait faites, Walter Jones, âgé de dix-neuf ans, venu l'automne dernier avec un contingent de moissonneurs anglais, s'est glissé sous un meulon de foin à Rapid-City et a attendu la mort durant deux semaines. Il gît en ce moment sur un lit d'hôpital à Brandon amaigri par la faim et souffrant des atteintes du froid. Les médecins disent qu'il en reviendra, mais qu'on va être obligé de lui faire l'amputation des deux pieds.

Le jeune homme a travaillé aux récoltes dans le voisinage de Rapid-City, mais la saison des battages finie il se trouva sans le sou. Désespéré, seul, sans un ami, il décida de mourir. C'est alors qu'il commença sa longue attente de la mort sous son meulon en pleine campagne...

Quatorze jours et quatorze nuits se passèrent avant qu'il se résigna à céder devant les souffrances de l'agonie qu'il avait choisie et il put se traîner en dehors du meulon, hagard, à moitié fou, et alla s'écrouler un peu plus loin sur le sol glacé de la prairie.

Et cætera. C'est un cas extraordinaire, je le sais, mais il n'est pas isolé. Depuis un an, tant dans l'Ouest que dans la province d'Ontario, nombreux sont les enfants immigrés qui ont souffert des mauvais traitements infligés par des parents adoptifs et des patrons, à telle enseigne que certains de ces enfants ont été portés au suicide.

Cette question a fait l'objet d'un débat, l'automne dernier, à un congrès de la protection de l'enfance réuni à Winnipeg, où l'on entendit plusieurs rapports soumis par des sociétés qui s'occupent du sort des enfants. Je ferai quelques extraits aux statistiques qui ont été signalées et au résultat des investigations qui ont eu lieu subséquemment.

Le congrès avait à répondre à cette question: l'opinion canadienne est-elle en faveur

de l'importation de la main-d'œuvre enfantine? Voici la conclusion du rapport rédigé sur cette enquête:

Les personnes qui s'occupent de prévoyance sociale sont à peu près convaincues que sous prétexte d'encourager l'immigration des enfants on permet d'exploiter l'enfant et on y contribue par l'application de la loi actuelle sur l'immigration juvénile en vigueur depuis vingt ans.

Si l'objet est de placer les enfants immigrés dans les familles de cultivateurs partout en Canada, pourquoi, disent ceux qui s'occupent de l'enfance, ne pas commencer par les orphelins qui emplissent déjà nos propres institutions?

Je tire du rapport le renseignement suivant:

Jusqu'à ce jour, en ne tenant compte que des rapports complets qui nous sont parvenus de six provinces seulement, il y a dans les orphelinats canadiens 21,557 enfants sans soutiens, totalement ou partiellement, ainsi répartis:

Colombie-Anglaise	723
Alberta	966
Saskatchewan	353
Manitoba	1,315
Ontario	2,533
Québec	15,667
	21,557
Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, institutions protestantes seulement	75
Moncton	40

Les personnes charitables qui réunissent ces renseignements statistiques n'ont pu réussir à se procurer des rapports de toutes les provinces.

L'hon. CH. STEWART (Ministre de l'Intérieur): L'orateur peut-il nous donner des renseignements sur l'Alberta? Les institutions de cette province ne relèvent pas des autorités provinciales.

M. WOODSWORTH: Je ne connais pas toutes les institutions par leur nom, mais j'ai les statistiques de la province de Manitoba. Ces statistiques sont dues au travail des protecteurs de l'enfance.

L'hon. M. STEWART: Ces enfants sont-ils de ceux qui peuvent être adoptés?

M. WOODSWORTH: Une partie.

L'hon. M. STEWART: Parce que l'Alberta n'a jamais eu assez d'enfants assez bien doués pour en placer dans nos familles.

M. WOODSWORTH: Je sais qu'un certain nombre de ces enfants ne sont pas en état, au point de vue intellectuel, d'être placés dans les familles.

Mais d'après l'expérience que j'ai acquise relativement à la protection de l'enfance dans la ville de Winnipeg, il y a un grand nombre de ménages qui font des demandes et auxquelles nous n'enverrons pas d'enfants du tout. C'est un point dont je parlerai dans un moment; je pense que l'inspection laisse à désirer. Je citerai encore le rapport:

Dans ces provinces, les agences provinciales ont placé l'an dernier 2,814 enfants, bien qu'on ait reçu 3,924 demandes.

Voici qui justifie la prétention du ministre:

Ces provinces, dans l'ensemble, ne pouvaient placer dans des maisons convenables autant d'enfants qu'ils ont eu de demandes. La province de Québec déclare définitivement qu'elle ne peut plus accepter de jeunes immigrants. Pourtant, en plus de ces enfants, le département de l'immigration juvénile est prêt à amener, sous le régime du projet de l'Empire Settlement, 5,000 enfants par an. Pour 1922 et 1923, le département de l'Immigration avait sous son inspection dans ces provinces 3,125 enfants (page 58 du rapport de 1922) et 3,513 (page 57 du rapport de 1923). Ceux qui s'occupent du bien être de l'enfance dans le Dominion prétendent que cet état de choses est attribuable à ce seul fait que les agences d'immigration et le département fédéral de l'Immigration ne se montrent pas, dans le choix des foyers où l'on place ces enfants, aussi difficiles qu'il faudrait, selon l'opinion publique des provinces, représentée par l'œuvre du bien-être de l'enfance.

Plus loin:

Cette absence de disposition obligeant au moins à une visite annuelle afin de garantir l'inspection régulière de 4,336 enfants est une preuve que l'œuvre sociale n'a pas été jusqu'à présent conforme à la conception moderne que l'on se fait du placement de l'enfance.

Je voudrais insister sur ce point. Dans presque toutes nos villes aujourd'hui nous avons formé des sociétés assez compétentes pour venir en aide à l'enfance et des agences de placement d'enfants. Ceux qui sont intéressés dans ce domaine spécial du service social tiennent beaucoup à ce que l'on ne déroge pas à certains principes établis. Selon eux, avant de placer un enfant dans un foyer d'adoption, il faudrait le visiter et il ne suffit pas, lorsqu'il s'agit de se renseigner sur la condition des enfants, de s'en tenir aux seuls rapports, même excellents, des employeurs eux-mêmes. Ils insistent pour que des inspecteurs aillent dans le district et s'informent avec soin chez les voisins, se rendent compte par eux-mêmes des conditions et fassent rapport aux fonctionnaires compétents. Cela ne se fait pas dans le cas des enfants immigrants. On fait moins d'une visite par an dans les maisons où sont placés ces enfants; il en résulte un relâchement qui dans quelques cas comporte de la cruauté pour les enfants. On a dit qu'un nombre très considérable de nos propres enfants ne pourraient être placés dans des maisons d'adoption. C'est vrai, mais je voudrais faire remarquer qu'il y a un très grand nombre d'enfants venant d'Angleterre qui appartien-

nent à précisément à la même classe. Permettez-moi de citer encore ce qui suit du rapport:

Nous soumettons le témoignage de certains dispensaires canadiens à l'appui de notre prétention qu'on ne prend pas assez de précautions dans ce domaine de l'immigration.

Dans une clinique générale à Toronto seulement, 128 jeunes immigrants amenés, au cours des dernières années, par la même agence ont exigé des soins. Sur ce nombre, 23 étaient des garçons et 105 des filles. L'histoire de leur désastre social est résumée brièvement.

Parmi les 105 filles, 40 p. 100 sont devenues des prostituées, 25 p. 100 ont été atteintes de maladies vénériennes, 70 ont eu 94 enfants illégitimes, 95 p. 100 ont été reconnues anormales au point de vue intellectuel.

Parmi les 23 garçons, 2 ont été atteints de maladie vénérienne, 95 p. 100 ont été reconnus faibles d'esprit.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député veut-il citer le dossier d'où provient l'état qu'il vient de donner et dire de quelle société il parle.

M. WOODSWORTH: Je donnerai plus tard au ministre le nom de la société. Le rapport continue:

Nous citons en outre une déclaration du Dr Eric Clarke, du comité canadien d'hygiène mentale. "C'est un fait bien connu que la présence, dans nos écoles publiques 75.3 p. 100 des enfants déséquilibrés est directement attribuable à ce que nous n'avons pas d'inspecteurs d'immigration 27.9 p. 100 de ces enfants sont nés hors du Canada, tandis que sur les autres 47.4 p. 100 sont nés au Canada de parents qui sont arrivés depuis le commencement du présent siècle. Seulement 24.7 p. 100 de nos enfants d'intelligence au-dessous de la normale, peuvent être en réalité classés comme issus de race canadienne".

J'estime que c'est une déclaration très significative; seulement 24.7 de nos enfants d'intelligence inférieure peuvent être réellement classés comme venant de race canadienne. Nous avons à nous occuper dans toutes nos villes d'un nombre immense de gens importés qui seront une charge sur les ressources du pays et un danger pour toute la population. Le rapport continue:

Nous citons aussi un sommaire d'une étude faite par l'hôpital général de Toronto au sujet des filles amenées au pays par une certaine agence, depuis 1917.

Flles amenées par les agences, sous l'observation du département du service social depuis 1917.

Nombre	125
Age à partir de 14 ans	43
La plupart entre 18 et 21 inclus.	
Occupation: Domestiques	77
Ouvrières de fabriques	11
Mentalité: Déséquilibrées	77
Aberration mentale	5
Etat normal	6
Pas de diagnostiques	37
Avec deux enfants illégitimes ou plus	18
Prostituées	36
Avec gonorrhée	12
Avec syphilis	16
Avec à la fois "V.D.G." et "V.D.S."	3
Déjà détenues en prison ou à la maison de correction Mercer	4

On a posé cette question à la conférence du bien-être de l'enfance. La Grande-Bretagne se décharge-t-elle sur le Canada du soin de ses enfants miséreux et reçoit-elle une subvention de $40 par enfant (un total de $80) pour les gouvernements respectifs en vertu du régime dit Empire Settlement Scheme? Je devrais lire à ce propos un article publié dans le *Manchester Guardian* du 11 avril 1923, par Henry Cotton et dans lequel il exprime l'opinion suivante. Je résume à mesure:

L'immigration juvénile tire son origine de ce que les autorités chargées de l'exécution de la loi dite Poor law ont voulu se libérer de la responsabilité de pourvoir aux besoins des garçons et des filles à leur charge lorsqu'ils furent empêchés par la loi de travailler dans les fabriques. Au lieu de recourir à des mesures d'éducation afin de faire face à la situation, les autorités ont conçu le plan d'expédier par-delà l'Atlantique autant de garçon et de filles qu'elles pourraient persuader d'entreprendre le voyage.

Je n'entends commenter aucune de ces citations car elles parlent par elles-mêmes. Il y aurait deux ou trois réformes absolument nécessaires à effectuer suivant moi si nous continuons à recevoir ces jeunes immigrants au pays. En premier lieu il faudrait faire un examen plus rigide et plus soigneux des enfants avant leur départ de la métropole; il serait à propos de les examiner non seulement au point de vue physique mais aussi quant à leur mentalité. Je serais en mesure de citer, si c'était nécessaire, quelques chiffres compilés par nos inspecteurs du service de santé du département de l'immigration touchant le grand nombre d'immigrants indésirables qui échappent à la surveillance des inspecteurs. Un médecin de la ville de Québec me le faisait observer un jour: "Il est facile de nous rendre compte qu'un immigrant auquel il manque un bras, une jambe ou une oreille est infirme, mais il nous est impossible de constater le degré d'intelligence chez les nouveaux venus". Une inspection plus soigneuse s'impose donc. Un autre aspect très pratique du problème a trait au paiement des salaires que touchent ces jeunes immigrants. Sous le régime actuel, le département laisse absolument cette question à la discrétion de l'agence et du patron. Certes! il n'est pas toujours sûr de confier entièrement la chose aux soins d'une agence de cette nature. L'agence devrait être sujette à l'inspection des autorités provinciales qui s'occupent de la protection de l'enfance. Je désirerais de plus que les enfants et les refuges fussent soumis à une inspection plus sérieuse de la part des des autorités provinciales. L'un des inspecteurs, au cours d'une conférence qu'il a donnée à Winnipeg, a admis que l'on accepte souventes fois les rapports de divers agents des terres et d'autres personnes quant à la réputation des foyers où ces enfants sont

placés. Il n'est certes pas juste pour ces jeunes enfants, de permettre à des agents des terres intéressés de faire rapport quant à la réputation des gens qui les adoptent ou qui les prennent à leur service moyennant salaire. De plus, j'ai encore une autre reforme à suggérer, reforme dont j'ai déjà parlé dans une autre circonstance. Le soin des enfants dont la santé ou la mentalité laisse à désirer constitue un problème entièrement provincial, sous le régime des arrangements en vigueur, tout comme le problème du chômage dont le gouvernement fédéral se désintéresse absolument. Et cependant, le pouvoir fédéral s'arroge le droit d'amener au pays en aussi grand nombre qu'il le juge à propos ces jeunes immigrants dont l'état mental peut être sain ou anormal; on les repartit dans les différentes localités, qui sont absolument impuissantes à réagir. Les municipalités doivent donc continuer à bâtir des institutions de plus en plus considérables afin de prendre soin de ces enfants Pour moi, voilà un problème qui exige de la part du Parlement une plus sérieuse considération que celle que nous lui avons accordée à venir jusqu'aujourd'hui.

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Le Gouvernement n'a pas d'objection à faire valoir à l'encontre des résolutions que propose mon honorable ami de Chambly-Verchères (M. Archambault). Les archives du département établissent qu'il ne s'y trouve pas la moindre correspondance entre le Gouvernement canadien et d'autres associations ou particuliers en ce qui regarde notre soi-disant acceptation de l'envoi au Canada d'environ 50,000 enfants, qui sont actuellement réunis dans les maisons de détentions, les écoles de reformes ou les institutions de bienfaisance de la Grande-Bretagne. J'imagine toutefois que mon honorable ami a dans l'idée l'assertion qu'a faite à Toronto un M. J. O'Brien, qui se prétend le représentant de la British Immigration and Colonisation Society. D'après les comptes rendus des journaux, ce monsieur aurait affirmé qu'il espère que 50,000 jeunes garçons de la métropole seront amenés au Canada, au cours de l'exercice 1924. Je ne connais pas M. O'Brien et je ne sais pas non plus s'il est autorisé à se dire le représentant d'une société d'immigration des Iles Britanniques.

Quant à la question dans son ensemble, je ne suis pas prêt à admettre le bien fondé de toutes les observations qu'a faites l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth). Cependant, je n'hésite pas à le déclarer, au fur et à mesure qu'augmente le chiffre de l'immigration au Canada des jeunes garçons et des jeunes filles des Iles Britanniques, nous devrions avoir, je ne dirai pas un système d'inspection plus rigide, mais un plus grand nombre d'inspecteurs, car j'incline à croire que notre personnel n'est pas assez nombreux pour ce service. En thèse générale, je ne suis pas prêt à admettre que le Canada ait souffert des effets de l'immigration qui nous est arrivée, surtout de la métropole. J'admettrai sans hésiter que par les années passées, il peut se faire que nous ayons admis un petit nombre d'immigrants qu'il eût peut-être été préférable de refuser. Cependant, l'inspection devient de plus en plus stricte d'année en année. Nous n'avons pas toujours l'approbation du public; il n'est pas toujours facile pour les fonctionnaires du département d'édicter des règlements protégeant le Canada. Cependant, les inspecteurs au service du département de l'Immigration reçoivent instruction de protéger notre pays plutôt que les familles qui viennent s'établir sur le sol canadien.

Il arrive parfois que d'excellentes familles quittent l'Angleterre pour venir s'établir au Canada et qu'au port de débarquement, on s'aperçoit que parmi quatre, cinq, six ou sept membres de la même famille un enfant est défectueux, cet enfant étant peut-être une petite fille qu'il est très difficile de séparer de sa mère pour la renvoyer chez elle. Pas plus tard que cette année, le département a reçu des protestations de diverses associations de Montréal. Je me rappelle que dans une circonstance en particulier le ministère a cru préférable de renvoyer la petite fille dans son pays d'origine. D'autres membres de la famille, le père et peut-être, deux des garçons avaient déjà vécu plus d'un an au Canada. Ils s'étaient construit une maison et avaient écrit à la mère de vendre les quelques biens qui leur restaient et de venir les rejoindre au Canada.

M. WOODSWORTH: C'est une tout autre question que celle que nous discutons. Nous parlons de l'immigration des enfants seuls, et non pas de ceux qui ont un foyer et des parents.

L'hon. M. ROBB: Je répondrai à cela dans un instant. Lorsque le département représentant les citoyens du pays a voulu renvoyer cette fille chez elle, nous avons reçu des protestations de sociétés de bienfaisance, d'associations religieuses ou fraternelles condamnant cette méthode inhumaine de traiter ainsi les étrangers qui viennent s'établir chez nous. Je mentionne cela pour vous montrer les difficultés auxquelles nous sommes en butte. Quant aux institutions qui ont fait venir des immigrants chez nous, elles ne sont pas toutes mau-

vaises en dépit des statistiques présentées par mon honorable ami. Il existe au Canada d'excellents citoyens qui sont venus ici de cette façon, se sont créé des foyers, comptant au nombre des contribuables et font peut-être partie eux-mêmes des administrateurs de quelques-uns de ces établissements. Le département fédéral n'est pas le seul qui s'occupe actuellement de l'immigration. Quelques provinces, je crois même la plus grande partie, ont des agences en Angleterre et s'efforcent d'attirer des immigrants chez nous. La Chambre apprendra peut-être avec intérêt,—je parle de mémoire,—que l'on nous a demandé à peu près quatre fois plus de jeunes garçons et de jeunes filles que nous n'avons pu en fournir. Ces demandes venaient toutes d'excellentes maisons pourvues du certificat du maire ou du ministre du culte de la place.

M. GARLAND (Bow-River): Ces institutions sont-elles surtout situées dans les villes ou les campagnes?

L'hon. M. ROBB: Surtout dans les campagnes, je crois, bien que je n'en sois pas certain. Pour cette raison, on se propose de choisir des enfants à l'étranger afin d'obvier aux demandes qui nous sont adressées. Mais, comme je l'ai dit, au début, les divers inspecteurs ont reçu ordre de faire subir des examens beaucoup plus rigoureux à ces enfants avant leur départ pour le Canada. Non seulement le ministère désire que les enfants soient examinés soigneusement avant leur embarquement mais il s'efforce d'avoir des inspections plus soignées des diverses institutions où iront ces enfants.

M. GOOD: Est-ce que l'on se montre soucieux de l'état mental des jeunes immigrés? S'est-on occupé des faibles d'esprit?

L'hon. M. ROBB: J'ai dit tout à l'heure que nous en avons renvoyé plusieurs et que, parfois, nous avons été forcés de séparer les membres d'une même famille. C'est la cause des protestations que l'on nous a faites. Que la Chambre sache bien que le Gouvernement et le département de l'immigration tiennent à ce que non seulement les jeunes immigrés mais tous soient examinés avec soin avant leur départ. Nous comprenons que ces personnes deviendront nos concitoyens, qu'ils seront membres de notre famille et que nous sommes tous intéressés à n'avoir que la meilleure classe d'immigrants. Nous avons dit à nos agents en Angleterre de prévenir les autorités britanniques que nous ne voulons au Canada, que des sujets des plus recommandables. Que mes honorables amis soient assurés que le département fait et fera toujours tout en son pouvoir pour que les immigrants soient soumis à une inspection rigide et que l'on s'occupe d'eux après leur arrivée au pays.

M. GARLAND (Bow-River): Quelle a été la réponse reçue d'Angleterre après que le ministre eut demandé de n'envoyer au Canada que les meilleurs sujets?

L'hon. M. ROBB: Nous avons donné nos instructions à nos agents. Nous ne nous inquiétons guère de ce que l'on peut dire de l'autre côté. Nous avons en Angleterre des Canadiens représentant le Canada et c'est sur eux que nous comptons pour protéger les intérêts de notre pays.

L'hon. Ch. MARCIL (Bonaventure): Est-ce que les dispositions de la loi d'immigration relative à la déportation s'applique aux enfants? Supposons que le département ait à décider du sort d'un enfant déséquilibré qui vit au pays depuis une couple d'années, cet enfant peut-il être renvoyé dans son pays d'origine?

L'hon. M. ROBB: Je ne puis, sans aller aux renseignements, dire combien d'années, mais les dispositions relatives au rapatriement s'appliquent aux enfants.

Mlle MACPHAIL: Monsieur l'Orateur, je désire m'associer à ceux qui ont protesté contre ce que l'on peut appeler le relâchement au sujet de l'immigration des adolescents. Il me semble que le meilleur moyen d'aborder ce problème serait de consacrer toute notre attention à l'amélioration du mode d'existence sur les fermes du Canada. Alors les cultivateurs n'auraient pas besoin du travail des enfants maigrement rétribués.

Cette question, toutefois, se présente, sous deux aspects. Dans ma circonscription, nous avons eu plusieurs jeunes immigrés de quatorze à seize ans, et il n'y en a qu'un seul, si je me rappelle bien, qui nous ait donné satisfaction et qui se soit plu dans sa nouvelle patrie. J'en éprouve du chagrin pour les enfants et je regrette également qu'on soit obligé parfois de prêter une aide qui ne rapporte pas de bons résultats. Lorsque l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a pris la parole, j'étais à écrire une lettre aux autorités du comté de Dufferin leur demandant qui pourrait prendre soin d'une famille de six enfants. Ils sont tous natifs du pays et leurs parents sont également Canadiens. Malheureusement, le père n'aime pas le travail. Ces enfants qui cependant, ne sont pas responsables de la fainéantise de leur père, n'ont pas suffisamment de quoi manger et ne peuvent guère se vêtir. Quant à leur éducation, elle est totalement négligée. Voici dans quelle position se trouvent placés dans

l'Ontario des enfants nés au Canada même. Je suppose qu'il doit y avoir moyen de secourir ces malheureux.

Il me semble que nos plus grands efforts devraient tendre à venir en aide aux enfants en rendant la vie plus agréable, surtout dans les campagnes. De cette façon, il n'y aurait pas lieu de faire venir des gens de tout calibre pour les faire travailler à vil prix, notamment sur la ferme, car nos cultivateurs ne peuvent vendre leurs produits à un prix qui leur permette de servir les gages que mérite un travail exécuté par des gens ayant la force et l'intelligence voulues. Le département devrait exercer la plus vigoureuse surveillance et n'admettre que les adolescents ayant pour eux la force et l'intelligence.

Le ministre n'a rien dit des statistiques fournies par l'honorable député de Winnipeg-Centre, statistiques, qui n'ont pas été réunies par une personne cherchant à établir un fait en particulier. Ces données ont été recueillies par des gens affiliés à des œuvres sociales qui veulent le bien des jeunes immigrants pauvres. C'est, sans doute, jeter beaucoup d'argent à l'eau que de faire venir de ces enfants vu que trop souvent les provinces sont obligées de payer ce qu'il en coûte pour garder les sujets tarés dans les maisons de détention, les pénitenciers ou les asiles d'aliénés. C'est un problème sérieux, et les instances des sociétés de colonisation ou directeurs de refuges ne devraient pas empêcher le Gouvernement d'appliquer dans toute leur rigueur les règlements tendant à l'exclusion des immigrants qui laissent à désirer.

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas, en ce moment, à entreprendre une discussion ennuyeuse sur ce sujet. J'ai affirmé clairement mon attitude dans le passé. Il y a deux ans, à l'occasion du débat sur l'immigration, j'ai signalé tous les maux dont l'honorable député de Winnipeg-Centre a fait un exposé si frappant à la Chambre. Quand le bon moment sera venu, j'aurai peut-être quelque chose à dire à ce sujet.

Cependant je ne laisserai pas passer cette occasion sans condamner sévèrement ceux qui exploitent les enfants venus des autres pays. Si le Gouvernement doit sanctionner de tels projets, je demanderai au ministre intéressé d'examiner de plus en plus tout ce qu'ils impliquent. Le Canada est un jeune pays, et nous ne devons pas abaisser le niveau de notre nation. Notre entrée dans la voie du développement étant de date récente, ne remontant pas aux premiers jours du christianisme, sachons profiter de l'expérience des autres pays. Ce qu'il y a de plus à craindre, c'est que le Gouvernement semble prêter une oreille complaisante à ceux qui lui demanderont avec instance d'atténuer la rigueur des règlements restrictifs dans le dessein de se procurer de jeunes travailleurs qu'ils placeraient sur les terres et ailleurs. Je m'insurge contre un tel genre d'exploitation.

L'hon. CHARLES MARCIL: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas familier avec les conditions de l'Ouest, mais je n'ignore pas ce qui se passe dans la province de Québec, m'étant occupé de cette question au temps où j'étais commissaire de la ville de Montréal. Si j'ai bien compris les chiffres fournis par l'honorable député de Winnipeg-Centre, on a soin actuellement de quinze mille enfants dans les diverses institutions de la province de Québec. A Montréal, on a déjà à s'occuper de milliers de ces enfants. Je ne pense pas que l'immigration des enfants serait vue d'un bon œil par les habitants de la province de Québec où la proportion des naissances est très élevée. Il y a quelques semaines à peine, la législature de Québec a adopté une loi à cet égard et le ministre ferait bien, je crois, de consulter les autorités de la province avant d'encourager l'immigration des enfants.

L'hon. M. ROBB: Je ferai observer à mon honorable ami que dans le cours de l'année finissant le 3 mars 1924, il est entré dans la province de Québec 203 jeunes immigrants, dont 117 ont été amenés par l'Association catholique d'immigration, 3 par l'église d'Angleterre, 5 par l'Armée du Salut et 11 par le National Children's Home.

L'hon. M. MARCIL: Je suis bien aise de les savoir aussi peu nombreux, et je ne le suis pas moins d'observer qu'aucune institution canadienne-française ne s'est occupée de cette œuvre, car les habitants de la province de Québec n'ont que faire d'enfants que l'on fait venir de l'autre côté de l'Atlantique. Le ministère ferait bien, je crois, de se consulter avec les autorités municipales, et surtout avec celles de Montréal, qui est la ville où il se place le plus de jeunes immigrés et où l'accroisement de la population d'origine étrangère est en grande partie cause que la situation change rapidement d'aspect d'une année à l'autre.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec le plus vif intérêt la lecture que mon honorable ami de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a faite d'un rapport sur les investigations qui ont eu lieu au sujet de l'immigration des adolescents au Canada. Je lui ferai cependant observer que les gens tiennent beau-

coup à ce que l'on fasse venir des sujets de toute catégorie, pourvu qu'ils soient acceptables au point de vue physique et mental. Cette condition a toujours tenu la première place, elle la tient encore; mais on ne doit guère compter que dans une masse de quelques centaines de mille immigrants, l'on va découvrir chacun des sujets ayant une tare quelconque pour les rapatrier ensuite.

Abordant le sujet sur lequel porte le projet de résolution et qui est l'immigration des adolescents, je dirai que l'on a, il y a deux ans, demandé au delà de cinq mille enfants, les demandes avaient été pour la plupart faites par des établissements munis de l'autorisasiton provinciale, car, mon honorable ami l'a fait observer avec raison, du jour où les immigrants sont placés, ce sont les provinces qui doivent en répondre, peu importe qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Il semble donc que les demandes d'enfants aient été assez nombreuses. Chacun de ces jeunes sujets devait être âgé de moins de quatorze ans. Je déclare formellement qu'on ne fait venir au Canada, pour y gagner sa vie, aucun adolescent de moins de quatorze ans. C'est plutôt à titre d'essai que l'on a fixé la limite d'âge entre quatorze et dix-huit ans. Mon honorable ami ne se trompe pas en disant qu'il y a lieu de prévoir que ces jeunes sujets trouveront à s'employer de façon utile; il n'y a rien de déraisonnable à cela, je dois le dire. Garçons et filles ayant dépassé l'âge scolaire, il est légitime de compter un certain nombre d'années, jusqu'à ce qu'ils soient d'âge à se tirer d'affaire. Le nombre de ceux qui sont ainsi placés ne dépassant pas quelques milliers, on ne peut dire au juste ce qui arrivera; mais les jeunes immigrants sont assujétis à l'inspection régulière et doivent être munis des recommandations d'usage. On avait obtenu des renseignements satisfaisants sur le compte du jeune immigrant dont il s'est agi dans la déplorable affaire de London; il avait été recommandé par le pasteur et par des voisins influents. En ces sortes de choses, les méprises sont inévitables; il y en aura toujours.

M. WOODSWORTH: Le ministre donne-t-il à entendre qu'il suffit d'une seule inspection par année?

L'hon. M. STEWART: J'arrive à ce sujet-là. Le ministère ne cherche à placer ni enfants ni domestiques dans les provinces où l'autorité ne se soucie point de les recevoir. Depuis au moins deux ans, cette règle est applicable à ces deux catégories d'immigrants, mais peut-être pas à ceux qui sont en état de s'établir. Je suis prêt à admettre ce que mon honorable ami a dit des immigrants arrivés au Canada vers 1920, mais depuis ce temps-là l'inspection médicale est devenue plus rigoureuse. En outre, quand nous eûmes décidé, l'an dernier, de faire venir les enfants en plus grand nombre, nous avons pris des dispositions pour que l'inspection médicale en eût lieu avant l'embarquement. En dépit de cette inspection et malgré celle qui se fait dans les ports canadiens, il se glisse encore des jeunes sujets qui laissent à désirer au point de vue moral. Je n'exagère pas, on le voit. Mais nous faisons tout ce qui est possible pour nous rendre compte de l'état moral de l'adolescent. Nous tenons de plus à connaître ses antécédents, à savoir d'où il vient, dans quel milieu il a vécu et ainsi de suite. A l'heure actuelle il y a en Angleterre une multitude d'enfants dont les antécédents sont très bons, qui ont reçu les meilleurs soins et qu'on pourrait amener au Canada dans le dessein de les y établir. L'honorable député a probablement voulu parler d'un mode d'inspection que nous nous efforçons d'écarter.

Pour ce qui est de l'établissement de nos propres enfants, je ne vois pas quelle raison on aurait de demander des jeunes sujets à la métropole si nous en avions autant qu'il nous en faut. Quant à la province de Québec, j'ignorais qu'on y eût placé deux cents jeunes immigrés.

Il est incontestable qu'il y a un grand nombre d'enfants adoptés dans cette province. Ils sont bien élevés et bien traités. N'importe quel citoyen de Québec qui voudrait avoir un de ces enfants dans son foyer pourrait en obtenir un. Le temps que j'ai vécu dans notre province, c'est-à-dire douze ou quatorze ans, j'ai vu que tous les enfants qui subissaient l'inspection du gouvernement provincial et étaient trouvés sains de corps et d'esprit, pouvaient se faire adopter à un âge très tendre, d'habitude à trois ou quatre ans. Il est certain que ceux qui adoptent des enfants à cet âge ne le font pas dans le but d'exploiter leurs services, mais plutôt de les admettre à un foyer où il n'y a pas d'enfants. C'est ce qu'avait à l'idée le monsieur dont l'honorable député de Winnipeg-Centre a lu le rapport; c'est l'un des points sur lesquels il insiste tout spécialement.

Il est vrai qu'il ne peut visiter personnellement tous ces foyers. Dans la province de l'Ontario il y a un excellent fonctionnaire, M. Kelso, qui fait de fréquentes visites. Bien que je doute que nous puissions attendre un résultat parfait touchant l'examen mental, c'est ce que le département a cherché à obtenir en tâchant d'améliorer les examens médicaux. Prenez par exemple, l'hôpital de Ponoka, Alberta,

où sont traités les faibles d'esprit. Il est indiscutable qu'un grand nombre d'étrangers n'auraient jamais dû être admis au Canada. Je n'ai trouvé dans cette institution que fort peu de pensionnaires natifs du Canada; la plus grande partie d'entre eux venaient de pays étrangers. C'est pour obvier à cet état de choses que nous avons décidé d'avoir une inspection médicale plus rigoureuse et, comme je lai dit, c'est le but du département d'obtenir les meilleurs résultats possible.

M. l'ORATEUR: Si aucun autre honorable député ne désire prendre la parole au sujet de cette résolution, le motionnaire va clore le débat.

M. WOODSWORTH: Puis-je poser une question? La phrase de la note que j'ai lue est-elle exacte, c'est-à-dire qu'il a été convenu que le gouvernement britannique paierait une subvention de $40 et notre propre gouvernement $40?

L'hon. M. STEWART: Oui, c'est exact en ce qui concerne l'arrangement conclu l'an dernier. Je ne sais pas ce qui a été décidé cette année. C'était au sujet des enfants de moins de quatorze ans, choisis avec soin.

M. ARCHAMBAULT: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre de l'Immigration (M. Robb) a déclaré que la correspondance demandée par ma motion n'existe pas, je vais retirer cette motion. J'ajouterai, cependant, que je ne regrette pas d'avoir appelé l'attention de la Chambre sur cette affaire, puisque cela a donné lieu à un débat très intéressant et fort instructif. Je mentionnerai surtout les observations de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth). Les statistiques qu'il a citées prouvent tout simplement que nous devons être bien prudents en ce qui concerne l'immigration juvénile. Le ministre de l'Immigration a fait observer qu'un assez grand nombre de jeunes gens de bonnes familles en Angleterre sont devenus d'excellents citoyens de notre pays. Cela est incontestable, mais ma résolution ne visait pas les enfants venant de maisons particulières, tant à la ville qu'à la campagne. La dépêche publiée par les journaux et qui m'a poussé à inscrire cette résolution au Feuilleton disait qu'un arrangement avait été conclu entre le gouvernement canadien et certaines institutions d'Angleterre, telles que les maisons de correction, et de détention, les établissements de bienfaisance qui désirent envoyer ces enfants au Canada. Au sujet de l'immigration de ces enfants, je crois que nous devons agir avec beaucoup de circonspection. Il ne faut pas accepter ces offres qu'avec prudence. Je désire retirer ma résolution.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député comprend-il que le ministre n'a signé aucun arrangement avec aucun asile?

M. ARCHAMBAULT: J'ai compris que le ministre a déclaré qu'il n'y a pas de correspondance à ce sujet et qu'il n'y a pas de convention avec aucune institution. Je crois que c'est exact.

M. WOODSWORTH: Ces refuges sont-ils encore subventionnés comme ils l'étaient il y a deux ans?

L'hon. M. ROBB: A quels refuges l'honorable député fait-il allusion?

M. WOODSWORTH: Je parle des institutions ou des refuges pour le soin des enfants qui viennent de l'étranger.

L'hon. M. ROBB: Je ne crois pas qu'aucun de ces établissements aient jamais été subventionnés. Nous avons fait un arrangement avec le gouvernement anglais aux termes duquel nous payons dans la même proportion, et s'il y a de ces asiles, ils traitent avec le gouvernement anglais.

M. WOODSWORTH: Il y a certainement quelque convention entre notre Gouvernement et les diverses agences qui s'occupent du placement des adolescents au Canada.

L'hon. M. ROBB: Je ne vois pas très bien où l'honorable député veut en venir, mais qu'il me le fasse savoir et je lui fournirai les renseignements que je possède sur ce sujet lorsqu'il s'agira de discuter le budget.

M. WOODSWORTH: Si je ne me trompe, il est intervenu, il y a deux ans,, une entente en vertu de laquelle le Gouvernement canadien devait payer $40.00 par tête, et le gouvernement impérial, une somme égale à celle-là, pour certains enfants de choix qui seraient envoyés au Canada. Je suis à demander si le Gouvernement canadien a conclu une entente définie avec certaines maisons de refuge ou agence en Angleterre ou ici, par rapport à celle d'immigrants.

L'hon. M. STEWART: L'entente survenue il y a un an devait subsister durant un an. Il ne fut pas question de refuge central, mais il fut convenu que les enfants devaient être acceptables aux autorités canadiennes. Toute association légitime pouvait nous demander d'en accepter, mais nous nous sommes réservé le droit d'inspection et d'enquête par rapport à la question de savoir où il convenait de placer les enfants et quels étaient les refuges où on les envoyait. Plusieurs associations de cette nature ont établi des refuges dans ce pays, et certaines d'entre elles

y ont amené des enfants depuis quinze ans. Il n'était pas nécessaire d'établir des refuges comme ceux dont mon honorable ami a parlé si les enfants sains de corps et d'esprit, et nous savions, dès avant leur arrivée au Canada, qu'il y avait moyen de les placer. Cependant, le gouvernement britannique exigeait qu'il fût établi de ces refuges avant qu'il fût prêt à verser sa part contributive. Le Gouvernement canadien eut la responsabilité d'accepter et de placer les enfants, et une demi-douzaine d'associations profitèrent de cette occasion pour lui en faire placer.

(La motion est retirée).

LA REGLEMENTATION DES PASSEPORTS

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Je propose:

La Chambre est d'avis qu'il faudrait modifier les règlements relatifs à l'obtention des passeports.

Il m'est inutile, à cette heure avancée, de soulever un débat sur cette question. Je n'ai permis l'appel de la motion que pour m'assurer un avantage stratégique dont je puisse profiter la prochaine fois qu'il s'agira encore de cette motion, celle-ci devant alors se trouver en situation plus favorable sur le Feuilleton. Comme il est près de six heures je suggère que vous déclariez la séance suspendue, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Je crois que le ministre intérimaire des Fnances (l'hon. M. Robb) désr que nous revenions à l'ordre des motions.

M. NEILL: Qu'il soit bien compris, monsieur l'Orateur, que je ne propose pas l'ajournement du débat. Je tiens à conserver mon droit stratégique au sujet de cette motion.

M. l'ORATEUR: Le mercredi, la Chambre s'ajourne automatiquement, sans que l'Orateur constate qu'il est six heures. Le ministre intérimaire des Finances désire que nous revenions aux "motions" afin de proposer que le rapport de M. le docteur H. M. Tory concernant le crédit agricole soit imprimé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Alors, on suppose qu'au point de vue théorique nous ne sommes pas encore arrivés à la motion numéro 39, présentée par l'honorable député (M. Neill). S'il est six heures nous ne pouvons procéder.

L'hon. M. ROBB: Je n'insisterai pas, pour le moment, sur la motion par laquelle je demande que le rapport en question soit imprimé.

[L'hon. M. Stewart.]

(A six heures la Chambre s'ajourne sans que la question soit mise aux voix, conformément au règlement).

JEUDI, 24 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE PETITIONS CONCERNANT LA UNITED CHURCH

M. MERCIER (Westmount-St-Henri): Monsieur l'Orateur, je désire déposer la pétition des dignitaires et des membres de l'église presbytérienne Melville, de Montréal, contre le projet de loi concernant l'union des églises.

L'hon. T. A. LOW (ministre du Commerce): J'ai l'honneur de présenter trois pétitions contre l'adoption de projet de loi relatif à la United Church: la première est celle de membres et d'adhérents de l'église presbytérienne St. Andrew's, de la ville de Renfrew; la deuxième, de la Presbyterian Women's League, section d'Arnprior; la troisième, des membres et des adhérents de l'église presbytérienne St. Andrew's, d'Arnprior.

M. MARLER (St-Laurent-St-Georges): Je dépose trois pétitions contre l'adoption de ce même projet de loi: la première est celle des communiants de la Knox Crescent Presbyterian Church, de Montréal la deuxième, de l'église St. Andrew and St. Paul, et la troisième, de certains membres de la First Presbyterian Church, également de Montréal.

M. DUNCAN (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une rectification à faire au sujet de la pétition que j'ai présenté le 9 avril contre l'adoption de projet de loi relatif à la *United Church of Canada*. Ce que je voulais dire à ce moment-là, c'est que la pétition venait de certains pasteurs presbytériens d'Owen-Sound.

PETITIONS IRREGULIERES

M. l'ORATEUR: Le greffier de la Chambre me fait remarquer que plusieurs de ces pétitions sont irrégulières en ce qu'elles ne portent pas l'en-tête voulu.

Chaque pétition envoyée à la Chambre des communes porte un en-tête spécial et lorsqu'un honorable député en reçoit sous une autre forme, il ferait mieux de s'entendre avec le greffier de la Chambre afin qu'elle soit présentée correctement.

LA HOME BANK

M. HOPKINS: Monsieur l'Orateur, je désire présenter une pétition de citoyens de la province de la Saskatchewan, déposants de la

Home Bank du Canada, priant le Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les déposants reçoivent le plein montant de tous leurs dépôts.

PLAQUETTE COMMEMORATIVE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre), propose, appuyé par le très honorable Arthur Meighen, une résolution ainsi conçue:

Que les discours prononcés aujourd'hui par monsieur l'Orateur, le premier ministre, le très honorable Arthur Meighen, M. Robert Forke, l'honorable E. Macdonald et M. P. Lacombe Hatfield, à l'occasion du dévoilement d'une plaquette en souvenir de feu Bowman Brown Law, député aux Communes, soient imprimés dans les débats comme supplément aux délibérations de ce jour.

La résolution est adoptée.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LE RESEAU NATIONAL ET LA HOME BANK

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis, à l'appel des questions, de faire une rectification? Le mercredi, 9 avril, j'ai répondu à trois questions posées par l'honorable député de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) touchant le dépôt d'un million fait par les chemins de fer nationaux canadiens dans la Home Bank.

La question n° 3 était ainsi libellée:

Quel était le total d'autres chèques tirés sur cette banque, jusqu'à la fin du mois alors courant, y compris les chèques de paye?

La réponse qui a été fournie par l'administration était "$72,745,744.72". Cette somme semblait beaucoup trop forte, et des recherches subséquentes ont démontré qu'elle comprenait les chèques tirés durant les dix mois finissant le 31 mars dernier. C'est à l'envoi de la dépêche qu'il faut attribuer l'erreur. Les mots "le mois alors courant" ("then current month") ont été convertis en "les dix mois courants" ("ten current months").

La réponse exacte aurait dû être $14,524,690.90. Je puis dire à l'honorable député de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) que je lui ai écrit une lettre au sujet de cette correction, mais j'ai pensé qu'il faudrait également insérer celle-ci dans le hansard.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois avoir écrit à mon honorable ami pour lui faire remarquer cette erreur.

L'HOTEL SCRIBE

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quelle somme totale a été payée par ou pour le National-Canadien relativement à l'hôtel Scribe, à Paris?

2. Cette somme a-t-elle été payée sur les recettes du National-Canadien? Sinon, comment l'achat a-t-il été fait, et à quel intérêt?

3. Quelle compagnie possède nominalement l'hôtel Scribe, à l'heure actuelle, et quels en sont les directeurs?

4. Quel est le total des taxes payées ou payables du chef de cet hôtel Scribe, pour l'année 1923?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. $2,733,693 comprenant le coût de l'immeuble, les taxes, les impôts, le déménagement des locataires, etc.

2. Monnaie courante.

3. Société Anonyme Immobilière de la rue Scribe; S. G. Archibald, Arthur Vanson, F. A. Young, Major Graham A. Bell, H. W. Harding.

4. $10,939.65.

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Le titre de l'hôtel Scribe, à Paris, a-t-il été pris au nom de M. Aronivici, lors du premier achat par le National-Canadien?

2. Le titre de cet hôtel a-t-il été depuis lors transféré par M. Aronivici, et, dans l'affirmative, à qui?

3. Quels impôts ou taxes ont été payés relativement à ce transfert effectuée par M. Aronivici?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Oui.

2. Société Anonyme Immobilière de la rue Scribe.

3. $62,153.39.

EMIGRATION DES CANADIENS

M. CHURCH demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer un comité spécial de la Chambre pour s'enquérir de l'exode considérable des Canadiens aux Etats-Unis et des raisons qui le motivent et en faire rapport?

2. Combien de Canadiens ont émigré aux Etats-Unis, chaque année, depuis la fin de la Grande guerre?

3. Combien parmi eux sont des vétérans de cette guerre?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration.)

1. Non.

2. Aucun renseignement officiel.

3. Répondu sous les nos 1 et 2.

BUREAU DE VERIFICATION

M. GARLAND demande:

1. Qu'a fait le Gouvernement relativement au rapport du comité Malcolm au sujet du service civil, déposé au cours de la dernière session?

2. Le rapport a-t-il été renvoyé au bureau de vérification?

3. Ce bureau s'est-il réuni?

4. Dans l'affirmative, se réunit-il encore?

5. L'écho de presse disant que le nouvel auditeur général a refusé de siéger avec les autres membres du bureau est-il exact?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

1. Le Gouvernement a déclaré ce qu'il a fait relativement à l'indemnité de vie chère, la revision des appointements et la mise à la retraite des employés civils.

2. Non pas spécialement. Le rapport du comité est un document public, accessible à quiconque s'occupe des choses relatives au service civil.

3. Oui.

4. Oui.

5. Non.

LE TARIF-MARCHANDISES

M. HANSON demande:

1. Les réductions du tarif de fret qui doivent entrer en vigueur dans les Provinces maritimes le 14 avril s'appliquent-elles aux taux réguliers et de faveur, ou simplement au taux réguliers?

2. Quel a été le trafic-marchandises l'an dernier dans la région où ces réductions doivent s'appliquer?

3. Quel a été le mouvement selon le tarif régulier, et le mouvement selon le tarif de faveur?

4. D'après le volume du trafic-marchandises en 1923 quelle sera cette année l'économie estimée dans les tarifs de marchandises sous l'empire des réductions?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

1. Le tarif régulier seulement.

2. Il est impossible, à moins de relever en détail toutes les consignations d'indiquer aucun chiffre précis quant au volume des marchandises transportées en 1923, auxquelles pourrait s'appliquer un tarif réduit.

3. Il est impossible, à moins de relever en détail toutes les consignations, de dire le volume de marchandises transportées au tarif régulier ou au tarif de faveur.

4. Il a été estimé, d'après une connaissance générale de la situation, que cette économie serait de 10 p. 100 approximativement.

LE TARIF-MARCHANDISES SUR LA LIGNE DE L'ILE DE VANCOUVER

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quel tarif se propose-t-on d'imposer sur les billes et bois transportés (a) le chemin de fer projeté partant du mille 58.3 près de Deerholme, ligne maîtresse de l'île de Vancouver, et allant à la baie Cowichan; (b) le prolongement projeté de la ligne maîtresse de l'île de Vancouver, du mille 74e au mille 100e?

2. Combien de bois ou de billes estime-t-on devoir transporter annuellement dans chaque cas?

3. Quel autre trafic, prévoit-on, et en quelle quantité dans chaque cas?

4. Quel fret de retour, aura-t-on dans chaque cas?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

1. Billes de bois.—Le transport se fera en grande partie vers la baie Cowichan, le tarif en étant basé sur celui qui s'applique en d'autres parties de l'île Vancouver, en croit que ce tarif variera de $2 à $3.50 par 1,000 pieds, selon la distance.

[L'hon. M. Robb.]

Le bois.—Le transport du bois par voie ferrée se fera en grande partie vers les prairies, le Canada oriental et les Etats-Unis, et le tarif en sera basé sur celui qui s'applique en d'autres parties de l'île Vancouver; on croit que ce tarif variera de 1c. ½ à 3c. ½ par 100 livres de plus que le tarif applicable aux endroits situés sur la côte.

2. On s'attend au transport de plus de 150 millions de pieds de billes de bois et 50 millions de pieds de bois, par année.

3. Il n'y en aura presque pas, car le territoire qui sera desservi par cette ligne est essentiellement une région boisée.

4. Les approvisionnements et les machineries nécessaires pour les chantiers de bois et les scieries sur cette ligne.

VANCOUVER TERMINAL GRAIN COMPANY

M. BLACK (Yukon) demande:

1. La commission du port de Vancouver a-t-elle donné un bail foncier à la Terminal Grain Company, dont R. H. Gale est président, et qui est connue sous le nom de "Spillers"?

2. Quelle est la durée du bail?

3. Quel est le loyer?

4. Quand le paiement du loyer commence-t-il?

5. La commission du port a-t-elle le titre de ce terrain et, dans l'affirmative, quelle en est la description juridique?

6. Quand la commission du port a-t-elle acquis cette propriété, et combien l'a-t-elle payée?

7. Cette propriété a-t-elle été acquise par achat privé ou par expropriation, et de qui la propriété a-t-elle été achetée?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. 99 ans.

3. Du 1er août 1924, une somme de $2,566.67. Du 1er août 1924, au 1er août 1964, $12,000, par année. Du 1er août 1964, jusqu'à la fin du terme, à un loyer à débattre et, faute d'entente, à déterminer par arbitre.

4. 1er août 1923.

5. Oui, ce terrain est compris dans une propriété dont les commissaires détiennent le titre, aux termes d'une convention de vente. Il se trouve, dans l'appendice ci-annexé, une description du terrain compris dans le bail de la Terminal Grain Co.

6. Le 14 mai, 1923; $325,000, $50,000 comptant; le reste étant réparti sur plus de deux années.

7. Cette propriété a été acquise privément de Fred Wm. Tiffin.

On a étudié la question de l'expropriation; mais comme il y avait sur la propriété une scierie en exploitation et des biens mobiliers d'une valeur assurable de $112,000 et que dans la détermination, par l'arbitrage, de la valeur du terrain exproprié on tiendrait assurément compte de la perte conséquente au

déplacement de cet établissement, et comme le prix d'achat s'accordait avec l'évaluation indépendante et qu'il était probablement moindre que le chiffre que fixeraient les arbitres, les commissaires ont jugé que c'était en achetant le terrain selon la première méthode qu'ils l'obtiendraient au meilleur marché. La propriété a été évaluée pour les commissaires par A. M. Pound et Cie, estimateurs, de Vancouver, C.-A.

Annexe

F. W. Tiffin

Toutes et chacune de certaines parcelles de terrain, sises dans la ville de Vancouver, dans la province de Colombie-Anglaise, et désignés plus communément comme le lopin un (1) de l'îlot un (1) subdivision "E" du lopin de district cent quatre-vingt-trois (183), groupe un (1), district de New-Westminster suivant une carte ou un plan déposé au bureau d'enregistrement des terres dans ladite ville de Vancouver et portant le numéro 5155; de même que tout droit, titre et intérêt du vendeur aux terrains de marée sis devant la partie dudit lopin numéro (1), désigné auparavant comme lopin numéro un (1), deux (2) et trois (3), îlot (1), subdivision "E" dudit lopin de district cent quatre-vingt-trois (183) et décrites plus amplement dans l'acte de renonciation desdits terrains en faveur de Forbes George Vernon par Sa Majesté le roi de par sa souveraineté sur le Canada, daté le 29 juin 1906 et secondement toutes et chacune de certaines parcelles de terrain, sises dans ladite ville de Vancouver, dans la province de Colombie-Anglaise, et désignée plus particulièrement comme suit, à savoir: premièrement, lopin quatorze (14), îlot numéro un (1), subdivision "D" du lopin de district cent quatre-vingt-trois (183), groupe un (1), district de New-Westminster (maintenant Vancouver) selon une carte ou un plan déposé au bureau d'enregistrement des terres dans ladite ville de Vancouver et portant le numéro: secondement la partie de la plage contiguë audit lopin quatorze (14) non exproprié, ni acquise par Sa Majesté le roi de par sa souveraineté sur le Canada et qui peut être décrite brièvement comme suit, à savoir: A partir de l'intersection de la frontière est dudit lopin 14 avec la haute marée de l'ance Burrard, vers le nord suivant le prolongement de ladite frontière est une distance de 140 pieds plus ou moins jusqu'à un point à 450 pieds de l'angle sud-est dudit lopin 14 de là vers l'ouest et parallèlement à la frontière sud dudit lopin 14 sur une distance de 45 pieds plus ou moins jusqu'à l'intersection avec la borne ouest dirigée vers le nord; de là vers le sud le long de ladite frontière ouest dudit lopin 14 sur une distance de 160 pieds plus ou moins jusqu'à l'intersection avec la haute marée de l'année Burrard; de là vers l'est suivant ladite ligne des crues sur une distance de 44 pieds plus ou moins jusqu'au point de départ.

M. WILFRID LALIBERTE

M. ROBERGE demande:

1. M. Wilfrid Laliberté, avocat d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, province de Québec, a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral de 1914 à 1921 inclusivement?
2. Dans l'affirmative, à quel titre?
3. Combien lui a-t-on payé pour ce service de 1914 à 1921 inclusivement?
4. En quels lieux a-t-on requis ses services professionnels?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. Oui.
2. Représentant légal dans les poursuites intentées par les ministères du Revenu de l'Intérieur et de l'Agriculture.
3. $478.90.
4. Dans les comtés d'Arthabaska et de Drummond, province de Québec.

LE COLONEL J. CARLETON BROWN ET LES CHEMIN DE FER NATIONAUX

M. CHAPLIN demande:

1. Le colonel J. Carleton Brown est-il fonctionnaire du National-Canadien?
2. Dans l'affirmative, à quel titre, quels sont ses fonctions et ses appointements?
3. J. Carleton Brown a-t-il été envoyé comme représentant spécial du National-Canadien en Extrême-Orient au cours de 1923?
4. Dans l'affirmative, quel était l'objet de son voyage, et qu'en est-il résulté?
5. Combien ce voyage a-t-il coûté au chemin de fer?

L'hon. M. GRAHAM:

1. Non.
2. Voir réponse au n° 1.
3. Oui.
4. Engagé comme représentant spécial pour s'enquérir en Australasie et dans l'Orient de questions importantes intéressant la marine marchande du Gouvernement canadien et les chemins de fer Nationaux du Canada, telles que la composition du personnel administratif en ces pays, le développement possible du trafic, etc.
5. Du 21 mai 1923 au 31 mars 1924, $19,659.06.

APPAREILS RADIOPHONIQUES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'hon. M. MANION demande:

1. Quelle proportion de l'outillage radiophonique du National-Canadien est de fabrication canadienne?
2. Quelle proportion de cet outillage est d'importation américaine?
3. Ne fabrique-t-on des radiophones?
4. Quel est le personnel radiophonique du National-Canadien?
5. A-t-on confié une partie de ce service à des américains?
6. Dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. 86, 90 p. 100.
2. 13 1/10 p. 100. Les appareils américains n'ont pas été importés; les chemins de fer nationaux les ont achetés de marchands canadiens qui tiennent ce genre d'articles.
3. Il se fabrique des radiophones au Canada, mais pas le genre particulier dont se servent les chemins de fer nationaux. Toutefois on pense que bientôt ils se fabriqueront en Canada et alors le réseau national se fera un plaisir de les employer. En attendant, les ingénieurs du réseau expérimentent journelle-

ment différents appareils de fabrication canadienne et espèrent pouvoir bientôt en obtenir les résultats voulus.

4. Au bureau central de Montréal: un ingénieur et un ingénieur adjoint, un directeur de programmes, un contremaître d'installation, un mécanicien, trois commis, dix radiophonistes pour les trains.

A Ottawa: un gérant du poste d'émission, un radiophoniste et un radiophoniste adjoint.

A Winnipeg: un agent.

5. Oui.

6. Parce que jusqu'ici les Etats-Unis étaient plus avancés que le Canada en matière de radiophonie et surtout en ce qui concerne la réception des ondes sur les trains en marche. Les personnes qu'on emploie représentent, d'après les administrateurs, les experts les mieux qualifiés dont on pouvait s'assurer les services.

LE PORT DE QUEBEC

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu de la commission du port de Québec demande d'une somme d'argent qui devait servir à l'agrandissement et à l'amélioration du port? Dans l'affirmative, quelle était cette somme?

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'inscrire dans le budget supplémentaire une demande de crédit pour le développement du port de Québec?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Les commissaires du port de Québec ont soumis un programme d'amélioration, mais rien de définitif n'a encore été décidé.

2. Répondu sous le n° 1.

LA GARE DE QUEBEC

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le nouveau conseil d'administration du chemin de fer National-Canadien a-t-il l'intention de faire construire la gare projetée à Québec?

2. Dans l'affirmative, a-t-on préparé des plans, et quel est le coût approximatif des travaux?

3. Quand les travaux doivent-ils commencer?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): La direction répond que la question d'améliorer les facilités d'accès pour les voyageurs à Québec est à l'étude, mais qu'aucune décision définitive n'a été prise.

LE DEPARTEMENT DE L'AUDITEUR GENERAL

M. SHAW demande:

Les estimations budgétaires du département de l'Auditeur général contiennent un item de $10,000 touchant des nominations qui ne doivent pas tomber sous l'application de la Loi du service civil?

1. Quelles sont ces positions?

2. Pourquoi sont-elles ainsi exemptées?

L'hon. M. ROBB (ministre du Commerce): Aucune position n'a été créée et aucune nomination n'a été faite. Des explications seront données lorsque viendra la discussion de cet article du budget.

[L'hon. M. Graham.]

LE CAMP BORDEN

M. BOWEN demande:

1. Y a-t-il eu un incendie considérable au camp d'aviation du camp Borden, en 1923?

2. Quelle est la valeur réelle de l'outillage, des machines et des fournitures techniques qu'il faut remplacer?

3. Combien valaient les bâtiments détruits?

4. A-t-on convoqué une cour d'enquête au sujet de cet incendie, et, dans l'affirmative, quel a été son verdict?

5. A-t-on réduit la solde des adjudants, sous-officiers et soldats du corps d'aviation, l'an dernier?

6. Des hommes mariés ont-ils été forcés de quitter le service à cause de la diminution de leur solde?

7. Doit-on augmenter la solde de certains officiers supérieurs, prochainement?

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale):

1. Il y a eu deux incendies: l'un le 29 août 1923, qui a détruit l'atelier de réparation des avions, le hangar n° 8, l'atelier des enduits, l'atelier de peinture et les latrines: le deuxième, le 16 octobre 1923, qui a détruit les magasins et leur contenu de pièces techniques.

2. $230,000.

3. $30,000 (bâtiments brûlés dans les deux feux).

4. Oui. Voici le verdict de la commission d'enquête: "Le tribunal est dans l'impossibilité de déterminer la cause du feu. On ne peut tenir personne responsable de l'incendie."

Lors du second incendie le tribunal a rendu la décision suivante:

"Le tribunal est d'avis que l'incendie, résultant de causes inconnues, il est possible qu'elles soient criminelles et qu'il y ait lieu à une enquête secrète, d'autant que la bâtisse voisine, qui contenait des machines essentielles et des fournitures, a été complètement détruite par le feu il y a six semaines sans qu'il ait été possible de déterminer la cause de l'incendie".

5. La solde des officiers subalternes, des sous-officiers et des hommes a été réduite dans beaucoup de cas lorsque l'on a formé le Corps Royal d'Aéronautique Canadien.

6. Quarante-six hommes mariés et vingt célibataires ne se sont pas réengagés dans le Corps Royal d'Aéronautique Canadien. (Ce chiffre comprend les hommes inaptes au service, hors d'âge et ceux qui ont refusé de reprendre du service.)

7. Non. La solde des officiers supérieurs a été diminuée lors de la formation du Corps Royal d'Aéronautique Canadien.

L'AUDITEUR GENERAL

M. BROWN demande:

1. Quel était l'âge de l'Auditeur général actuel lors de sa nomination?

2. Quand a-t-il reçu son degré de comptable expert dans la province de Québec?

3. Etait-il, lors de la collation de son degré, ou avant ou après, membre ou officier d'un institut ou

société de comptabilité, et, dans l'affirmative, quelles étaient ses fonctions dans cet institut ou société, et combien de temps les avait-il exercées?

4. Quand et où a-t-il subi son examen préliminaire comme comptable expert? (b) Quels étaient les examinateurs à cet examen (c) a-t-il subi l'épreuve avec succès?

5. Quand et où a-t-il subi ses examens intermédiaires? (b) Quels étaient les examinateurs, et (c) a-t-il subi l'épreuve avec succès?

6. Ses titres actuels, dans la province de Québec, lui donnent-ils droit d'être membre régulier de l'Institut des comptables jurés de la province d'Ontario? (b) Est-il susceptible d'être affilié à l'Institut des comptables experts de la Grande-Bretagne comme membre régulier pratiquant?

7. N'y avait-il personne digne de promotion dans le service public pour prendre les fonctions d'Auditeur général, et possédant les aptitudes requises, et ayant une longue expérience des affaires officielles?

8. Lors de sa nomination, l'Auditeur général actuel a-t-il insisté pour que ses bureaux fussent décorés et remeublés? (b) Dans l'affirmative, qui a obtenu le contrat pour fournir ce mobilier? (c) Combien ce mobilier a-t-il coûté, article par article?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

Je suis persuadé que l'honorable député comprendra que beaucoup de ces questions sont d'ordre purement personnel et n'ont rien à voir aux affaires du ministère. Il me semble que les questions soulevées à propos de la nomination d'un fonctionnaire pourraient trouver leur réponse quand nous discuterons les crédits de ce ministère. Dans ces circonstances, je demande à mon honorable ami de bien vouloir mettre ses questions de côté.

M. l'ORATEUR: La réponse est donnée.

MALADIE CHEZ LES POUSSINS IMPORTES

M. GARLAND (Carleton) demande:

Le Gouvernement sait-il s'il y a eu ou non des épidémies de varioloïde ou autre maladie, à cause de l'importation de poussins venant des Etats-Unis?

L'hon. M. COPP (Secrétaire d'Etat): Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

BUREAU DE POSTE DE BRIDGETOWN, N.-E.

M. CHARTERS demande:

1. A quelle date les fonctions de directeur du bureau de poste de Bridgetown, comté d'Annapolis (N.-E.), anciennement remplies par feu A. D. Brown, sont-elles devenues vacantes?

2. Ce poste a-t-il été rempli depuis lors?

3. La commission du service civil a-t-elle demandé des candidats à ces fonctions de maître de poste?

4. Quels candidats se sont présentés en réponse à cette demande?

5. Un de ces candidats a-t-il été nommé maître de poste?

6. Sinon, pourquoi?

7. Est-il vrai que le docteur Armstrong, frère du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, est directeur suppléant du bureau?

8. Quand ses fonctions doivent-elles cesser?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. Le 3 octobre 1923.

2. Non.

3. Oui.

4. W. W. Flett, soldat invalidé; O. A. Lloyd, ancien soldat; G. H. Dechman, ancien soldat. C E. Troop, ancien soldat; H. V. Lantz, ancien soldat; le docteur M. Armstrong, G. E. Nichols, H. A. Goldsmith, Mlle M. A. L. Roberts, J. H. Hicks, N. Wentzell et E. N. Marshall, tous de Bridgetown, et L. G. Young, de Calgary.

5. Le docteur Armstrong occupe temporairement le poste en attendant une nomination permanente.

6. L'enquête touchant les aptitudes des divers candidats n'est pas encore terminée.

7. Nous n'avons aucun renseignement au sujet de cette parenté.

8. Les arrangements temporaires cessent du jour où la nomination permanente est faite.

PRET AU NATIONAL-CANADIEN

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Relativement au prêt de $50,000,000 fait en février dernier au National-Canadien, quelle partie inutilisée et non répartie de ce prêt se trouve encore aux mains du ministre?

2. Combien se montent au total les demandes d'argent formulées par le National-Canadien imputables sur ce prêt et qui n'ont pas encore été satisfaites?

3. Quelle autre somme, s'il en est, représente des engagements du National-Canadien, et que l'administration du chemin de fer désire payer sur ce reliquat?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. $15,184,040.20 gardés en fidéicommis par le ministre des Finances.

2. Aucune demande certifiée n'est restée sans payement.

3. Le restant dû sera appliqué au remboursement des obligations du réseau.

MAGASIN DU SERVICE DE L'IMMIGRATION

M. LAVIGUEUR demande:

Le département de l'Immigration et de la Colonisation a-t-il l'intention de gérer lui-même le restaurant et le magasin de l'immigration à Halifax et à Montréal?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): A Montréal, oui. En ce qui concerne Halifax, le ministère étudiera la question.

LA LOI DE FAILLITE

M. SIMPSON demande:

1. Le Gouvernement a-t-il été invité à modifier la loi de faillite comme suit:

(a) En établissant dans la province d'Ontario un tribunal de faillites pour chacun des districts judiciaires.

(b) En accordant une juridiction originale en matière de faillite (concurremment avec la cour suprême de l'Ontario) dans chacune des cours de comté et de district d'Ontario dans les affaires de faillite dans les limites de leur territoire respectif, sous réserve d'appel à une cour de division ou à la cour suprême de l'Ontario.

(c) En biffant les dispositions sur la nomination de séquestres officiels et en leur substituant une disposition pour la nomination de personnes compétentes comme syndics autorisés, un dans chaque juridiction de faillite comme susdit, auxquels les ordonnances de cour resserreront les règlements de faillites, et auxquels respectivement seront faites les cessions par les faillis faisant affaire dans le ressort de juridiction, et ces syndics, en vertu de leur nomination deviendront fonctionnaires de la cour pour la faillite.

(d) En apportant à la loi en question les remaniements que les modifications ci-dessus pourraient rendre nécessaires.

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de modifier la loi dans ce sens au cours de la session actuelle?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice):

1. Oui.

2. La question est à l'étude.

ENTRETIEN DES IMMIGRANTS

M. LAVIGUEUR demande:

1. Combien le département de l'Immigration et de la Colonisation reçoit-il pour la pension de chaque immigrant retenu?

2. Combien le restaurateur de l'immigration à Québec reçoit-il chaque jour pour nourrir les immigrés détenus?

3. Le département se propose-t-il de faire cette année des profits aux dépens des immigrants?

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):

1. Le tarif des prix s'appliquant aux émigrants retenus aux bâtiments de l'immigration est le suivant: En traitement: adultes, $2; enfants, $1; pour causes réglementaires: adultes, $1.75; enfants, 90c. Les frais de séjour pour cause de traitement médical ou autre, sont recouvrables contre les compagnies de transport, aux termes des articles 34 et 44 de la loi de l'immigration.

2. A Québec, 30 centins par repas, l'année dernière. Les prix de cette année ne sont pas encore fixés.

LE NATIONAL TRANSCONTINENTAL

M. CALDWELL demande:

1. Combien a coûté la construction du chemin de fer National Transcontinental entre Québec et Moncton?

2. L'exploitation de cette partie du Transcontinental entre Québec et Moncton indique-t-elle un profit, après déduction des intérêts sur le prix d'établissement, les frais d'entretien et d'exploitation?

3. S'il y a profit, quelle en est la somme, et s'il y a déficit quel en est le chiffre?

4. Combien le chemin de fer International a-t-il coûté à l'Etat entre la jonction Saint-Léonard et Campbellton?

5. Ce chemin de fer indique-t-il un profit, après déduction des frais d'entretien et d'exploitation, et de l'intérêt sur le capital engagé?

6. S'il y a profit, quelle en est la somme, s'il y a déficit, quel en est le chiffre?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. $35,999,000 entre Lévis et Moncton.

[M. Simpson.]

2. La comptabilité n'établit pas la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation pour le parcours Québec-Moncton après le 1er avril 1920.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Le prix payé pour l'acquisition de la ligne Internationale allant de la jonction Saint-Léonard à Campbellton est de $2,700,000.

5. La comptabilité n'établit pas la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation pour la ligne Internationale après le 31 décembre 1920.

6. Répondu sous le n° 5.

QUESTION CONVERTIE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

Par M. COOTE:

1. Pourquoi la commission du port de Vancouver a-t-elle acquis l'élévateur Woodward de Vancouver?

2. Cet élévateur a-t-il été loué à d'autres, et, dans l'affirmative, quels sont les noms et adresses des locataires; à quelles conditions la commission du port de Vancouver le leur a-t-elle loué, et à quelle fins les locataires susdits se proposent-ils d'utiliser l'élévateur en question?

3. Le Gouvernement a-t-il autorisé la location de cet élévateur?

4. Le Gouvernement a-t-il fourni de l'argent à la commission du port de Vancouver pour l'acquisition de cet élévateur, ou a-t-il consenti que les sommes avancées à la commission du port servant à cette fin, ou à l'achèvement et à l'outillage de cet élévateur?

5. S'il était opportun, soit dans l'intérêt du trafic du grain ou du port de Vancouver, d'acquérir cet élévateur, pourquoi la commission du port de Vancouver ne l'exploite-t-elle pas?

L'ENQUETE SUR LA HOME BANK

M. SPENCER: Je crois que les dépositions faites à la commission d'enquête dans les affaires de la Home Bank seront imprimées. Je voudrais savoir si le Gouvernement va donner des ordres pour qu'on imprime un nombre suffisant d'exemplaires à l'usage des membres de la Chambre, ou du moins des membres du comité des banques.

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je ne pense pas qu'il y ait aucune objection à agir ainsi.

L'hon. JAMES MURDOCK (ministre du Travail): Un nombre suffisant d'exemplaires ont été imprimés pour l'usage des membres de la Chambre et du Sénat.

REPONSE INCOMPLETE A UNE QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour:

M. NEILL (Comox-Alberni): Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur une erreur dans une réponse à une question. Le 19 mars, j'ai posé la question suivante:

Combien de tonnes de houille a-t-on fournies aux navires de la marine marchande du gouvernement canadien, voyageant sur le Pacifique dans chacune des années civiles 1921, 1922, 1923?

La réponse que j'ai reçue donnait à entendre que tout le charbon fourni venait de la Colombie-Anglaise, mais en réalité d'après la déclaration d'un témoin oculaire, j'ai appris qu'une proportion considérable venait du Japon et que ce charbon était extrait par des femmes et des enfants. Si c'est exact, j'estime qu'il eût été à propos de l'indiquer dans la réponse et je demanderai au Gouvernement de modifier sa réponse.

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Je ferai prendre des renseignements. J'imagine que le département a pensé que mon honorable ami désirait connaître de qui le charbon était acheté en Colombie-Anglaise, sachant qu'il prend un grand intérêt à cette question.

M. NEILL: "L'océan Pacifique" est le terme employé.

LA CONFERENCE DE LAUSANNE

M. SHAW (Calgary-Est): Je voudrais demander au premier ministre si depuis sa dernière déclaration à la Chambre, l'état de la controverse de Lausanne s'est modifiée.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je ne crois pas que je comprenne exactement le sens de la question de mon honorable ami.

M. SHAW: Je m'explique Le gouvernement britannique et le gouvernement canadien se sont-ils consultés à ce sujet, et, dans ce cas, le premier ministre a-t-il quelque déclaration à faire en ce moment à propos de l'état actuel de l'affaire?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai été en communication avec le premier ministre d'Angleterre relativement à une assertion qu'il a faite à la Chambre des Communes, au cours d'un débat, et qui ne représente pas exactement à mon idée l'attitude à laquelle il a fait allusion. J'ai échangé avec le premier ministre certaines correspondances à ce sujet de sorte que je serai en mesure un peu plus tard, je le crois, de faire une déclaration à la Chambre. Cependant, avant de le faire, je désire obtenir du premier ministre du Royaume-Uni la permission de référer à cette communication.

LA SENTENCE DE BEAUCHAMP

M. MERCIER (Westmount-Saint-Henri): Le Gouvernement est-il en mesure de dire à cette Chambre si oui ou non la sentence du forçat Beauchamp, de Montréal, a été adoucie en lui faisant remise de la peine du fouet?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): La peine à laquelle mon honorable ami fait allusion n'a pas été remise. Sous le régime d'un statut adopté l'année dernière, toute personne trouvée coupable d'un délit justiciable du jury a le droit de porter sa cause devant la cour d'appel de la province où il doit purger sa peine; or, l'appel doit être logé dans le délai fixé par les règlements de la cour d'appel de ladite province. Des règlements à cet effet ont été édictés dans la plupart des provinces du Dominion et le délai ordinaire a été fixé à trente jours au cours duquel le forçat peut porter sa cause devant la cour d'appel. Dans la province de Québec toutefois, la cour d'appel n'a pas encore établi de règlements à cet effet, mais on m'informe que l'on est à prendre des mesures à cette fin.

L'article 1018 du Code criminel, sanctionné l'année dernière, décrète ce qui suit:

Dans le cas d'un jugement de culpabilité entraînant la peine capitale ou la peine du fouet, la sentence ne doit, en aucun cas, être exécutée avant l'expiration du délai dans lequel avis d'appel ou de demande d'autorisation d'appel peut être donné en vertu du présent article.

Des ordres ont été donnés à tous les directeurs de pénitenciers par le département de la Justice, à savoir que que la peine du fouet ne doit pas être infligée tant que le délai, durant lequel le forçat peut porter sa cause en appel en vue de faire annuler la sentence, ne sera pas expiré. Dans le cas de Beauchamp, le message qui fut envoyé n'est que la réitération ou la confirmation des instructions que les directeurs de pénitenciers ont déjà reçues du ministère de la Justice. La sentence du forçat n'a pas été remise, en ce qui regarde ni la peine du fouet ni l'emprisonnement et si l'on a imploré la clémence royale dans le cas qui nous occupe, l'affaire sera décidée de la manière usuelle.

J'ai peut être lieu de faire observer que cette affaire a provoqué, tant par la parole que par la plume, force commentaires qui ne sont pas du tout autorisés par les faits.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Le ministre de la Justice aurait-il l'obligeance de déposer sur le bureau le texte des instructions que le département de la Justice a envoyé au directeur du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, dans l'affaire de Beauchamp?

L'hon. M. LAPOINTE: Avec plaisir.

LES IMMIGRANTS CHINOIS

M. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): D'après le *Herald* d'Halifax, du 14 courant, 49 Orientaux sont arrivés dans cette ville pour travailler à bord des charbonniers de la Nouvelle-Ecosse. Une enquête subséquente a établi parait-il, que les Chinois en question

sont débarqués du "Cedric", au quai n° 2, à Halifax; ils venaient directement de Liverpool, Angleterre, où ils sont venus de Canton, par la voie du canal du Suez. Il appert que ces Chinois sont importés d'Orient pour former les équipages du "Wabana", du "Daghill" et autres navires inscrits au Canada. Ces Chinois servent en qualité de matelots, de quartiers-maître, de huileurs, de chauffeurs, de maîtres d'hôtel et de cuisiniers; ils sont importés ici pour soulager les robustes Néo-Ecossais.

Le *Citizen* affirme que ces Chinois sont ici en transit et qu'une lettre du sous-ministre de l'Immigration à Ottawa a permis le débarquement de ces Orientaux pour les rembarquer à bord des navires où ils sont en service. Je désire savoir du ministre de l'Immigration s'il est en mesure de jeter quelque lumière sur cette étrange situation?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration): C'est la première nouvelle que j'en ai. J'appellerai l'attention du sous-ministre sur la situation et je donnerai une réponse à l'honorable député demain.

LA COMMISSION ROYALE SUR LES GRAINS

M. GOULD (Assiniboia): Je désire savoir si le Gouvernement a quelques renseignements à communiquer à la Chambre quant à la date probable à laquelle la commission royale sur les grains déposera son rapport?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce): Un rapport intérimaire, je crois, sera déposé avant la fin de la présente session. Je n'espère pas toutefois que le rapport complet des délibérations de la Commission soit déposé avant la prorogation du parlement.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens.

M. RYCKMAN (Toronto-Est): Je regrette beaucoup, monsieur l'Orateur, que cet exposé financier ne m'inspire une bonne pensée ni une bonne parole. Il m'apparaît comme le pire qui ait été fait en cette Chambre. J'ai beaucoup d'estime pour le ministre intérimaire des finances, bien que je ne le connaisse pas intimement. Je suis né dans la même ville que lui et je l'ai toujours admiré dans une certaine mesure. Franchement, monsieur l'Orateur, je croyais qu'il serait le dernier parmi les honorables députés de la droite, à proposer un budget comme celui que nous avons entendu le 10 avril.

D'abord, ce budget induit en erreur et c'est ma première raison pour m'y opposer. Dire que le dernier exercice s'est soldé par un excédent de 30 millions de dollars que l'on peut utiliser à réduire l'impôt ou la dette, ou autrement, c'est tromper la Chambre et le pays, je l'affirme sans hésiter. Je déclare fausse aussi, et de nature à tromper, cette assertion du ministre intérimaire des Finances que l'on trouve à la page 1258 de l'édition non revisée du hansard:

> Ces deux montants, au total de $9,622,760.37, ajoutés au chiffre de $20,786,349, l'excédent de nos revenus sur nos débours, diminuent de $30,409,109.37 le chiffre net de notre dette publique, au 31 mars 1923.

Comment arrive-t-on à constituer cet excédent? Est-ce en donnant une garantie, en s'engageant à payer pour le National-Canadien, une entreprise de ce Parlement? Cette entreprise est-elle solvable? Il est admis qu'elle ne l'est pas, qu'elle ne peut pas payer ses dettes. Le ministre des Chemins de fer a émis l'idée que nous devrions rayer quatre cent millions de son passif afin de la mettre en état de subvenir à ses dépenses. L'honorable député de Brandon (M. Forke) a dit également que pour faciliter la tâche de cette exploitation il fallait rayer sa dette. Evidemment, nous avons donné au réseau national une garantie de 50 millions, que le pays devra honorer. Et cependant, le ministre intérimaire des Finances affirme que nous avons un excédent de 30 millions. Le ministre nous a dit, il est vrai, à propos de cette garantie:

> Les fonds prélevés par voie du garantie, où le Gouvernement joue le rôle d'endosseur, n'influent en rien sur la dette publique puisque ce sont des obligations indirectes.

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'en endossant cet emprunt du réseau national, nous nous sommes chargés, au commencement du dernier exercice, d'une obligation directe de 50 millions tout près. Le pays qui n'aurait pas été étonné d'une déclaration semblable venant d'autre part, s'attendait à autre chose du ministre intérimaire des Finances.

Un autre trésorier, l'honorable Peter Smith, le ministre des Finances d'Ontario, avait l'habitude de compter ainsi. Il additionnait toutes les recettes possibles et écartait toutes les dépenses qu'il pouvait; puis il faisait sa solde et s'extasiait sur le bel état financier de la province. D'après ce principe, le Gouvernement pourrait faire encore mieux s'il le désire: par exemple, en garantissant au réseau national un emprunt de 100 millions, et portant 50 de ces 100 millions à son crédit, il aurait autant à ajouter à son prétendu excédent de 30 millions et, ainsi, nous pourrions arriver à un surplus de 80 millions.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela reviendrait au même.

L'hon. M. GRAHAM: Pas du tout.

M. RYCKMAN: Aucun état financier ne représentera la véritable situation des affaires du Canada, qui ne tiendra pas compte de cette garantie de 50 millions donnée par le Gouvernement au National-Canadien. Partant de cette fausse prémisse le Gouvernement s'imagine qu'il a assez d'argent pour diminuer l'impôt ou la dette. Il est en voie de s'empêtrer tellement dans ses finances que le pays s'apercevra bientôt, non seulement qu'il n'y a pas de surplus mais qu'il faudra ajouter considérablement aux déficits des années passées. La dette nationale s'accumule actuellement, il n'y a pas d'excédent véritable, et cependant le Gouvernement cherche à faire croire au public qu'il a un surplus disponible pour la diminution de l'impôt ou de la dette.

J'ai un autre reproche, et très grave, à faire au budget. Le premier ministre et le ministre intérimaire des Finances sont responsables du budget de l'an dernier. C'est le ministre des Finances en personne (l'hon. M. Fielding) qui l'a exposé à la Chambre, mais c'était le Gouvernement qui parlait par sa bouche et apprenait au public ce à quoi il devait s'attendre comme politique arrêtée.

Ce programme de l'an passé est la contrepartie de celui qu'a tracé l'exposé financier du 10 d'avril. Monsieur l'Orateur, je ne veux rien dire de trop violent, mais je déclare que quiconque comparera les résolutions budgétaires du 11 de mai 1923 à celles du 10 d'avril de l'année courante s'apercevra que ces dernières constituent une violation de la parole donnée. On me demandera peut-être si je m'attendais à autre chose. Oui, certes. Je puis avoir des préventions, cependant, lorsque le public a été mis au fait, l'an dernier, de la ligne de conduite que le ministère entendait adopter à l'égard du tarif, j'ai compris que nous pouvions compter qu'elle serait permanente, vu la véhémence du discours du 11 de mai 1923.

L'honneur est indispensable dans la vie publique. C'est la dernière chose dont nous puissions nous départir. La fidélité aux engagements pris envers la nation a toujours été de l'essence même des hommes publics dans tous les pays de l'Empire. Nous en avons un exemple récent dans la conduite de l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, qui, succédant au très honorable Bonar Law, s'est cru lié par la déclaration de celui-ci—que le programme financier de la Grande-Bretagne ne serait pas sensiblement modifié sans une consultation populaire. La presse a soutenu pendant longtemps que la promesse faite par Bonar Law ne le liait pas. Puis, il a été déclaré que le très honorable Stanley Baldwin n'en avait pas hérité, qu'il n'était pas tenu de l'observer; néanmoins, il a affirmé qu'il ne s'exposerait pas au reproche de manque de sincérité, et il consulté la nation. La députation sait quel a été le résultat de cette démarche. Cependant, il y en a eu un autre: le maintien de la réputation et de la parole des hommes publics.

Combien différente est la conduite de cette Chambre! Le 11 de mai 1923, le ministre des Finances annonçait son programme financier et affirmait son dessein de n'en pas dévier. Je parlerai maintenant brièvement du ministre des Finances. En 1921, lorsqu'il était à l'affût du pouvoir, le premier ministre (M. Mackenzie King), à la tribune populaire, a fait preuve d'abnégation jusqu'au point de dire: "Ne jetez pas les yeux sur moi, regardez celui que je me propose de nommer ministre des Finances. Il a réussi du temps de sir Wilfrid Laurier et il a établi le tarif qui a assuré au pays les années les plus florissantes C'est lui qui sera mon ministre des Finances si je suis appelé du timon des affaires publiques". Depuis que son rêve s'est réalisé, le premier ministre nous a fait connaître ce qu'il pensait de son collègue dans un langage dont voici la substance—il est la fine fleur et la crème de son ministère; les finances du pays sont en sûreté entre les mains de l'honorable W. S. Fielding. Je regrette extrêmement, et autant que tout autre membre de la Chambre, que l'honorable ministre ne soit pas aujourd'hui parmi nous. S'il était présent, celui qui fait son intérim (M. Robb) ne nous aurait pas soumis les présentes résolutions budgétaires.

Qu'il me soit permis de rappeler les paroles que proférait le ministre des Finances, le 11 de mai 1923, en commentant le budget. On m'excusera de citer au long ces paroles que l'on trouve à la page 2648 du hansard:

Stabilité du tarif douanier

Dans les discussions publiques, m'est avis que l'on ne tient pas suffisamment compte de l'importance qu'il y a d'asseoir le tarif douanier sur des bases stables. Les hommes d'affaires redoutent les dangers que comportent de fréquentes modifications du tarif. Les lois que nous adoptons ici, qu'il s'agisse du tarif douanier ou de tout autre sujet, n'ont rien de défini. Ce que le Parlement décrète aujourd'hui peut être révoqué demain. C'est là un fait notoire et d'après lequel chacun doit se guider dans la conduite de ses affaires. Il est à souhaiter, néanmoins, que les hommes d'affaires aient l'assurance que le tarif douanier jouit d'un certain degré de stabilité. Cependant, il peut y avoir des exceptions. Ainsi, il peut arriver que dans l'intérêt du consommateur, il y ait lieu d'abaisser les droits. Il peut se faire que nous découvrions des injustices qui devront être rectifiées ou encore, des erreurs auxquelles il sera néces-

saire d'apporter remède. Il faut, de toute nécessité, qu'un ministre, un gouvernement ou un parlement soit libre de régler les cas de cette nature au fur et à mesure qu'ils surgissent. Les circonstances auxquelles je fais allusion, toutefois, sont des exceptions. En règle générale, il est toujours possible de fournir au pays une assurance raisonnable que le tarif douanier sera établi sur des bases stables.

Il est fort à propos que le Gouvernement puisse offrir ces garanties, car il n'est pas un homme d'affaires qui se soucie de se lancer dans des entreprises exposées à péricliter par suite de modifications trop fréquentes du tarif. Lorsque les modifications que nous proposons maintenant auront été mises en vigueur, notre tarif douanier sera fort modéré; de fait, il sera peut-être aussi bas qu'il soit possible de le faire, dans les circonstances actuelles.

Puis, à la page suivante:

Exception faite des circonstances extraordinaires que j'ai énumérées tout à l'heure, le pays devrait être satisfait du présent tarif, à mon sens. Il est aussi juste et équitable qu'il soit possible de le faire en tenant compte de toutes les circonstances, tandis que les hommes d'affaires devraient être en mesure de mener à bonne fin leurs différentes entreprises sans la crainte des obstacles qui pourraient résulter de nouvelles modifications.

Tant que les droits sont élevés, il est inutile de compter sur la stabilité du tarif douanier. D'autre part, lorsque les droits—comme c'est le cas pour nous en ce qui regarde la plupart des articles—sont modérés, nous avons lieu d'espérer une certaine stabilité en matière de tarif douanier.

Malheureusement, le ministre des Finances est absent, mais nous avons parmi nous un autre député qui s'est prononcé au sujet de la stabilité du tarif, et je désire rapporter son langage. Sa déclaration, au lieu d'être contenue en trois ou quatre paragraphes comme ceux que je viens de lire, couvre de sept à huit colonnes.

Je vais lire les passages que j'en ai choisis; si j'ai fait quelque oubli, on voudra bien me le signaler, car je tiens à faire voir, si toutefois cela m'est possible, quelle attitude le premier ministre adoptait il n'y a pas encore un an. En me reportant à la page 3037 du hansard, je constate que le très honorable W. L. Mackenzie King a tenu ce langage:

Me permet-on quelques mots encore sur un autre point, la signification que l'on a donné au mot "stabilité" qui se trouve dans l'exposé budgétaire? Pourquoi le Gouvernement actuel tient-il à la stabilité du tarif? Tout simplement parce que ce dont le pays a besoin, ce dont le monde a besoin aujourd'hui, c'est d'un peu plus de stabilité.

Voilà ce qu'il disait le 23 mai 1923; les choses ont changé depuis ce temps-là. Il ajoutait:

Il nous faudrait rétablir avant tout la confiance dans les esprits, tant dans le domaine des affaires que dans celui de l'industrie. Le monde tremble encore aujourd'hui comme résultat de la convulsion, de la lutte gigantesque, d'il y a quelques années, et le grand devoir de l'Etat est de chercher, autant qu'il est possible à une nation, à rétablir dans les esprits de toutes les classes sociales le sentiment de l'assurance, de la confiance, sentiment que faute d'expression meilleure, nous appelons "stabilité". La stabilité toutefois n'indique rien de définitif. J'ai noté que certains honorables députés de l'autre côté avaient voulu confondre ces deux mots. S'il est une chose sur laquelle le ministre des Finances a appuyé soigneusement, en parlant de stabilité, c'est que, en ce qui concerne toute loi, et notamment en matière de tarif, il n'y avait rien de définitif. Il a parlé particulièrement et expressément de la nécessité probable d'une modification de certains item du tarif concernant les consommateurs et les besoins de la production.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien!

M. RYCKMAN: "Très bien", dit le premier ministre; en fera-t-il encore autant quand j'aurai donné lecture des deux ou trois autres phrases qui suivent?

Il a mentionné ces choses, et s'il faut revenir sur la signification de ses paroles, j'appellerai l'attention de la Chambre sur le fait qu'à peine le ministre des Finances avait-il prononcé le mot stabilité qu'il commençait à parler de la réciprocité et de traités de commerce avec les Etats-Unis, qui nécessiteraient des modifications du tarif dès qu'ils seraient adoptés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien, très bien!

M. RYCKMAN: A-t-on établi des mesures de réciprocité commerciale depuis le 23 mai 1923? Dans l'intervalle, les Etats-Unis ont-ils modifié leur tarif douanier de manière à nous conférer quelque avantage? Nullement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je faire une question à l'honorable député?

M. RYCKMAN: Un instant. Après que le Gouvernement eut ainsi énoncé sa politique, les Etats-Unis nous opposèrent un tarif plus élevé qu'auparavant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voulais demander à l'honorable député si le passage qu'il a cité de mon discours, passage dans lequel après avoir fait observer que la stabilité n'indique rien de définitif j'ai ajouté que l'établissement de la réciprocité devrait amener des modifications du tarif;—je voulais, dis-je, lui demander si ce passage ne signifie pas uniquement que le ministre des Finances, en parlant de stabilité, ne donnait nullement à entendre qu'il ne serait plus apporté de modifications au tarif; autrement dit, que stabilité et stagnation ne sont pas nécessairement synonymes.

M. RYCKMAN: Je suis encore loin d'avoir terminé ma citation. Le premier ministre poursuivait:

Non, ce que mon honorable ami tentait de faire entendre par ses observations à la Chambre c'est que le Gouvernement, après avoir soigneusement étudié la situation sous toutes ses faces, en était venu à la conclusion, étant donné l'état de choses actuel au Canada relativement aux autres pays, qu'il devait annon-

cer au peuple canadien que le tarif demeurera stable pendant un certain temps, à moins que pour des raisons d'urgence, il n'y ait lieu d'y apporter des modifications.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il y a un an de cela.

M. RYCKMAN: Que faut-il entendre par "un certain temps"? Après s'être ainsi prononcé le 23 mai 1923, le Gouvernement s'empresse, dès la première session suivante, de faire volte-face.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour des raisons qui sautent aux yeux.

M. RYCKMAN: Le premier ministre disait encore:

C'est ce que mon honorable ami a voulu expliquer clairement à la Chambre et il a agi ainsi pour la raison que ce que le Canada peut accomplir avec justice en matière de révision de tarif dépend nécessairement en grande partie de ce que font nos voisins du sud et ce qui se produit en Europe.

Qu'on se pénètre bien de ce que j'ai déjà fait observer, à savoir que depuis que le premier ministre a fait ce discours à la Chambre, le seul changement qui soit survenu nous est défavorable. Mon très honorable ami disait de plus:

Quelle est notre position vis-à-vis des Etats-Unis? Depuis la convention libérale, les Etats-Unis ont imposé un tarif plus élevé que tout ce qu'on avait vu auparavant entre les deux pays. Ce qu'on nomme le tarif Fordney-McComber fonctionne au détriment du Canada. Est-il ici un député qui peut se lever et dire: "Nonobstant ce fait évident, nous sommes d'avis que nous devrions faire disparaître la muraille élevée contre les Etats-Unis et leur permettre d'exporter au pays d'une manière encore plus préjudiciable à nos industries que dans le passé.

Oui, il en est un; c'est celui qui siège vis-à-vis de moi et qui n'est autre que le premier ministre du Canada. Il ajoutait de plus:

Nous sommes d'opinion que la stabilité de la situation européenne et un changement favorable dans le tarif américain ne sont pas susceptibles de se produire d'ici quelque temps et c'est pourquoi nous croyons, qu'en attendant ce changement de la situation extérieure, nous devons donner au peuple canadien l'assurance que nous ne voulons pas avoir un tarif instable, parce que c'est bien la signification du terme. Ce mot doit être employé non seulement relativement à son synonyme, mais aussi à son antonyme. Nous ne voulons pas d'un tarif instable alors que la situation est instable dans diverses parties de l'univers.

Pourquoi ce changement d'opinion? Quand cette stabilité s'est-elle produite et est-elle devenue un fait accompli dans les autres parties de l'univers? Puis, à la page 3039 (version française), le premier ministre ajoute ce qui suit. J'espère qu'il m'écoute. Je lirai toutes les observations à son gré. Je désire être parfaitement renseigné sur l'attitude qu'il a prise alors et qui est exprimée dans son discours du 23 mai 1923:

Avant de passer à un autre sujet, j'ajouterai ceci touchant notre désir de stabilité. Nous considérons que notre attitude sur ce point est dans l'intérêt non seulement du Canada, mais du monde entier. J'ai entre les mains le texte du rapport de la conférence de Gênes pour la reconstitution financière et économique de l'Europe, lequel rapport a été déposé devant la Chambre. Le Canada était représenté à cette conférence par deux personnages distingués y assistaient en même temps les représentants de presque toutes les nations commerciales de l'univers. Certes, la conférence n'a pas produit tous les résultats qu'on en attendait, mais l'accord se fit pourtant sur certains points. Je trouve dans le rapport, à la page 36, ce qui suit:

Il y a en outre l'article 44 de la conférence de Gênes qui était en faveur de la stabilité. Le premier ministre n'a pas seulement cité alors la conférence de Gênes mais la Société des nations, et il a montré comment la commission économique de la Société était favorable à la stabilité. Il a lu une résolution qui est en partie ainsi conçue:

"La commission économique est frappée des inconvénients et des dommages que cause au commerce international l'incertitude dans laquelle il se trouve par suite des modifications fréquentes des tarifs douaniers et elle approuve entièrement la résolution de la conférence de Gênes à cet effet.

"La commission recommande avec insistance que tous les Etats s'efforcent de prendre les mesures nécessaires pour que leurs tarifs douaniers restent applicables pendant une durée assez longue et que les changements apportés aux tarifs et à la classification soient effectués aussi rarement que possible et seulement lorsqu'ils sont nécessités par les besoins économiques essentiels du pays."

Puis, le premier ministre continue:

D'après les rapports, cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée de la Société des nations, lors de sa dernière session. Je n'ai pas lu ces résolutions dans le but de créer l'impression qu'en parlant de stabilité en matière de tarif, le Gouvernement se propose de s'en tenir au tarif actuel sur un point quelconque. Je désire plutôt bien faire saisir aux membres de la Chambre, autant que je le puis, ce qui semble maintenant si apparent aux hommes d'Etat des autres pays, et c'est que, si nous voulons sortir de la situation instable actuelle, si nous voulons faire renaître la confiance chez les nations de l'univers, si cet univers doit revenir à l'ordre social qui existait avant la Grande guerre, nous devons chercher de tous les côtés possibles et surtout dans nos relations internationales, à établir quelque chose ressemblant à la stabilité. C'est l'unique but que nous voulons atteindre. Notre intention n'est pas de sacrifier le moindrement les intérêts d'aucune classe de notre société, ou les besoins de l'industrie, ou ceux des consommateurs et des producteurs, mais ce que nous désirons faire clairement comprendre c'est que, tant que la situation restera ce qu'elle est actuellement, tant que le tarif des Etats-Unis exclura nos produits, tant que la situation européenne n'aura pas retrouvé sa stabilité et tant que le Canada sera le seul pays au monde ayant abaissé son tarif depuis la guerre alors que les autres pays continuent de relever les leurs, nous devrons donner, pour cette période de temps du moins, à ceux qui veulent engager des capitaux ou établir des industries au pays, à ceux qui cherchent un meilleur développement des affaires, l'assurance qu'il n'y aura pas d'instabilté où la stabilité doit régner.

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien! très bien!

M. RYCKMAN: A vrai dire, c'est une plaisanterie. Je regrette d'avoir occupé si longtemps l'attention de la Chambre avec ces longues citations mais je me rappelle que à la suite de la déclaration du chef du cabinet, mon collègue de Saskatoon (M. Evans) a affirmé que nous n'avions pas un tarif de libre-échange pas plus que de protection mais de stabilité. C'est ce qu'il a dit être la fin du budget. L'honorable député de Nelson (M. Bird) a fait une assertion dans le même sens.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre n'ont-ils pas compris clairement d'après les déclarations faites en cette enceinte par le ministre des Finances et le président du conseil que, en ce qui concernait nos industries et les intérêts même mentionnés par mon très honorable ami, nous ne devions nous attendre à aucune modification du tarif? Je soutiens énergiquement que telle est l'impression que le peuple s'est formée. Que voyons-nous cependant? Il ne nous est même accordé aucun délai comme nous l'avait promis le premier ministre. Que dis-je! le changement est effectué à la première occasion. La conséquence en est que le pays est plongé dans le malaise, l'agitation et l'incertitude.

Il y a quelques jours, nous avons entendu le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) déclarer que le budget actuel avait sonné le glas de la protection. Sûrement, a-t-il observé, ce ne serait pas immédiatement; mais il a affirmé assez clairement que ce qui ressortait du budget était la fin de la protection.

Voici ce que l'on nous dit moins d'un an après l'adoption de la politique mentionnée par le premier ministre. Certains honorables députés à ma gauche disent: "très bien". Or, je ne crois pas un seul instant qu'ils veulent par là prouver un manque de parole de la part du leader de la Chambre des communes. Je crois plutôt que ce commentaire de mes honorables amis indique que ce qui est arrivé correspond à leurs vues sur ce que devrait être la politique de ce pays. Et si mon interprétation avait besoin d'être corroborée, j'invoquerais l'honorable député de Pontiac (M. Cahill). Voici, en substance, ce qu'a dit l'honorable député: "Il ne vous faut pas croire que c'est là la dernière réduction qui se fera; attendez-vous à ce qu'il y en ait d'autres". C'est aussi, si je ne me trompe, ce que pense l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) qui nous laisse à entendre qu'il appuiera le budget. Mais, monsieur l'Orateur, il y a en tout cela quelque chose d'étrange qui me porte à réfléchir. Je prétends que les fabricants d'instruments aratoires auront à souffrir de cet état de choses. Je ne suis nullement intéressé dans cette industrie, mais il me semble qu'ils n'ont obtenu que la moindre protection qui ait été accordée à une industrie quelconque dans le pays. J'ai habité Brantford durant quatre années, et je demeure à Toronto depuis de longues années, et je puis dire que je suis fier d'avoir connu toutes ces familles honorables qui s'occupent de cette industrie, dans ces villes. Ce sont les Massey, les Harris, les Shenstone, les Osborne, les Melvin-Jones, les Patterson et les Wisner. Je les ai toutes très bien connues; et je puis dire, sans hésiter, qu'elles comptent parmi les plus excellentes familles canadiennes; toutes sont animées d'esprit public, et se sont distinguées dans les différentes villes ou villages qu'elles ont habités. En somme, tous ces chefs d'industries ont été de réels bienfaiteurs du public. Aujourd'hui, ils sont atteints je le sais. On dira peut-être que la présente réduction n'est que minime . Cependant, lorsque la vie d'un homme dépend d'une corde de dix torons, cet homme se trouverait en situation très précaire, dans le cas où l'on couperait quatre des torons. Or, aucune de ces compagnies n'a fait d'argent ces dernières années. Le Gouvernement a pu voir leurs livres et nous savons quelle a été l'histoire de cette industrie pendant la guerre et depuis. Et moquerie du sort que toutes ces nobles familles sont, autant que je sache, de politique libérale. Je crois qu'il est injuste, étant donné les promesses explicites faites et par le premier ministre et par le ministre des Finances, qu'une industrie aussi importante que celle-ci, dans laquelle il a été placé 150 millions, se trouve ainsi jetée dans une telle situation qu'elle ne puisse nullement savoir à quoi s'attendre pour l'avenir. Si ces gens eussent joui de ce que l'on appelle une haute protection, si on leur eut accordé les 35 p. 100 dont bénéficient les autres compagnies, on aurait peut-être raison et voir certaine satisfaction, à le leur faire payer maintenant. Mais il ne saurait y avoir de satisfaction, et encore moins de justice, dans cette mesure que se propose actuellement le Gouvernement.

Si la situation présente est aussi sérieuse, ce n'est pas seulement en raison de la réduction de tarif dans ces industries particulières que l'on appelle industries fondamentales, mais aussi à cause de l'hésitation, du doute absolu et de l'incertitude qui caractérisent les opérations des intéressés. Voici les industriels les moins protégés qui sont atteints. A quoi donc devront s'attendre les autres? J'aimerais que le premier ministre ou le ministre intérimaire des Finances donnât à son secrétaire instruction de m'adresser copie des

déclarations des manufacturiers, chefs d'industrie, ou ouvriers qui sont disposés à approuver par écrit le budget actuel.

On a parlé de l'emprunt de remboursement, et à ce sujet, j'aurais une critique à faire, et c'est que le Gouvernement n'a pas agi aussi bien qu'il eut dû le faire. Selon mon calcul, le Gouvernement a vendu ses obligations de vingt ans à raison de 5.32, cependant qu'il a vendu les obligations de cinq ans à raison de 5.75, tout près. Les courtiers d'obligations, ainsi qu'on l'aura remarqué, ont reçu 4 millions et demi pour le placement de 200 millions de dollars d'obligations canadiennes. Le ministre des Finances intérimaire, a dit qu'il avait demandé des soumissions. Je puis faire erreur, mais je ne sache pas qu'il y ait eu aucune adjudication publique. Permettez-moi, cependant, de dire à la Chambre ce qui est arrivé à ce moment. La province d'Ontario dont le crédit, je regrette de le dire, n'est pas aussi élevé sur le marché monétaire que celui des autres provinces du Dominion, avait pour 40 millions de dollars d'obligations à vendre. Elle annonça la chose dans les journaux. Les mêmes courtiers d'obligations, qui, nous le savons, recherchent les bonnes occasions, ainsi qu'il a été amplement prouvé récemment à Toronto, firent à mon honorable ami le ministre des Finances intérimaire, une certaine offre qui apparemment fut acceptée. La province d'Ontario, d'autre part, annonçait la vente de ses 40 millions, et les courtiers firent leurs propositions; et le trésorier de la province, sous un gouvernement conservateur, leur dit de reprendre leurs soumissions, car il n'en accepterait aucune.

Quelles en ont été les conséquences? Tout simplement que lorsque mon honorable ami lançait son emprunt, l'Ontario a vendu ses obligations à 5.30. Le tout est plus grand que la partie et le crédit du tout devrait être plus considérable que celui de la partie. Cependant l'Ontario, dis-je, a vendu ses valeurs à un prix supérieur à celui obtenu par le gouvernement fédéral parce que cette province s'y est prise d'une façon éclairée. Je suis persuadé que le ministre intérimaire des Finances aurait pu obtenir un bien meilleur prix pour les $200 millions d'obligations de notre beau pays qu'il avait à vendre. Mais, dit-il, il a accepté le plus haut prix de ceux qu'il avait invités à soumettre des offres.

Un mot seulement au sujet du traité avec la France. Au dire de l'honorable député de Lincoln, (M. Chaplin) il est clair que dans cette convention le Canada a fait un mauvais marché. Lorsque ce Gouvernement a des affaires réellement importantes à négocier il me semble qu'il en devrait charger un véritable homme d'affaires. La seule réponse à cette suggestion vient de l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) qui prétend que des taxes, pour une valeur d'un million et demi ont été remises. Voilà qui est très bien pour ceux qui en ont bénéficié; seulement ces taxes imposaient les eaux de vie, les cosmétiques et les broderies, et comme il nous faut en Canada prélever des fonds pour purger notre dette nationale il est clair que nous devrions de préférence les trouver en imposant des objets pareils: des objets de luxe.

A propos de ce traité je veux prendre un objet qu'intéresse le traité et un autre qui n'y entre pas afin de démontrer l'effet sur le Canada de la faible cote du franc. Je crois comprendre que lorsque les amis du ministre intérimaire des Finances, qui sont intéressés à l'industrie de la chaussure, étaient ici ils ont signalé cet état de choses au premier ministre et au ministre intérimaire des Finances. Le récit n'est pas encourageant pour le commerçant canadien. Voyons par exemple à la page 71 (v.a.) des statistiques du commerce pour le mois de janvier et faisons la comparaison entre les deux périodes de dix mois terminées respectivement au mois de janvier 1923 et 1924. Par exemple la consommation de vins non mousseux, que régit le traité, pendant les dix mois clos en janvier 1923 a été de 56,000 gallons évalués à $160,000; alors qu'au cours de l'époque correspondante en 1924 la consommation des mêmes vins a été de 105,000 gallons, près du double, et leur valeur n'a été que de $140,000, soit $20,000 de moins. Ensuite il y a la laine brute, page 135. En ce qui concerne la laine brute voici quel a été l'effet du change: En 1923 la consommation pendant les dix mois a été de 118,000 livres évaluées à $119,000; et en 1924 elle a été de 262,000 livres, plus du double, avec une évaluation de seulement $147,000. Or je demande aux cultivateurs de ce pays...

L'hon. M. ROBB: L'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre? Est-ce un désavantage au manufacturier de lainages qui vend des étoffes au public canadien de pouvoir acheter tant de laine de plus pour moins d'argent?

M. RYCKMAN: C'est assurément avantageux au manufacturier; mais c'est aussi sûrement désavantageux au cultivateur canadien qui produit la laine.

L'hon. M. ROBB: Puis-je faire remarquer à l'honorable député que le cultivateur canadien ne produit pas cette qualité de laine?

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais oui, il la produit.

L'hon. M. LAPOINTE: Que les cultivateurs se plaignent eux-mêmes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ils le feront si vous leur en donner l'occasion.

L'hon. M. LAPOINTE: Ils l'auront un jour.

M. RYCKMAN: Selon moi on devrait dénoncer ce traité avec la France. L'honorable ministre de la Justice devrait rester chez lui à moins qu'il traverse la mer simplement pour signer une convention, ou à moins qu'il parte immédiatement pour faire annuler ce traité. De tout ce que le Gouvernement a fait concernant nos importations et exportations rien au point de vue affaires ne mérite la censure au même degré que cette convention de commerce avec la France.

Je veux dire un mot ou deux, Monsieur l'Orateur, au sujet des impôts vexatoires. Il y a la taxe sur les ventes; j'espère qu'on aura l'occasion de la discuter plus tard. Je sais pertinemment que des membres de cette Chambre trouvent cette taxe très injuste, tant dans sa conception que dans son application à certaines industries. A peu près tout le monde concède que cette taxe augmente de dix pour cent le coût de la vie. Si le Gouvernement avait jugé à propos de faire bénéficier le cultivateur de la suppression de cette taxe sur les hardes, les médicaments et les chaussures,—bien, il y a quelque chose pour les chaussures,—et les épiceries le fardeau du fermier aurait été bien plus allégé qu'il ne le sera par la diminution des droits sur les machines agricoles.

Un mot touchant la taxe sur les billets. Cet impôt n'est ni plus ni moins que grotesque. Je me demande si les membres de cette Chambre savent réellement ce que signifie cette taxe. Je mets le premier ministre au défi de trouver un impôt pareil n'importe où ailleurs sur tout le globe. Voyons le fonctionnement de cet impôt.

Supposons que deux hommes veuillent se lancer dans le commerce ou, s'ils y sont déjà, qu'ils aient besoin d'augmenter leur capital. Disons qu'ils placent chacun $100,000. L'un ayant les fonds voulus à la banque, ne paye qu'un dollar pour le timbre qu'il met sur son chèque. L'autre a du crédit: il s'adresse à la banque et lui demande $100,000 sur garantie, remboursables à raison de $10,000 par mois. La banque lui prête. Il lui faut payer une taxe de $20 sur ses billets, soit 220 fois plus que son associé. Vous remarquez la différence. Bien heureux est celui qui n'a qu'à écrire son chèque, et si l'un des deux doit être taxé, c'est bien lui, qui a l'argent. Mais d'après ce merveilleux système d'impôts du ministre des Finances, la situation est telle que je l'ai décrite et la chose est d'occurence journalière dans la vie commerciale de notre pays. Quiconque emprunte de l'argent d'une banque et le rembourse à raison de tant par mois ou par trimestre, suivant le cas, est obligé de payer cette taxe, tandis que celui qui a les fonds voulus pour payer comptant est pour ainsi dire exempt de taxe.

Je dirai maintenant un mot de l'impôt sur les revenus. Le député de Red-Deer (M. Speakman) suggère qu'on l'augmente et j'ai entendu un député en arrière de lui dire que cet impôt n'était pas transférable. Eh bien, il l'est! L'impôt sur les revenus augmente considérablement le prix de l'existence et pour vous montrer comment pour ainsi dire tout le monde peut se décharger de cette taxe, je vous dirai ce que fait le fabricant. L'industriel dit: je me réserve disons $10,000 ou plus par année, mais maintenant qu'il me faut payer un impôt sur le revenu, je devrai retirer plus pour acquitter cet impôt, car cette somme m'est nécessaire pour mon train de vie. L'augmentation se prend sur le prix des produits et ce sont les gens qui les achètent qui la paient. Voilà ce qui se fait.

Le marchand agit à peu près de la même manière. Il se décharge lui aussi de l'impôt. Nous arrivons maintenant aux professions libérales. Là aussi, le prix des services rendus est augmenté pour compenser ce qu'on verse au fisc. Nouveau transfert qui élève le prix de l'existence. Mais, dira-t-on, on attrappe le salarié. Pas du tout, car tout le monde reconnait que l'homme, habitué à vivre avec un salaire de tant, exige plus, s'il a un impôt à payer sur son revenu. Les collèges, les écoles, les établissements industriels et toutes les sociétés ayant des employés à leur service savent que ces employés ont besoin de plus gros appointements et salaires et tout cela augmente le prix de la vie.

On dira encore qu'on atteint celui qui a économisé de l'argent et qui a placé ces économies en valeurs et en hypothèques. On ne l'atteint pas non plus. Il peut s'en échapper, s'il le veut bien. Comment? Il a une hypothèque, disons de $10,000. Il va trouver un avocat et lui dit: transportez-en la moitié à ma femme. La chose est facile et il n'y a pas besoin d'enregistrement. Que fait le porteur d'obligation? Il les transporte à sa femme et à d'autres membres de sa famille, jusqu'à ce qu'il ait réduit son revenu imposable au plus strict minimum. Et ainsi de suite jusqu'au bout.

Je dis, monsieur l'Orateur, que l'impôt sur les revenus, tel que nous l'avons actuellement,

paralyse l'industrie, étouffe l'initiative et fait énormément de tort au commerce. Comment opère-t-on dans le commerce? Supposons que des gens ayant une entreprise florissante, veuillent augmenter leur capital. Ils ont d'amples garanties, mais ils veulent émettre pour $250,000 d'actions privilégiées à 7 p. 100. Les fonds sont rares. C'est un placement de tout premier ordre; aussi iils demandent au public et à leurs amis de souscrire. Mais que trouvent-ils? Ils connaissent certains de leurs amis qui ont des fonds à placer et pour qui un intérêt de 7 p. 100 représente un bon placement. Forts des garanties qu'assure leur actif, ils vont trouver ces amis et leur disent: Voilà un bon placement rapportant 7 p. 100; vous connaissez l'affaire; nous vous demandons d'y engager des fonds. A cela le capitaliste répond: il me faut 7.59 p. 100 pour payer mes impôts et si je ne le trouve pas en valeurs commerciales, je ferai mieux d'acheter des obligations exemptes d'impôts. Et l'industrie qui a besoin de capitaux ne peut pas les obtenir. Tous les agents de changes, tous les vendeurs d'obligations distribuent des circulaires d'un bout à l'autre du pays, vous démontrant le revenu que vous pouvez retirer en achetant des valeurs exemptes d'impôts et le résultat est qu'il n'y a plus de fonds disponibles pour l'industrie. Voit-on des émissions aujourd'hui? A-t-on eu connaissance, depuis l'entrée en fonctions du nouveau ministère, de gros placements dans l'industrie, à part des fabriques de pâtes et de papier? Il n'y en a pas eu et tout le monde le sait.

J'irai plus loin en affirmant que tant que ce Gouvernement demeurera au pouvoir et tant qu'il mettra en danger l'organisation industrielle, il n'y aura pas de fonds pour les industriels canadiens et on verra le courtage des débentures encombrée comme il ne l'a jamais été. Le commerce des débentures a pris des proportions gigantesques. Prenez par exemple les villes comme Montréal ou Toronto où les agents vendant des débentures forment une classe à part. Les bureaux sont remplis de ceux qui s'occupent de placements de ce genre et qui ne vendent pas les obligations ou valeurs industrielles.

Or, quel est l'effet de toutes ces taxes? En ce qui regarde l'immigration, cela a eu pour effet de la supprimer et la raison pour laquelle nous n'avons pas d'immigration c'est que ceux qui immigrent en pays étranger savent fort bien ce que ce pays peut faire pour eux. Ils savent le taux des taxes, il n'y a aucun doute là-dessus et l'immigration est retardée parce que notre pays est un de ceux où les impôts sont le plus élevés et ou existent les systèmes les plus injustes.

Le député de Pontiac nous a dit que les gens quittent le pays parce qu'ils peuvent mieux vivre ailleurs et que l'impôt est trop élevé et je partage cette opinion car je la pense fondée. L'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) nous a dit que notre impôt sur le revenu se comparait favorablement avec les impôts sur le revenu qui existent en Grande-Bretagne et dans les colonies britanniques. C'est vrai, bien que notre impôt soit à certain degré un peu plus élevé, mais nous n'avons pas à payer seulement un impôt fédéral sur le revenu. Les municipalités imposent aussi des taxes sur le revenu et une ou deux provinces ont aussi une taxe directe sur le revenu. On ne peut pas non plus dire quand les autres provinces vont adopter ce système. Il existe aussi des taxes sur les plaisirs et d'autres impôts que je ne prendrai pas la peine d'énumérer. C'est cependant la raison pour laquelle l'immigration est dans le marasme. Nous voulons de bons immigrants et nous ne pouvons nous les procurer parce que l'univers entier sait que, sous le régime actuel, les impôts sont plus élevés ici que dans tout pays vers lequel les émigrants peuvent se diriger.

M. CARROLL: Mon honorable ami veut-il dire comment le Gouvernement actuel a augmenté les taxes?

M. RYCKMAN: J'essaie de terminer mes remarques aussi brièvement que possible et je ne voudrais pas leur consacrer le reste de la session.

J'espère, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs ne se laisseront pas influencer par cette aumône qu'on a calculé valoir $2.50. L'honorable député d'Elgin-Est (M. Stansell) affirme que, selon ses calculs, cela ne s'élevait pas à plus que $2.50. Pour ma part je ne vois même pas comment il arrive à ce chiffre. Cependant, toute l'industrie, non seulement l'agriculture, mais toutes les industries et l'agriculture en particulier, ont besoin d'être stabilisées et elles ne peuvent y parvenir qu'en s'unissant et en préparant le succès de tout le pays. Le défaut est que lorsque ce gouvernement se réunit il ne cherche pas le progrès du pays, mais simplement les moyens de conserver le pouvoir. Il me serait fort pénible de croire que tous les avantages que peut retirer l'agriculture se trouvent dans ce budget et dans les réductions tarifaires consenties aux agriculteurs. Je suis d'avis que l'agriculture a de plus grandes exigences qu'on devrait constater et qui seraient reconnues par un corps d'hommes d'affaires siégeant pour décider des intérêts du pays et comment les servir, exactement comme si ces hommes dirigeaient une exploitation commerciale.

Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que ni l'ouest, ni le centre ni l'est de ce pays ne saurant se contenter de mesures qui peuvent être dangereuses pour certaine région importante du Canada. Il existe dans l'esprit de beaucoup de gens énormément de malaise, d'incertitude, d'inquiétude et de perplexité; je veux parler, non des gens les plus importants au pays, mais de très importants: les industriels. Tant que cette perplexité existera et tant que la situation demeurera semblable, le pays ne saurait prospérer.

Notre situation vis-à-vis des Etats-Unis m'inquiète beaucoup. Mon intention n'est pas d'offrir une solution complète à la question, loin de là. Cependant, je crois fermement que les cultivateurs canadiens, et je parle surtout des cultivateurs de ma province, trouveraient profit dans une attitude ferme de notre part vis-à-vis des Etats-Unis. Et je m'explique. Je n'ai jamais connu personne qui ait fait son chemin en ce monde sans faire preuve d'amour propre, sans adhérer à une ligne de conduite droite dans son propre intérêt et sans savoir décider comment il pouvait le mieux se servir tout en reconnaissant les droits d'autrui. S'il est une nation au monde qui sait admirer un homme droit, fier et sachant réussir, ce sont certainement les Etats-Unis. Je possède des intérêts commerciaux dans ce pays depuis de nombreuses années.

Sans me vanter, je puis dire que je connais assez bien la question. J'affirme que rien ne nuirait plus au Canada dans l'estime de la nation américaine que de lui céder dans les questions de tarif, par exemple de nous contenter d'un droit de 4 cents quand les Etats-Unis imposent un droit de 8 cents sur un article donné. Si les Canadiens se montrent décidés à défendre leurs intérêts, les Américains nous respecteront. Autrefois nous nous sommes humiliés devant les Etats-Unis; nous avons abaissé nos droits d'entrée; et ils ont répondu à ses avances en relevant les droits de leur tarif.

A ce sujet, je ne puis résister à l'envie de vous narrer un fait arrivé dernièrement. Je discutais avec quelques Américains les questions tarifaires. Je leur dis ceci: Le Canada est un pays neuf et les Etats-Unis sont une grande et puissante nation. Notre pays est obligé de maintenir un tarif douanier comme source de revenus et comme protection pour son industrie nationale. Pourquoi les Etats-Unis n'auraient-ils pas un régime douanier réciproque avec le Canada? Nous sommes un peuple jeune et vous nous devez cela.

Que pensez-vous qu'ils me répondirent? Je défie bien qui que ce soit de le deviner. Eh bien, leur réponse fut celle-ci: Mais le Canada n'est pas un jeune pays. il est tout aussi vieux que les Etats-Unis.

Dans le dernier numéro du *Current History* un Américain écrit que les Etats-Unis sont restés en paix avec l'Allemagne tant que l'exigea leur intérêt économique, et qu'ils lui déclarèrent la guerre lorsque leur intérêt économique demanda cette détermination. Ainsi, tant que les Américains auront intérêt à frapper les importations canadiennes, ils le feront. Quand leur intérêt exigera un degrèvement, ils l'opéreront aussitôt, mais pas auparavant.

Je ne blâme pas les Américains; ils agissent suivant leur intérêt, pour favoriser le développement de leur commerce; et c'est un droit qui leur appartient. Je demande que le Canada en fasse autant; qu'il défende sa situation et son intérêt.

M. HUGHES: Lorsque les Etats-Unis ont conclu un traité de réciprocité avec le Canada, qui l'a repoussé?

M. McMASTER: C'est une question bien perfide!

M. RYCKMAN: Pas moi, en tout cas.

M. MARTELL: Avez-vous voté la réciprocité?

M. RYCKMAN: C'est de l'histoire ancienne. Je n'ai pas à m'occuper des erreurs commises dans le passé par celui-ci ou celui-là. Ce qui m'intéresse, c'est le présent et l'avenir, c'est la politique financière du Gouvernement annonce l'année dernière et celle qu'il nous propose cette année.

Avant de terminer je veux faire une proposition, pour laquelle je n'ai consulté personne. J'exprime mon avis personnel. J'ai fait une affirmation qui, si elle est erronnée, comporte avec elle sa sanction. J'ai dit, que le budget de 1923 ne contenait pas d'excédent réel, et je le dis encore. Eh bien, si un expert comptable de quelque réputation certifie que le budget de l'exercice 1923 présente un excédent de recettes sur les dépenses totales, après avoir tenu compte de la valeur actuelle des garanties d'intérêt accordées par le Gouvernement aux chemins de fer nationaux cette année-là, je m'engage à démissionner. Je laisse la nomination de l'expert à Monsieur l'Orateur. Mais j'accepterais M. George Edwards, le comptable consultant du ministère des Finances qui représenta, l'année dernière, ce ministère devant le comité des banques et qui s'acquittera de cette expertise d'une manière satisfaisante j'en suis sûr.

Je ferai une autre proposition. Si le ministre titulaire des Finances est en possession de toutes ses facultés et a conservé la mémoire ou sera prochainement dans ces conditions, et s'il veut bien attester qu'il approuve complètement le budget déposé par son suppléant le 10 avril dernier, je démissionnerai.

Je ne veux nullement afficher une attitude étrange ou me faire de la réclame, mais je dis que si l'on compare le budget de cette année avec celui de l'année dernière on ne peut que blâmer une pareille versabilité chez les membres du Gouvernement et repousser les changements radicaux qui ont été opérés dans notre politique financière. Je prends cet engagement sans condition. J'en mets une à l'engagement précédent. Nos collègues de Queens (l'hon. M. Sinclair) et de Bonaventure (l'hon. M. Marcil) ont affirmé l'existence d'un excédent de 30 millions—le premier oubliant de dire que le précédent ministère y avait contribué par 10 millions—mais si quelque autre collègue voulait prétendre la même chose et affirmer que l'excédent en question justifie une réduction des impôts, je compte qu'il acceptera la décision de l'expert comptable.

M. ROBINSON (King) (N.-E.): Comme représentant de la province de la Nouvelle-Ecosse, je désire exprimer en commençant le regret que j'éprouve de l'absence de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) et aussi l'espoir qu'il reviendra bientôt parmi nous, sa santé restaurée et en pleine vigueur intellectuelle. Nouveau membre de cette Chambre, ce qui se passe ici parfois m'amuse plus ou moins. Pendant le cours de deux sessions, j'ai écouté des discours dans lesquels le gouvernement libéral était considéré comme ayant manqué à sa parole parce qu'il n'avait d'aucune façon réduit les droits de douane sur les instruments agricoles et aujourd'hui, on nous dit qu'il n'a pas tenu sa parole parce qu'il les a réduits. Il devient très difficile pour un nouveau membre de savoir exactement où il en est.

Le très hon. M. MEIGHEN: Permettez-moi d'expliquer que les engagements qui ont été violés étaient différents. La première promesse était de supprimer tous les droits et elle n'a pas été tenue; la promesse suivante était de maintenir la stabilité et elle a été violée.

M. ROBINSON: Quoi qu'on fasse, j'estime qu'il est très difficile de satisfaire le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen). Je constate qu'il est tout à fait impossible pour un honorable député de discuter aucune question à la Chambre, sans adopter, pourrait-on dire le point de vue de la province qu'il représente. Bien plus, il est obligé de la discuter du point de vue de la circonscription qu'il représente. Ce peut être un inconvénient, mais ce peut être aussi un avantage. En Nouvelle-Ecosse, nous comprenons que les intérêts du Dominion sont de beaucoup plus grands que les nôtres. Nous nous rendons compte que la Nouvelle-Ecosse est une petite partie du Dominion et pourtant nous croyons que la prospérité de la partie contribuera à la prospérité de l'ensemble, et c'est seulement quand les différentes parties seront prospères que l'ensemble le deviendra à son tour. Il est difficile aussi de légiférer pour le Dominion tout entier car nos intérêts sont si variés et le pays est si vaste. L'exploitation des mines d'or est limitée à quatre provinces au Canada. La pêche est en grande partie confinée aux côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Quelques-unes de nos provinces n'ont pas d'industrie forestière. Les manufactures semblent être centralisées dans les provinces d'Ontario et de Québec. Pourtant il y a une industrie qui est commune à tout le Canada et on la retrouve dans chaque province sous une forme ou sous une autre. C'est l'agriculture. Par conséquent, il me semble que si le ministre intérimaire des Finances s'efforce de quelque façon d'alléger le fardeau de l'agriculture, il légifère pour tout le Dominion du Canada.

Je désire dire, monsieur l'Orateur, que depuis la confédération il y a eu plus ou moins de mécontentement dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Il n'est pas nécessaire de remonter à l'histoire ancienne pour montrer la cause de notre mécontentement, mais je veux faire remarquer qu'il s'est produit du mécontentement en Nouvelle-Ecosse, principalement parce que nous n'avons pas progressé peut-êttre aussi vite que les autres parties du Dominion et je dois dire que si nous n'avons pas progressé c'est dû en grande partie à notre situation géographique. Après la confédération nous avons essayé de mettre en valeur nos industries aussi bien que nous le pouvions jusqu'à l'année 1878. C'est dans cette année qu'on a inauguré la politique nationale et on nous a dit que dans un très court espace de temps la Nouvelle-Ecosse serait un grand pays. On nous a signalé nos merveilleuses richesses et elles sont merveilleuses. On nous a fait remarquer que nous avions de grandes facilités de navigation et nous avons ces facilités.. On nous a dit que nous avions les ports d'hiver du Canada et que les fabriques surgiraient de tous les côtés. Nous avons attendu quelque temps. On a dit très souvent à la population que ces choses allaient arriver, mais qu'est-ce qui est arrivé? C'est vrai les fabriques ont surgi. Nous avons eu un certain nombre de

filatures de laine, de filatures de coton, des fabriques de chaussures, etc. Après quelque temps elles ont été absorbées par de grandes compagnies de Québec et d'Ontario et finalement quand vint le moment de réduire la production, nos fabriques ont été fermées et nous en avons très peu aujourd'hui comme résultat de l'adoption de cette politique nationale.

Je ne veux pas donner à entendre à la Chambre que nous ne faisons pas de progrès en Nouvelle-Ecosse. Nous faisons du progrès dans certaines branches. Je désire appeler l'attention sur la production du charbon en Nouvelle-Ecosse. En 1891, nous avons produit pour $3,543,000 de charbon et en 1921, ce rendement a augmenté à plus de 27 millions. Aujourd'hui elle est d'environ $40,000,000. J'appelle aussi l'attention sur notre production des pêcheries. Peut-être, pour aller plus vite, je pourrais donner les chiffres évalués avec soin pour l'année 1923. Ils s'élèvent à plus de $11,500,000, en dépit du fait que le tarif Fordney nous est contraire. Les produits agricoles de la Nouvelle-Ecosse pour l'année 1923 se sont élevés à 26 millions et les produits des forêts à environ 12 millions. J'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que ce sont les produits des industries fondamentales de la Nouvelle-Ecosse. Ce sont les produits des mines, des pêcheries, de l'agriculture et des forêts. Un autre article sur lequel je dois attirer l'attention, c'est la production du fer et de l'acier. Elle n'existait réellement pas en 1891 et elle a augmenté en 1923 à plus de 12 millions.

Or, si nous produisons tout cela,—et c'est un fait,—on me posera peut-être la question: Pourquoi alors ce mécontentement qui existe dans les Provinces maritimes? Je ferai observer, monsieur l'Orateur, que cela est dû en premier lieu, je le répète, à notre situation géographique.

L'hon. M. MANION: En ce qui regarde la production du fer et de l'acier, que mon honorable ami a mentionnée tout à l'heure, le développement de cette industrie n'est-il pas dû en grande partie aux primes qui ont été accordées?

M. ROBINSON: Parfaitement; et je demande à mon honorable ami s'il est partisan du système de primes?

L'hon. M. MANION: Oui.

M. ROBINSON: C'est là, je conjecture, l'une des formes les plus anodines de la protection.

L'hon. M. MANION: Une des formes les plus bienfaisantes.

[M. Robinson.]

M. ROBINSON: J'admets que le développement de l'industrie du fer et de l'acier est le fait du système des primes. Cependant, je tentais d'établir que, bien que nous produisions toute cette richesse, la production et l'exploitation de nos produits sont devenues si coûteuses, que nous n'en retirons aucuns bénéfices pour ainsi dire.

Nous sommes de fait isolés du reste du Dominion. Les tarifs de transport par chemin de fer ont augmenté de telle façon que nous sommes pour ainsi dire dans l'impossibilité d'expédier nos produits sur les marchés, si la demande existait réellement. Les tarifs de transport par eau sont également très élevés. Il résulte donc de cette situation que nous n'avons pas de marchés sur lesquels nous puissions disposer de nos marchandises avec avantage. Nos manufactures sont plus ou moins disparues.

Quand on nous dit de soutenir le tarif protecteur qui permettrait aux manufactures de la province de l'Ontario de se développer et qu'on nous engage d'acheter ensuite leurs produits, nous le voulons bien, nous n'y avons aucune objection; mais le malheur est qu'après avoir disposé de nos produits et acquitté les frais de production et de transport, il ne nous reste plus rien pour acheter. Je ne vois pas du tout l'avantage qu'il y aurait pour nous ou pour ces manufactures de fabriquer des choses que nous ne pourrions pas acheter.

Maintenant, il y a un produit entre tous auquel je m'intéresse d'une façon particulière puisqu'il est récolté en abondance dans le comté que l'ai l'honneur de représenter ici. Je veux parler des pommes. De fait, je viens du centre de la riche zone fruitière qui est connu sous le nom de la vallée d'Annapolis. En 1891, la Nouvelle-Ecosse a exporté des pommes représentant une valeur de $211,000. Cette production s'est développée si bien qu'en 1921, nos exportations se chiffraient à $4,800,000; voilà qui est de nature à donner à mes honorables amis une idée des progrès accomplis. Au cours des cinq dernières années, nos exportations ont dépassé chaque année 1,500,000 barils de pommes, tandis que cette année elles atteindront vraisemblablement 2,000,000 de barils.

Mais voici ce qui arrive relativement à l'exportation de nos pommes et c'est là la situation exacte en ce qui regarde les autres industries, surtout l'industrie agricole. Des calculs minutieux, nous ont permis de nous rendre compte que la production d'un baril de pommes nous revient à $2.30. De plus, il nous faut débourser une autre somme de $1.70 pour expédier ce baril de pommes sur

le marché, peu importe que ce soit à Montréal ou à Liverpool. Les frais de transport sont à peu près les mêmes, que nous expédions nos pommes sur le marché de Montréal ou à Liverpool, Angleterre. Cependant, la majeure partie de la production de nos vergers prend le chemin des Iles Britanniques. Or, voici le fait que je désire faire toucher du doigt. Nous sommes obligés de débourser une somme minimum de $4 pour expédier un baril de pommes sur le marché; il s'en suit donc qu'il faut le vendre un peu plus de $4 pour réaliser un mince profit. On peut sans doute me dire: Pourquoi ne cherchez-vous pas à obtenir une diminution des tarifs de transport? M'est avis que les tarifs de chemin de fer isolent absolument la Nouvelle-Ecosse du reste du Dominion du Canada.

Pour ce qui est du tarif de transport maritime, je ferai quelques observations afin d'établir que nous avons tenté de les faire diminuer et nos efforts ont été couronnée de succès.

Pendant la dernière guerre, nos pommes avaient été frappées d'un embargo sur les marchés anglais; cependant, l'interdiction fut levée en 1919. Au cours de l'exercice 1919, le tarif pour le transport des pommes d'Halifax à Liverpool était de $5 par baril; cependant, il y avait encore moyen de réaliser quelque profit, étant donné que les prix étaient élevés sur le marché anglais. Un peu plus tard toutefois, les prix tombèrent et les compagnies de transport maritimes se rendirent compte que nous ne serions plus en mesure d'expédier nos pommes outre-mer à moins que les tarifs ne fussent diminués. En conséquence, les compagnies décidèrent de reduire le tarif à $3.25 par baril. Cependant, le prix des pommes continua à baisser sur les marchés des Iles Britanniques et c'est alors que fut constituée à la Nouvelle-Ecosse une organisation connue sous le nom de l'association des expéditeurs composée de représentants des producteurs, des acheteurs et des exportateurs de pommes. L'association s'aboucha avec les compagnies de transport maritimes afin de s'assurer s'il ne serait pas possible de reduire le tarif en bas de $3.25 par baril. Ce qu'il y a de curieux en tout cela, c'est que les représentants des compagnies de transport maritimes furent obligées de se rendre à New-York afin de fixer le tarif de transport des pommes d'un port britannique à un autre à bord de navires anglais. Les représentants des compagnies toutefois, se rendirent à New-York pour rencontrer cette fédération des armateurs de l'Atlantique-Nord, peu importe le nom dont elle s'affuble.

M. McMASTER: North Atlantic Conference, Eastern Board.

M. ROBINSON: En tout cas, ils rencontrèrent les représentants du sndicat et ils réussirent à faire reduire le tarif de $3.25 à $1.10, en menaçant de noliser des navires irréguliers norvégiens et de les aménager pour le transport des fruits.

Je mentionne ces faits simplement pour montrer que nous avons fait tout notre possible pour faire diminuer les taux du transport maritime.

Ensuite il serait peut-être possible de pratiquer une réduction dans le coût de production. Le terme de production, pour ce qui est des pommes, comprend les façons à donner au sol, les engrais, le spragage des pommiers et le reste, ce qu'on pourrait appeler des opérations agricoles. Il va sans dire qu'il est impossible de réduire les salaires. Si nous ne payons pas ceux qui travaillent à salaire autant qu'ils peuvent gagner ailleurs ils nous quitteront; donc jusqu'ici il nous a été impossible de réaliser une diminution dans le coût de production. A mainte reprise j'ai entendu affirmer que les cultivateurs n'avaient pas de méthode; qu'ils n'avaient pas le sens des affaires; que, s'ils mettaient autant d'intelligence dans la vente de leurs produits qu'ils en mettent dans leur production ils récolteraient des bénéfices. En Nouvelle-Ecosse la culture des fruits se fait d'une manière intelligente. Par exemple, nous achetons tous nos matériaux en coopération; nous achetons les barils, les engrais et les insecticides par grosses quantités. Nous avons construit des entrepôts, toujours coopérativement. L'écoulement des fruits se fait d'ordinaire par l'entremise de compagnies agricoles de sorte que nous avons réduit au minimum nos frais généraux sans pouvoir diminuer le coût de production.

Je tiens à faire ressortir les avantages de la coopération; je trouve en effet qu'on n'y a pas assez insisté en cette Chambre. Selon moi, il est possible,—nous l'avons prouvé en Nouvelle-Ecosse dans la façon dont nous faisons de l'arboriculture fruitière,—il est possible, dis-je, aux fermiers d'accomplir beaucoup grâce à la coopération. L'année dernière je faisais partie du comité chargé d'étudier la situation agricole et j'ai remarqué que, en ce qui regarde l'écoulement des fruits et d'autres produits dans la province d'Ontario et ailleurs les fermiers ne tentaient aucunement de former des cercles coopératifs pour effectuer les achats et les ventes. Un des témoins les plus intéressants qui aient comparu devant ce comité était M. le professeur Jackman, professeur d'économie politique à l'université de

Toronto, et si on veut bien me le permettre je voudrais faire lecture d'un passage de sa déposition à ce sujet. Il a dit:

Je n'hésite nullement à déclarer que la méthode que suit le fermier de négocier individuellement avec l'organisation commerciale de l'époque est tout à fait démodée. Le jour où le fermier pouvait individuellement tenir tête à la structure commerciale de laquelle il achète ou à laquelle il vend est chose du passé. Le fermier en recherchant son intérêt particulier est resté trop profondément individualiste; il est porté à croire que son individualité sera compromise s'il s'associe avec d'autres fermiers et forme une organisation pour opérer la vente de ses produits. La méthode qu'il a suivie dans le passé lui a paru satisfaisante; la méthode présente de groupement, l'organisation qui manipule et vend ses produits est démodée, et le plus tôt le fermier s'en rendra compte, le mieux il s'en trouvera; le plus tôt le fermier apprendra que son intérêt lui commande de s'associer aux autres fermiers afin de pouvoir agir de concert, afin de s'unir pour l'achat et la vente, afin de commander l'influence de la collectivité, le plus tôt sera-t-il porté remède à la situation qui lui est faite. Mais tant que le fermier se cramponnera dans son individualisme, tant qu'il achètera et vendra individuellement, la situation difficile du présent durera, et plus les autres groupes se coaliseront, pire sera la situation du fermier, à moins qu'il ne tombe dans le courant. Dans les circonstances présentes nous sommes habitués à croire que l'offre, la loi de l'offre et de la demande, détermine les prix; l'application de ce principe est évidente. C'est là ce dont le fermier souffre. Quand le fermier offre ses produits en vente à l'automne ou en toute autre saison et que les autres fermiers font de même, ils se font concurrence les uns les autres, alors que les organisations avec lesquelles ils négocient agissent plus ou moins de concert. Les acheteurs de blé, par exemple, agissent plus ou moins de concert, les acheteurs de bétail connaissent les prix qu'offrent les autres acheteurs, et dans ces conditions, le fermier négociant individuellement avec des organisations de ce genre, les efforts coalisés des organisations provoqueront la concurrence entre les fermiers, et celui qui est le plus anxieux de vendre acceptera le plus bas prix.

Il n'est pas besoin, ce me semble, de continuer. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse nous avons décidé que c'est uniquement au moyen de la coopération que les cultivateurs peuvent récolter des bénéfices.

M. HUGHES: Si je puis interrompre l'honorable député un moment, je crois que nulle part sur le continent de l'Amérique du Nord on ne produit des pommes supérieures à celles de la Nouvelle-Ecosse. Cependant dans l'île du Prince-Edouard il nous est impossible d'acheter des pommes de la Nouvelle-Ecosse à cause du prix élevé. Nous pouvons acheter des pommes américaines et, de fait, nous en recevons de la Colombie-Anglaise, que nous payons moins cher.

M. SHAW: Elles sont bonnes aussi.

M. HUGHES: Oui, mais elles n'ont pas la saveur des pommes de la Nouvelle-Ecosse. La coopération est excellente tant qu'elle ne hausse pas les prix au point de les mettre hors la portée de notre propre public. Je veux demander à l'honorable député si les pommes se vendent meilleur marché pour l'exportation que pour la consommation dans la province de la Nouvelle-Ecosse même.

M. ROBINSON: Il ne s'agit pas de cela. Je ne me soucie pas de dire combien peu de pommes il faudrait pour encombrer le marché de l'île du Prince-Edouard. Le député d'Antigonish-et-Guysborough (M. McIsaac) dit que trois barils suffiraient. Lorsque nous expédions des pommes, nous devons en expédier de grandes quantités pour que le transport coûte moins cher. Une partie des pommes de la Nouvelle-Ecosse s'en va dans l'île du Prince-Edouard et dans l'île du Cap-Breton; mais, les quantités sont si minimes que le fruit se vend plus cher. Au demeurant, le tarif des chemins de fer est élevé. De fait, je ne crains pas de dire que le transport d'un baril de pommes de Kentville à Charlottetown coûte autant que le transport depuis Kentville jusqu'à Liverpool.

M. HUGHES: Nous achetons des pommes des Etats-Unis et de la Colombie-Anglaise.

M. ROBINSON: Je n'ai que quelques remarques à ajouter à ce que j'ai déjà dit. J'ai voulu démontrer que nous avons tenté de diminuer les frais de transport des pommes et de réduire le coût de leur production. Ayant obtenu les conditions les plus favorables qu'il était possible d'obtenir, il nous faut encore trouver des acheteurs de sorte que le bénéfice est léger. Ce qui plaît plus ou moins aux habitants de ma circonscription, c'est que les propositions budgétaires du ministre intérimaire des Finances auront pour résultat de diminuer le coût de la culture par suite de la réduction du prix des outils nécessaires. Les engrais constituent une autre catégorie importante d'articles au sujet desquels le budget laisse entrevoir une amélioration de l'état de l'agriculture. Le prix des engrais et des choses servant à la vaporisation étant sensiblement abaissé, on conçoit aisément que le présent budget plaise à ma circonscription.

Un mot, en terminant. J'ai été surpris d'entendre des gens dire de temps à autre que les cultivateurs devraient former une organisation politique. J'ai vu d'autres personnes prendre la mouche parcequ'il se trouve ici un groupe composé de cultivateurs qui se sont syndiqués pour des fins électorales. Quant à moi, cela ne m'étonne pas. Depuis plus de quarante ans, on proclame en ce pays qu'une classe ou une industrie peut retirer des avantages de l'organisation au point de vue politique. Cette doctrine ayant été prêchée pendant tout ce temps-là faut-il s'étonner

que la classe agricole ait fini par y ajouter foi? Je n'en suis pas surpris, et puisque les industries peuvent s'organiser pour des fins politiques, je ne conçois pas pourquoi les cultivateurs s'en abstiendraient. C'est la conséquence naturelle et le fruit de la doctrine que l'on a répandue depuis quarante ans. Des députés diront peut-être que ce n'est qu'aux dépens d'une autre classe qu'une certaine classe peut retirer des fruits d'un remaniement du tarif, du relèvement ou de l'abaissement des droits de douane. A mes yeux, cela est vrai. Je ne conçois pas comment nous pourrions rendre des lois qui enrichiraient les uns sans appauvrir les autres. Ainsi donc, nous ne saurions mieux faire que de causer le moins de tort possible au petit nombre et de procurer les plus grands avantages à la masse. Voilà pourquoi j'approuve les propositions budgétaires, étant persuadé qu'elles nuiront le moins possible à un faible groupe de la population tout en faisant le plus grand bien à la généralité des gens.

M. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): M'est avis que la tendance du budget est certainement heureuse du point de vue de l'Ouest; néanmoins, en songeant à ce qu'il propose, il ne me semble pas faire beaucoup pour alléger les fardeaux qui pèsent sur les simples citoyens. On dit que l'équilibre a été rétabli; cependant, la moindre étude du budget lui-même doit nous faire comprendre, il me semble, que cet équilibre est plus apparent que réel. Toutefois, sans examiner ce sujet, j'émettrai l'idée que cet équilibre a été rétabli à grands frais, autant qu'il l'a été. On a émondé des services importants. Nous avons vu supprimer des subventions à l'agriculture, et réduire des crédits destinés à l'entretien de l'hygiène, deux choses qui devraient être maintenues et développées à l'heure présente.

D'un autre côté, l'Etat n'a pas touché aux impôts prélevés sur la classe pauvre, impôts qui sont la cause de bien des privations dans maints foyers d'une extrémité à l'autre du pays. Les choses de première nécessité sont encore taxées, bien qu'il y ait toujours un grand nombre de gens qui battent le pavé. Et le côté le plus grave de la situation, du point de vue national c'est que nous sommes en présence de l'exode persistant d'une multitude de Canadiens qui s'envont aux Etats-Unis. Quelqu'un disait l'autre jour que plus de cent mille de nos soldats démobilisés habitent maintenant la peys voisin. On ne pourrait certainement rien dire qui dépeindrait mieux l'état où se trouve aujourd'hui le Canada. Il y a quelques années, ces soldats traversaient l'Atlantique afin de défendre leur patrie, et ils ne sont revenus que pour constater qu'elle n'avait pas de place pour eux. Dans mes commentaires sur l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, j'ai indiqué quelques-uns des sentiments du groupe ouvrier relativement à la situation qui prévaut par tout le pays à l'heure actuelle; je tiendrais à en reparler un peu afin de faire ressortir certains des points que, faute de temps, je n'ai pu aborder jusqu'à présent.

Que le chiffre de la dette nationale soit énorme et que l'intérêt qu'il en faut payer constitue une lourd fardeau, c'est un fait qui est exposé de façon frappante dans une brochurette publiée par le conseil du Board of Trade de Montréal. Je crois avoir mis sous les yeux, l'an dernier, la statistique relative à Winnipeg et à la province du Manitoba; pour faire un changement, je donnerai aujourd'hui celle qui se rapporte à la province de Québec et à la ville de Montréal. De $98 par tête qu'elle était en 1913, la dette publique—dette et garanties fédérales—est aujourd'hui rendue à $387. En ajoutant à cela la dette de la province de Québec et celle de la ville de Montréal, on constate que l'ensemble de la dette publique, de $241 par tête qu'elle était en 1913, se trouve portée à $612 en 1923. Cela signifie que chaque famille de cinq personnes est endettée de $3,060, et chaque famille de dix personnes, de $6,120. Et la brochurette fait observer que les gens, "à leur su ou à leur insu, sont imposés de ce chef sous forme de prix plus élevés". C'est ce qui fait que certains de nous jugent nécessaire de proposer un changement plus profond que celui que comporte le budget actuellement en discussion.

Un mot maintenant des résultats de l'impôt sur le revenu. Les particuliers ont versé de ce chef près de 40 millions de dollars en 1922 et seulement environ 32 millions en 1923; après avoir versé plus de 39 millions en 1922, les compagnies en ont versé moins de 29 en 1923. A l'heure actuelle, cet impôt semble peser lourdement sur le nombre très considérable des gens dont la situation de fortune est relativement modeste; et cependant, en dépit de la mauvaise administration révélée par certaines faillites, les banques ne cessent de servir de confortables dividendes à leurs actionnaires. En outre, à la faveur des règlements édictés par la commission des chemins de fer, les compagnies de chemin de fer ont la quasi-certitude d'encaisser de gros bénéfices. Que le pays soit riche ou pauvre, peu importe; la question se pose de savoir comment il se fait que les banques et les compagnies de chemin de fer continuent d'encaisser des profits qui leur sont à peu près assurés, quand les exploitants des diverses industries,—et ils sont fort nombreux,—au lieu de bénéficier d'une

garantie pareille, ne cessent de faire des pertes d'argent, et qu'une multitude de travailleurs se voient obligés de subir la réduction de leurs salaires.

Tandis que j'en suis à parler de l'impôt sur le revenu, j'appellerai l'attention sur les placements faits au Canada par des personnes qui habitent à l'étranger. D'après une estimation récemment faite par plusieurs personnes on ne peut plus compétentes, les Américains possèdent pour près de $2,750,000,000 des biens du Canada; les Anglais en possèdent pour environ $2,250,000,000, tandis que d'autres étrangers s'en partagent pour quelque 250 millions. A 5 p. 100, l'intérêt de ces sommes représente un tribut de $262,500,000 qu'il nous faut payer à des étrangers. Ce n'est pas sans raison que l'on se demande comment il se fait que ces revenus qui se dépensent hors de notre territoire échappent à l'impôt. Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer qu'on devrait les surimposer. Et pourquoi ne le ferait-on pas?

Je remarque que ceux qui insistent le plus pour que chacun au pays soit assujéti aux impôts sont ceux-là mêmes qui s'en vont passer leurs vacances ou la période rigoureuse de l'hiver aux Etats-Unis, échappant ainsi à l'impôt indirect que sont tenus d'acquitter tous ceux qui passent les douze mois de l'année au Canada. Le présent état de choses est, à n'en pas douter, souverainement injuste. A cette heure où des centaines de mille Canadiens émigrent aux Etats-Unis et où s'effectue la conquête économique du Canada—en ce sens que les placements de l'étranger en notre pays se font de plus en plus considérables—je me suis demandé quel avantage il peut bien y avoir à revenir sans cesse sur les programmes politiques d'un autre temps et à toujours pousser les vieux cris de guerre. Prenons comme exemple le passage suivant de la brochure que sir John Willison publiait il y a quelques années au sujet du programme de la Canadian Reconstruction Association, et dans lequel il exposait le point de vue tory:

> Il faut que la transformation des matières premières s'accomplisse au Canada, dans les limites de notre territoire—ce qui fournira de l'emploi aux ouvriers, créera de nouveaux groupes de population, mettre de nouveaux débouchés nationaux à la disposition des négociants et des producteurs, raffermira de plus en plus lord—sinon nos compatriotes quitteront le pays en même temps que les matières brutes, ils iront s'établir dans les centres industriels de l'étranger; chaque année, la nation aura à porter un fardeau de plus en plus lord et le résultat de l'important essai que nous faisons en ce moment dans le domaine politique deviendra plus incertain et sera plus difficile à obtenir. Les plus saines doctrines économiques de même que la loi naturelle exigent que les matières premières du Canada soient manufacturées au payé même et que le peuple canadien soit protégé en ce qui concerne la possession de ses richesses naturelles et la manière d'en disposer.

[M. Woodsworth.]

Tout ce que ce passage fait entrevoir comme conséquence probable de l'abolition de la protection s'est accompli dans le cours des quelques dernières années. Le libre-échange même n'aurait probablement pas abouti à un résultat beaucoup plus satisfaisant. En réalité, il faut aller au delà de la protection et du libre-échange pour établir la fondation d'un régime plus solide qui réponde aux besoins de l'heure actuelle. Dans l'état présent des choses, les richesses naturelles du Canada ne nous appartiennent plus, puisqu'elles se trouvent en très grande partie en la possession d'étrangers.

Et ici je tiens à mentionner ce que j'appellerai le faux patriotisme qui est souvent invoqué dans le but d'influencer le peuple au sujet de certaines politiques fiscales. Durant la guerre, les clôtures de ma propre ville, Winnipeg, étaient placardées de grandes affiches sur lesquelles on lisait: 'Soyez patriotes"; "Maintenez les affaires"; "Achetez de la houille canadienne". Je me souviens avoir fait à cette époque une enquête sur les diverses nationalités de ceux qui étaient occupés à l'exploitation de la houille dans l'Ouest. Si je me rappelle bien, j'ai constaté que 70 p. 100 environ étaient des Autrichiens, en théorie nos ennemis, et que les charbonnages étaient en grande partie entre les mains de syndicats américains. "Soyez patriotes"; "Achetez de la houille canadienne", et cependant, tout ce temps-là, nous payions des salaires à des mineurs autrichiens et des dividendes à des propriétaires de mines américaines. Je n'ai rien contre les Américains pas plus que les Autrichiens, mais pourquoi serions-nous induits en erreur par cet appel à un patriotisme de commande?

J'ai été passablement intéressé par la lecture d'un article qui a paru pas plus tard que l'autre jour dans le *New York Nation,* article qu'ont commenté quelques-unes de nos feuilles canadiennes mais qui, je crois, est demeuré sans réponse. Il est intitulé "Conquête économique du Canada. Il a été publié le 16 avril et a pour auteur Scott Nearing:

> La politique économique actuelle de la Grande-Bretagne force les capitalistes américains d'augmenter de plus en plus leur production au Canada. La General Motors, par exemple, a exporté de son usine d'Ontario, en 1922, dix-huit mille voitures. Durant un mois au moins, l'an dernier, les importations d'automobiles du Canada ont excédé en valeur et en quantité celles des Etats-Unis. Cela s'explique facilement. Le gouvernement britannique perçoit sur les articles fabriqué dans les limites de l'empire un droit de 1/6 de moins que sur ceux de fabrication étrangère. Cela comprend les 60 p. 100 de voitures automobiles manufacturées au Canada. L'industriel américain, en érigeant une usine au Canada, peut ainsi approvisionner le marché canadien sans payer aucun droit et vendre moins cher que son concurrent des Etats-Unis en Angleterre.
>
> Si le Royaume-Uni élève la barrière du tarif avec l'aide des préférences impériales, les capitalistes seront forcés d'augmenter. le nombre de leurs manufactures

au Canada. C'est ainsi que l'impérialisme britannique permet aux Américains de se rendre maîtres des avantages économiques stratégiques du Canada.

L'*American Economist* résume ainsi cet aspect de la situation:

Les capitalistes américains ont de plus la haute main sur les industries et le commerce du Canada. Des succursales de grandes compagnies des Etats-Unis sont établies au Canada, ou encore des compagnies canadiennes sont acquises par les Américains, dans une proportion qui indique une conquête économique.

Quel avantage pour nous que ces manufactures soient établies dans notre pays si ceux qui en profitent demeurent à l'étranger et si nos règlements sont cause que les salaires sont plus bas que ceux des Etats-Unis. Je parle des impôts exorbitants qui ont pour résultat la centralisation de la richesse d'un grand nombre entre les mains de quelques-uns. Je sais fort bien que mon opinion à ce sujet ne compte guère. Je désire donc citer ce qu'en pense un économiste distingué, M. J. A. Hobson, qui s'exprime ainsi sur ce point:

La guerre universelle, quelque désastreuse qu'elle ait été, n'a pas, en somme, affaibli sérieusement les ressources économiques du monde. Même en Europe en général, elle n'a pas diminué nos ressources productives au point de créer une longue période de pauvreté et de rendre impossible le rétablissement des affaires. Presque tout le coût économique de la guerre a été acquitté par les revenus courants réels de l'univers.

Et encore:

Le rapport entre l'inflation que les gouvernements et les banques se sont entendus à créer et l'énormité et la propriété de la dette de guerre est facile à voir. L'argent que les gouvernements ont obtenu en imprimant des billets, en empruntant des banques, ou en les exhortant à avancer aux clients afin d'augmenter les souscriptions aux prêts de guerre (pure inflation) ils l'ont dépensé à acheter des marchandises et des services. Les prix et les profits ont monté d'autant plus rapidement que cette manière de faire de l'argent avec facilité a rendu les gouvernements moins soucieux des taux de leurs achats. Ces profits immenses et rapides—dus à l'accroissement des prix, à des salaires modestes et à la quasi suppression de la concurrence ont été placés dans les emprunts de guerre, le seul placement autorisé et possible.

De plus:

A la fin de la période de dépression, toute la dette sera pour ainsi dire entre les mains des riches, formant une réduction considérable dans la proportion du revenu courant de la nation dont il peut être disposé comme pouvoir d'achat pour les classes ouvrières.

En discutant cette question de propriété de notre dette de guerre, le *Globe* de Toronto a récemment rapporté les paroles suivantes de A. E. Ames:

Le 1er janvier 1924, sur une dette nationale globale de $2,516,000,000, il ne s'en trouvait pas moins de $1,969,000,000 au Canada et seulement $546,000,000 dans les autres pays.

Pourquoi un grand nombre de Canadiens seraient-ils obligés de payer un tribut annuel à un groupe assez restreint de leurs compatriotes qui ont fait de l'accaparement durant la guerre ou ont réalisé des bénéfices depuis la fin des hostilités comme conséquences de la guerre?

Voici ce que dit le vicomte Milner des dettes de guerre?

En ce qui concerne la partie de la dette nationale que nous nous devons à nous-mêmes, je prétends qu'elle ne représente pas une diminution de tout l'actif de la nation, mais plutôt une redistribution de cette richesse entre les particuliers. La dette nationale est un ennui presque intolérable pour le gouvernement qui est continuellement obligé de retirer l'argent d'une foule de gens pour en faire bénéficier un nombre beaucoup moins grand.

Tôt ou tard il nous faudra faire face à nos obligations de guerre de toute autre manière que nous l'avons fait jusqu'ici. Le peuple n'aime pas à entendre parler de répudiation. Il plaît au peuple de dire que nous devons nous en tenir à nos arrangements relatifs aux obligations exemptes d'impôts, ainsi de suite, mais, pourquoi la grande majorité de la population canadienne aurait-elle à souffrir, d'année en année, afin de payer tribut au groupe très restreint de ceux qui ont la plus large part de la richesse nationale aujourd'hui. M'est-il permis de dire que trois rois règnent aujourd'hui en Canada: le Privilège, la Prospérité et le Précédent, et tant qu'ils n'auront pas été détrônés, les masses populaires ne peuvent s'attendre à un grand soulagement.

Je parle du fardeau des frais d'administration, lesquels paralysent l'industrie et le commerce. Je me souviens que cette question fut portée à mon attention il y a quelques années, alors que l'Ouest s'occupait si activement de spéculations immobilières. Un jour que je visitai un petit village de l'Ouest canadien, un ami me rencontra à la gare, il avait une suberbe automobile. Je lui demandai: "Comment avez-vous fait des profits assez considérables dans votre commerce pour acheter ceci?" Son commerce n'était pas très important. Il me répondit: "Je n'ai pas gagné cet argent dans mon commerce. De fait, cette automobile ne me coûte rien du tout". "Eh bien, lui dis-je, dites-m'en le secret". Il me dit: "J'avais quelques milliers de dollars à dépenser, et je fis un premier paiement sur un lot dans le village. Quelques semaines plus tard, ce lot avait augmenté de valeur, et l'on m'en offrait $2,000 que j'acceptai. Je faisais un profit de $2,000, et l'argent facilemeent gagné se dépense facilement. J'achetai une automobile. Vous voyez donc qu'elle ne me coûte rien". Et moi de me demander alors, qui avait eu à payer, puisque cette automobile ne lui avait rien coûté à lui. Il avait là une très belle machine d'un bon fonctionnement, mais, qui donc en avait payé les frais? Il avouait que ce n'était pas lui.

J'ose dire que tout homme qui a construit une maison sur ce lot, ou qui a loué cette maison après sa construction, a contribué au paiement de l'automobile; tout client de ce magasin a, de même contribué sa part au paiement. C'était un fardeau perpétuel pour les entreprises de production de l'endroit.

Ce qui est vrai en ce qui concerne les propriétés immobilières, l'est également dans le cas de plusieurs de ces fusions que nous avons eues; il en est ainsi pour les compagnies du Canada Cement, du Besco Steel, et autres compagnies semblables dont le capital est dilué.

A tout instant, soit dans les affaires gouvernementales, soit dans les affaires particulières, on nous dit que les frais obligatoires ont droit de priorité. Je voudrais voir cette assertion réduite à néant quelque jour. Pourquoi ceux qui ont réussi à hypothéquer le pays auraient-ils droit de priorité lorsque tant d'autres souffrent? Il nous faudrait modifier nos idées sur ce sujet. Je ne sache pas qu'il y ait aucun autre motif que celui qu'allèguent nos jurisconsultes, qui se basent principalement sur les précédents, pour que les gens les plus pauvres aient toujours à remettre la plus grande partie de leurs profits à ceux qui ont ainsi hypothéqué leurs propriétés et les bénéfices de leur travail.

Je ne crois pas avoir à dire ici,—j'ai déjà mentionné ce sujet en une autre occasion,—que si la situation agricole est si déplorable aujourd'hui, cela est dû surtout au tarif, au tarif-marchandises excessif et aux moyens inadéquats de crédits. Mes amis les cultivateurs nous ont décrit cet état de chosee l'an dernier, et l'on décrit à nouveau cette année. Citadin moi-même, je ne suis pas aussi intéressé à cette question que l'est celui qui demeure dans un district rural, cependant, ceux de nous qui demeurent dans les villes de l'Ouest, qui dépendent si directement de l'exploitation agricole, connaissent à fond le triste état de choses actuel.

J'ai reçu une lettre il y a une couple de jours, dont j'aimerais citer un passage concernant une nouvelle organisation agricole dont les principes sont des plus radicaux. Voici cet extrait:

> Nous étions 700, en juillet dernier. Aujourd'hui, nous avons atteint le chiffre de 20,000... Je voyage dans la province, et je sais quel est l'état réel des choses... La province entière est en faillite.

Il parle de la Saskatchewan, non pas de l'Alberta.

> L'on ne saurait plus en faire accroire aux cultivateurs. Ils savent que les banquiers contrôlent les moyens d'échange qui régissent le prix des denrées. Ils savent qu'une armée de fonctionnaires de la douane tant sur la frontière que partout sur ce vaste continent sont là pour nous mettre la corde au cou. Le gouvernement légifère de manière à faire passer entre les mains de quelques individus les justes profits des masses. Nous savons ce qui en est des capitaux fictifs, des chemins de fer qui volent les honnêtes journaliers de ferme, les femmes, les enfants et tous. Nous savons que les cumuls administratifs dans les banques et autres industries semblables,—les trusts d'aciéries, les compagnies meunières, les fabricants de conserves et les compagnies de transport sont les véritables Shylocks.

[M. Woodsworth.]

Je ne dirai pas si ce langage est outré ou non, mais je dirai certes que ce sentiment se généralise parmi les masses, et que le Gouvernement ne saurait en faire fi. J'ai dit que le chômage était dû à l'insuffisance de la faculté d'achat qui ne correspond pas à la production.

Je voudrais pouvoir amener les honorables membres de cette Chambre à lire un livre publié récemment par l'auteur que j'ai cité tout à l'heure, M. J. A. Hobson. M. Hobson n'est pas socialiste; peut-être pourrait-on lui donner l'étiquette de radical-libéral. Il est un de ceux que le gouvernement actuel a nommés à Londres pour étudier, en collaboration avec un nombre d'autorités financières et d'experts, l'incidence de l'impôt en Angleterre. Dans son livre sur l'espect économique du chômage il dit que la grande difficulté résulte aujourd'hui de ce que nous épargnons trop d'un côté. Par suite de la distribution inégale de la richesse du monde un nombre de gens, nombre relaivement restreint, ont pu retenir comme leur appartenant en propre, la majeure partie de ce qui a été produit. Ici M. Hobson ne fait que corroborer la thèse soutenue par M. Maynard Keynes voilà quelques années. Cette richesse accumulée qui ne pouvait servir directement aux besoins de ses possesseurs, a forcément été placée, c'est-à-dire convertie en capitaux fixes, de sorte qu'une proportion indue de la production annuelle a été convertie en capitaux fixes. Voilà qui était très bien tant que le rapport de ces placements provenait seulement de la Grande-Bretagne ou de quelques pays d'Europe; mais à mesure que la machine se développait et l'organisation du capital se perfectionnait la production sur une immense échelle est devenue la règle dans toutes les parties du globe, même dans les grands pays d'Orient. Nous sommes donc aujourd'hui en présence de cette anomalie que les marchandises sont produites en quantités immenses qui dépassent de beaucoup le pouvoir d'assimilation du public; et l'auteur nous fait observer que d'une manière ou de l'autre il nous faut élaborer un mode de distribution plus équitable, ou pour le moins une méthode qui assure qu'une grande partie de la production annuelle soit déversée sur la masse du public,

sous forme de services ou de salaires. Or voilà une théorie économique qui est toute nouvelle à ceux qui n'ont pas étudié la question mais qui est appuyée par un nombre toujours de plus en plus grand d'économistes qui, en Europe du moins, ont la réputation d'être des hommes sérieux. Nous pouvons bien nous demander si cette Chambre ne devrait pas orienter sa législation suivant ces nouvelles idées plutôt que de toujours suivre de près les théories des économistes qui ont vécu dans les premiers temps de l'ère capitaliste.

Est-ce que le Canada peut soutenir une concurrence heureuse contre la production gigantesque des Etats-Unis? J'ose dire qu'il le peut mais seulement s'il baisse les salaires de ses ouvriers, ce qui amoindrira le pouvoir d'achat de notre public. Le fermier canadien peut-il faire la concurrence à la production à vil prix qui se fait aujourd'hui dans le sud de l'Europe? J'en doute fort. Pour y arriver il sera forcé de ravaler sa production aux mêmes conditions que celles de ces étrangers. Voilà à quelle situation mondiale nous devons faire face.

J'ai déjà parlé du mouvement d'émigration qui s'accuse chez notre population. A ce propos je tiens à signaler un aspect de ce mouvement d'émigration et d'immigration qui mérite notre attention: les chemins de fer viennent en aide à l'immigration,—ils y trouvent leur compte,—mais en somme, nous remplaçons, en grande partie, par des citadins de la Grande-Bretagne et des paysans du sud-est de l'Europe les vigoureux Canadiens, nés au pays même, que nous avions ici, voilà une génération. A l'avantage de qui? Non pas à l'avantage de la majorité de la population du Canada. Non pas à l'avantage de ceux qui nous arrivent,—du moins eux-mêmes n'en profiteront pas, bien que leurs enfants puissent en tirer quelque avantage. C'est tout d'abord à l'avantage des compagnies de chemins de fer et autres compagnies de transport. Parfois on a reproché à nous autres travaillistes, de faire obstacle au programme d'immigration. Nous avons fait tout ce que nous avons pu en ce coin de la Chambre pour jeter du discrédit sur certains projets d'immigration proposés par le Gouvernement l'an dernier. Et nous serons heureux de le faire encore si on les propose de nouveau. Mais on ne peut pas dire que notre attitude est tout à fait négative: je serais très heureux de préconiser un programme d'immigration si on me permettait d'indiquer quelques-unes des considérations qui devraient être à la base de ce programme. Je voudrais premièrement l'expropriation des terres inoccupées à travers le pays de sorte que les colons de demain puissent être dans la même situation que les colons d'hier, c'est-à-dire qu'ils ne seraient pas chargés du fardeau des payements à faire sur des terres détenues en grande partie par des spéculateurs. Nous dégrèverions les immigrants tout comme nous le demandons pour nos propres citoyens. Nous demanderions que les chemins de fer soient utilisés pour l'avantage du public. Si les chemins de fer ne pouvaient pas faire le travail et rapporter des bénéfices, nous dirions: "Faites le travail quand même". Voilà ce qu'on dit aujourd'hui aux cultivateurs,—qu'ils doivent produire, qu'ils puissent le faire à profit ou non. Plus que cela nous devrions insister sur un système de crédits à bon marché. Si notre régime bancaire actuel vise d'abord les besoins du commerce et non de l'industrie, alors nous devrions ou le modifier ou bien en inaugurer un autre à l'intention particulière des producteurs du pays.

Développons nos marchés, augmentons le pouvoir d'achat aussi bien chez nous qu'à l'étranger: et, avant tout, assurons le bien-être des colons. Dans beaucoup d'endroits dans l'Ouest, on a sacrifié toute une génération pour que certaines personnes profitent de la plus-value des terrains. Je me rappelle qu'étant chargé de m'enquérir de la situation des trois provinces des prairies, il y a quelques années, je proposai au premier ministre d'une de ces provinces un système d'après lequel les colons pourraient plus facilement profiter des avantages de l'instruction des services médicaux et des conseils en matière agricole. Le premier ministre tout en trouvant mon système très bon et très louable. me demanda comment on financerait une pareille entreprise. Je lui répondis qu'un impôt de quelques cents sur les terrains non cultivés suffirait amplement à en payer les frais. Comment, s'écria-t-il, en levant les bras au ciel, les Américains se plaignent déjà de la taxe sur les terrains incultes. Cela veut dire tout simplement que le premier ministre de la province en question dirigeait les affaires publiques dans l'intérêt des capitalistes américains qui venaient acheter du terrain disons à $10 l'acre et qui attendaient jusqu'à ce qu'il valût $25 l'acre pour ensuite se sauver avec avec le profit. Il ne travaillait pas dans l'intérêt des véritables colons qui se dévouent corps et âme pour édifier la nation canadienne.

J'ai parlé du manque de stabilité de nos banques; pour le moment, je me contenterai de mentionner le fait. Nous nous sommes laissé dire par les journaux de Montréal, l'autre jour, que l'on devait appliquer aussi rigou-

reusement que possible une sentence de vingt-cinq ans de prison et le fouet rendue dans le cas d'un pilleur de banques. Quel châtiment, je vous le demande, imposera-t-on à ceux qui ont ruiné je ne sais combien de foyers dans le pays? Telle est la question que se posent beaucoup de gens et le Gouvernement ne s'en sauvera pas à si bon compte, à moins qu'il ne sévisse contre ceux qui volent le public encore plus que les cambrioleurs de banques, comme on les appelle, n'ont jamais eu l'occasion de le faire.

J'ai signalé autre chose: la concentration de la puissance économique entre les mains de petits groupes qui peuvent diriger l'industrie dans leur propre intérêt, plutôt que pour les besoins de la société. Ce n'est pas ici qu'on doit se mettre à discuter notre régime financier, mais je suggère, puisque l'argent est la base de tout, qu'on évalue l'unité monétaire d'après la quantité d'argent en circulation. J'emploi le mot argent dans le sens indiqué par l'honorable Reginald McKenna. L'argent pour lui, c'est tout le numéraire en circulation dans le public, ainsi que tous les dépôts en banque qu'on peut retirer par chèque. A l'heure actuelle, tout l'argent, nous n'avons pas beaucoup d'or, mais le papier monnaie et les chèques qui équivalent à de l'argent, sont entre les mains de banques, avec très peu de surveillance de la part du Gouvernement. Cela veut dire que les banquiers, par la déflation et l'inflation, peuvent causer une hausse et une baisse des prix de tous les articles essentiels à l'existence et ainsi frapper les gens d'une taxe, sans qu'ils aient la moindre idée de la mesure dans laquelle ils sont taxés.

Certains députés progressistes ont visité récemment les fameuses chutes à renversement de Saint John, où l'eau coule dans un sens pendant une partie de la journée et, le reste du temps dans le sens contraire. On a longtemps pensé que la marée de la baie de Fundy pourrait être utilisée un jour comme énergie électrique. Je dirai que les banques ont fait la même chose en matière de finances. Avec elles, c'est une question de pile ou face. Que ce soit par inflation ou par déflation, elles s'arrangent toujours pour avoir ce qu'on appelle vulgairement la gratte. Du fait que les mêmes personnages sont à la fois directeurs de plusieurs banques, le contrôle reste entre les mains de quelques individus seulement. Je n'entrerai pas dans les détails. Nos ressources naturelles appartiennent essentiellement au peuple et on doit les taxer jusqu'à ce que l'entreprise privée les lâche. Que penser de grands pouvoirs hydrauliques qui sont capables délectrifier tous nos chemins de fer, et d'éclairer nos foyers, si on pouvait seulement les exploiter comme il faut. Nos grands terrains houillers ont été loués à des sociétés particulières, lesquelles ont agi sans la moindre considération pour leurs ouvriers, ni pour le public en général.

On a parlé de la nécessité de placer le matériel des usines sous une direction coopérative et démocratique, afin de mieux répondre aux besoins du public. Il y a deux ans, la Chambre s'est fait l'écho des protestations contre la flânerie à l'ouvrage, mais je prétends, monsieur l'Orateur, que lorsqu'un chemin de fer refuse de transporter des marchandises à moins qu'il n'y trouve son profit ou qu'un fabricant ferme les portes de son usine à moins qu'il n'en retire un bénéfice déterminé, il agit absolument comme l'ouvrier qui dit: Si je ne peux pas gagner tant, je ne donnerai pas mes services. C'est du sabotage. Il réduit la production. Je crois avoir entendu certains de mes collègues dire en particulier—et je ne les dénonce pas—que la seule chose que les cultivateurs avaient à faire était de ralentir le travail, de moins produire et ainsi d'amener à composition tout le peuple en général. C'est exactement la même ligne de conduite. Examinée dans son ensemble cette politique est antisociale. Dans le cas des chemins de fer et des banques les effets antisociaux prennent assurément une plus grande portée. Nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui, la grande propriété privée n'existe pas. Depuis que toutes nos grandes industries produisent collectivement, nous devons de plus en plus reconnaître que personne ne peut absolument dire au sujet d'une grande usine ou d'un réseau de chemin de fer: "Ceci me regarde absolument et je n'endurerai aucune intervention.'" Au contraire, nous devons nous convaincre que nous allons vers une situation où le public demandera plus effectivement l'activité dans la production.

Le dernier point de l'analyse de la situation que je viens de faire est la nécessité de baser notre politique commerciale étrangère et nos relations internationales sur le fait bien reconnu que l'univers forme une unité économique dont le bien-être de chaque partie dépend du bien-être de toutes les autres. J'irai jusqu'à dire que les mouvements qui se font actuellement dans le sud-est de l'Europe, les propositions avancées par la commission Dawes touchant les réparations, le changement possible de gouvernement de la France après les prochaines élections sont choses bien plus importantes pour le peuple de l'ouest canadien que les modifications que l'on propose au tarif. Nous ne saurions nous imaginer pouvoir ré-

soudre nos problèmes en nous contentant d'examiner notre entourage immédiat. Les problèmes mondiaux se trouvent si inextricablement enchaînés que nous devons aider aussi à les résoudre si nous voulons trouver la solution de ceux qui nous intéressent de plus près. Il y a quelques semaines j'ai observé avec beaucoup d'intérêt que les cultivateurs de l'Ouest commençaient à comprendre la nécessité qui existe d'agir en ce sens

La réunion des producteurs américains convoquée d'urgence pour considérer la politique étrangère demande que le gouvernement américain adopte une politique étrangère vigoureuse, propre à remplir les obligations de l'Amérique telles quelles sont contenues dans ses visées de guerre. On nous dit que les principaux articles du programme sont comme suit:

1. Etablissement de réparations que l'Allemagne sera en mesure de payer, avec ou sans la participation de la France.
2. Moratorium de deux années pour permettre à l'Allemagne de stabiliser son gouvernement et ses industries.
3. Opposition à une occupation militaire continue de troupes étrangères dans la Ruhr ou tout autre territoire envahi.
4. Encouragement sympathique et appui à la république allemande démocratique ainsi qu'aux unions ouvrières et organisations coopératives qui s'opposent au rétablissement du militarisme en Europe.
5. Opposition à toute rivalité dans l'armement international, la construction des aéroplanes, sous-marins et gaz empoisonnés dont la conséquence est d'augmenter les impôts populaires.
6. Crédit accordé par le Congrès pour le soulagement immédiat des populations affamées de l'Europe Centrale.

C'est pourquoi je suggère que le gouvernement canadien pourrait bien adopter quelque chose dans ce sens. L'absence de pouvoir d'achat en Europe nous ferme ce marché. Le mode de vie à bas prix en Angleterre ou en Europe nous rend toute concurrence impossible sauf en adoptant aussi un mode de vie meilleur marché. L'autre jour on nous a demandé d'exclure les Chinois de la côte du Pacifique, mais tant que nous continuerons à importer des marchandises de la Chine et du Japon nous devons envisager le fait que nous entrons en concurrence avec les Chinois qui habitent ces pays. Si des navires ne peuvent être réparés assez bien et à assez bon compte dans le port de Vancouver, on les expédie en Chine pour les faire réparer par des Orientaux. Nous devons nous rendre compte que nous avons à faire face à une situation nouvelle. Nous sommes les fils de pionners. Il y a plusieurs générations, nos ancêtres sont venus en un monde nouveau et ont dû surmonter une foule de difficultés entièrement nouvelles pour eux. Nous, leurs enfants, devons aussi envisager un monde nouveau. Dans le dernier chapitre de son ouvrage intitulé: "Histoire de l'Humanité", M. Van Loon nous suggère une comparaison très juste. Il nous dit que le vaisseau de l'Etat peut se comparer à un ancien navire à voiles du seizième siècle. Graduellement, année par année, le vieux navire s'est transformé jusqu'au moment où, aujourd'hui, il constitue un transatlantique de premier ordre. Les voiles sont disparues, la force motrice est dans la cale; les matelots ont quitté la mature pour habiter la chambre de chauffe. Ils n'aiment pas beaucoup leur nouveau poste, bien qu'il puisse être moins dangereux que celui de la mâture. Mais, dit l'auteur, les difficultés proviennent aujourd'hui du fait que le vieux capitaine et ses sous-ordres commandent encore le navire et qu'ils emploient encore les mêmes vieilles cartes et appliquent les anciens règlements. Voilà la source des difficultés. Il nous faut des hommes possédant des vues nouvelles. Il nous faut préparer de nouvelles théories de gouvernement et de nouveaux règlements si nous voulons que le vaisseau de l'Etat puisse paisiblement traversé les mers.

Le petit groupe des représentants du travail a souvent des difficultés pour faire connaître son opinion dans cette assemblée. En mainte circonstance les vieux partis présentent des propositions sur lesquelles il faut voter dans un sens ou dans l'autre, bien que dans aucun cas nous n'ayons lieu d'être satisfaits des conséquences.

Je proposerai donc une motion sur le budget déposé par le Gouvernement. Je le fais pour le motif que si certaines de nos propositions paraissent quelquefois trop radicales, il n'en est pas moins vrai que plusieurs de nos collègues, dans le parti progressiste surtout, seraient disposés à nous suivre dans nos revendications, du moment qu'elles ne comporteraient rien d'impraticable. J'ai donc rédigé un motion qui, je l'espère, sera jugée du domaine pratique. J'ai l'honneur de vous soumettre la contre-proposition suivante:

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par ce qui suit:

Considérant que les propositions budgétaires semblent indiquer que le gouvernement reconnaît la nécessité d'une politique financière susceptible d'encourager les industries basées sur l'exploitation des ressources naturelles du pays, et d'offrir quelque allégement au fardeau financier qui pèse sur le peuple;

Considérant que la situation de ces industries et la posture des consommateurs en général justifient l'exigence d'un secours,

La Chambre décide:

Que les meilleurs intérêts du Canada seront protégés par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments, le vêtement et les matériaux de construction;

Et de plus que, pour compenser la perte de revenu qui pourrait résulter de ce dégrèvement des droits de douane, il y a lieu

(a) de reviser l'impôt sur le revenu de façon à le faire porter plus lourdement sur le revenu du capital;

(b) de ne pas exempter de l'impôt les biens-fonds non exploités et toutes les ressources naturelles; et

(c) d'étudier un projet d'impôt progressif de succession sur les grandes succesions.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: En ce qui concerne le texte soumis par l'honorable membre, il en sera décidé par M. l'Orateur quant à sa régularité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. l'ORATEUR: M. Woodsworth propose, par voie d'amendement, à la motion principale une contreproposition ainsi conçue:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Considérant que les propositions budgétaires semblent indiquer que le gouvernement reconnaît la nécessité d'une politique financière susceptible d'encourager les industries basées sur l'exploitation des ressources naturelles du pays, et d'offrir quelque allégement au fardeau financier qui pèse sur le peuple;

Considérant que la situation de ces industries et la posture des consommateurs en général justifient l'exigence d'un secours,

La Chambre décide:

Que l'intérêt bien entendu du Canada sera sauvegardé par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments, le vêtement et les matériaux de construction;

Et de plus qu'il y a lieu

(a) de reviser l'impôt sur le revenu de façon à le faire porter plus lourdement sur les revenus du capital;

(b) de ne pas exempter de l'impôt les biens-fonds non exploités et toutes les ressources naturelles; et

(c) d'étudier un projet d'impôt progressif de succession sur les grandes succesions.

M. GAUVREAU: Monsieur l'Orateur, je veux, au début des quelques observations que j'ai à présenter, exprimer tout mon regret pour l'absence forcée du ministre des Finances que la maladie a empêché de nous faire son exposé budgétaire comme d'habitude depuis un grand nombre d'années. Mais si nous regrettons de ne pas voir à sa place accoutumée notre respecté collègue, nous sommes par ailleurs très heureux du choix provisoire de son suppléant qui nous a fait un exposé clair et concis, solide et inattaquable de la politique financière du Gouvernement. Le discours du budget a plu au pays; il a réjoui les membres et les amis du parti libéral; mais il a aussi jeté la consternation dans le camp tory.

Depuis que le ministère est arrivé au pouvoir les conservateurs et leur presse reptilienne n'ont pas cessé de le dénoncer et de l'accuser de tromper le pays en évitant d'exécuter le programme libéral de 1919.

Vous le savez, monsieur l'Orateur, depuis 1922 les membres de l'opposition ont chargé à tour de rôle le ministère actuel et ont prétendu qu'il n'avait pas le courage d'appliquer au pouvoir les principes qu'il défendait dans l'opposition.

[M. Woodsworth.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Parfaitement.

M. GAUVREAU: Le chef de l'opposition, qui m'interrompt, aimerait sans doute s'installer à cheval sur cette nouvelle muraille de Chine qui s'appelle la protection douanière. Grand bien lui fasse! Quant à moi je préfère être du nombre de ceux qui réclament une diminution des charges publiques.

N'est-il pas curieux que, du moment qu'un ministère libéral dépose un projet inspiré des doctrines du libéralisme, on entend s'élever des mêmes groupes une clameur de protestations qui prédisent la ruine du pays et de ses industries.

Aucune surprise sur ce point pour les libéraux—je parle des vrais libéraux qui ne sont pas égoïstes; c'est le rôle et le devoir d'une opposition de critiquer le gouvernement même au risque d'être accusé d'inconséquence, et après ce que nous avons déjà entendu, je suis persuadé qu'en dépit des cris des oies, (nos amis les conservateurs), du capitol, le pays continuera à prospérer, ses industries reconnaîtront que leur production n'est pas entravée, le consommateur aura une existence meilleure, pendant que l'agriculture, les pêcheries, les mines et les forêts se développeront pour le plus grand avantage de la masse de la population.

Il est très agréable, monsieur l'Orateur de voir le parti libéral aller de l'avant et laisser derrière lui les forces tories, dont la politique est contraire à tout ce qu'une nation désire pour prospérer, être heureuse et satisfaite.

L'honorable député qui était ministre des Finances dans un gouvernement tory (sir Henry Drayton) a essayé de placer le gouvernement actuel en contradiction avec les paroles du ministre des Finances (L'honorable M. Fielding) à la dernière session sur le sujet de la stabilité du tarif. Il n'a lu à la Chambre que cette partie de l'exposé budgétaire de 1923 qui convenait à son raisonnement, mais il a évité avec soin de lire ce que je considère comme essentiel pour prouver que le ministre des Finances n'était pas homme à se laisser prendre à aucune subtilité venant d'un endroit quelconque. C'est parce qu'il savait que dans un pays comme le nôtre, les industries fondamentales exigeraient plus tard des remaniements qu'il a dit alors dans son discours:

Il se présentera des cas où dans l'intérêt du consommateur, il faudra faire des réductions dans le tarif. On y découvrira des inégalités qui devront être corrigées; il y aura des erreurs auxquelles il faudra remédier. Chaque ministre, chaque parlement doit être libre de régler ces cas à mesure qu'ils se produisent.

S'appuyant sur notre programme libéral, il avait prévu qu'après quelque temps viendrait

une réduction et c'est pourquoi notre gouvernement actuel a jugé bon et convenable d'agir et d'agir prudemment.

Aussi, monsieur l'Orateur, dans tout le pays, à l'exception des gros intérêts, on a constaté une vague d'enthousiasme depuis la présentation du budget. D'un océan à l'autre le peuple en général admet que c'est une bonne politique nationale qui a à cœur le bien être de la grande masse des travailleurs et de ceux de toutes les classes en général. Comment pourrait-il en être autrement quand le budget allège le fardeau de l'impôt en réduisant la dette nette du Canada de 30 millions, et que la taxe est réduite de 24 millions cette année? Le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) avait raison de dire:

On espère avec confiance que cette réduction donnera un tel élan à l'industrie qu'il en résultera un plus grand développement et une prospérité qui se répandra dans toutes les provinces du Canada.

Avec cette approbation, en dépit des attaques faites par derrière et par l'opposition, le gouvernement doit aller de l'avant en s'unissant à la majorité de la population qui réclamait un changement et qui l'a obtenue finalement.

Mais, monsieur l'Orateur, si d'une côté, je suis prêt à féliciter le Gouvernement de sa politique libérale, d'autre part, je dois l'avertir de ne pas oublier qui si nous avons besoin d'économie dans le service public et d'une surveillance sévère dans chaque département en ce qui concerne les dépenses et le personnel, les travaux publics ne doivent pas être négligés en vue de diminuer les dépenses.

C'est très bien de construire des embranchements surtout quand nous voyons le Pacifique-Canadien placer sur le marché pour 12 millions de dollars d'obligations afin d'entreprendre une politique de prolongement et de développement; je ne suis pas apposé à aider nos chemins de fer nationaux qui donnent de si bons résultats sous l'administration d'un homme compétent et capable comme sir Henry Thornton, mais d'un autre côté, je veux qu'on maintienne en bon ordre et qu'on répare nos quais, nos ports, nos rivières et nos édifices publics. Je regrette de dire qu'on nous refuse quelques travaux nécessaires qui plus tard coûteront davantage en réparations que si nous les faisions maintenant. J'irai même jusqu'à dire que nous devrions approuver un certain montant de dépenses nécessaires pour des édifices publics.

Prenez le cas de Trois-Pistoles dans ma circonscription. Le bureau de la poste, la douane et les bureaux de l'accise sont placés à l'hôtel de ville de Trois-Pistoles et payent un loyer à la ville. Comme le département est prévenu que la ville a besoin de tous l'édifice pour ses propres services et que le département des Travaux publics doit chercher un logement ailleurs, j'espère que c'est le moment favorable pour le ministre des Travaux publics (M. King) d'inscrire au budget un montant suffisant pour construire un édifice convenable pour y loger les services mentionnés plus haut—la poste et la douane—à Trois-Pistoles.

Un autre point sur lequel je désire appeler l'attention du Gouvernement, et particulièrement et sérieusement celle du ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Low), c'est la communication qu'on devrait établir entre la rive nord et la rive sud en bas de Québec.

Depuis que l'on a aboli le service de la traverse entre La Malbaie et Rivière-Ouelle, il n'y a plus de communications entre les deux rives du Saint-Laurent de Québec à Trois-Pistoles, soit une distance d'au-delà de 130 milles.

Toute cette partie de la rive nord du Saint-Laurent, entre La Malbaie et Bersimis, et dont la population s'élève à plus de 20,000 âmes, est privée de toutes communication avec la rive sud ou la terre ferme, sauf par des navires à voiles tant que dure la saison de navigation.

Voilà un problème que le Gouvernement devrait avoir à cœur de résoudre et le plus tôt il le fera le mieux ce sera. Ces gens paient des taxes comme le reste de la population, et cependant, ils sont privés de tout moyen de transport au détriment du commerce et des industries.

Il en coûterait fort peu de subventionner une compagnie pour l'établissement d'un service qui permettrait à cette population de communiquer avec la rive sud, surtout au cours des mois rigoureux qui suivent la fermeture de la navigation. Par les années passées, nous avons eu un service d'hiver entre Rivière-du-Loup et Tadoussac et les Escoumains, sur la rive nord. L'entreprise fut couronnée de succès et la population échelonnée sur les deux rives du fleuve en retira des bénéfices appréciables. Mais malheureusement, le gouvernement conservateur par pur esprit de parti supprima ce service le jour où il prit en mains les rênes du pouvoir. J'ose donc espérer que le Gouvernement prendra des mesures pour rétablir ce service afin que la population de la rive nord, isolée du reste du monde pendant les longs mois d'hiver, soit soulagée de ce grave inconvénient que ne sauraient comprendre les gens habitant des régions plus favorisées et jouissent de moyens de transport efficaces.

Maintenant, l'administration des chemins de fer Nationaux donne lieu à des plaintes qui devraient être exposées en présence du ministre des Chemins de fer afin qu'il soit en mesure de nous aider à obtenir justice. En premier lieu, je constate que l'administration ne traite pas les employés avec justice en négligeant d'établir sans délai un nouveau fonds de retraite. Le fonds de bienfaisance et de retraite de l'ancien chemin de fer Intercolonial existe toujours, c'est vrai; mais il ne saurait suffire dans les conditions actuelles de l'existence.

Les vieux employés touchant une pension minimum de $30 par mois, somme insignifiante qui est loin de suffire aux besoins d'un homme ayant une famille à faire vivre. Les employés du réseau de l'Etat devraient être mieux traités et plus on se hâtera de créer un nouveau fonds de retraite mieux ce sera pour le réseau tout entier. Je puis donner l'assurance au ministre que tous les employés sont disposés à verser une plus forte contribution annuelle au nouveau fonds pourvu qu'ils aient la certitude de retirer une pension plus élevée le jour où ils pendront leur retraite.

M. CARROLL: Quel est le chiffre de la pension que touchent les vieux employés?

M. GAUVREAU: Le fonds de pension de l'ancien chemin de fer Intercolonial est le seul qui existe présentement. Le ministre m'a informé qu'un nouveau système de pension embrassant tout le réseau est en voie d'élaboration; en réalité toutefois, je suis d'avis que l'on prend trop de temps à formuler un plan qui soit satisfaisant pour tous les intéressés.

M. CARROLL: Mon honorable ami sait-il que des employés au service de l'Intercolonial depuis dix-sept ans furent destitués en 1911 sans recevoir un sou de pension?

M. GAUVREAU: Parfaitement; mais cette histoire serait si longue à raconter par le détail qu'il faudrait deux ans pour le faire convenablement. Or, je ne tiens pas ce soir à monopoliser à tort le temps de la Chambre.

Je dois aussi me plaindre du service du réseau national dans le comté de Témiscouata que j'ai l'honneur de représenter ici. Pour ne citer qu'un exemple, des gares comme celles de Saint-Eloi et de Saint-Arsène, où il se fait chaque année un trafic de $100,000, sont laissées aux soins d'un seul agent. Or, après avoir fourni une journée de travail de huit heures, c'est-à-dire de huit heures de l'avant-midi à quatre heures de l'après-midi, l'agent ferme les portes de la gare de sorte que les voyageurs qui arrivent ou partent par les trains dans la soirée, sont abandonnés à eux-mêmes dans l'obscurité; il n'y a personne pour s'occuper de bagage et pas d'abri contre le mauvais temps. Il y a au-delà d'un mois, j'ai fait parvenir mes plaintes aux fonctionnaires compétents; mais jusqu'ici, on n'a encore rien fait pour changer cet état de choses. Je tiens donc à appeler sérieusement l'attention du ministre des Chemins de fer sur ces faits afin qu'il voie à ce que notre population, surtout celle des deux paroisses que je viens de mentionner, soit traitée d'une façon plus équitable.

Je désire aussi faire quelques observations concernant les méthodes employées par l'administration du réseau national en ce qui regarde les enquêtes. Je citerai un exemple à ce propos. Il y a quelque temps, des accusations furent portées contre un certain agent de gare du comté de Témiscouata. L'accusateur était prêt à soumettre sa cause, avec preuves à l'appui, au commissaire nommé par le Gouvernement. Or, Monsieur l'Orateur, l'accusé fut examiné sans avoir prêté serment au préalable, en l'absence de l'accusateur, et il nia toutes les accusations portées contre lui. Le résultat, c'est qu'il sortit de là exonéré de tout blâme.

Un autre cas plus récent avait trait à la conduite d'un employé de Lévis du nom de Levesque. Cet homme était accusé d'avoir fait usage de spiritueux alors qu'il était en devoir et il fut révoqué de ses fonctions. Une enquête fut tenue, mais en l'absence de l'accusé, qui avait réclamé mais en vain la permission d'être présent avec ses témoins.

Cet homme a poursuivi la direction du réseau national et le juge en chef, M. Lemieux, a, dans son jugement, déclaré que le renvoi était injuste et non motivé. Le résultat a été que la direction du chemin de fer a dû payer $2,000 à l'employé qui avait été congédié sans avoir pu se disculper. Je pourrais citer plusieurs cas de ce genre. Je me permettrai de dire que ce n'est pas la manière de rendre justice sur les chemins de fer nationaux. Allons-nous confier le sort des employés à des gens qui se rendent coupables d'injustice et de partialité?

Pour conclure qu'on me permette de lire ces quelques lignes intéressantes pour les deux vieux partis, les libéraux et les tories:

L'opposition conservatrice va évidemment combattre la proposition qu'a faite le Gouvernement de réduire les taxes sur l'industrie canadienne, lorsque cette réduction consistera à abaisser le tarif protecteur. Chez les libéraux, on décochera peut-être quelques flèches aux chefs; mais le Gouvernement n'a rien à craindre d'une discussion bien tranchée sur la question du tarif.

Contrairement à la politique négative des conservateurs, les libéraux montrent au moins leur intention d'avancer. La marche est difficile, car le gouvernement a à compter avec la dette que des années d'extrava-

gance ont accumulée, mais l'idée de se battre réellement pour le progrès devrait stimuler l'enthousiasme des libéraux et leur assurer l'appui des gens qui pensent comme eux, quel que soit le nom de leur parti.

On a exagéré beaucoup l'importance de l'opposition conservatrice dans ce parlement, simplement parce que le Gouvernement marquait le pas, au lieu de donner suit au mandat qui a été confié aux libre-échangistes en 1921. S'il venait une élection générale, même on n'a pas donné suite à toutes les résolutions de la convention libérale, le fait d'avoir montré de la bonne volonté pendant une session placerait les libéraux en meilleure posture. Le public est prêt à essayer n'importe quoi plutôt que de marquer le pas ou de rester dans le cercle vicieux d'un timide futilité.

Même si le parti conservateur réussissait à réunir tous les éléments réactionnaires pour élire un nouveau gouvernement conservateur, cela ne leur servirait à rien. Il faut que le Canada marche de l'avant, selon les données du programme libéral

M. DICKIE (Nanaïmo): C'est vraiment agréable d'entendre parler les membres du parti ministériel de la prospérité du Canada sous le régime libéral. Plusieurs y ont fait allusion. Pourtant, je n'ai pas encore remarqué que le retour de nos compatriotes des Etats-Unis ait causé un encombrement à la frontière. Toutefois, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) n'a pas encore adressé la parole et il nous dira peut-être si nos concitoyens partis dans le sud nous reviennent. Si j'étais un partisan aveugle, je dirais que cet exposé financier me plaît, car je suis certain qu'il va causer un grave mécontentement dans tout le pays. Mais comme je suis avant tout Canadien, je ne peux que regretter de voir le parti libéral capituler devant l'élément libre-échangiste du Canada, car c'est ce que cela signifie.

Une VOIX: J'espère que l'honorable député dit la vérité.

M. DICKIE: Un de nos collègues espère que je dis la vérité. C'est tout à son honneur. Le Gouvernement après un ou deux ans capitulera devant l'élément libre-échangiste, car il faut bien penser que ceci n'est que le commencement. La réduction qu'on propose maintenant ne soulagera guère le cultivateur de l'Ouest. Nos industries sont dans la consternation. Les progressistes ne s'arrêteront pas là; d'autres articles manufacturés suivront, tels que les chaussures, les vêtements et les meubles.

Quel est le particulier ou la société qui s'embarquera dans une entreprise avec une pareille épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête. Il est impossible de décider des capitalistes à se lancer dans une affaire à moins qu'ils ne soient assurés qu'on ne jouera pas constamment avec le tarif douanier. Mes honorables collègues se rappellent que récemment le public a, en peu de temps, souscrit cinquante millions qui, en d'autres temps, auraient été placés dans des entreprises industrielles ou dans l'exploitation des ressources de notre merveilleux pays, comme l'a fait si bien remarquer l'honorable député de Toronto-Est (M. Ryckman.) Les gens ont peur de risquer leur argent dans des affaires industrielles. Comment tout cela peut-il finir? C'est préparer un désastre pour le Canada. Il nous faut de la stabilité et, si nous ne l'avons pas, je tremble en pensant à ce qui peut nous advenir. Nous importons des Etats-Unis pour 250 millions de plus que nous ne leur vendons. La balance représente des intérêts sur les emprunts fédéraux, provinciaux et municipaux et aussi les intérêts sur les placements américains chez nous. Pensez-y bien: Un milliard tous les quatre ans! Est-ce possible? Une nation de neuf millions d'habitants peut-elle se permettre de laisser partir tous les quatre ans à l'étranger une somme d'un milliard?

C'est ce qui se passe aujourd'hui et malgré tout cela, on réduit les droits de douane afin d'importer encore plus de marchandises et de laisser exporter encore plus de capitaux à l'étranger.

Il est certain que nous ne pourrons pas marcher sans cesse dans cette voie. Les progressistes n'ont assurément pas accaparé toutes les sages doctrines économiques de la terre dont les principales nations se sont prononcées contre le libre-change. J'ai dit les principales nations, mais j'aurais pu dire presque toutes les nations, sauf l'Angleterre. Et que faut-il penser de cette pauvre Angleterre avec ses millions et demi de sans-travail, ses manufactures silencieuses, ses boutiques regorgeant d'objets de pacotille venant du continent européen? Le premier ministre Baldwin lui a indiqué la seule chose propre à remédier à une partie de ses embarras, mais elle a prêté l'oreille aux théoriciens et aux démagogues et repoussé son conseil, de sorte qu'elle se trouve dans la situation où nous la voyons aujourd'hui.

Dans un discours récent, le député de Bow-River (M. Garland) disait que les charbonnages de l'Alberta n'ont pas besoin d'être stimulés artificiellement et qu'ils peuvent compter sur un développement normal. L'honorable député apprendrait quelque chose, il me semble, s'il voulait bien étudier les évolutions de l'industrie du fer et de l'acier aux Etats-Unis. Ce pays-là a lutté contre des obstacles pendant quelques années. Il ne pouvait pas rivaliser avec l'Angleterre, ni soutenir la concurrence de ses nombreux articles de fer et d'acier ou de ses établissements industriels puissamment organisés. Un jour, il frappa d'un droit élevé les importations de fer ou d'acier. Ce droit fut jugé insuffisant. Ce n'est qu'après l'imposition d'un droit plus lourd, d'un droit prohibitif que cette indus-

trie put prospérer aux Etats-Unis. Personne ne pourrait trop priser l'importance de cette industrie qui est reconnue de nos jours comme le baromètre du commerce dans le pays voisin. Sans la protection, sans ce stimulant artificiel dont parlait le député de Bow-River. l'Angleterre exporterait encore du fer et de l'acier aux Etats-Unis, ou du moins, elle en aurait exporté jusqu'en 1914.

L'autre jour, le représentant de Lisgar (M. Brown) apprenait à la Chambre qu'il aimerait se rendre dans le Wisconsin pour y acheter des génisses. Il semble regrettable qu'on refuse aussi mince faveur à un individu; cependant si mon honorable ami a des génisses, du blé, des vaches ou des poulets, à vendre, se figure-t-il que les habitants du Wisconsin viendront les acheter de lui? Par leur tarif McComber, nos voisins ont déclaré clairement et nettement qu'ils ne le feront pas. Si vous l'essayiez, vous ne pourriez pas vendre là-bas une seule tête de bétail. Nos voisins n'en veulent pas. Il nous disent: *Keep your tarnation critters off our land. Them is our sentiments, by heck".* Voilà ce que nous entendons dire par ses amis, les cultivateurs américains.

M. BROWN: L'honorable député entretient-il l'idée que le représentant de Lisgar voulait acheter des bestiaux pour faire plaisir aux Américains, ou bien pour se contenter?

M. DICKIE: Pour se contenter. Il désirait porter son argent là-bas, acheter des bestiaux, laisser son argent dans le pays voisin et ramener des têtes de bétail. Je ne pense pas que celui qui traite des affaires dans un pays qui refuse absolument d'acheter de nous fasse preuve de beaucoup de patriotisme. Un homme qui, à la manière d'Uriah Heep, se rend aux Etats-Unis pour acheter là-bas de gens qui ne veulent rien acheter de nous ne témoigne pas d'un bon esprit. Il saute aux yeux que nous profitons dans une certaine mesure des capitaux que les Américains placent dans notre pays. Nos voisins viennent chez nous et nous leur faisons bon accueil. Ils ont placé des fonds au Canada et ils aurait retiré des bénéfices. Ceux-ci contribuent à la prospérité de leurs grandes villes et à l'augmentation des fortunes colossales que l'on voit au de-là de la frontière. Cependant, nous ne tirons pas de nos revenus autant que nous devrions en tirer. Sur la côte déserte du nord de l'Ecosse, un modeste monument se dresse sur la tombe d'une vingtaine de matelots noyés. Le monument porte cette inscription...

M. FORKE: Cette histoire-là est vieille comme les rues.

[M. Dickie.]

M. DICKIE: Vous aussi. Le monument porte cette inscription: "Erigé par des Ecossais à la mémoire de matelots inconnus avec une partie de l'argent trouvé sur eux." Au sujet de l'argent que l'Ouest envoie de l'autre côté de la frontière, j'ai vu grandir et prospérer les villes de Spokane, de Seattle et d'autres cités grâce aux richesses minières et aux fonds qu'elles ont tirés de notre territoire du Yukon et de notre région de Kootenay, fonds qui auraient dû rester au Canada. Au delà de la frontière, il règne une ère de prospérité qui est inconnue dans notre pays. J'ai vu autrefois, lorsque cette ville était plus petite, Los Angeles encombrée, pour bien dire, de gens venus des provinces des prairies. C'était à l'époque où ils amassaient de l'argent, soit en spéculant, soit en extrayant le blé. Plusieurs d'entre eux apportaient là-bas l'argent qu'ils avaient accumulé au Canada, et ils établissaient leur domicile à Los Angeles, comme ils en avaient parfaitement le droit. On les appelaient des "mineurs de blé". Et l'expression était juste. En effet, cultiver du blé d'une année à l'autre, ce n'est ni plus ni moins qu'extraire du sol les matières azotées qui s'y sont accumulées pendant des années et des années.

Certes, il serait présomptueux de ma part de dire aux cultivateurs de l'Ouest comment ils devraient cultiver le sol ou de leur parler autrement des choses de l'agriculture; je dois cependant faire observer qu'ils devront forcément recourir à la culture mixte. Il fut un temps où les vallées de San Joaquin et de Sacramento, en Californie, étaient couvertes de blés ondoyants en été; à l'automne, aussi loin que portait la vue, on n'y apercevait que meules de paille dorée. Les cultivateurs prenaient tout à la terre sans rien lui rendre. Le rendement tomba de 20 à 7 et même 5 boisseaux à l'acre, et l'on finit par renoncer complètement à la culture du blé. Chacun ici se rappelle encore le temps où les Dakotas étaient renommés pour la beauté exceptionnelle de leurs blés; on n'en entend pour ainsi dire plus parler aujourd'hui. L'histoire se répètera dans l'ouest canadien; aussi le temps est-il proche où l'on devra s'occuper sérieusement de la conservation de nos richesses naturelles. A l'heure actuelle, il se cultive trop de blé en notre pays.

Prenons comme exemple ce qui se passe dans le domaine du cuivre, quand le prix de ce métal tombe à moins de dix cents la livre, l'extraction ne peut plus s'en poursuivre avec profit aux grandes mines de l'Ouest; on ferme alors les hauts fourneaux et l'on ralentit la production. Le jour où la consommation l'emporte sur la production, et que le cuivre

remonte à 13 cents la livre, les mines renaissent à l'activité. Si les cultivateurs de l'Ouest appliquaient cette règle leur blé, ils en obtiendraient $1.50 le boisseau, ce qui est le plus bas prix auquel cette céréale devrait se vendre. Je viens de faire voir comment on appliquaient cette règle à leur blé, ils en obvois pas d'autre moyen plus sûr de sauvegarder cette industrie. Pourquoi ne l'applique-t-on pas à la production du blé? Les cultivateurs, me dira-t-on, ne peuvent pas faire ces choses-là; c'est peut-être vrai. Mais le problème n'est pas de ceux que l'on peut résoudre par le remaniment du tarif douanier.

En 1921, il s'est importé au Canada pour 24 millions de machines agricoles. Le droit sur ces machines ne représente pas plus du tiers d'un cent par boisseau de blé, ce qui n'est absolument rien pour ce qui concerne la prospérité que l'on désire rendre aux cultivateurs de l'Ouest. En regard de ce tiers d'un cent qu'ils pourraient recevoir, mais qui, selon moi, leur échappera en fin de compte, nous avons la situation déplorable dans laquelle se débattent les manufacturiers canadiens, qui ne savent plus à quel saint se vouer. Ces industriels sont des hommes honorables. Nous devons nous en rapporter à leur parole quand il s'agit du genre d'affaires auxquelles ils se livrent. Leurs comptes de balance sont là pour faire voir que leurs opérations se soldent par des pertes. On dirait que le seul mot "manufacturier" a le don d'irriter certains honorables collègues; j'ai même entendu le représentant de Saskatoon (M. Evans) pousser des gémissements que l'on aurait crus arrachés par la douleur au moment où l'on prononçait ce mot-là. C'est pourtant un aimable collègue dont je ne puis suspecter l'absolue sincérité; mais il me semble qu'à force de rester à ne rien faire dans la solitude des vastes plaines de l'Ouest, les honorables députés qui siègent à ma gauche se sont imbus d'un trop grand nombre de théories et ne se sont pas suffisamment occupés de choses pratiques.

L'autre jour, le député de Waterloo-Nord (M. Euler) a fait au sujet du libre-échange quelques observations concises qu'on ne saurait contredire. Si les conditions d'existence, disait-il, étaient les mêmes dans le monde entier, le régime du libre-échange serait juste et praticable; mais on ne saurait l'adopter tant que cette égalité de conditions n'existera pas. Et c'est très vrai. Ainsi, dans quelle situation se trouverait le littoral du Pacifique si l'on venait à établir le libre-échange pour un siècle entre l'Amérique et l'Orient? Où s'en iraient les manufactures? Les établissements industriels surgiraient comme champignons chez les nations orientales où la main-d'œuvre se paie de dix à quinze cents par jour. Quel serait le sort des centres industriels du Canada?

Les cultivateurs, à les entendre, peuvent se suffire à eux-mêmes; mais il faut envisager les choses d'un point de vue plus élevé, et c'est ce que font mes honorables collègues de gauche, je n'en doute pas, lorsqu'ils ont l'esprit en repos. Il me semble que l'on a, jusqu'à présent, assez généreusement traité l'élément agricole en multipliant à son intention écoles d'agriculture, stations agronomiques et voies ferrées. Ils réclament aujourd'hui la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Qui est-ce qui le construira? Est-ce eux qui en paieront les frais? Non; l'argent qu'il faudra pour cela proviendra des régions industrielles du Canada, des forêts, des mines et des pêcheries de la Colombie-Anglaise; des forêts, des mines et des pêcheries des Provinces maritimes, ainsi que des industries des provinces de Québec et d'Ontario. Dans quelle proportion les cultivateurs des trois provinces des prairies contribueraient-ils à l'établissement de ce chemin de fer? Il ne semble pas que la reconnaissance les étouffe; ils n'ont point d'égards pour l'industriel qui leur prouve qu'il perd de l'argent depuis des années et qui, poussé au pied du mur, s'efforce néanmoins de garder ses employés et d'être utile à son pays. Ce sont de ces choses qui nous font parfois trouver un peu ennuyeuses les théories dont nos collègues du groupe progressiste se font les champions.

On s'occupera sans doute de leur rendre justice en matière de transport par chemin de fer. Si je ne me trompe, le coût du transport du blé depuis Edmonton jusqu'à Fort-William est de 24 cents ½ par boisseau, tandis qu'il est de 22 cents ½ d'Edmonton à Vancouver, par une ligne de moitié plus courte et aux rampes tout aussi douces. Ce tarif, nul ne le prétendra équitable; aussi devra-t-on l'abaisser.

Il faut que les habitants de tout le territoire de l'Alberta aient un tarif modéré pour le transport de leur blé à travers les montagnes de la Colombie-Anglaise. Si je fais cette assertion ce n'est pas parce que je vis moi-même en Colombie-Anglaise. Je m'efforce d'envisager toutes ces questions au point de vue d'un Canadien qui désire le progrès de son pays et qui comprend que nous n'avançons pas aussi rapidement que nous le devrions. Nous sommes les voisins d'une magnifique nation qui est sortie de la guerre enseignes déployées et en possession de la moitié de l'argent de l'univers. D'un autre côté, la fin des hostilités nous a trouvés hypothéqués jusqu'au bout des ongles. Nos jeunes gens sont revenus de la guerre épuisés et nous

luttons pour remonter le courant. En vrais Canadiens que nous sommes, ne nous occupons pas des Etats-Unis et tâchons de faire du Canada un pays dont nous serons fiers.

Pour la protection de notre patrie, suivons la seule ligne de conduite qui soit compatible avec sa dignité et qui placera le Canada au rang que nous lui souhaitons. Et cette conduite consiste à marcher sur les brisées d'autres nations, à adopter une politique de protection et montrer beaucoup de détermination. Que les manufacturiers, que tous sachent que ce seront encore nos droits dans vingt ans et vous verrez les affaires reprendre immédiatement. Agissons à l'égard des Américains exactement comme ils se conduisent envers nous. Il n'est pas excusable de leur laisser exporter des œufs chez nous à 4 cents la douzaine alors que nous exportons les nôtres chez eux à 8 cents et que nos bestiaux ne peuvent guère être admis aux Etats-Unis. Ils ont imposé un droit de 42 cents le boisseau sur notre blé. Je prohiberais complètement l'exportation du blé canadien aux Etats-Unis. Etablissez quatre minoteries dans l'Ouest et produisez la meilleure farine du monde. Annoncez cela partout. Faites des expéditions de farine mais non de blé. Ne permettez pas à notre Nord n° 1 d'être vendu aux Américains qui s'en serviront pour améliorer la qualité de leur blé et nous faire ensuite concurrence avec leur farine.

Ce sont là des choses plus importantes que le réhabillage du tarif dont il a été question à la Chambre à cette session. Il est temps d'enrayer l'exode de notre argent aux Etats-Unis. Comme je l'ai dit, quatre billions traversent la frontière à tous les quatre ans. Cela est trop pour notre population de neuf millions d'habitants. Produisons et consommons notre propre bacon; consumons notre houille. Que nos amis les progressistes fassent usage de moins de conserves et produisent plus des denrées qu'ils achètent. On m'accusera peut-être de présomption, mais si je me trompe que l'on me reprenne. Eh bien! j'ai remarqué lors de mes divers voyages dans l'Ouest que les cultivateurs perdent beaucoup d'argent par la dépréciation de leurs machines agricoles qui sont laissées en plein air exposées à toutes les intempéries des saisons durant toute l'année. Je pense que les pertes dont souffrent les agriculteurs sous ce rapport sont aussi considérables que le montant des droits perçus sur les instruments aratoires. Je puis me tromper mais je sais certainement que les machines laissées dehors en Colombie-Anglaise se détériorent grandement.

[M. Dickie.]

Quiconque connaît quelque chose de l'oxydation des métaux et des effets de l'humidité et de la chaleur tour à tour sur les pièces en bois des machines avouera que j'ai raison de tenir ce langage.

Nous devrions, monsieur l'Orateur, faire taire tout cri de race, fermer les yeux sur toutes distinctions de nationalités, et mettre de côté toutes divergences de cette nature qui nous séparent. Que nous importe la nationalité de tel ou tel de nos compatriotes, pourvu qu'il ne soit pas de race jaune ou rouge ou disciple de Mahomet? Si un homme est honnête et honorable de race blanche et bon sujet canadien il n'y a pas de raison qui l'empêche de réussir dans notre pays. Donnons à notre prochain le mérite de la sincérité de ses convictions. Au sein du peuple splendide qui habite le Canada, l'intolérance ne doit pas trouver place. Les habitants de la province de Québec avec leurs admirables traditions et leur charmant folk-lore et ceux de la vieille province de l'Ontario qui ont également leurs traditions dont ils ont droit d'être fiers, sont tous également d'excellents Canadiens. Nous ne voulons pas qu'il y ait de ligne de démarcation entre eux. Je ne suis pas moins certain que les habitants des provinces de l'Ouest comptent au nombre de nos citoyens les plus estimables. Il est donc humiliant, monsieur l'Orateur, d'entendre des cris de races ou autres appels aux préjugés. Cela est indigne. Mettons-nous sérieusement à l'œuvre pour faire du Canada une contrée dont nous aurons raison de nous enorgueillir.

Si, au cours de mes observations, j'ai dit quelque chose de nature à être interprété comme une censure des méthodes d'affaires de nos amis les Américains, je profite de cette occasion pour tirer d'erreur mes collègues qui auraient pu avoir cette impression parce que j'ai tout le respect possible pour le peuple américain et que j'approuve sincèrement sa politique tarifaire. Cette politique, je la crois sage et les Canadiens devraient l'imiter. Les Etats-Unis ont prospéré sous son régime et d'autres pays l'ont adoptée. Mais ici, nous rapiéçons notre tarif, réduisant un peu les droits ça et là, dans le but de se concilier un certain groupe qui pourrait être plus satisfait sans ces concessions dont l'effet est de jeter la perturbation dans nos industries domestiques. En ce qui concerne l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth), je ne crois réellement pas qu'il soit un sujet de controverse.

M. LAVIGUEUR (Québec comté): Il est d'usage de féliciter le ministre des Finances qui a fait l'exposé budgétaire, je suis donc heureux, en cette occasion, de me joindre à

mon honorable ami (M. Dickie), afin d'offrir mes sincères félicitations au ministre intérimaire des Finances (M. Robb), sur l'habileté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions, cette année. Le discours budgétaire contient certaines déclarations qui rassureront la population canadienne, et le Gouvernement actuel mérite que nous le félicitions d'avoir su équilibrer les finances de manière que nous puissions en attendre un surplus dans l'administration de nos affaires nationales. Il est très encourageant de savoir que le fardeau qui a pesé si lourdement sur les épaules du contribuable diminue jusqu'à certain point. Nous en avons un exemple dans la réduction de l'impôt sur les ventes. Cet impôt a été aboli sur certains articles, cependant qu'il a été réduit de 6 à 5 p. 100 sur d'autres. Toute minime que soit cette réduction, je crois que c'est un pas de fait dans la bonne voie. Le Gouvernement actuel avait assumé une très sérieuse obligation, en 1921, et il a su améliorer grandement la situation du pays. Le principe de retranchement et d'économie qu'il a adopté en est un qui plaît au peuple canadien.

Bien que je dise qu'en certains points cet exposé budgétaire est une grande satisfaction pour le peuple, je dois ajouter d'autre part qu'il existe un malaise indubitable eu égard aux réductions du tarif, et l'élément industriel est quelque peu alarmé en ce qui concerne la politique gouvernementale future. On me dit que la classe agricole, qui est la plus nombreuse parmi la population canadienne, et qui est très méritante, est très satisfaite de la réduction sur les instruments aratoires. Il y a aussi compensation pour les fabricants d'instruments aratoires, car la matière première pour ces machines a été mise sur la liste d'articles admis en franchise, cependant que l'impôt sur les ventes de ces machines a été supprimé. Dans la ville de Québec, nous avons d'importantes manufactures de chaussures; comme je viens de le dire, les industriels qui y sont intéressés sont un peu alarmés, non pas autant par le contenu du présent budget que par certaines observations faites par des membres influents du Gouvernement. L'honorable ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a dit ce qui suit dans son discours sur cet exposé budgétaire, paroles que nous retrouvons à la page 1385 du hansard:

> En prêtant l'oreille au discours que le ci-devant ministre des Finances a prononcé cet après-midi, on était nécessairement frappé du fait qu'il trouvait peu de chose à reprocher au présent exposé budgétaire. Néanmoins, il était intéressant d'observer comment l'honorable député s'acharnait à dire que c'était le glas de la protection. On aurait cru entendre une oraison funèbre et j'espère que la protection a reçu le coup de grâce. Je ne laisse pas entendre un seul instant que nous devrions supprimer maintenant tout le tarif, je suis plutôt d'avis de faire ce que nous faisons—et ce dont mon honorable ami s'est plaint amèrement—le retrancher sans cesse lorsqu'il pèse trop lourdement sur la production au Canada.

Monsieur l'Orateur, en plus de cette déclaration de l'honorable ministre de l'Intérieur, nous avons la déclaration de l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) qui se dit très bien disposé à abolir le tarif sur les chaussures. Je tiens à faire inscrire dans le hansard, en ma qualité de député libéral, qui appuie le Gouvernement, et de représentant de la province de Québec, que nous ne partageons pas les vues de l'honorable ministre de l'Intérieur ni de l'honorable député de Pontiac. Nous n'avons rien à redire au tarif actuel, mais s'il m'est permis de donner un conseil au Gouvernement, je leur demanderai plus de protection relativement à la préférence britannique, en ce qui concerne les chaussures qui sont importées ici, et lesquelles font concurrence au produit de nos manufactures de chaussures de la province de Québec. Je proposerais aussi que l'impôt sur les ventes, lequel a été diminué de 6 p. 100 à 2½ p. 100 sur les chaussures, fût entièrement supprimé, et appliqué jusqu'à concurrence de 5 p. 100 sur les chaussures importées, prouvant ainsi à nos industriels que nous voulons les protéger, et faire disparaître ce sentiment d'incertitude qui prédomine parmi cette classe d'industriels. Je le répète, je ne vois pas les choses d'un point de vue étroit; je crois qu'il est de notre devoir de protéger les industries agricoles et toutes nos industries canadiennes. Il me semble que le budget tout entier devrait plaire à la population du Canada.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne voudrais pas être injuste à l'égard de l'honorable député, et ne lui poserai aucune question s'il préfère que je n'en fasse rien. Mais s'il ne s'y oppose pas je voudrais lui demander ceci: j'ai cru comprendre que d'après lui le tarif actuel en faveur de l'Angleterre, sur les chaussures, qui, au plus bas, est de 18½ p. 100 est insuffisant. Alors trouve-t-il trop élevé le droit de 10 p. 100 qui frappe les lieuses, les faucheuses et les moissonneuses?

M. LAVIGUEUR: Il me semble qu'on ne peut pas établir une comparaison entre les chaussures et les lieuses. L'intention dans ces réductions des droits imposés sur les machines agricoles est, je crois, de protéger les fermiers mais dans l'autre cas on viserait à protéger l'industrie de la chaussure qui doit faire la concurrence à l'étranger. Selon moi on ne devrait pas faire de comparaison entre les deux. Voilà ma réponse à cette question.

Je tiens à féliciter le Gouvernement sur son programme d'économie. Je me rallie à ce programme; mais je veux de l'économie véritable. Nous de la province de Québec et principalement du district et de la cité de Québec sommes bien disposés à faire face à la situation; s'il n'y a pas d'argent à dépenser, si on ne peut pas entreprendre de travaux, nous sommes bien prêts à faire notre sacrifice comme nous le faisons depuis des années. Mais il y a des travaux importants et urgents dans mon district et dans ma ville qu'on devrait entreprendre incessamment. La circonscription qui m'honore de son mandat a adressé plusieurs requêtes au Gouvernement et j'espère que le Gouvernement leur donnera son attention sérieuse et traitera mes électeurs avec justice.

Je préconise l'économie et je dois avouer que je suis plutôt étonné de voir tout l'argent qu'on nous demande de voter pour les embranchements de chemin de fer. Je sais qu'un grand nombre de ces embranchements sont indispensables à la bonne administration du réseau national, mais on nous dit que la construction de nombre d'entre eux pourrait être différée sans trop faire souffrir les chemins de fer. Si nous y allions un peu moins largement dans cette affaire des lignes de voie ferrée le district et la ville de Québec ne se seraient pas vu refuser pendant des années des travaux essentiels. Avec les fonds qu'on va dépenser pour ces embranchements dont la construction pourrait être ajournée sans trop nuire aux chemins de fer on pourrait exécuter un grand nombre de travaux importants et urgents dans le district et la province de Québec. Depuis quelque temps je demande au Gouvernement de réparer le quai de soutènement à Saint-Grégoire, qui fut construit par le gouvernement, à ses frais, en 1905, et qu'il entretient depuis; mais je n'ai pas encore réussi à obtenir l'argent nécessaire à ces travaux de réparation. Nous demandons la construction d'un bureau de poste à Loretteville, un centre très important. Nous avons demandé également la construction d'un bureau de poste à Beauportville, autre entreprise nécessaire; mais le Gouvernement nous a toujours répondu qu'il manque d'argent. J'espère que le Gouvernement va donner son attention sérieuse à ces demandes et que les crédits supplémentaires porteront quelque chose à l'intention de ces travaux.

Une autre entreprise indispensable est la construction d'un pont entre l'île d'Orléans et la rive nord, où les gens de six paroisses importantes sont absolument privés de tout moyen de communication. Je comprends naturellement que le Gouvernement lui-même ne peut pas construire un pont, mais il pourrait voter une subvention pour aider à cette construction tout comme il l'a fait pour le pont qui relie l'île Perrot à Montréal. Toutes ces requêtes ont été présentées au Gouvernement de même qu'un nombre d'autres par les représentants de ce district; mais jusqu'ici on n'en a rien fait. Nous ne voulons pas censurer le Gouvernement; mais je crois que le moment est venu où le ministère doit songer à faire quelque chose pour la province de Québec qui lui a envoyé ici soixante-cinq députés sur un total de soixante-cinq. Les citoyens de la province de Québec ont confiance que le Gouvernement s'occupera d'eux; en effet nous maintenons ce Gouvernement au pouvoir depuis 1921. Je ne veux pas être trop sévère à l'adresse du ministère; et personne ne prétendra que je l'ai été. Je suis un adhérent du Gouvernement; j'ai toujours été fidèle au Gouvernement; j'ai l'intention de l'appuyer, mais je lui fais remarquer qu'il devrait faire quelque chose pour notre district et que nos demandes devraient recevoir une attention plus sérieuse.

Monsieur l'Orateur, je me suis exprimé dans une langue qui n'est pas la mienne et que je manie avec une certaine difficulté, mais je m'en sers parce qu'un député a toujours plus de satisfaction lorsqu'il parle une langue qui du moins sera comprise. Je trouve le moment propice de suggérer qu'en cette Chambre où la langue anglaise et la langue française sont toutes deux officielles tout député devrait au moins comprendre les deux; et à ce propos je tiens à citer l'exemple du magnifique discours prononcé dernièrement dans la ville de Toronto par un de nos citoyens les plus distingués et les plus estimés, le premier ministre de notre province, l'honorable M. Taschereau, qui a donné quelques bons conseils à la population de la province d'Ontario.

Il est à souhaiter que beaucoup de citoyens d'Ontario animés du même esprit que Monsieur Taschereau viennent dans notre province de Québec et y parlent dans le même sens qu'il a parlé à Toronto.

M. WHITE (London): L'exposé financier de cette année est particulièrement intéressant parce que le discours du trône préconisait un remaniement du tarif douanier et une réduction des impôts, dans le but d'abaisser le prix des instruments de production pour les industries basées sur les ressources naturelles du Dominion. Le public avait compris par là qu'il allait y avoir une réduction quelconque dans le cas des instruments agricoles. D'après les journaux, le premier ministre aurait dit, lorsque les représentants de fabricants d'instruments agricoles sont venus le voir pour protester contre une réduction des droits de douane, qu'il ne comprenait pas pourquoi ils pensaient qu'on projetait une réduction, car

la modification ou la suppression de la taxe sur les ventes aurait le résultat indiqué dans le discours du trône.

En 1921, pendant la campagne électorale, le premier ministre avait promis aux industriels, ouvriers des usines et aux habitants des villes en général, qu'en dépit du programme de 1919, il pouvait leur assurer que notre tarif était "un tarif pour des fins de revenu", pour employer sa propre expression, et qu'aucune industrie ayant sa raison d'être et, faisant des profits légitimes n'avait à craindre quoi que ce soit de la politique libérale quant au tarif douanier. Voilà la déclaration qu'il a faite le 5 novembre 1921 dans ma ville, où il adressa la parole en faveur du candidat libéral qui adhérait, disait-il, au tarif Laurier-Fielding. Le premier ministre a fait la même déclaration à Brantford qui, suivant son représentant, est le foyer de la fabrication des instruments agricoles. D'après certains de nos collègues, la même déclaration fut faite ailleurs.

Or, depuis deux sessions, à part quelques légères modifications, aucun changement radical n'avait été effectué. Il est vrai que les droits sur certains instruments agricoles furent réduits de 2½ p. 100 en 1922, mais ces changements furent presque complètement annulés par les modifications apportées à la taxe sur les ventes. Celle-ci fut portée à 4½ p. 100 pour les articles de fabrication canadienne et à 6 p. 100 pour les articles importés, la différence de 1½ p. 100 compensant à peu près la réduction faite dans le tarif douanier. Cette loi demeure en vigueur jusqu'au mois de janvier cette année, date à laquelle la loi de 1923 s'appliqua, portant à 6 p. 100 la taxe sur toutes les ventes. Si bien qu'en quelques mois, les fabricants d'instruments agricoles ont eu à faire face à une réduction de 2½ p. 100 sur les droits de douanes plus 4 p. 100 et dans certains cas 12½ p. 100, effectivement une réduction de 6½ p. 100 à 12½ p. 100.

Pendant les deux premières sessions on ne savait trop quelle attitude le Gouvernement allait adopter. Puis vint l'exposé financier de l'an dernier, dans lequel le ministre des Finances garantissait une stabilité raisonnable du tarif, du moins c'est ce que tout le monde avait compris. Cette déclaration a dû être faite en toute sincérité et pour rassurer les commerçants sur les intentions du Gouvernement. Les temps changent. Le ministère a subi des transformations. Le ministre des Finances qui garantissait la stabilité du tarif et l'ancien ministre de la Justice qui ne s'était jamais caché pour exprimer sa pensée au point de vue du tarif, ont cédé leurs places à d'autres. Des élections partielles malheureuses ont enlevé au Gouvernement sa majorité. Le premier ministre a sollicité l'appui des progressistes et c'est ce qui explique la réduction des droits de douane sur les instruments agricoles. Comment le premier ministre peut-il expliquer qu'on répudie complètement la déclaration faite, l'an dernier, au sujet du tarif, par l'honorable député qui a encore le portefeuille des Finances? Comment peut-il expliquer sa propre déclaration de 1921, touchant les industries légitimes faisant des profits raisonnables? Il ne dira certainement pas que l'industrie des instruments agricoles, celle du fer et de l'acier, celle de la peinture ou celle des chaussures, ne sont pas des formes légitimes de l'activité industrielle du Canada. Les commerçants et les ouvriers canadiens ont le droit d'exiger des explications de sa part. Il appert que la seule explication qu'il puisse donner, c'est que pour garder le pouvoir, le premier ministre s'est plié aux exigences du groupe progressiste et que le groupe progressiste domine maintenant dans cette Chambre. Les membres du Gouvernement voudront peut-être dire à la Chambre et au public si, oui ou non, ils se sont rendus aux progressistes, ou bien s'ils donnent suite au programme de 1919. D'une façon ou de l'autre le résultat sera le même. Nous avons l'exemple du ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) qui espère que les présentes modifications du tarif sonneront le glas de la protection. Nous avons vu le député de Dufferin (M. Wood) complimenter le Gouvernement sur les changements qu'il a accomplis, disant que le vaisseau de l'Etat était dans la bonne voie, mais qu'on attendait des modifications plus importantes dans le tarif de la protection. D'après le whip progressiste, tous les changements doivent tendre vers l'abaissement, aucun vers le relèvement du tarif. Ensuite, l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) se glorifie du fait qu'on a accompli une chose excellente et qu'il existe à présent une ligne de démarcation entre les deux anciens partis.

Depuis quelques temps les affaires sont stagnantes au Canada. L'an dernier, quand on a lancé l'emprunt de 200 millions du gouvernement fédéral et celui de 40 millions du gouvernement d'Ontario, les souscriptions ont excédé le montant dans les deux cas. Les journaux ont commenté ce fait en disant que le Canada possédait beaucoup de capitaux à engager, que les affaires étaient bonnes et les industries prospères. A mon sens, cette course vers les valeurs gouvernementales me prouve que les affaires et l'industrie allaient mal. C'est une preuve que les affaires et l'industrie ne pouvaient attirer des capitaux comparative-

ment aux offres du gouvernement rapportant environ 5½ p. 100 des capitaux engagés. Au lieu de placer nos capitaux de manière à exploiter nos richesses naturelles, nous nous prêtons à nous-mêmes aux dépens de nos industries et c'est une coutume qui, si elle persiste et se répand, nous sera aussi avantageuse et nous rendra aussi prospères que si chacun lavait le linge du voisin. Tout récemment les journaux ont annoncé que le ministre des Mines d'Ontario doit visiter l'Angleterre sous peu pour y chercher des capitaux.

Une autre preuve de la stagnation des affaires se trouve dans un examen des encaissements provenant de la taxe sur le revenu, lesquels, pendant la période de 11 mois précédant le 1er mars sont de $5,296,000 moins élevés que durant la période correspondante de 1922. Les taxes d'affaires comparées durant les mêmes périodes indiquent une diminution de $7,438,000, soit une perte de 12 millions et trois quarts sur deux chefs de taxe directe qui réflètent exactement la situation générale des affaires. Au Canada, les faillites ont été au nombre de 255 en 1920; 599 en 1921; 857 en 1922 et, je crois, 792 en 1923.

A London, que j'ai l'honneur de représenter, nous avons plusieurs manufactures. Le dernier recensement des industries canadiennes nous accordait près de 400 établissements industriels employant plus de 11,000 personnes. Nos manufactures ont presque toutes restreint leur production ou diminué le nombre des heures de travail. Ainsi par exemple, une usine qui fabrique des machines aratoires et qui, il y a quelques années employait 300 hommes, n'en paye actuellement que 30; une autre qui travaille le fer et l'acier, emploie plus de mille hommes, mais ne les fait travailler que cinq jours par semaine, en moyenne; une autre encore donne du travail à 150 hommes pendant quatre jours de la semaine, et ainsi de suite. Notre conseil municipal envisage la chose si sérieusement que, le 17 mars dernier, il a adopté une résolution que je désire faire entrer aux Débats. La voici:

Considérant que la situation des affaires et de l'industrie au Canada est actuellement incertaine et qu'il se produit un exode d'artisans et d'ouvriers vers les Etats-Unis qui prend des proportions alarmantes;

Et considérant que les Etats-Unis possèdent aujourd'hui un tarif douanier protecteur surélevé tandis que l'industrie canadienne doit en outre faire face à la concurrence avec des pays ayant un numéraire déprécié et un mode de vie inférieur;

Le conseil municipal est d'avis que l'intention du Gouvernement de réduire davantage les droits sur certains articles manufacturés, contenue dans le discours du trône, est regrettable et il demande au Gouvernement de prendre plutôt des mesures susceptibles de protéger et de stabiliser les industries canadiennes afin d'assurer un emploi permanent aux ouvriers canadiens en Canada; et aussi que le greffier de la ville reçoive ordre d'écrire au très honorable Mackenzie King premier ministre, à l'honorable James A. Robb, ministre intérimaire des Finances et au député de London afin d'appeler leur attention sur cette résolution.

S. BAKER,
Greffier de la ville.

A mon sens il existe de nombreuses indications que le capital a été timoré, trop timide pour s'aventurer et craignant les risques accompagnant les placements industriels et cette crainte s'accentue aujourd'hui avec l'abandon du principe de stabilité du tarif et la substitution d'une politique de réhabillage que le Gouvernement demande à la Chambre de sanctionner. Alors que les dispositions budgétaires créent une grave situation pour beaucoup d'ouvriers et beaucoup de compagnies industrielles, les effets les plus néfastes de ces modifications au tarif se feront sentir, à mon sens, sur les affaires en général.

Le peuple canadien se souviendra que le programme libéral qui est presque semblable au programme progressiste, contient divers articles touchant la réduction des droits, l'augmentation de la préférence britannique et une longue liste d'articles devant entrer en franchise. Quel encouragement existe-t-il pour le capital qui veut s'engager dans les affaires ou quelle stimulation trouve-t-on pour une fabrique déjà établie d'agrandir ses ateliers ou de faire des efforts pour augmenter le nombre de ses ouvriers quand ils peuvent s'attendre à voir un autre abaissement du tarif, peut-être plus considérable, arriver l'an prochain. Le public sait que le groupe progressiste, enhardi par le modeste succès obtenu cette année, sera plus exigeant l'année prochaine et voudra une plus complète réduction du droit protecteur que le Gouvernement qui a cédé cette année, accordera sans doute avec la même facilité.

Mardi, 14 avril dernier, le député de Pontiac (M. Cahill) a exprimé l'espoir que le droit sur les chaussures serait abaissé. Le lendemain une députation de fabricants et d'ouvriers en chaussures s'est présentée à Ottawa pour réclamer l'imposition d'un droit d'entrée sur les chaussures importées d'Allemagne et d'Angleterre. Les délégués ont affirmé que les manufactures canadiennes peuvent livrer aux consommateurs 25 millions de paires de chaussures par année, alors la demande ne dépasse pas 15 millions de paires dans le pays; ils ont fait observer que la marchandise anglaise, favorisée par une main-d'œuvre à bon marché, par la dépréciation de la monnaie sterling, par des tarifs de transports avantageux et une augmentation du taux de la préférence britannique, a pris une grosse part des commandes canadiennes. Le premier ministre niera-t-il que l'industrie de la chaussure ne soit une industrie légitime en Canada?

En cette occasion, la députation pria deux de ses membres d'exposer le point de vue ouvrier. Ces membres étaient, l'un, délégué par l'union des ouvriers catholiques et l'autre par l'union internationale des cordonniers. Ces messieurs ont demandé protection contre la concurrence étrangère, afin que les manufactures qui les emploient puissent leur assurer du travail en fonctionnant sans arrêt. Quelques jours auparavant l'honorable député de Queens (M. Sinclair) avait chanté les louanges du Gouvernement dont il fait partie. Il nous assura que des économies considérables avaient été obtenues. Répondant à la députation, le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) a cherché à la convaincre, à convaincre des gens qui doivent connaître leur affaire mieux que n'importe qui, que les ouvriers canadiens ne souffraient pas de leur situation outre mesure à en juger par la mine des délégués qui écoutaient le ministre, ils devraient penser aux pertes que leur cause le chômage en regard de l'économie de $2.70 promise par M. Sinclair à chaque citoyen par l'abaissement des impôts. Qu'allaient-ils faire de cette économie de $270? La dépenser d'un coup ou la répartir sur l'année entière!

Dans la période électorale de 1921 le parti libéral promit mer et monde aux ouvriers canadiens. Il se déclara favorable à l'application de la journée de huit heures et aux autres conventions de la Société des Nations. Les libéraux devaient leur accorder toutes les concessions légitimes. Dieu sait si nos ouvriers l'ont eue, la petite semaine!

Le Gouvernement fait, paraît-il, tous ses efforts pour arrêter l'exode des nôtres aux Etats-Unis. On affirme que 180,000 ouvriers ont passé la frontière depuis un an. Le premier ministre se dit certain que plus de la moitié sont revenus. Je connais un peu la situation ouvrière, particulièrement dans la ville où j'habite . S'il est revenu 6 p. 100 de ceux qui sont partis, c'est le bout du monde. Je doute même qu'il en soit revenu autant. Il en est bien peu, à ma connaissance, qui soient rentrés en Canada de tous ceux qui l'ont quitté au cours des deux dernières années. Nos ouvriers partent parce que c'est aux Etats-Unis qu'ils trouvent du travail et c'est là que viennent les marchandises que le Canada importe. Ils sont partis parce que le Canada ne peut pas les faire vivre. Ils vont aux Etats-Unis parce qu'ils comptent s'y trouver mieux. Ils nous reviendront peut-être un jour à la faveur d'une meilleure législation fiscale; mais en attendant le pays s'appauvrit en hommes au bénéfice des Etats-Unis. En ce qui concerne l'effet de l'abaissement des droits sur les instruments aratoires, seuls les fabricants de ces objets sont en état de prononcer un jugement. Si l'on tient compte de la modification faite à la taxe des ventes, dont j'ai déjà parlé, la protection douanière se trouve diminuée de 6½ à 12½ p. 100 sur divers articles.

Le fabricant reçoit une légère compensation parce que le *drawback* de 99 p. 100 est remplacé par un dégrèvement complet du fer en gueuse, du fer en barres et de l'acier entrant dans la fabrication des bineuses, herses, rateaux à cheval, semoirs, distributeurs d'engrais, sarcloirs, qui étaient frappés d'un droit de 21 centins sur cent livres. D'autres articles qui sont dégrevés voient la matière première de leur fabrication bénéficier d'une réduction générale de 7½ p. 100.

Cette dernière réduction porte sur un grand nombre d'objet, tels que fonte, fer malléable, rivets et rondelles, boulons et écrous, tuyaux, feuilles d'acier, cuirs, toiles, peintures, huiles et vernis.

Ce sont peut-être les articles principaux, mais la liste est assez longue. Ces dispositions tendent toutes à réduire le coût de la fabrication des instruments, mais il n'y a que ceux qui sont bien au courant de tous les détails des opérations qui peuvent dire avec une certaine assurance quel en sera l'effet. Ces hommes ont affirmé que les changements nuiront sérieusement à l'industrie et auront pour effet d'augmenter encore les importations des Etats-Unis.

D'après moi, l'industrie du fer et de l'acier est appelée à faire les plus grands sacrifices. La protection pour les fonderies et les usines de fer malléable a été considérablement réduite. Si les lamineries de fer et d'acier veulent bénéficier d'une part du mouvement d'affaires suscité par la fabrication des instruments aratoires, elles devront réduire leurs prix de façon, comme l'estimait un manufacturier, à jouir d'une moyenne de protection inférieure à 8 p. 100, tandis que les usines doivent payer sur le charbon un droit de 11 à 20 p. 100 sur la brique réfractaire de 15 p. 100, sur la machinerie et les réparations aux machines, de 25 à 27½ p. 100. La taxe des ventes est aussi perçue sur les achats de toutes les fournitures, sauf le combustible. Si le budget dispense le fabricant d'instruments aratoires de la taxe des ventes et de quelques autres frais de sa manufacture, le Gouvernement n'a pas étendu cet avantage aux industries qui fournissent les matières premières pour les machines agricoles.

Ce qui s'applique à un genre d'affaire devrait assurément s'appliquer à toutes les autres lignes qui se ressentiront du premier changement. Les changements proposés sembleraient indiquer qu'on n'a pas fait d'étude complète des besoins du pays ou de l'effet des modifica-

tions sur les opérations de certaines industries. Il semble que le gouvernement, commandé par les progressistes a réduit les tarifs déjà bas sur les machines agricoles et sur les matière premières employées dans leur fabrication, tandis que d'autres articles mentionnés dans le programme des libéraux et des progressistes et qui sont frappés des droits beaucoup plus élevés n'ont pas été touchés. Tout ce qui intéresse l'industrie du fer et de l'acier devrait être l'objet d'une étude approfondie et traité de façon intelligente, si l'on veut conserver cette industrie au Canada. Le gouvernement devrait être très désagréablement surpris de constater par le rapport du commerce du Canada pour février 1924, que tandis qu'on a importé durant les premiers onze mois de 1921-22 du fer et ses produits provenant surtout des Etats-Unis, pour une valeur de 98 milllions, pendant la même période de 1923-24, nous en avons importé pour 156 millions, soit une augmentation de 60 p. 100 en deux ans.

Je voudrais appeler l'attention du gouvernement sur les remarques de celui qui a secondé la proposition d'une adresse en réponse au discours du trône quand il a dit qu'il pouvait aussi mentionner les gisements de fer dans la région nord que je représente et qui n'attendait que le renouvellement de la prime du gouvernement fédéral pour contribuer davantage à la richesse incalculable de cette région. Je comprends aussi que la province d'Ontario a offert au gouvernement fédéral de payer une prime par tonne sur tous les minéraux canadiens extraits et fondus, pourvu que ce gouvernement paye un montant semblable.

Le 14 avril, le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) s'adressant à la Chambre s'est exprimé ainsi:

> Au point de vue de la solidité de notre situation commerciale, rien ne paraîtrait plus désirable que le progrès des entreprises minières, mais l'état actuel du commerce des minéraux canadiens ne paraît pas correspondre pleinement à nos richesses dans ce domaine.

Si les droits sur l'outillage des mines sont réduits de 7½ p. 100, le Gouvernement ne s'est pas prononcé dans le budget sur la question d'encourager l'extraction et la fonte des minerais de fer. Le rapport du sous-comité du conseil des recherches scientifiques et industrielles sur les minerais de fer a été communiqué aux membres de la Chambre il y a quelques semaines et une étude sérieuse de ce rapport fera connaître ce que ce comité juge nécessaire pour encourager l'industrie des minerais de fer au Canada. Autant que je peux m'en souvenir aucun pays qui a négligé l'exploitation de ses gisements de fer n'a jamais établi une grande industrie d'acier. Nous avons au Canada, une grande facilité de conserver et d'exploiter cette industrie fondamentale et si nous la négligeons le Canada n'aura pas été digne de ses ressources. Les industries du fer et de l'acier dans ce pays et leurs ouvriers compétents nous ont mis en bonne situation quand la Grande guerre nous a surpris et si dans l'avenir les circonstances nous forcent à nous défendre, ces industries demeurant en bon état pourrait encore être utiles au pays. Si les Etats-Unis étaient entraînés dans un conflit avec un autre pays et devaient faire la guerre nous serions fort embarrassés en conséquence, par suite de notre dépendance des Etats-Unis, pour l'énorme quantité de leur fer et de leur acier que nous utilisons.

On admettra que le Gouvernement n'a rien retiré de son abaissement des droits de douane. Les Etats-Unis ne nous ont fait aucune proposition de ce genre.

Quelque temps après l'élection générale de 1921, le ministre des Finances (M. Fielding) fit un pèlérinage à Washington, mais sans succès. Bientôt, le bill Fordney fut adopté dans le but de relever les droits sur tous les produits que le Canada peut exporter sur les marchés des Etats-Unis. Un droit de 30 cents par boisseaux est prélevé sur notre blé et on l'a encore relevé de 12 cents au moment même où le présent budget était à l'étude. La population des Etats-Unis, la classe agricole en particulier, ne veut pas que les produits canadiens de la ferme pénètrent sur le marché américain. Or, pour quelle raison le Canada réduirait-il son tarif douanier afin de permettre aux consommateurs canadiens d'acheter les produits des manufactures des Etats-Unis? Voilà qui est particulièrement répréhensible étant donné la situation en ce qui regarde la balance du commerce. Quelqu'un a affirmé ce soir que la balance de commerce défavorable au Canada se chiffre chaque année à une somme d'environ $250 millions. Y a-t-il à s'étonner après cela que notre circulation monétaire soit avilie au point où elle l'est présentement. Or, c'est inconstestable, si le chiffre de nos achats continue à augmenter, le taux du change continuera à nous être défavorable, et peut-être montera-t-il encore.

L'exposé budgétaire ne fait nullement mention des modifications à apporter à la perception de l'impôt sur le revenu. D'autre part, le Sénat des Etats-Unis étudie actuellement un projet destiné à diminuer d'une façon appréciable cette taxe. Or, si le Canada maintient tel quel l'impôt sur le revenu tandis que les Etats-Unis tendent à le diminuer, ce sera une raison de plus pour décider les Canadiens à émigrer avec leurs capitaux. Pour ce qui est de la somme annuelle que les contribuables canadiens sont censés épargner sous le régime des modifications apportées au tarif douanier, mon honorable ami de Queen's, (M. Sinclair)

l'a fixée approximativement à $750,000. D'autre part, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a estimé à 5,500,000 le nombre des gens qui bénéficieront de cette diminution de droits. Or, si mes deux honorables amis veulent bien faire usage de leurs crayons pour un instant, ils se rendront compte qu'en repartissant cette somme de $750,000 entre 5,500,000 personnes, il se trouvera que chacun bénéficiera d'une remise de 14 cents pour l'exercice courant. Quel accroissement dans le volume de notre commerce et dans l'activité de nos industries résultera de cette économie de 14 cents par tête, voilà ce qu'il nous reste à voir?

L'exposé budgétaire est désappointant pour la population du Canada. Le Gouvernement n'a pas légiféré dans l'intérêt du pays en général. Il est regrettable que nos marchés soient tout grand ouverts aux marchandises américaines tandis que les marchés des Etats-Unis sont fermés à nos produits.

(Sur proposition de M. Fontaine, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à dix heures du soir.

SUPPLEMENT

(Voir Résolution de la Chambre, p. 1435)

A LA MEMOIRE DE BOWMAN BROWN LAW

Parmi ceux qui ont péri dans l'incendie qui a détruit l'édifice du Parlement, dans la nuit du jeudi, 3 février 1916, se trouvait Bowman Brown Law, représentant du comté de Yarmouth (Nouvelle-Ecosse). La mort tragique de M. Law a fait surgir des expressions de sympathie et de haute estime et, avec le temps, à mesure que le nouvel édifice se terminait, est survenu un sentiment que sa mémoire et les circonstances accompagnant sa mort devaient être commémorer par la construction d'un monument sur le sol qui sert de sépulture à ses restes mortels. Ce sentiment a revêtu une forme définitive lorsque le Parlement, au cours de la session de 1920, a adopté des dispositions autorisant l'installation d'une plaquette commémorative dans le couloir de la Chambre des communes.

La cérémonie du dévoilement de cette plaquette a eu lieu aujourd'hui dans des circonstances impressionnantes et à l'occasion de la réunion des députés après le congé de Pâques. Une nombreuse assistance représentant non seulement les deux Chambres mais aussi le public en général s'y trouvait. Le fauteuil présidentiel était occupé par l'honorable Rodolphe Lemieux, Orateur de la Chambre des communes, et la plaquette a été formellement dévoilée par le très honorable Mackenzie King, premier ministre.

L'honorable Rodolphe Lemieux

Messieurs,

La session qui débuta le 12 janvier, 1916, restera à jamais gravée dans la mémoire de ceux qui y prirent part.

La Grande guerre faisait rage. Les espérances conçues après la bataille de la Marne, d'un écrasement prochain de l'ennemi, s'étaient envolées. Les Alliés avaient remporté des victoires importantes, que les fils du Canada avaient illustrées, au prix de leur sang et de leur vie, de faits héroïques dont la gloire restera impérissable. Cependant, la marche sur le Rhin était arrêtée parce qu'on n'avait pu percer les lignes allemandes. Sur le front oriental, nous avions essuyé des désappointements encore plus pénibles.

La seule lueur à l'horizon était la flotte anglaise dont la garde vigilante tenait les escadres allemandes impuissantes et prisonnières dans leurs propres eaux.

Malgré les sombres perspectives du moment, le peuple canadien conservait un esprit indomptable. Ses représentants au Parlement, devant cette vague de sang et de feu, ne voulurent pas douter de la victoire finale et ils sanctionnèrent toutes les mesures destinées à venger les vaillants soldats qui, à Ypres, à Festubert et à Givenchy avaient combattu et étaient tombés pour une si noble cause.

Pendant que nous étions absorbés par ces graves événements alors que le Parlement appelait sous les drapeaux de nouvelles recrues et s'imposait de nouveaux sacrifices pour la poursuite de la guerre, un désastre épouvantable se produisit soudainement ici même sur cette colline.

Le 3 février, à neuf heures du soir, pendant un de ces débats de fin de semaine, auxquels nous sommes habitués, un violent incendie détruisit le Parlement.

C'était un édifice imposant; en vérité, c'était un monument historique. C'est là qu'un demi-siècle auparavant, à la suite de la Conférence de Québec, s'étaient réunis les chefs qui, après avoir fusionné leurs intérêts, inaugurèrent la constitution. Là, avait été scellé le pacte de la Confédération.

Le lendemain, au lever du soleil, le spectacle de cette masse fumantes de pierre calcinées, répandant la désolation sur le vaste champs de neige, l'effondrement de la tour majestueuse, qui s'harmonisait aux lignes imposantes de l'édifice, l'absence des pignons gracieux, des arches gothiques et de ces verrières, vieux témoins de tant de souvenirs, toutes ces ruines amoncelées nous pénétrèrent d'une profonde tristesse. Mais, après tout, ces pertes n'étaient que matérielles.

Bien plus déplorables furent les pertes de vie, et voici que nous sommes réunis au seuil

même du nouvel édifice du Parlement, huit ans après la catastrophe, dans le but d'exprimer officiellement notre profonde affection envers l'une des victimes, Bowman Law, député de Yarmouth.

Pendant plusieurs années, j'ai eu le privilège de siéger à ses côtés à la Chambre des communes. Calme et modeste de nature, délicat de manières, il n'en était pas moins un député industrieux, attentif à ses devoirs et très renseigné. Une heure à peine avant l'événement fatal, sa voix s'était fait entendre au nom de ses commettants. Comme toujours, il avait parlé avec autorité sur une question qui intéressait plus particulièrement la Nouvelle-Ecosse, province dont les fils sont renommés pour leur habileté et leur jugement.

Homme craignant Dieu, époux et père dévoué et affectueux, serviteur fidèle et loyal du peuple, tel était Bowman Law.

Cette plaquette commémorative rappellera à sa famille et à ses commettants qu'à l'endroit même où il passa dans la Vallée des Ombres, sa mémoire survit toujours. Mémoire douce d'un collègue qui, nous le savons d'après sa noble carrière, fit bravement face à l'affreuse fatalité qu'il accepta d'un esprit chrétien, comme prélude à la récompense d'au delà où l'âme est reçue par son Auteur miséricordieux dans la splendeur radieuse de l'éternité.

Discours du très hon. M. Mackenzie King

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Lors de la réunion des Chambres, aux premiers jours de la présente session, a été dévoilé le premier monument installé dans notre palais législatif restauré. Il convenait de le dédier à la mémoire d'un membre de la Chambre des communes qui a perdu la vie sur le théâtre de la guerre au service de son Roi et de sa patrie. Aujourd'hui, nous réunissant de nouveau après le court congé de Pâques, nous sommes sur le point de dévoiler une plaquette murale dédiée à la mémoire d'un autre membre de la Chambre des communes qui est mort dans des circonstances aussi tragiques que mémorables.

Le regretté Bowman Brown Law a été choisi pour la première fois comme représentant de Yarmouth aux Communes, en décembre 1902, lors d'une élection complémentaire causée par la nomination de feu T. B. Flint au poste de greffier de la Chambre. Il a été réélu aux élections générales de 1904, 1908 et 1911. Lors du grand incendie du 3 février 1916, incendie qui rasa l'ancien palais législatif, il a été la victime des flammes. Cet incendie a causé sept pertes de vie et triste coïncidence, au nombre des morts se trouvait l'adjoint du greffier de la Chambre, feu J. K. Laplante.

Les députés qui ont eu le privilège de faire partie du Parlement pendant les années dont j'ai parlé se rappellent que M. Law était doué de belles qualités de cœur et d'esprit. Il était d'un tempérament paisible et plein de réserve, affable, d'un commerce facile et des plus méticuleux et consciencieux dans l'accomplissement de ses fonctions publiques. Il occupait son siège dans cette enceinte lorsque le tocsin a retenti et l'on croit que c'est en voulant sauver de la destruction les documents confiés à sa garde qu'il a couru un risque qui lui a été funeste.

La plaquette murale que j'ai maintenant le privilège de dévoiler raconte les faits essentiels avec toute la concision possible:

DEDIEE
A LA MEMOIRE DE
BOWMAN BROWN LAW, M.P.,
REPRESENTANT DU COMTE DE
YARMOUTH (N.-E),
QUI A TROUVE LA MORT LORS DE
LA CONFLAGRATION QUI A RASE
LE PALAIS LEGISLATIF
LE 3 FEVRIER 1916
REQUISCAT IN PACE

Le sculpteur a réussi à reproduire en relief dans le bronze une remarquable effigie du regretté M. Law. A gauche, près du sommet, il a gravé l'écusson des Etats-Unis rappelant le fait que M. Law avait vu le jour dans l'état de Massachusetts; à droite, l'écusson de la Nouvelle-Ecosse, province si intimement liée à sa carrière publique, et, dominant le tout, les armes du Canada, le pays qu'il a si bien servi.

Il convient que nous rapppelions et cherchions à perpétuer la mémoire de l'un des nôtres dont notre palais législatif rappelle si vivement la vie et le trépas. Les circonstances dans lesquelles il est disparu ne nous ont pas permis de rendre les derniers honneurs à sa dépouille mortelle. Celle-ci n'a pas d'autre sépulcre que les ruines de l'édifice das lequel ses jours ont pris fins. Ses cendres sont mêlées aux débris des murs entre lesquels il a pendant treize ans bien et fidèlement défendu la cause de ses commettants et les intérêts de la population canadienne. De lui aussi on peut vraiment dire qu'il est mort au service du souverain et de la patrie. Ainsi rattaché à son nom et à sa mémoire, ce palais législatif, Westminster du Canada, ne sera pas moins l'abbaye que le lieu de réunions des deux Chambres du Parlement.

Par l'épée et par le feu, c'est ainsi qu'ont péri ceux des nôtres dont nous avons cherché à perpétuer le souvenir. Ces témoignages silencieux ne sont que d'imparfaits symboles. Au milieu des preuves tangibles de renaissance que fournit la reconstruction de ce palais, ceux qui ont été plongés dans le deuil trouveront peut-être quelque consolation à songer au rapport qui existera à jamais entre la pose

de cette plaquette commémorative et le temps pascal. Pour eux comme pour nous, que ce soit là l'emblème de la tâche inachevée des disparus, d'une tâche plus grande qui commence et non de la fin du labeur.

Allocution du très hon. Arthur Meighen

Monsieur l'Orateur,

Monsieur le premier ministre,

Mesdames, Messieurs,

Le fait d'avoir associé mon nom à la cérémonie de cet après-midi sert surtout à démontrer qu'il s'agit ici d'un événement qui a de l'importance aux yeux du pays tout entier aussi bien que du Parlement. Je me sens incapable d'ajouter quoi que ce soit à l'hommage de haute estime que Monsieur l'Orateur a su exprimer dans un langage merveilleur, non plus qu'à l'éloge délicat que vient de prononcer le premier ministre.

J'ai peu connu M. Law. Entré au Parlement longtemps après lui, il ne m'a pas été donné de pénétrer dans son intimité comme j'eusse aimé le faire. Mais, me reportant à l'heure lugubre que nous rappelons en ce moment, le souvenir me revient très net de la nuit tragique:—une heure à peine après la reprise de la séance, on s'apercevait que le feu se propageait avec une rapidité incroyable; l'atmosphère, où ne régnait que la pâle clarté de la nuit, s'empourprait soudain à la lueur des flammes ardentes qui ne tardaient pas à ne laisser que décombres à la place d'un superbe palais.

Vous avez parlé, monsieur l'Orateur, des jours de tritesse et d'angoisse que nous traversions alors. Ces jours, on doit parfois les évoquer. A l'époque de l'incendie, il régnait un calme relatif au front des armées. Dans le cours de l'hiver, le vacarme infernal de la guerre s'était quelque peu apaisé, mais c'était, il va sans dire, pour renaître avec tout ce qu'il avait d'horrible et de meurtrier au retour de la belle saison. De même la froide et paisible soirée du 3 février 1916, soirée d'un calme sans pareil, s'est changée en une nuit de désastre et de mort.

Nous caressions l'espoir que le magnifique palais législatif érigé par nos prédécesseurs subsisterait pour témoigner du courage et de la prévoyance dont ils avaient fait preuve, courage et prévoyance dont on peut difficilement se rendre compte à l'heure actuelle, tant ils dépassent la mesure habituelle. En comparaison de la nation qu'il est devenu, le Canada était dans le temps un pays sans force et à population éparse. Chacun se plaisait à espérer que le merveilleux palais passerait aux générations futures à titre de legs historique servant à marquer le jour où le pays est sorti de l'état de colonie pour prendre rang parmi les nations autonomes. Vain espoir! L'affreuse calamité du 3 février nous ravissait le plus grand des biens dont le Canada s'enorgueillissait à juste titre.

Si épouvantable que soit la perte de ce bien matériel, il en est une autre qui nous est une source de regrets beaucoup plus amers et plus durables. En effet, ainsi que le premier ministre l'a rappelé, sept personnes se sont trouvées emprisonnées dans l'édifice en flammes et y ont péri: trois employés de la Chambre, deux dames en visite chez l'Orateur, ainsi que le sous-greffier, M. Laplante, fonctionnaire on ne peut plus digne de confiance et d'un rare mérite. C'est en l'honneur de la septième des victimes qu'a lieu aujourd'hui, et avec raison, selon moi, l'inauguration de cette plaquette commémorative. M. Law ayant été un des nôtre, il est assez naturel que nous restions plus attachés à son souvenir qu'à celui d'autres disparus. Il convient que ce somptueux palais porte une marque propre à transmettre aux générations les plus lointaines le souvenir de cet ancien collègue, de même que celui de tout député qui viendrait, dans des circonstances aussi tragiques, à perdre la vie au service de la patrie. Lui et d'autres sont entrés dans l'Eternité, mais ayant fourni d'honorables carrières, ils ont légué de magnifiques exemples dont nous devons nous inspirer. De M. Law aussi bien que de tout autre on ne peut faire de plus grand éloge que de dire qu'il est mort comme il a vécu, qu'il est resté au poste jusqu'au dernier moment, ainsi qu'il sied au sujet britannique.

Allocution de M Robert Forke

Monsieur le président,

De même que ceux qui sont à mes côtés sur cette estrade, les paroles me manquent pour traduire comme il convient les sentiments de ceux que je représente quant à l'objet de la réunion de cet après-midi.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, un événement est survenu en 1916 dont on peut dire qu'il a pris les proportions d'un désastre national, puisque ce fut la destruction du palais législatif. Je me rappelle qu'il m'avait été donné, quelques années auparavant, de venir visiter l'édifice et de jeter un coup d'œil sur les sièges des représentants du peuple. A ce moment, le palais législatif m'apparaissait comme le symbole de l'esprit de la nation, et c'est pourquoi la destruction de ce vaste édifice par l'incendie fut véritablement un désastre national.

Mais nous avions l'opportunité de réparer notre perte; le dommage matériel pouvait disparaître et aujourd'hui nous avons un nouvel édifice magnifique à tous les points de vue.

Tout en déplorant la destruction de l'ancien palais législatif nous pouvons nous rappeler cette catastrophe avec sérénité puisqu'il était possible de remplacer l'immeuble dont la destruction serait peut-être oubliée avec le temps. Mais c'est tout autre quand il s'agit d'une perte de vie. Cette existence ne nous sera jamais rendue, et nous nous sommes réunis cet après-midi pour dévoiler une plaquette à la mémoire de l'un des membres de la Chambre des communes qui a péri lors de cet événement tragique.

Je n'ai pas eu l'avantage de connaître personnellement M. Law mais nous savons qu'il était un homme dans toute la vigueur de l'âge qui aurait encore pu durant de nombreuses années être utile à son pays sans cette catastrophe qui nous l'a enlevé pour toujours. Nous considérons la mort comme l'une des plus grandes calamités peut-être qui puissent assaillir un être humain. Cependant il est certaines choses plus tristes que la mort. Lorsque nous perdons un être que nous respectons et admirons que nous aimons sincèrement, il nous reste encore sa mémoire que nous pouvons chérir et qui peut devenir l'un des biens les plus sacrés de notre vie. M. Law est perdu pour la Chambre et le pays mais nous chérirons à jamais la mémoire de celui qui a bien mérité de la patrie, a mené une vie noble et qui, sous tous rapports, fut un gentilhomme digne de notre estime et de notre admiration.

Je suis heureux de jouir du privilège de prendre part à cette cérémonie et de rendre mes hommages à la mémoire de celui qui est mort au service de son pays.

L'hon. M. Macdonald

L'hon. E. M. MACDONALD: Monsieur le président, j'ai eu l'insigne honneur et le vif plaisir d'avoir siégé à la Chambre des communes durant onze ans en même temps que notre ami M. Law dont nous honorons aujourd'hui le souvenir et d'avoir été pendant sept ans le collègue de son père qui a représenté la même circonscription à l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse.

M. Law était mon ami personnel. Nous étions intimement liés ayant été élus aux Communes vers la même époque. Ceux parmi nous qui viennent de la Nouvelle-Ecosse et qui ont eu l'avantage de le connaître mieux peut-être que nos confrères des autres parties du Canada savent quel Néo-Ecossais typique il était à plusieurs égards. Il était un homme d'affaires des plus heureux, et ayant hérité de son père une entreprise commerciale des plus prospère, il l'a exploitée de façon à prouver de quelles qualités il était doué. Jeune homme encore, les citoyens au sein desquels il vivait lui avaient témoigné leur confiance et, à chaque élection, lorsqu'il leur demandait de lui renouveler cette confiance elle lui était accordée avec une assurance de plus en plus marquée. Je me rappelle toujours, j'allais dire avec horreur, la nuit du 3 février. J'étais à la Chambre et je me souviens de toutes les circonstances. En un clin d'œil presque, l'enceinte fut enveloppée de flammes. Je réussis à arriver jusqu'à mon bureau et à sauver quelques documents. Comme je m'y rendais je rencontrai M. Bowman Law qui revenait du sien. Lorsqu'il eut atteint le rez-de-chaussée, il avait apparemment essayé de parvenir jusqu'à son armoire où étaient son pardessus, son chapeau et autres effets. Personne ne l'a revu depuis. Ce n'est pas même avant deux jours que nous avons appris sa mort. Le samedi après-midi, quelqu'un s'est mis à sa recherche et alors on comprit que ce paisible gentilhomme qui vaquait à ses affaires avec si peu d'ostentation avait été victime de l'incendie.

J'ai eu l'occasion de concert avec nos collègues de la Nouvelle-Ecosse de dire quelques mots à son sujet à une réunion de la Chambre des communes tenue au musée Victoria le lundi suivant. Une circonstance singulière que je me rappelle à ce sujet est que, ce jour-là, le premier ministre de cette époque, sir Robert Borden, et sir Wilfrid Laurier ont tous deux adressé la parole en termes des plus éloquents sur une résolution d'appréciation des services rendus par sir Charles Tupper, Néo-Ecossais bien caractérisé et l'un des grands hommes d'Etat du Dominion du Canada. Le nom de Bowman Law fut sur les lèvres de ses collègues à cette date.

Ceux parmi nous qui l'ont connu en ont gardé un magnifique souvenir. Il était un avocat sincère et probe des droits de sa province et du Canada. Il était sincèrement dévoué au parti avec lequel il avait été associé depuis de si nombreuses années. Dans les affaires, il avait obtenu plus de succès que la plupart de ses compatriotes. Durant toute sa carrière parlementaire, il a donné le meilleur de lui-même à ses commettants et à sa province. C'était un homme d'un commerce charmant, un ami rare et ceux qui ont été en relations avec lui en garderont toujours un souvenir ému. Je suis sûr que cette plaquette commémorative que le premier ministre vient de dévoiler rappellera toujours celui qui est disparu dans cet holocauste du 3 février, homme de devoir envers son pays, loyal envers ses amis, père dévoué, et dont la mémoire sera chérie, non seulement par ceux de nous qui viennent de sa province, mais aussi par ceux qui viennent d'autres parties du Canada.

M. Hatfield

M. HATFIELD (Yarmouth-et-Clare): Monsieur l'Orateur, mesdames et messieurs, ayant l'honneur de représenter en cette enceinte la circonscription que le regretté Bowman B. Law représentait au moment de sa mort, je crois devoir faire quelques remarques, en cette cérémonie. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné l'occasion de le faire. Je suis sûr que l'objet de la présente réunion est unique dans la mémoire du plus ancien de nos parlementaires présents ici. Je ne crois pas qu'il se trouve dans les annales du parlement canadien un autre cas où un député de la Chambre des communes ait perdu la vie dans des circonstances aussi tragiques et aussi tristes que celles environnant la mort du regretté M. Law. Comme vous avez si bien su nous le dire, monsieur l'Orateur, M. Law représentait dans la Chambre des communes, la circonscription de Yarmouth; et je ne crois pas qu'aucun député ait jamais joui de plus de confiance, de respect, et,—qu'on me permette de le dire,—d'affection de la part de ses commettants, que M. Law. Si j'en juge par les nombreux commentaires à son sujet, que j'ai entendus depuis que je suis ici, de la part de ses anciens collègues ainsi que de ceux qui font partie du service administratif, et qui le connaissaient, je suis sûr que le même caractère heureux, sympathique et exempt d'égoïsme qui le faisait remarquer dans sa vie privée, parmi ses électeurs, a dû se révéler dans sa vie officielle, ici, à Ottawa.

En ce qui concerne la cérémonie qui a lieu cet après-midi, j'avoue qu'il m'est difficile de trouver un langage qui exprime mes sentiments comme je le voudrais. Réunis ici, à l'endroit même où la terrible tragédie s'est passée, et sous l'influence du dévoilement de cette plaquette commémorative érigée à la mémoire de M. Law, ce qui a été dit, de même que la manière dont on s'est exprimé, m'a ému profondément. M. Law et moi étions des amis intimes; et ce dont j'ai été témoin cet après-midi, évoque en moi, du moins dans une large mesure, le même sentiment de chagrin et de regret que nous avons tous éprouvé en apprenant la nouvelle du terrible accident qui nous a enlevé notre ami. Ma pensée se reporte aussi vers la regrettée veuve de M. Law, qui n'a survécu à son mari que si peu longtemps. Son chagrin fut immense, et fut probablement cause de son décès si peu de temps après celui de l'époux qui lui avait été si cher. Elle supporta son malheur avec une grande résignation et un grand courage; mais parmi ses intimes on s'aperçut bientôt que le coup qui l'avait frappée avait été trop cruel et qu'elle ne tarderait pas à être délivrée de ses souffrances ici-bas, pour aller rejoindre le compagnon de sa vie. Je pense aussi à sa fille que les circonstances ont inévitablement empêchée d'être présente en cette occasion, et au nom de qui je parle. Je me ferai un devoir de lui dire aussi fidèlement que je le pourrai, l'estime et l'affection de tous à l'égard de son regretté père; comment sa mémoire est honorée. Je suis sûr que les paroles bienveillantes et gracieuses qui ont été prononcées aujourd'hui, si tendrement, si sincèrement, par vous-même, monsieur l'Orateur, ainsi que par les autres honorables députés qui ont parlé après vous, seront une grande consolation pour elle, et lui rendra plus sacrée, plus chère encore, s'il est possible, la mémoire de celui qu'elle chérissait tant. Je désire vous remercier de sa part, monsieur l'Orateur, et par votre entremise, je remercie aussi les sénateurs et les députés, pour ce beau geste qui commémore si dignement celui qui n'est plus et qui était aimé de tous, qui représentait si fidèlement la circonscription de Yarmouth. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lire un télégramme ou deux que j'ai reçus à l'occasion de la cérémonie de cet après-midi, car le moment me semble opportun:

Yarmouth, N.-E.

M. P. L. Hatfield,
Chambre des communes,
Ottawa.

Les membres de l'association libérale de la circonscription de Yarmouth-et-Clare désirent exprimer aux sénateurs et aux députés de la Chambre des communes leur reconnaissante appréciation du superbe hommage rendu à leur regretté représentant, Bowman Brown Law, en installant dans le vestibule de la Chambre des communes, une plaquette commémorative à sa mémoire.

Lorsqu'il a trouvé la mort dans la conflagration qui a rasé le palais législatif, M. Law représentait depuis longtemps notre division électorale à la Chambre des communes et il était notre ami intime et notre collègue. M. Law ayant perdu la vie pendant l'accomplissement de ses fonctions publiques après plusieurs années de service, la cérémonie commémorative d'aujourd'hui fait vibrer nos cœurs et nous la considérons comme un magnifique témoignage rendu à sa famille, ainsi qu'à la mémoire d'un loyal et fidèle serviteur de l'Etat.

A. P. Stoneman,
Président.
Donald Cann,
Secrétaire.

De l'association libérale de
Yarmouth-et-Clare.
Yarmouth, N.-E.

M. P. L. Hatfield, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa.

L'association conservatrice du comté de Yarmouth s'unit avec beaucoup de plaisir aux sénateurs et aux membres de la Chambre des communes afin de prendre part à la cérémonie d'aujourd'hui pendant laquelle sera dévoilée une plaquette murale dédiée à la mémoire du regretté Bowman Brown Law qui, lorsqu'il a trouvé la mort dans la conflagration qui a fait crouler les édifices du parlement, représentait la division électorale de Yarmouth à la Chambre des communes. M. Law était es-

timé et aimé de tous les citoyens de notre comté, et le témoignage rendu à sa mémoire nous touche l'âme et constitue un acte de bienveillance de la part de l'Etat envers un fidèle serviteur du public.

W. L. Rogers,
Président.
Edgar Clements,
Secrétaire.

Halifax, N.-E., 24 avril 1924.

P. L. Hatfield, M.P.,
Ottawa.

Touché du témoignage d'estime que vous rendez à la mémoire du regretté B. B. Law. En ma qualité d'intime et d'admirateur, qu'il me soit permis de m'unir à vous par la pensée pour rappeler son souvenir, ainsi que ses nombreuses qualités viriles. Votre témoignage sera chaleureusement apprécié par la foule de ses amis du comté de Yarmouth, lesquels n'oublieront jamais un ami fidèle et le sacrifice qu'il a fait pour eux.

E. H. Armstrong.

M. l'ORATEUR: Mesdames et messieurs, cette lecture met fin à la cérémonie et, au nom de la Chambre des communes, des sénateurs et des membres du comité chargé de perpétuer le souvenir de Bowman Brown Law, je tiens à vous remercier de vous être rendus ici cet après-midi.

Vendredi, 25 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DES BILLS D'INTERET PRIVE

M. McGIVERIN présente le 1er rapport du comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, rapport ainsi conçu:

Votre comité a étudié le projet de loi (bill n° 14) accordant la personnalité civile à la corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert, et est convenu d'en faire rapport avec les amendements.

Votre comité a modifié le préambule du bill n° 14 de manière à définir plus exactement la qualité des pétitionnaires.

Conformément à la procédure habituelle relative aux corporations religieuses, votre comité est d'avis que les honoraires et frais prélevés sur ledit projet de loi en vertu de l'article 89 soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction.

Votre comité demande, en outre, qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

Le tout respectueusement soumis.

M. McGIVERIN propose:

Que conformément aux conclusions contenues dans le premier rapport du comité permanent des bills d'intérêt privé, les honoraires et les frais prélevés sur le bill n° 14, loi accordant la personnalité civile à la corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction.

La motion est adoptée.

M. McGIVERIN propose:

Que le comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, en conformité des conclusions contenues dans son premier rapport, soit autorisé à siéger pendant que la Chambre est en séance.

La motion est adoptée.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. ROBITAILLE: Je désire présenter une pétition signée par le révérend John J. McCaskill et plusieurs membres de l'église presbytérienne de Maisonneuve protestant contre la forme de loi demandée dans le bill de l'union des églises.

M. FORKE (Brandon): Je désire présenter les pétitions suivantes:

Du révérend W. T. G. Brown et 376 autres membres de l'église méthodiste du Dominion, Ottawa, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Harold Hunter et 57 autres membres de l'église méthodiste, Millbrook, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Mme John E. Parker et 112 autres de la United Church, près de Caledonia, Ont., et l'église méthodiste, Caledonia, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

D'Arthur J. Stevenson et 28 autres de l'église méthodiste, district de Norwich, Cathcart, Harley et New Durham, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De T. H. Turner et 150 autres de l'église méthodiste d'Oakwood, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De J. H. Young et 56 autres de l'église méthodiste, Oban, Epworth et Camlachie, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De A. J. Savage et 138 autres de l'église méthodiste, Richmond Hill et Victoria Square, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De W. J. Fiddes et 65 autres de l'église méthodiste, Binbrook et Elfrida, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

Du révérend R. D. Hamilton et 36 autres de l'église méthodiste, Burlington, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Lilly Strat et 39 autres de l'église méthodiste, Currie's Crossing, comté d'Oxford, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De W. F. Pride et 356 autres de la Centennial mehodist Church, Toronto, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Hector Sutherland et 27 autres de l'église congrégationnelle, Embro, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De A. Webster et 14 autres de l'église méthodiste, Grace, London, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De C. J. Wilson et 51 autres de l'église méthodiste, Winona et Fruitland, comté de Wentworth, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Henry Mills et 75 autres de l'église méthodiste de Springfield et Bethel, Appin, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Gertrude Davis et 93 autres de l'église méthodiste de Westmoreland, Toronto, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De G. C. Balfour et 171 autres de l'église méthodiste de l'avenue Beech, Tonronto, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De Mme J. Coburn et 271 autrse de l'église méthodiste de Howard Park, Toronto, Ont., demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

D'Alex. Kennedy et 494 autres de l'église méthodiste de l'avenue High Park, Toronto, demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

De James H. Dyer, 62 chemin Dorval, Toronto, Ont., et 112 autres demandant la constitution en société de la United Church of Canada.

M. McCONICA (Battleford): Je désire présenter la pétition de C. F. Carson et 28 autres de la United Church, Unity, Saskatchewan, demandant l'adoption du projet de loi relatif à la United Church.

M. MacLAREN (St-Jean-et-Albert): Je désire présenter une pétition de la part des membres et des adhérents de l'église presbytérienne de St-Georges, N.-B.; aussi une pétition de la part des membres et adhérents de l'église St-Paul, Woodstock, N.-B.; toutes deux s'opposant à l'adoption du projet de loi relatif à la United Church.

M. HANSON (York-Sunbury): Je désire présenter une pétition de James G. Thorburn et 39 autres, membres et adhérents de l'église presbytérienne, Stanley, N.-B., contre le projet de loi relatif à la United Church.

RAPPORT DU Dr H. M. TORY SUR LE CREDIT AGRICOLE

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je désire proposer que l'on fasse imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 400 en français du rapport du Dr Tory sur le crédit agricole, déposé sur le bureau de la Chambre, le 15 courant, et que l'article 74 du Règlement soit suspendu en conséquence.

M. l'ORATEUR: Avant de mettre la question aux voix, on m'informe que ces exemplaires du rapport sur le crédit agricole sont sous presse.

L'hon. M. ROBB: En effet, je crois qu'on les imprime pour obvier le plus possible à tout retard; mais la distribution doit au préalable être autorisée par la Chambre.

M. l'ORATEUR: J'ai lieu de croire que si la motion est proposée à la Chambre et adoptée cette Chambre sera tenue de solder les frais d'impression. Est-ce le désir de la Chambre de faire payer cette impression par la Chambre, par le comité ou par le ministère de l'Agriculture?

L'hon. M. ROBB: La question en est là exactement, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

L'IMPOT SUR LE REVENU ET LES DEPOTS DE LA HOME BANK

M. JOHN MILLAR (Qu'Appelle): Je voudrais demander au ministre intérimaire des Finances si la partie des revenus d'un individu qui est perdue par suite de dépôt à la Home Bank est imposable pour les fins de la taxe sur le revenu?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Sans avoir étudié la question à fond j'incline à croire que les pertes subies à cause de la faillite de la Home Bank entrent dans la même catégories que toute pertes survenues au cours d'autres opérations financières ou commerciales.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances), l'invitant à se former en comité des voies et moyens, et de l'amendement proposé par M. Woodsworth.

M. FONTAINE (Hull) (texte): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part à la discussion sur le budget, je tiens à déclarer que j'aborde cette question dépouillé de tout esprit de parti; les circonstances sont trop sérieuses, les conditions du pays sont trop graves pour jouer à la politique; aussi, je crois que c'est le devoir de tous les membres de cette Chambre de dire franchement et librement ce qu'ils pensent.

D'abord, je tiens à remercier le gouvernement, au nom des électeurs que j'ai l'honneur de représenter, d'avoir enlevé les droits sur un grand nombre d'articles, entre autres sur les machines agricoles, et d'avoir trouvé le moyen de diminuer les taxes. Je m'étais imaginé que cette déclaration allait être accueillie avec

joie dans tout le pays. Je m'étais même imaginé que les conservateurs ne pourraient pas critiquer cette mesure, mais j'avais compté sans leur inconséquence. En effet, monsieur l'Orateur, je me rappelle que, au cours de la session de 1922, l'honorable député de York Ouest (Sir Henry Drayton) proposait un amendement au budget, appuyé par l'honorable chef de l'opposition (M. Meighen), blâmant le gouvernement de ne pas tenir ses promesses: "Le parti libéral—disaient-ils—, lors de sa grande convention de 1919, avait promis, s'il arrivait au pouvoir, d'enlever les droits sur les machines agricoles, et il ne le fait pas; il manque à sa parole, il ne mérite plus la confiance du peuple". Et aujourd'hui, à peine deux ans plus tard, ces mêmes messieurs reprochent au gouvernement de remplir ses promesses en enlevant les droits sur les machines agricoles. Est-il possible de manquer de sincérité à ce point? A-t-on jamais entendu quelque chose de plus inconséquent? Je ne le crois pas. Que le gouvernement ne se préoccupe pas de ces critiques, qu'il poursuive sans crainte cette politique nationale qu'il vient d'inaugurer; il est temps de faire cesser la lutte qui existe entre l'Est et l'Ouest; il est temps de faire cesser cette politique de groupes, qui existe dans le pays depuis quelques années, en rendant justice à toutes les classes de la société. Si nous voulons que notre pays se développe, que la Confédération se maintienne, il faut une politique favorisant non seulement les capitalistes et les gros intérêts, mais aidant aussi les cultivateurs et les ouvriers.

Nous traversons une crise très sérieuse. Depuis que les Américains ont élevé leur tarif, les cultivateurs ne peuvent plus exporter leurs produits aux Etats-Unis, les marchés d'Europe ne comptent plus et il ne leur reste que le marché local. La conséquence de tout cela, c'est que les cultivateurs sont obligés de vendre, à sacrifice, leur foin, leur grain, leur bœuf, leur beurre, leur fromage et tous leurs autres produits. Alors, n'est-il pas raisonnable qu'ils puissent, au moins, acheter à bon marché leurs machines agricoles, eux qui travaillent si dur et souvent dans des conditions bien désavantageuses, et dont le travail n'a servi jusqu'à ce jour qu'à enrichir les manufacturiers qui bénéficient d'une protection de 35 et même de 40 pour cent sur certaines machines. Il est grand temps, monsieur l'Orateur, que cet état de choses cesse. L'agriculture est, de toutes les industries, la première qui devrait être protégée. Notre population est composée de cultivateurs, dans une proportion de 45 pour cent. Je me rappelle encore qu'après la grande guerre, alors que tout était bouleversé, ici comme en Europe, toutes nos espérances, tous nos regards se sont tournés vers la terre. "Le retour à la terre" était notre "motto". Si tout cela est vrai, le gouvernement est dans la bonne voie en aidant la classe agricole. Et puis, monsieur l'Orateur, il y a un autre point de vue qui est très important; c'est que cette diminution des droits va faire baisser le coût de la vie. En effet, quand le cultivateur pourra produire à meilleur marché, il vendra ses produits moins cher et l'ouvrier en aura le bénéfice.

Maintenant, je passe à la réduction des taxes. Ici, encore, nos adversaires sont bien désappointés. Ils avaient tellement endetté le pays; ils avaient tellement engagé son crédit, pour plusieurs années à venir! Personne n'a oublié, j'en suis sûr, le fameux contrat qui fut accordé pour la construction de bateaux—pour notre marine marchande—qui n'ont jamais servi et ne serviront jamais. Ce fut une erreur colossale qui coûta au pays plusieurs millions de dollars. Ils nous avaient tellement embarrassés avec la nationalisation des chemins de fer, qu'ils étaient bien certains que le gouvernement actuel ne pourrait jamais réussir à équilibrer le budget et à diminuer les taxes. Fort de cette espérance, c'est alors que l'honorable chef de l'opposition (M. Meighen), aidé de toute la presse tory, a commencé, dans tout le pays, cette campagne de mensonges, de fausses représentations et de "souffle de mort"—whisper of death—disant partout que le gouvernement King était incompétent, que le Canada s'en allait à la banqueroute, que la dette augmentait toujours et que le peuple ne pouvait plus supporter les impôts. Et voici que le discours du budget réduit à néant toute cette campagne et cet échafaudage malhonnêtes, en annonçant que, grâce à une stricte économie, le gouvernement a réussi à diminuer les taxes et à équilibrer le budget.

Le chef de l'opposition s'est bien gardé de rappeler, durant cette campagne à travers nos provinces, que c'est lui et son prédécesseur, sir Robert Borden, qui, par leur politique impérialiste et par leur participation à outrance à la guerre, ont augmenté la dette nationale de deux billions et demi et ont porté la dette per capita de $47 à $269. Le chef de l'opposition a omis de rappeler, durant cette campagne, qu'il était prêt à ruiner le pays, s'il le fallait. Ses paroles "de sacrifier jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier dollar pour sauver l'Empire" résonnent encore à nos oreilles. Si, en même temps qu'il imposait la conscription du sang, il avait imposé la conscription de la richesse, comme le suggérait sir Wilfrid Laurier, s'il n'avait laissé aux manufacturiers, qui réalisaient des bénéfices scandaleux, que vingt pour cent de leurs profits pour frais d'adminis-

tration, et s'il les avait forcés à verser le reste dans le trésor, alors nous n'aurions pas eu de dette de guerre et nous compterions moins de millionnaires dans le pays; mais cela n'aurait pas fait l'affaire de ses amis politiques.

Maintenant, monsieur l'Orateur, depuis le commencement du débat sur le budget, les conservateurs ne cessent de reprocher au gouvernement d'avoir abaissé le tarif. Est-il bien vrai que cette politique de haute protection, tant prêchée par l'honorable chef de l'opposition, soit la panacée à tous nos maux? Est-il bien vrai que la protection fasse la prospérité du pays et le bonheur de la classe ouvrière? Mais alors, comment expliquer, malgré le tarif actuel, que les temps soient si durs, que tout le monde se plaigne, que nos industries languissent et que nos ouvriers chôment? N'est-ce pas plutôt une politique injuste, qui permet à un groupe de manufacturiers de s'enrichir aux dépens du consommateur? N'est-il pas vrai que, dans l'espace de quelques années, la plupart d'entre eux deviennent riches et que l'ouvrier qui a coopéré à faire leur fortune est demeuré pauvre? Passez, monsieur l'Orateur, dans les rues de Hull, ville essentiellement ouvrière, demandez aux gens s'ils sont riches et s'ils sont satisfaits de leur sort! Les trois quarts vous répondront qu'ils sont pauvres et sans ouvrage. Comment se fait-il que, malgré la protection, les manufacturiers ferment les portes de leurs usines? Ne serait-ce, par hasard, qu'un prétexte pour affamer les ouvriers, pour diminuer leur salaire ou les forcer à travailler un plus grand nombre d'heures par jour? Si tel était le cas, ce serait horrible. Pour moi, la protection est un cercle vicieux qui ne donne que l'apparence de la richesse et qui augmente considérablement le coût de la vie.

Une chose qui semble bien extraordinaire chez l'honorable chef de l'opposition, c'est l'amour dont il s'est senti soudainement épris, et qui a embrasé son cœur, pour la province de Québec. En effet, monsieur l'Orateur, vous l'avez vu, au cours de l'automne dernier, parcourir notre province; vous l'avez entendu faire ses déclarations d'amour, disant partout que nous ne l'avions pas compris; que c'était par amour pour les Canadiens-français qu'il avait imposé la conscription au pays et que c'était encore par amour pour notre province qu'il avait fait adopter la loi des élections en temps de guerre, loi inique dont le but était d'isoler Québec du reste du Dominion; que c'était par amour pour notre religion qu'il avait voté en faveur de la loi qui obligeait les employés civils à travailler les jours de fêtes d'obligation. Il a passé dans tous les presbytères, il s'est arrêté dans toutes nos maisons d'éducation, —au grand scandale de son ami, l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken)—,distribuant partout des médailles. Ce serait admirable si tout cela était sincère, mais ce ne peut être que méprisable lorsque le seul but de cette campagne est de capter des votes. Avec *Le Droit*, journal d'Ottawa, je veux dire à l'honorable chef de l'opposition qu'il ferait beaucoup plus pour l'éducation—et ce serait très apprécié dans notre province—s'il voulait, de concert avec son ami, M. Ferguson, premier ministre d'Ontario, faire disparaître le règlement XVII, et donner aux petits Canadiens-français d'Ontario le droit d'apprendre la langue française dans les écoles; alors, mais alors seulement, nous pourrions croire à sa sincérité. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais citer à la Chambre ce que *Le Droit* disait, dans son numéro du 16 janvier dernier:

> M. Meighen économiserait son temps et sa salive, et s'accumulerait un trésor politique que les adversaires ne sauraient piller, si, au lieu de critiquer les actes du gouvernement et d'essayer de faire avaler aux électeurs de Québec sa loi de conscription et sa politique de nationalisation, il se rappelait tout simplement que ce sont des conservateurs, membres du parti politique dont il est le chef, qui ont édicté le règlement XVII et qui le maintiennent en vigueur. Qu'il ne se fasse aucune illusion! Tant que la question scolaire ontarienne ne sera pas réglée à la satisfaction de la minorité française, le parti conservateur sera regardé à bon droit, dans la province de Québec, comme fanatique, francophobe, oppresseur, et les Canadiens-français, épris de justice et de liberté, ne lui accorderont pas leur confiance.
>
> S'il désire sincèrement l'union entre les deux races et un parfait accord entre Ontario et Québec, s'il veut asseoir sur des bases solides son avenir et ses succès politiques, il ne négligera rien afin de faire disparaître un règlement scolaire antinaturel, antipédagogique, indigne d'un pays civilisé.
>
> Ainsi fera-t-il peut-être oublier à la population de Québec que celui qui aujourd'hui se fait aimable au point de débiter des discours français, de chanter avec ses partisans "Alouette, gentille alouette", et de distribuer des médailles aux couvents, est le même politicien qui, au début de la guerre, voulait mener le pays à la banqueroute pour aider l'Angleterre, qui, au cours de l'année 1917, négociait l'achat du Canadien Nord, faisait adopter la loi de conscription, et laissait insulter la province de Québec et les Canadiens-français par une presse aux gages du parti unioniste. C'est le même M. Meighen qui, au mois de septembre 1922, était prêt à lancer le Canada dans l'imbroglio anglo-turc.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux dire un mot sur la question de l'immigration. Je comprends que c'est un problème très difficile; je sais que nous avons un territoire immense, qui pourrait faire vivre cent millions d'habitants; je sais que nous avons des ressources naturelles qui n'attendent que des bras pour les développer; je sais que nous avons une dette énorme répartie sur une population de huit millions seulement, mais ainsi que je le disais l'an dernier, je me demande, malgré tout cela, si c'est bien le temps de dépenser de grosses sommes pour faire venir des immigrants d'Europe quand nos fils s'en vont aux Etats-Unis par centaines. Je demande donc au gouvernement de ne

plus dépenser d'argent pour l'immigration, mais d'utiliser plutôt cet argent pour inaugurer une grande campagne dans tout le pays en faveur de la colonisation et de l'agriculture; le temps est propice puisque l'on vient d'abaisser le tarif pour favoriser le cultivateur; que le gouvernement fasse don de terres à ceux qui ne peuvent plus vivre dans les villes, qu'il les dirige dans l'Abitibi, dans le Nord de l'Ontario, ou même dans l'Ouest, où nous avons des terrains riches et fertiles, qu'il leur aide durant les deux ou trois premières années, si c'est nécessaire, et ainsi nous conserverons nos fils au Canada. Je crois que ce serait de l'argent mieux dépensé que de faire venir des immigrants qui n'ont ni la mentalité, ni la formation canadiennes, qui ne font que passer sur les terres et qui viennent dans nos villes prendre la place de nos ouvriers canadiens. Je recevais, il y a quelques jours, une lettre du Conseil Central Catholique National des Métiers du Travail, de Hull, que je vais lire, avec votre permission, monsieur l'Orateur:

Conseil Central Catholique National des Métiers et du Travail, Hull

Hull, Qué., le 12 mars 1924.

Monsieur le Docteur J. E. FONTAINE, M.P.,
192, rue Principale, Hull, P.Q.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire parvenir une résolution adoptée par le Conseil central catholique et national des métiers et du Travail, de Hull, adoptée à sa dernière réunion régulière, tenue le 5 dernier. J'ose espérer, au nom de ses membres, que le bien-fondé en sera reconnu et qu'elle obtiendra toute la considération que nous croyons qu'elle mérite.

Attendu que le chômage sévit dans la plupart de nos villes;

Attendu qu'un grand nombre des citoyens du pays, tant des villes que des campagnes, ont émigré et continuent d'émigrer aux Etats-Unis;

Attendu que les immigrants nous arrivent chaque jour assez nombreux et que le gouvernement se propose, lit-on souvent dans les journaux, de laisser s'accentuer ce mouvement de la venue d'étrangers qui prendront la place de nos ouvriers;

Il est résolu que le Conseil Central de Hull demande au ministre de l'Immigration et à ses collègues du cabinet fédéral de chercher par tous les moyens possibles à retenir nos propres nationaux avant de faire des dépenses pour favoriser l'immigration. Il est d'avis que cet argent serait beaucoup mieux utilisé en le déboursant pour garder nos gens.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le député,
Votre tout dévoué,

(Signé) LUCIEN LAPIERRE,
Secrétaire du Conseil.

Je tiens à déclarer que j'approuve entièrement cette résolution. Je suggèrerais au Gouvernement, comme moyen d'enrayer l'émigration des nôtres aux Etats-Unis, d'entreprendre immédiatement la construction du canal de la Baie Georgienne. Ce serait une entreprise éminemment utile au pays, et bien supérieure au creusement du Saint-Laurent, puisque, comme je le disais il y a quelques jours, "ce serait une entreprise entièrement en terre canadienne". Cela donnerait de l'ouvrage à nos ouvriers, qui n'auraient plus besoin de s'expatrier pour gagner leur vie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) de sa conduite à Londres, lors de la conférence impériale, l'été dernier, en refusant d'engager le Canada sans que le peuple soit consulté. Quel contraste avec l'honorable chef de l'opposition, qui, lui, est toujours prêt à lancer le Canada dans des guerres européennes! En effet, je me rappelle que, l'an dernier, il blâmait le Gouvernement de ne pas répondre assez vite à l'invitation du premier ministre d'Angleterre, M. Lloyd George, qui nous demandait de prendre part à la guerre qui semblait imminente avec la Turquie. Il était temps que quelqu'un mette fin à cet impérialisme à outrance. Et l'honorable premier ministre n'aurait-il que cela à son crédit qu'il mériterait l'appui et la confiance de tous ceux qui sont vraiment canadiens, et son refus, tout dernièrement encore, de ratifier le traité de Lausanne, démontre bien qu'il n'entend pas dévier de cette ligne de conduite. C'est tout à son honneur et je l'en félicite sincèrement.

Avant de reprendre mon siège, je veux demander au Gouvernement de nommer un comité spécial pour étudier l'établissement d'une pension pour le vieil âge. Vous savez, monsieur l'Orateur, combien j'ai cette question à cœur. Et dussé-je ennuyer la Chambre, je tiens à répéter que c'est un devoir impérieux pour le Gouvernement de créer cette pension immédiatement, car il est pénible de constater que des ouvriers, après avoir travaillé trente et même quarante ans dans une manufacture, après avoir donné le meilleur de leur vie pour enrichir leur patron, recevant souvent des salaires de famine, se voient obligés d'être à la charge de leurs enfants ou de prendre le chemin de l'hospice dès qu'ils sont devenus trop vieux ou qu'ils ne peuvent plus donner la même somme de travail. Je répète, monsieur l'Orateur, que c'est le devoir du Gouvernement d'agir de suite et de protéger ces ouvriers en établissant une pension pour le vieil âge.

En terminant, je tiens à déclarer que j'ai foi dans le parti libéral; j'ai confiance dans ses chefs, et je voterai pour le budget tel que présenté par l'honorable ministre intérimaire des Finances.

M. BLACK (Huron-Sud): Avec tous mes collègues qui m'ont précédé dans ce débat je regrette profondément l'absence du ministre titulaire des Finances, empêché par la maladie de prononcer son discours sur le budget. Je fais des vœux sincères pour son complet

rétablissement, afin qu'il puisse à nouveau nous faire bénéficier de ses lumières. D'autre part, si nous avons été privés temporairement des hautes capacités du ministre des Finances, nous possédons dans la personne du ministre suppléant choisi par le chef du Gouvernement un homme parfaitement outillé pour s'acquitter avec honneur de la redoutable tâche qui lui a été confiée. La Chambre doit des éloges à l'honorable ministre suppléant des Finances pour la manière nette et concise avec laquelle il a exposé la situation financière de l'Etat et le programme que le Gouvernement entend mettre à exécution pour assurer les revenus au Trésor.

Je n'ai pas l'intention d'imposer à la Chambre une dissertation sur le mérite respectif de chacune des résolutions qui ont été déposées devant elle. L'occasion de les juger viendra dans l'examen en comité général. Le ministre pourra alors nous renseigner suffisamment pour permettre à chaque membre de se prononcer en connaissance de cause sur chacune des résolutions. J'engage le ministre suppléant à réunir tous les renseignements statistiques nécessaires; et quand cela ne sera pas possible, je lui conseille de nous apporter des états relatifs aux nombre des établissements atteints par la réforme, leur producton totale, le montant du capital industriel, l'effectif de la main-d'œuvre, le montant des salaires, la liste des pays exportateurs et importateurs des marchandises intéressées, avec leurs quantités. Il serait relativement facile de préparer ces états. Je proposerais même, comme renseignements très utile, à savoir, la perte estimative pour le fisc résultant de l'application des nouvelles mesures, où ces pertes se feront sentir et leur importance.

C'est mon opinion, monsieur l'Orateur, que si des états comme ceux-là étaient préparés et distribués aux membres avant la discussion en comité général, l'examen des propositions du Gouvernement se ferait avec beaucoup plus d'utilité et de promptitude.

Je bornerai mes observations à trois ou quatre questions qui me paraissent présenter un intérêt immédiat. Je m'occuperai tout d'abord de l'aspect politique que revêt une affirmation de l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) et qu'il a lancée dans un but de propagande, je n'en ai aucun doute.

On peut constater, en se reportant à la page 1377 du hansard du 14 avril dernier, que notre honorable collègue a assuré que la réduction des droits sur les instruments d'agriculture montera en moyenne à sept dollars. Je suis en désaccord absolu avec cette affirmation, que cette économie de sept dollars par an est le seul avantage que retirera chaque cultivateur. Dans ce cas, la moyenne indiquée semble avoir été choisie à dessein pour dénaturer les bénéfices réels que ces réductions dans le tarif apporteront à notre industrie agricole. J'ignore la méthode employée pour arriver à cette moyenne, mais je veux bien admettre que la moyenne est exacte. L'on ne peut cependant en tirer une conclusion absolue parce qu'il faudrait alors prendre pour acquis que l'achat des machines est uniforme. Il n'en est pas ainsi, car dans ce cas, les réductions actuelles du tarif seraient loin d'avoir les significations qu'elles ont réellement. Ils est vrai qu'il se passe rarement un an sans qu'un cultivateur pour faire ses travaux soit obligé de remplacer l'un ou l'autre de ses instruments, mais si nous ne tenons compte que du propriétaire d'une ferme cultivée, comment pouvons-nous espérer résoudre les problèmes économiques qui résultent de l'éparpillement de notre population? Comment pouvons-nous espérer convaincre notre robuste jeunesse et les immigrants qui arrivent, de s'établir sur de nouvelles fermes pour accroître notre production agricole? Non, monsieur l'Orateur, les réductions proposées dans le tarif sont destinées à aider premièrement nos colons nouveau et à leur permettre de s'outiller à aussi bon marché que possible. Je n'ai pas calculé quelle pourrait être l'économie réalisée sur un outillage complet, mais je n'hésite pas à dire qu'elle dépassera certainement de beaucoup une somme de cent dollars. Qui voudra dire qu'un montant pareil ne contribuera pas considérablement au succès de nos nouveaux colons?

Pour nous, de cette partie de la Chambre du moins, nous sommes très intéressés à voir se peupler d'une façon plus dense les grandes régions agricoles du nord de l'Ontario et de Québec et les vastes territoires inoccupés des provinces de l'Ouest. Nous comprenons qu'en augmentant notre production agricole, nous aiderons nos centres manufacturiers et travaillerons efficacement à leur expansion. Qui voudra nier qu'une plus grande population dans les districts ruraux de l'Ouest et de l'Est du pays, qu'une plus abondante production agricole créant nécessairement une demande plus nombreuse de produits manufacturés, ne constituent pas nos véritables besoins économiques, ne sont pas la clef de la plupart des problèmes qui se posent pour nous aujourd'hui. Ce sont ces considérations et les seules qui ont guidé notre politique. Les honorables députés qui siègent à ma droite doivent supposer très peu d'intelligence à la population agricole, quand ils s'efforcent de montrer dans cette Chambre et au dehors que nous avons essayé d'acheter notre retour au parlement par un avantage mesquin accordé aux cultivateurs individuellement aux dépens de

l'industrie manufacturière. Je répète que notre politique de fournir à meilleur compte des instruments de production est guidée par la connaissance que le développement de nos campagnes, coïncidera avec celui de nos centres manufacturiers et que cette coopération contribuera au succès de notre Dominion.

Je m'occuperai maintenant de notre système postal et des recettes qu'il a encaissées en ces récentes années sous forme de timbres-poste. En réponse à une question, le ministre intérimaire des Postes (l'hon. M. Stewart) a donné la réponse suivante que l'on trouvera dans le hansard du 14 avril, à la page 1370:

Année	Revenu net	Dépense totale
1915	$13,046,649 57	$15,961,191 47
1916	18,858,409 93	16,090,138 77
1917	20,902,384 46	16,300,578 65
1918	21,345,394 48	18,046,557 90
1919	21,602,712 65	19,273,583 94
1920	24,449,916 97	20,774,385 20
1921	26,331,118 97	24,661,262 26
1922	26,554,538 24	28,121,533 95
1923	29,262,232 78	27,794,501 89

A quoi peut-on attribuer l'augmentation du revenu dans le département des Postes? A deux choses. La première est l'augmentation du frais de port depuis 1915 et la seconde est le grand nombre de timbres utilisés pour acquitter l'impôt. Le ministre intérimaire des Postes a dit qu'il n'était pas possible de distinguer entre les recettes représentant des frais de port et celles représentant des droits d'accise. On n'a besoin que de se rappeler les nombreux usages des timbre à d'autres fins que celles de la poste auxquelles nous avons dû recourir pour nous rendre compte que le revenu provenant de ces sources doit être vraiment considérable. Je suis convaincu qu'une partie très considérable sinon la plus grande partie de l'augmentation nette du revenu qui s'est élevée de $13,046,649.57 en 1915, à $29,262,232.78 en 1923, est due aux nouveaux droits de timbre. Mais que constatons-nous au sujet de la dépense totale? Qu'elle s'est élevé à un chiffre alarmant, de $15,961,191.47 en 1915 à $28,121,533.95 en 1922 et n'a diminué que d'environ $330,000, savoir à $27,794,501.89 en 1923. Trois facteurs principaux peuvent augmenter les dépenses de l'administration postale. Le premier est l'augmentation du travail par la quantité de colis postaux; le second est l'augmentation du coût général des salaires et le troisième est l'accroissement du coût des frais de transport. Je prétends qu'on ne peut attribuer à aucun de ces facteurs une dépense imputable sur les recettes provenant des droits de timbre. Les seuls frais additionnels pour l'administration postale seraient ceux qui proviennent du coût des timbres eux-mêmes. Assurément, la vente des timbres ne doit pas ajouter beaucoup aux frais, car nous savons tous que même l'oblitération des timbres ainsi utilisés ne se fait pas par le service postal. Or, que nous disent ces chiffres? Ils nous révèlent une situation très alarmante, et que voici. Le revenu net a augmenté de $16,215,583.21 tandis que la dépense globale accuse une augmentation de $11,833,310.42 pour les deux exercices de 1915 et 1922, ne laissant un profit net que de $4,382,272.79. On tentera de soutenir que cette somme représente toutes les taxes que les contribuables canadiens ont acquittées sous forme divers de droits de timbre dont le fardeau pèse si lourdement sur nos épaules? Pas du tout. J'ai la conviction que les sommes ainsi versées sont bien plus considérables que cela, mais encore une fois, quels sont les résultats de la réorganisation de ce département, où l'on prétend que l'économie est le mot d'ordre et dont les méthodes parfaites et le personnel comparativement peu nombreux sont cités comme un modèle d'efficacité dans l'administration gouvernementale?

[M. Black (Huron-Sud).]

Maintenant, analysons les chiffres à un autre point de vue, c'est-à-dire les excédents et les déficits qui se sont produits entre les années 1915 et 1923. Voici:

Année	Excédent	Déficit
1915	.....	$2,914,541 90
1916	$2,768,271 16	
1917	4,601,805 81	
1918	3,298,836 58	
1919	2,329,128 71	
1920	3,675,531 77	
1921	1,669,856 71	
1922	.....	1,566,995 71
1923	1,467,730 89	
Totaux	$19,811,161 63	$4,481,537 61
	4,481,537 61	
Excédents	$15,329,624 02	

Cette somme globale de $15,329,624.02 représente en moyenne un excédent annuel de $1,703,291.56 pour cette période de neuf années. Or, pour produire ce surplus moyen annuel, il aurait suffi d'ajouter un timbre d'un sou sur 170,329,156 lettres. Il est facile de se rendre compte que le nombre de lettres expédiées par la poste excède ce chiffre de beaucoup; il n'y a qu'à se référer au nombre de bureaux de poste qui était de 12,247 en 1922. Ce chiffre global de 70 millions de lettres que j'ai mentionné tout à l'heure représenterait une expédition moyenne annuelle de 13,908 lettres pour chaque bureau de poste, c'est-à-dire 45 lettres par jour pour chaque bureau; étant donné que l'année postale comprend 310 jours, n'est-ce pas ridicule? Et ces calculs, cela va de soi, ne tiennent pas compte de tous les objets de correspondance recueillis sur les 3,777 routes de la poste rurale avec leurs 202,668 boîtes postales, qui étaient en pleine exploitation au cours de l'exercice 1922.

De plus, si nous ne considérons que le nombre des timbres de trois sous émis en 1922,—et pour quelle autre fin ces timbres de trois sous sont-ils utilisés, si ce n'est pour l'affranchissement des lettres?—nous constatons qu'ils s'élèvent au chiffre global de 394,869,400. Si nous faisons abstraction de toutes les lettres expédiées dans les villes ainsi que des cartes postales qui bénéficient encore du tarif de deux sous, pour admettre que le nombre de timbres de trois sous représente le nombre de lettres expédiées par la poste, nous constatons qu'en appliquant encore une fois le tarif de un sou à titre de recettes supplémentaires, la moyenne de l'excédent annuel s'élèverait à $3,948,694.00, soit au delà du double du surplus de $1,703,291.56 cité tout à l'heure. Un examen plus approfondi de ces chiffres, nous ménage de nouvelles surprises. Ainsi les frais de transfert des dépêches par chemin de fer sont passés de $4,069,-695.87 en 1921 à $7,786,548.74 en 1922, soit une augmentation de $3,716,852.87 en une seule année. Il n'y a pas d'explication plausible, semble-t-il pour justifier une pareille augmentation, qui excède la dépense totale de $3,441,744.65 imposé par ce service en 1915. D'autre part, nous constations que les frais de transport des courriers par eau qui s'élevaient à $186,186.98 en 1915, sont montés à $584,777.44 en 1922, soit une augmentation de $398,590.46 au cours d'une période de neuf années; il s'agit donc d'une augmentation globale de 214 p. 100. Il est vrai que ces frais ont légèrement diminué en 1923 alors que l'ensemble en a été abaissé à $558,394.37. Cependant, une diminution de $26,383.07 de 1922 à 1923 n'est guère encourageante en regard de l'augmentation de $371,667.02 qui s'est produite entre 1920 et 1923, alors que les frais sont passés de $186,727.35 à $558,394.37. Une autre augmentation qui s'explique difficilement, c'est celle des traitements des employés des bureaux de poste urbains. De $4,875,294.54 qu'ils étaient en 1915 ils sont montés à 9,244,099.32 en 1923, soit une augmentation d'au delà de 90 pour 100. Les réponses que le ministre intérimaire des Postes (M. Stewart) a faites à certaines questions inscrites au Feuilleton et consignées à la page 1367 du hansard, séance du 14 avril, projettent peut-être une faible lueur sur l'organisation très efficace du departement des Postes. Ces réponses indiquent du moins, semble-t-il, que le degré d'efficacité varie selon la localité. Les chiffres sont comme suit pour les quatre bureaux de postes de Toronto, Montréal, Hamilton et Québec; je les ai réunis sous forme de tableau et j'y ai ajouté deux moyennes Cette statistique a trait à l'exercice 1922-1923:

Bureau de poste	Employés	Traitements	Moyenne des traitements	Revenu	Moyenne des recettes par employé
	Nombre	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Toronto	950	1,189,917 25	1,252 54	5,798,015 40	6,103 17
Montréal	811	1,230,247 89	1,516 95	3,680,396 67	4,528 09
Hamilton	112	159,579 40	1,424 81	588,297 10	5,252 65
Québec	171	225,230 09	1,317 13	523,025 91	3,058 63

Les calculs qui précèdent démontrent qu'à Toronto où le personnel administratif compte 950 employés, soit 39 de plus qu'à Montréal—ce qui, conformément à tous les principes d'une saine administration, exige un plus grand nombre de surintendants et de directeurs—les appointements moyens représentent $1,252.54; ou $264.41 de moins qu'à Montréal où ils atteingent $1,516.95.

En comparant Hamilton et Québec, nous nous apercevons que dans cette dernière ville, la moyenne des appointements se chiffre par $1,317.13, ce qui est $107.88 de moins qu'à Hamilton où elle s'élève à $1,428.81. Pourtant, il y a à Québec 171 fonctionnaires, ou 59 de plus qu'à Hamilton, et, de toute nécessité, un plus grand nombre de chefs de service.

Examinons maintenant le revenu. Nous constatons qu'à Toronto la recette moyenne est de $6,103.17 par employé, soit $1,565.08 de plus qu'à Montréal où elle n'atteint que $4,538.00. Néanmoins, le nombre total des employés est de 950, à Toronto, et de 811 seulement, à Montréal. Entre Hamilton et Québec, l'écart est plus frappant encore, la moyenne s'élevant à $5,252.65 par employé dans la ville ontarienne, comparativement à $3,058.63 à Québec. La différence en faveur d'Hamilton est de $2,194.02; et, dans ce cas-ci, nous remarquons que le revenu y est plus gros, bien qu'il y ait 59 fonctionnaires de moins que dans la ville de Québec.

Monsieur l'Orateur, y a-t-il lieu de croire que les calculs et les moyennes que je viens

d'établir relativement à ces quatre bureaux de poste importants sont de nature à nous convaincre que la direction de notre service postal ait atteint ce haut degré d'efficacité qu'on lui attribue? Au contraire si le nouveau classement des employés et la réorganisation de l'administration ont donné les résultats indiqués par ces calculs, m'est avis que la tâche accompli n'est pas digne d'éloges, tant s'en faut, et que ces calculs devraient nous inciter à déployer de suprêmes efforts afin de corriger les anomalies que nous avons sous les yeux.

J'ai puisé les chiffres que j'ai cités dans les réponses obtenues ici même du ministre intérimaire des Postes et dans les rapports annuels de l'auditeur général. Et je ferai observer que la dépense totale, d'après ces derniers, diffère grandement de celle qu'indiquent les renseignements communiqués par le ministre intérimaire. Il me suffira de signaler la dépense de 1922 qui s'est élevée à $32,003,188.92, au dire de l'auditeur général, tandis qu'elle n'a atteint que $28,121,533.06, d'après le témoignage du ministre. En 1923 elle s'est chiffrée par $31,180,-184.40, dit l'un, et par $27,794,501.89, dit l'autre. Je me demande quelle est la raison de ces écarts. Espérons que l'auditeur général s'est trompé dans le présent cas. Autrement, le surplus total de $15,329,624.02 qu'accusent les calculs du ministre intérimaire des Postes pour la période de neuf ans se transformerait en un déficit total de $9,890,954.07. Néanmoins, je compte que le ministre prendra note de ces chiffres et qu'il nous expliquera la cause de cette dissimilitude.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous songeons qu'il y avait en Canada, en 1922, quatre mille quatre cent cinquante et une succursale de banque qui, à raison de 50 chèques par jour pendant trois cents jours, ont reçu 66,765,000 chèques sur chacun desquels il a fallu mettre un timbre de 2 c., au moins; lorsque nous songeons de plus à l'obligation de poser des timbres sur les récépiscés, sur les billets, et pour acquitter maints autres droits, force nous est de conclure que l'excédent moyen de $1,703,291.56 est loin de représenter le chiffre véritable des droits de timbre prélevés sur le public.

Malgré l'augmentation d'un cent dans le port des objets de correspondance et bien que les objets recommandés paient deux fois autant qu'autrefois, notre administration postale a accusé une forte perte pendant les neuf dernières années. Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le surplus apparent de $1,467,730.89 que révèlent les caculs du ministre intérimaire des Postes pour l'exercice 1923 se transformerait en un déficit de plusieurs millions de dollars si nous pouvions retrancher toutes les recettes qui ne sont pas réellement attribuables au service postal. La nécessité de remédier à cette situation est urgente. De nos jours, nous trouvant accablés d'impôts de toutes parts; le service des intérêts sur notre énorme dette publique représentant une somme plus forte que le total de notre dépense à l'aurore du présent siècle, nous pouvons difficilement tolérer que le bilan d'un département qui accusait des excédents sous le régime des impôts modérés se solde par un déficit.

En ces dernières années, monsieur l'Orateur, nous avons entendu blâmer et louer tour à tour le personnel administratif de ce pays. La plupart des reproches visaient l'état de choses qui régnait dans l'administration et, en d'autres cas, les reproches s'adressaient aux employés publics eux-mêmes. D'autre part, les éloges étaient en somme décernés à ces derniers et témoignaient de l'utilité de chacun, de l'excellence du travail accompli ou de l'habilité reconnue du personnel dans la conduite des affaires publiques.

A cette session, le ministère s'est présenté devant nous en proclamant hautement qu'il opérait des réformes dans l'administration afin de supprimer la duplication des travaux, d'éliminer les employés inutiles, d'augmenter l'utilité du personel et de diminuer les dépenses. Le budget que nous avons étudié n'indique pas que le ministère se soit avancé bien loin dans cette voie-là cette année, et je puis dire que je suis porté à m'en réjouir. J'ai pleine conscience que le pays traverse une période de gêne financière et qu'il n'a jamais été plus nécessaire d'économiser.

D'un autre côté, on ne peut s'attendre que les services du personnel administratif deviennent plus satisfaisants et coûtent moins cher par suite de l'émondage qui se pratique au hasard cette année—j'entends par là les mises à pied qui se font à droite et à gauche et n'ont d'autre effet que de faire gâcher tel ou tel travail. De plus, je ne crois qu'il y ait ici un seul député, on pourrait même difficilement trouver dans le pays un seul homme qui, sachant ce qui en est, consentît à nous laisser économiser quelques dollars sur le service administratif au mépris d'engagements contractés tant par écrit que verbalement ou implicitement envers les employés de l'Etat. C'est une injustice—que dis-je?—c'est un acte criminel que d'engager et de garder durant de longues années à son emploi des jeunes gens des deux sexes, de les obliger à se spécialiser dans un genre de travail qui ne s'accomplit qu'au service de l'Etat, pour les congédier ensuite en les dédommageant peu ou point, quand il avait été plus ou moins clairement entendu qu'ils garderaient leur emploi tant qu'ils rendraient d'utiles services et se conduiraient de façon irréprochable.

Le jeune homme qui entre dans le service administratif à de modestes appointements donne le meilleur de lui-même pour peu de chose; à force d'application au travail, il finit par voir relever quelque peu le chiffre de ses appointements. Ayant fait choix du service administratif comme carrière, ils se sont rendus aptes à l'accomplissement d'un travail différent de celui qu'exigent habituellement les autres emplois. Il est injuste, je le déclare, de le congédier quand il a laissé échapper des occasions de réussir ailleurs afin d'entrer au service de l'Etat moyennant une plus modeste rémunération, bien souvent, parce qu'il comptait sur un emploi durable.

Non, monsieur l'Orateur, la valeur individuelle, la disparition de l'excédent de personnel ni l'économie qui est censée devoir en résulter ne s'obtiendront jamais par le moyen dont on use cette année envers le service administratif. A moins de concevoir et d'élaborer un système logique, il faudra toujours désespérer de voir s'améliorer l'état actuel des choses. Cet état de choses, peut-on légitimement soutenir qu'il est attribuable au personnel administratif? Est-ce la faute de l'employé si son patron le charge d'un travail qui s'accomplit déjà dans un autre département, ou l'astreint à une tâche inutile? Est-ce sa faute si la journée de travail est de quatre heures le samedi et de six heures et demie les autres jours de la semaine? Non, la faute en est au Gouvernement actuel aussi bien qu'à ses prédécesseurs. Il est du devoir du Gouvernement de remédier à cet état de choses, et ce lui est une obligation de le faire sans plonger dans l'embarras les fonctionnaires devenus victimes d'une mauvaise administration, du gaspillage et du favoritisme politique. Je ne crains pas de l'affirmer, l'émondage que l'on pratique cette année laissera subsister, du moins dans les services permanents, un état de choses plus déplorable encore que celui qui existait à l'avènement du Gouvernement actuel. J'entends par là que le nombre des nominations faites depuis 1922 dépasse tellement celui des mises à la retraite pour toutes causes, qu'il excède encore celui des congédiements qui ont lieu cette année. Il existe un moyen, un seul, de mettre les services administratifs en meilleur état; il consiste dans la prise des mesures suivantes que je conseille au Gouvernement de mettre sérieusement à l'étude:

1. Examen complet de la besogne à accomplir, afin d'obtenir que le travail et la dépense ne se fassent qu'une seule fois.

2. Installation graduelle d'appareils d'invention récente, afin d'obtenir la plus grande somme de travail d'un personnel aussi peu nombreux que possible.

3. Cessation complète de nominations jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'excédent de personnel, sauf pour travaux d'ordre technique, lorsqu'on aura constaté, investigations faites, qu'aucun des employés ne réunit les qualités voulues.

4. Comblement de toutes vacances par permutations d'un service à un autre.

5. Dispositions d'après lesquelles les employés verseront une partie suffisante de leurs appointements pour que soit créé un régime de pensions satisfaisant sans que le coût du service administratif s'en trouve augmenté.

6. Prolongement graduel, proportionnellement à la réduction de l'ensemble du personnel, de la journée de travail, de six heures et demie qu'elle est actuellement à sept heures et demie ou huit heures.

7. Etude complète de la situation en matière de rémunération, en vue de l'établissement d'une échelle d'appointements propres à porter le personnel à déployer plus de zèle.

8. Point de destitutions, si ce n'est pour cause d'inconduite ou d'insuffisance des services, cette règle devant être aussi applicable aux employés nommés à titre purement temporaire.

9. Etablissement d'un groupe consultatif dont les membres, choisis parmi le personnel même, aideront le Gouvernement à effectuer les changements nécessaires.

A propos de cette dernière idée, il est bien certain que si les ministres, les sous-ministres et la commission du service civil agissaient de concert avec un groupe de fonctionnaires triés sur le volet, ils obtiendraient des résultats définitifs beaucoup plus rapidement que par tout autre moyen. Je considère qu'en suivant le programme que je viens de tracer l'on obtiendra des résultats durables sans mettre personne dans l'embarras et qu'on écartera à jamais les raisons que, de nos jours, les gens ont trop fréquemment de crier à la mauvaise administration. Je le répète, les employés ne sont nullement responsables de l'état de choses actuel, et les gouvernements, maintenant comme dans le passé, doivent assumer cette responsabilité. Toute politique qui est de nature à nuire à ceux qui ne sont pas coupables est injuste et contraire à l'esprit de l'équité britannique dont nous sommes tous si fiers. J'espère que le cabinet prêtera une oreille bienveillante à mes suggestions et qu'il les examinera sérieusement.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à la dernière partie de mes observations. On nous a accusés de ne représenter qu'un élément de ce pays. On se plaît à dire que nous ne nous intéressons qu'aux projets qui touchent directement la classe agricole et que pour cela nous sommes prêts à sacrifier le bien-être des autres. Si cela était, nous ne serions pas dignes du nom de Canadiens. Non, telle n'est pas notre politique. Loin de là, nous désirons le bien et le progrès de tout le pays, le succès de nos industries aussi bien que de nos agriculteurs. Nous souhaitons une existence convenable pour tous les citoyens de même que des conditions avantageuses de travail pour les cultivateurs et leurs employés autant que pour les artisans et les manufacturiers des villes.

Ce qui a donné naissance à notre groupe et à notre présence ici est l'injustice dont ont souffert pendant longtemps les agriculteurs canadiens, injustice due sans doute à ce qu'ils n'avaient pour ainsi dire jamais été représentés au Parlement avant la dernière élection. Une classe aussi importante avait droit d'être entendue dans ce palais législatif et personne ne soutiendra que dans l'adoption de nos lois leurs intérêts doivent être méconnus. La situation actuelle est fâcheuse et nous nous efforçons de rendre justice à tous également autant que possible.

Comment les cultivateurs peuvent-ils être satisfaits d'un état de choses comme celui que révèle le prix courant de mars 1924 publié par le bureau fédéral de la statistique; d'après lequel, par exemple, le chiffre-indice des grains serait monté de 100 en 1913 à 124.9 en 1923 et celui de la farine et autres produits de mouture aurait augmenté de 100 à 131.1 durant le même intervalle, tandis que le thé, le café, le cacao et les épices que les cultivateurs sont obligés d'acheter ont passé de 100 en 1913 à 201 en 1923; les légumes, de 100 en 1913 à 157.7 en 1923, et la bonneterie de 100 en 1913 à 295.2 en 1923.

Pouvons-nous regarder d'un œil indifférent le chiffre-indice des peaux, qui est descendu de 100 en 1913 à 80.9 en 1923 alors que le cuir fabriqué avec ces peaux est monté de 100 à 116.3, durant le même intervalle, soit un écart de 35.4 au détriment du cultivateur? De plus, nous constatons que les chaussures et les souliers, produits des peaux, étaient de 141.9 en 1923, alors qu'ils ne valaient que 100 en 1913. L'agriculteur n'a-t-il pas raison de se plaindre puisque dans l'espace de dix ans il a 60 points contre lui au sujet des peaux qu'il fournit et des chaussures qu'il doit acheter? La même observation s'applique à tous les articles que le cultivateur met sur le marché comparativement à ceux qu'il achète. Dans presque tous les cas, la plus-value des denrées qu'il est obligé de se procurer a dépassé de beaucoup celle des produits qu'il offre en vente. Parfois même, ses marchandises lui rapportent moins que par le passé. Le bulletin auquel je me réfère prend le chiffre 100 pour 1913 comme terme de comparaison et voici les chiffres correspondants pour 1923: outils et instruments portatifs, 212.6; briques, 169; chaux et ciment, 159.6; sucre et ses produits, 226.4; lainages, bonnetterie et sous-vêtement, 233.3, et ainsi de suite pour les articles que le cultivateur doit acheter. Cepndant, si nous examinons les chiffres-indices des marchandises qu'il vend, c'est tout différent et il est évident que ses revenus sont loin d'accuser une augmentation proportionnelle à celle du coût de la vie et de la production. Les prix des bestiaux est tombé à 97.6; celui des peaux à 89.9, alors que les grains ne sont montés qu'à 124.9, les œufs à 130.1,—ce sont les statistiques de l'an dernier; les œufs ont baissé de 50 p. 100 cette année—et les légumes, qui la plupart du temps ne donnent aucun revenu au cultivateur, sont descendus à 157.7.

Si nous analysons les prix sous un autre angle, nous voyons que ceux du gros indiquent que le blé valait 88 cents le boisseau en 1913 et $1.08 en 1923, mais nous constatons également qu'un baril de farine se vendait $5.36 en 1913 et $6.87 en 1923. En calculant qu'un baril de farine contient en moyenne 4 boisseaux ½ de blé, nous trouvons que le cultivateur, de 1913 à 1923, a reçu 90 cents de plus pour son blé nécessaire à un baril de farine, mais que cette farine lui a coûté $1.51 de plus, soit une différence de 61 cents à son désavantage. Partout les résultats sont les mêmes. Les bestiaux ont rapporté $6.89 du quintal, en 1913, et $6.80 seulement, en 1923. Mais le sucre coûtait $9.58, contre $4.18, en 1913. Il est inutile d'en citer d'autres, de quelque point de vue que vous examinez ces chiffres officiels, vous en arrivez toujours à la même conclusion, et c'est que le cultivateur paye davantage pour ce dont il a besoin, cependant que souvent il reçoit moins pour ce qu'il a à vendre; jamais l'augmentation qu'il touche n'est proportionnée à celle qu'il lui faut payer.

Pouvons-nous raisonnablement nous attendre qu'un pareil état de choses engendre le contentement? Peut-on nous blâmer de chercher à ramener des conditons plus normales? Certes non. Il ne saurait y avoir de progrès véritable tant que les choses ne seront pas plus équitablement réparties. D'honorables députés à ma droite nous ont prédit la ruine de nos industriels canadiens, à moins que nous ne touchions pas au tarif. En effet, ils prétendent qu'au lieu d'abaisser le tarif, il nous faudrait établir de plus hautes barrières douanières, si

nous ne voulons pas que nos manufacturiers fassent faillite. Monsieur l'Orateur, les tarifs élevés, et de fait les tarifs de toutes espèces, ne peuvent que procurer une vie artificielle à une industrie, quelle qu'elle soit, et nous n'y pourrions trouver la solution de nos problèmes industriels. La source de ces difficultés est ailleurs. Il faudrait tout d'abord que les manufacturiers diminuent leurs frais d'administration, leurs frais de ventes; il leur faudrait un système de distribution beaucoup moins coûteux que leur système actuel; il leur faudrait se rendre compte qu'il ne peut y avoir d'expansion du commerce à moins qu'il ne soit basé sur de sains principes, et non pas sur l'appui artificiel du tarif, s'ils veulent remédier aux maux dont ils se plaignent.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire répéter que le mécontentement et le malaise qui existent parmi nos classes agricoles sont causés par les inégalités fâcheuses que je vous ai mises sous les yeux. Les cultivateurs s'intéressent vivement à l'expansion de nos industries manufacturières, et leur patriotisme étouffe l'intérêt de classe. Ils se rendent compte que le véritable progrès doit dépasser l'horizon local. Et si nous nous efforçons d'obtenir des conditions plus équitables, c'est que nous avons la ferme conviction que c'est par ce moyen seulement que nous obtiendrons le stimulant nécessaire au progrès réel de toutes les classes, dans toutes les parties de notre merveilleux Dominion.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire attirer votre attention sur le Règlement. Je désire vous faire observer, avec toute la déférence possible, que l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) n'est pas régulier, et ne peut être examiné. Voici l'amendement, tel que vous l'avez lu, monsieur l'Orateur:

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par ce qui suit:

Considérant que les propositions budgétaires semblent indiquer que le Gouvernement reconnaît la nécessité d'une politique fiscale susceptible d'encourager les industries basées sur l'exploitation des ressources naturelles du pays, et d'offrir quelque allégement au fardeau financier qui pèse sur le peuple;

Et considérant que la situation de ces industries et celle des consommateurs en général sont de nature à justifier un secours,

La Chambre décide:

Que l'intérêt bien entendu du Canada sera sauvegardé par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments, le vêtement et les matériaux de construction;

Et de plus qu'il y a lieu

(a) de reviser l'impôt sur le revenu de façon à le faire porter plus lourdement sur les revenus du capital;

(b) de ne pas exempter de l'impôt les biens-fonds non exploités et toutes les ressources naturelles; et

(c) d'étudier un projet d'impôt progressif de succession sur les grandes successions.

Je m'oppose à l'étude de cet amendement, car il n'a été proposé par personne. L'amendement proposé par mon honorable ami figure dans le hansard, juste avant la motion que je viens de lire. Cette motion correspond précisément à la motion qui a été lue par monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que nous arrivions à ces termes "La Chambre décide". Les considérants sont identiques, mais après le mot "décide", la conclusion diffère. Je lis cette dernière partie telle qu'elle a été proposée par l'honorable député:

Que l'intérêt bien entendu du Canada sera sauvegardé par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments, le vtement et les matériaux de construction.

Les termes sont identiques jusqu'ici. L'amendement continue:

Et de plus, que, pour compenser la perte de revenu qui pourrait résulter de ce dégrèvement de droits douaniers, il y a lieu:

(a) de reviser l'impôt sur le revenu de façon à le faire porter plus lourdement sur les revenus du capital;

(b) de frapper d'un impôt direct les biens-fonds non exploités, y compris les ressources naturelles;

(c) d'établir un impôt progressif sur les grandes successions.

On remarquera tout d'abord que la motion lue par monsieur l'Orateur fait précéder la conclusion de ces mots:

Et de plus, que, pour compenser...

Termes qui ne figurent dans la motion telle qu'elle a été proposée. Deuxièmement l'alinéa "b" des conclusions qui se lit ainsi dans la motion lue par monsieur l'Orateur:

(b) de ne pas exempter de l'impôt les biens-fonds non exploités et toutes les ressources naturelles.

Se lit comme suit dans l'amendement tel qu'il a été proposé:

De frapper d'un impôt direct les biens-fonds non exploités, y compris les ressources naturelles.

Et "c", qui dans la motion telle quelle est conçue se lit:

d'étudier un projet d'impôt progressif de succession sur les grandes successions...,

Est ainsi rédigée dans la motion telle qu'elle a été proposée: La Chambre décide que les droits de douane doivent être compensés par

L'établissement d'un impôt progressif sur les gros héritages.

Sans que la question soit reconnue comme étant simplement un projet à étudier. Je n'ai pas la moindre intention de censurer les fonctionnaires de la Chambre, et moins encore le Président, au sujet de ces modifications. Sans doute on a voulu refaire l'amendement de manière à le rendre conforme au Règlement, ou j'emploierai pour exprimer ma pensée n'importe quels termes qui plaisent à monsieur l'Orateur. Quel qu'ait été le mobile on n'a certainement pas voulu être injuste à l'adresse

d'aucun groupe de la Chambre. Mais voici le point que je veux faire ressortir: Une motion proposée en Chambre ne peut être modifiée dès qu'on a entamé la discussion à son sujet; et, aux termes du Règlement de la Chambre, le discours prononcé l'autre jour par l'honorable député traitait de l'amendement tel qu'il a été proposé. Tout honorable député sait, du reste, que le discours de l'honorable parrain du présent amendement portait sur ce dernier et non pas sur la motion principale. Donc l'honorable député a parlé assez longuement sur l'amendement tel qu'il l'a présenté. Même avec les meilleures intentions du monde on ne saurait modifier une motion après qu'elle a fait le sujet d'un débat dans la Chambre. Par conséquent la motion que nous présente maintenant monsieur l'Orateur, n'a jamais été proposée au Parlement et partant ne saurait être délibérée davantage.

Voici maintenant ma seconde raison: l'amendement, sous l'une ou l'autre forme, c'est-à-dire tel qu'il a été rédigé lors de sa présentation ou tel que monsieur le Président vient d'en faire lecture est absolument inadmissible puisqu'il enfreint l'article 77 du Règlement de la Chambre, que voici:

S'il est fait à la Chambre une motion comportant une aide ou une charge pour le public, l'examen et la discussion de cette motion ne peuvent avoir lieu à la même séance, mais doivent être renvoyés à un autre jour que la Chambre juge à propos de fixer; et alors la motion est soumise à un comité général de la Chambre avant qu'une résolution soit adoptée ou qu'un vote soit pris sur la question.

Sans doute mon raisonnement y gagnera si j'appelle maintenant à mon appui certaines autorités qui se sont prononcées sur cet article du Règlement et sur sa portée. Je cite d'abord May, où je trouve ce qui suit, à la page 462:

Le principe d'après lequel la sanction de la couronne est nécessaire pour tout subside prélevé sur le revenu public, s'applique aussi bien aux impôts servant à constituer ce revenu. Par conséquent aucune motion ne peut être faite pour imposer une taxe, sauf par un ministre de la couronne, à moins que cette taxe ne soit en remplacement, sous forme d'équivalent, d'une taxe à ce moment-là soumise à l'étude du parlement, et on ne peut pas non plus augmenter le chiffre d'une taxe proposée au nom de la couronne, ni changer d'une façon quelconque le champ d'imposition. De même aucun relèvement, soit d'une taxe existante, soit d'une taxe nouvelle, soit d'un impôt temporaire pour l'exercice, ne peut être considéré, sauf sur l'initiative d'un ministre en sa qualité d'agent de la couronne. Un député, autre qu'un ministre, ne peut non plus demander à déposer un projet de loi rédigé en vue de statuer une diminution des droits qui accessoirement influerait sur le relèvement d'un droit existant ou l'imposition d'une nouvelle taxe, alors même que les dispositions dudit projet de loi auraient pour effet de diminuer l'imposition totale.

Il n'est pas nécessaire d'en citer plus avant à ce sujet, cependant, je le ferai à propos d'une autre exception qu'on a parfois réclamée. On constate, toutefois, que suivant l'article dont je viens de donner lecture et la doctrine exposée par May et confirmée par Bourinot que, tout d'abord, aucune motion d'aucun genre tendant à l'imposition d'une taxe ne peut être proposée au Parlement qu'avec la sanction de la couronne, c'est-à-dire du consentement du gouverneur général. En second lieu que toute motion proposée en tout temps, bien que parfaitement dans l'ordre, dont l'effet serait d'imposer une charge au public ne doit pas être mise en discussion sur-le-champ, mais doit être renvoyée à un autre jour que la Chambre juge à propos de fixer; et alors elle est soumise à un comité plénier de la Chambre avant qu'une résolution soit adoptée ou qu'un vote soit pris sur la question. Il est incontestable que la présente motion impose ou tend à imposer une taxe au public, non pas une seule mais plusieurs, et qu'elle spécifie nettement ce que doivent être ces taxes. L'honorable député n'a donc pas la compétence voulue pour présenter cette motion. Un ministre seul peut en saisir la Chambre et cela seulement de l'avis favorable du gouverneur général. On a remarqué une certaine réserve dans le texte que j'ai cité tout à l'heure. Je donne encore lecture de ce passage:

Par conséquent, aucune motion ne peut être faite pour imposer une taxe, sauf par un ministre de la couronne, à moins que cette taxe ne soit en remplacement, sous forme d'équivalent, d'une taxe à ce moment-là soumise à l'étude du parlement.

D'abord la Chambre n'est saisie d'aucune motion tendant à l'établissement d'un impôt qu'un honorable député pourrait demander à remplacer. La Chambre discute présentement la motion l'invitant à se former en comité des voies et moyens afin que, une fois en comité, il puisse être présenté une motion tendant à établir un impôt. Nous ne sommes pas encore au moment où un ministre a proposé l'imposition d'une taxe. Et même si nous l'étions, l'honorable représentant propose que sa nouvelle taxe soit substituée à quelque chose que le ministre n'a même pas suggéré. Elle doit être substituée à quelque chose que ce dernier seul a suggéré. Même si le moment était venu où l'on pourrait proposer une taxe différente de celle proposée par le ministre, l'amendement de l'honorable député ne serait pas conforme au Règlement, car il propose une réduction de revenu, laquelle réduction doit être compensée par la nouvelle taxe que lui et non le ministre préconise. Par conséquent, il est certain que cette exception ne peut s'appliquer dans son cas.

Prenons May à la page 468; nous y voyons un article d'après lequel on a permis à une ou deux reprises de présenter des résolutions inscrites au Feuilleton, mais qui ne venaient pas au moment de la présentation de l'exposé financier ou des propositions fiscales. Ces résolutions furent permises en dépit de mes pro-

testations et à tort, mais on les a admises. Même après ces précédents que je crois très mauvais de suivre, car ils entraîneront des complications et des difficultés, je prétends que la motion de l'honorable député ne peut pas être acceptée maintenant. En vertu de quelles exceptions avait-on accepté les deux résolutions qui figuraient au Feuilleton? Ce doit être en vertu de celle qui paraît à la page 468 et qui est ainsi conçue:

Pareillement, la Chambre peut agréer et discuter les motions préconisant des dépenses publiques ou l'imposition de certaines charges, si la motion est rédigée en des termes suffisamment abstraits et généraux. Des résolutions de ce genre sont admissibles, car étant inopérantes, leur adoption n'impose aucun déboursé, ni aucune charge.

Suit un exemple qui ne serait pas compris à moins d'entrer dans les détails, et qui du reste n'a aucune ressemblance avec le cas actuel. Puis vient le commentaire général dont j'ai donné lecture.

La Chambre peut agréer et discuter les motions préconisant des dépenses publiques ou l'imposition de certaines charges, si la motion est rédigée en des termes suffisamment abstraits et généraux. Des résolutions de ce genre sont admissibles car étant inopérantes leur adoption n'impose aucun déboursé, ni aucune charge.

Est-ce que la résolution que voici entre dans cette catégorie? Je prétends que non, à moins que nous n'allions jusqu'à dire qu'une résolution, pour être classée comme telle, doive spécifier la taxe à imposer et la catégorie de contribuables à laquelle elle doit s'appliquer. Si c'est ainsi qu'on le comprend, alors cette résolution-ci n'est pas spécifique. Mais que dit-elle? Je lis:

Et, de plus, il convient:
a) de reviser l'impôt sur les revenus de façon qu'il pèse plus lourdement...

Sur quoi?

...sur les revenus du capital.

Sur les revenus du capital? Peut-on dire que ce soit là des termes "abstraits" et "généraux" qui fassent que la motion soit inopérante? Si oui, alors toutes les résolutions proposées par les membres de ce Gouvernement et des gouvernements précédents entrent dans la même catégorie et les droits d'un député à cet égard sont les mêmes que ceux d'un ministre. Pour donner un exemple, je prendrai une des résolutions qui figurent au nom du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham), au sujet de la construction d'une voie ferrée. La résolution, même si elle était adoptée, ne signifie pas que la ligne sera construite, entraînant par là une charge pour le public et une perte pour le Trésor. Pas du tout. Le ministre propose simplement une résolution disant: "Il y a lieu de". Quelle est la différence entre les mots "Il convient" et "Il y a lieu"? L'un est-il plus général que l'autre? Y en a-t-il un des deux qui est plus spécifique? L'un est-il abstrait et l'autre, pas? Les deux sont identiques. Le ministre propose que:

Il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à la construction en commun avec la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien d'une ligne des chemins de fer nationaux, de Rosedale.

Et ainsi de suite. Il y a lieu de faire cette chose-là. Maintenant, nous disons qu'il "convient" de taxer davantage tous les revenus qui ne sont pas le fruit du travail. Est-ce là une proposition abstraite, purement théorique? Cela signifie que la Chambre en adoptant la résolution, ordonne qu'on dépose un projet de loi à cet effet. Faire cela par une motion d'un membre de la Chambre qui ne fait pas partie du Gouvernement, c'est tout simplement jouer avec le Règlement. Où s'arrêtera-t-on? Nous allons abandonner une règle qui existe à la Chambre britannique depuis des générations et qu'on a reconnue comme étant la sauvegarde du Parlement? En effet, il n'existe plus aucune sauvegarde, si un simple député peut faire décider par la Chambre qu'il convient—pour employer les termes de la résolution modifiée—de faire telle ou telle chose. On peut proposer qu'il y a lieu de faire telle chose ou on peut employer l'adjectif qui nous plaît. Aussi je prétends, eu égard au Règlement de la Chambre et à la conduite future du Parlement, que cette motion de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) est absolument antiréglementaire.

M. WOODSWORTH: Il me semble quelque peu étrange, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition ne nous ait pas prévenu de son intention d'intervenir maintenant.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ne m'a pas prévenu de sa motion.

M. WOODSWORTH: Alors, il faudrait donner avis d'une question déjà soumise à la Chambre. Je ne suis aucunement obligé d'avertir l'un ou l'autre des chefs de partis des motions que je puis présenter. C'est pourquoi il me semble qu'on aurait pu nous informer que cette question devait être soumise à la Chambre maintenant. Je puis appeler l'attention de la Chambre sur le fait que le chef de l'opposition, au début de ses remarques, m'a sermonné au sujet de mes motifs et raisons d'avoir présenter une motion comme celle-là. Il a aussi laissé entendre qu'il pouvait exister des raisons secrètes expliquant les modifications apportées ensuite à la motion. Je tiens donc à expliquer en peu de mots les modifications qui ont été faites. Tout d'abord, et comme on l'a fait il y a quelques jours, je demande qu'on produise le rôle de la Chambre afin que nous puissions constater où nous en sommes. Comme l'a dit le chef de l'opposition,

ma résolution se trouve à la page 1519 (v.a.) du hansard non revisé. Juste après l'ajournement et avant que ma motion ait été lue ou acceptée par la Chambre l'Orateur m'a fait remarquer qu'elle pouvait pêcher dans sa rédaction et pouvait être modifiée de manière à se conformer davantage aux usages de la Chambre. De concert avec l'Orateur et les officiers de la Chambre, j'ai consenti aux modifications convenables ou nécessaires pour qu'elle fût mieux en conformité des usages de la Chambre. C'est exactement ce qui s'est passé à ce sujet. Je me pensais certain de mon affaire puisque, dans sa forme, j'avais suivi les termes d'une résolution présentée, il y a un an, par l'honorable député de Brandon (M. Forke), le 14 mai 1923 et qui figure à la page 2708 du hansard. M. Forke a proposé:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Considérant que la politique douanière du Gouvernement, énoncée dans le discours du budget par le ministre des Finances, et surtout la déclaration de ce dernier en faveur d'un tarif stable basé sur les taux actuels, et l'allusion conséquente au fait que le Gouvernement ne projette pas de nouvelles réductions appréciables du tarif, répudient l'article du programme libéral de 1919 relatif au tarif et sont en contradiction avec l'exposé que le ministre des Finances faisait au cours de la dernière session, savoir que les changements d'alors constituaient une avance dans la bonne voie; et

Considérant que la politique fiscale du Gouvernement, telle qu'elle est maintenant soumise, repose sur la protection et, de ce chef, ne se distingue pas de celle des gouvernements précédents; et

Considérant que la situation des industries fondamentales et des consommateurs en général exige un secours immédiat,

La Chambre décide: Tout en reconnaissant que la politique fiscale devrait être modifiée de façon à donner aux industries intéressées les moyens raisonnables de se ressaisir, le principe de protection, comme base de la politique fiscale du Canada, est faux; et que toute prétention favorable à la protection devrait être publiquement soumise à un comité spécial du parlement; et de plus

Que les meilleurs intérêts du Canada seront assurés par

(a) la réduction immédiate et substantielle du tarif, surtout quant aux nécessités de la vie et aux instruments de production;

(b) le relèvement immédiat de la préférence anglaise à 50 p. 100 du tarif général;

(c) la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, telle que le définit la convention réciprocitaire de 1911; et de plus

Que les pertes de revenus, qui pourraient résulter de la réduction des droits de douane, devraient être compensées par:

(a) la révision et l'extension de l'impôt sur le revenu de façon à porter davantage sur les revenus non gagnés;

(b) l'augmentation et l'extension des taxes d'accise et autres sur les articles de luxe.

Si vous désirez comparer la résolution que j'ai présentée à la Chambre avec celle que le chef progressiste a présentée l'an dernier, vous constaterez que ses termes sont semblables. Certains des articles s'y retrouvent mot à mot. Le chef de l'opposition cite diverses autorités et un grand nombre de précédents

[M. Woodsworth.]

pour démontrer que la Chambre ne saurait accepter une résolution offerte sous cette forme. Le fait est qu'une résolution rédigée en ces termes a été acceptée par la Chambre l'an dernier et je demande maintenant pourquoi ma résolution, semblable à celle du chef progressiste, ne pourrait pas être acceptée? Voilà certainement un précédent. Je n'entrerai pas dans les détails de la résolution et je ne discuterai pas la question de savoir si elle est conforme aux principes énoncés par les autorités en procédure parlementaire. A mon sens, la conduites des affaires de la Chambre me semblerait compromise si un député n'avait pas le droit de présenter une résolution touchant les principes fondamentaux de l'impôt. Cela rendrait toute opposition impotente et nous n'aurions plus le droit de proposer rien de nature à pousser au progrès. Je prétends que l'adoption de cette résolution équivaudrait à l'approbation de certain principe et, alors, le Gouvernement pourrait présenter en ce sens les mesures qui lui sembleraient convenables. Comme je n'ai pas eu l'occasion de consulter aucune autorité sur ce sujet, je demande qu'on remette la discussion à plus tard, si c'est le sentiment de la Chambre.

M. l'ORATEUR: La question soulevée a beaucoup d'importance. Je crois utile de différer de faire connaître mon avis. En attendant, si d'autres membres désirent être entendus dans la discussion du point de règlement, je serai bien aise de les écouter.

L'hon. M. MARCIL: Le point faible dans l'argumentation de notre collègue (M. Woodsworth) qui a invoqué le précédent constitué par la motion déposée l'année dernière par l'honorable député de Brandon (M. Forke), c'est que celui-ci n'a pas retiré sa motion ni ne l'a modifiée après en avoir saisi la Chambre, comme c'est le cas pour celle du député de Winnipeg. L'article 43 de notre règlement énonce une vieille pratique parlementaire. Je demande à vous la citer:

43. Un membre qui a fait une motion peut la retirer avec l'assentiment de la Chambre, et cet assentiment doit être à l'unanimité.

On voit donc que toute motion déposée devant la Chambre demeure sa propriété, si elle ne consent pas au retrait d'une voix unanime.

M. WOODSWORTH: Où est-il dit que j'ai retiré ma proposition?

L'hon. M. MARCIL: La constatation en est faite dans le hansard.

M. WOODSWORTH: Alors je demande que ma motion demeure inscrite au procès-verbal.

L'hon. M. MARCIL: D'après l'article 43, je ne crois pas que l'honorable député puisse remplacer sa première motion par un texte nouveau, sans avoir l'assentiment de la Chambre pour le retrait de son texte primitif.

M. SHAW: L'objection soulevée par le chef de l'opposition est très importante. Contrairement à notre collègue, je n'ai pas une admiration sans borne pour les vieilles coutumes qui nous ont été transmises par les âges disparus. Toutefois, la question est à mes yeux assez importante pour justifier un ajournement, afin que les membres puissent la discuter sous tous ses aspects dans une prochaine occasion.

Si le leader de la Gauche avait voulu nous écouter il y a une couple d'années et permette aux chefs de partis de proposer toutes les motions nécessaires sur le budget, l'embarras où il se trouve actuellement n'aurait pas eu lieu. Son dépit en ce moment....

Le très hon. M. MEIGHEN: Je proteste.

M. SHAW....vient de ce que le règlement est contre lui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je prétends que notre collègue n'a pas le droit de discuter une question qui sort de l'objet de la délibération.

M. SHAW: Je me rends volontiers à l'objection.

Je dis encore une fois que la question est d'une importance capitale et qu'il ne convient pas de la trancher, sans examen suffisant. D'après l'argument développé par notre très honorable collègue (M. Meighen) la motion ne me paraît pas entachée d'un vice dirimant; seule la partie contestée pourrait tomber sous la condamnation du très honorable membre. La motion peut pêcher sur quelque point; mais pour le reste elle est réglementaire. Je ne suis pas en mesure de discuter cet aspect de la question. Si tel est le cas, et en supposant admise et fondée l'objection du chef de la Gauche, l'Orateur serait bien inspiré en décidant que la partie de la motion qui vise expressément le prélèvement d'une contribution sur les citoyens sera seule rayée comme anti-réglementaire.

M. CARROLL: Que faites-vous du reste de la motion?

M. SHAW: Je suppose qu'il est maintenu. La motion se terminerait sur ces mots:

Que l'intérêt bien entendu du Canada sera sauvegardé par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments, le vêtement et les matériaux de construction.

Si je ne me trompe, le très honorable chef de la Gauche s'oppose nullement à cette modification; son objection porte sur la partie qui vise le mode de prélèvement des revenus de l'Etat. Pour ces motifs je demande le renvoi de la discussion, afin de permettre à nos collègues d'étudier la question davantage pour la discuter plus tard.

M. l'ORATEUR: Puisque personne ne demande plus la parole sur la question de règlement, je ferai connaître mon avis lundi prochain.

M. DOUCET (Kent) (N.-B.): Qu'il me soit permis, en commençant, de me joindre à un grand nombre d'honorables députés qui ont déploré l'impossibilité où se trouve le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) de présenter le budget cette année. Comme député des Provinces maritimes, né en Nouvelle-Ecosse, je regrette que son état de santé ne lui ait pas encore permis d'assister aux séances de la session actuelle du Parlement. S'il avait eu à faire l'exposé budgétaire, je suis certain qu'il aurait pesé sérieusement les conséquences avant de présenter un budget qui a produit une telle consternation dans tout le pays. Il se serait souvenu de ce qui s'est passé au Parlement le 22 avril 1897 et il aurait sans doute fait en sorte que son budget fût préparé de façon à satisfaire autant que possible toutes les régions et toutes les classes du Dominion. Les honorables députés qui ont parlé jusqu'ici du côté du Gouvernement ont soutenu que l'agriculture est appelée à profiter largement de la réduction dans ce qu'on est convenu d'appeler le tarif protecteur. Pour moi, monsieur l'Orateur, qui représente une circonscription dont les intérêts sont surtout agricoles, les pêcheries et l'exploitation des forêts, je ne peux voir comment une réduction dans le tarif proposé par le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) pourra être d'un si grand avantage pour le peuple. L'honorable député de King (N.-E.) (M. Robinson) qui a parlé hier sur cette question a justifié son intention d'appuyer le budget par le fait que ses électeurs seraient soulagés des fardeaux actuels parce que les engrais seraient exemptés des droits. Mon honorable ami doit savoir certainement que ses électeurs qui s'occupent de la production des fruits, et les compagnies fruitières dans toute la vallée d'Annapolis importent d'habitude leurs fertilisants non mélangés pour les mêler et les combiner au pays.

Les ingrédients nécessaires à la fabrication des fertilisants, comme le nitrate de soude, l'hydrochlorate de potasse et le sulfate d'ammoniaque entrent au pays en franchise. Il est vrai que le superphosphate moulu était soumis à une taxe de 20 p. 100 tandis que les phosphates à l'état brut, le phosphate non moulu pourrait s'importer en franchise. Mais si

les cultivateurs ou les producteurs de fruits d'une région quelconque du Dominion devaient importer le phosphate moulu, il leur faudrait payer un droit de 20 p. 100 sur chaque tonne d'une valeur de $12 et comme la quantité de superphosphate à appliquer sur un acre de verger est de 300 livres, l'honorable député de King (N.-E.) (M. Robinson) se croit fondé à approuver le budget actuel parce qu'il épargne à ses électeurs 36 cents par acre pour leur engrais. Je ne crois pas que la réduction du tarif soit une panacée à tous les maux, un remède au mécontentement et à l'agitation qui existent aujourd'hui parmi les classes agricoles. Je ne parle pas des "extracteurs" de blé qui ont exploité pendant des années le sol du Dominion; je parle des classes que le ministre de l'Agriculture a citées comme étant engagées dans la culture mixte.

Quelques-uns de nos amis de l'Est et peut-être aussi de la région du Pacifique prétendront qu'ils sont fondés à voter en faveur du budget parce qu'il accorde une grande réduction dans le coût des choses nécessaires à l'industrie des pêcheries. Ils disent que tout ce dont on a besoin dans cette industrie entrera en franchise mais ils ont bien soin de ne pas dire à leurs électeurs et au public en général qu'à l'exception du merlin goudronné tout ce qui s'emploie dans cette industrie entre déjà en franchise.

M. MARTELL: Je demanderais à mon honorable ami qui les a fait entrer en franchise?

M. DOUCET: Si l'honorable député ne le sait pas comment peut-il s'attendre à ce que je le lui dise?

M. MARTELL: Vous ne pouvez pas répondre. Le gouvernement libéral leur a accordé l'entrée en franchise.

M. DOUCET: Les conditions sont telles aujourd'hui dans toute l'étendue du Dominion que ce n'est pas le moment d'intervenir dans les tarifs ou d'instituer une politique qui serait au détriment d'une région ou d'une industrie. A ce propos je citerai quelques chiffres pour montrer que l'industrie agricole, une des industries fondamentales du Canada est dans une situation telle qu'elle a besoin de plus que des taillades au tarif protecteur. Les statistiques du bétail pour 1921 et 1923 sont pour moi une preuve décisive que tout n'est pas parfait dans l'industrie agricole. En 1923, il y a eu une diminution de 283,280 chevaux dans le pays en comparaison des chiffres de 1921. Il y a eu aussi une diminution de 799,636 têtes de bétail et de 921,993 moutons et une augmentation de 550,421 porcs. Cette augmentation doit être attribuée à l'effort des cultivateurs pour assurer la consommation du surplus de leur production agricole, surplus résultant de l'entrée au pays de produits similaires venant des Etats-Unis. Et quoique le nombre des porcs accuse une augmentation d'au delà de 550,000, la valeur de ces animaux a subi une diminution de $1,730,000. L'ensemble de nos bestiaux accusait une diminution de 1,615,730 têtes en 1923 comparativement à 1921 tandis que la valeur totale de nos troupeaux a subi une diminution de $152,704,000. Voilà un indice suffisant qui fait voir que quelque chose va mal. Les frais de transport élevés sont en grande partie responsables de la situation actuelle. Nous n'avons pas de débouchés convenables pour nos produits agricoles tandis que les produits américains sont importés au Canada au détriment des nos cultivateurs.

A l'heure actuelle les œufs des Etats-Unis font une concurrence directe aux œufs canadiens. On m'assure qu'à Saint-Jean, la semaine dernière, les œufs d'entrepôt étaient offerts à sept cents la douzaine. Maintenant, je tiens à être juste. Je ne crois pas que les œufs d'entrepôt se soient vendus à ce prix à Saint-Jean; mais je crois que des œufs d'entrepôts des Etats-Unis ont été offerts aux marchands de gros de cette ville au prix de sept cents la douzaine. C'est très plausible, étant donné que les œufs importés des Etats-Unis ne sont frappés que d'un droit de trois cents par douzaine tandis que les œufs canadiens exportés sur les marchés américains sont assujettis à un droit de huit cents par douzaine.

La situation agricole est loin d'être telle que nous le voudrions dans la province d'où je viens, comme l'établissent les chiffres compilés par le département de l'Agriculture provincial. En 1923, nous avons ensemencé 131,107 acres de moins qu'en 1922, en blé, en avoine, en navets et en pommes de terre, les quatre principaux produits que nous récoltons. Et cette diminution dans la superficie de nos terres ensemencées s'explique par le fait que, l'année dernière, nous avons eu 10,735 fermes inoccupées de plus qu'en 1922. En d'autres termes, nous avons mis en culture en 1923 à peine 77 p. 100 des fermes qui étaient en pleine exploitation en 1922; sans entrer dans les détails, monsieur l'Orateur, voilà qui explique l'exode vers les Etats-Unis d'une si forte proportion de notre population. Or, je n'hésite pas à l'affirmer, j'établirais sans la moindre difficulté si j'avais les chiffres par devers moi, que la même situation existe dans une bonne moitié des provinces de la Confédération, du moins à partir du centre du Dominion et jusqu'au littoral Atlantique.

Il va de soi toutefois, monsieur l'Orateur, que le remarquable budget en discussion et les résolutions tendant à remanier le tarif doua-

nier constitueront une excellente panacée pour guérir tous les maux dont nous souffrons; dès que le nouveau programme fiscal sera en vigueur nous devons nous attendre à voir la situation s'améliorer. Mais monsieur l'Orateur, le facteur le plus important en ce qui regarde l'avenir de l'industrie agricole au Canada, c'est l'établissement d'un marché domestique pour la consommation de nos produits. Je ne m'intéresse pas tant à la prospérité des manufacturiers d'instruments aratoires du centre du Canada qu'à l'idée de créer et de développer un marché domestique, des groupes de consommateurs qui absorberont nos produits agricoles, mais pour cela, nous devons avoir une certaine mesure de protection au bénéfice des centres industriels. Selon moi, en dégrevant les droits sur les instruments aratoires et en admettant en franchise l'acier et le fer en barre, le fer en gueuse et d'autres produits semi-ouvrés qui entrent dans la fabrication des machines agricoles, vous portez le coup de mort à l'une des plus grandes industries de l'est du Canada. Dans cette partie du pays, nous avons une industrie qu'ont encouragée les divers gouvernements qui se sont succédé à la direction des affaires. Cette industrie est le résultat de l'inauguration de la politique nationale qui fut continuée sous le régime libéral après le changement du gouvernement en 1896. La Dominion Iron & Steel Coy s'est développée grâce à l'établissement du système des primes afin de la mettre en position de soutenir sur le marché canadien la concurrence des puissantes aciéries des Etats-Unis. Le système des primes a été aboli, c'est vrai; mais le Gouvernement actuel a de plus retiré à cette industrie la protection dont elle a bénéficié jusqu'aujourd'hui, ce qui lui permettait de lutter avantageusement contre la concurrence des produits américains, qui sont plus rapprochés de notre marché. Je le répète donc, voilà un coup mortel porté à cette industrie qui fournit un excellent marché pour la consommation d'une bonne partie des produits agricoles des Provinces maritimes.

J'espérais, monsieur l'Orateur, après l'appel chaleureux, sincère, éloquent et honnête qu'a fait l'honorable député de Cumberland (M. Logan) que le présent budget tendrait à offrir quelque encouragement à notre industrie houillère. Mon honorable ami de Cumberland n'est pas le seul qui soit intéressé à l'imposition de droits sur le charbon bitumineux importé au pays. L'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Kelly), motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Cap-Breton-Sud et de Richmond (MM. Carroll et Kyte) ainsi que l'honorable ministre de la Défense Nationale (l'hon. M. Macdonald) sont tous grandement intéressés dans l'industrie des charbonnages. Je m'abstiens de citer le nom d'aucun de mes honorables amis du groupe progressiste, qui représentent les régions où se trouvent les houillères de l'Alberta, étant donné que je ne suis pas assez familier avec la géographie de cette partie du pays. Cependant, nous possédons à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, d'immenses champs houillers qui pourraient être développés suffisamment pour fournir notre quote part de la moitié du charbon bitumineux que nous importons des Etats-Unis.

Nous pourrions fournir la moitié des 16 millions de tonnes de charbon que le pays a importées. Sur le pied de huit dollars par tonne, nous économiserions ainsi, dans tout le territoire qui s'étend depuis Cap-Breton jusqu'à Toronto et Brockville, $64,000,000 sur l'extraction du charbon et le salaire des mineurs, ainsi que sur le transport du carreau de la mine aux foyers industriels des provinces d'Ontario et de Québec. J'affirme que c'est une chose d'une importance extrême, et vu qu'un partisan du ministère, le représentant de Cumberland, a le premier, lancé l'idée, un droit protecteur devrait être établi sur le charbon. La houille menue est aujourd'hui frappée d'un droit de 13 cents la tonne. Celui-ci remonte au temps où cette houille se vendait 75 cents la tonne sur le carreau de la mine; elle se vend aujourd'hui $2.85. La comparaison est-elle juste? De plus, il existe un droit de 53 cents la tonne sur le tout-venant de la mine. Ce droit spécifique a été imposé lorsque le tout-venant se vendait $1.25 la tonne; aujourd'hui, il rapporte près de $3.75.

Indépendamment de la protection que le tarif aurait pu nous procurer, nous nous attendions que la droite proposerait quelque chose en vue d'abaisser les tarifs de transport applicables au charbon. Un tel projet aurait simplement été d'accord avec la résolution que la Chambre a adoptée relativement aux moyens d'obtenir au pays le combustible dont nous avons besoin.

Avant de répondre au discours que le représentant de Hull (M. Fontaine) a prononcé cet après-midi, je reviens à l'idée que j'émettais il y a quelque temps en votre présence, monsieur l'Orateur, et devant la députation, et je propose de le nommer lui aussi membre du comité qui aura pour mission de rechercher les meilleurs moyens d'assurer l'unité nationale dans ce Dominion. Ce que l'honorable député a dit cet après-midi de la visite que mon honorable chef a rendue à la province de Québec sera intéressant à lire. Je conseillerai aux auteurs du programme libéral de 1919, qui se disent si désireux

de faire régner l'union au pays, de lire ce discours, lorsqu'il aura été traduit. Cette lecture sera vraiment très instructive, et il en découlera de grands avantages pour tout le Dominion. Je n'ai pas à m'attarder davantage à traiter ce sujet. La députation et le public savent ce que j'en pense. Je n'ai pas un mot à rétracter et, ici ou ailleurs, je ne laisserai jamais échapper l'occasion de faire observer que des propos tels que mon honorable ami a tenus ne sauraient tourner à l'avantage du Canada.

L'honorable député s'est dit ravi parce que le budget soulagera la classe agricole. J'ai prouvé que celle-ci ne sera guère soulagée en ce qui concerne les engrais. On pourra me demander si le dégrèvement des instruments aratoires ne lui fera pas de bien. Je soutiens que ce qui, aujourd'hui, effraie le plus notre population agricole—principalement là où l'on s'adonne à la culture variée; je m'en tiens à cette expression, pour cause—c'est la surabondance de ces instruments. Le marché est dans un état tel que la production ne saurait être lucrative, et il s'agit d'utiliser sans cesse ces outils. Néanmoins, je puis dire ceci de certaines régions que je connais: si les gens mettaient leurs instruments aratoires à l'abri lorsque vient l'automne et s'ils les reprenaient quand ils en ont besoin au printemps, ils économiseraient certainement plus qu'en tailladant le tarif protecteur comme on a l'intention de le faire.

Mon honorable ami a annoncé à la Chambre que les ouvriers de sa circonscription retireront de grands avantages de l'abaissement du tarif. Je serais curieux de savoir de quelle manière. Même s'il était possible que la vie coûte un peu moins cher, la classe ouvrière du pays n'aimerait-elle pas mieux retirer tout le salaire d'une semaine plutôt que de rester désœuvrée la moitié du temps, ce qui arrivera après les retouches faites au tarif, retouches qui répandront la consternation parmi les groupes industriels?

J'ai déjà parlé du transport, mais j'aimerais ajouter une remarque ou deux, vu que cette question intéresse énormément la partie du pays d'où je viens. En traitant le sujet, je m'efforcerai de l'envisager du point de vue national. On a si souvent reproché aux habitants des Provinces maritimes d'être des geignards—et je crois que la députation s'est aussi servie de cette expression—que j'aimerais faire ressortir que cette question intéresse la nation. A cause d'accidents géographiques, le transport est d'une importance extrême pour les Provinces maritimes. Il faut établir et maintenir certains taux applicables à la marchandise pour que nos ressources naturelles puissent parvenir aux acheteurs des provinces centrales. Les pêcheurs de nos provinces ne demandent pas de faveurs, mais ils désirent avoir la chance de vendre leurs produits dans les provinces de Québec et d'Ontario comme dans les autres. Il n'en est pas ainsi de nos jours. Le public considère que la région baignée par l'Atlantique est mise sur un pied d'infériorité par les chemins de fer nationaux et qu'elle n'obtient pas sa juste part d'avantages.

Le 10 courant, comme on pourra le constater en se reportant à la page 1258 de l'édition non revisée du hansard, le ministre des Chemins de fer, en réponse à des questions, a déclaré que dans la division de l'Atlantique les dépenses de l'exploitation ont dépassé de $5,222,145 les recettes; que la division de l'Ouest a accusé un déficit de $2,020,709, et la division centrale, un fort surplus de $18,687,610. La députation et le public en général comprendront peut-être que le déficit de la division de l'Ouest a sa cause dans les tarifs établis pour le transport des céréales. Je n'ai pas de reproche à faire parce que nous accordons des faveurs, même au détriment des chemins de fer. La production du grain étant l'une de nos industries fondamentales, elle peut exiger à juste titre certaines concessions. Cependant, on se demande quelle est la raison du déficit dans la division de l'Atlantique. La réponse est fort simple: c'est que le réseau a trop d'employés, eu égard à la longueur de son parcours.

On voit aujourd'hui au bureau central de Moncton presque autant d'employés qu'en 1921-1922, lorsque la division de l'Atlantique comprenait l'Intercolonial et tous les embranchements aboutissant à Montréal, ainsi que le Transcontinental. Outre que le corps des employés est nombreux, leurs appointements ont parfois doublé et triplé par suite des représentations faites au nouveau conseil d'administration.

Une question a été inscrite par deux fois sur le Feuilleton dans le dessein d'obtenir des renseignements. On nous les a refusés en prétextant qu'il n'était pas dans l'intérêt public de les fournir, bien qu'ils fussent indispensables pour établir une comparaison réelle entre les frais administratifs de 1921-1922 et ceux d'aujourd'hui. Pourquoi, je le demande, nous a-t-on refusé ces renseignements, surtout si l'on tient compte du fait que le rapport de l'auditeur général, l'an prochain, renfermera toutes les données que nous voulions avoir? Néanmoins, il sera trop tard. Le ministère a une raison quelconque de nous refuser ces renseignements.

Je me permettrai de dire au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) que nous les exigeons et les exigerons, et que, lorsque le temps viendra, ceux qui nous les refusent se ressentiront des conséquences de leur mépris de l'opinion publique. Les électeurs de ce Dominion sont les actionnaires des chemins de fer nationaux. Les membres du parlement forment le bureau de direction. Le Gouverneur en conseil ou le cabinet est l'exécutif qu'a choisi ce bureau. Le fait d'avoir transmis l'exercice de leurs pouvoirs à un autre corps indépendant ne les dégage pas, à mes yeux, de leurs obligations envers le pays et envers les actionnaires quant à l'administration du réseau. A titre d'actionnaires, nous avons le droit de savoir combien coûte au pays l'administration de chacune des divisions.

Me permettrez-vous de dire, monsieur l'Orateur, pourquoi on nous refuse ces renseignements? C'est qu'il y a eu des passe-droit dans le choix des principaux fonctionnaires de la division de l'Atlantique. Ces passe-droit existent, et il est extrêmement important qu'on le sache, afin qu'on puisse en accuser les auteurs sur le parquet de la Chambre. Nous obtiendrons un jour prochain tous les renseignements qui nous sont aujourd'hui refusés.

La plupart des partisans ministériels qui ont commenté le budget ont félicité sir Henry Thornton de la grande habileté dont il a fait preuve dans la gestion du réseau national. Je ne veux pas nier ses talents, mais ma pensée se reporte à un marchand d'une petite ville qui, chaque fois qu'on le priait de verser une contribution pour une œuvre de charité, ajoutait aussitôt un demi-cent par livre au prix de son sucre ou d'une autre denrée nécessaire. Avant que vingt-quatre heures se fussent écoulées, il avait retiré plus que le double du don fait à une institution de charité. Chaque fois que le président des chemins de fer nationaux nous dit—et il le fait au grand jour—qu'il y a eu une économie et qu'il y aura un excédent, il serait à propos de faire une enquête qui nous permettrait de constater, avant qu'un jour fût passé, que sir Henry Thornton et son personnel ont rogné sur certain service public afin d'épargner quelque chose.

M. ROBICHAUD: Est-ce à dire que le réseau national donne un service moins complet?

M. DOUCET: Oui. Ma circonscription n'est pas très éloignée de l'endroit où demeure le député de Gloucester (M. Robichaud); il a probablement l'occasion de la traverser, et je tiens à lui rappeler que depuis le 6 janvier 1924, aucun train ne circule le mercredi et que, sur une distance de 32 milles, la population est privée de son courrier ce jour-là, bien que depuis trente-quatre ans il y ait eu un train quotidien entre Moncton et Bouctouche, et que depuis vingt-huit ans ce train ait transporté tous les jours les objets de correspondance. Cela est de nature à rendre moins efficace et moins satisfaisant le service public en ce qui concerne le chemin de fer de Moncton à Bouctouche. Il n'y a que 32 milles de voie ferrée de l'Etat dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je me dois à moi-même et à mes commettants de remettre l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) dans la bonne voie et de dire au public que nous avons l'intention de protester contre la réduction du service des chemins de fer nationaux afin de permettre à sir Henry Thornton ou à un autre de faire des économies dans ce service. Nous avons appris avec plaisir, il est vrai, que la redio a été installé, et j'avouerai en toute sincérité que c'est un grand confort pour les cultivateurs et les pêcheurs du comté de Kent. Mais ils sont privés de leurs voyages des mercredis et ils ne peuvent lire leur journal ce jour-là afin que sir Henry Thornton ou autres citoyens titrés puissent discourir toute la nuit sur les avantages du radio pour la province, alors que les habitants de Kent sont incapables de jouir du service des chemins de fer.

On remarquera que le radio ne sert qu'à deux régions et que la section de l'Atlantique n'en bénéficie nullement. C'est celle-ci qui est d'habitude la moins favorisée. Sir Henry Thornton n'est pas le seul à blâmer au sujet de l'administration de cette ligne. Il est vrai qu'il en est le président et que non seulement il se contente de gérer le chemin de fer à sa guise mais qu'il agit comme interprète politique du Dominion. Les honorables députés ont peut-être remarqué qu'après les revers du 6 et du 20 décembre, sir Henry Thornton a expliqué à sa façon la cause du mécontentement des Provinces maritimes. Lorsqu'il a assumé la responsabilité de président de l'administration des chemins de fer nationaux, il n'aurait pas dû se conduire injustement à l'égard de la section de l'Atlantique du réseau national. Nous avions raison de croire, et nous n'avons pas changé d'avis, que cette section a droit d'être desservie par l'Intercolonial et tous les embranchements de Sydney, Halifax et Yarmouth jusqu'à Montréal avec raccordement du Grand-Tronc pour Portland. Les Provinces maritimes ne se contenteront pas de moins. Nous avons un dixième du parcours aujourd'hui, soit 2,283 milles environ. Nous possédons deux grands

élévateurs, dont l'un n'a pas été utilisé depuis deux ans, et nous avons le bac transbordeur de l'île du Prince-Edouard qui est, je crois, une source de déficits, mais nous ne nous en plaignons pas. Si l'on accordait à cette province un service de chemin de fer de l'Etat nous en serions fiers et satisfaits. Avec deux grands élévateurs de tête de ligne, le bac transbordeur de l'île du Prince-Edouard et plusieurs quais du Halifax and South-Western Railway construits par Mackenzie et Mann, nous avons d'énormes dépenses et nous n'avons pas de voie ferrée pour en tirer parti. Ainsi quand on nous répond qu'il y a un déficit de 5 millions et plus, ce n'est pas que nous manquions de marchandises pour alimenter une ligne mais parce que cette ligne nous fait défaut.

Je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre plus longtemps.

Une VOIX: Merci.

M. DOUCET: Si je m'étais rendu coupable de lire un discours préparé de longue main comme l'ont fait, à ma connaissance, presque la moitié des membres de la droite et une partie des progressistes depuis le début de la discussion du budget, j'aurais peut-être eu raison de couper court.

J'ai fait observer à la Chambre, en termes aussi clairs et concis que possible, que le besoin le plus pressant des agriculteurs canadiens à l'heure actuelle est une stabilité fiscale qui permettra à nos industriels de donner du travail à nos ouvriers, qui mettra fin à l'exode considérable des nôtres à l'étranger et retiendra ainsi au milieu de nous une population qui contribuera à la consommation des produits de la ferme Avec cette conviction, je propose, appuyé par l'honorable député de Yale (M. MacKelvie):

Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre est d'avis que le bien-être du Canada demande une politique de protection maintenue d'une manière conséquente.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Etant donné que la Chambre est déjà saisie d'un autre amendement au sujet duquel monsieur l'Orateur fera connaître son avis plus tard, je m'en rapporte à lui du soin de statuer sur celui-ci.

M. ROBICHAUD: Je propose le renvoi de la discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je comprends bien les whips sont convenus entre eux de ne pas continuer le débat du budget ce soir.

[M. McBride.]

M. BOYS: C'est exact. Vu des circonstances indépendantes de notre volonté; la Chambre s'étant réunie assez tard dans la semaine, et vu l'indisposition d'un ou deux membres, il n'est pas à propos de poursuivre longtemps la discussion budgétaire ce soir, et il a été suggéré de la renvoyer à lundi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement se rendra volontiers au désir que l'on vient d'exprimer de remettre la discussion à lundi; mais, quant à ce soir, il serait à croire que le ministre des Chemins de fer et Canaux, premier ministre suppléant (M. Graham), qui était en Chambre hier soir, est quelque peu prophète, car il a dit:

Nous continuerons demain la discussion du budget, et s'il survenait quoi que ce soit qui y mît fin ou la retardât, nous examinerions les résolutions sur les embranchements.

Je crois que nous devrions ce soir étudier les résolutions relatives aux embranchements, et, lorsque nous en aurons fini, nous passerons à l'examen en comité des crédits pour le ministère de l'Agriculture.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné).

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

Du projet de loi (bill n° 10) déposé par M. Chevrier, relatif à la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa.

La Chambre se forme en comité pour la discussion du projet de loi (bill n° 10) déposé par M. Chevrier confirmant un arrangement entre la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la ville d'Ottawa.

(Sur l'annexe "b")

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi le Parlement est-il appelé à voter ce projet de loi?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne suis pas très au fait, mais on m'informe que ce projet de loi dépend de la commission des chemins de fer. La compagnie et la ville en sont venues à une entente. La question a été examinée en tous points par le comité des chemins de fer et adoptée sans amendement. Il faut maintenant, je crois, que cette convention soit ratifiée par le Parlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est qu'une question de droits civils, autant que je puisse voir. Naturellement, la compagnie de chemin de fer électrique est une compagnie autorisée, constituée par le Parlement; la

compagnie du Pacifique-Canadien elle-même n'est pas tenue de demander à la Chambre la ratification d'un simple arrangement

L'hon. M. GRAHAM: N'est-ce pas une question interprovinciale?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le crois. Toutefois, le conseil a dû examiner cette question, et je suppose que ce projet de loi est plus ou moins nécessaire.

3e LECTURE

De deux projets de loi d'intérêt privé

Le 1er (bill n° 38) déposé par M. Humphrey concernant la Esquimalt and Nanaimo Ry. Co.

Le 2me (bill n° 60) déposé par M. McKay constituant en société la Life Underwriters' Association of Canada.

ADOPTION D'UNE RESOLUTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN EMBRANCHEMENT DU NATIONAL-CANADIEN.

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer) propose que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de discuter la construction en commune avec le Pacifique-Canadien d'une ligne de chemin de fer National-Canadien entre Rosedale, dans une direction générale sud-est, et un endroit sur le ruisseau Bullpound, township 25, rang 14, ouest du 4e méridien, province de l'Alberta; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 39 milles; coût estimé au chemin de fer National-Canadien (une moitié du total), $915,000.

(La motion est adoptée).

L'hon. M. GRAHAM: Je pourrais lire à la Chambre la note que j'ai à ce sujet:

En 1919, lors du conflit survenu entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien, relativement à la construction d'une ligne se dirigeant à l'est des houillères de Drumheller, le long de la rivière Red-Deer, la commission des chemins de fer décida que les deux compagnies devraient avoir les mêmes droits sur cette ligne et qu'elles devraient s'entendre à ce sujet. Un arrangement fut donc conclu le 9 mai 1919, par lequel la section entre Rosedale et Bullpound-Creek devenait une section commune, cependant que certaines réserves étaient faites relativement au reste de la route.

Le Pacifique-Canadien désire maintenant continuer la construction de cette section commune.

Cette ligne donnera accès à une plus grande étendue de la région de Drumheller. A partir de l'extrémité de la section commune, cette ligne, reliée définitivement à la ligne de la vallée de l'Acadie, assurera une pente plus douce au National-Canadien, pour le transport du charbon de Drumheller. Elle desservira aussi le district agricole de chaque côté de la rivière Red-Deer, sur ce parcours.

Aucun droit de circulation n'a encore été décidé avec le Pacifique-Canadien, quant aux conditions concernant l'utilisation de la section commune, mais il est entendu que chaque partie fournira la moitié de l'argent nécessaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelqu'un peut-il nous renseigner sur le district que traverse cette ligne, et nous dire si cette ligne est nécessaire à la population? J'ai été étonné de recevoir des lettres de ce district alléguant qu'il y avait là une duplication inutile de lignes de chemin de fer.

L'hon. M. GRAHAM: C'est une section commune.

Le très hon. M. MEIGHEN: Parfaitement, mais ce district compte déjà six lignes que sépare une distancce de quatre-vingt milles ou moins, et on a virtuellement cessé de s'intéresser à cette région; non pas parce qu'elle manque de voies ferrées, seulement on m'apprend,—j'ignore si le renseignement est exact,—que le gouvernement provincial a fait partir les gens.

L'hon. M. STEWART: Je crois que mon honorable ami veut parler de la ligne qui va d'Acadie jusqu'à un point au nord de la rivière Rouge; elle part de Drumheller dans le bassin houiller et pousse jusqu'à la rivière Red-Deer; le Pacifique-Canadien a l'intention d'établir un raccordement avec sa voie de Bassano à Empress et ultérieurement le réseau national fera un raccordement avec la Vallée Acadia. Mon honorable ami se souviendra que les chemins de fer Nationaux exploitent actuellement une ligne secondaire qui de Hanna se dirige vers le sud jusqu'à la rivière; ce service suffit pour quelques temps. Il me semble que mon honorable ami veut faire allusion à la lisière qui longe la rive nord de la rivière Red-Deer au sud de la ligne du lac de l'Oie, région que traverserait cette ligne si on la construisait.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je me reppelle très bien qu'on appelait ce territoire le district "Bullpound".

L'hon. M. STEWART: Parfaitement. Je ne serais pas surpris d'apprendre qu'un nombre de gens ont quitté ce district; en effet ils se trouvaient à une très grande distance de la voie ferrée et depuis quelques années cette région a beaucoup souffert de la sécheresse; toutefois, je sais pertinemment qu'on y a eu d'excellentes récoltes l'année dernière. L'objet de cet embranchement cependant est de desservir tous les charbonnages jusqu'à la rivière Rouge. A l'heure qu'il est le Nord-Canadien traverse la rivière Rouge à Drumheller et dessert les alentours de Drumheller même, mais en allant vers le nord la rampe de cette ligne est très forte. Le Pacifique-Canadien vient de l'Ouest, dessert Drumhuller et longe la rivière sur un petit parcours jusqu'au point où il établit sa jonction avec la ligne de Bassano à Empress.

M. KENNEDY (Edmonton): Je veux consacrer quelques moments ce soir à une étude générale de ce programme des embranchements de chemins de fer. Certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre, et d'aucun qui siègent à ma droite, ont parlé en plutôt mauvaise part des voies projetées et de leur relation aux chemins de fer Nationaux; il a été même suggéré que ce programme de construction ferroviaire n'avait pour but que d'attirer au ministère l'appui du parti progressiste et que cette construction ne peut nullement se justifier au point de vue financier. Je ne veux pas citer les diverses assertions faites en Chambre à ce propos—celle par exemple de l'honorable représentant de Joliette, celle de l'honorable député d'Oxford-Sud et cet autre de l'honorable député de Vancouver-Centre. L'autre jour à la suite de l'exposé budgétaire l'ancien ministre des Finances a cité un document qui venait d'être déposé en Chambre à propos des chemins de fer Nationaux. Voici ce qu'il a dit:

Il fut un temps où nos voies ferrées dans l'Ouest nous rapportaient de bons revenus, mais nous avons aujourd'hui un état du ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Graham) montrant de quoi se composent les recettes du réseau national. Le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) parle de l'augmentation considérable de l'activité industrielle et agricole que son projet procurera. Comment donc! le trafic n'a jamais été aussi important que cette année, et cependant toutes les recettes des territoires et des provinces de l'Ouest, y compris la Colombie-Anglaise, se sont chiffrées l'an dernier à $72,000,000 et les dépenses d'exploitation à $74,000,000.

M. le PRESIDENT: L'honorable député semble citer un autre débat de la session actuelle et non pas le débat sur le projet de loi concernant les embranchements; il a dit, je crois, qu'il s'agissait de la discussion sur le budget. Il me semble que cela n'est pas conforme au règlement.

M. KENNEDY (Edmonton): Si monsieur le Président juge que cela enfreint le règlement je m'incline volontiers devant sa décision, mais je continuerai quand même mon exposé, tout en laissant de côté cette citation. J'essaie de justifier la construction de ces lignes de chemins de fer.

J'ai demandé un relevé à ce sujet et on m'a fait remettre l'état que j'ai actuellement sous les yeux. Le réseau des chemins de fer Nationaux compte trois divisions: La région de l'Atlantique, la région Centrale et la région de l'Ouest. Voici quel était en 1923 le bilan des recettes et des débours, sous le chef de l'exploitation, de ces diverses régions:

	Recettes, exploitation	Débours, exploitation
Région de l'Atlantique..	$ 22,000,000	$ 27,000,000
Région centrale..	127,000,000	109,000,000
Région de l'Ouest..	72,000,000	74,000,000

[L'hon. M. Stewart.]

Bien que la région Centrale accuse des recettes nettes de 18 millions près de 17 millions de ces encaissements proviennent de l'exploitation du Grand-Tronc; et il ne serait pas tout à fait juste d'établir la comparaison entre les lignes nouvellement construites, tant dans l'Est que l'Ouest, et le Grand-Tronc établi depuis un grand nombre d'années. Mais si nous faisons la comparaison entre les nouvelles lignes de l'Ouest et les nouvelles lignes dans la région de l'Est et la région Centrale nous constatons qu'en regard d'une perte nette de 2 millions dans l'Ouest, sous le chef de l'exploitation l'Est,—c'est-à-dire en groupant la région Centrale et la région de l'Atlantique,—il s'y produit un déficit de 4 millions. Il semble donc, d'après le rapport, que les lignes de l'Ouest ont leur raisont d'être, en dépit de ce qu'on a prétendu au cours de ce débat à savoir que l'Est payait pour les lignes de l'Ouest.

Je ferai remarquer que dans cette division de l'ouest se trouve une grande partie de l'Ontario. La division de l'ouest s'avance jusqu'à Armstrong (Ont.) et nous avons deux lignes principales couvrant 300 milles dans l'est, soit un total de 625 milles à partir de Winnipeg jusqu'à la limite de la division de l'ouest. Puis nous avons deux lignes en Colombie Anglaise, qui relient les provinces des Prairies à la côte du Pacifique: l'une allant à Vancouver; l'autre, à Prince Rupert. Or, si je comprends bien, les lignes des Prairies ont à supporter les frais d'une très longue voie ferrée qui n'est pas nécessaire à ces provinces pour atteindre Fort-William, Port-Arthur et la côte du Pacifique. Ensuite la division comprend aussi le chemin de fer inachevé de la baie d'Hudson et une ligne allant à Prince-Rupert qui est pratiquement inutile tant qu'on n'aura pas amélioré le terminus sur le littoral. Enfin nous avons à peu près 600 milles, dont à peu près 300 sur le Nord-Canadien et autant sur le chemin de fer national, dans la province d'Ontario.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelle est la ligne allant dans l'ouest, en passant par les montagnes, qui est inutile?

M. KENNEDY (Edmonton): Celle de Prince-Rupert n'est pas nécessaire pour le moment. Elle a été construite bien trop tôt et son entretien est à la charge du commerce des Prairies.

Au sujet de la division des lacs supérieurs, voici ce que disait, dans son jugement des taux de transport, l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) lorsqu'il était président de la Commission des Chemins de fer: Ses paroles sont rapportées à la page 157 du tome XVII.

Cette division qui traverse en grande partie une région déserte et pratiquement non colonisée, sans compter les difficultés d'exploitation, et, naturellement, la plus petite proportion de marchandises locales par mille de tout le réseau du Pacifique-Canadien, rapporte néanmoins de bons bénéfices.

Malgré les frais qu'a entraînés la construction de la ligne de l'ouest à travers la montagne et de la ligne de la division du lac supérieur à l'est, les provinces des Prairies fournissent une quantité énorme de marchandises à transporter qui fait que ces lignes sont relativement rémunératrices.

On nous a dit plusieurs fois que si jamais les chemins de fer du Canada avaient eu quelque chance de rapporter un jour des bénéfices, on ne pourrait plus y compter après la mise en vigueur de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau. On voulait probablement dire par là que les chemins de fer représentaient autrefois un actif, mais que aujourd'hui on peut douter de leur valeur. J'ai ici un relevé fourni par le département de la statistique qui indique les recettes brutes et les recettes nettes d'exploitation du Pacifique Canadien et du National Canadien pour 1921, 1922 et 1923. Voici quelles furent en chiffres ronds les recettes brutes mensuelles du Pacifique Canadien en 1921:

	Millions
Janvier	14
Février	13
Mars	14
Avril	13
Mai	14
Juin	14
Juillet	16
Août	17
Septembre	19
Octobre	22
Novembre	18
Décembre	15

Or l'augmentation des recettes brutes provient évidemment de l'accroissement du commerce des grains dans les provinces des Prairies. Mais les recettes d'exploitation sont comparativement peu élevées jusqu'au mois d'août. Voici les chiffres pour le Pacifique Canadien en 1921:

Janvier	$ 717,000
Février	870,000
Mars	2,000,000
Avril	2,000,000
Mai	3,000,000
Juin	3,000,000
Juillet	2,000,000
Août	3,000,000
Septembre	4,000,000
Octobre	6,000,000
Novembre	4,000,000

Le chiffre des recettes d'exploitation est plus élevé non seulement à l'époque où se transporte le grain, mais aussi proportionnellement aux recettes brutes du chemin de fer.

Je ne veux pas être long. Je ne citerai pas les chiffres pour toutes les années, mais je ferai une mention particulière de 1922, l'année où fut remis en vigueur l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau touchant les taux de transport pour le grain et la farine. Cette année-là, voici quelles furent les recettes brutes du Pacifique-Canadien:

	Millions
Janvier	11
Fevrier	11
Mars	14
Avril	12
Mai	13
Juin	14
Juillet	14
Août	16
Septembre	18
Octobre	23
Novembre	21
Décembre	17

Jusqu'à la fin du mois d'août les revenus nets n'ont pas dépassé $2,900,000. En septembre, ils se sont immédiatement élevés à 4 millions ½ et, en octobre à $7,700,000, soit 25 p. 100 net. En novembre ils étaient de $6,700,000 et, en décembre, ils sont retombés à 4 millions. La récolte plus abondante en 1923, nous avons des chiffres plus satisfaisants. Passons maintenant au National-Canadien. Je cite les revenus bruts, mois par mois:

	Millions
Janvier	17
Février	15
Mars	16
Avril	14
Mai	14
Juin	14
Juillet	15
Août	17
Septembre	18
Octobre	19
Novembre	19
Décembre	17

Au cours des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin et juillet les pertes sur l'exploitation se sont élevées de $400,000 à 3 millions et demi, mais les mois d'août, septembre, octobre et novembre indiquent des profits qui se chiffrent comme suit: août, $1,379,029; septembre, $595,581; octobre, $1,954,633; novembre, $903,410; puis, en décembre, encore des pertes au montant de $274,902.

En 1922, la récolte de blé était abondante et en partant de revenus bruts de $13,564,718 en janvier, les rapports montent graduellement à $17,551,719 en août; $19,344,840, en septembre; $22,177,145 en octobre et $20,725,300 en novembre pour retomber à $18,326,765, en décembre. Les mois de janvier, février, mars et avril ont indiqué des pertes moyennes d'environ un million. Les mois de mai, juin et juillet ont aussi indiqué des pertes. En août, les revenus nets de l'exploitation se sont élevés à $469,526 et, en septembre à $1,441,919. Les profits ont été de $2,931,266 en octobre et de $3,472,129 en décembre.

En 1923, les revenus bruts se sont élevés à $15,596,858 en janvier et à $13,220,698 en février. Durant les mois suivants les revenus bruts ont été de $15,509,243; $16,793,663; $17,551,526; $17,192,989; $17,791,852; puis en août, septembre, octobre, nous voyons successivement des revenus de $18,584,990; $18,687,880 et $23,150,671; puis $21,241,352 en novembre et $19,595,358 en décembre.

Les mois de janvier, février et mars indiquent des pertes nettes dont les montants sont comme suit: janvier, $805,410; février, $2,885,144 et mars, $1,188,203. Ensuite viennent des surplus dans les profits d'exploitation qui se chiffrent comme suit: avril, $871,584; mai, $964,436; juin, $314,741; juillet, $765,742; août, $1,181,451; septembre, $1,125,167; octobre, $1,728,008; novembre, $4,094,048 et décembre $2,760,625.

J'ai entre les mains un tableau que je ne lirai pas pour ne pas faire perdre de temps à la Chambre. Ce tableau indique le poids total des denrées transportées suivantes: farine, pommes de terre, charbon (anthracite, houille et lignite), coke, billes de bois, bois à pâte et bois de construction. J'ai aussi un autre tableau indiquant le poids total des produits manufacturés transportés, mais mon intention n'est pas de le lire ce soir. Je prétends simplement que les chiffres par moi cités indiquent que les revenus d'exploitation—les revenus bruts et le pourcentage élevé des revenus nets—dépendent directement de l'augmentation du transport du grain. C'est ce que je désire démontrer en réponse aux déclarations disant que les lignes de chemins de fer de l'Ouest ne sont pas rémunératrices, ne payent pas leurs frais d'exploitation et ne figurent pas à l'actif du pays comme elles le devraient. Cela répond aussi à ceux qui prétendent que les taux de transport de la convention du pas du Nid-du-Corbeau sont un passe-droit pour le reste du pays.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) nous a dit que la compagnie du Pacifique-Canadien prélève ses fonds sur son propre crédit et que cela ne constitue pas au même sens une charge pour le pays. Pour ma part je ne vois aucune différence entre le fait que le Pacifique dépense 20 millions pour ses voies et celui que le National-Canadien en fait autant. Il peut exister une différence dans la forme, mais je ne vois pas de différence réelle puisque, dans les deux cas, c'est le peuple canadien qui paye. En une autre occasion j'ai parlé de la déclaration de la commission des chemins de fer disant que le Pacifique-Canadien allait imposer des taux qui lui permettraient de payer des dividendes. Or, qu'il s'agisse du Parlement entreprenant de garantir les obligations du National-Canadien ou de faire payer les obligations du Pacifique-Canadien par l'entremise de la commission des chemins de fer, le résultat est exactement le même: c'est le peuple qui paye les taux de transport et, au bout du compte, il n'existe aucune différence. Tant que cette ordonnance demeurera en vigueur il y a toutes les raisons possibles pour que nous soyons renseignés au sujet de la construction des embranchements du Pacifique-Canadien comme nous le sommes touchant les embranchements du National-Canadien. J'ai ici des documents indiquant quelle aide a été accordée au Pacifique-Canadien lors de ses débuts et quand il construisait ses lignes dans un pays nouveau, mais je ne le ferai pas passer au hansard de crainte de faire perdre trop de temps et d'espace.

Il y a une autre question que je désire mentionner. Elle n'est pas nouvelle pour le ministre des Chemins de fer ni pour la Chambre. Je représente une circonscription de l'Alberta qui comprend la moitié de son territoire. Cette circonscription possède environ le tiers du parcours des voies ferrées qui s'étend sur le reste de la province. Voilà deux ans que je talonne le ministre des Chemins de fer pour le décider à créer une ligne à partir de Grande-Prairie, ou de McLennan pour aller se raccorder avec le réseau de l'Etat. J'ai été très désappointé de voir que le ministre n'avait pas inscrit cette ligne dans son programme. Il y a des difficultés, je le sais; mais le tracé de la ligne est en partie arrêté. Ce n'est pas de sitôt qu'on établira une autre ligne principale dans les défilés des Montagnes Rocheuses.

J'ai demandé l'exécution de la ligne dont je parle afin de raccorder la région de la rivière de la Paix et le pays houiller avec le réseau National Canadien. Je renouvelle mes instances auprès du ministre pour qu'il s'occupe de nous donner satisfaction à cet égard le plus tôt possible.

J'ai sous les yeux un numéro du *Farm and Home* publié à Vancouver. Il contient plusieurs gravures, dont l'une, entre autres, au sujet d'un homme qui alla autrefois s'établir à Grande-Prairie et acheta pour 40,000 dollars de terres à culture. Ayant appris, il y a quelques mois, que le Gouvernement n'y construirait pas un chemin de fer cette année, il a décidé de revendre sa propriété, 640 acres, et de quitter le pays. Il a été question de favoriser le départ des cultivateurs établis là, mais il en coûterait plus cher que de leur donner le chemin de fer dont ils ont besoin. Avec une voie ferrée, les habitants seraient en position avantageuse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne commenterai pas les dernières observations de l'orateur, c'est-à-dire celles où il affirme que l'administration du réseau national ne favorise pas mieux le contribuable que ne le fait le Pacifique Canadien.

M. KENNEDY (Edmonton): Une simple question. Lorsque l'honorable membre a mentionné la dernière partie de mon discours, j'ai cru qu'il voulait parler de la ligne dont je demande l'établissement. Notre collègue me donnera-t-il son appui auprès du Gouvernement pour le décider à la construire?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vous ai donné mon appui, mais vous n'en avez guère été satisfait.

M. KENNEDY: (Edmonton): Je ne me souviens plus.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne puis pas soutenir toutes les demandes à la fois. Il faut que je les examine une à une.

Grâce à l'autorité qu'exerce la commission des chemins de fer dans la fixation des tarifs, le Pacifique Canadien peut être assimilé à un service public, à une exploitation nationale dont la gestion intéresse le contribuable à l'égard de celle du réseau de l'Etat. Il existe une différence, mais elle n'est pas énorme. La différence n'était pas appréciable dans les commencements.

Je ne contredirai pas l'orateur précédent sur les observations de la fin de son discours. Je ne condamne pas non plus ce que fait le Gouvernement. Je sais toutes les difficultés qu'éprouve une administration comme celle des chemins de fer.

J'ai quelque chose à dire au sujet des premières remarques formulées par notre collègue. Il a cru devoir se plaindre de l'accueil fait par la Chambre aux propositions concernant l'Ouest. Je fais partie de cette Assemblée depuis longtemps. D'après moi, tant au point de vue conservateur qu'au point de vue progressiste, je ne crois pas que l'Ouest ait raison de se plaindre du Parlement. Celui-ci l'a toujours traité avec une grande générosité. Mes collègues de ce côté (la gauche conservatrice), dont quelques-uns n'ont pas trouvé grâce aux yeux de notre ami, ont défendu à peu près toutes les propositions intéressant l'Ouest. Nous n'en avons combattu aucune. Notre honorable ami ne peut dire que c'était par intérêt politique, car s'il fallait emporter tous les sièges électoraux qui vont bénéficier des lignes en projet, ils nous reviendraient presque tous d'un bout à l'autre du Canada.

M. KENNEDY (Edmonton): Je n'ai pas nié l'encouragement qui nous a été donné; mais j'ai fait mes réserves au sujet de certaines observations sur des motifs d'intérêt électoral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien, j'en parlerai tout à l'heure. Sans me donner pour une autorité en matière de trafic, j'en connais assez pour avertir notre collègue que la question n'est pas aussi simple qu'elle peut lui paraître. Il dit que les relevés communiqués par le Gouvernement au sujet des chemins de fer Nationaux dans les Provinces maritimes ou plutôt dans la division de l'Atlantique indiquent une perte d'environ 5 millions dans l'exploitation. Dans les provinces de l'ouest—c'est-à-dire la division occidentale d'Armstrong à Fort-William vers l'ouest—les relevés indiquent une perte d'environ 2 millions et dans les provinces centrales, indépendamment des lignes plus à l'ouest du Grand-Tronc, un profit d'environ 18 millions. Ces chiffres sont exacts. Dans le territoire occidental du Grand-Tronc, je crois qu'on a prétendu, en outre, que les profits atteignaient à peu près 8 millions. Ce sont les chiffres donnés par le Gouvernement. Je dois dire expressément qu'un examen plus précis des relevés m'empêche absolument de comprendre les chiffres. Je ne pense pas qu'ils soient exacts, mais j'estime qu'ils le sont à peu près quant à chaque division. Je ne crois pas que ces relevés comprennent tout ce qu'on devait appeler l'exploitation et tout ce qu'est compris dans l'exploitation. On ne peut pas justifier ces chiffres, mais la question ne se présente pas pour le moment. Je ne doute pas que les proportions ne soient exactes. Mais l'honorable député dit "Vous ne pouvez pas prétendre que vous perdez de l'argent dans l'Ouest et que c'est notre faute, parce que nous avons de grands parcours inutiles pour les débouchés de l'extrême ouest. Nous avons trois débouchés de l'extrême ouest sur le Pacifique et c'est plus qu'il n'est nécessaire. Comme on lui demandait de préciser, il a admis très justement que celui qui est inutile comme débouché dans l'Ouest c'est le Grand-Tronc-Pacifique. C'est peut-être vrai et je le crois, mais nous parlons maintenant du fardeau relatif et c'est également vrai—plus que vrai—de la division centrale. Dans la division centrale, si le Transcontinental ne transportait pas de marchandises qui passeraient autrement par la voie la plus directe dans la partie peuplée du Canada central, la perte sur cette ligne serait simplement terrible. Les parcours inutiles du centre y causent une perte aussi lourde que ceux de l'Ouest et on peut en dire autant des Provinces maritimes. D'après le même principe vous ne pouviez éta-

blir de déficit d'aucune division, mais le malheur est que nous devons les supporter et que nous devons entretenir la ligne de sorte que l'argument de l'honorable député tombe à plat. Puis il se reprend d'un autre côté, et il dit que c'est la récolte du grain de l'Ouest qui est profitable. Il dit "C'est la récolte qui paye, de sorte que nous payons assez". Je ne dis pas que nous ne payons pas suffisamment. Personne ne désirerait plus que moi abaisser les tarifs si nous pouvions le faire. Certainement chaque cent que nous supprimons est une économie pour le producteur et on ne devrait rien négliger pour abaisser de plus en plus les tarifs de transport de l'Ouest et spécialement les tarifs sur le grain. Mais dire que tout est bien aujourd'hui ou que les tarifs ont été trop élevés et baser cette affirmation sur l'argument de l'honorable député c'est une prétention fallacieuse. Il dit "Prenez les relevés de chaque mois et vous constaterez qu'à l'arrivée de la récolte du grain les recettes nettes augmentent". Oui, la proportion des profits augmente, mais à quoi vous attendriez-vous? C'est le moment des affaires. Ce sont les mois où l'on fait les affaires. Sans doute plus vous avez d'affaires sur la même ligne plus le trafic est abondant et sans aucun doute plus il y a de profit. Par exemple, si nous pouvions expédier du grain de l'Ouest chaque mois aussi vite que nous l'expédions en octobre, nous pourrions avoir un tarif beaucoup plus bas sur le grain. Il serait abaissé de beaucoup, mais c'est précisément parce que ce transport est saisonnier que nous ne pouvons pas diminuer le tarif. Il faut maintenir la ligne toute l'année pour être prêt à répondre à cette grande abondance de trafic durant deux ou trois mois.

M. KENNEDY (Edmonton): M. Lanigan a dit l'an dernier au comité des chemins de fer que les wagons ne restaient pas inactifs durant l'été. J'ai la citation ici.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'aurais besoin de voir ses paroles et le texte pour discuter ce point. Nous savons tous que la grande abondance de trafic est limitée à deux ou trois mois. Il ne serait pas possible d'avoir la même proportion pendant le reste de l'année. J'ai parlé à des agents de chemins de fer du Pacifique-Canadien et du Nord-Canadien et je sais qu'il y a des périodes spécialement en hiver ou le grain est transporté à perte et il en est aussi nécessairement. Au contraire, il y a un profit durant la saison du trafic abondant et il faut tenir compte de tout cela. Il faut établir un revenu. On pourrait aussi discuter cette question sur d'autres points de vue. Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en disant que la perte n'est pas limitée à un seul chemin de fer L'autre chemin de fer prétend qu'il a transporté à perte toute l'année du grain de la province d'Alberta. Nous voulons ramener les choses à une base commune et savoir ce que nous faisons. Nous voulons être justes envers toutes les parties du Canada; mais ces rapports indiquent bien que l'Ouest au moins n'a pas lieu de se plaindre et que la population des Provinces des prairies n'ont pas le moindre raison au monde de dire au Parlement "Vous avez été injuste à notre égard". Je viens de l'Ouest canadien et j'ai le droit à mon avis tout autant que l'honorable député de réclamer de cette région. Mes honorables amis ont parcouru cette contrée se plaignant amèrement que l'Ouest avait été maltraité par l'Est du Canada; ils ont suscité des méfiances contre les provinces de l'Est et le Parlement canadien sous la moindre justification si bien que ces méfiances—je regrette d'avoir à l'admettre,—existent à un point que je déplore beaucoup à titre de Canadien.

M. FORKE: Le chef de l'opposition a t-il lu le discours qu'a prononcé dernièrement le vice-président de l'Association des manufacturiers canadiens au sujet des cultivateurs de l'Ouest?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non; mais j'ai lu les discours de certains hommes de l'est, discours tout aussi déplorables.

M. FORKE: Je doute fort que cela soit possible.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être pas; mes honorables amis toutefois devraient avoir bien soin de ne pas provoquer de pareilles attaques, et s'il en est qui méritent ce reproche...

M. FORKE: Je m'en défends.

Le très hon. M. MEIGHEN: ...ce sont bien les honorables députés du groupe progressiste. Ils prêtent moins le flanc à la critique dans cette enceinte que lorsqu'ils sont rendus dans l'ouest canadien.

M. FORKE: L'assertion est injuste, dites-vous, mais je sais bien, moi, qu'elle est fondée.

M. KELLNER: Mon très honorable ami se souvient-il d'avoir prononcé, au cours de la dernière campagne électorale, un discours où il était question d'une partie du Canada qu'il prétendait plus loyale que certaines autres provinces?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne saurais m'en souvenir pour l'excellente raison

que je n'ai jamais prononcé pareil discours. Ces assertions n'existent que dans l'imagination de mon honorable ami ou peut-être encore sont-elles le fruit de la plume investive d'un adversaire en quête de munitions.

M. KELLNER: Le très honorable chef de l'opposition n'a-t-il jamais lu de compte rendu à cet effet dans les journaux?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai lu certains comptes rendus très étranges, qui même se réclament de la plume d'honorables membres du groupe agraire. Je me contenterai d'affirmer que je n'ai jamais prononcé un seul mot soit de nature à autoriser de près ou de loin l'assertion que les journaux m'ont mis dans la bouche au dire de l'honorable député. A mesure qu'il avancera dans la carrière publique, il aura peut-être à souffrir lui-même de l'emploi de ces méthodes. J'ai pris la parole dans l'unique but de faire observer que l'on ne saurait prétendre que les tarifs sont trop élevés, simplement parce que les compagnies de chemins de fer réalisent des profits à l'époque où le volume du trafic du grain est le plus considérable. Pas du tout. Est-ce là l'idée de mon honorable ami?

M. FORKE: Parfaitement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami, je le crains fort, convaincra, difficilement ceux qui se sont appliqués à l'étude de la question Je me demande si mes honorables amis aimeraient à se voir imposer ainsi qu'à leurs commettants les tarifs exigés actuellement des cultivateurs des Etats-Unis pour le transport de leur grain? J'imagine que c'est ce qui arrivera si les rumeurs de sécession qu'arrivent parfois à nos oreilles se traduisent par des faits. Pour ma part, je ne saurais prévoir d'autre résultat après tout le temps que j'ai consacré à l'étude de ce problème. J'ai appris hier matin que les tarifs de transport auxquels sont assujétis les producteurs de grain des Etats-Unis...

M. KENNEDY (Edmonton): Que dites-vous du grain destiné à l'exportation?

Le très hon. M. MEIGHEN: Les tarifs sont nécessairement moins élevés du moment qu'il s'agit du grain destiné à l'exportation. Ces tarifs, s'ils étaient appliqués dans l'Ouest canadien, signifieraient une augmentation de 22 à 25 et peut-être 35 millions de dollars pour le transport d'une récolte de grain égale à celle de l'année dernière.

M. KENNEDY (Edmonton): Est-ce que les tarifs concernant le transport du grain chez nos voisins du sud ne sont pas surtout pour le grain destiné au commerce intérieur?

Le très hon. M. MEIGHEN: Certainement.

M. KENNEDY (Edmonton): En quoi ces tarifs diffèrent-ils de ceux qui sont en vigueur en Colombie-Anglaise?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je désirerais que les tarifs fussent établis de la même manière ici; cependant, ils ne le seront jamais si mes honorables amis du groupe progressiste ont leurs franches coudées. Comparativement aux nôtres les tarifs américains sont tellement plus élevés que si nous les appliquions à nos chemins de fer, l'Ouest se verrait imposer un fardeau de 25 à 30 millions de dollars par année.

M. McBRIDE: Je n'avais aucunement l'intention de prendre part au présent débat et j'aurais gardé le silence n'eût été le fait que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Kennedy) a fait certaines observations sur le chemin de fer qui doit pénétrer dans la région de la rivière de la Paix. En parlant ainsi de l'embranchement du Grand-Tronc-Pacifique, qui relie Brûlé à Grande-Rivière, il a omis d'apprendre au comité que ce dernier endroit est présentement muni d'un chemin de fer et d'élévateurs construits par le gouvernement de l'Alberta à la demande des habitants de la région, chemin de fer qui coûte à la province près d'un million et demi de dollars par année.

Si j'avais le dessein de n'en rien dire en ce moment, c'est que la commission des chemins de fer étudie actuellement ce projet d'embranchement. Il est aussi question d'un autre prolongement depuis Prince-George, dans la zone de la rivière La Paix, où le gouvernement fédéral possède trois millions et demi d'acres de terre. Le bassin de cette rivière renferme, du côté de l'Alberta, une voie ferrée qui s'étend d'Edmonton à McLennan, une autre qui se dirige vers le nord et traverse la rivière La Paix, et une troisième qui, allant vers l'est, aboutit à la rivière de l'Esprit, et enfin une quatrième qui descend jusqu'à Grande-Prairie. Il existe pour ainsi dire un lacis de voies ferrées, ce qui n'empêche pas les intéressés de vouloir que l'autorité fédérale établisse dans cette région un autre chemin de fer partant de Brûlé pour transporter la marchandise qui devrait légitimemet aller à l'embranchement d'Edmonton et favoriser le réseau national. D'autre part, l'embranchement qui serait construit depuis Prince-George jusque dans la vallée de la rivière La Paix traverserait un pays qui renferme de bonnes terres arables, qui n'a pas de voie ferrée et dont les habitants n'ont

pas d'autre moyen de transport que la voie publique, bien que le sol en soit aussi fertile que celui de Grande-Prairie.

M. KENNEDY (Edmonton): Comme le dit le député de Caribou (M. McBride), il est parfaitement vrai que Grande-Prairie possède un chemin de fer, ainsi qu'une autre voie qui se dirige vers le nord et se rend dans la vallée de la rivière La Paix. Ce chemin de fer a été construit dans le dessein de le relier un jour au réseau de l'Etat, et nous voulons compléter ce raccordement de la meilleure manière possible et à l'endroit qui nous paraît le plus convenable. Peu importe le parcours du réseau, il faudra le munir de lignes tributaires se rendant dans les différentes parties du territoire de la rivière La Paix. Celles-ci devront être prolongées, soit que la ligne principale franchise les montagnes à l'ouest, soit qu'elle se dirige vers le sud. La zone du Pouce-Coupé, dans le territoire de la rivière La Paix, devra être desservie par une voie ferrée. Je crois cependant que le présent projet est celui qui procurera des facilités de chemin de fer à toute la région, et c'est pour cela que je l'appuie.

(Rapport est fait sur le projet de résolution qui est lu une 2e fois et adopté.)

L'hon. M. GRAHAM demande à présenter un projet de loi (bill n° 61) concernant l'établissement d'un embranchement des chemins de fer nationaux qui sera exploité en commun, mais seulement depuis Rosedale, dans la direction du sud-est de l'Alberta.

La motion est adoptée et le bill, étant lu une 1re et une 2e fois, est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des télégraphes.

SUBDIVISION DE VICTORIA-BEACH

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer) invite la Chambre à siéger en comité général afin d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de soumettre un projet tendant à la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien à partir d'un endroit situé dans la division de Victoria-Beach, à l'est d'East-Selkirk, vers l'est puis vers le nord, jusqu'à Pine-Falls, au manitoba; longueur estimative, y compris le terrassement déjà fait, 44 milles; coût probable, $1,100,000.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.

L'hon. M. GRAHAM: Voici la note qui a trait à cette ligne:

Pine-Falls, à 0.44 mille.	Coût
Projet pour 1924—44 milles de terrassement	$ 374,000
Projet pour 1925—44 milles de rails et de ballast	726,000
	$1,100,000

L'embranchement projeté aura 44 milles de longueur. Il partira de la subdivision de Victoria-Beach, près d'East-Selkirk, et aboutira à la rivière Winnipeg aux environs de la réserve indienne de Fort-Alexander. Nous nous proposons d'établir le terrassement des 44 milles en 1924 et d'y poser les rails l'année suivante au coût estimatif de $726,000.

L'établissement de cette ligne est subordonné à l'établissement d'une papeterie à Pine-Falls.

L'un des objets de cet embranchement est de desservir une usine de pâte de bois et de papier qui sera érigée sur le bord de la rivière Winnipeg à Pine-Falls. La ligne accommodera aussi un bon pays de culture le long de la voie et, de plus, elle abrégera la route qui conduit au district minier qui est en train de s'établir au nord de la rivière. La tête de ligne se trouvera provisoirement dans le voisinage d'un bon gué, afin de permettre le prolongement de la voie au besoin.

Après son parachèvement, l'usine de pâte de bois et de papier fournira assez de produits pour remplir près de 1,500 wagons annuellement, et cette quantité augmentera constamment, au fur et à mesure que l'industrie grandira; elle recevra aussi beaucoup de marchandises différentes. Les exploitations agricoles de l'endroit procureront aussi une bonne clientèle à la voie ferrée. La marchandise reçue ou expédiée par l'usine ne passera pas seulement par cet embranchement, mais elle sera aussi expédiée à différents endroits du réseau de la compagnie; par conséquent, celui-ci devra la transporter à de longue distances.

Quelqu'un m'a dit que la construction de l'usine de papier dont il s'agit dans la note qui précède est déjà commencée; cependant, je n'en suis pas certain. En premier lieu, il était question d'établir la ligne par le chemin conduisant le plus directement à l'usine; néanmoins, réflexion faite, le conseil d'administration en est venu à la conclusion qu'il fallait la prolonger de la manière indiquée dans la note, afin qu'elle soit utile à un bon pays de culture, ainsi qu'à l'usine de pâte de bois et de papier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement a-t-il fait visiter et inspecter cette région sous la direction du ministère de l'Intérieur et avec assez de soin pour déterminer si l'on peut compter sur une quantité suffisante de marchandises à transporter pendant une période assez longue, même si l'usine est construite? Il est possible que nous nous trouvions un jour avec un chemin de fer sur les bras, alors qu'il n'existera ni usine à pâte de bois, ni commerce de bois. C'est le premier point. D'autre part, quelle est la situation actuelle en ce qui a trait au bois à pâte? Je crois qu'il s'agit de l'entreprise de M. J. D. McArthur. A-t-il réussi à financer ses affaires et, dans l'affirmative, quelles concessions lui a-t-on faites?

L'hon. M. STEWART: Je ne sache pas qu'il ait encore réussi à financer son entreprise. L'une des principales difficultés réside en ce qu'il n'a pas plus de 800,000 cordes de bois à pâte dans le district où se trouve l'usine, et ce bois se trouve sur une concession forestière qu'on lui avait accordée au début. Tels sont les renseignements les plus récents

que je possède, à la suite des inspections qui ont été faites, sur les intérêts de M. McArthur relativement à l'usine de pâte de bois et de papier.

M. DOUCET: Je ne m'oppose pas à la construction de cet embranchement, mais puisque l'on a parlé de l'opposition de certains députés de l'Est au développement de l'Ouest et que l'on a insinué que des lignes principales ne rapportaient pas grand profit, après avoir établi des comparaisons entre les recettes brutes de la section de l'Ouest et celle de l'Atlantique, je crois qu'il est de mon devoir de dire au comité que le Transcontinental, de Lévis à Moncton, dont une section, en arrivant à Moncton, est comprise dans la division de l'Atlantique, ne reçoit pas le trafic pour lequel il avait été construit. C'est pourquoi la division de l'Atlantique ne peut faire face à ses dépenses. J'aimerais à poser une question au ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) quant au développement ferroviaire du comté de Kent. On a dit que l'on construirait un embranchement de Richibouctou à Bouctouche. C'est une région qui a besoin d'un chemin de fer, non seulement pour répondre aux besoins de la population échelonnée le long de la ligne, mais pour le transport des produits de l'agriculture, des pêcheries et des forêts entre Bouctouche et Moncton et alimenter ainsi la ligne principale des chemins de fer nationaux. Puisque certains ministres se sont déjà prononcés en faveur de cette construction, mes commettants ont le droit de savoir si le Gouvernement a pris quelque décision à cet égard. Les ingénieurs chargés de procéder au levé de cette ligne en 1919-20 ont fait un rapport très favorable. Il est vrai que le président des chemins de fer nationaux en 1920, ne donna aucune suite au rapport des ingénieurs, à cause de la crise financière que traversait le pays et aussi parce que le Gouvernement d'alors ne voulut autoriser la construction d'aucun embranchement. En 1923, le président actuel des chemins de fer nationaux, sans procéder à aucune étude de la question, déclara que cette partie de la province était assez bien desservie par les voies navigables, ce qui n'est pas tout à fait juste puisqu'il ne faut pas songer au transport par eau de Richibouctou ou de Saint-Louis à Saint-Jean.

Le PRESIDENT: Je crains que les remarques de l'honorable député ne s'écartent par trop de la question discutée. Il traite une question très éloignée du sujet de la discussion.

M. DOUCET: Si je suis coupable de quelque transgression des règlements, monsieur le président, mon offense est analogue à celle de mon honorable ami d'Edmonton-Ouest, qui, il n'y a pas longtemps, parlait d'un embranchement absolument étranger à la résolution discutée.

L'hon. M. GRAHAM: Je suis heureux que mon honorable ami soit aussi confiant. S'il veut bien se reporter au hansard des années qu'il a mentionnées, il découvrira qu'en 1919-20, on avait autorisé la construction de vingt lignes, parmi lesquelles celle qu'il demande n'était pas incluse. Cependant, c'est là une question de mémoire ou de recherches de sa part. La question des transports dans le comté de Kent est revenue devant tous les gouvernements, mais jusqu'à présent la ligne que suggère mon honorable ami n'a pas été construite. Il existe une ligne d'une longueur d'environ 27 milles dans la partie nord du comté de Kent et qui appartient à une compagnie privée. Bien que la question ait été soumise à un ou deux différents gouvernements, les gens du comté de Kent eux-mêmes ne sont pas d'accord sur ce que l'on devrait faire, soit que l'on acquière la ligne du Kent-Nord et qu'on l'améliore, soit que l'on construise le nouvel embranchement que demande mon honorable ami. Il y a eu beaucoup de discussions et il s'est échangé une volumineuse correspondance en faveur de ces deux manières de procéder. J'ai eu une entrevue avec le représentant du chemin de fer Kent-Nord et bien que je n'attribue pas une grande valeur à cette propriété, j'ai étudié avec lui la question de faire une proposition au Parlement à ce sujet. Cependant, nous n'en sommes pas venus à une entente et il faudra mettre toutes ces propositions à l'étude. On ne peut pas tout faire à la fois, et je puis assurer à mon honorable ami que sa présence ici n'influera nullement sur l'enquête relative à la situation relative aux chemins de fer dans le comté de Kent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne devrait pas répudier ainsi son collègue. Il a oublié sans doute ce que le secrétaire d'Etat (M. Copp) a dit dans ce comté même.

L'hon. M. GRAHAM: Comme le sait mon très honorable ami, nous lisons dans les journaux bien des choses que les gens sont censés avoir dites. Cependant c'est le ministre des Chemins qui parle maintenant et je fais observer les difficultés auxquelles on a été en butte dans le passé en voulant favoriser le comté de Kent.

L'hon. M. COPP: Mon très honorable ami a parlé de certaines observations que j'aurais faites. Je ne sais pas au juste ce qu'il veut dire...

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai ses paroles ici.

L'hon. M. COPP: Prises où?

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans le débat sur le discours du trône. L'honorable député ne s'est pas opposé alors.

L'hon. M. COPP: Eh bien! je choisis mon heure pour soulever mon objection. Ce que mon très honorable ami a cité peu après l'ouverture du Parlement n'était pas ce que j'ai dit dans le comté de Kent. C'était des plus inexact. Mon très honorable ami a été aussi mal renseigné à ce sujet qu'en plusieurs autres circonstances de sa vie publique. J'ai eu l'extrême plaisir d'être dans le comté de Kent durant la campagne électorale qui y a eu lieu, et j'ai abordé dans plusieurs discours la question des transports. Je pensais que l'honorable député de Kent aurait été assez satisfait du résultat de son élection sans dénaturer le sens de mes paroles ou de qui que ce soit. Je n'ai jamais fait la déclaration qui a été rapportée par le *Times* de Moncton au sujet de la construction d'un chemin de fer ou de l'acquisiton d'une ligne par l'Etat. J'ai mentionné une voie ferrée qu'il avait été question de construire de Bouctouche à Richibouctou et dont on parlait depuis plusieurs années, des suggestions ayant été faites à cet égard. J'ai assuré distinctement à maintes reprises à mes auditeurs que je ne m'étais pas rendu dans le comté dans le but de promettre un chemin de fer parce qu'il fallait examiner sérieusement la proposition avant de s'engager à établir une ligne, fût-elle de quelques milles seulement.

M. le PRESIDENT: Je me vois forcé de dire à l'honorable député que cette discussion est devenue à mainte reprise antiréglementaire.

L'hon. M. COPP: Je pense, monsieur le président, que le même privilège devrait m'être accordé qu'à l'honorable député de Kent en discutant cette question, étant donné surtout que la promesse de la construction d'un chemin de fer dans cette région au nom du Gouvernement m'a été attribuée. Je tiens à vous affirmer, monsieur le président, ainsi qu'à mon honorable ami de Kent, et au très honorable leader de l'oppositon que je n'ai jamais pris cet engagement. Il reste à savoir quels seront les résultats des négociations poursuivies entre moi-même, l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux et les représentants des propriétaires du Kent Northern Railway. Les pourparlers durent depuis quelque temps. Je conviens avec l'honorable député de Kent que cette question de transport mérite examen et j'espère qu'avant longtemps, bien que ce soit lui qui représente ce comté, les négociations se termineront heureusement.

[L'hon. M. Copp.]

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a une pauvre mémoire. Personne n'a jamais prétendu à la Chambre qu'il a promis un chemin de fer au comté de Kent. Je n'ai rien dit de tel dans mon discours. J'ai lu distinctement ce que je lui ai attribué, et il n'était pas question de promesse d'une ligne. L'honorable député avait l'habitude de tout soumettre à des conditions. J'espère que le comité me suivra attentivement tandis que je vais citer ses paroles afin que personne ne se méprenne. Ces paroles m'ont été transmises comme ayant été écrites mot à mot. Je ne crois pas que le journal d'où je les ai extraites soit celui qu'il a mentionné, pas plus qu'il ne tentera de les contredire s'il écoute bien. Voici:

Maintenant, je vous demande en toute équité, quel va être votre représentant? Qui sera plus apte à vous obtenir une considération plus raisonnable et plus juste...

L'honorable député doit reconnaître que ce langage est caractéristique.

...Doucet, le candidat conservateur, ou Bourgeois? Il est à votre grand avantage, et de votre devoir, je crois, si vous voulez de meilleurs transports de chemin de fer dans cette partie de Kent, d'élire M. Bourgeois qui coopérera avec moi et mes collègues pour donner aux habitants de ce comté ce qu'ils méritent et ce dont ils ont besoin.

L'hon. M. COPP: Je n'ai jamais fait cette déclaration dans le comté de Kent, quelle que soit la source des renseignements de mon très honorable ami.

L'hon. M. GRAHAM: Monsieur le Président, puis-je interrompre cette petite dispute?

(La résolution est rapportée, lue une 2me fois et adoptée).

L'hon. M. GRAHAM propose alors le projet de loi (bill n° 62) concernant la construction d'une ligne du Pacifique-Canadien jusqu'à Pine Falls dans la province du Manitoba.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re et une 2me fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE LOCKEPORT SUR LE CHEMIN DE FER HALIFAX AND SOUTHWESTERN.

L'hon. M. GRAHAM propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, entre Lockeport-Station sur le chemin de fer Halifax et Southwestern, et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; parcours estimé, y compris le terrassement existant, 4 milles; coût estimé, $161,000.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité).

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre nous dirait-il aussi exactement qu'il le peut les profits estimatifs de l'exploitation de cette route?

L'hon. M. GRAHAM: Difficilement, mais je puis dire à mon honorable ami quel est le volume d'affaires à la gare de Lockeport. Je suppose que si c'était une ligne privée, la compagnie aurait le droit de construire ce prolongement de ligne sans avoir à s'adresser à la commission des chemins de fer ou à qui que ce soit, et que les réseaux Nationaux pourraient la construire comme voie de chargement, car la loi des chemins de fer les autorise à construire jusqu'à six milles; seulement la commission a cru mieux de procéder ainsi. J'ai ici un état indiquant le volume d'affaires à cet endroit:

CHEMINS DE FER NATIONAUX-CANADIENS

ETAT INDIQUANT LES RECETTES À LA GARE LOCKEPORT, NOUVELLE-ECOSSE

Année	Marchandises		Total des marchandises	Voyageurs		Total des voyageurs	Grand total des voyageurs et marchandises
	Reçues	Expédiées		Recettes du conducteur	Recettes à la gare		
	$	$	$	$	$	$	$
1918	10,785	6,894	17,679	45	4,361	4,406	22,085
1919	10,808	7,284	18,092	48	5,584	5,632	23,724
1920	15,935	9,966	25,901	760	7,061	7,821	33,722
1921	15,551	11,412	26,903	815	5,905	6,720	33,683
1922	16,464	14,037	30,501	.....	5,340	5,340	35,841
Total	69,543	49,593	119,136	1,668	28,251	29,919	149,055

NOTE.—1918. Ces chiffres comprennent mai à déc. seulement.
1919. Ces chiffres ne comprennent ni juillet ni août.

OTTAWA, ONTARIO,
8 avril 1924.

Le seul objet de ce petit embranchement est de relier le florissant village de Lockeport aux chemins de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne m'y opposerai nullement si le ministre a des preuves que cet embranchement est profitable. Le ministre croit-il que cette ligne paiera ses frais d'exploitation, sans mentionner l'intérêt sur la construction?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne suis pas en état de le dire. Il est difficile, au début de la construction d'un embranchement, de dire quels en pourraient être les profits; la construction d'un embranchement dans un territoire où le commerce prend de l'expansion contribuera à développer ce commerce au point que cet embranchement devienne payant, et d'ailleurs, cette ligne sera avantageuse à la population de ce village, car elle lui permettra d'expédier son poisson et sa marchandise du village même, au lieu d'avoir à les transporter à une distance de quatre milles.

(La résolution est rapportée, lue une 2me foie et adoptée.)

L'hon. M. GRAHAM propose alors le projet de loi n° 63, relatif à la construction d'une ligne du National-Canadien entre la gare de Locksport et le village de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu une 1re et une 2me fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

EMBRANCHEMENT DE CHINA-CLAY, RESEAU DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour autoriser la construction d'une ligne du chemin de fer National-Canadien, prolongement de l'embranchement China-Clay, sur le Canadien-Nord-Québec, à la ville de Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec; parcours estimatif, y compris le terrassement existant, 2 milles; coût estimatif, $105,000,000.

Cette motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général.

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): La résolution se passe de commentaire. Elle propose la construction d'une petite voie longue de deux milles jusqu'au village de Saint-Rémi d'Amherst. A propos du trafic le sous-ministre a reçu ces jours derniers de la Singer Manufacturing Company une lettre qui intéressera peut-être la Chambre:

The Singer Manufacturing Co.
Usine n° 5
Saint-Jean (P.Q.), Canada,
76-77 édifice Banque Nationale,
rue Rideau, Ottawa, Ontario.

Ottawa, le 19 mars 1924.

M. G. A. Bell,
Sous-ministre,
Département des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa.

Monsieur,

A propos du prolongement projeté du chemin de fer National de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, lequel projet figurait au bill des embranchements présenté au parlement fédéral lors de la dernière session et rejeté en bloc par le Sénat, nous avons lieu de croire que votre département se propose de demander encore une fois au parlement d'agréer l'exécution de ce projet; il est incontestable que si la construction proposée est jugée selon ses mérites les fonds nécessaires seront sûrement votés.

2. A l'heure qu'il est, le service à China-Clay est tout le contraire de satisfaisant. Le rameau, paraît-il, appartient à des particuliers; il ne peut accommoder que quatre ou cinq wagons; il est d'un accès très difficile; en outre l'expéditeur qui utilise cette voie doit payer un supplément de frais en échange de ce service.

3. La construction de ce prolongement de 2 milles ½ permettra aux gens de la région de se prévaloir plus facilement des services de votre compagnie; et les encougera à confier un plus gros trafic au chemin de fer.

4. Comme nous avons fait l'acquisition de tout le bois sur pied sur les terres fédérales sises à l'ouest du bassin Rouge, une superficie de quelque 500 milles carrés, cette question de la construction d'une voie ferrée à Saint-Rémi nous intéresse beaucoup. Cette saison, un nombre de petites scieries nous préparent quelque deux millions de pieds de bois d'œuvre, soit environ 150 wagonnées que nous expédierons par voie du réseau national, partant de Saint-Rémi, si l'on nous donne un service convenable. Dans le cours des douze mois terminés le 31 juillet 1923 il fut expédié à peu près 343 wagonnées de China-Clay et là-dessus, pour le service de la voie privée, les expéditeurs ont dû payer un taux de $3 du wagon. A juger d'après le volume du trafic par le passé et ses promesses pour l'avenir les expéditeurs ont droit à ce que cette mauvaise situation soit améliorée et on espère que le Parlement saura tenir compte des mérites de cette proposition.

Dans le passé cette compagnie a reçu un excellent service des chemins de fer Nationaux en ce qui concerne le transport des marchandises et nous espérons que le service sera tout aussi bon à Saint-Rémi.

Bien à vous,

TFE/B The Singer Manufacturing Company,
T. F. Elinitt.

Je pourrais expliquer, monsieur le président, qu'à propos de cette entreprise il est un peu question d'une subvention. Il me semble qu'avant de commencer la construction il faudra tirer la chose au clair.

M. FORTIER (Labelle) (Texte): Monsieur le président, je désire dire un mot sur cette résolution autorisant la construction de deux milles de chemin de fer seulement. En comparant cette résolution avec les résolutions semblables que nous avons adoptées, nous constatons que c'est l'embranchement qui aura le moins d'étendue et, cependant, c'est l'un des plus importants. C'est la dernière résolution concernant les embranchements de chemin de fer, et je dois dire que, dans mon estimation, c'est la plus importante.

[L'hon. M. Graham.]

Ces deux milles coûteront $105,000 et sont d'une nécessité absolue pour les gens de ma région. Cette nécessité avait été reconnue dans les années dernières, et déjà la compagnie de la Rivière Rouge avait tenté de construire ces deux milles, afin de réunir le tronçon du Canadien Nord de Québec au village de Saint-Rémi d'Amherst. Ces deux milles ne font que continuer la ligne actuellement existante jusqu'au village de Saint-Rémi d'Amherst. Ce n'est pratiquement pas un embranchement nouveau mais plutôt la complétion d'un chemin de fer des plus importants et des plus utiles pour la région. La preuve que ces deux milles sont importants, je viens de le dire, c'est qu'on a tenté, pendant ces années dernières, de relier le tronçon du chemin de fer de Montfort au village de Saint-Rémi d'Amherst. Cette région de Saint-Rémi et des environs est l'une des plus importantes au point de vue agricole, au point de vue industriel et aussi au point de vue minier. Il y a dans cette région, de nombreuses paroisses développées depuis un grand nombre d'années, paroisses très populeuses qui se trouvent éloignées des chemins de fer. Il est vrai que la ligne du Canadien-Nord, devenu plus tard le Canadien-National, s'étend vers cette région, mais cependant il n'y a pas eu jusqu'à présent de service pour les passagers sur une distance assez éloignée de la région de Saint-Rémi d'Amherst et des territoires avoisinants. Le terminus du chemin de fer Canadien-Nord maintenant le Canadien-National, a toujours été Huberdeau, et les trains de passagers ne circulaient, sur cette ligne, que jusqu'au village d'Huberdeau. Cependant, il y a une dizaine d'années, huit milles de chemin de fer ont été construits, se dirigeant vers le comté de Labelle. Ces huit milles n'étaient construits que pour le transport des marchandises et, surtout, pour l'exploitation de la mine de la Canadian China Clay, mine de porcelaine bien développée, très prospère, et qui était en opération à ce moment-là. Cependant, bien que les huit milles soient construits, il n'y a pratiquement pas de service pour le transport du fret de Saint-Rémi d'Amherst, ni des environs, et, comme je l'ai dit, il n'y a pas de service pour le transport des passagers, de China Clay jusqu'à Huberdeau et sur le reste de l'embranchement du Canadien-National.

Maintenant, en construisant ces deux milles jusqu'au village de Saint-Rémi d'Amherst, vous allez pratiquement mettre en exploitation dix milles de chemin de fer, dans une région qui n'est desservie actuellement par aucune voie ferrée. Dans ce territoire, où se trouvent des paroisses assez nombreuses, ayant

une population agricole prospère, il n'existe pas de chemin de fer sur une longue distance. Le chemin de fer le plus rapproché est le Canadien-Pacifique, le long de la rivière Ottawa; il est situé à une distance de 25 à 30 milles de Saint-Rémi d'Amherst. Au nord, ce n'est qu'à une distance de 20 à 25 milles que l'on peut rejoindre l'embranchement du Canadien-Pacifique qui part de Montréal et va jusque dans les régions de Mont-Laurier. Il est donc de toute nécessité que cette région soit pourvue d'un chemin de fer.

J'ai déjà eu l'occasion, en plusieurs circonstances, de faire valoir les excellentes raisons qui militent en faveur de cette extension de deux milles. Je ne veux pas, ce soir, me répéter; j'adresserai seulement quelques remarques à ce sujet à l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Graham). Au cas où il y aurait une vente de cet embranchement du Canadien-National au Canadien-Pacifique, —vente que je ne souhaite pas, bien au contraire, car j'ai déjà eu occasion de m'y opposer,—au cas où pour des raisons dont je ne suis pas prêt à admettre le bien-fondé, raisons que le gouvernement considérerait comme des raisons d'intérêt public, on décidait de céder cet embranchement du Canadien-National au Canadien-Pacifique, je voudrais que cette cession n'ait lieu qu'à la condition expresse de construire ces deux milles de chemin de fer afin de compléter l'embranchement, de le rendre utile à la compagnie qui l'exploitera, et surtout de donner à la région centrale du comté de Labelle l'avantage de posséder un chemin de fer qui lui sera utile.

M. FAFARD: L'honorable député me permettra-t-il une question? Est-ce que les électeurs du comté de Labelle sont favorables à cet embranchement?

M. FORTIER: Certainement, monsieur le président, les électeurs du comté de Labelle sont des plus favorables à cet embranchement et j'imagine que le but de l'interpellation de l'honorable député est de m'inciter à déclarer avec encore plus d'emphase que cet embranchement est nécessaire au comté de Labelle et que les électeurs de ce comté en verraient la construction avec beaucoup de plaisir.

Une dernière recommandation que je ferai au ministre des Chemins de fer relativement à cette extension de deux milles, c'est celle-ci: Il existe, sur cette distance de deux milles, des travaux qui ont été faits par la compagnie de la Rivière Rouge. Cette compagnie de la Rivière Rouge, incorporée d'après un statut provincial et ayant pour objet de construire une ligne de chemin de fer sur une distance d'environ 80 milles, à partir de Grenville en allant jusque vers la région septentrionale du comté de Labelle, cette compagnie avait tenté de construire deux milles de voie ferrée sur le parcours de ce chemin de fer et avait commencé par conséquent des travaux de l'endroit appelé Canadian China Clay jusqu'au village de Saint-Rémi d'Amherst. Je comprends que le département des Chemins de fer pourrait ignorer complètement les travaux qui ont été faits antérieurement par la compagnie du chemin de fer de la Rivière Rouge, mais, cependant, s'il est possible au ministère des Chemins de fer d'acquérir à des conditions justes et équitables les travaux qui ont été exécutés par cette compagnie de la Rivière Rouge, j'approuverais certainement le ministère de faire les démarches nécessaires afin d'utiliser ces travaux. Ces travaux consistent dans un tracé qui a été fait et aussi, je crois, dans l'acquisition de certains droits de passage sur une partie de cette distance de deux milles, et aussi dans la construction du lit du chemin de fer. Par conséquent, ces travaux seraient utiles au ministère des Chemins de fer en construisant cette extension de deux milles et lui permettrait de parachever cette construction dans le plus court délai possible. Evidemment, en acquérant ces travaux le département des Chemins de fer pourrait aussi exiger que le prix des travaux ne soit payé aux représentants de la compagnie de la Rivière Rouge qu'en autant que les cultivateurs et les ouvriers de Saint-Rémi d'Amherst et de la région environnante du comté de Labelle soient payés de leurs créances relativement à la construction des travaux exécutés sur ces deux milles de chemin de fer. Lorsqu'il y a quelques années ces travaux ont été entrepris par la compagnie de la Rivière Rouge, certaines personnes de Saint-Rémi d'Amherst et des environs y ont travaillé. Elles ont certaines créances contre la compagnie pour gages et pour les matériaux fournis. La compagnie de la Rivière Rouge a suspendu ses travaux et apparemment n'a pas payé toutes les réclamations légitimes de ces gens. Il serait donc raisonnable, dans l'acquisition que le ministère pourra faire des travaux exécutés par cette compagnie, de retenir un montant suffisant pour payer ces personnes de toutes leurs réclamations.

Un dernier mot, monsieur le président: c'est que j'approuve cordialement cette résolution, car elle pourvoit à la construction de deux milles de chemins de fer des plus importants, dans une région qui mérite certainement les égards du gouvernement parce qu'elle est complètement dépourvue de moyens de communication. C'est une vaste région agricole, très riche en ressources naturelles, et la construction de ces deux milles de chemin de fer sera certainement d'un grand avantage, non seulement pour la région, mais encore pour le

réseau du chemin de fer Canadien National, car ce sera l'un des tronçons les plus payants de cette ligne.

La motion est adoptée et le bill est lu une première et seconde fois puis envoyé au comité spécial permanent des Chemins de fer et Canaux et Télégraphes.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides.

Entrepôts frigorifiques, $30,000.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): La réduction de ce crédit s'explique par le fait que, depuis deux ou trois ans, les demandes d'entrepôts frigorifiques ont été beaucoup moins nombreuses et aussi parce que nous voulons diminuer nos crédits. Je suis d'avis que cette somme de $30,000 nous suffira pour l'exécution de toutes les obligations dont nous nous sommes chargées dans tout le Canada. Il existe à Sydney, Cap-Breton, une usine frigorifique dont la construction est commencée depuis plusieurs années. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de la visiter et je crois qu'elle est prête actuellement pour les affaires. L'édifice est bien isolé et parfaitement fini. Il en est d'autres dans la province de Québec et dans l'île du Prince-Edouard. Ce sont les trois entrepôts qui font l'objet de marchés avec nous et la somme votée suffira pour assurer leur fonctionnement. En attendant, nous ne prenons pas d'autres engagements. Les établissements que je viens de nommer existent en vertu de l'ancienne loi.

M. SPENCER: Les entrepôts frigorifiques érigés aux frais du Gouvernement, remboursent-ils leurs frais? S'il en existe qui ne payent pas leurs dépenses, le ministre voudra-t-il nommer ceux qui rapportent et ceux qui ne rapportent pas?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il me semble que l'honorable député qui vient de poser cette question ne se trouvait pas à la Chambre quand nous avons discuté cette question à fond. Ce n'est pas le Gouvernement qui érige ces entrepôts. Sous le régime de l'ancienne loi, le gouvernement les subventionne jusqu'à concurrence de 30 p. 100 des frais de construction. Cette somme de $30,000 se sépare en quatre ou cinq paiements, faits à diverses époques et basés sur l'avancement des travaux. Une fois la subvention payée, nous avons la surveillance de tout l'entrepôt. Il appartient à ceux qui les dirigent de les faire payer ou non. En premier lieu, le subside a été créé pour les aider à s'établir. Bien que l'entreposage frigorifique soit nécessaire au Canada, le peuple n'est pas encore en mesure de comprendre son importance, sauf tout récemment. Il s'ensuit que, jusqu'à la guerre, la demande s'est limitée. Pendant la guerre une demande considérable s'est produite parce qu'il nous fallait des produits pour l'expédition immédiate. Depuis cette époque, la demande a baissé et, le résultat, est que dans tout le pays vous voyez de ces établissements qui ne peuvent faire leurs frais. Je n'irai pas jusqu'à affirmer qu'aucun ne le fasse, mais beaucoup ont de graves difficultés. Les gens n'utilisent pas l'espace parce qu'ils veulent faire des économies.

M. BOYS Le ministère est-il obligé de faire des réparations ou bien s'agit-il de nouvelles construction?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nouvelles constructions.

M. BOYS: Aucune obligation touchant les réparations?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. BOYS: Actuellement, le ministère a trois entrepôts nouveaux?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. BOYS: Le ministre nous a-t-il dit où ils se trouvaient?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne comprends pas bien la question. Les trois entrepôts mentionnés sont en adjudication; il y en a trente en tout, un à Prince-Rupert et le reste en différents endroits du pays.

M. BOYS: Je ne connais pas très bien les conditions imposées par la loi. La demande de la subvention est-elle laissée à l'initiative des particuliers? Quelle est la marche à suivre?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est comme vous dites; et nous opérons en ce moment conformément à la loi. Celle-ci a été votée l'année dernière, malgré un appui assez nul de la part de l'honorable député de Parkdale (M. Spencer), mais elle échoua au Sénat, et c'est pourquoi nous agissons aujourd'hui en vertu de l'ancienne loi qui ne fait aucune distinction ou réserve quant au caractère de l'entrepôt, qu'il soit municipal, particulier ou coopératif. L'établissement de Sydney est de caractère privé ainsi que celui de l'île du Prince-Edouard et celui de Québec appartient à une société coopérative.

M. SPENCER: Le ministre a déclaré tout à l'heure que ces entrepôts ne dépendent pas de l'administration fédérale. Sous la dépendance de qui se trouve l'entrepôt du port de Montréal. Je pensais qu'il était sous l'autorité de l'Etat.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'entrepôt de Montréal, comme les élévateurs, est sous la dépendance de la commission du port.

M. SPENCER: Il est la propriété de l'Etat?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. L'entrepôt est géré par la commission du port. C'est elle qui en est propriétaire ainsi que les élévateurs. On m'apprend que neuf mois après sa construction les trois quarts de l'espace étaient déjà occupés. Je ne possède pas en ce moment des données précises, mais s'il est aussi achalandé que la première année qu'il a été livré au commerce, les affaires sont bonnes.

M. MacKELVIE: Le ministre a-t-il reçu des demandes de la part des horticulteurs des vallées de l'Okanagan et de la rivière au Saumon pour la création d'entrepôts frigorifiques et de stations de préréfrigération pour les fruits?

L'hon. M. MOTHERWELL: Une députation est venue me voir à ce sujet. M. Mutrie et M. Bulman m'en ont entretenu. Quoiqu'on ne puisse dire grand'chose des prochains crédits supplémentaires, il est probable toutefois qu'il y figurera une allocation dans ce but. L'année dernière le Gouvernement a accordé deux subventions pour la création d'établissements de ce genre, l'un à Grimsby et l'autre à New-Westminster. La station de Grimsby rend le réels services aux horticulteurs fruitiers de la région. La station projetée pour New-Westminster resta en plan, parce que les promoteurs ne purent accomplir les conditions de la subvention qui ne fut en conséquence pas versée. A Okanagan, à Salmon-Arm et à une couple d'autres endroits, je suis à peu près sûr que si le Gouvernement pouvait disposer de fonds suffisants il serait avantageux d'encourager les pomiculteurs aux mêmes conditions, c'est-à-dire en leur versant une part contributive égale à 30 p. 100 des fris d'érection d'une station de préréfrigération dans leurs établissements d'exportation de fruits. Tout ce qu'il faut, c'est de construire et d'aménager des compartiments étanches dans les immeubles que les exportateurs possèdent déjà. Il importe, au moment de la récolte des fruits, de disposer de tous les moyens de placement possible, soit par préréfrigération, par la congélation, la dessication ou la vente des fruits à l'état frais.

M. MacKELVIE: Je suis heureux d'apprendre que les crédits supplémentaires vont probablement contenir une subvention en faveur de cette région.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'en prends pas l'engagement formel.

M. MacKELVIE: Le ministre comprend que pour le commerce d'exportation le refroidissement des fruits est de capitale importance. Je voudrais un mot de renseignement sur le dessèchement des fruits, bien que le budget contienne un article spécial sur ce sujet. Une station avait été créée à Penticton l'année dernière, mais elle a été détruite par un incendie. J'ai vu, à l'étalage, il y a quelques semaines des échantillons de fruits magnifiques exposés par les soins du département et offerts en vente dans des boîtes de carton. Je suis certain qu'on pourrait créer, en y donnant l'encouragement suffisant, une industrie considérable dans le pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le budget contient une mention à ce sujet:

Expérience dans la déshydration des fruits et des légumes, $15,000.

L'allocation inscrite au budget de 1923 était de $10,500. Je ne sais si la station sera reconstruite à la même place, mais le département va la reconstruire pour l'avantage de la région. Vu que le Canada importe de grandes quantités de fruits secs et qu'à l'époque de la cueillette le marché canadien est inondé de fruits, je pense qu'on pourrait soumettre à la dessication la masse des fruits qui demeurent invendables et qui prendraient en partie la place des fruits desséchés importés de l'extérieur.

M. MacKELVIE: Le ministre a-t-il envoyé au marché quelques-uns des produits traités par le département à Ottawa?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, ils sont sur le marché maintenant.

M. SPENCE: Il est bien connu que l'entrepôt frigorifique à Montréal a perdu beaucoup d'argent dans ces dernières années. Est-il possible que le gouvernement n'en perdre pas un peu quand il subventionne ces entrepôts? Le ministre a dit que c'était très rémunérateur. J'apprends que cela ne l'est pas du tout et nous voudrions savoir la vérité.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai dit au comité que cela ne rentrait pas dans ce crédit. Cela relève du ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin). Le crédit est demandé par la commission du port. Je disais simplement que si nous pouvions en juger par l'espace occupé, cela devrait aller assez bien. Je n'ai pas été sur les lieux depuis un an.

M. SPENCE: Cela ne rentre pas dans ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non. Cela ne relève pas de mon département.

M. SPENCE: Il y a quelques minutes un honorable député a posé une question à propos d'entrepôt frigorifique et le ministre a dit que cela ne l'intéressait pas particulièrement. Ne sommes-nous pas particulièrement intéressés jusqu'à 30 p. 100? Nous voudrions voir ces entrepôts faire des profits plutôt que de n'avoir pas de succès dans leurs opérations.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami force un peu la note.

M. SPENCE: Non, je suis assez bien renseigné sur ce sujet.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'en doute pas; mais en général les subventions sont payées avant que vous puissiez dire si l'entreprise réussira ou non. Nous prenons toutes les précautions en commençant pour que les entrepôts soient placés dans un endroit où ils pourront réussir et que les conditions du contrat soient observées. Quand on s'est conformé aux règlements et aux lois nous payons la subvention en quatre ou cinq différentes périodes d'après les conditions fixées par les règlements. Après cela nous sommes intéressés à tout, mais nous n'avons pas de responsabilité.

M. SPENCE: Mais vous leur avez donné une somme de.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, nous avons cet argent dans l'entreprise et il a été donné à titre de subvention sans beaucoup de conditions. Je ne devrais pas dire qu'un entrepôt de ce genre est dans notre dépendance; il est soumis à notre inspection et les tarifs, jusqu'à un certain point seulement, relèvent de nous. Le projet de loi de l'an dernier nous assurait un contrôle subséquent; la question s'est discutée au comité de l'Agriculture et on a reconnu qu'après le paiement de la dernière subvention il nous restait très peu de contrôle. Le projet de l'an dernier nous attribuait spécifiquement la haute main même après le paiement des subventions; mais ce projet n'a pas été adopté et nous restons avec l'ancienne loi. Il nous reste un certain contrôle mais pas autant que, de l'avis de quelques-uns, nous devrions avoir.

M. SPENCE: Je ne trouve pas à redire aux installations de pré-réfrigération, je crois qu'elles sont d'une nécessité absolue dans les localités qu'on a mentionnées, mais je ne crois pas que le ministre doive encourager des particuliers à se lancer dans les entreprises frigorifiques s'il ne juge pas qu'elles réussiront parce que des gens ont perdu des milliers, même des millions de dollars pour avoir été encouragés par le gouvernement à entreprendre ces opérations. Si ce n'est pas quelqu'un vraiment connaissant dans les entrepôts frigorifiques, qui lui fait une demande, le ministre devrait la décourager ou pour mieux dire ne pas encourager les particuliers à se lancer dans cette voie.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons diminué le crédit presque de moitié en conservant ce qui est suffisant pour continuer les contrats déjà signés. L'installation de Sydney absorbera la plus grande partie de l'argent. Il y a environ cinq ans qu'on a commencé les travaux de Sydney avant que le gouvernement actuel vînt au pouvoir. Nous n'avons pas eu à nous en occuper au début, notre devoir aujourd'hui est seulement de payer la subvention Quant aux deux autres entrepôts, celui de Québec est exploité de concert avec l'association coopérative des cultivateurs de cette province, tandis que celui de l'Ile du Prince Edouard ne comporte qu'une petite dépense de $6,000. Nous sommes disposés à suivre le conseil de mon honorable ami et je puis lui donner l'assurance que nous n'adjugerons pas de nouvelles entreprises, dans les présentes circonstances.

M. BOYS: Tant que la loi sera en vigueur, n'importe quelle compagnie particulière ou municipalité peut construire un entrepôt frigorifique et réclamer du département la subvention mentionnée dans la loi. Aussi longtemps que cette loi subsistera, je ne vois pas que le département puisse refuser de cette subvention de 30 p. 100.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il va de soi que nous avons toujours le droit de refuser la subvention si les entrepôts frigorifiques sont en nombre suffisant à notre avis. Mais, nous ne voulons pas abroger la loi, car nous pouvons, à un moment donné, juger opportun de nous en prévaloir lorsque l'argent sera moins rare. Le département n'exerce pas un contrôle satisfaisant sur les établissements de cette nature une fois que la subvention a été versée. L'année dernière, nous avons modifié la loi afin d'obvier à cette difficulté, mais la mesure a été rejetée par le Sénat de sorte que nous sommes exactement dans la même situation qu'auparavant.

L'activité s'est tellement ralentie à cet égard que nous ne voyons pas l'utilité de modifier la loi.

L'hon. M. TOLMIE: Le département règlemente-t-il les entrepôts frigorifiques au point de vue sanitaire, ainsi que de leur fonctionnement et ainsi de suite?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement.

L'hon. M. TOLMIE: Jusqu'à quel point?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous sommes autorisés par le statut à édicter des règlements, mais il est douteux que nous puissions exercer ce pouvoir au point de vue strictement légal. Pour ne citer qu'un exemple, nous avons le droit d'appliquer des règlements, disons à Prince-Rupert afin de contrôler les taux et de fixer la période durant laquelle les produits devront être laissés en entrepôt et ainsi de suite. Cependant, il est très douteux que le Gouvernement fédéral puisse exercer les pouvoirs qu'il détient en ce sens. Du moins c'est là l'avis que nous avons reçu. Les règlements s'appliquent, par exemple, en ce qui regarde le capital autorisé, le capital souscrit et les tarifs d'entreposage, lesquels, après avoir été approuvés à l'origine par le Gouverneur-en-Conseil, ne sauraient être augmentés sans l'approbation de la même autorité. Il existe aussi un règlement concernant les propriétaires qui concluent des marchés spéciaux avec des clients pour maintenir la température à des degrés autres que ceux qui sont spécifiquement fixés par la loi.

L'hon. M. TOLMIE: Advenant le cas où des conditions anti-hygiéniques existent ou que des aliments soient détruits, le département de l'Agriculture ou le ministère de la Santé peut-il intervenir?

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans ces cas, ce sont les règlements municipaux qui s'appliquent à mon sens. Des cas de cette nature se sont produits à Winnipeg et à Regina et, si j'ai bonne mémoire, les autorités du service munipal de l'hygiène ont ordonné la destruction des aliments détériorés.

L'hon. M. TOLMIE: Si j'ai compris, le département a fait un certain nombre d'expériences touchant les diverses températures maintenues dans les wagons frigorifiques affectés au transport des fruits. Quels progrès a-t-on accomplis de ce chef?

L'hon. M. MOTHERWELL: En ce qui regarde le transport des fruits de Grimsby dans l'Ouest, de grandes quantités de glace sont utilisées pour refroidir les wagons. On a recommandé la construction de quelques wagons spéciaux pour la refrigération.

(Le crédit est adopté).

Fruits, $182,000.

M. BOYS: Quels sont les détails touchant ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Cette somme est destinée en grande partie à l'inspection et l'expédition des fruits sur les marchés.

M. MacKELVIE: Ce crédit a-t-il été entièrement déboursé l'année dernière?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le crois. Il est bon d'avoir un peu de latitude, mais nous ne dépassons pas le chiffre de l'allocation.

M. BOYS: Quelle est la part de ce crédit, qui est affecté aux appointements des inspecteurs et autres fonctionnaires?

L'hon. M. MOTHERWELL: Entre 80 à 90 p. 100. Outre le crédit relatif aux indemnités sous le régime de la loi concernant la santé des animaux, les subventions aux expositions et aux entrepôts frigorifiques l'ensemble des crédits consacrés à l'agriculture est utilisé pour le paiement des appointements des fonctionnaires qui s'occupent d'inspection, d'instruction et d'autres travaux de cette nature. Les traitements absorbent environ 85 p. 100 des crédits.

M. MacKELVIE: Le département a-t-il reçu des plaintes touchant l'inspection des fruits en Colombie-Anglaise?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons pas reçu de plaintes à ce sujet. Nous serons très heureux d'apporter remède à la situation. si elle laisse à désirer.

M. MacKELVIE: Je m'en réjouis. Je veux bien croire que si le département n'a pas reçu de plaintes, c'est que le travail est très bien fait. Je n'ai pas le moindre doute que l'inspecteur en chef, M. Clarke, ne soit à peu près l'homme le plus compétent que le département pût trouver dans tout le Canada. Etant parfaitement au fait de la situation qui prévaut là-bas, je suis bien aise d'entendre ce témoignage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà qui fait plaisir. Nous ne sommes pas gâtés sous ce rapport, et je dois me montrer reconnaissant, j'imagine. Mon honorable ami sera curieux d'apprendre les travaux de recherches qu'accomplit là-bas la station agronomique relativement à la pomme Jonathan à laquelle s'attaque depuis quelques années une maladie qui noircit le fruit et le fait tomber. De concert avec les propriétaires de vergers, la station agronomique a fait des expériences en vue de se renseigner sur la nature de cette maladie; on avait l'idée qu'elle dépendait du temps auquel la cueillette des pommes avait lieu. Après avoir fait des essais à huit ou neuf époques différentes et plus ou moins tardives, on s'est aperçu que les pommes se conservaient bien jusque vers la huitième époque, mais qu'elles tombaient de l'arbre quand on retardait plus longtemps la cueillette. Les spécia-

listes n'ont pas réussi à découvrir la nature de la maladie, mais ils ont constaté que le temps où le fruits est cueilli y est pour quelque chose, et que le remède consiste à détacher plus tôt les pommes de l'arbre.

M. MacKELVIE: Le classement n'offrirait-il pas certaines difficultés, si les pommes étaient cueillies assez tôt pour prévenir le danger de cette maladie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non; on peut les cueillir lorsqu'elles sont assez mûres pour se conserver et être classées. C'est une affaire de discernement.

M. MacKELVIE: Le département a-t-il appris que cette pourriture s'attaque aussi aux pommes McIntosh Red?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non; seule, la pomme Jonathan est infectée.

M. SPENCE: Y a-t-il un progrès sensible, cette année, dans les qualités de conservation de la jonathan?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ah! oui. Il y a un an, nous avancions à tâtons.

M. SPENCE: Prétendez-vous maintenant que vous avez trouvé la cause de la pourriture?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui. Et, soit dit en passant, nous pouvons attribuer cette découverte aux stations agronomiques.

L'hon. M. TOLMIE: Combien, à peu près, de fruits et de légumes hâtifs importe-t-on des Etats-Unis?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami donne-t-il à entendre qu'on en importe beaucoup? En effet, nous recevons du sud une grande quantité de fruits et de légumes avant que les nôtres soient mûrs. L'honorable député peut-il nous suggérer un moyen de les faire mûrir plus tôt, en de rassassier autrement notre population en attendant que nos propres produits soient prêts pour la clientèle.

L'hon. M. MANION: Etablissez un bon tarif.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je me demandais précisément si c'était là le moyen. Cette démarche, j'imagine, me sourirait plus si j'étais promoculteur. C'est un fait que ces articles sont frappés de droits assez élevés. Je vois mes honorables amis de là-bas dresser l'oreille en entendant parler d'un relèvement du tarif; ce sont les gros acheteurs de pommes de la Colombie-Anglaise; celle-ci recrute sa clientèle parmi eux. J'avoue franchement que j'aimerais voir prendre des mesures pour assurer la vente de nos fruits au pays sans augmenter le prix que le consommateur doit payer.

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MANION: Si le ministre jetait les yeux de ce côté-ci, au lieu de les porter sur mes voisins de gauche, il suivrait probablement plus nos conseils.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais, je ne suis nullement affecté de strabisme, mon regard peut se fixer d'un côté comme de l'autre. Si mon honorable ami peut proposer un moyen d'empêcher l'importation des fruits et des légumes sans augmenter le prix que les consommateurs canadiens auront à payer, je serai bien aise de l'examiner et peut-être de faire à ce sujet une proposition au ministre intérimaire des Finances la prochaine fois qu'il nous soumettra les résolutions budgétaires. Les producteurs canadiens de fruits et de légumes hâtifs ont subi de grosses pertes parce que nos voisins du sud ont pu fournir ces denrées à une époque moins avancée de l'année, de sorte que l'appétit des nôtres a déjà été presque rassasié par les articles importés et que le cultivateur ne profite pas des prix élevés lorsque les fruits et les légumes domestiques-fraises, pommes de terre hâtives, etc.—sont parvenus à maturité. Les fruits et les légumes importés du sud et cultivés dans la Caroline, la Floride, la Californie et ailleurs se vendent très cher. Ce sont des objets de luxe parce qu'ils devancent la saison; or, on reconnaît qu'il est bon de taxer ces objets dans certaines circonstances, et mon honorable ami trouverait là une excellente source de revenu. Durant la période d'effervescence par laquelle on passa dans les états de l'Ouest, et particulièrement dans les états de Washington, d'Idaho et d'Oregon, relativement à la plantation d'arbres fruitiers, l'on outrepassa la mesure dans de nombreux districts. Les arboriculteurs fruitiers de ces états peuvent disposer de leurs fruits de meilleure qualité, à des prix élevés, sur le marché domestique considérable que leur offrent les grands centres comme Chicago, Boston, Philadelphie, New-York et d'autres endroits. Ils sont ensuite en mesure de déverser leurs fruits de qualité inférieure sur notre marché, au grand détriment des producteurs canadien. L'industrie de l'arboriculture fruitière semble avoir besoin d'être protégée jusqu'à ce qu'elle se soit solidement établie. Je crois qu'il n'y a pas de droits d'importation sur les fruits du genre citrus, qui font aussi la concurrence aux fruits indigènes. Puis-je demander dans quelle mesure on a eu recours à la loi du dumping relativement à l'importation de ces fruits des Etats-Unis.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre des Douanes (l'hon. M. Bureau) n'est pas ici dans le moment et je ne voudrais pas donner de renseignements sans en être bien sûr. J'ai cependant l'impression que l'on a appliqué la

loi du dumping dans les cas que l'on vient de citer; cette loi s'applique même aux articles entrant en franchise. Quant à l'autre point qu'a soulevé mon honorable ami, il mérite peut-être plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'à présent. Depuis quelques années, j'ai eu plus d'occasions de visiter les vergers du Canada que dans le passé. J'avais souvent entendu parler de la vallée d'Annapolis et j'ai éprouvé un véritable plaisir à visiter cette région au moment de la récolte ou de la floraison. J'ai été à Niagara au temps de la floraison, et, l'année précédente, j'avais visité la Colombie Anglaise pendant la récolte. En essayant de formuler une solution, il ne faut pas oublier que des droits d'importation fixes causent toujours une augmentation des prix pour le consommateur. Je puis bien dire que la loi du dumping et certaines autres conditions d'importation ont rendu l'accès du pays un peu plus difficile aux fruits étrangers depuis deux ans, et plus particulièrement l'année dernière, et il ne nous est venu aucune protestation des Prairies. Je n'aimerais pas à pousser la chose assez loin pour qu'il en résulte des critiques, parce que l'on désire établir des relations de commerce cordiales avec la Colombie Anglaise, et j'aimerais à trouver une autre solution que celle d'élever les droits d'importation, ce qui aboutit toujours à une hausse des prix pour le consommateur.

A cet égard, on a fait la suggestion suivante: Disons que le chiffre des droits d'importation est de 100. On voudrait que durant les trois mois que dure la période d'importation des primeurs, alors que nos produits ne sont pas encore sur le marché, l'on porte le tarif à 125. Durant les autres neuf mois de l'année, on pourrait le réduire à 75, ce qui ferait une moyenne de 100. Je ne sais pas si cette suggestion est pratique, mais elle peut aider à trouver une solution. Les gens qui se sentent les moyens d'acheter des primeurs payeraient des droits de 125, et ceux qui seraient obligés d'attendre la période d'abondance ne payeraient que 75. On peut objecter que ce serait établir une destriction au détriment du pauvre. Pourquoi ne pourrait-il pas acheter des primeurs, fruits ou légumes, tout comme le riche? Tout ceci prouve qu'il n'y a pas de solution parfaite et il faut accepter un moyen terme qui offre en même temps le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Je crois que la suggestion dont je viens de parler mérite d'être étudiée. Je ne sais pas si ce serait pratique, car il faudrait remanier le tarif deux fois par an. Les droits seraient de 125, disons durant la période d'importation des fruits et des légumes hâtifs, ou peut-être jusqu'au 1er juillet. Au moment où nos produits feraient leur apparition sur le marché, on réduirait les droits à 75, ce qui permettrait à la masse du public d'acheter ses fruits et ses légumes au plus bas prix. En même temps, ces droits n'empêcheraient pas ceux qui se pensent en état d'acheter les primeurs à des prix élevés de le faire. Ce n'est là qu'une suggestion. Je ne sais pas si toute cette discussion est bien pertinente, monsieur le président. Le ministère de l'Agriculture peut avoir des vues sur ce sujet, mais elles ne font pas nécessairement autorité et ne rencontrent pas toujours l'avis des experts.

M. BEAUBIEN: Puis-je venir en aide au ministre? Je lui suggérerais, ainsi qu'à l'exministre de l'Agriculture de répéter aux arboriculteurs fruitiers du Canada ce que l'on a dit aux cultivateurs des Prairies, c'est-à-dire de faire de la culture mixte. Cela pourrait leur être utile.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je leur ai déjà fait cette suggestion et je crois qu'ils ont essayé l'aviculture, car l'on voit des volailles courant dans les vergers

M. MacKELVIE: Il est plus facile de donner des conseils de ce genre que de montrer aux arboriculteurs fruitiers de la Colombie Anglaise comment les mettre en pratique. Ils sont les possesseurs de vergers de dix ou vingt acres, achetés à des prix élevés, allant de $250 en montant, et leur récolte doit avoir une valeur considérable pour qu'ils puissent seulement payer l'intérêt sur leur mise de fonds. Ils doivent payer les frais d'irrigation, de 10 dollars par acre et plus, l'émondage, l'arrosage, etc. Sur une ferme de 10 acres il n'est pas très facile de faire de la culture mixte. Ils élèvent quelques volailles, comme on l'a dit, mais je crois qu'il faut s'occuper beaucoup plus sérieusement de sa situation et que certains groupes de la Chambre et du pays devraient lui accorder un peu plus de sympathie.

On a placé dans la Colombie-Anglaise au de là de 40 millions dans l'industrie de l'horticulture fruitière, et, depuis trois ou quatre ans, les résultats ont été fort peu encourageants. Je ne crois pas que, l'an dernier, la récolte des pommes ait rapporté plus que la moitié du coût de leur culture. Le prix moyen de la récolte de l'an dernier a été probablement de 50 cents la boîte, et les régions de la Colombie-Anglaise qui s'adonnent à cette culture doivent payer de 75 cents à $1 la boîte pour la production de ce fruit. Il est pénible de dire à celui qui a placé dans cette industrie tout son avoir, d'arracher tous les arbres qu'il a plantés et qui lui ont coûté six ou sept ans

de travail, et de se livrer à la culture mixte. Tout encouragement qui peut être donné par le département de l'Agriculture et le ministre des Finances pour le maintien d'une industrie qui occupe l'attention d'une grande partie des habitants de la Colombie-Anglaise et de la meilleure classe de notre population mérite, sans contredit, le sérieux examen de la Chambre.

L'hon. M. TOLMIE: Je m'attendais à la suggestion de mon honorable ami qui siège à ma gauche, conseillant à ces agriculteurs de se livrer à la culture mixte. Je me rappelle avoir visité la vallée d'Okanagan à une époque où jusque-là, pays d'élevage, on la transformait en région d'arboriculture fruitière. Je voyageais en compagnie d'un discoureur loquace de Spokane, Washington. Nous nous faisions les apôtres des intérêts des cultivateurs. J'avais été prié de parler le premier à toutes les assemblées. Il avait plus d'expérience que moi, et, à toutes ces réunions, je devais, pour ainsi dire, préparer le terrain pour lui. Je parlais de poulets, d'œufs, de porcs, mais on refusait de m'écouter. L'auditoire était impatient d'entendre mon compagnon qui les entretenait de la ferme de dix acres, de la grosse pomme rouge et du marché considérable réservé à cette pomme. Il disait à ces auditeurs que ce fruit ne saurait jamais être cultivé en trop grande abondance. S'ils ne pouvaient le vendre aux Canadiens, les Américains, et même les Anglais l'achèteraient.

Je me rappelle avoir rencontré le même homme quinze ans plus tard à une convention d'irrigation à Penticton, à l'extrémité méridionale du lac Okanagan, et voici ce qu'il conseillait: "Ne gardez pas tous vos œufs dans un seul panier; élevez quelques porcs; une vache, quelques poulets et cultivez vos fruits comme exploitation accessoire." "Comment donc!" lui dis-je, qu'est-ce que cela veut dire? Vous avez changé de ton." "Oh!" répondit-il, "les conditions sont changées."

Je conviens parfaitement avec mon honorable ami que s'ils s'étaient livrés à la culture mixte et avaient récolté des fruits comme culture supplémentaire, ils auraient été en fort meilleure posture qu'aujourd'hui. Cependant, puisqu'ils sont établis dans cette région—je crois que le ministre désire les aider autant que possible—nous devrions chercher à résoudre leurs problèmes aussi bien que ceux de nos amis de l'Ouest et des Provinces maritimes, parce que la prospérité du pays dépend de la solution des difficultés de toutes ces diverses provinces. Efforçons-nous de créer l'union entre elles et de faire du Canada un grand pays.

Quant à l'arboriculture fruitière, il est incontestable que nous pouvons produire les meilleurs fruits du monde. L'un des moyens les plus propices, je crois, d'encourager cette industrie est d'aider autant que possible à l'établissement d'entrepôts frigorifiques et au progrès de notre marché d'exportation.

Je prierais le ministre de nous donner une rapide description de l'exhibition des fruits qu'il se propose d'avoir à la grande exposition de Londres, cette année.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je dirai d'abord, assez brièvement, qu'une enquête faite par des membres de mon personnel à Londres, l'an dernier, leur a appris que nos fruits et nos œufs d'entrepôt, occupent la première place sur le marché britannique. Ce sont les deux seuls produits qui sont à la tête. L'an dernier encore, nous avons été placés au premier rang pour nos fruits à l'exhibition de fruits de Manchester. Avec ces succès à notre crédit nous sommes plus encouragés à faire bonne figure à l'exposition de l'empire britannique qui, naturellement, comprendra les fruits de cette année. Nous y enverrons les meilleurs dont nous disposons. Nous avons l'une des plus belles collections de graines de graminées qui aient jamais existé sur ce continent et la meilleure feuille de tabac que puissent produire les comtés canadiens qui cultivent ce produit. Nous allons faire la même chose pour les fruits. Je ne puis donner aucun détail tant que les arrangements n'auront pas été complétés mais nous exposerons des pommes, des pêches et des poires. Bien entendu, il faudra faire un choix judicieux des diverses variétés. On me dit que cette exposition durera six mois. En tout cas, elle sera ouverte assez longtemps pour nous permettre d'expédier des fruits du Canada à Londres, en temps voulu.

L'hon. M. TOLMIE: J'ai assisté au Royal Show, à Derby, en 1921; le Sud-Africain y avait envoyé de superbes produits agricoles, et en plus, de très beaux fruits. Je crois qu'en cette occasion où nos fruits seront exhibés en concurrence avec les fruits des autres parties de l'Empire britannique, nous ne devrions rien épargner afin que cette exposition soit la plus belle que nous ayons jamais eue.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voyons à ce qu'il en soit ainsi; autrement, tenons-nous complètement à l'écart.

L'hon M. TOLMIE: Oui.

M. MacKELVIE: Qui aura charge de l'exposition de fruits?

L'hon. M MOTHERWELL: Nous avons là-bas un représentant qui, en réalité, a été nommé par le ministère du Commerce. M. Forsythe Smith sera l'un de ces messieurs,

les deux autres seront M. Rhodes et M. Nunnick. Nous aurons ces trois messieurs, et je ne sache pas que nous ayons besoin des services de d'autres. M. Smith est là en permanence comme expert en fruits.

M. MacKELVIE: Je le sais, mais j'avais compris que M. F. R. E. DeHart, de Kelowna, Colombie-Anglaise, devait prendre charge de cette exposition.

M. KELLNER: Plusieurs honorables députés, y compris ceux de la Colombie-Anglaise, ont demandé au ministre d'aider aux arboriculteurs fruitiers de cette province. Le ministre nous dira-t-il comment il le fera. Nous, qui demeurons dans les provinces des Prairies, avons eu à payer beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour des pommes de la Colombie-Anglaise, et plus que nous ne payons pour les pommes qui nous viennent des Etats-Unis. Les cultivateurs de la Colombie-Anglaise ont aussi l'avantage d'approvisionner nos marchés sans payer de droits. Je crois que le tarif douanier sur les pommes importées est de trente cents la boîte environ. En outre, les cultivateurs de la Colombie-Anglaise ont l'avantage de meilleurs tarifs-marchandises, et pourtant, ils ne peuvent faire concurrence aux cultivateurs de pommes américains. Si le ministre peut trouver quelque autre moyen d'aider les cultivateurs de la Colombie-Anglaise qui déjà jouissent d'un état de choses si avantageux, j'aimerais connaître ce moyen.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai déjà cité les diverses manières dont nous les aidons. Nous les aidons au moyen d'installations de dessiccation, et nous établissons des entrepôts frigorifiques. Nous les aidons mieux par ce moyen que si nous élevions le tarif douanier. Je puis dire ceci: à moins que l'on ne soit très familier avec l'industrie des fruits, on ne peut savoir la différence qu'il y a à arriver sur le marché lorsqu'il manque de primeurs, et revenir sur ce marché deux mois plus tard, lorsqu'il y a abondance de fruits et de légumes. Nous nous trouvons dans cette dernière situation. Je ne me laisserai pas tenté par l'idée d'un relèvement du tarif, non pas du tout, mais je crois certes que nous devrions faire toutes autres choses qu'il est possible de faire, car nos cultivateurs ont de très grandes difficultés à cause des primeurs. J'ai proposé un moyen qui, à moins qu'il ne nuise au commerce ou soit tout à fait impraticable, pourrait peut-être remédier à la situation, sans que nous ayons à élever le tarif général. C'est que les droits devraient être plus élevés alors qu'il s'agit des richards, et plus bas, alors que ce serait dans l'intérêt des gens de moyens médiocres. Je pourrais dire que nous avons des produits exposés en dehors du Canada, lesquels sont en charge du ministère de l'Immigration. L'objet en est d'encourager l'immigration, et ce sont M. Tolmie et M. DeHart, je crois, qui s'en occupent. Nous avons une grande entreprise en œuvre, mais mon sous-ministre me dit qu'elle n'est pas encore assez avancée pour que nous l'annoncions. Il s'agit de réclame pratique, quoique très coûteuses, en faveur de nos produits laitiers, en vue de les tenir constamment sous l'œil du public. Cependant, je n'en dirai pas davantage, car, j'en pourrais dévoiler tous les détails.

M. BOYS: Combien coûtera ce projet de publicité?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous espérons que les profits en paieront les dépenses.

M. BOYS: Oui, dans dix ans d'ici.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous espérons que cette entreprise soldera en grande partie, ses frais. Je ne connais pas d'entreprise du gouvernement qui fasse entièrement ses frais. Il faut s'attendre à ce que la propagande coûte quelque chose. Il y aura de minimes pertes ici et là, mais si ce projet se réalise, je ne crois pas que l'on s'en plaigne. Les détails seront bientôt complétés. Et je croyais qu'ils l'étaient déjà, autrement je n'aurais pas mentionné ce projet. Je cherche quelque moyen d'en sortir, maintenant que j'en ai parlé trop tôt. Sérieusement, je ne crois pas que cette entreprise coûte très cher au gouvernement

M. BEAUBIEN: J'ai reçu une lettre,—malheureusement je ne l'ai pas sous la main,—de M. Burns, secrétaire de la Western Canada Fruit Shippers' Association. Dans cette lettre il me dit,—j'en parle avec sa permission,—qu'une des raisons qui expliquent pourquoi ceux qui produisent les pommes en Colombie-Anglaise se trouvent dans leur situation actuelle est qu'ils n'ont pas le sens des affaires. Selon lui ils ont l'avantage d'un droit de 30 cents par boîte. Il cite l'exemple d'Edmonton pour établir que ces producteurs ont l'avantage d'un droit de 30 cents de la boîte sur les pommes américaines et un avantage de 16 cents ½ dans le tarif du transport. A son avis si les producteurs de pommes en Colombie-Anglaise se trouvent dans cette impasse à l'heure qu'il est c'est qu'ils gardent toujours leur produit pour la hausse et ne vendent pas au bon moment. Il n'a jamais dit-il, rencontré des gens moins doués pour faire le commerce.

M. MacKELVIE: Je tiens à dire à l'honorable député et aux membres de cette Chambre en général que s'il est une classe d'agriculteurs ou d'arboriculteurs qui cultivent le sol en Canada...

M. BEAUBIEN: Puis-je interrompre mon honorable ami pour faire remarquer que ces paroles ne sont pas de moi: je ne fais que citer M. Burns.

M. MacKELVIE: Compris. Mais s'il est une classe de gens en Canada qui possède des aptitudes plus qu'ordinaires c'est bien celle des arboriculteurs fruitiers, et surtout ceux de la Colombie-Anglaise. Les Fermiers-Unis et les cultivateurs de blé des prairies de l'Ouest attribuent leur succès à la coopération entre eux. Je leur dirai, à eux et à toute la Chambre, que les pomiculteurs de la Colombie-Anglaise possèdent aujourd'hui, pour l'écoulement de leurs produits, une organisation coopérative qui dépasse peut-être tout ce qui existe dans le genre au Canada. L'année dernière, la première de leurs opérations, ils réussirent, sans un sou de capital, à édifier une organisation de 4 millions de dollars. L'organisation a des contrats avec près de 80 p. 100 des producteurs des districts Okanagan, rivière du Saumon, et Kootenay. Voilà qui devrait toucher, se me semble, les honorables membres des prairies; c'est, en effet, pour eux une belle occasion d'encourager ce mouvement coopératif dont ils s'affirment tant les champions. Il me semble que le correspondant cité par l'honorable préopinant était mal renseigné. Je sais que certaines de ses assertions ne supportent pas l'examen. Ces hommes ne détiennent pas leurs pommes dans l'attente d'une hausse. Dès qu'arrive le moment de cueillir les fruits ils ont hâte de les dépêcher au marché. Les honorables membres comprendront que lorsque nous nous sommes lancés dans la pomiculture en Colombie-Anglaise, sur une échelle commerciale, les provinces des prairies absorbaient deux ou trois cent mille immigrants chaque année et nous avions lieu de prévoir que l'offre n'arriverait pas à satisfaire la demande; mais les événements ont trompé cet espoir. Force nous a été de capter des marchés par tout l'univers. Nous avons expédié des pommes en Angleterre; et les premières envoyées ont rapporté un bon prix; mais dans la suite on a trouvé difficilement des acheteurs: le marché était inondé de pommes. Les fruits de Washington et d'Oregon ont été lancés sur le marché en même temps que les nôtres; et nous avons dû vendre à vil prix presque tous les fruits envoyés en Angleterre. Nous expédions des fruits en Nouvelle-Zélande, en Afrique-Sud et dans les pays scandinaves; nous mettons tout en œuvre continuellement pour trouver des marchés capables d'absorber notre production qui augmente toujours. Un grand nombre de nos vergers ne rendent pas encore et chaque année l'écoulement de notre production qui a subi un accroissement si notable au cours des dernières années devient un problème de plus en plus difficile. Je regrette que les pomiculteurs de la vallée d'Okanagan aient été qualifiés en cette Chambre de gens tout à fait ineptes en affaires. Pour moi cette assertion est fausse. ces gens tiennent avantageusement la comparaison avec n'importe quelle classe de notre population canadienne.

M. KELLNER: J'abonde dans le sens de l'honorable préopinant en ceci, que ces arboriculteurs fruitiers possèdent peut-être, d'un certain point de vue une organisation supérieure à tout ce qui existe en Canada. Certainement il n'y a pas une autre organisation qui se soit servi, au même degré, de la clause relative au "dumping". Sans doute sous ce rapport-là ces gens sont mieux organisés que tout autre groupe au pays. Il faut croire qu'ils sont très habiles aussi à tirer parti de notre tarif douanier et de mainte autre chose; mais leurs entreprises me paraissent entièrement différentes de celles des producteurs de blé. Par exemple, ces derniers, sans demander aucun secours de ce genre, envahissent les marchés de l'univers et tentent de s'y établir.

Je prie l'honorable ministre de réserver ce crédit. J'ai un nombre de questions à discuter, mais je ne savais pas que nous devions y arriver ce soir et je ne suis donc pas prêt à présenter mes vues au comité. J'en saurais gré au ministre s'il voulait bien consentir à remettre la délibération de ce crédit à une séance ultérieure du comité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons adopté qu'un article. Je voudrais bien qu'on en adoptât un autre. Le comité donnera, je pense, à mon honorable collègue toute la latitude voulue, car il peut se faire qu'il ne soit pas présent la prochaine fois qu'on abordera cet article. La chose s'est déjà présentée. S'il veut faire preuve de bonne volonté, j'agirai de même. Qu'il laisse passer cet article et je lui laisserai présenter ses remarques sur n'importe quel autre. Je suis certain que le comité y consentira. Nous avons eu une discussion très intéressante et, j'espère, très utile, mais je voudrais qu'on avançât un peu.

M. COOTE: Le ministre a l'air d'être un peu trop impatient. Il a été chanceux de pouvoir faire adopter un article si vite, car nous avons souvent passé toute une journée

sur un seul item et, dans le cas où je ne serais pas présent la prochaine fois, comme l'a fait remarquer le ministre au sujet de l'honorable député de Edmonton-Est (M. Kellner), je tiens à faire inscrire au hansard partie d'une lettre qui m'a été adressée par la "Western Canada Fruit Jobbers Association". La question a été citée si souvent, ce soir, que j'estime le moment bien choisi pour soumettre l'affaire au comité. Il s'agit de la taxe de luxe sur les fruits. Une résolution a été adoptée par le Canadian Horticultural Council, demandant l'imposition d'une taxe de luxe sur les fruits. Je vais citer une partie de la lettre qui est ainsi conçue:

En examinant les droits actuels imposés sur les fruits, vous remarquerez qu'ils sont de 30 cents par boîte pour les pommes, 30 p. 100 pour les pommes de terre; 30 p. 100 pour tous les légumes; 3c. la pièce pour les melons; 3c. la pièce pour les cantaloupes; 1c. la livre pour les pêches, y compris le poids de l'emballage; ½c. la livre pour les prunes, les abricots et les poires; $1 le cent pour les pamplemousses et 2c. la livre pour les raisins et les baies de toutes sortes.

Ceux qui veulent imposer une taxe de luxe sur les fruits font preuve d'inintelligence et leur demande est tout à fait déplacée. Cela démontre aussi jusqu'où on peut aller pour se protéger.

Par exemple, les cantaloupes cultivés dans l'Ontario se voient rarement dans l'Ouest. Etant donné qu'ils supportent mal le voyage et qu'ils s'expédient assez tard, on n'en trouve guère plus à l'ouest que Winnipeg. Ces droits ont été imposés pour faire plaisir à quelques producteurs de la péninsule de Niagara et le reste du Canada est obligé de payer. Il est douteux qu'il soit à propos de taxer la plupart des fruits actuellement, surtout dans l'Ouest, où on n'en cultive pas et où l'importation ne fait pas concurrence aux produits indigènes, soit de l'Ontario, soit de la Colombie-Anglaise.

Pour démontrer l'absurdité d'une taxe de luxe sur les fruits et les légumes, on sait que la Colombie-Anglaise est capable de consommer toutes les pêches, tous les abricots et toutes les poires qui s'y cultivent. Les soldeurs du littoral ont vendu en 1922, 34,222 boîtes de poires, 104,501 boîtes de pêches et 55,823 paniers d'abricots et ils ont dû en importer des Etats-Unis, ce qui prouve bien l'absurdité d'une taxe de luxe.

Nous osons dire que les neuf-dixièmes des fruits et légumes vendus dans l'ouest du Canada, exception faite des pommes, doivent être importés si on veut suffire à approvisionner le public.

La taxe de luxe ne fait qu'augmenter le fardeau des consommateurs. Les poires Bartlett durent deux mois; or, nous n'avons les produits de la Colombie-Anglaise que pendant dix jours, trois semaines au plus. L'an dernier, au bout d'une semaine on ne pouvait plus avoir d'abricots de Colombie-Anglaise. Vancouver a commandé dix wagons de pêches, l'an dernier, et n'a pu en avoir que cinq. L'Association des pomiculteurs, de Vernon, dans sa circulaire n° 4 du 4 août 1923, touchant la pomme Gravenstein de Colombie-Anglaise, déclarait qu'elle n'avait pas suffisamment de pommes pour expédier un wagon à la fois. Le 3 août 1923, leur circulaire concernant les prunes disait: pas assez pour wagons mélangés.

Voilà encore la preuve qu'une taxe de luxe sur les fruits et les légumes n'a pas sa raison d'être.

Nous avons reçu une lettre du département des Douanes et de l'Accise, Ottawa, disant que chaque fois que le prix de vente des produits américains à l'acheteur en Canada est plus de 5 p. 100 en dessous de la valeur normale du même produit pour la consommation locale, on doit appliquer la clause contre le dumping.

La valeur normale pour la consommation locale aux Etats-Unis, cette année, tel que l'ont établie les pomiculteurs de Colombie-Anglaise pour les pommes de la catégorie C, était de $1,10. Les soldeurs durent payer 15 p. 100 sur $1.10 parce que le prix des pommes achetées aux Etats-Unis était plus de 15 p. 100 inférieur à $1.10.

Si on pouvait prouver que les producteurs américains vendent pour l'exportation au Canada à un prix moindre que le prix de leur marché domestique, alors notre industrie mériterait d'être protégée, mais en ce qui concerne les pommes, les bonnes se vendent 80c. à Washington et partout aux Etats-Unis. On paie un droit de dumping, parce que les producteurs de Colombie-Anglaise prétendent que les Américains devraient obtenir $1.10.

A Washington on évalue l'emballage d'une boîte de pommes à 42c., tout compris en Colombie-Anglaise on l'estime à près de 80c.

Les droits sur les pommes ont été portés en 1916 de 10c. à 30c. par boîte. On a prétexté la guerre et l'insuffisance de main-d'œuvre en Colombie-Anglaise. Y a-t-il une raison de maintenir ces droits aujourd'hui? Nous prétendons que cet impôt de 30c. par boîte et la diminution des taux de transport sur certaines lignes sont amplement suffisants pour protéger les producteurs canadiens.

Les cultivateurs des Prairies ont dû payer 65c. la boîte de plus qu'ils n'auraient dû payer et que les cultivateurs des états voisins ne paient pour leurs pommes.

L'imposition du droit de dumping signifie que nous commerçons sans savoir exactement ce que les prix vont être. On ne le sait que lorsqu'on a reçu et réexpédié les produits, les droits étant souvent réclamés après que les produits ont été payés.

Les droits actuels sont certainement suffisants, étant donné les difficultés auxquelles nous sommes en butte actuellement. Le producteur canadien est en état de faire conscurrence à l'étranger s'il le veut bien.

En notre qualité de soldeur, nous désirons qu'on modifie la loi contre le dumping ou qu'on notifie aux percepteurs des douanes de ne pas imposer les droits de dumping sur les fruits et les légumes qui entrent en Canada. Nous espérons que notre demande recevra sans tarder un accueil favorable.

Etant donné l'attitude indécise que semble adopter le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), lorsqu'il s'agit d'aider les marchands de fruits de Colombie-Anglaise, je crains qu'il n'ait l'idée d'imposer une taxe de luxe sur les fruits. Or, il me semble que les soldeurs, dans leur lettre, ont prouvé l'inutilité d'une pareille taxe. De plus, je crois qu'ils ont suffisamment démontré qu'il y avait lieu de soustraire le commerce des pommes à l'application de la loi relative au "dumping". Pour moi, cette loi est inique en ce sens qu'elle autorise le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Bureau) à déterminer, de son propre gré, ce que la production des pommes coûte aux pomiculteurs américains. Là-dessus, ce me semble, il ne saurait en savoir autant que les propriétaires de vergers des Etats-Unis eux-mêmes. A coup sûr, les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Anglaise, devraient se considérer suffisamment protégés par un droit de 30c. la boîte et un tarif de transport avantageux. Je suis heureux d'apprendre que les producteurs de la Colombie-Anglaise s'organisent et qu'ils ont un système coopératif qui fonc-

tionne si bien. Si avec cette coopérative de vente, et aidés des avantages que comportent un droit protecteur de 30c. par boîte et un tarif équitable de transport, ils peuvent maintenir leur industrie, pourquoi alors s'adresseraient-ils au Parlement pour en obtenir de nouveaux avantages par l'établissement d'une taxe somptuaire ou d'un droit de mévente?

M. PRITCHARD: J'ai suivi avec un bien vif intérêt cette discussion au sujet de l'industrie fruitière au Canada et de la protection à accorder aux arboriculteurs fruitiers du littoral du Pacifique. Il m'a été donné, l'été dernier, de visiter la vallée d'Okanagan et de faire certaines constatations dans les villes de l'Ouest, tant dans cette vallée qu'à Seattle. J'ai été émerveillé de la qualité des fruits qu'on y cultivait, car nous étions à l'époque de la cueillette. J'ai été fort intéressé par l'exploitation de cette industrie dans la vallée d'Okanagan et sur le littoral du Pacifique. Les propriétaires de vergers de la Colombie-Anglaise ont droit à des éloges pour la manière dont ils expédient leurs fruits, et ils l'emportent sur leurs congénères de l'Ontario dan sleurs méthodes d'affaires et le conditionnement de leurs produits pour la vente. Ils jouissent d'un climat avantageux, et leur terre ne leur coûte pas plus cher que dans l'état de Washington. Au cours d'une visite chez mon frère, propriétaire d'un verger à proximité de Spokane, j'ai vu là les plus beaux pommiers qu'il m'ait jamais été donné de voir. Cependant, il était tellement découragé des résultats qu'il songeait à les raser, vu que ce verger ne lui était d'aucun rapport. Ce terrain qu'il consacrait à la culture des fruits était évalué à $200 l'acre; il lui en coûtait $12 de l'acre pour le sprayage et il lui fallait expédier ses fruits au Canada par voie ferrée et à une longue distance. S'il lui était possible de faire cela dans de pareilles conditions et cependant vendre à meilleur marché que les producteurs de la Colombie-Anglaise, c'est qu'il y a quelque chose qui va mal. Je ne vois pas du tout pourquoi les gens de la Colombie-Anglaise, ne pourraient concurrencer les producteurs de l'état de Washington pour la vente de leurs fruits dans lse provinces des Prairies. A mon arrivée à Edmonton je vis que l'on offrait en vente des prunes d'Ontario. J'en fus tout étonné car une personne de ma connaissance qui habitait l'Ontario n'avait pu, il y a une couple d'années, faire la cueillette de ses prunes ni en expédier dans un rayon de cent milles à l'ouest; il avait dû les laisser pourrir dans le verger. J'étais d'autant plus étonné que je savais que dans l'est de l'Ontario, les propriétaires de vergers ne pouvaient écouler leurs prunes: ils n'avaient pas l'intention d'en faire la cueillete parce que la vente ne leur aurait pas même rapporté les frais de transport et le prix des paniers.

Je suis tout aussi opposé à l'idée de protection pour les arboriculteurs fruitiers que je le suis à celle de protéger ceux qui se livrent à la culture mixte ou à d'autre mode de culture. Si nous, Canadiens, ne pouvons réussir dans un genre de culture à certains endroits, nous n'avons alors qu'à aller ailleurs où nous puissions rivaliser avec le reste de l'univers. Je prétends que le cultivateur canadien est en état de soutenir la concurrance mondiale sans protection du tout, mais pour qu'il puisse lutter contre les plus bas prix de l'univers lorsqu'il s'agit de vendre, il doit pouvoir en faire autant pour ses achats. Par conséquent, les cultivateurs des Prairies devraient être capables d'acheter au meilleur marché possible, ce qui permettrait aux arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Anglaise de leur vendre leurs produits. Nos propriétaires de vergers de l'Est vendent à l'Angleterre leurs pommes, lesquelles sont cependant de qualité inférieure à celles du littoral du Pacifique. Dans un bulletin qui m'est tombé sous les yeux, j'ai constaté que la Nouvelle-Ecosse en avait expédié près d'un million de barils, sinon plus. Je sais que si les pomiculteurs de l'Ontario ne peuvent expédier leurs produits dans l'Ouest, ils en exportent en Europe, et dans certaines régions de l'Ontario, où l'on ne prétend pas cultiver la meilleure pomme du pays, nous pouvons, sans protection aucune, expédier nos fuits tant dans l'Est que dans l'Ouest. Assurément, avec le climat avantageux dont ils jouissent, les gens du Pacifique peuvent concurrencer les producteurs de l'état de Washington. Nous avons, nous aussi, dans l'ouest de l'Ontario, des gens qui demandent de la protection; je veux parler de ce groupe de manufacturiers qui prétendent avoir besoin de protection pour subsister dans la péninsule du Niagara, la région la plus fertile du Canada. Les gens qui ont besoin de la protection douanière pour réussir dans leur négoce ne m'inspirent pas grand confiance. On a sans doute voulu rire lorsqu'on a conseillé aux pomiculteurs de faire de la culture mixte. Quand j'ai été voir mon frère, dernièrement à Spokane, il m'a déclaré son intention de garder un troupeau de vache Holstein sur sa petite terre de 10 acres, et je ne parle pas par simple badinage. La raison qu'il m'en a donné, c'est qu'il est très difficile de se procurer de l'engrais pour les vergers. Il prétendait qu'il peut garder des vaches avec profit—et je le crois—et que les deux exploitatitons rapporteraient également des bénéfices.

En ce qui concerne le placement des fruits de l'Ontario, je me demande où l'on peut obtenir un débouché avantageux. C'est un sujet qui est revenu assez souvent sur le tapis.

Où se procurer les débouchés? Les industriels ne peuvent fournir ce marché aux arboriculteurs, et ces derniers, à leur tour, ne peuvent absorber le rendement des manufacturiers. Où trouver ce marché, quand tous doivent compter les uns sur les autres et qu'ils sont dans l'impossibilité d'y suffir? Voilà la situation.

Je ne puis comprendre où l'on veut en venir. J'ai écouté, avec attention tout ce qu'on a dit sur la question des débouchés. Les agriculteurs, les hommes d'expérience qui ont produit pour le marché national ne peuvent que lever les épaules de pitié quand on parle d'établir un marché national. Je lisais aujourd'hui un rapport d'une administration américaine dans lequel il est dit qu'après cent ans la population industrielle des Etats-Unis, beaucoup plus avancés que le Canada, n'a pas encore, avec toute l'immigration qu'ils ont reçue, constitué un marché capable de suffire à la production agricole de la république. Faut-il qu'à leur tour notre classe agricole attende un siècle pour avoir chez elle un marché pouvant absorber ses produits? Nous exportons aujourd'hui des fruits et quantités de denrées et nous ne craignons pas la concurrence de nos rivaux sur les marchés de l'univers. Nous avons des concurrents pour nos beurres, notre fromage, notre bœuf, notre blé et pour tout. Qu'on ne vienne donc pas nous parler de marché domestique. Si aux Etats-Unis, après cent ans d'une vie industrielle intense, on n'a pu assurer de débouchés suffisants dans la république aux cultivateurs américains, comment réussira-t-on à en créer un en Canada pour les agriculteurs canadiens? Je prétends que nous pouvons rivaliser avec le monde entier, s'il le faut. On a dit hier soir que le consommateur canadien envoie des sommes énormes aux Etats-Unis. Si nous vendons beaucoup à l'étranger, nous avons donc de l'argent pour acheter de tous les pays.

Au sujet de l'industrie fruitière, je dois dire que les arboriculteurs de Niagara ont permis aux consommateurs de Toronto de bénéficier de l'avilissement des prix. Les députés de l'Ouest peuvent se moquer, s'ils le veulent, des méthodes commerciales en usage parmi les négociants de la côte du Pacifique, mais n'empêche qu'ils sont plus habiles que leurs congénères du Niagara. Quand ces derniers ne peuvent même pas faire leurs frais, les arboriculteurs du Pacifique inondent de leurs produits le marché de Toronto. Profitant de circonstances indépendantes de la volonté des arboriculteurs, ils jettent sur le marché de Toronto le produit de leur récolte vendue au-dessous du prix coûtant, ce qui fait bien l'affaire des consommateurs de la grande ville.

Je vous apprendrai que j'ai grandi sur une ferme où l'on cultivait les fruits. J'ai été élevé dans un verger, si je puis dire. A titre d'agriculteur je déclare que je ne voudrais pas cultiver quoi que ce soit, si je n'avais en même temps les moyens de vendre mes produits à l'étranger. Ceux qui réussissent dans l'Ontario sont les agriculteurs qui exportent le produit de leurs terres. En tout temps on trouve à vendre avec bénéfice à l'étranger des bœufs, du blé, du fromage, du beurre, du lard fumé, etc. Si l'on n'a que le marché indigène, l'avenir est bien incertain.

Il y a quelque temps des capitalistes de Toronto ont acheté une étendue de terre pour y cultiver les fruits, pensant faire de gros bénéfices. Je les connaissais. Je voulus leur donner des conseils, mais ils ne m'écoutèrent nullement. C'est un peu le tempéramment des gens de Toronto. Quoi qu'il en soit, ils achetèrent une étendue plantée d'arbres fruitiers au prix de 40,000 dollars et ils se mirent en devoir de faire valoir leur propriété. Enfin, la première récolte leur permit de vendre, sur un total de 25,000 paniers de pêches, 15,000 paniers; mais il en resta à pourrir sur le terrain la valeur de 10,000 paniers. Quant aux pommes ils ne purent même pas en faire la cueillette. En sorte qu'au lieu des gros bénéfices qu'ils avaient entrevus ils éprouvèrent une perte considérable.

Chez nous on ne commet plus ces erreurs. On cultive ce qu'on peut vendre à l'étranger. C'est une méthode qui nous réussit bien; en tout cas elle est très préférable à celle qui consiste à fournir le marché du pays. C'est un fait que sur le marché national les prix dépendent de la petite quantité de produits qui nous reste à vendre. D'aucuns soutiennent que les quatre cinquièmes des produits de la ferme se vendent sur nos marchés et que c'est l'autre cinquième, dont s'alimente le marché étranger qui est le régulateur des prix. Je ne puis souffrir ceux qui protégeraient les propriétaires de vergers de la péninsule du Niagara ou de la côte du Pacifique pas plus que ceux qui entendent favoriser les industriels de la ville de Toronto.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

La séance est levée à 1 heure et dix minutes du soir.

LUNDI, 28 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. SHEARD (Toronto-Sud): Je désire présenter une pétition de la part des adhérants de l'église presbytérienne de St-Andrew, Toronto, s'opposant au projet de loi relatif à la United Church of Canada.

M. KENNEDY (Glengarry-Stormont): Je désire présenter deux pétitions, l'une, des membres de l'église presbytérienne de St-John, Cornwall, et l'autre, de l'église presbytérienne de Maxville, protestant contre l'adoption d'un projet de loi tendant à accorder la personnalité civile à la United Church of Canada.

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Qu'il me soit permis de déposer sur le bureau deux pétitions, une signée par les membres de l'église presbytérienne de Woodbridge, et l'autre par les membres de l'église presbytérienne de Mimico, protestant contre l'adoption du projet de loi relatif à l'incorporation de la United Church of Canada.

M. HUDSON (Winnipeg-Sud): Je désire présenter des pétitions de certains membres de l'église St-John, de l'église St-Stephen, de l'église Westminster et de l'église Knox, Winnipeg; de l'église presbytérienne de St-James, Manitoba; et de l'église presbytérienne de Norwood, s'opposant au projet de constituer en corporation de la United Church of Canada.

M. HUNT (Compton): Je désire présenter des pétitions de certains ministres, anciens membres et adhérents de l'église presbytérienne de Milan et Hampden (Qué.) s'opposant au projet de loi relatif à la constitution en corporation de la United Church of Canada; aussi une pétition des membres de l'église presbytérienne de St-Paul, Ormstown, aux mêmes fins.

M. GOULD (Assiniboia): Je désire présenter une pétition de la Union Congregation, de Manor, en faveur de l'adoption du projet de loi relatif à la constitution en corporation de la United Church of Canada.

M. GENDRON (Wright): Je demande à présenter en faveur de l'union des églises une pétition de la part de l'église méthodiste d'Aylmer (Qué.).

M. WOODS (Dufferin): Je désire présenter à l'encontre du bill relatif à l'union des églises une pétition de la part de certains fidèles de l'église presbytérienne Knox de Shelburne (Ont.); demandant aussi que les droits de ceux qui s'opposent à cette union soient sauvegardés. Je demande aussi à présenter en faveur de l'union des églises une pétition de la part de 106 membres de la congrégation méthodiste de Shelburne (Ont.).

M. WHITE (London): Je désire présenter à l'encontre du bill relatif à l'union des églises une pétition de la part des représentants de la Session et du conseil d'administration ainsi que des syndics de l'église presbytérienne New Saint James, London (Ont.); qui demandent aussi que les droits de ceux qui s'opposent à l'union soient sauvegardés.

M. ELLIOTT (Waterloo-Sud): Je désire présenter une pétition de la part de certaines dames presbytériennes de Galt (Ont.), qui condamnent le projet d'union comme arbitraire et injuste à l'endroit de ceux qui tiennent à conserver l'église de leur choix et prient le Parlement de rejeter le bill.

Je demande aussi à présenter à l'encontre du projet relatif à l'union des églises une pétition de la part de James Marshall et 217 membres et fidèles de l'église St. Andrew, Newmarket, qui demandent aussi que les droits de ceux qui sont opposés à l'union soient protégés.

M. ELLIOTT (Dundas): Je demande à présenter une pétition de la part de certains fidèles de l'église Knox, Morrisburg, protestant contre la forme du projet de loi relatif à l'union des églises; aussi une pétition de certains fidèles de l'église presbytérienne Morwood qui demandent que l'union des églises ne soit pas accomplie sans que les intérêts de ceux qui désirent continuer leur adhésion à l'église presbytérienne soient sauvegardés; aussi des pétitions, dans le même sens, de certains membres des églises presbytériennes de Chesterville et de Dunbar.

L'hon. JAMES MURDOCK: Je demande à présenter la pétition d'Albert E. Jones, président, et de E. F. Armstrong, secrétaire, au nom de trente-quatre églises, vingt-et-un ministres et 5,100 fidèles de l'église méthodiste du district de Chatham demandant la constitution en corporation de la *United Church of Canada* et la reconnaissance du droit de libre détermination inhérent aux dirigeants des églises rspectives qui cherchent à réaliser cette union.

M. CHARTERS (Peel): Je désire présenter à l'encontre du projet relatif à l'union des églises une pétition de la part de certains fidèles de l'église presbytérienne St. Andrew, de Port-Credit; qui demandent aussi que les droits de ceux qui sont opposés à l'union soient protégés; aussi une pétition, dans le même sens, de la part de certains membres de l'église presbytérienne St. Andrew, de Streetsville.

M. ROSS (Kingston): Je demande à présenter en faveur de l'union des églises une pétition de la part des membres de l'église méthodiste de Sydenham, de Kingston.

M. BOYS (Simcoe-Sud): Je désire présenter à l'encontre du projet relatif à l'union des

églises une pétition de la part de certains fidèles de l'église presbytérienne de Victoria-Harbour; aussi une pétition de la part de certains fidèles de l'église presbytérienne de Coldwater; aussi une pétition des fidèles de l'église presbytérienne d'Orillia; demandant, en outre, que les droits de ceux qui s'opposent à l'union soient protégés.

M. BANCROFT (Selkirk): Je demande à présenter à l'encontre du projet relatif à l'union des églises une pétition de la part de certains fidèles de l'église presbytérienne de Selkirk; de même qu'une pétition de la part de certains membres de la congrégation de l'église presbytérienne dite "Old Kildonan", de Kildonan.

M. FORKE (Brandon): Je désire présenter à l'encontre du projet relatif à l'union des églises une pétition de la part de certains membres de la congrégation de l'église presbytérienne Saint-Andrew, de Brandon.

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. BOYS (Simcoe-Sud): Je demande à présenter une pétition de la part de 163 déposants de la Home Bank dans la ville d'Allliston, demandant que leurs pertes soient remboursées.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

INSPECTION DES APPAREILS DE SAUVETAGE

M. HARRIS demande:

1. Les inspecteurs du département de la Marine ont-ils fait une inspection complète des radeaux et appareils de sauvetage, sur les vapeurs-passagers voyageant du port de Toronto, pour 1924?

2. Quel est le nombre des passagers que peuvent porter les vapeurs *Macassa, Morjeska, Turbinia, Cayuga, Chippewa, Corona, Garden City, Dalhousie City, Toronto* et *Kingston?*

3. Quelle est la capacité des appareils de sauvetage sur ces vapeurs?

4. Quelle partie de l'outillage pourrait être classé dans la catégorie "A" n° 1?

5. Combien de fois chaque saison inspecte-t-on les appareils de sauvetage?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Deux de ces navires seulement, le *Dalhousie City* et le *Macassa* ont eu leurs appareils de sauvetage inspectés pour la saison de 1924.

Les autres navires de passagers qui partent de Toronto auront leurs appareils inspectés avant d'être autorisés à naviguer.

2. Le vapeur *Dalhousie City* est autorisé par son certificat pour 1924 à transporter 710 passagers.

Le vapeur *Macassa* a le droit de transporter 150 passagers. Ce navire a deux certificats pour l'année: l'un pour 150 passagers pendant toute la saison de la navigation; l'autre pour un plus grand nombre, du 15 mai au 30 septembre. Ce deuxième certificat n'a pas encore été accordé.

Le vapeur *Garden City* ne sort pas de Toronto et les autres navires mentionnés dans la question n'ont pas encore reçu leur certificat pour 1924.

3. Voici quels sont les bateaux et appareils de sauvetage des deux navires ci-dessus mentionnés qui ont reçu leur certificat pour 1924: *Dalhousie City*—canots, 104 personnes; appareils de flottage, 498 personnes. En outre, le navire a 6 bouées de sauvetage et 1,135 gilets de sauvetage. Le *Macassa* a des canots pour 87 personnes, 6 bouées et 109 gilets de sauvetage.

4. Le département n'a pas de catégorie "A N° 1" pour les appareils de sauvetage.

5. Les appareils sont inspectés une fois l'an.

LE QUAI DE MOSER'S RIVER

M. BLACK (Halifax) demande:

1. Le Gouvernement a-t-il construit un quai à Moser's River, comté d'Halifax, en 1922?

2. A quelles conditions et à la demande de qui ce quai a-t-il été construit?

3. Ce quai a-t-il fait l'objet d'une demande publique?

4. Le quai a-t-il été construit par adjudication?

5. Combien a-t-il coûté?

6. Qui l'a construit?

7. Le Gouvernement sait-il qu'une homarderie est installée sur ce quai et sur ses dépendances?

8. Sait-il que l'emplacement est occupé par un D. I. Turner, à l'exclusion du public?

9. Sait-il que le soi-disant entrepôt de ce quai n'est pas un entrepôt, mais un pavillon à trois étages avec bureaux et ateliers très bien finis?

10. Quel loyer M. Turner a-t-il payé en 1922 et 1923 pour cet immeuble?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics):

1. Non, mais on a prolongé le quai en 1922.

2 et 3. Le quai a été prolongé à la demande d'un certain nombre d'habitants de Moser's River.

4, 5 et 6. Les travaux ont été exécutés en régie simple sous la surveillance de l'ingénieur de district Dodwell. Le prolongement du quai a coûté $3,326.74 et le hangar érigé dessus, $1,000.

7. Une fabrique de conserves de homards ayant une superficie de 25 pieds par 32 pieds a été construite en 1923 sur le prolongement du quai à 10 pieds du hangar de l'Etat par D. J. Turner, indépendamment du département.

8. Le hangar de l'Etat est utilisé par D. J. Turner qui agit pendant une partie de l'année comme agent pour la Hubbards & Boston Fish Company et le reste du temps pour son compte personnel.

9. Le hangar public a deux étages et demi. Le premier étage est employé pour saler, frigorifier et emmagasiner le poisson, le deuxième pour emmagasiner les barils, caisses, boîtes, et le grenier sert aussi pour emmagasiner divers articles. Au deuxième, il y a une sorte de bureau dont les seuls meubles consistent en un pupitre et des caisses comme sièges.

10. Aucune loyer n'a été payé, mais l'ingénieur de district ayant fait rapport que l'utilisation du hangar par M. Turner est une source de profit pour le commerce de poisson de la localité, on a l'intention de lui faire payer $10 par mois. L'autre hangar situé à la tête du quai peut servir d'entrepôt pour les marchandises du Dufferin deux fois par semaine et des autres navires qui viennent à intervalles irréguliers.

PERCEPTION DES IMPOTS FEDERAUX ET PROVINCIAUX

M. RYCKMAN (Toronto-Est) demande:

1. Quels sont les totaux des différentes catégories de taxes que le gouvernement fédéral a perçues dans le dernier exercice?

2. Quels sont les totaux des différentes taxes perçues par les gouvernements provinciaux?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise): La première question demande les totaux des différentes catégories de taxes perçues par le gouvernement fédéral durant l'année. La deuxième a trait aux taxes provinciales. Je ne sache pas qu'on ait trace de cela. Nous ne possédons pas les renseignements et je demande que cette partie de la question soit retranchée.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre se rendra compte qu'il est absolument juste de demander ce renseignement au Gouvernement.

L'hon. M. BUREAU: Je ne vois pas pourquoi je répondrais à des questions sur des affaires à propos desquelles nous n'avons aucun moyen de fournir des renseignements. Les rapports des statistiques sont à la disposition de tous et je ne vois pas pourquoi on demanderait ce renseignement à un ministre de la couronne.

M. l'ORATEUR: La seconde partie de la question doit être supprimée d'après mon humble jugement. Un ministre du gouvernement fédéral ne peut pas répondre officiellement à des questions relatives à des affaires provinciales. La première question restera en suspens et la seconde sera supprimée.

(La première question est réservée).

LE SERVICE DU NATIONAL-CANADIEN

M. SAVARD demande:

Le 10 avril, le Gouvernement informait la Chambre que le chemin de fer le plus rapproché de Tadoussac est le National-Canadien, qui passe à vingt milles environ de cette localité, sur la rive sud du Saint-Laurent.

1. La population de la côte nord du Saint-Laurent peut-elle communiquer avec ce chemin de fer du 1er novembre au 1er mai?

2. Sinon, quelle distance lui faut-il parcourir, partant de Tadoussac, pour atteindre un autre chemin de fer?

3. Peut-on transporter des voitures par le petit bateau à essence qui fait le service entre Tadoussac et la baie Sainte-Catherine?

4. Le chemin du roi, entre Sainte-Catherine et la Malbaie, première station du chemin de fer, est-il ordinaire ou très accidenté?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois pouvoir convaincre mon honorable ami que le ministre ne possède aucun renseignement de ce genre. Autant que je puis m'en rendre compte, cela relève de la municipalité ou de la province. Je fournirai avec plaisir tous les renseignements que nous pouvons avoir en notre possession. A propos de la question n° 3, le département du Commerce peut avoir un bateau entre Tadoussac et la baie Sainte-Catherine. Quant aux autres questions, je n'ai pas de renseignements ni de moyens de m'en procurer.

M. l'ORATEUR: Réservé.

L'hon. M. GRAHAM: Naturellement, ce n'est pas une réponse à la question.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR, M. T. L. CORY

M. SPENCER demande:

1. A quel titre et depuis quand M. T. L. Cory est-il à l'emploi du département de l'Intérieur?

2. Quels sont ses appointements et à quel crédit sont-ils imputés?

3. A-t-il été nommé à la suite d'un examen de concours par la commission du service civil?

4. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Du 8 février 1922 au 17 juin 1923 et du 22 septembre 1923 au 11 janvier 1924, attaché au département de la Justice et préposé à la revision de la loi des Territoires du Nord-ouest et aux décrets du conseil, ordonnances, règlements et règles administratives qui en dérivent. A partir du 12 janvier, employé temporairement comme avocat chargé d'un travail particulier dans la division des Forces hydrauliques du Dominion.

1. Appointements comme avocat du département, division des Forces hydrauliques du Dominion, $3,120 par an, payés sur le crédit des forces hydrauliques.

3 et 4. D'importantes causes légales pendantes devant les cours des Etats-Unis et concernant au plus haut degré certaines questions relatives aux voies d'eau internationales ont rendu nécessaire pour le département d'avoir les services d'un avocat compétent en coopération constante avec la division du génie civil. Par suite de la nécessité urgente d'engager en ville un avocat en attendant

d'annoncer au coucours public cette position, M. Cory a été choisi en raison de son expérience antérieure dans le département.

ENQUETE AU SUJET DE LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

M. SPENCER demande:

1. A-t-on fait enquête récemment sur les affaires de la commission du port de Montréal?
2. Dans l'affirmative, qui l'a faite?
3. Si les enquêteurs ont fait rapport, le gouvernement se propose-t-il de le soumettre au Parlement pour que les députés se renseignent?
4. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Non.
2, 3 et 4. Répondu sous le n° 1

BUREAUX CHEFS DE LA GENDARMERIE A CHEVAL

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Dans quel édifice les bureaux chefs de la Royale gendarmerie à cheval du Canada étaient-ils installés en 1921, à qui appartenait-il et quel en était le lover?
2. Dans quel édifice ces bureaux sont-ils maintenant installés, à qui appartient-il et quel en est le loyer?

L'hon. M. GRAHAM (pour le ministre de la Défense nationale):

1. Edifice Duford 113 rue Rideau, propriétaire J. B. Duford; loyer annuel $7,225.

2. Edifice Larocque, angle nord est des rues Rideau et Dalhousie; propriétaire J. A. Larocque loyer annuel $12,832.

M. ARONOVICI

1. La démission de M. Aronovici a-t-elle été volontaire ou forcée?
2. Aronovici avait-il un contrat par lequel ses services ne devaient cesser qu'après certain avis ou sur paiement de 150,000 francs?
3. En l'absence d'un contrat, qu'est-ce qui justifiait le paiement d'une somme de 150,000 francs, ou approximativement $7,500?
4. Si la démission a été commandée, était-ce à cause de l'achat de l'hôtel Scribe, fait par lui ou par son entremise, et, dans l'affirmative, de quel manquement était-il coupable?
5. Le Gouvernement s'est-il informé de la proportion que les vrais propriétaires de l'hôtel Scribe ont touchée sur la somme payée par l'administration des chemins de fer nationaux canadiens?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. La démission de ce fonctionnaire lui a été demandée pour cause de réorganisation des différents services du trafic, de colonisation et d'exploitation rattachés à l'administration du réseau des chemins de fer Nationaux canadiens.

2. La direction a été avisée que, d'après la loi et l'usage en France, un arrangement avec le fonctionnaire démissionnaire était nécessaire dans les circonstances. La transaction opérée nous a été conseillée par notre avocat de Paris.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Répondu sous le n° 1.

5. Les actes notariés indiquent les sommes qui ont été versées aux anciens propriétaires.

PERCEPTION DES IMPOTS FEDERAUX

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Combien au total a-t-on encaissé dans chaque exercice financier depuis 1920 inclusivement, en vertu: (a) de la loi de l'impôt sur le revenu; (b) la taxe sur les profits d'affaires, et quelle proportion le montant ainsi perçu représente-t-il dans le total des recettes provenant des impôts, dans chacun des exercices susdits?

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

	(a) Impôt sur le revenu	(b) Impôt sur les bénéfices	Pour-cent du total des colonnes *a* et *b* par rapport aux recettes totales de l'impôt
1919-29.	$20,263,739 91	$44,145,194 48	21.94%
1920-21.	46,381,824 31	40,841,401 25	23.65%
1921-22.	78,684,354 80	22,815,666 58	31.72%
1922-23.	59,711,538 37	13,031,461 80	21.68%
*1923-24.	54,204,027 99	4,752,680 89	17.27%

* Non définitifs pour 1923-24.

IMPORTATIONS DE HOUILLE GRASSE

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Quelle quantité totale de houille grasse a-t-on importée au Canada en 1921, 1922 et 1923 respectivement?
2. Combien de droits a-t-on perçus au total sur cette houille?
3. Combien le revenu a-t-il perdu chaque année en raison du drawback de 99 p. 100 sur la houille grasse utilisée dans l'industrie?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1 et 2.

	Houille importée pour les besoins locaux. En tonnes	Recettes de la douane. Valeur
Exercice 1921..	15,407,996	$7,245,565.93
" 1922..	12,752,059	5,685,855.71
" 1923..	11,166,937	4,987,916.87
3. 1920-21..		$498,946.25
1921-22..		324,609.29
1922-23..		176,316.14

COMMISSION DU PLACEMENT AGRICOLE DES SOLDATS

M. GARLAND (Bow-River) demande:

Combien la commission du placement agricole des soldats a-t-elle payé pour l'ancienne réserve territoriale comprenant les townships n° 33 du rang 18, 4e méridien; les townships n° 32 du rang 18, 4e méridien; les townships n° 31 du rang 14, 4e méridien; les townships n° 31 du rang 15, 4e méridien; les townships n° 30 du

rang 15, 4e méridien; les townships n° 28 du rang 18, 4e méridien et les townships n° 28 du rang 16, 4e méridien. A quel prix ces terres ont-elles été vendues aux soldats?

L'hon. J. A. ROBB (au nom du ministre de la Restauration des Soldats):

(a) Aucun prix n'a été payé.

(b) $188,100.

M. GARLAND (Bow River) demande:

1. Combien de quarts de sections de terres de la couronne ou de terres fédérales ont été cédés gratis à la commission des placements agricoles des soldats, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?

2. Combien le soldat-colon a-t-il payé à la commission pour ces terres, dans chacune des provinces susdites?

L'hon. M. ROBB:

1. La réponse sera donnée par le département de l'Intérieur.

2. En Alberta: $210,806.19; en Saskatchewan, 157,664; en Manitoba, $488.

L'ELEVATEUR N° 1 DU PORT DE VANCOUVER

M. GARDINER demande:

M. Collin McLean, aujourd'hui surintendant de l'élévateur n° 1 à Vancouver, était-il anciennement à l'emploi de Davidson et Smith, à Port-Arthur?

L'hon. M. CARDIN (ministre des Pêcheries et de la Marine):

Le ministère de la Marine et des Pêcheries est sans renseignements sur ce sujet.

M. GARDINER demande:

1. L'addition à l'élévateur n° 1 de Vancouver a-t-elle été l'an dernier construite à l'entreprise?

2. La Pacific Construction Company l'a-t-elle construite?

3. Dans l'affirmative, quels sont les officiers de la compagnie en question?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (au nom du ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. Oui.

3. Le contrat a été signé par M. Davidson, président de la compagnie, et par M. Lane, secrétaire.

PERSONNEL DES POSTES A MONTREAL

M. RINFRET demande:

1. Combien d'employés du département des Postes à Montréal ont été remerciés de leurs services depuis le 1er janvier 1924?

2. Combien l'ont été pour des raisons personnelles?

3. Combien pour donner suite au programme d'économie du Gouvernement?

L'hon. M. STEWART (ministre des Postes suppléant):

1. Oui.

2. Aucun.

3. Aucun. Un des employés visés dans la première question a été remercié pour cause d'absence prolongée sans excuse valable.

[M. Garland.]

EMPLOYES DU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

M. SUTHERLAND: Pourrais-je avoir des informations du gouvernement au sujet d'une question inscrite au Feuilleton le 7 mars dernier? Le 19 mars une question très simple a été transformée en ordre de dépôt de document et j'estime que la Chambre devrait avoir reçu les renseignements. La question a trait au département de l'Agriculture et elle était conçue dans les termes suivants:

LES EMPLOYES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Par M. SUTHERLAND:

1. Quel était le nombre total des employés touchant des appointements ou des allocations du ministère de l'Agriculture, au 1er janvier de chacune des années de 1914 à 1924 inclusivement?

2. Quel était le montant payé ou dû, comme appointements ou allocations, à ces employés, à la date et pour les années indiquées?

Des crédits du département de l'Agriculture sont adoptés de temps en temps et le Chambre devrait avoir ces renseignements.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ferai examiner la chose. Je crois qu'on l'a oubliée.

DEMANDES DE DEPOTS DE DOCUMENTS ADOPTEES SANS DISCUSSION

DESTITUTION DE DANIEL S. McLEAN

Par M. SIMPSON (Algoma-Ouest):

Copie de correspondances, télégrammes et autres documents échangés avec le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de la destitution de Daniel S. McLean, gardien de phare à Darby Point (Piper Cove), province de la Nouvelle-Ecosse, et, s'il y a eu enquête, copie de la preuve entendu et du rapport de l'enquêteur.

HONORAIRES DES SEQUESTRES OFFICIELS

Par M. RYCKMAN (Toronto Est):

Copie de correspondances, lettres, télégrammes, écrits et autres pièces échangés entre le département du procureur général de la province de Québec et le département de la Justice, au sujet des honoraires à payer aux séquestres officiels.

L'ELEVATEUR WOODWARD

M. GARDINER (Medicine Hat):

Copie des correspondances, télégrammes, conventions, baux, et autres pièces échangés entre la commission du port de Vancouver ou le gouvernement fédéral et des personnes quelconques au sujet de l'achat et de la location de l'élévateur Woodward à Vancouver.

BUREAU DE LA POSTE A WAINWRIGHT

M. SPENCER (Bottle River):

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondances que le Gouvernement ou un de ses départements possèdent, pour l'année 1923-24, relativement à la nomination d'un maître de poste à Wainwright, Alberta.

THE CANADA AND GULF TERMINAL RY. CO.

M. GAUVREAU (Témiscouata):

Copie de tous rapports, déclarations, avis, lettres, télégrammes, et autres documents, adressés et déposés au département des chemins de fer touchant la de-

mande, l'obtention et le paiement d'une double subvention en argent pour la construction du chemin de fer The Canada and Gulf Terminal Ry. Co. (ancien chemin de fer Matane et Gaspé) de 1900 à 1912 inclusivement.

PROJET DE QUAI A BELLE RIVIERE

L'hon. M. STEVENS (Vancouver-Centre):

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondances et autres communications reçues ou expédiées par le département des Travaux publics, relativement au brise-lames projeté de Belle-Rivière, Ontario.

QUAI DE SAINT-PLACIDE

M. ETHIER (Laval-Deux-Montagnes):

Copie de tous documents, correspondances, rapports du service du génie, etc., concernant l'achat, la vente ou l'expropriation du quai de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes.

EQUIPAGES CHINOIS POUR NAVIRES CANADIENS

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration): Jeudi, 24 avril, l'honorable député de Winnipeg Centre (M. Woodsworth) a dit ce qui suit:

D'après le *Herald* d'Halifax, du 14 courant, 49 Orientaux sont arrivés dans cette ville pour travailler à bord des charbonniers de la Nouvelle-Ecosse. Une enquête subséquente a établi parait-il, que les Chinois en question sont débarqués du *Cedric*, au quai n° 2, à Halifax; ils venaient directement de Liverpool, Angleterre, où ils sont venus de Canton, par la voie du canal du Suez. Il appert que ces Chinois sont importés d'Orient pour former les équipages du *Wabana*, du *Daghill* et autres navires inscrits au Canada. Ces Chinois servent en qualité de matelots, de quartiers-maître, de huileurs, de chauffeurs, de maîtres d'hôtel et de cuisiniers; ils sont importés ici pour soulager les robustes Néo-Ecossais. Le *Citizen* affirme que ces Chinois sont ici en transit et qu'une lettre du sous-ministre de l'Immigration à Ottawa a permis le débarquement de ces Orientaux pour les rembarquer à bord des navires où ils sont en service.

J'ai promis à l'honorable député de m'informer et de le renseigner; j'ai le renseignement sous la main.

Le département de l'Immigration et de la Colonisation a reçu le 3 du courant, un télégramme de M. J. R. McIsaac de la Steel Corporation, disant que par suite des difficultés à obtenir que les équipages canadiens restent sur leurs navires après avoir signé leur engagement, on avait proposé d'amener des Chinois d'Angleterre dont un certain nombre devait s'embarquer sur le *Cedric* le 5 du courant et le restant, environ neuf, s'embarquerait plus tard sur un autre navire pour compléter l'équipage ici.

La compagnie a donné l'assurance que sauf dans le cas d'un navire, les Chinois devaient servir exclusivement comme chauffeurs et cuisiniers et qu'elle espérait se procurer des blancs pour les autres genres de travaux sur ses navires.

Le département a accordé la demande de la British Empire Steel Corporation avec l'entente que des mesures seront adoptées pour la garde des Chinois et que la compagnie sera responsable de toutes les amendes qui pourront être imposées sous le régime de la loi relative à l'immigration chinoise, en attendant que des cautions satisfaisantes pour le département soient fournies. Le département a reçu un cautionnement de $105,000 s'appliquant aux 105 marins chinois qui seront en service sur les navires à vapeur *Rosecastle, Daghild, Wabana, Lingan, Hochelaga* et *Kamouraska*, naviguant entre les ports de Sydney, Louisbourg, Halifax, Saint-Jean et Montréal.

Le cautionnement est fixé à $105,000 et une amende de $1,000 sera imposée advenant le cas où l'un de ces marins chinois déserterait. Il n'y a que 76 chinois qui soient entrés au pays sous le régime de cette convention avec la British Empire Steel Corporation; mais le cautionnement s'applique également aux 29 autres chinois qui ont été engagés l'automne dernier à bord du *Kamouraska*. Il existe de nombreux précédents dans les archives du département, touchant des arrangements de cette nature.

Ces marins chinois ne sont pas considérés comme des immigrants; cependant, le cautionnement déposé par la British Empire Steel Corporation sera retenu tant que le département ne sera pas convaincu que tous les chinois, admis en vertu de cette entente, ont quitté le Canada.

W. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre): Je désire poser une seule question à ce propos: est-ce que cette convention sous le régime de laquelle les Chinois sont admis au pays sous caution ne constitue pas la pire forme d'esclavage?

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) et le projet d'amendement de M. Woodsworth, l'invitant à se former en comité des voies et moyens.

M. l'ORATEUR: Avant la reprise du débat, je demanderai aux honorables membres s'ils ont d'autres observations à faire au sujet de l'objection qui a été soulevée vendredi dernier. Je suis prêt à rendre ma décision mais je ne voudrais empêcher aucun député d'exprimer son opinion.

M. BOYS (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, après ce que vous venez de dire, je comprends qu'il serait futile d'insister longuement mais le point nous paraît suffisamment important pour bien établir notre prétention. Je n'ai pas l'intention de citer de nouveau le texte

des amendements qui ont été respectivement proposés avant et après la suspension de la séance vendredi. Le texte de ces deux propositions est compris dans le corps des remarques que le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) a faites et qui sont consignées dans le compte rendu du hansard de vendredi dernier. Je désire toutefois appuyer la thèse soutenue par mon chef et, comme entrée en matière, je citerai l'article 77 du règlement de la Chambre des Communes qui est ainsi conçu:

S'il est fait une motion à la Chambre pour demander quelque secours pécuniaire ou à l'effet d'imposer une charge sur les fonds publics...

"Une charge sur les fonds publics", voilà les mots que je tiens à faire ressortir.

...l'examen et la discussion de cette motion ne peuvent pas avoir lieu tout de suite, mais doivent être ajournés à tel jour ultérieur qui la Chambre juge à propos de fixer; et alors la motion est soumise à un comité de la Chambre entière avant qu'une résolution ou qu'un vote soit pris sur la question.

Cet article du règlement a été observé à la Chambre des communes depuis un demi siècle. Il est en vigueur à la Chambre des communes anglaises, autant que je sache, depuis deux cents ans; je prétends donc respectueusement que nous devrions y regarder à deux fois avant de le mettre de côté. L'objection porte sur deux points. En premier lieu, nous soutenons que l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) et appuyé par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw), à six heures l'autre jour, a été subséquemment modifié. Or, nous prétendons que le seul amendement régulièrement soumis à cette Chambre, c'est celui que l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a déposé entre les mains de l'Orateur, avant la suspension de la séance. A la reprise de la séance,—et nous inclinons à croire que ce fut à la suite de certaines discussion quant à la régularité de l'amendement —il a été modifié. Voyons donc d'abord quel est le devoir de l'Orateur en recevant une motion qui est considérée comme étant en marge du règlement de la Chambre des communes. L'article 46 du Règlement est ainsi conçu:

Chaque fois qu'aux yeux de l'Orateur une motion présentée à la Chambre est contraire aux règles et aux privilèges du Parlement, il en informe la Chambre immédiatement, avant de mettre la question aux voix, et cite la règle ou l'autorité qui s'applique.

Or, il est incontestable que l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a été déposé entre les mains de l'Orateur. Il n'est guère douteux que cet amendement ne fût irrégulier. A mon humble avis, monsieur l'Orateur, on aurait dû commencer par invoquer l'article 46.

[M. Boys.]

Cela n'a pas eu lieu. Pour des motifs qui ne peuvent être complètement dévoilés, l'amendement qui fut mis en discussion lors de la reprise de la séance différait absolument quant à la forme, de la proposition faite en premier lieu. Il en différait par les paragraphes a, b et c du dispositif, attendu que ceux-ci introduisaient dans le débat des questions entièrement nouvelles; je fais allusion aux passages de l'amendement qui se rattachent aux ressources naturelles. Or, qu'est-ce qui autorisait ce changement? Qui est-ce qui a appuyé la proposition? J'affirme que personne ne l'ai fait alors ni maintenant, Je me demanme même si le député de Calgary-Ouest (M. Shaw), le parrain du premier amendement, était présent lorsque le nouveau texte a été communiqué à la Chambre.

Voilà pourquoi je soutiens que, le texte que Monsieur l'Orateur a lu n'ayant pas été appuyé, la Chambre n'en est pas régulièrement saisie en ce moment. Je soutiens aussi que rien n'autorisait les retouches que la proposition a subies. S'il y a une différence à établir entre ce qui s'est fait dans le présent cas et ce qui pourrait se faire à l'égard d'un avis de motion dont l'inscription préalable dans les procès-verbaux est obligatoire, c'est qu'on devrait, il me semble, agir avec plus de circonspection et de réserve relativement à la proposition du représentant de Winnipeg-Centre. Je citerai May (page 215):

Il est permis de modifier un avis de motion inscrit au Feuilleton, si l'avis modifié n'a pas une plus grande portée que le premier avis. Ce n'est que du consentement de la Chambre ou après un nouvel avis que l'on peut proposer une motion qui diffère notablement du texte de l'avis.

Je signalerai de nouveau à la Chambre à quelle condition un avis de motion peut-être modifié:

Si l'avis modifié n'a pas une plus grande portée que le premier avis.

Or, il est incontestable que le nouveau texte de l'amendement diffère entièrement de celui de la proposition dont la Chambre a été saisie tout d'abord. Puisqu'un avis de motion qui figure au procès-verbal ne saurait être retouché sans l'assentiment de la Chambre, ne pouvons-nous pas prétendre que, dans une affaire comme celle-ci dont elle n'a pas même eu vent, aucune retouche n'est permise, à moins que la députation ne soit prévenue. On a varié l'amendement; personne ne songerait un seul instant à le nier. J'ignore ce qu'on pourrait invoquer à l'appui de cette modification. Je sais, il va sans dire, que les règles de pratique aux Etats-Unis prévoient une situation semblable; mais je prétends que cette Chambre ne peut pas légitimement

s'autoriser de cela. De fait, j'ignore même si le règlement dans le pays voisin est identique avec le nôtre. Quoiqu'il en soit je soutiens que cette législature ne peut trouver de précédent pour justifier le changement opéré dans le présent cas; la coutume anglaise ou canadienne n'en offre pas.

J'arrive au deuxième point. J'ai déjà établi quelle a été la pratique en cette Chambre depuis cinquante ans et au Parlement anglais depuis deux siècles, et je tombe sur le passage suivant du traité de Bourinot (page 430):

C'est maintenant un principe reconnu du gouvernement constitutionnel que tous les projets tendant à l'imposition de taxes doivent tirer leur origine du ministère.

A la page 431, Bourinot dit:

Tous les auteurs démontrent que, après que le gouvernement a régulièrement saisi la Chambre d'un projet de remaniement des droits de douane ou d'accise, il est loisible à un député "de proposer en comité de remplacer la taxe que les ministres veulent établir par une autre taxe d'un chiffre égal, la nécessité de nouvelles taxes étant admise jusqu'à un certain point de la part de l'Etat". Il est aussi loisible à un député de proposer à la même fin un autre mode de contributions pour tenir lieu du projet ministériel. Cependant, il n'est pas permis de proposer une nouvelle et différente taxe, qui n'est pas uniquement une augmentation ou une diminution du droit sur un article que le gouvernement a déjà conseillé d'imposer, bien que ce comité ait plutôt pour attribution d'établir des taxes que d'en abolir.

J'affirme que l'amendement ne contient rien qui range le présent cas dans la catégorie des exceptions. En premier lieu, aucune taxe n'a été proposée jusqu'à présent; par conséquent, il ne s'agit pas de remplacer un projet ministériel par un équivalent. On pourrait citer une foule d'auteurs à l'appui de ma thèse. En effet, je le répète, il existe des précédents depuis près de deux siècles. Je rappellerai l'ouvrage de Redlich "The Procedure of the House of Commons". A la page 121 du 3e volume, parlant de ce principe même que May a commenté, l'auteur dit:

C'est l'un des plus anciens ordres permanents actuellement en vigueur; formulé en premier lieu le 11 de juillet 1713, il a été formellement réaffirmé par deux fois, le 25 de juin 1852 et le 20 de mars 1866. Il est ainsi conç: Cette Chambre recevra...

Je ferai observer que c'est l'article 66 du règlement de la Chambre anglaise:

A moins de recommandation de la part de la couronne, la Chambre ne reçoit point de pétition concernant l'octroi de deniers pour le service public; elle n'examine pas non plus de motion tendant à l'octroi de deniers ou à la création d'une charge sur le revenu public, que ces deniers doivent être payables sur le fonds consolidé ou sur des sommes à être votées par le parlement.

Il convient, je crois, de lire quelques lignes de plus afin d'avoir une idée des raisons qui ont motivé le maintien de cette règle durant la longue période que j'ai dite.

En posant cette règle, la Chambre des communes a revêtu le Gouvernement de pleins pouvoirs d'initiative relativement à la dépense des deniers publics, se dépossédant de plein gré, tant pour elle-même comme corps que pour ce qui concerne ses membres individuels, d'un privilège que, en théorie, personne n'avait songé à contester. Depuis qu'il en est ainsi ordonné, il n'est plus permis à un ou à plusieurs simples membres de la Chambre de proposer par voie de motion ou de pétition l'octroi de deniers pour un objet quelconque...

Certes, il est des autorités qui font voir que la création d'une charge ne diffère en rien de l'octroi de deniers. C'est ce qu'on trouvera dans May.

...et la Chambre ne doit plus arrêter de décision à l'égard d'une telle proposition que si la demande de deniers est faite par la couronne. Ce n'est que dans ce dernier cas que la Chambre vote des sommes déterminées pour des objets définis... La restriction de pouvoir ainsi effectuée comportait assurément une innovation de la plus haute importance au point de vue constitutionnel; toutefois, elle ne s'est pas accomplie au moyen d'une loi, comme on aura lieu de le penser, mais simplement en vertu d'un ordre de la Chambre, et elle est susceptible d'être révoquée en tout temps par ce même procédé peu compliqué. Cependant, voici près de deux siècles qu'elle subsiste telle quelle et comme l'un des grands principes de la finance anglaise... La restriction provient de ce qu'on a eu la sagesse de se rendre compte d'un grave danger: c'est une sauvegarde contre le gaspillage dans lequel une nombreuse assemblée pourrait aisément tomber.

Que cette règle soit applicable au cas actuel, chacun en conviendra sans doute.

La Chambre sait combien il serait périlleux de permettre à chacun des députés d'user de son éloquence, de se prévaloir de sa connaissance de la procédure parlementaire pour mettre à contribution le crédit de la nation et les ressources créées par les impôts afin de faire mousser quelque projet dans lequel il serait intéressé.

Ceci est de nature à nous faire songer à l'affaire de Belle-Rivière, par exemple.

L'initiative des dépenses de l'Etat doit appartenir aux membres responsables du gouvernement.

Pour les raisons que je viens de donner, je dis que l'objection du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) est bien fondée, et c'est pourquoi je supplie la Chambre de bien réfléchir avant de s'écarter d'une règle aussi importante, aussi précieuse et vénérable.

M. l'ORATEUR: Jeudi, le 24 avril, M. Woodsworth (Winnipeg-Centre) terminait son discours sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens en formulant un amendement que l'on m'a passé pour que je le mette aux voix. Cet amendement me parut irrégulier et par la forme et par le fond. J'ai toujours eu des doutes quant à la régularité d'un amendement de même nature que M. Forke (Brandon) a déposé à la dernière session, amendement qui, à mon avis, aurait atteint son but tout aussi bien s'il avait été rédigé en termes moins précis; car les propositions de ce genre doivent, pour qu'on puisse les mettre en discussion, être conçues en termes abstraits et généraux.

Me prévalant de l'autorisation incontestable que je possède à cet égard, je me suis consulté avec l'auteur de l'amendement qui consentit aux modifications nécessaires. C'est ce que M. Woodsworth reconnaissait lui-même sur le parquet de la Chambre, vendredi dernier, lorsqu'il disait:

Après avoir consulté monsieur l'Orateur et les autorités de la Chambre...

C'est-à-dire les fonctionnaires.

...j'ai consenti aux modifications jugées nécessaires ou utiles, afin que le texte de l'amendement fût, autant que faire se pouvait, conforme à l'usage établi de la Chambre.

May dit (page 247):

Lors même qu'il n'est pas nécessaire de la faire précéder d'un avis...

Comme dans le présent cas.

...la motion doit être remise à l'Orateur, qu'elle soit imprimée ou par écrit; ainsi, l'Orateur met la motion aux voix telle que le motionnaire l'a conçue, sauf lorsque la forme en accuse quelque irrégularité susceptible de nécessiter son intervention ou de l'obliger de refuser de mettre la question aux voix.

D'autre part, voici ce que je relève dans Redlich, auteur dont les écrits font autorités (vol. 2, page 221):

L'Orateur ne peut refuser de mettre aux voix que les seules motions irrégulières par le fond ou la forme. Sont de ce nombre les motions qui contiennent des expressions malsonnantes, enfreignent le règlement de la Chambre ou s'attaquent à une de ses décisions. Les irrégularités de ce genre peuvent, avec la sanction de l'Orateur, être corrigées séance tenante par le greffier.

Cushing dit (n° 1,233):

Lorsqu'une motion a été simplement présentée, mais n'a pas été proposée ou lue formellement par l'Orateur, le motionnaire peut la retirer, ou la modifier à son gré. En conséquence, c'est alors que les objections aux motions sont ordinairement faites, surtout au sujet de la forme, soit par l'Orateur, soit par les autres membres de la Chambre; ensuite, le motionnaire peut donner des explications et insister pour laisser sa motion telle qu'il l'a rédigée, ou bien il peut la retirer; ou encore, acceptant les changements suggérés, il peut la modifier à son gré; et ce choix par le motionnaire peut être fait, semble-t-il, sans consulter le député qui a appuyé la motion, si toutefois elle a été appuyée.

Je pouvais soit déclarer l'amendement irrégulier, soit agréer le texte corrigé. Il m'a semblé préférable de prendre cette dernière alternative, me conformant en cela à l'usage et aux traditions de la Chambre.

Si la question avait été mise aux voix, je n'aurais certainement pas permis de la modifier, parce qu'une fois que l'Orateur a lu une motion ou un amendement, ces derniers ne sont plus du ressort du motionnaire, et ne peuvent être retirés qu'avec le consentement unanime de la Chambre en vertu de l'article 43, comme l'a si bien fait remarquer l'honorable député de Bonaventure, en discutant la question de règlement.

[M. l'Orateur.]

Quant à la deuxième objection soulevée par le très honorable chef de l'opposition, savoir, qu'une motion semblable ne peut être faite que par un ministre avec la recommandation de la couronne, la théorie est la même, que la motion se rapporte à l'imposition de taxes ou à la dépense des deniers publics, mais elle diffère quand il s'agit d'une réduction d'impôts. L'amendement demande et une réduction de certains droits de douanes et un impôt sur les terres non exploitées.

La décision rendue par monsieur l'Orateur Denison en 1858 règle la question au point de vue du prélèvement de nouveaux impôts ou de l'adoption de crédits basés exactement sur les mêmes principes. Cette très éminente autorité a déclaré qu'il existait de fait des précédents où la Chambre avait exprimé l'opinion qu'un certain crédit de deniers publics devrait être adopté; mais il appartenait à la Chambre de décider jusqu'à quel point ces manifestations incomplètes d'opinion devraient l'engager dans la ligne de conduite qu'elle pourrait tenir à l'avenir. Ces manifestations incomplètes d'opinion n'ont certainement pas créé de nouvelles charges pour le public, mais elles n'ont conduit à aucun résultat pratique, de sorte qu'il a fallu recommencer *de novo* toute cette question et la faire passer par toutes les formalités de la Chambre. (Débats anglais, 3e Série, Vol. 151, page 1168).

Permettez-moi de citer les précédents suivants au sujet de motions faites en Angleterre par des députés et comportant la dépense de deniers publics:

Le 9 juillet 1858, la Chambre a adopté un amendement exprimant l'opinion que les frais de l'assainissement de la Tamise devraient être payés sur le fonds consolidé et par les contribuables de la métropole, à proportions égales. (Journal des Communes 113.)

Le 24 avril 1863, la Chambre a adopté un amendement stipulant que la Gouvernement devrait accorder aux refuges pour les marins l'assistance pécuniaire que, dans son jugement et dans sa discrétion, elle pourrait juger à propos. (Journal des Communes 118.)

Le 30 juin 1869, la Chambre a adopté une motion déclarant qu'il y avait lieu de décréter que les juges à qui de nouvelles responsabilités ou de nouveaux devoirs pourraient être imposés, devraient toucher une rémunération additionnelle de 300 livres par année. (Journal des Communes 124.)

Le 13 mars 1890, la Chambre a adopté un amendement statuant que tous les déficits de l'équipement des Volontaires nécessaires au bon rendement, et que toutes les dettes des Unités légitimement encourues à ces fins, soient payés sur les recettes publiques. (Journal des Communes 145.)

Il y a, comme nous le savons, plusieurs précédents au Canada.

M. l'Orateur Rhodes, mon prédécesseur immédiat, a rendu le 16 mars 1921, la décision suivante que j'approuve entièrement:

Il me semble que généralement parlant, si la Chambre devait mettre des restrictions à ceux qui proposent des motion de cette nature, cela aurait pour conséquence de circonscrire le débat à un degré très notable, puisque, somme toute, il est bien peu de résolutions qui, mises à exécution, ne comportent point la dépense de deniers publics. Il me semble qu'il vaudrait mieux plutôt donner à la règle le plus d'extention possible, afin que la Chambre puisse faire connaître son sentiment à l'égard de ces choses, toujours à la condition que ces résolutions ne comportent que l'expression d'un avis de la part de la Chambre, et qu'elles ne changent en rien la coutume traditionnelle de faire prendre au Gouvernement l'initiative de toute loi comportant une dépense de fonds publics.

Le droit que possède un député de proposer une réduction des taxes n'est assujetti à aucune restriction sous le régime de nos règles et coutumes parlementaires. A la page 469, May dit:

Il s'ensuit logiquement qu'une motion en vue de soulager le fardeau qui pèse sur le peuple n'est pas atteinte par les ordres permanentes qui concernent l'imposition d'une charge au peuple. Un bill dans le but de réduire ou révoquer une taxe ou autre charge publique, à moins que l'imposition d'une taxe nouvelle ne soit proposée pour la remplacer, est présenté sans la recommandation de la couronne ou sans passer par l'étude préliminaire en comité. Aussi des amendements visant uniquement l'adoption de mesures remédiatrices en vue d'alléger les charges pécunières, peuvent être considérés soit, en comité, soit en séance générale.

Et à la page 506:

Les propositions tendant à réduire le fardeau porté par le peuple peuvent être faites à la Chambre ou au comité; aucune formule spéciale n'est prescrite pour les motions de ce genre ou pour la présentation de bills visant seulement la diminution des impôt ou des fardeaux qui pèsent sur le peuple.

Le 18 mai 1920, M. Fielding proposa, à la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, un amendement demandant une diminution des droits de douane sur les instruments de production employés dans les industries basées sur les ressources naturelles du Dominion.

Le 9 juin 1919, M. McMaster proposa, entre autres choses, un amendement aux résolutions budgétaires de sir Thomas White:

Il faut modifier le régime douanier de façon à dégrever la nourrtiure du peuple et les instruments employés dans l'exploitation des ressources naturelles du Canada, en même temps que les matières premières qui entrent dans leur fabrication.

Il est vrai qu'il n'a pas été tenu compte ici de l'article 46, mais personne n'en subit de préjudice ou d'injustice.

Que la Chambre ait été averti ou non d'une irrégularité quelconque dans la motion, M. Woodsworth n'aurait pas moins eu le droit de la modifier avant lecture par monsieur l'Orateur. Aucun député ne pourrait l'obliger à la maintenir dans la forme dans laquelle il en a donné la première lecture, et le consentement unanime de la Chambre ne lui était pas nécessaire pour la retirer, la Chambre n'en étant pas informée. Le fait que cette règle n'a pas été observée ne change en rien la situation, et n'a nullement empêché la discussion d'un point quelconque de Règlement, car l'on sait très bien que cette question pourrait être soulevée à n'importe quel moment, même au cours de la délibération. C'est plutôt là une règle de pratique, et ne peut être invoquée à l'encontre des droits des députés tant que son inobservance ne cause aucun préjudice.

Conformément à ces autorités et ces précédents, je décide que l'amendement, conçu dans les termes qui j'ai lus formellement, est en conformalité du Règlement. L'amendement remis à l'Orateur vendredi par l'honorable député de Kent (M. Doucet) n'est donc pas régulier, car il ne peut être proposé deux amendements à la motion que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. ROBICHAUD (Gloucester): Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de prolonger beaucoup le débat. Si, cependant, je demande l'indulgence de la Chambre pendant quelques instants, j'espère que mes honorables amis me l'accorderont volontiers. Nous constatons avec regret l'absence du très honorable ministre des Finances (M. Fielding). La nouvelle de sa maladie a désolé le pays, en ce moment surtout où sa grande habileté financière est presque indispensable. Je me joins à mes honorables amis de la Chambre, ainsi qu'à la population canadienne généralement pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement à la santé.

L'événement important de l'intersession a été la visite de leurs Excellence le Gouverneur-général et Lady Byng dans les Provinces maritimes. Jamais, dans l'histoire de ma circonscription, des distingués visiteurs ont-ils été attendus avec plus d'empressement. Reçus à cœur ouvert par le clergé de toutes les croyances et toutes les dénominations, acclamés par les enfants des écoles, lord et lady Byng témoignèrent une très grande cordialité à tous ceux qui les approchaient. Je désire profiter de cette première occasion d'exprimer publiquement la profonde gratitude que je ressens de l'honneur signalé qui nous a été fait, et j'espère que l'esprit remarquable de démocratie déployé par le parti vice-royal, au milieu de la population du comté de Gloucester servira non seulement à fortifier notre allégeance aux institutions britanniques, mais à nous faire mieux aimer ces institutions.

Depuis le commencement de la session, on a beaucoup parlé des élections complémentaires qui ont eu lieu dans nos Provinces maritimes. Il y en a une surtout dont on a fait grand éclat. L'honorable député vainqueur de l'élection dans le comté de Kent, mérite certainement nos meilleures félicitations pour son courage et sa persévérance en politique. J'admire ses excellentes qualités dans la discussion, et son caractère presque irréprochable. Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de trouver quelque peu à redire aux dispositions agressives de mon honorable ami, et de lui conseiller plus de modération, ce qui ne pourra que lui gagner la sympathie et le bon vouloir du Parlement à l'égard de sa circonscription. Bien que je n'aie pas à défendre les honorables députés qui se sont rendus coupables du crime atroce d'avoir dévoilé les erreurs de l'ancien gouvernement, particulièrement celles qui ont été commises sous le régime du très honorable leader actuel de l'opposition, et, quoique je déteste, tout autant que n'importe qui, les attaques acrimonieuses, et surtout entre députés, je n'en crois pas moins que la population canadienne ne pourra ni ne voudra jamais oublier les conséquences de la loi électorale de guerre, de 1917, de son mépris des principes sacrés du gouvernement responsable, de même que de sa violation du pacte de la confédération. Le peuple canadien n'oubliera jamais non plus le corps électoral fut induit dans une erreur l'avantage perdu, en 1911, alors que par une propagande des classes contre les masses populaires, alors que l'on a dénaturé les faits au lieu de les mettre en pleine lumière, et que le corps électoral fut indécit dans une erreur que l'on regrettera toujours. Nous ne saurions oublier, non plus, la situation dans laquelle on nous a laissés, pendant l'automne de 1921; cherchant à rendre ses mouvements plus stratégiques, le très honorable leader de l'opposition vient de placer entre les mains du seul représentant de l'élément français à votre gauche, monsieur l'Orateur, un amendement prescrit par son parti. Je crains que l'honorable député de Kent (M. Doucet) n'ait tort, premièrement, d'essayer de défendre son parti contre la juste rétribution qu'il mérite, et, secondement, en engageant formellement les paisibles paysans du bon vieux comté de Kent à une politique de protection. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que lorsque le moment en sera arrivé, les électeurs du district de Kent, dont les intérêts sont absolument identiques à ceux des électeurs de Gloucester, ne manqueront pas de le mettre, et de main ferme, en meilleure voie.

[M. Robichaud.]

On a beaucoup parlé dans la presse et ailleurs des prétendus droits des Provinces maritimes. Si ces droits existent, et je le crois réellement, ils n'existent que dans l'abstrait. Il serait intéressant de découvrir qui est responsable des griefs qu'il peut y avoir. Certains honorables députés qui représentent des circonscriptions du Nouveau-Brunswick et qui siègent immédiatement à votre gauche, monsieur l'Orateur, ont prétendu, dans des assemblées tenues dans le district électoral de Kent et la cité d'Halifax que les Provinces maritimes devaient attribuer au Gouvernement actuel la responsabilité de leur mauvaise situation. Selon moi ces provinces souffrent aujourd'hui des injustices qu'elles ont subies au cours des dix ans de mauvaise administration qui précédèrent l'élection de 1921. Aux termes du pacte fédératif on nous donnait un chemin de fer qui devait nous unir plus étroitement à ce qui était alors le Haut-Canada et le Bas-Canada; on cherchait ainsi à compenser les concessions que nous avions accordées aux provinces sœurs de l'Ouest. Qu'est-il arrivé? En 1915, le Parlement adopta une loi prescrivant l'acquisition d'embranchements de voies ferrées, particulièrement dans les Provinces maritimes. Certains gros intéressés qui avaient des placements considérables dans l'exploitation ferroviaire et voyaient ces placements quasi sans valeur se sont montrés disposés à se rembourser sur les fonds du trésor public. En 1917, le Gouvernement fédéral du jour adopta le programme de la nationalisation des chemins de fer; et les Provinces maritimes virent absorber par le réseau national l'Intercolonial, une voie construite pour donner suite aux termes du pacte de la confédération. Voilà un des griefs des Provivnces maritimes. Je maintiens que le chemin de fer Intercolonial,—lequel, ai-je dit, faisait partie du domaine imprescriptible des Provinces maritimes,—qui fut construit en vue de l'avancement des meilleurs intérêts de cette région du Canada, aurait dû être laissé intact pour réaliser l'objet de sa construction. Quiconque analyse l'attitude des honorables représentants du Nouveau-Brunswick qui siègent en face, constate que leurs mobiles sont tout le contraire de désintéressés. Nous savons à quoi nous en tenir au sujet de notre mauvaise situation actuelle et nous savons, en outre, où il en faut chercher le remède. On a fait force déclarations relativevment aux droits des Provinces maritimes, mais je doute qu'un parti soit plus que l'autre le défenseur attitré de ces droits. Mon honorable ami (M. Baxter) et l'honorable représentant de Kent veulent imputer au ministère du jour toute la responsabilité de cette situation; ils s'efforcent même d'en faire une question politique. Or, pour montrer ce que les gens sérieux des Provinces

maritimes pensent de ces provinces et de leurs droits et où ils cherchent un remède à la situation d'aujourd'hui, je vais citer l'opinion publiée dans le St. John Telegraph, au mois de janvier dernier, par l'honorable C. W. Robinson, un homme de grande expérience qui voit très juste et qui est aujourd'hui ministre des terres et des mines au Nouveau-Brunswick. Je cite cette opinion parce que je tiens à prouver que cette question des droits des Provinces maritimes ne doit pas faire l'objet des querelles politiques, mais que les hommes de tous les partis doivent la considérer comme une chose trop grave et trop sacrée pour lui réserver un sort pareil. Ecoutez plutôt M. Robinson:

Naturellement notre influence diminue avec notre population. En 1867 nous avions, approximativement, un quart de la population du Canada alors qu'aujourd'hui nous en comptons seulement un huitième. Apparemment l'avenir ne nous réserve guère mieux. Comme l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, malheureusement, ne traitait pas toutes les provinces de la même façon; la Colombie-Anglaise, par exemple, était sauvegardée contre une diminution dans le chiffre de sa députation parlementaire alors que nous n'avions rien de la sorte pour nous protéger et en conséquence le nombre de nos représentants diminue toujours. En face de cet état de choses nos gens ne sont pas heureux. Nous sommes extrêmement sensibles à tout acte de la part du gouvernement central qui semble empiéter sur ce que nous considérons comme nos droits et privilèges établis de vieille date. Les prédictions grandiloquentes des pères de la Confédération touchant le développement futur de nos ports n'ont pas été réalisées. Ces ports sont très commodes en temps de guerre mais à une fois la paix conclue, Portland (Maine) est bien plus attrayant. Lorsque survient une pénurie de wagons de chemin de fer ce sont les Provinces maritimes qui en souffrent le plus. Le coût du transport nous entoure, en quelque sorte, d'un mur, une situation qui a son bon côté: en effet, de grandes maisons de commerce ont ouvert des établissements importants dans les Provinces maritimes; mais par contre cette cherté du service de transport constitue un obstacle formidable aux industries qui cherchent l'expansion vers l'Ouest. Nous ferions mieux peut-être de tourner nos regards vers la mer et tirer parti des avantages de notre position géographique.

Certains d'entre-nous ont cru que la situation serait améliorée dès la suppression des restrictions qui entravaient notre commerce avec les Etats-Unis; seulement la décision des électeurs canadiens a banni tout espoir de ce côté.

M. Robinson continue:

Depuis quelque temps notre situation s'améliore un peu: un grand pas dans la bonne voie ç'a été l'établissement de la région Atlantique des chemins de fre Nationaux, ayant son bureau-chef à Moncton

On voit déjà les conséquences du programme qui encourage nos ports d'hiver et qui leur donne la préférence sous le régime du tarif Fielding. Il semble qu'on ait remédié à la disette de fourgons. Les efforts des chemins de fer Nationaux qui veulent encourager les visites de touristes dans nos régions vont assurément porter fruit. Le réseau national est en mesure d'assurer de cette manière, et de mainte autre, une plus grande part de progrès et de prospérité à nos provinces; et je suis persuadé que l'avenir nous révélera que les directeurs des chemins de fer Nationaux auront compris toute leur responsabilité à ce sujet et dans leur propre intérêt n'auront rien épargné pour imprimer une forte impulsion à notre développement.

Nous devons comprendre que la situation nationale exige des économies. Bien qu'il soit nécessaire et très à propos de notre part de tenir le reste du Canada toujours au courant de ce qui est essentiel pour nos gens, nous devons également regarder un peu plus loin, nous montrer fiers du pays dans son ensemble, oublier nos difficultés, profiter de nos nombreux avantages et contribuer à la prospérité qui, je crois, s'en vient lentement, mais sûrement.

Monsieur l'Orateur, cela démontre que nos hommes publics du Nouveau-Brunswick ne mêlent que bien peu la politique à cette question des droits des Provinces maritimes. L'honorable Fred Magee, ministre sans portefeuille dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick, un homme jouissant de la plus haute estime dans les Provinces maritimes, qui a fait une étude spéciale de la question et dont l'opinion est appréciée dans la mesure de son grand talent d'homme d'affaires, s'est exprimé comme suit dans un article publié, le 19 janvier, dans le *Telegraph Journal*, de Saint-Jean. C'est une réponse à une grave question que lui avait posée le rédacteur en chef du Journal. Voici ce qu'il dit au sujet des droits des Provinces maritimes et du parti-pris politique:

En réponse à votre deuxième question touchant la meilleure façon de faire valoir ce qu'on appelle nos "droits", permettez-moi de vous dire qu'il ne faut plus faire de cette doctrine de droits maritimes une question politique, car ce n'en est pas une. Il n'y a pas de parti politique qui comprenne à lui seul tous les patriotes des Provinces maritimes; aucun parti ne doit se l'imaginer. Que ce soit bien compris. Nos représentants fédéraux devraient donner leur concours car, dans la circonstance, la fidélité à son parti n'est pas un moyen de réussir. Il faut absolument que ceux que nous envoyons à Ottawa présentent notre cause, au moment voulu, d'une façon réfléchie, intelligente, pratique, franche, impartiale et désintéressée. Avis aux députés fédéraux.

En terminant je prétends de nouveau que l'union législative avec la Nouvelle-Ecosse devrait s'effectuer, afin d'augmenter notre pouvoir et notre influence dans le conseil national du Canada où les hommes d'Etat des Provinces maritimes ont toujours joué un rôle important et distingué.

Je dois dire dès maintenant, monsieur l'Orateur, que l'honorable M. Magee est un adepte fervent de l'union maritime. Je doute fort qu'il ait raison, mais, après tout, il est bon de savoir qu'il y a un assez grand nombre de représentants de Nouvelle-Ecosse dans cette enceinte qui sont du même avis que lui.

On a dit que le Gouvernement actuel avait négligé ou s'était abstenu de protéger les droits des Provinces maritimes. On a dit également que le Gouvernement faisait trop de travaux publics dans ces provinces; on a même ajouté que c'était devenu un vrai scandale et on a parlé d'appât électoral. Je proteste, monsieur l'Orateur, contre ces insinuations. Peu importe qu'elles viennent de Gratton

O'Leary, du *MacLean's Magazine*, du *Star*, de Montréal, ou du *Times*, de Moncton, ces insinuations mettent en doute l'honnêteté de mes commettants, de même que l'honnêteté des représentants du peuple.

A l'appui de mon allégation, monsieur l'Orateur, je dirai que lorsque l'ancien gouvernement abandonna le pouvoir, le 4 août 1911, les pêcheurs du comté de Gloucester jouissaient d'une ample protection en matière de travaux publics. On s'était mis à améliorer nos ports, et l'industrie elle-même était très florissante. On a beaucoup parlé de l'appât électoral. Le *MacLean's Magazine* s'est surtout appliqué à raconter tout ce que le Gouvernement faisait pour l'entretien des travaux publics dans les Provinces maritimes. Mes électeurs du comté de Gloucester considèrent ces insinuations comme portant atteinte à leur réputation d'intégrité et de patriotisme. Si nous voulons reconstruire et mettre en état nos bâtiments publics, c'est pour que nos gens puissent poursuivre leurs occupations et rester dans le pays. C'est parce que pour nous, habitants du comté de Gloucester, le vieux foyer passe avant tout et que nous chérissons cette région de la patrie d'Evangéline qui est devenue le home des hardis pêcheurs des Provinces maritimes.

Pour bien faire comprendre à la Chambre et au pays en général quelle est notre situation, on me permettra d'énumérer les différents travaux publics qui ont été négligés par l'ancien gouvernement et de signaler l'état dans lequel nous les avons trouvés lorsque l'ancien gouvernement a abandonné le pouvoir. Evidemment ce sont des détails qu'il n'est pas très agréable d'entendre, mais je veux mettre les choses au point et montrer que, dans le comté de Gloucester, nous ne profitons pas de l'appât électoral. Je veux prouver que si nous demandons notre part des fonds publics, c'est à cause de nos besoins industriels, parce que nos pêcheurs, par patriotisme désirent rester dans leur pays, parce qu'ils veulent retirer de quoi vivre pour leur famille et parce qu'ils travaillent à une industrie qu'il faut maintenir pour le bien du pays.

Parmi les différents travaux publics qui ont été négligés par l'ancien gouvernement dans le comté de Gloucester, je pourrai citer tout d'abord le quai de Miscou, construit sur la rive nord du port de Miscou, qui est un des grands ports de pêche au hareng de la baie des Chaleurs.

Situé sur l'île de Miscou, ce quai fut construit il y a vingt ans passés et il rendait les plus grands services au millier d'habitants qui forment la population de cette île. En 1921 toutefois, nous nous sommes aperçus que la superstructure du quai était pour ainsi dire complètement pourrie et tombait en ruines. Or, je demande à mes honorables collègues s'ils croient que ce serait une folle dépense que de faire subir les réparations les plus urgents à ce quai qui est si utile à ces pauvres gens? Le Gouvernement devra débourser une somme de $10,000 à cette fin. On a dépensé $1,000 de ce chef il y a deux ans et $3,000 l'année dernière. Cette année, le Parlement sera appelé à voter une somme de $5,500 afin de compléter les travaux de réparation au quai de Miscou. Or, s'il nous faut débourser une somme de $10,000 pour réparer un quai dont la construction a coûté environ $30,000, n'est-ce pas la preuve indéniable que l'ancien gouvernement a honteusement négligé les travaux publics.

A quelques milles plus loin, nous avons un autre quai à Petite Lamèque où une nombreuse flotte de bateaux de pêche fait l'exploitation de cette industrie. A l'époque où l'ancien gouvernement abandonna les rènes du pouvoir, il fut constaté que le pavage du quai était pour ainsi dire hors de service et qu'il fallait le remplacer sans délai. Et dans le cas qui nous occupe, nous avons dû dépenser une autre somme de $2,000, il y a deux ans passés. A Lamèque où nous avons l'un des groupes de pêcheurs les plus importants des Provinces maritimes et où un quai fut construit au coût de $80,000 sous le régime Laurier, on a constaté, je le répète, que la construction tombe en pièces, que le pavage est hors de service et que les longrines n'en peuvent plus. J'ajouterai de plus que le gardien sous l'ancien régime, a écrit au département des Travaux publics que le quai était dans un état dangereux. Pour toute réponse, il reçut l'ordre d'interdire l'usage du quai s'il constituait un danger pour le public. Voilà l'intérêt que l'ancien gouvernement portait à nos pêcheurs du comté de Gloucester.

A Shippigan, nous avons constaté que le quai est bien trop exigu pour le volume du trafic qui se fait à cet endroit. Le quai était encombré d'un bout à l'autre. A maintes reprises, les gens de l'endroit ont supplié l'ancien gouvernement de remédier à la situation; cependant, de même que dans nombre d'autres cas en ce qui regarde le comté de Gloucester, le gouvernement de l'époque a fait la sourde oreille à ces demandes légitimes. Le Gouvernement actuel, au cours de la dernière session, a donc jugé à propos de faire voter un autre crédit de $7,000 afin d'agrandir et de réparer le quai de Shippigan. Le département des Travaux publics a construit là, à peu de frais l'un des meilleurs docks qui soient à la disposition des pêcheurs dans les Provinces maritimes. Ce dock peut abri-

ter toute la magnifique flottille de bateaux de pêche du comté de Gloucester. Cette construction est absolument nécessaire pour les pêcheurs de cet endroit sans compter qu'elle fait honneur à l'administration du Gouvernement actuel. A Caraquet,—et je regrette que l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Baxter) ne soit pas à son siège au moment où je fais allusion à cette structure,—nous avons constaté que les pêcheurs étaient privés d'un dock où décharger leur poisson; nous avons constaté que l'ancien quai de l'Etat était tombé en ruines et que toutes les travées, sauf deux ou trois, étaient démolies. Les pêcheurs n'avaient plus de quai; il a donc fallu que le Gouvernement actuel leur vient en aide; nous avons dû débourser une somme de $30,000 afin de mettre les pêcheurs à même de poursuivre leurs opérations. Or, l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Baxter), au cours d'une visite qu'il fit à Caraquet, l'année dernière, dans le but de reconstituer les élements épars du parti tory qui existent encore dans mon comté, admit, après axoir visité l'endroit, que les pauvres pêcheurs de Caraquet étaient dans une situation intolérable. Du fait de mes efforts en ce sens, il résulte qu'une somme de $27,500 a été inscrite au budget principal de l'exercice courant afin de reconstruire ce quai. J'ose donc espérer que lorsque nous aborderons l'examen de ce crédit, ni l'honorable député de Saint-Jean et Albert ni aucun des autres représentants oppositionnistes du Nouveau-Brunswick, ni le *Star* de Montréal, ni M. Gratton O'Leary, ni le *MacLean's Magazine* n'oseront prétendre que ce quai a été bâti dans le but de capter le vote de mes commettants. J'ai énuméré une bonne moitié des quais qui se trouvent dans le comté de Gloucester. Les revenus annuels provenant de l'industrie des pêcheries dans ma circonscription s'élèvent à environ $3,250,000. Les pêcheurs qui exploitent cette industrie depuis au delà d'un siècle, sont propriétaires d'une nombreuse flotte de bateaux de pêche et je soutiens que le devoir incombe au Gouvernement d'encourager cette grande industrie et de prendre des mesures pour que les pêcheurs continuent à exercer leur pénible métier et restent au pays.

A Inkerman, après que l'on m'eut fait l'honneur de me choisir pour représenter ce beau comté, je me suis rendu compte que cultivateurs et pêcheurs étaient forcés d'utiliser des traîneaux tirés par des chevaux pour rentrer la marée, c'est-à-dire leur prise de poisson. J'ai vu de mes yeux les gens, qui n'ont pas de chevaux, obligés de décharger leur poisson pardessus le garde-fou du pont.

J'ai présenté les observations au ministre des Travaux publics, qui l'ont déterminé à faire ériger à Inkerman un quai qui rend les plus grands services aux habitants de ce village prospère. Cet ouvrage n'a coûté que $3,-500. A la Grande-Anse il y a un embarcadère construit du temps de sir Wilfrid Laurier, mais qui fut laissé sans entretien sous le ministère de ses successeurs. Le bassin s'est rempli de vase dans les endroits destinés à recevoir des bâtiments assez grands, au point que maintenant là où l'eau avait une profondeur de 10 à 15 pieds les pêcheurs sont aujourd'hui obligés de se servir d'embarcation à rames et ne peuvent y pénétrer en bateaux de pêche, parce que la profondeur n'est plus que de 2 à 3 pieds.

Malgré l'obligation où est le Gouvernement de pratiquer l'économie il est de toute nécessité d'entreprendre des travaux à Grande-Anse. Les pêcheurs du lieu appartiennent à une population très estimable; mais il sont forcés d'abandonner leur état et de s'expatrier à l'étranger. Le Gouvernement actuel n'en est pas cause; la faute est due à ses prédécesseurs. Le pays n'est pas en situation, je le sais ,de fournir 30,000 à 35,000 dollars pour l'avantage de la population dans cette partie du pays, mais je ne désespère pas qu'avant longtemps on pourra reprendre et achever les travaux commencés. J'ai appris qu'à Stonehaven la charpente du quai a cédé et qu'il faudra le reconstruire à neuf sans délai. Au Petit Rocher, l'année même que le Gouvernement précédent fut battu aux élections, le brise-lames commençait à céder sous l'assaut de la mer et le ministère actuel dut y faire exécuter des travaux au prix de $14,000.

Il y a à la passe Est de Shippigan des travaux de protection à faire pour l'avantage des pêcheurs qui fréquentent le port de Shippigan. Cette passe est le seul refuge offert aux 1,800 pêcheurs du comté de Gloucester qui pratiquent leur industrie entre la côte de Gaspé et l'embouchure du Miramichi. Il n'y a pas d'autre endroit pour se mettre à l'abri en cas de tempête. Cette passe a été si négligée que, dans la saison de 1913, quatorze pêcheurs ont péri au large de l'île Miscou. Ce malheur n'a pu être évité, parceque les pêcheurs ne pouvaient compter sur le havre de Shippigan, à cause de la difficulté de s'engager dans la passe durant la nuit. J'ai signalé cet état de choses au ministre des Travaux publics et à son collègue des Pêcheries. A la suite de mes observations ils ont donné des ordres pour perfectionner l'éclairage et le balisage

de la passe qui est devenue un des plus sûrs endroits fréquentés par les pêcheurs dans l'est du Nouveau-Brunswick.

J'ai mentionné les diverses améliorations qui ont été faites et les difficultés qu'éprouvaient nos pêcheurs autrefois, afin de montrer que les travaux exécutés par l'administration n'avaient pas le caractère d'un simple appât électoral, mais étaient devenus nécessaires pour seconder l'industrie de ces vieilles populations de pêcheurs des Provinces maritimes.

Avant de me rasseoir je dirai quelques mots du budget. J'espère que la Chambre ne me trouvera pas trop long. La discussion du budget a intéressé grandement le public jusqu'à présent. D'après les impressions que j'ai recueillies, je crois que la confiance, la persévérance et le courage vont revenir pour le plus grand bien de notre chère patrie. Si l'on excepte les lamentations parties de la gauche conservatrice, le débat a donné lieu à mainte manifestation de contentement général dans cette Assemblée. Ces manifestations de la part de la majorité des représentants du peuple, sont un signe évident de la satisfaction éprouvée par la nation en constatant que le Gouvernement fait tout en son pouvoir pour sortir le pays de la situation embarrassée dans laquelle l'avait laissé le ministère précédent.

Il a été parfaitement démontré que le budget déposé par le ministre suppléant des Finances a satisfait le pays. Tout esprit impartial dira que le budget de 1924 est favorable au peuple qui a souffert plus que toutes les autres classes de la période de déflation qui lui fut imposée. Les classes populaires vont bénéficier d'une façon appréciable des abaissements opérés dans l'impôt. La confiance va renaître et mettre un frein à l'exode de nos gens; elle va stimuler les affaires et hâter un retour de la situation normale. On a fait toucher du doigt l'effet malheureux de plusieurs années de stagnation dans notre politique fiscale.

La meilleure preuve en a été donnée pendant la période qui s'est écoulée depuis la fin de la grande guerre jusqu'à la défaite des tories en 1921. Le dollar canadien était déprécié à un degré alarmant, la balance du commerce nous était défavorable, les Canadiens perdaient confiance en eux-mêmes et l'union des efforts faisait défaut entre les différents éléments de notre population. On ne pouvait pas remédier à cette situation en un jour. C'est tout à l'honneur du Gouvernement que les conditions soient revenues à la normale d'une façon aussi décisive et sûre. Il est de toute évidence que la politique fiscale du Gouvernement contribuera à stimuler cette réaction. Assurément, monsieur l'Orateur, personne ne niera le fait que l'aide immédiate donnée à nos industries fondamentales par le budget assurera des jours meilleurs au Canada et à sa population.

Il est très intéressant de constater combien il est facile de mettre en mouvement tout le rouage politique quand il se fait une tentative pour libérer le bon peuple des charges de l'impôt, lorsque de telles réductions ont une influence directe ou indirecte sur les gros intérêts. Si les honorables députés veulent se souvenir de la campagne entreprise dans la presse pour faire échouer la réciprocité en 1911, on peut bien déclarer qu'on est sur le point de déclancher la même propagande et que la presse qui appuie mes honorables amis d'en face est toujours prête à dénaturer la question en vue de tromper les masses populaires.

On a déjà dit que des compagnies manufacturières, avaient dû fermer leurs portes comme conséquence directe de la réduction des droits d'importations. Si les réductions projetées dans le budget—réductions qui sont en partie compensées par une diminution dans le coût de la matière première—doivent forcer les manufacturiers à discontinuer leurs opérations, je ne peux qu'en conclure que ces industriels ne sont pas imbus de ce courage et de cette détermination qui devrait caractériser tout véritable citoyen canadien. Si nos manufacturiers ne peuvent pas loyalement et sans crainte mettre l'épaule à la roue et aider à alléger le lourd fardeau qui pèse sur les épaules du peuple par suite des dépenses extravagantes du ministère précédent; s'ils ne peuvent pas renoncer quelques-uns de leurs profits afin d'encourager les affaires au Canada; s'ils ne peuvent tous ensemble montrer assez de cette générosité, de cette intelligence et de cette ingéniosité que l'on doit s'attendre à voir chez des hommes d'affaires de ce pays, pour continuer leurs opérations et surmonter les obstacles qu'ils prétendent rencontrer dans ces réductions de tarif—comment peuvent-ils s'attendre à ce que les cultivateurs de l'Ouest de même que ceux de l'Est, puissent supporter les lourdes charges que leur imposent les droits de douane et les autres taxes? Comment peuvent-ils s'attendre qu'un homme avec une famille de dix ou douze enfants comme il s'en rencontre fréquemment dans les provinces de l'Est, puisse subsister sur le maigre salaire d'un bûcheron ou le modeste revenu d'une petite ferme et verser au manufacturier une large proportion de ses profits et les accroître tellement qu'aujourd'hui des millions de dollars sont disponibles pour lutter contre les consommateurs.

C'est le temps, monsieur l'Orateur, pour le pays d'envisager la situation dans un esprit vraiment canadien. Jamais l'occasion n'a été si favorable pour s'inspirer d'une même politique, et d'un même drapeau; c'est pour cette raison, dans l'accomplissement de mes devoirs les plus sacrés envers mes électeurs et mon pays que je serai heureux de donner au budget mon plus cordial appui.

L'hon. M. MANION (Fort-William-et-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je me joins de très grand cœur à ceux qui ont exprimé leurs sympathies envers le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) à l'occasion de sa grave maladie, et dans l'espoir de le revoir bien vite revenu à son siège. Qu'il me soit permis en même temps d'adresser un un mot de sympathie à mon très honorable chef (M. Meighen) qui a éprouvé une affliction si grande il y a quelques jours. Ma sympathie est d'autant plus forte que je sais que pendant les deux derniers mois, bien que très occupé il a toujours trouvé le temps de visiter son père malade au moins deux ou trois fois chaque jour.

En examinant le budget qui est soumis actuellement à l'examen de la Chambre, quiconque veut être raisonnable dans ses prévisions, après l'avoir étudié sous ses différents aspects, doit en arriver à la conclusion que si le budget est accepté et approuvé par le pays, c'est l'avant-coureur du libre-échange pour le Dominion.

Quelques honorables DEPUTES: Très bien, très bien.

L'hon. M. MANION: J'entends applaudir quelques honorables députés à ma gauche. Ils espèrent donc apparemment que c'est ce qui arrivera et comme ils sont en état de commander, ils feront probablement en sorte que ce résultat se produise. Si le budget est accepté et approuvé par le pays, ce sera une innovation dans la politique fiscale dont le pays a joui de 1878 à 1923. J'emploie à dessein les mots "a joui" parce que, monsieur l'Orateur, quiconque examine les statistiques indiquant les progrès qu'a fait le pays en général depuis 1878 jusqu'en ce moment, sera convaincu que le Canada a eu une bonne part de prospérité dans le cours de ces années.

On me demandera peut-être sur quoi je m'appuie pour dire que, si le présent budget est accepté et endossé par le peuple, il conduira à l'établissement du libre-échange au Canada. Je m'appuie sur deux raisons principales. En premier lieu, je m'appuie sur les réductions à droite et à gauche que le ministre intérimaire des Finances a fait subir au tarif douanier, réduction qui sont plus accentuées qu'elles ne l'ont jamais été à venir jusqu'aujourd'hui dans aucun budget antérieur. Viennent ensuite les discours qu'ont prononcés les orateurs qui m'ont précédé au cours du présent débat. Je m'appuie sur le discours qu'a fait mon honorable ami le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) qui fut le premier membre du cabinet à prendre la parole après l'exposé budgétaire. Dans un discours préparé avec soin, il a proclamé son espoir que le présent budget sonne le glas de la protection au Canada. Plus tard, le ministre sans portefeuille de l'Ile du Prince-Edouard (l'hon. M. Sinclair) a pour ainsi dire adopté la même attitude que son collègue de l'Intérieur. Parlant à son tour, l'honorable député de Pontiac (M. Cahill), a félicité le Gouvernement au sujet des degrèvements qu'il avait opérés dans le tarif douanier et manifesté l'espoir de voir prochainement diminuer les droits sur les chaussures. Je m'en rapporte encore aux discours de mes honorables amis du groupe progressiste qui se sont réjouis des réductions tarifaires et ont également souhaiter que le tarif douanier soit encore abaissé dans un avenir prochain en faisant observer que les présentes réductions ne constituent qu'un commencement. Oui, le parti progressiste est actuellement en mesure de commander, et le Gouvernement ne saurait se maintenir au pouvoir sans l'appui du parti agraire. Je l'affirme donc, aucun parti ne serait en mesure de mettre ce programme à exécution sans l'appui de mes honorables amis du groupe progressiste. En conséquence, mes honorables amis étant en mesure de commander et professant des opinions sincères en matière du libre-échange, ce que je reconnais volontiers nous avons tout lieu d'assumer que le présent budget, s'il est accepté et endossé par le peuple, constituera un premier pas vers l'établissement du libre-échange au Canada.

D'autre part, monsieur l'Orateur, les hommes publics doivent éprouver une grande satisfaction en thèse générale de ce que la question tarifaire au moins soit bien tranchée. M'est avis que c'est là un avantage appréciable pour notre population en général que la question se pose de telle façon que protectionnistes et libre-échangistes doivent constituer deux camps bien distincts, Mes honorables amis de Brantford (M. Raymond) de Waterloo (M. Euler), de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler), l'ex-ministre de la Justice (l'hon. sir Lomer Gouin) et les autres libéraux ne pourront plus à l'avenir préconiser le régime protecteur dans leurs circonscriptions respectives, alors que dans d'autres comtés, on prêche la doctrine du libre-échange,

tout en ayant l'assurance que les industries canadiennes ne souffriront pas de dommages quand bien même leur parti obtiendrait les rênes du pouvoir.

Les tenants de la doctrine d'un tarif pour les besoins administratifs, monsieur l'Orateur, ne pourront plus espérer que le tarif douanier restera assez élevé pour protéger les industries canadiennes. De fait, un tarif de reven ne comporte aucune protection. Mes honorables amis emploient cette expression à tort ici ou ailleurs, lorsqu'ils donnent à entendre qu'il constitue une certaine mesure de protection. Mais, c'est le tarif douanier qui est en vigueur en Angleterre. Un tarif pour le revenu n'est ni plus ni moins qu'un tarif libre-échangiste, si je puis me servir de cette expression—bien que quelqu'un ait déclaré au cours de la dernière campagne électorale que le terme est impropre. C'est pourtant là le terme propre, monsieur l'Orateur, étant donné qu'un tarif pour le revenu veut dire l'imposition, sur les articles de luxe, de droits qu'il serait possible d'imposer sous n'importe quel le régime fiscal, l'imposition de droits sur les marchandises de fabrication étrangère, tout comme en Angleterre, où les cinq sixièmes du revenu des douanes sont prélevés au moyen d'impôts sur le sucre, le thé, et le tabac, qui sont importés en grande partie de l'étranger. Cependant, si des droits sont imposés sur des marchandises produites au pays, il faut imposer un droit d'accise iquivalent sur l'article de première nécessité de production domestique afin de supprimer tout élément de protection. Pour cette raison, ceux d'entre nous qui sont en faveur d'un tarif pour le revenu ne sauraient prétendre protectionnistes.

Ce devrait être une source de satisfaction pour les contribuables canadiens de savoir qu'aux prochaines élections générales ils pourront décider par leur vote le programme fiscal qui devra être accepté et mis à exécution dans le Dominion du Canada. On ne pourra pas plus comme on l'a fait dans le passé, reprocher au parti conservateur de faire un épouvantail de cette question du libre-échange, car par les réductions accentuées qu'il a faites au tarif douanier, ses promesses de faire encore mieux à l'avenir et l'espoir qu'il formule que c'est là le glas du régime protecteur, le gouvernement actuel a fixé le terrain sur lequel se fera la prochaine élection. Et ce sera au peuple canadien de se prononcer. Nous avons donc lieu, à mon avis, de nous féliciter, monsieur l'Orateur, que la question soit posée nettement, que nous savons au moins à quoi nous en tenir et qu'en dernier ressort ce sera le peuple et non le Parlement qui règlera la question.

[L'hon. M. Manion.]

Persuadé que la doctrine protectionniste est la meilleure pour le Canada, que le libre-échange mettrait en danger le commerce canadien, les coffres publics et la cause nationale, je n'ai aucune peine à choisir le parti auquel je m'attacherai. J'ai le privilège d'être affilié au groupe parlementaire qui, depuis 1878, préconise l'adhésion du Canada à la protection. Nos voisins de gauche, dont la plupart sont des libre-échangistes à tous crins, n'ont pas de peine non plus à choisir leur bannière. Néanmoins, il se trouve dans le groupe libéral un grand nombre de députés qui se disent protectionnistes et qui devront sortir de leurs retranchements et opter entre le libre-échange et la protection. Ainsi donc, il y a lieu de féliciter dans un sens le Gouvernement d'avoir posé la question sans le vouloir, bien qu'il ait causé tant de tort aux industries canadiennes.

Le présent budget a provoqué plus de récriminations que tous les budgets antérieurs. Les fabricants d'instruments aratoires, de voitures de roulage, d'acier, de peinture, se sont tous plaints de ce qui a eu lieu, et les fabricants de chaussures et de lainages ont reproché au ministère d'avoir négligé ce qu'il aurait pu faire pour leur venir en aide.

L'exposé budgétaire possède une qualité, une seule, dont je viens à féliciter le ministre intérimaire des Finances; c'est sa concision. En effet, puisqu'en quarante minutes il a causé tant de tort aux industries du pays, je frémis à l'idée de ce qu'il aurait pu faire s'il eut parlé pendant une heure et demie. La concision est l'essence même de l'esprit, dit-on. Je dois avouer que je découvre très peu d'esprit ou de sagesse dans le présent budget. Il participe beaucoup de la nature de la nitroglycérine dont une faible quantité peut causer d'énormes dégâts. En moins de temps ce budget a fait plus de dégâts que tous les budgets antérieurs du Canada. Je me figure que le ministre intérimaire des Finances l'a enfanté dans la douleur, parce que ceux d'entre nous qui l'ont connu et estimé depuis sept ans environ le considéraient comme un modèle frappant du protectionniste dans les rangs libéraux. Naturellement, personne n'a le droit, j'imagine, de s'opposer à ce qu'il fasse la culbute, mais nous ne voulons pas qu'il mette tout sans dessus dessous dans la vie industrielle au Canada.

Pendant que j'en suis sur ce sujet, je voudrais savoir en quoi ce budget fera du bien à la population. On pourrait répondre que la diminution de la taxe de consommation produira ce résultat. Eh bien, je n'en disconviens pas; je soutiens que l'entière suppression de cette taxe serait avantageuse pour le pays. Cette diminution, il va sans dire, est une atténuation des contributions qui résulte de

ce que nous nous éloignons de l'époque de la guerre; elle n'a rien à faire avec les coupures que le tarif a subies. Et quelle a été la conséquence de celles-ci? Je donne mon opinion pour ce qu'elle vaut, mais je suis tenu d'en faire part à la Chambre.

Les réductions du tarif profiteront tout d'abord aux industries américaines. En deuxième lieu, elles causeront un dommage grave aux industries canadiennes intéressées, si elle ne les ruinent pas, et elles feront languir toutes les autres, car, aujourd'hui, nul chef d'industrie ne peut prévoir quand le Gouvernement jugera nécessaire de le décapiter et de le livrer en pâture aux loups afin de se cramponner au pouvoir. En troisième lieu, elles entraveront, si elles ne paralysent pas complètement les capitalistes canadiens qui voudraient placer de l'argent dans des entreprises industrielles. En effet, les deux choses qu'exigent les bailleurs de fonds sont la sécurité présente et la stabilité à l'avenir, or ce budget n'offre ni l'une, ni l'autre. Quatrièmement, les coupures faites au tarif augmenteront le chômage; elles porteront un plus grand nombre de nos artisans et de nos ouvriers à prendre le chemin qui conduit aux Etats-Unis, diminuant par là les consommateurs de nos produits agricoles, notamment dans les provinces d'Ontario et de Québec. Quelqu'un a dit—c'est l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton), je crois—et cela est plausible, qu'en étant employés au pays, ceux qui nous ont quitté auraient gagné un salaire annuel d'environ mille dollars chacun. Ayant perdu 181,000 de nos concitoyens l'an dernier, même en divisant ce chiffre par deux, le Canada est privé de cent à deux cent millions de dollars par année. En réalité, c'est là l'un de nos principaux articles d'exportations et je me figure que, l'an prochain, le ministère, qui a si peu de choses dont il puisse tiré vanité et qui embouche si rarement la trompette, se fera un titre de gloire d'avoir produit l'un des principaux articles expédiés au dehors. Je remarque, cette année, il a inclu dans les exportations les effets des colons, les biens de ceux qui nous ont quitté pour toujours.

Qu'obtiennent les provinces des prairies en compensation des désastres causés par le tarif? Tout ce que les plus optimistes d'entre nous peuvent prétendre, c'est qu'elles profitent d'une légère réduction des prix des instruments aratoires. J'affirme que ce n'est pas le tarif qui leur nuit. Ce n'est pas le tarif, du moins, ce n'est pas un tarif élevé, qui est la cause d'une période de marasme et de crise.

De fait, peu importe que ce soit le libre-échange ou la protection qui prévaille, tous les pays traversent de temps à autre des périodes d'affaissement et de stagnation des affaires. En réalité, les inconvénients dont les provinces des prairies ont à se plaindre tiennent à quatre causes principales. Tout d'abord, la situation mondiale, le bouleversement de l'Europe, faisant disparaître les débouchés, ont affaibli la puissance d'achat des gens et contribué dans une large mesure à l'abaissement des prix auxquels se vendent les produits de l'Ouest. La deuxième cause réside dans la longueur du transport des produits depuis les prairies jusqu'au bord de la mer, d'où on les expédie vers les marchés du monde entier. La troisième cause réside, de l'aveu même des habitants de l'Ouest, dans les conditions d'écoulement à l'égard desquelles ils proposent divers modes de vente en commun. La quatrième, c'est qu'on ne fait pas suffisamment crédit aux cultivateurs de l'Ouest—c'est du moins ce qu'ils prétendent, et je donne la raison pour ce qu'elle vaut. A les entendre, il est un élément dont il n'est nullement tenu compte en matière de crédit. Je suppose que chacune de ces causes influe sur la situation de l'Ouest dans une beaucoup plus grande mesure que ne ferait toute modification du tarif. Cet état de choses est aussi préjudiciable aux cultivateurs des Etats de l'Ouest américain qu'à ceux des provinces des prairies, puisqu'ils sont à peu près dans la même situation qu'eux.

Quel est donc l'objet des modifications que l'on veut apporter au tarif? C'est tout simplement que le Gouvernement nourrit le désir insensé de garder le pouvoir à tout prix. C'est que l'on veut capter les suffrages de l'Ouest au détriment des populations industrielles de l'Est. Quelqu'un a qualifié le présent budget de suicide national; pour ma part, je l'assimilerais plutôt à un meurtre national, puisqu'on l'a conçu dans le dessein d'anéantir les industries de l'Est pour conquérir les suffrages de l'Ouest.

Si je me sers d'un langage dont on me reprochera peut-être la violence, c'est que je le crois motivé par le peu de cas que le Gouvernement a fait de ses propres engagements. Qu'il me soit permis de les rappeler en peu de mots. Tout d'abord, en 1919, le parti libéral se traçait un programme dans lequel le libre-échange tenait une large place, programme qu'il s'empressa de jeter au rancart dès qu'il eût décroché le pouvoir. D'un autre côté, ainsi que le rappelait l'autre jour le représentant de Brantford (M. Raymond), le premier ministre avait donné l'assurance qu'aucune industrie légitime n'aurait à souffrir de l'avènement des libéraux aux affaires. Que l'on fasse tort à certaines industries légitimes à l'heure actuelle, il n'y a pas à en douter.

Plus tard, en 1922, on faisait quelques légères réductions du tarif en en promettant d'autres et, en 1923, se rendant compte de ce que sa ligne de conduite avait de dangereux, M. Fielding, affectuait de nouvelles réductions de droits de douane, mais avait soin de déclarer que c'en était assez et qu'il était besoin de stabilité pour assurer la prospérité de l'industrie. Cette année, cependant, foulant aux pieds la promesse de stabilité, on a fait annoncer dans le discours du trône que l'on ferait de nouvelles réductions du tarif. Depuis ce moment, des députations se sont transportées auprès du Gouvernement; s'il faut en croire les journaux, le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) et le premier ministre auraient rassuré les délégués en leur disant que le tarif ne serait pas modifié de manière à leur porter préjudice. Je tiens à la main des articles de journaux à forte tendance protectionniste dans lesquels on félicite le Gouvernement d'avoir pris une telle attitude. Néanmoins, quelques semaines plus tard, le budget annonçait de fortes réductions des droits de douane. Selon moi, le Gouvernement se sert du tarif pour leurrer les gens et capter leurs suffrages. Se répandant en promesses sur lesquelles il ne s'est pas fait scrupule de revenir, il est amusé à aller de l'avant puis à reculer; tergiversant sans cesse, il a improvisé une sorte de fox-trot politique: quelques pas en avant, quelques pas en arrière, un glissement de côté, puis demi-tour.

Monsieur l'Orateur, souffrez que je traite maintenant la question du libre-échange et de la protection du point de vue canadien. Savoir si c'est le libre-échange ou la protection qui prévaudra au Canada est chose d'extême importance aux yeux de la nation aussi bien que des négociants et des industriels. La prospérité,—que dis-je?—l'avenir même du pays dépendent de cette question, puisque, en fin de compte, c'est le libre-échange ou la protection qui devra servir de régulateur à nos relations avec les îles Britanniques aussi bien qu'avec la grande république du Sud. Et n'est-ce pas logique? Le jour où nous devrons compter sur les Etats-Unis pour l'écoulement de nos produits naturels,—bois poisson, minéraux et le reste,—comment ce débouché pourra-t-il rester constamment à notre disposition s'il n'existe pas une sorte d'union entre le Canada et la nation voisine? Supposons que le corps électoral des Etats-Unis vienne à porter au pouvoir un parti composé de protectionnistes à tous crins, comme ceux d'aujourd'hui, et que ce parti frappe nos matières brutes et nos autres produits de droits aussi élevés et même plus prohibitifs encore que ceux qui existent déjà, le Canada ne se trouverait-il pas en plus mauvaise posture qu'à présent?

Comment alors pourrions-nous retenir même un semblant de stabilité de commerce sans quelque forme d'union avec les Etats-Unis? Monsieur l'Orateur la politique du libre-échange si elle était finalement adoptée au pays—ce qui arrivera je pense, si le peuple ratifie les changements actuels du tarif—aboutirait en définitive à la domination économique du Canada par les Etats-Unis. Elle finirait par placer le Canada dans une dépendance commerciale, elle en ferait, comme quelqu'un a dit, un accessoire commercial des Etats-Unis. Elle résulterait d'abord en une union de commerce et puis ce serait l'annexion comme l'ont déclaré M. Taft et M. Champ Clark au cours de la campagne en faveur de la réciprocité.

M. HUGHES: Ils ont nié avoir jamais fait cette assertion.

L'hon. M. MANION: J'ai leurs déclarations devant moi. Je ne crois pas que ni l'un ni l'autre aient démenti les paroles qui leur sont attribuées.

M. HUGHES: Au contraire.

L'hon. M. MANION: Il en est peut-être au Canada qui prétendent que ce serait une bonne chose à un point de vue matériel de nous joindre aux Etats-Unis, mais je crois que, en dépit des quelques sacrifices qu'il faudrait faire, la majorité de nos compatriotes préfèrent former une grande nation canadienne sur la moitié septentrionale de ce continent.

Il serait bon d'appeler l'attention des citoyens de ce pays sur l'avenir qui leur est réservé; il ne serait peut-être pas hors de propos également d'exposer aux yeux des habitants de la province de Québec quels pourraient être ces développements. Ce sont probablement ceux de nos concitoyens qui sont les plus sincèrement attachés à la loi constitutionnelle du Sanada. Ils ne dmandent pas de plus grandes libertés que celles dont ils jouissent; ils ne veulent pas que leurs destinées soient confiées au soin même de la majorité des Canadiens et encore moins des Américains. Ils feraient bien de se rendre compte que si nous acceptons le libre-échange nous nous exposons fort à les priver non seulement de leur supériorité industrielle au Canada mais aussi de ce qu'ils apprécient beaucoup plus que cette supériorité.

Je crois, monsieur l'Orateur, que les vrais Canadiens ont foi dans l'édification d'une puissante nation canadienne et sont prêts à tous les sacrifices nécessaires à cette fin.

Ils aiment les Américains, tout comme moi, mais nous ne voulons pas être englobés par eux, ce qui sera inévitable si nous dépendons entièrement d'eux pour la vente de nos matières premières et autres produits.

Je ne doute pas que cette attitude ne soit tournée en ridicule par une foule de Canadiens et surtout par ceux peut-être qui espèrent voir cet événement se produire. J'aimerais à donner—non pas pour faire étalage de patriotisme,—quelques raisons qui me portent à croire que mes prédictions sont justes. Rappelons-nous Cobden. Lorsque nous discutons le problème du libre-échange en Angleterre, nous pensons naturellement à Cobden, l'apôtre le plus zélé de cette politique du moins chez les anglophones du monde entier. Toute la vie de Cobden, son éloquence, ses qualités éminentes, ont été consacrées à l'évangile du libre-échange en Grande-Bretagne. Il avait pour but non seulement de maintenir les manufactures de ce pays mais de faire de l'Angleterre le centre industriel de l'univers afin de dominer tous les pays manufacturiers. Il a fait une déclaration qui mérite d'être citée. Il a dit que si l'Angleterre adoptait le libre-échange tout l'univers l'imiterait en moins de dix ans et il ajoutait,—remarquez bien ceci,—qu'après cela ne monde entier ne travaillerait et ne peinerait que pour elle. Voilà ce qu'il pensait des contrées qui négligaient les manufactures et faisaient fi d'une vie nationale et industrielle, plus intense.

Si le peuple sanctionne ce budget, non seulement sera-t-il suivi du libre-échange, mais les Canadiens seront obligés de travailler et peiner pour les Etats-Unis. Ils deviendront les bûcherons, les cultivateurs et les mineurs des Etats-Unis et probablement de quelques-unes des autres nations industrielles. Tout Canadien vaillant, énergique et entreprenant, qui veut mettre à profit ces qualités dans d'autres branches de l'industrie sera forcé pour cela de traverser la frontière. En d'autres termes, il devra s'expatrier et grossir les rangs de ceux qui quittent le Canada, exode aujourd'hui beaucoup plus considérable qu'il ne devrait l'être et qui comparé à l'exode biblique fera ressembler celui-ci à une procession de fermiers-unis dans la ville de Toronto.

Il y a une autre différence entre l'ancien exode et celui de nos jours. Dans l'Ancien Testament, nous lisons que les enfants d'Israël ont été conduits dans la terre promise par la sagesse de Moïse. Aujourd'hui, les enfants du Canada sont poussés vers la terre du drapeau étoilé par lav oix de Jacob, le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb).

Je parlerai maintenant un peu plus longuement de la question de protection. L'on est porté aujourd'hui, en Canada, à accuser d'être l'ami des "gros intérêts", quiconque soutient la protection. Et cela, monsieur l'Orateur, en dépit du fait que si l'on récapitule l'histoire de la loi du tarif, partout dans le monde, on constate que la plupart des grands hommes d'Etat ont préconisé la protection pour leurs différents pays, cependant qu'un petit nombre seulement d'hommes d'Etat ont favorisé le libre-échange. Permettez-moi de citer quelques noms seulement des personnages marquants dont la seule mention suffit pour les rappeler au souvenir de la population canadienne. Aux Etats-Unis, il y a eu George Washington, Alexander Hamilton—peut-être le plus célèbre des ministres des Finances, aux Etats-Unis,—Henry Clay, Daniel Webster, Abraham Lincoln, McKinley et Harding, pour n'en nommer que quelques-uns. Parmi ceux-ci, il n'y eut pas de plus noble, de plus honorable figure, tant aux Etats-Unis que dans toutes autres nations, que celle d'Abraham Lincoln. En Grande-Bretagne, Joseph Chamberlain et Arthur Balfour ont préconisé la protection; ce même principe avait été appuyé en France, par Colbert, le plus grand ministre des Finances durant le règne de Louis XIV; et Napoléon aussi, l'a préconisé; depuis 1865 jusqu'à aujourd'hui, tous les hommes d'Etat les plus importants en France, ont maintenu la protection pour leur pays. En Allemagne, Frédéric le Grand et Bismarck préconisaient la protection, et tous les hommes d'Etat allemands jusqu'à aujourd'hui, ont continué à être protectionnistes. En Canada, nous avons eu sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier. De ce dernier, je dirai ceci: que l'on cite tout ce que l'on voudra des discours de sir Wilfrid Laurier, il n'a jamais fait quoi que ce soit pour introduire le libre-échange en Canada.

M. HUGHES: La réciprocité que l'honorable député a appuyée.

L'hon. M. MANION: La réciprocité, monsieur l'Orateur, était basée sur la protection. La réciprocité était basée sur le fait même que nous avons la protection dans notre pays. C'était un échange de faveurs avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis nous accordaient des faveurs en retour de celles que nous leur accordions. C'était un arrangement réciproque, qui ne pouvait être mis en œuvre que par un pays protectionniste. La Grande-Bretagne ne pourrait avoir de réciprocité avec un autre pays, à cause de son libre-échange. Nous ne pourrions non plus avoir de réciprocité avec un autre pays, si nous étions un pays libre-échangiste. Non seulement ces hommes que j'ai mentionnés et qui sont des hommes remarquables dans l'histoire mondiale, étaient-ils tous des protectionnistes; il y a aussi ce fait que

tous les pays importants ont prospéré sous la protection. Qu'on me permette d'en citer quelques-uns. La France, avant la guerre, était un des pays les plus riches au monde, un pays dans lequel la richesse était plus également répartie que nulle part ailleurs. La vie agricole et industrielle y était mieux équilibrée que dans aucun autre pays, et il y existait une protection assez élevée depuis plus d'une centaine d'années; mais depuis 1865, la France a certainement eu un tarif très élevé. L'Allemagne, depuis l'époque de Bismarck, en 1870, jusqu'à l'heure actuelle, était un pays hautement protégé, et avant la guerre, non seulement avait-elle rejoint la Grande-Bretagne, en diverses branches, mais elle l'avait surpassée en quelques-unes. Elle vendait plus de marchandises à la plupart des pays européens; et si elle avait eu assez de bon sens pour ne pas commencer la guerre, mais continuer de faire affaires paisiblement, son commerce serait probablement aujourd'hui le plus important du monde. Le tarif des Etats-Unis est hautement protecteur depuis 1861. Avant ce moment, les Etats-Unis avaient essayé trois fois du libre-échange, et chaque fois, l'essai avait été suivi de panique, de dépression et de stagnation. Depuis 1861, les Etats-Unis ont toujours eu un tarif protecteur, et je puis dire qu'au point de vue prospérité générale, mise en valeur de ressources naturelles, salaires, des conditions sociales, et des perspectives de succès, nul pays au monde ne peut leur être comparé.

J'ai dit que la prospérité de certains pays était due à la protection. C'est ce que j'ai dit de la Grande-Bretagne, il y a quelque temps; cependant, plusieurs honorables députés, des deux côtés de la Chambre ont exprimé alors des vues différentes des miennes. Je désire citer deux preuves à l'appui de mon assertion que la Grande-Bretagne avait établi sa prospérité sur la protection. J'ai en mains l'histoire de l'Angleterre, par Macaulay, vol. 1. Cette histoire fut publiée pour la première fois, en 1848. C'est une œuvre considérable, en plusieurs volumes. Macaulay a dû prendre plusieurs années à l'écrire. Au troisième chapitre, il met en regard la situation en Angleterre, en 1685 et en 1845, à 150 ans d'intervalle. Ce serait un long intervalle pour le Canada, mais il n'en est pas ainsi de l'Angleterre dont l'histoire date de mille années. Je n'ai pas l'intention de faire une longue citation, quoique le chapitre tout entier soit une comparaison entre ces deux époques, qui prouve le bien-fondé de mon argument; je lirai cependant quelques phrases.

De nouvelles villes, dont nos vieux historiens parlent peu ou ne parlent point, et qui n'avaient pas même de représentants dans nos premiers parlements, ont, sous les yeux de personnes encore vivantes, acquis des proportions que la génération présente contemple avec admiration et orgueil, mais non sans inquiétude et sans crainte.

Cependant les plus considérables de ces villes étaient déjà connues dans le XVIIe siècle comme centres d'une importante industrie. Leur accroissement rapide, leurs immenses richesses, furent même quelquefois décrites dans un langage qui paraît ridicule à ceux qui voient leur splendeur actuelle. La ville de Manchester était une des plus peuplées et des plus prospères.

[L'hon. M. Manion.]

Parlant de l'industrie du coton à Manchester, il dit:

La totalité des importations annuelles ne s'élevait pas, à la fin du XVIIe siècle, à plus de deux millions de livres, quantité qui suffirait à peine, de nos jours, aux besoins de quarante-huit heures.

Il fait la comparaison entre le XVIIme siècle à 1845.

Cet *emporium* remarquable dont la population et la richesse surpassent celles de capitales telles que Berlin, Madrid et Lisbonne, n'était alors qu'une ville du troisième ordre, mal bâtie, et contenant moins de six mille âmes; elle ne possédait pas une seule imprimerie; aujourd'hui il y en a cent; on n'y voyait pas une seule voiture, aujourd'hui il y a vingt carossiers.

Leeds était déjà la ville manufacturière pour les laines du Yorkshire... Mais sous Charles II, d'après le relevé de la taxe des feux, la commune entière, qui comprenait un district considérable avec plusieurs hameaux, ne contenait que sept mille âmes. En 1841, il y en avait plus de cent cinquante mille.

Au sud de Leeds, à une journée de marche environ, sur la lisière d'une bruyère sauvage, on trouvait un ancien domaine féodal, maintenant richement cultivé, mais alors inculte et sans clôture; ce vaste domaine s'appelait Hallamshire... Geoffrey Chaucer en fait même mention dans ses Contes de Canterbury. Mais les progrès de cette manufacture furent bien lents pendant les trois siècles qui suivirent...

La plupart des forges du Hallamshire se trouvaient dans une petite ville marchande qui s'était formée près du château du propriétaire et qui, sous Jacques 1er, n'était encore qu'une misérable agglomération de deux mille habitants, dont un tiers mourant de faim et demi-nus... Cette petite ville n'est autre que Sheffield qui, avec ses faubourgs, renferme aujourd'hui cent cinquante mille habitants, et qui répand dans le monde entier ses excellents couteaux, ses rasoirs et ces lancettes.

Olivier Cromwell ne trouva pas Birmingham une ville assez importante pour être représentée dans le parlement... Cependant, la population de cette ville, qui s'élève aujourd'hui à près de deux cent mille habitants, n'était que de quatre mille en 1685...

Ces quatres grands centres manufacturiers méritaient une mention spéciale; il serait trop long d'énumérer toutes les autres ruches industrielles qui, il y a cent cinquante ans, n'étaient que des hameaux sans église paroissiale, ou de terres incultes peuplées seulement de coqs de bruyère ou de bêtes fauves...

De nos jours Liverpool à une population de trois cent mille âmes.

Et il dit qu'à cette époque-là la population était de quatre mille âmes.

Il est arrivé plusieurs fois que le bureau de douanes a reçu, en une année, des sommes trois fois plus fortes que celle de tous les revenus de la couronne en 1685...

Ses immenses docks et ses magasins font l'étonnement du monde entier.

Plus loin, parlant de Londres, l'auteur ajoute:

Les écrivains anglais citent avec orgueil cette forêt de mâts et de vergues qui couvrait la rivière, du pont jusqu'à la Tour, et les sommes incroyables perçues à la douane dans Thames street... Cependant l'orgueil, d'ailleurs respectable, de nos ancêtres, semble un peu ridicule à notre génération. Le mouvement du port, qui leur paraissait immense, ne dépassait pas, à ce qu'il paraît, soixante-dix mille tonnes; c'était, il est vrai, plus du tiers de tout le mouvement maritime du commerce de l'Angleterre, mais c'est moins du quart du mouvement actuel du seul port de Newcastle, et ce n'est guère plus que le tonnage des bateaux à vapeur de la Tamise. Les droits de douane à Londres, montaient à peu près à trois cent trente mille livres sterling en 1685; de nos jours, ils s'élèvent annuellement à dix millions de livres sterling.

Voilà qui suffit pour faire connaître les opinions de Macaulay touchant l'état de la Grande-Bretagne durant les 150 années qui se sont écoulées entre 1685 et 1845, avant que la Grande-Bretagne eût adopté le régime du libre-échange. Je vais faire une autre citation; celle-ci est de Joseph Chamberlain. Tous les honorables députés savent qu'il a prononcé des discours où il s'est déclaré favorable au tarif préférentiel. En d'autres termes, il préconisait le régime protectionniste pour l'Angleterre et voici deux brefs extraits de deux de ses discours. A Birmingham le 4 novembre 1903 il a dit ce qui suit:

S'il est vrai que la protection entraîne fatalement la destitution, la misère et la famine et que le libre-échange est toujours cause de prospérité et de progrès, comment expliquer que chaque pays étranger, sans exception, qui a adopté le régime de protection a, au cours des dernières années tout au moins, réalisé des progrès plus rapides et plus substantiels que ceux de notre Angleterre, le pays libre-échangiste de l'univers.

Et il fait observer que la grande industrie que possédait l'Angleterre jadis dans la raffinerie du sucre est disparue; que l'industrie du fer tend à disparaître; et que l'industrie du coton est menacée.

A Newcastle deux ans plus tard il a dit ceci:

Tandis que durant les vingt-cinq ans qui ont suivi l'inauguration de la grande réforme introduite par Cobden, ce pays était un centre industriel qui échangeait ses produits manufacturiers avec d'autres pays pour les substances alimentaires et les matériaux bruts, aujourd'hui nous ne possédons plus cette suprématie industrielle: chaque jour nous exportons de plus en plus de matières premières et de houille et importons plus d'objets fabriqués à l'étranger; c'est-à-dire que nous importons de plus en plus les produits qui donnent le plus de travail aux classes ouvrières.

Je trouve qu'en présence de ces deux opinions,—et je pourrais en citer nombre d'autres à volonté—

M. FORKE: L'honorable représentant connaît la réponse que le peuple d'Angleterre a faite à Chamberlain?

L'hon. M. MANION: Oui; et je crois savoir qu'elle réponse le peuple canadien va faire au Gouvernement actuel. En réponse de ces deux opinions, les deux citations dont j'ai donné lecture à la Chambre, je puis prétendre avec raison, ce me semble, que l'Angleterre est redevable de sa prospérité au régime protectionniste.

Pour ainsi dire tous les pays du monde tant soit peu importants ont adopté le régime de protection, et presque tous, à l'exception de la Grande-Bretagne, l'ont à l'heure actuelle. Beaucoup ont des lois contre le dumping. Ces lois sont en vigueur en Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Afrique du sud, aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni. Les libre-échangistes prétendent que le dumping est tout à l'avantage des gens du pays, mais ce n'est pas le cas, car ce n'est pas permanent. Si c'était permanent, ce serait très bien. Il y a deux sortes de dumping: le dumping déprédateur, qui est destiné à voler les industries et l'autre qui veut disposer du surplus de la production. Les deux font du tort au pays qui les tolèrent, car elles portent préjudice aux industries et détruisent le commerce.

Non seulement presque tous les pays du monde, à l'exception de la Grande-Bretagne, sont protégés, mais la plupart d'entre eux sont prospères. Je citerai une autre opinion et celle-là devrait intéresser le Gouvernement, puisqu'elle émane d'un des propres agents du ministre des Finances en Australie, qui écrit une lettre ayant justement rapport au sujet en discussion. Un gros fabricant de chaussures du Canada voulait introduire sa marchandise en Australie. Il fit écrire une lettre au commissaire du commerce canadien en Australie, M. D. H. Ross, lui demandant quelles étaient les possibilités d'affaires pour les chaussures dans le pays en question. Je ne lirai pas toute la lettre, car le ton est le même d'un bout à l'autre; je me contenterai de citer le passage suivant:

Vous dites que vous désirez introduire un genre de chaussures canadiennes de haute qualité pour hommes. Tout ce que nous pouvons vous dire c'est que, à part les chaussures en caoutchouc, sandales, etc., il n'y a pour ainsi dire aucune possibliité de vendre des chaussures canadiennes en Australie.

La fabrication des chaussures en Australie est une industrie propre au pays, qui est établie depuis longtemps. En 1922 (ce sont les dernières statistiques) il y avait 744 fabriques, employant 20,290 ouvriers. Le rendement cette année-là représentait £10,241,279.

Les droits de douane sont très élevés; le tarif de préférence pour les chaussures venant du Royaume-Uni n'est que de 38½ p. 100 net, tandis que les chaussures importées des autres pays, y compris le Canada paient un droit net de 49½ p. 100. Ajoutez à cela la dépréciation monétaire, soit $4.40 à la livre sterling au lieu de $4.86, et ensuite les frais d'importation, vous vous ferez une idée de la concurrence contre laquelle vos amis auraint à lutter.

Franchement, nous pensons qu'il serait futile d'espérer faire de bonnes affaires dans la chaussure de cuir.

En d'autres termes l'Australie a le bon sens de protéger ses industries contre tous les pays du monde, y compris la Grande-Bretagne qui paie 38½ p. 100 et les autres, même le Canada, qui paient 49½ p. 100.

Au lieu de suivre la méthode de l'Australie et de protéger nos industries, nous les laissons péricliter. Au lieu de garder le marché canadien pour nous, nous en faisons un marché pour les Américains. On embrasse toutes sortes d'industries et il y en a même qu'on ruine. Depuis quatre ans 2,300 siciétés industrielles ont fait faillite au Canada. Je signalerai dans ma propre circonscription trois industries qui sont frappées aujourd'hui par le tarif. L'une que j'ai déjà mentionnée et qui se trouve à Fort William employait, à venir jusqu'à il y a deux ans, 300 ouvriers. Aujourd'hui, elle a fermé ses portes, parce que, comme elle l'a déclaré au Gouvernement,—et j'ai les documents—elle a besoin d'une légère protection qu'elle ne possède pas à l'heure actuelle et qui permettait autrefois de marcher avec trois cents employés. Il y en a une autre, qui emploie aussi généralement 300 ouvriers et qui, aujourd'hui, n'en emploie plus que 60. Elle a une succursale à Montréal, une ailleurs dans la province de Québec et une autre dans l'Ontario. C'est une maison de toute première importance, mais suivant les déclarations qu'elle a faites au Gouvernement—j'ai également ces documents—elle est ruinée par les Français, à cause de l'infériorité des salaires et du change, et, si le Gouvernement ne vient pas à son aide, elle va être obligée de fermer complètement.

Dans ma circonscription, il y a une autre maison qui, lorsqu'elle marchait, c'est-à-dire jusqu'à il y a deux ans, employait 1,200 personnes. Je citerai un passage d'une lettre envoyée par cette société au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), l'autre jour, peu avant qu'il présente son exposé financier. Cette déclaration m'a été adressée par la même société et comme elle n'était pas marquée personnelle, je suppose que mes correspondants ne s'apposent pas à ce que je la rende publique. Dans tous les cas, j'ai pensé qu'elle n'avait aucun caractère personnel, sans cela ils l'auraient indiqué. Voici le passage en question:

Cette société et ses filiales s'intéressent à la Colombie-Anglaise dans ce sens que nous fabriquons des wagons pour le transport des pièces de bois, et d'autre matériel. Nous pouvons dire sans crainte qu'une réduction des droits de douane sur ces articles nous empêchera d'en vendre. En 1912, pour mieux suffire aux besoins des provinces de l'Ouest, nous avons érigé une usine à Fort William, Ont., qui nous a coûté plus de $2,500,000 et qui est parfaitement outillée pour fournir aux provinces de l'Ouest tout ce dont elles ont besoin en fait de wagons à bois, wagons à marchandises et tout autre genre de wagons industriels. Toutefois, par suite de la situation commerciale du pays, il a toujours été impossible d'exploiter dans la pleine mesure ce grand établissement dont les portes ont été fermées presque constamment depuis la fin des hostilités.

Cette assertion n'est guère exacte, car je me souviens qu'il y a deux à trois ans, plutôt deux, que l'établissement a fermé ses portes.

Depuis quelque temps, nous avons examiné si nous pourrions créer d'autres entreprises manufacturières afin de tirer parti de cet outillage, ou que la mise de fonds ainsi immobilisée est un lourd fardeau pour cette compagnie; cependant, si nous devons demeurer dans l'incertitude au sujet des droits de douane que le ministère a l'intention d'établir ou si le tarif qui protège actuellement les manufacturiers de ce pays doit subir des réductions, nous n'aurons jamais la chance d'exploiter cet établissement, et le problème que cette compagnie doit résoudre, plusieurs autres industriels l'ont devant les yeux.

Toute la lettre est sur le même ton.

M. FORKE: On m'a appris que plusieurs des établissements industriels dont mon honorable ami nous entretient ne pouvaient pas rivaliser avec d'autres établissements canadiens, avec ceux de Brantford, par exemple. Quelqu'un m'a dit qu'à Port-Arthur notamment on a érigé de grandes usines qui n'ont pas pu réussir parce qu'elles ne réussissaient pas à concurrencer des établissements du Canada, et non pas des Etats-Unis. Je fais peut-être erreur.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami se trompe. Je ne parle pas d'un établissement qui, ayant été fondé, n'entrait pas en concurrence.

M. FORKE: Mon honorable ami avoue qu'il s'est érigé des établissements qui n'ont pas fonctionné?

L'hon. M. MANION: Oui, mais je ne les ai pas mentionnés. On a construit à la tête des lacs des manufactures qui n'ont jamais été occupées. Cependant, j'ai parlé d'une usine de Fort-William qui, jusqu'à il y a deux ans, employait 300 personnes. J'ai parlé d'une autre qui a d'ordinaire le même nombre d'ouvriers et qui n'en a maintenant que soixante. Le troisième établissement, autant que je me souviens, ne donnait pas son plein rendement avant les deux dernières années, ou les trois tout au plus, mais il occupait environ 1,000 personnes, et ses portes sont maintenant fermées. C'est au sujet de celui-ci que j'ai lu un passage de la dernière lettre que j'ai citée. Ces entreprises se trouvent toutes dans ma circonscription. Il y a par tout le pays plusieurs autres établissements de genre différent dont les intérêts sont lésés par le présent budget et par la menace de diminuer la protection que leur accorde le tarif. Nous som-

mes tous au fait de ce qui concerne l'industrie des instruments aratoires et celle de l'acier, qui ont à souffrir du budget, comme celle de la peinture. Des fabricants de peinture ont déclaré à Montréal, l'autre jour, qu'ils auraient à se retirer des affaires. Il y a encore les industries de la chaussure et des lainages. La première procurait de l'ouvrage à près de 14,000 des nôtres, et aujourd'hui elle ne donne que les trois cinquièmes de son rendement. L'industrie des lainages et des tricots employait de 22,000 à 23,000 artisans et elle en est réduite aux deux cinquièmes de sa production normale.

M. BEAUBIEN: Le nombre des ouvriers de la chaussure a-t-il diminué depuis le dépôt du budget?

L'hon. M. MANION: J'attribue la fermeture de ces établissements au fait que le pays est encombré de marchandises anglaises ou françaises, surtout de marchandises anglaises, dans le cas des chaussures, et à ce qu'ils n'ont pas la protection dont ils ont besoin et que le budget devrait leur accorder. L'an dernier, le tarif de faveur a subi des coupures qui ont nui aux fabricants de chaussures. En tout cas, ceux-ci ont besoin de plus de protection pour soutenir la concurrence de la main-dœuvre à bon marché et du bas cours du change en Europe, et ils ne peuvent pas continuer leurs opérations sous le régime du tarif actuel.

M. HUGHES: Que faut-il penser des manufactures qui ont fermé leurs portes il y a deux à trois ans, du temps de l'ancien gouvernement ou peu après le choix du nouveau ministère.

L'hon. M. MANION: Je ferais précisément le même reproche. Si elles avaient besoin, pour se maintenir, d'un tarif plus protecteur, je déclare qu'on aurait dû le leur accorder. J'ignore s'il y en a qui se sont retirées des affaires il y a trois ans. En 1923, le Canada a importé des lainages et des tricots valant 40 millions de dollars. J'emprunte ce renseignement aux archives du Gouvernement. Songez au bien que ferait aux industriels la fabrication au pays d'une telle quantité de marchandise. Le représentant de Brome (M. McMaster), il est vrai, disait l'autre jour que la protection ne peut pas procurer plus d'ouvrage dans un pays; que le seul résultat de la fermeture d'un établissement, c'est d'obliger un individu à se livrer à un travail plus lucratif. Cependant, l'inconvénient est que nous les obligeons à s'adonner à ce travail aux Etats-Unis. Voilà un autre exemple de désaccord entre la théorie et la réalité. J'ai remarqué que les libre-échangistes sont d'avis que c'est tant pis pour la réalité lorsque le désaccord existe.

Jusqu'au *Toronto Globe* qui a prétendu—j'ai par devers moi différents de ses articles sur ce sujet—que les lainages et les tricots ne sont pas protégés comme ils le devraient être par le tarif douanier. Je dis que l'industrie de la chaussure et celle de la fabrication des tricots ne reçoivent pas le traitement dont elles ont besoin.

Un collègue progressiste, constatant que nos maisons ne peuvent pas supporter la concurrence des produits français, anglais et américains, s'écriait récemment: Mais avec qui sont-elles donc en état de rivaliser? La réponse est simple. C'est entre elles que les industries canadiennes doivent rivaliser. Il n'y a pas un pays au monde qui voudrait soumettre ses industries à une autre concurrence que celle-là. (*Exclamations.*)

Ces interruptions sont sans doute inspirées par la considération que plusieurs de nos établissements chôment à l'heure qu'il est. Justement, la cause en est que les industries du pays doivent soutenir la concurrence des produits étrangers. Il n'y a pas un pays au monde qui souffre davantage de cet état de chose que l'Angleterre elle-même, nations libre-échangiste. On est prêt à opposer la plus vigoureuse résistance à une invasion à main armée, et cependant on ne s'inquiéterait guère de défendre notre liberté commerciale menacée par des forces économiques tout aussi dangereuses. C'est pourtant ce qu'on nous propose.

Remontez dans l'histoire des peuples, et vous verrez que les nations qui ont pu se défendre avec succès contre leurs ennemis sont celles qui étaient les mieux outillées au point de vue industriel. Souvenez-vous de la guerre de Sécession. La cause principale de la défaite des Sudistes, c'est qu'ils n'avaient pas les ressources industrielles des états du Nord. Dès les commencements on a prévu que le Sud serait vaincu, parce qu'il ne pouvait produire les effets dont il avait besoin.

Un autre exemple est celui de la guerre de 1914-1918. Pourquoi l'Angleterre, la France et les Etats-Unis sont-ils venus à bout des Allemands? C'est parce qu'ils avaient à leur service une industrie bien organisée. Sans cela ils eussent été battus d'une manière certaine. Si l'Allemagne elle-même a pu durer quatre ans et demi, c'est précisément parce qu'elle s'était munie d'une splendide organisation industrielle grâce à son régime douanier.

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Est-ce que l'Allemagne n'était pas la nation industrielle la plus fortement organisée?

L'hon. M. MANION: C'est vrai, mais elle avait le monde entier contre elle. Sans doute, elle était douée d'une forte organisation industrielle, et c'est justement ce qui lui a permis de résister quatre ans et demi aux assauts des Alliés. Sans cette organisation supérieure elle eut succombé en moins d'un an.

Si le projet du budget est adopté le Canada se trouvera à se priver, comme la Grande-Bretagne, du moyen qui a permis à tant de pays d'assurer leur indépendance économique: la protection douanière. L'Angleterre est le seul pays au monde qui soit libre-échangiste; si le budget est adopté tel quel, le Canada sera le second. Nous tomberons dans le même état où était la Russie avant qu'elle se tournât vers le protectionnisme.

L'hon. CH. STEWART: Est-ce que l'orateur prétend dire que l'Angleterre ne pouvait soutenir la campagne?

L'hon. M. MANION: Je n'ai jamais prétendu cela. J'ai démontré qu'à venir à 1846 l'Angleterre avait parfait son organisation industrielle au moyen de la protection.

L'hon. CH. STEWART: J'ai demandé à notre collègue s'il prétend dire que l'Angleterre n'aurait pas pu soutenir la campagne.

L'hon. M. MANION: Mais non. On nous accuse volontiers d'être, de ce côté, des patriotards. Je crois que nos adversaires le sont aussi à leurs heures. Notre collègue voudrait me faire dire que l'Angleterre ne pouvait pas soutenir la campagne. Je sais bien que la vérité est tout autre.

L'hon. CH. STEWART: Je n'ai pas eu cette pensée. L'orateur a prétendu que les pays protectionnistes étaient mieux en état de se défendre que les nations libre-échangistes. Qu'il ne m'accuse pas de pincer la corde patriotique. Je ne l'ai jamais fait.

L'hon. M. GRAHAM: N'avons-nous pas le droit nous aussi de toucher cette corde de temps à autre. Quelques-uns des nôtres ont fait leur part eux aussi pendant la guerre.

L'hon. M. MANION: Je ne nie pas cela un seul instant et je désire que les honorables députés d'en face et à ma gauche se drapent un peu plus souvent du drapeau canadien.

M. BEAUBIEN: Ce ne sont pas toujours ceux qui le montrent le plus qui sont les plus patriotes.

[L'hon. M. Manion.]

L'hon. M. MANION: Je ne crois pas que cela soit de preuve rigoureuse. Quand on s'est mis à m'interrompre j'allais faire remarquer que même ceux qui ont une réputation mondiale comme avocats du libre-échange ont admis la nécessité dans quelques cas d'une politique de protection. Permettez-moi d'insérer au hansard une citation de John Stuart Mill qui a été un libre-échangiste plus déterminé que même mon honorable ami de Brome (M. McMaster) ou que tout autre honorable député de la Chambre. La déclaration suivante de Mill est digne de considération:

La supériorité d'un pays sur un autre dans une branche de l'industrie vient souvent de ce qu'il a commencé plus tôt. D'autre part, un pays qui doit acquérir cette habileté et cette expérience peut sous d'autres rapports être mieux adapté à la production que ceux qui sont dans l'industrie depuis plus longtemps; et en outre il est juste de remarquer que rien ne tend mieux à améliorer la production que son essai dans de nouvelles conditions. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que des particuliers puissent à leurs propres risques, ou plustôt avec la certitude de perdre, lancer une nouvelle manufacture et supporter les frais de la maintenir jusqu'à ce que les producteurs aient atteint la perfection de ceux pour qui le procédé est devenu une habitude. Un droit protecteur continué pendant une durée raisonnable sera parfois pour un pays la meilleure manière de se taxer en vue de faire une semblable expérience.

M. FORKE: Et nous avons eu la protection pendant soixante ans.

L'hon. M. MANION: Oui, et je prétends que nous nous en sommes bien trouvés, même si mon honorable ami a pensé qu'il était nécessaire de déclarer récemment qu'il en avait assez et qu'il était fatigué de cette politique. Je ne désire pas charger le hansard de chiffres que j'ai déjà donnés, mais je peux soumettre au honorables députés des faits qui prouveront que nous avons eu au Canada de la prospérité qui reposait sur la protection. Il est bien vrai qu'en ce moment le Canada souffre; mais il souffre d'une période de stagnation qui est commune au monde entier à l'exception des Etats-Unis, le pays le plus protégé que nous connaissons aujourd'hui.

Dans les dernières années de John Stuart Mill, M. Geo. W. Smalley de la *Tribune* de New-York, lui a demandé s'il s'en tenait toujours à la déclaration qu'il avait faite et que j'ai citée il y a un instant. Il a répondu:

Certainement, je n'ai jamais rien dit qui y soit contraire. Je n'ai pas l'intention de dire que les Etats-Unis ne puissent pas trouver la protection utile dans l'état actuel de leur développement. Je ne dis même pas que si j'étais Américain je ne serais pas un protectionniste.

De sorte que même John Stuart Mill qui était peut-être le libre-échangiste le plus remarquable de son temps a admis que la protection était convenable dans plusieurs cas. Si on voulait le faire, on pourrait citer beaucoup d'industries aux Etats-Unis qui ont été

édifiées exclusivement au moyen de la protection. Je pourrais mentionner, par exemple, l'industrie du fer-blanc—et il y en a plusieurs autres—qui n'existait pas aux Etats-Unis, sauf en petit avant 1890. Jusqu'à cette époque elle produisait annuellement environ deux millions de livres de fer-blanc; mais sous le régime protecteur inauguré en 1890, elle s'est immédiatement développée au point de produire 2,000,000,000 de livres, faisant disparaître l'industrie galloise et attirant dans les fabriques des Etats-Unis les ouvriers gallois du fer-blanc. Je pourrais citer un grand nombre d'autres industries qui se sont semblablement développées par la protection, mais je ne veux pas occuper le temps de la Chambre.

En définitive, quel est l'objet réel de ceux qui demandent le libre-échange? Je crois pouvoir le dire d'un seul mot: le bon marché. Le bon marché des marchandises est le seul objet de ce cri en faveur du libre-échange; et je me souviens de notre bon ami le Dr Michael Clark, qui venait de la circonscription représentée maintenant par mon honorable ami de Red Deer (M. Speakman) et qui disait à une certaine occasion: "Nous voulons des marchandises à bon marché, et nous ne nous inquiétons pas d'où elles viennent". C'est, en définitive, sur quoi repose l'argument du libre-échange; le bon marché des marchandises est la seule raison. En d'autres termes, on nous demande de sacrifier l'Est industriel pour que les provinces des Prairies puissent économiser quelques cents sur les instruments aratoires et les chaussures. Je dis cela sans la moindre intention d'offenser les provinces des Prairies, mais simplement parce que c'est de cette partie du pays que le cri se fait entendre réclamant le libre-échange. C'est une question discutable de savoir si nous obtiendrons des produits à meilleur marché avec le libre-échange. Néanmoins, pour les besoins de l'argument, admettons qu'il en soit ainsi. Dans ce cas, le bon marché vaudra-t-il le sacrifive que nous ferons? Est-ce que notre but ne devrait pas être de développer une industrie nationale variée? Ne vaut-il pas la peine de lutter pour arriver à un état de choses qui retienne notre jeunesse au Canada. Cela ne vaudrait-il pas quelque chose pour le peuple Canadien?

Pour quelle raison devrions-nous faire passer cette question du bon marché avant toute autre considération? Il importe beaucoup plus de procurer du travail et des salaires aux habitants du Canada. Je soutiens que le progrès, la prospérité et le bonheur de notre population dépendent bien plus de leur habileté à gagner des salaires et à se procurer leurs besoins que de l'opportunité de pouvoir acheter les articles nécessaires à la vie un peu à meilleur marché. Signalez-moi, monsieur l'Orateur, un pays où la vie est à bon marché et je vous ferai voir qu'il s'agit aussi d'un pays pauvre. Les marchandises à bas prix ne sont d'aucune utilité pour qui n'a pas d'argent pour les acheter.

J'ai déjà raconté ici, je m'en souviens, l'histoire de ce vieil Irlandais qui se plaignait d'avoir à payer 50 cents à New-York un article qu'il pouvait acheter pour un shilling en Irlande. On reproche qu'on lui faisait de ne pas l'avoir acheté en Irlande, il répondit: "Je n'avais pas le schilling." Il en est ainsi dans tous les pays où la vie est à bon marché. Au cours du dernier demi-siècle, les Etats-Unis sont peut-être le pays du monde où la vie soit la plus chère. Cependant, c'est là la Mecque des immigrants de tous les pays de l'univers où la vie est à bon marché.

Le meilleur moyen de juger du coût de l'existence dans un pays, c'est par le prix de la main-d'œuvre. On me permettra peut-être de citer à ce sujet deux ou trois expériences qui me sont arrivées à l'étranger. Avant la dernière guerre, je me souviens de m'être fait promener tout une après-midi en fiacre aux environs de Naples pour la modique somme de deux lires,—soit 40 cents à cette époque. Naples était alors l'une des villes où la vie était à meilleur marché; cependant, c'était aussi la ville la plus pauvre qui se pût voir. Pour l'information de mon honorable ami de Springfield (M. Hoey), je citerai également le cas de l'Irlande. Il y a vingt ans passés, je me rappelle avoir fait le tour des lacs fameux de Killarney. Je louai un cheval,—en réalité, c'était un poney,—afin de traverser la gorge de Dunloe. Or, le louage de cet animal pour toute une après-midi me coûta une demi-couronne, soit soixante cents. Je posai cette question à l'homme qui était en charge de l'attelage: "Quel salaire touchez-vous pour ce voyage?" Et voici la réponse du guide: "Le pourboire que vous jugerez à propos de me donner." Cet homme était au service du propriétaire du cheval. Et moi de lui dire là-dessus: "Pourquoi n'immigrez-vous pas vers un pays prospère comme le Canada?" Et le pauvre diable de répondre: "Cela prendrait 15 ans de ma vie pour gagner le prix de mon passage." Je me rappelle avec chagrin,—car l'Irlande est aussi le pays de mes ancêtres,—que de nombreux mendiants nous tendaient la main non seulement dans les districts ruraux, mais aussi dans les rues de Dublin où la pauvreté s'étalait d'une façon pitoyable. J'ai remarqué aussi au cours du même voyage, que dans le pays natal de mon honorable ami de Brandon (M. Forke), à Edinbourg et à Glasgow,—surtout à Edinbourg,—la pauvreté était aussi marquée dans les quartiers misé-

reux que dans ceux de Londres, qui se passent de description. Dans ces parties des Iles-Britanniques toutefois, la main-d'œuvre était à bon marché et le coût de l'existence très bas. Mais à cette époque, monsieur l'Orateur, d'après les déclarations que fit feu Campbell-Bannerman, au cours de la campagne électorale de 1904, 13,000,000 d'habitants des Iles-Britanniques étaient à deux doigts de la famine—et il était pourtant libre-échangiste.

M. FORKE: Mon honorable ami niera-t-il le fait que par tout l'univers, les quartiers miséreux et la pauvreté sont l'apanage des grands centres industriels?

L'hon. M. MANION: Loin de là; mais je fais l'assertion suivante qui ne saurait être contredite: Il y avait à cette époque plus de quartiers malsains et de misérieux dans les Iles-Britanniques que dans les pays protectionnistes tels que la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Il me serait facile de le prouver par les statistiques que j'ai fait insérer dans le hansard, lorsque nous avons discuté la question du libre-échange et de la protection, il y a quelques années. Cependant, je ne tiens pas à prendre inutilement le temps de la Chambre en répétant ces chiffres que je n'ai pas sous la main du reste.

M. HUGHES: Mon honorable ami admet-il que le système de la propriété foncière en vigueur dans les Iles-Britanniques, ce dédoublement du régime protecteur, est en grande partie responsable de la pauvreté qui existe là-bas?

L'hon. M. MANION: Je n'accepte pas sans réserve cette prétention de l'honorable député, quoique le système ne soit pas étranger, selon moi, à la misère qui règne en Angleterre. Je me souviens d'avoir lu un livre dû à la plume de lord Dunraven,—qui a vécu toute sa vie en Irlande et qui doit être considéré comme une meilleure autorité que mon honorable ami sur la sitation irlandaise,—dans lequel il affirmait que la misère en Irlande est le fait du libre-échange, lequel avait ruiné les industries ainsi que la culture des céréales.

M. HUGHES: Les loyers excessifs exigés par les grands propriétaires fonciers sont cause de la misère.

L'hon. M. MANION: C'est un facteur qui a accentué les difficultés, cela va de soi. Je citerai encore deux autres pays, l'Inde et la Chine, où vous pouvez obtenir la main-d'œuvre moyennant un salaire de quelques sous par jour; ces deux pays sont en grande partie agricoles. Or, des millions d'habitants succombent chaque année à la famine et à la maladie. Bref, les habitants de tous les pays où la vie est à bon marché cherchant à s'en éloigner comme s'ils étaient menacés d'une terrible épidémie ou de quelque fléau de même nature.

Et où veulent-ils aller—dans des pays ou la vie est moins chère? Non, mais aux Etats-Unis où elle coûte le plus cher et où la protection est la plus élevée. C'est à tel point que le budget américain, personne ne l'ignore, a dû restreindre l'émigration au moyen d'une loi fixant le contingent qu'il recevait de chacun de ces pays où la main-d'œuvre est bon marché.

J'affirme de nouveau que ce qu'il faut au Canada c'est du travail pour la population—de l'ouvrage et des salaires pour ses artisans et ses ouvriers. Tous nous regrettons vivement le départ de nos jeunes gens pour les Etats-Unis. Quelqu'un me dira-t-il que ceux-ci s'en vont à cause de la cherté de la vie chez nous? Non, certes. Tous émigrent parce qu'ils ne peuvent avoir d'ouvrage ni gagner un salaire au pays. Je soutiens que le présent budget diminue l'ouvrage et les salaires et, par conséquent, le pouvoir d'achat de nos artisans et de nos ouvriers. Bref, il videra leur bourse, au lieu de leur remplir le ventre; il les fera émigrer, loin de les retenir au pays. Admettons que nous obtenions le libre-échange et que nous fassions baisser le prix des denrées, le bon marché après lequel on soupire si fort se maintiendrait-il? Je ne pense pas qu'il durerait bien longtemps. Mettant de côté la thèse—que je crois sage—d'après laquelle les Américains, dès qu'ils auraient la haute main sur notre marché, commenceraient à se rembourser en vendant leurs marchandises plus cher, quels sont ceux qui acquitteraient le gros de nos impôts? Je le répète, je n'ai pas le dessein de blesser les cultivateurs par les comparaisons que je fais. Mais quels sont ceux qui solderont la majeure partie des contributions? Plusieurs de mes collègues des provinces des Prairies ont une tendance à affirmer que ce sont eux qui font tous les sacrifices à cause des droits de douane qu'ils sont tenus de payer. Je leur ai entendu dire: Que les protectionnistes ne nous pèsent sur le dos. Voilà l'attitude qu'ils prennent souvent. Je n'admets pas que tous les sacrifices soient faits par les cultivateurs de l'Ouest ou de tout autre partie du Dominion. Je soutiens que les habitants des villes, grandes ou petites, en font plusieurs. Quels sont ceux qui paient le gros des impôts. D'après la déclaration du ministre intérimaire des Finances, moins de 2 p. 100 des cinquante à soixante millions de dollars versés sous la forme d'impôts proviennent des districts ruraux et plus de 98 p. 100 sont fournis par les foyers industriels.

M. FORKE: Pourquoi tant parler de sacrifices lorsque tout est pour le mieux dans les foyers de l'industrie?

L'hon. M. MANION: Je parle de mes voisins de gauche qui prétendent que tous les sacrifices sont pour eux.

M .FORKE. Pardon. Vous avez dit que d'autres font aussi des sacrifices.

L'hon. M. MANION: Et ils en font. Si mon honorable ami et ses compagnons ont raison de dire qu'ils ont des sacrifices à faire, je rappelle que la population de l'Est en a aussi.

M. FORKE: Nous reconnaissons leurs sacrifices; vous niez les nôtres.

L'hon. M. MANION: Je signale les sacrifices que l'Est faits relativement à d'autres choses que le tarif dont l'Ouest se plaint.

M. FORKE: C'est différent.

L'hon. M. MANION: Mes paroles se rapportaient à l'impôt sur le revenu. Bien que cela soit difficile à prouver, je me fais fort de dire que les citadins acquittent les trois quarts, et beaucoup plus, des droits de douane sur les objets de luxe qu'ils achètent.

M. FORKE: Vous dites vrai.

L'hon. M. MANION: Puisque mon honorable ami admet que je dis vrai, il doit aussi reconnaître que les villes soldent plus que leur quote-part des contributions.

M. FORKE: Nous le reconnaissons en ce qui a trait aux objets de luxe.

L'hon. M. MANION: Assurément, mon honorable ami n'entend pas changer l'ordre de chose établi au pays et d'après lequel l'esprit d'initiative et l'habileté dans les affaires sont récompensés. Dans ce cas, il se rabattrait sur une doctrine qui nous vient de Russie et que je n'admets pas. Outre qu'elles paient la majeure partie des droits de douane et des impôts sur le revenu, les cités et les villes contribuent aux frais de l'enseignement agricole, de l'entretien des chemins dans les campagnes et de la poste rurale. Il y a dans ma circonscription des livraisons à domicile qui accusent des déficits, et il y en a bien d'autres dans tout le pays. J'ai déjà fait observer, mais mes honorables amis sont enclins à l'oublier, que le budget accorde annuellement près de six millions de dollars de subventions proprement dites à des entreprises agricoles. Je tiens à répéter, parce que l'honorable député semble s'offusquer de ces comparaisons...

M. FORKE: Non.

L'hon. M. MANION: Je tiens à répéter que je ne trouve pas à redire à cet état de choses. Je me borne à déclarer que les provisions des Prairies ne doivent pas s'attendre à ne faire aucun sacrifice, puisque les foyers industriels de l'Est consentent à en faire pour elles.

Si les centres industriels sont en grande partie voués à l'annéantissement, qui est-ce qui fera face aux lourdes obligations du pays? Qui est-ce qui construira le chemin de fer de la baie d'Hudson, que réclament les populations de l'Ouest? Qui est-ce qui comblera les déficits des chemins de fer nationaux, déficits qui se feront de plus en plus considérables lorsque le transport s'effectuera vers le nord plutôt que vers l'est et l'ouest? Les provinces de l'Ouest devront, si elles en sont capables, solder une plus forte partie de la dépense, et c'est ce qui me fait dire qu'elles seront en moins bonne situation qu'avant. Ceux des habitants de ces provinces qui soupirent après le libre-échange—et les libre-échangistes ne siègent pas tous à ma gauche; j'en vois aussi quelques-uns sur les banquettes de la droite—feront bien de se rappeler le mot de Shakespeare, à savoir qu'il vaut mieux endurer les maux dont on est affligé que courir vers d'autres dont on ne connaît pas l'étendue.

Je sais que l'Ouest est dans le marasme, je sais qu'il y a là un état de choses auquel il importe de remédier dans toute la mesure possible; cependant, je n'admets point qu'il faille pour cela annéantir les entreprises industrielles de l'Est. Je le répète, la cause de la situation présente de nos compatriotes de l'Ouest ne réside pas dans le tarif. Depuis une vingtaine d'années que je pratique la chirurgie, je n'ai jamais eu l'occasion de sauver le bras d'un homme en lui amputant la jambe. Je ne crois pas davantage que l'on puisse sauver l'agriculture en faisant disparaître l'industrie manufacturière.

L'hon M. GRAHAM: On sauve parfois la vie d'un homme en lui coupant la jambe.

L'hon. M. MANION: C'est un opération de ce genre que l'honorable ministre et ses collègues semblent vouloir tenter sur le pays à l'heure actuelle. Je ne la crois pas prescrite en matière économique.

Le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) disait l'autre jour que les partisans de la protection ne se rendent pas compte de l'importance de l'Ouest par rapport au Canada. Nous nous en rendons parfaitement compte. Je sais ce que valent les diverses parties du pays: Colombie-Anglaise, provinces des prairies et Provinces maritimes, et, contrairement à ce que le ministre et ses amis semblent faire, je sais aussi me rendre compte de l'importance des provinces d'Ontario et de Québec.

Je ne sache point qu'il me faille admettre que les deux millions d'habitants des provinces des prairies comptent plus aux yeux du Canada que les six millions de citoyens de Québec et d'Ontario. Il y a lieu, j'en conviens, d'aviser aux moyens de venir en aide aux provinces de l'Ouest, et je trouve excellent que l'on fasse tout ce qu'il faut pour cela, sans toutefois aller jusqu'à semer la ruine en d'autres parties du pays.

La protection est nécessaire aux provinces de l'Est à cause du bon marché de la main-d'œuvre européenne. On en a eu la preuve à l'occasion de la grève récente de Manchester, lorsque, à ce que les journaux en ont rapporté, les employés de certaines filatures de coton réclamaient un salaire de $7.92 par semaine,—et non par jour, remarquez bien. Les exploitants des filatures prétendaient que pour être en mesure de soutenir la concurrence universelle, ils ne pouvaient payer plus de $7.04 par semaine; or, au Canada, les tisserands se paient de $15 à $20 par semaine. On a là une idée du prix de la main-d'œuvre en Europe.

Il faut aussi faire entrer en ligne de compte la dépréciation de l'argent. Je tiens à la main une note—je m'abstiens d'en donner lecture—qui me vient de monsieur le professeur H. Mitchell, de l'université McMaster, de Toronto; il y est dit que quiconque s'est donné la peine d'étudier la question doit savoir que par suite de la dépréciation des monnaies européennes, il se paie une sorte de prime invisible sur la marchandise importée d'Europe aux Etats-Unis ou au Canada. Ce serait rendre un utile service aux industries canadiennes que de les protéger contre cette prime invisible. Vu que le Gouvernement sait si bien changer d'avis du jour au lendemain, je ferai observer en passant que je ne m'étonnerais nullement de le voir apporter à cet effet des modifications à ses résolutions budgétaires. Je me plais à espérer qu'il le fera par souci du bien de la nation. A l'heure actuelle, cependant, le budget ne renferme aucun élément propre à nous protéger contre cet abaissement du change qui, à l'avis du professeur Mitchell et d'autres personnes qui font autorité en la matière, fait que, par suite de la dépréciation de la livre sterling, la somme de protection accordée aux industriels canadiens se trouve réduite de 7 et même de 10 pour cent.

On doit de plus tenir compte des inconvénients auxquels se heurte l'industrie canadienne: journée de huit heures en plusieurs provinces, lois applicables aux manufactures, indemnités ouvrières et genre de vie, qui est beaucoup plus relevé au Canada qu'en un pays tel que l'Angleterre. Autrement dit, si l'on autorise la libre importation des articles fabriqués à peu de frais par une main-d'œuvre très maigrement rémunérée, on va, ainsi que le déclarent les porte-parole des ouvriers, réduire nos travailleurs au chômage et leur faire prendre le chemin des Etats-Unis.

Qu'il soit besoin de se porter au secours des provinces des prairies, je le crois; il faut tout tenter dans ce but, sans cependant aller jusqu'à causer la ruine des établissements industriels de l'est. La politique nationale réellement digne de ce nom est celle qui favorise les divers groupes dans toute la mesure possible, artisans et industriels aussi bien qu'agriculteurs. Il est fort difficile, je le confesse, de faire en sorte que le régime protecteur soit favorable aux producteurs de blé des provinces de l'Ouest, et je ne confesse pas moins loyalement que, pour un temps, ils trouveraient quelque profit à l'établissement du libre-échange.

Mais si nous ne pouvons les aider avec la protection, il nous incombe de les secourir de quelque autre manière pour les dédommager des sacrifices qu'ils font jusqu'à un certain point par suite de la mise en vigueur du tarif de protection. Cependant, nous pouvons donner de l'assistance aux autres cultivateurs du pays: le cultivateur commerçant, le pomiculteur, le producteur de laitages et l'éleveur de volailles. On exporte chez nous pour concurrencer nos propres produits des fruits, des légumes, du beurre, des œufs et du fromage au montant de dizaine de millions. Gardons pour les nôtres non seulement nos marchés industriels mais nos marchés agricoles. Les droits canadiens sur les produits agricoles que je viens de mentionner sont à peu près la moitié de ceux dont sont frappés les marchandises de même nature que nous exportons aux Etats-Unis. Grâce à une politique nationale convenable, les manufactures et l'agriculture prospéreraient également comme c'est juste. Tel devrait être le but de notre grandeur nationale et nous l'atteindrons si, suivant les paroles de lord Chatham "nous n'avons pas la lâche crainte d'être grands".

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HODGINS: Je ne prendrai que quelques instants à exposer mes vues au sujet des questions qui ont été provoquées par le budget. Que mes collègues soient bien assurés que je ne parlerai que le temps voulu.

D'abord, je féliciterai le ministre intérimaire des Finances du caractère concis et sérieux de son état financier. Je sympathise avec le

ministre des Finances retenu loin de nous par la maladie et avec le chef de l'opposition à l'occasion de la perte qu'il vient de subir.

Quand au budget même, j'approuve entièrement quelques critiques qui en ont été faites. Je crois que le surplus dont on réclame le mérite est surtout affaire de comptabilité. Mais les changements apportés au tarif par ce budget établissent incontestablement une ligne de démarcation entre le protectionniste et le libre-échangiste au pays. De même que l'honorable député qui m'a précédé, je crois que le budget a présenté la question du protectionniste contre le libre-échange sous un nouveau jour. Celui qui étudie de près l'histoire universelle est nécessairement frappé de certains aspects particuliers qui ont marqué le développement de ce problème. Par exemple les cultivateurs d'Angleterre réclament aujourd'hui la protection alors que ce sont les manufacturiers qui désirent le libre-échange. Aux Etats-Unis, il y a quelques générations, les agriculteurs étaient libre-échangistes et les manufacturiers protectionnistes. C'est le contraire aujourd'hui: les cultivateurs sont protectionnistes et les manufacturiers, ou pour parler plus exactement, les grandes compagnies financières du pays commencent à se prononcer en faveur du libre-échange. Et pourquoi? Parce qu'ils constatent que pour vendre leurs produits ils sont obligés de commercer avec les pays étrangers et qu'il faut un abaissement des droits élevés avant que les produits des autres contrées puissent être admis sur les marchés américains.

Le commerce international n'est pas un commerce qui se fait entre nations en tant que nations. Ce sont des particuliers ou des compagnies d'un pays qui trafiquent avec des particuliers ou des compagnies d'autres contrées. Les droits de douane, selon moi, ne me semblent être que des amendes imposées aux individus. En retour de la faculté qui leur est ménagée de commercer avec les négociants des autres pays. Si de pareilles sanctions étaient infligées aux négociants de ce pays qui commercent entre eux, nous trouverions cela fort absurde pour ne pas dire plus. Mais parce que l'autre partie à la convention se trouve à demeurer dans un autre pays l'imposition des amendes semble très convenable. Cependant si ces amendes peuvent être imposées à propos de transactions entre divers pays pourquoi ne pas donner une conclusion logique à ce principe et imposer des droits sur les échanges qui se font entre les divers comtés ou provinces d'un même pays?

Si nous jetons un regard sur l'histoire de la réciprocité il est incontestable que des milliers d'Américains s'y sont opposés parce qu'ils ont cru qu'elle profiterait au Canadiens. Il est probable que plusieurs Canadiens n'ont pas voulu de ce pacte en pensant qu'il serait avantageux aux citoyens des Etats-Unis plus qu'à eux-mêmes. Mais même en supposant que nos voisins en retirent certains bénéfices pourquoi la réciprocité tournerait-elle à notre détriment? Aux termes du libre-échange, le travail et le capital du Canada seraient détournés de leurs voies artificielles et mis à contribution pour la production plus effective des articles dont nous avons le plus besoin. Il s'ensuit donc que si notre politique tarifaire obtient les meilleurs résultats nous attirerons plus d'immigrants et de capitaux chez nous. Alors au lieu d'admettre au pays des étrangers indistinctement nous pourons faire un choix de nos futurs citoyens et ne recevoir que les meilleurs.

En ce qui concerne nos quatre grandes industries fondamentales, sources réelles de toute notre richesse: les pêcheries, les mines, les forêts et l'agriculture, lequel des deux principes de la protection et du libre-échange leur serait le plus avantageux? Si nous prenons les produits de ces quatre industries, et si nous demandons de combien la protection en a augmenté le prix de vente, il nous faudra avouer que s'il y a eu augmentation, ça été très peu. Prenons ensuite les produits qu'il nous faut acheter et demandons-nous jusqu'à quel point les prix nous ont été majorés, et presque dans chaque cas, il nous faut reconnaître que la hausse en a été considérable. Nous ne pouvons faire autrement que reconnaître que la protection est loin d'être avantageuse pour ce pays-ci ni pour d'autres. S'il est nécessaire, —ce que je ne crois pas,—que nous ayons un tarif protecteur afin de permettre aux industriels canadiens de se maintenir, il nous faudrait aussi avoir un tarif protecteur qui permît aux cultivateurs de vivre et continuer leur exploitation, et comme il est impossible de protéger le cultivateur dans la plus grande partie de ses produits, comme il lui faut chercher ailleurs un débouché pour ses produits, il nous faudrait, pour le placer sur un pied d'égalité, lui accorder une gratification sur chaque boisseau de blé, chaque livre de bœuf, chaque livre de porc, et divers autres articles qu'il produit actuellement. Si nos amis les protectionnistes veulent seulement nous faire quelque proposition de cette nature, ils pourront espérer quelque aide du cultivateur, mais je crois qu'ils savent bien que cela est absurde, et je ne puis comprendre pourquoi ils ne se montrent pas raisonnables en matière de tarif et assez fiers pour se suffire à eux-mêmes au lieu de recourir à une forme de vol légalisé, pour continuer leurs exploitations. Nous pourrions tout aussi bien permettre à un marchand de la ville qui ne réalise aucun profit dans

son commerce d'aller voler le commerçant voisin dont les profits ne sont pas meilleurs que les siens.

Certaines réductions ont été annoncées dans cet exposé budgétaire, mais je crois qu'il est tout aussi nécessaire, et peut-être l'est-il davantage, de faire une réduction générale. Ainsi, dans notre industrie des chaussures, je ne sache pas qu'il y ait la moindre raison de la protéger jusqu'à concurrence de 30 p. 100, cependant que les autres commerces sont si peu protégés, si toutefois ils le sont. La construction est moins coûteuse au Canada qu'aux Etats-Unis. Les ouvriers dans nos usines ne reçoivent pas des gages aussi élevés que ceux que l'on paie aux Etats-Unis. Les machineries employées dans les usines des Etats-Unis et du Canada y sont installées par la même compagnie et aux mêmes conditions; les formes nécessaires sont fabriquées de bois canadien, qui est très accessible, et ils ont l'avantage du transport, étant donné leur proximité du consommateur canadien. Pourquoi, donc auraient-ils besoin de toute cette protection? Et il en est ainsi des autres intérêts manufacturiers. La moitié de nos autres industries pourraient être classées dans cette catégorie. Nous voyons qu'une papeterie vend son papier moins cher aux Etats-Unis qu'au Canada, et cela, en raison de la protection dont elle jouit; et pourtant, le président de cette même compagnie parcourt le pays prêchant la protection des industries indigènes. Je ne crois pas qu'il y ait là preuve de bon jugement, ni que ce soit un sage principe. S'il est nécessaire que nous maintenions nos droits douaniers, afin d'accroître nos recettes, je conseillerais au ministre d'imposer un tarif d'accise, lequel serait l'équivalent, ou à peu près, du tarif de douane actuel, le pays bénéficierait ainsi du revenu qui s'en va dans les poches du manufacturier; je pourrais aussi dire au ministre qu'il percevrait plus d'argent, et plus facilement et à meilleur marché, s'il imposait une taxe directe sur la valeur estimative des divers commerces et métiers du pays. J'ai en mains un extrait du *California Farmer* qui dit:

> Tout ce que le cultivateur peut exiger, c'est la justice, l'abolissement des fardeaux inégaux, avec le libre accès sur les marchés mondiaux.

Et je puis dire que c'est là tout ce que nous désirons.

> Il ne l'obtiendra d'aucune parti politique maintenant, mais s'il se rend bien compte de ses véritables besoins, li pourra arrêter leur attention inquiète. La prospérité du petit nombre, que ne partage pas la moitié de la nation repose sur le sable, et elle ne saurait durer à moins que justice ne soit rendu au cultivateur.

M. BALDWIN: (Stanstead): Le tarif du pays est un sujet grandement controversé, et il l'est également dans presque tous les pays du monde. Le budget de notre pays, de même que le tarif de notre voisin du sud, ont jusqu'à tout dernièrement été des sujets de grande controverse. Pendant les années 1919, 1920 et 1921, nous avons eu les plus grandes preuves d'antipathie entre le gouvernement d'alors et l'élément progressiste peu considérable alors. Il s'est souvent échangé des paroles acerbes, pendant ces années. Et si maintenant ce groupe a augmenté ainsi qu'il l'a fait, c'est que l'opposition officielle, en 1911, a combattu désespérément contre la réciprocité en produits naturels, que l'on avait préconisée depuis l'abrogation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, en 1865.

Les émissaires de ce pays étaient souvent à Washington où ils tentaient de renouveler le traité. Les hommes les plus en vue de l'époque, y compris sir John. A. Macdonald et quelques-uns de ses ministres ont parcouru le pays en préconisant le rétablissement de la réciprocité. Vint le moment ou le président Taft offrit au Canada de renouveler le traité; alors on mit tout en œuvre pour empêcher la réalisation de ce projet. L'autre jour, le chef suppléant des progressistes (M. Johnston) a fait une affirmation catégorique à ce sujet et je n'ai pas le moindre doute au monde que ce qu'il a dit là ne soit vrai, à savoir: que lorsque l'honorable W. S. Fielding visita la grande métropole de Montréal en 1911 et fit savoir aux gros industriels qu'ils auraient tort de refuser de conclure la convention de réciprocité, ils ont répondu par une campagne acharnée, appuyée d'une caisse plus que généreuse, en vue d'empêcher la signature du traité. Voilà pourquoi que cette proposition de réciprocité fut rejetée.

Il ne faut pas oublier qu'environ les deux tiers de notre domaine se trouve à l'ouest de la province d'Ontario et que depuis deux sessions les membres du parti progressiste ont donné librement de leur temps et de leur énergie pour convaincre la Chambre de l'opportunité de conclure une convention du genre. Voilà deux sessions qu'ils nous exposent leur point de vue avec leur vocabulaire presque illimité et avec toute la force de leur personnalité et de leur individualité. j'espère que leurs cœurs ne sont pas moins grands que leur vocabulaire. Mais le moment était venu où il fallait que quelqu'un s'enhardît à découvrir s'il n'y a pas moyen, grâce à certaines concessions de part et d'autre, à rendre le Canada un pays où il fait bon de vivre, où toute la population est unie, sous le régime d'un tarif qui fait le plus grand bien au plus grand nombre.

Il me fait plaisir de voir que nous avons un ministre intérimaire des Finances qui a déclaré mainte et mainte fois au cours des six dernières années qu'il ne détriurait jamais une seule industrie du pays. En d'autres termes on peut le considérer comme un protectionniste, tel que moi-même. Je représente un grand district industriel aussi bien qu'agricole, mais je reconnais que le moment est venu de faire quelque chose au Canada. J'ai visité ma circonscription ces jours derniers et je n'ai pas entendu censurer le budget. En revenant j'ai passé une journé à Montréal; là les critiques n'ont pas manqué. Selon moi, au meilleur de mes connaissances, toutes ces critiques émanent de l'Association des manufacturiers canadiens. Personnellement je suis manufacturier. Je suis intéressé à un nombre d'industries comme à plus d'un commerce. Presque tout l'argent que je possède est placé, directement ou indirectement, dans les grandes industries de ce pays de sorte que je ne voudrais jamais appuyer une proposition qui ressemblât, de si loin que ce fût, à une loi d'exception. Nous ne pouvons pas continuer à faire comme nous avons fait depuis longtemps: tirer tous nos revenus, toujours, des mêmes sources. Je suis fier du ministre intérimaire des Finances qui a eu le courage d'adopter un programme qui ne réveillera pas l'animosité des groupes de la Chambre.

Qu'on me permettre de dire à l'intention des manufacturiers canadiens que s'ils voient venir les nouveaux développements avec quelque frayeur ils ont le moyen d'améliorer, eux-mêmes, leur situation. D'abord je propose à nos manufacturiers de se rendre à leur bureau à seup heures au lieu de vivre dans des maisons meilleures que d'autres classes de gens qui guettent tous leurs mouvements, de vivre au grand train, de faire les paons, de conduire des automobiles coûteuses, de prendre des congés prolongés et de négliger leurs affaires. Si on leur dit: "Pourquoi n'arrivez-vous pas à diriger votre établissement comme l'ont fait nos pères?" ils répondront: "C'est que j'ai une organisation. je ne puis pas la dissiper. Si le commerce reprenait sa bonne allure et l'organisation était débandée son absence m'empêcherait de donner aux affaires une direction éclairée." J'ai posé cette question personnellement à quelques-uns de ces hommes. L'un d'eux par exemple quittait l'Ecosse voilà plus de cinquante ans; arrivé dans une ville déjà florissante du Canada il se lança dans le commerce des hardes. Il était lui-même son propre acheteur, son vendeur, son coupeur et son comptable. S'il avait des aides c'est lui qui les guidait. De ce commencement cette entreprise est devenue toujours de plus en plus grande. Il a développé ainsi pas moins de huit établissements. Avant de mourir,—et son décès était prématuré,—il a construit une très grande manufacture ou il a affiché le nom de la compagnie dans l'espoir que l'entreprise serait perpétuée. Lorsque son fils hérita de l'établissement, avec un autre individu que je connais bien, j'ai visité la manufacture et j'ai remarqué, en entrant, que le bureau avait été agrémenté d'un ameublement de $5,000, en acajou. Je vous assure que c'était beau à voir. Peu d'années après j'ai encore visité cet endroit et l'homme dont le père avait fondé cette maison me dit: "Ça va mal. Savez-vous où je pourrai trouver $100,000?" Je lui répondis: "En montant tantôt j'ai jeté un œil autour du bureau et j'ai remarqué que ce que vous appelez votre organisation n'était pas occupée: les demoiselles mâchaient de la gomme et se pinçaient sans doute pour ne pas s'endormir; les hommes flânaient aussi de leur côté."

Je connais une autre organisation qui compte trois sténographes, un financier et un autre employé. Le personnage en question s'installait dans son bureau et écrivait des lettres de cinq pages quand deux phrases auraient suffi; son commerce périclitait. "Jeune homme, lui dis-je, voulez-vous prendre l'avis d'un vieillard?" Et lui de dire: "C'est désespérant, je ne sais pas comment tout cela va finir". Je lui répondis allors: "Préférez-vous faire faillite que d'arriver en souriant à votre bureau et leur dire: mon père a édifié cette maison dont j'ai hérité. Il connaissait son affaire, moi je ne la connais pas. Il faut que demain j'arrive au bureau à sept heures moins le quart, pour ouvrir moi-même les portes, et que je me mette au courant du commerce pour savoir où je vais". Son organisation lui coûtait 20 dollars là où elle n'aurait dû lui en coûter que deux. Je pourrais m'étendre plus longuement, mais c'est là un exemple de ce qui se passe dans tout le pays. Les jeunes gens devraient prendre la place de leur père, se mettre au travail et apprendre leur commerce. Lorsqu'un client arrive et demande quelque chose, ils répondent: je ne sais pas, je vais demander à Pierre, Jean, ou Jacques. Ce n'est pas dans une industrie seulement que cela se fait, c'est dans des milliers d'entreprises qui ont une organisation pour conduire leurs affaires. On peut dire à l'honneur du Juif que le commerce des vêtements lui appartient presque entièrement aux Etats-Unis et il en sera de même en Canada, parce que c'est lui qui mène ses affaires. Un jour il aura économisé suffisamment en salaires pour acheter la maison que d'autres ne peuvent pas faire marcher.

J'ai entendu le ministre des Finances (M. Fielding) parler du libre-échange en 1920, je

crois. Il avait fait un magnifique discours, et, en terminant, il avait dit que le libre-échange, tout en étant bon en théorie, ne l'était pas en pratique, car, aujourd'hui, presque tous les pays du monde ont un régime de protection et que, par conséquent, il nous en faut un à nous aussi.

J'ai entendu dire par le premier leader du parti progressiste (M. Crerar) qu'il nous fallait des revenus et un tarif douanier pour créer ces revenus. Au cours de la présente session, le leader actuel du parti progressiste (M. Forke) a déclaré: "Je ne voudrais pas appuyer un projet qui ruinerait même une seule industrie légitime en Canada."

Je vous demande, monsieur l'Orateur, le ministre intérimaire des Finances a-t-il tenu sa promesse et présenté un programme fiscal aussi bon que n'importe quel autre membre de cette Chambre aurait pu le faire? La question était grave! D'après moi, bien que je ne lui aie point parlé, ni envoyé aucune députation, ni avis—chose assez remarquable parmi nous—il a examiné l'ensemble de la situation sous toutes ses faces. Tenant compte de la remarque faite par le leader du parti progressiste, à savoir qu'il ne paralysait ni ne ferait de tort à aucune industrie légitime en Canada, est-il juste de la part du ministre des Finances intérimaire de présenter un projet qui va aider ceux qui pendant deux sessions n'ont fait que se plaindre dans cette enceinte? Je ne le leur reproche pas; ils connaissent mieux leurs difficultés, mais il y a dans leurs discours quelque chose de personnel qui surprend les vieux députés.

Les habitants de la province de Québec ont eu leurs difficultés tout comme leurs concitoyens de l'Ouest et des Provinces maritimes. En somme, la situation a été à peu près identique pour tous les agriculteurs du Canada. Mais il a bien fallu endurer son mal. Depuis deux ans, nous nous sommes souvent laissé dire par l'opposition et particulièrement par son leader (M. Meighen) que nous étions plus protectionnistes que les conservateurs. Peu avant que le programme fiscal fût présenté, le très honorable député nous a dit que lorsqu'on en aurait fait l'examen, on constaterait son insignifiance. Hors les membres du cabinet, personne, sans doute, n'a eu la moindre connaissance de ce que ce programme comporterait, mais, personnellement, lorsque j'ai entendu le ministre faire ce que je crois être le plus court exposé budgétaire qui ait jamais été fait dans ce Parlement, depuis des années, j'ai tout de suite eu confiance. Je suis d'avis que le ministre a agi résolument et courageusement dans l'intérêt de la grande majorité des citoyens. Je prétends que nous devrions l'appuyer et si ces propositions ne donnaient pas tout ce qu'on en attend on pourrait les modifier. Comme protectionniste, j'aurais fait non seulement ce que le ministre a fait; j'aurais été plus loin et j'aurais adopté dans plusieurs cas le tarif américain. Les Etats-Unis exportent chez nous pour plus de 90 millions de dollars en produits agricoles et je suppose que c'est parce qu'ils sont vraiment sincères dans leurs idées libre-échangistes, qu'ils n'insistent pas pour se protéger eux-mêmes. Mais il me semble qu'on aurait très bien pu exclure les produits agricoles des Etats-Unis, comme ils le font pour les nôtres; car je suis partisan de l'auto-conservation. Toutefois, on a du temps devant soi et, en attendant, j'appuie le programme fiscal, car je crois qu'il ne fera aucun tort à nos grandes industries. Les fabricants de lainages ont fait beaucoup de bruit, mais je pense que la réduction de la taxe sur les ventes égalisera à peu près la préférence donnée aux marchandises anglaises qui viennent ici.

Du moins, j'espère et j'ai confiance que les choses tourneront bien pour les fabricants de lainages. En somme, le ministre nous a donné un budget bien équilibré: le bilan de l'exercice s'est soldé par un excédent d'environ 30 millions de dollars, et l'an prochain, les contribuables économiseront 24 millions. En présence de la situation actuelle, le ministre intérimaire des Finances pouvait-il faire mieux?

Le *MacLean's Magazine* a publié un tas d'articles au sujet des scandaleux gaspillages du Gouvernement et il a comparé le parti libérable au parti conservateur entaché de corruption; il voyait des rapines partout et s'attachait principalement au corps trop nombreux d'employés publics. Je ne m'étonne pas que la population canadienne se soit soulevée lorsque l'ancien régime a porté de 11,000 à 60,000 le nombre des fonctionnaires. Il n'est pas surprenant qu'un correspondant parlementaire de talent ait entrepris d'écrire ces articles. J'ai des exemplaires du *MacLean's Magazine*, et d'autres députés en ont aussi, j'imagine. En présence de ces faits, que pouvait-il sensément attendre de la part du ministre intérimaire des Finances, si ce n'est le dépôt d'un budget comme celui que nous discutons ce soir? Devait-il nous donner l'ancien budget ménageant la chèvre et le chou sans tenter d'améliorer le sort des pauvres? Je suis vraiment bien aise que le ministère ait réduit d'environ 8,000 le corps des employés publics. Dans l'hypothèse où un homme d'affaires baguenauderait, passant l'hiver en Californie ou en Floride, à quoi pourrions-nous attendre de lui? Pourtant, ce serait un tel homme qui ferait l'invocation suivante:

O! Almighty Dollar! Thy shining face
Bespeaks thy wondrous power.
Make my pocket thy abiding place.
I need thee every hour.

Que les industriels manifestent leur sympathie aux ouvriers et aux cultivateurs. Je suis l'un de ceux qui sortent du lit à cinq heures et demie tous les matins, et même plus tôt, et je travaille quinze heures par jour. Je n'aime pas à parler de moi de cette manière, mais je crois qu'un peu de franchise ne fait parfois pas de tort. J'ai presque atteint l'âge de soixante-dix ans, et il n'y a pas au pays d'homme mieux portant que moi. Je vis pour le plaisir de vivre, je travaille gaiment et, à la longue, je crois que celui qui travaille volontiers l'emporte sur tous les autres lorsque les cartes sont mises sur table. J'ai démontré qu'un rude labeur ne nuit ni à l'homme ni à la femme ou à l'enfant. A vrai dire, d'aucuns s'opposent au travail des enfants; cependant, je les laisserais travailler si l'envie leur en prenait. Cette méthode nous donnerait des hommes et des femmes plus robustes.

Mes collègues de la gauche ont constamment sur les lèvres le mot de protection, et c'est dans cet appel qu'ils avaient placé toute leur confiance pendant la lutte électorale de 1921. Pourtant il ne leur a servi de rien. Je pourrais dire que mon adversaire a perdu son dépôt et que j'avais mille suffrages de trop.

M. SUTHERLAND: L'honorable député ne parlait pas du libre-échange en ce temps-là.

M. BALDWIN: Non, monsieur, et je ne préconise pas aujourd'hui cette ligne de conduite. Permettez-moi cependant de répéter quelque chose qui s'est dit à la convention où j'ai été choisi. Un avocat très distingué de Montréal s'est levé pour dire: "Si vous votez pour W. K. Baldwin, les habitants de Magog, qui sont employés par la compagnie Dominion Textile, iront travailler le ventre creux, à moins qu'ils ne se nourrissent de rats." Cependant, un tel langage ne m'a pas fait peur. Je ressemble à mon honorable ami de Brantford (M. Raymond)—il y a entre mes commettants et moi d'autres liens que ceux de l'argent. Mes électeurs vivent honorablement et travaillent ferme; ils sont charitables pour les pauvres et pour les gens méritants. Il ne se trouve pas un sel autocrate parmi eux.

En parlant du tarif douanier, j'ai un fait personnel à raconter. J'ai reçu de Lamonte, Illinois, une liste de prix très attrayants pour des articles en aluminium. Ainsi, des théières que je devais payer $3.50 à Ottawa pendant la guerre m'étaient offertes à 80 cents, et tous les articles que renfermait la longue liste profitaient d'un escompte spéciale de 25 p. 100 durant le mois de février. Après avoir reçu plusieurs de ces listes, je me suis rendu au bureau de la douane, à Coaticook, pour savoir quels étaient les droits sur les articles en aluminium. On m'a appris qu'ils étaient de 30 p. 100. J'ai ensuite envoyé ma commande, et dans le cours régulier des choses j'ai reçu la marchandise. J'ai envoyé les trois factures au bureau de la douane. Ai-je payé 30 p. 100, monsieur l'Orateur? Pas du tout; il fallait ajouter ceci et cela. Les droits se sont élevés à un peu plus de 40 p. 100. La vente que je devais faire m'embarrassait un peu parce que j'avais acquitté $48.75 de droits sur une commande de $124.85. Le prix du transport était singulièrement minime, car les marchands de la grande ville de Chicago obtiennent des conditions extrêmement avantageuses pour leurs consignations à la Nouvelle-Angleterre. Il m'a semblé qu'on leur appliquait un tarif très bas pour expédier leur marchandise à la ville de Coaticook. Je n'ai pas à me plaindre de l'expérience, le meilleure école qu'il y ait au monde, mais j'affirme à la Chambre que la prochaine fois que j'aurai besoin d'objets en aluminium, je les ferai venir d'Oakville (Ont.), qui se trouve un peu au sud des circonscriptions des représentants de Toronto.

Je ne ferai plus de commande aux Etats-Unis, car le droit à acquitter est plus élevé qu'il ne paraît. On m'affirme qu'un droit de 40 ou 42 p. 100 est porté d'ordinaire à 50 p. 100 et au delà pour l'importateur. De quoi se plaint donc l'association des manufacturiers? Si une pareille protection ne lui suffit pas, que lui faut-il donc?

Je ne voulais pas prendre part à la discussion du budget, mais après avoir lu ce que l'association des manufacturiers a dit l'autre jour à Montréal de la politique fiscale du Gouvernement, je me suis décidé à formuler mon avis. On m'a sollicité à mainte reprise de faire partie de l'association, mais j'ai toujours refusé, préférant conduire mon affaire moi-même que de la laisser conduire par les autres. Je veux connaître tous les petits côtés des affaires, dont tant de gens ont peur. Il n'y a rien de si désagréable à traiter qu'on ne peut, avec de la bonne volonté, en venir à bout. Si quelques négociants voient diminuer un peu leurs affaires à la suite des remaniements douaniers, qu'ils adoptent un train de vie plus modeste, comme celui de la plupart des membres du parti progressiste.

Je les invite à rogner les dépenses, à dire à leurs femmes: "Je ne gagne pas autant d'argent que vous pensez et ce sont nos voisins sans doute qui vous disent le chiffre de notre fortune." Ce sont souvent les amis qui se prennent à dire: Ah! si j'avais votre fortune, je ferais ceci ou cela. En ce qui me concerne, je dépense l'argent que je gagne pour l'avantage de notre beau et grand Canada, car je suis Canadien avant tout.

Je suis favorable à la mise en valeur de nos territoires du nord. Je vois à sa place notre collègue de York-Est (M. Harris). Dans une séance précédente il a reproché au cabinet Laurier d'avoir construit un chemin de fer dans le nord de Québec. Et bien, je lui prédis que les dix-neuf vingtièmes de la population de Québec vivront au nord de cette ligne.

M. HARRIS: Quelle est la population actuelle au nord du Transcontinental?

M. BALDWIN: Elle est encore peu nombreuse; mais la région est riche en ressources naturelles qui n'attendent que d'être mises en valeur et auxquelles je suis disposé à consacrer tout ce que je possède de fonds. On affirme que les filons d'or, qui ont fait la fortune de l'Ontario, s'étendent sur le territoire de la province de Québec jusqu'au Labrador et au détroit d'Hudson. J'engage nos collègues à songer aux immenses richesses que Dieu a déposées dans le sol canadien. La zone argileuse est elle-même capable de produire d'énormes récoltes. En lisant, l'autre jour, un article de journal dans lequel on relevait le nombre des accidents arrivés dans les mines américaines, je me disais que les Canadiens devraient cesser de payer aux Etats-Unis un tribut annuel de cent millions de dollars. Au lieu de porter cet argent à nos voisins nous ferions mieux de créer ici une puissance utilisable pour le chauffage et l'éclairage, plus propre et plus facile de maniement que le charbon américain. Nos chutes d'eau nous fourniront un jour la chaleur comme l'énergie motrice.

Pour finir, je déclare me ranger aux côtés du ministre suppléant des Finances et je l'appuierai à cause du courage et de la fermeté qu'il a montrés dans ses propositions fiscales. Je le félicite pour le bon jugement dont il a fait preuve.

M. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, je me propose de passer rapidement en revue quelques aspects du projet de budget. Les propositions du Gouvernement, ainsi que les discours de plusieurs députés de la droite, et notamment des ministres, ont jeté l'incertitude dans le monde industriel canadien. Elles ont aussi permis à la Chambre et au public d'examiner de plus près la doctrine de la protection.

Le budget de l'année dernière a augmenté le tarif de faveur sur les tricots de provenance anglaise. Sans tenir compte de l'effet déplorable de cette politique sur le rendement des maisons du pays, le Gouvernement revient à la charge avec une réduction sur les machines agricoles. Le tort causé par ces changements a été encore aggravé par la déclaration du ministre de l'Intérieur qui souhaitait qu'ils fussent comme le glas de la protection.

J'ai prédit, l'année dernière, l'effet désastreux de la préférence anglaise sur l'industrie lainière canadienne.' Les événements, constatés dans la presse et à la tribune parlementaire, ont confirmé nos craintes. C'est le député de Fort-William (M. Manion), je crois, qui a affirmé que 40 p. 100 de nos établissements dans l'industrie lainière ont dû fermer leurs portes.

Ce sont les conséquences connues des changements dans le tarif sur les lainages et les produits tricotés, mais il y en a que nous ne connaissons pas encore. Nos industries des lainages et de la bonneterie luttent du mieux qu'elles peuvent pour maintenir leur position et conserver leurs ateliers en activité. Il y a toujours une certaine impulsion qui dans une industrie bien réglée et bien organisée lui permet de fonctionner un certain temps même dans les circonstances défavorables, mais si ces conditions ne s'améliorent pas, cette impulsion s'épuise peu à peu.

Si j'en étais libre, je pourrais apprendre à la Chambre qu'il y a des compagnies de lainages qui n'ont pas ressenti l'effet immédiat de l'augmentation de la préférence britannique, dont les ventes pendant les trois mois derniers de cette année ont été pratiquement diminuées de moitié en comparaison de leurs ventes de l'an dernier. Beaucoup de compagnies se trouvent dans la même situation et un grand nombre de leurs ouvriers devront être privés d'emploi et peut-être émigrer aux Etats-Unis, pour y trouver à vivre eux et leurs familles.

Tout indique que le volume des importations augmentera. J'ai sous la main un extrait du *Daily News Record*, du 21 avril 1924, journal financier publié à New-York qui indique clairement que de l'autre côté de la frontière on s'attend à trouver au Canada un débouché pour le surplus de la production de lainages et de bonneterie.

Le Canada, un des plus grands débouchés pour tous les genre de bonneterie.

L'article dit:

Le Canada forme un des plus grands débouchés pour presque tous les genres de bonneterie, spécialement pour les bas de soie et les sous-vêtements de coton; la plus grande partie des importations de ces articles provient des Etats-Unis. Pourtant la Grande-Bretagne contrôle pratiquement le marché pour la bonneterie fabriquée à l'étranger.

Il continue en donnant la quantité de bonneterie de coton, de soie et de laine importée l'an dernier, en indiquant que la valeur totale des importations de ces articles a été de $5,100,000 pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1923 comparé à $2,800,000 en 1922. Il indique aussi que pour l'année fiscale 1923,

la part de la Grande-Bretagne dans l'importation totale a été de 63 p. 100. Il dit aussi que bien que la part des Etats-Unis dans ce commerce représente une augmentation marquée, la Grande-Bretagne domine encore passablement dans la bonneterie et les sous-vêtements de laine. C'est suffisant pour montrer à la Chambre, je crois, que la Grande-Bretagne aussi bien que les Etats-Unis considèrent le Canada comme un débouché pour leurs lainages et leur bonneterie. Un autre fait significatif est que M. Water Schwacbst est venu au Canada récemment en mission pour encourager la vente des produits de la bonneterie allemande. Entre autres choses, il nous a dit pendant qu'il était ici, dans une entrevue publiée par la presse, que l'échelle des salaires allemands pour les ouvriers des lainages était de 40 cents par jour. On peut voir immédiatement, qu'il sera impossible pour nos manufacturiers de lainages et de bonneterie de soutenir la concurrence avec une pareille échelle de salaire.

Je veux établir une comparaison entre les droits imposés par les Etats-Unis et par le Canada sur les lainages et la bonneterie, comparaisons qui je crois intéressera la Chambre. J'ai pris comme exemple les chandails que le manufacturier anglais vend à raison de $15 la douzaine. Le droit canadien avec la préférence britannique sur ces articles est de 20 p. 100, ce qui équivaut à $3 la douzaine tandis que le droit américain pour les mêmes articles est de 45 cents par livre et 50 cents *ad valorem* ce qui équivaut à $9.75 par douzaine. C'est seulement un exemple de ce qu'on pourrait montrer pour les articles en soie artificielle, les bas, etc. J'ai fait cette comparaison pour montrer la différence entre l'attitude des Etats-Unis envers leurs industries et leurs ouvriers et celle adoptée par le gouvernement actuel dans ce pays. Il en résulte que nos ouvriers quittent le Canada chaque jour pour aider à édifier les industries protégées des autres pays, particulièrement les Etats-Unis.

D'après les règlements du tarif de 1923, on a imposé un droit sur la soie artificielle entrant au Canada. Le ministre des Finances (M. Fielding) nous a annoncé que son but était d'encourager l'établissement au Canada de l'industrie de la soie artificielle. Incidemment, je pourrais dire que c'était de sa part une reconnaissance du mérite de la protection. Un droit était imposé sur la soie grège artificielle qui est beaucoup employée dans nos filatures. J'ai lieu de croire pourtant que cette nouvelle industrie qu'on pensait voir en opération au début de l'année prochaine, n'a pas l'intention de manufacturer de la soie grège, par conséquent il n'est pas nécessaire d'ajouter des droits pour elle en vue d'en encourager la production ici. La situation a été portée à l'attention du ministre des Finances à plus d'une reprise, mais on n'a encore rien fait pour y apporter remède. Il n'y a pas d'excuse, semble-t-il, pour que le manufacturier canadien soit obligé de payer plus cher la soie grège que le fabricant anglais qui vend ses produits ouvrés en concurrence avec les nôtres, à cause de ces droits. En dépit des résultats très évidents de l'augmentation de la préférence en faveur de l'Angleterre touchant notre industrie des lainages et tricots, le Gouvernement a jugé à propos de réduire les droits sur les instruments aratoires. On prétends que l'on opère ce dégrèvement afin d'aider l'industrie agricole, mais j'ai la conviction qu'au lieu de cela, ces remaniements du tarif douanier exerceront un effet désastreux en fin de compte.

Il est inutile de nier qu'à l'heure actuelle, la situation des agriculteurs ne laisse pas à désirer. Il peut exister des divergences d'opinion qui regarde les causes de cette situation; mais, à mon avis on peut l'attribuer à trois principales raisons: En premier lieu, la perte de la puissance d'achat des pays européens. en second lieu, le mur tarifaire que les Etats-Unis ont élevé contre nos produits et troisièmement, les grandes quantités de produits agricoles que le Canada importe de la République voisine. A mes yeux, la troisième raison est la plus importante de toutes et celle qu'il faut examiner sous ses divers aspects afin de remédier à la crise actuelle.

Il va de soi que nous avons peu ou point de contrôle sur la situation que nous créent le manque de puissance d'achat des pays européens et l'existence des barrières tarifaires que les Etats-Unis ont élevées contre nos produits; cependant, le devoir incombe au Gouvernement canadien de tout mettre en œuvre afin de rétablir la situation en ce qui regarde la déflation injuste des prix. Comme d'habitude, le Gouvernement s'y est mal pris. D'après le compte rendu officiel de lundi dernier, page 1386, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) s'est exprimé comme suit:

> Nous avons considéré qu'il faut se garder de faire aucun tort réel à nos fabricants de machines agricoles, et le Gouvernement n'est nullement animé du désir de porter atteinte aux intérêts d'aucune industrie canadienne. Je dois cependant dire que le jour où l'effet des réductions actuelles se fera pleinement sentir, le jour où le commerce canadien recueillera les fruits de l'encouragement donné à l'agriculture, il y aura moins de chômage et moins des nôtres émigreront aux Etats-Unis.

Maintenant, je désire examiner pour quelques instants quel avantage le cultivateur canadien retirera de l'abaissement des droits sur les instruments aratoires et, à ce propos, j'ai obtenu une liste de prix des machines agricoles qui sont ordinairement utilisées pour l'exploi-

tation d'une ferme dans la province d'Ontario. Voici les prix auxquels ces instruments sont offerts au cultivateurs ontarien par une maison solide et bien connue:

Distributeur d'engrais	$227
Herse à disque nº 16	73
Herse à ressorts (17 dents)	37
Herse de 11 pieds	34
Semoir à 13 disques	160
Faucheuse de 6 pieds	109
Râteau à décharge	47
Chargeuse	127
Lieuse de 7 pieds	284
Chariot 3½ x 11	122
Verity nº 8	62
Charrue à manchons	25
Lieuse à maïs	256
Cultivateur	48
Petits outils, haches, fourches, pelles, etc.	100
	$1,711

A cette liste de prix, je désire ajouter la somme de $290 pour divers articles comme les charriots légers, harnais et ainsi de suite, ce qui porte le grand total à $2,000. Si le cultivateur pouvait bénéficier pleinement de cette dimnution de droits sur le prix des instruments qu'il achète, cela représenterait une somme annuelle insignifiante, si nous fixons à 10 ans en moyenne le service de ces machines —en tout cas, je doute que cette somme s'élèverait à plus de $10 par année. Cependant, le ministre de l'Intérieur prédit que le jour où l'effet de ces réductions se fera sentir, l'encouragement qu'en recevra l'industrie agricole amènera un renouveau merveilleux. Peut-on concevoir quelque chose de plus absurde que le spectacle d'un ministre de la Couronne qui se lève de son siège et donne à entendre que, parce qu'un cultivateur pourra économiser une somme de $10 par année sur l'achat de ses machines agricoles, le Gouvernement a fait disparaître tous les obstacles de son chemin et qu'il n'a plus qu'à aller de l'avant et à prospérer. En réalité, le Gouvernement dit à la classe agricole, "nous ne pouvons rien faire pour augmenter vos revenus; mais puisqu'il est impossible pour vous de prospérer, nous allons faire en sorte que d'autres industries se sentent—elles aussi du marasme,—nous allons faire de notre mieux afin de détruire le marché domestique que vous offrent les centres industriels."

Avant que l'industrie agricole voie luire une autre ère de prospérité au Canada, il faut que les prix des produits de la ferme soient proportionnés aux prix de tous les autres produits de première nécessité. Or, le moyen d'atteindre ce but, suivant moi, ne consiste pas à tenter de réduire le prix des autres articles nécessaires à la vie en abaissant le mur tarifaire et acculer nos industries à la faillite. Il faut au contraire s'efforcer de remonter les prix des produits agricoles à un niveau plus élevé. Notre population n'a jamais joui d'une aussi grande prospérité qu'à l'époque où les prix étaient très élevés, c'est-à-dire en 1920 et en 1921. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat c'est de conserver et d'agrandir notre marché domestique. En dépit des efforts déterminés d'un certain nombre de nos honorables collègues pour déprécier la valeur de notre marché domestique, il est et il continuera d'être notre plus fort élément d'actif.

L'autre soir, en commentant son budget, le ministre de l'Agriculture a exprimé l'avis que l'imposition de droits élevés augmenterait le prix des produits agricoles. Il parlait à ce moment-là des pommes; cependant, la déduction était claire. Je soutiens énergiquement qu'au lieu de chercher à diminuer le prix des choses que les cultivateurs peuvent acheter, en abaissant le tarif protecteur et, incidemment, en augmentant les importations et en chassant les nôtres du pays où ils ne trouvent pas d'ouvrage, nous devrions tenir ceux-ci occupés et les garder pour consommer nos denrées agricoles. Ils devraient être en état de les acheter, même sous le régime d'un tarif élevé qui en ferait monter le prix.

Le député de Queen (M. Sinclair) a parlé sur le même ton que le ministre de l'Agriculture. Il est allé fort loin en voulant persuader à la Chambre qu'il n'était pas nécessaire de relever le tarif sur les produits de la ferme. Il a mentionné entre autres choses les fruits frais et le fromage, cherchant à faire croire à la Chambre que ceux que nous importons sont en grande partie d'une espèce que nous ne cultivons pas au pays. Après avoir parlé des fruits, il a fait la même remarque au sujet du fromage. Je ne veux pas contredire ses assertions; je dirai cependant que chaque fruit et chaque livre de fromage venant de l'étranger que nous consommons au Canada remplacent nos propres produits.

Parlons aussi des œufs. Le ministre nous a appris que le gros de nos importations a lieu en décembre, en janvier et en février, au moment même où notre production est la plus faible. Je pourrais en dire autant des légumes. Le résultat des droits peu élevés sur ces articles est d'assurer aux producteurs américains la clientèle canadienne au moment où elle vaut le plus; autrement dit, le dessus du panier est pour eux, tandis que leurs concurrents canadiens n'ont que la petit lait. La question se présente encore sous un autre aspect.

Les produits agricoles importés dans le temps de la cherté remplacent nos œufs et nos légumes qui n'ont pas encore été vendus. Si je ne me trompe, le ministre de l'Agriculture disait l'autre soir que nos œufs de

glacière sont aussi bons qu'on en puisse trouver dans le monde. Je ne vois pas que le consommateur canadien ait à se plaindre parce qu'il goûtent pour la première fois aux pommes de terre nouvelles ou aux œufs frais au mois d'avril ou plus tard, pourvu qu'il y goûte à une époque quelconque de l'année. L'artisan ou l'ouvrier n'achète pas de pommes de terre nouvelles au plus haut prix du marché. Ce n'est qu l'homme à l'aise qui profite de l'importation des produits américains dans les temps de cherté. Dans un cas comme dans l'autre, le producteur et l'artisan sont les plus mal traités.

Une manière d'aider à l'agriculture, ce serait d'agrandir le marché national. Il y a un autre moyen de faire beaucoup de bien aux cultivateurs: il nous faut réduire notablement les tarifs de transport. Le cultivateur de l'Ontario souffre beaucoup des tarifs élevés, et nous l'avons rendu victime d'une grande injustice par le rétablissement, en 1922, des taux fixés par la convention du pas du Nid-de-Corbeau. Le président de la compagnie du Pacifique-Canadien, M. Beatty, a déclaré devant la Commission d'enquête sur les prix de transport que le principal inconvénient de ces taux était d'empêcher la réduction générale des tarifs au Canada. Ceux-ci nuisent beaucoup à ma circonscription. Je ne sache pas qu'il y en ait une autre dans la province d'Ontario qui expédie plus de foin et de paille que la mienne. Naturellement cette marchandise prend beaucoup de place, et les taux de transport sont bien élevés. La plupart du temps, elle n'est expédiée qu'à une faible distance, disons à 60 milles de Toronto; néanmoins, en faisant abstraction des cinq principaux lieux d'expédition de ma division électorale, le transport du foin et de la paille coûte $2.75 la tonne. Il s'en expédie des milliers de tonnes pendant l'année et, en obtenant la même diminution de taux que les cultivateurs de l'Ouest ont obtenue par le rétablissement de la convention du pas du Nid-de-Corbeau, les cultivateurs du voisinage économiseraient des milliers de dollars.

En présence de la situation pénible où ont été acculées les industries des lainages et des tricots par la réduction du tarif opérée l'an dernier, on a peine à comprendre pourquoi le Gouvernement menace l'existence d'autres industries en atténuant la faible protection dont elles jouissent actuellement. Force est de conclure que le ministère songe avant tout à garder les rênes du pouvoir et que cette considération est plus importante que la prospérité de nos établissements industriels.

Je ne suis pas en mesure de parler de l'Ouest, mais rien ne m'empêche de dire que les députés progressistes de l'Ontario ne représentent pas l'opinion de la classe agricole de la province. Les cultivateurs de l'Ontario se sont prononcés sans ambiguité lors de l'élection de 1911, qui reposait sur la réciprocité, et ils le feront encore à la première occasion. Ils se rendent compte de la valeur du marché national, et le programme qui leur plaîra plus que tout autre est celui qui maintiendra et agrandira ce marché, programme de protection adéquate pour les produits agricoles comme pour les industries manufacturières.

M. PRITCHARD (Wellington-Nord): Au moment de consacrer quelques instants à la discussion du budget, je sens qu'il convient de rappeler que la mort vient d'affliger l'un des nôtres. Bien qu'elle n'ait pas tranché les jours d'un de nos collègues, elle a plongé dans le deuil le titulaire de l'un des plus hauts postes qui se puissent occuper au Canada, et le mauvais état de leur santé nous prive aujourd'hui de la présence de plusieurs ministres qui sont en vedette dans la vie publique. Ces incidents nous remettent en mémoire les vers du poète:

> Lives of great men all remind us
> We can make our lives sublime,
> And, departing, leave behind us
> Footprints in the sands of time.

C'est à regret que nous songeons que des hommes qui, pendant nombre d'année, ont brillé par leur situation dans le pays, seront peut-être privés pour toujours d'une part active dans les délibérations de cette législature. Je ne veux pas être pessimite; je crois cependant que c'est ce que nous prévoyons tous. De plus, ceux d'entre nous qui se croient dans la pleine force de l'âge se rendront compte en réfléchissant qu'avant longtemps ils devront, eux aussi, disparaître de la scène où ils évoluent. Puisse-t-on dire de nous comme nous pouvons dire sincèrement de quelqes-uns de nos devanciers que, nous aussi, nous avons rempli notre tâche dans l'œuvre à accomplir.

Je puis probablement rendre au ministre intérimaire des Finances (M. Robb) le témoignage que son budget, bien qu'il ne nous plaise pas entièrement—car j'avoue qu'il est fort difficile de contenter quelques-uns d'entre nous—nous fait entrer dans la bonne voie. Je ferai à mes adversaires l'honneur de dire qu'ils sont de bonne foi dans leurs efforts en vue de faire quelque chose pour le Canada concernant nos rapports commerciaux. Je voudrais examiner pendant quelques instants la situation telle qu'elle est, afin de voir où nous en sommes réellement aujourd'hui. Tous les commentaires que je ferai reposent sur ce que j'ai entendu dire ici depuis deux ans. A l'exemple du député de Caribou (M. McBride), dont je partage les affiliations politiques, j'ai été plus ou

moins convaincu, en prêtant l'oreille aux débats parlementaires, de la faiblesse des raisonnements de ceux qui veulent assurer la grandeur de ce pays au moyen d'une haute muraille douanière. Ce sont probablement les raisonnements qu'ils ont avancés qui m'ont le mieux convaincu de la fausseté de leur thèse. J'ai suivi leurs discours avec un vif intérêt, et je tenterai ce soir d'en relever brièvement certains passages afin de démontrer l'illogisme du raisonnement auquel ils s'attachent.

Quelle est actuellement la situation du pays? Monsieur l'Orateur, nous avons entendu ceux qui se trouvent à votre gauche nous raconter les terribles désastres que les industriels canadiens ont essuyés, les mêmes qu'ils éprouvent depuis deux ou trois ans, et les attribuer au budget que nous discutons aujourd'hui. Le programme protectionniste s'applique depuis quarante ans; si la situation économique du pays a été troublée, il faut s'en prendre au tarif qu'eux et leurs prédécesseurs ont mis en vigueur. En multipliant outre mesure les établissements industriels, on a, comme je le faisais remarquer l'aure soir, créé un état de choses qui les empêche d'avoir des débouchés suffisants pour leur production. Les protectionnistes reconnaissent que les fabricants du Canada ne peuvent pas placer leurs articles dans aucun pays; cependant, ils veulent maintenant attirer ici d'aures industriels qu'ils aideront, si faire se peut, afin d'assurer de cette manière la prospérité du pays. A mes yeux, cela ressemble au fait de chercher à s'élever en l'air par les tirants de sa chaussure. Une chose est aussi impossible que l'autre.

Avant la suspension de la séance, le député de Fort-William (M. Manion) a voulu nous démontrer que, bien qe nous ayons des taxes à acquitter, ce sont en réalité les fabricants qui les paient. Je voudrais savoir par quel raisonnement il arrive à cette conclusion. Les fabricants établissent leurs prix et, en ce faisant, ils tiennent compte des salaires, de toutes leurs taxes, municipales et autres, du prix complet de revient, de tous les frais généraux, et ils exigent tout cela du consommateur. Nous payons tous notre quote-part d'impôts à l'industriel et, comme le disait le représentant de Toronto-Est (M. Ryckman), nous soldons même la taxe de consommation et l'impôt sur le revenu. Pourtant, un autre député dit le contraire. Lequel des deux faut-il croire? Examinons la situation.

Ces messieurs déclarent qu'ils ne peuvent pas tenir bon à moins d'une protection suffisante. J'aimerais savoir à combien s'élèverait cette protection. Me trouvant à Toronto pendant les congés de Pâques, j'ai causé avec une personne qui m'a dit: "Si j'établissais le tarif, je le rendrais assez élevé pour empêcher le soleil de luire sur lui." Je lui ai répondu: "Qu'arriverait-il si vous éleviez le tarif à la hauteur du gibet d'Aman?" Il mettrait fin à tout rapport avec l'étranger et réussirait à faire du Canada un pays industriel.

Après cela qu'est-ce que le manufacturier va faire de son produit? Il nous dit qu'il ne peut rivaliser avec les Anglais parce que leur main-d'œuvre ne leur coûte pas cher et avec les Américains parce que leurs salaires sont élevés. Que veut-il? Il nous fait observer que les Européens qui viennent chez nous traversent la frontière pour produire aux Etats-Unis des articles qu'ils vendent, en plusieurs circonstances, 20 p. 100 moins cher que le marché domestique avec une main-d'œuvre coûteuse.

Je désire revenir à la question des fruits que j'ai discutée insuffisamment l'autre soir. L'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), parlant sur l'adresse en réponse au discours du trône, nous a communiqué des statistiques et montré la quantité des produits agricoles que nous importons des Etats-Unis au lieu de les cultiver nous-mêmes. Lorsque quelques-uns de nos collègues se sont mis à analyser ces statistiques, ils se sont aperçus, je pense, qu'une bonne partie de ces produits étaient des oranges et autres fruits que nous ne pouvons cultiver avec succès au pays. Je crois qu'on en cultive à Ottawa; sinon, il s'en trouve de modestes quantités dans les serres chaudes de Guelph comme culture expérimentale. Supposons que nous suivions le conseil de l'honorable député et que nous nous mettions à cultiver ces produits au pays même. Nous construisons une vaste serre chaude à Ottawa et nous employons un certain nombre de personnes pour cultiver les oranges, des bananes et autres fruits de la même espèce. Nous développons une magnifique industrie dans cette ville puis nous disons: "Oh! elle ne peut nous rapporter de bénéfices; il nous faut la protection; nous devrons élever le droit sur les oranges et les bananes importées au Canada parce que cette industrie ne nous rapporte rien et que nous ne pouvons laisser ces gens sans emploi. Voyez ce que cela veut dire. Ceux-ci s'en iront aux Etats-Unis parce que nous ne leur permettons pas de cultiver des oranges et des bananes à Ottawa." Les honorables députés trouvent peut-être cela ridicule, mais il semble que l'extrême seul peut leur démontrer la fausseté de leur raisonnement.

Je me rappelle que M. l'Orateur parlant à quelques députés à qui il avait offert un déjeuner a dit que les membres du Parlement devraient ressembler à un conseil de directeurs. Je désirerais examiner la ques-

tion sous cet angle durant quelques instants, parce que j'ai trouvé cette remarque excellente. Le groupe qui nous donne tant de conseils nous a suggéré de nous livrer à la culture mixte.

Examinons un peu cette suggestion. Nous avons dans l'Amérique septentrionale une grande ferme de 4,000 milles par 1,000 milles plus ou moins. Elle est magnifique. Nous possédons les plus beaux champs de blé, les plus riches réserves forestières, les meilleures mines et les plus grandes pêcheries de l'univers. Nous avons le plus vaste pays du monde pour une poulation qui veut sérieusement s'adonner à la production. Mais comment se fait-il qu'avec cette politique tarifaire, qui existe depuis quarante ans, notre population n'est guère que de neuf millions d'habitants et que nous ne pouvons les retenir au pays? Où est le mal? Est-ce au libre-échange qu'il faut nous en prendre? Me direz-vous que le Canada est prospère alors qu'à la dernière session nous nous sommes opposés à la politique d'immigration du Gouvernement qui voulait faire venir d'Europe des immigrants que nous ne pouvons garder au milieu de nous et dans ce but grever des cultivateurs qui peuvent à peine joindre les deux bouts?

Nous savons que le Canada peut nourrir cent millions d'habitants et cependant nous ne pouvons en faire vivre neuf millions et nous parlons de chômage. Pourquoi tous ces sans-travail? Nous avons cette immense ferme et la politique du Gouvernement est d'y établir des colons. Mais qu'avez-vous fait des quelques Ecossais qui ont émigré ici et sont venus à Ottawa après l'ouverture du Parlement? Leur avez-vous donné du travail? Vous n'avez pu les placer dans les manufactures bien que vous ayez favorisé ces établissements depuis quarante ans et que vous prétendiez que vous êtes en train d'édifier la nation. Les cultivateurs ne peuvent payer de salaires. Pourquoi? L'industrie et le travail organisés ont déterminé leurs prix et ils dictent aux consommateurs ce que leur coûteront les produits du travail et des usines, alors que l'autre moitié ou un peu plus de la population n'étant pas organisée pour réglementer le prix de la production ou du travail est obligée de rivaliser avec la main-d'œuvre à bon marché d'Europe.

Les honorables députés parlent de maintenir le dollar canadien au pair. Consultez les statistiques et voyez d'où vient l'argent. Est-il fourni par les manufacturiers ou les agriculteurs canadiens qui travaillent à un dollar par jour? S'ils ne réussissent pas dans leurs entreprises, pourquoi ne suivent-ils pas l'exemple des cultivateurs? Pourquoi ne font-ils pas leur propre travail ou n'abandonnent-ils pas leurs affaires. Ils ne le feront pas. A la dernière session, les fabricants de lainages se sont plaints amèrement. Une petite réduction de droits sur les marchandises importées de Grande-Bretagne les amena souvent à Ottawa. Il n'y a pas longtemps, je lisais dans un journal qu'une de ces fabriques de lainages, pendant cette année désastreuse de leur commerce, déclarait un dividende de 7 p. 100. Dans une des îles Muskoka,—elle s'appelle, je crois, l'île Penman,—de cinquante acres environ, l'on voit des chaloupes, des bateaux, et je ne sais quoi. Il y a un représentant d'une circonscription quelque part près de Hamilton qui a lui aussi certain intérêt dans cette île. Je crois que les producteurs, n'importe dans quelle sphère où ils se trouvent sont les véritables artisans de la richesse du pays. S'ils ne produisent, ils ne méritent pas de jouir des bonnes choses de la vie. S'ils ne travaillent pas, ils ne méritent aucune récompense. Lorsque je fis la comparaison entre les jeunes filles de cette île, durant la saison estivale, et quelques-unes des jeunes filles sur nos fermes, je ne puis m'empêcher de me dire, en pensant à l'île de Muskoka: "Elles ne travaillent, ni ne filent; et cependant, je vous le dis, même Salomon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'une d'elles."

D'où vient l'argent? Sans doute il vient de leurs pères à Toronto. Ils ne veulent pas payer d'impôt sur leur revenu; les députés siégeant de ce coin-là de la Chambre nous disent qu'il ne faut pas payer d'impôt sur le revenu; que cela nuit à l'industrie. Ils prétendent qu'il est parfaitement légitime que 90 p. 100 de la richesse du pays devienne la propriété d'un dixième de la population, pour être exploité à leur gré, aux dépens des 90 p. 100. Il nous faudrait une politique qui donnât au moins 50 p. 100 de l'argent aux 90 p. 100 de la population. Mais ils refusent personnellement de faire quoi que ce soit de cette nature. Ils disent qu'ils s'opposeront à tout ce qui peut nuire à leur situation actuelle. Ils essaient constamment de nous prouver que l'agriculture est rémunératrice. Je m'occupe moi-même de culture de manière pratique, et il est plusieurs cultivateurs, de connaissances pratiques, parmi ce groupe-ci de la Chambre. On m'a dit,—et je sais que cela est exact,—que pendant plusieurs années, il y avait eu en parlement peu de véritables cultivateurs, et je crois que les affaires du pays nous en font voir le résultat aujourd'hui. Nous avons eu des hommes, qui ont essayé de nous représenter en parlement, qui ne connaissaient rien de la situation agricole. Ces députés pouvaient faire croire aux gens que l'agriculture était profitable. Quand nous

considérons l'effort qu'il nous faut faire en Chambre pour décider les représentants intelligents du pays à admettre la véritable situation il me semble étonnant que nous ayons à revenir sur les mêmes faits d'année en année avant qu'on les veuille reconnaître. Est-il possible qu'on ignore ces faits, ou serait-ce que l'on ne veut pas les admettre même lorsqu'on les sait vrais? Je ne sais lequel croire. Je sais qu'en certains cas, cela est dû à ce que l'on ignore la situation; mais il est d'autres cas, j'en suis sûr, où l'on refuse délibérément de reconnaître les faits.

J'ai mentionné, il y a un moment, la situation particulière dans laquelle se trouvent nos industriels, en raison du bon marché de la main-d'œuvre, en Angleterre, d'une part, et de la main-d'œuvre coûteuse des Etats-Unis, d'autre part. Nous, cultivateurs, cultivons et vendons nos produits à ceux qui gagnent peu en Angleterre. J'ai ici quelques notes intéressantes que j'ai préparées afin de démontrer dans quelle situation se trouve l'ouvrier en Angleterre, comparativement à l'ouvrier de Saskatoon, au point de vue du coût de la vie. Et ce n'est là qu'un cas, entre plusieurs. L'ouvrier en Angleterre peut acheter 6¼ pains de 4 livres chacun, ce qui est un approvisionnement de pain raisonnable pour une petite famille, pendant 7 jours, et il peut acheter pour 15 cents de lait par jour, ou pour $1.05 par semaine. L'ouvrier de Saskatoon n'obtient qu'une quantité beaucoup moindre de pain pour le même prix; en d'autres termes l'ouvrier de Londres ou Britol reçoit 40 livres de pain pour $1.70, au lieu de 25 livres que reçoit l'ouvrier de Saskatoon pour le même montant d'argent. Il est donc manifeste que la vie coûte trop cher en Canada. De fait, je crois que c'est dans notre pays qu'il coûte plus cher pour vivre. Aux Etats-Unis les denrées se vendent 25 p. 100 meilleur marché, ainsi qu'il a été prouvé l'an dernier,—à propos d'un grand nombre d'articles,—par l'enquête faite par le comité spécial sur l'agriculture. Et il en est de même en Angleterre. Pourtant, d'honorables députés tiennent à élever le tarif; ils prétendent qu'il est trop bas. A mon sens, toute la difficulté ne se trouve pas dans le tarif. Néanmoins le tarif contribue largement à la cherté de la vie; puis, la difficulté des gages est un autre problème auquel il nous faudrait trouver une solution. On ne peut traiter séparément les salaires, la taxation et le tarif; cela se tient. On a demandé l'autre jour à l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton), pourquoi les manufacturiers ne pouvaient vendre aux Etats-Unis; il n'a pas pu répondre. Si le salaire des artisans était abaissé au niveau des salaires que le cultivateur est en mesure de payer le fabricant pourrait vendre ses produits n'importe où. Mais l'ouvrier ne veut pas du genre de vie qu'il veut imposer à ceux qui cultivent la terre. Si les fermiers du Canada étaient obligés de tirer leur existence de ce que la population des villes est prête à leur donner en échange de leurs produits ils ne seraient ni plus ni moins qu'esclaves; leur mode de vie serait celui que d'aucuns attribuent aux Chinois et aux Japonais. La grande question, c'est le tarif et nous la débattrons jusqu'au bout. Un honorable député a dit cet après-midi que, d'ici longtemps, le tarif serait la grande question en Canada, et je crois qu'il a raison. Je répète qu'il nous est impossible de séparer le tarif de la question des impôts et des salaires. A ce propos j'ai entendu critiquer le ministère l'autre soir par l'honorable député de Halton (M. Anderson). L'honorable député parlait de ce qu'il appelait la prodigalité du Gouvernement et il a fait une comparaison entre les frais d'administration de la chose publique en 1914, 1922, 1923 et 1924. J'ai pris la peine d'étudier ces chiffres à la lumière de mes propres convictions et j'ai découvert que durant cette période les salaires avaient été relevés de 60 p. 100, alors que les dépenses du pays n'avaient monté que de 30 p. 100. Si on alloue 50 p. 100 des frais d'administration pour payer les appointements et salaires on constate que l'administration publique coûte aujourd'hui moins cher qu'en 1914. Nombre de gens attribuent à nos corps publics et à nos législatures provinciales la responsabilité du budget administratif devenu aujourd'hui plus onéreux; mais c'est dans la question des salaires que réside aujourd'hui le grand problème, la grande difficulté.

En ma qualité de cultivateur pratique je veux dire brièvement ce que je ferais et ce que fait, je crois, tout fermier intelligent. Sur ma ferme je ne tenterais pas de cultiver des oranges, ni des pêches non plus. Comme je l'ai dit, l'autre soir, je me suis informé pour voir à quelle culture ma région s'adaptait le mieux, et une fois fixé là-dessus, j'ai récolté le produit conseillé. Les honorables députés me fatiguent avec leurs discours au sujet du marché domestique. Tous ceux qui préconisent un tarif élevé ne cessent de parler sur ce ton-là; et il est inutile d'en rire si nous ne réfutons pas leurs raisonnements. A leur dire si nous édifions de grandes villes nous aurons un marché domestique. Mais voilà qui prendra bien trop longtemps; il nous faudrait attendre plusieurs siècles avant d'avoir ce marché et nous sommes trop pratiques pour rien faire de la sorte. Nous produisons, dit-on, trop de blé pour les besoins du marché; et aux cultivateurs de l'Ouest on donne le

nom de mineurs plutôt que celui de fermiers. L'été dernier, cependant, lorsque je voyageais dans la région méridionale de l'Alberta il m'a été donné de rencontrer un vrai fermier, un homme qui n'était pas du tout un mineur. On a peut-être un peu raison de parler ainsi; je ne veux pas y opposer une dénégation catégorique. Nous avons, je crois, des hommes qui ne sont pas de bons fermiers. Mais cet homme avait été sur une terre depuis vingt-cinq ans; il avait une bonne écurie et un bel approvisionnement d'engrais. Il en prenait soin et je lui dis: "Que fais-tu, Charles, de tout ce tas de fumier?" Il me répondit qu'il n'en pouvait rien faire pour le moment car l'heure des récoltes était venue. Les récoltes étaient excellentes presque partout; il m'a appris que dans tous ces vingt-cinq ans une seule petite parcelle de sa terre avait eu besoin d'engrais. S'il s'était servi de cet engrais son approvisionnement serait épuisé; mais le jour viendra où il en aura besoin. Dans les plus anciennes régions d'Ontario où les terres rendent depuis plus de cinquante ans je puis montrer aux honorables députés des fermes qui n'ont jamais cessé leur rendement et dont les récoltes sont aujourd'hui aussi abondantes qu'elles ont jamais été. Et il en sera de même dans cent ans d'ici. Il y a cette différence entre nos fermes, bien administrées, et nos industries, minière et autres. Nos ressources forestières vont s'épuiser; nos pêcheries aussi peut-être et nos mines; mais la terre ne s'épuisera jamais. Le sol est une ressource perpétuelle de la nation. Et nous avons la promesse que tant que le monde durera les semailles et les moissons ne feront point défaut.

Or voici la question: Allons-nous encourager notre industrie fondamentale, oui ou non? On nous dit que nous produisons trop de blé. Qu'ont dit devant le comité agricole il y a deux ans les plus grands experts qu'on ait pu trouver sur ce continent américain? Ils ont affirmé,—et j'abonde dans leur sens,—que chaque année tout le blé que produit l'univers trouve des acheteurs. Nous, les cultivateurs pratiques de l'Ontario, nous savons que nous sommes en état de consommer une bonne partie du blé produit dans l'Ouest Nous utilisons les criblures et nous en voulons davantage. Le maïs importé des Etats-Unis ne paie aucun droit; depuis quarante ans le Canada l'admet en franchise. Nous ne nous opposons pas à cela. Cela ne fait guère de tort à notre marché, car le surplus des produits agricoles des Etats-Unis s'écoule au même endroit que le surplus des nôtres. On peut en dire autant des œufs, du beurre et des bestiaux. Par exemple, un marchand de bestiaux de Toronto va à Chicago acheter tout un train d'animaux, les amène dans le pays et éventuellement les expédie en Grande-Bretagne. Quelle différence cela peut-il nous faire? Au bout du compte, tout va au même marché. Comme je l'ai dit, le 20 p. 100 de surplus exportable règle le prix du marché domestique. Nous ne devons pas produire plus que ce que nous pouvons écouler avec profit.

L'autre soir, comme on discutait sur les fruits, on nous a dit que les producteurs de fruits de Colombie-Anglaise ne pouvaient pas vendre leurs produits dans le pays sans un tarif protecteur. Or, j'ai vu dans un journal, récemment, que la Colombie-Anglaise expédiait des pommes jusqu'en Nouvelle-Ecosse. Je sais personnellement qu'un de nos pomiculteurs du comté d'Oxford a retiré un beau bénéfice de sa récolte. Il n'avait pas besoin de protection; il pouvait faire concurrence à tous les pomiculteurs du monde. Par conséquent, je suis surpris d'entendre l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) demander qu'on fixe les prix des produits agricoles, car nous avons un sol et un climat qui nous permettent de cultiver pour ainsi dire tout ce dont nous avons besoin et nous n'avons pas à craindre la concurrence de l'étranger.

Je ne veux pas nuire aux industries qui sont essentielles, mais il y en a dont nous pourrions fort bien nous passer. Si elles ne couvrent pas leurs frais et qu'elles ne soient pas capables de faire leurs affaires comme il faut, il n'y a qu'à les supprimer. Nous avons besoin de manufactures, mais l'industrie doit suivre l'agriculture, au lieu d'anticiper sur le développement national. Voilà mon opinion. J'estime que certaines industries devront disparaître, car il y en a beaucoup trop. Je me rappelle que, il y a cinquante ans, dans ma ville, il y avait deux fonderies et plusieurs autres usines de moindre importance. Les gens ont quitté la campagne pour aller dans les petites villes; plus tard ils ont quitté les petites villes pour aller dans les grands centres. Qu'est-il arrivé? Les grands établissements ont délibérément tué les petits. Ayant tué les petits établissements et les petites villes, ces puissantes sociétés craignent maintenant pour elles-mêmes et jettent les hauts cris. Nous avions deux magnifiques fabriques de conserves dans ma région; elles ont été tuées par les grandes maisons de salaison qui ont employé pour cela l'argent qu'elles nous avaient pris, car il ne pouvait venir d'ailleurs.

Comme je l'ai déjà dit, le programme fiscal n'est pas tout à fait ce que j'aurais voulu. Mais, sachez le bien, je ne demande pas d'autres réductions. Ce que je veux, c'est qu'on diminue les droits sur les articles essentiels à

l'existence des ouvriers. Je voterai en faveur de ces propriétaires, car j'estime que le Gouvernement a été aussi loin que je pouvais m'y attendre dans la circonstance, mais l'amendement préconise une chose que nous devrions avoir plus tard.

Je ne veux pas me faire traiter de libre-échangiste, car je ne le suis pas. Je suis en faveur de diminuer quelque peu le tarif douanier, car il faut tenir compte des salaires. Cette question de salaires est le problème le plus difficile qui se présente à nous. C'est une des raisons pour lesquelles j'aurais voulu que la résolution de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) fut présentée à la Chambre et discutée intelligemment. Après avoir entendu les plaintes et les accusations des employés civils à Ottawa contre le Gouvernement et les députés, nous devons admettre qu'ils ont raison de dire que nous voulons bien réduire le revenu des autres, mais pas le nôtre. Dans un sens, je ne pense pas que nous soyons payés trop cher. Mais, monsieur l'Orateur, sommes-nous ici pour une question de dollars et de cents ou bien dans l'intérêt du Canada. Si c'est une question d'argent, nous ne sommes pas dignes du poste que nous occupons comme représentants du peuple. Mais je pense bien que nous sommes ici dans l'intérêt du pays et que nous sommes prêts à faire tout ce qui peut augmenter le bien-être du Dominion. Nous ne pourrons pas convaincre ces gens-là de notre sincérité avant de leur donner l'exemple. Personnellement je suis prêt à faire pour les traitements comme pour le tarif; j'appliquerais une réduction de 12½ p. 100 à tous ceux qui sont au service du gouvernement et dont le traitement est de $3,000 ou plus. Je ne limiterais pas cette réduction au Sénat et à la Chambre des communes. J'essayerais de ramener l'équilibre, afin que l'agriculteur et l'industriel puissent se procurer de la main-d'œuvre et travailler dans une parfaite harmonie. De cette façon, on pourrait développer l'agriculture et créer une base solide pour l'industrie. Certaines industries vont être touchées, mais j'estime que l'agriculture, si on lui permet de se développer, créera un marché pour nos manufactures qui leur permettra d'employer encore plus d'ouvriers qu'elles n'en emploient actuellement.

M. T. G. McBRIDE (Cariboo): Monsieur l'Orateur, il ne reste pas grand'chose à dire sur le programme fiscal: on a touché presque presque tous les points. Pour moi, le budget est un bon exposé des affaires qui a été bien présenté. Je crois qu'il fait honneur au ministre intérimaire des Finances (M. Robb) et le cabinet.

On a beaucoup parlé du tarif. Plusieurs membres de ce côté-ci de la Chambre ont blâmé les citoyens de la Colombie-Anglaise de chercher à obtenir un prix raisonnable pour leurs pommes. L'autre soir, ils ont consacré deux heures de discussion à ce sujet. J'ai à la main une lettre de l'association coopérative des producteurs de grain montrant qu'elle réalise 60 cents la boîte, alors que celui qui cultive les pommes et les met en boîtes pour elle n'en reçoit qu'un dollar. Je le demande à quelques-uns de mes collègues, lequel est l'exploiteur, celui qui cultive les pommes ou celui qui touche les 60 cents? Voici la lettre écrite par l'un des directeurs de l'association des producteurs de grain.

Il y a plusieurs points qui pourraient être abordés au sujet du tarif. Je crois qu'il y avait une réduction du tarif qui nous était réservée. Je ne suis pas libre-échangiste, loin de là, mais je suis d'avis que le Gouvernement a beaucoup de mérite pour avoir abaissé le tarif et j'espère que, plus tard, il continuera dans ce sens.

Il a été fort question du pauvre salarié au Canada. Certains s'occupent tout spécialement de lui; ils semblent toujours prêts à prendre sa défense. L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a déclaré que la moitié du coût de fabrication était donnée en salaires. Je désire citer quelques statistiques à cet égard. Mais, auparavant, laissez-moi vous dire que l'on a beaucoup parlé de l'abaissement du tarif qui a pour effet de faire émigrer les nôtres aux Etats-Unis et de fermer les portes de nos manufactures. Cependant, je vois par les rapports de nos voisins qu'eux aussi suspendent les opérations de leurs industries. J'ai lu dans un journal un article disant qu'une manufacture des Etats-Unis avait cessé ses travaux et que 3,800 de ses employés avaient été jetés sur le pavé. Si cette réduction du tarif prive nos ouvriers d'emploi, je serais porté à croire que les usines américaines en seraient d'autant plus occupées, d'après les assertions de quelques membres de la Chambre. Néanmoins, il semble que les employés aux Etats-Unis sont mis à la porte tout autant que chez nous.

Les statistiques suivantes m'ont été envoyées depuis que le budget a été déposé et que l'on a fait toutes ces déclarations maintes et maintes fois sur le parquet de la Chambre concernant les malheureux ouvriers. Ces chiffres sont basés sur ce que l'ouvrier retire du coût de fabrication et non pas du prix de détail. Par exemple, si le montant payé en salaires, en nous basant sur le prix de revient, est de 18 cents, le consommateur

aurait à payer 9 cents environ. Voici ce que le salarié reçoit sur un dollar. Pour les cotonnades, 17 cents; les soieries et les lainages, 16 cents; la bonneterie, 18 cents; la verrerie, 30 cents; le sucre, le sel, et la graine de lin, 3 cents; les articles en aluminium et les gants, 18 cents; les souliers, dont il est tellement question, 27 cents; les tapis et les carpettes, 20 cents; les moteurs à essence, 23 cents; les machines électriques, 23 cents. Où va le reste de l'argent? On ne nous en dit rien. On ne nous apprend pas ce que reçoit le manufacturier, mais c'est la part du salarié. L'auteur de la lettre d'où j'extrais ces chiffres continue ainsi:

Une jeune fille faisant fonctionner un certain nombre de machines tricotera dix-huit cents paires de chaussettes en un jour au prix de 2 cents la douzaine ou $\frac{1}{6}$ de cent la paire.

Peu de chose comme salaire, n'est-ce pas? Il ajoute:

Un ouvrier préposé aux machines de fabrication de bougies d'allumage pour les automobiles termine une bougie en six secondes au coût de $\frac{1}{8}$ cent.

Voilà ce que le pauvre ouvrier, celui dont nous entendons tant parler, celui que nous sommes censés chasser du pays reçoit pour fabriquer des bougies d'allumage. Il dit en terminant:

La prochaine fois que vous entendrez l'un de vos manufacturiers faire de l'éloquence à propos des salaires élevés payés aux ouvriers des manufactures de ce pays vous pourrez lui montrer les chiffres ci-dessus et leur demander une explication.

Cette explication, je ne l'ai pas encore eue. Quelques mots maintenant touchant l'émigration. J'ai lu, il y a quelques jours dans une feuille de Montréal les paroles suivantes extraites d'un discours prononcé par quelqu'un dont je tairai le nom pour le moment. "Le cultivateur de l'Ouest et l'ouvrier des villes sont tous deux des esclaves." Lorsque j'ai lu cela, je n'ai pu m'empêcher de songer qu'il est malheureux pour le Canada que cette classe d'étrangers ait la permission de débarquer sur les rives canadiennes, vu qu'il n'est pas dans l'intérêt du pays que l'on fasse de telles assertions. Ce ne sont pas des déclarations comme celles-là qui aideront à l'édification de foyers chez nous ou rendront heureux les Canadiens. Nous avons besoin d'immigration au Canada. Je sais que dans l'Ouest il est difficile de trouver à faire travailler sur les fermes. Je parle de la Colombie-Anglaise Nous voulons des émigrants, mais nous n'avons pas besoin de plaignards. Il nous faut des gens qui veulent travailler pour le Canada. Après trente-deux ans passés en ce pays, je ne crains pas de dire que nulle autre contrée au monde n'offre autant de chances de réussite à un jeune homme. Le pays abonde en ressources naturelles à exploiter. Il y a une autre catégorie d'émigrants dont nous n'avons pas besoin. J'en dirai seulement un mot, car notre collègue de Comox-Alberni (M. Neill) l'a discutée au long dans une séance antérieure. Je parle de l'immigration des Orientaux. Nous sommes reconnaissants au ministère pour les mesures qu'il a déjà prises afin d'empêcher cette immigration. Les gouvernements actuels ont plus fait pour arrêter l'immigration orientale que tous leurs prédécesseurs mis ensemble. Il n'y a presque plus de Chinois qui viennent en Canada. L'année dernière l'immigration chinoise à fourni à peine sept ou huit sujets. Je demande que le Gouvernement fasse davantage et applique les mêmes mesures aux Japonais.

Il paraît que les Japonais possèdent une haute idée d'eux-mêmes et que le Canada ne veut pas pour cela les humilier. Mais quel cas font-ils eux-mêmes du sentiment canadien? Pourquoi persistent-ils à venir dans un pays qui ne veut pas les recevoir. Cela, ils le savent, comme tous les Orientaux en général, par conséquent, pourquoi leur laissons-nous le droit de venir nous imposer leur présence?

Je demande donc au Gouvernement d'appliquer aux Japonais, les mêmes mesures qui ont été adoptées contre l'immigration chinoise. En faisant cela il passera dans l'histoire pour avoir eu le souci de garder le Canada pour les blancs, comme on a fait en Australie.

Il y a encore une ou deux questions que je désire signaler à l'attention de la Chambre. Ce sont des questions purement locales, c'est vrai, mais leur importance n'en est pas moins grande. L'une d'elles est la route carrossable transcontinentale. Quand la Colombie-Anglaise a adhéré à la Confédération il fut convenu avec le gouvernement fédéral que celui-ci établirait une voie ferrée pour relier cette province avec l'Est du Canada. Nous possédions déjà à cette époque une route de voitures allant de la côte à l'intérieur de la province. On a dit que cette route n'était pas de première ordre. Cependant, j'en ai parlé à des hommes qui l'ont fréquemment utilisée pour les besoins de leur commerce. Ils m'ont raconté que le chemin à servi à des attelages de six paires de bœufs tirant des charges de plusieurs tonnes pesant. Ce ne pouvait donc être une bien mauvaise route pour supporter un pareil trafic.

A ce sujet, je puis citer des chiffres empruntés aux rapports de la commission de la voierie, qui démontreront la qualité du chemin dont je parle. Cette commission a reconnu la responsabilité des autorités fédérales dans

l'entretien de la route. Dans un de ces rapports il est dit que la vieille route de Caribou mesure de 12 à 18 pieds de largeur. On ajoute qu'elle était en bon état au moment où la voie du Pacifique-Canadien fut commencée. La commission fédérale de la voirie constate que le tracé de la route, ses pentes, et rampes, son infrastructure, les murs de soutènement et autres ouvrages d'art sont de premier ordre.

Pendant plusieurs années, la route de Caribou est demeurée la seule artère principale conduisant dans l'intérieur de la province. Le tourisme sur le parcours du Fraser a donné une nouvelle importance à cet ancien chemin. Le trafic y est devenu impossible, parce que les éboulements successifs causés par les travaux du chemin de fer National l'ont rendu impratiquable sur un parcours de seize milles. Voici un passage du rapport:

> Vu qu'on a utilisé en partie le tracé général de l'ancien chemin de Caribou, conformément au désir du gouvernement fédéral exprimé dans ses instructions aux ingénieurs d'établir une voie sûre et facile aux moindres frais possibles, il semble que l'administration fédérale ne soit pas appelée à reconstruire le chemin de Caribou à ses dépens, à moins que la province ne veuille rétablir la route toute entière.

La province reconstruit en ce moment la route et le public estime que le gouvernement fédéral devrait rétablir à ses frais la partie du chemin détruite par les travaux du Nord-Canadien et du Pacifique-Canadien. On évalue le coût des travaux de réfection sur le parcours du Nord-Canadien à $153,897 et celui des travaux nécessaires sur le parcours du Pacifique-Canadien à 227,500. La partie de cette dernière ligne établie en Colombie-Anglaise a été exécutés par le gouvernement fédéral; la réclamation de la province serait donc bien fondée.

En exécution de la loi sur la voirie un magnifique réseau de routes a été construit à l'ouest des montagnes, ainsi que dans l'intérieur. Comme je l'ai dit, il y a un instant, la route du Fraser sert de raccordement entre les deux réseaux; c'est pourquoi il est si important que la route de Caribou soit livrée au public le plus tôt possible. Comme je l'ai déjà expliqué, c'est pour ces parties de l'ancienne route de Caribou détruites par la construction du chemin de fer dont il a été question que je sollicte l'aide de ce ministère. La grande route de Caribou a été reconnue officiellement par le gouvernement provincial qui jusqu'à présent n'en a abandonné aucune partie. Je crois qu'il incombe au gouvernement fédéral d'accorder une subvention spéciale pour aider à la reconstruction de ce chemin. D'après le témoignage de leurs propres ingénieurs c'est la construction des voies ferrées de l'Etat qui a fait disparaître la route nationale et il est fort important à l'heure actuelle qu'elle soit rétablie. Le coût approximatif des travaux serait d'un million et demi. Le gouvernement provincial ne demande pas au Dominion de se charger de toutes les dépenses de l'entreprise, mais d'une partie seulement.

Il est une autre question que je désire mettre sur le tapis. Elle concerne les vétérans et je regrette que le ministre de la Restauration civile des soldats ne soit pas à son siège. A Tranquille, dans la Colombie-Anglaise, il y a un sanatorium dont bénéficient un assez grand nombre d'anciens combattants. Ceux-ci ont été trouvés assez bons pour aller à l'étranger et se battre pour le Canada. Malheureusement tandis qu'ils étaient au front un nombre assez considérable parmi eux ont contracté une maladie pulmonaire et sont maintenant pensionnaires de ce sanatorium. Quelques-uns ont été guéris du moins autant que le permet le traitement qu'ils reçoivent à cette institution, mais une fois de retour dans la Colombie-Anglaise ils s'aperçoivent que le climat est trop humide pour eux et souvent ils ont une rechute. On ne veut pas d'eux dans aucune pension de Kamloops ou d'aucun autre endroit de la région. Lorsqu'ils quittent le sanatorium de Tranquille ils passent aux yeux de plusieurs comme atteints de la tuberculose, de sorte que ces malheureux ne peuvent trouver aucune place dans les pensions et personne ne tenant à leur compagnie. Si le Gouvernement voulait accorder une subvention, de $25,000 disons, il serait possible d'acheter 10 ou 15 acres de terrains sur lesquels on érigerait dix ou douze cottages comme expérience. En prenant cette décision le Gouvernement donnerait beaucoup de satisfaction aux vétérans qui ont passé par ce sanatorium. Une fois sortis de l'hôpital, ils pourraient jouir de quelques-uns des conforts de la vie et avoir leurs femmes et leurs familles avec eux. Il me semble passablement pénible que des compatriotes qui sont allés faire le coup de feu pour leur patrie soient obligés de vivre séparés de leurs femmes et de leurs familles à leur retour au Canada. Et cependant, ce n'est que trop vrai: la femme et les enfants demeurent sur le littoral alors que le chef de la famille vit dans l'intérieur parce que son état de santé ne lui permet pas de retourner auprès des êtres qui lui sont chers. Un vétéran, à Kamloops, avec un cottage et un acre de terre, pourrait cultiver tous les légumes dont il a besoin et être occupé une grande partie de l'été. Le ministère serait sage en affectant $25,000 à cette expérience.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement fédéral possède un service téléphonique dans la Colombie-Anglaise. Cette province diffère beau-

coup des autres en ce sens qu'elle est couverte de montagnes. Dans certaines régions montagneuses on n'y trouve que dix, quinze, vingt ou peut-être cinquante familles qui sont pour ainsi dire isolées du reste du pays. Si le Gouvernement se montrait un peu plus généreux au sujet de ses crédits pour les téléphones, les familles dont je parle seraient placées dans une situation plus avantageuse et elles seraient plus heureuses.

Tout en étant en faveur de l'immigration, j'ai toujours pensé qu'un des nôtres élevé sur une ferme au Canada est deux fois plus précieux pour nous qu'un étranger. Les citoyens qui ont grandi au pays même connaissent ses us et coutumes et peuvent s'adapter facilement à ses diverses conditions.

Permettez-moi d'ajouter un mot seulement au sujet de la valeur du téléphone dans la part de contentement qu'il peut procurer aux familles établies dans les régions lointaines et peu peuplées. Dnas les territoires où des lignes téléphoniques ont été installées, les habitants se sentent revivre et sont contents. Je ne dis pas que le gouvernement du Dominion doive posséder ces lignes. Je crois que cela est du ressort de la province. Toutefois, je prends la situation telle qu'elle est. Le gouvernement fédéral a la propriété de ces lignes qu'il possède depuis la Confédération. Ce serait de l'argent bien employé si le ministère construisait un certain nombre de nouvelles lignes dans les régions éloignées. Le ministre des Travaux publics devrait prêter une attention toute spéciale à ce sujet.

(La séance est levée à dix heures et quart du soir.)

MARDI, le 29 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

L'UNITED CHURCH OF CANADA

Ont été déposées le mardi, 29 avril, les pétitions par lesquelles certains membres des congrégations ci-après désignées demandent que ne soit point adopté le projet de loi tendant à conférer la personnalité civile à l'United Church of Canada:

L'église presbytérienne Avondale, de Tillsonburgh; l'église presbytérienne Knox, de Norwich.—Par M. Sutherland.

L'église presbytérienne St. David's, de Campbellville.—Par M. Anderson.

L'église presbytérienne St. Andrew's, de Guelph; l'église presbytérienne St. Paul's, de Guelph; l'église presbytérienne de Salem; l'église presbytérienne Knox, d'Elora; l'église presbytérienne St. Andrew's, du village de Fergus.—Par l'honorable M. Guthrie.

Les églises presbytériennes de John Street et St. Andrew's, de Belleville.—Par M. Porter.

L'église presbytérienne Zion, de Hull (Qué.); les églises presbytériennes Knox, glebe, Chalmers, St. Andrew's, Erskine, Bethany et Stewarton, toutes d'Ottawa.—Par M. McGiverin.

Les églises First Presbyterian et St. Andrew's Presbyterian, de Chatham.—Par l'honorable M. Murdock.

L'église presbytérienne St. Andrew's, de Stratford, et celle d'Atwood.—Par M. Rankin.

L'église presbytérienne St. Andrew's, de Martintown, et celle d'Avonmore.—Par M. Kennedy (Glengarry-et-Stormont).

L'église presbytérienne St. Andrew's, de Creemore, ainsi que celles de Dunedin et de Nootawasaga.—Par M. Ross (Simcoe).

Les églises presbytériennes de Division Street, Knox et Union, d'Owen-Sound, ainsi que l'église Erskine, de Meaford.—Par M. Duncan.

L'église presbytérienne St. James, de Yarmouth (Ont.).—Par M. Stansell.

L'église presbytérienne de Dunnville (Ont.).—Par M. Senn.

L'église presbytérienne St. Andrew's, de Lindsay (Ont.).—Par M. Thurston.

L'église presbytérienne de Kew Beache, à Toronto.—Par M. Harris.

Les églises presbytériennes St. Paul's, de Lakeport, St. Andrew's, de Cobourg, St. Andrew's, de Colborne, et celle de Hastings.—Par M. Maybee.

L'église presbytérienne de Vista (Man.).—Par M. Hudson.

Les églises presbytériennes St. Paul's et St. Andrew's, du Sault-Ste-Marie.—Par M. Simpson.

L'église presbytérienne Knox, de Cannington.—Par M. Halbert.

L'église presbytérienne Morningside, de Swansea, celle de Long-Branch, ainsi que l'Old Presbyterian, de Weston.—Par sir Henry Drayton.

Les églises presbytériennes de Prescott, de Cardinal, de St. Andrews, Barrie, St. Paul, Simcoe, de Bradford.—M. Boys.

L'église presbytérienne Knox, Port Elgin,—M. Malcolm.

L'église presbytérienne de Bristol Brick, Wyman, (Qué.).—M. Cahill.

L'église presbytérienne centrale, Galt, l'église presbytérienne St. Andrews, Hespeler.—M. Elliott (Waterloo-Sud).

La succursale d'Arnprior de la Ligue des femmes presbytériennes; les églises presbytériennes St. Andrews, Renfrew; St. Andrews, Arnprior, et d'Oxford Mills.—M. Low.

Les églises St. Andrews et Chalmers, toutes deux de la province de Québec, l'église St. Andrews de Lévis et de l'église presbytérienne de Charny.—M. Power.

L'église St. Matthew de Montréal, relativement à l'église presbytérienne du Canada.—M. Walsh.

L'église presbytérienne Knox, Belmont.—M. Hodgins.

L'église presbytérienne Westboro, Ottawa; l'église presbytérienne St. Andrews, Carp.—M. Garland (Carleton).

L'église presbytérienne St. Andrews, l'église presbytérienne Alexandria, Brantford.—M. Good.

L'église presbytérienne de Magnetawan.—M. Arthurs.

L'église presbytérienne Knox, Port Dover, (Ont.).—M. Wallace.

L'église presbytérienne Emmanuel; l'église presbytérienne de l'avenue Cowan; l'église presbytérienne Rosedale, Toronto.—M. Sheard.

L'église presbytérienne Westminster; l'église presbytérienne Knox; l'église presbytérienne St. Andrews; l'église presbytérienne St. Paul; l'église presbytérienne centrale; l'église presbytérienne Erskine; l'église presbytérienne St. John; l'église presbytérienne de la rue McNabb, Hamilton.—M. Stewart (Hamilton).

L'église St. John et First Presbyterian Church, de Brockville; l'église presbytérienne St. Andrews, Gananoque; l'église presbytérienne de Landsdowne; l'église presbytérienne Chalmer; l'église presbytérienne Cooke; l'église presbytérienne St. Andrews, Kingston, (Ont.).—M. Ross (Kingston).

L'église presbytérienne de Cobden, et Wolftown; l'église presbytérienne de Calvin; l'église presbytérienne Alice et Petawawa, Pembroke; l'église presbytérienne Calvin, Pembroke; l'église presbytérienne de Beachburg.—M. McKay.

Les églises presbytériennes du chemin Davenport; de la rue Collège; Eglinton; de North Broadview; d'Oakwood; l'église presbytérienne de l'ouest; l'église presbytérienne du square St. James; l'église presbytérienne St. Columbia; l'église presbytérienne de Westminster; l'église presbytérienne St. Paul; l'église presbytérienne Alhambra; l'église presbytérienne de Dale; l'église presbytérienne Knox; l'église presbytérienne Old St. Andrews; l'église presbytérienne de la rue Bloor; l'église presbytérienne de Deer Park; l'église presbytérienne de Victoria; de charles Cameron et autres, de l'église presbytérienne St. David; l'église presbytérienne du Glebe; l'église presbytérienne Riverdale; l'église presbytérienne de l'avenue Roard; l'église presbytérienne de Cook; de l'église presbytérienne du chemin Dovercourt; l'église presbytérienne de l'avenue Boyce, toutes de Toronto.—M. Church.

L'église presbytérienne Knox, de St. Mary's, (Ont.).—M. Forrester.

L'église presbytérienne Dufferin, Toronto.—M. Spence.

L'église presbytérienne de Lucknow, Ontario.—M. Findlay.

Des pétitions ont été présentées par lesquelles certains membres des congrégations et corps ci-après désignés demandent que le projet de loi, présentement devant la Chambre et tendant à accorder la personnalité civile à l'United Church of Canada soit adopté au cours de la présente session.

Le Quarterly Official Board of the Ashfield Methodist Circuit.—M. King (Huron).

La congrégation méthodiste de Sussex, (N.-B.).—M. Caldwell.

La congrégation presbytérienne de Merivale.—M. Garland.

James Williams et autres, de Springfield.—M. Stansell.

L'église méthodiste de Shawville.—M. Cahill.

L'église méthodiste de Copper Cliff, Ontario.—M. Lapierre.

La congrégation presbytérienne de Kerrisdale, Vancouver; la congrégation méthodiste de la rue Tolmie, Vancouver, et la congrégation méthodiste de Mount Pleasant, Vancouver.—M. Ladner.

L'église méthodiste de la rue Colbourne, London; de la First Congregational Church de Hamilton, Seagrave; l'église méthodiste du township de Brooke et de Bethesda; l'église méthodiste d'Innerkip; l'église méthodiste de Dorchester; l'église méthodiste de Smithville; la "Congregational Church" de Guelph; l'église Union, de Powassan; l'église Union, de Douglas, (Man.); la Session de l'église Knox, Owen Sound; l'église presbytérienne, de Mono Mills; l'église méthodiste, de Fenelon Falls; l'église méthodiste de la rue Norfolk, de Guelph; l'église méthodiste de Paisley; l'église méthodiste Elderton, district de London; l'église méthodiste Birr, district de London; la congrégation méthodiste de Verona, Bellrock et Godfrey; l'église méthodiste Glenmount, Toronto; l'église méthodiste de la rue Bathurst, Toronto.

La "First Presbyterian Church of School", London; l'église St. Andrews, London; l'église presbytérienne St. James, London; la "First Presbyterian Church", London; des presbytériens, méthodistes et congrégationistes de London; des églises méthodistes de Dunsford, Bryanston et Ebenezer—M. Pritchard.

Des églises méthodistes de Westover, Sheffield et Rockton; de l'église méthodiste Tomlinson de Humberside; de la "Southern Congregational Church", London; des églises congrégationalistes de New Durham et Burford; de l'église méthodiste de la rue Sherbourne, Toronto; des églises méthodistes de Bronte, Palerno; des églises méthodistes d'Auburn et Westfield; de l'église méthodiste de Chatham; de l'église méthodiste de Stouffville; des églises-unies de Cobalt, ayant une union des congrégations méthodistes et presbytériennes; de S. N. Fripp et 89 autres, de Forest; de la "Congregational Church" de North Plympton; des églises méthodistes de Grand Bend; de l'église méthodiste de Wooler; de la congrégation méthodiste de Louisville Circuit, Chatham Township; des églises méthodistes de Denbigh et Vennachar; de l'église méthodiste de Kingsville; de l'église méthodiste de Watford, East Lambton; de l'église méthodiste de Mount Albert; et d'Ontario—M. Woods.

De l'église méthodiste Kirkton, comté de Perth; de l'église presbytérienne Knox, de Shelburne; des congrégations presbytériennes d'Argyle et Knox, de West Lorne et Ciman; de l'église méthodiste de Wiarton et Ottewell; des églises méthodistes de Ebenezer, Sheppardton et Nile; des églises méthodistes de Kinloss, Bervie et Purple Grove; de l'église méthodiste de Westwood; de l'église presbytérienne Chalmers, de Woodstock; de l'église méthodiste de Delaware; de l'église presbytérienne de l'avenue Road, Toronto; de l'église méthodiste de Napanee; des églises méthodistes de Thorndale et Bethesda; des église-unies de Gravenhurst; de l'église méthodiste de Westport; de l'église méthodiste de Jordon Station; des églises-unies presbytériennes et méthodistes de Claremont; de l'église méthodiste de Harrow; de la "Childerhose Memorial Presbyterian Church" de Depot Harbor; des églises méthodistes de Pickerin et Audley; de l'église méthodiste de l'avenue Simpson de Toronto; de l'église méthodiste d'Amhersburg; de l'église méthodiste Earlscourt, Toronto—M. Sexsmith.

Du révérend Charles A. Pekin, de Glenallan; de l'église méthodiste de Londesboro; de l'église méthodiste de Lions Head; de l'église-unie de Kenville, Manitoba; des églises-unies de Table Butte, Stavely et Parkland; de l'église Union de Vanscoy, Sask.; de l'école méthodiste industrielle de Brandon, Manitoba; des églises méthodistes de Howard, Stoughton et Walton; de l'église presbytérienne de Carroll et Nesbitt; de l'église presbytérienne de Nesbitt, Manitoba; de l'église Union de Moline, Manitoba; de l'église Union de Plumas, Manitoba; de l'église-unie de Doloraine, Manitoba; des congrégations Union de Kentville, Harlington et Thunderhill; de la congrégation Union de Sheguiadah; du "Quarterly Official Board" de l'église méthodiste de Souris, Manitoba; de l'Eglise-unie de Sperling, Manitoba; de l'église méthodiste de Oil Springs, Ontario; et de l'église presbytérienne de Roseisle—M. Good.

De l'église méthodiste de Heathcote, Ont.; de l'église méthodiste d'Alton, Ont.; de l'église méthodiste de Flesherton, Ontario—M. Spencer.

De l'église méthodiste Wesley, Chesley, Ontario; de l'église méthodiste de Shelburne, Ont. de l'église "Broadview Congregational" de Toronto, Ontario—M. Sexsmith.

De l'église méthodiste de Kemble, Ontario; de l'église "First Methodist" de St. Catharines, Ontario; de la congrégation Chalmers de Kingston; de l'église presbytérienne de Wyevale; de l'église méthodiste de New Liskeard, Ontario; de l'église méthodiste de Malton, Ontario; de l'église méthodiste de la rue Queen, Kingston, Ontario; des églises de Waldemar, Laurel et Blacks Corners, Ontario; de l'église méthodiste de New Toronto, Ontario; de l'église méthodiste de la rue Clinton, Toronto, Ontario; de l'église de la rue Princes de Kingston, Ontario; de l'église de Portsmouth, Ontario; de l'église méthodiste de Brighton, Ontario; des églises méthodistes de Morrish et Wesleyville, près Port Hope—M. Spencer.

De l'église méthodiste Sharon, Delaware Tonwship, Ontario; de l'église Byron, London, Ontario; de l'église méthodiste de la rue Queen, Toronto, Ontario; de la "Broadway Tabernacle", Toronto , Ontario; de l'église méthodiste de Putnam, Ontario; des congrégations méthodistes de Grove, Zion et Siloam, circuit Siloam, Ontario; de l'église méthodiste Robinson Memorial, London, Ontario; de l'église presbytérienne St. Andrews de Matawa, Ontario; de la congrégation méthodiste de Zion (Drayton), Ontario; des églises méthodistes de Keene, Bethel et Zion, Ontario; des églises presbytériennes de Westwood et Keene; de l'église-unie d'Alma Heights, Lefroy Township, Ontario; Mme W. H. Pue et 387 autres, de l'église Zion de Thessalon, Ontario; des églises méthodistes de Sulphite, Actinolite et Potter's Settlement; de l'église méthodiste de la rue North, London, Ontario; de l'église méthodiste de la rue Askin, London, Ontario; de la "First Methodist Church", London, Ontario; de l'église méthodiste Belmont, Ontario; de l'église méthodiste Westminster, London District, Ontario—M. Findlay.

De F. T. Shaver et autres, d'Aultsville et autres places—M. Elliott, (Dundas).

COMITE SPECIAL DES PENSION A LA VIEILLESSE

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier le régime des pensions à la vieillesse, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, de faire rapport de temps à autre, et que ledit comité soit composé des membres suivants, savoir: MM. Fontaine, Irvine, Logan, McConica, Munro, Neill, Preston, Raymond, Robichaud, Sexsmith, Spence et St. Père.

M. l'ORATEUR: Il doit être donné avis de cette motion, à moins que la Chambre ne l'adopte à l'unanimité.

(La motion est adoptée.)

1re LECTURE D'UN PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DES JUGES

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) demande à déposer un projet de loi (bill n° 65) tendant à modifier la loi des juges.

Il dit: En vertu d'une loi adoptée par la législature ontarienne en 1919 le lieutenant-gouverneur en conseil a la compétence de désigner certains comtés pour former un tribunal de district. L'objet de la modification proposée est d'autoriser le Gouverneur en conseil à déterminer le lieu de résidence du juge où des juges dans les districts qui seront érigés de la sorte.

M. MACLEAN (York-Sud): Le projet prévoit-il un changement ou un relèvement de traitements?

L'hon. M. LAPOINTE: Non.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois).

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur le projet d'amendements de M. Woodsworth.

M. HERBERT MARLER (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, en precier, je me fais d'abord un devoir—c'est un nant la parole aujourd'hui sur l'exposé finandevoir très agréable—d'offrir mes sincères félicitations au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) pour la position très distinguée et très honorable qu'il a acquise dans la vie publique de ce Dominion. Vraiment, je ne pense pas qu'il y en ait un seul parmi nous tous qui oserait nier à l'honorable ministre ce titre auquel doit aspirer tout homme public dans ce pays, celui de bon, loyal et fidèle serviteur du peuple. Ce titre, le ministre l'a bien gagné et je suis sûr qu'il s'en montrera toujours digne. Ayant ainsi exprimé mon opinion personnelle du ministre, j'espère qu'il voudra bien, ainsi que tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, en jugeant les remarques que je me propose de faire au sujet du budget, me reconnaître la même franchise qu'il a lui-même toujours manifestée.

En discutant le budget, il est possible que je ne tombe pas d'accord avec le ministre quant aux méthodes d'estimation et peut-être même quant aux méthodes d'exécution, mais je m'empresse de l'assurer, lui et tous mes collègues, surtout de ce côté-ci de la Chambre, que ces différences ne proviennent pas d'une hostilité personnelle. Bien au contraire: elles sont suscitées par ma propre conviction, ma confiance dans la population que je considère comme étant la meilleure pour la prospérité de ce Dominion, sans compter les avantages qu'elle comporte pour ceux que je représente dans cette Chambre.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne m'associais pas avec l'honorable ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) et nos honorables collègues pour exprimer ma profonde admiration, ma vive gratitude et ma sympathie à l'adresse du ministre des Finances (l'hon. M. Fielding), ce grand homme d'Etat à qui nous, députés, et tout le peuple canadien devons tant. En réalité, j'oserai dire que c'est à M. Fielding que je dois beaucoup ma façon d'envisager aujourd'hui notre situation politique. Non seulement moi, mais tous les Canadiens doivent lui être reconnaissants pour sa prudence, son talent constructif, son désir d'une politique fiscale stable et par-dessus tout sa suprême ambition de voir tous les intérêts dans ce pays traités de la façon la plus impartiale. Cette dette de reconnaissance, j'estime qu'il est presque impossible de s'en acquitter. Peut-être pourrions-nous y réussir en suivant toutes les méthodes et les directives qui nous ont incontestablement été indiquées par M. Fielding, au cours de sa carrière. Nous y arriverons certainement, si nous les suivons pendant la période d'évolution de ce grand et jeune pays qu'est le nôtre.

J'aborderai maintenant, monsieur l'Orateur, le côté financier du budget, c'est-à-dire cette partie qui a trait aux recettes et aux dépenses. Il est très important de la bien comprendre, car cela nous indique ce que nous devons et ce que nous pouvons dépenser. Naturellement, il est beaucoup plus agréable de dépenser que d'avoir à payer; mais, en dépen-

sant, il faut se rappeler que quel que soit le compte dans lequel on les fait entrer, tôt ou tard, ces dépenses devront être soldées.

Nous avons aussi parlé à maintes reprises de la nécessité qu'il y avait de faire de strictes économies dans toutes les sphères gouvernementales. Plus d'une fois on a marqué nettement ce besoin d'économie. Là où il y a vraiment un excédent de recettes sur les dépenses réelles de l'année, les dépenses peuvent être justifiées; mais d'autre part, lorsque c'est le contraire, on a peut-être moins raison de dépenser. En réalité, en faisant croire au public que l'ère des gros excédents est arrivée, on ne fait qu'encourager la dépense au lieu de l'économie. Je vous demande donc, monsieur l'Orateur, si nous faisons bien en donnant cette idée au public? Pourquoi ne pas tout dire au peuple et lui exposer notre état financier dans un langage que tout le monde puisse comprendre? Après tout, c'est au peuple que nous avons à rendre compte. Etablir des comptes pour les fins de la discussion dans cette enceinte ne constitue pas la vraie comptabilité. Toutefois je ne m'étendrai guère sur cette question de comptabilité et d'équilibre entre les recettes et les dépenses, car j'ai déjà eu l'occasion de les discuter antérieurement.

Il me suffira de considérer les recettes générales et de les diviser en deux séries, la première comprenant toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires et les dépenses d'établissement; la deuxième série sera celle des chemins de fer. De même la dette publique se partage en deux catégories: 1° la dette consolidée ordinaire; 2° la dette des chemins de fer, les deux ensemble formant la dette entière du pays. Je sais qu'une partie de la dette des chemins de fer est comprise dans la dette générale, mais le reste ne l'est pas. Quoi qu'il en soit, il est indifférent de savoir sous quelle rubrique figurent les autres dettes du réseau national. Toutes constituent la dette publique du Canada. Autrement dit, nous ne pouvons augmenter la dette des chemins de fer sans augmenter la dette publique.

Je viens de le dire, une partie de la dette du réseau d'Etat est comprise dans la dette consolidée. C'est celle provenant des versements opérés pour acquitter le coût des travaux de construction ou d'amélioration de diverses lignes et autres frais s'y rapportant. D'autres inscriptions dans la comptabilité des chemins de fer portent sur des engagements de capitaux. Il y a cependant des obligations qui ne paraissent dans aucune des catégories que je viens de nommer, ce sont, les garanties d'intérêt. Que ces garanties aient été données directement ou indirectement, qu'elles soient expresses ou sous-entendues, en quelque forme qu'elles se présentent, elles n'en constituent pas moins une partie de la dette nationale comme la dette consolidée elle-même. On peut soutenir que certaines de ces garanties sont assimilables à un premier établissement. C'est exact; mais en d'autres années, certaines dépenses sont du capital engagé. Il ne suffit pas d'argumenter que telles de ces garanties ont été exécutées comme elles devaient l'être en telle ou telle année, tandis que d'autres ont dû faire l'objet d'une inscription sous une rubrique spéciale; à la vérité, l'intérêt en grande parttie doit être payé par le Trésor sur le fonds consolidé.

Auparavant, les dépenses de chemins de fer étaient considérées de différentes façons. En 1922 les frais causés par les chemins de fer et la création de la marine commerciale ont monté à 84 millions. Cette dépense a été portée au crédit du fonds consolidé et le ministre des Finances a avoué un déficit en conséquence de $31,500,000. Cette année, l'exercice clos accuse une dépense de 56 millions. Je rappelle ces faits non pour critiquer, mais uniquement dans le but d'éclaircir la question avant de terminer ce que j'ai à dire au sujet des chemins de fer. Une partie de ce montant a été fournie en espèces et le restant par le produit d'une garantie d'intérêts donnée par le Dominion, au montant de 50 millions. On a prétendu que cette garantie, étant une obligation indirecte de l'Etat, ne peut pas figurer dans la dette publique. Je soutiens au contraire qu'elle fait partie de la dette nationale comme tout autre élément de la dette consolidée du Canada. La partie de l'émission appliquée au réseau appartient à la dette publique comme si elle y avait été incorporée.

Je ne veux diminuer en rien l'excellente impression laissée dans les esprits par l'exposé du ministre suppléant des Finances cette année, toute question de comptabilité mise à part, et je désire être bien compris à ce sujet par le Gouvernement et par la représentation. Le ministère actuel, je le répète, a dû faire face à des dépenses énormes, en partie causée par la guerre et en partie provenant de causes absolument indépendantes de sa volonté. Cependant, sans vouloir être désagréable, je me demande pourquoi on présente au public un système compliqué de comptes difficiles à défricher. Pourquoi ne pas lui mettre plutôt sous les yeux un état des recettes et des dépenses telle qu'elles ressortent chaque année et ne pas lui faire confiance en l'invitant à collaborer avec le Gouvernement pour administrer un pays aussi difficile à gouverner que celui-ci?

Cela étant, si l'on fait entrer en ligne de compte les dépenses du réseau ferré et l'utilisation des obligations garanties pour cet objet, je conclus qu'on ne peut prétendre invoquer un excédent de recettes pour l'année écoulée. Au contraire, je constate un léger déficit. Je m'empresse d'ajouter qu'il n'y a nullement lieu d'avoir honte du bilan déposé devant nous, même avec les transpositions de comptes que je suggère. Le Gouvernement a raison d'en être fier sous tous rapports. C'est un très grand pas dans la bonne voie.

Quand nous nous rappelons que l'an dernier il existait un déficit de $31,500,000 et que cette année, même avec le système de comptabilité le plus sévère que l'on puisse appliquer, ce déficit est réduit à un très petit montant, au plus, j'estime que le ministre intérimaire des Finances et le Gouvernement lui-même doivent être hautement félicités de pouvoir présenter un état semblable.

M. McMASTER: Comment l'honorable député considère-t-il la garantie donnée par le Gouvernement à l'émission d'obligations en série de $22,500,000 pour la compagnie des chemins de fer Nationaux canadiens? Ajoute-t-il aussi cette somme à la dette?

M. MARLER: Je ne sais pas quand on a fait cette émission.

M. McMASTER: L'émission a eu lieu en août 1923. Je renvoie à la page 1265 du hansard non revisé en haut de la deuxième colonne.

M. MARLER: Non, je n'ai pas tenu compte de cette somme dans les calculs.

M. McMASTER: Je fais cette question à titre de simple renseignement. Si l'honorable député pense qu'il est sage et convenable—et je suis porté à être d'accord avec lui—que la garantie de 50 millions d'obligations des chemins de fer Nationaux canadiens doive être portée au compte de la dette nationale, pourquoi ne traite-t-il pas de la même façon cette garantie de $22,500,000?

M. MARLER: Je n'ai pas traité de la même manière les $22,500,000, parce que je n'avais pas de renseignement particulier sur son emploi. Cette somme pouvait être destinée à rembourser quelque obligation précédente en cours. Si l'honorable député de Brome (M. McMaster) peut me renseigner sur son emploi, c'est très bien. Je ne vois pas comment l'honorable député peut dire d'après le renseignement fourni à quoi était destiné ce montant de $22,500,000 et je ne pense pas qu'il soit prudent d'en tirer une conclusion. Je traiterai simplement les dépenses des chemins de fer pendant l'année 1923-24 sur la même base qu'on a traité les dépenses de chemins de fer pour l'année 1922-23 et j'aurais présenté les comptes en conséquence. C'est pourquoi, je dis qu'en comptant comme je viens de le dire à la Chambre, j'estime que le Gouvernement a présenté un excellent état.

M. PRITCHARD: Ne serait-il pas nécessaire avec un système régulier de comptabilité de s'assurer par quelques moyens si les chemins de fer Nationaux valent davantage par suite de cette dépense—si le pays n'a pas augmenté son actif en faisant cette dépense?

M. MARLER: Oui. La question de l'honorable député est excellente de toute façon; mais dans ce cas il devra compter toutes les dépenses faites pour les chemins de fer Nationaux avant de pouvoir distinguer cette garantie particulière de 50 millions qu'on a représentée l'an dernier comme un actif pour le pays. On ne peut nier un instant que le produit de cette garantie de 50 millions soit un grand avantage pour les chemins de fer, mais je parle maintenant d'un état de caisse ce qui est bien différent d'un état de placement. J'espère avoir répondu à la question de l'honorable député de façon à lui donner satisfaction. J'allais dire qu'on devrait se bien rendre compte de la situation afin que les différents changements proposés dans le budget de cette année—et il y a des modifications considérables dans la politique fiscale du Dominion.

L'hon. M. ROBB: Je suis sûr que mon honorable ami veut être juste et avant qu'il traite de la politique fiscale, je voudrais lui poser une question. Il a fait une comparaison entre 1922 et 1923. Voudrait-il faire une comparaison entre 1921 et 1922, quand les emprunts ont été absolument les mêmes 50 millions?

M. MARLER: En réponse à la question du ministre intérimaire des Finances, je dois dire que je n'ai pas fait de comparaison. Je puis dire aussi en réponse à sa question que je suis absolument certain et bien persuadé que la façon dont il a traité cette affaire est la bonne. Je n'ai aucun doute à ce sujet. J'ai tout lieu de croire qu'il est bien probable que cette dépense de chemin de fer a été traitée d'une autre manière dans des années précédentes. Je l'ai simplement traitée, en réponse à mon honorable ami d'en face il y a quelques instants, comme une question d'argent reçu et d'argent payé durant l'exercice en la comparant avec l'année 1922-23. Mais il n'existe pas le moindre doute dans mon esprit—et j'en donne l'assurance à l'Assemblée,—que le ministre intérimaire des Finances ne soit incapable de tenter de dissimuler quoi que ce soit.

C'est en conséquence de cet état financier que le Gouvernement fait certaines propositions relatives à la remise de taxes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député ne nous a pas encore dit le montant de déficit qu'il a calculé. Je le demande à titre de renseignement. Quel est-il?

M. MARLER: S'il m'est permis de contredire mon honorable ami de York-Ouest (sir Henry Drayton), j'ai cru avoir dit $2,000,000 environ. En vue de remédier à cette situation, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a déposé certaines résolutions. Elles ont un double but: en premier lieu, elles tendent à réduire la taxe sur les ventes, qui est un impôt direct; en second lieu, abaissements sur certains articles des droits de douane, taxe indirecte s'élevant en tout et partout à la somme de $24,000,000. Je suppose que, pour faire cette remise de taxes, on se base sur le soi-disant surplus de $30,000,000 dont il a été question. Que ce surplus existe ou non, voilà une question à débattre. Mais toutefois, que ce surplus soit réel ou fictif, il est évident que le Gouvernement, lorsqu'il a déposé les présentes résolutions, a tenu compte de l'espoir que l'exploitation des chemins de fer nationaux sera plus profitable au cours du présent exercice. J'espère sincèrement qu'il en sera ainsi. Le Gouvernement, c'est évident a aussi tenu compte du fait que les revenus publics accuseront probablement une diminution, étant donné les remises sous le régime de l'ancienne taxe sur les ventes sans compter que les industries canadiennes traversent actuellement une période d'affaissement; il n'y a donc pas le moindre doute que le Gouvernement n'ait fait entrer ces circonstances en ligne de compte. Dès lors, j'espère sincèrement que le Gouvernement sera en mesure de montrer l'année prochaine un bilan aussi satisfaisant que celui de l'année dernière. Voilà les espoirs que je formule sérieusement et en toute sincérité à l'égard du Gouvernement, puisque, en somme, c'est le peuple canadien que nous désirons voir bénéficier de ces réformes.

Cependant, lorsque le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) nous informe que ces réductions tarifaires signifient à peine une diminution de $750,000 dans les revenus publics et un gain correspondant pour notre population, nous avons le droit à mon sens de nous poser une couple de questions. En premier lieu, est-ce que cette réduction de $750,000 vaut bien la peine étant donné les perturbations industrielles auxquelles ces remaniements tarifaires donneront lieu. En second lieu, s'agit-il de calculs précis ou simplement de chiffres approximatifs?

Il s'agit à mon sens d'une somme plutôt approximative; même, il peut arriver que le Gouvernement soit dans l'impossibilité absolue, l'année prochaine, de réduire davantage certaines taxes de guerre existantes,—et qui devraient l'être suivant moi,—du fait que la perte de revenus de cette source sera peut-être plus considérable qu'on ne l'a prévu.

Le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a fait voir ici, ces jours derniers, une autre conséquence qu'aura cette abolition de droits jusqu'à concurrence de $750,000. Il est évident, du moins à mes yeux, que les raisons qu'il a fait valoir sont trop chimériques pour mériter même d'être mentionnées. Le Gouvernement toutefois, du fait qu'il a déposé les résolutions en discussion, inaugure ce qu'il appelle une politique réellement nationale. Grâce aux résolutions qu'il a déposées, le Gouvernement espère atteindre les divers buts que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a énumérés dans la péroraison de son exposé budgétaire. Voici ce qu'il dit, et je prie les honorables députés d'en prendre note:

Nous avons de grandes richesses naturelles. Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépend le développement de toutes les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture, viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui encouragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales.

Quelques VOIX: Très bien, très bien.

M. MARLER: Je suis enchanté que mon discours soit si applaudi.

M. McMASTER: Continuez comme cela et les applaudissements ne vous feront pas défaut.

M. MARLER: (lisant):

Plus les produits agricoles, ceux des pêcheries, des mines et des forêts se vendront, plus les recettes de nos compagnies de transports s'accroîtront—meilleure sera la faculté d'achat de la nation et comme conséquence les usines travailleront tout le temps et les industriels feront des heures supplémentaires pour satisfaire les besoins de ceux qui auront de l'argent pour acheter.

Quelques VOIX: Très bien, très bien.

M. MARLER: Je ne dis pas que je n'approuve pas ce programme, au contraire, j'y souscris dans son intégralité; je n'approuve pas toutefois les moyens que l'on prend pour mettre ce programme à exécution. Il est possible de rendre les mêmes idées dans un langage plus simple, comme ceci: pourvu que nous inaugurions une politique qui guérira les maux dont souffrent les industries agricole, forestière, minière et des pêcheries,—et j'ajouterai encore les griefs que signalent les honorables membres du groupe progressiste,—l'exploitation de nos chemins de fer sera profitable et nos fabriques seront encore une fois

en pleine activité. Or, de quelle manière le Gouvernement s'y prend-il pour atteindre ce but? Quel remède propose-t-il? En premier lieu, il réduit d'une façon générale la taxe sur les ventes de 6 à 5 p. 100. Je ne trouve rien à redire à cela. En second lieu, le Gouvernement choisit certains articles préférés et il les dégrève entièrement de la taxe sur les ventes. Contre cela encore, je ne trouve rien à redire en particulier, sauf peut-être que, si l'on avait jugé à propos de réduire la taxe sur les ventes à 4 p. 100 sur toute la ligne, pareille réduction aurait aidé ces industries en particulier et à l'industrie en général par tout le pays.

Cependant, je ne trouve pas grand'chose à redire contre l'attitude du Gouvernement à cette égard. Si le ministre des Finances en était resté là pour attendre les résultats d'une enquête approfondie touchant les remaniements à apporter au présent tarif douanier, personne à mon sens n'aurait eu raison de se plaindre, sauf peut-être certaines industries qui ont réellement besoin d'aide.

Dans ce cas, nous aurions pu voir, et bien voir, s'il convenait d'émonder le tarif. Je suis d'avis qu'il y a lieu d'employer la serpe ici et là. Nous aurions découvert d'autres endroits où la greffe serait probablement utile. J'attends maintenant les applaudissements du parti progressiste.

M. CALDWELL: Vous vous adressez mal.

M. MARLER: Ce que nous aurions assurément pu déterminer—et c'est ce que je veux surtout bien faire comprendre à la députation—ce sont les endroits où nos ouvriers industriels pourraient avoir constamment de l'ouvrage, au lieu de quitter le pays pour se rendre aux Etats-Unis. Il était injuste de ma part, j'imagine, de demander, comme je l'ai déjà fait, avec une grande modération, que cette enquête ait lieu; non pas dans le dessein de relever le tarif, mais en vue de le rendre équitable, non pour le bien particulier des fabricants, mais plutôt dans l'intérêt des ouvriers et des artisans, afin que les nôtres, notamment nos concitoyens canadiens français de la province de Québec, aient de l'ouvrage sans cesse et restent au pays.

Malheureusement, les événements l'ont démontré, le ministère n'a pas exaucé la prière que je lui adressais. Ce n'est que justice de dire que, eu égard à la faiblesse numérique de notre population, à notre climat, à la dépréciation de la monnaie et à d'autres circonstances, il aurait dû savoir que ce pays ne peut pas dans le moment soutenir la concurrence des ouvriers maigrement rétribués de France, de Belgique et d'Angleterre. Il savait et sait encore, il me semble, qu'à cause de la production intensive et de l'avilissement des prix aux Etats-Unis, il nous est impossible à l'heure actuelle de rivaliser avec les fabricants du pays voisin. M'est-il permis de dire qu'il n'ignorait pas non plus que les affaires étaient en arrêt depuis deux mois par suite de la mention de la question des impôts dans le discours du trône. Il y avait lieu de compter que le ministère connaissait tout cela et qu'il en tiendrait compte. Cependant, il répond à ces espérances et aux demandes légitimes que lui ont adressées certains députés en abaissant davantage la barrière qui nous sépare des Etats-Unis. Pour ma part, je ne puis concevoir que cette ligne de conduite ait pour objet de maintenir nos artisans et nos ouvriers au travail et nos usines en pleine exploitation; au contraire, je suis certain qu'elle produira ces résultats chez nos voisins. Oui, monsieur l'Orateur, voilà le remède pour guérir les maux qui affligent les exploitations agricoles, forestières ou minières! Tout ce que je puis dire c'est que je doute que l'abaissement du tarif effectuera cette guérison; du moins, cela me semble une tentative désespérée, un remède qui fera traîner en langueur quelques industries et les conduira probablement à une mort certaine. Dans l'intervalle, l'ouvrier et les siens, le commis et sa famille, par suite du désœuvrement forcé, de la famine peut-être, se purgeront graduellement du redoutable démon de la protection modérée, et après une autre période d'épreuve, ils se relèveront probablement purifiés et disposés à donner leur appui au groupe et à entonner les louanges du libre-échange.

Les progressistes, je le présume, consentiront alors à les accueillir. Il me semble que l'offre de ce remède a pour objet de faire pleuvoir les bénédictions des progressistes sur le parti libéral—le bon vieux parti libéral, héritier des doctrines de Laurier et de Fielding—afin qu'il sonne le glas de la protection, pour emprunter le langage du ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart).

J'examinerai de plus près les modifications du tarif. Tout d'abord, les droits sur les instruments aratoires sont abaissés. Je ne tenterai pas, pendant le temps dont je dispose, de traiter tous les problèmes que font naître les retouches que le tarif a subies. Cependant, les droits sur les outils destinés à la culture sont réduits de 4 à 12½ p. 100. Ecartant complètement pour un instant la question de savoir si ces réductions mettront les fabricants dans une telle situation qu'ils devront jeter le manche après la cognée, voyons quels avantages particuliers le cultivateur de

l'Ontario, du Québec ou de l'Ouest retirera de la diminution des droits sur les instruments aratoires.

Monsieur l'Orateur, je doute fort que l'abaissement du tarif fasse économiser plus de huit dollars par année aux cultivateurs de ces deux provinces, en plus de douze à quinze dollars à ceux des provinces de l'Ouest. En admettant la justesse de cette hypothèse, il s'agit de savoir si une économie annuelle de huit dollars dans la province de Québec, ou de quinze dollars dans le Canada occidental sera une planche de salut pour l'agriculture. Comment! en ce qui concerne la province de Québec, un gain aussi modique sera plus que contrebalancé par la perte que la diminution de la clientèle causera aux villes.

Considérons un peu la situation faite aux fabricants d'instruments aratoires. Tous les petits gains que feront les acheteurs de machines agricoles représenteront, réunis ensemble, le total de la perte énorme que subiront ces industriels, dont la situation se trouvera compromise; autrement dit, chaque gain de $8, de $15, ou quel qu'il soit, ira grossir la somme des pertes de l'industrie de la machine agricole, industrie dont l'état n'est déjà pas trop florissant. D'un autre côté, le Gouvernement dit aux fabricants: "Il est vrai que nous réduisons les droits sur les machines agricoles et que nous opérons ce dégrèvement pour des motifs dont il n'est pas utile de donner une longue explication; mais nous vous dédommageons en dégrevant tout ce qui entre dans la fabrication de votre marchandise; c'est-à-dire que le caoutchouc, le coton, le fer, l'acier et les divers autres articles entrant dans la fabrication de vos machines seront admis en franchise ou frappés d'un droit d'au plus 7½ p. 100. En outre, nous prévalant de l'article 1026 concernant le drawback, nous vous ferons une remise de 99 p. 100 sur toute la marchandise que vous aviez en magasin le 11 avril, mais ce sera à la condition que cette marchandise soit de provenance étrangère, qu'elle n'ait pas été fabriquée au Canada.

Voilà un arrangement qui fait naître bien des réflexions. On est tout d'abord porté à se demander si ce système compliqué de drawbacks et la permission d'importer les matières premières en franchise ou à peu près compenseront les pertes que l'établissement des droits fera subir aux fabricants de machines agricoles. Je ne crois pas que l'on puisse, en ce moment, se prononcer pour l'affimative plutôt que pour la négative; en d'autres termes, cela reste encore à savoir. La seconde pensée qui vient à l'esprit, c'est que la présente

réduction des droits sur les machines agricoles n'est pas la dernière que l'on effectuera.

M. McMASTER: Bravo, bravo!

M. MARLER: "Bravo", crie le représentant de Brome; c'est bien le cri du cœur. Les droits sur les machines agricoles ont été réduits à mainte et mainte reprise et, autant que je puis me rendre compte de la situation, il est bien certain que l'on continuera de les abaisser jusqu'à ce que les Etats-Unis aient le libre accès de notre marché. La troisième réflexion que l'on est porté à faire est celle-ci: supposant même que le fabricants de machines agricoles se trouvent dédommagés par le dégrèvement des matières premières qu'ils font venir des Etats-Unis, fait-on montre de justice envers les centaines d'autres industriels canadiens en permettant à ces fabricants, qui emploient chaque année des matières premières dont la valeur représente des millions de dollars, de bénéficier d'un tarif à la faveur duquel ils importeront la marchandise à un prix inférieur à celui que pourront leur proposer les industriels canadiens? Convient-il d'agir ainsi au détriment des ouvriers du Canada? Est-il juste de mettre ces gens entièrement à la merci des industriels américains comme on le fait en vertu de cette disposition du tarif? Je le demande une fois de plus, est-ce user de justice envers les ouvriers canadiens auxquels nos divers établissements industriels fournissent de l'emploi? Je ne le crois pas, et, je le dis sans hésitation, pareille façon d'agir m'étonne; car ne je m'explique point que les représentants de la province de Québec ne se rendent pas compte que pour l'amour des $8 par annéee que l'on projette de faire économiser à chacun des cultivateurs, on va jeter sur le pavé les ouvriers qui trouvent à s'employer dans les établissements industriels et ne sont autres que les fils et les frères de ces mêmes cultivateurs. Ils doivent assurément s'apercevoir que c'est les mettre pieds et poings liés à la merci de ces Américains dont les Canadiens français ont repoussé l'invasion à deux reprises: la première fois, en 1775, sous le commandement de Voyer; la seconde, en 1812, sous les ordres de de Salaberry, à Châteauguay. Tel est, monsieur l'Orateur, mon sentiment sur cette politique.

Mais qu'est-ce que l'Ouest gagnera au dégrèvement, même complet, des machines agricoles? Nos compatriotes de là-bas ne s'imaginent sans doute pas que le jour où le fabricant de machines agricoles se sera retiré des affaires, les cultivateurs de l'Ouest obtiendront à meilleur marché ces machines agricoles.

M. HOEY: Il n'en sera rien.

M. MARLER: Mon honorable ami de Springfield (M. Hoey) dit qu'il n'est pas pour détruire l'industrie des machines agricoles.

M. HOEY: Non; soyez sans crainte à ce sujet.

M. MARLER: C'est la première parole encourageante que j'entends depuis un certain temps.

M. HOEY: Je suis toujours optimiste.

M. MARLER: Mon honorable de Springfield peut-il me l'assurer?

M. HOEY: Oui; l'événement ne me démentira pas, je vous le garantis pour dix ans.

M. MARLER: Dans ce cas, je me crois autorisé à dire que l'honorable député votera contre toute nouvelle réduction des droits de douane.

M. HOEY: Il votera pour de nouvelles réductions, considérant que l'industrie ne s'en portera que mieux.

M. MARLER: Alors mon honorable ami croit plutôt à une mort lente que soudaine?

M. HOEY: Pas de mort du tout; c'est de l'inspiration.

M. MARLER: Mon collègue a foi dans l'inspiration?

M. HOEY: L'inspiration et l'animation.

M. MARLER: Eh bien! ce sont deux mots nuageux que j'ai entendus sur les lèvres des petits garçons qui courent après les ombres et les arcs-en-ciel. (*Exclamations.*) Quelques honorables députés trouvent que c'est une plaisanterie. Nous jouons avec les vies humaines à cet égard. Il n'est plus le temps où nous caressions de vaines espérances; nous parlons sérieusement.

M. GARLAND (Bow-River): Ce n'est pas trop tôt.

M. MARLER: Oh! mon honorable ami de Bow-River, l'endroit d'où viennent tous les esclaves.

M. GARLAND (Bow-River): Oui les esclaves des manufacturiers de machines agricoles et du tarif de protection.

M. MARLER: C'est la même chose pour les citoyens de Montréal: ce sont des esclaves également.

M. GARLAND (Bow-River): Pas tous; j'en connais un qui ne l'est pas.

L'hon. M. CRERAR: Il me répugne d'interrompre un honorable député qui a la parole, mais je vois que mon honorable ami craint beaucoup pour l'avenir de l'industrie des instruments aratoires au Canada à la suite du dégrèvement du tarif décrété dans le budget. L'industrie des écrémeuses est exempte de droits depuis plusieurs années. Puisqu'elle a pu réussir sans aucune protection, l'honorable député veut-il bien m'expliquer pourquoi celle de la fabrication des charrues n'aurait pas le même succès, les éléments étant tout à fait les mêmes?

M. MARLER: Je sais gré à mon distingué collègue d'avoir posé cette question. L'industrie des machines agricoles est, je crois, soumise à une concurrence bien plus grande que les autres dont il parle.

Des VOIX: Non.

M. MARLER: Quoi qu'il en soit, je dirai à l'honorable député de Marquette (M. Crerar) que je n'ai pas mentionné tout particulièrement l'industrie des instruments aratoires.

L'hon. M. CRERAR: Alors je n'ai pas compris mon honorable ami.

M. MARLER: Je m'en servais comme d'exemple. L'honorable député a appelé ce sujet à mon attention mieux que je ne l'aurais fait moi-même. Je le répète, je ne choisis aucune industrie en particulier mais je prétends, —opinion que je sais être diamétralement opposée à celle de mon honorable ami—que nous devrions être une nation nous suffisant entièrement à nous-mêmes et manufacturant ce dont nous avons besoin au lieu de dépendre des autres pays. Si les manufactures de machines agricoles sont menacées ou ruinées, alors nous devrons nous adresser aux Etats-Unis. Je doute que cette industrie ne puisse être créée avec le temps dans le sens que l'a indiqué mon collègue. Je ne crois pas que ce soit possible bien que je puisse me tromper. Mais je parle en général des manufacturiers canadiens en m'opposant aux abaissements du tarif et, naturellement, je ne m'attends pas à ce que l'honorable député de Marquette abonde dans mon sens sur ce point.

Si le Gouvernement pense que les dégrèvements aujourd'hui proposés vont diminuer le prix de revient, ils n'auront pas ce résultat selon moi parce que dans toutes les manufactures il faut tenir compte de certains frais généraux. Lorsqu'une manufacture donne le plus grand rendement possible les articles fabriqués représentent nécessairement une bien plus faible proportion de ces frais; si l'industrie n'est pas exploitée dans la pleine mesure, c'est le contraire qui se produit. Par conséquent, si le fabricant d'instruments aratoires, par exemple, peut importer divers articles employés dans la fabrication de ses produits nous diminuons d'autant le rende-

ment de la fabrique canadienne qui fournit ces articles de sorte que le prix des marchandises augmente au lieu de baisser. Cela veut dire que chaque faucheuse ou chaque lieuse importée au pays augmente le coût de ces machines manufacturées chez nous. Pour la même raison, chaque tonne d'acier d'importation diminue d'autant la production de notre propre acier et, conséquemment, le prix de l'acier dans nos usines est accru en proportion. Mais en supposant que le prix réel des instruments aratoires soit abaissé en raison des réductions tarifaires projetées stimulant ainsi l'importation de ces machines, tous les matériaux dont se servent des milliers de nos manufactures dans leur fabrication augmenteront de prix vu leur production amoindrie Le prix des marchandises en général sera donc forcément plus élevé comme résultat de cette politique.

Au fait, il me paraît certain que cette politique, après avoir diminué le travail de nos ouvriers, finira par augmenter le coût de la fabrication.

Maintenant, je sais bien que dans les circonscriptions rurales de Québec, et peut être aussi d'Ontario, l'on dira: nous n'avons pas de manufactures des ces circonscriptions, et cela ne les intéresse pas le moins du monde.

M. HOCKEN: Ah! non, dans Ontario, on ne dira rien de tel.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken) qui le dira.

M. MARLER: Ma prétention, c'est que cette politique intéresse vraiment la campagne autant que les villes.

L'hon. M. ROBB: Très bien.

M. MARLER: En ce sens, qu'elle leur nuit, non pas qu'elle leur aide; et pour cette raison que dans la province de Québec,—je parle plus particulièrement de cette province,—actuellement ce n'est pas la clientèle américaine ou celle d'un autre pays, mais la clientèle des grandes cités et des villes avoisinantes qui constitue le marché de la classe agricole. En d'autres termes, ses meilleurs clients sont ceux des villes. En diminuant le travail de l'ouvrier,—et l'entrée de maints articles américains l'en privera dans une certaine mesure, vous diminuez la population industrielle et conséquemment les besoins du marché domestique. en sorte que le prix des produits agricoles fléchira et que l'économie qu'on espère réaliser sur l'achat d'une herse ou d'une charrue ne comptera bientôt plus. Les députés de la province de Québec feraient peut-être bien de songer à cela et de réfléchir avant d'appuyer cette politique qui empêchera certainement l'augmentation de la population urbaine, qu'ils se rendent bien compte aussi que si notre population rurale ne trouve pas de travail au Canada, c'est aux Etats-Unis qu'elle ira, parce qu'elle ne restera certainement pas au Canada.

M. BOUCHARD: Elle restera sur la terre.

M. MARLER: L'honorable député de Kamouraska (M. Bouchard) dit qu'elle restera sur la terre. A qui les cultivateurs vendront-ils alors? Echangeront-ils leurs produits entre eux?

M. BOUCHARD: Ils vendront sur les marchés étrangers.

M. MARLER: Dites donc quel est le marché étranger pour la province de Québec?

M. BOUCHARD: Nous avons le marché anglais.

M. MARLER: Et le marché des villes aussi. Le marché urbain ne vaut-il rien au cultivateur de Québec?

M. BOUCHARD: C'est quelque chose, sans doute.

M. MARLER: Seulement quelque chose, dites-vous? Affaire de nulle conséquence?

M. BOUCHARD: Permettez, je ne dis pas cela.

M. MARLER: Je passe à un autre point monsieur l'Orateur. Je ne puis admettre que ces différentes et nombreuses modifications du tarif soient conformes à la conception Laurier-Fielding de la stabilité dans le tarif. Je sais que d'honorables députés de ce côté-ci me répondront immédiatement: rappelez-vous les résolutions proposées et appuyées par sir Wilfrid Laurier et M. Fielding lorsqu'il étaient dans l'opposition; elles concordent avec les propositions actuelles. Je ne crois que nous devions nous préoccuper autant des actes de ces hommes d'Etat distingués dans l'opposition que de ce qu'ils ont fait au pouvoir. Dans l'opposition, l'objet en vue prédomine peut-être, tandis que la responsabilité du pouvoir oblige à se préoccuper des conséquences. En tout cas, le parti libéral,—et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement,—offre plusieurs exemples de changements d'opinion. Si je me rappelle bien, le parti libéral a déjà approuvé, dans l'opposition, une résolution relative aux ministres intéressés dans des entreprises financières, proposés par l'honorable député de Brome, qu'il n'a pas jugé à propos d'appuyer une fois au pouvoir. Ces changements s'expliquent.

M. McMASTER: Certains événements qui se sont produits récemment dans le monde de la finance et ailleurs ont plutôt justifié l'attitude du député de Brome (M. McMaster.)

M. JACOBS: Mon honorable ami veut-il dire que l'immixtion de membres du parlement dans le fonctionnement des banques a eu l'effet de les faire péricliter?

M. MARLER: Pour découvrir les principes qui doivent nous guider dans l'étude de cette question du tarif voyons un peu, monsieur l'Orateur, ce qu'a fait le ministre des Finances à ce sujet alors que son parti était au pouvoir. Le principe à la base du tarif Fielding n'a jamais cessé d'être la stabilité tarifaire qui admettait, incidemment une mesure de protection. Les honorables députés scruteront en vain les dix-sept exposés budgétaires du ministre actuel des Finances à la recherche d'un autre principe que celui-là: c'est la seule conclusion possible. A mainte et mainte reprise M. Fielding affirma ces pricipes qui ralliaient aussi l'appui de sir Wilfrid Laurier dont M. Fielding fut le ministre des Finances pendant près de quinze ans.

Quant à la stabilité du tarif, M. Fielding, entre 1896 et 1907, plus de dix ans donc, n'apporta que soixante modifications à son tarif par une loi du Parlement; et entre 1907 et 1911 il n'y fit, de cette manière, que seize changements. Oui, monsieur l'Orateur, vous pouvez lire les exposés budgétaires de M. Fielding; vous verrez que lors de ses premières propositions fiscales en 1897,—ce n'était pas là son grand tarif scientifique,—certains droits furent relevés et d'autres abaissés, mais dans tous les tarifs déposés durant cette époque on voit consacrer le principe fondamental que toute industrie doit être traitée avec impartialité. J'ai dit, monsieur l'Orateur, que le principe à la base du tarif Fielding était celui de la stabilité tarifaire qui admettait, toutefois, une mesure de protection. Voici ce qu'affirma M. Fielding en 1898 au sujet de la permanence du régime tarifaire:

Mais, à tout prendre, monsieur l'Orateur, comme nous croyons que les changements de tarif ne devraient être ni nombreux ni fréquents, comme nous croyons que nous devrions avoir la stabilité du tarif aussi complète que possible, comme nous croyons que le public comprend la politique du Gouvernement sous ce rapport et sera heureux de nous la voir appliquer dans cet esprit de modération et de prudence dont nous avons fait preuve jusqu'à présent, nous désirons annoncer à la Chambre que ce n'est pas notre intention d'apporter de nombreux changements au tarif durant la session actuelle.

Et en 1899 il y insiste davantage. Ecoutez plutôt:

Je désire cependant, donner quelques raisons pour lesquelles, il ne serait pas sage de modifier le tarif dans le moment. D'abord, le tarif doit toujours avoir un certain caractère de stabilité si nous voulons assurer au commerce cette confiance sans laquelle nous ne pouvons compter sur des jours prospères. Ainsi bien que le tarif ne soit pas parfait, il vaut mieux endurer quelques imperfections que de vouloir entreprendre une revision qui pourrait créer certains ennuis au commerce général.

En 1901 il signala un point important, à savoir, que la modification d'un article du tarif entraîne la modification de plusieurs autres.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je saute plusieurs années du régime du tarif Laurier-Fielding et j'arrive à 1906. Cette année-là, M. Fielding saisit la Chambre de son grand tarif scientifique, un tarif qui incontestablement a résisté à l'épreuve du temps, un tarif qui a gratifié toutes nos industries d'une prospérité universelle. Avant de déposer ce tarif en 1906 il fit tenir à la Chambre qu'il projetait une revision du tarif mais que l'industrie et le commerce n'avaient pas à s'inquiéter. Voici ce qu'il dit:

Pendant les vacances, si la présente session n'est pas trop longue...

Il parlait de la revision du tarif.

...et ne nous oblige pas à modifier notre programme, nous nous proposons de reprendre ce travail et à la session de novembre nous espérons soumettre au Parlement un tarif revisé. Il ne contiendra peut-être pas de nombreux changements, mais il sera mieux adapté aux nouvelles conditions. Nous espérons aussi être aussi heureux que nous l'avons été par le passé, en soumettant un tarif qui réponde aux besoins de toutes les industris du pays, et nous donne encore une longue période de stabilité fiscale grâce à laquelle les industries canadiennes continueront à prospérer comme elles l'ont fait depuis neuf ans.

Voilà pour 1906. Or, comme vous vous le savez tous, le parti libéral quittait le pouvoir en 1911 et n'y revint qu'au mois de décembre 1921. M. Fielding fut de nouveau nommé ministre des Finances ce qui combla l'attente et l'espoir de tout le public canadien. Revenu au ministère il constata que le tarif en vigueur était le sien propre, celui de 1907. Tout le monde sait qu'il a eu le privilège de prononcer seulement deux exposés budgétaires l'un au mois de mai 1922 et l'autre au en mai 1923. Dans ces budgets il apporta certaines modifications légères au tarif, changements marqués au coin de sa prudence caractéristique; comportant pour la plupart une variation de 2½ p. 100, de 5 p. 100 dans un ou deux cas, mais de toute façon très peu nombreux. De fait, cette année-là il fut critiqué par l'opposition. C'est, je crois, mon honorable ami de York-Ouest (sir Henry Drayton) qui qualifia ces modifications d'insignifiantes; et voici en quels termes M. Fielding lui donna la réplique;—j'offre cette réponse à l'attention de la Chambr en vue des modifications apportées au tar cette année et qui entraînent une variatio de bien plus de 2½ et 5 p. 100.

Lorsqu'il visitera les districts manufacturiers il verra que ces diminutions ne sont pas regardées comme étant insignifiantes. Ces réductions entraînent des conséquence considérables. Une industrie manufacturière se trouve souvent gravement atteinte par une diminution de 2½ p. 100 dans un article du tarif et je sais pertinemment que ces réductions inquiètent sérieusement au Canada un grand nombre d'intéressés.

Après cela vint le dernier exposé budgétaire que ce grand politique fit à la Chambre des communes en 1923; là encore le tarif subit des modifications relativement peu nombreuses.

Mes honorables collègues doivent se rappeler que dans son discours de l'an dernier il insistait particulièrement sur la stabilité du tarif douanier. Plusieurs députés pensaient que c'était là une innovation de la part de M. Fielding, mais, en réalité, c'était une vieille idée et une bonne idée qui lui était venue non pas une fois, mais dans chacun de ses dix-sept exposés financiers. Voici ce qu'il disait dans son exposé de 1923:

Dans les discussions publiques, m'est avis que l'on ne tient pas suffisamment compte de l'importance qu'il y a d'asseoir le tarif douanier sur des bases stables. Les hommes d'affaires redoutent les dangers que comportent de fréquentes modifications du tarif.

Plus loin il disait ceci:

Lorsque les modifications que nous proposons maintenant auront été mises en vigueur, notre tarif douanier sera fort modéré; de fait, il sera peut-être aussi bas qu'il soit possible de le faire, dans les circonstances actuelles.

Puis il insistait sur la stabilité du tarif dans les termes suivants:

Les hommes d'affaires devraient être en mesure de mener à bonne fin leurs différentes entreprises sans la crainte des obstacles qui pourraient résulter de nouvelles modifications.

Comme je l'ai dit il y a un instant, monsieur l'Orateur, il y avait deux principes inhérents à la politique douanière de M. Fielding: d'abord l'opportunité d'un tarif stable, dont j'ai parlé et dont j'ai cité des exemples; ensuite, une certaine mesure de protection fortuite qui a toujours fait partie de cette politique.

M. Fielding, en 1897, au début de sa carrière comme ministre des Finances, s'exprimait en ces termes:

C'est un régime douanier basé sur les besoins de notre revenu, un tarif de revenu qui donne fortuitement une large mesure d'encouragement à nos industriels, avec la préférence britannique comme principe dominant.

Plus tard, il s'est étendu sur cette question de protection fortuite. En 1904, si je me rappelle bien, les conservateurs proposèrent une résolution préconisant une protection suffisante pour le Canada. M. Fielding répondit que le tarif Laurier-Fielding donnait suffisamment de protection pour le moment, sans compter la protection fortuite, et il ajoutait ceci:

Quant à savoir si oui ou non la protection est suffisante, il est toujours agréable de reconnaître qu'un tarif qui, sans être excessif, est assez élevé pour amener des industries américaines de ce côté-ci de la frontière, doit être un tarif qui assure une protection adéquate.

Il cita ensuite les grandes industries de Hamilton et de Toronto et c'est, je crois, dans le même discours, qu'il parla des grandes industries de Sydney.

J'ai toujours compris, monsieur l'Orateur, que le tarif Fielding contenait une protection fortuite et suffisante pour assurer la stabilité de nos industries et les empêcher d'être submergées par les industries américaines. Nos honorables collègues doivent se souvenir des clauses que M. Fielding lui-même proposa contre le dumping; ils se rappellent également les droits qu'il imposa en 1903 sur les rails d'acier importés dans le pays et le droit minimum de 30 p. 100 sur les lainages en 1904, alors que cette industrie était dans une situation très précaire. Mais dans tout ce que j'ai dit et cité, monsieur l'Orateur, les deux points sur lesquels je tiens à insister sont: la stabilité et la protection fortuite qu'offrait le tarif Laurier-Fielding. Sir Wilfrid Laurier a approuvé ce tarif je ne sais combien de fois. Par exemple, il disait en 1904:

Les droits sur les marchandises américaines sont de 25 à 35 p. 100, de 28 p. 100 en moyenne. Un pareil tarif doit permettre aux établissements industriels de prospérer. Cependant, on vient me dire qu'ils ne réussissent pas et qu'il faudrait relever le tarif. Quant à moi, je suis toujours disposé à examiner le cas d'une industrie existante menacée par la concurrence étrangère.

Plus loin, dans le même discours, il s'exprimait ainsi, au sujet des marchandises venant des Etats-Unis:

Il est une catégorie d'articles américains dont l'importation nous semble injuste et c'est notre dessein de l'enrayer. Ce sont des marchandises vendues à vil prix; les produits américains jetés sur notre marché afin de les écouler à rabais. Nous avons pris des mesures pour mettre fin à cette pratique.

Après avoir discuté sur les méthodes de fabrication de l'époque, il terminait son discours en disant:

Au Canada, ainsi que chez les autres nations, des établissements industriels vivent sous la protection d'un tarif qui les enveloppe d'une atmosphère factice. Ils peuvent légitimement s'attendre au maintien de l'état de choses qui existait lors de leur création. Nous croyons que plus notre politique sera examinée et critiquée, plus elle se recommandera à l'esprit de justice de la population canadienne.

J'ai marqué bien nettement, monsieur l'Orateur, quelle était ma conception du tarif Laurier-Fielding. Je n'ai point l'intention de cacher mes sentiments en matière douanière. Je suis d'avis qu'un tarif modéré...

Le très hon. MACKENZIE KING: Voulez-vous me permettre une question avant que vous passiez à autre chose? En parlant de

l'attitude du ministre des Finances (M. Fielding), prétendez-vous dire qu'il n'approuve pas la politique financière énoncée dans le budget du ministre suppléant?

M. MARLER: Je ne prétends rien du tout. Je dis seulement que les modifications apportées au tarif douanier contredisent les traditions établies par la politique tarifaire Laurier-Fielding.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois à mon collègue le ministre des Finances, qui n'est pas ici pour le dire lui-même, qu'il est d'esprit et de cœur avec son suppléant, et tous les ministres de même, pour approuver le budget qui a été déposé.

M. MARLER: J'accepte sans réserve la déclaration du premier ministre. Je n'ai pas voulu insinuer qu'il en pouvait être autrement. J'ai seulement exprimé la conviction que j'ai acquise, comme c'était mon droit, en étudiant la politique tarifaire adoptée par Laurier-Fielding. Le premier ministre a fait une déclaration qui peut être plus ou moins désagréable, mais que j'accepte sans réserve de la part du chef du Gouvernement. Au sujet du régime douanier, je ne nourris aucune illusion. Si l'on pouvait espérer jouir, d'une paix perpétuelle et de bonnes relations économiques avec les pays étrangers, on pourrait compter sur ces conditions idéales qui sont le rêve de notre honorable collègue le député de Brome (M. McMaster). Mais cet idéal n'est pas atteint dans le pays et il faut prendre les choses telles qu'elles sont. Sans doute, grâce à certaines circonstances, on pourrait acheter à meilleur compte à l'étranger, mais ces circonstances n'ont qu'un caractère transitoire et ne promettent aucune stabilité. Sir Wilfrid Laurier et M. Fielding ont compris qu'il n'y avait qu'un avantage momentané à acheter à l'extérieur des marchandises à bas prix. Voici à cet égard ce que disait sir Wilfrid Laurier en 1904:

> Mais si le consommateur canadien reçoit individuellement un avantage, c'est au détriment de la masse, car il cause le chômage d'un certain nombre d'ouvriers et la perte des capitaux engagés dans les industries atteintes.

Même en 1920 M. Fielding disait sur la même question:

> Nous avons jugé que si les industriels américains étaient venus s'installer ici et avaient forcé les industries canadiennes à disparaître, il fallait établir un droit spécial pour y pourvoir. On a prétendu qu'une telle mesure était enfantine, mais je suis heureux de constater qu'elle a été copiée par d'autres pays et que le ministère actuel nous fait l'honneur de la maintenir.

On nous affirme qu'avec des droits abaissés ou même sans droits du tout l'ouvrier pourra se procurer les objets d'habillement et d'alimentation à meilleur marché. C'est vrai en partie. Mais à quoi servirait à l'homme du peuple de pouvoir se procurer ces objets à meilleur marché, si on le prive de travail et de sa paye? Ne préférera-t-il pas travailler six jours par semaine à un bon salaire et payer un peu plus cher pour ce dont il a besoin, que de n'avoir du travail que trois jours sur sept et peu rétribué?

On a l'habitude en Canada de toujours se tourner du côté des Etats-Unis ou de l'Angleterre pour chercher des exemples. On cite le succès obtenu par l'Angleterre libre-échangiste et par les Etats-Unis protectionniste. Mais ce qui réussit soit en Angleterre soit aux Etats-Unis ne peut nécessairement aboutir au même résultat en ce pays. Je voudrais pour le Canada un régime qui favorise le développement de ses industries et procure du travail à ses ouvriers, qui nous permettrait de compter sur nous-mêmes au lieu de nous appuyer sur les pays étrangers.

M. MARTELL: Notre collègue est-il d'avis que le peuple en Nouvelle-Ecosse, l'ouvrier, le cultivateur, le consommateur, a intérêt qu'on créé à des centaines de milles plus loin des manufactures de chaussures, avec des prix de transport exagérés, afin de favoriser le progrès du pays? Notre population n'a-t-elle pas plutôt intérêt à l'établissement d'un régime douanier avantageux avec les Etats-Unis?

M. MARLER: C'est une autre question. Si notre collègue veut l'abolition des droits d'entrée, je n'en suis pas. Quoi qu'il soit, d'autre que moi feront voir les avantages du tarif de faveur. Ce tarif a été inauguré à un moment où les conditions étaient différentes, mais aujourd'hui les choses sont bien changées. A cette époque, nous n'avions pas à tenir compte de la dépréciation de la monnaie ou de la grande différence de prix entre la main-d'œuvre du continent et celle du Canada. A mon avis, que nous considérions froidement cette question de la préférence britannique et que nous nous rendions compte du mal que ce tarif fait à notre pays.

Plus nous arriverons vite à cette conclusion, plus les commerçants de la Grande-Bretagne auront de respect pour nous. Mais je n'appartiens pas à ce type de protectionniste qui désire protéger inefficacement. Je ne veux pas du genre de protection qui signifie de grands profits pour le manufacturier. Je demande simplement ce genre de protection qui pourra nous permettre de donner de l'ouvrage aux ouvriers. S'il est nécessaire pour protéger nos marchés d'avoir un tarif plus élevé que cela, alors je dis que tous les profits

excessifs faits par le manufacturier devraient revenir au peuple. Tout ce que j'ai jamais demandé et tout ce que je demande maintenant c'est qu'on maintienne un tarif équitable et de nature à maintenir le coût de la vie à un chiffre raisonnable.

Les honorables députés de l'Ouest, diront naturellement que je n'ai pas de sympathie pour leurs besoins. Je ne crois pas que cette accusation soit juste ou bien fondée. Je n'ai pas d'antipathie pour les besoins de l'Ouest. Personne n'a une plus grande admiration pour ce que la population de l'Ouest a fait et personne plus que moi ne désire voir l'Ouest progresser et surmonter toutes les difficultés, mais je voudrais qu'on put prévoir des bénéfices durables pour l'Ouest. Quel avantage peut-il y avoir pour l'Ouest si nos industries de l'Est diminuent ou s'il arrive qu'elles disparaissent? Je dis "arrive" à dessein, parce que j'ai entendu maintes fois demander dans cette partie de la Chambre que le tarif soit constamment réduit. Les honorables députés de l'Ouest s'expriment franchement sur ce sujet; j'admire leur franchise et je les félicite du succès qu'ils ont obtenu sur cette question. Mais quand on nous dit dans l'Est que c'est le glas funèbre de la protection et que d'honorables députés de l'Ouest nous disent, par l'entremise de leur chef, que la protection doit disparaître complètement, à quoi devons-nous nous attendre? L'honorable député de Brandon (M. Forke) a dit à la Chambre.

> Je ne pense pas que les députés qui m'environnent s'intéressent tellement aux instruments aratoires. Ce qui les intéresse, ce sont les droits sur les choses nécessaires à la vie.

Voulant dire par là, comme nous le savons tous. l'on devrait supprimer les droits sur un grand nombre d'articles de façon à interdire leur fabrication au Canada. En plus, l'honorable député a dit, à propos du chemin de fer de la baie d'Hudson—il se peut que je fasse une légère digression, mais cela reviendra plus tard dans mes remarques:

> Je tiens à ce que le Gouvernement et les honorables députés de cette Chambre comprennent, qu'on ne peut pas étouffer cette question parce que l'Ouest est résolu à faire construire le chemin de fer de la baie d'Hudson et il sera construit dans un avenir qui, je crois, n'est pas très éloigné.

Puis leur whip en chef, l'honorable député de Last Mountain (M. Johnton) a appuyé de nouveau sur le sujet:

> Maintenant que le Gouvernement a fait ce pas qu'il ne s'arrête pas en chemin, mais qu'il continue jusqu'à ce que l'élément protecteur de notre tarif soit complètement éliminé.

Je respecte les opinions des honorables députés. Il n'y a pas d'amertume dans mes paroles parce qu'ils ont leurs opinions sur ces sujets; mais quand nous de l'Est nous entendons dire de tous côtés dans cette Chambre que la protection doit être supprimée, naturellement nous craignons beaucoup pour la survivance de nos industries. A propos de la diminution cette année de $750,000, dont a parlé le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) ce montant et même s'il était beaucoup plus considérable ne pourra certainement pas contribuer énormément à améliorer la situation dans l'Ouest. Il m'a toujours semblé que les difficultés dans l'Ouest ne sont pas entièrement causées par les questions de tarif. J'admets franchement que j'ai toujours été disposé à consacrer, d'accord avec n'importe quel groupe, l'influence, le courage et l'habileté dont je puis être doué à chercher la véritable cause des difficultés de l'Ouest et à y remédier. Mais le tarif n'en est certainement pas la principale cause. Quand l'Ouest était prospère—et il a eu son époque de prospérité—dans l'Est nous entendions très peu parler du tarif. Mais naturellement ces questions surgissent avec l'adversité. Et dans l'adversité résultant pour ainsi dire à l'excès d'entreprise durant la guerre et peut-être aussi de l'état universel des choses auquel il est impossible de remédier maintenant, les chefs politiques de l'Ouest, n'ont-ils pas fait du bas tarif ou du libre-échange une idole qu'ils adorent maintenant?

Après tout, les plus grandes difficultés sont-elles dues au tarif? N'y a-t-il pas d'autres points sur lesquelles l'Est peut aider l'Ouest, car nous sommes toujours disposés à aider l'Ouest autant que cela nous est possible? Les tarifs de transport, le crédit rural ne sont-elles pas des questions d'un grand intérêt pour l'Ouest?

M. DUFF: Les embranchements dans l'Ouest.

M. MARLER: Oui.

M. GOULD: En ce qui regarde cette remise de $750,000 à laquelle mon honorable ami fait allusion, il admettra que le ministre intérimaire des Finances a tenu compte du fait que le pouvoir d'achat de la classe agricole a disparu de sorte que les économies ainsi réalisées seront insignifiantes pour l'exercice courant.

M. MARLER: Je n'ai pas songé à cela; je suis toutefois disposé à tenir compte de tout dès qu'il s'agit de venir au secours de l'Ouest. C'est ce que je m'efforce de faire ressortir depuis quelques instants. Mais, pour ce qui est de la seule question des tarifs de transport, la situation sera-t-elle plus avantageuse à la suite d'une diminution d'activité dans nos industries de l'Est? Il faut bien que les che-

mins de fer se maintiennent, et ici au pays, ils tirent la majeure partie de leurs recettes du trafic entre l'Est et l'Ouest. Il leur faut du trafic à transporter à l'aller et au retour, car autrement, leur exploitation ne serait guère profitable. Et pour ce qui est des taxes, la perception en sera-t-elle plus facile? Sera-t-il moins difficile de les prélever? Le trésor public percevra-t-il de plus fortes sommes le jour où les industries de l'Est seront moins nombreuses? Pour ce qui est de l'établissement d'un système de crédit rural, sera-t-il plus facile aux capitalistes de l'Est, si nos industries étaient dans le marasme, de souscrire des fonds à cette fin, comme nous serions évidemment désireux de le faire? Pas du tout. Je l'ai déclaré à maintes reprises ici et je le répète, les gens de l'Est sont prêts à coopérer avec l'Ouest en tout et partout; nous réclamons toutefois,—et nous avons raison de le faire en toute justice suivant moi,—que l'on permette à nos industries de vivre et à nos ouvriers d'obtenir du travail.

J'aborde maintenant la partie la plus difficile peut-être des observations que j'ai à faire et je réclame pour quelques minutes encore l'indulgence de mes honorables collègues. J'ose espérer qu'ils me pardonneront si mes remarques revêtent un ton un peu trop personnel. Je tiens à exposer ici dans quelles circonstances j'ai été élu et à fournir les raisons valables que je désire apporter à l'appui de l'attitude que j'entends prendre aujourd'hui. Lorsqu'on me pria d'accepter la candidature dans la division de Saint-Laurent-Saint-Georges de Montréal, que j'ai l'honneur de représenter ici, je doute fort qu'il y eût quelqu'un dans les rangs libéraux pour croire que la victoire était facile à remporter dans cette division. Ce n'est pas là la division, je l'admets, que j'eusse choisie pour le théâtre de ma première campagne électorale. De fait, une lutte de cette nature exigeait d'y penser à deux fois avant de l'entreprendre. Cependant, je décidai d'accepter la candidature libérale. L'une des principales causes qui influença passablement ma décision, c'est que puisque je désirais entrer dans la vie publique, il valait mieux le faire en me réclamant de la confiance des gens au milieu desquels j'ai vécu toute ma vie et qui connaissent ma famille depuis nombre d'années, même depuis plusieurs générations. Or, si mes concitoyens de Saint-Laurent-Saint-Georges me refusaient leur confiance, je n'aurais qu'à rester chez moi et à abandonner pour toujours mes velléités d'entrer dans la vie publique. Voilà donc dans quelles circonstances j'ai permis que mon nom fût soumis à la convention libérale de la division de Saint-Laurent-Saint-Georges. Avant cela toutefois je consultai certains chefs du parti libéral. Je leur exposai franchement que j'entendais soumettre aux électeurs l'attitude que j'adopterais si j'étais élu à la Chambre des communes d'Ottawa afin de savoir si j'avais leur approbation. Un peu plus tard, devant la convention convoquée pour le choix d'un candidat, je fis en blanc et en noir les promesses particulières que je viens d'énumérer. Au cours de la campagne qui suivit, je répétai encore les mêmes engagements et, comme mes honorables amis le savent, je fus élu par une majorité substantielle. Voilà en peu de mots dans quelles circonstances je suis entré dans la vie publique. Et depuis que je siège ici, j'ai toujours préconisé avec énergie la ligne de conduite particulière que je m'étais tracée d'avance. J'ai tout lieu de croire que mes commettants approuvent encore le programme que je leur ai promis de défendre et je ne vois pas de raison particulière pour modifier mon attitude. De fait, c'est là précisément le programme qu'ont préconisé d'autres de mes collègues dans la ville de Montréal.

J'ai donc l'intention, monsieur l'Orateur, de m'en tenir aux promesses que j'ai faites à mes commettants et de subir les conséquences de l'attitude que j'adopte à cette heure. A mon humble avis, quoiqu'il soit désirable que les représentants du peuple jouissent de la plus grande latitude en ce qui regarde les dicisions à prendre, je n'en soutiens pas moins,—et je le soutiendrai toujours,—que du moment qu'un député a fait des promesses formelles à ses commettants, et qu'il a raison de croire et sait de fait qu'il a encore leur approbation, l'homme public n'a pas le droit de manquer à ses engagements. Autrement, ce serait trahir les gens qu'il représente, et je ne saurais être partie à une duplicité de cette nature.

Au reste, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de faire une observation à mes collègues du côté ministériel. Je puis leur donner l'assurance que la tâche que j'accomplis à cette heure m'est ni légère ni facile. Que mes honorables amis sachent bien que je ne ressens pas la moindre amertume, en dépit de l'attitude que j'adopte, ni envers le ministère ni envers aucun de mes honorables collègues de la droite. J'ai toujours considéré que d'après la doctrine libérale et l'un de ses principes fondamentaux, que ceux qui se donnent ce titre de libéraux sont libres d'agir et de penser selon les dictées de leur conscience.

Dans le monde entier, jamais des libéraux ne se sont astreints à des règles inflexibles et immuables. Chacun a invariablement suivi les doctrines qui lui semblaient les plus favorables aux intérêts de la patrie qu'il avait

l'honneur de servir. Ainsi, je ne pense pas, qu'un membre de cette Chambre me nie le droit à cette liberté d'action, sur laquelle le libéralisme m'a appris à faire fond, parce que je juge à propos, dans cette circonstance, de désapprouver des projets du ministère relativement au tarif.

Je ne songe pas un seul instant à abuser des instants de la Chambre pour commenter les articles du programme que j'ai énoncé au temps de mon élection. Toutefois, si je puis compter encore sur votre indulgence, j'insisterai surtout sur la question du tarif que je préconisais à cette époque. J'exprimais l'avis qu'il fallait rédiger nos lois douanières en vue de maintenir les industries légitimes déjà établies, d'en faire surgir de nouvelles et d'encourager le commerce avec d'autres pays. J'ajoutais que nous devions jamais prendre des mesures arbitraires qui répandent le désarroi dans les affaires, ni opérer des changements radicaux sans les notifier ou les discuter suffisamment. Je maintiens encore que j'avais raison de tenir ce langage, vu qu'il concordait avec le tarif Laurier-Fielding, tel que je le comprenais alors et tel que je l'interprète aujourd'hui.

D'ailleurs, à l'élection de 1921, les chefs libéraux de la province de Québec ont approuvé mes déclarations au sujet du tarif, déclarations que j'ai réitérées devant la députation. Je sais bien, il va sans dire, que je m'expose à une accusation, et je voudrais la provoquer, afin qu'on ne se méprît sur mon attitude. Des députés voudront savoir pourquoi je ne me suis pas appuyé sur le programme de 1919 lorsque je me suis porté candidat. L'accusation que cette question implique, un député peut à bon droit la porter en cette enceinte. Eh bien, je ne me suis pas appuyé sur ce programme pour briguer les suffrages parce que je ne l'ai jamais accepté en tant qu'il se rapporte au tarif; il n'est pas conforme à mes idées. J'ai toujours cru qu'il a été rédigé avant qu'il y eût une ligne de démarcation plus ou moins nette entre ce qui me semble être le parti libéral—ce qui était certainement le groupe libéral de la province de Québec—et ceux qui ont formé plus tard le parti progressiste. Je ne doute pas de la sagesse du député qui embrasse le programme de 1919; tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai jamais accepté ce programme et que je n'accepte pas aujourd'hui les projets de modification du tarif. Le programme renferme des articles que je puis rappeler à la Chambre sans commettre d'injustice. En voici deux:

Qu'à ces fins, le blé, la farine de blé et tous les produits du blé; les principaux articles d'alimentation; les instruments aratoires et les machines agricoles; les tracteurs agricoles les machines d'exploitation minière, de minoterie, de scierie et les pièces servant à la réparation de ces machines; le bois de service dégrossi et dressé; la gazoline, les huiles d'éclairage et de lubrification et les huiles combustibles; les filets, la ficelle à filets et les agrès de pêche; les ciments, les engrais et la matière première qui entre dans la fabrication de ces objets devraient être exempts de droits de douane

Qu'un dégrèvement du tarif devrait se faire et comporter des réductions sensibles dans les droits de douane sur les articles d'habillement, les chaussures et d'autres objets de consommation générale (autres que les objets de luxe), de même que sur la matière première entrée dans la fabrication de ces articles.

Que le tarif de faveur accordé à l'Angleterre soit porté à 50 p. 100 du tarif général.

On pourrait porter ici une autre accusation contre moi: que le premier ministre a déclaré qu'il acceptait ce programme. En ce faisant, il a ajouté avec beaucoup d'à-propos—et je ne lui en fais pas un reproche—qu'il l'acceptait comme un guide à suivre. Il me l'a laissé entendre très clairement. Je m'empresse de changer cette phrase. Ce n'est pas à moi, mais à nous tous qu'il a fait comprendre que la déclaration relative au tarif était un phare qui devait nous guider. Je n'ai pas le moindre désir de commettre une impertinence; cependant, ce sujet est d'un intérêt capital pour maints établissements industriels de l'Est, et je voudrais savoir du ministère s'il entretient le dessein d'observer ces articles du programme de 1919. Qu'il ne se méprenne pas sur mes intentions en lui posant cette question. Je le prie respectueusement de m'éclairer, me bornant à dire que s'il met à exécution ces articles du programme, certains établissements industriels de l'Est auront grand'peine à survivre. J'étais absolument excusable d'assumer cette attitude à l'élection de 1921, à cause des propos que tenaient d'autres chefs libéraux dans la province de Québec. M. Taschereau, qui était alors premier ministre de la province, tenait le langage suivant le 22 d'octobre 1921:

Est-ce à une époque où nos établissements industriels traversent une crise comme la présente génération n'en a jamais vu—où nos voisins et la métropole elle-même ont recours à la protection contre nos produits; où le mark ne vaut qu'un sou ici et où le change européen nous est extrêmement favorable—que nous devrions renverser toutes les barrières et inviter la concurrence étrangère?

Mon libéralisme exige un tarif qui protège vraiment le consommateur, mais qui protège aussi nos industries. Ces choses ne sont certainement pas incompatibles; elles peuvent s'obtenir au moyen d'un tarif modéré comme celui que proposait sir Wilfrid Laurier.

Et il ajoutait:

A ce propos, qu'il me soit permis d'ajouter que nous devons user d'extrême prudence. Il se peut que durant de longues années à venir, les nations étrangères nous opposent des tarifs propres à exclure de leurs marchés nos produits industriels et agricoles. Il faut donc que la consommation de nos produits se fasse plus considérable au pays même. Or, l'industrie agricole ne peut prospérer, elle ne survivra qu'à la condition qu'il y ait de grands centres pour la réception et l'écoulement de ses produits. D'un autre côté, les villes ne peuvent grandir et garder leurs artisans que si les habitants des campagnes achètent leurs produits industriels.

A Montréal, le 6 décembre dernier, M. Taschereau tenait ce langage:

Tout d'abord, il est besoin d'un tarif qui permette aux populations de l'est de subsister et au grand centre industriel de Montréal de prospérer et d'acquérir encore plus d'importance. Québec, il est vrai, est une province agricole, mais il ne peut s'accomplir de progrès dans le domaine de l'agriculture et dans celui de la colonisation que s'il existe des centres tels que Montréal. Un tel tarif est nécessaire, il est absolument indispensable.

Il saute aux yeux, monsieur l'Orateur, que l'attitude que j'ai prise au moment de l'élection de 1921 était solidement motivée. Au point de vue économique, elle avait l'appui de chefs distingués du parti libéral. Je considérais alors, je crois encore que mon programme en matière douanière n'était autre que le programme Laurier-Fielding. De plus, mon attitude a reçu la sanction de la parole de mes chefs de la province de Québec. Je suis assez fermement convaincu que si l'on entend mettre à exécution ceux des articles du programme de 1919 qui ont trait au tarif, les réductions que l'on consent cette année ne marquent qu'un premier pas vers l'abaissement très considérable des droits de douane.

M. MARLER: "Nous y comptons bien," dit mon honorable ami; eh bien! plus tard, on fera de nouvelles concessions en matière douanière et l'on finira peut-être par abolir complètement certains des droits. Un beau jour, aussi, le groupe progressiste exigera le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Des DEPUTES: Très bien, très bien.

M. MARLER: Je vois que cette observation fait plaisir à certains députés.

Monsieur l'Orateur, je me crois tenu de faire connaître mon sentiment sur le budget. Si certains députés de la droite envisagent l'avenir d'un regard serein, je ne suis certainement pas de leur nombre. Et s'il se sentent incapables d'appuyer aujourd'hui le programme que, en mon âme et conscience, je crois être celui du vénérable parti libéral—non celui du groupe libéral-progressiste—ils ajourneront tout simplement la décision que force leur sera de prendre dans un avenir très rapproché. Je prends la mienne sans plus tarder. Pour les divers motifs que j'ai fait connaître au cours de mes commentaires, j'ai donc le regret de déclarer, monsieur l'Orateur, que je voterai contre la présente motion.

M. McMASTER (Traduction): Monsieur l'Orateur, les observations que je veux faire aujourd'hui à la Chambre embrasseront trois objets; premièrement, l'examen de la situation financière du pays; deuxièmement, la discussion des griefs de nos protectionnistes et, en troisième lieu, l'indication, sous forme d'avis respectueux, de la voie dans laquelle le Gouvernement devrait s'engager de plus en plus.

Je dirai d'abord que j'approuve de tout cœur l'hommage que le représentant de la division Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) a rendu en termes charmants au ministre intérimaire des Finances (M. Robb). Il est extrêmement important, selon moi, de se bien rendre compte de la situation du pays au point de vue financier. Le ministre intérimaire a traité la question de la dette nationale à peu près comme aurait fait tout autre qui se serait trouvé appelé à exercer momentanément les fonctions de ministre des Finances. Ayant déjà à porter le lourd fardeau de la gestion du ministère de l'Immigration, on pouvait difficilement s'attendre à le voir révolutionner le mode de comptabilité de l'Etat. Je considère cependant que cette comptabilité laisse à désirer en ce qu'elle ne donne pas une idée bien nette de l'état réel des choses. Je ne me sens pas enclin à traiter le ministre intérimaire en ennemi. A vrai dire, en reprochant l'autre jour à mon honorable ami de chercher à tromper le public, l'un des représentants de Toronto se montrait bien peu généreux, surtout si l'on songe qu'en ce qui concerne les emprunts des chemins de fer nationaux, le ministre intérimaire s'en est tenu au système inauguré par l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton). Je suis cependant d'avis que les obligations des chemins de fer nationaux ne peuvent être considérées que comme autant d'engagements directs de la part du peuple canadien.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: A l'avis de l'honorable député, doit-on considérer un remboursement comme une augmentation de capital.

M. McMASTER: Non, certes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans ce cas, que mon honorable ami me permette une autre question, une seule: est-il aussi d'avis que si le chiffre des remboursements venait, dans le cours d'un exercice donné, à excéder de beaucoup celui des obligations émises, celles-ci devraient être considérées comme augmentant la dette imputable sur le capital? Nous n'avons jamais fait autrement.

M. McMASTER: Si par une opération de remboursement nous n'empruntons que $100,000, disons, pour solder une dette de $100,000, naturellement la dette capitale ne se trouve pas augmentée, mais si nous empruntons $150,000 pour acquitter $125,000 alors nous augmentons la dette capitale de $25,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Si c'est le résultat des opérations de l'année.

M. McMASTER: Oui. Je ne crois pas que l'on soit d'un avis contraire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est toujours ce que l'on a pensé.

M. McMASTER: Mais il n'est pas sage de traiter les obligations des chemins de fer Nationaux autrement que comme des obligations directes du contribuable canadien. Le réseau national nous appartient exactement de la même manière que l'ancien Intercolonial; c'est incontestable. Si nous reconnaissons ce principe, comment allons-nous envisager la situation? Il me semble que nous devons la considérer comme si nous n'avions réellement pas effacé une dette d'une trentaine de millions. Cette dette nous l'avons payée conformément au mode de comptabilité dont nous avons eu l'habitude de nous servir dans le passé. Je n'en blâme pas le ministre intérimaire des Finances, mais je crois que nous ferions mieux de modifier cette méthode de comptabilité nationale.

Maintenant je prierai les honorables députés qui s'intéressent à cette question—et tous sont concernés—d'examiner l'Annuaire statistique de 1924, l'excellente publication du bureau fédéral de la statistique. A la page 762 on verra que notre dette brute, à la date du 31 mars 1923 se montait à $2,888,827,237 et que notre dette nette était de $2,453,777,869. On obtient l'écart entre la dette et la dette brute en déduisant de la dette brute l'actif, comme l'espèce en caisse et aux banques, la réserve liquide, les avances aux provinces, aux banques et ainsi de suite, les prêts aux gouvernements impérial et étrangers, à l'établissement des soldats sur les terres, et divers autres comptes courants. En déterminant cette dette nette de deux milliards et demi à peu près en chiffres ronds, il n'a pas été tenu compte des travaux publics, que ce soit pour les canaux, les chemins de fer ou les édifices publics, et les sommes avancées aux chemins de fer et à la marine commerciale du Canada. On les regarde comme des valeurs inactives mais non comme pouvant réduire le passif, la dette brute du pays.

Il est des plus important que nous nous rendions compte de la situation exacte parce que dès que nous annonçons un surplus nous ouvrons la porte à des demandes de plus grandes dépenses. Et l'un des points sur lesquels je tombe d'accord avec l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Marler) est la nécessité d'une rigoureuse économie. Qu'allons-nous faire? L'an dernier, nous avons emprunté pour les chemins de fer $22,500,000 sous forme d'un emprunt garanti par le matériel et remboursable par séries, et nous avons emprunté de plus $50,000,000. Ce montant devrait être ajouté à la dette. Il ne serait pas juste de laisser cela sans explication parce que si l'argent a été employé à bon escient il devrait y avoir—et nous supposons pour les fins du raisonnement qu'il y en a—un actif sous forme d'améliorations et de nouvel outillage qui devrait compenser au moins les $72,500,000 jusqu'à concurrence du crédit national engagé au cours de l'année.

Je proposerais que chaque année, le ministre des Finances lorsqu'il fait son exposé financier joignît les chemins de fer au fonds consolidé ordinaire et au compte capital du pays. Cette idée n'est pas neuve. La situation actuelle prête aux abus et aux malentendus parce que l'ancien ministère, je crois, a refusé d'écouter quelques-uns des sages conseils que lui a donnés durant la session de 1919 le député de Queen-Shelburne (M. Fielding) et votre humble serviteur. Nous avons recommandé fortement alors au Gouvernement d'inclure dans le fonds consolidé toutes les recettes des chemins de fer Nationaux et ne faire des déboursés que sur ce fonds consolidé comme toutes les autres dépenses de l'Etat. Si ce principe avait été adopté je crois que nous aurions eu un meilleur système de comptabilité, système qui nous eût montré la situation du pays sous son vrai jour. Nous aurions pu surveiller davantage les dépenses des chemins de fer et nous ne nous serions pas exposés à des aventures regrettables comme celle de l'achat de l'hôtel Scribe à Paris dont le Gouvernement n'est qu'indirectement responsable parce que, si je comprends bien, l'affaire a été conclue par l'administration sans en avoir parlé au Gouvernement.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je demander à mon honorable ami s'il est en faveur de ce changement quant à l'administration des chemins de fer Nationaux?

M. McMASTER: Certainement. Il est insensé de prétendre que les membres de la Chambre peuvent échapper à leurs responsabilités de gardiens du peuple canadien non seulement au sujet des quais qui sont sa propriété, non seulement au sujet de l'édifice du parlement, mais aussi des chemins de fer de l'Etat. Je ne prétends pas que nous devions intervenir dans l'administration courante, mais je prétends que nous ne pouvons pas éluder les responsabilités qui nous incombent, en qualité de députés à cette Assemblée et de représentants du peuple. Il est oiseux de dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ingérence politique en ce sens, relativement aux chemins de fer. Il faudrait que les députés et le peuple généralement se rendissent compte de leur

responsabilité, et de la nécessité d'exploiter les réseaux Nationaux selon les méthodes d'affaires du Pacifique-Canadien.

M. MACLEAN: Mon honorable ami nous expliquerait-il si cette réforme qu'il a proposée permettrait la fixation d'un certain montant qui serait utilisé non seulement pour les frais d'exploitation des réseaux Nationaux, mais aussi pour l'acquittement de la dette, ou au moins de l'intérêt de cette dette?

M. McMASTER: Je me souviens que le leader de l'opposition (M. Meighen) a dit il y a quelques années, qu'il était persuadé qu'à la longue, les chemins de fer Nationaux pourraient gagner assez pour payer l'intérêt, et même, si je ne me trompe, rembourser intégralement toutes les avances qui leur auraient été faites, et en plus l'intérêt sur les frais d'établissement. Je ne suis pas du tout assuré que l'on arrive jamais à ce résultat tant à souhaiter, mais je suis porté à croire que nous aurions une tenue de livres plus satisfaisante en transportant du compte des chemins de fer à celui de la dette nationale tout ce qui excède trop la valeur réelle du réseau.

M. MARTELL: Aurions-nous quand même à en payer l'intérêt?

M. McMASTER: Oui, naturellement, nous aurions encore à payer l'intérêt.

M. MARTELL: Alors pourquoi ne pas laisser les choses telles qu'elles sont?

M. McMASTER: J'expliquerai brièvement la méthode adoptée en Nouvelle-Zélande et en Australie, laquelle, à mon sens, est supérieure à notre méthode actuelle de distinguer lorsqu'il n'y a réellement pas lieu de le faire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami s'est-il rendu compte jusqu'à quel point cela a déjà été fait, c'est-à-dire la radiation de ces valeurs et leur transfert de l'actif à l'improductif. Je crois que lorsque j'ai quitté le ministère 400 millions approximativement avaient été ainsi transportés d'un compte à l'autre.

M. McMASTER: Je ne saurais répondre à mon honorable ami, mais j'ai remarqué sur notre bilan national qu'on avait inscrit plusieurs item sous la rubrique "valeurs inactives".

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est là où ils ont été inscrits.

M. McMASTER: Je suppose que c'est ce qui a été fait dans le cas des avances aux chemins de fer?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Votre idée a été devancée d'autant.

[M. McMaster.]

M. McMASTER: Oui, et jusque là, il n'y a aucune divergence d'opinion entre nous sur ce point. Dans l'annuaire officiel de la Nouvelle-Zélande, pour l'année 1923, je vois à la page 473 que dans leur rapport des dettes brutes, ils ont adopté le système suivant: premièrement, toutes les obligations nationales, soit en ce qui concerne les chemins de fer, ou autres services publics, sont indiquées. Cependant, ils classent les dettes sous divers titres. Les dettes contractées relativement aux chemins de fer, aux télégraphes et téléphones, au développement des pouvoirs hydrauliques, à la fourniture de l'énergie électrique, à l'assainissement des marais, ainsi de suite, sont, déclarent-ils, "directement productives". Sous le titre "placement", on classe les avances aux colons, les avances aux ouvriers, aux autorités locales, à l'exploitation minière, aux entrepôts frigorifiques, les terres de colonisation, l'établissement du soldat libéré, les terres pour colonisation, le développement de l'industrie des pêcheries et les habitations des employés. Ils ont encore une autre rubrique, celle "indirectement productives", sous laquelle nous trouvons: les prêts pour les routes et les ponts, l'irrigation et l'approvisionnement d'eau, l'exploitation des mines, l'immigration, ainsi de suite. Sous l'en-tête "improductif" se trouvent les prêts pour construtions d'édifices publics, la conservation des sites, la guerre contre les Maoris, la Grande guerre européenne. Il est assez étrange que l'éducation figure sous cette rubrique. Peut-être ces dépenses pour l'éducation, consistaient-elles en frais de construction de maisons d'écoles, qui ne donnent aucun profit direct, et ne sont qu'improductives, conséquemment. Toutes les obligations de l'Etat apparaissent donc à première vue; sur une seule feuille de papier, l'on voit exactement les obligations de la population de la Nouvelle-Zélande, et je crois que nous ferions bien d'adopter cette même méthode.

En Australie un système à peu près identique est en honneur. Je trouve à la page 372 de l'annuaire d'Australie, 1923, que l'état des revenus consolidés du Commonwealth répartit ces revenus sous trois chefs: L'impôt, qui embrasse les recettes des douanes, de l'accise, des taxes foncières, des taxes sur le revenu, et le reste; les travaux et services publics où sont inclus les postes, les chemins de fer, la marine d'Etat, etc., et "autres revenus" où figurent l'intérêt, l'escompte, les brevets, la frappe de la monnaie, et les bénéfices nets réalisés sur l'émission de billets du Trésor australien,—ce dernier détail peut intéresser ceux de notre pays qui croient que l'Etat pourrait tirer quelque bénéfice de l'émission des billets.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quel était le chiffre de ces bénéfices?

M. McMASTER: J'allais le donner. En 1921-1922 ils se sont élevés à 1,261,482 livres sterling; le chiffre n'a rien de considérable, mais c'est tout de même respectable.

En Australie, les voies ferrées figurent à l'actif des divers états plutôt que du gouvernement fédéral; par conséquent on trouve à la page 414 de l'annuaire un relevé des divers montants déboursés pour le compte des chemins de fer et des tramways. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 1922 ces débours ont atteint le total d'environ 10,976,421 livres sterling. Le point que je veux faire ressortir c'est que nous serions, il me semble, bien inspirés, de changer nos méthodes de comptabilité de manière que lorsque nous prélevons des fonds publics par voie d'emprunt, quel qu'en soit l'objet, toute l'opération soit exposée dans nos comptes publics sous une forme qui permît à qui que ce soit de se renseigner là-dessus sans difficulté.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

3e LECTURE

Après délibération sommaire en comité d'un projet de loi d'intérêt privé (bill n° 14) tendant à conférer la personnalité civile à la corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

M. McMASTER: S'il fallait une preuve, monsieur l'Orateur, pour démontrer que le protectionnisme n'a jamais réalisé les grandes espérances de ceux qui le préconisèrent voilà cinquante ans, on n'a qu'à prendre l'attitude de ceux qui aujourd'hui réclament ici la perpétuation de ce régime. Apparemment leur grande idée est que le Canada est impuissant. "Nous ne pouvons" s'écrient-ils à un moment "soutenir la concurrence de la main-d'œuvre européenne payée à vil prix; nous ne pouvons pas lutter contre la monnaie dépréciée de l'Europe". La minute d'après ils clament: "Nous ne pouvons pas rivaliser avec les artisans très habiles et grassement rétribués des Etats-Unis". J'exprime, je crois, l'opinion de tous ceux qui étudient l'histoire économique du pays lorsque j'affirme que, voilà quelque cinquante ans, quand sir John A. Macdonald, l'hon. C. C. Colby et autres politiciens conservateurs de l'époque engagèrent le peuple canadien à accepter le principe de la protection comme base de son régime douanier, ils eurent recours avant tout à l'argument que ce régime serait d'un précieux concours aux industries naissantes. Donc ils adressèrent leur appel aux électeurs canadiens et je dois avouer que leurs promesses étaient séduisantes. Ils disaient: "Que l'Etat vienne en aide pendant quelques années à nos manufacturiers au moyen d'un tarif; qu'on leur aide aussi à traverser cette phase critique, et dans quelques années, dans vingt ans peut-être, ils seront en mesure de se suffire à eux-mêmes. Nous achèterons nos marchandises aussi bon marché que jamais et en outre nous aurons des manufactures établies au pays". Voilà un des arguments présentés au public canadien à cette époque-là. A la population des Provinces maritimes on affirma qu'on n'allait pas relever le tarif, qu'on allait simplement le remanier. J'ai lieu de croire que si ceux qui préconisaient le régime protectionniste en 1876, 1877 et 1878 avaient appris au public du Canada que cinquante ans plus tard, lorsque les droits imposés sur un grand nombre des objets nécessaires à la vie seraient aussi élevés qu'au début, les manufacturiers protégés de ce pays réclameraient toujours le même degré de protection, le public canadien n'aurait jamais accepté le principe protectionniste comme base de son régime douanier, et n'aurait pas rejeté Alexander Mackenzie en 1878.

Je veux faire un ou deux commentaires sur les raisonnements des partisans de la protection en cette Chambre. Je les ai qualifiés tout à l'heure d'"argument", mais le terme est trop flatteur. Je ne puis pas répondre à tout ce qu'avancent les protectionnistes; en effet leurs discours ont d'habitude très peu de fond et sont caractérisés par un langage extravagant. Qu'on me permette de donner quelques moments d'attention à deux arguments avancés hier par l'éloquent député de Fort-William (l'hon. M. Manion).

En somme, il a avancé deux arguments, auxquels un rapide coup d'œil sur son discours me permet, je crois, de répondre. Son premier argument a été celui-ci: S'appuyant sur l'historien Macaulay, il a dit que de grands progrès avaient été faits entre 1685 ou 1688, c'est-à-dire vers l'époque de la grande Révolution en Angleterre, et 1845. Evidemment cette déclaration, basée sur l'œuvre d'un grand historien, était parfaitement exacte. Mais il a dit ensuite: cela démontre que la Grande-Bretagne s'était tellement développée sous le régime protectionniste qu'il lui fut possible d'avancer, grâce à l'élan que lui avait donné la protection, et, apparemment, de prospérer sous le régime libre-échangiste, grâce à l'essor que les industries avaient pris avec la pro-

tection. Eh bien, je dirai ceci: pendant tout le moyen âge et à venir jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, la Grande-Bretagne, comme tous les autres pays civilisés du monde, fut protectionniste. Le moins qu'on puisse dire, la protection en Grande-Bretagne entravait moins le commerce que la protection sur le continent. Par exemple, avant la Révolution française et peut-être même après, il existait des tarifs douaniers entre les différentes parties de la France: le blé et les autres grains ne pouvaient circuler librement d'une région à l'autre dans le royaume de France. Chaque ville un peu importante avait et a eu à venir jusqu'à très récemment un système de droits d'octroi pour les fins du revenu. La protection existait sur le continent, elle existait en Grande-Bretagne; mais celle-ci l'abandonna je crois avant tout autre pays d'Europe. Walpole prit l'initiative, en 1750, ou vers cette époque. Adam Smith écrivit son grand ouvrage; il convertit Pitt, le grand ministre, à ses idées, celui-ci commença à supprimer des droits et les aurait probablement tous supprimés si les guerres avec la France n'étaient pas intervenues.

Pendant toute la durée des guerres de la Révolution et des guerres napoléoniennes, c'est-à-dire de 1793 à 1815, les droits ne furent pas diminués, mais ils le furent en 1823 par Huskisson, qui fut suivi par Peel, si bien qu'en 1842 presque tous les droits sur les articles manufacturés avaient été supprimés. Ce fut le tour des denrées alimentaires de 1846 à 1849 et l'œuvre fut enfin achevée en 1860 par William Ewart Gladstone. A partir de ce moment-là jusqu'en 1903, le libre-échange fut accepté sans contredit comme étant le principe gouvernant la politique anglaise.

Qu'est-ce qui a décidé le peuple anglais à se débarrasser des droits sur les denrées alimentaires? Pendant tout le dix-huitième siècle la Grande-Bretagne en produisait à peu près assez pour sa consommation. Dans les années d'abondance, elle pouvait même en expédier au dehors. Mais, à cause de l'invention de la machine à vapeur,—invention due en grande partie au génie anglais—et parce qu'il y avait en Grande-Bretagne du charbon et du fer à proximité, la révolution industrielle, qui n'avait réellement aucun rapport avec les tarifs, fut la cause du développement industriel plus hâtif de la Grande-Bretagne. Les gens en grand nombre quittèrent les comtés du sud et de l'est pour aller dans le nord et dans l'ouest. Le Lancashire et le Yorkshire commencèrent à devenir de grands centres industriels.

Voilà ce qui s'est produit avant, pendant et immédiatement après les guerres napoléoniennes. Avant les guerres de la révolution, la Grande-Bretagne pouvait se nourrir elle-même, mais le développement de l'industrie manufacturière augmenta de beaucoup la population. Cette population devenue plus nombreuse consommait tous les vivres que le pays pouvait produire, et de 1793 à 1815, alors que la guerre empêchait la Grande-Bretagne de s'approvisionner sur le continent européen, le blé valut jusqu'à deux et trois dollars le boisseau. Cela eut pour effet de hausser les loyers des terres et lorsqu'advinrent Waterloo et le Traité de Paris, mettant fin aux hostilités qui avaient duré pendant presque toute une génération, le prix du blé descendit de trois à deux dollars le boisseau. Les gros propriétaires fonciers qui, à cette époque-là, avaient la haute main à la Chambre des communes comme à la Chambre des pairs,—les intérêts fonciers dominaient à ce moment-là en Grande-Bretagne,—n'étaient pas contents de voir baisser les prix des denrées alimentaires, car cela signifiait une réduction des loyers qu'ils retiraient. Aussi s'allièrent-ils aux cultivateurs qui jouissaient d'une assez grande influence politique, pour faire adopter en 1815 les droits sur les céréales, qui eurent pour résultat d'imposer légalement la famine à une forte proportion des consommateurs anglais, lorsque les récoltes étaient mauvaises. Pendant toute une génération, de 1815 à 1845, ce que nous appelons les classes ouvrières, autrement dit les petites gens faisant un travail manuel, protestèrent contre cette loi:

> Bread taxed Weaver, canst thou see,
> What this tax has done for thee?
> See thy children vilely led,
> Singing hymns for shameful bread,
> While the stones of every street,
> Know their little naked feet.

Voilà quel était l'état de la Grande-Bretagne sous le régime de protection. On vient dire que la protection a fait la Grande-Bretagne forte et puissante! Mais, vers 1840, les gens crevaient de faim, à cause de cette protection, et je tiens ce renseignement de la bouche d'une vieille Ecossaise: "Oui, un homme sur dix vivait sur la charité publique". Le peuple travaillait dans les mines de charbon, des jeunes filles, des enfants, des mères, comme des bêtes de somme pour un salaire dérisoire avec lequel il leur fallait acheter les aliments aux prix forts à cette époque-là. Ce qui a fait la grandeur de la Grande-Bretagne, ce n'est pas la protection mais la liberté; et c'est la liberté et non la contrainte qui fera la fortune du Canada.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas que le libre-échange soit le remède à tous maux; qu'il nous procurera le paradis sur la terre. Le commerce libre est une des réformes dont

le Canada a besoin. Du moment que la Grande-Bretagne demeure un exemple des bons effets du libre-échange, il est naturel que les avocats de la protection s'attachent à déprécier le témoignage des économistes anglais. L'éloquent député de Fort-William (M. Manion) a cherché à nous faire croire que John Stuart Mill avait été un partisan de la protection douanière en faveur des industries naissantes. Ce n'est pas la première tentative des conservateurs. En 1876, sir John A. Macdonald citait le passage suivant tiré du "Traité d'économie politique" de John Stuart Mill, déjà invoqué par notre collègue de Fort-William:

Le seul cas en simple principe d'économie politique où des droits protecteurs sont excusables, existe lorsqu'on ne les établit que temporairement (ce cas s'applique surtout aux jeunes pays qui ne font que commencer),...

On peut supposer que cinquante ans de régime protecteur suffisent comme période "temporaire" d'essai.

...dans l'espoir d'acclimater une industrie étrangère en elle-même, parfaitement appropriée à la condition de ce pays. La supériorité d'un pays sur un autre dans une branche de production, vient souvent de ce qu'il a commencé le premier à l'exploiter. Il peut se faire qu'il n'y ait d'un côté aucun avantage inhérent, et de l'autre aucun désavantage mais qu'actuellement tout vienne d'une supériorité d'habileté et d'expérience acquises.

Un pays qui en est encore à acquérir cette habileté et cette expérience, peut, sous d'autres rapports, être plus propre à la production, qu'un autre qui se serait mis à l'œuvre avant, d'autant plus, comme l'observe judicieusement M. Rae, il n'y a rien pour pousser davantage au progrès, dans n'importe quelle exploitation, que l'épreuve qu'on en fait dans une condition nouvelle.

Cela me fait penser à la supériorité de la production canadienne sur la production anglaise, comme me l'a fait observer lui-même un député conservateur qui est industriel. Il m'a raconté que pendant la guerre son établissement s'est mis à faire des obus. Notre Gouvernement lui paya ses produits le même prix que coûtait en Angleterre la fabrication des obus dans les arsenaux de l'Etat. Mais il gagna à ce travail tellement d'argent que, n'écoutant que son patriotisme, il résolut de le faire à moindre prix. Il réduisit ses prix de moitié et son bénéfice était encore tel qu'il abaissa encore son prix de fabrication à 25 p. 100 du chiffre primitif. Malgré cela, il put encaisser un bénéfice substantiel. Tant il est vrai qu'un pays neuf peut mettre à l'essai les vieilles méthodes et les perfectionner.

L'argument relatif à la production est une épée à deux tranchants. Il ne convient pas à des industriels qui ont les capacités que je viens de rappeler de quêter le secours de l'Etat. Mais je continue:

Mais on ne peut s'attendre à ce que des particuliers introduisent une nouvelle manufacture à leurs risques ou plutôt à leur désavantage certain, et qu'ils assument le fardeau de la continuer jusqu'à ce que les producteurs soient parvenus à un degré de perfection qui les mette sur un pied d'égalité avec ceux auxquels ces opérations sont des plus familières. Un droit protecteur maintenu pendant un temps raisonnable sera quelquefois le moyen le moins incommode pour une nation de se mettre à contribution pour encourager une tentative de ce genre. Mais on doit limiter la protection aux cas où on a lieu de croire que l'industrie qu'elle favorise pourra, après un certain temps, s'en dispenser.

C'est là un passage qui a dû passer inaperçu de la part de l'honorable député qui a cité John Stuart Mill.

Et les producteurs locaux ne devraient jamais espérer qu'elle se continuât à leur avantage au-delà du temps nécessaire pour voir ce qu'ils sont capables d'accomplir.

Si les protectionnistes trouvent une justification de leur attitude dans ce passage, grand bien leur fasse. Qu'ils n'oublient pas cependant que John Stuart Mill a contredit plus tard cette affirmation. C'est un fait prouvé. Je l'emprunte à un discours prononcé par l'honorable Alexander Mackenzie, un grand chef politique, un fidèle serviteur de l'Etat, un honnête homme dont s'honore la Chambre des communes du Canada. Voici ce qu'il disait:

Mais, monsieur l'Orateur, avant de continuer ma réponse aux remarques de l'honorable membre, permettez-moi d'attirer l'attention de tout le monde sur ce qu'il rapporte de John Stuart Mill. L'honorable membre peut n'avoir pas prononcé les paroles que lui prête l'honorable député de Waterloo, mais il pourrait peut-être, en se rappelant certaines circonstances, se souvenir qu'il les a prononcées. Il doit assurément se rappeler que John Stuart Mill lui-même écrivit à M. Horace Greeley, de New-York, le priant d'enlever ce passage de son livre. Il se rappela peut-être le désappointement des protectionnistes des Etats-Unis relativement à la suppression de ce passage de M. Mill, comme ils le tournèrent en tous sens lorsqu'il l'eût retiré, et qu'il eût exprimé son déplaisir de son insertion dans le livre. Mais afin d'être doublement certain, j'eus le plaisir l'été dernier, de rencontrer un écrivain anglais très connu, que notre honorable collègue connaît sans doute. tion sur cette circonstance. Il répondit: "C'est un M. Newmarsh, un intime ami de M. Mill. Un jour que nous étions à dîner à Londres, j'attirai son attenfait bien connu. Nous lui avons exprimé notre profond regret qu'il eût écrit ce passage parce qu'il pouvait être mal interprété. Il le retira formellement et complètement."

Je passerai maintenant au discours prononcé cet après-midi par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Je ne suis pas absolument sûr que les opinions qu'il a exprimées réflètent exactement l'attitude générale des manufacturiers canadiens. Mais si les paroles qu'il a prononcées sont l'expression exacte du sentiment général de nos manufacturiers, qu'est-ce que cela indique? Cela signifie simplement qu'ils ne sont pas prêts, dans l'intérêt public, à abandonner une parcelle ou un grain des privilèges spéciaux dont ils jouissent actuellement. Il n'y a pas un groupe dans cette Chambre, il n'y a pas un seul membre de cette Assemblée, qui ne désire pas voir se développer et prospérer nos manufacturiers canadiens. Mais ce que nous

souhaitons c'est que ce développement ne se fasse pas aux dépens des autres intérêts du pays. C'est un économiste français qui a dit que c'était inutile de discuter avec un protectionniste parce que la protection n'est pas une philosophie mais un appétit et qu'il est futile de discuter l'appétit des gens. Parfois, quand je réfléchis à l'histoire de ceux qui ont joui de privilèges spéciaux d'un genre quelconque, je suis porté à être d'accord avec cet économiste français. Mais est-il prudent pour ceux qui jouissent de privilèges spéciaux de s'y acharner au point de ne pas comprendre les droits et les désirs des autres?

Si vous me pardonnez une autre réminiscence historique, vous vous souviendrez qu'avant la Révolution française le clergé et la noblesse avaient pu s'affranchir de toute responsabilité pour les fardeaux publics tout en jouissant de grands privilèges publics; et ils s'attachaient à ces privilèges en dépit des avertissements des physiocrates, en dépit des appels des philosophes et en dépit de la justice que devait leur représenter leur conscience. Ils se cramponnèrent à ces privilèges jusqu'au moment où ils les virent supprimés du soir au matin. Je demande à la Chambre de comparer avec cela ce qui est arrivé de l'autre côté de la Manche où un petit nombre jouissait aussi de grands privilèges. Les intérêts fonciers en Angleterre avaient la haute main sur les deux Chambres et en 1832, les bourgs pourris, pratiquement les bourgs achetés, la propriété privée des grands propriétaires fonciers ont été supprimés dans beaucoup de cas. La Grande-Bretagne est venue presque à la veille d'une révolution, mais ce respect général pour leurs concitoyens et aussi la crainte qu'ils inspiraient ont amené les propriétaires anglais, la noblesse anglaise et les classes en général privilégiées d'Angleterre à céder. De nouveau en 1868, quand il s'est fait un grand mouvement pour l'extension du droit de suffrage, il y a eu des hommes en Grande-Bretagne qui s'en inquiétèrent beaucoup et qui cherchèrent à empêcher les gens du commun du droit de vote; car à cette époque il n'y avait guère qu'un homme sur six jouissant d'avoir droit de vote. De nouveau, cependant, en présence de la grande agitation publique et des réunions populaires dans lesquelles prenaient la parole les chefs du mouvement en s'adressant à des milliers de personnes assemblées, les adversaires de ce mouvement populaire durent céder. Il est prudent quelquefois de céder. Je recommanderais une attitude conciliante, une juste appréciation de la situation des autres, aux intérêts privilégiés de notre pays.

[M. McMaster.]

Il me semble qu'il est peut-être préférable que je discute les différentes questions qui ont trait au tarif en suivant l'ordre du très intéressant discours prononcé cet après-midi par le député de Saint-Laurent-Saint-Georges, parce que je comprends qu'on le regarde dans le pays comme le représentant autorisé des grands intérêts. L'an dernier, il y a presque douze mois l'honorable député a parlé immédiatement après moi dans le débat sur le budget; c'est à mon tour aujourd'hui de parler après lui. A cette occasion il s'est exprimé ainsi:

> J'en arrive maintenant au discours que l'honorable député de Brome a prononcé ce soir et au cours duquel il se proclame l'adversaire irréductible du régime protecteur, soit en principe, soit en pratique. Mes honorables amis de la gauche approuvent sans doute toutes les observations qu'il a faites. Ils ont entendu les explications qu'il a données en ce qui regarde sa défection des rangs du parti libéral. Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de m'étendre au long sur les raisons de la défection de l'honorable député de Brome; je me bornerai à faire observer que l'incident est regrettable et je déplore profondément l'attitude qu'il adopte à l'égard du parti qu'il a suivi depuis de nombreuses années. A quoi se résument les explications de l'honorable député? Il se proclame libéral et il prétend être le seul à comprendre la doctrine libérale. Pour quelle raison l'honorable député de Brome se pose-t-il en arbitre du parti libéral? Est-ce qu'il n'y en a pas d'autres ici qui sont au courant de la doctrine et du programme du parti libéral? Pourquoi prétend-il être le seul à saisir parfaitement le sens des principes libéraux?
>
> L'honorable député de Brome fait valoir ici ses idées et ses opinions personnelles au lieu de les subordonner à celle du parti à l'exemple de nombre de députés ministériels pour le plus grand bien du pays en général.

Je ne me propose pas de faire à mon tour la leçon à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. J'ai appris à l'école de sir Wilfrid Laurier que la politique ne doit laisser aucune place au ressentiment. Au contraire, je féliciterai mon honorable collègue de sa sincérité et de son courage. Si ce sont les idées qu'il professe—et je crois qu'elles sont sincères—il est juste qu'il les exprime. Le sort des institutions représentatives est actuellement en suspens dans le monde. En Italie, nous voyons le pouvoir exercé par un dictateur; en Espagne c'en est un autre qui gouverne; en France d'aucuns parlent aussi d'un dictateur. C'est donc à nous, héritiers communs avec les autres dominions britanniques, de veiller au maintien intact des institutions et traditions parlementaires britanniques. L'une des principales causes de la ruine des institutions parlementaires dans certains pays et de l'affaiblissement de leur prestige dans d'autres, ç'a été le manque de sincérité des hommes publics. La population du Canada est dégoûtée et fatiguée des hommes publics qui préconisent des programmes dans lesquels ils n'ont pas foi; qui adoptent telle ligne de conduite aujourd'hui et telle autre demain. En

somme, les personnalités de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges ou de l'honorable député de Brome ne sont rien en comparaison de l'importance des questions qui confrontent le peuple canadien à l'heure actuelle.

Mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) a parlé de l'abaissement des droits sur les instruments aratoires. Avant toutefois de revenir sur cette partie de son discours, je désire relever brièvement quelques-unes des nombreuses assertions qu'il a faites touchant le tarif douanier Laurier-Fielding. J'ai appartenu au parti libéral depuis un grand nombre d'années; mais ce n'est que tout dernièrement que j'ai entendu mentionner ce soi-disant tarif Laurier-Fielding. Le tarif douanier qui a existé au Canada pendant un grand nombre d'années, fut inauguré par M. Fielding, en 1897. En fait de réduction des droits, ce tarif n'allait pas aussi loin que je l'aurais voulu; cependant, il avait réduit les droits sur un certain nombre d'articles. Ce fut aussi sous le régime de ce tarif douanier que fut inaugurée la préférence en faveur de la Grande-Bretagne, fixée tout d'abord à 12½ p. 100 à 25 p. 100 l'année suivante et enfin à 33⅓ p. 100. J'ai supposé toutefois que les candidats libéraux, à l'élection générale de 1921, n'étaient pas obligés de remonter aussi loin que cela dans le passé pour découvrir quel était le programme déclaré du parti libéral. Les candidats qui se sont présentés sous l'étiquette libérale à mon sens, s'ils s'étaient rappelés les événements des dix dernières années antérieures à 1921, se seraient rendu compte au juste de ce que le peuple attendait du parti libéral. Mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler), que je tiens à féliciter pour la courtoisie et l'amabilité qu'il a témoignées au cours de ses remarques cet après-midi, s'est appliqué à extraire des passages d'inspiration plus ou moins protectionniste de divers discours que prononcèrent jadis sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. Fielding. Mais, chose assez étrange, mon honorable ami a oublié de mentionner l'une des plus grandes initiatives qu'aucun parti politique ait jamais tentées en faveur de la liberté de commerce au Canada: Je veux dire le projet de réciprocité de 1911. L'honorable député n'a pas soufflé mot de cet événement. C'est peut-être le bon moment de rappeler brièvement les vues de sir Wilfrid Laurier, au cours des dix dernières années de sa vie.

En 1911, le parti libéral en appela aux suffrages populaires sur la question de la réciprocité. Je me rappelle fort bien qu'en 1912, sir Wilfrid Laurier prononça un grand discours devant une nombreuse assemblée publique à Montréal. Or, après avoir posé ses principes, il déclara qu'il avait foi en la réciprocité et qu'un jour viendrait où le peuple canadien regretterait d'avoir repoussé ce programme.

De 1911 à 1917 le parti libéral proposa de nombreuses résolutions à la Chambre des communes, prenant l'engagement de réduire le tarif douanier. Après l'élection générale de 1917, j'ai eu à exprimer l'opinion du parti libéral en cette Chambre, à maintes reprises, et avec l'appui non pas unanime mais quasi unanime de mes honorables collègues, j'ai proposé l'abaissement du tarif dans des résolutions que le gouvernement d'alors a toujours fait rejeter.

Dans les dernières semaines de sa vie, sir Wilfrid Laurier prononça un grand discours devant l'association librale de l'est de la province d'Ontario. Or, que dit-il en cette occasion? J'ai déjà cité des extraits du discours du chef libéral et je n'ai pas l'intention de les citer de nouveau, mais quelque chose que je ne crois pas avoir cité lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Après avoir discuté le tarif de préférence à la Grande-Bretagne,—qui n'a plus l'heur de plaire à mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges, sir Wilfrid Laurier ajouta:

> Nous avons donc répondu négativement: "Nons ne sommes pas pour marchander avec la métropole sur des questions de cette nature". Nous vous accordons un tarif de préférence parce que nous sommes sujets britanniques et parce que nous avons foi dans les principes du libre-échange. Nous croyons aussi qu'il est de l'intérêt du peuple canadien que nous adoptions cette politique, et c'est encore notre conviction aujourd'hui. La résolution que vous avez adoptée, affirme qu'il y a lieu de corriger le mauvais effet qu'ont eu sur ce régime les mesures prises par le gouvernement actuel il y a trois ans. S'il ne dépend que de nous, messieurs, nous le ferons. En tout cas, nous allons saisir le Parlement de la question dès la prochaine session.

Aux derniers jours de sa vie, sir Wilfrid Laurier était loin d'être un protectionniste. Il avait foi en l'abaissement du tarif douanier; il était un véritable libéral et il reconnaissait que la liberté de l'échange faisait partie de la doctrine et de la tradition libérales. Lorsque nous siégions à votre gauche, monsieur l'Orateur, après l'élection de 1917, l'honorable M. Fielding lui-même a affirmé à maintes reprises que la protection n'est pas du tout le principe qui devrait guider la politique fiscale du Canada. Il est assez difficile d'imaginer qu'un homme puisse se proclamer libéral et prétendre que les droits douaniers ne doivent pas être réduits du tout.

Je me rends parfaitement compte de la situation difficile dans laquelle se trouvent nombre de représentants du peuple en ce qui regarde la question du commerce et je sais qu'il faut aborder ce problème avec prudence et grand soin. J'ai les plus grands égards pour celui dont la circonscription renferme des établissements industriels protégés, établissements qui ap-

préhendent ce qui pourrait arriver. J'approuve pleinement la prudence, la conciliation, la sollicitude, en matière commerciale. Cependant, je l'ai souvent dit, il faut tendre quelque part et avancer visiblement dans la bonne voie.

L'honorable député a prétendu que quelqu'un l'a autorisé à se séparer ostensiblement du gros du parti libéral lorsque la question du commerce est en jeu. Il ne nous a pas appris de qui il tenait cette dispense, et je me soucie peu de le savoir, parce que, à mon sens, le parti libéral n'est pas une hiérarchie qui accorde des dispenses. Nous sommes censés demeurer fidèles à toutes les traditions de nos devanciers. Pourtant, l'honorable député a mentionné un citoyen très estimé de la province de Québec, M. Alexandre Taschereau, au nombre de ceux qui avaient péroré en faveur de la protection. J'ai de l'admiration pour l'honorable Alexandre Taschereau. En octobre dernier, j'ai eu le plaisir de me rendre dans le comté de Brome et d'y adresser la parole à mes amis dans l'intérêt du candidat du parti libéral que l'honorable M. Taschereau dirige dans l'Assemblée législative. Pourtant, en ce qui se rattache aux problèmes commerciaux et au programme financier du pays, je refuse d'admettre un seul instant que le premier ministre de la province ait le droit de parler au nom du parti libéral ou de tout autre parti dans l'arène fédérale. La dispense de l'honorable Alexandre Taschereau, s'il l'a obtenue, ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite.

J'arrive maintenant à la question des instruments aratoires. Mon honorable ami lui a consacré beaucoup de temps. Les réductions, a-t-il dit, varient de 4 à 12½ p. 100 et il a laissé entendre à la Chambre, s'il ne l'a pas déclaré ouvertement, qu'il serait impossible de poursuivre la fabrication des instruments aratoires au Canada, en l'absence d'un tarif protecteur. Voilà ce qu'affirme le représentant de la division Saint-Laurent; malheureusement, cette assertion n'est pas d'accord avec les témoignages recueillis en 1920 par la commission Drayton. Je voudrais citer des passages de la déposition du président de la compagnie Massey-Harris, M. Thomas Findley, qui, mieux qui mon honorable ami, peut nous renseigner sur les sentiments et les vues des fabricants d'instruments aratoires. M. Findley disait:

En ce qui concerne la compagnie Massey-Harris, même aujourd'hui, en écartant toute autre considération que celle du gain, nous consentirions volontiers à la suppression des droits sur les instruments aratoires, si on supprimait en même temps les droits sur tout ce qui entre dans le prix de revient. De fait, en tenant compte de l'importance de notre commerce étranger comparativement à l'ensemble de nos opérations, nous croyons sincèrement que nous pourrions faire plus d'argent sous le régime du libre-échange que nous en faisons maintenant.

Et il déclarait:

[M. McMaster.]

Le 14 août 1917, après une discussion très complète de toute la situation créée par le tarif et des conséquences de celui-ci pour notre compagnie, nos directeurs ont adopté à l'unanimité des voix la résolution suivante qu'ils ont inscrite dans le procès-verbal de la séance du conseil d'administration:

"Ensuite un nouveau débat s'est engagé sur la situation créée par le tarif et le président a soumis des calculs démontrant l'effet du tarif sur notre entreprise, et bien que tous fussent d'avis qu'après l'exonération des matériaux, des machines et de tous les autres articles servant à la fabrication de notre marchandise et à l'exploitation de nos établissements, nous nous trouverions aussi bien du dégrèvement complet des instruments aratoires, ils n'ont pas cru à propos de faire une déclaration dans le moment, à cause de l'instabilité de la situation politique et de l'opinion qu'un régime ressemblant au libre-échange pourrait avoir des résultats différents pour d'autres entreprises manufacturières du Canada."

Il est vrai que les fabricants canadiens d'instruments aratoires ne reçoivent pas en franchise tout ce qui entre dans le prix de revient. Ils acquittent des droits sur la houille et sur l'acier qui sert à la construction de leurs usines. Ils en acquittent aussi sur les courroies et les machines. Cependant, la matière première entre en franchise, et les fabricants se trouvent partiellement dans la situation où, d'après eux, le libre-échange leur serait profitable; néanmoins, tout le droit n'a pas été supprimé. En présence de la preuve qu'ils ont fournie eux-mêmes, leur prétention que l'abaissement du tarif leur sera funeste n'est certainement pas soutenable.

M. HOEY: Et ils ont aussi obtenu la suppression de la taxe de vente.

M. McMASTER: Comme le dit le député de Springfield (M. Hoey), ils ont aussi été soulagés de la taxe de vente. Je crains que le représentant de la division Saint-Laurent-Saint-Georges n'ait puisé ses renseignements au sujet de l'état de cette industrie dans la *Gazette* de Montréal, qui publiait ceci le 12 avril 1924:

Le nouveau budget fait voir un effet immédiat. La fabrique d'instruments aratoires de Saint-Hyacinthe mise en liquidation. Communication adressée à l'A. M.C.

Ces initiales veulent dire l'association des manufacturiers du Canada.

Le Board of Trade considèrent que les présentes résolutions concernant le tarif sont un premier pas. "Je viens d'apprendre quels ont été les premiers fruits du nouveau budget et de l'abaissement des droits sur les instruments aratoires, en ce qui concerne cette province", disait hier après-midi R. W. Gould, le secrétaire du groupe québecois de l'association des manufacturiers du Canada. "C'est une lettre du vice-président de notre succursale de Saint-Hyacinthe, qui est aussi le chef de la fabrique de machines agricoles de cette ville". Il m'a appris que comme conséquence directe du budget déposé la veille à Ottawa et qui équivaut à l'arrêt de mort de son industrie, son établissement s'est aujourd'hui vu obligé de mettre ses affaires en liquidation.

M. CALDWELL: Effet instantané.

M. McMASTER: Effet instantané, comme dit le représentant de Victoria-Carleton (M. Caldwell). Mais la nouvelle était cruellement mensongère. C'est absolument faux. Il n'y avait pas eu de mise en liquidation. Deux jours après, le même journal bien connu publiait la rétractation suivante:

M. HOEY: En petit caractère?

M. McMASTER: Oui.

Point de liquidation

Il se trouve heureusement que la nouvelle récemment annoncée que le budget avait amené la mise en liquidation d'une fabrique d'instruments aratoires de Saint-Hyacinthe est, nous a-t-on affirmé, dénuée de fondement; on avait pensé à tort que la lettre par laquelle la compagnie avait signifié sa démission de membre de l'Association des manufacturiers canadiens voulait dire que cette maison était mise en liquidation.

C'est une bien mince excuse qui n'a pas même le mérite de reposer sur la vérité, puisque le représentant de Saint-Hyacinthe (M. Morin) a lui-même déclaré qu'il s'agit ici de la maison O. Chalifoux & Fils (Ltée), qui fabrique des batteuses mécaniques, presses à foin, etc.; que loin d'être en liquidation, cette maison compte continuer, pendant de longues années encore, d'étendre le champ de ses utiles travaux, ce que chacun ici se plaît à espérer. Elle n'a jamais donné sa démission de membre de l'Association des manufacturiers canadiens, mais il me semble qu'elle ferait bien—le député de Saint-Hyacinthe daignera peut-être lui transmettre mon humble avis—de cesser d'appartenir à une telle association; car une compagnie solidement établie, une compagnie qui, je crois et autant que je sache, est dans une situation enviable peut difficilement souffrir qu'après avoir protesté contre la flétrissure qu'on lui a infligée en la disant en déconfiture, en la qualifiant de banqueroutière, on vienne lui dire: 'Ah! nous avons reçu une lettre de vous, et nous nous apercevons maintenant que vous vouliez sortir de notre association. nous vous pensions en faillite." C'est probablement à des sources de cette sorte que le représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges a puisé ses renseignements au sujet des fabricants de machines agricoles. Je lui conseille en toute courtoisie de tâcher d'en trouver de plus sûres.

Est-il probable que la présente réduction des droits fera disparaître la compagnie Massey-Harris? Avant la guerre, elle faisait les six dixièmes de ses affaires à l'étranger; c'est du moins ce qu'elle déclarait elle-même. Elle expédiait sa marchandise en Australie, en France et même aux Etats-Unis; elle la vendait en Afrique australe, dans le Royaume-Uni, en Belgique et au Danemark; partout elle soutenait la concurrence des fabricants du monde entier.

M. CLARK: L'honorable député fait-il entendre que la compagnie Massey-Harris exportait ses produits aux Etats-Unis?

M. McMASTER: Je suppose qu'elle le faisait. Je mettrai sous les yeux de mon honorable ami la statistique de l'exportation aux Etats-Unis. La compagnie Massey-Harris étant de celles qui fabriquent le plus de machines agricoles, j'ai lieu de penser qu'elle vendait sa marchandise à nos voisins; c'est ce que je pourrai peut-être prouver plus tard à l'aide de la statistique. L'honorable député n'est certainement pas sans savoir que l'importation des machines agricoles est libre aux Etats-Unis.

M. BROWN: J'ai vu les machines de cette compagnie en vente à Hanna, dans le Dakota-Nord.

M. McMASTER: Voici que nous avons le témoignage d'un ex-pasteur congrégationaliste devenu notre collègue. Il n'y a donc pas de doute à cet égard. Je ferai consigner la statistique dans le hansard, vu qu'elle offre un réel intérêt:

IMPORTATIONS D'INSTRUMENTS ARATOIRES AU CANADA EN 1922, 1923, 1924

Machines agricoles	Importations totales	Importations		
		Royaume-Uni	Etats-Unis	Autres pays
1922	$	$	$	$
Imposables	5,216,371	36,658	5,176,009	3,704
En franchise	2,501,661	32.174	2,370,463	99,024
Total	7,718,032	68,832	7,546,472	102,728
1923				
Imposables	4,571,378	28,798	4,530,947	11,633
En franchise	3,852,717	2,243	3,821,124	29,250
Total	8,423,995	31,041	8,352,071	40,883
1924				
Imposables	6,951,681	52,793	6,885,535	13,353
En franchise	4,814,604	51,726	4,684,479	78,399
Total	11,766,285	104,519	11,570,014	91,752

EXPORTATIONS DES MACHINES AGRICOLES

—	Exportations totales	Exportations à		
		Royaume-Uni	Etats-Unis	Autres pays
	$	$	$	$
Machines agricoles—				
1922	5,345,308	371,642	583,005	4,490,661
1923	6,066,893	290,981	1,346,840	4,429,072
1924	9,339,519	659,679	812,290	7,867,550

M. CLARK: Combien les Massey-Harris ont-ils de manufactures et où sont-elles? L'honorable député parlait des Massey-Harris et allait nous donner les statistiques relatives à leurs exportations aux Etats-Unis?

M. McMASTER: Je n'ai pas étudié la question assez à fond pour dire quelle manufacture en particulier a exporté les machines aux Etats-Unis, mais je dirai avec assez de certitude que les Massey-Harris, comptant parmi les plus importants manufacturiers d'instruments aratoires du pays, si nous constatons qu'en une seule année on a exporté pour plus d'un million de dollars de machines agricoles aux Etats-Unis, ils ont eu leur part de ces exportations. Sinon, c'est que les Massey-Harris expédiaient leurs machines dans des pays où ils ne jouissaient pas de privilèges tarifaires comparativement avec les Etats-Unis et où ils rivalisaient avec nos voisins, de sorte que, qu'ils aient eu à lutter avec les manufacturiers américains, au pays où à l'étranger, cela ne fait guère de différence à mes yeux. De plus, nos Livres bleus montrent que nos manufacturiers d'instruments aratoires exportent aux Etats-Unis.

M. CLARK: L'honorable député veut-il nous dire quelle est la balance du commerce en faveur des Etats-Unis en ce qui concerne les machines agricoles?

M. McMASTER: J'ai ces chiffres également.

M. CLARK: Il serait peut-être avantageux aux honorables députés de les connaître.

M. McMASTER: Je passe une partie du tableau pour ne pas ennuyer mes collègues avec une longue liste de chiffres. En 1922, nous avons importé des Etats-Unis $7,546,472 d'instruments aratoires. Je vais vous fournir maintenant les statistiques relatives à nos exportations de 1922. Nos exportations globales de machines agricoles ont été de $5,345,308 dont $583,005 aux Etats-Unis.

M. CLARK: J'ai demandé quelle était la balance du commerce.

[M. McMaster.]

M. McMASTER: Pour répondre à mon honorable ami, la balance du commerce est une de ces fausses théories de l'école mercantiliste du milieu du dix-huitième siècle erreur dont Adam Smith a fait justice dans son ouvrage sur la *Richesse des Nations*, publié vers 1766.

M. EULER: Quels furent les importations en 1923?

M. McMASTER: En 1923, les importations totales furent: imposables, $4,571,378; en franchise, $3,852,617, soit un chiffre global de $8,423,995.

M. EULER: C'est inexact.

M. McMASTER: Non, ce sont les chiffres du bureau de la statistique s'appliquant aux importations totales. J'ai un tableau comparatif des exportations d'instruments aratoires du Canada et des Etats-Unis en pays étrangers, en 1923. La première colonne contient les exportations du Canada, et la seconde colonne, celles des Etats-Unis. Lorsque nous examinons ces chiffres, il nous faut nous rappeler que les Etats-Unis ont une population treize à quatorze fois plus nombreuse que la nôtre, et que chez eux le rapport de la population rurale à la population urbaine ne diffère pas énormement de ce qu'il est chez nous. Sans doute chez eux la population urbaine tient relativement plus de place mais l'écart n'est pas considérable entre les deux pays. Que constatons-nous lorsque nous comparons ces chiffres? Nous constatons qu'en l'année finissant le 31 décembre 1923, les Etats-Unis et le Canada ont expédié des marchandises en pays étrangers, ainsi qu'il suit:

Etat comparatif des exportations d'instruments aratoires faites par le Canada et les Etats-Unis en pays étrangers pendant l'année finissant le 31 décembre 1923.

	Canada	Etats-Unis
Argentine	$1,989,901	$12,975,828
France	2,157,589	4,821,906
Australie	1,359,770	3,610,177
Belgique	159,199	1,836,157
Royaume-Uni	519,539	1,787,436
Afrique sud britannique	305,467	1,463,215

Une des raisons pour lesquelles les chiffres américains sont beaucoup plus élevés que les nôtres, en certains pays, est premièrement, le fait que leur production étant beaucoup plus considérable, il est naturel que leurs exportations sur les marchés étrangers le soient aussi, et secondement, leurs exportations consistent surtout en tracteurs, et nos manufactures d'instruments aratoires, évidemment, ne font pas une spécialité de tracteurs, ainsi que l'on fait aux Etats-Unis.

Voyons maintenant la situation en Australie, que je considère instructive En Australie, nous ne jouissons pas de la préférence britannique. Nos fabricants d'instruments aratoires vont en Australie où ils ont à faire concurrence aux fabricants anglais qui, eux, jouissent d'une préférence; nos fabricants se trouvent absolument sur le même pied que les fabricants américains. Les droits sont très élevés. J'ai remarqué que le représentant de Fort-William-et-Rainy-River avait signalé le gouvernement australien comme un gouvernement sage, parce qu'il impose des droits élevés. Je ne crois pas que nos fabricants d'instruments aratoires partagent l'opinion de l'honorable député à cet égard. Mais, naturellement cela n'a pas de rapport au sujet. L'Australie, pendant l'année 1919-1920, a acheté des marchandises du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Canada:

	1919-1920	1920-1921	1921-1922
Royaume-Uni. ..	$271,730 82	$ 468,677 52	$ 417,028 56
Canada..	977,874 42	1,863,405 30	1,265,565 96
Etats-Unis	633,623 94	1,663,125 42	1,005,775 02

J'ai été franc car j'avais déjà cité à la Chambre les chiffres de la dernière année, alors que la différence était à l'inverse. Les Etats-Unis ont vendu de plus grandes quantités à l'Australie que nous n'avons vendu nous-mêmes, mais pendant ces trois années nos ventes à l'Australie faites absolument dans les mêmes conditions, quant au tarif, ont de beaucoup excédé celles des Etats-Unis. Dira-t-on, après cela que l'industrie des instruments aratoires en Canada est à la veille de péricliter?

M. HOEY: Mon honorable ami nous dirait-il quel est le tarif australien sur les instruments aratoires?

M. McMASTER: Je crois l'avoir ici, et il est très élevé. Le tarif sur les moissonneuses, les batteuses et les lieuses est de 22½ p. 100, sur les machines anglaises, et de 35 p. 100 sur les machines canadiennes et américaines. Les râteaux pour le foin sont frappés d'un droit spécifique de £1,15s., sous le tarif préférentiel britannique, et £3 sous le tarif général; et si cette taxe n'est pas de 30 p. 100 et 45 p. 100 *ad valorem* sous la préférence britannique et 45 p. 100 sous le tarif général, on applique les droits *ad valorem*.

Les moissonneuses et les lieuses sont imposées à £6 10s., sous la préférence britannique, ou 30 p. 100 *ad valorem*, et sous le tarif général, à £10. ou 45 p. 100; les faucheuses sont imposées à £2,8s. de droit spécifique, sous le tarif britannique; £4, sous le tarif général, et 30 p. 100 et 45 p. 100 *ad valorem*. Voilà, ce me semble, une assez bonne réponse à l'assertion que les instruments aratoires canadiens ne pourraient soutenir la concurrence.

M. EULER: L'honorable député concède-t-il qu'outre la compagnie Massey-Harris et l'International, il y a au Canada un très grand nombre de petits fabricants d'instruments qui pourraient en souffrir?

M. McMASTER: Il faut croire qu'il y en a et qu'ils pourraient en souffrir, bien que je ne m'explique pas cette dernière idée. Sans doute, ces petits fabricants façonnent des instruments d'un caractère spécial pour satisfaire aux besoins locaux: s'ils obtiennent leurs matières premières sur paiement d'un faible droit ou sans droit aucun comme il est prescrit au tarif proposé et s'ils jouissent encore d'une protection qui varie entre 6 et 15 p. 100, je ne conçois pas que la porte du succès leur soit fermée. Voilà ma réponse.

M. EULER: Vous donnez votre opinion.

M. McMASTER: Une opinion qui est bien fondée, ce me semble. En ma qualité de citoyen canadien je ne concède pas un seul instant que mes concitoyens du Canada soient moins habiles que ceux qui habitent les Etats-Unis. Lorsque je visite les Etats-Unis qui est-ce que je trouve à la tête des affaires dans les villes américaines où nos Canadiens se sont établis? Est-ce que je trouve les Canadiens dans une situation d'infériorité ou est-ce que je les trouve au premier rang de leur profession ou de leur industrie? Mais savez-vous que lorsqu'un homme tombe gravement malade à New-York on réclame à grands cris un médecin canadien et une infirmière canadienne?

M. EULER: L'honorable député élude la question.

M. McMASTER: Non, je n'élude pas la question. Je tente plutôt d'inculquer aux protectionnistes du Canada un peu de confiance en eux-mêmes et dans leur pays:

> O wad some power the giftie gie us,
> To see oursels as ithers see us!

Si les protectionnistes pouvaient seulement se voir avec les yeux de leurs concitoyens.

Voilà près de cinquante ans qu'ils jouissent de privilèges spéciaux; et néanmoins ils ne sont pas plus disposés qu'aux premiers jours à céder quelque chose de ces privilèges spéciaux. L'honorable député d'Assiniboine (M. Gould) dit qu'ils y sont moins disposés que jamais; et je crois qu'il a raison. Je ne veux pas m'attarder trop longtemps à cette question des machines agricoles. Je tiens à ne pas abuser de l'indulgence de la Chambre; cependant, je dois lui souligner ceci: Mon étude de cette question m'a révélé impérieusement deux faits. D'abord, dans les pays qui opposent un tarif élevé à l'importation des instruments aratoires, nos manufacturiers trouvent moyen de faire concurrence aux fabricants de ces pays; ensuite une chose remarquable est la faiblesse des droits imposés sur les machines agricoles par le tarif de tous les pays qui ont fait l'objet de mon enquête. La France, bien qu'elle soit un pays protectionniste à outrance, frappe les instruments aratoires d'un droit très peu élevé. Il est difficile d'en faire le calcul parce que les droits spécifiques sont donnés par kilogrammes; toutefois j'en ai déduit qu'une lieuse d'environ 1,500 livres paye une entrée de seulement $11.76 à peu près, ce qui n'a rien de formidable. Je parle du tarif minimum qui nous régit grâce au traité que nos amis dans l'autre coin de la Chambre ont tant critiqué au commencement de ce débat. Naturellement les machines agricoles sont admises en franchise au Royaume-Uni et à l'Etat libre d'Irlande; il n'y a point de tarif préférentiel. L'Afrique-Sud les admet sous l'empire du tarif préférentiel britannique, qui régit les importations de provenance canadienne. En Belgique le droit est très faible, à peu près le même qu'en France. Cela est vrai du Danemark également. La Nouvelle-Zélande n'impose pas les instruments agricoles. On constate donc que lorsque le cultivateur canadien expédie son blé aux marchés de l'univers il doit forcément faire la concurrence à des rivaux étrangers qui obtiennent leurs machines agricoles sur paiement d'un droit peu élevé ou sans droit aucun. En voilà assez, je crois, sur la question des instruments aratoires.

M. MACLEAN (York-Sud): Je veux simplement transmettre une proposition qu'on m'a faite ces jours derniers. Si le marché canadien était assuré au manufacturier canadien grâce à un tarif prohibitif, lui donnerait-on ce marché s'il s'engageait à vendre ses machines au cours des Etats-Unis? En vertu d'un arrangement de ce genre pourrait-on lui garantir le marché canadien à condition que ses prix fussent identiques à ceux des Etats-Unis?

[M. McMaster.]

M. McMASTER: On m'a reproché tantôt de donner trop de poids à mon opinion personnelle. Je redoute qu'on ne me reproche de vouloir jouer au prophète si j'essaie de répondre à la question posée par l'honorable représentant de York-Sud.

Avant de quitter cette question des machines agricoles, voici un détail qui ne manque pas d'intérêt: en 1922 pas moins qu'un tiers de toute notre production a été exporté. En 1922 la production a été faible: on a estimé sa valeur à 19 millions dont nous avons expédié à l'étranger pour une valeur de 6 millions, soit 33.33 p. 100 En 1921 l'exportation n'a pris que 14.5 p. 100 de la production; mais celle-ci était bien plus considérable, étant évaluée à $36,763,000.

Les fabricants de lainages se sont plaints quelque peu et nous avons entendu beaucoup parler de leurs griefs. J'ai examiné quelque peu la question et je me suis rendu compte que plusieurs d'entre eux font de très bonnes affaires. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet; après tout l'honorable député de Saint-Laurent-St-Georges à qui je réponds ne s'est guère étendu lui non plus sur la question des lainages. Toutefois, j'ajouterai ceci: je doute qu'il y ait une seule industrie au Canada qui ait plus mauvaise grâce à demander de la protection que celle des lainages, car, avec notre climat rigoureux, les articles en laine bien chauds sont absolument essentiels. Ces articles sont très recherchés et je ne vois pas pourquoi nos fabricants de lainages ne peuvent pas lutter dans certaines lignes contre la concurrence étrangère. Je suppose qu'ils ont essayé de fabriquer des genres d'articles pour lesquels ils ne sont pas naturellement outillés, et que pour les manufacturer ici ils ont fait venir de très loin des laines fines, tandis qu'ils auraient bien mieux fait de s'en tenir aux articles communs à notre pays. Dans tous les cas, cela les regarde. J'estime qu'on devrait établir en principe que la chaleur, qui veut dire la santé, ne doit pas être frappée d'un trop lourd impôt dans ce pays-ci.

Certains de nos honorables collègues du parti conservateur ont paru reprocher aux partisans d'un tarif peu élevé de ne pas vouloir parler des chaussures. Je me propose d'en dire quelques mots. Je commencerai par faire remarquer que les importations de chaussures ne représentent qu'une quantité tout à fait négligeable, en comparaison de la production totale. En 1922, on a fabriqué pour $45,503,858 de chaussures de cuir, et $14,986,591 de chaussures de caoutchouc, ce qui fait un total de $60,490,449. Dans la même année, les importations ont été de $1,338,775 pour les chaussures de cuir et $98,161 pour les chaussures de caoutchouc, soit un total de $1,436,936. Par

conséquent, la quantité de chaussures importées en Canada était vraiment négligeable, car elle ne représentait pas 3 p. 100 de la production totale. Je prends les témoignages de deux fabricants devant la commission Drayton. A cette époque—je ne sais pas si c'est absolument la même chose aujourd'hui—il a été déclaré qu'on n'importait pour ainsi dire aucune chaussure de cultivateur ou d'ouvrier en Canada. Le tarif réussissait à empêcher l'introduction de tous les genres de chaussures que portent généralement les gens de la campagne et les ouvriers. Le Canada reçoit actuellement une quantité de chaussures anglaises, probablement parce que nos jeunes gens en ont pris le goût, pendant qu'ils étaient outremer. Dans tous les cas, il se vend plus de chaussures anglaises maintenant qu'il ne s'en vendait autrefois. Il serait intéressant, je pense, pour nos fabricants de savoir ce que les fabricants anglais ont fait, lorsqu'ils se sont trouvés en face du même dilemme, il y a quelques années. A un moment donné, il s'importait énormément de chaussures américaines en Grande-Bretagne. Cela était dû principalement à ce que les Américains avaient des machines supérieures à celles qui étaient en usage en Angleterre. Au lieu de demander de la protection les fabricants anglais ont envoyé des agents aux Etats-Unis où ils apprirent en quoi l'article américain était supérieur à l'article anglais. Ces agents revinrent en Grande-Bretagne et les fabricants anglais adoptèrent les méthodes perfectionnées de leurs concurrents.

Que mes honorables collègues me permettent de leur signaler les témoignages rendus devant la commission douanière par les représentants de l'industrie de la chaussure, qui demandaient à cette époque de maintenir les droits de douanes existants. Les chaussures fines importées des Etats-Unis étaient alors frappées d'un droit de 30 p. 100. D'après l'article 611 du tarif, les bottines et souliers à semelles assujéties à la cheville ou au fil métallique paient respectivement 17½, 22½ et 25 p. 100; d'après l'article 611 A, les bottines, souliers, chaussons et fausse semelles faites de matières premières non spécifiées ailleurs paient respectivement 17½, 27½ et 30 p. 100. Suivant le témoignage de M. Palmer, qui représentait les fabricants de chaussures devant cette commission, les fabriques canadiennes sont parfaitement bien outillées. Voilà ce qu'a déclaré M. Palmer. M. Reider, au contraire de M. Palmer, a dit dans son témoignage qu'elles ne possédaient pas toutes les machines les plus modernes, parce que la plupart des machines employées au Canada étaient louées et non achetées. Il a ajouté que le marché n'était pas assez considérable en Canada pour fabriquer ces machines dans le pays et qu'on ne pouvait pas les importer de peur d'entraîner la perte des brevets.

Cette situation s'est trouvée modifiée par la loi sur les brevets d'invention votée l'année dernière. Après avoir lu la loi nouvelle j'en suis venu à la conviction que le commissaire des brevets a le pouvoir d'obliger l'exploitant d'un brevet d'invention ou le fabricant de machines brevetées pour les chaussures à fournir les clients canadiens à un prix raisonnable ou à perdre ses droits en ce pays. Si la loi actuelle ne suffit pas on peut la renforcer.

Si l'industrie de la chaussure souffre d'un malaise, ce n'est pas la concurrence venue de l'extérieur qui en est cause, mais c'est la question d'argent. Les combinaisons financières embarrassent cette industrie. Je vois que le député de Waterloo (M. Euler) fait un signe de dénégation. Qu'il se rappelle que j'habite la ville où les exploits des lanceurs de la compagnie Ames-Holden-McCready sont connus du public.

M. EULER: Il arrive à l'honorable membre de généraliser en se basant sur un nombre trop restreint de cas.

M. McMASTER: Notre collègue m'avertit de ne pas conclure du particulier au général. Sans doute l'exemple cité ne s'applique pas à tous les établissements qui sont dans la chaussure; mais le cas que j'ai cité est un de ceux où les combinaisons de finance jouent un rôle. Ces combinaisons, si je m'en rapporte à la rumeur mise en circulation par un membre de cette assemblée, ont permis à la compagnie que j'ai nommée de jeter sur le marché pour $2,500,000 de chaussures à des prix de rabais. C'est là qu'on voit l'effet général produit par de tels procédés.

Une autre cause probable du marasme de cette industrie, c'est que trop d'établissements veulent produire tous les genres de chaussures. On le sait, je suis l'ennemi des coalitions; mais il y en a qui pourraient être utiles à la vie économique du pays. Si par exemple, les manufactures s'entendaient entre elles pour confier à quelques-unes la fabrication de telle marchandise et à d'autres une autre classe de chaussures et de se munir de machines en conséquence, je crois que tout le monde y trouverait son compte, le public et le fabricant.

La Chambre, on s'en souvient, a chargé un comité d'examiner les questions agricoles, le raffinage du sucre, la fabrication des engrais, et le reste. Un manufacturier de chaussures est venu déposer que vers 1900 il avait débuté avec un petit capital de $2,000 emprunté en grande partie. Il fabrique une certaine marchandise dans laquelle il s'est spécialisé, à tel point qu'il a pu supporter la concurrence du

produit américain. Eh bien, si un fabricant a pu réussir par cette méthode, pourquoi les autres ne le pourraient-ils pas? Nos industriels ont à leur disposition le marché des Etats-Unis; ils ne peuvent donc pas dire que leur clientèle est restreinte. Le tarif douanier américain ne frappe d'aucun droit d'entrée les produits de la cordonnerie; mais nos fabricants ont ce désavantage que le cuir ne paye pas de droit à la douane américaine, mais il en paye un à la douane canadienne. Nous voilà bien dans le cercle vicieux de la protection: pour favoriser l'un on fait tort à l'autre. On ne peut favoriser tout le monde. A la fin tous ont plus ou moins à souffrir, et le consommateur tout le premier. Il n'est pas douteux que pour la marchandise fine le fabricant canadien n'éprouve un désavantage par le fait du tarif. Je vous citerai cet extrait du tarif douanier:

N° 604.—Cuirs dongola, de cordoue, de veau, de mouton, d'agneau, de chevreau ou de chèvre, de kangourou, d'alligator, et tous cuirs préparés, cirés, glacés ou dont la préparation a dépassé la phase du tannage, non dénommés; cuirs à harnais et peaux de chamois.—12%-15%.

N° 605.—Peaux pour la fabrication du maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées; cuir à courroies de toute sorte; rognures de tannerie; et cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, et peaux non dénommés.—Cuir à semelles, 12½%-15%-17½%.

Le désavantage éprouvé par le fabricant canadien est en raison directe du droit qu'il a à acquitter sur sa matière première. Il jouit toutefois d'autres avantages. Ainsi, dans une ville de l'Ontario comme celle où habite notre honorable collègue de Waterloo (M. Euler) les fabricants se procurent la force motrice à la moitié du prix qu'elle coûte à ses concurrents de la Nouvelle-Angleterre. C'est ce que m'a affirmé, l'autre jour, un membre très écouté de la Chambre des communes. C'est évidemment ce qui a lieu dans la ville de notre collègue de Waterloo, car on y jouit des bénéfices que procure à ses clients la commission hydroélectrique. Je crois même que notre collègue est un de ceux qui ont favorisé leur localité sous le rapport de l'énergie motrice à bon marché.

M. HOEY: Leur rembourse-t-on le droit en cas d'exportation?

M. McMASTER: Je ne pourrais réellement pas le dire. S'ils ne sont pas remboursés du droit ce serait un autre moyen de les aider à en sortir. Mais le meilleur moyen pour remédier à tout cela c'est de s'efforcer, autant que possible, avec prudence et précaution, en tenant compte des conditions existantes et du revenu, de réduire davantage les droits sur toute la ligne.

Je passe aux engrais. C'est un des articles sur quoi on a réduit fortement le tarif—en

fait il a disparu puisqu'on l'a réduit de 10 p. 100 à rien du tout. Sans doute c'est seulement ce qu'il devrait être. L'idée de taxer ce qui sert à restaurer et à renouveler la fertilité du sol est certainement pousser l'impôt jusqu'à la folie. Mais je ne crois pas que nos manufacturiers canadiens aient besoin de se plaindre beaucoup. La production totale en 1922 s'est élevée à $5,533,136. Nous avons importé $1,048,620 et nous avons exporté $2,213,351. Par conséquent en 1922 nous avons exporté 40 p. 100 de notre entière production. Naturellement quand nous exportions, nous devions soutenir la concurrence des fabricants d'engrais dans les pays où nous envoyions nos produits. Alors, une autorité indiscutable, un des membres mêmes du comité d'agriculture qui s'enquérait de la situation agricole exposait au comité qu'une compagnie d'engrais du Nouveau-Brunswick avait pu exiger de ses clients du Nouveau-Brunswick $9 de plus par tonne qu'elle ne demandait à ses clients de l'autre côté de la frontière dans l'état du Maine, pour absolument le même produit J'espère que ce tarif sera appliqué et en conséquence que l'année prochaine les cultivateurs du Nouveau-Brunswick paieront le même prix que ceux du Maine.

En parlant d'engrais, je me rappelais vaguement que j'avais oublié quelque chose à propos des instruments aratoires, et vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de revenir un instant sur ce sujet; c'est en vue de répondre à l'argument présenté par le député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il a demandé: Que direz-vous de ceux qui fournissent à nos manufacturiers canadiens d'instruments leur matière première? Combien de matière première achète-t-on au Canada? M. Findley, dans son témoignage devant la commission Drayton, dont j'ai déjà parlé, a dit que les deux tiers des matières premières de sa compagnie étaient achetés aux Etats-Unis; qu'elle recevait le fer en gueuse de Pittsburg et beaucoup de ses autres matériaux d'une nature minérale de Buffalo et de Tonawanda et aussi tout son bois également des Etats-Unis. Je pense qu'il est bon que ces faits soient connus.

Je passe maintenant à un autre chapitre de mes observations. Le Gouvernement a fait un pas et un pas décisif dans la bonne direction, sur ce point je m'empresserai de l'aider autant qu'il est en mon pouvoir. Mais j'ai le sentiment, qu'ayant débuté dans la bonne voie, il ne s'inquiétera pas si un bon ami lui signale d'autres modifications qu'on devrait faire le plus tôt possible. Je voudrais voir modifier, sinon complètement éliminer la clause du dumping. Je crois cette clause mauvaise et comme toutes les mauvaises choses

elle aime à opérer dans l'obscurité. Je ne pense pas que le Gouvernement se rende tout à fait compte qu'il a beaucoup désappointé ses amis, avant de présenter le budget que nous accueillons si cordialement, quand il a supprimé par un règlement la clause restrictive dans la disposition sur le dumping qui empêchait son application si la différence entre le prix du marché et le prix d'achat était moindre que 5 p. 100. Je ne sais pas au juste quel en sera l'effet. Il pourra bien n'être pas aussi grand que je le crains, mais je ne l'aime pas et je voudrais le voir supprimer le plus tôt possible.

Le public ne se rend pas compte de l'effet véritable de cette clause du dumping, de sorte que je vais essayer dans un langage aussi peu compliqué que possible d'expliquer son opération. Si je vais aux Etats-Unis et si j'achète disons pour $100 de marchandises et que le prix ordinaire du marché soit de $100, je reviens à la douane et je paye 10 p. 100—si c'est le taux du droit—sur ces $100 de marchandises ou $10. Supposez que je retourne quelques semaines après et qu'on m'offre un marché avantageux et admettez qu'étant du pays au nord de la Tweed, je suis marchand habile et que j'achète pour $90 ce que l'Américain ordinaire paye $100, quand j'arrive à la douane le Gouvernement canadien me réclame toute la différence entre $90 et $100. Le Gouvernement me met à l'amende pour avoir obéi à mon instinct national. Puis après avoir exigé toute la différence entre $90 et $100, il m'impose le tarif de 10 p. 100, de sorte que je paye $20 pour cette importation de $90, au lieu de $9 que j'aurais dû payer. Avant ce changement dans le règlement si j'avais seulement réussi à obtenir un marché avantageux pour $95, la clause du dumping n'aurait pas été appliquée et j'aurais seulement payé 10 p. 100 sur les $95. Mais maintenant même si j'obtiens un rabais de 2 p. 100, on m'imposera ce 2 p. 100, avec le droit en sus.

M. GARLAND (Bow-River): Et le droit de dumping en plus?

M. McMASTER: Toute la différence entre le prix quel qu'il soit en dessous du prix du marché et ensuite le droit en plus.

M. GARLAND (Bow-River): Et les droits contre le dumping en sus.

M. McMASTER: Non, c'est là, à mon sens, le droit contre le dumping. Le mal est déjà assez grand; n'y ajoutez pas. Pour moi, c'est faire du département des Douanes non pas une agence de perception pour l'Etat, mais une muraille tendant à défendre l'entrée du Canada aux marchandises étrangères; on fait en sorte de décourager radicalement nos commerçants de conclure des marchés aussi avantageux que possible.

La seconde réforme que je voudrais voir établir, c'est l'abrogation du droit que possède le ministre des Douanes d'estimer d'une façon arbitraire la valeur des produits naturels importés au pays. Voilà un empiètement direct sur le droit d'imposer des taxes que doit exercer le Parlement. Cette coutume ouvre la porte aux abus les plus graves. Voilà une sorte de protection de la nature la plus virulente et la plus pernicieuse.

La troisième réforme que je suggère, c'est l'élimination du système d'estimer la valeur des marchandises à des prix arbitraires, comme par exemple, l'estimation de marchandises provenant d'un pays aux prix où elles sont censées se vendre dans un autre pays. Ce n'est pas là une méthode approuvable d'estimer la valeur des marchandises. De fait, cet avilissement de la circulation monétaire a été exagéré sur toute la ligne. Du moment que vous avilissez la circulation, vous relevez les prix de toutes choses. Le mark allemand, l'ancien mark papier, est pour ainsi dire disparu de la circulation à l'heure actuelle. les Allemands ont établi une nouvelle monnaie qu'ils appellent le "rentenmark". On m'assure de source autorisée que, les prix en Allemagne sont revenus au niveau d'avant-guerre, plus une augmentation de 50 à 70 p. 100. En somme, cette tentative de s'enrichir par l'émission de papier-monnaie finit par dépasser le but visé. Le système peut avoir un effet provisoire, mais c'est tout.

La quatrième réforme enfin dont je souhaiterais l'adoption, c'est une réduction générale du tarif douanier, après une enquête approfondie. Et cette enquête approfondie ne devrait pas être conduite simplement par un sympathique ministre de la couronne, qui ferait le tour des manufacturiers du pays pour leur demander ce qu'ils désirent. Le but visé par une pareille enquête ne devrait pas se borner à décider si le tarif protecteur doit être maintenu ou abaissé, mais avoir plutôt pour objet de déterminer de quelle façon on pourrait abaisser le tarif douanier tout en créant le moins de perturbations possibles dans les industries, en augmentant le chiffre des revenus et en venant au secours du consommateur. Le jour où cette commission se mettra à l'œuvre, l'un des principaux points sur lequel l'enquête devrait porter, c'est de s'assurer du chiffre réel des capitaux placés dans l'industrie. Les commissaires devraient être

accompagnés d'un comptable avisé et énergique, qui n'est pas trop enclin à reposer une trop grande confiance dans les assertions de ses semblables.

Une VOIX: Un homme méfiant.

M. McMASTER: Parfaitement; il faudrait un homme naturellement enclin à la méfiance. Ce n'est pas que nous tenions absolument à encourager un Américain au détriment d'un Canadien, mais il nous faudrait peut-être un homme qui compterait parmi ses ancêtres des gens du Missouri, gens que l'on dit fort curieux.

M. SUTHERLAND: Et après cette enquête, mon honorable ami consentirait-il au relèvement du tarif si la commission conclut en ce sens?

M. McMASTER: Pas du tout. C'est là justement la difficulté survenue à la suite de nombre d'enquêtes qui furent conduites au pays, et ce serait suivre l'exemple qu'a donné sir John A. Macdonald. Ce dernier se rendit un jour à Hamilton et dit aux manufacturiers de cette ville: "Exposez-nous ce que vous désirez et nous verrons ce que nous pouvons vous accorder". Nous n'avons pas besoin d'enquêtes tarifaires conduites de cette façon. Pas du tout; voici le point que je tiens à faire ressortir et je parle avec tout le sérieux dont je suis capable: les contribuables canadiens sont lourdement chargés d'impôts. Nous avons bon espoir de traverser la crise, mais pour réussir il est absolument nécessaire d'employer notre énergie et nos capitaux de façon à en retirer le plus grand rendement possible au point de vue économique. Nous ne pouvons nous payer le luxe de maintenir au pays des industries qui, après un certain temps, ne peuvent suffire à elles-mêmes, car ces industries ne tendent aucunement à accroître la richesse du Canada. Voilà un fait incontestable; nous avons donc besoin de toutes nos ressources pour faire face à la situation.

M. SUTHERLAND: Si mon honorable ami veut bien me permettre une question: Insiste-t-il sur l'abolition complète du tarif douanier en dernier ressort?

M. McMASTER: Certainement, à la longue. Mais ce n'est pas là du tout la prochaine réforme à effectuer; cela prendra peut-être des années. La réforme qui s'impose à brève échéance. C'est de remanier le tarif douanier dans le but principal de prélever des revenus; il ne faut donc pas que ce tarif, à l'exemple de celui qui est en vigueur, vise surtout à empêcher les marchandises étrangères de pénétrer au Canada. Voilà ma réponse à mon honorable ami.

M. SUTHERLAND: Et pour prélever des revenus, il serait donc nécessaire d'importer les marchandises de l'étranger au lieu de les fabriquer au pays.

M. McMASTER: Permettez-moi d'élucider ma pensée. Le Canada n'importera jamais de l'étranger les articles que nous pouvons produire à meilleur marché ici. Nous n'importerons jamais au pays des articles que nous pourrons acheter au même prix sur notre marché. Nous pouvons employer plus utilement le capital et la main-d'œuvre canadienne à produire des articles qui serviront à l'échange. Monsieur l'Orateur, si seulement nous pouvions amener les gens à ne pas tout considérer au point de vue de la monnaie nous nous ferions une idée bien plus juste de ce qui constitue un commerce national. C'est un troc entre des particuliers et personne ne s'appauvrit en achetant des choses à bon marché, en échangeant ce qu'il a contre un article d'un prix plus élevé. Vu que la nation se compose d'individus aucune nation ne s'appauvrit en échangeant son bien contre un bien plus précieux.

Nos industriels ont obtenu le tarif depuis si longtemps que quelques-uns d'entre eux croient vraiment que leur existence même en dépend. D'après moi, ils se trompent. Avant l'émancipation des esclaves aux Etats-Unis, la plus grande partie des habitants des états du Sud soutenaient en bloc que la vie économique serait impossible dans ce coin du territoire sans l'esclavage des noirs. On disait que les Etats-Unis du Sud n'auraient pas d'avenir si les noirs ne cultivaient pas le coton. Du haut de la chaire, des ministres du culte justifiaient l'esclavage; des professeurs universitaires déclaraient qu'il fallait tenir les noirs en servitude pour entretenir la vie économique. Pourtant, l'esclavage était foncièrement injuste, même aussi foncièrement injuste que le maintien de la protection dans un pays où la masse ne peut pas être protégée. L'opinion que l'esclavage des noirs était injuste et inique se répandait constamment. Elle prit naissance dans le Nord; les abolitionnistes furent vilipendés et poursuivis; cependant, leur influence s'accrut jusqu'à ce que la nation mit sa confiance en eux et tenta l'épreuve. Elle mit fin à l'esclavage, mais seulement après une guerre meurtrière. Les états du Sud ont-ils périclité? Oui, pendant quelque temps, par suite du brouhaha de l'ère de restauration, brouhaha auquel les *carpet-baggers* du Nord ont autant contribué, sinon

plus, que les Sudistes. Néanmoins, l'énorme développement des états méridionaux eut été impossible sous le régime de l'esclavage. J'affirme également que rien de ce qui est juste ne saurait être inopportun et qu'en suivant les règles de la prudence, en nous inspirant de l'esprit de justice, en cherchant à faire table rase des faveurs spéciales, nous pouvons espérer que l'avenir économique et national du Canada sera assuré.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir aux députés qui ont félicité le ministre intérimaire des Finances de l'exposé qu'il nous a fait de la situation financière quelques jours avant le congé de Pâques, et de la manière dont il s'est acquitté de cette tâche. En prêtant l'oreille aux discours de vos proches voisins de gauche, monsieur l'Orateur, et en observant leur attitude, j'en suis venu à la conclusion que les résolutions que renferme le budget ne leur plaisent guère et qu'ils se proposent de manifester leur dissentiment, s'ils en ont l'occasion. Leur conduite ne me surprend pas. Le public et les organes du parti conservateur savaient bien qu'ils combattraient tous les projets du ministère. Un journal aussi respectable et aussi sérieux que la *Gazette* de Montréal disait, le matin du jour où a eu lieu l'exposé financier:

Les conservateurs comptent qu'ils ont acculé le Gouvernement au pied du mur, quelque puisse être son programme. S'il opère des réductions notables dans le tarif, ils lui reprocheront de s'écarter du programme de stabilité dont M. Fielding et sir Lomer Gouin se sont fait un si grand titre de gloire à la dernière session. D'un autre côté, si le Gouvernement n'opère pas des réductions qui en valent la peine, ils lui reprocheront de ne pas observer son programme et ses droit que viennent ses ennuis.

Quoi qu'il pût faire, soit qu'il favorisât ou non l'intérêt national, que ses lois fussent sages et bienfaisantes, le ministère devait être blâmé par l'opposition officielle. Mais il y a pis encore. Un journal de ma province, qui appuie mordicus le parti conservateur et qui déclarait il y a quelque temps que le chef actuel de ce parti était le plus habile politique vivant, disait il y a quelques semaines, dans un article de rédaction relatif à la grève que les employés des Postes menaçaient de déclarer:

Pour ce qui est de l'opposition, il lui plaît assez de voir le Gouvernement dans l'embarras, de quelque endroit que viennent ss nnuis.

Elle préfère voir le Gouvernement dans l'embarras plutôt que de voir le pays dans un état de prospérité. Elle aimerait qu'il y eût de l'agitation, du mécontentement, des menaces de grève, du désordre et des chicanes, enfin, tout ce qui serait de nature à causer des ennuis au ministère. J'espérais qu'à une époque de ses annales le parti conservateur avait autrement envisagé son devoir. J'espérais qu'il avait, du moins à un certain moment, pensé différemment.

M. LOGAN: Il y a bien longtemps.

M. HUGHES: Oui, je le crois.

M. ARCHAMBAULT: En 1643.

M. HUGHES: Je vois que l'ex-ministre des Finances est à son siège et qu'il fait des gorges chaudes. A cause du poste qu'il a déjà occupé, il est le principal critique de l'opposition dans les affaires financières; c'est un homme éminent dans le pays et très illustre dans son parti. L'autre jour, faisant ses commentaires sur le budget, il commençait par féliciter le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) de la bonne foi que dénotait son exposé de situation; mais l'instant d'après il affirmait que le surplus apparent était attribuable à une comptabilité tortueuse. Le compliment n'était pas précisément flatteur. A l'entendre, il aurait fallu débiter l'Etat des sommes provenant de l'émission d'obligations des chemins de fer Nationaux portant garantie du Gouvernement, imputer ces sommes sur le fonds consolidé, comme on faisait des autres dépenses. Or, mon honorable ami a déjà occupé le poste de ministre des Finances et lorsque, en 1921-1922, le gouvernement dont il faisait partie a garanti des obligations des chemins de fer Nationaux jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars, c'est précisément de cette manière qu'il a employé 25 millions provenant de cette émission.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député fait erreur.

M. HUGHES: Nullement; c'est l'ex-ministre des Finances qui se trompe.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous vous trompez du tout au tout.

M. HUGHES: Les sommes provenant des emprunts garantis que le Nord-Canadien a contractés en 1920-1921 et en 1921-1922 ont servi au rachat d'obligations arrivées à échéance et au remboursement d'avances faites par l'Etat, mais les 25 millions que représentaient les obligations garanties du Grand-Tronc ont servi aux objets ordinaires de l'entreprise.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami est dans l'erreur, tout à fait.

M. HUGHES: On s'en est servi pour solder frais obligatoires, déficits, obligations arrivant à échéance, frais de premier établissement et obligations du Grand-Tronc-Pacifique, tout

comme on fait des prêts et avances ordinaires que le Gouvernement vient à consentir. Ou l'ex-ministre des Finances sait qu'il en est ainsi ou il est mal informé. Les obligations émises en 1921-1922 représentaient 61 millions de dollars, dont 25 millions au moins ont été consacrés aux objets ordinaires de l'entreprise, ainsi qu'en font foi les livres du chemin de fer. C'est donc chose certaine, et je suis plus qu'étonné de voir l'ex-ministre des Finance mettre en doute cette assertion. . .

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous vous causerons d'autres surprises un peu plus tard.

M. HUGHES: Nullement. J'apporte la lumière à mon honorable ami.

M. ARCHAMBAULT: Il est aveugle.

M. HUGHES: J'ai lu avec le plus grand soin le discours de l'ex-ministre des Finances, et en me reportant à la page 1263 de l'éditioon non revisée du hansard, je constate qu'il a fait cette assertion.

Il faudrait également venir en aide au cultivateur canadien qui, à l'heure actuelle, se trouve exclu de son marché naturel du sud.

De son marché naturel du sud! Chaque fois que les libéraux ont affirmé que notre débouché naturel est vers le sud, on les a taxés de déloyauté. Depuis quand le parti conservateur en est-il arrivé à la conclusion que notre marché naturel se trouve au sud? Est-ce dans un accès de sincérité, frappé soudain d'un rayon de lumière ou par simple accident que mon honorable ami a laissé échapper un tel aveu? En 1911, au moment de la négociation de la convention de réciprocité avec les Etats-Unis, au moment où l'on s'occupait de mettre ce débouché naturel à la disposition des producteurs canadiens et de nos industries fondamentales, mon honorable ami et ceux de son parti s'employaient par tous les moyen imaginables à induire les gens en erreur au sujet de la réciprocité commerciale. A ce même moment, la législature de la province d'où je viens était en session et le chef conservateur proposait, avec l'appui d'un député de son parti, une résolution portant que la population de l'île du Prince-Edouard était favorable à une juste mesure de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Deux ou trois mois plus tard, la convention était somise au peuple et les membres conservateurs du parlement décidaient de la combattre. Les mêmes personnages ne se firent pas scrupule de déclarer du haut des tribunes populaires que la convention allait amener la ruine de leur provinces et du pays tout entier. Je leur demandai quelle raison ils avaient, eux qui s'étaient ouvertement prononcés en faveur de la réciprocité, de prétendre que la convention qu'on avait réussi à conclure n'était pas juste, les priant de dire en quoi elle était répréhensible. Ils ne me répondirent point. Je leur demandai si la liste comprise dans la convention embrassait des articles qui n'auraient pas dû y être portés; ils ne me répondirent pas davantage. Je les suppliai de me dire s'il y avait lieu de biffer de la liste certains des articles qui y étaient inscrits; impossible d'obtenir de réponse. L'attitude des conservateurs de l'île du Prince-Edouard donne une assez juste idée de la façon dont se sont comportés les conservateurs de toutes les autres parties du pays.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai lu attentivement le discours de l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) et je vois qu'il a déclaré que les réductions du tarif contenues dans le budget ont été faites à la demande du groupe progressiste. Il a ajouté en même temps que ces réductions ou les changements proposés ne seraient pas à l'avantage de nos cultivateurs. Bien que les réductions aient été effectuées à la demande du parti progrissiste et aient été jugées satisfaisantes par les représentants des circonscriptions rurales, il a affirmé qu'elles ne leur profiteraient pas. Il a assuré que ces réductions se résumaient à la modeste somme de $750,000. Il n'en a pas moins prétendu qu'elles ruineraient les manufactures et les diverses industries du pays. Il a ensuite dit que les manufacturiers des instruments bénéficieraient seuls des changements. L'ex-ministre des Finances sourit. Il a raison.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sans doute.

M. HUGHES: Oui, vous avez raison. Les conservateurs du pays et de la Chambre s'efforcent d'induire en erreur ceux qui se livrent à la culture des produits agricoles. L'île du Prince-Edouard a obtenu un grand succès avec l'élevage des volailles. Elle a également réussi dans d'autres branches de l'industrie agricole, et les journaux de ma province s'appliquent à montrer que les Etats-Unis imposent un droit douanier de 8 cents la douzaine sur les œeufs exportés dans ce pays alors que nous au Canada ne frappons les œufs américains que de 3 cents. Ces organes prétendent que c'est là une grave injustice à l'égard des éleveurs de volailles et des agriculteurs du Canada.

Nous n'avons qu'à examiner la production domestique ainsi que l'exportation et l'importation des œufs pour nous convaincre qu'un droit plus élevé sur ces produits ne serait d'aucun avantage pour l'éleveur de volailles ou le cultivateur canadien. On estime que les œufs rapportent au Canada en moyenne de $48,000,000 à $50,000,000 par année. Nous

en importons pour deux millions et nous en exportons pour presque autant. C'est un produit saisonnier. Nous importons les œufs en grande partie à l'époque de l'année où nous ne les produisons pas ici. C'est une denrée que le consommateur veut aussi fraîche que possible et peut-on prétendre qu'imposer un droit sur la petite quantité d'œufs que nous importons à un moment où les cultivateurs et les éleveurs de volailles n'ont pas d'œufs frais à vendre, aux mois de décembre, janvier et février pourrait leur rapporter aucun profit.

L'ex-ministre des Finances a mentionné le fromage il y a quelques jours lorsqu'il a pris la parole sur le budget, et il a laissé entendre que les cultivateurs canadiens étaient grandement lésés parce que le droit sur le fromage importé au pays n'est pas plus élevé, alors que nos exportations de cet article sont d'environ 1,000 p. 100 plus considérables que nos importations. Nous ne faisons venir qu'une faible quantité de l'espèce spéciale que nous ne fabriquons pas au pays. Nos cultivateurs sont les maîtres absolus du marché local et leurs exportations sont énormes. La valeur approximative du fromage fabriqué au Canada en 1922 est de $28,000,000. Cette année-là nous avons acheté au montant de $325,000 et vendu pour $25,440,000. Il en est de même du beurre. On a voulu prouver aux cultivateurs des Provinces maritimes d'où je viens, qu'il leur est fait tort parce que leur beurre n'est pas grevé plus lourdement. Je suppose que les Américains ont un droit plus élevé que le nôtre sur cet article, mais nous sommes bien maîtres de notre marché. L'état que j'ai devant moi ne comprend que le beurre de crèmerie mais non celui de la ferme. Nous avons produit en 1922 $53,000,000 de beurre. Nous n'en avons importé que pour un million et nous en avons exporté pour une valeur de cinq millions. Nous avons complètement approvisionné le marché domestique.

J'ai écouté l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) et d'autres représentants qui nous ont dit qu'une politique de protection avec des droits de douane élevés sont d'un grand avantage pour le peuple de cette partie du pays, c'est-à-dire de l'Ontario et de l'ouest de Québec. Il y a un jour ou deux, j'ai lu un article de la *Gazette* de Montréal commentant une lettre reçue d'un cultivateur du comté de Middlesex qui disait que le marché domestique était fort avantageux. Je considérerai selon son mérite l'article de ce journal et les assertions de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et des circonscriptions voisines de Toronto et autres villes de l'Ontario ou du voisinage de Montréal, qui nous assurent que les marchés qu'ils trouvent dans ces villes leur sont très profitables. Mais je leur dirai qu'en toute justice ceux qui bénéficient de ces marchés domestiques et de cette protection sont ceux qui devraient en supporter le fardeau, peu importe comment les règlements sont faits. Je ne veux pas blâmer les municipalités, les villes et les provinces qui veulent accorder des gratifications aux manufactures. Je pense que ceux qui en profitent devraient en payer les frais.

Ce à quoi je m'oppose c'est que la population que je représente, ceux des Provinces maritimes, et notamment ceux qui demeurent dans l'île du Prince-Edouard, qui n'ont jamais joui, et ne bénéficieront jamais de ces marchés aient à payer leur part de ces frais. Et il en est ainsi de l'ouest canadien. Il n'y a, à mon sens, aucun autre pays au monde où un système de protection puisse moins nuire qu'à notre voisin du sud, pays compact où il y a une variété de climats et une variété de production. La population de ce pays pourrait, s'il le fallait, vivre de son commerce intérieur. D'autre part, il n'y a aucun pays en Amérique, soit dans le nord ou le sud, et je doute qu'il y ait aucun pays au monde, où la protection puisse faire autant de tort qu'au Dominion du Canada, à cause de notre position géographique, et à cause du fait que toutes nos provinces produisent plus ou moins la même chose.

Les cultivateurs et les pêcheurs des Provinces maritimes,—peu m'importe ce que peut être le tarif-marchandises,—ne peuvent venir sur les marchés de cette partie-ci du Canada. Leur débouché naturel se trouve dans le sud, aux Etats-Unis, ou dans les Antilles, ou dans l'île de Cuba; lors de la discussion sur le discours du trône, l'honorable député de Cumberland (M. Logan) a fait des observations très fortes et très sensées au sujet de ses constatations dans les Antilles. Il a constaté que le Canada n'y était représenté par aucun agent ou commissaire de commerce; qu'il ne se faisait aucun effort afin d'introduire les produits des Provinces maritimes dans cette région. Le ministère du Commerce ne saurait mieux faire dans l'intérêt des Provinces maritimes que d'envoyer quelques hommes d'affaires d'expérience dans les Antilles et dans l'île de Cuba, pour y introduire nos produits, et en parler avec les commerçants dans ces endroits, leur faisant connaître nos conditions. Ils désirent nos marchandises, et nous désirons les leurs. Ce serait un moyen d'aider aux Provinces maritimes. Les cultivateurs de cette partie-ici du Canada peuvent très bien approvisionner leur marché domestique, pendant de longues années.

Il y a environ deux ans et demi, au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel,

quel était l'état de choses en Canada? Nous nous endettions pour une centaine de millions de dollars par année. La dernière année que le parti conservateur a été au pouvoir, la dette publique s'est accrue de 92 millions, et s'il n'avait pas eu recours à l'émission des obligations du National-Canadien,—que l'on voudrait imputer au fond de revenu consolidé,—son déficit cette année-là eût été d'au moins 117 millions. A ce moment, il y avait en Canada un grand nombre de gens très alarmés du fait que nous prenions possession des réseaux nationaux, cet énorme fardeau. On n'y voyait point jour; cependant, dans le court espace de deux ans, il a été clairement démontré que d'ici trois ans, le chemin de fer National-Canadien ne constituera plus un passif, mais un actif, et il pourra payer ses propres frais d'exploitation, ainsi que ses frais obligatoires, et il lui restera probablement un surplus qui pourra être utilisé pour réduire le coût du transport ou payer l'intérêt sur l'argent, ou, au moins, une partie de l'argent prêté par le Gouvernement.

En deux années, le gouvernement actuel a réussi à faire équilibrer le budget. Quoiqu'en disent leurs adversaires, quelles que soient les critiques de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, le fait n'en existe pas moins, que le budget a été équilibré. D'après le système de comptabilité qui a été adopté en ce pays depuis la confédération, nous voyons qu'il y a eu une réduction de vingt à trente millions dans la dette. Pour la première fois depuis les réductions faites par le gouvernement libéral, il est fait une réduction dans la taxation. Personne n'eut prédit, il y a une couple d'années, qu'un Gouvernement arrivant au pouvoir à cette époque, assumant toutes les responsabilités qui incombèrent au gouvernement actuel, avec un tarif élevé, une dette et des déficits énormes s'accumulant d'année en année, pourrait changer un tel état de choses en deux courtes années. Je lisais aujourd'hui même un article de fond de la *Gazette* de Montréal, qu'aucun Canadien ne pourrait lire sans éprouver un sentiment de fierté. La plupart de mes honorables amis ont dû le lire, je suppose, mais je demanderai à la Chambre de vouloir m'accorder son attention pendant que je cite un paragraphe ou deux:

> Les rapports de notre commerce étranger, pour le mois de mars, complètent la statistique pour l'exercice clos, et offrent d'intéressantes comparaisons. Jamais depuis 1921 ce commerce a-t-il atteint une si grande valeur que durant ces douze derniers mois, une valeur excédant de beaucoup toute période d'avant-guerre, alors que les prix étaient majorés plus vite que les quantités ne diminuaient. Les chiffres les plus considérables sont ceux de 1918, alors que le Canada expédiait à l'étranger de grandes quantités de produits alimentaires et de munitions, à des prix très élevés, et si nous considérons les modifications de prix, il est satisfaiant, pour ne pas dire surprenant, de remarquer comme ils reviennent vite au point normal. Voici ces chiffres.

	Importations	Exportations
1915..	$587,439,000	$ 490,408,000
1918..	962,543,000	1,586,169,000
1922..	747,804,000	753,927,000
1923..	802,535,000	931,451,000
1924..	893,335,000	1,045,141,000

L'article affirme que le commerce du Canada n'est ni plus ni moins qu'étonnant et que tous, tant que nous sommes, nous devrions être fiers du développement de notre pays et des progrès qu'il ne cesse de réaliser. Voilà notre situation à l'heure qu'il est et nous pouvons à bon droit en être satisfaits. Le programme ministériel a non seulement contenté les membres de cette Chambre mais, si je ne m'abuse, il prouve que le Gouvernement est dans la bonne voie et qu'il saura avancer les meilleurs intérêts du pays. Je crois que presque toute notre population est aujourd'hui persuadée en ce sens. J'aurai donc un grand plaisir de me rallier aux résolutions dont la Chambre sera saisie sous peu.

M. MILNE (Neepawa): J'ai suivi avec un grand intérêt, ces jours derniers, la discussion sur le budget. Les honorables amis qui siègent à ma droite semblent très inquiets à cause des quelques réductions apportées au tarif et ils nous font un triste tableau de l'état déplorable où se trouvent, en ce moment, nos industries naissantes. A les entendre nos manufactures vont bientôt être forcées de fermer leurs portes, ce qui entraînera la ruine et la désolation générales; mais ce qu'il y a de plus pénible, ce qui semble, plus que tout autre chose, intéresser nos bons amis, c'est que nos agriculteurs vont être privés de leurs marchés intérieurs. Une fois ces marchés disparus, dit-on, l'industrie agricole ne pourra subsister. Ces gens semblent reconnaître l'importance de l'agriculture et prétendent qu'ils tiennent fort à la voir prospérer. A présent, suivant eux, une économie de trois quarts d'un million de dollars dans le tarif n'aura pas grande importance au point de vue des agriculteurs; mais ce qu'il y a d'étrange c'est qu'en même temps ils veulent nous faire croire que la perte de ce montant va absolument ruiner toutes les industries manufacturières du Dominion. Qu'ils me permettent de leur dire que les fermiers sont reconnaissants des moindres bontés. Sans doute pareille somme n'a guère d'importance aux yeux de nos gros industriels de l'Est; mais elle sera sûrement bien vue des cultivateurs, surtout dans la situation actuelle. La consternation dont les membres du parti conservateur ont fait preuve lors de l'exposé budgé-

taire semble avoir une répercussion plutôt remarquable chez les industries naissantes des régions éloignées de quelques-unes de nos provinces. On nous a appris qu'au moins une industrie fut ruinée cet après-midi là; plus tard dans la semaine il fut dit qu'on n'avait pas perdu tout espoir de la voir revenir à sa vigueur normale. Cette année les jérémiades semblent venir de l'autre coin de la Chambre, exclusivement: les pessimistes sont ceux que nous avons toujours considérés comme des hommes d'Etat canadiens, des hommes qui sont directement intéressés à la prospérité de tout le pays et non pas seulement d'une région ou d'une classe, en particulier. C'est de là, dis-je, que semblent venir toutes les lamentations. Les manufacturiers eux-mêmes font chorus sur le même ton et les journaux du pays paraissent être rédigés dans la même note de pessimisme outré. Je me suis déjà laissé dire que certains individus avaient passé une semaine dans la ville de Toronto quelque dimanche après-midi; mais quelques-uns de nos amis manufacturiers semblent avoir vécu quinze ans pendant les quelques jours écoulés depuis que le ministre a déposé son budget. Dernièrement l'association canadienne des manufacturiers a tenu une réunion à Toronto; il est étonnant de voir avec quelle rapidité les conséquences du budget se sont fait sentir. Voici ce que je recueille dans le *Gazette* de Montréal:

M. Winslow de la Canadian Ingersoll Rand Drill Company, de Sherbrooke, a dit que le budget, en ce qui intéressait sa compagnie avait tout l'air d'une page de leur catalogue où de forte réductions auraient été pratiquées sur tout ce qu'elle produit. Depuis trente ans cette compagnie possède un des principaux établissements industriels de Sherbrooke et à une époque de prospérité normale devrait donner du travail à quelque mille employés. A l'heure qu'il est son personnel compte seulement 350 et il y a tout lieu de croire que d'ici peu ce chiffre même va subir une diminution sérieuse. "Elle avait une puissante correspondante américaine en la compagnie Ingersoll Rand", et comme toute autre entreprise, nous devons prendre nos marchandises là où nous pouvons les acheter au meilleur compte, que notre manufacture soit à Sherbrooke ou à Philipsburg. L'abaissement des droits douaniers décrétés à l'intention de nos produits et l'absence de tout drawback sur nos matériaux bruts me portent sérieusement à croire que la fabrication des forets a fait son temps en Canada: cette industrie, en effet n'y peut plus subsister car le budget lui porte gravement atteinte.

Sir Alexander Bertram a dit qu'il était engagé dans l'industrie manufacturière depuis 50 ans, vendant surtout des machines et des outils aux fabricants d'instruments aratoires; depuis bientôt quinze ans il n'avait pas vendu un seul outil à nombre de ses clients par suite de la dépression de cette industrie.

Au dire de W. R. Granger, Montréal, les soi-disant cultivateurs de l'Ouest avaient édifié une organisation politique active et il était grand temps que l'association canadienne des manufacturiers surmontât sa réserve coutumière en matière de politique et se lançât résolument dans l'arène. Selon lui il fallait se mettre à l'œuvre dès le moment même et entreprendre incessamment une campagne intense de propagande auprès du public. La résolution proposée lui paraissait trop anodine. "Il faut", a-t-il dit "nous mettre en aussi bonne posture que les progressistes et alors ce que nous proposerons commandera le respect du Parlement". (Applaudissements.)

Toute la teneur du compte rendu semble indiquée que la difficulté résulte uniquement des réductions apportées au tarif, celles surtout que prescrit le présent budget. Je donne lecture de ces citations simplement pour révéler à la Chambre l'ignorance des gens qui discutent ces questions d'économie. Plus loin je vois que M. Wilkins, de Farnham, a dit ceci:

Les politiques de l'Ouest qui se masquent derrière le nom de producteurs de grain n'étaient pas des fermiers tels que nous les connaissons dans l'Est, puisque c'est par l'entreprise qu'ils arrachent un rendement surintense aux terres à blé, et qu'ils passent l'hiver dans les pays chauds. Cette province consomme la presque totalité de ses propres produits agricoles: et il était persuadé que 96 p. 100 de sa population étaient protectionnistes.

L'an dernier, un des témoins qui ont comparu devant le comité de l'Agriculture s'est permis d'affirmer que les cultivateurs de l'Ouest devraient engraisser des bœufs en hiver, au lieu d'aller dans le midi, jouir d'un climat plus tempéré. Quand on lui a demandé combien il connaissait de cultivateurs de l'Ouest qui passaient leur hiver dans le midi—il prétendait être parfaitement au courant de la situation—il a admis qu'il n'en connaissait qu'un seul.

On nous a souvent parlé des paisibles campagnards de la province de Québec. Longtemps j'ai envié leur bonheur et leur prospérité, ou plutôt ce que j'en lisais de temps en temps. Mais j'ai trouvé, après m'être renseigné,—c'est maintenant reconnu—que les jeunes Canadiens de la province de Québec émigrent en aussi grand nombre que ceux des autres provinces. Aussi, je conclus que l'Association des manufacturiers, tout bien intentionnés, quelle soit, est très, très peu au courant de la situation véritable.

Dernièrement, on nous a longuement entretenu des déboires de nos fabricants d'instruments agricoles et on a voulu nous faire croire que tout cela provient de ce qu'ils n'ont pas suffisamment de protection. D'autre part, on nous a dit que les Etats-Unis augmentaient sans cesse leur tarif pour stimuler leurs industries et créer chez eux la prospérité. Il serait donc intéressant de savoir ce qui se passe réellement de l'autre côté de la frontière; c'est pourquoi je citerai cet extrait du *Literary Digest:*

La National Association of Farm Equipment Manufacturers (L'Association nationale des fabricants d'instruments agricoles) est une des organisations qui sait jusqu'à quel point les cultivateurs sont en peine. Le

Manufacturers' Record, de Baltimore, indique que la production des instruments agricoles en 1922 ne représentait qu'environ un tiers ou la moitié, et même moins dans certains cas, de celle de 1914.

Plus loin il est dit ceci:

D'après la circulaire de l'association, vingt des plus grosses compagnies ont perdu 50 millions en deux ans.

Cette déclaration est accompagnée d'un tableau, indiquant la production de quelques-uns des principaux instruments agricoles en 1914, comparée à celle de 1922. Le voici:

	1914	1922
Charrues	$1,335,104	$431,409
Cultivateurs à maïs	378,934	89,633
Lieuses ététeuses	215,386	41,458
Semeuses	106,018	46,889
Batteuses	13,548	8,885

Je me dispenserai de lire toute la liste; elle est très longue. Mais presque dans chaque cas, la proportion est la même. Cela prouve d'une manière tout à fait concluante que les fabricants de machines agricoles des Etats-Unis ne sont pas prospères, bien qu'ils aient ce qui est supposé être un tarif modèle pour stimuler l'industrie.

Dans l'intervale des sessions on nous a bombardés de lettres demandant une protection douanière. Je ne veux pas passer mon temps à les discuter, mais je dois avouer bien franchement que si je devais juger le talent de quelques-uns de ces chefs d'industries d'après les lettres qu'ils écrivent, j'aurais d'eux une bien piètre opinion. Dans toutes les circulaires qui m'ont été adressées, on insiste sur la protection, mais aucun de ces gens-là ne veut nous dire quel est le véritable état de ses affaires. En général, ils parlent d'une hausse des prix. Ils ne manifestent aucun désir de les abaisser; leur raisonnement consiste à dire qu'ils vont être obligés de les augmenter pour pouvoir continuer leur commerce. Je citerai une phrase entre autres, qui expliquera bien la chose. On remarquera, qu'il n'y est pas fait mention du tarif, mais bien de la taxe sur les ventes que le signataire demande de supprimer pour certains produits de sa fabrique: Voici ce qu'il dit:

Cette taxe sur les ventes aura pour effet de diminuer la consommation, ce qui obligera le manufacturier d'augmenter encore ses prix pour couvrir ses frais.

Si on va par là, on finira par trouver qu'il n'y a plus moyen de ne rien vendre du tout. A ce moment-là, je suppose que les auteurs de cette propagande auront acquis encore plus d'audace et qu'ils demanderont à l'Etat de les subventionner, afin qu'ils puissent payer à leurs directeurs des traitements de $25,000 à $30,000, probablement sous prétexte qu'ils sont consommateurs de produits agricoles! Je répète qu'il est malheureux de voir que dans toute cette campagne en faveur de la protection, on ne trouve pas un seul de ces fabricants qui tâche seulement de montrer que la protection est vraiment nécessaire à son propre commerce.

Durant la session dernière, plusieurs gérants d'établissements industriels ont comparu devant le comité spécial de l'Agriculture. Nous avons eu le gérant de la Massey-Harris Company. Non pas que j'en veuille le moindrement à cette société; je lui souhaite tout le succès possible. Mais si elle a besoin de protection, pourquoi avoir tant retardé, pourquoi n'avoir pas indiqué au comité comment se décomposait son capital et quels avaient été ses profits et dividendes depuis un certain nombre d'années? On nous a donné très peu de renseignements à cet égard. Tout ce que nous avons pu apprendre par un témoin, c'est qu'entre 1913 et 1920 le capital-actions a été augmenté de 4 millions, comprenant $160,000 seulement de nouveaux fonds. S'il en est ainsi, quoi d'étonnant que la compagnie ne puisse distribuer de dividendes.

Nous avons entendu aussi l'administrateur de la compagnie canadienne des automobiles Ford. Il nous a fait des déclarations très nettes. Je n'imposerai pas à la Chambre l'ennui d'écouter un long exposé fiancier de la compagnie; mais je veux vous montrer comment le prix de dix actions achetées en 1907 pour $1,000 a gagné en 1923 une valeur de $310,010. Durant tout ce temps la mise de $1,000 (en 1907) a rapporté un dividende en espèces liquides de $32,810 et a acquis la valeur de 560 actions cotées en 1923 $270,200, portant le total de sa valeur à $310,010 comme je l'ai dit. Voilà, ce me semble, un très bon placement.

Le *Saturday Night* publiait, il y a quelques semaines, un article concernant la Canadian Steel Company. Je vous demande la permission de lire un extrait de cet article pour vous édifier sur des faits concernant cette maison.

Le rapport annuel pour les opérations de l'année 1923 démontre que la Steel Company of Canada continue sa marche ascentionnelle. Elle a acquis la situation enviable où elle est parvenue durant le temps de la guerre, comme en témoigne ce fait que l'excédent des bénéfices qui était de $3,014,642 en 1915, est passé à $8,740,-966 à la fin de 1920, malgré la distribution chaque année d'un dividende aux porteurs des actions privilégiées et à ceux des actions ordinaires, qui fut de 7 p. 100 dans le premier cas et progressivement de 4, 6 et 7 p. 100 sur les actions ordinaires, chiffres maintenus constamment depuis 1919. L'énorme excédent mentionné plus haut a été rogné un peu en 1921 et en 1922, tombant respectivement à $8,298,517 et à $7,942,372. Mais en 1923 l'encaisse accusa une balance de $627,875.40, toutes dépenses payées, y compris les frais permanents et la constitution des réserves et de divers fonds d'amortissement jugés nécessaires. Ce résultat porté au compte de profits et pertes a fait remonter l'excédent à $8,570,-247.75, c'était regagner du coup tout le terrain perdu

en 1921 et 1922 et rétablir l'excédent au chiffre avantageux de 1920, un nouveau bilan comme celui-là, et la compagnie aura atteint une situation sans précédent dans ce genre d'affaires.

Ajoutons-y les différentes réserves constituées ainsi qu'il suit: Réserves pour la réfection et la réparation des hauts-fourneaux, $792,972.68; réserves en faveur des ouvriers victimes d'accidents $84,811.82; réserves pour cas imprévus, $546,667.23; réserves pour améliorations et remplacements, $1,885,953.82; réserves de l'assurance contre l'incendie, $200,000; réserve pour les remboursements d'obligations, et l'amortissement $1,737,748.92; compte de dépréciation, $7,048,508.28; ensemble, $12,296,662.75. A la fin de 1915 ces différents fonds de réserve montaient seulement à $1,257,811.

Plus loin, il est question de certains engagements qui ont été acquittés en leur temps. On peut voir par là que l'industrie du fer n'a rien à désirer en ce qui concerne la question des bénéfices.

Il y a quelques années nous avons entendu parler d'un établissement fondé non pour la plus grande gloire de Dieu, mais pour l'avantage de ses actionnaires. Cet établissement aurait rapporté en 1918 un bénéfice net de 291 p. 100. Telle est la situation de quelques-unes des industries qui demandent d'être protégée. Il se peut que d'autres ne soient pas en aussi bonne posture. Je n'affirmerai point qu'elles le soient, car elles ne nous ont pas donné les informations suffisantes pour former notre jugement.

A ce sujet, je ne vois pas pourquoi je n'offrirais pas, à mon tour, quelques conseils aux fabricants, car ils ne se gênent pas eux-mêmes pour en donner aux agriculteurs, et sans me vanter, je crois être en aussi bonne position de conseiller les industriels que ceux-ci peuvent l'être de guider les agriculteurs.

L'année dernière, le comité s'est renseigné sur le prix de revient d'une lieuse. On a établi séparément le prix des matériaux, les salaires, etc., pour 1913 et 1922 respectivement. Je vais vous livrer le résultat de nos investigations; il est très intéressant.

	1913	1922
Matériaux..	$45 55	$86 21
Salaires..	25 10	56 77
Frais de fabrication..	5 51	26 55
Administration	5 10	38 65
Transport..	23 91	34 69
Distribution..	29 41	63 15
Succursales..	29 41	47 31

Le prix se ramène à $359.90 en 1922 et à $163.99 en 1913. Je suis frappé de l'augmentation insolite des frais d'administration et de fabrication. On a pris l'habitude d'affirmer que c'est la main-d'œuvre qui maintient le haut prix des machines agricoles; mais on voit, d'après ce tableau, que les dépenses à la fabrique et les frais d'administration ont augmenté d'une façon énorme. Je suis d'avis que les industriels doivent pratiquer l'économie et étudier les moyens de produire à meilleur marché, comme on y engage les agriculteurs.

J'ai parcouru un rapport du département du Commerce sur l'industrie du papier, et j'ai été étonné du nombre des directeurs et des fonctionnaires et du chiffre de leurs appointements. Les directeurs et fonctionnaires forment un soixantième du personnel ouvrier et touchent un onzième des salaires. Il me semble que c'est là un manque de proportion. En plus des fonctionnaires et des surintendants il y a des experts techniques et des commis sténographes que je place au nombre des travailleurs ordinaires et je crois qu'on peut faire des réductions dans les fonctionnaires et les surintendants. Je ne veux pas laisser une fausse impression. Je suis absolument en faveur qu'un homme reçoive un salaire proportionné à ses talents. Je ne pense pas que chacun devrait recevoir le même salaire mais je suis d'avis que beaucoup de nos industries sont encombrées de fonctionnaires qui ne sont pas autre chose que des parasites.

En examinant un relevé provenant de la même source, préparé par le département du Commerce, je constate que dans l'industrie de la bonneterie, le nombre des employés à salaire a augmenté de 1920 à 1921 de 20 p. 100 tandis que ceux qui travaillent à gage n'ont augmenté que de 7 p. 100. Comme je l'ai déjà dit, je n'en comprends pas la raison et je ne peux pas aller plus loin, mais il me semble que l'administration ne doit pas être aussi compétente qu'il le faudrait. Une autre chose qui nécessite beaucoup de travail que nos amis devraient faire, c'est le placement. Le système actuel est très coûteux et inefficace. On dépense des millions en réclames qui sont absolument perdus et à ce propos je lirai un court extrait du témoignage de quelqu'un interrogé l'an dernier par le comité, c'est un manufacturier qui demeure très près de la capitale. Parlant d'un rapport du représentant Anderson, il a dit:

Mon opinion est et était avant que j'aie lu ce document, que le détaillant a jusqu'à un certain degré perdu sa fonction et je ferai une autre déclaration qui je le sais sera critiquée hors d'ici, si elle reçoit quelque publicité, c'est qu'un des terribles maux économiques de ce pays et des Etats-Unis est la publicité. Il se dépense des millions de dollars en annonces qui ne rapportent économiquement rien. Je prétends avoir étudié la question et que la réclame est un avantage pour celui qui la publie. Il en retire de l'argent. Cela paye d'annoncer, et surtout celui qui publie l'annonce. Pendant que je suis sur cette question, je dirai que cela a permis aux journaux de mieux payer leurs rédacteurs et leurs employés et c'est peut-être une bonne chose pour le journal.

C'est ce que M. Sparks dit au sujet des annonces et je suis parfaitement de son avis. Je maintiens que nos industriels ont beaucoup à apprendre quant au placement économique de leurs produits. Je ne dis pas cela pour l'industrie manufacturière seulement,

car la même chose s'applique à nos produits agricoles qui ne sont pas mis en vente d'une façon convenable. On a appelé notre attention l'an dernier sur le fait que des pommes dont le producteur recevait $4 le baril étaient vendues au détail à un prix équivalent à $27 le baril et on nous a cité beaucoup de cas semblables. Nous avons trouvé que le fermier qui traie ses vaches deux fois par jour recevait cinq cents par bouteille de lait, tandis que le distributeur de la ville recevait six cents et demi. Cela me paraît tout à fait disproportionné.

Il n'y a plus qu'une autre chose que je veux dire sous forme d'avis au manufacturier. Permettez-moi de vous conseiller d'appliquer aux manufacturiers le même remède que vous recommandez aux agriculteurs. Si vous ne faites pas un profit sur le produit de votre fabrique, vous ne manufacturez pas le produit convenable; c'est ce qu'on dit aux cultivateurs. Si vous ne faites pas de profit en fabricant des voitures d'enfant, construisez des automobiles. Si vous ne gagnez pas d'argent en construisant des chariots, faites des traîneaux. Cela peut paraître ridicule, mais c'est aussi intelligent et raisonnable que les avis donnés aux cultivateurs par certaines personnes. Je tiens à dire qu'il est tout à fait impossible à un cultivateur qui s'est spécialisé dans la production du grain, de se tourner subitement à la fabrication des produits de la laiterie avec succès. Pour réussir dans la laiterie il faut s'y connaître et la même chose est vraie pour l'élevage des volailles. Un homme qui est un bon laitier peut ne pas être capable de trouver son profit dans une basse-cour et il est absolument impossible qu'un cultivateur passe d'un genre de culture à un autre. C'est presque aussi impraticable que pour un manufacturier de modifier sa fabrique de voitures de bébés et de la transformer en manufacture d'automobiles.

M. CLARK: Dans l'Ontario, on cultive du grain et on élève de la volaille, des vaches, etc. Comment s'y prend-on pour le faire?

M. MILNE: Si l'honorable député veut avoir un peu de patience, j'arrive à cela. D'après sa question, je jugerais qu'il partage la même opinion que beaucoup d'autres...

M. CLARK: Je n'ai pas exprimé d'opinion; je demande un renseignement.

M. MILNE: J'ai dit, je jugerais d'après sa question. Je voudrais faire une citation de la *Gazette Agricole* publiée à Ottawa par le département de l'Agriculture. Il semble exister une impression générale que les cultivateurs de l'Ouest sont simplement des producteurs de blé ou des mineurs de blé, comme on les appelle. L'impression n'est pas bien fondée et la citation servira peut-être à le prouver aussi bien que toute autre chose que je connaisse:

Dans les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta, l'industrie laitière s'est développée d'une façon remarquable depuis 1910. La production du beurre de crèmerie a augmenté de $4,161,947 livres, évaluées à $459,254 en 1910, à 28,619,641 livres évaluées à $10,348,762 en 1921. Une nouvelle augmentation en 1922 sur 1921 est ainsi signalée. Au Manitoba, 23.5 p. 100, Saskatchewan, 25 p. 100 et Alberta, 20 p. 100.

Voilà qui établit à mon sens que la classe agricole obtient quelque succès, même dans les provinces de l'Ouest. En face de quelle situation les cultivateurs se trouvent-ils à l'heure actuelle? Il est inutile suivant moi, monsieur l'Orateur, d'essayer de nous tromper, nous leurrer sur la véritable situation. On mentionne à tout bout de champ l'excellente récolte que l'ouest canadien a produite cette année. On s'extasie sur le volume énorme de grain qui afflue dans nos ports pour être exporté outre-mer. Examinons tout cela du point de vue de la classe agricole. La valeur globale de la récolte de 1923 est estimée à $892,572,300; elle fut de $962,616,200 en 1922 et de $931,862,670 en 1921. Mes honorables amis peuvent donc se rendre compte qu'elle diminue constamment. Mais poussons un peu plus loin cet examen. Prenons le blé. Nous constatons que le rendement du blé a sensiblement augmenté l'année dernière. On en estime à un peu plus de 474 millions de boisseaux la récolte de l'année dernière comparée à 399 millions de boisseaux l'année précédente. J'ai aussi par devers moi les chiffres concernant la récolte de l'avoine, de l'orge et de la graine de lin, mais je ne laisserai pas inutilement l'attention de mes honorables collègues en citant toute cette statistique, je me bornerai à faire observer que, bien que le rendement de nos terres pour 1923 accuse une augmentation considérable sur celui de 1922, la valeur de nos produits a diminué sur toute la ligne et les prix dégringolent constamment. Le cultivateur fait certes sa part en tant qu'il s'agit de la production. Tous ces chiffres ont trait à la récolte des céréales. Examinons maintenant la situation au point de vue de la culture mixte. Je prendrai d'abord le bacon, un autre article de première nécessité. Les chiffres que je citerai sont extraits des rapports du ministère du Commerce qui finissent au mois de mars 1923; il ne s'agit donc pas de l'année civile pour 1923. En 1922, nos exportations de bacon se sont élevées à 992,080 quintaux tandis qu'elles ont atteint le chiffre global de 1,015,901 quintaux en 1923. Mes honorables amis voudront bien prendre note que nos exportations de bacon accusent une augmentation appréciable

quant à la quantité, mais c'est tout le contraire dès qu'il s'agit de la valeur. De fait, cette valeur est tombée de $23,012,480 en 1922 à $22,536,397, en 1923. Pour ce qui est du bétail sur pied, nos exportations de ce chef se sont élevées à 161,483 têtes en 1922 contre 229,080 têtes en 1923. Voilà donc une augmentation de 142 p. 100, mais la valeur de ces exportations n'accuse pas une augmentation correspondante puisqu'elle fut de $7,852,111 en 1922 et de $8,738,243 en 1923, soit 111 p. 100 seulement. Nos exportations de beurre accusent une augmentation de 260 p. 100 quant à la quantité et de 255 p. 100 seulement quant à la valeur. En ce qui regarde le fromage, le volume des exportations est en baisse de 85 p. 100 et sa valeur de 82 p. 100.

Maintenant, si nous récapitulons les chiffres concernant l'industrie agricole que donne le bulletin de la statistique agricole, nous constatons que l'agriculture représente un capital,—y compris la valeur des terres, des bâtiments et le reste,—de $6,774,000,000, rapportant un revenu brut de $1,420,000,000. Ces chiffres sont si élevés qu'il est pour ainsi dire impossible d'en saisir toute la portée. D'après les relevés du dernier recensement, il y a 798,360 cultivateurs au Canada. Or, si nous devisons la somme des revenus bruts par le nombre de cultivateurs, nous constatons que chaque agriculteur touche en moyenne un revenu annuel d'environ $1,700. Mais, il a été estimé que les taxes fédérales, provinciales et municipales s'élèvent à environ $100 par tête de sorte qu'une famille de cinq aura $500 de taxes à acquitter pour commencer. Maintenant, si nous tenons compte de la dépréciation que subissent les machines agricoles et les bâtiments, il faut déduire un autre 10 p. 100, ce qui est très raisonnable à mon sens. Cette dépréciation représente donc une somme de $142,737,000. Et si nous allouons un intérêt annuel de 5 p. 100 sur le capital placé dans l'entreprise, il faut déduire une autre somme de $338,723,000. Toutes ces déductions représentent donc un autre montant de $600 par année qu'il faut retrancher du revenu total de $1,700 pour chaque ferme.

Or, si nous soustrayons ces deux sommes de $500 et de $600 du revenu brut de $1,700, il se trouve que chaque cultivateur touche un revenu net d'environ $600 par année. Et sur cette somme, l'agriculteur est tenu de payer la main-d'œuvre, d'acheter des instruments aratoires, ficelle et ainsi de suite. Voilà la situation réelle à mon sens dans laquelle se débat l'industrie agricole actuellement.

Donc, quoique les cultivateurs aient augmenté le rendement de leurs fermes sur toute la ligne, la valeur des produits agricoles accuse une diminution sensible. Tout le monde est animé du désir de prêter main forte à l'industrie agricole et l'on surveille nos efforts. Les manufacturiers, les banquiers, les magnats de chemin de fer, les gouvernements et tous les capitalistes du Dominion tâtent le pouls de l'agriculture, durant l'été, et l'on étudie constamment la situation. Tous ces gens se rendent compte qu'une bonne récolte vendue à des prix rémunérateurs ramènera la prospérité par tout le pays.

Je me demande si mes honorable amis, qui prêchent la protection, croient sincèrement que la classe agricole au Canada doit attendre patiemment jusqu'au jour où nos industries seront assez puissantes pour fournir un marché domestique à l'écoulement des produits de la ferme? Je me suis souvente fois demandé pour quelle raison les bisons, qui ont été rassemblés dans le parc de Wainwright, furent laissés à proximité des prairies. Et j'en suis venu à me dire que l'on a l'idée de les laisser errer en liberté dans les provinces des Prairies le jour où la population qui s'y trouve à l'heure qu'il est, aura émigré en masse vers d'autres cieux. Cette nécessité s'imposera. De fait, il s'écoulera une assez longue période avant que ces terres soient utilisées, s'il nous faut attendre après le marché domestique pour l'écoulement de nos produits agricoles.

Pour ce qui est du marché domestique et des prix de nos produits de la ferme, cela se résume à fort peu de chose. Nous constatons qu'en ce qui regarde le beurre, le marché de Montréal, qui, si j'ai bien compris, est réglementé par le marché d'exportation, constitue le facteur décisif quant à la fixation des prix de nos produits laitiers. D'autre part, nous nous rendons compte qu'en ce qui regarde les prix de notre blé et des autres grains, ils sont fixés sur le marché de Liverpool.

Je ne conçois pas pourquoi nous, les cultivateurs, nous nous laisserions leurrer par la promesse que le Canada, devenu un grand pays industriel, consommera une plus grande quantité de nos produits. Qu'a-t-on fait pour l'agriculture, cette industrie fondamentale qui fournit près de la moitié de toutes nos exportations? Quelles mesures a-t-on prises afin de la rendre plus prospère? L'an dernier, le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) nous a adressé une humble supplication, tout en faisant observer que nous avions eu une bonne récolte et que l'Ouest redeviendrait florissant. Qu'il y ait eu une bonne récolte l'an dernier, nul ne peut le nier; néanmoins, la situation ne vaut guère mieux, en apparence.

Nous avons aussi reçu un coup de boutoir de l'ex-ministre de l'Agriculture (l'hon. M.

Tolmie), qui disait que le cultivateur, en améliorant la production, en élevant de plus beaux troupeaux, pourrait solder le droit sur les instruments aratoires. Voilà la sympathie qu'il nous a témoignée. Un peu plus loin dans son discours, parlant du temps où les cochons nourris de pois se vendaient 2 cents ½ la livre, il a ajouté:

Je me fais fort de dire que ce temps-là a produit de meilleurs citoyens qu'on en produit de nos jours en les faisant gaver par les autorités fédérales, provinciales ou municipales.

J'ai cherché à me rendre compte de ce qu'il voulait dire et du but auquel il tendait, mais je ne puis pour rien au monde savoir à quelle époque les cultivateurs ont été gavés. Le gavage est précisément ce dont nous voulons nous défaire. Depuis quarante ans, nos établissements industriels ont été nourris au biberon et ils le sont encore. Je ne saurais comprendre pourquoi l'on tient ces propos sur le compte des cultivateurs. Dans l'est du pays, on semble entretenir la notion que lorsque des délégués de l'une des provinces orientales viennent à Ottawa demander quelque chose, ils ne font que revendiquer leurs droits, tandis que si des délégués de l'Ouest se présentent, c'est qu'ils cherchent à mettre la main sur quelque chose aux dépens du reste du pays. C'est là, me semble-t-il, une singulière attitude. Plusieurs nous disent que nous sommes aveugles, que la protection n'est pas la source de tous nos ennuis. Nous ne le pensons pas un seul instant. A cet égard, nous ne ressemblons pas à nos amis, les protectionnistes. Ils croient que la perte de la protection serait leur propre perte, que seul l'abaissement des droits leur cause du tort.

Nous trouverons la solution de nos problèmes de deux manières. Je ne suis pas de ceux qui croient que le Gouvernement peut faire régner la prospérité du jour au lendemain, ou d'ici à un an ou deux. Je ne partage pas l'avis des gens qui disent que les cultivateurs devraient se croiser les bras sans chercher à s'aider. Les deux ont un rôle important à jouer, et je ne parlerai pas de celui qui incombe au cultivateur. Il nous faut diminuer le coût de la production, et la classe agricole peut contribuer à ce résultat en améliorant du mieux possible son mode de culture, et ainsi de suite. Le Gouvernement peut nous aider à cet égard en abaissant le tarif, en nous procurant des instruments de production moins coûteux, ainsi qu'un matériel d'exploitation plus économique.

Il faut aussi que le transport coûte moins cher. A l'heure actuelle, pour qu'un bouvillon se rendre de Saskatoon à Liverpool, il nous faut payer 33 p. 100 de sa valeur. C'est

[M. Milne.]

ce que nous déboursons pour le transport. Nous devons mettre tout en œuvre afin d'obtenir une réduction des tarifs applicables à la marchandise. Il nous faut aussi développer nos ports de mer aux endroits les plus stratégiques. A ce sujet, je puis mentionner le chemin de fer de la baie d'Hudson, que l'Ouest réclame. Une nouvelle publiée l'autre jour dans un journal m'a appris que l'ex-premier ministre du Manitoba croyait que 95 p. 100 des habitants de l'Ouest étaient d'avis comme lui que cette entreprise était praticable, et qu'on devait tenter de l'exécuter. Etant donné la grosse somme d'argent que l'Etat a déjà dépensée là-bas et le peu qu'il faudrait pour mettre ce chemin de fer à l'essai, il me semble qu'on ne devrait pas hésiter.

Lorsque je parle de ces améliorations, je ne songe pas à des démarches politiques, et je ne demande pas qu'on érige des élévateurs là où il n'y a pas de grain à expédier, ni qu'on creuse des bassins de radoub lorsqu'il n'y a pas de vaisseaux à recevoir. Selon moi, la situation est actuellement plus grave qu'elle ne l'a jamais été dans les annales de notre pays, et elle devra faire l'objet d'une grande sollicitude. Les tarifs de transport surtout, ont été déraisonnables, et pourtant les expéditeurs canadiens sont protégés par le règlement du cabotage. Nous constatons que nos produits paient plus cher pour traverser l'océan. Il semble que nous sommes impuissants en cette matière, mais je ne conçois pas pourquoi nous ne ferions pas du tapage jusqu'à ce que nous obtenions justice à cet égard. Il est absurde de croire que le cultivateur du Canada peut payer plus cher que le cultivateur des Etats-Unis pour transporter ses produits sur le marché anglais. Pourquoi exige-t-on des prix différents sur deux sacs de farine pendant la traversée de l'Atlantique? Cela me paraît d'un ridicule inouï.

Je me proposais de parler quelque peu des crédits ruraux. Il est trop tard, je le crains, pour sauver un grand nombre de nos cultivateurs. Plusieurs, parmi eux, sont actuellement en faillite, et nous ne pourrions les aider qu'au moyen de la cour des faillites, leur donnant ensuite l'aide que reçoivent du pays les nouveaux immigrants. Ils pourraient ainsi recommencer à neuf. Connaissant les conditions de notre pays, ils réussiront mieux que de nouveaux immigrants pourraient le faire en arrivant ici.

Nous avons une autre classe de cultivateurs qui sont apparemment encore solvables, mais dont le crédit est épuisé. Je ne sais ce que nous pourrions faire pour ceux-ci, mais je crois certainement que le Gouvernement a commis une grande erreur en économisant sur la loi de l'instruction agricole. Il serait pos-

sible d'aider à nos cultivateurs en leur envoyant des hommes d'expérience qui leur aideraient à changer leur système là où il serait possible de le faire. Ainsi, le moral de ces gens serait stimulé au point souvent qu'ils feraient beaucoup mieux. Il y a aussi ceux à qui il reste encore un peu de crédit. Je suis convaincu que si l'état de choses actuel continue, le crédit de nos cultivateurs sera bientôt épuisé; ils ne peuvent certes pas continuer à payer de 8 à 10 p. 100 d'intérêt sur leur argent. Puisque le Gouvernement peut emprunter de l'argent à 5 p. 100, je ne vois pas pourquoi le cultivateur devrait payer de 8 à 10 p. 100. Je sais que l'on allègue qu'il est risqué de prêter de l'argent aux cultivateurs, et qu'il faut augmenter le taux en conséquence. Mais cet argument me semble absurde, car plus le taux est élevé et plus grand doit être le risque. Où arrêterait-on? En ce moment, les cultivateurs de l'Ouest canadien font un effort héroïque afin de mettre en œuvre un des plus vastes projets d'écoulement de leurs produits qui ait jamais été entrepris, et je crois que le Gouvernement ferait bien de les aider en rendant à ces provinces l'argent qui leur appartient de droit, afin que l'on puisse continuer l'entreprise commencée. Je mentionne l'argent laissé par la commission des blés, en 1919. Ils essaient de se tirer d'affaires eux-mêmes, mais le manque de finance leur est un grand obstacle, nonobstant le fait que leur propre argent est ici dans le trésor et qu'on le leur refuse. L'établissement de l'agriculture sur une base solide, est, à mon sens, un problème vraiment national. Jamais, en aucun temps, nous sommes-nous trouvés dans une situation aussi sérieuse que celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et le moment est arrivé pour chacun de faire taire ses préjugés politiques, afin que nous nous mettions à l'œuvre tous ensemble. Les industriels, les cultivateurs, les commerçants de bois et les représentants des autres industries nationales devraient se concerter en vue de la solution de ce grand problème. Le pays fait une grande entreprise, il me semble, relativement à l'agriculture. L'honorable député de Fort-William et Rainy River (M. Manion) nous a parlé longuement du progrès qui a eu lieu dans les pays de haute protection. Mais notre honorable ami ne nous a rien dit de la classe agricole de ces pays. Le Dominion du Canada et les Etats-Unis font une des plus grandes expériences que l'on ait jamais tentée au pays, et nous désirons continuer notre exploitation agricole sans ces rustiques. L'agriculture est l'une des vocations les plus nobles auxquelles un homme puisse être appelé, et il n'y a pas lieu d'en avoir honte. Il n'y a aucune raison qui nous oblige à adopter un mode inférieur d'existence. Les cultivateurs canadiens et les cultivateurs américains sont déterminés à améliorer la situation agricole, et ils ne sauraient être satisfaits d'un autre régime que celui auquel ils ont justement droit. Ils désirent faire de l'agriculture une industrie dont ils puissent être fiers. C'est une vaste expérience, je le répète, et j'espère sincèrement que nos amis les protectionnistes ne suivront pas l'exemple d'autres pays en obérant notre classe agricole de fardeaux qui l'appauvriraient, et en feraient une race de paysans.

(La séance est levée à 11 heures 25.)

Mercredi, 30 avril 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE DE LA MARINE ET DES PECHERIES

M. DUFF (Lunenburg) présente le premier rapport du comité spécial permanent de la Marine et des Pêcheries.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. CHEVRIER (Ottawa): Je désire présenter les pétitions suivantes protestant contre l'adoption du projet de loi (bill n° 47) tendant à constituer la "United Church of Canada": La première de Wm. J. Kerr, ancien de l'église presbytérienne de North Georgetown dans la province de Québec et de 237 autres; la deuxième de James Cullen, maire de Riverfield et Howick, dans la province de Québec et de 177 autres; la troisième de l'Association de l'église presbytérienne d'Ottawa, représentant 1900 membres et adhérents.

M. W. G. MITCHELL (Saint-Antoine): Je désire présenter deux pétitions protestant contre l'adoption du bill d'union des églises, dont l'une émanant de membres de l'église presbytérienne Erskine de Montréal et l'autre de membres et adhérents de l'église presbytérienne de Saint-Gilles, Outremont, province de Québec.

M. W. F. KAY (Missisquoi): Je désire présenter une pétition, signée par certains représentants, membres et adhérents de l'église méthodiste de Farnham, en faveur de la constitution de l'église unie du Canada.

M. WILSON (Wentworth): Je désire présenter une pétition signée par Bessie M. Telfer et 556 autres membres de l'église presbytérienne de Paris, Ont., protestant contre le bill de la United Church.

M. BRETHEN: Je désire, présenter les pétitions suivantes: pétition signée par James Dutton et autres membres de l'église presby-

térienne de St. Paul à Peterborough, Ont, protestant contre le bill de la United Church; aussi une pétition signée par des anciens membres et adhérents de l'église méthodiste de Havelock et enfin une pétition signée par certains membres et adhérents des églises presbytérienne et méthodiste de Peterborough demandant la constitution en corporation de la United Church du Canada.

M. FONTAINE: J'ai l'honneur de présenter une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil officiel trimestriel de l'église de l'arrondissement de Chelsea en faveur du bill de la United Church.

M. McKILLOP: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par Georges Geddes et d'autres membres adhérents de l'église presbytérienne de Knox, à St. Thomas et protestant contre la constitution en corporation de la United Church.

M. MERCIER: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains membres et adhérents de l'église presbytérienne de Kensington et protestant contre le projet de loi de la United Church.

M. ROBITAILLE: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains membres et adhérents du Collège de l'église presbytérienne unie du Canada de la Pointe aux Trembles protestant contre le bill de la United Church.

M. GENDRON: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains anciens des églises méthodistes des cantons de Wakefield, Masham et Hull, et dans le comté de Wright et demandant l'adoption du bill incorporant la United Church.

M. WHITE: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par M. J. Kingsborough et 28 autres anciens et membres de l'église presbytérienne de St. George, de London, protestant contre l'adoption du bill de la United Church.

M. MALCOLM: J'ai l'honneur de présenter les pétitions suivantes protestant contre le bill de la United Church: une pétition signée par certains membres et adhérents de l'église presbytérienne de St. Paul, à Wiarton; une pétition signée par certains membres et adhérents de l'église presbytérienne de St. André, à Southampton; une pétition signée par certains membres et adhérents de l'église presbytérienne d'Ashfield et enfin une pétition signée par certains membres et adhérents de l'église presbytérienne Knox, à Kincardie.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): J'ai l'honneur de présenter une pétition des membres des congrégations unies des églises de Vars, Navan et Russell Nord des églises presbytérienne et méthodiste demandant la constitution en corporation de la United Church au cours de la session actuelle.

M. BANCROFT: J'ai l'honneur de présenter une résolution de la congrégation de l'église de Balmoral demandant la constitution en corporation de la United Church.

L'hon. M. COPP (Secrétaire d'Etat): J'ai l'honneur de présenter une pétition des membres de la congrégation de l'église méthodiste de Malden demandant la constitution en corporation de la United Church du Canada.

M. THURSTON: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par nombre de membres et adhérents de la congrégation de l'église presbytérienne de St. André, à Eldon Station, Ont., protestant contre le bill de la United Church.

M. ELLIOTT: J'ai l'honneur de déposer une pétition signée par Thomas Ballantyne et d'autres membres de la congrégation presbytérienne Knox, de Preston, Ont., et aussi une pétition signée par J. K. Fraser et d'autres membres de l'église presbytérienne de Knox, à Galt, Ont., toutes deux demandant le rejet du bill de la United Church.

HOME BANK

M. McTAGGART: J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par certains déposants de la Home Bank demandant d'être indemnisés.

M. WOODSWORTH: J'ai l'honneur de présenter une pétition de 500 déposants de la Home Bank, à St. James, Man., demandant le remboursement de leurs dépôts.

MODIFICATIONS AU BUDGET

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): J'ai l'honneur de soumettre certaines résolutions concernant les droits de douanes et les revenus spéciaux de guerre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: S'agit-il d'un complément du budget?

Voici le texte des résolutions présentées par l'honorable M. Robb:

TARIF DOUANIER

1. Que la résolution n° 3 du 10 avril 1924, relative à des amendements à apporter au tableau A du tarif douanier de 1907, soit modifiée par l'adjonction de la disposition suivante:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
456	Lingotières, n.d.; moules métalliques à verre.....	5 p. 100	7½ p. 100	10 p. 100
456a	Lingotières utilisables pour la production de l'acier.	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
460c	Articles en métal à utiliser exclusivement dans la fonte du minerai de fer ou dans des opérations métallurgiques, à savoir: machinerie et outillage pour le frittage ou la réduction en nodules du minerai de fer ou de la poussière contenant du fer; la machinerie et l'outillage d'utilisation exclusive pour la construction, l'aménagement ou la réparation d'un haut-fourneau destiné à la fonte du minerai de fer, cette machinerie ou cet outillage devant servir exclusivement entre les souffleries et l'appareil de levage au point de suspension, inclusivement, ainsi que le point où le métal et la scorie sont évacués du fourneau, les fondations comprises; et les parties intégrales de toute machinerie et outillage énumérés dans cet article, excepté les valves, tuyauterie en fer ouvrée d'un diamètre de huit pouces et moins et les ouvrages de structure en fer.....	En franchise	5 p. 100	5 p. 100
460d	Machineries et appareils d'un genre ou d'une sorte non fabriqués au Canada devant servir exclusivement à la manutention du minerai de fer et des autres matières devant être mises en fourneau, à partir du bassin, du wagon ou du dépôt à l'aciérie.	En franchise	En franchise	En franchise
502c	Manches de bois ou tiges pour manches, dont l'usinage n'a pas dépassé le tournage, lorsqu'ils sont importés par les fabricants de pelles, pour servir exclusivement à la fabrication des pelles.....	En franchise	En franchise	En franchise
590b	Bateaux de course lorsqu'ils sont importés par un club amateur de rameurs reconnu pour l'usage exclusif de ce club en Canada.....	5 p. 100	25 p. 100	25 p. 100

2. Que la résolution susdite soit modifiée en biffant les articles 445a, 445b, 533b, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les divers droits de douane, en regard de chacun des articles susdits, s'il en est, et en y substituant les articles, énumérations et droits de douane suivants:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
445a	Les articles contribuant au coût de la fabrication des objets énumérés aux articles 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591, alors qu'ils sont importés par les fabricants de ces objets pour être employés exclusivement à la fabrication des marchandises énumérées dans les articles 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591. Pourvu que les marchandises qui ont droit d'être admises en franchise ou à un droit de douane inférieur au droit mentionné dans cet article ne seront pas inscrites au droit spécifié dans cet item	5 p. 100	6 p. 100	6 p. 100
445b	Fer et acier laminés et fer en gueuses quand ils sont importés pour l'usage exclusif de fabricants dans leur propre fabrique pour manufacturer les articles mentionnés aux numéros du tarif: 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591.....	En franchise	En franchise	En franchis
533b	Charpies de courtes fibres de coton, blanchies, quand elles sont importées par les fabricants de papier pour être employées seulement dans leurs propres fabriques à la manufacture du papier buvard et autres qualités de papier.....	7½ p. 100	10 p. 100	12½ p. 100

3. Que la résolution n° 4 du 10 avril 1924, concernant les amendements à l'annexe B du tarif des douanes, 1907, soit modifiée en stipulant que les numéros, descriptions et taux de drawback suivants des droits de douanes soient insérés dans la dite annexe B:

Numéro du tarif	Produits	Sujets au drawback	Partie du droit (non compris les droits spéciaux ni droits de dumping) remboursable comme drawback
1042	Matériaux, y compris toutes parties.....	Quand ils entrent dans le coût du cyanure de potassium ou du cyanure de sodium.....	99 p. 100
1043	Matériaux, y compris toutes parties.....	Quand ils sont entrés dans le coût de marchandises énumérées dans les numéros du tarif 445, 446, 446b, 447b, 448 et 591, en mains ou en voie de fabrication, en possession du fabricant et non vendus, le 10e jour d'avril 1924; pourvu que le drawback payable en vertu de ce numéro prenne la place du drawback payable en vertu de tout autre numéro du tarif.....	99 p. 100

1. Résolu,—Qu'il y a lieu de soumettre une mesure pour modifier le paragraphe un de l'article dix-neuf BBB de la loi spéciale des revenus de guerre, 1915, en décrétant que dans le calcul de la valeur des allumettes et des cartes à jouer importées, la somme des droits d'accise imposés par la partie trois de l'article seize A de la dite loi, et la partie quatre de l'article dix-neuf BB de la dite loi, sera comprise dans la valeur de ces articles pour les besoins de la présente loi.

2. Que la résolution du 10 avril 1924 concernant les modifications de la loi spéciale des revenus de guerre, 1915, soit modifiée en rayant la résolution n° 2, et la remplaçant par ce qui suit:

2. Résolu,—Qu'il y a lieu de soumettre une mesure modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, 1915, et ses lois modificatrices, en décrétant que les articles suivants seront exemptés de la taxe de vente ou de consommation imposée par l'article dix-neuf BBB de la dite loi, c'est-à-dire: livres énumérés au tarif douanier, nos 173 et 175; les manuels imprimés autorisés par les départements de l'instruction publique d'une province du Canada; marchandises énumérées aux tarifs douaniers, nos 45, 46, 64, 209b, 219a, préparations sèches servant aux mêmes fins que les marchandises indiquées dans les item 219a, 281, 281a, 352a, 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449 450, 453b, 453c, 456a, 460, 460a, 460b, 460c, 460d, 461, 461a, 466, 466a, 469, y compris les marchandises énumérées dans ce dernier item, d'une classe ou espèce produite au Canada; 506a, 544, 591, 591a, 663b, 666, 667, 696; tubes énumérés à l'item 1017 du tarif des douanes; l'insuline, l'extrait de caillette; le manger de volailles; la crème glacée; le riz nettoyé, le macaroni et le vermicelle; les viandes, salées ou fumées; les huiles de phénol ou lourdes employées exclusivement pour créosoter les billes et le bois ronds non manufacturés; les écrémeuses et leurs pièces détachées; les wagons et autres appareils similaires devant servir exclusivement à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière; les articles et matières devant servir exclusivement à la fabrication des marchandises énumérées dans le tarif douanier, aux numéros 219a, préparations sèches servant aux mêmes fins que les marchandises indiquées aux item 219a, 281, 281a, 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449, 450, 453b, 453c, 456a, 460, 460a, 460b, 460c, 460d, 461, 461a, 466, 466a, 469, y compris les articles indiqués sous ce numéro d'une catégorie ou sorte fabriquée au Canada, 506a, 544, 591, 591a, 663, 663a, 663b, 666, 667, 696; tubes mentionnés au n° 1017 du tarif des douanes; les articles et matières devant servir exclusivement à la fabrication des wagons et appareils similaires destinés exclusivement à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière; les articles ou matières devant servir exclusivement à la fabrication des écrémeuses et de leurs pièces détachées; les matières, non comprises dans le matériel d'un établissement, consommées au cours de la fabrication ou de la production, qui contribuent directement au coût des marchandises sujettes à la taxe de consommation ou de vente, manufacturées ou produites par un manufacturier ou un producteur autorisé; les matières, non comprises dans le matériel d'un établissement, consommées au cours de la fabrication ou de la production, qui contribuent directement au coût des marchandises indiquées au tarif douanier. numéros 281, 281a, 410, 410a, 445, 445a, 445b, 446, 446b, 447b, 448, 449, 450, 453b, 453c, 456a, 460, 460a, 460b, 460c, 460d 461, 461a, 466, 466a, 469, y compris les marchandises mentionnées sous ce numéro d'une classe ou d'une sorte fabriquée en Canada 506a, 544, 591, 591a, 663, 663a, 663b, 666, 667, 696; tubes énumérées à l'item 1017 du tarif des douanes; en stipulant que sur les marchandises suivantes il sera imposé, prélevé et perçu seulement cinquante p. 100 de ladite taxe de consommation ou de vente, c'est-à-dire: bottes et souliers, y compris chaussures en caoutchouc; biscuits de toutes sortes; les marchandises mentionnées sous les numéros 86, 105 et 106 du tarif douanier; traverses créosotées.

3. Qu'il y a lieu soumettre une mesure pour modifier le paragraphe sept de l'article dix-neuf BBB de la loi spéciale des revenus de guerre, 1915, en décrétant que tout grossiste ou soldeur de bonne foi pourra recevoir un permis annuel aux fins du dit article, et que la licence d'un grossiste ou d'un soldeur qui enfreint les prescriptions dudit article, sera immédiatement récoquée, et ne sera pas rétabli avant deux ans comptant du jour de la révocation.

4. Que toute législation fondée sur la résolution n° 2 ci-dessus sera censée avoir pris vigueur le 11 avril 1924, et s'appliquer à toutes les marchandises indiquées dans la dite résolution, importées ou dédouanées pour la consommation ce jour là ou depuis lors, ainsi qu'aux marchandises importées précédemment et qui n'auront pas été déclarées de consommation avant ce jour.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées d'un astérisque.)

LES EMPLOYES DU REVENU DE L'INTERIEUR

M. IRVINE demande:

1. Quels sont les noms des personnes que le gouvernement canadien emploie pour inspecter (a) les billets de banque, (b) les timbres-postes, (c) les timbres des tabacs, cigares et cigarettes, (d) les timbres du revenu de l'intérieur, (e) les timbres des vins et liqueurs, (f) les bons?
2. Quelles sont les qualités requises pour ces fonctions?
3. Quels sont les appointements?
4. Les employés actuels sont-ils imprimeurs sur clichés ou graveurs?
5. Ces employés ont-ils subi un examen avant leur nomination?
6. Emploie-t-on du papier canadien pour l'impression de la monnaie, des timbres, des étiquettes et des bons canadiens?
7. Quelles sommes a-t-on payées à la American Bank Note Company, Limited en 1923?
8. Quelles sommes a-t-on payées à la Canadian Bank Note Company Limited en 1923?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

(Ministère des Douanes et de l'Accise):

1.—*c*, *d* et *e*. P. L. Smyth.

2. La connaissance parfaite des dispositions de la loi du Revenu de l'intérieur et de la loi spéciale relative aux revenus de guerre, ainsi que les règlements basés sur lesdites lois et ayant trait aux questions de cette nature. Il faut de plus l'expérience, l'exactitude et l'intégrité.

3. $2,100.

4. Non.

5. Non.

6. Oui.

1.—*a*, *b*, *f*,—7 et 8. Ces questions ne concernent pas ce département.

(Ministère des Finances):

1. (*a*) Les billets de banque sont imprimés pour le compte et sur l'ordre des diverses banques.

1. (*f*), 2, 3, 4 et 5. Les bons sont inspectés par des fonctionnaires compétents du ministèère des Finances avant d'être émis.

6. Pour ce qui est du papier-monnaie, non; pour ce qui est des obligations, en partie.

7. Aucune.

8. $649,152.51.

(Ministère des Postes):

1, 2, 3, 4, 5 (*b*). Ces timbres sont inspectés par des fonctionnaires compétents du ministère des Postes avant leur émission.

6. (*b*). Oui.

7. (*b*). $19,055.13.

8. (*b*). $199,834.53.

(Ministère du Commerce):

1, 2, 3, 4, 5 et 6. Pas de renseignements.

7. $185.

8. Pas de renseignements.

LES ELEVATEURS DE TETE DE LIGNE

M. GARDINER demande:

1. Combien d'élévateurs de têtes de lignes pour le grain le gouvernement fédéral possède-t-il?
2. En loue-t-on quelques-uns?
3. Dans l'affirmative, à qui?
4. A quelles conditions?
5. Pour quelle durée?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. Huit.

2. Non.

3, 4 et 5. Il a été répondu à ces questions sous le n° 2.

LE DEPARTEMENT DU RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

M. COOTE demande:

1. Quel a été le total du nombre des fonctionnaires et de leurs appointements dans la division des magasins du département du Rétablissement civil des soldats, chaque année depuis l'organisation de ce département?
2. Combien ont coûté les fournitures achetées chaque année?
3. Ces fournitures ont-elles été achetées par soumission. Sinon, comment a-t-on fait les achats?

L'hon. M. BELAND (ministre du Rét. des Soldats):

1. L'organisation du département ne comprend pas une "division des magasins". Nous avons toutefois une subdivision de la division administrative et connue sous le nom de la division des achats et des magasins, qui est responsable de tous les achats, de la réception, la répartition et la garde des fournitures et de l'outillage; de plus, elle doit disposer du surplus des appointements.

Voici le personnel de cette division:

Au 31 mars.	Personnel.	Appointements
(a) 1918.	Le département fut créé le 21 février 1918 paur assumer la tâche qu'accomplissait la commission des soldats invalidés. Les chiffres disponibles ne font pas voir la répartition du personnel par subdivisions au 31 mars 1918.	
(b) 1919	109	$113,435.00
(c) 1920	221	232,997.00
(d) 1921	259	321,708.00
(e) 1922	172	219,440.00
(f) 1923	110	139,464.00
(g) 1924	92	119,228.00

2. Le volume des fournitures, qui est passé par les mains du personnel du département, chaque année, est comme suit:

Exercice financier finissant au 31 mars.	Achat d'approvisionnements, y compris fournitures et outillage.	Valeur du surplus de l'outillage et des fournitures dont il a fallu disposer.
(a) 1919	$1,807,461.24	
(b) 1920	3,001,088.51	

(c) 1921..	2,062,916.31	$ 438,159.22
(d) 1922..	1,229,796.29	1,288,635.24
(e) 1923..	1,117,135.20	276,189.23
(f) 1924..	836,368.50	205,246.36

3. Oui.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

M. TOBIN demande:

1. Quel était le coût total le chemin de fer de la baie d'Hudson, le 31 mars 1924?

2. Combien d'argent le Gouvernement a-t-il reçu pour la vente des terrains, dont le prix devait être appliqué à la construction de ce chemin de fer?

3. Combien coûtera probablement le parachèvement de ce chemin de fer?

4. Est-il d'autres terres qui pourraient être vendues dans ce territoire, et dont le prix pourrait s'appliquer à l'achèvement de ce chemin de fer?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. Les dépenses imputables sur le capital ont été de $14,459,941.26 jusqu'au 31 mars 1923. Nous ne savons pas quel chiffre elles atteignaient le 31 mars 1924.

2. La loi des terres fédérales (1908) ne décrète rien au sujet de la vente de terres dont le prix servirait à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson; cependant, des terrains de préemption et des homesteads achetés ont été vendus sous l'empire de ses dispositions. Le prix net retiré de la vente des terrains de préemption s'élevait à $15,984,134.89 le 31 mars et celui des homesteads à $3,146,421.84, soit en tout $19,130,556.73.

3. Il coûtera probablement $6,250,000, sans compter les installations de tête de ligne et les travaux du port.

4. Un décret du conseil rendu le 16 de mars et mis en vigueur le 20 mars 1918 (C. P. 651) a suspendu l'application des dispositions relatives aux homesteads de préemption ou achetés que renfermerait la loi des terres fédérales, et ces dispositions ont subséquemment été abrogées par une loi modificative, art. 28, chap. 19 des statuts de 1918.

L'ELEVATEUR DE VANCOUVER

M. COOTE demande:

1. Combien a coûté la rallonge de l'élévateur n° 1, construite l'an dernier à Vancouver?

2. Quelle est la capacité d'emmagasinage de cette rallonge?

3. A-t-on demandé des soumissions, et, dans l'affirmative, dans quels journaux et à quelles dates les annonces ont-elles paru?

4. Quels sont les firmes qui ont soumissionné et le montant de leurs soumissions?

5. Si ce n'est par soumission, comment l'entreprise a-t-elle été adjugée?

6. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, et à quelles conditions?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

[L'hon. M. Béland.]

1. L'entrepôt en béton, la salle des expéditions, les machines nécessaires et tout l'outillage, y compris le couloir conduisant à l'élévateur n° 1 ont coûté $749,875.54 jusqu'au 29 de février 1924.

2. Elle est de 850,000 boisseaux.

3. Des avis d'adjudication de la fondation ont été publiés du 16 à 18 d'avril 1923 dans le *Daily Sun*, le *World* et la *Province*, de Vancouver. Lorsque le cahier des charges pour la superstructure a été prêt, la nécessité de construire au plus tôt la rallonge afin de procurer plus d'espace a fait comprendre qu'il serait sage de passer un marché de gré à gré et, après des pourparlers avec différentes maisons sûres, les travaux de la fondation ont été adjugés, à la Compagnie de construction du Pacifique, dont la soumission était la plus basse, moyennant une commission d'un dixième sur le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, commission qui, toutefois, ne devait pas dépasser $35,000.

4. Cotton et compagnie, $36,715; C. D. Collard, $41,750; (ce dernier demanda ensuite à retirer on offre); Paulsen et compagnie, $49,239; la compagnie de construction Nickson, $72,440; la compagnie de construction McQueen, $46,378; la compagnie de construction du Pacifique, $42,807.

5. Répondu sous le n° 3.

6. Répondu sous le n° 3.

LE BUREAU D'APPEL FEDERAL

M. BROWN demande:

1. Depuis l'établissement du bureau d'appel, combien de décisions de la commission des pensions a-t-il infirmées?

2. Des décisions du bureau d'appel fédéral infirmant celles de la commission des pensions ont-elles été suivies de paiements aux appelants heureux?

L'hon. M. BELAND:

1. Cinquante-six sur de premiers appels. Sept sur de nouveaux appels interjetés par la commission des pensions.

2. Oui.

M. J. B. H. BYRNE

M. LAVIGUEUR demande:

1. Le ministre de l'Immigration et de la Colonisation a-t-il reçu du représentant du comté de Québec une lettre datée du 22 décembre 1923, lui demandant instamment une enquête sur les plaintes portées contre J. R. H. Byrne au sujet du restaurant et de la cantine du port de Québec?

2. Le ministre se propose-t-il d'accorder l'enquête demandée?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration):

1. Oui.

2. Non.

LE DROIT DE TIMBRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Combien d'argent a-t-on encaissé en vertu du droit de timbre sur les chèques (a) de novembre à mars inclusivement de l'exercice 1922-23, et (b) pendant la même période de l'exercice 1923-24?

L'hon. M. BUREAU: Je ne crois pas que nous puissions répondre à cette question au sujet de la somme d'argent encaissée de ce chef. Mon honorable ami sait fort bien que nous n'avons aucun moyen de constater combien de timbres ont été livrés à ces époques-là pour des chèques, combien pour des billets et combien pour des allumettes. Nous distribuons les timbres qui sont vendus au public.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami peut avoir raison pour ce qui est des allumettes, mais j'en doute. Pour que ma question convienne au ministre, on pourrait la modifier de manière à la faire porter sur les chèques, les billets à ordres ou les traites.

L'hon. M. BUREAU: Et les récépissés?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Sur les récépissés aussi. Je le modifierai en conséquence.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

L'hon. M. COPP: Il est impossible de déterminer quelle proportion de la recette provient du droit de timbre sur les chèques plutôt que sur les billets, traites, lettres de change, états de découvert, mandats d'argent ou récépissés.

"SEASONABLE HINTS"

M. PRITCHARD demande:

1. A quels intervalles en 1923, le ministère de l'Agriculture a-t-il publié ses *Seasonable Hints*?
2. Combien d'exemplaires de cette publication a-t-on imprimés à chaque livraison, (a) en anglais et (b) en français?
3. Combien ont coûté les éditions (a) anglaises et (b) françaises?
4. Combien la publication a-t-elle coûté pour l'année?
5. Quel système a-t-on suivi pour la distribution?
6. Combien le ministère de l'Agriculture a-t-il actuellement de demandes de ces publications?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture):

1. Il y a eu trois éditions des *Seasonable Hints* en 1923, à savoir en mars, juillet et novembre.

2. Nombre d'exemplaires dont on a conseillé l'impression: mars, 304,000 en anglais et 83,500 en français; juillet, 312,000 en anglais et 87,500 en français; novembre, 322,000 en anglais et 91,500 en français.

3. Edition de mars: version anglaise, $2,688.65; version française, $765.46. Edition de juillet: version anglaise, $2,454.90; version française, $753.40. Edition de novembre: version anglaise, $2,602.28; version française, $830.40.

4. $10,095.09.

5. La division des publications du ministère de l'Agriculture a envoyé les *Seasonable Hints* à toutes les adresses postales qui sont sur sa liste et en a fourni des exemplaires à qui en a demandé. Les stations agronomiques en ont aussi fourni des exemplaires aux particuliers et aux diverses banques canadiennes qui leur en ont demandé.

6. 375,007.

SERVICE DES JOURNAUX SUR LES CHEMINS DE FER

M. SPENCER demande:

1. Le service de journaux des chemins de fer nationaux est-il exploité par la compagnie ou donné à l'entreprise?
2. Dans ce dernier cas, quel est l'entrepreneur et qu'est-ce que coûte le privilège?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Il est à l'entreprise.

2. La Canada Railways News Company; tant pour cent.

LA CANADA AND GULF TERMINAL RAILWAY COMPANY

M. GAUVREAU demande:

1. Quelles subventions en argent a-t-on payées au chemin de fer de Matane à Gaspé, aujourd'hui désigné sous le nom de "Canada and Gulf Terminal Railway Company"?
2. Quelles raisons avait-on de payer une double subvention?
3. Afin d'obtenir la double subvention, a-t-on fait des rapports exagérés au ministère des Chemins de fer?
4. Dans ce cas, le Gouvernement se propose-t-il d'ordonner une enquête dans le dessein de faire restituer au ministère l'argent ainsi obtenu?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. $210,053.59.

2. C'est que le coût réel, raisonnable et légitime autorisait le versement de plus que la subvention ordinaire.

3. La subvention a été payée à la suite du rapport de l'ingénieur en chef, après que l'ingénieur inspecteur eût examiné les travaux et que le vérificateur du ministère eût examiné les livres et les justifications.

4. Répondu sous les numéros précédents.

APPOINTEMENTS DU PERSONNEL DES CHEMINS DE FER

M. DOUCET demande:

1. Combien de fonctionnaires et d'employés des chemins de fer nationaux, division de l'Atlantique, reçoivent des appointements de $2,400 et plus?
2. Sur ce nombre, combien y a-t-il de Canadiens ou d'Acadiens de langue française?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Le conseil d'administration considère qu'il serait contraire à l'intérêt public de communiquer ce renseignement.

2. Ce sont tous des Canadiens. On ne sait quelle est la proportion des Acadiens de langue française.

DESTITUTIONS A LA DOUANE DE MONTREAL

M. RINFRET demande:

1. Combien d'employés du ministère des Douanes à Montréal ont été remerciés de leurs services depuis le 1er janvier 1924?

2. Combien l'ont été pour des raisons personnelles?

3. Combien pour donner suite au programme d'économie du Gouvernement?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes): Je puis répondre de vive voix. Il n'y a pas eu une seule destitution depuis le 1er janvier de cette année. Il est répondu aux deux autres questions sous le n° 1.

IMPORTATION D'ŒUFS DE LA CHINE

M. DICKIE demande:

1. Combien s'est-il importé de douzaines d'œufs chinois au Canada au cours de l'année 1923?

2. Vers quels endroits du Canada a-t-on expédié ces œufs?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes):

Importations d'œufs de Hong-Kong et de la Chine reçus pour la consommation dans les ports durant l'exercice financier finissant le 31 mars 1923.

Port	Hong-Kong. Douz.	Chine Douz.
Halifax, (N.-E.)	300	
Saint-Jean, (N.-B.)	25	
Montréal, (P.Q.)	4,379	
London, (Ont.)	50	17
Port-Arthur	33	50
Sudbury	17	
Toronto	2,769	
Winnipeg, (Man.)	133	50
Calgary, (Alta.)	55	
Cranbrook, (C.-A.)	75	
Nanaimo	909	
New-Westminster	192	
Revelstoke	350	
Vancouver	34,423	75
Victoria	19,472	
Total	63,182	192

LOI DU REVENU DE GUERRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Quelle somme totale a-t-on perçue, en vertu de la loi des douanes, de la loi de 1915 sur les revenus de guerre, et d'autres lois établissant des droits nouveaux ou augmentés de douane et d'accise, de 1915 à 1921 inclusivement?

L'hon. JACQUES BUREAU (ministre des Douanes):

[L'hon. M. Graham.]

Taxe de guerre et impôts d'accise perçus en vertu des dispositions de la loi relative au revenu de guerre durant les exercices financiers finissant le 31 mars de 1915 à 1921.

Exercice financier	Impôt de guerre sur les importations	Taxes d'accise
1915	$ 2,638,473 03	$ 98,056 95
1916	25,256,787 89	1,550,488 35
1917	37,830,427 39	2,072,441 42
1918	45,018,562 27	2,253,421 87
1919	44,726,091 67	11,964,740 03
1920	31,369,296 91	15,744,039 89
1921	4,891,895 55	79,346,814 98

AERODROME DE SYDNEY

M. HANSON demande:

1. A-t-on réparé l'aérodrome de Sydney-Nord dans l'exercice financier 1923?

2. A-t-on demandé des soumissions pour ces réparations, et dans l'affirmative, quelles soumissions a-t-on reçues?

3. Qui a eu l'entreprise, et à quel prix?

4. Quelle était l'étendue du travail?

5. A l'ordre de qui a-t-on fait les chèques en paiement du travail fait dans cette entreprise?

6. Quelle est l'intention du Gouvernement quant à l'utilisation future de ces bâtiments, et combien l'entretien et les réparations ont-ils coûté à l'Etat dans chacune des cinq dernières années?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. Oui. Réparations au toit.

2. Oui. Jas. M. Cashin et A. J. Steele, $1,464; Robert Cooper, $1,565; Geo. C. Green, $1,595; F. C. Reading, $1,780; F. Haggett, $2,000; P. C. McNeil $2,270; J. C. McMillan, $2,275; Geo. E. Moore, $2,300.

3. Cashin et Steele: $1,464.

4. Couverture en "rubberoid" des toits des bâtiments du magasin, du mess et des jeux et posage de plaques de protection au pied des cheminées.

5. Chèque Re 87,717 au montant de $1,464 payable à Cashin et Steele; chèque Re 89,578 au montant de $2.50 payable à F. A. Bill et fils.

6. Coût de l'entretien de 1919 à 1922, néant. D'avril 1922 à mars 1923:

Réparations	$ 100 70
Entretien	1,905 90
Total	$ 2,006 60

D'avril 1923 à mars 1924: Réparations comme à la réponse n° 5 ci-dessus, $1,466.50; entretien, $2,006.23.

PRIME AU MINERAI DE FER

L'hon. R. J. MANION demande:

1. Relativement à l'offre du gouvernement d'Ontario d'accorder une prime à l'extraction du minerai de fer à

condition que le gouvernement fédéral en accorde une semblable, le Gouvernement a-t-il arrêté une conclusion à ce sujet?

2. Dans l'affirmative, quelle est cette conclusion?

L'hon. Ch. STEWART (ministre de l'Intérieur): La question est encore à l'étude.

PECHERIES DE MANITOBA

M. BANCROFT demande:

1. Quelle a été la valeur des pêcheries du Manitoba pour l'exercice clos le 31 mars 1924?

2. Combien a coûté l'administration des pêcheries du Manitoba dans la même période?

3. Quels revenus au total le département des pêcheries a-t-il reçus des pêcheries du Manitoba pour l'exercice clos le 31 mars 1924?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. $1,020,595 pour l'année civile de 1923.

2. Appointements et dépenses de:

Gardes-pêche..	$13,041.96
C. G. S. Bradbury..	20,051.25
Total	$33,093.21

3. $15,345.88.

Le *BRADBURY*

M. BANCROFT demande:

1. Combien a coûté au total le navire du gouvernement canadien *Bradbury*, fournitures comprises?

2. Combien l'entretien et le fonctionnement de ce navire ont-ils coûté, jusqu'à la fin du dernier exercice?

L'hon M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. $203,239.54.

2.

1915-16..	$ 7,182.85
1916-17..	19,122.24
1917-18..	18,943.45
1918-19..	22,058.23
1919-20..	21,176.75
1920-21..	16,787.94
1921-22..	23,624.52
1922-23..	21,852.05
1923-24..	20,051.25

jusqu'au 31 mars 1924.

FRAIS DE VOYAGE DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. ARTHURS (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, le 14 avril j'avais une question inscrite au Feuilleton, et le ministre du Travail (l'hon. M. Murdock), en mon absence, y a répondu ainsi:

Cette question sera considérée comme faisant partie de la question 50, et comme ayant provoquée la même réponse que celle qui a été donnée à cette même question.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les numéros des questions varient de jour en jour, et il est conséquemment difficile de retracer une question par le numéro. Après beaucoup de difficulté, je suis parvenu à découvrir que la question 50 était inscrite au nom du député de Cariboo (M. McBride). Il ne savait rien de la réponse. J'en suis finalement arrivé à découvrir que cette question, très simple en elle-même, et que le ministre apparemment ne voulait pas demander directement de transformer en dépôt de document, l'avait cependant été. Je ne crois pas qu'il était nécessaire de recourir à ce moyen, car, à mon sens, cette question est si simple que le ministre eut pu y répondre facilement.

COMMISSION ROYALE SUR LE BOIS A PATE

Par l'hon. M. STEVENS:

Pour une copie de la preuve ou des déclarations faites devant la commission royale sur le bois à pâte par M. Piché et d'autres témoins, membres ou fonctionnaires du gouvernement de Québec.

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque cette motion fut proposée, lors d'une séance précédente, j'attirai l'attention de mon honorable ami (M. Stevens) sur le fait que les preuves qu'il demande avaient été obtenues sur l'entente avec le département de sylviculture du gouvernement de Québec, qu'elles seraient considérées comme confidentielles, et que, conséquemment, la commission sur le bois à pâte n'aimait pas à en fournir un exemplaire sans le consentement du gouvernement provincial. Dans ces circonstances, puis-je demander à mon honorable ami d'abandonner cette question. Ou peut-être pourrai-je écrire au département de sylviculture de Québec pour demander la permission de fournir ces preuves, si on le désire.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, puis-je demander l'indulgence de la Chambre pour un instant? Je conseillerais au ministre de demander le consentement du gouvernement de Québec afin que ces preuves soient rendues publiques. Et si je donne ce conseil, c'est que la commission sur le bois à pâte ayant été nommée par le gouvernement fédéral, nous avons droit à tout renseignement à ce sujet demandé par le Parlement.

L'hon. M. ROBB: Monsieur l'Orateur, la proposition de mon honorable ami me semble raisonnable, et je ne m'oppose nullement à la résolution, pourvu que dans le cas où le gouvernement de Québec refuserait son consentement, on ne nous tienne pas responsable si les preuves ne sont pas déposées.

L'hon. M. STEVENS: Nous nous attendons naturellement que, par déférence pour un ordre de la Chambre, le Gouvernement insistera fortement pour que ces preuves soient déposées. Je crois que la Chambre a droit de voir ces preuves, et c'est pourquoi je les demande.

L'hon. M. BUREAU: Ces preuves avaient été fournies à condition qu'elles fussent tenues secrètes.

RICHARD FORDHAM

L'hon. R. J. MANION: Monsieur l'Orateur, je désire atttirer l'attention du ministre des Douanes (M. Bureau) sur un ordre adopté par la Chambre le 24 mars pour la production de documents relatifs à la nomination de M. Richard Fordham. Au meilleur de ma connaissance ces documents n'ont pas encore été déposés.

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes): Je signalerai la chose à l'attention des fonctionnaires du département.

CANAL DE DRAINAGE DE CHICAGO

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, à la séance du 19 mars la Chambre adopta un ordre pour la production de tous documents concernant (a) la dérivation des eaux par la commission d'assainissement de Chicago; (b) la requête visant à la construction d'une digue d'emmagasinage sur le Saint-Laurent près de Morrisburg. Quand seront déposés en Chambre tous les documents relatifs à ces deux importantes questions? La Chambre et le pays ont droit à ce renseignement. Une députation actuellement à Washington à propos de la dérivation pratiquée à Chicago prétend représenter le Canada. Le Gouvernement du Dominion y est-il représenté, oui ou non? Que fait-on au sujet de ces deux importantes questions?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat): Voilà deux ou trois jours que ces documents ont été déposés sur le bureau de la Chambre.

L'ACHAT DES MIRES DE CARABINES

M. ARTHURS: Monsieur l'Orateur, à la séance du 9 avril une question inscrite en mon nom au Feuilleton et qui avait trait à l'adjudication d'une entreprise pour l'approvisionnement de mires à fusil fut convertie en ordre pour la production de documents. Franchement je ne vois pas la nécessité d'en agir ainsi; il me semble que la réponse est fort simple. Quoi qu'il en soit on ne m'a pas encore fourni un seul renseignement à ce sujet.

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le relevé est en voie de préparation et je crois qu'il est presque complet. Je verrai à ce qu'il soit déposé sans retard.

M. J.-B. LEVESQUE

M. DOUCET: Monsieur l'Orateur, à la séance du 19 mars une question inscrite en mon nom au Feuilleton et qui demandait toute la correspondance relative à J.-B. Levesque fut convertie en ordre pour la production de documents. A l'heure qu'il est, ces documents n'ont pas été produits.

L'hon M. CARDIN: Je signalerai la chose à l'attention des fonctionnaires du département.

LA LOI DE L'ALBERTA SUR L'IMPOT MINIER

M. COOTE: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si le Gouvernement est arrivé à une décision relativement à la requête demandant que la loi dite Mineral Tax Act, adoptée par la législature d'Alberta, soit annulée?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Oui, le Gouvernement a conclu à l'annulation de cette loi et effectivement son

M. RYCKMAN CONTREDIT

M. R. A. HOEY: Monsieur l'Orateur, en présence de l'assertion faite hier par le premier ministre lorsqu'il a affirmé que l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) se ralliait entièrement au budget de cette année; et de la déclaration récente de l'honorable représentant de Toronto-Est (M. Ryckman), je voudrais savoir du Gouvernement si l'honorable député a envoyé sa démission au Président de la Chambre.

L'hon. M. GRAHAM (premier ministre intérimaire): Monsieur l'Orateur, à la connaissance du Gouvernement, le député de Toronto-Est a gardé le silence, jusqu'ici.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable ministre pourrait ajouter également que, à la connaissance du Gouvernement, les conditions mentionnées par le député de Toronto-Est n'ont pas encore été remplies.

M. HOEY: Oh!

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion générale sur la motion de l'honorable M. Robb (ministre intérimaire des Finances), proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

M. J. A. CLARK (Burrard): Le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) a annoncé au pays que son Gouvernement avait réduit la dette publique de $30,400,000, à la date du 31 mars 1924. Le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler), dans son discours, hier, a déclaré que le ministre intérimaire des Finances aurait dû accuser un dé-

ficit de deux millions. Le député de Brome (M. McMaster) a convenu aussitôt après que le député de Saint-Laurent-Saint-Georges avait raison et que, d'après lui aussi, le ministre aurait dû accuser un déficit.

Suivant le simple calcul mathématique basé sur le principe énoncé par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges et son collègue de Brome,—principe que j'approuve et qui a guidé tous les autres ministres des Finances—j'estime qu'au lieu d'un excédent de $30,400,000, le budget, cette année, devrait accuser un déficit de $26,906,850.43.

Qu'on me permette d'examiner pendant quelques instants l'état fourni à la Chambre par le ministre intérimaire des Finances. Il nous a dit que, l'an dernier, la dette publique avait augmenté de $31,641,067.01. S'il en est ainsi, les recettes nettes, cette année, ont dû dépasser de $62,000,000 celles de l'exercice précédent. Or, quels sont les faits? Les rapports du département des Finances montrent que les recettes totales, cette année, dépassent de $2,383,000 celles de l'an dernier. En outre, il y a eu de l'argent trouvé, comme l'a admis le ministre, représentant environ $9,622,000. Mais, l'année précédente on avait eu aussi une rentrée inattendue, qui s'élevait à $8,200.000. On a donc eu un million et demi de plus, cette année, ce qui fait une amélioration totale de $3,800,000.

Il y a quatre catégories de dépenses: ordinaires, capitales, spéciales et chemins de fer. Nos dépenses capitales ont augmenté, l'an dernier, d'environ $3,500,000. Nos dépenses ordinaires ont diminué de $1,000,000 et nos dépenses spéciales de $107,000, ce qui laisse, pour les trois catégories, une augmentation totale de $2,500,000. Si, faisant abstraction de la régie des chemins de fer, nous déduisons le surplus total des dépenses du surplus total des recettes, nous trouvons que l'exercice 1923-1924 accuse une amélioration de $1,385,000 sur l'exercice 1922-1923. Si nos dépenses ordinaires n'ont augmenté que du chiffre infime indiqué par le ministère, comment peut-il trouver son surplus de 62 millions? Il est clair qu'il a fait des emprunts: l'un de 50 millions pour les chemins de fer, et un autre de $22,500,000 pour le matériel de ces chemins de fer, soit $72,500,000 en tout. Mais il n'a pas ajouté cela à la dette publique, contrairement à ce qui a toujours été fait. Par conséquent, en déduisant le soi disant excédent de $30,400,000, il reste réellement un déficit de $42,090,000.

M. EULER: L'honorable député me permettra-t-il une question? C'est simplement pour éclaircir ce que je crois être un malentendu. En calculant l'excédant ou le déficit, l'honorable député compte de l'argent dépensé pour l'amélioration des chemins de fer, ce qu'on pourrait appeler des dépenses capitales?

M. CLARK: J'y arrive. Voici ce que je voulais dire: Le ministre a annoncé que sur les 50 millions empruntés, il avait en caisse $15,184,000, de sorte que, en toute justice et bien que le ministre n'en ait pas fait mention dans son exposé, on peut déduire cette somme de ce qui parait être un déficit total de $42,090,000, ce qui laisse un déficit de $26,906,-850.43.

L'honorable député de Brome a dit—et je suis d'accord avec lui—que les obligations du chemin de fer National sont des obligations directes au même titre que l'étaient celles du chemin de fer Intercolonial et que, par conséquent, on doit les ajouter à la dette publique. Quant aux améliorations dont parle l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler), l'honorable député de Brome estime qu'on devrait déduire de la dette publique une somme équivalente à la plus-value que ces améliorations ont donnée à nos chemins de fer. Je ne partage pas cet avis et ce semble un principe erroné à adopter. Si vous évaluez les améliorations du National-Canadien et déduisez leurs valeurs du montant total payé aux chemins de fer, il vous faudra en faire autant pour tous les travaux publics, tous les canaux et toutes les autres dépenses imputables sur le capital entreprises par le Gouvernement.

M. McMASTER: On me permettra une réflexion. Ne doit-on pas établir une différence entre des travaux publics ordinaires comme la construction d'un quai ou d'un canal ne rapportant aucun revenu et un chemin de fer qui, convenablement dirigé, devrait être rémunérateur?

M. CLARK: Je n'admets pas que nos canaux ne produisent aucun revenu, et pas davantage qu'il n'existe pas d'autres travaux publics ne rapportant rien. En tout cas, il demeure que, jusqu'à la fin de 1923, le pays a payé aux chemins de fer de l'état plus de 580 millions de plus qu'il ne croyait que ses réseaux nous valaient. Revenus à l'année 1920, alors qu'un nouveau système fut adopté par le ministre des Finances de l'époque qui a ajouté à la dette nationale toutes les valeurs sans rapport. Dans son discours du budget de 1920 il disait:

> Les sommes avancées aux compagnies du Nord-Canadian du Grand-Tronc-Pacifique et du Grand-Tronc, évidemment, ne peuvent être considérées comme faisant partie de notre actif. Elles ne sont pas réalisables pour l'instant; de plus, les intérêts sur ces sommes ne sont pas acquittés tandis que dans certains

cas, le remboursement du capital et des intérêts est également en souffrance. Le Canada, à cette heure, est propriétaire du Nord-Canadien, séquestre pour la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, et nous avons pris des mesures pour nous porter acquéreurs du réseau du Grand-Tronc. Ces chemins de fer ont virtuellement une valeur, mais effectivement, le pays est propriétaire du Nord-Canadien à l'heure qu'il est sans compter qu'il a assumé la responsabilité d'exploiter le Grand-Tronc-Pacifique, et comme résultat des dépenses assez lourdes sont imposées au trésor public.

Les éléments de l'actif qui ne sont pas aisément convertibles, comme la réserve du numéraire, et ne rapportent pas intérêt, ne doivent pas être déduits de la dette brute. Cet actif est improductif, et les sommes qu'il représente devraient être inscrites sur un compte provisoire. En tout cas, peu importe la valeur que cet actif peut acquérir à l'avenir, il n'est pas de nature à diminuer immédiatement la dette brute, non plus, du reste, que les autres comptes-capital du pays ne doivent aller en déduction du chiffre de notre dette.

Au cours de 1920 le ministre de l'époque déduisait pour environ 272 millions de valeurs et d'avances pour en ajouter le montant à la dette nationale. En 1921, il ajouta encore un autre 100 millions, approximativement et, en 1922, le ministre des finances du gouvernement actuel (l'hon. M. Fielding) ajoutait aussi 100 millions puis 70 millions l'année suivante, ce qui formait un total de 558 millions de valeurs sans rapport qui ont été diffées montrant que les chemins de fer nous avaient coûté cela de plus qu'ils ne nous valaient. Cette année on nous conseille de regarder les valeurs que nous considérions improductives autrefois comme des valeurs facilement réalisables. Je prétends qu'on a agi ainsi dans le but de montrer un budget équilibré et un surplus. Le résultat est que le pays a été trompé et que la comparaison qu'on a faite devant la Chambre de la situation l'an dernier et cette année est fausse et repose sur une base absolument injuste. Ce système aura aussi pour résultat de nous empêcher de connaître notre dette nationale d'une façon certaine et le crédit du Canada souffrira en conséquence parce que les gens susceptibles de nous prêter des fonds ne pourront jamais vérifier exactement la marge de sécurité que peut offrir l'actif du pays.

Pour indiquer davantage l'inexactitude des chiffres du ministre nous voyons dans son discours du budget que les chemins de fer nous ont coûté $23,781,664, alors qu'un rapport du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) nous dit que le déficit total de 1923 a été de $44,962,000. Je voudrais savoir comment cet énorme déficit a été réduit à 23 millions entre le 1er janvier et le 31 mars 1924, ou s'il a été réduit d'aucune façon et où le ministre a trouvé des fonds, à moins qu'il ne les ait pris à même les émissions de débentures et qu'il n'ait dépensé ces fonds dans le but de solder les déficits ordinaires des réseaux de l'Etat?

[M. Clark.]

Je vais aborder une autre partie du débat sur le budget et il nous faut nécessairement étudier brièvement la situation agricole du pays avant d'examiner la situation générale. En débutant, je suis prêt à admettre que la situation agricole n'est pas satisfaisante et que nous devons apporter remède à un tel état de choses. Mais, en même temps, je me demande si la situation agricole est bonne quelque part dans le monde? Est-elle bonne aux Etats-Unis? Est-elle satisfaisante en Angleterre libre-échangiste? Il n'y a aucun doute que l'agriculture est morte dans l'Angleterre libre-échangiste. La situation aux Etats-Unis ressemble fort à la nôtre, mais nous sommes un peu en meilleure posture qu'eux parce que nos terres coûtent moins cher et que nos prairies peuvent encore produire du blé, tandis que les régions américaines qui font concurrence du côté sur aux nôtres, comme les deux Dakotas, ne peuvent plus donner de bonnes récoltes. Pour employer une expression de nos amis les progressistes, la terre des Dakotas est épuisée.

Je vous citerai les paroles prononcées par le Président Coolidge devant le congrès:

L'embarras est pire pour ceux qui s'étaient spécialisés dans une culture. On a agrandi les superficies emblavées et on ne les a pas assez réduites. Une bonne partie est cultivée pour l'exportation et doit soutenir la concurrence de grandes quantités de grain produites à meilleur marché par des pays plus fertiles: Il faut lui venir en aide (à l'agriculteur) en réorganisant le régime du transport qui diminuerait pour lui les frais de production. Les emblavures sont trop étendues. Si nous ne pouvons pas rivaliser avec avantage avec nos concurrents à l'étranger, il faudra cesser de cultiver pour l'exportation.

C'est une attitude bien différente de celle adoptée par nos agriculteurs. Le ministre de l'Intérieur soutient que le moyen d'améliorer la situation des planteurs de blé, c'est d'abolir le régime protectionniste. Supprimez les droits et tous nos maux seront guéris. Je veux discuter un moment cette proposition. Le ministre a exprimé le vœu que le budget sonnera le glas de la protection. Il a rappelé la crise qui précéda l'arrivée au pouvoir de Laurier en 1896, et il en attribua la cause au protectionnisme. Cependant il est heureux de nous signaler la prospérité du Canada entre 1896 et 1911. Voici ses paroles:

En 1896 on changea de gouvernement. Sir Wilfrid Laurier prit le pouvoir. Personne ne prétendra que sir Wilfrid Laurier a changé tout le régime existant en vingt-quatre heures. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a fait autre chose: il a supprimé les règlements de la quarantaine sur le bétail.

Quel argument contre le libre-échange! Je dis que depuis l'adoption du régime protectionniste pas un gouvernement n'a annoncé l'avènement du libre-échange avant le minis-

tre de l'Intérieur, l'autre jour. Je suis d'avis que la nouvelle politique va frapper les hommes qui l'ont établie par un choc en retour. En outre—et c'est là sa plus sérieuse consquence—ne favorisera pas une meilleure entente entre l'Est et l'Ouest. Il a existé dans l'Ouest un sentiment hostile à l'Est. A partir d'aujourd'hui, l'Est industriel va nourrir de la rancunne contre l'Ouest qui demande le libre-échange. Il ne peut pas chercher à servir une grande industrie en lui sacrifiant une autre industrie aussi importante. De plus, la politique du Gouvernement est appelée à détruire ce qui importe aux régions productrices de blé, mais surtout à Québec et à l'Ontario aussi qu'aux autres provinces, le marché national, la clientèle indigène. Malgré ce que prétend le ministre de l'Intérieur, le marché national est absolument nécessaire au cultivateur du Nord-Ouest. Le marché national est indispensable à tous les producteurs, ceux qui font de la culture, qui exploitent des vergers, qui fabriquent des marchandises, à tout le monde.

Je citerai quelques chiffres pour montrer l'importance du marché national pour les agriculteurs au cours de l'année terminée le 31 août 1923. Voyons les gains d'abord. Les exportations d'orge ont été de 19 p. 100 de la quantité produite; celles des fèves de 7. p. 100; le serrasin, 6.3 p. 100; le maïs, 2 p. 100; l'avoine, 4.7 p. 100. La récolte d'avoine a rapporté 50 p. 100 de plus que celle du blé cette année-là; ce qui veut dire que 95 p. 100 de la récolte d'avoine a servi à la consommation indigène.

M. KENNEDY (Glengarry): Qui a consommé au pays 95 p. 100 de l'avoine produite et les autres grains?

M. CLARK: Je n'ai pas de statistiques; mais je suppose que les consommateurs se recrutent dans toutes les classes; c'est la marchand de gros qui a des chevaux à son service, le concessionnaire d'une exploitation forestière, le cultivateur lui-même. Vous-mêmes vous consommez de l'avoine sous quelque forme. On serait surprit d'apprendre la quantité de farine d'avoine que consomment nos amis les Ecossais.

Je reprends ma nomenclature. On a exporté 7.8 p. 100 du foin cultivé au pays; on a exporté 31.4 p. 100 de siègle; on a exporté 57.4 p. 100 de blé.

Notre collègue de Battleford (M. McConica) demandait, l'autre jour, au député de Vancouver-Centre (M. Stevens) s'il n'était pas aussi avantageux de vendre nos produits à dix millions d'étrangers qu'à un égal nombre de nationaux. Mais n'avons-nous pas intérêt à favoriser l'augmentation de notre population? Ne vaut-il pas mieux augmenter notre population que de la laisser partir pour les Etats-Unis, comme le fait le Gouvernement actuel? Y a-t-il un agriculteur qui a des œufs ou des produits laitiers à vendre, un éleveur qui vend des bœufs ou des moutons qui ne dira pas que le marché national lui importe plus que tous les marchés étrangers?

M. KENNEDY (Glengarry): Quand nous avons un surplus d'œufs, de produits de la laiterie et de viande à exporter, mon honorable ami ne dira-t-il pas que le prix reçu pour ces produits, fixe le prix sur le marché intérieur?

M. CLARK: Cela n'enlève absolument rien à la valeur du marché intérieur. Mon honorable ami doit remarquer que je parle de la valeur du marché intérieur.

M. KENNEDY (Glengarry): Le prix reçu dans le marché intérieur est déterminé absolument par le prix reçu pour le surplus qui s'exporte.

M. CLARK: En principe cela peut être vrai pour le blé. Mais j'estime que les producteurs de blé au Canada reçoivent aujourd'hui à peu près le même prix pour leur blé qu'ils recevaient en 1913. Je prétends que ce prix serait plus élevé si le marché intérieur augmentait considérablement. Cette année nous avons au Canada 180,000 consommateurs de blé en moins que l'an dernier; ce nombre de nos meilleurs Canadiens a été entraîné de l'autre côté de la frontière aux Etats-Unis. Est-ce que ce marché a une valeur quelconque pour les producteurs de blé de ce pays?

M. FORKE: Me sera-t-il permis de dire à l'honorable député que les 180,000 Canadiens qui sont aux Etats-Unis, consomment encore du blé et consomment le surplus du blé.

M. CLARK: Récolté par les cultivateurs des Etats-Unis.

M. FORKE: Non. Cela provient du surplus.

M. CLARK: Oui, celui des Etats-Unis. J'ai déjà cité ce qu'a dit le président des Etats-Unis à ce sujet et il dit qu'on demande trop à l'exportation et qu'on doit diminuer l'étendue ensemencée. Il fera bon accueil, j'en suis sûr, à ces 180,000 Canadiens consommateurs de blé qui vont absorber ce surplus. On a discuté cette question dans la Chambre; c'est l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges qui a déclaré que le Canada perdait le nombre de citoyens qu'il a indiqué. J'ai pris la peine d'obtenir du département du

Travail des Etats-Unis, les chiffres à ce sujet. J'ai une déclaration du commissaire de l'Immigration aux Etats-Unis et voici ce qu'il dit:

Veuillez aussi prendre note que le tableau ci-inclus ne donne que les citoyens Canadiens de bonne foi qui émigrent de votre pays aux Etats-Unis pour s'y établir d'une façon permanente dans les exercices financiers en question. Le tableau qui vous est envoyé ne comprend pas le nombre des citoyens qui ne sont pas Canadiens mais qui résident dans votre pays qui sont entrés aux Etats-Unis dans l'intention de s'y établir en permanence pendant les années en question.

Voici les chiffres:

Pour les six mois terminés en décembre 1923..	104,414
Janvier 1924..	15,598
Février 1924..	14,092

Seulement pour montrer comment ces citoyens quittent les centres industriels où le marché intérieur existe pour le producteur de blé et celui qui fait la culture mixte dans ce pays, je voudrais mentionner quelques chiffres s'appliquant aux principaux centres d'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes. On doit se souvenir que le nombre de ces personnes a augmenté de presque 100 p. 100 depuis la fin de l'exercice financier américain de 1923. Voici la statistique pour cette année-là:

Par les ports de:	
Buffalo, N.-Y..	4,020
Detroit, Mich..	16,621
Halifax, N.-E..	2,533
Montréal, Qué..	11,478
Niagara Falls, N.-Y..	4,501
Port Huron, Mich..	3,528
St-Jean, N.-B..	4,394
Vanceboro, Me..	4,708
Winnipeg, Man..	6,988

Et ainsi de suite; ce tableau indique que ce sont les centres industriels qui diminuent et que le marché intérieur pour les cultivateurs est perdu sans profit.

M. KENNEDY (Glengarry): L'honorable député a-t-il ces chiffres avec l'indication des occupations pour montrer quelle proportion de cultivateurs et quelle proportion d'ouvriers industriels ont abandonné ce pays pour les Etats-Unis?

M. CLARK: Je n'ai pas ces chiffres, mais les honorables députés pourraient prendre note que la plus grande partie de ceux qui ont émigré viennent de cette région du Canada qui se trouve à l'est de Fort-William.

Je voudrais parler durant quelques minutes de l'effet qu'aura la politique actuelle du Gouvernement sur les industries du pays. J'ai fait un calcul et je trouve que dix articles des amendements au présent tarif nuisent sérieusement à 917 industries au Canada. Il y a seulement 37 modifications du tarif sur un total de mille articles ou plus. Permettez que je cite quelques industries spéciales et que j'indique les conséquences qui vont s'ensuivre pour elles.

Dans le but de faire comprendre l'effet des réductions sur la machinerie forestière, je prendrai quelques industries de ma province de Colombie-Anglaise. Pour montrer l'effet sur l'industrie minière, je citerai une industrie dans Québec. Je constate que dans ma ville beaucoup de manufacturiers de machines forestières vont souffrir sérieusement de ce tarif. Jusqu'à ce que la guerre soit presque finie, ces manufacturiers avaient fait très peu d'outillage pour l'industrie forestière. Durant la guerre ils ont outillé leurs ateliers en vue de la fabrication des munitions et autres besoins, mais aussitôt après la guerre ils les ont transformés en vue de produire de la machinerie nécessaire à l'industrie forestière.

Sous le régime protecteur, et dans les branches d'industries dont ils faisaient une spécialité, nous constatons que l'année dernière ces manufacturiers ont fourni 80 p. 100 des machines nécessaires à l'exploitation forestière dans notre province. Et, je le ferai observer en passant, je doute fort que le gouvernement actuel ni qui que ce soit puissent dire de la Colombie-Anglaise qu'elle possède de vieilles industries solidement établies, c'est-à-dire des industries en état de se suffire à elles-mêmes et ayant dépassé l'étape où elles ont encore besoin d'être protégées. Tout le monde admettra franchement que ces industries sont encore à leurs débuts. De plus, les fabriques d'instruments destinées à l'exploitation forestière, en Colombie-Anglaise, doivent soutenir la concurrence des industries similaires de l'Oregon et de l'état de Washington. Nous n'ignirons pas que dans ces deux états, les marchands de bois se plaignent amèrement au Congrès des Etats-Unis, et demandent l'adoption destinées à mettre un terme à la concurrence du bois de la Colombie-Anglaise sur la côte du Pacifique. En réalité, je verrais d'un bon œil que le gouvernement des Etats-Unis se rendit aux désirs de ces gens, puisque le gouvernement canadien refuse de remédier à la situation et d'imposer un droit d'exportation sur nos matières premières, telles que nos billes, qui devraient être sciées au pays, j'espère que le gouvernement américain se décidera à le faire. Nos industriels seront ainsi forcés de convertir leurs billots en bois marchand sur le sol canadien. Avec la permission de la Chambre, je citerai l'opinion de quelques-uns de ces industriels touchant le programme du gouvernement actuel tel qu'il est esquissé dans le présent exposé budgétaire. Et un fait significatif que je tiens à souligner en passant, c'est que les seules gens pour ainsi dire à décrier la

protection sous toutes ses formes, ce sont précisément les producteurs de blé—des gens nullement intéressés dans aucune entreprise industrielle et qui sont très peu au fait des problèmes de cette nature. Ils se contentent à mon sens d'avancer les théories d'économistes qui datent d'un siècle et qui ne sauraient s'appliquer à la présente situation industrielle du Canada ni d'aucun autre pays. Voici l'opinion de l'un des représentants de ces industries naissantes:

Les frais de l'exploitant de la Colombie-Anglaise sont beaucoup moindre que ceux de son concurrent des Etats-Unis et il semblerait au premier abord que nous n'avons pas à redouter lea concurrence américaine, cependant, ce n'est pas du tout le cas; loin de là. L'industrie forestière est en grande partie contrôlée par le capital américain tandis que la plupart des surintendants et des contremaîtres des exploitations forestières sont des citoyens des Etats-Unis qui ont reçu leur entraînement de l'autre côté de la frontière. Ces gens sont donc prévenus en faveur des marchandises de provenance américain et ce n'est qu'en invoquant la grande différence dans les prix que nous pouvons les décider à essayer les produits canadiens. Nous avons donc à lutter contre l'influence américaine et la réduction des droits nous enlève la seule arme que nous avions pour soutenir la lutte.

L'honorable député de Brome (M. McMaster) a affirmé hier soir que nos gens achèteraient des marchandises canadiennes de préférence aux produits américains, du moment qu'ils pourront les obtenir à aussi bon marché. Je désirerais beaucoup visiter les camps de bûcherons de la Colombie-Anglaise en compagnie de mon honorable ami afin de lui faire voir exactement ce qui en est.

En Colombie-Anglaise, l'industrie forestière est surtout dirigée par les capitalistes américains tandis que la plupart des surintendants de camps forestiers sont des citoyens des Etats-Unis; ils ont la mentalité américaine et ils préfèrent se servir de machines fabriquées aux Etats-Unis. Et l'honorable député de Brome a cependant la hardiesse d'affirmer que ces gens achèteraient des machines canadiennes de préférence aux machines américaines, s'ils pouvaient les acheter aux mêmes prix.

M. McMASTER: J'ai affirmé que, sous le régime du libre-échange, les canadiens achèteraient toujours là où ils seront en mesure d'obtenir la meilleure valeur pour leur argent. Et de plus, j'ai la conviction que le peuple américain est guidé précisément par les mêmes considérations pratiques.

M. CLARK: J'ai pris note des paroles de mon honorable ami; mais en tout cas, cela n'a pas d'importance. Et mon correspondant ajoute:

Cette industrie est établie depuis quinze ans et les recettes ont toutes été consacrées pour ainsi dire à son développement. Il s'ensuit donc que nous avons à cette heure l'usine du genre la mieux outillée sur toute la côte du Pacifique.

Maintenant, je vais comparer brièvement les prix des machines de ce genre fabriquées aux Etats-Unis avec celles qui sont fabriquées au Canada, pour l'information de ceux qui prétendent sans cesse que les manufacturiers canadiens ne peuvent fabriquer à aussi bas prix que les manufacturiers des Etats-Unis et qu'ils ajoutent les droits aux prix de ces articles sur le marché américain.

En thèse générale, nous soutenons que nos manufacturiers canadiens, dans nombre d'industries et dans les mêmes conditions, sont en mesure de fabriquer à aussi bon marché que leurs concurrents des Etats-Unis du moment qu'ils le font sur une grande échelle, qu'ils ont des débouchés convenables et qu'ils ne souffrent pas du dumping. Si nous voulons voir nos industries se développer, il faut que nous accordions aux manufacturiers canadiens une protection suffisante qui leur permettra de contrôler le marché domestique et d'en écarter les marchandises américaines. Afin d'établir que nos manufacturiers de la Colombie-Anglaise sont en mesure de fabriquer les machines nécessaires à l'exploitation forestière à aussi bon marché que les américains, je citerai les prix de quelques-unes de ces machines:

A Vancouver

1—Moufle de 36 x 5, pour le levage des billes	$304 00
1—Moufle de retour, de 18 x 2..	85 50
2—Moufles mobiles, de 12 x 2½, à $61.20.. ..	122 40
4—Moufles de renversement, de 12 x 2½, à $36.	144 00
4—Moufles de chargement, de 18 x 3, à $94.50..	378 00
2—Crics de chargement, de 10 x 2½ à $70.20.. ..	140 40
	$1,174 30

A Seattle

1—Moufle de 36 x 5, pour le levage des billes	$337 25
1—Moufle de retour, de 18 x 2..	93 50
2—Moufles mobiles, de 12 x 2½ à $68..	136 00
4—Moufles de renversement, de 12 x 2½, à $137	148 00
4—Moufles de chargement, de 18 x 3, à $106.25.	425 00
2—Crics de chargement, de 10 x 2½, à $63.75..	127 50
	$1,267 25

J'ai reçu bien des lettres de protestations de la part d'industriels, mais je ne m'arrêterai qu'à une autre. Il s'agit d'une compagnie bien connue dont les bailleurs de fonds sont des Anglais. Je fais allusion à la Vancouver Engineering Works. Durant la guerre, cette compagnie occupait 375 ouvriers; aujourd'hui, elle n'en occupe qu'environ 200. Voici ce qu'elle dit:

Nous protestons énergiquement contre la réduction des droits sur les wagons à bois. L'an dernier nous avons commencé à en fabriquer. On les avait toujours importés auparavant. Les nôtres sont entièrement satisfaisants; ils sont uniformes au modèle sous tous les rapports et nous garantissons qu'ils sont aussi bons ou meilleurs que les wagons à bois importés. Nous les vendons $1.750 à Vancouver—ils se vendent $1,900 aux Etats-Unis—et les matériaux et la main d'œuvre nous coûtent $1,442, à l'exclusion des frais généraux et des bénéfices. Si les droits sont abaissés, il nous faudra

cesser de les fabriquer. Nous ne pouvons pas diminuer le prix ni espérer obtenir la clientèle, à moins qu'il ne soit sensiblement inférieur à celui que les fabricants américains exigent, car les propriétaires d'exploitations forestières, qui ont de la sympathie pour nos voisins, achèteront toujours leurs produits lorsque le prix en sera le même. Nous comptions établir ici un établissement de premier ordre pour la fabrication de ces wagons à bois, mais le Gouvernement a maintenant frustré, nos espérances et anéanti notre première mise de fonds.

Je ferai observer que dans chaque wagon à bois qu'elle construit, la compagnie fait entrer pour près de $500 d'accessoires fabriqués par nos aciéries et par d'autres établissements industriels du Canada. Est-ce un avantage pour le pays? En apparence, le ministère ne le croit pas, car il a complètement supprimé les droits sur maints articles qui servent à la fabrication de plusieurs de ces wagons à bois, de nombreux instruments aratoires et autres outils. Ce sera la ruine de nos aciéries, et on agit ainsi afin de permettre à quelques établissements industriels d'acheter aux Etats-Unis différents objets dont se composent leurs produits.

Je parlerai maintenant des instruments aratoires. Plusieurs députés ont calculé que les cultivateurs n'économiseraient annuellement qu'une faible somme d'argent, s'ils profitaient réellement de l'abaissement des droits. Je n'admets pas qu'ils y gagneraient quelque chose car cette épargne serait plus que contrebalancée par la ruine de leur marché national.

Cependant, je me demande si le parti progressiste a conscience des résultats qu'entraîneraient les résolutions budgétaires pour les fabricants d'instruments aratoires. J'ai appris par les journaux d'hier qu'avant le dépôt de ces résolutions, le Gouvernement a, par un décret du conseil, abrogé la prescription autorisant le fabricant des Etats-Unis à facturer la marchandise quel vend au Canada à 5 p. 100 de moins que le prix courant. Au lieu de cela, il doit insérer le prix qu'a à payer le consommateur de son pays et payer le droit sur ce pied-là. Qu'est-ce à dire? L'an dernier, lorsqu'un cultivateur canadien voulait acheter chez nos voisins un instrument aratoire qui se vendait cent dollars là-bas, la fabricant américain pouvait facturer l'article à $95 plus 10 p. 100, ou $9.50, pour le droit, ce qui aurait donné $104.50 au total. Cette année, le Gouvernement a diminué le droit de 10 à 6 p. 100, opérant une réduction de 4 p. 100. Le fabricant américain doit inscrire $100 sur le compte du cultivateur canadien qui acquitte le droit de 6 p. 100, et il s'ensuit que l'instrument lui coûte $106, lorsqu'il le reçoit. Le Gouvernement a-t-il fait connaître ce décret du conseil à mes collègues progressistes avant leur acceptation des propositions budgétaires? Le groupe progressiste approuvera-t-il le budget maintenant que cette condition s'y trouve greffée? Cette démarche est-elle d'accord avec son programme.

M. McCONICA: Lorsque le gouvernement que mon honorable ami appuyait a permis de facturer l'article à 95 p. 100, le fabricant l'a-t-il vendu à $95, ou a-t-il exigé cinq dollars de plus?

M. CLARK: Quel fabricant?

M. McCONICA: Votre fabricant étranger qui a facturé sa marchandise à 95 p. 100. L'a-t-il vendue à 5 p. 100 de moins.

M. CLARK: Oui.

M. McCONICA: Dans ce cas, ne l'aurait-il pas facturée à 90?

M. CLARK: Pourquoi?

M. McCONICA: Il la facturait à 5 p. 100 de moins que le prix de vente.

M. CLARK: La loi interdisant les méventes ne lui permettait de la facturer à 90.

M. McCONICA: C'est ce qu'elle décrétait.

M. CLARK: Nullement. Mon honorable ami est complètement dans l'erreur et je serai bien aise de lui expliquer la situation, s'il le veut bien. Si le prix courant de la machine est de $100 aux Etats-Unis, le fabricant américain peut la facturer à $95 pour le Canada, auquel cas elle se vendrait à $95 plus le droit de 10 p. 100, ce qui en porterait le prix à $104.50. Le fabricant américain ne se fera certainement pas faute de vendre son article à $95 en notre pays, afin de couper l'herbe sous le pied à l'industriel canadien. Mais par suite du décret du conseil dont j'ai parlé et que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a passé sous silence, mon honorable ami ne pourrait se procurer cette machine à moins de $106. Que gagnera-t-il donc au changement? La question, la voilà.

Avant de faire voir en quoi le budget fait tort à l'industrie minière, je dirai que je viens de recevoir du secrétaire de l'Association minière de la Colombie-Anglaise une dépêche dans laquelle il est dit que, à l'avis de cette association, la réduction de droit que l'on projette d'effectuer à l'égard du matériel d'exploitation des mines ne profitera guère à l'industrie minière de la province. C'est ce que j'avais toujours pensé. Le budget aura pour premier résultat d'arrêter l'exploitation des mines, puisque les manufacturiers canadiens,

obligés eux-mêmes de fermer leurs établissements, n'auront plus besoin du minerai dont ils se sont servis jusqu'à présent pour fabriquer leurs machines, et que les industriels des Etats-Unis enverront au Canada des machines fabriquées avec des métaux provenant de minerais américains.

Je donnerai un exemple de ce qui pourrait arriver contre pays si l'on faisait bénéficier l'industrie minière d'un régime satisfaisant. Je fonderai ma démonstration sur l'état de l'industrie de l'amiante dans la province de Québec. L'an dernier, la valeur totale de notre production de minéraux de toute sorte était de 180 millions de dollars, l'amiante extrait dans la province de Québec représentant $7,500,000, soit à peu près le vingt-cinquième du total. Deux maisons américaines, la Johns-Manville Company et la Keesby Mattison Company, dont les fabriques se trouvent aux Etats-Unis, possèdent des mines d'amiante dans la province de Québec. A elles deux, elles ont, l'année dernière extrait près de la moitié de tout ce qui s'est obtenu d'amiante dans la province; elles ont expédié ce produit à leurs établissements, où on l'a raffiné et fabriqué. Depuis trois ou quatre ans, l'exploitation des mines d'amiante de la province de Québec est dans l'état le plus languissant. Les compagnies ont cessé de servir des dividendes, et quelques-unes d'entre elles sont en liquidation.

M. McMASTER: L'honorable député me permettra-t-il de dire. . .

M. CLARK: Je souffrirai que mon honorable ami me fasse une question, mais c'est tout.

M. McMASTER: Je voudrais bien savoir où l'honorable député a appris que les compagnies d'amiante de la province de Québec ne paient point de dividendes.

M. CLARK: J'ai puisé mes renseignements dans l'*Annual Financial Review*. Je ne crois pas avoir dit qu'aucune des compagnies ne sert de dividendes; mais j'affirme que l'industrie est dans le marasme. Si l'honorable député veut bien me dire quelles sont celles des compagnies de la province de Québec qui paient des dividendes à leurs actionnaires à l'heure actuelle, je m'en rapporterai à sa parole.

M. McMASTER: L'Amalgamated Asbestos Corporation a suspendu le paiement de dividendes sur ses actions ordinaires, mais elle continue d'en servir régulièrement sur ses actions privilégiées.

M. CLARK: Ce qui peut signifier qu'elle fait encore face à sa dette représentée par des obligations.

M. McMASTER: Et qu'elle verse des dividendes sur ses actions privilégiées.

M. CLARK: C'est la même chose.

M. McMASTER: Non pas.

M. CLARK: Cela corrobore mon dire. Des seize compagnies exploitant les mines d'amiante de la province de Québec, mon honorable ami n'en peut désigner qu'une seule qui ait servi un dividende sur ses actions privilégiées. Me dira-t-il quel est le capital de cette compagnie?

M. McMASTER: Il est très fort: d'environ 8 millions de dollars, si je ne me trompe. Cette compagnie exploite la plupart des mines de Black-Lake, de Thetford et des environs, mines dont le rendement représente à peu près la moitié de tout ce qui se produit d'amiante dans la province de Québec, mais pas davantage.

M. CLARK: J'ai les chiffres et les ai fait vérifier par les compagnies mêmes. Mon honorable ami se trompe du tout au tout. "Comme de coutume", me souffle quelqu'un; mais je ne veux pas me montrer aussi méchant que cela.

M. McMASTER: J'aimerais que l'honorable député indiquât à la Chambre en quoi je me trompe.

M. CLARK: Je vais le dire à mon honorable ami, malheureusement, ce sera un peu long, et c'est le seul inconvénient qu'il y ait à cela. Le rendement de 53,000 tonnes place la Johns-Manville Company à la tête de la production de l'amiante dans la province de Québec. L'Asbestos Corporation of Canada occupe le second rang avec 39,000 tonnes.

M. McMASTER: C'est la compagnie dont je parle. Elle était connue sous le nom d'Amalgamated Asbestos Corporation of Canada.

M. CLARK: Je suis heureux que mon honorable ami me donne ce renseignement. Il a dit que cette compagnie produisait au moins la moitié de l'asbeste de la province de Québec. Pour montrer jusqu'à quel point sa regrettable assertion à la Chambre est erronnée, je vous dirai que la production globale de l'asbeste dans la province de Québec l'an dernier a été de 228,345 tonnes et cette compagnie qu'il assure payer des dividendes a produit 39,345 tonnes. A tout événement, je n'ai pas eu l'intention de discuter ce point-là. Voici ce que je veux vous faire observer: Deux de ces compagnies sont américaines; elles fabriquent tous leurs articles aux Etats-Unis avec plus de la moitié de la production

de l'asbeste de Québec et, bien que toutes nos compagnies ne fassent pas d'affaires, la Johns-Manville Company des Etats-Unis a payé un dividende de 10 p. 100 en 1919, 1920, 1921, 1922, et en 1922, elle a donné une prime de 40 p. 100 à ses actionnaires. N'est-il d'aucun avantage pour le pays d'avoir des manufactures ou allons-nous continuer l'exportation de nos ressources aux Etats-Unis et payer des dividendes aux Américains au lieu de fabriquer nos produits chez nous?

Tandis que nous sommes à débattre ce sujet de la protection, je désirerais savoir si le Gouvernement a appris aux progressistes, lorsqu'il a été en pourparlers avec eux pour obtenir leur appui au moyen de ces propositions, que le droit sur les crayons de mine de plomb, industrie particulière à la circonscription du premier ministre...

M. FORKE: Avant que l'honorable député aille plus loin, je demanderai des renseignements au sujet de ces négociations parce que je n'en connais rien.

M. CLARK: Peut-être ai-je tort. Le chef du parti progressiste, avant que les négociations eussent pu être entamées, s'est empressé d'assurer le Gouvernement que les propositions auraient son appui.

M. FORKE: Je prierai de nouveau l'honorable député de me dire où il a puisé son renseignement.

M. CLARK: Il a déjà été fourni à la Chambre. Le *Winnipeg Free Press*, je crois, a été cité à ce sujet.

M. FORKE: Je ne suis pas responsable de ce journal.

M. CLARK: Mais ce n'est qu'une industrie. Je me demande si celle à laquelle le ministre du Commerce (l'hon. M. Low) est intéressé, la fabrication des glacières, je me demande si les progressistes...

L'hon. M. ROBB: Ou la fabrication des écrémeuses.

M. CLARK:...ont appris que le tarif ne subirait aucun changement. Je ne sais pas si les progressistes ont eu l'information que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), que je suis bien aise de voir ici, s'est efforcé d'obtenir des concessions spéciales pour les manufactures de chaussures de Québec touchant l'impôt sur les ventes, concessions que le ministre n'a pas jugé à propos d'accorder aux conserveurs de saumon de la Colombie-Anglaise qui ont moins de succès en affaires que les manufacturiers de chaussures? Personne ne sait mieux que le ministre de la Justice—il aurait dû être mieux renseigné qu'aucun membre du cabinet—que les conserveurs de saumon de la Colombie-Anglaise avaient plus besoin d'encouragement que tous les autres industriels du pays. Cependant, nous voyons qu'elle est exceptée...

L'hon M. LAPOINTE: Mon honorable ami veut-il me permettre une question?

M. CLARK: Oui, une question.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, une seule question. Mon honorable ami dit-il que les intérêts des manufacturiers de chaussures ont été convenablement sauvegardés?

M. CLARK: Oui, bien qu'ils eussent pu l'être beaucoup plus.

L'hon. M. LAPOINTE: Oh! je vois.

M. CLARK: Je comprends que ces manufacturiers doivent être bien traités, et je pense que l'on aurait dû faire plus pour eux. Mais ce à quoi je m'oppose..

L'hon. M. LAPOINTE: Que suggérez-vous?

M. CLARK:...est qu'un ministre de la couronne profite de sa situation pour protéger les industries de sa propre circonscription à l'exclusion des autres en général. Je vois que le ministre intérimaire des Finances est à son siège. Que pensez-vous de la farine? Est-il une denrée qui soit consommée davantage par la population? Le droit sur la farine a-t-il été touché? Pas du tout. C'est le ministre intérimaire des Finances qui a déposé le budget et il était maître sur la situation.

L'hon. M. LAPOINTE: Ne vous écartez pas de la question des chaussures; elle me plaît.

M. CLARK: Je regrette que le ministre des Chemins de fer ne soit pas à son siège, car j'en suis rendu maintenant au point peut-être le plus intéressant de tous—les Canada Foundries and Forgings, Ltd., H. Geo. P Graham, vice-président. Qu'a fait le cabinet pour aider cette industrie? Peut-être mes honorables amis à ma gauche voudraient-ils regarder le tarif, à l'item 450a. Cet item était autrefois contenu dans l'item 450 que je vais lire tel qu'il se lisait avant le dernier exposé budgétaire:

Pelles et bêches en fer ou acier, n.d.; ébauches de pelles et de bêches, et fer ou acier taillé en formes pour ces outils; et tondeuses pour gazon; tarif préférentiel britannique, 20 p. 100; intermédiaire, 30 p. 100; général, 32½ p. 100.

Or, qu'est-il arrivé? Nous voyons qu'un nouvel item a été établi pour les tondeuses pour gazon, lesquelles sont fabriquées par la Canada Foundries and Forgings, Ltd., compagnie dont le ministre des Chemins de fer est le vice-président, et ce même item 450 d'où on élimine les tondeuses pour gazon, réduit à 10,

15 et 20 p. 100, les droits sur les pelles et les bêches en fer et acier, ainsi de suite. Un item spécial, 450a, a été redigé pour les tondeuses à gazon, lesquelles sont imposées à l'ancien tarif de 20, 30 et 32½ p. 100. Mes honorables amis à ma gauche vont-ils endurer cela? Approuveront-ils un tel budget? Vont-ils se lever et voter en faveur de ce budget?

Il y a d'autres industries; de fait, je crois qu'il n'est pas un seul membre du Gouvernement dont le ministre ne se soit pas préoccupé. Ainsi, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), qui préconise le maintien du même droit douanier sur les tondeuses à gazon qui était en vigueur l'an dernier. Cependant, il désire que cet article soit éliminé de l'ancien item, et placé dans une nouvelle classe, à part, afin que cette industrie soit protégée. Ce qui m'étonne c'est que le ministre du Travail (M. Murdock), qui doit pourtant siéger dans le cabinet n'ait pris aucune mesure sous la loi des coalitions. Il n'y a certes jamais eu de coalition comme celle dont nous avons la preuve cette année dans le fait que les ministres du Gouvernement protègent particulièrement les industries dans lesquelles ils sont eux-mêmes intéressés.

Je ne saurais comprendre pourquoi l'honorable député de Brome occupe un siège de ce côté-là de la Chambre, plutôt que de retourner dans son milieu; je ne saurais comprendre pourquoi il ne change pas de place avec l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il pourrait alors aider le Gouvernement à sonner le glas funèbre de la protection. J'ai été très intéressé hier soir d'entendre l'honorable député dénoncer la loi de l'anti-dumping. Gesticulant avec enthousiasme, il nous a dit qu'elle était un instrument très dangereux, et qu'il espérait qu'avant longtemps on l'éliminerait complètement. L'honorable député pourrait tout aussi bien se lever et dire qu'il espère qu'avant longtemps il n'y aura plus de compagnies industrielles en Canada.

M. McMASTER: C'est absurde.

M. CLARK: L'honorable député dit que "c'est absurde". Or, je citerai un rapport officiel pour faire savoir ce que pensent les Américains de cette doctrine absurde adoptée par le Canada et représentée par la loi de l'anti-dumping. Ces chiffres sont extraits d'un rapport du bureau du commerce étranger des Etats-Unis, du 1er juillet 1919 au 30 avril 1920, portant sur le dumping en Canada, avant l'application de la loi de l'anti-dumping. Ils s'en vantent dans leurs rapports officiels. Voici quelques-uns de ces chiffres. Je suis sûr que c'est pourquoi le ministre de la Justice (M. Lapointe) a vu à ce que l'industrie des chaussures de la province de Québec soit au moins partiellement protégée. Je vois que les chaussures pour enfants qui se vendaient en moyenne à $1.84 la paire, en tous pays, se vendait au prix moyen de 96c., ou à moitié prix à peu près, en Canada. Qu'arriverait-il à notre industrie de chaussures dans de telles conditions? L'honorable député de Brome prétend-il que notre industrie de chaussures pourrait prospérer si on permettait aux trusts américains sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, dont la production est considérable, de jeter leurs chaussures sur nos marchés, à un prix moindre que le prix de revient, ainsi qu'ils l'avouent, et ce qu'ils feraient encore à la première occasion? Si nous permettions un tel état de choses, nos compagnies industrielles seraient bientôt en faillite, et alors qu'arriverait-il? Les compagnies industrielles disparues, où mon honorable ami trouverait-il un marché domestique, sans aucun centre industriel dans le Dominion?

M. FORKE: Je désirerais informer l'honorable député qu'au Manitoba, l'hiver dernier, un grand nombre d'enfants furent empêchés d'aller à l'école, faute de chaussures, et ces enfants seraient très contents de pouvoir s'en procurer à 90c. la paire.

M. CLARK: L'honorable député croit-il que la situation est meilleure en Angleterre? Est-il d'avis qu'il n'y a point d'enfants pareillement dépourvus en Irlande, ou en Ecosse, son pays de naissance, à Glasgow par exemple? Pense-t-il qu'il n'y a pas là-bas de gens qui n'ont pas les moyens de s'acheter des chaussures? Il y en a certainement et je suis persuadé qu'il y en a aussi à Winnipeg, à Toronto, à Montréal et à Vancouver, de même que sur les fermes de nos cultivateurs canadiens.

M. BEAUBIEN: A Glasgow on n'a pas une température de 40 au-dessous de zéro.

M. FORKE: L'honorable député m'a posé une question. Il me semble que certains honorables députés qui siègent à ma droite prennent un plaisir particulier à souligner continuellement la situation pénible de la Grande-Bretagne. Je n'aime pas à consigner cette opinion au hansard; cependant, je dois avouer ma conviction qu'en ce moment la situation canadienne est, par certains côtés, aussi déplorable que celle de la Grande-Bretagne. (*Exclamations.*)

Une VOIX: Voilà de l'humour, de l'humour écossais.

M. FORKE: Pardon, je ne fais pas là de l'humour.

M. CLARK: Voici ma réponse à l'honorable député. La statistique officielle démontre

que la moyenne des salaires aux Etats-Unis est trois fois plus considérable qu'au Canada...

M. FORKE: La chose n'a pas d'importance.

M. CLARK: . . .et le coût de la vie n'est pas beaucoup plus élevé. Voilà ce qu'indique la statistique officielle. La chose est sans importance dit mon honorable ami. Le fait que le travail de l'artisan est payé là-bas trois fois le prix que touche l'artisan canadien n'a pas d'importance. Eh bien, si c'est là son opinion j'en ai assez d'une doctrine pareille.

Maintenant, je veux reprendre le développement de ma thèse et faire la comparaison entre la situation industrielle des Etats-Unis et celle de la Grande-Bretagne. Lorsque l'Angleterre adopta le régime du libre-échange elle avait développé ses industries au moyen d'un tarif de protection. Elle était la maîtresse mondiale de l'industrie; la Grande-Bretagne était l'atelier de l'univers. Cobden assura le peuple anglais que la Grande-Bretagne serait toujours l'atelier de l'univers et qu'avant dix ans tous les autres pays seraient devenus libres-échangistes. C'est grâce à cette promesse-là que Cobden réussit à faire adopter le libre-échange en Angleterre—que les autres pays l'adopteraient avant dix ans. Mais qu'arriva-t-il? Tous les autres pays du continent d'Europe édifièrent un tarif protectionniste et égalèrent la Grande-Bretagne en production industrielle; et je vais vous dire ce qui se passa aux Etats-Unis. Incontestablement lorsque la Grande-Bretagne adopta le libre-échange elle était le centre industriel de l'univers et les Etats-Unis étaient un pauvre pays agricole. Je cite à l'appui Henry Clay un des plus éminents parmi les Américains. Voici ce qu'il a dit lorsqu'on étudiait aux Etats-Unis l'opportunité d'adopter le régime protectionniste:

Le comité remarquera que la richesse d'une nation est proportionnée à la mesure de protection qu'elle fournit à son industrie; et que la pauvreté d'une nation est d'autant plus marquée que cette nation néglige sa propre industrie, s'en désintéresse et l'expose à la rivalité des puissances étrangères. C'est la Grande-Bretagne qui donne le plus de protection à son industrie et par conséquent la Grande-Bretagne est la plus riche parmi les nations. Quant au degré de protection la France occupe le deuxième rang; ce même rang lui est acquis dans l'ordre de la richesse. C'est l'Espagne qui néglige le plus le devoir de protéger l'industrie de ses nationaux, et l'Espagne est une des plus pauvres parmi les nations d'Europe. La situation prospère de la Grande-Bretagne que j'ai tenté de décrire semble indiquer que son régime de protection s'adapte également bien à l'état de guerre et à l'état de paix. Sûre d'elle-même, possédant chez elle toutes les ressources nécessaires et un marché intérieur dont elle est la garde jalouse et vigilante, elle est préparée en vue de n'importe quelle situation d'urgence. Nous l'avons vu sortir, intacte par la puissance de ses ressources, d'une longue guerre qui exigeait un effort incalculable. Nous avons vu que chaque année de paix apporte un relèvement de ses activités manufacturières, de son commerce et partant de sa navigation.

[M. Clark.]

Comparons cela maintenant avec ce que pense M. Coolidge, après soixante ans du régime protectionniste. Il dit:

La loi tarifaire actuelle a réalisé les deux grands objets de ses auteurs. Elle a rapporté des revenus opulents et fait naître une prospérité abondante. Sous ce régime le pays a développé un très gros commerce d'exportation et d'importation. La modification continuelle du tarif aux mains du Congrès est pernicieuse et opère au détriment de nos industries.

A présent, devant les observations faites hier soir par l'honorable député de Brome au sujet de la balance du commerce, je tiens à dire ceci: en 1921, les Etats-Unis avaient une balance favorable de près de deux milliards de piastres. Ils possédaient la grosse part de la réserve d'or de l'univers; bref, c'était le pays le plus prospère à la surface du globe. Les ouvriers de l'industrie y recevaient des salaires trois fois plus généreux qu'en Grande-Bretagne, alors que le coût de la vie n'y était pas beaucoup plus élevé. Est-ce que les Etats-Unis ont réalisé des progrès dans le domaine de l'industrie manufacturière? J'ai devant les yeux des tableaux indiquant le résultat du recensement de la production industrielle en Grande-Bretagne en 1907 et aux Etats-Unis en 1909. Il est difficile de découvrir des statistiques correspondantes pour une même année, car les recensements ne se font pas simultanément dans les deux pays. Toutefois, je crois que ces chiffres sont les plus récents qui soient disponibles.

La comparaison serait aujourd'hui beaucoup plus favorable aux Etats-Unis qu'elle ne l'était cette année-là. Prenons d'abord l'industrie du fer et de l'acier, la plus grande industrie de Grande-Bretagne. Le fer, l'acier, et leurs produits, y compris les voitures, wagons, ateliers de réparation des chemins de fer, machines agricoles et électriques, représentaient 924 millions de livres sterling aux Etats-Unis et 375 millions en Grande-Bretagne. Tissus et vêtements: Etats-Unis, 612 millions; Grande-Bretagne, 441 millions. Bois et ébénisterie: Etats-Unis, 337 millions; Grande-Bretagne, 46 millions; Cuirs et articles en cuir: Etats-Unis, 198 millions; Grande-Bretagne, 34 millions. Papiers et impressions: Etats-Unis, 235 millions; Grande-Bretagne, 61 millions. Produits chimiques: Etats-Unis, 305 millions, Grande-Bretagne, 75 millions. Terre à grès et verre: Etats-Unis, 106 millions; Grande-Bretagne, 29 millions. Métaux, sauf le fer et l'acier: Etats-Unis, 248 millions; Grande-Bretagne, 93 millions. J'ai ici une liste énorme, mais la Grande-Bretagne n'a la supériorité sur les Etats-Unis que dans trois cas seulement, et on remarquera qu'elle est insignifiante. Il y a d'abord la construction maritime que nous considérons toujours comme étant la plus grande industrie du mon-

de. Voici donc les chiffres pour la construction et la réparation des navires autres que les navires de guerre: Etats-Unis, £14,672,000; Grande-Bretagne £41,039,000. Coton: Etats-Unis, $125,678,000; Grande-Bretagne, $132,000,000. Teinture et finissage des tissus: Etats-Unis, $16,711,000; Grande-Bretagne, $18,000,000. Sur ces trois industries, il en est une où la Grande-Bretagne produit trois fois plus que les Etats-Unis; dans l'autre 5 p. 100 et dans la dernière 8 p. 100. Dans l'ensemble, le rendement des Etats-Unis dépasse celui de la Grande-Bretagne de 200 à 1,400 p. 100. Voilà bien la preuve de ce que signifie pour un pays le tarif protecteur. Ce développement s'est accompli aux Etats-Unis, grâce à la protection: l'expansion industrielle ne s'est fait sentir que lorsqu'ils ont adopté ce régime. D'autre part, la Grande-Bretagne a perdu son rang de premier atelier du monde.

On me permettra de dire quelques mots des impôts. Tout d'abord, je ne saurais passer sous silence la déclaration faite, hier soir, par l'honorable député de Neepawa (M. Milne), à savoir qu'il y a 798,360 cultivateurs au Canada. Voici ce qu'il a dit:

> En divisant le total des recettes brutes, nous trouvons que la part de chaque fermier représente environ $1,700. On estime que les impôts fédéraux et provinciaux s'élèvent à environ $100 par personne, ce qui fait $500 pour une famille de cinq.

D'après l'estimation de mon honorable collègue, les cultivateurs du Canada paieraient 400 millions de piastres en impôts. Or, le revenu total du Canada n'est que de 300 millions. Cependant, l'honorable député a l'audace de dire que les cultivateurs de ce pays versent 400 millions en impôts. Je ne dis pas que les cultivateurs ne paient pas de taxes.

M. KENNEDY (Glengarry): L'honorable député de Neepawa n'avait-il pas inclus les taxes municipales?

M. CLARK: Parfaitement: j'ai répété ce qu'il a dit: taxes fédérales, provinciales et municipales. Mais quelle est la dépense totale des provinces du Canada? Je suis sûr qu'elle est inférieure à 150 millions par année. Ajoutez cela aux dépenses fédérales et vous comprendrez combien énorme est la somme que l'honorable député prétend que nos cultivateurs paient. Nos collègues progressistes et les cultivateurs en général voudront bien admettre que les autres classes de la société paient autant de taxes qu'eux; je pourrais même prouver qu'elles en paient plus, mais je m'en abstiendrai. Si les autres classes payaient autant, cela voudrait donc dire que notre revenu annuel serait d'un milliard et demi par année, autrement dit les deux tiers de la dette publique du Canada. On voit combien la chose est ridicule.

L'honorable député propose qu'on discute la chose ensemble. Je le veux bien. Je suis tout prêt à examiner ce qu'il est possible de faire pour les agriculteurs du Canada. J'avoue que je ne suis pas un expert en matières agricoles, mais les agriculteurs voudront bien concéder à leur tour qu'ils ne sont pas experts en matière industrielles et qu'ils ne sont pas très qualifiés pour citer des théories vieilles comme le monde, pour prouver que la production industrielle de notre pays bénéficierait du dumping des chaussures ou autres marchandises américaines, sans qu'on leur impose des droits de douane.

Au sujet de la taxe sur les ventes, il y a une chose que je tiens à signaler au ministre des Finances.

L'an dernier j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur une industrie de mon comté, une vaste industrie de créosote où $400,000 de capitaux sont engagés. Cette industrie traite à la créosote les pilotis et les traverses de chemins de fer. J'ai demandé qu'on protège cette industrie, mais on m'a naturellement refusé. Néanmoins, le ministre des Finances et son expert en tarif m'ont assuré que la taxe des ventes ne s'appliquerait pas à la créosote entrant dans ces produits. Je sais que le ministre des Finances avait l'intention d'agir ainsi, mais le ministre des Douanes (l'hon. M. Bureau) a interprété la loi autrement et la conséquence c'est que la taxe des ventes de 2¾ p. 100 sur chaque gallon de créosote a été portée à 6 p. 100, bien que le ministre des Finances ait eu l'intention, comme il me l'a affirmé, de soustraire cet article à la taxe. J'imagine que l'interprétation de la loi défendait au ministre des Douanes de lui donner ce sens, mais le résultat est que la compagnie a dû payer 6 p. 100 sur son huile de créosote. Elle a aujourd'hui en stock 380,000 gallons de créosote se détaillant à environ 95 cents le gallon et qui se vend en gros à 60 cents le gallon. Voici donc un capital de $200,000 engagé. La moitié environ de la valeur du produit de la compagnie consiste en créosote brute qui entre dans le bois. Par conséquent la loi avait autrefois pour effet, avant l'existence du budget actuel d'accorder pour chaque pilotis qui venait au pays un subside de 3 p. 100 aux produits américains exportés en Canada. C'était désavantageux pour la compagnie et je vais le démontrer. La commission du port de Vancouver, le Gouvernement du Canada lui-même, le ministre des Travaux publics emploient ce

produit pour les quais du pays. La compagnie ne peut soutenir la concurrence des Américains de Seattle qui expédient ici une masse de pilotis et les écoulent à meilleur compte que la compagnie canadienne ne peut les fabriquer à cause de la subvention de 3 p. 100 pour chaque pilotis importé. Tout récemment cette compagnie s'est vu refuser un contrat parce que ses prix excédaient de $3,000 les prix américains. Je n'ai pas de doute qu'on expliquerait cette différence de $3,000 par la subvention que le Dominion accorde au fabricant américain. Ce dont je me plains c'est de cet encouragement accordé à nos frais aux Américains. Je comprends parfaitement que cet état de choses dépend d'une véritable erreur que le gouvernement a corrigée cette année; mais on l'a corrigée sans accorder de compensation aux Canadiens, aucune réduction de la taxe des ventes n'a été accordée pour l'impôt payé par ces 38,000 gallons. On pourrait y arriver sous le régime de la loi de l'audition des comptes et j'espère qu'on accordera cette compensation qui est simplement juste.

Toutes ces choses sont cause qu'il existe dans l'esprit du peuple un sentiment que le Canada a adopté une politique de subordination envers les Etats-Unis. Je conseillerais au Gouvernement de modifier cette attitude et d'y substituer une politique indépendante et fière, il suffirait même que le Gouvernement se contente d'adopter une ligne de conduite semblable à celle arrêtée vis-à-vis de la mère-patrie. C'est une folie de notre part que de continuer à compter sur des débouchés commerciaux dans les pays d'Europe en banqueroute, quand notre voisin immédiat au sud possède les réserves d'or du monde et peut nous payer en espèces sonnantes. Ce pays serait obligé d'acheter de nous si nous adoptions une politique semblable à celle qu'il a prise vis-à-vis de nous. En agissant ainsi, au lieu d'avoir une balance commerciale défavorable, et favorable aux Etats-Unis, balance de près de 200 millions, nous pourrions changer les rôles et avoir à notre crédit une balance favorable de plusieurs centaines de millions.

A mon sens, la politique qui a guidé le Gouvernement a été dictée par une minorité, les agraires progressistes et les intéressés dans le commerce des grains. Le total des votes donnés aux dernières élections a été de 3 millions. Les libéraux ont obtenu 1,296,000 voix, les progressistes 769,000 et les conservateurs 971,000. Le total des électeurs sur les listes était de 4,722,000. Donc les progressistes qui, comme je le faisais observer, dictent au Gouvernement sa ligne de conduite, représentent moins qu'un sixième des électeurs du pays et j'irai jusqu'à dire que des 1,296,000 personnes qui se sont prononcées en faveur des libéraux, 75 p. 100 ont ainsi agi dans la conviction ou du moins dans l'espoir que le Gouvernement continuerait la politique fiscale Laurier-Fielding, soit une politique pour ainsi dire la même que la politique nationale de sir John Macdonald. Je le répète, c'est une minorité des députés et des représentants du peuple qui dicte cette politique qui est comme le glas de la protection et qui, à un certain sens, est absolument injustifiable. Si le Gouvernement désire adopter une attitude courageuse et s'il possède le sens vrai de la haute responsabilité que le peuple canadien lui a imposée, il soumettra la question clairement et nettement aux électeurs du pays.

Pour terminer, je réaffirme que l'exposé du ministre suppléant des Finances est en contradiction avec la situation réelle des affaires. Je dis de plus que le ministre a adopté une nouvelle forme de comptabilité. Il a éliminé de grosses inscriptions de dépenses nécessaires pour couvrir le déficit du réseau national, dépenses portées d'habitude au compte de la dette publique. Un tel système ne nous permettra jamais de fixer exactement le chiffre de la dette nationale, et le crédit du Canada en souffrira, car les prêteurs ne peuvent se renseigner exactement sur la garantie qu'offre le Dominion. A la vérité, ils n'ont pas les moyens de savoir si le Canada n'est pas endetté au delà de ses ressources. Je répète que le budget actuel a été dicté par une minorité de la représentation élue par moins d'un sixième des électeurs fédéraux. Cette minorité dictatrice représente des intérêts particuliers, et nul Gouvernement ne devrait se mettre au service d'intérêts régionaux, s'il veut administrer pour le bien et l'avantage du pays.

M. SEXSMITH: Pas même des industriels.

M. CLARK: Pas même des industriels, certainement. La politique du Gouvernement consiste à supprimer les droits de douane et même la clause du dumping, ce qui permettra aux Américains de nous inonder de leurs marchandises à des prix de rabais; et quand nos industries auront disparu ils pourront nous vendre aux prix qu'ils voudront sans que nous puissions leur résister. Le ministre n'a pas mandat pour imposer une telle politique au pays. S'il lui reste quelque courage, il soumettra son programme aux électeurs dans une prochaine consultation populaire.

M. LAPIERRE: Monsieur l'Orateur, je m'associe aux regrets exprimés par les orateurs précédents sur l'absence du ministre des Fi-

nances pour cause de maladie, et j'espère qu'il nous honorera avant longtemps de sa présence sur les sièges du Gouvernement.

Le ministre intérimaire des Finances a droit à des félicitations pour son premier exposé budgétaire. Il a pu montrer cette année un budget équilibré, chose que ses prédécesseurs s'étaient en vain efforcés d'obtenir. Le budget accuse un excédent de recettes de $67,750,000, et annonce une diminution de 24 millions dans les impôts que le contribuable doit supporter, particulièrement les cultivateurs et les ouvriers.

Les relevés pour onze mois écoulés le 29 février indiquent une marche ascensionnelle constante du commerce du Canada avec l'étranger. Déjà les importations et les exportations dépassent celles de 1923 et la balance commerciale nous est favorable au montant de $158,424,707. Plusieurs comparent la balance du commerce à un baromètre pour apprécier l'état des affaires. Les constatations accusent un retour décisif à la stabilité commerciale. Nous sortons graduellement des profondeurs où nous avaient jetés les énormes dépenses nécessitées par la guerre. Comme tous les autres pays nous avons dû nous adapter petit à petit aux conditions nouvelles. Nul autre pays ne possède des perspectives plus encourageantes que le Canada.

Le sénateur Ingalls, aux Etats-Unis, a écrit quelque part qu'après chaque cataclysme l'homme ou un peuple s'est retrouvé plus courageux, plus libre, plus religieux, plus puissant, plus heureux. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le Canada est sorti de la guerre avec les promesses d'une plus grande prospérité. Habité par une population doué d'un grand fonds de sens pratique, respectueuse des lois, vigoureuse et en possession d'immenses ressources naturelles dont le monde entier a besoin, favorisé d'une puissance hydraulique et de moyens de transport sans rivaux, le Canada, si tous ses enfants s'unissent dans un même effort pour accomplir les tâches qui s'imposent et se refaire des pertes subies, s'acquitter des engagements contractés pour la guerre, reviendra bientôt à son ancienne situation. Pour atteindre ce but, qui est l'ambition suprême de tous les bons Canadiens, il ne faut pas qu'il y ait un Canada oriental et un Canada occidental. Le régionalisme n'a pas sa place chez nous. La prospérité du Canada doit être l'œuvre de tous.

Une des questions les plus difficiles dont le Parlement ait eu à s'occuper depuis la Confédération, c'est le régime douanier, parce que le pays doit protéger ses industries, encourager l'agriculture et fournir aux ouvriers des villes les moyens de vivre dans les conditions spéciales de notre pays.

La difficulté du problème consiste à régler le tarif des droits de façon qu'il porte également sur toutes les classes de la société, sans nuire au progrès ni au maintien de l'industrie. Le tarif douanier est l'écueil sur lequel plusieurs gouvernements sont venus se briser. Chacun d'eux a eu le souci de disposer les droits de telle sorte qu'ils soient acceptables aux divers intérêts en cause.

On doit admettre que le parti libéral a le mérite d'avoir établi en tout temps sa politique de tarif de façon à encourager la prospérité générale au Canada. Je n'hésite pas à dire, monsieur l'Orateur, que le budget de cette année est en harmonie complète avec les principes fondamentaux du libéralisme et contribuera davantage à rétablir la confiance et la prospérité du pays que tout ce qui s'est produit depuis 1911. Le gouvernement actuel a témoigné de son désir de faire face à la situation d'une manière franche et loyale et d'appliquer la politique tarifaire de la convention libérale de 1919. Il a tenu sa parole envers le peuple qui a démontré par son appréciation sans équivoque que sa confiance dans le libéralisme n'était pas ébranlée.

En préparant le budget actuel le Gouvernement a dû prendre en considération les conditions économiques extraordinaires qui existaient dans tout le pays. Aujourd'hui, quelques-unes de nos industries trouvent qu'il est excessivement difficile de s'adapter aux nouvelles conditions qui sont la conséquence de la guerre—période comme le Canada n'en avait jamais vue, alors que les demandes pour les produits canadiens dépassaient de beaucoup la production, quand les profits étaient si grands que quelques manufacturiers avaient honte de les toucher. Pendant cette période de prix élevés et d'énormes profits, beaucoup de nos manufacturiers employèrent leurs bénéfices dans leurs entreprises soit en construction, soit en machinerie, d'autres s'offrirent des boni ou augmentèrent les salaires de leurs employés. Ils créèrent ainsi une situation qui leur rendait presque impossible le retour aux conditions normales sans un complet bouleversement de leurs affaires et une grande perte de capitaux appliqués à trop d'agrandissements. Le développement de la production pendant la période de prospérité explique dans une certaine mesure le cri qui se fait entendre dans tout le pays, à savoir que l'industrie n'est pas rémunératrice. Les manufacturiers du Canada ont exagéré leurs prévisions des besoins d'après-guerre. L'on s'est préparé en vue d'une demande qui ne s'est pas manifestée dans les proportions espérées. La capitalisation exagérée pen-

dant la période d'inflation et l'augmentation des frais généraux en même temps que le fléchissement de la demande ont désagréablement surpris nos manufacturiers qui s'étaient trop habitués à payer des dividendes de 50 à 100 p. 100. N'ayant pas de réserves pour faire face à cette situation nouvelle, ils ont tenté de s'écarter le moins possible du prix de guerre, car on sait très bien que les prix de la plupart des produits étaient au maximum en 1920—trois ans après la cessation des hostilités. Malgré la diminution de la demande, quelques manufacturiers ont tenté de payer des dividendes sur un capital majoré et des établissements agrandis en maintenant les prix élevés et quand ils découvrirent qu'ils ne pouvaient pas le faire ils rejetèrent la faute de leur insuccès sur le tarif et la préférence anglaise. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que de la part des manufacturiers du Canada qui avaient mal prévu les demandes d'après-guerre et qui avaient acheté pendant la guerre des matériaux aux prix les plus élevés en payant de gros dividendes pendant cette période de prospérité, c'était une tentative froidement conçue de se compenser au détriment du consommateur canadien. Naturellement, cela ne s'applique qu'aux manufacturiers qui n'avaient pas songé à la réaction que chacun jugeait inévitable. Les manufacturiers qui ont préféré perdre des affaires plutôt que d'agrandir leurs usines pour répondre à un besoin passager sont toujours dans l'industrie et font des profits.

Une autre industrie qui maintenant réclame de l'aide, c'est celle des chaussures. Il n'est pas douteux que beaucoup de fabriques de chaussures ne soient en difficultés en raison de la diminution du pouvoir d'achat du public et de la concurrence anglaise. Pourtant je crois pouvoir assurer qu'aucune entreprise n'a prélevé de plus grands profits sur la population du Canada pendant la guerre, que le commerce des chaussures. L'industrie s'est développée plus que ne l'exigeaient les besoins du marché domestique et il n'est pas possible aux fabricants de trouver un marché étranger pour le surplus de leur production. L'industrie du coton est une autre industrie dans l'enfance qui réclame du secours. Les Dominion Textiles dont les produits jouissent d'une protection de 35 p. 100, quand leur principale matière première entre en franchise, ont été organisés en 1905 par la fusion de quatre compagnies. Le syndicat qui a formé le merger a reçu $5,000,000 d'actions de capital pour lesquels il a payé $500,000. Les actionnaires ont reçu en dividendes depuis 1907 plus de $4,700,000, et le bilan pour l'année terminée le 31 mars 1921, indiquait un surplus de $4,636,591. Les dividendes payés aujourd'hui sur le capital ordinaire sont de 12 p. 100 sur la valeur au pair, soit $600,000 par an pour un placement de $500,000. Depuis la formation du merger, la Dominion Textile Co. a fermé ses ateliers à Halifax, Vancouver et Moncton. Quand la commission du tarif voyageait en 1920, cette compagnie employait un avocat pour voyager avec la commission et qui protestait à chaque occasion contre toute diminution de la protection dont jouissait cette industrie. Le sucre et le ciment sont aussi des industries fortement protégées qui ont énormément bénéficié pendant la guerre et dont les profits pendant cette période auraient pu largement suffire à payer le coût de la guerre.

Le Gouvernement a bien compris que le moment n'était pas favorable pour faire une réduction générale du tarif. Les manufacturiers traversent une période excessivement critique et nombre de fabriques sont forcées de fermer leurs portes. Nos industriels sont obligés de soutenir la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché des pays européens et c'est la cause de la dépréciation de la monnaie. Des frais de production très bas assurent au manufacturier étranger un avantage signalé sur son concurrent canadien, qui exploite son industrie dans un pays où les salaires sont plus élevés et le genre de vie plus coûteux. Cette situation est très bien exposée dans un article qu'a publié le *Standard*, de Montréal, un journal qui a toujours été l'organe des tenants de la protection élevée. L'article en question est intitulé: "La situation tarifaire au Canada" et il est ainsi conçu:

> Les auteurs de la "politique nationale" ont préconisé l'établissement d'un tarif douanier comme un moyen de développer nos industries naissantes et d'encourager la création de nouvelles entreprises industrielles. Un bon nombre d'industries canadiennes sont en pleine maturité, quoiqu'elles ne soient guère considérables en comparaison d'industries semblables aux Etats-Unis. Un certain nombre d'autres industries canadiennes produisent maintenant beaucoup plus que pour les besoins du marché domestique et eu égard aux perspectives qu'elles ont de vendre leurs produits sur les marchés étrangers. L'année dernière, les fabriques de ciment n'ont été exploitées que dans une proportion de 48 p. 100 de leur rendement; vingt-huit fabriques de chaussures été forcées de fermer leurs portes et diverses autres industries importantes ont produit bien au-delà des besoins actuels; il est même vraisemblable qu'elles seront en mesure de faire face à toutes les demandes au cours du prochain cycle de notre expansion industrielle. Voilà un fait de première importance, qui requiert le remaniement de notre programme tarifaire en tant qu'il s'agit de nos grandes industries. Pour ce qui est des industries qui excèdent déjà les besoins du pays elles n'ont le droit, c'est évident, de réclamer légitimement la protection sous le régime du tarif douanier qu'autant qu'elles doivent faire face à des circonstances particulières, peu importe que ces conditions aient été prévues ou non par les auteurs de la "politique nationale". Il est incontestable que ces circonstances particulières existent à l'heure actuelle. Cependant, il n'y a que les manufacturiers intéressés qui soient en état de se rendre compte de leurs effets précis.

Le public ne peut que se former une idée générale de la situation. Il appartient donc aux grandes industries manufacturières, qui cherchent à obtenir plus de protection à l'heure actuelle, de jouer cartes sur table. Le public ne se contente plus des assertions générales, à savoir que le régime protecteur ayant contribué à assurer le développement des industries manufacturières au Canada, il serait nécessaire de leur accorder encore plus de protection maintenant afin de les maintenir en pleine activité. Nous devons envisager le fait qu'un bon nombre d'industries, pour répondre à la demande anormale qu'a suscité la dernière guerre, se sont trop développées en comparaison de ce qu'elles l'eussent fait si la situation était restée normale. A l'heure qu'il est, le seul titre qu'ont ces industries de réclamer une plus grande somme de protection répose sur le besoin légitime qu'elles ont de ce chef étant donné la concurrence injuste résultant de la situation anormale qui existe dans d'autres pays. Mais le public a le droit d'être mis au courant de toutes les circonstances qui motivent leurs réclamations. Il est possible de relever tellement le tarif douanier que les manufacturiers pourraient hausser les prix et de verser des dividendes sur les capitaux placés dans la construction d'établissements inutiles pour le moment. Peut-être même serait-il désirable de relever le tarif douanier, si nous avions lieu de prévoir d'excellents débouchés pour nos produits sur les marchés étrangers, dans un avenir assez rapproché Mais, si le Gouvernement adoptait le programme d'accorder plus de protection à nos manufacturiers sous cette forme, il s'ensuivrait, à la faveur de la prochaine ère de prospérité industrielle, que les capitalistes seraient encouragés à créer de nouvelles entreprises qui feraient concurrence aux industries souffrant déjà d'un surcroît de développement, au lieu de tenter l'xpérince d'établir des industries nouvelles et variées auxquelles nos ressources naturelles inexploitées fourniraient les matières premières.

Mais avant que le manufacturier canadien puisse caresser l'espoir d'obtenir la stabilité, il faudrait adopter des mesures énergiques pour diminuer le capital de nombreuses industries qui, au cours de la dernière guerre, se sont développées bien au delà des besoins du marché domestique. Il faudrait complètement réorganiser les industries qui sont exploitées à perte ou qui souffrent d'autres embarras. Il faudrait éliminer de ces entreprises tous les capitaux fictifs; tous les déficits accumulés devraient être effacés et une nouvelle estimation de l'actif basée sur le prix du marché devrait être faite.

Et après cela, s'il est établi que le présent tarif douanier n'assure pas une protection suffisante à ces industries, qu'elles jouent cartes sur table et prouvent au Gouvernement que leurs réclamations sont bien fondées. Voilà le programme qui est suivi en Angleterre et il faudra nécessairement en venir là au Canada. Je citerai un exemple relativement à ce qui se passe dans les Iles-Britanniques. L'article en question est extrait du *Manchester Guardian Commercial,* de jeudi le 24 mars dernier, sous la rubrique: "Facing facts in Company Finance". Voici:

Depuis la publication de notre dernier numéro, les administrateurs de deux grandes compagnies industrielles ont publié des projets de remaniement radical du capital d'exploitation. La constitution en société des British Glass Industries Limited nous fournit un exemple caractéristique des méthodes en vigueur, durant la période de fièvre industrielle; si bien qu'en 1920, elle versa aux actionnaires un boni de 150 p. 100 en actions entièrement libérées. Depuis cette époque, les mauvais jours sont venus; les déficits se sont accumulés suivis bientôt d'autres embarras financiers, qui ont décidé les administrateurs à réorganiser la compagnie sur de nouvelles bases, dans le cours du dernier exercice. Les compagnies subsidiaires jouissaient d'une large mesure d'indépendance de sorte que la British Glass Industries était devenue une compagnie détentrice pure et simple. Cette réorganisation était sage puisqu'on rapporte que la situation financière de la compagnie est déjà plus solide tandis que l'exploitation de la principale filiale se solde par un profit. Le bilan toutefois renferme encore un reliquat de la période de commerce à outrance; le conseil de direction se propose donc actuellement de rayer le solde débiteur et de réduire le capital versé de 3,659,709 à 914,927 louis sterling. Nous exposons dans une autre page de journal un plan de même nature que Crossley Bros. Ltd. se proposent de mettre à exécution. La valeur nominale du capital-actions ordinaire sera réduite de 50 p. 100; la valeur des placements sera diminuée aux prix du marché et l'estimation de l'actif fixe sera diminuée de 200,000 louis sterling. De cette façon, on pourra compenser une accumulation de déficits qui s'élèvent à la somme de 209,504 louis sterling. Crossley Bros. sont à la tête d'une entreprise industrielle établie sur des bases solides. Leurs malheurs financiers datent du jour où ils ont trop présumé de la demande en perspective d'après guerre. Ils ont augmenté le rendement de leurs fabriques en vue de remplir des commandes qui ne sont jamais venues. En 1923 cependant, le bilan de la compagnie s'est soldé par un profit et tout annonce que cette maison a traversé la période la plus critique. Ces compagnies et tous les industriels qui suivent leur exemple en rayant de leur histoire financière cette période d'enfièvrement et de dépression d'après guerre, méritent l'appui de leurs actionnaires, du moment qu'ils proposent un plan de réorganisation sagement mûri, quelque déplaisant qu'il soit. La British Dye-stuffs Corporation nous offre un autre exemple d'une grande compagnie qui est à la veille de faire le plongeon. L'attitude qu'adoptent ces grandes compagnies pourrait être étudiée avec profit par un bon nombre de filatures, en dépit de la prime qu'accorde à la surcapitalisation notre présent système de remises de taxes. On devrait étudier un peu plus aussi les voies et moyens à prendre pour soulager l'industrie du système des emprunts à brève échéance remboursables à vue; ce système est fort utile quand tout va bien, mais il constitue un fardeau onéreux en temps comme ceux-ci.

Et lorsque ces réformes auront été effectuées avec succès, il faudra inaugurer un système de distribution plus économique. Le système de distribution en vigueur au Canada à l'heure actuelle est très efficace, mais il est aussi fort coûteux. Entre le producteur et le consommateur, il y a plusieurs intermédiaires, tels que les marchands de gros ou de demi-gros, les commissionnaires, les détaillants et autres, qui, tous ajoutent de 5 à 50 p. 100 au prix de la marchandise passant d'une main à l'autre avant de parvenir au consommateur. Trop d'intermédiaires s'emploient à la distribution des denrées. Les rues de nos cités, de nos villes et de nos villages sont bordées de magasins, de boutiques, de bazars, de comptoirs, dont plusieurs ont la même spécialité et dont la plupart retirent pour leurs services plus que le producteur n'obtient de son travail. Les

bureaux de nos grandes villes foisonnent de commissionnaires et de représentants de compagnies industrielles, dont le plus grand nombre sont mieux rémunérés que le producteur. Lorsque vous aurez réduit le coût de la distribution et du transport, vous aurez fait la première démarche tendant à alléger de beaucoup le fardeau que le salarié a à porter.

En abaissant le tarif sur les outils de production tels que les machines servant aux exploitations agricoles, minière et forestière, le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a le premier tenté de favoriser les exploitants de nos mines et de nos forêts, démarche d'une extrême importance que ceux-ci accueilleront avec joie, principalement dans le Nouvel-Ontario et le nord de la province de Québec—vastes régions qui recèlent plus de richesses que tout autre territoire de la même étendue, régions qui, au dire de géologues éminents, renferment à fleur de terre les plus grandes ressources minières connues de la science, et qui sont destinées à être la principale source de notre fortune.

L'exploitation de nos ressources naturelles contribuera à la solution des problèmes du transport, procurera de l'ouvrage à des milliers de prolétaires, et l'énorme consommation des diverses denrées nécessaires résultant du développement de ces industries donnera l'essor au commerce d'une extrémité à l'autre du Canada.

L'importance de nos richesses minières dans notre vie économique s'est beaucoup accrue de nos jours, et ces richesses sont le fondement de la puissance industrielle et du progrès. Couvrant la moitié septentrionale de l'Amérique du nord, le Canada s'est déjà fait connaître au loin par la fertilité de son sol et l'importance de ses forêts, et voilà pourquoi notre population a été lente à comprendre les progrès étonnants qu'il a accomplis sous le rapport de la production de métaux précieux, et à se rendre compte des richesses latentes des froides régions septentrionales.

Au dire du Dr C. V. Corless, l'éminent géologue de la Mond Nickel Company, les terrains précambriens du Canada qui entourent la baie d'Hudson et qui couvrent plus de la moitié de toute la surface de cette région, constituent le plus grand affleurement en masse compacte des couches géologiques très anciennes, et c'est là qu'on trouve emmagasinés les plus grands trésors du monde, trésors qui seront utilisés plus tard. La couche précambrienne traverse tout le nord de l'Ontario; elle pénètre dans la province de Québec et s'étend jusqu'au Manitoba. Les mines du nord de la province se trouvent à la surface de cette couche.

[M. Lapierre]

Personne, que je sache, n'a entrepris d'étudier et de faire connaître les principaux incidents de notre commerce de minéraux et sa portée sur la situation commerciale de tout le Dominion. Mesuré à prix d'argent, le déficit annuel de notre production minière est presque déconcertant, comme le prouvent les calculs suivants que faisait à Toronto en mars dernier, M. Charles Camsell, devant l'Institut canadien des mines et de la métallurgie:

Exportation et importation de minéraux en 1923

	Exportation	Importation	Surplus (+) ou déficit (-)
Fer et acier	$67,000,000	$173,700,000	-106,700,000
Métaux non ferreux	56,800,000	42,400,000	+14,400,000
Minéraux non métalliques	29,500,000	165,100,000	-135,600,000
Totaux	$153,300,000	$381,200,000	-227,900,000

L'importation a dépassé l'exportation de $227,900,000. Il y a une petite différence en notre faveur quant aux métaux non ferreux, à cause du change sur des métaux comme l'argent, l'or, le cuivre et le nickel sous diverses formes. En 1923, nos ventes de minéraux n'ont représenté que les deux cinquièmes de nos achats à l'étranger. Chaque fois que le Canada a acheté cent dollars de produits américains en 1923, il a déboursé $54 pour des produits minéraux.

Nos seules importations américaines de produits autres que des minéraux se sont élevés à 331 millions de dollars en 1923. De plus, lorsque les Etats-Unis achetaient du Dominion $20 de produits minéraux, ils lui en vendaient $100. Plus des quatre cinquièmes de nos ventes à l'étranger représentent des produits agricoles et forestiers. Nos ventes de produits naturels ou ouvrés de nos mines, fer, acier, métaux non ferreux et autres, ne forment que 15 p. 100 des exportations du Canada.

Comme nation notre commerce international se borne à "l'échange des produits de nos terres et de nos forêts contre les minéraux et les tissus d'autres pays".

La caractéristique la plus remarquable de la formation précambrienne dans la région septentrionale de l'Ontario est la variété des minérais métallifères et non métallifères qu'on trouve dans un rayon de quelques cents milles. Des mines d'or, d'argent, de nickel et de cuivre y sont exploitées d'une façon de plus en plus intense et on n'a encore entamé que la surface de ces vastes gisements.

Cette superficie compte trois districts distincts: celui de Sudbury qui produit le nickel, le district de Porcupine qui produit l'or, et celui de Cobalt, l'argent. A l'heure qu'il est les mines du district de Sudbury produisent du

nickel et du cuivre pour une valeur de près de vingt-cinq millions de dollars par année et disputent aux mines d'or d'Ontario le premier rang parmi les industries minières de la province.

Les opérations minières de la compagnie *International Nickel* se font principalement à la mine Creighton, où les travaux révèlent la présence d'immenses ressources en minerai nickelifère et cuprifère, qui dépassent tout ce qu'on a connu jusqu'ici. Quelques spécimens du minerai extrait récemment de cette mine ont une teneur en métal d'entre 30 et 35 p. 100, contre une moyenne générale de 5 à 6 p. 100. On extrait environ 75,000 tonnes de minerai chaque mois de la mine Creighton, dont 60,000 tonnes sont envoyées à la fonderie. Le minerai rend 5 p. 100 en métal dans la proportion de deux parties de nickel contre une partie de cuivre. Comme le nickel se vend à peu près 25 cents la livre, et le cuivre 14 ou 15 cents, la production de la compagnie se chiffre à une valeur de plus de $1,300,000 par mois, soit 16 millions par année.

La compagnie "Mond Nickel" compte de 800 à 900 employés à son service; elle exploite environ un millier de tonnes de minerai chaque jour; c'est-à-dire que ses opérations représentent à peu près le tiers de celles de l'*International Nickel Company*.

La compagnie possède quelque 29,000 acres de terrains miniers, outre une fonderie à capacité de 1,500 tonnes à Coniston, et une affinerie à Clydach, au sud du pays de Galles. A un endroit on a creusé jusqu'à une profondeur de 3,600 pieds.

La *British North American Company* possède une fonderie à capacité de 1,600 tonnes par jour et une affinerie à Deschênes (Qué.). Toute l'installation peut fournir un rendement annuel de 15,000,000 de livres de nickel. Depuis quelque temps l'exploitation se fait à la proportion de 1,000 tonnes par jour. Les minerais de nickel et de cuivre de cette région contiennent environ 55 parties de cuivre contre 100 de nickel. La *British American* a une réserve d'à peu près 16 millions de tonnes de minerais. Ces trois compagnies constituent le groupe des exploitants du nickel dans nos industries minières du nord et produisent 85 p. 100 de tout le nickel du monde.

Voici un résumé de cette production: jusqu'au milieu de l'exercice de 1923 les mines du district de Sudbury avaient produit pour une valeur d'un peu plus de 250 millions, dont 185 millions en nickel, 70 millions en cuivre et 3,750,000 en platine., Elle ont déboursé 60 millions en salaires et 85 millions sous forme de dividendes.

Le nord de l'Ontario produit aujourd'hui plus de 13,000 tonnes d'argent. D'après la statistique des opérations jusqu'au 30 juin 1923 l'Ontario a produit de 13,744 tonnes ½ d'argent; et la production de 1923 était bien supérieure à celle de 1922. Voici le détail de la production d'argent, par périodes de dix ans, à partir de l'année du début, 1898:

Année	Valeur
1908..	$ 50,960
1908..	9,136,830
1918..	17,415,882

Toute la production au cours de l'époque comprise entre 1898 et 1923 se chiffre à $209,-986,416. Pendant ce temps on a payé en dividendes $95,888,818.

(A six heures la séance est levée sans que la question soit mise aux voix, conformément au règlement).

JEUDI, le 1er mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITE MIXTE DES IMPRESSIONS

M. GAUVREAU présente le premier rapport du comité mixte des impressions du Sénat et de la Chambre des communes.

HOME BANK

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce): Je désire présenter une pétition signée par un certain nombre de déposants de la Home Bank, à Renfrew, et qui demandent d'être remboursés.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. BLACK (Halifax): Je désire lire un télégramme signé par le révérend C. E. Crowell, au nom d'une réunion de ministres méthodistes et presbytériens et envoyé de Halifax. C'est au sujet du bill de l'union et le texte en est très bref.

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut présenter une pétition, mais le règlement lui défend la lecture d'une dépêche à ce sujet.

M. CLIFFORD: J'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un certain nombre de membres de l'église presbytérienne de Saint-Jean, à Port Perry, (Ont.), et protestant contre le bill de la *United Church*.

M. SUTHERLAND: J'ai l'honneur de déposer une pétition de la part des membres de la congrégation de l'église presbytérienne Knox, de Woodstock (Ont.), et protestant contre le bill de la *United Church*.

M. ARTHURS: J'ai l'honneur de présenter une pétition de membres de la congrégation presbytérienne de Parry Sound, pétition protestant contre le projet de loi de la *United Church*.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): J'ai l'honneur de présenter une pétition venant de la congrégation presbytérienne de Rosetown, (Sask.), et demandant l'adoption du bill constituant légalement la *United Church,* en même temps qu'une autre pétition émanant des membres de l'église fédérée de Rose Plain et approuvant aussi le projet de loi.

M. WOODS: J'ai l'honneur de déposer une pétition de la congrégation ou paroisse méthodiste de Mestioge, en faveur de l'union.

M. BOYS: Je demande à déposer une pétition des fidèles de la paroisse presbytérienne de Beeton, portestant contre le projet d'union, et une autre de la congrégation de presbytérienne de Tottenham, protestant également.

M. HUNT: Je demande à présenter une pétition de la paroisse presbytérienne de Marsboro (P. Q.); priant la Chambre de sauvegarder la constitution et de maintenir les droits de l'Eglise presbytérienne canadienne, au cas où la loi sur la réunion des Eglises serait votée.

M. STEEDSMAN: J'ai l'honneur de présenter une pétition de la part des membres et adhérents de l'église presbytérienne de Saint-Paul d'Elva (Manitoba), protestant contre le bill relatif à l'union des Eglises.

TRANSPORT DU CHARBON DE L'ALBERTA

M. RAYMOND: Je demande à présenter une pétition de la part d'Arthur Robert Kennedy, de London, Ontario, et de 28,000 autres résidents de l'ouest de l'Ontario et de l'Alberta, priant le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour abaisser le prix du transport du charbon de l'Alberta dans l'Ontario.

DEPOT D'UN BILL TENDANT A MODIFIER LA LOI DE 1914 SUR LES PECHERIES

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Je demande à déposer une projet de loi (bill n° 66) tendant à modifier la loi de 1914 aux pêcheries.

L'objet de ce bill est de réduire le prix de la licence exigée des fabriques de conserves de saumon. Un projet semblable voté l'année dernière a été repoussé par le Sénat.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.)

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Quelle subvention le Gouvernement a-t-il accordée au service de vapeurs entre Pictou, Souris, l'île du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine, dans les quinze dernières années?

2. Quels navires ont desservi cette ligne en vertu du contrat de subvention?

3. Ce contrat de subvention était-il ou pour un certain nombre d'années?

4. S'il y a eu paiement de subvention, relevait-il d'un crédit voté par le Parlement ou d'un contrat?

5. Quelle était la population des îles de la Madeleine en 1911 et 1912?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce): 1 et 2.

Exercice—Vaisseau	Subvention annuelle
1908-09, *Amelia,*	$15,000 00
1909-10, *Lady-Sibyl*	12,000 00
1910-11, *Lady-Sibyl*	15,000 00
1911-12, *Lady-Sibyl*	15,000 00
1912-13, *Lady-Sibyl*	15,000 00
1913-14, *Lady-Sibyl*	15,000 00
1914-15, *Lady-Sibyl*	18,000 00
1915-16, *Lady-Sibyl*	18,000 00
1916-17, *Amelia*	18,000 00
1917-18, *Amelia*	18,000 00
1918-19, *Enterprise*	18,000 00
1919-29, *Lady-Evelyn*	18,000 00
1920-21, *Lady-Evelyn*	18,000 00
1921-22, *R. W. Hendry*	24,000 00
1922-23, *R. W. Hendry*	24,000 00
1923,24, *R. W. Hendry*	24,000 00
1924-25, *Lovat*	50,000 00

3. Les marchés étaient annuels, sauf pour une période de cinq ans s'étendant de 1909 à 1913 inclusivement; pour une période de deux ans, de 1916 à 1917 inclusivement; pour une période de cinq ans, de 1921 à 1925 inclusivement, marché annulé au bout de deux ans pour cause d'insuffisance du bateau employé au service; et pour dix ans, de 1924 à 1933.

4. Des deux. La subvention était payée en exécution d'un marché, mais une clause dans chaque marché stipulait que le chiffre de la subvention serait déterminé par un crédit inscrit au budget par le Parlement.

5. En 1911, la population était de 7,662; en 1921, elle était de 7,127.

IMPOTS PERÇUS EN 1923-24

M. RYCKMAN demande:

1. Quels sont les totaux des différentes catégories de taxes que le gouvernement fédéral a perçues dans le dernier exercice?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Département des Douanes et de l'Accise:

Droits d'entrée	$135,098,529.42
Taxe sur les ventes	100,980,102.52
Autres droits d'Accise	22,676,537.33
Droits d'accise	38,604,859.22
Prélèvements divers	1,351,422.17
	$298,711,450.66

Département des Finances:

Impôt sur le revenu..	$54,204,027.99
Taxes arriérées sur les profits d'affaires..	4,752,680.89
Banques..	928,790.91
Compagnies d'assurances.. ..	700,680.92
Compagnies de Trusts et de prêts..	252,340.42

Les chiffres ne sont pas définitifs mais représentent les recettes à ce jour applicables à l'année 1923-24.

Département des Assurances:

Loi spéciale du revenu de guerre 1915, modifiée par le chapitre 47 des Statuts de 1922.

Compagnies d'Assurances (9 mois terminés le 31 décembre 1923)..	$624,046.71
Compagnies d'Assurances mutuelles (9 mois terminés le 31 décembre 1923)..	24,162.69
Le trimestre terminé le 31 mars 1924, en cours de perception.	
Taxes sur les compagnies d'assurances non autorisées avant l'année civile 1923..	55,915.10

Département de l'Intérieur:

Taxe de droit d'exportation. territoire du Yukon pour l'exercice 1923-24 (11 mois).. ..	27,858.54

Département des Postes:

Revenu de la poste pour l'exercice 1923, $29,262,232.78. Les chiffres pour 1923-24 ne sont pas encore connus.

Département de l'Immigration et de la Colonisation:

La seule taxe perçue par ce département est celle connue sous le nom de Taxe de capitation des Chinois et de cette source une somme de $312,500 a été payée au département durant les douze mois terminés le 31 mars dernier.

Département de la Santé:

Des paiements s'élevant au total de $170,347.53 pour la contribution au fonds des marins malades pour l'exercice clos le 31 mars 1924, ont été reçus par le département de la santé.

REGIME DES BUREAUX DE POSTE

M. HUMPHREY demande:

Relativement à la partie du rapport final du comité spécial nommé la session dernière pour étudier la loi du Service civil, et se rapportant à la modification n° 15, partie 1:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de légiférer au cours de la session actuelle au sujet des bureaux de poste ruraux qui sont placés sur pied de ville, afin de faire bénéficier le personnel de ces bureaux des avantages de la loi du service civil?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je peux répondre de vive voix à cette question en disant que l'affaire est à l'étude.

TRANSPORT D'AUTOMOBILES DE NEW LONDON

M. MacLAREN demande:

Quels navires ont servi au transport d'automobiles outre-mer, et partant de New-London, Connecticut, en 1923?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Je voudrais appeler l'attention de l'honorable député qui a posé cette question sur le fait qu'elle est un peu vague dans sa forme actuelle. Quels navires ont servi au transport d'automobiles outremer en 1923, partant de New London, Connecticut, c'est une question trop générale pour y répondre.

M. HANSON: Je conjecture que l'intention était de s'informer du nombre d'automobiles expédiées par les navires de la marine marchande du Gouvernement canadien.

L'hon. M. GRAHAM: Je conseillerai à mon honorable ami de modifier sa question en précisant: La marine marchande du Gouvernement canadien a-t-elle transporté des automobiles. Est-ce là ce qu'il désire savoir?

M. MacLAREN: Ce sera satisfaisant si la réponse est donnée conformément à la suggestion du ministre.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

IMPORTATION DE BLE DES ETATS-UNS EN 1913

M. SPENCER demande:

Combien de blé a-t-on importé des Etats-Unis au Canada dans l'année-récolte 1923?

L'hon. M. LOW: Pour la récolte de l'exercice terminé le 31 août 1923, le montant du blé importé (entré pour la consommation) au Canada en provenance des Etats-Unis a été: Quantité 90,635 boisseaux; valeur $95,413.

AMELIORATIONS DES CANAUX ET DES PORTS

M. WARD demande:

Combien au total a-t-on dépensé d'argent pour le canal de grande navigation Welland, le vieux canal Trent, la cale-sèche de Victoria, et le port de Montréal, depuis l'abandon des travaux du chemin de fer de la baie d'Hudson en 1917?

L'hon. M. COPP:

Département de la Marine et des Pêcheries:

Dépense des commissaires du port de Montréal pour le développement du port, de 1918 à cette date inclusivement $10,052,638.12.

Département des Chemins de fer et Canaux:

	Canal de navigation Welland	Canal de Trent
Construction.	$ 26,626,791 93	$ 2,324,306 05
Améliorations (Revenu)		1,246,370 67

Entretien (Réparations)		451,388 76
Exploitation (Personnel)		617,411 09
	$ 26,626,791 93	$ 4,629,476 57

Les sommes ci-dessus ont toutes été payées subséquemment au 31 mars 1918 et, étant donné qu'il n'y a aucune partie du canal de Trent qui soit connue sous le nom de "Vieux Trent", elles couvrent toutes les dépenses effectuées sur le canal de Trent.

M. WARD: J'ai par devant moi la réponse à cette question. Elle est complète, sauf les sommes dépensées pour la construction du bassin de radoub de Victoria. Je désire savoir pour quelle raison ces sommes ne sont pas comprises dans la réponse.

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics): Je prendrai des renseignements et je les communiquerai à mon honorable ami

COUT DES TRAVAUX FAITS AUX PORTS DE QUEBEC, DE MONTREAL ET DE TORONTO

M. MILLER demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il dépensé au total, de 1912 à 1923 inclusivement, pour les ports de Québec, Montréal et Toronto?
2. Quel montant d'intérêt ces ports ont-ils remboursé au Gouvernement depuis lors?
3. Des rapports annuels ont-ils été reçus de chacun de ces ports, de 1912 à 1923 inclusivement?
4. Dans la négative, en quelle année et de quels ports les rapports n'ont pas été reçus?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Ministère de la Marine et des Pêcheries:

1. Dans le port de Montréal, par la commission du port, $23,903,665.72. Dans le port de Québec, par la commission du port, $7,710,-361.33. Pour ce qui est du port de Toronto. le département de la Marine et des Pêcheries n'a pas de renseignements.

2. Par le commission du port de Montréal, $10,273,011.40. Les commissaires du port de Québec n'ont pas acquitté l'intérêt, mais le pays a l'usage gratuit d'installations considérables pour le service de l'immigration. On estime que si les commissaires touchaient un loyer raisonnable de ce chef, ils seraient en mesure d'acquitter une part notable des intérêts dûs sur les sommes qui ont été dépensées pour l'amélioration du port de Québec.

Le département ne possède aucun renseignements relativement au port de Toronto.

3. Nous avons reçu chaque année, des rapports annuels des commissaires des ports de Montréal et de Québec, au cours de la période sus-mentionnée.

4. Pour ce qui est du port de Toronto, nous avons reçu des rapports pour les exercices de 1912, 1913, 1914 et 1920 seulement.

[L'hon. M. Copp.]

Ministère des Travaux publics: sommes déboursées de 1912 à 1923 inclusivement:

Port de Québec	$2,072,740.13
Bassin de radoub Lorne	283,909.01
Bassin de radoub Champlain	4,200,355.86
Lévis	170,390.54
	$6,727,395.54
Dragage dans le port de Montréal en 1912	$ 4,635.00
Subvention pour la cale-sèche	945,629.99
	$ 950,264.99
Port de Toronto	$7,068,366.47

L'ELEVATEUR DE L'ETAT A VANCOUVER

M. MILLAR demande:

1. Combien de grain de toutes catégories restait dans l'élévateur du Gouvernement à Vancouver, le 1er août 1922, lorsque la commission du port en prit possession?
2. Quel arrangement financier a été fait au sujet de ce grain?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce):

1. Blé, 132,193 boisseaux; avoine, 4,185 boisseaux; orge, 39 boisseaux et 38 livres; seigle, 1175 boisseaux et 40 livres; avoine et blé, 72,-250 livres; criblures, 788,270 livres.

2. Aucun règlement financier n'a été effectué entre les commissaires du port de Vancouver et la commission des grains relativement à l'excédent de grain en entrepôt à l''époque où l'élévateur fut transféré à la commission du port.

LE PESEUR A L'ELEVATEUR DE VANCOUVER

M. MILLAR demande:

1. Quel était l'employé du Gouvernement préposé au pesage à l'élévateur à grain de l'Etat à Vancouver, le 1er août 1922?
2. A-t-il été destitué? Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Sinon, a-t-il démissionné, et quelles raisons s'il en est, a-t-il donné sur ce point?

L'hon. M. LOW:

1. La commission des grains n'a personne sur sa feuillle de paie qui soit classé comme "peseur" à Vancouver. M. W. S. Mackenrot est le doyen des préposés à la pesée du grain à cet endroit et il était en charge de ce service le premier août 1922.

2. Non.

3. Non. Il a été constamment en fonctions depuis la date ci-dessus mentionnée.

LA COMMISSION DU PORT DE QUEBEC

M. HANSON demande:

1. Quelles avances a-t-on faites à la commission du port de Québec dans le dernier exercice financier?
2. La commission paye-t-elle un intérêt quelconque sur ces avances, comme le veut le Statut?
3. De combien la commission avait-elle excédé son crédit chez ses banquiers, à la fin du dernier exercice?

4. Quel était le total des avances faites à la commission du port de Québec, lorsqu'elle a clos ses livres pour le dernier exercice financier?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Il était de $449,000 en tout.

2. Elle n'a pas payé d'acomptes sur l'intérêt; cependant, d'autres services administratifs obtiennent l'usage gratuit de facilités précieuses, principalement pour les soins à donner aux immigrants à leur arrivée. Le revenu que la commission retirerait annuellement, si elle exigeait une rémunération raisonnable, représente une forte quote-part de l'intérêt au taux fixé par la loi sur les avances faites à la commission.

3. Il était de $146,988.88 le 31 mars dernier.

4. Le total était de $11,811,995.68.

H. J. SYMINGTON, C.R.

M. HARRIS demande:

Combien a-t-on payé à H.-J. Symington, C.R., relativement à l'enquête sur les tarifs des grains sur les Grands lacs, pour (a) honoraires, et (b) dépenses?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce): Paiements faits du 31 janvier au 12 avril 1923: rémunération, $9,450; allocation quotidienne, $705; dépenses, $471.43.

EXPLOITATION HYDRAULIQUE DANS LA BAIE SHEPODY

M. DOUCET demande:

Le Gouvernement se propose-t-il de faire faire des sondages à la tête de la baie Shepody (N.-B.), dans un but d'exploitation hydraulique?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le projet de faire faire des sondages à la tête de la baie de Shepody, fait actuellement l'objet de pourparler avec la commission d'énergie hydraulique du Nouveau-Brunswick.

RETENTION DU MATERIEL DU NATIONAL-CANADIEN

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Combien de wagons du National-Canadien transférés au Pacifique-Canadien, n'ont pas été retournés les premiers jours de chaque mois de l'année solaire 1923?

2. Combien de wagons du Pacifique-Canadien transférés au National-Canadien n'ont pas été retournés les premiers jours de chaque mois de l'année solaire 1923?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Le 1er janvier, 2,206; le 1er février, 1,968; le 1er mars, 2,068; le 1er avril, 2,399; le 1er mai, 1,414; le 1er juin, 1,964; le 1er juillet, 1,748; le 1er août, 1,525; le 1er septembre, 1,691; le 1er octobre, 2,050; le 1er novembre, 2,757; le 1er décembre, 2,526.

2. Le 1er janvier, 4,355; le 1er février, 3,479; le 1er mars, 4,025; le 1er avril, 4,110; le 1er mai, 4,095; le 1er juin, 3,413; le 1er juillet, 3,067; le 1er août, 3,981; le 1er septembre, 2,940; le 1er octobre, 3,399; le 1er novembre, 3,889; le 1er décembre, 3,545.

INSTALLATIONS TERMINALES DU PORT D'HALIFAX

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Quelle somme d'argent a-t-on consacrée à la construction des installations terminales du port d'Halifax avant le 31 décembre 1921?

2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour ces installations depuis le 1er janvier 1922?

3. Quelle est la dépense totale à ce jour?

4. Quels autres déboursés le Gouvernement se propose-t-il de faire?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Vancouver-Centre doit comprendre la difficulté d'établir:

Quelle somme d'argent a été consacré à la construction des installations terminales du port d'Halifax avant le 31 décembre 1921.

Cette somme embrasserait toutes les dépenses jusqu'en 1921. A n'en pas douter, l'honorable député veut parler de la somme d'argent déboursée depuis un certain nombre d'années.

L'hon. M. STEVENS: La question a trait, il va sans dire, au grand projet d'améliorations modernes. Quant à cela, on pourrait dire de 1911 à 1921.

L'hon. M. GRAHAM: Que mon honorable ami me permette de lui dire qu'en restreignant ainsi la question, il n'obtient pas les renseignements qu'il cherche, j'imagine. Avant 1911, on a commencé à exécuter un projet d'amélioration du port d'Halifax et on a dépensé beaucoup d'argent à cette fin. L'honorable député désire-t-il obtenir aussi ces renseignements ou se contentera de ceux qui concernent les nouveaux travaux? Je veux bien lui fournir les données voulues, mais je suis dans l'incertitude au sujet de la période de temps.

L'hon. M. STEVENS: Je serais d'avis de rédiger ainsi la question: "depuis l'année 1911 jusqu'au 31 décembre 1921."

M. l'ORATEUR: La question, ainsi modifiée, est réservée.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN DEMANDE DE DOCUMENTS

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Combieen de wagons et de locomotives des compagnies américaines de chemin de fer faisant affaires au Canada ont-elles achetés depuis vingt-cinq ans.

2. Quels droits les compagnies américaines de chemin de fer ont-elles payés sur le roulant américain utilisé au Canada, depuis vingt-cinq ans?

LES INDIENS DES SIX NATIONS

M. SENN (Haldimand): Je voudrais savoir quel compte l'on a tenu de la motion que la Chambre a adoptée le 31 mars, motion par quoi je demandais le dépôt du rapport de la commission royale qui a été chargée de s'enquérir de la situation des Indiens des Six Nations.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Le rapport nous a été transmis. Si je ne me trompe, le représentant de Brantford (M. Raymond) s'intéresse aussi à cette affaire. Je serai enchanté de mettre le rapport à la disposition de mes honorables amis, mais, pour des motifs que je ne juge pas à propos de dévoiler, nous préférons ne point le porter en ce moment à la connaissance du public.

LE CANAL D'ASSAINISSEMENT DE CHICAGO

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, le représentant de Toronto-Nord (M. Church) a fait une question au sujet de certain ordre de la Chambre tendant au dépôt de tous documents relatifs à la dérivation des eaux que pratique la commission d'assainissement de Chicago, ainsi qu'à certaine demande concernant l'établissement dans le Saint-Laurent, non loin de Morrisburg, d'un barrage pour le développement de la force hydraulique. En réponse, l'honorable secrétaire d'Etat a dit que les documents avaient été déposés deux ou trois jours auparavant et étaient sur le bureau. La réponse était exacte en ce qui concernait le deuxième sujet, la demande relative à la construction d'un barrage sur le Saint-Laurent près de Morrisburg, mais elle ne l'était pas touchant les documents relatifs à la dérivation des eaux par la commission d'assainissement de Chicago. Si le dépôt du dossier a tardé, c'est que nous n'avons pas encore reçu le consentement du gouvernement américain. Je ne crois pas que l'on s'y oppose. Si je comprends bien, le gouvernement des Etats-Unis désire que les documents soient déposés à Washington en même temps qu'ici. J'espère que la question sera réglée au cours de la semaine prochaine.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, sur l'amendement de M. Woodsworth.

M. LAPIERRE: Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu hier, je m'efforçais par des statistiques de montrer la grande productivité minérale de l'Ontario nord. Je prie la Chambre de vouloir bien m'accorder son indulgence si je poursuis ces statistiques parce que j'espère par là faire connaître à la Chambre et à tout le pays les richesses énormes que nous possédons dans le nord de cette province. Je sens que nous sommes à la veille d'une ère remarquable de prospérité dans cette région. Si en dévoilant les ressources de cette partie du pays nous y intéressons la jeunesse j'ai confiance que nous mettrons un frein à l'exode aux Etats-Unis, parce que je pense qu'aucun territoire du Canada n'offre de meilleurs avantages à nos jeunes gens que cette vaste région septentrionale.

Elle est relativement nouvelle. La première découverte d'argent date de 1903. J'ai mainte fois entendu dire que c'est la découverte des minerais dans le Nord qui a donné naissance au chemin de fer Temiskaming et Nord-de-l'Ontario construit par le ministère Ross comme voie ferrée de colonisation. C'est au cours de cette construction que l'on a trouvé pour la première fois de l'argent près de la ville de Cobalt. Depuis cette découverte qui a éveillé l'attention des exploitants de mines dans tout le pays, cette région s'est fort agrandie. Le prospecteur qui avait débuté dans la zone de l'argent a peu à peu étendu le champ de ses opérations jusqu'à ce que quelques années après la découverte de ce minerai, de l'or fut trouvé au lac Kirkland. Aujourd'hui le campement des exploitants de mines d'or du lac Kirkland et de Porcupine est l'un des plus intéressants de l'univers et nous possédons maintenant dans cette région la seconde plus grande mine d'or. La production de ce minerai a augmenté rapidement d'année en année et de l'opinion des géologues qui ont visité les lieux, le nord de l'Ontario sera bientôt le pays le plus riche en or du monde. Pour que vous vous rendiez bien compte de ce progrès remarquable, je vais vous fournir les statistiques relatives à la production de l'or depuis 1908. En 1910, première année que l'on a expédié de l'or de ce territoire septentrional, la production a été évaluée à $68,488. En 1915, elle était de $8,501,391; en 1920, de $20,668,692 et pour les six mois prenant fin le 1er juillet 1923, cette production se montait à $8,643,162, soit un total de $116,454,125 de 1908 à 1923. Cette exploitation considérable depuis douze ans s'est faite sans aucune aide du Gouvernement. Elle est relativement récente et, si nous tenons compte de la situation financière du pays et des problèmes du transport, il est facile de voir le rôle important que cette industrie va jouer dans la solution de nos difficultés. Les dividendes payés par la mine d'or de Hollinger à elle seule de 1910 à 1922 se chiffrent à $19,632,000. En 1922 cette mine a traité 1,400,000 tonnes de minerai d'une valeur de $12,700,000,

et a payé $3,198,000 de dividendes. Lorsque nous songeons à l'influence que l'exploitation de ces mines dans le Nord a sur toutes les industries du pays, il est temps que nos compatriotes se rendent compte de cette richesse et contribuent au développement de ces grandes ressources naturelles.

Mais le nord de l'Ontario ne possède pas que des mines. Il offre des possibilités plus considérables pour l'agriculture que n'importe quelle autre partie du pays. La vaste zone argileuse parallèle au Grand-Tronc-Pacifique est rapidement cultivée par de robustes colons qui trouvent dans l'exploitation minière un marché naturel pour leurs produits. Il n'est pas de terre plus fertile au Canada et il y a encore de la place dans cette région pour des milliers de cultivateurs.

Nous avons aussi dans le nord de l'Ontario une réserve presque inépuisable de bois à pâte et de bois à construction. Nous développons suffisamment de pouvoirs hydrauliques pour les besoins de nos mines, nos usines de bois à pâte, et autres industries, et nous avons en outre une population vigoureuse, industrieuse et intelligente. Plusieurs suivirent ceux qui s'étaient aventurés dans le Nord, aussitôt après les premières découvertes de minerai, et ils contribuent maintenant à l'exploitation de cette région septentrionale. Le district de Nipissing supporte aujourd'hui une population de 50,000 âmes, et espérons que l'été prochain, nous y verrons accourir le plus grand nombre de gens que nous y ayons vu depuis la découverte des mines.

A part la mise en valeur du minerai dans le Nord, il incombe une autre grande tâche au Gouvernement, et c'est d'aider à l'exploitation des gisements de fer dans l'Ontario septentrional. L'Ontario possède des dépôts illimités de minerai, classés parfois comme minerai de qualité inférieure, mais nous avons des gisements de sidérite qui ne devraient pas être ainsi classés. La seule difficulté que nous ayons eu avec notre minerai, c'est qu'il nous faut le fritter pour en dégager les matières étrangères, mais ensuite, ce minerai est d'aussi bonne qualité que le minerai américain de haute qualité. Le moment est arrivé pour le Gouvernement de se préoccuper de la mise en valeur de ces gisements de fer. Les gisements de fer de haute qualité, aux Etats-Unis, ne tarderont pas maintenant à s'épuiser. Ces gisements sont actuellement exploités par les grandes aciéries des Etats-Unis, et nous constatons chaque année que les quantités disponibles pour les raffineries canadiennes diminuent considérablement. L'on sait que les grandes compagnies de fer et d'acier des Etats-Unis ont envoyé des agents ici au Canada étudier nos gisements de minerai, et il appartient aux Canadiens de voir à ce que ce soient les Canadiens eux-mêmes qui restent maîtres de ces gisements. Nous avons aidé l'agriculture, l'élevage des bestiaux, et toute l'industrie, généralement, au Canada, et si le Gouvernement veut bien accorder la même aide, dans ce domaine-ci, qu'il a donnée jusqu'ici aux autres industries, nous saurons bientôt créer dans notre pays des aciéries qui contribueront grandement à notre développement industriel. Ces dix dernières années jusqu'à mars, 1923, le Canada a importé des Etats-Unis 10,231,451 tonnes de minerai de fer. L'importation, durant le dernier exercice, s'est élevée à 701,993 tonnes. Si les gisements de minerai de fer sont actuellement inexploités au Canada, c'est à cause de la difficulté de fritter le minerai. En ce moment, les grandes aciéries américaines, se rendant compte que leurs gisements de haute qualité, s'épuisent rapidement, ont commencé à traiter leur minerai de fer de qualité inférieure, et il a été démontré à la satisfaction des intéressés que les minerais canadiens peuvent aujourd'hui, avec un peu d'aide du Gouvernement, être très bien traités dans nos fourneaux. Le Canada a besoin et aura besoin à l'avenir de grandes quantités de fer et d'acier. Nos 3,500 milles de voies ferrées et nos chantiers de construction maritime ont besoin du minerai fabriqué pour les navires, les locomotives, les rails, les wagons et autres machineries. Nos cinq millions et demi de cultivateurs et nos usines ont besoin de machines, d'instruments et d'outils. Le Canada ne saurait produire ces marchandises sans développer et ses mines de fer et ses pouvoirs hydrauliques, et je puis dire que nous avons sur la rivière Ottawa, dans le nord de l'Ontario et dans une partie de Québec, des pouvoirs hydrauliques suffisants pour attirer l'industrie du fer. Et il n'y a aucune raison qui empêche le Canada de développer une grande et florissante industrie, étant donné notre minerai de fer et nos pouvoirs hydrauliques. Nous savons tous de quel avantage est pour tout pays l'industrie de fer. Je crois pouvoir dire en toute sûreté, monsieur l'Orateur, que l'industrie du fer et de l'acier est la principale industrie mondiale aujourd'hui.

M. FORKE (Brandon): Monsieur l'Orateur, en parlant du présent exposé financier, je n'ai pas l'intention de discuter longuement soit la protection soit le libre-échange au point de vue théorique. Il y a plusieurs années, j'avais pour ami un professeur d'économie politique, et il me dit qu'il était impossible d'enseigner l'économie sans enseigner le libre-échange. Cependant, je ne discuterai pas longuement cette question,—de fait, ce

serait inutile,—ni n'ajouterai rien, au sujet d'un bas tarif ou d'un tarif élevé, au discours éloquent, instructif et convaincant, prononcé, l'autre soir, par l'honorable député de Brome, (M. McMaster).

Je consacrerai le temps à ma disposition, cet après-midi, à un examen à fond de l'état de choses actuel au Canada, et je dirai quelques mots des difficultés auxquelles nous avons à faire face, et aux moyens possibles d'y parer. Depuis les jours fatals du mois d'août 1914, nous vivons dans des conditions entièrement nouvelles. Toutes les nations cherchent quelque moyen de surmonter les difficultés qui les confrontent actuellement, essayant de s'adapter à la situation nouvelle, et de reprendre le cours normal du progrès. Voilà une tâche qu'on a presque toujours trouvée extrêmement difficile. Parlant devant le club Canadien au Château Laurier, M. le capitaine Sinclair a affirmé qu'au point de vue économique le continent d'Europe était tout déchiqueté. Il a dit aussi,—ce qui n'a pas manqué de me causer une grave inquiétude,—que dans une grande partie de l'Europe on ne trouve plus de sentiment moral, de sentiment religieux. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'il n'en est pas ainsi; si la religion et la morale disparaissent, c'est bien la fin. J'espère que le capitaine Sinclair a vu les choses un peu trop en noir au cours de sa tournée en Europe qui a duré près de trois ans. Si je ne me trompe, il a dit qu'en Italie la population augmente en raison inverse de la production. Voilà la situation actuelle à laquelle nous devons faire face: Trente-six nations font ce qu'elles peuvent pour se conformer à des conditions nouvelles, à des frontières récemment établies, parfois sans souci des considérations de race, de croyance, d'intérêt économique même. Que font-elles à l'heure qu'il est? Elles adoptent des tarifs formidables, rendent plus difficile l'échange libre des produits, alimentent les passions, les haines et les jalousies qui jusqu'à nos jours ont été la cause de tant de maux sur ce vieux continent d'Europe. Quiconque a étudié l'histoire concédera, je crois, qu'à la suite de toutes les guerres, lorsqu'on a eu les loisirs et la lucidité voulus pour en découvrir la cause, à tête reposée, on a généralement trouvé qu'elles avaient été provoquées par des ambitions d'expansion territoriale ou commerciale. Je prétends, monsieur l'Orateur, que la confusion actuelle en Europe est plus intense encore parce que les nations n'ont pas manifesté de bon vouloir mutuel dans le domaine du commerce; plutôt ont-elles cherché à s'isoler mutuellement au moyen de tarifs outrés. En ce moment la conduite de l'Europe continentale ne nous inspire pas.

[M. Forke.]

On ne cesse de nous dire que nous devrions adopter un tarif élevé parce que les autres pays font de même. Voilà pour le moins un exemple que je ne suis pas disposé à suivre. Quelle est la situation en Grande-Bretagne? Songeons à ces îles merveilleuses, aux succès incroyables de cette Grande-Bretagne, mère des nations. Il me semble qu'aujourd'hui nous sommes tous fiers de cette vieille Angleterre. Avec votre permission monsieur l'Orateur, je vais donner lecture d'un article paru ce matin même dans le *Journal* d'Ottawa. Sans doute la plupart des honorables députés ont lu cet article mais il est si bien pensé, si bien écrit, que je tiens à le faire insérer au hansard. Il a pour titre "Chapeaux bas devant la Grande-Bretagne" et se lit comme suit:

Le génie financier de l'Angleterre ne cesse de nous émerveiller. Avant la guerre d'aucuns prétendaient (certains s'en réjouissaient) que le peuple anglais était décadent, que les assises financière morales et physiques du pays s'écroulaient et que la Grande-Bretagne glissait sur la pente sur laquelle ont glissé les grands empires du passé. En réponse l'Angleterre a conduit à une issue victorieuse la guerre la plus colossale de l'histoire, a versé sans compter son sang et son trésor, a soutenu de matériaux et d'argent la plupart de ses alliés, a accomplie des gestes d'héroïsme, de fortitude et de courage dont l'humanité se souviendra tant que le monde sera monde.

Et depuis la guerre qu'a-t-elle fait? Alors que d'autres nations fléchissaient sous le contre-coup de l'orage elle a progressé de triomphe à triomphe. Sa parole étant, comme toujours, sa garantie suprême, cette "perfide Albion" a honoré toutes ses obligations. Ployant sous le coup d'une catastrophe mondiale, harrassée de désordres tant chez elle qu'à l'étranger, affaiblie par des créanciers qui ne voulaient ou ne pouvaient payer, elle a réglé toutes ses dettes, payé jusqu'au dernier farthing, n'a pas demandé une seule faveur qui ne lui revenait pas de droit, et peu à peu sort de la tempête, son honneur sans tache, son crédit et sa réputation intacts. . . . Et sous le régime de Ramsay MacDonald ce crédit est maintenu. Au cours de l'année écoulée l'Angleterre a dû faire face, à l'intérieur et à l'extérieur, à des problèmes gigantesques: le chômage, les grèves et la dépression industrielle. Elle a dû débourser des millions, par dizaines, en pensions et en indemnités aux sans-travail. Elle a dû entretenir une forte armée, tant sur terre que sur mer; et elle a dû solder toutes les dépenses qu'entraîne l'administration d'un empire embrassant un quart du territoire de l'univers et un tiers de sa population.

Et cette semaine pourtant ses comptes accusent un excédent; un excédent de 240 millions de dollars, qui lui a permis de réduire de 175 millions sa dette flottante, de supprimer sa taxe sur les corporations et d'atténuer l'impôt sur les aliments qui pèse tant sur le public.

Certes oui, chapeaux bas devant la Grande-Bretagne! En paix comme en guerre, c'est toujours elle qui dirige la marche vers le progrès. Alors que d'autres peuples sont tombés dans la confusion parce qu'ils n'ont pas su résister à leurs animosités mutuelles, l'Angleterre n'a cessé de travailler pour la paix générale et la reconstitution de la vie économique de l'univers. Au centre d'un monde où tout est haine et querelles elle n'a pas craint de mettre bas les armes. Pendant que la méfiance, l'avarice et la jalousie ont fait des rapports internationaux comme une Nuit de Walpurgis et pendant que les institutions parlementaires ont perdu l'estime de presque tous, l'Angleterre n'a cessé de

montrer à l'univers l'exemple magnifique de sa démocratie vigoureuse: elle a agrandi le territoire des domaines libres de son empire, et aujourd'hui, après mille ans, l'étendue de ses possessions est si immense que le soleil ne cesse de l'éclairer en quelque partie. Nous pouvons bien aujourd'hui dire d'elle comme le poète célèbre:

"Set in this stormy northern sea,
Queen of these restless fields of tide,
Britain! what shall men say of thee,
Before whose feet thee worlds divide?"

Je veux faire remarquer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que la nation qui fait l'objet de ces strophes enthousiastes est l'Angleterre libre-échangiste. Certains honorables députés à ma droite prétendent que la Grande-Bretagne n'est pas sous le régime du libre-échange, qu'en une certaine mesure elle est un pays protectionniste. Il est incontestable qu'en général le Royaume-Uni est aujourd'hui un pays libre-échangiste.

M. CALDWELL: Ils ont dit également que la Grande-Bretagne était un pays de miséreux.

M. FORKE: Je crois avoir dit, hier, que la situation en Grande-Bretagne n'était pas aussi mauvaise que certains de nos collègues veulent bien le croire. L'article dont je viens de donner lecture et qui est tiré d'un journal peu favorable, peut-être, aux idées libre-échangistes, mérite bien d'être répété. L'autre jour, j'ai reçu un numéro d'un journal publié dans ma ville natale en Ecosse, qui m'a été envoyé par un citoyen de Toronto que je n'ai jamais vu. Je l'ai lu très attentivement, car il m'intéressait, au point de vue social et commercial. J'ai cherché à lire entre les lignes pour voir quelles pouvaient être les conditions sociales et économiques de cette région d'Ecosse dont je suis originaire. Après avoir scruté les nouvelles, sans le moindre parti pris, je n'ai rien trouvé indiquant qu'il y eût dans ce pays de plus grandes difficultés que chez nous, actuellement. La vie sociale semble suivre son cours ordinaire, et, à en juger d'après les nouvelles relatives aux salaires, je ne vois pas qu'il y ait une grande différence entre les ouvriers agricoles d'Ecosse et ceux du Canada, à l'heure actuelle.

Je dirai maintenant quelques mots des Etats-Unis. On nous cite ce pays comme un des grands exemples de ce que peut faire la protection; mais je ferai remarquer que les Etats-Unis ont de grands avantages, en fait de climat et de ressources naturelles. Il n'y a peut-être pas un seul pays au monde qu jouisse de pareils avantages. Il n'y a pas bien longtemps, les Etats-Unis ont pu réaliser des gains considérables avec les fournitures de guerre, avant même de participer aux hostilités, et on ne peut pas les comparer avec un pays qui s'est trouvé dans la même position que se trouve aujourd'hui l'Europe épuisée et exténuée par la guerre. J'aurai d'autre chose à dire plus tard au sujet des Etats-Unis. On n'a aucune raison de comparer la situation du Canada avec celle des Etats-Unis. Etant donné leur richesse et le chiffre de leur population, on ne peut pas comparer leurs charges avec celles que le Canada supporte actuellement. Le Canada a pris part à la guerre, et ses sacrifices en argent et en vies humaines ont été infiniment plus grands que ceux des Etats-Unis. Par conséquent on ne peut pas prendre le tarif douanier pour faire un parallèle entre la prospérité des Etats-Unis et les difficultés du Canada; car cela n'a aucun rapport avec la question.

Le Canada est un beau et riche pays qui possède de grandes ressources naturelles. L'honorable député qui m'a précédé (M. Lapierre) a parlé de nos ressources minérales. J'ai eu l'avantage, aujourd'hui, d'entendre une conférence donné au Château-Laurier par le professeur Wallace de l'université du Manitoba. Il a été, à un moment donné, commissaire pour le nord du Manitoba et, je crois, aussi président de l'Institut des ingénieurs des mines. C'est un homme qui connaît bien nos possibilités dans le domaine minéral et c'était vraiment encourageant de lui entendre exposer ces possibilités de développement. Il a parlé de ce grand territoire du nord qui fait parfois notre désespoir, à certains d'entre nous qui voulons voir un Canada uni. Il est d'avis que l'exploitation des mines et des forêts développerait si bien cette région immense quelle arriverait à fondre l'Est et l'Ouest en un tout homogène. Le Canada a un climat tempéré.

L'hon. M. MANION: Notre honorable collègue voudrait-il nous rapporter ce que le professeur Wallace a dit au sujet du développement industriel des Prairies?

M. FORKE: Je pensais que l'honorable député de Fort-William-et-Rainy-River (M. Manion) allait me demander ce que le professeur Wallace avait dit au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson...

L'hon. M. MANION: Vous pouvez nous le communiquer également.

M. FORKE: ...et je suis vivement désappointé. Néanmoins, puisqu'il en a fait mention, je peux lui dire que le professeur Wallace considère l'ensemble du projet de chemin de fer la baie d'Hudson comme étant très réalisable.

L'hon. M. MANION: Et les entreprises industrielles?

M. FORKE: J'allais y arriver, si mon honorable collègue m'en avait donné le temps. J'en dirai quelques mots maintenant, puisque l'ho-

norable député y a attiré mon attention. Le professeur Wallace a fait remarquer que les grandes ressources houillères des provinces des Prairies permettent très facilement de développer cette région industriellement, qu'avec le temps on y verrait surgir des industries et que la production serait plus variée qu'elle n'est actuellement. Personne ici, j'en suis sûr, ne pense que je suis opposé au développement industriel. Il me semble peu probable qu'un seul député de la Chambre puisse pouvoir se prononcer contre l'expansion industrielle du Canada. La seule chose que nous ayons à redire c'est qu'on a tenté de soutenir certaines industries inaptes à se conformer à la situation qui existe en Canada. Touchant le budget présenté par le ministre des Finances intérimaire (M. Robb), je regrette de ne pas voir le ministre à son siège parce que j'aurais voulu le complimenter sur la méthode pratique et intelligente avec laquelle il nous a offert ce budget. Cependant, j'ai aussi un peu de critiques à présenter, je crois que l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) dans le bref discours qui a suivi l'exposé du budget, nous a dit avec un certain ton d'indifférence qu'un surplus ou un déficit n'était en somme qu'une question de comptabilité. C'est probablement une question de comptabilité plutôt difficile à déchiffrer pour le citoyen ordinaire, mais je suis persuadé qu'il y a, au fond, plus que de la comptabilité et, dans un état financier, on doit soit balancer les comptes, soit montrer un surplus ou un déficit. Mon intention n'est pas d'analyser à fond ce bilan financier. Je suis d'avis que nous le connaissons suffisamment pour saisir sa signification exacte. Cependant, il est très satisfaisant à un certain point de vue puisqu'il indique que nous avons enfin pris une nouvelle route, une direction meilleure et que dans un avenir rapproché nous pourrons davantage réduire notre dette nationale. Je partage l'avis de l'honorable député de Brome (M. McMaster) quand il dit qu'un bilan financier pourrait être préparé de telle manière que tous les engagements du pays et tout son passif fussent indiqués si clairement que le premier venu pourrait comprendre exactement où le pays en est financièrement. Je sais fort bien qu'un ministre des Finances, soit du Dominion ou d'une de ses provinces, contracte l'habitude de présenter un état financier aussi favorable que possible. On m'a dit que cela avait pour but d'aider au crédit du pays en faisant un exposé aussi beau que possible, mais je ne pense pas que cela signifie grand'chose car, somme toute, quand nous avons affaire à des financiers, ils savent parfaitement analyser un bilan et ils l'analysent. En réalité, il importe peu que ce bilan soit préparé de manière à paraître le meilleur possible pour aider au pays, car je suis d'avis que le peuple devrait se rendre bien compte de ses dettes; on ne devrait pas les faire figurer au hasard à tel ou tel compte, mais bien les exposer de façon à être comprises par le commun des mortels, souvent rendu perplexe par notre méthode actuelle et qui ne sait pas au juste où nous en sommes.

Permettez-moi quelques mots au sujet de l'économie. Nous avons de grandes obligations nationales, des dettes de guerre énormes, des frais obligatoires considérables et des engagements très lourds relativement à nos chemins de fer. Toutes ces obligations doivent tre acquittées. Malheureusement, tous les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux ont dépensé largement au cours de la dernière période décennale et la conséquence est que les impôts ont pris des proportions considérables. Une forte proportion des obligations dont nous portons la responsabilité sont les frais obligatoires auxquels nous devrons faire face pendant bien des années et nous devons bien comprendre que, pendant une période assez longue, la voie nous sera difficile. Raison de plus pour économiser davantage dans la direction des affaires publiques, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou de la plus humble municipalité. Quiconque est au courant des affaires publiques sait que les personnes au pouvoir reçoivent toujours des demandes plus considérables que ce qu'elles peuvent entreprendre. C'est une expérience usuelle et je sais que cela se produit toujours dans les affaires municipales. A mon sens, la société demande aujourd'hui des services plus considérables que ceux pour lesquels elle consent payer et c'est pour cette raison que les dirigeants devraient se montrer très prudents dans les dépenses. C'est, je crois, Samuel Butler qui disait que le progrès datait du jour où l'homme a cherché à dépenser plus que son revenu. Il me semble que nos progrès, selon ce principe, sont aujourd'hui fort rapides. Il y a certainement du vrai là-dedans, parce que nous ne ferons jamais grands progrès si nous demeurons parfaitement satisfaits de notre situation. En tout cas, je pense que tous ceux qui disposent des deniers publics devraient se rappeler cette vérité. Cependant, il est des services publics que nous ne saurions négliger, quelles que soient nos vues touchant l'économie. Ainsi par exemple, la santé publique, bien qu'étant surtout du domaine provincial, a pour nous la plus haute importance. Jamais on ne devrait rien négliger en matière de santé ou de bien-être du peuple. Ce serait une fausse économie et je compte que le gouvernement fédéral comme les gouvernements provinciaux saura soigneusement l'éviter.

Un autre service important pour le peuple est celui de l'Instruction publique. Je sais qu'on peut parler longuement sur la question d'éducation, et chacun de nous, je n'en doute pas, aurait quelque chose à dire sur notre système d'enseignement public et sur les résultats qu'il a donnés. Nous sommes d'accord pour apprécier l'importance de cet élément de notre vie nationale. S'il est utile de pratiquer l'économie autant que possible, on ne doit point lésiner sur les besoins de l'instruction publique.

Le terme enseignement a un sens général et est susceptible d'une large adaptation. L'enseignement comprend donc la formation des ingénieurs constructeurs, des ingénieurs des mines, et le reste. C'est un aspect de la question qui est généralement perdu de vue. L'enseignement prépare la jeunesse aux différents états, mais je voudrais convaincre la Chambre de la nécessité de soutenir aussi la dignité du travail. Mon avis est qu'on a négligé ce côté de la question. L'ouvrier qui travaille de ses mains n'est pas assez considéré dans la société. Pourtant, et plusieurs diront avec moi que lorsqu'un travailleur manuel ou intellectuel a produit quelque chose de valeur, cet objet sera utile à l'humanité d'une façon ou d'une autre; on est fier d'appartenir à cette catégorie de producteurs. Je demande pour le travail la reconnaissance de sa dignité, tant qu'il contribuera au bonheur de la nation.

Je veux dire un mot du monde industriel; mais je confesse mon hésitation à entrer sur ce terrain. Sans doute un grand nombre de nos collègues ne se gênent pas pour donner des conseils aux agriculteurs. Je me décide donc à formuler mon avis sur la question industrielle, mais je le ferai avec toutes les précautions nécessaires. Je désire que l'industrie soit prospère. Nous avons entendu beaucoup de lamentations depuis une couple de semaines sur l'état de l'industrie. J'ai reçu des quantités de lettres de tous les centres industriels du Canada dans lesquelles on m'avertisait de la situation précaire des établissements de la localité. On me mettait en garde contre la tentation criminelle de faire quoi que ce soit qui pût nuire à ces établissements.

Pour ma part, je n'ai pas une opinion aussi pessimiste, et je ne crois pas non plus que les industriels eux-mêmes soient aussi découragés qu'ils veulent bien le laisser entendre. J'ai pris garde aux fabricants de machines aratoires et je n'ai pas constaté qu'ils se soient plaints énormément des réformes annoncées par le budget, et je les en félicite. Au contraire, ils se mettent à la besogne, et je ne serais pas surpris que l'industrie des machines agricoles fût des plus prospères l'année qui vient.

Le ton des prospectus lancés par les établissements industriels m'a paru étrange. Les déclarations qu'ils y font sur l'état de leurs affaires contredisent leurs affirmations dans les lettres qu'ils nous adressent ici. Les membres du Gouvernement ont dû recevoir de ces lettres. Les prospectus nous racontent une tout autre histoire. Ainsi, la maison Howard Smith Paper Co. publie aux premières pages du *Maclean's Magazine* une réclame et un bilan des plus alléchants. Elle vend ses valeurs à 7 p. 100 et une fraction, se vante d'un approvisionnement de force motrice à bon marché, déclare qu'elle ne peut suffire à la consommation domestique et que sa clientèle étrangère augmente rapidement. Un fait qui me paraît bizarre et qui le paraîtra aussi à d'autres que moi, c'est que cette maison vend ses produits meilleur marché aux Etats-Unis qu'à ses clients canadiens, d'après ce que j'ai appris. N'est-ce pas là du dumping?

On nous parle souvent de patriotisme; on nous engage à travailler pour la prospérité du Canada. Cependant, ceux qui nous tiennent ce langage sont les premiers à se retourner contre leurs compatriotes, à leur vendre leurs marchandises plus cher qu'à l'étranger. Je sais que tout n'est pas rose. Aux Etats-Unis aussi les établissements industriels éprouvent les effets de la crise causée par la surproduction, ou plutôt non pas par la production à outrance, mais par le défaut de consommation, par l'incapacité des consommateurs d'acheter les produits du travail. La guerre a fait surgir des industries spéciales et stimulé d'une façon exagérée la production. Nous souffrons aujourd'hui des effets d'une industrie trop étendue, d'une organisation financière fictive qui a multiplié les frais généraux. Voilà la cause de nos embarras.

Quels remèdes nous propose-t-on? De surélever les droits de douane, c'est-à-dire de faire payer encore plus cher au consommateur les objets qu'il ne peut même pas se procurer aujourd'hui avec ses ressources. Parce que, monsieur l'Orateur, on ne peut arriver à une autre conclusion: si vous élevez le tarif ce doit être dans le but d'augmenter le prix du produit manufacturé. Aujourd'hui, la difficulté ne provient pas de la surproduction, mais de l'impossibilité pour le public d'acheter les marchandises fabriquées.

Je dirai un mot des employés de quelques industries. Je me rends très bien compte de ce que doivent être leurs sentiments quand ils reçoivent dans leur enveloppe de paye des notes comme celles dont on nous a communi-

qué le texte. Ils sont très "humains", ce sont des hommes comme vous et moi. Quand ils ouvrent leur enveloppe de paye et qu'ils y trouvent une note disant que si l'on adopte une certaine politique fiscale, l'usine pour laquelle ils travaillent fermera ses portes et qu'en conséquence ils n'auront plus d'emploi, nous pouvons facilement imaginer leurs sentiments. Ils vont avoir peur de perdre leur occupation et par conséquent, quand ils en auront l'occasion ils voteront en faveur de la politique que leur patron leur indique comme la seule capable de maintenir l'industrie. J'estime, monsieur l'Orateur que c'est une méthode très injuste à employer. Je présume que personne ne voudra nier l'authenticité de ces notes dont j'ai quelques-unes en haut dans mon bureau. (Exclamations).

Les honorables députés peuvent rire. Ils doivent penser que c'est un procédé honorable; je ne le crois pas. C'est le genre le plus mesquin de propagande car ceux qui s'en servent ne payent pas même le tarif de publicité. Nous entendons beaucoup parler du genre de vie qu'il faut assurer à ceux qui sont engagés dans l'industrie canadienne. Naturellement, on nous dit qu'on ne peut le maintenir qu'au moyen du tarif. On pourrait en conclure que si vous voulez réduire le tarif c'est que naturellement vous voulez que les ouvriers de nos usines consentent à vivre moins bien. Mais en réalité, rien n'est plus loin de la vérité. Personne parmi nous ne désire que les ouvriers canadiens soient forcés de se soumettre à un genre inférieur de vie. Quels sont les salaires—les vrais salaires? Quels sont les salaires que reçoivent en moyenne aujourd'hui l'ouvrier ou l'ouvrière? En résumé ces salaires représentent la nourriture, le vêtement, le logement, un peu de luxe, quelques amusements et un petit montant pour les mauvais jours; c'est ce qu'on peut appeler pour l'ouvrier des salaires convenables. Il y a quarante ans je me trouvais vivre très près d'un grand centre manufacturier en Ecosse—Galastriels et Selkirk. Aujourd'hui, les gens y sont aussi industrieux qu'ils l'ont jamais été. C'est remonter loin en arrière, mais je me souviens que les gens qui travaillaient dans les grandes usines de ce district à cette époque vivaient de cette façon: les hommes et les femmes étaient proprement vêtus et leur genre d'existence était aussi bon que celui de notre population inlustrielle aujourd'hui. On peut douter de ce que je dis là mais ce n'en est pas moins la vérité. Je suis porté à croire que l'existence de ceux qui travaillaient dans les usines en Angleterre libre-échangiste pourraient se comparer avantageusement à celle de même catégorie qui travaillent dans toute industrie canadienne actuellement protégée par le tarif.

Aujourd'hui avec un dollar on achète moins au Canada que dans tout autre pays. Le coût de la vie est élevé et aussi le coût de la production et par conséquent nos manufacturiers ne peuvent pas soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. En un mot, nous tournons dans un cercle vicieux. Je sais qu'il est bien naturel qu'un homme recevant un salaire élevé se plaigne s'il le voit réduire. Mais si vous augmentez le pouvoir d'achat de son salaire réduit, il sera tout aussi à son aise. Les salaires élevés trompent l'ouvrier, car ils n'ajoutent rien à son bien-être si tout ce qu'il doit acheter se vend en proporton. C'est, comme je l'ai dit, un cercle vicieux. Cela peut paraître assez satisfaisant tant qu'une industrie peut imposer des prix élevés à une autre industrie, mais quand les industries principales doivent vendre leurs produits sur les marchés mondiaux, c'est elles qui ont à supporter le plus lourd fardeau et qui se trouvent l'élément le plus surchargé dans tout le Canada.

Nous avons beaucoup entendu parler de temps en temps dans cette Chambre du tarif protecteur qui obligea les industries américaines à établir des succursales de leur fabrique au Canada. J'ai vu l'autre jour une déclaration—j'espère qu'elle est fausse—disant que la domination économique du Canada passe rapidement à Wall Street.

Un hon. DEPUTE: Non.

M. FORKE: J'espère que ce n'est pas exact. Mais quels sont les faits? Qu'est-ce que les industries américaines établies maintenant au Canada font pour développer ce pays? Elles sont la propriété de capitalistes américains dont plusieurs parmi eux absorbent les compagnies canadiennes. Mais, par dessus tout, la plupart de ces fabriques américaines ne sont pas autre chose que des ateliers d'assemblage établis ici pour profiter de notre tarif. Je ne pense pas que cela contribuera beaucoup à développer notre pays. J'ai vu récemment un article disant que 31 p. 100 de nos industries canadiennes se rattachent d'une façon ou d'une autre à des capitalistes américains.

Cette assertion est peut-être exagérée, mais elle contient cependant plus de vérité à mon sens que la plupart des gens qui ne sont disposés à l'admettre. Ce serait à mon avis ce que l'on pourrait appeler l'invasion discrète. De sorte que lorsque nous nous vantons que le tarif douanier en vigueur oblige les industries américaines à établir des succursales sur le sol canadien, il peut s'ensuivre des conséquences

que nous n'avons pas prévues. J'incline à croire que nous pouvons établir plus solidement notre pays au moyen d'un bas tarif douanier frisant presque le libre échange plutôt qu'avec un tarif protecteur élevé, qui oblige les manufacturiers des Etats-Unis à avoir des succursales de ce côté-ci de la frontière. Les compagnies américaines se servent de leurs usines canadiennes pour monter leurs automobiles manufacturées en détail aux Etats-Unis qu'elles exportent en Angleterre, tirant ainsi avantage de la préférence britannique qui leur rapporte profit. Maintenant, je ferai une couple d'observations en ce qui regarde le marché domestique. Nous entendons répéter si souvent que le parti progressiste se soucie du marché domestique comme de l'an quarante! Je doute fort qu'il se trouve quelqu'un ici qui dédaigne les avantages qu'offre le marché domestique, qui constitue un excellent débouché. Au contraire, nous désirons profiter de tous les avantages qu'il nous offre. Rien ne me rendrait aussi heureux que de voir un jour le Canada absorber tous nos produits à des prix raisonnables de sorte que tout le monde serait satisfait, peu importe l'industrie que nous exploitons. Mais mes honorables amis de l'opposition officielle, qui ne cessent de proposer le marché domestique comme solution de nos difficultés économiques doivent comprendre, d'après les résultats produits jusqu'à présent par la politique nationale, qu'il s'écoulera des années et des années avant que notre marché intérieur commence même d'absorber une proportion notable des produits que nous récoltons chaque année au Canada.

Le régime de la protection à outrance est en vigueur aux Etats-Unis où le chiffre de la population atteint 110 millions d'âmes. Mes honorables amis de la gauche prétendent que la situation du cultivateur américain est encore bien plus critique que celle de l'agriculteur canadien; et cependant, ils ajoutent immédiatement que les ennuis de la classe agricole disparaîtraient comme par enchantement, si nous avions une population plus nombreuse et des industries plus variées. Mais, les cultivateurs de la république voisine commencent à se rendre compte que du moment que leur pays diminue le chiffre de ses importations, c'est là une situation qui milite contre la prospérité de la population agricole. Cependant, monsieur l'Orateur, j'ai tout lieu de croire que le jour n'est guère éloigné où nous verrons ce pays changer de politique. Les Etats-Unis ont prospéré non pas grâce au système de la protection élevée, mais en dépit de ce régime.

Nos voisins du sud jouissent d'un climat varié; ils possèdent de grandes ressources naturelles sans compter que le libre-échange s'applique sur un immense territoire. Imaginez pour un instant, si vous le pouvez, ce qui arriverait si les trente-six pays du continent européen renversaient les murs tarifaires qui les séparent et suivaient l'exemple des Etats-Unis—de fait, par l'adoption d'une pareille attitude, ces pays feraient ni plus ni moins que ce que font aujourd'hui les Etats-Unis. Par cette réforme, l'ancien continent serait rajeuni en peu de temps; du moins l'Europe se trouverait dans une situation bien meilleure qu'elle ne l'est actuellement. L'exemple des Etats-Unis ne prouve aucunement les bienfaits d'un régime protecteur.

Maintenant, je désire parler brièvement du programme que le groupe progressiste préconise ici. Le *Star* de Montréal l'a déclaré l'autre jour, le mouvement agraire représente quelque chose de plus qu'une agitation politique; qu'il s'expliquait par la situation économique. Au cours de cet article, le *Star* fait observer que la situation de l'industrie agricole, surtout dans l'Ouest, est très critique sinon tragique. Loin de moi l'idée d'appuyer plus qu'il ne faut sur ce point; cela va de soit toutefois, le *Star* propose à ces difficultés une solution différente de celle que les membres du groupe progressiste préconisent en cette Chambre. D'autre part, cette admission du *Star,* à savoir, que nous ne faisons pas une exploitation de la politique et que l'organisation du parti agraire signifie autre chose qu'une agitation politique, en dit long. Le journal montréalais admet franchement qu'une nécessité économique a donné naissance au parti progressiste et lui permet de jouer le rôle marquant qu'il exerce, dans la vie publique au Canada. De fait, le *Star* admet que l'existence de notre parti est justifiée et qu'il a pris naissance le jour où il devint nécessaire. Je donne le sens de l'article du *Star* et j'ose espérer après cela qu'on ne nous accusera plus de nous prêter à des combinaisons politiques (Rires). Je suis heureux de procurer quelque amusement à mes honorables amis de l'opposition officielle. Nous avons été en butte à passablement de critiques dans ces parages, depuis l'ouverture de la présente session. Mes honorables amis ont parfaitement le droit d'adopter cette attitude. Si cela leur fait plaisir, les membres du groupe progressiste ne s'en portent pas plus mal.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous non plus.

M. FORKE: Le courant est avec nous. Nous avons confiance dans la doctrine que le développement des industries fondamentales ramènera la prospérité dans tout le pays, dans des circonstances plus favorables, et les industries secondaires s'en ressentiront. Nous voulons obtenir quelque chose qui fera du bien au Canada plutôt qu'à une province. Nous

entendons beaucoup parler de la ligne de conduite que sir John A. Macdonald a tracée; cependant, le Canada n'est plus ce qu'il était de son temps. Il a, depuis, subi de grandes transformations commerciales et économiques. Un nouveau et puissant facteur de production et de consommation est entré dans notre vie nationale. Il y a vingt-cinq ans, les provinces des Prairies n'influaient guère sur la vie publique ou commerciale au pays. Que la députation examine bien quelle influence exerce aujourd'hui dans tout le Dominion les espérances que font naître les moissons du Canada occidental. Chaque année, depuis le printemps jusqu'au moment où les voies ferrées commencent à transporter le blé vers les marchés du monde entier, tous les industriels surveillent les perspectives de la récolte et l'effet qu'elles produisent sur le commerce de tout le Dominion. Quelqu'un dira-t-il que la situation est la même que du temps de sir John A. Macdonald? Serons-nous sans cesse les esclaves de traditions semblables? N'avancerons-nous jamais? N'y aura-t-il pas de progrès?

Nous avons traversé des temps pénibles. Nous cherchions des secours, une direction, la solution de nos problèmes, et qu'est-ce que mes voisins de droite nous offrent? Un faible relèvement du tarif. Augmentez le coût de la production, disent-ils, et tous vos ennuis disparaîtront. Je sais fort bien que l'abolition du tarif ne mettrait pas fin à tous nos tracas, et je ne pense pas que ceux qui occupent ce coin de la salle soient d'un autre avis. Nous croyons, cependant, qu'un abaissement des droits améliorerait sensiblement le sort de tous les intéressés.

Je le répète, il n'y aura pas de progrès réel avant que baisse le coût de la production, et voilà ce qui ferait du bien à l'industrie. Je ne pense pas qu'au Canada elle soit dans un état aussi désespéré qu'on nous la représente. Je ne puis m'empêcher de croire qu'il y a des Canadiens doués d'assez d'intelligence, d'habileté naturelle de sens des affaires pour s'adresser à la fabrication dans les conditions voulues et pour soutenir la concurrence de n'importe quel pays de la terre. Pourquoi ne le pourrions-nous pas, si nous obtenons la matière première et la main-d'œuvre? On nous répète sans cesse que cette dernière coûte plus cher au Canada que dans d'autres pays producteurs. Eh bien! j'en doute, car le pouvoir d'achat est la mesure des salaires et, aujourd'hui, il n'est guère plus grand au Canada que dans une foule d'autres pays.

On nous engage aussi, cela va de soi, à jeter les yeux sur le pays grandement protégé qui se trouve de l'autre côté de la frontière, pays où les salaires sont tout aussi élevés qu'ici, et l'on nous dit que nous ne pouvons pas rivaliser avec lui à cause de la cherté de la main-d'œuvre. Nous entendons parfois parler de la "production intense"; pourtant, elle est impossible dans les circonstances. Qu'il me soit permis de me mettre en cause. Lorsque je me suis rendu chez moi à Pâques, le jeune homme que j'ai pour intendant là-bas m'a dit qu'il aimerait avoir un semoir à doubles disques. J'ai deux excellents semoirs à sabots—les cultivateurs me comprendront, et les autres députés sauront probablement de quoi je parle. mais cet intendant est jeune et très ambitieux, et il m'est venu à l'idée de lui faire plaisir. Je me suis rendu à la ville pour savoir le prix d'un semoir à doubles disques. On m'a répondu $266. J'ai eu peine à respirer. De retour chez moi, j'ai dit au jeune homme: "Tu fais mieux de faire passer le cultivateur en avant des semoirs à sabots; nous nous passerons de semoirs à doubles disques." Voici précisément dans quelle situation se trouvent les cultivateurs des prairies de l'Ouest: ils ne peuvent pas acheter les objets de fabrication récente. Si vous ajoutiez 10 p. 100 au prix de ce semoir qui coûterait alors près de trois cents dollars, le commerce s'en trouverait-il mieux? La production d'un autre semoir que personne ne pourrait acheter rendrait-elle l'industrie florissante? Je veux que l'on me comprenne bien; je tiens à être franc envers mes voisins de droite, car, si nous réussissions à nous connaître, les uns les autres, il y aurait probablement moins de divergences d'opinion qu'il semble parfois y en avoir.

Je parle surtout des fabricants d'instruments aratoires; selon moi, c'est moins le prix de revient que l'impossibilité où elle est de produire assez de machines agricoles pour rendre son entreprise lucrative, vu ses frais généraux, qui nuit à la compagnie Massey-Harris. Je me trompe peut-être, mais c'est là mon opinion. Nous ne pourrons pas accroître la consommation avant que les prix baissent, et j'ai voulu montrer comment nous serions en état de les diminue.

J'avoue que l'agriculture doit contribuer à la réhabilitation du Canada. Je ne dirai aux industriels et aux négociants qu'ils doivent faire telle ou telle chose, et que l'agriculteur, tout en veillant à ses propres affaires peut se croiser les bras et accepter la situation telle quelle. Un nouvel état de choses exige de nouvelles pratiques; cependant on ne fera pas de bien au commerce, ni à l'agriculture en soutenant les êtres débiles par des artifices. Il faut des moyens pratiques et des habitudes de travail. Je n'appréhende pas que ce pays ait à souffrir du bon marché de la marchandise. Sir Frederick Taylor, dont la parole doit assurément inspirer confiance à mes honorables amis, puisqu'il n'appartient en aucune façon à la classe

agricole, déclarait l'autre jour que le Canada ne saurait renaître à la prospérité tant que l'agriculture ne sera pas dans une situation satisfaisante.

Un mot maintenant de la culture du blé. J'ai assisté aujourd'hui à un banquet d'exploitants de mines. comme je me demandais à quel titre on m'y avait convié, l'idée m'est venue que ce pouvait bien être à celui de "mineur de blé". Mais il n'en était rien. On s'est très souvent plu à qualifier ici de "mineurs de blé" ceux des habitants de l'Ouest qui s'adonnent à la culture de cette céréale. Je ne veux user de sévérité envers qui que ce soit, mais ceux-là se montrent bien peu flatteurs pour nous, pour n'en rien dire de plus, qui tournent leurs regards de notre côté chaque fois qu'ils parlent des mineurs de blé. Qu'a-t-on à reprocher aux gens qui cultivent le blé? Chacun ne s'inquiète-t-il pas de savoir si la moisson s'annonce abondante dans l'Ouest et combien de millions de boisseaux de blé il s'expédiera vers l'Est pour tenir l'industrie en activité? Dans ce cas, qu'a-t-on besoin de vouer au mépris ceux qui s'adonnent à la production de cette céréale?

Monsieur l'Orateur, pour agir de la sorte, il faut qu'on ne sache point se rendre compte de la situation qui prévalait dans l'Ouest canadien aux premiers temps de la colonisation de cette vaste région, dont la mise en valeur eût été absolument impossible si la culture du blé n'avait pu s'y pratiquer sur une très grande échelle et sans trop d'effort. C'est grâce à cela qu'on a réussi à la développer, et c'est grâce à l'abondance de la production que l'on a vu surgir dans l'Est les établissements qui fournissent aujourd'hui les machines agricoles aux producteurs de blé. Je crois, je n'hésite pas à le dire, que d'ici à bien des années encore la culture du blé restera la seule grande industrie des provinces des prairies, et c'est pourquoi je considère que l'on a tort de parler avec mépris des "mineurs de blé".

Que mes honorables amis daignent songer un peu à ce que comporterait la fertilisation de 640 acres de terre. On peut bien enrichir le sol d'une ferme de cinq, dix ou vingt acres, mais là où la culture se pratique sur une grande échelle, comme on faisait forcément aux premiers jours de la colonisation de l'Ouest, la chose devient absolument impossible. La culture du blé, il est vrai, tend à l'épuisement sur sol, mais c'est une condition inséparable de l'exploitation de la contrée et de l'établissement de l'industrie agricole; c'est ainsi que le cultivateur devient en état de se construire une maison et des bâtiments de service, de se procurer les instruments aratoires et toutes les choses nécessaires à l'exploitation de son champ. Avec le temps, les choses changeront sans doute. Comme je l'ai déjà dit, les conditions nouvelles appellent des méthodes nouvelles, et dans la plus ancienne des provinces de l'Ouest, au Manitoba, le changement s'opère peu à peu, et il est certain que la culture y deviendra plus variée.

Ceci m'amène à parler de la question du crédit. N'ayant pas encore eu le loisir de lire le rapport de M. Tory sur ce sujet, je me bornerai à faire une seule observation. Il est besoin d'un système de crédit qui permette au cultivateur de se tirer d'embarras pendant trois ou cinq ans. Je conçois que les cultivateurs du Manitoba méridional, sachant qu'il n'est plus prudent pour eux de ne compter que sur la seule récolte du blé, consentent volontiers, eu égard à la situation qui prévaut là-bas, à se livrer à la culture mixte et qu'ils aient besoin d'un système de crédit propre à les aider pendant ces quelques années et à leur permettre de s'adonner à une culture plus variée. Je n'entends cependant pas par là un crédit n'ayant d'autre effet que d'amener les gens à s'endetter davantage. Je sais de science personnelle que l'on a mainte et mainte fois accordé trop facilement crédit aux cultivateurs de l'Ouest et que c'eût été un véritable bienfait que de répondre parfois par un refus aux demandes d'avance de fonds.

Les habitants de toutes les parties du Dominion ont besoin de s'armer de courage. Industriels, négociants aussi bien que cultivateurs, nous avons tous besoin de courage pour faire face aux obstacles qui se dressent sur notre chemin—en parlant ainsi, je songe malgré moi aux habitants de nos campagnes. Je ne souhaite pas, il va sans dire, que leur sort devienne moins tolérable, et je suis persuadé que mon sentiment à cet égard est aussi celui des honorables collègues qui siègent à ma droite, eux qui nous ont si longuement parlé des industriels canadiens. Non, nous ne désirons pas voir décliner le genre de vie de nos populations rurales, et cependant il baisse beaucoup à l'heure actuelle. Là-bas, dans les prairies—si je parle des prairies, c'est parce que je sais ce qui s'y passe; mais la situation doit être la même dans les autres parties du pays—les gens ne vivent plus aussi bien qu'autrefois. Le fait est incontestable, et si je me fais parfois du mauvais sang à ce sujet, c'est parce que je sais trop bien ce qui en est. Je sais quelles ont été les souffrances des femmes au courage héroïque qui ont si puissamment contribué au développement de la région. Espérons donc que nous sommes à la veille de voir luire de plus beaux jours. De même que les particuliers, les nations doi-

vent apprendre qu'elles ne sauraient vivre pour elles seules, que la prospérité de l'une fait, dans une certaine mesure, celle des autres.

En terminant laissez-moi vous dire qu'au point de vue politique la situation me semble plus brillante que depuis quelque temps. Je crois que la crise est passée. Cependant, il est une remarque que je désire faire au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) touchant le tarif douanier. J'avouerai sincèrement qu'il est quelque chose qui ne me plaît pas au sujet de cette clause du dumping. Il est vrai que l'on pourrait faire certaines observations en sa faveur. Je sais que c'est une question compliquée. Toutefois je trouve que c'est placer un pouvoir trop étendu entre les mains de n'importe quel ministre qui est capable en aucun temps de mettre en vigueur une disposition de cette nature et qui deviendrait de la protection outrée si elle n'est pas maniée avec prudence. Je ne sais pas ce qu'il y a à faire, mais j'espère que le Gouvernement trouvera une solution et qu'il nous soumettra quelque proposition avant que nous apposions le sceau de notre approbation sur le budget dont la Chambre est saisie. L'idée d'accorder à un ministre le pouvoir d'appliquer pareille clause à sa discrétion, ne se recommande nullement à mon esprit. Que le ministre intérimaire des Finances ou aucun membre de la Chambre n'aillent pas croire que je les accuse d'avoir fait un mauvais usage de ce pouvoir. Je veux tout simplement les sauver et écarter la tentation de leur chemin. J'espère que l'on prendra quelque décision à cet égard.

Permettez-moi une observation au sujet de l'amendement. Je ne doute pas de la sincérité du motionnaire (M. Woodsworth) pas plus que de la pureté de ses intentions. Il se trouvera peut-être des membres de mon groupe qui diffèreront d'avis avec moi, mais je prétends que cet amendement n'est pas à l'heure actuelle, dans l'intérêt du mouvement que nous représentons à la Chambre. Quoi qu'il en soit, c'est là mon opinion personnelle; les autres sont libres d'en penser ce qu'ils voudront. Quelques-uns, sans doute, se réjouiront sans vergogne à la pensée que cet amendement place les progressistes dans une position assez embarrassante. Je suis convaincu que je suis dans la bonne voie. J'ai pensé que si je votais en faveur de l'amendement, lequel poserait en réalité la question de confiance, je serais également obligé de me prononcer contre le budget. Ce serait une erreur dans les circonstances. Je sais fort bien que dans le pays—les renseignements prenant quelque temps à atteindre tous les citoyens—quelques-uns se demanderont pourquoi je n'appuierais pas un amendement qui a pour objet une réduction d'impôts sur les choses nécessaires à la vie. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne doute pas qu'avec le temps lorsque le public aura été parfaitement renseigné, je n'aie l'approbation de la grande masse du peuple.

Maintenant je tiens à vous expliquer pourquoi je suis forcé de m'opposer à cet amendement. Pour moi il ne signifie rien; il n'est qu'un geste. Personne ne se figure qu'il sera ratifié par la majorité de la Chambre. D'un autre côté cet amendement contient deux clauses que je désapprouve. L'une veut un impôt sur les terrains non exploités. Durant ma campagne à Brandon je me suis donné la peine de faire distribuer des circulaires déclarant que je condamnais toute politique de cette nature. Les autres membres de la Chambre n'ont peut-être pas fait la même chose. Néanmoins, telle est mon attitude à cet égard et la raison de ma conduite. Durant plusieurs années j'ai été chargé d'uniformiser les modes d'évaluation dans la province du Manitoba, tant dans les villes que les campagnes. Je n'ignorais pas la position des propriétaires de cette province. Je ne connaissais pas un seul particulier qui ne fût prêt à vendre immédiatement sa terre au montant évalué, et comme source de revenus cette réforme qu'on nous propose aurait été absolument inutile, du moins en ce qui concernait la province du Manitoba.

Quant aux droits sur les successions voici ce que j'en pense. La province du Manitoba a ce droit actuellement et je m'oppose à ce que le gouvernement fédéral suive son exemple tant qu'il n'y aura pas eu une conférence entre les autorités fédérales et provinciales relativement à la délimitation des impôts. Cette conférence devrait avoir lieu et il ne faut pas qu'il y ait d'empiètement en matière d'impôts. La démarcation devrait être bien nette touchant les pouvoirs du Dominion et des provinces. Mais les provinces ont déjà cette taxe. Elles ont besoin de ce revenu et elles y ont droit. Si je me suis exprimé ainsi c'est que j'ignore réellement en quelle posture sont les membres du groupe progressiste à ce sujet. Chaque représentant peut voter de la manière qui lui convient le mieux et il n'y aura aucune récrimination. L'homme qui se conduit selon sa conscience peut toujours justifier ses actes.

Quant à nous. Je l'ai déjà dit, nous ne reculerons pas. C'est l'avenir qui nous intéresse; nous cherchons à faire disparaître les privilèges particuliers afin de fournir une chance égale à tous. Depuis que j'ai commencé de

parler, certains honorables députés ont fait allusion à des ententes. Je dirai clairement et sans la moindre équivoque, que je ne suis nullement lié envers aucun groupe parlementaire, sauf le groupe qui m'a fait l'honneur de me choisir comme son leader et m'a témoigné son amitié et accordé son appui. Je nie et repousse formellement l'idée qu'il ait pu y avoir marchandage ou entente quelconque, entre les membres de ce groupe-ci et ceux d'un autre groupe de la Chambre. J'ai dit au commencement de la présente session que le Gouvernement aurait l'appui des progressistes pour toute mesure progressistes. Les journaux ont dénaturé ma déclaration; l'ont interprétée en tous sens, et certains honorables députés à ma droite, ont voulu y voir la preuve que j'avais fait quelque arrangement avec le Gouvernement pour l'appuyer. Je répète aujourd'hui ce que j'ai déjà dit: si le Gouvernement propose quelque mesure progressiste, il aura l'appui des progressistes.

Et sur cette déclaration, je termine mes remarques. J'ai foi au Canada, et j'ai confiance que nous saurons résoudre nos difficultés. Cependant, s'il est quelqu'un ici en Chambre qui croie que le Gouvernement progressiste s'éteint au Canada, il se trompe beaucoup. Il s'est fait de grands changements partout dans le monde. C'est un gouvernement travailliste qui dirige les affaires de la Grande-Bretagne, à l'heure actuelle.

Quelques honorables DEPUTES: Oui, il s'est fait des changements en certains endroits.

M. FORKE: Ayez patience. Nous pouvons nous attendre à des changements chez nos voisins du sud. Je ne suis pas prophète, mais je prédis qu'il se fera de très grands changements tant dans la vie économique que dans la vie politique, dans la grande république du sud, et cela, avant longtemps. Nous monsieur l'Orateur, n'en sommes pas arrivés au point d'arrêt, dans ce mouvement. Comme je l'ai déjà dit, c'est l'avenir qui nous intéresse, et nous y marcherons sans crainte. Nous n'allons pas nous attarder dans le passé, et nous en tenir à une politique qui date de quarante ans. Nous nous rendons compte que la politique internationale de l'humanité n'a guère été heureuse durant ce siècle dernier. Lorsque nous réfléchissons aux conditions actuelles; lorsque nous regardons l'Europe et pensons à la misère, aux déchéances et souffrances auxquelles elle a été en proie ainsi qu'aux incroyables bévues de la prétendue sagesse humaine dans la direction du monde, sommes-nous satisfaits de notre manière d'agir? Craignons-nous innover? Monsieur l'Orateur, j'entrevois l'avenir avec espoir, et je ne crains pas de prendre une direction nouvelle.

M. GARLAND (Carleton): Monsieur l'Orateur, comme les honorables députés qui m'ont précédé, je dois tout d'abord féliciter le ministre intérimaire des Finances sur la manière brève et concise dont il a prononcé son discours budgétaire. Mais, c'est le seul point sur lequel je puisse le féliciter. Je sympathise avec le ministre des Finances (M Fielding) dans sa maladie, et j'espère qu'il recouvrera bientôt la santé.

Avant d'aborder les questions que je désire discuter cet après-midi, j'aimerais traiter quelques points soulevés par l'honorable député de Brandon (M. Forke). Je remarque que mon honorable ami, dans son discours, a donné preuve d'un manque de réflexion. Apparemment, il a fort peu réfléchi jusqu'ici. Je note aussi que les conseils que des diverses parties de la Chambre on adresse aux agriculteurs ont le don de l'irriter vivement. Il dit que ces conseils ne plaisent pas aux agriculteurs, et avec raison. Je me demande si mon honorable ami croit que les manufacturiers canadiens accepteront les conseils qu'il leur a donnés cet après-midi de se mettre aussitôt à l'œuvre. Je crois que la majorité des manufacturiers canadiens sont déjà à l'œuvre, et qu'ils travaillent très fort. Mon honorable ami a dit aussi que les ouvriers dans les usines ne voteront qu'en vue de garder leur place.

M. FORKE: Je n'ai pas dit cela.

M. GARLAND (Carleton): Je crois que nous verrons qu'il est des gens, et même des députés, qui votent en vue de garder leur place. Peut-être aussi se trouvent-il certains partis qui votent en vue de garder leur place.

M. CALDWELL: Parlez pour vous-même.

M. GARLAND: Je m'aperçois que mon honorable ami spécialiste en fertilisants, a quelque chose à dire, mais il pourra faire un discours lorsque j'aurai fini. L'honorable député s'il me permet de le dire, étant de descendance écossaise, devrait savoir que l'ouvrier, et toute autre personne au Canada aime mieux avoir deux dollars plutôt qu'un seul, et c'est ce que nous voulons au pays. Il dit qu'il ne veut pas que les capitalistes américains viennent ici pour s'y enrichir. Personnellement, je préférerais des capitalistes canadiens, ou bien des capitalistes anglais, mais à défaut de l'un et l'autre je serais heureux d'avoir des capitalistes américains afin de donner de l'emploi à nos ouvriers.

Avant d'aborder les grandes lignes de mon discours je veux citer quelques passages du hansard qui révèlent l'attitude du parti libéral en ce qui concerne les droits imposés sur les instruments agricoles et autres. A la page 3375 du hansard, séance du 4 mai 1914, un des anciens chefs du parti libéral, M. McKenzie, dit:

Si la protection vaut quelque chose, et naturellement pour les industries dans lesquelles je suis intéressé et parce que je comprends bien ces industries, je suis en faveur de l'industrie de mon pays...

Quelques voix: Très bien! très bien!

M. Mackenzie: J'aime toujours entendre mes honorables amis de la droite m'applaudir, mais je ne puis pas comprendre la raison des applaudissements en ce moment, parce que chaque fois que j'ai parlé dans cette Chambre depuis dix ou douze ans sur la question du fer et de l'acier et du charbon, j'ai souvent discuté cette question, j'ai toujours essayé d'être un protectionniste véritable et constant.

Passons maintenant à l'opinion exprimée par le ministre actuel des Finances (l'hon. M. Fielding) lorsqu'en 1907, il discutait une motion pour abaisser de 17½ à 10 p. 100 les droits sur les instruments aratoires. La voici:

Des calculs sérieux démontrent que les remises que nous accordons ne contrebalancent pas encore la réduction que nous faisons dans le tarif. Admettons pour un instant que toute sa matière première entre en franchise, est-ce qu'un droit de 17½ p. 100 serait un droit déraisonnable. Je crois que la proposition de l'honorable député de Souris, si elle était adoptée, nuirait à une industrie déjà établie. Je crois sincèrement que si cette motion était adoptée, et je suis heureux d'apprendre qu'elle ne sera pas appuyée par tous les honorables membres de l'opposition, nous porterions un coup très grave à l'une des plus grandes industries de ce pays. Je crois que le compagnie International Harvester trouverait qu'il est plus avantageux pour elle de fermer ses usines à Hamilton, ou du moins de cesser la fabrication des moissonneuses et lieuses et de les faire faire par une succursale dans les Etats-Unis, pour les importer ensuite. La compagnie d'Hamilton est une compagnie américaine que nous avons engagée sous un tarif modéré à venir s'établir au Canada, et à fonder ici cette grande industrie et après que nous l'avons amenée et établie dans le Canada, je crois que si nous adoptions cette résolution, la compagnie trouverait plus profitable d'aller fabriquer ses intruments aux Etats-Unis, et de les importer ici ensuite.

Voilà précisément ce que nous prétendons: la présente démarche aura justement ces conséquences sur toutes nos industries. Nous ne sommes pas seuls à tenir cette opinion; nous l'avons de la bouche même du ministre actuel des Finances. Il me semble qu'on ne peut pas interpréter autrement ses observations. Je me déclare un adhérent convaincu du régime de protection. Une des grandes raisons qui, d'après moi, nous conseille ce régime, surtout en ce qui touche aux produits agricoles, c'est le tarif Fordney. Cette question a déjà été exposée au hansard mais je voudrais l'y mettre encore une fois, car je compte y revenir avant de terminer.

[M. Garland.]

Voici quels sont les droits sous le régime du tarif Fordney:

	Tarif canadien	Tarif américain
Œufs, la douzaine,	3 cents	contre 8 cent.
Beurre, la livre,	4 cents	contre 8 cents.
Viandes fraîches, la livre,	2 et 3 cents	contre 3 et 4 cents.
Fromage, la livre,	3 cents	contre 5 cents.
Blé, le boisseau,	12 cents	contre 42 cents.
Foin, la tonne,	$2.00	contre $4.00.

Je vous demande s'il est possible à une entreprise de faire la concurrence à une autre en face d'un obstacle pareil? La chose est absolument impossible. Si un marchand de hardes vendait ses complets $3 et le rival d'en face les vendaient $8 je sais lequel des deux aurait le plus de clients. On nous a dit ce qui va résulter de cette intervention dans les droits sur les machines agricoles. Le parti auquel j'ai toujours appartenu n'a pas laissé d'abaisser le tarif douanier sur les instruments aratoires. Il croyait l'avoir fixé à un chiffre dont la permanence était plutôt assurée; et, sauf tout le respect que je dois à l'honorable député de Brandon (M. Forke) il me semble que le ministère a cru trouver là l'occasion de faire un coup qui lui attirerait l'appui des progressistes. L'honorable représentant affirme qu'il n'y a pas eu transactions; en dépit de toutes les explications, il faut reconnaître que cette démarche leur a plu souverainement et que grâce à elle ils se rallieront au budget. Je suis persuadé que ceux qui font l'usage des machines agricoles n'y gagneront pas grand'chose. Nous avons fait la même expérience avec la ficelle d'engerbage, le pétrole, le fil barbelé et autres objets du genre: on en a prescrit l'admission en franchise, mais le prix de ces articles n'a jamais baissé. Je suis convaincu que ce dégrèvement n'apportera qu'un bénéfice insignifiant aux fermiers mais que par contre, ainsi que l'a dit le ministre actuel des Finances,—et là-dessus nous abondons entièrement dans son sens,—il chassera et manufactures et artisans du Canada, ce qui rendra notre situation plus déplorable que jamais. Voici maintenant quelques chiffres que je veux mettre au hansard touchant les principaux produits de la ferme. Prenez, par exemple, le porc frais, le porc conservé dans la saumure ou salé à sec, le bœuf, le mouton, le beurre et les œufs. Ce sont les principales denrées de la ferme. J'ai ici des chiffres du département des douanes pour les exercices 1922-1923 et 1923-1924. Je n'ai pas été très loin, voulant avoir les plus récents résultats. Voici quelles ont été les importations et les exportations:

Exercice	Importé	Exporté
Porc frais—		
1922-1923	$5,134,061	$179,731
1923-1924	2,764,489	277,877

Porc saumuré—		
1922-1923..	1,379,536	48,895
1923-1924..	948,613	39,123
Porc salé—		
1922-1923..	258,457	223,056
1923-1924..	340,402	315,798

Voici maintenant les autres importations:

	Exercice	
	1922-1923	1923-1924
Bœuf frais..	$ 33,943	$ 39,275
Mouton, agneau, frais.. ..	261,383	271,000
Beurre..	1,349,819	612,991

Ce sont tous des produits de consommation courante et ce que je veux faire remarquer, c'est que, dans chaque cas, les importations dépassent de beaucoup les exportations. Je prétends qu'on devrait non seulement produire, mais aussi consommer ces articles dans le pays. On nous dit que le marché domestique, bien qu'excellent, n'est pas suffisant. Mais je ne vois pas pourquoi on doit importer $5,000,000 de porc frais, alors que nos cultivateurs peuvent cultiver tout ce qu'il faut pour obtenir ce produit.

Prenons maintenant les œufs. Au cours de l'exercice 1922-1923, nous en avons importé pour $2,508,504 et exporté pour $1,410,444, soit une différence de $1,000,000. En 1923-1924, les importations s'élevaient à $1,975,687 et les exportations $1,027,171. A ce sujet, je remarque que l'honorable député de King (I.P.-E.) (M. Hughes) a déclaré, au cours de ses remarques sur le budget, l'autre jour, que nous avions importé des œufs pour une somme de 2 millions et que nous en avions exportés presque autant. Je lui réponds qu'il se trompe, comme d'habitude, d'environ un million; autrement dit, nos importations furent à peu près le double de nos exportations. Puis l'honorable député de Queen (M. Sinclair), ministre sans portefeuille, a fait une remarque qu'on trouvera à la page 1429 du hansard non revisé et que j'ai été surpris d'entendre de la part d'un représentant d'une province renommée pour son aviculture. Voici ses paroles:

> Je représente donc, à ceux qui demandent l'imposition d'un droit plus élevé sur les œufs, que ce relèvement du tarif sur un article de première nécessité ne serait pas pour le plus grand bien du Canada maintenant ou à l'avenir. Il obligerait les ouvriers de nos foyers industriels à payer cette denrée plus cher qu'ils auraient à le faire dans le cas où nos producteurs soutiendraient ouvertement la concurrence des producteurs des autres pays.

Voilà une chose que je n'admets pas du tout. Je conviens avec mon honorable collègue que les gens devraient pouvoir se procurer des œufs quand ils en ont besoin, aussi facilement dans les centres industriels qu'ailleurs. Mais je ferai remarquer que lorsque nous importons des œufs des Etats-Unis, c'est au moment où les nôtres valent le plus cher. J'oserai dire que dans les centres industriels, il y a plus de marchands d'œufs à un dollar la douzaine qu'il n'y a d'acheteurs d'œufs. Cela peut paraître étrange, mais c'est la vérité. En 1922-1923 nous en avons importé—en chiffres ronds—pour $183,000 en octobre, $276,000 en novembre, $228,000 en décembre, $194,000 en janvier, $460,000 en février, et $924,000 en mars. Voici maintenant les chiffres pour 1923-1924: décembre, $248,000; janvier, $364,000; février, $633,000 et mars, $470,000. On importe ces œufs au Canada au moment où nos cultivateurs et éleveurs de volailles devraient en avoir et les vendre à un prix rémunérateur. L'honorable député a dit également que la production moyenne d'une poule en 1922-1923 avait été de 78 œufs. Cela me paraît bien peu, quand on considère les résultats obtenus à notre ferme expérimentale d'Ottawa. Je dirai, en passant, que je suis tout à fait partisan des expériences qui sont faites dans les fermes. Nombreux sont les gens qui prennent part aux concours de ponte du Canada et de l'Ontario. Le Gouvernement exige $15 pour l'inscription; or je crois qu'il y a eu 75 inscrits l'an dernier. Tout propriétaire d'une poule pondant 150 œufs reçoit ce qu'on appelle un certificat d'inscription et pour les sujets pondant 225 œufs, on donne un certificat supérieur d'inscription.

Dans le concours de l'an dernier, plusieurs sujets ont pondu 150 œufs. J'estime que ces expériences constituent une admirable innovation et il est inutile de dire qu'elles ont été inaugurées sous le régime conservateur. Mais bien que ces concours soient faits d'une façon satisfaisante, il y a cependant, d'après moi, un moyen de les améliorer. Parfois c'est de la fausse économie que de restreindre les dépenses et on en trouve la preuve dans cette circonstance. Je suis d'avis que si les poulaillers de la ferme expérimentale étaient installés autrement qu'ils le sont actuellement, c'est-à-dire éclairés à l'électricité, la production des œufs augmenterait d'un tiers. Tous ceux qui ont de l'expérience en aviculture partagent cet avis. Nos amis du sud outillent leurs poulaillers de cette manière et apportent d'autres améliorations. Leur succès est considérable et nous devrions les imiter. Dans nos concours de l'an dernier, pas une poule n'a pondu 300 œufs. Nous en avons eu une qui a pondu 298 œufs et elle aurait certainement pondu les deux autres si nous avions eu la lumière électrique. Il s'agit d'une réclame nationale pour l'aviculture canadienne et je crois que nous devrions tout faire pour augmenter la production et atteindre la perfection.

En réponse à une question que j'avais fait inscrire à l'ordre du jour touchant le nombre de poussins importés en 1923, j'ai reçu la surprenante réponse que leur chiffre était de

467,154; ce qui signifie que presque un demi million de poussins d'un jour ont été importés en franchise. Pourquoi? Parce que notre loi d'accise dit que des importations faites "pour l'amélioration des animaux de race pure" peuvent l'être en franchise. Inutile de dire que tous ces poussins sont censés être importés dans ce but et ne payent aucun droit. Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'on devrait exiger un droit parce que ces poussins d'un jour ne peuvent servir à améliorer notre élevage quand nous les voyons en vente dans les petits magasins de détail. Bien que nous fassions notre grand possible pour améliorer notre élevage avicole on laisse entrer en franchise des poussins de qualité inférieure venant des Etats-Unis. C'est évidemment au grand détriment de notre propre élevage.

On peut ne pas pouvoir le prouver, mais on nous a dit que des maladies des volailles communes à certains états du Sud ont infecté nos volailles et nous sommes d'avis que ces maladies ont été transmises par ces poussins d'un jour importés en si grande quantité.

L'honorable député de King (I.P.-E.) (M. Hughes), nous a récemment offert son annuel discours sur les pommes de terre et le libre-échange. Je suis d'avis que la Chambre le compte comme prononcé et lu la prochaine fois qu'il se lèvera pour le répéter, car c'est le même depuis qu'il siège au Parlement. Je regrette de ne pas le voir à son siège car je voudrais lui dire quelque chose de personnel.

M. JACOBS: Si vous le désirez, je vais aller le chercher.

M. GARLAND: Je vois à la page 159 du Hansard non revisé qu'il dit au sujet du tarif:

> J'ai souvent entendu mes amis les protectionnistes déclarer—et ils le font sans hésitation—que si nous adoptons une politique de tarif plus élevé, une politique semblable à celle qu'ont adoptée les Etats-Unis, bien qu'elle ne semble pas avoir d'excellents résultats en ce qui regarde les cultivateurs, cette politique aurait ici d'excellents effets. Elle arrêterait l'émigration et augmenterait l'immigration; elle donnerait du travail à nos ouvriers, ferait monter les salaires et le prix des produits de la terre tout en diminuant le coût de la vie. Je crois qu'ils sont trop modestes en énumérant les avantages que leur nouveau tarif nous apporterait. Est-ce qu'il ne pourrait pas aussi guérir les douleurs d'oreille et le mal de tête, le lumbago et la sciatique, enlever les pellicules de la tête et arrêter la chute des cheveux? Les pilules de Lydia Pinkham ne seraient que de la petite bière à côté de ce nouveau tarif adéquat, qui, de l'avis de ces messieurs, serait préparé par l'Association des Manufacturiers Canadiens.

En passant, et à titre de pharmacien, je puis faire observer à l'honorable député que les pilules de Lydia Pinkham sont un spécifique pour les maladies féminines et ne serviraient pas à la gauche de la Chambre. Mais je suppose qu'il avait pris de ces pilules avant de prononcer son discours ou qu'il en avait sérieusement besoin.

[M. Garland.]

En ce qui touche l'économie dont se vante le Gouvernement, je ne puis pas encore constater qu'on l'ait mise en pratique. Les crédits des Travaux publics contenaient un item demandant un million et quart pour l'acquisition d'un édifice colonial à Londres et en plus, trois quarts de millions pour y apporter des modifications. J'en profiterai pour dire que ces deux millions auraient été bien mieux dépensés à Ottawa en sorte que le *village abandonné* qu'on voit à l'ouest des édifices du parlement paraisse être propriété de l'Etat. Au lieu d'agir ainsi et de loger convenablement les divers ministères le Gouvernement continue à louer des édifices de ceux qui peuvent l'aider en temps d'élection.

Le Gouvernement se vante aussi d'avoir économisé en supprimant des fonctionnaires, mais je constate que les employés démis sont partout ceux d'un rang inférieur. Je n'ai pas entendu dire qu'on ait supprimé un gros traitement, ce qui aurait pu servir au pays. Naturellement, le ministre du Travail (M. Murdock) a dit à ces infortunés: "Nous allons vous bien traiter, vous êtes à notre service depuis environ dix-neuf ans et nous allons vous donner deux mois de traitement en vous renvoyant". Comment un ami des ouvriers peut-il ainsi traiter des employés loyaux après un aussi long service!

Je suis surpris d'apprendre que, l'an dernier, plus de cinq cents de nos techniciens ont quitté le service administratif. Je constate aussi que les fonctionnaires des services techniques de l'agriculture ne sont pas rétribués aussi bien que le personnel technique des autres administrations. Voilà une des raisons du mécontentement qui existe parmi les serviteurs de l'Etat. J'ai déjà émis l'avis que tous les employés reçussent la même indemnité de vie chère, peu importe qu'ils aient ou non des charges de famille, car il est évident que les employés travaillant côte à côte dans le même service doivent être rétribués également. Un personnel satisfait de son sort donnera le meilleur de soi à l'administration. Il n'est pas nécessaire de sortir de cet édifice pour apprendre que les serviteurs les plus humbles dans l'administration fédérale, comme les gens de peine, n'ont pas reçu leur indemnité cette année. Ceux-ci ont particulièrement besoin de leur indemnité et on devrait le leur remettre le plus tôt possible.

Je dirai aussi un mot du fonds de retraite créé en 1898. Il est constitué des retenues opérées sur les traitements à 5 p. 100. L'Etat ne contribue en rien à cette caisse. Suivant un état déposé dernièrement, le fonds accumulé à la date du 31 mars 1922 atteignait la somme de $8,680,112.76. L'Etat n'accorde que 5 p. 100 calculés bi-annuellement sur le mon-

tant des retenues. Cependant, il paye sans sourciller environ 7 p. 100 sur les obligations de la victoire. Je suis d'avis que le taux d'intérêt devrait être augmenté, car le fonds est à la disposition de l'Etat qui peut l'employer pour les besoins de la nation.

J'approuve le projet de loi sur les pensions civiles, mais je m'abstiens de tout commentaire en attendant qu'il vienne en discussion devant la Chambre.

L'immigration est un sujet de regrets pour le pays. En réponse à une question que j'avais inscrite au Feuilleton, le Gouvernement m'a appris que le personnel employé aux Etats-Unis avait coûté au Trésor $90,171.50, pour nous amener des émigrants américains. Quel résultat a-t-il obtenu? Je ne sais; mais on affirme que cinq cents des nôtres émigrent chaque jour du Canada. Si c'est vrai, le Gouvernement a une belle occasion d'économiser 90,000 dollars en rappelant le personnel qu'il entretient aux Etats-Unis.

En ce qui concerne l'immigration, il n'est pas douteux qu'il y a place en Canada pour une population dix fois plus nombreuse. Je favoriserai en particulier le mouvement des émigrants britanniques et je tâcherais d'obtenir en même temps l'immigration des capitaux qui pourraient être consacrés aux entreprises industrielles et donneraient de l'emploi aux salariés qui immigrent en Canada.

Le député de Brandon (M. Forke) veut s'acheter une herse à doubles disques, afin de faire autant d'ouvrage qu'autrefois avec une seule paire de chevaux. Voilà comment il entend favoriser l'ouvrier. On fait venir des mennonites; c'est bien, mais on devrait avant tout s'efforcer d'obtenir des Anglais. Le parti libéral favorisa autrefois l'immigration de colons doukhobors et les établit sur les meilleures terres de l'Ouest. Qu'est-il arrivé? L'année dernière les doukhobors retournèrent en masse dans leur pays d'origine, emportant des millions de dollars canadiens dans leurs sacs. Ces gens ont vécu ici; on les a nourris et protégés pendant la guerre; le Gouvernement les a même habillés. Un Canadien de l'Ontario qui a cinq ou six garçons et voudrait aller les établir dans l'Ouest ne pourrait pas avoir le transport gratuit sur deux milles de parcours, et cependant c'est ceux-là qu'il faudrait aider, non-seulement les fils de cultivateurs de l'Ontario, mais ceux des autres provinces de l'Est. N'est-ce pas déplorable que les Canadiens semblent n'élever leurs fils que pour en faire cadeau à l'oncle Sam? Il n'y a aucune chance de réussite pour la jeunesse canadienne dans sa patrie. Aussi, nos enfants s'en vont aux Etats-Unis. Un certain nombre nous reviendront, mais les plus intelligents qui auront pu se faire une situation y resteront. Seuls les médiocres, les malchanceux nous reviendront. Dans vingt-cinq ans, les Etats-Unis auront drainé tous nos meilleurs sujets.

Que pourrais-je ajouter? Je ne vois qu'une chose à faire, c'est de voter contre le projet de budget.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (Texte): monsieur l'Orateur, la politique d'économie que le Gouvernement actuel a mise en vigueur depuis qu'il a la direction des affaires du pays a produit de bons résultats. L'état financier qui vient de nous être soumis par l'honorable ministre intérimaire des Finances (M. Robb) nous fait espérer en des jours meilleurs, nous donne la certitude que l'administration est en de meilleures mains, et, que réellement, nous sommes sur le chemin de la prospérité. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis très satisfait du budget que l'honorable ministre vient de nous présenter. Il répond aux desiderata de la très grande majorité des citoyens du pays; il répond aussi également à ses besoins. C'est le retour à la véritable et saine politique du parti libéral, celle qui a fait la grande prospérité du pays.

Ce qui est très intéressant à noter, dans le budget de cette année, c'est la réduction de la dette nationale qui, sous l'ancien régime conservateur, avait pris des proportions formidables, s'élevant de $340,042,052.03, qu'elle était en 1911, à $2,340,878,983.69, en 1921-22, dernière année d'un régime conservateur néfaste et sans précédent dans l'histoire de notre pays. L'administration du pays n'a été entre les mains du gouvernement actuel que durant les trois derniers mois de cet exercice financier; par conséquent, la responsabilité de l'administration du pays pour cette année doit retomber sur le régime précédent. Cette année-là, la dette nationale s'est accrue au montant de $2,422,135,801.73. En 1922-23, première année du régime actuel, la dette s'est élevée à $2,453,776,868.74, mais pour l'année 1923-1924, se terminant le 31 mars 1924, le gouvernement actuel nous annonce que la dette a été réduite à $2,410,162,174.

L'héritage que le gouvernement actuel a reçu du précédent n'était pas très enviable, mais animé d'un courage à toute épreuve et d'un sentiment patriotique des plus déterminés, il se mit courageusement à l'œuvre. Le pays tout entier se réjouit aujourd'hui du travail accompli pour le bien général de ses citoyens. Pour arriver à ce résultat, monsieur l'Orateur, il a fallu pratiquer une stricte économie dans l'administration des affaires et remettre à plus tard certains travaux qui s'imposaient même, tels que, par exemple, la

construction d'un bureau de poste dans mon comté qui est réclamée depuis plusieurs années et que je demande depuis que j'ai l'honneur de représenter le comté de Saint-Denis. Cette construction s'impose, étant donné l'accroissement considérable de la population, le développement du commerce et de l'industrie et surtout l'importance que cette partie nord de la ville de Montréal a prise depuis quelques années; c'est aujourd'hui la plus belle partie de la grande métropole du Canada. Sa population, qui est considérable, dépasse 100,000, et, avant quelques années, elle atteindra 125,000. C'est l'endroit le plus avantageux pour y demeurer, tant au point de vue sanitaire que financier.

C'est en pratiquant cette économie, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a réussi à diminuer les dépenses et à accroître les revenus à tel point que cette année il a pu annoncer au pays un surplus de $67,750,000. Nous devons nous réjouir de ce résultat et en féliciter le gouvernement. Je ne demande pas à nos amis qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, de le faire, mais au moins qu'ils cessent leurs pèlerinages de mensonges et de calomnies à travers le pays et surtout de la province de Québec, et au lieu de semer le souffle de la mort, qu'il respire l'air de prospérité que nous apporte nos administrateurs actuels. Je crois, monsieur l'Orateur, que cet air ne leur va pas, habitués qu'ils sont de vivre dans une atmosphère contaminée par toutes sortes de parasites dont le pays a souffert pendant leur administration.

La critique la plus sérieuse qui nous vienne de nos adversaires, c'est d'avoir touché au tarif et manqué à la parole donnée en promettant l'an dernier la stabilité du tarif. Quoi qu'ils pensent, quoi qu'ils disent et qu'ils lisent, ils ne peuvent aucunement le prouver. Le gouvernement actuel a promis de donner au pays un tarif selon ses besoins et ses conditions. Dans les circonstances actuelles, il y a deux classes qui avaient besoin de protection: la classe ouvrière, qui constitue la grande majorité des consommateurs, et la classe agricole dont l'industrie périclite au pays vu la baisse de leurs produits, et le cherté des instruments aratoires et du coût de production. En quelques mots, le gouvernement a voulu accorder aux petits, à la classe des travailleurs, autant de protection que l'on accorde aux gros. C'est dans ce but, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a réduit la taxe de vente de un pour cent. Cette réduction peut nous paraître minime de prime abord, mais pour ceux qui ont une famille nombreuse, cela représente un joli montant au bout de l'année. Nous rencontrons de ces familles nombreuses chez les pauvres surtout, chez les ouvriers, chez les cultivateurs, et non chez les richards. Ce sont elles qui fournissent à l'Etat le capital humain, qui est beaucoup plus précieux que le capital monétaire, surtout dans un pays comme le nôtre, dont les ressources naturelles sont si riches et si nombreuses et n'attendent que des bras vigoureux pour les développer et les rendre productives pour le pays.

Dans le même ordre d'idées, nous devons être très reconnaissants au gouvernement de son intention de porter de $300 à $500 l'exemption d'impôt accordée pour chaque enfant au-dessous de 18 ans. Le gouvernement se doit d'encourager la natalité dans le pays par tous les moyens en donnant à ces grands patriotes le plus de protection possible. Le pays a besoin d'accroître sa population. L'immigration y contribue dans une certaine mesure, mais nous devons préférer l'accroissement qui nous vient de la natalité à l'accroissement qui nous vient de l'immigration. Il arrive parfois, malheureusement, que ces immigrants qui nous arrivent du dehors n'ont pas toutes les qualités voulues pour faire de bons citoyens canadiens, par exemple ceux qui nous viennent des écoles de réforme ou d'autres institutions aussi peu recommandables. Je demanderais au gouvernement d'être très sévère. Le Canada ne doit pas être considéré comme un dépotoir. Il y a de la place ici pour tout bon citoyen désireux de s'établir au pays et de devenir citoyen canadien. La voix du sang ne doit compter pour rien dans le choix des immigrants, mais ce qui doit compter surtout c'est leur mentalité, leur caractère et leur virilité.

Une autre chose qu'il m'a fait plaisir de trouver dans le budget, c'est la réduction des droits sur les machines agricoles et l'abolition complète de la taxe de vente sur les instruments aratoires. L'industrie agricole est la première et la plus importante de nos industries nationales. Elle a certainement besoin d'être protégée un peu plus. Le gouvernement l'a compris et je l'en félicite. Rendons les cultivateurs prospères, augmentons leur pouvoir d'achat, et je suis convaincu que les autres industries en ressentiront de salutaires effets. Quant à ce qui regarde les manufacturiers en général, je crois qu'ils n'ont pas raison de s'alarmer. Le gouvernement actuel n'a pas l'intention de les empêcher d'exploiter leurs industries avec un profit convenable; ce qu'il veut c'est tendre une main secourable à ceux qui souffrent, et il demande aux manufacturiers de ne pas être trop égoïstes, mais de se contenter de ce qui est juste et raisonnable. Dans mon humble opinion, ce

qui nuit aux industries d'un pays c'est la baisse du pouvoir d'achat de ses habitants. Quand nous avons de l'argent, nous pouvons acheter; dans le cas contraire, c'est la stagnation des affaires. Le tarif protecteur, qui ne peut qu'augmenter le coût des produits manufacturés en supprimant la concurrence, ne serait pas le remède. Le secret d'un bon gouvernement est de trouver les moyens d'augmenter ce pouvoir d'achat. C'est la clef du succès. J'ai confiance que le gouvernement actuel parviendra à ce résultat.

Je n'avais pas l'intention, monsieur l'Orateur, de retenir bien longtemps l'attention de cette Chambre, mais je ne puis reprendre mon siège sans dire quelques mots touchant la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Je suis fort surpris, étant donné notre état financier, de voir nos amis les progressistes demander cette construction, qui nécessitera de fortes dépenses. Il est vrai que nos finances se sont quelque peu améliorées, mais il ne faut pas faire de nouvelles dépenses sans être bien sûr qu'elles s'imposent pour le bien général. Pour moi, cette construction serait une pure perte pour le pays. la saison de la navigation étant trop courte et les glaces couvrant le détroit d'Hudson presque tout le temps de l'année, si j'en excepte les mois de juillet et août, alors qu'il serait trop tôt pour pouvoir se servir de cette route pour le transport des grains. Je me base, pour faire cette affirmation, sur les rapports de gens très renseignés pour y être demeurés tout le temps de l'année. Le chemin de fer n'est pas un objet de luxe, mais un moyen de communication nécessité par les besoins de la population et de ses affaires; c'est une entreprise trop dispendieuse pour qu'elle soit laissée au caprice des individus. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson ne guérira pas les maux dont souffrent présentement les cultivateurs des provinces de l'Ouest, tels que le coût élevé du transport et les taux d'assurance. Je leur conseillerais de remettre leur demande à plus tard, ce qui épargnera beaucoup d'argent au pays et nous évitera de placer ce nouveau fardeau sur les épaules de notre peuple.

Je termine, monsieur l'Orateur, en assurant le gouvernement de mon entière confiance. Je l'engage à poursuivre sa politique libérale et je suis convaincu que le pays lui en sera reconnaissant quand viendra le jour de la rétribution. Nos amis qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, seront alors, encore une fois, désappointés, et ce ne sera pas la dernière.

M. SPENCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, il m'arrive assez rarement de monopoliser le temps de la Chambre et je regrette qu'un aussi grand nombre d'honorables membres ne soient pas à leurs sièges. Personne ne saurait m'accuser toutefois de faire perdre beaucoup de temps à cette Chambre. Je réclame donc l'indulgence de mes honorables collègues, cet après-midi, pour appeler leur attention sur la convention, qui a été conclue entre la ville de Toronto, les commissaires du port, les compagnies de chemin de fer et le Gouvernement actuel au sujet du viaduc.

Personnes parmi nous n'ignore que dernièrement un train spécial venant de Toronto a amené ici des délégués influents qui ont rencontré le premier ministre et les membres du cabinet dans la salle du comité des chemins de fer. C'était une nombreuse et homogène députation qui représentait la Chambre de Commerce, le conseil municipal, la commission scolaire de Toronto, ainsi que plusieurs autres corps qu'il est inutile de désigner. Les délégués ont prié le Gouvernement de respecter l'entente intervenue en 1913 entre le Pacifique-Canadien, le Grand-Tronc et la ville de Toronto.

Je regrette l'absence du premier ministre (M. Mackenzie King) et du ministre des Chemins de fer (M. Graham). Les délégués furent bien accueillis, mais la réponse à la requête ne fut pas celle qu'attendait la ville de Toronto. Le premier ministre déclara qu'il éprouverait de la difficulté à faire adopter le budget par le Parlement, et que, malgré les bons sentiments du ministère, il fallait qu'un crédit fût ouvert. C'est pourquoi je tiens ce soir à rappeler cette entente à la Chambre.

La ville de Toronto ne m'a pas prié d'amener ce sujet sur le tapis; néanmoins, j'ai cru que je devais le faire, ayant été membre du conseil de ville à l'époque des négociations, de 1908 à 1913, président de la commission des travaux et membre du comité des propriétés municipales.

Avant 1908, la ville avait eu des pourparlers avec les compagnies de chemin de fer pour l'établissement d'une voie aérienne sur le bord de l'eau et, cette année-là, la commission des chemins de fer ordonna de lever la voie. Les compagnies s'opposèrent à ce décret et en appelèrent au conseil privé. N'ayant pas obtenu gain de cause devant ce tribunal, elles cherchèrent à temporiser jusqu'en 1913, année où elles soumirent un projet de leur crû à la ville de Toronto. Celle-ci s'entendit avec le Grand-Tronc et le Pacifique-Canadien et le marché fut signé, scellé et paraphé, et la commission des chemins de fer l'approuva.

Tous les intéressés étaient satisfaits et la ville de Toronto croyait que le viaduc se construirait sur-le-champ. Mais, une autre année s'écoula et, en 1914, la guerre éclata. Personne

de nous n'ignore que le gouvernement et les municipalités eurent fort à faire dès l'ouverture des hostilités, et la ville de Toronto n'insista pas sur l'établissement du viaduc. Après la guerre, le Grand-Tronc et le Grand-Tronc-Pacifique firent faillite et l'Etat s'empara de ces entreprises. Le Pacifique-Canadien a déclaré qu'il consentait a observer le marché; Sir Henry Thornton a déclaré qu'il n'y voyait pas d'obstacles; et le Parlement doit maintenant accorder les fonds, afin que le Gouvernement puisse s'acquitter des obligations qu'il a assumées.

D'aucuns demanderont peut-être pourquoi ce viaduc est nécessaire. J'exposerai à la Chambre les faits qui exigent qu'il soit établi. Tout le bord de l'eau est séparé de la ville par des passages à niveau. Malheureusement, voici ce qui est arrivé lorsque Toronto n'était qu'une petite ville que l'on nommait la "petite York boueuse"—on sait comment un chemin de fer pénètre dans une petite ville et comment il s'empare toujours de la meilleure partie d'une ville ou d'une cité. C'est ce qui s'est passé à Toronto, à l'origine. Les chemins de fer se sont établis au bord de l'eau et il leur faut de l'espace pour s'agrandir. Actuellement, ils mettent obstacle au progrès de la ville, parce qu'ils occupent toute la rive et que Toronto ne peut pas avoir accès à ses établissements industriels qui s'élèvent au bord du lac. Dans l'étendue que franchirait le viaduc, il se trouve vingt-deux passages à niveau.

En 1908, je crois, le Grand-Tronc et la municipalité ont entrepris de concert d'abaisser les voies de Sunnyside à la rue Bathurst. Les députés qui ont visité l'exposition de Toronto doivent se rappeler qu'autrefois il fallait passer sur les rails pour s'y rendre, tandis qu'aujourd'hui, on arrive sur le terrain sans encombre, les voies étant plus basses. Le viaduc en fera autant à l'autre bout de la ville Il y a 50 voies principales, deux, en moyenne, par passage à niveau. Les vingt-deux passages à niveau sont traversés par 69 voies de manœuvre ou par plus de trois chacun. En été, les bateaux sont merveilleusement achalandés à l'aller et au retour et toute la marchandise qu'ils recoivent en délivrant doit franchir ces voies On comprend ce que cela veut dire.

A ces passages, il y a de dix à douze voies ferrées qu'il faut traverser pour se rendre aux hangars à charbon, aux élévateurs, aux entrepôts de fruits qui bordent la rive. Tous les fruits qu'apportent les bateaux doivent franchir ces voies, ce qui est très dangereux, vu le grand nombre de convois de chemins de fer. Tous ceux qui vont prendre les bateaux sont obligés de traverser les voies ferrées, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que vers huit ou neuf heures du matin, à une heure de l'après-midi et aux autres moments où les gens se portent en masse vers le bord de l'eau, il passe des trains du Pacifique-Canadien et des chemins de fer Nationaux, et que ces trains aillent en sens inverse. On se rend aisément compte de ce que ces passages à niveau ont de dangereux. Je le ferai comprendre par une hypothèse: supposons qu'un homme et sa femme, accompagnée de trois ou quatre enfants, s'en vont vers les quais. Survient un train qui sépare les membres de la famille; la femme réussit à traverser les voies, mais le gardien empêche le mari et les enfants de passer. Cela mène de graves inconvénients et cause de justes alarmes. Il n'est point de jour où les gens se rendant aux quais ne se précipitent pour traverser les voies avant le passage des trains. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il ne se produit point d'accident grave. Bien souvent des groupes de huit ou dix personnes se trouvent séparés; celles qui réussissent les premiers à traverser les voies s'embarquent sur le bateau en partance, tandis que les autres se voient obligés de prendre le suivant.

Tel est actuellement l'état de choses auquel la ville de Toronto veut remédier dans toute la mesure possible. Les bateaux transportant les passagers, touristes et autres, partent des quais de Toronto pour se rendre aux Mille-Iles, à Montréal, à Québec et au Saguenay. Il y en a aussi qui vont vers Hamilton, les chutes du Niagara, Port-Dalhousie et autres endroits. Et puis, les gens qui veulent se rendre à l'île Toronto sont aussi obligées de traverser les voies ferrées pour se transporter aux quais. Une partie de cette île est occupée par les habitations de ceux qui y passent la belle saison; le reste constitue un lieu de récréation pour les masses. Pour les foules qui se rendent à l'île Toronto, ces passages à niveau sont un danger constant et une source d'embarras.

La construction du viaduc, on le voit aisément, est nécessaire. Depuis trente ans que je fais le commerce des fruits dans le voisinage des quais de Toronto, il me faut traverser les voies ferrées plusieurs fois par jour, et le passage des trains occasionne des retards et fait courir des dangers auxquels il est impossible de songer sans frémir. Il faut de toute nécessité remédier à cet état de choses.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. SPENCE: Au sud des voies ferrées et à l'est de la rue Cherry, se trouvent les 998 acres de terre formant la zone industrielle de la ville. Ce terrain reste inutilisé parce que

personne ne consent à ériger des établissements dans un endroit aussi mal situé et aussi dangereux. Entre le côté ouest de la rue Cherry et la rue Bathurst se trouve un terrain d'une superficie de 399 acres. Déduction faite de la place que prennent les quais, les routes et les voies de garage, il reste 257 acres que la commission du port donnerait à bail. A l'heure actuelle, ce terrain est inaccessible, mais la ville compte en tirer un revenu le jour où l'on aura construit le viaduc. Des 998 acres qui se trouvent à l'est de la rue Cherry, 650 sont réservés aux objets industriels, le reste, soit 348 acres, devant être pris par les routes. Ainsi, 900 acres de terrain se trouvent séparés de la ville par les passages à niveau qui sont à l'endroit même où l'on veut établir un viaduc. On estime que le coût de celui-ci sera de $29,037,064, la ville devant verser $7,421,946. La valeur des terrains sur lesquels se trouvent les installations de tête de ligne est de $2,496,100, somme qui est déduite de la part de contribution des compagnies de chemin de fer à l'établissement du viaduc. Les chemins de fer ont donc encore 19 millions de dollars à verser, la quote-part des chemins de fer nationaux est d'environ 9 millions. Cette somme, on ne demande pas qu'elle soit entièrement payée cette année. Aux termes de la convention de 1913, la construction du viaduc prendra cinq ans. Celui-ci devait être terminé en 1916. En supposant qu'il faille cinq ans pour l'achever, le Gouvernement devra mettre à la disposition des chemins de fer nationaux un crédit annuel de 2 millions pendant cinq années consécutives. Si on devait le terminer dans trois ans, ce crédit serait de 3 millions pour chacune des trois années. Si l'on demande au Parlement de voter cette somme, c'est pour qu'il fasse honneur à ses engagements tout comme le Pacifique-Canadien est prêt à tenir les siens. Je vois avec plaisir que le premier ministre (M. Mackenzie King) est en ce moment à son siège; je me plais à espérer qu'il veillera à ce que soit inscrite au budget cette somme de deux ou trois millions qui est absolument indispensable. Si elle n'y est pas inscrite et que le Parlement, qui est l'autorité suprême, manque à ses engagements, comment pourra-t-on s'attendre à ce que d'autres institutions respectent les leurs? Déjà la commission du port, la ville de Toronto et l'Etat ont fait la dépense de 14 millions de dollars. Les terrains qui sont au sud des voies ferrées n'auront d'utilité que le jour où les travaux seront terminés. Des compagnies privées ont placé des millions sur des immeubles situés au sud de l'endroit où se trouvera le viaduc, et cependant elles ne peuvent pas y exercer leurs industries. Elles ont pris le terrain à bail avec l'entente que le viaduc leur en donnerait l'accès; aujourd'hui, elle se voient obligées de le laisser là parce qu'on ne se conforme pas à la convention de 1913. Le Gouvernement sera responsable de toute catastrophe qui peut survenir sur ces passages à niveau. Maintenant, monsieur l'Orateur, le premier ministre et le ministre des Chemins de fer sont à leurs sièges...

M. HODGINS: Y a-t-il eu jusqu'à présent des accidents sur ces passages, et si oui, combien?

M. SPENCE: Je dirai qu'il ne se passe guère une année sans qu'il y en ait de sérieux.

Dans la direction de la rue Cherry, il y a trois voies principales et seize en tout. Naturellement, les chemins de fer se servent autant que possible de toutes les voies pour leurs voitures. Les trains font de la vitesse sur ces lignes et si un tombereau se trouve à les traverser il est exposé à être mis en pièces. Nous avons eu dans le passé, beaucoup d'ennuis qui disparaîtront, nous l'espérons, si le Gouvernement remplit ses engagements.

M. HODGINS: Les compagnies de chemins de fer font-elles de l'aiguillage durant le jour?

M. SPENCE: Oui, mais après la construction du viaduc elles se proposent d'éliminer l'aiguillage de jour. Des wagons circulent sur ces rails à toute heure du jour et il est impossible d'éviter durant toute la journée l'aiguillage qui se fait au pied des rues Yonge et Bay que traversent les gens qui prennent le bateau. Les honorables députés savent combien il est difficile d'atteindre un bateau lorsqu'un train entre en gare entre vous et ce bateau. Il y en a qui se faufilent entre les voitures ou même rampent sous elles. Si les honorables députés les voyaient faire, leurs cheveux se dresseraient sur la tête. C'est une situation ridicule. Nous l'avons endurée aussi longtemps que possible.

Je me propose de parler d'une façon générale sur le budget et de traiter la question des dépenses et de l'économie.

M. PRITCHARD: Mon collègue veut-il me dire si les chemins de fer ont exécuté leur contrat avec la ville de Toronto, ou s'il a abordé ce sujet avant la suspension de la séance?

M. SPENCE: Je regrette que mon honorable ami ait été absent lorsque j'ai expliqué cette affaire avant six heures. La convention de 1913 n'a pas été mise à exécution. Elle a été signée et scellée, tous l'ont ratifiée et étaient tenus en honneur de l'excuter. Le président des chemins de fer Nationaux, celui du Pacifique-Canadien et la ville sont prêts à aller de l'avant. Ils disent qu'ils attendent simplement que le ministère leur vote l'argent nécessaire.

Passons au budget. Le ministre intérimaire des Finances a été vivement félicité de l'exposé financier qu'il a présenté l'autre jour. Je crains de ne pouvoir contribuer à ces éloges pour deux raisons. D'abord, je ne crois pas qu'il ait jamais préparé le budget lui-même. Je suis convaincu qu'il l'a rédigé sous la dictée d'une ou deux personnes sinon d'un plus grand nombre. Et, ceux qui ont imposé au ministre intérimaire des Finances le programme qu'il a exposé, ne se sont pas montrés très sympathiques envers les industriels de l'Ontario et de Québec, et de l'industrie en général. Voici la seconde raison pour laquelle je ne puis féliciter le ministre. Il est homme d'affaires en bonne réputation et il ne peut croire, selon moi, que ce budget soit pour le bien du pays. Ayant l'intérêt du Canada à cœur, je crois qu'il a été façonné dans le but d'obtenir pour le Gouvernement les faveurs du groupe progressiste.

Il n'y a pas lieu non plus de féliciter le ministre de la brièveté de son discours. Apparemment, il n'était pas enchanté de son exposé car il lui aurait consacré beaucoup plus de temps. A mon avis, cela l'embarrassait, et il a voulu couper court autant que possible. Le budget précipité de cette année est peut-être le coup de mort de la prospérité des centres du Canada. Il semble que les libéraux ont fait une concession pour s'assurer l'appui des progressistes et quelles que fussent les traditions de l'ancien parti libéral—et il en avait—elles ont disparu. L'ancien parti libéral sera connu dorénavant, à mon sens, comme le parti libéral-progressiste du Canada—sans progrès.

Ce raccommodage du tarif ne vaut rien. L'an dernier le cabinet a perdu la confiance du pays au point que personne ne voudrait placer des fonds dans une industrie. Je le dis sans hésitation parce que j'ai rencontré plusieurs particuliers qui craignent de risquer un seul sou dans aucune industrie. La convention de commerce avec la France, l'an dernier, est l'une des choses les plus malheureuses qui aient pu arriver au pays. Elle a privé les contribuables d'un revenu d'au moins un million et demi alors qu'elle a dégrevé certains articles de luxe, ce qui, à mes yeux, était loin d'être sage. Ceux qui achètent ces marchandises peuvent fort bien les payer ainsi que des droits raisonnables sur leurs emplettes. La préférence britannique aussi a fait des ravages dans les fabriques de lainages, et il est tout à fait injuste de la part du Gouvernement de placer nos fabriques dans une situation qui les oblige à concurrencer celles des vieux pays, et du continent européen généralement. Si nous prenons en considération les longues heures de travail là-bas, et les conditions du travail et de l'existence, il est absolument impossible que ces industries particulières en Canada puissent réussir dans les circonstances. On sait très bien que plusieurs articles dans cette branche particulière de commerce se fabriquent aussi dans les pays continentaux, tels que la France, la Hollande et l'Allemagne, et il peut y avoir des gens peu scrupuleux en Angleterre qui, se prévalant de cette préférence, importent ces marchandises du continent et les expédient au Canada où ils bénéficient de cet avantage. Cela est tout à fait injuste.

Depuis que cet exposé budgétaire a été soumis à la Chambre, les fabricants d'instruments aratoires au Canada sont démoralisés, pour la plupart. J'en citerai un exemple. Un de mes amis, qui fabrique le fer malléable, avait reçu une commande d'une valeur de $150,000, de la part de la International Harvester Co., et cette commande a été annulée dès que le budget a été proposé. On verra donc que l'effet ne s'en fait pas ressentir dans une compagnie seulement; la restriction des affaires, conséquence des prévisions budgétaires, atteint deux ou trois compagnies, et dans certains cas, une demi-douzaine de maisons de commerce, et voilà le commencement de la déconfiture industrielle. Et ce qui est regrettable, c'est que personne ne sait plus à quoi s'attendre. Il en serait autrement s'il y avait quelque assurance que c'est la fin des réductions de droits douaniers, mais personne ne sait à quoi aboutira cette politique. D'honorables députés ont dit l'autre jour que ce serait le glas funèbre de la protection, et ils se sont déclarés en faveur du libre-échange. Permettez-moi de dire que ce qu'il faut au pays, c'est, non pas le libre-échange, mais la stabilité industrielle. A mon sens, il est absurde de la part du Gouvernement de menacer les manufacturiers et, pour ainsi dire, les laisser dans l'anxiété, car tant que cet état de choses continuera, vous ne trouverez personne au pays qui soit disposé à placer de l'argent dans le commerce, et vous perdrez l'appui de tout homme intéressé dans les diverses branches de commerce. Je ne parle pas politique en ce moment, car, si mon parti était au pouvoir, je tiendrais le même langage. Je le répète, c'est la stabilité des affaires qu'il nous faut, et non pas une politique qui amène la banqueroute de nos industries canadiennes. Cette politique éloigne des affaires des gens qui seraient disposés à tenir bon; et c'est ce qui arrive chaque jour; aussi ces hommes se voient-ils obligés de rechercher les placements de tout repos au lieu de le mettre dans une industrie ou un commerce qui contribuerait à la prospérité nationale. Il y a quelque temps, le ministre des Finances du Canada et le ministre des Finances de la

province d'Ontario émirent un montant énorme,—je ne sais combien de millions,—d'obligations, et quelques-uns de mes amis de Toronto, qui sont familiers avec le commerce d'obligations, trouvaient que ce serait une forte réclame pour le Canada, s'il se finançait chez soi. Et je crois que c'est un des plus sûrs indices des mauvais jours lorsque ceux qui ont de l'argent à placer craignent, à cause du gouvernement, de le placer dans l'industrie, préférant les bons de la victoire et les obligations garanties à 4½ et 5½ p. 100. Il n'y a pas d'argent de disponible pour l'industrie aujourd'hui, aussi l'homme qui se présente à la banque, à moins qu'il n'ait des garanties de tout repos, ne peut obtenir un prêt. Or, je prétends qu'il devrait y avoir de la loyauté en politique. Je crois qu'il devrait y avoir de la loyauté en tout, mais particulièrement en politique; et il faudrait que l'on pût se fier à la stabilité de la part du Gouvernement. Le Gouvernement devrait se rendre aux désirs de la majorité populaire, et je dis qu'il devrait donner suite aux promesses de ses prédécesseurs. (Exclamations.)

M. SPENCE: Je vois rire le premier ministre; eh bien, qu'il rie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je souris seulement.

M. SPENCE: Le discours du trône mentionnait spécialement deux choses, dont l'une, un dégrèvement du tarif sur les instruments de production. On a fait cette réduction. Il se proposait aussi d'introduire le vote transférable unique. Permettez-moi de dire au Gouvernement que ce serait là un moyen d'introduire encore plus de corruption dans les élections que nous n'avons eu jusqu'ici, et je leur conseille de renoncer aussitôt à ce projet. (Rires). Mes honorables amis rient Naturellement ils aimeraient essayer cette innovation dans une bonne circonscription conservatrice, telle que la ville de Toronto, dans l'espoir d'y gagner quelques mandats; mais ils ne sauraient y réussir, quoiqu'ils fassent. Ils peuvent donc rire. Il faudrait faire quelque chose pour obvier à toute perte de temps en Chambre.

Quelques hons. DEPUTES: Très bien.

M. SPENCE: Eh bien, si je perdais un quart du temps que gaspillent les honorables membres à ma gauche j'aurais honte moi. Je n'ai pu parler plus d'une heure cette session-ci, et je crois en avoir dit aussi long que certains honorables députés qui ont parlé pendant toute une semaine. Je répète qu'on devrait mette un frein à cette perte de temps en Chambre. On devrait décourager, par exemple, la proposition de résolutions à tendance radicale comme certaines présentées par mes amis de gauche. La chose devient ridicule. Je n'en cite que trois. Il y a eu d'abord la résolution demandant la modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui a provoqué une discussion on ne peut plus oiseuse: tout le monde savait bien où cela aboutirait. Puis on a proposé la modification du code criminel et enfin l'abolition de la peine de mort. Que pensez-vous de résolutions pareilles? Trouvez-vous juste et raisonnable qu'un groupe d'hommes, censés instruits et compétents, passent leur temps en cette Chambre à discuter des choses pareilles, aux frais du public? Cela me dépasse que le Gouvernement tolère cet état de choses. Si j'étais le gouvernement j'aurais vite fait d'empêcher l'introduction de toute résolution du genre.

Une VOIX: Et l'union des églises, donc?

M. SPENCE: Je ne parle pas de l'union des églises.

Monsieur l'Orateur je suis un adhérent convaincu du régime de protection. Je tiens à souligner ce fait à l'attention des honorables député à ma gauche.

Une VOIX: Protection "mitigée" ou "suffisante"?

M. SPENCE: Je suis toujours protectionniste modéré. Je suis convaincu qu'il faut au Canada un tarif protecteur; et plus je regarde nos voisins de la république plus ma conviction s'affirme que pour protéger nos cultivateurs et nos industries il nous incombe de relever et non pas d'abaisser notre tarif. Je veux sauvegarder les intérêts des honorables amis à ma gauche, ceux qui cultivent le sol car depuis trente-cinq ans c'est grâce à leur coopération que je gagne ma vie d'une manière bien satisfaisante. Je vais vous dire maintenant pourquoi le régime protectionniste s'impose; mes amis progressistes ignorent presque tout de cette question et je vais tenter de les éclaircir.

L'honorable député de Brome (M. McMaster) a dit l'autre soir: "Ce n'est pas à faire un bon marché qu'on se ruine". Je lui réponds: "Non; mais celui qui accorde ce bon marché se ruine". Et voilà ce que veulent mes amis: tout le monde, sauf eux, serait ruiné.

Du côté américain de la frontière le climat est un puissant auxiliaire de celui qui cultive les vergers et les jardins maraîchers. Dans la région méridionale des Etats-Unis les cultivateurs peuvent tirer trois récoltes de leurs terres en une seule année tandis que le fer-

mier canadien a peine à produire une seule récolte,—et dans l'entretemps il ne cesse de proclamer son mécontentement. Prenons les Etats du sud,—la Floride, la Louisiane, le Tennessee, les deux Carolines et le Maryland, —je garantis que les fermiers de ces districts peuvent produire deux ou trois récoltes par an.

Et pourtant, vous voulez leur faire la concurrence, sans protection! La chose est ridicule au suprême. Sur la côte nord de Virginie quelque cinquante mille acres produisent des pommes de terre qui approvisionnent le Canada depuis le commencement de mai jusqu'aux premiers jours de juillet. Cette denrée se vend ici quand le prix est avantageux. mais le prix tombe dès que les fermiers de la Virginie cessent de nous expédier leur produit. Au mois de juillet il m'est souvent arrivé de leur vendre des wagonnées entières de vieilles pommes de terre qu'ils plantent, et dont la moisson subvient aux besoins de leur marché intérieur. Pouvez-vous faire de même en Canada?

Une VOIX: Voilà qui n'est pas patriotique?

M. SPENCE: Qu'est-ce qui n'est pas patriotique? Il est patriotique de faire de l'argent partout où l'on peut. Voici ce que j'entends, monsieur l'Orateur: si les Américains, en gens avisés, peuvent produire deux récoltes chaque année, ils ont raison de le faire. A coup sûr ils font mieux de consacrer leur énergie à cela plutôt qu'à se lamenter sans cesse comme le font ces messieurs. Le libre-échange pourrait momentanément améliorer la situation du fermier de l'Ouest; mais en définitive pareil régime le ruinerait fatalement comme, du reste, tous ceux qui font la culture maraîchère au Canada. En effet, le libre-échange ferait vite fermer les portes de nos usines et autres établissements industriels et chasserait la population de nos grandes villes. Prenons une superficie dans un rayon de vingt milles de Hamilton,—je parlerais de Toronto, mais je sais que mes honorables amis n'aiment pas entendre mentionner le nom de cette ville. S'il survenait qu'un des grands établissements de ce district fermât ses portes, environ 4,000 employés se trouveraient sans travail,—et nous avons lieu de croire que la chose va se produire,—et la fermeture de cette manufacture entraînerait celle d'un nombre d'industries alliés. En conséquence la population de Hamilton tomberait vite de 110,000 à 50,000. Cela peut arriver car, à défaut d'autre cause, pareille éventualité est inévitable sous un régime de libre-échange. Voici un honorable député (M. Senn) qui se livre à la culture maraîchère à moins de vingt milles de Hamilton. Il ne passe pas son temps à se plaindre. Au contraire, il apporte ses produits au marché de Hamilton où il les vend sans difficulté, car la population de la ville suffit à la consommation de tous les fruits et légumes produits dans un rayon de quarante milles.

Mais qu'arrivera-t-il lorsque cette ville sera dépeuplée? Que fera-t-on? La valeur des propriétés diminuera de moitié, car le prix du terrain suit les fluctuations des prix des produits agricoles. Vous, messieurs, vous avez besoin d'apprendre encore un peu; votre esprit est trop étroit et vous pensez continuellement à vous-mêmes à l'exclusion de tous les autres.

Permettez-moi de vous parler un peu des gens à qui vous avez affaire aux Etats-Unis. Vous messieurs, à ma gauche, vous parlez continuellement du grand marché du sud. Je vais vous dire jusqu'à quel point ces gens-là sont égoïstes. Je me trouve être pépiniériste. En 1917, pour améliorer leur arboriculture—et je voudrais qu'on en fît autant au Canada—les Etats-Unis voyant que leurs établissements souffraient d'une abondance de produits, venant de Hollande, d'Angleterre et de France, les frappèrent d'un droit d'entrée assez élevé; non contents de cela, plus tard, ils mirent un embargo, fermant complètement la porte aux produits étrangers et encourageant ainsi le développement de leurs propres pépinières. Ils ont aussi protégé les viticulteurs, en forçant leurs gens à ne manger que des raisins de Californie, ce qui est juste. Je recommande au gouvernement canadien d'en faire autant en pareille circonstance, car la protection est la seule chose à faire. Ils ont mis un embargo sur les raisins d'Espagne, empêchant ainsi les gens de manger des raisins de meilleure qualité, ceux de Californie étant assez bons pour eux. Que faisons nous ici?

Une VOIX: Nous avons un bon Gouvernement.

M. SPENCE: Non, nous ne dirons pas que nous avons un bon Gouvernment. On a réduit les droits sur les vins avec le traité français et on a tué notre commerce vinicole. Les Etats-Unis ont agi tout différemment.

J'ajouterai autre chose que mes collègues vont peut-être trouver encore radical. Comme je l'ai déjà dit, je suis un grand partisan de la protection et je suis aussi en faveur de l'idée de nous créer des revenus avec le moins de frais possible, c'est-à-dire au moyen du tarif douanier. Aujourd'hui, nous avons beaucoup trop d'impôts directs et une trop grande variété d'impôts. Il y a les impôts fédéraux, provinciaux, municipaux et on en est arrivé au point où le meilleur citoyen se révolte contre le Gouvernement. Je dis qu'il y a une trop

grande variété d'impôts et ces impôts ennuient et irritent tout le monde. L'honorable député de Saint-Laurent-et-Saint-Georges (M. Marler) nous a dit qu'avant la guerre le revenu était de 136 millions par an. A cette époque-là, on retirait 126 millions des douanes et 10 millions seulement en impôts directs. Aujourd'hui, les douanes donnent 155 millions et les contributions directes, 199 millions, ce qui est absolument injuste. Vous frappez les gens qui cherchent à gagner honnêtement leur vie, pour l'avantage et la satisfaction des autres.

Une VOIX: Qui paie les taxes?

M. SPENCE: Tout le monde le sait. Vous ne retirez pas grand'chose du cultivateur, bien qu'il ait droit à tout ce qui lui revient. Or, si vous trouvez un cultivateur, de Toronto à Niagara ou à l'est de cette région, qui vous dise du mal de moi, je vous offrirai quelque chose de bon. J'ai des amis parmi les cultivateurs dans tout l'Ontario et je suis prêt à les aider autant que possible. Si mes collègues ne savent pas ce qu'il leur faut, je vais le leur indiquer.

En abaissant les droits de douane, peu importe sur quoi, vous tuez l'industrie. Je citerai comme exemple trois ou quatre articles. Prenez le fil de fer barbelé qui autrefois était frappé d'un droit de $\frac{3}{4}$ d'un cent, mais maintenant le droit est supprimé pour toujours. On pouvait fabriquer des écrémeuses au Canada, mais comme elles ne sont frappées d'aucun droit, aujourd'hui, on les fabrique aux Etats-Unis. La ficelle d'engerbage: voilà un article qui intéresse le cultivateur. Il en parle constamment. On a supprimé les droits sur la ficelle d'engerbage et qu'est-il arrivé? Avant cela, nous avions vingt-trois fabriques en Canada; aujourd'hui il n'en reste plus que trois et le prix a monté de 7 et 8 à 15 cents la livre. Voilà ce qu'on a fait en supprimant les droits. On a tué l'industrie. Il arrivera la même chose, si vous chassez les fabricants d'instruments agricoles. Ils retourneront aux Etats-Unis et diront: maintenant, nous allons vous faire payer pour vos instruments; vous repaierez tout, y compris un bon intérêt.

M. EVANS: Si mon collègue veut bien me permettre de l'interrompre, je lui demanderai quel est le rendement des trois fabriques qui restent, comparé à celui des vingt-trois qui existaient auparavant.

M. SPENCE: Un tiers, j'imagine. Je dois avouer n'avoir pas approfondi ce point, mais une autorité compétente—un honorable député progressiste—me dit qu'un tiers de notre consommation provient du pays. Ce qu'on peut reprocher au cultivateur de l'Ouest, c'est qu'il regarde toujours au sud; pour l'amour du ciel, qu'il tourne ses yeux ailleurs. Il semble satisfait maintenant qu'il a détruit les usines de lainages, détruit d'autres industries et augmenté leurs difficultés d'écouler leurs produits. Il a détruit le marché domestique qui, après tout, était un des meilleurs, et, dans un instant j'ajouterai quelque chose qui vous le fera comprendre. Il a tué les manufactures de machines agricoles ou, du moins, il est en bonne voie de les détruire et, l'an prochain, la vérité de ce que nous avançons éclatera. L'événement a établi la justesse des remarques de l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) faites, lors de l'adoption du traité avec la France, l'an dernier. Il a dit la vérité l'an dernier et il l'a répétée cette année.

Je crois sincèrement en l'économie. Personnellement je m'y suis toujours conformé. A l'encontre de certains autres je ne suis pas né riche et j'ai toujours eu à économiser. J'aime à voir un gouvernement ou une municipalité pratiquer l'économie comme je la pratique dans mes propres affaires mais il en est beaucoup ici qui n'envisagent pas les choses de la même manière car ils parleraient moins longtemps et moins souvent. Les frais généraux du pays ont augmenté dans des proportions énormes, augmenté hors de toute proportion à notre chiffre de population. La cause se trouve dans un excès de législation, trop de bien-être social, trop d'ingérance du Gouvernement, qui détruisent l'initiative et encouragent l'indolence. N'est-ce pas exact? Je crois que mes honorables amis sont d'accord avec moi, mais ils n'ont pas le courage de l'avouer. On nous a parlé de pensions pour les veuves, pensions pour les mères, pensions pour les vieillards, mais récemment on en a ajouté une, la pension des sans-travail. Cette mesure a été réclamée en Angleterre et quelqu'un en a parlé ici. Imaginez donc un peu qu'une pension pour les sans-travail existe au Canada? Alors, personne ne travaillerait; de fait, beaucoup refusent actuellement de travailler. On m'a dit qu'en Irlande on touchait 27 shillings pendant le chômage au lieu de 35 quand on travaille; alors, pourquoi donc travailler? Je crois que dans ces conditions même mes honorables amis qui siègent à ma gauche refuseraient de travailler.

On apporte au Parlement trop de manies, trop de songes creux, trop de choses absurdes. Les législateurs qui représentent le peuple devraient faire preuve de plus d'énergie, mais, comme le dirait mon vieil ami Sam McBride, de Toronto, le défaut mignon de nos législateurs est d'être beaucoup trop disposés à plier l'échine. Une autre manière d'économiser serait de supprimer toutes ces commissions enquêtant sur tel ou tel sujet et coûtant

$300,000 pour ceci ou $500,000 pour cela. Les députés devraient être en mesure d'accepter leur part de responsabilité du gouvernement du pays et aucune commission ne devrait être formée en dehors de la Chambre. Vous pouvez trouver ici des gens aussi capables de diriger une enquête que vous en trouveriez ailleurs et, cela vous permettrait d'économiser les fonds du pays. J'ai toujours été de cet avis et l'idée n'a rien de nouveau pour moi, puisque je l'ai continuellement appuyée au conseil municipal. Jamais je n'ai vu une commission produite des résultats; on lui dicte habituellement sa décision et elle vient vous la rendre; c'est absolument tout.

Les publications de l'imprimerie nationale sont trop nombreuses et je conseillerais au Gouvernement d'étudier cette question à fond dans le but de faire disparaître ce qui peut être éliminé. On gaspille le papier d'une manière extravagante et nos facteurs postaux sont chargés de brochures absolument inutiles. Les trois quarts de ce que les facteurs portent à Toronto et dans les environs sont des choses que personne ne lit jamais. Ma cave en est remplie et les autres caves aussi. Par malheur, nous ne pouvons pas les brûler parce que nous chauffons au pétrole. Quand nous brûlions du charbon nous pouvions nous en débarrasser, mais, aujourd'hui, cela s'amoncelle et nous ne pouvons pas même le vendre. Je lisais dans le hansard une question de l'honorable député de Wellington-Nord, M. Pritchard et elle m'a semblé fort à propos car elle nous a donné des renseignements. Il demandait.

1. Combien de tonnes de papier de rebut le Gouvernement a-t-il vendu durant le dernier exercice?
2. Combien au total a-t-il reçu de ce chef?
3. Quelle proportion de cette somme venait du département de l'Agriculture?

L'honorable M. Copp a répondu aux deux premières questions. Pour la première, il dit:

Nous ne savons pas le poids du papier de rebut ainsi vendu.

En voilà un renseignement! Imaginez-vous le chef d'un ministère répondant ainsi. La réponse à la seconde question était $497.36. C'est assez bon. Quant à la troisième question c'était:

Ceci ne regarde pas ce ministère.

Comme d'habitude, le département de l'Agriculture n'a pas donné de renseignements. On a répondu au nom du département des Postes:

1. 350.
2. $4,199.65.
3. Pas de renseignement.

[M. Spence.]

Le service de la papeterie et des impressions, et c'est là où se pratique le gaspillage, a répondu ainsi qu'il suit:

1. 722 tonnes 1,509 livres.
2. $26,558.30.

La question est sérieuse. C'est de l'incurie folle. Peu importe le parti au pouvoir, peu importe ce qui se faisait depuis cinquante ans, il faudrait mettre fin à cet état de choses et c'est le moment de le faire. Je suppose que la moitié de la quantité mise au rebut n'a jamais été distribuée, mais mise en ballots et vendue comme papiers de rebut.

L'hon. M. MURDOCK (ministre du Travail): Je ferai observer à notre collègue que les chiffres livrés par l'Imprimerie comprennent le papier de rebut provenant de tous les départements de l'administration fédérale à Ottawa et que le prix reçu est celui du papier provenant de tous les services administratifs, non de l'Imprimerie seule.

M. SPENCE: Le département des Postes en a vendu pour 4,000 dollars, indépendamment des autres services.

L'hon. M. MURDOCK: Ce papier dont vous parlez avait été envoyé à Ottawa de Brockville et autres localités.

M. SPENCE: Quoi qu'il en soit, on devra convenir que c'est du gaspillage. Si nous avions un ministère conservateur j'en dirais tout autant. Mais c'est au Gouvernement de remédier à la situation. A voir la facilité avec laquelle on gaspille l'argent on croirait que les temps sont bons. Mais allez en demander pour quelque chose d'utile, et l'on vous dira que la caisse est vide. L'année dernière le Gouvernement a acheté l'hôtel Scribe à Paris, dont nous n'avions pas besoin, ni aujourd'hui d'ailleurs, au prix de $1,300,000, et l'on dit que cette opération coûtera au Trésor $2,500,000. Il y a cet Aronovici, dont nous avons tant entendu parler, qui a servi d'entremetteur. Nos amis de gauche sont contre les intermédiaires; eh bien, moi aussi, mais M. Aronovici en est un. J'apprends que le Gouvernement va appliquer encore deux millions et demi à améliorer l'immeuble de la rue Scribe qui reviendra au prix de cinq millions. Je ne puis dire si la rumeur est fondée. En tout cas, on sait qu'il a déjà coûté au Trésor trois millions; on sait aussi que tout ce qu'achète une administration publique finit toujours par coûter plus cher que les prévisions.

Je passe à notre haut commissaire, si plein de lui-même et que je connais très bien. Il s'est mis en tête de se loger dans un somptueux édifice au cœur même de Londres et d'en monter majestueusement le perron. On va y dépenser des sommes importantes. Si elles

étaient fournies par la compagnie du thé Salada, je ne m'en préoccuperais nullement, mais c'est le contribuable canadien qui va les suer.

Je m'adresse maintenant à nos collègues de l'Ouest. Il y a dix ans l'Ouest ne possédait pas encore une seule industrie. On y produisait guère autre chose que du blé. L'industrie laitière était nulle il y a dix ans, il y a cinq ans même. . . (*Exclamations.*)

Je vais peut-être en surprendre quelques-uns. Oui, il y a cinq ans, je le répète. Je dois des félicitations aux agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan pour les progrès qu'ils ont accomplis dans l'industrie laitière. Leurs fabriques de fromage sont excellentes. Leurs beurreries sont de tout premier ordre. L'Alberta produit des beurres renommés. J'en sais quelque chose, car j'ai des relations avec les marchands de beurre. L'Alberta mérite des éloges pour l'excellent beurre qu'elle fabrique. Comme il a été dit: il va falloir imiter ailleurs cette province, si l'on veut que le Canada acquière la situation qu'il ambitionne.

Il y a cinq ans l'Est expédiait là-bas des volailles, du fromage, du beurre, du lait condensé, et une quantité d'autres choses. Aujourd'hui, les rôles sont changés, c'est l'Ouest qui envoie à Toronto, à Montréal des centaines de pleins wagons de beurre et de fromage. Cette année l'Alberta et la Saskatchewan ont expédié dans l'est du Canada plus de deux mille wagons chargés de dindes, du poids de 20,000 livres par wagon. C'est pourquoi elles ont droit à nos éloges. Elles sont en train de créer une industrie et le temps n'est pas éloigné où nos collègues protecteurs avec la même énergie qu'ils mettent actuellement à demander le libre-échange.

M. COOTE: Quel prix nos gens ont-ils eus pour leurs dindes?

M. SPENCE: Ce qu'elle valaient. . . Pardon, le mot m'a échappé, ce n'est pas cela que j'aurais dû dire.

M. ELLIOTT (Dundas): Quel bénéfice avez-vous fait vous-même en achetant ces dindes?

M. SPENCE: A vous parler franchement, j'ai eu la bonté d'aider quelques-uns de vos amis de l'Ouest à vendre leurs dindons. Un homme est arrivé avec un chargement de dindons, de poulets et d'œufs, pour cinquante-six personnes et il avait empaqueté dans une seule caisse tout ce qui appartenait à chaque personne. Je lui ai fait donner une place pour y mettre sa marchandise et j'ai vendu un nombre de ses dindons pour lui sans qu'il lui en coûte rien. Mais ce n'est pas la question. Aujourd'hui la population de l'Ouest sait qu'elle doit se procurer des caisses convenables pour y enfermer ses produits; qu'elle doit avoir la réfrigération et savoir tuer proprement: elle doit employer la caisse de proportion régulière. Plusieurs l'ont fait cette année et ont obtenu un succès considérable. Dans ce pays cette année, il y a eu une production de 100,000,000 de boisseaux de blé de plus que le monde ne peut en consommer et il n'y a pas autre chose à faire que l'abaisser le prix du blé pour créer une demande du produit. Si vous diminuez le prix de quelque chose, vous trouverez généralement quelqu'un qui est désireux de l'acheter et de courir la chance de le vendre, mais dans ce cas je maintiens qu'il perdra. J'ai payé 35 cents la livre des dindons de l'ouest et j'en ai payé même 23 cents dont quelques-uns auraient dû être expédiés. Je ne reproche rien à mes amis de l'Ouest à ce sujet parce qu'ils ne sont pas complètement au courant des genres de produits qui leur procureront de bons prix. Mais vous développez cette industrie dans l'Ouest et vous crierez bientôt aussi fort pour la protection que vous criez maintenant en faveur du libre-échange et vous vous souviendrez de ce que je vous ai dit, ne l'oubliez pas! Les provinces de l'Est ne peuvent pas permettre de vous laissez croire, à vous hommes de l'Ouest, que vous gouvernez le pays, quel que soit le bien qu'on pense de vous et assurément nous avons une haute opinion de vous. (Exclamations).

Chaque ferme de l'Ouest n'appartient pas à un homme de l'Ouest. Beaucoup d'entre vous, messieurs ont réussi dans la culture. Je garantis ceci: Si vous prenez cinquante marchands en détail et si vous les comparez avec cinquante hommes cloisis parmi vous, on trouvera que vous réussissez beaucoup mieux et pourtant vous vous plaignez de votre condition. Les commerçants travaillent du grand matin jusqu'à très tard dans la nuit—en réalité ils n'ont jamais fini—mais vous messieurs vous ne travaillez que quelques heures. (Exclamations).

Je retirerai cela et je dirai que vous travaillez toute la journée, mais vous n'êtes certainement pas occupés pendant la nuit. Les commerçants pour la plupart, s'ils veulent réussir dans la vie, travaillent pratiquement jour et nuit. Je me souviens, quand j'ai commencé—cela ne me fait rien de le dire, je n'en ai pas honte—je désirais être le premier dans ma partie. Je travaillais tout le jour au marché aux fruits depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir et à sept heures j'allais au bureau où je travaillais jusqu'à deux et trois heures du matin. J'ai fait cela pendant trois mois consécutifs. Je n'ai jamais trouvé le loisir de faire un voyage

à Niagara, sur l'autre rive. Mais beaucoup d'entre vous, messieurs, quand vous avez travaillé pendant quelques mois au printemps et à l'automne, vous prenez une automobile pour aller faire un tour à Vancouver. Vous ne suez pas sang et eau. Mais voici ce que je veux dire: Prenez cinquante hommes qui débutent comme cultivateurs et cinquante autres qui entrent dans le commerce de détail et vous verrez qu'après dix ans, les cultivateurs ont gagné plus d'argent que les commerçants. Pourtant vous croyez que les hommes d'affaires sont dans une meilleure situation que la vôtre. Je vous dis franchement que vous avez plus d'argent qu'eux. Prenez deux cents personnes dans le commerce de détail à Toronto, je doute qu'il y en ait cinquante qui puissent balancer leurs comptes.

L'intermédiaire a été accusé d'être un vautour. Je suis moi-même un intermédiaire mais je n'ai jamais été un vautour ni un parasite. Aujourd'hui les conditions sont terribles dans le pays; les affaires sont réellement mauvaises et ces changements dans le tarif vont les rendre pires. Les banquiers commencent à vous faire équilibrer vos comptes si vous avez des frais généraux de quelque importance. Le fort a toujours protégé le faible et nous nous proposons de maintenir cette ligne de conduite. A Toronto, nous devons adopter des règlements pour empêcher les gens d'être tués en passant devant les tramways. De même, quelques-uns parmi vous messieurs devront être protégés et nous allons vous protéger. La difficulté est que les honorables députés des prairies pensent que toute la sagesse a été extraite du reste du pays et déposée dans l'Ouest. Ce n'est pas exact. Toute la sagesse du Canada n'est pas limitée à une partie du pays. Vous dans l'Ouest en avez un peu, nous dans l'Est nous en avons notre part et le restant appartient à la population d'autres régions du pays. Pourtant quelques honorables députés de l'Ouest parlent comme s'ils "connaissaient tout" et que nous ne connaissions rien. Ce qu'il nous faut dans ce pays—je parle sérieusement—c'est l'unité nationale. Nous ne pouvons pas l'obtenir sans une politique vraiment nationale, une politique qui conservera le Canada pour les Canadiens, les affaires canadiennes pour les Canadiens, mais en pensant à toutes les classes. Oublions nos difficultés à l'avenir; enterrons la hache et aidons-nous les uns les autres. Je vous dis à vous les habitants de l'Ouest: Cessez vos lamentations et soyez amis entre vous. Notre population malheureusement n'est pas grande; c'est une honte que notre pays ne se développe pas plus vite qu'il ne le fait.

[M. Spence.]

En réalité, le chiffre de notre commerce intérieur est insignifiant. Or, si nous ne réussissons pas à retenir notre population au pays, la situation empirera encore, non seulement pour le cultivateur, mais aussi pour l'artisan et l'homme d'affaires. Quelqu'un a demandé au président Beatty, du Pacifique-Canadien,—ce monsieur doit avoir une certaine valeur, car il retire de gros appointements et il les gagne assurément,—comment il se fait que les Etats-Unis jouissent d'une si grande prospérité. Et M. Beatty attribue la merveilleuse prospérité qui règne chez nos voisins du sud au vaste marché national qu'ils doivent à leur énorme population. Au Canada, toutefois, notre commerce intérieur se monte à peu de chose. Cependant, le jour où le pays aura la population suffisante, notre tour viendra. Avant longtemps, les Etats-Unis auront un surplus de population, alors que nous entrerons dans une ère de prospérité et verrons luire des jours meilleurs.

J'ai écouté avec plaisir le discours que l'honorable député de Nipissing (M. Lapierre) a prononcé cet après-midi. Je le félicite sincèrement de son optimisme au sujet des ressources minérales du nord de l'Ontario. Voilà le genre de discours qui attire des immigrants au pays, au contraire des harangues pessimistes remplies de doléances et de jérémiades. Je n'aime pas entendre ici des discours du genre de celui qu'a prononcé l'honorable député de Macleod (M. Coote). Mon honorable ami a cité de copieux extraits d'un magazine,—je ne sais si c'était le *Christian Guardian* ou le *Grain Grower's Guide*,—dans le dessein d'opposer les uns aux autres les ouvriers, les intermédiaires et les producteurs: "Le cultivateur, a-t-il affirmé, ne touche que sept cents par livre pour les porcs qu'il élève tandis que les annonces établissent hors de tout doute qu'il est impossible d'acheter le bacon à moins de 45 à 55 cents la livre."

M. COOTE: Je demande à invoquer le règlement.

M. SPENCE: Je vous demande bien pardon. Lorsque j'aurai terminé mes remarques vous pourrez parler tant que vous voudrez.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: A l'ordre. Une objection a été soulevée.

M. COOTE: Je ferai observer que l'honorable député viole le règlement en dénaturant le sens des paroles qu'a prononcées le représentant de Macleod, c'est-à-dire votre humble serviteur. Je n'ai jamais affirmé que le bacon se vend 55 cents la livre.

M. SPENCE: Le hansard, séance du 28 mars dernier, donne le texte de ses paroles.

M. COOTE: C'est parfait; citez-les.

M. SPENCE: Mon honorable ami a parlé de 50 ou 55 cents et j'ai nié ces chiffres.

Quelques VOIX: Citez donc les paroles de l'honorable député.

M. SPENCE: Je vous demande pardon. Quand j'aurai terminé mon discours, vous pourrez consulter le hansard. J'ai affirmé qu'il est possible d'acheter un excellent bacon à 30 cents la livre et mes honorables amis du groupe agraire se sont moqués. Cela se passait vendredi soir, un peu avant mon départ pour Toronto. On a tenté de m'imposer silence sans tarder parce que je suis un intermédiaire.

M. COOTE: Je prierai l'honorable député d'appuyer son assertion sur des faits ou sinon de la retirer.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député n'est pas tenu de retirer son assertion maintenant qu'il a donné les explications nécessaires.

M. SPENCE: J'ai dit ce que je crois être la vérité absolue. Si j'ai tort, je suis prêt à faire des excuses. L'honorable député peut se référer au compte rendu et il verra si j'ai raison ou non. J'ai par devers moi en ce moment un journal de Montréal qui cote le prix du bacon entre 35 et 45 cents la livre.

M. FORKE: Je soulève la question du règlement. Un honorable membre, qui fait une assertion contraire aux faits, est-il tenu de produire la preuve de ce qu'il avance avant d'être obligé de se rétracter?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député de Macleod qui a la parole n'est pas obligé de répondre aux questions qui lui sont posées; cependant il a donné des explications; il croit qu'il a été question du prix du bacon à 50 ou 55 cents la livre et le compte rendu dira s'il a raison ou tort. Cela ne veut pas dire qu'il refuse d'accepter la dénégation de l'honorable député de Macleod.

M. SPENCE: Voilà justement ce que je désire,—exposer les faits tels qu'ils sont. Je n'ai pas peur de dire ce que je pense, et je ne veux pas faire mentir les faits. J'ai peut-être de mauvaises habitudes, mais je n'ai pas celle-là. Règle générale la mémoire ne me fait pas défaut.

Quelques VOIX: Pas cette fois-ci.

M. SPENCE: Si j'ai tort, je suis prêt à faire des excuses. Consultez le hansard du 28 mars, le seul témoignage qui vaille. L'honorable député se plaignait de l'écart entre les prix que touche le cultivateur et ceux que paie le consommateur. Voilà la source de toutes les difficultés et nul représentant du peuple ne devrait tenir ici des propos de nature à induire en erreur.

M. COOTE: Si l'honorable député n'est pas d'avis de dire des choses qui ne sont pas vraies, qu'il se renseigne sur le prix du bacon à la page 65 de l'édition non revisée du hansard, où j'ai mentionné le prix de cette denrée, et il s'apercevra qu'il a fait des déclarations qui ne sont pas conformes à la vérité.

M. SPENCE: J'ai sous la main des preuves de ce que j'affirme. Je déclare qu'on pouvait acheter du bacon à 25c la livre, parfois, à 20c seulement et d'autres fois, à 30c.

M. COOTE: L'honorable député a dit ce soir...

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas le droit d'interrompre celui qui adresse la parole.

M. COOTE: Il n'est pas permis à mon honorable ami de dénaturer mes paroles et de refuser de se rétracter.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'a pas le droit de couper la parole à l'orateur.

Quelques VOIX: Lisez le hansard.

M. SPENCE: Je n'ai pas le dessein de rien cacher, ni d'insinuer quelque chose qui n'est pas absolument vrai. Le lendemain du jour où mon honorable ami a fait cette assertion, je suis entré en passant au magasin situé à l'angle des rues Queen et O'Hara, au magasin de Martin, près de chez moi et j'ai acheté quatre livres de beau bacon à 23c la livre. J'ai ici une annonce qui a paru dans le *Toronto Telegram*—et toute la députation ajoute foi à ce que ce journal publie. Cette annonce fixe à 20c le prix du meilleur bacon d'Arnold et à 23c celui du bacon de Martin, au morceau, et à 25c le prix du bacon à déjeuner, de choix, lorsqu'il est tranché à la machine. D'autres parties d'une qualité inférieure se vendent 15c. L'inconvénient provient de ce que trop de gens demandent du bacon de choix et du bacon en tranches. S'ils se contentaient du bacon ordinaire, il y aurait moins de mécontentement, il me semble. A Toronto, Arnolds Limited, l'un des gros établissements, vend le bacon tranché 20c et il le vendait ce prix-là le soir même ou le représentant de Macloed (M. Coote) déclarait qu'on ne pouvait pas en acheter à moins de 45 à 50c.

Je tâcherai maintenant de mettre la main sur le hansard afin de bien établir les faits. L'honorable député a dit que, depuis son arrivée à Ottawa, il a acheté plusieurs livres de bacon et qu'il n'avait jamais payé moins que

35c, ajoutant qu'il avait aussi payé 45c. Cependant, avant cette fois-là, il a cité le prix quelque part dans le hansard—ma foi! je n'ai pas le temps de chercher l'endroit.

J'ai prouvé mon dire—que je puis acheter du bon bacon à 20 et 25c—et j'ai apporté deux journaux qui prouvent que j'en ai acheté à 23c, et même à 15c seulement. Ceux auxquels on reproche d'avoir gagné tant d'argent pendant toutes ces années en ont perdu que l'honorable député en vaudra jamais. J'ai feuilleté les rapports de la compagnie William Davies pour 1923, année pendant laquelle on l'accuse d'avoir établi une si grande différence entre le lard à 7c et le bacon à 50c. Cette maison a perdu près de $600,000 sur la vente de son bacon seulement, et les représentants du district de Calgary vous diront que d'autres établissements de là-bas ont aussi perdu quelques milliers de dollars. Gunn's Limited, a fait une perte d'environ $300,000—et il me répugne de le dire, car c'est une grosse maison bien connue. Pourquoi des membres de la Chambre ridiculisent-ils des gens de cette trempe lorsqu'ils n'ont pas fait ce dont on les accuse, savoir, d'avoir établi un si grand écart de prix? La compagnie des abattoirs Harris est une entreprise privée qui n'était pas tenue de faire un rapport; pourtant on sait qu'elle a perdu de l'argent. Plusieurs autres établissements ont essuyé des pertes en vendant l'article même dont l'honorable député parle tant.

Je tiens à dire à mes voisins de gauche qu'ils ne devraient pas trop se préoccuper du marché américain. Les gens de là-bas ne veulent pas de leur drogue. Ils habitent un grand pays et ils produisent plus de choses qu'ils en peuvent consommer; aussi, n'ont-ils pas besoin de nos denrées. Autant vaudrait exporter des plants de pépiniéristes en Hollande, pays où l'on ne cultive pas autre chose que de chercher à vendre nos produits à une clientèle qui n'en a pas besoin. Ce que mes amis de l'Ouest devraient faire, ce serait de prendre soin de leur propre marché et d'accroître notre population; ils auraient ainsi des gens qui consommeraient leurs produits. Le marché d'Angleterre est le meilleur après le nôtre. Il nous appartient encore et je puis démontrer à la députation de quel avantage il est pour notre pays. L'an dernier, les producteurs de la Colombie-Anglaise ont formé une grande société coopérative. Le représentant de Cariboo (M. McBride) a cité le cas d'un individu qui a gagné 60c sur une boîte de pommes. C'était l'intermédiaire, celui qui a vendu les pommes dans la région des prairies. Il se peut que, l'année précédente, il ait perdu mille fois 60c sur la vente des pommes, et qu'il cherchait à se rattraper, car tous ces commerçants sont de la même trempe. Quoi qu'il en soit, les producteurs de la Colombie-Anglaise ont formé une grande coalition—c'est le nom que je lui donne et que vous lui donneriez si des particuliers faisaient la même chose. Ils voulaient fixer le prix auquel leurs produits seraient revendus; mais, heureusement, les plus sages ont décidé que cela n'était pas et ne devait pas se faire. Ils savaient que, deux années auparavant, lorsque leurs pommes ne se vendaient guère nous les avions bien traités.

Ces mêmes gens m'ont remboursés $800 sur une ou deux wagonnées de pommes qui s'étaient gâtées après la mise en route. N'était le marché de la métropole, nous serions tous réduits à la mendicité. Certain courtier de Toronto s'étant fait nommer représentant d'une maison de la Colombie-Anglaise, cela lui a permis de faire un profit de 5 cents par boîte. Comme il faut 750 boîtes pour une wagonnée et qu'il a vendu environ 500 wagonnées à des négociants de Londres, de Glasgow, de Manchester et d'ailleurs, il a fait encaisser de gros bénéfices à cette maison de la Colombie-Anglaise, qui, par suite, a vendu des milliers de boîtes de pommes en Angleterre. N'eût été ce débouché, elle n'aurait pas trouvé à les placer. Il me faut pas oublier qu'il est impossible de compter sur le marché américain. Quand nos voisins ont besoin de produits canadiens, ils ne trouvent pas malaisé d'écarter tout ce qui en entrave l'importation; mais le jour où ils peuvent s'en passer, ils nous opposent un tarif prohibitif. Telle est la mesure des égards qu'ils ont pour nous.

Le malheur est que nous sommes tous trop enclins à acheter chez nos voisins les produits naturels, les articles fabriqués, les outils de toute sorte. Nous devrions faire plus grand cas de la marchandise de fabrication anglaise et faire venir d'Angleterre marteaux et autres articles. Si les commissaires du commerce savaient s'y prendre, ils se mettraient en relations avec les industriels de la Grande-Bretagne et feraient en sorte que ces grandes maisons ouvrissent des entrepôts, à Montréal, Toronto et Winnipeg et dans les autres grandes villes. Qu'a-t-on besoin d'acheter les tweeds écossais à New-York? On le fait pour la simple raison que New-York est beaucoup plus proche que Londres. Il arrive souvent, je le reconnais volontiers, qu'il faille faire affaires avec nos voisins; nous ne pouvons pas nous en dispenser, et je me trouve chaque jour dans ce cas. Chacun étant obligé de gagner sa vie, nous ne saurions nous dispenser de faire des achats

aux Etats-Unis; cependant, autant que faire se peut, nous devons accorder notre clientèle à la métropole. Nous pouvons nous procurer en Grande-Bretagne la verrerie, la porcelaine, les articles en fer-blanc, les outils tels que marteaux et scies; bref, la plupart des choses dont nous avons besoin. Je ne vois aucune raison de ne point accorder une plus large part de notre clientèle aux hommes d'affaires anglais. Je me souviens qu'au bon vieux temps où la prospérité régnait au Canada, on expédiait en Europe les pelures des pommes que l'on faisait sécher au four; de ces déchets les Allemands tiraient une liqueur. Rien ne se perdait à cette époque-là. Aujourd'hui que la monnaie allemande n'a plus la moindre valeur, il nous faut compter sur le marché anglais, et c'est pourquoi j'appuie sur ce que nous ne pouvons nous attendre à ce que les Etats-Unis nous aident à reconquérir la prospérité.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à prier une fois de plus le premier ministre et ses collègues du cabinet d'user de justice envers Toronto pour ce qui concerne le viaduc. En insistant ainsi, j'invite simplement le Gouvernement à faire ce à quoi il est tenu par la convention de 1913. Quant à moi, je me suis invariablement fait un point d'honneur de remplir les engagements contractés sous ma signature. On ne doit s'attendre à moins de la part d'un Gouvernement qui se respecte. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, l'ancien gouvernement s'est malheureusement trouvé paralysé par suite de l'ouverture des hostilités; de plus, le Grand-Tronc est tombé dans une situation embarrassante. Aujourd'hui, cependant, tous les intéressés sont d'accord pour se mettre à l'œuvre, et sir Henry Thornton a déclaré qu'il n'attend, pour commencer les travaux, que la mise à sa dispositions de l'argent nécessaire. Sachant à quoi s'en tenir, le premier ministre s'occupera, je l'espère, de faire inscrire dans le budget supplémentaire de cette année une somme suffisante pour la mise en marche des travaux.

Je ne demande rien de déraisonnable. Il est plus d'un ouvrage public dont le besoin se fait impérieusement sentir à Toronto; ainsi, les installations de la douane y sont tout à fait insuffisantes et il y aurait lieu de réunir sous un même toit quelque vingt bureaux qui se trouvent ici et là, dans le rayon d'un mille, ce qui crée des ennuis sans nombre aux négociants obligés d'aller s'occuper de leurs affaires dans des locaux obscurs qu'il faut, nuit et jour, éclairer à la lumière artificielle. A l'heure actuelle, le loyer des bureaux de la douane à Toronto représente plus que l'intérêt à 6 p. 100 d'un million de dollars que l'Etat consacrerait à l'érection d'un édifice. L'an dernier, le Gouvernement a perçu 60 millions en droits de douane à Toronto, tandis que la recette de l'hôtel des postes s'élevait à 6 millions, et je dois faire observer à ce propos qu'il n'est pas une autre ville au Canada où les recettes de la douane et de l'accise soient aussi abondantes. La ville de Toronto mérite assurément qu'on emploie à la doter d'aménagements convenables une partie de l'argent qu'elle verse à la caisse de l'Etat, et je Gouvernement doit se rendre compte qu'il n'est pas déraisonnable de lui demander, comme je fais ce soir, de remplir ses engagements en ce qui concerne le viaduc. Il ne pourra rien accorder à Toronto, a-t-on dit, si les députés de la gauche s'opposent à l'établissement de certaines lignes secondaires de chemin de fer—c'est du moins à peu près cela que l'on a donné à entendre. Je me refuse à croire qu'un gouvernement puisse pousser la mesquinerie jusqu'au point de priver cette ville de ce à quoi elle a un droit absolu, de ce que l'autre partie à la convention est tenue en honneur de lui accorder, pour la simple raison que des membres du Parlement se comporteraient de telle ou telle façon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux que mon honorable ami ait soulevé ce point. Je ne doute pas que ceux qui assistaient à la réception de la députation, l'autre jour, ne conviennent que je n'ai jamais fait la déclaration qui m'a été attribuée en réponse à une ou deux questions, c'est-à-dire que tout ce que ferait le Gouvernement au sujet du viaduc dépendrait des embranchements. Je n'ai jamais rien dit de tel bien que ce soit le sens qu'une partie de la presse ait donné à mes paroles. Ce que j'ai dit—et je le répète ce soir—est que l'argent est voté par le Parlement et non par le cabinet. Comme le savent les honorables députés, il est difficile de faire adopter par le Parlement des crédits à diverses fins. L'aide accordée dans un but particulier, étant donnée que tout est conforme, est de nature à être utile par ailleurs.

M. CHURCH: Avec tout le respect que je dois au premier ministre, je trouve sa réponse loin d'être satisfaisante. Un contrat est un contrat, qu'il soit signé avec le Gouvernement ou le Grand-Tronc. Il y a une procédure toute indiquée pour forcer le Gouvernement à s'en tenir à ce contrat, et c'est un acte spécifique, de s'adresser à la cour d'échiquier. La réponse du premier ministre n'est pas du tout satisfaisante et en pro-

cédant ainsi, on peut se pourvoir en justice. Il faut régler cette affaire de quelque façon.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. SPENCE: Je crois que la déclaration du premier ministre ce soir est conforme à celle qu'il a faite l'autre jour. Cependant, il a assez de pouvoirs pour présenter un projet de loi à la Chambre et lui donner au moins la chance d'être adopté. Il devrait s'occuper de cette question avec ses collègues et l'appuyer avec l'aide de ses partisans. C'est une démarche que j'apprécierai beaucoup de sa part. Je n'ai rien à ajouter excepté que je prie une fois de plus le président et les membres du conseil d'examiner attentivement cette affaire.

M. LOVETT: Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, au début de la session de 1922, j'ai assisté régulièrement aux séances, j'ai écouté avec attention et j'ai tout observé de près. Dans ces circonstances, il est tout naturel que l'on se forme une opinion personnelle et que l'on tire ses propres déductions au sujet des mérites relatifs des travaux de la Chambre. J'en suis venu à la conclusion que la moitié au moins du temps académiques qui n'aboutissent à rien, sans pardes représentants a été perdu en discussions ler des sommes immenses qu'elles coûtent aux contribuables. Des sessions qui ont duré cinq mois eussent pu être réduites à trois, et l'on aurait eu amplement le loisir de débattre les questions réellement sérieuses dont la Chambre était saisie. Des discours interminables, d'une heure à deux heures et demie et même trois, ont été trop souvent prononcés sur des sujets absolument dépourvus d'intérêt pour le pays mais qui ne servent qu'à contenter la vanité de certains membres qui se croient doués de talent oratoires remarquables.

Je crois, monsieur l'Orateur, que les membres du plus ancien des parlements ont pour habitude de consacrer rarement plus d'une demi-heure à l'examen des graves problèmes qu'ils ont à résoudre. Dans ce cas-là, nous aurions tout le temps voulu de présenter nos vues sur n'importe quelle question dans la limite que je viens de mentionner. Je suggérerais donc, monsieur l'Orateur, que dorénavant la session en soit une purement d'affaires et que, à l'exception des ministres de la couronne, du très honorable leader de l'opposition et du chef du groupe progressiste, tous les autres membres franchement soucieux d'économie, et qui désirent que les sujets étudiés à la Chambre soient débattus le moins longuement possible tout en ne négligeant pas l'étude soignée de nos lois, résument leurs observations à une trentaine de minutes.

Permettez-moi maintenant d'offrir mes cordiales félicitations au ministre intérimaire des Finances et au Gouvernement pour la façon sage, sérieuse et capable avec laquelle le budget a été présenté à la Chambre. Je tiens tout particulièrement à féliciter le ministre intérimaire des Finances de s'être si bien acquitté de la tâche qui lui incombait. Je sais que cet exposé financier n'a pas eu le don d'apaiser la mauvaise humeur de l'opposition officielle. Loin de là, il a sonné le glas des espérances des conservateurs qui comptaient reprendre avant longtemps les rênes du pouvoir. Ils n'ignorent pas en effet que ce budget sera jugé par le peuple canadien comme méritant son entière approbation. C'est la lutte ouverte entre les partisans des droits surelevés et ceux des droits modérés. La ligne de démarcation est claire et distincte. La séparation entre les deux partis est bien définie. Le gant a été jeté et non seulement les membres de la droite désirent-ils le ramasser mais ils en sont impatients, lorsque l'heure sera venue de faire appel au peuple et de rencontrer nos adversaires sur le champ de bataille de l'abaissement des impôts et d'un tarif moins élevé, avec la confiance que cette réduction rapportera de nouveau au pays une prospérité des plus ramarquable.

Il y a, je crois, trois manières d'envisager notre politique fiscale; il y a le point de vue du libre-échange, admirable en théorie, mais impraticable en ce moment, comme tout homme sage et raisonnable le reconnaîtra; il y a le point de vue de la protection à outrance, idée favorite du parti tory, et qui a été essayée dans le pays sons la soi-disant politique nationale, mais qui, après avoir été pesée dans la balance, n'a pas été trouvée satisfaisante; il y a enfin le point de vue du tarif modéré, préconisé dans le présent exposé budgétaire, qui comporte l'idée d'une réelle "politique nationale", et qui est appelé à produire de grands fruits en plaçant l'agriculture et toutes autres industries fondamentales sur une base solide, tout en conservant et développant nos industries manufacturières.

Quel que soit le tarif, nos amis les industriels demanderont toujours à hauts cris plus de protection, en dépit du fait qu'ils ont eu maints privilèges depuis le longues années. Or, monsieur l'Orateur, leurs vues sont tellement limitées, tellement concentrées, qu'ils envient aux autres intérêts canadiens toute concession, quelque minime soit-elle. Ils sont tellement aveuglés par l'égoïsme, qu'ils ne voient pas le fait que le succès, l'expansion, et le développement de nos industries fondamentales sont essentiels au succès ou à la

faillite de nos compagnies manufacturières. Nous avons dans le présent exposé financier, un tarif basé sur des principes libéraux, et calculés de manière à rendre justice à tous les intérêts du Dominion, et on ne peut dire qu'en aucun cas on ait obéré qui que ce soit.

Le député de York-Ouest (sir Henry Drayton), dans ces remarques précédant l'ajournement du débat, s'est engagé aussitôt dans le vif de la question et, intransigeant comme toujours, a essayé d'amoindrir la réelle signification du surplus mentionné dans le discours budgétaire du ministre intérimaire, alléguant qu'il fallait attribuer à l'ancien gouvernement, 10 millions, imputables aux dettes actives impériales, en souffrance depuis longtemps, et dont le règlement avait été effectué récemment. Peut-être l'allégation de mon honorable ami est-elle plus ou moins fondée, mais afin que la question soit justement comprise, que l'honorable député me permette de lui rappeler que lorsque le gouvernement libéral quitta le pouvoir en 1911, il laissait dans le trésor un surplus de quelque trente millions, donc si, les 10 millions mentionnés sont déduits des 30 millions laissés par le gouvernement libéral, il reste encore 20 millions; ajoutés aux 20 millions de surplus de l'année, ce montant donnerait un surplus de 40 millions, au lieu des 30 millions annoncés dans le discours budgétaire. Je crois donc que l'honorable député n'en aura pas beaucoup de satisfaction d'une manière ou d'une autre. Je lui signalerai, ainsi qu'à son parti, que si ce surplus de 30 millions laissé par l'ancien gouvernement libéral n'avait pas été gaspillé par son gouvernement, il n'y aurait pas aujourd'hui de nécessité de la haute taxation existante. Le peuple canadien n'a personne à blâmer que l'ancien gouvernement et leurs adeptes pour les lourds fardeaux qu'ils ont à supporter, mais le gouvernement actuel n'en a pas moins là un problème très difficile, il lui faut débrouiller un terrible gâchis, et ce problème est le plus complexe qu'aucun gouvernement ait jamais eu à envisager depuis la Confédération. Mais je suis fier de dire que le présent gouvernement a entrepris cette tâche de manière très politique, et comme l'indique le budget, il a, au moyen d'une stricte économie et de retranchement, soulagé le contribuable d'un fardeau de 24 millions, soit une réduction de $2.70 par individu.

Je crois, monsieur l'Orateur, que lorsque les masses populaires auront eu le temps d'examiner à fond les prévisions budgétaires, elles ressentiront,—et je parle notamment des cultivateurs, des commerçants de bois, des pêcheurs et des mineurs,—un sentiment de grand espoir et d'optimisme, ainsi qu'une détermination de continuer leurs entreprises avec une nouvelle énergie très encourageante pour l'avenir canadien.

Je n'ai pas l'intention d'analyser en détail toutes les prévisions contenues dans le budget. Qu'il suffise de dire que les industries fondamentales du pays ont reçu le traitement auquel elles ont justement droit. Ceux qui ont soigneusement examiné les prévisions budgétaires en sont venus à la conviction que le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) est certainement un faux prophète, car sa prédiction, faite d'un ton si sarcastique, qu'il n'y aurait que de très minimes réductions de droits et de taxation, ne s'est pas accomplie. Il ne manque que les commentaires des journaux conservateurs pour confirmer le fait que cet exposé financier est dans l'intérêt de la population canadienne, généralement, que non seulement il n'a pas été élaboré dans l'intérêt des riches et des puissants, mais dans l'intérêt de la grande masse populaire du Canada, qu'il n'est nullement destructeur des intérêts commerciaux légitimes. De tout point de vue, il est non seulement juste dans ses prévisions, mais doit être considéré comme un effort intelligent et sincère pour remédier aux embarras financiers dont souffre le peuple canadien depuis si longtemps, mettant entrave à la prospérité que tous nous appelons de nos vœux dans le Dominion.

Depuis notre avènement au pouvoir, l'opposition officielle n'a cessé ses efforts de tourner notre parti en dérision sous prétexte que nous n'avions pas honoré les promesses faites avant l'élection. A présent que nous allons remplir ces engagements, on nous censure quand même; donc, quoi que nous fassions, nous serons blâmés. Mais ces messieurs ne réussiront pas dans leur tentative éhontée de détourner l'attention du public du marasme financier où ils ont plongé le pays pendant qu'ils étaient à la direction des affaires nationales. Le peuple n'oubliera pas de sitôt les suites funestes de la mauvaise administration dont ces messieurs ont affligé le Canada. Les honorables députés de l'opposition savent très bien, monsieur l'Orateur, que le fardeau des dettes et des obligations que leur gouvernement a légué à son successeur rendait impossible à ce dernier tout allégement immédiat des impôts. C'est grâce seulement à un effort résolu, à une politique intransigeante d'économie que le ministère actuel a réussi à diminuer de 24 millions de dollars le fardeau des taxes, tel qu'il appert au budget, et à effectuer une réduction de 30 millions dans la dette publique. Le Gouvernement n'y serait jamais parvenu non plus, n'était-ce de sa compétence exceptionnelle en

affaires et de son excellent jugement; telles sont les qualités qui lui ont permis d'annoncer l'excédent considérable qui, pour la première fois depuis nombre d'années, remplace une longue série d'énormes déficits. Assurément, monsieur l'Orateur, tout homme d'affaires canadien tant soit peu raisonnable et impartial ne peut s'abstenir de respecter un gouvernement qui étant au pouvoir depuis seulement deux ans, a accompli une telle merveille en dépit d'obstacles quasi insurmontables. C'est une réponse définitive et complète à la propagande des pessimistes, au "présage de mort" qu'ont fait circuler par tout le pays le parti tory de la presse tory. Je suis convaincu que nos amis de l'opposition croyaient que jamais un gouvernement n'arriverait à surmonter des obstacles aussi formidables que ceux auxquels le Gouvernement a dû faire face dès son avènement, et à remettre le pays encore une fois, comme l'a fait incontestablement le ministère actuel, sur la bonne voie de la prospérité.

Une chose certaine, monsieur l'Orateur, c'est que le Gouvernement n'a été nullement aidé dans cette tâche par le parti conservateur, pas plus par les organes de ce parti. Ils se sont cramponnés à leurs vues étroites de protectionnisme outré et ils sont bien déçus aujourd'hui puisque le Gouvernement a su élaborer un budget qui va sûrement rallier l'appui et l'admiration de la majorité de nos citoyens.

J'ai parlé tantôt d'un programme national véritable, un programme national nouveau, si vous préférez le terme, qui ressort des décisions consacrées dans le présent budget, un programme qui cherche réellement à diriger le pays vers un sort meilleur et qui va assurément réveiller l'attention publique et la tourner vers la solution de nos problèmes nationaux. En sa présence tous les vrais Canadiens, jeunes comme vieux, se rendent compte des grandes choses que l'avenir peut nous réserver. Non seulement l'inauguration du nouveau régime gardera en Canada notre jeunesse virile, il va aussi hâter le retour de ceux qui nous ont quittés et qui attendent seulement le retour de la prospérité pour nous revenir.

On a lancé le cri de ralliement pour l'avancement et le progrès. L'inertie et la politique négative des conservateurs qui depuis nombre d'années réduisent le Canada au plus sombre désespoir sont remplacées enfin par un véritable programme national; à l'horizon nous ne voyons plus le nuage menaçant qui obscurcissait notre vue depuis longtemps, mais bien l'aurore de temps meilleurs, les premiers rayons du soleil de l'espoir. Tous les véritables Canadiens feront serment d'aller de l'avant, le cœur bien résolu, avc la ferme détermination de faire leur part pour mener à terme la tâche que nous entreprenons.

[M. Lovett.]

M. WARNER (Strathcona): Monsieur l'Orateur, je désire m'associer à tous ceux qui ont exprimé leurs regrets de ce que notre ministre des Finances (M. Fielding) n'ait pas pu présenter ce qui aurait été son dix-huitième budget. Je tiens aussi à féliciter son suppléant (M. Robb) du budget habile, clair et juste qu'il a présenté à la Chambre. Je dis juste parce que le présent budget marque le premier pas vers l'abaissement satisfaisant des droits de douane qu'on ait eu depuis mon entrée au Parlement, et bien longtemps avant cela. Je crois même que c'est le plus grand pas dans cette voie qu'on ait fait depuis mon arrivée au Canada. Mais le budget, s'il est remarquable et acceptable, ne l'est pas tant à cause de ce qu'il accomplit réellement, mais bien à cause de la signification que lui prête le Gouvernement. A mon sens les observations de certains ministres sont plus remarquables que le budget lui-même: en effet, l'un d'entre eux, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a exprimé l'espoir que le présent budget marquait le commencement de la fin du système protecteur en Canada. Voilà certes une déclaration importante; et nous espérons que sa prédiction sera réalisée. En tant que groupe, nous ne demandons pas et les gens qui nous ont élus n'ont pas demandé qu'on établisse tout d'un coup le libre-échange. Nous n'en avons même jamais exprimé le désir, bien que nous soyons d'avis de réduire le plus vite possible le tarif aux taux justes suffisants pour les fins du revenu et il y a des raisons pour cela.

Je pense que je devrais discuter le sujet d'une façon un peu différente de celle qu'ont adoptée la plupart de nos honorables collègues qui ont pris part au débat. On nous a dit à maintes reprises que les Etats-Unis avaient prospéré d'une façon étonnante, grâce au tarif qui protège leurs industries. J'ai vécu aux Etats-Unis jusqu'à un certain âge et j'ai une certaine connaissance, de même que des opinions arrêtées sur l'effet qu'a pu avoir le tarif douanier sur la prospérité américaine. Mon opinion est que les Etats-Unis ont prospéré en dépit de leur tarif très protecteur. Mes souvenirs s'étendent jusqu'à l'année 1868, c'est-à-dire peu après la guerre. La situation était mauvaise alors, à peu près comme la nôtre, en ce moment, et peut-être même pis. J'ai vu plus de souffrance là-bas que je n'en ai jamais vu ici, si ce n'est par suite d'une année de sécheresse ou autre calamité de ce genre, mais cela ne veut pas dire que le Canada ait réussi aussi bien qu'il le devait. Je ne pense pas qu'il ait assez bien réussi.

Or, je vais indiquer ce qui, suivant moi, est la cause de la prospérité des Etats-Unis. La

première grande entreprise que je me rappelle distinctement dans mes souvenirs d'enfance, fut la construction du chemin de fer Union-Pacifique à travers l'ouest des Etats-Unis. Plus tard, ce fut la construction d'un chemin de fer à travers le sud, une ligne transcontinentale. Ensuite vint la construction du Northern-Pacific à travers le nord, suivi bientôt de la construction du Great-Northern, une autre ligne transcontinentale. Toutes ces lignes traversaient de bonnes régions. Franchement, je crois que le tarif douanier n'a eu que bien peu à faire avec la prospérité des Etats-Unis jusqu'à ce moment-là, sauf à certains intervalles et il y avait des périodes durant lesquelles le tarif pesait lourdement sur les contribuables. Nous traversons une période de ce genre en ce moment; le tarif pèse lourdement sur la classe pauvre et la classe moyenne. Il y a des gens pour qui c'est un mystère de voir que le Canada ne s'est pas développé aussi vite que les Etats-Unis. Les deux pays ont le même âge. Je ne sais pas très bien ce qui se passait avant 1868, car aux Etats-Unis à cette époque, nous ne savions pas grand'chose du Canada et nous n'avions guère l'occasion de nous renseigner. Tout ce que je peux faire, pour ainsi dire, c'est de me fier sur ce que m'apprend l'histoire et sur ce que j'ai entendu dire relativement aux événements antérieurs à mon arrivée dans ce pays.

Aux Etats-Unis, après la rébellion, on s'est mis à développer le pays dont la superficie était aussi considérable que celle du Canada, mais ayant un climat plus varié. Le pays était riche en ressources de toutes sortes et la population était alors de 36 à 40 millions d'âmes. C'était un avantage sur un pays comme le Canada, qui n'avait que 7 à 9 millions d'habitants, ce qui est le chiffre de notre population depuis mon arrivée dans le pays, il y a vingt-cinq ans. Je ne veux pas dire quel était le chiffre exact de la population des Etats-Unis, à l'époque; mais c'était à peu près 26 à 40 millions, ce qui permettait de développer le pays beaucoup plus rapidement qu'on ne pouvait le faire au Canada, où il n'y avait que 7 à 9 millions d'habitants. A tout bien considérer, je ne pense pas que les Etats-Unis soit un meilleur pays que le Canada, mais on peut y cultiver des choses qu'il est impossible de faire pousser chez nous. Le Canada, avec ce qu'il produit, devrait être prospère, mais nous avons eu des obstacles dont nous avons souffert plus que les Etats-Unis, d'abord à cause de la différence dans le nombre de la population. Ensuite ils se mirent à recruter des immigrants dans le monde entier. Ils en reçurent un grand nombre des Iles Britanniques et encore plus du continent européen. Les gens arrivèrent si vite qu'ils aidèrent évidemment à développer très rapidement le pays. Mais je me rappelle l'époque où les Etats-Unis furent embarrassés au point de vue de la main-d'œuvre et souffrirent aussi énormément du manque de capitaux. Durant la période dont je parle personne ne disait que le tarif stimulait ou retardait le développement et pourtant le tarif était toujours élevé. Mais quand la dépression est survenue, on a senti les effets du tarif, tout comme on les sent aujourd'hui au Canada. Il y eut des moments, au cours de la période dont je parle, où les Etats-Unis durent se contenter de ce qu'ils produisaient. An commencement, les capitaux affluaient de Grande-Bretagne, de France et du reste de l'Europe, et c'est avec cet argent emprunté que s'effectait le développement. Les taux d'intérêt étaient élevés, mais, à cause de la richesse de cette région, on ne s'en souciait pas à cette époque. L'expansion s'est faite rapidement; l'établissement des nouvelles terres, des communications par chemins de fer, de villes nouvelles. Comme je l'ai expliqué, des capitaux considérables sont allés aux Etats-Unis dans ce but. A cette période de développement, le peuple ne dépendait pas de ce qu'il pouvait tirer du sol. Il obtenait facilement du capital pour spéculer et engager dans des placements et tout le monde dépensait sans compter. Les choses ont continué de cette manière. La population s'est rapidement augmentée et les débouchés se sont multipliés. Cependant je me souviens de l'époque ou les exportations aux "vieux pays" comme nous les nommons, fixaient le prix de tout ce que nous produisions aux Etats-Unis, et il était des moments où ces prix étaient difficiles à maintenir chez nous parce qu'ils se réglaient sur le prix imposé à nos exportations. C'est exactement la situation où se trouve aujourd'hui le Canada. J'ai vu le blé, qui, comparé au blé canadien, n'était pas toujours de la meilleure qualité, se vendre 30 ou 40 cents le boisseau et le cochon sur pied se vendre $1.60 du cent livres. Cela a modifié notre situation économique et les gens se demandaient ce qui se passait. Ils ont canstaté que le tarif les écrasait.

Je me souviens qu'en 1873 ce peuple a commencé à trouver des défauts au tarif, et ce fut une période de dépression. Je sais très bien qu'alors le tarif n'était pas avantageux. Dans mon opinion il ne faisait qu'appauvrir le peuple jusqu'au moment où l'on pourrait faire reprendre la production, surtout celle des

produits agricoles. En tout cas, la lutte s'engagea contre le tarif protecteur et beaucoup de républicains ayant demandé une protection élevée, changèrent leurs vues et votèrent autrement. Les démocrates arrivèrent au pouvoir, censément pour favoriser un tarif peu élevé. Ils ont un peu réduit le tarif mais ils ressemblaient beaucoup aux gouvernements que nous avons eus en Canada; ils ont maintenu le tarif à peu près au même niveau. Pendant cette période nous avons eu des faillites de banques et un grand fléchissement dans les affaires sans compter la stagnation de l'agriculture. Les vêtements, outils et autres objets nécessaires étaient difficiles à acheter. Il était évident que le tarif faisait hausser les prix des objets de première nécessité et le peuple s'est mis à étudier la question fiscale et à la comprendre. En tenant compte de ces faits, je suis peu disposé à admettre les raisonnements de certains honorables députés qui prétendent que des tarifs protecteurs ont été la cause de l'immense population et de la grande prospérité des Etats-Unis. Je ne crois pas du tout que le tarif ait pu avoir un tel effet et je sais ce dont je parle.

Les facteurs que j'ai indiqués sont plutôt la cause de cette prospérité dont ont joui nos voisins du sud. Le fait est que les Etats-Unis était un pays aux richesses naturelles considérables, que son peuple était dévoré d'ambition et qu'on trouvait facilement des capitaux pour faire progresser le pays. Je ne dis pas que cette obtention facile du capital ait été excellente pour le peuple, mais ce fut tout de même l'instrument du développement rapide du pays. Cependant, le raisonnement des protectionnistes selon lequel un tarif élevé profite aux industries, qui en font bénéficier le reste du pays—n'explique nullement le grand avancement matériel des Etats-Unis, car les faits sont justement l'opposé. L'exploitation des richesses naturelles et la mise en culture des terres à mesure que la population augmentait ont permis aux industriels de s'établir et d'avoir des débouchés pour leurs produits.

Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire d'insister sur ce point. Je voulais simplement exprimer mes vues touchant le tarif protecteur américain. Il ne s'ensuit pas que le Canada puisse renouveler le même exploit. A l'époque des débuts de la prospérité des Etats-Unis, il y a quarante ou cinquante ans, le pays était bien plus peuplé que ne l'est aujourd'hui le Canada. On me pardonnera une anecdote touchant les protectionnistes du pays et les conditions existantes au Canada après la mise en vigueur d'une politique de protection, depuis quarante ou cinquante ans. Il y avait quelque part un nègre qui se querellait avec tous les gens de son village. Il trouvait toujours à redire sur le compte des autres et ne voyait qu'eux à blâmer et non lui-même. Quelqu'un l'ayant questionné à ce sujet il émit l'opinion que tout le monde devrait mourir, sauf lui. On lui a alors demandé ce qu'il ferait "Dans ce cas" dit-il, "je tiendrais le magasin". Or il me semble qu'après quarante ou cinquante ans de protection au Canada, tous ceux qui ne s'occupent pas d'industries ont été tués financièrement et n'ont plus les moyens d'acheter les produits des industriels; mais ceux-ci persistent à "tenir le magasin" même quand les gens sont dans l'impossibilité d'acheter.

M. STEWART (Leeds): Je voudrais faire une question à l'orateur.

M. WARNER: Si c'est pour un renseignement, très bien.

M. STEWART (Leeds): Notre collègue peut-il nous dire pourquoi les cultivateurs des Etats-Unis sont tellement en faveur de la protection douanière?

M. WARNER. Certainement. Je vais répondre à la question en détail, à ma manière. Je quittai les Etats-Unis pour venir en Canada il y a vingt-cinq ans, lorsque les terres se vendaient cher dans la république. Je me fixai dans l'Alberta. Je n'avais pas à me plaindre des conditions de vie aux Etats-Unis, mais j'étais arrivé au point où il m'était devenu impossible de faire rendre au capital représenté par mes fermes un intérêt ou un revenu suffisant. Cette situation empira et elle est encore aujourd'hui plus mauvaise que jamais. Je retournai aux Etats-Unis il y a six ou sept ans. Je constatai que des terres dont le prix à 40 ou 60 dollars l'acre, était déjà trop haut comparé au rendement, avait monté à 300 et même 500 dollars de l'acre par suite de la spéculation sur les terrains, et non à cause de la valeur des cultures. Ces prix extraordinaires ont déterminé un grand nombre de gens à acheter des fermes, sans bien comprendre comment tout cela finirait. Des hommes parvenus à un âge moyen donnèrent toutes leurs économies, tout l'argent qu'ils purent emprunter pour acheter des terres, et quand surgit la crise d'après-guerre, lorsque les produits du sol se vendaient insuffisamment, ils se sont trouvés dans l'impossibilité d'achever leurs payements. Après s'être dépouillés de tout ce qu'ils avaient gagné, plusieurs ont dû remettre leurs terres. Le prix des fermes était trop haut pour le rendement qu'on en pouvait tirer; il était impossible de leur faire rendre un intérêt raisonnable. Alors ils réclamèrent des

droits protecteurs contre l'admission du blé canadien qui entrait dans la bonne farine nécessaire à leur alimentation. En bien, ce qui s'est passé là-bas se répétera en Canada, si l'on n'y prend garde.

Le prix des terres en Canada, n'est pas encore au-dessus de sa valeur de rendement. Les protectionnistes veulent protéger les agriculteurs comme on l'a fait aux Etats-Unis, où les terres appartiennent à d'autres que les cultivateurs qui sont simplement dépossédés. Quand le prix des terres dépasse leur capacité de rendement et ne rémunère pas le capital engagé, quelque protection que leur donnent les pouvoirs publics, si elles doivent placer leurs produits à l'étranger, on ne peut rien pour l'avantage du cultivateur.

L'agriculteur américain est dans une situation un peu différente aujourd'hui. Il n'obtient pas maintenant sur les marchés étrangers quant à certains de ses produits des prix aussi avantageux qu'il tire de sa clientèle des Etats-Unis. Il a comme les autres toutes les faiblesses humaines. Avec la crise qui sévit est venu le politicien professionnel qui exploite l'embarras dans lequel se trouvent les travailleurs du sol. C'est un peu le même cas pour le mouvement en faveur de la canalisation du Saint-Laurent. Les politiciens vont partout disant que les habitants de l'Ouest veulent l'exécution de ce projet gigantesque. Ils ont eu la même attitude à l'égard des cultivateurs des Etats-Unis incapables de vivre de la vente des produits qu'ils ont récoltés et qui ont dû abandonner leurs fermes.

J'ai passé cinq semaines aux Etats-Unis l'été dernier. Je suis en mesure de dire à nos collègues de droite que les agriculteurs commencent à s'apercevoir que le tarif douanier ne leur est pas aussi avantageux que nos amis veulent bien le croire. Ils m'ont déclaré que le tarif Fordney ne leur est absolument d'aucune utilité, et que ce n'est pas eux mais ce sont surtout les hommes politiques des Etats-Unis qui ont exigé le relèvement des droits de douane. Le même fait se renouvelle en Canada. J'estime qu'il est dangereux de se faire un tremplin électoral de la question du régime douanier, soit dans le sens protectionniste, soit dans le sens libre-échangiste. D'après mon expérience, nul sujet n'est plus propre à troubler l'opinion publique que la question douanière. C'est une affaire compliquée, et les gens qui ne se soucient pas de l'étudier peuvent croire qu'elle est importante. C'est ce qui est arrivé dans ce pays. Il est temps, avant de s'enfoncer davantage, que les citoyens s'occupent plus de rechercher le bien du pays que de réunir des matériaux pour replâtrer un parti politique.

J'ai assisté au développement de l'Ouest canadien. Je le comprends un peu mieux que le développement qui s'est fait aux Etats-Unis dans un passé lointain. J'en suis parti depuis vingt-cinq ans et j'ai perdu de vue beaucoup de choses. Mais je crois connaître les affaires de l'Ouest assez bien. Quand je suis arrivé là, les terres se vendaient bon marché. La première que j'ai achetée se trauvaient aux environs de la ville d'Edmonton; elle était assez grande et ne me coûta que 6 dollars l'acre. Sur ce placement, nous pouvions retirer un bon revenu et l'avenir me paraissait souriant. Mes enfants grandissaient sur la ferme et dans ces conditions nous avons gagné de l'argent. Peu à peu la hausse est arrivée et les gens se sont mis à jeter leur argent pour faire des placements dans la région et ils ont acheté de la terre pour faire de la spéculation. Ils ont acheté de la terre pour la revendre et non pour en retirer des profits en la cultivant. Cet esprit s'est emparé du public pendant quelque temps et il en a été de même aux Etats-Unis. Ils ont fait de la réclame pour la terre qui naturellement a augmenté de prix. Nous avons échappé à la calamité qui a atteint les cultivateurs des Etats-Unis en ce qui touche au prix de la terre. Nous pouvons faire quelque chose de notre terre ici. Si un homme achète de la terre dans l'Ouest du Canada d'une façon judicieuse, il peut, dans des conditions ordinaires, se faire un revenu sur l'argent qu'il y place. Les gens se désintéressaient de la culture pendant quelques années. On voulait acheter de la terre et la vendre aussitôt. On voulait acheter de la terre pour la revendre à profit au lieu de se contenter des profits du rendement. On achetait de la terre en vue de l'augmentation de sa valeur plutôt que pour ce qu'on pouvait en retirer. Cela a marché pendant quelques temps mais maintenant cela ne va plus, exactement comme c'est arrivé aux Etats-Unis. A différentes périodes la même chose s'est produite aux Etats-Unis comme dans l'Ouest du Canada. Nous sommes actuellement dans l'Ouest dans une situation où nous sommes obligés de cultiver et de faire produire le sol parce que l'argent n'est pas commun comme autrefois dans le pays et que les placements et la spéculation ne rapportent plus.

Il est difficile pour le cultivateur de l'Ouest de vivre d'une façon quelconque. C'est maintenant que le public commence à se rendre compte de la stagnation des affaires comme c'est arrivé aux Etats-Unis à certaines périodes de l'histoire de cette nation et les réductions dans le tarif sont très bien accueillies. C'est simplement parce que les cultiva-

teurs de l'Ouest ont souffert de cette stagnation qu'ils ont envoyé leurs représentants ici pour dire au Parlement qu'ils ne peuvent absolument pas la supporter plus longtemps. Ils sont incapables de faire sortir assez vite de l'argent du sol pour payer leurs fermes et faire face à leurs obligations, aussi nous estimons que le Gouvernement a fait un pas dans la bonne voie en commençant à réduire le tarif et nous demandons qu'on fasse tout ce qui est possible pour accorder quelques soulagements au public. Il y a beaucoup de choses qu'on devrait faire; une chose seulement ne suffit pas. Quand l'argent inondait le pays nous n'avons constaté aucune stagnation et le tarif n'a pas paru un très grand fardeau; mais aujourd'hui étant donné la situation déprimante qui existe dans le pays, si l'on vent sauver le peuple il faut alléger ses fardeaux. Je le répète le tarif ne peut pas tout faire, mais certainement il aidera beaucoup; je ne vivrai peut-être pas assez longtemps pour voir le libre-échange adopté au Canada, assez, cependant, je l'espère, pour voir le moment où nous aurons au moins un tarif pour le revenu plutôt que pour la protection et se rapprochant aussi près que possible ou qu'il est prodigue du libre-échange. Je sais par mon expérience acquise aux Etats-Unis que dans ce pays le public a passé par des périodes de dépression comme nous en traversons aujourd'hui; ces périodes viennent et disparaissent. Mais en ce qui concerne le Canada je crains que si l'on ne fait pas quelque chose la dépression ne se prolonge. Je ne veux pas passer un seul instant pour un prophète de malheur parce que je crois qu'il est possible que le pays se remonte assez bien si le Gouvernement fait tout ce qu'il peut. Nous avons la promesse qu'il fera plus l'an prochain ou dans tous les cas dans un avenir prochain, qu'il n'a fait dans le budget actuel pour réduire le coût de l'existence. Nous avons aussi besoin de réductions dans les tarifs de transport pour que le peuple puisse envoyer ses produits au marché le plus promptement possible et à meilleur compte. Ce sont les problèmes que nous devons résoudre. Je connais quelque chose de l'industrie parce que je ferai remarquer que je ne fais pas seulement de la culture, je suis intéressé dans des industries manufacturières et je sais que nous devons emprunter de l'argent et qu'alors la compagnie doit payer des intérêts avant de de pouvoir faire un bénéfice. Qu'arrive-t-il? Cet intérêt est ajouté au prix de l'article que nous produisons ou on l'enlève sur la matière première et il n'y a pas d'autre moyen de sortir de la difficulté; les affaires ne peuvent pas se faire autrement. Je suis absolument convaincu que le Canada aujourd'hui paye trop cher pour l'argent qu'il doit se procurer afin de faire des affaires. Il est non seulement désirable mais il sera absolument nécessaire de réduire le taux de l'intérêt et si les banquiers ou les autres prêteurs d'argent sont résolus à maintenir un taux élevé, ils subiront un désastre sans aucun doute. Ils n'ont aucun droit de prendre le peuple à la gorge et de lui faire payer plus qu'il ne le peut pour l'usage de l'argent. A présent cela paraît inévitable. On a beaucoup parlé du système bancaire et je crois que les conditions auraient été meilleures dans l'Ouest si ce n'avait pas été si facile d'emprunter de l'argent. Les banquiers ont encouragé les gens à emprunter quand la situation était florissante et le temps n'est pas favorable maintenant pour forcer le public à payer des taux élevés d'intérêt sur ses obligations. Si un pays est obligé d'acquitter des intérêts au delà de ses moyens sur ses emprunts, la raison d'économie nationale exige que le taux de l'intérêt soit réduit, mais une personne en particulier ou compagnie ne peut agir ainsi de son propre chef, la chose doit se faire par un effort concerté.

Les prêteurs d'argent, ce me semble, devraient exiger l'intérêt à un taux raisonnable, que les gens sont en mesure d'acquitter, plutôt que des taux excessifs et inabordables pour la masse du public. L'administrateur d'une compagnie de prêts de l'Ouest que je connais très bien m'a assuré qu'il n'a pas perdu un sou au cours des dernières années, grâce à l'emploi judicieux des fonds dont il dispose. Je ne saurais dire s'il s'agit des cinq ou sept dernières années, mais j'incline à croire qu'il était question à la période d'après-guerre; il a évité les pertes parce qu'il a su faire ses placements avec discernement. Il a eu la précaution de n'avancer qu'à ceux qui étaient en mesure de rembourser et les autres ont dû abandonner les affaires. Tous les prêteurs d'argent, cela va de soi, s'attendent à obtenir des garanties pour les sommes qu'ils avancent, et il vaut mieux qu'il en soit ainsi. Si toutefois on exige un intérêt de 8 p. 100 et que les gens ne peuvent payer plus de 4 p. 100, ne vaudrait-il pas mieux pour les banquiers de s'en tenir à ce dernier taux, même quand ils avaient, eux aussi, leur part d'ennuis comme les autres, en attendant que la situation redevienne normale?

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député est-il d'avis de fixer le taux de l'intérêt par statut?

M. WARNER: Je n'en sais trop rien. Mon honorable ami est avocat et il est mieux renseigné que moi sur ces questions.

L'hon. M. STEVENS: C'est un compliment déguisé, mais qu'on m'adresse à tort.

L'hon. M. GRAHAM: Il faut bien établir une ligne de démarcation quelque part.

M. WARNER: Sans doute; mais je prétends quand même que les banques y gagneraient à exiger des intérêts raisonnables au lieu de taux excessifs. Au début de ma carrière, j'étais loin d'être riche. J'étais quelque peu dans la même situation que l'honorable député qui a pris la parole avant moi (M. Spence). Il m'a fallu mainte fois emprunter des banques et je me rappelle comme c'était difficile de satisfaire aux conditions qu'elles m'imposaient. Dans l'état du Nebraska que j'habitais à cette époque—et les banquiers sont à peu près les mêmes dans tous les pays du monde—le taux légal de l'intérêt était fixé à 7 pour 100 et à 10 pour 100 par année pour les emprunts spéciaux. Et fait remarquable, le banquier déduisait de la somme empruntée le montant de l'intérêt pour la première année. Je l'admets franchement, mon expérience ne fut guère de mon goût; car les intérêts à acquitter variaient entre 10 et 24 pour 100. On a été même jusqu'à réclamer des intérêts de 36 pour 100, mais je n'ai jamais payé plus de 24 pour 100, quoique les banquiers fissent affaires sous le régime d'une loi de l'état du Nebraska leur permettant d'exiger un intérêt de 7 pour 100 sur les prêts réguliers et de 10 pour 100 sur les prêts spéciaux. Cependant, les banquiers de là-bas trouvaient toujours le moyen d'éluder la loi et ceux d'ici feraient peut-être la même chose s'ils en avaient la chance. Je n'affirme pas qu'ils le feraient; je n'en sais rien. J'ignore si le Parlement a le droit de réglementer les taux d'intérêt par statut; cependant, si la chose est praticable, nous aurions raison de le faire à mon sens. De fait, si l'argent n'a pas la valeur qu'on lui attribue, en ce qui regarde le taux de l'intérêt, les banquiers eux-mêmes en souffriront, puisqu'au bout d'un certain temps ils seront dans la même situation que le nègre —ils tenteront de faire des affaires quand il ne s'en présentera plus.

L'hon. M. STEVENS: Si le Parlement fixait l'intérêt remboursable aux banques à un taux modéré, ce système ne tendrait-il pas à pousser le pauvre emprunteur entre les mains de l'usurier rapace qui exige 10, 12 et même 14 pour 100?

M. WARNER: Peut-être bien, cependant, je répondrai ceci mon honorable ami: Je doute fort que le pauvre emprunteur soit mieux partagé, sous ce rapport, à l'heure actuelle.

L'hon. M. STEVENS: J'en conviens.

M. WARNER: Au reste, pour un homme qui n'a plus d'argent, peu importe à qui il s'adresse pour obtenir des fonds; il aura de la peine à se tirer d'embarras. Je ne demande pas que l'on avance des fonds à ceux qui ne peuvent fournir de garanties. C'est malheureux! mais l'homme est ainsi fait et personne ne tient à prêter son argent avec la perspective de ne jamais le revoir. Je suis d'avis toutefois que le taux d'intérêt exigé constitue un fardeau au-dessus des forces de la présente génération. Et je le crains fort, si les gens sont acculés à la ruine les uns après les autres, ils finiront par protester en masse et exiger le châtiment des coupables.

Je n'avais nullement l'intention de développer un raisonnement de cette nature; de fait, il s'agit plutôt d'une digression. J'ai encore toutefois une observation à faire: Pour moi, une bonne partie de nos difficultés actuelles sont attribuables à la diminution du pouvoir d'achat dans le monde entier. Je suis loin de croire qu'il faille attribuer tous nos ennuis au tarif douanier en vigueur. Mon chef (M. Forke) l'a déclaré cet après-midi, les industries manufacturières ou les tenants du système protecteur perdent leur temps lorsqu'ils prétendent augmenter le prix de leurs produits par le relèvement du tarif douanier. J'ai la conviction sincère et honnête que ce n'est pas là le moyen de régler la question. Je ne pense pas que le fabricant puisse se tirer d'embarras en augmentant le prix de son produit. De nos jours, nos industriels ont à souffrir simplement parce que les gens ne sont pas en état d'acheter les articles ouvrés. C'est le manque d'argent qui leur nuit beaucoup plus que la concurrence étrangère. Ainsi, dans le coin du pays que j'habite, la population répare ses anciennes machines. Celles-ci ne peuvent réellement pas faire de bon ouvrage, mais il répugne à ceux qui les possèdent de verser le prix de machines neuves. Or, si elles sont déjà trop chères, comment les fabricants augmenteront-ils leurs ventes en élevant les prix? Je disais tantôt que je suis affilié à deux maisons importantes. Nous y avons appris qu'on obtient des résultats plus satisfaisants en augmentant le chiffre d'affaires à des prix modiques plutôt qu'en obtenant des prix élevés pour un petit nombre de ventes.

Bien que les uns penseront, j'imagine, qu'il n'est pas de bon goût de ma part de donner des conseils aux fabricants canadiens, je crois connaître quelque chose de la manière de faire des affaires; c'est pourquoi je leur déclare que plusieurs d'entre eux se trouveraient beaucoup mieux s'ils réduisaient le prix de vente de leurs produits, diminuaient les frais de fabrication, faisaient disparaître le capital fictif et fixaient au chiffre véritable leur mise de fonds. Quelque bénéfice que cela pourrait me rap-

porter, je n'achèterais d'actions majorées de personne; j'ai eu mainte occasion d'en acheter dans différentes compagnies, mais je ne cherche pas à faire de l'argent de cette manière. J'ignore combien d'établissements industriels ont du capital fictif; cependant, je ne les approuve pas de chercher à tirer des profits de ce capital en exigeant des prix élevés sur un rendement moindre, ce qui serait le résultat d'un relèvement de la protection.

Je n'entretiens qu'un doute au sujet de la sagesse de mon opinion. Je l'avoue, car je suis d'avis que nos fabricants d'instruments aratoires sont capables d'en produire plus que le pays en acheter, même à des prix plus bas. Afin de faire face à la situation, ces manufacturiers doivent consentir à imiter les cultivateurs. Lorsque ceux-ci produisent plus de blé qu'ils ne peuvent en vendre au pays, ils l'offrent n'importe où et acceptent ce qu'on leur en donne, et le prix à l'étranger fixe le prix au pays. Je sais fort bien que nos manufacturiers seront saisis d'une sainte horreur en entendant ce conseil. Ils ne peuvent pas agir ainsi, disent-ils; cependant, ils le font déjà; ils exportent leurs instruments aratoires et les vendent à un prix moindre que celui que nous devons payer au Canada. Nous vendons notre blé à nos concitoyens au prix fixé par le surplus que nous exportons. Si les manufacturiers en faisaient autant, ils ramèneraient de l'argent au pays et aideraient ainsi au commerce, ce qui vaudrait beaucoup mieux que de chercher à faire payer aux Canadiens plus que le prix de vente qu'ils exigent des étrangers. Je me demande comment ils profiteraient de l'augmentation du prix de leurs produits grâce à la protection. Je ne pense pas que les cultivateurs puissent mettre leur blé à prix et déclarer qu'ils ne le vendront pas moins cher; cela leur serait impossible. Je sais cependant que tout le Dominion dépend en grande partie du rendement de l'agriculture et que la prospérité agricole a une répercussion immédiate dans tous les autres genres d'entreprises. L'argent qui afflue au pays grâce à la vente de nos produits à l'extérieur augmente notre capital national, et nous nous enrichissons d'autant d'une année à l'autre. Quoique le cultivateur subisse une perte sur ses ventes, c'est autant d'argent qui s'ajoute à la richesse du pays.

Il n'y a pas de reproche à faire au marché national, et je voudrais le voir agrandi. Cependant, je suis trop vieux pour attendre le moment où il absorbera le surplus des produits de mes terres.

J'ai sous mes yeux cette note: pourquoi les nôtres quittent-ils le Canada pour se rendre aux Etats-Unis? Cette question a été fort discutée. Je ne me prétends pas assez renseigné pour dire combien de Canadiens sont allés s'établir dans le pays voisin, et je me demande si d'autres le savent. Cependant, il n'y a pas de fumée sans feu. Je ne suis pas certain de pouvoir dire dans chaque cas la raison du départ des nôtres en si grand nombre. Les députés qui affirment que les nôtres quittent le pays à cause du présent budget, bien qu'il ne soit pas encore adopté, me font croire qu'ils obéissent à des mobiles politiques. Cette déclaration me semble un peu trop précipitée. Je suis d'avis que la protection a fait émigrer plus de gens qu'il y en a qui songent à partir à cause du présent budget. Je n'ai jamais eu de meilleurs voisins que les Canadiens au milieu desquels j'ai grandi. J'aimais les Canadiens et je les aime encore; ils m'ont toujours bien traité. Cependant, pourquoi s'en allaient-ils aux Etats-Unis il y a trente ou quarante ans? Ce n'était assurément pas à cause du présent budget; mais les gens de ce pays ont toujours émigré, bien que la protection existe depuis quarante ans. La situation actuelle du pays ne peut pas servir de tremplin politique à mes collègues. Si nous pouvions venir ici en ayant à cœur l'intérêt bien entendu du pays, en écartant les considérations politiques, en ne songeant pas à rendre notre parti plus fort, et sans nous demander si nos électeurs nous renouvelleront notre mandat; si nous nous mettions au travail sans autre souci que la prospérité du pays au lieu de nous occuper des intérêts du parti auquel nous sommes affiliés, nous ferions beaucoup plus de progrès. Le Canada est un grand pays; c'est un pays riche dont la population pourrait être plus nombreuse; mais si nous voulons attirer les gens ici, nous ne devons pas nous chamailler au sujet de ce qui les éloigne. Nous avons de grandes richesses naturelles, et nous devrions déployer tous les efforts afin d'amener chez nous assez de gens pour les mettre en valeur. Néanmoins, lorsque nous en faisons venir, nous devons mettre en œuvre afin d'assurer leur prospérité.

C'est un sophisme de dire que les Etats-Unis ont été rendus florissants par leur tarif protecteur; on devrait plutôt dire qu'ils ont été prospères malgré ce tarif. Je tiens ce langage après avoir vécu là-bas jusqu'à ma maturité, et je connais un peu le pays. Vous assurerez au Canada le rang que vous lui souhaitez beaucoup plus promptement en abaissant le tarif de manière à rendre la vie moins chère et la situation plus attrayante dans tous les champs d'action. Et que chacun prenne la résolution de gagner ce qu'il reçoit au lieu de réaliser des bénéfices par la spé-

culation, la plus-value des terres, la majoration du capital-actiens et ainsi de suite. La plupart des immigrants qui nous arrivent se trouvent dans un meilleur pays que celui qu'ils ont quitté, et ils ont vraisemblablement beaucoup plus de chances de réussir ici qu'ils n'en avaient dans leur pays natal. Notre population pourrait être trois ou quatre fois aussi nombreuse qu'aujourd'hui et néanmoins jouir de la prospérité. Dans ce cas, il serait plus facile de résoudre les problèmes qui s'imposent à notre attention. Nous désirons rendre la vie rurale agréable afin que les gens s'établissent aux champs et y demeurent; nous voulons que la population vive à la campagne plutôt qu'en tout autre endroit. J'ignore ce que le Gouvernement pourra faire, mais je crois que la réduction des droits contribuerait à ce résultat.

M. SUTHERLAND: L'honorable député approuverait-il l'abaissement des droits sur les produits agricoles.

M. WARNER: Cette question est légitime, et je suis bien aise qu'on me la pose. J'ignore ce dont l'honorable député veut parler. Je ne cultive pas, il me semble, quoi que ce soit qui profite du tarif.

M. RYCKMAN: Et le beurre?

M. WARNER: Le droit sur le beurre n'est que de quatre cents.

M. RYCKMAN: Est-ce assez?

M. WARNER: Je ne demande pas qu'on le relève; je ne me plains pas du droit sur le beurre. Cependant, le beurre que nous exportons aux Etats-Unis est frappé là-bas d'un droit de 8 cents, j'aimerais mieux qu'on le diminuât de 4 cents et qu'on le mît sur le même pied que le nôtre.

M. SUTHERLAND: Mais les Etats-Unis ne le feront pas. Que faut-il penser du droit sur les viandes?

M. WARNER: Je ne veux pas engager de discussion au sujet du tarif sur les viandes; cependant, on ne saurait venir en aide aux cultivateurs de ce pays en établissant un droit sur le beurre, les viandes ou tout autre article de ce genre, parce que nous en produirons davantage et que nous les expédierons sur le marché mondial. C'est cette exportation qui fixera le prix au pays, prix qui ne dépendra en aucune façon du tarif.

Relativement à l'amendement, je voudrais avoir l'occasion d'appuyer quelques-uns de ses paragraphes, tout en croyant qu'il effraiera nos amis protectionnistes et ceux qui, des deux côtés de la Chambre, ont foi en la protection. Je ne pense pas qu'il y ait de ces gens-là dans ce coin de la Chambre; notre groupe est le seul qui ne songe pas à la protection.

L'hon. M. STEVENS: Il y en a un ou deux.

M. WARNER: Je ne les connais pas. Je ne suis pas ici pour me vanter de mon état de fortune, mais je ne suis pas un homme pauvre, et je tiens à dire que je suis en faveur de l'idée d'augmenter l'impôt sur le revenu et d'employer l'argent qui nous restera à l'amortissement de la dette publique. Nous savons que c'est du riche que l'Etat peut retirer un revenu, mais en relevenat l'impôt sur les petites bourses, on rend la vie difficile au chef de famille. Il est malaisé d'obtenir des fonds pour des fins commerciales lorsque l'impôt sur le revenu est très élevé; cependant, si les Canadiens qui ont de l'argent ont aussi du patriotisme, ils placeront leurs fonds dans des entreprises industrielles, afin de donner l'essor au pays, au lieu de les immobiliser chez eux. Je dis donc que nous devrions chercher l'argent où il se trouve et augmenter l'impôt sur le revenu. Je ne prétends pas qu'il faille l'accroître indéfiniment, mais nous avons une dette à solder et c'est au pays même que nous trouverons des fonds. Ce n'est pas du dehors qu'ils nous seront envoyés. Que celui qui est en état de payer aide à acquitter notre dette. Je ne sais pas comment nous nous acquitterons à moins que vous ne préleviez les fonds là où il s'en trouve.

Il est une autre taxe que j'approuve sincèrement et c'est celle des héritages. On s'est demandé si ce sont le Dominion ou les provinces qui doivent prélever cet impôt. Peu importe, je crois que ce serait un bon moyen d'obtenir des revenus. Les héritiers qui ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes mais comptent sur les biens que leur a légués le chef de famille sont un obstacle plutôt qu'une aide dans le pays. Je doute fort que ceux qui refusent de travailler et qui vivent de l'argent que leur ont valu de riches successions ne soient pas un fardeau pour leurs compatriotes. Nous devrions donc taxer lourdement les successions importantes et obliger les enfants de suivre l'exemple de leurs parents, gagner leur pain et devenir de bons citoyens. Ils mèneront ainsi une meilleure vie que si on leur permet de gaspiller follement l'argent dont ils ont hérité. En principe, peu importe que ce soient les gouvernements fédéral ou provinciaux qui imposent cette taxe.

Je passe à l'amendement et à la réduction projetée sur les vêtements et les choses nécessaires à la vie. Il n'y a guère de droit sur les denrées comme celles que nous produisons actuellement au Canada. Quant à l'habillement, je suppose que celui dont le troupeau a fourni la laine ayant servi à la confection de

l'habit que je porte n'en toucherait pas beaucoup plus de deux dollars. J'avais les chiffres, mais pas maintenant, et je parle sans trop de certitude. Ce vêtement avec deux pantalons me coûte $75. C'est trop de protection pour ma bourse. La même chose domine dans d'autres industries, particulièrement celle des chaussures.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La laine est comprise dans des articles en franchise.

M. WARNER: Si elle l'est, c'est du nouveau pour moi, j'ai reçu de nombreuses requêtes me demandant de sauvegarder cette industrie et de lui donner le bénéfice de la protection. De sorte que si l'on n'a pas la protection maintenant, on doit la demander.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les lainages ne sont pas admis en franchise, mais la laine brute l'est.

M. WARNER: Je sais que ce que vient de dire l'honorable député est vrai. Je connais bien de quel patriotisme est animé le manufacturier. On a demandé à un honorable ami à ma droite au cours de ses observations pourquoi le manufacturier ne se servait pas de la matière première domestique et il a répondu que le fabricant pouvait en acheter à meilleur marché à l'étranger et, lors de la vente de ses produits, en retirer autant ou presque. C'est du patriotisme à rebours. Si le manufacturier se tenait à son affaire et produisait ses articles aussi économiquement que possible, s'il imitait les cultivateurs, alors nous nous entendrions pour le progrès du pays. Mais aujourd'hui, le manufacturier—et je connais mon sujet parce que je le suis moi-même—fait payer toutes les dépenses de son industrie par le consommateur ou c'est le producteur qui paye. Il ne veut pas de concurrence étrangère dans la vente de ses produits, et il cherche la ruine des autres comme ce nègre que voulait avoir un magasin après la mort des clients. Voilà le patriotisme des manufacturiers à mon sens.

Il y a des millions de dollars de machines agricoles entassées dans les usines et les entrepôts du pays. Elles ne seraient pas sur les bras des manufacturiers s'ils n'avaient eu la protection depuis quarante ans. Ils récoltent les fruits de cette politique parce que les consommateurs ne peuvent acheter leurs produits et ils sont obligés de fermer les portes de leurs établissements. Ils se sont pris à leur propre jeu. Je suis prêt à répondre aux questions à ce sujet. Maintenant ils demandent la protection pour faire l'impossible, comme l'individu qui cherche à s'élever en l'air par les tirants de sa chaussure?

[M. Warner.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Est-ce pour cela que le cultivateur importe environ $13,000,000 de machines agricoles comparativement à une vente locale de $18,000,000? Nous avons les moyens d'acheter l'article importé.

M. WARNER: J'avouerai franchement que je ne sais pas au juste quels instruments aratoires sont importés et vendus. Peut-être les vend-on, mais je ne sache pas que beaucoup de personnes les achètent. Si le manufacturier était aussi patriote qu'il devrait l'être, il payerait un droit d'accise égal au droit payé sur ces instruments aratoires à leur entrée en Canada, car il peut les fabriquer à aussi bon marché que le manufacturier à qui il fait concurrence. Et lorsque le manufacturier sera disposé à payer cet impôt d'accise, je lui donnerai volontiers la protection, car il nous faut augmenter le revenu en vue de l'administration financière.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami consentirait-il aussi à un droit d'accise de 4c. la livre, sur le beurre?

M. WARNER: Certainement.

L'hon. M. STEVENS: Cela me semble encourageant.

M. WARNER: Quant à moi, je puis le promettre. Je fabrique du beurre, et je sais qui en paye le prix. C'est le producteur de crème qui payerait. Je suis fermier et producteur de crème aussi bien que fabricant de beurre, et je serais le bouc émissaire pour tous les manufacturiers canadiens, moi compris. Il nous faut payer l'intérêt et les frais d'administration, et il lui faudrait en subir la perte. Je ne voudrais pas qu'il en fût ainsi, quoique notre compagnie n'en souffrirait pas personnellement, et je ne crois pas que l'autre fabricant en souffrirait davantage, car il se reprendrait sur le consommateur.

L'hon. M. STEVENS: Le cultivateur en souffrirait-il?

M. WARNER: Le cultivateur en souffrirait, car il lui faudrait accepter autant de moins pour sa crème. Et il faut que les choses en soient ainsi, car il faut qu'un commerce puisse payer ses frais généraux, autrement il ne pourrait continuer. On ne peut légiférer à propos d'impôt sur le beurre, car le prix est fixé sur le marché mondain.

Mais je parlais de l'amendement. J'ai dit que j'aimerais avoir l'occasion de voter pour certaines conclusions de cet amendement, seulement enchevêtrées comme elles le sont avec d'autres dispositions, je ne vois pas comment je pourrais le faire. On y mentionne les ressources naturelles! Notre premier ministre viendra de l'Alberta, ces jours-ci, pour récla-

mer la gestion de ces ressources naturelles. Or, nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral prélève d'impôt sur ces ressources si nous les obtenons. Nous désirons avoir ces ressources pour ce qu'elles valent; et si le gouvernement fédéral ne peut prélever l'impôt sur ces ressources, ainsi que le propose cet amendement, alors il sera court du montant d'argent que représenterait la taxation. Je ne sais comment il calculera ce montant. Je ne pourrais le faire au pied levé, il me faudrait étudier la question, et il faudrait du temps avant que le système fût mis convenablement en œuvre. Cependant, je désire que la province impose ses ressources naturelles. Nous payons déjà des taxes sur les valeurs foncières, et quant à cela, on s'imagine bien des choses. Ceux qui ne possèdent pas de terre parlent beaucoup de cette question. Je possède une terre moi-même et je sais ce qui en est. Nous payons autant que nous pouvons payer pour ces terres, mais ce n'est pas pour cela que je m'oppose à cette proposition. Je prétends que la valeur foncière est plutôt fictive. Je désire vous dire ceci: je connais des terres qui ne valent pas un cent de l'acre. Allez dans un pays neuf, là où rien n'a été fait. C'est la seule manière dont vous puissiez évaluer les terres qui n'ont pas été mises en valeur. On s'y est pris autrement, mais il n'y avait là que conjecture. Une partie de mes terres près d'Edmonton, sont évaluées pour fins de taxation, à $50 de l'acre. Les terres plus éloignées sont évaluées à beaucoup moins mais tout dépend des améliorations à Edmonton. Je le répète, la valeur foncière est fictive, vous ne savez ce que vous aurez, lorsque vous imposez les valeurs foncières. J'ai essayé de faire imposer une taxe sur les terres qui n'ont pas été mises en valeur, mais depuis que j'étudie cette question, je me demande vraiment ce que vaut ce projet.

Or, lorsque j'examine les dispositifs de l'amendement, je ne crois pas pouvoir en conscience l'appuyer, bien que j'aimerais voter pour certaines choses qui y sont mentionnées. Il y a aussi une autre question. Nous avons un gouvernement en Canada, et ce sont nos amis de la droite qui le dirige pour nous.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Avec vous.

M. WARNER: Je ne suis pas disposé à voter défiance dans le gouvernement, en ce moment.

L'hon. M. GRAHAM: Cela semble raisonnable.

L'hon. M. STEVENS: Cela fait sourire le ministre intérimaire des Finances.

M. WARNER: Je parle sincèrement lorsque je m'exprime ainsi.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ne pourriez-vous faire mieux?

M. WARNER: Je ne crois pas que nous retirerions aucun avantage de la défaite du Gouvernement, à l'heure actuelle. Il nous promet d'abaisser le tarif beaucoup plus que ne l'a fait aucun autre gouvernement canadien.

L'hon. M. STEVENS: Bravo!

M. WARNER: C'est ce que je désire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Abaisser le tarif sur quoi?

M. WARNER: Je ne tiens pas à discuter la question sans préparation. Mon honorable collègue sait mieux que moi ce que cela comporte. Je répète que je ne suis pas prêt à donner un vote de défiance envers le Gouvernement, simplement pour le plaisir de le renverser. Naturellement, la chose sera faite, mais je sais que l'amendement ne peut pas être adopté. Malgré tout, si j'étais sincère et que je votasse selon ma conscience, je voudrais qu'il fût adopté. D'autre part, si je votais pour l'amendement, cela signifierait, si je comprends bien, que je désire un changement de ministère. Or, je ne suis pas prêt à changer; je tiens à ce qu'il demeure pour remplir ses promesses de réduction douanière et avoir l'avantage de voir des résultats. Voilà la question: nous voulons des résultats, résultats sous la forme de lois qui permettront de développer plus librement les industries fondamentales de notre pays et nous joindrons nos efforts à ceux de tous nos collègues, quels qu'ils soient, qui seront prêts à travailler de concert avec nous pour atteindre ce but.

(La séance est levée à 10 h. 59 du soir.)

Vendredi, 2 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORT

Par M. MITCHELL: Le 1er rapport du comité permanent des banques et du commerce.

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITE DES IMPRESSIONS

M. GAUVREAU: Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui de M. Marcile (Bagot):

Que le 1er rapport du comité mixte relatif à l'impression des documents parlementaires, publié à la page 204 des *Procès-Verbaux*, soit modifié par l'insertion des nos 35, 36a, 37 et 37a à la suite de la 1re disposition qui énumère les documents qui devront être imprimés, et que le rapport ainsi modifié soit déclaré adopté.

M. l'ORATEUR: Je préviens l'honorable membre que la motion telle qu'elle est rédigée n'est pas réglementaire. Il faudrait renvoyer le rapport en question à un nouvel examen du comité qui le modifiera dans le sens proposé par la motion.

M. GAUVREAU: Monsieur l'Orateur, les numéros mentionnés ont été approuvés par le comité, mais ne figurent pas dans le rapport déposé hier par un simple oubli.

M. l'ORATEUR: Je crois qu'il y a erreur. Les numéros figurent bien au rapport.

M. GAUVREAU: Monsieur l'Orateur, les documents énumérés ont été imprimés pendant les vacances, à la demande du premier ministre. A sa dernière réunion le comité a approuvé ces travaux et le rapport aurait dû contenir la liste des documents imprimés, mais par suite d'un oubli le rapport fut déposé sans faire mention des détails qui font l'objet de l'amendement proposé.

M. l'ORATEUR: Le comité des impression est un comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes. Dois-je comprendre que le comité mixte consent à cette modification?

M. GAUVREAU: Oui, monsieur l'Orateur, et un ordre a été donné au sénateur Smeaton White, l'un des présidents, de faire la même proposition au Sénat.

M. l'ORATEUR: Dans les circonstances, je pense que la Chambre pourrait consentir à la motion. La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

UNITED CHURCH OF CANADA

M. PRESTON (Lanark): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter une pétition des congrégations de St. Andrew and Knox, Perth, contre le bill de l'*Union Church*.

M. STEWART (Leeds): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une pétition au nom de l'église presbytérienne de Westport et de l'église presbytérienne de Newboro contre le bill pour l'union des églises.

M. FORKE (Brandon): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une pétition en faveur du bill de l'*Union Church*, de la part de l'église de Nesbitt, Manitoba, signé par 133 membres. Je dois dire que c'est une *Union Church*, bien qu'on ait nié qu'il existe une semblable institution.

M. JELLIFF (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une petition contre le bill de l'*Union Church*, signée par 89 membres de l'église presbytérienne Knox de Lethbridge.

LA HOME BANK

M. THURSTON (Victoria) (Ont.): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 879 citoyens du comté de Victoria, province d'Ontario, demandant que les déposants de la *Home Bank* soient remboursés.

L'hon. M. GRAHAM: Il semble qu'ils soient unis sur ce point.

REVOCATION DE LA LOI DE L'IMPOT SUR LES MINERAIS D'ALBERTA

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des documents et des papiers relatifs à l'annulation de la loi de la taxe des minéraux adoptée par la législature de l'Alberta.

RETARD DANS LE DEPOT DE DOCUMENTS

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur un ordre de la Chambre adopté le 24 mars, demandant des documents relatifs à des nominations dans le chemin de fer National-Canadien; aussi sur un ordre qui est en suspens depuis le 26 mars, demandant le dépôt de documents justifiants des déclarations de l'honorable E. M. Macdonald à North Sydney le 28 juillet 1923, dans lesquelles l'assurance a été donnée de certaines réductions de tarifs de marchandises, etc. Je voudrais demander au Gouvernement quand nous pouvons espérer recevoir ces pièces.

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je m'informerai au sujet de celui qui se rapporte aux chemins de fer. . .

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les deux se rapportent aux chemins de fer.

L'hon. M. GRAHAM: Quant à l'autre, j'y appellerai l'attention du ministre intéressé.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

M. LeSUEUR (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nos discussions du budget national, font naître quelquefois, peut-être trop souvent des commentaires et des critiques qui devien-

nent parfois un peu sévères, mais quoi qu'il en soit, la Chambre se rend toujours et parfaitement compte des difficultés de la tâche, des obligations ardues de la charge de ministre intérimaire des Finances. Cette année le budget a soulevé un intérêt inaccoutumé à la fois dans la Chambre et en dehors et nous devons en féliciter le ministre intérimaire des Finances. La Chambre l'a accueilli avec cette attention qui mérite le plus important document financier de l'année, et le pays s'y est extraordinairement intéressé. En général, on constate tous les jours que ce budget inaugure une nouvelle politique de la part du Gouvernement, lequel s'éloigne du principe de la stabilité du régime douanier qu'avait annoncé l'année dernière, le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding). Le ministre responsable de la couronne n'a-t-il pas nettement exprimé l'espoir que le présent budget sonne le glas du régime de la protection.

Si j'interprète avec justesse l'idée qui prédomine dans les discours de nos honorables amis du groupe progressiste, ils ont raison d'espérer, semble-t-il que les remaniements apportés au tarif douanier ne constituent qu'un commencement et qu'ils se continueront d'année en année tant que durera le régime actuel. Ce changement soudain et radical dans l'attitude du Gouvernement fait qu'on se demande dans tout le pays si, à l'avenir, il ne sera pas influencé dans une large mesure, sinon entièrement dominé, par la doctrine et les désirs du parti progressiste plutôt que par les anciens principes du libéralisme de Laurier et de Fielding. Un budget de cette nature, monsieur l'Orateur, doit être analysé avec soin à la lumière de la situation actuelle. Et cet examen ne doit pas se borner exclusivement à la situation canadienne, il doit également tenir compte de la situation mondiale. Le Canada ne saurait s'isoler du reste du monde, et pour se faire une idée des changements projetés au sujet du tarif, il faut avoir une notion suffisamment exacte de la situation tant au Canada qu'à l'étranger ainsi que de la direction générale des événements dans le monde industriel.

Si nous examinons les divers aspects du budget en lui-même, nous voyons que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a divisé son exposé en trois parties principales. Dans la première partie le ministre traite de la situation financière du Canada. Dans la seconde, il esquisse la situation commerciale du pays d'après la statistique concernant notre commerce extérieur. S'appuyant, je le présume, sur les conclusions qu'il tire de ces prémisses, il aborde la troisième partie de son discours qui a trait aux modifications qu'il propose d'apporter au tarif douanier. Je m'efforcerai de m'en tenir plus ou moins à cet ordre d'idées au cours de mes remarques. Pour ce qui est de la première partie, laquelle a trait à la situation financière du Canada, elle a été passablement discutée sous ses divers aspects; je me bornerai donc à faire quelques brèves observations en passant. Le ministre intérimaire des Finances l'a fait observer, le bilan de l'exercice clos le 31 mars 1923 s'est soldé par un excédent estimatif de $20,800,000, entre les recettes et les dépenses ordinaires. Si nous ajoutons à cette somme certains revenus provenant d'autres sources, soit environ $9,600,000, nous arrivons à un surplus total de $30,400,000, qui devrait être appliqué à la réduction de la dette publique. D'autre part, l'exposé budgétaire signale que l'emprunt de $50,000,000 effectué pour le compte du réseau national canadien et garanti par le Gouvernement a été inscrit dans les comptes publics de façon à ne pas influencer ce résultat. Au cours du présent débat, plusieurs orateurs ont déjà fait observer qu'en vertu du système de comptabilité en vigueur avant cette année, cet emprunt devrait être considéré comme une partie de notre dette nationale. Cependant, peu importe que nous acceptions le système de comptabilité adopté cette année ou que nous nous en tenons à l'ancien système, c'est plus ou moins l'à une question de comptabilité qui ne change en rien les faits. Or, il est certain que la compagnie du résseau National-Canadien, sans l'appui du Gouvernement, n'aurait jamais pu obtenir un prêt de $50,000,000 à des conditions acceptables et je doute même qu'elle eût été en mesure d'obtenir un seul sous. Les capitalistes qui ont avancé les fonds comptent sur le Gouvernement du Canada et non sur la compagnie du réseau national-canadien pour le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

Il est de notoriété publique aussi, qu'à cette heure, les chemins de fer Nationaux-Canadiens sont surcapitalisés et que leur valeur matérielle est beaucoup moindre qu'elle n'est estimée dans le grand livre de l'Etat. Ce serait se faire illusion et se préparer des désenchantements que d'ajouter à cette valeur, déjà trop élevés. Que ces fonds soient consacrés à des frais d'établissement ou d'entretien, ou que nous l'ajoutions au déficit, il n'en reste pas moins que nous la remettons aux mains du conseil d'administration d'une compagnie de chemin de fer qui est déjà surcapitalisée, qui ne peut acquitter les intérêts sur sa dette et qui ne saurait d'ici à nombre d'années, et peut-être pas au cours de la présente génération, être en mesure d'équilibrer ses finances. Bref la valeur dont nous avons grossi notre actif,—si elle est réelle,—est assurément inactive, tandis que la dette que nous avons assumée est

éminemment et incontestablement active. Comme le fera voir chaque terme d'échéance des intérêts. Par conséquent, pour être logique et sage, nous devons reconnaître, qu'en ce qui concerne les porteurs et le peuple canadien, le Dominion du Canada a assumé une obligation de $50,000,000, qui ne saurait être éliminée par une opération de comptabilité, ni modifiée en l'inscrivant, comme on l'a fait, dans les comptes indéterminés, à titre de dette indirecte. Le reliquat de cet emprunt, qui reste entre les mains du Gouvernement, cela va de soi, constitue un actif. Or, si nous regardons cet emprunt comme une obligation nationale et en serrant les faits d'aussi prêt que possible je me demande, si nous nous rendons compte que, depuis le 31 mars 1921, le Canada a ajouté environ $118,000,000 à sa dette publique, tandis que nos voisins du sud ont réduit la leur de $1,860,000,000? Dans le même espace de temps, la Grande-Bretagne a pareillement retranché de sa dette une très forte somme, et son récent budget m'apprend que l'amortissement se chiffre par 960 millions de livres sterling depuis 1918.

Dirigeant ensuite notre attention vers le deuxième point de l'exposé financier, celui qui se rattache au commerce canadien, nous constatons que, eu égard aux objets de consommation, la balance commerciale, qui nous était défavorable en 1914, nous a avantagé de près de 160 millions de dollars durant le dernier exercice. Ce résultat est des plus agréable pour tous les Canadiens; pourtant, il ne serait ni prudent ni pratique de notre part de nous empêcher de conclure que le Canada jouit d'une ère de prospérité. Quelle qu'ait été la pensée du ministre intérimaire des Finances à ce sujet, plusieurs députés qui ont pris la parole après lui semblent avoir tiré cette déduction. A mes yeux, il est d'une extrême importance que cette Chambre, à titre d'assemblée délibérante étudiant le programme financier du pays, ait une connaissance exacte de la situation, tant à l'intérieur qu'en dehors, afin d'être en état de bien apprécier les changements projetés. Les moyens de recueillir des données et de se rendre compte de l'état réel du commerce d'une nation se sont merveilleusement perfectionnés depuis quelques années. Il est assez généralement admis de nos jours que la balance commerciale quant aux objets de consommation n'est ni un véritable critérium de sa situation, ni même la meilleure manière de la constater. Elle ne fait entrer en ligne de compte ni les exportations ou les importations invisibles, ni les ventes ou les achats à l'intérieur. Le volume matériel total de la production nous renseigne beaucoup mieux; cependant, les diverses transformations de la vie nationale constituent probablement le meilleur baromètre commercial. Les événements démontrent aisément la vérité de cette thèse. Il vaudrait peut-être mieux dire qu'ils prouvent que la première est mal fondée.

En 1921, année de crise intense, la balance du commerce des Etats-Unis, a été favorable, l'exportation ayant dépassé l'importation de près d'un milliard neuf cent millions de dollars. En 1923, année de prospérité remarquable, cette balance n'était plus que de $376,000,000, accusant une baisse de 80 pour 100. Si nous nous arrêtons au Canada, nous nous trouvons en présence d'un résultat semblable. Si elle était un bon critérium, notre balance commerciale témoignerait, cette année, d'une prospérité signalée; néanmoins, si les politiques nous disaient que nos cultivateurs, nos négociants, nos industriels et nos ouvriers nagent dans l'abondance, on leur rirait au nez. En développant ce sujet, je jetterai un coup d'œil sur les tendances de la situation industrielle dans les principaux pays du globe, en Grande-Bretagne, en France et aux Etats-Unis. L'année 1921, année de la crise intense qui a sévi du sud au nord chez toutes les nations industrielles du monde, est un bon point de départ, il me semble; depuis cette baisse extrême, la situation s'est améliorée peu à peu en 1922 et en 1923 jusqu'à ce jour.

Tournant nos regards sur les Etats-Unis, que voyons-nous? En 1921, ce pays-là s'est grandement ressenti de la crise. On y comptait de trois à quatre millions de gens qui battaient le pavé. Dans presque toutes les sphères, la vie industrielle était sur le déclin, et de plus, la situation était très mauvaise en Europe. Le mécanisme commercial européen était détraqué. L'échelle des salaires et le genre de vie baissaient rapidement et d'une façon inégale. Le change subissait de grandes fluctuations et la monnaie était dépréciée. En présence de cet état de choses, les Etats-Unis décidèrent de protéger leur propre vie industrielle et leurs propres rouages commerciaux. Au mois de mai 1921, ils établirent le tarif d'urgence et, en novembre de la même année, ils introduisirent le tarif Fordney. Ils rétablirent la corporation des finances de guerre, afin d'aider aux planteurs de coton, aux producteurs de céréales et aux éleveurs de bestiaux et ils exhaussèrent les barrières de l'immigration. Depuis, le mouvement de la vie industriel en dit assez. De quoi sommes-nous témoins aux Etats-Unis? Les rapports du département du commerce et ceux du bureau de la réserve fédérale, qui sont maintenant très complets et très précis, démontrent que, depuis 1921, le rendement des mines américaines a augmenté de plus de 40 pour 100, la production industrielle de la moitié; que l'exporta-

tion du bétail vers les principaux marchés s'est accrue de plus d'un cinquième, et celle des fruits et des légumes, d'environ 25 et 5 pour 100, respectivement.

D'un autre côté, les expéditions de céréales aux principaux marchés ont diminué d'à peu près 12 pour 100, pour des raisons que je discuterai plus tard, je l'espère. Le commerce de détail et celui des magasins à rayons des Etats-Unis ont également augmenté, et dans quelques spécialités, l'augmentation a atteint 50 pour 100. Les compensations des banques se sont accrues d'environ trois milliards et demi de dollars; les dépôts dans les banques, de près d'un milliard, et les prêts commerciaux, de plus de 500 millions. Quant au chômage, il n'y en a presque plus, et nos voisins emploient actuellement une foule d'ouvriers étrangers au nombre desquels il se trouve, il va sans dire, des ouvriers canadiens. Bref, pour ne pas prendre inutilement les instants de la Chambre, disons que les Etats-Unis semblent avoir pris des mesures suffisantes pour mettre son organisme industriel à l'abri des attaques destructives du commerce affolé de l'Europe, et que leurs efforts ont abouti à un rétablissement aussi merveilleux que rapide.

Tournons un instant nos regards vers la France, nation qui, en 1921, se ressentait vivement des effets de ce même état de stagnation et semblait recourir au même moyen pour sauvegarder ses industries. Le 28 mars de cette année-là, elle portait son tarif à un degré d'élévation jusque-là inconnu. On est peut-être généralement porté à croire que par suite de la publicité qui s'est faite autour des embarras financiers du gouvernement français, la situation des entreprises industrielles n'est guère plus satisfaisante. Qu'on se détrompe. Les rapports de notre commissaire du commerce, ceux qui nous viennent de Washington, tous les rapports sur le commerce que nous avons sous les yeux exposent la situation sous son vrai jour. Ayant commencé son œuvre de relèvement, la France a si bien su le poursuivre que son industrie métallurgique, ses soieries, ses filatures, ses fabriques de lainages, son agriculture et son industrie en général sont aujourd'hui entrées dans une ère de rare prospérité. Le chiffre des compensations de ses banques a presque doublé, peu s'en faut. Les sommes déposées dans les banques et les avances que celles-ci ont faites au commerce—et c'est le critérium de l'activité des affaires—se sont respectivement accrues de deux milliards et demi de francs depuis la fin de 1921 jusqu'au commencement de 1924. Le chômage est inconnu en France. Le rapport le plus récent, celui de janvier de cette année, indique qu'il n'y avait pas plus de 596 sans-travail à Paris. D'autres rapports font voir que la France a dû recourir à l'étranger pour répondre à la demande de main-d'œuvre. Je ne saurais donner d'idée plus complète de la situation de la France à l'heure actuelle qu'en me reportant au texte même du rapport que notre commissaire du commerce faisait en janvier dernier. Voici en quels termes il la résume:

> Le bilan de la France pour l'année 1923 accuse les résultats suivants: équilibre du budget, réduction des dépenses, accroissement des ressources financières et développement du commerce extérieur.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la Grande-Bretagne qui, elle aussi, s'est fortement ressenti de la crise intense de 1921. En vue de sauvegarder ses industries, elle a, dans le temps, pris des dispositions qui, pour être plutôt incomplètes, lui ont cependant permis, je le constate avec joie, de se relever dans une certaine mesure. Le chômage a beaucoup diminué dans la métropole, mais on y compte encore environ 1,250,000 sans-travail. De janvier 1922 à janvier 1924, le chiffre des compensations des banques s'est accru de près de 70 millions de livres sterling; d'un autre côté, les dépôts confiés aux banques et les avances que celles-ci ont faites au commerce accusent respectivement une diminution de 150 et de 140 millions de livres. Le transport de la marchandise par chemins de fer s'est sensiblement accru. L'état de l'industrie métallurgique s'est amélioré, mais la situation de l'ensemble des autres industries de la Grande-Bretagne est encore bien audessous de la normale. En général, les industries anglaises sont beaucoup plus solides au point de vue financier, elles possèdent beaucoup plus de relations commerciales et sont plus favorisées des banques que celles de la plupart des autres nations; cependant, malgré tous ces avantages, il faut bien reconnaître que le relèvement de l'Angleterre, à en juger par l'ensemble de la situation, a été lent, pénible et irrégulier, et qu'il est encore loin d'être complet. Cela, il est juste de l'attribuer en grande partie aux grèves et aux différends ouvriers; pourtant, dans son rapport de janvier dernier, notre commissaire du commerce semble voir les choses sous un jour encore plus sombre et résume la situation du commerce anglais en disant que si le pire est passé, les premiers temps à venir sont assez incertains. Il est peut-être un peu pessimiste. Cependant, à en juger par l'état général de ses affaires, on peut être certain que l'Angleterre livre un rude combat, que si elle se relève lentement et de façon peu continue, elle le fait à coup sûr et qu'elle finira par se tirer d'embarras.

Voyons maintenant si nous pouvons nous faire une idée bien nette de la situation du

Canada en matière commerciale. Notre pays n'a pas échappé aux effets de la crise de 1921; il en a passablement souffert. Il avait alors, bien entendu, un tarif protecteur resté toujours à peu près le même, car on n'y avait jamais fait que de très légères réductions. En 1921, la valeur nette de la production canadienne était de $2,728,000,000; en 1922, elle se chiffrait à $2,700,000,000, accusant une augmentation d'un peu moins de 1 p. 100. La statistique de 1923 n'est pas encore complète, mais ce que nous en avons nous porte à croire qu'il y aura encore une légère augmentation de la valeur de la production. Quant aux industries, l'examen des opérations d'un groupe d'établissements fait voir que leurs gains sont restés à peu près les mêmes depuis 1921. Mais dans certaines branches de l'industrie, dans l'extraction des minerais, dans nos fonderies, nos acieries, il y a progrès et récupération. Quant à nos magasins de détail et à rayons il est très difficile de calculer au juste où nous en sommes, mais à en juger par ce que nous avons pu constater, ils souffrent encore d'une dépression considérable, et nombreux sont les établissements de détail qui peuvent à peine faire face à leurs dépenses courantes.

Je crois qu'il y a abondance de capitaux en disponibilité au Canada. Cela est prouvé par la facilité et la rapidité avec lesquelles l'emprunt fédéral de 200 millions et celui de 40 millions, lancé par l'Ontario ont été successivement absorbés. Quant à ce qui concerne l'exploitation des industries, les capitaux sont plus ou moins inactifs. Le trafic de nos chemins de fer s'est accru notablement. Les opérations des bureaux de compensations, de novembre 1921 à novembre 1923, ont augmenté d'environ 200 millions, mais les dépôts ont diminué d'à peu près 60 millions. Les prêts commerciaux des banques ont été de 150 millions de moins environ,—je prends les mois correspondants vu les fluctations périodiques qui se produisent dans le commerce. Le nombre des sans-travail a beaucoup diminué depuis 1921, mais le rapport de janvier de cette année, le pourcentage étant basé sur le mois de janvier 1920, montre que le chômage au Canada est de 7.2 de la population en dépit du grand nombre des sans-travail qui ont émigré aux Etats-Unis. Tout désireux que je suis de constater l'existence d'une situation favorable au Canada et une restauration complète de notre prospérité, étant donné tous ces faits, vu que nos cultivateurs ne reprennent pas courage, que nos ouvriers continuent de s'expatrier, que nos capitalistes hésitent encore à placer leurs fonds dans des industries au-dela des besoins indispensables, nous devons avouer en toute franchise que si le Canada s'est quelque peu remis sur pied, le rétablissement des affaires n'a pas été général et ne s'est effectué qu'avec lenteur. Même notre commerce n'est pas encore normal.

En ce qui concerne la situation de ces quatre pays et le degré de leurs diverses restaurations respectives, il ne serait guère utile pour moi d'en discuter la théorie. Je laisserai à la Chambre le soin d'examiner ces faits que je crois aussi exacts que possible dans les circonstances. Quiconque les pèse dans un esprit large et sans idée préconçue, reconnaîtra que les régimes douaniers de ces pays ont eu au moins quelque influence, et même une influence notable, sur la rapidité avec laquelle ils se sont rétablis. Le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), avant d'aborder ses observations, expliquant les changements projetés au tarif, a montré l'état de notre commerce en s'appuyant sur nos affaires extérieures. C'était préparer sagement l'étude des modifications tarifaires. Cependant je crois qu'il aurait dû aller plus loin et ne pas se contenter de jeter un coup d'œil sur les conditions commerciales du Canada à l'heure actuelle. Il aurait dû tenir compte de la tendance des événements de tout l'univers et de ce qui s'est réellement passé dans les cercles industriels de ces pays depuis 1921. Si la Chambre juge raisonnablement la situation économique de ces pays et examine assez sérieusement les divers régimes douaniers qui ont contribué au retour de leur prospérité, nous serons fort moins empressés à opérer des réductions ou à effectuer des changements qui peuvent mettre en danger notre vie industrielle.

Jetons un regard sur quelques-uns des changements fiscaux proposés par le ministre intérimaire des Finances. Pour en juger il faut d'abord diagnostiquer la maladie, et nous admettrons tous que le pire de nos maux aujourd'hui est celui dont souffre l'industrie agricole. Je vais essayer, tâche peut-être présomptueuse, d'analyser cet état de choses, et j'oserai faire certaines suggestions. Toutefois, que l'on ne pense pas que je veuille imposer mes vues à mes amis de gauche. Je ne prétends pas que cette analyse soit infaillible; elle n'est qu'une sincère tentative d'attaquer le mal dans sa racine. Je dirai tout d'abord que je me rends parfaitement compte de l'importance considérable de l'agriculture, industrie fondamentale, qui a toutes mes sympathies. Je suis convaincu que sa prospérité aura une influence vitale sur tout le Canada.

Quelles ont été les véritables causes de l'état précaire du cultivateur? En premier lieu, rappelons-nous bien que de toutes nos matières premières, le blé est probablement le premier

produit d'exportation et le plus sujet aux conditions étrangères. Inutile de dire qu'il y a eu surproduction. N'oublions pas que le blé n'est récolté qu'une fois l'an et est soumis aux conditions climatériques, de sorte que le cultivateur ne peut se conformer à la situation aussi rapidement que peuvent le faire le manufacturier ou le producteur de certaines autres matières premières. Nous devons aussi nous rappeler que, règle générale, et en l'absence de causes anormales, la diminution ou l'augmentation de la récolte totale de blé est graduelle et se répartit sur plusieurs années. Quant à la surproduction actuelle, les chiffres indiqués dans le bulletin statistique international publié à Rome, démontre que durant les années 1909 à 1914, la production mondiale moyenne du blé, la Russie exceptée, a été de trois milliards de boisseaux environ, ce qui serait un chiffre normal en temps normaux. D'autre part, en 1921 et 1922, qui furent des années anormales, nous voyons que la production s'est élevée à 3,116,000,000 et 3,120,000,000 de boisseaux respectivement. Le plus grand consommateur de notre blé est l'Europe, et l'Europe aujourd'hui est au-dessous du niveau normal, est plus ou moins appauvrie. Il a été estimé que sa consommation de blé et de seigle, tant de sources domestique qu'extérieures, est d'environ 20 p. 100 au-dessous de la normale. Voilà donc l'état de choses; l'offre est au-dessus de la normale, cependant que la demande est au-dessous; nous avons une surproduction et toutes les difficultés qui s'ensuivent. Mais, ce n'est là qu'un seul facteur, et je crois qu'il y en a deux autres très importants qui coïncident, quant au temps, avec cet état de choses, et nuisent très sérieusement à l'agriculture. La première est une tendance universelle vers une baisse de prix; et c'est une règle générale, et presque une loi naturelle, que justement parce le prix de la matière première monte plus rapidement que celui de l'article fabriqué, d'autre part, le prix de la matière première baisse plus vite que celui de l'article fabriqué. Et nous en avons la preuve dans le cas du blé, de la farine et du pain. Si nous reconstituons mentalement le mouvement des prix, nous voyons que le prix du blé est monté par saccades jusqu'à son maximum, et que le prix de la farine a suivi celui du blé mais suivant une courbe plus régulière; puis, dans le cours de la réaction, que le blé baisse le premier, et par à-coups, suivi de la farine. D'autre part, nous constatons que le prix du pain suit par bonds le cours de la farine, jusqu'au maximum, suivant encore la farine dans sa baisse au normal. Le fait qu'en temps normal, et sans autres facteurs adverses, le prix du blé baissera naturellement à la normale plus vite que le prix de l'article fabriqué.

Je crois aussi qu'il est une autre chose dont souffre le cultivateur de l'Ouest. Il y a eu une augmentation considérable tant dans les superficies emblavées que dans les quantités de blé récoltées. La hausse des prix et le sentiment patriotique ont augmenté la superficie ensemencée de 11 millions d'acres environ, en 1913, à quelque 23 millions d'acres, en 1921, 1922 et 1923, qui est l'étendue approximative aujourd'hui. Notre production de blé s'est accrue d'environ 231 millions, en 1913, à 470 millions, l'an dernier. Cette augmentation considérable par période repose, presque toujours, et je crois qu'il en a été ainsi dans notre cas, sur le crédit. Des avances considérables ont été faites et l'expansion a été proportionnée. Le profit de l'industrie agricole dans l'Ouest se trouve réduit d'autant. Cela, en soi, peut devenir dangereux; mais lorsque s'y ajoutent encore la surproduction avec ses embarras et la baisse des prix, nous nous rendons compte jusqu'à un certain point des difficultés réelles du cultivateur de l'Ouest et des problèmes qu'il a à résoudre. A l'agriculteur aux prises avec l'excès d'expansion économique, la surproduction et la baisse générale des prix qui en résulte, l'on offre comme compensation un abaissement du tarif sur les instruments aratoires, remède qui, au plus, d'après ce que je comprends, ne signifie en somme qu'une économie de dix ou quinze dollars par année, pour le cultivateur, et qui a l'inconvénient de nuire au marché domestique, en détruisant peut-être, ou, au moins, mettant en danger une immense industrie, c'est-à-dire si nous nous guidons sur le budget, et qui est tellement insignifiant et imiginaire,—si toutefois c'est un remède étant donné les éléments gigantesques contre lesquels il nous faut lutter,—qu'il semble insignifiant et ne mérite aucune considération. C'est comme si nous lancions un poisson de fer-blanc contre le torrent du Niagara.

Si cependant nous tenons compte du budget dans sa teneur actuelle et que nous regardions plus loin, ce nouveau règlement qui modifie le règlement antérieur relatif au dumping ou au droit spécial, nous constatons que ce même remède relatif semble avoir été abandonné. La situation concernant le dumping est très claire, et je ne vois pas qu'il y ait aucune utilité à m'y arrêter.

Je pourrais répéter l'affirmation de plusieurs honorables préopinants, à savoir, que depuis quelques années il existe un règlement en vertu duquel là où la différence entre le prix payé par l'importateur canadien et le cours normal

de la marchandise au pays d'origine ne dépasse pas 5 p. 100 le droit contre le dumping n'est pas imposé. Cependant ce règlement est abrogé en vertu d'un nouveau, décrété le 8 avril 1924, deux jours avant que le budget fût déposé en Chambre; à présent toute machine ou autre objet importé paye en entier le droit de dumping. Si je comprends bien la question, aux termes de l'ancien règlement si un objet se vendait $100 aux Etats-Unis, et l'importateur canadien payait $96, l'objet n'était pas frappé du droit de dumping; il était frappé seulement d'un droit de 10 p. 100, ce qui, ajouté à $95 fixait son prix canadien à $104.50. Sous l'empire de la nouvelle disposition il y aurait un droit de dumping de $5, outre un droit de 6 p. 100 sur la cote de $95; de sorte que l'importateur paye la machine $105.70 contre $104.50 qu'il payait auparavant. Je ne trouve pas à rédire contre la protection accordée à nos entreprises industrielles. Je crois, au contraire que la protection adéquate de nos industries s'impose. Cependant si la situation est telle que je viens de l'exposer, le Gouvernement ne fait rien pour améliorer le sort de l'agriculteur.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député reconnaît-il que l'abolition de cette concession de 5 p. 100 en ce qui regarde le dumping a pour conséquence réelle le relèvement général de la protection? Voila ce que j'ai cru comprendre des paroles de l'honorable député et je tiens à m'en assurer.

M. LeSUEUR: Je crois qu'elle a eu pour effet d'augmenter la protection sur les machines agricoles.

M. SPEAKMAN: Alors l'honorable député trouve-t-il que ces modifications du tarif portent atteinte aux fabricants d'instruments aratoires?

M. LeSUEUR: J'ai déjà expliqué que je suis favorable à la protection de l'industrie des machines agricoles et de toutes nos industries, ainsi qu'on le verra plus tard; seulement je prétends qu'en l'occurrence le Gouvernement, ni par le budget ni autrement, n'apporte aucun remède à la mauvaise situation de l'Ouest.

Voyons un peu quel est l'état de l'industrie agricole. Y a-t-il moyen d'y remédier? Est-il possible de venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest Canadien? Si le rapport de la commission Dawes est adopté ou si l'on arrive à quelque autre solution satisfaisante du problème de l'Europe et si cette dernière revient à sa vigueur normale il y a tout lieu de croire que notre situation en sera améliorée; cependant il ne faut pas oublier qu'il faudra de nouveau compter avec la Russie dans l'exportation; aussi, que les réformes agraires adoptées en Europe centrale portent fruit sous forme de récolte plus abondantes. On voit donc que d'ici longtemps nous pouvons compter que la production dépassera la demande.

Dans les circonstances que peut-on faire pour alléger un peu le fardeau de l'Ouest canadien? Tout d'abord il y a la question des marchés étrangers. Il faut prévoir, je l'ai déjà dit que d'ici longtemps la production dépassera la demande. Cependant nous avons, je crois, virtuellement le monopole d'une chose: la qualité du blé exporté. Tout le monde reconnaît qu'en raison du climat et des qualités du sol notre blé est plus riche en gluten que les autres blés exportés, par conséquence on le mêle avec les blés plus tendres pour maintenir l'uniformité et l'excellence des farines de qualité supérieure. Aujourd'hui presque tous les autres blés exportés sont des blés tendres. C'est un fait reconnu en Europe que la qualité caractéristique de notre farine rend nécessaire son mélange avec les autres farines pour leur assurer la meilleure qualité. Voilà qui est reconnu aussi aux Etats-Unis; ce qui fait que notre blé y trouvera toujours des acheteurs, quel que soit le tarif que lui oppose le Gouvernement américain. Maintenant nous expédions à peine un boisseau de blé à l'Amérique du Sud et à l'Amérique centrale. Ces pays ont une population de près de 90 millions; le transport direct par voie d'eau du port de Vancouver est tout trouvé; ces gens sont prospères, ils ont les moyens d'acheter notre blé: effectivement, ils importent chaque année de 43 millions à 45 millions de boisseaux de blé et environ 20 millions de boisseaux de farine de blé. En général le pain là-bas est de qualité inférieure, et l'on en voudrait du meilleur. Je suis donc convaincu que si nous voulons nous organiser et faire une tentative vigoureuse pour capter ce marché nous y vendrons au moins 15 millions de boisseaux de blé chaque année, outre 7 ou 8 millions de barils de notre farine, par suite de la qualité supérieure de nos produits. Il en est de même, plus ou moins, de l'Asie. Aujourd'hui l'Asie importe environ 32 millions de boisseaux de blé et 17 millions et demi de boisseaux de farine de blé, dont une infime proportion seulement est de provenance canadienne. Notre blé et notre farine se recommandent par leur qualité; nous devrions donc tirer parti le plus possible de cet avantage naturel et nous assurer un marché permanent pour ces produits. Pourquoi nos agents commerciaux en Amérique du Sud ne s'occuperaient-ils pas du projet, afin d'établir là-bas un bon débouché susceptible d'agrandissement? La chose peut se faire. On pourrait s'assurer le concours de quelques-uns de nos brillants journalistes pour faire la propagande nécessaire. Il est généralement

reconnu dans l'industrie que lorsqu'on a de bons produits, il suffit, pour les écouler, d'avoir une organisation efficace. C'est pourquoi je suggère qu'on fasse diligence pour développer ces nouveaux débouchés. Qu'on y consacre un peu d'argent et qu'on oublie pour quelques années encore la tour du parlement. Naturellement, il faut maintenir la qualité de notre blé et de notre farine. Je crois comprendre que nos provinces de l'Ouest s'y appliquent, en encourageant l'emploi de bonne semences, l'adoption d'un bon assolement et autres mesures semblables.

Quant au marché domestique, voyons un peu comment il convient d'agir. D'abord, c'est un marché assuré pour nos entreprises agricoles, du moins il peut l'être. C'est aussi le plus important, comme en font foi les statistiques. En effet, le bureau de la statistique nous apprend qu'en 1919, le Canada a produit 193,260,000 boisseaux de blé et que, là-dessus, il en a exporté 78 millions de boisseaux, le reste, c'est-à-dire presque 59 p. 100 ayant été absorbé par le marché domestique. En 1920, sur une production totale de 263,200,000 boisseaux, on en a exporté 129,215,000 et le marché domestique a absorbé les 134 autres millions soit, 51 p. 100. En 1921, sur 300 millions de boisseaux, on a exporté 136 millions et le reliquat de 163 millions, soit 54 p. 100 a été vendu sur place. En 1922, sur 399 millions de boisseaux, le marché domestique en a pris 184 millions, soit environ 46½ p. 100. Je cite ces chiffres simplement pour montrer à la Chambre l'importance du marché domestique.

M. McCONICA: L'honorable député ne comprend-il pas dans la quantité de blé consommé dans le pays celui qui a été exporté en farine?

M. LeSUEUR: Je comprends tout ce qui a été employé dans le pays.

M. McCONICA: Et qui n'a pas été consommé chez nous.

M. LeSUEUR: Qui a été absorbé par les industries manufacturières.

M. McCONICA: Par les minoteries?

M. LeSUEUR: D'une manière ou d'une autre.

M. SPENCER: L'honorable député veut-il nous dire combien on a export; de farine?

M. LeSUEUR: Je le pourrais, si j'avais les chiffres sous la main. Il est facile de s'en rendre compte en examinant les statistiques. Je cite la quantité de blé qui a été employée dans le pays, soit qu'il ait été consommé, utilisé par les minoteries ou autrement. Je dis donc que le marché domestique absorbe plus de blé que n'importe quel autre, y compris le marché anglais. Par conséquent, il passe avant tous les autres, comme c'est le cas généralement. Le remède à notre situation agricole pour qu'il soit véritable, doit reconnaître la nation comme étant l'unité fondamentale de notre civilisation, doit reconnaître également la nécessité de protéger l'intégrité de notre vie industrielle et d'encourager le développement de nos marchés domestiques et de notre commerce intérieur. D'après moi, le budget que voici ne remplit pas ces conditions. Il semble, pour ne pas dire plus, jouer avec la vie de nos grandes industries et suspendre au-dessus d'elles la menace de l'incertitude. C'est une condition malheureuse et très regrettable, car elle arrête le progrès et fait certainement tort à notre marché domestique.

Au sujet de nos exportations à l'étranger et principalement dans l'Amérique du sud, l'Amérique centrale et autres pays, par voie de Vancouver, j'aurai quelques remarques à présenter relativement aux taux de transport. J'ai entendu dire que la fixation des taux de transport était une science inexacte et je n'ai point l'intention de l'enlever des mains de ceux qui en connaissent quelque chose. Mais on ne cesse de prétendre que le tarif d'Edmonton à Vancouver est hors de proportion avec les frais d'exploitation de cette ligne et aussi beaucoup plus élevé que celui de l'est. Nous avons un tribunal compétent en matière de chemin de fer qui est tout désigné pour faire une enquête. Il a des experts et je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne s'adresserait pas à lui pour avoir un exposé des faits, et une décision circonstanciée qui servirait de base à toute action subséquente tendant à modifier les conditions dont on se plaint. Voilà ce qu'on devrait faire. il faut immédiatement un rapport sur le sujet. Si l'on peut réduire ces taux de manière à ce que la région d'Edmonton puisse expérier son blé à Vancouver à meilleur compte, puis de là au sud et ailleurs, cela aidera beaucoup un grand nombre de nos cultivateurs de l'Ouest et aussi de toutes les régions de l'Ouest.

Tous ces conseils ont plus ou moins pour objet d'aider le cultivateur à s'aider lui-même. Je suis d'avis que le cultivateur doit conserver le marché intérieur; c'est le peuple canadien qui doit servir de base à son succès; notre commerce intérieur doit être développé et protégé. Un des remèdes aux difficultés qu'il rencontre se trouverait dans une propagande énergique démontrant aux pays du sud la qualité de son blé, cela surtout

dans les pays où notre blé est peu connu et apprécié et où les gens désirent un meilleur blé, de la meilleure farine et du meilleur pain.

Dans ce même ordre idée, j'ai toujours entendu répéter que le cultivateur est le plus indépendant des hommes, qu'il vit absolument comme il l'entend et n'attend après personne pour manger. Si cette situation n'est pas celle qui existe aujourd'hui dans l'Ouest, n'est-il pas un moyen de la provoquer? N'est-il pas possible de créer un mouvement coopératif entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement provincial d'après lequel le cultivateur pourrait se mieux suffire à lui-même et sortir ainsi de ses difficultés actuelles? Ne peut-on pas le mettre en état de produire son beurre, ses œufs, sa viande? Ce n'est pas viser très haut, mais cela suffirait à lui faire traverser la crise actuelle. Je puis me tromper dans mon interprétation de la situation, mais nous coopérons dans la construction des routes et autres choses de ce genre, ne pourrions-nous pas coopérer dans l'agriculture? Voici encore une autre question: jusqu'à quel point le Gouvernement peut-il coopérer de manière à ce que le cultivateur change sa culture du blé en une autre culture?

M. SPENCER: L'honorable député me permettra une question. Quelle proportion de cultivateurs de l'Ouest n'élèvent pas leurs propres volailles et ne produisent pas leurs propres laitages?

M. LeSUEUR: Je ne saurais indiquer la proportion et j'ignore où l'on pourrait avoir ce renseignement. Cependant, je continue à développer mon idée qui est de savoir si les cultivateurs ne pourraient pas remplacer leur culture du blé par quelque autre. Récemment, je lisais un rapport du département de l'Agriculture, de Washington, montrant les efforts accomplis par le gouvernement des Etats-Unis dans 302 comtés pour substituer la culture de la luzerne à celle du blé, avec complément d'élevage de la volaille, d'industrie laitière et ainsi de suite, et le rapport concluait en disant qu'on y avait assez bien réussi. N'est-il pas possible que nos gouvernements s'arrangent pour coopérer dans ce sens et dans le but de remédier à la situation actuelle?

M. FORKE: Je désire poser une simple question à l'honorable député, car je goûte j'apprécie ses intentions. Tient-il compte de la différence qui existe entre les Etats-Unis avec ses 110 millions de consommateurs et le Canada avec une population productrice énorme et un nombre restreint de consommateurs. Comprend-il combien la question est plus difficile à résoudre dans notre pays?

M. LeSUEUR: Je tiens compte de cela. C'est un fait que je n'oublie pas et je tente d'offrir une solution susceptible d'amener un soulagement à cet état de choses. En ce qui regarde l'état actuel de l'agriculture, j'aimerais à décrire la situation qui existait dans les Etats du sud. Elle peut s'appliquer plus ou moins exactement, mais elle était à peu près semblable. Vers 1830 ou 1835 les producteurs de coton du sud ont traversé une crise de prix inférieur et de surproduction. Le parti démorate a pensé que, dans l'intérêt du producteur, celui-ci devait acheter ses outils aratoires au meilleur compte possible puis vendre le coton à l'étranger et il fallait pour cela le libre-échange ou un tarif très peu élevé. Un compromis a été fait au sujet du tarif et l'arrangement subsista pendant huit ou dix ans. Ces années ne furent guère prospères. Survint la guerre en Europe et une ère de prospérité, mais peu de temps après, les Etats-Unis adoptaient un tarif protecteur auquel on s'est constamment conformé depuis. Aujourd'hui les Etats-Unis produisent 12 millions ½ de balles de coton. Là dessus, 6 millions vont aux filatures américaines, dont 4 millions sont utilisées dans les filatures des Etats du sud. C'est un exemple que je soumets à l'étude de la Chambre.

En me résumant je dois admettre que j'ai été long et que j'ai tenté une tâche très difficile. Je remercie mes amis les progressistes de leur bon accueil. Une analyse de la situation qui existe dans l'Ouest indique qu'elle est due à diverses causes: surproduction, baisse des prix et expansion trop rapide. Je crois aussi que pour trouver le remède à cet état de choses, un remède sérieux et dont les effets seraient durables, il faut rechercher la cause directe du mal, et pour apprécier la nature de cette cause et y opposer le remède qui convient il faut considérer la nation comme un tout indivisible; on doit se convaincre que les difficultés éprouvées dans l'Ouest seront corrigées et finalement vaincues par la coopération de toutes nos forces vives, ayant en vue la conservation de la vie industrielle du pays. Voyons un instant quelques aspects de la question du tarif.

M. FANSHER: L'orateur a proposé à l'Ouest de diminuer le culture du blé et de se mettre à la culture générale. Est-il d'opinion que les agriculteurs de l'Ontario et de l'Est,

qui ont à peu près cessé la culture du blé pour s'adonner à la culture mixte, sont plus prospères aujourd'hui que leurs congénères de l'Ouest?

M. LeSUEUR: J'hésiterais à les départager à cet égard, c'est-à-dire sur le point de savoir lequel souffre davantage de la dureté des temps; mais j'estime que la condition de l'agriculture a partout besoin de l'aide des pouvoirs publics et que le secours qui lui est prêté dans une région l'aide également ailleurs. Quant à la question de laisser la culture du blé pour la culture générale dans l'Ouest, il ne faudrait pas la faire d'emblée, mais peu à peu au fur et à mesure des besoins de la situation. Le changement ne devrait pas être général; ce serait impossible. J'en ai parlé comme moyen accessoire.

Pour en revenir à la question tarifaire, je dirai tout d'abord que la divergence des opinions vient d'une appréciation différente des faits véritables. Le jour où tout le monde sera d'accord pour admettre la vérité de certains faits, l'unanimité de sertiment sera bien près d'être atteinte. Je suis parfaitement convaincu, étant donné la situation générale dans le monde, que le Canada a surtout besoin de règlements douaniers protecteurs pour favoriser l'expansion de nos diverses industries et pour fixer le type national de notre population.

Je ne suis pas en faveur d'un régime qui permettrait aux industriels d'accumuler des bénéfices exagérés. Les droits doivent être fixés suivant les mérites de chaque cas en particulier et les besoins généraux du pays. Il est impossible à un membre du Gouvernement ou de la Chambre de savoir quel est le taux du droit qui doit s'appliquer aux produits de telle ou telle industrie, sans être au courant de l'exploitation de cette industrie en Canada et à l'étranger. Les demi-savants sont toujours dangereux; c'est pourquoi je suis d'avis de confier à une commission d'experts en ces questions le soin de présenter des conclusions sur l'établissement des droits. Dès 1912 sir Thomas White a déposé un projet tendant à créer une commission du tarif qui aurait eu pour attributions de s'informer du prix de revient, du coût des matériaux et autres questions connexes, et de transmettre leurs conclusions au Gouvernement qui en saisirait la Chambre.

Une pareille commission finirait par accumuler une série de renseignements sur des faits d'une grande importance pour l'information du Parlement. S'il est vrai que l'opposition des idées a généralement pour cause une connaissance imparfaite des faits véritables et que les préjugés du public ont la même origine, une commission tarifaire rendrait sur ce point d'inappréciables services à la nation.

M. EULER: La suggestion de l'honorable membre vise-t-elle à armer la commission de pouvoirs d'investigation seulement, ou ses attributions iraient-elles au delà? Ses conclusions se borneraient-elles à renseigner le Gouvernement?

M. LeSUEUR: C'est un point qu'il faudrait discuter. Mon idée est favorable à une commission purement consultative. Le Gouvernement demeurerait responsable de toute décision qui pourrait être adoptée.

Une autre question relative au tarif douanier est la préférence anglaise dont je veux dire un mot. Le Canada accorde un régime de faveur aux produits de province britannique. Je ne le cède à personne pour le sentiment favorable à resserrer nos liens avec le cœur de l'empire. L'empire britannique est une association de peuples libres issus de la même race et de même civilisation. Leur coopération compte pour une grande part dans l'œuvre du progrès universel. Nous avons il est vrai, une Société des nations, mais je crois que l'empire britannique est aujourd'hui la plus forte, la plus solide et la plus effective société de nation qui existe dans le monde et qu'en servant ses intérêts et s'appliquant à son propre développement, elle travaille dans l'intérêt bien entendu du monde. Mais malgré cela, il n'y a pas un membre de ce groupe de peuples libres qui n'admette pas le principe que chacun de ses membres a le droit de mettre en valeur ses ressources propres et sa production au plus haut point sans prendre les autres en considération; qu'il n'y aura pas de conflit entre les membres de l'empire britannique en voyant que chaque membre développe à l'extrême sa propre production et que le commerce étranger ne vient qu'en second lieu. En résumé, cela veut dire: le commerce intérieur en premier lieu, le commerce impérial en second et le commerce étranger en troisième lieu. Je suis incapable de découvrir quelle est sur ce point la politique du gouvernement actuel; mais permettez-moi de dire ceci: avec nos tarifs de préférence, les marchandises arrivent de la Grande-Bretagne et nuisent sérieusement à quelques-unes de nos compagnies industrielles.

Si on me demandait de citer un exemple, je mentionnerais l'industrie de la fabrication des chaussures. C'est un fait que des agents de plusieurs compagnies anglaises visitent différentes régions du Canada et vendent des quantités de chaussures à nos marchands au détriment de nos propres fabriques. Si cela

est dû à l'inefficacité de manufacturiers de chaussures, la faute retombe sur eux; mais s'il est causé par des différences dans le coût du la production, dans celui des salaires ou d'autres dépenses, alors j'estime qu'on devrait changer le droit de préférence de façon à donner à nos fabricants le montant convenable de protection et je doute beaucoup que le Gouvernement soit aujourd'hui en état de déterminer la cause de cette situation. Dans ce cas c'est une autre preuve qu'une commission du tarif serait un organisme efficace et utile.

Avant d'en finir avec la question du tarif de préférence, je pourrais faire remarquer que si le commerce intérieur doit être le premier, nous ne devons pas oublier que le commerce impérial doit être le second. Aussi je constate avec regret que le chancelier anglais de l'échiquier dans son récent exposé budgétaire a jugé bon de rejeter les propositions de la conférence impériale et de laisser périmer les droits McKenna qui accordaient aux Dominions certaines préférences. Si je comprends bien la politique anglaise, le parti du Travail s'occupe davantage des affaires intérieures et domestiques et fait moins de cas de l'empire, non pas par parti pris, mais plutôt par indifférence parce que l'empire est plus ou moins est mauvais parce qu'il comporte l'oppression de peuples libres. Mais tout en comprenant que sa déclaration actuelle est plus ou moins motivée par le principe de "l'achat à meilleur marché", je suis sûr que les conditions mondiales vont forcer le gouvernement anglais à renoncer partiellement ou complètement à cette politique. Je crois aussi que l'exercice du pouvoir, en mettant le gouvernement actuel en contact plus intime avec les dominions et plus au fait des sentiments d'impérialisme et du désir d'obtenir des rapports commerciaux suivis avec l'empire, l'amènera à modifier sa manière de voir exposé dans le récent budget.

Je me propose aussi de discuter notre système de vente. J'en parle parce que le Gouvernement sera peut-être en état d'y apporter quelque remède. Nous entendons des plaintes à propos de la différence entre le prix payé au producteur et celui que paye le consommateur et pour éviter d'étudier la question, on rejette le blâme sur le tarif. J'en ai eu récemment un exemple frappant qui a attiré mon attention. Un cultivateur avait plusieurs porcs prêts pour le marché. Ils pesaient environ 170 livres chaque et le plus qu'il pouvait obtenir de l'acheteur de Toronto était 8c. la livre. Il alla voir le boucher de la localité qui lui qu'il ne pouvait les acheter parce qu'il ne pouvait en vendre qu'une faible partie. Le cultivateur continue a chercher et finalement il les vendit à un boucher des faubourgs à 16c. la livre après avoir perdu par l'habillage environ 35 livres dans le poids. En vendant ses porcs dans la localité au lieu de les vendre à l'acheteur de Toronto, il a gagné $8 par porc. Ce n'est pas la faute du boucher des villes ou du consommateur ou du producteur. Le fait est que lorsque le porc est envoyé à Toronto, la viande est dépecée, préparée et en quelque sorte décorée. Elle est ensuite renvoyée dans une belle forme au boucher de la ville. Il faut payer le transport du lieu de la vente à la ville, puis il faut compter le prix de la préparation et de la décoration à la compagnie de l'abattoir et finalement le coût du transport de retour. Ce mode s'est développé sans qu'on s'en aperçoive. Je ne sache pas qu'on puisse en blâmer celui-ci plutôt que celui-là, mais la chose en est rendue à un point où ni individu ni association ne peut y tenir tête.

Quoiqu'il en soit, je crois qu'on pourrait étudier avec profit un mode qui est actuellement en usage aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, ils ont ce qu'on désigne sous le nom du département de la simplification des méthodes. Ce service a pour objet de coopérer afin de simplifier des méthodes de distribution de supprimer toute opération qui n'est pas indispensable dans la fabrication et la production et d'exécuter le mieux possible toutes les autres, depuis le moment où l'objet sort des mains du producteur jusqu'à celui où il est livré au consommateur. Les principaux représentants d'une industrie se réunissent fréquement dans le but de discuter ces questions. C'est ainsi qu'on a accompli des progrès remarquables dans la simplification des méthodes et l'élimination des opérations inutiles.

Je ne vois pas pour quelle raison le Gouvernement canadien ne créérait pas un organisme semblable dont il confierait la direction à un fonctionnaire énergique. Ce dernier convoquerait alors les propriétaires d'abattoirs et il se rendrait compte que ces industriels consentiraient volontiers à ce mouvement de coopération, car, je crois savoir que, de ce temps-ci, ils perdent de l'argent. Si, à ces réunions, il était pris des mesures tendant à améliorer la présente situation, et que les industriels se sentissent appuyés par le prestige de l'Etat, on obtiendrait à coup sûr des résultats que l'on ne saurait attendre de la seule coopération des intéressés dans cette industrie. Voilà à mon avis une réforme profitable que le Gouvernement pourrait effectuer. Par l'adoption de mesures pratiques et la mise à exécution d'un pareil plan, le Gouvernement contribuerait à alléger sensible-

ment le fardeau, le plus lourd même des fardeaux qui pèsent sur le peuple.

Pour ce qui est des remaniements du tarif douanier concernant l'acier et d'autres produits, je n'ai pas l'intention d'engager la discussion à ce sujet, cet après-midi. Ces questions ont déjà été discutées plus ou moins au long et je ne vois pas la nécessité de les examiner par le détail.

Avant de terminer mes remarques, je désire poser la question: En thèse générale, quelle attitude logique les représentants du peuple devraient-ils adopter à l'égard du tarif douanier? Si nous regardons par delà nos frontières, nous constatons que tous les pays du monde accusent une tendance de plus en plus prononcée à produire au-delà de leurs besoins et à déverser ce surplus de production sur les marchés étrangers. Et si nous regardons autour de nous et examinons notre propre situation, nous voyons également que nous possédons des ressources naturelles suffisantes pour faire du Canada un grand pays. Nous avons le climat, la race, les dispositions mentales, morales et physiques sans compter les facilités d'instruction et les autres aptitudes, qui devraient nous permettre d'édifier une nation puissante et variée. De fait, le type de Canadien qui forme le gros de notre population se distingue facilement de l'Américain, de l'Anglais ou du Français et nous avons raison d'en être fiers.

Nous devons l'admettre toutefois, nous avons des problèmes difficiles à régler.

La superficie du Canada est immense et notre population est clairsemée sur les confins de notre frontière méridionale. Cependant, j'espère qu'au fur et à mesure que le chiffre de notre population s'accroîtra et que le nord de la province d'Ontario se développera de façon à solidifier le structure de notre édifice national, ces difficultés s'évanouiront peu à peu. Or, si nous envisageons courageusement le but à atteindre, il faut que nous tenions compte des enseignements que nous offre l'histoire en ce qui regarde le développement des autres pays. Et l'histoire nous enseigne qu'aucun pays au monde, qui a négligé de développer ses industries et où les gens se sont contentés d'être les scieurs de bois ou les porteurs d'eau des autres nations, n'est devenu une puissance de premier ordre. Au contraire, le développement et la puissance d'un peuple, les progrès qu'il a réalisés dans les arts et la littérature, ses conquêtes dans l'ordre de la civilisation la plus haute, son efflorescence en un type d'humanité supérieure, ont toujours suivi un vaste et puissant essor industriel. Nous n'atteindrons donc jamais le but que nous visons par l'adoption d'un programme fiscal tendant à nous permettre d'acheter ce dont nous avons besoin au meilleur compte possible. Nous devrions viser, au contraire, à faire du Canada une véritable grande famille, organisée en vue de pourvoir convenablement aux besoins de tous ses membres et guidée uniquement par la maxime salutaire: "Juste profit, juste prix et juste poids". J'ai la conviction absolue que nous ne pouvons atteindre ce but, dans la présente situation mondiale, que par l'adoption d'un programme de protection raisonnable qui préservera l'intégrité de notre vie industrielle dans toute l'étendue du Canada. Et je suis d'avis qu'il serait possible de réglementer et de remanier ce tarif protecteur raisonnable sous la direction d'une commission douanière scientifique et efficace.

Le but immédiat que nous devons viser suivant moi, ce n'est pas tant l'élimination de ces principes que des abus qui se sont glissés dans notre vie nationale au jour le jour. Il faudrait adopter sans délai des mesures pratiques pour atteindre notre objectif et ne pas nous laisser prendre aux divagations de purs idéologues. Tel n'est pas le programme du Gouvernement. Au dire de mes honorables amis, le budget sonne le glas du régime protecteur. Pour moi, le présent budget est loin d'exposer sous son vrai jour notre situation financière et il nous induit en erreur pour ce qui est de notre situation commerciale. Ce budget inaugure un programme fiscal qui jette un voile d'incertitude sur notre vie industrielle et se joue de l'existence de certaines grandes entreprises manufacturières.

Etant donné ce programme peu satisfaisant et l'incertitude qui s'ensuit; étant donné l'assertion qui a été faite, à savoir qu'il portera le coup de grâce au système de la protection, m'est avis que le Gouvernement ferait bien de méditer sur ces vers de Kipling:

> Judgment of nations, Spare us yet
> And please forget—please forget.

M. MACKINNON (Queen) (I. P.-E.): J'ai suivi avec un vif intérêt, le discours du représentant de Lambton-Ouest (M LeSueur). Tout en admettant que nous pouvons accepter quelques-unes de ses idées, je ne crois pas qu'il nous ait suffisamment expliqué les embarras que l'agriculture éprouve actuellement. C'est une tâche difficile. Les députés attribuent à des causes différentes l'état lamentable où l'agriculture se trouve présentement. C'est un fait qu'il y a plusieurs causes dont l'une est, selon moi, la grande disparité entre les valeurs relatives des divers objets, les prix auxquels les cultivateurs doi-

vent vendre leurs produits ne sont pas en rapport avec les prix des articles qu'ils sont tenus d'acheter. Les uns et les autres ne s'harmonisent pas.

Le problème qu'il nous faut résoudre est de savoir de quelle manière nous atténuerons la crise agricole. Les Etats-Unis se proposent de l'apaiser par un moyen différent de celui que nous avons adopté dans le budget de cette année; ils ont opté pour la protection. Les cultivateurs américains ont cru sage d'avoir la protection, parce qu'ils pensaient qu'elle résoudrait leurs problèmes. Cependant, on s'apercevra que les Etats-Unis n'ont pas encore trouvé la solution, et que les cultivateurs de là-bas sont dans une situation aussi difficile qu'ils l'étaient avant qu'un tarif n'eût mis les denrées agricoles à l'abri de la concurrence universelle. On verra que des maisons de ferme de l'état de New-York, du Minnesota et d'autres états sont inoccupées comme celles que l'on rencontre en différentes parties du Canada. Je regrette de dire qu'il en est ainsi dans ma région et que des centaines de cultivateurs sont partis pour les Etats-Unis. La situation est la même dans d'autres localités et il faut l'attribuer à une cause qu'il est difficile de découvrir.

Le Gouvernement a tâché d'y remédier un peu de cette manière et je suis d'avis qu'il est sage de tenter, au moins, d'améliorer la situation en abaissant les droits et en abolissant la taxe de consommation. Le tarif influe sur l'industrie laitière, sur l'élevage de la volaille et sur les autres spécialités de l'agriculture. C'est une sage démarche que cette réduction du tarif, afin de voir si elle sera utile aux cultivateurs dans leur entreprises.

Dans ces résolutions, le ministre intérimaire des Finances se propose d'abord d'étendre la préférence à quelques territoires qui sont assujétis à la Société des nations, et de la retirer à d'autres. Je n'entrerai pas dans le détail de ces changements.

La résolution suivante concerne le thé. Elle intéressera les familles dans tous les coins du pays, probablement dans une faible mesure; cependant, elle tend à aider aux ménages à se tirer d'affaires à moins de frais. La pomiculture, l'aviculture et l'industrie laitière sont d'autres entreprises qui ressentirent les effets des propositions budgétaires. Elles sont loin de nous être inconnues dans l'Est; espérons donc que les réductions leur seront utiles. Je voudrais que ceux qui parlent d'augmenter la protection pour le plus grand bien des industries fissent preuve d'un esprit plus chevaleresque. Ils savent que, par tout le Canada les cultivateurs se trouvent dans cette situation, et je leur conseillerais de se montrer assez chevaleresque pour compatir avec eux et leur aider à sortir d'embarras. La prospérité agricole intéresse les industriels, car les cultivateurs ne peuvent rien acheter, à moins de vendre avantageusement leurs produits. Ils ne sauraient permettre que d'autres recueillent sans cesse les meilleurs fruits de leurs labeurs.

Il me revient à la mémoire une historiette qui démontre les violents efforts que font les cultivateurs. Il s'agit d'une vieille fable au sujet de deux grenouilles qui, en sautant un beau matin, tombèrent dans un plat de crème. Elles se débattirent quelque temps et, finalement, l'une examine le liquide et, ne pouvant pas en comprendre la nature, elle renonça à la lutte et tomba au fond du vase. L'autre continua à s'agiter quelque temps après, elle rencontrat un petit morceau solide. Elle remua les pattes davantage, en s'offorçant de sortir du plat, et enfin une motte de beurre apparut. Montant sur cette motte, elle sauta hors du plat et fut sauvée. Nous avons besoin qu'un peu de cette crème soit réservée pour les cultivateurs afin qu'ils puissent sauver leur vie. Si les tarifs de chemins de fer, les droits de douane et les impôts les privent de cette crème, ils ne feront guère de progrès et nous voulons qu'ils réussissent.

Je parlerai de l'amendement que le chef du parti ouvrier a proposé. J'en approuve une partie, celle qui a trait à l'impôt sur les successions. Selon moi, c'est le moyen le plus équitable que le Gouvernement aurait d'augmenter le revenu, et voici pourquoi je tiens ce langage, après avoir étudié le côté logique de l'affaire. Lorsque des gens, grâce aux lois que nous rendons, accumulent de grosses fortunes, il est juste qu'après leur mort, le pays où cet argent a été gagné prélève une part de l'héritage, au lieu de laisser celui-ci passer souvent dans des pays étrangers pour y être dépensé par les héritiers ou par des inconnus. Cette affaire comporte aussi un enseignement philosophique: c'est qu'au fur et à mesure qu'il s'enrichit, l'homme est de moins en moins porté à duper son semblable par égoïsme ou par cupidité. Si ceux-là qui semblent n'avoir d'autre but que l'argent avaient la certitude que cet impôt sera prélevé sur leurs biens, ils seraient moins âpres au gain et se rendraient compte qu'il faut que tout le monde vive; car c'est à cet égard que se livre le combat entre l'individu qui s'efforce d'amasser des millions et celui qui ne se soucie point de le faire.

En principe, je suis en faveur du prélèvement d'un impôt sur les successions; cependant, il me paraîtrait peu sage de donner effet

au présent amendement à cette heure où le Gouvernement s'efforce d'alléger de toute manière le fardeau des taxes et où une très forte partie des gros revenus se verse à la caisse de l'Etat. Mieux vaut attendre. Je me plais à espérer que le Gouvernement pourra plus tard établir cet impôt, car il n'en est point dont le fardeau soit aussi léger. Ceux qui reçoivent un héritage de $500,000 n'ont jamais eu la jouissance de cet argent; il leur est légué par un père, un oncle ou un ami, et la réception de la somme de $400,000 ou $300,000 fait aussi bien leur affaire; ils ne sont lésés en aucune façon, et le défunt n'a plus besoin de son argent.

Je suis enchanté de voir le Gouvernement s'efforcer de réduire dans une certaine mesure les taxes les plus incommodantes. Nous avons besoin de plus de capitaux, il nous faut plus d'argent en circulation; il serait donc éminemment utile de réduire aussi l'impôt sur le revenu. Le fait d'abolir la taxe de consommation en certains cas et de l'alléger en d'autres rendra un précieux service à la nation.

La dette publique était de 265 millions de dollars au début de ce siècle dont on a dit que ce sera le siècle du Canada. Dix ans après, elle se chiffrait à 340 millions. En 1921, elle s'élevait à plus de $2,340,000,000; elle s'était donc accrue de plus de deux milliards en l'espace de dix années. Aux premiers temps de leur carrière, les parlementaires s'occupant des affaires financières du pays comptaient par millions; de nos jours, les hommes publics affirment leur valeur et leur habileté lorsqu'ils sont appelés à compter par milliards. L'an dernier, je conseillais au premier ministre, vu le surmenage que s'imposait son collègue des Finances, de confier à deux ou trois des plus distingués des économistes politiques du monde entier la tâche d'étudier le problème de la dette publique et de concevoir quelque moyen de racheter cette dette de deux milliards à l'aide du seul avoir de la nation. On a beau dire que la crise agricole est attribuable à ceci ou à cela, l'une des causes principales n'en réside pas moins dans la dette publique. Le rapport entre les prix, dont j'ai parlé, en est une autre; mais le fardeau de la dette est chose qu'il faut écarter à tout prix. Il y aurait donc lieu, me semble-t-il, de charger les hommes les plus habiles qui se puissent trouver de l'étude de ce problème. En parlant ainsi, je ne songe nullement à déconsidérer le ministre des Finances ni celui qui le remplace momentanément. La gestion des affaires de leur ministère respectif leur donne autant de travail qu'ils en peuvent accomplir, et le problème est de ceux dont la solution doit être recherchée par des personnes du dehors.

L'honorable préopinant s'est répandu en éloges sur le compte du gouvernement anglais à cause des mesures que celui-ci a prises en vue de la réduction de la dette nationale. Il y a environ un mois, le premier ministre, M. Ramsay MacDonald, instituait un comité formé de neuf personnes faisant autorité en matière financière, économique, commerciale et ouvrière, qu'il chargeait d'aviser aux meilleurs moyens de régler la question de la dette publique de la Grande-Bretagne. Je considère que notre Gouvernement devrait de même charger un comité formé des plus marquants d'entre nos compatriotes d'examiner la question de notre dette nationale. Ainsi, ce serait un très réel soulagement que de pouvoir négocier l'emprunt à 3 p. 100 d'un milliard remboursable dans cinquante ans; en effet, nos obligations de la Victoire, qui portent intérêt à 5 p. 100, constituent un fardeau bien lourd, et il conviendrait de les racheter à l'échéance. Je ne doute point que le Gouvernement s'occupe sérieusement du problème, et si je me permets de suggérer cet avis, c'est dans l'espoir qu'il pourra lui être de quelque utilité.

Les Provinces maritimes ont à se plaindre, elles aussi, de l'exode de leurs jeunes gens. Au cours du voyage qu'il a fait là-bas, le chef de l'opposition a dit de la situation qu'elle est déplorable. Elle est d'une gravité dont sir Henry Thornton s'est également ému. Celui-ci, cependant, avoue qu'il ne peut s'expliquer la cause du malaire qui règne dans ces provinces. Jusqu'à présent, la protection est la seule chose que l'on ait proposée afin de remédier à la situation; mais, à l'avis de sir Henry, on devrait s'en remettre à un comité du soin de s'enquérir des causes de cette dépopulation et du présent état de stagnation. Le Gouvernement ferait bien, selon moi, d'instituer un tel comité, car l'émigration d'un aussi grand nombre de nos jeunes gens aux Etats-Unis constitue le plus grave des dangers. Il y a quelques années, la dépopulation s'expliquait tout naturellement, puisque l'Ouest nous lançait cet appel:

> Give me men to match my mountains,
> Give me men to match my plains,
> Men of empire in their purpose,
> Men with eras in their brains.

Tels sont les hommes de l'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes que nous avons envoyés dans l'Ouest au développement duquel ils ont pris une part active. Quelques-uns parmi eux ont depuis été élus aux Communes. Les montagnes et les plaines de ce territoire sont aujourd'hui sillonnées de chemins de fer et sa colonisation est l'un des événements les plus remarquables de l'histoire moderne. Nous reconnaissons le travail gi-

gantesque de ces pionniers et nous faisons le plus que nous pouvons à l'heure actuelle pour les aider à résoudre leurs problèmes économiques.

Les industries des Provinces maritimes dans lesquelles on a placé 145 millions ont grandi considérablement. Mon collègue (M. Grimmer) a plusieurs industries florissantes dans sa circonscription à St-Stephen et ailleurs. Le pays a besoin de nombreuses usines en pleine activité. Nous avons tous à cœur d'encourager nos manufacturiers, mais dans tout ce que nous comptons faire à cette fin, nous pouvons voir un peu plus loin, pensons-nous, que certains de nos amis qui proposent la protection comme unique remède. Nous devons procurer à nos manufacturiers un marché domestique capable d'absorber une grande partie de leurs produits et, pour cela, il faut permettre l'importation de certains articles peu coûteux, ce qui signifie que nous avons besoin d'un tarif modéré.

Comparativement avec le reste du Canada, nos industries des Provinces maritimes n'ont pas le succès que nous mériterions. Nous pouvons avoir dans ce territoire des manufactures aussi importantes que dans les autres parties du pays. Il y a quelques années, j'ai écrit au président de l'association des manufacturiers canadiens à Toronto pour lui dire que les habitants de ma province seraient obligés de se prononcer en faveur du libre-échange à moins que les manufacturiers n'ouvrissent les yeux et ne cessassent de contraliser avec tant d'égoïsme les capitaux à Montréal. Toronto et quelques autres villes importantes. Je lui suggérais la décentralisation du capital et de l'industrie et lui demandais s'il ne serait pas possible aux membres de son association d'établir des succursales de manufactures d'un océan à l'autre dans des endroits où l'on trouverait la matière première employée par les diverses manufactures. C'est ce que nous devons faire si nous voulons assurer la prospérité de nos industries et de notre commerce parce que, étant donné les transports à effectuer sur les milliers de milles qui séparent les Provinces maritimes des grands centres commerciaux et industriels du Canada, non seulement les habitants de l'Est sont-ils dans une position désavantageuse mais ceux de l'Ontario et de Québec en subissent le contre-coup. Vers 1919, les tarifs de marchandises ont été augmentés au point qu'il était devenu impossible d'expédier des marchandises plus loin qu'à une certaine distance. Autrement, les frais de transport absorbaient plus que la valeur des articles transportés.

Le sol de l'île du Prince-Edouard est préférable à celui de l'Allemagne pour la culture des betteraves sucrières. Malheureusement, nous n'avons pas les capitaux nécessaires pour le développement de cette industrie, les grosses banques ayant absorbé nos modestes banques locales et les ressources pécuniaires des Provinces maritimes ayant pris le chemin de Toronto et de Montréal. Il fut un temps où nous avions des manufactures de faucheuses, de voitures, de charrues et de plusieurs autres articles, mais toutes ces petites industries ont été absorbées par d'autres plus considérables et la centralisation des industries et des capitaux a été la ruine des établissements éloignés des grands centres des banques et des industries. Je le répète, cette décentralisation est nécessaire. Nous cultivons des légumes de qualités supérieure à ceux de n'importe quelle province et notre truite de mer n'a pas d'égale. Bien que nous ayons eu beaucoup de raisons de nous décourager nous ne sommes pas abattus.

M. FORKE: Si j'avais un peu d'argent, j'irais dans votre province.

M. MACKINNON: Eh bien! vous verriez que notre truite n'a pas sa supérieure. Nous aimerions à avoir la visite de quelques-uns parmi vous au cours de l'été afin que vous jouissiez des hygiéniques bains de mer de la rive nord. C'est une région qui prospérera. La production y a été meilleure l'an dernier que jamais auparavant. C'est un prix raisonnable pour nos produits qui nous manque. Notre position ressemble quelque peu à celle de l'Ouest où l'on n'a pu profiter des énormes rendements parce que les prix en étaient insuffisants et que les tarifs de transport étaient exorbitants. Remarquez bien, il ne faut pas s'en prendre au ministère actuel. C'est sous l'ancien régime que ces tarifs sont devenus aussi élevés, que la convention du pas du Nid-de-Corbeau a été changée et que les tarifs ont monté. Vous vous rappelez combien on nous a critiqués au sujet de cette convention l'avant-dernière année. Les quatre membres de l'île du Prince-Edouard ont été dénoncés pour avoir voté en faveur du projet de loi qui fut alors présenté. Mais qu'est-il arrivé? Les recettes du Pacifique-Canadien depuis le rétablissement de l'ancien pacte ont été meilleures que durant la période de suspension. Il est bon que nous nous rappelions ces faits, car on nous a accusés d'avoir fait perdre 19 millions aux Provinces maritimes, par notre vote en faveur de la restauration de la convention du pas du Nid-de-Corbeau. Des hommes, comme M. Beatty et

M. Hanna, ont prédit qu'ils perdraient des millions par cette modification, mais c'est le contraire qui est arrivé; leur jugement n'a pas été juste.

J'ai mentionné cette question des tarifs de marchandises, car elle nous nuit considérablement. Nous avons beaucoup insisté pour que les tarifs de marchandises soient abaissés, car nos gens avaient à transporter leurs marchandises en voiture, n'ayant pas les moyens de les faire transporter par chemin de fer Les rapports des chemins de fer n'indiquent aucun profit, et tout simplement parce que les gens sont trop indépendants pour expédier leurs marchandises par voie ferrée lorsqu'il leur faut payer des droits excessifs. La nouvelle administration a fait quelques réductions peu après sa nomination, et la situation s'est améliorée en conséquence. Mais, nous ne pouvons compter que le pays prospère à moins que nos usines ne fonctionnent, et que nous ayons des moyens de transport plus faciles et à meilleur marché, tant pour les marchandises que pour les personnes; cela va sans dire, il me semble. Ce sont là les grands obstacles auxquels nous avons à faire face là-bas. Nous désirerions donc avoir des tarifs spéciaux pour les touristes.

Je désirerais que le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) fût ici. Je me proposais d'appeler son attention sur un sujet particulier, mais peut-être pourrais-je m'adresser au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). Un grand nombre de nos gens quittent la province. On se propose de dépenser une somme considérable pour l'immigration. Conservateurs et libéraux avaient projeté deux petits embranchements de chemins de fer, et l'on y avait consenti, dès 1911: le New London et le Rustico. Des plans avaient été préparés et l'emplacement avait été choisi pour les bâtiments, ainsi de suite, mais les travaux furent jamais entrepris. A New-London, nous avons des gens dont les ancêtres sont venus de l'Ecosse, il y a un siècle, et nous avons à Rustico des descendants des colons acadiens-français. Le premier colon est arrivé à Rustico il y a deux siècles. Ce que je demande au ministre des Chemins de fer par l'entremise du ministre de la Justice, c'est que pendant qu'il assume des communications aux colons dans les nouveaux districts de l'Ouest, par des résolutions demandant vingt-six embranchements de voies ferrées. il n'oublie pas les descendants des anciens colons des districts dont je parle, et qui sont établis depuis cent et deux cents ans. Qu'il nous donne ces embranchements l'été prochain afin que nous célébrions le retour de nos propres gens. Hier, un homme très en vue, dans la vie publique, qui était venu de l'île du Prince-Edouard, disparaissait dans la personne du regretté juge en chef du Canada, sir Louis Davies. Il était hautement honoré dans la province et dans le Canada tout entier; sa carrière longue et honorable fut une inspiration pour les juges de notre province. Sans doute son champ d'activité a été plus grand que s'il fut resté dans notre province et y eût exercé sa profession, mais, sa brillante carrière n'est qu'un exemple entre plusieurs. Allons dans une autre pièce de cet édifice, et nous verrons sir Robert Falconer et le révérend Dorteur Pringle qui sont venus de l'île du Prince-Edouard, plaider un côté de la question de l'union des églises tandis que de l'autre côté, plaident le révérend Docteur Fraser et une couple d'autres. Le docteur Pidgeon est un descendant des Pidgeon de New-London (I.-P.-E.). Je cite ce fait, car ces hommes qui sont aujourd'hui dans la carrière sont originaires de cette province maritime. Fussent-ils restés là-bas, ils se seraient peut-être occupés d'agriculture ou d'autre chose de même nature, mais, très instruits, ils sont allés dans d'autres parties du continent. Vous en verrez de la Californie au Massachusetts et à travers nos prairies de l'Ouest, ouvriers, pasteurs, docteurs, avocats et juges. Je pourrais vous en citer plusieurs qui sont partis, et qui se sont distingués en d'autres pays du monde. Je n'en nommerai que deux, si vous me le permettez; J. Gould Schurman, qui a été élevé sur une ferme, dans l'île du Prince-Edouard, fut plus tard président d'une université américaine, et il est maintenant ambassadeur des Etats-Unis, en Chine. Il y a aussi Franklin K. Lane, qui fut un membre distingué du cabinet du président Wilson, pendant la guerre.

Je ne mentionne pas ces faits par vantardise; je tiens à signaler seulement que bien que cette province ne soit pas considérable, elle a fourni des hommes qui dans leurs nouveaux rôles se sont montrés à la hauteur.

Notre population a diminué de dix mille âmes depuis que nous faisons partie de la confédération, mais nous ne tenons pas à la sécession; nous tenons à faire partie de l'union; et nous désirons voir progresser le Canada Cependant, nous ne pourrons augmenter notre population si nous n'avons pas d'industries. L'industrie réussirait très bien dans l'île du Prince-Edouard si les capitalistes voulaient, au lieu de concentrer leurs activités dans les grands centres, établir des succursales dans d'autres parties du Dominion. Je reconnais que la coutume de se concentrer dans les grandes villes est excellente au point de vue du commerce étranger, mais c'est la ruine de nos

industries locales. Plusieurs de nos fils ont émigré, ailleurs, portant ainsi en partie à d'autres provinces et pays, la vigueur intellectuelle de l'île, et quoique nous n'en ayons pas eu le bénéfice, je ne le regrette pas, parce que je crois que ça été à l'avantage général.

M. McCONICA (Battleford): Je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, prolonger le présent débat; cependant je tiens à faire certaines observations. Selon moi, le présent budget, ainsi que l'amendement proposé par l'honorable représentant de Kent (M. Doucet) nous mettant en présence d'une question de la plus haute importance pour le Canada; il s'agit de déterminer si nous allons opter pour un tarif protecteur ou pour un tarif de revenu. Voilà, à mes yeux le nœud de la question. Voilà où en est aujourd'hui le pays, et le Parlement. Personnellement j'opte en faveur du tarif de revenu. On nous a parlé beaucoup des libre-échangistes; seulement il faut envisager ce problème sous son vrai jour. Je suis convaincu que pas un seul honorable député de cette Chambre ne voudrait inaugurer le régime du libre-échange au Canada d'ici longtemps. Nous voulons un tarif de revenu, avec la mesure de protection qui l'accompagne nécessairement.

Qu'est-ce, au juste, qu'un tarif protecteur? Il impose la majorité du public au bénéfice d'un petit nombre. Il prend les écus dans la bourse d'un individu pour le mettre dans la bourse d'un autre individu; ce n'est pas là, je crois, le rôle que doit jouer un gouvernement. Je ne concède pas qu'un gouvernement ait moralement le droit de dire à un homme: Je vous aiderai aux dépens de votre prochain. Voilà, en somme, à quoi revient le régime protectionniste. Que peut-on dire pour justifier pareille conduite? Quel bien résulte-t-il de ces distinctions fâcheuses entre citoyens,—car ce n'est pas autre chose? La protection confisque le bien de l'un pour le donner à l'autre; et à quelle fin? Au dire de l'honorable député, c'est pour développer le marché intérieur; voilà ce qu'on veut avant tout. Premièrement, est-ce que la chose est possible. Deuxièmement, si la chose est possible quel bénéfice en résulte-t-il? Du moment que le prix est le même je ne vois pas quelle différence cela peut faire au vendeur, que sa marchandise soit achetée au pays même ou à l'étranger. Il pourrait, sans doute, pour des raisons d'ordre sentimental, préférer vendre son produit à ses concitoyens; peut-être même aimerait-il attirer chez nous des gens qui seraient ses associés et à qui il pourrait vendre sa marchandise; mais quant à l'argent que rapporte la vente, je ne vois pas bien la distinction entre le marché domestique et le marché étranger. Je sais que cette distinction n'existe pas quand il s'agit de secourir le producteur de blé dans l'Ouest canadien.

Parlons un peu de notre blé. Le prix en est déterminé à Liverpool et l'acheteur canadien paye ce prix, moins les frais du transport jusqu'à Liverpool. Le producteur dans l'Ouest touche exactement le même prix dans les deux cas; au point de vu financier cela lui est égal, que son blé soit livré en Ontario, ou qu'il traverse l'océan. Si nous voulons alléger le fardeau du producteur il est futile de parler du marché domestique. Supposons, par exemple, que nous attirons un très grand nombre d'immigrants au Canada. Eh bien, le prix de notre blé est régi par le cours mondial et lors même que nous ferions venir au Canada assez de monde pour consommer tout notre blé ces gens n'en consommeraient pas plus, n'est-ce pas, que s'ils étaient demeurés en Europe? Je crois même qu'ils en mangeraient moins, car, si je suis bien renseigné, on se contente là-bas d'un bol de soupe et d'un pain alors qu'ici nous avons les viandes, les légumes, les fruits et tout le reste; je crois donc que ces gens mangeraient plus de blé s'ils restaient en Europe. Au point de vue pratique le marché intérieur est illusoire.

Encore: notre production de blé dépasse nos besoins de près de 300 millions de boisseaux par année. L'an dernier nous avons produit 470 millions de boisseaux et nous en avons consommé 50 millions ou un peu moins. Un homme mange entre cinq et six boisseaux de blé par année, soit à peu près 50 millions de boisseaux pour une population de huit mililons et demi. En outre nous semons chaque année 50 millions de boisseaux ou un peu moins. Il nous reste au moins 300 millions de boisseaux de blé pour l'exportation. Or, supposons que nous tentions de faire consommer tout ce blé au Canada exclusivement; à diviser 300 millions par 6, on voit qu'il nous faudrait attirer 50 millions de bouches chez nous pour manger notre blé, et pas un des nouveaux venus ne produirait du blé. Que feraient-ils tous, voilà la question? Si nous développions ce marché intérieur dont on nous parle tant que ferions-nous de ces 50 millions de nouveaux habitants? Se feraient-ils manufacturiers? Où vendraient-ils leurs marchandises? Selon l'honorable député nous devrions nous suffire à nous-mêmes: nous devrions vivre exclusivement de ce que nous-mêmes produisons. Or, nous produisons assez pour nos besoins, et il nous reste encore un

grand surplus. Qu'allons-nous en faire? L'expédier à l'étranger? Nous nous suffisons à nous-mêmes, nous produisons tout ce qu'il nous faut et nous devrions exporter notre excédent; charger un navire de nos produits, les transporter aux marchés de l'univers, les y vendre et rapporter une cargaison d'or; puis envoyer un second navire chargé de nos produits et rapporter une autre cargaison d'or. Mais combien de temps cela durerait-il? Nous n'aurions pas exporté ainsi trois cargaisons que l'étranger nous dirait: "Je consens à acheter vos produits si vous voulez acheter les miens; je n'ai plus d'or". Oui, monsieur l'Orateur, si nous voulons faire le commerce avec l'étranger nous devons acheter ses produits. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous pouvons développer notre marché à l'étranger. Cinquante millions d'individus amenés en Canada pour y être employés dans l'industrie ou ailleurs, consommeraient plus de blé que s'ils étaient restés en Europe; alors, il ne nous resterait pas un boisseau de blé à vendre.

L'honorable député dit que nous produisons trop de blé. Pourtant on achète tout ce que nous expédions, tout ce que nous produisons. Il dit aussi que le prix est trop bas. Mais il ne diminue pas; il est aussi élevé cette année que l'année précédente. Cela ne veut pas dire qu'il soit suffisant, mais c'est la situation. Notre honorable collègue a également donné quelques très bons conseils sur la façon dont on peut améliorer le sort de nos cultivateurs. Selon lui, ils devraient produire moins et vendre plus cher. Mais comment vendraient-ils plus cher? Ensuite il prétend que nous devrions cultiver autre chose. Quelle autre chose. Je suis cultivateur moi-même et je voudrais bien trouver cette autre chose. J'en ai essayé plusieurs qui ne m'ont laissé aucun bénéfice. Il n'y a absolument aucun autre genre d'agriculture qu'on puisse préconiser pour l'Ouest, car on ne pourrait faire concurrence à l'Est. Prenez les produits laitiers, par exemple: Nous ne pouvons pas faire concurrence à l'Est. Nos vaches doivent manger des fourrages secs pendant presque dix mois de l'année. Nous avons un peu d'herbe fraîche au commencement de juin, mais elle ne tarde pas à s'étioler et il faut nourrir les animaux avec du foin pendant tout le reste de l'année; aussi donnent-elles peu de lait. Nous ne pouvons pas fabriquer des produits laitiers qui puissent faire concurrence à ceux des cultivateurs de l'Ontario et de la province de Québec, admettant même que nous soyons aussi prêts qu'eux du lieu d'écoulement. On nous dit d'essayer autre chose, comme l'élevage, par exemple. J'ai élevé des animaux et j'en élève encore actuellement. Il faut dix acres de prairie pour nourrir un bœuf. Ces dix acres coûtent $200. A 8 p. 100, cela représente $16 par an. C'est bon pour l'été, mais, en hiver, il faut le nourrir à l'étable. Seize dollars par an pendant trois ans, cela fait $48. Or, vous faites une bonne affaire quand vous vendez le bœuf pour $30. Voilà l'élevage! On nous suggère d'autres choses. Eh bien, je vous dis que ces autres choses sont pires que le blé et j'en ai essayé un assez grand nombre.

On prétend que les réductions sur les instruments agricoles ne vont guère nous aider. L'honorable député qui est à ma droite (sir Henry Drayton) nous a dit que cette réduction de tarif ne nous ferait économiser qu'environ $750,000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: En tout, et vous, vous n'en n'aurez qu'une parcelle!

M. McCONICA: Ce n'est pas tant le revenu que la prime que nous payons aux fabricants. L'honorable député de Brantford (M. Raymond) a dit que nous n'avions pas besoin de nous plaindre au sujet des instruments agricoles, puisque suivant l'honorable député de Brandon (M. Forke) nous n'en achetons pas. C'est vrai, les cultivateurs n'achètent pas uas une très grande quantité d'instruments. Ils utilisent leurs vieilles machines, ce qui n'est pas très économique. C'est une grosse erreur de leur part que d'employer un mauvais semoir, par exemple qui fait perdre peut-être deux ou trois boisseaux de blé par acre, tandis qu'une bonne machine se paierait elle-même en une seule année. On peut en dire autant d'une lieuse défectueuse. Avec une bonne machine, on a vite fait de récupérer sa dépense. Si les cultivateurs emploient de vieilles machines, ce n'est pas par économie, mais bien parce qu'ils n'ont pas l'argent voulu pour en acheter de neuves. Les cultivateurs de l'Ouest sont rendus au point, où il est nécessaire pour eux d'économiser jusqu'au dernier sou et d'éviter même les dépenses utiles ,pour pouvoir retirer quelque bénéfice de leur entreprise.

Nos honorables collègues à notre droite nous ont représenté le tarif douanier comme une grande penacée. Ils nous disent:

Regardez les Etats-Unis, ils deviennent riches et opulents, à cause de leur régime de protection. Comme a si bien répondu un député, les Etats-Unis se sont enrichis, en dépit de leur tarif protecteur. La république américaine est dans une situation tout à fait différente de la nôtre. C'est presque un monde; c'est une nation qui se suffit à elle-même. Elle a une variété de produits comme une

variété de climats. Elle produit pour ainsi dire tout ce qu'elle consomme, et consomme presque tout ce qu'elle produit. Son commerce extérieur ne représente pas grand'chose, du moins proportionnellement.

Les états de l'union américaine commercent entre eux. Le producteur de coton vend au nord, achète du nord et ainsi de suite. Là-bas, ils suffisent à leurs besoins, fabriquent ce qui est nécessaire à leurs industries et leur exportation est peu considérable. J'ai ici la déclaration du secrétaire de commerce des Unis, l'honorable Herbert Hoover, dans un article intitulé: Pronostics économiques pour 1924, et où il dit ceci: "Nous exportons moins de 6 p. 100 de notre production totale". Moins de 6 p. 100! C'est une nation libre-échangiste. Elle commerce chez elle, et il n'y a pas de barrières commerciale aux Etats-Unis. Il ajoute aussi: "Moins d'un pour cent de nos produits manufacturés trouve acheteur en Europe." C'est donc un pays libre-échangiste. Il y a 35 ou 40 ans, les industries existaient seulement en Nouvelle-Angleterre. Il existait un tarif, mais pas un tarif interne. Les manufactures étaient anciennes et bien établies, bien pourvues de fonds et bien dirigées. Elles étaient situées dans le Massachusetts, le Connecticut et autres Etats de l'est. Elles avaient les avantages de la production en grande quantité et bien d'autres. Selon la théorie de nos amis les protectionnistes, elles étaient maîtresses de la situation. Prenons par exemple Fall River, (Mass.). C'était le centre de l'industrie cotonnière. Il y avait là de grandes usines qui approvisionnaient l'univers et dominaient le marché. Ces usiniers pensaient que le climat de leur région était le seul où l'on pouvait filer le coton. Que s'est-il produit? Des filatures de coton ont débuté dans les Etats du sud. Parlons du libre-échange! Les gens de la Nouvelle-Angleterre se croyaient à même d'écraser ces nouveaux établissements. Selon la théorie protectionniste, ils devaient pouvoir les broyer comme une coquille d'œuf. Comme le disait tout à l'heure mon honorable ami, 4 millions des 6 millions de balles produites sont filées et tissées au sud de la ligne Mason et Dixon.

Ce qui est vrai du coton l'est aussi de toutes les autres industries des Etats-Unis. Les grandes usines des Etats-Unis sont situées à l'ouest et non à l'est du pays. On a commencé à en établir dans les états du Centre et de l'Ouest qui sont devenus autant de ruches industrielles. C'est là que vous verrez les grands centres industriels des Etats-Unis et ils se sont développés au cours des 35 dernières années et sous un régime participant du libre-échange. Or, si cela se peut aux Etats-Unis, ne pouvons-nous pas les imiter au Canada? On nous dit que des fortunes ont été amassées là-bas. C'est vrai. L'établissement des Etats-Unis qui a eu le plus de succès est la Standard Oil Company; je crois même que c'est la plus grande exploitation industrielle du monde. Elle s'est spécialisée dans l'exploitation d'un simple produit naturel, produit qu'on rencontre dans tout l'univers...

L'hon. sir HENRY DRAYTON: N'oubliez pas Ford et sa "Tin Lizzie".

M .McCONICA.....et elle en a fait un produit de consommation universelle, recherché par tout le globe. Elle transforme ce produit en une centaine d'articles divers et c'est certainement le produit qui trouve le plus d'applications dans tout l'univers. Cette compagnie a toujours payé de bons salaires et n'a jamais eu de grève de salariés sur la question des prix payés. Cependant, elle a des concurrents. Il existe des centaines de raffineurs et des milliers d'autres producteurs indépendants et ils sont cependant bâti des fortunes fabuleuses. Ses directeurs fondent des collèges, commanditent de grandes entreprises et construisent des hôpitaux. C'est une exploitation industrielle extraordinaire qui n'a jamais eu un sou de protection et ce qu'elle a fait peut être accompli par d'autres. Elle s'est fiée à ses propres moyens tout en faisant des affaires dans le monde entier. Elle a fait face à la concurrence universelle et maintenu sa place dans le commerce du monde ce qui fait que ses produits se trouvent partout où il existe des clients. Je le répète, cette gigantesque entreprise a su grandir sans protection. Pourquoi le Canada ne peut-il en faire autant? Nous avons des richesses naturelles illimitées, nous sommes à même de produire sur place la plus grande partie de nos aliments et nous avons une suranbondance de force motrice dans les conditions les meilleures. Nous avons un réseau de voies fluviales intérieures qui nous permettent d'atteindre les marchés mondiaux au meilleur taux possible et nos ouvriers sont aussi intelligents, aussi capables et aussi industrieux que partout ailleurs. Cependant, nous ne pouvons soutenir la concurrence ni chez nous, ni à l'étranger, ni nulle part. Après cinquante ans de petits soins, d'attentions et de protection, notre industrie est si chancelante qu'un ombre peut la renverser. Telle est la situation. Un honorable député ne nous a-t-il pas déclaré hier que l'industrie des instruments aratoires était ruinés? Tandis que naguère le prix d'une machine de $100 était de $95 au tarif, payait $9.50 de droits et se vendait $104.40, aujourd'hui, le

prix en sera $100; elle payera $6 de droits et pourra se vendre $106. Nos fabricants de machines aratoires, nous disait-il, ne peuvent soutenir la concurrence et vont être ruinés. Imaginez-vous qu'une hausse de $1.50 dans les prix puisse ruiner notre industrie domestique. Cette sorte de concurrence signifie pour eux leur destruction, leur annihilation. Je ne saisis pas bien cette logique, du moins si logique il y a.

Je n'appuie pas l'amendement proposé (par M. Woodsworth). Il contient des choses qui me plaisent, mais, comme je comprends la proposition, il me semble que ce serait censurer le Gouvernement ou du moins indiquer qu'il n'a pas notre confiance. Or, cet amendement ne tente pas d'améliorer le budget. S'il était adopté le budget ne serait pas modifié mais signifierait tout simplement un vote de défiance envers le Gouvernement. C'est ce à quoi cela équivaudrait. Ayant voté la déclaration qui refuse confiance au Gouverneement, dix minutes après on voterait le budget, c'est-à-dire en faveur de la politique du ministère dont on viendrait de votetr la déchéance. Je ne veux pas prendre cette attitude-là. Je ne crois pas qu'elle convienne au parti qui siège autour de moi. J'aurais préféré être appelé à me prononcer entre l'attitude du député de Kent (Nouveau-Brunswick) (M. Doucet) et la proposition du Gouvernement.

J'adresse mes félicitations au ministre suppléant des Finances (M. Robb) pour le projet qu'il a déposé et pour les principes sur lesquels il s'appuie. Je m'en rapporte à la déclaration qu'il nous a formulée et qui nous donne à choisir entre l'abaissement des droits et le relèvement des droits. Or, je suis pour l'abaissement des droits. La lutte est engagée et je dis à nos collègues de droite: Ce sera l'enjeu de la prochaine bataille électorale que nous gagnerons sur vous.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est à voir.

M. McCONICA: En tout cas la question sera réglée. Il faudra l'attaquer franchement et éviter toute manigance politique. La proposition est nette: Pouvons-nous enrichir les Canadiens en les chargeant d'impôts? Pour ma part, je suis en faveur de réduire graduellement les droits de douane de manière à ne pas trop nuire à l'industrie. De toute façon, je désire l'exécution d'un programme clair et net d'abaissement tarifaire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

3e LECTURE

Après délibération en comité général, de deux projets de loi d'intérêt privé.

Le 1er (bill n° 15), déposé par sir Henry Drayton, concernant la compagnie du chemin de fer "Canada Southern";

Le 2e (bill n° 16), déposé par le même, concernant la compagnie du tunnel de la rivière Détroit.

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

M. STEWART (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question discutée et représentant une ville industrielle comme Hamilton, la troisième ville manufacturière du Canada et peut-être la plus considérable proportionnellement à sa population, je dois à mes commettants de protester aussi énergiquement que possible contre les propositions dangereuses annoncées par le ministre intérimaire des Finances dans son discours sur le budget. Ma responsabilité se trouve grandie par l'absence en Europe de mon collègue qui représente la division est de Hamilton (M. Mewburn), où se trouve la majeure partie des établissements industriels de la ville. Je regrette de n'avoir plus la vigueur que je possédais avant ma récente maladie; néanmoins, je vais m'efforcer de remplir mon devoir envers ma circonscription et envers mon pays.

Après avoir examiné de nouveau la question durant le congé de Pâques, j'en suis venu à la conviction que si le Gouvernement persiste dans les réductions de droit annoncées, il portera à l'industrie canadienne et au Canada tout entier un coup droit dont une grande partie de notre industrie nationale et le pays lui-même auront peine à se relever. Si ces réductions annuelles se perpétuent et compromettent la stabilité du tarif douanier, pendant que les Etats-Unis élèvent chaque année les droits contre les produits de notre agriculture, le jour n'est pas loin où nos villes seront dépeuplées et le marché national des cultivateurs de l'Ouest réduit à un tel point que la situation générale sera lamentable. Dans l'Ontario, et à Québec aussi, on sait que la guerre et ses suites ont eu des conséquences désastreuses pour les agriculteurs de l'Ouest, et comme la prospérité de l'Est dépend en grande partie de la situation de l'agriculture dans l'Ouest, nous avons intérêt à faciliter son relèvement. Nous ne pensons pas toutefois que le salut de l'Ouest est dans la ruine de l'Est, car l'agriculture vit sur l'industrie comme l'industrie dépend de l'agriculture. C'est en coalisant toutes les forces nationales qu'on fera du Canada un grand pays dans l'empire britannique.

L'abaissement des droits sur les instruments du travail n'est pas assez considérable pour être ressenti par chaque cultivateur individuellement, encore moins pour le tirer d'affaire. J'ai calculé la valeur des marchandises que les cultivateurs de l'Ouest achètent, et en mettant les choses au mieux, le cultivateur ne tirera guère plus de 10 dollars de bénéfice de la réduction douanière. J'estime que c'est un mauvais raisonnement de la part des cultivateurs de l'Ouest, de vouloir ruiner les manufacturiers du pays pour une question de $10, chacun et je crois que le jour viendra où ils comprendront qu'ils ont commis une erreur. Mais lorsque ces réductions du tarif tombent en bloc sur le chiffre d'affaires des manufacturiers, c'est en beaucoup de cas la différence entre le profit et la perte, la différence entre les fabriques actives et celles dont les cheminées ne fument plus et je le crains, la différence entre le progrès et la stagnation de notre pays en général. J'ai entendu faire la remarque qu'il y a au moins deux raisons pour cela: la première c'est que la majorité des habitants de l'Alberta et de la Saskatchewan, sont des citoyens américains qui ont une chaude affection pour leur pays natal. Il n'y a jamais eu une période plus importante pour la réduction du tarif qu'en ce moment. Le Gouvernement n'a pas derrière lui une majorité suffisante et il ne pourrait pas facilement dire non à nos amis de l'Ouest consentant à donner leur cordial appui au Gouvernement s'il leur accorde une réduction du tarif sur les instruments agricoles. Il semble qu'il y a quelque chose de vrai à ce sujet, parce que nous avons la déclaration du premier ministre faite à la Chambre que son gouvernement avait fait une promesse aux députés de l'Ouest et qu'il ne se laisserait pas arrêter par le parti conservateur. Le premier ministre peut dire que ce n'est pas exact. Naturellement je sais que cette déclaration ne paraît pas au hansard, mais cela a été dit tout de même.

Je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que l'agriculteur de l'Ouest n'est pas le seul qui ait souffert ou qui souffre des conditions d'après-guerre. De même dans la proportion de ses placements, le manufacturier, le marchand en gros et le détaillant ont souffert et dans beaucoup de cas au point d'y laisser leur peau. Le manufacturier canadien ne vend pour ainsi plus à l'étranger, par suite de l'avilissement de la monnaie et des salaires inférieurs payés dans d'autres pays industriels, il a été en butte à une concurrence injuste sur son propre marché intérieur au moment où nos voisins du sud ont élevé une barrière tarifaire qui l'empêche de chercher un remède dans cette direction. Les statistiques industrielles recueillies par le bureau même de ce gouvernement indiquent de combien a souffert et souffre l'industrie et j'ai tout lieu de croire à leur exactitude. Je citerai seulement des chiffres comparatifs les plus récents pour les années 1920 et 1922 qui intéressent la ville d'Hamilton mais qui reflètent les conditions de l'industrie dans tout le pays, en indiquant le point alarmant auquel elle est tombée et expliquant pourquoi notre virile jeunesse canadienne traverse la frontière par milliers en vue d'obtenir de l'emploi pendant que le Gouvernement dépense annuellement des millions pour amener au pays des immigrants étrangers qui deviennent un fardeau pour les villes aussitôt que s'approche l'hiver. Voici les chiffres:

	1920	1922
Etablissements, nombre.. ..	790	636
Capital..	$142,051,013	$145,686,297
Employés, nombre..	30,454	25,469
Salaires et gages..	39,712,039	28,424,483
Coût des matériaux..	81,959,053	53,334,004
Valeur des produits..	167,190,671	106,088,704

Cela indique d'un façon concluante que nos manufacturiers diminuent de nombre, malgré tout ce que l'on peut dire de contraire et si ce budget est appliqué je ne sais pas ce qui arrivera; il me semble qu'il n'en restera pas beaucoup dans quelques années d'ici.

Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, si mon opinion personnelle sur les projets de changements dans le tarif sera d'un grand poids, mais depuis que le ministre intérimaire des Finances a déposé le budget, des vingtaines de lettres ont été adressées à mon honorable ami d'Hamilton-Est à mon honorable ami de Wentworth (M. Wilson), dont les circonscriptions comprennent une partie de la ville d'Hamilton et à moi-même, par des manufacturiers d'Hamilton. Ils savent que l'effet de ces changements dans le tarif se fera sentir non seulement dans leur propre industrie, mais dans les industries canadiennes en général et dans tout le pays et le Gouvernement ferait bien de faire attention à ce qu'ils disent. Je prendrai la liberté de lire quelques extraits de ces lettres. J'ai les originaux ici à la disposition de tous mes collègues.

Le Gouvernement a été positivement déloyal envers les manufacturiers du pays. Quand le tarif a été établi il y a nombre d'année, on a accordé une préférence aux marchandises anglaises; récemment le gouvernement actuel a donné une nouvelle préférence de 5 p. 100 aux manufacturiers anglais. Je suis intéressé dans une fabrique de bonneterie à Hamilton qui a un capital d'environ $250,000 et qui fonctionne depuis presque quatre ans sans faire un cent de profit. Cette compagnie est en existence depuis quinze ans et elle a fait des profits jusqu'à il y a environ trois ans, mais depuis elle n'a rien gagné.

Il n'y a pas aussi longtemps que cela, bien entendu, que le Canada a accordé une préférence aux manufacturiers des Iles-Britanniques; cependant, nous espérions que plus nous nous éloignerions des années de guerre, meilleure serait notre chance de retrouver une situation normale. Au lieu de cela toutefois. Nous avons augmenté le tarif de préférence en faveur de la métropole et nos fabriques se trouvent actuellement dans une situation telle que je ne prévois pas qu'elles aient la moindre chance de réaliser des profits raisonnables. Je ne vois pas d'excuse à l'attitude du Gouvernement d'accorder de pareilles concessions aux manufacturiers anglais, sauf qu'il a jugé à propos de le faire.

Je désire également revenir sur un autre aspect du problème: je fais allusion à l'attitude des honorables membres du groupe progressiste qui se plaisent à insister sur la pauvreté des cultivateurs de l'Ouest et voudraient nous convaincre qu'ils souffrent beaucoup de la crise actuelle et qu'ils méritent par conséquent une considération particulière. Les réductions apportées au tarif douanier que nous discutons actuellement constituent je suppose, l'un des remèdes destinés à les sauver de la situation dans laquelle ils se prétendent. Or, il arrive que je suis très au fait de la situation de l'Ouest canadien. Plusieurs de mes frères s'adonnent à l'agriculture là-bas et je les visite régulièrement. Les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas plus à plaindre que la classe agricole de l'Est du Canada. Les agriculteurs de la province d'Ontario sont dans un embarras pour le moins aussi grand que ceux de l'Ouest. Je me rappelle fort bien avoir avancé une forte somme à un chef de famille qui avait quatre fils et désirait aller s'établir dans l'Ouest où il prévoyait qu'il réussirait mieux qu'ici; or, grâce à ce débiteur, j'ai été tenu au courant de la prospérité de la classe agricole dans cette région. Ce cultivateur est aujourd'hui propriétaire de 2,200 acres de terre à une distance de 9 à 10 milles de la ville de Macloed (Alb.) et il a réussi à merveille. Je me demande où vous pourrez bien trouver un agriculteur de la province d'Ontario ou d'ailleurs dans l'est, qui a acquis la propriété de 2,200 acres de terre dans l'espace de quelques années? Il est donc impossible que la classe agricole de l'Ouest soit dans une situation aussi critique qu'on tente de nous le faire croire. Les renseignements que j'ai par devers moi ne concordent pas du tout avec l'affirmation qu'on lance à tous les vents, à savoir que les cultivateurs de l'Ouest sont dans une situation plus difficile que les agriculteurs de l'Est du Canada.

Avec votre consentement, monsieur l'Orateur, et celui de mes honorables collègues, je désire faire consigner dans les colonnes du hansard une résolution qu'a adoptée le conseil de la ville d'Hamilton touchant la Canadian Libby-Owens Sheet Glass Company; des copies de la dite résolution ont été envoyées au très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb). Cette compagnie s'est établie à Hamilton; un capital d'au-delà de 2 millions de dollars a été placé dans l'entreprise en question, qui s'est vue forcée de fermer les portes de ses usines. Est-ce le fait ou non des réductions apportées au tarif douanier? Je n'en sais rien. Je sais toutefois que ces usines ont cessé leurs opérations et le conseil de ville d'Hamilton a adopté une résolution priant le Gouvernement de venir en aide à la compagnie. Je n'ai pas l'intention de prendre inutilement le temps de la Chambre en citant le texte de la dite résolution que je désire faire inscrire au hansard si personne n'y voit d'objection.

L'hon. M. GRAHAM: C'est là un mauvais précédent, mais peu importe.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous l'avez déjà fait au cours de la présente session.

M. STEWART (Hamilton): Si personne ne s'y oppose, nous allons procéder de cette manière; cela sauvera du temps. La résolution est ainsi conçue:

Arrêté: Que le secrétaire du conseil reçoive instruction d'écrire au très honorable Mackenzie King, premier ministre, à l'honorable James A Robb, ministre intérimaire des Finances, et aux représentants de la région au parlement pour appeler leur attention sur le fait que l'avilissement de la circulation monétaire à l'étranger joint à la protection insuffisante, dans les circonstances actuelles, ont amené la fermeture des usines de la Canadian Libbey-Owens Sheet Glass Company, de cette ville, et menacent la vie et l'existence de nombre d'autres industries, à Hamilton, et plus particulièrement les fabriques d'instruments aratoires.

Nous devons respectueusement appeler l'attention des autorités sur le fait que la Libbey-Owens Sheet Glass Company a placé un capital d'au delà de 2 millions de dollars dans son entreprise, à Hamilton, et que jusqu'à l'anné edernière, ses usines étaient en pleine activité jour et nuit, fournissant ainsi du travail à des centaines d'artisans, ouvriers d'élite pour la plupart. Or, la fermeture de ces usines, qui est due à la concurrence étrangère, au dire des fonctionnaires de la compagnie, a sérieusement aggravé la situation du chômage qui est devenu un grave problème plus particulièrement dans les centres industriels comme Hamilton, et oblige des milliers de bons Canadiens de quitter leur pays natal, d'adoption ou de choix afin d'obtenir du travail et contribuer au développement de pays étrangers.

Nous tenons aussi à appeler respectueusement votre attention sur le fait que, au cours des trois dernières années, la situation industrielle a été telle que nombre de grandes et importantes industries ont été forcées de fermer les portes de leurs usines, tandis que d'autres ont été sérieusement paralysées, que les usines ne fonction-

nent que partie du temps ou n'emploient qu'un personnel fort réduit. Ces entreprises industrielles sont menacées de la faillite, du fait surtout de l'avilissement de la circulation monétaire à l'étranger, qui permet de fabriquer à bas prix et de faire ensuite une concurrence injuste aux produits canadiens. Cette situation a amené le chômage sur une grande échelle et, dans nombre de cas, des misères sans nom surtout dans les centres industriels comme Hamilton (où l'on estime à 3,000 le nombre des chefs de famille qui sont sans travail).

Ce conseil adjure donc le Gouvernement d'agir avec la plus extrême prudence en ce qui regarde l'abaissement du tarif douanier et de tenir compte du fait que, s'il embarrasse davantage les industries canadiennes, le nombre des sans-travail s'accroîtra encore et il en résultera une situation dont les conséquences seront peut-être très sérieuses.

D'autre part, ce conseil adjure respectueusement le Gouvernement de remanier le tarif douanier de manière à permettre à la Libbey-Owens Company de reprendre les opérations à la date la plus rapprochée qu'il soit possible et d'accorder une protection suffisante aux autres industries existantes tout en encourageant de nouvelles entreprises manufacturières à venir s'établir au Canada.

Le tout respectueusement soumis.

T. W. JUTTEN,
Maire.

Je regrette d'imposer à la Chambre la lecture des lettres que j'ai par devant moi mais je ne les ai pas sollicitées. Les manufacturiers ont eu leur propre réunion et l'assistance y était très nombreuse. Ils ont résolu de transmettre ces lettres afin qu'elles soient communiquées à la Chambre. Celles-ci proviennent de représentants de maisons de commerce dont la mise de fonds est d'au moins trois millions de dollars et s'élève à dix millions dans un cas et à vingt millions dans un autre. Elles sont écrites par d'excellents citoyens d'Hamilton dont la parole vaut de l'or. Je prie mes collègues de prendre le temps d'examiner ces lettres et s'ils le font et si leurs conclusions sont justes, ils conviendront, j'en suis certain, que le tarif ne doit pas subir de coupures à présent. Au cas où la députation voudrait connaître les auteurs de ces lettres, rien ne s'oppose à ce que je les nomme. Ainsi donc, on peut me demander leurs noms. La première lettre est ainsi conçue:

Sawyer-Massey Company, Limited

En parcourant le budget que l'honorable J. A. Robb a présenté, nous découvrons qu'il propose des changements qui nous nuiront gravement dans la fabrication des machines à battre, des amelonneurs, des ensacheurs automatiques et des scieries mécaniques, car le tarif ou la protection sur ces objets est diminué d'un tiers et d'un cinquième respectivement, la réduction d'un cinquième ne s'appliquant qu'aux scieries mécaniques. Cette modification, on le comprendra, ne saurait avoir qu'un résultat, savoir: mettre fin à la fabrication des machines à battre au Canada. Depuis quelques années, il nous a été très difficile, et même presque impossible en plusieurs cas, de concurrencer les machines de fabrication américaine, peut-être parce que nos voisins, qui ont un bien plus vaste marché, peuvent en produire de plus grandes quantités. Dès les premiers jours de l'année, ils commencèrent à s'approvisionner de machines pour leur territoire de l'extrême-sud. Si les moissons tournent mal

dans ce territoire, ils n'ont qu'à employer ces machines pour remplir les commandes dans des territoires situés plus au nord et quand la récolte est mauvaise là, ils les expédient au Canada à un prix réduit en utilisant un pour-cent déterminé retranché de leur liste de prix pour tenir compte des droits de douane. En pareil cas, ils ont pour règle de se défaire de leur marchandise même s'ils ne font aucun bénéfice. Avec la nouvelle réduction, une seule chose sera possible, ce qui est arrivé aux tracteurs, et l'on sait, à n'en pas douter, que cela peut dire la cessation de la fabrication de ces machines au Canada.

Depuis la suppression du droit sur les tracteurs, toutes les compagnies qui fabriquaient ces machines au Canada ont été obligées d'en cesser la fabrication, nous comme les autres, et aujourd'hui notre commerce consiste à placer les tracteurs de l'un des fabricants américains, et c'est ce qui arrivera sous peu dans le cas des batteurs, la protection étant supprimée, pour ainsi dire.

Naturellement, on a voulu nous consoler par une détaxe de 7½ p. 100 sur les matériaux servant à la fabrication de ces machines; cependant, un examen attentif permet de constater que cela ne nous avance pas ou ne nous avance guère. En effet, nous ne pouvons pas nous rendre aux Etats-Unis pour y acheter tout ce qui sert à cette fabrication. Nous pouvons, il est vrai, faire venir certaines pièces et quelques matériaux, lorsque nous en achetons d'assez grandes quantités; cependant, vu les taux de transport qu'il faut payer sur les chargements de moins d'une wagonnée, ces pièces et ces matériaux ne nous coûtent pas moins cher que le prix auquel nous pourrions les acheter au Canada, même lorsque nous obtenons une détaxe de 7½ p. 100. De plus, est-il juste de punir le fabricant des matières premières qui entrent dans les machines à battre, afin de favoriser l'importation au Canada de marchandises américaines? Nous entretenons de grandes craintes au sujet de l'avenir du pays et de l'état général de son commerce, sans parler des pertes directes de la classe des fabricants de machines agricoles.

Nous remarquons aussi que le Gouvernement a fait certaines concessions relativement à la taxe de consommation qui est supprimée sur les machines à battre, les ameulonneurs, les ensacheurs automatiques, les appareils à enregistrer et à peser, et sur les accessoires de scieries mécaniques; néanmoins, il n'a pas exempté les moteurs à vapeur ou à gazoline qui actionnent les batteuses. Les unes méritent assurément autant d'être exemptées que les autres, et il en est ainsi des pièces de rechange de ces machines. Nous ne trouvons pas de disposition au sujet de la remise de la taxe de consommation que nous avons payée sur les articles que nous avions en magasin à la fin de 1923 dans nos différents établissements, ou que nous avons payée sur d'autres machines expédiées depuis ces établissements, y compris les réparations, machines qui ne sont pas encore vendues. Il nous semble qu'on devrait insérer dans le budget une disposition donnant droit aux fabricants d'instruments aratoires à cette remise de la taxe de consommation lorsqu'elle a été payée sur des marchandises expédiées aux succursales et non vendues. Nous sommes convaincus qu'on a oublié cette disposition et celles qui a trait à l'exemption de la taxe de consommation sur les tracteurs. Nous avons peine à concevoir comment le Gouvernement a négligé de s'attirer les bonnes grâces des cultivateurs dans ces deux cas, ainsi qu'à l'égard d'autres changements, à moins qu'il ne fût persuadé que le fabricant avait déjà payé, qu'il serait le "dindon de la farce", et que quelques dollars de plus ou de moins ne l'empêcheraient pas de se ruiner.

La lettre suivante est de la Canadian Shovel and Tool Co., d'Hamilton (Ont.):

Canadian Shovel and Tool Co., Limited

Le programme général du ministère semblait être de réduire les droits sur les "instruments de production", ce qui nous paraît contrecarrer l'intention de fonder "au

Canada-agrandi", vu que toute ligne de conduite qui fera déchoir de leur rang certains grands établissements industriels canadiens, et plusieurs autres qui dépendent de ceux qui se ressentent des remaniements du tarif, comme une nuée d'employés et de familles d'employés, aura pour résultat évident de nuire un jour aux classes qui s'occupent d'exploitations agricoles, minières ou forestières dans les différentes provinces.

Après une étude attentive des grandes lignes du sujet et sans exiger des égards particuliers pour notre entreprise, nous ne pouvons pas concevoir pourquoi nos produits seraient placés dans la catégorie des "instruments de production". Il est probable que de 15 à 20 p. 100 au plus de nos spécialités servent à l'agriculture ou à l'exploitation des mines et des forêts; néanmoins, le tarif comprend sous la rubrique "pelles et bêches" les les pelles des mouleurs, des fondeurs, des entrepreneurs, des municipalités, des terrassiers, les pelles à sable, les pelles d'utilité générale et les pelles à neige, ainsi que les seaux à charbon ou à cendre, les bêches de jardiniers et les appareils servant au nettoyage des trottoirs, bien que les articles énumérés ne puissent pas résonnablement être classés dans la catégorie prémentionnée. Pourtant ils représentent le gros de notre commerce.

Selon l'usage ou l'abus qu'on en fait, une bonne pelle ou une bonne bêche dure d'un an à dix. Si en abaissant les droits sur les pelles et les bêches importées de manière à permettre une économie d'au plus $3 par douzaine ou de 23 cents par unité, il saute aux yeux que l'économie que les particuliers réaliseront seraient insignifiante; pourtant, dans l'ensemble, elle représentera une forte somme pour le fabricant.

L'année dernière, la concurrence de l'Angleterre a été plus vive que d'ordinaire et a provoqué un bouleversement tel que nous avons dû, alors que le cours des matières premières était à la hausse, opérer dans nos prix des réductions que n'autorisaient pas nos frais de fabrication. Grâce au droit de 18 p. 100 établi par le budget de 1923, les fabricants anglais ont pu étendre le champ de leurs opérations au Canada, et bénéficieraient en outre de tarifs de transport océanique plus avantageux, d'une main-d'œuvre à bon marché, de produits de qualité inférieure et de la dépréciation du numéraire, le tout au détriment des manufacturiers canadiens.

Par suite de l'abaissement du tarif préférentiel anglais à 10 p. 100, ainsi que de la dépréciation de la monnaie anglaise, la protection qui existait jusqu'à présent se trouvera supprimée et pour soutenir la concurrence, si faire se peut, les fabriques canadiennes devront être exploitées à perte. Supposant que le consommateur canadien accorde toujours sa préférence aux produits de fabrication canadienne et de bonne qualité, et que, par esprit de patriotisme, il refuse absolument d'acheter le produit importé, le fait qu'il s'importera une certaine quantité de pelles anglaises à des prix contre lesquels les fabricants canadiens ne pourront lutter faute de protection, nous autorise à dire sans exagération que le rendement et les ventes de notre propre usine accuseront une diminution d'environ 50 p. 100. Pour les mêmes raisons, à peu près la moitié de nos ouvriers (50) seront atteints, car il faudra en réduire le nombre et ils perdraient ainsi $90,000 environ, soit les gages d'une année. De plus, nous ne pourrions pas continuer de les rétribuer aux salaires élevés que nous leur payons actuellement.

L'an dernier il a été importé d'Angleterre des centaines de douzaines de pelles à un prix qui nous paraissait être inférieur au coût de production, mais lorsque nous nous adressâmes aux autorités de la douane à Ottawa, il se trouva que, selon les indications, rien ne justifiait l'application, à ces marchandises, de la disposition relative au *dumping*. Evidemment, les faibles salaires payés par les usines anglaises leur permettent de fabriquer à des prix dont il ne saurait être question dans nos fabriques canadiennes, en toute justice pour les ouvriers au bien-être desquels les patrons doivent s'intéresser pour des motifs d'ordre humanitaire.

Les fabricants d'Angleterre sont nos plus redoutables rivaux, car il ne nous est guère venu de concurrence des Etats-Unis en ces derniers temps. Toutefoit, la réduction du tarif général de 32½ p. 100 va donner un nouvel essor aux importations de ce côté, ce qui ajoutera aux difficultés que nous éprouvons actuellement à maintenir en pleine activité notre usine, laquelle, après avoir débuté modestement en 1904, est devenue une des plus importantes fabriques de pelles du pays, grâce à nos efforts sincères pour fournir au commerce des marchandises de qualité à des prix raisonnables.

La taxe sur les ventes, il est vrai, a été rappelée quant à nos produits, et nous comptons faire bénéficier notre clientèle de l'économie ainsi effectuée, mais la taxe a été également supprimée sur les importations, et là encore la protection nous fait défaut.

En remaniant les droits de douane sur les pelles et les bêches, le Gouvernement n'a pas diminué ni supprimé les droits sur la matière première qu'il nous faut importer. Naturellement, le commerce n'aurait pas tardé à bénéficier de ce que nous aurions économisé de cette source.

Vient ensuite une communication de la Canadian Drawn Steel Co., Limited, de Hamilton (Ont):

Canadian Drawn Steel Co., Limited

Relativement aux modifications des droits de douane que comporte le nouveau budget, nous désirons, vu que vous êtes un de nos députés, vous signaler les conséquences désastreuses qui découleront de ce budget pour notre industrie, advenant son adoption.

L'objet principal de notre établissement, fondé il y a vingt ans, est d'approvisionner d'acier les fabricants de machines agricoles, et notre entreprise s'est développée de pair avec cette industrie. Pendant les premières années d'exploitation, faute de protection suffisante, la compagnie a perdu de l'argent, et ce n'est que grâce à des droits protecteurs que nous avons réussi à établir la clientèle que nous possédons aujourd'hui. A cette époque nous examinâmes à fond la question de soutenir, dans des conditions égales, la concurrence des aciéries américaines et quiconque est au courant du commerce de l'acier doit reconnaître que, pour des raisons multiques, nous ne saurions fabriquer à aussi bon marché que les Etats-Unis.

Une autre particularité qui a toujours existé en raison du *drawback* dont jouissent les matériaux entrant dans la fabrication des machines agricoles, c'est que nous sommes obligés d'importer notre matière première et, dans le cas de la Massey-Harris Co., ou de la Frost-Wood Co., et de la plupart des autres fabricants d'instruments aratoires, il nous faut payer double frais de transport, c'est-à-dire le transport du district de Pittsburg à Hamilton sur la matière première, et le transport de ce dernier endroit à l'établissement du fabricant de machines. Si le fabricant importe directement, le tarif de transport, de Pittsburg à Toronto, est à peu près le même que celui de Pittsburg à Hamilton, et il résulterait dans nos prix un écart équivalent au taux de transport de Hamilton à Toronto.

D'après nos relevés, lesquels peuvent être facilement vérifiés, nous fournissons aux fabricants de machines agricoles 1,400 tonnes d'acier par année, ce qui représente environ 25 p. 100 de notre chiffre d'affaires annuel; en sus de cela, nous avons fourni aux compagnies les matériaux destinés à la fabrication de pièces nécessaires à l'industrie de la machine agricole, telles que boulons, écrous, vis, etc., soit environ 650 tonnes par année ou à peu près 12 p. 100 de notre commerce. En d'autres termes, l'admission en franchise de ces deux produits entraînerait pour nous une perte sèche de 37 p. 100 dans notre chiffre d'affaires. Nous pouvons facilement ajouter à cela un autre 13 p. 100 pour ce qui entre indirectement dans l'industrie de la machine agri-

cole sous la forme de matériaux destinés à la fabrication d'outils, d'arbres de couches, etc., ce qui porterait l'ensemble de notre perte à 50 p. 100 advenant la mise en vigueur des modifications annoncées.

Nous payons environ $100,000 de salaires par année et nous achetons de l'acier et d'autres matériaux pour une valeur de $400,000, sommes qui se trouveraient réduites de moitié et en même temps nos perdrions $250,000 d'affaires, sans compter qu'il en résulterait un état de choses fort grave, à savoir: le désarroi dans les autres industries alliées à celle de la machine agricole. Pour ce qui est du matériel humain visé, nous n'exagérons pas en disant qu'il faudra congédier 40 employés, ce qui atteindrait indirectement 200 personnes; enfin, les marchands t les autres en souffriront proportionnément.

Nous espérons sincèrement que ces propositions tarifaires seront combattues avec assez de force pour en empêcher l'adoption, car nous ne sommes qu'un élément du groupe industriel du Canada qui serait anéanti par ces principes de libre-échange.

Bien à vous,

THE CANADIAN DRAWN STEEL CO., LIMITED.

Je voudrais maintenant donner lecture d'une lettre de la Tallman Brass and Metal Vo., Limited, et dont voici le texte:

Tallman Brass and Metal, Limited

Toute réduction de droits qui nuit aux fabricants de machines agricoles nous atteint également. Nous vendons aux manufacturiers d'instruments aratoires, et nous perdrons certainement des affaires si l'on achète les machines agricoles à l'étranger. A ces manufacturiers nous vendons surtout du métal anti-friction et des coulages en bronze; nous vendons aussi ces deux produits aux fabricants de machines employées dans la fabrication d'instruments aratoires. Il est malaisé de dire au juste ce que nous perdrons, mais ce serait aux environs de $10,000 ou $15,000 par année.

Cela entraînerait une perte immédiate, car nous ne saurions soutenir la concurrence des Américains, des Anglais ou des autres marchés étrangers. En Angleterre, la main-d'œuvre est à meilleur marché et aux Etats-Unis les taxes sont moins élevées. De plus, la dépréciation de la monnaie a provoqué tout un bouleversement dans certaines lignes de nos marchandises. Ainsi, la concurrence de l'Allemagne dans la vente des bouteilles thermos est telle qu'un client a commandé une commande de 50,000 trousses parce qu'il ne pouvait lutter contre le prix allemand pour la marchandise livrée. Le manufacturier canadien pourrait peut-être soutenir la concurrence si le droit était calculé sur la valeur nominale de la monnaie étrangère.

Nous avons récemment perdu la clientèle de la Ford Motor Company pour les pompes à pneus d'automobiles. Nous fabriquions ces pompes par lots de 25,000. Notre prix minimum était établi sur la moitié de nos frais généraux ordinaires plus 1 p. 100 de bénéfice. Les trois quarts du travail ont été faits à la pièce par les jeunes filles. Nous avions coté le prix à 46 cents pièce. Le prix américain à l'entrepôt était de 35 cents, de 42 cents, tous droits payés, et avec un drawback de 50 p. 100 pour les voitures d'exportation, de 38 cents ½. Nous ne pouvons dire si ces articles sont vendus au rabais au Canada ou non, mais nous sommes certains qu'aucun manufacturier canadien ne peut rivaliser avec le prix des Américains.

Nous faisons des travaux considérables pour les fabricants d'automobiles et nous croyons que si le Gouvernement augmentait le pourcentage de 25 p. 100 qui existe maintenant du travail à faire au Canada pour une automobile qui doit être exportée afin d'obtenir la remise de 99 p. 100, ce serait une bonne chose et une protection pour les manufacturiers d'automobiles qui fabriquent les voitures ici. Quelques maisons ne font que le montage des automobiles au Canada et achètent les pièces jusqu'à concurrence de 25 p. 100. Si elles en achetaient une plus grande proportion elles seraient obligées de se livrer à la fabrication.

Les provinces de l'Ontario et de Québec ne peuvent acquitter 77 p. 100 des impôts exigés par notre gouvernement fédéral, à moins qu'il ne protège les industries et ne permette à ces deux provinces de gagner l'argent en premier lieu.

Nous ne pouvons certainement payer notre quote-part de ces impôts si les Etats-Unis ou autres pays étrangers rendent leurs produits à meilleur marché que nous.

Vos tous dévoués,

TALLMAN BRASS & METAL, LIMITED.

Le 21 avril 1924.

J'ai plusieurs autres lettres ici et pour gagner du temps la Chambre me permettra peut-être de les insérer au hansard sans les lire.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne crois pas qu'il y ait d'objection à cela.

M. l'ORATEUR: Si la Chambre y consent.

(Les lettres déposées sont ainsi conçues):

La Brown Boggs Co., Limited

L'auteur de cette lettre est certain que vous n'ignorez pas quel malheur ce serait pour le Canada si ces propositions de loi étaient mises en vigueur. Bien que la plupart de ces changements ne concernent pas cette compagnie directement, ils auront indirectement un effet très grave, si l'on songe au grand nombre de manufacturiers d'instruments aratoires et de machines de scieries et de mines au pays. Nous les comptons parmi nos clients, et nous leur vendons probablement le quart de nos produits. S'ils travaillent dans des conditions désavantageuses et que leurs affaires péréclitent, il est tout naturel que notre commerce avec eux s'en ressentira, vu qu'aucune compagnie n'achetera de nouvelles machines si leurs affaires n'augmentent pas. Cette situation aura aussi son contrecoup sur les manufacturiers dont nous achetons nos matières premières, notre volume d'affaires devant être moindre.

L'ouvrier souffrira également de cette diminution, et, de toute nécessité, les marchands qui nous vendent.

Nous souffrirons de la concurrence des Etats-Unis vu que certaines des plus grandes manufactures du pays sont des succursales et qu'elles pourront importer une partie considérable de leurs produits des maisons-mères aux Etats-Unis qui sont en état de fabriquer certains articles à meilleur marché qu'au Canada, vu leur production plus intense.

Le tarif de faveur sur les marchandises anglaises est un ennui assez sérieux pour nous vu qu'il permet aux articles fabriqués en Angleterre où les salaires sont bien moins élevés d'être exportés au Canada où ils sont vendus à meilleur marché que les nôtres.

Et puis, comme vous le savez, l'Allemagne s'efforce énormément de s'implanter dans notre pays où elle annonce sur une grande échelle. Quand on pense à la différence des salaires des Allemands et des Canadiens, il est facile de comprendre comment les Allemands peuvent nous exporter des marchandises qu'ils vendent moins cher que notre prix de revient.

La clause du dumping qui a été mise en vigueur il y a quelques années, a eu un bon effet dans le temps, mais l'auteur de cette lettre doute fort qu'elle ait été appliqué en ces derniers temps.

Vos tous dévoués,

THE BROWN BOGGS CO., LTD.

Le 24 avril 1924.

The Ford-Smith Macine Company

Cher monsieur,

Nous désirons appeler votre attention sur l'anxiété avec laquelle nous envisageons les changements projetés du tarif actuellement devant la Chambre.

Nous ne sommes pas des manufacturiers de machines agricoles et nous ne sommes pas directement concernés, autant que nous puissions voir à l'heure actuelle, mais indirectement nous y sommes fort intéressés et nous appréhendons ces changements avec une vive inquiétude.

Cette compagnie construit des machines et fabrique des coins, des filières, des scies à découper et certains accessoires employés par d'autres usines pour le travail des métaux y compris les manufactures de machines agricoles et tout ce qui est de nature à leur nuire a naturellement ses conséquences sur nous et nos employés.

Cette compagnie établie au Canada est parfaitement au courant des désavantages d'un marché restreint et connaît parfaitement le progrès cacompli par l'industrie des machines aux Etats-Unis sous le tarif de protection. Si nous eussions jamais prévu que ce tarif serait réduit sensiblement nous aurions cru insensé d'établir une industrie comme la nôtre au pays.

Si les changements tarifaires sont mis en vigueur, bien qu'il nous soit difficile de dire quelle sera la perte de nos ventes et de nos employés, parce qu'il y a beaucoup d'autres industries avec lesquelles nous sommes en relations et qui seront indirectement concernées, nous sommes d'avis que cette loi pourrait diminuer nos ventes de 25 à 40 p. 100, ce qui nous obligerait de destituer nos artisans de métier dans la même proportion.

Vous avez sans doute, comme tous les autres, entendu parler des ouvriers qui s'en vont à l'étranger, mais si vous étiez au courant de la situation comme nous, vous seriez des plus surpris. Je suis sûr qu'à Ottawa, l'on ne se fait pas une idée juste de cet état de choses. Nos jeunes gens font leur apprentissage dans des écoles techniques qui coûtent énormément cher au pays, au profit des manufacturiers américains. Ce ne sont pas là des réflexions oiseuses; ce sont des faits. L'avenir d'un artisan de métier est aux Etats-Unis. Naturellement notre rival le plus redoutable est le manufacturier américain. Ce n'est que par des efforts inouis que nous pouvons le concurrencer à l'heure actuelle et si l'avantage du tarif existant est restreint, il y a lieu de se demander si nous pourrons continuer nos entreprises en Canada.

Nous ne saurions trop appeler votre attention sur la gravité de la situation, et, en terminant, nous vous dirons que si le Canada doit être un pays manufacturier aussi bien qu'agricole, il faut que nous soyons protégés suffisamment jusqu'à ce que la production de nos fabriques canadiennes soit assez considérable pour que nous spécialisions comme le font nos concurrents étrangers. Nous ferons observer de nouveau qu'une forte concurrence domestique assurera des prix convenables pour le consommateur.

Vos dévoués,

THE FORD-SMITH MACHINE CO., LLD.

Le 21 avril 1924.

La compagnie International Harvester

M. F. M. Morton, surintendant général de la compagnie International Harvester of Canada, Ltée, section d'Hamilton, a rendu publique la déclaration suivante au sujet de la situation créée par les changements opérés au tarif par le récent budget.

"La situation créée par les nouvelles dispositions tarifaires contenues dans le budget sont un sujet de grave inquiétude pour la compagnie International Harvester du Canada, Ltée. Il nous paraît inévitable que ces réductions de droits aient un effet sérieux et dommageable sur les opérations manufacturières de la compagnie à Hamilton et Chatham. Dans quelle mesure en souffriront-elles, l'avenir seul le dira. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la compagnie fera de son mieux pour parer à la situation et maintenir ses usines en activité aussi longtemps que le permettront les régimes douaniers et l'état des affaires. Nous le ferons en vue de protéger non seulement les placements des actionnaires, mais aussi les moyens d'existence de nos employés et leurs frais d'établissement au foyer, frais faits dans la pensée qu'Hamilton ou Chatham continueraient d'être des centres industriels prospères et assurés de l'encouragement du pays dans son ensemble.

De même que la prospérité de ces centres est liée à celle des industries qu'ils renferment, de même, dans un sens plus large, la prospérité des cultivateurs canadiens est aussi influencée. Il ne saurait être à leur avantage dans le cours des temps, de rendre non rémunératrices les industries qui ont par le passé répondu à leurs besoins. L'avenir du Canada repose nécessairement sur la prospérité mutuelle de l'agriculture et de l'industrie, tout comme aux Etats-Unis, la prospérité du pays a dépendu de la prospérité de ces deux genres d'occupations.

Nous espérons que les groupes agricoles viendront à reconnaître cette interdépendance et insisteront pour que l'industrie soit l'objet d'un traitement équitable, non seulement comme question de justice pour les actionnaires et pour un grand nombre de leurs concitoyens qui y sont employés comme ouvriers, mais aussi dans leur propre intérêt bien compris.

INTERNATIONAL HARVESTER CO. OF CANADA, LIMITED.

17 avril 1924.

Dominion Sheet Metal Corporation, Limited

Depuis plusieurs années, nos principaux concurrents étaient des producteurs des Etats-Unis, où l'imposition d'un droit de 12½ p. 100 se trouve dans une certaine mesure aggravée par un taux de change moyen de 1 à 3 p. 100.

Mais aujourd'hui, la concurrence de beaucoup la plus redoutable est celle résultant de l'importation du feuillard anglais, par suite du bon marché de la main-d'œuvre en Grande-Bretagne, le droit de 7½ p. 100 sur la tôle galvanisée à provenance du Royaume-Uni, étant absolument annulé par suite de la dépréciation de la monnaie anglaise qui reste de 10 p. 100 ou davantage au-dessous de la valeur au pair de la monnaie canadienne.

Vous vous rendez dès lors compte que l'acheteur de tôle galvanisée peut sur les sommes qu'il nous destine solder le droit de 7½ p. 100 et rester avec un boni de 2½ ou 3 p. 100 quand il achète la marchandise anglaise.

Nous sommes la seule maison au Canada faisant ce travail, et nous avons eu fortement à lutter pendant nombre d'années; en définitive, notre industrie est assez bien établie, mais c'est l'excellence de notre organisation et le faible coefficient de nos frais généraux qui seuls nous permettent de soûtenir la concurrence et cela dans une région de faible étendue.

Nous espérons sincèrement qu'il se fera quelque chose sous forme d'un relèvement quelconque du droit, fondé sur la quotité de la dépréciation, et que le droit sera augmenté d'autant; car il nous semble de simple justice que ce droit étant fixé d'après la valeur normale de la monnaie des pays exportateurs, devrait être relevé quand cette monnaie subit une dépréciation; autrement on ne donne pas suite à l'intention première qui a décrété l'imposition de ce droit.

Nous et tout notre personnel et toute notre équipe d'employés, ainsi que ceux des industries connexes qui nous alimentent de matière première, nous apprécierons assurément toute amélioration de cet état de choses.

DOMINION SHEET METAL CORPORATION, LIMITED.

17 avril 1924.

Collins, Never-Fail Products, Limited

Nous sommes producteurs d'une ligne de fournitures pour l'élevage de la volaille, y compris les incubateurs et les éleveuses, comme aussi d'une ligne d'appareils de pulvérisation à l'usage des horticulteurs.

En vue des récents changements dans le tarif, nous avons décidé de suspendre la fabrication des éleveuses et des incubateurs ainsi que des pulvérisateurs à une ou deux légères exceptions, et d'importer de ces appareils que nous écoulerons à titre d'intermédiaires.

Cela va réduire nos dépenses, car nous pourrons nous dispenser non seulement d'un nombre considérable d'ouvriers, mais aussi d'un certain nombre de nos employés de bureau, et le faible bénéfice que nous ferons à titre d'intermédiaires nous sera d'un rapport plus assuré que le produit plus hasardeux de bénéfices éventuels sur une entreprise de fabrication plus en grand.

Pour votre information, je pourrais ajouter que l'année dernière, sous le régime de l'ancien tarif, les recettes et les dépenses se sont à quelques dollars près, équilibrées dans notre exploitation, nous avons éprouvé une perte légère sur la fabrication des incubateurs et des éleveuses, ainsi que des appareils de pulvérisation; et nous nourrissions l'espoir que cette année nous bénéficierions d'une demande plus active et que nous serions à même de réaliser un profit; mais à la suite des modifications opérées, nous avons résolu d'interrompre la fabrication et de nous faire intermédiaires pour la vente d'articles fabriqués aux Etats-Unis, que nous sommes maintenant en mesure d'importer à meilleur compte que nous ne saurions les fabriquer.

Cela comprend à peu près la moitié de nos opérations manufacturières et nous payons de 12 à 15 mille dollars à peu près de salaires et de 4 à 5 mille dollars par année d'appointements à notre personnel de commis et employés du bureau; et cette somme sera réduite de moitié.

Le résultat le plus fâcheux, à notre avis, c'est que, au lieu de progresser et de croître, nous allons être entièrement oblitérés en ce qui concerne l'industrie canadienne, et nous sommes bien assurés que si nous ne pouvons fabriquer à bénéfice, nul autre au Canada ne saurait le faire.

COLLINS, NEVER-FAIL PRODUCTS, LIMITED.

17 avril 1924.

P. B. Yates Machine Company, Limited

Nous sommes très inquiets et appréhensifs quant à l'effet général que produit et produira la réduction du tarif sur le mouvement des affaires au Canada.

Comme résultat de la guerre, un grand nombre de denrées diverses ont été produites et peuvent être obtenues dans la Dominion, et il s'ensuit que 99 p. 100 de nos achats ont été faits dans les marchés domestiques, et 90 p. 100 ici même à Hamilton, chose qui n'aurait pas été possible avant la guerre.

Avec assurance, sous un régime tarifaire stabilisé, nous avons pu envisager l'avenir avec un certain degré de confiance, ce qui nous a engagés à engager nos fonds en matériaux, en main-d'œuvre en d'autres termes, pour l'accumulation de stocks en prévision de l'avenir, créant ainsi des marchés pour la matière première et tenant la main-d'œuvre occupée à travers des périodes de fléchissement des affaires.

En vue de faire face aux conditions créées par l'abaissement du tarif et le relèvement de la préférence britannique, nous devons rechercher les marchés extérieurs moins avantageux ou rémunérateurs qui sont mis à notre portée à l'exclusion de notre marché domestique. Si telle est la situation pour nous, elle est aussi ressentie par des centaines d'autres. C'est l'état de choses que nous appréhendons nous vivons les uns avec les autres et les uns aux dépens des autres,—ce qui touche à l'un touche à l'autre.

[M. Stewart.]

Il s'est produit un tel changement dans notre ligne d'affaires entre la date où le discours du trône fut prononcé et celle où a été prononcé l'exposé du budget, qu'il en est résulté une modification complète de notre programme de production.

Il n'y a pas cette confiance dans l'avenir qui nous justifie de risquer nos capitaux pour acheter des matériaux et tenir nos employés à l'ouvrage, sauf pour satisfaire aux commandes actuellement en main; par conséquent nous avons dû congédier un nombre d'hommes, réduire à trente par semaine les heures de travail des autres et diminuer nos achats de matériel.

Voilà qui non seulement grossit les rangs des sans-travail; le pouvoir d'achat, tant le nôtre que le leur, en souffre, au détriment de la ville de Hamilton et de tout le Dominion.

Notre entreprise, née en 1907, est arrivée en 1911, 1912 et 1913 sous le régime du tarif stable du gouvernement Laurier à un degré de prospérité où elle employait un personnel de 380; à cause de l'instabilité du tarif sous le gouvernement King nous comptons seulement 96 employés,—chiffre qui diminue toujours. Nous n'avons jamais connu une situation pareille durant toute notre carrière de 17 ans.

Le relèvement de la préférence accordée à l'Angleterre nous impose, en vertu de l'article n° 453-B, la concurrence, jusqu'ici impossible, des fabricants de machines en ce dernier pays: concurrence en salaires, en heures de travail et dans le prix des matériaux, contre laquelle nous ne pourrons pas lutter. Nous avons l'expérience de cette rivalité à la suite des pertes que nous avars essuyées en Australie; elle pèse tant aux manufacturiers australiens qu'ils s'en plaignent sérieusement à leur propre gouvernement.

On a signalé au Gouvernement que le Canada seul a jugé bon de réduire son tarif; on en voit déjà les conséquences lorsqu'on jette les yeux sur la république voisine qui maintient un tarif élevé contre nous et particulièrement contre notre concitoyen de l'Ouest, "le Cultivateur".

D'un côté notre Gouvernement dépense les deniers publics en vue d'encourager l'immigration; de l'autre le gouvernement américain fait des dépenses pour mettre un frein à l'immigration, sauf celle de nos artisans et ouvriers préférés; ces derniers ne souffrent aucune restriction. Cependant l'immigrant est frappé d'une capitation de $8.

L'argent ira là où son emploi sera profitable; l'industrie et l'immigration iron sur ces traces. Toute restriction, tout obstacle, en détournera le courant dans le sens opposé. Le présent budget érige ces obstacles et nous en sentirons les conséquences, non pas l'individu seulement, ni un groupe, ni une région, mais la population du pays tout entier.

Bien à vous,

P. B. YATES MACHINE CO. LTD.

Le 24 avril 1924.

Imperial Cotton Company Limited

Le 19 avril 1924.

A tabler le calcul sur le chiffre de nos ventes aux fabricants de machines agricoles pendant l'année 1923, le chiffre annuel de nos ventes sera réduit de plus de 10 p. 100 et notre production annuelle subira une diminution d'environ 12 p. 100; cette baisse intéresse quelque 35 employés dont les salaires représentent un total de $30,000 par année.

Par suite de l'abaissement projeté du tarif sur les matériaux fournis aux manufacturiers d'instruments aratoires notre protection contre les Etats-Unis est réduite de 12½ p. 100 alors que l'Angleterre, selon la cote actuelle du change, a un avantage sur nous d'au moins 3 p. 100 sur le marché canadien; d'autres pays, à cause de la dépréciation de leur numéraire, seront en état de nous offrir une concurrence sérieuse.

Le mode actuel qui régit le prélèvement des droits de douanes lorsqu'y entre le calcul du change avec les

pays étrangers nous donne bien du mal à subir la concurrence étrangère,—le tarif ne nous protège que très faiblement—; parfois même nous sommes obligé d'opérer à perte afin de conserver une clientèle que nous avons gagnée au prix de vingt-cinq années d'efforts.

Bien que notre industrie soit relativement peu considérable la majeure partie de nos produits est vendue tous les ans aux manufacturiers de machines agricoles: ces derniers sont très exigeants et achètent seulement les marchandises de toute première qualité. Il nous est donc impossible de faire face à cette concurrence en nous conformant à la nouvelle situation créée par les modifications tarifaires, par l'utilisation des déchets ou rebuts et une diminution conséquente dans la qualité de notre produit.

Bien à vous,

IMPERIAL COTTON COMPANY LIMITED.

Le 19 avril 1924.

Bird & Son Limited

A cause de l'affaiblissement du pouvoir d'achat de nos clients qui a été très évident depuis quelques mois, surtout depuis un mois ou deux, force nous a été de réduire le nombre de nos employés au plus bas chiffre qu'il ait atteint depuis six ou huit ans. Une étude de la question nous a convaincus que l'unique cause de cette dépression commerciale est le manque générale de confiance dans la politique tarifaire du ministère actuel.

Bien que notre commerce ne tombe pas directement sous le coup ds réductions proposées au tarif dans le budget déposé ces jours derniers il est clair que ces réductions auront pour effet de diminuer le nombre des clients par suite du mouvement d'émigration qu'il déclanchera du Canada vers les Etats-Unis, et aussi que le pouvoir d'achat de ceux qui restent au pays sera sensiblement amoindri.

Nous avons donc tout lieu de croire qu'à l'avenir nous serons forcés de diminuer notre production et partant de vendre nos produits plus cher, ce qui fournira à nos rivaux américains une belle occasion d'envahir notre marché et de capter le commerce qui, autrement aurait contribué à la prospérité de notre propre industrie et des établissements similaires par tout le Canada.

Les employés de nos usines, tant ici que dans la province de Québec achètent les produits des cultivateurs avoisinants; il est non seulement probable mais presque certain qu'à mesure que diminuera le pouvoir d'achat de nos employés les ventes des fermiers diminueront en proportion.

Bien à vous,

BIRD & SON LIMITED.

Le 25 avril 1924.

Stanley Steel Company Limited.

Nous attirons votre attention sur les modifications apportées au tarif par le récent budget, et leurs conséquences en ce qui intéresse notre industrie.

Depuis plusieurs années nous manufacturons de l'acier laminé à froid pour les fabricants d'instruments. Par suite des changements pratiqués au tarif non seulement nous perdons le chiffre de nos ventes à ces manufacturiers mais la main-d'œuvre qu'ils emploient pour confectionner les pièces, de l'acier que nous leurs vendons, disparaîtra forcément; sous le nouveau régime, en effet, les manufacturiers ont tout avantage à importer ces pièces des Etats-Unis à l'état fabriqué, puisque le tarif va les admettre en franchise.

Ce changement ne laissera pas d'avoir son contrecoup sur notre production; et s'il survient d'autres changements du même genre le nombre de nos employés sera forcément réduit.

Nous tenons aussi à faire ressortir qu'il y a un drawback de 99 p. 100 sur l'acier laminé à froid qui est importé au Canada pour servir à la confection d'objets destinés à l'exportation. Nous sommes tenus de verser au fisc un droit de $7 sur chaque tonne d'acier (laminé à chaud) du numéro 12, ou plus, que nous importons pour le traiter à froid dans nos laminoirs de Hamilton. Ce droit que nous payons est remis par le Gouvernement, sous forme d'un drawback de 99 p. 100, aux compagnies qui importent des Etats-Unis leur acier laminé à froid.

Vous conviendrez avec nous que ce n'est pas juste. C'est vouloir embarrasser les manufacturiers canadiens qui ont entrepris un commerce depuis que le Gouvernement a appliqué le draw-back à ces articles. Si on veut que nous procurions du travail, que nous payions des impôts à l'Etat et que nous développions le pays, n'est-il pas possible de nous faciliter la tâche, de nous permettre d'augmenter le nombre de nos ouvriers et de leur payer des salaires qui les retiendront au pays?

Bien à vous,

STANLEY STEEL COMPANY LIMITED

17 avril 1924.

National Steel Car Corporation

Je signale à votre attention que l'article 353B du tarif, entre autres, comprenant les wagons pour le transport des pièces de bois a été diminué de 30 à 20 p. 100 pour le tarif général.

Le soussigné se trouve être également le président d'une autre fabrique de wagons aux Etats-Unis qui fabrique probablement le plus grand nombre de wagons pour le transport de bois en pièces dans le pays. Ces wagons qui sont acier sont d'un modèle breveté. On a fait des démarches pour permettre à la National Car Corporation ici à Hamilton, d'utiliser cette invention, et le soussigné revient justement d'un voyage au littoral du Pacifique où il est allé examiner les travaux qui s'y font.

Naturellement cette réduction du tarif douanier fait bien plus de tort aux industries canadiennes et particulièrement au développement de Hamilton qu'elle n'en fait aux propriétaires et actionnaires de cette société. Cela veut dire tout simplement que la société, au lieu de fabriquer ne sera qu'intermédiaire. Cela entraînera le congédiement des ouvriers et la perte de la clientèle de la société pour tout ce qu'elle achetait auparavant, sans compter la clientèle des familles de ceux qu'elle employait.

Bien à vous,

R. J. MAGOR,

President.

21 avril 1924.

E. T. Wright Co, Ltd.

Au sujet de la réduction des droits de douane, j'ai l'honneur de vous dire que ce budget de 1924 nous fait beaucoup de tort. Les affaires étaient déjà assez mauvaises sans qu'on ait besoin de diminuer le tarif, mais maintenant nos ventes vont encore diminuer et il est difficile de dire où cela aboutira.

Les autorités essayent de faire passer toutes sortes d'articles de ferblanterie pour des objets de cuisine qui ne paient que 20 p. 100, alors que les premiers sont frappés d'un droit de 25 p. 100.

Nous remarquons que les pelles entrent en franchise. Nous fabriquont des pelles à charbon et à neige.

Nous afbriquons aussi des seaux à lait que les autorités veulent faire passer comme instruments agricoles.

La réduction des instruments agricoles nous fait beaucoup de tort, car nous fournissons à ces compagnies une grande quantité de burettes à huile, etc., et si leurs affaires vont mal, nous nous en ressentirons.

Nous espérons fermement qu'on fera bientôt quelque chose pour stabiliser notre politique commerciale, afin d'encourager nos industries. Aujourd'hui, il est impossible de trouver des capitaux pour les tnerprises industrielles.

Bien à vous,

E. T. WRIGHT COMPANY, LIMITED.

28 avril 1924.

Je donnerai maintenant un relevé indiquant les réductions qui ont été effectuées dans le personnel d'un certain nombre d'établissements industriels à Hamilton, de 1920 à 1923. Ce relevé montre non seulement les malheureux résultats qui se sont déjà produits, mais aussi les changements identiques qui sont à craindre à l'avenir, si on continue de diminuer les droits de douanes. Voici cet état:

Succursales de sociétés industrielles américaines fabriquant à Hamilton

Nom et adresse	Employés 1919	1923
American Can. Co., New York, N.Y...	300	175
Beaver Motor Truck Co., Chicago, Il..	100	...
Bird & Son, Ltd., East Walpole, Mass.	75	50
Can. Libbey-Owens Sheet Glass Company, Charleston, W. Va..	200	...
Can. Hoseshoe Co., Erie, Pa..	100	80
Can. Westinghouse Co., Pittsburg, Pa.	3,000	2,500
Chipman-Holton Knitting Company, New-York, N.-Y..	588	400
Dominion Belting Co., Cambridge, Mass..	100	50
Dominion Foundries & Steel Limited, Buffalo, N.-Y..	2,500	400
Frost Steel & Wire Co., Cleveland, Ohio..	200	100
Firestone Tire & Rubber Company, Akron, Ohio..	500	250
Imperial Cotton Co..	300	200
International Harvester Company, Chicago, Ill..	2,500	600
International Plow Works, Chicago, Ill..	1,500	150
Laidlaw Bale Tie Co., Ltd., Kansas City, Mo..	160	80
Meriden Britannia Co., Ltd., Meriden, Conn..	200	100
National Fireproofing Company, Pittsburg, Pa..	100	60
National Steel Car Co., New-York, N.-Y..	1,500	1,200
Norton Company, Worcester, Mass..	100	40
Otis-Fensom Elevator Co., New-York, N.-Y..	750	200
Parson & Parson Can. Co., Cleveland, Ohio..	100	50
Proctor & Gamble Mfg. Co., Cincinnati, Ohio..	400	200
Robinson Paper Box Co., Chicago, Ill.	25	...
Standard Underground Cable Co., Chicago, Ill..	200	100
Stanley Steel Company, New Britain, Conn..	100	50
Union Drawn Steel Co., Ltd., Beaver Falls, N.-Y..	100	40
P. B. Yates Machine Company, Beloit, Wisc..	250	120

J'ai été plus long que je ne voulais, mais pour moi le pays est arrivé à une phase critique. Il s'est développé et a prospéré avec la politique nationale de sir John A. Macdonald et sous le régime de protection modérée de sir Wilfrid Laurier. On a pu attirer chez nous des millions de capitaux américains, mais, apparemment, nous allons dire aujourd'hui à ces Américains: remportez vos capitaux de l'autre côté de la frontière, fabriquez chez vous et nous vous ouvrirons les portes de notre marché.

Nous vous fournirons nos matières premières, des idées et nos ouvriers et nous achèterons de vous, aux prix que vous jugerez à propos d'établir, les produits finis de vos usines cependant que vous fermez vos portes à notre blé et aux produits de notre sol". Nos amis libéraux ont-ils si vite oublié le pacte de réciprocité proposé qui a été le glas du gouvernement Laurier? Même avec cette entente nous devions recevoir quelque chose en retour de ce que nous donnions, mais, dans la largesse de leur cœur, le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) et son cabinet, accorderaient tout, même notre riche patrimoine et ne demanderaient rien en retour aux Américains, pas même un plat de lentilles.

Avant de reprendre mon siège je demande au gouvernement d'étudier soigneusement ce budget avant de le mettre en vigueur. Je connais très bien les industriels de la ville d'Hamilton et, bien que je sache que certaines maisons réalisent des profits variant de 5 à 10 p. 100, je puis affirmer à la Chambre qu'elles ne constituent qu'une faible minorité et que la grande majorité des usiniers de cette ville peuvent à peine équilibrer leur budget. En vérité, je crois que si l'on établissait une comparaison entre les profits de certains industriels d'Hamilton et les pertes que supportent les autres, on verrait que les profits moyens sont de 3 à 4 p. 100. Dans ce cas, que se produira-t-il si l'on met en vigueur le budget présenté par le ministre intérimaire des Finances (M. Robb)? De nouveau, je prie le gouverne ment d'étudier à fond cette question car je n'ai pas de doute que si les propositions du burget sont adoptées le résultat ne soit désastreux à l'industrie du pays.

M. FAFARD (L'Islet) (Texte): Monsieur l'Orateur, je dois avouer qu'il m'a été très difficile de suivre l'honorable député de Hamilton (M. Stewart) dans le sonore discours qu'il s'est adressé à lui-même! Cependant, en bon libéral, je tiens à le féliciter de l'effort généreux qu'il a fait en essayant de critiquer l'administration actuelle. D'ailleurs, conformément à la tradition, la pauvreté des arguments des membres de l'opposition démontre la faiblesse de leur cause. Quoi que le rôle de l'opposition soit de critiquer le gouvernement, il me semble que, si ces messieurs de la minorité ne partagent pas nos idées quant à la réduction des droits sur les instruments de production, ils auraient mon-

tré beaucoup plus de sincérité en nous félicitant d'avoir diminué la dette publique de $30,000,000 et d'avoir réduit les impôts, qui pesaient sur le peuple, d'une somme de $24,000,000. Mais non, ils nous accusent d'avoir manqué de parole, l'an dernier, parce que nous n'avions pas abaissé les droits sur les instruments aratoires, et ils nous accusent d'avoir manqué de parole, cette année, parce que nous les avons abaissés.

Ces messieurs nous prêchent l'économie; nous sommes heureux, nous, de recevoir des leçons d'économie, parce que c'est une vertu que nous pratiquons; mais il sied mal aux conservateurs, qui ont endetté le pays de centaines et de centaines de millions, de nous faire la leçon; surtout quand nous constatons que, même après la guerre, en 1919, ils avaient un déficit de $382,000,000, c'est-à-dire que l'augmentation de la dette publique, cette année-là, était plus grande de $50,000,000 que la dette totale du Canada avant la guerre. Mais ceci n'était rien comparé à 1920 où le déficit fut de $674,000,000; c'est-à-dire que ces messieurs, qui ne sont pas satisfaits d'une réduction de $30,000,000 sur la dette publique, endettaient le pays pour au-delà d'un billion dans les deux dernières années de leur administration.

Pour moi, monsieur l'Orateur, un budget qui réduit la dette nationale et qui diminue les impôts mérite certainement notre approbation. Ce budget protège également les industries fondamentales destinées au développement de nos ressources naturelles, telles que l'agriculture, l'exploitation de nos forêts, de nos mines et de nos pêcheries, et il bénéficiera aux cultivateurs, à l'ouvrier et à l'industriel.

Il n'y a pas à le nier, la classe agricole a traversé des temps difficiles depuis ces trois dernières années. Non seulement les récoltes ont été mauvaises; mais en outre, les produits sont tombés aux prix d'avant-guerre, tandis que les cultivateurs doivent payer, pour ce dont ils ont besoin, le même prix que durant la guerre. De plus, le cultivateur vend ses produits sur tous les marchés du monde et en compétition avec tous les fermiers du monde, même sur ses propres marchés. Il ne bénéficie aucunement de la protection. mais, quand il va acheter ce dont il a besoin, pour lui et pour sa ferme, il doit acheter sur un marché protégé et payer des prix exorbitants. Le cultivateur est fatigué de cet état de choses et sa position est devenue intolérable. Voilà pourquoi plusieurs ont été obligés de laisser leur ferme et que d'autres sont près de la banqueroute. Je félicite le gouvernement de s'être intéressé à leur sort.

Le présent budget sera d'un grand secours à l'ouvrier, et je regrette de voir renaître la vieille tactique tory qui consiste à semer la division et à soulever les classes les unes contre les autres. Le cultivateur est l'ami de l'ouvrier—dont il a besoin—comme l'ouvrier est l'ami du cultivateur, qui le nourrit. L'ouvrier est un de ceux qui désirent le plus le succès de la classe agricole, puisque c'est de cette dernière classe que dépend le succès de l'industrie dont l'ouvrier a besoin.

L'on essaie de soulever le peuple en lui disant que l'on sacrifie l'est à l'ouest. L'ouest n'a eu aucun privilège spécial; les droits sur les instruments de production n'ont pas été diminués seulement pour l'ouest, mais ils l'ont été de l'Atlantique au Pacifique. La classe qui est la plus protégée par le présent budget, c'est l'industrie.

Quand un architecte succède à un autre pour surveiller la construction d'un édifice considérable, qui doit servir de monument aux générations futures, il doit s'assurer d'abord de la solidité de ses fondations, et, s'il juge que son prédécesseur a fait des erreurs, c'est à lui de suspendre les travaux et de prendre le temps voulu pour réparer ce qui pourrait devenir un désastre pour toute la construction. L'architecte du parti libéral, le très honorable Mackenzie King, avant de continuer à édifier, dans ce pays, la politique de Laurier, a constaté que, depuis 1911, des fissures considérables s'étaient produites dans notre système économique, fissures occasionnées par la guerre et plus encore par la mauvaise administration de nos prédécesseurs.

M. d'ANJOU: Très bien.

M. FAFARD: L'édifice économique était menacé à sa base et nous aurions certainement enregistré un désastre économique si notre chef n'avait pas protégé la base de l'industrie, que est l'agriculture.

M. McMASTER: Très bien.

M. FAFARD: De tout temps, toutes les classes de la société ont prétendu que l'agriculteur était à l'industrie ce que les fondations sont à un édifice. L'industrie affectée est celle des instruments aratoires, et elle l'est très peu, car ce que l'on a enlevé d'une main on l'a donné de l'autre. Le seul perdant est le département des douanes et de l'accise. Cette industrie en est une qui ne peut prospérer sans l'agriculture, dont elle dépend entièrement. Elle a eu le temps de s'établir sur des bases solides, sous l'égide de la protection, et elle est certainement capable de lutter avec les Etats-Unis, dans notre pays, puisqu'elle peut lutter avec les Américains à l'étranger.

M. McMASTER: Très bien.

M. FAFARD: D'ailleurs, je me rappelle les remarques que faisait, dans cette Chambre, ces jours derniers, l'honorable député de Brome (M. McMaster), lorsqu'il citait les paroles du président de la plus puissante compagnie fabriquant des instruments aratoires—The Massey-Harris Company,—lequel déclarait être capable de se passer de la protection.

L'industrie de la chaussure est quelque peu affectée par la préférence britannique; mais, d'un autre côté, les manufacturiers peuvent-ils se plaindre, quand le marché américain, qui est illimité, leur est ouvert sans protection aucune? L'ouvrier n'est pas aveugle, monsieur l'Orateur, et quand il voit des manufacturiers payer une peau verte deux dollars, il n'est pas sans s'apercevoir que les bottines à $7 et $8 la paire représentent un profit dont l'ouvrier ne bénéficie aucunement. Nous, de la campagne, nous voulons la prospérité de l'ouvrier et de l'industriel, comme nous désirons le succès du cultivateur. L'industrie intéresse directement les comtés ruraux, car c'est avec nos petites épargnes, qui sont automatiquement drainées vers les centres industriels, par le système des banques, que la plupart des industries peuvent se maintenir. Je dirai même que c'est une des causes du malaise de la classe agricole. Autrefois, il était facile aux cultivateurs d'emprunter dans leur paroisse; mais, depuis quelques années, l'argent se prête sur débentures municipales et scolaires, voire même, sur débentures industrielles, qui sont parfois plus ou moins douteuses. Cet état de choses est une raison de plus pour affirmer que l'agriculture est la véritable base de l'industrie et qu'il était important de l'aider dans la crise difficile qu'elle traverse. Et je crois que les banques pourraient être plus généreuses quand il s'agit de venir en aide au cultivateur et plus scrupuleuses qu'elles le sont envers le spéculateur.

Plusieurs DEPUTES: Très bien.

M. FAFARD: Si l'on faisant un inventaire des sommes perdues par les banques dans notre vieille province de Québec, l'on constaterait que 99 p. 100 de ces pertes proviennent d'argent prêté aux spéculateurs qui n'ont pas ou presque pas de garanties autres que leur habileté à obtenir des fonds.

Quand l'industrie s'apitoie sur le salaire peu élevé des ouvriers, pour justifier une demande de protection plus forte, elle manque de sincérité; car lorsque certaines compagnies réalisaient, durant la guerre, des profits de 25, 50 et même 100 p. 100, les industriels n'ont pas augmenté le salaire de l'ouvrier, mais ils ont été jusqu'à quadrupler leur capital en "watered stock", pour ne pas montrer un dividende trop élevé. Je comprends qu'un tarif très élevé puisse créer des fortunes colossales, mais c'est une politique qui n'apporte aucun revenu au pays, et qui paralyse l'industrie qui a besoin d'être stimulée par la compétition. Je comprends que les industries qui sont affectées par une réduction de tarif puissent subir un certain choc, mais ceci sera amplement compensé par la quantité de petites industries qui surgiront, fondées sur des bases solides, non surcapitalisées, et qui pourront faire face aux crises industrielles plus facilement que quelques-unes de nos grandes industries qui doivent leur existence à la confiance ou même parfois l'amitié des directeurs de banques. Ce n'est pas du manque de protection que notre pays a souffert,—car c'est sous le système protectionniste que les nôtres ont émigré aux Etats-Unis,—c'est du manque de population. Les manufacturiers d'obus, après la guerre, se sont outillés pour fabriquer différents produits, et comme conséquence, nos manufactures, telles qu'outillées actuellement, pourraient produire pour une population de vingt-cinq millions, quand nous n'avons que huit millions d'habitants. Voilà une des raisons pour lesquelles je suis en faveur de l'immigration, du moment qu'elle sera de la bonne sorte. Cette politique est excellente pour diminuer notre dette publique et elle nous fournira l'occasion d'exploiter nos ressources naturelles, comme c'est la politique du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir partager les déclarations de l'honorable ministtre de l'Intérieur (M. Stewart) quand il promettait à cette Chambre une diminution pour les arpentages géodétiques et topographiques, et j'espère qu'il considèrera de nouveau sa décision. Les cartes sont essentiellement nécessaires au développement de nos ressources forestières et minières.

M. McMASTER: Vivent les arpenteurs!

M. FAFARD: L'honorable ministre lui-même sait parfaitement bien, que s'il veut attirer le capital étranger, son premier devoir est de lui fournir des cartes pour l'intéresser. Un marchand de bois, qu'il soit canadien ou américain, ne s'intéresserait pas à l'achat d'une limite, sans connaître les rivières qui la traversent et qui peuvent être utilisées pour le flottage des billots et pour l'exploitation des pouvoirs d'eau. De même que les prospecteurs de mines ne s'enfonceront pas dans les solitudes de la forêt, sans connaître les différents chemins de canots qui y conduisent et avoir une carte pour se guider sur les formations géologiques, et ainsi de suite pour les autres

richesses que nous possédons, tels que les renseignements hydrographiques pour l'étude des pouvoirs d'eau. Je crois avoir démontré la nécessité de ces travaux qui sont essentiels pour poursuivre notre politique de développement de nos ressources naturelles. Je regrette également que les provinces de l'Est n'aient pas leur part dans les dépenses de ces deniers publics, qui sont dépensés dans l'Ouest, non pas toujours sur les terres de la Couronne, mais dans bien des cas, sur la proprirété privée. Je demande à l'honorable ministre de l'Intérieur de nous rendre justice sur ce point.

Je demanderais également une aide plus considérable pour la protection de nos forêts. Le gouvernement provincial fait sa large part et possède une magnifique organisation qui mérite notre encouragement.

Je suis persuadé que le présent budget, tel que présenté à cette Chambre, bénéficiera à toutes les classes de la société, et l'enthousiasme avec lequel il a été accueilli dans le monde des affaires nous laisse entrevoir une renaissance d'activité dans notre commerce. Le temps est arrivé où nous devons orienter notre politique vers un tarif pour le revenu, afin que le peuple, soulagé, aime le pays qui l'a vu naître.

M. McMASTER: Très bien.

M. FAFARD: Je demande à mes amis de l'opposition de cesser leur politique de haine et de discorde et de nous donner la main, pour faire renaître, en ce pays, les jours de prospérité que nous avons connus avant 1911, alors que sir Wilfrid Laurier était à la tête de l'administration du Canada.

M. ELLIOTT (Dundas): Monsieur l'Orateur, pendant que j'écoutais le dernier orateur qui a parlé (M. Fafard) il m'est revenu à l'esprit une question posée l'an dernier à un éminent témoin devant le comité de la banque. La réponse a été "je ne sais pas ce que vous désirez ou ce que vous demandez, mais dans tous les cas je dirai non." Au sujet de ce que vient de dire l'honorable député, je devrai répondre non, parce que je n'ai pas compris ce qu'il a dit.

Un honorable DEPUTE: Pourquoi ne dites-vous pas oui?

M. ELLIOTT: Je pourrai changer d'avis plus tard quand je saurai ce qu'il a dit.

Au sujet du discours de l'honorable député d'Hamilton-ouest (M. Stewart) il nous a été absolument impossible dans cette partie de la Chambre d'entendre ce qu'il a dit, mais je comprends d'après quelqu'un qui l'a entendu qu'il a cité des lettres de protestations contre toute réduction du tarif. J'ai pensé que dans ce cas il faudrait peut-être une semaine de temps aux députés de cette partie de la Chambre pour lire toutes les lettres en faveur de l'abaissement du tarif. Si j'ai bien entendu quelques-unes des explications, j'estime que la réduction du nombre des employés des différentes fabriques constitue une admission que le temps est mûr pour un changement dans notre présente politique fiscale.

Je désire offrir mes plus sincères félicitations au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) pour la façon habile avec laquelle il a prononcé son premier exposé budgétaire; il a droit à toutes nos félicitations et pour le fond et pour la forme de son discours. Pour un bon nombre des membres du groupe progressiste, le trait caractéristique de ce discours. C'est sa concission, en ce sens qu'il ne va pas aussi loin que nous l'aurions désiré. Nous sommes d'avis que les droits auraient dû être également réduits sur les articles de première nécessité; nous nous rendons compte toutefois que Rome n'a pas été bâtie en un jour et qu'il est impossible de modifier radicalement notre programme fiscal du jour au lendemain. Mais, si la déclaration du ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) peut être interprétée comme le véritable avertissement aux manufacturiers que le présent budget est le commencement de la fin du régime protecteur au Canada, nous les membres du groupe progressiste, avons lieu d'espérer qu'il ne soit que trop vrai. Certains de nos honorables amis de l'opposition officielle ont affirmé à maintes reprises que ce n'est pas le moment de reviser le tarif douanier. Je nie cette assertion et voici pourquoi: Nous nous rappelons tous de l'année 1896, lorsqu'un gouvernement libéral fut élu sur la promesse d'abaisser le tarif douanier. Et les élections générales de 1911 et de 1921 se sont également faites sur le même programme. Les membres du groupe agraire, qui siègent à l'extrême gauche à l'heure actuelle ont peut-être été élus en 1921 afin de voir à ce que le programme tarifaire que préconisait alors le parti ministériel, monsieur l'Orateur, soit mis à exécution. Les journaux et nombre d'honorables membres de l'opposition officielle nous concèdent le mérite d'avoir forcé le Gouvernement actuel à abaisser le tarif douanier. Je ne prétends pas que tout le mérite de ce chef revient au groupe progressiste; s'il en est ainsi toutefois, nous avons conscience d'avoir accompli l'une des réformes qui tient le plus au cœur de nos commettants.

Nous sommes d'avis qu'en 1921, la question de la revision du tarif douanier était essentiellement à l'ordre du jour. Et à ce propos,

je me souviens d'un placard ou d'une affiche qui était apposée dans toutes les salles de la circonscription électorale que j'ai l'honneur de représenter ici. En tête de cette affiche, on pouvait lire ce qui suit en caractères gros:

Les Américains ont adopté la loi Fordney afin de fermer leurs marchés aux produits canadiens.

Et un peu plus bas:

Si les progressistes prennent le pouvoir, ils abaisseront le tarif douanier de telle façon que notre marché sera inondé de produits américains à bon marché.

Or, ces deux assertions se contredisent et certains raisonnements qu'ont fait valoir, hier soir, des représentants de l'opposition officielle sont tout aussi incohérents. Maintenant, je tiens à m'arrêter à certaines observations. J'ai l'honneur de représenter ici une circonscription où 95 p. 100 de la population exploitent l'industrie laitière. Les cultivateurs de mon comté cultivent un sol fertile. Ils ont eu l'avantage de recevoir une bonne instruction; la population de cette région constitue une classe agricole dans la bonne moyenne tandis que la fertilité du sol est au-dessus de la moyenne. Mais aujourd'hui, ces cultivateurs traversent une crise par suite de la baisse des prix de leurs produits. Certains des honorables membres de l'opposition officielle prétendent que les manufacturiers se verront acculer à la faillite du fait de la révision du tarif douanier. Si je me rappelle bien, l'honorable député de Dufferin (M. Woods) a cité ici ces jours derniers le chiffre des capitaux placés respectivement dans les industries manufacturières et dans l'industrie agricole et il a établi que les capitaux placés dans l'agriculture représentent presque le double de ceux des entreprises industrielles Il n'y a personne dans les rangs du parti progressiste qui désire la faillite des industries Mais, si les manufacturiers sont dans le marasme, la classe agricole de la province d'Ontario n'est guère en meilleur état. Dans le comté d'où je viens, nous avons une station d'industrie laitière à Finch, qui a été établie par le Gouvernement. Le rapport pour l'exercice 1923 établit que chaque cultivateur qui a envoyé son lait à cette station,—et le rapport est basé sur une moyenne de trente cultivateurs,—a produit 72,918 livres de lait. Or, à l'heure qu'il est, le fromage vaut 13 cents ¼ la livre sur le marché.

M. McMASTER: C'est le prix du gros.

M. ELLIOTT (Dundas): Parfaitement. Et tout homme quelque peu au fait de l'industrie laitière sait qu'il faut 100 livres de lait pour fabriquer 8 livres de fromage. Or, 8 livres de fromage à 13 cents ¼ la livre donnent $1.06 par 100 livres de lait. Mais le coût de fabrication revient à 2 cents par livre. Du moins, c'est là la prix que l'on exige à la station laitière de Finch et il est un peu moins élevé, je crois, que partout ailleurs dans le pays. Estimons donc les frais de fabrication à deux cents par livre et le revenu net que touche le cultivateur est de 90 cents par 100 livres de lait.

Dans mon comté, les fermes ont une superficie de 100 acres en moyenne, ce qui permet au laitier de garder un troupeau de 20 vaches. La production moyenne du lait sur une ferme ordinaire, d'après le rapport de la station d'industrie laitière de Finch, est de 72,918 livres par année. Le rendement moyen d'une vache laitière en Ontario est de 4,500 livres par année. Or, en calculant le prix du lait à 90 cents par 100 livres sur un rendement moyen de 4,500 livres par vache, vous obtenez le profit net que réalise un laitier qui exploite une ferme de 100 acres, à l'heure actuelle.

Selon moi, la crise que traverse l'industrie manufacturière ne provient pas de l'abaissement du tarif; elle est causée par la diminution du pouvoir d'achat. La production moyenne de lait dans ma circonscription est d'environ 6,000 livres, soit un peu plus que celle de la province. J'ai démontré que le bénéfice net du cultivateur est d'à peu près 90c. par cent livres de lait—mettons, un dollar, ce qui est plus que le prix du lait aujourd'hui. Le cultivateur reçoit donc soixante dollars par année et à raison de vingt vaches par cent acres, il retire $1,200.

Je demande aux industriels comment ce cultivateur peut engager des serviteurs, élever sa famille et avoir un reliquat pour l'achat d'instruments aratoires. Peu importerait que les droits fussent complètement supprimés ou qu'ils fussent élevé "à la hauteur du gibet d'Amon", pour employer l'expression de quelques-uns de nos bons amis. Ce manque d'argent est, à mes yeux, la cause réelle de la présente crise industrielle, et le budget a pris un moyen de remédier à ce manque d'argent chez les nôtres, en diminuant les impôts. Voilà, il me semble, l'une de ses principales caractéristiques. Le ministre intérimaire des Finances nous a appris que l'abaissement des droits nous privera d'un revenu de vingt-quatre millions de dollars. Cette réduction fera naître une situation telle que la population sera plus en état d'acheter les différents produits de nos manufacturiers.

Au cours du présent débat, la question du marché national a été traitée à fond. Mais, aujourd'hui, pour le commun des cultivateurs ce marché est un mythe, sauf lorsqu'ils ont des objects périssables à vendre sur les lieux.

Je jette de nouveau les yeux sur ma propre circonscription où l'on s'adonne surtout à l'industrie laitière. Naturellement, l'élevage des cochons a lieu en même temps. Supposons que l'un de nos cultivateurs porte au marché une charretée de cochons qu'il vend à un conducteur de bestiaux. Celui-ci en expédiera probablement la moitié à la ville de Montréal, et il vendra l'autre moitié aux bouchers de l'endroit. Nous admettrons que les six cochons vendus sur le marché de Montréal sont achetés par une grande charcuterie qui en fait du bacon destiné à l'exportation. L'éleveur de ces cochons obtient-il plus pour ceux qui sont exportés comme bacon que pour les autres qui sont consommés au pays? Le prix est le même dans les deux cas. Cette remarque s'applique à tout autre produit de la ferme.

De nos jours, le prix de nos denrées est fixé par les acheteurs étrangers de notre surplus de produits. Le cultivateur reçoit le prix que l'on paie sur les marchés extérieurs, après défalcation des frais de transport. Au demeurant, on ne le traite pas loyalement, car on l'oblige à payer plus que tout autre habitant du pays pour le transport, simplement parce que ses produits se vendent sur les grands marchés où le prix en est établi. Aujourd'hui, le cultivateur achète presque autant d'objets ouvrés que n'importe quel citadin, et il doit payer sa quote-part des frais de transport de ces objets. Par conséquent, il est la victime dans les deux cas.

Quelques-uns de nos amis politiques soutiennent que ce qu'il faut aux cultivateurs à l'heure présente, c'est la protection du marché national. Je ne pense pas que de nombreux cultivateurs canadiens ajoutent foi à cette assertion, pour la simple raison que, ne pouvant pas concurrencer la surproduction d'autres pays sur notre propre marché, nous ne pensons pas le faire sur les marchés extérieurs. De nos jours, nous rivalisons avec les pays du monde qui exportent des denrées semblables aux nôtres, avec les pays comme les Etats-Unis, la France, et ainsi de suite. Or, nous pouvons rivaliser et nous rivalisons avec eux ici même, parce qu'il leur faut payer les frais de transport jusqu'à notre marché, ce qui est un désavantage pour eux, bien entendu.

Hier, dans son discours, le député de Parkdale (M. Spence) a préconisé l'économie à maintes reprises. Tous ceux qui occupent ce coin de la salle approuvent fortement cette doctrine. Mais, il me paraît amusant de voir que des gens qui ont, pendant dix ans eu les clefs des coffres publics n'aient pas pratiqué l'économie lorsqu'ils en ont eu l'occasion. A ce sujet, j'ai un extrait du *Times* de Victoria. Il est ainsi conçu:

> Les conservateurs à la Chambre des communes affichent de ce temps-ci un amour rare de l'économie. N'ayant pas à retrancher eux-mêmes des dépenses, ils désirent ardemment que d'autres accomplissent cette tâche. La semaine dernière, le crédit relativement faible destiné aux observatoires fédéraux a paru les mécontenter, et ils ont même vu d'un mauvais œil les $18,500 que l'on se propose de dépenser pour l'entretien de l'observatoire de Victoria. Il est regrettable pour le pays que leur souci de l'économie dans le service public ne se soit pas manifesté lorsqu'ils étaient au pouvoir.
>
> Nos lecteurs seront peut-être surpris d'apprendre que les plus fortes additions à la dette publique ont été faites après la guerre par ceux qui sont devenus maintenant des apôtres si zélés de l'économie. En 1919, l'augmentation de la dette a été de 382 millions de dollars, ce qui dépasse tout ce qui s'était vu auparavant. Cette seule augmentation excédait de cinquante millions le total de la dette publique du Dominion avant la guerre. Néanmoins, ce n'était qu'une bagatelle comparativement à l'augmentation de la dette en 1920, augmentation qui a été de 674 millions de dollars.

Vers la fin de son discours l'honorable député a très fortement engagé le Gouvernement à se faire ouvrir un crédit pour la construction du viaduc de Toronto. Ce viaduc, il y a peut-être des raisons de l'établir sans plus de délai; mais en d'autres parties du Dominion où les gens ont demandé des bâtiments fédéraux et d'autres ouvrages publics, on leur a répondu que le Gouvernement s'efforce de pratiquer l'économie, et ils ont eu le courage de se résigner à attendre. Il me semble que la ville de Toronto devra, de son côté, différer la construction de son viaduc.

En me reportant à l'édition non revisée du hansard, je constate que le représentant de Parkdale a tenu ce langage:

> Qu'adviendra-t-il si l'on chasse du pays les fabricants d'instruments aratoires? Ils s'en retourneront aux Etats-Unis en disant: "Vos instruments aratoires, nous allons vous les faire payer le prix à l'avenir".

J'appelle tout particulièrement l'attention sur les mots: "Ils s'en retourneront aux Etats-Unis." Ceux qui cherchent à protéger ces fabricants avouent-ils par là que certaines manufactures soi-disant canadiennes sont en réalité des établissements américains? En 1921, nous a-t-on dit, il y avait au Canada environ sept cents fabriques qui étaient autant de succursales de maisons américaines. Si ce n'est pas par mégarde que ce mot est échappé à l'honorable député, c'est l'aveu que ces établissements-là ne sont vraiment pas canadiens.

Un peu plus loin, parlant des conséquences que la réduction des droits de douane aurait pour la ville d'Hamilton, il disait:

> Comme résultat, la population d'Hamilton ne tardera pas à être réduite de 110,000 à 50,000 habitants.

Voici ce que je crois devoir faire observer à ce propos: personne ici ne souhaite le dépeuplement de nos villes, mais il n'est pas juste

d'exiger des contribuables canadiens qu'ils s'assujétissent au paiement de taxes afin que la ville d'Hamilton puisse garder sa population de 110,000 personnes dont la présente n'est pas motivée par l'activité des affaires.

Au cours du présent débat il a aussi été question du nombre des Canadiens qui s'en vont aux Etats-Unis. On a assigné des causes diverses à cet exode de nos jeunes gens des deux sexes. Le représentant de Parkdale (M. Spence) l'attribue à celle-ci:

Le libre-échange aura pour effet de chasser notre population; il obligera les industriels à fermer les portes de leurs établissements et les habitants des villes à s'en aller ailleurs.

D'après la statistique qui est à nôtre disposition, au delà de 200,000 Canadiens ont quitté le pays dans le cours de l'année dernière, c'est-à-dire à une époque où était encore en vigueur le système protecteur qui prévaut au Canada depuis 1878. Ces 200,000 Canadiens ont donc émigré sous le régime de la protection mitigée, adéquate ou élevée, selon qu'on se plaît à la qualifier. Puisque ces compatriotes quittent le pays à cause du système protecteur, pourquoi ne chercherait-on pas à les y garder en changeant de système? Nos jeunes hommes n'ont point de raison de s'en aller aux Etats-Unis. Inutile de répéter ce que nous avons si souvent entendu dire de nos richesses naturelles et ainsi de suite; selon moi, toute la question consiste à rendre la vie moins chère en notre pays. Ce résultat peut s'obtenir par une multitude de moyens au premier rang desquels se trouve la pratique de l'économie.

Je le répète l'une des principales caractéristiques du présent budget, c'est le soulagement qu'il apporte en matière d'impôts. Si l'on allège le fardeau des contributions indirectes en abolissant les droits de douane, on s'apercevra que nos compatriotes sont capables de soutenir la concurrence de qui que ce soit, qu'ils la soutiendront victorieusement et qu'ils n'auront plus de raison de songer à passer à l'étranger.

L'autre jour, un journal d'Ottawa, le *Citizen,* publiait un article renfermant ce qui suit:

M. J. B. M. Baxter, député de Saint-Jean, a cherché à faire comprendre aux visiteurs progressistes que les ports des Provinces maritimes sont les portes naturelles par lesquelles le commerce maritime pénètre au Canada. Il voudrait qu'on les utitlisât davantage de préférence à ceux de Portland, de New-London et de Boston. Dans les circonstances, on s'étonne qu'à chaque session M. Baxter vote pour le maintien de droits élevés sur les cargaisons de marchandise que la Grande-Bretagne expédie vers les ports des Provinces maritimes.

Certes, tous les membres de la Chambre souhaitent comme le représentant de Saint-Jean que le commerce s'achemine de plus en plus vers les ports d'Halifax et de Saint-Jean; personne n'entend nuire en rien à l'un ou l'autre de ces ports, sauf que mon honorable ami est résolu à voter contre le présent budget, c'est-à-dire pour le maintien de la protection, ce qui signifie que l'on devra, dès avant le déchargement, acquitter des droits sur chacune des cargaisons entrant dans ces deux ports.

L'hon. M. BAXTER: Puis-je demander à l'honorable député si ce sont mes propres paroles qu'il prétend avoir rapportées là?

M. ELLIOTT (Dundas): J'ai simplement donné lecture d'une découpure du *Citizen* d'Ottawa.

L'hon. M. BAXTER: Mon honorable ami me dira-t-il depuis quand je me sers du *Citizen* pour faire connaître ma manière de voir?

M. ELLIOTT (Dundas): Les journaux se font toujours un devoir de rapporter les propos des grands personnages. Je n'ai ni dit ni donné à entendre que le député de Saint-Jean a fait telle ou telle déclaration. Mais je crois que c'est vrai et qu'il ne me contredira pas. Il a voulu montrer aux progressistes, lors de leur voyage dans les Provinces maritimes, l'importance des grands ports d'Halifax et de Saint-Jean. Est-ce vrai?

L'hon. M. BAXTER: L'honorable député et ses collègues ont vu de leurs propres yeux les ports de Saint-Jean et d'Halifax et ils en ont rapporté une excellente impression. A bon vin, point d'enseigne.

M. ELLIOTT (Dundas): Je sais que les honorables députés de ce groupe ont eu le monopole des prophéties depuis quelques semaines, mais j'oserai prédire que l'honorable député de Saint-Jean-et-Albert va voter contre le budget.

L'hon. M. BAXTER: Très bien! très bien!

M. ELLIOTT (Dundas): Alors inutile de discuter à la suite de cette approbation. En votant contre ce budget il sanctionnera l'imposition des marchandises entrant dans le port même de Saint-Jean.

L'hon. M. BAXTER: Puis-je poser une autre question à mon collègue? S'il est en faveur du budget ne votera-t-il pas contre les déclarations du conseil canadien de l'agriculture qu'il s'est engagé à appuyer ici?

M. ELLIOTT (Dundas): Nous avons été délégués à la Chambre pour nous servir de notre propre jugement. Nous avons adopté un gropramme et nous emploierons les méthodes qui nous conviennent le mieux pour le faire accepter.

L'hon. M. BAXTER: Vous travaillez contre ce programme.

M. ELLIOTT (Dundas): Si mon honorable ami veut prendre patience, je vais lui expliquer

mon attitude. Nous ne comptions pas que la politique fiscale serait changée en un clin d'œil. Nous sommes prêts à appuyer n'importe quel gouvernement et nous ne serions que trop heureux d'encourager nos honorables amis les conservateurs s'ils faisaient quelque proposition dans le sens de notre programme. Malheureusement ils se sont tant enfoncés dans l'ornière qu'ils ne le feront jamais, j'en ai peur.

Ma prédiction au sujet du vote de l'honorable député de Saint-Jean-et-Albert se réalisera, je crois, et je répète qu'un tel vote favorise l'imposition des marchandises qui entreront dans le port de sa ville. Les membres du groupe progressiste ne regardent pas ce budget comme définitif. Nous croyons que le Gouvernement en allant aussi loin que cette année mérite d'être félicité. Cependant, qu'il soit bien compris que nous ne considérons pas que c'est la fin de tout. Lorsque le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a dit que cet exposé financier était le coup de mort de la protection il s'est fait l'écho des honorables députés de cette partie de la Chambre.

La teneur des observations de quelques membres, la semaine dernière, a été que le budget actuel, selon eux, était le commencement de la fin de la protection. J'espère qu'eux aussi sont des prophètes. Ce budget importe moins que les autres qui vont suivre et le ministère du jour fera bien de mettre en pratique ce que la majorité du peuple attend de lui, c'est-à-dire abaisser considérablement le tarif une autre année.

On a accusé les progressistes de s'être laissés acheter et vendre, d'être une annexe du parti libéral, et ainsi de suite. Je répondrai à nos accusateurs que le pays ne les a pas chargés d'être nos gardiens officiels. Nous ferons ce que nous croyons bien en laissant le peuple libre de juger nos actes. Nous retournerons à nos commettants en acceptant la responsabilité de notre conduite.

Je vois que l'heure de lever la séance est proche. Je me contenterai d'ajouter quelques mots pour ne pas retenir la Chambre plus longtemps. Ceux qui défendent le manufacturier ont, bien entendu, pleinement droit de le faire. D'un autre côté, nous avons également droit de prendre les intérêts de nos électeurs. En ce qui concerne l'agriculture, voici dans quelle situation nous sommes: A moins que l'on ne vienne à notre secours et que l'on ne nous procure de meilleurs marchés pour nos produits, l'exode des cultivateurs ne fera qu'augmenter. J'irai plus loin. Je ne crois pas que tous les maux de l'agriculteur soient guéris par des lois. L'abaissement du tarif va nous aider mais je crois qu'il faut aussi que nous nous aidions dans la vente de nous produits. Depuis des siècles, les habitants de ce pays ont appris comment produire et, depuis dix ou quinze ou vingt ans peut-être, des gens qui n'en connaissaient peut-être pas plus long que l'homme dans la lune ont voulu faire notre éducation. Nous dépensons beaucoup d'argent pour nos fermes expérimentales afin d'obtenir la meilleure production possible. Je conseillerais au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) de rogner une bonne partie de ses dépenses et d'en affecter davantage au développement de nos marchés.

L'honorable député de Parkdale (M. Spence) nous disait hier soir qu'il ne voulait aucun commerce ou échange avec les Yankees à moins d'y trouver des profits. Quand le peuple veut s'acheter des marchandises, je suis d'avis qu'il se soucie peu de savoir qui les fabrique du moment que ces marchandises lui conviennent et qu'il peut les acheter bon marché. Il n'existe aucune raison qui devrait faire dépenser un dollar aux Etats-Unis à moins que les gens ne croient avoir la valeur de leur argent. C'est un débouché que nous avons repoussé en 1911 et cela après une campagne qui ne s'est pas adressée au bon sens du peuple, mais bien à ses passions et ses sentiments. Nous avons refusé ce débouché et on a dit ici qu'il nous était maintenant fermé. Je vais vous dire comment une manufacture de ma région fait affaire avec les Etats-Unis aujourd'hui en dépit du tarif que ce pays impose aux produits laitiers qui y entrent, et comment elle réalise plus de profit pour le producteur qu'en vendant au Canada. Notre ville a établi un poste d'écrémage et la crème est expédiée à New-York. Cette crème doit acquitter un droit de 20c par gallon. Aujourd'hui, cela donne aux laitiers de notre région environ 30c par cent livres de plus qu'ils ne pourraient avoir en envoyant leur lait à la fromagerie locale. C'est un exemple du fait qu'en dépit des tarifs élevés nous pouvons gagner davantage en faisant affaire avec les Etats-Unis qu'en limitant notre marché au pays.

Voici ce que je tiens à dire en terminant: d'après les discours de nos amis conservateurs on nous impute les concessions contenues dans le budget. Nous n'avons pas assez d'amour-propre pour penser que c'est à nous qu'on les doit, mais si c'est vrai, nous pourrons nous rendre le témoignage d'avoir accompli quelque chose pour l'amélioration du Canada en général.

(La séance est levée à 9 heures 55 minutes du soir.)

Lundi, 5 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

PRESENTATION DE RAPPORT

M. CAHILL (pour M. Mitchell) présente le deuxième rapport du comité permanent de la banque et du commerce.

LA DERIVATION DE L'EAU DES GRANDS LACS

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau les pièces demandées par l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) le 19 mars, comprenant la correspondance, les pétitions, protestations, lettres, résolutions et autres documents échangés entre le gouvernement et toute personne ou personnes ou organisation ou gouvernements provinciaux ou autres corps publics du Canada, protestant contre le détournement illégal des eaux des Grands Lacs par la Commission de drainage de Chicago et de toute correspondance avec le gouvernement des Etats-Unis, la commission internationale mixte ou d'autres sur le sujet.

AMENAGEMENT DES EAUX DU SAINT-LAURENT

L'hon M. COPP (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, des pièces complémentaires à celles demandées par l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) comprenant copie de tous les mémorandums, correspondance, télégrammes et autres documents, échangés entre le gouvernement d'Ontario, la commission hydro-électrique d'Ontario et le gouvernement du Canada, relativement à l'aménagement de certaines chutes d'eau du St. Laurent.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

M. L. P. BANCROFT (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une pétition de l'église presbytérienne de Little Britain (Man.), demandant l'adoption du bill tendant à constituer en corporation la *United Church of Canada.*

M. KELLY: Monsieur l'Orateur, je demande à déposer une pétition de l'église presbytérienne de St. Andrew, de Sydney Mines (N.-E.), signée par John A. Patterson et 790 autres; et aussi une pétition de l'église presbytérienne Greenwood, de Baddeck (N.-E.), et 219 autres personnes, s'opposant au projet de loi relatif à l'union des églises.

M. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, je désire déposer une pétition, signée par J. Kennedy et 167 autres personnes de l'église presbytérienne, de Macleod (Alb.), protestant contre le projet de loi concernant l'union des églises.

[M. Elliott.]

M. HAMMELL (Muskoka): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer une pétition de Raymond (Ont.), signée par le révérend J. Macartney, ainsi qu'une autre requête de l'église presbytérienne de Port-Sydney, signée par le révérend J. Macartney en faveur du projet de loi de la United Church of Canada.

BILLS PRIVES

1re LECTURE

De plusieurs projets de loi d'intérêt privé, transmis du Sénat.

Le 1er (bill n° 67), intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman."

Le 2e (bill n° 68), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn."

Le 3e (bill n° 69), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller."

Le 4e (bill n° 70), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser."

Le 5e (bill n° 71), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George."

Le 6e (bill n° 72), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters."

Le 7e (bill n° 73), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott."

Le 8e (bill n° 74), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith."

Le 9e (bill n° 75), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Paterson Kelly."

Le 10e (bill n° 76), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay."

Le 11e (bill n° 77), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild."

Le 12e (bill n° 78), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence."

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU

M. WOODSWORTH demande:

1. Quel montant de l'impôt sur le revenu est dû et impayé d'après les rapports reçus jusqu'à présent, pour les années 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923, respectivement?

2. Quelle proportion de ces impôts impayés dans chacune des années susdites s'applique aux revenus entre $5,000 et $10,000, de $10,000 à $25,000, de $25,000 à $50,000, et de $50,000 à $100,000?

3. Quels moyens le département prend-il pour vérifier les rapports de l'impôt sur le revenu?

4. Les comptes de banque des personnes imposables sont-ils accessibles à l'inspection des fonctionnaires de l'impôt?

5. Les banques autorisées font-elles des rapports au Gouvernement des sommes en dépôt au crédit des imposables?

6. L'impôt sur le revenu est-il perçu selon le même taux quant au revenu du travail et au revenu du capital? Sinon, quelle est la différence?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances):

1 et 2. Nous n'avons pas ces renseignements étant donné que les comptes des contribuables sujets à cette taxe ne sont consignés que dans le grand livre des divers districts de perception du Canada. Depuis la date de la mise en vigueur de la loi relative à l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, jusqu'au 31 mars 1924, les cotisations se sont élevées à la somme de $267,004,599.88 tandis que les montants perçus, à l'exclusion des amendes et de l'intérêt, au cours de la même période se chiffrent à $265,228,674.55.

3. Des renseignements sont recueillis touchant le revenu de chaque contribuable imposé, que ce revenu provienne de salaire, de successions, de dividendes ou de la vente des produits naturels ou d'autres sources et le tout est comparé avec l'état fourni par le contribuable. Une enquête est faite advenant le cas où les chiffres accusent une différence. Dans le cas des entreprises industrielles, qu'elles soient constituées en sociétés ou non, les bilans financiers sont obtenus et vérifiés; on fait l'examen des livres et des pièces justificatives à la place d'affaire du contribuable, si la chose est jugée nécessaire.

4. L'alinea "c" du paragraphe 2 de l'article 8, une fois modifié, est ainsi conçu:

(c) Toute personne qui, agissant en quelque qualité que ce soit, reçoit des deniers, ou choses de valeur, ou des profits, ou des gains de toute provenance, de la part de toute autre personne, ou appartenant à cette dernière, doit, lorsqu'elle en reçoit avis du ministre, préparer et transmettre au ministre tous les renseignements exigés dans les trente jours de la date de la mise à la poste de l'avis.

5. Non.

6. Non. En ce qui regarde les dividendes, les compagnies sont obligées d'acquitter un impôt de 10 à 10½ p. 100 sur les projets réalisés en sus de $2,000 tandis que les actionnaires ne sont relevés que du paiement de la taxe normale.

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR LES PORTS DES ETATS-UNIS

M. MacLAREN demande:

1. Quelles quantités de marchandises consignées aux ports des Etats-Unis ont été transportées en 1923, respectivement, par les chemins de fer qui constituaient antérieurement (a) le Nord-Canadien, (b) le Grand-Tronc, (c) le Grand-Tronc-Pacifique, et (d) le Transcontinental National?

2. Quels étaient les noms des ports américains en question, et la quantité de marchandises que chacun reçut?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

1. Il est impossible de dire quelles quotes-parts de la marchandise exportée provenaient des différentes voies qui font parties intégrantes du réseau National, ou la quote-part afférante à l'un d'elles, à moins d'examiner chaque lettre de voiture ce qui, au dire de la direction, exigerait plusieurs mois et les services d'un personnel spécial.

2. Portland, (Maine):

	Tonnes.	Tonnes.
Reçue au Canada		592,445
Reçue aux Etats-Unis		117,415
Total		709,860

New-London, (Conn.):

Reçue au Canada	6,004
Reçue aux Etats-Unis	1,660
Total	7,664

ELEVATEUR DU GOUVERNEMENT A VANCOUVER

M. COOTE demande:

1. Combien de boisseaux de grain l'élévateur du Gouvernement à Vancouver a-t-il manutenté pendant l'année close le 31 juillet 1923?

2. Quels ont été les frais de manutention par boisseau du grain susdit?

3. Quelles ont été les recettes et les dépenses totales de cet élévateur pendant la période en question?

4. Combien cet élévateur a-t-il coûté en tout?

5. A quel prix cet élévateur a-t-il été transféré à la commission du port de Vancouver?

6. Quels changements, s'il en est, la commission du port de Vancouver a-t-elle faits dans les tarifs, et pourquoi les a-t-elle faits?

7. Combien de boisseaux de grain cet élévateur a-t-il manutenté du 1er août 1923 à la fin de février 1924?

8. Quelles ont été les recettes et les dépenses totales dans cet intervalle?

9. Quelles étaient les redevances de port sur les bateaux qui reçurent du grain de cet élévateur, alors qu'il était administré par la commission des grains?

10. Quels changements dans les redevances de port sur le blé la commission du port de Vancouver a-t-elle faits depuis que cet élévateur lui a été transféré?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. 34,309,172 boisseaux des différentes céréales ont été reçus ou livrés.

2. Un demi-cent par boisseaux de grain pur et plus pour le grain qu'il fallait nettoyer, d'après la quantité des déchets.

3. Total des recettes, $203,477.96; total des dépenses, $106,329.10.

4. Il a coûté $850,281.15.

5. Au prix de $550,000.

6. Le Gouvernement ignore quel était le tarif établi par les anciens administrateurs de l'élévateur fédéral avant que la commission en prenne la direction; d'ailleurs, la commission ne le gère pas de la même manière. Elle exige un cent par boisseau pour recevoir le grain ordinaire et l'assurer contre l'incendie pendant quinze jours, le prix variant un peu selon l'état du grain. Jusqu'au premier de septembre prochain, le prix de la livraison aux bateaux sera d'un cent par tonne, y com-

pris le passage dans les transbordeurs, l'usage des quais et des mouillages. Plus tard, le prix sera de 6 cents par tonne.

7. 31,076,900.

8. Recettes, 392,294.08; dépenses d'exploitation, $200,519.04; dépenses pour les accessoires nécessaires afin que l'ancien élévateur fonctionne bien et soit entièrement utilisé, $59,291.98; total, $259,811.02.

9. Les redevances de port sont de 5 cent par tonneau du port de charge inscrit du bateau, et elles ne sont payables que cinq fois par année. Le droit de mouillage des bateaux prenant des chargements de grain est de cinquante dollars par jour.

10. A compter du 1er septembre 1924, les redevances de port seront portées d'un cent à six par tonneau du port de charge inscrit d'un bateau recevant du grain. De plus, les redevances ont été réduites de 5 cents à 3 par tonneau sur le port de charge inscrit et elles seront payables cinq fois par année (ces changements sont entrés en vigueur le premier jour de la présente année); après le 1er septembre, le droit de mouillage de cinquante dollars par jour, exigé des bateaux recevant des chargements de grain, sera aboli.

RECETTES DU TRANSPORT DE LA MARCHANDISE PAR LE NATIONAL-CANADIEN

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quel a été en 1923 le volume de la marchandise transférée du Pacifique-Canadien pour transport aux Etats-Unis, et qu'on se propose de transporter maintenant par la nouvelle ligne entre Kingsclear, sur le chemin de fer de Québec-Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, et un endroit de la rivière Sainte-Croix vis-à-vis Vanceboro, dans l'état du Maine?

2. Quels ont été, les prix de transport de cette marchandise n 1923 (a) sur les lignes appartenant au National-Canadien (y compris le Transcontinental et l'Intercolonial); (b) sur les lignes du Québec-Saint-Jean (dont soixante pour cent des péages reviennent au National-Canadien?

3. Quels revenus bruts additionnels basés sur le trafic de 1923 le National-Canadien aurait-il reçus, si la nouvelle ligne avait été construite?

4. Quel était le coefficient d'exploitation quant aux lignes sur lesquelles le National-Canadien a transporté cette marchandise en 1923?

5. Comment se propose-t-on de raccorder le réseau avec le Maine-Central, à l'endroit "de la rivière Sainte-Croix vis-à-vis Vanceboro"?

6. Se propose-t-on de transférer la marchandise au Pacifique à cet endroit, pour transport sur ses raccordements s'il y en a?

L'hon. M. GRAHAM: En 1923, le National-Canadien a remis 187,909 tonnes de marchandise au Pacifique-Canadien, et il en a reçu 8,419 tonnes; total, 196,328 tonnes.

2. a) La recette que les chemins de fer nationaux ont tirée de ce transport est de $321,606.65. b) Les recettes du chemin de fer de Saint-Jean à Québec ont été de $53,255.69, dont les trois cinquièmes ont été versés aux chemins de fer nationaux.

3. Les chemins de fer nationaux auraient obtenu la totalité du trafic indiqué au n° 1, et leur recette se serait accrue de $246,917.33.

4. Le mode de comptabilité des chemins de fer ne permet pas d'obtenir ce renseignement.

5. On ne le sait pas encore, la question dépendant de droit de circulations sur la voie du Pacifique-Canadien.

6. Non; la marchandise ira au Maine-Central.

LOI DE LIBERATION CONDITIONNELLE

M. CASGRAIN demande:

1. Combien de détenus ont bénéficié de la loi de la libération conditionnelle au cours des cinq dernières années?

2. Quel était leur casier judiciaire?

3. Pour quel délit avaient-ils été condamnés la dernière fois?

L'hon. M. LOW (ministre du Commerce):

1 et 3.

2. La statistique manque à cet égard.

Nombre de détenus admis à bénéficier de la libération conditionnelle et cause de leur incarcération 1918-1922

Délit	1918	1919	1920	1921	1922
Assaut de tout genre	53	54	36	43	52
Coups de feu, coups de couteau et blessures	23	15	19	9	10
Bigamie	11	9	3	12	3
Viol et tentative de viol	10	2	6	6	14
charnelle et inceste	15	22	16	13	24
Meurtre	1	2	6	1	3
Tentative de meurtre	7	9	5	2	6
Homicide	17	13	9	18	20
Autres délits contre la personne	29	35	27	14	27
Effraction diurne ou nocturne	90	126	118	153	207
Vol à main armée	10	17	22	22	36
Fausses représentations	20	15	26	27	39
Actions frauduleuses	7	7	10	8	9
Vol et recel	243	320	307	369	410
Vol de chevaux et de bestiaux	20	16	18	1	19
Crime d'incendie et autres délits contre la propriété	10	13	12	10	17
Contrefaçon et faux monnayage	23	29	26	41	74
Contravention aux lois du revenu	..	9	3	6	41
Bris de prison et évasion de garde légale	12	10	11	10	22
Vagabondage et ivresse	29	30	15	27	34
Tenanciers et occupants de maisons malfamées	13	13	17	1	5
Autres délits divers	60	74	39	54	110
Total	703	840	751	847	1,182

2. La statistique manque à cet égard.

LA "CONCESSION POPE"

M. IRVINE demande:

1. Quelle compensation a-t-on accordée aux titulaires de la concession dite "bail Pope", sur le ruisseau de

Knee-Hills, près de Carbon (Alberta), lorsqu'ils ont cédé leur bail pour que la commission d'établissement des soldats pût prendre possession du terrain?

2. Combien restait-il d'années avant l'expiration de ce bail?

3. Quelle était la superficie en acres de cette concession?

4. Quel était le nombre minimum des bestiaux que les locataires étaient tenus de paître sur ces terrains afin de garder leur bail?

5. Est-il vrai que les porteurs du bail avaient pouvoir d'acheter le terrain en tout ou en partie à $3 l'acre, ou pour quelle autre somme ce terrain pouvait-il être acheté?

6. Combien des terrains de cette concession a-t-on achetés comme susdit, quand, et combien a-t-on payé?

7. Le locataire avait-il le nombre voulu de bestiaux chaque année pour garder son bail?

8. A quel prix a-t-on vendu les terrains de prairie aux soldats rapatriés par l'entremise de la commission d'établissement des soldats?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. $27,000.

2. Du 29 novembre 1919, date de la résiliation du bail, au 1er février 1924, date à laquelle le bail aurait expiré.

3. De 23,879 acres au moment de la concession, et de 15,250 acres au moment de la résiliation du bail.

4. Au bout de trois années, les concessionnaires devaient avoir un animal d'au moins un an pour chaque étendue de vingt acres que comprenait la concession.

5. Le bail ne renfermait point de stipulation permettant aux concessionnaires d'acheter la totalité ou une partie des terres données à bail.

6. En vertu du décret du conseil rendu le 12 mai 1919 (C.P. 969) et autorisant la vente à des membres de la West View Ranch Company, Limited, de certaines terres comprises dans la zone de pâturage (1,631 acres et .8), et qui ont été vendues au prix de $20,691.53, soit à raison de $10 l'acre, plus l'intérêt accumulé. Cette vente a eu lieu à la suite d'une demande qui avait été faite en conformité de l'ancien règlement minier.

7. De 1906 à 1916 inclusivement, sauf en 1907 et en 1914, les concessionnaires ont fourni des états faisant voir qu'ils gardaient beaucoup plus que le nombre d'animaux stipulé au bail.

8. Les terres ont été subdivisées en fermes d'une superficie variant entre 160 et 320 acres, selon la nature du sol et la valeur des diverses fermes au point de vue agricole. Ces fermes ont été vendues à des prix variant entre $2,600 et $4,800, soit à environ $19.90 l'acre.

EDIFICE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX A TORONTO

M. BOYS demande:

Combien ont coûté, au cours de l'exercice terminé le 31 mars dernier, a) les réparations, b) le chauffage, c) l'entretien, d) le nettoyage et les services de concierge de l'édifice des chemins de fer nationaux, angle des rues Yonge et King, à Toronto?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

(a) Réparations	$ 2,541 86
(b) Chauffage	3,327 22
(c) Entretien général	1,067 52
(d) Nettoyage et service du concierge	8,106 58
	$15,043 18

EXPORTATION D'AUTOMOBILES

M. MacLAREN demande:

Quels navires de la marine de commerce du Canada ont servi au transport d'automobiles de New-London (Connecticut), en 1923 à l'étranger?

L'hon. G. P. GRAHAM (au nom du ministre de la Marine et des Pêcheries): Le *Canadian Constructor*, le *Canadian Ranger* et le *Canadian Miller*.

1. Combien d'automobiles ont été transportés à New-London, Connecticut, en 1923, pour être exportés, et dans quels mois ont-ils été transportés?

2. Quel était le lieu d'origine de ces automobiles, et par quelle voie ont-ils été expédiés à New-London?

3. Quels étaient les expéditeurs de ces automobiles, et quel acheminement avaient-ils indiqué pour ces consignations?

4. Quelle était la destination outre-mer de ces automobiles?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Les registres mentionnent seulement les expéditions par wagons; on ne peut se procurer le nombre d'automobiles.

2. Walkerville (Ontario); London (Ont.); Oshawa (Ont.) et quelques endroits des Etats-Unis. Les expéditions ont été faites par les chemins de fer nationaux et le Vermont-Central.

3. Il n'est pas jugé raisonnable pour le réseau national de publier les noms des expéditeurs. Ce trafic a eu lieu durant les mois d'hiver et des expéditeurs ont fait le choix de ces lignes à cause de la saison.

4. L'Australie et la Nouvelle-Zélande.

M. E. A. FIELD

M. HANSON demande:

1. E. A. Field est-il à l'emploi du National-Canadien?

2. Quelles sont ses fonctions?

3. Quels sont ses appointements, et quelles ont été ses dépenses pour 1923?

4. Ses comptes de dépenses sont-ils vérifiés et approuvés avant d'être payés?

5. Dans l'affirmative, par qui?

6. Lui fait-on des avances pour ses frais courants?

7. Dans l'affirmative, combien?

8. Combien d'acres de terre a-t-il vendues aux Etats-Unis, en 1923?

9. Combien en moyenne a coûté la vente de chaque acre?

10. A-t-on payé une commission pour la vente de ces terres?

11. Dans l'affirmative, à qui les commissions ont-elles été payées?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.
2. Commissaire des terres.
3. Ce renseignement n'est pas divulgué par l'administration.
4. Oui.
5. Vérificateur, département des terres et des emplacements de ville.
6. Non.
7. Répondu sous le n° 6.
8. 1,440 acres.
9. 75 cents de l'acre.
10. Oui, $383.20.
11. N. E. Mahoney, Tisdale (Sask.), $125.60 pour 160 acres. L. Wreede, Wadena, (Sask.), $257.60 pour 320 acres.

FOURNITURES DU RESEAU NATIONAL

M. HANSON demande:

1. Le National-Canadien achète-t-il des fournitures de chemin de fer de la Canada Supply Company?
2. Dans l'affirmative, pour quelle valeur a-t-il acheté en 1923?
3. Qui compose cette compagnie?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. L'administration dit que les chemins de fer nationaux canadiens n'ont pas acheté de fournitures de chemin de fer de la Canada Supply Company et qu'elle ne connaît aucune maison de ce nom.
2. Répondu sous le n° 1.
3. Répondu sous le n° 2.

EXPOSITION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

M. DOUCET demande:

1. Quels sont les représentants du National-Canadien, pour le Canada, à l'exposition de l'empire britannique?
2. Quels sont les fonctions et adresses de chacun de ces représentants?
3. Un représentant a-t-il été délégué pour la section de l'Atlantique?
4. Dans la négative, pourquoi?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. M. W. Stapelton et M. Percy Cotton.
2. M. W. Stapleton, agent des voyageurs de district, Saskatoon, (Sask.); M. Percy Cotton, inspecteur des wagons-restaurants et des wagons-lits, Winnipeg (Man.).
3. Non.
4. Ces fonctionnaires représenteront les chemins de fer nationaux canadiens en général et non pas une région en particulier.

TELEGRAPHE DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. STANSELL demande:

1. Le chemin de fer Pacifique-Canadien paye-t-il pour le passage de sa ligne de télégraphe sur le tracé du National-Canadien, de Saint-Jean à Halifax, de Truro à Sydney?
2. Dans l'affirmative, combien?
3. Sinon, pourquoi?

[M. Hanson.]

L'hon. M. GRAHAM (ministre des chemins de fer):

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.
3. La question du loyer a fait le sujet de négociation avec le Pacifique-Canadien, qui a été averti dernièrement qu'il lui fallait payer ou faire d'autres arrangements. Il a consenti à payer, et le montant du loyer est maintenant à l'étude.

INSTALLATIONS DE TETE DE LIGNE A HALIFAX

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Combien d'argent a-t-on dépensé pour la construction des installations de tête de lignes à Halifax, de 1911 à 1921 inclusivement?
2. Combien d'argent a-t-on dépensé aux mêmes fins depuis le 1er janvier 1922?
3. Quelle est la dépense totale faite jusqu'ici?
4. Quelles dépenses supplémentaires le Gouvernement se propose-t-il de faire?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des chemins de fer):

1. $16,645,879.56.
2. $379,552.53.
3. $17,025,432.09.
4. $8,000, en 1924, pour un double plancher au hangar n° 25.

SOUS-MINISTRES

M. SEGUIN demande:

1. Quels sont les noms, appointements et date de nomination des sous-ministres des départements de l'Immigration, des Affaires indiennes, des Douanes, des Postes, de la Milice, du Travail, de l'Intérieur et de l'Agriculture?
2. Quel est le nombre des fonctionnaires dans chacun de ces départements, tant dans le service intérieur que dans le service extérieur?
3. Quel est le total des dépenses contrôlées par chacun de ces départements?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Le ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

1. Wm. J. Egan; appointements $6,000, par année; date de nomination 10 octobre, 1923.
2. 978.
3. $4,321,035 pour 1923-1924.

Ministère des Affaires Indiennes—

1. Assistant-surintendant général, Duncan C. Scott; appointements, $6,000; date de la nomination, au service, 15 décembre, 1879; date de la nomination en qualité d'assistant général, 11 octobre, 1913.
2. Nombre d'employés, service intérieur, 78; nombre d'employés, service extérieur, 957. total, 1,035.
3. Fonds consolidé, 1923-1924, $3,830,978.70; administration du fonds des indiens; capital, $11,931,386.74; intérêt, $1,209,294.76.

Ministère de la Douane et de l'Accise—

1. R. R. Farrow, appointements, $8,000; nomination permanente, 1er juin, 1884; nomination en qualité de sous-ministre, 1er juillet, 1919.

2. Service extérieur, 3,650; service intérieur, 304; total, 3,954.

Ministère des Postes—

1. Louis Gaboury; appointements, $6,000; date de nomination, 28 décembre 1899.

2. 34,935.

3. $31,180,814.40.

Ministère de la Défense Nationale—

1. G. J. Desbarats; appointements, $8,000. Nominations; Marine et Pêcheries, 4 novembre 1909; Service naval, 5 mai, 1910; Défense Nationale, 1 avril, 1924.

2. Employés civils, 1,304; force militaire permanente, 3,642; marine royale canadienne, 524; force aérienne royale canadienne, 358; total, 5,729.

Ministère du Travail—

1. M. H. Ward. appointements, $6,000; nomination au service, 1er février 1911.

2. 153, comprenant 58 correspondants de la *Gazette du Travail* qui ne donnent qu'une partie de temps.

3. $2,957,762.94 durant l'exercice 1923-24.

Departement de l'Intérieur.

1. W. W. Cory, appointements, $8,000; nommé le 31 décembre 1904.

2. 2,495 comprenant 440 saisonniers.

3. Exercice 1923-1924, $7,853,265.27.

Ministère de l'Agriculture—

1. Dr. J. H. Grisdale; appointements, $5,500 et logement; première nomination au ministère, 1er février 1899; nomination en qualité de sous-ministre, 1er avril, 1919 .

2. 1,597, janvier, 1924.

3. Dépenses, 1923-1924, $8,194,785.05.

ASSURANCE DES AUTOMOBILES AU DEPARTEMENT DU R.C.S.

M. JACOBS demande:

1. Combien d'assurance y a-t-il sur les automobiles dont se sert le département du Rétablissement civil des soldats?

2. Quelles sont les primes annuelles payées pour ces assurances?

3. La maison Lougheed et Taylor, de Calgary, a-t-elle contribué au placement de ces assurances?

4. La maison Lougheed et Taylor fait-elle encore du courtage d'assurances pour le Gouvernement?

L'hon. M. BELAND:

1. La seule assurance d'automobile que porte le ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile est une "Assurance sur les dommages" à la propriété et la responsabilité personnelle. Ce qui couvre, relativement à chaque automobile:

(a) Risque sur les accidents ou la mort:

(a) Une personne.. .. .. $ 5,000

(b) Un accident.. .. .. $10,000

(b) Risque pour dommages aux propriétés d'autrie:

Un accident.. .. .. $1,000

2. Du 25 mai 1923 au 1er mai 1924 inclusivement, $1,438 furent payés en primes.

3. Non.

4. Répondu sous le n° 3.

LES HAUTS-FOURNEAUX DE TRAIL ET ANYOX

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Les hauts-fourneaux de Trail et Anyox, Colombie-Anglaise, ont-ils reçu de l'aide sous forme de prime, de gratification ou autrement, de la part du gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, quels sont les détails en l'espèce?

L'hon. M. COPP:

1. Non, pas encore, mais le haut-fourneau de Trail bénéficiera de la prime accordée à la fabrication des barres ou tiges de cuivre dès que son usine sera terminée.

2. Les primes autorisées par le Gouverneur en conseil sous le titre: Loi des primes sur le cuivre, 1923, sur les barres ou tiges de cuivre manufacturées au Canada et vendues pour y être utilisées, provenant du minerai extrait au Canada, pendant les périodes et aux taux suivants, savoir:

Du douzième jour de mai 1923 au trentième jour de juin 1924, inclusivement, un cent et demi par livre;

Du premier jour de juillet 1924 au trentième jour de juin 1925, inclusivement, un cent et quart par livre;

Du premier jour de juillet 1925 au trentième jour de juin 1926 inclusivement, un cent par livre;

Du premier jour de juillet 1926 au trentième jour de juin 1927, inclusivement, trois quarts de cent par livre;

Du premier jour de juillet 1927 au trentième jour de juin 1928, inclusivement, un demi cent par livre.

La somme payée en primes comme susdit n'excèdera jamais deux cent mille dollars dans l'une quelconque des périodes ci-dessus.

LES ECLUSES DE SAINT-ANDREWS

M. BANCROFT demande:

1. Combien ont coûté les écluses et jetées de Saint-Andrews?

2. Combien a coûté l'entretien chaque année, jusqu'au 31 mars 1924?

3. Quel tonnage a passé dans ces écluses dans cette période?

4. Le Gouvernement retire-t-il des revenus des écluses de Saint-Andrews?

5. Dans l'affirmative, quels revenus en a-t-il tirés?

L'hon. M. COPP:

1. $1,626,619.50.

1910-11	$10,000 93
1911-12	11,088 09
1912-13	14,042 40
1913-14	13,779 39
1914-15	14,817 96
1915-16	24,795 43
1916-17	17,050 46
1917-18	14,179 27
1918-19	13,605 40
1919-20	18,084 07
1920-21	24,414 73
1921-22	23,053 56
1922-23	22,594 50
1923-24	22,901 08

Année (Saison de la navigation)	Tonnage du navire	Tonnage du fret
1910	44,887	8,283
1911	111,437	47,135
1912	210,973	95,549
1913	199,278	81,295
1914	106,044	42,013
1915	97,710	21,982
1916	58,934	13,438
1917	26,093	7,174
1918	28,062	4,640
1919	25,499	3,763
1920	26,367	5,775
1921	27,514	6,231
1922	46,524	25,387
1923	50,498	37,364

4. Non.

5. Répondu sous le n° 4.

RESEAU TELEGRAPHIQUE DU YUKON

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Combien a coûté l'entretien du réseau télégraphique du Yukon dans le territoire du Yukon, entre Tagish et Forty-Mile, Yukon, inclusivement, dans l'année écoulée le 31 mars 1923, y compris les salaires et frais de tous genres, mais sans compter les dépenses relatives aux bureaux ou parties de la ligne au sud du Yukon?

2. Combien a coûté l'entretien de la ligne télégraphique du Yukon, ligne principale seulement, d'Ashcroft, Colombie, à Tagish, Yukon, dans la même période?

3. Combien à coûté l'entretien du bureau du surintendant du réseau télégraphique du Yukon à Vancouver, Colombie-Anglaise, y compris les salaires et toutes les dépenses dans cette période?

4. Combien a coûté l'entretien de chaque ligne d'embranchement du réseau télégraphique du Yukon, en dehors dee ce territoire, dans la même période?

5. Combien a coûté l'entretien du régime télégraphique du Yukon, entre le point d'intersection avec la ligne télégraphique du Grand-Tronc-Pacifique ou du National-Canadien, à ou près Fraser, Colombie-Anglaise, d'où il suit cette dernière ligne jusqu'à Prince-Rupert, Colombie, dans la même période?

6. Combien a coûté l'entretien du réseau télégraphique du Yukon hors des frontières du Yukon, y compris la ligne principale et les embranchements et bureaux hors du territoire, et imputés au réseau susdit, dans la même période?

7. Quel a été le revenu du réseau télégraphique du Yukon dans la période susdite?

8. Quel a été le revenu venant des messages envoyés et délivrés en Colombie-Anglaise, dans la même période?

[L'hon. M. Copp.]

9. Quel a été dans la même période le revenu de ce réseau télégraphique (a) quant aux messages reçus et livrés dans le territoire du Yukon, (b) expédiés du Yukon et délivrés ailleurs, (c) expédiés hors du Yukon, et délivrés dans le Yukon?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics):

1. 41,858.94.

2. $130,294.11.

3. $12,055.08.

4.

Lignes	Entretien.
Ashcroft-Highland Valley	$ Rien.
Ashcroft-McKennais	Rien.
Ashcroft-Savona	29.46
Ashcroft-Lillooet	2,065.88
Lillooet-Lytton	360.16
Lillooet-Bridge River	Rien.
Clinton-Gang Ranch	2.32
Station 100 milles Canim Lake	Rien.
Station 150 milles Bella Coola	5,919.23
Station 150 milles Quesnel Forks	431.09
Quesnel-Barkerville	1,288.40
Vanderhoof	972.75
Stuart Lake-Fort Fraser	58.49
Burns Lake-François Lake-Ootsa	186.62
North Bulkley-Ootsa Lake	76.56
New-Hazelton-Skeena Crossing	Rien.
New-Hazelton-Silver Standard	Rien.
Ligne des îles de la Reine Charlotte	7,727.96
Hazelton-Prince Rupert	34,743.94
Prince-Rupert-Port-Simpson	895.86
Prince-Rupert-Ile Digby	Rien.
Terrace-Stewart	16,598.62
	$71,356.44

5. $51,114.26.

6. $213,705.63.

7. $100,541.25.

8. $63,164.68.

9. (a) $4,548.54; (b) $8,193.89; (c) $6,095.94.

AMELIORATION DES PORTS DE VANCOUVER, TORONTO, MONTREAL ET QUEBEC

M. CHURCH demande:

Combien les municipalités intéressées ont-elles dépensé pour l'amélioration de chacun des ports suivants: Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, et combien a été dépensé par le Gouvernement dans les quinze dernières années?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Département de la Marine et des Pêcheries:

Par les différentes commission de port, sur les avances de l'Etat:

Montréal	$24,386,837.30
Vancouver	7,902,808.45
Québec	7,735,040.50
Département des Travaux publics:	
Port de Vancouver	$4,406,705.32

Port de Toronto..	8,507,841.71
Port de Montréal..	42,291.06
Cale sèche de Montréal (subvention..	1,050,629.99
Port de Québec..	3,103,816.79
Lévis..	837,971.50
Cale sèche de Champlain....	4,241,147.78
Calse sèche de Lorne..	474,737.73

LE Dr W. A. MacDOUGALL

M. DOUCET demande:

1. Le Dr W. A. A. MacDougall, agent et médecin des Indiens aux Sept-Iles a-t-il démissionné ou a-t-il été destitué?

2. Quel était son traitement annuel comme médecin et agent de ces Indiens?

3. Si on lui a nommé un successeur, qui est-il?

4. Qui a recommandé cette nomination?

5. Quelle rémunération, de quelque nature qu'elle soit, accorde-t-on à ce fonctionnaire?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Le Dr MacDougall a été remercié de ses services.

2. $1,500 comme médecin; $575 comme agent.

3. Le docteur L. H. Michaud.

4. Le docteur Michaud a été nommé par la commission du service civil.

5. $1,500 comme médecin; $575 comme agent.

LE QUAI DE GREENER'S COVE

M. HANSON demande:

1. Quel est l'état actuel du quai du Gouvernement à Greener's Cove, Sydney-Mines?

2. Combien y a-t-on dépensé dans l'exercice 1923?

3. Ce travail a-t-il été fait en régie ou à l'entreprise?

4. L'entrepreneur ou le contremaître dirigeant les travaux était-il constructeur de quais ou boucher, et qui l'avait recommandé?

5. De qui a-t-on acheté les matériaux utilisés pour ce quai?

6. Où a-t-on pris le ballast, qui l'a fourni, et à quel prix?

7. A qui appartenaient le ou les bateaux qui ont transporté le ballast, et quelles étaient les conditions de louage ou d'entreprise de ces bateaux?

8. A-t-on demandé des soumissions pour ce travail, et, sinon, pourquoi?

9. Le ballast ne pouvait-il pas être fourni directement par les bateaux qui le transportent au port, et à moindres frais?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux public):

1. Il a besoin d'être réparé.

2 et 3. $4,626,89 en 1923-1924 et les travaux ont été exécutés en régie.

4. On a employé un contremaître compétent. On ignore quelle est son occupation habituelle. Il a été recommandé par M. F. C. Kelly, M.P..

5. Bois en billes et en planches, de James Dunlop et de James Cann. Fer, de Musgrave & Sons et de F. A. Bell & Son, ballast de Dennis Lamie et de James Cann.

6. En partie de navires et déchargé par barges et en partie de Ballast Harbour, Sydney Nord, comme suit: Dennis Lamie, 1,310 tonnes à 50 cents, $655; James Cann, 871 tonnes à 50 cents, $435.50. Liste des navires qui ont fourni du ballast: Remorqueur Maggie M., James W. Gordon, propriétaire enregistré; goélette Garfield, P. Rive, propriétaire enregistré; goélette Alama, non enregistrée; goélette Florence, propriétaire inconnu; goélette Hopdale, propriétaire inconnu.

7. On a payé 50 cents la tonne le ballast pris dans les goélettes Hopdale, Florence, Garfield, Alama et le remorqueur Maggie M.

8. Non, parce que l'ingénieur du district a fait rapport que les travaux pouvaient s'accomplir plus vite et plus économiquement à la journée.

9. Non, l'espace manquait près de l'emplacement des travaux pour emmagasiner le ballast. Et, même s'il y avait eu de la place il aurait fallu le transporter deux fois.

GEORGES MALECK

M. DOUCET demande:

1. George Maleck, Indien domicilié aux Sept-Iles, comté de Saguenay, a-t-il au cours de 1923 reçu du Gouvernement ou de ses agents le droit de réparer les maisons des sauvages des Sept-Iles?

2. Dans l'affirmative, dans quel mois a-t-il travaillé, et combien a-t-il reçu au mois pour son travail et pour les matériaux qu'il a fournis?

Par l'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Non.

2. Réponse sous le n° 1.

R. E. BEATTIE

M. SPENCER demande:

1. Quels sont les appointements de R. E. Beattie, surintendant du port de Vancouver?

2. Est-il aussi commissaire du port, et, dans l'affirmative, quels sont ses appointements de ce chef?

3. Le commissaire du port doit-il surveiller le travail du surintendant du port?

4. Le taux de 6 cents par boisseau sur les cargaisons, au port de Vancouver, a-t-il été définitivement fixé et confirmé par le département du Commerce, et, dans l'affirmative, le taux doit-il entrer en vigueur avant septembre 1924?

Par l'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. $4,000.

2. Oui, $4,000.

3. La résolution qui suit, émanant de la commission du port, définit les devoirs du surintendant et pourquoi il a été nommé: "La commission est d'avis que la commission devrait nommer un surintendant qui serait

sous ses ordres et dont la tâche consisterait à surveiller et coordonner les travaux de tous les services. Il sera responsable à la commission de la bonne exécution de ses instructions et devra suivre sa ligne de conduite."

4. Non.

REVENUS DES BUREAUX DE POSTE EN COLOMBIE-ANGLAISE

M. NEILL demande:

Quels ont été les revenus bruts des bureaux de poste suivants de la Colombie-Anglaise, dans l'exercice clos le 31 mars 1924—Courtenay, Union-Bay, Ashcroft, Ladysmith, Port-Alberni?

L'hon M. STEWART (ministre intérimaire des Postes):

Courtenay, C.-A., $8,088.82; Union Bay, C.-A., $2,302.18; Ashcroft, C.-A., $4,103.25; Ladysmith, C.-A., $8,059.40; Port Alberni, C.-A., $6,253.63.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET LE LAC SAINT-JEAN

M. LAVIGUEUR demande:

L'administration du National-Canadien a-t-elle l'intention de considérer le remboursement de $650,000, souscrit par la corporation de la cité de Québec pour la construction du chemin de fer Nord-Canadien et Québec-Lac-Saint-Jean, qui fait maintenant partie du réseau de l'Etat?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

Le Gouvernement ne sait pas si cette question a été mise à l'étude par le bureau de direction du National Canadien.

GRAIN TRANSPORTE PAR LE PACIFIQUE-CANADIEN

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Combien de tonnes de grains et produits du grain le Pacifique-Canadien a-t-il transportés de l'Ouest, jusqu'à la tête des lacs, au cours de l'année civile 1923?

2. Que représente ce mouvement exprimé en tonnes-mille?

3. Quelle a été la distance moyenne du transport de ces marchandises?

4. Quels revenus bruts additionnels la compagnie aurait-elle retirés si ce transport avait été fait aux Etats-Unis sous le régime des tarifs s'appliquant au transport de ces marchandises aux Etats-Unis?

5. Combien de tonnes de grains et produits du grain la compagnie du Pacifique-Canadien a-t-elle transportés de l'Ouest jusqu'à Vancouver, au cours de l'année solaire 1923?

6. Que représente ce mouvement de marchandises exprimé en tonnes-mille?

7. Quelle a été la distance moyenne du transport de ces marchandises?

8. Quels revenus bruts additionnels la compagnie aurait-elle retirés si ce transport s'était fait aux Etats-Unis sous le régime des tarifs s'appliquant au transport de ces marchandises aux Etats-Unis?

9. Quelle a été la proportion totale du grain et produits du grain transportés dans la région de l'Ouest comparée au total du transport de toutes les marchandises de cette région en 1923?

[L'hon. M. Cardin.]

10. Quelle proportion en tonnes-mille le transport du grain et des produits du grain représentait-elle comparé au transport général dans la zone ouest en 1923?

11. Quel a été le pourcentage du revenu total retiré dans la région de l'Ouest, en 1923, du transport du grain et des produits du grain?

12. Quel a été le taux moyen par tonne-mille retiré du transport de ces marchandises dans ledit territoire et ladite année?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

Les renseignements demandés doivent être fournis par la compagnie du Pacifique Canadien, le ministère des Chemins de fer ne les ayant pas. Cependant, je vais écrire à la compagnie et lui demander si elle peut fournir à la Chambre les détails demandés.

QUESTION TRANSFORMEE EN DEMANDE DE DOCUMENTS

Par M. SUTHERLAND:

1. Combien de nominations la commission du service civil a-t-elle faites dans les services intérieur et extérieur, au cours de l'exercice 1923-24?

2. Combien de ces nominations ont été faites en 1923?

3. Combien en 1924?

4. Combien d'augmentations d'appointements (en dehors des augmentations régulières) ont été accordées depuis décembre 1923 dans les services extérieur et intérieur?

5. Combien de réquisitions ont été faites à la commission pour des nominations nouvelles dans le personnel, depuis le 29 décembre 1923?

6. Sur ce nombre combien ont été faites en janvier et février 1924?

7. Quel est le chiffre total annuel des appointements découlant des nominations nouvelles faites depuis le 29 décembre 1923?

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

M. CHAPLIN demande:

Copie de tous papiers, lettres, rapports et autres documents relatifs à l'achat de traverses de chemin de fer par le réseau national-canadien ou un de ses officiers, y compris la correspondance échangée avec les firmes qui ont fourni les traverses, les rapports sur le prix payé, et aussi les bordereaux et pièces justificatives indiquant le coût de tous les établissements de créosotage en construction ou achevés par le National-Canadien en 1923.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Cette demande est inscrite au *Feuilleton* depuis déjà un certain temps et je devais avoir une conversation à ce sujet avec l'honorable député. Cette consultation n'a pas encore eu lieu; je propose en conséquence l'adoption de la motion. Je suis sûr que notre collègue ne sera pas trop exigeant. Je ferai mon possible pour déposer toutes les pièces qui peuvent être rendues publiques.

(La motion est adoptée.)

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

DROIT DU DUMPING

Par M. BOYS:

Copie du décret en conseil ou des ordonnances et règlements du ministre des Douanes relatif à l'estimation pour l'établissement des droits de dumping.

TERRES DU RESEAU DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

Par M. HANSON:

Relevé indiquant les états financiers que E. A. Field, commissaire des terres du National-Canadien, département des terres, à Winnipeg, Manitoba, a faits sur les ventes de terres en 1922 et 1923, accusant la somme reçue au comptant et déboursés, et toutes les dépenses, ainsi qu'une liste des salaires et dépenses des employés, des commissions payées, des loyers, et les profits ou pertes nets.

Dr L. H. MICHAUD

Par M. DOUCET:

Copie de toute correspondance entre le Gouvernement et toutes personnes concernant la nomination du docteur Michaud comme médecin et agent des Indiens aux Sept-Iles, comté de Saguenay, y compris: (a) copie de toutes les instructions qu'on lui a données au sujet des achats de provisions et marchandises nécessaires à la réserve; (b) copie de toutes les instructions qu'on lui a données concernant le choix des fournisseurs dans son district; (c) copie de toutes les soumissions reçues des divers marchands pour les marchandises nécessaires; (d) liste des marchandises achetées, les noms des vendeurs et les prix payés jusqu'au 1er décembre 1923; (e) copie de toutes les instructions données à l'agent qui l'a autorisé à faire des avances à certains Indiens avec garanties privilégiées sur leurs fourrures, sans avertir le public.

TRANSPORT DES DEPECHES AU YUKON

Par M. BLACK (Yukon):

Copie de lettres, télégrammes, documents et correspondance échangés depuis le 1er janvier 1923 entre le ministre des Postes, le ministre suppléant des Postes, ou des fonctionnaires du département, ou un autre ministre ou fonctionnaire du Gouvernement, et des tiers, au sujet du transport des dépêches entre Whitehorse et Dawson, territoire du Yukon, pour l'hiver 1923-24 et l'hiver 1924-25.

HOTEL SCRIBE

Par sir HENRY DRAYTON:

Copie de tous rapports, feuilles, estimations, lettres, quittances, pièces justificatives et autres documents relatifs aux différents transferts de l'hôtel Scribe, Paris, France, et à son achat; y compris les instructions données au sous-ministre des Chemins de fer et ses rapports au ministre; aussi, un état de tous rapports, lettres, feuilles, estimations et documents quelconques touchant la restauration et la réparation de cet hôtel.

CONSIGNATION DE WHISKEY AU MEXIQUE

Par M. HOCKEN:

Copie de la correspondance et autres feuilles quelconques relative à une consignation de whiskey de Walkerville, Ontario, à un nommé Watson, Ensenada, Mexique, et la révocation du permis donné à ce sujet.

ELEVATEUR DE VANCOUVER

Par M. SPENCER:

Copie des contrats intervenus entre la commission du port de Vancouver et la Pacific Construction Company, concernant: (a) la restauration de l'élévateur n° 1; (b) une addition à l'élévateur n° 1; (c) la construction de l'élévateur n° 2; (d) l'achèvement de l'élévateur n° 3, connu sous le nom d'élévateur Woodward. Aussi, des détails du contrat intervenu entre la commission du port et une compagnie quelconque relativement à la location de l'élévateur Woodward ou n° 3.

ABRAHAM NOONAN

Par M. CHAPLIN:

Copie de correspondance, lettres et autres feuilles reçues ou expédiées par le département des Postes ou un autre département du Gouvernement relativement à la destitution d'Abraham Noonan, maître de poste à Albany, île du Prince-Edouard; s'il y a eu enquête, copie des dépositions et du rapport de l'enquêteur.

MOTIONS POUR DEPOT DE DOCUMENTS

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Une réponse ou plutôt un commentaire fait par le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) quand la première motion a été appelée cet après-midi, m'oblige à attirer l'attention de la Chambre sur une pratique adoptée par le Gouvernement et qui n'est pas, je crois, conforme à la procédure ordinaire et qui est même un manque de considération pour le Parlement. Je veux parler de l'habitude de ne pas tenir compte des motions telles qu'elles sont adoptées par la Chambre.

Je ne demande pas qu'on dépose, par exemple, tous les renseignements réclamés par cette motion—et on peut également en citer d'autres—je ne prétends pas que l'on doive adopter la motion dans ses termes actuels; mais, je dis que si le Gouvernement laisse adopter la motion dans ses termes actuels; mer à ce qu'elle demande. Si le Gouvernement estime que la motion ne devrait pas être adoptée, il devrait prendre la responsabilité de la modifier ou faire une réserve précise—aucune autre attitude suivant moi n'est approuvable. Il y a eu des cas où cette Chambre a ordonné le dépôt de certains renseignements sans que le Gouvernement prenne la responsabilité de s'y opposer. Il a permis l'adoption de motions sans réserve; puis quand la réponse a été donnée, le Gouvernement a dit qu'il n'était pas de l'intérêt public de fournir le renseignement demandé. Inutile d'ajouter que c'est simplement traiter le Parlement avec mépris. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement devrait traiter chaque motion à son mérite. S'il désire faire amender la motion, il devrait en prendre la responsabilité et quand la motion est adoptée on devrait s'y conformer exactement.

LE CREDIT AGRICOLE

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je voudrais demander au ministre intérimaire des Finances, si c'est l'intention du Gouvernement de renvoyer le rapport du Dr. Tory sur le crédit agricole, à un comité permanent de la Chambre pour en faire l'examen, ou de le faire étudier par un comité spécial.

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): On a émis l'idée qu'il y aurait

avantage à renvoyer le rapport au comité de la banque et du commerce. Demain nous pourrons dire de façon certaine à mon honorable ami ce qui sera fait de ce rapport.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la discussion ajournée vendredi le 2 mai sur la proposition de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur l'amendement proposé par M. Woodsworth.

M. HUDSON (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec raison qu'on a loué l'exposé du ministre intérimaire des Finances pour sa clarté et sa brièveté. Il propose directement à notre examen le plus difficile des problèmes canadiens, un problème que nous devons tôt ou tard résoudre ou les conséquences en seront des plus désastreuses. On a dit que les propositions qu'il renferme constituent l'abandon complet de la politique suivie jusqu'ici. En admettant que ce soit exact, c'est nécessaire que nous considérions si oui ou non les propositions sont en complet accord avec la volonté exprimée par le peuple et dans ce cas si elles sont sages en soi. Le ministre fait un certain nombre de propositions spéciales sous forme de réduction de taxation et il expose ensuite le principe général sur lequel il s'est appuyé. Pour le moment le principe général nous intéresse plus que les détails. Vers la fin de son discours, il a exposé ce principe général et comme on ne l'a pas cité depuis plusieurs jours, je prendrai la liberté de le lire à nouveau. Le ministre intérimaire des Finances a dit, comme l'indique la page 1257 du hansard non revisé:

> Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépend le développement de toutes les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture viennent nos forêts, nos minéraux, et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui encouragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales.

Puis, monsieur l'Orateur, un peu plus loin, le ministre intérimaire des Finances a dit:

> C'est dans cet espoir que nous présentons aujourd'hui ces propositions pour alléger le fardeau de l'impôt sur ces industries primondiales et fondamentales.

Demandons-nous d'abord si la politique proposée est ou n'est pas conforme à la volonté du peuple. Pendant la campagne électorale de 1921 et en vérité durant un certain nombre d'années antérieures, le parti libéral—à la fois dans la Chambre et en dehors—a proclamé son adhésion à une politique d'abaissement de tarif et particulièrement sur les instruments de production des industries fondamentales.

Ce programme fut très clairement énoncé dans une résolution que proposa l'honorable député de Brome (M. McMaster) au cours de la session de 1919. Cette motion reçut l'appui sinon de tout le parti libéral du moins de la grande majorité des membres de l'opposition du temps.

Et encore au cours de la même année, le parti libéral se réunit en convention et adopta un programme qui incorporait ce principe. De plus, au cours des sessions de 1920 et 1921, des résolutions comportant le même principe reçurent l'appui quasi unanime de l'opposition libérale de l'époque. Voilà pour ce qui concerne le parti libéral.

D'autre part, le parti progressiste, qui intervient dans l'élection générale de 1921, réclama plus énergiquement encore l'abaissement du tarif douanier et mes honorables amis portèrent une attention particulière au dégrèvement des droits sur les instruments de production. Mais, le parti conservateur adopta l'attitude qu'il maintient encore actuellement. Les membres de l'opposition officielle sont conséquents avec eux-mêmes lorsqu'ils soutiennent que le régime protecteur est essentielle aux industries canadiennes et j'ai raison d'affirmer qu'aux yeux du peuple, en 1921, le parti conservateur était considéré comme le parti de la protection élevée. Mes honorables amis le nieront peut-être, mais c'était-là leur attitude aux yeux du peuple canadien.

Or, à l'élection générale du mois de décembre 1921, un peu plus de deux millions d'électeurs canadiens se sont prononcés en faveur des candidats tant libéraux que progressistes, tandis que moins d'un million donnèrent leur appui aux candidats conservateurs. Il serait injuste de prétendre que tous ceux, qui ont accordé leur appui aux candidats libéraux, approuvaient le programme officiel du parti. De fait, nous avons entendu l'autre jour l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges de même que nous entendrons peut-être encore d'autres représentants libéraux repousser énergiquement tout désir de remanier le présent tarif douanier et refuser formellement ou tacitement d'approuver le programme du parti. Cependant, les représentants libéraux qui adoptent cette attitude sont clairsemés, à ce que je sais. De fait, en estimant au maximum le nombre d'électeurs qui ont appuyé les candidats libéraux à nuance protectionniste, il se trouve que nous avons encore une énorme majorité favorable à l'idée d'abaisser et même

d'abolir complètement les droits sur les instruments de production de nos industries fondamentales.

Les faits que j'ai exposés établissent donc hors de tout doute, que l'attitude du Gouvernement actuel est conforme à la volonté des éleceurs du Dominion. De fait, le Gouvernement à mon avis se serait exposé aux critiques les plus sévères, s'il avait négligé de mettre à exécution le programme qu'il soumet à l'assentiment du Parlement.

Le jour où un Gouvernement prend en mains les rênes du pouvoir, il est assez rare qu'il soit en mesure de remplir les promesses faites avant les élections. cependant, il est tenu en conscience de faire tout ce qui dépend de lui pour honorer ses principaux engagements.

Les divers aspects des résolutions budgétaires ont donné lieu à passablement de discussion. Toutes les raisons que l'on peut invoquer à l'appui ou à l'encontre de ces résolutions ont été avancées de sorte que je ne vois pas bien quels motifs nouveaux je pourrais faire valoir. En premier lieu toutefois, je désire revenir sur les nombreuses lettres que l'honorable député d'Hamilton (l'hon. M. Stewart) a citées l'autres soir. Ces communications sont l'indice, semble-t-il, que les manufacturiers de la ville d'Hamilton sont dans un état d'abattement fâcheux, se figurant que le présent budget va déterminer la ruine des industries de leur ville. J'ai par devers moi en ce moment, le numéro du *Hamilton Spectator* du 25 avril dernier. Et dans ce numéro qui fut publié une couple de semaines après le dépôt du budget en discussion, je relève un article assez long, qui est ainsi conçu:

> De nouvelles industries ont décidé de s'établir ici.
>
> Le commissaire des industries a obtenu que deux nouvelles entreprises industrielles viennent s'établir dans notre ville.
>
> Et les perspectives sont qu'il en décidera d'autres à suivre cet exemple.
>
> Les perspectives sont plus brillantes cette année qu'elles ne l'ont été depuis longtemps.
>
> Les représentants de deux autres grandes compagnies manufacturières, dont l'une est américaine et l'autre canadienne, ont eu une entrevue avec le commissaire des industries Kirkpatrick, hier après-midi. Cependant, quoi qu'ils soient bien disposés à établir leurs industries à Hamilton, les arrangements à cet effet n'ont pas été complétés...

Et ainsi de suite. Je ne prendrai pas inutilement le temps de la Chambre par la citation du texte de l'article en question; il nous fournit toutefois l'indice qu'il existe deux courants d'opinion contraires dans la bonne ville d'Hamilton.

Je désire également relever une autre assertion qu'ont faite bon nombre d'honorables membres cette année et au cours de la dernière session,—à savoir qu'il est désirable que le Canada devienne un pays en mesure de se suffire à lui-même. Cette doctrine se répand relativement dans le pays, grâce peut-être au sentiment éminemment patriotique qu'elle flatte. A mes yeux toutefois, c'est là un vain espoir, et un futile désir, une chimère que même le Canadien le plus optimiste ne saurait espérer voir se réaliser. Si nous cherchons de par le monde un pays, qui soit dans cette situation enviable, nous sommes voués à la disillusion. Nos regards se tournent tout d'abord et c'est naturel,—vers l'Angleterre. Or, de toutes les puissances mondiales le premier ordre, la métropole est peut-être le pays le moins en état de se suffire à soi-même. Dans une large mesure, elle dépend des autres nations pour obtenir les aliments nécessaires à sa population; pour ce qui est des matières premières et de tous les autres articles de première nécessité, elle est plus que jamais à la merci des pays étrangers. La vie nationale de l'Angleterre repose sur son commerce extérieur.

Depuis qu'elle est une nation, la Grande-Bretagne n'a jamais pu se passer des autres pays, et elle ne pourra jamais, à moins que ne se réalise le rêve de Macaulay au sujet de la visite des Néo-Zélandais.

Nous pourrions ensuite tourner nos regards vers l'empire allemand. Celui-ci a probablement été le premier à concevoir une nation parfaite d'une nation indépendante des autres. Pendant quarante ans, avec tous les secours de la science et tout le génie, toute l'énergie et toute la persévérance de sa population, elle s'est efforcée de le devenir. Quelques années plus tard, constatant la futilité de ses tentatives, elle a envahi d'autres parties du globe afin d'acquérir des possessions qui lui auraient fourni tout ce dont elle avait besoin dans l'étendue de sa juridiction. Cette conduite a beaucoup contribué à la grande guerre qui n'a pas duré plus longtemps parce que l'Allemagne ne pouvait se passer des autres pays.

Nous pourrions aussi jeter les yeux sur la France. Elle est beaucoup plus indépendante que la plupart des autres nations, néanmoins, elle doit se procurer au dehors une grande partie de ses vivres et une plus grande partie de ses matières premières. Elle aussi cherché hors de son territoire les choses qui lui manquent. Les petits pays d'Europe, tels que la Belgique, la Hollande, le Danemark et la Suède, dépendent tous dans une grande mesure de l'étranger. Ainsi, l'Europe n'offre pas de consolation à ceux qui désirent qu'un pays se suffise à lui-même et qui croient qu'il serait heureux s'il y réussissait.

Les Etats-Unis sont probablement mieux doués de la nature que les autres pays de la terre sous le rapport de la diversité du climat, de l'abondance des produits naturels et de l'excellence de la situation géographique. Ils ont aussi pensé parfois qu'ils pourraient se suffire à eux-mêmes; cependant, leur importation augmente d'une année à l'autre. Ils appliquent au Canada un tarif protecteur très élevé et, malgré tout, leurs achats au Canada sont tous les ans plus considérables. Ainsi donc, si nous embrassons toute la terre, nous n'y découvrons aucun pays civilisé qui, de nos jours, cherche à se suffire à lui-même. Les seuls gens vraiment indépendants, dit-on, sont les noirs de l'Afrique centrale et, pourtant, ils échangent des noix de coco contre des indiennes.

L'hon. M. GRAHAM: Quant à cela, ils ne font pas un grand usage d'indiennes.

M. HUDSON: C'est probable. Au Canada, nous possédons de grandes ressources naturelles et nous en tirons vanité, mais il est beaucoup de choses dont nous manquons et dont nous ne pouvons pas nous passer. En 1879, lorsque le prétendu programme national a été lancé, ses auteurs avaient aussi la notion d'un pays se suffisant à lui-même. Nous serons bientôt puissants, disaient-ils, si nous refusons de recevoir ces produits de l'industrie et si nous nous passons de l'étranger. Ce programme qui, sauf quelques retouches, a toujours été appliqué depuis a eu pour résultat de grossir tous les ans les importations du Canada. En vérité, étant donné les progrès de la civilisation, nul pays ne peut maintenir son rang sans de nombreux apports du dehors. Quelqu'un l'a dit, le tenter s'est se débattre en vain contre l'esprit du siècle. Les communications étant libres, les œuvres littéraires et les idées s'échangent sans obstacle, on ne saurait persuader aux gens de faire autre chose qu'insister pour se procurer où ils peuvent le faire les biens tangibles qui leur plaisent. Si nous nous pénétrons de cette pensée, la bonne ligne de conduite à suivre, il me semble, est celle qu'indiquait le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) dans la dernière partie de son discours: nous préoccuper de développer nos ressources lorsque nous en avons l'avantage, fabriquer les articles que nous pouvons fabriquer mieux et plus économiquement que n'importe qui. En ce faisant, nous aurons assez de ressources pour mettre à profit le travail de tous nos concitoyens actuels et de tous ceux que nous pouvons espérer attirer ici pendant bien des générations.

[M. Hudson.]

Il est un autre sujet que l'on n'a peut-être pas mentionné durant ce débat, mais dont il est question ailleurs, dans les journaux et parfois dans les rues: les représailles. On se plaint que, en matière de tarifs, les Américains ou la population d'autres pays nous traitent parfois d'une façon déraisonnable. Ce reproche est peut-être fondé. Il est naturel que celui qui a à souffrir d'une telle conduite ressente de l'irritation et veuille rendre pois pour fève. Il me semble, cependant, qu'il ne faut pas se hâter d'agir ainsi, car il est très rare qu eles représailles dédommagent la personne lésée. Elles permettent de donner cause à sa colère, mais il y a rarement de profit à en tirer.

Il est une autre raison de procéder avec lenteur en pareil cas. C'est que les Etats-Unis sont un grand pays douze fois plus populeux et au moins douze fois plus riche que le nôtre. Une frontière de 3,000 milles nous sépare de nos voisins et nos ressources complètent les leurs dans une grande mesure. Nous ne pouvons pas nous soustraire aux lois de la nature qui a voulu que nous vivions côte à côte et comme de bons voisins. Si l'on doit arrêter des dispositions à cet égard, il importe, selon moi, qu'elles soient dictées par l'esprit de conciliation, et pour qu'elles soient fructueuses, le Gouvernement devra, dès que cela lui deviendra possible, se nommer un représentant à Washington et faire tout ce qui dépendra de lui pour obtenir que nos relations de commerce avec les Etats-Unis deviennent plus satisfaisantes.

Si je ne me trompe, le député de la division Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) a fait observer que le Canada ne saurait emprunter sa politique commerciale ni à la Grande-Bretagne ni aux Etats-Unis. Il me semble y avoir beaucoup de vrai dans cette observation, mais il me semble aussi que nous ne saurions nous dispenser de tenir compte, pour l'appliquer à notre propre situation, ce que l'expérience a appris à ces deux nations. Au cours du débat, plusieurs honorables collègues ont vanté la valeur du marché domestique. A les entendre, il faudrait amener les immigrants en plus grand nombre et relever les droits de douane de manière à rendre le tarif un peu plus rigoureux; de cette façon, la population des villes grandirait, l'industrie deviendrait florissante et les cultivateurs verraient bientôt cesser leurs tourments, puisque les habitants des villes achèteraient et consommeraient les produits agricoles. Avant de se prononcer sur la valeur de ce raisonnement, il convient de considérer ce qui s'est passé aux Etats-Unis.

La nation américaine, éminemment industrielle, est, chacun le sait, formée de plus de 100 millions d'habitants; dans leur ensemble, ses industries de trente ou quarante ans en avant des nôtres—j'entends au point de vue du degré de développement. Depuis de longues années, depuis plusieurs générations, nos voisins jouissent des bienfaits d'un tarif protecteur très élevé; ils possèdent autant de grandes villes qu'ils en peuvent garder, et leur population urbaine est beaucoup plus nombreuse que leur population rurale. Or, que voit-on? Depuis dix ans, la population agricole des Etats-Unis est dans l'embarras, dans un si profond embarras qu'il lui a fallu prier l'autorité fédérale de lui venir en aide de diverses manières, comme, par exemple, au moyen de crédits agricoles, d'avances remboursables à demande et de prêts à longue ou à brève échéance. En faisant droit à sa demande, l'on a quelque peu adouci la situation sans toutefois y remédier définitivement. Contrairement aux nôtres, les cultivateurs américains ont appris à croire en l'efficacité d'un tarif protecteur. Un tel tarif étant chose excellente à leurs yeux, on les a vus s'adresser ensuite au Congrès pour en obtenir l'imposition des droits fort élevés sur les produits agricoles de provenance canadienne. Le Congrès accorda leur demande en établissant un tarif qu'ils jugeaient prohibitif. Mais ce tarif n'eut pas pour effet de remédier à la situation; les cultivateurs ne tardèrent pas à se rendre compte qu'il ne relevait point les prix et ne soulageait nullement leur misère. Enfin, ils tentent maintenant une nouvelle démarche en proposant l'adoption du bill McNary-Haugen, dont le Congrès est déjà saisi et qu'il s'occupe peut-être d'examiner en ce moment même.

La première fois que j'en ai entendu parler, le bill McNary-Haugen m'a frappé par son extrême bizarrerie, il m'a apparu comme un projet indigne de fixer l'attention d'hommes sérieux. Voici quel est le raisonnement des champions du projet de loi: l'embarras de nos cultivateurs provient, disent-ils, de ce qu'ils ont un excédent de production à exporter et de ce que le prix de ce surplus est déterminé par le marché mondial; or, ce marché étant actuellement défavorable, nous devons le considérer comme tel. Nous allons donc créer une corporation nationale au capital de 200 millions de dollars; cette corporation sera autorisée à constater la quantité de produits agricoles qui se consommera au pays, puis à vendre l'excédent au meilleur prix qu'elle en pourra obtenir en Europe, l'Etat devant supporter les pertes d'argent. En même temps, le prix de vente des denrées agricoles aux Etats-Unis, sera déterminé par un procédé assez singulier qui consiste à se rendre compte des prix relatifs des produits agricoles et autres en 1914—c'est-à-dire du rapport entre les prix auxquels se vendaient alors les produits agricoles, prix qui n'ont pas monté, et ceux des autres produits, qui se sont élevés. Ce rapport, une fois établi, régira les prix sur le marché domestique; et afin d'obtenir que ces prix prévalent, le président, se conformant en cela à l'avis de la commission, sera autorisé.

A fixer, relativement à toute denrée agricole, ainsi qu'à ses dérivés et succédanés, le droit nécessaire pour le maintien ou pour favoriser le maintien du prix de vente de cette denrée dans le pays au chiffre proportionnel arrêté à son égard.

Le bill renferme plusieurs articles qu'il est utile de mettre sous les yeux de la Chambre, vu qu'ils font connaître la nature du projet ainsi que l'état de choses auquel les législateurs américains se croient obligés de remédier. L'article 21 est ainsi conçu:

Il est par la présente loi déclaré qu'il existe une crise générale à l'égard des denrées agricoles par suite:

1) De la persistance de la dépression économique dans le domaine agricole;

2) De l'inégalité entre les prix des produits agricoles et ceux des autres denrées, inégalité qui fait que le cultivateur retire relativement trop peu et de son labeur et de sa mise de fonds;

3) Du surplus de la production agricole qu'il faut écouler à l'étranger;

4) De la nécessité, sous certains rapports, de ce surplus afin de protéger le marché domestique, contre les incertitudes du rendement et de l'impossibilité, au point de vue économique, d'enrayer immédiatement la production continue de ces surplus;

5) De la relation existant les prix de ces surplus de produits et, les prix moins élevés des marchés étrangers attribuables à l'incertaine de la situation mondiale et au coût inférieur de la production.

L'article 22 dit que cela doit être appliqué:

Si la commission trouve que: 1) il y a un surplus pour l'exportation du blé, de la farine, du maïs, du coton brut, de la laine, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs ou de tout produit alimentaire des bêtes à cornes, des moutons, des porcs ou de tout produit alimentaire des bêtes à cornes, des moutons ou des porcs et que leur prix domestique est déterminé par celui de l'univers, et 2) conformément aux évaluations de cette commission, les prix proportionnels, tels que les définit l'article 24, relativement au produit seraient au delà de son prix domestique...

Je le répète, cela me semble fantastique. Cependant, je vois que le comité de la chambre des représentants et aussi le comité de l'agriculture du Sénat l'ont approuvé. Rapport a été fait à la chambre des représentants vendredi ou samedi dernier et je crois que la discussion s'en fait aujourd'hui au sénat des Etats-Unis. Lorsque j'ai examiné la question pour la première fois, j'ai été assez curieux de savoir quelles étaient les raisons fondamentales qui justifieraient ces personnes d'approuver le projet apparemment, quelques-unes comptant parmi les hommes d'affaires les plus éminents des Etats-Unis. Je me demandais ce qui les avait poussés à se prononcer en faveur

de ce projet. Vendredi j'ai trouvé un article du *World's Work* qui, tous le savent, est l'un des journaux les plus sensés et les plus sérieux des Etats-Unis et qui n'endossera rien qui ne soit sûr au point de vue des affaires. Cet article examine le projet en question et, avec la permission de la Chambre, j'en lirai des extraits:

Le problème agricole a-t-il été réglé enfin? Telle est la prétention de ceux qui sont favorables à l'adoption du bill McNary-Haugen que le congrès a actuellement à l'étude...

Le nouveau projet qui a été poussé plus loin qu'aucun de ceux qui ont été présentés auparavant, a au moins le mérite de la sincérité. Il reconnaît comme problème fondamental le fait que le prix des produits agricoles n'est pas déterminé aux Etats-Unis. La plus grande partie de l'industrie américaine n'est pas obligée de concurrencer celle des pays étrangers. Le tarif la protège contre cette concurrence. L'ouvrier américain rivalise exclusivement avec l'ouvrier des Etats-Unis; son salaire est fixé par les conditions domestiques et ne dépend pas des conditions auxquelles les indigents des autres pays travaillent. Naturellement, cela a toujours été l'argument de prédilection des partisans d'un tarif protecteur.

Mais la situation du cultivateur est tout autre. Il exporte le surplus de ses produits qu'il vend sur les marchés de l'univers. Par conséquent, le tarif ne l'aide pas du tout puisque les produits agricoles des pays étrangers ne sont pas importés aux Etats-Unis en quantités suffisantes pour rivaliser avec les produits américains. Parce que l'agriculteur de la république américaine vend à l'étranger, ses concurrents sont les cultivateurs de la Russie, des Indes, de l'Australie, de l'Argentine et d'autres contrées éloignées. Le prix de ses produits n'est pas fixé à Chicago et à New-York mais à Liverpool. Il est également vrai que le prix déterminé par ce marché mondial a cours aux Etats-Unis comme dans tous les autres pays. Aucun tarif de protection ne pourra changer cet état de choses tant que le cultivateur américain continuera d'exporter. Et celui-ci souffre de deux maux. Il fait concurrence à tout l'univers, ce qui signifie—du moins à l'heure actuelle—un prix peu élevé pour ses produits. D'un autre côté, presque tout ce qu'il achète vient d'un marché protégé, ce qui veut dire des prix élevés. C'est une injustice criante.. Environ 60 p. 100 des Américains sont engagés dans les industries manufacturières et 40 p. 100 dans l'agriculture. Le gouvernement intervient en faveur des premières, met de côté la loi économique, et protège les industries contre la concurrence ce qui est tout simplement un moyen artificiel d'augmenter les prix. Le cultivateur, d'un autre côté, est forcé de se tirer d'affaire lui-même. Ce problème contient naturellement une solution évidente. L'abolition du tarif de protection placerait les deux éléments sur le même pied. Le prix des produits industriels des Etats-Unis comme celui des produits agricoles aux Etats-Unis seraient alors établis par le marché universel. L'ouvrier américain serait obligé de rivaliser avec le "travailleur indigent" d'Europe et d'Asie précisément comme est le cultivateur des Etats-Unis dans les circonstances actuelles. L'agriculteur achèterait alors ses articles de consommation à bien meilleur marché que maintenant, changement qui le dédommagerait en grande partie des bas prix auxquels il vend ses produits.

Ces arguments ne nous sont pas tout à fait étrangers et si j'ai fait allusion au bill ce n'est pas avec l'idée que ses principes pourraient être adoptés chez nous. Nous ne pourrions pas au Canada payer le prix, parce que notre agriculture occupe une bien plus grande place dans la vie économique de notre pays qu'aux Etats-Unis. Notre population rurale est encore très nombreuse et l'industrie agricole est encore celle qui donne la plus grande somme de production. Pour cette raison nous ne pouvons accepter un projet comme celui-là. Si je parle de ce bill c'est uniquement pour montrer tout le travail qu'ont dû accomplir nos voisins pour obtenir l'égalité à cause de l'inégalité de la politique de protection, qu'ils ont adoptée il y a plusieurs années. Cela, il me semble, jette beaucoup de lumière sur notre propre problème.

Je ne me propose pas de discuter en détail les mesures proposées par le ministre intérimaire des Finances (M. Robb). Je me contenterai d'ajouter que je voterai en faveur du budget comme étant un mouvement dans la bonne direction.

M. SHAW (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me joins à l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Hudson) pour féliciter le plus vivement possible le ministre intérimaire des Finances de son exposé budgétaire clair, concis et sérieux. Inutile de dire que j'approuve cordialement le désir du ministre et du Gouvernement de rogner les dépenses.

Lorsque nous considérons l'énorme revenu prélevé sur le peuple par le gouvernement fédéral, on est frappé du lourd fardeau qu'il représente pour le contribuable; aussi a-t-on raison de demander une stricte économie.

Le revenu de l'an dernier, selon l'estimation du ministre, a été de 394 millions, soit un impôt de $44 par tête, ce qui représente pour le chef d'une famille de cinq une dépense annuelle de $220, pour les obligations fédérales seules. Si nous y ajoutons la taxation municipale et provinciale, nous aurons une idée de la situation difficile dans laquelle se trouve le peuple. J'approuve donc cordialement le Gouvernement d'avoir exprimé au Parlement son désir de réduire toutes dépenses dans la mesure du possible. J'espère que lors de l'examen des estimations principales et de la présentation des estimations supplémentaires, nous constaterons que le Gouvernement ne se sera pas contenté de paroles et qu'il aura fait autre chose pour répondre à la demande générale d'une stricte économie dans les dépenses publiques.

Il nous faut plus que jamais pratiquer l'économie, à l'heure actuelle, car le rapport du mois d'avril, premier mois du nouvel exercice, indique une baisse dans le revenu douanier, de 3 millions ½. Je désire non seulement insister auprès du Gouvernement sur la nécessité de réduire les dépenses, mais aussi conseiller au ministre intérimaire des Finances un moyen, au moins, par lequel, je crois, il

pourrait obtenir le revenu si nécessaire. Nous avons ici l'hôtel des monnaies, qui pourrait servir à compenser considérablement le revenu national. Je vois, en examinant les paiements faits par la Monnaie au gouvernement, que depuis 1908, jusqu'à 1923, elle a payé au gouvernement, en sus des dépenses, quelque sept millions et demi. Pendant ces trois dernières années, pour un motif quelconque que j'ignore, on n'a reçu que $181,450 de cette source. L'hôtel des monnaies a réalisé cette somme considérable d'argent pour le trésor, principalement en recueillant toute la monnaie américaine en circulation en Canada, la renvoyant dans son pays d'origine, et la remplaçant par la monnaie canadienne. Je vois que tandis qu'en 1921, 1922 et 1923 aucune monnaie n'a été ainsi renvoyée, pourtant les années précédentes, on en a renvoyé de $1,-800,000 au maximum jusqu'à $900,000. au minimum. Or, j'apprends de source digne de foi qu'il y aurait au Canada une grande quantité de monnaie américaine en circulation dans le pays, de 3 à 5 millions de dollars. Le coût du transport à sa source est comparativement insignifiante, ainsi qu'on le peut voir en se référant à l'appendice n° 43, des comptes publics, de 1923. Je conseille donc au Gouvernement ce moyen de combler le déficit dans le revenu national.

Un des points les plus importants dans le présent exposé financier est celui dont, à mon sens, l'on s'est le moins occupé; je parle de la dette public. Le 31 mars, 1914, l'année de la guerre, la dette brute du Canada était à $544,391,360. Soustraction faite de l'actif, il restait une dette de $335,996,850. Le 31 mars, 1923, neuf ans plus tard, la dette portant intérêt s'élevait à $2,653,869,212. Permettez-moi de comparer ces deux sommes. En premier lieu, la dette représentée par les chiffres de 1914, avait été contractée en grande partie pour des fins de production; il y avait donc contre ces dépenses un fort montant de valeurs actives, tels que chemins de fer, canaux et autres travaux publics Le taux moyen d'intérêt était de 3.52 p. 100, l'intérêt de cette année 1914 s'élevait à $14,687,797. Cet argent était dû en grande partie en dehors du Canada. Quant à la dette figurant le 31 mars, 1923, elle avait été contractée presque entièrement, sauf le montant prélevé antérieurement à la guerre,—pour des fins de guerre, et conséquemment ne se compensait par aucune valeur active. Le taux moyen d'intérêt a augmenté à 5,215, augmentation qui, seule, représentait une dépense additionnelle de 44 millions annuellement, pour le service des intérêts. En outre, une grande partie de la dette est exempte d'impôt sur le revenu. L'intérêt annuel à payer est de 138 millions—c'est-à-dire 138 millions en plus des dépenses annuelles pendant les années d'avant-guerre.

Or, J'ai laissé entendre que la dette nationale, actuellement, est en grande partie une dette domstique. Je le prouverai par des chiffres. Le 31 mars, 1923, la dette canadienne payable à Londres était de $304,770,796; à New-York, $210,933,000, et au Canada—en allouant un fonds minime d'amortissement, $1,-937,031,954 auxquels il faut ajouter des emprunts temporaires sous forme de billets du trésor, comptes non acquittés, ainsi de suite, s'élevant à $95,432,000. Voilà notre problème aujourd'hui. Qu'en ferons-nous? Que propose le ministre intérimaire des Finances? Quelqu'un a-t-il proposé quelque chose, à ce sujet?

Avant de proposer une sorte de solution à cette question plus importante en ce moment, je désire me reporter en arrière pour examiner l'histoire des dettes d'autres pays. L'honorable député de Brome (M. McMaster) est remonté au moyen âge et je n'ai pas l'intention de le suivre jusque-là. Cependant je vais citer quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt, et dont je tirerai une ou deux conclusions.

La dette anglaise commence en 1689. Elle était alors d'un peu plus d'un million de livres sterling. Après le traité de paix de Ryswick en 1697 elle s'élevait jusqu'à 21 millions de livres sterling. Au cours des quatre années de paix qui suivirent elle baissa de 5,100,000 livres. Lors de la signature du traité d'Utrecht qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne en 1713, cette dette était de 53,500,000 livres. En 1748,—je touche seulement aux années d'un intérêt plus qu'ordinaire,—après la guerre de la succession d'Espagne, la dette se chiffrait à 78 millions. En 1756, après huit ans de paix, elle avait subi une baisse de 6 millions. En 1763, après la guerre de Sept ans la dette publique, y compris la dette flottante était d'environ 139 millions. Suivit une époque de paix relative jusqu'en 1775; cette année-là la dette était retombée à 130 millions. Je ne cite que des chiffres ronds. C'est alors que survint la guerre de l'Indépendance américaine. A sa conclusion, effectuée par le traité de paix signé à Versailles en 1783 la dette était de 238 millions. Vinrent ensuite dix années de paix au cours desquelles la dette fut réduite de 10 millions. Puis il y eut une longue suite de guerres, les guerres napoléoniennes, à laquelle mit trêve, pendant quelque temps, le traité d'Amiens, conclu en 1802. Cette année-là la dette avait atteint le total de 500 millions de livres sterling. Ce relèvement inusité provient de ce qu'on n'avait pas voulu, au début de la guerre, imposer des taxes assez élevées: pour

s'en convaincre on n'a qu'à remarquer qu'au cours des quatre premières années, à partir de 1793, on n'avait prélevé que 70 millions en impôts, tandis que pendant les quatre années suivantes on en préleva presque deux fois autant, soit 134 millions. En 1816, année qui marqua la fin des guerres napoléoniennes, la dette publique se chiffrait à 876 millions de livres sterling, ce qui représente une augmentation de 25 millions de dollars pendant chacune des années que durèrent ces guerres. Au cours de cette époque le gouvernement se montra plus exigeant en matière d'impôts.

Les auteurs font remarquer que les difficultés financières de cette époque résultaient de deux causes: d'abord, pour des raisons d'ordre politique on ne voulait pas imposer des taxes assez fortes; mais ce qui s'explique peut-être au point de vue politique est absolument inexcusable au point de vue financier; en second lieu, on contractait des emprunts dont le montant nominal dépassait celui des fonds réellement encaissés,—une méthode qui n'est peut-être pas tombée en oubli.

Une longue époque de paix suivit et, en 1841, la dette avait été réduite à 792 millions. On y arriva au moyen de nombreuses conversions des valeurs dans l'entre-temps et aussi grâce à la diminution du taux d'intérêt de 5 à 4, puis à 3½ p. 100. Ensuite vint la guerre de Crimée qui coûta près de 70 millions. Au cours de cette guerre on préleva seulement 36 millions, en impôts; il fallut donc ajouter 34 millions à la dette publique. Cette dernière, en 1860, était de 790 millions et trente ans plus tard elle était retombée à 579,500,000 livres sterling. En 1902, à la fin de la guerre sud-africaine elle était remontée à 748 millions; et le 31 mars 1920 elle se chiffrait à 7,832 millions de livres sterling. A la clôture du dernier exercice, le 31 mars 1924, la dette était exactement de 7,680,480,000 livres sterling. Depuis le mois de décembre 1918 jusqu'au 31 mars 1924 le gouvernement anglais a contribué l'immense total de 650 millions de livres sterling à l'extinction de la dette publique; mais une très large part de ce montant a dû servir aux conversions, au relèvement du capital nominal, et en même temps à la diminution des taux d'intérêt; autrement dit, à cause de ces conversions on peut fort bien ne pas remarquer l'immensité des paiements effectués.

Voilà, en résumé, quelle a été la progression de la dette publique d'Angleterre. L'histoire de la dette publique de n'importe quel pays au monde servirait fort bien à l'appui de ce que je veux faire ressortir; seulement je voudrais résumer en quelques mots le développement de la dette publique des Etats-Unis.

A vrai dire, c'est en 1791 que commence la dette américaine; elle était alors de 75 millions de dollars. Alexander Hamilton, un américain des plus éminents, avait une opinion extraordinaire touchant les dettes publiques: d'après lui, il fallait les payer. C'est de lui que Daniel Webster s'écriait plus tard: "Il frappait le roc des ressources nationales et des fleuves de richesse en jaillissaient; il touchait le cadavre du crédit public et ce dernier surgissait plein de vie". En conséqeunce de ses idées, la dette publique avait été réduite à 45 millions en 1812. La guerre contre l'Angleterre et le Canada l'avait portée à 126 millions en 1816. En 1835, la dette avait été réduite, peut-être serait-il plus juste de dire qu'elle avait été purgée parce qu'elle était représentée par le chiffre insignifiant de $37,000. Par suite de la guerre contre le Mexique et des difficultés avec les Indiens, la dette américaine était remontée à 61 millions en 1861. A la fin de la guerre de Sécession en 1865 elle avait atteint le chiffre de 2,756 millions de dollars, montant comparable à la dette nationale du Canada en ce moment. En 1892, elle avait été réduite à 585 millions et les intérêts annuels et le chiffre de l'intérêt annuel était tombé de 151 millions de dollars à $22,900,000. Comment était-on arrivé à pareil résultat?

D'abord, grâce au crédit dont ils jouissaient à cette époque, les Etats-Unis purent remplacer leurs obligations à 6 et 5 p. 100 par d'autres à 4 et finalement 3½ p. 100. Il y avait en sus, chaque année, un excédent de recettes qui fut appliqué à l'amortissement de la dette. Une autre guerre survint, celle avec l'Espagne et, la dépression générale aidant, la dette atteignit $1,049,000,000 en 1899. Aujourd'hui, elle est approximativement de 24 milliards.

Mes honorables collègues ont très probablement trouvé longue cette énumération de chiffres. Qu'on me permette maintenant d'en tirer quelques déductions. Premièrement, l'accroissement de la dette provient presque entièrement de la guerre. Point n'est besoin de rappeler à la Chambre que de 1793 à 1816, la dette publique de l'Angleterre augmenta de 600 millions de livres sterling, et qu'elle ne diminua que de 75 millions de livres pendant les quarante ans de paix qui suivirent. La guerre de Crimée y ajouta 34 millions de livres et il fallut douze ans de paix pour acquitter cette augmentation. Tous les efforts de vingt années de paix en fait de réduction de dette furent anéantis par les deux ou trois ans de guerre avec l'Afrique du sud. Voilà le premier point et j'estime qu'il est indéniable.

Le second point est que la continuation de la dette est due en grande partie à une faiblesse dans le régime financier: d'abord, l'insuffisance des impôts; ensuite, la multiplicité des emprunts. Cela s'applique au Canada comme aux autres pays. On me permettra, à

ce propos, de signaler, car c'est intéressant, que le mode d'emprunt différent, adopté par la Nouvelle-Zélande, qui a insisté pour que ses nationaux souscrivent aux emprunts de guerre, et qui a payé un taux d'intérêt moins élevé que ne payait le Canada. L'Etat ne demandait pas aux gens s'ils voulaient souscrire ou non; il les obligeait de souscrire. Voici ce que disait le prospectus d'un de ces emprunts de guerre:

On compte bien que la somme entière de $47,500,000 sera volontairement souscrite, mais dans le cas contraire il faudra suppléer à la différence par une contribution obligatoire.

Le total des souscriptions s'étant élevé à $42,500,000, alors que l'emprunt était de $47,500,000, il fallut par conséquent recourir aux contributions obligatoires là où c'était nécessaire.

L'intérêt était fixé à 4½ p. 100 pour les bons exempts d'impôts et à 5 p. 100 pour les autres. Pendant la guerre, le premier ministre d'Australie présenta un projet de loi de souscription obligatoire auquel, toutefois, il ne fut pas donné suite, le public, devant la menace, ayant saisi l'occasion par les cheveux et souscrit. Bien que ce renseignement ne se rapporte pas particulièrement au sujet que je discute, j'ai cru qu'il serait peut-être intéressant de l'introduire maintenant.

Il y a une autre considération: c'est que l'augmentation considérable de la dette publique a causé dans tous ces pays une nouvelle répartition de la fortune. J'ai ici des chiffres qui indiquent la situation: en Angleterre, en 1914, 2 p. 100 de la population possédait 64 p. 100 de la fortune privée. Evidemment, ce n'est qu'une estimation; c'est forcément approximatif. Dix pour cent se partageaient une autre portion de 24 p. 100 et les 88 p. 100 qui restaient ne possédaient que 12 p. 100 de la fortune privée. Les chiffres étaient à peu près les mêmes aux Etats-Unis en 1915: deux pour cent de la population possédaient 64 p. 100 de la fortune; 33 p. 100 se partageaient l'autre 35 p. 100 et il ne restait que 5 p. 100 de la fortune privée pour 65 p. 100 de la population. D'une façon générale, la guerre a réparti la fortune encore plus inégalement qu'elle ne l'était auparavant. Comme on ne peut pas se procurer les statistiques, il m'est difficile de les citer. Toutefois, non seulement les riches, qui étaient en très petit nombre, ont pu conserver ce qu'ils possédaient, mais, leurs placements en bons de guerre, leur permettent d'exiger une part beaucoup plus grande de la production actuelle et de la production à venir. Autrement dit, la guerre a accentué la tendance vers la concentration de la fortune. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer, à l'appui de cette opinion, la déclaration suivante faite par lord Milner au sujet des dettes de guerre:

Quant à cette partie de la dette publique que nous nous devons à nous-mêmes, j'affirme que cela ne représente pas une diminution de l'ensemble de la fortune nationale, mais sa nouvelle répartition entre les individus. La dette publique est un embarras presque intolérable pour le Gouvernement qui est forcé d'arracher perpétuellement de l'argent à un grand nombre de gens pour le mettre dans la poche d'un moins grand nombre.

Or, ces faits appellent certaines considérations. D'abord, comment pouvons-nous, chez nous comme ailleurs, surmonter le funeste effet de la guerre, la grande augmentation de la dette causée par notre participation à la guerre? Deuxièmement, quels impôts pouvons-nous établir? Ensuite, quelles légitimes réductions pouvons-nous effectuer dans nos dépenses? Est-il possible, par conversion, de diminuer l'intérêt sur nos emprunts? L'argent est-il susceptible, au cours des années à venir, de se déprécier ou d'acquérir de la valeur? La proportion de la fortune comparée à la dette est-elle susceptible d'augmenter, de telle sorte que cette dette perde de son importance?

Adam Smith, dont on a tant parlé durant ce débat, a prédit, il y a plus de cent ans, que l'Angleterre courait à la ruine parce qu'elle empruntait d'une façon exagérée. Mais Adam Smith ne savait pas ce que pourrait donner la vapeur et était loin de penser à la révolution qui devait se produire dans l'industrie.

L'effet de cette évolution industrielle a été de modifier à un tel point le coefficient de la richesse—c'est-à-dire le rapport qui existe entre la dette et la richesse—que la dette est devenue pour ainsi dire insignifiante. Pouvons-nous espérer que, dans l'avenir, nous pourrons encore modifier ce rapport afin que la dette pèse moins, comparativement, qu'elle ne le fait actuellement? On me permettra de suggérer quelques-unes des choses que nous pourrions accomplir.

Tout d'abord nous pouvons prendre les moyens de supprimer les guerres futures. Je crois que nous y arriverions en adoptant, non pas plus tard, mais immédiatement, une loi de conscription universelle qui mobiliserait non seulement la fortune, mais aussi les hommes, ce qui ferait que, si une nation était en danger, tout homme ou femme apte à servir, saurait qu'il a derrière lui toute la fortune, toutes les richesses, toutes les ressources et toutes les activités du pays. En d'autres termes, il faudrait réunir les ressources en hommes et en richesses pour faire face au danger, quel qu'il soit. Je crois que cela supprimerait bien des profits de guerre. Le meilleur moyen de se préparer à la guerre est de s'y préparer durant les heureux jours de paix. Il me semble que cette méthode découragerait la guerre. Voilà ma première suggestion. Nous avons

besoin de nous garantir des guerres de l'avenir et c'est en ce moment que nous devons chercher cette garantie.

Passons maintenant à la dette publique. Nous ne nous en occupons guère. Elle s'entasse tous les ans. Qu'allons-nous faire? Allons-nous attendre le désastre pour agir? On a suggéré divers projets et je ne veux que les mentionner en passant. Il en est qui disent que la répudiation serait une bonne chose. Personnellement, je ne le crois pas. Tout d'abord, nous tromperions gravement ceux à qui nous sommes obligés. Non seulement cela ferait monter le taux de l'intérêt à des chiffres fantastiques, mais cela aurait pour effet de détruire la confiance que les autres pays ont envers le nôtre et cela pourrait aussi provoquer la confiscation des propriétés détenues par des Canadiens en pays étrangers. Cela détruirait toute la trame de notre existence industrielle et, en outre, provoquerait l'hostilité internationale.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami peut-il nous dire qui, au Canada, a suggéré de répudier la dette?

M. SHAW: Je ne veux pas dire que cela ait été suggéré au Canada par qui que ce soit. Je n'en ai pas entendu parler ici et, en réalité, il n'en a pas été question à la Chambre. Mais d'autres pays l'ont fait, par inférence ou autrement. D'autres disent que nous devrions avoir un moratorium en ce qui regarde nos dettes, ce qui n'est en somme, qu'une forme moins blâmable de la répudiation. Il en est qui suggèrent la réduction de notre dette au moyen de l'inflation et il est en Angleterre un groupe important qui est en faveur de ce qu'il nomme la levée sur les capitaux ou les fortunes. Le parti ouvrier anglais a déclaré qu'en arrivant au pouvoir, il ordonnerait une levée de capitaux afin de réduire la dette publique. Ce parti gouverne aujourd'hui en Angleterre. Une levée de capitaux comporte plusieurs éléments essentiels et bien des détails dont je ne traiterai pas. Voilà les divers projets qui ont été suggérés. Il en est un autre, celui du reste que le Canada a adopté, et c'est le projet de ne rien faire. Ici, nous dépensons nos forces à piétiner sur place et nous nous imaginons escalader des montagnes. Voilà ce que nous faisons. Selon moi, nous ne devons pas nous contenter d'attendre les événements. Malheureusement, toute notre histoire n'est que le triste récit de choses que nous n'avons pas accomplies à temps. Que pouvons-nous faire avant des événements qui nous obligeront à formuler une politique, laquelle, avec ces événements, pourra passer pour mal avisée et trop vite conçue? Je crois que nous devrions imiter l'exemple de l'Angleterre et former un comité sérieux pour étudier la dette publique, non seulement étudier cette dette elle-même, mais aussi l'incidence de l'impôt résultant de la dette, ses effets sur le chômage et ses effets sur l'existence nationale en général. Si nous voulons traiter cette question intelligemment, il me semble nécessaire de former un comité qui pourra s'enquérir complètement de tous les faits se rattachant à cette importante question. Cela, du moins, nous renseignera. Ensuite, nous pourrons naturellement convertir nos emprunts à des taux d'intérêt moins élevé. Cela devrait se faire.

En outre, il n'y a pas de doute que nous ne devions réduire nos dépenses afin d'obtenir des résultats justifiant amplement nos déboursés. Il y a ensuite la question d'étudier les divers modes d'impôts, étude suggérée, je crois, dans le discours du trône. Je suis d'avis qu'il serait bon d'étudier à fond nos méthodes d'impôts afin de mettre à jour le meilleur moyen de réduire la dette. A ce sujet, je désire parler brièvement d'un certain mode d'impôt parce qu'il en est question dans la maison de mon honorable ami, de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) et il s'agit de la taxe sur les héritages. On ne saurait nier que, durant la guerre, des fortunes immenses se sont édifiées sur le péril de la nation.

Il est aussi indéniable que ceux qui ont amassé ces grandes fortunes n'ont pas rendu à l'Etat l'équivalent. Je ne parle pas seulement du Canada, mais de tout le monde. Faut-il laisser indemnes encore longtemps ces favorisés du fisc, et demander aux ouvriers et aux industries légitimes de supporter un poids d'impôt encore plus considérable? Pour parler net, il est impossible aux salariés et aux commerçants de contribuer davantage. Le principe de la propriété veut que celui qui crée une valeur en demeure le maître. Telle est le base du régime actuel.

Cette vérité m'autorise à poser trois questions se rapportant au prélèvement des impôts. Premièrement, pourquoi reconnaître le droit d'un testateur à disposer de ses biens après sa mort. Pourquoi tolérer qu'un homme règle le sort d'une génération à venir? Il est inadmissible qu'une génération puisse engager la génération suivante. La Chambre elle-même ne peut engager la Chambre qui lui succédera. Chacune fait ses propres lois. Est-ce qu'un père qui laisse du bien a le droit d'obliger son fils à travailler pour l'avantage d'un individu ou de la société? Il n'a pas ce droit. Le droit de tester a pour conséquence d'obliger la société à nourrir, habiller et loger les héritiers désignés dans l'acte de suc-

cession. Par là une génération de travailleurs est dominée par la volonté d'un défunt qui a laissé une fortune. Si le principe est accepté, pourquoi ne pas alors obliger le fils d'un homme mort en dette à payer les dettes du père? Ce serait injuste pour le fils. Si l'héritage est admis, il semblerait logique qu'il le fût à l'égard des obligations comme à celui des bénéfices. S'il faut respecter les volontés des ancêtres qui ont laissé des biens, pourquoi ne pas tenir compte également des désirs de tous les ancêtres, riches ou pauvres? Le Gouvernement devrait s'inspirer des vœux de tous les citoyens, tant ceux qui vivent que ceux qui sont morts en ce pays.

Je demande ensuite où est le droit d'un homme à hériter? J'ai déjà posé le principe que, moralement seul, le producteur a le droit au fruit de son travail. Personne ne peut prétendre aux biens gagnés par le père. Celui-ci a sans doute le devoir de supporter son enfant tant que ce dernier est dans l'âge tendre, mais pas au delà. La consanguinité ne confère pas le droit à la propriété d'une succession. Ce n'est pas un droit de la nature car s'il l'était la société exigerait que les biens du père passent à son fils. Dans le fait, la disposition en est laissée à la volonté du testateur. Ce n'est pas non plus un droit contractuel, car s'il y avait contrat il y aurait nécessairement considération. Tandis que l'héritier reçoit sans rien donner. Le Président Lincoln en donna un jour cette définition: "Je n'ai pas un droit particulier à recevoir de l'argent que je n'ai pas gagné, car je priverais par le fait quelqu'un d'un bien que son travail a créé en partie"

Tout testament, comme je l'ai dit, est un acte par lequel on ordonne à la société de nourrir, loger et habiller le bénéficiaire suivant les clauses qu'il convient. Supposons le cas d'un individu sans le sou qui réclamerait de la société le don d'une grosse somme d'argent. Que ferait la société? Elle l'enfermerait dans un asile d'aliénés. Mais qu'il produise à l'appui de sa demande un testament signé par un homme riche, et aussitôt la société s'exécute. On voit tout de suite l'illogisme de cette ligne de conduite.

Enfin pourquoi se soumet-on à un tel régime, puisqu'il est reconnu que le donateur n'a pas le droit de constituer un héritier, ni celui-ci de recevoir un héritage? C'est parce qu'on ne comprend pas encore la question; mais on la comprendrait si tous les riches mouraient le même jour et si tous les bénéficiaires prenaient possession de leur héritage en même temps. Alors le peuple, soyez-en convaincu, ne tolérerait pas un semblable état de choses. Il comprendrait enfin l'inutilité de la lutte dans un régime économique légué à la société avant leur naissance.

Le droit de disposer de ses biens par héritage entraîne la concentration de la richesse. Il est relativement difficile d'amasser une fortune. Mais il est devenu assez facile de garder et même d'augmenter sa fortune, grâce à l'exception d'impôts dont jouissent les obligations et autres valeurs d'Etat. Je vous citerai un exemple à ce sujet emprunté à l'histoire des Etats-Unis. En 1913, il y avait dans la république 29 particuliers possédant ensemble une fortune de 2,756 millions. Leur revenu annuel montait à 176 millions. En 1915, les Etats-Unis possédaient 7,509 individus dont la fortune montait au total de 33 milliards. Si le gouvernement américain avait distribué aux familles de ces milliardaires un million à chacun et pris le reste à titre de taxe sur les successions, il aurait fait bénéficier le trésor national de 26 milliards, somme égale au montant des dépenses effectuées par les Etats-Unis au cours des cent vingt-sept premières années de leur existence. L'argument contre le droit à l'héritage est sans réplique.

On ne peut pas le réfuter victorieusement, mais il y en a qui disent que les gouvernements provinciaux perçoivent une taxe semblable. Il est vrai qu'ils perçoivent une taxe. Voyons ce qui se fait aux Etats-Unis. J'ai fait quelques recherches sur le sujet l'été dernier. A l'exception de deux états qui ont pu changer d'idée depuis, j'ai constaté que chaque état de l'union américaine impose une taxe sur les héritages et cette taxe est quant au pourcentage à peu près la même que celle de nos provinces canadiennes. Mais, en outre, le gouvernement fédéral impose une taxe très lourde sur les successions. Il exempte les revenus jusqu'à $50,000, mais au delà de cette somme il perçoit une taxe qui, ajoutée à celle de l'Etat, forme un impôt maximum de plus de soixante pour cent sur les grosses successions. Or, si on peut agir ainsi aux Etats-Unis il n'y a absolument aucune raison pour ne pas le faire ici. Si les états de l'union américaine et si le gouvernement fédéral peuvent imposer chacun une taxe de successions, il n'y a aucune raison pour ne pas le faire ici. Si les états de l'union américaine et si le gouvernement fédéral peuvent imposer chacun une taxe de succession, il n'y a aucune raison pour que nous ne fassions pas ici la même chose. Il est vrai que cela ne produira pas beaucoup au début. Mais cela n'entraînerait pas beaucoup de dépense et nous serions prêts pour le jour où ces grosses successions changeront de mains par suite de la mort de leurs propriétaires ou fondateurs. La perception sera comparativement facile

parce que tout ce que le gouvernement devra faire sera d'établir une convention avec chaque gouvernement provincial pour le charger de percevoir moyennant une commission ou, à défaut de cela, le gouvernement fédéral pourra percevoir la taxation par l'entremise du service déjà constitué de l'impôt sur le revenu. De sorte que je dis, monsieur l'Orateur, que l'argument en faveur de ce système de taxation est indiscutable. J'estime qu'on devrait l'instituer maintenant afin de prévoir pour l'avenir. Non pas que j'en attende beaucoup de revenu immédiatement, mais il augmentera avec le temps et de quelle source pourrions-nous obtenir de l'argent qui sera plus justement employé à la réduction de notre dette publique? Je ne fatiguerai pas davantage les membres de la Chambre, en parlant de cette question de la dette publique.

Je parlerai maintenant très brièvement des projets fiscaux que le Gouvernement propose d'appliquer pendant l'année courante. Le Gouvernement projette plusieurs réductions d'abord sous la forme de la taxe des ventes, une réduction générale de 1 p. 100, d'un plus fort montant sur des articles spéciaux et dans quelques cas des articles sont complètement exemptés de la taxe des ventes. Je ne trouve pas à redire à cette réduction et je ne m'y oppose pas. Le Gouvernement propose encore certaines réductions de tarif sur des instruments de l'industrie, sur les instruments essentiels à l'exploitation de nos ressources naturelles. Je trouve que c'est très bien agir et que c'est très désirable. Si j'avais à exprimer quelque reproche, je dirais que les propositions ne vont pas assez loin.

M. BEAUBIEN: Quel serait le résultat si cette taxe sur les successions était mise en vigueur? Comment pourrait-on empêcher un homme de partager sa fortune avant de mourir?

M. SHAW: Exactement de la même façon qu'on l'en empêche maintenant. En réalité, il serait difficile à un homme d'agir ainsi, parce que nous avons déjà les rapports de son impôt sur le revenu depuis les quelques années dernières et nous savons assez bien, si ses rapports de l'impôt sur le revenu signifient quelque chose, exactement ce qu'il possède. Par conséquent, on ne lui permettrait pas, comme les gouvernements provinciaux ne le lui permettent pas maintenant de violer les lois sur la taxe de succession, en disposant de sa fortune avant sa mort. Puis-je dire aussi à l'honorable député, que, le gouvernement fédéral peut percevoir cette taxe beaucoup plus efficacement qu'un gouvernement provincial? Comment un gouvernement provincial peut-il être sûr d'imposer la taxe avec justice si le défunt a des propriétés dans plusieurs provinces du Dominion. En réalité, le gouvernement fédéral est dans une position préférable pour imposer et percevoir la taxe de succession q'aucun gouvernement provincial. L'autorité du gouvernement fédéral s'étend sur toutes les provinces du Canada tandis que celle d'un gouvernement provincial s'arrête à ses limites.

J'ai pris la peine de calculer ce que la réduction du tarif représente exactement sur des instruments particuliers, de l'industrie. Comme les instruments aratoires ont été l'objet d'une attention particulière, je veux indiquer exactement à la Chambre le chiffre de ces réductions et en voici le tableau:

Instrument	Réductions
Lieuse de huit pieds	$8 00
Faucheuse de six pieds	2 92
Double herse à disque de 20 pouces	8 56
Cultivateur de huit pieds	4 36
Charrue bissoc	5 37

Voilà ce que représente la réduction des droits de douane sur les instruments aratoires que j'ai mentionnés.

M. GARLAND (Bow-River): Cela comprend-il la réduction sur la taxe des ventes?

M. SHAW: Non, celle-là est une réduction additionnelle. Je voudrais en ce moment, en établissant une comparaison, appeler l'attention du Gouvernement sur les réductions qui en résulteraient si le Gouvernement était prêt à laisser la convention du Pas du Nid-de-Corbeau avoir sa pleine application à partir du 7 juillet prochain. En supposant que cette convention soit mise en vigueur, c'est-à-dire que le Gouvernement n'intervienne pas, cela aurait pour effet de faire économiser les frais de transport suivants sur l'expédition d'une lieuse de Montréal, Toronto, Hamilton, et autres endroits similaires:

Si expédiée à	Economie
Lethbridge	$8 34
Medicine Hat	7 84
Regina	6 23
Saskatoon	7 04
Brandon	3 52
Winnipeg	2 81

Appliquons à d'autres instruments aratoires les économies qui résulteraient de la mise en vigueur de la convention du Nid-de-Corbeau. Sur une consignation de machines agricoles à Calgary de l'un des endroits de fabrication de l'est du Canada, on pourrait faire les économies suivantes sur les frais de transport:

Instruments aratoires	Sommes économisées
Faucheuse, 5 pieds	$ 4 00
Chariot de ferme, complet	7 40
Charrue polysoc, 20 pouces	4 40
Herse à disques, 16 x 16	3 03
Cultivateur, 8 pieds	4 95
Semoir à disques, simple, 20 pouces	8 25
Distributeur d'engrais	11 00

Et je n'oublie pas non plus les économies à réaliser sur le transport des meubles, des fruits, la ficelle d'engerbage, le fil barbelé et tous les autres articles de première nécessité énumérées dans la convention du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. MACLEAN (York-Sud): Quoique j'admette que le cultivateur bénéficiera peut-être de la diminution des tarifs de transport, l'honorable député peut-il nous donner l'assurance que les réductions proposées par le ministre intérimaire des Finances parviendront en réalité jusqu'à l'agriculteur qui achètera ces instruments?

M. SHAW: Si le cultivateur n'en bénéficie pas directement, le manufacturier ne saurait en éprouver un grand tort. Cependant, j'admettrai en toute franchise à mon honorable ami, pour qui j'ai beaucoup d'estime, que je ne saurais dire si oui ou non cette diminution des droits de douanes sera au bénéfice du consommateur en dernier ressort. J'ajouterai toutefois, comme le donne à entendre l'honorable député de Springfield (M. Hoey), qu'à n'en pas douter, le cultivateur bénéficiera dès le début de cette diminution des tarifs de transport. Je ne cite pas ces chiffres parce que je vois d'un mauvais œil la diminution des droits de douanes. Loin de moi l'idée de créer cette impression. Si je cite ces chiffres c'est dans le but de faire voir d'une manière tangible le soulagement que retirerait la classe agricole de ces remaniements du tarif douanier. D'autre part, je saisis l'occasion pour faire voir au Gouvernement quels avantages les producteurs retireraient du renouvellement de la convention du Nid-du-Corbeau.

Mais, il y a divers autres aspects du problème que je tiens à examiner. Mes honorables amis de l'opposition officielle redoutent fort cette réduction des droits. Ils ont peint sous les couleurs les plus sombres la situation difficile dans laquelle le Canada se débat à l'heure actuelle. Mes honorables amis nous ont parlé de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis et ils ont appuyés sur le fait que nos industries manufacturières traversent une crise terrible. Je me suis donné la peine d'établir certains calculs comparatifs de l'impôt sur le revenu acquitté respectivement au cours des exercices de 1921-1922 et 1922-1923. L'état en question fait voir que la classe agricole de notre population a été bien plus atteinte par la crise que les industriels et les manufacturiers. D'après ce relevé, le nombre des agriculteurs acquittant l'impôt sur le revenu a diminué de moitié tandis que le montant de la taxe a été réduit par tête en moyenne de $69 à $57. D'autre part, le même état indique que le nombre des manufacturiers au Canada,—je parle des manufacturiers qui ne sont pas constitués en sociétés,—est passé de 1,629 à 1,732 au cours de la même période tandis que la taxe sur le revenu qu'ils ont acquittée accuse une augmentation appréciable. Si ces faits ont une signification quelconque, cela veut dire à mon sens que les manufacturiers s'en sont comparativement mieux tirés que les autres classes de la population canadienne. Et un autre fait dont je me suis assuré, au moyen de ces chiffres, c'est que le nombre des compagnies manufacturières qui acquittent l'impôt sur le revenu, accuse une diminution sensible. Cependant la diminution comparative du pourcentage de l'impôt sur le revenu acquitté, ne correspond pas du tout avec les chiffres ci-dessus. Il sera peut-être intéressant pour mes honorables amis de savoir que la moyenne de la taxe sur le revenu qu'ont versé les compagnies manufacturières du Canada en 1921-1922 s'est élevée à $7,602, somme appréciable si l'on tient compte des exemptions, tandis que cette somme n'a été diminuée qu'à $7,133 pour le dernier exercice. De plus, j'ai calculé en détail le pourcentage des diminutions concernant le paiement de l'impôt sur le revenu dans les différentes provinces du Dominion pour le laps de temps écoulé entre 1922 et 1923, et j'ai constaté que dans les provinces agricoles, cette diminution est bien plus accentuée que dans les provinces industrielles. La diminution s'est élevée à 19.5 p. 100 dans l'Ontario et à 20.7 p. 100 dans la province de Québec. Au Manitoba toutefois, elle a été de 34.3 p. 100; en Saskatchewan, de 36 p. 100; à l'Ile du Prince-Edouard, de 25 p. 100 et à la Nouvelle-Ecosse, de 28 p. 100. Ces calculs démontrent simplement que ce n'est pas surtout du manque de protection que les industries souffrent, mais qu'ils ont probablement à se plaindre parce que d'autres Canadiens sont aussi protégés, bien qu'à un degré moindre.

J'ai été frappé des raisonnements de mes collègues protectionistes qui nous parlent de la pénible détresse de l'industrie manufacturière, et j'ai pris la peine de consulter l'Annuaire. J'ai examiné le pour-cent des faillites au Canada pendant l'année écoulé comparativement à d'autres années, et j'ai constaté que l'augmentation a été relativement faible. Ce pour-cent ne s'applique pas uniquement aux établissements industriels, cela va de soi. il embrasse aussi toutes les catégories de commerçants et de négociants. Fait curieux, bien que l'Annuaire ait classé les causes des faillites, le statisticien fédéral ne tient pas compte de l'insuffisance de la protection qui, nous dit-on, est une cause importante des faillites au

pays. Cela est étrange, mais il est clair que le statisticien n'a pas, dans ses calculs, fait entrer en ligne de compte le défaut de protection comme une cause des faillites. S'il l'a fait, tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne semble pas y avoir de différence dans le pour-cent des faillites comparativement avec les Etats-Unis, pays de haute protection, à ce que l'on prétend.

Mes voisins de droite paraissent nourrir l'illusion que le tarif américain est la quintessance de la protection douanière que nous devrions nous efforcer d'établir et sur laquelle nous devrions river nos yeux, plutôt que de revenir à ce qui ressemble au libre-échange. Toutefois, l'examen du pour-cent de la marchandise, sous le rapport de sa valeur, importée en franchise tant aux Etats-Unis qu'au Canada nous révèle un fait assez curieux, savoir que, en 1922, le pour-cent a été de 61.43 chez nos voisins tandis qu'il ne s'est élevé qu'à 33 chez nous. De plus, en 1921, la moyenne des droits sur toutes les importations américaines a été de 11.44 p. 100 et de 14.68 p. 100, en 1922 contre une moyenne de 14.1 p. 100 en 1921 et de 16.2 p. 100 en 1922 sur toutes les importations canadiennes. Ainsi donc, de ce point de vue-là, notre moyenne est plus élevée, en apparence, que celle des Etats-Unis. Je constate aussi que le pays voisin dont la population compte cent millions d'habitants, a retiré 456 millions de dollars de la douane, tandis que le Canada a encaissé de ce chef 105 millions; autrement dit, les Etats-Unis ont perçu $4.07 par habitant et le Canada a perçu $11.75. Là-bas, on ne demande à la douane qu'un dixième du revenu, tandis qu'ici nous retirons de cette source 30 p. 100 de l'encaisse publique. J'ai pris la peine de dresser des objets auxquels s'applique le tarif américain, liste dont je n'enumérerai que quelques articles. Je remarque que les pelles et les bêches dont bien des gens ont besoin sont frappées d'un droit de 30 p. 100 aux Etats-Unis et que notre droit est de 32½ p. 100. Les chaussures s'importent en franchise chez nos voisins; cependant, nous exigeons un droit de 25 à 30 p. 100.

M. CHAPLIN: Je tiens à faire une correction. Si l'honorable député se renseigne auprès du ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb), il apprendra que le droit sur les pelles et les bêches est de 20 p. 100.

M. SHAW: Mon honorable ami parle des dernières réductions du tarif. J'en avais pris note et je regrette de ne pas les avoir mentionnées à cause de lui. Mais continuons. Le ciment entre en franchise aux Etats-Unis, tandis que nous percevons un droit d'environ 10 p. 100 par cent livres sur le ciment importé au Canada. En outre les gants de basane dont nombre d'ouvriers ont besoin s'importent en franchise là-bas; ici, l'importateur doit acquitter un droit de 35 p. 100. Les cuirs n'ont pas de droit à payer chez nos voisins; chez nous, ils sont frappés d'un droit de 30 p. 100. Les harnais et les articles de sellerie ne tombent pas sous le coup du tarif américain dans certains cas; mais il faut acquitter un droit de 30 p. 100 lorsqu'on l'importe au Canada. Les machines à écrire, dont bien des gens, surtout la jeunesse, se servent pour gagner leur vie, sont exempter de droit là-bas, et elles doivent payer un droit de 25 p. 100 à la douane canadienne. Le droit sur les automobiles est de 25 p. 100 aux Etats-Unis et de 35 p. 100 au Canada. Un grand nombre d'autres articles se trouvent sur cette liste; cependant je n'en parlerai pas afin de ne pas ennuyer la Chambre.

Il y a des gens qui émettent l'idée que la stabilité du tarif est ce qui est le plus nécessaire à notre époque. Les apôtres de cette doctrine ont, l'an dernier, reproché au ministère de n'avoir pas tenu les promesses faites avant l'élection; aujourd'hui, ils lui reprochent de chercher à les tenir. Je ferai observer aux honorables collègues qui siègent à ma droite qu'à venir jusqu'au dépôt du présent budget, le Gouvernement n'a pas cessé de marché sur les traces de son prédécesseur. On ne saurait compter sur la stabilité à cette heure où les choses changent dans le monde entier. En présence de cette profonde transformation, il me paraît de la dernière absurdité de réclamer la stabilité en quoi que ce soit. Il y a environ dix-huit mois, une élection générale avait lieu en Angleterre et le cabinet remportait la victoire à la faveur d'un progremme de stabilité et d'apaisement. Ce cabinet a vécu juste une année; l'étonnant n'est pas qu'il ait recueilli la majorité des suffrages, mais qu'il se soit maintenu aussi longtemps. Ceux-là qui réclament la stabilité ou l'immobilisation à l'heure actuelle font tout simplement comme l'enfant qui pleure la nuit et n'a que ses cris pour se faire comprendre.

Au dire des partisans de la protection, ce système a pour objet de développer l'industrie et de procurer de l'emploi à chacun. Si vous demandez au protectionniste de vous donner une preuve de la prospérité, il se reporte avec empressement aux bulletins du commerce et ne se sent plus de joie lorsqu'ils accusent une augmentation sur l'année précédente. Mais quand il réclame la protection ou l'établissement d'une barrière qui fasse obstacle à l'importation, il se déjuge, puisque le tarif douanier tend uniquement à l'exclusion de la marchandise étrangère. Il saute

aux yeux que l'importation dépend de l'exportation et vice versa; c'est chose indiscutable. Ce que nous exportons doit nous être payé soit en marchandise, soit en service rendu; il n'en saurait être autrement. Restreindre les importations, c'est nécessairement embarrasser les rouages de l'industrie et amoindrir les chances d'emploi. Nul pays ne peut s'enrichir en établissant une barrière économique qui le sépare du reste du monde commercial. En fin de compte, le pays ne profite en rien de la fabrication à des prix excessifs d'articles que d'autres nations produisent plus utilement à meilleur marché. C'est bien en vain que l'on s'imagine favoriser l'intérêt du pays en permettant à l'industrie manufacturière de prélever sur les masses un impôt auquel elle n'aurait pas droit s'il n'existait point de droits de douane. C'est spolier les gens sous le couvert de la loi. A mon avis, le tarif favorise l'incompétence; en effet, l'industrie manufacturière dépendant d'un tarif protecteur qui met à contribution la population au sein de laquelle elle est établie et nécessairement incompétente et dépourvue de toute valeur.

Puisque mes honorables amis ont foi en l'isolement économique, pourquoi ne cherchent-ils pas à rendre le système applicable à chacune des provinces? Pourquoi ne demandent-ils pas qu'on l'applique à chacune des villes et à chacun des villages du Canada? Personne, bien entendu, n'oserait proposer pareille chose comme étant à souhaiter. Le fait de mettre des entraves au cours naturel de l'importation est, à n'en pas douter, de nature à restreindre plutôt qu'à agrandir les débouchés. Or, ce qui nous manque surtout le plus à l'heure actuelle, ce sont de plus vastes champs d'écoulement. Le tarif douanier n'est pas propre à assurer constamment de l'emploi aux gens; c'est à peine s'il donne un peu d'activité artificielle à l'industrie et, outre qu'il rend la vie plus chère, c'est le mode le plus détestable et le plus épuisant de prélever le revenu public, puisque chaque fois qu'on relève les droits, le fabricant augmente d'autant les prix qu'il exige des consommateurs. Par conséquent, peu importe qu'il soit établi pour les objets du revenu, en vue du développement de l'industrie ou afin de procurer plus d'emploi, le tarif protecteur n'a rien de légitime; et surtout, on ne saurait en motiver l'existence en se fondant sur l'intérêt moral.

Il devrait suffire que ce système soit à l'essai depuis cinquante ans. Voici un demi-siècle qu'il prévaut en notre pays, un demi-siècle que l'industrie canadienne subsiste à la faveur d'un régime qui, à l'origine, avait deux objets qui étaient: premièrement, d'aider aux industries naissantes et, en second lieu, d'amener les Etats-Unis à accepter la réciprocité. Il a pitoyablement échoué dans l'un et l'autre cas; il faut être plongé au fond du bourbier de la protection pour le nier.

Mais, demandera-ton, pour quelle raison tolère-t-on un tel système? Serait-ce que le pays est incapable d'échapper à l'étreinte de personnages égoïstes? Je ne le crois pas, ayant la conviction qu'il suffirait à faire pénétrer un instant la lumière éclatante des faits dans l'obscure profondeur du régime économique pour les chasser de leurs faibles positions stratégiques. Serait-ce que les gens ont foi en la protection? Je ne le crois pas davantage. Tout le monde étant consommateur, chacun doit assurément avoir appris à ses propres dépens que ce système ne lui profite en aucune façon. A mon sens, le maintien de la protection est surtout attribuable à la veulerie des partisans du libre-échange. Connaissant les faits et s'inspirant de sains principes, ils n'hésitaient pas, avant l'élection, à proclamer du haut des toits leur attachement pour ce système économique; mais il semble que leur combativité et leur soif d'agir se soient éteintes dès l'instant de leur élection. Je me demande pourquoi il en serait ainsi parce qu'il me semble qu'il y a assez de libre-échangistes au Canada pour prévenir nos industriels que nous allons leur donner un délai raisonnable, cinq ans peut-être—limitez le temps—pour s'adapter aux conditions que comporte le libre-échange, et qu'après cette période nous exigerons que le libre-échange soit la politique de la nation.

Mais il est une autre raison, et très importante, monsieur l'Orateur, pour laquelle nous devrions développer cette politique. Je pense maintenant tout particulièrement à la situation mondiale. En dépit des gouvernants, en dépit des parlements, tous les peuples reviennent peu à peu, si je puis dire, à leur état d'esprit normal; dans toutes les parties de l'univers il y a un retour visible au bon sens. Lorsque la masse du peuple de toutes les nations belligérantes prendra en main la direction de ses affaires, elle découvrira les causes de la guerre et les motifs qui l'empêchent de vivre en paix et en harmonie même dans les limites d'un pays. Je me rappelle que l'une des conditions de l'armistice comprise dans les quatorze points demandait l'élimination des barrières douanières. Feu l'ex-président Wilson avait compris très clairement en homme d'Etat que les tarifs poussent à la guerre. Malheureusement, la paix de Versailles a nui à cette condition. Je dis "malheureusement" en connaissance de cause, parce qu'aux termes de cette paix, l'univers n'a guère de chance.

Par déférence, apparemment, pour les sentiments nationalistes, ce traité a créé dix nouvelles nations en Europe. En luttant pour leur conservattion, elles ont bientôt élevé des barrières du tarif pour se protéger probablement contre leurs voisins. Des armements s'en sont nécessairement suivis parce que le militarisme et la protection vont toujours de pair en se réglant l'un sur l'autre. Comme résultat, tout le système industriel de l'Europe est en ruines à l'heure actuelle, et les sacrifices tragiques, les horribles souffrances et la résignation héroïque de la dernière guerre ne semblent avoir servi à presque rien.

Mais, comme je l'ai donné à entendre, l'espérance brille à nos yeux. Que la Chambre me permette de lui en expliquer les raisons. La Hongrie, sous l'égide de la Société des Nations, a adopté le libre-échange. L'Angleterre, foyer de cette politique, en dépit de toutes ses difficultés et de ses problèmes domestiques, et malgré les efforts des propagandistes du tarif, a récemment réaffirmé le principe du libre-échange avec plus d'énergie que jamais. Bien plus, la contrée voisine, l'Irlande, vient de nommer une commission du tarif qui, après avoir soigneusement analysé les faits, en est venue à la conclusion que le libre-échange était le meilleur système pour l'Irlande. En outre, la Russie, qui est rentrée dernièrement dans les rangs des nations, est à négocier des conventions de commerce avec les autres pays du monde. Ce sont d'heureux pronostics. Mais il n'y a pas que sur le continent européen que nous remarquons des indices de temps meilleurs. Les Etats-Unis eux-mêmes, je pense, se rendent compte peu à peu de la futilité de leur politique de protection, et j'espère qu'à la prochaine élection présidentielle, ils verront à l'écarter complètement.

Le Canada ne peut mieux faire que de donner l'exemple. Il occupe dans l'univers une position particulièrement stratégique. Je ne vois donc pas pourquoi il ne devancerait pas les autres nations.

Je vais m'attacher à la motion et à l'amendement dont la Chambre est saisie. L'objet de la motion est que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Mais ce n'en est réellement pas le but. Je suis sûr qu'il n'en est pas un seul parmi nous qui ne fût heureux de permettre à M. l'Orateur de quitter le fauteuil et d'échapper pour le présent et l'avenir aux flots déloquence. J'en suis certain. Mais ce n'est pas le sens de la motion. Nous avons de vieilles formules et de vieilles fictions. Le vote sur cette résolution se résume simplement à savoir si nous approuvons ou non la politique du Gouvernement exprimée dans le budget. Telle est la question que nous devons examiner.

Puis, il y a l'amendement de mon honorable ami de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) qui va peut-être un peu plus loin que les propositions du ministère. L'honorable député de Battleford (M. McConica) que je vois à son siège, est très, très peiné, en réalité, que l'amendement des conservateurs ait été écarté, parce que cet amendement demandait la stabilité du tarif et qu'il veut lutter à ce sujet. On lui pardonnera peut-être d'ignorer que dans ce pays, depuis un demi-siècle, c'est la question même pour laquelle nous avons combattu, celle du tarif. Tout ce temps-là, ce n'a été qu'un combat simulé et il ne sera de même à l'avenir comme dans le passé, à moins que cette question ne soit établie sur une base convenable et solide. Mais, je le répète, on n'en tiendra probablement pas compte à l'honorable député vu qu'il vient, comme nous le savons, de la république américaine.

J'ai été intéressé par la lecture des observations de lord Bryce dans son ouvrage, "The American Commonwealth", écrit il y a vingt ans et dans lequel il dit que les républicains et les démocrates des Etats-Unis ont mis de côté toutes leurs divergences d'opinions vitales et qu'ils ne luttent plus que pour le pouvoir et la position. Les noms de partis subsistent encore, d'après lui, tandis que les principes et les causes ont disparu. Et comme ils ont eu ces luttes pour la forme là-bas, mon honorable ami désire les voir se renouveler ici. Demander de nos jours la perpétration de ces simulacres du passé, revient presque à jouer le rôle de Rip Van Winkle.

J'en arrive maintenant à l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Centre, et j'appellerais l'attention de la Chambre particulièrement sur l'exposé des motifs de sa résolution. Il dit:

> Considérant que les propositions budgétaires, semblent indiquer que le Gouvernement reconnaît la nécessité d'une politique fiscale susceptible d'encourager les industries basées sur l'exploitation des ressources naturelles du pays et d'offrir quelque allègement ou fardeau financier qui pèse sur le peuple;

En d'autres termes, si je comprends le moindrement ce langage, il approuve distinctement la politique présente du Gouvernement. Puis il dit:

> Et considérant que la situation de ces industries et celle des consommateurs en général sont de nature à justifier un secours,,
>
> La Chambre décide:
>
> Que l'intérêt bien entendu du Canada sera sauvegardé par la réduction immédiate et substantielle du tarif sur les denrées nécessaires à la vie, y compris les aliments le vêtement et les matériaux de construction.

En d'autres termes, si je comprends ce langage, il dit formellement et implicitement que: tant que la politique du Gouvernement s'applique à la réduction du tarif douanier sur les industries élémentaires du pays, il est sa-

tisfait, mais il voudrait qu'elle ne se bornât pas un soulagement fortuit accordé aux consommateurs en raison de la politique gouvernementale en égard aux industries élementaires. Il veut aussi soulager le consommateur en dégrevant le tarif douanier. Or, ceci n'est pas une nouvelle politique. Je tiens en main le programme politique du parti libéral; je tiens en main le programme politique du parti travailliste indépendant du Manitoba, sur lequel l'honorable député a été élu; j'ai en main le nouveau programme national du parti progressiste, et dans chacun de ces programmes, on adhère à ces choses mêmes que demande l'honorable député, et il en est qui, y compris celle de mon honorable ami, sont de teneur presque identique à celle de son amendement. Je puis dire en toute franchise que je suis d'accord avec cette politique. C'est à ce principe que je dois mon élection, et c'est celui que je me propose d'appuyer.

Mais d'autres honorables députés ont prétendu qu'appuyer cet amendement c'est voter défiance dans le Gouvernement. J'ignorais cela. Cela ne constitue pas un vote de défiance, à moins que telle n'en soit l'interprétation du Gouvernement lui-même. Mais le Gouvernement dira-t-il que c'est un vote de défiance parce que certains honorables députés croient que leur attention devrait se porter vers d'autres réductions, afin que les consommateurs canadiers en bénéficient davantage? Ces questions, plus ou moins théoriques de manque de confiance dans le Gouvernement sont un héritage du passé. Pourquoi ne pas nous débarrasser de pareilles fictions? Pourquoi ne pas les éliminer de nos procédures, pourquoi n'être pas modernes au moins à ce point. Pourquoi ne pas dire au Gouvernement: nous approuvons votre politique jusqu'au point où vous en êtes rendus, et sans manquer de confiance en vous, nous croyons que vous devriez examiner ces questions, non seulement d'abaissement de tarif douanier, mais aussi d'introduction de nouvelles formes de taxation, ce à quoi vous-même, ainsi que d'autres partis en Chambre vous êtes engagés. Comment pourrai-je, élu sur un programme politique contenant les principes énoncés dans l'amendement, me justifier d'un vote contre l'amendement, en disant à mes commettants qu'il existe un règlement qui dit qu'un tel vote en serait un de défiance dans le Gouvernement? Je dirai au premier ministre et cela très sérieusement et très sincèrement, qu'il a ici une excellente occasion de demander l'opinion libre et sans contrainte de la Chambre. La question qu'il pourrait adresser à la Chambre est celle-ci: êtes-vous en faveur d'une plus grande réduction immédiate du tarif douanier sur les articles de première nécessité, qui contribuent à la protection, à l'alimentation et au bien-être des masses? Pourquoi ne le pourrait-il faire? A cause de cet article ridicule du règlement et pour nul autre motif. Ce règlement, comme certaines autres choses, devrait être relégué aussitôt aux oubliettes, et je dis au premier ministre, que voici le moment de prouver sa véritable démocratie, de même que son désir de connaître l'opinion réelle de la Chambre sur ce sujet important.

Il y a une couple d'autres questions que je désire mentionner. Je regrette beaucoup que le Gouvernement ait jugé à propos, il y a deux ans, de proposer un amendement à la loi des douanes. Je cite la résolution qui a subséquemment été incorporée dans la loi, en 1922:

> Si, en tout temps, il appert à la satisfaction du Gouverneur général en conseil, sur un rapport du ministre des Douanes et de l'Accise, que des produits naturels d'une classe ou sorte de provenance canadienne importés au Canada, soit pour la vente ou en consignation, dans des conditions qui portent préjudice ou nuisent aux intérêts des producteurs canadiens, le Gouverneur en conseil peut, dans tous les cas ou catégories de cas, autoriser lee ministre à établir la valeur imposable de ces marchandises, nonobstant toute autre disposition de la présente loi, et la valeur ainsi déterminée est réputée la juste valeur marchande de ces produits.

Je veux donner un exemple de la manière dont cette disposition s'applique. Je dois avouer à regret que la province d'Alberta ne produit pas encore de fruits; nous espérons combler cette lacune dans l'avenir. La province voisine, la Colombie-Anglaise, a une production considérable en fruits. L'an dernier, les fruits cultivés dans l'état de Washington s'y sont vendus, sur le marché libre, à 80 cents la boîte. A l'heure qu'il est le tarif douanier frappe ces fruits d'un droit de 30 cents la boîte; donc, à part les frais de transport, le prix ordinaire, en Canada, de ces fruits aurait dû être de $1.10 la boîte. Mais ont-ils été vendus à ce prix-là? Pas du tout. Le ministre des Douanes,—il ne pouvait pas le faire sous l'empire de la loi du *dumping*, car cette dernière établit son calcul sur le prix normal aux consommateurs, au lieu de production,—en vertu de cet amendement imposa sur ce produit, outre l'entrée ordinaire, un droit de *dumping* de 15 p. 100. de sorte que, sans tenir compte des frais de transport ce fruit revenait à $1.26½ la boîte au consommateur canadien. A ce chiffre, toutefois il faut ajouter les frais de manutention et ceux du commissionnaire. Qu'en résultera-t-il? Simplement ceci: l'an dernier dans la province de l'Alberta le prix des pommes fut si élevé que le public a dû se priver de ce fruit. Qu'arriva-t-il? Mon honorable ami de Brant (M. Good) me dit que l'été dernier il vit des gens qui jetaient des boîtes de pommes,—par milliers, dit-il, si je ne m'abuse,—dans le lac

Okanagan, près de Vernon. Voilà qu'elle était la situation: le prix était prohibitif au point que les consommateurs ont refusé d'en acheterè tout cela résulte de la loi protectionniste mal inspirée qu'on avait adoptée en 1922. Il me semble que le Gouvernement devrait remédier à pareil état de choses. Il ne devrait pas libérer le commerce d'une main et l'entraver de l'autre. A la première occasion le Gouvernement devrait modifier cette loi, pour le moins de manière à permettre aux consommateurs de l'Ouest canadien d'acheter des fruits à des prix raisonnables.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député me permet-il de lui poser une question. Dois-je comprendre que les pommes jetées, dit-il, dans le lac Okanagan formaient un surplus que les cultivateurs de la vallée de l'Okanagan ne pouvaient pas vendre; n'est-il pas possible, —je n'en suis pas tout à fait sûr moi-même et mon honorable ami est peut-être mieux renseigné que moi là-dessus,—qu'on ait découvert, après l'empaquetage, qu'une grande quantité de pommes étaient pourries au cœur, et que forcément on les ait détruites.

M. SHAW: Mes renseignements,—je ne peux pas me porter garant de leur exactitude, —ne donnent pas à entendre que les pommes en question étaient avariées de quelque manière que ce fût. La chose est possible; toutefois je propose à mon honorable ami de s'en enquérir auprès de l'honorable député de Brant qui m'a transmis ce renseignement.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami permettra d'affirmer, en justice à ceux qui vendent ces pommes, qu'il y a eu une épidémie chez une certaine variété de ces fruits, je crois que c'était la pomme Jonathan; et les producteurs ont dû payer une forte indemnité en Angleterre car la présence de cette maladie n'a pu se découvrir qu'après l'expédition. On a dû détruire une grande quantité de pommes. Voilà dont je suis sûr. J'ignore si on en a détruit un surplus; seulement je suis en Colombie-Anglaise depuis trente ans et jamais je n'ai entendu parler d'une chose pareille.

M. SHAW: Il me sera impossible, je crois, de fournir à l'honorable député les renseignements demandés. Si je ne fais erreur l'honorable représentant de Brant doit prendre la parole plus tard et il sera peut-être en mesure d'amplifier ces renseignements. Toutefois la raison pour laquelle ces pommes furent jetées dans le lac Okanagan ne m'intéresse pas outre mesure. Je conçois que du point de vue de mon honorable ami la question est fort importante; aussi n'ai-je aucun désir de commettre une injustice: j'énonce le fait tout simplement et je suis persuadé que toutes les circonstances nous seront révélées dans la suite.

Il y a une autre chose à laquelle, pour ma part, je m'oppose très sérieusement; je veux dire la suppression, le 8 avril dernier, deux jours avant le dépôt du budget, de la disposition relative à l'exemption dans les règlements contre le *dumping*. Je ne suis pas préparé pour exposer quelles seront toutes les conséquences de cette exemption; une chose certaine c'est qu'il y a là un pas vers la protection; il n'en peut être autrement. Il se peut que le Gouvernement ait des raisons suffisantes qui justifient cette mesure législative et autres du même genre. je veux parler de 1922. J'espère qu'en réalité ces raisons existent. Personnellement j'ai tout fait pour me renseigner afin d'être en mesure d'approuver l'annulation de cette exemption; mais je n'ai pu rien découvrir.

Je veux dire en terminant que ces jours-ci nombre d'honorables font de nouveau leur profession de foi dans notre pays du Canada. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de redire combien j'ai confiance en mon pays. Toutefois je voulais faire observer qu'il y a cent cinquante ans, on avait couramment l'habitude d'exprimer sa confiance dans l'avenir du Canada. Le docteur Benjamin Franklin, à qui le secrétaire des colonies d'Angleterre demandait un jour, si ce serait une bonne chose de rendre le Canada à la France, écrivit ces lignes historiques:

> Je suis depuis longtemps d'avis que c'est en Amérique que gisent les fondements de la grandeur et de la stabilité future de l'empire britannique, et bien qu'ils soient, comme d'autres fondements, assez peu considérables pour le moment, ils sont cependant assez larges et assez forts pour supporter la grande structure politique que l'intelligence humaine a jusqu'ici érigée. Par conséquent, je ne suis point du tout d'avis de rendre le Canada à la France.

Plus tard, au seuil du vingtième siècle, sir Wilfrid Laurier, un homme d'Etat pour qui j'ai la plus grande admiration, exprimait sa confiance dans l'avenir de ce pays, en déclarant que le vingtième siècle serait le siècle du Canada. Plus de cent cinquante ans ont passé depuis que Franklin a écrit les lignes que j'ai citées et le siècle que sir Wilfrid Laurier réclamait pour le Canada est déjà vieux de vingt-cinqt ans. Pourtant je demande à mes honorables collègues s'il y en a un parmi eux qui soit frappé des progrès accomplis depuis ce temps-là. Voilà la question. La confiance est une bonne chose; elle est désirable et nécessaire, mais elle ne suffit pas en elle-même: sans actes, elle est nulle.

En réalité, aujourd'hui, notre avenir économique se forge sur les enclumes du continent européen et nous laissons le vieux système législatif tout rouillé et chancelant, régler avec indifférence notre avenir, dans ces pays lointains. Avec la fin des hostilités, tout le monde espérait voir la reconstitution. Des centaines de milliers d'hommes revenaient d'outre-mer avec une perspective plus vaste et une nouvelle conception de l'avenir du Canada. Et, ici, les milliers de gens à qui avait été épargné le contact avec l'Europe, partageaient leur optimisme. Nous avons retejé l'occasion qui se présentait à nous. Nous avons avons déserté la voie qui nous était tracée et, comme nation, nous sommes revenus au vieux système, au vieil état de choses. Cette situation persiste. C'est une des raisons pour lesquelles 100,000 de ces soldats qui ont offert pour une simple pitance, leurs services au pays à l'heure du danger, sont allés chercher asile et protection à l'étranger, en compagnie de milliers d'autres à qui l'on n'avait pas voulu assurer un moyen de vivre dans ce pays. Voilà quelle est la situation aujourd'hui.

La vérité, monsieur l'Orateur, c'est que les problèmes du jour, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, sont sortis du domaine de nos partis politiques actuels. Ces problèmes, au Canada, sont d'ordre économique et géographique; ils ne peuvent pas être résolus comme ceux d'il y a cinquante ans. A cette époque-là, nos ancêtres étaient pris par les questions de liberté politique, du suffrage et d'égalité sociale. Dans cette lutte, les partis politiques d'aujourd'hui ont certainement fait leur part, mais, à ce combat, ils se sont épuisés et, maintenant, ils sont incapables de faire face à la situation nouvelle. En réalité, tout ce qu'ils ont accompli dans le passé, c'est leur bataille pour la liberté politique. Mais, aujourd'hui, nous avons besoin d'hommes et de femmes qui puissent faire face aux problèmes de notre époque.

Le principal problème économique du moment, c'est la répartition équitable des produits de l'industrie. Avec cela, il faut aussi trouver le dénominateur commun qui fera des intérêts variés de ce pays un tout harmonieux. Voilà quel est le problème qui se présente à nous aujourd'hui. J'oserai dire que la solution de ces problèmes ne viendra point du Parlement. Elle viendra plutôt de gens qui, sensibles aux idées nouvelles et libres de toute considération ou affiliation politiques, y appliqueront le meilleur de leur jugement, d'une façon sincère et désintéressée.

Where there is no vision
The people perish.

Ce vieux proverbe gravé au portique du Parlement est bien choisi, monsieur l'Orateur, pour inspirer tous les membres qui franchissent le seuil de cette Chambre. Nous sommes les héritiers d'un passé médiocre, les dépositaires d'un avenir plein de promesses. Allons-nous, nous Canadiens, laisser périr notre pays, faute de prévoyance. C'est à nous, à notre génération que le défi est jeté. Je n'ai aucun doute, monsieur l'Orateur, que si nous voulons nous unir pour le salut de ce pays, nous ne réussissions à édifier une véritable nation dont la seule limite sera le cercle bleu de l'Océan.

M. CHURCH (Toronto-Nord): Je n'ai pas pris part au débat sur l'adresse et je n'aurais point participé à celui-ci, si je ne venais pas d'une région industrielle que touchent de très près les propositions fiscales annoncées dans le budget. C'est la protection qui a fait le district de Toronto et c'est grâce à ce principe qu'il est devenu un grand centre industriel. Aujourd'hui mes remarques se rapporteront simplement au vaste sujet de la protection, qui affecte les cités et les villes du pays comme aussi la politique financière du Canada et de l'Empire. Mes remarques toucheront toutes les phrases du problème, ce sera la psychologie de la protection. Je l'appuie, non pas pour l'amour d'elle, mais pour l'amour du Canada.

Heureusement, nous ne pouvons tous penser et voir de la même manière, mais, malgré cela, nous pouvons respecter l'opinion de chacun pour ce qu'elle vaut. Nous pouvons apprécier la sincérité avec laquelle on la soutient, donner et recevoir, faire preuve de modération et de bonne volonté. Le Canada est un pays difficile à gouverner, surtout pendant ces années de crises et d'efforts et, comme tout gouvernement a ses ennuis, j'espère que le gouvernement actuel ne verra pas dans les critiques adressées au budget de cette année autre chose que le désir du bien du pays.

Représentant Toronto, je désire exprimer la haute opinion en laquelle le peuple de cette ville a tenu le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) durant sa longue carrière. Son invariable courtoisie et sa bonté lui ont gagné le respect de toute la Chambre comme celui du peuple canadien. Quant au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) je ne crois que juste de dire qu'il a fait preuve d'activité et de bon vouloir et qu'il mérite des éloges pour la manière dont il a rempli ses devoirs depuis qu'il a pris charge du ministère.

Je voulais lire à la Chambre un grand nombre de lettres au sujet du grave tort dont souffrent les industries de Toronto à cause de

l'instabilité du tarif; au sujet du doute, du manque de certitude et du malaise qui résultent de cette instabilité et des changements apportés au tarif. Des lettres semblables ont été lues par l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Stewart) et, par conséquent, je ne perdrai pas de temps à les lire puisqu'il a pleinement démontré les dommages causés à l'industrie.

Si le Canada doit avoir le libre-échange ou à peu près, pourquoi tant dépenser à l'exposition de Wembley. Quand le prince de Galles a inauguré cette exposition de Wembley à titre de président, il a fait au roi un discours dont j'extrais la phrase suivante:

> Je compte, Sire, que cette exposition aura pour résultat de pénétrer vivement tous les peuples de l'empire de l'avis que vous leur avez donné en plus d'une occasion, et c'est qu'ils comprennent parfaitement leur responsabilité comme héritiers d'un aussi glorieux héritage et qu'ils ne soient nullement des intendants infidèles, mais travaillent avec unité et énergiquement vers le développement des ressources de l'empire pour le bien de la race britannique, pour le bien des autres races qui ont accepté notre protection et pour le bien de l'humanité en général.

Je puis ajouter que les libre-échangistes de Manchester et les unions libre-échangistes du Nord-Ouest ont tenté, sous les auspices du gouvernement anglais, de transformer cette exposition de l'Empire britannique en une affaire du libre-échange et qu'ils ont loué des emplacements pour leurs étalages libre-échangistes. Le but de l'exposition de Wembley était d'aider la cause du commerce impérial, de montrer la richesse et la perfection des richesses naturelles de l'Empire britannique et les immenses possibilités qui existent dans le développement du commerce impérial et cette exposition aurait fort bien pu se passer des efforts qui ont été faits pour s'en emparer.

Pour ne pas se laisser dépasser par leurs amis d'Angleterre, les progressistes qui siègent ici pourraient chercher à exposer leurs articles libre-échangistes à Wembley en demandant au gouvernement canadien de leur donner une partie du pavillon canadien. Comme l'honorable député de Brome (M. McMaster) et les progressistes croient pour ainsi dire que l'avenir du Canada dépend du libre-échange, je compte que si l'on organise une exposition de ce genre elle sera complète et présentera du moins une vue sincère et impartiale de notre situation économique. Bien modestement, je suggère aux progressistes et aux libéraux quelques modèles devant figurer dans le pavillon canadien projeté à cette exposition de Wembley. Un modèle de l'application de la loi des coalitions commerciales et des trusts par le ministre du Travail; un portrait de l'honorable député de Brome, sur un fond représentant son comté qui disparaît dans la loi de remaniement électoral, et son retour au côté du gouvernement tandis que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) va prendre sa place sur les banquettes de gauche; un portrait à l'huile de l'honorable ministre de l'Intérieur sonnant avec la cloche de la Church Union le glas qui annonce au monde le trépas de la protection au Canada. Comme il se manifeste une grande émulation d'économie touchant les embranchements, le canal de la baie d'Hudson, les tours et les brise-lames, je conseille aux progressistes d'exposer des peintures représentant ces travaux. On pourrait aussi exposer les articles inutilisés des programmes libéraux de 1896, 1911 et 1919. On pourrait y ajouter les restes du programme de l'U. F. O.; ainsi qu'une exposition du programme progressiste des embranchements de chemins de fer, montrant comment on doit les construire selon la loi libre-échangiste de l'offre et de la demande.

Un autre coin de l'exposition devrait montrer comment les progressistes aident l'exode vers les Etats-Unis par leurs erreurs libre-échangistes. Une section pourrait être consacrée à la confection des chemins suivant la méthode du parti agraire de l'Ontario, sous l'autorité de M. Biggs, au placement des emprunts de la province, avec un portrait du chef progressiste (M. Forke) s'engageant dès avant la session à donner son appui au ministère. On pourrait aussi prendre un daguerréotype de trois membres importants du Gouvernement qui se sont prononcés dans un sens sur la politique douanière mais ont voté dans le sens opposé. Il y aurait aussi une miniature à faire du parti progressiste qui de "dépendance délabrée" qu'il était est devenu comme le couronnement du ministère et fait l'office d'extra avec le leader progressiste à la barre, lorsque le Gouvernement a besoin d'un coup d'épaule. Il pourrait commencer par peindre l'honorable député de Brome (M. McMaster), si friand de citations empruntées aux livres poudreux du passé, comme il a fait l'autre soir pour justifier le libre-échange. On pourrait toujours lui demander de nous rapporter les prophéties échevelées des Cobden et des Bright qui voyaient dans leur imagination tous les pays du monde suivre l'exemple de l'Angleterre. La prophétie a eu un accomplissement inattendu dans ce fait que tous les pays du monde ont relevé leur tarif, excepté le Canada. On pourrait nous faire un tableau comparatif de la situation industrielle en Angleterre, en Allemagne, en France et aux Etats-Unis à la suite de l'adoption du libre-échange par l'Angleterre et du système protecteur par les trois autres. A cette époque l'Allemagne était le pays le plus pauvre du continent européen,

réduit à exporter à l'état brut ses grains et son bois de construction en échange des objets manufacturés de l'industrie anglaise. On pourrait nous rappeler la situation du paysan prussien à cette époque, comme les voyageurs nous l'ont dépeint, couvert de haillons et brisant les mottes de terre avec un maillet de bois parce qu'il était trop pauvre pour s'acheter une charrue en fer. Qu'on ajoute à cela la description pittoresque de l'économiste allemand List qui disait de l'Angleterre de 1840:

Suprême dans toutes les branches de l'industrie...

Contrairement à ce qu'a prétendu notre collègue de Brome.

...elle est le métropole du monde qui fournit toutes les nations de ses articles manufacturés; elle est la trésorerie où s'accumulent les gros capitaux; elle est le banquier de toutes les nations et tient entre ses mains la monnaie qui circule sur toute la terre; elle prête à intérêt à tous les peuples dont elle fait ainsi ses tributaires. C'est en vain que les Allemands se sont humiliés devant elle et se sont faits les hommes de peine des Anglais; ceux-ci les traitent pis que des sujets conquis.

Vers le même temps, c'est-à-dire en 1840 nous pouvons voir les Etats-Unis qui étaient surtout un pays agricole, envahis chaque année par une nuée de commis voyageurs anglais. Nous voudrions voir un tableau de ces trois pays à la veille de la Grande guerre représentant l'Allemagne avec une production métallurgique double de celle de l'Angleterre, et les Etats-Unis parvenus à une situation encore plus remarquable à cet égard. Ces deux pays dominent aujourd'hui par leur force industrielle la nation qui les avait autrefois fournis de tout, excepté le bois et les denrées alimentaires. Ces schémas pourraient être accompagnés d'un autre, indicatif de la puissance politique basée sur la puissance industrielle, montrant pourquoi l'Angleterre, grâce au régime protecteur, avait autrefois dominé le monde, mais s'état trouvé forcée de demander l'aide d'un grand pays protectionniste comme les Etats-Unis pour lui permettre de repousser l'attaque d'une autre puissance protectionniste.

Cette exposition du libre-échange pourrait prendre les formes les plus variées. On pourrait donner un joli modèle de l'Angleterre de 1840 quand elle était l'atelier de l'univers, et un autre la représentant en 1924 sous le régime du libre-échange, suivant la conception du député de Brome et du député de Winnipeg-Sud (M. Hudson) comme l'atelier du monde soutenu au moyen d'aumônes. On pourrait représenter une de ces belles bourses du travail comme en souhaite le député de Calgary-Est (M. Irvine) où des commis distribueraient non des emplois mais des aumônes à un million d'ouvriers faisant la queue. On pourrait représenter des usines en ruine, leurs machineries rouillées, et leurs feux éteints.

L'Union nationale de Manchester est en mesure de nous fournir des statistiques intéressantes, recueillies dernièrement au moyen d'une enquête parmi ses membres. Il appert que 567 manufacturiers ont répondu au questionnaire qu'avec une protection raisonnable ils seraient en mesure d'employer 100,000 ouvriers de plus. Le tableau le plus intéressant de tous serait bien la liste des membres allemands et étrangers du Cobden Club et celle des contributions allemandes qui sont allées soutenir la case du libre-échange en Angleterre. Est-ce cet objectif que l'on a en vue pour le Canada? En ce cas, on n'a qu'à adopter le programme du Conseil de l'agriculture, et ce qui s'est produit dans la métropole avec le libre-échange se répétera dans la Confédération canadienne.

Au sujet de la protection je veux prendre quelques instants pour indiquer l'effet psychologique de la protection en ce pays. La Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis ont tous été édifiés et leurs manufactures exploitées et maintenues par la protection de toutes les façons et de toutes les manières possibles que les législatures ont pu imaginer, ces méthodes variant à travers les âges bien qu'il y ait eu des intervalles de libre-échange. Après les guerres qui survinrent au cours des siècles entre ces grandes puissances, la protection était remise à point pour correspondre aux conditions nouvelles. Pendant de nombreux siècles la politique dirigeante de tous les états avancés dans l'industrie et le commerce fut la protection aux industries domestiques sur terre ainsi qu'à la navigation et cette protection était appliquée sur terre et sur mer. Les grandes industries fondamentales se sont développées et maintenues dans ces états par l'adoption d'une protection élevée et convenable à leur encouragement. Des libre-échangistes chroniques vous diront qu'elles ont été établies et développées en dépit de la protection. Ce n'est pas exact. Ils ne nous citent aucun fait pour appuyer leurs arguments. L'Angleterre n'est pas un exemple qu'on puisse invoquer à l'appui du libre-échange. En Angleterre, 1,500,000 à 2,000,000 d'hommes chôment avec le libre-échange et un homme ne peut pas y avoir d'emploi à cause du libre-échange.

Ill fares the land to hastening ills a prey,
Where free trade flourishes and men decay.

La dépopulation rurale est aussi à l'état aigu. Un homme ne peut pas obtenir d'emploi au Canada parce qu'en réalité nous avons presque le libre-échange dans ce pays et la situation deviendra encore plus grave avec le nouvel abaissement du tarif qui nous est proposé. Près de 200,000 personnes ont émi-

gré aux Etats-Unis pendant le dernier exercice et cet exode sera plus grand que jamais avec le nouveau tarif qui enlève cinq cents ici et dix cents là, sans que personne puisse dire où en sera la fin. Dans ces conditions, les industries de la ville que je représente sont très perturbées et le malaise s'aggrave. Cette instabilité du tarif va paralyser les affaires, les rendre inactives et amener des temps difficiles. L'Angleterre, comme je l'ai dit, n'est pas un exemple de libre-échange, parce que pendant des siècles ses manufactures se sont développées beaucoup plus que celles des autres nations, avec la protection longtemps avant l'adoption du libre-échange. L'Angleterre a grandi grâce à un système rigoureux de protection, non seulement par le tarif, mais par des lois da navigation et beaucoup d'autres moyens que sa législature a pu inventer et appliquer pendant deux cents ans. Dans les questions économiques ce pays sera guidé par les faits, par l'expérience et par les conditions existantes relatives à la protection et au libre-échange et non par des théories abstraites ou une école de théoriciens comme le proposait l'autre soir l'honorable député de Brome en citant John Stuart Mill et John Bright.

M. John Bright a fait beaucoup de prophéties dont la plupart ont été contredites par l'expérience, de son vivant. Dans son discours lors de la célébration Cobden en 1877, il a dit:

Si nous examinons la France, nous voyons que la protection y devient plus faible.

Est-ce exact aujourd'hui? Mais, monsieur l'Orateur, vous n'avez qu'à voir le mur élevé de protection dont la France s'est entourée depuis la guerre.

Si nous examinons les Etats-Unis ou interrogeons un Américain intelligent, nous constatons qu'elle est ébranlée et vacille sur sa base.

Près de cinquante ans ont passé et dans tous les grands pays d'Europe et d'Amérique la protection a une emprise plus forte maintenant qu'alors sur les esprits et durant soixante-huit ans, depuis l'abrogation des droits sur les céréales, l'opinion publique, dans tous les grands pays commerciaux et manufacturiers s'est prononcée de plus en plus en faveur de la protection.

(La séance de la Chambre, ajournée à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, quand la Chambre s'est ajournée à six heures, je signalais le rapport qui existe entre la grandeur de l'empire britannique et la protection. Il est évident que les grandes nations républicaines sont les protectionnistes les plus rigides. Les nations d'Europe qui ont à compter de plus en plus avec leurs classes ouvrières sont de plus en plus en faveur de la protection pour leurs industries. La France peut être citée comme un exemple remarquable et de ce côté de l'Atlantique nous avons un des pays le plus fortement protégé du monde —les Etats-Unis. Le Canada a adopté la protection il y a plusieurs années. Après la première expérience en 1860 de la théorie de Cobden, non du libre-échange mais de la réciprocité partielle, le reste du continent européen est revenu au principe des droits élevés. Le refus de la France de se laisser entraîner plus longtemps dans la voie où les libre-échangistes essayaient de la conduire, prolongera indéfiniment le règne de la protection sur le continent.

La grande expansion industrielle de l'Angleterre s'est produite non par suite du libre-échange mais de la protection. L'Angleterre jouissait de la protection depuis plus de deux cents ans quand le libre-échange a été introduit en 1840 et les fondations de sa grande richesse étaient déjà établies. Le charbon et l'acier ont fait sa grandeur commerciale et industrielle et non l'école de Cobden.

Dès 1613, l'industrie des lainages avait fait des progrès si rapides qu'elle dominait sur tous les marchés de l'univers. Et sous le régime de la reine Elizabeth, 1558-1603, le programme fiscal de l'Angleterre consistait à protéger ses industries, et elle a édifié ses manufactures grâce au système protecteur le plus régide, renforcé de primes et de restrictions; la violation de certaines lois du commerce entraînait de fortes amendes, la confiscation et même la peine capitale. De fait, on pourrait désigner avec raison ce régime sous le nom de: protection à double effet. Par malheur toutefois, le tarif douanier a toujours servi de tremplin politique au Canada. Le jour où nous avons réussi à établir une industrie au pays, on s'empresse de la démolir le lendemain en tailladant le tarif douanier au point qu'en définitive elle est pour ainsi dire sans protection et on la laisse languir. Mais en Angleterre, lorsqu'une industrie eut été solidement établie, on la préserva pendant des siècles en l'entourant de toute la protection possible, et cela depuis le règne de Jacques 1er jusqu'en 1841. Je le répète donc, l'Angleterre doit sa suprématie industrielle à un régime protecteur des plus rigides, avec l'aide de sa puissante marine marchande et d'autres lois et sous ce régime toutes marchandises importées devaient être transportées par de navires anglais dont les $\frac{3}{4}$ au moins tant des officiers que de l'équipage devaient être des sujets britanniques. En conséquence de

la mise à exécution de ce programme, Albion a obtenu la suprématie sur tous les marchés de l'univers. Pour ne citer qu'un exemple, l'Angleterre a prohibé l'importation du fer à partir du 14ème siècle et jusqu'en 1841, alors que ses fonderies et ses fabriques avaient un rendement supérieur à celle de tous les autres pays du monde réunis, puisque les produits de cette industrie atteignaient une valeur annuelle de 18,000,000 de louis sterling. Grâce à ce régime protecteur à double effet que l'Angleterre avait établi,—c'est-à-dire le prélèvement de droits onéreux sur les importations et des lois maritimes très rigoureuses,—elle a édifiée ses industries sur des bases solides. Au bout de plusieurs siècles de ce régime, les industries britanniques jouissaient d'une sécurité ininterrompue et l'Angleterre était devenue l'un des plus riches pays du monde. Voilà le programme que le Canada devrait adopter—une politique nationale afin de développer notre industrie du fer et de l'acier, nos mines, nos pêcheries et nos forêts, à l'exemple de la ligne de conduite qu'a suivie l'Angleterre à venir jusqu'en 1841. C'est là la seule méthode à suivre afin de développer nos industries fondamentales au Canada. L'Angleterre est devenue la foire du monde entier grâce au tarif protecteur et aux lois maritimes rigoureuses qu'elle a maintenue en vigueur pendant si longtemps. On a bien trop prisé l'influence que le libre-échange a exercé sur le développement commercial et industriel des Iles-Britanniques. Au cours des trois années qui suivirent 1842 le volume du commerce anglais diminua, quoique ait dit l'honorable député de Brome (M. McMaster) l'autre soir, des merveilleux progrès qu'ont accomplis le commerce et l'industrie britanniques. L'énorme essor qu'ont pris le commerce et les industries de l'Angleterre depuis 1840, n'est pas le fruit du libre-échange mais de la situation mondiale; ce développement est attribuable à la proximité des houillères et des aciéries; au perfectionnement des moyens de transport sur terre et sur mer; il est résulté de tout cela des marchés plus étendus et, cela va de soi, un plus fort volume de commerce.

Sur le sol glorieux de la France, le régime protecteur est en honneur depuis deux siècles et demi, soit depuis 1661. Si la France possède aujourd'hui les plus magnifiques fabriques de soieries et de lainages, elle le doit à la protection. Ce régime fiscal surgit des ruines que le système du libre-échange a accumulées par le passé sur le sol français et il est encore debout, à cette heure, comme un digne monument des progrès qu'a accomplis la France, en dépit des secousses des révolutions. La protection a ouvert du coup la voie au progrès qui s'est continué depuis lors. C'est au régime protecteur que la France est redevable d'avoir cessé d'être un pays exclusivement agricole et de s'être enrichie grâce à l'essor nouveau que l'industrie a donné à son sol et aux labeurs de son peuple.

Tout comme au Canada, le peuple américain au début était essentiellement agriculteur. Mais le jour où les Etats-Unis obtinrent leur indépendance, ils décidèrent de protéger énergiquement leurs industries domestiques et adoptèrent des lois maritimes très rigoureuses. Et nos voisins du sud n'ont pas encore atteint la limite, pas même avec le tarif Fordney-McCumber. Depuis Washington, en 1789 à venir jusqu'à Harding et Coolidge, la protection fut le mot d'ordre du peuple américain. Les Etats-Unis ont eu parci par-là des périodes de libre-échange, mais qui ont été infailliblement suivies d'une ère de protection à outrance. Washington fut toujours un fervent adepte du régime protecteur en faveur des industries domestiques. Son premier acte officiel fut de proclamer la nécessité d'établir un tarif douanier pour procurer des revenus au pays et encourager les industries domestiques. Il fut le père et le sauveur de son pays, comme sir John A. Macdonald le fut du Canada. En dépit de la prétendue éclipse actuelle du régime protecteur au Canada, il reprendra sa place après les prochaines élections et notre pays deviendra le centre du commerce et de l'industrie sur ce continent de l'Amérique du Nord. Grâce aux énormes ressources naturelles et aux matières premières que nous possédons, nous avons tout ce qu'il faut sous la main pour devenir l'un des plus puissants pays industriels du monde entier.

Nous sommes indépendants des Etats-Unis et nous le deviendrons de plus en plus de jour en jour, grâce à une politique nationale modernisée touchant nos industries, qui conservera le marché canadien pour nos produits et fournira du travail à nos ouvriers. Il faut inaugurer une politique nationale pour l'exploitation de nos houillères, de nos mines de fer et autres produits fondamentaux, tels que notre bois à pâte et le développement de l'énergie électrique. Il nous faut une politique nationale qui accorde une protection raisonnable à l'industrie agricole dans l'est aussi bien que dans l'ouest du Canada; qui nous aide à donner une solution à nos problèmes de transport sur terre et sur mer et à régler aussi le problème de l'immigration. Il n'y a pas au monde un pays qui soit mieux adapté que le Canada pour l'application d'un régime véritablement protecteur. Les panoramas merveilleux qu'offrent le Canada, ses inom-

brables fleuves, ses lacs, ses cours d'eau et ses chutes, les riches ressources de ses pêcheries, son sol, ses forêts et ses mines, la vaste superficie de ses zones fertiles, la frugalité de sa population, son climat salubre et fortifiant, tout démontre qu'il est destiné à devenir le plus puissant pays industriel du continent américain.

Le tarif ne devrait pas être maintenu sur le terrain de la politique. Il n'est pas de ce domaine. On devrait désigner des gens qui font autorité et que le Gouvernement consulterait relativement à la solution du problème. Je ne préconiserais pas la création d'une nouvelle commission du tarif, parce que les commissions n'ont pas eu de succès au pays. Par exemple, est-ce que la commission des chemins de fer règlemente ces entreprises? Non; parfois, elle se perd, se fourvoie ou est enlevée. Nous avons une commission des grains; met-elle ordre aux affaires qui ont trait aux grains? Je ne le pense pas. Le Gouvernement du jour devrait être comptable du tarif. C'est au ministre des Finances de rendre compte des choses qui s'y rapportent et au lieu de nommer une commission, il faudra désigner un spécialiste et des subalternes sous la tutelle du ministre des Finances, afin de calculer les justes droits à établir sur les instruments aratoires et sur tout ce qui a trait aux objets ouvrés. Après avoir tenu compte des frais généraux et autres, ce spécialiste fixerait un prix qui serait rendu stable et uniforme. De cette manière, on jouirait des avantages d'une commission du tarif sans en subir les inconvénients.

Depuis le temps de sir John A. Macdonald jusqu'à ce jour, le parti conservateur n'a pas cessé d'être protectionniste. A la dernière élection générale, l'habile et talentueux chef de l'opposition (l'hon. M. Meighen) a prôné cette même doctrine de la protection adéquate des industries canadiennes, là-bas, dans les Provinces maritimes et jusque dans l'Ouest. Il n'y est pas allé par quatre chemins. Chacun savait ce qu'il pensait du tarif, et telle a toujours été la ligne de conduite du parti conservateur. Celui-ci a toujours été en faveur d'une protection modérée—d'une protection suffisante pour les industries du pays.

Après tout, si le Canada est devenu une nation, il ne faut pas en attribuer le mérite à un parti politique. La population, elle, a contribué à placer ce Dominion au rang des nations; cependant, selon moi, c'est la protection qui a fait du Canada le pays qu'il est aujourd'hui. Critiquez-la, si bon vous semble; critiquez-en le principe; mais, sauf pendant un bref intervalle de temps, il n'y a jamais eu que je sache, autre chose que la protection en ce pays. J'ai placé dans des colonnes parallèles les tarifs des diverses administrations canadiennes et j'ai comparé ces tarifs. Je me demande si quelqu'un pourrait désigner sous un autre nom que celui de tarif protecteur le tarif qui a été en vigueur au pays depuis 1896 jusqu'au dépôt du présent budget. Je crois qu'un économiste jugerait certainement que les droits établis par le présent ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) sont tous grandement protecteurs.

Quatre-vingt-cinq pour cent des récoltes de la province d'Ontario trouvent dans les cités et les villes voisines des acquéreurs qui paient les plus hauts prix qu'on puisse obtenir en présence de la concurrence universelle. Ce marché national est sûr; il ne disparaît pas du jour au lendemain. On le trouve dans les cités et les villes qui entourent plusieurs belles circonscriptions rurales de la province d'Ontario. Je ne crois pas que les cultivateurs de ces endroits-là aient foi dans le libre-échange. Vu le tarif hostile des Etats-Unis, si ce n'était de la protection, ces cultivateurs se trouveraient deux fois plus mal lotis qu'ils le sont aujourd'hui. L'on pourrait en dire autant, selon moi, de tout l'est canadien.

Feu l'honorable J.-Israël Tarte disait un jour que les programmes sont bons pour arriver au pouvoir, mais qu'ils ne valent rien ensuite. Cette remarque explique probablement pourquoi les libéraux n'ont pas appliqué leurs principes libres-échangistes de 1896 à 1911, et pourquoi ils sont revenus et s'en sont tenus à la protection. Je ne les blâme pas. La prospérité qui a régné en ce pays pendant cet intervalle de temps était attribuable à la protection. Toutes les principales cités et villes canadiennes ont grandi sous le régime de la protection. C'est le cas pour Brantford, Toronto, Hamilton, Montréal et toutes nos autres grandes cités. C'est la protection qui leur a donné l'essor. Prenons Toronto, ville que je représente. En 1878, des fourneaux économiques y ont été établis afin de subvenir aux besoins du grand nombre de gens qui battaient le pavé; les maisons et les boutiques vacantes y étaient nombreuses et l'on voyait de toutes parts des preuves de misère. Cependant, le programme fut adopté et il favorisa en maintes façons la croissance de notre ville. Le commerce intérieur et extérieur de Toronto s'accrut beaucoup et sa population doubla presque de dix ans en dix ans. Les recettes de la douane, de l'accise et des postes, sans parler des compensations des banques, s'accrurent prodigieusement, et Toronto n'est que l'une des nombreuses villes du Canada qui ont fait des pas de géant grâce à la protection. La géographie a appris plus d'une chose à la population cana-

dienne. Elle lui a enseigné à ne pas se livrer à la merci d'un pays étranger quant à ses affaires financières, surtout lorsque ce pays-là est l'un des plus riches, des plus puissants, des plus prospères et des plus ambitieux de la terre. J'ai nommé les Etats-Unis. Tous les pays du globe, sans excepter celui-là, relèvent leurs tarifs. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les républiques de l'Amérique méridionale relèvent leurs tarifs protecteurs à l'exemple des Etats-Unis et des nations européennes. Prétendra-t-on que tous ces pays-là se trompent et que seuls les progressistes et les libéraux du Canada suivent la bonne voie? Cela ne se peut pas. Je le déclare, comme conséquence de la grande guerre et de l'état où se trouvent les industries du monde entier, il sera besoin d'une plus grande somme de protection pour faire face aux transformations qu'amènera le cours des ans.

Il m'a été donné d'entendre sir Richard Cartwright et sir Oliver Mowat déclarer que le jour où ils seraient portés au pouvoir les libéraux feraient disparaître jusqu'au dernier vestige de la protection. Mais il n'en a rien été. Reportez-vous aux seize budgets que le ministre actuel des Finances a présentés: vous verrez qu'ils ont tous une tendance nettement protectionniste. On n'en saurait cependant dire autant du budget actuel. Je me demande comment le cultivateur canadien va se tirer d'affaire. Exclu du marché américain par le droit de 42 cents par boisseau dont son blé est frappé, force lui est donc de compter sur le marché domestique. Je ne lui en sais point de meilleur, car il trouve à écouler de 80 à 85 p. 100 de sa récolte dans les provinces centrales.

Le jour où l'on aura résolu le problème des voies ferrées et réduit le coût du transport par chemin de fer, on aura fait un grand pas du côté du progrès. Le présent budget a créé un profond malaise dans la ville que je représente. Bien peu de gens se rendent compte du nombre considérable de ceux qui, à Toronto, à Hamilton, à Brantford et en d'autres endroits des environs de ces villes, n'ont d'autres moyens de subsistance que ceux que leur fournissent les industries fondamentales. On y voit des marchands, des commis, des tailleurs, des modistes, des couturières, des médecins, des avocats, des instituteurs et des institutrices, des menuisiers, des briqueteurs, des plâtriers, des peintres, des décorateurs, des plombiers, des électriciens, des courtiers d'immeubles et d'assurance et nombre d'autres personnes qui gagnent leur vie en subvenant aux divers besoins de la population industrielle et qui, de manière ou d'autre, contribuent au revenu de l'Etat. Si ces gens habitaient aux Etats-Unis, ils ne verseraient rien à la caisse du Gouvernement. La perte de revenu résultant de la fermeture de quelques-unes des fabriques de machines agricoles excédera de beaucoup ce qu'il en coûtera pour faire transporter les machines depuis la manufacture jusqu'à la ferme.

Jeune pays essentiellement agricole, le Canada a surtout besoin de débouchés. La création au pays de marchés pour l'écoulement des produits alimentaires est synonyme de prix plus élevés, de profits plus satisfaisants et de meilleure rémunération du labeur; elle conduirait à la richesse en activant la production. Si tout le monde produisait les mêmes articles, il n'y aurait point de marché. Ce qui a fait si grande la prospérité de l'Angleterre, c'est que les cultivateurs avaient leurs clients, les industriels, presque à leur porte et que maintes régions produisant les céréales ne possédaient point d'établissements industriels. Il en est encore aujourd'hui comme au temps où Adam Smith disait: "La grandeur et la richesse des villes commerçantes et industrielles contribuent de diverses manières à l'amélioration et à la culture des régions où elles se trouvent, en ce qu'elles offrent un débouché vaste et de facile accès pour l'écoulement des produits naturels." Nous avons besoin de débouchés pour les divers produits de la terre qui, à cause de leur volume ou de leur nature périssable, ne peuvent se transporter à l'étranger. Le présent tarif va nous ramener à l'état de choses qui prévalait en 1878; marasme des affaires, fermeture des établissements industriels et temps difficiles.

Le budget est marqué au coin de l'imprudence et ne participe nullement d'une judicieuse protection. Par "protection judicieuse", j'entends un système conçu de manière à répondre aux exigences de la situation nouvelle que la guerre a créée au Canada aussi bien qu'à l'étranger, un système propre à assurer le maintien et la prospérité des industries fondamentales en ce pays où abondent les ressources naturelles. Ce doit être un tarif qui permette aux industries déjà établies de subsister, de se raffermir et de grandir davantage, et vienne en même temps en aide à celles dont l'état est chancelant; un tarif qui mette un terme à l'émigration des nôtres aux Etats-Unis par la richesse résultant d'un travail lucratif, et fasse cesser le gaspillage qui se pratique actuellement par tout le pays, ainsi que les pertes d'ordre économique qu'entraîne l'exode de nos compariotes. Le plus important des problèmes que le parlement ait à résoudre consiste en l'établissement d'un système du genre de celui que je suggère, d'un système qui, convenant à notre époque, serve de trait d'union entre "les champs et l'usine"; d'un système propre à assurer l'écoulement de nos produits naturels et ouvrés sur le marché domestique; d'un système qui écarte tout va-et-vient dans le trans-

port, rende la production moins coûteuse et mette les choses plus à la portée des masses au lieu de faire passer le commerce avant la production.

On a dit du système de Cobden qu'il est défectueux en ce qu'il attribue plus d'importance à l'échange qu'à la production des denrées. Au Canada, la protection, telle que les conservateurs l'ont entendue, avait pour objet de favoriser la production et de prévenir le gaspillage, et c'est le seul régime qui puisse jamais durer en notre pays.

De quel avantage seront les soi-disant réductions pour les sans-travail? L'abandon de la politique annoncée par le ministre des Finances, l'an dernier, en faveur de la stabilité des tarifs n'aboutira-t-elle pas à un régime d'incertitude et d'intervention en matière tarifaire; n'augmentera-t-elle pas la ruine des industries, le malaise, l'agitation et le nombre des chômeurs? Si nous continuons le grignotage et le dégrèvement de nos droits, ne nous trouverons-nous pas en face d'un plus grand gaspillage des forces de la nation, nos compatriotes émigrant davantage aux Etats-Unis? Ne perdrons-nous pas la suprématie industrielle que nous pouvons avoir? Actuellement, Chicago est "la troisième plus grande ville canadienne de l'univers", et Détroit en est la quatrième. Je me sers de ces expressions pour montrer la foule de Canadiens qui habitent aujourd'hui ces deux villes des Etats-Unis. Où s'arrêtera cet exode dû à "une politique de libre-échange plus accentuée que jamais dans le passé"? Quelle sera la prochaine victime parmi les industries? La International Harvester Company peut maintenant fermer ses portes à Hamilton, manufacturer ses machines agricoles à Chicago et les exporter au Canada. L'argent placé dans l'usine d'Hamilton peut être considéré comme perdu et la manufacture peut être rasée.

Que signifie ce budget pour l'habitant des villes qui paie la plus grosse partie des impôts de ce pays? Quelle réduction existe-t-il pour lui? Autant reconnaître qu'il n'y en a pas du tout. Son impôt sur le revenu est le même, un double impôt, celui de la ville et celui du Dominion. Une diminution de 1 p. 100 de la taxe sur les ventes ne changera guère le prix de vente pour le consommateur. le marchand demandera le même montant pour les vêtements et pour les provisions de bouche. Les voyageurs et les expéditeurs paieront aussi cher aux chemins de fer. Le prix des fonds, de la main-d'œuvre et du matériel n'en sera pas moins élevé. Les provisions de bouche seront-elles moins coûteuses ou gratuites avec l'adoption des résolutions actuellement devant la Chambre? Non pas. Le port des lettres est le même au lieu d'être réduit comme dans tous les autres pays. On a fait un calcul mathématique pour prouver que les impôts ont été réduits de $2.70 par habitant. Il sera difficile pour le consommateur de trouver ce présent. Les taxes municipales continuent à monter. Le loyer, les vêtements, la nourriture et le combustible se vendront-ils moins cher? Non. Le consommateur aura à acquitter les mêmes impôts directs et indirects. Le dégrèvement pour le particulier comme pour le pays sera plus fictif que réel. Le budget a-t-il enrichi le public? Assurément non.

Le 2 avril de cette année, le conseil canadien de l'agriculture est venu à Ottawa et a présenté une pétition au cabinet le priant de venir en aide à l'industrie agricole. Il a dit que la protection est un mal sérieux qui existe depuis des années et que les cultivateurs ont été exploités et volés par ceux qui ont joui de privilèges spéciaux grâce à cette protection. Le conseil a demandé que l'agriculteur soit soulagé de ce fardeau artificiel qui, prétend-il, lui a injustement été imposé. Il s'est prononcé en faveur de la réciprocité avec les Etats-Unis et de l'abolition immédiate du droit sur les instruments de production. Le tarif douanier, s'il est maintenu, ne doit être basé que sur les besoins du revenu public. On verra par là que nous établissons une distinction marquée entre un tarif protecteur et un tarif fiscal. Nous espérons qu'un jour viendra où il n'y aura plus aucun tarif, mais d'ici à ce temps-là, qu'il soit basé sur le revenu.

Si le pays adopte une politique de libre-échange et de réciprocité, nous retournerons à la situation de 1878. Les industries seront ruinées; le chômage sévira et les temps seront dix fois plus difficiles que maintenant. Je dirai de plus au conseil canadien de l'agriculture que le libre-échange et la réciprocité avec les Etats-Unis convertiraient en un désert un pays dont sir Wilfrid Laurier voulait faire une nation. Cette politique montrerait le Canada de Queenston Heights, de Saint-Julien, de la crête de Vimy, de Passchendale, d'Amiens et de maint autre champ de bataille, glorieux comme un mendiant.

Je vais vous faire voir que le seul remède aux maux dont souffrent les producteurs de grain est la protection et des tarifs de transport plus modérés.

Le Canada ne marche pas vers la destinée qui lui est réservée aussi rapidement que nous le désirerions. Trop nombreux sont les Canadiens qui sont poussés vers la république américaine. Je ne suis pas plus pessimiste, en temps de paix, sur l'avenir de notre pays, que je n'étais défaitiste durant la guerre quant à

la victoire à l'Angleterre. J'ai foi dans la grandeur du Canada au sein de l'empire britannique. Je ne me cache pas les obstacles qu'il aura à surmonter. Ils ne sont pas un châtiment de la Providence. Le pire de tous est celui qui concerne les manufactures domestiques. L'Ontario ne s'est pas encore remis de ces quatre années de propagande de libre-échange et de prophéties de ruine. L'Ontario a répondu négativement à la question: "une province sauvée par un Brock sera-t-elle gouvernée par un Drury?" L'Ontario a remercié de ses services l'élément progressiste de cette province, car il a compris que quelques mois ne suffisent pas pour retrouver les occasions commerciales que lui ont fait perdre l'honorable E. C. Drury et autres soi-disant progressistes qui s'appellent des cultivateurs. Ces agriculteurs, qui voulurent être libéraux avant tout, prouvèrent qu'ils n'étaient que des caricatures des cultivateurs vraiment patriotes de l'Ontario. Lorsqu'il a été question de protection, en temps de paix, les cultivateurs de l'Ontario n'ont jamais failli à leur devoir aux urnes. Lorsqu'il a été question de l'existence du Canada, en temps de guerre, les cultivateurs de l'Ontario,—je parle des véritables cultivateurs, non pas ceux qui sont partisans avant tout,—n'ont jamais hésité à aller eux-mêmes, ou envoyer leurs fils défendre leur pays sur le champ de bataille.

Depuis quatre ans on nous prédit et la ruine et le libre-échange dans l'Ontario. On a dénoncé les manufacturiers comme des voleurs. La province ne pouvait s'attendre à ce que le capital fût placé en entreprises industrielles, alors que le premier ministre et le gouvernement de l'Ontario dénonçaient ces entreprises, et refusaient de rendre justice aux industriels. J'ai dit que nous ne pouvions blâmer la Providence pour les obstacles qui retardent le Canada dans la voie de la grandeur et la prospérité. Ces obstacles sont l'œuvre des Canadiens, de nos électeurs eux-mêmes. L'Ontario s'est débarrassé d'un de ces obstacles en juin dernier, le soi-disant gouvernement des cultivateurs; mais la politique du groupe fédéral du parti qui fut balayé dans l'Ontario, en juin dernier, nuit encore au progrès national. Ce parti est le pire ennemi de la prospérité, pour ses propres adeptes, qui s'occupent de la culture des grains et autres formes d'agriculture dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Je désire parler maintenant de la culture du blé, et de prouver que son avenir dépend de la protection adéquate, que ce n'est pas une industrie continentale, mais l'industrie la plus impériale que nous ayons, et que la protection est la meilleure amie du cultivateur de blé, ainsi que celui-ci le verra un jour.

La guerre a beaucoup nui à l'industrie de l'agriculture. Avant les hostilités mondiales, une grande partie des approvisionnements des pays importateurs venaient de la Russie et des pays Balkans; la guerre a empêché ces importations, ce qui a grandement stimulé la production en d'autres pays, notamment les Etats-Unis et le Canada. Depuis la guerre, la production du grain a augmenté en Europe, la Russie est reparue sur le marché, et il en est résulté un surplus de blé. Les Etats-Unis ont quelque peu diminué les superficies emblavées, mais non pas à la superficie d'avant-guerre, cependant que le Canada et l'Argentine produisent beaucoup plus qu'autrefois.

On ne saurait dire trop clairement ni trop souvent que les Etats-Unis ne sont plus maintenant qu'un facteur de peu d'importance relativement à la détermination des prix du du blé sur le marché du monde. Le Canada est un facteur beaucoup plus important, et les marchés européens reçoivent de grandes quantités de blé à des prix plus bas qu'au Canada même. En outre, le Canada et d'autres pays peuvent produire le blé à meilleur marché qu'on ne peut le faire aux Etats-Unis. La Commission du blé, aux Etats-Unis base sa demande d'un tarif plus élevé sur le fait que les prix sont beaucoup plus bas au Canada.

Je suis libre-échangiste jusqu'à un certain point. Ainsi je me serais efforcé d'être libre-échangiste, si j'avais siégé dans le dernier parlement, alors que l'honorable député de Marquette (M. Crerar) sans protestation, empêchement ou anicroche de la part des progressistes et de cette autre sorte de libéraux se faisait protectionniste. Je crois au libre-échange surtout en matière d'enquête sur les grains. Sur ce point, les progressistes et leurs chefs, eux, se sont montrés protectionnistes, oui, et de la pire sorte, se protégeant contre des allégations de vol au détriment des producteurs de blé de l'Ouest, contre une enquête sur les opérations de ce système de vol. L'honorable député de Marquette et autres, recourant aux tribunaux, aux avocats, aux ordonnances, se protégèrent a outrance contre une enquête sur les méthodes des grands manutenteurs de blé, y compris ceux que représentait l'honorable député de Marquette.

Je n'ai jamais éprouvé un enthousiasme exagéré pour le gouvernement unioniste. Mais, ce gouvernement a sincèrement essayé de protéger le cultivateur de blé de l'Ouest, contre les gros intérêts. Les producteurs de blé de l'Ouest, dans leur expérience avec

l'honorable député de Marquette et ses adeptes en Chambre auraient pu dire ces paroles bibliques "On aura pour ennemis les gens de sa propre maison". Le pire ennemi des cultivateurs de l'Ouest, c'est la politique actuelle du parti progressiste, de ses chefs et de ses représentants en Chambre. Immédiatement après, vient la politique du parti libéral, de ses chefs dans cette Chambre et dans les différentes provinces des Prairies. Le meilleur ami du cultivateur de blé de l'Ouest est la politique de protection, telle qu'elle a été adoptée et appliquée par les fondateurs et les défenseurs de la politique nationale, le parti conservateur du Canada. Le producteur de blé de l'Ouest a mangé le raisin sur du libre-échange; il ne faut pas s'étonner alors qu'il ait les dents agacées. Il a fini par croire, ou s'est laissé convaincre par de soi-disant leaders, que la culture du blé dans l'Ouest canadien est une industrie continentale, une industrie qui doit prospérer en raison de l'admission de ce produit au marché des Etats-Unis, ou périr à cause de son exclusion. Je maintiens que la culture du blé dans l'Ouest canadien est de toutes les grandes industries canadiennes la plus vraiment nationale, la plus largement impériale. Les marchés de l'empire britannique ont plus d'importance et les marchés des Etats-Unis ont moins d'importance pour nos producteurs de blé que pour toute autre classe de producteurs canadiens.

J'ai dit que les progressistes en cette Chambre ne sont pas plus progressistes que les libéraux du Parlement ne sont libéraux. Les progressistes libéraux ou libéraux progressistes se proclament les meilleurs amis du producteur de blé dans l'Ouest. Ils répètent sans cesse que le libre-échange est la panacée certaine contre tous les maux dont souffrent les provinces de l'Ouest. A les entendre, l'empire britannique et ses marchés n'ont pas d'importance tant que le marché des Etats-Unis qui consomme 100 millions de boisseaux par année est ouvert à ceux qui produisent le blé dans l'Ouest. Le marché qui convient au blé canadien n'est pas sur ce continent où les Etats-Unis produisent toujours assez pour alimenter leur population, même en exportent toujours un excédent. Le marché qui doit intéresser le cultivateur canadien qui produit le blé est le marché anglais du Royaume-Uni, les marchés alliés de France et d'Italie et le marché étranger d'Allemagne. Ces marchés au cours des douze mois de 1920-1921 importèrent de la Russie et d'ailleurs 565 millions de boisseaux de blé; et 545 millions de boisseaux au cours de l'exercice 1922-1923. L'exportation du blé de la Russie et d'autres pays, à l'extérieur de l'Europe, qui produisent le blé, peut être de 100 millions en deçà ou au delà du chiffre de 500 millions de boisseaux. Je maintiens que 600 millions de boisseaux représentent une estimation généreuse de la quantité de blé qu'importent l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne; et ces pays constituent, à part le marché canadien, le seul marché où nos producteurs peuvent vendre leur blé. La Russie, bien qu'elle soit en train de reconquérir sa vigueur d'antan, ne peut pas aujourd'hui exporter autant de blé qu'autrefois à ce marché européen qui en consomme 600 millions de boisseaux. Les rivaux du Canada, tant que la Russie n'exporte pas le blé,—et elle commence déjà à en exporter,—sont l'Inde, l'Australie, l'Argentine et les Etats-Unis. Outre le marché intérieur, le seul marché ouvert à ceux qui produisent le blé sur nos prairies est celui d'outre-mer. La statistique la plus récente à ce sujet porte à 21,665,276 acres la superficie consacrée à la culture du blé dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Cette même statistique nous apprend que les dites provinces comptent 255,557 terres en culture. La récolte totale en blé, toujours suivant les mêmes données, a été de 454 millions de boisseaux. En 1923 le Canada a exporté 250,037,749 boisseaux, évalués à $262,038,943. On nous dit que le Canada et les autres pays qui exportent le blé ne peuvent espérer un marché outre-mer qui absorbe, en moyenne, plus de 600 millions de boisseaux chaque année; et voilà le seul marché qui s'offre au blé qu'exporte le Canada. Il faudra partager ce marché avec les Etats-Unis et les autres pays exportateurs de blé. La chose est claire. D'un côté il y a le marché outre-mer qui absorbe, en moyenne, 600 millions de boisseaux de blé tous les ans. De l'autre sont les prairies du Canada; une superficie de 20,665,226 acres cultivées par 255,657 fermiers a produit, pour l'exportation en 1923, 250,037,748 boisseaux de blé canadien. Ajoutons 26 millions d'acres à la superficie semée en blé au Manitoba en Alberta et en Saskatchewan. Ajoutons 300,000 producteurs de blé aux 255,657 qui ont produit la récolte exportée en 1923. Nous aurions alors de quoi assurer au Canada une exportation de 600 millions de boisseaux de blé canadien, qui comblerait les marchés transatlantiques. Que nos trois provinces des prairies produisent une récolte d'exportation de 600 millions de boisseaux de blé. Que le marché étranger qui absorbe le blé de la Russie et des autres pays exportateurs soit fixé à une puissance d'absorption de 600 millions de boisseaux de blé par année. La récolte d'exportation du Canada suffirait aux besoins du marché euro-

péen qui absorbe en moyenne 600 millions de boisseaux de blé importé. Que la récolte de blé pour l'exportation produite en Canada atteigne ce chiffre et le marché mondial ne pourrait absorber plus que le blé produit par le Canada. Le blé canadien devrait faire la concurrence à la production peu coûteuse dans l'Inde, en Russie et en Argentine, et à la production raisonnablement coûteuse de l'Australie et des Etats-Unis. Cette concurrence aurait pour effet d'abaisser le prix du blé d'entre 50 et 60 cents du boisseau jusqu'au moment où la baisse des prix ferait diminuer la superficie semée en blé.

Cette hausse lente du prix du blé n'arriverait jamais à sauver les cultivateurs du Canada du désastre qui les attendrait s'ils comptaient sur l'effet de la grande loi libre-échangiste de l'offre et de la demande. Que les cultivateurs de blé du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan se fient à leurs chefs actuels et à leur politique, qu'ils écoutent les appels des politiciens libre-échangistes et le prix du blé baissera à 50 cents le boisseau. A un prix pareil, personne n'y trouvera son compte, à part l'intermédiaire qui achète et vend le blé et les compagnies qui le transportent au marché d'outre-mer. Les cultivateurs de blé du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont des ennemis bien plus terribles que les capitalistes de l'Est. Ceux-ci ne sont pas mes amis; ils ne l'ont jamais été et ils ne le seront jamais. J'ai souffert de leur hostilité comme doit en souffrir tout homme public qui essaye de prendre la part du peuple, et c'est ce qu'a fait le gouvernement du leader actuel de l'opposition dans la circonstance mémorable à laquelle j'ai fait allusion, alors qu'il voulut s'enquérir des méthodes employées par les grandes sociétés qui exploitaient les cultivateurs de l'Ouest. Les cultivateurs de blé ont-ils appuyé cette demande d'enquête? Non, ils ont soutenu cette même vieille triple alliance des libéraux, qui sont les pires ennemis du libéralisme, des progressistes qui ne sont pas les amis du progrès et des libre-échangistes comme les membres du parti progressiste et leur chef progressiste, qui est allé devant les tribunaux avec ses alliés pour empêcher à tout prix la liberté dans les enquêtes sur le commerce des grains. Les cultivateurs de blé du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont plus à craindre des capitalistes à l'ouest des Grands lacs que de ceux de l'Est. Des libéraux qui ne sont pas fidèles aux principes du vrai libéralisme, et des progressistes qui n'aiment pas le progrès, enseignent aux cultivateurs de grains qu'ils ne doivent rien à l'empire britannique et que l'empire britannique n'est rien pour eux. Eh bien, l'empire britannique et surtout le marché britannique sont tout pour les cultivateurs de blé de l'Ouest. Les libre-échangistes leur disent que tout ce que l'Ouest pourra produire s'écoulera sur le marché américain. Je ne suis pas un de ceux qui ont à s'excuser de la défaite de leur parti en 1911. Je ne voudrais pas appartenir à un parti qui voulait faire établir le tarif douanier du Canada à Washington. La réciprocité aurait duré jusqu'à ce que quelque bloc agraire aux Etats-Unis eût imaginé qu'elle profitait aux cultivateurs canadiens. Alors les Etats-Unis auraient dénoncé la convention de réciprocité aussi vite qu'ils ont imposé le tarif de 42 cents par boisseau sur le blé canadien. Le vrai marché pour le Canada, c'est et ce devrait toujours être le marché britannique et le marché d'outre-mer. Le marché américain est et a toujours été un marché de concurrents pour nous. Les cultivateurs de blé du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont dû vendre jusqu'ici et devront vendre à l'avenir leurs récoltes aux marchés britannique et d'outre-mer qui importent 600 millions de boisseaux par année. Voici quelle fut la part des Etats-Unis pendant les meilleures années:

1920-1921—300 millions de boisseaux sur une importaion totale de 565 millions.
1921-1922—185 millions de boisseaux sur une importation totale de 535 millions.
1922-23—140 millions de boisseaux sur une importation totale de 445 millions.

Durant ces trois années, le marché d'outre-mer représentait une importation moyenne annuelle de 348 millions de boisseaux. Pendant les trois mêmes années, les exporteurs des Etats-Unis à ce marché d'outre-mer représentaient une moyenne de 208 millions de boisseaux. Ces chiffres prouvent que 100 millions d'habitants des Etats-Unis s'approvisionnaient avec le blé cultivé dans le pays et en plus avec les importations suivantes de blé canadien:

	Boisseaux
1920-1921	57,082,575
1921-1922	17,250,790
1922-1923	19,943,430

Le parti progressiste et le parti libéral qui ne sont partisans ni du libéralisme ni du progrès et leurs alliés les libre-échangistes enseignent aux cultivateurs de grain du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan qu'ils vont s'enrichir en vendant du blé aux Etats-Unis. Les statistiques montrent que les Etats-Unis s'enrichissent en nourrissant les Américains avec leur propre blé et exportent malgré tout 148 millions de boisseaux par an. Depuis trois ans, l'exportation de blé des Etats-Unis représente plus du quart de la récolte totale du

Canada, et 30 p. 100 de l'exportation du blé du monde entier sur le marché britannique et le marché d'outre-mer.

Les cultivateurs de blé du Canada n'ont jamais eu et n'auront jamais de pire ennemis que la triple alliance que j'ai essayé de décrire. Cette alliance comprend trois partis et trois politiques. Les trois partis sont: les libéraux qui n'ont rien de libéral, les progressistes qui ne veulent pas de progrès et les libres-échangistes qui sont opposés à toute liberté en matière d'enquête sur le commerce des grains. La politique de cette triple alliance est celle de l'erreur, des prétentions et de la réaction ou, pour employer les termes du conseil d'agriculture, de l'exploitation et du pillage. Le libre-échange n'a rien à offrir aux cultivateurs de blé de l'Ouest, sauf les niaiseries qui représentent la protection comme le pire ennemi de la culture des grains. Je prétends que la protection est la seule politique qui puisse devenir le meilleur appui de l'industrie de la culture du blé. Le libre-échange ne peut rien lui offrir de mieux que la prétention qu'on peut remplir les plaines de l'Ouest de cultivateurs de blé et que la loi de l'offre et de la demande s'occupera de disposer de l'augmentation illimitée de la récolte de blé du Canada.

Au cours des années, les lois de l'offre et de la demande ont stabilisé le marché d'exportation du blé à environ 600,000,000 de boisseaux. La récolte en blé au cours des trois dernières années a été au Canada:

	Boisseaux
1921..	285,337,900
1922..	380,830,400
1923..	454,834,000

Le Canada n'a qu'à ajouter deux tiers au nombre actuel de producteurs de blé et il aura une récolte d'exportation plus qu'égale à la consommation totale du monde de blé d'exportation provenant des principaux pays exportateurs de blé. Cette consommation est stabilisée à environ 600 millions de boisseaux. Je n'oublie pas le marché des Etats-Unis. Les champs de blé des Etats-Unis fournissent presque le tiers du blé vendu sur le marché d'exportation. La récolte totale de blé des Etats-Unis pendant les trois dernières années a été en moyenne de 800 millions de boisseaux, soit 200 millions de boisseaux de plus que la puissance de consommation du blé de la population actuelle des Etats-Unis.

Un pays qui produit une récolte totale de 800 millions de boisseaux de blé et en exporte en moyenne 138 millions par an ne constitue pas un débouché pour le blé canadien. Le rendement du blé aux Etats-Unis est en moyenne de neuf boisseaux à l'acre. Une légère augmentation de la fertilité des champs de blé des Etats-Unis suffirait pour pourvoir aux besoins en blé de la population des Etats-Unis pendant les trente prochaines années. La prétention qui veut que l'industrie canadienne de la culture du blé puisse espérer quelque chose du marché américain est une fausseté libre-échangiste. Chaque 100 millions de consommateurs de blé ajouté à la population des Etats-Unis n'augmenterait que de 60 millions de boisseaux par an la demande de blé canadien si les Américains ouvraient leur marché aux producteurs canadiens, au lieu de le leur fermer. Les défenseurs du libre-échange sont coupables de fraude et de mensonge quand ils déclarent que la culture du blé au Canada est une industrie continentale. La culture du blé au Canada est une industrie impériale, une industrie pour ainsi dire d'outre-mer, qui doit dépendre, pour sa prospérité, non pas d'un marché de concurrents dans ce continent, mais d'un marché de consommateurs dans les Iles-Britanniques, les pays alliés, oui, et les pays étrangers. Les producteurs de blé des Prairies n'ont qu'à suivre le libre-échange assez longtemps, qu'à se conformer au libre-échange assez longtemps et ils se verront poursuivant la fortune en vendant du blé 50 et 60 cents le boisseau. Telle est la position dans laquelle les libre-échangistes et le libre-échange ont mis les cultivateurs de l'Ouest.

La protection convenablement appliquée garderait à la récolte canadienne toute son individualité, depuis le premier producteur jusqu'à l'ultime consommateur. Je désire voir l'application d'une politique de protection à la production du blé de manière à ce que les prix élevés provenant de la vente du blé canadien de première qualité aillent dans les poches des cultivateurs qui l'ont produit. Les cultivateurs des Prairies appuient des chefs qui appliquent les faux principes d'une politique libre-échangiste dont le résultat est de mettre les prix élevés provenant de la vente du blé canadien de premier ordre dans la poche des intermédiaires américains qui transportent ce blé, plutôt que dans la poche des producteurs canadiens. Voilà ce que le libre-échange a fait pour les producteurs de blé du Canada. Que ces producteurs restent fidèles au libre-échange et permettent à des coalitions menées par les Etats-Unis de diriger le blé d'exportation canadien par des routes américaines; elle est l'idée des libre-échangistes. Le libre-échange laisse détruire l'individualité du blé canadien afin que le prix élevé que rapporte la première qualité de ce blé donne un profit considérable à l'intermédiaire américain qui transporte la récolte canadienne. La protection devrait chercher à maintenir la qualité de la récolte canadienne de manière à ce que les prix élevés que rapporte cette récolte de première qualité

[M. Church.]

puisse aller dans la poche des producteurs canadiens. Le libre-échange avec sa triple alliance d'hypocrisie, de blague et de mensonge prend, tous les ans, des millions de dollars dans les poches des producteurs de blé canadien, en détruisant la caractéristique du blé canadien. La protection, avec ses routes entièrement canadiennes ou entièrement britanniques vers les débouchés d'exportation maintiendrait cette caractéristique de blé canadien et mettrait des millions dans la poche des cultivateurs canadiens qui produisent cette récolte. Je ne défends pas le régime protecteur, parce qu'il est favorable à l'Ontario; je le soutiens parce qu'il est le seul moyen de faire du Canada une nation de l'empire britannique. Je le soutiens encore parce que je suis convaincu que le seul espoir de rendre rémunératrice la culture du blé dans l'Ouest et ailleurs, est de vendre notre produit le prix qu'il vaut.

Le libre-échange comme on l'entend à la Halle au blé de Winnipeg et autres centres en communion avec les protecteurs politiques du député de Marquette (M. Crerar) et quelques membres du parti progressiste ne ferait pas autre chose que permettre le mélange, en cours d'expédition, de notre blé de première qualité avec les variétés inférieures d'origine étrangère. Le seul résultat serait celui que l'on connaît: rendre possible à l'étranger de faire payer le prix fort pour l'excellent blé canadien, pendant que nos cultivateurs seraient obligés de se contenter d'un moindre prix. Je suis convaincu que le seul moyen de favoriser l'agriculture canadienne et la culture du blé dans les prairies, c'est le protectionnisme. Seule la protection appliquée à la vente du blé canadien conservera à notre produit son identité propre et procurera à nos agriculteurs le prix que sa qualité lui mérite sur le marché universel. Le libre-échange qui laisse le blé sans protection contre le jeu de l'offre et de la demande lui enlèvera son identité et empêchera les agriculteurs canadiens d'en obtenir le prix qu'il mérite et les obligera à vendre leur produit moins de 75 cents le boisseau.

Les libre-échangistes du Canada ont permis à l'intermédiaire *yankee* et aux bourses canadiennes des céréales de faire deux piastres de profit aux dépens des cultivateurs, quand les fabricants canadiens de machines agricoles se contentaient de 10 cents.

Les protégés du député de Marquette réclament une liberté douanière toujours de plus en plus grande. Les alliés étrangers de ces intéressés trouvent dans le libre-échange l'occasion de faire des bénéfices énormes chaque année en manipulant le blé canadien de prepremière qualité. La protection laisserait cet argent dans les poches des cultivateurs que représentent ici nos collègues soi-disant progressistes. Le libre-échange fait disparaître l'identité du produit canadien et permet aux bénéficiaires américains de ce système de prélever $25,000,000 de profits dans la manutention du blé canadien de première qualité. Le régime protectionniste appliqué aux conditions d'expédition et d'exportation garderait au bénéfice de nos cultivateurs ces 25 millions de profit annuel sur leur blé de première qualité.

La protection bien comprise et intelligemment appliquée abaisserait le prix de l'outillage agricole mieux que le fera jamais le libre-échange tel qu'il est mis en pratique dans le budget. Je ne demande pas la protection pour l'avantage des manufacturiers. Je la demande dans l'intérêt de tous sans distinction. Je tiens que ce régime est capable de protéger le consommateur contre les prix excessifs comme il protège le manufacturier contre la concurrence déloyale. Notre industrie a montré pendant la guerre qu'elle pouvait fabriquer en grande série. Le travail et la main-d'œuvre du Canada se sont montrés, dans la fabrication des obus, les égaux de n'importe lesquels dans le monde entier. D'après moi la protection égalise les chances et permettra aux petits établissements canadiens de rivaliser avec les produits fabriqués en série par les grands établissements américains. Un bon régime protecteur comblera la différence entre le prix de revient des instruments aratoires fabriqués en petit en Canada et le prix de ceux fabriqués en série dans les grandes usines des Etats-Unis. Le tarif interviendra pour niveler la différence. Un vrai régime protecteur mettra le paysan canadien à l'abri de l'exploitation des marchands d'instruments aratoires et les autres consommateurs contre la rapacité des fabricants d'automobiles et autres produits industriels canadiens. Un vrai régime protecteur instituerait un droit d'accise qui ferait retomber dans le trésor le montant du droit douanier à l'abri duquel le fabricant canadien manufacture ses machines agricoles, réservant par là un salaire raisonnable à l'ouvrier et un juste profit à l'industriel.

On se récriera sans doute en disant que de telles mesures s'inspireraient des lois somptuaires. Eh bien, je préférerai toujours la faveur d'un gouvernement protectionniste à la providence de la Halle au blé de Winnipeg, à la providence du libre-échange qui fait perdre chaque année 25 millions aux agriculteurs du Nord-Ouest au bénéfice des Américains qui manipulent notre blé canadien. Il nous faut davantage l'intervention bienfaisante de l'Etat pour protéger nos richesses naturelles et assurer le bien public.

Je demande qu'on laisse de côté cette loi libre-échangiste de l'offre et de la demande

et qu'on accepte les principes de la vieille politique nationale dans nos relations avec toutes les provinces depuis le Yukon jusqu'à l'île du Prince-Edouard. Je demande qu'on rejette cette loi libre-échangiste de l'offre et de la demande et qu'on applique les principes de la vieille politique nationale aux autres industries de ce pays, depuis la fabrication des instruments aratoires jusqu'à la production du blé. Si on abandonne l'industrie de la production du blé aux effets de la loi de l'offre et de la demande, nous ne peuplerons pas l'Ouest de producteurs de blé. Ou si cette loi venait à peupler l'Ouest de producteurs de blé, celui-ci ne vaudrait pas 50 cents le boisseau. La loi libre-échangiste de l'offre et de la demande coûte actuellement 25 millions par année aux producteurs de blé. On me dit, et je le crois, que les mesures libre-échangistes préconisées par ces organisations libre-échangistes qu'on appelle les bourses du grain, retirent annuellement 25 millions de la bourse des Canadiens qui récoltent du blé de haute qualité, et mettent ces 25 millions dans la bourse des exploiteurs domestiques et étrangers qui manipulent ce blé canadien de haute qualité. Les sections progressiste et non progressiste du parti libéral préconisent les bourses du grain et s'opposent aux enquêtes sur le grain. Ce parti ou ces partis préfèrent parler d'instruments aratoires plutôt que tenter de protéger les producteurs de blé de l'Ouest en renonçant aux effets du libre-échange. Le seul remède à cet état de choses, c'est de revenir aux visées de la politique nationale, à l'application des principes de la protection. Les mesures libre-échangistes n'ont pu maintenir l'identité du blé canadien de haute qualité au cours de son trajet depuis le point de production jusqu'à sa livraison sur les marchés. A ce propos, je puis citer un écrivain qui a étudié le marché du blé et suivi le cours de l'enquête sur le grain.

La Commission royale du grain a découvert, lors de ses séances à Buffalo et à New-York, en octobre, des preuves certaines que, malgré les précautions prises par le gouvernement au sujet du blé canadien passant en douane à Buffalo, Cleveland et Duluth pour se rendre en Europe, on mêle régulièrement du blé tendre américain au blé dur supérieur venant du Nord-Ouest canadien. Seul le volume de cette pratique n'est pas connu. La *London Corn Exchange* s'est attaquée à l'un des cas les plus flagrants, et le procès est actuellement en cours. Les opinions varient beaucoup sur le montant qu'il en coûte au producteur canadien de ne pas avoir des restrictions imposées par Washington pour garder l'identité de ce blé que les Américains entreprennent de transporter en transit, mais avec l'augmentation des droits imposés par les Etats-Unis sur le blé canadien, les motifs de ce commerce illicite sur le blé canadien passant par les Etats-Unis, se trouvent presque doublés. Jusqu'à il y a deux mois, les droits sur le blé canadien entrant aux Etats-Unis pour y rester étaient de 30 cents. Les nouveaux règlements élèvent ces droits à 42 cents. Voici pourquoi on est tenté de mêler du blé américain au blé canadien: il faut une certaine quantité de blé dur canadien pour que les meuniers américains puissent faire une farine de qualité à peu près égale à celle qui est moulue en Canada. Cette quantité représente une moyenne annuelle de 25 millions de boisseaux et augmente au taux de 3 ou 4 millions par année. En d'autres termes, chaque boisseau de ce blé dur enlevé des cargaisons passant en douane par Buffalo et autres endroits situés le long de la frontière, et remplacé par un boisseau de blé tendre américain représente pratiquement le double des droits de douane, car la cargaison ainsi traitée est encore couverte par le certificat canadien et a été vendue comme état de la qualité marquée; elle doit passer ainsi d'après la pratique, et l'acheteur doit la payer à moins qu'il ne puisse établir qu'il reçoit un article de substitution. Le blé tendre passe comme blé dur canadien, et le blé dur ainsi soustrait reste aux Etats-Unis pour y être moulu sans payer de droits, et prend la place du blé dur importé à 42 cents de droits que les moulins américains sont obligés de faire venir du Canada.

[M. Church.]

Le parti progressiste dans cette Chambre s'est en définitive montré l'ami du fabricant américain d'instrument aratoires, des bourses du grain et des autres gros intérêts qui prélèvent ce profit malhonnête évalué à plus de 25 millions par année sur les comtés représentés par le parti prétendu progressiste. Les producteurs de blé ont droit à un prix supérieur pour leur blé de qualité. Ils n'obtiendront jamais ce prix supérieur tant que la loi libre-échangiste de l'offre et de la demande servira à piller l'industrie qui produit le blé pour enrichir ceux qui manipulent le blé. Ce parti, qui s'est en réalité allié aux intérêts dont je viens de parler, et qui enlève tous les ans 25 millions aux cultivateurs de l'Ouest, accuse le parti conservateur d'être l'allié des grandes compagnies qui fabriquent les instruments aratoires. Je puis dire en mon nom, et au nom des conservateurs, je crois, que nous ne sommes ni les esclaves ni les mandataires des gros intérêts. Quelques-uns d'entre nous ont eu à souffrir de la lutte qu'ils ont engagée contre les grandes compagnies et ils sont encore prêts à le faire. Le parti progressiste crie: "au voleur", en parlant de l'industrie canadienne des instruments aratoires, et le Conseil d'agriculture traite ce fabricant, d'exploiteur et de pillard, tandis que les gros intérêts que j'ai mentionnés se cachent derrière le programme des progressistes pour piller le producteur de blé de l'Ouest et lui enlever 25 millions par année. Je ne suis pas chargé de défendre les fabricants canadiens d'instruments aratoires, et je ne connais aucun membre du parti conservateur qui ait reçu cette mission. Si quelque membre du parti conservateur croit devoir de la reconnaissance aux fabricants canadiens d'instruments aratoi-

res, il peut exprimer lui-même son opinion. Les fabricants de machines agricoles ont fait de leur mieux pour maintenir au pouvoir en Ontario le gouvernement Drury, et n'ont pu réussir. Le cultivateur de l'Ouest devrait comprendre que le fabricant de machines agricoles et tous les autres manufacturiers n'ont jamais pillé le producteur de blé de l'Ouest comme il l'est par les alliés de son propre parti et par la politique erronée de ses propres chefs. On estime à 26 millions la valeur annuelle des instruments aratoires fabriqués au Canada, et d'après les dernières statistiques on en a importés pour 12 millions en une seule année. On estime à 15,000 environ le nombre des ouvriers canadiens employés dans cette industrie et à 6,000, le nombre approximatif des ouvriers au service des fabriques d'instruments aratoires aux Etats-Unis, qui exportent leurs marchandises au Canada.

Le parti progressiste ne cherchent nullement à remédier à un état de choses libre-échangiste qui permet à de grandes compagnies, tant étrangères que canadiennes, de réaliser un profit illicite de 25 millions par année sur les producteurs de grains et les fermiers unis qui récoltent du blé de première qualité. Les progressistes, qui ne sont pas progressistes ainsi que les libéraux, qui ne sont libéraux que de nom, ont voulu supprimer la protection à laquelle 15,000 ouvriers canadiens sont redevables de gagner modestement leur vie dans l'industrie de la machine agricole.

Aux Etats-Unis, la fabrication des instruments aratoires exportés au Canada fournit de l'emploi à une population de 25,000 âmes, y compris les ouvriers et leurs familles. Le but du tarif en discussion vise uniquement à diminuer la population des centres industriels du Canada au bénéfice des Etats-Unis. Si ces propositions tarifaires deviennent loi, les outils de ferme et les machines agricoles d'une valeur de 26 millions, qui sont fabriqués au pays actuellement, le seront désormais aux Etats-Unis. De plus, 15,000 sujets britanniques, parmi lesquels des vétérans et autres citoyens canadiens, qui gagnent présentement leur vie dans nos fabriques iront travailler dans les usines des Etats-Unis où les grandes compagnies qui fabriquent les outils de ferme et d'instruments aratoires pourront piller les producteurs de blé de l'Ouest et les autres cultivateurs du Dominion, tout comme les minoteries américaines les dépouillent de 25 millions tous les ans, en achetant le blé canadien de bonne qualité à des prix dérisoires.

Puisque le libre-échange est si profitable et que la loi de l'offre et de la demande fonctionne si bien, pour quelle raison mes honorables amis du groupe progressiste ne se fieraient-ils pas pour les moyens de transport à la libre concurrence entre le Pacifique-Canadien et le réseau National-Canadien? Pourquoi ne s'en rapportent-ils pas à ce principe du libre-échange que comporte la loi de l'offre et de la demande pour justifier la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson? La doctrine libre-échangiste se résume en somme à une politique d'accaparement qui surpasse tout ce qu'eût jamais pu imaginer les adeptes du protectionnisme. La population du pays tout entier sera taxée pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, qui transportera le blé de l'Ouest à un port où il sera échangé contre des marchandises. Les marchandises fabriqués par des gens qui ne contribueront en rien à l'entretien de nos chemins de fer, devront être consommées par une population qui ne débourse rien et refuse de débourser un seul sou pour payer des salaires à leurs compatriotes. Comment ceux-ci pourront-ils contribuer à l'entretien de ce chemin de fer et des autres voies ferrées, si avec le libre-échange les industries de l'Ouest sont isolées de la vie économique du reste du pays? Le nombre des cultivateurs de l'Ouest est exposé sous un faux jour ici. D'autre part, les cultivateurs de la province d'Ontario se sont toujours montrés des patriotes sur les champs de bataille et des adeptes du régime de la protection aux urnes électorales.

La doctrine libre-échangiste a déjà fait naître une situation, à la faveur de laquelle les producteurs de blé de l'Ouest se sont fait voler 25 millions par année. Il faut que le libre-échange cède le pas à la protection en ce qui regarde le transport du grain, la solution à donner au problème de l'assurance; il faudra, si c'est nécessaire, imposer des droits d'accise et d'exportation sans quoi l'industrie de la culture du blé sera ruinée à jamais.

A l'attitude des Etats-Unis qui ont porté à 42c. par boisseau les droits sur le blé canadien, nous avons le droit de répondre de deux manières, à notre choix. En premier lieu, nous pourrions édicter des règlements pour empêcher la coalition des minoteries canadiennes et les halles au blé de forcer le producteur canadien à vendre sa récolte de blé à des prix inférieurs. En second lieu, nous pourrions imposer des droits d'exportation qui empêcheront les minotiers des Etats-Unis d'importer une seule livre de blé canadien. L'exclusion du blé canadien des marchés des Etats-Unis doit vouloir dire l'exclusion de la farine américaine de tout marché exportateur. De fait, la farine provenant du blé américain ne peut soutenir la concurrence de la nôtre sur les marchés étrangers. Que les Etats-Unis augmentent les droits sur le blé canadien! C'est parfait. Une augmentation des droits qui

frappent le blé canadien aux Etats-Unis obligera les minotiers américains de chercher, mais en vain, un marché où écouler leur farine de qualité inférieure qui sert à l'alimentation du peuple américain.

Le tarif américain n'influe guère sur l'exportation du blé canadien aux Etats-Unis, étant donné que certaines remises sont accordées sur tout le blé importé et converti en farine destinée à l'exportation. Le gouvernement des Etats-Unis protège les minotiers américains, comme on peut s'en rendre compte par la dépêche suivante que publie le *Mail and Empire*, de Toronto.

Le Canada se ressent peu du nouveau tarif américain sur le blé.

L'exportation a augmenté au fur et à mesure que le jour du relèvement du tarif approchait—Les fonctionnaires américains s'attendent que le volume des affaires de ce genre grossira.

Ottawa, 14 avril.—Le nouveau tarif des Etats-Unis qui frappe le blé d'un droit de 42 cents par boisseau est entré en vigueur la semaine dernière; mais, il n'a pas produit d'effet ici, ni dans aucune autre partie du pays, autant que les fonctionnaires peuvent le savoir. Au fur et à mesure que le jour de l'augmentation approchait, l'exportation du blé dans la République s'est accrue, surtout celle du blé destiné à la mouture et transitant pour l'exportation dans d'autres pays. Si les moulins des Etats-Unis ne peuvent pas obtenir à un prix raisonnable du blé canadien pour le mélanger à la farine destinée à la consommation dans leur pays, ils s'en procureront une plus grande quantité afin de le moudre pendant le transit et de l'exporter. C'est un fait que pendant le mois dernier, le nombre des moulins américains sous scellés qui moudent du blé dur du Canada pour l'exportation a augmenté de deux à six.

Plusieurs Américains qui surveillent de près l'industrie minotière sont d'avis que l'un des résultats du relèvement du droit sur le blé sera de faire de Buffalo, au lieu de Minneapolis, le centre des opérations de mouture pendant le transit du blé dur destiné au commerce d'exportation. Le plus grand moulin de ce genre est maintenant situé à Buffalo. Son rendement est de 12,000 barils, et la compagnie qui l'exploite en construit un autre dans cette ville. On peut voir une nouvelle preuve de la tendance de ce genre d'industrie à s'implanter à Buffalo dans le fait que l'on démolit pour le transporter à Buffalo le fameux moulin Palisade de Minneapolis.

L'Ontario a fait d'Adam Beck le principal administrateur de 160 millions de dollars placés dans l'entreprise hydroélectrique et représentant 2,200,000 actions de la commission. Et les résultats de l'administration d'Adam Beck sont exposés dans l'état suivant:

1. Chacun des cent soixante millions de dollars placés dans l'entreprise hydroélectrique rapporte assez pour l'intérêt et le fonds de remboursement.

2. La mise de fonds de cette entreprise a sauvé l'Ontario d'une disette de charbon qui aurait ruiné la province pendant la guerre.

3. Elle a fait économiser aux actionnaires plus de 75 millions de dollars sur le charbon, l'éclairage et la force motrice.

[M. Church.]

4. Elle a fait économiser à l'Ontario plus de 100 millions de dollars sur le prix du charbon qui, pendant la guerre, serait monté à trente dollars la tonne, sans le placement fait dans l'entreprise hydroélectrique qui a fourni annuellement à la province l'équivalent de trois millions de tonnes de charbon américain.

La vigueur de la vie nationale du Canada qui s'est révélée vraiment libérale et progressiste dans la véritable acception de ces deux mots dont on abuse beaucoup, c'est la vigueur que représentent les conservateurs de l'Ontario qui approuvent l'utilisation de l'énergie hydroélectrique. Les victoires qu'ils ont remportées sous la direction de sir James Whitney et de sir Adam Beck ont réduit de moitié la consommation du charbon dans la province et des trois quarts les comptes d'éclairage et de force motrice. Si la prétendue concurrence entre les entreprises privées de la province de Québec ou de toute autre province leur a procuré l'éclairage et la force motrice à meilleur compte que la nationalisation appuyée par la concurrence a procuré ces services dans l'Ontario, je félicite cette province-là. Je crois que la comparaison avec les comptes d'éclairage et de force motrice sous le régime de la nationalisation, telle qu'établie par les protectionnistes conservateurs de l'Ontario qui sont en faveur de la commission, prouverait que l'Ontario paie l'unité électrique 3c., tandis que le Québec la paie 8c. sous le régime de l'entreprise privée, tel qu'il est établi par les libre-échangistes. Les champions conservateurs de la nationalisation dans l'Ontario forment le parti protectionniste. Ils fournissent les principes protectionnistes de la nationalisation, et si un député doute que celle-ci soit une doctrine protectionniste, je lui répondrai qu'elle l'est dans le vrai sens de l'utilisation des ressources publiques du pays pour le plus grand bien de la population canadienne. La protection, telle que l'ont établie les champions conservateurs de la commission hydroélectrique de l'Ontario a défendu la masse contre les privilégiés, le public contre ses oppresseurs. J'entends parler de ce que les conservateurs qui ont soutenu l'entreprise hydroélectrique ont accompli pour les parties de la province auxquelles la nationalisation a procuré la force motrice; de ce qu'on les a empêchés de faire pour les régions aurifères qui sont obligées d'obtenir de la force motrice des particuliers. Ils ont secondé les efforts de sir Adam Beck en vue d'électrifier le chemin de fer du Témiskaming au nord de l'Ontario, après la grande victoire de sir James Whitney en 1905. Ils voulaient protéger l'industrie minière en lui fournissant au prix coûtant de l'énergie hydroélectrique. A l'exemple de sir Adam Beck,

ils croyaient que le chemin de fer du Témiskaming au nord de l'Ontario aurait dû être électrifié et servir d'embranchement pour la circulation de trains employant l'électricité comme force motrice. Cet embranchement aurait amené de la force motrice dans tous les campements établis dans la zone minière.

Depuis 1895, les terrains aurifères ou argentifères de l'Ontario ont fourni 150 millions de dollars en argent et 125 millions en or. La production d'or et d'argent de la province fait vivre une nombreuse population. Cette production d'or et d'argent a été obtenue afin de subvenir aux besoins de cette population sous le régime du libre-échange qui s'en rapporte aux résultats de la loi libre-échangiste de l'offre et de la demande pour l'approvisionnement de force motrice. L'application de cette loi n'a pas réussi à protéger l'industrie minière, de même qu'elle manquera de protéger toutes les industries. Les champions conservateurs de l'entreprise hydroélectrique et du grand principe protectionniste de la fourniture de l'énergie électrique au prix de revient, ont été tenus éloignés de l'Ontario-Nord. En matière d'énergie électrique, l'Ontario septentrional a dû s'en remettre à la loi libre-échangiste de l'offre et de la demande; aussi, par suite de l'incertitude et de la cherté de l'approvisionnement de force motrice, voit-on aujourd'hui certains camps miniers utiliser des moteurs Diessel importés d'Allemagne. Voilà donc à quoi le libre-échange a réduit une importante industrie: les exploitants de mines entourées de chutes d'eau se trouvent obligés d'importer d'Allemagne des moteurs qui leur permettent de tirer du pétrole américain la force motrice à un prix moindre que celui qu'ils devraient donner de celle que l'on tire de l'énergie électrique développée au Canada. Si l'on avait fait bénéficier l'Ontario septentrional de la protection en faisant pénétrer le service hydroélectrique dans les camps miniers dès 1905, ainsi que le voulait Adam Beck qui, à cet égard, obtint en vain le concours le plus actif des conservateurs qui avaient à cœur le succès de ce service, la population de la région serait aujourd'hui de 400,000 habitants et non pas seulement de 30,000, et le rendement des mines d'or et d'argent en serait de 300 millions de dollars par an au lieu de 6 millions qu'il est actuellement pour les mines d'argent et de 20 millions pour les mines d'or, soit, en tout, de 26 millions par année.

On a qualifié le présent budget de nouvelle politique nationale. Le libre-échange va faire s'épanouir notre industrie minière en mettant les établissements industriels du Canad dans l'impossibilité de fabriquer les perforateurs et autres articles du matériel d'exploitation minière, articles qui seront désormais fabriqués par les employés des ateliers américains. En réduisant de $40 le prix des perforateurs, le tarif, nous assure-t-on, va activer l'extraction de l'or et de l'argent. Il est besoin de moins de mille perforateurs pour l'exploitation de la mine Hollinger, dont le rendement annuel est de $12,700,000. En supposant que chaque perforateur dure deux ans, la réduction du droit de douane permettra aux propriétaires de la mine Hollinger d'économiser $20,000 par année sur l'achat des perforateurs. Le bienfait que le libre-échange apporte à notre industrie minière, le voilà! La compagnie minière qui n'est pas assez riche pour acheter des machines fabriquées au Canada ou en territoire britannique ne compte pas aux yeux du pays. Elle ne répond pas à notre attente la compagnie minière qui sert des dividendes à des aubains et accorde sa clientèle à des établissements étrangers pour ne laisser au Canada que les cabanes et les magasins qui entourent les puits creusés dans le roc. Dans son application à l'industrie minière, le libre-échange ne me dit rien qui vaille.

La grande erreur de la carrière de sir James Whitney fut de prêter l'oreille aux conservateurs hostiles au service hydroélectrique, car ce sont eux qui ont compromis l'avenir des mines de l'Ontario septentrional par l'application de la loi libre-échangiste de l'offre et de la demande au développement et à la distribution de l'énergie électrique, loi qui a fait retarder de dix-huit années la production minière de la province. C'est cette même loi qui fait qu'il en coûte moins à certaines compagnies d'employer l'énergie électrique obtenue au moyen de machines Diessel importées d'Allemagne que d'utiliser celle que l'on tire de nos cours l'eau. C'est elle aussi qui a restreint le rendement des mines d'or à 20 millions de dollars par année quand la protection sous forme d'énergie hydroélectrique l'aurait porté à trois ou quatre cents millions. C'est elle encore qui a tenu à 20,000 la population minière de l'Ontario quand le même genre de protection l'aurait accrue à 400,000.

J'ai foi en la protection, et je tiens à ce qu'on l'applique sous forme de droits de douane et d'accise, de tarifs d'assurance, de lois sur la navigation et le commerce maritime, de tarifs de chemins de fer, de nationalisation des services de transport, de développement et de distribution de l'énergie électrique. Selon moi, on pourrait rendre le principe de la protection à une politique nationale de plus grande envergure et mieux appropriée aux besoins de notre temps, et

grossir par ce moyen la population industrielle de l'Ontario de 10 millions de travailleurs qui seraient autant de chefs de famille. J'ai foi en la protection parce que je vois en elle un système qui favorise également les diverses provinces et chacune des industries qui leur sont propres. S'il n'en tenait qu'à moi, le papier à journaux qui s'expédie aux Etats-Unis serait frappé d'un droit d'exportation, et les sommes que la perception de ce droit ferait encaisser, je les ferais servir à la solution du problème des Asiatiques en Colombie-Anglaise, à la solution du problème du combustible et de tous nos autres problèmes d'ordre économique et industriel.

En Colombie-Anglaise, l'application du libre-échange dans le domaine des pêcheries y a aussi posé le problème des Asiatiques. La loi libre-échangiste de l'offre et de la demande étant applicable à l'industrie de la pêche en cette province, les gens se plaignent de ce que les Orientaux prennent la place des pêcheurs canadiens et autres, qui sont sujets britanniques de naissance. En 1923, il s'est décerné 6,439 permis de pêche dans la province, dont 3,046 à des sujets britanniques de naissance autres que des Indiens, 1,668 à des Indiens et 1,725 à des Asiatiques. Par une sage application du principe de la protection, on pourrait, il me semble, obtenir que l'exploitation de la pêche en Colombie-Anglaise appartînt exclusivement aux sujets britanniques. Grâce à la recette provenant du droit d'exportation, les pêcheurs se recruteraient parmi les sujets britanniques de naissance, et comme ceux-ci bénéficieraient d'une subvention, les Orientaux et autres pêcheurs étrangers se verraient obligés de déguerpir. Je crois que les principes de la protection sous forme de subventions aux pêcheurs d'origine anglaise contribueraient beaucoup à la solution du problème des Orientaux dans la Colombie-Anglaise. Je suis certain que le libre-échange n'aidera jamais à régler cette difficulté. Je suis sûr également qu'il ne garantira jamais la prospérité de Vancouver. A titre de président de la commission du port de Toronto, je représente tous les citoyens de cette ville aussi bien que mes propres commettants, en félicitant Vancouver de son trafic à l'intérieur et à l'extérieur. Comme protectionniste et Canadien, je me réjouis des statistiques qui indiquent son développement.

Les citoyens de Toronto et de tout l'Ontario apprendront avec plaisir que le port de Vancouver va de l'avant. On nous dit que tous les jours une trentaine de navires attendent des chargements de grain dans la port de cette ville. Si la culture du blé dans l'Ouest avait joui de la protection sous forme d'assurance et autres avantages concernant l'exportation, les vaisseaux qui attendent leurs cargaisons de grain dans ce port seraient tous les jours au nombre de cent ou cent cinquante.

Il n'y a aucun avenir pour l'industrie de la culture du blé si l'exportation est basée sur le libre-échange. Celui-ci permet à l'intermédiaire indigène ou étranger de placer le producteur de blé canadien dans l'impossibilité d'obtenir un bon prix pour ses récoltes de choix, et l'identité de notre blé est perdu dans le transit. C'est l'intermédiaire qui bénéficie des prix élevés du blé de haute qualité. L'exportation faite sous le régime de la protection sauvegarderait l'identité du grain canadien en transit et c'est le producteur même qui profiterait des prix élevés du blé de bonne qualité. Les principes de la bonne vieille Politique Nationale devraient servir à fusionner les intérêts des champs de blé de l'Ouest et du port de Vancouver en favorisant ainsi le développement de la Colombie-Anglaise.

Ces principes devraient également être appliqués au raccordement des houillères de l'Alberta avec les fournaises et les poêles de cuisine d'une grande partie de l'Ontario. Les houillères de la Nouvelle-Ecosse devraient partager avec l'Alberta les bénéfices qui seraient la conséquence de l'adoption de la protection en ce qui concerne l'approvisionnement de notre combustible. Ma devise est le charbon canadien pour les Canadiens. Que la protection soit bientôt convertie en un système économique qui assurerait un approvisionnement de houille tout à fait canadien ou britannique pour remplacer les quelques 3,000,000 de tonnes d'anthracite américain et les quelque 11,000,000 de tonnes de houille bitumineuse consumés au pays. D'après les dernières statistiques exactes sur la houille américaine il a été importé au Canada 2,814,650 tonnes d'anthracite et 10,583,396 tonnes de houille bitumineuse. Assurons-nous du charbon exclusivement canadien ou anglais et imposons un droit qui interdira l'entrée de notre pays au produit américain. Chaque année, nous achetons des Etats-Unis pour $24,705,536 d'anthracite et $39,281,245 de houille bitumineuse. Cela veut dire que pour son combustible le Canada paie $32 millions en salaires annuels à quinze mille ouvriers des Etats-Unis et qu'il fait vivre des ouvriers américains et leurs familles presque en aussi grand nombre que la population d'Ottawa. Ces ouvriers et leurs familles devraient être des Canadiens gagnant de bons salaires dans les houillères de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse, aidant au marché domestique des produits agricoles du Canada. Le partage entre la Nouvelle-Ecosse et l'Alberta des 64 millions qui représentent le compte annuel dû par le Canada aux Etats-Unis

aiderait à semer la prospérité au delà de ces provinces. La politique protectionniste de l'énergie au prix coûtant aurait donné à l'Ontario une production d'or et d'argent de 250 ou 300 millions par année au lieu de 1,000,000 d'onces d'or évalué à 20 millions et 11 millions d'onces d'argent évalué à 7 millions, soit une valeur totale de 25 millions par année. Cette politique eût fourni à l'Ontario une population de 80,000 mineurs et leurs familles au lieu de 10,000. L'abolition des droits ne profitera jamais à l'industrie minière comparativement à ce qu'eût fait pour elle l'application du principe protectionniste par les conservateurs à la production du pouvoir au prix coûtant. L'Ontario ne bénéficierait pas plus que les provinces de l'Ouest par l'adoption de la Politique Nationale étendue de façon à obvier aux besoins de l'heure actuelle comme loi économiques devant régir nos relations avec les Etats-Unis. Les importations nous venant des Etats-Unis atteignent le chiffre affolant de $532,633,384.00. Cette somme comprend le coton brut au montant de $123,334,-627.00. Les protectionnistes canadiens ne comptent pas sur la production de cette matière première au pays mais ils espèrent que le jour béni arrivera où le Canada pourra se la procurer de consommateurs de nationalité britannique au lieu d'étrangers. Les importations de coton brut et la balance de 400 millions sont payés tous les ans par le Canada pour les importations des Etats-Unis. Ces importations comprennent un total de salaires qui fait vivre au moins 700,000 ouvriers américains et leurs familles, employés dans la production de ces exportations américaines qui deviennent des importations pour le Canada.

La protection en laquelle je crois, c'est la protection fondée sur les principes de la bonne vieille Politique Nationale. C'est d'elle que devrait s'inspirer le développement de toute industrie canadienne. L'industrie de pêche, l'industrie du transport du grain, et les industries de la Colombie-Anglaise ont besoin de protection. L'industrie de la culture du blé dans les provinces de l'ouest canadien, doivent être protégées contre les conséquences du libre-échange. Ces conséquences dépouillent le cultivateur de blé canadien de 25 millions par année au bénéfice des Américains et des intermédiaires américains. Les gisements de houille de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse ont besoin de protection contre le libre-change, qui isole en quelque sorte ces gisements de la demande du marché domestique. Ce marché absorbe pour 64 millions de dollars de charbon, chaque année. Ces 64 millions, ou au moins, un pourcentage considérable de ces millions devraient rester au Canada. Le marché canadien du charbon devrait assurer des salaires à 15,000 mineurs canadiens, plutôt qu'au même nombre de mineurs américains. Le marché domestique du Canada pour le charbon devrait faire vivre sept ou huit villages canadiens prospères, peuplés par 15,000 mineurs et leurs familles, plutôt que de maintenir le même nombre de villages américains. La liste des importations américaines indique que ces importations se chiffrent à 400 millions de dollars, sans compter une valeur de 123 millions de coton brut importé. Ce rapport indique que 200 millions ont été payés en salaires à des Américains employés dans la culture de produits pour le marché canadien. Ces 200 millions, ou une proportion considérable, devraient être payés en gages aux Canadiens dans leur propre pays.

Je ne suis pas un messager de mort. Les députés en cette enceinte connaissent la situation dans leurs circonscriptions. Ils savent qu'aucune industrie fondamentale en Canada ne pourrait être stimulée sans protection, pour l'utilité de nos usines canadiennes et des ouvriers canadiens. Il y a d'honorables députés ici qui représentent des circonscriptions dont la population ne part pas pour les Etats-Unis. J'en suis heureux. Je voudrais pouvoir en dire autant de mes commettants et des autres circonscriptions de la ville de Toronto, de même que des autres que je connais dans la province d'Ontario. Je ne m'y entends guère dans le livre de l'*Exode,* non plus que celui des *Lamentations.* L'histoire passée et présente du Canada n'est pas un secret. J'y puis lire la vérité, et c'est que le pays n'a que trop suivi les préjugés du libre-échange dans le commerce d'exportation et d'importation, le transport, l'assurance et les autres conditions de la vie économique. Le libre-échange ou ce qu'il en est presque l'équivalent, a permis aux étrangers de prendre à la province de Québec, pour 9 millions de matière première d'amiante,—je parle de mémoire,—pour en fabriquer un produit américain qui se vend pour 60 millions. Partout et toujours, dans chaque province, et dans toute industrie, le libre-échange ou le quasi libre-échange a fait de nous des scieurs de bois et des porteurs d'eau pour les Etats-Unis. Je parle sans amertume. J'admire tellement les Américains que je désirerais imiter leur louable habitude de surveiller leurs intérêts. Le Canada n'a que trop longtemps hésité entre deux opinions. Le pays a élu parlement après parlement qui n'a été guère meilleur qu'une société de débats, ne sachant rien faire que parler des mérites abstraits du libre-échange et de la protection. Je crois que la protection comprise à fond et

justement appliquée aurait fait du Canada le foyer d'une population de 15 millions, heureuse, contente et prospère. Je crois que le libre-échange et le quasi libre-échange, qui font aujourd'hui le malheur du Canada, ont pour conséquence de faire vivre une popuces ouvriers et leurs familles. Je crois que la protection ramènerait au pays plusieurs de ces ouvriers et leurs familles. Je crois que la protection transporterait au Canada un compte de gages d'au moins 200 millions. Je crois que la protection stimulerait tellement la vie agricole, industrielle et commerciale du Canada, qu'un autre 200 millions s'ajouterait aux gages payés au Canada. Le libre-échange ou le quasi libre-échange enlève au Canada une population d'au moins un million et demi de Canadiens, ainsi que des ouvriers anglais, y compris 13,000 anciens soldats de la force canadienne expéditionnaire, qui devraient pouvoir se créer un foyer et prospérer en paix, sous le drapeau qu'ils ont défendu durant la guerre.

Je suis protectionniste. La protection en laquelle je crois n'est pas dans l'intérêt du manufacturier, mais dans l'intérêt du pays. Je suis protectionniste, non pas par malveillance à l'égard des Etats-Unis, mais en vue d'assurer le bien-être du Canada. Je ne nourris aucun mauvais sentiment envers aucun pays allié, mais j'appliquerais au développement du Canada, et à l'expansion de l'empire britannique, le grand idéal protectionniste adopté par les Américains dans le développement de leur propre pays. Les Américains exportent pour une valeur de 882 millions de produits des Etats-Unis en Grande-Bretagne et pour 911 millions de ces produits dans l'empire britannique, Grande-Bretagne non comprise, et de cette quantité le Canada prend 652 millions chaque année,—et c'est le meilleur argument en faveur du commerce préférentiel dans l'empire.

La Grande-Bretagne ou l'Empire britannique ne s'en offense pas lorsque les Etats-Unis adoptent une loi d'immigration qui limite à 70,000 par année le nombre de sujets anglais qui peuvent être admis à la république américaine. Les Etats-Unis ne seraient pas offensés et ne pourraient pas s'offenser si, à l'exclusion des artisans anglais du marché américain de la main-d'œuvre, on ripostait par l'exclusion des marchés britanniques de tout objet fabriqué en territoire américain. Le problème plus vaste qui concerne l'opportunité du régime de la protection ou du libre-échange, en tant que cela intéresse les nations de l'Empire britannique en dehors du Canada doit être résolu par les Parlements de ces nations. Quant à notre propre problème, il nous en faut trouver la solution à la lumière non pas d'une théorie mais bien des circonstances auxquelles nous devons faire face. On a fait l'essai du régime libre-échangiste, du moins partiellement, et on a constaté qu'il ne répondait pas à nos besoins. Plus cette situation se perpétuera, plus elle enrichira la population des Etats-Unis aux dépens de la population canadienne. Je demande le rétablissement de la bonne vieille Politique Nationale. Cette politique et cette politique seule consacre l'unique principe,—le principe de la protection,—qui assure l'union canadienne. Il est vrai que nous avons appliqué le principe de la protection aux droits d'importation et d'exportation, à l'approvisionnement de la force motrice, au transport et que nous avons ainsi assuré le maintien de toutes les industries de chacune de nos provinces; de la sorte le protectionnisme, le Canada et l'empire britannique ont pu se maintenir, conquérir une mesure de vigueur et de prospérité.

La nouvelle politique nationale des libéraux est toute en estimations, sans économie tangible; ainsi nous pouvons donner peu d'attention à l'expression souvent employée en cette Chambre "économies estimatives". Sans doute certains fabricants de machines agricoles au pays du drapeau étoilé s'en trouveront très heureux. Que profitera-t-il au citoyen ordinaire du Canada si ses taxes sont réduites de $2.70 du moment que son salaire est atteint par suite des modifications apportées au tarif et qu'en définitive il est forcé d'émigrer aux Etats-Unis? L'agriculture canadienne est la plus impériale et la moins continentale de toutes nos industries. Le sort de l'empire britannique régit le sort de l'agriculteur canadien bien plus que celui de nos ouvriers industriels. L'agriculture canadienne a des chefs progressistes qui parlent de réciprocité et de libre-échange comme si l'empire britannique n'était rien et les Etats-Unis étaient tout aux fermiers du Canada. Malheureusement les agriculteurs canadiens se ralient à des chefs dont le programme aura pour effet de bouleverser tout l'empire britannique et la nation canadienne avec lui, alors qu'en échange ils obtiendront non pas un engagement solennel mais une promesse, dont la réalisation dépasse les bonnes du possible, qu'aux Etats-Unis le blé canadien se vendra 5 cents plus cher du boisseau, le bétail canadien $1 plus cher par tête et les chevaux canadiens plus cher de $2 par tête. L'Ontario a vite écrasé les Drury, les Doherty, les Morrison et les autres ennemis de cette province agricole. Nos producteurs de blé dans l'Ouest n'ont pas de pire ennemi que le programme des messieurs qui siègent à ma droite et que les premiers ministres anti-conservateurs, l'honorable M. Bracken du Manitoba, l'honorable M. Dunning de la Saskatchewan et l'honorable M. Greenfield de l'Alberta. Ceux

qui détiennent le monopole du service des élévateurs et des autres opérations relatives à la manutention du grain se sont précipités aux tribunaux pour empêcher, sous un prétexte purement théorique, une enquête sur les agissements de ceux qui dirigent l'industrie du grain.

Le gouvernement unioniste au lieu d'en appeler au peuple aurait dû continuer l'enquête sur le commerce du grain et n'aurait pas dû soumettre le tribunal suprême du Parlement aux termes d'une défense basée sur des subtilités et prononcée par un magistrat. La Grain Growers Association, appuyée des députés de l'Ouest, ayant à leur tête l'honorable représentant de Marquette (M. Crerar) a dirigé le mouvement visant à empêcher l'enquête sur les opérations des élévateurs et des autres services qui font la manutention du grain.

La question du transport est incontestablement un de nos plus grand problème; et je suis peiné de voir qu'après l'enquête relative à la coalition des compagnies de transport sur les lacs le Gouvernement a décidé de vendre un grand nombre des navires de sa marine marchande; en effet la seule opposition que cette coalition eût à redouter sur les lacs était celle de la marine de l'Etat. Nos navires auraient pu naviguer entre l'océan et la tête des lacs, chargés de houille et des produits manufacturés de l'Est; et répartir des lacs chargés des produits de l'ouest.

En 1923 les Etats-Unis ont exporté, rien qu'à l'empire britannique, pour une valeur de près de 1,750 millions de dollars. En 1920, 33 p. 100 de l'importation de l'Argentine était de provenance américaine contre 15 p. 100 en 1913; le Brésil, 32 p. 100 en 1921 contre 16 p. 100 en 1913; le Chili 30 p. 100 contre 17 p. 100; le Pérou 55 p. 100 contre 27 p. 100; l'Australie 24 p. 100 en 1920 contre 12 p. 100 en 1913; la Nouvelle-Zélande 19 p. 100 contre 10 p. 100; l'Inde 10.5 p. 100 en 1921 contre 2.6 p. 100 en 1914; la Chine 18 p. 100 en 1920 contre 6 p. 100 en 1913; l'Egypte 15 p. 100 en 1921 contre 2 p. 100 en 1913. On voit donc que les Etats-Unis, par suite de la guerre et grâce à la grande marine marchande ont envahi toutes les mers du globe et aujourd'hui il font pencher la balance du commerce contre l'empire britannique, y compris le Canada, et tous les autres pays du monde.

Voici quelques-unes des cause de la stagnation générale:

1. Fléchissement économique prolongé dans le domaine de l'agriculture.

2. L'inégalité des prix des produits agricoles qui constituent alors un rapport insuffisant pour le cultivateur, considérant son travail et le capital engagé.

3. L'existence de surplus de produits exportables.

4. La nécessité de ces surplus jusqu'à un certain point, pour protéger le marché domestique contre l'incertitude des récoltes, et l'impossibilité économique d'empêcher cette surproduction de continuer.

5. Le fait que les prix de l'excédent de ces produits dépendent des prix inférieurs des marchés étrangers, lesquels sont dûs à l'instabilité de la situation mondiale et au bon marché de la main-d'œuvre.

6. La diminution par suite de la guerre, du pouvoir d'achat des grands pays importateurs de denrées alimentaires.

7. Le tarif pratiquement prohibitif des Etats-Unis, dirigé principalement contre les produits agricoles du Canada.

8. La déflation des prix, surtout du grain et des bestiaux, sans réduction correspondante dans les prix d'exploitation.

9. Une période de prix élevés pour les prêts, la main-d'œuvre, le change, les matériaux, les taux de transport, provoquée par la guerre et le bouleversement universel de l'équilibre industriel.

10. L'instabilité du tarif douanier.

11. Le changement constant de la taxe sur les ventes.

D'après les experts, chaque million de dollars de charbon et d'acier importé au Canada occupe 500 hommes, qui devraient être employés au Canada et non aux Etats-Unis, et on peut en dire autant de beaucoup d'industries que j'ai mentionnées.

Il me semble que les progressistes et les libéraux jouent tout simplement au football. Dans la circonstance le ballon, est tout à tour l'existence des ouvriers, le capital, le tarif, le budget et la taxe sur les ventes. Mais à force de lancer le ballon d'un côté et de l'autre, on va finir par amener la dépression, l'instabilité du tarif, le malaise et d'autres conditions malheureuses. Aujourd'hui, le manufacturier et l'ouvrier des villes d'Ontario se demandent ce qu'ils vont devenir.

Quant à l'impôt sur le revenu, je suis surpris d'entendre répondre par le Gouvernement qu'il ignore combien il rapporte à Toronto. On a déposé un document, l'autre jour, et, vraiment, c'est la réponse sinon la plus remarquable, du moins la plus typique qui ait jamais été faite par l'honorable et respecté secrétaire d'Etat (M. Copp) qui, d'après moi, est un de nos ministres les plus obligeants. Les députés de Toronto avaient demandé combien on retirait de la ville de Toronto en impôts sur les revenus. On a répondu que Toronto ne forme pas un district à lui seul,

mais qu'il est rattaché à London, Hamilton, Guelph et autres localités, si bien qu'on ne peut pas indiquer la somme. Je lis le *Globe*; or, le *Globe*, ce soir, dit que sur 9 millions perçus dans ce district, 8 viennent de Toronto et 1 million du reste du district, à partir de London jusqu'à la tête des lacs. Ainsi, puisque le ministre ne peut pas avoir le renseignement, je le prierai de lire le *Globe* de ce soir.

Une autre réponse indique que la douane à Toronto a rapporté 28 millions. D'après le rapport du percepteur des douanes de Toronto, les recettes cette année se sont élevées à 60 millions.

La taxe sur les ventes est un autre item important. Quant aux recettes des postes elles ont été de 6 millions.

Cette magnifique organisation qu'est le chemin de fer National ne peut pas nous dire quelles sont ses recettes à Toronto, à Hamilton ou à Oakville. La réponse faite à ce sujet par M. Graham Bell est si extraordinaire qu'il est bon, je crois, de la communiquer à la Chambre. La direction du réseau national fait savoir qu'il est impossible d'indiquer les recettes du chemin de fer, étant donné la façon dont la question est posée par l'honorable député. Or la question était ainsi libellée:

Quelles sont les recettes du chemin de fer National Canadien à Toronto et dans l'Ontario?

C'est dans la vieille province d'Ontario que le Grand-Tronc avait réalisé tous ses bénéfices. On a pris 122 millions de crédit et 22 millions en espèces du Grand-Tronc pour les engager dans cette entreprise du Grand-Tronc-Pacifique dans l'Ouest, si bien que le Grand-Tronc fit faillite dans l'Ontario, n'ayant plus de fonds pour prolonger ou améliorer ses lignes et ses gares, y compris la gare et le viaduc de Toronto, après que la ville de Toronto eut dépensé 15 millions en expropriations sur le tracé de la ligne. Avant de passer à un autre sujet, je tiens à dire que la direction du National Canadien refuse de nous indiquer les appointements qui sont payés aux employés supérieurs du réseau. D'après le décret ministériel, le traitement de sir Henry Thornton est de $50,000 par année. On veut bien dire quels sont les appointements du directeur général, mais pas ceux de ses subalternes. Est-ce là une façon pratique d'administrer le chemin de fer National? On nous dit qu'il doit être libre de toute intervention politique. Mais ce sont des choses que la compagnie du Pacifique-Canadien dit à ses directeurs. Tous les matins, ils ont sous les yeux un état des affaires du réseau de chemin de fer. Ils peuvent dire à un dollar près ce que la division du Pacifique a gagné en transport de marchandises ou de voyageurs, ce que sont les frais généraux, les frais d'exploitation, le nombre de trains à l'heure, celui des trains en retard et le nombre de trains de marchandises ayant traversé cette division. Il en est de même dans la division des Prairies et les autres divisions du Pacifique-Canadien. Les directeurs ont ces renseignements sous les yeux tous les matins. Mais, sous le régime du National-Canadien, le haut tribunal du Parlement n'a droit à aucun renseignement, du moins si nous devons en croire de brillants génies comme M. Graham Bell et les autres.

Je puis affirmer que les revenus du National-Canadien à Toronto sont plus élevés que dans toute autre ville du Canada, sinon le double de toute autre ville et, cependant, nous ne pouvons pas avoir quelques millions pour construire un viaduc. Nous ne demandons pas des sommes fabuleuses. Il y a dix ou douze ans, un contrat a été signé. Ce contrat a été confirmé par la Cour suprême siégeant sans jury, à Toronto, par la Cour d'appel d'Ontario, par la Cour suprême du Canada, par le Conseil privé de l'empire et, finalement, par le Conseil privé du Canada. En 1913, on a décidé qu'il liait toutes les parties, que les parties avaient le droit de conduire, que l'ordonnance était *intra vires* de la législature et que, sous le régime de la loi des chemins de fer, l'Esplanade constituait une grand'route. Cela coûtera à chacune des compagnies de chemin de fer 8 ou 9 millions et il en coûtera à peu près autant à la ville de Toronto par l'entremise de sa commission du port. Comme municipalité, la ville de Toronto a dépensé 21 millions de l'argent des contribuables pour améliorer son propre port. Il n'est pas une ville qui, comme l'a fait Toronto, ait contribué un sou à l'entretien de son port. Est-ce que Vancouver l'a fait? Non, et Québec pas davantage. En ce qui regarde ces villes, c'est le parlement qui doit voter des fonds, mais sur les 26 millions qui ont été dépensés à Toronto, les contribuables en ont fourni 21, le parlement n'ayant accordé que 5 ou 6 millions. Ces 21 millions représentaient l'argent durement gagné par les fabricants, les ouvriers, les hommes d'affaires et tous les contribuables en général. Le coût total de ce viaduc serait pour le parlement de 8 ou 9 millions, en versements répartis sur une période de 3 ou 4 ans, soit le prix d'un ou deux embranchements. Nos amis les libre-échangistes ont la plus grande confiance dans la loi de l'offre et de la demande et nous serons heureux s'ils veulent appliquer ces mêmes principes au viaduc de Toronto, car je puis affirmer à la Chambre que si les travaux de ce viaduc sont complétés, cela fera plus que justifier les dépenses que le Gouvernement pour-

rait faire pour son parachèvement. Avec l'augmentation d'affaires qui s'ensuivrait, tant en transport de marchandises que de voyageurs, le viaduc se paierait par lui-même.

Passant maintenant à la question du bureau de poste, je vois que des questions ont été posées touchant les recettes de la ville de Toronto. A cet égard, la Chambre sera intéressée d'apprendre que les recettes des postes de Toronto sont égales à celles de plusieurs autres cités mises ensemble et, l'an dernier, elles se sont élevées à $5,798,000. Elles dépasseront 6 millions cette année et, en dépit de ce fait, la ville de Toronto ne peut pas avoir un bureau de poste convenable. Elle doit se contenter d'un certain nombre de maisons démodées dont les hommes d'affaires trouvent difficile de s'accommoder. A ce sujet je dois exprimer mon désappointement de voir que le budget n'a pas annoncé un retour à l'ancien taux postal de deux cents. Cette réduction serait, à mon sens, un pas dans la bonne voie, parce que rien ne retarde autant le commerce et l'industrie qu'un taux postal élevé.

En ce qui regarde la taxe des ventes il me semble qu'il faut posséder toute l'ingéniosité d'un avocat retors pour débrouiller le système du Gouvernement, système qui me semble du reste un expédient. On a l'impression que nous avons au Canada une aristocratie terrienne et une aristocratie commerciale. Sous sa nouvelle forme, la taxe revient à dépouiller Pierre pour vêtir Paul, les chiffres et le taux différant selon la catégorie de population taxée. Je crois que la ville de Toronto paye de 8 à 9 millions de cette taxe, bien qu'il semble difficile d'avoir des rapports exacts, la ville se trouvant comprendre d'autres villes et la banlieue.

En ce qui touche l'Exposition nationale canadienne, je puis dire que les citoyens de Toronto ont dépensé de 13 à 14 millions pour établir des terrains et des édifices permanents. Durant la guerre, l'exposition s'est continuée afin de maintenir le moral du peuple. Combien le parlement a-t-il donné pour maintenir cette institution? En 1920 le parlement a voté $5,000 mais cet octroi a été refusé en 1921 et, depuis, le Dominion n'a rien donné; il n'a même pas offert de payer de petits frais pour cette institution nationale du plus grand mérite. Les contribuables de Toronto ont déjà fourni $2,000,000 pour l'œuvre éducatrice du département de l'Agriculture. On a érigé le Colisée pour l'exposition agricole d'hiver. La ville de Toronto n'a rien reçu en considération de cette dépense qui a profité à d'autres parties du pays.

J'espère que le Gouvernement va faire quelque chose pour alléger le contribuable de l'impôt sur le revenu. Aux Etats-Unis on est venu en aide aux ouvriers atteints par cet impôt. Je suis l'adversaire irréductible de l'impôt double sur le revenu, payé une fois au gouvernement fédéral et une seconde fois à la ville. Le premier de mai, il faut le payer à la Puissance et le 9 au trésor municipal. Cette double taxe a sa répercussion sur la classe ouvrière. D'après moi, personne ne devrait payer l'impôt sur un revenu inférieur à six ou sept mille piastres. Je me demande même si la Constitution permet le prélèvement d'un impôt sur le revenu. La question est de savoir si le gouvernement fédéral a bien le droit d'imposer une telle contribution sur les citoyens pour d'autres fins que la défense militaire en temps de guerre. Comme la guerre est finie depuis plusieurs années déjà, il serait temps de songer à supprimer cet impôt qui pèse lourdement sur les petits salaires dans les centres urbains. L'humble maître d'école paye la taxe du revenu comme les citoyens plus fortunés.

A l'égard de l'hygiène publique, le Président Coolidge mérite notre approbation pour la création d'une commission chargée d'étudier la question d'encourager le peuple à se récréer, et de formuler un programme en ce sens. Il y a quelques années, aucune organisation hygiénique n'existait en Canada, mais aujourd'hui le service d'hygiène fonctionne pour le plus grand bien de tous. Je signale au Gouvernement l'initiative prise par le Président Coolidge pour encourager les récréations en public. Je ne doute point qu'un ministre ne soit chargé d'étudier cette question et ne propose des mesures favorables.

Avant de terminer, je veux dire un mot pour montrer la nécessité de construire un élévateur à grain à Toronto. (Exclamation à gauche.) Ces rires constituent un argument de bien peu de valeur. C'est pour une circonstance semblable qu'Oliver Goldsmith a tracé ces vers:

> The watch-dog's voice that bay'd the whispering wind,
> And the loud laugh that spoke the vacant mind.

Je rappellerai aux interrupteurs que ce sont leurs amis du parti agraire de l'Ontario, MM. Manning Doherty, Drury et Morrison, qui ont prouvé que notre province a payé le coût d'érection des élévateurs de l'Ouest, quand elle-même n'en a pas dans une situation centrale. Ces messieurs sont venus à Ottawa; ils emplissaient un wagon du chemin de fer, et accompagné de M. L. H. Clarke ils ont présenté leurs doléances au Gouvernement. Je les accompagnais à titre de commissaire du port. Il fut présenté un mémoire exposant que Toronto et l'Ontario

central n'avaient d'élévateur à grain, quoique la province produisit de grandes quantités de grain servant à l'alimentation du bétail, que Toronto avait contribué sa part pour doter l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba des élévateurs nécessaires. Ces établissements sont indispensables aux provinces productives de céréales, et nous espérons qu'on y fera droit. On a donné un élévateur central à Edmonton et un autre à Halifax à la veille d'une élection. Nous avions autrefois dans l'Ontario central des petits élévateurs qui ne servent plus aujourd'hui. Nous espérons qu'on nous en accordera un bientôt, car le ministre du Commerce (M. Robb) nous avait promis de venir étudier la question sur place.

Pour terminer, car je pourrais continuer indéfiniment...

L'hon. sir HENRY DRAYTON. Continuez.

M. CHURCH: Merci. Notre collègue de York-Ouest me dit de continuer. Il peut le faire lui-même, si le cœur lui en dit. Je veux bien lui céder la parole. J'ai préparé, après une étude qui a duré plus d'un an, un volumineux exposé de la question. Si notre collègue ou quelque autre représentant de Toronto se sent en veine de soutenir la cause, je lui passerai mon étude avec plaisir. Mais j'aurais une infinité de choses à dire encore qui prouveraient ce que j'appelle la psychologie de la protection douanière et sur la nécessité de la rajeunir.

M. RAYMOND (Brantford): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church). Je suis certain que son compte-rendu des tribulations souffertes par les contribuables de Toronto a visiblement impressionné la Chambre, et, avec les autres, j'ai pleuré en entendant ce récit. Je dois dire que le comté que je représente a probablement plus à souffrir des changements dans le tarif que toute autre division électorale du pays, et c'est pourquoi, malgré qu'il soit tard, il me semble juste de dire quelques mots sur la motion et l'amendement qui sont devant la Chambre.

Je cheminais heureux sur la voie tracée par le Gouvernement lorsque j'arrivai à une bifurcation *(fork*, et non pas nécessairement *Forke)*, et je m'arrêtai pour regarder. J'ai cru devoir prendre la route de droite, car le chemin de gauche semblait descendre vers des terrains incertains, vers les bourbiers et les fondrières où les partis poursuivent le mirage, le feu-follet qu'on appelle libre-échange. On a dit que l'imitation est la louange la plus sincère monsieur l'Orateur, et c'est pour cela que je vais m'efforcer de suivre l'excellent exemple donné par le ministre suppléant des Finances (l'hon. M. Robb), dans son discours bref et concis, et expliquer en aussi peu de mots que possible mon opinion sur cette question.

Dans le budget présenté par le ministre suppléant des Finances, il y a certes bien des sujets de réjouissance pour tous les citoyens de ce pays; il est impossible de le nier. Pour la première fois depuis bien des années, notre compte au grand-livre national a été soldé du bon côté; nous avons pu réaliser un surplus qui contribuera à réduire la dette nationale, et je le considère comme un repère important dans l'histoire financière du pays.

En enlevant entièrement la taxe de vente sur plusieurs articles et en la réduisant sur quelques autres, le ministre a encore mérité des félicitations.

Quant à ce qu'il a dit au sujet de l'état de nos chemins de fer nationaux, je suis d'avis, comme toujours, que ce réseau est d'une très grande importance pour le pays. C'est un réseau que nous devons surveiller avec le plus grand intérêt, car c'est non seulement le plus grand réseau ferroviaire au monde, mais c'est l'actif national le plus intéressant pour le Canada: de lui dépendent toutes les avenues qui peuvent nous amener la richesse, le commerce et l'industrie, de lui relèvent toutes nos industries fondamentales et les autres. Le progrès que nous avons fait dans l'administration de nos chemins de fer nationaux depuis un an et demi, dans l'efficacité du service qu'ils donnent, et dans l'amélioration de nos finances, est phénoménal. Car il s'est écoulé à peine un an et demi depuis la nomination du président, sir Henry Thornton, et ce qui a été accompli durant cette période est extraordinaire et doit être la raison de félicitations cordiales de la part de tous les Canadiens qui s'intéressent à leur pays et sentent l'importance de cet actif national.

Une question que je voudrais toucher en parlant du budget, je l'ai mentionnée déjà auparavant,—parce que c'est un mode d'impôt qui frappe tout le monde et pèse également sur toute la population en général, c'est le timbre de guerre sur les lettres. Je voudrais que le ministre suppléant des Finances trouva un moyen de faire disparaître cette taxe. Nous sommes à peu près le seul pays, je crois, qui l'ait gardée. J'aime à croire que nous verrons avant peu la taxe générale imposée au pays réduite par l'abolition de ce timbre sur les lettres. Ce serait un encouragement non seulement pour les hommes d'affaires, mais aussi pour les correspondants de tout le pays, et par là disparaîtrait l'anomalie que j'ai soulignée l'année dernière: l'affranchissement des

lettres expédiées au Mexique et aux Etats-Unis coûte moins cher que celles qui sont destinées à la Grande-Bretagne et aux possessions britanniques.

Voilà les sujets de félicitations; mais lorsque j'arrive aux changements dans le tarif, je ne puis féliciter le ministre, je ne puis dire que ces changements me conviennent autant, et je vais m'efforcer d'en donner les raisons, et en les donnant, je veux démontrer qu'elles ne s'appliquent pas seulement à Brantford, au comté que j'ai l'honneur de représenster, ni à la province d'Ontario en général, mais aussi à tout le Dominion. Un grand Américain a dit qu'un objet paraît différent à chacun des êtres humains puisqu'il n'y en a pas deux qui l'observent sous le même angle: et il me semble que je vois les changements au tarif sous un aspect tout différent de celui des autres députés. C'est pourquoi je vais tâcher de justifier mon attitude, et il me semble, monsieur l'Orateur, que si je dois tracer un sillon différent des autres, ce sillon portera la marque des charrues Brantford.

Je puis dire que les droits sur les instruments agricoles ont une histoire que je vais raconter brièvement, si vous voulez bien m'écouter. Je crois que dans le temps si souvent mentionné par les honorables députés en face de moi, où la Politique Nationale a été inaugurée, les droits sur les instruments agricoles n'étaient pas moins de 35 p. 100. Ces droits ont été réduits de temps en temps, et même été enlevés sur un article agricole nécessaire à la production, la ficelle d'engerbage, qui a été admise en franchise. A cette époque, époque, nous avions deux fabriques à Brantford et il y en avait vingt-quatre dans tout le Dominion du Canada. A l'heure qu'il est, il existe une seule fabrique de ce genre à Brantford et deux autres dans le reste du pays. Les vingt et une autres sont disparues. En 1919, lorsque le Gouvernement décida de diminuer les droits sur les instruments aratoires, ils étaient de 22½ p. 100 sur les charrues et de 17½ p. 100 sur les lieuses. Or, ces droits furent encore diminués de 5 p. 100 en 1919. Les droits sur les lieuses furent abaissés à 12½ p. 100 et sur les charrues, à 17½ p. 100. D'autre part, on décida d'admettre en franchise les tracteurs dont la valeur n'excédait pas $1,400 ou $1,500.

Il en résulta, qu'au cours des deux années suivantes, le Canada importa des tracteurs jusqu'à concurrence de 20 millions, de sorte que les deux fabriques de Brantford cessèrent d'en fabriquer. Cette attitude du gouvernement de l'époque compromit tellement l'industrie de Brantford, la population se monta tellement,—je parle d'évènement qui se sont déroulés, il y a cinq ans passés,—que l'ex représentant de Brantford jugea nécessaire de voter contre l'adoption du budget préparé par son parti; de fait, c'était un conservateur loyal et ce budget était l'œuvre d'un gouvernement conservateur. L'ex-député de Brantford vota donc contre le budget et protesta énergiquement contre cette nouvelle réduction des droits sur les machines agricoles, car il était d'avis que l'on avait choisi cette industrie entre toutes les autres afin de tenter une expérience.

Il y a deux ans passés, en 1922, survint une nouvelle diminution de droit; on les réduisit de 2½ p. 100 sur les charrues et de 2½ p. 100 sur les lieuses et les faucheuses, ce qui les ramenait à 15 p. 100 sur les charrues et à 10 p. 100 sur les instruments de récolte.

A l'époque des élections générales et lorsque j'acceptai la candidature en 1921, la population de Brantford avait senti les effets de ces diverses réductions de droits sur les produits de nos principales industries, car c'est un fait notoire que la fabrication des instruments aratoires constitue la principale industrie de notre ville. Or, le présent abaissement du tarif douanier s'appliquera aux produits de sept ou huit des fabriques les plus considérables de Brantford. Au cours de la dernière élection, cela va de soi, le régime douanier constituait un problème très délicat. L'opinion générale était qu'il ne serait dans l'intérêt ni de la ville, ni des ouvriers, ni des fabriques ni de la population que les droits fussent abaissés sur les machines agricoles. Et lorsque j'ai accepté la candidature libérale, l'un des premiers articles de mon programme, c'est que je m'opposerais à toute nouvelle réduction de droit sur les produits des fabriques de Brantford, à tout remaniement du tarif douanier susceptible de nuire aux fabriques et aux industries de notre ville. J'étais loin de prévoir alors que, dès la première session, c'est-à-dire il y a deux ans passés, une nouvelle réduction de droit de 2½ p. 100 serait effectuée. Après cela, j'ai été d'avis que les tarif douanier avait été abaissé jusqu'à l'extrême limite sur les instruments aratoires. Les droits étaient plus bas que sur n'importe quel autre produit de fabrication canadienne. J'ai donc cru, et c'était aussi l'avis de la population en général et des industriels de Brantford, —que le tarif avait été abaissé à la dernière limite et qu'aller plus loin dans cette voie, ne servirait qu'à permettre aux manufacturiers des Etats-Unis de venir nous faire concurrence sur le marché canadien. Etant donné ces faits, mes honorables collègues doivent se rendre compte que mon devoir est tout tracé en

ce qui regarde le budget en discussion, et les résolutions budgétaires que proposent de diminuer encore les droits sur les instruments aratoires.

M. SUTHERLAND: Mais n'était-ce pas l'un des article du programme du parti auquel appartient l'honorable député d'abolir entièrement les droits sur les machines agricoles?

M. RAYMOND: Faites-vous allusion à la réduction de droits qui fut effectuée en 1919?

M. SUTHERLAND: Je fais allusion au tarif douanier sur les instruments aratoires.

M. RAYMOND: En 1919, les droits ont été abaissés sur les machines agricoles par le gouvernement qui détenait les rènes du pouvoir à cette époque. Et ce gouvernement n'était pas appuyé par le parti auquel j'appartiens.

M. SUTHERLAND: Je fais allusion à la question qui était à l'ordre du jour pendant la dernière campagne électorale. Mon honorable ami n'a-t-il pas appuyé le programme du parti libéral qui préconisait l'abolition entière des droits sur les instruments aratoires?

M. RAYMOND: Cet article n'a jamais fait partie de mon programme. Je repondrai à mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) que je n'étais pas dans la vie publique en 1919, si c'est à ce programme qu'il fait allusion. Je n'y ai jamais souscrit. Je n'ai rien eu à faire avec l'élaboration de ce programme, car je n'étais pas dans la vie publique à cette époque. L'allusion que j'ai faite à l'année 1919, a trait à la réduction des droits sur les instruments aratoires qui fut effectuée par un autre parti que celui auquel j'appartiens. Le gouvernement de l'époque a diminué les droits sur les charrues de 22½ à 17½ p. 100 et sur les machines agricoles destinées à la moisson, de 17½ à 12½ p. 100. De plus, ce même gouvernement admit les tracteurs en franchise, ruinant du coup deux industries de la ville de Brantford et permettant l'importation, au cours des deux années qui suivirent, de tracteurs américains représentant une valeur de 20 millions. Et l'honorable député d'Oxford-Sud doit pourtant savoir quel était le parti qui dirigeait les affaires du pays en 1919! Pour moi, c'est moins une question de parti qu'une question de principe. Quelque soit le parti qui en est ou en a été l'auteur, l'inscription des instruments aratoires dans le tarif est et a été un manque d'équité. Je ne conçois pourquoi ces articles du tarif seraient les seules qu'on sacrifierait; voilà quelle est mon attitude. Ce n'est pas uniquement l'œuvre d'un parti ou de l'autre. Celui-ci a retranché 2½ p. 100 l'année dernière; mais, auparavant, lorsque la demande était moins pressante et que l'Ouest faisait moins d'instances, les réductions que j'ai mentionnées ont été opérées en 1919.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami a-t-il été candidat en 1919?

M. RAYMOND: Non. Ayant dit à l'honorable député que je ne m'occupais pas de la politique en 1919, il aurait dû comprendre que je n'étais pas candidat parce j'aurais difficilement pu l'être à moins de m'en occuper.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député dit-il que les réduction de 17½ à 12½ p. 100 qui ont eu lieu en 1919 n'étaient pas justifiées?

M. RAYMOND: En me plaçant au point de vue de Brantford, je déclare que nous nous sommes indignés lors de l'abaissement des droits sur les produits des établissements industriels de notre ville.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans ce cas, pourquoi l'honorable député a-t-il approuvé une nouvelle réduction en 1922?

M. RAYMOND: Je n'ai pas approuvé une nouvelle réduction en 1922.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ne l'avez-vous pas approuvée dans le budget de cette année-là?

M. RAYMOND: Le budget de cette année-là a retranché 2½ p. 100 et je m'y suis opposé en comité; mais, il ne s'agissait que d'un article d'un budget très important que je n'ai pas jugé à propos de combattre pour cette raison. Cette réponse n'est-elle pas satisfaisante?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est une réponse aussi habile qu'on puisse espérer faire.

M. RAYMOND: Je me préoccupe moins de l'habileté de la réponse que de sa parfaite véracité. En ce qui me concerne, ce n'est aucunement une question d'adresse. C'est plutôt une question de franchise, et je déclare que telle était la situation à ce moment-là, et que c'est pour cette raison que je me suis porté candidat en laissant entendre que je m'opposerais à tout nouvel abaissement des droits. Je puis dire que c'est pour cette raison que, lorsque le chef de l'opposition est venu dans ma circonscription en ce temps-là et qu'il a parlé avec beaucoup d'éloquence des bienfaits de la protection, il y avait un grand nombre de sans travail et l'on se sou-

venait que cette réduction avait eu lieu. C'est pourquoi les citoyens de Brantford étaient persuadés qu'on avait choisi l'industrie des instruments aratoires pour tous les essais de libre-échange dans le tarif. Voilà ce qui ne me paraissait ni juste, ni équitable. Je ne crois pas que tous les dégrèvements devraient s'appliquer aux instruments aratoires, tandis que d'autres articles, tout aussi nécessaires, tout aussi indispensables demeurent complètement protégés par le tarif et jouissent de tous les avantages qu'il confère.

Dans son discours électoral ou dans l'une de ses hanrangues, le très honorable chef de l'opposition a alors fait une remarque qui m'a paru excellente. Une pratique qui prive de toute protection quelques industries, tout en laissant les autres jouir de tous les bienfaits de ce régime ne saurait durer, disait-il. C'était précisément là notre attitude à Brantford, et voilà comment son discours cette fois-là n'a pas produit sur les électeurs l'effet qu'il désirait.

Voici ce que je voudrais faire ressortir. Si ces messieurs sont désireux de venir en aide à nos industries fondamentales, comme ils prétendent l'être, si c'est là la raison de la suppression des droits sur les instruments aratoires et les machines des scieries mécaniques—les uns et les autres se fabriquent à Brantford,—je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde où notre ville n'a pas exporté de ces machines à une époque ou à une autre —il y a quelque chose qui pourrait faire du bien à chacune de ces industries, industries fondamentales comme on les appelle, et qui profiterait aussi à l'industrie maîtresse, nom que je donne à la fabrication des outils qui leur servent, et cette chose se rattache à nos chemins de fer nationaux. Or, les députés qui peuvent examiner avec des yeux si perçants ce qu'est le droit, quels sont les profits et quels ont été les dividendes des fabriques d'instruments aratoires; les députés qui prennent la parole en cette enceinte et manifestent le désir de faire du bien à nos industries fondamentales semblent avoir complètement oublié que tous les matériaux qu'emploient nos chemins de fer nationaux sont frappés d'un droit de 30 p. 100 et que quelques-uns sont même frappés d'un droit de 35 p. 100. Pourquoi ne suppriment-ils pas les articles du tarif applicables aux locomotives, aux wagons, aux mille et une choses qui servent à une voie ferrée, au lieu de ne dégrever que les charrues? Des députés de la gauche nous ont dit souvent qu'ils ont foi en la justice pour tous et qu'ils ne veulent pas de faveur pour personne. Maintes fois, des membres du parti progressiste se sont faits l'écho des sentiments de ceux qui s'adonnent à une industrie dont la production se vend sur un marché qui n'est pas protégé. A les entendre, ils se sont vus obligés d'écouler leurs produits sur un marché ne bénéficiant d'aucune sorte de protection, où rien ne leur peut venir en aide, et l'on doit, par conséquent, les mettre en état d'acheter à bon marché les choses dont ils ont besoin. Le même raisonnement n'est-il pas applicable à l'employé de manufacture? S'il doit renoncer à la protection accordée à ce qu'il fabrique, il me semble que l'on doit aussi abolir les droits sur les matières brutes qu'il emploie ainsi que sur toutes les choses dont il a besoin tant pour lui-même que pour les siens, sans quoi on le mettra sur un pied d'inégalité. A moins qu'il n'en soit ainsi, on devra s'en tenir soit à une somme raisonnable et légitime de protection, soit au libre-échange; or, ce que je connais de la question m'interdit de croire que l'adoption d'un régime purement libre-échangiste serait conforme à l'intérêt bien entendu du pays. Cela, je ne puis le croire, bien que j'aie prêté l'oreille aux discours académiques dont les philosophes nous régalent chaque année sur la question du libre-échange et de la protection.

Le tarif ne vient jamais en discussion sans qu'on nous reporte en arrière et qu'on nous fasse les mêmes discours sur Cobden et Bright. Cette année, cependant, on nous a fait remonter jusqu'à Walpole et Pitt. Le représentant de Brome (M. McMaster) a commencé, lui, par citer Walpole et Pitt, pour se rabattre ensuite sur Cobden et Bright et terminer par John Stuart Mill. C'est avec plaisir que je l'ai entendu invoquer le témoignage de John Stuart Mill; il m'a semblé pourtant qu'il ne sied guère à l'avocat de ne citer que juste ce qui vient à l'appui de sa thèse et de passer sous silence ce qu'il ne tient pas à faire parvenir à l'oreille des autres. Quelle raison l'honorable député avait-il d'invoquer le témoignage de John Stuart Mill? Celui-ci n'a jamais rien connu des choses du Canada, il est mort avant la naissance du mouvement industriel et sans avoir été jamais mêlé aux affaires; pourtant, c'est la profession de foi, puis la rétractation de cet économiste anglais que l'honorable député a cru devoir citer. Qu'est-ce que cela peut bien faire aujourd'hui? Si l'on citait John Stuart Mill à mon honorable ami pour lui apprendre ensuite que son autobiographie renferme l'aveu de son athéisme, trouverait-il cela à son goût? Se soucierait-il de puiser ses conceptions religieuses à la même

source que ses conceptions des affaires, sachant que John Stuart Mill n'était nullement entendu à celles-ci?

M. HOEY: En justice pour le député de Brome il faut dire qu'en citant John Stuart Mill il répondait à une lettre dont le représentant de Fort-William-Rainy-River (M. Manion) avait donné lecture.

M. RAYMOND: Parfait. Je ne sais pas au juste ce qui l'a porté à le faire; il comptait frapper les esprits en invoquant un tel témoignage. Je me demande de quel poids l'opinion du grand philosophe pouvait bien être au Canada qu'il n'a pas connu, surtout sur une question d'affaires à laquelle il n'entendait absolument rien. La bizarrerie et le peu de fermeté de ses principes me font croire que sa parole ne saurait guère avoir d'autorité, surtout quand il s'agit d'une question économique qui doit être réglée au Canada.

Puisque l'honorable député fait si grand cas de John Stuart Mill, je lui conseille de se reporter à l'incomparable traité de l'illustre philosophe sur la logique; il y verra que l'auteur met à chaque instant le lecteur en garde contre une des erreurs fatales de la logique, erreur qui consiste à prendre la coïncidence pour la conséquence. Comme mon honorable ami a pris soin de dire que le commerce de la Grande-Bretagne a commencé de grandir merveilleusement à l'époque dont il a parlé, c'est-à-dire peu après les sombres années qui ont suivi 1840, et qu'il attribue ce développement au libre-échange, il s'apercevra, en examinant les choses de plus près, que c'était là une coïncidence et nullement une conséquence. En effet, au dire de personnages de l'époque dont la parole fait autorité, ce merveilleux progrès est attribuable à ce que l'on a qualifié de "révolution industrielle", à ce que les inventeurs anglais avaient apporté de grands perfectionnements dans la fabrication des tissus, dans les arts industriels, dans la construction des navires et autres domaines; à ce que l'emploi de la vapeur s'était propagé à tous les établissements industriels, si bien qu'Emmerson écrivait dans le temps: "On peut dire de la vapeur qu'elle est anglaise"— et c'est à elle que plusieurs attribuent le prodigieux développement du commerce de la Grande-Bretagne. Cette époque fut aussi celle de l'expansion coloniale de l'Angleterre, de la colonisation de l'Australie, de l'établissement des relations commerciales avec les Indes. Ce sont là quelques-unes des causes du progrès qui s'est accompli dans le domaine du commerce à cette époque-là. On ne saurait démontrer, je l'affirme, que ce progrès soit la conséquence du libre-échange, bien qu'il ait coïncidé avec son établissement. Et c'est là la réponse que l'on peut faire à ceux qui proclament à la Chambre que les Etats-Unis ont grandi en dépit et non à cause de la protection. A mon avis, le système protecteur n'a pas fait la fortune des deux nations; d'un autre côté, il n'a nui ni à l'une ni à l'autre. Si la cause de la grandeur des Etats-Unis ne réside pas uniquement dans le tarif protecteur, je ne crois pas davantage que les jours où l'Angleterre fut si heureuse et prospère soient attribuables au libre-échange.

Mais ces honorables députés parlent des merveilleux succès obtenus par l'Angleterre à cette époque et le chef du groupe progressiste (M. Forke) a lu un excellent article du *Journal*, intitulé, je pense: "Chapeaux bas devant l'Angleterre." Je suis heureux que mon honorable ami en ait fait la lecture qui m'a fort plu. Mais ceux qui considèrent l'argument sous cet angle et citent l'Angleterre comme exemple perdent de vue un des aspects du caractère britannique—à mon sens; ils l'ignorent complètement. Comment donc! le tarif anglais ou américain n'est qu'un incident. Il n'est pas la cause du succès ou de la faillite d'une nation. Le tarif est un impôt. Je maintiens que la qualité que ces honorables députés ont ignorée est celle qui prédomine parmi le peuple anglais, son amour de la justice. Ils n'appuieraient pas un tarif qui priverait de protection certaines industries au bénéfice d'autres. Alors, si ces députés veulent applaudir l'Angleterre, s'ils désirent réellement sympathiser avec le caractère britannique, qu'ils n'oublient jamais cet esprit de justice. C'est sur cette qualité qu'ont été basés tous les progrès remarquables de ce pays, peut-être pas commerciaux ou financiers, mais c'est elle qui a permis aux catholiques d'être traités avec équité. C'est elle qui a augmenté le droit du suffrage dans le bill de réforme en 1832. C'est elle encore qui a supprimé l'esclavage en 1833, les Anglais ayant payé de leur propre poche. N'oublions jamais cette vertu de justice et lorsque je me plains de la manière dont Brantford a été traitée au sujet des machines agricoles, c'est que la justice a été foulée aux pieds. Cette ville semble avoir été constamment le bouc émissaire dans les règlements ou dégrèvements de droit, beaucoup plus qu'aucune autre ville manufacturière du Canada. Sept ou huit de nos manufactures les plus importantes sont maintenant atteintes par la réduction du tarif. Cela n'as pas l'heur de plaire aux industriels naturellement, parce qu'elle s'est produite à un moment où étant donnée la dépression dans l'agriculture, leurs ventes étaient assez inactives. Aux Etats-Unis, les achats s'étaient passablement ralentis. Par conséquent, on invitait tout simplement le manu-

facturier américain à écouler le surplus de ses produits sur le marché canadien. L'importation des instruments aratoires a augmenté de moitié l'an dernier, si je ne me trompe. De 9 millions, elle est montée à plus de 13 millions de dollars, à une époque où nos usines ont besoin d'argent, où nos ouvriers demandent du travail pour faire vivre leur famille. Lorsque la production était d'une importance capitale, nous avons eu l'humiliation de voir une valeur de 13 et 14 millions de machines agricoles importées chez nous alors que, l'année précédente, nous en avions reçues que pour 9 millions. La même année, environ 7 millions de dollars de lieuses et de ficelle et 6 millions de tracteurs ont été importés, soit une somme globale de 26 millions qui eût dû être affectée à l'emploi d'ouvriers canadiens, à l'entretien de nos foyers et à l'aide aux industries domestiques. Cependant, cet argent a servi à donner de l'emploi à des Américains aux Etats-Unis. Il est tout naturel que ceux qui sont engagés dans ces industries soient mécontents.

On a dit, et d'honorables députés ont remarqué parfois: "Oh! il n'y a pas de droits aux Etats-Unis, pourquoi vos manufactures d'instruments aratoires n'exportent-elles pas de machines dans ce pays?" Un de nos collègues a lu un extrait d'un livre disant que nous avions exporté pour plus d'un million de dollars chez nos voisins. Très bien, mais, en même temps, nos importations de ce pays se sont chiffrées à 13 ou 14 millions. Quelques-uns de nos articles expédiés aux Etats-Unis—je ne crains pas d'être contredit avec raison—le sont uniquement parce qu'ils n'ont pas leur égal dans aucune manufacture américaine. Une machine particulière en usage dans la région méridionale de l'Ouest est appelée, je crois, la moissonneuse-batteuse. C'est une machine très exclusive qui n'est guère demandée au Canada, mais est très populaire aux Etats-Unis. Un grand nombre de ces machines sont fabriquées par la compagnie Massey-Harris, de Toronto et expédiées dans l'Ouest. A cette exception près, il nous est impossible d'en envoyer beaucoup chez nos voisins, et pourquoi? Parce que quand nos vendeurs vont sur les lieux et disent que ces instruments sont aussi bons que les leurs,—ce que les Américains reconnaissent peut-être —ceux-ci de leur répondre: "Eh bien! ce sont probablement de bonnes machines et qui sont aussi bon marché ou même quelques dollars moins cher que les nôtres, mais nous sommes Américains jusqu'au bout des ongles et nous voulons que notre argent reste parmi nous pour l'encouragement et le progrès des intérêts de nos compatriotes." Je me demande s'il est nécessaire de vous montrer ce qu'il faut en conclure. A mes yeux, il st évident que nous devrions avoir des Canadiens encore plus patriotiques et, s'il en existait suffisamment de cette trempe, nous ne verrions jamais une importation de machines agricoles aussi considérable que l'an dernier.

A propos de cette forte importation, il est de fait notoire dans l'Ouest qu'il y a eu une active propagande dans le but de décider les cultivateurs à acheter des instruments américains. Une partie de cette campagne a été faite, je crois, par les producteurs de grain et une autre par des associations agricoles, avec le résultat que l'importation a été d'au delà de 50 p. 100 de plus que l'année précédente.

Je désire expliquer clairement mon attitude. En ce qui concerne les instruments aratoires, j'ai dit pourquoi je croyais de mon devoir de voter contre toute réduction de tarif sur ces articles. Lorsque les manufacturiers américains ont un surplus d'instruments aratoires, comme c'est le cas maintenant, à cause de la dépression de l'agriculture aux Etats-Unis, notamment, ce ne serait qu'une manière de les inviter à en envoyer encore un plus grand nombre au Canada. J'ai dit aussi que lorsque les charrues étaient à 15 p. 100 et les moissonneuses à 10 p. 100, nous avions atteint ce que l'on peut considérer comme l'extrême limite, et que nous pourrions nous occuper plutôt de dégrever les articles qui en avaient besoin. Si notre service de transport est aussi important que je le crois, alors que nous importons pour une valeur de 400 millions de matériel roulant, il vaudrait mieux réduire ce 35 p. 100 des droits douaniers, ce dont le Canada bénéficierait généralement, de même que les industries fondamentales, les marchands et les consommateurs en bénéficieraient tous; plutôt que d'obérer les pauvres manufacturiers d'instruments aratoires et diminuer les droits sur leurs produits, cependant qu'il est d'autres articles auxquels on ne touche pas.

Un amendement a été présenté par l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) qui est le leader du parti des travaillistes, dans cette enceinte. Il m'a toujours semblé que ce titre était une anomalie, car j'ai entendu l'expression des vues de certains honorables députés en Chambre, et je suis sûr que ces vues ne sont pas celles du parti travailliste de l'Ontario, non plus que celles du parti travailliste de Brantford. L'amendement est tout à fait contraire à la politique du parti travailliste au Canada, ainsi qu'elle est exprimée à la page 55 du livre que j'ai en

mains, lequel est le rapport de la convention du grand Trades and Labour Council, le principal syndicat ouvrier du pays. C'est le rapport annuel de la convention qui a eu lieu à Winnipeg, en 1921. Les honorables députés croiraient que lorsque cette convention des travaillistes a eu lieu dans sa propre circonscription, le leader du parti se ferait entendre à ce sujet, mais son nom ne se trouve nulle part dans le livre, et pourquoi? Parce que ce conseil des métiers et des ouvriers ne le reconnaît pas comme son chef ou représentant des travaillistes, et pourtant, il siège ici en Chambre comme leader des travaillistes, et c'est à ce titre qu'il propose cet amendement. Je désire dire de la part de la classe ouvrière de Brantford, et de la part du grand centre industriel que je représente, que les sentiments du parti travailliste ne se trouvent pas dans son amendement, bien au contraire; et que le conseil des métiers et du travail, croit plutôt, ainsi qu'il est dit dans l'un des articles, qu'il faudrait maintenir un tarif pour la protection des ouvriers canadiens contre la concurrence étrangère, et que nulle modification ne devrait être faite dans ce tarif jusqu'à ce qu'une commission de tarif ait été établie, et la question étudiée dès plus soigneusement. Je ne cite pas les termes exactement, mais on les trouvera dans ce livre, si quelqu'un dé-sire les lire.

Pour plus de précision, je lirai une lettre que j'ai ici, de la part du secrétaire du conseil des métiers et du travail de Brantford, contenant une résolution, datée du 7 mars:

Proposé par le délégué Sévigny et appuyé par le délégué James:

Il est résolu de l'avis du conseil des métiers et du travail de la ville de Brantford que la solution la plus satisfaisante des controverses périodiques relatives au tarif, cause de tant de confusion politique et d'instabilité en matières commerciales, et conséquemment de grand souci pour les ouvriers dans les industries, se trouve dans la déclaration claire et décisive, adoptée à maintes reprises par le congrès des métiers et du travail du Canada, en convention annuelle, et dont un extrait a paru dans les rapports annuels de la convention d'Hamilton, en 1919, la convention de Windsor, en 1920, la convention de Winnipeg, en 1921, et la convention de Vancouver, en 1923. Ledit extrait se lit ainsi:

"Ces dernières années, certains intérêts ont fait une propagande active en faveur de l'adoption de la politique du libre-change au Canada. Pour les nombreux ouvriers engagés par les succursales canadiennes des industries des Etats-Unis, et autres industries qui réclament un tarif protecteur comme chose nécessaire à leur existence, cette question est de vive importance. Votre bureau est d'avis que les décisions relatives au tarif devraient cesser d'être matière d'expédient politique et qu'elles ne devraient être arrêtées qu'après une enquête soignée, en vue de permettre aux ouvriers dans telles industries, de recevoir des salaires raisonnables sans nuire à l'industrie par une injuste concurrence de celles des autres pays. Nous recommandons l'institution d'une commission sur le tarif, où les organisations ouvrières seraient représentées, munie de pleins pouvoirs de réglementation, semblables aux pouvoirs exercés par la commission des chemins de fer en matières de chemins de fer."

La résolution fut adoptée à l'unanimité.

Bien à vous,

Conseil des métiers et du travail de Brantford.

C. L. SÉVIGNY.

Voilà le véritable parti travailliste de l'Ontario. Une seconde lettre en date du 23 avril 1924, que je désirerais faire insérer aussi dans le hansard, et qui est dans le même sens, indique exactement le programme du conseil des métiers et du travail. Elle se lit comme suit:

M. W. G. RAYMOND, M.P.,

Chambre des communes,

Ottawa, Canada.

Cher monsieur,—Le conseil des métiers et du travail de Brantford me charge de vous écrire et de vous demander de prendre en sérieuse considération la résolution suivante:

"Ce conseil est d'avis que toute décision relative au tarif devrait être à l'abri de l'ingérence politique; toute décision portant le maintien ou la suppression d'un article du tarif devrait être prise seulement après une enquête minutieuse ayant pour objet d'assurer aux employés des industries intéressées un salaire normal sans ruiner ces industries en les exposant à la concurrence trop formidable de la part de leurs rivales à l'étranger. Nous proposons la création du tarif où les ouvriers syndiqués auraient la représentation qui leur est due et qui serait investie de toute l'autorité voulue pour connaître de cette question tout comme la commission des chemins de fer juge les questions qui relèvent de son domaine."

La résolution ci-dessus fait connaître l'attitude du congrès des métiers et du travail du Canada; une attitude que nous croyons très juste et impartiale et qui protège les intérêts de tous, de l'industriel, de l'ouvrier et du consommateur.

Si vous trouvez la résolution trop radicale nous vous proposons d'y substituer la suggestion d'une commission consultative. Nous demandons la formation d'une commission consultative du tarif.

Nous espérons que ceci aura votre attention et que vous en donnerez lecture sur le parquet de la Chambre.

Bien à vous,

C. L. SÉVIGNY.

La troisième lettre que j'ai ici est apparemment une réponse à quelque communication reçue de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth). Il en ressort que les correspondants ne sont pas absolument d'accord dans leurs opinions; il y est dit que lors des dernières élections provinciales en Ontario le parti indépendant du Travail n'a pas fait élire un seul représentant bien qu'il ait eu des candidats dans tous les centres importants de l'industrie; que le parti était désorganisé au point qu'il n'avait pas tenu sa convention annuelle le vendredi saint comme il l'aurait dû. L'auteur de la lettre trouve apparemment que c'est la fin du parti et il ne demande même pas de fleurs pour l'enterrement. Je maintiens donc que pour comprendre l'attitude des ouvriers d'Ontario on doit remarquer les sentiments exprimés dans

cette communication. Les ouvriers de l'Ontario ne veulent pas de cet amendement; et si les progressistes ont à l'adresse des travaillistes toute la sympathie qu'ils ne cessent de proclamer en Chambre ils devraient voter le rejet de l'amendement comme tous les membres du conseil des métiers et du travail de Brantford le voteraient. Je maintiens que l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a tort de poser en cette Chambre comme le représentant du parti ouvrier de la région dont je suis le mandataire; et je parle en connaissance de cause. Les honorables membres comprendront donc, d'après ce que j'ai dit, que je ne puis pas me rallier à l'amendement.

Permettez-moi d'observer, en terminant, qu'il nous faut en Canada un programme national qui ralie l'appuie de tout le monde. Il est clair que si nous adoptons le régime du libre-échange pour une région du pays, il faudra en justice, appliquer ce régime au pays tout entier. Je sais que les manufacturiers se sont adressés au Gouvernement et qu'ils lui ont demandé certaines concessions sur leurs matières premières, concessions qui leur permettraient de mieux supporter l'abaissement du tarif; et je crois que le ministère a fait tout son possible pour satisfaire à ces demandes. En dépit de tout cela, je suis toujours convaincu que le tarif existant devrait être maintenu comme le tarif le plus faible qu'on puise adopter à l'intention des machines agricoles. Nous devrions, ce me semble, tenter la création d'une commission du tarif comme le demande le parti ouvrier,—ce projet figure à son programme depuis des années,—il va sans dire que cette commission n'aurait aucune compétence législative: elle ne pourrait pas décréter le relèvement ni l'abaissement du tarif; mais elle pourrait recueillir, de sources indépendantes, les renseignements désirés par le Gouvernement du jour et les lui transmettre, ce qui assurerait au Canada le tarif le plus scientifique possible.

Je refuse de discuter les mérites relatifs du libre-échange et de la protection; car à mon point de vue le libre-échange n'a rien de sensé, rien de pratique. Je suis persuadé que si l'honorable député de Brome (M. McMaster) était ministre des Finances, il n'arriverait pas plus près d'établir le régime libre-échangiste que ne le fait le présent budget, en dépit de toutes ses récriminations. Certaines choses sont excellentes en théorie; mais absolument impossibles en pratique. Par exemple, il y a la paix universelle. Qui voudrait censurer celui qui préconiserait la paix universelle, qui de toute son âme voudrait voir réaliser ce rêve? Et pourtant y a-t-il eu pendant la guerre une épithète plus chargée de haine que celle de "pacifiste"? Le terme avait à vrai dire le même sens que le mot "traître"; en effet nous savions qu'à ce moment-là lorsque le pays combattait pour sa vie le pacifiste faisait, autant que le traître, obstacle à notre succès.

Un autre idéal que des savants, des génies, ont tenté de réaliser, c'est le mouvement perpétuel. Pas un homme d'esprit sain n'a cherché à découvrir le mouvement perpétuel sans y perdre la raison. Personne n'a jamais réalisé le mouvement perpétuel, sauf peut-être l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church). Je veux dire que quiconque s'est livré pendant longtemps à l'étude de ce problème y a laissé l'usage de sa raison. Franchement, je ne sais trop aujourd'ui s'il n'en est pas ainsi de la théorie du libre-échange.

En entendant ceux qui la soutiennent parler avec éloquence du libre-échange et de ses avantages, je pense souvent au sort de cette autre chimère: le mouvement perpétuel, qui a conduit un grand nombre de ceux qui l'ont recherché aux asiles d'aliénés. Je souhaite que ceux qui préconisent cette politique fiscale et financière pour notre pays n'aient pas le même sort.

Ce dont nous avons besoin, c'est une politique qui développera nos industries et nos ressources, qui amènera du nord de l'Ontario ces immenses trésors que l'honorable député de Nipissing (M. Lapierre) a si éloquemment décrits dans son admirable discours. Ce qu'il nous faut également, c'est une politique douanière qui protège l'ouvrier. Puisque le concours de l'artisan est nécessaire pour faire de la matière première un produit manufacturé, qu'on protège donc son travail au moyen du tarif douanier. C'est ainsi que nous pourrons réussir à développer le pays, afin de pouvoir utiliser chez nous les matières premières avec lesquelles actuellement d'autres pays où nous les exportons font de l'argent en les travaillant. Non pas que je préconise une politique d'exclusion; je ne dis pas que nous pouvons nous suffire absolument à nous-mêmes. Mais le Canada devrait exporter des articles fabriqués à la place des matières premières, car on sait que c'est celui qui vend le produit fabriqué qui fait le plus gros bénéfice.

M. FORKE: Pourquoi ne pouvons-nous pas exporter les articles manufacturés?

M. RAYMOND: Je dis: pourquoi ne pouvons-nous pas? On exporte bien tout ce qu'on a à exporter. Quant aux matières premières, mon honorable collègue a dû entendre, il y a quelques instants, l'honorable député de To-

ronto-Nord citer le cas de l'asbeste de la province de Québec. Il nous a dit comment les Etats-Unis avec 9 millions de dollars de cette substance extraite du sein de la terre qu'on leur avait expédiée, en avaient fait une valeur de 60 millions.

M. FORKE: Pourquoi l'envoyer aux Etats-Unis?

M. RAYMOND: Parce que nous n'avons pas de manufactures ici. Il faut développer ces industries et faire naître des usines. Autrement, nous ne pourrons jamais exporter l'article manufacturé, parce que les Etats-Unis possèdent des usines et il faudra leur envoyer les matières premières pour qu'elles soient travaillées là-bas. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw) a quelque peu caché la différence entre notre tarif et le tarif américain qui les protège, lorsqu'il a dit, cet après-midi, que les Etats-Unis percevaient en droits 450 millions et nous, 105 millions.

Quelle est la vérité au sujet du tarif américain? Si mes honorables collègues voulaient bien l'examiner, ils verraient que seuls entrent en franchise les articles que les Américains désirent voir entrer ainsi. Pour les autres, dont ils n'ont pas besoin, il est impossible de franchir leur barrière douanière. Les droits sur la laine sont de 100 p. 100, sur le coton et les tissus, 50 p. 100. Pour tout ce qu'ils fabriquent et au sujet desquels ils craigent la concurrence britannique ou allemande, ils imposent des droits si élevés qu'aucune importation ne figure sur leur liste. Actuellement nous importons presque autant de draps de laine peignée et de tweeds que les Etats-Unis, parce que nos droits ne sont que de 26 p. 100, tandis que les leurs sont de 75 et 100 p. 100. Aussi voilà un article qui s'importe très peu chez nous.

Pour revenir au développement du Canada, je dis donc qu'il faut une politique qui encourage ces industries, qui fasse surgir des usines pour transformer ces matières premières en articles manufacturés, qui protège nos artisans canadiens, non pas d'une façon exagérée, irrationnelle, mais suffisamment pour leur permettre de faire leurs affaires chez nous. Si on faisait cela, et on peut le faire équitablement, j'estime que la commission du tarif telle que proposée par le conseil des métiers et du travail pour conseiller le ministre des Finances, serait d'une grande utilité. Avec une pareille politique et une fois les merveilleuses ressources naturelles développées, alors nous pourrons entrer dans l'ère de prospérité que nous souhaitons tous. Il est vrai que déjà elle se manifeste à certains égards et il semble que le commerce commence à s'améliorer. Je fais toujours en sorte de regarder la situation avec confiance et je n'aime pas me représenter ou voir les choses en noir. J'estime que les affaires se rétablissent et que le commerce va reprendre. Une politique douanière qui protégerait le travail et l'industrie aiderait considérablement à développer notre commerce extérieur, nos manufactures et nos ressources naturelles.

M. BRETHEN: Peu importe combien nos conclusions peuvent différer de celles de l'honorable député de Brantford (M. Raymond), c'est avec le plus grand intérêt que nous avons écouté son discours et la sincérité de l'honorable député quand il défend les intérêts de la ville qu'il représente pourrait arracher des larmes à un rocher. Néanmoins, dans quelle situation se trouve Brantford? Je me souviens qu'il y a quelques semaines à peine, une députation de la ville de Brantford, comprenant justement ces fabricants d'instruments aratoires dont l'honorable député nous a parlé, et pour lesquels il se montre si admirablement loyal, a arrangé des entrevues avec divers groupes des députés de la Chambre y compris un certain nombre de représentants du parti progressiste et je me suis demandé si ces fabricants de machines aratoires de Brantford étaient aussi loyaux envers leur député qu'il l'est envers eux. A notre grande surprise et après avoir attendu une demi-heure et plus, les fabricants de Brantford, qui faisaient partie de la députation, ne se sont pas montrés. Néanmoins, un fabricant de cette ville, parlant en leur nom, a exposé leur cas, mais je ne pense pas qu'il ait bien réussi à nous le faire comprendre. Plusieurs questions ont été posées, parmi lesquelles la suivante, qui est très importante: tout d'abord, quelle est la situation des manufacturiers de Brantford surtout en ce qui regarde l'industrie de la ficelle d'engerbage? A cette question, le représentant a été obligé d'avouer que l'industrie de la ficelle d'engerbage, bien que ce produit jouisse de l'entrée en franchise et par conséquent sans protection aucune, était la seule de Brantford qui fît de belles affaires et emploie ses ouvriers constamment. On lui a ensuite demandé: quelle est la difficulté que rencontrent les fabricants de Brantford; est-ce une question de protection ou une question de manque de débit? De plus, si un gouvernement quelconque du pays augmentait la protection, cela aurait-il pour effet d'augmenter les affaires des fabricants de Brantford et cela pourrait-il résoudre leurs problèmes? En réponse à cette question il a été aussi obligé d'avouer que le problème se trouvait dans la diminution des ventes et que la protection, non seulement ne saurait le résoudre, mais viendrait encore aggraver la situation. En d'autres termes, si les ventes dépendent des conditions qui favorisent

l'acheteur, une augmentation de prix ne ferait qu'empirer la situation en augmentant les prix et en diminuant la puissance d'achat des consommateurs. Or, il existe des relations directes entre le fabricant d'instruments aratoires et son acheteur, lequel, dans ce cas, est le cultivateur canadien, et le véritable problème ne réside pas autant dans la protection que dans l'insuffisance de puissance d'achat de la part du cultivateur. Donc, ce que nous pourrions faire ici pour augmenter cette puissance d'achat ajoutera indirectement à la prospérité du fabricant.

Aujourd'hui nous avons discuté la politique fiscale présentée par le gouvernement et qui a suscité un intérêt général dans tout le pays. Comme l'a démontré l'honorable député de Winnipeg (M. Hudson), cet après-midi, alors que les deux-tiers des électeurs du pays ont appuyé aux dernières élections des candidats favorables à une ligne de conduite semblable à celle qui est tracée dans ce budget, nous voyons que, jusqu'à présent, le gouvernement a peu agi en ce sens. Pendant deux sessions nous avons eu à la Chambre des budgets qui se sont contentés d'un simple geste vers la réduction des tarifs et celui qu'on nous présente aujourd'hui est le premier qui ait réellement agi. Par conséquent, puisque ce budget est conçu dans un sens que nous, les progressistes, croyons non seulement favorable aux intérêts bien compris de la classe agricole, mais aussi susceptible d'améliorer la situation générale du peuple du Canada, nous nous sentons mieux disposés à son égard qu'à celui d'aucun budget qui ait été présenté au peuple depuis de longues années. Tout en convenant avec les députés qui siègent à notre droite que les cultivateurs ne bénéficieront peut être pas immédiatement de la réduction des prix des instruments de production, nous nions aussi que ces changements puissent avoir un effet désastreux pour les fabricants de machines aratoires, comme le prétendent ces mêmes députés. Il est vrai que certaines manufactures sont dans une mauvaise situation financière. Cependant, ce dont le fabricant canadien a besoin aujourd'hui, ce sont des ventes, c'est un chiffre d'affaires. Son débouché le plus avantageux se trouve au Canada et surtout dans le Canada agricole. Ses ventes ont une relation directe avec la puissance d'achat de son client qui, dans le cas du fabricant d'instruments aratoires, est le cultivateur du pays. Envisageant la situation telle qu'elle est, il n'est pas un groupe à la Chambre qui est le courage de laisser entendre que la situation des agriculteurs est prospère, de fait, sa puissance d'achat est extrêmement limitée. Ce fait étant accepté en ce qui regarde la situation du client, quel moyen allons-nous prendre pour y apporter remède? D'aucuns, comme l'honorable député de Brantford, suggèrent l'augmentation de la protection, mais nous croyons que cela ne ferait qu'aggraver la difficulté. Le relèvement des droits ne peut avoir d'autre résultat que d'augmenter le prix des objets bénéficiant de la protection tarifaire. Comment prétendre qu'en augmentant le prix des choses on va faciliter leur acquisition au consommateur? Cinquante ans d'un pareil régime en a montré la fausseté. Je persiste à penser qu'on n'augmentera pas la richesse publique en prélevant des impôts sur un contribuable de Peterborough pour en faire bénéficier un autre monsieur de Toronto. Un semblable système entrave la distribution juste et naturelle de la richesse, mais il ne saurait en augmenter le volume.

Je vais essayer de montrer la relation étroite qui existe entre les producteurs et les consommateurs. Au mois de septembre dernier j'ai fait un voyage dans l'Ouest. J'ai visité la Colombie-Anglaise et parcouru en auto la distance qui va de Kamloops au fond de la vallée de l'Okanagan, environ 370 milles. A ma grande surprise j'appris de la bouche même des arboriculteurs fruitiers que leur situation comme producteurs était des plus précaires. Cette nouvelle me causa un grand regret, car je voyais partout des signes évidents d'une récolte abondante. Un jardinier, entre autres, m'apprit qu'il avait rasé ses plantations de pêchers et qu'il les remplaçait par des pommiers. Quoique les fruits fussent énormes et de première qualité la moitié de la récolte seulement serait cueillie. Il ajouta que la moitié de la récolte de cerises avait été laissée sur les arbres. Je demandai l'explication de cet état de choses. Il me la donna et je vous la livre pour ce qu'elle vaut. Les vergers de la Colombie-Anglaise, dit-il, avaient été créés pour le marché des provinces de l'Ouest à une époque où celle-ci était plus prospère qu'à présent. Lorsque cette prospérité cessa, l'arboriculteur de la Colombie en reçut le contrecoup. Dans le wagons j'en causai avec un propriétaire qui avait de l'expérience dans la culture et la vente des fruits, et voici ce qu'il me dit: "La question est que, lorsque le cultivateur dans l'Ouest gagne de l'argent il ne pas au magasin pour acheter un ou deux paniers de fruits, comme cela se fait dans l'Ontario. Il demande simplement au marchand le prix des pêches, et si ce celui-ci est à sa convenance il commande aussitôt quatre ou cinq caisses.

L'industrie fruitière de la Colombie a évidemment été créée pour fournir ce marché. L'année dernière, par exemple, malgré une récolte des plus abondantes, la plus riche

qu'on ait connue, les arboriculteurs eurent une saison déficitaire qui abaissera la valeur du rendement des ventes de 75 millions. Les conséquences vont indubitablement se faire sentir ailleurs; d'autres industries vont être affectées et le reste du pays également.

Cette question des ventes vise sensiblement toutes les industries. Il y a une couple de semaines j'étais à Halifax et j'ai pu lire dans un des journaux de la ville une nouvelle intitulée comme ceci: La Cross Fertilizer Company en liquidation par suite de l'abaissement du tarif. Je trouvai que le budget avait des résultats bien prompts sur l'industries des engrais chimiques. Je fis donc ma petite enquête. A ma grande surprise, les cultivateurs m'expliquèrent que depuis deux ans cette maison ne pouvait vendre ses produits parce qu'ils ne convenaient pas. Leurs engrais n'était pas solubles dans l'eau, et après plusieurs essais infructueux les cultivateurs cessèrent d'en acheter. Alors, la maison liquida, non à cause du tarif, mais tout bonnement parce qu'elle fabriquait un produit que les cultivateurs refusaient d'acheter. Vous voyez que les choses ne sont pas comme on le prétendait.

L'honorable député de Brantford (M. Raymond) nous a entretenus de la fabrication des tracteurs mécaniques. Il a été affirmé devant nous que les usines qui les fabriquaient à Brantford ont cessé leurs opérations à la suite de la suppression des droits. Je me demande si c'est bien la vérité. Lors de mon voyage dans l'Ouest, l'année dernière, il m'arriva une fois d'apercevoir un tracteur opérant dans un champ en jachère; mais j'étais placé à une distance trop grande pour me rendre compte si c'était bien un tracteur que je voyais. Je constatai la présence de nombreuses machines à battre, mais je n'ai pas rencontré ces années dernières un seul tracteur. Ce n'est pas que cet instrument de travail n'avait aucune valeur pour les cultivateurs des prairies pendant la guerre. La vérité, c'est que la traction animale était bon marché—les chevaux étant presque invendables—les harnais de même, que la nourriture des chevaux sur la ferme coûtait presque rien, et alors les tracteurs n'offrant aucun avantage pratique les fermiers cessèrent d'en acheter.

Le directeur de la station agronomique de Brandon me déclara lui-même que l'ère du tracteur est passé. Puisque les cultivateurs de l'Ouest n'achètent plus ce genre de machines, la fin de l'industrie de la fabrication des tracteurs s'explique d'elle-même: l'absence de clientèle. Cette raison me parait aussi plausible que la suppression du droit.

[M. Brethen.]

Au Canada, la prospérité industrielle dépend certainement de la prospérité agricole. C'est là une vérité qu'il faut reconnaître, si l'on veut hâter l'avènement de notre prospérité nationale. Sans aucune rancœur contre les grands magnats industriels, je ne puis m'empêcher de songer que la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, parce qu'ils ne peuvent faire de vente, ou, en d'autres termes, à cause de la diminution de la capacité d'achat des cultivateurs canadiens, qui sont leurs meilleurs clients, est le résultat de l'erreur qu'ils ont commise en 1911. On offrait alors au cultivateur canadien un marché auquel on attribue aujourd'hui beaucoup d'importance et qui aurait contribué énormément à l'amélioration de l'agriculture. Mais qu'arrivera-t-il? Ces mêmes magnats industriels et financiers, bien qu'ils ne fût question que de réciprocité pour les produits naturels, ce qui ne les concernait guère, s'immiscèrent dans la question et firent perdre au cultivateur ce marché important, en même temps qu'ils tuèrent l'essor industriel qui en serait résulté à leur propre profit. Aujourd'hui, ils sont les victimes de leurs propres manœuvres. A l'heure actuelle, il est urgent que l'on rende prospères les industries fondamentales ou primaires du pays. La prospérité générale s'ensuivra aussi naturellement que le jour succède à la nuit. En essayant de combler l'abîme qu'il y a entre les prix élevés que le cultivateur doit payer pour tout ce qu'il achète, et les prix infimes qu'il reçoit pour ce qu'il vend, le Gouvernement a tenté, dans son budget, un sincère effort pour améliorer les conditions et contribuer à la prospérité générale du Canada. Je ne suis pas de ceux qui ont perdu toute confiance dans l'avenir du Canada. Je ne suis pas de la chapelle de certains membres de cette Chambre qui, parce que nous avons assisté à l'exode d'un grand nombre de bons Canadiens vers les Etats-Unis, voudraient annoncer au monde entier, dans ce Parlement, que le Canada s'achemine vers la ruine. Je crois que l'on a attribué trop d'importance à la question de l'émigration des Canadiens vers le sud. J'ai en main une lettre provenant d'un jeune homme qui fit autrefois partie du personnel administratif pendant plusieurs années et qui, il y a quelques semaines, crut améliorer sa situation en cherchant un emploi dans la grande ville de Détroit. Après avoir fait les portes à Détroit pendant deux semaines, il m'écrit pour me demander d'essayer de luit trouver une position quelconque. Voici ce qu'il dit: "Les positions sont très rares ici; des centaines et des milliers de personnes sont sans travail."

C'est une confirmation de ce que je savais déjà au sujet d'autres jeunes gens qui sont partis de chez nous pour divers endroits des Etats-Unis. Plusieurs d'entre eux, au moins la moitié, sont revenus dans leurs foyers, parce qu'ils n'avaient pu trouver de travail. Un certain nombre ont déjà trouvé des positions permanentes dans leur ville, ce qui indique qu'ils n'ont plus du tout l'idée de retourner tenter fortune dans la république du sud. Voici ce que disait le *Toronto Globe* du 24 avril dernier:

Les seules grandes villes des Etats-Unis qui souffrent encore de la rareté des logis et d'une augmentation correspondante des prix des loyers sont Philadelphie, Chicago et Pittsburg. Les artisans canadiens qui ont bénéficié de l'activité des métiers de construction de l'autre côté de la frontière, nous reviendront bientôt.

Je ne puis m'empêcher de penser que l'importance que l'on a attachée à l'émigration aux Etats-Unis n'était qu'une manœuvre politique dont le but était de déprécier le travail du Gouvernement. J'ajouterai que si la politique douanière du Gouvernement actuel a pu contribuer à accélérer le mouvement migratoire des deux dernières années vers les Etats-Unis, les deux anciens partis doivent également accepter leur part de responsabilité. Le budget actuel met en présence pour la première fois depuis nombre d'années la politique fiscale de chacun des deux anciens partis.

Je vais poser une question à laquelle je voudrais bien trouver une réponse: "De quel mal le Canada souffre-t-il?" Si les plus belles intelligences de cette Chambre accordaient à cette question l'importance qu'elle mérite au lieu de ressasser les vieilles luttes électorales, elles rendraient un meilleur service à leur pays. "De quel mal le Canada souffre-t-il?" L'augmentation de la dette publique, qui était de $336,000,000 en 1913 et de $2,453,000,000 en 1923, d'après les chiffres que nous a donnés le ministre suppléant des Finances (M. Robb), ne peut que faire augmenter aussi les impôts, non seulement les taxes directes, mais les contributions indirectes dans une bien plus forte mesure. De ce dernier chef, résulte une augmentation du coût de la distribution des marchandises, de la fabrication, de la main-d'œuvre, des loyers, etc., et c'est cette superposition qui est la cause de la situation si grave dans laquelle nous nous trouvons au Canada et de la cherté de la vie. Le tarif de protection ne rapporte aucun bénéfice aux producteurs de blé, de viandes, de poisson, de fromage ou de pommes de terre, parce que ces denrées sont vendues sur les marchés mondiaux et, bien qu'une forte proportion en soit consommée au Canada, c'est le surplus disponible pour l'exportation qui détermine les prix. La diminution du coût de la vie la seule planche de salut pour le producteur qui doit faire face à cette concurrence.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est grand temps d'établir notre bilan national. Pourrions-nous diminuer les frais d'administration qui pèsent si lourdement sur le peuple? Est-ce que la composition de la Chambre et du Sénat ne peut être réduite pour convenir à nos moyens actuels? La fusion du département de la Justice avec celui du solliciteur général, par exemple, est aussi importante que la fusion des chemins de fer.

Je proposerais aussi au Gouvernement de mettre à exécution le projet du député de Portage-la-Prairie (M. Leader) pour la réduction de l'indemnité parlementaire au niveau des capacités du Trésor. L'économie bien ordonnée, comme la charité, doit commencer par soi-même. Les conseils de ménagement adressés au pays ne seront pris au sérieux que si les membres de la Chambre donnent eux-mêmes l'exemple en renonçant à une partie de leur indemnité.

J'ai entendu dire que l'indemnité actuelle, et même une plus forte indemnité, est nécessaire pour obtenir des hommes de valeur dans la Chambre des communes. Cela je ne le crois pas. Aucune récompense matérielle en Canada ou ailleurs n'aura une plus grande prise sur les hommes vraiment patriotes que l'appel du devoir civique. En revenant d'Halifax, il y a une couple de semaines, les membres progressistes eurent l'avantage de faire la connaissance d'un voyageur australien dans le wagon du chemin de fer. A notre prière il nous raconta des choses très intéressantes sur son pays. Il paraissait bien renseigné et nul agent de publicité n'aurait pu mieux faire pour donner une bonne idée de cette colonie. Cet exemple m'a donné à penser que les Canadiens pourraient en faire autant pour leur propre pays. Ayons confiance dans l'avenir du Canada. Tâchons de garder le Canada aux Canadiens et les Canadiens au Canada.

Je ne puis admettre que nos compatriotes ne peuvent pas rivaliser avec la France, l'Italie ou autres pays européens parce que leur main-d'œuvre est à meilleur marché. Au sujet de l'Italie, notre voyageur australien disait: "Dans cette contrée les méthodes employées en agriculture sont médiocres. Il faut deux hommes pour labourer, l'un aux marchons de la charrue, l'autre pour conduire le cheval. Quelle idée"! Cela doit nous convaincre que les pays européens ne peuvent pas rivaliser avec l'agriculture canadienne, malgré le bon marché de leur main-d'œuvre.

Le meilleur gage de succès du réseau de l'Etat dans le Dominion c'est la bonne vo-

lonté des citoyens à lui donner leur clientèle. Je suis d'accord avec l'honorable député de Brantford (M. Raymond) pour dire qu'il faut être Canadien jusqu'au bout des ongles et qu'il faut toujours donner la préférence au produit canadien, à conditions égales. C'est en se sentant les coudes entre cultivateurs, ouvriers, consommateurs, en encourageant l'industrie canadienne, parce que ses produits sont les meilleurs et qu'ils sont fabriqués par des Canadiens, qu'on finira par trouver la solution de toutes les difficultés économiques et financières par où passe le Canada en ce moment.

M. ROSS (Kingston) propose le renvoi du débat.

Cette motion est adoptée.

La séance est levée à onze heures et demie.

MARDI, le 6 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

LE COMITE DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES

M. CAHILL (Pontiac) dépose le 3e rapport du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes

M. CAHILL propose:

Que conformément à la conclusion contenue dans son 3e rapport, le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes soit autorisé de siéger pendant les séances du Parlement.

M. l'ORATEUR: Du consentement de la Chambre.

L'hon. H. H. STEVENS (Vancouver-Centre): Je me suis opposé à l'adoption de cette motion lorsqu'elle a été faite en comité aujourd'hui, et je soulève encore la même objection. Voici pour quelle raison, et j'ai tout lieu de croire qu'elle sera valable aux yeux du premier ministre et du Gouvernement. Nous avons déjà un comité parlementaire important qui siège pendant les séances de la Chambre et, à ce que je sache, il n'y a pas lieu de hâter particulièrement l'adoption des bills qui sont soumis à l'examen du comité. La moitié environ des projets de loi relatifs aux embranchements du réseau national canadien ont été adoptés par le comité ce matin de même que plusieurs autres bills, ainsi que le rapport l'établira. Il ne s'est pas produit de délai; de fait, nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour faciliter l'adoption de ces divers projets de loi, ce matin. Dans les circonstances, je ne vois donc pas de raison pour que le comité siège pendant les séances de la Chambre. Nous ne devons pas perdre de vue que ce privilège ne devrait être concédé à un comité qu'en raison de circonstances extraordinaires, à savoir lorsqu'il s'agit d'un comité très nombreux ou encore lorsqu'il doit examiner une question très importante, comme la refonte de la loi des banques, l'année dernière, ou tout autre problème d'importance majeure. Le travail de routine d'un comité parlementaire ne devrait pas donner lieu à ce comité de siéger en même temps que la Chambre, ce à quoi je m'oppose fortement.

M. CAHILL: Plusieurs membres du comité désirent que l'on procède aussi rapidemnet que possible à l'expédition des affaires de la Chambre. Comme le sait l'honorable député de Vancouver-Centre, il est nécessaire qu'un certain nombre de fonctionnaires du réseau national comparaissent devant le comité. Il est vrai qu'on a adopté plusieurs bills ce matin, mais cela est surtout dû au consentement de certains membres de la gauche qui s'y étaient d'abord opposés. Il ne serait guère possible d'en finir bientôt en n'employant que deux heures chaque matin, et il faudrait prier les représentants du réseau d'assister à chacune de ces séances. Ni le Gouvernement ni le comité ne me semblent désireux d'accélérer l'exécution de cette tâche plus que de raison, quand même ce projet de résolution serait adopté; mais je crois que nous pouvons conclure avec l'opposition une entente d'après laquelle il soit possible de procéder à l'étude des bills pendant les séances de la Chambre, afin que nous puissions retenir ici les fonctionnaires du réseau et poursuivre le travail de jour en jour jusqu'à ce qu'il soit achevé, et cela, aux heures qui pourront convenir aux membres de l'opposition. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de siéger cet après-midi comme le comité l'a suggéré, mais on devrait adopter la motion afin de retenir les fonctionnaires ici pour la continuation de la besogne au lieu de les appeler à des séances qui ne devront avoir lieu que le matin, une couple de fois par semaine.

M. l'ORATEUR: La motion ne saurait être adoptée que si la Chambre est unanime à y consentir. Dans le cas contraire il faudra donner avis de motion. La Chambre consent-elle a adopter la motion?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non.

M. l'ORATEUR: La motion est rejetée.

M. CAHILL: Je demande à la retirer et à donner avis de motion.

M. l'ORATEUR: La motion a été déclarée rejetée. On pourra donner plus tard un autre avis de motion.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

Les pétitions suivantes ont été présentées par les membres des congrégations ci-après nommées, s'opposant au projet de loi tendant à constituer civilement l'Eglise Unie du Canada:

L'église presbytérienne St. Stephens en Colombie-Anglaise.—Par M. Clark.

L'église presbytérienne Knox de Red-Deer (Alberta); l'église presbytérienne St. Andrew's d'Olds (Alberta).—Par M. Speakman.

Les églises presbytériennes de Collingwood, de Nottowasaga-Ouest, de Nassaweya, de Dunroom, de Nottawa, de Penetanguishene, toutes de la province d'Ontario.—Par M. Wilson.

L'église presbytérienne Chalmers de Toronto.

Les pétitions suivantes ont été présentées par les paroisses et institutions nommées ci-après en faveur de l'adoption du projet de loi tendant à constituer civilement l'Eglise Unie du Canada:

L'église presbytérienne de Deer Park, Toronto; l'église méthodiste Wesley, de Montréal; les églises méthodistes de Washington, St. Williams et Port Rowan; les églises Union de Monticello, Campania et Tarbet; l'église méthodiste de la rue Wellington, London, les églises Mount Zion et Rockford, dans le township Townsend; les églises méthodistes de Mallorytown, toutes d'Ontario; l'église Union de Tregarva (Saskatchewan); l'église méthodiste St. Mary's (Ontario).—Par M. Maybee.

L'église presbytérienne de la rue Bloor, Toronto; les églises méthodistes Hope et Ebenezer d'Alvinston (Ontario); l'église unie de Marmora; l'église méthodiste de Bear River (Nouvelle-Ecosse); l'église presbytérienne d'Esterhazy et de Little Harbour (Saskatchewan); l'église méthodiste de Ford (Ontario); l'église Union de Wananesa (Manitoba); l'église méthodiste de Flinton (Ontario); l'église presbytérienne St. Andrew's de Winnipeg (Manitoba); les églises méthodistes de Cottam et d'Aberna.—Par M. Stevens.

L'église presbytérienne Davenport, de Toronto; l'église méthodiste de Wyoming (Ont.). l'United Church d'Ancaster (Ont.); Issac Bowman et autres, de Miami et autres endroits.—Par M. Lucas.

Les membres de l'église presbytérienne de Toronto (Ont.); l'église méthodiste d'Allenford (Ont.); l'église presbytérienne de Rollingdam (N.-B.); l'église méthodiste de Tiverton (Ont.); l'église presbytérienne d'Oakner; l'église méthodiste de l'avenue Fairmont, à Montréal (Qué.); l'Union Church d'Anglia (Sask.); l'église méthodiste Young, de Winnipeg (Man.); l'église presbytérienne de Waweig (N.-B.); les églises méthodistes de Prospect, de Manchester et de Prince-Albert (Ont.); l'église presbytérienne de Montréal (Qué.). l'église méthodiste de Lansdowne (Ont.); l'église presbytérienne St. Mathews, de Montréal; l'église presbytérienne de Pointe-Claire (Qué.); les églises United Presbyterian and Methodist, de Cedar-Hill; l'église méthodiste d'Antrim (Ont.); les églises United Presbyterian and Methodist, de Pakenham (Ont.); l'église méthodiste de Gesto (Ont.); l'église presbytérienne MacVicar, de Montréal.—par M. Caldwell.

L'église méthodiste de Southampton (Ont.); l'église Union, de Hawarden (Sask.); les églises méthodistes de Greenwood (Ont.); Mary E. Mather et autres, de Melbourne (Ont.). l'église Memorial Methodist, de St. Catharines (Ont.); l'église Union, de Cabri (Sask.); l'église méthodiste de Pointe-Edward (Ont.); l'église Kew Beach Presbyterian, de Toronto.—Par M. Halbert.

L'église Central Methodist de Sarnia (Ont.); l'église First presbyterian d'Alix (Alta.); l'église méthodiste de Vankleek-Hill (Ont.); l'église Union de Donville (Qué.); l'église presbytérienne Norwood, de Winnipeg (Man.); l'église de Springfield; l'église presbytérienne d'Oakney (Man.); l'église congrégationaliste de la Pointe Saint-Charles, à Montréal. les congrégations méthodistes de Waterloo et de Warden (Qué.); l'église presbytérienne St. David's, de Toronto; l'église méthodiste d'Armstrong (C.-A.).—Par M. Charters.

L'United Church de North-Rosedale, à Toronto; l'église méthodiste de Gananoque (Ont.); l'église presbytérienne de Sonya (Ont.); la session de l'église presbytérienne de Clinton (Ont.); l'église méthodiste de Shiloh; l'église méthodiste de Sharon (Ont.); Port-Simpson (C.-A.); l'église méthodiste de Tillsonburg (Ont.). la Congrégation d'Ethelbert (Man.); l'église méthodiste de Sunny-Brea et de Cherryfield (N.-B.); l'église méthodiste de College Street, à Toronto; l'église First Congregational de Granby (Qué.); les églises méthodistes de Salem, de Peniel et de Manilla (Ont.); l'église méthodiste Rosemount, d'Ottawa; l'église méthodiste Wesley, de Toronto; l'église presbytérienne Knox, de Miami (Man.); l'église méthodiste de Paris (Ont.); l'église presbytérienne de Strathclair (Man.). les églises United Methodist and Congregation, de Georgeville, de Tomafobin et de Fitch-Bay (Qué); l'église presbytérienne St. Cuthbert's, de Saint-Lambert (Qué.); l'église Union de Rosseburn, l'église méthodiste de Liverpool (N.-E.); l'église méthodiste de Morven, de Switzerville

et de Violet (Ont.); l'église Griffin Union, de Griffin (Sask.); l'église méthodiste Dominion, d'Ottawa; l'église méthodiste McDougal, de Winnipeg; la Saltcoats United Church, de Castleton (Sask.); les United Churches de Fillmore, de Grieff et de Huronville (Sask.).— Par M. Hoey.

L'église méthodiste d'Adolphustown et de Sillsville (Ont.); l'église presbytérienne Augustine, de Winnipeg; la St. Andrews United Church, de Winnipeg; l'église méthodiste St. Paul's, de Harrowsmith; les églises méthodistes de Holleford et de Hartington (Ont.); l'église méthodiste St. James, de Simcœ, et l'église méthodiste de Lynnville (Ont.); l'église presbytérienne de Bay-Fortune (I. P.-E.); l'église presbytérienne de Talamagouche (N.-E.); l'église presbytérienne de Souris (I. P.-E.); l'église méthodiste d'Ormstown (Qué).; l'église presbytérienne Victoria, de Toronto.— Par sir Henry Drayton.

BASE NAVALE DE SINGAPOUR

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je demande à déposer les documents ci-après dont le dépôt a été ordonné le 9 avril 1924:

Copie de tous télégrammes, correspondances, écrits et autres documents échangés entre le département des Affaires extérieures et le gouvernement britannique relativement à la base navale de Singapour.

CREDITS AGRICOLES

L'hon. J. A. ROBB (ministre de l'Immigration): Je propose que le rapport de M. le docteur Tory, déposé le 15 avril, soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

(La motion est adoptée.)

BILLS PRIVES

1re LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat.

Le 1er (bill n° 79), tendant à faire droit à Douglas Lewin;

Le 2e (bill n°80), tendant à faire droit à Mary Quinn;

Le 3e (bill n° 81), tendant à faire droit à Marie Darling Irving;

Le 4e (bill n° 82), tendant à faire droit à Margaret DeMello;

Le 5e (bill n° 83) tendant à faire droit à Mary Caroline Dooley;

Le 6e (bill n° 84), tendant à faire droit à Barbera Gibb Duncan;

Le 7e (bill n° 85), tendant à faire droit à Nellie Sinkins;

Le e8 (bill n° 86), tendant à faire droit à Catherine Jean Livingstone;

Le 9e (bill n° 87), tendant à faire droit à Alice Maud Knowles.

[M. l'Orateur.]

LE CODE CRIMINEL ET LES SCRIPS DES METIS

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Je signalerai à l'attention du Gouvernement le bill n° 5 que l'honorable député d'Edmonton (M. Kennedy) a présenté pour modifier le Code criminel et qui est inscrit pour troisième lecture au nombre des bills d'intérêt public et des ordres du jour. On l'a présenté chaque année depuis que le parlement actuel existe. Il a rapport à une question qui devrait plutôt constituer l'objet d'une mesure ministérielle. A en juger d'après le cours ordinaire il ne me semble pas que nous puissions y arriver pendant la session actuelle.

J'ignore si le bill a été appelé; il se peut, cependant, qu'il l'ait été et que la Chambre ait passé outre. Je suggère au ministère d'en prendre charge. Personne ici ne s'oppose à ce projet de loi, que je sache. Pourquoi donc ne mettrions-nous pas fin aux lamentations que ce sujet provoque annuellement et ne trancherions-nous pas la question?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je ne sache pas qu'il soit nécessaire que le ministère ne reconnaisse l'auteur de ce projet de loi; mais je conviens avec mon très honorable ami que nous devrions, du consentement unanime de la Chambre, en permettre la 3e lecture.

LES PENSION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

M. E. R. E. CHEVRIER (Ottawa): Quelles sont les intentions du ministère au sujet du projet des pensions du personnel administratif?

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Mon honorable ami doit se rappeler que, le 15 avril, le Gouvernement a donné avis d'un projet de résolution qui aurait été un premier pas. Dès que la discussion sur le budget sera terminée, nous nous proposons de mettre ce projet à l'étude et de renvoyer le bill à un comité spécial afin que celui-ci le délibère et reçoive les témoignages de tous les intéressés.

M. C. A. GAUVREAU (Témiscouata): Si le bill des pensions n'est pas adopté, le ministère entend-il prolonger d'un an l'application de la loi Calder?

L'hon. M. ROBB: C'est une question qui sera étudiée à une époque plus avancée de la session, lorsque nous verrons où en sont rendus les travaux du comité.

LES APPOINTEMENTS DES EMPLOYES DES POSTES

M. J. T. SHAW (Calgary-Ouest): J'aimerais savoir du premier ministre où en est présentement la demande de revision des appointements que les employés des postes ont adressée au Gouvernement?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Tout ce que je puis dire c'est que la question est à l'étude.

LE TRAITE DE LAUSANNE

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Quand aurons-nous plus de renseignements au sujet de la correspondance concernant le traité de Lausanne? Je croyais que mon honorable ami (M. Shaw) revenait sur ce sujet.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'ai déclaré, il me semble, que, dès que la discussion sur le budget aura pris fin, je me proposais de mettre à l'étude les crédits du ministère des Affaires extérieures, et que nous pourrions discuter l'affaire à fond.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pensais que le premier ministre ferait une déclaration lorsque la présente correspondance serait plus avancée.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai tâché d'obtenir que le gouvernement anglais consente au dépôt de la correspondance sur le bureau de la Chambre. Je n'ai pas renoncé à l'espoir d'obtenir ce consentement, mais il m'a été refusé jusqu'à présent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je remarque que le gouvernement anglais ne cesse pas de répéter qu'il cherche à obtenir le consentement des dominions. Qu'est-ce qui cloche?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ayant pris connaissance de la dépêche que mentionne mon très honorable ami, j'ai télégraphié cet après-midi à tous les dominions afin de savoir s'ils s'opposent au dépôt de cette correspondance, c'est-à-dire à la partie qui a trait au Canada et à la Grande-Bretagne Leurs réponses, je l'espère, nous apprendront lequel des dominions y met obstacle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Voici ce dont il s'agit. En ce qui nous concerne, cette correspondance s'est échangée entre le Canada et le gouvernement anglais. Les deux gouvernements consentent à ce qu'elle soit déposée sur le bureau et divulguée. Le premier ministre soutient-il qu'il nous faut l'assentiment de toutes les autres parties de l'empire?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne le soutiens pas, mais je crois savoir que le gouvernement anglais assume cette attitude. Je pourrais lui apprendre, je l'espère, que les autres dominions se rendent au désir du Canada qui voudrait que la correspondance fût déposée ici ou en Angleterre, ou peut-être aux deux endroits.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'importe l'avis des autres dominions, si la Grande-Bretagne et nous y consentons?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le gouvernement anglais y consent, au dire de mon très honorable ami; tout ce que j'en sais, je l'ai appris par les dépêches que les journaux ont publiées aujourd'hui même et dans lesquelles il est dit qu'il est prêt à déposer la correspondance, mais qu'il doit préalablement se consulter avec les autres dominions. Je me plais à espérer que ceux-ci n'y verront pas d'inconvénient. Pour ma part, je considère qu'elle devrait être déposée en entier aux Communes anglaises et ici même.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'hon. M. Robb (ministre intérimaire des Finances), proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

M. ROSS (Kingston): Monsieur l'Orateur, au cours du présent débat, on s'est plu à combler de félicitations le ministre intérimaire des Finances (M. Robb); pour ma part, je ne puis m'empêcher d'admirer le sang-froid, le courage dont il a fait montre en annonçant la capitulation complète d'un parti qui eut ses jours de grandeur: le parti libéral. Depuis un certain temps nous observions les assauts qui se livraient entre libéraux et progressistes, curieux de savoir quel serait celui des deux groupes qui l'emporterait. L'établissement d'un bureau de poste ici, d'un brise-lames là, d'un embranchement de chemin de fer ailleurs a fourni le moyen de faire quelques conquêtes; nous avons vu un libéral déserter son parti pour se joindre au groupe qui est à ma gauche, et deux progressistes passer dans le camp libéral; malheureusement la maladie a fini par surprendre et mettre hors de combat quelques-uns des plus fameux guerriers de l'armée libérale. C'est alors que fut hissé le drapeau blanc et que, après délibération entre les grands chefs, le parti libéral a accepté les conditions de la capitulation. Je pourrais plutôt dire, me servant du langage marin pour lequel le député de Brantford (M. Raymond) a une prédilection particulière, que le pilote, se rendant compte de la difficulté de sa situa-

tion, voyant que l'on avait hissé le pavillon noir de la mutinerie et tenant à sauver sa tête, s'est réfugié à bord du croiseur progressiste après avoir abordé le grand navire libéral. Qu'on me pardonne de dire du groupe de la droite que c'est un parti; il n'a pas droit à cette appellation s'il faut s'en rapporter à la définition que le représentant de Brome (M. McMaster) a donnée du terme. Selon lui, on doit entendre par "parti" un groupe d'hommes qui ont décidé de s'employer à l'avancement de l'intérêt public en s'appuyant sur des principes qu'ils professent en commun. La définition est vraiment heureuse; mais quand on mesure le groupe ministériel à cette aune-là, on voit qu'il s'en faut de beaucoup qu'il mérite l'appellation de parti.

Suivant le député de Brome, la communauté d'intérêt, c'est, en principe un état d'esprit par rapport à la question du commerce; d'un autre côté, l'ancien représentant d'Halifax disait une tendance de la mentalité libérale vers la réduction des taxes. Cependant, en se reportant aux discours des membres actuels du groupe ministériel, aux discours de ceux qui le formaient jadis et même—j'ose risquer la prédiction—de ceux qui le composeront demain, on constate qu'ils ne se laissent pas guider par la communauté d'intérêt.

Le présent budget produit sur les membres de la Chambre un effet fort intéressant à observer surtout chez le ministre de l'Intérieur (M. Stewart). A peine avait-il pris la parole qu'il se mettait à sonner le glas de la protection, la disant morte et faisant en même temps savoir qu'il n'avait observé aucun indice de prospérité industrielle dans l'Ontario au temps où il y habitait. Qu'il me permette de lui apprendre que depuis son départ il s'est accompli beaucoup de progrès dans cette province. A ce propos, je tiens à signaler certains faits qui attestent le développement industriel qui s'est produit, non pas uniquement dans la province d'Ontario, mais par tout le pays. C'est un sujet qu'il est bon d'examiner de quatre ou cinq points de vue différents. Il convient de parler en premier lieu des capitaux engagés dans l'industrie manufacturière. Voici l'état comparatif des sommes en chiffres ronds—placées dans les entreprises industrielles depuis 1870:

Industrie manufacturière du Canada

Année	Capital engagé
1870	$ 77,964,000
1880	165,300,000
1890	353,213,000
1900	446,916,000
1905	833,916,000
1910	1,247,583,000
1915	1,958,705,000
1920	3,443,000,000

On notera que les statistiques de 1920 indiquent une forte augmentation due aux effets de la guerre. Le second point de vue auquel nous pouvons considérer le sujet est le nombre d'employés dans l'industrie manufacturière durant cette période. Voici le tableau:

Industrie manufacturière du Canada

Année	Nombre d'employés
1870	187,942
1880	254,935
1890	369,500
1900	339,100
1905	383,000
1910	515,000
1920	685,000

Le troisième point est celui des salaires:

Industrie manufacturière du Canada

Année	Salaires payés
1870	$ 49,000,000
1880	59,000,000
1890	100,000,000
1900	113,000,000
1905	162,000,000
1910	241,000,000
1915	283,311,000
1920	816,000,000

Passons maintenant à la valeur des produits manufacturés au Canada:

Industrie manufacturière du Canada

Année	Valeur des produits
1870	$ 221,000,000
1880	309,000,000
1890	469,000,000
1900	481,000,000
1905	706,000,000
1910	1,165,000,000
1915	1,381,000,000
1920	4,024,000,000

On remarquera le progrès remarquable accompli dans les industries manufacturières du Canada durant les années que j'ai mentionnées. En 1900, il y avait 14,650 manufactures donnant du travail à cinq employés et plus, et, en 1920, ces manufactures étaient au nombre de 43,200. Je ne saurais faire mieux que de mettre ce tableau sous vos yeux pour montrer le développement notable qui s'est produit dans l'industrie. Je ne doute pas qu'il ne suffise à réfuter le témoignage du ministre de l'Intérieur.

Je rappellerai aussi à l'honorable député que depuis son retour de l'Alberta il est survenu un changement malheureux dans cette province. Lorsqu'il est parti de l'Ontario pour se rendre dans cette région, l'Alberta jouissait d'une ère de prospérité. Les jeunes gens de l'Est se dirigeaient vers l'Ouest et nous nous souvenons tous que l'hiver ils revenaient chez eux avec de l'argent facilement gagné dans les champs de l'Alberta et de l'Ouest en général, reprochant aux autres de se donner du mal à arracher des souches et des roches dans l'Est. Depuis que le ministre de l'Intérieur a voulu la conduire, l'heureuse province de l'Alberta a rétrogradé. Nous remarquons cependant qu'une année seulement

après le départ du ministre de ce territoire la Providence a jugé à propos de la favoriser d'une des plus abondantes récoltes qu'elle ait jamais eues. Je suis donc sûr que les habitants de l'Alberta ne souhaitent pas le retour du ministre au milieu d'eux. L'honorable député est aussi bien renseigné sur l'histoire du parti libéral et ses rapports avec le tarif qu'il l'est sur le développement industriel du Canada. Il impute tous les maux du pays aux droits élevés du parti conservateur et il affirme que le tarif modéré Laurier-Fielding fera luire la prospérité à l'horizon.

Laissez-moi vous donner un rapide aperçu de l'historique du tarif. De 1854 à 1866 nous avons eu un pacte de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, ou du moins ce qui était connu sous le nom de Canada alors, et il fut convenu que ce pacte pourrait être dénoncé moyennant un préavis d'un an. Celui-ci a été donné par les Etats-Unis en 1865, la convention fut annulée en 1866 et ce fut la fin de notre réciprocité avec la république américaine. Ce pacte a été révoqué pour deux raisons: d'abord, à cause de la sympathie du Canada et de l'Angleterre envers les états du Sud; deuxièmement, à cause de la lourde imposition intérieure des Etats-Unis à la suite de la guerre civile. La convention de réciprocité accordait des droits de pêche réciproques. Les Canadiens étaient libres de faire la pêche sur les côtes américaines au nord du 39e degré de latitude et les Américains pouvaient se livrer à cette industrie le long des rives de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Cap-Breton, et d'autres parties de ce pays. Les Américains avaient également l'usage de nos canaux et du Saint-Laurent pour des fins de navigation. De plus, il y avait entrée libre réciproque de presque tous les produits naturels de la ferme, des forêts, des mines et de la mer.

Que tous les groupes me permettent de leur faire observer que le Canada n'a nullement cherché l'abrogation du pacte de réciprocité. Il était généralement reconnu que notre pays ne jouissait pas de la meilleure part de cette convention, mais il voulait garder sa promesse et sauvegarder son honneur national. Je rappellerai aussi que le Canada a fait des démarches pour continuer le traité de réciprocité. En 1865, Galt, alors ministre des Finances, alla aux Etats-Unis afin d'essayer d'obtenir le renouvellement du traité; en 1866, lui et Howland firent sans succès un nouvel effort; et durant les années 1866 à 1868, nous avons permis aux Américains d'utiliser nos canaux, aux termes du traité expiré. En 1867, le premier tarif de la Confédération fut appliqué, les droits maximum étant de 15 à 20 p. 100. En 1869, sir John Rose, ministre des Finances d'alors, offrit de nouveau aux Etats-Unis de mettre en œuvre les termes du traité de Galt, de 1865. Il est très intéressant à la lumière de ce que l'on dit de sir John A. Macdonald et de son "gouvernement de haut tarif", de noter qu'à cette date même sir John Macdonald était aux Etats-Unis, cherchant à obtenir l'entrée en franchise des marchandises canadiennes sur les marchés américains, en retour du droit de pêche et de nos moyens de transport.

De 1869 à 1873, il y eut une période de prospérité mondiale, dont le Canada eut sa large part. Malheureusement la Nouvelle-Ecosse seule souffrait, mais, disons-le à son honneur, en dépit des désavantages dont elle eut à souffrir, sous le régime fédéral, elle ne se montra jamais exigeante dans ses demandes. En 1874, le gouvernement Mackenzie arrivait au pouvoir. Alors commença la pire intervalle de dépression dans l'histoire du pays. En tout pays, l'industrie périclitait, et tandis que George Brown était aux Etats-Unis chargé par le gouvernement Mackenzie d'essayer de nous obtenir à nouveau les marchés américains, tous les autres pays encombraient le Canada de leurs produits fabriqués. Il est remarquable qu'à ce moment de fléchissement général, le pays voisin était le plus prospère du monde. Il étendait ses limites et colonisait ses terres occidentales d'immigrants innombrables, et il est à remarquer que ce pays était plus protectionniste encore que ses concurrents. Le Canada, d'autre part, avec son bas tarif de 15 p. 100, accusait des déficits annuels, sous l'administration financière de sir Richard Cartwright. En 1878, sir John A. Macdonald arrivait au pouvoir avec son programme national. C'était une politique de protection modérée, mais contenant toujours, et c'est un point important, étant donné qu'il contredit les assertions faites en Chambre de jour en jour,—contenant toujours l'offre de réciprocité avec les Etats-Unis. Et non seulement cela, mais en 1886, et plus tard, en 1891, on fit de nouveaux efforts, mais sans succès, pour renouveler le traité de 1866.

J'en arrive maintenant à 1896, alors que sir Wilfrid Laurier fut porté au pouvoir. Son gouvernement essaya aussitôt de renouveler le traité de réciprocité et d'entrer en relations commerciales avec les Etats-Unis. Il délégua quelqu'un à Washington à cette fin, qui revint bredouille, et c'est alors que sir Wilfrid Laurier prononça ces paroles si bien connues dans le Dominion, qu'il "ne se ferait plus de pèlerinage à Washington". Il inaugura ensuite le tarif Laurier-Fielding, dont les points suivants sont les ulus importants,—bien qu'on les oublie souvent, et notamment le ministre de

l'Intérieur (l'hon. M. Stewart)—; premièrement, le relèvement du tarif canadien au niveau du tarif américain,—précisément ce que nous devrions faire aujourd'hui; deuxièmement, l'institution d'une clause sur le dumping; troisièmement, l'application de notre tarif dans un sens aussi exclusif que celui des Etats-Unis. Telles étaient les bases du tarif Laurier-Fielding. Le tarif comprenait aussi les points suivants: premièrement, "plus de pèlerinage à Washington; deuxièmement, nul appel aux dieux étrangers; troisièmement, nulle réduction de droits douaniers; quatrièmement, la stabilité dans le commerce canadien. Voilà les points importants du tarif Laurier-Fielding qui a apporté la prospérité dans le pays.

Or, qu'est-il arrivé à ce moment aux Etats-Unis? Cela nous rappelle un fait intéressant. En 1896, le parti républicain arrivait au pouvoir, et en appliquant une politique résolument protectrice, il haussait de nouveau le tarif contre le monde entier. Le résultat en a été, et j'appellerais l'attention de la Chambre sur ce point,—que le gouvernement Laurier a été contraint d'établir un tarif beaucoup plus élevé qu'aucun tarif qui eût jamais été mis en vigueur. Donc la légende que le tarif Laurier-Fielding est un tarif peu élevé disparaît aussitôt. Leur politique est celle que nous devrions adopter aujourd'hui. Ce tarif comprenait une préférence britannique, ce qui valut au parti libéral l'appui d'un grand nombre d'électeurs de langue anglaise, dans le Dominion. Le régime Laurier a duré de 1896 à 1911, et sous son régime douanier, le Canada, nous dit-on, a joui de l'ère la plus prospère dans son histoire. En 1911, à la prière du gouvernement des Etats-Unis sir Wilfrid Laurier a demandé aux électeurs canadiens d'approuver une convention de réciprocité avec les Etats-Unis, une convention qui faisait à nos voisins des concessions plus importantes que tout ce qu'ils avaient demandé auparavant. Le gouvernement Laurier fut renversé et remplacé par un ministère conservateur qui durant tout le cours de son régime apporta peu ou point de changement au tarif. En 1922, le Gouvernement libéral abaissa le tarif intermédiaire à l'intention de la France et d'autres pays et augmenta la préférence accordée à l'Angleterre. Malheureusement M. Fielding ne comprit pas que la monnaie dépréciée de ces pays européens leur permettait une concurrence des plus formidables contre les manufacturiers canadiens.

Or, monsieur l'Orateur, par contraste avec la déclaration de sir Wilfrid Laurier qu'il n'y aurait plus de pèlerinages à Washington à laquelle il fit suite par l'adoption d'un régime protectionniste plus élevé que celui inauguré par la politique nationale du ministère Macdonald, l'honorable ministre de l'Intérieur affirme aujourd'hui que son Gouvernement ouvre la porte aux industries américaines et, dans son imagination, a "sonné le glas de la protection". Le régime protectionnistre Laurier-Fielding a rendu le Canada prospère. Le tarif King-Robb-Stewart-Crerar a déjà fait diminuer les rentrées du Trésor canadien et le glas qu'on sonne étouffe les sirènes de nos usines canadiennes.

Voyons un peu ce budget. Il y a d'abord ce fameux excédent. Outre la critique de cet excédent de ce côté de la Chambre nous avons l'attitude vigoureuse de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) et de l'honorable député de Brome (M. McMaster) qui prétendent qu'en réalité il n'y a pas de surplus; notre parti est bien prêt à laisser transmettre cette idée aux électeurs: en effet lorsque les membres d'un ministère ne s'accordent pas entre eux il y a, infailliblement, quelque chose qui ne va pas. Cet excédent dont on parle tant me rappelle le discours fait dernièrement par l'honorable représentant de Brantford (M. Raymond) où il nous a montré le petit garçon qui priait pour avoir un jouet. On pourrait continuer l'histoire et dire que les discours ministériels depuis que le budget a été déposé nous font penser au petit garçon dont la prière a été accordée et qui ne cesse de crier: "J'ai un jouet, j'ai un jouet": en effet, les fervents de l'administration ne cessent de répéter: "Nous avons un excédent, nous avons un excédent". Mais du moment qu'ils ne sont pas d'accord entre eux nous pouvons bien croire que ce fameux surplus est purement illusoire.

Puis il y a le commerce du Canada. On ne manque jamais l'occasion de nous parler de l'accroissement de notre commerce; mais voyons un peu si ce relèvement commercial est réellement avantageux au pays. Le chiffre de nos importations sous le régime du traité avec la France représente des fonds qui sortent du Canada sans que nous recevions rien de valeur en échange. Le relevé touchant notre commerce préparé par le bureau de la Statistique fait voir que notre importation de whisky a diminué de moitié, tandis que nous en avons exporté deux fois autant que pendant les deux années précédentes. Sans doute ces échanges ont gonflé le volume de notre commerce, mais ils n'ont pas ajouté à la prospérité du pays. Je voudrais aussi faire remarquer à la Chambre que nos amis de la gauche progressiste qui sont peut-être les fervents adeptes du traité n'en ont pas sans doute étudié les conséquences. J'ai ici un

relevé du commerce du Canada; il faut croire que ces importations figurent au total. Le tableau est intéressant; et je le signale à l'attention des honorables députés qui siègent à ma gauche: ils verront tout le bien qu'ils ont fait au pays. Entre le 1er septembre 1923 et le 29 février 1924 le Canada a importé les quantités suivantes d'eau-de-vie, d'autres spiritueux et de vins:

Boissons spiritueuses—			Valeur
Eau-de-vie..	gallons	93,759	$ 594,049
Genièvre..	"	101,543	1,404,831
Autres boissons spiritueuses de la France et d'ailleurs..	"	527,533	9,245,885
Vins non mousseux.. ..	"	344,138	521,144
Vins mousseux, douz. de bout. de 1 chopine..		3,996	33,678
Vins mousseux, douz. de bout. de 1 pinte..		6,632	98,882
Vins mousseux, douz. de bout. de ½ chopine..		529	1,723

En tout on a importé de la France 221,816 gallons de vin, évalués à $434,276. Ces vins sont importés pour faire concurrence à nos propres viticulteurs. Tous ces chiffres seront insérés dans l'état de nos activités commerciales; et quiconque ne scrute pas ces états d'un peu près en conclut que le Canada développe un immense commerce qui est très avantageux au pays; alors qu'en réalité il nous fait beaucoup de tort.

Le Gouvernement nous présente ce budget en nous disant: "Vous allez voir". Le glas sonne et on nous dit qu'il sonnera bien plus l'an prochain. Le programme ministériel sacrifie le Canada aux Etats-Unis. Il range notre population par classes. Il frappe une classe de manufacturiers, mais ne touche pas les autres. Pourquoi pas les autres? S'il est avantageux au cultivateur d'avoir sa charrue sans payer de droit de douane, pourquoi le charpentier n'aurait-il pas de la sorte son marteau et le maçon sa truelle? On voit bien que dans ce budget le Gouvernement, fidèle à son habitude, a oublié qu'en toutes choses il faut considérer la fin. Le Gouvernement a conclu un traité avec la France sans avoir examiné comme il faut la situation. Il en a fait autant pour le traité relatif aux pêcheries. Il a acheté un hôtel à Paris sans se renseigner et par l'intermédiaire d'une personne qui n'était pas son représentant officiel. Aujourd'hui, même négligence pour le tarif douanier.

La chose sur laquelle on appuie beaucoup et qui est peut-être la cause de la reddition du parti libéral et de sa disparition en se fusionnant avec le parti progressiste, c'est la situation de l'Ouest. On a prétendu que toutes les difficultés actuelles de l'Ouest avaient été causées par notre ancienne politique douanière. Mais si on examinait attentivement cette situation, on verrait qu'il y a certaines conditions dont la Chambre n'a pas tenu compte. Il y a d'abord la façon dont le territoire est divisé en sections, demi-sections et quarts de sections. Les routes ne sont pas commodes, et cela a empêché les groupements qui constituent l'idéal de l'agriculture. Il y a ensuite la négligence dans la manière de cultiver. Si les premiers colons de nos provinces de l'est avaient cultivé comme un grand nombre l'ont fait dans l'Ouest, la situation aujourd'hui serait bien différente dans les provinces d'Ontario, de Québec, de Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Ecosse. L'est du Canada a eu autant et peut-être plus de difficultés que l'Ouest n'a jamais eues.

M. SPENCER: L'honorable député a parlé de la négligence des cultivateurs de l'Ouest. Il généralise. Voudrait-il nous citer quelques exemples de cette négligence?

M. ROSS: Cela prendrait tout l'après-midi pour développer la question, mais si l'on veut bien m'écouter pendant quelques instants, j'en citerai un ou deux. Je regrette infiniment de ne pas avoir sur moi en ce moment une lettre que j'ai reçue d'un libéral très en vue, ancien agent du Gouvernement libéral qui est tout à fait opposé au tarif. Ce personnage n'a pas fait que passer dans l'Ouest; il l'a parcouru en tous sens. Il cite un grand nombre d'exemples, mais je me contenterai d'en rapporter quelques-uns. Ainsi les cultivateurs de l'Est qui sont venus d'outre-mer s'étaient établis le long des lacs et des cours d'eau. Dans ce temps-là, ils s'isolaient; il leur était impossible, au cours de leur existence de retourner voir leurs amis et leurs parents; ils n'avaient plus aucune attache avec leur ancien foyer. Les gens de l'Est, qui sont allés dans l'Ouest dans les premiers temps—j'en ai dans ma famille—pouvaient revenir chaque année et passer l'hiver ici avec l'argent qu'ils avaient vite gagné, ce qui mécontentait les gens qu'ils rencontraient. Mais la négligence dont firent preuve les premiers cultivateurs de l'Ouest dans leur économie rurale et le soin de leur matériel de ferme,—et c'est là-dessus que mon correspondant insiste—causa un gaspillage énorme, si grand même qu'aucun tarif ne saurait le compenser.

Dans l'examen de cette situation de l'Ouest, il faut aussi tenir compte de là spéculation effrénée sur les terrains qui suivit la période de prospérité. Ensuite, on adopta toutes sortes d'impôts bizarres. Spéculations et impôts ont empêchés l'introduction des capitaux dans les provinces des Prairies.

Au sujet de ce tarif, on s'est plaint qu'on avait beaucoup trop pour les manufacturiers et pas assez pour l'agriculture. Mais qu'a donc reçu le manufacturier à part le tarif protecteur auquel nous contribuons tous dans la proportion de huit ou dix dollars seulement par habitant? D'autre part, qu'a-t-on donné aux agriculteurs? Il y a d'abord les subventions fédérales, qui se sont élevées en 1923 à $7,110,500. Ensuite les subventions provinciales, qui sont les suivantes: Ontario, $1,529,000; Québec, $824,200; Nouveau-Brunswick, $92,912; Nouvelle-Ecosse, $46,073; Ile du Prince-Edouard, $17,621; Saskatchewan, $1,060,975; Manitoba, $664,245; Colombie-Anglaise, $398,370 et l'Alberta, $330,000. Ces sommes ne comprennent pas les subventions provinciales pour les routes de colonisation qui égalent presque les autres. Je veux bien être juste et je ne suis pas plus intéressé dans l'industrie que dans l'agriculture, mais quand on considère ces deux aspects de notre vie nationale, on doit voir que les industries n'ont pas été seules à recevoir de l'aide.

M. WARNER: La subvention dont a parlé l'honorable député a-t-elle été consacrée entièrement aux routes agricoles?

M. ROSS (Kingston): Non, je n'ai rien dit de la sorte. Les routes de colonisation ont été payées en partie par les provinces pour encourager le développement de districts peu peuplés et faciliter l'écoulement des produits.

M. WARNER: Est-ce que ces routes ne servent pas aux automobiles en général; elles ne servent pas exclusivement aux autos des cultivateurs?

M. ROSS (Kingston): Aux débuts de ces chemins de colonisation, on se servait peu d'automobiles; de fait, il n'y en avait pour ainsi dire pas. Aujourd'hui, presque tous les cultivateurs ont leur automobile et c'est un sujet sur lequel je vais revenir. Au lieu de détruire les industries nous devrions chercher à les aider, sachant qu'elles peuvent ajouter au développement de la grande industrie agricole. C'est un point sur lequel je tiens à insister. En certains lieux on demande un tarif réduit. Or, il est fort intéressant de savoir que les pays ayant des tarifs réduits. sont ceux où la main-d'œuvre est bon marché. L'autre soir, l'honorable député de Brome (M. McMaster) nous a parlé des Etats du sud. Ces états one toujours appuyé des tarifs réduits et c'est surtout parce que leurs représentants ne votaient pas au Congrès de 1865 ou 1866 qu'on a dénoncé le traité de réciprocité avec le Canada. Les Etats du sud bénéficiaient du travail à bas prix des nègres ou esclaves. Ils étaient en faveur d'un tarif réduit et vous pourrez observer que la main-d'œuvre à bon marché coïncide toujours avec le tarif réduit. Désirons-nous voir le Canada retourner à la situation de ces Etats? J'affirme que non. Nous devons donner à nos citoyens un autre genre de vie et je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt du Canada tout entier de jamais devenir pays où la main-d'œuvre est bon marché. Je prétends qu'au lieu de tenir compte du bien public le budget a été préparé de manière à servir les intérêts politiques du Gouvernement. Au lieu de tenir compte des conditions que je viens de nommer, le Gouvernement n'a cherché que des avantages de parti.

Le budget dit un mot de l'économie. Le Gouvernement proclame très fort la nécessité de réaliser des économies et ce sujet a servi de thème à plusieurs orateurs au cours du débat. Cependant, au lieu de suivre son propre avis, le Gouvernement s'est montré des plus prodigues dans ses dépenses. Au lieu de conseiller au peuple de se montrer prudent le Gouvernement donne un mauvais exemple par ses dépenses excessives. Il aurait dû dire et répéter au peuple que les jours d'abondance et de gains faciles étaient finis et qu'il était temps de se montrer économe et frugal. Néanmoins, au lieu d'agir ainsi le Gouvernement s'est attaché à affaiblir la position industrielle du Canada. Il s'est lancé dans l''excessive et inutile construction d'édifices qui coûteront 6 millions; il a nommé des fonctionnaires qui sont ses créatures et leur a accordé des traitements fantastiques; il a ajouté inutilement au service administratif. Comme type du genre, signalons la nomination d'un commissaire de l'immigration en Chine. Cette nomination est un des actes du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) et elle fait bien voir les méthodes qu'il emploie dans son ministère. Le Gouvernement a atteint l'apogée en fait de dépenses. Il a encouragé des dépenses excessives pour les chemins de fer et il est bon de rappeler que ce n'est pas une nouvelle ère qu'il a inaugurée. De 1853 à 1860 on a fait les mêmes dépenses folles. A cette époque les dépenses déraisonnables qui se font dans l'Ouest avaient pour champ l'Ontario. Dans l'Ontario nous avions des chartes et des requêtes pour des voies parallèles comme de Cobourg à Peterborough, Port Hope à Peterborough, Belleville à Peterborough, Belleville à Ottawa et Prescott à Ottawa, et ces lignes étaient parallèles à quelques milles les unes des autres. Or, quel a été le résultat? Je n'ai nommé que ces quelques lignes parce qu'elles se trouvaient près de chez moi, mais des cas de ce genre se rencontraient dans tout l'Ontario et en d'autres parties du Canada. Pendant qu'on poursuivait ce genre de spéculation les municipalités s'endettaient pardessus la tête,

grâce à ce qu'on nommait le système du fonds de prêts municipaux, qui était alors permis par les provinces. Le résultat a été que l'on a abandonné la moitié des projets. La construction des voies a été arrêtée après avoir été commencée, parce que les salaires se sont trop élevés. Ceux qui avaient des contrats les ont abandonnés et on a dû les adjuger de nouveau à des prix plus élevés. Le résultat a été encore que les dépenses d'établissement ont été bien plus élevées qu'on ne s'y attendait; les municipalités, ne pouvant payer les intérêts, ont manqué à leurs engagements. Cette vieille région du Canada a alors reçu un dur coup dont elle est à peine remise. La même chose se passe actuellement. On construit des chemins de fer sans se soucier de savoir s'ils sont nécessaires ou non. Les gens qui ont à transporter leurs produits plusieurs milles demandent la construction d'un chemin de fer. Même à présent, avec les voies de chemin de fer qui se trouvent dans les plus anciens comtés, Dundas, par exemple, un cultivateur doit transporter ses produits à une distance considérable. Si nous prenons la carte et mesurons à vol d'oiseau nous voyons que la distance est de huit milles, mais les cultivateurs doivent faire environ seize milles pour y arriver par les chemins existants. Dans Renfrew-Nord, où la distance en droite ligne est de 10 milles, et dans Renfrew-Sud où elle est de 20 milles, ils sont obligés de voiturer leurs produits sur un parcours de 25 à 30 milles. Dans le comté de Peterborough la distance à franchir est de 18 milles. Dans Bruce, elle est de 15 milles, dans Grey, de 18 milles, dans Northumberland de 12, dans Hastings de 10, dans Lambton de 15, dans Frontenac de 18 à 20, dans Leeds de 12 et autant dans Grenville.

Dans un vieux comté comme Lambton les cultivateurs ont à voiturer leurs produits sur un parcours de 15 milles en certaines parties. Même dans le comté du ministre de l'Intérieur (Argenteuil) la distance à parcourir pour atteindre un marché est de 25 milles. Je mentionne la distance avec le point du chemin de fer le plus proche; mais chacun sait que la première station n'est pas toujours celle où les produits se vendent. Ainsi, dans les parties les plus anciennes du pays, les cultivateurs ont à parcourir de longues distances pour porter leurs denrées au marché. Cependant nous ne comptons pas toujours sur le chemin de fer pour améliorer la situation.

A part cette précipitation maladive que je viens de signaler, le Gouvernement fait encore preuve de faiblesse pour le règlement de certaines questions qui devraient figurer dans son programme fiscal. Je rappellerai à l'Assemblée ce que j'ai déjà dit dans la discussion du discours du trône au sujet du niveau des Grands Lacs. Cette question intéresse grandement les provinces centrales. J'ai touché au côté sanitaire de la question; j'en parlerai maintenant au point de vue économique. Les Etats-Unis prennent des mesures pour se protéger, mais le Canada est appelé à subir de graves inconvénients de l'abaissement du niveau des eaux, à moins qu'il n'intervienne sans retard et n'agisse énergiquement.

L'Ouest surtout va en souffrir plus qu'ailleurs. Sait-on qu'actuellement les bateaux qui descendent les Grands Lacs sont obligés de diminuer leur charge de 10 à 20,000 boisseaux par voyage? Oui, les bateaux portent, à cause de l'abaissement des niveaux, 10 à 20,000 boisseaux de moins qu'auparavant. Cela cause une perte sérieuse aux compagnies de navigation; elle est au moins de $675 par voyage. Cette situation ne peut avoir qu'une conséquence: l'augmentation des prix du transport sur les Grands Lacs.

Le Gouvernement sera peut-être tenté de se récuser en disant qu'il existe une commission des eaux limitrophes et que la création d'une nouvelle serait inutile. Je sais bien que le Gouvernement ne peut rien changer à la conformation physique du pays; mais on peut user de représailles, et nous avons le tarif pour nous le permettre. Comment peut-il nous servir à cet égard? On a le choix entre deux modes de représailles. On peut interdire aux Américains l'usage de nos canaux tant qu'ils persisteront dans leurs méthodes qui abaissent le niveau des lacs. Quelques-unes de nos compagnies de transport souffriront en conséquence; mais il y a un deuxième moyen. Le Canada possède des richesses naturelles, comme l'amiante, le mica, le feldspath et enfin le bois à pâte.

M. MACLEAN (York-Sud): Le nickel.

M. ROSS (Kingston): Le nickel et plusieurs autres. Nous sommes donc armés pour répondre aux Américains du tac au tac et les amener à composition. Le bois à pâte est la matière d'exportation qui nous serait le plus utile pour faire une pression sur nos voisins. Nous leur en expédions chaque année pour une valeur de plusieurs millions, sur lesquels notre bénéfice est plutôt mince. Non seulement nous nous privons de ces produits naturels de notre sol, mais leur vente à l'étranger est au détriment de notre propre industrie.

A ce sujet, j'aurai un mot à dire de nos journaux canadiens. Je possède une lettre que m'a envoyée le *British Whig*, publié à Kingston, un des plus fidèles soutiens du ministère libéral. En exécution de ma proposition d'user de représailles envers les Améri-

cains qui détournent les eaux des Grands Lacs, on pourrait commencer par la pâte de bois. Voici ce que m'écrit ce journal:

A cause de la situation qui est faite aux journaux canadiens, les éditeurs se voient forcés de prier le Gouvernement de les dégrever de la taxe sur les ventes. La mortalité des publications est énorme depuis 1914...

Voilà ce que pense un journal libéral. J'ai ici la liste des publications passées de vie à trépas ou qui ont fusionné pour pouvoir se maintenir.

M. FORKE: L'orateur sait-il que les papetiers canadiens vendent leur produit meilleur marché aux Américains qu'à leurs clients du Canada?

M. HOCKEN: En raison du tarif de 6 p. 100.

M. ROSS (Kingston): Si l'honorable député de Brandon (M. Forke) veut attendre et écouter la lecture il verra bien dans la situation où nous sommes.

M. FORKE: Très bien.

M. ROSS (Kingston): La lettre continue:

La liste des disparus parmi les journaux depuis 1914, est effrayante et je ne crois pas que la concentration du contrôle des journaux de ce pays, ou de tout autre, dans les mains de quelques-uns soit une bonne chose pour le public. Plus il existe de liberté à propos de la presse, plus le public en profit. J'inclus sous ce pli la liste des disparus mentionnée plus haut et je pense que vous admettrez avec moi que l'entreprise de publication de journaux a très fortement souffert de l'augmentation des frais de la production. Si on n'apporte pas quelque remède, plus d'un autre journal sera ajouté à la liste de ceux qui ont cessé leur publication.

Il y a un autre aspect de la situation qui est très injuste pour les journaux canadiens. Je parle du fait que pendant que nous avons été obligés de payer une taxe de ventes de 5 p. 100 et, à partir de maintenant, de 5 p. 100, les journaux américains et les périodiques peuvent acheter les produits de nos forêts sans payer de taxes de vente et les renvoyer dans ce pays en franchise pour faire la concurrence à nos journaux.

M. FORKE: Je peux me tromper; je cherche à me renseigner; mais j'ai appris que le beau papier était vendu au Canada je crois à 7c. la livre et que le même papier était vendu aux consommateurs américains de cette qualité de papier à 5c. la livre, indépendamment de la taxe de ventes. Je peux me tromper sur ce point. Je n'hésite pas à donner les noms, et la firme dont je parle est la Howard Smith Paper Co.

M. ROSS (Kingston): Sans doute il y a plusieurs qualités de papier.

M. FORKE: La même marque de papier.

M. ROSS (Kingston): Mais il y a plusieurs marques. Cela ne détruit pourtant pas cette déclaration que nos journaux doivent

[M. Ross (Kingston).]

cesser leur publication en raison de cette injuste opération du bois de pâte. Je cite en cas:

Ainsi, on neutralise tous nos efforts pour former un esprit national canadien. L'infiltration paisible mais persistante des idéals américains encouragés de cette manière, n'est pas dans l'intérêt de notre nation.

Pour cette raison et pour d'autres, on peut dire que les journaux de Kingston réclament la suppression totale de la taxe de vente sur le papier d'inprimerie. Nous vous demandons d'accorder votre appui à cette requête.

C'est une lettre qui se rattache peut-être indirectement à la déclaration que je désire faire, à savoir que nous possédons certaines ressources naturelles dont nous pouvons nous servir pour user de représailles en cas de mesures prises par nos voisins du sud et j'attire sérieusement l'attention du Gouvernement sur celle, entre autres, de notre pâte et de notre papier dont il peut se prévaloir pour régler cette question de l'abaissement des niveaux de nos lacs qui ruine nos ports canadiens actuellement—nuit beaucoup à la navigation et pourrait très vraisemblablement aboutir à l'augmentation des tarifs de transport.

Avant de finir, je voudrais parler du très intéressant discours prononcé hier par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw). Dans ce discours il s'est efforcé de faire comprendre à la Chambre que notre tarif devrait tendre vers le libre-échange. Assez curieusement, et dans l'intérêt non seulement des députés, mais de tous les canadiens, il a parlé de trois pays d'Europe qui offraient des perspectives de libre-échange et il a dit qu'ils seraient pour nous Canadiens des phares à l'horizon. Quels sont pensez-vous les trois pays cités par l'honorable député? Le premier est l'Irlande, le deuxième la Hongrie et le troisième la Russie. Ce sont les pays qui tendent vers le libre-échange et il voudrait diriger l'attention des Canadiens vers ces trois pays. Nous sommes plus intéressés dans un pays qui ressemble plus au nôtre par le langage, la civilisation et d'autres choses que l'on aimerait à comparer et c'est le pays qui est au sud de nous. Il aimerait appeler notre attention sur le fait, d'après ce que j'ai compris de son discours, que les Etats-Unis se transformaient rapidement en pays libre-échangiste. J'ai sous la main une brochure intitulée la loi de tarif de 1922 sur les importations aux Etats-Unis.

Pour fournir un revenu, pour réglementer le commerce avec les pays étrangers pour encourager les industries des Etats-Unis et pour d'autres motifs.

Aussi je dis que c'est le pays que nous aimerions étudier car ses habitants nous ressemblent davantage par le sang, le langage et beaucoup d'autres points. Quel est son tarif,

un tarif "inclinant vers le libre-échange" dont ont parlé quelques députés. J'ai marqué un certain nombre de points sur ce document, mais je ne veux pas employer le temps de la Chambre à les énumérer tous. Ce tarif atteint jusqu'à 50 et 60 p. 100. Chaque article—et il y en a 1,400—contient une disposition particulière afin qu'aucun des produits n'entre en concurrence ni n'intervienne d'aucune façon avec les manufactures américaines. Par exemple, prenez le tarif sur les produits du goudron de houille qui comprennent une liste très complète d'articles sur lesquels le tarif varie. On a inséré cette disposition:

Que pendant une période de deux ans commençant le jour suivant l'adoption de cette loi, le taux du droit ad valorem sera de 60 p. 100 au lieu de 45 p. 100.

Or, il est impossible d'exporter aucun de ces produits sur les marchés des Etats-Unis. Et vous pouvez parcourir ces 1400 cédules article par article et vous constaterez que sur quelques-uns les droits ad valorem s'élèvent jusqu'à 75 p. 100. Il est très intéressant aussi de consulter la liste des produits admis en franchise, qui comprend quelque deux cents articles. Je voudrais bien que mes honorables amis, qui ont sans cesse à la bouche le système de libre-échange en vigueur aux Etats-Unis, consultent ce volume et en étudient le texte ainsi que les droits douaniers imposés sur les divers articles sans oublier les dispositions spéciales sous le régime desquelles ce tarif douanier protège toutes les industries manufacturières du pays.

Les articles admis en franchise comprennent:

Les acides; les agates non ouvrées; les instruments aratoires, pourvu qu'aucun article nommément énuméré sur la rubrique I ne soit admis en franchise sous le régime de ce paragraphe.

Voici encore un article intéressant inscrit sur la liste des articles admis en franchise:

Les articles récoltés, produits ou fabriqués aux Etats-Unis, réimportés sans que le prix ait été augmenté ni l'état amélioré par aucun procédé de fabrication ou d'autres méthodes, s'ils sont importés par ou pour le compte de la personne qui les a exportés, sont admis en franchise.

Dans toute l'histoire des tarifs douaniers, il n'y a pas de disposition qui témoigne autant que celle-là le souci et le soin de protéger le manufacturier, même en ce qui regarde les articles admis en franchise. Mais, voici un autre article qui est inscrit sur la liste des articles degrèvés de tous droits:

Ecorces, autres que le quinquina qui sert à la fabrication de la quinine.

Ces produits ne sont pas récoltés aux Etats-Unis, de fait, tous sont importés de l'Amérique du Sud. Et voici encore une autre disposition fort intéressante:

Toiles à blutoir composée de soie, inportées expressément pour les fins des minoteries.

Toute concurrence est impossible de ce chef. Entre les deux cents articles que comprend la liste des produits admis en franchise, je relève le suivant qui ne manque pas d'intérêt:

Livres et brochures imprimés en tout ou en partie dans une langue autre que l'anglais.

Ces restrictions offrent-elles quelque chance à la concurrence? Les linotypes, les machines à composer, les machines à jet de sable toutes de fabrication américaine sont admis en franchise; si seulement il était possible de les importer; mais c'est une impossibilité. Cette liste comprend aussi le Cobalt et le minerai de Cobalt; de fait, il n'y a que les minerais qui soit exempts de droits et il est éivident que c'est dans le but d'encourager les industries manufacturières. Sur cette liste d'articles admis en franchise, nous relevons ensuite le cacao, le café, les monnaies d'or et d'argent, le cuivre et les autres compositions métalliques dont le cuivre forme la principale matière, et de peu de valeur que le tarif ne mentionne pas particulièrement. Ces produits sont admis en franchise. C'est encore la même chose en ce qui regarde les minerais de cuivre et le corail; cependant, il faut qu'ils ne soient ni taillés ni ouvrés.

Cette liste comprend aussi un article qu'il est fort à propos que mes honorables amis connaissent, pour le bénéfice religieux des Chinois qui habitent dans les circonscriptions qu'ils représentent ici. Je fais allusion aux batons-oracles. Ainsi, mes honorables amis peuvent se rendre compte du soin particulier qu'apporte le Gouvernement des Etats-Unis à protéger ses marchés. Les minéraux sont admis en franchise, mais à l'état brut; il ne faut pas que leur valeur soit augmentée par l'affinage, le broyage ou par tout autre procédé de fabrication auquel il n'est pas spécialement pourvu. Viennent ensuite le pétrole, le flanc de baleine, les huiles de baleine et autres poissons des pêcheries américaines, qui sont tous inscrits sur la liste de produits admis en franchise. Et voici un autre article qui ne manque pas d'intérêt: les effets personnels, mais non les marchandises des citoyens des Etats-Unis, qui décèdent à l'étranger. La quinine et la soude jouissent des mêmes privilèges. En dernier lieu, vient la liste des produits agricoles. Bref, il ne se trouve pas un seul produit dans cette liste de deux cents articles admis en franchise sur les marchés américains qui vienne en compétition avec les produits d'une industrie américaine.

Voilà à mon avis un programme fiscal que nous devrions étudier avec soin. Et s'il est nécessaire que le Canada imite la conduite d'un autre pays, suivons donc l'exemple que nous donnent les Etats-Unis. Je ne suis pas particulièremeent enclin à l'imitation; m'est avis toutefois que s'il est un pays au monde dont nous puissions copier avec profit le programme fiscal, c'est bien celui de nos voisins des Etats-Unis. Or, au lieu de maintenir en vigueur un tarif douanier réduit, les Etats-Unis protègent amplement toutes leurs industries. En ce qui regarde cette question du tarif douanier, on se demande parfois quelle est l'attitude à adopter pour le bien du pays en général. Un certain nombre de représentants du peuple ont proposé la création d'une commission douanière. Si par ce moyen toutefois, on songe à libérer le Gouvernement de toute responsabilité en ce qui regarde le choix d'un programme fiscal au Canada, je refuse pour ma part d'en être. Le Gouvernement à mon sens devrait être composé d'hommes publics assez courageux pour assumer la responsabilité de l'administration de leurs départements respectifs au lieu de déléguer leur responsabilité à une commission quelconque. Si toutefois par cette commission douanière on entend désigner un organisme qui recueillera des renseignements pour l'usage de toutes les classes et tous les groupes de la population canadienne, informations qui seront à la disposition de tout le monde en tout temps, je verrais d'un bon œil la création d'une pareille organisation. Il serait très avantageux pour le Canada que cette commission fût à l'œuvre tous les jours pour recueillir des données et glaner des renseignements de toutes les sources pour le bénéfice du peuple. Ces informations ne favoriseraient pas plus un parti politique que l'autre et elles ne s'inspireraient pas de l'esprit de parti; elles pourraient donc nous guider vers une solution raisonnable au problème douanier.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie et je remercie également les honorables membres de cette Chambre de m'avoir écouté avec autant de patience, et je termine en priant le Gouvernement de prendre en considération les observations que j'ai présentées.

L'hon. E. J. McMURRAY (Solliciteur-général): Il est une raison qui me justifie d'adresser la parole sur un sujet déjà aussi débattu que celui-ci, c'est que je suis un des rares députés libéraux de l'Ouest. Je dirai tout d'abord que je déplore sincèrement, comme tout le reste de la députation, la longue maladie qui a empêché l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) d'être à son poste et de présenté l'exposé budgétaire. Je dois, en même temps, féliciter mon honorable collègue le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) d'avoir aussi bien réussi à présenter cet exposé dès la première occasion qu'il a eu de remplir une tâche aussi difficile. Ce chef-d'œuvre de clarté démontre la capacité de son auteur pour les affaires et sa complète intelligence de la situation dont il s'agit. L'honorable ministre a laissé de côté la théorie pour s'appliquer à traiter de l'état de choses tel qu'il existe actuellement; d'ailleurs, un ministres des Finances doit non pas spéculer sur les conséquences du libre-échange et de la protection, mais examiner les faits tels qu'ils sont et, à la lumière de ces faits, soumettre au Parlement les mesures propres à assurer la prospérité et le bien-être du peuple. Jugé à ce point de vue le budget sera sans doute bien accueilli par le peuple canadien.

Quel est l'état de choses qui règne aujourd'hui au Canada? Les impôts représentent évidemment un fardeau bien lourd non seulement pour la classe agricole mais pour tout le pays, et ce fardeau provient surtout de la guerre, qui a désorganisé l'industrie en général et l'industrie agricole en particulier, car le prix des produits de la ferme est revenu plus lentement au chiffre normal que celui des produits de toute autre industrie; il ne s'est pas stabilisé aussi spontanément. Abstraction faite de la prodigalité dont on a taxé les cultivateurs de l'Ouest, il reste acquis que le prix des produits agricoles a été extraordinairement faible, pendant que celui des articles que les cultivateurs sont obligés d'acheter s'est maintenu à un niveau élevé, et par suite la classe agricole, qui représente l'industrie la plus considérable, s'est trouvé dans une gêne comme elle n'en avait guère éprouvé depuis vingt-cinq ans. En effet, il est douteux qu'il ait existé même depuis très longtemps au Canada autant de malaise qu'il en existe maintenant. C'est à la lumière de cet état de choses que le budget a été dressé, et il l'a été non pas dans l'intention de nuire à ceux qui bénéficient de la protection, mais comme moyen pratique de réduire le fardeau des impôts et d'encourager l'industrie. Il répond parfaitement aux programmes libéraux du passé. Le programme de 1893 était hostile à la protection, en principe, et déclarait:

> Que le tarif douanier du Canada devrait-être basé, non pas sur le principe de la protection, comme il l'est maintenant, mais sur les exigences du service public.

Le programme de 1919 contenait un article où il était dit qu'il conviendrait de réduire les droits sur les instruments de production, il tendait même à les abolir entièrement. Un autre article engageait le parti à réduire le coût de la vie. Je soutiens que le budget

actuel comporte, en partie, la mise en pratique de ces principes. Les conservateurs taxent le Gouvernement d'avoir conclu une entente avec les progressistes, mais j'ai démontré que le budget est parfaitement conforme aux programmes libéraux de 1893 et de 1919. Je le déclare et je tiens que le pays le sache, le parti libéral n'a conclu aucune entente avec le parti progressiste; au contraire, le budget constitue simplement une application partielle des programmes libéraux de 1893 et de 1919 que j'ai cités. Sous ces rapports nous nous sommes montrés fidèles à la politique et aux traditions de notre parti. Le budget indique on ne peut plus clairement que le cabinet s'est engagé à développer les vastes ressources naturelles du pays, et il fournit une occasion de distinguer entre les tenants de la protection et ceux du tarif de revenu.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre se rappelle peut-être que son programme, entre autres choses, l'admission du ciment en franchise. Voudrait-il nous dire pourquoi la situation est restée la même, par rapport à cet article?

L'hon. M. McMURRAY: Je rappellerai à mon très honorable ami que Paris ne s'est pas fait en un jour. Le budget, ai-je dit, met à exécution une partie des articles du programme que le parti libéral s'est tracé. J'ai ajouté au commencement de mon discours qu'il était du devoir du ministre des Finances de tenir compte de la situation qui prévaut au pays et de faire rendre des lois bienfaisantes pour l'ensemble du Canada. Mon très honorable ami est-il d'avis que le droit sur le ciment devrait être supprimé?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, certes. Je n'ai jamais dit cela, bien que ce soit à ce sujet que je diffère d'avec le ministre. Le présent budget, dit-il, ne met à exécution qu'une partie du programme de son parti. Devons-nous nous attendre à ce que le ciment soit admis en franchise l'an prochain ou l'année suivante?

L'hon. M. McMURRAY: Le parti libéral aura pour règle d'abaisser peu à peu le tarif et, comme corollaire, de diminuer la cherté de la vie. Le droit sur le ciment pourra être aboli ou maintenu. Je n'ai pas mission de faire connaître les résolutions budgétaires futures du parti libéral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment se fait-il que l'honorable ministre ait parlé avec tant d'assurance en 1919?

L'hon. M. McMURRAY: Je ne proclamais pas de budget cette année-là; je ne songeais même pas que je me trouverais dans ces murs et que je commenterais les présentes résolutions.

Le très hon. M. MEIGHEN: La différence est grande.

L'hon. M. McMURRAY: Oui. J'ai déjà dit que le public accueillera avec joie le présent budget. La nouvelle que les impôts seront diminués de vingt-quatre millions de dollars causera des réjouissances dans les foyers des miséreux que soulagera beaucoup une réduction d'impôts de trois à quatre dollars. Cette réduction plaît aussi à notre population rurale qui se plaint d'avoir été obérée dans l'intérêt d'un petit groupe de fabricants d'instruments aratoires, groupe négligeable lorsqu'on le compare au nombre de ceux qui s'adonnent à l'agriculture, ou même au nombre des industriels en général; car, après tout, il ne renferme qu'environ huit mille individus dont la mise de fonds s'élève à peu près à 94 millions de dollars, une simple fraction du nombre des cultivateurs et du chiffre de leurs placements.

Quels sont les arguments de nos amis conservateurs pour combattre le budget? La seule objection que nous entendions ici provient de ceux qui ont des rapports intimes avec les districts industriels. Nous avons prêté l'oreille cet après-midi à un orateur habile, le représentant de Kingston (M. Ross); cependant, durant les trois quarts d'heure qu'a duré son discours, il n'a pas tenté une seule fois de justifier la protection en tant que doctrine économique. La protection obère une partie du pays pour le plus grand bien d'une autre partie. Pourtant, nos amis conservateurs cherchent à déguiser cette injustice économique en mettant de l'avant toute une kyrielle de prétendus arguments à l'appui de la protection. Bref, ils affirment hardiment, raisonnent pauvrement et ne prouvent rien. Leur premier argument est celui de l'avocat dans une cour de justice: ils ne pensent à eux-mêmes, mais ils se soucient du pauvre ouvrier. Les apôtres de la protection parlent invariablement de la nécessité de lui procurer de l'ouvrage, et ils déclarent qu'il ne faut pas l'obliger à se rendre aux Etats-Unis ou ailleurs pour en chercher. Voyons si ce raisonnement est légitime.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant que mon honorable ami passe outre, je voudrais le ramener à la question. Puisqu'il est d'avis que la protection est une injustice économique, pourquoi la tolère-t-il si longtemps et pourquoi ne fait-il pas en sorte qu'elle soit jetée aux orties sur-le-champ?

M. JACOBS: Il n'est qu'un membre du ministère.

Le très hon M. MEIGHEN: Les autres le combattent-ils?

L'hon. M. McMURRAY: Je répète ce que j'ai déjà dit à mon très honorable ami, Paris ne s'est pas fait en un jour. L'un des inconvénients de la protection, c'est qu'une fois qu'elle s'est implantée dans un pays, il est très difficile de la déraciner sans nuire inutilement à la classe ouvrière pour laquelle les conservateurs affichent tant de commisération dans leurs plaidoyers, ainsi qu'au pays entier par suite de la dislocation des affaires. Nous sommes tous plus ou moins tiraillés de toutes parts et les réformes ne peuvent s'accomplir que graduellement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans ce cas, comment mon honorable ami explique-t-il la nouvelle protection accordée à la soie artificielle à la dernière session?

L'hon. M. McMURRAY: Mon très honorable ami ne peut pas, apparemment, digérer la convention commerciale avec la France.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ah! non; il ne s'agit aucunement de cette convention, mais du budget de la dernière session.

L'hon. M. McMURRAY: J'en parlerai; mais que mon très honorable ami tâche de s'en tenir au sujet que je traite.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne m'en éloigne pas, et je vous prie de ne point perdre de vue ce que j'ai dit.

M. JACOBS: Il ne faisait pas partie du cabinet lorsque le budget en question fut déposé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, mais il l'appuyait.

L'hon. M. McMURRAY: En tout cas, il n'est pas probable que l'ouvrier se fasse beaucoup de mauvais sang au sujet des soies artificielles. Mais dans quelle situation l'ouvrier se trouve-t-il? Au dire de l'honorable préopinant (M. Ross), grâce à la protection, les prix restent élevés et l'ouvrier reçoit un meilleur salaire—il est aussi largement rétribué que faire se peut. La protection a pour effet, il est vrai, de relever les prix dans une certaine mesure, mais pas davantage; l'histoire est là pour le prouver. Il se peut aussi que l'ouvrier reçoive un meilleur salaire, mais il reste à savoir si la protection lui assure un emploi constant. Force lui est cependant de payer plus cher les articles de consommation, et le critique financier de l'opposition proposait de le favoriser en protégeant le cultivateur, c'est-à-dire en relevant le prix des œufs, du fromage et autres choses que le travailleur met sur sa table. Mon honorable ami et ses collègues de la gauche veulent bien que le patron bénéficie de la protection sur le marché domestique, mais protègent-ils l'ouvrier? Nullement, puisque les portes du pays restent ouvertes aux immigrants et que l'ouvrier est obligé de soutenir la concurrence, et l'on a plus d'une fois vu les patrons faire des instances auprès du parlement, le supplier de faire venir de l'étranger des ouvriers d'élite afin, disaient-ils, de développer l'industrie et d'en rendre l'exploitation plus satisfaisante.

L'argument que les conservateurs tirent de ce que la protection favorise les classes ouvrières est d'une faiblesse qui saute aux yeux, puisque l'ouvrier se voit obligé d'acheter sur un marché protégé au profit du patron les objets de première nécessité et, pour cette raison, d'en donner un prix plus élevé, et qu'il arrive sans cesse de nouveaux immigrants pour lui faire concurrence. Le patron est protégé; l'employé ne l'est pas. Le raisonnement des protectionnistes pèche donc par la base.

Le deuxième des forts arguments dont s'arment nos protectionnistes, c'est que la protection créera le marché national. On entend probablement par là qu'il va se former au pays de grands centres industriels fournissant de l'emploi à une nombreuse population de consommateurs de produits agricoles, et que les cultivateurs auront ainsi à leur portée un débouché pour l'écoulement de leurs denrées; toutefois, les conservateurs n'ont jamais pu dire au juste ce que la protection a accompli pour le Canada, ni quelle sorte de marché domestique elle a servi à créer. L'Australie, par exemple, ne se fait pas remarquer par l'importance de ses industries. Ce que j'ai appris par mes lectures et autrement me permet de dire que les villes importantes de Melbourne et de Sydney ont grandi sans avoir eu besoin de manufactures ni de tarifs élevés. Mes honorables amis de l'opposition diront-ils qu'Edmonton, Regina, Vancouver et Winnipeg doivent leur merveilleux épanouissement à la protection ou à leurs établissements industriels? Ces villes servent de centres de distribution à une très vaste partie du pays, et la réduction du tarif ne les empêcheraient pas de jouer ce même rôle. Elles s'accommoderaient tout aussi bien de la distribution de la marchandise américaine, puisque c'est le commerce d'importation et d'exportation qui les a fait surgir. Je doute fort que la ville de Montréal, dont le développement n'est pas moins prodigieux, ne soit point redevable d'une partie de son importance à ce même commerce.

Le troisième des gros arguments des protectionnistes, l'argument favori de mon très honorable ami et de ses collègues de l'opposition, c'est le devoir envers la patrie. On entend répéter sans cesse que la marchandise qui se consomme au Canada doit être produite au pays même, par le peuple et pour le peuple. Il faut qu'il en soit ainsi, quoi que doive être le prix de revient des choses, et c'est pourquoi les protectionnistes reprochent à leurs adversaires de s'incliner devant les Américains, de n'avoir pas le courage de lutter contre eux ni de leur opposer un tarif élevé. Mais, je le demande: qui est-ce qui tremble devant les Américains? Qui est-ce qui n'ose pas se mesurer avec eux? C'est le manufacturier, lui qui supplie les cultivateurs de le protéger de leur bouclier c'est lui qui ne cesse de sonner la retraite. C'est lui qui n'a pas le courage de lutter contre les Américains, de leur faire concurrence. Cet argument de nos adversaires tourne donc contre eux-mêmes. Ils veulent que le cultivateur couvre de son bouclier celui-là même qui est le plus en mesure de se défendre.

Voyons maintenant ce qu'a été en réalité la politique du parti conservateur, et tâchons de découvrir si les arguments de nos adversaires portent l'empreinte de la bonne foi. Ainsi que le disait cet après-midi l'honorable député de Kingston (M. Ross), le programme politique du parti conservateur a été formulé ici même par sir John A. Macdonald, le 7 mars 1878. En terminant son discours, sir John Macdonald a dit que la protection...

...encouragerait et développerait un commerce interprovincial actif et, orienté, comme elle devrait l'être, dans le sens d'une réciprocité tarifaire avec nos voisins, contribuerait beaucoup à procurer éventuellement, à notre pays, une réciprocité commerciale.

Plus tard, un autre chef éminent du parti conservateur, sir George Foster, parlant à la Chambre en 1893, s'est exprimé ainsi:

Mais, monsieur l'Orateur, s'il est une réciprocité honorable, une réciprocité avec des avantages mutuels, qui peut être obtenue sans sacrifier la vie et les industries de la nation, si cette réciprocité existe, il incombe au Gouvernement de tout faire pour nous la procurer.

Telle est la politique reconnue du parti conservateur. J'ai souvent pensé, et je crois que bien d'autres étaient de mon avis, que la politique nationale était vivifiante. Vu les temps durs qui sévissaient au Canada et dans tout l'univers, sir John A. Macdonald, en politique habile qu'il était, s'est prononcé momentanément en faveur d'une protection élevée, mais il a eu bien soin de déclarer que le tarif serait assez modéré et que ses efforts tendraient nécessairement vers une réciprocité de droits avec nos voisins. Sir George Foster, comme je l'ai déjà dit, a accentué cette attitude. A l'heure voulue, le parti libéral, fidèle à son programme de 1893, a présenté la politique de réciprocité avec les Etats-Unis. En 1911, l'élection s'est faite sur cette question, et comment se sont alors conduits nos amis conservateurs? Quelle a été l'attitude du chef de l'opposition en cette circonstance? Qu'a fait le parti qui s'était déclaré en faveur de la réciprocité? Ils l'ont combattue énergiquement en croyant qu'elle nuirait à leurs protégés, les manufacturiers canadiens.

Une VOIX: C'était la difficulté.

L'hon. M. McMURRAY: La réciprocité n'allait pas leur faire tort, mais c'est ce qu'ils appréhendaient. Le groupe conservateur a donc perdu courage et a tremblé à l'approche du danger. La réciprocité était dans l'intérêt du Canada et je le prouverai par des statistiques avant de reprendre mon siège. Cependant, les conservateurs prétendaient que c'était un pied de pris et, quoiqu'elle fût peut-être pour le bien des consommateurs, léserait les manufacturiers, leurs associés et amis politiques. La soi-disant politique nationale, à ses débuts, n'a pas prévu ce que deviendrait le Canada. Elle a été conçue alors que nous n'étions qu'un modeste peuple de pionniers dans l'Ontario, Québec, et les Provinces maritimes et a eu pour objet un marché, dans les villes du Canada de cette époque, pour les volailles, les œufs, les légumes et autres produits que les cultivateurs pouvaient vendre en petites quantités. Cette politique n'a jamais prévu l'énorme commerce mondial dont nous jouissons aujourd'hui. Elle n'a jamais songé aux vastes territoires de l'Ouest avec leur production annuelle de 400,000,000 de boisseaux de blé. Si les fondateurs de la protection avaient soupçonné cet avenir, ils n'auraient jamais eu l'audace de proposer dans les centres manufacturiers du Canada la création d'un marché suffisant à l'immense production du Canada futur.

La politique nationale était restreinte, imprévoyante, opposée au progrès et d'un caractère nullement national. Elle n'a jamais tenu compte du développement des immenses terres de l'Ouest, cette partie du pays qui, très probablement, dans les années à venir contiendra une proportion considérable de notre population. Si elle n'a pas pensé aux ressources futures de l'Ouest qu'a-t-elle donné aux Provinces maritimes? S'il est une partie du Canada qui a droit à des éloges pour sa loyauté remarquable et sa fidélité inébranlable à la Confédération ce sont bien ces petites provinces baignées par la mer. Elles n'ont pas bronché en dépit des heures difficiles

qu'elles ont vécues et bien qu'elles n'espérassent guère atteindre le marché du centre du Canada. Le seul avantage que le régime protecteur leur ait accordé peut-être est une légère protection pour leur houille et l'aide modeste du chemin de fer intercolonial. Pourquoi appeler nationale la politique de 1878 puisqu'elle n'avait rien de national et ne s'étendait pas à tout le pays? Pourquoi la qualifier de nationale puisque ses bienfaits étaient limités à un certain nombre de nos compatriotes?

Voyons maintenant ce que le règne de la protection a fait pour l'avancement de la nation. Lorsque ce régime a été introduit en 1878, nos exportations se chiffraient à $67,989,000 et dix-huit ans plus tard, elles se montaient à 109 millions, soit un gain de quelque 40 millions, ou 3½ p. 100 par année. Nos importations en 1878 ont été de 90 millions. En 1896, elles étaient de 105 millions, augmentation de 15 millions en dix-huit ans ou moins de 1 p. 100 par année. Le commerce global du pays s'est accru de 158 millions à 215 millions en dix-huit ans, soit une augmentation annuelle de 1⅘ p. 100. La population de 1878 à 1896 s'est accrue d'un million. Sous le régime de la politique des libéraux adoptée en 1896, ce n'est plus la même chose.

L'hon. M. BRISTOL: Le tarif était-il plus élevé ou plus bas qu'auparavant?

L'hon. M. McMURRAY: J'examinerai toute cette question. Le tarif était plus bas. Mes honorables amis différeront peut-être d'opinion avec moi, mais je prétends qu'il était plus bas. J'essaierai de prouver à mon honorable ami que ce fut une politique bien différente de celle qu'on a appelée la politique nationale, qui contribua à la grandeur et à la prospérité du Canada. Sous la politique Laurier, nos exportations s'élevèrent de 109 millions, en 1897, à $274,317,000, en 1911, soit une augmentation de 120 p. 100, dans cet intervalle, au moins trois fois l'augmentation constatée sous la politique nationale. L'augmentation dans les importations fut encore plus marquée; elles augmentèrent de 106 millions, en 1897, à $452,725,000, ou 327 p. 100, en 1911, ou vingt-trois fois plus que sous l'ancienne politique, et notre commerce total, pendant ces quinze années augmenta de 230 millions à plus de 727 millions, ou quinze fois plus que sous l'ancienne politique nationale.

L'hon. M. BRISTOL: Quel était le tarif sur les instruments aratoires en 1897?

L'hon. M. McMURRAY: Je donnerai tous ces renseignements à mon honorable ami, s'il veut me permettre de développer mon argument. La population canadienne, pendant ces quinze années, s'est accrue de deux millions et quart. Je me souviens d'un certain nombre d'années, alors que la politique nationale était en pratique dans l'Ontario. Ce furent des jours sombres et lugubres dans notre pays. Nos gens quittaient le pays par milliers. La politique nationale ne pouvait fournir d'emploi à ces gens dans leur propre pays. Le jeune Canadien, la force virile du Canada, s'en alla aux Etats-Unis, pour contribuer au développement de Chicago et Détroit, peupler le Minnesota, les Dakotas et le Montana. Les prix baissèrent dans le pays. Je me souviens que mon père vendait de belles vaches laitières, d'excellente qualité, à $18 et $20, par tête, et les chevaux à $50, par tête. Je demeurais à Stratford dans la même pension bourgeoise qu'un homme qui travaillait pour $1 par jour, à la nouvelle manutention du charbon. Les salaires baissèrent. Le marché n'était pas au Canada. On ne pouvait en employer un plus grand nombre. Il n'y avait plus de marché. Le parti conservateur n'a jamais pu coloniser l'Ouest canadien, non plus que la Politique Nationale n'aurait jamais pu le faire.

L'hon. M. BRISTOL: Le parti conservateur a-t-il eu quelque chose à faire avec la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien?

L'hon. M. McMURRAY: Le parti conservateur a probablement eu quelque chose à faire avec la construction du Pacifique-Canadien dans l'Ouest, mais, le parti conservateur n'était pas favorable à la colonisation du pays, le Canada eut été mieux sans cette ligne, si ce parti fut resté au pouvoir. Bien que le parti conservateur ait pu commencer la construction de cette voie ferrée, mon honorable ami serait effrayé par le récit des circonstances qui ont rattaché le bon vieux parti conservateur à la construction de cette route. Nous savons ce qui s'est passé au Canada, vers les 1880. Nos gens quittèrent le pays. Les diverses statistiques que j'ai devant moi, indiquent que les Canadiens de naissance quittèrent le Canada à raison de 116,000 à 120,000, par année, et la situation n'était pourtant pas la même que celle d'aujourd'hui au Canada. Pendant la la guerre, tandis que le Canada gaspillait son sang et son trésor, les Etats-Unis accumulaient des montants énormes d'argent, et des richesses considérables, qui devaient être utilisées dans la mise en valeur des ressources de ce pays, engageant nos artisans canadiens à y aller. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu un exode de nos gens vers les Etats-Unis, dans de telles circonstances, circonstances exceptionnelles dans le pays. Mais lorsque ce grand nombre d'émigrants canadiens se dirigea vers les Etats-Unis durant les quinze années de politique nationale, il n'existait pas de différences entre le Canada et les Etats-Unis.

Ces deux pays avaient de grandes ressources naturelles à mettre en valeur, ils étaient peuplés par des races qui se ressemblaient, pourtant la politique nationale ne pouvait garder les gens sur la ferme, et ne pouvait non plus donner de l'emploi aux populations urbaines. Les salaires étaient peu élevés; l'on vendait à rabais. Elle n'a pu aider au progrès du pays et le Canada se trouvait dans une situation difficile. N'y eut-il pas eu un changement complet de politique par sir Wilfrid Laurier et son gouvernement, eussent-ils continué la politique nationale, le grand territoire de l'Ouest canadien n'aurait jamais été colonisé, et nous serions probablement dans une situation financière très grave.

M. SUTHERLAND: Quelle a été leur politique?

L'hon. M. McMURRAY: Je dirai à mon honorable ami quelle est cette politique qu'il nous ont donnée, et je répondrai aussi aux questions posées par l'honorable député de Toronto-Centre (M. Bristol). Ils nous ont donné une grande politique d'immigration, politique qui a ouvert les portes de l'Ouest canadien aux gens du pays. Le parti conservateur n'avait absolument rien à donner à l'Ouest, et ne lui a jamais rien donné, et ne l'a jamais voulu. Il ne saurait prouver que pendant les nombreuses années qu'il a passé au pouvoir il a fait quoi que ce soit pour l'Ouest.

L'hon. M. BRISTOL: Ils leur ont donné le chemin de fer pour y aller.

L'hon. M. McMURRAY: Ils leur ont donné le chemin de fer? C'est le gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie qui commença la construction de cette voie ferrée.

L'hon. M. BRISTOL: Quant aux machines agricoles dont vous parlez quelles modification,—relèvements ou abaissements,—le régime Laurier a-t-il apportées au tarif?

L'hon. M. McMURRAY: Je l'ai tout ici. Arrivé au pouvoir le gouvernement Laurier commença par faire l'inventaire des ressources du pays, puis il entreprit de les mettre en valeur. Tout d'abord il établit en Canada les entrepôts frigorifiques qui conservaient les produits que le fermier avait à vendre sur le marché intérieur. La Politique Nationale n'avait pas réussi à créer un marché intérieur. Pareil développement en effet était impossible sans ce régime malgré les promesses séduisantes des adeptes de cette politique. Une petite région du pays aurait pu sans doute développer un marché pour sa production locale, mais la Politique Nationale n'était pas de nature à développer le Dominion entier sur une grande échelle; fatalement le progrès, sous pareil régime, était tout ce qu'il y a de plus lent; le développement du pays aurait donc pris des milliers d'années. Il fallait importer des marchandises pour développer notre pays; il fallait aussi nous créer des marchés à l'étranger. Comme l'a dit un honorable député l'autre jour quand on veut vendre à l'étranger il faut être prêt à acheter de lui. Donc le parti libéral inaugura un grand système d'entrepôt frigorifiques, puis il commença la réduction des tarifs de transport. La convention du Nid-de-Corbeau fut adoptée pour la protection des fermiers de l'Ouest canadien. Le gouvernement libéral abaissa, de fait, les droits dont parle mon honorable ami. En 1907 on remania tous les articles du tarif ayant droit aux instruments aratoires.

L'hon. M. BRISTOL: Je parlais de 1897.

L'hon. M. McMURRAY: A cette époque-là la politique nationale avait réduit le Canada à une situation si précaire que toute innovation un peu brusque pouvait avoir des conséquences désastreuses; il fallait donc y aller de circonspection. Force nous a été de respecter cette situation en attendant le moment d'honorer nos engagements. Ce moment est venu enfin et en 1907 nous avons réduit le tarif sur toute la ligne. Quatre ans plus tard nous avons proposé la réciprocité avec les Etats-Unis, et fidèles à notre programme nous avons lutté jusqu'au bout pour inaugurer un régime de réciprocité. Au Canada il y a aujourd'hui un soupçon, et plus qu'un soupçon, qu'à cette occasion d'immenses capitaux ont été consacrés par des gros industriels auxquels le traité de réciprocité ne portait pas atteinte, à une lutte dont le seul objet était de conserver intacts leurs privilèges égoïstes au détriment des intérêts de l'immense public des acheteurs et des consommateurs de ce pays.

M. SUTHERLAND: N'est-il pas vrai que selon les prescriptions du traité de réciprocité le tarif sur les machines agricoles et sur tout ce qu'achète le cultivateur, particulièrement le ciment, était bien plus élevé que le tarif actuel?

L'hon. M. McMURRAY: Je demande alors à l'honorable député pourquoi il n'a pas voté en faveur de la réciprocité? Pourquoi le parti conservateur s'y est-il opposé si le tarif y était plus prohibitif, comme le prétend mon honorable ami? Est-ce que cette attitude est conséquente?

M. SUTHERLAND: Je vous ai demandé si la chose n'est pas vraie. Ce n'est pas répondre que de poser une autre question.

L'hon. M. McMURRAY: Au contraire c'est une réponse très juste.

M. FORKE: C'est la méthode ordinaire des Ecossais.

L'hon. M. McMURRAY: Une méthode bien reconnue.

M. SUTHERLAND: Est-ce que mon honorable ami veut une réponse à sa question?

L'hon. M. McMURRAY: Non.

M. SUTHERLAND: Je puis dire que je me suis opposé à la réciprocité parce qu'elle admettait en franchise tout ce que produit le fermier et rien de ce qu'il achète.

L'hon. M. McMURRAY: Là-dessus, apparemment, les opinions de l'honorable député étaient loin de s'accorder avec celles des cultivateurs du Canada.

M. SUTHERLAND: Pas du tout.

L'hon. M. McMURRAY: Toujours est-il qu'en 1907 le gouvernement libéral abaissa le tarif sur toute la ligne au-dessous des chiffres de 1894 et bien au-dessous du tarif de 1883. Si mon honorable ami veut me pardonner je reparlerai, au bon moment, de cette réduction des droits de douane.

Le programme d'immigration du gouvernement Laurier, maintenu en dépit du régime protectionniste que nous avons dû subir momentanément, a fait venir au Canada, en quinze ans, 2,250,000 immigrants; il a fait accroître notre commerce de 500 p. 100; il a relevé nos importations plus encore et il a trouvé pour nos manufacturiers canadiens un marché que leurs amis conservateurs n'ont pas pu leur trouver du tout.

Dans ces quinze années, les villes de l'Ouest ont grandi, de même que les villes de l'Ontario, Montréal et Vancouver. Elles ont grandi grâce à la politique d'immgiration intense; elles se sont mises à développer les ressources du pays et à l'ouvrir à la civilisation.

M. SUTHERLAND: Cette immigration n'était-elle pas due à ce qu'on avait construit des chemins de fer dans l'Ouest, facilitant ainsi la colonisation de cette contrée? Dans les premiers temps de la Politique Nationale, ces chemins de fer n'existaient pas et, par conséquent, le pays ne pouvait pas se coloniser.

L'hon. M. McMURRAY: Les chemins de fer étaient là depuis longtemps. Le Pacifique Canadien a été construit en 1882, 1884 et 1885. Le sol était là, aussi riche qu'il est aujourd'hui, aussi riche que celui du Montana et du Dakota, où s'en allaient, chaque année, 100,000 à 125,000 des nôtres, par suite de la Politique Nationale. Pourquoi ne les faisait-elle pas aller dans l'Ouest? Parce qu'elle ne le pouvait pas.

L'hon. M. BRISTOL: Ils craignaient tous que le parti libéral n'établît le libre-échange.

L'hon. M. McMURRAY: Ils ne le craignent guère maintenant. Les gens de l'Ouest n'ont jamais craint le libre-échange. C'est cette politique d'immigration qui a édifié la ville que mon honorable ami a l'honneur de représenter. Ce que les fabricants veulent, c'est un marché domestique pour eux-mêmes. Les producteurs, les agriculteurs du Canada ne pourront jamais avoir un marché domestique suffisant. Il leur faut aller offrir leurs produits au dehors. La grande faute de la politique Nationale, c'est qu'elle a détruit le marché domestique pour les fabricants.

Mes honorables collègues m'ont posé une question concernant la réduction des droits sur les instruments agricoles. Or, il est très intéressant d'étudier l'attitude des fabricants d'instruments agricoles depuis l'inauguration du tarif de sir John A. Macdonald, c'est-à-dire de la Politique Nationale, jusqu'à nos jours. Prenons, par exemple, le témoignage de M. Frost, de la compagnie Frost, devant la comité de la Chambre, en 1876. On lui demandait si sa compagnie désirait de la protection. Voici la question qui lui fut posée:

Quelle est la différence entre les Etats-Unis et le Canada, relativement aux prix des matières premières, des loyers et de la main-d'œuvre?

Voici sa réponse:

La machine que nous vendons à Prescott à raison de $75, avec douze mois de crédit, est vendue par les manufacturiers américains pour $100, à Ogdensburg.

Q. Vous vendez à meilleur marché que les fabricants américains?—R. Oui, 25 p. 100. En leur faisant concurrence, nous avons réussi à les chasser tous du pays.

Voici maintenant le témoignage de John Watson, un manufacturier bien connu de Paris, Ontario:

J'ai commencé avec deux ouvriers et j'ai agrandi chaque année mon entreprise jusqu'à ce que j'en aie fait ce qu'elle est aujourd'hui. A mesure que mon capital augmentait, je le plaçais dans mon entreprise.

On lui pose cette autre question:

Si nous adoptions une politique exigeant une protection pour les fonderies et autres genres d'industries, votre entreprise en souffrirait-elle?—R. Oui. J'estime que notre commerce est protégé autant qu'il a besoin de l'être. Les Américains ne peuvent pas vendre leurs produits chez nous. Nous pouvons leur faire concurrence et fabriquer un article dont ils ne peuvent pas surpasser la qualité.

M. SUTHERLAND: Quel était le tarif à cette époque?

L'hon. M. McMURRAY: 15 p. 100. La question suivante fut également posée à M. Watson:

Croyez-vous que le Gouvernement actuel fait bien de ne pas protéger les industries du pays et de permettre aux Américains de nous inonder de leurs produits?

R. Ça vaut mieux que d'augmenter le tarif,...

Que mes honorables collègues remarquent bien ceci:

...parce que l'agriculture est la base de tout et si vous augmentez le tarif au profit des manufacturiers, ce sera évidemment au désavantage des cultivateurs. J'ai remarqué que plus les cultivateurs sont prospères, plus je fais d'affaires.

Plus les cultivateurs de l'Ouest du Canada, que dis-je, du Canada tout entier, sont prospères, plus les manufacturiers font d'affaires. Il faut cultiver le marché domestique, au lieu de le détruire. J'ai ici une lettre écrite par M. Massey, de la Massey-Harris Company, en 1876, qui dit en terminant:

Nous pouvons ajouter aussi que le tarif actuel nous satisfait...

Il était de 15 p. 100.

...et nous donne suffisamment de protection. Un taux un peu moindre nous en donnerait même assez. Une augmentation du tarif nuirait certainement à nos intérêts.

L'hon. M. BRISTOL: Je ne voudrais pas embarrasser mon honorable collègue, mais j'aimerais à savoir ce qu'ils ont eu en 1897.

L'hon. M. McMURRAY: Peu importe de m'embarrasser; je vous embarrasserai probablement avant de terminer. Je vais dire à mes honorables amis ce qu'ils ont obtenu en 1911.

L'hon. M. BRISTOL: Non, 1897.

L'hon. M. McMURRAY: Voici le témoignage de M. Metcalfe de la compagnie International Harvester, témoignage donné devant le comité des voies et moyens des Etats-Unis. On lui a posé les questions suivantes:

M. Champagne: Fabriquez-vous meilleur marché au Canada qu'aux Etats-Unis?

M. Metcalfe: Non.

M. Cumpacker: Aussi bon marché?

M. Metcalfe: Comparativement.

M. Cumpacker: Pouvez-vous fabriquer meilleur marché que le fabricant anglais ou le fabricant allemand?

M. Metcalfe: Je crois que oui, autrement nous ne pourrions pas les concurrencer en Allemagne et en Angleterre.

Puis, l'an dernier, devant le comité spécial nommé par la Chambre pour enquêter sur la situation agricole du Canada, M. Thomas Bradshaw, de la compagnie Massey-Harris, a rendu le témoignage suivant au président du comité, l'honorable député de Brome (M. McMaster), touchant l'usine de la compagnie dans l'état de New-York.

Q. Trouvez-vous que vos frais de production sont moins élevés à Toronto que vos frais de production à Batavia?—R. Ils sont à peu près les mêmes.

Q. Ils sont à peu près les mêmes? Je puis juger par votre réponse qu'il existe un léger avantage d'un côté ou de l'autre?—R. Je crois que l'usine de Batavia possède un avantage au point de vue de certaines machines seulement. Elle ne l'a pas sur toutes les machines.

Q. Dois-je comprendre, d'après votre témoignage qu'il en coûte à peu près autant à votre compagnie de fabriquer des machines au Canada ou aux Etats-Unis?—R. Je ne dirai pas toutes nos machines, parce que cela n'est pas vrai, mais il est des machines qui sont fabriquées à meilleur compte aux Etats-Unis qu'à Toronto, et vice versa.

Nous avons les témoignages de ces fabricants de machines aratoires et si mes honorables amis du parti conservateur veulent se donner la peine de lire le *Journal* de ce soir, publié à Ottawa, ils y verront la déclaration de la compagnie Massey-Harris disant qu'elle est très satisfaite du tarif et qu'elle peut consentir des réductions sur les machines vendues aux cultivateurs du pays. Le fond de la question est que, pour ce qui regarde l'industrie des instruments aratoires au Canada, il n'y a jamais eu besoin de protection, et pour montrer la véracité de cette déclaration je vais obliger mon honorable ami (M. Bristol) et l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) en citant des chiffres touchant le tarif sur certaines machines agricoles. A mon sens, cela démontrera que si le budget actuel ne cause aucun tort aux fabricants il nous permet de faire quelque chose d'avantageux et d'encouragement pour la population agricole du pays. En 1867, le droit sur les faucheuses, etc., était de 15 p. 100; en 1879, il était de 25 p. 100; en 1883, dans les plus beaux jours de la Politique Nationale, il était de 35 p. 100; en 1894, il était descendu à 20 p. 100, taux qui demeurait en 1897. En 1907 il était de 12½ p. 100, 17½ p. 100 et 17½ p. 100.

M. SUTHERLAND: Sous le régime du tarif Laurier?

L'hon. M. McMURRAY: Sous le régime du tarif Laurier le droit a été diminué de 8 p. 100. En 1914, il était de 12 p. 100, 12½ p. 100 et 12½ p. 100; en d'autres termes je crois que mes honorables amis ont réduit le tarif jusqu'à un certain point en 1914. J'ignore pourquoi ils ont agi ainsi, il doit y avoir eu erreur; peut-être leurs amis, les manufacturiers de cet article particulier, ne s'étaient-ils pas bien conduits de quelque manière. En 1921, le droit était de 12½ p. 100 et nous l'avons réduit; cette année, il est descendu à 6 p. 100. Cependant, et malgré cela, les directeurs de la compagnie Massey-Harris disent qu'ils peuvent supporter la réduction et qu'elle ne leur causera aucun tort. D'un bout à l'autre on voit une diminution des lourds fardeaux que le peuple a dû

supporter. En 1883, sous le régime de la politique nationale, le tarif moyen était de 35 p. 100 et nous l'avons réduit à 20 p. 100, 12½ p. 100, 12 p. 100 et, maintenant, 6 p. 100. Mais ce n'est pas tout. Le chef de mon honorable ami (M. Meighen) dont je regrette l'absence, s'est franchement déclaré devant la Chambre hostile au tarif sur les instruments agricoles et, à mon sens, il avait raison. Il a dit que ce tarif était trop élevé et, dans son raisonnement, il ne s'en est pas tenu aux instruments aratoires seuls; il a ajouté que l'argument qu'il avait à établir pouvait s'appliquer à un grand nombre d'autres choses. Il s'est élevé contre la protection sur ces instruments et il a adopté l'attitude de Foster et de Macdonald, disant qu'on devait encourager ces industries quand elles étaient jeunes, mais qu'on devait rejeter le fardeau qu'elles imposaient au peuple à mesure qu'elles grandissaient. Il a apparemment pris pour criterium le rendement de ces industries; c'est par cela qu'on devait décider si elles avaient besoin de plus de protection. Il a fait allusion au montant de marchandises que ces compagnies exportaient et si son criterium était juste alors, il doit l'être encore aujourd'hui, puisque nous exportons beaucoup plus, que nous n'exportions autrefois.

Nos exportations de machines agricoles ont beaucoup augmenté au cours des quatre ou cinq dernières années. Je le prouverai par des chiffres statistiques que le hansard reproduira. Le chef de l'opposition a affirmé que ces industries sont protégées par un rempart douanier, argument qu'il a essayé de soutenir lors d'une tournée politique dans l'Ouest. Il a dit qu'on avait élevé autour d'elles une espèce de mur de Chine, et il a pris l'engagement, sinon de supprimer entièrement les droits, du moins de les abaisser. Après ces déclarations, comment pourrait-on blâmer les réductions de droits opérées sur l'outillage agricole?

Il a appelé en témoignage les exportations de machines à ce moment-là, et les ventes à l'étranger sont bien plus considérables aujourd'hui qu'en 1910. Telle fut l'attitude de l'honorable membre. En outre, M. Lake, député de Qu'Appelle, et M. Herron, autre député conservateur de Macleod, disaient qu'il fallait supprimer complètement tous les droits sur les instruments de l'agriculture. Voilà l'histoire de l'industrie manufacturière des instruments aratoires, de l'attitude passée du chef de l'opposition et de l'attitude des représentants conservateurs de l'Ouest sur cette question. Cela étant, comment peuvent-ils nous blâmer de défendre une politique fiscale prétendue injuste pour les fabricants de machineries agricoles. L'histoire du développement de cette industrie, les déclarations des fabricants eux-mêmes et des porte-parole du parti conservateur, tout tend à étudier que l'industrie est parfaitement capable de se maintenir. La politique du Gouvernement a tenu compte de toutes ces considérations.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

RENVOI D'UN PROJET DE LOI

M. GORDON propose:

Que l'objet à l'ordre du jour tendant à la discussion en comité général du bill n° 36 concernant la compagnie d'assurance sur la vie la Northern soit rayé du Feuilleton et que le projet de loi soit renvoyé au comité des banques et du commerce pour un supplément d'examen.

M. l'ORATEUR: Il y a eu erreur dans le rapport du comité lors de la précédente séance.

(Cette motion est adoptée.)

DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LES TRAVELLERS

La Chambre passe à la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 8), déposé par M. Jacobs, ayant pour objet de changer le nom de la Travellers' Life Assurance Company pour celui de "Montreal Life Insurance Company".

Sur l'article premier (changement de nom).

Le très hon. M. MEIGHEN: Quelle est la raison de ce changement? C'est une affaire sérieuse de changer le nom d'une société importante. Quel est le motif des promoteurs?

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Je ne saurais le dire au juste. J'ai été pendant plusieurs années président de la compagnie. Je sais qu'il y a eu des pourparlers entre la compagnie canadienne des Travellers et la Travellers' Life de Hartford pour faire changer le nom de la première. On a même intenté une action à notre compagnie du temps que j'en étais président; mais je n'y ai pas pris garde, parce que notre Parlement, de qui elle tenait son nom, est suprême en ces matières. Il est possible que les intéressés en soient venus à une entente; mais je crois que la compagnie canadienne demande à changer de nom pour éviter toute confusion.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait sur le projet de loi.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES T. EATON

La Chambre passe à la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 9), déposé par M. Sheard, concernant la compagnie d'assurances générales T. Eaton.

Sur l'article 2 (limitation).

L'hon. GEORGES P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): Je pense que le renvoi devrait avoir lieu sur les bills dont le parrain est absent de la séance. La Chambre pourrait obtenir ultérieurement les renseignements dont elle a besoin. On met en délibération des projets sur lesquels le chef de la gauche est peu informé. Moi-même je ne connais rien de celui-ci, et il faudrait l'adopter les yeux fermés.

M. le PRESIDENT: Ce bill a fait l'objet d'un rapport du comité compétent.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne m'oppose pas au bill, mais ce ne serait pas mal de faire comprendre au proposeur qu'il devrait être ici pour répondre aux questions qui peuvent lui être posées en comité.

(L'article est adopté.)

Le PRESIDENT: Le préambule est-il adopté?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est le moment de s'arrêter. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre. Je ne pense pas qu'il y ait de sens commun à faire l'examen de ces bills si le seul député qui peut les expliquer n'est pas présent.

Le PRESIDENT: Le docteur Sheard est ici.

Le très hon. M. MEIGHEN: Surtout le dernier bill. Je ne vois encore aucune raison dans le dernier bill et j'aimerais à être renseigné sur ces bills avant de les adopter.

Le PRESIDENT: Le bill a été rapporté par le comité de la banque et du commerce et naturellement il doit être lu une troisième fois.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le sais, mais pourquoi le bill nous est-il soumis? Pour que nous puissions l'examiner et nous ne pouvons pas le faire si nous n'avons pas la moindre notion de la raison qui l'envoie ici.

M. CALDWELL: Je suis de l'avis du chef de l'opposition. Le bill qui vient d'être rapporté est très important, bien que je présume que je m'écarte du règlement en en parlant maintenant. Je demanderai qu'on n'en fasse pas rapport avant qu'on nous donne quelque renseignement à son sujet.

M. GAUVREAU: Adoptons celui-là. Ce sera un avertissement pour les autres.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE DES VOYAGEURS DE COMMERCE

La Chambre siége en comité sur le projet de loi (bill n° 23) déposé par M. Ryckman et relatif à la société d'assurance mutuelle des voyageurs de commerce.

Sur l'article 1,(constitution):

M. CALDWELL: Monsieur le président, d'autres sociétés d'assurance pour les voyageurs de commerce accordent un genre spécial d'assurance. J'ai eu moi-même cette assurance pendant des années. Vous obtenez un taux spécial en raison de votre occupation, mais il n'est accordé que par certaines compagnies. Si l'on envisage quelque changement dans ce bill, nous devrions avoir des renseignements complets sur ce qu'on se propose de faire avant de l'adopter.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

3e LECTURE DU PROJET DE LOI CHANGEANT LE NOM DE LA TRAVELLERS LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA EN CELUI DE LA MONTREAL LIFE INSURANCE COMPANY

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du projet de loi (bill n° 8) proposant de changer le nom de "The Travellers' Life Assurance Company of Canada en celui de "Montreal Life Assurance Company".

M. CALDWELL: J'ai eu tort de ne pas protester contre ce bill au comité.

M. GAUVREAU: C'est trop tard.

M. CALDWELL: J'ignore s'il s'agit des compagnies d'assurance qui accordent ou non un tarif spécial aux voyageurs.

L'hon. M. GRAHAM: La compagnie n'a réellement pas à s'occuper des voyageurs bien que son nom pourrait indiquer le contraire. La compagnie fait des opérations générales d'assurances.

M. CALDWELL: Néanmoins, nous devrions avoir des renseignements complets avant de changer le nom de la compagnie. Nous devrions savoir si les polices en vigueur souffriront de cette loi et si les obligations de l'ancienne compagnie seront acceptées par la nouvelle. J'estime que nous devrions avoir tous les renseignements dans une affaire de ce genre parce qu'elle intéresse le public en général.

M. GAUVREAU: Le comité a étudié ce bill.

(Le bill est lu pour la troisième fois.)

2e LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat.

Le 1er (bill n° 67), pour faire droit à Rilla May Freeman;

Le 2e (bill n° 68), pour faire droit à Jessie Maria Watchorn;

Le 3e (bill n° 69), pour faire droit à Walter Scott Miller;

Le 4e (bill n° 70), pour faire droit à Hariet Bertha Wiser;

Le 5e (bill n° 71), pour faire droit à Esther Mary Edwards St. George;

Le 6e (bill n° 72), pour faire droit à Mabel Peters;

Le 7e (bill n° 73), pour faire droit à William Thomas Trott;

Le 8e (bill n° 74), pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith;

Le 9e (bill n° 75) tendant à faire droit à Florence Luella Patterson Kelly;

Le 10e (bill n° 76) tendant à faire droit à Arthur Harold Mingay;

Le 11e (bill n° 77) tendant à faire droit à Isabella Guild;

Le 12e (bill n° 78) tendant à faire droit à Albert Lawrence.

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

L'hon. M. McMURRAY: Au cours de mes remarques cet après-midi et peut-être au risque de lasser l'attention de la Chambre, j'ai cité de nombreux chiffres à l'appui de ma prétention que le régime de protection élevée inauguré par la Politique Nationale de sir John A. Macdonald, n'avait rien de national, puisqu'il ne visait qu'une faible superficie du Dominion du Canada. De fait, le régime s'appliquait simplement à la province d'Ontario et à une faible partie de la province de Québec; il ne tenait aucun compte de l'ouest canadien et il n'avait rien à offrir aux Provinces maritimes. Or, ces chiffres établissent, je le soutiens, que cette politique a échoué pitoyablement en ce qui regarde le développement de notre commerce et l'augmentation du chiffre de notre population. Par milliers et par centaines de milliers, nos gens ont pris le chemin des Etats-Unis; durant cette période, les prix sont tombés; la politique nationale a été dans l'impossibilité de procurer du travail à nos ouvriers; elle a failli absolument à la tâche,—c'était inévitable,—de fournir un marché domestique pour les énormes ressources naturelles que possède un pays comme le Canada; cette politique a été injuste pour le cultivateur, le consommateur et l'ouvrier.

De plus, j'ai tenté d'établir, à la lumière des faits et des chiffres des quinze années du régime libéral sous la direction de sir Wilfrid Laurier, que le Canada s'est développé avec une rapidité merveilleuse et que sa réputation de grand pays exportateur s'était répandue dans le monde entier du fait du programme d'immigration bien conçu et énergique qu'avait inauguré sir Clifford Sifton; j'ai également tenté de faire voir que la politique nationale a été incapable de peupler et de coloniser l'ouest canadien; que la prospérité et le succès qu'ont obtenus les industries manufacturières dans l'est du Canada sont surtout le fait d'un programme d'immigration agressif qui a développé un excellent marché domestique pour le bénéfice des manufacturiers. Au lieu donc de soutenir, comme le font mes honorables amis du parti conservateur, qu'il faut procurer des débouchés aux agriculteurs et aux produits de nos ressources naturelles, c'est un marché domestique pour l'écoulement des produits ouvrés qu'il serait nécessaire de fournir aux manufacturiers.

De plus, j'ai affirmé et je soutiens encore que le parti conservateur n'a jamais été sincère lorsqu'il a protesté de son désir d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unsi. Les chefs les plus en vue de parti, c'est vrai, ont affirmé dans le passé que la réciprocité était le but qu'ils visaient et qu'ils tenteraient l'impossible pour l'obtenir le plus tôt possible. En 1911, cependant, alors que le champ était libre et que les américains avaient inscrit un pacte réciprocitaire dans leurs statuts, mes honorables amis de l'opposition officielle ont arboré leurs vraies couleurs et ils ont repoussé la convention de réciprocité.

Or, je prétends, monsieur l'Orateur, que la réciprocité serait une excellente chose pour le Canada. Arpès les jours sombres et tristes qu'immédiatement avaient précédé l'année 1854, la période comprise entre 1854 et 1865 fut témoin d'une ère de prospérité sans précédent, au cours de laquelle la production et le commerce canadiens se développèrent d'une façon merveilleuse. Je suis assez loyal toutefois pour admettre que certaines circonstances exceptionnelles surgirent à cette époque qui contribuèrent au développement de nos ressources naturelles. La guerre de Crimée et la guerre de Sécession eurent lieu, mais en dépit de tout cela, le Canada n'a jamais joui à cette époque d'une prospérité comparable à celle qui a régné plus tard sous le régime de sir Wilfrid Laurier. Il sera peut-être intéressant de mettre ces chiffres sous les yeux de mes honorables amis; je prendrai donc la liberté de les consigner au hansard. Afin de faire voir jusqu'à quel point le volume du commerce entre le Canada et les Etats-Unis augmenta sous le régime du libre-échange,—c'est-à-dire de 1854 à 1866,—je citerai les chiffres qui suivent:

Article	1854	1865	Pourcentage de l'augmentation
	$	$	
Bois de commerce	753,000	4,887,000	550 p. 100.
Bétail sur pied	73,000	5,503,000	Plus de 75 fois autant.
Farine	1,792,000	2,970,000	65 p. 100.
Orge	55,000	4,093,000	Plus de 70 fois autant.
Avoine	37,000	2,216,000	60 fois autant.
Poisson et produits du poisson	1,004,000	2,213,384	120 p. 100.
Charbon, surtout de Pictou et de Liverpool	254,000	1,223,000	500 p. 100.
Beurre	126,000	668,000	430 p. 100.
Laine	69,000	1,257,000	Plus de 22 fois autant.
Peaux et cuirs	34,000	228,000	Plus de 6 fois autant.
Fourrures et peaux de fourrures	13,900	214,000	Plus de 15 fois autant.
Pommes de terre	88,000	147,380	Plus de 67 p. 100.
Provisions	4,400	851,000	193 fois autant.

Sensibles à cette démonstration et à la crainte que les intérêts artificiellement protégés ont toujours eue d'être attaqués, les manufacturiers du Canada et le parti conservateur ont repoussé la réciprocité. Cependant, à la lumière de ces faits, quiconque connaît bien les affaires du Canada avouera que la réciprocité aurait contribué dans une immense mesure au développement du commerce et du progrès de ce pays.

J'ai toujours travaillé à établir qu'avec du courage nos manufacturiers pourraient parfaitement concurrencer les Etats-Unis et même les autres pays du monde. Nous avons expédié aux Etats-Unis une quantité considérable d'articles manufacturés. En 1910 nos fabricants de machines agricoles expédiaient aux Etats-Unis pour $86,000, et dans les autres pays, pour près de 5 millions de leurs marchandises. C'est à cette époque que le chef actuel de l'opposition déclarait, dans cette Chambre, que nos manufacturiers se montraient parfaitement capables, par ces exportations, de se maintenir moyennant une faible protection. Les cultivateurs du Canada payaient la protection accordée aux consommateurs d'un autre pays. Si cela était vrai en 1910, lorsque les exportations ne représentaient que 5 millions, c'est doublement vrai aujourd'hui puisque nos exportations aux Etats-Unis représentent plus de $812,000, et dans les autres pays, plus de $9,339,519. Ces chiffres démontrent clairement que nos manufacturiers sont parfaitement en état de se suffire à eux-mêmes, si l'argument énoncé en 1910 par le chef actuel de l'opposition, était fondé, et nous, les représentants de l'Ouest, sommes absolument certains qu'il l'était.

Il est plusieurs de nos manufacturiers qui peuvent se maintenir sans aucune protection; je citerai à ce sujet l'industrie du bois, de la pâte de bois, de la fabrication du papier, l'industrie de la farine, aidées qu'elles sont de nos magnifiques sources d'énergie électrique et du bon marché d'une vaste quantité d'articles nécessaires à la nourriture. Il n'y a pas de raison pour que ce pays ne puisse soutenir de concurrence avec les Etats-Unis. J'ai devant moi une liste de statistiques qui concernent les manufacturiers canadiens. En 1922-1923 nous avons exporté aux Etats-Unis pour $248,988,128 d'articles complètement ou partiellement ouvrés. Un point particulièrement intéressant à cet égard, pour les besoins de mon argument, c'est ce qu'il a été fabriqué au Canada et expédié du Canada aux Etats-Unis pour $135,521,437 de marchandises complètement ou presque complètement manufacturées.

L'été dernier le chef de l'opposition a fait, dans l'Ouest, une tournée qui nous a intéressés, car nous, la population de l'Ouest, sommes fiers de lui et le considérons comme l'un des nôtres. Il a longtemps lutté avec nous et lorsque, après 1910, il prononça son discours sur "Les remparts de l'or et la muraille de Chine", nous étions tous disposés à l'acclamer comme champion des intérêts de l'Ouest. Il est venu nous voir cette année pour nous dire que la situation était fort sombre chez nous et dans tout le reste du pays, et pour nous indiquer un remède. Le parti conservateur a des remèdes auquel il ne cesse de tenir, il nous représente les médecins d'autrefois qui n'avaient que des saignées à pratiquer sur tous leurs malades. Comme remède contre nos maux il nous a indiqué, cette année au cours de sa visite, le remède du parti conservateur, le remède de Macdonald, de Foster et du chef de l'opposition, il a déclaré aux cultivateurs et au public de l'Ouest en général que ce qu'il leur fallait, c'était un tarif protecteur élevé.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre voudrait-il indiquer où j'ai dit cela? Comme il parle à tort et à travers depuis longtemps, il convient que je l'arrête.

L'hon. M. McMURRAY: Je m'en rapporte aux comptes rendus des journaux. Je n'ai pas eu l'honneur d'aller écouter mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ose dire que l'honorable ministre n'a jamais lu cela dans aucun compte rendu que les journaux aient pu faire de mes discours.

L'hon. M. McMURRAY: Il se peut que j'aie mal lu, mais j'ai pensé que c'était là son raisonnement. En tous cas, je sais qu'il ne raisonnait pas ainsi en 1910. A cette époque il se faisait champion des intérêts de l'Ouest, mais depuis, il a coulé beaucoup d'eau dans les rivières et il s'est rapproché du parti conservateur. Au cours de ce débat j'ai entendu énoncer beaucoup d'arguments en faveur d'un tarif protecteur élevé et je présume qu'ils sont conformes à l'opinion de mon très honorable ami sur cette question. Quoi qu'il en soit, ses prétentions ont produit dans les prairies l'effet d'une brise froide, on eût dit qu'un vent glacial venait de s'élever sur la baie d'Hudson. Les cultivateurs endossèrent leurs pardessus et relevèrent leurs collets. Mon très honorable ami était accompagné de M. Ferguson, le grand sachem de la province dominante d'Ontario, et, s'appliqua, naturellement, à parler de tarif protecteur élevé. Il ferait du bien à la bonne vieille province d'Ontario en lui faisant consommer du charbon de l'Alberta. Peu importait que ce charbon lui coûtât de trois à quatre dollars de plus par tonne, le combustible étant transporté sur toute la distance qui sépare l'Alberta de l'Ontario et vendu à un prix élevé. C'était là de l'honnêteté; c'était de la protection réelle; mais je comprends que la population d'Ontario n'ait pas accueilli l'application de l'espèce de protection que nous avons eue si longtemps en partage dans le Canada occidental.

Ainsi que je le disais cet après-midi, les habitants de l'Ouest n'ont point retiré d'avantages de la protection. Le marché intérieur n'a pas pu absorber une forte quote-part de leurs produits. C'est la preuve qu'il n'a pas réussi. Du temps où le tarif McKinley s'appliquait une calamité a fondu sur le Canada. Il n'y avait pas d'acheteurs des produits agricoles. Le marché national n'existait pas encore. L'imposition du tarif Fordney au bétail a ruiné l'industrie de l'élevage dans le Canada occidental. Nous ne pouvions pas vendre nos bestiaux dans le pays.

Grâce à nos grandes ressources naturelles, notre faculté de production est si énorme que l'idée d'un marché intérieur ressemble à une farce colossale. Aussi, à l'égard de plusieurs de ces industries, les gens de l'Ouest trouvent une analogie entre leur sort et celui de Sindbad le marin. Le vieux de la mer est sur leur dos; ils le portent depuis longtemps; il leur a labouré les côtes de coups de pied et ils seront bien aise d'être soulagés de ce fardeau.

Quels seront à l'avenir les progrès de nos contrées occidentales? Dans un moment d'oubli, mes honorables amis du parti conservateur révèlent parfois leurs véritables pensées à ce sujet. Je contemple le visage souriant du député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Dans le *Listening Post* du mois d'avril, il traitait de la situation du Canada occidental et j'ai lu avec un vif intérêt cet article habile. Je le tiens pour habile parce que nous croyons toujours sage et inattaquable l'avis qui concorde avec le nôtre. L'honorable député parlait de la belle ville de Vancouver et de la magnifique province de la Colombie-Anglaise. L'article a pour titre: "'The Outlook for the Pacific" et mon honorable ami dit avec beaucoup de modestie:

> Pendant l'année 1923, la Colombie-Anglaise a exporté par la voie océanique 550 millions de pieds de bois de service, à peu près le double de l'année précédente et environ dix fois ce qu'elle en exportait il y a huit ans.

De plus, dit-il, il est évident que les chemins de fer en ont transporté de grandes quantités aux Etats-Unis et dans l'est du Canada. Du 1er septembre au 1er mars, il s'est exporté du port de Vancouver 29,429,000 boisseaux de blé. Je crois que l'exportation atteint maintenant 42 millions de boisseaux. Des 29 millions de boisseaux, dit-ils, 20 millions sont allés dans le Royaume-Uni et près de 9 millions en Orient, tandis que durant le mois de mars, on a affrété 47 paquebots pour transporter sept millions de boisseaux au Royaume-Uni et deux millions en Orient. Il parle ensuite de l'exportation des conserves de saumon et mentionne le développement du commerce extérieur par le port de Vancouver. Ensuite, l'honorable député termine son article par les remarques suivantes:

> Je crois fermement que le développement du commerce passant par les portes de ce grand Dominion qui donnent sur le Pacifique sera l'un des grands facteurs de la prospérité du Canada pendant la présente période décennale.

Qu'est-ce que l'honorable député a vu là-bas? Y a-t-il vu des résultats de la protection? Non. Il a été témoin des progrès des provinces des Prairies et de la Colombie-Anglaise, progrès résultant d'un grand programme d'immigration, je suis bien aise de dire qu'à l'heure actuelle, des immigrants de la meilleure trempe accourent en grand nombre dans le Canada occidental, immigrants recrutés parmi toutes les nations de l'Europe dont des habitants sont venus en ce pays il y a plusieurs années coloniser cette région et la mettre en valeur. Aujourd'hui les rues

de Winnipeg reprennent un peu l'apparence qu'elles avaient il y a dix à douze ans lorsque ces robustes Canadiens venaient exploiter nos ressources naturelles. C'est probablement cela que l'honorable député avait en l'idée en tenant ces propos. Il voyait le grain sortir en abondance des Prairies, le charbon de l'Alberta et le bois de la Colombie-Anglaise expédiés à l'étranger sans le secours d'une protection élevée et contribuer ensemble au développement du port du Pacifique.

Je crois, monsieur, que d'ici à cinquante ans, nous serons témoins d'une merveilleuse transformation dans l'Amérique du Nord. Il était naturel que les Européens s'établissent sur la côte de l'Atlantique et près des lacs et des rivières de l'intérieur. Mais, vu le grand changement qui s'opère aujourd'hui en Europe dont les pays sont appauvris par suite de la guerre, je crois que dans cinquante ans, ou du moins dans un siècle, nous serons témoins de l'établissement d'un commerce énorme avec le Japon, l'Inde, la Chine et l'Australie. La côte occidentale verra alors surgir de grands cités qui feront la puissance du Canada, attendu qu'elles créeront sur notre propre territoire une rivalité commerciale entre le Pacifique et l'Atlantique. Selon moi, ce que le Canada doit surtout désirer de nos jours, c'est le maintien du programme d'immigration qui attire chez nous un grand nombre d'Européens, A la faveur d'un programme d'immigration sagement conçu, on pourrait obtenir la mise en culture des 140 millions d'acres de terre qu'il y a dans l'Ouest canadien et créer ainsi le marché domestique dont les manufacturiers ressentent le besoin.

Ainsi que je disais en commençant, le présent budget me paraît marquer un pas dans la bonne voie; il dénote un effort pour réduire la cherté de la vie et favoriser l'épanouissement de nos grandes industries naturelles, qui résident dans la culture du sol et dans l'exploitation des mines, des forêts et des pêcheries. La seule stabilité que l'industrie manufacturière puisse obtenir doit consister dans le bon marché de la fabrication, sans quoi il n'est point de barrière artificielle propre à la sauvegarder. Il y a lieu de compter qu'à la faveur d'un tarif tel que celui qui nous occupe en ce moment la situation des industries déjà établies se raffermira et reviendra à l'état normal. Il faudra aussi s'occuper activement de nouer des relations de commerce de tous côtés. Il y a quelque temps, j'éprouvais un très réel plaisir à entendre le député de Cumberland (M. Logan) parler des ressources que les Antilles offrent au commerce; aussi ne saurait-on trop insister sur l'importance qu'il y a à chercher hors de l'Europe des débouchés pour l'abondance de nos produits naturels. Si lourd que soit le fardeau que nous avons à porter, j'ai la conviction qu'en s'y prenant ainsi, nous assurerons un brillant avenir au Canada.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais à faire consigner certains résultats dans le hansard. Nos adversaires conservateurs ont parcouru le pays en tous sens, traçant partout le navrant tableau de l'état de choses qui existe au Canada; mais les chiffres que je vais mettre sous les yeux de la Chambre attestent des faits dont tous les Canadiens devront se réjouir. Je parlerai d'abord de l'immigration. En 1921, il nous est venu 100,413 immigrants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et d'ailleurs; il nous en venait 70,423 en 1922 et 134,096 en 1923. Cette année, le nombre en sera considérable, je crois. L'an dernier, la valeur des produits de nos champs était de $899,166,200, et le rendement total des mines du Dominion représentait $214,019,832, accusant une augmentation de 16.1 p. 100 sur celui de 1922 et de 24.1 p. 100 sur celui de 1921. La statistique de l'industrie forestière fait voir qu'au cours des douze mois finissant en février de cette année le Canada a exporté $270,346,000 de bois contre $221,592,000 pendant les douze mois précédents et $182,207,000 pendant l'année finissant en février 1922.

Quant à notre commerce extérieur, il accuse une augmentation rapide. Pour les douze mois finissant en février de cette année, le chiffre de nos exportations s'est élevée à $1,042,724,670 et celui de nos importations, à $898,338,916. Pour les douze mois précédents, le chiffre des exportations était de $928,336,656 et celui des importations, de $790,032,342, tandis qu'au cours des douze mois finissant en février 1922, le volume des exportations avait été de $762,547,390 et celui des importations, de $761,026,261. On voit par là que la balance du commerce penche fortement en notre faveur. Dans l'espace des deux années, nos exportations en Grande-Bretagne se sont portées de $293,666,295 à $355,838,316, tandis que de $11,314,906 qu'elles étaient en 1922, nos exportations en Australie s'élevaient à $20,401,275 en 1924. Dans le même temps nos exportations en Nouvelle-Zélande se sont élevés de $4,584,349 à $12,541,405.

Pour ce qui est de notre commerce avec les Etats-Unis, exportations et importations accusent une rapide augmentation, bien que celle des premières soit absolument et comparativement la plus forte, les exportations l'emportant de $222,905,433 en 1922 contre $177,580,418 en 1921, accusant ainsi une augmentation de 45 millions de dollars en deux

ans. Ce résultat a eu pour effet immédiat de raffermir le dollar canadien; car le dollar américain, qui valait 112 cents et .27 en 1920, et 111.61 en 1921, n'en valait plus que 101.97 en 1923.

Le trafic-voyageurs de nos chemins de fer a accusé en 1923 une augmentation de 9 p. 100 par rapport à 1922, et jamais le trafic-marchandises n'a été aussi abondant que l'an dernier. Les recettes se sont accrues de $28,667,000. Les renseignements les plus récents que nous ayons sont ceux qui se rapportent aux deux premiers mois de cette année—mois qui constituent d'ordinaire la morte-saison—et pendant lesquels la recette nette des chemins de fer Nationaux s'est chiffrée à $262,376, tandis que l'exploitation des deux mois correspondants de 1924 s'était soldée par un déficit de $3,270,052. On se trouve donc en présence d'un gain de $3,532,428. De plus, la dette publique a été réduite de 15 millions. Ces chiffres démontrent qu'en dépit du lourd fardeau de la dette nationale et de la crise d'après-guerre que nous traversons en ce moment, la situation du pays ne laisse pas, à l'heure actuelle, d'être relativement satisfaisante.

Je conviens avec le représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens) qu'un brillant avenir est réservé au Canada. Tout comme mes compatriotes de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise, je souhaite l'abaissement des tarifs applicables au transport de la marchandise à travers la région des montagnes. Cette réduction, que leur intérêt réclame et à laquelle ils ont droit, amènerait une concurrence salutaire dont profiterait chacune des provinces de l'Ouest.

Au cours des commentaires que je faisais cet après-midi, le très honorable chef m'a invité à expliquer mon attitude à l'égard de la protection accordée à la soie artificielle. J'ai consulté cet article du tarif et je vois qu'une certaine mesure de protection est accordée à la soie artificielle. Il n'a jamais été contraire à la politique libérale, soit en théorie ou en principe, d'encourager par la protection, pour un temps limité, la création d'une industrie manufacturière dont on a lieu d'espérer le succès. Il y a deux ans j'ai appuyé le projet de loi tendant à favoriser l'industrie du chanvre, en croyant qu'il était nécessaire d'aider une entreprise qui promettait d'être si prospère. Au Manitoba, nous produisons la meilleure matière première pour cette industrie. Notre énergie électrique est inépuisable et notre marché domestique énorme. Il ne nous manquait que la protection pour surmonter une puissante coalition des Etats-Unis. Il en est de même de la soie artificielle. Si je comprends bien, elle est fabriquée avec de la fibre de bois.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député était-il à la Chambre lorsque son collègue de l'Intérieur (M. Stewart) a déclaré que la protection a été une erreur dès le début?

L'hon. M. McMURRAY: Que mon très honorable ami me permette de lui dire que je ne puis accepter les arguments de tous les députés de la gauche. En réalité, ils sont très faibles. Il arrive même qu'il y ait des divergences d'opinions entre les libéraux touchant l'attitude philosophique qui doit être adoptée sur la question de protection.

Le très hon. M. MEIGHEN: Philosophique!

L'hon. M. McMURRAY: Mon honorable ami le ministre de l'Intérieur peut avoir ses propres vues sur ce sujet, mais je crois que ce que j'ai affirmé est exact, me basant sur l'avis de quelques-uns des économistes politiques les plus éminents. Par exemple, John Stuart Mill, qui a été déjà cité au cours de ce débat, a assuré qu'il est raisonnable et à propos d'encourager une industrie qui donne de bonnes espérances. Je crois que le très honorable député abonde dans ce sens lui-même. C'est le langage qu'il a tenu bien plus habilement que je n'en serais capable dans son fameux discours de l'Ouest. Avec notre pouvoir à bon marché, notre peuple énergique, nos amples ressources forestières, je ne vois pas pourquoi l'exploitation de la soie artificielle ne réussirait pas chez nous, pourvu qu'elle ne soit pas entravée par ces éléments protectionnistes qui militent si fortement contre la création d'une industrie légitime.

Nous avons reçu de temps à autre des députations protestant contre le dégrèvement des droits sur certaines marchandises manufacturées. Leur principal argument a toujours été que s'ils ne souffraient pas du droit sur leurs matières premières—qui devenaient les produits manufacturés d'autres industriels jouissant de la protection—ils seraient en état de résister à n'importe quelle concurrence ordinaire. Voilà le malheur de la protection, c'est-à-dire qu'elle donne naissance à de gigantesques compagnies capables de se subvenir à elles-mêmes tandis qu'économiquement une foule d'industriels se trouvent les mains liées et sans défense.

En terminant, monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'annonce mon entière adhésion aux sentiments exprimés dans le budget qui, à mes yeux, apportera beaucoup de soulagement à nos industries fondamentales sans léser pour cela les intérêts des manufacturiers auxquels je

ne voudrais pas qu'il arrivât le moindre tort. Non seulement je pense que ces industries maîtresses seront avantagées sur une grande échelle, mais j'espère que les consommateurs seront notablement soulagés.

M. THURSTON (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, afin de rassurer mes collègues qui sont peut-être inquiets en me voyant prendre la parole, je leur dirai dès le début que je n'ai pas l'habitude de discourir à perdre haleine. Si je prends part à ce débat c'est uniquement pour rectifier une impression qui existe apparemment dans l'esprit de certains honorables députés et de quelques-uns de nos concitoyens, impression qui a été créée au cours de cette discussion principalement par les membres du groupe conservateur, et qui laisserait croire que la majorité des électeurs de l'Ontario et de leurs représentants à la Chambre sont protectionnistes. Que mes collègues sachent bien que Toronto, Hamilton, et quelques autres centres industriels ne constituent pas toute la province. Pour divers motifs nous modifions nos opinions dans l'Ontario au sujet du tarif et peu à peu nous ouvrons les yeux à la lumière du jour. Nous sommes heureux que nos amis les conservateurs nous donnent la promesse qu'aux prochaines élections nous aurons l'occasion de faire la lutte sur la question du tarif de protection contre le libre-échange ou tarif de revenu. Nous serons heureux de nous mesurer avec eux à ce sujet, comme en 1921, lorsque, je crois, les électeurs de l'Ontario ont manifesté leur changement d'opinion touchant le tarif en nommant pour les représenter une vingtaine de membres favorables au libre-échange. Après les prochaines élections générales, ce nombre aura été doublé. Il est possible que pour diverses raisons nous envisagions la question du tarif aujourd'hui autrement que nous l'avons fait en 1911. Depuis 1911, la population de l'Ontario a étudié la question économique et la question du tarif, et elle en est venue à la conclusion qu'un tarif de protection est moralement, socialement et économiquement défectueux, et l'ancien cri de perdre ou de conserver le marché domestique n'impressionnerait personne aujourd'hui dans l'Ontario.

Je désire me joindre aux honorables députés préopinants qui ont félicité le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) sur sa présentation de l'exposé budgétaire cette année. Lorsque je lis les débats des années passées, il semble que ç'ait été l'habitude des honorables députés de féliciter les ministres des Finances sur leur présentation du budget annuel, mais je crois que dans cette circonstance-ci, il y ait un élément de sincérité dans les félicitations au ministre intérimaire des Finances, qui ne se trouvait pas dans les félicitations que l'on offrait autrefois, et principalement parce que le ministre intérimaire des Finances a présenté un budget qui définit clairement la ligne de démarcation entre la protection et le tarif pour fins de revenu. Cet exposé financier a été accueilli dans le pays mieux que ne l'a jamais été tout autre budget, pour d'autres raisons, dont l'une, parce que plusieurs bons et loyaux libéraux d'un bout à l'autre du pays, étaient découragés, et perdaient presque confiance dans le parti libéral élu quelques années auparavant sur un tarif de revenu ou tarif peu élevé, et qui, une fois élu, ne toucha point au tarif, si ce n'est pour la forme, et il ne l'abaissa point. Donc, à moins que le Gouvernement ne propose d'autres résolutions,—second exposé budgétaire que l'on propose souvent à la Chambre,—traitant de la loi de l'anti-dumping et du prix des articles importés au pays, qui sont compris dans cette même loi, neutralisant ainsi le bon effet que le budget doit avoir sur les industries fondamentales du Dominion, les loyaux libéraux du pays féliciteront le ministre intérimaire des Finances avec une sincérité qu'ils ne ressentaient pas au même degré dans le passé.

En ce qui concerne la réduction des droits sur différents articles fabriqués, je désirerais profiter de cette occasion-ci pour donner un avis à certaines compagnies manufacturières dans le pays. Plusieurs nous ont dit, et parmi ceux-ci certains honorables députés du parti conservateur, de même que des conservateurs du groupe libéral, qu'un grand nombre de compagnies industrielles seraient mises en faillite et seraient obligées de fermer les portes de leurs établissements s'il se faisait la moindre réduction dans le tarif. Or, j'achète des instruments aratoires et des machineries de diverses espèces, comme le fait tout agriculteur dans le Dominion, et lorsque j'ai un achat à faire et que j'examine des machineries, je pense qu'il me faudra probablement quelque jour des pièces de rechange pour ces machines, et je me demande toujours si la maison dont j'achète ces instruments aratoires est sur une base commerciale sûre et pourra continuer en affaires, afin que je puisse me procurer des pièces de rechange lorsque j'en aurai besoin; et si je lisais une déclaration de la compagnie Massey-Harris qu'elle serait mise en faillite par une réduction de droits douaniers, je cesserais aussitôt d'acheter leurs instruments aratoires. Donc si ces maisons industrielles ne tiennent pas à se porter elles-mêmes un coup mortel, elles font mieux de cesser de crier à la ruine, de s'emporter contre le tarif, car elles pourraient avoir à en subir les conséquences.

J'ai été quelque peu surpris cet après-midi d'entendre l'honorable député de Kingston (M. Ross) essayer d'expliquer aux cultivateurs de l'Ouest pourquoi ils se trouvaient en des circonstances économiques si difficiles, à l'heure actuelle. C'est dû, dit-il, à leur médiocre économie rurale. Je me suis demandé, en l'écoutant, s'il n'était pas possible que nos amis, les industriels, qui se plaignent à leur tour, de l'état des choses, comme le faisait les cultivateurs l'an dernier, soient quelque peu négligents eux-mêmes dans leurs méthodes de fabrication? Je crois que cet argument pourrait s'appliquer à eux tout autant. Mais, je ne veux pas parler indéfiniment, et je ne dirai rien autre chose au sujet du tarif, sauf pour promettre à nos amis les protectionnistes que lorsque l'occasion se présentera la population d'Ontario fera connaître son opinion sur la question de protection ou du tarif pour fins de revenu, et nous n'y manquerons pas.

Je désire maintenant discuter deux questions de nature locale, et je suppose que si j'avais suivi la coutume de la plupart des honorables députés, j'aurais parlé dès ma première apparition en Chambre, après l'élection de 1921. Dans la circonscription de Victoria-Haliburton d'où je viens, nous avons contribué pour notre part à la prodigalité nationale. Le canal de Trent traverse ma circonscription. Nous pouvons remercier les deux partis politiques de ce cadeau coûteux. D'aucuns ont critiqué les dépenses faites pour ce canal, et je crois que celui-ci mérite toutes les critiques que l'on en puisse faire. Ce canal n'eut jamais dû être construit, mais le fait n'en existe pas moins qu'il a été construit. Nous y avons englouti de l'argent, et nous ne pouvons pas le vendre.

Nous serions bien aise de nous en débarrasser si la chose était possible; nous voudrions le prolonger jusqu'au lac Ontario. Mais voilà, nous sommes chargés de ce canal et le gouvernement doit l'utiliser le plus possible afin d'en tirer tous les revenus qu'il peut. D'après moi, le seul emploi auquel le canal de Trent se prête est à titre d'attraction pour les touristes. Depuis des années les gouvernements s'abstiennent de faire les quelques améliorations au canal qui encourageraient l'affluence des touristes dans cette région. A présent que nous avons déboursé des millions de dollars pour la construction du canal de Trent le seul moyen qui nous reste d'en tirer quelque bénéfice est d'y attirer les visiteurs étrangers pendant la belle saison; le Gouvernement aura donc raison de tenir compte de toutes les dépenses effectuées relativement à ce projet et procéder à la réalisation des quelques améliorations nécessaires. Un honorable député me demande si la visite en vaut la peine. Oui, assurément; les visiteurs y verront non seulement le canal mais une contrée aussi pittoresque qu'on puisse trouver dans Victoria-Nord et Haliburton et peut-être dans la région de Muskoka; oui décidément la visite en vaut la peine.

Un autre établissement inutile que nous avons à charge, c'est l'arsenal fédéral à Lindsay.

Mlle MacPHAIL: Un monstre vorace, celui-là.

M. THURSTON: Le terme de parasite serait peut-être plus approprié. Voilà une dépense qui est absolument injustifiable; on n'aurait jamais dû la faire. J'ignore pour quelle raison cet édifice fut construit. Sans doute n'est-ce là qu'un autre exemple de la prodigalité effrénée qui a caractérisé les années de guerre. D'aucuns peuvent croire que la construction de l'arsenal à Lindsay a contribué à la prospérité de cette ville. Bien au contraire. En effet, avant sa construction le gouvernement du jour promit à la corporation municipale de Lindsay que si cette dernière exécutait certaines améliorations l'arsenal, une fois construit, fonctionnerait sans cesse et fournirait du travail à 200 ou 250 employés. En conséquence de cette promesse, la ville de Lindsay déboursa quelque $77,000 en pavés, en égouts, et le reste. Ces dépenses effectuées, l'arsenal fut fermé aussitôt, il n'a jamais rouvert ses portes depuis, et la ville n'a pas été remboursée. L'an dernier le conseil municipal de Lindsay a discuté la question et il a exprimé l'avis que même en faisant l'estimation la plus généreuse de l'accroissement de la ville depuis la construction de l'arsenal, ce dernier coûtait à Lindsay pas moins de $45,000 et pendant tout ce temps les contribuables on dû solder les intérêts sur le reste des $77,000. Je propose au Gouvernement de se débarrasser de l'arsenal si jamais l'occasion s'en présente. Je reconnais l'injustice du sort qui fait peser sur le ministère actuel ce fardeau, fruit de la mauvaise administration de son prédécesseur. Je le prie donc de vendre l'arsenal à quelque compagnie manufacturière, à la première occasion; car à l'heure qu'il est l'arsenal n'est d'aucune utilité à la ville de Lindsay. Sa construction a coûté des millions au trésor public, son entretien sera très dispendieux, et cependant, il n'a jamais rapporté un seul dollar au Trésor. On n'a jamais exporté du Canada pour la valeur d'un seul dollar des munitions fabriquées à cet arsenal. Il n'a été d'aucune utilité au dominion et pour la ville de Lindsay. C'est un luxe inutile. En justice à cette ville le Gouvernement devrait vendre l'arsenal à une entreprise manufacturière si l'occasion s'en présente.

M. HALBERT: En ce moment est-ce qu'on paye des gardiens?

M. THURSTON: Il y en a trois ou quatre et il faut croire qu'on en retiendra les services tant que l'arsenal restera tel quel.

Monsieur l'Orateur, je fais cette année ma troisième session comme membre de la députation. Jusqu'ici je n'ai pas porté la parole; je me suis contenté d'étudier les divers partis représentés en cette Chambre. J'ai, peut-être, cet avantage sur mes aînés dans la vie politique, qu'avant ma venue ici je n'était l'adhérent d'aucun parti. Je me suis donc trouvé en état de faire une observation absolument impartiale des partie représentés au Parlement; et je voudrais résumer ici mes conclusions à leur sujet. En premier lieu vient naturellement le parti ministériel. Je dois avouer que jusqu'au moment où fut déposé le présent budget, j'ai été bien déçu de l'administration de ce qu'on nous avait toujours représenté comme étant "le glorieux parti libéral". On pouvait s'attendre à de grandes choses de ce parti,—voilà ce qu'on nous avait enseigné—; seulement pendant les deux dernières sessions j'ai eu la conviction que les membres de ce parti étaient complètement désorientés. Ils allaient dans un sens puis rebroussaient chemin et se dirigeaient dans la direction opposée; en somme ils semblaient destinés à accomplir peu de chose.

Je dois reconnaître qu'aujourd'hui ils ont tous l'air d'être décidés à agir; à condition, toutefois, qu'ils ne faiblissent pas au point de maintenir la révocation des règlements relatifs au dumping, décrétée deux jours avant le dépôt du budget. Je répète que le Gouvernement semble vouloir prouver aux libéraux du Dominion qu'il n'a guère l'intention de réaliser les espoirs de ceux qui ont sans cesse voté pour lui.

Prenons maintenant l'opposition officielle, c'est-à-dire les conservateurs. Ceux qu'on appelle la "Fidèle opposition de Sa Majesté" m'ont vivement désappointé. Pour mériter le titre qu'on leur donne, ils devraient pouvoir, de temps en temps, faire preuve d'initiative pour la bonne administration du pays; mais, apparemment, ils pensent différemment. Depuis que je suis député, je n'ai jamais entendu les conservateurs proposer quoi que ce soit de vraiment constructif. Pour le moment, j'estime qu'ils ont l'honneur—je suppose qu'ils le considèrent ainsi—d'être les adversaires du chemin de fer National-Canadien. Leur attitude vis-à-vis du programme d'embranchements proposé par le ministre des Chemins de fer, m'a convaincu qu'ils ne sont plus, pour une raison quelconque, favorables au chemin de fer National-Canadien, comme ils semblaient l'être lorsque je suis arrivé ici pour la première fois, et qu'ils sont maintenant plutôt les adversaires de sir Henry Thornton et de son conseil d'administration. Pour un parti politique, c'est une attitude regrettable. car s'il est quelqu'un qui fait ses preuves aujourd'hui, en Canada, c'est bien sir Henry Thornton; dans la lutte qu'il fait, il mérite l'appui moral de tout bon patriote. J'ai raison aussi, je crois, d'attribuer au parti conservateur le monopole du pessimisme et du découragement. Ils nous en ont dit plus à ce sujet, cette année, que nous n'en avions entendu, il y a un an, des "fameux représentants de l'Alberta".

On me permettra de dire deux mots de l'amendement. Je regrette qu'un règlement très ancien impose des restrictions en matière d'amendements au budget. Pour une raison quelconque, la règle a été jusqu'ici qu'un amendement au budget, qu'il soit contraire ou conforme aux principes énoncés dans le budget, équivaut à un vote de défiance envers le Gouvernement. Cette année, l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a présenté un amendement qui, en substance, est identique au budget. On devrait changer le règlement afin que le Gouvernement, lorsqu'est présenté un amendement conforme au principe énoncé dans le budget, soit libre d'en adopter certaines clauses. Je ne vois pas l'utilité de présenter un amendement, s'il équivaut, quel qu'en soit le sens, à une motion de défiance envers le Gouvernement. Si c'est là le sens qu'on doit donner au vote, alors à quoi sert toute cette discussion sur l'amendement? Autant vaudrait n'en pas présenter du tout et voter tout simplement pour ou contre le budget. Dans tous les cas, c'est ainsi qu'on l'interprète. Je voudrais voir modifier le règlement, de telle sorte que le Gouvernement puisse ajouter au budget tout ou partie de l'amendement proposé. De cette façon, on suivrait les vrais principes de la démocratie, en permettant au Parlement d'exprimer sa volonté et de la faire accepter par le Gouvernement.

J'entends réserver ma décision quant à la façon dont je voterai sur le budget et sur l'amendement.

M. EMMANUEL d'ANJOU (Rimouski): (Texte.) Monsieur l'Orateur, au nom des électeurs que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, et dont la très grande majorité sont de vaillants et intrépides travailleurs du sol, j'offre au gouvernement et à son habile ministre intérimaire des Finances (M. Robb) mes meilleurs remerciements et mes plus sincères félicitations pour avoir pu, cette année, présenter au pays un si merveilleux budget. Après avoir pris l'administration du pays, en

1921, dans une position financière aussi désastreuse, il a fallu au gouvernement beaucoup de courage, d'énergie et de sagesse pour en arriver à un tel résultat. Aussi, n'est-il pas étonnant que d'un bout à l'autre du Canada ce magnifique exposé budgétaire soit reçu avec faveur et satisfaction par toutes les classes de notre société. Les cultivateurs, en particulier, ont raison d'être satisfaits de ce que le gouvernement libéral a fait pour eux, et le consommateur n'a pas moins raison de se réjouir du fait que le présent budget lui procure un abaissement considérable du coût de la vie. C'est donc la grande masse populaire qui est appelée à bénéficier largement de la politique bienfaisante de notre gouvernement. Le seul élément de notre population qui trouve à redire au sujet de la sage politique du gouvernement est celui qui a toujours vécu et s'est enrichi au prix des sueurs et des durs labeurs de nos cultivateurs et de nos ouvriers. Les gros intérêts, les magnats de la haute finance, les monopoleurs et les "trustards", voilà les ennemis de l'abaissement du tarif et des actes de justice accomplis en faveur du cultivateur et de l'ouvrier. Ils voient déjà, avec stupeur, leurs profits exorbitants et parfois scandaleux diminuer sensiblement, et ils ont la prétention de croire qu'ils sont les seuls, en ce pays, à avoir droit à tous les privilèges, tout en refusant aux autres la part bien légitime de justice à laquelle ils ont également droit.

Le gouvernement aura bien mérité de la patrie en se posant comme champion des intérêts du peuple contre la classe des privilégiés. Il y a assez longtemps que les gros intérêts en imposent au pays. L'industrie agricole, fondement de la prospérité de toutes les nations, reçoit aujourd'hui, de la part d'un gouvernement libéral, non pas un traitement de faveur, mais tout simplement justice. Et tous les vrais amis de la classe agricole doivent s'en réjouir avec moi et en féliciter sincèrement le gouvernement.

La réduction des droits de douane sur les instruments agricoles sera pour nos cultivateurs d'un immense avantage, puisqu'elle leur permettra d'acheter à plus bas prix l'outillage nécessaire à la production et contribuera de cette façon à améliorer sensiblement la situation de la classe agricole en général.

Le premier devoir de tout gouvernement, conscient de ses responsabilités, est de travailler fermement à soulager les infatigables défricheurs de la terre qui, après tout, constituent la grande masse des consommateurs et des producteurs. Ainsi, comme premier résultat de la réduction du tarif sur les instruments aratoires, les cultivateurs, lorsqu'ils achèteront des machines agricoles, payeront alors cinq, dix et vingt dollars de moins par machines et se trouveront de ce fait soulagés d'autant. Certes, voilà quelque chose de tangible et d'appréciable et il ne fait aucun doute que nos braves agriculteurs en témoigneront toute leur reconnaissance au gouvernement lorsque l'occasion leur en sera fourni. Et, quoi qu'on en dise, le gouvernement, en diminuant les droits sur les instruments agricoles, s'est inspiré de la vieille doctrine libérale. Au cours du présent débat, plusieurs honorables députés, qui ont pris la parole avant moi, ont essayé de prouver que la politique tarifaire du gouvernement n'était pas celle du très regretté chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier. Les quelques lignes que je vais lire, avec votre permission, monsieur l'Orateur, prouvent abondamment que le gouvernement libéral, en abaissant les droits de douane sur les machines agricoles, a suivi en tous points la politique de sir Wilfrid Laurier et qu'il a mis à exécution l'un des vœux les plus chers du grand disparu. En effet, dans son manifeste au peuple du Canada, en 1917, sir Wilfrid Laurier disait ceci:

> Je me proposerais, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane...
>
> J'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien.

Le budget présenté par l'honorable ministre intérimaire des Finances est donc un budget vraiment libéral et la politique du Gouvernement est assurément en accord complet avec la pensée du grand Canadien qui a tant contribué à la prospérité de son pays et dont la mémoire sera toujours vénérée par tous les canadiens à quelque race ou croyance qu'ils appartiennent.

Si nous voulons que le Canada atteigne son complet développement, il nous faut, pour arriver à ce but, adopter une politique purement canadienne et aider par tous les moyens à notre disposition la grande industrie agricole, l'industrie nationale par excellence; car, ne l'oublions pas, notre pays est essentiellement agricole, son avenir et sa prospérité sont uniquement basés sur les progrès et le développement de l'industrie agricole. La crise que nous traversons est sérieuse, très sérieuse même, et personne n'oserait nier que les cultivateurs sont ceux qui en souffrent le plus. Le tarif américain est tellement élevé que nos cultivateurs ne peuvent plus exporter leurs produits aux Etats-Unis. Cet état de choses les met dans l'obligation de les vendre

à des prix ridiculement bas et souvent à perte. Et pourtant ces vaillants défricheurs du sol ont réussi à obtenir ces produits de la terre grâce à un travail incessant et à de rudes labeurs; car, il ne faut pas l'oublier, le cultivateur travaille douze à quinze heures par jour; la journée de huit heures lui est inconnue. Par conséquent, il est en droit de pouvoir compter vendre ses produits à un prix rémunérateur. La réduction des droits sur les instruments agricoles lui sera d'un grand secours puisqu'elle lui permettra de les acheter à meilleur marché. Il pourra alors produire plus économiquement qu'auparavant et ainsi réaliser un profit plus élevé sur la vente de ses produits. Quand l'agriculture est prospère, le pays est prospère. Aussi le Gouvernement n'aidera jamais trop la vaillante classe agricole, qui mérite, à plus d'un titre, l'appui et le dévouement de tous ceux qui aiment leur pays et veulent le voir grandir et prospérer.

L'équilibre de notre budget, l'excédent de $30,409,000 de nos recettes sur nos dépenses démontre, à l'évidence, l'excellence de la présente administration libérale. Cet heureux état de choses permet au gouvernement de réduire considérablement les impôts de toutes sortes qui pèsent si lourdement sur les épaules du peuple canadien. La réduction et la disparition de certaines taxes, de même que les changements faits au tarif, contribueront, dans une large mesure, à diminuer le coût de la vie et seront, par conséquent, tout à l'avantage du consommateur.

Depuis le commencement du débat sur le budget, un grand nombre d'honorables députés ont pris la parole, mais très peu ont parlé sérieusement du problème si important de l'immigration et de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis. Pourtant, à mon point de vue, le problème est d'une importance vitale pour le Canada et de sa solution immédiate et équitable dépend l'avenir de notre cher pays. Dans le discours que j'ai prononcé, le 10 mars dernier, sur l'adresse en réponse au discours du trône j'ai traité cette très importante question de l'immigration et de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis. Réalisant plus que jamais l'importance du sujet, je désire y revenir aujourd'hui et essayer de discuter le problème plus à fond que je ne l'ai fait le 10 mars dernier. Je conseillerais d'abord au Gouvernement d'arrêter complètement l'immigration, du moins pendant quelques années. Nous n'avons que faire au Canada de ces immigrants ramassés à grands frais sur les quais de Londres et de Liverpool. Certes, ce n'est pas avec des immigrants de ce calibre que nous ferons du Canada une nation saine, morale et forte. Et pendant que ces indésirables immigrants nous arrivent à pleins bateaux, un bien désolant spectacle s'offre à nos yeux. C'est le défilé ininterrompu des nôtres —des fils du sol, ceux-là—vers la république voisine, dans l'espoir de trouver là l'aisance et le bien être que leur patrie refuse de leur procurer.

Je le répète, le problème de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis est angoissant, désolant, même décourageant. A mon sens, la meilleure politique à suivre serait de se servir de tous les moyens et de toutes les ressources dont la Providnce a bien voulu doter notre pays pour garder les nôtres chez nous. L'argent que l'on dépense chaque année pour l'immigration pourrait être donné en subsides de toutes sortes, à ceux des nôtres, cultivateurs ou colons, que le découragement inciterait un bon jour à abandonner la terre ancestrale. Notre pays est immensément riche en terres cultivables et qui n'attendent que le travail du vigoureux et vaillant colon pour produire le blé d'or qui nourrit l'humanité.

Combien de ceux qui nous quittent chaque année, la mort dans l'âme, accepteraient avec empressement le don d'une terre et s'y installeraient aussitôt, avec l'intention bien arrêtée de se tailler là un domaine et contribuer, pour leur part, au bien général du pays. De plus, pourquoi le gouvernement ne leur aiderait-il pas, dans les débuts, qui sont toujours difficiles pour ces braves colons, en leur faisant certains prêts ou avances à des conditions aussi faciles que possible. L'établissement d'un crédit agricole serait d'un grand secours pour nos cultivateurs et nos colons. Et je suggérerais au gouvernement de prendre l'initiative de la chose. Il accomplirait en cela un acte vraiment patriotique et national, et il contribuerait, dans une large mesure, à arrêter l'exode des nôtres vers d'autres cieux.

A mon point de vue, une des principales causes de l'exode est la "loi de faillite". Cette loi devrait être impitoyablement rayée de nos statuts fédéraux. La loi de faillite a causé la ruine d'un grand nombre de cultivateurs. Elle a annihilé complètement le crédit agricole par le fait qu'elle empêche nos cultivateurs de se procurer l'argent dont ils ont besoin pour financer leurs affaires, même à un intérêt très élevé, parce qu'ils ne sont pas en mesure d'offrir les garanties exigées par ceux qui sont disposés à leur faire des avances. C'est là, assurément, une des causes principales de la désertion de nos campagnes et de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis.

Donc, si nous sommes sincèrement résolus d'empêcher l'exode des enfants du Canada vers les pays étrangers, il faut arrêter l'immigration, donner tout l'encouragement possible à nos cultivateurs et à nos colons, soit en leur faisant don de terres, soit en leur donnant des primes

d'encouragement ou, encore, en leur faisant des prêts ou avances dans les meilleures conditions possibles. Enfin, il faut établir un crédit agricole et faire disparaître à jamais de nos statuts la "loi de faillite" qui a été si néfaste pour nos cultivateurs et qui en a ruiné un si grand nombre.

Le rapatriment des nôtres serait une chose excellente s'il y avait moyen de l'opérer. Pour ma part, je persiste à croire qu'il sera toujours plus facile de garder les nôtres chez nous, si nous en prenons les moyens, que de faire revenir ceux qui sont partis. Et pour appuyer ce que j'avance, je lirai un passage d'un article publié récemment dans la *Tribune*, de Woodsocket, R.-I., et reproduit tout dernièrement par le *Droit*, d'Ottawa:

On ne semble pas perdre, au Canada, l'espoir de rapatrier les Franco-américains. Voilà une utopie dont nos frères de là-bas feraient bien de se guérir. Nous n'avons pas de conseil à leur donner, mais il nous est bien permis de penser qu'ils feraient beeaucoup mieux de mettre tous leurs efforts à garder ceux d'entre eux qui ont la velléité d'émigrer en leur rendant la vie plus facile.

On rirait beaucoup si les Français s'efforçaient d'attirer chez eux les Canadiens-français des bords du St-Laurent. La vraie, l'unique patrie des Canadiens, c'est le Canada.

Il en est de même pour les Franco-américains. Plus les générations succèdent et plus l'attachement du Franco-américain pour l'Amérique devient profond. Le vrai Franco-américain n'a aussi, lui, qu'une patrie: les Etats-Unis. "Ubi bene, ibi patria"!

Après avoir lu cet article, il nous faut nécessairement venir à la conclusion que nos chances de rapatrier les nôtres sont bien faibles.

Maintenant je voudrais dire un mot de la question des chemins de fer. Sous l'habile direction du président actuel, sir Henry Thornton, les chemins de fer nationaux n'ont fait que progresser. D'un autre côté, il ne faudrait pas, diminuer les déficits au détriment des employés, soit en diminuant leurs salaires, soit en leur causant des ennuis sérieux. Dans mon comté, le village de Mont-Joli a été tout récemment atteint par un ordre passé par le bureau de direction des Chemins de fer nationaux. Depuis au-delà de trente-cinq ans, Mont-Joli est reconnu par l'Intercolonial comme domicile de ses employés. Au cours de l'été dernier, l'un des principaux officiers des chemins de fer nationaux publiait un ordre obligeant les employés de cette compagnie résidant à Mont-Joli à aller demeurer à Campbellton. Monsieur l'Orateur, vous comprenez parfaitement la position de ces employés établis là depuis 35 à 40 ans, qui y ont fondé un foyer, bâti une maison, et qui se voient aujourd'hui, à un âge avancé, obligés de quitter leur village natal pour aller demeurer dans une ville étrangère. Et cela pour faire de l'économie. Je ne suis pas contre l'économie mais sir Henry Thornton devrait pratiquer l'économie ailleurs. Non seulement cet ordre, donné par les autorités des chemins de fer nationaux, affecte 75 familles d'employés de Mont-Joli représentant 400 à 500 âmes de population qui disparaissent de cette municipalité et sont obligés d'aller demeurer à Campbellton, non seulement les employés eux-mêmes sont affectés par le fait que leurs propriétés perdent au moins 50 p. 100 de leur valeur, mais c'est le village lui-même qui est menacé de ruine. Et, c'est tellement le cas, que la fabrique de la paroisse de Mont-Joli avait décidé de bâtir une église, les plans étaient faits, et on a mis cela de côté parce que les employés de chemins de fer de Mont-Joli sont forcés d'aller demeurer à Campbellton et que ce changement produit un effet désastreux sur la population de Mont-Joli, à tous les points de vue. Je demanderais au ministre des Chemins de Fer (M. Graham) d'intervenir auprès des autorités, auprès de sir Henry Thornton, et de faire rescinder cet ordre afin que les employés aient le droit de conserver leur domicile à Mont-Joli et recevoir le même salaire qu'auparavant pour le temps qu'ils seront retenus à Campbellton.

Il peut être bon de sauver quelque milliers de piastres ici et là, mais je crois que, dans l'intérêt même des chemins de fer nationaux, ce règlement doit être annulé. Et, d'ailleurs, ce n'est pas pour épargner quelques milliers de piastres que l'on doit sacrifier l'avenir de tout un village. Je parlais tout à l'heure de l'exode des nôtres vers les Etats-Unis. Ce serait encourager cet exode que de compromettre l'avenir économique de ce prospère village. Je fais appel à l'honorable ministre des chemins de fer et je lui demande de bien vouloir démontrer au bureau de direction des chemins de fer nationaux l'injustice qui a été commise, afin qu'elle soit réparée le plus tôt possible et que les citoyens de Mont-Joli puissent reprendre confiance dans l'avenir de leur municipalité et être assurés qu'ils pourront demeurer, vivre et mourir dans leur village natal.

En passant, permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que sir Henry Thornton me paraît très sympathique à la province de Québec et aux Canadiens-Français, et je lui en fais mon compliment. Aujourd'hui, sur le chemin de fer national, de Montréal-Halifax, Dieu merci, nous avons obtenu des menus bilingues sur tous les trains. Je ne vois pas pourquoi tous les employés des chemins de fer nationaux, du premier au dernier, ne seraient pas bilingues. Par conséquent, constatant les bonnes dispositions de Sir Henry Thornton, je demande au ministre des che-

mins de fer, qui est lui aussi sympathique à la langue française et aux Canadiens-Français, d'intervenir auprès du président de nos chemins de fer pour lui demander qu'à l'avenir, sur la ligne de Montréal-Halifax, tous les employés parlent les deux langues. Car, après tout, quels sont les meilleurs clients de cette partie du réseau des chemins de fer nationaux? Ce sont les Canadiens-Français qui fournissent à ces chemins de fer les trois-quarts de leurs revenus. Il ne serait donc que juste que tous les employés soient bilingues.

Au cours de son discours sur le budget, mon vaillant ami, le député de Témiscouata (M. Gauvreau) a fait appel au ministre des Chemins de fer pour que, dans le plus court délai possible, à cette session-ci, un nouveau fonds de pension soit établi dans l'intérêt des employés. Je connais dans mon comté un grand nombre d'anciens employés des chemins de fer nationaux, de braves gens qui ont élevé de nombreuses familles dans des conditions difficiles et qui, aujourd'hui, après avoir donné 35 à 40 ans du meilleur de leur vie au service de l'Intercolonial, ne reçoivent que la mince pitance de $30 par mois. N'est-ce pas insensé, lorsque l'on sait qu'il est accordé des pensions de six à sept mille piastres par année à la plupart des juges du pays, qui recevaient, alors qu'ils étaient en fonctions, des appointements de neuf ou dix mille piastres par année? Quant au pauvre employé de chemin de fer, on lui donne pour vivre la maigre pitance de $30 par mois. Il me semble que c'est tout à fait ridicule. Or, cette pension a été créée pour les employés de chemin de fer; c'est leur argent, après tout; ce sont eux qui ont contribué afin de recevoir, plus tard, une pension raisonnable, leur permettant de vivre convenablement. Il serait tout à fait injuste de ne pas s'intéresser au sort de ces bons et fidèles serviteurs de l'Etat. Comme mon honorable ami, le député de Témiscouata, j'en appelle à l'honorable ministre des Chemins de fer et je lui demande de voir au règlement de cette question de pension le plus tôt possible.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant de terminer, j'ai un compte à régler avec le chef de l'opposition. Le 10 mars dernier, dans le discours que j'ai prononcé sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai porté contre le chef de l'opposition des accusations graves qu'il a niées quelque temps plus tard, mais que je maintiens en tous points. Je n'ai pas un mot à en retrancher. Je n'ai jamais accusé le chef de l'opposition d'avoir prononcé des discours contre la province de Québec; je n'ai jamais déclaré qu'il avait dit, ici et là, telle et telle chose; mais j'avais le droit de tirer mes conclusions de ses actes, et les actes du chef de l'opposition sont plus éloquents que ses discours. Quand le chef de l'opposition était ministre dans le cabinet Borden; quand il était premier ministre du pays, peut-être se croyait-il le kaiser du Canada et pensait-il pouvoir toujours se passer de la province de Québec pour gouverner. A-t-il pris la peine, alors, de venir dans la province de Québec pour flagorner nottre population; a-t-il pris la peine d'apprendre quelques mots de français pour venir les marmotter dans nos collèges et couvents? Il est évident qu'il croyait garder le pouvoir le reste de ses jours. Lorsque le docteur Edwards et tous les gens de son acabit attaquaient sur le parquet de la Chambre, la province de Québec et la population française, le chef de l'opposition s'est-il levé pour protester? Non. Il m'a demandé de lui citer une parole qu'il aurait prononcé contre la province de Québec. Je le défie de nouveau de me dire dans quelle circonstance il s'est levé, dans cette Chambre, pour revendiquer les droits de la race canadienne-française et de la province de Québec. Que le chef de l'opposition ne s'imagine pas qu'il me fait peur. Qu'il vienne donc dans mon comté et j'irai l'y rencontrer. Mes électeurs le connaissent et me connaissent. Le jugement des électeurs de Rimouski, je le connais d'avance. Ils savent que je n'ai jamais menti. Je n'ai jamais menti ni à mes électeurs ni au Parlement du Canada. Maintenant, que ce monsieur se rend compte qu'il a besoin de la province de Québec pour arriver au pouvoir, il est prêt à venir chez nous marmotter quelques mots en français, après nous avoir fait insulter. Le chef de l'opposition a-t-il protesté contre la campagne de mensonges d'injures et de calomnies qui a été faite contre la province de Québec dans la province d'Ontario, en 1917, alors qu'on mettait placard sur placard sur les clôtures pour dire qu'un vote pour Laurier était un vote pour le pape et que nous de la province de Québec nous étions des tire au flanc, des "slackers" et que la loi de conscription avait été adoptée pour nous obliger d'aller à la guerre. Est-ce que le chef de l'opposition a protesté, dans cette circonstance? Non. Monsieur l'Orateur, je n'insiste pas davantage. Si le chef de l'opposition veut venir dans mon comté, je suis prêt à l'y rencontrer et je laisserai à mes électeurs le soin de juger entre lui et moi, qui de nous deux a dit la vérité. J'ai tiré mes conclusions de ses actes, et, je le répète, on juge un homme plutôt par ses actes que par ses paroles. D'ailleurs, les actes du chef de l'opposition sont beaucoup plus éloquents que ses paroles. Par conséquent, je le répète, je n'ai pas un mot à retirer de ce que j'ai dit; je maintiens toutes les accusations que j'ai portées contre le chef de l'opposition et je suis prêt à les répéter dans mon comté et partout où il le voudra.

M. CHARTERS (Peel): Monsieur l'Orateur, depuis le dépôt du budget, de nombreuses

observations ont été faites tant à l'appui qu'à l'encontre des résolutions budgétaires que le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) a soumises au Parlement. Quoique les divergences d'opinion les plus accentuées se soient manifestées en ce qui regarde les remaniements que l'on se propose d'apporter au tarif douanier, tout le monde admet pour ainsi dire que le Gouvernement s'est enfin décidé à éléminer le principe de la protection de son programme fiscale. Les déclarations faites ces jours derniers, tant par les ministres que par leurs partisans, ne sauraient comporter d'autre conclusion que celle-là. Le Gouvernement aurait peut-être désiré que son attitude fût interprêtée d'une autre manière; cependant, ces remaniements tarifaires sont peut-être effectués en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Et maintenant, le tarif douanier est encore une fois remis sur le tapis et ce sera là la principale question à l'ordre du jour, au cours de l'élection générale qui s'ensuivra d'ici à quelques mois.

Dans cette lutte on apercevra, d'un côté, ceux qui croient au tarif établi pour des fins de protection, ceux qui croient à une protection efficace, ceux qui croient que le Canada doit travailler à la réalisation de ses destinées comme il l'entend. On apercevra, de l'autre côté, ceux qui croient au libre-échange ou à un système qui y ressemble de près, sans égard aux conséquences de son adoption par rapport à l'avenir du pays. La situation qui résulte de tout cela doit être bien satisfaisante pour l'honorable député de Brome (M. McMaster) et ceux qui, comme lui, préconisent le libre-échange. Lorsqu'il a traversé le parquet de la Chambre l'année dernière il s'est vu reprocher fortement par le premier ministre de renier, comme le disait celui-ci, la foi de ses pères pour se créer une religion à lui. Voici que l'honorable député de Brome est aujourd'hui récompensé ou vengé, car le Cabinet s'agenouille devant son idole et sacrifie sur l'autel du libre-échange qu'il a érigé. D'après l'honorable député de Brantford (M. Raymond) le ministre intérimaire des Finances est prêt à sacrifier l'industrie de la machine agricole, et à la sacrifier non seulement par rapport à une ville mais par rapport au pays tout entier. L'honorable ministre sans portefeuille (M. Sinclair) exprime le désir de sacrifier la bien faible protection accordée aux cultivateurs ou à d'autres qui sont engagés dans l'élevage des volailles et dans diverses autres occupations. L'honorable député de Pontiac (M. Cahill) se déclare prêt à sacrifier le tarif relatif aux chaussures, bien que, d'après l'opinion générale, il soit plus nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. Il appartient cependant à l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Stewart) de signifier jusqu'à quel point le Cabinet était disposé à favoriser le libre-échange. Il s'est dit prêt à se rendre jusqu'au bout, et lisant avec soin son manuscrit, il a déclaré son espoir de voir le budget sonner le glas funèbre de la protection. Comme je viens de le dire, le glas funèbre de la protection devra donc être le cri de guerre, le mot de combat du parti libéral à la prochaine élection.

L'annonce de cette politique a été mal accueillie par la Chambre et par le public, il arrive de tous côtés des protestations de la part des conseils municipaux, de chambres de commerce, d'associations ouvrières, de patrons, de siciétés d'arboriculteurs fruitiers, de maraîchers et d'autres personnes engagées dans des industries de ce genre; il en est arrivé aussi de la part de la presse de ce pays. J'ajouterai que les très nombreuses protestations qui arrivent par l'entremise des journaux de la province de Québec doivent attirer tout particulièrement l'attention de la droite. Il est aussi venu des protestations des rangs même de la députation; ainsi l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) en qui on apercevait, il y a deux ans, le futur ministre des Finances, se refuse à appuyer ce budget parce qu'il n'y voit que confusion. L'honorable député de Brantford refuse également d'appuyer le budget; il y met un peu d'hésitation mais il n'en persiste pas moins dans sa résolution. Nombre d'autres députés ont pris la même attitude, âmes timorées qui tremblent au bord du gouffre et ont horreur de s'y jeter. Nous aurons de leurs nouvelles dans une couple de jours, ils se seront sans doute prononcés dans le même sens que leurs collègues dont j'ai parlé. Il en est plusieurs autres qui appuient le budget, mais en y mettant des conditions; ainsi l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) s'y déclare favorable, mais dans le discours où il exprime son attitude il dit au Gouvernement que "celui-ci ferait très bien d'accorder $200,000 pour améliorer les ports de son comté". Je suppose qu'on va récompenser de cette manière l'appui donné par ce vétéran de la vie parlementaire à un budget qui ne saurait être favorablement accueilli dans le comté qu'il représente. L'honorable député de Témiscouata (M. Gauvreau) est un peu plus enthousiaste, il est disposé à appuyer pour ainsi dire n'importe quelle mesure ministérielle. Il félicite le Gouvernement de ce qu'il appelle sa politique libérale, puis il exprime l'espoir de voir sa libéralité se continuer et se traduire par l'établissement d'un bureau de douane et d'un bureau de poste dans une des petites villes de son comté, ainsi que par le service d'un bateau-traversier pour des fins qui ne sont pas exprimées. De

son côté l'honorable député du comté de Québec (M. Lavigueur) doute beaucoup que ce budget soit marqué au coin de la sagesse; il ne l'aime pas. Il n'est pas libre-échangiste, il n'approuve pas l'honorable député de Pontiac au sujet de la réduction du tarif concernant les chaussures; il déclare que, d'après lui, le tarif devrait être augmenté plutôt que réduit, par rapport à cette industrie. Cependant, après être allé jusque-là il se déclare, à son tour, disposé à faire le risque pourvu que le Gouvernement lui assure qu'il fera réparer un quai à Saint-Grégoire, construire un bureau de poste à Lorretteville, un autre bureau de poste à Beauportville, et il dit que le budget supplémentaire devrait pourvoir à l'exécution de ces travaux.

Il tient beaucoup aussi à obtenir une subvention pour la construction d'un pont entre l'île d'Orléans et la rive nord. On peut donc connaître ce qu'il pense de la popularité des propositions budgétaires dans sa division électorale par ce qu'il exige pour les appuyer.

Il y a encore le représentant de Queen (M. MacKinnon), qui donne à entendre que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Graham) ne devrait pas oublier l'Ile du Prince-Edouard pendant qu'il accorde des embranchements ici et là dans les autres provinces. Il en demande un pour New-London et un autre pour Rustico. Il cherche aussi d'autres concessions du même genre. Le député de Brandon s'est probablement alarmé des demandes faites, et l'idée lui est venue qu'on pourrait lui reprocher d'avoir reçu quelque chose comme prix de son concours. Toutefois, les personnes présentes qui le connaissent ne doivent pas avoir d'inquiétude à ce sujet. Le député de Brandon a dit qu'il n'a pas passé de marché et qu'il n'a pas obtenue une ligne pour la vallée de Pipestone ni pour un autre endroit du Manitoba auquel il porte un intérêt particulier. Cependant, ce sont là quelques-unes des demandes, et d'autres n'ont pas été faites ouvertement dans cette enceinte. De tous les coins du pays arriveront les mêmes demandes ou des demandes du même genre, afin que le parti reste uni jusqu'à l'élection qui devra suivre de près l'énonciation de ce nouveau programme.

Au cours du présent débat et d'un débat antérieur, on a beaucoup devisé du résultat du tarif dans les différentes provinces et dans certaines circonscriptions, et je voudrais faire une remarque ou deux au sujet de la situation qui règne dans le comté de Peel. Nous sommes dans une grande mesure un groupe industriel, mais nous élevons aussi des bestiaux et nous cultivons des fruits et des légumes. Cet après-midi, quelqu'un a lu des lettres dans lesquelles diverses associations et des particuliers exprimaient leur avis au sujet du tarif. Leur opinion a été considérée comme une preuve de la popularité d'un tarif modéré ou du libre-échange, et si l'argument vaut pour les uns, il vaut aussi pour les autres.

Eh bien! prenons une industrie assez florissante du comté de Peel—la briqueterie. Plusieurs établissements emploient un bon nombre d'ouvriers et font de grosses affaires. A une réunion récente à laquelle s'est discutée la question du tarif la Clay Products Association of Ontario, dont ces fabricants sont membres, a adopté d'une commune voix la résolution suivante:

> Considérant que les tarifs-marchandise sont moins élevés aux Etats-Unis qu'au Canada et que les briquetiers américains sont, relativement à leur approvisionnement de charbon, dans une situation si favorable qu'ils peuvent absorber entièrement les droits de douane grâce à ce qu'ils économisent sur le combustible; et
>
> Considérant que ces briquetiers sont encore favorisés par la qualité supérieure de leurs matières premières, tandis que les briquetiers canadiens se trouvent sur un pied de grande infériorité du point de vue de la concurrence,
>
> Cette association décide de signaler au gouvernement fédéral la nécessité d'augmenter notablement la protection du tarif à l'égard des briques de construction.

Ces gens-là connaissent assurément leur propre affaire aussi bien que ceux qui s'adonnent à d'autres entreprises. Puisqu'ils sont convaincus que, dans les circonstances, il leur faut plus de protection leur demande doit être prise à sa juste valeur, et je ne doute pas qu'elle ne soit exaucée en temps voulu, attendu que le ministère voit d'un bon œil maints autres changements.

Nous avons aussi un grand nombre de manufactures de chaussures et, à ce sujet, je puis répéter ce qui s'est déjà dit une fois ou deux. Dans la province de Québec, cette industrie est très développée et elle réclame plus de protection. Au Canada, trente millions de dollars sont placés dans l'industrie de la chaussure qui emploie de treize à quatorze mille hommes. L'an passé, 26 manufactures ont failli, ce qui porte à 70 le nombre des faillites depuis la guerre, preuve que ces établissements ne retirent pas de gros bénéfices de leur production. Les autres manufactures ne donnent que 60 à 70 p. 100 de leur rendement possible, et une nombreuse députation qui s'est rendue auprès du Gouvernement il y a quelques semaines a expliqué pourquoi. Elle a fait observer que, dernièrement, l'importation des chaussures a augmenté de 150 à 225 p. 100, le tiers de toutes les chaussures vendues en Colombie-Anglaise ayant été fabriquées hors du pays. L'une des raisons c'est que le transport d'une paire de chaussures d'Angleterre à Vancouver ne coûte que 5c., tandis qu'il faut payer 16c. $\frac{2}{3}$ pour faire venir une paire semblable des chaussures de Montréal, la différence de prix étant attribuable au transport par eau. Les manufactures du comté de Peel

procurent beaucoup d'ouvrage, ce qui permet à leurs employés d'acheter des immeubles, de se faire bâtir des maisons, de prendre soin de leurs familles et de rendre les services usuels à la population parmi laquelle ils vivent. Si elles constatent que le tarif n'est pas suffisant pour le maintien de cette industrie, je soutiens que le Gouvernement est tenu de les protéger assez pour qu'elle puisse subsister, au lieu de nous obliger à contribuer au maintien d'une industrie dans un autre pays au détriment de nos concitoyens qui ont placé des fonds et déployé des efforts afin de fonder une entreprise au Canada.

La fabrication des lainages est une autre industrie qui nous intéresse. Il en a souvent été question; cependant, elle a tant d'importance que je crois devoir revenir sur le sujet. On nous dit que les fabriques canadiennes emploient 22,000 personnes à qui elles paient annuellement 17 millions en salaires et que leur production atteint une valeur de 70 millions de dollars. Depuis quelque temps, les importations de lainages ont cependant porté une atteinte considérable à la prospérité de ces fabriques. Je citerai un exemple: en 1921, les importations de bas et de chaussettes en laine se sont chiffrées à 2,813,860 paires, d'une valeur de $1,201,793, alors qu'en 1923, on a importé 8,101,572 paires ayant une valeur de $2,951,372. Le 21 mars, le Gouvernement a reçu une députation qui lui a présenté une requête au nom de 21,000 employés de cette industrie qui demandent que les droits d'importation soit augmenté plutôt que diminués. On a représenté que les salaires payés dans cette industrie au Canada sont deux fois plus élevés qu'à Manchester et dépassent de 25 p. 100 les salaires payés dans les filatures du sud des Etats-Unis. En Allemagne, les ouvriers des filatures reçoivent un salaire équivalent à 40c. par jour au Canada. Dans de telles conditions, les ouvriers canadiens habitués à leur genre de vie, se trouvent dans l'impossibilité de soutenir la concurrence étrangère. C'est pourquoi l'industrie textile a droit non seulement à la protection qu'on lui accordait dans le passé, mais, si cela ne suffit pas, à un degré de protection qui lui permette d'assurer la subsistance de ses ouvriers et de donner du travail à ceux qui en ont besoin à l'heure actuelle. A Brampton se trouve la plus grande industrie de fleurs coupées qu'il y ait au Canada; par ordre d'importance elle est la deuxième dans le monde entier. Les serres de cet établissement couvrent une superficie de 30 acres; il est entré 2 millions de pieds carrés de verre dans leur construction et on y consomme 18,000 tonnes de charbon par année. Cette industrie emploie 300 personnes. Elle est résultée du développement industriel du pays; les personnes qui y sont employées sont bien rémunérées et grâce à l'appoint de ce commerce la population de cette ville a pu se permettre la construction de résidences convenables et les familles ont pu être élevées dans d'excellentes conditions. Si nous allons détruire la vie industrielle au Canada, nous ruinerons cette industrie et bien d'autres du même genre. A l'heure actuelle, les fleurs importées des Etats-Unis sont grevées d'une taxe d'importation de 17½ p. 100 alors que les fleurs exportées du Canada aux Etats-Unis sont sujettes à des droits de 40 p. 100. Les conditions ont changé depuis deux ans; les droits américains n'étaient alors que de 25 p. 100, mais le gouvernement des Etats-Unis s'étant aperçu qu'il se faisait un petit commerce d'importation a porté son tarif à 40 p. 100. S'il existe des objets de luxe, les fleurs coupées en sont certainement, et si nos gens ne peuvent se procurer au pays les fleurs qu'ils désirent alors que nous possédons la deuxième plus grande industrie de ce genre au monde et qu'ils préfèrent les importer, ils devraient être prêts à payer des droits d'importation. Aussi longtemps que les Américains imposeront des droits de 40 p. 100 sur nos produits entrant dans leur pays, je soutiens que le gouvernement canadien devrait imposer des droits égaux sur les produits des Etats-Unis importés au Canada.

Au cours de ce débat et de presque toutes les discussions qui ont lieu dans cette Chambre, on nous parle beaucoup de l'état précaire des agriculteurs et l'on attribue cette situation déplorable au parti conservateur. Je n'ai jamais pu comprendre comment le tarif d'un gouvernement libéral pourrait nous donner une période de prospérité, comme celle qu'on dit avoir existé dans tout le pays de 1896 à 1911, alors que le même tarif appliqué par un gouvernement conservateur ne saurait produire que des désastres. Le tarif n'est pas du tout la cause de nos difficultés, comme tous ceux qui se sont donné la peine d'étudier la question ont pu le découvrir.

Passons maintenant à un autre genre d'impôts. Dans les provinces, il y en a de toutes espèces, y compris les contributions municipales. La dette globale des provinces s'élève à 428 millions de dollars et l'intérêt de cette dette pèse lourdement sur le peuple. Mais si l'on peut améliorer la situation du peuple par des lois, les conditions devraient être bien meilleures, non à cause de ce qu'a pu faire ou ne pas faire le parti conservateur, mais du fait de ce que le gouvernement actuel, ou le parti libéral en général, ont fait ou devraient faire à l'heure actuelle. Prenons le cas des gouvernements provinciaux: la Colombie-Anglaise a un gouvernement libéral depuis plu-

sieurs années, la Saskatchewan et l'Alberta ont aussi des administrations favorables au gouvernement actuel, de même que plusieurs autres provinces. L'histoire de l'Alberta ne date que de 1905. Depuis dix-neuf ans cette province est administrée par un gouvernement dont le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a d'abord été l'ami, puis député et enfin premier ministre; pendant cette période elle a accumulé une dette publique de 67 millions de dollars. La province de Québec, qui ne devait rien lorsqu'elle fut créée en 1867, a aujourd'hui une dette de 55 millions. Nous pouvons juger de ce que nous devons espérer des représentants de l'Ouest et en particulier du ministre de l'Intérieur, par la politique qui a été suivie dans l'Alberta. Si nous pouvons attendre des gouvernements provinciaux ce que l'on nous a promis, quel jugement devons-nous alors porter sur ce qui s'est passé, dans la province d'Ontario? Durant les quatre dernières années, nous avons eu le ministère Drury et nous savons avec quels résultats. Il y a trois ans que le gouvernement libéral a pris les rênes de l'administration et quarante ou cinquante membres de l'Ouest se donnent toutes les peines du monde pour le maintenir. Pourquoi alors, dans ces circonstances, les cultivateurs souffriraient-ils plus qu'avant son arrivée au pouvoir.

Le ministre de l'Intérieur nous a dit l'autre jour que depuis deux ou trois ans les agriculteurs de l'Ouest ont été incapables d'acheter des instruments aratoires. Deux ou trois autres membres ont fait la même assertion. Il y a peut-être des raisons pour lesquelles ces cultivateurs ne peuvent en acheter mais ils se procurent d'autres marchandises et à des prix coûteux. Par exemple, dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, il n'y a pas moins de cent cinquante mille automobiles. En les évaluant à 1,000 dollars chacune, cela représente une dépense de 150 millions. Si les habitants de l'Alberta, où l'on voit une auto par treize personnes, préfèrent s'acheter des automobiles plutôt que des batteuses, des moissonneuses, des charrues ou autres instruments aratoires, ils n'ont certes qu'à s'en prendre à eux-mêmes et non pas au Gouvernement. Ce qu'il nous faut maintenant ce ne sont pas de nouvelles lois—surtout de celles qui sont proposées aujourd'hui —mais plus d'économie de la part du particulier, des conseils municipaux, les législatures provinciales et surtout du gouvernement fédéral.

Le marché domestique a été mentionné par presque tous les orateurs qui appuient le ministère et il a été tourné en ridicule par un grand nombre. L'un des représentants l'a appelé un mythe, un autre une plaisanterie. Eh bien! en ce qui concerne le comté de Peel, le marché domestique n'est pas une plaisanterie. Permettez-moi de rappeler à la Chambre que la population de Toronto et de York est de 588,195 âmes et celle de l'Alberta de 588,494. Elles sont donc presque les mêmes. Durant des jours et des nuits, des semaines et des années, nous nous efforçons de favoriser les habitants de la Saskatchewan et de l'Alberta, et cependant, la Chambre semble disposée à sacrifier les intérêts des 588,000 habitants de Toronto et d'York pourvu que les provinces de l'Ouest en profitent. Montréal et Hamilton comptent 732,000 mille habitants et la population de la Saskatchewan est de 750,000, à peu près les mêmes. Sans contredit, ces deux villes méritent autant de considération que les habitants de la Saskatchewan. Elles ont fourni un marché domestique, développé l'industrie, payé une forte proportion des impôts et elles sont prêtes à accepter leur part du fardeau de la nation. Cela étant, il ne convient pas au Dominion, aux provinces de l'Ouest et à leurs représentants de se plaindre continuellement de Toronto et de Montréal et des taxes dont sont frappés les cultivateurs de l'Ouest alors que, en réalité, les grands centres et les villes acquittent une bien plus forte proportion des impôts que les campagnes.

J'appellerai votre attention sur deux ou trois faits. Le comté de Peel, que je puis citer comme exemple, bien que nous puissions en dire autant de tous les comtés voisins de Toronto, a obtenu un marché domestique qui a fait la prospérité de toutes ces régions. Depuis plusieurs années on ne voit pas de trace de pauvreté dans ces comtés. Comme preuve de la valeur d'un marché pour les habitants des contrées environnantes, qu'il suffise de dire que le comté de Peel expédie tous les jours à Toronto pas moins de 10,000 gallons de lait et de grandes quantités de volailles, beurre, œufs, légumes et fruits. C'est son meilleur marché. Je le répète, si nous allons dépenser du temps et de l'argent pour essayer de procurer des marchés à ceux qui sont engagés dans d'autres branches de l'industrie, alors nous avons parfaitement le droit de nous occuper de ceux qui ne se livrent pas à la culture du blé et ne vivent pas à l'ouest de Winnipeg.

La Chambre apprendra peut-être avec intérêt quelques statistiques un peu différentes de celles qui ont déjà été portées à sa connaissance. Ainsi, en 1922, le Canada a produit 677,317,600 livres de bœuf et en a consommé 651,946,166 livres, soit 96 p. 100. Nous avons produit 710,449,872 livres de porc et en avons

consommé 661,977,326 livres, ou bien 93 p. 100. A cela j'ajouterai: production du mouton, 90,046,395 livres; consommation, 87,419,020 livres; 97 p. 100. Production du beurre, 252,501,900 livres, consommation, 237,393,928 livres; 94 p. 100. Production des pommes de terre, 92,909,000 boisseaux, consommation, 90,110,000; 97 p. 100. Notre production d'œufs s'est montée à une valeur de $48,000,000 et nous avons consommé 98 p. 100 de la production totale. D'après cet état fourni par le département, nous avons sans doute un marché domestique qui veut dire beaucoup pour les agriculteurs non seulement de l'Ontario mais de Québec.

Les maraîchers des provinces de l'Ontario et de Québec qui se sont réunis en convention il n'y a pas longtemps, dans la ville de Toronto, croient évidemment que la protection de leur industrie serait de quelque valeur, car ils ont adopté, à cette convention, les résolutions suivantes:

Que nous constatons, d'après les rapports des différentes parties de la province, que nos cultivateurs, notamment les maraîchers, pendant l'hiver et le commencement de l'été, sont peu à peu réduits à abandonner les affaires, par l'importation de produits des champs cultivés à bon marché, provenant des régions plus chaudes des Etats-Unis. Nous demandons donc humblement à l'honorable ministre des Finances de nous aider à obtenir quelque soulagement de cette situation désastreuse. Sachant, comme le sait tout Canadien, qu'il faut obtenir l'argent au moyen de taxation pour l'administration de la chose publique et payer notre part de l'énorme dette de guerre, nous croyons que ceux qui pourraient le plus en porter le fardeau devraient le faire, aussi vous demandons-nous d'imposer une taxe de luxe de 10 p. 100, en plus des droits actuels sur les importations de légumes et de fruits, lesquels sont indubitablement des objets de luxe dans les saisons où la concurrence est impossible.

Nous trouvons la même idée dans le *Montreal Herald* du 10 mars, écoulé, dans un article de fond discutant le droit majoré sur le blé imposé par le gouvernement américain. Cet article se termine ainsi:

Même en produits agricoles et produits végétaux nous importons de plus grandes quantités des Etats-Unis que les Etats-Unis n'importent de nous. Ainsi, durant les 12 mois finissant en décembre dernier, nous avons importé des Etats-Unis des produits agricoles et végétaux au montant de $78,814,028, cependant que nos exportations de produits agricoles et végétaux dans ce pays se sont élevés à $49,225,234. Le Canada a donc importé des Etats-Unis environ 30 millions de produits agricoles de plus que les Etats-Unis n'ont importé de nous. Evidemment, les Etats-Unis ne jouent pas franc jeu et nous serions étonnés que l'on ne damandât pas bientôt un tarif de représaille. Voici maintenant une excellente occasion pour le gouvernement King de donner enfin aux cultivateurs canadiens le bénéfice de la protection. Pourquoi ces 78 millions d'importations de produits agricoles ne seraient-ils pas obtenus dans la mesure du possible par les ouvriers canadiens et les cultivateurs canadiens sur des fermes canadiennes? Poser cette question c'est la résoudre.

Cet article est extrait du *Montreal Herald*, reconnu comme l'organe du parti libéral.

[M. Charters.]

M. CALDWELL: L'honorable député pourrait-il nous dire quelle protection de cette importation se composait de produits des tropiques, de coton et de sucre, par exemple?

M. CHARTERS: Je n'ai pas ces chiffres, mais s'il s'importe en franchise des fruits tropicaux au Canada, je prétends qu'il faudrait imposer un droit, afin que les pommes et autres fruits canadiens se vendent à la place des fruits importés, et je proposerai que l'on en fît autant dans chaque département; ainsi, lorsque le tarif américain est de 8 c. sur les œufs, nous devrions augmenter notre tarif canadien au même montant lorsqu'il est de 8 c. sur le beurre, il nous faudrait augmenter notre tarif à ce chiffre.

Le prétexte, ou peut-être devrais-je dire l'intention, du Gouvernement est soulager ces gens qui souffrent. Eh bien, il n'en a rien fait. Le prétendu surplus de 20 millions n'existait que dans l'esprit du ministre intérimaire des Finances (M. Robb). L'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) a établi clairement ce fait dans son discours, et l'honorable député de Saint-Laurent-Saint Georges (M. Marler), a pris la même attitude, appuyé par l'honorable député de Brome (M. McMaster), et je crois que l'honorable député de Brantford (M. Raymond) est d'accord avec eux. La réduction de 27 millions promise dans la dépense, disparaîtra bientôt sous les crédits supplémentaires, si nous en jugeons par les nombreuses demandes. Le fardeau de la taxation qui, nous a-t-on dit, pesait si lourdement sur les masses, n'a pas été diminué pour la peine, la réduction dans l'impôt sur les ventes n'étant que d'un tiers du montant imposé par le Gouvernement, il y a deux ans. Le chômage continue, et il est rendu à un degré alarmant. L'émigration des 150,000 à 200,000 Canadiens qui se dirigent vers les Etats-Unis, ne cesse pas. La dette publique est de plusieurs millions plus élevée que lorsque le gouvernement actuel a pris change des affaires du pays. Lorsqu'il en est ainsi, je ne vois pas comment les félicitations puissent venir aussi nombreuses tant de l'ouest et l'est, à l'adresse du ministère, de la part de ses adeptes.

Il faudrait faire ici, ou du moins essayer de faire, ce qui se fait ailleurs. La Grande-Bretagne a réduit ses dépenses de près de la moitié depuis la guerre, aussi les estimations pour l'administration civile et le revenu indiquent-elles une économie de 37 millions pour 1924-1925. Les ministères canadiens devraient suivre cet exemple. La Grande-Bretagne a réduit sa dette publique de près de 2 milliards, et les Etats-Unis ont réduit la leur

d'un montant plus considérable encore. La Nouvelle-Zélande a fait mieux encore. Le premier ministre Massey dans un article publié dans le *Nineteenth Century* l'an dernier, disait:

> Pour l'exercice clos le 31 mars, le Gouvernement a pu annoncer un surplus de £1,315,638. Il a été possible, lors de la dernière session, de réduire de 20 p. 100 l'impôt sur le revenu; de rétablir le port postal d'un sou; d'abolir l'impôt sur le revenu des cultivateurs, ne leur laissant que l'impôt foncier; d'aider les anciens soldats colons jusqu'à concurrence de deux millions sterling; d'augmenter les pensions des soldats à un montant global de quelque quatre-vingt mille livres par année; d'abolir l'impôt sur les amusements, sur tout billet ne coûtant pas plus d'un shilling, et aussi le droit sur le thé.

J'affirme que ce qui s'est fait en Angleterre, ce qu'on a pu faire aux Etats-Unis, ce qui a été acompli dans la Nouvelle-Zélande, devrait être fait au Canada, et pourrait être accompli si l'administration n'était pas tellement occupée à se maintenir au pouvoir qu'elle ne peut surveiller les affaires du pays et lui apporter le soulagement qui découlerait de ces sages mesures. En pratiquant une économie même raisonnable et en suivant une méthode d'affaire, la dépense annuelle du Canada pourrait être réduite de 30 millions de dollars, et la dette publique d'un montant correspondant. Nous avons le droit de nous attendre à une réduction. Nous aurions dû avoir l'année dernière une réduction dans le port des lettres lequel devrait être ramené à ce qu'il était avant la guerre. Le droit de timbre devrait être aboli. Les travaux publics qui ne sont pas absolument nécessaires ne devraient pas être entrepris, quelle que soit la pression faite par les amis du Gouvernement. On devrait abolir les commissions qui se promènent par tout le pays, et elles sont nombreuses. Nous avons, je crois, huit ou neuf commissions en marche, et je suis sûr que lors du règlement des comptes, le pays devra payer plus que le montant que l'on prétend épargner au peuple par les modifications apportées au tarif. Les membres du Gouvernement devraient donner l'exemple de l'économie dans les nombreuses dépenses dont ils ont le contrôle. Mais, en premier lieu, il faudrait placer le tarif sur une base stable. Nous devrions avoir un tarif suffisamment élevé pour protéger les industries de ce pays, fournir de l'emploi à nos ouvriers, enrayer l'émigration et relever la confiance qui nous manque fortement dans les temps actuels. Cette confiance renaîtra et la situation s'améliorera aussitôt que le Gouvernement aura le courage d'en appeler au peuple et de lui soumettre son programme. C'est alors que les conservateurs reviendront au pouvoir, ce qui sera à l'avantage du pays comme anciennement.

M. MACLEAN (Prince): Je félicite l'honorable député de Peel (M. Charters) de l'excellent discours qu'il a prononcé, discours excellent à son point de vue. J'approuve quelques-unes des remarques qu'il a faites, mais il en est d'autres que je ne puis accepter.

En commençant son discours, mon honorable ami dit qu'il est facile de voir que le Gouvernement vise à la suppression du tarif. Comment l'honorable député en est arrivé à cette conclusion, je ne puis le dire. Je crois que tout le monde admettra que, malgré les changements opérés dans le budget, il reste un tarif assez élevé donnant une protection suffisante aux industries actuelles. Mon honorable ami dit aussi que le Gouvernement a sacrifié les fabricants d'instruments agricoles. Je crois pouvoir lui fournir de bonnes raisons pour lesquelles ces fabricants ne s'opposent pas aux propositions du budget, et prouver qu'en réalité ces changements ne les atteint guère.

L'honorable député a parlé d'économie, et approuve volontiers une grande partie de ce qu'il a dit. Il a fait une déclaration qui, je crois, mérite la plus grande attention. C'est qu'une grande partie des sommes qui devraient servir à différentes entreprises du pays est consacrée à l'achat d'automobiles. L'opinion générale est en effet qu'une grande partie des épargnes du peuple va dans cette direction.

Mon honorable ami a affirmé que nous, de ce côté de la Chambre, désirons sacrifier le marché domestique et ce qui nuirait sérieusement à Toronto et aux autres centres industriels. L'honorable député se trompe grandement. Je ne crois pas qu'un seul bon Canadien désire porter atteinte au marché domestique. S'il m'est permis de qualifier la politique du Gouvernement, je dirai qu'elle tend à restaurer notre dollar à sa pleine valeur d'achat, afin que nos industries prospèrent, et que ceux qui approvisionnent notre marché domestique puissent recevoir le juste prix de leurs labeurs.

L'honorable député de Peel est d'avis qu'en justice il faudrait établir un tarif de représailles contre les Etats-Unis. L'honorable député argumente sur de fausses prémisses. Pourquoi ne pas examiner la question sous un angle différent. Les Etats-Unis admettent en franchise les instruments agricoles, le ciment, le charbon, les chaussures, les articles de cuir, les imprimés, le thé et un grand nombre d'autres articles canadiens que je n'ai pas le temps d'énumérer. D'un autre côté, nous avons sur ces articles des droits élevés. Or, ne serait-il pas plus habile de notre part de dire aux Etats-Unis: "Nous allons vous permettre d'expédier en Canada aux mêmes conditions les articles que vous admettez en franchise dans votre pays"; si l'on suivait ce plan, il serait juste d'appliquer aux articles américains ce que les

Etats-Unis font pour ces produits canadiens ou veut-on que les Etats-Unis use de représailles dans la fixation des droits sur ces articles.

Je désire féliciter le ministre intérimaire des Finances de l'effet splendide produit par le budget, et du fait qu'il a réussi à transformer une longue suite de déficits en un excédent. Le premier ministre et les autres membres du cabinet méritent aussi des éloges, parce qu'ils ont agi de manière à rendre possible la présentation du budget sous sa forme actuelle. Je crois pouvoir dire avec certitude, malgré ce qu'en pensent les membres du parti conservateur, que le budget sera approuvé par tout notre peuple. Il va aider dans une large mesure ceux qui demandaient des instruments à meilleur marché pour l'agriculture, les mines et les forêts, les pêcheurs et les consommateurs d'un grand nombre d'articles qu'on peut appeler de première nécessité. Nos amis les conservateurs, quand ils se présenteront à la caisse du magasin, seront tout aussi heureux que nous de la diminution des prix des articles qu'ils achètent.

L'honorable député de York-Sud (M. Maclean) a prétendu, dans son discours sur l'adresse en réponse au discours du trône, que les propositions fiscales du Gouvernement devraient être soumises à l'approbation du peuple. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le peuple a voté sur cette même question dans l'hiver de 1921, et je rappellerai à notre honorable collègue que 180 députés furent élus pour mettre cette politique en vigueur. Je suis heureux de voir que nous pouvons, ce soir, féliciter le Gouvernement d'avoir donné suite à la politique énoncée à cette époque par le parti libéral.

Certains de nos collègues d'en face nous ont reproché d'avoir applaudi à la déclaration faite par le ministre des Finances l'an dernier, au sujet de la "stabilité du tarif". Il n'y a personne dans cette enceinte pour qui j'ai plus de respect que le ministre des Finances, et je regrette qu'il ne puisse être des nôtres en ce moment. Toutefois, au cours du débat sur le budget, l'an dernier, j'ai affirmé—comme en fait foi le hansard revisé à la page 2958—que quelle que fut l'interprétation donnée à l'expression "stabilité" employée par le ministre des Finances, moi pour ma part et le parti libéral en général, nous ne serions satisfaits que lorsqu'on aurait réduit encore plus le tarif. Ce soir, je m'en tiens à cette déclaration. Cependant, il est juste de dire que si le ministre des Finances avait été ici, il aurait présenté un budget identique à celui qui a été présenté par le ministre intérimaire. Je fais cette déclaration, malgré tout ce qui a été dit à l'effet contraire.

[M. MacLean (Prince).]

Avant de discuter sur la réduction du tarif, je parlerai brièvement des améliorations qui se font sentir chaque année dans la situation financière, depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement actuel. J'ai indiqué, l'an dernier, comment on pourrait effectuer de grosses économies dans tous les départements et je suis heureux de constater que la chose a été faite dans nombre de cas.

Les membres de l'opposition disent qu'on n'a pas réduit la dette, que la réduction est illusoire et le fait de l'imagination. Que trouvons-nous? Les recettes représentent un total de $450,622,760, et les dépenses, $375,-215,651, soit une diminution nette de la dette publique de $30,409,109. Admettant même que nos honorables collègues refusent d'accepter le mode de comptabilité établi lorsqu'ils avaient l'administration des finances publiques, qu'ils refusent d'accepter leurs propres bilans, faits suivant les méthodes suivies par l'ancien gouvernement et qu'ils estiment ne pas pouvoir découvrir un excédent, je pense qu'il y a cependant un moyen par lequel on peut démontrer une amélioration des finances. Si nous regardons à la page 6 des estimations budgétaires, au chapitre des intérêts, nous voyons une diminution de $4,133,592 pour cette année. Cela devrait être suffisant pour démontrer que le budget a été équilibré, que la dette a été réduite, que le bilan se solde par un actif et que la situation financière s'est réellement améliorée. J'ai fait remarquer, l'an dernier, que nous avions à supporter les charges de la guerre et personne ne pourra le nier. Le fait que nous avons une dette de guerre de $1,693,000,000 représentant de ce chef 100 millions d'intérêts par année, est une preuve indéniable que ces charges n'ont point disparu. Quand on considère qu'avant la guerre, notre dette ne s'élevait qu'à $335,996,850 et nos intérêts à $12,893,504 par année, comparés à une dette de $2,453,-776,868 le 31 mars 1923 avec 136 millions d'intérêts par année, j'estime que tout le monde au Canada devrait être heureux d'apprendre que le déficit a fait place à un excédent. Avant la guerre les pensions représentaient $311,900; aujourd'hui, elles s'élèvent à 32 millions.

C'est facile de blâmer le Gouvernement actuel pour les lourds impôts qu'on paye, mais il faut être juste, analyser la situation d'une façon exacte, voir à qui les reproches doivent s'adresser et si la situation actuelle n'est pas due en grande partie au gaspillage de l'ancien gouvernement, même avant la guerre. Et si vous comparez le pouvoir d'achat du dollar avec celui d'avant-guerre, vous

verrez que le contribuable paye moins pour l'administration des services publics, en ce qui concerne les dépenses facultives, qu'il ne payait pendant les trois années antérieures à la guerre. En outre, l'ancien gouvernement nous a non seulement laissé toute la dette de guerre, mais n'a même pas pu équilibrer son budget ordinaire pendant cette période, laissant un déficit de $13,773,763, et cela à une époque où l'on pouvait facilement trouver les fonds au moyen des impôts.

Le Gouvernement actuel a donc, dans l'espace de trois ans, réduit les dépenses facultatives, de telle sorte qu'aujourd'hui, toutes nos obligations sont couvertes par les recettes ordinaires, sauf celles des chemins de fer et de la marine dont je parlerai plus tard.

Lorsqu'en 1911 le gouvernement Laurier a été renversé sur la question de réciprocité, un des cris qui ont aidé à sa défaite était: " Le mieux est l'ennemi du bien". Les revenus suffisaient amplement pour faire face à toutes les dépenses du fonds consolidé et presque toutes les dépenses du compte de capital; le chiffre du commerce montait constamment; le flot d'immigration était encore considérable; tout allait pour le mieux et tout indiquait la prospérité nationale. Il ne se trouvait pas au pays un seul Jérémie pour douter de l'avenir, il n'y avait pas non plus d'ennuis du fardeau des taxes, pas de "présages de mort", pas de demande "d'économiser". Qu'est-il survenu au cours des trois courtes années suivantes? Aujourd'hui qu'il faut régler les comptes, les chiffres officiels sont tristement éloquents. En 1911 les dépenses facultatives du Canada, au compte du fonds consolidé, formaient un total de $65,-528,512, ou $9.09 par tête. Cependant, avec l'avènement du nouveau gouvernement, durant l'automne de 1911, un changement immédiat s'est produit. En 1912, les dépenses facultatives ont sauté à $74,920,944; en 1913, à $85,455,679; et en 1914, à $102,411,415. En calculant ce que cela représente par tête, nous trouvons des chiffres respectifs de $10.17 pour 1912; $$11.35, pour 1913, et $13.31, pour 1914. L'augmentation de $9.09 par tête en 1911 à $13.31 en 1914 signifie une augmentation de 46 p. 100 pendant trois ans du régime conservateur. C'était aller vraiment à la vapeur, surtout à une époque où l'économie s'imposait, quand les revenus commençaient à diminuer, le commerce à languir, le chômage à augmenter et le coût de la vie à monter. En 1913, le total des revenus était de $168,-689,903; en 1914 il est tombé à $163,174,395, et l'année suivante, il était de $133,073,482. Au ministère des Travaux publics, sous la direction de l'honorable R. Rogers, qui encore aujourd'hui plaide en faveur du retour au pouvoir des vrais conservateurs patriotes d'avant l'union, l'augmentation des dépenses au compte du fonds consolidé seulement a été de $25,592,-413, ou plus de 96 p. 100 quand on compare avec les trois années précédentes du régime Laurier-Fielding. Au Douanes, sous la direction de l'honorable M. Reid, le coût d'encaissement de $100 est monté de $2.78 en 1911 à $4.77 en 1914, soit environ 62 p. 100. Au ministère des Postes, un surplus de $1,310,-219, en 1911 s'est transformé en un déficit de $2,914,541 en 1914. L'honorable député qui a repris son siège il y a un moment a eu l'audace de reprocher au Gouvernement de ne pas rétablir le taux de 2c. Je crois ne pas aller trop loin en annonçant que le département des Postes indiquera un surplus cette année, en dépit du déficit écrasant qui s'est accumulé pendant que mes honorables amis de la gauche dirigeaient ce département. Ce fut le début de nos grands troubles financiers actuels. Alors qu'en 1911 les dépenses par tête, tant au compte du fond consolidé qu'au compte du capital, étaient de $17.03 et le revenu par tête était de $16.34; en 1914, les dépenses par tête se montaient à $24.21 et le revenu par tête à $21.21. En d'autres termes le gouvernement alors au pouvoir empilait la dette nationale au taux de $3 par tête et cela, trois ans avant la guerre.

Quand la guerre précipita le monde dans la destruction, le Canada, dirigé par les conservateurs, était déjà bien parti pour amonceler des obligations financières dont un avenir incertain pourrait s'occuper. Comme on l'a déjà remarqué, les dépenses facultatives avaient été augmentées de 46 p. 100 en trois ans, cependant que les dépenses au compte du capital s'étaient augmentées de près de 70 p. 100, et cela en face d'un revenu décroissant et d'une dépression industrielle toujours grandissante. Il reste au gouvernement actuel la tâche de payer le principal et les intérêts d'un déficit total de $1,860,113,241, qui s'est accumulé durant les huit années de guerre et de démobilisation. Or, le gouvernement actuel peut-il ramener nos finances à leur état normal? Je désire citer des chiffres qui le prouvent. La lutte a été bien dure et ce fait est une raison de plus pour laquelle le peuple devrait apprécier ce qui s'est accompli et c'est la raison aussi pour laquelle le budget Robb de cette année est accueilli avec joie. Je désire vous soumettre maintenant les chiffres des derniers onze mois de la période fiscale dernière.

Les dépenses facultatives au compte du fond consolidé—c'est-à-dire les frais de gouvernement—ont formé un total de $132,319,846

pendant la dernière année fiscale, soit une diminution de $8,195,215 comparativement à l'année précédente. Si nous nous basons sur les chiffres du bureau du recensement qui nous accordent une population de 9,146,457, cela représente $14.47 par tête. C'est la première diminution du chiffre des dépenses par tête depuis 1911, alors qu'il était de $9.09, comme je l'ai fait voir au début. En 1921, la dépense par tête était de $15.12 et en 1922, de $15.68, mais ces exercices, comme les honorables députés le savent, étaient tous deux le fait de nos honorables amis de la gauche.

Je vais maintenant passer aux dépenses au compte du capital et les résultats sont tout aussi réconfortants. Abstraction faite du déficit des chemins de fer et de celui de la marine commerciale, les dépenses imputables sur le capital effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1923 ont monté à $9,807,373, soit $1.07 par tête d'habitant, contre $16,295,332 dans l'exercice précédent, c'est-à-dire $182 par tête. Je ferai insérer au compte rendu un tableau des résultats à partir de 1921.

Exercice	Dépenses totales	Recettes totales	Augmentation de la dette
1921..	$528,618,199	$436,292,185	$92,317,628
1922..	436,652,436	382,262,571	81,389,865
1923..	437,056,736	405,415,064	31,641,067

Le budget de 1924 annonce les prévisions de dépenses et les évaluations de recettes suivantes:

Dépenses totales	Recettes totales	Augmentation de la dette
$375,213,651	$405,622,760	$30,409,109

On constate une amélioration de 60 millions, en tenant compte du déficit de l'année dernière et de l'excédent du présent exercice. Nous avons enfin obtenu l'équilibre du budget, —c'est la première fois depuis la guerre— et nos exportations dépassant les importations de 158 millions pour les onze derniers mois; les recettes publiques augmentent et les dépenses diminuent. L'avenir s'annonce sous les plus favorables auspices et les résultats obtenus par le Gouvernement ont mérité notre plus entière satisfaction.

On dira peut-être qu'une diminution de dépenses de 60 millions sur un budget de 400 millions n'est pas énorme. Je ferai remarquer que cette économie de 60 millions ne porte pas sur les dépenses totales de l'Etat mais seulement sur les dépenses facultatives qui sont d'un chiffre très inférieur aux dépenses totales. Les principales dépenses fixes sont celles-ci: $134,258,371 pour le service de l'intérêt sur la dette publique; $34,122,078 pour les pensions militaires; $1,252,500 pour les pensions civiles; $12,375,153 en subventions aux provinces; ensemble, $182,008,113.

[M. MacLean (Prince).]

Il y a d'autres objets de dépenses affectés à la restauration des démobilisés dans la vie civile, au placement agricole des vétérans de la guerre, aux frais de la commission impériale, des cimetières militaires, aux monuments des champs de bataille, à notre contribution aux frais du secrétariat de la Société des nations, au règlement des réclamations de guerre, etc., en tout 17 millions de piastres. De plus, il y a certaines dépenses considérées comme des charges fixes, telles que celles autorisées par une loi pour l'organisation des bureaux de placement, $150,000; pour l'enseignement technique, $1,100,000—voyez page 51 du Budget. Les prêts au réseau de l'Etat en 1921 montaient à 56 millions, et ceux à sa marine commerciale, à $900,000. Il en résulte une balance, comme chacun peut le voir de $117,971,524 pour les dépenses variables sur un total prévu de $375,213,760.

Quelques-uns seront portés à contester les chiffres publiés concernant les chemins de fer. Je ne sais si l'objection vaut la peine d'être relevée. En tout cas, il est facile de montrer que nos adversaires ont suivi la même méthode avant nous. En jetant un coup d'œil sur leur comptabilité on découvre que les prêts et garanties d'intérêt donnés aux chemins de fer ont été inscrits au compte d'emprunts et non pas ajoutés à la dette publique. Voyez le compte d'emprunts de juillet 1921. Vous constaterez que le Gouvernement a négocié un emprunt de 25 millions en faveur du Nord-Canadien, et un autre du même chiffre pour le Grand-Tronc, soit au total 50 millions portés au compte d'emprunts de 1921-1922.

L'Etat a ajouté une garantie d'intérêt sur un emprunt de 11 millions.

L'hon. M. GRAHAM: Pour l'achat de matériel.

M. MacLEAN (Prince): Effectivement, pour l'achat de matériel. A propos de matériel, je ne crois pas qu'on ait raison de débiter la dette publique pour la valeur du matériel, car, si je ne me trompe, le prix du matériel doit être traité comme frais de premier établissement, puisque l'Etat prend un gage qui figurera durant plusieurs années à sa valeur nominale parmi l'actif. C'est pourquoi je prétends que c'est une erreur d'inscrire au compte de la dette publique le prix du matériel de chemins de fer. Mais même en imputant ces avances aux chemins de fer sur la dette, le budget ne s'en trouvera pas moins à peu près équilibré indépendamment de cette

imputation des garanties et prêts sur un matériel dont la plus-value ne figure pas en ligne de compte.

Il y a une autre chose sur laquelle je voudrais donner mon avis; mais je regrette infiniment que notre collègue de Saint-Jean (N.-B.) (M. Baxter) ne soit pas à sa place. Les deux crimes qu'on nous reproche sur les bancs de l'opposition, c'est que le Gouvernement est prêt à tout faire pour donner satisfaction aux députés progressistes de l'Ouest et pour venir en aide à l'ouvrier et aux travailleurs du sol. La mission de la gauche semble être de mettre l'Est en opposition avec l'Ouest. J'aurais gardé le silence sur ce sujet, mais la question revêt une importance trop large pour l'éviter. Nos amis se sont efforcés de semer la défiance dans l'esprit du peuple contre l'administration actuelle. Ils se sont efforcés de faire croire aux agriculteurs de l'Ouest que le Gouvernement n'a rien fait et ne fera rien pour eux; qu'il ne se conforme pas à ses promesses d'avant les élections, qu'il n'y aurait pas de réductions dans le tarif ni d'exemptions de taxe. C'est leur refrain depuis deux ans; nous avons été accusés de ne pas nous conformer à notre programme de 1919. Il semble que le but des honorables députés est de semer la méfiance dans les esprits des populations de l'ouest du Canada et de créer l'impression que le Gouvernement reçoit son inspiration de la coulisse. On nous dit que lorsque l'Ouest a demandé du pain le Gouvernement lui a jeté une pierre et que le Gouvernement légiférait dans l'intérêt de l'Est au détriment de l'Ouest. D'après ce qu'a dit l'honorable député de Saint-Jean (M. Baxter) le Gouvernement a sacrifié de propos délibéré les droits des Provinces maritimes et les a jetés pour appâter les producteurs de grains de l'Ouest. C'est le bon moment de lire ce que l'honorable député a dit, alors que j'étais membre du comité des Chemins de fer dont parlait la dépêche. Elle est datée du 2 décembre 1923 et a été publiée dans la *Gazette* de Montréal. En voici le texte:

(De la presse canadienne)

Halifax, 2 décembre.—L'honorable J. B. M. Baxter, de Saint-Jean, parlant samedi soir à Darthmouth à une assemblée dans l'intérêt de W. A. Black, candidat conservateur à l'élection partielle de mercredi, a dit que le gouvernement du très honorable Mackenzie King avait sacrifié de propos délibéré les droits des Provinces maritimes pour suborner les producteurs de blé de l'Ouest. Le Gouvernement avait, répéta-t-il, acheté les votes des progressistes avec ce qui appartenait à ces provinces et que ce qu'il y avait de plus humiliant, c'est que les seize députés de la Nouvelle-Ecosse avaient été partie à cette "grande trahison". Pas un seul d'entre eux n'avait le moindrement protesté contre une trahison politique qui, a dit M. Baxter, avait dépouillé le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse de ce qui leur appartenait par droit de justice et de loyauté entre tous les membres de la Confération.

"Nous avons besoin d'hommes qui représenteront nos besoins et nos droits" a déclaré M. Baxter, "des hommes et non pas des machines à voter."

Je ne crois pas avoir besoin de lire le reste de l'article qui est conçu dans le même langage énergique. Il continue en disant que l'honorable député avait affirmé que le gouvernement avait l'appui des solides seize qui étaient des machines à voter qui appuieraient le Gouvernement en tout et partout, de sorte que le premier ministre était en état de traiter avec les progressistes et de sacrifier les droits des Provinces maritimes. Tel est le genre de propagande disseminée de l'Atlantique au Pacifique par des hommes qui prétendent être des hommes d'Etat dans ce pays. Comme un des membres de ce comité je tiens à déclarer ici que les provinces des Prairies avaient un grief car il a été prouvé au comité que la population de ces provinces était exploitée par toutes les organisations de l'Ouest, y compris les banques et nous avons cru, comme membres du comité que dans l'intérêt de la justice entre la population d'une partie du Canada et celle d'une autre partie, la convention du Pas du Nid-de-Corbeau devait être appliquée de nouveau. J'ai appuyé cette proposition au comité, je l'ai appuyée dans la Chambre et je suis prêt à la soutenir à aucune tribune du pays et à la défendre. Je désire établir maintenant l'effet qu'elle a pu avoir sur les Provinces maritimes et le préjudice qui pourrait en résulter pour le Gouvernement et l'Ouest si les choses ne sont pas remises au point. L'honorable député a dû savoir à cette époque que l'on accordait à la division de l'Atlantique des réductions qui compensaient largement toute réduction faite en vertu de la convention du Pas du Nid-de-Corbeau. Il est vrai qu'elles peuvent ne pas être aussi grandes que nous le désirerions et qu'elles ne se comptent pas par des millions de dollars, parce que le trafic n'est pas aussi abondant sur la ligne, mais je tiens à déclarer que dans mon opinion l'administration du chemin de fer et le Gouvernement ont été aussi justes pour l'Est que pour l'Ouest. Permettez-moi de lire les question suivantes et les réponses que j'ai poser et reçues de la direction du chemin de fer National Canadien:

1. Quelles réductions dans les tarifs de marchandises ont été consenties à la division est du chemin de fer National-Canadien depuis 1922 (ou depuis que la réduction du Pas du Nid-de-Corbeau est entrée en vigueur)?

Réponse: Memorandum de réductions importantes dans les tarifs marchandises des et aussi entre des localités de la division atlantique des chemins de fer nationaux, depuis le 1er juillet 1922.

Réduction générale

Le 1er août 1922, les tarifs sur les produits essentiels énumérés dans la liste ci-dessous ont été réduits de façon à n'être que de 17½ p. 100 plus élevés que les tarifs appliqués avant le 13 septembre 1920, équivalant à une réduction de 6 p. 100. Les produits essentiels sont les suivants:

Matériaux de construction:
- Brique
- Ciment
- Chaux
- Plâtre
- Fertilisants
- Bois et produits des forêts
- Minerais

Fer et acier:
- Billes
- Massets de fer
- Ferraille
- Barres de fer
- Saumons de fer
- Pommes de terre

Modifications générales

Les tarifs entre l'île du Prince-Edouard et tous les endroits sur la terre ferme ont été revisés et rendus conformes à ceux en vigueur sur la terre ferme. Ce remaniement s'applique aux tarifs réguliers et aux articles de première nécessité qui suivent:

Matériaux de construction:
- Charbon
- Chaux
- Calcaire
- Scories
- Engrais

Grain et produit du grain:
- Foin et paille
- Bois de commerce
- Bétail sur pied
- Pommes de terre

Sur le mouvement d'exportation et d'importation—Abolition à Halifax du tarif arbitraire de 1c. par 100 livres, comparativement à Saint-Jean, sur le trafic des marchandises d'exportation et d'importation.

Remaniements des tarifs réguliers

Entre l'Ontario et la province de Québec et la subdivision de St. Peters. Réduction des tarifs arbitraires comparativement à Montréal à peu près à ce qu'ils étaient avant 1918.

Entre les Provinces maritimes et l'Ouest canadien. Réduction de 4c. par 100 livres sur les tarifs de la première catégorie avec une réduction égale sur les autres catégories.

Remarques

Proportionné au tarif en vigueur sur la ligne principale.

On a effectué une réduction de 4 cents par 100 livres sur dix catégories d'articles de première nécessité pour le trajet entre Saint-Jean, Halifax, l'Ile du Prince-Edouard et Montréal. Et voilà qui établit d'une manière concluante à mon avis, qu'à l'époque où ce monsieur fit cette assertion à Halifax, il devrait savoir que ces tarifs avaient été mis en vigueur; il voulait donc simplement soulever les préjugés des électeurs à l'occasion de l'élection partielle.

Productions spécifiques

Produit	De	A	Réduction
Charbon	Coalburn (N.-E.)... Thorburn (N.-E.) ..	Tous les endroits	Abolition du tarif de 5c. par tonne comparativement à Stellarton.
Charbon	Westville (N.-E.)...	Endroits avoisinants de Trenton, Pictou et New-Glasgow (N.-E.)	20c. par tonne.
Charbon	Springhill jct. (N.-E.).	Woodstock, N.-B	20c. par tonne sur le trafic destiné aux Etats-Unis.
Charbon	Springhill jct., (N.-E.).	Bathurst (N.-B.)..... Chatham (N.-B.).....	Réduction approximative de 40c. par tonne afin de maintenir le trafic contre le charbon des Etats-Unis transporté par eau.
Charbon	Ile du Pr.-Edouard.	.....	Réduction de 60 cents par tonne.
Grain et produits du grain.	Entre toutes les gares dans les prov. vinces maritimes, compris l'Ile du Pr.-Edouard.	Lignes d'embranchements des prov. maritimes.	Etablissement de l'échelle au mille. Réduction sur toute les lignes de 3½ à 4 cents par 100 livres.
Grain et produits du grain.	Port Arthur, Ont., aussi Ontario et Québec.	.....	Réduction approximative en tarif de la ligne principale.
Produits du grain...	Ports de la Baie....	Ports de l'Atlantique pour l'exportation moulus en transit.	Réduction de 2½ cents par 100 livres. Les tarifs jusqu'à Halifax ont encore été réduits par l'abolition du tarif arbitraire de 1 cent comparativement à St-Jean.
Avoine	Ile du Pr.-Edouard.	Charlottetown, Ile du Pr.-Edouard, pour transport par eau.	Rétablis au même niveau que ceux en vigueur sur la terre ferme. Réductions de 5 à 6 cents par 100 livres.
Bois de commerce et produits forestiers.	Embranchement de Caraquet.	Gares sur le parcours de la ligne principale.	Réduits à peu près aux tarifs en vigueur sur la ligne principale.
Papier à journal.....	Bathurst, N.-B.....	Endroits de consommation au Canada et aux Etats-Unis.	Nouveaux tarifs établis conformément à ceux en vigueur des autres endroits de production.
Bois à pâte.....	Ontario et Québec...	Ile du Prince-Edouard..	Réduction de 6 cents par 100 livres.
	Pulperies sur la division de Bridgewater.	Halifax, N.-E..... Lunenburg, N.-E..... Bridgewater, N.-E..... Liverpool, N.-E..... Shelburne, N.-E.....	Réduction approximative de 100 p. 100 afin d'aider les fabriques de papier à atteindre les marchés d'exportation.
Engrais.....	St-Jean, N.-B.....	Ile du Prince-Edouard..	Réduction de $1.65 par tonne.
Calcaire.....	St-Jean, N.-B.....	Ile du Prince-Edouard..	Réduction de $1.40 par tonne.

[M. MacLean (Prince).]

Productions spécifiques—*Fin*

Produit	De	A (Pour l'exportation).	Réduction
Pommes de terre et navets pour l'exportation.	Toutes les gares dans les provinces maritimes.	St-Jean, N.-B.....) Halifax, N.-E.....) North Sydney, N.-E...) Sydney, N.-E.....)	Pour le transport des récoltes de 1922 et 1923, les tarifs antérieurs à l'augmentation de 40 p. 100 furent rétablis.
Seulement 1 cent p.	100 de plus de Tignish.		Summerside 12, Tignish 13.
Pommes de terre et navets pour l'exportation.	Gares de l'Ile du Prince-Edouard.	Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.	Réduction de 2 cents par 100 livres sur la voie de petite largeur.
Pommes de terre....	Tignish.....	Charlottetown.....	Réduction de 24 à 13 cents par 100 livres.

Je pourrais citer la convention du Pas du Nid-du-Corbeau. Ces messieurs qui se sont livrés à cette propagande dans l'Est savent fort bien, sans doute, que les taux fixés dans la convention sont plus favorables à l'Est qu'à l'Ouest. Nombre d'articles compris dans la convention peuvent être expédiés de Montréal et Saint-Jean vers l'Ouest à des taux beaucoup plus faibles, j'oserais dire de 20 à 50 p. 100 plus faibles que ceux de Vancouver à Winnipeg. Cette convention était donc aussi favorable à l'Est qu'à l'Ouest. De fait, rien ne saurait favoriser les manufacturiers de l'Est dans une plus large mesure que la mise en vigueur de ces taux. Inutile d'appuyer sur ce point, ces messieurs connaissent parfaitement les faits et leur propagande ne pouvait avoir d'autre objet que de créer des divisions entre l'Est et l'Ouest, ils y voyaient une excellente occasion de tirer un avantage politique de ce que le Gouvernement a fait dans l'intérêt du pays tout entier. Cependant, ils y ont tout simplement perdu deux années d'un temps précieux, ils se sont adressés, comme on dit, à mauvaise enseigne. Ils avaient tâché de convaincre les cultivateurs et les ouvriers que le Gouvernement protégeait les manufacturiers à leur détriment, mais advenant la présentation du budget les auteurs de cette propagande s'aperçurent qu'ils devaient faire machine arrière et s'empresser de détruire ce qu'ils cherchaient à édifier depuis deux ans. Il est vraiment pitoyable qu'on ait gaspillé tant d'énergie durant ce temps-là, car le budget a désabusé les masses au sujet de l'orientation que le Gouvernement est en train de donner à la politique nationale. Un des meilleurs signes des temps, c'est que le Gouvernement travaille surtout dans l'intérêt du peuple et s'évertue à soulager celui-ci.

Dans notre province l'industrie de la pêche a beaucoup d'importance. J'ai reçu de plusieurs amis que je compte dans cette province, des lettres où ils demandent ce que l'on fait pour encourager cette industrie. D'après une liste que m'a passée le ministère des Douanes et que j'ai étudiée avec soin, je suis certain qu'on ne saurait guère favoriser cette industrie davantage au moyen de réductions apportées au tarif, car presque tous les articles nécessaires aux pêcheurs des provinces de l'Est figurent maintenant au nombre de ceux qui sont admis en franchise. En janvier dernier l'impôt sur les ventes a été aboli par rapport aux boîtes, aux étiquettes et aux enveloppes utilisées pour la mise en conserve du homard. En vérité on a fait tout ce qu'il y avait moyen de faire à ce sujet. Certaines gens se plaignent de l'impôt sur les ventes par rapport aux conserves de homard et prétendent qu'il faudrait l'abolir. Sous l'empire des règlements actuels cet impôt ne s'applique qu'au homard destiné à être consommé dans le pays, et il est réduit quant au homard exporté. Or, je suis informé qu'une proportion d'au moins 95 p. 100 du homard mis en conserves est exportée. J'en conclus que le ministère des Douanes perd tout simplement du temps et de l'énergie en maintenant l'impôt sur cette denrée. Nous avons tâché de signaler ce point à l'attention du Cabinet afin d'obtenir l'abolition complète de cet impôt, mais le Cabinet considère le homard comme un article de luxe. Cependant, cet impôt ne lui rapporte rien, et en l'établissant on a créé beaucoup de difficulté aux conserveurs et aux marchands de homard. On ferait tout aussi bien de l'abolir complètement. Les pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard ont formé une union coopérative pour la vente de homard vivant aux Etats-Unis. Depuis quelques années le commerce de cette denrée a été considérable et il va l'être davantage cette année. Ceux qui sont engagés dans cette industrie font très bien, sans doute, de s'unir et d'envoyer un représentant sur le marché américain pour voir à la vente de leur produit.

Il fut un temps ou l'industrie des huîtres rapportait plus d'argent à l'Ile du Prince-Edouard que toute autre industrie. Il y a quelques années les grandes huîtrières furent endommagées et elles disparurent presque

complètement. Nous avons prié le gouvernement fédéral d'en nettoyer quelques-unes et d'y déposer du nouveau frai afin de découvrir si, grâce à un soin et à une culture convenable, ces huîtrières merveilleuses pourraient être ramenées à leur ancienne condition. Nous espérons que le Gouvernement va s'enquérir davantage de cette question et nous accorder l'aide nécessaire.

Nos adversaires nous ont reproché de faire parfois allusion aux chemins de fer et aux lignes d'embranchement. Au nom du comté que je représente je reconnais l'aide précieuse que le Gouvernement et le conseil d'administration des chemins de fer nous ont accordée en élargissant la voie de manière à la rendre conforme à l'écartement normal, ce qui nous permet de rendre nos marchandises à destination sans rompre charge. Au nom de la population de mon comté je remercie le Gouvernement et le conseil d'administration du réseau national de cette grande amélioration que nous attendions depuis longtemps. J'espère qu'ils vont continuer de faire œuvre utile. Il est une partie de la province où ces travaux ne sont pas encore finis, mais on va sans doute en achever l'exécution en toute diligence.

Je veux parler de certains autres points qui intéressent ce chemin de fer au plus haut degré, et l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) ayant eu la bonté de rester à son siège pour suivre le débat, je vais les signaler à son attention. A Albert, un tronçon de voie reliait la station au quai désigné sous le nom de quai du chemin de fer et l'industrie de la pêche était autrefois florissante dans cette localité. Il y a à peine deux ou trois ans, ce quai servait à l'expédition de cinq à dix mille dollars de maquereau frais, et nous ne parlerons pas du gros commerce de homards frais qui pourait s'y faire. Une faible somme suffirait à mettre le quai en meilleur état et à faciliter les expéditions des habitants de cette région. La même remarque s'applique au quai du chemin de fer à Summerside (I. P.-E.). Le bac transbordeur faisant maintenant la navette entre Borden et le cap Tourmentin, les bateaux ne circulent plus sur la route de Summerside à Pointe-du-Chêne et le quai ne sert plus. Il s'agit de savoir si c'est le ministère des Chemins de fer ou celui des Travaux publics qui fera l'acquisition du quai et le réparera. Il y a là un beau port et si l'on pose de nouveau des rails sur le quai et si l'on répare celui-ci, on procurera une grande quantité de marchandises aux chemins de fer nationaux. Cela faciliterait aussi l'expédition des pommes de terre et d'autres produits. J'espère que le Gouvernement n'oubliera pas cette affaire. En réalité, ce ne sont pas des embranchements que nous demandons, mais un peu d'espace pour rendre le transport par eau plus facile.

Lorsqu'un service de bac transbordeur a été établi à Cape-Traverse sur l'embranchement de Borden, les rails ont été enlevés sur l'embranchement de Cape-Traverse et la population des environs s'est trouvée dans quelques cas à une distance de huit à dix milles d'une voie de garage. Le lit de la voie est encore là, ainsi que de beaux ponts de pierre et les traverses, bien qu'ils soient probablement un peu détériorés, et les gens du voisinage demandent qu'on munisse les remblai de rails sur une distance d'environ un mille et demi jusqu"à Campbell's Crossing. Cette demarche permettrait aux intéressés d'expédier des centaines des wagonnées de pommes de terre que récoltent les cultivateurs de cette prospère région.

Le projet d'établir un embranchement jusqu'à la baie de Richmond afin de se rendre aux terres d'alluvion était aussi à l'étude. On a relevé le tracé de la voie et calculé ce qu'elle coûterait. Les habitants du lot 18 demandent maintenant que, si l'embranchement est prolongé jusqu'à la baie, on le fasse passer du côté de la baie où se trouve le lot 18 afin de procurer des moyens de transport aux habitants de la région qui se trouvent à une distance de huit à dix milles d'une voie ferrée. Je ne mentionne ces choses qu'en passant; cependant, j'ai pleine confiance que le Gouvernement ne les oubliera pas lorsque viendra le temps de les examiner plus attentivement.

L'élevage des animaux à fourrure dans l'île du Prince-Edouard et par tout le Canada est à présent une industrie très importante, et je suis d'avis que le Gouvernement devrait s'en occuper un peu plus qu'autrefois. Les compagnies qui s'adonnent à cette industrie en différentes parties du Canada ont été fondées à une époque où les prix étaient excessivement élevés, et aucune autre entreprise au monde n'aurait réussi dans de telles circonstances; néanmoins, elles ont pu se tirer d'affaires et elles sont maintenant assez bien assises. Toutefois, elles paient de lourds impôts sur leurs revenus, et je crois qu'en l'occurrence, cette industrie qui rapporte annuellement près d'un million de dollars à l'île du Prince-Edouard seulement devrait obtenir un peu d'encouragement, et nous prions le ministre fédéral de l'Agriculture d'aider un peu aux travaux de recherches.

Nos amis d'en face nous disent que nous avions ruiné l'industrie des instruments aratoires en supprimant la protection dont jouissaient les fabricants. J'ai à la main une brochure qu'a publié il y a quelque temps la maison Massey-Harris. Cette brochure mentionne quelques prix et elle prouve qu'en

1913, on pouvait acheter une lieuse avec 266 boisseaux de blé, soit avec $170. Les prix commencèrent à monter et, en 1918, avec ces mmes 266 boisseaux de blé à $1.99 le boisseau, on aurait pu acheter une lieuse de $257 et avoir $272 de reste. En 1919, les prix montèrent un peu plus; mais en 1921, en 1922 et en 1923, la situation changea et nous constatons que, par suite du prix excessivement modique du blé, les cultivateurs devaient donner 266 boisseaux de blé et $138 d'argent comptant pour acheter la même lieuse. Ces calculs démontrent combien les prix des produits de la ferme ont baissé, tandis que les prix des instruments aratoires ont monté ou, du moins, n'ont pas dégringolé autant que ceux des produits agricoles. Nos amis d'en face disent que le tarif Laurier-Fielding était un bon tarif. Et bien, pour les fins du raisonnement, disons que ce tarif s'appliquait en 1913. D'un autre côté, le droit sur les instruments aratoires était de 12½ p. 100, peut-être un peu plus, mais disons qu'il était de 10 p. 100 pour faciliter mon raisonnement. Or, en 1913, une lieuse coûtait $170 et à 10 p. 100 le droit aurait représenté dix-sept dollars. En 1923, une lieuse se vendait $280 et le droit de 6 p. 100 donnait à peu près la même somme, savoir, $17, de sorte que je ne pense pas que nos fabricants d'instruments aratoires puissent se plaindre dans ces circonstances-là.

A l'égard de chaque lieuse, le fabricant, on le voit, bénéficie encore de la même somme de protection qu'en 1913. D'un autre côté, par suite de la plus grande cherté de cette machine le cultivateur se trouve à gagner $18.20 sur le droit et $16.00 sur la taxe de consommation, soit, en tout, $35.20, somme qui représente le droit et la taxe de consomation qu'il lui faudrait acquitter sur une lieuse de $280 assujettie à l'ancien droit de 12½ p. 100. Sur la lieuse coûtant $280, il économisera désormais $11.20 parce que le droit est réduit de 4 p. 100, et $16.80 par suite de l'abolition de la taxe de consommation qui était de 6 p. 100, ce qui porte son gain à $28. Ces réductions soulagent beaucoup les cultivateurs sans faire le moindre tort aux fabricants, vu que le relèvement du prix de leurs machines, prix sur lequel on se fonde pour fixer et percevoir le droit, les fait bénéficier, à l'égard de chaque lieuse, de la même somme de protection qu'en 1913; autrement dit, ils se trouvent protégés jusqu'à concurrence de $17 pour chacune de ces machines, et il en est de même pour toutes les autres. Plus le prix est élevé, plus forte est la somme de protection. Nos honorables collègues de l'opposition n'ont donc pas la moindre raison de prétendre que ces réductions des droits de douane sont préjudiciables aux industriels. Je vois dans les journaux d'aujourd'hui que la compagnie Massey-Harris se déclare assez contente du présent budget.

Au moment de reprendre mon siège, je tiens à dire que c'est plutôt à contre-cœur que j'ai appuyé le budget de l'an dernier. Sans avoir jamais été partisan du libre-échange, je me suis prononcé en faveur de l'établissement d'un tarif pour les seuls objets du revenu, d'un tarif propre à mettre les consommateurs en mesure d'importer la marchandise à un prix raisonnable, tout en les faisant contribuer au revenu de l'Etat. Je n'ai pas changé d'avis, et je considère que le présent budget rend plus prochaine que jamais la réalisation de ce changement.

Je tiens aussi à féliciter le premier ministre, le ministre intérimaire des Finances, ainsi que leurs collègues du cabinet d'avoir proposé à la Chambre un budget que je crois destiné à stabiliser l'industrie, un budget qui, ramenant la confiance au sein de la population, fera que, dès 1925, le Canada sera entré dans une ère de prospérité comme il n'en a pas connue depuis longtemps.

(La séance est levée à 11 heures et vingt-neuf minutes du soir.)

Mercredi, 7 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

ADOPTION DU 4e RAPPORT DU COMITE DES CHEMINS DE FER

M. CAHILL (Pontiac), présente le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux t Télégraphes, dont voici le texte:

Votre comité a examiné les bills suivants et a convenu de les rapporter sans amendement:

Le 1er (bill n° 32) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Le 2e (bill n° 63) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Le 3e (bill n° 64) concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

PENSIONS A LA VIEILLESSE

M. RAYMOND (Brantford) présente le premier rapport du comité spécial institué pour rechercher quel système de pensions à la vieillesse il conviendrait d'adopter au Canada. Le comité y suggère qu'il devrait être autorisé à faire imprimer ses délibérations de jour en jour à l'usage des membres du comité et de la Chambre, quand il semblera opportun, et que l'article 74 soit suspendu à cet effet.

(Sur motion de M. Raymond, le dit rapport est adopté.)

L'UNITED CHURCH OF CANADA

Liste des pétitions présentées le mercredi 7 mai.

Des pétitions ont été présentées de la part de certains membres des congrégations suivantes demandant individuellement que le projet de loi tendant à incorporer l'United Church of Canada ne soit pas adopté.

Eglise presbytérienne de St. Paul, Vancouver (C.-A.), par M. Clark.

Eglise presbytérienne Knox de Port-Arthur (Ontario), par M. Kennedy (Port-Arthur et Kenora).

Des pétitions ont été présentées par certains membres des congrégations suivantes demandant individuellement que le projet de loi soumis à la Chambre et tendant à constituer civilement The United Church of Canada soit adopté durant la présentee session.

Eglise presbytérienne de Carberry (Man.), église presbytérienne Westminster, de Winnipeg (Man.); église méthodiste d'Arden (Man.); église méthodiste de Miami (Man.); église presbytérienne de Scotia; église congrégationnelle de Brantford (Ont.); église méthodiste de Roland (Man.); église méthodiste Victoria de Calgary (Alta); du Rev. P. F. Langill et 32 autres de Burnside (Man.); église méthodiste de Burnside et Macdonald; église unie de Milden, Saskatchewan, par M. Hudson.

L'église méthodiste de Belmont (Ont.); l'église congrégationnelle de Forest (Ont.); les églises méthodistes de St. John, Melrose et Hyde Park (Ont.); l'église méthodiste du chemin Lincoln, Walkerville (Ont.); l'église presbytérienne de Marten; l'église congrégationnelle de Barrie (Ont.); l'église Union, Lyleton (Man.); l'église méthodiste Westside, Owen Sound (Ont.); l'église méthodiste de Wellington (Ont.); l'église presbytérienne St. Andrews, Winnipeg (Man.); l'église Union, Halkirk (Alta.); l'église méthodiste Wesley, de Clinton (Ont.); l'église unie de Sintaluta (Sask.); l'église méthodiste de l'avenue Danforth, Toronto (Ont.); l'église presbytérienne de Wetherhill (Sask.); les églises méthodistes de Straffordville, Eden et Guysboro-Eden (Ont.); l'église méthodiste Zion, canton Ashfield, bureau de poste Lucknow (Ont.); l'église presbytérienne d'Abbotsford (C.-A.). —Par M. Stansell.

L'église méthodiste de Park Hill (Ont.); l'église méthodiste de Michel (C.-A.); l'église méthodiste d'Irma; l'église-unie de Bow Island; l'église presbytérienne de Stoughton, de Steward et de Hillhurst; la mission méthodiste de Maclean (Man.); l'église méthodiste Rosedale, Winnipeg (Man.); l'église Union, Glenboro; l'église Union, Forestburg (Alta.); de l'église méthodiste de Fairlight, Sask.; l'église presbytérienne Mount Pleasant, Omemee (Ont.); l'église méthodiste centrale, Kleinburg et Nobleton (Ont.); l'église méthodiste de Walton (Ont.); l'église unie, Alexander (Man.); l'église unie, Waskada (Man.); de l'église méthodiste de Bright et Bethel (Ont.); l'église presbytérienne d'Emo (Ont.); l'église méthodiste de Verdun (Qué.); l'église presbytérienne de Russeltown (Qué.); de l'église unie de Coveyhill (Qué.); de l'église unie Wadena, Sask.; l'église méthodiste de la rue Carleton, Toronto; l'église presbytérienne Knox, de Saskatoon (Sask.); l'église méthodiste de Laurel (Ont.); l'église méthodiste Parkdale, Toronto (Ont.); l'église presbytérienne de Graysville (Man.); l'église méthodiste de la rue Gerrard, Toronto (Ont.). —Par M. Hammell.

De l'église Union, d'Elgin (Man.); l'église méthodiste d'Omemee (Ont.); de l'église méthodiste, district d'Uxbridge, Uxbridge (Ont.); l'église presbytérienne Westminster, Saskatoon (Sask.); l'église unie, Kenmay; l'église méthodiste du circuit d'Orton; l'église méthodiste de Crediton (Ont.); l'église presbytérienne de Priceville (Sask.); l'église méthodiste de Wakefield et de Masham (Qué.); l'église unie, de Bowden (Alta.); l'église méthodiste de Whitby (Ont.); l'église méthodiste d'Innisfree (Alta.); l'église unie de Merna (Alta.); l'église méthodiste de Silverdale et de Centenary; les congrégations presbytériennes de Dummer et de Wagner et du presbytère de Truax, Weyburn (Sask.); l'église presbytérienne Knox, de Mitchell (Ont.).—Par M. Garland (Carleton).

De l'église méthodiste de Sherbrooke, (Qué.); l'église presbytérienne Union, Sturgeon-Falls et Cash-Bay; l'église méthodiste de Beeton (Ont.); l'église méthodiste du circuit d'Oil City (Ont.); l'église presbytérienne St. Andrews, Sault Sainte-Marie (Ont.); l'église presbytérienne de la congrégation méthodiste unie de South River (Ont.); l'église méthodiste de Mervale (Ont.); les églises Union, Emsdale (Ont.); l'église méthodiste de Cannifton (Ont.); l'église Union de Delburne (Alta); la congrégation méthodiste de Stirton, Goshen et Gladstone (Ont.); l'église Union, Bowsmann; l'église Union, Togo (Sask.); les églises méthodistes de Huttonville et de Churchville; de l'église Union, de Kelwood (Man.); de l'église méthodiste du circuit Bath, district de Napanee, la congrégation de Bartonville de l'église de Bartonville, la congrégation de l'église Stone du

canton Barton, et l'église Burkholder, du canton Barton; l'église méthodiste de l'avenue Hyatt, London.—Par M. Wallace.

L'église méthodiste de Lambeth (Ont.).—Par M. Hammell.

L'église presbytérienne de New Mills (N.-B.); l'église méthodiste de Maidstone (Ont.); l'église presbytérienne Knox, Galt (Ont.); l'église méthodiste Grace, d'Essex (Ont.); l'église presbytérienne Knox, London (Ont.); l'église méthodiste de l'Est, Ottawa (Ont.); les églises méthodistes de Bethel, St. Lawrence et Maple Grove (Ont.); l'église presbytérienne de Springside (N.-E.).—Par M. Hatfield.

L'église méthodiste de Belwood (Ont.); l'église Union, Kisbey; l'église Union, Bulyea (Sask.); l'église méthodiste St. Paul, Walkerton (Ont.); l'église méthodiste de Milverton (Ont.); la "First Presbyterian Church", Camrose (Alta.); les églises méthodistes de King, Laskey et Teston (Ont.); l'église Union, 365 rue Delisle, Montréal (Qué.); l'église presbytérienne de Madawaska; l'église méthodiste de la rue George Collingwood (Ont.). —Par M. Hammell.

QUESTIONS

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par une astérisque.)

RECETTES DE LA TAXE DE CONSOMMATION

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Quelles ont été les recettes de la taxe de consommation dans chaque province en 1922 et en 1923?
2. Combien à coûté la perception de cette taxe dans chaque province?
3. Combien de firmes et de particuliers par province n'ont pas payé cette taxe, et combien était-il dû de ce chef dans chaque province le 1er février 1924?
4. Qu'a-t-on fait pour percevoir cette taxe des retardataires?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et de l'Accise):

1. RECETTES DE LA TAXE DE CONSOMMATION, PAR PROVINCES, EN 1922 ET EN 1923

Province	1922		1923	
	Importations	Articles canadiens	Importations	Articles canadiens
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Nouvelle-Ecosse	546,880 52	955,186 57	632,480 09	1,244,680 09
Nouveau-Brunswick	614,824 13	911,356 09	698,885 86	1,141,507 90
Ile du Prince-Edouard	37,613 66	66,378 21	34,601 33	71,944 27
Québec	6,871,770 90	17,121,086 42	9,004,581 40	23,827,120 62
Ontario	12,292,828 22	29,472,408 72	16,245,604 01	37,042,514 32
Manitoba	1,506,506,21	2,923,849 22	1,857,930 58	3,476,410 94
Saskatchewan	377,700 87	80,3207 48	540,378 29	984,835 74
Alberta	390,231 95	1,194,120 92	573,078 48	1,532,540 69
Colombie-Anglaise	2,212,945 78	2,753,554 10	2,746,353 37	3,483,430 79
Yukon	20,545 73	1,332 50	21,214 68	2,146 36

2. Il est impossible de distinguer les frais de perception de la taxe de consommation de ceux des autres taxes ou droits encaissés par le ministère des Douanes et de l'Accise.

3. Il est impossible de dire quel était l'arriéré de la taxe de consommation, par provinces, le 1er février 1924, vu que les comptes n'ont pas été vérifiés jusqu'à ce jour-là.

Province	Arriéré depuis 3 mois ou moins	Arriéré depuis plus de 3 mois	Grand total
Nouvelle-Ecosse	36	103	139
Ile du Prince-Edouard			8
Nouveau-Brunswick	14	14	28
Québec	377	870	1,247
Ontario	169	938	1,107
Manitoba	25	156	181
Saskatchewan	21	75	96
Alberta	15	78	93
Colombie-Anglaise	47	224	271
	704	2,466	3,170

116½

Des 2,466 firmes et personnes qui doivent des taxes de consommation depuis plus de trois mois, 431 sont des détaillants, boulangers ou confiseurs, qui ont refusé de payer ces taxes avant que la cour suprême rendît sa décision dans l'affaire du Roi contre Versailles Sweets; 442 sont des firmes ou des personnes en liquidation; 363 sont des firmes ou des personnes qui remboursent l'arriéré par versements. Il a été intenté 463 poursuites.

Dans les autres cas, le département écrit aux firmes ou aux personnes intéressées dans le dessein de conclure des arrangements satisfaisants, plutôt que d'intenter des poursuites.

Ces derniers cas exigent des ménagements, attendu que des procédés violents causeraient probablement des débâcles financières.

4. En l'absence d'arrangements satisfaisants pour la rentrée de l'arriéré, le département a recours aux tribunaux.

RECETTES PROVENANT DU DROIT DE TIMBRE

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Combien d'argent a-t-on retiré du droit de timbre sur les chèques, billets, traites, lettres de change, états

de découverts, mandats d'argent et quittances (a) de novembre à mars inclusivement de l'exercice 1922-23, et (b) dans le même intervalle en 1923-24?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

Ministère des Douane et Accise—Du 1er novembre 1922 au 31 mars 1923, $2,530,696.35; du 1er novembre 1923 au 31 mars 1924, $3,801,004.10.

Ministère des Postes—Recettes provenant du droit de timbre sur les mandats d'argent: (a) $101,286.08; (b) $113,485.76.

L'hon. M. GRAHAM:

AVANCES AUX CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

M. RYCKMAN demande:

Quelles sommes, y compris les garanties, le Gouvernement a-t-il avancées en sus des revenus de toutes sources pour le National-Canadien, le Nord-Canadien et le Grand-Tronc et toutes les compagnies subsidiaires, depuis que ces lignes sont sous le contrôle du Gouvernement (y compris aussi l'Intercolonial pour cette période), tant au compte du revenu qu'au compte du capital, pendant chaque exercice jusqu'au 31 mars 1924?

AVANCES DE FONDS ET GARANTIE D'EFFETS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Du 30 septembre 1917 au 31 mars 1924

Compagnie de chemin de fer Nord-Canadien

Exercice	—	Sommes avancées	Genre d'effets	Effets garantis		Total
				Date d'échéance	Montant	
	$ c.	$ c.			$ c.	$ c.
1917-18		25,000,000 00				25,000,000 00
1918-19		25,000,000 00	Billets «A» du N.-C. à 5%	2 août 1921	*9,733,333 34	
			Billets «B» du N.-C. à 5%	2 août 1921	*8,030,000 00	
		13,951,328 28				56,714,661 62
1919-20	35,000,000 00		Billets «C» du N.-C. à 5%	5 avril 1922	*5,109,026 67	
	23,362,212 73		Billets du N.-C. à 5%	1er déc. 1922, $6,000,000	*12,000,000 00	
		58,362,212 73		1er déc. 1924, $6,000,000		75,471,239 40
1920-21	48,611,077 00		Oblig. du N.-C. à 7%	1er déc. 1940	†25,000,000 00	
	15,503,426 34					
		64,114,503 34				89,114,503 34
1921-22	24,500,000 00		Oblig. du N.-C. à 6½%	1er juillet 1946	25,000,000 00	
	7,417,846 05		Oblig. du N.-C. à 5%	1er mai 1925	11,000,000 00	
	12,501,960 37					
	1,725,723 30					
		46,145,529 72				82,145,529 72
1922-23	42,800,000 00					
	2,315,805 79					
		45,115,805 79				45,115,805 79
1923-24		14,831,080 13				14,831,080 13
Total		292,520,459 99			95,872,360 01	388,392,820 00
					29,079,360 01	29,079,360 01
Etat le 31 mars 1924		292,520,459 99			66,793,000 00	359,313,459 99

*Moins ce qui est remboursé des effets garantis.
†En partie remboursé.

AVANCES DE FONDS ET GARANTIE D'EFFETS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Du 9 mars 1919 au 31 mars 1924

Chemin de fer Grand-Tronc du Pacifique

Exercice	Sommes avancées
	$ c.
1919-20	13,376,894 93
1920-21	21,214,848 18
1921-22	10,501,992 52
1922-23	12,344,674 55
1923-24	1,097,071 14
	58,535,481 32

AVANCES ET GARANTIES D'EFFETS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Du 31 décembre 1919 au 31 mars 1924

Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc

Exercice	Sommes avancées	Effets garantis		Total
		Désignation	Montant	
	$ c.		$ c.	$ c.
1920-21	25,000,000 00	Obligations à 7 p. 100 du G.-T...	25,000,000 00	50,000,000 00
1921-22	55,293,435 18	Obligations à 6 p. 100 du G.-T...	25,000,000 00	80,293,435 18
1922-23	23,288,747 15	.....	.....	23,288,747 15
1923-24	5,015,198 04	.....	.....	5,015,198 04
	108,597,380 37		50,000,000 00	158,597,380 37

NOTE.—L'intérêt sur les valeurs suivantes est garanti par le gouvernement fédéral aux termes de la loi de 1919 relative à l'acquisition du chemin de fer du Grand-Tronc.

Obligations garanties, 4 p. 100	£	12,500,000 ou	$ 60,833,333 33
Obligations perp. cons., 4 p. 100		24,624,455 ou	119,839,014 33
Actions d'emprunt du Great-Western, 5 p. 100		2,723,080 ou	13,252,322 67
Actions d'emprunt du Grand-Tronc, 5 p. 100		4,270,375 ou	20,782,491 67
Capital-obligations Northern du Grand-Tronc, 4 p. 100		308,215 ou	1,499,979 67
			216,207,141 67

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER NATIONAL CANADIEN

Successeurs par fusionnement de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc

—	Genre d'effets	
	Désignation	Montant
		$ c.
1923-24	Obligations à 5 p. 100 du matériel du Nord-Canadien	22,500,000 00
	Obligations à 5 p. 100 du Nord-Canadien	50,000,000 00
		72,500,000 00

M. SANFORD EVANS

M. HAMMELL demande:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il jamais employé Sanford Evans, de Winnipeg, à un titre quelconque, dans les douze dernières années?
2. Dans l'affirmative, qui l'a employé et dans quel département?
3. Quels services a-t-il rendus et en quelle qualité les a-t-il rendus?
4. Quels appointements ou rémunération a-t-il reçus du gouvernement fédéral, au total?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. Oui
2. Par commission en vertu d'un décret du 18 mars 1914, et sous la direction du ministère des Travaux publics.
3. Il était employé comme président de la commission du canal maritime de la baie Georgienne qui a fait rapport sur les avantages économiques et autres du canal projeté.
4. $18,130.

Ministère de la Marine et des Pêcheries.

1. Oui.
2. a) Commission royale en date du 2 juillet 1917; b) département du Service naval (division des pêcheries).
3. Membre et président de la commission spéciale des pêcheries de 1917.
4. $2,925.

STATIONS DE RADIOPHONIE

M. HANSON demande:

1. Combien le National-Canadien a-t-il dépensé jusqu'au 31 mars 1924 pour ses stations et outillages de radiophonie?
2. Cette somme a-t-elle été imputée au capital?
3. Dans l'affirmative, par quelle autorité, sur quel crédit et quel subside du parlement cette somme a-t-elle été déboursée?
4. De qui a-t-on acheté cet outillage de radiophonie, a-t-on demandé des soumissions, et a-t-on fait les achats par soumission ou autrement de la Northern Electric Company?

L'hon. M. GRAHAM:

1. $21,941.12.
2. Oui.
3. Cette dépense a été autorisée par le crédit parlementaire n° 139.

4. Le poste d'émission d'Ottawa a été construit aux termes d'un contrat conclu avec la compagnie Northern Electric, comme on jugeait qu'il était pour le plus grand avantage des chemins de fer Nationaux de faire exécuter ce travail par cette maison. D'autres fournitures et matériaux de radiophonie ont été obtenus des compagnies dont les noms suivent:

Beatty Bros., Montréal.
Bartram (Robt. W.), Montréal.
Continental Equipment Co., Ltd., Montréal.
Devoe Switch Co., Montréal.
Hart Battery Co., Montréal.
Jack, James, Co., Montréal.
Millen (John and Sons), Montréal.
Myers, (F.B.), Ltd., Montréal.
Munderlich Co., Montréal.
Marconi Wireless Telegraph Co., Canada, Montréal.
Northern Electric Co., Ltd., Montréal.
Philipps Electrical Co., (Eugene F.), Montréal.
Radio Ltd., Montréal.
Radio Distributors, Montréal.
Steel Co. of Canada, Ltd., Toronto.
Canadian Independent Telephone Co., Toronto.
De Forest Radio Corporation Ltd., Toronto.

Dans tous les cas où c'était pratique, le département a fait appel de soumission, la distribution du travail se faisant pour le plus grand avantage de la compagnie.

SERVICE STENOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU PARLEMENT

M. SEGUIN demande:

1. Quelles sont les personnes qui, en sus des sténographes dactylographes assignés au service des députés, sont employées dans cette branche à titre de chef, de sous-chef, de messager, etc., et quels sont les noms et le salaire de chacun?
2. Sur ce nombre, d'aucuns sont-ils bilingues? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms et leurs salaires?
3. Parmi les chefs, sous-chefs et messagers de cette branche, lesquels reçoivent leur salaire toute l'année?
4. Combien d'employés sont sous la surveillance de ces chefs et sous-chefs, pendant l'intersession, et quels sont les noms de chacun de ces employés?

Le très hon. MACKENZIE KING premier ministre):

1. J. H. Smith, $2,880 par année; aucun sous-chef; Leonard Hill, commis de service, $4 par jour; W. Copping, commis junior, $3 par jour; A. Fisher, messager, $2.50 par jour; A Chêne, messager page, $1.75 par jour.
2. Deux: W. Copping et A Chêne.
3. Un: le chef.
4. Deux: Mlle M. E. McEwen et Mme Garneau à $4 par jour.

[L'hon. M. Graham.]

EMPLACEMENT DE VILLE DE PRINCE-RUPERT

L'hon. M. STEVENS demande:

1. Combien de lots le National-Canadien possède-t-il dans l'emplacement de Prince-Rupert?
2. Combien de ces lots, s'il en est, ont été vendus dans les deux dernières années?
3. A qui et à quel prix ces lots ont-ils été vendus?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. 37.
2, 9.
3. MM. S. E. Parker, Chas. K. Ytreberg, J. J. T. Collart, H. F. Wearmouth, John Dubham, et Mary Gordon, $7,450.

QUAI A CHARBON DE PICTOU

M. JONES demande:

1. Combien ont coûté les dragages faits au quai à charbon de Pictou en 1923?
2. Ce quai est-il public?
3. Sinon, à qui appartient-il et qui l'utilise?
4. Si c'est un quai privé, le coût des dragages a-t-il été payé par les propriétaires, et, dans l'affirmative, à qui l'argent a-t-il été payé?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. $13,262.02.
2. Non.
3. Exploité par la compagnie Acadia Coal dont il est la propriété.
4. Le dragage a été exécuté aux frais de l'Etat.

DRAGAGE DU PORT DE PICTOU

M. JONES demande:

1. Combien ont coûté les dragages à l'entreprise faits au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en 1923?
2. Combien ont coûté les dragages que les dragues du département des Travaux publics ont faits au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse, en 1923?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics):

1. Pour dragage au quai du National-Canadien, $16,185.93.

Pour dragage au quai de la compagnie Acadia Coal, $13,262.02.

2. Le dragueur du département *Fielding*, a été en activité pendant toute la saison de 1923 à draguer le chenal à l'entrée du port sur les battures de Cole-Point et de Murdock, moyennant une dépense de $101,259.21.

DRAGAGE A ABERCROMBIE

M. JONES demande:

1. A-t-on adjugé l'entreprise des dragages à Abercrombie, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse?
2. Dans l'affirmative, à qui?
3. Quel est le motant de cette entreprise, ainsi que le tarif à la verge cube?
4. A-t-on demandé des soumissions?
5. Dans l'affirmative, la plus basse a-t-elle été acceptée?
6. Quelles autres soumissions ont-elles été reçues, et quel en était le prix dans chaque cas?

L'hon M. KING:

1. Non, mais l'entreprise sera bientôt adjugée.

2, 3, 4, 5 et 6. Répondu sous le n° 1.

RECEVEUR DE LA POSTE A SAINT-GEDEON

M. DOUCET demande:

1. A-t-on destitué le receveur de la poste de Saint-Gédéon, comté de Chicoutimi-Saguenay?
2. Dans l'affirmative, pourquoi?
3. Quel est le nouveau receveur de la poste, et qui l'a recommandé?
4. A-t-on reçu des plaintes contre le receveur de la poste depuis janvier 1924, et de qui les a-t-on reçues?
5. Quelle était la nature de ces plaintes?
6. Combien ont posé leur candidature à ces fonctions, et quels sont leurs noms?

L'hon. M. STEWART (pour le ministre des Postes):

1. Oui.
2. Ingérence politique.
3. Léandre Tremblay; par le docteur Edmond Savard, député.
4. Non.
5. Répondu sous le n° 4.
6. On n'a pas reçu de demande.

COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le 28 avril il fut répondu en partie à une question inscrite au Feuilleton au nom de l'honorable représentant de Bow-River (M. Garland): l'état nécessaire n'était pas parvenu du département de l'Intérieur. Je veux compléter les renseignements donnés alors.

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Combien de quarts de sections de terres de la couronne ou de terres fédérales ont été cédées gratis à la commission d'établissement des soldats, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?
2. Combien le soldat-colon a-t-il payé à la commission pour ces terres, dans chacune des provinces susdites?

1. (a) Taxes fédérales transférées (concédées) par le département de l'Intérieur à la commission d'établissement des soldats en vertu de l'article 27 de la loi relative à l'établissement des soldats sur des terres (liquidations).

Province	Quarts de section et parties	Superficie approximative en acres
Manitoba..	182	29,120
Saskatchewan..	157	25,120
Alberta..	316	50,560
Colombie-Anglaise ..	27	4,320

(b) Terres fédérales transférées (concédées) par le département de l'Intérieur à la commission d'établissement des soldats en vertu du décret C. P. 1821 adopté par le conseil le 4 juin 1921 (à la demande du colon).

Province	Quarts de section et parties	Superficie approximative en acres
Manitoba..	123	19,680
Saskatchewan..	367	58,720
Alberta..	250	40,000
Colombie-Anglaise ..	23	3,680

(c) Terres fédérales réservées par le département de l'Intérieur à l'intention de la commission d'établissement des soldats en vertu du décret C. P. 2659, du 30 octobre 1918.

Province	Quarts de section et parties	Superficie approximative en acres
Manitoba..	1	56.16
Saskatchewan..	220	33,480.01
Alberta..	311	47,473.75
Colombie-Anglaise ..	....	.....

(d) Terres fédérales réservées (non concédées) par le département de l'Intérieur pour la commission d'établissement des soldats. (Superficie approximative).

Réserve forestière Porcupine (Saskatchewan), 221,175 acres.

Réserve forestière Riding Mountain Manitoba), 172,200 acres.

(e) Terres fédérales faisant l'objet d'inscriptions en demande de subvention par les soldats. (Superficie approximative) 1,333,280 acres.

2. Pour avoir ces renseignements on doit s'adresser à la commission d'établissement des soldats.

DEMANDE DE DOCUMENT ACCORDEE SANS DEBAT

LE RECEVEUR DE LA POSTE A SAINT-GEDEON

Par M. DOUCET:

Copies de tous télégrammes, lettres, correspondances et autres feuilles échangés entre le département des Postes, la commission du service civil et autre, depuis le 1er janvier 1921, sur la destitution du receveur de la poste à la station Saint-Gédéon, province de Québec, et sur la nomination d'un nouveau receveur de la poste. Aussi, copie de l'enquête et copies des inscriptions envoyées à la commisssion du service civil au sujet de ces fonctions; copie des requêtes et certificats envoyés pour ou contre l'un quelconque des candidats.

LA LOI CONTRE LE DUMPING

M. HUDSON: Le Gouvernement veut-il nous dire s'il a promulgué un décret, abrogeant la remise de 5 p. 100 prévue par la loi contre le dumping, et dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes): C'est une question qui relève non pas du conseil des ministres, mais du département même. Il s'agit d'un règlement départemental. C'est le ministre des Douanes qui a suspendu l'application du règlement à la date du 8 avril. Ce règlement avait été fait le 24 août 1914. Depuis ce temps-là, le département a reçu de

nombreuses plaintes et, étant donné qu'il prépare en ce moment un projet de loi pour la constitution d'une commission, qui sera chargée de faire une étude spéciale de la question des impôts et d'agir à titre consultatif auprès de ceux qui rédigeront et appliqueront les lois fiscales, nous avons jugé à propos de suspendre l'exemption et de rétablir l'ancien règlement. Je tiens à marquer nettement que ce n'est pas une décision du conseil des ministres comme on a l'air de le croire. C'est une ordonnance du département, dont votre humble serviteur est seul responsable. Il n'a d'ailleurs pas à s'en excuser.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Cette nouvelle commission consultative des impôts s'occupera-t-elle aussi du tarif douanier?

L'hon. M. BUREAU: Le bill qui sera déposé spécifiera ses attributions et pouvoirs.

Le très hon. M. MEIGHEN: Que le ministre veuille bien se rémémorer l'année 1912.

L'hon. M. BUREAU: Pourquoi.

Le très hon. M. MEIGHEN: A cause des discours intéressants qu'il a faits vers cette époque.

L'hon. M. BUREAU: A la Chambre?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui.

L'hon. M. BUREAU: Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai pu dire.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion générale sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, voici trois semaines bientôt que nous discutons sur le budget, sans aucun effet, si ce n'est de démontrer de plus en plus son acceptabilité. Les uns l'appellent un budget de bas tarif, d'autres le budget Robb, d'autres encore un budget progressiste. Personnellement je crois que la majorité de ceux qui l'approuvent l'appellent un véritable budget libéral, avec l'accent sur "véritable". Vous remarquerez, toutefois, que personne n'a encore osé le désigner comme étant un budget tory. Cela est significatif. Je crois que nous pouvons nous attendre à une bataille sur le tarif dans un avenir assez rapproché. Nous faisons nos préparatifs pour cela et il est bon que la question soit bien tranchée. En effet, il est préférable de savoir pourquoi on se bat et que la ligne de bataille soit nettement marquée. Par conséquent, le budget aura au moins servi à établir une scission distincte entre les partisans d'un bas tarif et les partisans d'un tarif élevé en Canada.

Avant d'aborder le budget proprement dit, je tiens à dire quelques mots de l'atmosphère dans laquelle s'est inaugurée cette session, le 29 février. Antérieurement et depuis la dernière prorogation, nos amis les conservateurs ont fait une propagande active pour convaincre le public que le Gouvernement ne valait pas grand'chose et qu'on devrait les mettre à sa place. Ils ont dit que nous étions des incapables dont on ne pouvait rien attendre. On a dit au peuple que le Gouvernement se trouvant entre un Sénat hostile, et une commission du service civil assez mal disposée et sans majorité à la Chambre, on n'en pouvait rien espérer. Telle était l'impression donnée par les honorables députés de la gauche. Dans le cas où certains d'entre nous auraient oublié le genre de propagande qui s'est pratiquée pour répandre la méfiance et les soupçons parmi les électeurs, et dans le cas où la Chambre aurait oublié ce qui s'est passé entre les deux sessions, je vais rappeler quelques passages de discours prononcés par le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen). Je ne veux pas trop insister et je ne tiens pas à me montrer dur, mais j'insisterai suffisamment pour expliquer les faits. Mon très honorable ami faisait sa tournée de l'Ouest et, à Winnipeg, le 17 décembre on rapporte qu'il a parlé du gouvernement King dans les termes suivants:

> Le Gouvernement King possède un record de perfidie politique qui n'a pas son pareil dans l'histoire des gouvernements responsables du monde entier...

Remarquez qu'il n'y a aucune restriction, aucune limite dans cette accusation, qui tient compte du monde entier.

> ...à cause de sa conduite au sujet du tarif et de toute autre question importante au sujet de laquelle il s'est engagé par des promesses au peuple du Canada.

Aucune restriction; non seulement nous excellons mais, nous n'avons pas de pareils en impotence et en perfidie générale. Les mots "perfidie" et "apostasie" semblent des termes favoris dans le vocabulaire de mon très honorable ami et les honorables députés peuvent se souvenir qu'il s'est servi de cette dernière expression en parlant de votre humble serviteur qu'il a qualifié d'apostat relativement au tarif. Je ne sais comment il va nous qualifier cette fois-ci, mais nous le verrons plus tard. Vers la même époque, il a prononcé un discours à Trois-Rivières. La Chambre se souvient qu'à cette époque, mon très honorable ami et certains de ses lieutenants par-

couraient le pays avec une rapidité surprenante, étant ici aujourd'hui et là-bas le lendemain. Peu de temps après avoir prononcé à Winnipeg ce que je viens de citer, il s'adressait à une assemblée de l'intéressante ville de Trois-Rivières. Je vais lire aussi gentiment que possible ce qu'il a dit à cet endroit:

Aujourd'hui, le nom du Gouvernement est un objet de répulsion dans l'Ouest tout entier...

Comme il arrivait justement de l'Ouest il devait le savoir.

...et les concessions qu'il tente d'obtenir seront payées au détriment du reste du Canada, des industries canadiennes et du commerce canadien.

Quant à la question de savoir si le nom du Gouvernement était ou est encore un objet de répulsion dans l'Ouest, c'est ce que nous apprendrons plus tard. Ce sont là de charmantes choses à dire et je n'en rappellerai qu'une autre pour démontrer comment l'intention de l'opposition semblait être de semer la méfiance dans l'esprit d'un peuple inquiet agité et cela dans l'espoir de forcer le Gouvernement à abandonner la partie. Une sorte de réunion du parti conservateur a eu lieu en Saskatchewan. Comme vous le savez, ce parti est quelque peu boîteux là-bas et l'honorable Robert Rogers ainsi que le premier ministre Ferguson et mon très honorable ami ont réuni leurs efforts pour animer d'un souffle de vie le cadavre des tories de l'Ouest. Pour bien faire voir comment qui se ressemble s'assemble, permettez-moi de lire le rapport suivant des remarques de M. Robert Rogers en cette circonstance historique:

M. Rogers fait observer que le peuple de la Saskatchewan, n'ayant jamais joui des avantages d'un gouvernement conservateur, vit dans les ténèbres. Le temps est venu de modifier la situation. "Vous avez comme libéraux dans la Saskatchewan", dit-il, "des gens aussi dénués de scrupules que nulle part au Canada".

Là-dessus, aucune équivoque, aucune. Or, après avoir lu ces choses j'en suis venu à la conclusion qu'on n'était vraiment pas sérieux. A mon sens on ne saurait attribuer à ces paroles plus qu'une signification politiqne. Ces gens étaient sur le husting, il leur fallait avancer quelque chose, faire façade, et voilà ce qu'ils ont dit. Au fond, je crois qu'ils ne le pensaient pas. Chaque fois que nous nous réunissons ici, après les vacances, nous nous rencontrons comme de bons amis et si je croyais jamais que mes honorables amis peuvent penser sérieusement ce qu'ils ont dit, si je les jugeais par leur langage, je ne serais pas aussi bienveillant envers eux. Mais je les aime bien,—là où ils sont. Oublions donc ce qui s'est passé. Je suis convaincu que mes honorables amis de la gauche voudraient l'oublier car ce n'est au fond qu'une sottise que le peuple n'a pas gobée. Le malheur est que mes honorables amis ont dépassé les bornes, ils ont été trop loin et, pour ma part, je ne vois pas de meilleurs orateurs pour avancer les affaires du parti libéral dans l'Ouest que le trio que je viens de nommer. Ces messieurs ont fait plus pour notre cause que l'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et moi-même n'avons accompli. De plus, nous nous sommes bien amusés. Voyons ce qui s'est passé ensuite. Il semble que leurs succès dans les élections partielles de Kent et d'Halifax les ont encouragés; ces victoires ont eu quelque effet. Rien d'étonnant que ces messieurs se grandissent sur leurs ergots. Leurs orateurs et leurs organes avaient chauffé à blanc le Canada tout entier qui se demandait avec anxiété comment allait se passer la réunion du Parlement, le 29 de février. Chacun faisait des conjectures au sujet des prochains événements. De sinistres rumeurs circulaient d'après lesquelles il n'était question que des surprises réservées à quelques membres du Gouvernement. Je ne sais lequel de nos collègues était désigné aux coups, mais trois ou quatre d'entre eux paraissaient dénoncés à la vindicte publique et l'on s'attendait généralement à quelque éclat. C'est en de telles circonstances que les Chambres se réunirent et au moment où nos adversaires se croyaient transportés au troisième ciel.

Qu'arrive-t-il? Le premier fait qui se produisit, ce fut la publication du discours du trône. Au lieu d'assister à la déconfiture du Gouvernement, promise par le très honorable chef de l'opposition, ce fut cette dernière qui perdit contenance en entendant les déclarations du Gouvernement. Elle n'est pas encore revenue de sa surprise. (Rires et exclamations.)

L'opposition n'a pas autre chose à faire que d'en rire, j'en conviens. Nos adversaires étaient venus ici pleins d'espoir; la situation promettait beaucoup pour eux, à ce qu'ils croyaient. Voyant leurs espérances déçues, ils s'en prennent aux progressistes qu'ils accusent de se vendre au Gouvernement pour un vil avantage qui ne leur sera pas même accordé.

C'est le premier coup qui fut porté, mais il a été suivi d'un autre. L'effet produit par le discours du trône était depuis longtemps passé que le ministre intérimaire des Finances déposa ses prévisions budgétaires accusant une réduction de 46 millions dans les dépenses administratives. Quelques députés de la gauche ont charitablement voulu rectifier cette prétention en disant que les crédits supplémentaires, au montant probable de 20 millions, allaient abaisser la réduction obtenue à 26 millions. Bien qu'en matière politique toute

prédiction soit aléatoire, je crois savoir que le montant des crédits supplémentaires sera moins de 10 millions.

Quoi qu'il en soit, l'annonce d'une diminution dans les dépenses de l'Etat reçut du public le meilleur accueil, car elle indiquait de la part du ministère un effort vraiment sérieux dans le sens de l'économie. Le coup ne fut pas écrasant pour les conservateurs, mais il produisit quand même son effet.

Lorsque le budget fut déposé, indiquant malgré toutes les prédictions contraires qui avaient été faites, que les ministres étaient résolus à diminuer les impôts tout en maintenant à leur chiffre les revenus du trésor, une acclamation s'éleva dans le pays disant: C'est ce que nous désirions depuis plusieurs années! L'étoile tory pâlit en conséquence, Ce fait n'est pas contestable. Un homme qui a été dans la politique pendant vingt ans y voit clair de lui-même; personne n'a besoin de lui expliquer les choses. Les tories devaient balayer la place lors de la première séance et mettre le parti libéral en déroute. Semblables au lion des Ecritures, ils avaient fait le tour du pays cherchant partout des libéraux à dévorer; mais quand ils se sont trouvés en présence de leur proie enfermés seuls avec elle entre ces quatre murs, les lions rugissants se sont aussitôt mués en timides agneaux. Personne n'a été mangé et personne ne le sera non plus. Tous les libéraux sont ici en chair et en os prêts au sacrifice. Mais le sort s'est acharné sur les bleus. Quel mal ont-ils donc commis pour avoir mérité un tel châtiment!

Il est d'habitude que l'opposition présente une déclaration relative au budget. On s'attendait que le parti conservateur fît connaître son sentiment dans une motion. Vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, il fallut à l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) toute la journée du dimanche pour revenir de la surprise que lui causa le programme fiscal du Gouvernement. Il demanda le reste de la semaine pour réfléchir et préparer sa réponse. Nous avons assisté, la semaine après, à une discussion fort intéressante. Les conservateurs avaient compté sans la présence d'un quatrième parti formé de deux modestes députés ouvriers que la Chambre n'entend pas assez souvent. Ce quatrième parti ne tolérera pas qu'on ignore son existence. Lui aussi veut avoir le droit de faire connaître son avis par voie d'amendement. Il déposa en conséquence un ordre du jour. Au bout de deux fois vingt-quatre heures, l'opposition fit connaître sa protestation. C'était une chose monstrueuse, le grand parti conservateur obligé de disputer avec deux membres ouvriers qui devait avoir la priorité. Lorsque la question vous fut soumise, monsieur l'Orateur, vous renvoyâtes votre décision au lundi suivant et quand vous nous la fîtes connaître, elle était en faveur du quatrième parti. Voilà ce que j'appelle une dure épreuve pour le parti conservateur. (*Exclamations.*)

L'hon. M. MOTHERWELL: Nos deux honorables amis savent qu'il n'y a pas autre chose à faire que d'en rire. L'organisateur conservateur (Dr Tolmie) ne rit pas. Il sait ce que cela signifie. C'est le quatrième coup.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Plaisanterie perdue, il n'est pas ici.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le suivant est une plaisanterie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est une plaisanterie d'un bout à l'autre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Et c'en est une bonne aux dépens de mes honorables amis d'en face—j'y reviendrai plus tard. Permettez-moi de parler de la déclaration de la Massey-Harris Co., publiée dans le *Citizen* d'hier. Les manufacturiers pour qui nos amis conservateurs consentaient volontiers à donner leur sang et même à mourir si c'était nécessaire—politiquement sans doute—disent à ceux qui ont de la sympathie pour eux: Ne vous faites pas de mauvais sang mes amis; gardez votre souffle pour refroidir votre bouillie si vous le désirez, mais nous n'avons pas besoin de votre sympathie, nous pouvons nous tirer d'affaire avec ce budget. Qu'on ajoute aux concessions accordées sous forme d'entrée en franchise des matières premières, aux perspectives de l'application entière des tarifs de la convention du pas du Nid-de-Corbeau, ce qui équivaut à un avantage de 3 p. 100 et l'on comprendra que les manufacturiers ne sont pas alarmés. Prenez les taux du tarif sur les moisonneuses-lieuses qui ont été réduits de 10 à 6 p. 100. C'est presque la moitié, il est vrai, mais avec un calcul précis, les manufacturiers estimaient que si l'on rétablissait complètement la convention du pas du Nid-de-Corbeau, cela équivaudrait pour eux à un avantage de 3 p. 100 sur les fabricants américains d'instruments. Cela compense 3 p. 100 la réduction de 4 p. 100 sur les droits et le nouvel avantage sur les matières premières, contribuera au moins à rétablir la différence. Les directeurs de la Massey-Harris Co., sont des gens prudents. Alors que le public en général a été avantagé, la compagnie Massey-Harris n'a pas souffert sérieusement. Nous ne désirons pas qu'elle le soit. Pourquoi, monsieur l'Orateur, massacrerions-nous l'industrie? Nous ne l'avons jamais fait dans le passé—pourquoi le ferions-nous maintenant? Nous avons essayé de répartir la charge entre les différentes classes de la société, c'est tout . C'est la série

de malheurs qui a suivi nos amis conservateurs pas à pas—juste châtiment de leur mauvaise conduite de l'été dernier quand ils parcouraient le pays en dénigrant le gouvernement! Ils ne trouvaient pas de mots assez durs à notre adresse. Les voilà bien punis, et ils devaient s'y attendre.

Parlons du budget lui-même. Pourquoi nos amis conservateurs ne l'aiment-ils pas? La vérité c'est qu'il a frappé le parti conservateur à l'endroit sensible et c'est pourquoi ils ne l'aiment pas. Examinons quelques-uns des discours prononcés par nos amis d'en face. Je crois que l'honorable député de Fort-William-et-Rainy-River (M. Manion) a le mérite d'avoir fait le meilleur discours jusqu'à maintenant du côté de l'opposition—je ferai naturellement une exception en faveur de l'ex-ministre des Finances. Et qu'a dit l'honorable député de Fort-William-et-Rainy-River Je n'ai pas eu le plaisir de l'entendre, mais j'ai lu son discours attentivement et je l'ai en ce moment sous les yeux. Si je ne l'avais pas lu, je n'aurais pas cru que mon honorable ami si intelligent et si aimable aurait fait un tel galimatias.. Mais il faut bien se rendre à l'évidence, voir c'est croire. Il demande:

> Quel est le but des changements dans le tarif? C'est simplement un désir insensé de la part du gouvernement de se maintenir au pouvoir à tout prix. C'est une tentative d'acheter les votes de l'Ouest aux dépens de l'Est industriel.

Quand les manufacturiers ont été privilégiés pendant cinquante ans et ont pu imposer des droits aux cultivateurs et aux autres, si nous leur demandons modestement de se contraindre un peu on nous dit que nous cherchons à les détruire. Nous les avons portés à dos pendant cinquante ans. A la fin nous leur disons: descendez et marchez un peu, dégourdissez-vous. Et la compagnie Massey-Harris se retourne et dit: Je vais me dégourdir; il est possible que cette méthode me rende plus fort. La clientèle du cultivateur est préférable pour moi à toute protection dont je jouis pour le moment. C'est très bien, je vais marcher. Voici un autre passage du discours de mon honorable ami:

> Je prétends, monsieur l'Orateur qu'en matière de tarif ce gouvernement n'a visé qu'à racoler des votes en trompant et rusant.

Ce n'est pas aussi mauvais qu'apostasiés et d'autres expressions semblables que nous avons entendues de la part de l'opposition officielle de temps à autre. Mais où est la déception? Après la formation du gouvernement, juste à la première session, nous avons fait ce qu'aucun gouvernement n'avait essayé depuis la Confédération—nous avons diminué le tarif. Vous pouvez dire que la réduction a été petite, mois nous avions du moins cet avantage sur tout autre gouvernement qui nous avait précédés, parce qu'aucun de nos prédécesseurs n'avait touché au tarif à leur première session. L'an dernier nous avons continué la même chose et nous avons augmenté la préférence britannique. Vous pouvez dire que cette augmentation n'a pas été considérable, mais néanmoins on l'a appréciée. On a même dit qu'elle avait suffi pour fermer un certain nombre de nos filatures et nos prophètes de malheur ont parcouru le pays en se plaignant que tel serait le résultat.

Et en cela, on ne saurait certes accuser le parti libéral de duplicité. Nous avons commencé à accomplir graduellement ce que nous avons tenté d'accomplir par à coup dans trois circonstances historiques mais chaque fois sans y réussir: en 1878 et en 1891, avec la réciprocité illimitée et 1911 avec la réciprocité des produits naturels. Nous voulions faire vite, mais on nous le reprocha et le parti libéral subit une défaite écrasante à tout coup. Maintenant, nous tentons d'atteindre le même objectif en procédant par étape et à loisir,—de fait, tellement à loisir que notre attitude a soulevé de fortes critiques, au cours des deux premières années qui ont suivi l'arrivée du gouvernement actuel à la direction des affaires.

Cette année cependant, nous avons réussi à rétablir l'équilibre dans notre budget, de sorte que nous avons toute liberté d'accélérer le pas et c'est ce que nous faisons. Le gouvernement libéral a été obligé d'y aller avec précautions pour les deux premières années, parce que les pertes de revenu eussent été trop considérables. Mais, maintenant que nous avons équilibré notre budget, la conclusion logique s'impose, à savoir que le Gouvernement doit accélérer le pas cette année. Et c'est là l'attitude que nous avons adoptée; on ne saurait nous accuser de fourberie. On ne saurait accuser non plus le Gouvernement de se vendre au groupe progressiste, puisque nos programmes sont les mêmes. Si le gouvernement actuel adopte des mesures pour mettre son programme à exécution, il est évident qu'il se trouve à se conformer aussi à celui du parti agraire. Mes honorables amis sont-ils d'avis que les progressistes devraient s'enfuir dans une direction contraire et dire: "Nous refusons d'accepter cette réforme de votre part." Toutes ces dénonciations de vente et d'achat, de sacrifice pour une écuelle de potage et le reste sont des balivernes.

Que les progressistes et les libéraux soient divisés en deux camps distincts, c'est là une autre question; cependant, les programmes des

deux groupes sont identiques et le gouvernement actuel ne saurait mettre son programme à exécution sans appliquer le leur. Et l'événement s'est produit tout naturellement; les membres du groupe agraire voient notre budget d'un bon œil. "Si vous avez des larmes à verser, c'est le temps." Car, voici la perle d'entre les perles. L'honorable député de Fort-William (M. Manion) a ajouté:

Monsieur l'Orateur, la politique du libre-échange...

Qui parle du libre-échange? Ecoutez ce que disent les administrateurs de la Massey-Harris, à savoir que les droits sur les instruments aratoires constituent une protection suffisante; la protection nécessaire à cette industrie a été diminuée au minimum, mais ils ne prétendent pas que c'est le libre-échange. Mes honorables amis de l'opposition officielle fabriquent ces phrases pour l'effet. Ils peuvent faire surgir du libre-échange, croient-ils, quelque spectre terrifiant. Qu'est-ce donc que le libre-échange, si ce n'est le commerce ordinaire? Nous n'en sommes pas encore toutefois à la discussion du système du libre-échange; il n'en est pas du tout question dans le présent budget. Mais, pour les fins,—dirai-je charitablement,—du raisonnement, l'honorable député de Fort-William et Rainy-River (M. Manion) emploie cette expression et il ajoute:

...si elle était finalement adoptée au pays, aboutirait en définitive à la domination économique du Canada par les Etats-Unis. Elle finirait par placer le Canada dans une dépendance commerciale...

Oh! comme cette expression nous est familière!

...une dépendance commerciale...

Voici d'autres expressions familières, de narcotiques, restes de la campagne électorale de 1911:

...elle en ferait, comme quelqu'un a dit, un accessoire commercial des Etats-Unis.

Qui eût cru que ces expressions seraient ressuscitées? Mais à part cela, qu'est-ce que mes honorables amis pourraient bien dire ou faire? D'aucuns prétendent que tous les dix ans, il surgit un groupe de gens qu'il est possible d'exploiter. Or, un bon nombre de nouveaux électeurs auront droit de suffrage aux prochaines élections et mes honorables amis tenteront de s'attirer ces naïfs en leur disant que si nous commerçons plus librement qu'aujourd'hui avec les Etats-Unis ceux-ci vont nous absorber. La barrière du tarif est haute, disons de quatre barres. Or, si vous en enlevez une seule, c'est la ruine; mais si vous la laissez telle quelle, tout ira bien. Avez-vous jamais entendu énoncer pareilles balivernes? Mon honorable ami prétend que si nous abaissons la barrière, les Etats-Unis ne feront qu'une bouchée du Canada. Je suis convaincu que dans ses moments de calme,—et je suis sûr que l'honorable député en a comme nous tous,—il regrettera amèrement les observations qu'il a faites. En tout cas, je vais essayer de les lui faire regretter.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, ces dénonciations ont de l'effet; cette campagne est très habile. De fait, c'était là le seul moyen de faire rejeter le pacte réciprocitaire et, maintenant, mes honorables amis espèrent encore pouvoir répéter l'opération en soulevant le cri de l'annexion aux Etats-Unis.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. SUTHERLAND: Etait-il question d'un tarif douanier minimum dans le programme du parti libéral? Mes honorables amis n'ont-ils pas préconisé l'abolition absolue de tous les droits sur les instruments aratoires?

L'hon. M. MOTHERWELL: Quand cela?

M. SUTHERLAND: Dans le programme élaboré pour le parti libéral en 1919.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela va de soi; mais ne nous acheminons-nous pas vers ce but par étapes? Si nous nous maintenons à la direction des affaires pendant quinze ans, comme le régime Laurier, nous l'atteindrons —et avant cela, assurément. Oh! ne soyez pas si pressé; nous avons du temps devant nous.

L'honorable député de Fort-William et Rainy-River ne fut pas seul à faire la campagne de 1911, et pour vous le démontrer, à vous monsieur l'Orateur, qui faisiez partie du cabinet Laurier à cette époque, je rappellerai que le *Star*, de Montréal, l'auteur du "présage de la mort", publia en première page, avec la photographie de sir Wilfrid Laurier, un grand article où il implorait celui-ci de ne pas laisser tomber le Canada aux mains des Américains. Voici ce que dit maintenant le *Saturday Night*, un des journaux les plus importants de Toronto:

Ce qui est vrai, c'est que le gouvernement King s'inspire de motifs difficiles à scruter mais qui se trahissent assez clairement dans la pratique.

Voici ce que ce journal dit du premier ministre:

Il y a deux ans que le premier ministre nous fait voir qu'il travaille à secouer le "joug britannique" par rapport aux relations constitutionnelles, et voici maintenant qu'il cherche à assujettir nos relations industrielles au "jourg américain".

Que pensez-vous de cela? Quoi qu'il en soit, ils ne manquent pas de logique dans leur

affolement. Autant vaut que nous en soyons prévenus, puisqu'un homme averti en vaut deux. Que le public surveille bien, ils ne veulent pas d'une lutte sur le tarif. Comme l'a dit l'autre jour l'honorable député de Battleford (M. McConica), "si l'on en appelle au peuple sur la question du tarif, nous vous ferons subir la plus écrasante des défaites". Je serai assez généreux pour ne citer que ces mots-là. Ce discours se lit bien, il a été bien prononcé, mais il dépasse la limite de l'absurdité. Pourtant, si j'étais à la place de mes honorables amis, comment pourrais-je prendre une autre attitude que la leur? Ils n'ont pas de raisons à alléguer. Plus on examine le budget, plus on le trouve indiscutable. Pourquoi? Parce qu'il réduit les impôts dont le peuple désire la réduction, mais sans préjudice au revenu du pays. En d'autres termes, c'est un budget de revenu. La réduction est constante et conséquente, il n'y a pas de supercherie. Cependant, nous n'avons pas atteint tout notre but et je ne saurais dire si le peuple nous laissera au pouvoir assez longtemps pour que nous puissions l'atteindre. Nous osons l'espérer. Si ce que nous tentons maintenant de faire lui est agréable nous devrons logiquement nous appliquer à obtenir un tarif pour les objets du revenu. Il ne faut pas perdre de vue la question de revenu. Personne, dans ce pays, n'ayant prêché le libre-échange absolu, ce régime n'est pas en litige.

Je ferai allusion à l'attitude générale de nos adversaires. Que veulent-ils, après tout? Ils appartiennent à une école qui a toujours fortement compté sur l'industrie manufacturière. L'industrie est bonne en elle-même, mais elle n'est pas ce qu'il y a de plus important dans le pays. Jamais ils ne parlent de l'agriculture, si ce n'est pour suggérer à nos amis les progressistes et à la population de l'Ouest de ne plus acheter de nourriture en conserves et de cultiver autre chose que du blé. Voilà tout ce qu'ils font, et moins ils s'y connaissent en agriculture plus ils nous prient d'avoir recours à un autre genre de culture. Ils ne cessent de parler d'industrie. Qu'ont-ils donc pensé de la récente déclaration de la compagnie Massey-Harris? Le *Morning Journal* n'en parle pas; aucun autre journal conservateur n'en parle. Cependant, le télégraphe doit l'avoir transmise à tous les membres de la presse associée.

M. RYCKMAN: Oui, elle a paru hier dans le *Journal*, d'Ottawa.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable ministre n'est pas assez bien renseigné sur ce sujet.

Une VOIX: Il ne veut pas l'être.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je savais que vous ne la trouveriez pas de votre goût. Est-il vrai que nous, les libéraux, ne fassions aucun cas de l'industrie? Pas du tout; mais nous songeons tout d'abord à l'exploitation de nos ressources naturelles. La plus importante de ces ressources, c'est évidemment l'agriculture. Viennent ensuite nos forêts, nos mines et nos pêcheries. Que faire? Négliger complètement l'agriculture pour ne songer qu'à l'industrie, dont l'importance est, après tout, secondaire? Les premiers colons qui s'établirent dans les environs de Bytown il y a cent ou cent vingt-cinq ans cultivaient la terre avec des machines primitives, il n'existait pas alors de manufactures d'instruments aratoires. Il y a une douzaine d'années j'ai eu le plaisir de voir à Budapest une collection de machines agricoles qui démontrait le perfectionnement de ces machines jusqu'à nos jours. Quelques-unes étaient fort primitives et cependant ceux qui s'en servirent autrefois réussissaient à obtenir des récoltes. Je ne veux pas prêcher l'usage de ces instruments primitifs ni pousser les cultivateurs à la banqueroute en leur conseillant d'acheter les instruments les plus perfectionnés, bien que les meilleurs modes de culture puissent en exiger l'emploi aujourd'hui. Il existe un juste milieu entre ces deux extrêmes. Nous croyons que c'est aux industries principales qu'il faut attacher le plus de considération; après que nous les aurons développées autant que faire se peut, nous songerons à procurer des avantages aux industries manufacturières du pays qui peuvent avoir besoin d'aide dans une certaine mesure à leurs débuts. Certes, donnons l'essor à ces dernières, mais que ce ne soit pas en immolant les industries principales. Ce serait une faute. Quelques pays sont tenus d'exporter des matières premières. Comment se fait-il que la Grande-Bretagne soit devenue le plus grand pays industriel de la terre? C'est grâce à sa flotte marchande, à sa mainmise sur les matières premières, à sa main-d'œuvre bon marché, à son tarif modéré ou à l'absence de tout tarif. Puisqu'il lui faut acheter les matières premières dont elle a besoin, d'autres nations doivent les vendre, et le Canada est essentiellement un pays producteur de ces matières. Ne vous mettez pas en l'idée que je déclare que nous ne devrions pas en ouvrer quelques-unes. Il est de notre devoir d'utiliser toutes celles que nous pouvons employer avantageusement sans nuire au reste de la population; cependant, c'est une faute intolérable que d'obliger une foule des nôtres à servir de tête de Turc afin que d'autres en tirent du profit. Nous l'avons toléré pendant longtemps

parce que, autrefois, tout le monde pouvait être servi; néanmoins, lorsqu'il y a une grosse dette de guerre à payer, le fardeau doit être équitablement réparti. La manière dont la compagnie Massey-Harris accepte le présent budget est l'un des signes des temps les plus encourageants de nos jours. "Fort bien", dit-elle, "puisque vous exonérez les matières premières, nous ferons de notre mieux; cependant, nous comptons que le public voudra bien accorder la préférence aux produits indigènes." Et elle a raison. Les fabricants obtiendront l'appui de la population plus rapidement de cette manière que par la contrainte que lui imposerait un tarif élevé; en effet, on ne peut pas à la longue imposer aux gens une obligation à laquelle ils peuvent se soustraire.

Qu'il me soit permis de dire que ce budget n'est pas seulement du goût de l'Ouest; les Provinces maritimes, presque tout le Québec, une grande partie des campagnes et quelques villes de l'Ontario, l'acceptent aussi volontiers que les Prairies. C'est un budget établi pour toute la population, et il me fait surtout plaisir de voir que les industriels semblent disposés à se plier aux exigences de la situation et à tenter l'expérience. Plus tard, si le budget est pour eux une pierre d'achoppement, nous examinerons les circonstances afin de voir s'ils ont quelque chose à attendre, non pas de leurs anciennes victimes, mais de l'Etat. Voici ma thèse. S'il nous faut avoir des industries qui ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes, bien que cela ne soit pas encore prouvé, nous les rangerons dans la catégorie qu'elles auront choisie; c'est-à-dire dans la catégorie des industries vivant aux crochets de l'Etat. Je n'en fais rien et la compagnie Massey-Harris ne le fait pas non plus; cependant, je soutiens que si nos établissements industriels ne sont pas indépendants et ne peuvent pas voler de leurs propres ailes, pour ainsi dire, nous devrions trouver un moyen de leur venir en aide autrement qu'en les autorisant à rançonner leurs clients comme ils l'ont fait depuis un demi-siècle. Si cette démarche s'impose dans l'intérêt du pays, si ces industriels avouent maintenant qu'ils ne sont pas indépendants et ne peuvent pas se passer de la protection, ils deviennent des pensionnaires de l'Etat qui, comme tous les autres, doivent être soutenus par celui-ci, plutôt que par la clientèle qu'ils grugent depuis si longtemps.

Lorsque nos soldats sont rentrés au Canada nous avons été bien aise de leur verser une pension. Cependant, cette pension n'a pas été prélevée sur une classe particulière. Quand le parlement met un employé public à la retraite, sa pension est prise dans le Trésor. Tant qu'à pensionner des industriels—je ne pense pas que nous le fassions; mais, si là est l'état dans lequel les industries se trouvent comme le prétendent nos adversaires, si elles ne se suffisent pas à elles-mêmes—je déclare que c'est l'Etat qui doit les faire vivre à même la caisse publique, plutôt que leurs clients ainsi qu'il était d'usage.

Embrassant toute la situation, je doute fort de la légitimité de la pratique qui consiste à déléguer le pouvoir de lever des impôts—et ce pouvoir a été transmis, pour ainsi dire, à des compagnies et à des fabricants. J'affirme que le droit d'établir des impôts appartient à l'Etat et lui appartient exclusivement. Par ce mot, j'entends les autorités fédérales, provinciales ou municipales. Un tarif protecteur est une taxe qui a deux résultats. Elle permet au pouvoir public de prélever un revenu par l'entremise de la douane. Voilà l'un des résultats. Elle permet aux fabricants d'exiger un supplément de prix, à cause de la protection que le tarif leur assure. Ces fabricants adoptent, pour bien dire, un régime d'impôts en vertu duquel la loi les autorise à exiger de leurs clients des prix plus élevés. Comme le nez au milieu du visage qui est parfois assez apparent, cela saute aux yeux de quiconque a subi ce régime toute sa vie durant. Monsieur l'Orateur, je soutiens que le droit de taxer est un droit qui devrait être à l'Etat et à lui seul, et que, s'il faut aider aux fabricants, c'est au pouvoir public de le faire, plutôt qu'aux particuliers.

Je n'entends pas faire montre de sévérité. Loin d'avoir jamais prétendu en cette Chambre qu'on ne doit pas soutenir l'industrie naissante, j'ai toujours dit que l'on pourrait avoir raison d'accorder une certaine somme d'aide à la nouvelle industrie indigène qui, vraiment digne de ce nom, a quelque chance de réussir, aide qu'on lui retirerait peu à peu. Mais je n'entends pas que les entreprises industrielles restent éternellement dans l'enfance, et c'est en ceci que je diffère d'opinion avec mes honorables amis de l'opposition. De par la loi de nature, tout être naissant, enfant, bête sauvage ou oiseau de basse-cour, doit être entouré de soin. La même loi veut, il me semble, qu'on vienne en aide de quelque façon à l'industrie qui s'établit. Mais à quoi abouti le système qui a prévalu jusqu'ici? Il a créé au Canada une classe de privilégiés qui ne veulent plus se passer du biberon de la protection; c'est si bien le cas que des industries établies depuis un demi-siècle entendent qu'on les protège à perpétuité.

Je vois d'ici la figure sympathique de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-George (M. Marler), au dire duquel, on pourrait peut-être établir un tarif d'accord avec la cherté de la vie. Je ne sais ce qu'il entend par là. Aux yeux des habitants des prairies comme à ceux des cultivateurs de toute autre partie

du pays, l'établissement d'un tel tarif à Montréal signifierait probablement une vie de luxe; pour ma part, je ne sais ce que cela veut dire. Quoi qu'il en soit, je veux qu'on me comprenne bien: si je n'entends pas que l'on protège les industries devenues en état de se tirer d'affaire, il ne m'est jamais arrivé, au cours de ma carrière d'homme public, de refuser aux industries nouvelles une certaine somme d'aide devant aller en décroissant. De là à rendre le principe de la protection applicable aux industries depuis longtemps établies, il y a loin, on le voit.

Quand on leur tient ce langage, les conservateurs répondent: "Eh bien! si vous produisiez autre chose que les céréales, vous ne mettriez pas tous vos œufs dans le même panier; votre situation serait plus satisfaisante et vous vous accommoderiez fort bien du tarif actuel". L'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie) s'est permis de nous donner ce conseil sans trop se bien rendre compte de ce qu'il signifiait. Bien qu'il fût à l'adresse des progressistes, je l'ai pris pour moi, vu que j'habite la même partie du pays que la plupart d'entre eux. A en juger par ses observations, cet honorable député considère que les habitants de l'Ouest devraient modifier l'exploitation de leurs terres. Que nos méthodes de culture soient susceptibles d'amélioration, c'est chose admise; cependant, les députés de l'opposition semblent croire que l'Ouest ne produit pas autre chose que le blé. Je me permettrai d'éclairer la Chambre à cet égard, bien que le sujet ne se rattache qu'indirectement à la discussion du budget.

Là-bas, la culture mixte se généralise rapidement, à telle enseigne que ceux d'entre nous qui n'ont pas eu la statistique sous les yeux seront certainement enclins à douter de certains des faits qu'elle met en lumière. Le représentant de Calgary-Ouest (M. Shaw) s'occupe de l'industrie du laitage, mais si quelqu'un osait risquer l'assertion que les cultivateurs de l'Ouest ont produit plus de beurre que ceux de l'Ontario, on la jugerait plus que téméraire. Tel est pourtant le cas. Qu'a-t-on besoin de donner tous ces conseils que personne ne sollicite? "Ne touchez pas au tarif", nous dit-on; "mettez hache en bois et occupez-vous de cultiver autre chose que le blé". Les données que j'ai par devers moi me sont fournies par la division de la statistique; les ayant vérifiées, j'ai lieu de les croire exactes. Voici ce qu'elles font tout d'abord constater à l'endroit du beurre:

Produit—Province—	Par tête
Beurre—Alberta	37 livres
Saskatchewan	30 "
Ontario	25 "

L'industrie laitière, il est vrai, embrasse autre chose que cela; mais je ne parle ici que du beurre. Voici maintenant les données relatives à la volaille:

Produit—Province—	Par tête
Volaille—Saskatchewan	11 livres
Alberta	10 "
Ontario	5 "

M. HARRIS: Puisque le ministre en est là-dessus, nous dira-t-il quelle est la production par tête de la population rurale et urbaine?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le recensement ne se fait pas ainsi.

M. HARRIS: Le ministre compte-t-il que les habitants des villes fabriquent du beurre?

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député devra aller se renseigner au ministère. Je prends les données telles qu'on me les a fournies; elles sont exactes. Je sais qu'elles contrarient nos adversaires et que ceux-ci devront trouver autre chose pour remplacer l'histoire qu'elles démentent.

M. HARRIS: Le ministre nous dira-t-il quelle est la population des villes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il y a un service de la division de la statistique où l'honorable député peut se procurer ce renseignement. Nous ne donnons pas ces chiffres sur aucune base, et les subventions lorsque nous en accordons, sont proportionnées au nombre d'habitants, tant pour les villes que pour les campagnes. La loi de l'enseignement agricole a été appliquée selon le chiffre de la population, urbaine ou rurale, et je me suis basé sur le recensement. Je suis bien aise de constater que mon honorable ami se sent mal pris.

A propos d'œufs, j'ai entendu mes honorables amis en parler continuellement depuis le début de la session, et chaque fois ils me lancent un regard accusateur comme si c'était de ma faute s'il n'y en a pas plus. Dans ma province, la production des œufs proportionnée au chiffre de la population est plus considérable que dans l'Ontario. Voici:

Produit—Province—	Par tête
Œufs—Saskatchewan	46
Alberta	43
Ontario	24

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami ne sait-il pas que des wagons d'œufs ont été importés par l'Ontario depuis trois mois comme résultat du droit peu élevé sur le beurre et les œufs.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est pire alors.

M. SUTHERLAND: Et qu'ils sont vendus à meilleur marché que le cultivateur de l'Ontario ne peut les produire

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est encore pire Ils devraient en produire davantage ici. Voilà pourquoi ils en manquent. "Produisez plus d'œufs" dit l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland). Pourquoi ne pas avoir moins de choléra du porc? C'est l'Alberta qui élève le plus de porcs. Voici les statistiques:

Produit—Province—	Par tête
Porcs—Alberta..	1.11
Saskatchewan..	0.84
Ontario..	0.57

Encore une fois, nous voyons que l'Ontario est au bas de la liste, ne produisant à peu près que la moitié de l'Alberta, soit 57 par tête d'habitant. Pourquoi nos amis de l'Ontario ne peuvent-ils développer cette industrie au lieu de s'attarder? Dans cette province tous les porcs sont abattus comme atteints de choléra.

M. SUTHERLAND: Le ministre désire-t-il une réponse à cette question

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. SUTHERLAND: Qu'il vous suffise de calculer la quantité de porcs importés des Etats-Unis par cette province

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela ne concerne pas ces statistiques. Il s'agit de porcs sur pied. Le recensement de 1921 m'a fort surpris, bien que je susse à quoi m'en tenir au sujet des œufs et autres articles. Je n'ignorais pas que par tête d'habitant notre production de beurre était supérieure à celle de toute autre province. Après l'Ontario, c'est la Saskatchewan qui élève le plus grand nombre de volailles, non seulement en proportion du chiffre de la population mais comme province. L'élevage du porc s'y est fait sur une grande échelle. La Saskatchewan en a inondé notre marché de l'Est et, dans une grande mesure, a approvisionné le marché de New-York l'an dernier. Nous nous dirigeons donc dans la voie indiquée par nos honorables amis et ils devront invoquer quelque autre argument pour nous faire renoncer à notre tarif.

La province de l'Ontario devrait exceller en ce qui concerne les vaches laitières. Je ne fais pas cette observation en mauvaise part parce que je sais que sa population urbaine est considérable, mais en proportion de chaque homme, femme et enfant, notre production dans l'Ouest l'emporte sur celle des provinces de l'Est. Je ne me suis pas procuré les statistiques de la province de Québec afin de ne pas donner trop de tablature au département et j'étais pressé. J'ai laissé la province du Manitoba de côté, mais je crois qu'elle doit être en fort meilleure posture.

M. FORKE: Certainement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais j'ai choisi les deux provinces qui étaient regardées comme les plus coupables Voici les chiffres relatifs à l'élevage des vaches laitières:

Produit—Province—	Par tête
Vaches laitières—Alberta..	0.65
Saskatchewan..	0.50
Ontario..	0.42

Voici quelles sont les statistiques concernant le bœuf de boucherie:

Produit—Province—	Par tête
Bœuf de boucherie—Alberta..	1.75
Saskatchewan..	1.39
Ontario..	0.52

Je vais faire insérer ces données dans le hansard afin qu'elles soient inscrites exactement pour l'avenir et on est libre de les vérifier d'après celles de la division de la statistique. Je les ai vérifiées deux fois pour m'assurer de leur exactitude.

Prenons maintenant les articles fabriqués. L'on nous a dit: "pourquoi ne vous livrez-vous pas à l'industrie là-bas, puisque vous n'arrivez pas à rendre vos travaux rémunérateurs?" C'est ce que nous faisons, en quoi nous suivons leur conseil. Nous imitons ainsi les Etats du centre de la république américaine. Je ne sais si nous deviendrons un grand foyer d'industrie, de notre temps, mais nous faisons tout de même des progrès étonnants dans ce sens-là. J'ai sous les yeux une liste de nos établissements industriels, comprenant, d'après la classification du bureau de la statistique, la minoterie,—et, au fait, je crois que l'on a raison de la classer ainsi,—de même que la salaison. Je mentionne cela à titre d'explication seulement. La minoterie est une industrie; elle transforme le blé en farine. Cela compris, la fabrication, dans l'Alberta, représente une valeur de $113 par tête, et de $202 dans le Manitoba. La Saskatchewan suit de loin, ce qui s'explique par le fait qu'elle s'est beaucoup moins occupée d'industrie. Il n'y a pas de grands centres et autres choses semblables dans la Saskatchewan. La valeur des produits fabriqués en Saskatchewan ne représente que $66 par tête, tandis que l'Ontario va jusqu'à $481 et Québec $322. L'on remarquera que la statistique indique pour le Manitoba une valeur de moitié moindre que celle d'Ontario mais en tenant compte de la farine et des abattoirs on arrive à beaucoup plus du tiers des produits fabriqués. Cela n'est pas si mal après tout.

M. LADNER: Le ministre a-t-il la statistique relative à la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je regrette de ne pas l'avoir, parce que c'est des hononorables députés de la Colombie-Anglaise que nous venait ce conseil. Mais la Colombie-Anglaise m'intéressait moins parce qu'elle n'est pas considéré comme une province aussi agricole que quelques autres, et je n'ai pas demandé la statistique s'y rapportant. C'est surtout l'Alberta et la Saskatchewan que l'on visait et comme le conseil venait d'Ontario je voulais faire la comparaison entre ceux qu'on trouve trop adonnés à la culture du blé et ceux d'où nous vient le conseil. La statistique pour la Colombie-Anglaise sera intéressante parce que cette province s'est merveilleusement appliquée à l'élevage de la volaille et à la culture fruitière ces dernières années. Voilà ce que démontre la statistique, et c'est ma réponse à ceux qui cherchent à compliquer la question du tarif en nous proposant d'entreprendre la culture mixte. Je ne déprécie pas la culture mixte, mais je suis fier de pouvoir montrer que la population de l'Ouest, aussi bien que celle de l'Est n'a pas attendu, pour s'y livrer, que le conseil lui vienne d'où j'ai dit. On suit ce conseil non pas qu'on ait une haute opinion de la compétence de ceux qui le donnent. Ces derniers n'ont aucune compétence à cet égard, et ce qu'ils en disent a simplement pour objet de détourner notre attention de la question du tarif.

Longtemps avant l'exposé de ce budget, en janvier dernier, j'adressais la parole à une réunion du Rotary club de Montréal qui m'avait fait l'honneur de m'inviter. Je n'y parlais pas tarif, la politique étant bannie du club. Je n'ai pas le compte rendu de mon discours public par la *Gazette*, mais j'en puis donner la substance. Je parlai de l'importance de s'habituer à consommer de préférence les "produits canadiens". C'était avant la rentrée des Chambres et dans la cité de Montréal, si l'on diffère quant aux moyens à prendre, l'on s'accorde quant à l'à propos d'arriver à ce résultat. Je fis remarquer que pour quelques-uns, le moyen d'y arriver, c'est-à-dire de faire consommer plus de "produits canadiens" c'était d'interdire tous les autres produits,—je ne mentionnai pas le mot "tarif", j'employai le mot "restriction",—par des mesures restrictives. J'ajoutai que cela ne réussirait pas, que cela n'avait jamais réussi. De fait, bien que nous ne nous soyons jamais fait dans l'Ouest un devoir de ne pas consommer de produits de l'est, on a toujours eu beaucoup de peine à nous convaincre d'en acheter depuis qu'on nous a refusés la réciprocité et les avantages du marché voisin. La nature humaine est ainsi faite. Ce sentiment disparaît cependant. Le temps calme bien des choses, et j'ai osé dire à Montréal, —j'ignore si l'on a pensé comme moi ou non, en tout cas on ne m'a pas regardé de travers, que les restrictions commerciales ne pousseraient jamais à la consommation des "produits canadiens". J'ose prédire, et l'honorable député de Brandon, le chef des progressistes (M. Forke), a émis la même idée,—que si les autres manufacturiers pouvaient voir jour de suivre l'exemple de Massey-Harris ils doubleraient et tripleraient leurs ventes aux cultivateurs canadiens durant les quatre ou cinq années prochaines. Cela ne vaut-il pas mieux que de nous imposer tout ce que le tarif peut permettre pour vendre ensuite meilleur marché à l'étranger? Cela ne peut plus durer: le peuple ne le veut pas. Nous n'avons pas d'inimitié pour les manufacturiers; la question dont il s'agit est d'ordre purement politique. On a voulu nous représenter comme les ennemis de l'industrie, faire croire que nous n'avons d'yeux que pour la classe agricole; cependant, juste au milieu du présent débat, les industriels nous font savoir par la voie des journaux ce dont ils sont capables. Nous agréons le tarif, disent-ils; nous allons en faire l'essai, comptant que le souci de la justice portera le cultivateur canadien à accorder sa clientèle à l'industrie domestique. Voici ce que la compagnie Massey-Harris annonçait dans les journaux d'hier:

> Les nouveaux droits, aujourd'hui en vigueur, représentent un minimum de protection et, abstraction faite des articles admis en franchise, on considère qu'il n'est point de marchandise assujétie à des droits aussi peu élevés que ceux qui portent sur les machines agricoles.

Ces droits représentent un minimum de protection; autrement dit, les industriels reconnaissent que le droit de 6 ou de 10 p. 100, de 7½ ou de 12½ p. 100 est un droit protecteur. Nos adversaires qualifient le tarif de libre-échangiste parce qu'il se rapproche le plus que l'on puisse concevoir d'un tarif pour les seuls objets du revenu. Ils cherchent à en imposer en débitant des sottises. Ce n'est pas ainsi que les manufacturiers l'envisagent; ils savent, eux, qu'un droit de tant pour cent représente une égale somme de protection, bien qu'on ne l'ait établi que comme source de revenu. Ce n'est qu'incidemment que ce droit est protecteur; son principal objet est la création d'un revenu. La compagnie Massey-Harris dit plus loin:

> Nous tâcherons de nous accommoder de la situation nouvelle, faisant bénéficier le cultivateur de la pléniture des avantages que comportent les modifications apportées au tarif. Nous comptons qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour activer l'industrie canadienne en achetant des machines fabriquées au Canada.
>
> Rien ne nous est plus agréable que les dispositions du budget qui font échapper les machines agricoles à

la taxe de consommation; ajouté à la réduction des droits de douane sur les matières premières, réduction que comportent les modifications proposés par le ministère, ce dégrèvement permet au fabricant d'abaisser ses prix dès à présent.

Voilà que s'appelle bien parler. Ce langage est bien différent de celui que les manufacturiers tenaient au temps où il s'agissait d'établir la réciprocité commerciale. S'ils consentent à oublier, je suis prêt à faire comme eux. Ce n'est pas en faisant renaître les difficultés ni en attisant le feu de la discorde que l'on fera grandir le pays. Jetons le voile de l'oubli là-dessus. La compagnie Massey-Harris tient le premier rang dans notre monde industriel; voici quarante ans que j'achète de ses machines malgré l'affaire de la réciprocité, et je compte bien continuer de le faire; cependant, à l'instar de milliers d'autres cultivateurs, je les achèterais plus volontiers encore si l'on consentait à placer sur le même pied que les autres industries canadiennes.

M. ARTHURS (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de suivre le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) à travers les méandres de ses commentaires. Tout compte fait, il n'a parlé que fort peu de ce qui fait l'objet du présent débat, et il nous a débité un discours plus amusant qu'instructif. Il est un jour qui fixe l'attention de chacun des membres de la Chambre et, je le crois, de toute la population: c'est celui où le budget est porté à la connaissance du public. Cela tient à ce que, étant tous Canadiens et, partant, contribuables, il nous tarde de savoir ce qu'il nous faudra débourser pour subvenir à la gestion des affaires publiques pendant l'année suivante. Les tarifs ont succédé aux tarifs et sans vouloir faire l'historique complet du sujet, je tiens cependant à faire ressortir un ou deux faits.

En 1879, le gouvernement inaugurait ce que l'on a appelé et qu'on appelle encore la Politique nationale; c'était un régime qui assurait une somme raisonnable de protection aux diverses industries, à la classe ouvrière et aux exploitants du sol. Ce régime, auquel on avait parfois fait subir de très légères retouches, est resté en vigueur tant que dura le gouvernement conservateur, qui fut défait en 1896 pour des raisons tout à fait étrangères à la question économique. Cette année-là, sir Wilfrid Laurier forma un cabinet qui s'en est tenu à la politique de son prédécesseur. Il est vrai, ainsi que le ministre de l'Agriculture l'a dit cet après-midi, que de légères modifications ont été apportées au tarif; mais dans leurs quinze années d'exercice du pouvoir, le gouvernement libéral n'a réduit les droits de douane de 1 p. 100. Par conséquent, si le cabinet actuel devait subsister jusqu'à l'avènement du libre-échange, les ministres resteraient aux affaires jusqu'à la fin de leurs jours. En disant du gouvernement libéral formé en 1896 qu'il s'en est toujours tenu à la politique de ses prédécesseurs, j'oubliais de rappeler qu'il a négocié, en 1911, une convention de réciprocité commerciale, convention que le corps électoral repoussa par une forte majorité à l'occasion de la consultation populaire qui eut lieu cette année-là. Les ministères qui se sont succédé par la suite ne se sont pas écartés des grandes lignes de l'ancien régime; il convient cependant de faire observer qu'au cours des premières années qui suivirent l'élection générale de 1911, les droits sur les machines agricoles et autres articles de cette catégorie ont été réduits à un taux beaucoup moins élevé que celui que comportait la convention de réciprocité.

En 1921, le Gouvernement fédéral ainsi que plusieurs autres gouvernements du Dominion furent défaits, et l'administration des affaires publiques fut confiée au premier ministre actuel (M. Mackenzie King) qui, personnellement et par l'intermédiaire de ses partisans, avait énoncé autant de politiques commerciales qu'il y avait de circonscriptions électorales dans le pays. Aussi le public s'intéressait-il plus que d'habitude au budget de 1922. Ce budget portait de légères réductions, la plupart sur les instruments agricoles; mais les prix de ces articles ne changèrent pour ainsi dire pas, parce que le budget augmentait la taxe sur les ventes de moitié, soit de 2½ à 3 et 4½ p. 100. Toutefois le Gouvernement obtint le résultat qu'il désirait, c'est-à-dire l'appui de la majorité des honorables député du parti progressiste. Mais cela n'a pas fait baisser les prix des instruments agricoles, car il a été démontré à maintes reprises au cours de ce débat que, malgré la réduction des droits de douanes de 2½ p. 100, les prix avaient augmenté d'environ 10 p. 100. Toutefois, ce changement eut pour conséquence d'augmenter les importations, bien que le prix ne diminuât pas. A la suite de cette modification du tarif, nous avons importé des Etats-Unis en machines agricoles, chaque année, pour $3,500,000 de plus qu'auparavant, enlevant ainsi du travail à nos usines et créant du chômage là où n'en existait pas autrefois. Le fait est que le budget de 1922 ne contenait rien qui pût atténuer le chômage, ni engager le placement de capitaux en Canada.

Le budget de 1923, comme l'a indiqué également le ministre de l'Agriculture, contenait moins de changements que n'importe lequel des budgets précédents. Il modifiait très peu la préférence britannique, mais il augmentait la taxe sur les ventes de 4½ à 6 p. 100. Tou-

tefois le Gouvernement avait un autre appât pour nos amis de l'Ouest. Au cours de la session, il remit partiellement en vigueur le tarif de transport du pas du Nid-de-Corbeau, accordant ainsi aux gens de l'Ouest une réduction de 30 p. 100 sur le prix de transport du blé, et cela aux frais de l'ensemble du pays. Les compagnies de chemin de fer s'étaient présentées maintes fois devant le comité des chemins de fer et avaient offert de réduire de 20 p. 100 le tarif sur tous les produits fondamentaux. Mais quand elles furent obligées d'appliquer le tarif du pas du Nid-de-Corbeau aux grains, la réduction de 20 p. 100 fut abaissée à 7½ p. 100, et les autres provinces du Dominion eurent à combler le déficit, qui, l'an dernier, s'est élevé à 14 millions de dollars.

Le budget en question ne contenant aucun changement en dépit du programme du Gouvernement, le leader du parti progressiste (M. Forke proposa un amendement qu'il eut l'avantage de pouvoir faire mettre aux voix. Cet amendement était ainsi conçu:

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Considérant que la politique douanière du gouvernement, énoncée dans le discours du budget par le ministre des Finances, et surtout la déclaration de ce dernier en faveur d'un tarif stable basé sur les taux actuels, et l'allusion conséquente au fait que le gouvernement ne projette pas de nouvelles réductions appréciables du tarif, répudient l'article du programme libéral de 1919 et sont en contradiction avec l'exposé que le ministre des Finances faisait au cours de la dernière session, savoir que les changements d'alors constituaient une avance dans la bonne voie.

Je n'ai pas besoin de le lire tout au long. Il suffit de dire qu'il condamnait le Gouvernement pour n'avoir fait aucun changement. Pour revenir au tarif du pas du Nid-de-Corbeau et aux avantages qu'aurait procurés à tout le Canada cette réduction de 20 p. 100 sur les produits principaux si elle avait été effectuée, tout le monde sait que pour les produits tels que le foin, le grain, le bois de construction, la brique, le ciment, le bois à papier, la houille, les minerais et le reste, le transport est compris dans le prix de vente. La décision du Gouvernement eût donc pour effet de faire retomber entièrement le fardeau sur le consommateur. En réalité, les taux de transport des marchandises sont, aujourd'hui le plus grand problème qui confronte et le producteur et le consommateur en Canada. Nous discutons longuement sur le tarif douanier, mais nous oublions que les recettes des douanes ne représentent que 132 millions par année, tandis que la somme payée aux compagnies de chemins de fer pour le transport des marchandises s'élève à près de 500 millions. Autrement dit, nous payons en droits de douane une moyenne de $15 par habitant, soit $75 par famille de 5 personnes, tandis que nous versons aux chemins de fer $50 par habitant, soit $250 par famille, par année. Ces frais de transport constituent un impôt direct pour les ouvriers du Canada. On doit voir que la réduction des tarifs des chemins de fer est bien plus importante que n'importe quelle autre question financière, même pour les progressistes, qui, avec les autres, ont à payer dans les deux sens. Certains pourront répondre que les chemins de fer doivent maintenir leurs tarifs, de crainte d'avoir de plus gros déficits. Mais la diminution des prix de transport entraînerait l'augmentation du volume d'affaires et ranimerait le commerce. Même si le Gouvernement devait combler un plus grand déficit, cela serait un excellent placement qui augmenterait le volume de la production et procurerait du travail à des milliers de gens qui chôment actuellement, beaucoup d'autres ayant été obligés d'émigrer pour trouver du travail.

Le discours que l'honorable député de Bow-River (M. Garland) a prononcé sur cette question, le 31 mars dernier, m'a vivement intéressé. Il a fait voir la disproportion entre certains taux de transport, surtout en ce qui regarde le charbon. A la suite de longues négociations, l'administration du National-Canadien a offert, l'an dernier, un taux de $9 par tonne pour le charbon, par trains entiers, de Drumheller à Toronto, soit $450 par wagon. Mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) a fait observer que le chemin de fer peut transporter un wagon de sel d'Epsom de Vancouver à un point quelconque de la province de Québec pour $350 et, j'ai vérifié le renseignement, qui est exact. On peut citer un grand nombre d'articles pour lesquels le taux de transport est moins élevé que pour le charbon. La vaisselle, un des articles les plus fragiles, jouit d'un taux de $360 par wagon de Vancouver à Montréal ou tout autre port de mer, tandis que le taux est de $450 de l'Alberta à Toronto, distance moindre de mille milles. J'ai déjà fait observer que ce taux s'appliquait à la charge d'un train au moins et à une période de l'année où il se fait peu de transport; en d'autres termes ce transport du charbon maintiendrait les wagons en usage et donnerait du travail aux hommes. A ce sujet on me permettra de faire remarquer que, l'an dernier, nous avons importé des Etats-Unis 4,840,713 tonnes d'anthracite et 15,072,285 tonnes de houille dont le coût total a été de plus de 90 millions pour le Canada. C'est à mon sens une des plus graves questions qui nous occupent. Nous devons trouver un moyen d'empêcher cette perte an-

nuelle de 90 millions en outre des taux élevés de transport que nous devons payer et ainsi garder notre argent pour les ouvriers canadiens.

Une VOIX: Surtout pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

M. ARTHURS: Oui, surtout pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Cela m'amène à une autre question que je crois, monsieur l'Orateur, plus importante que le tarif, c'est-à-dire la question d'émigration et d'immigration. D'après les rapports du gouvernement canadien, nous avons reçu, au cours du dernier exercice, 133,000 immigrants et, d'après des rapports tout aussi exacts du gouvernement américain, nous avons envoyé dans ce pays 183,000 émigrants qui ont payé la taxe par tête comme colons. Nous ne devons pas oublier que presque autant d'émigrants vont aux Etats-Unis sans payer la taxe de colons: des jeunes gens qui vont là-bas comme visiteurs et ne reviennent pas. Si les Américains sont prêts à admettre que nous leur avons envoyé 183,000 colons l'an dernier, c'est un bien triste état de choses. On a calculé qu'en moyenne, un ouvrier gagne et dépense $1,000 par an. Si c'est vrai, le Canada a perdu 183 millions l'an dernier et non seulement l'an dernier, mais chaque année à venir aussi longtemps qu'ils ne reviendront pas. Je me souviens du temps où, dans l'Ontario et les autres provinces, on subventionnait les manufactures, les petites villes étaient toujours prêtes à payer des subventions assez considérables pour amener chez elles des manufactures payant, disons $100,000 de salaires par année. Cependant, notre exode aux Etats-Unis l'an dernier représenterait la feuille de paye de deux mille de ces manufactures si nous pouvions garder ces hommes au pays.

On a dit au cours du débat que nous perdons aux Etats-Unis des immigrants que nous avons fait venir à grands frais. J'amagine que le gouvernement s'est quelque peu consolé en pensant que le pays ne perdait pas de Canadiens, mais simplement des immigrants venus d'autres pays du continent européen. J'ai sous les yeux un rapport des autorités d'Immigration des Etats-Unis indiquant que, durant l'exercice terminé en juin dernier, 117,011 immigrants sont venus du Canada et ils sont tous classés. Nous ne devons pas oublier que nos rapports de recensement n'ont pas de classification pour les Canadiens et, en conséquence, un Canadien est classé selon la race de son père. Voici comment ces immigrants ont été classés par les autorités américaines:

Anglais	39,295
Canadiens français	30,438
Ecossais	17,045
Irlandais	12,000
Gallois	656

Sur ce total de 117,011 qui sont passés officiellement du Canada aux Etats-Unis, plus de 99,500 étaient absolument Canadiens, élevés au pays depuis des années .

Le très hon. MACKENZIE KING: Je présume que mon honorable ami sait que les chiffres qu'il extrait des rapports du bureau d'immigration des Etats-Unis ne sont pas regardés comme exacts, même par le gouvernement des Etats-Unis et ne correspondent pas à la situation véritable; que le recensement des Etats-Unis, par exemple, diffèrent complètement de la statistique de l'immigration.

M. ARTHURS: Le premier ministre a peut-être raison d'une manière générale, mais pas dans le cas que j'ai mentionné; car il s'agit d'émigrants qui ont payé la capitalisation, et les chiffres doivent être exacts en conséquence. Les émigrants ont été inscrits comme colons.

L'hon. M. BUREAU: Tous ceux qui entrent dans les Etats-Unis et payent la capitation n'y restent pas.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il y vont dépenser leur argent, tout simplement.

L'hon. M. BUREAU: On leur remet le montant de la taxe quand ils quittent le pays.

M. ARTHURS: Il y a quantité de jeunes gens qui entrent aux Etats-Unis sans payer la taxe et y demeurent. Une autre preuve que le Canada perd par l'émigration de colons nous est donnée par la statistique des effets de colons déclarés à l'entrée et à la sortie. La valeur des effets introduits en Canada au cours de l'exercice 1921 est portée à $8,144,000; en 1922 cette valeur est tombée à $6,291,000; à la fin de février 1924, le montant n'est plus que de $5,914,000. En d'autres mots, on a importé 25 p. 100 moins d'effets qu'il y a deux ans. Mais la sortie des effets, elle, va toujours en augmentant. A la fin de février 1922, la valeur des effets déclarés à la sortie est de $6,000,000; en 1923, elle est de $7,977,000; en 1924, elle atteint $10,712,000. L'augmentation est de 60 p. 100. Cela explique en partie l'accroissement de nos exportations.

M. BRISTOL: Ces chiffres se rapportent à l'exportation d'effets aux Etats-Unis?

M. ARTHURS: Oui. Je ferai observer que l'émigrant qui emporte du ménage ou autres effets de valeur aux Etats-Unis n'est pas un étranger de passage en Canada. C'est celui qui avait un foyer chez nous. Il s'en va définitivement. On doit demander au Gouvernement ce qu'il entend faire pour remédier à un tel état de choses.

Le très hon. MACKENZIE KING: Abaisser les droits sur les instruments de l'agriculture.

M. ARTHURS: Tout le système est là. On dépense des millions pour faire venir d'Europe des immigrants chargés de remplacer les Canadiens partis pour les Etats-Unis. Le Gouvernement entretient même chez nos voisins tout un personnel d'agents au prix d'un demi-million de dollars, avec mission de rapatrier les nôtres. Est-il possible de faire pis? Chaque année, des centaines de mille de nos compatriotes parmi les meilleurs passent la frontière. Ce fait constitue une mauvaise réclame pour le Canada. Je demande au ministre de l'Agriculture si le budget va nous ramener ceux qui sont partis; s'il va activer davantage l'industrie nationale. C'est tout le contraire. Si le Gouvernement consentait à relever les droits du tarif, on constaterait bientôt une plus grande activité des industries et du transport, qui engagerait nos compatriotes émigrés à rentrer au pays.

Le budget de 1924 diffère des précédents. Le discours du trône avait laissé pressentir un abaissement des droits. Les ministres écoutèrent les protestations de plusieus de leurs partisans qui n'avaient pas pris les déclarations du discours du trône au sérieux. Mais le Gouvernement jugea qu'il pouvait consentir à perdre l'appui de deux ou trois partisans dans l'Ontario et Québec pour avoir celui des représentants agraires. Nulle part on a eu un tel exemple de débauche politique pour s'assurer l'adhésion d'un groupe d'opposition parlementaire.

Je l'ai dit, la motion du leader progressiste à la session de l'année dernière, anticipait presque mot pour mot sur les termes de la déclaration ministérielle de 1924. Le premier ministre a affirmé que le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) est d'accord avec le ministre suppléant des Finances au sujet de sa politique financière.

Le très hon. MACKENZIE KING: Depuis ce jour j'ai eu une nouvelle conversation avec l'honorable M. Fielding qui m'a prié de le redire à la Chambre à la première occasion.

M. ARTHURS: La rumeur veut que le ministre des Finances ne soit pas en possession de toutes ses facultés.

L'hon. M. MACKENZIE KING: Mon honorable ami est tout à fait dans l'erreur. J'espère qu'il aura la courtoisie de retirer une semblable déclaration.

M. ARTHURS: Je ne parlais pas sérieusement en faisant cette observation.

L'hon. M. MACKENZIE KING: Je lui demanderai de retirer ce qu'il a dit.

M. ARTHURS: Je dis simplement qu'il circulait une rumeur de ce genre, qui serait justifiée si l'honorable monsieur. . .

L'hon. M. MACDONALD (Pictou): J'invoque le règlement. Je ne pense pas que l'honorable député ait aucun droit de faire une déclaration de ce genre basée sur ce qu'il prétend être une simple rumeur. Comme collègue du ministre des Finances et son ami personnel je tiens à dire que cette déclaration est absolument fausse, et absolument contraire à la vérité. De plus l'hon. M. Fielding m'a déclaré comme il l'a fait au premier ministre que le budget présenté par le ministre intérimaire des Finances a son entière approbation.

M. ARTHURS: Je ne veux dire rien de blessant pour le ministre des Finances.

M. MARTELL: Faites-le sous votre propre responsabilité.

M. ARTHURS: Je ne porte aucune accusation.

M. MARTELL: Alors ne répétez pas des rumeurs.

M. ARTHURS: Toutefois, je désire insérer au hansard les paroles que le ministre des Finances a prononcées l'an dernier en présentant le budget. Je cite d'après les pages 2648 et 2649 du hansard de 1923:

> Il faut, de toute nécessité, qu'un ministère, un gouvernement ou un parlement soit libre de régler les cas de cette nature au fur et à mesure qu'ils surgissent. Les circonstances auxquelles je fais allusion toutefois, sont des exceptions. En règle générale, il est toujours possible de fournir au pays une assurance raisonnable que le tarif douanier sera établi sur des bases stables.
>
> Il est fort à propos que le Gouvernement puisse offrir ces garanties, car il n'est pas un homme d'affaires qui se soucie de se lancer dans des entreprisces exposées à péricliter par suite des modifications trop fréquentes du tarif.

Pourtant, le ministre de l'Agriculture déclare franchement aujourd'hui qu'il va piocher jusqu'à ce qu'il ait détruit tout le tarif. Je continuerai à citer le ministre des Finances:

> Lorsque les modifications que nous proposons maintenant auront été mises en vigueur, notre tarif douanier sera fort modéré; de fait, il sera peut-être aussi bas qu'il soit possible de le faire, dans les circonstances actuelles. Nous ne pouvons espérer, cela va sans dire, qu'il donnera satisfaction à tout le monde. Le présent tarif ne rencontrera pas les désirs de ceux qui voudraient voir à tout prix appliquer les principes du libre-échange. D'autre part, il ne rencontrera pas plus les désirs des adeptes du système de protection à outrance.
>
> En somme, la vie est faite surtout de compromis. Dans le domaine des affaires publiques, l'existence d'un gouvernement régulièrement constitué n'est possible qu'à la faveur de cet esprit de compromis. Exception faite des circonstances extraordinaires que j'ai énumérées tout à l'heure, le pays devrait être

satisfait du présent tarif à mon sens. Il est aussi juste et équitable qu'il soit possible de le faire en tenant compte de toutes les circonstances tandis que les hommes d'affaires devraient être en mesure de mener à bonne fin leurs différentes entreprises sans la crainte des obstacles qui pourraient résulté de nouvelles modifications.

"Sans la crainte des obstacles qui pourraient résulter de nouvelles modifications."

Tant que les droits sont élevés, il est inutile de compter sur la stabilité du tarif douanier. D'autre part, lorsque les droits,—comme c'est le cas pour nous en ce qui regarde la plupart des articles,—sont modérés, nous avons lieu d'espérer une certaine stabilité en matière de tarif douanier.

Telles sont les paroles que le ministre des Finances a prononcées l'an dernier dans son exposé budgétaire.

Le Gouvernement se vante beaucoup d'avoir réduit la taxe des ventes. Nous devons nous souvenir que c'est lui qui est responsable de la taxe des ventes; il n'y a que quelques mois qu'elle a été portée à 6 p. 10 sur sa propre demande. Il a augmenté le nombre des articles exemptés de la taxe des ventes, mais je constate qu'il a omis un grand nombre d'articles qui auraient pu être exemptés avec autant de raison que les autres. Prenons, par exemple, le cas du bois de construction. Tout cultivateur, tout chef de maison, en fait chacun au Canada se sert de ce bois qui est un produit essentiel, pourtant nous trouvons qu'on a maintenu la taxe sur cet article. De plus, pour rendre les affaires plus difficiles, nous avons dans tout le Canada, des centaines de petites scieries, de petits ateliers de rabotage, de petites fabriques d'un genre ou d'un autre, dont les produits ont été exempts de taxes jusqu'à maintenant et si leur taux a été abaissé de 6 à 5 p. 100 la production de ces petits ateliers est maintenant soumise à la taxe.

Je ne désire pas prolonger ce débat, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le peuple connaît le manque de sincérité du Gouvernement. Le fait est que le Gouvernement est prêt à sacrifier n'importe qui, industrie, tradition politique, en vue de conserver le pouvoir.

M. MARTELL: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Où trouve-t-il la preuve que le peuple connaît le manque de sincérité du Gouvernement? N'est-ce pas plutôt une simple affirmation de sa part pour faire plus d'effet?

M. ARTHURS: Mon honorable ami aura l'occasion de parler.

M. MARTELL: Je parlerai quand le moment sera venu.

M. ARTHURS: Dans son ensemble, le présent budget a été préparé dans le but d'acquérir l'appui des représentants de l'Ouest, ce en quoi, me semble-t-il, le Gouvernement a réussi. Mais le reste du pays, c'est-à-dire la grande

majorité de la population ne doit pas être sans savoir qu'elle en paiera le prix. Mes honorables amis de la droite prétendent que les remaniements apportés au tarif douanier par les résolutions budgétaires en discussion, feront économiser $10 par année à chaque cultivateur de l'Ouest. Si c'est là l'exacte vérité, la classe agricole ne fera pas fortune. Les dégrèvements du tarif ne signifient pas habituellement une diminution des prix. De fait, si la concurrence industrielle est moindre par suite de l'abaissement des droits, les prix augmentent au lieu de diminuer. Si pour une raison ou pour une autre, des fabriques ferment leurs portes, le cultivateur perd un débouché pour ses produits et il est forcé de les exporter sur d'autres marchés, qui sont généralement protégés contre lui. Ce dont le cultivateur a le plus besoin, c'est d'un marché domestique afin que ses profits ne soient pas absorbés par les frais de transport. Je tiens de quelqu'un qui s'y connaît que, la différence entre les tarifs de transport de 1914 et celui de 1924 pour le transport d'un wagon de blé des provinces de l'Ouest à Liverpool, suffirait à acquitter les droits sur tous les instruments aratoires utilisés pour l'exploitation d'une ferme pour une période de dix ans.

Mes honorables amis du groupe progressiste ont à maintes reprises prétendu que le cultivateur acquitte des droits sur tout ce qu'il achète tandis que ses produits ne jouissent d'aucune protection sur les marchés mondiaux. Cette assertion est trompeuse et inexacte. Il est vrai que le cultivateur acquitte sa quote-part des droits de douane en proportion des quantités de marchandises qu'il achète; mais il en va de même pour l'artisan et l'ouvrier—de fait pour tous les citoyens du Canada. Dans la plupart des cas, le chiffre des droits à acquitter est proportionné à la puissance d'achat de l'acheteur et c'est là l'un des bons côtés du tarif douanier. Les seules exceptions à cette règle, portent sur les articles qui sont exclusivement taxés pour les frais du revenu.

Mes honorables amis tant de la droite que du groupe progressiste aiment beaucoup à faire état de leur foi dans un tarif exclusivement pour les objets du revenu, qui constitue le régime d'impôts le plus onéreux pour le pauvre et le colon. Je remarque que depuis nombre d'années, les divers ministres des Finances qui se sont succédé aux affaires, ont manifesté une tendance à préconiser l'établissement d'un tarif de revenu, invoquant à l'appui du système qu'il faciliterait l'imposition et la perception des taxes. Ainsi, il n'y a que quelques années à peine que des droits furent imposés sur le sucre. Depuis cette époque toutefois, le thé, le café et d'autres articles ont été frappés de droits, qui constituent une taxe directe sur toute la population.

En réponse à certaines observations du ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), je tiens à souligner que les cultivateurs du Canada jouissent à l'heure actuelle d'une assez bonne mesure de protection. J'ai par devers moi des états publiés sous les auspices du Gouvernement qui font voir la somme des droits perçus sur divers articles importés au pays. Pour ne citer qu'un exemple, la viande de mouton et d'agneau frigorifiée est frappée d'un droit de 19 à 20 p. 100. Or, les importations pour l'exercice 1922, la dernière année pour laquelle les chiffres sont complets, se sont élevées à $520,669 et les droits perçus de cette source, à $94,024. J'ai également sous les yeux les chiffres concernant les importations de viande de porc pour la même année. Elles sont de $4,420,440 tandis que les droits perçus s'élèvent à $854,114, soit un droit de 20 p. 100. Sur les importations de lard en baril et de lard mariné, les droits sont d'environ 21 p. 100 et nous avons perçu de cette source $162,901. De plus, nous constatons que même sur les œufs, les droits sont d'environ 10 p. 100; nous en avons cependant importé au delà de 8 millions de douzaines des Etats-Unis, l'année dernière. Et c'est là la moyenne de nos importations d'œufs depuis plusieurs années. En tenant compte de ces articles,—et je choisis seulement ceux qui entrent en concurrence directe avec nos produits,—nous constatons donc que nos cultivateurs jouissent d'une somme raisonnable de protection. Cependant, notre classe agricole n'est pas suffisamment protégée, à mon avis, et je suis disposé à appuyer tout régime qui fera bénéficier nos cultivateurs du même tarif douanier que celui en vigueur dans des pays rivaux. Si les Etats-Unis imposent un droit de 8 cents la douzaine sur les œufs importés, m'est avis que nous devrions imposer un droit égal sur les œufs américains qui entrent au Canada. Et il en va de même en ce qui regarde le beurre et les autres articles de première nécessité. En agissant de la sorte, qui sait si nous n'amènerions pas nos voisins à composition, si nous n'obtiendrions pas d'eux des concessions appréciables? Dans l'intervalle, nous aurions la chance d'aider nos cultivateurs à sortir de la situation actuelle, moyennant l'imposition de ces droits.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retenir plus longtemps l'attention de cette Chambre. Je ferai observer toutefois que nous avons trois partis en présence ici. A l'extrême gauche, nous avons le parti progressiste dont le principal objectif consiste, semble-t-il, à obtenir tout ce qu'ils peuvent pour leur bénéfice sans s'occuper du reste de la population canadienne. Mes honorables amis avouent franchement qu'ils n'ont cure du sort des autres industries du pays et ils ne se soucient pas d'aider une industrie à moins qu'elle ne soit indigène; ils voient d'un mauvais œil toutes industries étrangères. Je me permettrai toutefois de le faire remarquer aux honorables membres du groupe agraire, les Etats-Unis sont le pays qui produit les plus grandes quantités de soieries du monde entier, bien que la soie soit importée d'ailleurs. De tous les pays du monde, j'ose affirmer que l'Angleterre est celui qui produit le plus de cotonnades; et cependant, je ne sache pas que le coton soit récolté dans les Iles-Britanniques. Mais les deux pays susmentionnés ont édifié de puissantes industries, qui leur sont aussi précieuses que n'importe quelle industrie indigène sans compter qu'elles fournissent du travail à leurs classes ouvrières. Nos amis les progressistes pensent évidemment qu'ils sont ici dans le seul but d'obtenir l'admission des machines agricoles en franchise et certains autres avantages, et que s'ils réussissent à les obtenir ils pourront s'en retourner heureux.

M. MARTELL: L'honorable député voudrait-il nous dire sur quoi il se base pour faire cette déclaration?

M. ARTHURS: Il n'a qu'à lire le hansard pour s'en convaincre. Il y a aussi, dans les rangs de nos adversaires, des députés de convictions diverses. On y aperçoit un libre-échangiste, et il en est plusieurs autres qui sont absolument favorables au libre-échange excepté quant à l'article que leur comté produit. Je veux parler des représentants des divisions où il existe des mines de houille. Ceux-là sont au nombre d'une dizaine et ils voudraient tous que n'importe quelle autre industrie fût exposée à disparaître pourvu que le droit sur la houille fût augmenté.

M. MARTELL: Nommez-les, ne vous bornez pas à de simples déclarations.

M. ARTHURS: Il en est d'autres encore...

M. MARTELL: Ce n'est là qu'une affirmation de votre part.

M. ARTHURS: ...qui seraient prêts à sacrifier toutes les industries moins une. Ce groupe comprend soixante-quatre députés.

M. MARTELL: C'est seulement ce que vous présumez.

M. ARTHURS: Ils sont tous de la province de Québec et tous disposés à laisser disparaître n'importe quelle industrie à l'exception de l'industrie des chaussures. Celle-ci, ils ne veulent pas qu'on y touche pour le moment.

L'hon. M. GRAHAM: Qu'avez-vous à dire de l'industrie de la chaussure?

M. ARTHURS: Je n'ai pas à m'en plaindre. De fait, nos adversaires ont toujours autant de politiques diverses, dans cette Chambre, qu'ils en ont au dehors. Ils sont toujours prêts à s'attacher à tout ce qui leur semble de nature à leur procurer un avantage politique. Quant à l'opposition officielle, tout le monde sait quels sont ses principes. Nous prônons la même politique qu'en 1879 et nous entendons y rester attachés. Quand le peuple aura l'occasion d'exprimer encore une fois son opinion il se déclarera favorable à une politique capable de protéger nos industries et nos ouvriers, de soustraire ceux-ci à la concurrence de la main-d'œuvre allemande rétribuée à raison de 40 cents par jour, et d'assurer en même temps l'avenir de l'industrie agricole.

M. HAMMELL (Muskoka): L'honorable ministre intérimaire des Finances a droit aux remerciements et aux félicitations de cette Chambre pour l'habile exposé budgétaire qu'il a présenté. Cet exposé est clair et précis et il reflète l'indiscutable habileté de l'honorable ministre qui est chargé de nos affaires financières. Je suis profondément peiné de voir que l'honorable ministre des Finances n'est pas, dans le moment, au siège qu'il occupait à la droite du premier ministre. J'espère qu'il va triompher de la maladie qui a causé son absence et qu'il nous sera bientôt donné de saluer son retour dans cette Chambre.

J'approuve absolument la politique tarifaire du cabinet et je suis certain qu'elle constitue un pas dans la bonne voie. J'espère que, grâce à une étude encore plus approfondie de la situation, nous pourrons, une autre année, faire subir au tarif des réductions plus nombreuses et plus importantes. J'ai assez confiance en nos manufacturiers canadiens et j'estime assez leur habileté en affaires pour les croire capables de soutenir avec succès la concurrence des producteurs de n'importe quel pays et pour espérer que la grande majorité d'entre eux accueillera avec joie tout effort et toute politique ayant pour objet d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules du peuple.

Je n'entends pas disserter sur la valeur respective des mesures proposées, le budget de cette année ayant été habilement et clairement défendu par les membres de la droite et par ceux du parti progressiste, je conçois qu'il n'est pas besoin d'ajouter d'arguments à ceux qu'on a déjà énoncés. Je regrette, toutefois, que la Chambre ne soit pas plus complètement d'accord à appuyer l'exposé budgétaire. Je prierais les honorables membres de l'opposition officielle de se rappeler que leur politique de tarif élevé et de protection absolue contre toute concurrence étrangère est suivie depuis plus d'un demi-siècle. Durant ce long espace de temps nos manufacturiers n'ont guère avancé la réalisation de leur indépendance à l'égard du tarif, que notre politique avait eu pour objet de leur assurer. Ne ferions-nous pas preuve d'un esprit plus réellement canadien en unissant nos efforts pour faire une expérience complète du changement de politique dont il s'agit? Pourquoi ne travaillerions-nous pas de concert à obtenir, sous l'empire de cette nouvelle politique, les résultats que nous avons vainement tâché d'assurer depuis l'adoption d'une politique de protection douanière?

J'appelle l'attention de la Chambre sur le sujet que je vais traiter, en lui affirmant que je m'abstiendrai de répéter ce qui s'est déjà dit au cours du débat. J'ajouterai que j'ai lieu de croire que dans tous les coins de cette salle on approuvera la ligne de conduite que j'entends préconiser.

Monsieur l'Orateur, on ne cesse d'insister fortement sur la nécessité de mettre en valeur nos ressources naturelles, et nous entendons souvent d'habiles polémiques au sujet de notre agriculture, de nos mines, de nos forêts et de nos pêcheries. Vous est-il jamais venu à l'idée que l'on s'occupe rarement de l'une de nos principales sources de richesse, qui est vraiment une industrie primordiale en ce pays. En vérité, nous négligeons trop souvent ce que peuvent nous rapporter le tourisme et les splendeurs des paysages canadiens, cet héritage national d'où découlent nos exportations invisibles. Ces paysages nous valent aussi de grosses recettes dans les circonstances actuelles, bien que nous n'en fassions aucun et qu'ils pourraient nous rapporter bien plus qu'aujourd'hui, si nous prêtions quelque attention à cette partie de notre commerce tant extérieur qu'intérieur. En occupant les instants de la députation afin de décrire les immenses richesses inexploitées que l'on trouverait dans ce champ-là, je crois révéler un moyen de procurer plus d'ouvrage, d'augmenter la clientèle des cultivateurs et de grossir notre revenu sans épuiser nos ressources.

Il y a vingt-cinq à trente ans, le public aurait taxé de sentimentalisme et vraisemblablement tourné en ridicule quiconque aurait été assez téméraire pour inclure les beautés naturelles de sa patrie dans l'énumération des richesses nationales. Il y a près d'un demi-siècle, il est vrai, John Ruskin a fait observer dans son traité d'économie politique qu'une beauté exceptionnelle peut être le bien le plus précieux d'un pays. Je doute que les hommes d'affaires têtus aient sérieusement accueillie cette idée avant ces dernières an-

nées. Les tribuns politiques ont depuis longtemps l'habitude de parler avec un geste vague et touchant de "la splendeur de nos paysages". On considérait que c'était l'une de ces expressions ronflantes et vides de sens qui exagèrent toujours plus ou moins la vérité. Aujourd'hui, cependant, la beauté exceptionnelle des décors de la nature passe pour l'un des attributs les plus précieux d'une nation. Sa conservation et sa mise en valeur sont l'objet d'une sollicitude de plus en plus grande de la part de presque tous les pays civilisés du globe. La grande guerre a puissamment contribué à mettre au premier plan cet immense apanage, et l'on a exploité et l'on exploite encore les scènes disgracieuses du théâtre des hostilités pour leur valeur panoramique; pourtant, dans ce cas, il serait même difficile de concevoir que ces régions dévastées puissent être douées d'une certaine beauté.

D'un autre côté, il est probablement assez naturel qu'on ait pris tant de temps à se rendre compte de la beauté des décors de la nature. Après tout, la beauté est chose intangible si on la compare aux autres produits naturels. On ne saurait porter la main sur les splendeurs de nos paysages. Lorsque nous en faisons commerce, c'est par la vue que l'acheteur prend possession de la marchandise. Mais, il n'en est pas ainsi de nos produits agricoles, de notre bois, de nos minéraux et de nos pêches. Dans ces cas-là, nous livrons quelque chose de bien tangible, des objets de commerce qui peuvent se mesurer ou se peser et dont le prix de vente dépend de l'offre et de la demande. Nous ne sommes pas tenus de rendre ces articles nécessaires; ils font partie de notre vie quotidienne. Pour la beauté, il nous faut compter sur la recherche des plaisirs et des amusements, sur le désir d'explorer des champs nouveaux et de trouver d'autres lieux de récréation. Ce commerce, bien qu'il soit intangible comparativement à celui de nos essences forestières, est devenu très réel et j'espère convaincre la députation de la nécessité d'en accélérer le progrès.

L'importance de la beauté exceptionnelle des panoramas de la nature provient, il va sans dire, du nombre de touristes qu'elle est susceptible d'attirer. L'amour des voyages, le désir de comtempler les splendeurs et les merveilles d'autres pays que le pays natal sont presque universels, et l'amélioration des moyens de déplacement depuis cinquante ans a permis aux petites bourses de les satisfaire. Autrefois, un voyage d'environ 200 milles était une entreprise dispendieuse et fatigante; elle passait même pour périlleuse. Aujourd'hui, la situation a complètement changée, et nous sommes portés à considérer un tel déplacement comme une promenade. Naturellement, cela est surtout vrai depuis l'apparition des automobiles, presque tout le monde maintenant voyage et cette manière de s'amuser et de s'instruire nous fait dépenser d'une année à l'autre de plus en plus de millions.

Il est généralement reconnu en tous lieux qu'avant la grande guerre, les étrangers de passage en Europe laissaient annuellement bien plus qu'un milliard de dollars dans les pays qu'ils visitaient. Les économistes calculent que le France encaissait, à elle seule, de cinq à six cent millions de dollars. La Suisse retirait de cette source 150 millions et l'Italie, 100 millions. On a dit du Rhin, grand fleuve pittoresque de l'Europe, qui rapportait chaque année une centaine de millions de dollars à l'Allemagne. Il en était de même des nombreuses stations balnéaires de la Baltique et de la mer du Nord. D'après une estimation qui est loin d'être exagérée, les Américains ont, à eux seuls, semé plus de 450 millions de dollars en Europe dans le cours d'une année et dépensée 300 autres millions sur ce continent-ci. La statistique que recueillent avec soin les compagnies d'hôtellerie et de transport de la Nouvelle-Angleterre démontre que la recette provenant du passage des touristes se chiffre à plus de 100 millions par année. Ce genre d'affaires n'entraîne aucune perte: la nation voit s'accroître sa richesse sans que soient entamées ses ressources naturelles. Ainsi, les forêts de pins du Maine font encaisser chaque année au delà de 40 millions de dollars sans qu'il soit besoin pour cela d'abattre un seul arbre. De plus, il est établi au delà de tout doute que les Bermudes, la Floride et la Californie tirent plus de richesse du commerce attribuable au climat et à la beauté des paysages que de la culture de leur sol.

La guerre est probablement ce qui a le plus puissamment contribué à pénétrer les hommes d'Etat de la prodigieuse valeur du trafic-touristes. Quand ce trafic s'est trouvé suspendu, l'Europe s'est pour la première fois rendu compte de l'importance du revenu qui lui échappait. Le trafic-touristes est d'ordre à la fois national et international; il n'en peut être autrement. Il saute aux yeux, cependant, que les touristes étrangers sont ceux auxquels on tient le plus, vu qu'ils apportent de la richesse du dehors. Un an avant la fin de la guerre mondiale, on avouait déjà publiquement en France que la nation devait voir dans le trafic des touristes l'un des moyens les plus aisés de regarnir sa caisse épuisée. On s'empressa de créer sous le nom de bureau du tourisme un service administratif chargé d'attirer les touristes en France.

Un crédit de 30 millions de francs fut consacré à cet objet. L'Italie et la Suisse ont aussi pris des dispositions du même genre, tandis que d'autres nations ont officiellement reconnu l'extrême importance de cette industrie fondamentale—car ce n'est pas autre chose.

Au Canada, on constate avec joie que c'est le gouvernement fédéral qui a tenté le plus grand effort en vue de la conservation des beautés de la nature. Je veux parler ici de la création des parcs nationaux. A-t-on jamais songé que si cette ressource naturelle est celle dont on a le plus tardé à reconnaître la valeur économique, c'est cependant la première à laquelle on ait appliqué le principe important de la nationalisation? La première démarche sérieuse que l'on ait faite de ce côté remonte à l'époque—c'était en 1885—où le gouvernement créait une réserve de 10 milles carrés pour en faire un parc public dans lequel se trouveraient les eaux thermales de Banff. Deux ans plus tard, la superficie en était portée à 260 milles carrés. Au cours de la discussion à laquelle le projet donna lieu, je fus tout particulièrement frappé du langage que sir John A. Macdonald tenait à la Chambre le 3 mai 1887. Sa pénétration habituelle lui faisait entrevoir la valeur économique de l'entreprise, il prédisait que le parc, outre qu'il serait de la plus grande utilité à la population, deviendrait une source de revenu pour l'Etat. Je ne crois pas me tromper en disant que cette prédiction est aujourd'hui réalisée. A l'heure actuelle, ce parc a 2,751 milles de superficie et on s'y occupe de la protection des animaux sauvages. On a successivement créé le parc de Jasper, le parc national de Kootenay et celui des lacs de Waterton; on a également converti en parc d'autres terrains qui, pour n'être pas aussi vastes, n'en sont pas moins d'une beauté et d'une importance réelles; si bien que les parcs nationaux du Canada ont aujourd'hui une superficie d'à peu près 10,000 milles carrés. Et d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, les gouvernements provinciaux songerait à agrandir encore cette réserve de beautés naturelles.

Malheureusement, les premières dispositions que l'on a prises à cet égard n'ont pas été corroborées par un programme de développement intensif, et ce n'est que quelques années avant la grande guerre, en 1911, que fut créée au ministère de l'Intérieur la division des parcs nationaux. La preuve de la pleine raison d'être de cette division réside dans la rapidité du développement qui s'est accompli depuis qu'elle est établie. Personne n'est sans savoir que grâce à l'activité que déploie le ministère, à l'établissement de bonnes routes et autres commodités, à la réclame que font les chemins de fer et les compagnies de navigation, et à la publicité de toute sorte, le flot est devenu continu des étrangers qui visitent ces parcs et apportent chaque année des millions au pays.

Monsieur l'Orateur, si vastes que paraissent les parcs nationaux, ils ne représentent en réalité que moins de la moitié de 1 p. 100 de la superficie du pays et qu'une minime partie du territoire que l'on pourrait consacrer à cet objet. Il y a au Canada une multitude d'endroits éminemment propres à attirer les étrangers; or, plus vite on se rendra compte de l'importance du trafic-touristes au point de vue économique, plus vite se développera cet élément de notre commerce extérieur.

Qu'il me soit permis d'indiquer quelques-uns des plus beaux territoires, en commençant par ceux qui se trouvent à l'extrémité orientale du pays. Nous avons tout d'abord les lacs fameux du Bras-d'Or au Cap-Breton, et les nombreux endroits enchanteurs de la terre d'Evangeline. Dans le golfe sont les merveilleux jardins de l'île du Prince-Edouard. En remontant le Saint-Laurent, nous admirons des endroits pittoresques, historiques et fort nombreux de la vieille province de Québec, y compris la fameuse Malbaie dont nous parlera davantage, je l'espère, le représentant de ce magnifique pays. Qui niera les beautés des Laurentides et du Saguenay? Cette ville, où nous faisons des lois, est à l'entrée de cette merveilleuse région de la Gatineau dont la renommée a déjà franchi les limites de ce continent. Peut-on ignorer les splendeurs des Mille-Iles à la tête du Saint-Laurent et l'attraction qu'elles ont pour les milliers de touristes qui les visitent tous les ans? Plus à l'ouest, nous avons le territoire des lacs Muskoka et de la baie Georgienne et nous traversons des régions aussi admirables jusqu'à la côté du Pacifique. Il n'est pas, à mon sens, une seule province du Dominion qui ne possède quelque pays d'une beauté remarquable et d'un intérêt susceptible d'y attirer le touriste, tout le Canada en bénéficiant.

Comme je connais mieux mon propre district et que je le crois l'un des plus pittoresques pour le touriste je vais lui consacrer une attention toute spéciale. Je m'efforcerai de montrer qu'il faut développer cette partie de nos ressources fondamentales en indiquant ce qu'il a déjà fait et peut accomplir à l'avenir. La région des lacs Muskoka et de la baie Georgienne est réellement en train de devenir le grand jardin d'agrément du continent américain.

Loin de moi le désir d'ennuyer mes collègues avec une foule de statistiques sur cette question importante. Qu'ils me témoignent

de l'indulgence pour quelques instants tandis que je mettrai sous leurs yeux quelques-unes des plus importantes de ces statistiques. D'abord, il est nécessaire de se rendre compte de la valeur de cette industrie et je crois que l'on pourra en juger raisonnablement par les chiffres comparatifs qui vont suivre. En ne prenant que les industries absolument fondamentales nous en arrivons à cette comparaison étonnante. Les chiffres se rapportent à l'année 1923:

Agriculture et produits agricoles..	$407.760,000
Forêts et leurs produits..	228.756,205
Voyages de touristes, estimés à..	136,000,000
Animaux et leurs produits..	135,000,000
Minéraux et leurs produits..	123,142,653

N'est-il pas surprenant de nous trouver en présence de cette production à laquelle nous avons prêté si peu d'attention et qui a plus de prix que celle des animaux et de leurs produits ou des mines? Que nous ne nous rapporterait pas cette importante ressource nationale si nous lui donnions le soin qu'elle mérite incontestablement.

Dans la baie Georgienne, nous n'avons pas que mille îles mais trente mille, et le territoire des lacs Muskoka est couvert d'une foule de lacs de diverses superficies égayant cette merveilleuse région montagneuse de l'Ontario. A l'heure actuelle, il s'est fait un certain progrès et le pays a un service assez satisfaisant de navigation et de chemin de fer. Nous avons aussi quelques bonnes routes, mais je dis sans hésitation que ce qui a été fait jusqu'à présent n'est guère remarquable et pas du tout en rapport avec le développement voulu. Des travaux exécutés avec discernement feraient de cette région le jardin d'agrément de l'Amérique que la nature semble lui avoir réservé. Pour ne mentionner que les trois districts de la baie Georgienne, des lacs Muskoka et du lac des Baies, tous dans la division de Muskoka, nous voyons que les cent cinquante-cinq principaux hôtels et pensions peuvent loger plus de dix mille hôtes. De plus, il y a un grand nombre de cottages et nombreux sont ceux qui passent leurs vacances sous l'abri protecteur de tentes. Ce n'est pas tout. Il y a en outre une foule de maisons privées dont le nombre est de plus en plus grand, chaque année. Des centaines appartiennent à nos amis les Américains et vous peuvez être sûrs que ce sont des annonceurs gratuits.

Voyons un moment quels sont les visiteurs qui fréquentent ces hôtels. Au Royal Muskoka seul, ce superbe hôtel d'été, qui ressemble à une sentinelle au sein de cette myriade de lacs, rivières et ruisseaux étincelants que l'on voit partout, dans ce pays qui est l'endroit préféré des gens en vacances, le paradis des pêcheurs, le lieu idéal où l'on peut retremper ses forces après une saison de travail, en jouissant de la paix et de beautés incomparables de la nature, au Royal Muskoka, dis-je, 14,950 hôtes se sont inscrits en 1923 et, sur ce nombre, 45 p. 100 venaient des Etats-Unis. En supposant que chacun de ces visiteurs n'ait dépensé que 100 dollars durant ses vacances, cela représente un total de $1,495,000. Au Bigwin Inn, sur l'île Bigwin, dans le lac des Baies, autre diamant au milieu d'un si bel écrin que les mots nous manquent pour le décrire, la saison de 1923 a amené 1720 hôtes dont 42 p. 100 de la république américaine, sans compter quatre groupes séparés au nombre de 455 visiteurs qui y ont fait un séjour de deux à quatre jours.

Je vais citer quelques chiffres du registre du Bigwin Inn montrant le nombre de villégiateurs des diverses provinces qui sont descendus à cet hôtel en 1923.

Il y en eut trois de l'Alberta, un du Manitoba, neuf cent vingt-trois de l'Ontario, deux de la Nouvelle-Ecosse, cinquante-quatre de Québec et deux de la Saskatchewan. Voici les chiffres pour ceux qui vinrent des Etats-Unis: Californie 3, Connecticut 4, Delaware 3, District de Columbia 5, Floride 3, Illinois 63, Indiana 15, Iowa 2, Kentucky 1, Maryland 14, Massachusetts 13, Michigan 76, Minnésota 2, Mississipi 2, Missouri 1, New-Jersey 12, New-York 227, North Carolina 1, Ohio 162, Oklahoma 4, Pennsylvanie 99, Rhode Island 3, Virginie 2, Virginie-Ouest 2, Wisconsin 2. Soit un total de 721. En prenant comme vue d'ensemble que chacune des cent cinquante-cinq places mentionnées, avec leurs locaux pour 10,000 visiteurs au maximum, aient rempli leurs chambres cinq fois chacune dans le cours de la saison, nous avons un total de 50,000 visiteurs, ce qui, à une dépense moyenne de $100 par tête, signifie une dépense globale de 5 millions de dollars. D'après une estimation très modérée de la valeur des placements effectués dans cette région, les chalets, installations et embarcations dans les trois sections de Muskoka, de Lake of the Bays et baie Georgienne, et des lacs de Muskoka, représentent une valeur sensiblement supérieure à 20 millions de dollars. Et l'importance des placements augmente d'année en année.

En ce qui regarde les seuls lacs de Muskoka, nous trouvons ce remarquable sommaire de placements, et mon autorité dans l'espèce c'est ni plus ni moins que le gérant de la Muskoka Lakes Navigation Company:

	Maisons d'été
Lac Joseph..	175
Lac Rosseau..	230
Lac Muskoka..	490
Total..	895

Au prix estimatif moyen de $5,000, nous avons ici un placement de $4,500,000.

	Chalets
Lac Joseph	12
Lac Rosseau	32
Lac Muskoka	26
Total	70

La valeur estimative totale de ces chalets est fixée, d'après un calcul qui n'excède nullement les bornes, à 2 millions. Notons, en outre, une flottille de vingt-deux vapeurs évalués à $367,000 et 390 canots automobiles évalués à $1,000,000.

Le tout représente un capital de $7,867,000. On estime à 30,000 le nombre de visiteurs qui ont fréquenté ce seul district en 1923, ce qui signifie une circulation de 3 millions en supposant que chacun n'ait dépensé que cent dollars.

Le service nécessaire à ce trafic, à bord des navires, dans les chalets et maisons d'été doit exiger 3,000 personnes coûtant, en salaires seulement $7,500 par jour en moyenne. 7,000 visiteurs et trois mille serviteurs forment une population quotidienne de dix milles durant les mois d'été, de sorte que la nourriture seule, à $1 par tête, se monte à $10,000. On n'en finirait plus de citer des statistiques importantes sur le tourisme dans cet endroit; et ce qui s'applique à une région de notre pays s'applique de même, plus ou moins généralement, à tous ces merveilleux endroits qu'il renferme.

J'ai sous la main maintes statistiques touchant différentes parties du Canada, mais je ne voudrais pas en donner lecture à cette heure tardive. Elles se ressemblent toutes, et un honorable député voudrait peut-être y puiser dans une autre occasion plus favorable. Il suffit de se rappeler le nombre d'endroits déjà renommés qu'on trouve d'un bout à l'autre du pays pour comprendre que l'on peut faire du Canada le rendez-vous de l'Amérique, le paradis des villégiateurs. La région Muskoka seule présente, de ce point de vue, d'incalculables perspectives. Une étude précise des parcours et de la population démontre qu'à vingt-quatre heures de distance de cet endroit renommé se trouve, aux Etats-Unis, une population de 43 millions possédant et utilisant 5,200,000 automobiles.

Je désire intercaler ici quelques statistiques que j'ai fait préparer et qui ont été publiées dans *Automotive Industries,* livraison du 21 février de cette année. On y verra que le domaine du tourisme susceptible d'être cultivé par Ontario compte une population de près de 40 millions, possédant plus de 6 millions d'automobiles.

État	Total, automobiles enregistrées	Voitures de tourisme	Auto-camions	Rapport au chiffre de la population	Chiffre estimatif de la population
Illinois	969,331	847,005	122,326	7·05	6,833,783
Indiana	583,342	510,114	73,228	5·18	3,021,911
Michigan	730,658	657,148	73,510	5·58	4,077,071
New-Jersey	430,958	341,853	89,105	7·93	3,417,596
New-York	1,214,642	966,386	248,256	8·97	10,825,338
Ohio	1,068,700	927,000	141,700	5·77	6,166,399
Pennsylvanie	1,064,624	899,696	164,928	8·60	9,155,766
	6,062,255	5,149,202	913,053	.....	43,497,864

Si nous pouvions seulement persuader aux centaines d'automobilistes de passer leurs vacances dans le distict du lac Muskoka, et si chaque automobile nous amenait trois personnes, 150,000 habitants de cette égion des Etats-Unis dépenseraient au moins quinze millions de dollars. Et, naturellement, ce chiffre est loin d'être exagéré.

En considérant un instant le nombre des automobiles qui franchissent notre frontière, nous nous trouvons en présence de résultats plus étonnants encore. En 1923, le ministère des Douanes a inscrit l'arrivée de 1,936,598 automobiles. Un grand nombre de ces voitures n'ont demeurées au Canada qu'un jour au moins. D'un autre côté, plus de 200,000 y ont demeuré de deux jours à un mois et plus de 3,000, d'un à six mois. Même en ne tablant que sur trois voyageurs par automobiles, chiffre très modéré, et en ne mettant qu'à vingt dollars la dépense moyenne de chaque voiture, nous arrivons à une dépense totale de $40,000,000 de ce seul chef. Et si nous songeons à ce que coûtent l'entretien, la gazoline, l'huile et le reste, ainsi que la nourriture et le logement des voyageurs, sans compter les grosses sommes dépensés pour les souvenirs, les amusements, et ainsi de suite, nous concevons aisément, que ce total n'est pas exagéré, tant s'en faut.

Toutefois, on ne doit pas croire que ce soit là une grosse somme, vu qu'elle est bien inférieur à celle que nous avons lieu d'attendre. Etant donné nos nombreux moyens de récréa-

tion et nos incomparables paysages, il est en notre pouvoir d'attirer des touristes, ce qui serait l'une des plus fécondes sources de notre extérieur, laquelle, tout en donnant d'énormes recettes, ne diminuerait en rien la richesse de nos ressources naturelles.

En vérité, monsieur l'Orateur, nous pourrions attirer des touristes qui contribueraient beaucoup à remplir nos coffres et à nous assurer un commerce qui procurerait beaucoup d'ouvrage à nos compagnies de transport et grossirait leurs recettes.

Ici, qu'il me soit permis de lire un passage d'une lettre, datée du 23 avril 1924, que j'ai reçue des chemins de fer nationaux. Le voici:

Pendant le mois de juin, de juillet et d'août 1923, que l'on peut considérer comme la saison du tourisme, il s'est vendu près de 250,000 billets pour le Canada sur les lignes du réseau national aux Etats-Unis. Ces billets représentent une encaisse d'environ deux millions de dollars pour les chemins de fer nationaux.

On a calculé que les Canadiens dépensent annuellement près de cinquante millions aux Etats-Unis pour prendre des vacances, pour améliorer leur santé ou pour se divertir. Si l'on a raison de croire que nos neuf millions d'habitants versent cette somme à nos voisins, il est légitime de penser que les 110,000,000 d'Américains dépensent, au moins, dix fois autant, soit un demi-milliard environ.

Au sujet, je puis rapporter l'avis d'un homme qui fait autorité le docteur P.-E. Doolittle, président de l'association des automobiles du Canada. Il dit, dans une lettre qu'il m'a adressée le 14 avril 1924:

J'ai souvent déclaré à la tribune populaire que nous devrions chercher à retirer annuellement un demi-milliard du tourisme, soit dix fois la somme que des Canadiens dépensent dans les endroits des Etats-Unis où ils se rendent en hiver; leur population étant dix fois aussi nombreuse que la nôtre, nous serions sur le même pied s'il venait au Canada dix fois autant d'Américains qu'il y a de Canadiens qui visitent leur pays.

C'est vers ce but que nous devrions tendre, tout en cherchant à persuader aux Canadiens qu'il y a chez nous des beautés de la nature qui méritent bien d'être vues et prisées. Je ne demande pas qu'on cherche à les dissuader de visiter les Etats-Unis. Je me rends compte qu'en grande partie ces visites ont lieu en hiver, saison pendant laquelle leur situation géographique nous offrent des lieux comme la Californie et la Floride, ainsi qu'un climat naturellement très envié durant les mois froids de notre hiver. Cependant, j'inviterai ces voyageurs à visiter s'ils ne l'ont déjà fait, nos beaux endroits pendant la saison d'été. Lorsqu'ils retourneront dans des régions plus chaudes, ils s'empresseront de faire connaître nos merveilleux champs de récréation.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la plus grande source de revenus, en ce qui a trait au commerce d'exportation, c'est le tourisme. Ces exportations invisibles devraient nous fournir de grosses recettes. Je crois fermement que notre Gouvernement ne peut plus se permettre de dédaigner cette industrie principale, car elle l'est incontestablement. Il devrait sur-le-champ s'en occuper comme elle le mérite.

Je signalerai particulièrement à mes amis, les progressistes les grands avantages que retirerait de l'élan imprimé au tourisme l'industrie agricole du Canada. On calcule sans exagération que la moitié des dépenses des touristes concernent la nourriture et qu'un dollar sur trois parvient aux campagnes. S'il en est ainsi —et une étude approfondie de la situation me convainc que ce calcul est assez exact—si nous attirons assez de touristes pour encaisser annuellement ne fût-ce que 300 millions de dollars, nos cultivateurs augmenteront leurs ventes de cent millions. Quelqu'un niera-t-il que cette forte somme aurait une grande influence sur la situation dont nous nous plaignons aujourd'hui, et qu'elle contribuerait beaucoup à y porter remède.

Monsieur l'Orateur, j'invite le Gouvernement à examiner sérieusement l'opportunité de faire une étude approfondie de la situation en vue de créer un département spécial du service public, de préférence sous la direction d'un ministre dont l'objet serait de développer le mouvement des touristes au Canada.

Le Gouvernement canadien devrait coopérer activement avec les différentes provinces et les diverses associations intéressées. Le service de publicité devrait faire en sorte que les annonces concordent avec celles des compagnies de transport et autres associations. Nous devrions faire tout ce qui dépend de nous afin que les touristes soient traités le mieux possible et les mettre en garde contre ceux,—et par malheur ils sont trop nombreux, —qui les exploitent.

Nous devrions continuer l'œuvre des bonnes routes avec l'assistance du pouvoir fédéral à travers les endroits fameux pour leurs beautés panoramiques, comme par exemple: la vallée de la Gatineau, dans la province de Québec, les lacs du Bras d'Or, au Cap-Breton, et la région des montagnes de l'Ontario; dans les environs de la baie Georgienne et des lacs de Muskoka. Il serait bon de tout organiser avec soin et j'ai la conviction qu'avant longtemps, on se rendrait compte que ces dépenses sont plus que justifiées.

Je suis convaincu, en somme, qu'un excellent moyen d'obtenir des colons sérieux au pays, c'est encore de leur en faire admirer les beautés naturelles et constater les avan-

tages qu'il offre aux nouveaux venus. C'est aussi le moyen de stimuler le développement de toutes nos industries. Le capitaliste qui se rendra compte par lui-même des immenses ressources naturelles du Canada, n'hésitera pas longtemps à faire son choix sur les endroits où il pourra placer ses capitaux et contribuer à l'expansion de nos industries. Si j'en avais le temps, monsieur l'Orateur,—mais je désire terminer mes remarques avant six heures,—je pourrais citer quelques exemples frappants dans votre province natale, où des industries puissantes ont été établies, surtout des entreprises visant au développement de l'énergie électrique, du seul fait de la visite fortuite de quelque touriste dans la région.

Je ne désire pas discuter plus longuement ici ce sujet qui revêt une si grande importance à mes yeux. J'ai toutefois la conviction sincère que le Gouvernement devrait étudier la question sous ses divers aspects. La proposition, à mon avis, se recommande à l'attention de tous les représentants du peuple sans compter qu'elle sera favorablement appréciée par les divers intérêts qui constituent l'ensemble de la nation.

Qu'il me suffise d'ajouter en terminant qu'il n'y a pas de meilleur moyen, semble-t-il, de peupler et de développer notre pays à tous les points de vue que de tirer partie de la beauté de nos paysages et, par leur attrait, démontrer à tout le monde les brillantes perspectives qu'offre ce grand Dominion du Canada.

(A six heures, la séance est levée sans que la question soit mise aux voix, conformément au Règlement.)

JEUDI, 8 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

M. F. S. CAHILL (Pontiac) présente le 5e rapport du comité des chemins de fer, des canaux et des télégraphes. Ce rapport est ainsi conçu:

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a convenu d'en faire rapport sans les modifier:—

Bill n° 33, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada, dans la division Kamloops-Kelowna (Colombie-Anglaise).

Bill n° 34, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver.

Bill n° 35, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au 100e mille, sur l'île de Vancouver.

Bill n° 44, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden (Albert).

[M. Hammell.]

Bill n° 45, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest (Alberta).

Bill n° 61, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est (Alberta).

Bill n° 62, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls (Manitoba).

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et il a convenu d'en faire rapport sans les modifier:—

Bill n° 40, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au 41e mille de l'embranchement de Melfort, près Nipawin (Saskatchewan).

Bill n° 49, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer (Saskatchewan).

Bill n° 54, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Radville et le lac Fife (Saskatchewan).

Votre comité propose que les titres des trois derniers bills mentionnés soient respectivement modifiés de la manière suivante:

Bill n° 40, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux, allant soit jusqu'au 41e mille, près de Nipawin, soit, dans la direction du nord-ouest, jusqu'à un endroit du 49e township, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, province de Saskatchewan.

Bill n° 49, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer ou un endroit vers l'ouest, province de Saskatchewan.

Bill n° 54, concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis ou près Radville, Bengough ou Ritchie, province de Saskatchewan.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

Liste des pétitions présentées le jeudi 8 mai. Des pétitions ont été présentées de la part de certains membres des congrégations suivantes demandant individuellement que le projet de Loi tendant à constituer légalement *The United Church of Canada* ne soit pas adopté: E. H. Tew et d'autres, d'Assiniboïa.—M. Hopkins.

L'église presbytérienne de St-Jean, Vancouver (C.-A.); l'église presbytérienne de St-André, Vancouver (C.-A.).—Par l'honorable M. Stevens.

William Carruther et autres membres adhérents de l'église presbytérienne.—Par M. Warner.

Des pétitions ont été présentées de la part de certains membres des congrégations suivantes demandant que le bill présenté à la Chambre pour constituer légalement l'*United Church of Canada* soit adopté durant la présente session.

Eglise presbytérienne de Govaen, Sask., par l'honorable M. Motherwell.

L'église méthodiste de Boharm, I. P.-E.; de Woodslee et Ruscomb, Ont.; l'église presbytérienne de Wardsville, Ontario; l'église méthodiste Wesley, Fort-William, Ont.; l'église pres-

bytérienne de Kedive, Sask.; l'église méthodiste de Sydenham, Ont.; l'église méthodiste de Charlottetown, I.-P.E., l'église-unie de Holmfield, Man., par M. Reid.

Congrégations presbytériennes de Brown's Corners, Central et Saint-Jean, Unionville, Ont.; l'église méthodiste de Fonthill, Ont.; l'église méthodiste de Plattsvill, Ont.; l'église Union, d'Oak River, Man.; l'église presbytérienne d'Elmwood, Ont.; des églises méthodistes de Fenwick, de Fork Road East et de Mount Vernon; l'église méthodiste de Thamesville, Ont.; l'église presbytérienne de Carman, Man.; églises méthodistes de Le Havre, de Mount Pleasant et de Dublin, Nouvelle-Ecosse; l'église unie de Snow-flake, Man.; l'église presbytérienne, congrégation St. Luke, Cap-Breton; l'église méthodiste Grace, de Fort-William, Ont.; l'église presbytérienne de Kinmount, Ont.; l'église méthodiste d'Elmvale et d'Allenwood, Ont.; l'église presbytérienne de Maple-Creek, Sask.; des églises méthodistes de Northwood, de Botany et de Beechwood, Ont.; de l'église Union, de Decker, d'Isabella et d'Orrworld, Man.; de l'église méthodiste de Eweed, Ont.; de l'église-unie de Toulon, Sask.; de l'église méthodiste de Petrolia, Ont., par M. Pritchard.

De l'église méthodiste de Heborn et de Port-Maitland; de l'église méthodiste de la rue Rae, Regina, Sask.; de l'église-unie St-Andrews, West Summerland, C.-B.; de l'église méthodiste St. Paul, Calgary, Alberta; de l'église unie St. Andrews, Montague, I. P.-E.; de l'église méthodiste de Chumah et de Hamiota; de l'église presbytérienne de Valleyfield, I.-P.-E.; de l'église Union, Ponoka, Alberta; de l'église méthodiste de Clifton; de l'église-unie de Thessalon, Ont.; de l'église méthodiste St. Paul, Ottawa, Ont.; de l'église presbytérienne de Watson, Sask.; de l'église méthodiste Trinity, Toronto, Ont.; de l'église méthodiste d'Exeter, Ont.; de l'église méthodiste Zion, Moose Jaw, Sask.; des églises-unies de North-Antler et de Pierson, par M. Sexsmith.

Des églises Union d'Avonlea et de Hearne, Sask.; de l'église méthodiste de Carleton Place,, Ont.; de l'église presbytérienne, Union d'Edam; des Ukraniens presbytériens de Fort-William, Ont.; de l'église méthodiste Wesley, Ottawa-est, Ottawa, Ont.; de l'église méthodiste de Haleys Harton, Ont.; de l'église méthodiste de Rosemont, Montréal; de l'église méthodiste de Wroxeter, Ont.; des églises Union de Hargrave, de Hansworth et de Victor, Man.; de l'église presbytérienne St. Andrews, Sunderland, et de l'église presbytérienne St. John, Creswell, Ont.; de l'église méthodiste de Riceville, Ont.; de l'église méthodiste et presbytérienne-unie, Ballarsea et de Sunbury, Ont., par M. Woods.

De l'église méthodiste d'Yarmouth, N.-E.; de l'église-unie d'Elkhorn Man.; de l'église méthodiste de Canning, N.-E.; des églises presbytériennes de Grand-Coulée et de Sherwood, Sask.; de l'église méthodiste de Plainfield, Ont.; de l'église presbytérienne de Pilot Mound, Man.; de l'église méthodiste de Lethbridge, Alberta; de l'église Union, Markinch, Sask.; de l'église méthodiste de Kildonan, Man.; de l'église presbytérienne de Clanwilliam, Man.; de l'église méthodiste St. Paul, Montréal, Province de Québec; de l'église Union, Beaver, Man.; de l'église Union, Selton, Sask.; de l'église méthodiste de Teeswater, Ont.; de l'église-unie, North Portal, Sask.; de l'église méthodiste de Wheatley, Ont.; de l'église presbytérienne de Hanay-Pittmeadow, C.-B., par M. Rankin.

De l'église presbytérienne Carmichael, de Regina, Sask.; de l'église méthodiste de Fullarton, Ont.; de l'église presbytérienne Westminster, Regina, Sask.; de l'église méthodiste de North-Earlscourt, Ont.; de l'église presbytérienne de l'avenue Rhodes, Toronto, Ont.; de l'église presbytérienne d'Argyle et Stonewall; de l'église méthodiste Strathroy, Strathroy, Ont.; de Mme W. C. Smith et 124 autres, d'Oak Lake, Man., par M. Drummond.

L'église presbytérienne de Gabarus, C.-A.; l'église Union, Rose Plain, Sask.; la congrégation Lucky Lake, Lucky Lake, Sask.; l'église méthodiste du district de Stratford, Ont.; l'égllse Union, Treherne, Man.; l'église méthodiste de Munson, Alberta; la First Presbyterian Church", de Wilton et Grove, Ont.; l'église Union de Heron, Sask.; l'église méthodiste de Magog, Québec.; l'église méthodiste de Monkton, Ont.; l'église presbytérienne St. Andrews, Glamworth, Middlesex-est; les églises méthodistes de Pretonvale, de Boyds et de Playfair, Ont.; la congrégation Union de l'église Union, de Port Sydney et d'Utterson; le circuit de Talbotville de l'église méthodiste de Talbotville, Ont.; l'association des églises congrégationnelles du district de Toronto; l'église méthodiste "Shaw Memorial", Montréal, Qué., par M. Hodgins.

L'église presbytérienne Knox, Goderich, Ont., par M. King (Huron).

L'église presbytérienne Gordon, Edmonds, New-Westminster, C.-A., par M. Clark.

L'association des églises presbytériennes, succursale de Port-Arthur, Ont., par M. Kennedy (Port-Arthur et Kenora).

Ont été déposées le lundi, 12 mai, les pétitions par lesquelles certains membres des congrégations ci-après désignées demandent que ne soit point adopté le projet de loi tendant à conférer la personnalité civile à l'United Church of Canada:

L'église méthodiste Centrale de Stratford, par M. Reid.

L'église presbytérienne de la Baie-Saint-Pierre, I. P.-E.; l'église méthodiste de Gladstone, Man.; l'église méthodiste de Manitou, Man.; l'église-unie de Saltcoats et Perley, Sask.; l'église méthodiste Trinity de Stratford, Ont.; l'église congrégationnelle de Henford et Rivière Plaisante, N.-E.; l'église presbytérienne de Dalhousie, N.-B.; l'église méthodiste Riverdale, Toronto, Ont.; F. L. Campbell et 73 autres d'Ottawa, Ont., par M. King (Huron-nord).

E. E. Alger et 22 autres, de Lumley, C.-A.; l'église presbytérienne Knox, de McCreary, Man.; l'église méthodiste Highlands, Edmonton, Alberta; l'église presbytérienne de Manitou, Man.; l'église méthodiste Carleton, Saint-Jean, N.-B.; l'église presbytérienne de Darlingford, Man.; l'église Union, Kennedy, Sask.; l'église méthodiste Fort Rouge, de Winnipeg, Man.; l'église presbytérienne Camille, Holland, Man.; l'église méthodiste de Thornhill, Ont.; l'église Union de MacGregor, Man.; les églises presbytériennes de Pefferlaw, Sutton-ouest et Egypt, Ont.; l'église méthodiste de Sutton, Ont.; l'église Union de Trout Mills, Ont.; l'église méthodiste Douglas, de Montréal, P.Q.; l'église Union, de Hanley, Sask.; l'église presbytérienne et de la congrégation méthodiste de Holland, Man., par M. Johnston.

L'église méthodiste de Hamilton, Ont.; l'église unie de Tatamagouche, N.-E.; l'église presbytérienne de Selma et Noel Shore; les églises méthodistes d'Unionville et de Milliken, Ont.; l'église presbytérienne de Redvers, Sask.; Donald Macleod et 30 autres, de Bengough, Sask.; l'église méthodiste de Constance, Ont.; l'église unie de Rinscarth, Man.; l'église méthodiste de Wallaceburg, Ont.; l'église Union, Oyama, C.-A.; l'église congrégationnelle de Calvaire, Westmount, P.Q.; l'église méthodiste d'Arnprior, Ont.; l'église presbytérienne de Kansack, Sask.; l'église méthodiste de Thorold. Ont.; D. A. McLennan et 33 autres de Mather, Man.; l'église méthodiste de Mount Hope; les églises unies de Colgate et d'Ingleford, Sask.; l'église unie de Silverton, Man.; l'église méthodiste de Hamilton, Ont.; l'église presbytérienne Unie de Lamont, Alberta, par M. Manion.

L'église méthodiste de Westmount, P.Q.; l'église presbytérienne Centrale, de Hamilton, Ont.; l'église méthodiste de Blenheim, Ont.; l'église méthodiste de l'avenue Victoria, Brandon, Man.; l'église presbytérienne de Bristol; l'église presbyétrienne de Longford; l'église méthodiste de la rue Ridout, London, Ont.; l'église presbytérienne de Kenmore et Marvelville, Ont.; l'église méthodiste Centrale, de Windsor, Ont.; l'église unie de Newdale, Man.; l'église méthodiste d'Ingersoll, Ont.; l'église presbytérienne d'Oakburn, Man.; l'église méthodiste Centrale, de Moncton, N.-B.; l'église presbytérienne Chalmers de Québec, P.Q.; l'église Union de Wayburn, Sask.; les églises presbytérienne et méthodiste unies de Rouleau, Sask.; l'église méthodiste Mont-Plaisant de Vancouver, C.-A.; l'église presbytérienne de Bar-River, Maclennan et Desbarats, par M. Black (Yukon).

L'église presbytérienne d'Yarmouth, N.-E.; L. M. Hayden et 7 autres, de Montréal, P.Q.; l'église méthodiste de Standstead, P.Q.; l'église unie de Metz et Dracon; l'église méthodiste de Canton, Ont.; l'église presbytérienne Chalmers, de Landsdowne, Ont.; l'église Union de l'avenue Wanstead, Toronto, Ont.; l'église méthodiste de Tintern, Ont.; des congrégations Union de Hearts et de Hazel, Ont.; l'église méthodiste de Shetland; l'église congrégationnelle de l'île-à-la-Roche, P.Q.; l'église méthodiste de Coaticook, Qué.; l'église méthodiste d'Elora, Ont.; l'église Union, de Cardale, par Mr. Sexsmith.

La "First Methodist Church", de Brandon, Man.; l'église Union, d'Augusville; l'église Union, d'Earlton; l'église méthodiste du comté de Bruce, Ont.; l'église méthodiste de Bethesda, Ont.; l'église Union de Winnipegosis, Man.; l'église méthodiste d'Arkona, Ont.; l'église Union, de Morris, Man.; l'église Union, Manor, Sask.; l'église méthodiste de l'avenue Windemere, Toronto, Ont.; l'église presbytérienne de Bethune, Sask.; l'église méthodiste de Southwold, Ont.; l'église presbytérienne Minto, de Moosejaw,; l'église méthodiste de Shedden, Ont.; l'église méthodiste de Saint-Lambert, P.Q.; les congrégations presbytérienne et méthodiste unies de Minesing; l'église méthodiste de Baptiste, Ont.; l'église presbytérienne Cooks, Kingston, Ont.—Par M. Ladner.

L'église presbytérienne d'Upper North River; l'église méthodiste d'Eburne, C.A.; l'église-unie de Capreol, Ont.; l'église méthodiste d'Oakland; l'église presbytérienne de Victoria-Mines, Ont.; l'église méthodiste de Lake Saskatoon, Alberta; l'église-unie de Sheppard, Alberta; les églises presbytérienne et méthodiste-unies de Port-Hood, N.E.; Mme J. W. Thring et 16 autres de Wiste, Alberta. —Par M. Warner.

Les églises presbytérienne et méthodiste-unies d'Aylmer, Ont.; l'église méthodiste Centenary, de Montréal, P.Q.; les églises presbytérienne et méthodiste unies, de Vars, Ont.; les églises méthodistes de Vasey, Hobat et Hillsdale, Ont.; l'église presbytérienne St. Andrews, Westmount, P.Q.; D. Cryderman et 55 autres, de Norham, Ont.; les églises méthodistes de Niagara-sur-le-lac et Virgil, Ont.; l'église presbytérienne Davenport, Toronto.—Par M. Morrison.

[M. Cahill.]

L'église presbytérienne d'Alton, Ont.; les églises Union, de Carnarvon, de Bethany et de Blairhampton; l'église méthodiste de Ripley, Ont.—Par M. Black (Yukon).

Les églises méthodistes de Baie-du-Foin, de Gretna et d'Anderson, district d'Oshawa, Ont.; les églises congrégationnelles Emmanuel, de Montréal, P.Q.; l'église presbytérienne de Merrivale, Ont., et Wellburn, Ont.; la "First Methodist Church", Hamilton, Ont.; l'église méthodiste du district de Picton, Ont.; l'église méthodiste d'Inverary, Ont.; l'église presbytérienne St. John, de Belwood, Ont.—Par M. Hopkins.

L'église méthodiste d'Hudson, P.Q.; l'église méthodiste de Kentville, N.E.; l'église méthodiste de Richibouctou, N.-B.; R. S. Boyle et 91 autres, de Cobden, Ont.; l'église méthodiste de Rocanville, Sask.; l'église presbytérienne St. Andrews de Wingham, Ont.; l'église méthodiste de la rue Sydenham, Brantford, Ont.; l'église Union, de Wilcox, Sask.; C. W. McDonald et 47 autres, de Bengough, Sask. —Par M. Clark.

L'église méthodiste de Bolton, Ont.; l'église méthodiste d'Yarmouth-Centre, N.E.; J. Stoodley et 12 autres de Ganges, C.-A.; l'église Kensington, Montréal; l'église méthodiste de Port-Lambton, Ont.; l'église presbytérienne de Steveston, C.-A.; l'église méthodiste de Staffa, Ont.; l'église presbytérienne de l'Ile Lulu, C.-A.; l'église méthodiste de Fort Frances, Ont.; l'église presbytérienne de Kelfield, Sask.; l'église-unie de Viscount, Sask.; l'église presbytérienne St. Andrews, de Tugaske, Sask.; l'église méthodiste Broadway, Winnipeg, Man.; l'église méthodiste St. Paul, Morden, Man.; l'église presbytérienne Ruther Glen, de McAuley, Man.; l'église Union, de Nokomis, Sask.; l'église méthodiste de Culloden, Ont.; l'église presbytérienne du square St. James, Toronto.—Par M. Spence.

L'église presbytérienne de Kenton, Man.; l'église méthodiste d'Escott, Ont.; l'église-unie, de Chipman, Alberta; l'église méthodiste de Madoc, Ont.; la "First Presbyterian Church", de Hanna, Alberta; l'église d'Ogden, Ont.; l'église méthodiste du Nouvel-Ontario; l'église-unie, de Taber; l'église presbytérienne Knox, Lynn Valley, C.-A.; l'église méthodiste Centennial, London, Ont.; l'église presbytérienne d'Antelope; O. Woodhouse et 14 autres, de Carseland, Alberta; l'église méthodiste de New-Castle, N.-B.; l'église presbytérienne ukranienne de Winnipeg, Man.; l'église méthodiste de Fort Perry, Ont.; l'église presbytérienne, de Rivière-à-la-Pluie, Ont.; l'église méthodiste de Fordwick, Ont.; l'église presbytérienne St. Paul, Agricola, Alberta; l'église méthodiste Centrale, de Woodstock, Ont.; l'église presbytérienne et méthodiste unie. Sunnyside, Alberta.—Par M. Baxter.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

COEFFICIENT D'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Quel a été, en 1923, le cofficient d'exploitation des chemins de fer nationaux du Canada, divisions de l'Atlantique, du Centre et de l'Ouest?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

Division	de l'Atlantique	123.23
"	du Centre	85.38
"	de l'Ouest	102.80

QUESTION CONVERTIE EN DEMANDE DE DOCUMENTS

AUTOMOBILES DE L'ETAT

Par M. McBRIDE:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'automobiles à voyageurs en chacune des années 1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924?
2. Quels ont été, chaque année, les frais d'entretien de ces voitures?

L'AFFAIRE BEAUCHAMP ET LA PEINE DU FOUET

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Il y a juste deux semaines que le ministre de la Justice (M. Lapointe) a fait une déclaration à la Chambre au sujet de l'affaire Beauchamp. Je lui ai alors demandé s'il déposerait l'arrêté du ministère de la Justice en cette affaire, et il m'a répondu qu'il le ferait avec plaisir. Ce plaisir, il ne se l'est pas encore donné. Je ne m'explique pas que le dépôt d'un document du ministère de la Justice se fasse attendre deux semaines durant.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Le ministre se donne aujourd'hui le plaisir d'assister à une noce; je porterai cependant à son attention ce que vient de dire mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami daignera-t-il interrompre la noce pour faire savoir à son collègue que je tiens aussi au dépôt de l'arrêté général concernant les prisonniers condamnés à la peine du fouet, arrêté que le ministre a mentionné en faisant sa déclaration? Je veux parler de l'arrêté d'application générale qui, de l'aveu même du ministre, fait que celui qui a été rendu dans l'affaire en question était superflu.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

M. LOVIE (Macdonald): Je tiens à féliciter le ministre intérimaire des Finances de ce que, appelé pour la première fois à présenter le budget, il a su s'acquitter de la tâche d'une façon qui révèle en lui l'homme de talent, l'homme entendu aux affaires, l'homme d'Etat. Allant droit au fait, son discours à la fois bref et clair apporte à qui l'a entendu la conviction que l'on s'efforce de racheter les promesses que renfermait le discours d'ouverture de la session.

Le discours du trône faisait entrevoir l'équilibre du budget; or, l'état budgétaire permet de constater que le chiffre des recettes du dernier exercice excède de $67,750,000 celui des dépenses, que la dette publique est diminuée de 30 millions de dollars et que le fardeau des impôts va se trouver allégé de 24 millions. Il fait aussi constater la réduction des droits de douane applicables aux instruments aratoires et l'abolition de la taxe de consommation relativement à ces articles. Dans le domaine de la chaussure, la taxe de consommation est réduite de moitié, tandis que dans son application générale, cette taxe est réduite de 6 à 5 p. 100. Pour n'être pas très forte, cette réduction rendra cependant la vie moins coûteuse aux travailleurs canadiens qui, depuis un certain nombre d'années, ont toutes les peines du monde à joindre les deux bouts.

Depuis quelques années, le Canada a eu la réputation peu enviable d'être le pays de la vie chère entre tous. C'est en se rendant compte de cette situation et en s'efforçant de la modifier que les autorités contribueront le plus à faire renaître la confiance parmi les Canadiens. Ceux à qui il incombe d'inspirer cette confiance se demandent en effet s'il est opportun de maintenir le système actuel vu les circonstances présentes et celles dont nous avons été témoins depuis quelques années.

Quelles sont les conditions au Canada? Les honorables députés qui m'ont précédé dans ce débat ont tour à tour dépeint la situation dans leurs diverses circonscriptions et ils ont cherché sincèrement à y remédier. Avec l'assentiment de la Chambre, je m'efforcerai donc de vous faire le tableau de l'agriculture au Manitoba, province qui comprend dans ses limites la ville de Winnipeg, porte du grand pays de l'Ouest, souvent appelée le Chicago du Canada et destinée à surpasser même cette ville importante des Etats-Unis. Winnipeg est un centre important de distribution et de chemin de fer. Tout le blé récolté dans le Manitoba, la Saskatchewan et jusqu'à dernièrement, dans l'Alberta, passe par Winnipeg où il est classé en destination de la tête des lacs.

On trouve à Saint-Boniface de vastes cours pour les bêtes à cornes des trois provinces de l'Ouest et de gros entrepôts de machines agricoles. On peut également se procurer à Winnipeg toutes les choses nécessaires à la vie pour en faire un grand centre de distribution, mais ce n'est pas une ville manufacturière, du moins pas pour le moment. Le ministère de l'Agriculture et les United Grain Growers de Winnipeg ont droit au sujet de ces marchés à bestiaux, à des félicitations pour le succès obtenu. L'existence de ces marchés encourage beaucoup le cultivateur du Manitoba à faire l'engraissement du bétail en hiver. Le département de l'Agriculture paie le prix du voyage des cultivateurs à Winnipeg et la moitié du transport de toutes leurs bêtes à cornes qui sortent des cours pour l'engraissement d'hiver. Les United Grain Growers font un travail admirable pour le groupement et le classement des bestiaux pour les expédier par chargements complets, avantage dont jouissent les cultivateurs.

La province du Manitoba est surtout agricole; le blé est son principal produit, mais mentionnons de plus l'avoine, l'orge, le seigle, le lin, les pommes de terre, les légumes, les chevaux, les bêtes à cornes, les moutons, les porcs, le beurre, la crème, les volailles, les œufs, etc. Le sol est des plus fertiles, étant composé presque partout d'une profonde couche de terre marneuse sur un fond de glaise et le climat est admirable.

Quelle est la situation financière des cultivateurs de cette province? Si la Chambre veut bien me prêter une oreille attentive, je vais lui en donner un aperçu dans les termes même dont s'est servi quelqu'un qui y est intéressé directement. Le langage n'est pas parlementaire mais expressif. "Nous avons de quoi manger, mais nous manquons furieusement d'argent." Le secrétaire-trésorier de la municipalité où est située ma ferme m'a appris durant le congé de Pâques que le 1er janvier 1924 la moitié des impôts seulement avaient été payés, et il n'est rien dit de ceux qui avaient été acquittés avec de l'argent emprunté des banques, des compagnies de prêts, etc., vu que l'on ne peut s'en assurer. La récolte de 1923, qui promettait d'être abondante, a été fort endommagée par la rouille, de sorte qu'elle a occasionné des pertes aux cultivateurs, la moisson et le battage ayant coûté fort cher. La récolte de 1922 n'a pas rapporté plus de 50 p. 100 du coût de la production,

bien qu'elle fût de superbe qualité. Le prix de revient au Manitoba est si élevé que depuis 1920 l'agriculture ne peut être exploitée avec profit.

Afin d'être en état de bien examiner cette question on devrait sérieusement se demander si une ferme du Manitoba est à l'heure actuelle un avantage ou un inconvénient. Je répondrai franchement d'après mon expérience et mes observations qu'elle est un fardeau. Dans les circonstances, il est donc difficile de trouver un remède.

Les deux principales sources de revenus pour les agriculteurs du Manitoba sont le blé et les animaux gras. Quant au blé, il a toujours son marché à un certain prix. Mais pour les bestiaux c'est différent, la vente en étant saisonnière. Il est généralement reconnu toutefois que le marché du printemps est le meilleur pour le bœuf de boucherie du Manitoba. Naturellement, il y a d'autres sources de revenus telles que les ventes de chevaux, porcs, beurre, œufs, volailles, etc., mais elles ne sont qu'accidentelles, le blé et les bêtes à cornes étant de beaucoup les principales, le blé surtout.

M. l'ORATEUR: Un peu de silence, je vous prie. Il y a trop de causerie. En toute justice pour l'honorable député qui a la parole, on devrait l'écouter. (*Applaudissements.*)

M. LOVIE: L'Ouest cultive un gros surplus de blé qui doit trouver un débouché sur les marchés de l'univers en concurrence avec tous les grands pays producteurs de blé. Par suite de circonstances qui ne dépendent pas d'eux, ses cultivateurs sont ainsi obligés d'accepter pour leur blé, qui constitue leur principale source de revenu, le prix qu'il vaut sur les marchés libres de l'univers, moins les frais d'entrepôt et de transport. Les bestiaux qu'ils ont à exporter il les expédient en Angleterre, mais encore une fois, c'est là un marché assujetti au libre-échange et, déduction faite des frais de transport jusqu'à destination, tout ce qui reste au cultivateur, c'est le plaisir de les avoir vendus.

Quelles sont les principales raisons pour lesquelles, au Manitoba, une ferme constitue une charge? Ce sont les lourds impôts, le haut prix des choses nécessaires à la vie, sans en excepter les vêtements et les chaussures, le haut prix des machines agricoles, le chiffre trop élevé des taux de transport, de messagerie et d'intérêt sur les emprunts. Tout cela constitue un ensemble de difficultés qui démoralisent et ruinent le cultivateur; aussi pour quiconque étudie la situation avec soin la plus importante question est-elle de savoir comment rendre l'agriculture profitable au Manitoba. Il est reconnu que si elle est profitable toutes les autres lignes d'affaires le seront, et que si elle languit elles auront toutes à en souffrir. Voici ce que disait récemment le *Free Press*:

> L'agriculture est la véritable industrie de l'Ouest, c'est elle qui fait vivre la population tant urbaine que rurale de cette partie du Canada. Plus elle produira, mieux le pays s'en trouvera. Si le cultivateur se voit obligé d'abandonner sa terre parce qu'elle ne lui assure pas même un faible profit, le pays tout entier doit s'attendre à une crise. Tout citoyen de l'Ouest devrait se faire un devoir de mettre les cultivateurs de cette région en état de réaliser un profit sur leur grain et leur bétail. L'Europe constitue aujourd'hui le principal marché où l'on puisse écouler les produits agricoles de l'ouest du Canada. Nous devrions donc travailler de toutes nos forces à y vendre, en dépit de la concurrence des autres pays du monde, notre grain et notre bétail de manière à assurer un profit au cultivateur. Il est reconnu comme certain que si les opérations du cultivateur de l'Ouest lui sont profitables la situation générale du pays, au point de vue des affaires, reposera et se maintiendra sur une base ferme.

Quel a été l'état de l'agriculture dans le passé, et pourquoi n'entendions-nous pas parler de difficultés comme celles dont il est question depuis quelques années? Voici la réponse à cette question:

De 1907 à 1913 on a consacré, en moyenne, 74 millions par année à la construction de chemins de fer, comme le Grand-Tronc-Pacifique et le Nord-Canadien. Ces dépenses maintenaient l'industrie en activité et répandaient partout la prospérité; mais vers le milieu de l'année 1913 elles cessèrent. Nous aurions alors souffert d'une crise et d'un chômage général si la guerre ne s'était déclarée et n'avait eu pour effet de faire passer outremer des milliers d'hommes et si, d'un autre côté, la récolte phénoménale de 1915 et la fabrication des munitions n'avaient procuré tant d'argent au Canada. En 1914, lorsque la guerre a éclaté, et depuis des années auparavant, le prix des articles de commerce en général correspondait assez bien à celui des produits agricoles, grâce au respect des lois économiques, mais durant la guerre le prix de tous les produits agricoles s'éleva à un niveau extraordinaire. Tout ce qu'il y a à dire de cet état de choses, c'est qu'à la suite de cette apparente prospérité les cultivateurs sont restés dans une pauvreté dont on a lieu de s'étonner. Pendant que les prix s'élevaient les autorités ne cessèrent de crier qu'il fallait produire davantage de jour en jour si nous voulions sortir triomphants, de la guerre, ce qui a déterminé de nouvelles entreprises, du gaspillage, de la spéculation sur les immeubles. En même temps que le prix de la main-d'œuvre augmentait rapidement. La disproportion qui règne aujourd'hui entre le prix de ce que les cultivateurs ont à vendre et le prix de ce qu'ils ont à acheter fait voir que l'équilibre a été radicalement rompu, et tant que la con-

formité de ces prix n'aura pas été rétablie, c'est en vain que nous aspirerons à une prospérité véritable et permanente. Il y a lieu de frémir en songeant aux conséquences qui surgiront d'ici quelques années si l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie n'est pas rétabli; aussi n'avons-nous pas de plus grave question à résoudre, pour le moment, que celle de savoir comment nous y prendre pour le rétablir.

Comment rendre l'agriculture plus profitable? L'honorable député de Fort-William-et-Rainy-River (l'hon. M. Manion) ainsi que tout autre député conservateur qui a adressé la parole, a suggéré un moyen, et en présentant son exposé budgétaire le ministre intérimaire des Finances en a suggéré un autre. Je vais citer le plan imaginé par les conservateurs, je le prends dans le *Free Press* du Manitoba, qui l'énonce d'une façon plus précise et beaucoup mieux que je le pourrais faire moi-même. Le voici:

> Mettez les capitalistes en état de s'engager dans de grandes entreprises manufacturières, celles-ci assureront de l'emploi à de nombreux ouvriers, elles contribueront à établir des villes, à faire régner la prospérité et à créer des marchés pour les produits de nos industries naturelles. Tout sera alors beau et florissant, et comptant plus que jamais sur nos propres ressources nous nous élèverons de plus en plus vers le soleil de la prospérité.

Voici maintenant l'autre remède que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a suggéré dans son exposé budgétaire:

> Parmi ces industries fondamentales je place l'agriculture et toutes ses branches au premier rang. Après l'agriculture viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. La vraie politique nationale est celle qui encouragera l'exploitation et le développement de ces industries fondamentales.

Voilà une appréciation qui est la sagesse même. Il y a longtemps qu'un ministre des Finances ne nous en avait pas régalés. Un programme économique fondé sur ces vérités est précicément ce que veut le pays. On doit être heureux de constater que les améliorations proposées par le ministre sont conformes à la politique qui a été formulée.

La politique du parti conservateur se trouve énoncée en quelques mots dans la motion du député de Kent (M. Doucet), qui est la conséquence logique de la déclaration gouvernementale en faveur d'une réduction des droits. Cette motion affirme que le bien du Canada dépend du maintien d'une politique protectionniste. Cela paraît très bien, mais que veut-on protéger? Le Canada compte sur ses richesses naturelles pour se faire un revenu. Des quatre principales sources de richesses qui sont nos pêcheries maritimes, notre sous-sol, nos forêts et notre agriculture,

cette dernière tient la tête sans conteste, car la valeur des exportations agricoles est égale à la valeur réunie des trois autres sources de richesses que je viens d'énumérer. Est-ce trop demander que dans un pays où l'agriculture constitue la principale richesse économique l'Etat doive l'encourager et la favoriser de toute manière? Supprimez les obstacles qui s'opposent à son progrès et faites en sorte que ses produits parviennent en tout temps et à aussi bon compte que possible sur les marchés de l'univers. Est-ce que la protection est capable de donner cet avantage? Est-elle capable d'assurer le développement de notre agriculture?

Les partisans du protectionnisme disent que le tarif douanier empêchera les importations et permettra à l'industrie de faire payer plus cher ses produits au consommateur. Recevant un gros prix pour ses marchandises le manufacturier sera en état de mieux rétribuer ses ouvriers qui, à leur tour, ne regarderont pas de payer fort cher les denrées agricoles. Mais est-il bien vrai que les ouvriers des villes payent un bon prix au cultivateur pour ses produits? Du tout. Actuellement, le travailleur du sol récolte beaucoup plus que le consommateur des villes ne lui achète. Il nous faut donc des débouchés à l'extérieur. Le surplus exportable, petit ou grand, règle le prix que le cultivateur peut obtenir en Canada pour ses produits. On voit par là qu'un tarif protecteur ne l'aide pas à vendre et le gêne pour acheter.

Dans un pays où l'industrie et l'agriculture seraient à peu près égales, et qui se suffirait à lui-même, le tarif douanier ne ferait pas grand tort. On tournerait dans un cercle vicieux dont personne n'aurait à pâtir tant qu'on éviterait de fournir l'étranger. Le protectionnisme s'épanouit quand une partie de la nation en exploite une autre à la faveur des lois; cela s'appelle un privilège, mais son vrai nom c'est le vol légalisé.

La protection procurera-t-elle, comme on l'affirme, un marché local pour les denrées du cultivateur? Peut-être, si l'on veut attendre un siècle; mais l'agriculture réclame un secours immédiat; dans cent ans il sera trop tard: toute notre classe agricole serait réduite à la mendicité. Il faut intervenir sans délai au Manitoba pour y sauver l'agriculture. Augmenter les droits du tarif qui a fait tant de tort aux agriculteurs du Manitoba, et la ruine financière saisira sûrement le plus grand nombre. L'agriculture disparaîtra de cette belle province. La protection aidera-t-elle le cultivateur à vendre ses produits? Pas le moins du monde. C'est impossible, d'abord parce qu'elle arrêtera l'importation et empê-

chera la vente de nos denrées. Les nations n'ont de rapports commerciaux entre elles que si ces rapports sont mutuellement avantageux. Une nation ne peut vendre à une autre, à moins que celle-ci ne consente, en échange, à acheter de la première. Une nation exporte l'excédent de sa production à la nation qui en a besoin, et accepte en échange les marchandises dont celle-ci dispose. Le commerce international ne se fait pas avec de l'or, mais les marchandises sont payées en marchandises et les échanges sont avantageux quand les importations excèdent en valeur les exportations. La raison en est que la valeur de l'article exporté achète sur le marché étranger des marchandises qui acquièrent par ce fait sur le marché intérieur une plus grande valeur que celle des articles exportés. Il est donc dans l'intérêt d'un pays d'encourager les échanges internationaux plutôt que de les contrecarrer. En outre, avec un trafic assuré dans les deux sens, les prix de transport se trouveront plus bas que si le trafic se faisait principalement dans une direction, et l'avantage sera pour les deux pays en relations commerciales.

Lorsqu'une nation, ayant un tarif protecteur, veut étendre son commerce, elle envoie un ambassadeur dans le pays où elle désire écouler son surplus pour conclure des arrangements commerciaux; ensuite elle élève son tarif pour empêcher le surplus des produits de ce pays d'entrer chez elle, ou, du moins, pour les faire monter à un prix prohibitif. On a prouvé surabondamment que la politique de protection qu'on préconise ne peut pas protéger l'agriculture du Manitoba, ni la rendre lucrative. Ce sont les industriels qui profiteront d'un haut tarif de protection, et ce sont les agriculteurs qui en souffriront. Aucun agriculteur ne demande de protection. On sait que la chose est impossible, sauf sous la forme d'une prime, ce qui est aussi impraticable que dangereux. Mais ce qu'il exige, c'est qu'on fasse disparaître les désavantages dont souffre l'agriculture par suite du tarif protecteur, afin qu'il puisse avoir sa part des bonnes choses dont jouissent les industriels dans la vie. Si on élevait le tarif, ce serait fini de cet esprit, libre, indépendant et courageux qui a inspiré la vaillance à nos jeunes Canadiens pendant la Grande guerre. Le cultivateur du Manitoba se trouverait écrasé entre le tarif protecteur et le cherté du transport, à tel point qu'il serait relégué au rang d'un esclave ou d'un paysan russe, au lieu du cultivateur vigoureux et intelligent que nous voulons qu'il soit.

Y a-t-il quelqu'un au Manitoba qui bénéficierait d'une augmentation du tarif douanier? Je réponds catégoriquement: non. Les manufacturiers et les négociants s'imaginent qu'ils en bénéficieraient, qu'ils pourraient exiger des prix plus élevés qu'actuellement. Mais que ces fabricants et négociants d'articles achetés par l'agriculteur me permettent de leur dire que le pouvoir d'achat de ce dernier est déjà fort réduit et il n'en faudrait pas beaucoup pour l'anéantir complètement. La difficulté pour les cultivateurs, aujourd'hui, est que les prix de ce qu'il achète sont trop élevés en comparaison de ceux qu'il reçoit pour ce qu'il vend. En adoptant une loi qui ferait renchérir encore plus ces prix des articles nécessaires à l'existence et à la production, on mettrait immédiatement un terme aux opérations de l'agriculteur.

Ce qu'il faut pour rendre la culture lucrative au Manitoba, c'est de permettre au cultivateur d'acheter les articles nécessaires à l'existence, ainsi que les instruments de travail, à des prix proportionnés à ceux qu'il reçoit pour ses produits, autrement dit aux prix que fixe la concurrence sur un marché libre. Le cultivateur sait que c'est la seule façon de traiter justement cette industrie fondamentale qu'est l'agriculture en Canada et il souhaite que la chose arrive. Il ne voit pas pourquoi l'industrie qui lui vend ce dont il a besoin et qui, sans lui, ne pourrait pas subsister, doit jouir, à part cela, d'un tarif protecteur et de privilèges pour lesquels il est obligé de payer. Le cultivateur du Manitoba ne peut pas comprendre pourquoi l'agriculture, qui est la principale industrie du pays, devrait payer un tribut à une industrie secondaire, pas plus qu'il ne peut comprendre pourquoi les manufacturiers réclament à grands cris la protection douanière sous peine de sombrer. Voici le raisonnement du cultivateur On juge l'utilité d'une industrie d'après la mesure dans laquelle elle peut naître et subsister dans un champ libre et celles qui ne peuvent pas se maintenir ne sont pas utiles. La devise est: de la justice, mais pas de faveurs. On a introduit un tarif protecteur pour aider les industries naissantes, mais, après bien des années, ces industries désirent encore de la protection et elles en réclameraient éternellement. L'expérience a amplement démontré que ces gens-là s'imaginent que l'exploitation de leurs concitoyens est un droit sacré qu'on ne doit pas même songer à leur enlever.

Parlons maintenant du budget même. L'opposition officielle prétend que le Gouvernement n'a aucun mandat du peuple qui l'autorise à réduire les droits de douane et qu'avant de faire cela, il devrait consulter le peuple, autrement dit faire une élection générale. Ex-

aminons un peu cet argument. Nous savons tous que le parti libéral avait comme article de son programme la réduction du tarif douanier; il est donc évident qu'ayant été élu sur ce programme, il a reçu un mandat pour cette réduction. Comme le dit le *Free Press* de Winnipeg, il est difficile de comprendre pourquoi un parti élu sur ce programme serait critiqué et blâmé, pour avoir réduit de si peu le tarif douanier.

Le ministre intérimaire des Finances a essayé, dans le budget qu'il nous a présenté, de faire face à la terrible situation qui confronte les cultivateurs des provinces des Prairies, mais ce n'est qu'une tentative et cela n'améliorera guère la situation. Du moins cela aura et a déjà eu pour effet de faire du régime douanier une question primordiale et, personnellement, je n'ai aucun doute que la prochaine lutte électorale ne se fasse sur cette question de tarif.

Malheureusement, lors des élections générales, la principale question en jeu est, de parti pris, embrouillée ou esquivée. Entre le chauvinisme et les appels au loyalisme et au patriotisme, l'attention des électeurs est distraite de la question principale, ils sont embarrassés et déconcertés. Aux prochaines élections la grande question en jeu sera le tarif élevé ou le tarif abaissé et il appartient aux électeurs de demander à tous les candidats de se prononcer franchement sur cette question bien définie.

Ce qu'il nous faut, c'est un moyen de rendre l'agriculture profitable. Les cultivateurs des trois provinces des Prairies font vraiment de leur mieux pour établir dans chaque province un syndicat de vente du blé qui disposera de la récolte de 1924 et des récoltes subséquentes. L'idée est d'avoir un syndicat interprovincial dans quatre ans et, plus tard, un syndicat de vente international qui s'occupera de tout le blé du continent. Ils savent fort bien ne pouvoir élever le prix du blé sur les marchés du monde, mais ils comptent qu'en employant des méthodes commerciales et en empêchant l'encombrement des marchés du blé à certaines époques ils pourront en quelques mois raffermir les prix et les régulariser. Le prix du pain ne sera pas augmenté pour le consommateur, car le pain s'est vendu sur la base de $1.50 pour le blé depuis quelque temps, mais le syndicat s'efforcera de voir à ce que l'intelligence et la connaissance de la situation mondiale qui s'appliquent à la mise en vente des produits manufacturés soient aussi appliquées à la vente du blé, pour le plus grand avantage des producteurs. Le syndicat de vente du blé est une chose importante, peut-être la plus importante qui ait été entreprise dans notre région de l'Ouest et c'est elle qui peut encore transformer l'état du marché du blé.

Personne ne niera que l'écoulement du blé peut s'effectuer d'une manière plus économique. L'automne dernier, le blé destiné à la nourriture des bestiaux s'est vendu 35, 40 et 45 cents le boisseau de 60 livres et il fallait que ce fût tout du blé, ou une amende était imposée. Le blé qui vaut 40 cents le boisseau au voyage vaut environ 45 cents au wagon. A 35 cents, le prix serait d'environ $11.60 la tonne; à 40 cents, de $13.25 et à 45 cents, de près de $15. Au moment où l'on achète ce blé sur le marché libre, à un tel prix, on demande $23 la tonne à Fort-William pour des criblures de second nettoyage. Les criblures de second nettoyage consistent en petit blé, blé cassé, sarrasin et de folle avoine dont les mauvaises graines ont été enlevées. Il faut payer le transport sur ce prix de $23. Les compagnies meunières demandent $23 pour le son et $25 pour le petit son. On ne peut pas beaucoup économiser sur les froments de qualité élevée, mais, tous les ans, la récolte contient une quantité de blé de qualité inférieure, ce que personne ne peut éviter, et que les marchands achètent au prix qui leur convient.

Je désire toucher un peu la question des transports. Le long trajet de chemin de fer est au détriment du producteur du Manitoba, mais on peut l'éviter, car le chemin de fer de la baie d'Hudson, que nous comptons voir construit et terminé sous peu, raccourcira le trajet de mille milles et mettra les provinces des Prairies à proximité du littoral. Nous parlerons davantage de cette voie ferrée quand la question viendra devant la Chambre.

Il y a aussi le fait que la convention du pas du Nid-du-Corbeau entrera en vigueur le 6 juillet prochain. Cette entente soulagera l'Ouest comme l'Est au point de vue des taux de transport si le gouvernement se contente de laisser la convention s'appliquer.

Les taux de messageries sont aussi très élevés. Pendant que j'étais dans l'Ouest, au cours des vacances de Pâques, les cultivateurs devaient tenir une assemblée à Carman pour discuter la situation créée par les tarifs de messageries, mais une tempête de neige empêcha l'assemblée. Néanmoins, j'ai reçu instruction de soumettre à la Chambre la question des taux de transport par messageries et de voir si l'on ne pourrait pas les réduire de manière à les rendre plus conformes à ce que le cultivateur et sa femme touchent pour les produits de la ferme qu'ils vendent.

En ce qui regarde les taux d'exportation des animaux, taux qu'on a maintes fois prouvés trop élevés, je vais me contenter de viter un extrait du discours que sir Clifford Sifton a prononcé devant le Canadian Club en janvier dernier. Il a dit:

Prenons la question des bestiaux. Notre gouvernement a fait enlever l'embargo sur le bétail. Le taux de Montréal à Liverpool était de $15 et les compagnies l'ont immédiatemnt porté à $25 par tête. Et permettez-moi de vous dire, messieurs, que la marine marchande canadienne, organisation établie avec nos fonds et au prix de 70 millions, au lieu d'aider le cultivateur canadien, s'est liguée contre lui, lignée jusqu'au bout.

Rien de plus facile que d'arranger cette affaire. Les ports du monde entier sont remplis de navires qui n'ont rien à faire; on peut les louer, les affréter sans la moindre difficulté. S'il le voulait, le gouvernement canadien pourrait assurer un taux de $10 par tête de Montréal à Liverpool. Ceux qui sont bien renseignés savent que $10 est un taux avantageux pour transporter le bétail de Montréal aux ports britanniques.

Le colonel Mullins, grand éleveur de bestiaux, a quelque chose à dire sur la manière dont il a été traité quand il a expédié un chargement de bestiaux à bord du "Victor" de la marine marchande du gouvernement:

Le *Victor* a 230 places de bestiaux, disent les autorités, mais vous devez mettre 270 animaux et payer au taux de $25 par tête. J'en ai mis 247 et j'ai payé pour 270, ce qui faisait $27.33 par tête. C'est une injustice qui contribue beaucoup à décourager l'exportation des animaux.

Le *Manitoba Free Press* commente cette information en ces termes:

La marine de l'Etat lui a fait payer $25 par tête d'animal calculées pour 270 têtes, alors que la capacité du bâtiment, comptée à 2 pieds ½ d'espace par animal, n'est que de 230 têtes.

Bien que le nombre de bêtes embarquées ne fût que de 247, la marine commerciale lui réclame le prix de 270, portant ainsi le prix par tête à $27.33.

En réponse à la protestation que le colonel Mullins adressa au ministre de l'Agriculture, il reçut un télégramme lui disant que le prix était raisonnable parce que sa consignation à Dundee avait été entreprise dans l'attente d'une bonne affaire.

C'est un fait bien connu que le transport par eau coûte sept fois moins cher que le transport sur rail. Le prix de transport d'un bœuf de Winnipeg à Montréal est de $10 à $11; de Montréal à Glasgow le tarif est de $20 et davantage. Comme la distance par mer est le double de la distance par terre, le prix se ramène donc au même chiffre. Le rapport entre les deux prix est ordinairement de 7 à 1.

Je passe à l'impôt sur le revenu. Je ne condamne pas cette forme d'impôt; au contraire, je suis en faveur de son principe. On a exprimé des opinions contradictoires sur l'utilité fiscale de l'impôt du revenu. Je ne me prononcerai pas entre les théories opposées; je dirai seulement que, d'après moi, cet impôt va rester inscrit dans nos lois. Cependant, les agriculteurs se plaignent de la difficulté de préparer leur déclaration, vu que leur comptabilité ne permet pas les inscriptions en détail. J'ai suggéré au ministre suppléant des Finances de désigner dans chaque municipalité un agent, par exemple, le secrétaire municipal, pour aider les cultivateurs à préparer leur déclaration à l'impôt. Tous nos collègues savent qu'un membre du Parlement peut en tout temps demander les services de M. Gray, expert en la matière, pour préparer sa déclaration. Ce travail est fait par lui très rapidement et prévient toute difficulté.

Il me paraît injuste d'obliger les cultivateurs à se donner tant de mal. Ces derniers demandent la nomination de quelqu'un qui serait chargé de préparer les déclarations, afin qu'il n'y ait pas de contestations dans la suite. L'établissement de cette pièce cause des ennuis aux cultivateurs. Cependant, quand six mois après ils reçoivent des bureaux une lettre assez raide qui leur demande de nouveaux détails, ils se fâchent, car ces lettres sont rédigées de telle façon qu'elles ont l'air d'accuser le destinataire de mauvaise foi, tandis que les cultivateurs sont en général de braves citoyens, justes observateurs de la loi. On devrait imaginer quelque chose pour venir en aide aux contribuables de l'impôt du revenu dans l'établissement de leur déclaration.

Faut-il parler de la culture mixte? On donne souvent aux cultivateurs le conseil de s'adonner à la culture générale, si les spécialités ne leur réussissent pas. Mais on n'indique point à quelles cultures ils se devraient consacrer. J'ai lu dans le *Manitoba Free Press* du 3 décembre dernier un compte rendu des paroles prononcées par le solliciteur général devant le Reform Club de Montréal. Il disait ceci:

La culture mixte est devenue absolument nécessaire au Manitoba. C'est le seul moyen qui existe pour améliorer la condition des cultivateurs de cette province.

On a proclamé que la culture mixte est le remède à tous les maux dont souffre l'agriculture. Il est facile de donner des conseils, et c'est généralement celui qui a le moins de connaissances pratiques qui est le plus pressé de formuler son avis. Je transmettrai à la Chambre les paroles qui m'ont été dites par un agriculteur qui a fait lui-même de la culture mixte. C'est un de mes voisins. Nous nous trouvions ensemble un jour à Winnipeg pour acheter des bœufs destinés à l'engraissement. Il me rapporta que le directeur de la ferme expérimentale de Brandon avait adressé l'été précédent une lettre-circulaire à tous les cultivateurs du voisinage les invitant à lui écrire, s'ils n'étaient pas satisfaits des résultats obtenus dans leur exploitation. Il leur donnerait en retour des conseils sur le moyen de rendre leurs cultures rémunératrices. Mon homme écrivit au directeur et voici la réponse qu'il en reçut:

Je ne sais quoi vous conseiller pour mieux réussir. Vous faites déjà tout ce que je vous aurais proposé.

L'agriculteur dont je vous parle récolte du blé, de l'avoine et de l'orge, élève des chevaux de pure race de Clydesdale et des bœufs courtes-cornes. Il tire le lait de douze à quinze vaches, engraisse un wagon de bœufs pour la boucherie chaque hiver; élève des cochons Yorkshire et toutes les espèces de volailles. Malgré cela, son exploitation n'est pas lucrative et le directeur de la ferme modèle lui déclare: "Je ne puis vous donner aucun conseil utile pour rendre votre exploitation rémunératrice."

M. GARLAND (Bow-River): Demandez-le à M. McMurray.

M. LOVIE: C'est cela. Je dirai un mot sur un autre sujet qui m'a été signalé dans une lettre reçue dernièrement.

Cette année, au Manitoba, ressemble beaucoup à l'année dernière, car le printemps est tardif et humide et cela nous fait craindre les méfaits de la rouille. Mon correspondant m'écrivait ceci:

Je crains que le printemps ne soit si tardif qu'il va nous envoyer de nouveau la rouille des céréales. On pense généralement que la rouille est conservée par l'épine-vinette tout l'hiver. Aux Etats-Unis on coupe ces arbrisseaux partout et on les fait brûler. Je me demande si le Canada n'est pas lui aussi infesté de cette plante nuisible et si les autorités ont pris quelque initiative pour nous en débarrasser.

Ce serait une bonne idée de poser quelques questions à ce sujet. Le gouvernement canadien devrait prendre des mesures pour découvrir s'il existe de l'épine-vinette. Je crois qu'il en existe quelques-uns dans la montagne du Dauphin et dans ce cas, on devrait les détruire aussi vite que possible. Ce serait de beaucoup préférable pour le Canada que ces partis d'arpentage auxquels on fournit gratuitement des cigares et des cigarettes parce que c'est pénible de travailler dans ces régions. Donnez leur du travail plus important près de chez eux et qu'ils se payent du luxe à leur dépens. Je vous demande de vous occuper de l'épine-vinette et de la rouille et si l'on ne fait rien, forcez-les de se mettre à l'œuvre. Pensez à tout le travail que j'ai fait sur ces 200 acres de jachère d'été et si la rouille se développe, tout mon travail sera perdu.

Je voudrais appeler l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) si cela relève de son département ou l'attention du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) sur ce danger de l'épine-vinette pour les faire détruire ou autrement j'aurai des difficultés avec l'auteur de cette lettre.

Les cultivateurs ont besoin d'argent à meilleur marché. Ils empruntent à des taux élevés d'intérêt. Ils ne peuvent pas payer les taux d'intérêt qu'ils ont payés dans le passé. J'extrais d'un article paru dans la *Free Press* le passage suivant:

On a gagné quelque chose qui en vaut la peine par l'acceptation générale de l'idée que nos banque commerciales ne sont pas en état d'accorder des crédits de courte durée. Le Dr Tory le dit formellement. Jusqu'à ces derniers temps, les banques ont obstinément contesté cette prétention en déclarant que les cultivateurs qui avaient droit à des crédits les avaient obtenus d'elles et en signalant leurs lourdes pertes en mainte circonstance comme preuve qu'on leur avait accordé des crédits excessifs. Personne ne niera que le total des prêts accordés aux cultivateurs de l'Ouest par les banques dans le courant des dix dernières années s'est élevé à un montant énorme et que le pertes ont été grandes; mais la leçon qu'on peut en tirer, c'est que nos banques ne sont pas en état d'entreprendre ces opérations de crédit rural qu'elles font mal au double point de vue de leurs intérêts et de ceux des cultivateurs. Les banquiers du commerce ne sont pas compétents, dans beaucoup de cas pour déterminer l'étendue et le genre de crédits que l'on devrait accorder aux opérations agricoles. Aussi un grand nombre de cultivateurs ont été ruinés par des crédit dont on leur a réclamé le remboursement au milieu de leurs opérations agricoles qui devaient leur procurer l'argent destiné à payer leur dette, d'après des ordres péremptoires arbitraires donnés de loin par les bureaux chefs de Montréal ou de Toronto. Aucun système de banque basé sur des opérations à quatre-vingt-dix jours, et des renouvellements dépendant de conditions sur lesquells l'emprunteur n'a aucun contrôle, n'est capable d'accorder des crédits à court terme pour les besoins agricoles. Ces crédits doivent courir de neuf mois pour les opérations ordinaires de l'agriculture, à trois ans pour l'élevage du bétail. On ne peut pas compter sur les banques commerciales pour accorder ces crédits; on devrait les décharger de cette tâche de financer l'agriculture et en charger d'autres institutions.

Quiconque connaît les opérations de finances agricoles se rend compte qu'un prêt à trois mois n'est d'aucune utilité et si le crédit accordé au cultivateur doit être coupé à une période critique, celui-ci sera mis complètement hors d'état de continuer ses opérations.

En terminant, je dois dire que le budget ne va pas assez loin dans cette voie. Je voudrais voir avancer le Canada mais j'ai consulté quelques-uns de mes électeurs et ils sont du même avis que moi à savoir que le budget est un pas dans la bonne voie et n'est qu'un avant-coureur de meilleures choses à venir avant longtemps. Je voterai donc avec plaisir pour le budget.

M. AIME BOUCHER: Monsieur l'Orateur, j'attendais avec une certaine impatience, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, la mesure budgétaire qui est présentement à l'étude. Aussi je suis heureux de féliciter l'honorable ministre suppléant des Finances (M. Robb) de l'avoir conçue et présentée, confiant que je suis qu'elle est conforme à la vraie doctrine libérale, telle que je l'ai comprise jusqu'à aujourd'hui, et qu'elle sera profitable à l'ensemble des citoyens de ce pays.

Je m'étonne, monsieur l'Orateur, d'entendre des députés de la droite, en petit nombre il est vrai, dont le talent et la sincérité ne peuvent être mis en doute, émettre la prétention que le budget n'est pas dans la voie tracée par le grand chef qui, pendant 25 ans, a présidé avec tant d'éclat et de dignité aux destinées du parti libéral. Je m'étonne, car si cette pré-

tention de ces honorables députés est fondée, je suis obligé d'avouer que je n'ai rien compris à l'histoire politique de ce pays et que j'ai prêché, au cours des deux campagnes électorales que j'ai faites, un évangile qui n'est pas conforme aux enseignements de mes chefs. J'ai confiance cependant de n'avoir pas été hérétique et j'en ai une preuve bien concluante dans le manifeste de Sir Wilfrid Laurier au peuple canadien en 1917:

Je me proposerais, disait sir Wilfrid Laurier, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en droits de douane...

J'abolirais immédiatement tous les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de l'agriculture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un projet essentiel de mon administration une réforme générale du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien.

Est-il besoin d'aller chercher plus loin? Les paroles que je viens de citer sont un engagement clair, certain, catégorique, et cet engagement n'est pas unique; tous les discours de Sir Wilfrid Laurier en contiennent de semblables; la politique de toute sa vie a été orientée dans le sens d'une réduction de droits en faveur du consommateur, et c'est ainsi que le peuple l'a compris. Et c'est ainsi surtout que les adversaires l'ont compris, lorsqu'en 1896, jouant le rôle de prophètes de malheur, ils allaient partout clamant au peuple que l'avènement du parti libéral au pouvoir signifierait la ruine de nos industries et la fermeture de nos usines. Prophéties erronnées! prévisions mensongères! Le 23 juin 1896, le parti libéral a été porté au pouvoir, en dépit de ces sinistres prédictions, et qu'est-il arrivé? L'usine n'a pas clos ses portes, la banqueroute n'est pas venue s'asseoir au seuil de l'industrie désolée, mais les moulins ont continué à tourner plus vite et plus fort, les cheminées ont lancé plus de fumée vers le ciel et le pays a traversé une ère de prospérité telle qu'il n'en avait jamais connu auparavant et qu'on est convenu d'appeler, depuis, "l'âge d'or du Canada".

Monsieur l'Orateur, qu'était le projet de réciprocité des produits naturels présenté au peuple canadien en 1911, sinon une mesure destinée à favoriser le consommateur et surtout à ouvrir à l'ouvrier du sol, afin de lui permettre d'y écouler ses produits, un marché de 100,000,000 d'habitants, sans contredit le plus avantageux du monde, qui malheureusement lui est fermé aujourd'hui par le mur protecteur dont les Etats-Unis se sont entourés? Ce projet, éminemment avantageux à l'agriculteur et au consommateur, qui avait été l'objet de la sollicitude des hommes d'Etat canadiens depuis de longues années, que la grande république voisine avait enfin consenti à accepter, quelle opposition a-t-il rencontrée de ce côté-ci de la frontière? Par qui a-t-il été combattu et par quels moyens? Par les mêmes hommes qui combattent aujourd'hui le parti libéral: en déchaînant une campagne effrénée où dominaient des clameurs de trahison et de déloyauté et en arborant comme drapeau le spectre de l'annexion. Tactique tory, méthode toujours la même. Et c'est ainsi que le Canada a été privé d'un des avantages les plus précieux au point de vue économique et dont il pourra attendre de longues années encore le retour.

Durant les deux dernières sessions, monsieur l'Orateur, j'ai entendu les membres de l'opposition, leur distingué chef en tête, dire et proclamer que le gouvernement n'a pas de politique, que le gouvernement manque de sincérité et qu'il ne met pas en application les principes contenus dans son programme. Et quand le moment opportun pour lui est arrivé de présenter à la Chambre un budget, qui n'est pas la réalisation de toute sa politique, mais d'une partie importante de son programme, nous assistons à une répétition de ce qui s'est produit en 1896. Il y a encore des prophètes de malheur pour crier à la ruine de nos industries, à la fermeture de nos usines, mais pas un d'eux n'a le courage de se lever dans cette Chambre pour nous dire: Au moins nous vous rendons le témoignage d'avoir tenu parole et nous vous donnons crédit pour votre acte.

La place que j'occupe ici, monsieur l'Orateur, n'a pas été conquise par de fausses représentations. Au cours des deux élections que j'ai subies, dont l'une a eu un retentissement assez considérable dans le pays, je me suis présenté comme franchement libéral et je puis affirmer que le budget actuellement devant la Chambre est absolument conforme à la politique que j'ai défendue et que je me suis engagé à faire prévaloir. J'estime que, dans la vie publique comme dans la vie privée, le premier devoir d'un homme d'honneur est de respecter la parole donnée, et je suis heureux que le Gouvernement m'offre aujourd'hui la satisfaction de racheter l'engagement que j'ai pris envers l'électorat de mon comté, en votant pour un budget conçu dans l'esprit de celui qui nous est présentement soumis.

Depuis que le débat sur le budget est commencé, monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt, de part et d'autre, l'exposé de deux vieilles doctrines qui ont fait couler beaucoup d'encre et soulevé de grandes controverses: la protection et le libre-échange. Qu'il me soit permis de faire ce que je puis appeler une déclaration de principes et de

mettre ma position clairement à jour. Je crois que ces discussions sont plutôt académiques et n'apportent pas une aide bien efficace à la solution du problème à résoudre. Je ne suis pas en faveur d'un système de protection absolue, qui me paraît favoriser une classe de producteurs au détriment du consommateur; je ne crois pas non plus au libre-échange absolu, qui, dans les circonstances, me paraît une impossibilité. Je n'ajoute pas grand foi à ces deux écoles politiques qui ont fait leur temps et dont les systèmes ne s'accordent plus aux conditions nouvelles qui ont surgi dans le monde depuis le bouleversement général occasionné par la plus grande guerre de tous les temps. Une ère nouvelle est née; aveugle qui ne le voit pas. L'axe économique, l'axe social est déplacé. Hier ne ressemble pas à aujourd'hui. Une mentalité nouvelle est créée; des besoins nouveaux existent, auxquels l'homme d'Etat doit répondre. Dans l'ordre économique, dans l'ordre scientifique, des progrès énormes ont été accomplis depuis quelques années seulement, dont il nous faut tenir compte, et je crois qu'il n'est plus possible de marcher dans les vieux sentiers battus. Il en est des systèmes économiques comme des systèmes philosophiques: il n'y a que les fragments qui sont bons. Ce qui convient à un pays, à une époque déterminée, peut fort bien ne pas lui convenir à une autre période de son développement. Le pays dont les législateurs s'arrêtent à débattre les vieux systèmes vermoulus de protection et de libre-échange court le risque de rester longtemps embourbé dans l'ornière.

J'ai foi en un tarif d'hommes d'affaires, ayant pour but de donner à toutes les classes de la société une égale mesure de justice et qui affecte le moins possible les objets de consommation générale, les articles de première nécessité. Je suis en faveur de continuer à donner à l'industrie manufacturière la juste part de protection à laquelle elle a droit pour se développer et prospérer, et je serais le dernier homme à vouloir nuire au progrès de cette industrie.

Mais il est dans ce pays une autre industrie, à mon avis, bien plus importante encore que l'industrie manufacturière, du succès de laquelle dépend la prospérité de toutes les autres, qui exploite un capital évalué à $6,500,000,000, dont les travailleurs, hommes, femmes et enfants représentent 50 p. 100 de la population, la classe la plus paisible, la plus respectueuse des lois, la plus laborieuse, la plus intéressante sous tous rapports, et cependant cette industrie périclite, plie sous le fardeau et s'en va lamentablement à la ruine. Je voudrais que l'industrie agricole reçoive la même mesure de protection, quoique par des moyens différents peut-être, que les autres industries au Canada. Monsieur l'Orateur, nous avons entendu la plainte des agriculteurs de l'Ouest maintes fois pendant les deux dernières sessions; la plainte de l'Est, pour être moins bruyante et plus discrète, n'en est pas moins douloureuse et digne de sympathie. Voilà un problème qu'il s'agit de résoudre. Le Canada ne pourra jamais prospérer si l'agriculture végète et se meurt. Le malaise existe à un degré aigu, mais encore faut-il bien s'en rendre compte et s'en convaincre. Je ne suis pas prêt à dire que la crise agricole qui sévit dans ce pays, dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest, a reçu du législateur toute l'attention que son importance mérite. Combien de députés en cette Chambre en sont encore à douter que l'agriculture soit dans une situation alarmante. Combien traitent les fermiers de plaignards, de gens extravagants, impossibles à contenter? Et cependant il est un fait indéniable, c'est que, en dehors d'un certain rayon autour des grands centres, la terre ne paie pas ses frais d'exploitation. Qu'arriverait-il si l'industrie manufacturière se trouvait dans une pareille situation? Toute la puissante organisation que possède l'industriel serait mise en œuvre, le Parlement pris d'assaut, et personne ne doute qu'en peu de temps une législation serait faite pour remédier à cet état de choses. C'est que l'industrie manufacturière est organisée, elle possède tous les moyens pour protéger ses intérêts; l'ouvrier de l'usine par des progrès lents, péniblement acquis, s'est formé lui aussi une organisation; il jouit d'une arme puissante pour faire redresser ses griefs: la grève, et le capital est obligé de compter avec lui. Le travailleur des champs, l'homme de la glèbe est laissé à son initiative personnelle. L'industrie agricole manque de tous ces moyens et elle devrait recevoir de l'Etat la part de protection qui lui est due pour grandir, se développer et fleurir. Je crois, monsieur l'Orateur, que l'agriculteur, le manufacturier et l'artisan doivent se faire des concessions réciproques. Si j'avais à faire appel à l'esprit de générosité du manufacturier canadien, je suis convaincu que cet appel recevrait un accueil favorable. Je me contenterai de m'adresser à son intérêt, et qu'il me soit permis de lui dire ceci: "La classe agricole représente 50 p. 100 des consommateurs de ce pays; elle constitue par conséquent la moitié de vos meilleurs clients. Si vous voulez qu'elle achète vos produits, donnez-lui un pouvoir d'achat."

Le marchand de campagne se plaint de la pénurie des affaires, que les ventes vont diminuant; le marchand de gros fait moins d'affaires avec le détaillant et bientôt le manufacturier sera dans l'obligation de réduire sa production. Est-ce faute de protection? Non, ce n'est pas faute de protection, mais parce que la plus importante classe de la société, par son nombre, la classe agricole, n'a plus le

pouvoir d'achat suffisant. Changez les choses: rendez l'industrie agricole prospère et aussitôt la répercussion se fait sentir dans toutes les autres branches de l'industrie. Cette proposition me paraît évidente. J'ai donc raison de dire, monsieur l'Orateur, que le manufacturier devrait faire taire tout sentiment égoïste et accepter d'un cœur serein toute mesure de nature à dégrever l'artisan du sol afin de remettre l'agriculture sur une base solide qui lui permette de marcher et de se développer à l'égal des autres industries canadiennes.

Pour obtenir ce résultat, il ne suffit pas de donner simplement à l'agriculteur des conseils dont la sagesse et l'à-propos peuvent être discutables. Les conseils sont une bonne chose sans doute, mais c'est la chose au monde qui coûte le moins. Pour obtenir ce résultat il faut d'abord dégrever le plus possible les instruments de production et les articles de première nécessité. C'est la politique actuelle du Gouvernement, et qu'il me soit permis de l'en féliciter chaleureusement. En second lieu il faut réduire le fardeau de la dette publique au moyen de la plus stricte et de la plus rigide économie. Je désire ajouter, monsieur l'Orateur, que je suis un partisan résolu de l'économie dans l'administration de la chose publique. Je rends justice au Gouvernement d'avoir retranché cette année des sommes importantes qui étaient inutilement dépensées, et j'espère que ce n'est qu'un commencement et que là ne s'arrêtera pas son action, car quiconque dans cette Chambre observe tant soit peu, constate facilement qu'il y a annuellement non pas des milliers, mais des millions de piastres, qui sont dépensés sans profit pour le pays. J'encourage fortement le Gouvernement à poursuivre cette politique d'économie que le peuple réclame, qu'il a le droit d'exiger, et j'ose lui affirmer qu'il n'y en aura pas de mieux accueillie au jour des élections. Sans doute, il y a plusieurs autres moyens que je n'entreprendrai pas de suggérer; mais je pense qu'il ne faut pas craindre de laisser les sentiers battus et de chercher des remèdes nouveaux à une situation nouvelle.

Le législateur n'aura pas fait son devoir envers la classe agricole s'il n'apporte pas à la solution de ce problème une attention spéciale et continue. Je me rends compte que les difficultés sont nombreuses, mais c'est le rôle de l'homme d'Etat digne de ce nom de s'élever à la hauteur des difficultés et de leur trouver une solution équitable. Ce problème, il appartient au parti qui s'est constitué le défenseur du peuple et le protecteur du faible, le champion de toutes les grandes causes, qui s'inspire des principes de justice égale et d'égale protection pour toutes les classes, j'en suis convaincu, monsieur l'Orateur, il appartient au parti libéral de le résoudre.

M. HOCKEN (Toronto-Ouest): Monsieur l'Orateur, avant de me mettre en devoir de faire quelques commentaires sur le budget, je voudrais me joindre à mes collègues de Toronto afin de prier le ministère d'ouvrir un crédit qui permettra de commencer à exhausser le niveau des voies ferrées qui longent le bord de l'eau dans la ville de Toronto. Ce sujet n'intéresse peut-être pas certains membres de la Chambre; cependant, la demande de ce crédit repose sur une entente entre les deux chemins de fer et la municipalité. Le Gouvernement a maintenant assumé les obligations de l'un de ces chemins de fer. L'autre, le Pacifique Canadien, se déclare prêt à pousser l'entreprise et il suffirait que le Gouvernement ouvrît un crédit suffisant pour mettre les travaux en voie.

A ce sujet, il est deux ou trois faits que je voudrais faire connaître à la députation. D'abord, ces nombreux passages à niveau sont les plus dangereux du dominion du Canada, et je pourrais dire qu'il y en a deux qui sont les plus dangereux de l'Amérique du Nord. Les jours de fête et, parfois, le samedi, cent mille piétons sont tenus de traverser douze voies ferrées pour atteindre le bord de l'eau, afin de profiter d'un parc municipal sis de l'autre côté de la baie. Ces cent mille piétons doivent passer sur ces voies ferrées pendant que les trains vont et viennent sans cesse entre l'est et l'ouest. Ce qui accroît le danger de ces passages à niveau, c'est que la cour où se trouvent les wagons du Pacifique Canadien est située au sud de la remise de la gare centrale. Tous les convois de voyageurs de la compagnie doivent sortir de la cour aux wagons en traversant ces passages à niveau, puis y rentrer, avant leur départ. Ceux qui arrivent sont tenus d'en faire autant pour se décomposer.

De plus, tous les convois de l'est doivent se servir de ces voies, soit qu'ils transportent des voyageurs ou de la marchandise. La députation comprendra donc que j'ai raison de dire que ce passage à niveau est le plus dangereux de l'Amérique du Nord. Ce sont surtout des femmes et des enfants qui passent sur ces voies; des milliers de pique-niqueurs des écoles dominicales se rendant dans le parc de l'Ile, les traversent en même temps. La municipalité et les autorités se sont depuis longtemps rendu compte du danger de cette situation. Vers la fin de 1912, la municipalité a soumis aux chemins de fer un projet de voies aériennes se rendant de la gare à la rue Cherry ou à l'avenue Logan,

plus à l'est. Les chemins de fer ont examiné le projet et ils nous ont dit: "Ce projet ne vaut rien; il n'est pas assez vaste. Autant que je me rappelle, leur projet aurait augmenté de près de 30 p. 100 le coût de l'entreprise. A ce moment-là, on pensait peut-être que la municipalité ne consentirait pas à payer sa quote-part de la dépense supplémentaire. Toutefois, les autorités municipales ont accepté la proposition des chemins de fer. Elles ont consenti à solder leur part du surcroît de la dépense. Depuis, il ne s'est rien fait. Je comprends qu'il ne fallait pas s'exposer à des dépenses de ce genre durant la guerre; mais, aujourd'hui, les hostilités ont pris fin depuis quelque temps. Il se fait de gros déboursés dans d'autres parties du pays, et lorsqu'il s'agit de protéger la vie de milliers de citoyens de Toronto, on devrait assurément dépenser quelque chose, afin de faire disparaître le danger que présentent ces passages à niveau. C'est pourquoi, j'insiste auprès du ministère avec toute l'énergie dont je suis doué sur la nécessité d'ouvrir cette année un crédit afin de mettre en voie cette entreprise dont le parachèvement exigera un certain temps.

Dans les quelques commentaires que je ferai sur le budget, je ne citerai aucun chiffre. On a saturé la Chambre de statistique afin de prouver des assertions contraires. Je ne me sens pas enclin à user de ce procédé. Quand je vois le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) établir un surplus en ne faisant pas entrer en ligne de compte les 50 millions que représente l'émission d'obligations, cela me rappelle que de tout temps et sous tous les régimes,—aussi loin que remontent mes souvenirs,—le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario se sont vantés d'excédents qui n'existaient que par des artifices de comptabilité. Ces tours de passe-passe n'en imposent à personne, et les gens sont portés à douter de la bonne foi de qui se vante d'un excédent obtenu de cette façon.

Pour une partie de mes commentaires, j'emprunterai mon texte à l'évangile selon le représentant de Brome (M. McMaster). A ce que celui-ci disait l'autre jour, l'une des causes de l'effondrement du régime parlementaire en certains pays et de l'amoindrissement de son prestige en d'autres réside dans la mauvaise foi des hommes publics. Et il ajoutait:

> La population du Canada est dégoûtée et fatiguée des hommes publics qui préconisent des programmes dans lesquels ils n'ont pas foi; qui adoptent telle ligne de conduite aujourd'hui et telle autre demain.

Le député de Brome songeait sans doute au gouvernement actuel. Il est si bien convaincu de la mauvaise foi de ce dernier que, par mesure de précaution, il s'est cru obligé, à la dernière session, d'aller occuper un siège isolé dans un autre coin de la salle.

Je suis entièrement d'accord avec mon honorable ami quand il appuie sur la valeur de la bonne foi tant chez l'homme public qu'au sein des partis politiques et des gouvernements. L'homme de bonne foi porte une sorte d'empreinte intellectuelle qui n'échappe pas à l'observateur ordinaire; il est aussi malaisé de masquer la mauvaise foi que de cacher la sincérité. Par conséquent, s'il est une vertu que l'homme public doive pratiquer, c'est bien la droiture. Les gens lui passeront toutes sortes de fautes, ils lui pardonneront même de professer des opinions diamétralement opposées aux leurs; mais ils ne souffriront pas longtemps que leurs mandataires fassent montre de mauvaise foi au sein des assemblées législatives. Je vais essayer de démontrer—la tâche me sera facile, je crois—que la mauvaise foi du gouvernement actuel est sans exemple dans nos annales. Il a tenté de masquer son indignité sous les dehors de la bonne foi, mais le procédé ne lui réussira point.

Reportons-nous à 1919, à la convention où les libéraux se traçaient un programme à peu près libre-échangiste, du moins un programme qui, par la réduction graduelle et constante des droits de douane, devait aboutir à un régime différant peu du libre-échange. C'était, cela va de soi, dans le dessein de capter les suffrages de l'élément libre-échangiste, assez nombreux au Canada. En tout cas, on savait parfaitement à quoi tendait ce programme. Quand vint l'élection de 1920, au lieu de se réclamer loyalement du programme qu'il s'était donné, le parti aujourd'hui au pouvoir chargea des émissaires d'aller donner en secret aux hommes d'affaires l'assurance qu'il n'y aurait point de réduction des droits de douane. C'était prouver sa mauvaise foi. Après avoir annoncé publiquement leur intention d'abaisser le tarif, les libéraux ont cherché à rassurer les masses ainsi que les esprits dirigeants du commerce et de la finance en leur promettant en secret qu'ils n'en feraient rien.

Le représentant de la division Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) nous a dit que c'est avec l'assentiment de chefs libéraux qu'il a pris à l'égard du tarif une attitude qui s'écarte du programme de 1919, attitude qui a reçu, affirme-t-il, la sanction de la parole de ses chefs de la province de Québec. Au temps de son élection, il comprenait que le programme de 1919 avait été conçu dans le dessein de capter les suffrages et devait rester étranger à la gestion des affaires de la nation. Il a donc été élu sous de fausses couleurs. Le présent budget lui donne la conviction que l'on finira par mettre à exécution de program-

me de 1919. De plus, les concessions que l'on fait aujourd'hui ne sont que le prélude des réductions, beaucoup plus considérables encore, qui seront effectuées plus tard.

La profession de foi politique contenue dans le programme de 1919 et les promesses secrètes des libéraux suffisent amplement à prouver la mauvaise foi du cabinet. Mais il y a plus. Ayant ainsi promis—je parle toujours d'après mon honorable ami de la division Saint-Laurent—de ne point réduire les droits, les libéraux ont, pendant les deux premières sessions de cette législature, respecté la parole donnée aux hommes d'affaires; mais aujourd'hui, à la troisième session ils se voient en minorité, et comme ils tiennent à se cramponner au pouvoir à tout prix, dussent-ils pour cela violer tous leurs engagements et faire éclater leur duplicité au grand jour, ils se mettent à réaliser le programme de 1919 en ce qu'il a trait au tarif.

Durant deux sessions, le Gouvernement a respecté l'entente secrète qu'il avait faite avec les manufacturiers canadiens et si fidèlement que les progressistes ont jugé nécessaire l'an dernier de présenter un amendement au budget. Et, l'honorable député de Brome (M. McMaster) a été obligé en conscience, je crois, de quitter les rangs de son parti. Cette année, après avoir observé cette entente secrète du Gouvernement avec les manufacturiers depuis deux sessions, je dis que le ministère, acculé au pied du mur, met à exécution cet article de son programme de 1919 qui a trait au tarif et a déposé un budget qui en lui-même et de la façon dont les droits seront réduits, constitue un manque de sincérité presque sans exemple comme je vais essayer de vous le prouver.

Afin de s'assurer l'appui du groupe progressiste à la Chambre, le cabinet, apparemment, peu avant l'ouverture de la session, a discuté la question au moins avec les chefs de ce groupe puis est venu au Parlement d'abord avec un discours du trône nous menaçant de dégrèvements de droits puis avec un budget mettant ces menaces à exécution. Cette conduite lui a valu l'aide des progressistes. Il a réduit les droits sur les machines agricoles et les instruments de production, puis a commencé à accorder des primes aux manufactures de ces machines. Tout en réduisant le droit de 4 p. 100 ou à peu près, il fait aux manufactures de machines agricoles des concessions qui comportent plus de protection qu'auparavant. C'est une fourberie à l'égard des industries manufacturières de ce pays. Le Gouvernement ayant diminué les droits sur les machines, a puisé dans le trésor public pour accorder une prime de 5 p. 100 aux fabricants, parce que la discontinuation de l'impôt sur les ventes est égale à une prime de 5 p. 100. Et il accorde à ces industries leurs matières premières en franchise, ce qui est une autre concession, dans quelle mesure je n'ai pu le calculer. En outre, s'il faut en croire le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), le Gouvernement va mettre en vigueur des tarifs de transports en faveur des manufacturiers d'instruments aratoires qui équivaudront à une autre concession de 3 p. 100. Ainsi donc, en résumé, il a dégrevé le tarif de 4 p. 100 et il a fait des concessions jusqu'à concurrence de 8 p. 100 environ à ces manufacturiers en plus des avantages qu'ils retireront de leurs matières premières admises en franchise.

Il n'est guère possible d'imaginer un moyen plus détourné de réduire le tarif. En apparence, il a dégrevé les droits sur les instruments aratoires, mais, en réalité, le fardeau de cette réduction a été placé entièrement sur les industries de l'acier et autres qui fournissent la matière première aux fabricants de machines agricoles. Je le demande sérieusement à mes honorables amis, s'il est juste et raisonnable de lever un impôt de 5 p. 100 sur les ventes, pourquoi l'industrie des machines agricoles serait-elle exceptée? N'y en a-t-il pas d'autres qui méritent autant de considération que celle-ci? Si le principe est bon, s'il est équitable de percevoir un impôt de 5 p. 100 sur l'industrie forestière, qui est une de nos plus importantes, de sorte que le coût de la construction du bâtiment est augmenté en proportion, n'est-il pas aussi juste d'accorder cette réduction pour le bie du peuple en général que de diminuer le priix des machines agricoles au profit d'une faible proportion des habitants? Je trouve qu'il répugne aux sages principes de législation que certaines branches de l'industrie soient soulagées d'impôts au détriment d'autres. Il n'est permis à aucun gouvernement d'avoir des préférences pour lui que ce soit au sujet du tarif, de la levée des impôts sur les ventes et des tarifs-marchandises de faveur.

A mon avis, monsieur l'Orateur, du commencement à la fin, cette ingérence touchant le tarif a montré la mauvaise foi du Gouvernement. Il a d'abord déclaré son intention d'abaisser les droits, puis il a promis secrètement qu'il n'y toucherait pas, Enfin, il a violé cette promesse en réduisant les droits et en en faisant porter tout le poids par une industrie absolument différente. Si ce n'est pas là un procédé unique dans l'histoire politique de ce pays c'est que je ne l'ai pas bien étudiée.

M. SPENCER: L'honorable député a-t-il dit que le Gouvernement a promis secrètement que le tarif ne serait pas abaissé?

M. HOCKEN: Oui, certes.

M. SPENCER: Mon honorable ami veut-il être assez bon de préciser?

M. HOCKEN: Nous avons eu une assertion dans ce sens de la part de l'honorable député de Saint-Laurent et Saint-Georges (M. Marler). Je ferais peut-être bien de répéter cette déclaration et en ajouter d'autres pour le renseignement de mon collègue. L'honorable député de Saint-Laurent et Saint-Georges est un membre sérieux et voici ce qu'il a dit. J'ai extrait ses observations du hansard:

Il avait l'approbation des chefs libéraux importants pour différer complètement de la politique énoncée dans le programme de 1919, en matière de tarif. Il a affirmé que son attitude s'autorisait des déclarations faites par ses chefs dans la province de Québec.

Si mon honorable ami désire d'autres témoignages, qu'il se reporte à la *Gazette* de Montréal où il trouvera reproduit un extrait du journal français *La Minerve*.

L'hon. M. MACDONALD: *La Minerve* appuie-t-elle le Gouvernement?

M. HOCKEN: Je présume que ce journal dit la vérité.

L'hon. M. MACDONALD: Je crois que ce journal est grand ami de l'honorable député et de son parti.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors, il y a plus de chance qu'il dise la vérité.

M. HOCKEN: Je vais lire cet extrait du journal qui est très précis:

Le Gouvernement King se décide enfin à jeter le masque et à se montrer sous ses traits véritables, ceux d'un ennemi juré de la politique tarifaire, inaugurée par MacDonald et suivie ensuite par Laurier, la politique nationale de protection. Il n'hésite pas pour cela à trahir les promesses formelles faites à l'électorat de cette province au cours de la campagne de 1921, par sir Lomer Gouin, et les autres chefs libéraux. Il n'hésite pas davantage à répudier les solennelles assurances de stabilité tarifaire donnée à la dernière session par M. Gouin et M. Fielding. Laurier mort, sir Lomer écarté, M. Fielding malade, ça n'a pas traîné: le libre-échange remonte à l'affiche comme premier article du programme libéral, la protection, par contre, redevient l'ennemi qu'il faut abattre, dont il faut couper la tête, piétiner le cadavres et disperser les restes aux quatre vents du ciel. Puisque ceux qui devraient le servir le trahissent, il faudra que le peuple canadien prenne en main sa propre cause, comme il le fit en 1878, comme il l'a fait en 1911. Les anciens n'ont pas oublié les années terribles qui marquèrent, il y a cinquante ans, le premier essai du libre-échange.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami croit-il que cet extrait d'un journal tory comme la *Minerve* prouve beaucoup dans ce débat?

M. HOCKEN: Je le cite à titre de corroboration d'une assertion d'un député libéral éminent, un homme que bon nombre de personnes désignaient, à son entrée en Chambre, comme futur ministre des Finances.

L'hon. M. MACDONALD: De qui tenez-vous cela?

[M. Spencer.]

M. HOCKEN: C'était le bruit courant des couloirs.

M. CASGRAIN: Ce n'est pas la meilleure source de renseignement.

M. HOCKEN: En tout cas, le ministre de la Défense nationale ne niera pas que cet honorable député est un membre éminent du parti libéral.

L'hon. M. MACDONALD: Vous disiez qu'il deviendrait ministre des Finances.

M. HOCKEN: Je disais qu'on le représentait comme se préparant à ces fonctions.

L'hon. M. MACDONALD: Se préparant?

M. HOCKEN: Pas maintenant.

M. MARTELL: L'honorable député nous citera-t-il l'opinion de l'*Orange Sentinel*?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela aussi serait vrai.

M. HOCKEN: L'*Orange Sentinel* n'a pas encore traité ce sujet, mais mon honorable ami peut être sûr que ce journal dit toujours la vérité.

M. MARTELL: Telle que l'honorable député la comprend.

M. HOCKEN: La vérité vraie.

M. MARTELL: C'est-à-dire telle que l'honorable député l'entend.

M. HOCKEN: Non pas comme on l'entend en Nouvelle-Ecosse.

M. MARTELL: La vérité quintessenciée d'hypocrisie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce n'est pas ce qu'il veut dire.

M. HOCKEN: Sait-il ce qu'il veut dire?

M. MARTELL: On ne s'attend à rien de sérieux de la part de l'honorable député.

M. HOCKEN: Je ne sais si quelqu'un prend l'honorable député au sérieux. Il intervient dans chaque débat et interrompt à tort et à travers quiconque parle, de ce côté-ci de la Chambre.

M. MARTELL: Parce que ce sont des balivernes.

M. HOCKEN: S'il y a quelqu'un en Chambre qui ne devrait pas être pris au sérieux, je crois que c'est précisément l'honorable député. Cette déclaration vient d'un journal conservateur, mais aucun journal ne voudrait s'avancer autant et mentionner les noms de ceux qui donnèrent ces assurances secrètes, sans avoir de preuves pour appuyer ses assertions. En outre, l'article confirme la déclaration de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges.

L'hon. M. GUTHRIE: Et celle de l'honorable député de Brantford (M. Raymond).

M. HOCKEN: Oui, en effet. Je citerai aussi un journal de Trois-Rivières, le *Nouvelliste*. Je ne saurais dire si c'est un journal conservateur, mais voici ce qu'il dit:

Le budget actuel, c'est le doigt mis dans l'engrenage. Le jeu est toujours excessivement dangereux. Si tout le bras n'y passe pas entièrement, on risque d'y laisser au moins une partie de sa peau. Que résultera-t-il de cette orientation nouvelle? Elle plaira aux progressistes tout comme elle déplaira aux protectionnistes non pas seulement conservateurs, mais libéraux aussi. Elle délimite à l'avance le terrain sur lequel se jouera la prochaine partie politique. Son résultat immédiat c'est qu'elle augmentera le malaise dont souffrent déjà nombre de nos industries. L'ouvrier qui trouve son gagne-pain dans le travail que lui donne ces industries ne sera pas le dernier à en ressentir le contre-coup. Puis ce sera le producteur agricole dont l'ouvrier, en sa qualité de consommateur, est le client. Son pouvoir d'achat étant encore réduit, l'ouvrier absorbera moins de produits de la ferme.

Ce budget constitue un abandon de la politique de sir Wilfrid Laurier, et c'est bien là ce qu'on en pense dans la province de Québec. Je ne suis pas surpris que les hommes d'affaires de cette province aient accepté les représentations que sir Wilfrid leur avait faites autrefois, comme le dit le *Nouvelliste*. En 1896 il avait assuré aux manufacturiers qu'ils n'auraient pas à souffrir de la réduction du tarif et ils l'ont cru. D'ailleurs, sir Wilfrid Laurier était homme à tenir parole et il ne les a pas trompés. Ces mêmes hommes ou leurs successeurs s'attendaient que les mêmes promesses à eux faites à notre époque seraient également tenues, mais ils se sont vite aperçus qu'ils avaient affaire à des hommes tout différents.

J'ai dit que la réduction des droits sur les machines agricoles ferait tort à d'autres qu'aux fabricants. Voici un passage d'un interview donné par le secrétaire-trésorier de la Steel Company of Canada, établie à Hamilton:

Le sort de notre industrie dépend absolument d'un tarif de protection suffisant. Nous avons déjà vendu de nos produits à la International Harvester Co., jusqu'à concurrence de 3 ou 4 millions de dollars en une seule année. Il me semble que le Gouvernement a visé l'industrie du fer et de l'acier. Il est certain que le budget va nous causer un tort considérable. Je ne vois pas que d'après les conditions qu'il nous impose, nous puissions espérer triompher de la concurrence des Etats-Unis.

On vient en aide au cultivateur en réduisant les droits sur les machines, et au manufacturier en le déchargeant de ce fardeau pour le faire peser sur les épaules du fabricant d'acier. On agit de manière à convaincre le public de la mauvaise foi du Gouvernement. Mais le point le plus malheureux de ce budget, c'est le malaise qu'il cause dans tout le pays. Pas un seul manufacturier n'est assez confiant dans l'avenir immédiat pour se sentir disposé à placer seulement $10,000 dans une entreprise quelconque. Ces gens vivent à même leurs réserves depuis trois ans, et chez plusieurs les réserves sont épuisées; ils ne sauraient donc tenir bien longtemps. Cette menace du glas funèbre de la protection a fait craindre non seulement à tous nos manufacturiers mais à plusieurs de nos hommes d'affaires qui ne sont pas manufacturiers de faire des placements quelconques, d'agrandir le champ de leurs opérations, et ils sont aujourd'hui à le réduire. Pouvait-on s'attendre à un autre résultat que l'exode qui se produit et subsiste pour ainsi dire depuis que le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir? Les bateaux-traversiers de la rivière Détroit sont chargés de Canadiens qui vont chercher du travail aux Etats-Unis, les trains sont remplis d'effets de colons appartenant à des Canadiens qui s'en vont dans ce pays pour y demeurer en permanence. On mettra fin à cet exode non pas en réduisant les droits, mais en plaçant les manufacturiers canadiens dans une situation telle qu'ils n'aient pas à redouter d'agrandir leur champ d'opérations et ne soient pas obligés de le réduire. Il est admis, je crois, que le Gouvernement a l'intention de poursuivre la réduction des droits jusqu'à arriver à peu près au régime du libre-échange.

Le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a fait lecture d'un mémoire préparé avec soin et qu'il faut accepter comme une déclaration de la politique du Gouvernement. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de suivre ses observations en détail, il y a lieu cependant de remarquer une certaine expression dont il s'est servi et qui est très frappante: il a dit qu'on venait de sonner le glas funèbre de la protection.

M. SPENCER: Très bien!

M. HOCKEN Mon honorable collègue applaudit. Les honorables députés qui sont à ma gauche se soucient bien peu de chasser aux Etats-Unis les habitants de Toronto ou du comté de York, dont l'honorable député de Peel (M. Charters) disait, l'autre soir, que leur population était égale à celle de toute la province d'Alberta. Qu'est-ce que cela peut bien faire à mon honorable collègue, pourvu qu'il puisse économiser $5, cette année, sur l'achat de ses instruments? Mais ce n'est pas avec cet esprit-là qu'on édifie une nation; il faut autre chose.

L'honorable député de Brome (M. McMaster) appelle la protection un appétit. Eh bien, moi, j'appelle le libre-échange une illusion. Mon honorable collègue comprendra qu'il est futile de discuter avec quelqu'un qui

s'illusionne; le fait est qu'il arrive un moment donné où il en est la victime. Il est presque aussi difficile de discuter avec un homme égaré par la théorie du libre-échange qu'avec un enfant qui n'en connaît pas le premier mot.

M. WARNER: Je voudrais poser une question. L'honorable député pense-t-il que la compagnie Massey-Harris est victime d'une illusion?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Elle jouit d'une prime.

M. HOCKEN: Pas du tout. Je croyais avoir fait bien comprendre à mon honorable collègue que ce budget tout en paraissant porter un coup aux compagnies de ce genre, augmente leur protection. Il leur enlève la taxe de 5 p. 100 sur les ventes et leur donne le bénéfice de 3 p. 100 sur les taux de transport.

M. CAMPBELL: L'honorable député veut-il nous dire s'il se plaint...

M. HOCKEN: Permettez, un à la fois. Il leur donne un avantage de 3 p. 100 en taux de transport et il leur donne leurs matières premières en franchise. Je suppose que leur protection sera de 30 à 40 p. 100 supérieure à ce qu'll était auparavant; mais le fardeau retombe sur les autres industries, qui dépendent plus ou moins de la fabrication des instruments en question.

M. FORKE: C'est peut-être un avantage, mais pas une protection.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est un privilège.

M. FORKE: Ce n'est pas de la protection.

M. HOCKEN: Peu importe le nom que vous lui donnez. C'est une concession qui permet à la compagnie Massey-Harris de faire plus d'argent sous l'empire de ce régime fiscal qu'avec le régime précédent. Appelez cela comme vous voudrez; mais si ce n'est pas là protéger une industrie, je demande comment on pourrait le protéger.

Je vais vous dire comment les gens de l'Ouest se sont mis cette idée de libre-échange en tête. Depuis longtemps le "Grain Growers' Guide" parlait du libre-échange. Les cultivateurs de l'Ouest—l'association des producteurs de grains, naturellement—virent augmenter leur nombre. Ils se mirent à publier un journal hebdomadaire, qui ne cessa jamais de parler de libre-échange aux habitants de l'Ouest. Ceux-ci n'entendirent jamais l'autre son. Personne ne leur a jamais dit qu'il serait préférable d'avoir un tarif modéré, pour développer l'industrie, la varier et pour tâcher de faire reposer l'ensemble du pays sur l'agriculture. Personne n'a été jusque-là et, grâce à la propagande du Grain Growers Guide, les habitants des trois provinces des Prairies se sont imaginés que, quelles que soient les mesures prises par le Gouvernement, la seule chose qui pourrait les aider était le libre-échange. Une plus grande erreur ne saurait exister. Si l'on établissait le libre-échange dans notre pays demain, je suis sûr que ce sont les cultivateurs des provinces des Prairies, qui, au bout du compte, en souffriraient. Voici ce qui arriverait: d'abord, les industries du Canada seraient détruites et à la merci des grands trusts des Etats-Unis, lesquels pourraient être retenus quelque peu par leur propre gouvernement, mais pas par le Gouvernement canadien.

M. FORKE: Je ne m'oppose pas au raisonnement de mon honorable collègue, mais je m'oppose à ce qu'il considère les habitants des Prairies comme des ignorants.

M. HOCKEN: L'honorable député n'est pas juste en disant que je les ai traités d'ignorants.

M. FORKE: Vous avez dit qu'ils ne lisaient pas autre chose que le "Grain Growers Guide".

M. HOCKEN: J'ai dit qu'ils n'avaient jamais entendu qu'un son et à mon avis, les manufacturiers sont à blâmer pour cela. Quand les gens de l'Ouest se nourrissaient de propagande libre-échangiste, ils auraient dû leur administrer un antidote, pour empêcher que leur esprit ne s'empoisonne. Ils y auraient trouvé leur avantage.

Monsieur l'Orateur, j'oserai dire ceci: Il n'y a pas, aujourd'hui, il n'y aura jamais dans l'univers une nation qui soit puissante, sans l'aide de la protection. Il n'est pas aujourd'hui une grande nation au monde qui n'ait pas une politique de protection, sauf le Grande-Bretagne et la Grande-Bretagne a établi sa suprématie par la protection.

M. FORKE: Cela a été dit et répété bien des fois.

M. HOCKEN: Il semble nécessaire de le répéter souvent pour que cela traverse le crâne épais de mon honorable ami de Brandon.

M. FORKE: Très bien.

M. HOCKEN: Il n'y a qu'un moyen d'arriver au cerveau de certaines gens et c'est à coups de marteau.

M. HOEY: Le fait qu'on répète une chose ne signifie pas qu'elle est vraie.

M. HOCKEN: Non, mais je dis cela parce que c'est vrai. Si mon honorable ami veut retourner au temps où les industries n'étaient pas florissantes en Grande-Bretagne il verra qu'à une certaine époque, l'Angleterre produisait d'immenses quantités de laine. A cette époque l'Angleterre exportait de la laine; elle l'envoyait en Flandre où l'on en faisait des draps qui étaient réexpédiés en Angleterre et vendus à prix élevés aux Anglais. Au bout d'un certain temps le peuple anglais s'est réveillé et s'est demandé: pourquoi ne pas fabriquer le drap nous-mêmes? Il a alors mis un droit d'exportation sur la laine pour l'empêcher d'aller en Flandre et le résultat a été l'établissement de tissages dans tout le pays. Les Anglais ont commencé par fabriquer leurs draps, puis le coton et, reprenant une industrie après l'autre, ils ont formé la plus grande nation industrielle du monde. Mais tout cela reposait en premier lieu sur une politique de protection et c'est cette même ligne de conduite qui a fait la grandeur des Etats-Unis. Vous n'avez pas besoin d'aller bien loin en arrière, seulement à l'époque de la guerre de Sécession, alors que les Etats-Unis étaient les meilleurs clients de l'industrie anglaise. Mais, au bout d'un certain temps, les Etats-Unis ont établi une politique de protection et les exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis ont continuellement baissé depuis cette époque tandis que les Etats-Unis devenaient riches en industries et en population. C'est pourquoi je prétends que notre pays, qui possède d'immenses richesses naturelles devrait adopter une ligne de conduite nous permettant de vendre nos produits finis. La providence nous a peut-être doté plus richement que toute autre nation du monde au point de vue des richesses naturelles et, à certains points de vue, la providence nous a donné un monopole. Nous avons tout ce qu'il faut pour créer une nation riche et populeuse, mais pour y arriver il nous faut des industries diverses dans les régions du pays qui leur conviennent afin de donner du travail aux ouvriers.

J'ai déjà dit et je répète que si nos amis de l'Ouest du Canada ont assez de patriotisme et s'ils veulent aider à faire du Canada le grand pays qu'on peut en faire, ils doivent accepter un tarif protecteur modéré ou, comme l'appelle mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) un tarif qui permette de vivre, un tarif qui ne soit pas assez élevé pour donner des profits excessifs aux fabricants, mais assez élevé pour assurer du travail aux ouvriers du pays. Si nos amis sont assez raisonnables pour accepter cela ils constateront—et ils le constatent déjà sans avoir rien accepté—que les provinces de l'est du Canada, tant par leurs hommes d'affaires que par leurs représentants à la Chambre, sont prêts à faire tout ce qu'on pourra suggérer pour ajouter à la prospérité des provinces de l'Ouest.

M. WARNER: Je désire demander a mon honorable ami, pourquoi la protection n'a pas accompli depuis quarante ou cinquante ans ce qu'il prétend qu'elle peut accomplir aujourd'hui?

M. HOCKEN: Notre population n'est que de 9 millions et nos voisins du sud ont une population de 115 millions. Ils peuvent produire en masse, chose impossible au Canada, et il est tout à fait impossible que notre pays puisse être rendu au point où il serait en mesure d'adopter le libre-échange en face du tarif élevé des Etats-Unis étant donné la courte période durant laquelle nous avons pu développer nos industries. C'est ma réponse à l'honorable député, qu'il la trouve suffisante ou non.

M. WARNER: La protection va-t-elle créer de la population et plus de besoins?

M. HOCKEN: Je puis répondre ceci: quand la politique de protection a été établie au pays, la ville de Montréal comptait environ 250,000 habitants et elle en a aujourd'hui 800,000. La ville de Toronto comptait moins que 100,000 habitants et elle en compte maintenant 600,000.

M. FANSHER: Je puis demander à mon honorable ami de combien la population rurale de l'Ontario a été diminuée, au cours des vingt dernières années, pour aider à augmenter la population de Toronto.

M. HOCKEN: Je crois que les représentants de l'ouest du Canada peuvent répondre à cette question mieux que moi.

M. FORKE: L'honorable député sait que la population de Toronto s'est augmentée l'an dernier.

M. HOCKEN: Je répondais à notre autre collègue. Je dis que si la population rurale de l'Ontario a diminué, ça été au profit de l'Ouest. Ils se comptent par milliers les gens de l'Ouest qui sont nés dans la province d'Ontario.

M. FORKE: Je ferai observer à l'orateur qui s'apitoie sur la dépopulation du Canada en faveur des Etats-Unis, que la population de Toronto a considérablement augmenté au cours de l'année dernière de sorte qu'il est faux de dire que la vie y est précaire, d'après ce qu'on veut bien nous raconter.

M. HOCKEN: Il y a une légère augmentation dans le chiffre de la population de To-

ronto sur celui de l'année dernière; mais un homme bien renseigné a déclaré devant le Rotary Club de cette ville, il y a quelques jours, qu'il y a à Toronto 7,000 maisons vacantes. Cela donnera à l'honorable député une idée du nombre des départs depuis la publication des dernières statistiques d'avril et de mars.

M. FANSHER: Où sont allés les partants?

M. HOCKEN: Presque tous aux Etats-Unis.

M. FANSHER: Pourquoi ne font-ils pas comme les bons patriotes de la classe agricole? Pourquoi ne viennent-ils pas s'établir dans l'Ouest canadien?

M. HOCKEN: D'après ce qu'on a dit de ce côté (la gauche progressiste) l'émigration sévit également dans l'Ouest. N'avons-nous pas entendu sur ces mêmes bancs déplorer le départ des cultivateurs de l'Ouest pour les Etats-Unis, abandonnant leur terre et le soin de payer leurs dettes à ceux qui restent?

M. WARNER: La protection ne leur a pas été utile.

M. HOCKEN: Le libre-échange ne servira pas non plus à augmenter la population. Quand les ruraux émigrent il faut se rappeler...

M. FORKE: N'oubliez point que nous n'avons pas sur les citoyens de Toronto l'opinion que vous émettez sur la population du Nord-Ouest. Nous n'avons rien à dire nous autres pour critiquer les habitants de Toronto sur leur manière de vivre.

M. HOCKEN: Je n'adresse aucun blâme à la population de l'Ouest. Je dis seulement qu'elle se fait une idée erronée des conséquences du tarif.

M. FORKE: Il ne se passe pas de jour sans qu'on accuse les habitants de l'Ouest de leurs erreurs et de leurs folles prodigalités.

M. HOCKEN: Il est possible que parfois on se soit exprimé un peu lestement à l'égard de la députation de l'Ouest, mais pas moi. Il n'y a qu'un mot à dire au sujet de Toronto. A notre gauche et en face de nous...

M. FORKE: Du tout, du tout.

M. HOCKEN: Si, si, et à mainte reprise.

M. FORKE: Cela je le nie.

M. HOCKEN: On s'exclame: "Voilà bien Toronto!" Nous avons beaucoup plus à nous plaindre sous ce rapport qu'on n'a à se plaindre de nous.

[M. Hocken.]

M. FORKE: Je défie l'orateur de relever dans mes discours une allusion désagréable à l'adresse des habitants de Toronto.

M. HOCKEN: C'est parfait; mais l'honorable membre n'est pas seul sur les bancs progressistes.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Ce sont tous des hommes libres.

M. HOCKEN: Quand on m'a interrompu je m'efforçais de convaincre les députés de l'Ouest de la générosité de la Chambre à leur égard. Quelle est notre attitude à nous gens de l'Est envers les populations de l'Ouest? Nous avons d'abord voté 28 millions pour la construction d'embranchements dont le plus grand nombre seront établis dans l'Ouest. J'ose prédire que ces lignes coûteront plus de 50 millions quand elles seront finies.

M. SPENCER: Etes-vous mécontent de l'exécution de ces travaux?

M. HOCKEN: Pas le moins du monde. Nos collègues de l'Ouest sont bien sensibles à la critique. Je ne suis pas mécontent. Nous avons consenti à ces travaux en faveur de l'Ouest. Si nous y avions été opposés, nous n'aurions pas voté ces projets.

M. SPENCER: Le regrettez-vous?

M. HOCKEN: Je ne regrette rien. Les gens de l'Est sont désireux de favoriser par tous les moyens la prospérité des habitants de l'Ouest. J'en donne pour preuve ce fait que la Chambre a voté 28 millions pour la création de lignes ferrées dans le Nord-Ouest, afin de faciliter autant que possible les communications des cultivateurs. Ce n'est là qu'une chose. On a voté de l'argent l'an dernier et on en votera davantage si l'on peut prouver qu'il est nécessaire, pour l'expédition des produits de l'Ouest par le port de Vancouver que l'on développe. L'an dernier, on a voté deux millions de dollars pour construire un élévateur dans cette ville et la Chambre fera encore davantage pour donner aux Prairies un autre débouché à leur grain. Je dois dire également que la Chambre envisage favorablement l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je ne pense pas que cela aidera, mais la Chambre ne s'est certainement pas prononcée contre le projet. De plus, nous discutons maintenant—et j'espère que le projet sera adopté—une dépense énorme pour creuser les canaux du Saint-Laurent et économiser de cinq à huit cents sur chaque boisseau de blé récolté dans les Prairies.

M. CAMPBELL: L'honorable député prétend-il que ce sera un avantage réel pour l'ouest du Canada?

M. HOCKEN: Si mon honorable ami ne considère pas qu'une économie de cinq à huit cents par boisseau sur le transport du grain de l'Ouest à l'océan est de quelque avantage. . .

M. CAMPBELL: Ce n'est pas encore prouvé.

M. HOCKEN: C'est ce que nous disent les experts. C'est ce que nous essayons de découvrir et si c'est établi, on entreprendra les travaux pour lesquels on dépensera 250 millions et ce seront les habitants des trois provinces de l'Ouest qui en bénéficieront les premiers, et pour ainsi dire presque complètement.

M. CAMPBELL: Les trois provinces de l'Ouest ne les demandent pas.

M. HOCKEN: En plus de cela, elles obtiennent des tarifs plus bas pour leur grain qu'aucune autre partie du Canada. Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est accordé à l'Ouest et il en résulte que les provinces d'Ontario et de Québec sont incapables d'obtenir un seul sou de réduction sur les tarifs marchandises. On a parlé il y a deux ans d'un abaissement général du tarif de petite vitesse, mais quand on a accordé à l'Ouest le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, tout le reste du pays a dû se passer de réduction de tarif.

M. GARDINER: Les Provinces maritimes n'ont-elles pas profité de réductions importantes?

M. HOCKEN: On les leur promet actuellement.

M. GARDINER: Ne les ont-elles pas encore obtenues?

M. HOCKEN: Je ne le crois pas, mais on les leur a promises.

Le très hon. M. MEIGHEN: Une très légère réduction.

M. HOCKEN: Ontario et Québec ont dû se passer de réductions pour que l'Ouest puisse en profiter. Je ne jalouse pas l'Ouest. J'essaye de convaincre mon honorable ami—s'il est possible de le faire pour quelqu'un de Toronto—et j'en doute—que la population des provinces de l'"Est souhaite autant voir l'Ouest prospérer que de prospérer elle-même et elle l'indique par sa bonne volonté d'encourir des dépenses pour contribuer à la prospérité de l'Ouest.

Je crois qu'on devrait prendre en considération toutes les parties du Canada dans la politique nationale. Si nous voulons atteindre ce but et avoir une politique utile aux intérêts de toutes les différentes parties du pays, chacun devrait consentir à faire quelque concession et celle que je demande à l'Ouest c'est d'accepter une politique modérée de protection.

J'ai été désappointé d'entendre l'honorable député de Last-Mountain (M. Johnston) parler de sécession. Il a fait une observation qui laissait entendre que si l'Ouest n'obtenait pas ce qu'il demande il y aurait une "désagrégation politique". Je ne crois pas qu'on devrait employer ce langage dans la Chambre et il ne représente pas les sentiments de l'Ouest. Il a prononcé d'autres paroles qui étaient absolument incorrectes, mais il n'est peut-être pas nécessaire de les relever. La population de l'Ouest ne sympathise pas avec les déclarations qu'il a faites. Quand nous examinons la conduite pendant la guerre des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba, nous pouvons en conclure qu'il n'y a pas d'élément plus loyal dans notre population que celui des habitants qui résident dans ces provinces et si mon honorable ami de Last-Mountain avait l'intention de nous épouvanter, je voudrais lui dire qu'il a absolument manqué son but.

Nous n'entendons pas beaucoup parler dans cette Chambre des difficultés endurées par les intérêts commerciaux du Canada. Il est temps que quelqu'un dise un mot à ce propos. Nous avons entendu parler sans cesse des difficultés des cultivateurs des Prairies. Mais je peux dire à mes honorables amis que les chiffres cités dans les tableaux de la taxe sur les bénéfices d'affaires indiquent que le commerce a souffert durant les trois dernières années tout aussi vivement que l'agriculture.

Si vous consultez les derniers rapports concernant la taxe sur les profits d'affaires, qui a été déposé ces jours derniers, vous vous rendrez compte que la somme perçue de cette source est tombée de 44 millions en 1921 à 4 millions au cours de l'exercice 1923-1924. A quoi faut-il attribuer cette diminution, si ce n'est au fléchissement marqué des affaires? Et si de cette somme, vous retranchez 4 millions, le montant des taxes acquittés par les fabricants de pâte de bois et de papier, et les mines,—ce sont là peut-être les deux seules industries qui jouissent de quelque prospérité au Canada à l'heure actuelle,—vous constatez que, règle générale, les entreprises commerciales et manufacturières n'ont guère été en mesure d'acquitter cette taxe.

M. FANSHER: La taxe sur les profits d'affaires est-elle encore en vigueur au Canada?

M. HOCKEN: Assurément.

M. FANSHER: J'avais l'impression que l'ancien gouvernement avait aboli cet impôt.

M. HOCKEN: Je paie des taxes sur les profits que je réalise dans les affaires. Mon honorable ami l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) m'informe que je désigne cette taxe sous un nom inexact.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il s'agit de l'impôt sur les revenus des compagnies, lequel est bien plus élevé aujourd'hui que ne l'était la taxe sur les excédents de profits.

M. HOCKEN: J'ai encore une couple d'observations à faire et j'aurai terminé mes remarques. Hier, le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) a déclaré que ce budget pose la question de la protection et du libre-échange Voilà la principale question que le peuple canadien sera appelé à décider, au cours de la prochaine élection générale. D'autre part,, l'honorable député de Battleford (M. McConica) renchérit encore en disant: "C'est bien cela; et nous allons vous battre à plate couture". Je ne goûte pas très fort ce sentiment. Je ne tiens pas à battre personne à plate couture.

M. FORKE: C'est le sentiment qui répugne à l'honorable député.

M. HOCKEN: C'est le fait que je nie absolument. Je crains fort que c'est l'honorable député de Battleford qui sera battu à plate couture et non les candidats protectionnistes. Et le résultat ne saurait être autre que celui-là. Les 7-9 de la population des différentes provinces qui forment la Confédération sont favorables au régime protecteur. Et peut-on concevoir que, dans les circonstances, les trois provinces des Prairies dont les habitants constituent les 2-9 de la population du Canada, soient en mesure d'annuler les suffrages des six autres provinces, à la prochaine élection générale?

M. SPENCER: L'honorable député tente-il de nous faire croire que ces trois provinces sont les seules à réclamer le libre-échange?

M. HOCKEN: Certainement.

M. SPENCER: Que dites-vous des Provinces maritimes?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas donné l'assurance à mes honorables amis que personne ne soulève la question du libre-échange?

M. HOCKEN: L'histoire politique du Canada établit à mon sens qu'il n'y a que trois provinces qui favorisent le système du libre-échange.

M. SPENCER: Que dites-vous des Provinces maritimes?

M. HOCKEN: Chaque fois que la question de la protection opposée au libre-échange a été posée au Canada, les Provinces maritimes se sont prononcées en faveur du régime protecteur—je ne crois pas que mon honorable ami puisse nier ce fait. Il en fut ainsi en 1878, en 1891 et en 1911.

M. FANSHER: La question du libre-échange n'a jamais été posée au peuple canadien.

M. HOCKEN: Ne l'a-t-elle pas été en 1878? Mon honorable ami n'était pas encore de ce monde à cette époque et voilà peut-être pourquoi il faut lui pardonner d'ignorer ce fait. Pour ma part, j'étais de ce monde à cette époque et je me rappelle la lutte ardente qui fut faite sur cette question en 1878. Je me souviens aussi des incidents de la campagne électorale de 1891. Le parti libéral soumit alors au peuple son programme qui comportait la réciprocité sans réserve avec les Etats-Unis; l'honorable Edward Blake toutefois, déserta les rangs de son parti parce qu'il n'avait pas foi en ce programme. Je sais également ce qui s'est passé en 1911. Ce sont là à mon avis, les trois seules circonstances où les élections générales se soient faites sur la question de la protection en regard du libre-échange, au Canada. S'il faut juger de l'avenir par le passé, nous pouvons conclure que l'honorable député de Battleford sera battu à plate couture et qu'après la prochaine élection, nous aurons à la direction du pays un gouvernement qui nous donnera un tarif basé sur le coût de l'existence.

J'ai toujours professé les sentiments de la plus sincère amitié envers la population des différentes provinces de la Confédération. Je suis un Canadien. Je suis né ici, et j'ai vécu toute ma vie au Canada. J'ai pour le Canada l'amour que ressentent tous les bons citoyens pour le pays de leur naissance. De plus, je rêve de voir le Canada devenir avant la fin du présent siècle l'un des plus puissants pays du monde. Cependant, nous ne pouvons jamais atteindre cet objectif,—nous ne pourrons jamais accomplir la destinée que le Tout-Puissant nous a tracée,—à moins de nous entendre province par province pour l'élaboration d'un programme national qui protégera les intérêts de chacune des provinces de la Confédération. Sous un régime de cette nature, il faudra que la province d'Ontario fasse certaines concessions, mais la province de Québec, les Provinces maritimes et les provinces de l'Ouest devront en faire elles aussi. Tout ce que je leur demande, c'est de considérer cette question de protection non pas au point de vue de l'épargne de quelques dollars sur une lieuse, mais au point de vue de la conservation de nos grandes villes industrielles comme centres de population, de richesse, comme sources fournissant de

quoi acquitter les impôts nécessaires au paiement de la dette nationale et contribuant au bien-être du pays de toutes les façons dont les grands centres sont censés y contribuer.

M. CASGRAIN (Charlevoix-Montmorency) (Texte): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas laisser finir ce débat sans me joindre à ceux qui m'ont précédé pour exprimer mes regrets à l'occasion de l'absence du très honorable ministre des Finances (M. Fielding) qui, à cause de sa longue maladie, a été empêché de prononcer son dix-septième discours sur le budget. Tous reconnaissent en lui l'homme éminemment supérieur, le politique habile, le financier sans égal et à toute épreuve qui a su si bien manœuvrer la barque des finances pendant les quinze années d'administration libérale du regretté Sir Wilfrid Laurier et qui a su donner à notre pays l'ère de prospérité qu'il a connue de 1896 à 1911. Si nous n'avons pas toujours pu partager ses idées sur certaines questions, nous devons toutefois déclarer que nous croyons fermement qu'il a été un homme absolument sincère et convaincu.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter le premier ministre du choix habile qu'il a fait en nommant au poste de ministre intérimaire des finances l'honorable ministre de l'Immigration, le Député de Châteauguay-Huntingdon (M. Robb). Homme d'affaires consommé, mûri par l'expérience, politicien disert, il a su se rendre digne de la tâche qui lui a été confiée. Il s'est résolument mis à l'œuvre et a su, en peu de temps, dans des circonstances très difficiles, se familiariser avec tous les détails du département des finances. Economiste distingué, il s'est rendu compte des besoins du peuple dans le moment et a su présenter à cette Chambre et à tout le pays un budget absolument acceptable. Depuis longtemps nous attendions ce budget. Les uns avec confiance ceux de la droite—les autres—ceux de l'opposition officielle—avec appréhension, et nos amis, qui sont en face de moi, avec doute et avec grand intérêt. Ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, —et j'en suis—sont absolument satisfaits du budget. Nous constatons que la mesure budgétaire présentement à l'étude révèle un état satisfaisant des affaires du pays, dans les circonstances actuelles. Nous avons, d'abord, un surplus—d'après ce que le ministre intérimaire des finances nous annonce; deuxièmement, une réduction de la dette; troisièmement, une réduction des taxes, et quatrièmement,—chose peut-être très surprenante— l'abaissement du tarif et, tout de même, l'équilibre du budget. L'honorable ministre intérimaire des finances doit être félicité de son travail, et je crois que toute la population du pays et le parti auquel il appartient devront lui rendre le témoignege qu'il a fait une bonne œuvre. Le gouvernement du Canada, sous l'habile et sage direction du très honorable Mackenzie King, doit être félicité d'avoir été capable, dans l'espace de deux ans à peine, de remettre nos finances sur une base solide et d'améliorer la situation, d'une façon générale, sans nuire à l'agriculture, sans nuire à l'industrie manufacturière et sans nuire à toutes les autres industries du pays. Ce sont là les points que je vais traiter au cours de l'exposé que je désire soumettre à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, immédiatement après la présentation du budget, nous avons lu, dans beaucoup de journaux du pays, des rumeurs et des remarques de nature à plaire à certaines classes de la population opposées à ce budget. Cependant, tous les députés représentant des districts agricoles, tous ceux qui ne sont pas intimement liés aux puissants de la fortune, bref tous les hommes libres, tous ceux en qui bat un cœur généreux et qui sont soucieux des intérêts du peuple peuvent dire, absolument avec confiance: Voilà un gouvernement qui a bien compris la situation et qui essaie de faire quelque chose pour le peuple; voilà un gouvernement qui essaie d'alléger le fardeau du consommateur, en réduisant les taxes—ce qui aura pour effet de diminuer le coût de la vie—; voilà un gouvernement qui essaie de racheter ses promesses d'élection et de mettre en pratique la politique qu'il a prêchée lorsqu'il était dans l'opposition. Les sults que nous entendons récriminer et se plaindre, au sujet du budget, ce sont les gros banquiers, les gros manufacturiers, les "trustards", et ceux qui, favorisés par certaines lois, ont pu édifier des fortunes colossales et devenir des magnats de la finance, les grands millionnaires du pays. Ce sont ces gens-là qui essaient de dicter une ligne de conduite à certains gouvernements, par l'entremise de la presse salariée qu'ils ont à leur disposition. Sans doute il y a des exceptions, mais dans certaines grandes villes il n'en est pas moins vrai que, depuis la présentation du budget, de grands journaux ont tenté de faire comprendre au peuple que le budget n'est pas dans son intérêt. Je crois qu'il faut mettre le peuple en garde contre cette fatigue qui tend à dénaturer la question et par laquelle on essaie de faire croire au peuple du Canada que le gouvernement n'a pas en vue les meilleurs intérêts du pays.

Le principe que l'on applique dans le budget est un des principes économiques les plus sages et les plus justes. La Providence a voulu que tous les hommes puissent se pro-

curer les produits de la terre avec le moins de restrictions possible, et toute entrave au commerce et à l'échange de ces produits—si la chose est poussée trop loin—peut devenir injuste, peut devenir un malheur pour la population en général, bien que dans certains cas cela puisse être à l'avantage exclusif de certaines personnes. Seulement, ce que tout gouvernement sage et soucieux des intérêts du peuple doit essayer de comprendre, c'est d'inscrire dans les statuts du pays des lois qui, tout en donnant des revenus au pays pour l'administration de la chose publique, devront améliorer le sort de toutes les classes de la société. Il est important que les impôts ne pèsent pas lourdement sur les épaules de ceux qui sont le moins favorisés. Il faut faire en sorte que les taxes soient réparties sur ceux qui sont capables de les supporter plus facilement. A ce sujet, je puis vous citer l'exemple de la province de Québec qui, dans sa législation, dans un cadre moins grand que celui du gouvernement fédéral, a réparti les impôts sur les personnes les plus riches, de manière à soulager les classes pauvres et à améliorer la situation de la classe agricole en particulier.

Au cours de ce débat, nous constatons que, aujourd'hui comme autrefois, la grande question est de savoir qui veut un tarif élevé et qui favorise un tarif bas, en d'autres termes qui désire la protection et qui désire le libre-échange.

On essaye aussi, monsieur l'Orateur, à l'aide de certaines phrases prononcées par des membres de cette Chambre siègeant à votre droite, de faire croire que le parti libéral tout entier est responsable de ces paroles et que le gouvernement va léser le peuple et diriger la politique de ce pays vers le libre-échange immodéré. Ceux qui voudraient conclure de certains discours que le parti libéral est un parti absolument libre-échangiste, sont complètement dans l'erreur Aucune personne appartenant à un parti, même faisant partie d'un gouvernement, ne peut lier les autres membres de ce parti qui ne partageraient pas entièrement ses opinions. On connaît la vraie politique des partis, la ligne de conduite qu'ils doivent suivre, par ce qu'ils ont prêché lorsqu'ils étaient dans l'opposition et par ce qu'ils essaient de mettre en pratique lorsqu'ils sont au pouvoir. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) disait il y a quelques jours qu'il faut considérer uniquement ce qui a été fait par un parti lorsqu'il était au pouvoir et ne pas tenir compte de la politique qu'il a préconisée dans l'opposition. Nous ne pouvons pas mettre de côté les actes d'un parti politique dans l'opposition et se servir seulement de ses actes lorsqu'il gouverne afin de juger de la ligne de conduite qu'il suivra dans l'avenir.

Nous savons que les premiers à nous reprocher aujourd'hui notre attitude, parce que nous abaissons le tarif sur les instruments aratoires, sont ceux qui, l'an dernier et les années précédentes, alors même que nous étions dans l'opposition immédiatement après notre convention de 1919, nous demandaient de mettre en pratique quelques-uns des articles les plus importants du programme de cette convention. Et aujourd'hui, parce que nous essayons, afin d'alléger le fardeau de la classe agricole, d'améliorer en général la situation dans tout le pays, de mettre à exécution une certaine partie de ce programme, ils nous disent que notre politique n'était pas la bonne; et cependant, ce sont les mêmes qui, dans ce temps-là, nous disaient de la mettre en pratique. Ils nous reprochent aussi de donner trop au parti fermier des provinces de l'Ouest, et, d'un autre côté, ils veulent une protection plus élevée et affirment que nous pourrons, avec une plus grande protection, une protection adéquate, une protection pour toutes nos industries remédier à tous les maux qui sont censés être actuellement la cause de l'instabilité qui existe dans le pays. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ce que nous faisons actuellement soit de nature à nuire aux industries, aux manufactures et aux grandes institutions commerciales de notre pays; je crois, par contre, que l'abaissement des droits sur les instruments aratoires prévu dans le budget actuel est de nature à améliorer le sort de la classe agricole, et représentant un comté agricole entièrement, un comté situé dans la province de Québec, où il y a quelques manufactures mais surtout des industries de pâte de bois, je ne puis faire autrement que donner mon entier appui au gouvernement pour la sage politique qu'il vient d'inaugurer.

On parle souvent de la politique du gouvernement, et l'on dit, comme le disait le député de Saint-Laurent-Saint-Georges la semaine dernière. Si on examine les discours prononcés dans le passé par les chefs du parti libéral, par l'honorable monsieur Fielding lorsqu'il était ministre des Finances dans le cabinet Laurier, on voit que la politique du parti libéral a toujours été de maintenir une certaine stabilité du tarif, que jamais le parti libéral n'a essayé d'y toucher et qu'il a continué la politique inaugurée en 1878, la politique nationale. Mais, monsieur l'Orateur, si on examine les tarifs qui ont été établis dans ce temps-là, on voit toute la vérité, on constate que dans toutes les occasions le parti libéral a tenté d'abaisser d'une façon modérée

les tarifs, tout en donnant une protection, je dirais "incidental", temporée et mitigée, aux industries qui en avaient le plus besoin. Si on étudie l'histoire politique du pays, on verra que çà été le privilège du parti libéral d'inaugurer cette politique dont on parle tant, "the Laurier-Fielding tariff policy", et d'abaisser peu à peu le tarif de façon à alléger le fardeau de toutes les classes tout en ne nuisant pas aux manufactures et aux industries. Nous constatons aussi qu'il y a eu deux réductions, sous forme de préférence britannique, du temps de sir Wilfrid Laurier, et il est évident que le projet de réciprocité avec les Etats-Unis était un autre pas en avant, un acheminement vers la politique de sir Wilfrid Laurier telle qu'il l'avait préconisée, au pouvoir comme dans l'opposition. Et à ce propos je citerai un article du *Montreal Witness*, en date du 7 mai 1924, qui se lit comme suit:

Le tarif Laurier-Fielding

Se réclamer du tarif Laurier-Fielding auprès de libéraux mal informés, c'est montrer qu'on est soi-même dans l'ignorance. S'il est dans nos annales un fait notoire entre tous, c'est bien que le programme Laurier-Fielding en matière douanière tendait à l'abaissement des droits. Le traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne a donné lieu à deux réductions du tarif, et il en a été tenté une troisième sous le couvert de la convention de réciprocité faite avec les Etats-Unis, relativement aux produits naturels. Ce qu'ils qualifient de combinaison Laurier-Fielding, les protectionnistes s'en sont armés pour renverser le gouvernement qui a marché à la défaite en combattant pour ce qui était véritablement le tarif Laurier-Fielding. Fermez impitoyablement l'oreille à qui défend la protection en se fondant sur la conduite de Laurier et de Fielding qui, eux, n'ont pu réussir à briser les entraves du peuple pour la seule raison que celui-ci s'est laissé affoler par les cris d'épouvante des industriels à qui on n'avait pas même touché, et dont les gémissements indiquaient la conception qu'ils se faisaient alors de la politique Laurier-Fielding. En se réclamant aujourd'hui de cette politique, ces mêmes gens qui contrecarraient chacune des actions du cabinet Laurier-Fielding, tout comme ils contrecarrent maintenant celles du ministère King, s'emparent d'autant de terrain qui s'est déjà effondré sous leur pas. Ce tarif il est peu franc de le donner pour la politique Laurier-Fielding. C'est desservir un homme d'Etat encore jeune que de fonder sa glorification sur cette erreur-là.

Et si l'on veut connaître la politique du regretté chef libéral dans les dernières années de sa vie, on n'a qu'à lire le manifeste qu'il adressait au peuple du Canada en 1917, dans lequel il disait:

Je me proposerais si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane...

...J'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada et à soulager le consommateur canadien.

Voilà la politique de notre regretté chef en 1917; voilà le résumé de sa politique pendant qu'il était à la tête du Gouvernement, de 1896 à 1911, et le résumé de sa politique avant qu'il ait atteint le pouvoir, avant 1896.

Monsieur l'Orateur, pour savoir si la politique qui est préconisée aujourd'hui est de nature à nuire ou non aux industries et à faire du tort spécialement aux marchands et aux manufacturiers de machines agricoles, il faut s'en rapporter à ceux qui sont intéressés directement dans cette industrie, afin de savoir si les résultats seront aussi désastreux que nos amis de l'opposition officielle de Sa Majesté le prétendent. Or nous constatons, monsieur l'Orateur, que déjà les marchands d'instruments aratoires se sont prononcés dès l'année 1920, le 14 septembre. Voici ce que le président de la compagnie Massey-Harris disait à cette date:

Parlant au nom de la compagnie que je représente, je déclare catégoriquement que les privilèges qui nous sont conférés par le tarif protecteur ne nous ont guère fait gagner de l'argent.

. . . . . .

Quant à la compagnie Massey-Harris, même aujourd'hui, se plaçant au seul point de vue de gagner de l'argent, elle serait parfaitement prête à faire face au retrait de l'impôt protecteur sur nos instruments, "si en même temps cet impôt était enlevé sur tout ce qui entre dans leur fabrication".

Voilà ce que ces manufacturiers disaient en 1920; et nous n'avons pas été surpris de voir qu'ils étaient conséquents avec eux-mêmes et qu'après avoir étudié le budget qui vient d'être proposé, après l'avoir examiné attentivement, ils ont soumis au public de ce pays, il n'y a que quelques jours, une déclaration faisant connaître leur position à ce sujet et faisant savoir à tout le peuple du Canada que la politique du Gouvernement était satisfaisante pour eux et qu'elle était même de nature à donner de bons résultats. Je ne sais pas si les orateurs qui m'ont précédé ont cité cette déclaration, mais je crois de mon devoir de la lire à cette Chambre afin qu'elle fasse partie du compte rendu officiel des débats. Voici ce qu'on lisait dans l'un des journaux d'Ottawa, en date du 6 mai 1924:

Le budget aura pour effet d'abaisser immédiatement le coût des instruments aratoires

L'exemption de l'impôt sur les ventes et le dégrevement du droit sur les matières premières tendent à la réduction

La compagnie Massey-Harris fait une déclaration

On compte sur le cultivateur canadien pour s'efforcer d'activer l'industrie canadienne

(Presse canadienne)

Toronto, le 5 mai.—La déclaration suivante a été faite par la compagnie Massey-Harris, à responsabilité limité, après un examen des modifications budgétaires, surtout en ce qu'elles concernent les instruments aratoires.

"Ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons pu déterminer plus ou moins exactement l'effet probable qu'au-

ront sur les prix des machines agricoles les changements apportés au tarif tels qu'ils sont indiqués dans les résolutions de l'honorable M. Robb, ministre intérimaire des Finances, et les amendements qui y ont été proposés.

"Sur les machines servant à la récolte; les lieuses, les faucheuses, les moisonneuses, importées au Canada le droit a été réduit de 10 à 6 p. 100; sur les instruments pour la préparation du sol, les cultivateurs, les semoirs, les herses, etc., de 12½ à 7½ p. 100; sur les batteuses, les chargeuses de foin, etc., de 15 à 10 p. 100, et sur les chariots de ferme, de 17½ à 10 p. 100 Les nouveaux tarifs, maintenant en vigueur, représentent un minimum de protection, et l'on croit qu'à part les articles qui peuvent être importés en franchise, les droits douaniers dont son aujourd'hui frappés les instruments aratoires sont moins élevés que ceux qui sont imposés sur n'importe quelle autre catégorie de marchandises importées.

Anomalies supprimées

"Le manufacturier canadien de machines agricoles a été dans une certaine mesure indemnisé de la perte de la protection des produits finis par la modification des droits de douane sur les matériaux, etc., qu'il y emploie. Jusqu'à présent, plusieurs matériaux étaient frappés d'un droit plus élevé que celui qui était imposé sur les articles finis, et sous ce rapport, cette industrie se trouvait entravée. L'abaissement de ces droits et les nouveaux règlements qui viennent d'être faits ont remédié à ces anomalies, et, en ce qui concerne la compagnie Massey-Harris, nous essaierons de nous conformer aux nouvelles conditions et donnerons au cultivateur canadien tous les avantages possibles résultant de ces changements. Nous comptons sur lui pour faire tout en son pouvoir dans le but d'activer l'industrie canadienne par l'achat des machines de fabrication domestique.

Réduction immédiate du prix

"Les dispositions du budget qui exemptent de l'impôt sur les ventes les instruments aratoires sont les bienvenues. Ces dispositions et le dégrèvement des droits douaniers sur les matières premières annoncés par les amendements ministériels permettront au manufacturier de diminuer immédiatement ses prix. Quant à la compagnie Massey-Harris (et nul doute que cela ne s'applique à d'autres compagnies de machines agricoles) le cultivateur bénéficiera sous forme de réduction de prix de l'épargne totale effectuée par la remise de l'impôt sur les ventes et les droits moins élevés sur la matière première."

Déclaration du premier ministre

Le premier ministre King a fait les commentaires suivants, hier soir, sur la déclaration de la compagnie Massey-Harris:

"La déclaration de la compagnie Massey-Harris donne raison au Gouvernement qui est d'avis que les modifications tarifaires effectuées par le budget actuel devraient être à l'avantage des cultivateurs et de l'industrie des instruments aratoires. Si, comme c'est indiqué, les agriculteurs canadiens jouissent immédiatement de l'abaissement des droits et de l'abolition de l'impôt sur les ventes grâce à une réduction correspondante du prix des instruments aratoires, il incombe à tous les cultivateurs, comme l'a dit la compagnie Massey-Harris, d'activer l'industrie canadienne par l'achat de machines de fabrication domestique, et je crois qu'ils le feront".

Voilà, monsieur l'Orateur, l'opinion qui a été exprimée par les personnes qui sont exactement au courant de la position qui va résulter des résolutions budgétaires et des réductions que nous venons de faire. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin pour répondre à l'objection de ceux de nos amis qui prétendaient que nous étions pour ruiner cette industrie en

en favorisant une autre qui voulait avoir, à tout prix, des réductions sur les instruments absolument nécessaires à son exploitation.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. CASGRAIN: Parfaitement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Répudiez-vous la déclaration de l'honorable ministre de l'Intérieur que ce budget est le son de mort de la protection?

M. CASGRAIN: Non; je ne crois pas que, lorsque l'honorable ministre de l'Intérieur a dit que le budget était le son de mort de la protection, le signe de mort de la protection, le glas funèbre de la protection, je ne crois pas, dis-je, que ce soit là ce qu'il a voulu dire; je ne crois pas que dans ce pays, dans la province de Québec que je représente et dans le parti qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, il y ait jamais une majorité disposée à abolir toute protection; je ne crois pas, ainsi que je l'ai dit au commencement de mes remarques, que ce soit l'intention et que ce soit là l'idée de l'honorable ministre de l'Intérieur. D'ailleurs, je ne crois pas qu'un parti politique puisse être lié par cette déclaration, je ne crois pas que les députés de la province de Québec puissent être liés par la déclaration d'un seul homme faite dans une circonstance semblable.

Plusieurs DEPUTES: Ecoutez, écoutez.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. CASGRAIN: Monsieur l'Orateur, je disais donc, lorsque la Chambre s'est ajournée il y a quelques instants, qu'il ne fallait pas lier le sort de tout un parti et de tous ceux qui suivent et appuient le Gouvernement par quelques paroles qui, dans la chaleur d'un débat, auraient pu être prononcées par un de ses ministres, ou par des personnes en vue dans le parti. Je disais aussi que je ne croyais pas qu'il y avait place aujourd'hui, ni dans la province de Québec ni dans le Canada tout entier, pour le libre-échange, et que, pour aucune considération, le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir ne voudrait rien faire de nature à détruire ou ruiner les industries qui, depuis plusieurs années, ont contribué largement à la prospérité de notre pays. Dans le budget qu'il vient de proposer, le Gouvernement a suivi la politique libérale, telle qu'elle a été tracée et léguée, par les chefs qui nous ont précédés, par le regretté sir Wilfrid Laurier et ceux qui, avant lui, ont eu les destinées du parti libéral entre les mains.

Lors du discours de l'honorable député qui m'a précédé (M. Hocken), j'ai été surpris de quelques-unes de ses remarques. Il nous disait que les ouvriers canadiens s'en allaient en grand nombre des grands centres aux Etats-Unis et il s'apitoyait beaucoup sur le sort qui leur était fait par le nouveau budget. Je crois que la même remarque a été faite par l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) au début de ce débat. Ils sont aujourd'hui bien soucieux des ouvriers et de leur sort, surtout des ouvriers agricoles. Mais il ne l'étaient peut-être pas autant dans les années passées lorsque, en 1911, le gouvernement de sir Wilfrid Laurier soumettait au peuple, afin de la faire adopter et mettre en vigueur, la politique de réciprocité qui aurait amélioré la situation de tous les canadiens. Avec la réciprocité le pays tout entier aurait progressé, et nous n'aurions pas eu à enregistrer toutes les causes d'alarme que ces messieurs de l'opposition, aujourd'hui, déplorent énormément.

Voyons, maintenant, ce que le parti conservateur a fait pour la classe agricole. Si nous nous reportons à l'année 1920, alors que le Gouvernement de ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, avaient établis une commission pour s'enquérir de la façon dont on devait modifier le tarif ou le remanier, nous verrons que les cultivateurs ont demandé dans ce temps-là, à Québec, à la commission présidée par sir Henry Drayton, une diminution des droits sur les instruments aratoires. Les cultivateurs prévoyaient, dans ce temps-là, qu'il pourrait y avoir une diminution de profits, qu'il y aurait une crise à traverser et ils voulaient y faire face. Ils avaient eu la précaution de s'adresser au gouvernement pour lui demander d'adopter les mesures nécessaires afin de prévoir les époques de gêne qui pourraient survenir et serait préjudiciables à leurs intérêts. Mais les conservateurs refusèrent de leur venir en aide et firent la sourde oreille à leurs justes revendications, avec les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

L'honorable député qui m'a précédé a dit aussi que le parti libéral n'était pas fidèle à ses promesses, que ce n'était pas l'ancien parti libéral qui suivait la politique de Laurier et de Fielding. Mais, monsieur l'Orateur, est-ce que nous n'avons pas le triste spectacle de constater que, ceux qui veulent aujourd'hui que nous suivions la politique de Laurier et Fielding, étaient les premiers, dans les années où le gouvernement de sir Wilfrid Laurier proposait ses budgets, alors qu'il était au pouvoir, à s'y opposer et à empêcher la mise en force de la politique budgétaire libérale que l'on prône tellement aujourd'hui et que l'on dit être la meilleure? Est-ce que ce ne sont pas les mêmes qui, en l'année 1911, ont fait toute la campagne contre le regretté sir Wilfrid Laurier pour empêcher la mise en force de cette politique dite "Laurier-Fielding tariff policy"?

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Toronto-Ouest est soucieux de l'avenir pour l'industrie de l'acier qui, prétend-il, va souffrir de grands dommages par la suite des réductions apportées au tarif sur les instruments aratoires. Si on regarde un instant les statistiques, on verra que la compagnie dite Steel Company of Canada, dont mon honorable ami a parlé, fait des profits considérables. Pendant l'année 1921 ses profits étaient de $810,-292, en 1922, $903,596, et en 1923, $1,432,875. De sorte que, pendant les trois dernières années, cette compagnie a vu augmenter ses profits d'année en année, de telle façon qu'aujourd'hui la petite réduction qu'elle pourrait subir serait grandement compensée par les profits qu'elle a accumulés dans le passé.

Si nous prêtons l'oreille aux remarques qui sont faites par les députés qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, nous constatons qu'ils sont bien alarmistes, bien pessimistes. D'un autre côté, si nous lisons les journaux financiers, nous n'avons pas autant lieu de nous alarmer et de craindre pour l'avenir. Je parcourais, il n'y a pas longtemps, un journal qui a une certaine influence à Montréal, le *Montreal Financial Times,* et à la date du 11 avril 1924, voici l'en-tête que j'y trouvais:

> Vingt-sept compagnies ont accusé une augmentation de bénéfices nets, l'année dernière
>
> Plus de la moitié des sociétés, dont les bilans ont été publiés depuis quelques mois, accusent une augmentation de bénéfice, pouvant servir au paiement de dividendes.—Situation presque identique à celle de l'année antérieure.—Quelques changements intéressants dans les recettes.—Deux années successives de progrès.

Evidemment, monsieur l'Orateur, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Certains députés déclarent ici que les affaires vont mal, que les industries sont menacées de ruine, qu'il ne faut rien changer; d'un autre côté, ces mêmes messieurs font de la propagande par leurs journaux et affirment que les affaires s'améliorent et que les conditions financières du pays vont de mieux en mieux.

Et l'article continue:

> On et heureux de constater que dans la majorité des cas, il y a eu une augmentation assez sensible des recettes. Un relevé des recettes nettes pouvant servir au paiement de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires pour les années 1921, 1922 et 1923, indique que sur 48 compagnies, 27 ont accusé en 1923, une augmentation de bénéfices sur l'année 1922 qui était elle-même meilleure que la précédente, puisque 28 compagnies sur 48 avaient vu augmenter le chiffre de leurs recettes nettes.
>
> Une augmentation de 50 p. 100
>
> Ce relevé est extrêmement intéressant, car il indique que les progrès des deux dernières années se sont faits d'une façon comparativement régulière, en dépit des vicissitudes du commerce en général et d'une fluctuation constante. Les deux dernières années ont certainement

été dures, et le progrès s'est limité largement à certaines industries spécifiques. Cependant, le fait que la moitié des sociétés inscrites dans chacune de ces deux années, ont pu faire des progrès, est une preuve encourageante de la situation dans laquelle se trouvent, aujourd'hui, les compagnies industrielles et commerciales.

Je trouvais aussi dans le même journal, à quelques semaines de cela, un autre article intitulé:

Sept industries canadiennes réalisent $32,760,440 par an pendant une période de plus de cinq ans

Ce sont là de bons résultats et il n'y a pas à craindre que ces grandes corporations puissent être réellement affectées aujourd'hui par les quelques petits changements que nous apportons au tarif sur les instruments aratoires.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville (M. Benoît) qui est un homme du métier et qui connaît bien la classe agricole, demande si les cultivateurs ont gagné autant que cela. Je crois que la réponse est facile à donner: je ne sache pas qu'il y en ait jamais existé qui ont pu amasser des profits aussi considérables.

L'article continuait:

Bien qu'on ne doivent pas s'illusionner au sujet de la prospérité industrielle, on est cependant heureux d'apprendre que, depuis la fin de la guerre les principales industries du pays ont eu leur part des bénéfices qu'il était possible de réaliser.

L'article divise ensuite les compagnies en divers groupes: Heavy Manufacturing, Miscellaneous Manufacturing, Cottons and Textiles, Pulp and Paper, Public Utilities, Flour Milling, Mining and Development, et montre exactement les résultats obtenus et les profits gagnés durant les cinq dernières années:

Moyenne de capital et de recettes pendant cinq ans

	Capital ordinaire	Recettes nettes	Pourcentage de recettes
Grosse industrie.. ..	$106,399,000	$3,853,371	3.62
Divers..	21,265,280	1,957,524	9.41
Cotons et tissus.. ..	14,616,100	2,927,732	20.67
Pâte et papier.. ..	57,128,280	7,844,326	13.67
Utilités publiques ..	121,849,978	8,908,753	7.23
Meunerie..	11,992,008	2,180,483	18.09
Mines..	39,633,700	5,088,251	12.84
Moyennes totales des cinq ans..	$372,884,346	$32,760,440	8.79

Il y a encore une autre base, un autre critérium: les prix auxquels se vendent certaines parts de ces corporations. Et dans les remarques que je fais ce soir à la Chambre, je voudrais qu'il soit bien compris que je n'essaye aucunement de nier l'utilité de ces corporations et que je suis prêt à reconnaître tout le bien qu'elles peuvent avoir fait pour le développement de notre pays et l'agrandissement de nos centres commerciaux. Seulement, il est bon à noter que toutes ces corporations et compagnies ont fait d'énormes profits qui ne sont comparables en aucune façon à ceux que peut rapporter l'agriculture.

[M. Casgrain.]

Ce journal parle ensuite de l'industrie du coton; il dit, au sujet de la compagnie Dominion Textile:

Le 31 mars 1922, les recettes nettes applicables à l'ancien capital-actions ordinaire se sont élevées à $10,007,701, soit $200.15 par action de $100 au poir ou approximativement $66.75 à leur valeur actuelle.

Et au sujet de la compagnie Canadian Cotton:

Le 31 mars 1923, les recettes nettes applicables au capital-actions ordinaire s'élevaient à $5,522,145, soit $203.36 par action de $100 au pair.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville me demande s'il y a du "watered stock", si ces compagnies ont été surcapitalisées. Je ne suis pas capable de le dire, je ne suis pas en mesure de parler devant cette Chambre et de donner tous les renseignements à ce sujet, mais je veux seulement citer les faits qui ont été publiés dans tous les journaux du pays et qui démontrent les conditions financières satisfaisantes de ces grandes corporations.

Il y a plus, on voit dans ce même journal encore, que les affaires sont meilleures et vont s'améliorant dans les provinces de l'Ouest aussi. Dans une dépêche venant d'Edmonton, Alberta, on lit ceci:

Les banques et les établissements de crédit sont plus satisfaits de la perpective qu'il ne l'ont été depuis longtemps. La richessse productive de l'Alberta s'est considérablement accrue et on remarque partout l'emploi de meilleures méthodes même dans l'agriculture. Les recouvrements, tout en n'étant pas extraordinaires, se sont bien maintenus.

Et certaines corporations qui, dans les années passées, n'avaient pas pu payer à leurs actionnaires des dividendes rémunérateurs ont pu le faire dernièrement. Nous avons la compagnie Goodwins Ltd. à Montréal qui annonçait qu'elle payait tous les arrérages des dividendes sur son stock: "Goodwins Ltd. pay all arrears on its stock", et ceci dans les mêmes journaux financiers qui, d'un autre côté, essaient de faire croire au public que les affaires vont mal et que nous traversons aujourd'hui une période de dépression.

Si nous regardons aussi les circulaires du commerce et si nous consultons les hommes d'affaires, nous constatons que dans bien des cas ils ne sont pas aussi pessimistes que nos amis qui siègent immédiatement à votre gauche, monsieur l'Orateur. J'ai devant moi une circulaire d'un des plus gros bureaux de courtage de la ville de Montréal,—et nous recevons beaucoup de ces circulaires. Ce document est en date du 11 avril 1924, après que le budget fut présenté à cette Chambre et alors qu'il était connu de tous le pays.

At the beginning of the second quarter, we have advanced sufficiently far into 1924 to get some line on the probable outlook for the remainder of the year. One thing that seems assured is that it will be a

year of easy money conditions, so that with plentiful funds available for investment there is likely to be a steady demand for high grade bonds and stocks, etc.

Et l'on réfère aux grandes corporations, aux grandes compagnies industrielles dans lesquelles on encourage le public à souscrire et à placer le fruit de ses épargnes, parce que, prétend-on, les affaires étant meilleures les profits seront plus considérables.

Il y a aussi un autre critérium. Nous consultons souvent les économistes et il est bon de s'inspirer à cette source afin de savoir d'eux, qui étudient continuellement ces questions, quelle est la situation financière et si elle s'améliore. Voici ce que dit M. Roger W. Babson, un économiste distingué qui publie des statistiques et des rapports sur toutes les questions financières; parlant de la situation au Canada, il fait une revue intéressante dans laquelle il dit, entr'autres choses.

La situation du Canada s'améliore

Roger W. Babson a publié, ces derniers temps, sur les conditions actuelles des affaires au Canada une revue intéressante dans laquelle il dit, entre autres choses, ce qui suit:

"Les rapports commerciaux étroits du Canada et des Etats-Unis, dit Babson, ne sont pas appréciés à leur juste valeur par les hommes d'affaires des deux pays. En autant qu'il s'agit des relations économiques, la frontière ne compte pas pour beaucoup. Les situations différentes des deux pays proviennent surtout d'une balance différente entre l'industrie manufacturière et agricoles. Les centres manufacturiers sont les premiers à se remettre d'une dépression économique; l'activité y reprend plusieurs mois avant les régions productrices de matières premières. Bien que l'industrie manufacturière se développe rapidement au Canada, ce pays est encore classé comme producteur de matières premières. Ainsi, il est toujours en arrière des Etats-Unis dans les mouvements de baisse et de hausse. C'est pourquoi les Canadiens peuvent se servir des conditions économiques existant aux Etats-Unis comme d'un baromètre indiquant ce qui va se produire au Canada, un peu plus tard."

"Jusqu'ici, le rajustement a été quelque peu lent dans les provinces, mais il peut devenir plus rapide au cours de l'année.

"Cette proportion va s'améliorer, et non seulement le chiffre d'affaires augmentera, mais l'activité sera distribuée d'une manière plus générale dans tout le Dominion. En ce moment, l'annonce et la vente doivent produire les meilleurs résultats dans les provinces de l'Est. La situation industrielle devrait continuer à s'améliorer en 1924".

De sorte que, vous le voyez monsieur l'Orateur, tous les députés siégant immédiatement à votre gauche et la presse du pays, surtout la grande presse anglaise, qui ont essayé de nous faire croire que l'industrie périclite, que le commerce diminue et que le temps est mal choisi pour présenter les quelques amendements au tarif par lesquels nous essayons d'améliorer la situation de la classe agricole, tous ces messieurs, dis-je, n'ont pas absolument raison, car nous savons, d'un autre côté, par des gens absolument désintéressés, que les affaires vont bien et que les conditions financières s'améliorent de jour en jour.

Dans le budget qui est présentement à l'étude, l'on constate—fait remarquable—qu'il y a moins de taxes que l'on aurait pu s'y attendre, alors que le gouvernement, en face de nombreuses difficultés, aurait pu être obligé d'en imposer de nouvelles ou au moins de maintenir celles existant déjà. Les petits changements qui ont été faits ne sont pas de nature à créer les semblants de malaise que l'on essaie de faire miroiter aux yeux des gens mal informés. Le pessimiste est l'une des causes fondamentales du malaise que le pays subit en ce moment. Au moyen d'annonces et d'articles de journaux on essaie de convaincre les ouvriers et les hommes d'affaires que tout va mal. C'est pourquoi je demande à tous les députés qui ont à cœur les intérêts de la classe moyenne, de la classe agricole et de la classe ouvrière et qui partage les vues exprimées dans le budget présenté par l'honorable ministre intérimaire des finances, de se lever dans cette Chambre pour expliquer au pays leur position et faire comprendre à la population qui pourrait être mal renseignée, peut-être, que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on le prétend en certains endroits et que le budget présenté maintenant par le gouvernement du très honorable Mackenzie King est un budget pour toutes les classes de la société et spécialement pour la classe agricole.

Le malaise qui s'est produit dans l'industrie agricole, est dû au fait que le gouvernement qui nous a précédé n'a pas prêté une oreille attentive aux justes revendications de la classe agricole et n'a pas essayé, immédiatement après la guerre, de répartir plus équitablement les impôts et de les réduire si possible. A tort, on a laissé le cultivateur à ses propres ressources bien qu'il n'avait pratiquement plus de marchés pour écouler ses produits. Les fortes dépenses occasionnées par notre participation exagérée au conflit européen et les taxes énormes que le gouvernement fédéral a dû imposer ont été une autre des causes de ce malaise. La loi de faillite adoptée par l'ancienne administration et qui, jusqu'à maintenant, fait sentir ses mauvais effets est encore une autre cause. Nous l'avons amendée l'an dernier. Je suis heureux d'apprendre qu'elle a donné de meilleurs résultats et que les faillites n'ont pas été si nombreuses que par le passé dans les centres agricoles. J'ai confiance que sous l'administration de l'honorable ministre de la Justice, le député de Québec-Est (M. Lapointe), de nouveaux amendements seront faits à cette loi et auront pour effet de faire disparaître le malaise auquel la classe agricole a à faire face.

Monsieur l'Orateur, nous devons féliciter le gouvernement King, vu les difficultés auxquelles la classe agricole est en butte, d'avoir accédé aux justes revendications des cultivateurs, des gens de la campagne, qui, après tout, forment la plus grande partie de la population du Canada.

Maintenant, je ne voudrais pas être accusé de soulever des questions de clocher, mais je crois qu'il serait à-propos d'attirer l'attention du gouvernement sur une industrie qui, dans mon comté et ailleurs, a pris une certaine importance et mériterait d'être plus encouragée par le gouvernement. C'est l'industrie de l'érable. On dit que la dernière récolte a rapporté $5,500,000 aux cultivateurs de la province de Québec, et il n'est pas douteux, d'après les renseignements que j'ai obtenus, que si le gouvernement aidait cette industrie, dans une certaine mesure, les cultivateurs pourraient encore augmenter ce rendement et cette partie de l'industrie agricole deviendrait plus productive et donnerait de meilleurs résultats. Le moyen le plus sûr serait peut-être d'aider les cultivateurs comme on l'a fait dans le passé pour l'industrie laitière. J'ai confiance que le ministre de l'agriculture fera quelque chose dans ce sens pour la classe agricole.

On constate dans le budget que nous étudions en ce moment, et dans la politique que le gouvernement a préconisée et a mise en vigueur depuis que nous sommes au pouvoir, que le gouvernement a toujours essayé de ne tomber dans l'excès ni du côté du libre-échange ni du côté de la protection, mais a toujours essayé d'avoir une politique modérée, c'est-à-dire la politique du juste milieu, qui est celle que l'on doit adopter dans un pays comme le Canada, où il y a des diversités d'opinions dans toutes les classes de la société et des différences marquées à cause des conditions géographiques absolument exceptionnelles.

Je désire ajouter quelques mots au sujet de la préférence britannique. Je ne suis pas un expert en matière de commerce et je ne connais pas tous les résultats de cette politique; mais d'après ce que j'entends dire par plusieurs industriels et manufacturiers, cette politique, lorsqu'elle a été adoptée, pouvait, dans une certaine mesure donner de bons résultats; mais aujourd'hui elle peut ne pas produire les résultats satisfaisants auxquels on s'attendait, et peut être de nature à causer du tort à certaines industries. J'espère que le gouvernement, en étudiant cette question, verra à soulager les industries qui, dans la province de Québec, pourraient en souffrir.

Monsieur l'Orateur, on a lu dans la presse du pays, en plusieurs occasions, que les provinces de Québec et d'Ontario devraient s'unir dans le but de donner au pays une meilleure direction, une politique de nature à promouvoir les intérêts du Canada. On a dit que les deux plus vieilles provinces de la Confédération devraient s'unir pour porter bien haut le flambeau du progrès afin d'éclairer les autres provinces. Toutefois qu'il me soit permis de dire que si nous n'avions pas à nos côtés les autres provinces de la Confédération pour atteindre notre but, je crains que nous ne pourrions réussir. Je crois que la politique du gouvernement actuel est assez grande et assez belle pour toutes les provinces du pays. Ce qu'il faut au pays, aujourd'hui, à mon sens, ce n'est pas un gouvernement par groupes, ou pour certains districts ou certaines provinces, mais un Gouvernement pour toutes les classes de la société, qui essaiera autant que possible d'aider à l'avancement de tous les citoyens, cultivateurs, manufacturiers, industriels et ouvriers. Et la politique que le Gouvernement préconise embrasse les intérêts de la classe agricole comme les intérêts de toutes les autres classes de la société.

Je ne veux pas, non plus, avant de terminer mes remarques oublier le sujet de l'immigration qui a pu donner au Gouvernement beaucoup d'anxiétés, à son arrivée au pouvoir. Sous la juste et sage administration de l'honorable ministre de l'Immigration, ministre intérimaire des Finances, le député de Châteauguay-Huntingdon (M. Robb), l'immigration fera de grands progrès, je n'en ai aucune doute. Je comprends que les procédés que l'on a adoptés amèneront au pays un grand nombre d'immigrants venant de tous les coins du globe et qui seront dirigés autant que possible sur les terres. Nous voulons des gens pour aider à cultiver le sol et aussi peut-être d'autres pour demeurer dans les grands centres et contribuer à porter le fardeau des impôts qui pèse encore sur la population. Mais il ne faut pas oublier qu'il faudra choisir les immigrants et donner la préférence à ceux qui sont le plus capables de s'acclimater aux conditions du pays et de devenir de bons citoyens canadiens. Ce qui me frappe dans la politique du Gouvernement, c'est qu'elle tend à promouvoir les intérêts de toutes les classes et à retenir nos gens chez nous. Pour le faire, il a donné sa première aide, son premier soutien à la classe agricole.

Je crois que l'on doit féliciter le Gouvernement d'avoir réussi, pendant ses trois premières années de pouvoir, à obtenir d'aussi bons résultats et d'être capable, malgré les circonstances difficiles que nous traversons, d'équilibrer le budget, de réduire les taxes et d'améliorer la situation générale dans tout le pays. Je veux le féliciter aussi d'avoir acquiescé aux justes revendications de mon ho-

norable ami de Chambly-Verchères (M. Archambault) et d'avoir soulagé les pères de famille grevés d'impôts, en portant l'exemption pour les enfants de $300 à $500. Ceci est de nature à aider à toutes classes de la société, dans tout le pays, et surtout dans la province de Québec qui possède de tant nombreuses familles. Je constate, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement va bien, malgré tous les faux prophètes et tous ceux qui prétendent que sa politique n'est pas la bonne. Tous les gouvernements sont obligés plus ou moins de céder aux justes revendications populaires et on doit rendre justice au premier ministre et reconnaître qu'il a fait bénéficier le pays de la meilleure politique, celle qui est dans l'intérêt de tout le pays.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi, en terminant, de rappeler à cette Chambre les quelques vers du poète qui caractérisait exactement la politique que le Gouvernement a adoptée et constituent un résumé de sa sage administration depuis les trois années qu'il est au pouvoir:

> Remettez en honneur le socle et la charrue,
> Repeuplez la campagne aux dépens de la rue,
> Grevez de taxes le riche et dégrevez les champs,
> Ayez moins de bourgeois et plus de paysans.

M. GOOD (Brant): Monsieur l'Orateur, au cours de ce débat et dans la discussion sur l'adresse, le régime fiscal du Canada a été présenté et examiné sous toutes ses faces. Je n'aurais pas la témérité de chercher des formes nouvelles pour rééditer des opinions et une profession de foi qui ont déjà eu de si éloquents interprètes dans cette Assemblée. Mais je me propose de soulever de nouveaux points ce soir, et pour cette raison je demande l'indulgence de tous mes collègues.

Il y a deux ans, dans la discussion du budget, j'ai passé en revue tous les arguments présentés en faveur du régime des tarifs protecteurs et j'ai indiqué en peu de mots le principe fondamental des impositions publiques. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je voudrais traiter plus au long cette dernière partie de mes remarques faites en cette circonstance, celles visant la question de l'impôt, sa théorie et sa pratique, et en particulier la taxe foncière.

Mais, tout d'abord, je veux dire quelques mots sur les propositions fiscales du Gouvernement et sur la motion (de M. Woodsworth) présentée à titre d'amendement. Il est regrettable que sa rédaction prête à des interprétations contradictoires. Quelques-uns soutiennent qu'elle doit être regardée comme une contre-proposition rejetant celle du ministère destinée à réduire les droits de douane et les charges fiscales, et qu'elle constitue un vote directe de blâme contre le Gouvernement. Pour moi, je suis convaincu que l'intention du motionnaire est tout autre, comme en fait foi le motivé de son amendement. Il semblerait que la Chambre dut permettre les modifications de forme estimées nécessaires pour la netteté de l'objet qu'on a en vue, mais il n'est pas certain que cela puisse se faire à ce moment de nos délibérations. Je voterai donc en faveur du but réel poursuivi par l'auteur de l'amendement plutôt que de le repoussé sur une question de pure forme. Je le considère comme le complément et non comme une négation de la politique ministérielle relative au budget.

La situation particulièrement désagréable dans laquelle se trouve le parti conservateur, qui fut un peu la nôtre il y a une couple d'années, donne plus de force à la demande que nous avons formulée, indirectement c'est vrai, de modifier le règlement de la Chambre. Ce règlement a été adopté pour convenir à un régime de dualité de parti. La situation politique a bien changé depuis lors, et il me paraît inconcevable qu'on persistât à appliquer les prescriptions d'un règlement fait pour une situation entièrement différente de celle qui existe aujourd'hui. Pour ces motifs, j'exprime l'avis qu'on améliore notre règlement dans le plus court délai. Autrement, on pourrait assister à une répétition de l'accident rapporté dans l'Evangile, où l'on voit que les vieilles outres ont sauté sous l'effort du vin nouveau.

A ce sujet, je lisais dernièrement un article fort intéressant sur une question semblable. Il est de la plume de l'une des femmes députés du parlement anglais, Mlle Dorothy Jewson; et je veux en lire un extrait pour l'avantage de nos collègues. Elle écrit ceci:

> Une grande assemblée nationale a besoin de règlements, de cérémonies et de formes de procédure; lui enlever tout symbolisme, toute couleur, tout cortège cérémonial ne ferait que la rendre triste et nue; mais les deux Chambres du parlement traînent avec elles tout un héritage de traditions, de précédents et de coutumes archaïques qui gaspillent de l'énergie et un temps précieux, causent des délais sans fin et enrayent le char du progrès. Il faudrait faire un choix judicieux des anciennes cérémonies à supprimer. Au lieu d'être maîtres de la procédure parlementaire, nous risquons de devenir ses esclaves.
>
> Combien d'hommes se sont fait élire à la Chambre des communes et sont venus ici pleins d'enthousiasme, animés des plus louables intentions, décidés à faire quelque chose de neuf et qui se sont butés à une énorme machine couverte de rouille qui, quand elle n'était pas immobile où se mouvant à reculons, avançait avec une telle lenteur qu'elle provoquait l'impatience et un amer désappointement qui portent les députés à la révolte ou les réduit au désespoir, à moins d'en faire tout simplement des sceptiques.

Elle dit encore:

> Une procédure lente et impressionnante ne serait encore rien si la nation était dans une meilleure situation au lieu de l'état désespéré dans lequel nous la trouvons. On attend depuis longtemps certaines réformes essen-

tielles même à un état inférieur de civilisation et le fait qu'elles n'ont pas encore été réalisées est une condamnation de la manière dont nos affaires nationales ont été dirigées. Une fraction seulement de la détermination, de l'énergie, de l'activité et de l'argent dépensés durant la guerre servirait à tranformer un grand nombre d'existences qui sont presque toutes aujourd'hui ce qu'elles ne devraient pas être.

Je prétends que ces observations s'appliquent directement à la situation qui existe ici au Canada. J'ai l'impression—je puis me tromper naturellement—que les conditions auxquelles nous avons à faire face sont peut-être encore pires ici qu'en Angleterre.

A propos du budget on doit avouer qu'il contient une série de surprises. J'admettrai franchement dès le début que j'ai été agréablement surpris de l'importance des réductions de tarif annoncées dans l'exposé budgétaire du ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb). Mais en même temps j'ai été désappointé de constater que la liste des articles sur lesquels on a opéré ces réductions n'était pas plus grande et c'est la critique principale que j'adresse aux propositions qu'on nous a soumises. Mais peu de temps après le dépôt de ces propositions et quand je me sentais autorisé à les approuver, j'ai été étonné et consterné de découvrir qu'on avait adopté un règlement, deux jours avant l'exposé du budget, qui annulait effectivement autant que je pouvais m'en rendre compte, les mesures remédiatrices proposées et je me demandais dans ces conditions si je pourrais appuyer le budget. Mais je suis heureux de dire qu'il y a un jour ou deux le ministre des Douanes (l'hon. M. Bureau) a annoncé à la Chambre le retrait du récent amendement apporté aux règlements et en conséquence je me sens de nouveau disposé à appuyer les propositions budgétaires. Toutefois je voudrais dire en passant que toute l'application de la clause du dumping a un aspect sinistre —je voudrais appuyer sur le mot "sinistre" et j'espère que je n'offense personne. Elle a besoin d'une revision complète et si le gouvernement ne fait pas quelque chose à ce sujet, je prédis des difficultés.

Revenant au sujet principal, c'est-à-dire la question de la taxation, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister ici sur son importance politique. L'histoire abonde d'exemples. La révolte des dix tribus d'Israël sous Jéroboam a été causée par des taxes trop lourdes. L'histoire de l'empire romain montre que la force de cette grande organisation politique a été sapée par des méthodes uniques de taxation. En Angleterre, pendant le dix-septième siècle nous voyons éclater à l'époque de Charles 1er, une grande guerre civile, qui était causée presque entièrement par une taxation arbitraire. Plus tard nous avons au dix-huitième siècle la guerre de l'indépendance américaine causée par l'évidente injustice de la taxation sans représentation. La révolution française qui a éclaté peu de temps après était une autre preuve du même genre, faisant ressortir l'importance politique de cette question de la taxation. Je prétends, monsieur l'Orateur que le mouvement actuel des cultivateurs du Canada qui est représenté dans cette Chambre par plus de soixante députés est une des plus récentes protestations contre une injuste taxation. Pour résumer l'importance de ce sujet je citerai une étude très importante faite par les professeur Richard T. Ely de l'université de Wisconsin dans son livre: "Taxation in American States and Cities." Il s'exprime ainsi:

> La taxation peut créer des monopoles ou elle peut les empêcher; elle peut répandre la richesse ou elle peut la concentrer; elle peut encourager la liberté et l'égalité des droits ou elle peut tendre à l'établissement de la tyrannie et du despotisme; on peut s'en servir pour accomplir des réformes ou elle peut être imposé de telle façon qu'elle aggravera les griefs existants et engendra la haine et les dissensions entre les classes; la taxation peut être contrôlée par une main habile de façon à donner libre cours à la création de la richesse ou à l'avancement de tous les véritables intérêts des états et des villes, ou elle peut être appliquée par des ignorants de façon à embarrasser fatalement une ville dans la lutte pour la suprématie industrielle.

On peut dire encore, monsieur l'Orateur que l'enseignement de toute l'histoire, particulièrement celle des peuples de langue anglaise nous apprend que le pouvoir d'imposer des taxes doit rester entre les mains du peuple ou de ses représentants. Nous avons réclamé ce droit dans cette Chambre et la Chambre des communes anglaise le réclame. Nous sommes allés même plus loin dans nos administrations municipales dont les règlements relatifs à l'argent sont soumis au referendum obligatoire.

Durant le débat sur l'adresse j'ai fait certaines observations sur les mauvaises méthodes de taxation et le ministre des chemins de fer et Canaux (l'hon. M. Graham) a eu l'obligeance de me demander à ce propos s'il existait de bonnes méthodes de taxation ou si le peuple voudrait admettre que toutes les méthodes de taxation sont bonnes. J'ai répondu que quelques méthodes étaient meilleures que d'autres et je vais développer maintenant cette pensée.

Commençons par définir nos formules: Qu'est-ce que l'impôt? Autrefois, lorsque la société reposait sur le régime féodal, les taxes étaient imposées dans le but de garantir la vie et les biens du serf et du paysan sous la protection de son seigneur. Mais le

système prêta à des abus lorsque le seigneur ou le roi prélevait des impôts pour des causes futiles ou personnelles. Laissant ce régime pour en venir aux institutions démocratiques modernes, comment pouvons-nous définir les taxes? Voici une définition acceptable à mon sens: ce sont des paiements que l'individu fait à la communauté pour la protection de sa vie et de ses biens et pour mener à bonne fin les activités collectives. Bref, les impôts sont des paiements que l'individu fait à la société en retour des services qu'il reçoit d'elle. Et permettez-moi de citer quelques exemples afin d'éclaircir un peu plus cet aspect du problème.

Prenons les municipalités rurales au Canada. Nous avons là certains services généraux ou collectifs à maintenir, comme par exemple, les écoles, l'entretien des chemins des ponts et autres entreprises de cette nature. D'autre part prenons le cas des municipalités urbaines où autre, les services généraux énumérés ci-dessus, il faut entretenir de plus un service de police et de protection contre les incendies, un système d'aqueduc, des services d'éclairage et d'égouts, un service d'hygiène, des terrains de jeu et ainsi de suite. Et au fur et à mesure que les villes se développent, ces services publics acquièrent de l'importance et se multiplient. En outre, dans les provinces du Canada, les autorités provinciales exercent leur juridiction sur un domaine assez vaste; elles doivent voir à l'administration de la justice, aider à l'instruction publique, entretenir les grandes routes, pourvoir au soin des miséreux et des aliénés et ainsi de suite.

Pour ce qui est du pouvoir fédéral, il n'y a qu'à parcourir le budget pour se rendre compte de la variété et de l'étendue des services qu'il rend aux citoyens du Dominion du Canada et pour lesquels nous imposons des taxes.

Monsieur l'Orateur, si ces services sont nécessaires et désirables; si l'administration, l'exécution ou l'œuvre de ces services est efficace, il n'y a pas lieu de nous plaindre dans l'ensemble du montant de taxes que nous versons au trésor public. Je voudrais bien pouvoir en dire autant en ce qui regarde nombre de discours que nous avons entendus depuis l'ouverture de la présente session. Il va sans dire toutefois, que nous avons les moyens de nous procurer ces services; telle est la conclusion à tirer à mon avis. Et il est à présumer que nous ne tenterions pas de faire accomplir ces services par la collectivité, si nous voyons jour d'obtenir de meilleurs résultats par l'action individuelle. Pour ne citer qu'un exemple, nous n'enverrions pas nos enfants aux écoles publiques soutenues par les deniers de toute la population, si nous étions en état de leur donner une meilleure instruction à la maison. Nous adopterions l'ancienne méthode alors que chaque famille faisait l'éducation de ses enfants. Je suppose, monsieur l'Orateur, que le domaine de nos services publics s'étend sans cesse et qu'il doit en être ainsi dans le cas d'une civilisation en plein développement. Il s'ensuit donc que le montant des taxes augmentera peut-être encore. Et personne ne doit trouver à redire à cela à mon sens.

Je désire toutefois attirer l'attention de mes honorables collègues sur ce point: les services publics dont les frais se soldent par les taxes que nous acquittons actuellement peuvent se poursuivre sous d'autres auspices que sous celles de l'Etat. Pour ne citer qu'un exemple, nous constatons que dans nombre de cas ces services sont accomplis par des associations coopératives volontaires et il se peut fort bien que nous assistions à ce qu'on a appelé la période du déclin au fur et à mesure que la civilisation se développe, alors que de plus en plus les services qui se maintiennent présentement sous les auspices de l'Etat, qui oblige à payer les impôts, se feront par des associations coopératives volontaires et en tout cas dans des conditions psychologiques entièrement différentes. Mais, cette tendance n'est pas encore apparente à l'heure actuelle. De fait, une tendance s'est accusée en ces dernières années,—du moins dans certains pays,—à élargir le domaine des services publics exploités par l'Etat. Pour ma part toutefois, je prévois un changement d'opinion en définitive et que le peuple se rendra compte qu'il serait préférable qu'un bon nombre de ces services publics fussent rendus par des associations coopératives volontaires plutôt que par l'Etat.

Maintenant, les taxes ne constituent pas seulement le paiement des services rendus présentement, mais aussi le remboursement ds dettes du passé, qui représentent, je conjecture, les services rendus aux individus des générations d'autrefois. C'est le cas surtout en ce qui regarde toutes les guerres. J'ai été fort intéressé, de même que tous mes honorables collègues, j'imagine par les renseignements qu'a cités l'autre jour l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw), lesquels établissent d'une manière concluante que toutes les dettes nationales pour ainsi dire furent contractées durant les guerres et pour des fins militaires. Je désire citer dans cet ordre d'idées certaines observations qu'a faites tout récemment le professeur Irving Fisher dans une brochure intitulée: "Europe's Big Debt." Voilà quelque chose que nous devrions méditer. Je cite:

Les plus graves problèmes économiques à régler dans le monde actuellement, sont la conséquence des énormes dettes de guerre et d'après guerre. Ces dettes constituent l'une des deux meules que l'Europe traîne à son cou. L'autre meule est représentée par les ornements. Et ces deux meules entraînent la plus grande partie du continent européen dans le chaos.

Et un peu plus loin, il ajoute:

L'idée familière que les présentes misères de l'Europe sont la conséquence directe de la dernière geurre et qu'ainsi elles étaient inévitables, est erronée.

Cette misère est due à certains effets de la guerre, et surtout au militarisme, aux dettes et à l'inflation, qu'il était possible de prévenir dans une large mesure.

Afin de comprendre cela nous devons d'abord nous dégager de l'impression générale qu'en payant ces dettes "l'univers acquitte les frais de la guerre". Ce qui est vrai, c'est qu'on a déjà payé ce que la guerre a coûté; on l'a payé durant la guerre même lorsque les obus firent explosion, lorsque les uniformes des soldats furent usés, lorsque ce qui servait à l'alimentation de ceux-ci fut absorbé. Les dettes qu'il reste encore à acquitter signifient tout simplement que pendant la guerre certaines gens ont payé plus que d'autres et que ceux-ci sont maintenant requis de rembourser ceux-là, c'est-à-dire que le contribuable est tenu de rembourser le détenteur d'obligations. En somme, l'univers ne se borne pas à payer, il reçoit, il distribue l'argent d'un gousset à un autre.

Par malheur, la guerre fournit aux faiseurs et aux prêteurs d'argent une magnifique occasion d'enchaîner leurs victimes plus étroitement et de faire payer tribut aux masses. Si les méthodes auxquelles on a recours pour accumuler des dettes de guerre étaient bien connues et analysées la répudiation de dettes qui se pratique généralement aujourd'hui serait plus facile à concevoir. Cependant, nous n'avons pas encore commencé à répudier la nôtre, et nous l'avons augmentée par le fait de la déflation. Je suggérerais aux honorables membres de la députation de lire à ce sujet un récent ouvrage de John Maynard Keynes sur la réforme monétaire; cette question y est traitée à fond. Il faudrait peut-être que certaines dettes fussent répudiées, et il est possible qu'il faille en répudier à l'avenir. Cependant, il est difficile d'établir des distinctions avec justice. Nous ne pouvons encore dire ce qui arrivera, mais je tiens à représenter à la Chambre, comme l'a fait l'honorable député de Calgary-Ouest l'autre jour, que le peuple devrait étudier cette question avec soin et qu'il ne l'a pas encore fait. Voici ce que je trouve à ce sujet dans le livre de J. M. Keynes:

Des personnages respectables et influents répudient avec véhémence l'adoption de l'un ou de l'autre expédient—

Il fait ici allusion à ce qu'on appelle la levée du capital et la dévalorisation.

...et fulminent également contre la dévalorisation et les levées pour le motif qu'elles constituent une violation du caractère sacré du contrat ou plutôt des droits acquis, car l'altération de la monnaie légale et l'imposition d'une taxe sur la propriété ne sont ni l'une ni l'autre illégales dans la moindre mesure ni même contraires aux précédents établis. Cependant, en écartant un des plus grands principes sociaux, savoir: la distinction fondamentale entre le droit de l'individu de répudier un contrat et le droit de l'Etat de statuer sur les droits acquis; ces personnages sont les pires ennemis de ce qu'ils cherchent à protéger, car l'inviolabilité du contrat entre individus ne saurait être conservée que si l'Etat a le pouvoir discrétionnaire de reviser ce qui est devenu intolérable. La puissance d'une usure ininterrompue est trop grande. Si les droits acquis devaient augmenter sans restriction durant des générations, la moitié de la population ne se composerait pour ainsi dire que d'esclaves au service de l'autre moitié. Le fait qu'en temps de guerre il est plus facile à l'Etat d'emprunter que de taxer ne peut autoriser indéfiniment l'assujettissement servile du contribuable au détenteur d'obligations. Si ceux qui prétendent qu'en ces matières l'Etat est exactement dans la même position que les individus avaient leurs coudées franches, ils rendraient impossible la continuation d'une société individuelle dont l'existence dépend de la modération.

[M. Good.]

J'en lirais plus long à ce sujet si le temps le permettait. Cette question étant étrangère au sujet à l'étude, je me résume ainsi: Les impôts constituent un paiement pour services rendus.

L'analyse que j'ai l'intention de faire plus loin diffère quelque peu de celle qui a été faite par le professeur Henry C. Adams dans *Science of Finance*, mais elle embrasse pour ainsi dire les mêmes faits et s'applique un peu mieux à la situation actuelle. Je mentionne son livre en passant comme traitant à fond toute la question des finances publiques. Je me propose d'examiner et de classer les différentes sortes d'impôts qui existent à l'heure qu'il est. Je commencerai par l'impôt direct et l'impôt indirect. Les politiciens se plaisent à dire du public qu'il ne veut pas de l'impôt direct. Je prétends que pas un peuple éclairé ne veut de l'impôt indirect et que, toutes choses égales d'ailleurs, l'impôt direct est toujours préférable à l'impôt indirect. Cela, je tiens à le faire savoir au pays, à la Chambre et à ces politiciens qui, pour des fins faciles à comprendre, prennent plaisir à soulever le public contre l'impôt direct. J'affirme que celui-ci vaut toujours mieux que l'impôt indirect parce qu'il est franc et honnête, plus difficile à éluder, et parce que le contribuable, sachant ce qu'il paie, s'occupera de voir s'il obtient pour la valeur de son argent.

Mon second classement repose sur une base différente. Le voici: D'abord, les impôts sur les articles destinés à la consommation, par exemple les tarifs et les impôts sur les ventes. Ceux-ci peuvent être directs ou indirects. Ainsi, le père d'une nombreuse famille porte la plus grande partie du fardeau de l'impôt sur les articles destinés à la consommation et il rend les plus grands services à la société par le fait qu'il élève sa famille. De fait, il m'est souvent arrivé d'entendre dire que tout enfant élevé jusqu'à l'âge d'homme ou de femme vaut mille dollars à l'Etat. Je ne saurais dire si ce chiffre est exact ou ne l'est pas, mais il se peut qu'il soit beaucoup trop faible.

Quoi qu'il en soit, il fait voir quel est à cet égard le devoir de l'Etat envers les particuliers. Néanmoins, la taxe de consommation place le fardeau sur les épaules de ceux qui le servent et dans la mesure des services qu'ils lui rendent. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que cette taxe est absolument injustifiable.

A ce sujet, je voudrais rappeler brièvement deux cas dont j'ai parlé il y a deux ans. Le premier est celui du propriétaire d'une mine riche, lequel, sans déployer le moindre effort, encaisse annuellement, disons, cent mille dollars, parce que l'Etat lui garantit la paisible jouissance de sa propriété. Comparons son sort à celui de l'un des mineurs, père de cinq enfants, qui reçoit, supposons-le, cinq dollars par jour. Voilà une comparaison à laquelle il y a lieu de s'arrêter en examinant la taxe de consommation.

L'autre cas dont j'ai parlé il y a deux ans a trait aux terres que le Pacifique-Canadien possède dans l'Ouest, terres dont la valeur augmente d'une année à l'autre grâce au labeur des colons du voisinage. La compagnie de chemin de fer qui détient les titres de ces terres reçoit une forte somme; elle a, à vrai, des droits aux services et aux produits de la communauté sans rien donner en échange, tandis que le pauvre colon des environs paie de lourds droits de douane et une forte taxe de consommation sur tous ses approvisionnements. Voilà encore un cas où le riche oisif est exempt ou peu s'en faut, tandis que le pauvre travailleur doit supporter un fardeau écrasant.

Je suis d'avis qu'aucune taxe n'est aussi absolument injustifiable que la taxe de consommation. La seule chose qui la rende tolérable ou qui semble la justifier, c'est qu'elle s'applique parfois à des objets inutiles ou nuisibles. Or, il est malaisé de découvrir quels sont ces objets parce que ce qui est inutile ou nuisible à l'un est souvent utile ou nécessaire à l'autre. Nous pourrions peut-être ranger dans cette catégorie les boissons alcooliques que nous pourrions raisonnablement soumettre à une taxe de consommation; néanmoins, relativement à la plupart de ces choses que nous appelons des objets de luxe, je crois que nous pourrions difficilement justifier cette taxe, quoique, si nous refusons de l'abolir, il y ait lieu de maintenir la distinction commode et quelque peu arbitraire entre les objets de nécessité et les objets de luxe. Je veux bien admettre la légitimité d'une taxe sur les objets de luxe si l'on peut définir ceux-ci à notre gré. Cependant, les taxes de consommation sont en somme déplacées et injustes, et l'on devrait les abolir.

Je parlerai en deuxième lieu des impôts sur le revenu, sur les successions et sur les bénéfices, que ces impôts soient fixes ou gradués. On les justifie d'ordinaire en prétendant qu'ils reposent "sur la faculté de payer", prétentions que j'examinerai bientôt.

En troisième lieu, il y a des taxes sur l'inflation monétaire, qu'elle soit le fait des gouvernements ou d'autres influences. Malheureusement, on n'admet pas généralement que ce soit là un mode de contribution, bien qu'il soit très important et qu'on y ait souvent recours. Lorsque le pouvoir public augmente la circulation par des promesses de rachat, il diminue la puissance d'achat du numéraire que possédaient déjà les citoyens. C'est donc un impôt qu'il exige d'eux dans cette mesure-là. A ce sujet, j'aimerais lire un autre passage de l'ouvrage de John Maynard Keynes *Menetary Reform*. Le voici:

> Un gouvernement peut exister longtemps, même le gouvernement allemand ou le gouvernement russe, en imprimant du papier-monnaie. C'est-à-dire qu'il peut par ce moyen s'assurer la haute main sur des ressources réelles—ressources aussi réelles que celles qui proviennent des contributions. On blâme cette pratique, mais il faut admettre qu'elle est efficace jusqu'à un certain point. Un gouvernement peut exister par ce moyen lorsqu'il ne le peut pas par d'autres. C'est le genre de contributions auquel le public a le plus de difficulté à se soustraire, et même le gouvernement le plus faible peut l'imposer quand il ne peut pas imposer autre chose.

Je citerai un passage subséquent de cet ouvrage.

> On parle fréquemment comme si la population du pays évitait les impôts quand un gouvernement joint les deux bouts au moyen de l'inflation. Nous avons vu qu'il n'en est pas ainsi. Ce qu'il encaisse en imprimant des billets est pris sur le public comme l'est un taxe sur la bière ou un impôt sur le revenu. Un découvert est une chose qui n'existe pas. Cependant, dans quelques pays, il semble possible de faire plaisir au public et de le contenter quelque temps en lui remettant, en échange des contributions, des certificats bien gravés sur du papier filigrané. En Angleterre, nous jetons dans le panier aux vieux papiers les récépissés de l'impôt sur le revenu que nous recevons de l'Inspecteur; mais, en Allemagne, les gens leur donnent le nom de billets de banque et les placent dans leurs portefeuilles. En France, on les appelle "des rentes" et on les met dans le coffre-fort de la famille.

En cette matière, il serait bon que, règle générale, les nôtres fissent usage d'un peu de jugement, de prévoyance et de discernement.

M. WOODSWORTH: Quels sont ceux qui ont profité de la déflation qui a eu lieu au Canada. Le Gouvernement s'en est-il trouvé bien?

M. GOOD: Que le député de Winnipeg-Centre veuille bien attendre un instant; je me propose de traiter ce sujet en peu de mots et je tâcherai de répondre à sa question lorsque je serai rendu-là. Les banques, elles aussi, gonflent la circulation et augmentent les impôts de cette manière. A ce sujet, je ne demande qu'à citer une seule phrase de John

Maynard Keynes, ainsi qu'un extrait d'un discours du professeur Adam Shortt. Voilà la phrase que j'emprunte à l'ouvrage de M. Keynes:

Le niveau des prix domestiques est surtout déterminé par la somme de crédit accordé par les banques, principalement le groupe des cinq.

Ceci se rapporte, naturellement, à la Grande-Bretagne. C'est là un exposé très lucide d'un fait qui n'est pas généralement reconnu et admis, qui a même été nié l'an dernier au comité des banques et du commerce par plusieurs banquiers canadiens. Cependant, M. Keynes, un économiste, et plusieurs de ses confrères ont exprimé très clairement que les banques, au moyen de l'expansion et de la contraction du crédit et du changement qui en résulte dans la circulation monétaire, exercent une influence sur le niveau des prix.

Je vous citerai les paroles du professeur Adam Shortt, dans un discours qu'il prononça à l'Université du Manitoba, le 12 mai 1919. Il s'exprima alors dans les termes suivants:

L'expansion du crédit résulta principalement des avances faites par les banques et surtout des prêts qu'elles consentirent au Gouvernement—surtout en prévision d'emprunts éventuels. Grâce à la suspension du remboursement en espèces et à notre système de banques en général, la continuation indéfinie de cette méthode est possible parce que le crédit, une fois accordé, et déversé par l'émission de chèques, dans la circulation monétaire du pays ne sort pas du cercle tant qu'il n'est pas retiré règle générale, en lui donnant une autre forme, tel que le remboursement des prêts des banques par l'émission de nouveaux emprunts du Gouvernement. C'est ainsi qu'un crédit de 5 millions est accordé au Gouvernement par une simple opération d'écriture dans les livres de la banque. Lorsque le Gouvernement tire sur ce crédit en faveur de fabriques de munitions, de compagnies de transports ou d'autres fournisseurs, une grande partie de l'argent peut bien ne pas sortir des livres d'une banque individuelle et ne signifier rien de plus que des inscriptions au débit ou au crédit dans ses livres. Même lorsque les personnes auxquelles les crédits sont transportés font affaire avec une autre banque, les échanges de ces crédits entre les différentes banques par l'entremise des chambres de compensation se contre-balancent à la longue. C'est ainsi qu'un crédit de 5 millions accordé au Gouvernement n'a que peu ou point d'effet sur les ressources d'une banque individuelle et aucunement sur les banques en général, à moins qu'il n'entraîne une opération de change avec les pays étrangers.

C'est là un exposé très clair des rapports qui existent entre le fonctionnement de nos banques et les questions d'inflation et de déflation. Je prétends que depuis quelques années nous avons eu assez de preuves du danger et des torts graves qui peuvent résulter à cet égard d'une mauvaise administration, du manque de contrôle, ou d'une direction stupide et maladroite.

Les gouvernements et les banques contribuent souvent à l'inflation lorsque ceux-ci émettent des obligations qui sont payées au moyen d'emprunts et non au moyen de l'épargne. Plutôt que d'avoir recours à cette méthode, il serait tout aussi bien, sinon mieux, que le Gouvernement imprime du papier monnaie et économise ainsi l'intérêt. Ces deux méthodes ont des résultats identiques sur le niveau des prix et nous ferions tout aussi bien, comme nation, de suivre la politique la plus économique. Pendant la guerre, il s'est produit une inflation formidable aux Etats-Unis et au Canada et il n'y a pas de doute qu'une forte partie de cette inflation est imputable à l'émission d'obligations payées au moyen de crédits ouverts par les banques, qui acceptaient les obligations à titre de garanties collatérales. L'inflation est une mauvaise affaire, mais la déflation aggrave encore la situation et, malheureusement, celle-ci suit ordinairement celle-là. Je vais maintenant répondre, au moins à une partie de la question que m'a posée l'honorable député de Winnipeg-Centre. Et à ce sujet, je lirai quelques remarques de M. Keynes. Il est particulièrement important que nous prenions cette leçon à cœur. Voici ce qu'il dit:

[M. Good.]

En premier lieu, la déflation n'est pas à souhaiter parce qu'elle est toujours accompagnée, ce qui est déplorable, de fluctuations des valeurs établies et quelle amène une répartition de la richesse contraire aux intérêts du commerce et de la stabilité sociale. Comme nous l'avons déjà vu, la déflation fait passer la richesse des mains de toutes les autres classes de la société dans celles des rentiers et des détenteurs de titres, alors que l'inflation a des résultats absolument opposés. En particulier, elle dépouille les emprunteurs, c'est-à-dire les commerçants, les manufacturiers et les agriculteurs, en faveur des prêteurs et l'argent passe de l'activité à l'inactivité.

Mais, alors que son principal résultat permanent est l'oppression du contribuable et l'enrichissement du rentier, il se produit une autre réaction, encore plus violente, pendant la période de transition. La politique qui consiste à faire monter graduellement la valeur de la monnaie d'un pays jusqu'à (disons) 100 p. 100 de plus que sa valeur réelle en marchandises—je répète les arguments que j'ai employés au premier chapitre de cet ouvrage—constitue en réalité un avis à tous les marchands et les manufacturiers que, pendant une certaine période à venir, leurs stocks et leurs matières premières vont baisser en valeur, en même temps qu'un avis à tous ceux qui financent leurs affaires avec de l'argent emprunté que tôt ou tard, ils seront appelés à perdre une somme égale à leur emprunt (puisqu'il leur faudra rembourser en marchandises deux fois plus qu'ils n'auront emprunté). Les affaires modernes qui se font en grande partie avec de l'argent emprunté, sont naturellement paralysées par une telle méthode. Tous les commerçants auraient avantage à abandonner complètement les affaires pour quelque temps et ceux qui se proposaient de faire quelques dépenses ont intérêt à retarder leurs commandes le plus qu'ils le pourront. Le plus sage sera celui qui aura converti ses valeurs en espèces sonnantes, se sera soustrait aux risques et aux efforts de la vie active, et attendra paisiblement à la campagne la hausse promise sans la valeur du numéraire. Si l'expectative de la baisse des valeurs produit déjà de mauvais résultats, la certitude de la déflation est désastreuse, car l'organisme commercial moderne est encore moins capable de résister aux fluctuations du marché lorsque l'argent est à la hausse que lorsqu'il est à la baisse.

Nous avons été les témoins au Canada, aux Etats-Unis et dans plusieurs autres pays d'une

très sérieuse période d'inflation, de 1916 à 1920, qui, au cours des deux années suivantes, a été suivie d'une déflation rapide et très marquée. L'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a demandé qui était responsable de ces perturbations. C'est une lourde tâche que d'essayer à répondre à cette question, mais, à mon avis, les banques, les gouvernements, et ainsi que certaines personnes et institutions en ont été responsables, bien qu'il soit malaisé d'attribuer la responsabilité directe à un groupe quelconque de personnes. En même temps, bien qu'il soit difficile d'établir cette responsabilité, il n'en est pas moins certain qu'un immense dommage a été fait, et, pour ce qui est de notre pays, il nous incombe, à nous de voir à ce que cela ne se répète pas à l'avenir. Depuis quelques années, il n'est pas un mode d'impôts auquel on a eu le plus recours que celui qui consiste à altérer le pouvoir d'achat de l'argent et rien n'a fait plus de mal.

M. MACLEAN (York): L'honorable député a cité plusieurs experts en matière d'impôts et il a fait certaines suggestions. Une commission permanente d'experts, composée d'hommes d'affaires de beaucoup d'expérience, continuellement en session, et étudiant les changements qui se produisent de temps à autre, ne serait-elle pas d'une grande utilité comme corps consultatif à la disposition du Parlement dans l'examen de ces questions en vue d'améliorer le système d'impôts?

M. GOOD: Si l'honorable député veut être assez bon de prendre patience, je traiterai définitivement ce sujet avant de reprendre mon siège.

Quatrièmement, en résumé, je note ce que l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) a appelé fort à propos les impôts vexatoires". Nous avons toutes sortes de taxes triviales, sur les timbres, les reçus, et que sais-je! sur une foule de documents; ces taxes sont une amende dont le change est frappé. Elles ressemblent fort aux impôts sur la consommation qui ne sont guère recommandables.

Enfin, et cinquièmement, nous avons les impôts sur la propriété. Que veut-on dire par propriété? A mon sens, il y a deux sortes de propriétés. D'abord mentionnons celle qui n'est pas le produit du travail, tels que, par exemple, les terrains agricoles non améliorés, les ressources minérales, les chutes d'eau, les limites forestières, et ainsi de suite. Deuxièmement, il y a celle qui est le produit du travail, tels que le blé, les maisons, le vêtement, et le reste. Cette distinction est exprimée dans le programme des cultivateurs par les mots "terrains non améliorés y compris toutes les ressources naturelles." En quelques mots, la propriété est donc de deux sortes, la valeur des terres et la valeur du travail qui, je crois, sont deux termes très concis, décrivant bien les deux espèces de propriétés. Comme j'essaierai de le montrer plus tard, un impôt sur la valeur foncière est un paiement pour services rendus au particulier par la société. Je prétends qu'il n'y a pas de taxe qui se conforme autant à ce principe de paiement pour services rendus que cette taxe sur la valeur des terres. L'impôt sur la valeur du travail, bien qu'il puisse être jusqu'à un certain point basé sur le principe de la capacité de payer, est grandement en proportion de ce que le particulier fait pour la société et non pas vice versa. En réalité, il ressemble fort en principe à la taxe de consommation en vertu de laquelle un contribuable est taxé non pas en proportion de ce qu'il reçoit de la société mais de ce qu'il lui donne. Je prétends que c'est un procédé plus qu'anormal et très contestable, surtout au point de vue de la simple moralité.

J'ai passé en revue le cycle des impôts qui nous sont familièrement connus, et il s'agit de savoir quels principes nous pouvons discerner dans ces diverses espèces d'impôts. Je n'en vois que deux qui sont marqués tant soit peu au coin de la justice. Et il n'y en a que deux que nous ayons besoin d'étudier davantage: le premier, l'impôt levé conformément aux bénéfices reçus ou aux services rendus, ce qui est une autre manière d'envisager la question; le second, l'impôt selon la capacité de payer.

Le principe du paiement pour bénéfices reçus est celui qui existe normalement dans les affaires. Si, par exemple, nous achetons une paire de chaussures ou un habillement dans un magasin, nous ne payons pas en proportion de l'argent que nous avons dans notre gousset. Le riche ne donne pas plus que le pauvre; tous paient pour ce qu'ils reçoivent. C'est le principe commun qui existe partout dans le commerce ordinaire. De temps à autre, cependant, on s'en écarte, par exemple lorsqu'un médecin demande plus d'un richard que d'un pauvre hère. Toutefois, c'est une exception qui prouve la règle et je crois que le monde serait bientôt sans dessus dessous si nous nous éloignions de ce principe sensé de payer en conformité des bénéfices reçus. Mais on est excusable de s'écarter du principe général. Et cela nous conduit au second, celui de l'impôt proportionné à la capacité de payer.

Pour le justifier on se base sur le fait que le particulier est un produit de la société; que tout ce qu'il possède et ce qu'il est sont dus

à des influences et des forces sociales; que la société lui doit tout et qu'il doit tout à la société; qu'il n'y a pas de véritable distinction entre "le mien" et "le tien". Bref, comme l'a observé un écrivain des Etats-Unis, le particulier est "une société réduite à un point". Que les honorables députés retiennent bien cette phrase: le particulier est "une société réduite à un point". Ils se souviendront peut-être aussi des paroles que Tennyson met sur les lèvres d'Ulysse quand il dit:

I am a part of all that I have met.

Cette manière de raisonner nous conduit à la fameuse devise du socialiste: "De chacun suivant sa capacité, à chacun suivant son besoin". Elle aboutit au communisme, à cet état de société qu'a représenté Edward Bellamy dans deux ou trois de ses livres. Je suis bien prêt à reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans ce raisonnement, et comme idéal ultime il n'est peut-être pas possible d'en contester victorieusement la supériorité. J'ose dire, cependant, qu'il ne faudrait pas en trop étendre l'application, ou y mettre trop de précipitation. Il nous reste beaucoup de chemin à faire avant que nous puissions sans danger priver l'individu de toute récompense pour son effort et ses sacrifices personnels. Nous ne saurions le faire sans inconvénient que lorsque le mobile du bien public sera devenu dominant Sans doute, on peut dire que le vieillard, l'infirme, le malheureux, sont soutenus par l'homme valide et entreprenant; le fort doit supporter bien des fardeaux pour le compte du faible, et dans cette mesure nous supprimons la distinction à faire entre le "mien" et le "tien". Mais, en règle générale, nous n'accordons pas, ou du moins nous ne devrions pas accorder, au fainéant la récompense due au travail. Malheureusement, monsieur l'Orateur, il nous arrive fréquemment de le faire; malheureusement l'oisiveté se nourrit souvent du pain de l'industrie. Mais c'est un principe que nous ne devrions pas approuver sans hésitation. Nous devrions hésiter à confondre en matière de récompense deux cultivateurs voisins exploitant une sol également fertile, également bien situé, dont l'un est économe et industrieux et l'autre, prodigue et indolent. Allons-nous fermer les yeux sur les divergences de caractère que manifestent ces deux individus et ne compter pour rien l'effort individuel, les sacrifices personnels? Je ne le pense pas. Graduellement, je le crois et je l'espère, nous nous pénétrerons de la justesse de cette maxime des tenants de la coopération: "Chacun pour tous et tous pour chacun"; graduellement, je le crois et je l'espère, chacun se rendra compte que c'est en servant l'intérêt public que le particulier sert le mieux son propre intérêt.

[M. Good.]

A ce sujet, voici un extrait ou deux que je soumettrai à la Chambre pour bien élucider ce point. Ma première citation est tirée du *Public,* journal publié aux Etats-Unis, que mes honorables collègues connaissent bien, sans doute, et elle est couchée en ces termes:

L'idée de taxer la valeur inhérente au sol à l'exclusion de la valeur dérivant du travail ne doit être confondue ni avec le socialisme ni avec le communisme. C'est de l'individualisme pur et simple. Elle assure au particulier tout ce qu'il produit comme tel et aussi sa part de la valeur sociale qu'il a contribué à produire comme membre du groupe. Elle ne comporte aucune conception nouvelle du droit de propriété, aucun changement dans les titres de propriété, aucune augmentation du nombre des fonctionnaires et nulle complication de comptes.

Tout ce qu'on prétend ici c'est que la taxation de la valeur inhérente à la terre n'est pas une idée socialiste. Le socialisme, quelle que soit la valeur de son principe, suggère une modification de l'impôt foncier. Ce mode de taxation-ci est strictement individualiste par opposition à socialiste. Je vais maintenant donner lecture d'une lettre assez amusante d'un ancien membre du congrès des Etats-Unis, adressée il y a déjà quelque temps à un journal américain. Elle traite précisément ce point, et je pense que la Chambre goûtera l'humour qui s'y manifeste. Elle est ainsi conçue:

Je voudrais me sentir en mesure de décrire absolument sans ambages la situation actuelle et son aboutissement éventuel.

La même fatale tendance qui a détruit la production agricole de la Russie en étouffant l'initiative du paysan, nous porte à détruire toute entreprise productive dans notre pays, et il ne nous manque que quelques millions de plus de courtiers en obligations, de banquiers et d'experts en petits profits pour atteindre l'âge d'or où chacun vivra sur l'intérêt de ses dettes.

Nous devrions continuer à ruiner le commerce et la navigation au moyen d'un régime protectionniste insensé, pour ensuite rétablir l'industrie des transports en subventionnant des navires pour remorquer de l'air vicié de New-York à Rio de Janeiro et de San Francisco à Hong-Kong. Nous avons tout particulièrement besoin comme présage de prospérité de terres à haut prix pour y récolter des denrées à bon marché et y conduire des opérations manufacturières. Quatre ou cinq agences de plus comme intermédiaires entre le producteur du charbon et l'individu qui souffre d'engelures fourniraient un moyen d'existence à des millions de nos gens. Nous devrions gratifier de nos ressources naturelles des philanthropes qui les tiendront sous bonne garde, disposés qu'ils sont à en faire le partage avec de nombreuses et inutiles agences de distribution, pourvu que le producteur et le consommateur n'y aient aucune part.

Je nourris sincèrement l'espoir que vous allez publier une mesquine et vilaine feuille qui se consacrera à la critique acerbe et évitera d'encourager toute aspiration vers la réalisation d'utopiques théories.

Je cite, en outre, un extrait d'un discours prononcé récemment au congrès des Etats-Unis par le représentant Keller, du Minnesota.

Je signalerai plus tard ce qu'il a fait. Le passage qui suit a trait à l'aspect de la question que nous sommes à examiner:

Mais encore une fois on pourra objecter que mon impôt sur la valeur foncière est en désaccord avec le principe qui veut que l'impôt se fonde sur la faculté de payé du contribuable. Ma réponse est qu'il est notablement en progrès sur ce principe. Le principe actuel de l'impôt fondé sur la faculté du contribuable offre deux sérieux inconvénients:

(1) Il ne distingue pas entre le revenu qui est le fruit du travail et celui qui n'est qu'un produit du capital; et

(2) Il punit celui qui fait un usage convenable de sa terre et récompense celui qui de parti pris s'abstient d'en faire usage. En d'autres termes, le principe de l'impôt fondé sur la faculté du contribuable—soit l'impôt sur le revenu—décourage l'industrie et la production et encourage l'oisiveté et la spéculation.

J'en arrive à cette conclusion, monsieur l'Orateur, que je soumets à la Chambre que le principe fondamental d'un bon système d'impôt c'est le paiement du service rendu; qu'il est logique et nécessaire, cependant, que ce principe soit modifié dans une mesure restreinte par celui du paiement suivant la faculté du contribuable. Au reste, je pense que cela va de soi, un bon système d'impôt doit être conçu de manière qu'on ne puisse facilement s'y soustraire ou se débarasser sur d'autres, et les frais de perception doivent en être réduits au minimum. A cet égard, je soumettrai à la Chambre les quatre maximes classiques d'Adam Smith, comme il suit:

La forme d'impôt la meilleure pour la perception des revenus publics, c'est évidemment celle qui se conforme le plus étroitement aux conditions suivantes:

1. L'impôt doit peser aussi légèrement que possible sur la production, afin de ne pas gêner l'augmentation du fond général qui sert à payer l'impôt et satisfaire les besoins généraux de la société.

2. L'impôt doit être perçu facilement et avec économie et retomber aussi directement que possible sur l'ultime contribuable, de manière à faire sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qui entre dans le trésor de l'Etat.

3. La taxe ou portion d'impôt doit être certaine et non arbitraire, de manière à éviter les occasions de corruption on de concussion de la part des fonctionnaires et diminuer les tentations pour les contribuables de violer la loi ou d'esquiver l'impôt.

4. L'impôt doit frapper également sur tous les revenus, de manière à n'avantager ou désavantager aucun citoyen comparativement aux autres.

Or, monsieur l'Orateur, voici ce que je demande à la Chambre: Quel système ou groupe de système pourra le mieux remplir ces conditions, tant au point de vue des principes que des méthodes? La citation d'Adam Smith traite surtout des méthodes, alors que les arguments que j'ai avancés ont surtout trait aux principes. Je prétends que l'impôt foncier est, au dessus de tous les autres systèmes d'impôts, celui qui remplit le mieux les conditions tant au point de vue des méthodes que des principes. Le temps ne me permet pas d'élaborer ma thèse à fond, mais je vais citer des autorités à ce sujet. Je vais exposer mon sujet sous les titres suivants:

Premièrement, l'impôt foncier est en proportion des services rendus. A ce sujet je cite l'extrait suivant de M. C. J. Buell, auteur de *The Minnesota Legislature*:

Tous les avantages du Gouvernement sont exactement mesurés, non par des lois édictées par les hommes, mais par une loi de la nature aussi inéluctable que la loi de la gravitation.

Quelle est cette mesure? La voici: Les avantages de tout bon gouvernement se reflètent exactement sur la valeur des terres. Pourquoi un terrain situé dans une partie de la ville vaut-il cinq, dix, cent et mille fois de plus qu'un terrain d'égale superficie situé dans une autre partie? Chacun connaît la réponse. Quand les rues sont améliorées, pavées, qu'elles ont des trottoirs, l'eau, le gaz, les égouts, un service de tramway, etc., les terrains valent beaucoup plus du moment où ces améliorations ont été faites quand elles étaient nécessaires, c'est-à-dire aux endroits où la population converge et alors qu'elle en a besoin. Faites traverser la campagne par une route pavée et les fermes augmenteront de valeur. Mais le bon gouvernement n'est pas la seule chose qui augmente le prix des terres à la campagne ou celui des terrains de la ville. Tout enfant qui vient au monde ajoute à la valeur de la terre.

Et il continue à développer cette idée. J'ai aussi une citation de Henry George sur le même sujet, mais, comme elle est un peu longue, je me contente d'y faire allusion. Cependant je désire citer une déclaration du docteur Bland, bien connu des députés de l'Ouest qui sont ici. Il dit:

Mais il n'est pas impossible de déterminer quels avantages un individu retire du fait qu'il habite tel ou tel endroit. Ce n'est pas même difficile. Il ne peut vivre dans une société, sauf sur la terre, et le prix que les gens consentent à payer la terre représente exactement ce que, de l'avis général, sont les avantages que la société donne et fournit à cet endroit. Tout entre en ligne de compte pour établir cette valeur: la police et les pompiers, les écoles, les églises, les rues et trottoirs, ainsi que les avantages sociaux ou commerciaux. Le prix qu'un individu consent à payer un terrain, en dehors des améliorations, constitue son propre aveu, sans restriction ou mensonge, qu'il lui en vaut autant d'être propriétaire à cet endroit. En conséquence, la société a le droit, selon ses besoins, de taxer cet individu précisément en proportion de la valeur de l'immeuble qu'il possède. Si sa propriété a beaucoup de valeur, il en retire de grands bénéfices et devrait payer proportionnellement. Si sa propriété n'a que peu de valeur, il ne devrait payer que très peu. S'il n'a aucune propriété il ne doit rien payer.

Il est évident que dans cette société personne ne peut vivre s'il n'est propriétaire, à moins d'obtenir la permission d'habiter la terre d'un autre. Pour obtenir cette permission il devra payer au propriétaire au moins tout ce que ce dernier juge être la valeur du privilège d'utiliser son fonds de terre. Cela comprend tous les bénéfices, tous les avantages conférés par la société. Par conséquent, tout locataire paie, avec son loyer, tous les avantages de la société. Si on lui impose une autre taxe il est doublement imposé.

J'avais d'autres citations, monsieur l'Orateur, mais je ne puis traiter le sujet entièrement à fond; j'ai simplement lu celles-là comme

exemples des preuves qu'on peut apporter à l'appui d'une déclaration absolument claire à mon sens.

Secondement: cette espèce d'impôt ne peut être transporté. J'ai ici six citations d'économistes qui ont discuté ce point. Je n'en lirai qu'une empruntée, *L'Economie Politique* du professeur Thorold Rogers et qui dit:

Une taxe sur les denrées est toujours transportée au consommateur. La taxe sur le loyer ne peut se passer à un autre.

J'ai d'autres citations de *L'Economie Politique* de Walker; de *L'Economie Politique* de John Stuart Mill, du traité de Ricardo sur le même sujet; de la *Taxe Nationale* de Thomas G. Shearman et *L'Incidence de l'Impôt,* de Seligman. Voici l'argument en résumé: Si cette taxe peut être transportée; si nous pouvons supposer qu'un propriétaire peut passer sa taxe à son locataire, il peut élever le loyer. Mais, dans ce cas, le locataire s'en ira à moins que les autres propriétaires n'élèvent aussi leurs loyers. Par conséquent, pour que cela fasse effet, il faut pouvoir augmenter tous les loyers. Mais, comme chacun le sait l'impôt foncier punit celui qui détient des terrains sans les mettre en valeur et doit avoir pour résultat une tendance vers les loyers à meilleur marché; en conséquence, la première supposition est impossible. J'ai bien d'autres renseignements sur le même sujet, mais je ne crois pas devoir les citer à la Chambre ce soir. On peut prouver clairement que cet impôt ne peut pas se transporter.

Troisièmement: on ne peut y échapper. On ne peut dissumuler la propriété immobilière. Sa valeur est connue ou facile à connaître; il est impossible d'éviter l'impôt. Je voudrais citer des autorités sur ce point, mais comme l'heure avance, je me contenterai de cela.

Quatrièmement, il s'attaque au privilège et non à l'industrie; il tue le monopole et débarrasse des spéculateurs. J'ai ici deux courtes citations du professeur John R. Commons, de l'université de Wisconsin. Voici la première:

La revision des impôts devrait avoir pour objet d'alléger le capital et le travail de toutes leurs charges pour les imposer aux monopoles.

L'autre est ainsi conçue:

En tenant compte du chiffre des fortunes, on s'apercevra que 95 p. 100 peut-être de l'ensemble des valeurs qu'elles représentent provient de ces placements classés comme biens-fonds et monopoles naturels et aussi industries pouvant soutenir la concurrence qui sont aidées par ces monopoles.

Cela est tiré de l'ouvrage du professeur Commons, sur la répartition de la fortune. A ce sujet, qu'il me suffise de rappeler la spéculation effrénée qui se fit sur les terrains dans notre propre région du nord-ouest de 1910 à 1912 et qui eût de si horribles et si désastreuses conséquences.

Cinquièmement, ce genre d'impôt stimulerait la production en abaissant le prix des terrains et des articles de première nécessité et en forçant les parasites à travailler. Le chirurgien général Gorgas qui, on se le rappelle, a surveillé la construction du canal de Panama et dont l'opinion, par conséquent, doit avoir un certain poids aux Etats-Unis, a écrit ce qui suit dans le Constructive Quaterley, en 1916:

Pendant les deux cents premières années de leur établissement, les Etats-Unis n'ont même pas eu la menace de la famine. Pouvons-nous rétablir les conditions économiques qui existèrent pendant cette période? Il me semble que oui. . . Cinquante-cinq pour cent des terres arables sont actuellement utilisées. . . On y arriverait avec un régime fiscal qui taxerait tellement les valeurs foncières, qu'il serait onéreux de les garder sans les exploiter.

J'ai aussi, monsieur l'Orateur, les opinions de feu le président Harding, du sénateur Ladd, du Dakota du nord, de M. Cullman, de Chicago, président de la Manufacturers' and Merchant's Federal Tax League, et aussi une annonce qui, d'après moi, est assez remarquable. Nos honorables collègues ont entendu parler de Muscle Shoals, dans l'Alabama. Voici l'annonce qui parut à ce sujet dans un journal américain:

Achetez des lots à Muscle Shoals, le Chicago du sud! Vos lots se trouveront justement dans cette partie de la ville qui va se développer. Peu importe qui développera Muscle Shoals, que ce soit l'Etat ou des particuliers, on est certain d'y voir surgir de grandes industries, ce qui signifie un accroissement de population et une hausse rapide de la valeur des terrains.

Rappelez-vous que l'industrie est la base de toute valeur foncière. Industrie veut dire population. Population veut dire valeur foncière. Plus la population est grande, plus le fonds vaut cher.

Cela est évidemment un appel direct à la cupidité des capitalistes pour se protéger, en achetant ces terrains et ensuite en exploitant ceux qui voudraient s'en porter acquéreurs plus tard.

Il y a quelques années, j'avais remarqué une annonce analogue dans un journal de l'Ouest, conseillant aux gens d'acheter de suite des terrains dans le Manitoba. Cela se passait juste avant le retour de nos troupes. L'idée était de pouvoir, lorsque les soldats se seraient mis en quête de terrains à leur retour, exiger d'eux des prix très élevés. Voilà qui fait honneur au patriotisme canadien.

Sixièmement, il faut suffire aux besoins J'ai plusieurs opinions à ce sujet, mais je me contenterai de citer celle du président de la commission américaine sur le coût de la vie. Cet article, publié en 1917, est ainsi conçu:

Le comité estime que le total des profits provenant du capital des spéculateurs sur les terrains, et des propriétaires de ressources et monopoles naturels, représente cette année approximativement six milliards et demi, tandis que les producteurs ont à payer près de deux milliards et demi d'impôts, parce qu'on permet aux propriétaires fonciers de garder pour eux la majeure partie du loyer du sol.

Je dois dire que, personnellement, j'ai fait des recherches il y a quelques années, sur l'opportunité de l'impôt sur le sol, et, d'après mes chiffres,—je ne me les rappelle plus exactement—on pourrait, avec un impôt très modéré, se procurer une grande partie des revenus qui nous sont nécessaires.

En outre, cet impôt fait une distinction entre les revenus du capital et les revenus du travail. Lorsque nous discutions sur la motion de l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Archambault), il y a quelque temps, j'ai dit que j'indiquerais une distinction entre revenus du capital et revenus du travail, plus logique que celle contenue dans sa résolution. Voici ce que disait Théodore Roosevelt à ce sujet dans le *Century Magazine* en octobre 1913:

Nous sommes partisans d'un impôt sur le revenu qui favorise distinctement les revenus du travail, en comparaison des revenus du capital.

William G. McAdoo, qui sera peut-être candidat à la prochaine élection pour la présidence des Etats-Unis, disait à Newton, Kansas, en 1921:

Le moment est venu de faire une distinction entre les revenus du travail et les revenus du capital au bénéfice des premiers.

J'ai également l'opinion du professeur Brown de l'université de Missouri, mais je ne la citerai pas pour l'instant.

Maintenant que j'ai examiné la question au point de vue de la théorie économique, établi certains principes et indiqué comment l'impôt sur la valeur immobilière s'harmonise avec ces principes et avec les saines maximes d'imposition, je voudrais exposer brièvement à la Chambre une idée des progrès qui se sont réalisés dans l'univers relativement au mouvement vers la taxe sur la valeur du sol.

Voyons d'abord l'Europe. Dans beaucoup de municipalités de toute l'Europe ce système a été mis en vigueur relativement à des entreprises municipales, peut-être pas de la manière qui nous est familière en Amérique, mais aussi effectivement sous une forme légèrement différente. Le Danemark, pays qui a devancé le reste de l'univers et maintient encore sa position sur plusieurs points, a adopté en 1922 une taxe sur la valeur du sol pour des fins fédérales. J'ai sous la main un article de magazine fort intéressant décrivant les progrès du mouvement au Danemark, mouvement qui après vingt ans d'éducation et de propagande a amené cette taxe nationale sur la valeur du fond. Il est peut-être significatif de constater que ce sont les cultivateurs organisés du pays qui ont commencé le mouvement et qui l'ont appuyé depuis. Le Danemark nous est connu comme pays de cultivateurs, un pays qui a appris au monde et en particulier aux cultivateurs de l'univers les meilleures méthodes d'organisation et c'est un pays qui dépasse les autres sous beaucoup de rapports. C'est aussi certainement le plus avancé en Europe pour avoir adopté ce que je prétends être le meilleur système d'impôt fédéral. Il y a quelque temps, l'an dernier pour être exact, une conférence internationale a eu lieu en Angleterre sur cette question et j'ai sous les yeux une conférence faite par une Danoise et intitulée, "Le Danemark favorable aux doctrines de Henry George, moralement, mentalement et économiquement." Elle donne un historique fort intéressant du mouvement au Danemark. C'est tout ce que j'ai le temps de dire à ce sujet et touchant la situation en Europe.

En Australasie, le système a été adopté depuis plusieurs années par les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Je n'entrerai pas dans les détails, car l'heure s'avance, mais le système a été essayé là-bas avec un plus grand avantage que partout ailleurs. J'admets qu'il ne s'est pas beaucoup développé au cours de ces dernières années, sans doute à cause de la taxe élevée provoquée par la guerre. Il se peut aussi que, comme la vigilance constante est le prix de la liberté et du progrès, des amis de ce mouvement se sont lassés de bien faire. J'ai ici une quantité de renseignements sur l'impôt en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais je n'en parle qu'un passant car le temps ne me permet pas de m'y arrêter.

Au Canada, et surtout dans l'Ouest, je suis d'avis que nous connaissons mieux la situation. Je fais donc allusion en passant à la mise en vigueur de ce système d'impôt par les municipalités des diverses provinces ainsi qu'aux taxes provinciales sur les terres en friche et aux surtaxes supplémentaires qui ont été adoptées dans nos provinces des Prairies. Je remarque aussi comme fait très significatif que les bestiaux et les instruments aratoires sont exempts d'impôts municipaux dans presque toutes le province du Canada et aussi que, dans les municipalités rurales des Prairies, les bâtiments sont aussi exempts de taxes. Nous connaissons tous la loi Drury qui a été adoptée en Ontario, il y a quelques années, mais qui vient d'être abrogée par le gouvernement actuel, ce qui, à mon sens, était inutile et malheureux.

Au point de vue fédéral, je désire faire observer que cette question a été étudiée par le Parlement canadien en 1919, alors qu'un

sous-comité de la Chambre des communes, présidé par M. Calder, a fait rapport comme suit touchant des modes suggérés d'impôt:

En ce qui regarde la taxe fédérale des terres...

On voulait dire, je pense, une taxe fédérale sur les valeurs foncièrees bien qu'on ait négligé de présir.

...la proposition est venue de diverses sources et vaut d'être étudiée. Il n'y a pas de question de juridiction. Si le parlement désire imposer une taxe sur toutes les terres du Canada, utilisées ou non, il peut parfaitement le faire.

Sir Thomas White, alors ministre des Finances, dit qu'il avait songé à un impôt de ce genre. Il existait des estimés montrant ce que cet impôt pouvait rapporter à l'époque. Je ne donnerai pas à la Chambre les autres renseignements que je possède touchant la situation au Canada, cependant, je puis faire observer que plusieurs associations ouvrières ont adopté une attitude bien arrêtée sur cette question. J'ai sous les yeux une résolution qui m'a été transmise par une organisation ouvrière locale et aussi une résolution adoptée par le parti Indépendant du Travail d'Ontario en 1920 et qui se lit comme suit:

Il est en conséquence résolu que la convention favorise l'insertion de l'article qui suit dans le programme du parti:

L'élimination graduelle des droits d'importation sur tous les articles nécessaires à la vie comme la nourriture, les vêtements, y compris les bottes et chaussures, ainsi que les outils et machines servant à produire des revenus. Les revenus qui jusqu'ici provenaient de cette source, devant provenir d'une taxe sur la valeur du sol et les articles de luxe.

En ce qui concerne les Etats-Unis, le congrès s'est occupé de la question depuis quelques années. Je ne pourrais pas dire où elle en est rendue; mais M. Oscar Keller, un des députés du Minnesota, a présenté plusieurs projets à ce sujet depuis un certain temps. J'ai ici un exemplaire du compte rendu des séances du congrès où se trouve inséré le discours prononcé par ce monsieur le 18 janvier dernier. Je citerai un court extrait de ce qu'il a proposé:

Le projet d'impôt que je propose comprend quatre mesures. Mon premier bill révoque un certain nombre de taxes d'accise sur certaines incommodités publiques, y compris l'impôt sur le revenu payé jusqu'ici par les société commerciales; le tout comporte une réduction générale d'environ $1,075,000,000.

Mon deuxième bill établit une distinction entre les revenus du travail personnel et ceux provenant de placements, réduit de moitié le taux de l'impôt sur les revenus du travail, et rend possible une réduction de $230,000.000.

Mon troisième bill élève le taux des droits successoraux, pour rapporter $110,000,000.

Mon quatrième bill applique une surtaxe de 1. p. 100 pour le privilège de détenir des terrains ou des richesses naturelles évalués à plus de $10,000, déduction faite de toute valeur en capital et de main-d'œuvre, améliorations, bois de haute futaie et fertilité. Ce dernier projet devra rapporter, comme je le démontrerai: environ $1,100,000,000 par année.

[M. Good.]

J'ai tenu à citer ce passage pour montrer qu'aux Etats-Unis on donne à la question une étude attentive. On s'en est occupé un peu partout depuis un certain temps. A Pittsburg, par exemple, le régime fonctionne partiellement depuis une dizaine d'années et a donné d'heureux résultats.

Je vous ferai grâce des arguments développés par M. Keller devant le congrès. Je possède d'autres informations au sujet de ce qui se fait aux Etats-Unis, mais vu qu'il se fait tard, je n'en parlerai pas.

Un collègue a déclaré précédemment que ce n'est pas aux Etats-Unis que les Canadiens doivent aller chercher leurs inspirations, mais en Grande-Bretagne qui a donné naissance au parlementarisme. Je vous signalerai donc un fait intéressant pour nous qui se passe en Grande-Bretagne. Voici ce que disait le manifeste travailliste avant l'arrivée du parti ouvrier au pouvoir:

Le parti ouvrier se propose de rendre au peuple ses droits sur le sol et le sous-sol, et dans ce but il réorganisera le service relatif à l'estimation des propriétés foncières, pour faire bénéficier le public de la valeur locative des terrains et pour faciliter l'acquisition des fonds de terre dans un but d'utilité publique.

L'augmentation du rendement de la taxe sur les biens-fonds va permettre d'alléger le fardeau de l'impôt du revenu, de supprimer les droits sur les denrées alimentaires, la taxe des amusements et la taxe sur les bénéfices du commerce, et de procurer les moyens pécuniaires pour les services de prévoyance sociale les plus nécessaires.

Laissez-moi vous livrer également les paroles prononcées par M. Philip Snowden, l'actuel chancelier de l'échiquier:

Nous soutenons que la valeur économique d'un fonds de terre appartient toute à la communauté et que nul individu n'a le droit de s'approprier pour son usage d'un bien appartenant à la société tout entière. Qu'on ne s'y trompe pas. Lorsque le parti ouvrier aura siégé sur ces bancs il ne mériterait pas le renouvellement de son mandat, s'il ne s'est pas efforcé de mettre la richesse sociale au service du bien social.

J'ai ici une déclaration de Ramsay Macdonald, mais je n'en donnerai pas lecture.

Il y a quelque temps une députation formée de deux cents vingt et un membres du parlement anglais, qui s'étaient engagés en faveur de l'imposition des fonds immobiliers, a interviewé M. Snowden, et voici un extrait du compte rendu de cette interview:

M. Snowden déclara que la députation était unique en son genre, parce qu'elle n'était pas venue lui demander une contribution du Trésor, mais au contraire était venue lui faire des propositions qui auraient pour résultat un accroissement considérable des revenus publics. Il avoua qu'il partageait les vues de la députation et qu'il s'en tenait toujours à l'opinion qu'il avait formulée l'année précédente, à savoir qu'il était désirable de faire profiter le public de l'énorme valeur sociale des fonds de terre. Il s'est déclaré en faveur de la justice et de la nécessité d'évaluer et d'imposer les biens fonciers. La députation lui ayant rappelé les

engagements pris par le premier ministre il réitéra qu'il se considérait personnellement engagé, et le parti ouvrier avec lui, à s'occuper de la question à la plus prochaine occasion.

Je ne lirai pas la suite. Il dit les difficultés qui s'opposent à la libre pratique du pouvoir par le parti ouvrier en ce moment et à l'adoption d'un plan d'exécution dans un avenir rapproché. Je rapporterai aussi l'opinion exprimée par M. Masterman:

Le très honorable C. F. G. Masterman remercia M. Snowden au nom de la députation et réitéra la promesse donnée par tous les éléments progressistes de la Chambre des communes d'appuyer les propositions qui pourraient être faites dans le prochain budget d'imposer les biens fonciers. Les députés sont prêts à passer des jours et des nuits pour obtenir l'adoption du projet et demeuraient indifférents à la question de savoir à qui la réforme serait due, pourvu qu'elle devienne un fait accompli.

Comme on le sait, M. Snowden ne fit aucune déclaration relative à cette question dans son discours sur le budget, et il a expliqué pourquoi.

Je parlerai de la possibilité d'appliquer l'impôt sur les biens fonciers. On a douté de l'utilité pratique de ce mode d'imposition; mais elle est démontrée par le succès qui a accompagné son adoption dans tous les pays qui l'ont essayé. Un comité parlementaire l'a déjà jugé pratiquable il y a quelques années. J'ajoute que l'imposition des biens-fonds est appliqué en Canada par les conseils municipaux. Durant la guerre nous avons connu la taxe non sur les biens-fonds, mais sur les immeubles prélevée par le gouvernement de l'Ontario pour buts de guerre, au taux de 1 millième (0.001) sur les immeubles.

Je voudrais aussi dire à la Chambre qu'il existe un système de taxation au moyen duquel le gouvernement fédéral peut utiliser une partie du mécanisme administratif déjà employé pour la taxation provinciale, du moins dans une très grande mesure et de cette façon il réaliserait de fortes économies. Le problème de l'égale répartition de l'impôt n'est pas insoluble parce qu'il a été déjà étudié et résolu raisonnablement par nos différentes municipalités. Par exemple, dans l'Ontario nous avons la répartition égale entre les différentes villes pour les besoins du comté. Nous demandons simplement l'application de la même idée aux taxes provinciales ou fédérales. Je dirai aussi à la Chambre qu'il existe un système qui permet de percevoir la taxation provinciale et fédérale par le même mécanisme. Et toute modification de ce système conforme au principe de la "faculté de payer" peut-être faite par le département actuel de l'impôt sur le revenu.

Nous avons en ce moment un système très compliqué de taxation et il est grand temps qu'on le simplifie quelque peu. Je voudrais bien savoir le coût moyen au Canada de la perception de nos différentes taxes. Je crois qu'on le trouvera très élevé. La multiplication et le chevauchement des services de perception est scandaleux. Avec l'impôt sur la valeur des terres nous avons un système qui se prêterait facilement à une grande simplification. Je ne prétends pas naturellement, pour des motifs déjà exposés, que la taxation de la valeur des terres est le seul genre de taxation qui puisse être justifié. Comme je l'ai dit, j'estime que le principe de la faculté de payer" ne manque pas d'une certaine logique, ni de raison, mais nous devrions aller beaucoup plus loin que nous l'avons fait dans l'application de la taxation sur les valeurs de terre. Nous ne l'avons pas encore appliquée au fédéral et il est bien temps d'étudier cette question.

En terminant et en réponse à la question de l'honorable député d'York-Sud (M. Maclean) au sujet d'une commission ou d'un comité, je comprends que dans le discours du trône on a prévu la nomination d'un comité ou d'une commission pour étudier des méthodes de taxation. En réalité le Gouvernement a promis, je crois—et le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) en a parlé l'autre jour qu'on nommerait un comité pour étudier des méthodes de taxation. J'approuve cordialement cette idée; j'espère qu'on la mettra à exécution promptement et d'une manière effective et nous saurons plus tard si oui ou non le comité deviendra permanent. Mais il est convenable et opportun de nommer immédiatement un comité pour examiner la question avec soin, étudier les principes et les méthodes et faire quelques recommandations. A ce propos, je voudrais également répéter ce que j'ai dit déjà qu'il devrait exister quelque coopération entre les autorités fédérales, provinciales et municipales en vue de supprimer les doubles emplois actuels et les dépenses inutiles.

Je me rends compte que j'ai beaucoup abusé de la patience de la Chambre; mais comme je l'ai déclaré en commençant je n'aurais pas eu raison de parler aussi longuement n'eut été le fait, autant que je sache que le sujet n'a jamais été exposé à la Chambre que d'une façon superficielle. C'est pour cette raison et à cause de la promesse d'un comité d'enquête que j'ai voulu exposer mes opinions.

M. CARRUTHERS (Algoma-Est): Monsieur l'Orateur, n'étant qu'un simple député peu porté à s'écouter parler, je me propose de faire des observations très brèves ce soir sur le sujet qui nous occupe. En premier lieu, je désire, me joindre aux orateurs qui m'ont

précédé, exprimer les regrets que j'éprouve de l'absence de sa place accoutumée de notre vénéré ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) et en même temps adresser mes félicitations à son suppléant pour la façon concise et brève dont il a prononcé l'exposé budgétaire qui a une portée plus grande et plus importante qu'aucun de ceux qu'on a fait dans cette Chambre depuis les jours de la politique dite nationale. A propos de cette politique nationale, je voudrais poser cette question à la Chambre. Un honorable député voudra-t-il se lever ici et déclarer qu'il est satisfait des progrès que le Canada a faits depuis les dernières quarante-cinq années avec un tarif protecteur élevé? Le Canada, un pays qui comprend plus de la moitié du continent nord-américain, un pays qui est riche de ressources naturelles et qui pourtant dans cette année 1924 n'a qu'une population—j'allais dire de 9 millions d'habitants, mais en réalité il a moins de 9 millions d'habitants.

Comme je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de prononcer sur la question un discours très approfondi. Nous venons d'entendre un exposé très savant que vient de faire l'honorable député de Brant (M. Good) et qui ne laisse plus rien à dire sur le sujet. On nous a servis aussi durant les dernières semaines un grand nombre de chiffres et de statistiques auxquels très peu ont prêté beaucoup d'attention et que très peu ont lus quand ils étaient imprimés dans le hansard. J'ai l'intention seulement d'exprimer quelques pensées qui me sont venues à l'esprit dans l'oisivité des heures que j'ai passées à la Chambre en écoutant les débats.

Pour moi, le fait le plus renversant qui se dégage du présent débat, c'est l'attitude qu'a adoptée l'opposition officielle à l'égard du réseau National-Canadien et du tarif protecteur. Chacun le sait, le réseau National-Canadien est un nouveau-né qui fut abandonné sur le seuil de la porte du parti libéral par mes amis les conservateurs. Nous avons bien été obligés de l'adopter et de lui donner les meilleurs soins possibles afin de le réchapper. Et nous avons passablement réussi et le robuste gaillard grandit superbement; par malheur toutefois, nos bons amis de la gauche conservatrice refusent de lui accorder l'alimentation suffisante qu'il recevrait des embranchements dont la construction s'impose pour l'expansion du réseau. En second lieu, je déplore l'attitude que l'opposition a adoptée en ce qui regarde la Politique nationale. Bien que je sois un nouveau-venu ici, je me souviens parfaitement de la campagne électorale de 1878, alors que cette politique nationale fut soumise à l'assentiment populaire par le parti conservateur. Dans mon bon vieux comté de Haldimand, feu Nicholas Flood Davin dont un bon nombre de mes collègues doivent avoir conservé le souvenir, fut l'un des principaux défenseurs du nouveau régime. Je me rappelle très bien de l'attitude qu'il adopta touchant ce programme, à savoir que cette politique n'était que provisoire et qu'au fur et à mesure que grandiraient les industries ainsi protégées, la protection serait diminuée peu à peu et finirait par être entièrement abolie. Je tiens également à appeler l'attention de la Chambre sur l'attitude du chef actuel de l'opposition (l'hon. M. Meighen) en 1911 à ce même sujet. La résolution qu'il proposa ici, dans cette circonstance, était ainsi conçue:

Cette Chambre est d'avis qu'une réduction sensible des droits d'importation sur les instruments agricoles doit maintenant être faite en faveur des cultivateurs du Canada, et qu'elle serait conforme à l'objet véritable d'un tarif de protection.

Voilà qui ressemble pas mal à un écho du comté de Brome. Et le très honorable chef de l'opposition continua sur ce ton au cours de l'éloquent discours qu'il prononça à l'appui de cette résolution. Je me bornerai à en citer quelques extraits:

Ce que je veux lui reprocher, c'est d'avoir perdu de vue, en voulant maintenir la politique nationale, un élément essentiel de ce système économique, d'en avoir méconnu le principe dirigeant, savoir: que lorsque nos industries seraient devenues assez puissantes pour s'emparer du marché canadien, on devrait abaisser les droits d'importation et les faire s'adapter aux conditions nouvelles. Ce principe dirigeant et restrictif, j'affirme que le Gouvernement l'a perdu de vue; c'est ce qui fait qu'en ce qui concerne l'objet du présent débat, il a laissé subsister la protection à outrance, s'est constitué le valet de ceux qui l'ont porté au pouvoir et l'y maintiennent à force d'argent.

Le chef de l'opposition, je le crains fort, a capitulé entre les mains de ces gens qui l'appuyaient de leur or. Et plus loin, il ajoute:

Et maintenant, monsieur l'Orateur, que vont faire les fabricants d'instruments agricoles? Ce tarif leur a permis d'exiger des prix plus élevés qu'ils ne le pourraient faire si le tarif eût été abaissé. Je ne dis pas qu'une réduction ait un effet bien considérable sur les prix; je crois qu'elle peut avoir l'effet de soulager quelque peu les cultivateurs de l'Ouest en particulier, dont plusieurs, malgré tout ce qu'on a pu dire ici, luttent constamment entre le succès et la faillite. Une telle réduction leur apportera quelque soulagement et je crois que c'est le devoir du Gouvernement de la leur donner.

Voici une autre perle:

C'est de 10 à 20 p. 100 que le fabricant de ces articles peut ajouter aux prix qu'il demande à nos cultivateurs, grâce au surcroît de protection que le Gouvernement lui accorde.

Je citerai encore un autre passage de ce même discours:

...mais il appartenait à ce gouvernement de pousser la ligne bien au delà, et, non seulement a-t-il donné au

fabricant une prise complète sur le marché domestique, mais il a pu lui en assurer à peu près le monopole, et il a taxé le consommateur pour le plus grand avantage du fabricant et de ses industries sur les marchés du monde.

Et un peu plus loin, il dit:

Mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de citer quelques chiffres pour établir que les conditions de fabrication à l'heure actuelle ne justifient pas l'imposition d'un droit très considérable. . . Et je pourrai convaincre la Chambre, je l'espère, qu'il y a très peu de différence, s'il y en a, dans le coût de revient soit au Canada soit aux Etats-Unis. . . Ils (les manufacturiers) sont en mesure, sous le régime du tarif en vigueur, d'exiger des prix plus élevés qu'ils ne pourraient le faire si le tarif était abaissé. Elle (la réduction du tarif) apportera quelque soulagement aux consommateurs et je crois que c'est le devoir du Gouvernement de la leur accorder.

Voilà les idées que le chef de l'opposition formulait en 1911. Au début de la présente année toutefois ou vers la fin de l'année dernière, au cours d'un discours qu'il prononça devant une réunion conservatrice, à London, il a fait les déclarations qui suivent:

Le tarif douanier est à la base du marasme commercial qui sévit au Canada à cette heure. La réduction de 2½ p. 100 effective sur les droits qui frappent les instruments aratoires a été suivie cette année d'une augmentation des prix des machines de fabrication canadienne et le coût de production est à la hausse.

Et maintenant le problème se pose: Si la réduction des droits de 2½ p. 100 sur les instruments aratoires, en 1922, a fait hausser les prix, pour quelle raison la réduction appréciable de 1911 les a-t-elle fait diminuer? Voilà une étrange conclusion à tirer à mon sens et je me demande si le chef de l'opposition espère que le peuple canadien acceptera "un pareil ramassis de contradictions", comme une politique nationale pour tout le Dominion. Pour moi, la protection est une politique malsaine et illogique, surtout pour un jeune pays comme le Canada qui a de vastes ressources naturelles à développer. De fait, si vous suivez la concluson logique qui se dégage du système protecteur, tous les pays de l'univers ont le droit de se prévaloir de ce régime. Et le jour où le système protecteur serait en vigueur par tout l'univers, de quelle façon le commerce international pourrait-il survivre et qu'adviendrait-il du surcroît de produits que chaque pays doit exporter? Le commerce international cesserait absolument et les manufacturiers de chaque pays ne pourraient écouler leurs produits que sur le marché domestique.

Je représente un comté où toutes les industries fondamentales, comme l'agriculture, les mines, les pêcheries, le commerce de bois et la fabrication du papier sont exploitées. Il comprend environ 20,000 milles carrés et une population d'à peu près 50,000 âmes. Cependant, depuis que je suis député je n'ai reçu de requête d'aucun des manufacturiers ni de personne de cette division demandant que le tarif fût augmenté pour les aider à développer leurs affaires. Le tarif de protection élevé a eu un mauvais effet ici en ce qu'il a encouragé l'établissement d'industries non naturelles au pays et qu'on n'aurait jamais dû y établir, parce qu'il est possible d'acheter des produits similaires aux leurs à bien meilleur marché dans d'autres pays, et parce que si ces mêmes industries n'étaient pas établies chez nous le capital qu'elles absorbent aurait été placé dans des industries indigènes. Cependant, puisque nous les avons je ne voudrais pas qu'on les fît disparaître en abolissant complètement la protection; mais on devrait les assujettir à un droit d'accise presque égal aux droits dont les articles importés sont frappés en vertu de la protection, afin que les profits assurés aux manufacturiers, par la protection fussent attribués au fisc au lieu de leur être réservés à eux-mêmes, ce qui aurait pour effet de réduire les impôts et d'encourager l'industrie légitime.

Une autre raison des difficultés dont les manufacturiers se plaignent et que le tarif de protection élevé a contribué à créer, c'est que, pendant la guerre, de très nombreux manufacturiers ont consacré leurs excédents au développement de leur outillage afin de se soustraire à l'impôt sur les excédents. Ce qui en est résulté, c'est que leur surcapitalisation étant maintenant très forte et leur outillage se trouvant trop considérable pour les besoins de leur production, il leur est difficile de payer les dividendes sur cette capitalisation exagérée et cette majoration. De là vient qu'ils demandent encore plus de protection afin de pouvoir obtenir des profits plus élevés des consommateurs du Canada.

Une autre raison pour laquelle les lignes d'affaires les plus utiles ont à souffrir, d'après moi, c'est le développement de ce que j'appellerai les industries "jazz", faute d'un terme plus précis pour les qualifier. Ce qui répand la pauvreté au Canada, ce sont les automobiles, les appareils de radio, les théâtres de vues animées, le golf, les phonographes et enfin le *mah-jong*. Le rapport de Babson établit qu'il s'est dépensé, sur ce continent, non moins de $350,000,000 pour appareils de radio, l'année dernière, c'est-à-dire environ $3 par chaque homme, femme et enfant, ou environ $15 par chaque famille. Or, si l'on dépense $15 par rapport au radio, il faut se priver de quelques paires de chaussures et ainsi de suite, car, on le sait, la puissance d'achat de chaque pays, de chaque localité et de chaque individu est limitée, l'argent qu'on dépense pour ces produits "jazz" on ne l'a plus pour se procurer les articles nécessaires. Pour chaque dollar

dépensé sur ce continent en achat de chaussures il est dépensé vingt-cinq cents par rapport au radio; pour chaque dollar consacré à l'achat de meubles il est dépensé 33 cents pour le radio; pour chaque dollar consacré à l'achat de tapis et de carpettes il est dépensé $2 pour appareil de radio; pour chaque dollar employé à l'achat d'instruments de musique, il est consacré 75 cents au radio, et ainsi de suite. Voilà pourquoi le commerce relatif aux produits naturels et ordinaires se ralentit.

Je ne dirai qu'un mot du mouvement qui s'est fait au sujet de l'institution d'une commission permanente du tarif, commission qui devrait être chargée d'étudier d'une façon continue toute la question du commerce afin de conseiller le cabinet. Le succès de cette commission dépendrait surtout de son personnel. Aux Etats-Unis, une commission de cette nature n'a guère donné de résultats appréciables, parce que le gouvernement américain a continué d'agir contrairement à ses recommendations. Nous pourrions en instituer une, à notre tour, mais elle ne soustrairait pas la question au domaine de la politique et ne dégagerait pas le Gouvernement de sa responsabilité. Je citerai, à ce sujet, le dernier numéro du *Saturday Night,* de Toronto, qui n'est, aux yeux d'aucun député, un ennemi bien acharné des grandes compagnies. Voici ce que j'y trouve en première page:

Avant d'instituer une commission de cette nature le Parlement devrait adopter certains principes généraux. Par exemple, en accordant de la protection à une industrie il ne devrait tenir aucun compte des actions majorées ni d'aucunes autres valeurs données ou vendues dans des circonstances qui ne justifieraient pas le paiement de dividendes d'après la valeur de la vente et d'après l'argent placé dans l'entreprise par suite du résultat de cette vente.

Les antiprotectionnistes énoncent un argument assez puissant en prétendant refuser de considérer sérieusement le gain de dividendes au moyen d'un tarif de protection par des industries dont le capital tel qu'il serait représenté par des certificats d'actions se composerait pour moitié d'actions majorées et pour moitié d'actions réellement vendues. Tout homme sensé devra admettre que l'argent a son prix mais que les actions majorées n'ont pas le leur. En outre, il est des industries qui, après mûr examen, peuvent être jugées dignes ou indignes de protection à cause du faible montant d'argent qu'elles distribuent aux ouvriers comparativement à ce qu'il leur faut de plus, pour acheter l'article qu'elles produisent, que s'ils l'achetaient sous l'empire du libre-échange. Par exemple, si un établissement produit un aliment principal, nécessaire à toute la population et s'il demande trois cents la livre, de plus que le prix de vente sur le marché libre dans d'autres pays producteurs; si, d'autre part, la remise aux Canadiens à titre de gages, salaires et autrement est faible comparativement à la somme totale que représentent ces trois cents par livre, cet établissement ne devrait pas être considéré digne d'un tarif protecteur attendu qu'il coûte trop cher au pays en comparaison des avantages que celui-ci en retire.

J'aborderai maintenant un sujet qui, pour le pays, a aujourd'hui beaucoup plus d'importance que le tarif de transport. A cause

[M. Carruthers.]

des lieux que nous occupons et des accidents géographiques, voilà le plus grand problème que le Canada ait à résoudre. La route naturelle et économique que notre commerce devrait suivre va du nord au sud; les exigences politiques et des considérations sentimentales le dirigent de l'est à l'ouest. Comment diminuer le plus possible les frais de transport sur cette longue distance de manière à permettre à nos ressources naturelles de concurrencer sur un pied d'égalité dans le monde entier celles des pays qui ont de moindres distances à franchir et des frais de transport moins élevés à payer.

Examinons un instant l'état de nos chemins de fer. A mes yeux, il est anormal et il ne saurait durer. Les deux grands réseaux embrassent environ 38,000 milles de voie ferrée, au plus; ils représentent une mise de fonds de plus de deux milliards de dollars; ils traversent de grandes étendues de territoire inculte où il n'y a pas de trafic de gare en gare. Même en faisant la part de l'évolution naturelle, la clientèle ne rapportera pas assez d'ici à vingt ans pour le paiement de l'intérêt sur cette énorme mise de fonds. Pourtant, sir Henry Thornton compte, dit-il, faire face avant cinq ans à tous les frais généraux du réseau de l'Etat, et je crois qu'il le pourra. Dans ce cas, ce sera l'entreprise du Pacifique-Canadien qui en souffrira. Que les gens ne se fassent pas illusion. Il s'agit ici d'une question de rivalité commerciale, et vu que nos hommes d'affaires comprennent de plus en plus que tout l'argent qui entre dans les coffres publics afin de combler le déficit de notre réseau de voies ferrées est ajouté à leurs factures lorsqu'ils expédient de la marchandise par le Pacifique-Canadien, il ne saurait y avoir qu'un résultat. Voilà pourquoi nous avons tant entendu dire dernièrement que le crédit du Pacifique-Canadien est menacé et que nous ne devons pas établir d'embranchements par opposition à ce chemin de fer. "Ne touchez pas au Pacifique-Canadien", tel est le mot d'ordre de certains groupes. C'est pour cela que nous voyons des deux côtés de cette salle tant de gens battre en brèche à la dérobée les embranchements du réseau de l'Etat—spectacle qui n'est guère édifiant, pour le moins dire.

Nous avons aussi M. Lambert Payne, le *Student of Railway Finance* et d'autres propagandistes qui, dans les journaux et ailleurs, font mousser les intérêts du Pacifique-Canadien.

Il saute aux yeux que la population canadienne ne lui permettra jamais d'englober les voies ferrées nationales de manière à créer un colossal monopole qui étoufferait la cons-

cience des hommes politiques du Canada. Aussi, l'Etat n'a-t-il pas d'autre choix que d'acquérir le Pacifique-Canadien, ce qu'il aurait dû faire depuis longtemps. Je n'ai rien à dire contre cette compagnie; elle a fait honneur au pays et je regretterais qu'un malheur lui arrivât. Néanmoins, d'après la tournure que prenent les événements, je n'entrevois pour elle que la ruine un jour ou l'autre. Contrairement à ce que pensent bien des gens, la plupart des actionnaires ne sont pas des Canadiens habitant le pays; de fait, il n'y en a qu'un cinquième ici; 23 p. 100 se trouvent aux Etats-Unis, et les autres demeurent ailleurs, surtout en Grande-Bretagne.

Je le répète, nous ne voulons pas qu'un malheur arrive à cette grande entreprise; aussi, je crois fermement que le Gouvernement devrait s'en emparer et le relier aux chemins de fer nationaux. La réunion de ces deux réseaux permettrait de les exploiter avec plus d'économie, et elle assurerait au public l'avantage d'un tarif plus bas pour le transport de la marchandise.

Je voudrais faire quelques remarques au sujet du projet du chemin de fer de la baie d'Hudson, projet bien cher, je le sais, aux représentants de l'Ouest. Personne ici n'a plus d'égards que moi pour les habitants de cette partie du pays et pour leur désir d'obtenir des tarifs plus bas. Mais j'ai écouté ces jours derniers les délégués de Winnipeg préconisant ce projet et, autant que je puis voir, ils n'ont invoqué que des raisons politiques ou sentimentales. Comment! disaient-ils, ne savez-vous pas que les deux anciens partis politiques ont donné leur adhésion? Le représentant de Last Mountain (M. Johnston) s'est lui-même servi de cet argument il y a quelques jours dans son discours sur le budget. Au nom du bon sens, je vous demande, monsieur l'Orateur, et je demande à la députation si la population canadienne sera aujourd'hui liée par la conduite ou l'attitude des deux anciens partis politiques il y a vingt ans. Quant à moi, je ne le pense pas. Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis vingt ans. L'état financier du pays n'est plus le même et, d'ailleurs, nous sommes mieux renseignés sur la possibilité de la navigation dans le détroit d'Hudson. Depuis deux ans que je l'examine de près, cet aspect de la question m'apparaît encore comme un songe d'une nuit d'hiver, et je me plais à espérer que le Gouvernement s'abstiendra de consacrer de nouvelles sommes à cette entreprise tant qu'une enquête complète n'aura pas démontré de façon absolue qu'elle servira à réduire la cherté du transport. Je suis convaincu que l'exploitation s'en solderait chaque année par un déficit énorme. Je dois dire en passant que j'ai par devers moi des photographies qui font voir de quelle "idéale" température d'été on jouissait là-bas en juillet et en août 1914. Si la Chambre me le permet je lui donnerai lecture de deux ou trois passages empruntés à des journaux de l'Ouest, afin de démontrer que la population des prairies n'est pas précisément d'accord sur cette question. Voici d'abord ce que je relève dans la page de rédaction du *Journal,* qui se publie à Edmonton:

> Le représentant de Prince-Albert à la Chambre des communes, M. Andrew Knox, s'ent engagé avec le *Citizen,* d'Ottawa, dans une discussion au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson. Une lettre qu'il a envoyée à ce journal se termine comme suit:
>
> "Enfin, on ferait bien de se rappeler que les articles de ce genre n'empêcheront pas l'Ouest de réclamer avec instance le parachèvemnt à bref délai de cette entreprise si longtemps différée et pourtant si nécessaire."

Et le journal ajoute plus loin:

> Les parlementaires de ce côté-ci des Grands Lacs ont depuis trop longtemps l'habitude de se poser en porte-parole de l'"Ouest" chaque fois qu'ils traduisent leurs propres aspirations ou celles des districts qu'ils représentent. La moitié au moins de l'"Ouest" ne se soucie que fort peu de l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson, et il est douteux que l'autre moitié s'y intéresse autant que le font entendre les champions de l'entreprise. L'Alberta et la moitié occidentale de la Saskatchewan auraient grandement tort de lui accorder l'appui de leur influence à cette heure où l'on a si grand besoin de tout l'argent dont le Gouvernement peut disposer pour établir des lignes secondaires de chemin de fer et développer le réseau de l'Ouest. C'est de ce dernier, en effet, que doit dépendre en grande partie l'accroissement de la prospérité du territoire en question. Il n'y a pas de comparaison possible entre les avantages que l'Ouest retirera de ces voies ferrées et ceux que lui procurerait peut-être le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Voici maintenant quelques lignes que j'emprunte au *Herald,* de Swift-Current.

M. KNOX: L'honorable député peut-il me dire qui a la haute main sur le *Journal* d'Edmonton?

M. CARRUTHERS: J'avoue ne pas le savoir. Si j'appelle l'attention sur ce qui se publie dans les journaux de là-bas, c'est pour faire voir que dans l'Ouest il n'y a pas unanimité d'opinion sur le sujet.

M. KNOX: L'honorable député aurait des surprises s'il allait aux informations.

M. CARRUTHERS: Eh bien! tâchons de nous renseigner. Qu'a-t-on à reprocher au *Herald* de Swift-Current? Appartient-il aux même personnes? Voici ce qu'il a publié:

> Les faux rapports n'avancent rien; au lieu de hâter le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson, le genre de propagande auquel on se livre en ce moment aura probablement l'effet de faire échouer l'entreprise ou d'en différer indéfiniment l'exécution. Dans les cercles bien informés, c'est chose bien connue qu'il s'est fait d'importants placements dans les mines, etc., le long

du tracé de la voie ferrée, et que les capitalistes tiennent à ce que leurs placements deviennent bientôt fructueux grâce à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Ils croient qu'en bourrant de contes de fées l'esprit des cultivateurs des prairies et qu'à force de faire miroiter à leurs yeux l'"économie sur le transport", il s'exercera à Ottawa une pression assez forte pour hâter l'achèvement de la voie jusqu'à Port-Nelson.

A partir de la Saskatchewan, bien entendu.

M. KNOX: Cela ne prouve-t-il pas qu'il y a des ressources dans le territoire que traversera la voie ferrée?

M. CARRUTHERS: Je discute le projet au point de vue de la navigation. Dans l'Ontario septentrional, où l'on avait fait la découverte de minerais, le gouvernement provincial a établi le chemin de fer Temiskaming & Northern Ontario pour que l'on pût mettre les mines en exploitation.

Un dernier mot au sujet de ce projet de chemin de fer de la baie d'Hudson. Je tiens à appeler l'attention du ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) sur une dépêche que le *Globe*, de Toronto, publiait le 30 avril, dépêche qui est ainsi conçue:

Sir Henry Thornton a déclaré aujourd'hui aux délégués de la société dite "On-to-the-Bay Association" qu'il se propose de recueillir cet été des renseignements de première main au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson en entreprenant une tournée d'inspection qui le conduira jusqu'à l'extrémité de la voie ferrée et même jusqu'à la baie.

Vient ensuite cette phrase, à laquelle le ministre voudra bien prêter une oreille tout particulièrement attentive:

Sir Henry Thornton a dit que si le Gouvernement mettait à sa disposition les sommes nécessaires pour le parachèvement de la voie ferrée, il se mettrait volontiers à l'œuvre.

Je le demande au ministre: est-ce pour ce décharger ainsi de sa responsabilité sur le Gouvernement et sur le Parlement que sir Henry Thornton reçoit un traitement de $50,000 par année? J'ai la plus entière confiance en sir Henry Thornton, et je ne voudrais pas qu'on pût penser le contraire. C'est un homme d'un rare mérite qui s'acquitte de sa lourde tâche avec une maîtrise parfaite. On ne le paie pas un sou de trop; mais si l'on a fidèlement rapporté ses paroles, ce dont je doute fort, il s'est écarté de son devoir. Nous ne le payons pas pour qu'il passe la décision au suivant, c'est-à-dire au Gouvernement et au Parlement. C'est à lui qu'il appartient de décider les questions de cette sorte en se plaçant au point de vue pratique des affaires. Il est tenu de les examiner, puis de nous faire savoir s'il juge que l'entreprise du chemin de fer de la baie d'Hudson sera rémunératrice; s'il considère qu'elle ne doit pas le devenir, il doit s'abtenir de conseiller au gouvernement et au Parlement d'y consacrer d'autres sommes. Tel est du moins mon avis.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désirerais dire quelques mots au sujet du transport par eau. Notre pays possède les voies d'eau intérieures les plus considérables de l'univers, mais nous ne les utilisons pas autant que nous le devrions comme moyen de transport économique. La raison en est qu'il n'y a aucune reglémentation par le Gouvernement des tarifs de passagers et de fret. Dans ma région, entre Owen-Sound et le Sault Sainte-Marie, les tarifs ont presque triplé depuis vingt ans et je suppose qu'il en est ainsi pour tout le trafic des lacs. Les compagnies de navigation se moquent de la loi et nous savons tous ce qui est arrivé lorsque le Gouvernement a voulu déterminer les tarifs pour le transport du grain entre Port-Arthur et Fort-William et les ports des lacs inférieurs durant la saison dernière. Cependant, je puis assurer à mes collègues que la conduite de ces grandes compagnies de navigation américaines a plus fait que tout le reste pour fixer le sentiment public au sujet de la nationalisation du moins dans la province de l'Ontario. Nous espérons que l'an prochain le Gouvernement utilisera la marine marchande et autres navires pour maintenir l'abaissement des tarifs pour le transport du grain et autres produits de l'Ouest. Une autre décision qu'il faudrait prendre, dès que les finances du pays le permettront, afin de diminuer le prix des tarifs, c'est la construction du canal de la baie Georgienne, qui de la tête des lacs est plus rapproché de 300 milles environ de la mer que toute autre route.

Les experts prétendent que, dans les circonstances ordinaires, même avec le creusage du Saint-Laurent, le grain pourrait être transporté par la route de la baie Georgienne de 3 cents ½ à 5 cents le boisseau meilleur marché que par la voie du Saint-Laurent, de sorte que je suis surpris qu'on ait l'audace de proposer celle-ci pour la navigation. Naturellement, nous savons tous que l'exploitation de l'énergie électrique est au fond de toute cette agitation au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, mais avec le canal de la baie Georgienne nous pouvons développer presque autant de chemin et pour la moitié du prix environ. Et, comme je l'ai dit, cela contribuerait à l'abaissement des tarifs par eau et chemin de fer.

La route de la baie Georgienne sera exempte des complications internationales. Notre pays y trouvera son avantage de toutes manières. Elle aidera au développement des immenses territoires miniers du Nord. Elle permettra à la Nouvelle-Ecosse de concurrencer avec avantage la houille bitumineuse des Etats-Unis. Les vaisseaux pourront transporter le

grain de l'Ouest et revenir à la tête des lacs avec le charbon de l'Est. Personne ne l'ignore, les cargaisons de retour sont le seul moyen de réduire les tarifs du fret. Laissez-moi vous dire que 350,000 tonnes environ de houille américaine seront expédiées, cette année, par le port de Little-Current dans ma circonscription, pour les fins des industries du Nord, représentant une valeur d'une couple de millions. Il est malheureux que l'argent soit dépensé en dehors du pays alors qu'avec la construction du canal de la baie Georgienne nous garderions tout pour nous.

A cette phase du débat, je tiens à citer une autre opinion sur la route de la baie d'Hudson. C'est celle d'un homme au fait du transport aujourd'hui retiré des affaires et demeurant dans l'Ouest. Il dit:

Ce n'est pas le moment de forcer le cabinet ou le peuple canadien à commettre aveuglement ce qui pourrait bien être une bourde colossale. Examinons donc les faits froidement au moins au lieu de nous laisser guider par des sentiments et des théories. Demandons-nous ce que cette route nous rapportera au point de vue pratique si elle est complétée et pourvue des services nécessaires.

D'abord, procurons-nous le rapport d'un ou de plusieurs fonctionnaires absolument compétents de la navigation, qui sont parfaitement renseignés sur l'administration et le trafic du commerce de l'Atlantique septentrional, qui peuvent nous fournir tous les détails des prix qu'il faudra s'il y a lieu payer, en plus, de ceux du commerce du Saint-Laurent afin que nous fassions un calcul raisonnable des tarifs probables qu'il faudra payer à partir de la baie. Cette estimation devra comprendre tous les frais supplémentaires du transport maritime, en regard des dépenses des ports rivaux.

Un autre rapport essentiel serait celui des principaux exportateurs de grain au sujet de la valeur du grain disponible pour l'exportation par la route de la baie comparativement à d'autres voies de l'Atlantique septentrional en ce qui concerne le trafic du grain de l'univers. On pourrait se procurer aisément de la même source les frais supplémentaires pour garder le grain en entrepôt à la baie ou à l'intérieur.

On aura certainement le bon sens de demander aux experts, des renseignements sur lesquels le Gouvernement pourrait agir avec l'entière approbation du public qui paiera la facture en définitive, plutôt que de nous laisser influencer par les Grain Growers, les Women's Clubs et autres qui sont loin d'avoir les connaissances voulues au sujet de la situation des affaires et les opérations du commerce d'exportation. Sans souci des engagements politiques des trente dernières années, pourquoi ne pas nous conduire pour la première fois en hommes d'affaires?

N'est-ce pas du gros bon sens? A la Chambre d'en juger. Il continue:

Nous luttons de notre mieux pour refaire notre vie et rétablir nos affaires sous le fardeau écrasant des impôts et le coût excessif de la vie. Ne complétons pas notre ruine en nous plongeant à l'aveuglette dans des dépenses énormes et probablement inutiles sous la poussée de sentiments, de théories ou de promesses apparemment plausibles sinon opportunistes de politiciens du passé.

En terminant, permettez-moi de lire quelques extraits de documents de la session 1909 touchant la route de la baie Georgienne. Personne ne l'ignore, cette voie a fait l'objet de travaux d'études détaillés. Les lignes qui suivent sont prises du rapport des ingénieurs publié dans les documents de la session de 1909.

En outre, lorsque cette voie, sans solution de continuité, peut s'étendre de l'extrémité ouest des lacs jusqu'au port océanique le plus rapproché, étant plus courte d'environ 300 milles que toute autre route existante ou possible, ce qui permettrait des traversées plus brèves, des bénéfices plus rapides et plus considérables, et un tarif de fret moins élevé d'un terminus à l'autre, cette voie doit, à mon avis, non seulement attirer à elle l'attention mais aussi le commerce.

Plus loin:

Cependant, cette prévision ne devrait pas nuire à la route de la rivière Ottawa, qui est la plus directe et la plus rapide des voies navigables qui relient le Nord-Ouest à un port océanique. M'est avis que cette route pourra seule concurrencer avantageusement les routes fluviales que le gouvernement américain essaie de développer, et permettre de garder en territoire canadien le transport de nos marchandises.

Plus loin encore:

Si on le construit, le canal maritime de la baie Georgienne occupera une situation géographique privilégiée par rapport à toutes autres artères commerciales aboutissant à un port océanique. La diminution de la durée des voyages des navires qui le suivront, leur permettra d'en faire davantage pendant la saison, ce qui tendra à réduire les tarifs de fret entre Fort-William et Montréal. Etant situé au nord du pays, ce canal aura le grand avantage de permettre le transport de produits craignant la chaleur. En outre il sera loin de la frontière et n'utilisera aucunes eaux internationales.

Le dernier extrai

Le dernier extrait porte sur le transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans le nord de l'Ontario:

Les avantages offerts par le canal maritime de la baie Georgienne sont évidents; le charbon canadien expédié par la voie du Saint-Laurent peut concurrencer directement celui des Etats-Unis, la route suivant la frontière internationale. Toutefois, la ligne projetée lui permet de pénétrer jusqu'au cœur de la province, si riche en minerais dont l'exploitation dépend de l'approvisionnement en charbon.

On pourra de même le livrer à des prix avantageux dans les localités à l'intérieur de l'Ontario, en partant de la route de l'Ottawa, aussi bien que des ports du Saint-Laurent et de ceux des lacs Ontario et Erié.

Le taux moyen de transport par eau du charbon depuis le lac Erié jusqu'au lac Huron et la baie Georgienne est de 35 cents par tonne, et jusqu'aux ports du lac Supérieur, de 40 cents. Le taux de transport par voie ferrée depuis les mines jusqu'à Cleveland, par exemple, est d'environ 78 cents par tonne, ce qui fait comme taux d'ensemble $1.13 et $1.18 respectivement.

La distance moyenne par voie ferrée des mines aux rives du lac est de 140 milles.

De Cleveland à Fort-William, il y a environ 800 milles, ce qui fait en tout 940 milles. Les navires qui font ce service obtiennent d'ordinaire une cargaison de retour.

La distance entre Sydney et Montréal est de 815 milles, et celle entre Montréal et Fort-William de 882 milles, soit une distance totale de 1,697 milles. Si l'on prend pour base le taux en vigueur entre Cleveland et Fort-William, celui entre Sydney et Fort-William serait d'environ 85 cents par tonne, sans rupture de charge, tandis que le taux pour cargaison prises aux mines des Etats-Unis est de $1.18 par tonne.

On remarquera qu'il y a une différence de 33 cents par tonne en faveur du charbon canadien, quant au taux du fret à destination de Fort-William. Si l'on ajoute 53 cents de droits de douane par tonne, on constate que la houille canadienne revient à 86 cents meilleur marché.

Voici, en résumé, mes idées en matière de transport:

1. Fusionner le Pacifique-Canadien et le National-Canadien.

2. Réglementation des tarifs-marchandises et voyageurs sur les lacs par la commission des chemins de fer.

3. Abandon de la route de la baie d'Hudson.

4. Utiliser la marine marchande canadienne pour la réglementation des tarifs-marchandises sur les lacs.

5. Encourager davantage le transport des produits de l'Ouest par Vancouver et Prince-Rupert.

6. Construction du canal de la baie Georgienne.

7. Assurance d'état pour la navigation sur l'Atlantique et réglementation des tarifs au moyen de la marine marchande.

Je crois que la question du transport est la plus importante au Canada, aujourd'hui, et que la seule manière d'en tirer tout le parti possible est de contrôler les tarifs depuis les Prairies jusqu'au marché où se vend le blé de l'Ouest, en Angleterre, les contrôles d'un bout à l'autre, comme en peuvent juger les honorables députés d'après l'expérience des deux dernières années. Les taux de transport sur les lacs ont été réduits, mais les autres compagnies se diront que "le trafic portera bien un peu plus" et elles augmenteront les taux, en sorte que les cultivateurs de l'Ouest se trouveront vis-à-vis de rien.

J'espère que les membres de cette Chambre et la population de se pays vont sortir de ce particularisme étroit, voir les choses de plus haut et cesser de geindre et de se lamenter sur l'industrie et le commerce. Tout va bien dans ce pays, si l'on veut réfléchir.

Le ministre de l'Agriculture a lu hier la déclaration de la compagnie Massey-Harris simplement pour montrer à nos amis conservateurs que nous ne sommes pas voués à la perdition immédiate et entière...

L'hon. M. STEVENS: Petit à petit.

M. CARRUTHERS:...et que le malaise dont on parle n'est pas réel. Voici le compte rendu d'une interview du *Globe* avec M. R. S. McLaughlin, d'Oshawa, publiée dans l'édition d'hier. Il y est dit que Oshawa fabriquera 5 mille autos, etc., et le compte rendu se termine ainsi:

[M. Carruthers.]

Quant aux citoyens d'Oshawa, nous espérons qu'aucun ne s'inquiétera outre mesure parce que d'après moi nous ferons des bonnes affaires au Canada et à l'étranger et que les perspectives générales s'améliorent peu à peu.

Vous aimerez peut-être à savoir que le mois d'avril a été pour nous le meilleur pour nous jusqu'à présent. Nous avons expédié 4,755 autos. Vous serez enchanté aussi, j'en suis sûr, d'apprendre que le mois de mai dépassera avril, car nous fabriquerons plus de 5,000 autos. Ces faits se passent de commentaires.

Il est donc évident que tous les manufacturiers ne souffrent pas autant que nos amis les conservateurs voudraient nous le faire croire.

M. SIMPSON: Il n'y a pas de réduction sur les automobiles.

M. CARRUTHERS: Ce n'est pas de cela que je parle. Certains députés qui siégent de l'autre côté de la Chambre ont fait allusion à des sentiments de malaise qui, d'après eux, régneraient non pas chez la classe agricole mais chez les représentants de toutes les autres industries.

M. SIMPSON: Les automobiles coûtent de l'argent.

M. CARRUTHERS: Je dirai, en terminant, que nous devrons cesser de faire entendre tous ces murmures de mort. La situation n'a pas lieu de nous alarmer. Nous n'avons qu'à travailler. Le Gouvernement a énoncé la vraie politique à suivre et j'ai confiance qu'elle va faire régner la prospérité dans le pays durant des années. J'implore donc particulièrement les honorables membres de la gauche de ne plus regarder à leurs pieds mais de lever les yeux vers le ciel et d'y voir se dessiner l'image d'un Canada uni et prospère.

(La séance est levée à onze heures et douze minutes du soir.)

Vendredi, 9 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA REPRESENTATION

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale) dépose le premier rapport du comité spécial auquel a été renvoyé l'examen du projet de loi ((bill n° 2) concernant la répartition nouvelle de la représentation à la Chambre des communes, rapport qui est ainsi conçu:

Conformément à une résolution adoptée à sa séance de ce jour, votre comité demande qu'il lui soit permis, le cas échéant, de faire imprimer le compte rendu de ses délibérations pour l'usage de ses membres et de

ceux de la Chambre, l'application de l'article 74 du règlement devant être suspendue à cet égard, et qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement exposé.

Monsieur l'Orateur, si la Chambre me le permet, je proposerai l'adoption de ce rapport.

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, ne sachant nullement de quoi il retourne, nous pouvons difficilement consentir à l'adoption du rapport. Mon honorable ami ferait mieux de laisser les choses en l'état jusqu'à la prochaine séance ou de donner avis de sa proposition en la manière habituelle.

L'hon. M. MACDONALD: Le rapport tend simplement à permettre au comité de siéger pendant les séances de la Chambre. Les membres du comité sont tous d'accord là-dessus.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il demande ausi l'impression du compte rendu des délibérations. Je doute qu'il soit utile de le faire imprimer intégralement.

L'hon. H. S. BELAND: Si l'on donnait lecture du rapport, mon honorable ami serait peut-être plus en mesure de se former une opinion.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'en ai entendu la lecture.

L'hon. ERNEST LAPOINTE: Vous êtes un obstructionniste.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pas du tout; je ne fais qu'insister sur l'observance de l'ordre et du décorum.

LA UNITED CHURCH OF CANADA

Plusieurs pétitions sont présentées relativement au projet de loi (bill n° 47) tendant à accorder la personnalité civile à la *United Church of Canada*. Une liste de ces pétitions et les noms des membres qui les ont présentées apparaîtront dans un numéro subséquent.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer sur le bureau une nouvelle correspondance entre le Canada et les Etats-Unis touchant le projet de la canalisation du Saint-Laurent; toutes les copies des décrets concernant la nomination et le personnel de la commission consultative nationale canadienne et les fonctionnaires techniques canadiens qui doivent conférer avec les fonctionnaires techniques américains au sujet de questions qui seront soumises à la commission mixte des ingénieurs.

1re LECTURE

De plusieurs projets de loi d'intérêt privé émanant du Sénat:

Le 1er (bill B2), tendant à faire droit à Jessie Ruth Haverson;

Le 2e (bill C2), tendant à faire droit à Arthur Foord;

Le 3e (bill D2), tendant à faire droit à Harold Gordon Hendrey;

Le 4e (bill E2), tendant à faire droit à Karl Peter Hansen;

Le 5e (bill F2), tendant à faire droit à Ethel Hadden;

Le 6e (bill G2), tendant à faire droit à William James McLaughlan;

Le 7e (bill H2), tendant à faire droit à Alyce Wilson;

Le 8e (bill I2), tendant à faire droit à Lemuel Burkett;

Le 9e (bill J2), tendant à faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger;

Le 10e (bill K2), tendant à faire droit à Anna McGeachey.

INDEMNITE DE VIE CHERE AUX VETERANS MUTILES

M. BLACK (Yukon): Avant que nous passions à l'ordre du jour, je désire appeler l'attention du ministère sur un article paru dans le *Journal* d'Ottawa de ce matin. Le voici:

On n'a jamais remarqué aucun signe de découragement parmi les membres de l'association des mutilés réunis ici en convention cette semaine, mais si les mutilés de la guerre avaient besoin d'un message de consolation ils l'ont eu hier soir lorsque l'honorable Dr H. S. Béland, ministre de la Restauration civile des soldats et de l'Hygiène publique, parlant au banquet donné au château Laurier, leur a assuré qu'un projet de loi serait présenté à cette session afin de rendre permanente l'indemnité de vie chère aux mutilés de la guerre. La promesse du docteur Béland a été reçue au sein d'un tonnerre d'applaudissements et d'une ovation délirante. C'était la réponse du Gouvernement à la demande des membres de l'association des mutilés de la Grande guerre touchant une décision définitive sur cette question d'indemnité.

Le Gouvernement veut-il bien me dire si cette déclaration est bien conforme à la politique ministérielle à cet égard?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je regrette que le ministre de la Restauration ne soit pas à son siège pour répondre à mon honorable ami au nom du Gouvernement. Si je comprends bien, au banquet d'hier soir, le ministre a pris la parole après le chef de l'opposition (M. Meighen) et le leader des progressistes (M. Forke) sur le sujet mentionné dans cet article. Il a donné à entendre que tous les groupes de la Chambre seraient unanimes à accorder aux mutilés la permanence de cette indemnité de vie chère. En tenant ce langage il s'est fait l'écho de tout le cabinet.

M. BLACK (Yukon): Je dois donc en conclure que c'est la politique du Gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pense que ce que j'ai dit indiquerait que oui.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Tous ont parlé. Nous vous aidons.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, sur l'amendement de M. Woodsworth.

L'hon. M. STEVENS (Vancouver-Centre): Comme prémisses des observations que je désire faire, je me propose de rappeler d'abord quelques faits indéniables, puis de résumer à grands traits certains problèmes et certaines complications qui confrontent la population du Canada; sur quoi je formulerai ensuite les conclusions que je crois les plus efficaces pour aider à la solution de ces problèmes et de ces complications. La Chambre sera, je l'espère, parfaitement d'accord avec la première partie de mes remarques; pour le reste, c'est le domaine de la controverse où chacun a son opinion. Ici donc, je chercherai seulement à exposer ce qui me paraît conforme à l'intérêt bien compris du pays dans les circonstances.

D'abord, peut-être n'est-il pas nécessaire de dire à la Chambre, et je ne le rappelle que parce que j'en veux faire le point de départ de mon raisonnement; que le Canada est un pays immense. Il est partagé en deux grandes régions par un vaste plateau en forme de V, s'étendant du Labrador dans la direction du sud-ouest jusque dans l'Ontario, embrassant le nord de Québec et d'Ontario, puis gagnant l'ouest par la moitié ou plus du nord de la province de Manitoba et de la Saskatchewan et touchant à la moitié du nord de l'Alberta. Vaste désert de forêts et de lacs, ce grand plateau a fait, a-t-on dit, le désespoir des hommes d'Etat du Canada. Il renferme cependant de grandes richesses minérales. Au point de vue des richesses naturelles, le Canada occupe une position particulière quand à ses forêts, pêcheries, mines, terres arables et forces hydrauliques, surtout celles-ci, sur lesquelles je reviendrai. De fait, nous avons tout ce qu'il faut pour devenir un grand pays manufacturier, agricole et industriel. En matière de transport et de marchés le Canada possède aussi des avantages particuliers. Aucun autre pays au monde n'a de système de navigation intérieure comparable à nos Grands lacs. Etant donné la nature du pays, notre réseau de chemins de fer n'est point surpassé. Nous pouvons donc dire que nous avons un système de transport supérieur. Quant aux marchés, nous avons un accès assez facile à ceux d'Europe, à l'est, tandis qu'à l'ouest nous avons les marchés de l'Orient déjà considérables et qui se développent. Malgré ces avantages de situation, de marché, de climat, de transport et de richesses naturelles l'énergie de nos gens faiblit, l'inquiétude s'empare d'eux, l'industrie languit, l'agriculture se plaint, les impôts sont élevés et l'émigration aux Etats-Unis prend des proportions alarmantes.

La question qui s'impose à la Chambre est donc celle-ci: d'où vient cet état de choses; de quoi souffre notre pays? Et je prétends que le devoir de la Chambre est de trouver, ou du moins, de tâcher de trouver une solution à cette question. A mon avis, le mal, et je crois que la Chambre partagera mon opinion, vient du manque de coopération vraiment nationale. Le pays est divisé au point de vue professionnel aussi bien que géographique. J'ai montré la division géographique représentée par cette grande étendue au nord du lac supérieur dans le nord de l'Ontario. Puis il y a gêne financière; le crédit s'accorde difficilement: du moins à certaines classes de la population. Ensuite, le capital devient craintif et ne s'engage pas, comme on le souhaiterait, dans les entreprises canadiennes. Enfin, quoique nous ayons des moyens de transport comme artère et ramifications, il s'en faût de beaucoup que le trafic y corresponde. Voilà, je pense, un tableau assez exact de la situation.

Me voici arrivé à la troisième partie de mes remarques qui tout probablement provoqueront les divergences. Le rôle du Parlement, tel que je le comprends, est de déterminer la politique générale, ou le principe général, applicable à la solution de ce problème. Le rôle principal, en fait, le devoir du Parlement, est de découvrir une politique générale qui apportera la meilleur solution aux problèmes et aux embarras du peuple canadien.

De temps à autre, ceux qui sont allés à la nouvelle école d'économie politique, pourrait-on dire, interviennent dans les débats et les discussions de cette Chambre. Mes honorables amis à ma gauche la désignent sous le nom de parti progressiste; elle est connue sous différents noms; quelques-uns d'entre eux se disent indépendants, ainsi de suite; mais les membres de cette école nous accusent parfois, nous qui tenons encore aux vieux partis, d'être au moins réactionnaires et d'être conservateurs ou libéraux, suivant le cas, plutôt par atavisme que de choix et de conviction. Eh bien, pour prévenir ce reproche et donner une teinte, dirai-je, d'indépendance à mon raisonnement, je dirai que mon souvenir de la politique

remonte à mes plus jeunes années, alors que je filais par les rues du vieux Liverpool, jusqu'au bureau de scrutin, voir mon père voter pour W. Ewart Gladstone. Ce "Grand old man", comme on s'attend naturellement que je l'appelle, fut un chaud partisan de Gladstone, il resta attaché au parti libéral jusqu'à sa mort, survenue en 1894. Quant à mes propres convictions, je les ai puisées de bonne heure dans la lecture d'ouvrages traitant de politique et d'économie politique. Longtemps avant d'arriver à avoir le droit de suffrage je me suis appliqué à lire *Progress and Poverty* de Henry George, *Wealth of Nations* d'Adam Smith, les théories de John Stuart Mill et d'autres. Je me suis donc inspiré à des sources plutôt libérales que conservatrices. Mais advenant l'âge où il me fut permis de voter, j'ai décidé, après mûre réflexion et en me basant sur des arguments dont la justesse me semblait et me semble encore évidente, arguments dont je vais faire part à la Chambre, que la grande Politique Nationale de sir John A. Macdonald, telle que l'a prônée et pratiquée le parti conservateur, était la plus favorable au progrès du pays. Si je me suis permis ces quelques allusions, c'est dans l'espoir d'établir au moins que je ne prêche pas cette croyance parce que j'y suis né, car en réalité, il n'en est rien.

Dans un discours qu'il prononçait l'autre jour devant un certain public l'honorable député de Calgary-Est (M. Irvine) a cherché à tourner en ridicule ceux qui tentaient, comme il l'a dit, de faire valoir aujourd'hui des arguments du passé, signifiant par là que les conservateurs de l'heure actuelle sont bien arriérés. Il nous a fait remonter à l'époque de Bacon en disant que depuis lors cette forme de raisonnement avait été abandonnée et était tombée en désuétude. Lisant son discours avec intérêt je me suis rappelé un passage de Bacon qui m'était tombé sous les yeux il y a quelque temps. Je vais le citer comme digne de la considération de l'honorable député et de celle des personnages que cette école particulière de pensée intéresse. Voici ce que dit Bacon dans son *Advancement of Learning*:

> L'antiquité mérite qu'on s'y arrête pour découvrir ce qu'il y a de mieux à faire, sauf à procéder après qu'on l'a bien découvert.

Cela signifie, pour les besoins de cette discussion, que nous devons étudier les problèmes en question à la lumière de l'expérience et de l'histoire, déterminer ainsi la meilleure attitude à prendre, puis procéder. Telle est la vrai doctrine tory, telle est la croyance du parti conservateur. Nous tenons aux institutions et aux principes politiques dont le temps et l'expérience ont démontré la vérité et la sagesse; nous ne tenons pas cependant à appliquer ces principes comme on les appliquait il y a un siècle ou deux, mais à nous inspirer de ceux d'entre eux qui sont encore applicables aux problèmes contemporains, pour procéder à la réalisation d'un progrès sain et raisonnable.

Il est une autre école de pensée qui tend à faire des expériences dans le domaine des affaires parlementaires et ministérielles; elle comprend ceux qui veulent mettre quand même au rancart quelques-unes des anciennes intitutions. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Shaw), le collègue de l'honorable député de Calgary-Est, a prononcé l'autre jour un discours fort éloquent mais dont un des points les plus saillants consistait dans la répudiation de certaines choses du passé dont il ne voulait plus entendre parler. Cette école de pensée tient à faire, en matière du gouvernement, l'expérience de pratiques nouvelles et inconnues. A ces extrémistes se rallie ce que je pourrais appeler le groupe opportuniste, dans lequel je comprends les honorables membres de la droite, dont l'opportunisme est démontré à l'occasion de ce budget même. Voyant qu'ils n'étaient pas assez nombreux ils se sont demandé s'ils ne pourraient pas réussir à faire appuyer leurs propositions par ce groupe important qui siège à l'extrême gauche, moyennant certaines concessions, voilà comment, afin de s'assurer un peu d'appui de ce côté, ils ont résolu de modifier une politique fixe dont la sagesse a été démontrée. J'ai donc raison de dire que le premier ministre et son parti peuvent être considérés comme appartenant à l'école opportuniste.

Je vais maintenant m'enquérir des principes et de la politique qu'il conviendrait d'appliquer de préférence au développement de nos ressources naturelles, des ressources illimitées de ce vaste pays qu'on nous a confié le soin de développer et d'administrer. Nous sommes en quelque sorte les directeurs, les administrateurs de cette grande succession. Donc, de quelle façon doit-on procéder pour en tirer le meilleur parti possible? L'an dernier, la province de Colombie-Anglaise a produit vingt-deux variétés de minéraux. Je signale cela simplement à titre d'exemple. J'ai ici la nomenclature, avec les quantités et d'autres détails. Or, la majeure partie de ces vingt-deux variétés de minéraux extraits du sol de la Colombie-Anglaise, ont été expédiés à l'étranger dans leur état naturel. Quel avantage a le Canada d'extraire de son sol une tonne de cuivre qui, avant d'être travaillé, n'est que du roc si tout ce qu'il peut en retirer est la dépense qu'a nécessitée son extraction? Ainsi nous expédions des milliers et des millions de tonnes à l'étranger, et pourquoi? Pour que

là-bas cette matière première soit manufacturée et transformée en un article parfait. Voilà ce que nous avons fait et ce que nous faisons encore au détriment du pays. Je sais qu'on me répondra: mais vous avez un régime de protection au Canada, jusqu'à un certain point. Or, monsieur l'Orateur, ce régime de protection au Canada frise depuis plusieurs années le libre-échange. Voilà longtemps qu'on grignote le tarif douanier.

Donc, quelle politique convient-il d'adopter? Plus un article est travaillé, plus il rapporte aux habitants du pays qui le produit. C'est, il me semble, le vrai principe économique, sur lequel je ne pense pas qu'on diffère d'opinion. On raconte que Michel-Ange, un jour, montrait un de ses chef-d'œuvre à un ami et lui indiquait les retouches qu'il y avait faites pour que cette merveilleuse œuvre d'art atteignît la perfection. Comme son ami lui disait que ces choses-là étaient insignifiantes, Michel-Ange lui répondit: "C'est vrai, elles sont insignifiantes, mais ce sont des riens qui font la perfection et la perfection n'est pas une affaire de rien." Eh bien le même principe peut s'appliquer à l'industrie. Il peut sembler insignifiant de supprimer ou de réduire les droits de douanes sur le produit d'une industrie relativement peu importante, comme la fabrication des barres, boulons et écrous de fer; il peut paraître insignifiant de ruiner cette industrie en réduisant le tarif. Mais je rappellerai à mes honorables collègues que ce sont ces industries qu'on traite d'insignifiantes qui amènent la perfection de l'industrie nationale et la perfection dans le développement national n'est pas une chose à négliger. On doit conserver à nos industries le marché domestique et, ce qui est très important, faciliter à nos marchands et à nos manufacturiers l'accès aux marchés étrangers, dans de bonnes conditions. On peut y arriver avec une politique de protection toujours égale et adéquate. Il y en a dans cette enceinte qui combattront cet argument, mais je ne cherche pas à discuter avec ceux qui ont déjà leur idée arrêtée. Cependant, je les invite à étudier la suggestion que je viens de faire.

Monsieur l'Orateur, un tarif douanier a trois objets à remplir, ce qu'on oublie très souvent. On entend beaucoup parler de la protection qu'offre le tarif douanier; ce n'est qu'un objet, et d'après moi, l'un des moindres. Il y en a deux autres beaucoup plus importants: l'un est de préserver le marché domestique, dont je parlerai tout à l'heure; l'autre, qui, à mon sens, est le plus important de tous, est d'aider le gouvernement, lorsque vient le moment de marchander avec un autre pays. Examinons donc ces trois objets.

[L'hon. M. Stevens.]

Premièrement, la préservation du marché domestique. La production en masse est le principal concurrent du Canada; c'est le principal concurrent de toute industrie manufacturière au Canada, comme partout ailleurs. Ce grand problème de production en masse est, on le sait, d'ordre absolument technique. On me permettra, en passant de faire la suggestion suivante—je n'en dirai qu'un mot, car je sais que mes honorables collègues ont étudié ces sujets aussi bien que moi: le grand empire britannique, qui s'étend à tous les coins du monde et qui a des dépendances dans l'univers entier sous tous les climats possibles, n'offre-t-il pas un avantage particulier pour développer la fabrication en masse des produits communs aux différents pays qui le composent? Je dis que notre politique devrait être non seulement de préserver le marché domestique pour le bien de nos industries, mais d'avoir un tarif protecteur, pour que ces industries canadiennes puissent collaborer avec celles de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et des autres parties de l'empire, et élaborer un système de fabrication intensive, qui leur permettrait de faire concurrence aux grands pays manufacturiers comme l'Allemagne et les Etats-Unis, nos principaux concurrents.

Maintenant, laissez-moi donner un exemple de ce que peut faire la fabrication intensive. J'ai entre les mains un rapport détaillé touchant les machines pour la coupe et le sciage du bois et je compte m'en servir quand nous discuterons la résolution. On sait que le budget actuel réduit considérablement le droit sur les articles de cette nature. Pour le moment, je vais me contenter d'exposer des faits et, plus tard, je discuterai la chose en détail.

La réduction actuelle des droits sur les machines à couper le bois affecte trente-sept maisons de la Colombie-Anglaise qui fabriquent des machines de ce genre, à un prix ne dépassant pas le coût de production et le prix de vente dans l'état de Washington et qui ne profitent par conséquent pas du droit imposé. Le droit donne simplement à ces fabriques le moyen de conserver tout le marché canadien, ou à peu près. Ces fabriques emploient 1,555 ouvriers bien payés et leurs feuilles de paye représentent $1,817,489. Or, la question qui se pose est celle-ci: si les établissements peuvent concurrencer les fabriques de Washington et ne profitent pas du droit, ils n'ont pas besoin de ce droit. Voilà l'argument. Mais quelle est la réponse? Elle est aussi simple que pertinente, la voici: dans ce cas, le droit conserve le marché canadien aux maisons canadiennes et il y en a plusieurs. J'ai sous la main les noms de quatre ou cinq fabriques qui manufacturent ces machines; il existe une

sorte de concurrence entre elles. Un outillage complet pour la coupe du bois coûte environ $13,000 et, comme je l'ai laissé entendre, il est vendu en Colombie-Anglaise au même prix qu'un outillage semblable acheté dans l'état de Washington, et parfois un peu moins cher. Mais, supprimez le droit ou réduisez excessivement le tarif—ce qui signifie pour ainsi dire qu'il vaudrait autant le supprimer complètement—et quel sera le résultat? Le droit que les Etats-Unis imposent à nos machines est de 40 p. 100. Si le droit canadien est supprimé, ou presque supprimé, le fabricant de l'état de Washington conserve son marché intact et prend une partie du marché canadien, cependant que le fabricant canadien se trouve dans l'impossibilité de vendre aux Etats-Unis et voit son propre marché diminué. On me permettra un exemple, un exemple typique. Prenons une maison ayant un capital de $100,000. On doit lui accorder comme part de ses frais généraux 7 p. 100 d'intérêt sur le capital, soit $7,000 par an. Les frais de vente et de personnel, la surveillance du personnel et autres, représentent $18,000, alors que $15,000 vont aux assurances, taxes, annonces et dépenses casuelles, ce qui forme un total de frais généraux de $40,000 pour l'exploitation. Sa production représente $500,000 ou environ et elle fabrique cinquante outillages à $10,000 chacun. Or, si la fabrique de Washington peut accaparer la moitié de ce marché et réduire son rendement à 25 outillages, quel sera le résultat? Les frais généarux entraînés par la production de chaque outillage ou unité étaient d'abord de $800, mais du moment où vous coupez la production en deux, vous doublez tout simplement les frais généraux et vous les partez à $1,600. En d'autres termes, ce partage du marché, sans aucune autre intervention, a pour résultat d'augmenter de $800 les frais de production par unité pour la maison de Colombie-Anglaise. Cela fait voir ce qui arrive quand vous privez un fabricant de son débouché au pays.

Je passe au point suivant qui est celui de la production. Je prétends que le tarif devrait protéger, il devrait protéger l'industrie contre l'abaissement du niveau de l'existence. J'ai remarqué qu'au cours de ce débat, un ou deux députés ont tourné cette prétention en ridicule. Or, j'ai entre les mains un rapport du ministère du Travail, rapport officiel, montrant le fonctionnement de la loi du salaire minimum au Canada. Cinq des provinces du Canada ont adopté un salaire minimum, mais je désire bien faire observer à mes amis les progressistes que chaque fois que la loi du minimum des salaires est mise en vigueur, l'agriculture en est exempte. Je ne dis pas cela pour critiquer cette industrie, mais je constate un fait et c'est qu'au Canada—comme du reste dans les autres pays—l'agriculture est toujours exemptée de cette loi que nous appellerons arbitraire. Cependant, les autres industries, surtout les industries manufacturières, non seulement souffrent gravement de cette contrainte, mais sont aussi sujettes à une autre loi, excellente cette fois, qui est la loi des accidents du travail. Mais, monsieur l'Orateur, le Canada ne peut mettre en vigueur une loi forçant les fabricants et propriétaires à maintenir un étalon des salaires et ensuite leur demander de faire concurrence, en marché libre, avec les pays où ces lois n'existent pas. Au Canada, le salaire minimum est double de celui fixé dans la Grande-Bretagne. Or, ce sont là des faits irrécusables et je prétends donc qu'une des fonctions du tarif et l'un des devoirs du Gouvernement est de voir à la protection de l'industrie canadienne eu égard au salaire minimum.

Il appartient aussi au tarif de protéger l'industrie contre la concurrence avec les pays dont le numéraire est déprécié. C'est là, peut-être un des périls plus grands que comporte la concurrence moderne. J'ai sous les yeux un prospectus ou circulaire émanant d'une compagnie américaine, George Borgfeldt & Co., de New-York. Cette agence a été désignée d'après ce qu'on dit, par la maison D. & W. Gibbs, de Londres, comme seul distributeur aux Etats-Unis et en Canada d'une longue liste de marchandises allemandes. Celles-ci sont vendues comme produits de fabrication anglaise. J'ai la circulaire publiée par la maison et je remarque qu'un des articles annoncés est un magnifique peigne décoré du nom "King Edward". Eh bien, quelque bon anglais comme le leader progressiste (M. Forke), par exemple, pourrait un jour entrer dans une pharmacie et acheter un de ces peignes King Edward, quoiqu'il n'en ait guère plus besoin que moi, selon toute apparence. Inutile de s'informer, n'est-ce pas, si un peigne Kink Edward est de fabrication anglaise ou allemande. L'article s'annonce de lui-même.

Eh bien, voilà le genre de concurrence qu'on fait à l'industrie canadienne, renforcée encore par la dépréciation du change qui profite aux exportateurs allemands. Permettez-moi de vous rapporter deux faits à cet égard. L'année dernière, en 1923, le Canada a importé d'Allemagne pour une valeur de $4,959,000 de marchandises sur lesquelles la totalité des droits acquittés, y compris la surtaxe du *dumping* et autres impositions semblables, fut de $1,030,000, soit 20 p. 100. Comment veut-on que l'industrie canadienne puisse rivaliser avec l'industrie allemande dans de telles conditions? Je sais, comme quelques-uns me le diraient sans doute, que ces marchandises sont

de celles qui bénéficient de la franchise douanière. C'est incontestable, et le droit sur celle qui sont grevées serait beaucoup plus fort. Mais ce que je veux démontrer, c'est que l'industrie canadienne doit supporter la concurrence de l'industrie allemande avec un droit de 20 p. 100, nettement insuffisant, surtout après que les Allemands auront acquis les moyens d'augmenter leurs exportations et leurs importations, comme cela arrivera si cette situation se prolonge.

M. EVANS: Quelle est la valeur de nos exportations en Allemagne?

L'hon. M. STEVENS: J'ai ici les chiffres concernant tous les pays européens, mais je n'avais pas l'intention d'entrer dans beaucoup de détails. Je passerai volontiers mes renseignements à l'honorable membre. Mon intention était de me borner aujourd'hui à une exposition générale de la question. Nous avons vendu à l'Allemagne pour une valeur de 14 millions.

M. EVANS: Et nous lui avons acheté pour une valeur de 4 millions ½?

L'hon. M. STEVENS: C'est exact. Cela ne change rien à la question, toutefois. Notre collègue voudrait introduire dans le débat le fait que les importations payent les exportations. J'en dirai un mot tout à l'heure. Il n'en reste pas moins que le Canada a importé pour $4,959,000 de marchandises qui ont acquitté à la douane divers droits au montant de $1,030,000, soit en réalité un taux de 20 p. 100.

M. BRISTOL: Quel est le rapport des salaires de la main-d'œuvre allemande à ceux des ouvriers canadiens?

L'hon. M. STEVENS: Toute comparaison est impossible. Je ne possède pas sous la main les détails nécessaires, mais cet élément de la question ne modifie en rien ma thèse. L'attitude du Gouvernement en ce qui concerne l'application de la surtaxe contre la concurrence déloyale du *dumping* varie à l'infini. Quelques jours avant le dépôt du budget et comme la nécessité d'intervenir se montrait nettement, le ministre des Douanes jugea qu'il y avait lieu de suspendre le bénéfice de 5 p. 100 dans l'application de la clause du *dumping*. Cette décision eut pour résultat d'encourager les industriels canadiens dont la fabrication avait eu à souffrir de la concurrence étrangère. A quelque temps de là eut lieu une réunion secrète de nos amis du parti progressiste dans laquelle on protesta vigoureusement contre la suspension de la réduction de droit de 5 p. 100. Le premier ministre en reçut un choc. Il vit en imagination une désertion possible de ses amis de ce côté (*la gauche progressiste*).

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Il n'a pas été question de cela au caucus.

L'hon. M. STEVENS: Le premier ministre n'assistait sûrement pas au caucus du parti progressiste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je parle de la réunion du parti libéral à laquelle l'orateur a fait allusion.

L'hon. M. STEVENS: J'ai dit la réunion du groupe progressiste allié au parti libéral. Enfin, le fait est que la réduction de droit de 5 p. 100 dans l'application de la clause du *dumping* fut suspendue. On nous laisse entendre maintenant la proposition prochaine d'une nouvelle mesure législative, assez vague, qui doit rester inconnue tant que le budget ne sera pas voté. Nous ne connaissons pas le texte de cette législation, mais le ministre des Douanes et de l'Accise a indiqué dans sa manière, sinon dans ses paroles qu'il y aurait un rétablissement de la première suspension, si je peux m'exprimer ainsi.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je ne pense pas que ses paroles comportaient cette interprétation.

L'hon. M. STEVENS: J'admets que ses paroles ne la comportaient pas, j'ai dit sa manière; je fais une conjecture et j'en reste là. Quand on déposera ce projet de loi, j'espère pouvoir rappeler au premier ministre que j'avais deviné assez juste.

La troisième fonction du tarif est celle de donner le pouvoir de faire un marché. Le tarif donne au gouvernement quelque chose qui lui permet de traiter avec le gouvernement d'un autre pays. On conçoit que c'est d'une grande importance. Tous les honorables députés admettront qu'il est désirable qu'un pays obtienne un accès avantageux sur les marchés d'un autre pays. Dans ces discussions, nous ne devons pas nous laisser entraîner par des théories brillantes et théâtrales. nous avons à considérer des faits positifs et nous sommes en présence de gouvernements étrangers, de lois adoptées par des parlements étrangers. Ils existent non pas seulement tels qu'ils sont aujourd'hui mais tels qu'ils existent depuis des décades. C'est ce qui fait une des difficultés de l'Angleterre et elle le reconnaît; elle ne peut faire aucun traité avec des pays d'Europe parce que ses marchés sont libres. On exprime souvent dans cette Chambre l'axiome que les exportations doivent se payer avec les im-

portations et j'admets que c'est un très bon argument. Mais c'est le droit d'un peuple de déterminer premièrement les produits qui seront échangés et secondement dans quelles conditions se fera cet échange. C'est non seulement le droit de ce pays mais celui de tous les autres pays; le principe est admis par le monde entier. Je répète que c'est le droit de ce pays, bien plus, c'est son devoir, de déterminer les produits qui seront échangés, et dans quelles conditions, pourvu qu'il protège les intérêts de son peuple en imposant un tarif assez élevé contre les produits des pays qui ne nous accordent pas une entrée avantageuse sur leurs marchés. En d'autres termes, il y a des pays qui nous imposent un tarif prohibitif et je crois que le Canada doit avoir un tarif suffisamment élevé contre les importations de ces pays. D'autre part, après avoir accordé cette protection à notre peuple, nous devons à nos amis qui nous ont donné une entrée favorable sur leurs marchés, de leur concéder un avantage réciproque. C'est l'un des objets d'un tarif et sans cela vous êtes désarmé.

M. FORKE: Mon honorable ami consent-il à donner à la Grande-Bretagne les mêmes avantages dont le Canada jouit aujourd'hui?

L'hon. M. STEVENS: Nous ne jouissons d'aucun avantage sur le marché anglais.

M. FORKE: Nos produits n'entrent pas sur le marché anglais dans les mêmes conditions que leurs marchandises pénètrent au Canada.

L'hon. M. STEVENS: La Grande-Bretagne ne nous accorde absolument aucune préférence; rendons-nous compte de ce fait clairement. Il y a eu une légère préférence en vigueur pendant environ un an, à la suite de la résolution Geddes, mais aujourd'hui, nous n'obtenons aucun avantage sur le marché anglais car la préférence a été abrogée par le gouvernement actuel de Grande-Bretagne.

M. FORKE: Comment pouvez-vous dire que vous n'obtenez aucun avantage quand vous y avez libre accès?

L'hon. M. STEVENS: Je dis que nous ne recevons aucun avantage sur le marché anglais.

M. FORKE: Mais vous avez le libre-échange.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas nous qui avons le libre-échange, ce sont les Anglais.

M. FORKE: Vous récoltez les bénéfices du libre-échange sur les marchés anglais.

L'hon. M. STEVENS: Il n'y a rien à faire contre cet entêtement. Pourtant je dois réfuter cette affirmation; nous n'avons aucune préférence sur le marché anglais. D'autre part, nous donnons à la Grande-Bretagne 50 p. 100 et dans plusieurs cas beaucoup plus de 50 p. 100 de préférence sur notre marché. Tout est d'un seul côté. Je n'ai pas d'objection à accorder une préférence à la Grande-Bretagne; je veux même étendre cette préférence au Sud-Africain, à l'Australie, à la Nouvelle-Zédlande, à l'Inde et à d'autres parties de l'empire. Mais après m'être exprimé ainsi, laissez-moi ajouter que je veux également une préférence sur leurs marchés. Je ne dis pas que nous devrions obtenir une préférence égale en tous points à celle que nous leur accordons, mais elle devrait tout au moins être proportionnée. Et c'est au gouvernement à faire tout son possible pour obtenir ce résultat.

M. FORKE: C'est la doctrine que Joseph Chamberlain a essayé d'appliquer il y a trente ans.

L'hon. M. STEVENS: C'est très vrai et mon honorable ami intercale cette remarque exactement au bon moment car voici mon observation suivante: le Canada doit simplement avoir un tarif s'il veut s'agrandir et se développer. Les conditions ici ne sont pas semblables à celles qui existaient en Angleterre à l'époque de l'abrogation des Corn Laws. La conclusion à tirer de l'interruption de mon honorable ami, c'est que les conditions au Canada sont les mêmes qu'en Angleterre et que notre campagne en faveur de ce programme est vouée à la faillite par ce que Joseph Chamberlain n'a pas eu de succès dans les Iles Britanniques. Or, quels sont les faits? Le Canada possède des matières premières en abondance tandis que l'Angleterre était obligée à cette époque d'importer la plus grande partie des siennes de l'étranger. En second lieu, nous exportons de grandes quantités de produits alimentaires tandis que l'Angleterre importe les aliments nécessaires à sa population. Et tandis que nos industries sont à peine établies et à leurs débuts, celles de la Grande-Bretagne étaient florissantes à cette époque. De plus, notre population est clairsemée et échelonnée sur une vaste étendue; celle de l'Angleterre est nombreuse et compacte. Ces faits ne sauraient passer inaperçus; ils constituent un contraste absolu entre les conditions qui prévalent au Canada et en Angleterre. Et ce sont les raisons, monsieur l'Orateur, qui m'ont persuadé, il y a déjà nombre d'années, que la politique dite nationale de sir John A. Macdonald est celle qu'il faut suivre au Canada Je suis donc très content que mon honorable

ami, le chef du parti progressiste (M. Forke) ait fait cette observation, car, j'ai par devers moi une citation de John Bright, qui est fort à propos.

M. FORKE: Ces paroles ont déjà été citées.

L'honorable M. STEVENS: J'entends les murmures de mon honorable ami. S'il a quelques observations à faire, je suis prêt, comme je l'ai toujours été du reste, à lui céder la parole. Le 2 février 1834, adressant la parole devant une nombreuse réunion en plein air, John Bright proposa la résolution suivante que je recommande à l'attention des membres du groupe agraire, et surtout de mon honorable ami:

Que les "Corn Laws" ont eu pour effet de paralyser le commerce et les manufactures du pays; qu'elles ont fait surgir des fabriques rivales dans les pays étrangers; qu'elles ont été très nuisibles et très oppressives pour la grande masse de notre population et que les classes laborieuses ont subi un tort sérieux du fait de ce monopole des propriétaires fonciers.

Les "Corn Laws" constituaient une protection en faveur des produits agricoles; elles protégeaient deux classes de la population anglaise: les propriétaires fonciers et leurs fermiers. Et il est facile de constater que dans tous les ouvrages de Bright et de Cobden, ainsi que dans leurs discours et leurs biographies, la note dominante est la réprobation de ces deux classes: les propriétaires et leurs fermiers. De fait, l'un des principaux griefs de cette époque, était que les fermiers et les propriétaires fonciers s'enrichissaient aux dépens des manufacturiers. Trevelyan, le biographe de Bright, fait les commentaires qui suivent, à la suite immédiate de la résolution que j'ai citée; ces observations sont fort intéressantes, puisqu'elles élucident la résolution elle-même:

Le tarif douanier qui organisa la ruine du manufacturier anglais n'invoquait même pas le prétexte de lui accorder une certaine mesure de protection... une bien faible partie de ce tarif visait à exclure les marchandises étrangères de même nature que celles qu'il produisait... En 1840, sur un revenu d'au delà de 20 millions de louis sterling perçu grâce à l'imposition de droits de douanes, la somme prélevée en vue de protéger les manufacturiers excédait à peine un million de louis.

La lutte était alors concentrée sur les absurdes "Corn Laws", qui n'avaient pas leur raison d'être à mon sens. Le pays avait grandi; le chiffre de la population avait augmenté et les Iles-Britanniques avaient besoin des céréales de l'étranger. Le gouvernement toutefois persistait à maintenir ces lois en vigueur. Et pendant toutes les discussions auxquelles donna lieu l'introduction du système du libre-échange en Angleterre, la bourse de Manchester, celles de Liverpool et de Birmingham, John Bright et Cobden, enfin et toutes les organisations sans exception se portèrent à la défense des manufacturiers contre les propriétaires fonciers—et c'est là une situation qui n'existe pas du tout ici. Maintenant que j'ai établi la comparaison entre les conditions naturelles qui existent taut au Canada qu'en Angleterre, je dois ajouter que la situation sociale et économique du Canada est exactement le contraire de ce qu'elle était dans les Iles Britanniques à l'époque de l'abrogation des "Corn Laws".

Il existe une école de gens, je le sais, qui soutiennent que nous devrions reduire le tarif douanier, abolir entièrement ces taxes onéreuses et prélever un impôt sur le revenu. Examinons donc brièvement cette proposition. Cobden et Bright, les deux principaux apôtres du libre-échange se sont tous deux vigoureusement, et même avec acharnement, opposés à l'impôt sur le revenu. Bright s'y est opposé en 1842; au lieu de cela, il proposa l'imposition d'une taxe foncière sur tous les terrains et les bâtiments. Pour quelle raison a-t-il proposé ce mode d'impôt? C'est parce que la terre et les bâtiments appartenaient en grande partie aux propriétaires fonciers et non aux manufacturiers. Et il soutient de plus, que les industries manufacturières devraient être exemptées de l'impôt sur le revenu. Mais, ces observations me font devier de mon sujet.

Envisageons maintenant le problème de l'impôt sur le revenu. Si vous adoptez le système du libre-échange, vous n'aurez plus d'industries; vous allez diminuer les revenus de la population et vous tarirez la source d'où provient en grande partie l'impôt sur le revenu. Voilà un fait qui saute aux yeux et que mon très honorable ami (l'hon. Mackenzie King) devrait admettre. Toute démarche de nature à faire obstacle à la prospérité de nos industries, c'est incontestable, tend à diminuer le revenu imposable. Par contre, si vous encouragez le développement de nos industries, et vous stimulez du coup les entreprises manufacturières, si vous fournissez l'occasion de récompenser l'initiative particulière, vous déterminerez l'augmentation de l'impôt sur le revenu. Voilà qui est incontestable à mon sens. Et à mes honorables amis du groupe progressiste, je recommande de surveiller de près les bénéfices applicables à l'impôt sur le revenu qu'encaisseront les grands industriels du pays. Loin de moi de prétendre qu'ils devraient être exemptés de cet impôt; mais au moins, qu'on leur donne une chance de prospérer suffisamment pour qu'ils soient en mesure d'acquitter cette taxe.

Je crois aussi que le tarif devrait être généralement applicable à toutes les classes d'industries. Si je m'oppose absolument à ce budget, c'est parce qu'il réduit le tarif par rapport à certaines industries au lieu de viser

les industries en général. Le Canada est un pays vaste dont la population est clairesemée et dont les industries sont diverses; mais le tarif devrait s'appliquer d'une façon absolument équitable à toutes les classes d'industries; en outre, il devrait avoir un caractère de stabilité au lieu d'être constamment exposé à varier. Rien de plus ennuyeux pour un commerçant ou un financier que la crainte de voir le tarif modifié du jour au lendemain et de perdre quantité de marchandises en mains ou commandées. De nos jours, les hommes d'affaires n'osent plus publier de catalogues parce qu'ils ont à redouter les modifications qu'on pourrait apporter au tarif d'heure en heure. Ce qu'il nous faut c'est la stabilité du tarif, si éloquemment prônée par l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) que nous regrettons tant de ne pas voir prendre part à ce débat.

Un mot, maintenant, de la crise financière. Il est évident que nos difficultés ne proviennent pas toutes de la manipulation du tarif. Nos cultivateurs, comme ceux des autres pays, surtout les arboriculteurs fruitiers et les producteurs de blé, ont beaucoup à souffrir. Celui qui compte sur un seul genre de récolte est toujours plus exposé à des embarras que celui qui se livre à une culture générale. Dans certaines parties de la Californie les viticulteurs ont éprouvé et éprouvent encore de l'embarras. Il en est ainsi des cultivateurs du Dakota-Nord et de certains autres états qui s'adonnent à la culture du blé. La partie du Canada où l'on se consacre à cette culture a plus à souffrir que d'autres et il en est de même de la vallée d'Okanakan où l'on s'adonne à la culture des fruits. Les cultivateurs des prairies se plaignent, et cela a bon droit, qu'ils sont fortement endettés, qu'il leur est difficile d'emprunter et que le taux de l'intérêt est très élevé, c'est d'ailleurs ce que les honorables députés des provinces des Prairies ne cessent de nous représenter.

J'établirai un parallèle entre la crise financière et le problème financier international. L'Angleterre et l'Allemagne nous fournissent un exemple des deux dffiérentes manières dont ce problème est envisagé. L'Allemagne a refusé de reconnaître sa dette de guerre, elle s'est plainte de ce fardeau, elle a répudié sa dette envers ses sujets, elle a cherché à obtenir un moratorium et n'a cessée de demander à être libérée de ses obligations. Plus elle persiste dans cette voie, plus sa situation résultant de sa dette se complique. L'Angleterre a fait autrement, elle a reconnu ses dettes en entier, a consenti, de bonne grâce, à les payer, et elle a décidé d'imposer de lourdes taxes à cette fin.

De cette manière elle a inspiré confiance aux financiers de l'univers et elle a réussi à consolider sa forte dette envers les Etats-Unis. Ce qu'il faut au Canada, dans les circonstances difficiles dont je viens de parler, c'est une politique sage qui permette surtout au cultivateur de l'Ouest de consolider sa dette courante. Mes honorables amis admettront sans doute avec moi que c'est là un des plus pressants besoins de l'Ouest, à l'heure qu'il est. Il serait inutile de blâmer ces débiteurs de s'être endettés, qu'il nous suffise de considérer qu'ils ont contracté de fortes dettes; que ces dettes représentent des taux d'intérêt élevés et qu'il leur est impossible de les consolider. Ce qu'il faut pour répondre aux exigences de la situation, c'est de les mettre à même de consolider leurs dettes courantes au moyen de prêts à terme comportant des taux raisonnables. Où prendre les fonds pour cela? Depuis huit ans on a retiré deux billions de dollars qu'on avait placés sur hypothèque ou qu'on avait fait servir à l'achat d'actions ou d'obligations, et qu'on a consacrés, depuis lors, à l'acquisition de bons de la Victoire. Ce montant d'argent canadien représente à peu près tout ce que le pays doit à notre population sur la dette qu'il a contractée à cause de la guerre. Voyons quel est l'effet de ce retrait. L'acquisition de bons de la Victoire jusqu'à concurrence de deux billions de dollars provenant de ce que les compagnies d'assurance et de prêt et les particuliers ont retiré l'argent qu'ils avaient prêté sur hypothèque à constitué un crédit qui n'est pas utilisé. Voilà un point fort sérieux et que je tiendrais à discuter au long si le temps me le permettait. Qu'il me suffise de dire qu'un des grands devoirs du Parlement, à l'heure qu'il est, c'est d'étudier ce problème important, de chercher un moyen de faire valoir ce crédit et de l'appliquer à la consolidation des dettes de l'Ouest, à l'encouragement de l'industrie dans l'Est, et ainsi de suite. Mettons le cultivateur de l'Ouest à même de consolider ses fortes dettes, de rembourser en plusieurs années ce qui lui aura été avancé à cette fin, et nous aurons contribué dans une large mesure à rétablir l'équilibre entre le haut prix de revient et le bas prix de vente de ses produits.

Je m'occuperai maintenant d'un autre problème dont la solution contribuera vraiment à améliorer l'état de l'agriculture et à tirer du marasme les autres industries. Je parle du transport. J'ai déjà donné à entendre que le Canada a un service de chemins de fer incomparable. Ce qu'il nous faut de toute nécessité, c'est une plus forte clientèle pour nos voies ferrées et une plus juste répartion des frais de transport. Nous pourrions augmenter notablement et rapidement la quantité des marchandi-

ses à transporter en favorisant les progrès des établissements industriels du Dominion. Il a été prouvé que chaque tonne de produits qui sort d'une manufacture représente de trois à vingt tonnes de matière première qui y sont entrées. Autrement dit, le chemin de fer, outre qu'il transporte la production d'un établissement, apporte à celui-ci de trois à vingt fois autant de marchandises.

J'en ai un exemple. Il a trait à une manufacture de l'ouest d'Ontario qui a fermé ses portes à cause du projet de remaniement du tarif que renferme le présent budget, et la compagnie dont il s'agit versait annuellement douze mille dollars dans les coffres publics pour l'impôt sur le revenu, la taxe de consommation et le reste, et elle payait jusqu'à $80,000 par année aux chemins de fer comme frais de transport. On ferme les portes de cet établissement; on diminue de $80,000 les recettes du réseau de l'Etat et du Pacifique-Canadien; on prive le Trésor de $12,000 de taxes et on supprime vingt mille tonnes de marchandises que les voies ferrées auraient transportées. Voilà ce qui arrive dans le cas d'un petit établissement qui fabrique des boulons et des tiges métalliques. C'est l'une de ces "bagatelles" dont nous entendons parler relativement à la question du tarif; cependant, c'est une bagatelle qui influe puissamment sur la prospérité industrielle du pays, si l'on tient compte des innombrables manufactures du même genre qui s'en ressentent également.

Qu'on donne au producteur de l'Alberta et de la Saskatchewan de justes tarifs de transport vers la côte du Pacifique, des tarifs comparables à ceux qui s'appliquent au transport vers l'Est, et on avancera beaucoup la solution du problème. Je ne soulèverai pas une polémique à ce sujet mais voici ce que je veux faire ressortir. Nous sommes en présence du problème du tarif et de l'effet que le remaniement de celui-ci produira sur la clientèle des chemins de fer. Nous sommes aussi en présence d'une disette d'argent et il nous faut résoudre la question du transport. Il est du devoir du ministère et du parlement d'étudier tous ces problèmes et d'examiner s'il n'y a pas quelque chose pour en assurer la solution.

Je prétends, monsieur, que le meilleur moyen de tirer le public d'embarras et d'apaiser ses inquiétudes, c'est d'établir un tarif qui protégera suffisamment les entreprises industrielles canadiennes afin d'en assurer l'essor et de stimuler aussi le commerce dans d'autres sphères.

J'ai parlé trop longtemps, mais je prie la Chambre de m'écouter encore un instant pendant que je raconterai trois incidents dont j'ai été témoin depuis deux à trois semaines. Il n'y a pas une quinzaine, je me suis rendu chez moi, sur la côte du Pacifique et je suis revenu par le National-Canadien. Lorsqu'on franchit les montagnes en se dirigeant vers l'est on arrive à la grande passe de la Tête-Jaune bordées des deux côtés par les pics couverts de neige des Rocheuses dont l'aspect remue les fibres les plus intimes de l'âme. Lorsque nous avons traversé ce défilé, le soleil descendait à l'horizon et disparaissait graduellement derrière les cîmes des montagnes situées à l'ouest. Au fur et à mesure que ses rayons se retiraient, les vallons et les gorges qui nous entouraient se teintaient de violet, puis semblaient se rétrécir, ce qui faisait frissonner le spectateur. Mais, levant le regard vers les cîmes des montagnes, je les vis encore éclairées par les rayons du soleil couchant qui s'étaient retirés de la vallée, et il m'est venu en l'idée que ces pics géants ressemblaient à des phares lumineux servant à nous porter à de plus grands et de meilleurs efforts. Puis, nous continuâmes notre route vers l'est et le deuxième jour nous traversâmes cette région rebutante du nord de l'Ontario. Cette région m'a toujours donné à penser; elle déroute les esprits et, à certains égards, je dirais qu'elle est repoussante. C'est là que gît le problème du nord de l'Ontario avec ses lacs et ses forêts que l'incendie a dévastées. Comme nous avancions, je vis une chaumière construite dans une clairière d'environ cinq acres. Sur le seuil de la porte se tenait une femme à l'air réjoui. Elle était entourée de quatre bambins accrochés à sa robe et saluant de la main le train qui passait. Plus loin, dans cette petite pièce de terre défrichée, se trouvait le mari qui préparait le sol pour les semailles du printemps, et la pensée m'est venue que cet homme, avec sa femme et ses enfants, offrait la solution du problème du nord de l'Ontario, problème qui a si longtemps dérouté les politiques canadiens.

Il y a un autre spectacle qui s'est déroulé dans une petite ville d'Ontario que j'ai visitée il y a quelques semaines. Je suis entré chez un homme qui a travaillé cinquante ans dans la même manufacture. Ce type d'artisan met au désespoir les meneurs socialistes et les économistes toqués; ils ne le comprennent pas et ne peuvent pas le classer. Cependant, j'avais sous les yeux ce brave citoyen canadien, plus que septuagénaire, qui travaillait encore dans le même établissement où il avait peiné pendant cinquante ans. Je m'assis pour causer avec lui et sa femme. Il s'intéressait beaucoup au parlement qu'il tenait pour une institution exerçant une grande influence et douée d'une grande puissance. Je me sentais en présence d'un homme digne de ma vénération, car il avait vécu en se faisant de l'existence une conception qui, pour être d'une extrême simplicité,

lui avait cependant fait fournir une carrière éminemment utile. Sa vie, il l'avait passée dans le respect et la crainte de son Dieu, honorant son souverain et usant de probité et de loyauté envers ses semblables.

Monsieur l'Orateur, à mes yeux, ces trois incidents reflètent fidèlement l'image du pays. Dans la splendeur des Rocheuses, dans la beauté de nos lacs et de nos cours d'eau, dans la fertilité de notre sol et l'abondance de nos ressources naturelles je vois la substance matérielle du Canada; quant à l'âme de la nation, elle réside dans la vie, dans les mœurs des humbles qui s'occupent chaque jour de la solution de ces sortes de problèmes, tandis que bien souvent nous perdons notre temps en n'accomplissant rien d'utile. J'ai senti, je sens encore que chacun de nous doit se considérer suffisamment recompensé en ce qu'il lui est donné de participer au règlement des destinées du pays et, partant, de le rendre digne des sacrifices, des nobles efforts des pionniers qui, dans l'immensité des prairies, dans la profondeur des forêts aussi bien que sur les hauteurs des montagnes, consacrent leur vie au développement du Canada.

M. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session, j'ai exposé de façon assez complète ma manière de voir à l'égard des principes que le présent budget met en jeu; c'est pourquoi je donnerai toute la concision possible aux commentaires que je me propose de faire aujourd'hui.

Si l'esprit de parti n'existait pas et que l'on pût ainsi juger d'après leur valeur réelle l'exposé et les résolutions budgétaires que le ministre des Finances présente chaque année, jamais le budget, fût-il conçu par le plus grand génie, ne serait approuvé ni désapprouvé sans réserve aucune. Je ne me crois pas imbu outre mesure de l'esprit de parti, et c'est probablement ce qui fait que je trouve dans le présent budget des choses que je juge excellentes et d'autres qui me plaisent moins.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement du surplus qu'il a déclaré pour l'exercice qui vient de se terminer. Ce surplus, je sais—je remarque que le chef de l'opposition (M. Meighen) hoche la tête—que la légitimité ou la réalité en est contestée en certains quartiers. Le représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler) et mon honorable ami de Lambton-Ouest (M. Le-Sueur), dont les discours portent l'empreinte d'une argumentation et d'une modération dont je leur fais mon compliment, ont exprimé des doutes à cet égard. Sans se prononcer bien nettement sur le point, sans dire au juste ce qui les porte à croire que l'excédent est illusoire, ils ont laissé entendre que l'inscription au compte du capital des dépenses faites pour les chemins de fer ne serait pas étrangères à la création de ce surplus. Assez au fait des choses de la comptabilité, je me crois capable de me former une opinion pratique en la matière, et c'est pourquoi je dis que si les 50 millions de dollars que les chemins de fer nationaux sont censés avoir consacrés à des améliorations ont été entièrement ou en partie employés de cette manière, cette somme est complètement étrangère au surplus.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je faire une question? L'honorable député n'est pas sans savoir que je fais grand cas de son intelligence. Le remboursement de l'avance nous est garanti par une hypothèque, n'est-ce pas?

M. EULER: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cette hypothèque, mon honorable ami la considère-t-il comme une partie productive ou improductive de l'actif?

M. EULER: Cette somme n'a aucun rapport avec l'excédent si on l'a fait servir à l'accroissement de l'avoir des chemins de fer, si on l'a dépensée en matériel d'exploitation et en travaux d'amélioration propres à mettre les voies ferrées en état de faire de plus abondantes recettes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous ne répondez pas à ma question.

M. EULER: C'est que je ne l'ai pas bien saisie.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député sait que nous prenons une hypothèque en garantie de l'avance de fonds, peu importe que cette avance ait pour objet des améliorations, des frais de premier établissement ou autre chose. Cette hypothèque, mon honorable ami la tient-il pour partie productive ou improductive de l'avoir national?

M. EULER: C'est précisément le point que je veux examiner. Il me paraît évident que, à l'exemple des orateurs dont je viens de parler, le chef de l'opposition ne fait qu'embrouiller la question. Je ne cherche nullement à faire entendre par là qu'il soit insuffisamment informé en matière financière ou sous quelque autre rapport, mais je dis que l'on semble confondre l'actif avec le surplus. Si un engagement contracté, que ce soit pour les chemins de fer nationaux ou pour toute autre fin utile, l'est dans le but d'établir ou de constituer un élément actif correspondant, je prétends que cet engagement n'a aucun rapport avec le surplus de l'année.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais l'honorable député avouera qu'il n'y a pas d'intérêt payé sur l'hypothèque, n'est-ce pas?

M. EULER: C'est ce que je ne saurais dire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si l'honorable député a raison, il y a au moins 350 millions de valeurs analogues dans le trésor pour des dépenses nouvelles qui devraient être déduits de la dette nationale actuelle.

M. EULER: Les 350 millions de ces dépenses d'établissement, à mon sens, ne sont pas composés entièrement des sommes consacrées à augmenter l'avoir du réseau national, mais ces fonds ont aussi été employés de plusieurs façon pour combler les déficits des années passées—et qui sont des pertes, bien entendu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, mais d'après l'honorable député des mises de fonds en tout point semblables à cela n'ont aucun rapport avec la dette. Si c'est exact, toute ces valeurs inactives devraient être maintenant soustraites de la dette publique et même n'aurait pamais dû y être ajoutées.

M. EULER: Je ne dis pas que la dette n'a pas été accrue, mais que le fait d'augmenter la dette, lorsque vous créez un élément d'actif correspondant, c'est-à-dire un avoir qui dans ce cas influera directement sur les recettes des chemins de fer nationaux, ne saurait être considéré comme modifiant le surplus dans un sens ou dans l'autre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qu'elle paie intérêt ou non? L'honorable député prétend-il que toutes les autres hypothèques des chemins de fer nationaux qui ne portent pas intérêt devraient maintenant être déduites de la dette publique, vu qu'elles y ont été ajoutées auparavant.

M. EULER: Je ne veux pas que l'on me fasse admettre quelque chose que je n'entendais pas dire. Voici ce que je soutiens. Si les sommes qui ont été affectées aux améliorations des chemins de fer nationaux, et celles qui ont un effet direct sur les recettes, étaient dépensées dans ce but, alors le surplus de l'année n'en serait pas atteint. Je considère qu'un surplus signifie, dans l'acception ordinaire du mot dans les affaires, l'excédent de revenus, provenant ici des impôts, et peut-être d'autres sources, sur les dépenses ordinaires de l'année. Nous n'envisageons peut-être pas la question sous cet angle en ce qui concerne les finances du pays. Je suis d'avis que la création d'une dette, si elle donne lieu à un actif correspondant, ne concerne pas le surplus de l'année.

[M. Euler.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas sans profit que l'on discute avec l'honorable député et je saisis l'occasion. Si nous construisons un bureau de poste, cela permet au département des Postes d'augmenter ses revenus. Est-ce un actif que nous possédons et l'honorable député prétend-il que le coût de cette construction ne devrait pas être ajouté à notre dette nationale?

M. EULER: Mon honorable ami ne m'a pas compris du tout. Je ne discute pas au sujet de la dette. Il est inconstetable qu'elle a été augmenté, mais je dis que le Gouvernement a le droit, à la fin de l'année, de donner un état des dépenses qui ont été faites pour les services et qui ne seront jamais remboursées, et de montrer en regard le montant reçu sous forme d'impôts ou d'autres sources semblables. S'il y a un excédent de recettes sur les dépenses alors il existe un véritable surplus qui doit réduire la dette d'autant, et si l'excédent est dans un sens inverse, alors on se trouve en présence d'un déficit. Voilà comment je comprends la comptabilité. Je discuterai ce point volontiers avec mon honorable ami en une autre occasion.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je félicite sincèrement le ministère de son surplus. Il est possible que le leader de l'opposition ne soit pas de cet avis lorsqu'il prendra la parole le semaine prochaine. Je dois des éloges au Gouvernement pour avoir amélioré la situation financière du pays et le réseau national.

Cependant, je suis forcé d'ajouter que le budget n'est pas sans quelques défauts sérieux, certaines erreurs d'omission et de commission. D'abord, je regrette que le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) n'ait pas jugé à propos, d'abolir les impôts qui sont parfois et si justement appelés impôts vexatoires. Dès leur apparition sous l'ancien régime, je me suis opposé au droit de timbre sur les effets de commerce, et plus récemment sur les reçues. Je n'ai jamais pu m'expliquer comment une taxe aussi vexatoire et qui n'est basée sur aucun principe logique ait été imposée aux contribuables canadiens. En outre, lorsque les impôts de l'année suivante ont été réduits par l'abolition de la taxe sur les ventes dans certains cas, j'aurais aimé que le Gouvernement eût réduit en même temps le port des lettres de 3 cents à 2 cents. Je crois que c'eût été non seulement dans l'intérêt du pays, mais que nos revenus n'en auraient nullement souffert. Je regrette aussi qu'on ne nous ait fait part d'aucune décision quant à la taxe sur le revenu, sauf en ce qui regarde un aspect de peu d'importance. Je voudrais que l'impôt sur le revenu fût modifié et simplifié de quelque manière. Une chose m'a tout particuliè-

rement désappointé: c'est que le Gouvernement ne nous ait fait aucune communication quant à l'établissement de ce qu'on désigne parfois une commission du tarif, et, faute des renseignements que seule une commission de cette sorte peut procurer, il s'est opéré des dégrèvements comme au hasard.

Il est regrettable, en outre, qu'aucune mesure législative ne nous ait été soumise en elle n'était à craindre que de la part des souffre de la dépréciation de la monnaie des pays étrangers avec lesquels elle est en compétition. Le Gouvernement prévoit peut-être que dans une avenir assez prochain, ces pays d'outre-mer, l'Angleterre et même les pays de l'Europe continentale, en conformité des conclusions du rapport de Dawes, adopteront l'étalon d'or et que les choses reviendront ainsi à leur état normal; mais entre temps les choses sont en tel état que l'industrie au Canada souffre de la modicité des salaires dans des pays qui nous font une rude concurrence.

L'autre soir, l'honorable député de Brome (M. McMaster) a fait certaines observations sur le compte du manufacturier canadien de chaussures. Cet honorable député se montre toujours adversaire loyal, et je suis bien persuadé qu'il ne voulait pas commettre d'injustice dans la circonstance en question. Au cours de mes observations sur l'adresse, j'ai parlé des difficultés qu'éprouvait le fabricant de chaussures en Canada par suite de l'importation de chaussures à provenance des Iles Britannique. Ces chaussures, sous le régime du tarif préférentiel ,sont grevées d'un droit non pas de 30 p. 100, mais de 16⅔ p. 100. Cela, combiné avec la dépréciation de la monnaie anglaise et la modicité relative des salaires en Angleterre, constitue la compétition la plus redoutable contre laquelle le fabricant de chaussures ait à lutter dans notre pays. Mais l'honorable député a parlé de la concurrence dans cette industrie comme si elle n'était à craindre que de la part des fabricants des Etats-Unis, et a affirmé,—je ne désire pas le citer incorrectement,—que le tarif sur les chaussures fabriquées aux Etats-Unis est assez élevé, et a de plus donné à entendre, ou affirmé en termes très larges, que les embarras de notre fabricant de chaussures, à son avis, proviennent dans une large mesure, de l'insuffisance de son organisation technique, ainsi que de la surcapitalisation excessive des entreprises.

M. GARLAND (Bow River): Très bien! très bien!

M. EULER: Je tiens à nier le fait. Certaines fabriques de chaussures en Canada ont pu être surcapitalisées, et cela a probablement entraîné leur mise en liquidation. Mais dans la circonscription que je représente il existe dix ou douze de ces établissements, et je dois dire pour l'édification de l'honorable député de Bow-River (M. Garland) que ces compagnies ne sont pas surcapitalisées et ne sont pas médiocrement administrées. La Chambre peut être intéressée d'apprendre qu'il y a quatre ans l'industrie de la chaussure canadienne a exporté pour à peu près $5,500,000 de marchandises à destination de vingt-huit pays importateurs. Depuis les tarifs ont été relevés dans ces pays, le cours de leur monnaie a baissé, les salaires y sont tombés, de telle sorte que l'an dernier, ou plutôt, au cours de l'année terminée en février dernier, l'exportation des chaussures du Canada tombait à moins de $300,000.

Quant au tarif préférentiel, je tiens à dire, comme je l'ai déjà fait dans une circonstance antérieure, que notre première préoccupation devrait être pour le Canada; et que dans les conditions actuelles du change et des salaires, la préférence devrait être supprimée ou notablement réduite. L'arrangement, comme le déclarait l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), est, par suite des circonstances actuelles, tout à l'avantage d'une des parties. Personne ne prétendra que nos amis anglais pourraient nous blâmer de prendre à l'égard du tarif une attitude purement d'affaires, car c'est ce qu'ils font eux-mêmes. Je pense avoir indiqué dans une circonstance précédente que cela était bien prouvé par leur attitude à l'égard de l'embargo sur le bétail canadien qui était purement et simplement une mesure de protection, bien qu'un autre motif ait été allégué. Plus tard, le peuple anglais a répudié le projet d'arrangement énoncé par le très honorable M. Baldwin à la conférence impériale de Londres où le premier ministre du Canada était présent. Et il y a moins de quinze jours, nous avons été témoins d'un autre exemple de l'attitude qu'entend prendre le gouvernement anglais lorsqu'il a fait disparaître la préférence dont jouissait le Canada sur le marché anglais par rapport aux Etats-Unis. Il me paraît donc que le Gouvernement pourrait raisonnablement et très logiquement mettre à l'étude quelque modification du régime préférentiel.

Je ne me propose pas de discourir très longuement et je vais m'attacher plus particulièrement dès maintenant à l'examen du sujet qui me paraît avoir un intérêt prépondérant en rapport avec le budget, et c'est la question des changements à effectuer au tarif. Dans ce que je vais dire je ne veux imputer au Gouvernement ni à aucun membre de

cette Chambre, par rapport aux modifications faites, aucun motif inavouable, politique ou autre; ils sont responsables de leur attitude et je ne doute pas qu'ils n'agissent en conformité de ce qui leur paraît être dans l'intérêt bien entendu du Canada, mais je réclame pour moi la même responsabilité et le même privilège. J'ajouterai que je n'ai jamais pu concevoir que le principe d'après lequel un homme se détermine à s'allier à un parti dépende de son opinion au sujet du tarif. Je sais toutefois que telle est l'impression de certaines gens, de certains membres de la droite et peut-être aussi de certains membres de la gauche. Cependant, le tarif n'est pas tout ce dont nous ayons à nous occuper, peut-être n'est-il pas même le sujet le plus important qui puisse solliciter notre attention. En tous cas, si ce que je pense du tarif m'enlève le droit de m'appeler libéral, l'idée que j'ai eu du libéralisme toute ma vie aura été erronée.

Je vais traiter les questions du budget que le tarif intéresse. Il en est même dans cette Chambre qui tiennent au libre-échange au point de le mettre en pratique sans égard aux circonstances. D'après eux, il ne faudrait pas créer de tarif dans le but d'assurer à l'ouvrier un avantage ou une préférence par rapport à son concurrent de l'étranger, cela leur semble moralement mauvais et injuste pour le consommateur. Telle est, je crois, l'attitude de certains députés. Certains autres trouvent le libre-échange bon en théorie, mais ils voudraient un tarif de revenu. On se trompe, et peut-être sans malhonnêteté, en invoquant la théorie d'un tarif de revenu. Pour moi, j'ai toujours pensé et je pense encore qu'un tarif de cette nature est un tarif de protection. Il n'assure peut-être pas une protection "adéquate", comme diraient les membres de la gauche conservatrice, mais qui dit tarif dit protection des industries, car tous les tarifs comportent une plus ou moins grande mesure de protection.

M. JOHNSTON: Mon honorable ami est-il prêt à reconnaître que les tarifs très élevés cessent de produire un revenu?

M. EULER: Les tarifs élevés assurent sans doute de la protection; s'ils sont modérés ils en assurent aussi, mais beaucoup moins.

M. JOHNSTON: Si le tarif est trop élevé, il ne nous procure aucun revenu.

M. EULER: Tous ceux qui, en théorie et en pratique, sont favorables au libre-échange absolu, s'accorderont à dire qu'ils veulent un tarif de revenu seulement. Cependant, pour peu qu'ils réfléchissent à ce sujet ils admettront que la perception d'un revenu au moyen d'un tarif est tout simplement illusoire en ce qu'elle coûte proportionnellement beaucoup plus cher que le montant perçu qu'elle représente. Il en est d'autres qui pensent, comme moi, que la diversité d'industries serait conforme à l'intérêt national. Au premier rang de toutes les industries utiles au développement de nos ressources naturelles je placerai l'agriculture, mais l'industrie manufacturière doit être au nombre des industries les plus essentielles au progrès général, auquel nous devons tenir si nous voulons former une nation. Ces hommes pensent qu'on peut avoir recours à un tarif pour maintenir et encourager l'industrie, bien que ce puisse être parfois à condition de faire quelque léger sacrifice. Ils pensent que si l'ouvrier est assez bien rétribué pour pouvoir vivre convenablement et confortablement, plusieurs lignes d'industries seront incapables de faire concurrence, sur une base égale, à des lignes similaires exploitées dans les pays étrangers où l'ouvrier est mal rétribué.

M. FORKE: Je prierais l'honorable député d'éclaircir ce point avant d'aller plus loin? Voudrait-il dire clairement s'il tient que le tarif soit assez élevé pour ne pas produire de revenu, pour empêcher l'importation, et voudrait-il définir ce que devrait être un tarif suffisant pour produire tel revenu et assurer en même temps une certaine mesure de protection?

M. EULER: Si mon honorable ami veut bien attendre un instant il recevra la réponse à sa question, mais je dois dire, dès à présent, que je suis tout à fait opposé à un tarif prohibitif.

M. FORKE: Il me ferait plaisir de savoir dans quelles limites l'honorable député se tiendrait.

M. EULER: Mon honorable ami désire-t-il que je repasse toute la liste des articles manufacturés dans ce pays et à l'étranger et que je dise que le droit devrait être de 15, de 20 et de 30 p. 100 ici ou là? C'est ce que je ne puis faire, mais je vais indiquer le remède à l'état de choses dont nous souffrons.

Il en est aussi, parmi nous, qui nous pensent incapables de concurrencer, sur une base égale, les pays européens où la main-d'œuvre est mal rétribuée, où la vie comporte moins d'exigences ou dont la monnaie est dépréciée. J'inclus également les Etats-Unis avec leur grande production dont on a déjà parlé, aujourd'hui, et le surplus de produits qu'ils tentent parfois de jeter à sacrifice sur le marché canadien. Il y en a d'autres—et je suis un de ceux-là—qui sont partisans d'un tarif

modéré, qui conservera notre industrie. Voilà pour moi la bonne politique. Si je dois, par là, être désigné comme protectionniste, eh bien, je devrai accepter la désignation. Mais je dirai que je n'aime guère l'expression "protection". Originairement, elle comportait une action bienfaisante, mais on en a tellement abusé qu'elle a acquis une signification plutôt sinistre. Elle dénote trop souvent un tarif si élevé qu'il permet d'exploiter le consommateur, et elle implique trop souvent aussi une protection, si vous voulez, qui cache l'incapacité de l'industriel. C'est ce qu'on lui attribue. Je ne dis pas avec droit,—mais parfois on a raison de le faire—et c'est justement pour cela que je n'aime pas le mot "protection". Je préfère parler d'un tarif qui soutient l'industrie, non pas d'un tarif prohibitif.

M. FORKE: Un tarif adéquat.

M. EULER: Je n'aime pas habituellement qu'on me fasse dire des choses que je ne dis pas, mais, dans l'occurence, j'accepte la correction ou la suggestion de l'honorable leader du parti progressiste. Je ne suis pas en faveur d'un tarif prohibitif, mais bien d'un tarif qui permettra aux industries légitimes de subsister, si elles sont administrées comme il faut. Il y a aussi une autre raison, c'est que cela procure du travail à nos gens.

M. FANSHER: L'honorable député voudrait-il nous dire ce qu'il entend par "industries légitimes"?

M. EULER: Mon honorable collègue peut aussi bien que moi consulter un dictionnaire et je lui laisse le soin de se renseigner lui-même. Je ferai remarquer, comme on l'a fait déjà souvent, que les autres pays du monde ont établi des tarifs douaniers pratiquement prohibitifs contre le Canada, et jusqu'à ce que cette situation change, la justice et jusqu'à un certain point l'amour-propre national, de même que le désir de la conservation nous commandent d'avoir un tarif qui soit au moins suffisamment élevé pour conserver à nos propres gens une partie du marché domestique. En dépit des théories de manuels et je dirai même des théoristes qui se reportent à des centaines d'années pour trouver leurs autorités, il me semble que c'est là une attitude très raisonnable à prendre pour un Canadien. Je crois que le tarif Laurier-Fielding, à son époque, était un tarif raisonnable. Appelez-le comme vous voudrez, "tarif de revenu", si vous le désirez; il était protecteur et, sous l'empire de ce régime, le pays a été plus prospère qu'il ne le fut jamais auparavant et qu'il n'a jamais été par la suite.

On me permettra de faire allusion à l'élection de 1921, relativement au tarif. Le tarif n'était pas la question en jeu dans l'Ontario et je pourrai même dire dans la province de Québec, si ce n'est peut-être dan la circonscription de mon honorable collègue de Brome (M. McMaster) qui, je le regrette, n'est pas présent aujourd'hui.

M. SPENCER: Quelle était la question en jeu?

M. EULER: C'est celle du gouvernement d'union. Il y avait deux raisons pour lesquelles le régime douanier n'était pas la question en jeu dans les provinces d'Ontario et de Québec. J'en ai cité une. La principale était que les électeurs du Canada, avaient décidé, à tort ou à raison—je crois plutôt, à raison—de se débarrasser du gouvernement qui était alors au pouvoir. Voilà quelle était, je crois, le principal facteur. La deuxième raison pour laquelle le tarif n'était pas la question en jeu au moins dans l'Ontario, était que les habitants de cette province, sachant que le ministre des Finances actuel (M. Fielding) qui avait été ministre des Finances dans le cabinet Laurier pendant quinze années de prospérité, recevrait encore le même portefeuille, ne craignaient pas que l'industrie dût souffrir plus sous sa direction qu'elle n'avait souffert la première fois. Mais j'ai parlé du tarif dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter et je me suis déclaré en faveur d'un tarif tel que celui que j'ai décrit.

Mon voisin, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Hudson), a cité, l'autre jour, quelques chiffres au sujet de l'élection, ajoutant que le parti conservateur avait recueilli environ un million de voix, tandis que les libéraux et progressistes ensemble en avaient eu deux millions. Je crois que c'est à peu près exact. De là il a conclu qu'il y avait eu une énorme majorité en faveur de la réduction du tarif. Je ne suis pas de son avis. Le vote de 1921, du moins dans les provinces d'Ontario et de Québec, ne portait pas sur la question du tarif, et je suis sûr qu'il y avait des milliers et des milliers d'électeurs qui, tout en étant partisan du même régime douanier que moi, ont voté pour des candidats libéraux et progressistes. En réalité, je suis plutôt porté à dire que, n'eût été le fait que le peuple des provinces de Québec et Ontario croyait qu'aucune industrie ne serait molestée par un gouvernement libéral, le cabinet qui est aujourd'hui au pouvoir n'occuperait pas les banquettes du ministère.

M. SPENCER: Que dites-vous du programme de 1919?

M. EULER: Je vais y arriver dans un moment.

L'hon. M. LAPOINTE: Aucune industrie ne sera molestée.

M. EULER: J'aime à croire que l'honorable ministre a raison. On a parlé de la déclaration du ministre des Finances, l'an dernier, à savoir que notre tarif demeurerait stable. J'étais d'abord avec lui à cette époque D'accord avec la déclaration récente du premier ministre. Je suis d'avis qu'il ne faut pas entendre par là un tarif immuable. Il y a certainement moyen d'améliorer le tarif. Il y a maintenant dix ans ou plus que le tarif n'a pas été revisé et je crois que le moment est venu d'y apporter une intelligente révision, mais je prétends que lorsque le ministre des Finances a fait sa déclaration touchant la stabilité il ne prévoyait pas que nous aurions des changements radicaux fréquents susceptibles de produire de fortes pertubations dans le monde des affaires.

J'espérais que le Gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances intérimaire (M. Robb) et ses prévisions budgétaires, nous annoncerait la création d'une commission ou bureau du tarif au pays. Une commission de ce genre devrait exister en permanence. Je vois sourire mes honorables amis de la gauche, mais je ne crois pas avoir escamoté les foudres de l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Elliott) parce qu'on se souviendra que j'ai formulé cette suggestion lors de mon discours dans le débat sur l'adresse. Une commission douanière de ce genre devrait consister, si c'est possible, de représentants de toutes les classes de la société, y compris les ouvriers, les fermiers et les industriels, si vous le désirez; mais le facteur dominant dans le choix de ses membres devrait être leur parfaite aptitude à remplir les devoirs qu'ils entreprendraient. Ce devraient être des hommes intègres, ayant un sens profond de leur responsabilité et un ardent désir de servir le public. Cette commision aurait des pouvoirs réels; je n'aurais pas confiance en une commission du tarif ou même un comité du cabinet qui parcourrait le pays pour avoir des renseignements au sujet de l'industrie et qui n'obtiendrait que les renseignements qu'on aurait intérêt d'obtenir. Je répète que je donnerais à cette commission pleins pouvoirs pour conduire des enquêtes approfondis touchant la situation et les conditions de l'industrie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami était-il satisfait de la commission douanière dont la Chambre avait décrété la formation en 1912 et que le Sénat a rejetée?

M. EULER: Je ne suis pas très au courant des travaux de cette commission, mais j'oserai dire que ce n'était pas le genre de commission susceptible d'accomplir le travail que j'ai suggéré.

[L'hon. M. Lapointe.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'était exactement la même chose: une commission consultative.

M. EULER: Je doute fort que la commission dont parle mon honorable ami ait pu accomplir ce que j'ai en vue. Je donnerais à la commission le pouvoir d'étudier les industries, de découvrir les frais et les profits, de s'assurer si le capital comprenait des actions fictives sur lesquelles des dividendes étaient payés...

L'hon. sir HENRY DRAYTON: On avait prévu tout cela.

M. COOTE: Et supprimerait-on ce capital fictif?

M. EULER: Les résultats nous permettraient de juger. La commission découvrirait aussi s'il existe des coalitions et enquêterait les affaires de cette nature. Si l'on découvrait quelque chose de ce genre, je me servirais de l'arme du tarif pour forcer l'industrie intéressée à bien traiter le public. Mes critiques peuvent être prématurées, en tant qu'on peut prendre cela pour des critiques.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il est peut-être bon de faire observer en ce moment que le projet de loi auquel mon honorable ami (M. Drayton) a fait allusion et qui a été repoussé par le parti de l'honorable député qui a maintenant la parole contenait toutes les dispositions qu'il vient d'énumérer.

M. EULER: Le très honorable député entend-il dire que ce projet de loi a été rejeté par le Sénat?

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, et il a été combattu pendant plusieurs semaines par le parti libéral à la Chambre. Il a été rejeté par la majorité libérale du Sénat.

M. EULER: J'ignorais cela, mais j'accepte la déclaration du chef de l'opposition. En tout cas, je me contente de dire que je ne saurais accepter la responsabilité de ce qui s'est fait en 1912 et moins encore la responsabilité des actes du Sénat.

M. CALDWELL: Etes-vous d'opinion que la commission du tarif qui fit le tour du pays en 1920 possédait les pouvoirs dont vous parlez?

M. EULER: Si elle avait ces pouvoirs, elle ne s'en est pas servie. Dans le fait, la commission n'a jamais publié de rapport. En tout état de cause, l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) pourrait nous éclairer là-dessus, puisqu'il était le président de la commission. D'après moi, aucun ministre des Finances

ni aucun comité gouvernemental n'est en état de se procurer les renseignements en question pour la raison que les ministres sont à cet égard à la merci du personnel des bureaux. Et soit dit avec tous les ménagements possibles dus aux fonctionnaires dans l'ensemble, il y en a qui nous donnent des avis dont on ferait mieux de ne pas tenir compte. Je me méfie du fonctionnarisme.

Une commission constituée comme je le propose, pourrait faciliter des réductions de tarif. La chose est très probable. D'autre part, je n'hésiterais point à approuver un relèvement des droits, si je l'estimais favorable au bien public. Je pense que certaines industries pourrait supporter une réduction tarifaire; je ne l'ordonnerais pas cependant avant de m'être renseigné par l'entremise de la commission que je suggère. Ainsi, la question des droits se trouverait en partie soustraite à l'influence de la politique. La commission n'aurait qu'un caractère consultatif, laissant au Gouvernement toute la responsabilité des décisions à prendre.

Malheureusement, l'intérêt personnel demeure le plus puissant mobile des actions humaines. J'ai déjà fait cette assertion dans une circonstance antérieure, et alors comme aujourd'hui le chef progressiste (M. Forke) a fait un signe de dénégation. Je voudrais qu'il eût raison, mais ce n'est pas probable. L'égoïsme est au cœur de tous les hommes, des industriels comme des autres. A la vérité, j'en connais qui souhaiteraient voir relever les droits à la hauteur du gibet d'Aman, pour employer une figure un peu désuète. Mais de pareils hommes ne font tort qu'à eux-mêmes; car tout prétention exagérée amène invariablement une réaction. Cependant, comme je l'ai dit, on peut faire certaines réductions sans causer aucun dommage à l'industrie et qui serait avantageuses aux consommateurs.

J'ai étudié avec soin les propositions fiscales du Gouvernement. J'en approuve plusieurs. Je crois que le public est heureux des réductions opérées dans le coût de l'existence au moyen d'un abaissement de la taxe des ventes. Nos collègues assis sur les bancs progressistes me croiront, j'espère, si j'affirme que je suis en faveur de venir en aide par tous les moyens légitimes à l'industrie agricole. L'année dernière, nous lui avons conféré l'avantage, en partie du moins, du rétablissement de la convention du Nid-de-Corbeau. Je crois même savoir que la liste entière des denrées qui en bénéficiaient sera adoptée cette année. Je l'espère de tout cœur. S'il est possible de réduire les prix de transport, j'en suis. L'intérêt des cultivateurs de l'Ontario, en particulier ceux de mon comté, cela je puis l'affirmer, est lié à celui des populations urbaines, du moins celles qui habitent ma circonscription.

On a beaucoup parlé du marché national. mais le cultivateur de l'Ouest accorde peu d'importance à ce marché-là. Peut-être a-t-il raison, car il produit surtout pour l'exportation. On peut en dire autant des Provinces maritimes. En Ontario le marché domestique est le principal client de la classe agricole.

Les difficultés éprouvées par les griculteurs de l'Ouest n'ont pas le tarif douanier pour cause. La question est beaucoup plus vaste. La cherté de la production et des transports, les droits élevés du tarif américain concourent à rendre la situation difficile pour l'agriculteur de l'Ouest. Ajoutez à cela la disparition des marchés auxquels les producteurs de l'Ouest envoyaient leurs denrées avant la guerre. Qu'on me démontre qu'il est possible de venir en aide à l'agriculture dans l'Ouest canadien, j'examinerai volontiers leurs propositions et je leur donnerai toute l'aide possible. On pourra même me convaincre de voter en faveur de l'établissement d'un droit d'entrée sur la margarine. ,

On nous a parlé également de l'attitude prise par la maison Massey-Harris au sujet du droit sur les instruments aratoires. Il y a plusieurs autres fabriques de ce genre, mais moins considérables, dans l'Ontario et Québec. Je suis d'avis que les changements proposés au tarif ne causeront pas beaucoup de tort à ces établissements. Nous avons même entendu l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken) nous affirmer que les fabricants allaient faire de meilleures affaires grâce au nouveau tarif.

Néanmoins, je fais une réserve pour les petits établissements dans cette branche industrielle. Nous avons dans mon comté une fabrique qui manufacture des batteuses.

L'an dernier on a importé des moissonneuses pour une valeur de $3,366,000 et on en a manufacturé et vendu au pays seulement pour $1,850,000. De sorte que les importations ont été près du double du produit manufacturé au pays. Je ne pense pas qu'on puisse raisonnablement prétendre que les moissonneuses jouissent d'un tarif prohibitif.

Je regrette que le ministre intérimaire des Finances ne soit pas ici, car je veux signaler une anomalie dans la suppression de la taxe des ventes sur les batteuses mécaniques pour montrer la nécessité d'étudier avec soin tout projet de changement. Un matériel de battage comprend la batteuse proprement dite, le moteur, le soufflet élévateur, l'engreneur et la courroie de commande. Sur la batteuse proprement dite, la taxe de vente est complètement supprimée, mais le cultivateur doit

payer 5 p. 100 sur les autres articles composant l'outillage. Il me semble qu'on pourrait très bien supprimer pareille inconséquence. Bref, monsieur l'Orateur, je ne peux pas approuver les changements introduits plus ou moins au hasard dans le tarif. Je suis d'accord avec le député de Vancouver-Centre (M. Stevens) et le député de Brantford (M. Raymond) quand ils disent qu'ils n'aiment pas les préférences contenues dans le tarif. L'industrie des instruments agricoles n'est pas atteinte par les proposition tarifaires contenues dans le budget. Mois on nous dit qu'avec l'entrée libre des matières premières quelques autres industries souffriront. L'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Stevens) a lu un grand nombre de lettres qui semblent l'indiquer. J'espère qu'il se trompe. Mais il est sans doute vrai que quelques-unes de nos industries manufacturières souffriront des propositions contenues dans le budget. Je ne crois pas que pour aucune raison il soit juste de faire des distinctions au détriment de certaines industries, spécialement de celles qui jouissent déjà d'un plus faible degré de protection que beaucoup d'autres qu'on pourrait nommer.

Voici mes principales objections au tarif: On a fait des changements sans avoir une connaissance exacte de ce qu'ils peuvent comporter. Nous faisons des distinctions au détriment de certaines industries. Je n'approuve pas l'état d'incertitude dans lequel on place le pays pour le moment. Je ne vois aucun principe défini sur lequel on s'appuie pour effectuer les réductions dans le tarif, à moins peut-être que ce ne soit le premier pas dans l'application du programme libéral de 1919. Si c'est le cas, je dirai au Gouvernement: Je crois que le public devrait savoir si le programme du tarif de 1919 doit être appliqué au cours des sessions futures. Quelques honorables députés d'en face ont fait allusion il y a quelque temps au programme de 1919. Permettez-moi de dire à ceux qui pourraient critiquer mon attitude sur le tarif en la considérant à la lumière du programme de réforme douanière de 1919, que je n'ai pas appuyé ce programme, que je ne l'ai jamais endossé et qu'en deux occasions je l'ai répudié dans cette Chambre. Je le fais encore aujourd'hui. Le très honorable ministre des Finances (M. Fielding) n'a pas approuvé ce programme comme il l'a déclaré à la Chambre pendant la dernière session. Qu'il me soit permis de donner un petit renseignement qui intéressera quelques honorables députés et qui n'est peut-être même pas connu de quelques membres de ce côté de la Chambre. Le comité des résolutions qui a formulé les articles du programme de 1919 concernant la production, ne comprenait pas un seul membre du parlement de la grande province industrielle d'Ontario. Pourtant on s'attend que les députés libéraux de l'Ontario, dont les intérêts sont vivement concernés, défendent un programme à la rédaction duquel ils n'ont pris aucune part!

Je dirai encore, comme je l'ai déjà dit que je n'éprouve aucune crainte particulière pour les effets désastreux immédiats qu'auront les propositions budgétaires. Ou en souffrira un peu, mais je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que l'industrie sera détruite et que l'industrie du pays va se trouver arrêtée pour un temps. Je ne le crois pas, quelques-unes de ces déclarations sont de la propagande faite en vue d'obtenir des avantages politiques qui sont escomptés. Mais je ne crois pas que le dommage sera aussi grand qu'on l'a prédit.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député veut-il nous dire qui a prétendu que l'industrie sera détruite?

M. EULER: Quelques journaux.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est possible.

M. EULER: Je ne parle pas spécialement des députés de l'opposition. Mais je ne crois pas aux prédictions de ruine industrielle qui ont circulé si abondamment dans tout le Canada depuis la présentation du budget.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les réductions sont trop modérées.

M. EULER: Peut-être. Mais, monsieur l'Orateur, quel que soit le résultat, j'ai examiné très attentivement si la proposition du tarif violait les principes auxquels je crois. Franchement, je crois que oui et spécialement quand elles sont étudiées en regard de quelques-unes des déclarations faites pendant ce débat par des membres du Gouvernement. Si le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) nous avait donné une assurance quelconque que le Gouvernement n'effectuera pas de nouveaux remaniements du tarif douanier sans une enquête des plus sérieuses, disons par une commission du tarif, et ensuite par le Gouvernement lui-même, j'aurais peut-être pu en arriver à une autre conclusion. Cependant, dans les circonstances, je ne puis considérer le présent budget comme mesure administrative distincte et irrévocable. Mes amis du groupe conservateur ne la considèrent pas ainsi, et il faut s'y attendre, naturellement Mes amis progressistes non plus ne la considèrent pas ainsi; ils apprécient beaucoup ce qu'ils ont reçu...

M. HOEY: Peu de chose.

M. EULER: ...et ils comptent vivement. à mon avis, sur les faveurs à venir.

M. CALDWELL: Non pas des faveurs. mais justice.

M. EULER: De fait, l'honorable député de Strathcona (M. Warner) a parlé de la promesse d'autres réductions dans le tarif au cours des prochaines sessions et quelques députés de ce côté-ci de la Chambre ont parlé dans le même sens. A mes yeux, toutefois, monsieur l'Orateur, l'assertion la plus inquiétante est celle d'un membre du cabinet, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) exprimant l'exposé que le présent budget sonnait le glas funèbre de la protection. Si ces paroles du ministre de l'Intérieur sont l'écho fidèle du programme du gouvernement actuel,—et j'espère que le très honorable premier ministre nous le dira clairement,—je crains fort qu'elles n'annoncent aussi la ruine d'un bon nombre d'industries canadiennes.

Quelques VOIX: Non.

M. EULER: Je le crois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis répondre immédiatement à mon honorable ami. Il considère, a-t-il dit, qu'un tarif de revenu accorde une certaine mesure de protection. Or, le tarif de revenu a toujours été le programme du parti libéral et il continuera de l'être.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela n'est pas le glas de la protection.

L'hon. M. STEWART: Un tarif pour le revenu ne constitue certainement pas un tarif protecteur.

M. EULER: Je ferai respectueusement observer...

Le très hon. M. MEIGHEN: Laissons le premier ministre et le ministre de l'Intérieur se raccorder.

M. SUTHERLAND: Et le ministre de l'Agriculture.

M. EULER: Ai-je la parole monsieur l'Orateur? Je disais donc que je ne puis appuyer ce programme, si les paroles qu'a prononcées le ministre de l'Intérieur réflètent l'attitude réfléchie du gouvernement actuel. Contre cette politique, il me faut protester dans l'intérêt de mes commettants et pour être d'accord avec mes principes. Or, mon protêt ne saurait être ni conséquent, ni efficace, si je parle dans un sens pour voter dans un autre. Pour cette raison, je me propose donc de voter contre le budget.

M. FANSHER (Lambton-Est): Monsieur l'Orateur, le devoir m'incombe, après avoir écouté le discours modéré et bien raisonné de l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) de manifester des idées passablement différentes de celles qu'a fait valoir mon honorable ami. Je puis toutefois vous donner l'assurance, monsieur l'Orateur, que mes convictions sont tout aussi fermes que celles de l'honorable député de Waterloo-Nord. Une bonne partie du présent débat sur le budget a été consacrée à l'exposé des faits qui militent respectivement à l'appui et à l'encontre du principe de la protection. Je n'ai donc pas l'intention de m'étendre au long sur ce sujet, car je ne me propose nullement de discuter à fond les doctrines du libre-échange ou de la protection. Depuis nombre d'années, j'habite à proximité de la frontière internationale, de sorte que je suis pratiquement au fait des bénéfices que le pays a retirés du régime protectionniste; de plus, je possède quelque expérience en ce qui regarde les prix des marchandises tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Pour moi, toutefois, le principe protecteur est pernicieux non seulement au point de vue économique mais aussi au point de vue de l'influence qu'il exerce sur le moral du peuple canadien. Du moment que le régime protecteur est en vigueur, il est évident qu'il faut protéger quelqu'un au détriment des autres. Et si quelqu'un bénéficie du système, il faut que cet avantage lui soit procuré par d'autres S'il s'agit de bénéfices pécuniaires, comme cela se produit en ce qui regarde le tarif douanier, il faut extraire certaines sommes des goussets des consommateurs dont bénéficient ceux qui sont protégés. Or, l'influence que ce régime exerce sur les capitalistes a été soulignée hier par l'honorable député de Toronto-Ouest. Voici les propres paroles de mon honorable ami:

> Cette menace "du glas de la protection" a placé tous nos manufacturiers et nombre d'hommes d'affaires, qui ne sont pas engagés dans l'industrie, dans une situation telle qu'ils craignent de faire des placements et de développer leurs entreprises.

"Ils craignent de faire des placements et de développer leurs entreprises"! Voilà la conséquence naturelle du régime protecteur ici comme dans les autres pays. Il est impossible d'édifier une nation forte et virile en comptant sur les autres et c'est la même chose pour les industries. Une industrie ne saurait être forte et virile si elle compte sur l'aide d'une autre pour encaisser des profits. Cette aide est-elle menacée de subir des restrictions, ceux qui en profitaient commencent à s'alarmer, comme l'honorable député de Toronto-Ouest l'a reconnu hier, dans le discours qu'il a prononcé. J'approuve les prémisses posées par l'honorable député, son appel au patriotisme, son désir de développer le Canada, mais je ne crois pas qu'il suffise d'un tarif de protection

pour faire du Canada un pays généralement prospère. Je pourrais, en citant son discours, prouver que la politique suivie depuis quarante ans n'a pas eu ce résultat, et qu'elle a seulement augmenté la prospérité et la population d'une demi-douzaine de centres. Quand on lui a demandé, hier, ce que la protection avait valu au pays, l'honorable député a répondu que la population de Montréal et de Toronto, faible il y a vingt ans, est maintenant considérable.

En effet, la population de Toronto a doublé tous les quinze ans depuis que cette ville existe, mais la population rurale de l'Ontario, province appelée à profiter du marché domestique créé par la protection au dire des protectionnistes, a diminué de vingt mille âmes depuis vingt ans; elle n'a augmenté que dans quarante-et-un townships durant cette même période et, d'ailleurs, cette augmentation est attribuable à l'excédent de population de certaines grandes villes. Il est cent soixante-quinze townships où la population a diminué. La protection a donc eu pour effet de développer non pas le Canada en général, mais seulement certains centres. Un pays ne saurait prospérer si une industrie s'y développe beaucoup plus vite que d'autres. A mon sens, la grande industrie essentielle du Canada suffirait encore à le développer comme ce fut le cas à l'origine si elle était soustraite à la nécessité d'aider à toutes les autres.

Revenant au budget, je dirai qu'il a été fort bien dressé. Il tend à réduire les impôts et c'est pour cela que je le vois d'un bon œil. La réduction des impôt est toujours plus agréable que leur relèvement, mais il est différents moyens de l'effectuer. A en juger d'après les discours de plusieurs députés on croirait que cette réduction provient surtout de celles qui ont été effectuées dans le tarif. Cependant, à y regarder de plus près on n'a pas cette impression. D'abord, l'impôt sur les ventes est réduit de 6 à 5 p. 100. L'année dernière, l'impôt sur les ventes a produit $101,000,000. Une réduction de 6 à 5 p. 100 signifie que l'on va percevoir environ $17,000,000 de moins. Il est d'autres réductions encore. On a aboli l'impôt sur les ventes par rapport aux machines agricoles et aux instruments nécessaires à l'exploitation de l'industrie agricole, y compris la ficelle d'engerbage. On a aussi exempté de l'impôt sur les ventes tous les articles et matériaux employés dans la fabrication des machines agricoles. On a exempté de cet impôt les matériaux de sulfatage, les matières alimentaires pour la volaille, les écrémeuses, et ainsi de suite. Je pourrais mentionner une quinzaine de différents articles au sujet desquels on a aboli ou considérablement réduit cet impôt. L'estimation la plus exacte que je puisse faire de la perte de revenu résultant de ces dégrèvements et de cet exemption d'impôt sur les ventes en sus de la réduction de 6 à 5 p. 100 représenterait environ $5,000,000, ce qui porterait la réduction totale de l'impôt sur les ventes à environ $22,000,000.

La perte de revenu à laquelle on s'attend par suite de cette réduction et des modifications du tarif est d'environ $24,000,000 de sorte que ces autres réductions ne représenteraient que $2,000,000. Cette partie du budget ne me plaît pas absolument. Si les réductions qui y sont comprises eussent été en raison inverses ou à peu près, je l'aurais vue d'un meilleur œil et il en eût été ainsi de la majorité de la députation et du peuple. Le programme libéral de 1919 parlait non pas d'une réduction considérable des droits de douane. Il existait alors un impôt sur les ventes, mais il était insignifiant. Le gouvernement actuel l'a augmenté dans les deux budgets précédents . Comme il en retranche maintenant une partie nous pouvons dire: le gouvernement King a donné d'une main et il a repris de l'autre mais je me demande si nous pourrions ajouter: que le gouvernement King soit béni.

Le tarif douanier et l'impôt sur les ventes constituent les deux grandes sources de revenu. L'année dernière, le tarif a fourni un revenu d'environ $135,000,000, et l'impôt sur les ventes, un revenu de $101,000,000. On nous dit que, cette année, il y aura une réduction de $24,000,000 et qu'elle proviendra presque en entier d'une réduction de l'impôt sur les ventes. Cette réduction de 24 millions de dollars soulage le consommateur, mais c'est à peu près tout, car la taxe sur les ventes est une taxe assez directe. D'un autre côté, si cette diminution de revenu provenait exclusivement de l'abaissement des droits de douane, le contribuable canadien économiserait près de 100 millions parce que, tout le monde le sait, chaque fois qu'il entre un dollar dans les coffres publics, par le canal de la douane, les industriels qui jouissent de la protection empochent de trois à quatre dollars de plus. Je me bornerai à citer quelques chiffres afin de le prouver. En 1921, le rapport entre le montant que les fabricants d'automobiles du Canada ont versé dans la caisse publique et la somme de protection accordée à cette industrie a été de 1 à 7; chaque fois que l'Etat encaissait un dollar les fabricants canadiens pouvaient retirer sept dollars par suite de la protection. Ce n'est pas à dire qu'ils en ont entièrement tiré parti, mais ils jouissaient de la protection dans cette mesure-là, d'après les bulletins du commerce de l'année. Pour l'in-

dustrie des instruments aratoires, le rapport entre la recette et la somme de protection était de 1 à 4½.

Voici des calculs assez étonnants au sujet de l'industrie de la chaussure. D'après les bulletins du commerce de cette année-là, la protection a rapporté un dollar au Trésor chaque fois qu'elle rapportait vingt-huit dollars aux fabricants. Pour les articles en caoutchouc, y compris les chaussures, le rapport était de $1 à $13. C'est à ces chiffres qu'on arrive en établissant les moyennes et en les appliquant aux importations et aux articles vendus au pays, et si les établissements ou manufacturiers n'observent pas cette proportion et n'en tirent pas parti, ils n'ont assurément pas raison de prétendre que la protection ne doit pas être diminuée.

Je parlerai de nouveau de la fabrication des automobiles au Canada. Pendant les débats auxquels des budgets antérieurs ont donné lieu, il en a beaucoup été question, mais cette fois, ce sujet a à peine été mentionné. Le budget lui-même l'a passé sous silence. Or, dans la partie de l'Ontario que j'ai le privilège de représenter, il est notoire que les fabricants d'automobiles sont en état d'offrir plus cher que tous les autres industriels sur le marché ouvrier, et l'on croit couramment, à tort ou à raison—mais je crois que c'est à raison—que cela provient dans une grande mesure de la dose de protection que leur assure le tarif.

M. HEALY: Mon honorable ami s'oppose-t-il au paiement de salaires élevés?

M. FANSHER: Non, mais je suis en faveur d'accorder une récompense égale au travail dans toutes les industries. S'il faut deux jours à un établissement industriel pour produire un article qu'un autre établissement fabrique en une journée, il y a une injustice. Dans le cas que nous considérons, d'autres fabricants sont dans l'impossibilité de concurrencer les fabricants d'automobiles sur le marché ouvrier.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

ADOPTION DU BILL CONCERNANT LA T. EATON GENERAL INSURANCE COMPANY

La chambre siège de nouveau en comité pour délibérer le projet de loi (bill n° 9), déposé par M. Sheard, concernant la T. Eaton General Insurance Company.

L'hon. M. GRAHAM: Quelqu'un ici connaît-il quelque chose de ce projet de loi?

M. le PRESIDENT: Le comité l'a déjà étudié et a rendu compte de l'état de la question.

(Rapport est fait sur le projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

ADOPTION D'UN BILL CONCERNANT LA COMMERCIAL TRAVELLERS' MUTUAL INSURANCE SOCIETY.

La chambre étudie de nouveau en comité un projet de loi (bill n° 23), déposé par M. Ryckman, concernant la Commercial Travellers' Mutual Iusurance Society.

Sur l'article 1er (constitution).

M. CALDWELL: La dernère fois que ce bill a été étudié, nous avons demandé de le réserver en attendant d'autres renseignements.

M. le PRESIDENT: Il l'a été et il revient régulièrement sur le tapis.

M. CALDWELL: Je le comprends, mais je voudrais avoir des éclaircissements.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait sur le projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

ADOPTION DU BILL CONCERNANT LA COMPAGNIE DU CANAL DE MONTREAL A OTTAWA ET A LA BAIE GEORGIENNE.

La Chambre passe à l'examen en comité général des articles du projet de loi (bill n° 17), déposé par M. Clark, concernant la compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la baie Georgienne.

Sur l'article 1er (sauvegarde des droits de l'Etat de se charger des travaux).

L'hon. M. GRAHAM J'assistais à la séance du comité lorsque le projet a subi d'insignifiantes retouches, et, au nom du ministère, je dirai que s'il ne s'oppose pas à la prorogation de délai, il doit être bien entendu que le bill ne fera nullement obstacle à l'encouragement qu'il pourrait donner ou aux travaux qu'il se proposerait de faire pour l'utilisation des eaux de la rivière Ottawa. Je tiens ce langage parce que le projet du canal de la baie Georgienne embrasse cette rivière et que les pouvoirs que le bill confère ont été accordés il y a bien des années, lorsque le gouvernement faisait des études approfondies et des recherches minutieuses relativement à cette entreprise. La charte de cette compagnie a été prorogée d'une année à l'autre, et je ne veux pas empêcher la compagnie de conserver ses privilèges; mais je veux qu'il soit bien entendu que la prorogation du délai accordée par le présent bill n'empêchera pas l'Etat, s'il le désire, de prendre les mesures qu'il jugera convenables pour utiliser la force hydraulique de l'Ottawa.

M. WHITE: Que vaudra la déclaration du ministre si le projet de loi n'est pas conçu dans le même sens qu'elle?

L'hon. M. GRAHAM: J'ai écrit à sir Robert Perks pour lui faire part de ce que j'annonce ici ce soir; de cette façon la compagnie saura parfaitement que la prorogation de la charte ne lui confère aucun pouvoir qu'elle ne possédait déjà et qu'elle ne lui accorde point de privilège exclusif relativement aux eaux de l'Ottawa.

M. WHITE: Le ministre ne tient-il aucun compte du bill?

L'hon. M. GRAHAM: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Etablie depuis plusieurs années, la compagnie a été autorisée en 1921 à exploiter la force hydraulique de l'Ottawa. Mais de ce qu'une compagnie est autorisée à faire certaines choses, il ne s'ensuit pas qu'il doive être interdit à d'autres d'en faire autant. A l'heure actuelle, la question de la force motrice est de toute première importance en notre pays. On verra dans les journaux d'hier ou d'aujourd'hui que le gouvernement d'Ontario a déclaré que la commission hydroélectrique va tâcher d'affermer une partie des forces hydrauliques de l'Ottawa. Il importe donc qu'il soit bien entendu que la prorogation de cette charte n'empêchera en aucune façon le gouvernement fédéral ou tout gouvernement provincial ayant le droit d'intervenir en cette affaire d'entreprendre les travaux qu'il jugerait nécessaires pour l'utilisation des eaux de la rivière Ottawa.

M. FORKE: La déclaration du ministre n'est qu'une simple explication; elle ne change absolument rien.

L'hon. M. GRAHAM: Les choses restent dans le même état que par le passé.

M. CALDWELL: Que s'est-il fait d'exploitation des eaux à la faveur de la charte?

L'hon. M. GRAHAM: Autant que je sache, il n'y a pas eu autre chose que le tracé de plans.

M. RYCKMAN: Quels sont les droits que le Gouvernement sauvegarde ou revendique?

L'hon. M. GRAHAM: La charte ne porte nullement atteinte aux droits du gouvernement fédéral. Si mon honorable ami veut m'amener à discuter la question des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, je crains qu'il ne m'impose une bien rude tâche.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait sur le projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

3e LECTURE

Après examen sommaire en comité général, de deux projets de loi:

[M. White.]

Le 1er (bill n° 19), déposé par M. Jelliff, concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique;

Le 2e (bill n° 22), déposé par M. Clark, constituant en corporation la compagnie du tunnel et du pont de Burrard-Inlet.

ADOPTION DU BILL CONCERNANT LA NORTHERN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA.

La Chambre passe à l'examen des articles du projet de loi (bill n° 36), déposé par M. McKay, concernant la Northern Life Assurance Company of Canada.

Sur l'article 2 (le fonds social peut être réduit à $250,000).

L'hon. M. GRAHAM: En quoi consiste l'amendement?

M. le PRESIDENT: A insérer le texte suivant dans l'alinéa a) de l'article 2, après le mot "payé";

...moins le montant du déficit, s'il y en a, dans le fonds de non-participation de la compagnie; pourvu que le montant ainsi retenu au sujet dudit déficit soit traité comme un surplus au compte des actionnaires et remboursé de temps à autre auxdits actionnaires sur le montant des surplus combinés au compte des actionnaires et du fonds de non-participation de la compagnie après vérification par le surintendant des assurances.

L'hon. M. GRAHAM: Cet amendement a été inséré par le comité des banques et du commerce?

M. le PRESIDENT: Oui, et avec l'assentiment du surintendant des assurances.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi amendé est adopté.

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu une 3e fois et adopté.

ADOPTION DU BILL CONCERNANT L'IMPERIAL INSURANCE OFFICE

La Chambre se forme en comité général pour la discussion du projet de loi (bill n° 37), déposé par M. Chew, tendant à changer le nom de l'Imperial Underwriters Corporation of Canada en celui d'Imperial Insurance Office.

Sur l'article premier (changement de nom).

L'hon. M. GRAHAM: Monsieur le président, s'est-on opposé devant le comité des banques et du commerce à ce changement de nom? J'ai une assez grande expérience des compagnies d'assurance—il y a en a une bien connue du nom d'Imperial Assurance Company—et je sais qu'elles sont jalouses de leurs noms. Je désirerais savoir ce qui est arrivé.

L'hon. M. STEVENS: Des objections ont été soulevées au comité des banques et du commerce par les représentants de l'Imperial Life Assurance Company et de l'Imperial Guarantee Accident Insurance Company. Les objections ont été examinées et le comité a décidé d'accepter ce nom pour diverses raisons que j'expliquerai rapidement. Cette compagnie a porté le nom d'"Imperial" depuis son origine, mais elle avait déjà été autorisée par une loi de la Colombie-Anglaise. On a fait observer que les trois noms étant pris en bloc, l'Imperial Life Assurance Company, l'Imperial Guarantee Accident Insurance Company et l'Imperial Insurance Office, il ne saurait guère se produire de difficulté ou de conflit en matière judiciaire. On a remarqué également que dans la pratique il y a tendance à abréger les appellations et que l'abréviation de la première compagnie était l'Imperial Life, celle de la seconde l'Imperial Guarantee et que celle de la compagnie dont il est question serait l'Imperial Office. Conséquemment, tant au point de vue de la légalité des opérations que de l'usage et de la pratique il a été décidé que l'on ne pourrait s'opposer à l'attribution de ce nom.

M. BROWN: Je ne connais pas à fond ce sujet particulier, mais bien que les explications de l'honorable député soient des plus satisfaisantes tant aux yeux de la loi que de ceux qui traitent avec ces compagnies, je crois que nous devrions l'envisager au point de vue du public en général. Le fait même que le mot "Imperial" est employé au sujet de ces trois compagnies sera nécessairement de nature à créer de la confusion dans les esprits. Pour vous en donner un exemple, laissez-moi vous dire qu'il y a quelques semaines il a été question d'une compagnie d'assurance de Winnipeg dont le titre contenait le mot "Ouest" et les gens se sont demandés aves beaucoup d'embarras s'il s'agissait de la Great West Insurance Company ou de la Northwest Insurance Company. Même cette simple similitude a prêté à confusion. Je pense donc qu'en permettant à une compagnie de se servir d'un nom qui est déjà bien connu, on devrait prendre soin que non seulement ceux qui sont en rapports avec elle à titre légal mais le public en général soient capables de discerner nettement la nouvelle compagnie de celles qui existaient auparavant et qui sont bien connues.

L'hon. M. BAXTER: J'ajouterai que l'on a fait observer de plus au comité qu'il n'y aurait aucun conflit dans les affaires excepté si cette compagnie se livrait à l'assurance-vie vu qu'elle pourrait être en concurrence avec l'Imperial Life, mais on a dit que cette compagnie ne pouvait s'occuper de cette branche de l'assurance sans en demander l'autorisation au Parlement alors que la question de titre pourrait être soulevée. Le comité a paru unanime dans sa décision.

(L'article est adopté.)

L'hon. M. GRAHAM: Monsieur le président, avant que vous quittiez le fauteuil, je désire faire observer au comité combien les explications de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) ont été beaucoup plus satisfaisantes pour nous que si elles nous étaient venues d'autres sources. Ceux qui sont responsables jusqu'à un certain point de tous ces projets de loi aimeraient avoir quelqu'un à la Chambre pour les expliquer. Nous avons très souvent adopté des bills que ne connaissaient que les membres du comité des banques et du commerce. Ainsi que le faisait remarquer l'autre soir, le chef de l'opposition (M. Meighen), il peut arriver que nous adoptions quelque chose que la majorité de la Chambre n'approuverait pas si elle était plus complètement renseignée. Je ne parle d'aucun projet particulier délibéré ce soir. Je ne voudrais pas trop exiger, mais si nous remettions l'examen de deux ou trois projets dont les parrains ne sont pas ici pour répondre aux demandes de renseignements, peut-être se feraient-il un devoir d'être présents lorsque la Chambre en reprendrait l'étude. Je comprends très bien qu'un député peu au fait du règlement de la Chambre ne sache pas trop quand celle-ci passe à l'étude de ces bills, et c'est pourquoi je conseille pour la deuxième fois aux honorables députés qui figurent au Feuilleton comme parrains de projets de loi d'être présent lors qu'on en fait l'examen, pour renseigner la Chambre, sans quoi nous agissons à l'aveugle.

(Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

2e LECTURE

De divers projets de loi d'intérêt privé émanants du Sénat:

Le 1er (bill n° 79) pour faire droit à Douglas Lewin;

Le 2e (bill n° 80) pour faire droit à Mary Quinn;

Le 3e (bill n° 81) pour faire droit à Marie Darling Irving;

Le 4e (bill n° 82) pour faire droit à Margaret De Mello;

Le 5e (bill n° 83) pour faire droit à Mary Caroline Dooley;

Le 6e (bill n° 84) pour faire droit à Barbara Gibb Duncan;

Le 7e (bill n° 85) pour faire droit à Nellie Simkins;

Le 8e (bill n° 86) pour faire droit à Catherine Jean Livingstone;

Le 9e (bill n° 87) pour faire droit à Alice Maud Knowles.

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

M. FANSHER: M. l'Orateur, lors de la suspension de la séance, je parlais de la protection accordée à l'industrie canadienne de l'automobile, et je m'étais appliqué à démontrer que cette protection lui avait permis de payer sa main-d'œuvre plus cher, ce dont souffraient d'autres industries plus canadiennes.

Il est bien connu que les salaires payés par les industries de Windsor et des villes avoisinantes, surtout celle de l'automobile, ont attiré là la main-d'œuvre agricole du sud-ouest de l'Ontario. L'on sait encore que beaucoup d'immigrants amenés ici pour travailler sur les fermes et que les cultivateurs ont engagés pour les aider durant la saison d'été, ont souvent été induits à briser leur contrat avec leurs patrons pour gagner les endroits ou ces salaires plus élevés étaient en vigueur. Aider, au moyen d'un tarif protecteur, une industrie qui nuit à une autre en rendant celle-ci incapable de garder sa main-d'œuvre n'est pas, à mon sens, conforme au bien général du pays.

D'après ce que nous ont dit l'honorable député de Waterloo-Nord et d'autres, il est difficile de comprendre comment une industrie peut se contenter d'une faible protection, tandis qu'un autre utilisant la même matière première, jouit d'un tarif beaucoup plus élevé, et cela m'amène à comparer la fabrication des instruments aratoires avec celle des automobiles. Le fer, l'acier et le bois entrent dans les deux; elles emploient toutes deux des artisans spécialisés dans le fer, l'acier et le bois, et cependant, l'une reçoit beaucoup plus de protection que l'autre: l'industrie de l'automobile jouit d'un droit de 35 p. 100 et l'autre de 10 p. 100 environ. Tout le monde sait que plusieurs manufacturiers se plaignent, peut-être pas ouvertement, d'inégalité du tarif semblables à celle qui ressort de cette comparaison. Je suis convaincu qu'une politique qui donne plus de chances à un industrie qu'à une autre de se procurer sa main-d'œuvre n'est pas conforme à l'intérêt général bien entendu. Et c'est pourquoi je voudrais voir ce gouvernement,—qui s'est engagé par son programme à abaisser les droits et qui commence cette année à tenir promesse,—je voudrais, dis-je, le voir inaugurer une politique, qui après quelques années aurait réduit d'un tiers à peu près ce 35 p. 100 de protection dont jouit l'industrie de l'automobile, et imposer d'un droit d'accise la moitié environ du reliquat de protection. Cela la laisserait encore avec 12 p. 100, soit deux fois le taux moyen d'intérêt sur les obligations et sur la plupart des placements.

Il est une autre raison pour laquelle l'industrie des automobiles ne devrait pas être protégée autant qu'elle l'est, c'est qu'elle contribue à maintenir les hauts prix des autres lignes de fabrication. On achète aujourd'hui des automobiles à peine de se priver de choses plus essentielles. Dans cette ville et ailleurs on se promène dans des limousines qui ont coûté $5,000 ou plus, c'est-à-dire plus que ce qu'il en coûte aux cultivateurs et aux ouvriers pour se procurer des maisons d'habitation. Cependant, nous protégeons cette industrie jusqu'à concurrence de plus d'un tiers du prix d'achat de son produit.

Depuis quelques jours nous avons presque perdu de vue la proposition d'amendement qui nous est maintenant soumise. Elle est bonne en elle-même, mais le Gouvernement ayant pris une direction qu'il avait hésité à prendre jusqu'ici ou, selon les mots du discours du trône, étant persuadé qu'une réduction du tarif est tout ce qu'il faut pour améliorer la situation, je crois que l'auteur de cette proposition d'amendement se trouve maintenant dans une posture qui rappelle l'histoire du jeune garçon et de la noisette, c'est-à-dire qu'il est exposé à tout perdre pour avoir voulu tout avoir. C'est du moins ce qu'on peut en penser à première vue; mais, à mon sens, cette proposition ne fait que remplacer ce qui est déjà proposé, car il y est dit en toutes lettres que tous les mots après "que", premier mot de la motion demandant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, soient retranchés et remplacées par la proposition d'amendement. Pour moi un oiseau dans la main vaut mieux qu'un oiseau sur la branche.

M. RYCKMAN: Ou que deux oiseaux sur la branche.

M. FANSHER: Je ne saurais dire si la proposition d'amendement visait deux points. Je ne voudrais pas prendre l'ombre pour la proie. Revenant à cette phrase du discours du trône qui représente le Gouvernement comme persuadé que la réduction des impûts est maintenant essentielle, je crains que celui-ci n'ait pas été persuadé exactement de ce qu'il fallait, il a trop insisté sur la réduction de l'impôt relatif aux ventes et pas assez sur celle du tarif. J'ajouterai que cet impôt, qui est un moyen plus direct de prélever un revenu, ne devrait guère être réduit à l'avenir. Je le répète, perdre un dollar de revenu en réduisant le tarif c'est en gagner au moins trois par le soulagement qu'on apporte ainsi au contribuable.

Avant de terminer, je rappellerai ce qu'a dit l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken), hier dans son discours, en faisant allusion aux députés qui occupent cette partie-ci de la Chambre. Voici ses paroles:

Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit et je le répète, si nos amis de l'Ouest ont assez de patriotisme pour être disposés à contribuer à faire du Canada le grand pays qu'il est susceptible de devenir, ils devraient accepter un tarif de protection modéré.

Faisant appel, à mon tour, à mon honorable ami lui-même, je lui dirai que s'il veut se joindre aux capitaines d'industrie dont il défend la cause et s'engager à asseoir l'avenir de cette grande nation sur une base plus équitable que celle qu'on lui a assignée jusqu'à présent, nous obtiendrons de meilleurs résultats et je ferai plus grand cas de son patriotisme. Le patriotisme qui demande à une seule industrie de tirer le pays de la position où il est maintenant, le patriotisme qui permet à certaines gens de compter sur l'avenir en faisant le moins d'efforts et qui maltraite les industries essentielles à la prospérité de l'Etat ne mérite pas de louanges; mais le patriotisme qui aborde de bonne foi la tâche de faire du Canada un pays vraiment grand, le patriotisme qui se déclare prêt à assumer une part égale de travail à cette fin et dans cette bonne intention, est tout à fait digne d'éloge.

Je ferai allusion, en peu de mots, aux observations par lesquelles l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a terminé son discours. Il a décrit le voyage qu'il a fait il y a quelques semaines de la côte du Pacifique à la province d'Ontario, il nous a représenté les beautés du soleil couchant dans les montagnes Rocheuses, mais il a passé sous silence les beautés qui caractérisent les prairies. Il nous a dit avoir vu, de la voiture point-de-vue, un colon au travail près de chez-lui dans le nord de l'Ontario, et sa compagne au seuil de sa demeure, entourée de ses enfants. Il n'a pu s'empêcher, dit-il, d'admirer ces gens-là et l'œuvre par laquelle ils contribuaient à assurer l'avenir de la nation. Il a ensuite parlé d'un ouvrier attaché depuis cinquante ans à l'exploitation d'une industrie particulière dans une des grandes villes de l'Ontario et il a exprimé aussi son admiration pour cet ouvrier.

Si mon honorable collègue désire lui aussi collaborer pour faire de cette nation ce qu'elle devrait être, qu'il prenne sa quote-part du travail et des sacrifices, et qu'il laisse les citadins et les habitants des régions industrielles dont il a parlé en faire autant. Si l'honorable député et les sociétés industrielles du Canada étaient animés de cet esprit, ils feraient preuve d'un patriotisme plus ardent et plus noble que celui que l'honorable député a manifesté, quand il a essayé de soutenir une politique tendant à mettre à contribution ces mêmes individus.

En terminant, je dois dire qu'en tant que nation, nous avons un grand héritage et qu'il s'agit pour nous de l'exploiter. Nos ancêtres nous ont légué un domaine aussi beau qu'il s'en peut transmettre d'une génération à l'autre, et malgré les différences d'opinion quant à la politique fiscale qu'il convient d'adopter pour permettre à notre pays d'accomplir sa destinée, je suis certain que les membres de cette Chambre sont tous francs, fidèles et sincères dans leur désir et leur efforts pour faire de notre Canada l'un des meilleurs et des plus grands pays de l'univers.

M. SPENCER (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter l'honorable ministre intérimaire des Finances (M. Robb) de la façon dont il a présenté son exposé budgétaire. J'adresse également mes compliments au Gouvernement pour avoir enfin reconnu la nécessité et l'opportunité d'entreprendre l'exécution de son programme de 1919. Je l'apprécie d'autant plus que j'y vois la recognition du troisième groupe parlementaire, sans lequel n'aurait jamais été présenté un budget comme celui-ci. Toutefois, la déclaration qui donnera le plus d'espoir à la nation est celle qu'a fait le ministre intérimaire des Finances en disant:

Nous possédons certaines industries fondamentales du succès desquelles dépend le développement de toutes les autres industries et un plus grand accroissement de notre commerce. Parmi ces industries fondamentales, vient en premier lieu l'agriculture sous toutes ses formes. Après l'agriculture, viennent nos forêts, nos minéraux et nos pêcheries. Une politique vraiment nationale est celle qui en couragera le développement et la mise en valeur de ces industries fondamentales.

Si tous les ministres des Finances voulaient suivre l'exemple de l'honorable ministre qui assure actuellement l'intérim (M. Robb) et reconnaître que ce sont là nos industries fondamentales, l'espoir renaîtrait, en même temps que le désir de mieux faire. Si les ministres des Finances depuis quarante ans avaient su reconnaître quelles sont les industries fondamentales de ce pays, le Canada se serait développé autrement qu'il n'a fait. Qu'on me permette d'examiner quelques-unes des doctrines orthodoxes qui sont énoncées chaque année par différents députés, au cours du débat sur le budget.

Une des idées favorites de ces honorables collègues qui n'ont pas à tirer leur existence du sol, est que les agriculteurs devraient se lancer dans la culture mixte. Ce conseil s'adresse particulièrement à leurs collègues de l'Ouest. Je ferai remarquer que cela aura un effet désastreux pour les agriculteurs de l'est du

Canada, lorsque viendra le jour, qui n'est pas bien éloigné, où les cultivateurs de l'ouest, en faisant de la culture mixte, deviendront les plus grands concurrents de leurs concitoyens de l'est, aussi bien dans le pays même qu'à l'étranger. Je suis heureux de voir que les agrairiens de l'est ne donnent pas ce conseil. Il vient des députés qui ne sont pas intéressés dans l'agriculture ou qui ne sont pas eux-mêmes cultivateurs. Les agriculteurs de l'Est se rendent compte que ceux de l'Ouest seront pour eux de vrais concurrents et leur créeront des embarras aussitôt qu'ils se mettront à faire de la culture mixte.

On parle aussi de l'immigration comme étant un autre remède universel. Ce que nous voulons, c'est de bons immigrants, qui viennent volontairement chez nous. Mais l'immigration forcée, comme on l'a pratiquée depuis quelques années et particulièrement l'an dernier, coûte cher au pays. Notre groupe a critiqué assez sévèrement le Gouvernement au cours du débat sur l'immigration, l'an dernier, parce que nous savions que le Gouvernement allait dépenser beaucoup d'argent, probablement en vain. Quel est le résultat aujourd'hui? Nous nous apercevons que bien que le Gouvernement ait dépensé environ $3,500,000, tous les colons amenés au Canada, plus 45,000 autres, sont partis aux Etats-Unis.

On dit encore que tout le monde devrait pratiquer la plus stricte économie. L'économie pratiquée individuellement est très bien, mais elle devient une arme terrible lorsqu'elle s'applique d'une façon générale, car elle paralyse complètement le commerce.

On prétend souvent que la main-d'œuvre coûte trop cher et on blâme beaucoup les ouvriers. A ce sujet, je tiens à citer quelques statistiques, pour démontrer qu'à la fin du compte les frais les plus gênants ne sont pas ceux de la main-d'œuvre. Je citerai un exemple pour montrer que parfois les frais de main-d'œuvre sont bien peu élevés, comparativement aux autres. Voici les chiffres donnés par sir Adam Beck, relativement à la commission hydro-électrique.

Recettes approximatives de l'usine électrique en 1924..		$ 9,500,000
Ce montant s'applique comme suit:		
Intérêt..	$6,200,000	
Fonds d'amortissement..	1,217,000	
Dépréciation..	410,000	
Exploitation..	1,280,000	$9,107,000
Surplus de l'année..		$ 393,000

Soit un surplus de près de $400,000.

En écoutant les débats de la Chambre j'ai été frappé du fait que certaines déclarations sont contradictoires. Ainsi, par exemple, certains députés qui siègent à ma droite ont depuis des années critiqué le Gouvernement parce qu'il ne tenait pas ses promesses. Cette année, et parce que le Gouvernement tente de les remplir—ce dont nous devrions le louer—nous voyons qu'il est aussi vivement critiqué par les conservateurs.

Voici une autre contradiction que je tiens à faire ressortir. Les cultivateurs représentés par le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir, cultivateurs des circonscriptions agricoles de l'ouest et de l'est du Canada, ont été vivement critiqués pour ne pas s'être organisé. Maintenant qu'ils se sont organisés et qu'ils ont envoyé une soixantaine de représentants à la Chambre leurs actes sont critiqués et ne sont nullement bien accueillis.

On a beaucoup insisté durant ce débat sur l'émigration de nos gens qui s'en vont à cause de ce budget. Cet argument de mes amis conservateurs pourrait tenir si nous n'avions pas perdu presque autant de monde durant ces dernières années sous un régime que l'on pourrait appeler raisonnablement protecteur.

Les conseils qu'on donne aux agriculteurs sont dans ce genre. On leur dit de travailler davantage, de produire plus et d'être économes. Connaissant intimement la vie des agriculteurs je me demande comment on peut s'attendre à ce qu'ils travaillent davantage. Quant à produire davantage, je suis d'avis qu'ils ont fait leur part sous ce rapport et, quant à l'économie, il est difficile de dire comment la majorité des cultivateurs s'y prendraient pour être plus économes qu'ils ne le sont. C'est plutôt amusant quand vous tenez compte des critiques dirigées contre les Orientaux qui viennent au Canada et des raisons que donnent certaines personnes pour les en faire chasser. Ces raisons sont qu'ils travaillent trop, produisent trop et sont trop économes.

Depuis quelques années et je puis dire, depuis bien des années, grâce à ce que nous pourrions nommer une législation de classe, on a fait bien peu de cas des industries fondamentales et le résultat est qu'elles ont beaucoup souffert, sont aujourd'hui bien basses, si basses que les cultivateurs ne peuvent, relativement à leur nombre, que payer une faible partie de l'impôt sur le revenu. Alors on les critique en disant: "Pourquoi ne payent-ils pas la taxe sur le revenu?"

Nous entendons aussi beaucoup parler du niveau de l'existence au Canada et on prétend qu'il devrait être plus élevé. En même temps, nous constatons qu'on dépense de fortes sommes pour faire de la propagande d'immigration en Europe centrale, dans le but d'amener ici un grand nombre de colons. Les fonctionnaires de l'immigration doivent cependant savoir parfaitement que si l'on amène ici un grand nombre de ces gens, le niveau de l'exis-

tence aura tendance à baisser. Depuis des années les efforts du ministre de l'Immigration et de ses fonctionnaires ont tendu à encourager des colons à venir cultiver ici et, pendant un certain temps, on ne voulait pas recevoir autre chose que des cultivateurs prêts à s'établir sur les terres. Je crois que l'entrée est aujourd'hui un peu plus facile, mais il est une chose que le ministre de l'Immigration devrait savoir et c'est ceci: vous ne sauriez forcer les gens à cultiver, quelles que soient les conditions. Si les conditions économiques sont mauvaises, inégales ou injustes vous ne pouvez pas forcer les gens à cultiver et si vous réussissez à les amener au pays, ils ne s'y établiront pas sur des terres sous un pareil régime. Nous faisons d'héroïques efforts pour enrayer le chômage, mais, en même temps et grâce à ce système qui porte les gens à venir au pays en nombre absolument disproportionné aux besoins de l'industrie, nous grossissons tous les ans l'armée des sans-travail.

Depuis 1911 les honorables députés qui siègent à ma droite, les conservateurs, ont fait leur grand possible pour annuler toute chance que nous aurions pu avoir d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, et leurs actes nous ont fait perdre le meilleur marché que nous aurions pu avoir d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, et leurs actes nous ont fait perdre le meilleur marché que nous aurions pu avoir pour notre bétail. Maintenant que nous avons perdu ce marché, ces messieurs nous conseillent de nous lançer dans la culture mixte. Nous avons beaucoup entendu parler de cette prétendue entente entre le parti qui représente le gouvernement et les députés parmi lesquels j'ai l'honneur de siéger. On a vivement critiqué cette alliance cachée qu'on prétend exister entre ces deux groupes. Or, il est fort intéressant, en consultant le hansard de voir qu'en 1923, sur les 21 votes qui ont été pris, les libéraux et les conservateurs se sont alliés contre les progressistes dans 12 votes; que quatre fois les libéraux et les progressistes ont fait cause commune contre les conservateurs; que quatre autres votes représentaient une combinaison des progressistes et des conservateurs contre les libéraux, et qu'un vote a été mixte. Devant ces chiffres on peut sans crainte soutenir que l'union morganatique s'est réellement faite entre les deux grands partis historiques.

Nous avons entendu s'élever des sièges de la gauche conservatrice des dénonciations contre l'attitude du Gouvernement qui aurait manqué de parole envers les chefs d'industrie. Je prétends que tous les ministères qui se sont succédé au pouvoir depuis quarante ans ont été traitres à la première industrie du pays, l'agriculture. A ce sujet, je communiquerai à la Chambre quelques chiffres pour démontrer la différence entre le cultivateur et les autres contribuables pour la faculté de payer l'impôt du revenu.

On trouvera ces chiffres convaincants si l'on songe que la population agricole est 50 p. 100 de la population générale, que les capitaux engagés dans l'agriculture sont le double de ceux de l'industrie manufacturière et que les exploitants du sol sont une fois plus nombreux que les industriels. Je trouve utile de citer ces chiffres pour répondre à l'observation qui a été faite que les cultivateurs ne contribuent par leur juste part à l'empôt du revenu.

J'ai ici la statistique des années 1920, 21, 22 et 23. En 1920 les agriculteurs versèrent à l'impôt sur le revenu $525,836; les classes professionnelles contribuèrent $1,093,401, le troisième groupe, comprenant les salariés, les marchands et les industriels ont payé ensemble $11,788,398.

En 1921, les agriculteurs donnent $611,736; les hommes de profession, $2,642,585; les trois autres classes, $27,209,056.

En 1922, les agriculteurs contribuent $1,299,-104; les hommes de profession, $2,526,544, c'est-à-dire le double des premiers, et les salariés, marchands et industriels le total de $26,736,-032.

Nous voici à l'année 1923 pendant laquelle la contribution des agriculteurs tombe au chiffre de $472,049, tandis que celle des classes professionnelles remonte à $2,663,900; celle des trois groupes de salariés, marchands et industriels s'accuse à $21,874,466. Ces résultats indiquent que les agriculteurs font bien peu de bénéfices dans leur exploitation.

La question du tarif douanier a été si bien retournée par différents orateurs appartenant à tous les groupes parlementaires, que j'hésite à exprimer mon avis personnel. Néanmoins, je voudrais citer un passage d'une brochure publiée par la National City Bank de New-York. Je crois que les renseignements qu'on y donne intéresseront particulièrement les députés conservateurs qui sont ici. Voici le passage en question:

En outre, il n'est pas certain qu'un dégrèvement activerait nos importations, après ce qu'a déclaré le Dr Leaf dans son allocution à l'Assemblée des actionnaires de la banque Westminster de Londres, Angleterre, il y a quelques semaines.

Nous avons justement devant nous aujourd'hui un bon exemple de ce fait que les payements internationaux s'opèrent en marchandises. Chacun de vous doit se souvenir que les Etats-Unis ont adopté, il y a une couple d'années, ce qu'on appelle le tarif Fordney, tarif fort élevé destiné expressément à exclure les marchandises étrangères, comptant que les autres nations ne pourraient pas se dispenser des produits des Etats-Unis. Mais quel a été le résultat de l'application du tarif Fordney? J'ai sous les yeux les chiffres statistiques du commerce entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pendant les neuf premiers mois de l'année 1923. Je les compare à ceux de la période correspondante de 1922.

Vous supposez—du moins les auteurs du tarif Fordney, eux, ont présumé—que les exportations de marchandises anglaises aux Etats-Unis diminueraient beaucoup, tandis que celles des Etats-Unis en Grande-Bretagne se maintiendraient. Les faits sont tout autres. Les exportations des Etats-Unis en Angleterre ont diminué de 16 millions de livres sterling, tandis que les exportations de Grande-Brtagne à destination des Etats-Unis ont gagné 10 millions de livres en valeur. La balance du commerce s'est déplacée, en trois mois, de 27 millions de livres au bénéfice de notre pays. Voilà qui donnera à réfléchir sérieusement à M. Fordney.

Le monde protectionniste doit apprendre enfin qu'il ne peut prêcher avec succès tout à la fois le relèvement des tarifs et l'abaissement des salaires. Le tarif douanier n'a pas réussi à protéger l'industrie canadienne; il n'a pas réussi à maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs pour les produits nationaux; il a rendu bien peu service aux manufacturiers. Le tarif n'a pas su éviter le chômage aux ouvriers canadiens. En cela on ne peut qu'être d'accord avec M. Keynes, le célèbre économiste, quand il dit que la protection douanière est impuissante à faire disparaître le chômage.

La protection n'est pas autre chose qu'un moyen de limiter l'extension du commerce. Il vise à faire payer plus cher à l'étranger sans autre résultat que de diminuer les échanges avec lui. Le principe qu'il ne peut être avantageux de recevoir des marchandises de l'extérieur est inattaquable. S'il faut les payer immédiatement, on le fait au moyen d'exportations et de services rendus; ces échanges ne peuvent avoir lieu que s'ils sont réciproquement avantageux. Des exportations qui ne sont pas payées au moyen d'importations, diminuent le capital disponible à l'intérieur du pays. Ainsi, intervenir artificiellement dans le courant des importations nuit aux exportations ou provoque une stimulation artificielle de courant des capitaux hors du pays. Si donc il faut absolument intervenir dans le cours ordinaire du commerce, cette intervention doit viser à garder les capitaux chez nous au lieu de les chasser à l'étranger. Nos importations constituent notre revenu, y mettre obstacle, c'est commettre la folie dont se rendrait coupable un commerçant en empêchant ses clients et ses débiteurs de lui payer ce qu'ils doivent.

Un de nos grands problèmes consiste à rendre au public une faculté d'achat proportionnée à la production. La science a tellement fait avancer l'industrie que c'est presque impossible avec notre système actuel, et il en résulte que nous tombons dans des marasmes périodiques universels pour le commerce à moins que nous n'ayons une guerre pour rétablir la situation en détruisant des quantités de matériaux et en donnant ainsi un nouvel élan au commerce.

Comme exemple de ce progrès de l'industrie, il existe aux Etats-Unis une machine économisant la main-d'œuvre qui remplace l'ancienne machine à fabriquer les chaussettes adoptée en Europe il y a trente ans et qui employait un ouvrier pour six machines produisant 432 chaussettes par jour. On emploie maintenant des machines automatiques et un seul ouvrier surveille vingt-cinq machines qui fabriquent 3,600 chaussettes par jour. Le pouvoir d'achat du public est finalement déterminé par le revenu des ouvriers. Quand on supprimera ce revenu en réduisant le coût de la main-d'œuvre le monde sera un lieu de délices et de porteurs d'obligations.

Il est très satisfaisant de savoir qu'il existe davantage de gens qui se rendent compte que le problème ne consiste pas à assurer la production, mais la consommation ou le pouvoir d'achat; bien qu'il soit malheureux que très peu de membres du Parlement soient prêts à aller aussi loin. Dans un journal de New-York intitulé *Commerce and Finance*, j'ai lu le passage suivant:

Il est maintenant évident que notre production de quelques articles essentiels dépasse les besoins de la consommation domestique. Si nous produisions ces articles au maximum, la condition de 1880 se répéterait et la concurrence serait absolument destructive.

En étudiant la production et la vente des marchandises, il est clair que nous avons une tendance à exagérer l'importance de leur origine, de la production plutôt que de la consommation des marchandises, car c'est le consommateur qui fait le commerce et non le producteur...

Au cours de l'année prochaine, nous devons éviter d'entasser des articles chez les marchands plus que ne l'exige leur moyen d'en disposer. Nous devons surveiller la distribution, nous devons étudier la demande du peuple en nous souvenant que la chose importante dans le commerce c'est la consommation et non la production.

Après cela, il vaut la peine de considérer les paroles que M. Hoover des Etats-Unis a prononcées il y a trois ans au sujet de l'Europe qui devrait être un de nos meilleurs marchés. Il a dit qu'il considérait que cent millions d'habitants de ce continent ne pouvaient réellement pas arriver à vivre de leur travail. Ils vivaient à crédit de charité ou ils vivaient à moitié ou ne vivaient pas du tout.

Si le commerce canadien doit revenir à l'état normal, nous devons faire en sorte que l'Europe recouvre un pouvoir d'achat. Je voudrais savoir quels sont les plans du Gouvernement en ce qui regarde le Canada pour amener cet état de choses.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth). Cet amendement ressemble passablement au programme sur lequel j'ai été élu—le programme que j'ai défendu depuis que je suis entré dans la vie publique au Canada, le programme auquel je croyais l'an dernier, et à l'amen-

dement pour lequel j'ai voté l'an dernier. Je n'y vois donc rien qui m'empêchera de voter aussi pour lui cette année.

Nous avons entendu parler de différents côtés de la Chambre de la condition sérieuse où se trouve le Canada non seulement dans l'Ouest mais aussi dans l'Est. On m'a dit que les affaires des manufacturiers étaient mauvaises, mais je crois que les intérêts agricoles sont dans un état plus fâcheux. Le peuple réclame du secours. Ce secours doit arriver et promptement ou nous serons tenus responsables comme législateurs.

Sur la proposition de l'honorable M. Copp, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Il est entendu, monsieur l'Orateur que nous devons siéger en comité des subsides, sur l'agriculture.

SUBSIDES

La Chambre siège en comité des subsides sous la présidence de M. Gordon.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, quelques honorables députés m'ont demandé de réserver pour le moment le crédit n° 46. Nous étudierons le crédit 47.

Publications agricoles, $33,500.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le montant indique une augmentation qui servira à la publicité et à distribuer des bulletins pendant l'exposition de l'empire durant l'été.

Institut international d'Agriculture, $15,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: A quoi sert ce crédit?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons décidé de ne pas envoyer de délégués cette année à l'institut de Rome, avec l'idée d'économiser autant que possible. Nous payons notre contribution comme à l'ordinaire et nous maintenons le personnel ici.

M. LUCAS: Le ministre veut-il expliquer quel avantage le Canada en retire?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les statistiques agricoles mondiales sont recueillies par une administration établie à Rome, qui représente 32 pays. Les renseignements sont groupés de mois en mois et distribués aux différents pays intéressés. Les cultivateurs et les autres intéressés sont ainsi renseignés sur le grain et les autres produits agricoles récoltés dans les autres pays du monde. Et s'il se trouve, par exemple, qu'il y a un surplus de certains produits, les intéressés peuvent modifier le programme des semailles en conséquence. Je doute fort toutefois, que règle générale, le cultivateur prête beaucoup d'attention à cette phase du service. Il s'agit surtout d'obtenir des renseignements statistiques pour le bénéfice du Gouvernement, des particuliers et des journaux. Ainsi, c'est par l'entremise de cet institut que nous nous sommes rendu compte, l'année dernière, que le Canada est devenu le pays qui produit le plus de blé destiné à l'exportation sur les marchés mondiaux. Il est vrai que nous aurions été en mesure de constater ce fait quelque mois plus tard, et la disparition de cette institution n'aurait pas de graves conséquences. Cependant, nous travaillons de concert avec trente-deux autres pays. Avec une institution de cette nature, il arrive parfois que vous êtes tenu de continuer à en faire partie quand bien même vous ne seriez pas en mesure de signaler les résultats remarquables que vous en obtenez. L'idée de nous retirer de cette organisation ne nous sourirait, guère, je pense.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment se fixe le montant de notre contribution? Verrons-nous une somme aussi élevée, disons que les Etats-Unis, ou la contribution est-elle basée sur le chiffre de la population?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les divers pays sont classifiés par groupes. Cette année, les Etats-Unis envoient quelque vingt-trois représentants; nos voisins du Sud s'intéressent beaucoup à cette réunion. Nous payons notre part des frais de sir Thomas Elliott; fixé à Rome, où il représente le Canada et l'Angleterre dans le comité permanent. Les divers pays sont groupés suivant leur importance et une contribution est prélevée pour acquitter les frais d'entretien des bureaux à Rome et la distribution des renseignements au fur et à mesure qu'ils sont recueillis. Les succursales dans les divers pays sont entretenues par leurs gouvernements respectifs.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai obtenu quelques renseignements, mais ce ne sont pas ceux que je demandais. Voici: De quelle façon arrive-t-on à fixer le chiffre de la contribution? Se base-t-on sur le chiffre de la population?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les divers pays ont le choix d'appartenir au groupe qu'ils veulent. Le Canada a choisi de faire partie du groupe n° 2 et cette décision comporte une certaine contribution annuelle qui s'élève à environ $7,000 pour les frais d'entretien du bureau à Rome. Le reliquat du crédit est affecté à l'entretien du bureau d'ici qui est installé dans l'édifice de l'Ouest.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et que fait ce bureau local? De quelle façon coopère-t-il avec celui de Rome?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le personnel compile la statistique de ce côté-ci de l'océan et la transmet ensuite au bureau-chef de l'Institut à Rome. On lui renvoie ensuite ces chiffres, une fois qu'ils ont été additionnés pour les divers pays et ils sont distribués aux intressés.

M. Doherty, qui est en charge de ce bureau, s'occupe de ce travail depuis nombre d'années. Ce service a constitué une bibliothèque très considérable. Le personnel comprend cinq fonctionnaires.

Le très hon. M. MEIGHEN: Toute l'affaire est un mystère pour moi. Peut-être n'y a-t-il rien à redire, mais ce n'est pas clair à mon sens. Le but de l'Institut, c'est d'obtenir la statistique en ce qui regarde la production agricole. Tout d'abord, qu'est-il besoin de maintenir un bureau à Rome ou ailleurs pour cela? C'est ce que je ne saurais dire. Nous avons notre service de la statistique en Canada comme tous les autres pays de l'univers. Vous pouvez obtenir le chiffre de notre production agricole en tout temps, en téléphonant au bureau de la statistique et tous les pays ont un service correspondant. De plus, il est incontestable que n'importe quel département d'Agriculture on n'importe quel gouvernement peut se procurer et obtenir de fait régulièrement des autres gouvernements, la statistique concernant la production agricole tout comme nous nous pouvons l'obtenir en ce qui regarde la production des industries manufacturières et les chemins de fer.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est un bureau de centralisation.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais pourquoi aurions-nous besoin d'un bureau de centralisation? Il peut se faire qu'un pareil bureau soit nécessaire, mais pour ma part, je n'en vois pas l'utilité. Dans ce cas, vous pourriez avoir un bureau de centalisation pour chaque catégorie de produits dans le monde entier. Ces institutions internationales me portent toujours à la défiance, et le monde commence à être surchargé par tous ces organismes.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami ne se figure pas que c'est moi qui l'ai imposé au Canada, n'est-ce pas?

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est nullement ma pensée; je désirerais toutefois obtenir des explications satisfaisantes à ce sujet, mais je n'y ai pas encore réussi. Occupons-nous maintenant du bureau d'ici. Pour quelle raison maintenons-nous une sorte de poste central de radiophonie au Canada pour obtenir ces renseignements de Rome? A quoi sert donc notre service de la statistique? Il lui serait pourtant assez facile de se procurer ces renseignements. Pourquoi maintenir ici ce poste récepteur comprenant un personnel de cinq ou six fonctionnaires? Je ne critique pas la conduite du ministre en particulier, sauf que je doute fort qu'il ait examiné la situation avec soin. J'ai la conviction toutefois que si l'ex-ministre de l'Agriculture était ici, il pourrait en justifier l'existence?

L'hon. M. MOTHERWELL: Si mon honorable ami veut bien reprendre son siège, je vais lui en dire quelque chose.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je l'espère. J'ai attendu patiemment durant les trois ou quatre derniers efforts qu'il a faits, mais je n'ai guère aperçu encore l'objet de ce bureau.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'avais d'abord pris pour admis que vous en connaissiez quelque chose.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre lui-même n'en saurait presque rien s'il n'avait son sous-ministre près de lui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne saurais dire quand, mais je me souviens qu'un nommé David Lubin s'imagina un jour, d'organiser un institut mondial de cette nature, dans le but de refondre les statistiques universelles et surtout celles qui avaient rapport à l'agriculture. J'étais alors à Regina. Je sais que l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture à cette époque,, fut un des premiers délégués que le Canada crut devoir envoyer outre-mer. C'est à David Lubin qu'il faut attribuer l'idée de la fondation de cet institut. Je ne suis pas en état de faire à mon honorable ami l'histoire de ce personnage, mais il doit avoir entendu parler de lui. Plusieurs membres du comité se rappellent sans doute que vers ce temps-là on avait la manie de recueillir des statistiques. On entendait parler partout de statistiques. Cet homme, pensant qu'il ferait mieux que n'importe qui en obtenant les statistiques des différents pays, se mit à l'œuvre à cette fin. Environ trente-deux pays approuvèrent sa proposition, qui se réalisa à Rome, où il fut rétabli un bureau permanent. J'ignore quel en est le personnel, mais nous contribuons environ $7,000 pour le maintenir. Il est trente pays qui recueillent de leurs propres statistiques et les transmettent à Rome,

d'où on les distribue dans le monde entier après les avoir refondues. Telle est, en résumé l'histoire de cette association. Je ne saurais dire si elle vaut autant qu'elle coûte. Je n'ai jamais assisté à une seule de ses séances, mais certains ministres se sont rendus à son bureau autrefois. Je ne m'attends pas à y aller moi-même, cependant, si j'avais profité de l'occasion qui m'en a été offerte je serais aujourd'hui en état de fournir à mon honorable ami des renseignements détaillés et puisés à la source. L'inauguration de cette œuvre ne m'a guère impressionné. Elle avait eu lieu ici lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Nos délégués qui sont allés là-bas il y a deux ans m'ont fait un rapport spécial d'après lequel ils n'ont pas cru devoir conseiller l'abandon de ces travaux, ils ont pensé que l'institut faisait œuvre utile. Si nous étions bien courts d'argent nous pourrions nous passer de cet institut, mais nous nous sommes unis à ces autres pays pour l'établir, et ceux-ci, au lieu d'en faire moins de cas maintenant, y portent plus d'intérêt. Par exemple, les Etats-Unis, qui avaient commencé par envoyer deux ou trois délégués, en envoient vingt-trois cette année. Quant à nous, cette année, nous n'en envoyons pas.

M. SALES: A qui cela est-il censé profiter?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami était peut-être absent quand je l'ai dit.

Ces rapports intéressent les cultivateurs et le public en général.

M. SALES: L'honorable ministre lui-même pense-t-il que les cultivateurs profitent le moindrement de l'argent dépensé pour ce travail?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne crois pas que les cultivateurs consultent le moindrement ces statistiques. S'il y a excédent d'un certain produit particulier ils sont censé en être informés et ils font leurs semailles en conséquence, mais il n'en est pas un seul sur dix mille qui se guide vraiment d'après cette source d'informations. Le fondateur avait pourtant rêvé qu'il en serait autrement. Il est possible, toutefois, que ce travail soit appréciable en ce qu'il fournit de véritables renseignements. Notre pays produit du blé et il en exporte plus que tout autre. Comme je le disais il y a un instant nous avons été par cet organe renseignés sur la production du blé dans le monde entier. Ce n'est là qu'un exemple de l'utilité des renseignements qui nous ont été ainsi fournis. Avant la fondation de cet institut nous réussissions à nous tirer d'affaire, mais il en était ainsi sous bien d'autres rapports avant cela. Pour moi, je ne voudrais pas que nous missions fin à nos contributions sans nous être consultés avec les différents pays auquels nous nous sommes unis tout d'abord.

M. BRETHEN: Comment ces renseignements parviennent-ils aux gens qui sont censés en profiter?

L'hon. M. MOTHERWELL: Par des dépêches de journaux, de journaux agricoles surtout, et par des bulletins. Mon honorable ami doit sans doute avoir lu, de temps à autre, certains articles de M. Doherty.

M. BROWN: On publie un rapport très élaboré. Ce rapport m'a été envoyé pendant quelques années, mais je ne saurais dire au juste à quelles différentes dates il est publié, car je le lis pas bien régulièrement. On l'envoie à certaines gens. Je ne sais à qui.

M. BRETHEN: Le Canada s'est-il engagé avec les autres nations à maintenir cet établissement à Rome?

L'hon. M. MOTHERWELL: La convention se renouvelle d'année en année. Les Etats-Unis ont correspondu avec nous et leurs délégués ont offert de se joindre aux nôtres ici et de se rendre ensemble là-bas, mais nous avons été obligés de leur dire que nous n'envoyions pas de délégués cette année. Les Etats-Unis sont allés de l'avant avec leurs propres projets de leurs délégués cette année sont au nombre de vingt-trois. En ce qui concerne ce continent, nos voisins ont pensé que nous demeurerions dans l'institut du moins jusqu'à avis du contraire. Nous n'avons signé aucune convention nous obligeant d'en faire partie durant un certain temps, mais seulement d'une année à l'autre. Cependant, cet institut est censé être un progrès au point de vue de la statistique, et comme d'autres pays, tels que les Etats-Unis montrent tant d'enthousiasme, il serait difficile pour nous de nous abstenir.

M. LEADER: Le ministre a dit il y a un instant que si nous étions mal pris, nous pourrions nous passer de ce crédit. Je me demande si nous n'en sommes pas là. Il ajoute que les Etats-Unis sont en état d'envoyer vingt-trois délégués en Europe. Ils peuvent se montrer prodigues mais non pas le Canada. Le ministre nous apprend que nous pouvons nous retirer de cet institut en en prévenant les autres pays. Je lui conseille de prendre cette décision. Je concède qu'il n'est pas responsable de cette situation dont il a hérité, mais pourquoi ne pas faire un

autre pas dans la bonne voie et en vue d'économiser et informer les autres parties contractantes que le Canada a l'intention de se retirer pour cette année du moins.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami dit-il que nous devrions rester membre de l'institut cette année et, dans l'intervalle, prévenir les autres pays que nous nous proposons de nous retirer avant une autre année?

M. LEADER: Si nous ne le pouvons sur-le-champ, s'il nous faut donner un avis d'un an, observons cette condition, avec l'entente que nous nous réservons le droit de nous retirer l'an prochain. Mais j'avais compris que nous le pouvions dès maintenant.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est envers le bureau central de Rome que nous sommes engagés, mais divers pays coopèrent au maintien de cette entreprise. L'Institut a été fondé avec l'entente, bien entendu, que les frais en seraient supportés par les pays qui bénéficient de se services. Je crois que les convenances ordinaires nous obligent à donner un avis raisonnable avant de renoncer à nos engagements. Il y a deux ans, lorsque nous avons envoyé un représentant à une conférence tenue à Rome, j'ai demandé un rapport impartial sur la valeur de cette entreprise pour le Canada. Celui que j'ai reçu ne penchait guère dans un sens ni dans l'autre, mais il s'en dégageait l'impression qu'il valait mieux continuer d'en faire partie. Personnellement, je suis d'avis que nous pourrions nous retirer aujourd'hui et nous ne saurions pas demain si nous y avons perdu sensiblement. D'un autre côté, je n'ai jamais pris part à une conférence universelle de cette nature et je ne parle que d'après des renseignements étrangers. J'ignore donc ce que j'en penserais si j'assitait moi-même à la conférence. Apparemment, c'est l'un de ces projets qui sont nés de la prospérité des jours d'antan et qu'un grand nombre de gens trouvent à propos. Je n'ai jamais su qu'aucun autre pays ait discuté l'institut. J'ai été le seul critique hostile—du moins le seul "Thomas incrédule"—que j'aie connu au Canada il y a deux ou trois ans. Je me suis informé et l'on m'a dit que c'était une belle institution et j'ai dû mettre mon opinion de côté. Sous plusieurs rapports, je crois qu'elle n'est d'aucune valeur pour le cultivateur pour le guider dans ses travaux.

M. LEADER: Etant donné cette énergique déclaration du ministre, je lui demanderai s'il ne songerait à renoncer à ce crédit pour cette année du moins?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le proposerai à mes collègues. Nous avons des relations internationales avec d'autres pays à ce sujet et il nous faudra montrer beaucoup de circonspection. Je ne suis pas censé trancher cette question de moi-même. A tout événement, je répondrai à mon honorable ami que je vais faire observer à mes collègues que nous pouvons nous en dispenser. En réalité, je l'ai déjà fait.

M. BOYS: Quel est le coût total de l'entretien de ce bureau? Est-ce que les divers pays—vingt-huit, je crois, a dit le ministre—se partagent également les dépenses?

L'hon. M. MOTHERWELL: Quel est le coût total pour tous les pays?

M. BOYS: Oui, les frais d'entretien de ce bureau, à Rome?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est plus que trente fois sept.

M. BOYS: Ayant compris que le nombre des nations intéressées est de vingt-huit, j'ai multiplié par ce nombre les $15,000 du crédit et obtenu ainsi $428,000. Pour que cette affaire coûte aussi cher, il faut qu'elle ait des proportions considérables. Quel est le mode de cotisation? Les frais sont-ils également répartis sur les pays intéressés?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ce que je suis en trains de calculer. Je me suis déjà expliqué là-dessus; malheureusement, mon honorable ami n'était pas ici. En supposant que chacune des nations paye autant que le Canada, les frais se montent à $210,000; mais il est probable que la quote-part de plusieurs d'entre elles est sensiblement plus forte que la nôtre. Le Canada fait partie du second groupe; il en coûte davantage pour appartenir au premier.

M. BOYS: J'ai demandé au ministre de nous dire comment s'établit notre quote-part; cela ne se fait pas à l'aveuglette, j'imagine. On doit se fonder sur quelque chose pour inviter le Canada à verser une certaine somme; il doit y avoir quelque raison qui motive le paiement de $15,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai déjà expliqué cela. Les pays sont partagés en trois groupes. Une fois que l'on a fait le calcul de toute la dépense à faire, la somme en est répartie sur les divers pays faisant partie des trois groupes. La quote-part de chacun dépend de la somme des frais à solder. Ayant eu à choisir entre les trois groupes, le Canada a décidé d'appartenir au deuxième.

M. DOUCET: Le crédit ne va pas entièrement au bureau central de Rome. Le

détail de la dépense faite en 1922-1923 indique que des quelque $15,000 que l'on a déboursés, l'Institut de Rome n'a reçu que $2,754. Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire quelle part du crédit on a réellement dépensée au cours de l'exercice 1923-1924?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai peut-être pas parfaitement saisi le sens de la question de l'honorable député, mais s'il veut bien se rasseoir un instant, je tâcherai de répondre à ce que j'ai ai compris. La somme que nous envoyons là-bas n'est pas la même chaque année. Il arrive parfois que l'insuffisance du crédit nous mette en retard dans le versement de notre contribution et que nous ayons besoin d'un peu plus d'argent l'année suivante pour nous mettre à jour envers la caisse. (Rires à gauche). Les députés de l'opposition font des gorges chaudes à ce propos; fort bien!

M. DOUCET: Je vais faire ma question en termes assez clairs cette fois. En 1922-1923, l'Institut international d'agriculture nous a coûté $14,269, dont $2,754 représentent notre contribution à l'Institut de Rome en 1922; je crois avoir lieu de supposer que pour 1923 notre quote-part sera à peu près la même que pour 1922.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. DOUCET: Ainsi, des quelque $15,000 d'il y a deux ans, on a consacré à peu près $2,750 à l'Institut central de Rome; le reste s'est dépensé en papeterie, publicité, impressions, publications et frais de représentation à Rome.

L'hon. M. STEVENS: En cigares et en cigarettes.

M. DOUCET: Je suis un peu de l'avis d'un de mes collègues de gauche, à savoir que l'on pourrait aisément se dispenser de l'ouverture du présent crédit. Le ministre lui-même ne s'est pas encore déclaré canvaincu de l'utilité de cette dépense, il avoue même en douter. Il reconnaît de plus qu'elle n'a jamais profité et ne profitera jamais de nulle façon à l'industrie agricole du Canada. Je n'ai point oublié que l'on a rogné le crédit destiné à l'enseignement agricole dans les différentes provinces, et il me semble que l'on pourrait également réduire celui-ci.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami n'a peut-être pas tout à fait raison. Le ministre me paraît avoir assez gentiment distribué ses opinions. Il a commencé par dire qu'on pourrait se dispenser du crédit, que celui-ci ne profite à personne et est complètement dépourvu d'utilité, après quoi il a fait observer qu'il s'agit ici d'une excellente institution; enfin, il s'est déclaré prêt à conseiller à ses collègues de ne plus s'occuper de l'affaire. On ne saurait souhaiter de plus agréable diversité d'opinions que celle-là. Puis-je demander maintenant si M. Marshall a déjà été du nombre des délégués à l'Institut?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, il ne l'a pas été. Mon très honorable ami excelle en l'art de présenter les choses sous le jour le plus faux. J'ai dit que pour le cultivateur les avantages n'étaient guère appréciables et que, en réalité, je ne pensais pas qu'il eût aucune valeur au sujet de la manière d'ensemencer son champ selon les rapports de cet institut. Je ne croyais pas qu'il eût aucun effet à cet égard. C'étaient l'un des rêves et l'une des théories de David Lubin; c'était l'un des avantages qu'il prêchait afin de gagner l'adhésion des divers pays. Mais au point de vue international, sans contredit, trente nations qui sont engagées dans ce travail ne commettront pas la folie de jeter l'argent par les fenêtres uniquement pour payer un voyage de quelques particuliers à Rome. Nous nous sommes joints à ces pays; nous avons promis d'appuyer le bureau central de Rome, et si nous voulons nous en retirer, je pense que nous devrions l'en prévenir une année d'avance. Il est bien vrai que je ne serai guère peiné de lui donner cet avis, mais, en attendant, je ne voudrais pas prendre cette décision d'avoir fait connaître nos intentions aux intéressés et observé les coutumes ordinaires entre pays.

M. SUTHERLAND: Je regrette que le ministre abandonne l'attitude qu'il a prise il y a deux ans et l'année dernière. Lorsqu'il a assumé la direction de son département, un crédit de $10,000 a été voté à cette fin. L'Institut international de l'agriculture de Rome était une nouvelle entreprise à cette époque, alors qu'il a jugé à propos d'augmenter ce crédit de $5,000, et de $5,000 encore l'année suivante doublant les dépenses depuis son arrivée au ministère. Aujourd'hui, il nous apprend qu'il est un "Thomas incrédule" et il doute si cette allocation nous est utile ou non. Si nous n'en retirons aucun bénéfice, je ne crois pas que nous ayons de l'argent à gaspiller. Il dit que la seule chose dont nous nous soyons assurés est que le Canada est le plus grand pays d'exportation de blé de l'univers. Nous pouvons en être certains sans aller à Rome.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le concède.

M. SUTHERLAND: Bien que le ministre se soit montré fort optimiste au sujet

de l'augentation de ce crédit depuis deux ans, il est prêt à avouer aujourd'hui que c'est un échec et qu'il vaudrait aussi bien renoncer à ce projet. Je vois qu'il a mentionné M. David Lubin dont le nom a été fort en évidence au sujet de cette affaire. Je remarque également que M. W. A. Wilson, de Regina a reçu un montant considérable de cette allocation. Le ministre nous dira peut-être quel a été le rôle joué par M. Wilson.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il a été l'un des délégués qui a accompagné le Dr Charron qui était en Angleterre à cette époque. Nous l'avons nommé là-bas et avons payé ses services de ce pays à Rome. M. Wilson s'est joint à lui et ce sont les deux représentants qui ont fait un rapport spécial. Si je leur ai demandé ce rapport c'est que je voulais être renseigné sur la valeur de l'institut pour nous par quelqu'un que je connaissais. La raison de l'augmentation de la première année est que lorsque nous avons assumé l'administration de la chose publique, je me suis aperçu que notre contribution au bureau central était en retard et qu'il fallait ajouter ce montant pour nous mettre à jour.

M. SUTHERLAND: Comment expliquez-vous l'augmentation de la deuxième année?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est que les frais d'une institution comme celle-là, comme pour toute autre chose, ne cessent de s'accroître. Le travail de bureau est plus important. Comme les Etats-Unis envoient vingt-trois délégués de plus cette année et que d'autres pays en nommeront de nouveaux probablement dans la même proportion, il est impossible que les dépenses de l'institut n'augmentent pas. Si le crédit est moindre c'est que nous n'envoyons pas de délégués à Rome l'année prochaine.

M. SUTHERLAND: Le représentant spécial du ministre, M. Wilson, a-t-il conseillé de discontinuer ce travail?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, ni l'un ni l'autre n'ont fait un rapport dans ce sens. Si je me rappelle bien, M. Wilson disait dans son rapport que tout dépendait que notre besoin d'argent et de la nécessité de ces $15,000 pour autres fins. C'est envisager la question à un point de vue étroit. Cependant, d'un autre côté, il prétendait que nous faisions partie de cet institut en coopération avec une trentaine d'autres pays et que nous avions envers eux des obligations auxquelles selon lui, nous devrions faire honneur. Je ne me rappelle pas tous les détails de son rapport, mais je me souviens qu'en résumé il était d'avis que le Canada devait maintenir le subside, du moins pour le moment, jusqu'à ce que nous manifestions l'intention de nous retirer de l'institut. Si le rapport avait été défavorable, j'aurais insisté plus fortement contre le crédit et prévenu les divers pays, Rome surtout, de notre désir de nous retirer de l'institut. Le Dr Charron, dont les services ont été retenus en Angleterre à la demande du gouvernement de Québec, s'est prononcé fortement en faveur du maintien de l'allocation.

M. SUTHERLAND: M. Wilson avait-il des titres spéciaux pour ce travail puisqu'il a été délégué dans ce but?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, sauf que je savais pouvoir m'en rapporter à ce qu'il dirait.

L'hon. M. STEVENS: C'était votre bon ami?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce n'est pas cela.

M. SUTHERLAND: Et son rapport a évidemment convaincu le ministre que c'était là un gaspillage d'argent?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, je le savais déjà.

M. SUTHERLAND: Qu'il n'y avait pas lieu de continuer à faire cette dépense. Le ministre était un Thomas incrédule au début et il l'est encore plus aujourd'hui.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai déclaré à l'honorable député que lorsque l'affaire fut lancée en 1908, je n'y voyais aucun avantage pratique pour le cultivateur; ainsi, pour faire cette découverte, il ne m'a pas fallu attendre jusqu'à présent ou que le rapport de M. Wilson vît le jour. Mais ce que j'ai appris de lui et de M. D. Charron c'est que nous avions une obligation contractée de concert avec d'autres pays et que nous devions continuer de nous y conformer jusqu'à ce que nous eussions donné avis formel de notre intention de nous retirer. Ce n'est pas le seul accord international que nous ayons contracté, et à moins de remplir vos obligations en pareille circonstance vous passez pour un pingre et un lâcheur. Vous devez en être ou ne pas en être, il n'y a pas de milieu.

M. SUTHERLAND: Le même principe s'appliquerait-il par hasard à l'administration de tout ce département? Devra-t-il passer pour pingre à moins de doubler le chiffre de la dépense pour toutes fins? Le crédit ne s'élevait qu'à $10,000 lorsque le ministre est entré en fonctions. L'année suivante il en a relevé le chiffre de $5,000, et l'année sui-

vante encore d'un autre $5,000, le doublant ainsi. Maintenant il reconnaît que l'échec est complet, et il ne voit aucun avantage pour notre pays à continuer ces versements. Dès lors, je juge que ce serait folie de notre part de voter des fonds pour un objet qui ne saurait être d'aucune utilité pour le pays. Il est nécessaire que nous restreignions nos dépenses les plus possible sous tous rapports, et moins nous prendrons de temps à nous en persuader, mieux ce sera pour tous les intéressés, au lieu de voter des crédits pour des fins dont nous ne comptons tirer aucun avantage. Le ministre a reconnu ce soir qu'il ne voit rien à gagner par la continuation de ce versement, bien qu'il ait pu devoir doubler cette subvention depuis son accession aux affaires. J'espère qu'il appliquera le même principe sur toutes la ligne et réduira toutes ces subventions mal justifiées. Je lui fais mon compliment de la sincérité dont il a fait preuve aujourd'hui et reconnaissant qu'il ne voit aucun avantage au maintien de cette subvention.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le crédit est réduit de $5,000 cette année. C'est toujours cela. Je pense avoir déjà expliqué à mon honorable ami une fois, sinon deux, que si nous avons relevé le chiffre du crédit il y a deux ans, c'est que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir nous avons constaté que nous avions $5,000 d'arrérages sur nos contributions à l'institut central, et il nous a fallu verser ce montant. Puis, l'année suivante. nous avons dû envoyer deux délégués et les dépenses s'y rapportant ont dû être portées en ligne de compte. Les frais généraux du bureau, par suite d'un relèvement des appointements et des frais de gestion, sont cause du reste de l'augmentation. Comme cette année nous nous sommes abstenus d'envoyer des délégués,—bien que notre pratique depuis dix ou douze ans ait été d'en envoyer deux tous les deux ans,—nous avons pu dégrever ce crédit de $5,000 en comparaison du crédit correspondant de l'année dernière.

M. BOYS: La seule raison invoquée par le ministre à l'appui du maintien de ce crédit c'est, si je l'ai bien compris, qu'il a été conclu une convention. Il nous a clairement fait voir que, à son avis, tout cela est sans valeur, mais le crédit doit être voté parce qu'il existe une obligation aux termes de la convention.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous sommes liés envers l'organisme central.

M. BOYS: On n'a pas expliqué bien clairement comment cette obligation a pris naissance. Etions-nous partie à la création du bureau central dès l'origine?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. BOYS: Etait-ce à la suite d'une entente entre les nations?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui.

M. BOYS: Nous ne sommes pas tenus de verser cette somme indéfiniment?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non:

M. BOYS: Je crois comprendre qu'il n'existe pas de contrat par écrit, mais il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu échange de lettres. Se trouve-t-il quelque chose dans cette correspondance qui nous empêche de nous libérer de cette obligation sans avis préalable? Sommes-nous censés donner un préavis d'un an ou signifier notre intention de nous retirer de l'institut? S'il est prévu que nous devrons donner cet avis, car je suppose que nous pourrons le donner n'importe quand et discontinuer nos contributions sans manquer par là à une obligation de notre part, si l'honorable ministre croit cette dépense inutile comme elle semble l'être, nous ferions aussi bien d'y mettre fin dès à présent.

L'hon. M. MOTHERWELL: Lorsque nous nous sommes arriérés auparavant, nous étions inscrits pour le montant qui nous avait été assigné.

M. BOYS: Sommes-nous arriérés maintenant?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, mais nous l'étions depuis quelques années et nous nous sommes acquittés. On ne cessera pas de nous envoyer les renseignements et les bulletins que nous recevons, pour la simple raison que nous ne nous sommes pas acquittés, on va présumer que nous finirons par nous acquitter. Cesser nos contributions sans avoir donné d'avis suffisant ce ne serait pas briser un contrat, puisqu'il n'existe pas de contrat, mais ce serait commettre une inconvenance au point de vue international.

M. MacKELVIE: M. Doherty et son personnel sont-ils occupés tout le temps à compiler ces statistiques dans l'édifice de l'ouest?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il existe une bibliothèque très bien fournie et les publications qu'elle comprend sont mises en circulation dans le public. J'ignore les règlements en vertu desquels on y fait revenir les livres et les publications qu'on a envoyés. Ces publications sont distribuées dans tout le Canada et je sais qu'elles sont renvoyées régulièrement. Je ne connais pas très bien le système qui préside à cette circulation, mais

je présume qu'il ne serait pas expédié de nouvelles publications sans qu'on eût renvoyé celles qui auraient d'abord été expédiées. Il faut parfois échanger de la correspondance pour obtenir le retour de celles-ci.

M. MacKELVIE: Si nous nous dispensions de voter ce crédit nous pourrions nous passer des services de ce personnel.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous pourrions aussi tout aussi bien nous passer du ministère de l'Agriculture, comme on le fait en Australie. Cependant, pourrions-nous prendre cette détermination? Cette œuvre, instituée en 1908, sous le régime Laurier, a existé sous le régime Borden, sous le gouvernement unioniste qui lui a succédé, et elle existe encore sous le Gouvernement actuel. Tous les partis, y compris celui des honorables membres de la gauche, l'ont donc approuvée.

Je me rappelle avoir déclaré, l'année dernière ou l'année précédente, tout comme je l'ai fait ce soir, que l'utilité de l'institution quant aux cultivateurs était plutôt du domaine des rêves; mais j'ai fait voir alors comme je le fais aujourd'hui, qu'après nous être engagés à former cette association avec les soixante autres pays concernés, nous ne pouvions pas facilement renoncer aux obligations que nous avons assumées, sans donner un avis suffisant de notre intention d'y renoncer.

M. DOUCET: Il ne faut pas $15,000 pour payer notre contribution. Notre part des dépenses des délégués britanniques à Rome a représenté environ $800, et notre participation à l'œuvre de l'institut central n'a coûté, en tout, que $3,500. Les périodiques, l'impression et la papeterie ont donc coûté $9,000. Ce crédit n'embrasse pas le personnel, et le crédit d'il y a deux ans ne l'embrasse pas non plus. Cependant l'honorable ministre prétend que ces périodiques ne valent absolument rien pour la population agricole.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas dit que les bulletins ne valaient rien, j'ai parlé des rapports et des statistiques publiés par suite des compilations, mais à part ces publications il y a différents bulletins.

M. DOUCET: Je suis entièrement d'accord avec l'honorable ministre et je n'ai pas compris dans ma déclaration les différents bulletins imprimés et distribués par le ministère de l'Agriculture. Je prétends que les bulletins émanant du département des Statistiques et recueillis à Rome ne sont d'aucune valeur pratique pour notre population agricole. Dans ce cas, ce crédit comprend $12,000 dont on n'a pas besoin, et à l'heure qu'il est cet argent pourrait être dépensé plus avantageusement pour d'autres fins agricoles.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami ne reproduit pas exactement ce que j'ai dit. Je n'ai pas déclaré que les bulletins ne contenaient aucuns renseignements pratiques, j'ai dit que les statistiques concernant les récoltes des différents pays, y compris le nôtre, n'étaient pas d'un grand secours pratique pour nos cultivateurs.

M. DOUCET: Mais si les statistiques reçues de l'institut international ne procurent aucun avantage aux cultivateurs que peuvent leur valoir les bulletins préparés d'après ces statistiques?

L'hon. M. MOTHERWELL: Bien que nous ayons reçu de Rome des lettres nous priant instamment d'envoyer nos délégués comme d'ordinaire, nous avons décidé de n'en pas envoyer et, par suite, nous avons fait honneur à nos autres obligations et nous nous sommes procuré des renseignements comme de coutume, pour $5,000 de moins.

M. DOUCET: Mais en 1922-1923 nous avons envoyé deux délégués et les dépenses ont représenté un total de $14,259. Le ministre ayant informé le comité qu'il ne se proposait pas d'envoyer des délégués, cette année, je prétends que notre contribution à l'Institut international devrait être de $2,700 et notre part dans les frais des délégués anglais qui nous représenteront à Rome, de $800, ce qui fait un total de $3,500. Le reste du crédit n'est d'aucune utilité pour les agriculteurs du Canada, comme le ministre l'a lui-même avoué.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dès mon arrivée au Parlement, j'ai exprimé l'opinion, certains membres du comité se le rappelleront, j'en suis sûr— que cet Institut n'avait que bien peu d'utilité pour nous. Je suis certain que le leader du parti progressiste (M. Forke) et l'honorable député de Saltcoats (M. Sales) se rappelleront ce que j'ai dit à l'époque.

M. FORKE: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces paroles ont eu peu d'écho parmi les membres du comité. Cette opinion provenait de mes longues observations antérieures à mon arrivée au Parlement et aussi au simple bon sens dont nous sommes tous plus ou moins doués et qui nous fait discerner ce qui est ou n'est pas avantageux pour le commun des cultivateurs. Toutefois, j'ai admis, lorsqu'on m'a montré l'envers de la médaille, qu'il y avait

le côté international dont il fallait tenir compte avant de nous retirer. Les membres du comité désirent, si je comprends bien, que je discute la chose avec mes collègues et, s'ils y consentent, que j'informe l'Institut à Rome que nous collaborerons à l'œuvre, cette année, pour la dernière fois. Je le ferai. Ce serait confirmer l'opinion que j'ai exprimée dès mon entrée en fonctions.

M. SUTHERLAND: Je regrette que le ministre tienne le comité responsable de ce crédit, car nous avions confiance justement dans ce qu'il appelle son simple bon sens, lequel l'a poussé à proposer une augmentation de $5,000, il y a deux ans, et une autre de $5,000, l'an dernier. Il était certainement mieux à même de juger l'utilité de cette œuvre que les membres du comité. Maintenant il vient rejeter la responsabilité sur le comité, lui reprochant d'avoir voté les crédits qu'il demandait. Le comité avait évidemment plus de confiance dans le ministre à cette époque et ils sont vivement désappointés de le voir, ce soir, jouer le rôle de Thomas incrédule et de l'entendre dire qu'il n'a jamais cru à l'utilité de cette dépense. Je suis surpris de voir un ministre responsable faire un pareil aveu, après avoir défendu son budget. Dans la circonstance, il n'y a rien à ajouter.

L'hon. M. MOTHERWELL : Mon honorable collègue s'est encore trompé.

M. SUTHERLAND: En quoi?

L'hon. M. MOTHERWELL: En ceci: j'ai fait remarquer que pendant la guerre, le Canada avait négligé de payer ses contributions à l'Institut. Il a fallu pour cela voter une somme de $5,000. Nous avons envoyés des délégués à Rome, il y a deux ans; cette année, nous n'en envoyons pas. En même temps, on nous informait constamment que les frais d'entretien de l'organisation avaient augmenté depuis trois ou quatre ans, ce qui explique le crédit de l'an dernier. Cette année, nous enlevons $5,000, parce que j'ai décidé de ne pas envoyer de délégués. Nous acquittons simplement nos obligations envers l'Institut de Rome, et c'est tout. Suivant mon honorable collègue, j'aurais avoué que la dépense n'avait aucune utilité; mais j'ai ajouté: au point de vue pratique de l'agriculture, que j'ai toujours distingué des obligations internationales que nous avons contractées.

M. DOUCET: Je conviens avec le ministre qu'on doit tenir compte de l'aspect international du sujet. La dépense n'étant, au point de vue pratique, d'aucune utilité pour les cultivateurs, je propose que l'article 48 soit réduit à $5,000, ce qui suffira pour acquitter notre contribution à l'Institut international d'agriculture de Rome, ainsi que notre part des frais de la délégation britannique.

L'hon. M. MOTHERWELL: Une somme de $5,000 ne suffit pas.

M. BOYS: L'attitude du ministre me paraît plutôt anormale. Il demande de voter le crédit et ensuite il dit qu'il n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore l'utilité de l'œuvre en question. S'il juge le crédit nécessaire, qu'il le dise; mais il ne peut pas s'attendre que nous le votions, quand il nous dit que c'est de l'argent dépensé en pure perte.

L'hon. M. MOTHERWELL: Voilà qui n'est pas juste. J'ai déjà repris l'honorable député d'Oxford trois fois. Mon honorable collègue va-t-il m'obliger de me répéter trois autres fois pour son information? Je n'ai jamais affirmé que l'œuvre était inutile. J'ai spécifié qu'elle ne pouvait pas servir de guide pour le cultivateur, quant à la façon dont il doit faire ses semailles au printemps en vue de parer à une insuffisance éventuelle ou éviter d'augmenter un surcroît et c'est bien ma conviction. J'ai ensuite démontré qu'il existait un autre aspect, l'aspect international, et c'est de ce côté que nous nous sommes engagés. Mon honorable ami n'a certainement pas l'intention de fausser le sens de mes paroles. J'ai été assez franc pour exposer au comité ma propre opinion et cette opinion est la même depuis que je suis ici et reste ce qu'elle était il y a dix ans. J'ai obtenu une meilleure vue du côté international et de son importance grâce à la représentation des délégués que nous avons envoyés là, et, par les rapports de mon personnel, je puis voir qu'il existe un autre aspect. Nous ne pouvons quitter une organisation internationale comme celle-là ou toute autre; nous ne pouvons nous retirer honorablement sans donner avis. Si mes collègues pensent que c'est la meilleure voie à suivre, je consentirai à ce que nous nous retirions à la fin de l'année, mais non pas d'une manière aussi brusque et aussi irrégulière. Le seul fait que le crédit se chiffre à $5,000 de moins que l'an dernier indique que nous faisons tout pour économiser, mais en gardant notre engagement avec l'Institut.

M. GOULD: Je pense que le ministre devrait expliquer au comité qu'en dehors des frais des deux délégués, cette dépense est hors de notre contrôle; elle est imposée au Canada par l'Institut de Rome.

L'hon. M. MOTHERWELL: Absolument.

M. GOULD: Dans ce cas, je prétends que nous devrions prévenir l'institut de Rome de ce que nous entendons faire l'an prochain. Tout en approuvant les diminutions de dépenses, même celles qui nous sont douloureuses, je ne crois pas que nous puissions nous mettre dans ce qu'on pourrait appeler une position ridicule. Je crois que nous devrions nous exprimer dans le sens de ce qui s'est dit ici et que le ministre et ses collègues verraient à ce que l'institut soit avisé de ce que nous entendons faire l'an prochain.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député a parfaitement raison. La seule partie facultative du crédit est la somme de $5,000, et nous l'avons supprimée.

M. BOYS: Je ne désire nullement mal comprendre la position du ministre, loin de là, mais il nous a certainement donné l'impression qu'il n'avait nul besoin de ce crédit.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur le président, je proteste.

M. BOYS: J'ai simplement dit que j'avais compris cela, c'est tout. J'accepte ce que dit le ministre. D'après ses paroles, je comprends qu'il est en faveur de ce crédit et veut le voir adopté.

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement, sans cela il ne figurerait pas au budget.

M. BOYS: Je ne répéterai pas ce que j'ai compris des paroles du ministre au début de ses remarques, mais c'est certainement l'impression qu'il a laissée au comité et beaucoup de députés y ont fait allusion. Si on nous a envoyé des publications que nous n'avons pas payées, je ne voudrais pas que le pays refuse de les payer, mais je comprends qu'elles sont payées en entier et dans de cas, il me semble que nous pourrions maintenant nous retirer gracieusement et honorablement.

M. MILLAR: Je partage tout à fait l'avis de l'honorable député (M. Gould), il me semble que nous ne pouvons faire autrement que de payer notre contribution de l'année, mais, ensuite, nous pourrons nous retirer. Puis-je demander au ministre si les fonctionnaires envoyés aux conférences de l'institut sont des hommes de premier ordre dans l'agronomie des divers pays? Sont-ils à même d'établir des relations entre leurs observations et d'en donner le profit aux pays respectifs ou bien confinent-ils leurs travaux à de simples statistiques?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous envoyons en général un délégué parlant le français et l'anglais parce que les discussions se font dans ces deux langues. Voici ce que sont les buts de l'Institut:

L'Institut est un bureau de renseignements, agricole international pour la concentration de l'étude et la publication de renseignements statistiques, techniques, pratiques et économiques concernant l'agriculture, on donne une place très importante à la production des récoltes, aux prix, à l'approvisionnement visible, aux importations et exportations, modes de culture, à la chimie agricole et la botanique, à la greffe végétale, aux maladies des végétaux, à la météorologie, la sylviculture, le bétail, les industries agricoles, la coopération, le crédit agricole, l'organisation et l'administration agricoles.

La question de coopération est la première chose que David Lubin a eue dans l'idée parce que c'est un ardent apôtre de la coopération.

L'Institut publie trois bulletins périodiques réguliers:

(a) Revue internationale de la Science et de la Pratique de l'Agriculture, qu'on pourrait nommer la revue des revues de l'agriculture. Son contenu est extrait de 2,600 publications périodiques de divers pays et en plusieurs langues.

(b) Revue Internationale d'Economie Agricole,, traitant de la coopération, du crédit, de la direction des exploitations agricoles et d'autres questions économiques intéressant l'agriculture.

(c) Rapport International des Récoltes et Statistiques Agricoles contenant les rapports officiels de la condition des récoltes et des estimations de la superficie et de la production dans toutes les récoltes importantes, en même temps que des statistiques du commerce international, du nombre des bestiaux, etc. Des états annuels de la production et du commerce des engrais artificiels et des aliments concentrés pour animaux sont aussi contenus dans ce bulletin. Dans l'édition anglaise les données intéressant la superficie et la production sont exprimées en acres et en quintaux. Dans le cas du blé, on doit sous peu donner la production en boisseaux de 60 livres.

L'Institut publie aussi chaque année un Annuaire International de législation agricole contenant des rapports et des résumés des lois et règlements intéressant l'agriculture et adoptés dans divers pays. L'Annuaire International de Statistique Agricole, jusqu'ici publié tous les deux ans, sera publié tous les ans. On concède que c'est l'ouvrage le plus complet qui est publié sur ce sujet. La dernière édition comprend les années 1921-22. L'édition précédente comprenait les années 1909 à 1921.

Outre ces publications périodiques, il a été imprimé et distribué un grand nombre de publications comprenant des monographies sur la coopération agricole dans les différents pays du monde; un précis du système de crédit coopératif européen; l'utilisation des déchets; les produits dérivés de l'huile et les huiles végétales; le Landschaften et son crédit coopératif foncier allemand; le crédit rural en Canada; l'organisation coopérative pour la vente des produits agricoles et l'approvisionnement des besoins agricoles en Canada, etc., en tout trente imprimés.

L'Office canadien. Le but de l'Office canadien est de reproduire les données essentielles de l'œuvre de l'Institut de Rome, afin de l'adapter aux besoins du Canada et pour assurer son influence directe sur l'agriculture canadienne.

Voilà la partie de l'œuvre de l'Institut au sujet de laquelle j'ai exprimé des doutes quant à son utilité pour l'agriculture canadienne. Lorsque l'honorable député de Salt-

coats (M. Sales) m'a questionné sur ce point, que pouvais-je lui répondre autre chose? Mon opinion ne visait que le côté agricole; je n'ai rien dit à l'égard des divers autres objets de l'œuvre poursuivie. Au point de vue des renseignements internationaux, je crois que le Canada, a eu raison d'adhérer à l'Institut jusqu'à présent, mais non pas pour ce qui concerne directement l'agriculture canadienne, et j'entends par là les conseils aux cultivateurs pour les ensemencements du printemps et la publication des superficies ensemencées dans les imprimés de l'Institut.

M. SALES: Je désirerais poser une autre question.

L'hon. M. MOTHERWELL: Celle à laquelle je réponds m'a déjà causé tant d'embarras que je ne sais si je dois vous en permettre une autre.

M. SALES: Je vous en poserai bien d'autres, si vous me le permettez. Si l'Institut n'est pas utile pour les cultivateurs, pour qui donc l'est-il? A qui rend-il service?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les renseignements de l'Institut rendent de grands services aux cultivateurs. Plusieurs de ces renseignements ont déjà fait l'objet de discussions interminables dans cette Assemblée et il se pourrait que nous tirassions profit de quelques-uns.

Sur la question de coopération la fondation Horace Plunkett a pris l'initiative de réunir en Angleterre un congrès chargé d'examiner les avantages de la coopération en matière agricole. Notre collègue sait évidemment que sir Horace Plunkett est un des hommes les plus dévoués à la cause de la coopération agricole en Irlande et dans toute la Grande-Bretagne. Ce n'est pas une question morte. Au contraire, elle est très discutée aujourd'hui.

Enfin, il y a bien autre chose en agriculture, en dehors de la question de renseignements, qu'il est nécessaire de connaître pour régler l'étendue de nos opérations chaque année d'après les données statistiques. Mais cette partie n'est guère utile. J'espère que je n'ai rien dit laissant entendre que je ne vois rien de bon pour nous dans l'œuvre de l'Institut.

M. FORKE: Le ministre exagère. Le renseignement pourrait être utile à connaître s'il montrait qu'une énorme superficie va être mise en blé dans le monde entier.

L'hon. M. MOTHERWELL: En théorie c'est fort bien; mais c'est comme toute chose où la pratique vient démentir la théorie Je suis bien sûr que notre collègue, quand il a été chez lui à Pâques, n'a pas tenu compte des renseignements de l'Institut à cet égard.

M. FORKE: J'ai dit à mes hommes de semer moins de blé, mais de semer plus d'avoine et d'orge.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais c'est par peur de la rouille. Voici une autre page où il est question de divers sujets. Dois-je vous la lire?

M. MILLAR: Est-ce que les experts délégués par le Canada dernièrement ont quelque réputation en agriculture?

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout le monde sera d'accord pour reconnaître que le premier représentant du Canada aux séances de l'Institut jouissait d'une haute situation à cet égard: j'ai nommé l'honorable Sidney Fisher. Feu M. Rutherford, qui fut autrefois directeur du service vétérinaire, et plus tard membre de la commission des chemins de fer, possédait une réputation enviable dans le monde agricole.

M. FORKE: Est-ce que M. James Robertson a déjà été délégué?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, c'est M. Rutherford. Je n'ai pas l'avantage de connaître M. Charron, mais on me dit qu'il possède une haute compétence. Il y a eu aussi M. Wilson. Nos collègues savent quelle part il a prise au développement de l'industrie laitière en Saskatchewan.

(L'amendement n'est pas adopté).

L'article est adopté.

Bétail, $1,280,000.

L'hon. M. STEVENS: Ce crédit est considérable et important. Bien des députés ignoraient que le budget viendrait sur le tapis ce soir, et je propose de réserver le crédit.

L'hon. M. GRAHAM: Nous n'y pouvons rien.

L'hon. M. STEVENS: Nous non plus.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami était absent, je crois, lorsque, au commencement de la séance, je suis allé trouver le chef de l'opposition pour lui demander si le représentant de Victoria (M. Tolmie) était présent. Il m'a répondu que non et j'ai sauté le crédit destiné au service de l'hygiène des animaux sans qu'on me l'eût demandé. J'ai cru me montrer bon prince.

L'hon. M. STEVENS: Si nous passons à un autre crédit, qu'il soit entendu que nous

pourrons discuter n'importe quelle question à l'occasion du crédit au service de l'hygiène des animaux.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous laissons celui-ci de côté.

M. FORKE: Quant à la mise du budget sur le tapis ce soir, je ferai observer que deux membres de notre groupe ont pris la parole l'un après l'autre, de sorte que nous ne sommes pas en faute s'il nous faut discuter le budget.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je m'étonne que mon honorable ami fasse observer que les conservateurs refusent de continuer la discussion, puis nous demandent de lever la séance.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai rien dit de tel. J'ai courtoisement émis l'idée que le crédit était considérable et que nombre de députés ignoraient qu'il serait étudié ce soir. Je n'ai pas parlé de l'interruption de la discussion du budget.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vu l'heure qu'il est, nous pouvons, je crois, nous rendre au désir de l'honorable député.

L'hon. M. STEVENS: Quant à moi, je veux bien étudier d'autres crédits, mais celui-ci est considérable et important.

M. BOYS: Je n'ai qu'une remarque à faire au sujet du débat. J'admets que le ministère et mon honorable ami ont raison de passer à l'étude du budget, mais, d'un autre côté, je ne veux pas que l'on croie un seul instant qu'il y a là de la faute du groupe dont je fais partie. Ce n'est que justice de dire—et tous le comprendront—que les travaux du comité qui s'occupe du bill relatif à l'union des églises ont plus ou moins dérangé nos calculs, et que le vendredi est toujours un mauvais jour. Aujourd'hui, pas un seul partisan du ministère n'a appuyé les propositions budgétaires; quant à nous, nous avons fourni quelques orateurs. En réalité, nous n'en avons entendu qu'un parmi les progressistes. Un autre, il est vrai, a pris la parole plus tard, et je tiens aussi à en faire honneur à nos amis. Pour mettre les points sur les i, la guerre a cessé faute de combattants. Nous voulons être francs. Cette interruption provient de circonstances extraordinaires et ne doit pas être attribuée à un groupe plutôt qu'à l'autre. Cette semaine, l'union des églises a probablement provoqué plus d'intérêt que le budget. Tous les groupes sont également à blâmer et, à titre de whip du parti conservateur, je tiens à reconnaître l'excellente manière dont le ministère a fait face à la situation. Je ne crois pas, cependant, qu'on ait de reproche à nous faire.

M. LEADER: Vu que le débat sur le budget a été interrompu tout à coup, je suggère que nous votions maintenant un crédit.

M. BOYS: Nous ne nous occupons pas des crédits en ce moment.

L'hon. M. MOTHERWELL: Par déférence envers le représentant de Victoria (M. Tolmie), qui est absent, et qui, de plus, porte intérêt à ce crédit, je propose le renvoi de la discussion.

(Le crédit est réservé).

Rapport est fait sur l'état de la question.

La séance est levée à onze heures moins cinq.

LUNDI, 12 mai 1924.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RESOLUTION COMPLEMENTAIRE DU BUDGET

L'hon. J. A. ROBB (ministre du Commerce) demande à déposer les résolutions suivantes relatives aux droits de douane et à la loi sur le revenu de guerre.

1. Que la résolution n° 1 du 30 avril 1924, relative aux amendements au tableau A du tarif des douanes 1907, soit modifiée en y ajoutant la clause suivante:

Que ladite résolution soit amendée par la radiation des numéros du tarif 456a et 502c, des énumérations de marchandises et des divers taux de droit s'il en est, respectivement en regard de ces numéros, et la substitution des numéros, énumérations et taux suivants:

Numéros du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
453d	Matrices d'acier, d'une classe ou sorte non fabriquée en Canada, évaluées à pas moins de mille dollars chacune, pour être employées exclusivement à l'étampage des feuilles ou tôles métalliques. Pourvu que ces matrices soient exportées du Canada sous la surveillance des Douanes dans moins de trois mois de la date d'entrée en douane.....	En franchise	En franchise	En franchise
456a	Lingotières pour être employées à la production de l'acier.....	En franchise	En franchise	En franchise
502c	Manches de bois ou tiges pour manches de bois, dont l'usinage n'a pas dépassé le tournage, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'articles énumérés dans les numéros tarifaires 448, 449 et 450 pour être employés exclusivement dans la fabrication des articles énumérés dans lesdits numéros.....	En franchise	En franchise	En franchise

2. Que la résolution n° 3 du 30 avril 1924 relative aux amendements du tableau B du tarif douanier de 1907 soit amendée de manière à prévoir l'insertion, audit tableau B, de l'article suivant: énumération et taux de drawback des droits de douane:

Numéros du tarif	Marchandises	Circonstances permettant le drawback	Portion du droit (non compris le droit spécial ou le dumping) payable à titre de drawback
1044	Brique réfractaire.....	Lorsqu'elle est importée par des manufacturiers de fer ou d'acier pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'un haut fourneau, d'un fourneau à foyer ouvert ou d'un fourneau de laminerie.....	99 p. 100

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu, qu'il y a lieu de présenter une loi pour modifier la loi spéciale des revenus de guerre et ses lois modificatrices, en décrétant:

1. Que le remboursement de la taxe de consommation ou de vente pourra être accordé sur les marchandises importées qui entrent en franchise, et qui ne seront pas jugées conformes à la commande, si ces marchandises sont exportées sous la surveillance des douanes dans les trois mois comptant de l'entrée en douane.

2. Que la résolution n° 2 du 30 avril 1924, sur les additions à la liste des articles exceptés qui sont exemptés de la taxe de consommation ou de vente, soit modifiée par l'addition, après l'inscription "manuels imprimés autorisés par les départements de l'instruction publique d'une province du Canada", des mots suivants:

"et les matières servant exclusivement à leur manufacture ou production;"

et que l'item 453d du tarif soit ajouté à ladite liste de marchandises exceptées.

3. Que toute loi basée sur le paragraphe Un de la présente résolution, entrera en vigueur le 1er juillet 1924.

REMANIEMENT DE LA CARTE ELECTORALE

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense Nationale): Je propose que le 1er rapport du comité spécial chargé d'examiner le projet de loi (bill n° 2) tendant à remanier la carte électorale de la Chambre des Communes soit adopté.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Si je me rappelle bien, ce rapport ne porte que sur les impressions, n'est-ce pas? Demande-t-il aussi que le comité siège durant les séances de la Chambre?

L'hon. M. MACDONALD: Il demande l'autorisation pour le comité de faire imprimer certaines parties de ses délibérations, lorsqu'il le jugera à propos. Nous avons demandé aux provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse de nous exposer leurs vues relativement à la diminution possible de leur représentation et nous avons pensé qu'il serait préférable d'avoir cet exposé, quel qu'il soit, imprimé. L'intention du comité n'est pas de faire imprimer toutes ses délibérations, mais naturellement, il faudra être autorisé à faire imprimer le rapport lorsque le temps viendra de le préparer Nous demandons aussi que le comité siège durant les séances de la Chambre. Ce rapport est unanime, et je ne doute pas que la Chambre,

comme le comité, ne soit disposée à faciliter de toutes manières les délibérations du comité afin qu'il fasse son rapport le plus tôt possible.

(La motion est adoptée).

L'EMBRANCHEMENT MELFORT DU NATIONAL CANADIEN

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Du consentement unanime, je propose, monsieur l'Orateur, que l'ordre du jour ainsi conçu:

La Chambre en comité sur le bill (n° 40), Loi concernant la construction d'une ligne de chemin de fer du National-Canadien jusqu'au mille 41 de l'embranchement de Melfort, près de Nipawin, dans la province de la Saskatchewan.

soit rescindé et que le bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour y être examiné de nouveau. L'amendement apporté à ce bill par le comité semble mal interprété et le meilleur moyen de tirer la chose au clair me paraît être de renvoyer le bill au comité.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: La Chambre consent-elle unanimement à cette motion?

Des VOIX: Oui.

(La motion est adoptée.)

LE RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

L'hon. H. S. BELAND (ministre du Rétablissement civil des soldats) dépose la partie II de l'enquête de la commission royale sur les pensions et le rétablissement des soldats dans la vie civile,—formant le 2e rapport provisoire.

Qu'il soit imprimé 700 exemplaires en anglais et 300 en français du dit rapport sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

(Cette motion est adoptée.)

L'UNITED CHURCH OF CANADA

Liste des pétitions présentées le lundi, 12 mai.

Des pétitions ont été présentées de la part de certains membres des congrégations suivantes, demandant que le projet de loi tendant à incorporer l'*United Church of Canada* ne soit pas adopté.

M. R. Matheson et autres, de Granum, Alberta, membres et adhérents de l'église presbytérienne de la Vallée-de-Jumbo—Par l'hon. M. Stewart.

L'église presbytérienne St. Andrews; l'église presbytérienne St. Aidan; l'église presbytérienne St. Stephn, tous de New-Westminster, C.-A.—Par M McQuarrie.

Des pétitions ont été présentées par certains membres des congrégations suifantes demandant que le projet de loi soumis à la Chambre et tendant à constituer civilement *The United Church of Canada* soit adopté durant la présente session.

L'église méthodiste de la rue McLeod, Ottawa (Ont.); les églises presbytérienne et méthodiste unies de Minden (Ont.); Gertrude M. Date et 45 autres, de l'église méthodiste Centrale, de Stratford (Ont.); Magaret Kerfoot et 135 autres, de Prescott (Ont.); l'église Community, Montréal-Est, de l'église unie St. Andrew, de Wolfville (N.-E.); de l'église méthodiste de Bowmanville (Ont.); et de l'église méthodiste de Kincardine (Ont.).—Par M. McTaggart.

L'église presbytérienne Calvin, Rathwell (Man.); l'église presbytérienne d'Arcola; l'église méthodiste de Victoria (C.-A.); l'église presbytérienne de Stoney Mountain (Man.); l'église méthodiste de Victoria (C.-A.); l'église Union, de Trout Creek; l'église méthodiste d'Esquimalt (C.-A.); l'église presbytérienne de Mission City (C.-A.); l'église méthodiste métropolitaine, de Victoria (C.-A.); l'église unie, Comfort (Alberta,); et le congrégation Union, d'Aneroid et autres localités, Saskatchewan.—Par M. Lewis.

L'église congrégationnelle de Calgary, (Alberta); les églises méthodistes de Manotick, de Kars et d'Osgoode, (Ont.); les églises Union, de Shebo et de Tuffrell (Sask.); l'église méthodiste de Carman (Man.); l'église Union, de Strongfield; l'église méthodiste de Rosetown (Sask.); l'église Union, de Lemberg; l'église méthodiste de Richmond (Ont.); l'église unie de Craighmyle (Alberta); l'église unie de Milestone (Sask.); l'église méthodiste de Québec (Qué.); l'église Kensington, Montréal; l'église Union, de Rivers (Man.); l'église méthodiste de Gagetown (N.-B.); l'église méthodiste de Raleigh Township; l'église presbytérienne et méthodiste unie de Lelan, de Perth Road et d'Opinicon (Ont.); l'église méthodiste de l'avenue Empress, London (Ont.); les églises méthodistes d'Union et de Port Stanley, Ontario, et l'église méthodiste d'Exeter.—Par M. Pritchard.

1re LECTURE

De plusieurs projets de loi d'intérêt privé, émanant du Sénat.

Le 1er (bill n° 98) tendant à faire droit à Antonio Pietranglo;

Le 2e (bill n° 99) tendant à faire droit à Ella Vear;

Le 3e (bill n° 100) tendant à faire droit à Anna Welton;

Le 4e (bill n° 101) tendant à faire droit à Marjorie Mahaffy;

Le 5e (bill n° 102) tendant à faire droit à Mary Elizabeth Milne;

Le 6e (bill n° 103) tendant à faire droit à Georgina Myrtle Potts;

Le 7e (bill n° 104) tendant à faire droit à Guy Barrington Hutchings.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

MATERIAUX IGNIFUGES POUR LA CONFECTION DES TOITURES

M. PARENT demande:

1. Y a-t-il eu enquête dirigée par le département des assurances au sujet de la valeur des différents matériaux à toiture quant à la protection contre l'incendie?
2. Dans l'affirmative, quand, et dans quelle province?
3. Qui a fait l'enquête et quels témoins ont été entendus?
4. Quelles ont été les conclusions de l'enquête?

L'hon. M. ROBB (ministre du Commerce):

1. Nos spécialistes font actuellement des expériences avec les divers matériaux de toiture pour en déterminer le degré de résistance au feu.

2. Ces recherches, commencées il y a quelques mois déjà, se poursuivent encore.

3. Le comité est formé de MM. les professeurs H. M. Mackay, R. DeL. French et F. M. G. Johnson de l'université McGill; les recherches se basent sur des expériences pratiques plutôt que sur les dépositions de témoins.

4. Il n'y a pas encore eu de conclusion, vu que les expériences ne sont pas terminées.

LA COMPAGNIE NATIONAL STEEL CAR

M. DOUCET demande:

1. La national Steel Car Company est-elle une firme canadienne? Où est-elle établie?
2. La Eastern Car Company est-elle une firme canadienne? Où est-elle établie?
3. La Pressed Steel Car Company est-elle une firme canadienne? Où est-elle établie?

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat):

1. La National Steel Car Corporation, Limited est une compagnie canadienne ayant son siège social à Hamilton, Ont.

2. Oui; son siège social est à New-Glasgow, N.-E.

3. L'Imperial Steel & Wire Company, Limited, autrefois The Pressed Steel Car & Wheel Company, Limited, est une compagnie canadienne constituée en corporation en vertu d'une loi de la législature d'Ontario; son siège social est à Perth, Ont.

LE BAC HIAWATHA

*M. JONES demande:

1. Combien de passagers le traversier *Hiawatha*, a-t-il transportés l'an dernier entre Abercrombie et Pictou, comté de Pictou (N.-E.)?
2. Combien de fret ce bateau a-t-il transporté dans la même période?
3. Quelles ont été les recettes du service des passagers de ce bateau, pour la période indiquée?
4. Quelles ont été les recettes du fret de ce bateau dans la même période?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a ici un malentendu. En effet, le Gouvernement ne verse aucune subvention à la compagnie de navigation dont il est question ici; par conséquent, il n'est pas renseigné à ce sujet.

DIRECTEUR DU PENITENCIER DE DORCHESTER

M. DOUCET demande:

1. A-t-on nommé un directeur au pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick?
2. Dans l'affirmative, quel est son nom?
3. Sinon, qui remplit les fonctions de directeur?
4. Depuis quand le directeur suppléant est-il en fonction, et a-t-il les aptitudes voulues pour ce travail?
5. Quand les fonctions sont-elles devenues vacantes?
6. Quand le Gouvernement se propose-t-il de faire la nomination?

1. Non.
2. Réponse au n° 1.
3. Geo. T. Goad.
4. Est entré au service depuis près de quatre ans. La décision quant à ses aptitudes dépend de la commission du service civil.
5. 1er janvier 1924.
6. La nomination dépend de la Commission du service civil.

LE TRANSCONTINENTAL ET LES PORTS MARITIMES CANADIENS

M. MacLAREN demande:

Quelles mesures a-t-on prises pour mettre en vigueur les disposiitions de la loi du National-Transcontinental, 1903, chapitre 71, article 45, relatif aux raccordements à assurer et à établir pour les marchandises entrant et sortant des ports maritimes canadiens?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

La compagnie nommée dans l'article de la loi du Transcontinental auquel on vient de faire allusion est la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. En vertu de l'article 45 cette compagnie s'engage à fournir les navires voulus pour le transport des marchandises des ports du Pacifique et de l'Atlantique. Néanmoins, elle n'a pu comme elle s'y était engagée louer le Transcontinental et elle a ensuite cessé d'exploiter le Grand-Tronc-Pacifique qui est actuellement sous séquestre. Le gouvernement ayant dû, en conséquence de ce défaut, entreprendre l'exploitation de ces voies, les dispositions contenues dans cet article n'ont plus un caractère contractuel. Cependant, sans être la matière d'un engagement contractuel le développement de nos ports canadiens demeure la politique fondamentale de la direction du réseau National-Canadien et de celle du gouvernement canadien.

LA SOCIETE DE COLONISATION DU CANADA

M. COOTE demande:

1. Combien de familles la société de colonisation du Canada a-t-elle amenées au pays pendant l'exercice 1923-24?

2. Combien le Gouvernement a-t-il payé à cette société dans le même exercice?

3. Combien la société a-t-elle reçu d'autre part, au cours du même exercice?

L'hon. M. ROBB (ministre de l'Immigration):

1. Trente-cinq colons. Nous n'avons pas de renseignements quant au nombre des familles.

2. $100,000.

3. $100,000 provenant en parties égales du National-Canadien et du Pacifique-Canadien. Nous n'avons pas de renseignements touchant d'autres subventions.

SALAIRES DE LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. M. STEVENS demande:

D'après quelle échelle a-t-on payé les gages des chauffeurs et matelots de la marine marchande du gouvernement canadien, sur le Pacifique, en 1921, 1922 et 1923 respectivement?

L'hon M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux):

Service côtier: 1921, premiers deux mois d'exploitation, août à octobre, 60 par mois; octobre à décembre, $67.50 par mois. 1922, $67.50 par mois. 1923, $67.50 par mois.

Service d'Australie et d'Orient: 1921, janvier à juillet, $75 par mois; juillet à décembre, $60 par moisè 1922, $60 par mois. 1923, $60 par mois.

Vancouver—Service du R. U.—L'exploitation a commencé en novembre 1923, $60 par mois.

EMBARGO SUR LES POMMES CANADIENNES EN AUSTRALIE

M. MacKELVIE demande:

Relativement aux négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement d'Australie au sujet d'une entente commerciale, le gouvernement canadien a-t-il demandé que l'Australie fasse disparaître l'embargo sur les pommes canadiennes?

L'hon. M. ROBB: Oui.

IMMIGRANTS DES ILES HEBRIDES

M. SPENCER demande:

1. Combien d'Hébridiens sont venus au Canada en 1923 et 1924?

2. Combien d'entre eux ont été placés sur des fermes?

3. Combien sont maintenant sur des fermes?

4. Pour combien de ces immigrants le Gouvernement a-t-il avancé le prix de passage?

5. Quel a été le total des avances?

6. Combien de ces immigrants ont remboursé l'avance de passage, et quel est le total des remboursements?

7. Combien doivent des arrérages sur ces avances?

8. Combien des Hébridiens venus au Canada en 1923 et 1924 ont émigré aux Etats-Unis?

[L'hon. M. Graham.]

9. D'aucuns parmi ces derniers devaient-ils encore de l'argent au Gouvernement sur les avances de passage? Dans l'affirmative, combien d'entre eux, et quel est le total des sommes dues de ce chef?

L'hon M. ROBB:

1. 580 (à l'exception de deux groupes amenés sous les auspices du gouvernement d'Ontario.)

2. Tous ont été placés sur des fermes, sauf quatre familles, dont deux vont être placées sur des terres.

3. Tous ceux qui ont été placés en premier lieu.

4. Tout le groupe amené en 1923, soit 291 immigrants. Nous avons pas encore reçu le rapport touchant les 289 personnes amenées en 1924.

5. Le montant avancé pour le groupe de 1923 a été de $26,098.39, dont $16,311.49 ont été remboursés par le gouvernement britannique, laissant un reliquat de $9,786.90 comme part du Gouvernement fédéral dans les avances faites.

6. Aucun.

7. Réponse au n° 6.

8. Aucun des Hébridiens amenés sous la direction du gouvernement du Dominion en 1923 et 1924.

9. Réponse au n° 8.

M. THOMAS SHANKS

M. GRIMMER demande:

1. Thomas Shanks est-il à l'emploi du département de l'Intérieur, et, dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions?

2. A-t-il été promu du poste d'arpenteur général assistant des terres fédérales au poste de directeur général assistant des arpentages dans ce département? Dans l'affirmative, quand et par quelle autorité?

3. Quelle est l'échelle des appointements accordés à ces fonctions, respectivement?

4. M. Thomas Shanks a-t-il rempli ses fonctions de directeur général assistant des arpentages, depuis sa promotion? Sinon, qui les remplit?

5. Thomas Shanks reçoit-il les appointements du directeur général assistant des arpentages, et, dans l'affirmative, depuis quand?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur):

1. Oui; assistant directeur général des Arpentages.

2. Oui, le 1er octobre 1923; la Commission du service civil ayant signé son certificat de promotion.

3. Le poste d'assistant arpenteur général a été aboli. Les appointements de l'assistant directeur général des arpentages vont de $3,900 à $4,800.

4. Oui.

5. Oui, le 1er octobre 1923.

CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN DE TORONTO A NAPANEE

L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

Quels dédoublements de voies et de services de trains le National-Canadien a-t-il pu effectuer entre Toronto et Napanee?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer):

Ces rails ont été enlevés sur l'ancienne voie du Canadian-Northern entre Brighton et Cobourg. Depuis juin 1920, le service des voyageurs a ainsi évité 42,627 milles de parcours et on a réuni les bureaux des réseaux aux endroits suivants: Toronto, Oshawa, Port-Hope, Cobourg, Grafton, Colborne, Brighton, Trenton, Belleville et Napanee.

HOTEL SCRIBE

*L'hon. sir HENRY DRAYTON demande:

1. Le Gouvernement a-t-il vérifié l'affirmation que l'hôtel Scribe avait été offert en vente à moins de $1,400,000, au Pacifique-Canadien qui l'a refusé?
2. Si cette affirmation était controuvée, a-t-on proposée la vente de cette propriété au Pacifique-Canadien et à quel prix?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des Chemins de fer): Le Gouvernement, monsieur l'Orateur, ne possède aucun renseignement quant à la rumeur contenue dans cette question.

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. CASGRAIN demande:

1. Quel a été le total des dépenses de la commission internationale mixte de sa fondation au 21 mars 1924?
2. Quels sont les noms des trois premiers commissaires nommés par le gouvernement Laurier?
3. Pourquoi le gouvernement impérial a-t-il nommé trois autres commissaires?
4. Quels sont les noms des trois premiers commissaires nommés par le gouvernement impérial?
5. Le Gouvernement sait-il que depuis la démission du commissaire P. B. Mignault, maintenant juge de la cour Suprême, la province de Québec n'a eu aucune représentation dans la commission?
6. Le Gouvernement se propose-t-il de donner une représentation à la province de Québec dans la commission?
7. Dans l'affirmative, quand?

Par le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre):

1. $582,818.97.

2. Sir George Gibbons, Alexander P. Barnhill, Aimé Geoffrion.

3. Les personnes énumérées en réponse à la question n° 2 n'avaient pas été nommées par le gouvernement impérial quand le gouvernement Laurier a quitté le pouvoir, en 1911 et d'autres noms ont été proposés au gouvernement impérial par le gouvernement Borden arrivant alors au pouvoir.

4. L'hon. T. Chase Casgrain, Charles A. Magrath, Henry A. Powell, C.R.

5. La commission mixte internationale est actuellement composée des personnes suivantes: Charles A. Magrath, président; Henry A .Powell, C.R. et sir William Hearst, K. C. M. G.

L'hon. T. Chase Casgrain a donné sa démission comme membre de la commission quand il a accepté un portefeuille dans le cabinet et l'hon. juge Mignault l'a remplacé. Celui-ci s'est à son tour retiré quand il a été nommé à la cour suprême du Canada. Sir William Hearst K. C. M. G. a été subséquemment appelé à lui succéder comme membre de la commission.

6. La question est à l'étude.

7. Réponse au n° 6.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOTS DE DOCUMENTS

POSTE DE T.S.F. A DAWSON ET MAYO

M. BLACK (Yukon) demande:

1. Quels ont été les frais d'installation de chacun des postes de T.S.F. à Dawson et Mayo, Territoire du Yukon, en 1923?
2. Combien a coûté l'exploitation et l'entretien de chacune de ces stations depuis l'installation?
3. Combien de personnes sont employées dans chacune de ces stations, et à quels titres?
4. Quels ont été les revenus de chacune de ces stations depuis leur ouverture?

COMMISSIONS D'ENQUETE

Par M. LEADER:

1. Combien de commissions d'enquête le ministère Laurier a-t-il nommées?
2. Combien ces commissions ont-elles coûté au total?
3. Quels sont les noms des avocats que le Gouvernement a employés?
4. Quelle rémunération a-t-on accordée à chacun d'eux?

Par M. LEADER:

1. Combien de commissions d'enquête le ministère Borden a-t-il nommées?
2. Combien ces commissions ont-elle coûté au total?
3. Quels sont les noms des avocats que le Gouvernement a employés?
4. Quelle rénumération a-t-on accordée à chacun d'eux?

Par M. LEADER:

1. Combien de commissions d'enquête le ministère Meighen a-t-il nommées?
2. Combien ont-elles coûté, au total?
3. Quels sont les noms des avocats que le Gouvernement a employés?
4. Quelle rénumération a-t-on accordée à chacun d'eux?

Par M. LEADER:

1. Combien de commissions d'enquête le ministère actuel a-t-il nommées?
2. Combien ont-elles coûté, au total?
3. Quels sont les noms des avocats que le Gouvernement a employés?
4. Quelle rénumération a-t-on accordée à chacun d'eux?

EDIFICE PUBLIC D'ARNPRIOR

Par l'hon. M. STEVENS:

1. A-t-on réparé l'édifice public fédéral à Arnprior en 1923?

2. Dans l'affirmative, qui a fait le travail: (a de réparation aux fondations; (b) de peinture, de plâtrage, et de décoration, etc.?

3. Si l'on a demandé des soumissions, était-ce par annonce publique, et, dans l'affirmative, dans quels journaux les annonces ont-elles paru?

4. Quelles soumissions ont-elles été reçues, et de qui, et à qui l'entreprise a-t-elle été adjugée?

5. A-t-on posé de nouveaux fils électriques dans l'édifice, et l'entrepreneur a-t-il donné un sous-contrat pour ce travail?

6. Le département des Travaux publics a-t-il nommé au sujet de ces travaux un inspecteur, et, dans l'affirmative, qui a-t-il nommé?

LES FETES DE PICTOU EN 1923

Par M. BLACK (Halifax):

1. Combien le Gouvernement a-t-il affecté à la célébration *Hector*, à Pictou (N.-E.), dans l'été de 1923?

2. Quelle somme supplémentaire s'il en est le département de la Défense nationale a-t-il affecté à cette démonstration?

3. Le Gouvernement a-t-il reçu un état des frais de cette démonstration?

4. Dans l'affirmative, à quoi a-t-on utilisé l'argent?

ETAT DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Par M. SUTHERLAND:

1. Quel était le nombre total des employés, avec le total des salaires payés à ces derniers, au 1er janvier 1922 et au 1er janvier 1924, dans les divisions suivantes du département de l'Agriculture, avec indication du nombre total des employés et du chiffre total des salaires pour chaque division: (a) gouvernement civil, permanent et temporaire; (b) instruction agricole; (c) entomologie; (d) laiterie en général; (e) contrôle des vaches laitières; (f) crèmerie Finch; (g) expansion des marchés; (h) insectes destructeurs et nuisibles; (i) production et vente du tabac; (j) arboriculture fruitière; (k) épizooties; (l) viandes et aliments en conserves; (m) élevage; (n) contrôle des graines de semence?

2. A-t-on ajouté une division ou plus depuis le 1er janvier 1922?

3. Dans l'affirmative, quels sont leurs titres, et combien d'employés chaque division nouvelle compte-t-elle, d'après la question 1?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Convertie en demande de documents.

M. SUTHERLAND: C'est pourtant une question des plus simples. Il suffirait de quelques heures pour en préparer la réponse. J'ai fait inscrire cette question à l'ordre du jour, parce que je n'ai pas pu avoir satisfaction en m'adressant directement au ministère.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon personnel me dit qu'il faudra dix jours ou deux semaines pour dresser l'état demandé.

MEDECINS CONSULTANTS DE LA COMMISSION DES PENSIONS MILITAIRES

Par M. ROSS (Kingston):

1. Quels sont les médecins conseillers de la commission des pensions?

[M. Leader.]

2. Quel est le dossier militaire de chacun?

3. Quels sont les médecins consultants du bureau d'appel fédéral?

4. Quel est le dossier militaire de chacun?

5. Quelle préparation spéciale ont reçue les spécialistes en neurologie de la commission?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LA CELEBRATION "HECTOR"

Par M. DOUCET:

Relevé indiquant en détail les dépenses faites sur le crédit que le Parlement a voté, à la session dernière, pour la célébration *Hector*, à Pictou (N.-E.)?

LA STAFFORD R. RUDD AND COMPANY

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de correspondances, télégrammes et autres pièces que le ministre des Travaux publics ou un des fonctionnaires du département a échangés avec Stafford R. Rudd et Cie, avec le président du comité libéral d'Arnprior, et avec d'autres.

Copie des lettres, télégrammes et autres pièces échangés entre le ministre de la Justice et le procureur général de la Colombie-Anglaise, ou un membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, et un membre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, relativement à certaines accusations portées contre des officiers de la Royale Gendarmerie à cheval, et instruites par le commissaire Smith; aussi, copie du rapport dudit commissaire.

BUREAU DES PECHERIES EN COLOMBIE-ANGLAISE

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de lettres, télégrammes et autres pièces échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou un fonctionnaire de ce département, y compris l'inspecteur Halliday, de New-Westminster, et les députés de Chilliwak, de Skeena, ou d'autres circonscriptions, relativement à la suppression du bureau des pêcheries à Vaucouver, ou des fonctions d'inspecteur chef des pêcheries en Colombie-Anglaise.

NARCOTIQUE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de lettres, télégrammes et autres pièces échangés entre le ministre, le sous-ministre ou un fonctionnaire du département de la Justice, ou le premier ministre ou un fonctionnaire de son bureau, et M.-A. Macdonald, C.R., W.-W.-B. McInnes, touchant la nomination d'une commissaire pour faire enquête sur la manutention irrégulière de drogues imputée à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada en Colombie-Anglaise.

Par l'hon. M. STEVENS:

Copie de la pétition adressée au ministre de la Justice au nom de C.-W. Monk, convaincu en janvier 1923 de vente illicite de drogues narcotiques.

Par l'hon. M. STEVENS:

Relevé des quantités de cocaïne et autres drogues narcotiques saisies en Colombie-Anglaise par le Royale Gendarmerie à cheval du Canada, indiquant la disposition qu'on en a faite, de 1920 à 1924 inclusivement.

GENDARMERIE A CHEVAL DE VICTORIA

Par l'hon. M. STEVENS:

Relevé des noms des membres de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada à Victoria qui ont (a) quitté le service, (b) été éloignés, (c) destitués, et indiquant les raisons particulières à chaque cas.

HOTEL DES POSTES DE QUEBEC

Par M. PARENT:

Copie de lettres et pièces que le département des Travaux publics possède au sujet des réclamations de l'entrepreneur pour le paiement du coût des travaux exigés par la construction de l'hôtel des Postes, à Québec.

ETAT DE REVENU DES CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition) demande:

Copie des états officiels de revenu du National-Canadien, pour décembre 1923 et mars 1924, dans lesquels se trouvent les données partant du commencement de 1923 et de 1924 respectivement.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et Canaux): J'avais espéré garder ces renseignements pour embellir mon exposé des opérations annuelles des chemins de fer canadiens-nationaux. Mon très honorable ami me permettra peut-être de le faire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai jamais constaté que les discours de l'honorable ministre manquaient d'ornements; fréquemment ils manquent de renseignements. Je ne veux pas le priver de sa substance. Je présume qu'il me serait possible de me renseigner même. En tout cas, je comprends que le ministre désire les réserver pour le grand jour.

L'hon. M. GRAHAM: J'an passerai une copie à mon très honorable ami.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: La motion est rayée.

LE PARTAGE DES AMENDES IMPOSEES AUX TRAFIQUANTS DE DROGUES NARCOTIQUES

Par l'hon. H. H. STEVENS (Vancouver-Centre):

Relevé détaillé des moitiés payées par le bureau de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada à Vancouver, et à Victoria, relativement à l'exécution de la loi de l'opium et des drogues narcotiques, indiquant à qui les paiements ont été faits, et à quelle date.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je suis obligé de m'opposer à cette résolution. L'exécution de la loi de l'opium et des narcotiques est déjà une tâche très difficile. Les personnes qui sont adonnées à ce trafic sont adroites, puissantes et sans scrupule; si l'on donne les renseignements demandés dans cette résolution, cela rendra plus pénible la tâche de la police et exposera à des représailles ceux qui donnent les renseignements. Nombre d'autres raisons militent contre l'adoption de la motion. Je dois dire que je m'oppose aussi à l'adoption des avis de motion n° 9 et n° 10 inscrites au nom de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Il vaut peut-être mieux les réserver.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Réservés en l'absence de M. Stevens.

LES TRAVAUX DU PORT DE VANCOUVER

M. LADNER (Vancouver-Sud): J'ai reçu un télégramme très pressant de certains exportateurs de grain de l'Ouest au sujet du parachèvement des jetées nos 1 et 2 à Vancouver qui sont en construction. Le message affirme, qu'à moins de l'adoption sans retard des crédits nécessaires à l'achèvement de ces jetées, ces installations ne pourront servir à la manutention de la prochaine récolte, au mois d'octobre. Et cela aurait pour effet de diminuer sensiblement le rendement de l'élévateur n° 1 et rendrait pour ainsi dire inutile l'élévateur n° 2, sauf pour des frais d'entreposage. Je désire savoir si le parachèvement de ces jetées est retardé?

L'hon. M. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): C'est la première fois que mon attention est appelée sur cette question. Je me renseignerai auprès des fonctionnaires de mon département et je communiquerai à mon honorable ami tous les renseignements à ma disposition.

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la proposition de l'honorable J. A. Robb (ministre intérimaire des Finances), l'invitant à se former en comité des voies et moyens et sur le projet d'amendement de M. Woodsworth.

L'hon. M. COPP (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, le débat sur le budget dure déjà depuis quatre semaines et, si j'ai bien compris, il se prolongera pour quelques jours encore. La question revêt une grande importance non seulement pour le Canada tout entier, mais aussi pour chacune des provinces qui composent la Confédération canadienne, de sorte qu'à mon titre de représentant de l'une des provinces maritimes, je me permettrai cet après-midi de faire quelques brèves observations touchant la situation actuelle au point de vue de la population que je représente.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je tiens à m'unir aux orateurs tant de la gauche que de la droite, qui ont offert leurs plus sincères félicitations à mon honorable ami et collègue, le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) pour le lucide exposé budgétaire qu'il a prononcé le 10 avril dernier. Peu importe que nous approuvions ou non le texte du présent budget, nous avons tous été favorablement impressionnés par le

splendide exemple de brièveté et de concision que nous fournit l'exposé financier annuel du ministre intérimaire des Finances,—exposé qui, j'en suis heureux, a été favorablement accueilli par toute la population du Canada, de l'Atlantique au Pacifique. Je ne puis m'empêcher non plus, monsieur l'Orateur, de m'unir de tout cœur aux honorables membres qui ont manifesté les profonds regrets que cause ici et au conseil privé l'absence du ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) et de l'ex-ministre de la Justice (sir Lomer Gouin). J'ai la conviction que le ministre des Finances eût été enchanté de soumettre à l'assentiment du Parlement le budget en discussion et d'être en mesure d'annoncer cette année, comme il l'a fait à maintes reprises par le passé, un excédent appréciable des recettes sur les dépenses publiques—de fait c'est le premier surplus que nous ayons eu depuis 1914. Et de plus, quelle joie le ministre des Finances n'eût-il pas éprouvée à annoncer aussi une réduction de la dette publique, qui marque le retour des surplus du régime Fielding des anciens jours.

Il est impossible de discuter le programme fiscal du Canada sans tenir compte des nombreuses difficultés qu'offre l'administration des affaires publiques dans un pays comme le nôtre.

Tous les pays ont leurs difficultés; nous avons eu les nôtres pendant quelques années, depuis l'armistice qui a mis fin à la Grande guerre et pendant la période de rétablissement. Le Canada est un vaste pays, il s'étend de l'Atlantique au Pacifique, son territoire est plutôt long que large, sa population est clairsemée et il se divise naturellement en quatre parties. Il y a les Provinces maritimes. Elles constituent une des anciennes parties de la confédération, leur territoire est restreint et leur population se compose surtout de cultivateurs, de marchands de bois, de pêcheurs et de mineurs. L'industrie minière est exploitée dans la Nouvelle-Ecosse, mais sur une moindre échelle que les autres industries. Viennent ensuite les anciennes provinces de Québec et d'Ontario. Leur population s'occupe aussi d'agriculture et d'industrie forestière et beaucoup plus d'industrie manufacturière que celle des Provinces maritimes. Quant à la population établie au milieu de la partie ouest du Canada, elle s'adonne toute à l'agriculture. Plus à l'ouest, dans la Colombie-Anglaise, ce sont l'agriculture, l'industrie minière et l'industrie forestière qui font l'objet des occupations du public. Il n'y a qu'à observer la variété d'intérêts des différentes partites du pays pour concevoir combien il est difficile d'arriver à déterminer une politique fiscale qui leur convienne.

Nous devons nous enquérir des besoins de chacune, puis travailler de notre mieux à les satisfaire, sans perdre de vue l'intérêt général du pays tout entier.

La tâche de proposer et de mettre en pratique une politique fiscale des plus conformes aux exigences d'un pays tel que le Canada comporte de nombreuses difficultés, et c'est là ce qu'une rude expérience a appris aux honorables membres de la gauche. Durant la guerre nous nous sommes uniquement évertués à faire ce qu'il fallait pour assurer la victoire. Après l'armistice par lequel elle s'est terminée nos adversaires furent appelés à gouverner le pays et à répondre aux exigences de la période de rétablissement qui commençait. Ils ont sans doute travaillé à résoudre de leur mieux les questions qui se sont présentées, mais à en juger par le résultat de l'élection de 1921, le peuple ne fut pas satisfait de leur administration. Héritiers de leur tâche nous avons étudié toutes ces questions avec le plus grand soin depuis deux ans et avons cru devoir soumettre enfin au Parlement certaines propositions tendant à modifier le tarif et la politique fiscale du pays. La question de la politique fiscale a toujours été caractérisée par beaucoup de difficultés et de divergences d'opinion. Cependant, après en avoir fait une étude approfondie, nous avons décidé de soumettre au Parlement les propositions dont il s'agit maintenant. Elles ont provoqué beaucoup d'opposition chez une certaine partie de la députation. J'ai écouté avec plaisir l'excellent discours prononcé vendredi soir par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Je dirai quelques mots des trois différents points que l'honorable député a soulevés. Il a dit que le gouvernement actuel se composait d'opportunistes. . .

Une VOIX: Très bien.

L'hon. M. COPP: Je prends acte de cette exclamation. Le sens des mots "opportunistes" et "opportunité" est assez élastique. Mon honorable ami nous a taxés d'opportunisme dans l'intention de nous flétrir, mais si l'on est opportuniste parce qu'on tient à répondre aux vœux de la grande majorité du peuple tels qu'on les comprend, et aux vœux d'un parti qui représente une grande majorité de l'opinion publique de l'Atlantique au Pacifique, si odieuse que puisse être l'épithète d'opportuniste, je veux qu'on me la décerne.

L'honorable député de Vancouver-Centre s'est ensuite senti le désir de venir en aide aux cultivateurs de ce pays et il y a procédé d'après la manière ordinaire de tous nos adversaires. Qu'il me soit permis de citer une couple de ses observations à cet égard. Voici ses paroles:

Ce qu'il faut au Canada, dans les circonstances difficiles dont je viens de parler, c'est une politique sage qui permette surtout au cultivateur de l'Ouest de consolider sa dette courante. Mes honorables amis admettront sans doute avec moi que c'est là un des plus pressants besoins de l'Ouest, à l'heure qu'il est. Il serait inutile de blâmer ces débiteurs de s'être endettés, qu'il nous suffise de considérer qu'ils ont contracté de fortes dettes; que ces dettes représentent des taux d'intérêt élevés et qu'il leur est impossible de les consolider. Ce qu'il faut pour répondre aux exigences de la situation, c'est de les mettre à même de consolider leurs dettes courantes au moyen de prêts à terme comportant des taux raisonnables.

Cela semble raisonnable. Maintenant que les honorables membres de la gauche se rendent enfin compte de la situation financière des cultivateurs de l'Ouest, représentés ici par le groupe progressiste, voici ce qu'ils disent:

Nous voulons que le Gouvernement ou une autre institution les secoure et leur fournisse l'occasion de convertir leurs dettes et de continuer à s'endetter comme ils l'ont fait dans le passé. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas cette panacée que le présent Gouvernement offre aux cultivateurs dans tous les coins du Dominion. Il ne cherche pas à les mettre en état de convertir leurs dettes, mais il espère leur permettre de gagner leur vie, de retirer des bénéfices de leurs entreprises, afin qu'ils puissent les éteindre au lieu de les consolider.

Dans son brillant discours, mon honorable ami a eu une autre belle envolée. Qu'il me soit permis d'en citer encore quelques phrases. Il raconte le voyage enchanteur qu'il a fait pour se rendre à Ottawa:

Au fur et à mesure que nous avancions, je vis une chaumière construite dans une clairière d'environ cinq acres. Sur le seuil de la porte se tenait une femme à l'air réjoui entourée de quatre bambins accrochés à sa robe et saluant de la main le train qui passait. Plus loin, dans la petite étendue de terrain défriché se trouvait le mari qui préparait le sol pour les semailles du printemps, et il m'est venu en l'idée que cet homme avec sa femme et ses enfants offrait la solution du problème du nord de l'Ontario, problème qui a si longtemps dérouté les politiques de ce pays.

Eh bien! voilà l'idée qu'entretiennent mes honorables amis de la gauche. Cet homme tentait de défricher un petit coin de la forêt et de gagner assez, non pas pour vivre décemment mais pour vivoter, ce qui, nous ne l'ignorons pas, a été le sort de bien des gens au temps de la colonisation. Si mon honorable ami eut poussé son voyage plus loin, il aurait trouvé dans les Provinces maritimes ou au cœur de l'Ouest bien d'autres de ces premiers défricheurs.

Monsieur l'Orateur, je déclare que ce n'est pas là la bonne manière de trancher la difficulté. La seule manière plausible de la résoudre c'est que le ministère et le Parlement étudient sérieusement la question et adoptent une ligne de conduite qui sera avantageuse pour les pionniers qui se sont enfoncés dans les régions désertes et désolées du pays, et qui tentent maintenant de mettre en valeur et de peupler le coin du territoire où ils se sont établis.

Un débat sur le tarif et les contributions nous oblige naturellement à tenir compte de deux groupes nombreux. Il y a, d'une part, les industriels que la protection a plus ou moins aidés depuis un demi-siècle. D'autre part, se trouvent les agriculteurs et les consommateurs qui examinent gravement le problème financier et cherchent à alléger leurs fardeaux Quant à moi, je n'ai pas une parole amère pour les premiers; nous tirons vanité des établissements industriels qui ont surgi en différents endroits du Canada. Toutefois, je le répète, la plupart se trouvent dans les provinces d'Ontario et de Québec. Afin de faire connaître au Parlement ce qui est, à mes yeux, une bonne raison qu'ont presque tous les fabricants d'Ontario de s'opposer à toute modification du programme financier, j'emprunterai quelques données statistiques à l'*Annuaire du Canada* de 1922-23. Le tableau que j'ai ici indique la valeur du rendement comparatif des quatre industries fondamentales—l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'exploitation des mines—et de l'industrie manufacturière, par provinces, pendant l'exercice dont il s'agit:

Provinces	Pour cent du rendement des 4 industries fondamentales	Pour cent du rendement de l'industrie manufacturière	Pour cent du rendement des autres industries
Ile du Prince-Edouard..	92.4	4.8	2.8
Nouvelle-Ecosse..	66.9	23.3	9.8
Nouveau-Brunswick. ..	82.	13.3	4.7
Québec..	54.6	37.6	7.8
Ontario..	43.6	48.	8.4
Manitoba..	64.6	26.7	6.7
Saskatchewan.	89.2	6.6	4.2
Alberta..	86.6	9.3	4.1
Colombie-Anglaise.. ..	82.7	4.5	12.8

Par le tableau précédent, il est aisé de voir pourquoi les représentants de la province d'Ontario s'opposent avec tant d'acharnement à toute réduction des droits sur les instruments de production que le Canada importe. Ce mauvais vouloir a trois ou quatre causes. La première, c'est qu'un certain nombre de gens appuient le parti libéral ou le parti conservateur par suite du milieu où ils sont nés et où ils ont constamment vécu, milieu qui a influé sur leurs convictions politiques. Les conservateurs de cette catégorie n'approuvent pas les réductions du tarif. En deuxième lieu, plusieurs députés de la gauche ont des intérêts dans des établissements industriels, et nous devions nous attendre qu'ils s'opposeraient à tout abaissement des droits. En troisième lieu, d'autres députés représentant des

circonscriptions dont le sort est intimement lié à celui de l'industrie manufacturière, et il est tout naturel de prévoir qu'eux aussi combattront toute diminution du tarif. En tenant compte de toutes ces raisons et des faits que revèle le tableau précédent, il est facile de comprendre pourquoi, dans l'Ontario, on repousse avec tant d'énergie les retouches que le budget ferait subir à notre programme financier.

La question du libre-échange a aussi été mêlée à la polémique. Ces jours derniers, mon honorable ami de Fort-William (M. Manion) a prononcé un brillant discours dans lequel il a invoqué Macaulay, Abraham Lincoln et d'autres célébrités pour prouver que la protection est ce qu'il faut à notre pays. Eh bien! je me contenterai de dire à mon honorable ami que ce que Macaulay écrivait au temps de la Corn laws n'est pas applicable à la situation qui prévaut en notre pays à l'heure actuelle. Nous ne saurions davantage nous inspirer d'Abraham Lincoln, si légitimement illustre soit-il, pour surmonter les obstacles financiers et autres qui se dressent aujourd'hui sur notre route. C'est du présent et non du passé que nous nous avons à nous occuper. L'heure a sonné de s'attaquer au problème tel qu'il se pose, sans nous accuper des opinions qui avaient cours avant le déluge. On pourrait tout aussi bien se faire argument de ce que John Knox ou John Wesley pensaient de l'union des églises. A notre titre de représentants du peuple il nous appartient de mettre toutes ces questions à l'étude et de les trancher sans nous laisser influencer par ce qu'on pensait il y a cent, denx cents ou deux cent cinquante ans. C'est de ce point de vue que j'envisage la situation présente, point de vue qui est aussi celui du ministère. L'honorable député a semblé vouloir agiter l'épouvantail du libre-échange; or, à l'heure actuelle, il n'est personne au Canada qui parle sérieusement de l'adoption de ce système.

Nous avons saisi la Chambre de propositions tendant à la réduction de certains droits de douanes et de certaines taxes qui pèsent lourdement sur la nation. Les manufacturiers profèrent des menaces par la voix de leurs représentants, ils décrivent l'horreur de la situation et prédisent ce à quoi aboutirait l'adoption des résolutions budgétaires. Ils en ont déjà fait autant. Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, vous étiez membre de la Chambre lorsque, en 1897, M. Fielding présentait son budget. A peine celui-ci était-il déposé que sir Charles Tupper faisait entrevoir les conséquences de l'adoption des propositions budgétaires du ministtre des Finances. Vous vous rappelez à quel degré d'éloquence il s'élevait pour dire qu'il voyait déjà les fenêtres des établissements industriels barricadés de planches, qu'il entendait déjà les douloureux gémissements des ouvriers jetés sur le pavé du jour au lendemain. Mais que se passa-t-il? Au lieu de languir, les industries canadiennes se sont développées dans une mesure satisfaisante, bien que les députés de l'opposition eussent prédit que le budget entraînerait leur ruine. Ils ont eu beau crier au loup, les choses n'en ont pas moins continué de suivre tranquillement leur cours. Les fabriques, annonçaient-ils, vont fermer leurs portes; les travailleurs, privés de leurs emplois, seront obligés de s'en aller aux Etats-Unis. Ils avaient peur même de leur propre ombrage. Qui n'a entendu parler de ces gens qui, traversant l'Atlantique, se sentaient pris d'épouvante à la pensée qu'ils étaient rendus à l'île au Sable et qui, au moment où la brise s'élevait se jetaient pardessus le bord tant ils craignaient de se noyer. De même nos adversaires sont prêts à se jeter à la mer avant la tempête, avant d'avoir rencontré le moindre obstacle.

Je n'entrerai pas dans les détails du budget, vu que depuis quatre semaines ils servent de thème à la discussion. La population de ma province voit de l'œil le plus favorable les dispositions budgétaires que le Gouvernement a arrêtées relativement à la situation industrielle et financière du Canada. C'est avec surprise, presque avec stupéfaction que j'ai vu l'autre jour le représentant de Kent (M. Doucet) déposer un projet d'amendement tendant au relèvement du tarif protecteur. S'il est au Canada une circonscription qu'accablerait le relèvement des droits de douane, c'est bien la sienne. Ses propres dires, de même que l'amendement dont il a saisi la Chambre renferment l'aveu du complet dégrèvement de tout ce qui sert à l'exploitation de nos pêcheries. S'il est des industries que l'honorable député doive avoir à cœur, ce sont la pêche et exploitation forestière; or, que penseraient de lui les habitants avisés du comté de Kent s'il allait leur dire qu'il entend rendre passibles de droits les choses nécessaires à l'exploitation de ces industries? Sans me constituer le porte-parole du comté de Kent, je tiens cependant à parler au nom de ceux des collèges électoraux dont la situation m'est connue. Etant quelque peu au fait de ce qui se passe dans le comté de Kent, je puis dire que pêcheurs et exploitants des forêts du Nouveau-Brunswick approuvent d'une voix à peu près unanime les présentes résolutions budgétaires.

Qu'il y ait des difficultés à surmonter, nous le savons. Comment nous y prendrons-nous? Il n'est qu'un seul moyen; il réside en ce que les manufacturiers doivent se pénétrer de l'idée qu'ils ne sont pas les seuls dont l'intérêt soit à considérer. De la part de qui ne s'intéresse pas outre mesure aux choses de l'in-

dustrie, il n'est que juste de tenir compte des embarras de ceux qui y sont plus profondément intéressés. En réfléchissant aux ennuis de chacun, nous oublierons une bonne partie des nôtres. Si nous nous mettions à examiner en commun la situation de telle partie du pays par rapport à celle de telle autre, afin de nous rendre compte des difficultés auxquelles se heurte chacune d'elles, nous en arriverions, je crois, à une solution raisonnable. Le budget est un pas dans la bonne voie. Il nous permettra de nous rencontrer plus facilement sur un terrain commun et d'examiner nos difficultés et ennuis réciproques. Si l'on fait cela, le Canada, au lieu de rétrograder, comme on l'a dit l'autre jour, à l'exemple de l'Allemagne et des autres pays dont le change est déprécié, progressera, et, avant longtemps, je crois, sera établi sur des bases solides. Il sera dans d'aussi bonnes circonstances sinon meilleures qu'il y a quelques années et même à la veille de la guerre.

L'an dernier, mes amis de l'opposition ont fait beaucoup de propagande. Nous avons entendu le "murmure de la mort". Le *Montreal Star* n'est rien moins qu'une feuille à sensation et il est bon d'appeler l'attention de la Chambre pour un moment sur les déclarations de ce journal et de son inconséquence lorsqu'il a parlé du "murmure de la mort". J'ai sous la main une assertion du *Montreal Star* de cette date. Voyons ce qu'il pensait de l'état des affaires. Je ne lirai que les titres pour ne pas imposer à la Chambre la lecture de longs articles. Voici ces titres:

Les détaillants profitent du tourisme.

Espérances d'amélioration de l'industrie de l'acier.

Retour des Etats-Unis des enfants prodigues.

Le chômage diminue rapidement.

Les paquebots bondés de moissonneurs.

Fin de semaine active.

Grande affluence à Montréal et Québec.

La récolte de grain de l'Alberta la meilleure depuis 1915.

La banque constate que les manufactures sont presque en pleine activité.

Bradstreets dit que le commerce de détail est satisfaisant.

Plus d'affaires et des profits nets plus élevés pour les aciéries de l'Ontario.

Les artisans arrivent en grand nombre.

Besoin urgent de la main-d'œuvre dans le nord de l'Ontario.

Les navires du Pacifique-Canadien sont occupés.

Record du Lake Shore; augmentation de dividendes sous peu.

Usines devant vendre du papier canadien sur le marché français.

Le paquebot *Doric* est entré dans le port avec la plus grand nombre de passagers.

Québec exportera tous les bestiaux en destination d'outre-mer.

Des médecins, des ministres du culte, des hommes de profession et des artisans débarquent au pays.

Le McIntyre Porcupine accuse d'excellents résultats.

Les navires des lacs sont actifs.

Les compensations de Montréal en augmentation de plus de 9 p. 100.

L'Ouest se prépare à une récolte d'automne exceptionnelle.

Améliorations dans le commerce du gros.

Plus de quatre mille colons sont arrivés durant la semaine.

La valeur approximative de la récolte de Québec est de 200 millions.

Les stations regorgent de moissonneurs.

Les industries en meilleure posture.

Les manufacturiers de chaussures trouvent que les affaires ont bien plus belle apparence.

$140,000,000. Augmentation du trafic depuis quatre mois.

Le record de l'exploitation des mines d'or surpassé en juillet.

Plus grande exportation de produits laitiers aux Etats-Unis.

Augmentation des exportations du minerai d'argent.

Rendement des mines de nickel de Sudbury égal à celui de la période de guerre.

Les exportation de blé canadien beaucoup plus considérables.

L'Ontario a besoin de main-d'œuvre pour les travaux de la ferme.

On s'attend à l'année la plus fructueuse de l'industrie forestière.

Progrès remarquable de Montréal.

Les forêts, les mines et les chemins de fer emploient des milliers d'ouvriers.

Le papier-journal a rapporté 12 millions et demi de plus que l'an dernier.

Le revenu net du réseau national a été de $1,177,445 durant le mois de juin.

Ce sont là des titres extraits du *Montreal Star*. Comme preuve de l'excellente condition des affaires dans l'industrie et le commerce, elles réfutent suffisamment, je crois, les assertions et le "murmure de la mort" qui ont paru sur les premières pages de cette feuille. A la lumière des faits révélés par ce quotidien, j'affirme sans hésitation que nous n'avons rien à craindre. Mais toutes ces rumeurs de mort prochaine et le reste ont été loin d'être bien accueillies dans le pays, et nos adversaires ont dû mettre fin à leur propagande.

Il y a eu une autre sorte de campagne. M. Gratton O'Leary s'est mis en vedette et a voulu conseiller aux Canadiens la conduite qu'ils devraient tenir ou non. Je ne veux pas entamer une discussion avec M. Gratton O'Leary, d'autant plus que l'un de ses propres amis et l'organisateur de son parti, l'honorable député de la ville de Victoria (M. Tolmie) lui a répondu complètement lorsqu'il a fait allusion aux articles qui ont été publiés il y a quelques semaines dans le *Mac-Leans' Magazine*. Il est évident qu'on essaie de berner le peuple en lui donnant à entendre que le ministère actuel administre absolument mal la chose publique. Cependant je n'ai pas le moindre doute que le pays ne se laisse pas tromper. Quoi qu'il en soit, jamais une situation n'a été améliorée par ce moyen. Je ne me m'oppose nullement à ce que nos adversaires agissent à leur guise dans l'inté-

rêt de leur parti et dans le but de réaliser le vif espoir qu'ils caressent de revenir un jour au pouvoir. Toutefois, je maintiens qu'une propagande comme celle dont j'ai parlé et qui a pour auteurs des hommes sérieux est certainement dangereuse pour le pays.

Je désire traiter aussi brièvement que possible la situation des chemins de fer, l'une des questions les plus importantes qui occupent les esprits du public, surtout dans les Provinces maritimes. Dans les circonstances, il est inévitable que je mentionne certains faits qui sont plus ou moins de caractère local, et l'on me pardonnera si parfois je m'écarte de la généralité. La situation actuelle des chemins de fer au Canada est la conséquence d'une série de changements. Tous les ans, depuis que je me rappelle, la construction et l'exploitation des chemins de fer ont été discutées. Et ceux d'entre nous qui viennent des Provinces maritimes savent quel rôle important cette question a joué dans nos affaires là-bas. Ainsi l'engagement du Canada de construire un chemin de fer contribua beaucoup à décider la population de ces provinces à entrer dans la confédération. Je dirai un mot, en passant, de la situation générale. Les honorables députés se souviennent que vers 1903 l'administration libérale entreprit la construction du Transcontinental et du Grand-Tronc-Pacifique. Elle était à peu près complétée lorsque mes honorables amis furent portés au pouvoir, et je comprends qu'ils modifièrent les rampes, courbes et autres choses de ce genre. Chacun sait aussi qu'un marché passé avec la compagnie du Grand-Tronc laissait à celle-ci l'exploitation de ce chemin moyennant un certain intérêt. Cela n'eut jamais lieu. Je ne discuterai pas ce point au mérite; il suffit d'affirmer que rien ne se fit dans ce sens. Peu après l'accession du cabinet Borden des mesures furent prises pour l'exploitation du Transcontinental par l'Etat qui, un peu plus tard, en vint à se charger du Nord-Canadien et de ses filiales. Bien que cette action fût combattue alors, je ne me propose pas de discuter aujourd'hui si elle fut sage ou non. Donc, le gouvernement acquit ces lignes. Quelque temps après, il fit voter une loi autorisant la fusion de ces différents chemins de fer, savoir le Nord-Canadien, le Grand-Tronc, le Grand-Tronc-Pacifique, le Transcontinental et l'Intercolonial. C'est le moment de parler de l'Intercolonial et du mécontentement et du malaise que les Provinces maritimes ont ressentis en cette circonstance. L'Intercolonial fut construit en exécution d'une promesse faite par le Canada aux Provinces maritimes lors de leur entrée dans la Confédération. Il fut construit et exploité par le gouvernement sous la direction du ministre des Chemins de fer. Je ne veux ni embrouiller les choses ni affirmer quoi que ce soit qui ne puisse être corroboré par les faits. Mais personne, je pense, ne contredit que pendant plusieurs années l'intérêt politique de l'un ou de l'autre des deux partis intervint plus ou moins dans l'administration de l'Intercolonial. Malgré cette intervention cependant, je ne crois pas que l'on se préoccupa beaucoup des attaches politiques des employés pourvu qu'ils fussent assez compétents. Mon but, en insistant sur ce point, est de réfuter les mensonges propagés relativement à l'Intercolonial. D'abord, ce ne sont pas les libéraux, mais les conservateurs qui ont fusionné l'Intercolonial avec le National-Canadien.

M. SUTHERLAND: Mon honorable ami propose-t-il qu'on en fasse de nouveau un instrument politique?

L'hon. M. COPP: Je n'ai rien dit de semblable; je ne m'occupe pas du tout de ce côté-là de la question. Voici, pour la gouverne de mon honorable ami, quelle est exactement la situation. En prenant le pouvoir le gouvernement actuel se trouva avec cet abandonné sur les bras, et après mûre reflexion il décida de le confier au bureau d'administration régulièrement autorisé afin que le tout fut administré indépendamment de toute considération politique.

M. SUTHERLAND: J'espère que le ministre ne se méprend pas. Il parlait du chemin de fer Intercolonial, administré, disait-il, au point de vue politique, dans le passé, et il se plaignait du système actuel. C'est pourquoi je lui ai posé la question. Le Transcontinental National n'a rien a faire ici; le ministre parlait de l'Intercolonial.

L'hon. M. COPP: Mon honorable ami sait qu'il n'y a qu'un chemin de fer. Nous l'avons pris tel que ses amis l'ont laissé et nous l'exploitons au moyen d'un bureau d'administration auquel nous l'avons confié, sans intervenir d'aucune manière. Mais mon honorable ami de Saint-Jean (M. MacLaren) et mes honorables amis d'autres parties du Nouveau-Brunswick me dénoncent parce que je n'interviens pas ou que je ne tolère pas d'intervention dans la gestion de l'Intercolonial par les administrateurs de nos chemins de fer. J'établis les responsabilités, et c'est le parti tory qui est responsable de cette situation.

M. MacLAREN: Le ministre affirme-t-il que l'ancien Intercolonial n'est plus qu'une partie du réseau du National-Canadien?

L'hon. M. COPP: Oui.

M. MacLAREN: Alors comment concilier cette attitude avec celle de la Commission des Chemins de fer qui maintient que la partie du réseau National qui était autrefois le chemin de fer Intercolonial ne relève pas d'elle?

L'hon. M. COPP: Ce que j'ai dit est absolument exact. L'honorable député sait très bien que l'Intercolonial fait aujourd'hui partie du réseau des chemins de fer Nationaux en vertu d'un loi adoptée en 1919 alors que les amis de l'honorable député étaient au pouvoir.

M. MacLAREN: Le secrétaire d'Etat aurait-il l'obligeance de répondre à ma demande? Comment explique-t-il l'attitude de la commission des chemins de fer qui est contraire à la sienne?

L'hon. M. COPP: Si mon honorable ami veut se renseigner au sujet de la commission des chemins de fer je suis sûr qu'il doit tout simplement consulter le commissaire en chef.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami veut-il dire à la Chambre quand fut mise entièrement en vigueur la loi de 1919?

L'hon. M. COPP: Je n'ai pas ce renseignement à la main. Ce que j'ai dit au sujet de l'Intercolonial est absolument exact. Cette voie fut incorporée au réseau National en 1919 et le Gouvernement ne s'est pas ingéré dans son administration. Qu'on me permette de répondre à ceux qui ont répandu dans ma province l'impression que j'ai manqué à mon devoir lorsque sir Henry Thornton a pris la direction des chemins de fer et que du consentement de ses collègues il a divisé le réseau en districts régionaux. Je ne suis pas ici pour défendre sir Henry Thornton; mais je veux être juste et reconnaître à chacun le mérite qui lui est dû. Je ne suis pas expert en matière de voies ferrées; sans doute je ne le serai jamais. Comme citoyen des Provinces maritimes j'avoue franchement à la Chambre que j'aurais été bien heureux si sir Henry Thornton et ses collègues avaient jugé bon de prolonger la région Atlantique jusqu'à Montréal, ou même plus à l'ouest. Ils n'ont pas jugé à propos de le faire; sans doute avaient-ils d'excellentes raisons pour motiver leur décision. Mais que la région de l'Atlantique soit ou ne soit pas agrandie, cela ne changera rien au succès futur de tout le réseau. C'est purement une question d'ordre local qui nous intéresse beaucoup, nous des Provinces maritimes,—je dirai même qui nous inquiète fort. Mais je n'incline pas à croire que toute décision du conseil de direction des chemins de fer Nationaux soit comme les lois des Mèdes et des Perses qui ne souffraient pas la moindre modification. J'espère que les directeurs des chemins de fer Nationaux reconnaîtront un jour la grande opportunité d'agrandir la région Atlantique, et je ferai tout en mon pouvoir pour hâter ce jour,—sans, toustefois, jamais perdre de vue, qu'on a confié l'administration des chemins de fer à ces directeurs. Je dois dire qu'au cours de la dernière année ils ont bien réussi dans leur tâche; et j'espère que leur succès se maintiendra. Seulement, monsieur l'Orateur, comment les Provinces maritimes doivent-elles s'y prendre pour s'attirer l'attention sympathique de sir Henry Thornton? Est-ce que les députés des Provinces maritimes approuvent le langage dont s'est servi l'honorable représentant de Saint-Jean (M. Baxter) dans un discours prononcé, voilà quelques semaines, au Nouveau-Brunswick? On me permettra peut-être de citer les lignes suivantes d'un compte rendu de ce discours paru dans un journal:

Le docteur Baxter a rappelé l'expulsion des Acadiens il y a deux cents ans et en a établi l'analogie avec la situation actuelle. Puis il a lancé une diatribe contre le nouveau président du National-Canadien, sir Henry Thornton "ce thaumaturge importé par Mackenzie King, qui est né aux Etats-Unis, les a quittés pour s'établir en Angleterre, a été fait chevalier pour quelque prétendu service; remercié de ses services en Angleterre on l'a fait venir ici, sir Henry Thornton qui est responsable de la seconde expulsion des Acadiens".

Mon honorable ami croit-il qu'un langage pareil va bien disposer sir Henry Thornton vis-à-vis des demandes des Provinces maritimes? Mon honorable ami le ministre des Chemins de fer (M. Graham) a parlé d'autres insinuations contre sir Henry Thornton faites dans la province de Québec par certains honorables messieurs, membres de l'ancien gouvernement conservateur. Ces attaques ont été si fréquentes depuis quelques mois que même l'Ottawa Journal—qui n'est pas l'ami du ministère actuel,—en a parlé dans un article de fond publié le 25 mars dernier. Voici ce qu'il y a dit:

Les vrais ennemis du réseau national qui appartient au public canadien et ceux qui font le plus pour le discréditer sont les gens qui, se prétendent amis, mettent tout en œuvre pour faire mépriser les directeurs des chemins de fer. Sir Henry Thornton est aujourd'hui un des plus éminents parmi tous les directeurs d'opérations ferroviaires; aujourd'hui quiconque a voyagé sur la voie du National-Canadien, tout individu et toute compagnie qui a eu affaire au chemin de fer avouera volontiers que le service s'est bien perfectionné. Comme l'a fait observer en Chambre l'autre jour un des membres importants du parti conservateur: "le service est amélioré au point qu'on ne reconnaîtrait pas le chemin de fer." Il y a des gens qui tout en n'ayant l'air de rien occupent leurs loisirs à dénigrer un peu partout le réseau national. Le président, qui est un

des hommes les plus laborieux du continent, a non seulement eu à résoudre les graves problèmes qui se présentaient à lui, mais doit encore endurer des attaques de la plus injuste et de la plus violente des propagandes. Cette propagande se remarque ici et là dans les journaux et ses auteurs font autant d'efforts pour discréditer le chemin de fer National-Canadien en attaquant son président et ses directeurs, que pour essayer de persuader les Canadiens et les autres peuples du monde que le Canada est menacé de la ruine. Plus le réseau réussit, plus les attaques sont violentes et plus les insinuations contre ceux qui l'administrent sont perfides.

Voilà ce que publiait le *Ottawa Journal* et c'est une réponse aux remarques de l'honorable député de St-Jean-et-Albert, ainsi qu'aux déclarations faites dans la province de Québec dont l'honorable ministre des Chemins de fer a parlé il y a quelques semaines. Nous voyons l'*Ottawa Journal,* un journal tory, venir à l'aide de sir Henry Thornton, en disant qu'il est non seulement un excellent administrateur des chemins de fer, mais le meilleur au monde. Nous avons pu obtenir ses services et lui confier la direction du chemin de fer National Canadien. Il me semble qu'on devrait nous féliciter d'avoir pu décider un homme de ce calibre qui ait autant d'énergie et une pareille renommée.

S'il existe quelque inquiétude et, jusqu'à un certain point, quelque mécontentement dans les Provinces maritimes, au sujet du chemin de fer Intercolonial, c'est la faute de nos honorables collègues d'en face. Depuis deux ans, j'ai reçu beaucoup de plaintes de gens de ma propre province et des autres provinces maritimes, parce que nous n'avons pas usé de notre influence politique relativement à l'administration de ce chemin de fer. Non pas que je pose comme principe absolu qu'on ne doive jamais demander à un homme qui est dans la politique son opinion sur les entreprises publiques. Mais comme on a reproché au parti libéral d'avoir autrefois cherché à faire intervenir la politique, je me joins volontiers à mes collègues, bien qu'il puisse y avoir un certain mécontentement à cause du chômage dans ma propre circonscription et ailleurs en Canada, je me joins à mes collègues, dis-je, pour faire cette déclaration au public: Dorénavant de chemin de fer sera une véritable entreprise commerciale, on l'exploitera au bénéfice de l'ensemble du pays et non pas de quelques particuliers, libéraux ou conservateurs, des Provinces maritimes ou d'ailleurs. Peut-être aurai-je à souffrir de l'attitude que je prends en ce moment; c'est pourtant ainsi que j'entends agir et je suis prêt à en prendre la responsabilité.

M. MARTELL: Mon honorable collègue me permettra de lui poser une question. Voudra-t-il concéder ou affirmer que les Provinces maritimes n'ont pas droit à un peu plus de considération, relativement au chemin de fer Intercolonial et désire-t-il lier le parti libéral à la nationalisation des chemins de fer? Dans l'affirmative, plusieurs libéraux seraient contre lui.

L'hon. M. COPP: Je ne peux pas mieux me prononcer. Le chemin de fer Intercolonial fait aujourd'hui partie du réseau national canadien; il a été remis au conseil d'administration, qui a à sa tête sir Henry Thornton. On doit l'exploiter comme une entreprise commerciale dans l'intérêt général du pays. Si indirectement, on doit avoir une sympathique considération pour les Provinces maritimes, à cause de leur situation particulière, je suis sûr que sir Henry Thornton et son conseil d'administration en tiendront compte.

M. MARTELL: Mon honorable collègue dit-il que nous n'avons droit qu'à une considération sympathique? Ne juge-t-il pas que nos droits, en ce qui concerne le chemin de fer Intercolonial, sont une condition antécédente à la confédération? Avons-nous droit seulement à la sympathie ou bien à la légalité et à l'équité?

L'hon. M. COPP: Cela regarde exclusivement le conseil d'administration.

M. MARTELL: Non pas exclusivement.

L'hon. M. COPP: L'exploitation du réseau est confié exclusivement au conseil d'administration. Je suis prêt à aider mes honorables collègues à obtenir tout ce qu'il est possible d'accorder raisonnablement et équitablement aux Provinces maritimes. Je dis simplement que je suis d'accord avec mes collègues pour ne pas faire intervenir la politique dans la circonstance.

Qu'on me permette de rappeler l'attitude que j'ai prise en 1919, lorsque le sujet a été discuté dans cette enceinte. Mes paroles ont été rapportées dans le hansard et dans les journaux. Lorsqu'on a déposé le projet de fusion des différents chemins de fer qui composent le réseau national, je m'y suis opposé. J'étais d'avis que le chemin de fer Intercolonial devait rester distinct, comme il l'était à l'époque de la Confédération, et c'est ce que j'ai déclaré catégoriquement à ce moment-là. Le projet de loi fut délibéré par le Parlement pendant plusieurs jours en comité de la Chambre et en séance générale. Lors de la troisième lecture, j'ai proposé que le bill ne soit pas adopté, mais modifié de manière à ce que l'Intercolonial ne forme pas partie du réseau du National-Canadien et demeure une entité à part. Voici ce que j'ai dit:

Je m'oppose formellement à ce que l'Intercolonial soit rattaché au réseau du Nord-Canadien, et à ce qu'on supplante les employés qui ont passé la moitié de leur vie à travailler sur ce chemin de fer, qui en connaissent tout le monde d'exploitation et sont aussi aptes que quiconque à remplir les postes importants de l'administration de nos chemins de fer. Partout dans les Provinces maritimes on remplace de vieux employés de l'Intercolonial par de nouveaux venus qui ne sont pas plus capables, je pourrais dire qui sont moins capables que ceux qui occupaient des positions importantes. Je n'ai rien à dire contre ceux qui dirigeront le réseau de nos chemins de fer nationaux ou du Nord-Canadien. J'ignore quel succès ils auront, et je me contente d'espérer qu'il sera des plus satisfaisants. Je ne reproche pas non plus au Gouvernement de présenter cette nouvelle loi et d'exploiter le Nord-Canadien, puisqu'il a été contraint d'en venir là. Mais, je proteste contre la fusion de l'Intercolonial et de ce réseau. Il n'a jamais été entendu, lors de la Confédération, que l'Intercolonial serait uni à ce réseau; il n'a jamais été entendu que l'Intercolonial serait soumis à une compagnie de chemin de fer et exploité par elle.

J'ai exprimé mon intention clairement et franchement, mais mon amendement n'a pas été accepté par le gouvernement de l'époque et la conséquence fut que l'Intercolonial devint et demeure partie du réseau National-Canadien.

L'hon. M. BAXTER: l'honorable député me permet-il une question? Si ce sont là les vues du ministre, pourquoi, maintenant qu'il est au pouvoir, ne détache-t-il pas cette ligne au réseau national pour lui rendre son ancien statut.

M. MARTELL: C'est justement ce que je dis.

L'hon. M. COPP: L'Intercolonial a été incorporé au réseau national par nos adversaires, on l'a laissé là et confié à l'administration du bureau de direction du National-Canadien. Quand cette question a été étudiée, le parti libéral s'est opposé à ce que certaines lignes soient incorporées dans le réseau de l'Etat, mais je suis d'avis qu'aujourd'hui une foule de gens, si ce n'est la majorité du peuple, sont en faveur d'un réseau national appartenant à l'Etat et exploité par lui, comme le National-Canadien l'est actuellement. Lors de la première session du Parlement, après que le parti libéral fut arrivé au pouvoir, nous avons dit au peuple que notre intention était de donner aux chemins de fer nationaux-canadiens un loyal essai—et c'est ce que nous faisons—en n'intervenant pas dans la direction des affaires par le bureau de directeurs nommé pour exploiter le réseau.

L'hon. M. BAXTER: L'honorable député me permettra-t-il une autre question? L'honorable ministre a-t-il changé d'avis et en est-il venu à la conclusion que l'ancienne politique était bonne?

L'hon. M. COPP: Je demande alors à mon honorable ami s'il a modifié son opinion touchant l'exploitation de ce chemin de fer.

L'hon. M. BAXTER: Oui.

L'hon. M. COPP: Bien que n'étant pas député à cette époque, mon honorable ami était membre du parti conservateur quand celui-ci a adopté le projet de loi de rachat du Grand-Tronc; de fait, il est l'un des conseillers du parti depuis que je le connais. Aujourd'hui, mon honorable ami condamne le rachat du Grand-Tronc parce que, selon lui, ce réseau favorise Portland (Maine) aux dépens de Saint-Jean (N.-B.). Or, mon honorable ami appuyait son parti à cette époque et il s'est porté candidat aux élections de 1921, c'est pourquoi je lui demande si, durant sa campagne électorale de 1921, il a condamné le gouvernement conservateur pour avoir racheté le Grand-Tronc. Je prétends que son attitude a été différente. Qu'a-t-il dit? J'ai sous les yeux les remarques qu'il a présentées au cours de la session de 1922, quand il s'est vu dans l'opposition. Il est très beau de voir les honorables députés parcourir le pays en prononçant des discours et en faisant appel au sentiment populaire dans leurs circonscriptions, mais nous avons sous les yeux, en toutes lettres, ce que mon honorable ami a dit ici, à la Chambre, et c'est que, son parti, alors qu'il se trouvait au pouvoir, a racheté le Grand-Tronc en dépit de la rude opposition du parti libéral de l'époque, parce que nous nous étions aperçus que des marchandises exportées allaient à Portland tandis que nous comptions les faire passer par les ports de Saint-Jean et Halifax. Mon honorable ami dit que nous aurions dû nous débarrasser du Grand-Tronc après l'avoir acheté. Mais, que devrions-nous en faire?

L'hon. M. BAXTER: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. COPP: Permettez-moi de lire ce qu'a dit mon honorable ami à la session de 1922; je le trouve à la page 103 du hansard revisé de cette année-là:

En traitant des chemins de fer, je voudrais mentionner une question qui est d'intérêt tout particulier pour les Provinces maritimes. Je crois que j'aurai la cordiale sympathie et, je l'espère, l'appui de mon honorable ami, le secrétaire d'Etat (M. Copp), de même que celui de tout autre député du Nouveau-Brunswick qui occupe un siège à votre droite, monsieur l'Orateur.

Au cours de la campagne électorale, on a violemment attaqué l'ancien ministère, au sujet de l'attitude qu'on lui prêtait à l'endroit du port de Portland (Maine). Je croyais—en réalité, je savais—que les faits ne corroboraient pas les prétentions des journaux. Je tiens à dire à mes honorables amis qu'il leur appartient maintenant de résoudre ce problème que l'ancienne administration aurait été obligée de résoudre. Du point de vue de la ville de Saint-Jean où l'on a dépensé des millions de dollars provenant des taxes municipales de cette ville et du Trésor fédéral, pour la construction de quais et l'amélioration du service des voies ferrées. Je dis que

le temps est venu pour nous d'utiliser les ports canadiens pour notre commerce avec l'extérieur, et si nous devons nous charger d'un vaste réseau de chemins de fer, il nous incombe, en dépit de tout, d'obtenir pour les ports canadiens, et pour ceux-ci uniquement, jusqu'à la dernière livre de marchandise et jusqu'au dernier voyageur que ce réseau peut transporter. Quand l'honorable ministre des Chemins de fer traitera cette question devant la Chambre, il nous donnera, je l'espère, l'assurance que le Gouvernement va faire cesser définitivement la diversion vers Portland et qu'il dirigera le transport vers nos deux grands ports d'hiver—ports assez complètement outillés, mais qu'on pourrait améliorer encore—je veux parler des ports d'Halifax et de Saint-Jean. Je ne voudrais pas que le Gouvernement crût qu'il existe la moindre rivalité entre nos ports du littoral de l'Atlantique, à propos de cette question. Notre véritable attitude consiste à faire ressortir ici, avec toute l'énergie que chacun de nous qui représentons les Provinces maritimes peut déployer, que le commerce canadien, suivant l'expression de feu sir Wilfrid Laurier, afluera vers les ports canadiens et, pour assurer ce résultat, nous devons développer non seulement les ports de Saint-Jean et d'Halifax, mais encore, en temps utile, tous les autres ports de ces provinces, afin de subvenir aux besoins de l'immense commerce que ce pays développera. Mais si ce réseau de chemins de fer est coordonné, nous devons cesser d'utiliser un autre débouché dans le pays qui borne le Canada au sud, et cela au détriment de nos ports nationaux.

Il faut rompre ces relations, dit l'honorable membre. Comment et à quel point? Le parti conservateur a fait l'acquisition du Grand-Tronc, malgré l'avis contraire du parti libéral, c'est un fait établi. Le rachat du Grand-Tronc a fait l'objet d'un long débat auquel j'ai pris part. Je m'excuse de vous citer ce que je disais alors:

Me serait-il permis de faire allusion à l'effet que ce projet peut avoir sur les ports maritimes des Provinces maritimes? On me reprochera peut-être de me placer trop exclusivement au point de vue des intérêts de ma province; mais je suis bien disposé à affronter ce reproche. Nous des Provinces maritimes sommes peut-être un peu jaloux de conserver les petites faveurs dont nous avons été l'objet de la part du Gouvernement depuis la confédération. Nous avons deux grands ports naturels dont nous sommes fiers et que nous cherchons à entretenir et développer comme ils doivent l'être. Il y a quelques jours le ministre des Chemins de fer (M. Reid), a parlé à ce sujet et l'honorable député de Guysborough lui a demandé quel effet l'exploitation de cette route pourrait avoir. Le ministre des Chemins de fer a répondu que dans l'exploitation de ces réseaux il était important d'y placer des hommes de la plus grande compétence, peu importe d'où ils peuvent venir, et que cette voie ferrée doit être dirigée par des hommes d'affaires, et sans ingérence des politiciens ou autres. Par conséquent, si ce réseau doit être exploité par des hommes d'affaires, des hommes d'une grande connaissance et d'une longue expérience, quelle conclusion peut-on en tirer?

Qu'on me permette de me repéter. Si les frais de transport des marchandises de l'Ouest à Montréal et à Halifax et de ces ports à Portland, sont plus élevés, que doivent dire les administrateurs du chemin de fer? Ils diront qu'ils ne peuvent faire le transport par Halifax, mais directement à Portland, parce que l'itinéraire est plus court et les frais sont moindres. Cela étant, les ports de mer des Provinces maritimes doivent nécessairement perdre une grande somme de trafic, et l'argent dépensé jusqu'à ce jour pour l'agrandissement de ces ports est en partie perdu, vu que ces derniers ne seront pas employés et qu'ils en subiront le contrecoup.

Je comprends que l'exploitation de cette ligne en territoire américain doive nécessairement détourner le trafic des ports des Provinces maritimes.

Voilà quelle fut mon attitude sur le rachat du Grand-Tronc. Sans l'acquisition de ce chemin de fer, la question du port terminus ne se poserait pas. Mais la situation est très sérieuse aujourd'hui pour les ports de Saint-Jean et d'Halifax à l'amélioration desquels l'Etat a dépensé tant d'argent. Les chargements apportés à Saint-Jean par les trains du réseau National sont pour ainsi dire d'aucune importance. Je forme le vœu qu'on discute avant longtemps cet état de choses et qu'on y remédie.

L'honorable membre insiste pour qu'on abandonne absolument les expéditions sur Portland. Le Canada est propriétaire de la ligne et il est obligé de l'exploiter. J'espère et je crois cependant qu'après étude on trouvera le moyen de détourner une partie du trafic à provenance de l'Ouest vers les ports des Provinecs maritimes. Il y a quelques semaines nous avons eu, à notre grand plaisir, la visite de plusieurs députés progressistes de l'Ouest, que je crois en ce moment dans la salle. Il ont parcouru les ports de Saint-Jean et d'Halifax et ont pu se rendre compte par eux-mêmes de l'excellence des installations dans ces ports pour la manutention du grain. Un différend s'est élevé entre les gens des Provinces maritimes et le bureau administratif des chemins de fer Nationaux. Chez-nous quelques-uns soutiennent que l'administration des chemins de fer a le droit de diriger ses convois sur les ports qu'elle préfère; d'autre part, il y en a qui disent que l'acheminement du grain est une affaire qui concerne l'expéditeur, soit pour l'exportation, soit pour l'intérieur. Ces discussions à propos de tout et de rien ne feront pas avancer la question.

La seule chose que doit faire la population des Provinces maritimes pour laquelle j'ai beaucoup de considération et de sympathie, c'est d'examiner aujourd'hui cette question à un point de vue pratique. Ce serait sage de sa part de nommer un comité de gens d'affaires qui ferait pour les Provinces maritimes ce que la Chambre de Commerce et le Board of Trade de Portland (Maine) ont fait l'an dernier pour cette ville. J'ai toute confiance que si l'on choisissait un comité semblable qui irait dans l'Ouest expliquer la situation des Provinces maritimes à la population des Prairies on pourrait arriver à une entente complète sur les problèmes qui intéressent à la fois l'Est et l'Ouest et les diffi-

cultés qu'éprouvent les deux régions. Grâce à une connaissance approfondie de la situation, on pourrait découvrir une solution des difficultés actuelles qui seront avantageuses à la fois pour l'Est et l'Ouest et pour le pays en général. Il est injuste de représenter Sir Henry Thornton comme n'ayant absolument pas de sympathie pour les Provinces maritimes; je n'ai pas constaté qu'il en soit ainsi et j'espère que ce n'est pas exact. Je ne peux pas croire un seul instant qu'un homme de son expérience avec sa grande réputation pourrait considérer l'exploitation du réseau du National-Canadien autrement que dans l'intérêt bien entendu du pays en général. Pendant de nombreuses années, certains chemins de fer qui font partie de ce réseau ont été un fardeau pour le peuple; mais à en juger par les résultats financiers de l'année dernière ou d'il y a deux ans, il y a toute raison d'espérer que cette période va bientôt cesser et que dans un avenir prochain l'exploitation du réseau du National-Canadien sera une source de grands profits pour le Dominion. La question du chemin de fer est très importante et on pourrait passer un temps considérable à la discuter.

J'ai déjà parlé trop longuement sans quoi je m'occuperais quelque peu de la question des taux de transport qui préoccupe beaucoup le public. Cela coûte beaucoup d'argent pour assurer l'exploitation au Canada du réseau du chemin de fer National. C'est un réseau splendide qui finira par devenir un grand actif pour le pays, mais il en coûte cher aux contribuables du Canada. Nous aimerions tous à voir un abaissement des tarifs de transport. On dit parfois que si l'on diminuait les tarifs le volume du trafic serait plus grand et que les recettes augmenteraient considérablement. C'est une question qui reste à prouver, mais je puis dire d'après ma propre expérience que la population d'une région quelconque du Canada sera traitée avec justice et affabilité dans toute représentation qu'elle aura à faire à sir Henry Thornton qui les étudiera au point de vue pratique. Tout ce que je dis à ce sujet ne s'inspire d'aucune malveillance; je tiens simplement à affirmer que si la population d'une partie du Canada a ou croit avoir des griefs, c'est son devoir de les communiquer au conseil d'administration et de s'efforcer d'y faire remédier.

Essayons de comprendre que nous sommes tous habitants d'un même pays qui a devant lui un grand avenir. Que la population de l'Est s'efforce de comprendre la population de l'Ouest et que les gens de l'Ouest essayent de comprendre quel est le point de vue de ceux de l'Est. En agissant ainsi, nous faciliterons la solution de nos difficultés. Une manière de comprendre la situation de l'Ouest, c'est de visiter l'ouest et de parler avec les gens qui l'habitent. J'ai fait moi-même dans l'Ouest une visite dont le chef de l'opposition, suivant son habitude, a exagéré certain côté.— On a dit que j'avais parcouru l'Ouest dans un wagon spécial. Ce n'est pas exact, j'ai voyagé dans un wagon ordinaire et j'en ai bien joui. J'ai causé avec des gens de l'Ouest et par mes observations personnelles, j'ai compris les difficultés contre lesquelles ils luttaient. La population de l'Ouest devrait aussi essayer de se familiariser avec les conditions de l'Est. Si les deux parties du pays se comprenaient mieux, elles pourraient mieux coopérer au développement du pays dans l'avenir qu'elles ne l'ont fait dans le passé.

En terminant, j'espère sincèrement que les habitants des Provinces maritimes renonceront à leur habitude de se dénigrer ou de s'en prendre à sir Henry Thornton. J'ai confiance qu'ils finiront par comprendre que le président du réseau est en train de faire ce qu'il peut non seulement dans l'intérêt du National-Canadien, mais du pays tout entier. Je crois que sir Henry Thornton est aussi bien disposé envers les Provinces maritimes qu'envers tout autre région du Dominion. Enfin permettez-moi de dire que si nous discutons nos problèmes de la manière que j'ai indiquée il n'y a pas de doute que nous n'arrivions à une solution qui non seulement profitera aux Provinces maritimes, mais assurera la plus grande somme de bien au Canada tout entier.

M. LADNER (Vancouver-Sud): Si les arguments du secrétaire d'Etat étaient aussi pénétrants que sa voix et aussi solides que son élocution est vigoureuse, personne autre en cette Chambre ne pourrait trouver à lui répondre que par un soupir.

J'ai été particulièrement frappé—comment dirai-je?—du scepticisme manifesté par mon honorable ami à l'égard des problèmes nationaux du passé, qui nous porte à croire qu'il ne se soucie guère de ce que les gens pensaient autrefois ni des méthodes qu'ils employaient pour résoudre leurs problèmes. Le ministre a terminé ses remarques en affirmant que nous devons vivre dans le présent et non dans le passé. Je me permettrai toutefois de conseiller à mon honorable ami, plus de considération pour l'expérience de ses devanciers. S'il examine les événements à la lumière de cette expérience, il se rendra peut-être compte qu'il lui sera plus facile de donner une solution aux problèmes de l'heure présente. Et cette observation s'applique sur-

tout à la question du tarif qui est, en somme, la principale question à l'ordre du jour tant au Parlement que par tout le pays. C'est pour cette raison que je me propose de prendre quelques minutes du temps de la Chambre afin d'exposer ici les vues de 90 p. 100 de mes commettants et ma circonscription compte une population d'environ 55,000 âmes.

Le tarif douanier a donné lieu de tout temps à des discussions politiques passionnées.

J'ai lu quelque chose l'autre jour concernant l'origine du mot "tarif". Il appert, qu'au 13e siècle, les Maures exerçaient la souveraineté sur une petite ville du nom de Tarifa, qui était située à environ 21 milles de Gibraltar. Or, étant donné que cette ville occupait une situation très importante au point de vue stratégique, les Maures se trouvèrent en mesure de percevoir le tribut de tous les navires qui traversaient le district. Quoique certains pays d'Europe n'aient pas l'avantage de posséder comme l'empire britannique la puissante forteresse de Gibraltar, ils ont toutefois emprunté aux Maures l'idée de protéger leur commerce et leurs industries par l'imposition d'un tarif douanier. Voilà pourquoi, actuellement, toutes les puissances commerciales de premier rang jouissent d'un tarif protecteur bien plus élevé que celui qui est en vigueur au Canada. Les industries fondamentales de l'Angleterre elle-même, un pays qui est pourtant censé avoir le régime du libre-échange, sont protégées par un tarif de revenu assez élevé. Les revenus que perçoit le Royaume-Uni du fait de l'importation des droits de douane, sont cinq fois plus considérables par tête que ceux que les Etats-Unis retirent de la même source. D'après le *Statesman's Year Book,* la principale autorité en ces matières, l'Angleterre a perçu de cette source, en 1920, une somme de $700,000,000 tandis que les Etats-Unis, au cours du même exercice, n'ont perçu que $322,000,000; eu égard au chiffre de la population, l'Angleterre a donc retiré de cette source des revenus cinq fois plus considérables que les Etats-Unis.

Avant d'examiner la question du tarif protecteur, je désire donner à cette Chambre une excellente définition de ce système à mon sens. Elle fut formulée au congrès des Etats-Unis par feu le président McKinley, en 1888, à l'époque où il n'était encore qu'un simple représentant au Congrès américain. Voici:

La nature de notre tarif douanier fait que l'article étranger concurrent supporte tout le fardeau, traîne la charge, fournit les revenus et, tout en accomplissant cette fonction essentielle, encourage d'autre part nos propres industries et protège nos gens dans les occupations de leur choix. Voilà la mission et la fin d'un tarif protecteur.

Or, la principale leçon qui ressort du présent budget, étant donné le nouveau programme fiscal que le Gouvernement actuel soumet au peuple canadien, c'est au dire du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) d'annoncer "le glas funèbre du régime protecteur". Il signifie aussi l'embaumement du tarif Laurier-Fielding, que l'on désignait,—et avec raison,—sous le nom de politique nationale de sir John A. Macdonald. De plus, cela veut dire encore l'achat de l'appui politique du parti progressiste par l'acceptation du programme agraire tel qu'il est formulé dans le mémoire que le conseil d'agriculture a communiqué au premier ministre (M. King) et à son cabinet, le 2 avril 1924. Le présent budget est de plus un avertissement aux entreprises industrielles et manufacturières du Canada que leurs intérêts ne comptent plus. Et encore une fois se pose devant le peuple canadien l'ancienne question de l'abaissement du tarif douanier et du libre-échange versus la protection.

Je pose la question, monsieur l'Orateur, quel est le nouveau programme adopté par le Gouvernement actuel? Le parti libéral avait adopté un programme à la convention de 1919 et tout indique que c'est là le premier pas afin de donner force de loi à une partie de ce programme. Il est de fait que le nouveau programme fiscal du Gouvernement est identique à celui que le conseil d'agriculture a élaboré dans le mémoire qu'il a adressé au premier ministre et à son cabinet, le 2 avril 1924.

La question revêt une importance telle en ce qui regarde la vie commerciale et industrielle du Canada, que je désire revenir pour un instant sur les principes qu'énonçait le mémoire en question; on demanda au Gouvernement d'accepter cette doctrine et il s'est rendu à cette demande dans la mesure indiquée par le budget en discussion.

Entre autres choses, ce mémoire du 2 avril 1924 dit:

De l'avis de cette délégation, la question la plus importante qui est devant le Parlement et le peuple canadien à l'heure actuelle, c'est celle du tarif douanier. A notre point de vue, c'est-à-dire au point de vue de l'industrie agricole, le système protecteur constitue un mal non mitigé. Le cultivateur canadien vend ses produits en concurrence avec les fermiers de tous les autres pays sur les marchés mondiaux et, sauf quelques rares exceptions, il doit accepter ces prix, même pour la partie de ses produits qui est absorbée par le marché domestique.

Le tarif douanier en vigueur au pays n'est donc d'aucun avantage pour le cultivateur; il ne saurait ni le protéger contre la concurrence étrangère ni lui permettre d'obtenir des prix plus rémunérateurs pour ses produits. D'autre part, lorsqu'il doit acheter les articles nécessaires à son existence et à l'exploitation de sa ferme,—les instruments aratoires, les matériaux de construction, les produits alimentaires, les habits, les

meubles et autres objets de première nécessité, il doit le faire sur un marché protégé et acquitter des prix élevés par des méthodes artificielles.

Voici ce que je trouve plus loin dans la même page:

Depuis de longues années le cultivateur est exploité et pillé par ceux qui jouissent de privilèges spéciaux en vertu de la loi qui les protège.

Nous espérons fermement que la promesse contenue ici sera remplie en entier, mais nous tenons à dire, par rapport à l'industrie agricole, que la réduction des droits concernant les instruments aratoires ne suffira pas, à elle seule, à satisfaire aux exigences de la justice.

Voici le principe sur lequel repose, en définitive, la nouvelle politique du parti libéral marié au parti progressiste:

Nous espérons voir luire le jour où il sera peut-être possible d'abolir complètement le tarif, mais nous voulons que le tarif soit un tarif de revenu, tant qu'il existera.

La vraie question, la voilà. On espère que le tarif finira par être complètement aboli.

UNE VOIX: Très bien.

M. LADNER: L'honorable député qui pousse cette exclamation est sans doute un de ceux qui appuient la proposition d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth). Contrairement à l'honorable secrétaire d'Etat (M. Copp), je prétends que nous devrions considérer les faits historiques. C'est ainsi qu'en songeant à la prospérité des Etats-Unis nous constatons que cette prospérité et les progrès remarquables de la république sont attribuables à certaines raisons. La moitié nord et la moitié sud du continent de l'Amérique du nord se ressemblent sous le rapport de l'étendue géographique, des ressources naturelles, de la configuration physique et pour ainsi dire sous tous les rapports. Elles ont été découvertes vers le même temps. Les Etats-Unis furent colonisés un peu plus tôt que le Canada, peut-être, mais ils sont aujourd'hui une nation puissante et prospère de 110,000,000 d'âmes, pendant que le Canada ne comprend qu'une population de 9,000,000 et n'est pas prospère, le nombre de ceux qui le quittent est plus considérable que le nombre de ceux qui viennent l'habiter. Les Etats-Unis s'évertuent à empêcher les immigrants de pénétrer chez eux, pendant que le Canada consacre des milliers de dollars à en recruter en Europe. Pourquoi cet état de choses? Pourquoi les immigrants se précipitent-ils vers les Etats-Unis et ne peuvent-ils être induits à venir au Canada? C'est parce que les Etats-Unis ont adopté un tarif de protection il y a soixante ou soixante-dix ans et que leurs prix, peut-être élevés en théorie, sont modérés, de fait, comme je vais le prouver. Les exigences de la vie et le chiffre des salaires sont assez conformes pour que les sujets de l'étranger où les exigences de la vie sont moins fortes puissent se rendre aux Etats-Unis et profiter des avantages que ce nouveau pays leur offre. C'est pour cette unique raison que les Italiens, les Français, les Anglais, les Allemands et les sujets de tous les autres pays de l'Europe quittent leurs foyers, leurs compatriotes, abandonnent leurs traditions et s'en viennent aux Etats-Unis.

La protection fut adoptée aux Etats-Unis dès 1789. A cette époque elle fut de 8 p. 100. En 1816 elle s'éleva à 25 p. 100. En 1828 elle atteignit une moyenne de 41 p. 100. On adopta ensuite un tarif moins élevé et le pays eut à souffrir d'une certaine dépression. En 1861 on réaffirma le principe de la protection, et celle-ci fut encore augmentée en 1864. En 1890 le tarif McKinley porta la protection à une moyenne de 48 p. 100. On trouve dans le récent tarif Fordney une nouvelle affirmation de l'idée du tarif protecteur. Pour peu que l'on étudie le développement économique du Canada et des Etats-Unis on s'apercevra que la protection, la prospérité et les bons salaires marchent toujours de pair, de même que le tarif mitigé, la dépression et les faibles salaires. Voilà un fait historique, un fait économique.

Le Canada a fait autrement, la protection n'y fut vraiment adoptée qu'en 1858. Il importe de remarquer que de 1814 à 1878, époque où le tarif fut beaucoup moins élevé, le pays eut à souffrir de la pire dépression. En 1862 l'honorable Alexander T. Galt, ministre des Finances, présenta un exposé budgétaire ressemblant pour ainsi dire mot pour mot à celui que le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a présenté l'autre jour. Je le répète, contrairement à l'opinion exprimée cet après-midi par l'honorable secrétaire d'Etat, nous devons étudier le progrès du passé et tâcher de nous en expliquer la réalisation. La protection fut d'abord établie au Canada en 1858. En 1862 les droits furent réduits et l'honorable M. Galt fit alors certaines prédictions qu'il est intéressant de rappeler. Voici ce qu'il disait dans son exposé budgétaire:

Nous avons maintenant une occasion de ranimer notre commerce en réduisant les droits imposés sur les marchandises étrangères. Je propose que le droit de 20 p. 100 soit réduit à 15 p. 100 et que celui de 10 p. 100 soit réduit à 7½. (*Applaudissements.*)....Je crois que le temps est arrivé où il sera avantageux pour notre revenu de faire tendre vers un but unique les retouches que nous proposons—nous devons chercher à obtenir le plus que nous pourrons sans entraver ni embarrasser le commerce. Si des droits de douane peu élevés développent le commerce; d'une part, il est évident, d'autre part, que le prix que le consommateur des articles fabriqués au pays aura à payer sera diminué du montant du droit que ces articles doivent acquitter à la douane.

Nous devons nécessairement comprendre que l'une des causes qui empêchent les Etats-Unis...

Et je signale cette prédiction à mes collègues:

...de retenir leur population actuelle et d'attirer d'autres habitants consiste dans le tarif fort élevé qu'ils ont été obligés d'établir. Si nos droits sont moindres que les leurs, nous avons raisonnablement lieu d'espérer qu'un grand nombre d'immigrants seront attirés vers nos rives. Je pense aussi qu'un fort accroissement de notre commerce résultera du mode que je me propose d'adopter dans l'imposition des droits.

Contrairement à la prédiction de Sir Alexander Galt, il est vrai de dire que, loin de chasser les Américains de leur pays et de les diriger vers le Canada, ou de nuire à la prospérité du pays voisin, le tarif de protection a produit des résultats tout différents. car les Américains ne sont pas venus chez nous comme le prévoyait le ministre des Finances de cette époque-là.

J'ai reçu du bureau fédéral de la statistique un relevé des droits *ad valorem* perçus sur les articles imposables importés tant au Canada qu'aux Etats-Unis pendant les exercices 1870, 1880, 1890, 1901, 1911, 1923 et 1924. Voici les calculs:

Droits sur les importations imposables:	Pour cent au Canada	Pour cent aux Etats-Unis
1870	20.9	47.08
1880	26.1	43.48
1890	31	41.41
1901	27.5	49.64
1911	25.9	41.22
1923	24.9	36.07
1924	22.7	à peu près le même

Autrement dit, le tarif américain, depuis cinquante-cinq ans, a été de 50 à 235 p. 100 plus élevé que le tarif canadien, et je soutiens qu'il a assuré un meilleur genre de vie et des salaires plus satisfaisants. Voilà ce qui a attiré les émigrés des autres pays qui ont mis les Etats-Unis au rang qu'ils occupent actuellement.

Ce sont là des raisonnements fondés sur des faits historiques qu'il est difficile de nier. Un député pourra dire: Les droits moyens ont été plus élevés aux Etats-Unis qu'au Canada, il est vrai; mais que faut-il penser du coût de la vie? Eh bien! j'ai aussi à ce sujet un relevé du bureau fédéral de la statistique, et je constate par les tableaux que j'ai ici que, depuis 1890, la vie a coûté aussi bon marché là-bas qu'ici, ou meilleur marché, elle n'a jamais été plus chère. Si l'on compare les prix du gros et du détail dans les deux pays, en s'aperçoit qu'elle a été moins chère aux Etats-Unis.

En ce qui concerne la population, les chiffres que je me suis procurés sont révélateurs. Je ne citerai que les chiffres ronds. En 1870, les Etats-Unis renfermaient une population de 38,557,371 âmes et le Canada ne comptait que 3,689,257 habitants. Dix ans plus tard, la population américaine se chiffrait par 50,000,000 et la population canadienne, par 4,300,000. En 1890, il y avait 63,000,000 d'habitants là-bas et 4,800,000 ici. Et, à l'expiration des trois périodes décennales de 1900, 1910 et 1920, la population des Etats-Unis était de 75, de 91 et de 106 millions respectivement tandis que celle du Canada était de 5,300,000, de 7,200,000 et de 8,788,000. Dans le pays voisin, l'augmentation a été énorme, et elle ne doit être uniquement attribuée au nombre des naissances, l'immigration y ayant beaucoup contribué. Ce sont là des faits indéniables stupéfiants dont on peut bien s'autoriser pour affirmer que nous devrions à l'avenir adopter la ligne de conduite que les Etats-Unis ont suivie autrefois. J'affirme que le Canada a eu à souffrir non de ce que son tarif était trop élevé, mais de ce qu'il ne l'était pas assez; car, lorsque le tarif est élevé, les gens vivent mieux, le pays produit davantage pour alimenter le marché national et la concurrence augmente. Or, c'est l'accroissement de la concurrence qui empêche les prix de monter. Mes voisins de gauche sourient en entendant ce propos: cependant, je puis leur affirmer que je suis en état de citer des auteurs et des données pour les convaincre.

J'examinerai un instant quel a été le sort de notre population. Nous constatons que l'Amérique septentrionale anglaise—le Canada et Terre-Neuve—a fourni au pays voisin un contingent de 90,000 émigrés, en 1920, de 72,000 en 1921, de 46,000 en 1922, de 117,000 en 1923. D'un autre côté, le nombre des émigrés de tous les pays qui sont venus au Canada a été de 148,000 jusqu'au 31 mars 1921, de 89,000 en 1922, de 72,000 en 1923 et de 148,000 en 1924. Par conséquent, il est évident que notre population a constamment fourni un apport aux Etats-Unis, et la raison en est, je le répète, qu'on vit mieux dans un pays de protection et que la concurrence y fait baisser les prix de manière à diminuer le coût de la vie. Les ouvriers syndiqués peuvent aussi maintenir à un niveau satisfaisant la rénumération du travail. Les pays qui ont maintenu des droits de douane élevés et qui, grâce à leur production intensive, ont pu faire un commerce d'exportation beaucoup plus considérable que les pays plus faibles, comme le Canada, sont en mesure d'offrir des avantages aux immigrants comme on ne pourrait le faire sous le régime de droits d'importations moins élevés.

Il existe une autre question d'une importance extrême qu'on ne saurait ignorer, et qui constitue pour le Canada un problème aussi

grave qu'aucun pays eût jamais à résoudre. Par delà le Pacifique, la Chine et le Japon débordent de millions d'Orientaux vivant dans des conditions presque analogues à l'esclavage et travaillant pour un salaire de 5 à 10 sous par jour. C'est pourquoi ces pays se développent très rapidement au point de vue industriel. Je demanderai aux honorables députés, siégeant à ma gauche, de songer dans quelle situation se trouvera le Canada, si la Chine et le Japon continuent à développer leurs industries pendant encore dix ans, comme c'est fort probable, avec une main-d'œuvre ne coûtant que 5 ou 10 sous par jour, et si on permet l'importation de leurs produits dans notre pays. Qu'adviendrait-il de la vie sociale et industrielle du Canada? Nous serons obligés de réduire notre mode de vie au niveau de celui des Japonais et des Chinois afin d'assurer notre survie industrielle. Cela est indiscutable. Voyons quelle est la situation en Europe à l'heure actuelle.

Tous les pays de l'Europe sont très avancés au point de vue industriel et ont l'avantage de la main-d'œuvre à bon marché. Nous importons actuellement de l'Allemagne et des autres pays de l'Europe continentale des marchandises qui prennent la place de nos propres produits. Nous diminuons nos droits d'importation alors que les Etats-Unis élèvent les leurs. Par leur politique douanière, nos voisins encouragent leurs industries et protègent leurs ouvriers; ils monopolisent leur marché domestique et exportent le surplus de leur production. D'autre part, nous permettons au monde entier d'envahir notre marché domestique et nous ne faisons rien pour encourager la production intensive chez nous, par une législation douanière. Comment se fait-il que de toutes les parties du monde on est si désireux d'émigrer aux Etats-Unis que le Gouvernement de ce pays doit élever des barrières pour arrêter le flot envahisseur, alors qu'au Canada nous dépensons des centaines de milliers de dollars chaque année, pour attirer des immigrants? C'est tout simplement parce que nous n'avons pas imité nos voisins du sud et adopté une politique accordant une protection raisonnable à nos industries.

Qu'on me permette d'être spécifique et de parler de choses qui se sont passées au Canada, en montrant les résultats de la politique nationale mise en vigueur de 1879 à 1882. Lors de l'adoption de cette politique, la situation au Canada était analogue à celle qui existe aujourd'hui. Les gens quittaient le pays, l'argent était rare et le commerce était mauvais. Je demanderai aux honorables députés de lire le discours que prononça en 1882 sir Leonard Tilly, alors ministre des Finances, et dans lequel il faisait une analyse approfondie des résultats de la politique nationale en vigueur de 1879 à 1882. Il prouva, par des chiffres recueillis après des enquêtes sérieuses, que le nombre des employés des usines avait augmenté de 17 p. 100 au cours de ces trois années, que 100,000 personnes avaient trouvé de l'emploi, que les usines fonctionnaient sans interruption, que les salaires avaient augmenté de 5 à 35 p. 100 et qu'on avait consommé 10 millions de boisseaux de grain de plus pendant les deux premières années du régime de protection que pendant les deux dernières années de libre-échange ou de droits de douane peu élevés. Afin de prouver avec quel soin ces données avaient été recueillies, sir Leonard Tilly déclara en Chambre qu'il avait ordonné à ses investigateurs de "réunir des données qui ne pourraient être contredites en aucune manière en Chambre." Les conditions agricoles s'étaient grandement améliorées en même temps que le marché domestique avait pris plus d'importance pour les cultivateurs. On posa la question suivante à un manufacturier libéral important; du nom de Green:

Si les salaires sont élevés, comment les prix des denrées peuvent-ils être bas?

A quoi il répondit:

Nous avons doublé notre production, nous avons des commandes que nous n'avons pas encore pu remplir, nos dépenses d'administration n'ont pas augmenté et nous pouvons vendre nos produits à meilleur marché qu'auparavant.

Si l'on considère l'amélioration des conditions au point de vue du cultivateur, de l'ouvrier et de l'artisan, nous trouvons—et ce sont des chiffres officiels qui peuvent être vérifiés en tout temps—que le prix des instruments aratoires avait baissé de 5 à 20 p. 100; le prix des charrues. par exemple, était tombé de 15 p. 100; les wagons qui se vendaient $110 en 1871 et $105 en 1881, ne coûtaient plus que $100; les meubles ordinaires se vendaient à des prix raisonnables, les poêles et les articles de quincaillerie coûtaient un peu plus cher; les wagons qui se vendaient $64 en 1871 et $62 en 1878 ne coûtaient plus que $60 en 1881; les bottes et les souliers se vendaient moins cher et les salaires des ouvriers étaient plus élevés; les machines à coudre se vendaient $10 de moins; le prix moyen des lainages était moins élevé qu'il ne l'avait été pendant les dix années qui avaient précédé 1878; le prix des flanelles et des couvertures n'était pas plus élevé qu'au cours des dix années précédentes, bien que les droits d'importation sur les lainages eussent été augmentés de 7½ à 9 p. 100; les produits de la ferme se vendaient mieux,

les légumes rapportaient un meilleur prix, de même que les fruits, la volaille, l'agneau, le beurre, le fromage, l'avoine et le maïs. En résumé, pour employer les propres paroles de sir Leonard Tilley:

L'ouvrier touchait des salaires plus élevés, le manufacturier faisait plus de profits, le cultivateur recevait de bons prix pour tous ses produits, le marchand avait doublé ses affaires et les finances de l'Etat étaient dans une situation fort satisfaisante.

Tels furent les résultats de la politique de protection après avoir été mise en vigueur durant trois ans. Et il est de fait notoire qu'en 1874 les Etats-Unis ont augmenté leur tarif L'erreur que nous avons toujours commise est qu'au lieu de marcher de pair avec les Etats-Unis au sujet des droits douaniers nous avons tenu les nôtres aussi bas parfois que la moitié de ceux de nos voisins

Le budget est la conséquence des demandes importunes des cultivateurs de grain A cet égard, il est intéressant de remarquer dans quelle situation se trouve cette catégorie d'agriculteurs au point de vue de la production et de la richesse globales de l'agriculture. J'ai puisé certains renseignements du *Bulletin mensuel des statistiques agricoles,* publié par le département de l'Agriculture. Les honorables députés ont pour la plupart, sans doute, reçu leurs exemplaires. Il est incontestable que l'empressement du Gouvernement à abaisser le tarif n'est qu'un expédient politique dans le but de retenir l'appui de ses amis les progressistes. Naturellement, cela le regarde, mais en ce qui concerne les véritables intérêts du Canada, je prétends qu'il a porté un rude coup à notre vie économique et je tenterai de le prouver par les données qui suivent:

La production agricole brute du Canada en 1923 a été de 1,342,000,000. Sur ce montant les trois provinces de l'Ouest, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont produit approximativement pour une valeur de 575 millions. Le rendement du reste du Canada a été de 767 millions environ. Par conséquent. la production agricole des trois provinces de l'Ouest, a été de 36 p. 100 de toute celle du pays. La demande de droits moins élevés vient donc de ceux qui ont produit 36 p. 100 de notre rendement global.

Voyons un moment quelle est la richesse agricole brute du Canada. En 1923, elle était évaluée à $7,365,000,000. La part des trois provinces productrices de grain, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, a été de $2,337,000,000 ou 31 p. 100. Ces trois provinces ont 22 p. 100 de toute la population du Dominion. Mais je prétends que ce ne sont pas tous nos cultivateurs qui insistent sur un dégrèvement de droits. Plusieurs parmi eux produisent certaines denrées qui ont besoin d'un marché domestique. Ce budget est le résultat des exigences politiques des producteurs et des exportateurs de grain. N'oublions pas qu'une quantité considérable de notre production agricole est expédiée à l'étranger. En 1922-1923, l'exportation du blé et de la farine de blé s'est chiffrée à 280,000,000 de boisseaux, qui, d'après les prix contenus dans cette brochure des statistiques, représente $85,000,000. Cette exportation de blé et de farine de blé a été de 14 p. 100 de la production globale de l'agriculture, ce qui veut dire que les producteurs de ce rendement de 14 p. 100 dictent au Gouvernement la politique fiscale du Canada. En dernière analyse, c'est exactement le sens de cette proposition.

Permettez-moi de dire un mot de l'application du budget à ma propre province de la Colombie-Anglaise. Cette province, baignée par le Pacifique, promet de se développer au point de vue commercial, industriel et agricole. Les industries de notre province sont variées. Nous ne nous contentons pas que de la culture du blé ou de l'exploitation forestière ou de quelque industrie particulière. Les ressources naturelles de la Colombie-Anglaise rendent cette province éminemment apte à l'industrie manufacturière et au commerce. C'est à ce point de vue que je me propose de montrer tout le tort qui est fait par le budget actuel à la prospérité future des habitants de cette province.

Pour bien juger la situation nous devons voir quelle est la production des diverses ressources naturelles de la Colombie-Anglaise. En 1923, celle-ci a donné un rendement agricole de 55 millions. Les pêcheries ont rapporté 20 millions; les minerais—la plus forte production après celle de l'Ontario—44 millions; les forêts 82 millions. Il n'est pas sans intérêt de noter que la Colombie-Anglaise produit la moitié du bois de construction de commerce sur pied de tout le Canada. L'an dernier, les exportations du bois de construction de cette province ont été de 91 p. 100 de plus que celles de l'année précédente et le cubage a augmenté de 33 p. 100. Le commerce maritime est considérable. Quant aux transocéaniques et aux caboteurs qui sont entrés dans le port de Vancouver et en sont sortis en 1923 comparativement au port de Montréal, voici les statistiques:

	Nombre de vaisseaux	Tonnage total
Montréal..	13,906	14,692,000
Vancouver.	26,480	14,184,000

En d'autres termes, le commerce maritime de Vancouver est à peu près l'égal de celui de Montréal. La Colombie-Anglaise est la

troisième province manufacturière du Dominion en ce qui concerne le nombre d'usines, les capitaux engagés, la production et la variété des articles.

Les chiffres que je vais indiquer sont empruntés à des statistiques compilées par le département des industries du gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise. Le nombre des articles fabriqués l'an dernier a été de 482; le nombre des usines, de 2,718, dont près de la moitié à Vancouver; le nombre des employés, 41,000, avec un chiffre de salaires de $86,000,000 et un capital engagé de $225,000,000; valeur brute de la production des entreprises manufacturières, $258,000,000. Le budget récemment déposé, mis à l'étude par les experts du Board of Trade de Vancouver,—cette chambre de commerce de Vancouver est une très vaste institution, comprenant à peu près deux mille membres,—le budget, dis-je considéré dans ses rapports tant directs qu'indirects avec les industries de la Colombie-Anglaise, réagit fortement sur 120 industries payant $43,000,000 en salaires par année et ayant à leur emploi 15,300 ouvriers, soit un tiers du nombre des salariés de la Colombie-Anglaise. Telle est la signification de la politique douanière de notre gouvernement pour notre province: c'est un coup de jarnac porté à son avenir industriel et commercial, et l'effet va s'en faire directement sentir sur le tiers du nombre des employés, sur le tiers du nombre des salariés de la province. On peut juger de sa gravité.

Pour qu'on ne m'accuse pas de rester dans les généralités, je renvoie le gouvernement à un mémorandum dont ils ont dû recevoir le texte, concernant les modifications apportées au tarif sur les machines et l'outillage fabriqués en Colombie-Anglaise, mémorandum publié par la section des patrons de l'industrie des métaux (Association des manufacturiers canadiens, division de la Colombie-Anglaise). Trente-sept maisons y sont intéressées, dont quelques-unes ont des établissements très vastes et importants et l'absurdité des réductions du tarif effectuées par le Gouvernement en ce qui regarde la Colombie-Anglaise est si fortement et si manifestement établie dans ce mémorandum que j'espère que les ministres, et particulièrement le ministre intérimaire des Finances, le liront et le reliront tant et encore. On y fait observer que Washington et Portland, qui sont nos concurrents de l'Ouest dans certaines catégories de machines ont dû sous le régime de l'ancien tarif vendre leurs machines dans la Colombie-Anglaise à un prix plus élevé que le produit local. Quelqu'un demandera peut-être: alors pourquoi s'objecter à des réductions des droits? Voici: vous vous heurtez encore une fois au principe de la production intensive. Dans l'état de Washington le marché local est plus important; la production est plus intensive, et si vous réduisez les droits le moindrement vous donnez par là même un nouvel essor à leurs industries, vous mettez leurs fabricants en mesure de produire sur une grande échelle, d'introduire leurs marchandises sur les marchés de la Colombie-Anglaise et de réduire à l'impuissance les industries de cette province. C'est précisément ce qui va arriver sous le régime établi par le présent budget. Je crois savoir que certaines associations d'exploitants de produits forestiers et autres gens intéressés à la mise en œuvre de nos ressources naturelles visées par le présent budget ont formellement pétitionné le Gouvernement,—et je crois que l'inspiration leur en était venue de certaines sources ici,—d'effectuer les réductions sur ces instruments.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): N'y a-t-il pas eu aussi quelque inspiration dans le sens contraire?

M. LADNER: Dans le sens contraire, nous avons la déclaration signée de maisons d'affaires qui sont atteintes par le budget; il s'en trouve trente-sept. Ce sont gens dont il y a lieu de tenir compte.

L'hon. M. STEWART: Et ne faut-il pas tenir compte de l'exploitant du bois en grume?

M. LADNER: Je n'ai jamais donné à entendre qu'il ne fallait pas le faire. Je déclare simplement que les signataires de ce document sont gens qui méritent considération. Il peut y en avoir d'autres qui la méritent aussi. Mais les données clairement fournies ici indiquent que la faible somme qui serait ainsi épargnée à l'exploitation du bois en grume sur l'achat de certaines machines serait insignifiante en comparaison du volume de ses activités financières et des capitaux engagés dans son entreprise. Sur une grande machine coûtant quelque mille dollars, le dégrèvement représenterait pour l'exploitation une économie de $200 ou $300, mais les sommes engagées dans l'entreprise et nécessaires à son succès sont tellement considérables que cette économie de deux ou trois cents dollars ne lui garantira ni la richesse ni la prospérité, mais finira par chasser de l'industrie les fabricants de ces machines. L'absurdité d'une telle ligne de conduite doit sauter aux yeux des honorables députés de la droite. Voici un industriel qui construit une scierie avec atelier à raboter en annexe. Il dépensera $100,000 peut-être à construire cette scierie.

L'hon. M. STEWART: L'industriel dont parle l'honorable député ne continue-t-il pas

de jouir du droit protecteur de 20 p. 100?

M. LADNER: Qu'est-ce que ce droit protège?

L'hon. M. STEWART: Le droit sur l'importation de ces machines n'est-il pas de 20 p. 100?

M. LADNER: Vingt pour cent, certainement, mais je cherche à établir...

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est deux fois trop.

M. LADNER: Le ministre de l'Agriculture déclare que le droit actuel est deux fois trop élevé. Il voudrait à tout prix par sa conduite se concilier les bonnes grâces de l'exportateur de céréales; il s'inquiète moins de sauvegarder l'avenir de nos industries nationales que de s'assurer le plus haut prix pour son grain et le produire au plus bas prix possible. Voilà qui est raisonnable; personne ne s'y oppose. Mais nous devons envisager cette question au point de vue national; notre attitude ne doit pas être entachée de régionalisme comme l'était celle de l'honorable ministre de l'Agriculture l'autre jour. Notre point de vue doit être plus large; je maintiens ceci quant aux machines: on peut économiser deux ou trois cents dollars sur une raboteuse mais ce montant est insignifiant en face du placement de $100,000 que représente la scierie; il n'assurera pas le plus grand succès de l'entreprise et il ne changera rien, d'une manière ou de l'autre, aux dividendes. Mais du moment qu'on abaisse les droits de douane on réduit au chômage les artisans de la Colombie-Anglaise qui fabriquent ces machines. Où est le profit? Les compagnies qui fabriquent ces machines emploient des hommes qui sont établis en Colombie-Anglaise; pour construire leurs maisons il leur faut du bois d'œuvre, et ainsi ils contribuent au développement des villes et villages et partant de tout le Dominion. Les Etats-Unis ont tenté de garder leurs partisans et leurs commerçants par l'adoption d'un tarif protecteur qui empêche le produit de la main-d'œuvre chinoise et orientale et la main-d'œuvre à vil prix des pays d'Europe de faire concurrence aux produits de leurs propres artisans. Mais le programme de ce Gouvernement va chasser du pays non seulement nos industries mais encore les milliers d'artisans qui y trouvent de l'emploi; je répète que le présent budget porte atteinte à un tiers des industries de notre province.

Maintenant je voudrais donner lecture d'un ou deux extraits de la note remise au Gouvernement par la section des patrons de l'industrie des métaux de l'association canadienne des manufacturiers:

Il ne serait peut-être pas déplacé de faire remarquer que le budget ne change rien à la protection accordée aux manufacturiers canadiens d'autres genres de matériel roulant. Il est évident que les chemins de fer canadiens peuvent acheter du matériel satisfaisant des manufacturiers canadiens et qu'ils sont satisfaits des prix qu'ils demandent en comparaison des prix exigés par les fabricants américains pour les fourgons, les wagons plats, les wagons à haussettes, etc.

Nous ne voyons pas la justification d'une décision qui fait peser tout l'effet de ce changement sur une classe de fabricant en particulier, à savoir ceux qui manufacturent un matériel qui s'adapte spécialement aux besoins de la Colombie-Anglaise; c'est ce que fait le Gouvernement lorsqu'il réduit de 30 à 20 p. 100 le droit sur les wagons à bois.

Je demande aux honorables messieurs de la droite, et particulièrement à l'honorable ministre des Travaux publics (M. King), qui vient de la Colombie-Anglaise, quelle réponse est possible en face de ces arguments? Pourquoi le ministère va-t-il ruiner une industrie qui produit un matériel spécialement adapté aux besoins de la Colombie-Anglaise alors qu'il ne change en rien le tarif en tant qu'il intéresse les grandes industries qui manufacturent les wagons de chemin de fer? Comment peut-on justifier cette conduite? Apparemment elle est tout ce qu'il y a de plus inique. Cette note signée au nom de trente-sept compagnies importantes de Vancouver et d'autres endroits de la province se termine par la déclaration suivante que je signale à l'attention spéciale d'un des membres du Gouvernement:

Un des ministres du cabinet fédéral, répondant à ceux qui lui exposaient nos griefs à ce sujet, a exprimé l'avis du Gouvernement que les réductions du tarif auront pour conséquence de stimuler l'industrie en Colombie-Anglaise et de créer un marché plus étendu pour les produits des fabricants de machines en Colombie-Anglaise. Nous ne sommes pas disposés à reconnaître que cet abaissement du tarif stimule le moins du monde les industries de l'exploitation forestière et minière en Colombie-Anglaise.

Et ils ont raison. La note continue:

En fait, des capitalistes américains font constamment depuis deux ans des placements dans les industries forestière et minière de la Colombie-Anglaise. Toute hésitation qui soit venue à notre connaissance...

Et remarquez que ce sont des hommes d'affaires qui parlent ici et non pas des hommes publics épris de théories.

...de la part des capitalistes américains en ce qui concerne l'industrie forestière provenait de l'incertitude touchant l'attitude du gouvernement provincial exclusivement, et n'avait rien à voir au tarif. Nous répétons donc que selon nous les modifications du tarif en tant qu'il intéresse les instruments employés dans l'exploitation forestière ne stimuleront nullement cette industrie.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: De quel ministre est-il question?

L'hon. M. KING (ministre des Travaux publics): Pour tranquilliser l'esprit de mon honorable ami je puis dire qu'en ma qualité de ministre, je leur ai exprimé cette opinion.

M. LADNER: Alors c'est du ministre des Travaux publics qu'il s'agit dans la note?

L'hon. M. KING: Je le crois.

M. LADNER: Voyons comment cette dernière se termine :

Il est vrai que l'abaissement du tarif va stimuler l'importation de matériel américain pour le nombre normal d'installations nouvelles qui seraient établies sans qu'il y eût de changement au tarif, de même que pour les travaux de rénovation et de réfection, mais cette stimulation va opérer au détriment, et non pas au profit, de ces industries en Colombie-Anglaise. Les réductions au tarif que le Gouvernement vient de proposer au Parlement menacent fatalement, selon nous, les établissements industriels érigés en Colombie-Anglaise sous le régime du tarif existant; son abaissement va les désorganiser, amoindrir ou anéantir leur personnel et en définitive fera souffrir ceux qui aujourd'hui inspirent ces réductions au Gouvernement.

En d'autres termes ces diminutions du tarif feront souffrir non seulement les industries créées pour combler certains besoins spéciaux de l'exploitation forestière et minière en Colombie-Anglaise, qui disparaîtront, mais encore ces grandes industries elles-mêmes, loin d'en bénéficier le moindrement comme on veut le prétendre, en seront gravement atteintes.

M. PRITCHARD: L'honorable député considère-t-il que le tarif douanier a été assez élevé depuis douze ou quatorze ans pour satisfaire nos industriels?

M. LADNER: Je veux dire, et j'ai essayé de le démontrer, que nos droits n'ont pas été assez élevés et que, depuis cinquante-cinq ans les Etats-Unis ont un tarif douanier qui est de 50 à 250 p. 100 plus élevé que le nôtre.

M. PRITCHARD: Pourquoi le Gouvernement de mon honorable collègue ne l'a-t-il pas augmenté quand il en a eu l'occasion?

M. LADNER: Les Etats-Unis avaient un tarif plus élevé, ce qui leur a permis de développer leurs industries et de retenir leurs ouvriers chez eux, tandis que nous nous efforçons, aujourd'hui, de ramener ceux des nôtres qui sont partis.

M. PRITCHARD: Pourquoi votre Gouvernement n'a-t-il pas augmenté le tarif pendant les dix ans qu'il est resté au pouvoir?

M. LADNER: Sans doute à cause de la violente et vigoureuse campagne politique ou autre qu'ont faite les provinces et les membres du Gouvernement actuel, par exemple, contre toute augmentation des droits de douane. Mais je ne parle pas pour le Gouvernement précédent. Je ne fais que donner mes propres idées, basées sur l'étude de l'histoire et sur l'examen des faits actuels qui sont reconnus. Or, je dis que si nous, dans cette partie septentrionale du continent, nous avions eu un tarif égal à celui des Etats Unis, nous aurions à peu près leur population et leur prospérité.

M. PRITCHARD: Si le tarif avait été aussi élevé que le désire l'honorable député, pense-t-il que cela aurait empêché l'émigration de ce pays? Aurions-nous été capables d'assimiler tous nos immigrants?

M. LADNER: Comment mon honorable collègue explique-t-il l'assimilation qui s'est faite aux Etats-Unis? Il n'y a pas de différence entre les deux pays, si ce n'est que nous avons un plus vaste superficie, plus de blé en culture et de plus grandes ressources minérales et forestières. En réalité, toutes nos ressources naturelles dépassent les leurs.

M. PRITCHARD: Supposons que vous seriez arrivés à vos fins, comment auriez-vous écoulé vos produits?

M. LADNER: D'abord dans le pays même, parce que nous aurions eu suffisamment d'habitants pour les consommer. Ensuite, cela aurait attiré des capitaux, aurait permis de développer nos industries et de produire en masse comme le font les Etats-Unis. Puis, il aurait fallu chercher un débouché pour l'écoulement du surplus, tout comme les Etats-Unis le font aujourd'hui. Au lieu de cela, c'est chez nous que les Américains déversent le trop plein de leurs fabriques et nos ouvriers sont chassés du pays, parce que nous recevons des articles à bon marché de Chine et du Japon où les ouvriers travaillent à raison de cinq à dix cents par jour, et d'Allemagne et de Grande-Bretagne, qui sont des pays excessivement bien organisés, au point de vue industriel. Tout ce que nous faisons, c'est, pour me servir des paroles du président McKinley, de porter le fardeau, au lieu de le faire porter par le voisin.

M. PRITCHARD: L'honorable député pense-t-il que les Américains ont réussi à trouver un débouché suffisant pour les cultivateurs des Etats-Unis? Combien d'états de l'union américaine ont pour ainsi dire fait banqueroute depuis quelques années?

M. LADNER: J'ai beaucoup d'estime pour mes honorables collègues qui sont à ma gauche, mais leur malheur, c'est de faire la grande faute de ne penser qu'aux cultivateurs, au lieu de penser à l'ensemble de la nation.

Si les Etats-Unis avaient adopté cette politique, c'est-à-dire s'ils n'avaient protégé que l'agriculture, ils ne se seraient pas développés comme ils l'ont fait. Non, ils ont adopté une politique nationale, pour faire une nation qui puisse se suffire à elle-même. Ils ont atteint une position si forte qu'ils ont pu, depuis quelques années, combattre les forces économiques du reste de l'univers et acquérir la prospérité dont ils jouissent aujourd'hui.

M. PRITCHARD: Je ne veux pas être mal interprété. Je tiens tout autant que mon honorable collègue au développement de notre pays, et si on peut y arriver en créant des industries, qu'on en crée. Mais je ne vois pas comment l'industrie seule pourra absorber les centaines de milliers de gens qui viennent chez nous. Nous n'en voulons pas sur la terre, parce que déjà nous avons un surplus que nous ne pouvons pas écouler.

M. LADNER: Si nous avions une véritable politique nationale nous les absorberions de la même manière que les Etats-Unis ont fait. Il existe aujourd'hui un certain développement industriel, mais quel est le résultat de la mise en vigueur de ce budget et du tarif réduit qui existe depuis un certain nombre d'années? Les gens quittent le pays. Il ne faut pas un grand nombre de gens dans une localité pour créer une activité commerciale, mais s'il en part un certain nombre cela signifie autant de personnes qui ne consomment plus ce que produisent les autres. La ligne de conduite suivie par les Etats-Unis,—et les chiffres que je viens de lire le démontrent,—a développé le pays et créé un marché domestique.

M. MILLAR: Mon honorable ami peut-il nous expliquer comment il se fait que la situation du cultivateur américain est actuellement pire que celle du cultivateur canadien en dépit du fait que les Etats-Unis possèdent un tel marché domestique et une population douze fois plus nombreuse que la nôtre?

M. LADNER: Oui, je crois pouvoir y arriver. Il s'est produit un surplus de production de l'autre côté de la frontière. Au cours des années écoulées de grandes superficies de terres ont été mises en culture et le pays a augmenté sa production au point qu'elle excède la demande. La dépression qui s'est produite s'est étendue sur l'univers entier et il est impossible de tracer une ligne de conduite pour faire face à une situation temporaire. En préparant une politique il nous faut se guider sur l'expérience du passé et sur les moyens employés par d'autres pays. Nous devons, dans la mesure de notre possible, faire en sorte que notre pays ne dépende que de lui-même et puisse se suffire. Naturellement, si les honorables députés ne croient pas à la possibilité pour nous de devenir entité nationale, de faire du Canada un grand pays se suffisant à lui-même, comme les Etats-Unis, j'imagine qu'ils continueront leur propagande dans le sens du libre-échange.

M. MILLAR: A quoi bon continuer à produire si notre marché domestique est sans valeur?

M. LADNER: Nos nationaux doivent vivre, vous ne sauriez les affamer. Ils consommeront ce dont ils ont besoin et si vous produisez en plus grande quantité que la demande, vous aurez des surplus et une baisse correspondante des prix. Mais ce n'est là qu'une situation temporaire qui se règle d'elle-même, grâce à l'influence de la loi de l'offre et de la demande. Au bout d'un certain temps les gens qui constatent le désavantage de produire à bas prix verront revenir les prix élevés parce que le nombre des cultivateurs aura diminué. Après avoir approvisionné le marché du pays les producteurs seront à même de placer les surplus qu'ils pourront avoir sur les marchés mondiaux.

M. PRITCHARD: L'honorable député est en faveur d'un droit protecteur sur les importations américaines afin de créer un marché domestique au Canada. Il prétend que cela s'est pratiqué aux Etats-Unis. Néanmoins, il semble que les résultats obtenus n'aient pas été ce que l'on attendait; le cultivateur n'a pas son marché domestique.

M. LADNER: Où prennent-ils leur nourriture, est-ce que nous la leur envoyons?

M. PRITCHARD: L'honorable député ignore-t-il que les prix des denrées alimentaires sont réglés par les marchés du monde?

M. LADNER: Ce n'est pas là le point. Les cultivateurs des Etats-Unis approvisionnent substantiellement leur marché domestique. Mon honorable ami pourra constater qu'il n'y a pas beaucoup de produits agricoles qui entrent dans ce pays, venant du dehors.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est un dialogue.

M. LADNER: Le ministre de l'Agriculture peut y prendre part, cela m'est égal. Il n'a pas dit grand'chose dans son dernier discours et c'est le moment pour lui de se rattraper.

M. MACLEAN (York-Sud): Jetez-vous à l'eau, c'est délicieux.

M. LADNER: Je ne crois pas qu'on puisse perdre quelque chose à échanger des idées. Nous arrivons ici avec des discours préparés et nous pouvons parfois appuyer des théories péchant par l'inexactitude. C'est pourquoi les honorables députés de la droite n'ont pas tort, s'ils sont membres du cabinet d'échanger des idées avec les honorables députés de la gauche.

Je me suis laissé détourner de mon sujet. Cependant, je crois l'avoir traité en entier à l'exception d'une question qui se rattache à l'industrie des chaussures en Colombie-Anglaise. J'ai entre les mains une lettre d'un gérant d'une importante maison qui fait affaires depuis nombre d'années. Elle traite de la préférence anglaise et voici ses termes:

Les ouvriers en chaussures de Grande-Bretagne touchent à peu près la moitié des salaires reçus par les mêmes ouvriers au Canada et, en outre, ils fabriquent les chaussures avec du cuir allemand et des fournitures ou autres articles provenant d'Allemagne. Il nous est impossible de leur faire concurrence. Depuis nombre d'années notre département de fabrication n'a rien rapporté et, à moins d'une amélioration rapide dans la situation, nous devrons abandonner la fabrication. Nous fonctionnons avec trente-cinq ou quarante ouvriers de moins qu'auparavant et seulement quatre ou cinq jours par semaine. Si le gouvernement pense que le pays va progresser en abattant la protection, il se trompe grandement. Nos ouvriers et leurs familles vont continuer de suivre la route des Etats-Unis pour trouver de l'ouvrage.

Voilà un gros industriel qui écrit à un député pour le conjurer de faire connaître la situation de cette industrie. De grands capitaux y sont engagés, de nombreux employés y travaillent; ils ont des familles et ce sont autant de consommateurs. La question est celle-ci: le pays a-t-il intérêt à laisser périr une industrie comme celle-là pour gagner 10, 25 ou 50 cents sur le prix d'une paire de chaussures en réduisant le droit? Le pays a-t-il intérêt, comme on l'a pensé si longtemps, à protéger nos industries plutôt que de les supprimer en temps de crise et de forcer les ouvriers canadiens à émigrer à l'étranger? Ne vaut-il pas mieux avoir soin de nos industries afin de les conserver ici, beau temps mauvais temps.

M. MacLEAN (Prince) (Ile du Prince-Edouard): L'honorable député est-il en faveur de l'abolition de la préférence anglaise?

M. LADNER: Je suis d'abord en faveur de protéger nos industries; et si la préférence anglaise va à l'encontre je demande qu'on la modifie, car telle qu'elle est elle fait tort à l'intérêt canadien. Dernièrement, quand on a proposé aux Anglais d'adopter un régime de préférence coloniale ils nous ont répondu que la saine économie politique s'y opposait, et ils ont repoussé la proposition. Nous aussi, nous pouvons et devrions envisager ces questions au point de vue affaire. Je suis en faveur d'une protection raisonnable, non d'un régime arbitraire. Je suis en faveur qu'on protège les industries existantes, afin de les garder et de favoriser l'éclosion de nouvelles. Je suis pour qu'on protège les industries indigènes, celles qui utilisent nos matières premières et contrairement à ce qu'a prétendu le secrétaire d'Etat, si le Dominion imite la politique suivie par les Etats-Unis depuis 1828, il connaîtra la prospérité et le bonheur; nos enfants continueront de vivre dans les plis du drapeau britannique.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. FINN (Halifax): En prenant la parole dans ce débat ouvert par le discours sur le budget le 10 avril, je désire d'abord féliciter le ministre intérimaire des Finances sur le lucide exposé qu'il a fait de la situation financière du Canada et pour les changements fiscaux qu'il a annoncés et qui auront, je l'espère, des résultats bienfaisants pour l'agriculture et les industries qui en dérivent ainsi que pour toutes les autres affaires canadiennes.

Le ministre suppléant a droit à des félicitations pour la clarté avec laquelle il a exposé la situation et pour le peu de temps qu'il lui a fallu. Son programme fiscal assure la prospérité future du pays ou du moins dans le cours de l'année prochaine. Le ministre des Finances mérite les félicitations non seulement des membres ministériels mais aussi des représentants progressistes de l'Ouest. Je suis même porté à croire que sur les bancs de l'opposition officielle il y a des hommes qui ont une admiration sincère pour le ministre. Des motifs inspirés par des considérations purement de parti les empêchent d'exprimer leur satisfaction au ministre des Finances ou de féliciter le Gouvernement.

Je regrette beaucoup l'absence du ministre titulaire des Finances qui autrement aurait prononcé cette année son dix-huitième discours du budget. Tous nos collègues, j'en suis sûr, sans distinction de parti, se joindraient à moi pour dire que mon concitoyen est l'homme politique le plus en vue à l'heure actuelle. Nul plus que lui ne jouit d'une réputation d'intégrité reconnue et d'un caractère inattaquable, sans parler des qualités d'esprit et de cœur qui en font un homme sans pareil. Quand je m'arrête à considérer la vie du ministre des Finances, j'éprouve une grande fierté de pouvoir le montrer comme un enfant de la Nouvelle-Ecosse. C'est lui qui m'a ins-

piré mes premières idées politiques quand j'étais jeune homme à Halifax. Les aspirations que j'éprouve, je les dois à l'exemple de sa vie publique comme chef du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Plus tard au parlement du Canada, lui et le regretté chef du parti libéral, le très honorable sir Wilfrid Laurier m'ont inspiré les principes politiques que j'espère avec la grâce de Dieu conserver jusqu'au tombeau. J'ai par conséquent l'espoir que le jour n'est pas très loin où le ministre des Finances se trouvera encore parmi nous dans cette Chambre, sinon pour assumer immédiatement la lourde tâche inséparable de l'administration de son département, du moins pour s'intéresser activement au gouvernement du pays. J'espère qu'autant que le permettra sa santé il pourra donner ses sages conseils au gouvernement, à la Chambre et au pays qu'il a contribué à faire ce qu'il est aujourd'hui. La politique fiscale connue sous le nom du tarif Laurier-Fielding dont il a été en partie l'auteur a produit l'âge d'or de quinze années; et la situation du Canada sous l'influence de cette politique est une réponse suffisante aux critiques hargneuses des honorables députés de l'opposition qui voudraient faire croire au peuple que l'administration de ses affaires par le parti libéral a en vue de paralyser l'industrie et de détruire les fondements de notre existence nationale. Durant les dix-huit années que le ministre a dirigé l'administration du département des Finances, on ne peut lui adresser aucune des critiques du genre de celles que nous avons entendues. Mais je peux bien avouer que je ne crois pas que ces critiques soient partagées par tous ceux qui ne sont pas de notre opinion; elle proviennent davantage d'honorables députés dont les idées sont bien connues dans cette Chambre.

Il est très rassurant pour le pays, monsieur l'Orateur qu'après trois années de gouvernement et après une période aiguë de stagnation financière et d'inactivité industrielle marquée, due aux conditions d'après-guerre. le ministre intérimaire des Finances ait pu annoncer un surplus de 30 millions. Les dirigeants de la finance et du commerce étaient d'avis que si nous pouvions équilibrer notre budget cette année, le gouvernement aurait rempli complètement son devoir envers le peuple. En un mot, le budget est une indication que le Canada se rétablit de nouveau et revient à la grande période de prospérité de 1896 à 1911—prospérité qui aurait persisté si le très honorable sir Wilfrid Laurier était revenu au pouvoir pour mettre en vigueur le convention de réciprocité qui aurait donné à toutes les parties du Dominion, mais particulièrement à ses extrémités cette prospérité que nous attendons depuis 1911, cette prospérité que mon honorable collègue (M. Black) a promise à la circonscription d'Halifax que nous avons l'honneur de représenter.

Quand le parti libéral est arrivé au pouvoir en 1896, le revenu total du pays n'était que de 37 millions et il existait un déficit de $300,000. Comparez cette situation avec celle qui existe aujourd'hui, un revenu évalué à 396 millions et une dépense estimée à 328 millions après que le ministre intérimaire des Finances aura émondé les crédits principaux, et les complimentaires à venir. Quand le peuple comprendra la véritable signification de ce budget, il appréciera la sagesse du premier ministre et de ses collègues qui ont réduit le budget, ce qui va assurer le bien-être de la nation entière.

Nos adversaires nous ont dit que nous n'avions pas tenu nos promesses, particulièrement nos promesses fiscales. Le premier ministre a expliqué clairement plusieurs fois dans la Chambre que le programme du parti libéral en 1919—et j'ai eu l'honneur d'assister à la convention—était une carte pour guider le gouvernement dans la meilleure direction afin de faire face aux intérêts divers du pays, commerciaux, agraires et industriels. Quand nos amis de l'opposition nous accusent de manquer à nos promesses, je réponds que le Gouvernement a fait preuve de bonne administration de l'Etat en effectuant les modifications fiscales dans le budget sans porter atteinte aux principes fondamentaux qui contribuent à la prospérité de toutes les parties du pays? Je me souviens qu'en 1911, dans la grande ville de Toronto— où la prière en faveur de la protection est accompagnée de la prière demandant qu'on n'ait pas autre chose que la prohibition éternelle—je me souviens qu'en 1911, alors que le parti libéral demandait au pays d'approuver la réciprocité, les chefs de la finance et de l'industrie à Toronto, ont dit que la base de prospérité dans ce pays était le blé. Or, monsieur l'Orateur, s'il en était ainsi pourquoi dans le budget présenté en 1919, par le ministre des Finances d'alors, sir Thomas White a-t-il placé le blé et les produits du grain, y compris la farine, sur la liste des articles admis en franchise, donnant ainsi à nos amis du sud, libre accès au marché. J'affirme que le parti conservateur n'a pas été porté au pouvoir avec mission de réduire à rien le droit sur le blé. Mais sir Thomas White comme ministre des Finances a compris la nécessité d'agir ainsi à l'époque, comme le ministre intérimaire des Finances se rend compte aujourd'hui des conditions auxquelles

il doit faire face dans son budget. Le budget peut n'être pas absolument conforme à tout ce qu'ont dit nos hommes publics du côté libéral, mais il est conforme au principe que le gouvernement doit faire ce qui est juste.

Et si par le passé, le parti libéral a commis l'erreur de promettre trop, il s'abstiendra de faire des promesses à l'avenir, s'appliquant plutôt à opérer les réformes qu'il jugera à propos et dans l'intérêt bien entendu du peuple. Cependant monsieur l'Orateur, en 1896, à l'époque où ce vétéran du parti conservateur, le très honorable sir Charles Tupper était encore dans toute sa vigueur, il se fit l'écho des lamentations de nos industriels, qui prétendaient être écrasé et annihilés par le budget du gouvernement libéral, il fit un sombre tableau des tristesses et de ruines qui frappait de stupeur l'imagination populaire. Et à venir jusqu'à aujourd'hui toutefois, on n'a jamais pu invoquer l'ombre d'une preuve pour justifier ces prédictions. Les divers chefs qui se sont succédés à la tête du parti conservateur ont répété ces sombres prédictions de temps à autre. Mais, les annales canadiennes de 1896 à 1911, contredisent absolument ces pressentiments lugubres et nous avons le droit d'affirmer en toute confiance que le sage du parti conservateur s'est trompé, comme le font encore ses successeurs. Nos industries fondamentales sont essentielles à la vie nationale du Canada. Si nous ignorons l'agriculture, l'industrie forestière, nos mines et nos pêcheries, il est certain que notre système économique s'effondrera. Je n'entends pas dire que le Gouvernement devrait consacrer uniquement son attention à ces industries fondamentales, à quelque étape de développement qu'elles soient; nous devons admettre toutefois que ces industries, et surtout l'agriculture constituent le fondement et la clef de notre succès en tant que nation. Au fur et à mesure que l'Ouest se développe et ce peuple de gens du type des honorables membres du groupe progressiste, l'Est et l'Ouest s'aideront mutuellement et du moment que ces deux parties importantes du Canada fleuriront, nous verrons surgir de nouveau l'ère de prospérité à laquelle je viens de faire allusion.

Je viens d'un comté où les industries et l'agriculture fleurissent côte à côte; je viens d'une province où l'activité industrielle et agricole ne le cèdent en rien à l'industrie forestière et des pêcheries. Je manquerais donc à mon devoir et je trahirais le mandat qui m'a été confié, si je ne proclamais bien haut et sur l'heure que les industries du comté que je représente ici doivent recevoir la mesure de protection qui leur permettra de survivre, afin qu'elles puissent se développer et prospérer. Cependant, ces industries n'en sont plus à leur début et elles sont assez fortes pour se tracer une ligne de conduite et se prononcer en conséquence au besoin. A mon titre de nouveau venu dans la vie politique, le devoir m'incombe de dire aux industriels que je suis prêt à leur rendre la justice qui leur est due. Si donc les manufacturiers se servaient de la protection pour retenir nos marchés et vendre leurs produits à des prix raisonnables, le régime aurait sa raison d'être. Mais, du moment qu'ils profitent de ces droits de 85, 90 ou 95 p. 100 pour les ajouter au prix de vente de leurs produits, ils se déjugent et causent du tort aux classes laborieuses, peu importe que ce soit le cultivateur, l'artisan ou le pêcheur. Tous les citoyens du Canada ont le droit de vivre. C'est en abordant le problème fiscal dans cet esprit; et en examinant ces questions avec franchise que nous contribuerons le plus à combler la brèche qui sépare les différents éléments composant la population canadienne et que nous donnerons une solution aux difficultés présentes. Voilà qui serait de nature à ramener au pays la prospérité après laquelle nous soupirons tous, peu importe le parti politique auquel nous appartenons.

En somme, monsieur l'Orateur, lorsque vous examinez le présent exposé budgétaire à la lumière de divers autres budgets antérieurs, vous vous rendez compte que, sous le régime conservateur, dirigé par le très honorable sir Robert Borden et le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Meighen) de même que sous le régime actuel dirigé par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le très honorable M. Fielding, notre programme fiscal n'a subi que fort peu de modifications, sauf en 1919. On estime que les réductions proposées dans le budget en discussion s'élèveront à environ $1,000,000 tandis que la majeure partie des réductions totales provenant de la diminution de la taxe sur les ventes atteindront $23,000.000 à peu près. Quelles étaient les diminutions annoncées par sir Thomas White, lors du dépôt du budget en 1919? Elles étaient d'environ $1,000,000 et il insista sur le fait qu'il fallait diminuer les droits sur les instruments de production dans l'intérêt de l'agriculture, qui est une industrie fondamentale, mais qu'il ne serait pas juste de le faire à moins de réduire le tarif douanier sur toute la ligne. D'après lui la diminution des droits sur les instruments de production, devait entraîner aussi le dégrèvement des matières premières entrant dans leur fabrication. C'était donc en 1919 que sir Thomas White déclarait que

le temps n'était pas encore arrivé pour effectuer ces remaniements au tarif douanier. Or, nous sommes en 1924. Si le temps n'est pas encore venu d'opérer ces réformes, il ne viendra jamais. Voilà donc le moment propice d'effectuer ces réductions tarifaires qui aideront à améliorer la situation des cultivateurs de l'Ouest, des pêcheurs des Provinces maritimes, des mineurs et des bûcherons par tout le pays sans compter l'assistance qu'elles apporteront aux autres industries.

Telle est la réconfortante attitude de cette heureuse famille ministérielle et de ceux des honorables députés qui lui sont sympathiques. Que nos adversaires souhaitent comme nous l'accomplissement de ces réformes et ils seront des nôtres plus tôt qu'ils ne le pensent.

La question la plus importante après celle du tarif en tant qu'il intéresse l'activité industrielle de ce pays, c'est la question du transport par chemin de fer ou sur l'océan ou sur nos lacs et rivières. Il faut que les taux de ce transport puissent nous permettre de rendre nos marchandises aux différents marchés à des conditions justes et raisonnables. Les industries de ce pays sont interprovinciales de leur nature. Quant à la situation géographique du Canada, elle nous oblige à établir, par rapport à notre grand réseau transcontinental, des taux raisonnables si nous voulons vraiment développer ce pays, en assurer l'intégralité, maintenir l'union de l'Est, de l'Ouest et du Centre. Je ferai surtout allusion à ma propre province, à la Nouvelle-Ecosse, non toutefois par esprit d'égoïsme ou de régionalisme, mais parce que si l'on ne fait rien pour les Provinces maritimes elles vont dépérir plus rapidement qu'on ne le pense, mais plus lentement cependant que ne semblent se l'imaginer certains membres de la gauche. Je rappellerai, en passant, l'heureuse époque où la petite province de la Nouvelle-Ecosse jouissait d'une grande prospérité. Cette époque ne fut pas la mienne ni celle de plusieurs des députés actuels, mais ce fut celle où le bruit de l'industrie et du trafic résonnait d'un bout à l'autre de la péninsule. Ces jours sont passés, et à la lumière de ce qui est arrivé ensuite nous nous demandons parfois si, en fin de compte, ceux qui s'opposèrent à l'entrée de notre province dans la Confédération n'avaient pas raison. J'ai ici un passage du discours prononcé par sir Charles Tupper dès 1860. On le sait, le très honorable sir Charles Tupper était homme à comprendre les événements du passé et à prévoir ceux de l'avenir. Son vocabulaire lui permettait aussi de peindre l'avenir dans un langage frappant, bien que peut-être moins châtié que celui de certains autres orateurs. On se demande aujourd'hui comment il a pu avoir des prévisions aussi justes. Voici ce qu'il disait:

A part la grande région de la rivière Rouge et de la Saskatchewan située entre le Canada et les montagnes Rocheuses, entre ces montagnes et le Pacifique—région immense et qui prend rapidement de l'importance—il y a ces cinq provinces de l'Amérique britannique du Nord dont la population est plus nombreuse que ne l'était celle des "vieilles colonies" à l'époque, où "l'ignorance et l'injustice du gouvernement britannique en causa la perte—c'était là le plus brillant joyau de la couronne d'Angleterre".

On nous parle d'impérialisme, on nous parle de patriotisme, on nous dit que nous devons tenir à cette grande unification nationale aux dépens même de l'avenir de notre industrie et de notre commerce. Cependant sir Charles Tupper ne manqua jamais de frapper là où il le fallait et sir John A. Macdonald n'en fit pas moins lorsqu'il inaugura sa politique nationale. Quelqu'un lui ayant demandé quel en serait le résultat par rapport à la mère patrie, il ne craignit pas de répondre "tant pis pour la mère patrie". Ces hommes travaillaient dans l'intérêt du Canada, mais quand il nous arrive aujourd'hui à nous, les membres du parti ministériel, de déclarer que nous cherchons, avant tout, à défendre l'intérêt de ce pays, on nous taxe de manquer de loyalisme, on nous couvre d'ignominie, on nous critique à tel point qu'il n'est pas jusqu'à certains de nos propres amis qui ne commencent à nous croire coupables. Quoi qu'il en soit, notre devoir le plus sacré est celui que nous avons à remplir envers le Canada. Le lien qui nous unit à la mère patrie est celui de la gratitude et de l'affection que nous lui devons pour nous avoir protégés depuis des années. Nous avons été le plus brillant joyau de son diadème, et cela étant, il faut maintenant que nous considérions avant tout l'avenir du Canada, puis celui de la mère patrie et des différentes parties de l'Empire; comme mère des nations elle est capable de se suffire à elle-même. Nous, ses enfants, sommes devenus une nation, et c'est ce qu'on ne peut nous laisser ignorer. Si nous sommes pour la mère patrie un rempart à l'avenir comme elle l'a été pour nous dans le passé, nous n'en serons que plus forts et plus grands.

Voici ce que disait en 1860 sir Charles Tupper au sujet de la convention de réciprocité qui fut incorporée dans le traité de 1854:

Le traité de réciprocité a sans doute profité dans une large mesure aux provinces et à nos voisins les Américains. L'idée d'abroger ce traité a été discutée aux Etats-Unis, mais il n'est pas probable qu'elle soit prise au sérieux par un pays dont le commerce avec les colonies de l'Amérique britannique du Nord a, sous son empire, plus que triplé en quatre ans, puisque de seize millions qu'il était en 1850 il s'est élevé à soixante

millions en 1856, ce qui représentait plus de trois millions et demi de tonnes qui furent transportées sur les lacs et le long de la côte de l'Atlantique, et dont la moitié furent ainsi transportées par des navires appartenant aux Etats-Unis. La preuve que ces colonies n'ont aucune influence auprès du gouvernement impérial éclate partout autour de nous. Jamais intérêts et sentiments de sujets ne furent moins prisés que ne le furent les nôtres dans une question de l'importance la plus vitale.

Dès 1860, sept ans avant que la confédération ne fût un fait accompli, sir Charles Tupper a travaillé, argumenté, plaidé, en faveur de l'établissement de l'Intercolonial afin que le commerce interprovincial se maintînt entre le Haut et le Bas Canada probablement sur un territoire moins vaste que celui qu'embrasse aujourd'hui le Dominion. Voilà pourquoi les habitants des Provinces maritimes soutiennent encore le principe que, d'après les conditions de l'union et aux termes de l'article 145 de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise, on leur avait garanti qu'un chemin de fer serait construit depuis la cité d'Halifax jusqu'à un endroit situé le long du Saint-Laurent, afin de leur procurer des moyens de transport et de leur assurer, en échange du commerce de cabotage avec les Etats-Unis, les marchés du centre, ainsi que ceux de l'ouest au fur et à mesure que ce territoire serait mis en valeur. J'affirme que cet article de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise comportait comme corollaire que les tarifs de l'Intercolonial seraient tels que nous pourrions avoir accès aux marchés libres du pays tant au centre qu'à l'ouest lorsque ce dernier se développerait. Voilà quel a été la principal mobile de notre adhésion au projet d'union, et je me propose d'examiner tantôt dans quelle mesure les différents ministères canadiens ont bien accueilli le sentiment qui prévalait à cet égard.

Sir Charles Tupper ajoute:

La nuit enténébrée qui cache maintenant ce que ces provinces peuvent attendre de l'exploitation de leurs chemins de fer ne sera que le prélude d'une brillante et radieuse matinée de progrès et de prospérité et, en peu de temps, nous possédons une ligne ininterrompue depuis Halifax jusqu'à Windsor, vis-à-vis Détroit.

Notre climat est plus salubre que celui de l'Angleterre; le sol de celle-ci n'est pas plus fertile que le nôtre; notre situation géographique dans le nouveau-monde ressemble à celle qu'elle occupe dans l'ancien; nos admirables ports offrent les mêmes avantages au commerce, tandis que le fer, la houille et le calcaire—qui ont fait d'elle le grand marché des produits industriels de l'Europe—abondent ici dans une mesure presque égale et sont de la meilleure qualité.

Qui peut douter que, dans ces circonstances, une confédération comme celle de ces cinq provinces, à laquelle s'ajoutera un jour le grand territoire qu'arrosent les rivières Rouge et Saskatchewan, territoire que possède maintenant la compagnie, de la baie d'Hudson, ainsi que la Colombie-Anglaise—ce qui nous assurera le rang politique que mérites l'immense superficie du pays, nos ressources et notre population intelligente dispersée de l'Atlantique au Pacifique, offrira au monde dans quelques années le spectacle d'une grande et puissante organisation d'une des institutions anglaises, attachée à la Grande-Bretagne et animée des mêmes sentiments qu'elle.

Quand vint le jour où la confédération devait s'accomplir, il y avait dans la petite province de la Nouvelle-Ecosse un défenseur d'une cause différente et ce défenseur était digne de croiser le fer avec son adversaire. C'était l'honorable Joseph Howe qui était détourné du sentier conduisant à la confédération. Et lorsque nous, disciples de cette nouvelle école, étudions cette époque-là à la lumière des événements subséquents, nous nous demandons si M. Howe n'avait pas raison en certaines matières. Dans ce cas, c'est à tort qu'on nous a entraînés dans la confédération—comme l'a dit l'un des représentants d'Halifax (M. Black) —en 1867, dans un temps où la population n'était pas libre de se prononcer sur la question. C'est ce que constate mon honorable ami qui n'est ni de la même école que moi, ni membre du parti auquel je dois fidélité. Je continue à citer les paroles de sir Charles Tupper:

Il a beaucoup exploité...

C'est-à-dire M. Howe,

...le fait que je n'avais pas soumis la question à un plébiscite, prétendant que les gens avaient été contraints d'accepter l'union et attribuant au gouvernement impérial une grande part de responsabilité. Ces raisonnements ont produit une forte impression sur la masse pour laquelle les habitants des provinces d'en haut étaient des étrangers. Dans un discours prononcé en public, Howe a proféré cette menace; "Plus tôt on le saura, le mieux ce sera; la population de la Nouvelle-Ecosse est décidée à fruster le projet de créer un nouveau dominion dans l'Amérique anglaise; elle est décidée à ce que pas un seul louis de sa bourse ne servira à éteindre la dette du Canada; à ce que pas un seul acre du territoire de la province ne passe sous la domination du Canada; à ce que pas un seul membre de la milice ne soit exposé à se rendre dans le fin fond des forêts du Canada pour réprimer des soulèvements ou pour empêcher que les édifices du parlement soient incendiés ou que des gouverneurs soient assaillis dans les rues.

Dans un ouvrage "Reminiscences of Forty Years", sir Charles Tupper dit que l'appel lancé par Howe a faussé la question et a touché à un point sensible lorsqu'il a dit que la Nouvelle-Ecosse ne serait pas obérée d'impôts pour subvenir aux besoins du Haut-Canada. Il ajoute:

Au commencement de 1868, Howe et plusieurs autres délégués portant de nombreuses pétitions qui demandaient que la Nouvelle-Ecosse fût détachée de l'union ont été envoyés en Angleterre. Le gouvernement impérial rejeta la requête. Par 181 voix contre 87, la Chambre des communes d'Angleterre refusa de nommer une commission royale.

En 1867, après la première session de la législature fédérale, sir John Macdonald pria Tupper de se rendre à Londres pour s'opposer à la démarche de Howe. Tupper raconte:

A mon arrivée à Londres, le premier homme auprès duquel je me rendis, ce fut Howe. Il n'était pas chez lui, mais je laissai ma carte. Howe me rendit ma visite et me dit en me saluant: "Je ne puis dire que je suis bien aise de vous voir; cependant, nous devons tirer le meilleur parti de notre rencontre."

Et Tupper de répondre:

Je ne vous insulterai pas en émettant l'idée que vous devriez tenter d'accomplir la mission qui vous a conduit ici. Le gouvernement et le parlement impérial sont contre vous d'une manière accablante. Il répliqua: "Dans tous les comtés de la Nouvelle-Ecosse, j'ai 800 hommes qui prêteront serment de ne jamais payer un sou d'impôt au Dominion, et je défie le gouvernement d'imposer la confédération".

Tupper lui répondit:

"Howe, la majorité vous appuie; si vous consentez à entrer dans le ministère et à nous aider à consommer l'œuvre de la confédération, vous serez le dispensateur de toutes les faveurs ministérielles dans la province et vous vous apercevrez que je suis un défenseur aussi zélé que j'ai été un adversaire opiniâtre.

Parce qu'il avait la conviction que la fédération serait pour le plus grand bien de la Nouvelle-Ecosse et du Canada en général, sir Charles Tupper se crut autorisé à tendre à l'honorable Joseph Howe—il le dit en toutes lettres dans son ouvrage—l'appât de la distribution des faveurs ministérielles dans la Nouvelle-Ecosse. Tupper trouva Howe en proie à l'hésitation, et ils passèrent deux heures à examiner entre eux la situation dans une complète liberté d'esprit.

Je lui fis observer que nous pourrions, à nous deux, lui acquérir l'appui des trois quarts des éléments riches, instruits et influents de la province. Ce soir-là, j'écrivis à sir John A. Macdonald pour lui faire part de ma certitude que Howe deviendrait membre de son cabinet. A quelques jours de là, John Bright m'annonçait que, se rendant à l'invitation de Howe, il avait décidé de proposer une résolution tendant à l'institution d'une commission d'enquête.

Et il ajoute:

Je le prévins alors que le démembrement de la Confédération entraînerait l'annexion des diverses provinces aux Etats-Unis. Howe me fit cette réponse: "Tupper, je ne puis m'empêcher de penser qu'il serait très beau de voir un seul et même gouvernement exercer son autorité depuis l'équateur jusqu'au pôle nord." Il me demanda ensuite s'il y avait quelque danger de révolte en Nouvelle-Ecosse. La plus grave révolte à laquelle je m'attende, c'est de voir Howe au nombre des membres du cabinet de sir John A. Macdonald d'ici à six mois, lui réponds-je en le priant de garder la confidence sous le sceau du secret. Six mois plus tard, M. Howe entrait dans le cabinet de sir John à titre de président du conseil.

A la session de 1870, l'opposition livra le plus rude assaut au gouvernement, dont le sort tremblait dans la balance. Sir John Macdonald vint me prier instamment d'entrer dans son cabinet. Dans un état de santé rien moins que satisfaisant, M. Howe n'avait plus la même puissance de parole. Au cours de la campagne électorale de 1870, son état s'aggrava graduellement. Je savais son ambition de devenir lieutenant-gouverneur de sa province natale; aussi est-ce à ma recommandation qu'il fut élevé à ce poste d'honneur. Avant de quitter Ottawa, M. Howe donna un déjeuner d'adieu arrosé de champagne. Au moment de la séparation, il disait aux convives: "Amis, je désire que vous accordiez à Tupper la confiance dont vous m'avez honoré." Pauvre Howe: il s'en est retourné en Nouvelle-Ecosse où il est mort trois semaines après son entrée à l'Hôtel du gouvernement. Ainsi s'est baissé le rideau sur le premier acte du drame de l'établissement de la Confédération canadienne.

[M. Finn.]

Monsieur l'Orateur, Howe et Tupper étaient l'un et l'autre membres du parlement fédéral, et à la première session qui suivit l'établissement de la Confédération, en 1867—il se faisait alors un mouvement en faveur de la révocation de l'union—sir Charles parlait dans les termes suivants, de l'avenir du Canada et de la situation des Provinces maritimes dans la Confédération. Je retrouve son langage dans le hansard de cette année-là:

Malgré l'immensité de son territoire et l'abondance de ses ressources naturelles, l'ancienne province du Canada ne prendra jamais d'importance tant qu'elle se trouvera séparée de l'océan pendant cinq mois de l'année et qu'il lui faudra passer par une terre étrangère pour se mettre en communication avec l'autre partie du pays. Relativement petites et peu importantes, les Provinces maritimes ne peuvent compter conquérir d'influence et d'importance que le jour où elles seront réunies au reste du Canada. On ne peut jeter les yeux sur la position géographique de la Nouvelle-Ecosse sans se rendre compte que celle-ci est destinée par la Providence à devenir comme une grande voie de communication non seulement pour les colonies de l'intérieur, mais aussi pour une grande partie de l'Europe. Mon honorable ami...

C'est-à-dire, Howe,

...n'est pas sans savoir qu'après s'être employé pendant un quart de siècle avec le grand talent qui le distingue à obtenir l'établissement de l'Intercolonial, son effort est resté infructueux parce qu'il est devenu évident que cette grande entreprise ne pourra jamais se réaliser qu'au moyen de la réunion des deux Canadas, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sous un même gouvernement. Outre que notre province jouit maintenant de cet insigne bienfait, on ne peut étudier la Nouvelle-Ecosse au point de vue géologique sans observer que la Providence l'a dotée de tous les éléments d'une grande industrie manufacturière. Notre province possède de nombreux et vastes gîtes de fer; on y trouve en abondance la houille, la pierre calcaire et les minéraux qui ont fait de l'Angleterre le marché des industriels du monde entier. En dépit de l'existence de cette richesse minière, il était bien évident que si l'union ne venait briser les entraves de l'industrie manufacturière et permettre à nos négociants d'établir des relations de commerce avec ceux des autres colonies, nous devions nous résigner au sacrifice d'une grande partie des rares avantages que la nature nous avait conférés. Grâce à l'union, notre population est maintenant de quatre millions d'âmes et non plus de quatre cent mille.

C'est chose bien connue que les plus avertis de nos hommes politiques ont prodigué en vain leurs meilleurs efforts en vue du développement des relations de commerce entre les diverses provinces. Leur échec provient de ce que le libre-échange impliquait le principe de la réunion sous un même gouvernement, réunion qui pouvait seule amener l'établissement d'un tarif commun. Si l'on veut se rendre compte de ce que vaut la liberté des échanges, il n'y a qu'à rechercher quels en ont été les effets en d'autres pays. Sir Charles Tupper disait en 1863:

Les artisans de l'union, je l'avoue sans détour, ont été bel et bien défaits à la dernière élection générale de la Nouvelle-Ecosse; je suis cependant bien aise de pouvoir rassurer la Chambre en lui disant que la grande majorité de la population de cette province n'est pas résolue à mettre en échec, à rompre l'union devenue fait accompli.

A une nombreuse réunion qui s'est tenue dans le Masonic Hall, à Halifax, antérieurement à l'élection, mon honorable ami, M. Howe, disait: "Espérons que les Canadiens useront de justice s'ils le font, nous devrons les aider à faire un loyal essai du nouveau régime. Ce que l'on souhaite à la Nouelle-Ecosse, disait Howe, c'est qu'elle soit comme la façade d'une puissante colonie dont on puisse véritablement dire que le soleil ne se couche jamais sur elle. On ne peut jeter les yeux sur Halifax et ses environs, sur son port et sa citadelle sans se dire que tout cela est à l'intention de cette seule province.

Howe disait encore: "Le territoire de la baie d'Hudson embrasse deux cent cinquante milles, abstraction faite des régions plus froides et inhabitables. Entre le Canada et l'océan Pacifique se trouve une magnifique contrée susceptible de former cinq ou six provinces plus vastes qu'aucune de celles qui existent déjà, provinces qui attireront l'industriel et le spéculateur par la diversité de leur sol, de leur climat et de leurs ressources. Ayant un tel territoire à explorer, à organiser et à mettre en valeur, pensez-vous que nous nous arrêterons aux limites occidentales du Canada ou même aux côtes du Pacifique? Plus loin se trouve l'île Vancouver avec ses vastes gisements de houille; au delà, il y a les îles merveilleuses du Pacifique dont le commerce maritime va grandissant; plus loin encore sont les innombrables populations de la Chine et les richesses de l'Orient. Les navires de nos petits-fils fréquenteront les eaux ensoleillées du sud tout comme les nôtres affrontent aujourd'huit les mers courroucées du nord.

Les Provinces maritimes, auxquelles je m'adresse en ce moment, ne forment sur l'Atlantique que la façade de cette immense et féconde région—elles sont comme les quais devant servir de siège à son commerce et près desquels se rangeront les navires portant de riches cargaisons. La Nouvelle-Ecosse est l'une de ces provinces.

Voulez-vous alors travailler à cette grande entreprise avec harmonie, avec méthode, avec intelligence et avec énergie? Refusez et vous sacrifiez du premier au dernier les principes qui sont à la base de la prospérité et du progrès de votre pays; refusez et le message écrit par la Providence sur terre et sur mer est indéchiffrable pour vous; refusez et la Nouvelle-Ecosse au lieu d'occuper le premier rang comme aujourd'hui sera reléguée au dernier plan, du moins derrière les Rocheuses. Dieu a établi votre territoire en avant de cette région sans bornes; comprenez-en la destinée et les ressources; acquittez-vous avec énergie et ardeur des devoirs qui vous incombent en vertu de votre position.

Monsieur l'Orateur et messieurs les députés, c'est le brillant tableau qu'a tracé sir Charles Tupper pour convaincre les citoyens de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes que nous faisions bien en entrant dans la Confédération. Il avait sincèrement confiance dans cette confédération, et il sentait qu'à mesure que le vaste pays de l'Ouest et la riche province minière de la Colombie-Anglaise se développeraient, nous, dans l'Est, dans ce grand pays de l'Atlantique, avec le port d'Halifax unique au monde, nous irions également de l'avant et que les récoltes abondantes de l'Ouest et les produits des industries du centre de l'Ontario seraient transportés dans les Provinces maritimes par l'Intercolonial et passeraient par notre port pour gagner tous les marchés de l'empire et des pays étrangers. Cependant je regrette de dire ce soir que nos espérances ne se sont pas réalisées.

Dans la Nouvelle-Ecosse nous sommes aux prises avec des temps durs, qu'on ne peut attribuer au Gouvernement ni à son inaction. La situation est telle que le Gouvernement ne peut intervenir directement, mais maintenant que nous avons coordonné ces grands services transcontinentaux et placé à leur tête cet homme distingué, doué d'un caractère élevé et de brillantes qualités techniques, sir Henry Thornton, nous allons être témoins d'un tout autre état de choses dans les Provinces maritimes, et plus particulièrement dans la Nouvelle-Ecosse. L'œuvre de sir Henry Thornton porte déjà ses fruits dans notre province, au sein de notre classe ouvrière. Un peu plus tard, avant de reprendre mon siège, j'appellerai l'attention de la Chambre et du pays sur certains faits qui me donneront raison au sujet du langage que j'ai tenu à son adresse.

Les honorables députés de la gauche, lorsqu'ils étaient au pouvoir et ont entrepris de faire l'acquisition des chemins de fer du Canada, de les coordonner et fusionner en un seul grand service, nous ont dit que le politicien ne devait pas toucher à ce réseau et que le Gouvernement ne devrait avoir aucun rapport direct avec les administrateurs des chemins de fer Nationaux canadiens. Telle était l'attitude de l'ancien administrateur du réseau, M. Hanna, et de ses assistants. Après que nous l'eûmes interviewé au sujet de nos difficultés dans l'Est, il a dit à Montréal que tous ses ennuis étaient à l'est de cette ville. On comprenait qu'il faisait tout en son pouvoir pour favoriser le centre de l'Ontario et surtout cette région qui touche à la ville de Toronto, mais qu'il ne se souciait guère de l'avenir des Provinces maritimes. Je ne dis pas cela en mauvaise part pour M. Hanna mais je crois que son esprit était assez circonvenu par l'entourage au sein duquel il avait vécu si longtemps, en même temps que par feu sir William Mackenzie, M. Z. A. Lash et sir Donald Mann. Mais, monsieur l'Orateur, tout cela n'est qu'en passant. Je crois que sir Henry Thornton fera son devoir à l'égard du peuple canadien. Je le tiens pour l'un des hommes les plus précieux que possède le pays.

Si, au lieu d'avoir appliqué ses aptitudes techniques à l'administration de ce réseau, il s'était employé à servir les intérêts généraux des Canadiens et s'était consacré, lui

si merveilleusement doué, au progrès de ce pays, le traitement annuel de $50,000 que nous lui avons accordé ne serait pas exagéré. Mais ayant pris la direction de ce réseau, il a réussi en moins d'un an, à faire régner dans toutes les divisions du service, la bonne entente, il a pénétré les employés de l'idée que le réseau était leur chose. Il a pu convaincre le peuple qu'il doit travailler à son maintien et à son progrès. Dans ces circonstances le succès de l'entreprise est chose assurée tout comme celui de sir Henry Thornton.

Je dis donc, en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer Nationaux canadiens, que la réduction de son déficit et dans quelques années, la disparition totale de ce déficit, seront dues surtout à l'œuvre de cet esprit supérieur, de ce grand magnat des chemins de fer qui s'est associé des assistants habiles pour faire prospérer notre réseau National et procurer aux habitants du pays un service excellent avec un matériel et des trains modernes et sans qu'il y ait de lenteur. Tels sont les points saillants de l'administration de sir Henry Thornton, et il n'est que juste que des membres de la Chambre s'expriment de la sorte. Je crois qu'il est de tout cœur avec les Canadiens et que ce qui l'encouragera sera le succès non seulement du réseau National mais de chacun des citoyens qui composent notre population de huit millions d'âmes.

Je désire maintenant mettre en regard les exportations d'Halifax, Nouvelle-Ecosse et celles de Saint-Jean (N.-B.), durant les années finissant le 31 mars, de 1920 à 1924 inclusivement, tant pour la quantité que pour la valeur du blé, de la farine, des pommes et des marchandises en général exportées. Je ne donnerai pas lecture de l'état en détail, mais je le déposerai pour publication, car il est de nature à faire réfléchir, non seulement les membres de la députation en cette enceinte, mais aussi tous ceux qui dant notre pays ont à cœur la prospérité future du port d'Halifax. Les chiffres que je vais indiquer sont intéressants en ce qu'ils font voir la situation relative d'Halifax et du port voisin de Saint-Jean, ainsi que la situation de ces deux ports eu égard au reste du Canada Et j'espère qu'entre tous les deux honorables députés qui représentent dans cette Chambre le port de Saint-Jean, ainsi que les autres honorables représentants de circonscriptions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, prendront ces faits en sérieuse considération. Je constate que au cours des cinq années en question, la quantité totale de blé exportée de Saint-Jean s'est élevée à 48,792,175 boisseaux et du port d'Halifax, à 2,861,612, soit un écart de 45,930,563 en faveur de Saint-Jean. La valeur des marchandises de toutes sortes exportées de Saint-Jean au cours de la période 1920-1924 a été de $229,082,492, tandis que la valeur des marchandises de toutes sortes exportées du port d'Halifax au cours du même intervalle a été de $116,883,558. L'écart, on le constatera, est de $112,198,934 en faveur de Saint-Jean. La valeur totale des exportations de Saint-Jean au cours de cet intervalle a été de $354,214,082, tandis que la valeur totale des exportations d'Halifax s'est élevée à $173,255,633; soit une plus-value en faveur de Saint-Jean de $180,958,449.

J'en viens maintenant à l'exportation du blé au cours des quatre années qui ont précédé 1920, c'est-à-dire la période 1915-1919. Je n'ai pas mentionné cette période en rapport avec les chiffres que je viens d'indiquer, parce que je n'ai pas en main les chiffres indiquant la valeur des produits pour ces années. Je vois, cependant, que, en 1915, nous avons exporté 588,657 boisseaux de blé d'Halifax, tandis que nous en avons exporté de Saint-Jean 5,966,542. Au cours des quatre année suivantes, Halifax exporte toujours des quantités moindres que Saint-Jean, soit au total 5,161,818 boisseaux contre un total de 40,749,860 exportés de Saint-Jean. En d'autres termes l'écart au cours de ces quatre années a été de 35,588,042 boisseaux en faveur de Saint-Jean.

Le total des exportations du Canada aux Etats-Unis et à d'autres pays, en passant par les ports maritimes des Etats-Unis et du Canada, pour chaque exercice clos le 31 mars, a été, de 1920 à 1924, comme il suit:

	Total des exportations	Exportations aux Etats-Unis.	Consommation domestique	Exportations sur d'autres pays par voie des Etats-Unis	Exportations par les ports canadiens
1920.. ..	$1,286,658,709	$501,130,117	$168,656,140	$616,872,452	
1921.. ..	1,210,528,119	560,701,936	175,979,961	473,746,222	
1922.. ..	753,927,009	304,104,177	147,427,414	302,395,418	
1923.. ..	945,295,837	380,347,721	210,336,437	354,611,679	

Voilà un tableau où apparaît le contraste entre les ports de Halifax et Saint-Jean et les ports américains en matière d'exportations canadiennes en Angleterre. Ces chiffres me serrent le cœur. Mais je suis résolu de ne rien épargner pour assurer, autant que mes humbles talents me le permettront, une plus forte partie du trafic au port de Halifax. L'honorable député de Brantford (M. Raymond) disait la semaine dernière que nous devons être Canadiens de la tête aux pieds. Je ne veux pas que les gens de ma province natale se méprennent sur mon compte. C'est

évidemment le droit des producteurs de blé et des courtiers en grains d'acheminer leur grain vers les ports des Etats-Unis, mais il n'y a pas de raison d'expédier une livre de grain canadien par là lorsque nous avons un immense régime de transport transcontinental, et des facilités terminales comme il en existe à Halifax et Saint-Jean. Nous désirons que les producteurs de grain et les courtiers en grains se montrent Canadiens en tout et partout. Après les grands sacrifices que la Nouvelle-Ecosse a faits—et cependant, elle n'a encore qu'un chemin de fer, l'Intercolonial,—et le milliard 200 millions que le pays a dépensé, et son crédit qu'il a engagé pour assurer à l'Ouest le moyen de transporter ses produits sur les marchés étrangers, il me semble que c'est le devoir des cultivateurs et des courtiers en grains de l'Ouest de voir à ce que leur blé soit exporté par Montréal et Québec en été, et Halifax et Saint-Jean en hiver. On conviendra que nous ne leur demandons pas trop. Le devoir de nos expéditeurs avec un tarif uniforme de transport, à tous les ports de l'Atlantique est de développer ceux de leur pays en y acheminant leurs consignations. Et si la statistique du trafic ne démontre pas que cela se fait, alors l'Est demandera au gouvernement, libéral ou conservateur, de frapper d'un droit d'exportation les produits canadiens exportés par les ports américains. Peut-être induirons-nous ainsi nos gens à se montrer Canadiens en tout et partout en utilisant les routes que nous devons à la Providence et à la nature et arriverons-nous à jouir de la même prospérité que nous nous sommes efforcés d'assurer à l'Ouest. Nous ne jalousons pas les progrès de l'Ouest, mais la population de l'Ouest ne doit pas oublier les pionniers du Canada, ceux qui ont préparé les voies, rendu la confédération possible, fondé il y a déjà longtemps, les provinces de l'Ouest, non plus que les sacrifices d'argent que nous avons faits pour édifier une nation grande et forte, et si elle veut s'en rappeler j'ai confiance qu'elle manifestera ce sentiment indispensable à l'union qui fera de l'Ouest et de l'Est une nation puissante dans ce grand empire auquel nous nous faisons tous gloire d'appartenir.

Voilà les sentiments que j'éprouve ce soir; je crois qu'il est de mon devoir de faire cette déclaration bien mûrie, de mon devoir envers ma ville et envers ma province, envers ce merveilleux port de Halifax qui a montré sa valeur à l'empire durant les jours difficiles de 1914 à 1918, alors qu'à un moment 114 navires mouillaient dans le bassin Bedford,—mais on pouvait à peine les voir dans ce magnifique port. Ils étaient là, à l'abri de toute attaque des sous-marins, au grand chagrin de l'Allemagne. Comme notre port a été au premier rang de ceux qui ont contribué au salut de l'empire et de la civilisation à coup sûr nous avons droit aujourd'hui à notre part de la prospérité abondante dont le Canada est à la veille de jouir. Tout ceci, en tant qu'il concerne les Provinces maritimes, intéresse non pas tant le commerce d'exportation que les tarifs de transport entre les provinces: nous voulons envoyer nos produits aux provinces du centre et de l'ouest et nous voulons prendre ce qu'il nous faut des centres industriels et agraires de l'Ouest.

Il y a deux ans, alors que je n'avais pas l'honneur d'être membre de la députation, la Chambre fut saisie de cette question épineuse de la convention du Pas du Nid-du-Corbeau, conclue bien des années auparavant avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et en vertu de laquelle, en retour de la construction de la ligne du Pas et d'une subvention de $3,500,000, on abaissait les tarifs de transport de certaines marchandises, telles que les grains et les produits de grain, certaines classes de fruits, le kérosène, le cordage, les instruments aratoires, le fer, y compris les barres; toutes sortes de fil, le verre à carreaux, les papiers de construction et de couverture, les peintures de toutes catégories, les animaux sur pied, les ustensiles en bois, les ameublements de maison; ces tarifs furent réduits alors de 33⅓ jusqu'à 10 p. 100. Le Pacifique-Canadien, en échange de la subvention de $3,500,000, signa cette convention relative aux grains, aux produits du grain et autres objets que j'ai énumérés. Sous l'empire de la loi des mesures de guerre on différa la mise en vigueur de cette convention, c'est-à-dire qu'on établit pour le transport de ces marchandises non pas les tarifs de la convention mais les taux réguliers de toutes les voies ferrées du Canada tablés sur la longueur du parcours. Ces tarifs furent maintenus pendant la guerre; puis vinrent les relèvements, le premier de 15 p. 100 puis celui de 25 p. 100 sous l'empire de la décision McAdoo; quant à ce qui concerne l'Ouest et la convention du pas du Nid-du-Corbeau, l'augmentation de 15 p. 100 fut comprise dans celle de 25 p. 100, mais nous de l'Est avons dû subir une hausse de 15 plus 25, soit 40 p. 100. Vint le moment où nos amis de l'Ouest voulaient voir mettre en vigueur la convention du Pas du Nid-du-Corbeau. Comme les honorables députés le savent, le gouvernement du jour remit ce problème difficile à un comité spécial des chemins de fer. J'eus alors l'honneur de représenter devant ce comité le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dont je faisais partie; au nom de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick aussi je plaidai la cause des Provinces maritimes qui voulaient la remise en vigueur de cette convention. La

commission des chemins de fer avait laissé entendre que si on mettait l'entente à exécution elle ne pourrait pas accorder la diminution générale dans les tarifs de transport des objets nécessaires à la vie qu'elle projetait d'inaugurer si on en différait encore le rétablissement; on nous fit croire que si la convention du Pas n'était pas mise en vigueur il y aurait par tout le pays une réduction générale de 20 p. 100 dans les tarifs de transport des objets nécessaires à la vie. Toutefois après une enquête minutieuse le comité spécial que présidait mon ancien collègue, aujourd'hui monsieur le juge Maclean, fit son rapport au Parlement et ce rapport fut adopté. Le rapport concluait à la mise en vigueur de la convention du Pas le sixième jour de juillet de cette année-là en ce qui regardait le grain et les produits de grain, à la suspension d'un an de son application quant aux autres marchandises spécifiées, avec un autre ajournement d'une année à la discrétion du Gouverneur en conseil.

On fit à la Chambre une autre proposition que celle-ci agréa; c'est elle qui m'intéresse surtout et je sais qu'elle intéresse aussi les honorables représentants du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. Les représentants des Provinces maritimes avaient fait valoir devant le comité que leur situation était d'un caractère spécial à cause des conditions qui avaient présidé à la construction de l'Intercolonial par suite du pacte de la Confédération. Ils avaient maintenu qu'implicitement ce pacte leur assurait une considération spéciale en matière de taux de transport à cause de leur éloignement des régions centrales et des provinces de l'Ouest.

L'augmentation des taux de transport a considérablement gêné le commerce interprovincial et était contraire aux obligations du gouvernement fédéral qui avaient été acceptées au moment de la confédération. C'est pourquoi on a demandé au Gouvernement de se mettre au courant de la situation et d'essayer de diminuer les taux en tenant compte du coût réel de l'exploitation de ces chemins de fer, aplanissant ainsi autant que possible les difficultés dont on se plaignait: on a demandé également que la commission des chemins de fer, pour la même raison et dans les limites de sa compétence, rétablisse le tarif spécial qui s'appliquait antérieurement aux marchandises entrant et sortant des Provinces maritimes. Voici quelle était la conclusion du comité qui fut acceptée par le Parlement.

Nous recommandons que le ministre et le conseil d'administration prennent des mesures pour faire face à la situation dans ces provinces en établissant une réduction sensible des taux.

[M. Finn.]

Les prétentions des Provinces maritimes, au sujet des taux locaux, sont une question que le ministre des Chemins de fer et l'administration du chemin de fer Intercolonial devront prendre en considération.

En conséquence votre comité recommande de suspendre le contrat du Pas du Nid-du-Corbeau, sauf à l'égard du grain et de la farine, pour un an à compter du juillet 1922, avec faculté attribuée au Gouverneur en conseil de la suspendre pour une période ultérieure d'un an.

La recommandation du comité pour la suspension ultérieure du contrat du Nid-du-Corbeau est faite en vue de la grande nécessité d'une diminution générale dans les tarifs de transport sur les denrées fondamentales et dans ce qui est considéré l'intérêt général. Les denrées basiques sur lesquelles une réduction pourrait être accordée devraient faire le plus tôt possible l'objet de l'étude de la commission des chemins de fer.

Je signalerai maintenant la situation créée par la loi des chemins de fer du Canada, loi qui décrétait la consolidation et la coordination des grands réseaux transcontinentaux. Le Grand-Tronc fut absorbé par le réseau national et l'Intercolonial passa sous la direction du conseil d'administration du chemin de fer National-Canadien, à qui était confiée la direction de tous les chemins de fer, constituant le réseau national. Pendant un certain temps après son acquisition par l'Etat, le Grand-Tronc fut administré par une commission indépendante, ayant sir Joseph Flavelle comme président. Lorsqu'arriva la fusion, sir Joseph Flavelle et ses collaborateurs se retirèrent. Plus tard, M. Hanna et ses collègues en firent autant.

Je ferai remarquer à la Chambre que la commission des chemins de fer avait entrepris de juger une cause qui était devant elle depuis plus d'un an et demi. Il s'agissait de rétablir les taux discrétionnaires des Provinces maritimes dans l'ouest, de Montréal à Port Arthur et Fort William, et de là au littoral du Pacifique. Cette question n'avait pas été réglée par la commission des chemins de fer, qui s'était abstenue de modifier les taux de transport des marchandises, jusqu'à ce que le Parlement se fût prononcé sur la remise en vigueur de la convention du Pas du Nid-du-Corbeau, relativement aux grains. En conséquence, la commission des chemins de fer ordonna une réduction de 7 p. 100 seulement, qui fut à peine sentie par l'industrie dans le transport des produits de fabriques, aussi bien à l'est qu'à l'ouest du Canada. Le fait d'avoir demandé au Parlement de respecter la convention qui avait été conclue de bonne foi, est une preuve du désir que nous avions d'aider l'Ouest canadien. Comme résultat, les Provinces maritimes n'ont obtenu aucune diminution dans leurs taux discrétionnaires et

nous souffrons de ce grave désavantage depuis que la convention du Nid-du-Corbeau a été remise en vigueur, il y a environ deux ans.

On s'est servi de la loi des mesures de guerre pour accomplir une chose que le Parlement n'aurait pas faite. J'adresse cette remarque à quelques-uns des honorables députés d'en face qui faisaient partie du ministère de sir Robert Borden et du ministère que dirigea ensuite le leader actuel de l'opposition. Voici ce qu'ils ont fait à l'industrie fondamentale, en Nouvelle-Ecosse, dans le Nouveau-Brunswick, à St-Jean et à Halifax: la décision McAdoo du 6 août 1918, fut appliquée par décret ministériel sous l'empire de la loi des mesures de guerre. Le sucre, aux Etats-Unis, n'étant pas dans la liste des articles de première nécessité, mais dans la cinquième catégorie, et le Gouvernement, sous l'empire de la loi des mesures de guerre, appliquant le barrême McAdoo aux raffineries des Provinces maritimes, le taux de transport du sucre raffiné, tomba dans la cinquième catégorie au lieu de celle des articles essentiels, ce qui signifiait une augmentation de 25 p. 100. Plus tard le barrême de Chicago porta l'augmentation à 40 p. 100. Le nouveau tarif fut appliqué à ces deux grands établissements des Provinces maritimes, dont l'un se trouve dans ma circonscription, où il y employait 500 ouvriers, soit 1,500 personnes, à raison de trois par famille, juste en dehors de Dartmouth. Il en fut de même de la raffinerie de St-Jean. Le tarif était resté le même depuis 1878, jusqu'au jour où, grâce à la loi des mesures de guerre et d'une décision des autorités américaines, on porta les taux discrétionnaires de 19 cents qu'ils étaient en 1917 et 22½ en 1918 jusqu'à 52½ et même 60 cents. Une industrie des Provinces maritimes aurait-elle pu survivre à un tarif pareil? Des financiers anglais et écossais ainsi que des néo-écossais ont engagé des millions dans cette industrie et nos provinces et le résultat a été l'établissement de deux industries splendides des Provinces maritimes, mais elles ont aujourd'hui toutes les peines du monde à se maintenir financièrement et à donner du travail aux gens qui sont venus s'établir près de leurs raffineries.

Quand nous parlons du pacte de la confédération et de la construction de l'Intercolonial comme moyen de raccourcir la distance entre les provinces du littoral de l'Atlantique et celles du Canada central et occidental, on nous accuse de faire de l'histoire ancienne. Nous ne parlons pas plus d'histoire ancienne que ne le font les honorables députés du groupe progressiste quand ils discutent l'entente du pas du Nid-de-Corbeau. Cette entente a été contractée de bonne foi; c'était une obligation morale, légale et équitable. Nous pouvons ne pas avoir le droit légal dans les limites précises de la loi, mais nous avons assurément le droit moral et équitable de demander au parlement, au gouvernement et à la direction du chemin de fer National-Canadien qu'on rétablisse ces taux discrétionnaires et qu'on replace sur des bases solides les industries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; qu'on leur rende, au point de vue des tarifs de transport la situation qu'elles occupaient il y a quarante ans, afin qu'elles aient une chance de subsister. Les riches industries du même genre qui sont situées à Montréal ont à côté d'elles un million de clients et c'est à peine si la population des Provinces maritimes atteint ce nombre. Il existe un grand centre à Montréal et un autre grand centre à Wallaceburg, Ontario. Aujourd'hui, le taux de transport du sucre brut des Indes anglaises occidentales, de Saint-Domingue et de Cuba aux ports de Halifax et Saint-Jean, puis de Saint-Jean et Halifax à Montréal, est seulement de 25 cents ½ par 100 livres, tandis que le taux sur le sucre raffiné, dont la valeur ne change pas de 1 p. 100 est de 52 cents ½ par 100 livres. Comment combler cette différence? Le taux discrétionnaire a été augmenté de plus de 100 p. 100 et nous avons aujourd'hui un taux de 25 cents ½ d'Halifax et Saint-Jean à Montréal et de 52 ½ sur le sucre raffiné. Encore ce taux était-il de 60 cents avant la diminution du 14 avril. Ces taux sont mis en vigueur par le National-Canadien. Je vous demande comment les industriels de ces deux provinces pourraient absorber la différence entre dix et cinquante-deux cents et de plus faire concurrence, dans les marchés du centre, avec les raffineurs établis à Montréal?

De plus, monsieur l'Orateur, quand je dis qu'en été, après l'ouverture de la navigation, le taux de transport par eau est le même pour Montréal que pour Halifax et Saint-Jean, ce qui fait que, pendant six mois, les raffineurs de Montréal ont un avantage des 52 cents ½, parce que leur sucre est livré à Montréal au taux où on le livre à Saint-Jean ou Halifax, vous comprendrez le genre de concurrence que nous devons subir été comme hiver. Est-ce là une concurrence possible? Je prétends que non.

C'est pourquoi, il y a deux ans, suivant le principe que l'instinct de la conservation est la première loi naturelle, nos industriels ont agi. En conséquence, ils ont demandé aux compagnies de transport par eau de leur fixer un taux pour le sucre raffiné des ports de Saint-Jean et Halifax jusqu'à Montréal. Le taux coté a été de 30 cents par 100 livres. Ils ont ensuite affrété des navires et transporté leur

sucre de ces raffineries à Montréal. Immédiatement après la mise en vigueur du taux, par eau, de 30 cents, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien diminuèrent leur taux de transport de 30 cents, mais dès que la providence eut fermé la voie du Saint-Laurent, le taux revint de nouveau à 52 cents ½. Est-ce là de la stabilité dans les taux? Cela n'existe pas. Aucune industrie, et encore moins celles des industries maritimes qui doivent lutter pour trouver des débouchés dans le centre et l'ouest du Canada, ne devrait être exposée à une telle concurrence. Telle est la situation et tels sont les ennuis et les anxiétés qui sont le partage de députés appuyant un parti qui, au bout du compte, n'est pas à blâmer. Je dis que le gouvernement actuel n'est pas à blâmer parce que ces taux ont été créés sous le régime de la loi des Mesures de Guerre—sous le gouvernement de sir Robert Borden et du chef actuel de l'opposition,—mis dans les statuts du Canada et employés dans un but auquel ils n'avaient jamais été destinés. Mais si ces taux de guerre avaient été établis pour servir un but durant la guerre, on aurait dû revenir aux conditions d'avant la guerre immédiatement la guerre terminée et on aurait rétabli les anciens taux discrétionnaires grâce auxquels nous pourrions avoir la place qui nous revient dans la prospérité industrielle. Voilà, monsieur l'Orateur un cas spécifique des difficultés dont nous souffrons dans les Provinces maritimes. Je pourrais continuer et vous citer d'autres cas où nos efforts industriels sont paralysés et où notre avenir industriel est menacé.

Quand vous tenez compte que 1,200 millions ont été dépensés pour les réseaux ferroviaires du Canada par le gouvernement du Dominion et que les Provinces maritimes n'ont pas grand' chose à montrer pour ces dépenses, cela vous aidera à comprendre notre situation.

Tout ce que nous possédons, c'est un court tronçon du Transcontinental, l'Intercolonial et la ligne Halifax and Southwestern sur Yarmouth. La Nouvelle-Ecosse a fourni $64,000 par mille pour la création de ce chemin de fer, et la province n'a reçu aucune compensation quand la ligne a été rattachée au réseau National de l'Etat. Le même fait s'est renouvelé pour la ligne du comté d'Inverness construite avec les contributions des municipalités. Même observation pour un bout de ligne traversant le comté de Richmond à destination de Saint-Pierre. Si l'on considère l'étendue du réseau ferré canadien et les nombreuses lignes projetées dans les provinces de l'Ouest, longeant à quelque distance des lignes déjà construites; et si les Provinces maritimes, la Nouvelle-Ecosse en particulier, sont toutes disposées à contribuer proportionnellement à leur population aux frais d'exécution de ces chemins de fer dans l'Ouest pour favoriser son expansion et la prospérité de ses habitants, ce n'est certainement pas trop exiger que de demander au Dominion de combler les déficits causés par une réduction des tarifs rendue nécessaire pour nous venir en aide et nous permettre de tenir notre rang dans l'industrie nationale. Nous ne dépassons pas les bornes de la justice; nous ne voulons que notre dû. C'est nous qui avons fait entendre le moins de récriminations au sujet des tarifs de transport.

La convention tarifaire du Nid-du-Corbeau est entrée en vigueur et la conséquence c'est que dans l'Ouest le tarif nouveau, dit discrétionnaire, est de 25 cents, et l'ancien de 20 cents. Le tarif de première classe était autrefois de 20 cents; il est aujourd'hui de 25 cents, c'est-à-dire à l'ouest de Port-Arthur. Le tarif de cinquième classe est de 12 cents, quand l'ancien était de 10 cents. Pour être juste envers la commission des chemins de fer, envers le Gouvernement et le Parlement, je dois dire que les tarifs en vigueur à l'ouest de Port-Arthur et les taux discrétionnaires qui n'ont aucun rapport avec le tarif local sont ce qu'ils doivent être. Ils ont été remaniés et nous n'avons aucun motif de plainte. C'est seulement au sujet des taux discrétionnaires à l'ouest de Montréal et à l'est de Port-Arthur que nous réclamons. La commission des chemins de fer a évalué à 30 p. 100 la réduction des tarifs conforme à la convention du Nid-du-Corbeau. D'après cette convention les tarifs s'appliquent seulement aux transports de l'ouest à l'est, car à l'époque où cette convention eut lieu le canal de Panama n'existait pas; le grain n'était pas évacué dans la direction de l'Ouest, de la frontière est de l'Alberta sur Vancouver, et ensuite par voie de Panama en Europe. Mais aussitôt que cette voie fut livrée au public, l'agriculteur de l'Ouest, les chambres de commerce et les autorités provinciales présentèrent des observations au gouvernement d'Ottawa et à la commission des chemins de fer. Aussi, en juillet 1922 le tarif sur le trafic à destination de l'Ouest non prévu dans la convention du Nid-de-Corbeau fut réduit de 20 p. 100 sur les céréales et leurs dérivés. Une réclamation fut adressée au Gouvernement. Cette réclamation fut renvoyée à la commission des chemins de fer, et le 10 octobre 1923 une nouvelle réduction de 10 p. 100 fut accordée sur les chargements à destination de l'Ouest. Aujourd'hui le trafic qui se dirige vers l'Ouest à partir de Fort-William jusqu'à Vancouver

sur les voies du Pacifique-Canadien et destiné à passer par le canal de Panama, jouit d'une réduction de 30 p. 100, tandis que les expéditeurs de l'Est doivent se compter satisfaits d'un tarif discrétionnaire de 100 p. 100 et plus jusqu'au moment où la commission a homologué un nouveau tarif entré en vigueur le 14 avril dernier. Le tableau suivant mentionne les taux de la première et cinquième classe appliqués avant et après la dernière réduction rendue effective pour les prix exigés entre l'Ontario et les Provinces maritimes à la date du 14 avril:

			Classes en centins par 100 l.			
		Tarif	anc.	nouv.	anc.	nouv.
Entre	Et		1er	1er	5e	5e
	Montréal..		112	112	61½	55½
	Toronto..		144	125½	72	63
Sydney (N.-E.)	Hamilton..		147½	130	74	65
	London..		162	144	81½	72
	Windsor, Ont. ..		169	150½	84½	75½
	Montréal..		108	104	54	52½
	Toronto..		130	119	65	59½
Halifax	Hamilton..		133	122	66½	61½
	London...		147½	137	74	68
	Windsor, Ont. ..		155	144	77½	72

Je prétends que la réduction n'est pas appréciable, car l'opinion publique en Canada a tenu que la réduction de 7 p. 100 opérée par la commission après l'entrée en vigueur des tarifs du Nid-du-Corbeau n'avait pas une grande importance. Si la réduction de 7 p. 100 n'est pas appréciable, je crois que les taux que j'ai mentionnés tout à l'heure sont aussi loin de l'être, et le seul moyen de redressement qui reste à notre disposition contre le service du trafic des chemins de fer Nationaux, maintenant que les tarifs sont homologués est de faire nos réclamations à la commission des chemins de fer. Il appartient aux gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard d'imiter l'exemple de la province de la Colombie-Anglaise et de demander à la commission des chemins de fer d'entendre leurs raisons.

Si nous n'obtenons pas ce redressement de nos griefs, alors nous devrons faire appel au Gouverneur en conseil pour que justice soit rendue aux Provinces maritimes, à propos de nos industries. Nous nous attendions à recevoir de la part du gouvernement le même traitement pour les industries des Provinces maritimes que celui qui a été accordé aux industries agricoles dans l'Ouest pendant ces deux dernières années passées. Je crois, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement prêtera l'oreille aux justes demandes des Provinces maritimes et que la commission des chemins de fer écoutera aussi ces demandes et il ne sera peut-être pas nécessaire d'en appeler finalement au Gouverneur en conseil.

Dans les Provinces maritimes, nous avons attendu longtemps. Il y a un an, j'ai proposé que la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard de s'entendre et payer si c'était nécessaire $10,000 ou $15,000 par an tout le temps qu'il faudrait pour avoir un excellent expert en chemin de fer qui viendrait à Ottawa conférer avec les les députés des Provinces maritimes sans tenir compte des affiliations de parti et donner des conseils intelligents pour établir les inégalités existantes dans les tarifs des Provinces maritimes à Montréal et vers l'Ouest. Pendant l'été cet expert devrait résider à Moncton qui est le centre des Provinces maritimes. Je pense que de cette façon nous aurions pu agir d'une manière uniforme et intelligente pour obtenir la suppression de ces inégalités. Si sur l'avis de l'expert technique on faisait des représentations convenables, le résultat serait satisfaisant. On ne l'a pas encore fait, mais j'insisterais pour que cela se fasse immédiatement, parce qu'il n'y a jamais eu une époque où l'unité d'action de la part des Provinces maritimes a été plus nécessaire qu'à présent. Le dépôt de ces tarifs nous donne maintenant, en vertu de la loi des chemins de fer du Canada, l'occasion de porter la question devant la commission des chemins de fer et même devant le gouvernement s'il est nécessaire de le faire.

L'hon. M. BAXTER: La commission des chemins de fer a-t-elle juridiction sur les tarifs du National-Canadien?

M. FINN: Oui, monsieur l'Orateur, la commission des chemins de fer a juridiction sur les tarifs du National-Canadien. Mais elle n'a pas de juridiction—et c'est peut-être à cela que pensait l'honorable député de Saint-Jean (M. Baxter)—sur la question de la construction et de l'emplacement des embranchements de chemin de fer. Ce pouvoir lui est retiré et il est accordé directement au conseil de direction des chemins de fer nationaux-canadiens. Je comprends mieux le point soulevé par mon honorable ami parce que je l'ai discuté moi-même il y a quelque temps avec l'honorable ministre de la Défense Nationale quand nous soutenions il y a deux ou trois ans devant la commission des chemins de fer que l'Intercolonial n'était pas soumis à la juridiction de la commission des chemins de fer parce qu'il n'était pas compris dans la Loi des chemins de fer du Canada. La difficulté était que le conseil de direction du réseau du National-Canadien était le conseil de direction du chemin de fer Intercolonial; mais du moment que l'Intercolonial a été incorporé dans le réseau du chemin de fer national il tombait sous la Loi des chemins de fer et ce chemin de fer était soumis aux

tarifs approuvés par la commission des chemins de fer soit sur une demande ou de sa propre initiative. Ces tarifs ont été déposés par le conseil de direction des chemins de fer nationaux-canadiens à la commission des chemins de fer sous l'empire de la Loi des chemins de fer et ils sont là aujourd'hui.

L'hon. M. BAXTER: Ils sont déposés?

M. FINN: Oui, et le chemin de fer relève, quant à cela, de la commission des chemins de fer du Canada. Monsieur l'Orateur, une question a été posée dans cette Chambre soit par écrit soit verbalement par l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) au sujet du coût de l'exploitation de la division de l'Atlantique du réseau du chemin de fer National-Canadien et de la division centrale de ce réseau et si ma mémoire ne me fait pas défaut, le rapport a été de 82 à 1.23. L'Intercolonial avec ses embranchements, comme vous pourriez les appeler, dans les Provinces maritimes jusqu'à Rivière-du-Loup est ce qu'on appelle la division de l'Atlantique et les fonctionnaires techniques de cette division du service ont estimé qu'il en coûte $1.23 pour gagner $1.00 et qu'il n'en coûte que 82c dans la division centrale pour gagner $1.00.

Je ne pense pas que l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) voulait être de mauvaise foi, mais il me semble que sa comparaison a été malheureuse. S'il ne le sait pas, je lui dirai que la section de Rivière-du-Loup à Montréal est la partie la plus payante de l'Intercolonial, celle qui a les rampes les plus faciles et aussi le plus grand trafic. Ses recettes grossissent le revenu général du chemin de fer, aidant ainsi à réduire le coût de l'exploitation du réseau.

Or, le trafic provenant des Provinces maritimes à destination de Montréal et qui devrait être mis à leur crédit, puisqu'il est le fruit de nos industries ou des inportations arrivant par le port d'Halifax, l'est au crédit du réseau Central au lieu de l'être à l'Intercolonial. Plus que cela, les marchandises qui s'accumulent à Montreal à destination des Provinces maritimes soit qu'elles aient été achetées par nos gens ou que l'on ait reçu l'ordre de les expédier par nos ports, constituent en toute équité, c'est évident, un trafic qui devrait être placé au crédit de l'Intercolonial, dans la région de l'Atlantique. Mais ce n'est pas là ce qui se fait. De fait, je constate que le trafic sur le Vermont Central, à destination des ports de Portland et de New London, est également placé au crédit du réseau central. Et il en est de même du trafic sur le Grand-Tronc entre Chicago et Portland et de Montréal à New London.

Les recettes de l'une des parties du réseau dont l'exploitation est la plus profitable tant au Canada qu'aux Etats-Unis, à savoir la ligne du Grand-Tronc reliant Chicago à l'est des Etats-Unis dont les recettes sont considérables et le surplus d'exploitation appréciable, sont donc mises au crédit de la division centrale avec quartiers généraux à Toronto, et qui rayonne à l'est et à l'ouest, au nord et au sud. Cependant, l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) qui représente ici une circonscription de l'Ontario, essaie,—et je fais cette assertion en connaissance de cause,—de décourager toute tentative qui est faite pour obtenir une réduction des tarifs de transport pour les Provinces maritimes; il s'efforce de faire croire qu'il en coûte $1.23 pour gagner un dollar sur la division de l'Atlantique tandis qu'il ne faut débourser que 83 cents dans la division du centre, en dépit du fait que la division centrale prend à son crédit toutes les recettes des parties les plus profitables des routes de l'Atlantique, y compris tout le trafic provenant de Montréal de même que celui qui est expédié des ports des Provinces maritimes vers l'Ouest. Voilà qui est absolument injuste à mon sens. On devrait au moins placer au crédit de l'Intercolonial les recettes provenant du trafic qui origine dans la division de l'Atlantique.

Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre le premier discours qu'a prononcé ici mon collègue d'Halifax (M. Black) au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Par malheur, le mauvais état de ma santé m'a obligé à aller passer l'hiver dans le sud. Je suis parti au commencement de janvier de sorte que j'ai été privé du plaisir d'entendre mon honorable ami faire ses premières armes ici. Cependant, j'ai lu ce discours depuis mon retour au pays. Au début de ses remarques, mon honorable ami a félicité Son Excellence des bonnes nouvelles qu'il annonce dans le discours du trône; il a offert ses sympathies au ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) et à l'ex-ministre de la Justice (l'hon. sir Lomer Gouin) et ses félicitations au ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb).

Et après cette entrée en matière l'honorable député d'Halifax a discuté la situation de la Nouvelle-Ecosse, appuyant sur les présentes conditions et sur les perspectives qu'offre l'avenir. J'approuve de tout cœur bon nombre des assertions qu'a faites mon honorable ami, mais il en est d'autres qu'il aurait mieux fait de taire, à mon humble avis.

Je doute fort qu'il fût de bon goût de la part de mon honorable ami, à ses débuts ici, de tenter de faire naître dans l'esprit des gens que les membres du parti auquel il ap-

partient ont le monopole du patriotisme et de l'esprit national tandis que les représentants de la droite sont dénués de tout esprit public. Avant de terminer mes remarques, je pourrai peut-être convaincre mon honorable ami qu'en fait de loyauté pratique et d'esprit réellement national, nous, les membres de la droite, n'en manquons pas tandis que certains représentants de l'opposition officielle, y compris mon honorable ami lui-même, en sont quelque peu dénués. Dans le discours qu'a prononcé mon honorable ami, je relève le passage qui suit:

Depuis un grand nombre d'années, c'est vrai, j'ai donné mon allégeance au parti conservateur.

Devons-nous inférer de là qu'il a cessé d'appartenir à ce parti? Dans ce cas, il devrait occuper un siège ailleurs que là où il se trouve en ce moment. Sinon, il n'aurait pas dû prononcer les paroles qui suivent:

J'ai eu foi dans les principes de ce parti; j'ai eu foi dans la Confédération; j'ai cru en la sagesse d'unir les populations britanniques du continent nord-américain en un grand Dominion. J'ai eu foi dans la politique nationale et j'ai cru, qu'au point de vue national, nous n'avons jamais pris de décision plus sage que celle du début de la grande guerre, alors que le gouvernement a mis toutes les ressources du pays sans réserve à la disposition de ceux qui cherchaient à repousser l'agression de l'Allemagne.

Or, le gouvernement dirigé par le très honorable chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen), succéda au gouvernement unioniste et son court passage aux affaires me rappelle le cas du jeune Irlandais, à qui, au moment de le condamner à l'échafaud, on demandait s'il avait quelque chose à dire. Et le prévenu de répliquer: "Oui; je n'ai que 18 ans et je suis sur le point de mourir. J'aurai si peu duré que je me demande pourquoi j'ai commencé". Lorsque mon très honorable ami le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) monologue sur son bref passage à la direction des affaires, il a bien lui aussi le droit de dire: "J'ai si peu duré que je me demande pourquoi j'ai commencé". Loin de moi l'idée d'être injuste à l'égard de l'honorable député d'Halifax, mais il désire, semble-t-il, ressusciter la controverse qui a divisé la population canadienne, au cours de la dernière guerre. Des divergences d'opinion se sont produits dans le temps sur la question à l'ordre du jour. Mais, pour ma part, ces divergences d'opinions sont choses du passé. L'avenir dépend de ceux qui marchent épaule à épaule, oubliant le passé, s'intéressant au présent et envisageant l'avenir d'un œil serein. Mon honorable ami a fait allusion au programme libéral de 1919 et il s'est servi d'un langage qu'après réflexion, il ne voudrait pas répéter ici j'en suis sûr.

En tout autre temps ces paroles pourraient être excusables, mais elles ne sauraient l'être en ce moment où le très honorable ministre des Finances est malade à Ottawa après avoir consacré à la Nouvelle-Ecosse quatorze ans de sa vie, dont douze comme premier ministre, et au Canada, à titre de ministre des Finances, dix-huit autres années de sa vie, dont quinze sous le règne de sir Wilfrid Laurier et trois sous le règne de notre chef actuel. La gloire de sa carrière et la distinction de sa personnalité me donnent raison de croire que mon honorable ami ne répéterait pas ces paroles sans avoir réfléchi davantage:

Je demande si les engagements pris lors de la solennelle convention de 1919 ont été respectés? Leur oubli est notoire. On s'en est occupé bien plus pour les violer que pour les respecter et ces infractions aux promesses ont été cyniquement et fréquemment tolérées par le premier ministre lui-même et par le ministre des Finances qui rit dans sa barbe de ce qu'il croit être la crédulité des électeurs, tout en prétendant que les programmes ne servent qu'à arriver au pouvoir. C'est là, monsieur l'Orateur, une manière indigne et dégradante de diriger les affaires publiques, notre peuple y répugne et ne saurait l'accepter. Elle ne passera pas.

Je conçois que mon honorable ami aurait pu prononcer de telles paroles dans la chaleur d'un débat politique, mais son discours était écrit. Il savait donc ce qu'il avait écrit ou bien cette rédaction n'était pas de lui. Il parle ensuite de l'élection complémentaire du comté de Cap-Breton et fait allusion à l'honorable ministre de la Défense (M Macdonald). L'honorable ministre n'a pas besoin qu'on l'aide dans la lutte, il n'a guère besoin qu'on fasse de campagne en sa faveur, car il est lui-même tout un bataillon. Il constitue un facteur dans ce parlement et dans ce cabinet, un facteur non seulement dans la Nouvelle-Ecosse mais dans tout le Canada, c'est un chef que l'on écoute et que l'on croit. Mon honorable ami déclare qu'au cours de la campagne de juillet dernier à Cap-Breton-Nord les journaux ont rapporté que le 28 juillet l'honorable ministre s'était adressé aux électeurs de cette division à North-Sydney, en ces termes:

On a préparé une refonte des taux de transport du National-Canadien et l'on attend, pour la mettre en vigueur, que sir Henry Thornton soit revenu de l'Ouest. Elle pourvoit à une réduction générale des taux relatifs au trafic local entre l'Ontario et les Provinces maritimes.

Mon honorable ami ajoute:

Le jour du scrutin passa et les électeurs continuèrent leur confiance au Gouvernement.

Le Gouvernement ne s'est pas occupé de voir à la refonte de ces taux, ils ont été mis en vigueur par M. Dalrymple, vice-président et gérant du trafic du réseau national, indépendant du cabinet et du Parlement et assu-

jetti seulement aux dispositions de la loi des Chemins de fer. L'honorable député ajoute:

Quelqu'un a-t-il vu le nouveau tableau du tarif? Sept mois sont écoulés et personne dans la Nouvelle-Ecosse n'a eu connaissance d'aucun changement. La population continue de supporter l'inconvénient de tarifs dont M. Armstrong, le chef du gouvernement libéral de la Nouvelle-Ecosse, a dit qu'ils paralysaient la vie industrielle de la province.

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse avait raison de parler ainsi. Les réductions des taux jusqu'à Montréal et de l'ouest de Montréal à Port-Arthur et à Fort-William ayant été homologués le 14 avril, on a là une réponse à mon honorable ami et une justification de la déclaration de l'honorable ministre de la Défense comportant que ces taux seraient mis en vigueur dès le retour de sir Henry Thornton. L'honorable député de Halifax s'est donc trop hâté de critiquer l'honorable ministre de la Défense. Il ajoute encore:

Pour se faire un idée exacte de la situation présente il faut se remémorer l'ancienne prospérité et l'indépendance dont le ministre parlait. La province possédait en propre dix maisons de banque. Il n'en reste plus une seule. De nombreux importateurs, exportateurs et armateurs amassaient des fortunes, tout en fournissant du travail bien rétribué à tous ceux qui voulaient en accepter.

Mon honorable ami a raison d'affirmer qu'il y avait dix banques; je ne me les rappelle pas toutes, mais je m'en rappelle quelques-unes. C'était d'abord la Union Bank of Halifax. Elle faisait d'excellentes affaires. Qui en était le président, la figure dominante? C'était feu John F. Stairs, ci-devant député tory à ce parlement, avec l'honorable T. E. Kenney qui était président de la Banque Royale du Canada. Le premier passa sa banque à la Banque Royale et l'autre l'accepta. Mon honorable ami peut-il blâmer quelque membre du parti ministériel de ce transfert d'une banque à la Banque Royale du Canada?

Voici maintenant la Banque des Marchands d'Halifax. En obtenant sa nouvelle charte elle changea son nom en celui de Banque Royale du Canada. L'honorable T. E. Kenney fut président de cette banque, et elle eut aussi plus tard pour président M. Wiley Smith, qui ne fut jamais député mais fut président de l'Association Libérale...

Une VOIX: Libérale-conservatrice.

M. FINN: Oui, de l'Association libérale-conservatrice d'Halifax—il sortirait de sa tombe si je l'appelais libéral. La Banque des Marchands devint donc la Banque Royale. Celle-ci absorba la Union Bank, la Banque de Windsor ayant d'abord été absorbée par la Union Bank grâce aux efforts de M. John F. Stairs et de M. Max Aitken, maintenant lord Beaverbrook, qui se rendit à Windsor et en rapporta les certificats, qu'il remit à M. Stairs. Mon honorable ami est un directeur régional de la Banque Royale du Canada; cependant, tout ce qu'il a à faire, si je comprends bien, est de décider s'il y a lieu d'escompter des billets qui ne sont pas des moindres, plutôt que de les transmettre au siège social qui se trouve dans la ville de Toronto.

Venons-en maintenant à une autre banque qui traite ses affaires à Halifax—The Halifax Banking Company. Quel en a été le président pendant des années? On n'aurait pas pu le déplacer même avec un palan. C'était l'honorable Robie Uniacke qui était aussi l'un des principaux conservateurs de la ville d'Halifax. Ainsi, mon honorable ami ne peut pas se plaindre qu'un membre de la droite venant d'Halifax ou de la Nouvelle-Ecosse ait eu rien à faire directement ou indirectement dans l'absorption de cette institution par la banque du Commerce. Il y a eu aussi la People's Bank d'Halifax, que la banque de Montréal a englobée. Elle avait pour président Patrick O'Mullin, qui sollicita un jour un mandat à la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, où mon collègue a occupé un siège pendant trois ans. S'étant fatigué, il en sortit et resta dehors jusqu'à son entrée ici. Ce fut ensuite au tour de la banque de l'Amérique britannique du Nord, que la banque de Montréal absorba, et il n'y a guère de nos amis politiques dans le conseil d'administration de cette institution; s'il y en a, je ne les connais pas.

Telles étaient les grandes maisons de banque de notre province. L'honorable député en a compté dix; il doit avoir compris la banque de Yarmouth qui a fait faillite. Il y eut aussi dans les premiers temps, dont je n'ai pas gardé souvenir, la banque de Liverpool qui est aussi tombée en déconfiture. Ainsi, deux banques ont fait faillite dans la Nouvelle-Ecosse et les autres ont été absorbées, le siège social en étant transféré d'Halifax à Montréal ou à Toronto. Je dirai en passant que la banque de la Nouvelle-Ecosse, qui portait le nom de notre province, avait aussi son siège social dans la ville de Toronto; et si un partisan du libéralisme a un jour fait partie du bureau de direction, c'est parce que les portes en ont été forcées par une intervention providentielle, et non par la faute des directeurs de cette banque—M. George S. Campbell, qui en était le président, M. Hector McInness, qui a fait partie de la législature provinciale et qui a sollicité un mandat au parlement fédéral sans l'obtenir; feu le sénateur McKeen, qui a cédé sa place à feu sir Charles Tupper; le présent lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, M. Grant, et le dernier, mais non le moindre, un ancien premier ministre du Canada, le très

honorable sir Robert Laird Borden. Il semblait aux libéraux d'Halifax qu'on aurait dû mettre à la porte de la banque de la Nouvelle-Ecosse une pancarte portant les mots "Entrée interdite aux libéraux."

Tels sont les faits qui ont trait aux grandes maisons de banque de la province de la Nouvelle-Ecosse. Si j'en parle, c'est uniquement parce que mon honorable ami paraissait ne pas avoir d'autre argument que celui qui consistait à blâmer le ministère et le parti libéral à cause de l'état pitoyable des banques de notre province.

L'honorable député s'occupe ensuite des politiques des provinces de Québec et d'Ontario, disant:

Cela ne devrait pas être, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas la perspective qu'ont fait briller aux yeux de nos gens les hommes d'Etat de Québec et de l'Ontario, quand ils leur ont proposé la réunion des Provinces maritimes au Canada pour assurer la défense du pays et constituer une nation. Lorsque ces hommes d'Etat firent le tour des Provinces maritimes, après la conférence de Charlottetown ils ont étalé les avantages qui devaient suivre la création de la Confédération. Les politiciens qui prirent part à la conférence favorisaient l'adoption du projet, mais le peuple de la province l'accueillit froidement.

Mon honorable ami ne laisse même pas soupçonner que lorque ces messieurs se rendirent dans les Provinces maritimes pour assister à la conférence de l'Ile du Prince-Edouard, ils avaient comme garde du corps, par devant et par derrière, et les flanquant des deux côtés un personnage aussi éminent que feu le très honorable sir Charles Tupper. Il nomme simplement les hommes politiques qui vinrent du Haut-Canada et ne fait aucun cas de l'homme d'Etat de la Nouvelle-Ecosse, sir Charles Tupper, qui était l'âme dirigeante de la propagande en faveur de l'entrée de la Nouvelle-Ecosse dans la Confédération. Mais ce n'est là qu'une parenthèse; elle démontre la grande prévoyance de mon honorable ami lorsqu'il traite les importants problèmes publics que l'on discute dans cette salle. L'honorable député dit encore:

Chose étrange, aujourd'hui, le Gouvernement canadien, par suite de son exploitation du Grand-Tronc, dont la tête de ligne principale est à Portland, se trouve être le principal instrument qui permet aux ports des Etats-Unis de continuer à s'enrichir avec le commerce des provinces situées à l'ouest du Nouveau-Brunswick. Le Gouvernement actuel a gagné quelques amis en accordant un abaissement des droits prévus par la tarif de préférence quand les marchandises entrent par un port canadien bien que, comme plusieurs de ses lois la mesure soit boiteuse et incomplète.

Mon honorable ami est ou a été depuis des années membre de la maison Pickford & Black. Depuis la disparition de M. Pickford, il en est devenu le chef. C'est un grand armateur, et nul ne sait mieux que lui que Portland a été des années durant le port d'hiver du Canada sous le régime tory. Si c'était le port d'hiver, ce n'était pas parce que des navires battant pavillon anglais faisaient escale à quelque port canadien, comme cela se voit encore de temps à autre, pour se diriger ensuite vers Portland et s'employer comme bon leur semblait—cela les regarde. Mon honorable ami n'est pas sans savoir qu'à venir jusqu'à 1896, l'Etat a servi à la compagnie Allan une subvention de plusieurs centaines de mille dollars pour faire de Portland sa tête de ligne de ce côté-ci de l'Atlantique, ses navires faisant escale à Halifax pour y déposer le courrier et poursuivant ensuite leur route selon que le voulaient les affaires. Ce n'est qu'après l'avènement des libéraux au pouvoir que M. Fielding cessa d'accorder la subvention à la compagnie Allan, dont les navires cessèrent en même temps de se rendre à Portland. Plus tard, on accorda une subvention au Pacifique-Canadien parce que ses paquebots se rendaient au port canadien de Saint-Jean.

Si mon honorable ami reproche aux libéraux d'avoir choisi Portland comme tête de ligne, son reproche tombe complètement à faux. Je le répète, tous les steamers qui partent d'Europe pour se rendre à Halifax ou à Saint-Jean peuvent reprendre la mer le lendemain et aller à Portland; personne ne pourrait les en empêcher. Au demeurant, le Gouvernement canadien, sir Henry Thornton et son personnel du trafic ne sauraient défendre à un citoyen de Chicago ou de tout autre endroit situé le long du parcours du Grand-Tronc d'expédier sa marchandise par la voie de Portland ou par toute autre route qui lui conviendrait. Mon honorable ami doit le savoir, si le Gouvernement du Canada ou l'administration du réseau National intervenaient dans le transport par des chemins de fer américains, dans le territoire des Etats-Unis, la commission américaine du commerce entre les Etats-Unis interviendrait à son tour et mettrait la direction du réseau National sur des charbons si ardents qu'elle ne saurait plus si elle doit enlever la marchandise ou la laisser. Ainsi, lorsqu'il cherche à persuader les habitants de la province natale et surtout les citoyens d'Halifax qu'ils sont naturellement déçus de cet état de choses, mon honorable ami ne devrait pas s'appesantir sur une situation que nous comprenons tous et que nous chercherions à améliorer si cela nous était possible.

Mon honorable ami parle aussi du tarif de faveur qu'il juge défectueux et incomplet, bien qu'il soit conforme à la manière dont la droite et M. Fielding font les choses. Je ne tombe pas d'accord avec lui. L'an dernier, M. Fielding a présenté son budget et il a accordé une nouvelle réduction d'un dixiè-

me dans les droits établis par le tarif de faveur, d'un dixième de 33⅓ p. 100, soit 3⅓, déclarant que cette réduction ne s'appliquerait qu'à la marchandise importée au pays par des ports canadiens. Mon honorable ami est un expéditeur et sait que si le ministre avait décrété que tout le tarif de faveur applicable à l'Angleterre ne concernerait que la marchandise importée par des ports du Canada, sans qu'il y eût une ligne directe de vapeurs se rendant à Halifax, ou un raccordement avec le réseau des chemins de fer Nationaux, il aurait jeté le commerce dans une telle perturbation et aurait tellement nui au transport des effets destinés au centre et à l'ouest du pays que le marasme aurait régné chez nous et que, aussitôt, du centre de la vie canadienne, de Toronto, nous aurions entendu une plaintive lamentation parce que M. Fieldinq aurait gêné le trafic et mis l'embargo sur le transport de la marchandise au Canada. A titre d'expéditeur, mon honorable ami doit savoir qu'il ne serait pas sage d'effectuer un tel changement d'un seul coup; j'avoue cependant que le jour approche rapidement où toute la préférence accordée à l'Angleterre ne devra s'appliquer qu'aux articles reçus par des ports canadiens, parce que, de l'autre côté de la frontière, on manifeste une tendance à nous traiter de cette façon-là.

Nos voisins ont en effet décidé que leur commission de navigation établirait un tarif différentiel sur la marchandise transportée par les chemins de fer des Etats-Unis dans des ports américains pour être mise dans des cales américaines, et cela mettra en interdit tous les navires arborant l'Union Jack ou le pavillon canadien. C'est là une décision qui intéressera le gouvernement anglais, et lorsqu'on la mettra à exécution, il sera temps que nous agissions de concert avec les autorités anglaises pour examiner la question. Mon honorable ami va plus loin et ajoute:

> Le Canada tel qu'il existait avant la Confédération trouve un bon débouché en Nouvelle-Ecosse pour ses produits manufacturés protégés par des droits de 10 à 35 p. 100 et vendus à des prix correspondants et il est payé, non en produits, comme l'avait prédit Cartier, mais en argent que les Néo-Ecossais se procurent en vendant leur poisson, leurs pommes de terre, leurs fruits, leur bois et autres produits naturels sur les marchés du monde où on leur fait grande concurrence.

Je voudrais que mon honorable ami l'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) fût présent. Il devrait comme nous appuyer le budget de son vote parce que l'honorable député préconise un tarif élevé qui ne protège et n'enrichit que les industriels, attendu qu'ils refusent de prendre en échange ce que nous produisons; ils exigent l'argent que gagnent nos robustes pêcheurs et les autres travailleurs de la Nouvelle-Ecosse. Mon honorable ami dit encore, et c'est une nouvelle botte qu'il porte à son propre parti:

> Située sur la circonférence d'un cercle, la Nouvelle-Ecosse ne peut pas devenir un facteur dans le système industriel canadien, parce que le coût élevé du transport l'empêche d'atteindre le centre et l'autre côté du cercle et d'y faire concurrence à la masse des producteurs du centre du cercle, soit Hamilton, Kitchener, Toronto, Montréal et autres villes. Et sa part d'influence dans les banques avec les avantages accessoires a pris aussi le chemin de ces villes, entraînées non par le commerce comme l'avait prophétisé Cartier mais par l'effet des lois imposées tout naturellement, par ces régions qui possèdent une majorité dans les conseils de la nation, qui préparent aussi naturellement la politique fiscale qui convient non aux besoins des petites provinces mais à leurs propres.

L'ex-ministre peut mettre ça dans sa poche et son mouchoir par-dessus.

M. STANSELL: L'honorable député nous dira-t-il s'il parle en faveur des propositions budgétaires ou de l'amendement.

M. FINN: A quel amendement mon honorable ami fait-il allusion, celui qui a été proposé par l'honorable député de Kent (M. Doucet) et a été écarté, ou celui de l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth)?

M. DOUCET: Je soulève une question de règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député cite depuis une demi-heure des extraits d'un discours prononcé dans un débat de cette session qui est déjà clos.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je crois que l'honorable député a raison. Il prétend que l'honorable membre qui a la parole cite des extraits d'un débat, l'adresse je crois, qui est déjà clos. Naturellement, l'honorable député ne peut faire aucune citation de cette nature durant la discussion actuelle.

M. FINN: Je m'incline devant votre décision, monsieur l'Orateur, et je regrette d'avoir violé la règle. N'empêche pas que le résultat est tel que je l'ai indiqué.

Il y a en outre la question de fidélité au drapeau, et celle de la construction de nos propres ports, de même que notre contribution à la destinée qui nous attend. Il existe dans le port d'Halifax une ligne de navigation dont le service est d'Halifax à la Jamaïque à San Diego, à Cuba. Bien que les navires ne soient pas subventionnés par les Canadiens, et que probablement ils ne divent pas l'être, ils battent non pas le pavillon d'Angleterre ou du Canada mais celui de la Suède. Les deux navires sont nolisés par la maison Pickford & Black d'Halifax et sont employés au transport de marchandises aux Antilles aller et retour. Mon honorable ami d'Halifax (M. Black), qui

est le principal associé ou le président de cette compagnie, est fort en faveur de retenir les jeunes gens dans les limites de la province de la Nouvelle-Ecosse, de travailler au retour de nos pêcheurs à leur terre natale et de placer à bord de nos navires nos vigoureux Canadiens qui sont les meilleurs marins du monde.

Mon collègue nous a accusés de manque de loyauté et il a dit que notre province n'a pas été à la hauteur des succès qui lui étaient réservés. Comment nous est-il possible de développer notre port lorsque nous voyons sortir d'Halifax ces vaisseaux qui battent le pavillon suédois, qui sont nolisés en Suède, alors que la seule marchandise achetée par l'affréteur est le charbon et que les profits faits à l'étranger vont en Suède et ceux faits en Canada sont empochés par la compagnie Pickford & Black Ltd. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

M. BLACK (Halifax): Me permettez-vous de dire, monsieur l'orateur, que les assertions de l'honorable député sont absolument inexactes. Si les vaisseaux sont nolisés, leur équipage est composé de ceux qui veulent prendre la mer à leur bord. Leurs provisions sont achetées à Halifax et ils sont conduits comme tous les autres navires qui laissent ce port.

M. FINN: Je suis heureux de voir mon honorable ami—y compris son voisin de siège l'honorable député de Kent (M. Doucet)—applaudir le drapeau suédois. Je dois avouer, cependant, que l'explication de mon collègue d'Halifax ne me satisfait pas. Si j'étais un marin, plutôt que de servir sous les ordres d'un capitaine suédois quittant un port britannique pour les Antilles, je mourrais plutôt de faim.

Mon honorable ami (M. Black) a traité la question des pêcheries du Nouveau-Brunswick. Il nous a présenté un rapport qui, je crois, n'augure pas bien pour l'avenir de cette industrie. Il a dit que, d'après des rapports britanniques, les homards étaient mis en boîtes dans les marécages du Nouveau-Brunswick, dans une vieille grange et recouverts d'eau de marais. Il a attribué cette manière d'agir au ministre actuel de la Justice (M. Lapointe). Lorsqu'il a fait cette assertion, ce n'est pas le ministre de la Justice qui s'est embourbé mais mon honorable ami lui-même. Il a ajouté que, sur le soir de sa vie, il a fait un pénible sacrifice pour venir au parlement afin de porter un rude coup au Gouvernement et de déterminer la défaite du ministère si celui-ci refusait de se rendre compte des besoins des citoyens des Provinces maritimes et de la ville d'Halifax. Il a dit que s'il n'avait pas eu à cœur les intérêts de ses compatriotes, il aurait pu demeurer à son foyer où il aurait joui des biens qu'il a amassés et du confort dont il s'est entouré. Je ne suis qu'un jeune homme, encore assez loin de cinquante ans, et cependant,—je ne m'en suis jamais vanté,—j'ai consacré dix-huit de mes meilleures années de ma vie au service des habitants de ma province natale, de la ville et du comté d'Halifax et, depuis un an, je sers les intérêts du peuple canadien.

Cette carrière m'a coûté le sacrifice de ma profession. Si je n'étais aujourd'hui dans la vie publique il me faudrait recommencer à me créer une clientèle. Je n'ai pas le temps de pratiquer ma profession, je consacre tous mes instants à la défense des intérêts du peuple que j'ai accepté de représenter. Je l'ai représenté avec succès et sans interruption dans la Nouvelle-Ecosse, durant dix-sept ans, et je n'ai jamais reçu d'aucun gouvernement, de façon directe ou indirecte, aucune rémunération pour mes services, excepté ce que j'avais le droit de recevoir en vertu du statut. Je dirai cependant à mon honorable ami que, pendant les dix-sept ans qu'il a représenté l'intérêt du peuple, il s'est occupé de ses propres affaires. Je ne l'en blâme pas, mais je tiens à établir qu'il n'a pas droit de poser au martyr comme il le fait, ni de porter de médaille. Cependant, si mes services me donnent le droit d'en porter une, lui possède "ce qui sonne dans le gousset", car la compagnie Pickford et Black, à laquelle il appartient a touché de l'argent du Gouvernement pendant trente ans. Les subventions accordées à cette compagnie par les différents gouvernements du Canada depuis 1893 ont représenté les sommes que voici:

Canada, Antilles, Amérique du Sud	$1,577,602
Saint-Jean et Demarara	538,083
Halifax et Jamaïque	90,000
Halifax et Bermudes	30,000
Halifax et Cuba	41,666

M. DOUCET: A-t-elle fourni un service?

M. FINN: Je vais arriver à ce point. L'honorable député ferait mieux de ne pas trop insister sur le service. J'ai voyagé moi-même sur un de ces navires.

L'hon. M. BAXTER: Cela leur a-t-il fait tort?

M. FINN: Si cela a fait tort aux navires? non, mais à moi. Le total des subventions que j'ai citées est de $2,275,352. Quant aux steamers, j'ajouterai que je suis allé aux Bermudes il y a quelques années, à bord de l'ancien "Alpha." qui comptait alors une trentaine d'années d'existence. Lorsque je l'ai revu il était dans la Colombie-Anglaise. Il fut vendu à Victoria. Il y avait aussi le "Beta". Il a fallu le remodeler, il était construit comme

l'arche de Noé, mais le gouvernement canadien jugea qu'il ne pouvait répondre aux exigences et qu'il y fallait des changements.

L'hon. M. BAXTER: Quels détails mon honorable ami pourrait-il nous fournir au sujet de son voyage à bord de l'arche de Noé?

M. FINN: Je ne sais de cette arche que ce que j'en ai lu dans la bible. Si mon honorable ami n'a pas lu la bible depuis quelque temps ou a oublié ce qu'il y a lu, je le prierai de lire de nouveau cette partie de l'Ecriture qui traite de l'arche en même temps que des lamentations de Jérémie, auxquelles les observations de mon honorable ami ressemblent.

L'hon. M. BAXTER: Je sais que l'arche était enduite de poix au dedans et au dehors, mais j'ignore combien de temps il fallut pour l'exécution de ce travail. Je demanderai à mon honorable ami de vouloir bien nous dire comment on a dû s'y prendre pour l'accomplir comme il convenait.

M. FINN: On a dû l'enduire de poix au dedans et au dehors, mais tout ce dont mon honorable ami a à s'occuper, lui, c'est de ne pas être mis dehors à la prochaine élection.

L'hon. M. BAXTER: Il n'y a aucun danger que je le sois.

M. BLACK (Halifax): Mon honorable ami sait-il que les subventions dont il parle ont été versées à des compagnies par actions composées de citoyens entreprenants d'Halifax qui ont souscrit du capital pour l'achat de ces navires et qui comptaient parmi eux certains libéraux de ses amis? L'argent fut touché par ces compagnies et non par la compagnie Pickford et Black.

M. FINN: Je suis satisfait de la déclaration de mon honorable ami. Sans vouloir être injuste à son égard je dois dire qu'il a participé à ces profits et qu'il ne pourrait pas faire l'étalage qu'il fait aujourd'hui à Halifax s'il n'avait fait des affaires que par esprit de dévouement ou dans l'intérêt de sa santé. Lorsque les subventions furent retirées à la compagnie Pickford et Black, la Royal Mail Packet Steamship Company fut subventionnée pour envoyer ses navires aux Antilles et les subventions furent versées à la compagnie Pickford et Black Limitée, comme procureur ou agent de la Royal Mail Packet Steamship Company. La Compagnie Pickford et Black représenta ces steamers et s'occupa de leurs cargaisons. C'étaient les arrimeurs de la compagnie Pickford et Black qui étaient employés. La Royal Mail Packet Steamship reçut pour ses services, par l'entremise de la Compagnie Pickford et Black, la somme de $3,175,601.77, ce qui formait une subvention totale de $5,450,954.49.

J'aurais passé tout cela sous silence, monsieur l'Orateur, si je n'avais lu avec soin le discours de mon collègue d'Halifax, qu'il n'a pas dû lire lui-même, avant de le prononcer, je crois. Ses observations à l'égard du grand financier qu'est l'honorable W. S. Fielding, ministre des Finances, me donnent raison de mettre au jour tous ces faits que la population de la Nouvelle-Ecosse a lieu de connaître au sujet de l'honorable député qui a l'honneur d'occuper un siège dans cette Chambre. A présent mon honorable ami veut savoir ce qu'ont fait les deux députés d'Halifax pendant ces deux années, puisqu'ils n'ont pas ouvert la bouche.

M. DOUCET: Ils ouvrent la bouche maintenant.

M. FINN: Oh oui ils ont ouvert la bouche. Je veux dire à mon honorable ami qu'avant d'avoir l'honneur de siéger en cette Chambre j'étais dans la vie publique de ma province où ma situation me désignait naturellement pour défendre les intérêts du port d'Halifax auprès des autorités fédérales. En ma qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse j'ai étudié la question des tarifs de transport. En conséquence de mon travail,—je ne le dis pas pour m'en vanter mais pour justifier mon attitude qu'a condamnée mon collègue d'Halifax,—une députation de quarante représentants en vue du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse me pria de l'accompagner à Ottawa et d'exposer sa cause devant le gouvernement fédéral dont le premier ministre était le chef actuel de l'opposition en cette Chambre. Cette députation arriva à Ottawa le midi du 1er juin 1921; nous fûmes reçus par le premier ministre et tous les membres du gouvernement, je crois, sauf un. Une réunion fut arrangée par le ministre des Travaux publics d'alors l'honorable F. B. McCurdy, et j'exposerai au gouvernement la situation des Provinces maritimes, quels étaient nos griefs et quels remèdes il convenait d'y appliquer. Je puis dire qu'auparavant à une séance de la législature de la Nouvelle-Ecosse j'avais proposé une résolution appuyée de M. Laurie Hall, C.R., alors chef de l'opposition. Je me rendis à Fredericton et discutai avec le gouvernement l'opportunité de faire adopter une résolution dans le même sens par la législature du Nouveau-Brunswick. Je rédigeai moi-même cette résolution qui fut discutée, mais à laquelle on ne changea pas un iota. Elle fut proposée par le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, et appuyée par le chef de l'opposition, M. Baxter, qui a aujourd'hui l'honneur de siéger en cette Chambre. Cette résolution était ainsi conçue:

Cette Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick déclare son avis que l'observance fidèle des termes et conditions du pacte de confédération et un esprit national généreux exigent que le service et le bien-être de la population et des industries des Provinces maritimes soient toujours reconnus comme étant l'objet qu'avant tout autre doit réaliser la direction du chemin de fer Intercolonial;

Et que ce chemin de fer ayant été construit en vue d'une fin spéciale devrait être dirigé d'après des principes qui assurent la réalisation de cette fin, et demeurer un réseau distinct, donnant en ce qui concerne les tarifs de transport, tant des marchandises que des voyageurs, les avantages à la population des Provinces maritimes qui leur permettront d'avoir accès aux marchés des autres provinces du Dominion de manière à pouvoir y soutenir une concurrence raisonnable.

Et que l'adhésion à l'esprit de la confédération exige que le régime administratif de ce chemin de fer soit modifié incessamment de manière à faire disparaître de la situation tout ce qui est actuellement désavantageux aux Provinces maritimes.

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, ainsi que la résolution proposée à la législature du Nouveau-Brunswick en 1921, voilà trois ans. Deux ans auparavant j'avais comparu devant la commission des chemins de fer pour y exposer la cause de la Nouvelle-Ecosse. J'étais associé alors à l'honorable ministre actuel de la Défense nationale (M. Macdonald) qui représentait, je crois, le Nouveau-Brunswick. Je vais donner lecture de seulement deux passages de mon exposé:

Voilà quelques-unes des raisons qui poussent le public et les gouvernements des Provinces maritimes à se présenter devant vous aujourd'hui en vous priant de nous conserver nos droits de participer au grand développement industriel du Canada en nous permettant d'avoir des marchés dans les régions centrales et les régions de l'ouest du Canada.

Et voici ma péroraison:

Voilà quelques-unes des raisons que je signale à votre attention. Cette question intéresse le cœur et l'esprit de la population des Provinces maritimes. Sur cette question nous sommes unanimes. Nous ne représentons aucun parti, ni aucune croyance, ni aucune race; nous demandons simplement que soient honorées les prescriptions du pacte de confédération qu'on nous a garanties en 1867. Ainsi nous accomplirons notre destinée que je crois glorieuse; et je sais, monsieur le premier ministre, que la population des Provinces maritimes saura gré, à vous et à votre gouvernement, de tout effort tendant à nous donner à nous des Provinces maritimes ce que nous méritons, ce qui nous appartient de par le droit, ce dont nous ne nous désisterons jamais.

Je vais vous dire quelle a été la réponse du premier ministre, aujourd'hui chef de l'opposition. Il a dit que notre exposé lui ouvrait des horizons nouveaux; qu'on lui avait révélé des choses qui méritaient la réflexion. Malheureusement, il lui fallait partir immédiatement pour la conférence impériale; il n'avait qu'un souci; déterminer ce qu'il fallait faire en justice et le faire aussitôt.

Je serai juste envers le chef de l'opposition et je concéderai qu'il n'est pas resté premier ministre assez longtemps en vérité pour donner suite aux promesses implicites qu'il nous avait faites à cette occasion. Il s'agit maintenant de déterminer ce qu'il faut faire en justice et de le faire sans tarder. Voilà tout ce que demande la population des Provinces maritimes et la demande me paraît raisonnable. Notre honorable collègue de Halifax (M. Black) a créé l'impression dans cette enceinte, en Nouvelle-Ecosse et dans ma circonscription que je n'avais pas bougé, que je n'avais pas insisté sur les griefs de la ville et du comté d'Halifax. Je dirai que, contrairement aux instructions de mon médecin, à la suite d'une sérieuse opération au mois de mai, l'an dernier, je suis venu à la Chambre, dans la soirée du 29 juin, marchant sur des béquilles, et qu'à quatre heures du matin, je me suis levé pour demander, au nom de la ville d'Halifax, de voter les crédits pour l'élévateur auquel mon honorable collègue a fait allusion. Et quel est celui qui m'a le plus combattu? L'ex-ministre des Finances (sir Henry Drayton) en personne! Lorsque fut proposé le crédit de $200,000, pour la construction d'un élevateur, à Halifax,—je regrette que mon honorable collègue de Halifax soit absent—voici le débat qui eut lieu:

Le très hon. M. Meighen: On m'informe qu'il y avait là un élévateur où l'on a reçu un peu de grain certaines années, mais où l'on n'en a pas reçu du tout pendant d'autres. J'imagine qu'il a été incendié. En tout cas il est disparu. J'ai reçu un rapport à ce sujet l'autre jour. Je crois qu'on ne s'en est servi réellement qu'une seule fois. Si je ne me trompe il avait été construit en partie par la compagnie de chemin de fer et en partie par la cité. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre avaient contribué à sa construction. L'honorable député voudrait-il nous dire pour quelle raison le Gouvernement a jugé à propos de construire un grand élévateur dans cette localité?

L'hon. M. Maclean (Halifax): Des représentants de deux ou trois des plus puissantes compagnies d'armateurs qui se sont servies de ce port, l'hiver dernier, m'ont dit qu'un élévateur du dernier modèle, qui serait capable de contenir un million de boisseaux de grain, serait d'un grand service pour le port et favoriserait aussi, dans une certaine mesure, le commerce maritime en général. Il pourrait se rendre à présent beaucoup de navires à Halifax s'il leur était possible de s'assurer des cargaisons de grain pour une partie de leur espace de chargement.

L'hon. sir Henry Drayton: L'honorable député ne pourrait-il pas songer à quelque amélioration susceptible d'être utile à Halifax et qui, en même temps, coûterait un peu moins cher?

L'hon. M. Maclean: Des armateurs et des négociants d'Halifax me disent que cette dépense serait d'une extrême utilité pour le port. Je crois que c'est vrai. La quantité des importations ou des exportations dans un port du Canada dépend dans une grande mesure de la possibilité d'obtenir une cargaison partielle de grain. En ce qui concerne le port d'Halifax, cela est nécessaire.

L'hon. sir Henry Drayton: Mon honorable ami sait fort bien que depuis des années il n'est pas passé de grain par Halifax, excepté pendant la guerre. Lorsqu'il y a eu du grain, l'élévateur a pu le recevoir. Mais le commerce qui s'y en fait est quantité négigeable et devra l'être tant qu'il y aura des frais de manutention et des tarifs de chemins de fer aussi élevés.

L'hon. M. Macdonald: Mon honorable ami a oublié une chose: c'est que la quantité de grain transporté dépend de la possibilité d'obtenir des bateaux pour l'expédier. Ce ne sont pas les chemins de fer eux-mêmes qui

passent des marchés pour le transport du grain, et les courtiers qui veulent l'expédier à Liverpool le feront transporter à Halifax, s'il y a dans ce port des facilités et des bateaux pour le transporter. Depuis quelques années les négociants n'ont pas expédié régulièrement par Halifax la marchandise destinée à l'exportation parce qu'il n'y avait pas assez d'espace. Tout indique qu'on obtiendra l'espace voulu et que l'élévateur recevra du grain.

Certes, mon honorable ami devrait favoriser le projet de procurer en hiver, dans nos ports des moyens d'expédier le grain au lieu de le faire passer par les ports des Etats-Unis. S'il est hostile à l'idée d'avoir sur notre territoire et dans nos ports des installations qui nous permettront d'exporter à l'étranger et d'importer du dehors, son attitude est fort singulière. S'il veut qu'en hiver les bateaux se rendent à Boston et dans d'autres ports américains au lieu de venir dans les ports du Canada, il n'agira pas autrement.

L'hon. sir Henry Drayton: Mon honorable ami a toujours l'avantage d'oublier tout ce qu'il lui plaît. A part Portland et les autres ports des Etats-Unis, il est un autre port d'hiver, celui de Saint-Jean. Il oublie aussi que d'ordinaire le grain est apporté par la ligne de chemin de fer qui exige le prix le moins élevé.

Je dirai à mon honorable collègue d'Halifax de même qu'au leader de l'opposition et à l'ex-ministre des Finances, que l'élévateur est absolument nécessaire et qu'on va le construire. J'espère le voir fonctionner, lorsque sera close la navigation sur le Saint-Laurent. On ne l'a pas encore commencé, parce que les plans dressés par les ingénieurs du chemin de fer National-Canadien et les techniciens consultés, ne convenaient pas aux besoins du port, non pas au point de vue de la capacité—car elle restera la même—mais relativement aux machine. On peut effectuer une réduction considérable et, dans l'intérêt de l'économie, le ministre du Commerce a ordonné de refaire les devis. La chose est entre les mains du département des chemins de fer. Lorsque le ministre aura examiné le rapport des ingénieurs, des soumissions seront demandées et on se mettra à construire.

Mon honorable collègue demandait des renseignements au sujet du quai de Dartmouth. Je puis l'informer qu'il est déjà en construction. Les travaux, qui ont été commencés il y a plus de deux mois et demi, occupent un grand nombre de gens qui chômaient. Le bois de pin, qui vient des états du sud, doit arriver demain ou après-demain. Aussitôt qu'il sera arrivé, on commencera la construction du quai proprement dit, qui doit servir à relier Dartmouth à la ligne du chemin de fer National-Canadien, jusqu'à la bifurcation de Windsor. Lorsque l'ouvrage sera terminé, j'espère que Dartmouth sera pour Halifax ce que Carleton est pour Saint-Jean. Je m'attends à ce que ma ville natale en bénéficie. Encore une citation et je passerai à un autre sujet. Voici ce que j'ai dit au cours du débat en question. Il était alors quatre heures du matin:

[M. Finn.]

Il me semble que l'honorable représentant d'York-Ouest (sir Henry Drayton) envisage avec une morne tristesse le développement de l'un des ports nationaux de l'Est, celui d'Halifax. Il n'entrevoyait pas les choses sous un jour plus encourageant au temps où, en sa qualité de président de la commission des chemins de fer, il posait formellement en principe qu'il ne fallait pas, en fixant les taux du transport, faire entrer en ligne de compte les désavantages résultant de la situation géographique. La Nouvelle-Ecosse fait partie de la grande fédération des provinces canadiennes; les illustres chefs qui ne sont plus lui ont fait la promesse, ils ont promis aux habitants d'Halifax que si elle demeurait dans la Confédération, cette province et la ville d'Halifax deviendraient comme la porte du Dominion du côté de l'Atlantique. Et si mon honorable ami daignait porter son regard au-dessus de l'entrée de ce magnifique palais législatif érigé par les soins du gouvernement dont il faisait partie, il y pourrait lire cette inscription:

> The wholesome sea is at her gates,
> Her gates East and West.

La mer salubre est bien là, mais les portes brillent encore par leur absence. Prévoyant l'avenir, le sage et illustre chef libéral, feu sir Wilfrid Laurier, a établi le Transcontinental, faisant aboutir cette voie ferrée à Moncton, d'où le grain et les autres produits apportés de l'Ouest en hiver seraient ensuite acheminés vers Halifax et Saint-Jean. Lorsque l'on aura terminé la construction, depuis un endroit sis en deçà de Port-Arthur, sur le parcours du Nord-Canadien, jusqu'au Transcontinental, du tronçon aux rampes plus douces, il sera du devoir du réseau des chemins de fer nationaux, à l'avis de la population d'Halifax, de veiller à ce que le grain et les autres produits de l'Ouest soient acheminés vers Halifax et Saint-Jean en hiver et à ce qu'ils ne passent point par d'autres ports. S'il ne devait pas en être ainsi, il se pourrait que certaines des choses dont a parlé un membre de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse, et dont il a été question dans les journaux des Provinces maritimes, devinssent autre chose qu'un rêve et qu'un simple sujet d'article.

Je regrette que l'état de ma santé m'interdise de traiter ce sujet aussi longuement que je le voudrais. Je dirai cependant qu'il y va des plus chers intérêts de la Nouvelle-Ecosse, de la ville d'Halifax notamment, qu'on en fasse l'objet d'une étude convenable. Il est d'importance vitale pour cette ville dont sir Charles Tupper a dit que la politique nationale en ferait la cité des mâtures, si la province avait soin de ne point se séparer de la Confédération. A l'heure qu'il est, le Canada consacre des millions au développement du port de Portland; cela provient de ce que le gouvernement que dirigeait le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) a fait l'acquisition du Grand-Tronc et de ses installations de tête de ligne à Portland. Cet héritage est échu au gouvernement actuel qui l'a transmis à sir Henry Thornton et à ses collègues du conseil d'administration des chemins de fer nationaux. C'était un bien lourd héritage. Sir Henry Thornton est disposé, je le crois, à user de justice envers les Provinces maritimes, et mon très honorable ami n'est pas sans savoir qu'il a conseillé d'ériger à Halifax un élévateur dont la contenance serait de 750,000, sinon d'un million de boisseaux. Il se propose, usant en ceci de son droit, de faire passer par Halifax la partie du grain et des autres produits de l'Ouest qui, en hiver, peut et devrait être acheminée vers ce port. Il n'en coûtera pas plus alors pour transporter les produits à Halifax que pour les rendre à Saint-Jean, à Portland ou à New-York.

Le tarif est d'un cent de moins pour Montréal et lorsque l'écart dont parle mon honorable ami (M. Maclean) aura disparu en ce qui concerne le parcours entre Saint-Jean et Halifax, ces ports, ainsi que New-York et Portland, seront sur le même pied. Il n'y a pas de raison pour laquelle Halifax ne serait pas l'un de nos ports nationaux pour l'exportation des produits de l'Ouest et du centre du pays en Angleterre et dans les ports de la

Méditerranée. C'est ce que j'espère. Je regrette que mon collègue ait montré ce pessimisme au sujet de l'avenir du port d'Halifax. Je ne partage pas ses vues, et si nous vivons tous deux quelques années de plus et qu'on en fournisse l'occasion à Halifax, je suis sûr que mon honorable ami modifiera son opinion et qu'il nous aidera à faire de ce port ce qu'il doit être, la porte de l'Est, l'un des ports nationaux du Canada pour le transport des produits canadiens du Pacifique à l'Atlantique.

Je n'aurais pas fait allusion à cela si mon honorable collègue d'Halifax n'avait pas dit que j'avais manqué à mon devoir et négligé de présenter les justes réclamations du port d'Halifax et de la Nouvelle-Ecosse, pendant que j'étais député à la Chambre. J'ai fait observer que mes efforts, tant que j'ai eu connaissance des faits, ont tendu à améliorer la situation et à ramener la prospérité dans le port.

Permettez-moi quelques mots touchant l'industrie des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse. On nous a dit—et ce n'est pas l'honorable député d'Halifax—que nous avions perdu nos débouchés des Indes Occidentales. Des autorités compétentes m'informent que:

Aujourd'hui, les exportateurs de la Nouvelle-Ecosse ont une meilleure emprise sur les marchés que jamais dans l'histoire commerciale. Les exportateurs américains n'ont jamais eu un commerce d'exportation avantageux dans le poisson séché, bien que, durant cinq ou six ans, disons de 1913 à 1919, une importante maison de Gloucester—The Gorton-Pew Fisheries, Inc.—ait fait des efforts déterminés pour envahir les marchés étrangers de poisson séché et que, pendant cette période, elle ait fait des exportations assez considérables. Ses efforts sous ce rapport ont été la cause de la déplorable faillite de 1919. Cette maison s'est trouvée sous séquestre pendant trois ou quatre ans et, l'an dernier, on l'a réorganisée sur des bases nouvelles. L'auteur de ces lignes est informé, tant par le syndic qui s'est occupé des affaires, que par ceux qui se sont intéressés à la réorganisation, que cette maison a maintenant une ligne de conduite bien tracée afin d'éviter tout commerce d'exportation, sauf ce qui pourrait arriver incidemment. Gloucester aura toujours une quantité considérable de poisson que le marché domestique ne peut pas absorber et que l'on doit sécher et exporter. La somme totale du poisson américain séché qui est exporté est si petite que les exportateurs des autres pays ignorent pour ainsi dire que ce commerce existe. En réalité, le seul endroit où il existe du danger est Porto Rico dont le marché est ce qu'on appelle un "marché de consignation" qui prend de grandes quantités de poisson de qualité inférieure, expédié de Terre-Neuve et du Canada, et le vend selon sa valeur, mais ce sont des poissons qui ont été rejetés des consignations envoyées aux autres marchés. Cependant, Lunenburg continue à envoyer sa qualité de morue salée à Porto Rico et entre plus ou moins en concurrence avec Gloucester, les exportateurs de Gloucester jouissant des avantages du tarif Fordney.

Ce n'est pas la concurrence américaine qui a rendu le commerce d'exportation du poisson séché si mauvais au cours de ces dernières années, mais la situation universelle. Une des causes les plus importantes a été le taux désastreux de l'échange brésilien, le Brésil étant un des plus importants, sinon le plus important des marchés de poisson salé du monde. Ce printemps, et pour la première fois depuis quatre ans, l'accumulation de vieux stocks de poisson qui s'est produite en Norvège, Islande, la Grande-Bretagne, Terre-Neuve et le Canada est disparue, a été écoulée en entier. Je ne parle pas des Etats-Unis car ils constituent un facteur si peu important qu'on peut l'ignorer. Aujourd'hui, tous les marchés se trouvent dans un état excellent et les prix sont de 25 p. 100 plus élevés que l'an dernier.

On doit admettre que la démoralisation qui a existé depuis trois ans dans le marché du poisson a eu une influence sérieuse sur les Provinces maritimes, car, aux prix que touchaient les pêcheurs, ils ne pouvaient payer leurs comptes et beaucoup d'entre eux ont émigré aux Etats-Unis. Dans la province de Québec, où nous avons de grands intérêts, les pêcheurs ont trouvé d'autres emplois. Grâce à une augmentation de 25 p. 100 dans le prix du poisson tous les bateaux de la côte de Gaspé seraient employés. On estime que le nombre des pêcheurs remonterait au chiffre normal. L'amélioration aurait pour effet de porter la flottille de Lunenberg à 60 ou 70 bateaux de pêche au lieu de 40 à 50 qu'on avait produit l'automne dernier.

La Nouvelle-Ecosse est particulièrement atteinte dans les opérations de pêche, car si le prix de la morue sèche a gagné une augmentation appréciable, celui de la morue marinée destinée à la consommation américaine de poisson dessossé est tombé de moitié. Cette catégorie de poisson se vendait un haut prix il y a quelques années dans les Etats-Unis; ce prix donnait des bénéfices d'un tiers plus élevé que la morue sèche. Les maisons de Gloucester et d'ailleurs ont averti les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse de réduire leurs prix pour le poisson dessossé. Les pêcheurs sont découragés et l'on craint un nouvel exode vers les Etats-Unis.

Des nouvelles de l'île du Cap, centre de la production de la morue marinée, nous annoncent que bien peu de bateaux de pêche appareilleront cette année. La cause de la chute des prix du poisson préparé paraît être l'abandon par le public américain de l'usage de la morue salée. Nous sommes en mesure de juger la situation, car nous avons exploité à Portland de grands établissements qui vendaient beaucoup de poisson dessossé il y a cinq ou six ans. Notre rendement nous a fort désappointés l'année dernière; il a été un peu plus de la moitié de nos prévisions. Lors d'une récente visite à Gloucester le gérant de la compagnie de la Gorton-Pew et les administrateurs d'autres maisons nous ont affirmé que la même chose s'était produite chez eux. Il en est résulté un encombrement de ce poisson ainsi préparée. Bien que la rive sud de la Nouvelle-Ecosse soit sérieusement atteinte, puisque 75 p. 100 du poisson pris durant les dernières années a été mariné pour le commerce de poisson dessossé, cependant, les pêcheurs engagés dans cette industrie ne sont pas aussi nombreux que ceux qui fournissent à l'exportation de la morue sèche, de sorte que, à tout prendre, il me paraît que l'industrie de la pêche se comporte mieux qu'à aucun moment au cours des quatre années écoulées. Cette année la grande difficulté n'était pas de trouver à vendre la morue sèche avantageusement, mais on avait à déplorer un approvisionnement insuffisant au Canada et à Terre-Neuve. Cela est dû à la diminution du nombre des pêcheurs évaluée à 25 p. 100 à Terre-Neuve et à 30 et 40 p. 100 dans les Provinces maritimes et dans la Gaspésie.

Nous pouvons vous assurer que les maisons exportatrices de poisson séché font de leur mieux pour encourager les pêcheurs et les petits commerçants dans tout le Canada oriental de s'adonner de nouveau aux opérations ordinaires de la pêche qui a tant fait dans le passé pour la prospérité des populations maritimes de l'Atlantique. C'est un fait certain que la production de la morue sèche et du poisson mariné, harengs, maquereaux, gasparots, a considérablement décliné depuis vingt-cinq ans, environ 25 p. 100 pour la morue sèche et 25 p. 100 pour le poisson mariné. Nos propres opérations nous renseignent à cet égard. Pendant les cinq années qui ont précédé 1914 notre maison a vendu 200,000 quintaux de morue sèche par année; notre moyenne pour les trois dernières années n'est que 150,000

quintaux. S'il est vrai que la concurrence des Etats-Unis est négligeable, il n'en est pas de même de celle que nous livrent sur les marchés étrangers des pays comme la Norvège et l'Islande. Le prix de revient chez nos concurrents est moindre qu'en Canada. Cependant, une partie de la production canadienne est bien supérieure au produit norvégien et a l'avantage sur ces derniers pour le poisson mariné au Brésil et dans les ports méditerranéens.

Récemment on a songé à commencer une campagne d'éducation relative aux diverses branches de l'industrie piscicole, pour enseigner les meilleures méthodes de fumer le poisson, de le mettre en conserve et d'en faire profiter les pêcheurs de partout. Cette campagne doit être confiée à la direction de la commission de biologie d'Ottawa. On s'occupe d'organiser une station à Halifax qui, bien que conduite par la commission, se chargera de faire l'éducation des intéressés. A part cela on se mettra en mesure de connaître les mouvements migratoires du poisson dont on instruira les pêcheurs, à qui on enseignera les plus récentes méthodes en usage dans les pays européens.

Nous avons donc toute raison d'espérer une amélioration qui déterminera nos pêcheurs à revenir des Etats-Unis. Nous pouvons espérer une expansion de l'industrie de la pêche qui dépassera tout ce que nous avons connu.

Je veux dire un mot d'une autre question, concernant les mesures prises par sir Henry Thornton pour le progrès du port d'Halifax. Les résultats obtenus sont dus à trois causes. Le trafic de la navigation à Halifax a beaucoup augmenté. Cela est dû, premièrement, à la réduction de 10 p. 100 dans le taux différentiel appliqué aux marchandises débarquées dans les ports canadiens. Halifax a reçu des quantités de marchandises qui ont été distribuées dans tout le Canada. En deuxième lieu, le taux différentiel ayant été supprimé, Halifax se trouva sur le même pied que Saint-Jean et les autres ports et bénéficia d'une nouvelle classe de trafic, parce que le tarif resta égal. Troisièmement, sir Henry Thornton, en prenant la gestion du réseau de l'Etat, donna l'instruction à ses agents du trafic d'aller en Angleterre et de circuler parmi les émigrants afin de les déterminer à prendre les bateaux des compagnies qui ont des arrangements avec notre réseau national, telle que la compagnie Cunard et la White Star. Ainsi le trafic des passagers qui allaient aux Etats-Unis prit la direction d'Halifax. Alors qu'en 1922 le nombre des bâtiments qui entra dans le port d'Halifax était de 491, en 1923 on releva 768 arrivages.

Je possède les états relatifs au trafic du port d'Halifax pendant les années 1922-23 et 1924, depuis que sir Henry Thornton est à la tête des chemins de fer nationaux. Il y a lieu d'en être très satisfait. Le trafic des voyageurs et des marchandises par Halifax s'améliore.

Le tableau suivant indiquera l'augmentation des affaires dans le port pendant la saison 1923-24 comparé à celle de 1922-23. Cette statistique s'applique à l'intervalle durant lequel la navigation du Saint-Laurent est close, du 2 novembre au 22 avril:

	1922-23		1923-24	
	Nombre de navires	Tonnage	Nombre de navires	Tonnage
Novembre 22 au 30	16	69,550	23	120,924
Décembre	73	389,421	83	464,938
Janvier	72	373,722	91	534,689
Février	67	331,422	81	535,138
Mars	67	380,981	67	485,748
Avril jusqu'au 22	51	324,115	65	462,854
	346	1,869,211	410	2,604,287

Le nombre des passagers débarqués en 1922-1923 a été de 11,242 et en 1923-24 de 28,588. En d'autres termes on a amené près de 16,000 immigrants de plus en 1923-24 qu'en 1922-23 grâce à la politique de sir Henry Thorton et à son administration du trafic, ainsi qu'à la politique de l'honorable ministre de l'Immigration et de son département. Je comprends que les chiffres pour l'été prochain dépasseront même ceux-là, parce que pendant les mois d'été—ce qui n'est jamais arrivé auparavant à Halifax—la ligne Cunard, la ligne White Star, lignes qui touchent aux ports de la Méditerranée ainsi que la ligne Holland-American, ont environ sept arrivées par semaine en tout à Halifax ce qui signifie qu'un grand nombre d'immigrants débarqueront dans ce port et qu'il arrivera du fret à destination de différents endroits du Canada, de sorte que le port d'Halifax sera en pleine activité cet été, comme il ne l'a jamais été auparavant. Les navires qui sont venus à Halifax étaient d'un modèle qu'on n'avait pas encore vu dans le port. Voici un tableau indiquant les noms et le tonnage des grands navires qui ont fréquenté le port:

	Tonnes
Belgenland	27,200
Empress of Scotland	25,037
Empress of Canada	21,211
Minnawaska	21,400
Laconia	19,679
Samaria	19,602
Andania	18,950
Lapland	18,565
New Amsterdam	17,149
Tuscania	16,700
Doric	16,600
Cameronia	16,288
Lancastra	16,243
Veedham	15,450

Ce sont des navires du plus grand tonnage qui partent de New-York et de Liverpool et de Stouthampton, de l'autre côté de l'océan, font escale à Halifax et débarquent des milliers d'immigrants, donnant de l'emploi à nos arrimeurs, apportant du fret qui doit être déchargé et prenant dans le port des provisions et des vivres. Avec cette perspective

pour le port d'Halifax, je ne pense pas que nous devrions être très persimistes pour l'avenir, tant que sir Henry Thornton pourra occuper la présidence du réseau du National-Canadien et donner toute son énergie et son habileté dans l'intérêt du port d'Halifax et aussi de celui de Saint-Jean pendant l'hiver et des ports canadiens du Saint-Laurent, pendant l'été.

Voici un autre groupe de chiffres que je veux soumettre à la Chambre; ils proviennent d'un relevé relatif aux importations et des exportations par la voie du National-Canadien dans les ports de Portland, Saint-Jean et Halifax en 1922 et 1923. Voici les chiffres:

	1922	
	Importations	Exportations
Canadien-National:		
Portland	787,739	121,658
Halifax	594,508	104,786
Saint-Jean	392,151	159,433
	1923	
Portland	810,667	121,879
Halifax	602,210	106,765
Saint-Jean	381,624	161,123
Canadien-Pacifique:	1922	
Saint-Jean	798,033	373,929
	1923	
Saint-Jean	929,882	393,107

On verra qu'en ce qui concerne les importations par le National-Canadien, Halifax a reçu en 1922 200,000 tonnes de plus que de Saint-Jean, et 221,000 tonnes en 1923. De sorte que d'après ces chiffres en somme le port de Saint-Jean est sur un pied d'égalité avec le port d'Halifax—peut-être même dans une situation meilleure que celle d'Halifax parce que grâce au Pacifique-Canadien, il reçoit des exportations et des importations, ce qui compense la diminution du trafic entre ces deux ports et leur donne à tous les deux les possibilité de se développer comme ils le devraient, étant les ports jumeaux des Provinces maritimes.

En vue des tableaux que j'ai fournis ce soir à la Chambre—et je dois m'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention de la Chambre. . .

Quelques VOIX: Très bien, très bien.

M. FINN: Je dois dire à mes honorables amis qui disent "très bien, très bien" que je n'ai violé aucune règle de la Chambre, s'il en existe. . .

M. FORKE: Il n'y a pas de règle.

M. FINN: Depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siège dans cette Chambre, je n'ai parlé qu'une fois à quatre heures du matin, pendant dix ou quinze minutes et à part une observation ou deux je n'ai depuis lors jamais retenu la Chambre. J'ai cru que l'occasion était propice de discuter la situation dans les Provinces maritimes, et en même temps de renseigner les honorables membres du parti progressiste, qui représentent l'Ouest ici, sur certaines réformes que nous réclamons et sur les améliorations qui s'effectuent grâce à notre aide. Je regrette beaucoup que, par suite d'un deuil survenu dans ma famille, j'ai été dans l'impossibilité de recevoir mes honorables amis du groupe progressiste comme je l'aurais voulu, lors de leur récente visite à Halifax; cependant, je me suis rendu au palais de l'assemblée législative et, par la bouche de M. McBride, je leur ai exprimé mes regrets d'être incapable de leur souhaiter la bienvenue en personne. J'aurais fort désiré leur faire voir certains des avantages que possède Halifax; mais je sais que mon collègue (M. Black) l'a fait. En terminant, je désire faire observer, qu'il y a certaines améliorations qui doivent être effectuées par le Gouvernement le plus tôt possible. Les installations de tête de ligne dans le port d'Halifax ne sont pas terminées. Il existe des divergences d'opinion quant à la question de savoir si les sommes déboursées l'ont été au bon endroit ou non, mais ce n'est plus le moment de la discuter.

Etant donné les nombreux navires qui font escale au port d'Halifax et le grand nombre d'immigrants qui nous arrivent pour être transportés à destination sur le réseau du National-Canadien, il est nécessaire que les hangars affectés aux immigrants, à l'extrémité sud du quai, soient terminées aussitôt que possible. Ce quai a une longueur de 2,500 pieds et trois navires de six à sept cent pieds peuvent y accoster en même temps. Voilà pour le service des passagers et des bagages. Le quai n° 2 toutefois, est la structure la plus moderne tant au Canada qu'aux Etats-Unis, et il a été construit à l'époque où le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) faisait l'intérimaire aux Chemins de fer. Or, je n'hésite pas à l'affirmer, si les plans du ministre des Chemins de fer du temps avait été exécutés, c'est-à-dire la construction d'un quai à l'intérieur du port, nous ne serions pas en face de la situation actuelle en ce qui regarde l'installation de tête de ligne à l'extrémité sud; mais, je le répète, le temps des discussions est passé. Je prie donc le Gouvernement de prendre des mesures au plus tôt afin de terminer ces hangars; de cette façon, nous aurons les moyens de recevoir les passagers et le trafic-marchandises qui arrivent dans notre port. De plus, j'ajouterai que le jour où l'élévateur sera construit et que les navires océaniques pourront obtenir à Halifax la cargaison de blé qui leur est nécessaire, j'ai le ferme espoir que les navires, qui fréquentent le port de Portland à l'heure qu'il est, viendront prendre leurs cargaisons à Halifax et épargneront ainsi deux

jours par voyage à l'aller et au retour. La route du port d'Halifax aux ports d'Angleterre est plus courte que celle de Portland et les navires peuvent épargner deux jours par voyage. Voilà une économie appréciable pour ces navires à grande vitesse et de fort tonnage dont l'exploitation coûte très cher.

Or, si le blé qui constitue le gros de toute cargaison pouvait être obtenu à Halifax, ces navires choisiraient nécessairement Halifax comme port d'attache. Nos arrimeurs et nos débardeurs obtiendraient ainsi du travail; les navires acheteraient leurs approvisionnements à Halifax; les équipages y déposeraient leur argent et nous verrions encore un rayon de notre prospérité d'autrefois. J'ai bon espoir que mes prévisions se réaliseront, puisque ce changement signifierait pour les compagnies du transport océanique une économie d'un mois entier, au cours de la saison de navigation. Les navires pourraient faire deux voyages de plus par saison. Et puisqu'il en est ainsi avec nos installations de tête de ligne au port d'Halifax et les tarifs de transport égalisés entre notre port et Portland, il n'y a pas de raison pour que nos vœux ne se réalisent point. Je soumets ces questions à l'attention du Gouvernement et j'ose espérer qu'elles seront examinées avec justice et sympathie. Les revenus publics, je le vois sont utilisés pour ainsi dire jusqu'à l'extrême limite. Je ne veux pas demander quelque chose d'impossible, mais certes, si nos chemins de fer doivent gagner des recettes et aider à combler le déficit, ce seront là des sommes déboursées à bon escient.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes honorables collègues pour avoir écouté avec tant de patience les longues observations que j'ai faites ce soir. Ma seule excuse, c'est l'intérêt que je porte aux Provinces maritimes. J'ai tenté d'exposer quelques-unes des raisons de l'attitude que j'ai adoptée, soit à mon titre de membre et de ministre dans la législature provinciale, soit à mon titre de représentant du peuple ici. Je me considère comme le représentant non seulement des citoyens de la ville d'Halifax, mais de toute la population de la Nouvelle-Ecosse. Envisageons donc l'avenir avec le ferme espoir de voir un Canada uni, espoir que nous caressons tous ici. Je suis heureux de voir que mes honorables amis de l'opposition sont disposés à l'hilarité. Je leur conseille donc de chanter en sortant d'ici: "Il a gagné ses épaulettes" et j'ai tout lieu de croire qu'ils seront sincères.

M. ELLIOTT (Waterloo-Sud): J'ai tiré une couple de conclusions, monsieur l'Orateur, après avoir écouté pendant trois heures et trente-cinq ou quarante minutes les remarques de l'honorable député d'Halifax (M. Finn).

[M. Elliott.]

La principale conclusion que j'ai tirée, c'est que la concurrence est passée de Toronto à Halifax. Ma seconde conclusion est qu'il va falloir beaucoup d'eau pour laver le linge de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick Cependant, cette observation ne devrait peut-être pas embrasser le Nouveau-Brunswick. A entendre l'honorable député on se demande combien de temps durerait son discours s'il avait à parler d'une autre province.

Peut-être n'est-il pas trop tard—je n'entends pas parler de l'heure de ce jour—pour que je puisse offrir mes félicitations au ministre intérimaire des Finances (M. Robb). En présentant son exposé budgétaire il a donné un superbe exemple de brièveté en même temps qu'une leçon dont "l'honorable ministre d'Halifax" n'a pas su profiter.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) se rétablira rapidement et reviendra bientôt occuper son siège dans cette Chambre.

Je tiens à dire tout d'abord que je serai bref et ne parlerai que dans l'intérêt du comté que je représente. Je me détache de tous les partis, et c'est là une attitude qui est de plus en plus généralement adoptée, car l'honorable député de Springfield (M. Hoey) a dit clairement qu'il était aussi libre que le vent des prairies. A ma surprise, l'honorable député d'Elgin-Est (M. Stansell) a exprimé à peu près ce sentiment. Je réclame la même liberté pour dire ce que je vais dire. Il est certaines de mes observations qui ne plairont peut-être pas à tous les membres de cette Chambre, mais ce que j'ai à exprimer c'est l'opinion de mes électeurs et je veux l'exprimer aussi clairement que possible. Cependant, avant d'en arriver là je tiens à dire que le peuple doit être heureux de constater le rétablissement de l'équilibre dans nos finances. Le ministre intérimaire des Finances a même démontré que nous avions un excédent; c'est ce que le public attendait depuis de années et il doit en être reconnaissant au Gouvernement.

Il est une couple de points qui m'ont frappé, au sujet de cet exposé budgétaire. J'ai remarqué tout d'abord que la réduction de l'impôt sur les ventes par rapport à plusieurs articles, y compris les articles nécessaires à la vie, n'était pas assez forte. Par exemple, le bois est un article des plus nécessaires à la construction de nos demeures et cependant on ne l'a pas encore exempté de l'impôt sur les ventes. Voilà un point des plus importants. Il nous en coûte énormément pour nous construire des demeures, il nous en coûte tellement que nous trouvons fort difficile de nous y déterminer. Toute réduction provenant de l'abolition de l'impôt sur les ventes de bois serait donc bien accueillie par l'immense majorité du public.

Le comté que je représente offre un des exemples les plus frappants de la combinaison de l'agriculture avec l'industrie. La population en est très dense et l'étendue en est très restreinte, elle ne représente que 12 milles sur 24. Le comté de Waterloo comprend deux cités, il est le seul qui jouisse de cette distinction. Il comprend, en outre, nombre de petites villes et de villages qui sont tous des centres d'industrie. Les sujets de ce comté qui sont engagés dans l'agriculture sont peut-être dans une meilleure situation que les cultivateurs de la plupart des autres parties du pays. Il n'est pas un coin de cette division d'où il ne soit possible d'atteindre trois ou quatre grandes villes en une heure de marche, ainsi que plusieurs petites villes. Galt, Kitchener, Guelph, Brantford, Hamilton et Stratford, villes comprenant une nombreuse population, peuvent être atteintes de n'importe quelle partie du comté en une heure de marche en auto. Cela signifie que les cultivateurs de cette partie de l'Ontario sont engagés dans ce que nous appelons l'agriculture variée, le vrai type de la culture mixte. Il est vendu environ 80 p. 100 des produits de ces fermes dans les cités et les villes qui entourent cette division. Il est donc difficile de convaincre ces cultivateurs que leur marché domestique n'est pas avantageux, c'est même un véritable marché, et je ne saurais trop insister sur ce point. Naturellement, c'est là un état de choses particulier. Cette situation n'existe pas dans l'Ouest ni dans plusieurs autres parties de l'Ontario. Dans cette division elle constitue un facteur réel et dont nous sommes particulièrement fiers. J'en suis donc venu à cette conclusion, à laquelle plusieurs autres sont sans doute arrivés, qu'on ne saurait nuire à l'agriculture ni restreindre la puissance d'achat du cultivateur sans nuire aux industries des cités et des villes et qu'on ne saurait, non plus, nuire à l'industrie sans nuire à l'agriculture. Ce qui est vrai de la circonscription que je représente l'est aussi de tout le Dominion. Pour entrer dans la voie des accommodements et énoncer un programme qui sera acceptable à tous, il nous faut oublier nos intérêts individuels et repousser tout désir de rendre des lois pour l'industrie ou pour l'agriculture—il nous faut nous concerter et convenir d'un projet que la grande masse de la population trouvera de son goût. Malheureusement, on ne l'a pas fait; et lorsque je prête l'oreille aux discours contradictoires qui se font ici, il me semble qu'il se dit une foule de choses qui élargissent la brèche séparant l'agriculture, d'une part, et l'industrie, de l'autre, tandis que nos efforts devraient tendre à les rapprocher. Selon moi voilà l'une des choses importantes que nous devons accomplir. Il nous faut nous entendre sur cette question et énoncer un programme qui fera du bien à tout le Dominion. Voilà pour l'agriculture.

Jusqu'à présent, je puis parfaitement accepter le budget présenté par le ministre intérimaire des Finances; il en résultera beaucoup de bien. Nous constatons que l'agriculture sera débarrassée de certaines dépenses qu'elle a dû faire par le passé. Je ne veux pas que vous pensiez que dans ma circonscription nous n'éprouvons pas d'embarras au sujet de l'agriculture; là comme ailleurs, c'est ce qu'il nous faut acheter qui nous cause des ennuis, non pas ce que nous avons à vendre. Lorsque nous nous rendons sur le marché pour nous procurer des objets de première nécessité—par exemple, des chaussures, des vêtements, des outils et le reste—nous nous apercevons qu'ils coûtent trop cher. Et lorsque nous comparons les prix qu'ils nous faut payer avec ceux que nous recevons, nous nous trouvons en présence d'un problème qu'il est très difficile de résoudre.

Je remarque que dans l'Ontario le gouvernement provincial a présentement une commission ambulante qui s'efforce sincèrement, dit-elle, de trouver la solution du problème rural. A mes yeux, il est bien aisé de mettre le doigt sur la plaie; la difficulté consiste à trouver le remède. Je crois que la vente et les frais de vente sont probablement la source de nos embarras bien plus que le tarif. En abolissant entièrement les droits sur les instruments aratoires et les articles de consommation, je ne pense pas que nous nous trouverions bien mieux. Cependant, il nous faut obtenir le transport à bon marché, des articles de consommation moins coûteux, et ce d'une façon ou de l'autre, afin que le prix de ce que nous avons à acheter soit plus en rapport avec le prix de ce que nous avons à vendre. Je le répète, le budget est absolument satisfaisant jusqu'à présent; cependant, il se trouve que je représente un grand nombre d'établissements industriels situés dans la division sud de Waterloo. Je suis très fier de ces établissements, et en causant de ce sujet avec ceux qui les dirigent, j'ai constaté qu'ils trouvent moins à redire au budget lui-même qu'à son orientation.

Lorsque le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) vient nous dire que cette démarche sonne le glas de la protection, lorsque le ministre de l'Agriculture tient à peu près le même langage, nous sommes portés à nous arrêter et à nous demander où nous allons et quelle est la direction que nous prenons. Je veux bien que le tarif soit aussi bas qu'il peut l'être; j'ai foi en un tarif modéré, mais je veux que ce tarif soit équitable. Je suis d'avis de traiter loyalement l'industrie aussi bien que l'agriculture, et lorsque nous voyons que

nos fabricants traversent aujourd'hui des temps difficiles, ce n'est qu'avec beaucoup de défiance que je consens à accepter le budget tel qu'il a été soumis. Si le Gouvernement a le dessein de persister dans ce procédé d'élimination, s'il se propose de continuer à abaisser graduellement les droits sur différents articles—à la prochaine session, ce sera probablement le tour des chaussures ou des tissus—si son intention est de persister à agir de cette manière, je lui avoue franchement que je ne pourrai pas le suivre.

M. SUTHERLAND: N'est-ce pas là la ligne de conduite du Gouvernement et du parti auquel mon honorable ami est affilié? N'est-ce pas la doctrine énoncée dans son programme?

M. ELLIOTT (Waterloo): Mon honorable ami a peut-être raison. Je ne veux pas discuter ce sujet dans le moment. En causant avec des fabricants, j'ai constaté qu'une chose ou deux les ennuyaient beaucoup. Dans ma circonscription il se trouve un grand nombre de tissages, à vrai dire, les fabricants de lainages me disent eux-mêmes qu'il y en a plus dans la division sud de Waterloo que dans toute autre circonscription canadienne. Si cela est vrai, comme je le crois, je suis au moins tenu de faire en sorte que ces établissements soient bien traités.

Pour revenir aux difficultés que nos industries ont eu à vaincre dans le passé, et principalement notre industrie textile, j'avais raison, comme bien d'autres, d'espérer que le budget contiendrait quelque disposition concernant les pays dont la monnaie est dépréciée. C'est une question que l'on a soumise au Gouvernement avec tant d'instances et si souvent que j'hésite à l'aborder de nouveau. Je suis convaincu que si le Gouvernement avait accordé à ces pays le traitement qu'ils méritent et avait placé leurs fabricants sur le même pied que les manufacturiers canadiens. nos fabricants de lainages et de tissus seraient satisfaits. La question des monnaies dépréciées va devenir un problème épineux. Le *Yorkshire Post,* qui est un journal conservateur, s'exprime à ce sujet dans les termes suivants:

Les manufacturiers anglais ne sont pas les seuls à avoir subi la concurrence des commerçants français de lainages et de tissus, due aux bas prix que permet la dépréciation de la monnaie française; les manufacturiers canadiens ont eu à se plaindre du même mal.

Monsieur l'Orateur, ceci prouve que même les manufacturiers anglais de tissus, dont l'organisation est l'une des plus puissantes au monde, ont à souffrir des effets de la dépréciation des devises monétaires des autres pays. Si ces manufacturiers ressentent les effets de la dépréciation monétaire en Angleterre, on peut se figurer dans quelle situation se trouvent les commerçants Canadiens. Je voudrais que le Gouvernement s'occupe de cette question. C'est une situation très grave et qui n'est pas juste. Nous accordons un tarif de préférence à l'Angleterre. Si nous permettons à l'industrie anglaise, par exemple, avec sa monnaie dépréciée et les faibles salaires qu'elle paie à ses ouvriers, de venir faire concurrence à nos manufacturiers sur le marvhé canadien, et si nous laissons leurs produits entrer au Canada et ruiner nos ouvriers et nos industriels, la question devient très grave pour tout le Canada et particulièrement pour le comté que je représente. C'est bien beau de dire que nos manufacturiers devraient pouvoir faire concurrence au monde entier, mais il ne faut pas perdre de vue—et ceci s'applique à toutes les industries— qu'ils sont déjà établis au pays et qu'il ne serait pas juste de leur dire que nous ne voulons plus de leurs services et que nous allons les ruiner. Je ne crois pas que le Gouvernement songe à adopter cette attitude; je suis même convaincu qu'il ne le ferait pas. C'est pourquoi j'espère qu'on ne fera rien pour augmenter la préférence accordée à l'Angleterre relativement aux lainages, jusqu'à ce que l'on ait étudié sérieusement cette question et que nous comprenions bien la situation.

Il existe plusieurs fabriques de chaussures dans le comté que je représente. Nous savons tous que cette industrie passe par une période difficile au point de vue financier. Plusieurs fabricants sont déjà en mauvaises affaires. J'ai reçu de l'un d'entre eux, établi à South-Waterloo, une lettre qui offre un certain intérêt et dont je veux lire quelques extraits. Voici ce qu'il dit:

La concurrence qui existe entre les 170 fabricants canadiens est tellement vive, qu'au moins 25 fabriques de chaussures ont dû fermer leurs portes l'année dernière et que le nombre de celles qui ont fait faillite depuis la guerre dépasse 70.

On nous rétorque parfois que ces fabricants sont de véritables profiteurs et qu'ils n'exploitent pas leurs fabriques d'une manière habile et économique. Il n'en est pas moins vrai qu'en dépit de tous ces arguments, ils sont acculés à la ruine. Je ne crois pas que le Gouvernement ait l'intention d'augmenter davantage la préférence accordée à l'Angleterre et de rendre la situation encore plus difficile à ces industriels. Nous devrions considérer la question à ce point de vue et, en ce qui concerne cette industrie, nous ne devrions apporter aucune modification à notre tarif douanier avant de nous être bien ren-

seignés et qu'une commission nommée à cette fin ait étudié ce problème et tous les autres du même genre.

Je suis quelquefois porté à croire que l'association des manufacturiers canadiens est responsable d'une grande partie des difficultés que nous éprouvons au Canada. Pour une raison ou pour une autre, le peuple canadien s'imagine—et je crois qu'il n'a pas tout à fait tort—que les manufacturiers ne l'on pas toujours traité avec justice. Cette opinion s'est répandue et chaque fois qu'il en a l'avantage, le peuple est disposé à écraser la première tête qui se présente à ses coups. Les demandes exorbitantes des manufacturiers canadiens sont bien de nature à aliéner toutes les sympathies. S'ils se présentaient devant le Gouvernement et le public avec des propositions raisonnables, ayant non seulement leurs propres intérêts, mais le bien général en vue, je sais que le peuple les accueillerait bien, et ils auraient ainsi beaucoup contribué pour s'acquérir la sympathie générale. Malheureusement, ils ont adopté une attitude qui a plus ou moins indisposé les gens et ils sont en grande partie responsables du mécontentement, des soupçons et de la méfiance qui existent dans l'esprit du public canadien aujourd'hui. Il y a un autre aspect très important de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est celui des capitaux que les ouvriers ont placés au pays. Il est peut-être admissible que l'on puisse songer à forcer une industrie de cesser ses opérations.

Il est bel et bon de dire à ces industriels que nous allons réduire le tarif et rendre un peu plus difficile peut-être l'exploitation de leurs établissements. On remarquera peut-être que cette industrie seule est concernée, mais dans chacune d'elles il y a un grand nombre d'ouvriers comme, par exemple, dans ma circonscription. Je représente des milliers d'ouvriers qui sont devenus de bons citoyens canadiens, qui ont des intérêts dans le pays, qui, par leur labeur, se sont construit des foyers, ont acheté des biens meubles et immeubles et possèdent une forte proportion des propriétés de la circonscription. C'est un placement qui est trop souvent perdu de vue lorsque l'on discute d'affaires publiques.

Ces gens ont droit à un meilleur traitement qu'ils n'ont reçu dans le passé. Si le Gouvernement et ses fonctionnaires prêtaient plus d'attention à cet aspect de la question et accordaient aux ouvriers un peu plus de considération lorsque nos diverses politiques sont déterminées ceux-ci seraient beaucoup plus satisfaits. Dans mon comté, un grand nombre de manufactures sont inactives, beaucoup de métiers sont inoccupés et je connais des douzaines d'hommes, des familles entières, qui ont traversé la frontière après avoir vendu leurs biens et abandonné leur travail pour se trouver de nouvelles positions aux Etats-Unis. C'est une lourde perte pour les nôtres vu qu'ils étaient de bons citoyens canadiens. Voilà un des états de choses qui se présentent à nous aujourd'hui. Je ne prétends pas que le ministère puisse prévenir cela parce que, naturellement, il y a un va et vient entre les deux pays. Quant à moi, je crois qu'un grand nombre de nos concitoyens finiront par nous revenir. Cependant, dans le moment, cet exode des Canadiens aux Etats-Unis est une perte sensible pour le pays.

M. WHITE: L'honorable député pense-t-il qu'un tarif plus élevé serait avantageux?

M. ELLIOTT: Je ne tiens pas à débattre cette question ce soir.

M. SPENCE: Vous le croyez cependant.

M. ELLIOTT: Je le dirai à mon collègue un autre tantôt. Je passe maintenant à l'examen de ce que je regarde comme l'une des questions les plus importantes aujourd'hui pour le Canada. Je ne doute pas qu'il n'y ait une divergence d'opinions très marquée à cet égard mais il me semble incontestable que toute la province de l'Ontario demande avec instance un meilleur système que nous n'avons eu dans le passé pour obtenir les renseignements nécessaires afin de formuler convenablement notre politique douanière. Je le répète, toute la province veut cette nouvelle méthode, et je mentionnerai tout particulièrement la nomination d'une commission permanente du tarif. Je ne prétends pas qu'elle ferait disparaître tous nos ennuis relatifs à nos droits douaniers mais elle fournirait certainement au peuple et au Gouvernement le moyen d'obtenir certaines informations qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Je crois fermement qu'une commission du tarif serait d'un avantage considérable. En 1912, lorsque sir Robert Borden a déposé le projet de loi qui, à cette époque, comprenait une commission permanente du tarif, ce projet fut adopté par la Chambre des communes, mais rejeté par le Sénat.

M. HARRIS: A-t-il été adopté par la Chambre des communes tel qu'il avait été déposé?

M. ELLIOTT: Oui.

M. HARRIS: Que l'honorable député me permettre de le reprendre: il ne l'a pas été.

M. ELLIOTT: J'ai le projet sous la main. C'est le n° 88 des bills de 1911-1912.

M. HARRIS: Si l'honorable député lit les amendements, il verra que ce projet de loi ne fut pas adopté dans son texte primitif.

M. ELLIOTT: J'ai lu le compte rendu des débats qui ont eu lieu alors et je ne sache pas que de nombreux amendements ou de sérieuses modifications aient été introduits. Si je comprends bien, le bill fut sanctionné par la Chambre des communes tel qu'il avait été présenté, mais je puis me tromper.

M. HARRIS: Il fut adopté avec des amendements.

M. ELLIOTT: Je puis faire erreur. mais c'est ce que je pensais. Quoi qu'il en soit le projet de loi fut rejeté par le Sénat, surtout parce que le public n'en manifestait pas le désir. On prétendit alors que le peuple ne l'avait pas demandé, que personne n'en voulait et que ce n'était qu'un subterfuge de la part du Gouvernement pour échapper à la responsabilité de déterminer une politique douanière à cette époque. Il me semble qu'on se méprend passablement sur les fonctions d'une commission de cette nature. L'autre jour, à la Chambre, un honorable député a demandé à l'un de ses collègues s'il considérait la commission nommée en 1920, dont l'ex-ministre des Finances (l'hon. sir Henry Drayton) était président et qui a visité tout le pays, une véritable commission douanière. Je ne saurais appeler ce groupe d'enquêteurs une commission du tarif, je l'appellerais plutôt un comité du tarif. Bien plus, la preuve que cette commission à recueillie n'était pas de celles qu'une commission convenablement instituée serait disposée à entendre. On ne devrait pas confondre le travail d'une véritable commission du tarif avec les enquêtes de ces comités qui furent institués à différentes reprises. Dans le passé les gouvernements libéraux et conservateurs ont institué des comités qui ont parcouru le pays dans le but de se rendre compte du sentiment public par rapport à la possibilité de modifier le tarif, et ces enquêtes ont elles-mêmes démontré le besoin de certaines modifications. Certains gouvernements ont institué des commissions dont le personnel a parcouru le pays à grands frais, et cela même démontre que ces gouvernements, tant conservateurs que libéraux, ont compris le besoin d'une organisation d'enquête de cette nature. Il n'y a aucun doute sur ce point.

M. HARRIS: Est-il vrai que le chef du parti progressiste au Sénat s'est fortement opposé à l'institution de la commission du tarif dans cette Chambre au cours de la session 1911-1912, et qu'il est encore de l'avis alors exprimé?

[M. Elliott.]

M. ELLIOTT (Waterloo): Peut-être, mais je ne suis pas responsable des opinions qu'un membre de cette Chambre ou que quelqu'un du dehors peut avoir.

M. HARRIS: L'honorable député est-il membre du parti dont les représentants siègent à ma gauche et qui a pour chef l'honorable député de Brandon (M. Forke)?

M. ELLIOTT (Waterloo): Monsieur l'Orateur, dans ma campagne de 1921, j'ai accepté le programme progressiste avec certaines restrictions Chaque fois que j'ai eu à adresser la parole aux électeurs j'ai prêché l'institution de cette commission du tarif pour deux ou trois raisons. Depuis lors, dans les différentes circonstances où cela m'a été permis, j'ai toujours insisté sur l'importance de cette mesure. J'ai pris pour principe qu'il ne fallait ni augmenter ni réduire le tarif avant d'avoir soumis toute la question à une commission convenablement instituée. Ce principe que j'ai alors préconisé, je le préconise encore aujourd'hui. J'ai reçu beaucoup d'encouragement de la part des différentes associations de mon comté à ce sujet; j'ai des lettres de la Chambre de commerce de Galt, du conseil de l'union ouvrière de Waterloo-Sud, du conseil de ville de Preston et pour ainsi dire de chaque association de la division de Waterloo-Sud. Mon attitude a été unanimement approuvée. J'ai aussi des résolutions du conseil de l'union ouvrière de Brantford et de plusieurs autres groupements de l'Ontario qui approuvent l'attitude que j'ai prise. Je suis donc convaincu qu'il est grandement besoin d'une commission du tarif comme celle dont j'ai suggéré l'institution, et le public se rend compte de ce besoin plus que jamais. Mais j'espère que le Gouvernement va se ranger à mon avis. C'est la simple manière de parler, cependant, car il ne suit jamais que son propre avis. En tous cas, s'il veut suivre le mien il va procéder sans retard à l'institution d'une commission de cette nature et je suis sûr qu'un bill à cette fin serait appuyé par une grande majorité de la députation. J'ai appuyé sur mon attitude pour plusieurs raisons. Une de ces raisons, c'est que le programme de mon parti contient les clauses que voici:

Que toutes les corporations engagées dans la fabrication de produits protégés par le tarif douanier soient tenues de publier chaque année des états compréhensifs et exacts de leurs recettes.

Et:

Que toute demande de protection par voie du tarif de la part d'une industrie soit entendue publiquement devant un comité parlementaire spécial.

On demande justement ce que je prêche depuis des années. On le demande dans tou-

tes les parties du Canada, car la grande masse des consommateurs se rend compte de l'importance de cette question. J'espère que le Gouvernement va s'en occuper comme je l'ai suggéré. S'il s'en occupe dans ce sens il fera sans doute plaisir au public.

Je m'arrête. J'ai parlé à la hâte et tâché de m'exprimer aussi brièvement que possible. Je le répète, je reste opposé comme toujours à une augmentation ou à une réduction du tarif jusqu'à ce qu'on ait soumis toute la question à une commission convenablement instituée. Par conséquent il m'est impossible d'appuyer le budget tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

M. HUBBS (Prince-Edouard): Monsieur l'Orateur, les propositions relatives au budget ne sont guère intéressantes ni avantageuses pour le peuple, je crois même qu'elles seront préjudiciables aux meilleurs intérêts de la nation. Il est vrai que l'abolition de l'impôt sur les ventes d'instruments aratoires et sa réduction par rapport aux chaussures vont procurer un certain avantage au public. Mais si on a constaté que l'impôt excessif sur les ventes nuisait au commerce pourquoi ne pas l'avoir supprimé? Cette taxe des ventes irrite tout le monde; du reste il est difficile de l'appliquer et un nombre de gens l'éludent. Pourquoi abolir la taxe de vente sur les machines agricoles et la maintenir sur les machines qui servent aux conserveries? Les produits des conserveries intéressent certainement les fermiers; et pourtant celui qui place ses capitaux dans un établissement de ce genre est obligé de payer sur ses machines un droit de 35 p. 100, outre un impôt de 5 p. 100 sur le montant de la vente. Est-il juste de supprimer la taxe de vente sur les machines agricoles et d'abaisser le tarif sur ces instruments alors qu'on ne fait rien pour dégrever les machines employées dans les conserveries? Est-il juste d'abolir l'impôt sur la vente des machines servant à l'industrie minière et la maintenir sur les conserves, la chaussure et le vêtement que doit acheter le mineur? Je pourrais dire la même chose au sujet des machines qui servent à l'exploitation forestière. Elles sont achetées par de grandes compagnies et pourtant celui qui achète le bois de construction au détail doit payer une taxe sur les ventes; et le bois de construction est absolument nécessaire. Il me semble qu'en abaissant les droits douaniers sur les instruments aratoires de même que sur les machines utilisées dans l'industrie minière et l'exploitation forestière on va se créer des difficultés. On se rappelle qu'il y a deux ans lorsque le Gouvernement augmenta de 2½ p. 100 la préférence britannique sur les lainages, personne n'y attribua grande importance. L'année dernière on y apporta une nouvelle augmentation de 10 p. 100. Nous nous y sommes vigoureusement opposés dans ce coin de la Chambre; mais personne ne prévoyait que cette démarche aurait des conséquences si funestes pour notre industrie lainière; la moitié de ces établissements ont fermé leurs portes ou fait faillite. Je redoute qu'un nombre de nos fabricants d'instruments ne se trouvent dans la même situation d'ici deux ans. Dernièrement j'ai vu une lettre adressée à son agent local, dans ma ville, par une compagnie manufacturière de Toronto; elle lui donnait instruction de vendre ses échantillons et de rentrer parce que le budget la forçait de cesser ses opérations.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami veut-il me dire le nom de cette compagnie?

M. HUBBS: Je n'en ai pas pris note, mais je puis l'obtenir pour l'honorable ministre. On aurait cru naturellement que le Gouvernement, en présence des résultats désavantageux du traité de commerce avec la France qui depuis une année a diminué nos revenus de près de deux millions de dollars,—presque tout en objets de luxe comme l'a signalé l'honorable député de Lincoln (M. Chaplin),—et des conséquences désastreuses du relèvement de la préférence en faveur de l'Angleterre, aurait tenté de rectifier ces erreurs au lieu d'abaisser le tarif dans son budget. L'honorable ministre nous dit qu'en abaissant le tarif et permettant aux Américains d'inonder nos marchés il rendra le Canada prospère. Est-ce la leçon qu'il faut tirer de notre expérience du passé? Si l'abaissement du tarif est si avantageux pourquoi ne pas accepter l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg (M. Woodsworth) et tout admettre en franchise,—pourquoi pas faire cadeau du Canada aux Etats-Unis tout de suite au lieu de le faire petit à petit?

L'hon. M. GRAHAM: Où est ce drapeau?

M. HUBBS: Quand même, nous ne serons bientôt qu'une dépendance des Etats-Unis,—du moins c'est au Canada qu'ils viendront déverser leur excédent de production.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il est difficile de faire revivre ce vieux canard de 1911.

M. HUBBS: L'honorable ministre de l'Agriculture dit qu'il est difficile d'avoir recours à l'argument de 1911. Eh bien, monsieur l'Orateur, je préfère à ce budget le traité de réciprocité proposé en 1911; en effet le traité nous assurait quelque chose en retour de nos concessions, tandis que l'opération du présent budget ne rapportera rien au pays. Le ministère seul en profite: il aura ainsi les votes des honorables membres à ma gauche et il pourra

rester au pouvoir encore deux ans. Une chose certaine c'est que le public canadien ne bénéficie aucunement de ce budget.

M. BEAUBIEN: Le parti dont l'honorable député est membre n'a-t-il pas clamé partout le Dominion en 1911 que nous cédions le Canada sans rien recevoir en échange?

M. SPENCE: La réciprocité était une erreur alors, comme aujourd'hui c'est une erreur de réduire le tarif.

M. HUBBS: Mon honorable ami de Parkdale a répondu à la question. Pendant la campagne de 1911, le cri de ralliement des libéraux était: "A bas les gros industriels!" D'après moi ils ont certainement réussi à jeter bas les gros industriels, et ceux qui ne sont pas ruinés ne seront sûrement pas en mesure, —du reste ils n'y seront pas disposés,—à développer le pays comme il devrait être développé. D'ailleurs, est-ce que les Etats-Unis ont jamais rien donné au Canada? On se rappelle ce qui est arrivé lorsque le gouvernement précédent obtint un régime de réciprocité dans les produits de blé et les pommes de terre; aussitôt que les cultivateurs américains se sentirent atteints le Congrès intervint et non seulement rétablit l'ancien droit mais le fit plus élevé. Je reconnais que nos fermiers canadiens traversent une passe difficile, que leur situation actuelle est pénible; mais que faut-il faire pour y remédier? Ce n'est certainement pas en amenant des cultivateurs d'Europe pour augmenter notre production, alors que nous sommes dans l'impossibilité de vendre, même au prix de revient, ce que nous produisons actuellement. Ce n'est pas non plus en envoyant nos jeunes gens chercher du travail aux Etats-Unis, ni en fermant nos établissements industriels, à tel point que nos gens, ne pouvant plus obtenir de travail chez eux, sont obligés d'aller en chercher ailleurs. Enfin, ce n'est pas en ruinant nos quelques industries et notre marché domestique déjà trop limité.

L'honorable député de Brome (M. McMaster) a dit, l'autre jour, que le président de la compagnie Massey-Harris avait exprimé l'opinion, en 1917, que cette société ferait plus d'argent après que les droits de douane sur les instruments agricoles auraient été diminués, à condition toutefois qu'on supprimât en même temps les droits sur les matières premières qui entrent dans leur fabrication. Je demande à notre honorable collègue de faire répéter cette déclaration par le président de la compagnie Massey-Harris, aujourd'hui. Je concède que cette société a donné un communiqué aux journaux, l'autre jour, mais ce n'était que pour se faire une bonne réclame. La compagnie Massey-Harris, à l'époque où elle a fait la déclaration en question, en réalisa des bénéfices, et les cultivateurs aussi. Le malheur pour ces derniers est qu'ils n'ont pas mis cet argent de côté: comme beaucoup d'entre nous, ils l'ont dépensé au fur et à mesure, même assez facilement et assez rapidement. Comme nous, ils ont acheté des automobiles et beaucoup d'autres articles de luxe, simplement pour se maintenir à la hauteur. Voilà d'où proviennent nos embarras actuels: notre argent est parti et maintenant que sont arrivés les temps difficiles, nous n'avons rien pour y parer. Le cultivateur qui, dans les bonnes années, a économisé son argent, qui, au lieu d'acheter une automobile, a gardé son cheval et sa voiture et qui, a surveillé son entreprise, est, aujourd'hui, un homme à l'aise, qui n'a pas à s'inquiéter des difficultés du moment. Cela ne me ferait rien de ruiner nos industriels, si c'était là un moyen de développer le Canada; mais l'histoire universelle a prouvé que pour qu'un pays soit prospère, il faut que tous, cultivateurs, artisans, négociants, gens de profession libérale, travaillent de concert pour édifier la nation. L'Institut international d'agriculture de Rome a été unanime à déclarer qu'un artisan fait vivre un cultivateur. Par conséquent, ce qu'il nous faut dans ce pays, c'est un plus grand nombre d'artisans, et on ne peut pas les avoir sans développer notre industrie. On ne peut encourager notre industrie, qu'en lui permettant de faire concurrence à celle du sud, qui est éminemment spécialisée et considérablement protégée. Allons-nous perdre nos centres industriels pour le plaisir d'employer des ouvriers mal rétribués d'Europe? Nos fabriques de tissus et les autres industries canadiennes qui ont largement contribué au développement du pays depuis cinquante ans sont obligées de fermer leurs portes. Ce n'est pas parce que les Canadiens achètent moins; c'est parce que les Anglais, les Français et les Allemands peuvent vendre à meilleur marché que nous, grâce au prix peu élevé de leur main-d'œuvre et aussi à la dévalorisation de leurs devises. Notre embarras ne provient pas de ce que notre tarif est élevé: il est dû au manque de capitaux et à l'existence de tarifs douaniers trop élevés dans d'autres pays, qui nous empêchent d'écouler le surplus de notre production. Nous avons un surplus de produits agricoles, et comme il arrive toujours, lorsqu'il y a abondance d'offres, les prix baissent. Le marché agricole est ruiné avant même que nos cultivateurs commencent leurs opérations. Vous pouvez aller dans les boutiques de la capitale, aujourd'hui, et y acheter des fraises américaines. Le marché pour les fraises, les cerises, les pêches et tout ce que nos cultivateurs produisent, est tué avant que nos

fruits soient en état d'être mis en vente. L'an dernier, des wagons remplis d'œufs, de beurre, de fromage, de lait, de viande de porc et d'autres denrées, n'ont cessé d'arriver chez nous par centaines. Pourquoi nos droits sur ces produits ne sont-ils d'environ un tiers des droits imposés par les Etats-Unis? Ce qu'il nous faut dans ce pays, c'est un bon tarif efficace, qui protège en même temps le cultivateur et le manufacturier. Il nous faut d'autres villes et augmenter la population urbaine pour consommer le surplus de nos produits agricoles. A quoi sert d'amener d'autres agriculteurs et d'augmenter la production agricole, alors que nous ne pouvons pas vendre avec profit ce que nous produisons actuellement? Et pourquoi laisser les Américains profiter de leur saison hâtive et accaparer notre marché de primeurs? Si les riches veulent avoir des fruits et des légumes pendant toute l'année, qu'ils paient en conséquence. Qu'on impose des droits assez élevés pour que l'Etat en bénéficie et qu'on puisse diminuer le fardeau des impôts. Pourquoi permettre aux Etats-Unis ou à n'importe quel autre pays de déverser en Canada les produits que nous cultivons, à moins de les obliger de payer des droits au moins aussi élevés que ceux qu'ils exigent de nous? Pourquoi acheter continuellement des Etats-Unis et leur verser une prime pour accepter notre argent? Actuellement, il existe sur notre argent un escompte d'environ 3 p. 100. L'an dernier, jusqu'à la fin de février, nous avons acheté des Etats-Unis des marchandises évaluées approximativement à 603 millions. Si ce taux s'était appliqué à tout le montant nous leur aurions payé en prime $18,090,000, plus de la moitié de ce qu'il faut pour construire tous les embranchements que le gouvernement désire, ou quatre fois de quoi terminer le chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. RYCKMAN: Et trente fois ce qu'il en coûtera pour terminer la tour.

M. HUBBS: C'est parfaitement vrai. Une partie de cet argent nous revient, mais il me déplaît de songer que notre argent n'est pas aussi bon que celui des Etats-Unis et si le peuple du pays voulait cesser d'acheter des Etats-Unis pour acheter au Canada...

M. FORKE: Est-ce que ce sont les cultivateurs qui achètent des framboises et articles de cette nature?

M. BOYS: Ils en achètent beaucoup et vous le savez bien.

M. HUBBS: Comme je le disais, il me répugne de penser que notre argent ne vaut pas le leur et si nos cultivateurs, comme les gens des cités et des villes cessaient d'acheter des marchandises américaines et prenaient à leur place des articles canadiens, notre change serait vite au pair. Prenons pour exemple le restaurant de la Chambre. Nous y mangeons des conserves américaines et des petits pois français, alors que nos usines de conserves canadiennes produisent la même qualité, sinon meilleure. Jusqu'à notre Gouvernement qui donne l'exemple en achetant des marchandises américaines.

L'hon. M. GRAHAM: Ce n'est pas le Gouvernement, mais un comité de la Chambre.

M. BOYS: Mais le Gouvernement s'y trouve en majorité.

M. HUBBS: Il fut un temps où la Canada fabriquait pour ainsi dire toute la ficelle d'engerbage employée au pays, alors que nous avions vingt-trois maisons fabriquant ce produit à divers endroits du Canada. Aujourd'hui, et grâce à la suppression du droit, il n'existe plus que trois manufactures de ficelle d'engerbage au Canada. Celles-ci ont la vie vraiment bien dure. Ces maisons fournissent moins que les deux-cinquièmes de la ficelle d'engerbage employée au Canada et les cultivateurs payent ce produit plus cher qu'avant la suppression du droit de douane.

Pourquoi ne pas agir en homme d'affaires quand nous traitons avec les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, en somme tous les pays? Ces nations, assurément, ne permettent pas aux sentiments d'intervenir dans leurs affaires avec nous. La conservation est la première loi de la nature et nous devrions les traiter comme elles nous traitent. Comment pourrons-nous échanger avec ces nations quand nous n'avons pas de tarif pour faire des échanges? Le Canada doit-il demeurer le dépotoir des Etats-Unis et des nations européennes? Je crois que le temps est venu pour nous de comprendre et de pratiquer un peu l'adresse en affaires, comme nos voisins. Un marchand de bois de cette ville me racontait qu'il y a quelques années, il avait eu l'occasion de vendre du bois pour caisses d'emballage aux Etats-Unis. J'ai pu placer des commandes pour six chargements de wagons, me disait-il, et j'en ai expédié un. Deux jours plus tard, un fonctionnaire américain arrivait à mon usine et me demandait ce que me coûtaient ce bois. Je lui dis, puis il me demanda de quelle manière ces planches étaient faites. Je l'ai conduit dans la cour pour lui montrer comment je les fabriquais avec les bouts qui s'accumulent toujours dans la cour d'une scierie et il est parti apparem-

ment satisfait. Mais j'ai eu juste le temps d'expédier un autre wagon avant que l'on contremandât les quatre autres chargements. Voilà comment ils entendent les affaires.

M. STEWART (Leeds): Pourquoi ces commandes avaient-elles été contremandées?

M. HUBBS: Les Etats-Unis ont élevé le droit parce que cela dérangerait leurs affaires. Je puis ajouter qu'un marchand de la ville que j'habite me racontait comment, de deux commis voyageurs qui sont passés là avec des lainages, l'un n'avait aucun échantillon canadien et l'autre n'en avait que deux ou trois. Il ajoutait: "De plus, un de nos grands fabricants de draps m'a dit qu'il avait envoyé tous ses échantillons en Angleterre et qu'il y faisait fabriquer ses commandes à cause des marchandises et de la main-d'œuvre bon marché". Est-ce que cela vous semble bon pour le Canada? Arriverons-nous jamais à enrichir le Canada en négligeant nos industries et en chassant les gens du pays? Si le tarif abaissé est si bon, je demande au Gouvernement comment il se fait que les Etats-Unis et les autres pays du monde ne l'ont pas adopté? Le Gouvernement n'a assurément pas le monopole des bonnes idées. Dans presque tous les cas, le tarif des Etats-Unis est pour ainsi dire trois fois plus élevé que le nôtre, cependant ce pays est prospère, tandis que, si j'accepte la parole des députés progressistes, les Canadiens sont affamés. Si les Américains ne sont pas prospères, comment se fait-il que de quinze à vingt mille de nos fils et de nos filles partent chaque mois pour les Etats-Unis?

Pourquoi ne pas se rendre à la réalité et suivre l'exemple de presque toutes les nations en instituant un tarif qui aurait du bon sens, un tarif qui inspirerait confiance non seulement à nos propres concitoyens, mais aux peuples étrangers qui nous enverraient des colons pour nous aider à mettre nos richesses naturelles en valeur.

Nous avons en Canada aujourd'hui assez de chemins de fer pour satisfaire aux besoins de 50 millions d'habitants. Une population de 8 millions supportent les charges qui devraient être soutenues par 50 millions de contribuables. Si le Gouvernement adoptait une politique propre à donner confiance aux citoyens et à leur assurer du travail, au lieu d'émigrer aux Etats-Unis ce sont les Américains qui viendraient en chercher de ce côté de la frontière.

Notre Gouvernement permet aux journaux et aux publications des Etats-Unis de pénétrer et de se répandre en Canada et d'américaniser notre jeunesse. Des centaines de mille piastres passent chaque année aux Etats-Unis pour y acheter les parfums et les cosmétiques annoncés dans leurs journaux. Que le Gouvernement mette donc un droit prohibitif sur ces magazines et encourage les publications canadiennes. Formez d'abord la jeunesse à être de bons Canadiens et l'on n'entendra moins de gens demander le libre-échange.

J'oubliais une chose. Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps, car il est tard. Au lieu de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu qui oblige les contribuables à faire une déclaration difficile à établir, et qui n'est pas payée par tout le monde—tenir compte de tout ce qu'on vend exige beaucoup d'ouvrage—je conseille au Gouvernement à qui il faut des fonds, car il en a besoin pour payer les dettes du pays, d'avoir recours à l'impôt foncier. Je sais que plusieurs protesteront, mais c'est l'impôt le plus simple à percevoir, et il l'est déjà par les conseils municipaux. Le propriétaire paye sa contribution et celui qui est à loyer, qui trime pour vivre n'a pas à s'occuper de la taxe.

La taxe des ventes frappe le contribuable le moins en état de la payer; elle frappe l'ouvrier, le consommateur sur le prix de ses vêtements, de ses chaussures, celui des conserves alimentaires qu'il achète, sur tout enfin, et c'est pourtant lui qui est le moins capable de l'acquitter. C'est pourquoi je voudrais que le Gouvernement adopte un autre système.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je suis absolument opposé au programme fiscal du Gouvernement. Je le répète, ce qu'il nous faut pour faire progresser le Canada, c'est un bon tarif protecteur. Si j'étais le Gouvernement, je donnerais au tarif douanier une telle hauteur qu'il barrerait la route aux aéroplanes, et je lui donnerais une telle profondeur qu'aucun sous-marin ne pourrait passer eu dessous.

(M. Preston propose le renvoi du débat.)

La séance est levée à une heure moins le quart, mardi matin.

INDEX

SESSION—1924

Accise:
Bière fabriquée au Manitoba, 3059
Brasseries du Manitoba, 721
Droit de timbre, 1621, 1835
Employés du revenu de l'Intérieur, 1619
Exportation des spiritueux (Saskatchewan), 1323
Impôts fédéraux et provinciaux, 1528
Impôt sur les boissons gazeuses, 1413
Loi du revenu de guerre, 1622
Patentes des entrepôts de liqueurs (Saskatchewan), 1413
Perception de l'impôt sur le revenu, 933
Perception de l'impôt sur les ventes, 3057
Permis de brasserie, 829
Préposé à l'accise à l'Epiphanie, 719
Recettes, 498
Réduction de l'impôt sur les ventes, 3983
Taxe de consommation, 1835
Taxe sur la confiserie et le pain, 1315

Affaires extérieures:
Ambassade (L') canadienne à Washington, 463
Barrage du Saint-Laurent, 827
Base navale de Singapour, 583, 1182, 1788
Bureau du câble transpacifique, 584
Bureau du Haut Commissaire à Londres, 1410
Bureau de passeports, etc., 4845
Bureau du secrétaire du Gouverneur général, 3007
Canada (Le) et le budget du Royaume-Uni, 2382
Canadien prisonnier du Mexique, 963
Canal d'assainissement de Chicago, 475, 827, 1646, 1724, 2572
Canalisation du Saint-Laurent, 476, 884
Commission mixte internationale, 1957
Conférences interalliées, 3712, 4685, 4775, 4859
Conférence de Lausanne, 938, 1122, 1441, 1789, 2271, 2417, 2518, 2934, 2937
Convention avec les Etats-Unis sur les spiritueux, 542, 1121, 2876, 2931, 2932, 2933, 3120, 3990
Députation à Wembley, 4101
Edifice Canadien à Londres, 718
Forces navales, 502
Frais de voyage des délégués à la conférence de Genève, 4851
Frais du Congrès international des mathématiques, 4852

Affaires extérieures—*Fin*
Français (Le) à l'exposition de l'Empire, 2876
Immigration japonaise, 459, 471
Immunité des consuls, 2933, 3009
Importation des spiritueux (Yukon), 1409, 3723
Lausanne et le traité turc, 1123
Passeports aux Canadiens, 2936
Rapport Dawes, 4050, 3575, 4215
Ravitaillement de la Grande-Bretagne, 4157
Réglementation des passeports, 1434
Représentation canadienne aux Etats-Unis, 4845
Républiques soviétiques, 3245, 3521, 3710
Secrétariat des colonies, 4560
Société des Nations, 1401, 4851
Statut du haut commissaire, 3123
Tarif avec l'Angleterre, 2520
Traité avec la Belgique, 4049, 4104, 4219, 4357, 4359
Traité avec la Finlande, 3293, 3409, 4119, 4226
Traité avec la Turquie, 965
Traité d'aide mutuelle, 2573, 2631

Affaires indiennes:
Indiens (crédit), 4699
Indiens, Nouvelle-Ecosse, 3328
Loi des Indiens, 3008, 3836, 4418, 4694
Redevances pour bois sur réserves, 3711
Réserves, 2264, 4183, 4184
Réserve des Piégans, 2271
Réserves indiennes de l'Ontario, 3250
Six (Les) Nations, 1646
Terres sur les réserves, 1312, 2875

Agriculture:
Agent pour l'écoulement des produits agricoles en Grande-Bretagne, 4854
Aviculture en Colombie-Anglaise, 1066
Bétail, 1951
Cercles ruraux pour la vente des œufs, 1411
Champs de course de Québec, 4561
Classement des œufs, 1067
Classement des pommes de terre, 720
Classement des porcs, 936
Classement du fromage, 2104
Congrès international des agriculteurs (subvention), 485
Conseils saisonniers, 1621
Crédit agricole, 354
Culture du tabac, 581
Déchets industriels, 3409, 4106, 4453
Destruction des buissons d'épine-vinette, 3524

Agriculture—*Fin*
Employés, 1530
Entomologie (crédit), 1018
Entrepôts frigorifiques, 1514
Etat du personnel, 1958
Falsification des issues de mouture, 466
Fermes expérimentales (crédit), 717
Ferme expérimentale (Kentville), 1413
Fièvre aphteuse, 4772
Fruits, 1515
Industrie animale, 4853
Industrie laitière (crédit), 1041
Insectes destructeurs, 1024
Marquage des fruits, 581
Marquage des œufs, 2271
Nombre d'employés, 474
Octroi au ministère de l'Agriculture (Nouvelle-Ecosse), 4855
Personnel qui enquête sur la rouille du blé, 4855
Police sanitaire des animaux, 2434
Publications agricoles, 694, 1941
Rapports des fruits, 2270
Rapports sur la ferme centrale, 2078
Santé des animaux, 2230
Semences, provende et engrais chimiques, 4853
Situation agricole, 4101
Stations agronomiques, 785, 2383
Subventions aux expositions, 1209, 2078
Traitement du personnel, 4856
Troupeaux certifiés, 697
Valeur des produits agricoles, 1072
Vente des fruits (loi) 494
Version française de la loi des fruits, 631

Anderson (Robert King) (Halton):
Appointements (Intérieur), 2918
Budget, 1357
Enquête sur la Home Bank, 741, 4772
Hôpital militaire de Brant, 461
Loi des douanes et de l'accise, 4069
Perception de l'impôt sur le revenu, 933
Personnel du département de la Santé, 964
Ports et rivières, 460
Quai de Bronte, 460
Quai d'Oakville-Est, 460
Recettes publiques, 494
Salle d'exercices de Campbellville, 461
Secours 2874
Secours aux colons, 2874
Sociétés de colonisation, 463
Taxe des ventes, 832
Traités français et italien, 460

Andrews (Mme Harry G.), 4824

Archambault (Joseph) (Chambly-Verchères):
Barrage du Saint-Laurent, 827
Canalisation du Saint-Laurent, 588

Archambault (Joseph)—*Fin*
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 311
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 898
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1424
Impôt sur le revenu, 1413
Murdock (L'hon. M.) et la Home Bank, 3293, 3407, 3633
Pont de Montréal, 4489
Privilèges et élections, 2792
Recettes du pont Victoria, 1182
Saisie d'automobiles, 1071

Arenburg (William), 1207

Aronivici (A.), 1175, 1529

Arthurs (James) (Parry Sound):
Achats de mires de carabines, 1182, 1624
Appointements (Travail), 4821
Budget 1850
Conseils industriels, 2365
Différends industriels (1907), 633
Employés du Travail, 1068
Frais de déplacement du ministre du Travail, 1313, 1623
Frais obligatoires des réseaux nationaux, 934 1180
Loi des pensions, 4865
Mandats de poste, 586
Parcs du Dominion, 1241
Pensions militaires, 4599
Pieds de hausse de fusil, 3408
Rampes des chemins de fer nationaux, 1410
Réseau du National à Parry-Sound, 1316
Réserves indiennes, 4188
Retard dans les réponses aux questions, 2475
Retraites des employés, 4127
Secours aux colons, 2869
Soldats établis sur des terres, 617
United Church of Canada, 1641
Vapeurs *T.-J.-Drummond* et *J.-A.-McKee*, 3238, 3346

Assurances:
Assurances (crédit), 4293
Compagnie d'assurances générales T. Eaton, 1807, 1933
Contre le feu, de la Commission d'établissement des soldats, 1320
Département des assurances, 1069
Imperial Insurance, 1934
Laurentian Insurance Co., 3198
Life Underwriters Association, 3318
Loi de 1917, 2795, 3071, 3127, 4217
Northern Life Assurance, 1934

Assurances—*Fin*
Polices d'assurance-vie en déchéance, 478
Pouvoir de confiscation, 715
Société d'assurance mutuelle des voyageurs de commerce, 1807, 1933, 2765
Travellers Life Assurance Co., 1806, 1807

Auditeur général:
Département, 1438
Rapport, 1409, 1438

Baldwin (Willis Keith) (Stanstead):
Aide professionnelle, 2778
Budget, 1556
Discours du trône, 222
Immeuble Daly, 2270
Industrie laitière (crédit), 1061
Peine de mort, 1281
Subvention aux paquebots, 3147
United Church of Canada, 3748

Bancroft (Leland Payson) (Selkirk):
Bradbury, 1623
Budget, 2023
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4670
Coalition d'expéditeurs, 2385
Ecluses de Saint-Andrews, 1729
Fret sur le bétail, 3458
Indiens (crédit), 4700
Pêcheries de Manitoba, 1623
Pénitenciers (crédit), 4817
Rayner. E., 1066
Recherche industrielle, 3458
United Church of Canada, 1527, 1616, 1724

Baxter (L'hon. John B. M.) (Saint-Jean-Albert):
Brenton A. Macnab, 1411
British Empire Lumber Co., 1207
Budget, 2159
Carte électorale, 663
Chemins de fer Nationaux, St-Jean (N.-B.), 464
Chemins de fer Nationaux (itinéraire), 551
Code criminel (loi), 624
Compagnies fiduciaires, 3125
Comptes d'épargnes, 1187
Cour de l'échiquier, 3353
Date de l'assemblée du Parlement, 3989
Division des mines (crédit), 3925
Dragage, 3197, 3234
Elévateurs (crédit), 3401
Elévateur à Halifax, 3435
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 931
Exportation d'autos par voie de New-London 1410
Fennell (P. M.), 1181

Baxter (Hon. John B. M.)—*Fin*
Fête de l'Ascension, 2518
Flétan, 637
Galerie Nationale, 3225
Gauvin (Jos. L.), 1314
Hôpital Sainte-Anne de Bellevue, 2630, 2666
Immigrants à Québec, 587
Imperial Insurance Office, 1935
Impôt sur le revenu, 2594, 3047
Jaugeage et mesurage des rivières, 3230
Ligne Sunnybrae à Guysborough, 985
Lignes du National Canadien, 2629
Loi des assurances, 3129
Loi des lettres de change, 3787
Loi des terres du Nord-Ouest, 3258
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 513, 3832
Marine et Pêcheries (rapport), 3819
Manitoba (Lieut.-gouv. du), 3830
O'Brien (Martin T.), 3522
Parcs du Dominion, 1242
Perception des impôts, 3271
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3411
Pont Interprovincial (Ottawa), 3209
Ports et rivières (crédit), 3858
Preston (W. T. R.), 3470
Soldat John J. Quilty, 834
Tarif douanier, 2391, 2544
Tarifs des chemins de fer, 2268, 2702
Tarifs de transport, 587
Taxe sur les ventes, 2530
Terres fédérales, 3817
Trafic des spiritueux (convention), 547
United Church of Canada, 3779.

Beattie (R. E.), 1731

Beaubien (Arthur Lucien) (Provencher):
Budget, 2048
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4654
Commission royale des grains (crédit), 4325
Elévateur (Edmonton), 4335
Elévateur (Prince-Rupert), 4331
Fruits, 1521
Immigration et colonisation, 4369
Ligne de Sunnybrae à Guysboro, 996
Malades et examen médical, 2682,
Séances du samedi, 2701
Service de vapeur (Bras d'Or), 3380

Béland (Hon. Henri-Sévérin) (Beauce):
Acheteur du R.C.S. (Halifax), 1071
Acoustique de la Chambre, 698
Assurances d'autos, 1729
Banque Nationale Canadienne, 4528
Bill des pensions et le Sénat, 4861
Bowie (Dr H. A.), 4217
Bureau d'appel du R.C.S., 1620
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4635

Béland (Hon. Henri-Sévérin)—*Fin*
Commission fédérale d'appel, 718, 472, 499, 2697
Commission royale sur les pensions, 1954 4749
Dentiste (Halifax), 1070
Fonds de cantines, 4157, 4439, 4586
Hôpital Sainte-Anne de Bellevue, 2630, 2666
Hôpitaux du dépt. R.C.S., 832
Hôpitaux militaires, 828
Indemnités aux soldats, 471
Loi du dépt. R.C.S., 4684, 4692
Loi de l'immigration, 4038
Loi de la royale gendarmerie à cheval, 2229
Loi des pensions, 1178, 4863
Loi des pensions et le Sénat, 4858
Malades et examen médical, 2611, 2667
Marins malades, 3986
McCombe (Colonel John), 1178
Médecins du R.C.S. à Winnipeg, 466
Médecins du R.C.S. (Ottawa), 961, 696
Médecins du dépt. R.C.S. (St-Jean) (N.-B.), 2793
Patent Record (crédit), 3518
Pensions (D.R.C.S.), 581, 698, 4417, 4593, 4816
Pensions des soldats (appels), 937
Pensions et allocations de vie chère, 937, 1182
Pensionnaires du R.C.S., 1066
Pensionnaires impériaux, 720
Personnel du dépt. R.C.S., 1065, 1070, 1176, 1619
Personnel du dépt. R.C.S. (Montréal), 960
Pont de Montréal, 4492
Rapport du comité des pensions, 4769, 2664
Réclamations (pensions militaires), 472
Remaniement de la carte électorale, 4358
Restauration des soldats, 461
Santé (crédit), 4815
Soldats établis sur les terres, 618
Solde et allocations R.C.S., 2693
Statistique des pensions, 935
Traité avec la Belgique, 4222
Traité de Lausanne, 3006
Traitements des médecins, 832
Traitements R.C.S., 2686
Travail d'intérieur R.C.S., 2696
White (Capt. Percy) (feu), 1181

Bell (J. L.), 3241

Benoit (Aldéric-Joseph) (Saint-Jean-Iberville):
Automobiles de l'Etat, 1209
Bureau du Haut Commissaire à Londres, 1410
Coût du palais législatif, 1316

Benoit (Aldéric-Joseph)—*Fin*
Doherty (Le très honorable C. J.), 2378
Société des Nations, 1410

Binette (Joseph) (Prescott):
Energie hydraulique (Carillon), 1316

Bird (Thomas William) (Nelson):
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 934, 4634
Discours du trône, 155
Murdock (Hon. James) et la Home Bank, 3706
Peine de mort (La), 1286
Terres et parcs fédéraux, 1118
Travaux à Port Nelson, 695
United Church of Canada, 3595

Black (William Anderson) (Halifax):
Acheteur du R.C.S. (Halifax), 1070
Chemin de fer National et le comté de Halifax, 470
Chemins de fer Nationaux et taxes municipales, 499
Chemin de la baie Sainte-Marguerite, 1208, 1323
Chemin de Port-Joli à Sable, 1208, 1323
Dentiste (Halifax), 1070
Destitutions, 2378
Discours du trône, 447
Elévateur à grain d'Halifax, 496, 3439
Employés du National Canadien, 2077
Gardien à Pictou sur le National-Canadien, 2077
Gardien du passage à niveau (Stellarton), 2077
Gare d'Halifax, 2768
Harrigan's Cove, 3240
Immeubles fédéraux à Halifax, 833
Impôts payés aux Etats-Unis par les chemins de fer nationaux, 934
Jetée à Dartmouth, 469
Pictou (Fêtes à), 1958
Piscifactures à Bedford, 3408
Pointeurs des wagons du National-Canadien à Westville, 2077
Port d'Halifax, 1205
Présentation, 1
Quai de Moser's river, 470, 1322, 1527
Steamer Gulnare, 1177
Subventions aux paquebots, 3166
United Church of Canada, 1641
Vétérans employés du National-Canadien, 2102
Voie d'évitement (Queensland), 936

Black (George) (Yukon):
Commission du port de Vancouver, 1412
Conseil du Yukon, 475

Black (George)—*Fin*
Embargo (alcools), 462
Extraction du quartz (Yukon), 252, 629, 4691, 4694
Fonds des cantines, 4446, 4589
Gouvernement du territoire du Yukon, 1105
Hauts fourneaux de Trail et Anyox, 1729
Home Bank, 825
Importations des spiritueux au Yukon, 1409, 3729
Indemnité de vie aux mutilés, 1913
Lignes télégraphiques (crédit), 4825
Loi des juges, 784
Loi des pensions, 4866
Médecins employés à Ottawa par le dépt. R.C.S., 696, 961
Moffatt (W. J.), 2078
Pensions militaires, 4596
Pensions des vétérans, 581, 698
Personnel du Nord-Ouest (territoires), 1073
Port de Vancouver, 2818
Poste de télégraphie sans fil à Dawson et Mayo, 1957
Quai du Bic, 4217
Radiotélégraphie du Yukon, 2702
Réseau télégraphique (Yukon), 1730
Service de vapeur Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, 3378
Smith (Mme M. E.), 581
Trafic des spiritueux (convention), 548
Traitements des médecins, 832
Transport de dépêches (Yukon), 1733
Troupe permanente, 4804
Vancouver terminal Grain Co., 1436
White (Capt. Percy) (feu), 1181

Black (William) (Huron-Sud):
Budget, 1484

Boivin (Georges Henri) (Shefford):
Banque Nationale Canadienne, 4529
Fait personnel, 4773
Procès verbaux et le hansard, 3476
Rapport du comité des débats, 3818, 3983, 3987, 4338, 4214
Rapport du comité des impressions, 3818
Remaniement de la carte électorale, 4515
United Church of Canada, 3899

Boucher (Aimé) (Yamaska):
Budget, 1872.

Bourassa (Joseph Boutin) (Lévis):
Bureau de Lévis du chemin de fer National, 4561
Dépenses de la commission du service civil 468
Fourniture de la glace aux chemins de fer nationaux, 3344

Bourassa (Joseph Boutin)—*Fin*
Immeubles occupés par la commission du service civil, 964
Pont de Québec, 3345

Bowen (Fred W.) (Durham):
Camp Borden, 1438
Commission fédérale d'appel, 474
Ferme expérimentale (Kentville), 1413

Bowie (Dr H.-A.), 4217

Boyd (William), 2937

Boys (William Alves) (Simcoe-Sud):
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2832
Appointements des postiers, 3303
Avance pour grain de semence, 2866
Bétail (crédit), 1952
Code criminel (loi), 627
Conférences intéralliées, 4688
Cour de l'échiquier, 3355
Députation à Wembley, 4101
Détournement de A. C. Oxley, 2868
Dette nette du Canada, 473
Droit de dumping, 1732
Edifices (crédit), 639, 680
Edifice du Parlement (crédit), 557
Edifice (Toronto), 693
Edifice du C.N. à Toronto, 1727
Embranchement d'Eyre à Acadia Valley, 1232
Exposition Wembley, 3560
Fonds des cantines, 4441
Forces et ressources hydrauliques, 1254
Home Bank (Déposants de la), 1527
Impôt sur le revenu, 2598
Jeunes délinquants, 3528
Loi des banques, 4232
Loi des compagnies, 3502
Loi de l'immigration, 4036
Loi des Juges, 3347
Motion d'ordre, 4215
Parcs du Dominion, 1242
Pensions militaires, 4600
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3414, 3479, 3540
Ports et rivières, 4136
Ports et rivières (crédit), 576
Publications agricoles, 1944
Recherche industrielle, 3462
Règlement (Budget), 1531
Remaniement de la carte électorale, 4515
Réserves indiennes de l'Ontario, 3252
Séances du matin et du samedi, 4270
Service douanier secret, 2861
Service maritime et fluvial, 3289
Tarif douanier, 2507

Boys (William Alves)—*Fin*
Taux de fret, 4173
Terres et parcs fédéraux, 4714
United Church of Canada, 1526, 1642, 3632

Brethen (George Arthur) (Peterborough-Est):
Budget, 1782
Edifice du Parlement (crédit), 560
Milice active, 4802
Police sanitaire des animaux, 2471
Remaniement de la carte électorale, 4546
Service extérieur (postes), 4840
Stations agronomiques (crédit), 790
United Church of Canada, 1615, 3775

Brickman (S.), 2937

Bristol (Hon. Edmund) (Toronto-Centre):
Aide professionnelle, 2773
Loi des juges, 3349
Pont de Montréal, 4500
Tarif douanier, 3018
Viaduc de Toronto, 4511

British Empire Lumber Co., 1207

British Empire Steel Co., 2629

Brown (John Livingstone) (Lisgar):
Appointements (Commerce), 4315
Auditeur général, 1438
Avances aux soldats sur les terres, 4783
Boyd Caldwell Co., (La), 715
Bureau d'appel du R.C.S., 1620
Bureaux de placement, 2292
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4674
Commission des blés (solde créditeur), 885
Concessions houillères, 2103
Congé de Pâques, 716
Discours du trône, 412
Drogues narcotiques, 1071
Elévateur (Prince-Rupert), 4332
Fonds des cantines, 4445
Imperial Insurance Office, 1935
Impôt sur le revenu, 2586
Industrie laitière (crédit), 1051
Parcs du Dominion, 1241
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3481
Royale gendarmerie à cheval, 4581
Stations agronomiques (crédit), 811
Tarif douanier, 2808
United Church of Canada, 3575, 3774, 3897

Brown (Col. J. Carleton), 2703

Brothers (Col. O. F.), 585, 1410

Bureau (L'hon. Jacques) (ministre des Douanes et de l'Accise):
Acier importé de la Grande-Bretagne, 1319
Administration (Douanes et Accise), 1120

Bureau (Hon. Jacques)—*Suite*
Agent de la douane (New-York), 3060
Appointements (Douanes et Accise) 2819
Appointements, etc. (Finances), 4213
Appointements des postiers, 3301, 3322
Banque Nationale Canadienne, 4528
Brasseries du Manitoba, 721
Bière fabriquée au Manitoba, 3059
Comité consultatif du tarif, 4049
Destitutions à la douane de Montréal, 1622
Douanes et Accise (crédit), 4818
Douanes et Accise à Chicoutimi, 720
Droit de timbre, 1621
Dumping, 1839
Dumping du coke, 3058
Exportation d'auto. par voie de New-London, 1410
Exportation de spiritueux (Sask.) 1323
Exportation et importation de l'or, 961
Fait personnel, 2384
Fordham (Richard), 1624
Gauvin (Jos. L.), 1314
Houille grasse, 1529
Importation de couveuses, 1413
Importations de la Grande-Bretagne, 1319
Importations de produits agricoles, 495
Importations des Etats-Unis, 1319
Importations d'œufs de la Chine, 1622
Impôts fédéraux et provinciaux, 1528
Impôt sur les boissons gazeuses, 1413
Loi des banques, 4231
Loi des douanes, 4240
Loi des douanes et de l'accise, 3986, 4053, 4241, 4562
Loi du revenu de guerre, 1622, 2813,
Marine marchande, 4569
Marque d'origine sur marchandises allemandes, 1068
Murdock (Hon. James) et la Home Bank, 3697
Officier des douanes à New-York, 4560
Parcs, lieux historiques, etc., 2789
Perception de l'impôt sur les ventes, 3057
Permis de brasseries, 829
Pont de Montréal, 4486
Port de Vancouver, 4479
Ports et rivières, 4097, 4141
Préposé à l'accise à L'Epiphanie, 719
Procès-verbal de la Chambre, 1123
Recettes de l'accise, 498
Réduction de l'impôt sur les ventes, 3983
Retraite des fonctionnaires, 2388
Revenu spécial de guerre, 3076
Saisie du bateau *Jeanne d'Arc*, 3478
Service douanier secret, 2861
Service géodésique, 1101
Service maritime et fluvial, 3282
Service secret (crédit), 4413

Bureau (Hon. Jacques)—*Fin*
Tarif douanier, 2394
Taxe de consommation, 1835
Taxe sur les confiseries et le pain, 1315
Zinck (J. Daniel), 1314

Byrnes (J. H. R.), 1317, 1620

Cahill (Frank S.) (Pontiac)
Budget, 1399
Canalisation du Saint-Laurent, 602
Chemins de fer et canaux (comité), 1786
Dépêches du Journal d'Ottawa, 2385
Exposé annuel des chemins de fer, 2734
Home Bank (enquête), 753
Ligne de Melfort, 2344
Prêts aux chemins de fer nationaux, 4732
Prolongement de Lloydminster, 1161
Rapport des chemins de fer et canaux, etc., 2074, 2101, 3710, 4506
United Church of Canada, 3745

Caldwell (Thomas W.) (Victoria-Carleton) (N.-B.)
Aide professionnelle, 2779
Budget, 2193
Bureaux de placement, 2294
Cies d'assurances générales T. Eaton, 1807
Cour de l'échiquier, 3353
Déchets industriels, 4116
Dragage, 3235
Egouts (Portage-la-Prairie), 3178
Elévateurs (crédit), 3385
Elévateur (Edmonton), 4335
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 905, 2324
Fonds des cantines, 4443
Forces et ressources hydrauliques, 1256
Frais d'enquête (Antilles), 4337
Impression de documents, 3509
Indemnité de chômage aux matelots, 3884
Insectes destructeurs (crédit), 1026
Inspection des poids et mesures, 3511
Jaugeage et mesurage des rivières, 3230
Laurentian Insurance Co., 3198
Loi des banques, 4346
Loi des compagnies, 3488
Loi de l'enseignement technique, 2346
Loi de garantie des chemins de fer nationaux, 3250
Loi de l'inspection et des ventes, 3507
Loi des pensions, 4864
Loi des revenus de guerre, 2814
Loi de 1918 du service civil, 4564
Loi sur les assurances, 3073
Marine marchande, 4569
Milice active, 4802
National Transcontinental, 1440
Parcs, lieux historiques, etc., 2788

Caldwell (Thomas W.)—*Fin*
Peine de mort, 1307
Pensions militaires, 4602
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3414, 3480
Pont de Montréal, 4571, 4574
Pont interprovincial (rivière St-Jean), 3204
Ports et rivières (crédit), 3871
Prêts aux chemins de fer nationaux, 4745
Procès verbaux et le hansard, 3475
Quai (Fort-Résolution), 3184
Réserves indiennes de l'Ontario, 3253
Revenu spécial de guerre, 3074
Salaires, etc., (Pêcheries), 4844
Séances du matin et du samedi, 3521
Service de paquebots, 3338
Service de renseignements commerciaux, 2306
Service extérieur (Postes), 4840
Service géodésique, 1094
Service maritime et fluvial, 3282
Société d'assurance mutuelle des voyageurs de commerce, 1807
Tarif douanier, 2420, 2479, 2541, 2549
Taxe sur les ventes, 2528
Trafic illicite des spiritueux, 3990
Travellers Life Assurance Co., 1807
United Church of Canada, 3823, 4074

Campbell (Milton N.) (Mackenzie):
Avances aux soldats sur les terres, 4778
Carte électorale, 665
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 462, 2665, 4659
Classification des marchandises sur les chemins de fer, 935
Commerce des grains (loi), 2298
Crédit agricole, 1733
Donovan (R.) (Yorkton), 475
Embranchement Dunblane à Mawer, 1228
Emprunt de 300 millions, 3892
Exportation de spiritueux (Sask.), 2826
Exposé annuel des chemins de fer, 2741
Expositions (crédit), 3572
Expositions (Wembley), 3554
Featherstone (J. E.), 831
Fonctionnaires permanents, 3241
Immigration et Colonisation, 4409
Indiens (crédit), 4706
Industrie laitière (crédit), 1047,
Levés topographiques, 1091
Lignes d'embranchements, 781
Loi de finances, 4858
Loi des grains, 3106
Matériel roulant du National Canadien, 2818
Port Nelson et chemin de fer national, 463
Ports et rivières (crédit), 4832

Campbell (Milton N.)—*Fin*
Prolongement de Loverna, 1148
Rideau Hall (crédit), 4829
Royale gendarmerie à cheval, 4583
Services extérieurs (Postes), 4839
Stations agronomiques (crédit), 795
Taux de fret, 3806, 4176
Vote transférable, 4102

Campbell (D. D.), 2936

Canadian Bank Note Co., 1073

Canalisation du Saint-Laurent, 353, 461, 537, 588, 1913
Commission, 782
Ingénieurs américains, 1412

Canaux:
Améliorations, 1643
Canal de Trent, 3122
Compagnie du canal Montréal à Ottawa et la baie Georgienne, 1933
Location du pouvoir hydraulique (Welland), 2521

Cannon (Lucien) (Dorchester):
Banque Nationale Canadienne, 4527
Murdock (Hon. James) et la Home Bank, 3680
Prolongement de Lloydminster, 1172
Service de vapeur New-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, 3378
Service de vapeur Pictou et les îles de la Madeleine, 3374
Viaduc de Toronto, 4512

Cardin (L'hon. Pierre-Joseph-Arthur) (Richelieu):
Accidents à des vapeurs (port de Toronto), 4157
Appareils de sauvetage, 1527
Arenburg (William), 1208
Beattie (R. E.), 1731
British Empire Lumber Co., 1207
Bureau des pêcheries (Colombie-Anglaise), 2817, 2819
Bureau de poste de Saint-Gédéon, 4102
Canal de drainage de Chicago, 472
Chantiers maritimes de Sorel, 2379
Commission des pêcheries de la Colombie-Anglaise, 469
Commission du port de Montréal, 1529, 4416
Commission du port de Québec, 719, 961, 1438, 1645
Commission du port de Vancouver, 1412, 3242, 3989, 4455, 4580
Demandes de documents, 4868
Elévateurs (Vancouver), 1530, 1620

Cardin (L'hon. Pierre-Joseph-Arthur)—*Fin*
Fabrique de plaques d'acier, 467
Flétan, 539, 636, 885
Gardien de phare (Cèdres), 464
Inspecteur en chef des pêcheries (Vancouver), 965
Lemelin (M.), 963
Lévesque (J. B.), 1624, 2014
Loi de 1914 sur les pêcheries, 1642
Loi des pêcheries, 4049, 4263, 4422, 4562
Marine Marchande, 4417, 4568
Pêcheries de Manitoba, 1623
Pêcheries à Vancouver, 719
Permis (pêche à la nasse), 3408
Piscifacture à Bedford, 3408
Pont de Montréal, 4484, 4569
Ports de l'Atlantique, 2379
Présentation, 5
Quai de Chicoutimi, 830
Règlements des pêcheries, 311
Salaires, etc. (Pêcheries), 4844
Service maritime et fluvial, 3273
Surveillant des pêcheries (Queen), 831
Travaux du port de Vancouver, 1959
Vancouver Terminal Grain Co., 1436
Vapeur *Bradbury*, 1623
Wilson (George), 2381

Carmichael (Archibald M.) (Kindersley):
Embranchement d'Eyre à Acadia Valley, 1232
Enquête sur la Home Bank, 737
Exposé annuel des chemins de fer, 2739
Ligne entre Dunblane et Mawer, 2339
Peine de mort, 1300
Pont de Montréal, 4573
Recettes et dépenses (postes), 1321
Terres et parcs fédéraux, 1116

Carroll (William F.) (Cap-Breton-Sud et Richmond):
Achat de charbon par le National Canadien, 3524
Charbon au Canada, 864
Code criminel (loi), 626
Différends industriels, 634, 2282
Division des mines (crédit), 3925
Edifice du Parlement (crédit), 555
Emploi des enfants en mer, 3876
Exposé annuel des chemins de fer, 2763
Fourniture de houille (Chemin de fer National), 2523
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 530
Loi des Indiens, 3839
Malades et examen médical, 2622
National-Canadien (Le) et le combustible, 2794
Réclamations de réparations, 2383

Carroll (William F)—*Fin.*
Relations industrielles et internationales, 2626
Tarif douanier, 2509, 2546
Traitements, R.C.S., 2690

Carruthers (John) (Algoma-Est):
Budget, 1905
Police sanitaire des animaux (Dr Torrance), 2460

Casgrain (Pierre-François) (Charlevoix-Montmorency):
Appointements (Postes), 3008
Besoins industriels, 473
Budget, 1885
Canal de drainage de Chicago, 472
Commission mixte internationale, 1957
Egalité des sexes en matière de divorce, 491
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 901
Fête de la Confédération, 3873
Houille américaine, 498
Montreal Chauffeurs Protective Association, 829
Loi de libération conditionnelle, 1726
Officier de la Royale Gendarmerie Canadienne à Pointe-à-Pic, 584
Ports et rivières, 4154, 4830
Remaniement de la carte électorale, 4615
Service de vapeur entre Pictou et les îles de la Madeleine, 3374
Subventions (Postes et paquebots), 3367

Chambre des Communes:
Acoustique, 698
Autorité de la Chambre en matière législative, 4867
Cabinet de lecture, 2475
Congé de Pâques, 715, 1408, 1409
Correspondance relatives aux employés des Chemins de fer Nationaux, 2665
Demandes de documents, 4558, 4868
Dépôt de documents, 1688, 2230
Documents incomplets, 4102
Fête de l'Ascension, 2518
Fête de la Confédération, 3771, 3872
Fête du roi, 2518
Mercredi des Cendres, 5
Message du secrétaire du Gouverneur général, 4860
Motion d'ordre, 826, 4215, 4860
Motions pour dépôt de documents, 1733
Ordre du jour, 4684
Ordre pour la production de documents, 4860
Présentation de nouveaux députés, 1
Procès-verbal, 1123
Procès-verbaux et le hansard, 3474

Chambre des Communes—*Fin*
Programme législatif, 2934, 3521, 4156
Questions converties en demandes de documents, 549, 721
Questions converties en ordres de dépôt de documents, 499
Rectification, 3410
Rectification du chiffre de vote, 2812
Rectification du Compte rendu, 1017
Règlement de l'ordre du jour, 2766
Règlement de l'ordre du jour (jeudis et vendredis), 2666
Réponse incomplète à une question, 1440
Retard dans les réponses aux questions, 2475
Retard d'un projet de loi, 2797
Ryckman (M.) contredit, 1624
Salle de réception pour députés et journalistes, 630
Séances du matin et du samedi, 3521, 4270
Séances du mercredi, 2227, 2875
Séances du mercredi soir, 2632
Séances du samedi, 2701
Secrétaire de l'Orateur, 2378, 2792, 2936, 3239
Sténographes des députés, 1412, 1838
Suspension de la Séance, 4861
Traitements et dépenses, 4719
Travaux de la Chambre, 398, 550, 577, 2797

Chaplin (James Dew) (Lincoln):
Achat de traverses, 1322
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2828
Automobiles de l'Etat, 1209
Brown (Le colonel J. Carleton), 1437, 2703
Budget, 1390
Bureau de poste à Hamilton, 1318
Bureau de poste à Montréal, 1318
Bureau de poste à Toronto, 1318
Campbell (D. D.), 2936
Cory (W. M.), 3523
Embranchement Grande-Fresnière, 2251
Emprunt de 300 millions, 3893
Grève des postiers, 3830
National-Canadien et le *Globe*, 4104, 4272
Loi des lettres de change, 3788
Noonan (Abraham), 1733
Paiement au *Toronto Globe*, 3989
Pont interprovincial (Ottawa), 3209
Recettes de l'Accise, 498
Santé des animaux, 2232
Service géodésique, 1095
Taxes des ventes, 1322
Traité avec la Belgique, 4224
Traverses de chemins de fer, 1183, 1732
United Church of Canada, 959, 3750, 3785, 3900

Charters (Samuel) (Peel):
Budget, 1819
Bureau de poste de Bridgetown, 1439
Bureau de poste de Sebringville, 937
Installation du radio sur le chemin de fer National, 1313
Publications officielles, 1072
United Church of Canada, 1526

Chemins de fer:
Canada and Gulf Terminal Ry. Co., 1530, 1621
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 311, 462, 719, 934, 1176, 1323, 1620, 2665, 2876, 4630
Chemin de la Baie Sainte-Marguerite, 696, 1208
Chemin de Port-Joli à Sable, 1208
Choix d'un comité spécial, 3007
Classification des marchandises, 935
Commission, 398
Commission des grandes routes, 1178
Convention du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 165, 2932, 3874
Exportation d'énergie électrique, 884
Lignes affermées du Pacifique-Canadien, 2793
Lignes télégraphiques du Pacifique-Canadien, 1315
Loi de 1919, 503
Projet de loi, 398
Pacifique-Canadien et le transport du grain, 1732, 2265
Pacifique-Canadien et les sénateurs, 3532
Le Pacific-Great-Eastern, 2818
Québec-Saint-Jean, 1732, 2269
Rapport du chemin de la Baie d'Hudson, 2932
Tarifs des chemins de fer, 2268
Tarifs-marchandises (Ile-Vancouver), 1436
Télégraphe du Pacifique-Canadien, 1728
Transport du charbon de l'Alberta, 1642, 2704

Chemins de fer et Canaux:
Aménagement des eaux à Carillon, 253
Appointements (crédit), 4716
Canal Welland, 468, 4747
Charbon pour la marine marchande, 462
Crédit, 4748
Employés du canal de Soulange, 474
Energie hydraulique (Carillon), 1316
Exploitation hydraulique du Saint-Laurent, 475
Rapport, 4506
Salaires de la marine marchande, 1965
Vapeurs *T. J. Drummond* et *J. A. McKee*, 3238

Chemins de fer nationaux:
Accord du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 2875
Achats, 1072
Achat de charbon, 3524
Achats d'embranchements, 4746
Achats de traverses, 1322
Acheminement des marchandises, 935
Actionnaires (Grand-Tronc), 584
Allocations de retraite, 4775
Appareils radiophoniques, 1437
Appointements du personnel, 1621
Aronivici (M.), 2076
Ateliers de Saint-Malo, 1073
Ateliers Transcona, 3327
Avances, 1836, 2629
Balfour (Le cononel), 176
Brown (Le colonel), 1437
Bureau de Lévis, 4561
Bureau à Moncton, 2702
Chemin de fer National et la marine marchande, 2079
Chemin de fer National, Toronto à Napanee, 1957
Chemin de fer National à Vancouver, 467
Coefficient d'exploitation, 1865
Colonisation impériale, 1411
Comté de Halifax, 470
Conseil des directeurs, 696
Construction de navires, 2818
Correspondance concernant les employés, 587
Demande de renseignements, 1122
Destitutions, 2378
Direction de Jasper Lodge, 1217
Divisions, 1205
Edifice (Toronto), 693, 1727
Elévateurs de tête de ligne, 1619
Embranchements, 549, 717, 781, 965, 1124, 1236, 1412, 2794, 4051, 4777
Embranchement de China-Clay, 1511, 2336, 4765, 4773
Embranchement de China-Clay (amendement du Sénat), 4696
Embranchement de Cowichan-Bay, 1011, 2337
Embranchement de Grande-Fresnière, 968, 2247
Embranchement de Kamloops-Kelowna, 2255
Embranchement de Kelvington vers l'ouest, 1224, 2258
Embranchement de Dunblane à Mawer, 1224, 2339
Embranchement de Eyre-Vallée-Acadia, 1224, 1232, 2258
Embranchement de Eston-White Bear, 1224, 1233 2258
Embranchement de Hanna à Warden, 1137, 2338
Embranchement de Kamloops, 4422

Chemins de fer nationaux—*Suite*
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 886, 2321, 4158
Embranchement Lloydminster, 2342, 2574
Embranchement Lockport, 1510, 2336
Embranchement Melfort, 1954, 2342
Embranchement du Mille 100, 1013, 2338
Embranchement de Peebles, 1130, 2256
Embranchement Prince-Albert-Paddockwood, 1224, 1231, 2258
Embranchement Radville-Lac-Fife, 1224, 2340
Embranchement Rosedale, 1501, 2263
Embranchement Rousseau-Laurent, 965, 2342
Embranchement Saint-Paul vers le sud-est, 1224, 1233, 2259
Embranchement Sainte-Rose du Lac à Rockton, 1136, 2257
Embranchement Sunnybrae-Guysborough, 977, 2333
Embranchement Turtleford-Hafford, 1223, 1265, 2257
Embranchement Victoria-Beach, 1508, 2338
Emissions des chemins de fer nationaux, 3238
Employés du National-Canadien, 1184, 2077
Employés de Saint-Malo, 1181
Equipement, 1179
Etat du revenu, 1959
Expédition par les ports canadiens, 460
Exploitation du National-Canadien et des compagnies affiliées, 1208
Exportations de grain, 463
Exposé annuel, 2632, 2705
Exposition de l'Empire Britannique, 1728
Extension de Gravelbourg à Neidpath, 1133
Fourniture de la glace, 3344
Fourniture de houille, 2523
Fourniture de rails, 3987
Fournitures du réseau National, 1728
Frais obligatoires des réseaux, 934, 1180
Gardien à Pictou, 2077
Gardien du passage à niveau (Stellarton), 2077
Gare d'Halifax, 2768
Gare de Québec, 1438
Gratifications (Grand-Tronc), 275, 352, 494
Havre de Port-Nelson, 960
Home Bank, 580, 1435
Hôtelleries, 1073
Hôtel Scribe à Paris, 470, 1205, 1435, 1733, 1957, 2077, 2627
Impôts payés aux Etats-Unis, 934
Installation du radio, 1313
Installations terminales (Halifax), 1645, 1728
Inverness Ry. and Coal Co., 1316
Itinéraire, 551

Chemins de fer nationaux—*Suite*
Ligne Donnacona Allenby, 937
Ligne de Ducks à Armstrong, 1003
Ligne de Gravelbourg, 2256
Ligne de Loverna, 2338
Lignes du National Canadien, 2629
Locomotive Diesel, 695
Loi des Chemins de fer Nationaux, 3543, 3815
Loi de garantie des chemins de fer Nationaux, 229, 3247
Marine Marchande, 3409
Matériel roulant, 586, 960, 2818
Matériel du National Canadien, 1645
National-Canadien et le combustible, 2794
National-Canadien et le *Globe*, 4104
National-Transcontinental, 1440
National Transcontinental et les ports maritimes, 1955
Nord-Canadien dans l'Ontario, 475
Paiements au *Globe*, 4272
Parachèvement du pont de Québec, 1318
Parcours exploité (ch. de fer Nat.), 2523
Pensions des employés, 462
Personnel, 1072
Pointeur des wagons du Nat. Can. à Westville, 2077
Pont de Québec, 3345
Port de Québec, 1321
Port Nelson et chemin de fer National, 463
Prêt, 1439, 4723
Profits des Chemins de fer Nationaux, 1317
Prolongement de Lloydminster, 1155
Prolongement de Loverna, 1145
Publicité relative aux ch. de fer Nationaux, 3830
Rampes, 1410
Recettes, 2383
Recettes du transport des marchandises, 1726
Règlements, 475
Réseau National, à Parry-Sound, 1316,
Réseau National et Prince-Rupert, 1838
Restaurant à Grand-Narrows, 1314
Réunions des directeurs du Chemin de fer National, 2703, 3237, 3345
Saint-Jean (N.-B.), 464
Salaires des employés, 587
Service de journaux, 1621
Service du National Canadien, 1528
Service de trains entre Kentville et Halifax, 475
Stations de radiophonies, 1837
Statistiques financières, 580, 1312
Tarifs des Chemins de fer Nationaux, 2702
Tarif-marchandises, 1436
Taux de fret, 4158
Taxes municipales, 499

Chemins de fer nationaux—*Fin*
Trafic-marchandises, 1072
Transport d'autos de New-London, 1643
Transport des marchandises par les ports des Etats-Unis, 1725
Transport du grain, 2265
Travaux à Port Nelson, 695
Traverses, 1180, 1183, 1732
Tunnel projeté au Bic, 4272
Uniformes des employés (ch. de fer Nat.), 2521
Valeur des chemins de fer Nationaux, 3522
Vapeurs *T. J. Drummond* et *J. A. McKee*, 3346
Ventes de biens, 1072
Ventes de propriétés, 1183
Vente d'immeubles (Prince-Rupert), 3711
Ventes de terres, 935, 1733
Vétérans employés, 2102
Viaduc de Toronto, 1207, 2270, 2381, 2384, 2876, 3123, 4416, 4506, 4574
Voie d'évitement (Queensland), 936
Voies ferrées du Pacifique, 3239
Wagons et locomotives américains achetés, 1645

Chevrier (Edgar-Rodolphe-Eugène) (Ottawa):
Droit d'auteur, 932
Edifice du Parlement, 562, (crédit)
Pensions du personnel administratif, 1788
Retraite des fonctionnaires, 3175, 3993
United Church of Canada, 1615

Chisholm (Alexander W.) (Inverness):
Budget supplémentaire, 4313
Ports et rivières (crédit), 3854

Church (Thomas Langton) (Toronto-Nord):
Abandon de la ligne Canadien-Nord, 503
Accidents à des vapeurs (port de Toronto), 4157
Aide professionnelle, 2780
Appointements (Douanes et Accise), 2819
Appointements (Travail), 4820
Appointements des postiers, 3294, 3326, 3346
Base navale de Singapour, 583
Budget, 1751
Camps de la milice et les cadets, 3523
Canada (Le) à Wembley, 3524
Canada (Le) et le budget du Royaume-Uni, 2382
Canadien prisonnier au Mexique, 963
Canal d'assainissement de Chicago, 475, 699, 1624, 2572
Canalisation du Saint-Laurent, 476, 608
Charbon au Canada, 834
Chemins de fer et Canaux (crédit), 4717
Colonels honoraires, 3523
Commission hydro-électrique d'Ontario, 2521

Church (Thomas Langton)—*Suite*
Commission du service civil, 4820
Compagnies de prêts, 3070
Différends industriels (1907), 632
Digue de Morrisburg, 2935
Douanes et Accise (crédit), 4818
Edifice de la douane (Toronto), 2825
Emigration des Canadiens, 1435
Emploi des aubains, 2626
Exploitation hydraulique du Saint-Laurent, 475
Frais d'immigration et de colonisation, 471
Grève des postiers, 3574, 3983
Home Bank, 749, 4771
Hôtel des postes (Toronto), 2704
Importations des Etats-Unis, 497
Impôt sur le revenu, 2583
Indemnités aux soldats, 471
Jeux olympiques, 2270
Lieux historiques, 3240, 3241
Life Underwriters, Assurance, 3318
Ligne de Sunnybrae à Guysboro, 994
Location du pouvoir hydraulique (Welland), 2521
Loi de 1919 concernant les chemins de fer, 503
Loi des douanes et de l'accise, 4066
Loi de l'enseignement technique, 2356
Loi de la milice, 2879, 4625
Loi des juges, 3346
Loi des postes, 4182
Loi sur les assurances, 3072
Malades et examen médical, 2613
Nord-Canadien dans l'Ontario, 475
Parcs, lieux historiques, etc., 2789
Pensionnaires du Rétablissement Civil des Soldats, 1065
Polices d'assurance-vie en déchéance, 478
Port de Vancouver, 4470
Ports de Vancouver, Toronto, Montréal, Québec, 1730
Pouvoir de confiscation des assurances, 715
Projet de loi des ch. de fer, 398
Règlement (budget), 1675
Relations industrielles, 4756
Remaniement de la carte électorale, 4551
Restriction du chômage, 2630
Retraite des employés, 4009
Secours aux colons, 2868
Service de paquebots, 3340
Service maritime et fluvial, 3282
Sociétés fiduciaires, 3062
Subventions aux expositions, 1209
Subventions aux paquebots, 3150
Tarif avec l'Angleterre, 2520
Taux de fret, 4161
Taux de charbon, 2704

Church (Thomas Langton)—*Fin*
Viaduc de Toronto, 1207, 2270, 2381, 2384, 2876, 3123, 4575
Vote transférable, 941

Clark (John Arthur) (Burrard):
Anciens soldats dans le personnel administratif, 1321
Budget, 1624
Edifices (crédit), 669
Edifice du parlement (crédit), 557
Fièvre aphteuse, 4772
Fonds des cantines, 4586
Lignes téléphoniques, etc., 3216
Loi des banques, 4234, 4353
Loi des juges, 3352
Loi de la milice, 4625
Loi des pensions, 1178, 4863
Milice active, 4803
Parc Stanley, 3197
Pensions des soldats (appels), 937
Pensions (D. R. C. S.), 4418, 4594, 4816
Pont de Montréal, 4486
Port de Vancouver, 4470
Prolongement de Loverna, 1148
Rapatriement de sujets britanniques, 1178
Remaniement de la carte électorale, 4557
Royale Gendarmerie à cheval, 4583
Service des cadets, 4790
Service de renseignements commerciaux, 2304
Tarif douanier, 2536

Clifford (Lawson Omar) (Ontario-Sud):
United Church of Canada, 1641

Code criminel:
Loi, 620, 715
Peine de mort, 6
Responsabilité des imprimeurs, 959
Srip, 252

Comités:
Comités, 456
Bibliothèque, 459, 578
Budget du National Canadien, 2792
Chemins de fer et canaux, 1786
Chemins de fer et canaux et lignes télégraphiques, 457
Chemins de fer et canaux, etc. (rapport), 3710
Chemins de fer et Marine marchande, 3407, 4268
Comité consultatif du tarif, 4049
Comptes publics, 457, 4685
Compte rendu des débats, 459, 3818, 3983, 3987, 4214, 4338
Crédit du National Canadien et la Marine marchande, 3987

Comités—*Fin*
Divorce (Rilla May Freeman), 3030
Impressions, 457, 578, 1687, 2572, 3407, 3473, 3520, 3770, 3818
Loi d'intérêt privé, 4358, 4610
Marine et pêcheries, 458
Mines et minéraux, 459
Mines, forêts et cours d'eau, 459, 721, 825, 1017, 2572
Mutations dans le personnel, 826
Ordres permanents, 457
Privilèges et élections, 456, 2792
Rapport du comité de l'agriculture et de la colonisation, 4214
Rapport du comité sur l'agriculture, 458, 3472, 3710
Rapport du comité Banques et Commerce, 458, 2013, 2074, 2377, 2572, 2817, 3472, 3520, 3873, 3931, 4049, 4214, 4269, 4338, 4484, 4691, 4719, 4859
Rapport du comité des Chemins de fer, 2074, 2101
Rapport du comité des Chemins de fer Nationaux, 3710, 3817
Rapport du comité des bills d'intérêt privé, 457, 3988, 4268, 4749
Rapport du comité de la Marine et des Pêcheries, 3818
Rapport du comité des pensions (R.C.S.), 4338, 4484, 4749, 4766
Rapport du comité du service civil, 3988
Rapport du comité de la United Church of Canada, 3236
Relations industrielles et internationnales, 1017, 2626
Représentation, rapport spécial, 1912
Rétablissement civil des soldats, 2664

Commerce:
Agents commerciaux, 2937
Appointements (crédit), 4294, 4315
Blé des Etats-Unis dans les élévateurs canadiens, 3059
Bois à pâte, 475, 719, 781, 884, 1071, 4859
Bureau de la statistique, 830
Bureau du tarif des douanes, 3508
Bureau des vues cinématographiques, 2300
Câble des Antilles, 3515
Canada (Le) à Wembley, 3346, 3524
Chargement de wagons, 2076
Commerce des grains (loi), 2296
Commission royale sur les grains, 1442, 3009, 3712, 4320
Droits sur le blé, 582
Elévateurs (crédit), 2301, 3383
Elévateur à Edmonton, 1208, 3422, 4335
Elévateur à Halifax, 496, 3430
Elévateur à Prince-Rupert, 3009, 4327
Elévateur à Vancouver, 1644, 4416

Commerce—*Suite*
Embargo sur les pommes canadiennes en Australie, 1956
Etalonnage des articles de platine, 539
Exportation d'énergie électrique, 3345
Exportation des Provinces maritimes, 3771
Exposants canadiens-français à Wembley, 3122
Fabrication et exportation d'instruments aratoires, 832
Frais d'enquête (Antilles), 4336
Grain (Le) par voie de Portland, 695
Houille américaine, 498
Importation de blé des Etats-Unis, 1643
Importations de chaussures, 1068
Importations des Etats-Unis, 497
Impôt sur les ventes (exemption), 582
Impression de documents, 3509
Inspection des paquebots, 3381
Inspection des poids et mesures, 3511
Inspection des viandes, 3471
Inspection du gaz et de l'électricité, 3331
Loi des droits d'auteurs, 831
Loi des grains, 3086
Loi de l'inspection et des ventes, 3507
Matériaux ignifugés pour la confection des toitures, 1955
Membres (Les) du Parl. et Wembley, 3030
Néo-Zélandais (Indemnité à des), 4336
Paiement au *Toronto Globe*, 3989
Patent Record (crédit), 3517
Peseur (Le) à l'élévateur de Vancouver, 1644
Pesage du grain, 1315
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3177, 3356, 3410, 3478, 3538
Primes pour pétrole brut, 1205, 2295
Recherches industrielles (crédit), 3456
Représentants commerciaux de la Russie, 311
Service de paquebots, 3335
Service de renseignements, 2301
Service de vapeur (Pictou), 2266
Service de vapeur entre le Canada et l'Afrique, 3173
Service de vapeur avec les îles de la reine Charlotte. 3174
Service de vapeur avec Skagway, 3174
Service de vapeur entre Vancouver et les ports de la Colombie-Anglaise, 3175
Service de vapeur avec la Nouvelle-Zélande, 3173
Service de vapeur entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, 3377
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, Harrington, etc., 3370
Service entre Montréal et Gaspé, 3376
Service entre Pictou et les îles de la Madeleine, 1642

Commerce—*Fin*
Service entre Saint-Jean et Saint-Andrews, 3377
Subventions aux paquebots, 3132
Subventions aux postes et aux paquebots, 3358
Surestimation de qualité de blé, 830
Surplus des élévateurs, 1315
Tarif des Etats-Unis, 3058
Taux de fret, 3453, 3473, 3789
Taux de transports, 2701
Train-exposition du Canada, 4338
Transport sur les Grands lacs, 2876
Tremblement de terre au Japon (réclamation), 2104

Commission:
Chemin électrique et la ville d'Ottawa, 1500
Commission d'achat, 464
Commission de vérification et celle du Service civil, 1074
Commission royale sur le bois à pâte, 498, 552, 579, 1183, 1321, 1623, 3123
Commission royale des grains, 4101
Commission géologique, 475
Commission hydroélectrique d'Ontario, 2521
Commissions d'enquête, 1957
Enquête sur les grains, 496
Port de Vancouver, 1440

Conseil privé:
Achats et ventes du Gouvernement, 4851
Bureau de vérification, 494
Traitements, 4719.

Coote (George Gibson) (Macleod):
Annullation d'une loi de l'Alberta, 4191
Appointements (Commerce), 4318
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2839
Avances aux soldats sur les terres, 4779
Banque du Commerce et banque de Hamilton, 2936
Banque Nationale Canadienne, 4561
Billets de banque en circulation, 1317
Coalitions (crédit), 2369
Commission d'établissement des soldats, 498
Commission du port de Vancouver, 1440
Commission du Service Civil, 4820
Commission royale des grains (crédit), 4324
Congé de Pâques, 716
Construction de navires à Prince-Rupert, 1409, 2705
Cranfield (M.), 4560
Elévateurs (crédit), 3391
Elévateurs (Prince-Rupert), 4330
Elévateur (Vancouver), 1620, 1725
Emprunt de 300 millions, 3893

Coote (George Gibson)—*Fin*
Expositions (crédit), 3569
Exposition (Wembley), 3562
Fruits, 1522
Importation de lampes électriques de Hollande, 1323
Impôt sur le revenu, 2593, 3053
Indiens (crédit), 4700
Loi de l'Alberta sur l'impôt minier, 1624
Loi des banques, 4342
Loi des douanes et de l'accise, 4054
Loi de faillite, 4691
Loi des grains, 3090
Loi de l'inspection et des ventes, 3508
Loi des lettres de change, 3788
Loyer des bureaux, (R.C.S.), 1181
Personnel du dépt. R.C.S., 1619
Pesage du grain, 1315
Placement agricole des soldats, 580
Pont de Montréal, 4504
Port de Vancouver, 4479, 4580
Publications agricoles, 694
Quai (Fort-Resolution), 3180
Rapport de la banque et du commerce, 3946
Règlements des douanes, 1324
Réserve indienne des Piégans, 2271
Royale gendarmerie à cheval, 4582
Secours aux colons, 831
Société de colonisation du Canada, 1956
Stations agronomiques (crédit), 817
Tarif douanier, 2398, 2493
Taux de fret, 3809, 4178
Taxe sur les minéraux (Alberta), 2271
Terres et Parcs fédéraux, 4711
United Church of Canada, 1724

Copp (L'hon. Arthur Bliss) (Secrétaire d'Etat):
Administration du Manitoba, 3988
Amélioration des canaux et ports, 1643
Aménagement des eaux du Saint-Laurent, 1724
British Empire Steel Co., 2630
Budget, 1959
Bureau de poste de Bridgetown, 1439
Bureau de poste de Sebringille, 937
Bureau de poste de Sterling 935
Canal de drainage de Chicago, 1624
Canal Welland, 468
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 1620
Chicoutimi-Saguenay, population du comté, 1207
Commission du service civil, 4820
Compagnie National Steel Car, 1955
Concession Pope, 1727
Coût des travaux aux ports de Montréal, Québec et Toronto, 1644
Dépenses de la commission du service civil, 468

Copp (L'hon. Arthur Bliss)—*Suite*
Directeurs de compagnies de navigation, 2270
Directeur des postes (Otterville), 3238
Doherty (Tr. hon. C.-J.), 2378
Droit de timbre, 1621, 1836
Ecluses de Saint-Andrews, 1729
Elévateurs de tête de ligne, 1619
Elévateur de Vancouver, 1725, 4416
Embranchement Victoria-Beach, 1509
Emploi des aubains, 2626
Employés du revenu de l'Intérieur, 1619
Enquêteur industriel, (Nouvelle-Ecosse), 2629
Forces et ressources hydrauliques, 1258
Hauts fourneaux de Trail et Anyox, 1729
Hôpital militaire de Brant, 461
Hôpital Mowat, 2077
Impôts perçus en 1923-24, 1642
Ingérence politique, 934
Laine et peaux, régime douanier, 465
Loi des compagnies, 2264, 3487
Loi de faillite, 4101
Loi du Service Civil, (1918), 4104, 4436, 4563
Lunenberg Marine Ry. Co., 496
Maladies chez les poussins importés, 1439
Marshall (Duncan), 1176
Moyenne de rétribution dans le Service Civil, 1065
Molloy (Dr J. P.), 476
Mulvey (Thomas), 1069
Ordre pour la production de documents, 4860
Perception de l'impôt sur le revenu, 933
Port de Halifax, 1205
Ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, 1730
Preston (W. T. R.), 695, 833
Pugsley (Hon. William), 2523
Questions transformées en demandes de documents, 721
Radiotélégraphie, du Yukon, 2705
Rapatriement de sujets britanniques, 1178
Rapport (Service Civil) 3988
Receveur de la poste à Saint-Gédéon, 1317
Réclamations pour réparations, 473, 2383
Retraite d'employés, 2935
Service de bateaux entre Québec et l'île d'Orléans, 584
Service des douanes (Toronto), 464
Sous-ministres, 1728
Subventions aux paquebots-poste, 4104
Traités français et italien, 460
Transport du courrier, 3522
United Church of Canada, 1364, 1616
Université Chrétienne (Chang-Toung), 4075

Copp (L'hon. Arthur Bliss)—*Fin*
Vente de papier de rebut par le gouvernement, 1313

Cory (T. L.), 2629

Cory (W. M.), 3532

Cox (C. A.), 1323

Cranfield (M.), 4560

Crerar (L'hon. Thomas Alexander) (Marquette):
Appointements des postiers, 3324
Budget, 2153
Commerce des grains (loi), 2297
Jeunes délinquants, 3528
Peine de mort, 1301
Retraits des fonctionnaires, 2388
Tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 3874
Taux de fret, 3797

D'Anjou (Joseph-Emile-Stanislas-Emmanuel) (Rimouski):
Budget, 1815
Discours du trône, 193

Davies (Claudius Charles) (Battleford-Nord):
Prêts aux Chemins de fer Nationaux, 4725

Décès:
Léger (A. T.), M.P., 3
MacKelvie (John A.), M. P., 2796

Dechêne (Aimé Miville) (Montmagny):
Employés de Saint-Malo, 1181

Défense Nationale:
Achats, 1072
Administration, 4790, 4813
Administration (crédit), 4266
Arsenal de Québec, 2382
Camp Borden, 1438
Camps de la milice et des cadets, 3523
Collège militaire royal, 4805
Colonels honoraires, 3523
Dépenses, 631
Districts militaires, 828
Effectifs de la troupe permanente, 3345
Effets d'habillement, 1321
Fête d'Hector, 2385
Frais, 698
Gendarmerie à cheval, 1529
Loi de la milice, 2705, 2877, 4624, 4777
Milice Canadienne, 933, 4802, 4685
Pieds de hausse de fusil, 1182, 1624, 3408
Rapport français, 3519
Salle d'exercice de Campbellville, 461
Service aéronautique, 4812

Défense nationale—*Fin*
Service naval, 4811
Troupe permanente, 4803
Visite de l'escadre anglaise, 3176

Delisle (Michel Siméon) (Portneuf):
Knight (G. F.), 2520

Denis (J. Arthur) (Saint-Denis):
Budget, 1661
Canalisation du Saint-Laurent, 608
United Church of Canada, 1064

Denis (Jean-Joseph) (Joliette):
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 892
Pensions (D.R.C.S.), 4417, 4594
Rapport du comité sur le rétablissement civil des soldats, 2664, 4338, 4484, 4506, 4749, 4766
Relations industrielles, 4758
Village de Sainte-Emilie de l'Energie, 2877

Desaulniers (Arthur L.) (Champlain):
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3931

Deslauriers (Hermas) (Sainte-Marie):
Baie (La) d'Hudson, 1176
Energie Hydraulique (Carillon), 1183
Exportation d'énergie électrique, 884
Impôt sur le revenu, 1419

Dickie (Charles Herbert) (Nanaïmo):
Budget, 1465
Discours du trône, 231
Importations d'œufs de la Chine, 1622
Ligne de Cowichan-Bay, 1013

Discours du trône:
7, 51, 89, 132, 165, 211, 253, 275, 311, 355, 398, 780

Divorce:
Egalité des sexes, 480, 578
Projet de loi, 781

Doherty (Le très hon. C. J.), 2378

Dominion Canners, Limited, 1073

Donovan (R.) (Yorkton), 478

Douanes et Accise:
Administration (crédit), 1120
Appointements, 2819
Crédit, 4818
Loi des douanes et de l'accise, 3986, 4053, 4241, 4562
Service secret (crédit), 2861, 4413

Douanes:
Acier importé de la Grande-Bretagne, 1318
Agent de la douane (New-York), 3060
Bureau à New-York, 1072
Bureau de Mattawa, 2266
Chicoutimi, 720
Commerce des liqueurs (Colombie-Anglaise), 964
Destitutions à Montréal, 1622
Droit de dumping, 1732
Droits perçus sur les peaux, 474, 500
Dumping, 1413, 1839
Dumping du coke, 3058
Exportation d'autos par voie de New-London, 1410
Exportation et importation de l'or, 961
Houille grasse, 1529
Importation de couveuses, 1413
Importations de la Grande-Bretagne, 1319
Importation de poussins, 1413
Importation d'œufs de la Chine, 1622
Importations des Etats-Unis, 1319
Importations des lampes électriques de Hollande, 1323
Importations de produits agricoles, 495
Importations de velours, 499
Importation de provende de luzerne, 4217
Loi des douanes, 4240
Marque d'origine sur les marchandises allemandes, 1067
Perception des droits de douanes, 2266
Règlements, 1324
Saisie d'automobiles, 1071
Saisie du bateau *Jeanne-d'Arc,* 3478

Doucet (Alexandre-Joseph) (Kent):
Appointements (Commerce), 4294
Appointements du personnel des chemins de fer nationaux, 1621
Baie de Bouctouche, 586
Budget, 1495
Bureau de poste de Saint-Gédéon, 1323
Bureau du National Canadien à Moncton, 2702
Cantine de Québec, prix, 2703
Chantiers Maritimes de Sorel, 2379
Charbon au Canada, 876
Chemin Després, 586
Demande de renseignements, 1122
Détournement de A. C. Oxley, 2868
Directeur du pénitencier de Dorchester, 1955
Discours du trône, 322
Edifices (crédit), 681
Edifice de Sackville, 585
Embranchements de chemin de fer, 586
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 914
Embranchement Victoria-Beach, 1509

Doucet (Alexandre-Joseph)—*Fin*
Exploitation hydraulique (Shepody), 1645
Exposition de l'Empire britannique, 1728
Fonctionnaires acadiens français, 3058
Gardien de phare à Saint-François, 1322
Gauthier (Louis), 2936
Germain (Ludovic), 2704, 2937
"Hector" (Célébration), 1958, 2385, 2574
Hyde (Colonel Reid), 3711
Importation de l'acier, 2935
Impression de documents, 3509
Indiens, Nouveau-Brunswick, 3328
Industrie laitière (crédit), 1059
Lemelin (M.) 963
Levesque (J. B.), 475, 1624, 2014
Maleck (George), 1731
McDougall (Dr W. A.), 1731
Michaud (Dr L. H.) 1733
Ministère de l'immigration à Québec, 831
Mission catholique du pénitencier de Kingston, 1066
National Steel Co., 1955
Pêche de l'éperlan, 586
Pêcheries (crédit), 4845
Pêcheries de homard, 586
Personnel des chemins de fer Nationaux, 1072, 1184
Ports et rivières, 3864, 4078, 4830
Présentation, 2
Publications agricoles, 1944
Publicité relative aux chemins de fer Nationaux, 3830
Receveur de la poste à Saint-Gédéon, 1316, 1839
Règlements des pêcheries, 311
Renvoi de receveur de poste (Four-Roads), 2630
Renvoi du receveur de poste (La Tuque), 2628, 2630
Saisie du bateau *Jeanne-d'Arc,* 3478
Salaires des employés de chemin de fer, 587
Service de paquebots, 3339
Service de vapeur (Bras d'Or), 3380
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3370
Service extérieur (postes), 4843
Tarif douanier, 2546, 2798
Tunnel projeté au Bic, 4272
Uniformes des employés (Chemins de fer Nationaux), 2521
Vapeur *Jeanne-d'Arc,* 586
Wilson (George), 2381

Drayton (L'hon. sir Henry L.) (York-Ouest):
Administration (Défense Nationale), 4266
Agents commerciaux, 2937
Aide professionnelle, 2771
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4207

Drayton (L'hon. sir Henry L.)—*Suite*
Appointements (Commerce), 4315
Appointements (Douanes et Accise), 2821
Appointements (Finances), 4213
Appointements (Intérieur), 2908
Appointements des postiers, 3319
Architecture (crédit), 3219
Aronovici, 1529, 2076
Avances aux chemins de fer Nationaux, 2629
Barrages (Ottawa), 3223
British Empire Steel Co., 2629
Budget, 1221, 1324
Budget supplémentaire, 2933, 3521, 4305
Bureau Canadien de Londres, 541
Bureaux de placement, 2294
Canal d'assainissement de Chicago, 714, 827
Canalisation du Saint-Laurent, 605
Chargement de wagons, 2076
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4645
Chemins de fer Nationaux (dépôt à la Home Bank), 580
Chemins de fer Nationaux (statistique financière), 580
Chemin de fer National Toronto à Napanee, 1957
Chemin de fer Québec-Saint-Jean, 2269
Coefficient d'exploitation des chemins de fer Nationaux, 1865
Commission pour paiement des intérêts de la dette publique, 4281
Commission royale des grains (crédit), 4322
Compagnies fiduciaires, 3124
Compagnies de prêts, 3069
Conférence internationale hydroélectrique, 2784
Convention du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 2932
Cour de l'échiquier, 3352
Dépenses occasionnées par les traités, 4282
Dépôt de documents, 1688
Destruction d'un wagon-poste, 4273
Différends industriels, 634, 2279
Division des mines (crédit), 3920
Dragage, 3198, 3233
Droit de timbre, 1621, 1835
Edifices (crédit), 642, 667
Egouts (Portage-la-Prairie), 3178
Elévateurs (loi des grains), 3394
Elévateur à Edmonton, 3422
Elévateur (Prince-Rupert), 4327
Embranchements des Chemins de fer Nationaux, 1124, 4052
Embranchement de China-Clay, 2336
Embranchement de Cowichan-Bay, 1012, 2337
Embranchement de Grande-Fresnière, 975, 2248, 2254

Drayton (L'hon. sir Henry L.)—*Suite*
Embranchement de Hanna à Warden, 1141, 2338
Embranchement de Kamloops-Kelowna, 2256
Embranchement de Kingsclear à Vanceboro, 897, 2321
Embranchement de Lockport-Station, 2336
Embranchement du Mille 100, 1014, 2338
Embranchement de Peebles, 1133, 2256
Embranchement de Prince-Albert à Paddockwood, 1232, 2258
Embranchement de Rousseau-Laurent, 967, 2342
Embranchement de Saint-Paul vers le sud-est, 1233, 1236, 2262
Embranchement de Sainte-Rose à Rorketon, 1136, 2257
Embranchement de Sunnybrae-Guysborough, 979, 2333
Embranchement de Turtlefort-Hafford, 1223, 2258
Emissions des Chemins de fer Nationaux, 3238
Emprunt de 300 millions, 3908
Enquête sur l'exportation du bois à pâte (crédit), 4286
Entomologie, 1018
Equipement (Chemins de fer Nationaux), 1179
Exploitation du Canadien-National et des compagnies affiliées, 1208
Exposé annuel des chemins de fer, 2705
Extension de Gravelbourg à Neidpath, 1136
Fermes expérimentales, 717
Fonctionnaires du service d'inspection (Travail), 2287
Galerie Nationale, 3227
Gendarmerie à cheval, 1529
Génie (crédit), 3221
Grain transporté par le Pacifique-Canadien, 1732
Grève des postiers, 3713
Havres et quais, 3196
Home Bank, 352, 722, 755, 834, 938, 1313, 3175
Hôtel Scribe à Paris, 470, 1205, 1435, 1733, 1957, 2077, 2627
Impôt sur le revenu, 2586, 3042
Impôts sur les ventes, 582
Impressions, annonces, etc., 4278
Impression de documents, 3509
Indemnité de chômage aux matelots, 3883
Industrie pétrolifère, 3241
Industrie pétrolifère (Kent et Lambton), 3988
Inspection des poids et mesure, 3512

Drayton (L'hon. sir Henry L.)—*Suite*
Institutions scientifiques, 1077
Jaugeage et mesurage des rivières, 3229
Jeunes délinquants, 3526
Levés topographiques, 1079
Ligne de Ducks à Armstrong, 1004
Ligne de Gravelbourg, 2256
Ligne de Kelvington, 2258
Ligne de Lloydminster, 2342
Ligne de Loverna, 2338
Ligne de Melfort, 2343
Ligne Radville, 2341
Ligne de Rosedale, 2263
Ligne de Victoria-Beach, 2338
Ligne entre Dunblane et Mawer, 2339
Ligne entre Eston et White Bear, 2259
Ligne entre Eyre et Acadia-Valley, 2258
Lignes télégraphiques, etc., 3212
Loi sur les assurances, 3071, 3127, 4218
Loi des banques, 4122, 4227
Loi des chemins de fer nationaux, 3545, 3815
Loi des compagnies, 3488
Loi de la conciliation et du travail, 2273
Loi des douanes, 4240
Loi des douanes et de l'accise, 4054, 4241, 4242
Loi de finances provisoire, 604
Loi de garantie des chemins de fer nationaux, 3248
Loi des grains, 3107
Loi de l'immigration, 4035
Loi des juges, 3347
Loi de la marine marchande, 4268
Loi de la milice, 4625
Loi des pêcheries, 4625
Loi des postes, 4181
Loi des revenus de guerre, 1622, 2812
Loi de 1918 sur le service civil, 4563
Loi des territoires du Nord-Ouest, 3255
Malades et examen médical, 2682
Matériel du National-Canadien, 1645
Modification du budget, 2014
Motion d'ordre, 4215
Murdock (Hon. James) et la Home Bank, 3688
Pacifique-Canadien et le transport du grain, 2265
Parcours exploité (Ch. de fer Nat.), 2523
Parcs, lieux historiques, etc., 2785
Parc Stanley, 3196
Pension des fonctionnaires de l'Etat, 2610
Perception des impôts, 1529, 3267
Perception de l'impôt sur les ventes, 3057
Plombiers et ajusteurs de Windsor, 502
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3177, 3356, 3411, 3478, 3541
Pont à Des-Joachims, 3210

Drayton (L'hon. sir Henry L.)—*Fin*
Pont international (rivière Saint-Jean), 3199
Pont interprovincial (Ottawa), 3208
Pont de Montréal, 4485, 4571
Ports et rivières, 2921, 3853, 4071, 4138
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 1439, 4730
Prolongement de Lloydminster, 1156
Prolongement de Loverna, 1145
Quai à Bowen-Island, 3186
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3981
Recettes du transport des marchandises par Canadien-National, 1726
Réduction de l'impôt sur les ventes, 3983
Remaniement de la carte électorale, 4514
Remboursement d'emprunt, 830
Représentation (La), 1913
Retraite des fonctionnaires, 1366, 2386, 3996
Revenu consolidé et audition, 3473, 3525
Revenu spécial de guerre, 3074
Ryckman (M.), contredit, 1624
Service entre Montréal et Gaspé, 3378
Service maritime et fluvial, 3273
Sociétés de prêts, 3127
Sociétés fiduciaires, 3061
Statistiques financières du Chemin de fer National, 1312
Subventions, postes et paquebots, 3361
Tarif douanier, 2390, 2418, 2475, 2538, 2799, 3010
Tarif douanier, impôt sur les ventes, 2513
Tarif-marchandises (île-Vancouver), 1436
Taux de fret, 3789, 4163
Taxe de consommation, 1835
Taxe sur les ventes, 2525, 2576, 3989
Traité avec la Belgique, 4220
Traité avec la Finlande, 4121
Traité de Lausanne, 3005
Transport du grain et les chemins de fer Nationaux, 2265
Traverses, chs de fer Nat., 1180
Uniformes des employés, chs de fer Nat., 2521
Ventes des propriétés, chs de fer Nat., 1072, 1183
Ventes de terres par le National-Canadien, 935
United Church of Canada, 1526, 3632
Valeur des chemins de fer Nationaux, 3522
Voies ferrées du Pacifique, 3239
Wagons et locomotives américains achetés, 1645

Drummond (John Douglas Fraser) (Middlesex-Ouest):
Loi de 1918 sur le service civil, 4567

Drummond (John Douglas Fraser)—*Fin*
Quai de Grand-Bend, 583

Duff (William) (Lunenburg):
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4636
Gordon (Rév. C. W.), 2379
Rapport de la Marine et des Pêcheries, 3818
Remaniement de la carte électorale, 4611
Service de paquebots, 3342
Service de vapeur, Nouvelle-Ecosse, 3380
Service maritime et fluvial, 3276
Subventions aux paquebots, 3156
United Church of Canada, 398, 1285, 3292, 3581, 3772, 3897, 4073, 4529

Duncan (Matthew Robert) (Grey-Nord):
Eaton (T.), 3240
Pots-de-viniers et parjures, 3711
United Church of Canada, 1175, 1434

Elections:
Elections partielles, 1, 4, 3786
Election partielle de Hasting-Ouest, 3990
Loi des élections, 2519
Remaniement de la carte électorale, 6, 579, 650, 1018, 1065, 1210, 1364, 1953, 3983, 4357, 4514, 4610, 4776
Remaniement de la carte électorale (erreur typographique) 4772
Vote transférable, 941, 2631, 3060, 3712, 3819, 4102, 4157, 4275, 4341, 4558, 4685, 4691

Elliott (Preston) (Dundas):
Budget, 1719
United Church of Canada, 693, 1409, 1526

Elliott (William) (Waterloo-Sud):
Alexander (George H.), 1067
Budget, 2004
Immigrants arméniens, 1069, 2408
Service extérieur (postes), 4838
United Church of Canada, 1526, 1616, 3823

Ethier (Joseph Arthur Calixte) (Laval-Deux-Montagnes):
Concerts dans les pénitenciers, 1365
Ligne de Grande-Frenière à Rinfret, 971
Quai de Saint-Placide, 1531

Euler (William D.) (Waterloo-Nord):
Appointements des postiers, 3297
Budget, 1923
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 2665
Comité consultatif du tarif, 4049
Crédit du National-Canadien et de la Marine Marchande, 3987
Discours du trône, 262
Emigration aux Etats-Unis, 1210
Loi des banques, 4343

Euler (William D.)—*Fin*
Loi des douanes et de l'accise, 4242
Peine de mort, 1279
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4725
Rapport des chemins de fer Nationaux, 3710, 3817
Rapport des chemins de fer et marine marchande, 3407, 4268

Evans (John) (Saskatoon):
Administration (Défense Nat.), 4266
Appointements (Commerce), 4315
Appointements, etc., (Douanes et Accise), 2829
Appointements, etc., (Finances), 4214
Appointements des postiers, 3299
Budget, 2067
Budget supplémentaire, 4308
Bureaux de l'administration (Saskatoon), 3120
Charbon au Canada, 871
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 719, 4652
Déchets industriels, 4111
Discours du trône, 430
Dumping, 1413
Dumping du coke, 3058
Elévateur à Edmonton, 3428
Elévateur à Halifax, 3432
Embranchement Dunblane à Mawer, 1231
Exposé annuel des chemins de fer, 2737
Exposition de Wembley, 3555
Falsification des issues de mouture, 466
Forces et ressources hydrauliques, 1260
Loi des douanes et de l'accise, 4064, 4250
Loi de la milice, 4625
National-Canadien (Le) et la construction de navires, 2818
Pont de Montréal, 4505, 4573
Port-Nelson, aménagement du havre, 960
Prêts aux chemins de fer nationaux, 4734
Retraite des fonctionnaires, 2388
Revenu spécial de guerre, 3077
Royale gendarmerie à cheval, 4581
Stations agronomiques (crédit), 795
Subventions aux paquebots, 3149
Surplus des élévateurs, 1315
Tarif douanier, 2495, 2549

Evans (Sanford), 1837

Fafard (J. Fernand) (L'Islet):
Budget, 1716
Forces et ressources hydrauliques, 1253
Levés topographiques, 1082

Fansher (Burt Wendell) (Lambton-Ouest):
Budget, 1931
Discours du trône, 121
Importation du provende de luzerne, 4217

Fansher (Burt Wendell)—*Fin*
Insectes destructeurs (crédit), 1037
Primes pour pétrole brut, 1205
Tarif douanier, 2495, 3021

Featherstone (J. E.), 831

Fennell (M. P.), 1181

Field (E. A.), 1727

Field (Sir Frederick), 3875

Fielding (Le très hon. W. S.), 4

Finances:
Achat de l'édifice Daly, 2705
Adjoint du receveur général à Toronto, 88, 131
Aide temporaire, 4282
Appointements, etc., 4213
Banque de Commerce et banque d'Hamilton, 2936
Banque d'Hochelaga, 4183
Banque Nationale Canadienne, 4525, 4560, 4771
Besoins industriels, 473
Billets de banques en circulation, 1317
Budget de l'exercice 1924, 1210
Budget, 1324, 1366, 1442, 1481, 1531, 1574, 1624, 1646, 1688, 1734, 1789, 1840, 1866, 1914, 1959, 2014, 2080, 2104
Budget (Modification), 1616, 2014
Budget supplémentaire, 2933, 3521, 4305
Bureau de l'Auditeur général (crédit), 4290
Bureaux des assistants receveurs (crédit), 4275
Canada Colonization Association, 2935
Célébration "Hector", 1958, 2574
Circulation du papier-monnaie, 2523
Commission des blés, (solde créditeur), 885
Commission pour paiement des intérêts sur la dette publique, 4279
Commission royale sur le bois à pâte, 960, 3989
Compagnies de prêts, 2795, 3069
Compagnies fiduciaires, 2795, 3124
Comptes d'épargnes, 1184
Crédits de 1925, 471
Crédit agricole, 1210, 1733
Crédits supplémentaires, 3009, 4414
Dépenses de guerre, 470
Dépenses imprévues, 4282, 4853
Dépenses occasionnées par les traités, 4282
Dette nette du Canada, 473
Dette nationale, 1320
Dette de la Roumanie et de la Grèce, 3524
Discussion des subsides, 539, 552
Dumping (Clause relative au), 2519

Finance—*Suite*
Emprunt de $300,000,000, 3409, 3885, 3987
Enquête sur l'exportation du bois à pâte (crédit), 4285
Fêtes de Pictou, 1958
Fonds de retraite, impôt sur le revenu, 696
Importation de l'acier, 2935
Impôt de guerre sur les profits, 3987
Impôt sur le revenu, 466, 582, 1067, 1073, 1413, 1724, 2266, 2383, 2583, 3042
Impressions, annonces, etc., 4278
Impression des billets du Dominion, 4275
Jeux olympiques, 2270
Loi des banques, 3525, 4122, 4227, 4341, 4569
Loi des finances, 4857
Loi de finances provisoire, 604, 2377
Loi des profits de guerre, 3874
Loi des revenus de guerre, 2812.
Loi taxant les bénéfices industriels, 4413
Marine commerciale de l'Etat, 467
Monnaie américaine, 832
Monnaie d'argent, 1314
Motion d'ordre sur le budget, 1364
Obligations de la victoire, 474
Pensions aux vieillards, 4215, 4558
Perception de l'impôt sur le revenu, 933
Perception des impôts, 1529, 3259
Personnel de l'impôt sur le revenu, 4773
Prétendues pertes au change, 470
Prévisions budgétaires, 476
Rapport du Dr H. M. Tory, 1481
Recettes de l'impôt sur le revenu, 3524
Recettes publiques, 494
Remboursement d'emprunt, 830
Resolution complémentaire du budget, 1952
Retraite des fonctionnaires publics, 1073
Revenu consolidé et audition, 3473, 3525
Revenu du Canada, 4104
Revenu spécial de guerre, 3074
Services d'avocats (Alberta), 698
Sociétés de prêts, 3127
Sociétés fiduciaires, 3060
Solde créditeur de la commission du blé, 630
Subventions à la commission des champs de bataille, 4283
Subvention à l'institut national des aveugles, 4285
Subvention à la Inter-parliamentary Union for peace, 4284
Subventions aux chantiers maritimes, 467
Subventions aux compagnies de navigation, 498
Subvention pour l'association des Boys Scouts, 4284
Tarif des Etats-Unis, 2935
Tarif des Etats-Unis et notre blé, 165

Finance—*Fin*
Tarif douanier, 2390, 2418, 2475, 2513, 2798, 3009
Taxe sur les ventes, 832, 2524, 2574, 3989
Timbres, frais de port etc., 4201

Findlay (John Walter) (Bruce-Sud):
Routes postales rurales, 2522

Finn (Robert E.) (Halifax):
Budget, 1979
Elévateur à Halifax, 3433
Elévateurs (crédit), 3401
Subventions aux paquebots, 3167

Fontaine (Joseph Eloi) (Hull):
Appointements des postiers, 3306
Budget, 1481
Canalisation du St-Laurent, 602
Impôt sur le revenu, 1416
United Church of Canada, 1616

Fordham (Richard), 1624

Forke (Robert) (Brandon):
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2842
Appointements des postiers, 3300
Banque Nationale Canadienne, 4526
Budget, 1647
Canalisation du Saint-Laurent, 353
Carte électorale, 658
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4682
Coalitions (crédit), 2366
Code criminel (loi), 623
Conférence interalliées, 4690
Congé de Pâques, 715
Conseil des recherches, 4427
Décès de A. T. Léger, 4
Dépenses de la défense nationale, 631
Discours du trône, 51
Dumping (Clause du), 2519
Edifice du parlement (crédit), 556
Edifices (crédit), 641
Egalité des sexes en matière de divorce, 485
Elévateurs (crédit), 3385
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 894
Entomologie, 1018
Exposé annuel des chemins de fer, 2717
Exposition (Wembley), 3566
Feilding (Le très hon. W. S.), 4
Forces navales, 502
Jeunes délinquants, 3529
Law (B. B.), hommage à sa mémoire, 1477
Levés topographiques, 1088
Ligne de Ducks à Armstrong, 1009
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 517
Loi de l'enseignement technique, 2347
Loi des banques, 4348

Forke (Robert)—*Fin*
Loi des douanes et de l'accise, 4068, 4247
Loi des grains, 3115
Loi des postes, 3246
MacKelvie (John) M.P., 2797
Monument Baker, 49
Peine (La) de mort, 1276
Pont de Montréal, 4503, 4572
Ports et rivières, 574, 2923
Réserves indiennes, 2264, 4186
Réserves indiennes d'Ontario, 3251
Services des cadets, 4800
Soldats établis sur des terres, 613
Stations agronomiques (crédit), 792
Tarif douanier, 2418, 2480, 2544, 2801
Taux de fret, 4160
Terres et parcs, 2862
Traité de Lausanne, 2967
Travaux de la Chambre, 577
United Church of Canada, 1285, 1480, 1527, 1688, 3236, 3292, 3575, 3746, 3773, 3821, 3897, 4529
United Church of Canada (motion d'ordre) 3632
Viaduc de Toronto, 4513
Victoria-Beach, 3180
Vote transférable, 3712, 4341, 4685

Forster (A. P.), 3711

Fortier (Hyacinthe Adélard) (Labelle):
Canalisation du Saint-Laurent, 606
Discours du trône, 421
Egalité des sexes en matière de divorce, 490
Embranchement de China-Clay, 1512
Impôt sur le revenu, 1423
Ligne Grande-Frenière à Rinfret, 973
Peine de mort, 1307

Foster (L'hon. sir Georges) (Monument Baker), 150

Fournier (Charles-Alphonse) (Bellechasse):
Fait personnel, 2321
Location d'un bureau de poste, 3344

Gardiner (Robert) (Medicine-Hat):
Appointements (Chemins de fer et Canaux), 4716
Appointements (Intérieur), 2894
Assurance du transport du charbon, 4716
Avance pour grain de semence, 2866
Budget, 2206
Collège militaire royal, 4809
Commission royale des grains (crédit), 4324
Douanes et accise (crédit), 4818
Elévateurs de tête de ligne, 1619
Elévateur N° 1 (Vancouver), 1530
Elévateur Woodward, 1530
Elévateurs (crédit), 3385

Gardiner (Robert)—*Fin*
Emprunt de 300 millions, 3908
Entomologie, 1024
Exposition Wembley, 3554
Fourniture de rails, 3987
Immigration et colonisation, 4398
Impôt de guerre sur les profits, 3987
Impôt sur les minéraux (Alberta), 827
Institutions scientifiques, 1078
Loi des grains, 3086
Pont de Montréal, 4571
Port de Vancouver, 4456, 4580
Programme législatif, 4156
Prolongement de Loverna, 1151
Remaniement de la carte électorale, 4613
Secours aux colons, 2870
Stations agronomiques (crédit), 786
Tarif douanier, 2802
Terres et parcs fédéraux, 1114, 4712

Garland (Edward J.) (Bow-River):
Age minimum des chauffeurs et des soutiers, 3877
Appointements (Commerce), 4295, 4316
Avances aux soldats sur les terres, 4788
Banque-Nationale-Canadienne, 4560
Budget, 2215
Bureaux de placement, 2292
Charbon au Canada, 859
Circulation du papier-monnaie, 2523
Coalitions, crédit, 2375
Commission royale des grains (crédit), 4325
Crédit agricole, 1210
Dépenses occasionnées par les traités, 4283
Députation à Wembley, 4101
Différends industriels, 2286
Edifice du Parlement, 552, 559
Embranchements des Chemins de fer Nationaux, 549
Embranchement de Hanna à Warden, 1140
Emprunt de 300 millions, 3893
Enquête sur l'exportation du bois à pâte, 4286
Entomologie, 1021
Exposition Wembley, 3554
Exposition (crédit), 3570
Fait personnel, 2384
Home Bank (La), 4774
Houille grasse, 1529
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1431
Immigration et colonisation, 4382
Impressions, annonces, etc., 4278
Indiens (crédit), 4699
Insectes destructeurs (crédit), 1037
Levés topographiques, 1086
Loi des banques, 4349
Loi des compagnies, 3505
Loi de finances, 4857
Motion d'ordre, 4215

Garland (Edward J.)—*Fin.*
Pénitenciers (loi), 783
Perception des impôts, 3264
Placement agricole des soldats, 1529
Prolongement de Loverna, 1146
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3957
Relations industrielles, 4764
Réserves indiennes, 4188
Secours aux Canadiens, 3568
Service des cadets, 4799
Service extérieur (postes), 4836
Service maritime et fluvial, 3278
Service postal sur les trains, 2408
Stations agronomiques (crédit), 785
Subventions aux paquebots, 3132
Terres du Rétablissement Civil des Soldats, 1839
Terres fédérales, 3816
Terres et parcs fédéraux, 4709
Traité avec la Belgique, 4224
Traité de Lausanne, 2271

Garland (William Foster) (Carleton):
Budget, 1657
Bureau de vérification, 1435
Concession Slade, 2104
Crédits de 1925, 471
Edifice du parlement (crédit), 562
Immigration (Personnel de l'), 1321
Importation de couveuses, 1413
Importations de poussins, 1413
Impôt sur le revenu (1922), 466
Maladies chez les poussins importés, 1439

Gauthier (Louis), 2936

Gauvin (Joseph-L.), 1314

Gauvreau (Charles-Arthur) (Témiscouata):
Budget, 1462
Canada and Gulf Terminal Ry. Co., 1530, 1621
Français (Le) à l'exposition de l'empire, 2876
Impressions, 2572
Pensions accordées (loi Calder), 1018
Pensions des employés des ch. de fer Nationaux, 462
Pension du personnel administratif, 1788
Police sanitaire des animaux (Dr Torrance), 2453
Rapport des impressions, 3407, 3520, 3770
Retraite des employés de l'Etat, 463, 2272
Séances du matin et du samedi, 3521
Séances du mercredi soir, 2632

Gendron (Romuald M.) (Wright):
United Church of Canada, 1526, 1616

Germain (Ludovic), 2704, 2937

German (William Manley) (Welland):
Aide professionnelle, 2772
Energie hydraulique (Ontario), 2933
Exposé annuel des chemins de fer, 2764
Murdock (L'hon. James) et la Home Bank, 3654
Pacifique-Canadien (Le) et les sénateurs, 3523

Gervais (Théodore) (Berthier):
Fonds des cantines, 4273

Good (William Charles) (Brant):
Banque Nationale-Canadienne, 4525, 4529
Budget, 1893
Compte d'épargnes, 1197
Discours du trône, 281
Emprunt de 300 millions, 3888
Fait personnel, 4050
Home Bank, 824
Immigration et colonisation, 4394
Impôt sur le revenu, 1423, 2599
Impression des billets du Dominion, 4275
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 516
Loi des banques, 4237, 4346
Loi des compagnies, 3500
Loi des douanes et de l'accise, 4057, 4245
Motion d'ordre, 826
Peine de mort, 1280
Perception des impôts, 3259
Pont de Montréal, 4572
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4727
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3960
Remaniement de la carte électorale, 4544
Séance du mercredi, 2228
United Church of Canada, 3899
United Church of Canada (motion d'ordre), 3633
Vote transférable, 941, 4275, 4558, 4691

Gordon (George Newcombe) (Peterborough-Ouest):
Grève des postiers, règlement, 3715
Jeunes délinquants, 3536
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 515
Règlement (article 172 de Beauchesne), 647
Remaniement de la carte électorale, 4549

Gordon (Rév. C. W.), 2379

Gouin (Sir Lomer), démission, 4, 5

Gould (Oliver Robert) (Assiniboia):
Appointements, etc. (douanes et accise), 2830
Budget, 2053
Budget supplémentaire, 4311
Charbon au Canada, 877
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4673

Gould (Oliver Robert)—*Fin*
Commission royale sur les grains, 1442, 3009
Conseil des recherches, 4429
Différends industriels, 2286
Division des mines (crédit), 3929
Droits sur le blé, 582
Edifice du Parlement (crédit), 567
Elévateur à Halifax, 3451
Elévateur (Prince-Rupert), 4334
Elévateurs (crédit), 3388
Embranchement de Peebles, 1131
Embranchement Grande-Frenière, 2255
Enquête sur la Home Bank, 746
Entomologie, 1018
Fonctionnaire du service d'inspection (Travail), 2290
Impôt sur le revenu, 582
Insectes destructeurs (crédit), 1030
Loi des douanes et de l'accise, 4056
Loi des grains, 3099
Loi des Indiens, 4419
Parcs, lieux historiques, etc., 2791
Port de Vancouver, 4481
Ports et rivières, 3853, 4153
Prochaine convocation du Parlement, 4861
Publications agricoles, 1949
Service de renseignements commerciaux, 2316
Service maritime et fluvial, 3287
Stations agronomiques (crédit), 803
Tarif douanier, 2498
Terres et parcs fédéraux, 1119, 2863
United Church of Canada, 1526, 3773

Gouvernement:
Automobiles de l'Etat, 1209, 1865
Automobiles des Ministres, 1413
Ministres de la Couronne (frais de voyages), 4861
Territoires du Nord-Ouest (représentation), 3009

Gouverneur général:
Discours de prorogation, 4871
Discours du Trône, 2

Graham (L'hon. George Perry) (ministre des Chemins de fer et des Canaux):
Accord du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 2875
Achats d'embranchements, 4747
Achats de traverses, 1322
Acheminement des marchandises sur le réseau de l'Etat, 935
Administration (Défense Nationale), 4267
Aide professionnelle, 2778
Allocations de retraite (Chemins de fer Nationaux), 4775
Aménagement des eaux à Carillon, 253

Graham (L'hon. George Perry)—*Suite*
Appareils radiophoniques, 1437
Appointements (Chemins de fer et canaux), 4716
Appointements des postiers, 3311, 3346
Appointements du personnel du réseau de l'Etat, 1621
Aronovici (A.), 1175, 1529, 2076
Ateliers Transcona (réseau de l'Etat), 3327
Avances aux chemins de fer Nationaux, 1836, 2629
Balfour (Le colonel), 1176
Banque-Canadienne-Nationale, 4771
Brown (Le colonel J. Carleton), 1437, 2703
Budget du National-Canadien, 2792
Bureau du National-Canadien à Lévis, 4561
Bureau du National-Canadien à Moncton, 2702
Canada and Gulf Ry. Terminal Co., 1621
Canal de la Trent, 3122
Canal de Welland, 4747
Canalisation du Saint-Laurent, 538
Charbon au Canada, 869
Chemin de la baie Sainte-Marguerite, 696, 1209
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 311, 719, 934, 2665, 2876, 4631
Chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, 1732, 2269
Chemins de fer Nationaux (itinéraire), 552
Chemins de fer Nationaux (dépôts à la Home Bank), 581
Chemins de fer Nationaux (statistique financière), 580
Chemins de fer Nationaux et terres municipales, 499
Chemin de fer National Toronto à Napanee, 1957
Chemins de fer nationaux et la Marine commerciale de l'Etat, 2080
Chemin de fer électrique et la ville d'Ottawa, 1501
Classification des marchandises sur les chemins de fer, 935
Coefficient d'exploitation des chemins de fer nationaux, 1865
Collège militaire royal, 4807
Commission des Chemins de fer, 398
Commission des grandes routes, 1179
Commission hydroélectrique d'Ontario, 2522
Commission royale des grains, 4101
Compagnie d'assurances générales E. Eaton, 1807
Compagnie du canal Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, 1933
Convention du Nid-de-Corbeau, 165, 2932
Correspondance relative aux employés des chemins de fer Nationaux, 587, 2666
Déchets industriels, 3409

Graham (L'hon. George Perry)—*Suite*
Demandes de documents, 4559
Demandes de renseignements, 1123
Dépôt de documents, 1688
Destitutions d'employés des chemins de fer Nationaux, 2378
Directeurs des chemins de fer Nationaux, 696
Direction (La) de Jasper Lodge, 1207
Discours du trône, 398
Division des chemins de fer Nationaux, 1205
Divorce (Egalité des sexes en matière de), 578
Edifice du parlement (crédit), 568
Edifice (Toronto), 693
Edifice (crédit), 673
Edifices du Canadien-National à Toronto. 1727
Elévateur à Halifax, 3433
Elévateur Prince-Rupert, 4328
Elévateur N° 1, Vancouver, 1530
Elévateurs (crédit), 3399
Embranchement de China-Clay, 1511, 2336, 4765
Embranchement de Cowichan-Bay, 1011, 2337
Embranchement de Dunblane à Mawer, 1225, 2339
Embranchement d'Eyre à Acadia-Valley, 1232, 2258
Embranchement de Eston et White Bear, 1233, 2259
Embranchement de Grande-Fresnière, 968, 2247
Embranchement de Hanna à Warden, 1137, 2338
Embranchement de Kamloops-Kelowna, 2256, 4422
Embranchement de Kingsclear à Vanceboro, 886, 2321, 4158
Embranchement de Lloydminster, 1155, 2342, 2574
Embranchement de Lockport, 1510, 2336
Embranchement de Loverna, 1145, 2338
Embranchement de Melfort, 1954, 2343
Embranchement du Mille 100, 1013, 2338
Embranchement de Peebles, 1130, 2256
Embranchement de Prince-Albert à Paddockwood, 1231, 2258
Embranchement de Rosedale, 1501, 2263
Embranchement de Rousseau-Laurent, 965, 2342
Embranchement de Saint-Paul vers le sud-est, 1233
Embranchement de Sainte-Rose à Rorketon, 1136, 2257
Embranchement de Sunnybrae-Guysborough, 977, 2333
Embranchement de Turtleford-Hafford, 1223, 2258

Graham (L'hon. George Perry)—*Suite*
Embranchement de Victoria-Beach, 1508, 2339
Embranchement des chemins de fer Nationaux, 549, 717, 781, 965, 1124, 1236, 2794, 4051, 4777
Emissions des chemins de fer Nationaux, 3238
Employés du National-Canadien, 1184, 2077
Employés de Saint-Malo, 1181
Energie hydraulique (Carillon), 1316
Energie hydraulique (Ontario), 2933
Equipement, chemins de fer Nationaux, 1179
Etalonnage des articles de platine, 539
Etat du revenu des chemins de fer Nationaux, 1959
Exportation d'autos via New-London, 1727
Exportation d'énergie électrique, 884
Exposé annuel des chemins de fer Nationaux, 2632, 2746
Exposition de l'Empire britannique, 1728
Extension de Gravelbourg à Neidpath, 1133
Field (E. A.), 1728
Forster (A. P.), 3711
Fourniture de houille (Chemins de fer Nationaux), 2524
Fourniture de la glace aux chemins de fer Nationaux, 3344
Fourniture de rails, 3987
Fourniture du réseau National, 1728
Frais d'enquête (Antilles), 4337
Frais obligatoires des réseaux Nationaux, 934, 1180
Gardien à Pictou sur le National-Canadien, 2077
Gardien du passage à niveau à Stellarton, 2077
Gare de Québec, 1438
Gendarmerie à cheval, 1529
Grain transporté par le Pacifique-Canadien, 1732
Gratifications (Grand-Tronc), 275, 352, 494
Grève des postiers, 3410
Home Bank (Enquête sur la), 165
Hôtel Scribe, 1205, 1435, 1957, 2077, 2627
Immigration et colonisation, 4405
Imperial Insurance Office, 1939
Importation de provende de luzerne, 4217
Impôts payés aux Etats-Unis par les chemins de fer Nationaux, 934
Indiens, 3334
Installations terminales (Halifax), 1645, 1728
Installation du radio sur le chemin de fer National, 1313
Inverness Ry. and Coal Co. 1316
Knight (G. F.), 2520
Life Underwriters Association of Canada, 3318

Graham (L'hon. George Perry)—*Suite*
Ligne (Donnacona-Allenby), 937
Ligne de Ducks à Armstrong, 1003
Ligne de Kelvington, 2258
Ligne de Radville, 2341
Ligne du National-Canadien, 2629
Lignes affermées au Pacifique-Canadien, 2793
Lignes télégraphiques du Pacifique-Canadien, 1315
Location du pouvoir hydraulique (Welland), 2521
Locomotive Diesel, 695
Loi de 1919 concernant les chemins de fer, 503
Loi de garantie des chemins de fer Nationaux, 2229, 3247
Loi de la milice, 2885
Loi des banques, 4569
Loi des chemins de fer Nationaux, 3543, 3815
Matériel roulant du chemin de fer Nationel, 586, 960, 1645, 2818
National-Canadien (Le) et le combustible, 2794
National-Canadien (Le) et le *Globe*, 4104, 4272
National-Canadien (Le) et la construction de navires, 2818
National-Transcontinental, 1440
Nord-Canadien dans l'Ontario, 476
Pacifique-Canadien (Le) et les sénateurs, 3523
Pacifique-Canadien (Le) et le transport du grain, 2265
Pacifique-Great-Eastern (Le), 2818
Transcontinental (Le) et les ports maritimes, 1955
Parachèvement du pont de Québec, 1318
Parcours explcité (chemin de fer National), 2523
Peine (La) de mort, 1777
Pensions à la vieillesse, 2320
Pensions du service civil, 4563
Perception des impôts, 3269
Personnel de l'impôt sur le revenu, 4773
Pointeurs des wagons du National-Canadien à Westville, 2177
Pont interprovincial (Ottawa), 3208
Pont de Montréal, 4492, 4572
Port de Québec, 1321, 3345
Port-Nelson, aménagement, 960, 1176
Ports et rivières, 2923
Prêt au chemin de fer National, 1439, 4724
Profits des chemins de fer Nationaux, 1317
Publicité relative aux chemins de fer Nationaux, 3830
Rapport des chemins de fer Nationaux, 3818
Recettes des chemins de fer Nationaux, 2383

Graham (L'hon. George Perry)—*Suite*
Recettes du transport des marchandises pour le réseau National, 1726
Rectification d'un rapport de presse, 3124
Réglementation du radio, 310
Remaniement de la carte électorale, 661, 3983, 4522
Réponse incomplète à une question, 1441
Représentants commerciaux de la Russie, 311
Réseau national et la Home Bank, 1435
Réseau national à Parry-Sound, 1316
Réseau national et Prince-Rupert, 1838
Restaurant à Grand-Narrows, 1314
Réunions des directeurs des chemins de fer Nationaux, 2703, 3237, 3345
Ryckman (M.) contredit, 1624
Salaires de la Marine commerciale, 1956
Salaires des employés des chemins de fer, 587
Séances du matin et du samedi, 4270
Séances du mercredi, 2875
Sentence Beauchamp, 1865
Service de journaux, 1621
Service du National-Canadien, 1528
Stations de radiophonie, 1837
Statistiques financières du réseau National, 1313
Stewart (James), 2703, 3237
Subventions aux paquebots, 3142
Tarif des Etats-Unis et notre blé, 165
Tarif-marchandises, 1436
Tarif-marchandises (île Vancouver), 1436
Tarifs des chemins de fer, 2268
Tarifs des chemins de fer Nationaux, 2703
Taux du charbon (Alberta), 2704
Taux du fret, 3815, 4158
Télégraphe du Pacifique-Canadien, 1728
Transport d'autos de New-London, 1643
Transport des marchandises par les ports des Etats-Unis, 1725
Transport du grain et les chemins de fer Nationaux, 2265
Travaux à Port-Nelson, 695
Travaux de la Chambre, 577
Travellers Life Assurance Co., 1806
Traverses, chemins de fer Nationaux, 1180, 1183, 1732
Tunnel projeté au Bic, 4272
Uniformes des employés, chemins de fer Nationaux, 2521
United Church of Canada, 3632, 3758
Valeur des chemins de fer Nationaux, 3522
Vapeurs *T. J. Drummond* et *J. A. McKee*, 3238, 3346
Vente d'immeubles (Prince-Rupert), 3711
Ventes de terres par le National-Canadien, 935

Graham (L'hon. George Perry)—*Fin*
Vétérans employés du National-Canadien, 2102
Viaduc de Toronto, 1207, 2270, 2381, 2384, 2876, 3123, 4506, 4574
Voie d'évitement (Queensland), 936
Voies ferrées du Pacifique, 3239
Vote transférable, 4275

Grand-Tronc:
Actionnaire, 584

Grimmer (Robert Watson) (Charlotte):
Automobiles des ministres, 1413
Cory (T. L.), 2629
Courrier de Campo-Bello à Saint-Andrews, 467
Impôt sur les boissons gazeuses, 1413
Ports et rivières, 4086
Shanks (Thomas), 1956
Téléphone chez Daniel MacNeill, 937

Guthrie (L'hon. Hugh) (Wellington-Sud):
Acte (L') de l'Amérique britannique du Nord, 3834
Charbon au Canada, 852
Cour de l'échiquier, 3355
Discours du trône, 355
Edifice du Parlement (crédit) 553
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 923
Exposition Wembley, 3563
Fonds des cantines, 4442
Impression des billets du Dominion, 4277 3834
Loi de l'immigration, 4024
Loi des compagnies, 3497
Loi des juges, 3348
Malades et examen médical, 2615
Pensions militaires, 4601
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3357, 3481
Pont de Montréal, 4495
Relations industrielles, 4754
Remaniement de la carte électorale, 4554
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3370
Tarif douanier, 2477
Torrance (Dr), renvoi, 2457
United Church of Canada, 3773, 3783, 3820, 3897
Viaduc de Toronto, 4512

Halbert (Robert Henry) (Ontario-Nord):
Canal de la Trent, 3122
Enquête sur la Home Bank, 737
Home Bank, 1312
Indiens (Ontario) 3331
Remaniement de la carte électorale, 4622
Tarif douanier, 2810

Hammell (William James) (Muskoka):
Budget, 1856
Parcs, lieux historiques, etc., 2787
Sandford Evans, 1837
Taxe sur les ventes, 2535
United Church of Canada, 1724, 3725

Hanson (Richard B.) (York-Sunbury):
Aérodrome de Sydney, 1622
Appointements (Commerce) 4296
Appointements (Intérieur) 2906
Arenburg, William, 1207
Buffles du parc Wainwright, 4272
Commission du port de Québec, 719, 1644
Commission géologique, 475
Commission pour paiement des intérêts de la dette publique, 4280
Différends industriels, 2277
Dragage à Riverport, 1070
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 910, 2321
Exportation du bois à pâte, 475, 4287
Field (B. A.), 1727
Fonds de retraite, impôt sur le revenu, 696
Fourniture du Réseau National, 1728
Hickey (Peter), 1323
Immigration et colonisation, 4375
Impôt sur le revenu, 4043
Impressions, annonces, etc., 4278
Insectes destructeurs (crédit) 1024
Jeunes délinquants, 3529
Ligne de Sunnybrae à Guysborough, 987
Loi de la conciliation et du travail, 2273
Loi de l'inspection et des ventes, 3508
Loi de la milice, 2881, 4624
Loi des banques, 4345
Loi des compagnies, 3495
McCombe (Colonel John), 1178
Médecins du dépt. R.C.S., (St-Jean) (N.-B.), 2793
Middleton, location de terrain, 3524
Mines et minéraux, 4698
Molloy (Dr J. P.), 472
Murdoc (M.) et la Home Bank, 3661
Ottawa Wine Vault Co. (Edifice), 499
Permis (pêche à la nasse) 3408
Phinney (A. W.), 4103
Pont international, rivière St-Jean, 3199
Pont interprovincial, Ottawa, 3207
Pont de Montréal, 4486
Port de Québec, 961
Port de Vancouver, 4580
Ports et rivières, 571, 4148
Pugsley (L'hon. William), 2523
Quai de Greener's-Cove, 1731
Quai Fort-Resolution, 3181
Questions converties en demandes de document (question n° 28), 549

Hanson (Richard B.)—*Fin*
R.C.S. et district de St-Jean, 2705
Receveur de poste de Petite-Rivière, 4272
Remaniement de la carte électorale, 4523, 4620
Service de bateaux, 4313
Service de vapeur Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, 3378
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3373
Service maritime et fluvial, 3273
Sociétés fiduciaires, 3061
Stations de radiophonie, 1837
Subventions (postes et paquebots) 4365
Surveillant des pêcheries (Queen) 831
Tarif-marchandises, 1436
Terres du réseau National, 1733
Traitements R.C.S., 2687
United Church of Canada, 780, 1481
Zinck (Daniel J.), 1314

Harding (Feu le président), 501

Harding (Major J. B.), 2937

Harris (Joseph Henry) (York-Est):
Aide professionnelle, 2771
Appareils de sauvetage, 1527
Appointements, etc. (Douanes et accise) 2833
Appointements des postiers, 3176
Carte électorale, 665
Discours du trône, 197
Examinateur des brevets, 1177
Forster (A. P.), 3711
Grève des postiers, 3477, 3720
Home Bank, 2265, 3408, 3770
Hudson (A. R.), M.P., 3240
Immigrants allemands, 1318
Remaniement des appointements (Service civil) 2932
Sociétés fiduciaires, 3065
Subventions (postes et paquebots), 3359
Symington (H. J.), 1645

Hatfield (Paul La Combe) (Yarmouth and Clare):
A la mémoire de feu B. B. Law, 1479
Division des mines (crédit), 3927

Healy (Albert Frederick) (Essex-Nord):
Appointements des postiers, 3300
Home Bank (enquête), 51, 764
Ports et rivières (crédit), 571
Remaniement de la carte électorale, 4521
Sociétés fiduciaires, 3066
Tarif douanier, 2402

Hocken (Horatio Clarence) (Toronto-Ouest):
Appointements (Commerce), 4300
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2830
Appointements des postiers, 3299
Budget, 1875
Carte électorale, 656
Charbon au Canada, 856
Code criminel (loi), 4340
Commerce des grains (loi), 2296
Consignation de whiskey au Mexique, 1733
Département des assurances, 1069
Discours du trône, 178
Egouts (Portage-la-Prairie), 3179
Elévateur à Edmonton, 3430
Grève des postiers, 3410, 3771
Home Bank, 51, 4156
Institutions scientifiques, 1077
Inverness Ry. and Coal Co., 1316
Loi de la conciliation et du travail, 2273
Loi de l'enseignement technique, 2357
Loi de 1918 sur le service civil, 4564
Mulvey (Thomas), 1069
Parade de la milice, 4685
Peine (La) de mort, 1289
Pont de Montréal, 4499
Ports et rivières (crédit), 574
Prêts aux chem. de fer Nationaux, 4738
Procès-verbaux et le Hansard, 3475
Retraite des employés, 4001
Séances du matin et du samedi, 4270
Service des douanes (Toronto), 464
Service de renseignements commerciaux, 2304
Service maritime et fluvial, 3274
Service postal ambulant, 4692
Transport du courrier, 3522
Viaduc de Toronto, 4511

Hodgins (Archie Latimer) (Middlesex-Est):
Budget, 1554
Home Bank, 1409
Nomination d'employés recevant $3,000, 721

Hoey (Robert Alexander) (Springfield):
Budget, 2080
Discours du trône, 373
Levés topographiques, 1081
Loi des douanes et de l'accise, 4246
Relations industrielles, 4763
Ryckman (M.), contredit, 1624
Tarif douanier, 2803
United Church of Canada, 4073

Home Bank:
722, 1312, 1313, 1409, 1434, 1616, 1641, 1688, 2265, 2408, 3175, 3408, 3710, 3770, 4156, 4484, 4771, 4774
Chemins de fer Nationaux (dépôt), 580
Correspondance, 834, 938

Home Bank—*Fin*
Déposants, 1264, 1527
Députation, 781
Enquête, 51, 165, 352, 578, 723, 1440, 3057, 3242
Impôts et dépôts, 1481
Murdock (M.), 3293, 3407
Rapport 4696

Hopkins (E. N.) (Moose Jaw):
Budget, 2065
Embranchement Saint-Paul vers le Sud-est, 1235
Home Bank, 1434

Hubbs (John) (Prince Edward):
Budget, 2009
Hôpital Mowat, 2077

Hudson (Albert Bellack) (Winnipeg-Sud):
Budget, 1734
Dumping, 1839
Fait personnel, 3293
United Church of Canada, 1526

Hughes (James J.) (King) (I. P.-E.):
Budget, 1605
Cabinet de lecture, 2475
Charbon au Canada, 875
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4646
Discours du trône, 144
Emploi des enfants en mer, 3877
Emprunt de 300 millions, 3905
Ports et rivières, 4081
Quai (Fort-Resolution), 3185
Service de renseignements commerciaux, 2302
Subventions aux paquebots, 3153
Tarif douanier, 2403, 2482, 2547

Humphrey (Levi William) (Kootenay-Ouest):
Budget, 2058
Coalitions (crédit), 2368
Commission fédérale d'appel, R.C.S., 2698
Exposition Wembley, 3560
Fonds des cantines, 4448
Home Bank, 1312
Impôt sur le revenu, 2587
Kootenay flats, 2523, 4103
Laboratoire d'essai, 588
Ligne de Ducks à Armstrong, 1008
Loi de l'enseignement technique, 2363
Loi des pensions, 4863
Malades et examen médical, 2625
Mines et minéraux, 4697
Pensions (D.R.C.S.) 4603, 4816
Ports et rivières, 3191
Rapport du comité des pensions, 4768
Régime des bureaux de poste, 1643
Royale Gendarmerie à cheval, 4584

Humphrey (Levi William)—*Fin*
Service des soldats, 4801
Terres et parcs fédéraux, 1117

Hunt (Aylmer Byron) (Compton):
United Church of Canada, 1526, 1642

Hyde (Col. Reid), 3711

Immigration:
Arméniens, 1069, 2408
Dépêche du Journal d'Ottawa, 2385
Emigration aux Etats-Unis, 1210, 1365, 1435
Emigrés Suédois, 4158
Emploi des Chinois sur les navires, 2626
Enfants de la Grande-Bretagne, 1424
Entretien des immigrants, 1440
Equipage chinois, 1531
Expositions (crédit) 3569
Exposition (Wembley) 3552
Frais d'immigration et de colonisation, 471
Immigrants allemands, 1318
Immigration chinoise, 1441, 4272
Immigration japonaise, 2767, 4216
Immigration orientale, 579, 2704
Immigration et colonisation, 4359
Immigrants des îles Hebrides, 1956
Loi de l'immigration, 3408, 4158, 4568
Magasins, 1439
Ministère de l'Immigration à Québec, 831, 1317
Personnel, 1321
Plombiers et ajusteurs de Windsor, 502
Port d'Halifax, 1205
Prix de la cantine, Québec, 463
Remboursement aux immigrants, 253
Restaurant de l'immigration (Québec) 1121, 1411
Secours aux Canadiens, 3568
Secours aux colons, 831
Smith (Mre M. E.), 581
Société de colonisation du Canada, 1956
Sociétés de colonisation, 463

Intérieur:
Agent régional (Fort-Smith) 2520
Aide professionnelle, 2770
Arpentage, (crédit) 4715
Assainissement des terres marécageuses, 2631
Assurance du transport de charbon, 4715
Avance aux soldats sur les terre, 4777
Avance pour grain de semence, 2865
Baux des terrains houillers (Hoppe) 2795
Buffles (Les), 4272
Câble de l'Empire, 473
Canadian Petroleums Limited, 4685
Canal d'assainissement de Chicago, 464, 699
Charbon au Canada, 834
Chute d'eau de Carillon, 1071

Intérieur—*Fin*
Commission du lac des Bois, 2783
Commission géologique (crédit) 4698
Concessions de gaz et de pétrole, 3239
Concessions houillères, 475, 2103
Concession hydraulique, (Banff) 551
Concession Slade, 2104
Conférence internationale hydroélectrique, 2784
Conseil de recherches, 4424, 4561
Conseil du Yukon, 475
Cory (T. L.), 1528
Détournement de A. C. Oxley, 2867
Division des mines (crédit) 3918
Embargo (alcools) 462
Emigration en Bolivie, 2475
Energie hydraulique (Ontario) 2933
Energie hydraulique du parc de Banff, 310
Examinateurs des brevets, 1177
Exploitation hydraulique (Shepody) 1645
Exploitation du pétrole ou du noir de fumée, 2627
Extraction du quartz, (Yukon) 577, 629, 1312, 4691, 4694
Forces et ressources hydrauliques, 1249
Frais de l'Observatoire, 1018
Gouvernement du territoire du Yukon, 1104
Gravure, lithographie, cartes, 2864
Indemnité (feu T. B. Lawlor) 4699
Industrie pétrolifère (Kent et Lambton) 3988
Industrie pétrolifère (Ontario) 3241
Institut impérial, (crédit), 4698
Institutions scientifiques, 1074
Kootenay flats, 2523, 4103
Lac Waterhen, 3988
Levés topographiques, 1079
Lieux historiques, 3240, 3241
Loi des terres fédérales, 791, 3236
Loi des territoires du Nord-Ouest, 2937, 3255
Loi des titres de biens-fonds, 3852
Mines et la commission géologique, 3918
Mines et minéraux, 4696
Noir de charbon, 2795
Parcs du Dominion, 1237
Parcs, lieux historiques, etc., 2785
Personnel du Nord-Ouest (territoires) 1073
Placement agricole des soldats, 580
Primes (minerai de fer) 461, 1622
Protection des forêts, 253
Recherches scientifiques, 4156
Secours aux colons, 2868
Service géodésique, 1093
Subvention à l'association forestière, 1249
Terres fédérales, 3816, 4708
Terres et parcs fédéraux, 1111, 2768, 2862
Territoires du Nord-Ouest, (crédit) 1106
Titres de biens-fonds, 3237
Traitement (crédit) 2893, 4708
Usine hydraulique de Banff, 964

Irvine (William) (Calgary):
Acte de l'A. B. N., 533
Age des chauffeurs et des soutiers, 3877
Appointements des postiers, 3244, 3296
Canadian Bank Note Co., 1073
Commission pour paiement des intérêts de la dette publique, 4280
Concession Pope, 1726
Conférences interralliées, 4690
Différends industriels (1907) 632
Divorce (égalité des sexes) 578
Emigration en Bolivie, 2475
Energie hydraulique du parc de Banff, 310
Enquête sur l'exportation du bois à pâte, (crédit) 4286
Examen médical des enfants employés, 3879
Exposition (Wembley) 3563
Fait personnel, 275
Fête de la Confédération, 3872
Fonctionnaires publics, 51
Grève des postiers, 3771
Home Bank, 588, 723, 4484, 4772
Immigration et colonisation, 4380, 4390
Indemnité de chômage aux matelots, 3884
Indemnité de vie chère, 354
Lausanne (Conférence de) et le traité turc, 1123
Loi des banques, 4344
Loi des Indiens, 3837
Loi de la milice, 2888
Murdock (M.) et la Home Bank, 3704
Peine (La) de mort, 6, 1265
Postes (Le personnel des), 827
Rapport Dawes, 4050
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3976
Relations industrielles, 4757
Remaniement de la carte électorale, 1065
Réserves indiennes, 4184
Secrétariat des colonies, 4560
Service naval, 4811
Terres et parcs fédéraux, 4712
Traité de Lausanne, 2995

Jacobs (Samuel William) (Georges-Etienne-Cartier):
Appointements, etc. (Douanes et accise), 2841
Assurance contre le feu de la commission d'établissement civil des soldats, 1320
Assurances d'autos, 1729
Brothers (Lt. Col.), 1410
Code criminel (loi), 4340
Convention avec les Etats-Unis relative aux spiritueux, etc., 2876
Egalité des sexes en matière de divorce, 486
Emigrés suédois, 4158
Fonds des cantines, 4586
Impôt sur le revenu, 3049

Jacobs (Samuel William)—*Fin*
Journal *La Croix*, 1410
Pont de Montréal, 4570
Revenu spécial de guerre, 3081
Revision des statuts, 4585
Sociétés fiduciaires, 3067
Tarif douanier, 2397

Jaffray (M.), 3241

Jelliff (Lincoln Henry) (Lethbridge):
Elévateur à Edmonton, 3422
Prêts aux chemins de fer Nationauxx, 4746
Stations agronomiques (crédit), 823
United Church of Canada, 1688

Johnston (J. Fred.) (Last-Mountain):
Budget, 1343
Embranchement Dunblane à Mawer, 1225
Harding (Le major J. B.), 2937

Jones (George Burpee) (Royal):
Bac Hiawatha, 1955
Bureau de poste de Belle-Isle Creek, 468, 475
Chemin de la baie Sainte-Marguerite, 696
Dragage (Abercrombie), 1838
Dragage (Pictou), 1838
Drague N° 5, 3239
Fourniture de charbon à l'édifice de Liverpool (N.-E.), 3239
Gardien de phare (Cèdres), 464, 475
Hôpital militaire, 1071
Hôpital Sainte-Anne de Bellevue, 2630
Quai (Pictou), 1838
Réclamations (pensions militaires), 472
Service de steamers (Pictou), 2266

Justice:
Acte de l'Amérique britannique du Nord 3830
Administration, 4818
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4191
Bac (Le) Hiawatha, 1955
Bill relatif au quartz du Yukon, 252
Code criminel, 4157, 4340, 4685, 4777
Cour de l'échiquier, 2264, 3352, 3538
Criminels libres sur parole, 471
Curateur des biens de l'ennemi, 2271
Drogues narcotiques, 1071
Drogues en Colombie-Anglaise, 1958
Droit d'auteur, 932
Egalité des sexes (divorce), 2230
Gendarmerie (La) à cheval et les réunions, 466
Gendarmerie (La) à cheval et la commission des drogues, 226
Honoraires des séquestres, 1530
Hudson (A. B.), M.P., 3240
Impôt sur les minéraux (Alberta), 827, 1624, 1688, 2271

Justice—*Fin*
Jeunes délinquants, 932, 3526
Loi constitutionnelle, 4776
Loi de l'amirauté, 2271
Loi de la douane, 3525
Loi d'expropriation, 2264, 4584
Loi de faillite, 1439, 4101
Loi des brevets, 636
Loi des juges, 630, 783, 886, 1574, 3346
Loi des lettres de change, 3787, 3525
Loi de libération, 1726
Loi des liquidations, 3473, 4585
Monk (C. W.), 1958
Officiers de la Royale gendarmerie à cheval à Pointe-à-Pic, 584
Partage des amendes (drogues), 1959, 2079, 2080
Peine (La) de mort, 1265, 3407
Pots-de-viniers et parjures, 311
Prisons et écoles de réforme, 2321, 3356
Rapport de la Royale gendarmerie à cheval (narcotiques), 2079
Refus de sanctionner des lois provinciales, 3575, 3770
Remaniement de fonctions dans le service public, 1121
Revision des statuts, 2264, 4585
Royale gendarmerie à cheval, 2229, 4450, 4580
Royale gendarmerie (nominations), 1314
Royale gendarmerie à Vancouver, 1958, 2384
Scrip des métis, 1788, 2230
Sentence de Beauchamp, 1441, 1865
Taxe des ventes, 1322
Terres (Les) des métis, 2273
Traitements des juges, 1317
Trusts, mergers et coalitions, 495

Kay (William Frederic) (Missisquoi):
Divorce (Rilla May Frieman), 3030
Rapports du comté de l'agriculture et de la colonisation, 3472, 3710, 4214.
United Church of Canada, 1615

Kellner (Donald F.) (Edmonton-Est):
Appointements, etc., (Douanes et Accise) 2837
Code criminel (loi) 624
Commission d'établissement des soldats, 1315
Commission des grandes routes, 1178
Discours du trône, 188
Elévateur à Edmonton, 3426
Elévateur à Halifax, 3438
Elévateur (Prince-Rupert) 4333
Elévateurs (crédit) 3392
Fruits, 1521
Immigration et Colonisation, 4403
Ligne de Saint-Paul, 2259

Kellner (Donald F.)—*Fin*
Lignes affermées au Pacifique-Canadien, 2793
Représentation des territoires du Nord-Ouest, 3009
Revenu spécial de guerre, 3074
Tarif douanier, 2494
Taux de fret, 3455
Troupeaux certifiés, 697

Kelly (Fenwick Lionel) (Cap-Breton-Nord et Victoria):
Discours du trône, 7
Présentation, 1
United Church of Canada, 1724

Kennedy (Donald M.) (Edmonton-Ouest):
Amélioration des ports, 3986
Baux de terrains houillers (Hoppe), 2795
Code criminel (loi) 620, 715
Concessions de gaz et de pétrole, 3239
Concessions Isenberg, 3524
Discours du trône, 205
Divisions des Chemins de fer Nationaux, 1205
Embranchement Rosedale, 1502
Exploitation du pétrole et du noir de fumée, 2627
Monnaie américaine, 832
Noir de charbon, 2795
Relations industrielles, 4749
Scrip des métis, 252, 2230, 2273
Stations agronomiques (crédit) 787
Subventions (postes et paquebots) 3359, 4104
United Church of Canada, 1264

Kennedy (John Wilfrid) (Glengarry):
Aide professionnelle, 2775
Déchets industriels, 4106
Pont de Montréal, 4571
Remaniement de la carte électorale, 662, 4550
Réserves indiennes de l'Ontario, 3254
United Church of Canada, 1121, 1526

King (Le très hon. W. L. Mackenzie) (premier ministre):
Achats pour les Chemins de fer Nationaux, 1072
Actionnaires du Grand-Tronc, 584
Administration (Douanes et Accise) 1120
Appointement des postiers, 1789, 3008, 3057, 3120, 3123, 3176, 3236, 3244, 3295, 3713
Automobiles de l'Etat, 1209
Automobiles des ministres, 1413
Autorité de la Chambre des Communes en matière législative, 4867
Banque et commerce, 4691, 4719
Barrage du Saint-Laurent, 827
Base navale de Singapour, 583, 1788

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Brothers (Le lieut.-colonel), 1411
Budget, 1222, 2118
Bureau de poste de Saint-Gédéon, 1323
Bureau de vérification, 494
Bureau du câble transpacifique, 584
Bureau du haut commissaire à Londres, 1410
Canada (Le) et le budget du Royaume-Uni, 2382
Canadien prisonnier du Mexique, 964
Canal d'assainissement de Chicago, 714, 827, 1724, 2573
Canalisation du Saint-Laurent, 353, 461, 476, 605. 782, 884, 1913
Chauffeurs de navires 2524
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 1323, 4630
Choix d'un comité spécial (Ch. de fer) 3007
Chute d'eau de Carillon, 1071
Coalitions d'expéditeurs, 2385
Code criminel, 4685, 4777
Colonies (Le secrétariat des), 4560
Colonisation impériale, 1411
Comité consultatif du tarif, 4049
Comité des mines, forêts et cours d'eau, 721, 825
Commission d'achat, 464
Commission de vérification et celle du service civil, 1074
Commission mixte internationale, 1957
Conférence interalliée, 3713, 4685, 4775
Conférence de Lausanne, 1441, 2417, 2518
Congé de Pâques, 715, 1408, 1409
Convention avec les Etats-Unis relative aux spiritueux, 542, 2877, 2931, 2932, 2933, 3120
Cranfield (M.), 4560
Crédits de 1925, 471
Date de l'assemblée du Parlement, 3989
Décès de A. T. Léger, 3
Demandes de documents, 4559
Démission de M. Mitchell, 2230, 2263
Démission de sir Lomer Gouin, 4, 5
Députation à Wembley, 4101
Différends industriels, 4106, 4568, 4584, 4624
Discours du trône, 28
Dragage, 3235
Droits perçus sur les peaux, 500
Edifice du Parlement (crédit) 559
Edifice Union Club à Londres, 693
Edifices (crédit) 646, 669
Egalité des sexes (divorce) 2230
Election partielle de Hastings-Ouest, 3990
Elévateurs de Prince-Rupert, 3009
Embranchement de China-Clay (amendement du Sénat), 4696
Embranchement des Ch. de fer Nationaux, 1412

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Emigration en Bolivie, 2475
Enfants employés dans la navigation, 2524
Exportation du bois à pâte, 719, 781, 884
Exposition (Wembley) 3555, 4559
Extraction du quartz (Yukon) 577, 4691
Fermes expérimentales, 717
Fête de l'Ascension, 2518
Fête de la Confédération, 3771, 3872
Fête du roi, 2518
Fielding (le très hon. W. S.), 4
Fonctionnaires publics, 51
Forces navales, 502
Frais de voyage des délégués à la conférence de Genève, 4851
Frais de voyage des ministres de la couronne, 4861
Frais du Congrès international des mathématiques, 4852
Français (Le) à l'exposition de l'empire, 2876
Galerie Nationale, 3225
Gardien de phare à Saint-François, 1322
Gare d'Halifax, 2768
Harding (Le président), tableau, 502
Hiawatha (Le bac), 1955
Home Bank, 51, 352, 578, 722, 771, 781, 824, 3057, 4484, 4696, 4771, 4774
Hyde (Le colonel Reid), 3711
Immigration et colonisation, 4364
Immigration japonaise, 459, 471, 2768
Immunité des consuls, 2934, 3009
Importation des spiritueux au Yukon, 1409, 3723
Impôt sur le revenu, 2609
Indemnité de chômage aux matelots, 3885
Indemnité de vie chère aux mutilés, 1913
Indemnité de vie chère, 354, 476
Ingénieurs américains et la canalisation du Saint-Laurent, 1412
Law (B. B.), commémoration, 1476
Lausanne (La conférence de) et le traité turc, 1123
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 517
Loi de faillite, 4692
Loi de finances, 4857
Loi de 1918 sur le service civil, 4564
Loi des douanes et de l'accise, 4062, 4260
Loi des juges, 886
Loi des pensions, 4864
MacKelvie (John A.), M.P., 2796
Mercredi des cendres, 5
Mines, forêts et cours d'eau, 1017
Ministre (Le) du Travail et la Home Bank, 2414, 3684
Monument Baker, 5, 47
Motion d'ordre, 826, 4215, 4860
Mutations dans les comités, 826

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Ordre pour production de documents, 4860
Paiement au *Toronto Globe*, 3989
Partage d'amendes (loi des narcotiques), 2080
Passeports aux Canadiens, 2936
Peine (La) de mort, 1296
Pensions (loi Calder), 1018, 1071
Pensions, assurance, 1364
Pensions des fonctionnaires de l'Etat, 2625
Pension pour la vieillesse, 462, 4558
Perception des impôts, 3266
Personnel des chemins de fer Nationaux, 1072
Perte de navire, indemnité de chômage, 2524
Plaquette commémorative, 1435
Ports et rivières, 574, 4078
Postes (Le personnel des), 827
Procès-verbal de la Chambre, 1123
Programme législatif, 2934, 3521, 4156
Quai de Moser-River, 1322
Rampes (Les) des ch. de fer Nationaux, 1410
Rapport Dawes, 3575, 4050, 4216
Rapport du comité des pensions, 4768
Ravitaillement de la Grande-Bretagne, 4158
Régime des bureaux de poste, 1643
Règlement (budget), 1675
Relations industrielles et internationales, 1074, 2475, 4759
Relations ouvrières, 610
Remaniement des appointements (Service civil), 2519, 2932, 3007
Remaniement de la carte électorale, 6, 579, 650, 1018, 1065, 1364, 4514, 4776
Renvoi du receveur de poste (La Tuque), 2629
Représentation canadienne aux Etats-Unis, 463, 4845
Représentation des territoires du Nord-Ouest, 3009
Républiques soviétiques, 3245, 3521, 3710
Retard dans les réponses aux questions, 2475
Rétribution du personnel des postes, 722
Richard Fordham, 587
Scrips des métis, 2230, 2273
Séances du matin, 3521, 4050 (camedi), 2701, 3521
Séances du mercredi soir, 2227, 2632
Secrétaire de l'Orateur, 2378, 2793, 2936, 3239
Service sténographique, 1412, 1838
Situation agricole, 4101
Société des Nations, 1410
Statut du haut commissaire, 3123
Tarif avec l'Angleterre, 2520
Tarif douanier, 2419
Taux de transport, 2701
Torrance (Le Dr), renvoi, 2450
Trafic-marchandises sur les chemins de fer Nationaux, 1072

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Fin*
Traité avec la Belgique et le Luxembourg, 4049
Traité avec la Turquie, 965
Traité d'aide mutuelle, 2574, 2631
Traité de Lausanne, 938, 1122, 1789, 2271, 2934, 2937
Traité relatif au flétan, 2701
Traitements (Conseil privé), 4719
Transport sur les Grands lacs, 2876
Travaux de la Chambre, 398, 550, 2797
Travaux publics (crédit), 552
Trusts, mergers et coalitions, 495
United Church of Canada, 3292, 3632, 3725, 3759
Ventes de biens des chemins de fer Nationaux, 1072
Village de Sainte-Emélie de l'Energie, 2877
Vote transférable, 3060, 3712, 3820, 4102, 4157, 4341, 4558, 4685, 4691

King (L'hon. James H.) (Ministre des Travaux publics):
Acadia Contractors Limited, 467
Aerodrome de Sydney, 1622
Appointements (Travaux publics), 4835
Architecture (crédit), 3219
Barrages (Ottawa), 3223
Bras nord de la rivière Fraser, 469
Bureau Canadien de Londres, 540
Bureau de poste de Sturgeon-Falls, 2935
Bureaux de l'administration (Saskatoon), 3120
Convention avec la ville d'Ottawa, 3986, 4183
Coût du palais législatif, 1316
Dépôt de journaux (Winnipeg), 3522
Discours du trône, 367
Digue de Morrisburg, 2936
Dragage, 3198, 3233
Dragage (Abercrombie), 1839
Dragage (Pictou) 1838
Dragage à la barre Annieville, 469
Dragage à Riverport, 1070
Drague n° 5, 3239
Edifice de Saskville, 585
Edifices (crédit) 552, 638, 666
Edifices de la douane (Toronto) 2824
Egouts (Portage-la-Prairie), 3178
Elévateur (Prince-Rupert) 4332
Evans (Sandford), 1837
Fourniture de charbon à l'édifice de Liverpool, 3240
Galerie Nationale, 3224
Gauthier (Louis), 2936
Génie (crédit) 3221
Harrigan's Cove, 3240
Immeuble Daly, 2270
Immeubles occupés par la commission du service civil, 964

King (L'hon. James H.)—*Fin*
Jaugeage et mesurage des rivières, 3229
Jetée Dartmouth, 469
Lignes télégraphiques, etc., 3212, 4824
Location d'un bureau de poste, 3344
Location de terrain (Middleton) 3524
Loyer des bureaux (R.C.S.) 1181
McDonald's Landing, 2793
Moffat (W. J.), 2078
Parc Stanley, 3196
Phinney (A. W.), 4104
Pont de Grand-River, 2383
Pont Des-Joachims, 3210
Pont international (rivière St-Jean) 3199
Pont interprovincial (Ottawa) 3207
Port de Vancouver, 4459
Ports et rivières, 571, 2920, 3177, 3191, 3852, 4071, 4131 4829
Quai du Bic, 4217
Quai Bowen-Island, 3186
Quai de Bronte, 460
Quai Fort-Resolution, 3180
Quai de Grand-Bend, 583
Quai de Greener's-Cove, 1731
Quai d'Oakville-Est, 460
Quai de Moser's-River, 1527
Quai et rivière Moser, 470
Quai Pictou, 1838
Quai Saint-Grégoire, 1317
Question convertie en ordre de dépôt de documents, 500
Rayner (E.) 1066
Réseau télégraphique du Yukon, 1730
Rideau Hall (crédit), 4828
Ritcey Brothers, 467
Rivière Fraser, 3188
Subvention à l'Armée du Salut, 3120
Subvention pour cales sèches, 1320
Téléphone chez Daniel MacNeil, 938
Vapeur *Petrel*, 4273
Victoria-Beach, 3180

Knight (G. F.), 2520

Knox (Andrew) (Prince-Albert):
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 2876, 4630
Commerce des grains (loi) 2300
Embranchement Dunblane à Mawer, 1228
Embranchement Prince-Albert à Paddockwood, 1231
Embranchements des Chemins de fer Nationaux, 1130
Lac Waterhen, 3988
Ligne de Melfort, 2342
Motion d'ordre, 826, 2437
Quai Fort-Resolution, 3180
Réclamations pour réparations, 473

Knox (Andrews)—*Fin*
Royale gendarmerie à cheval, 4451, 4582
Solde créditeur de la commission du blé, 630
Stations agronomiques, (crédit) 799
Terres et parcs fédéraux, 1115

Kyte (George W.) (Cap-Breton-Sud et Richmond):
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 898
Loi de la milice, 2880
Service de paquebots, 3343
Tarif douanier, 2551

Ladner (Leon Johnson) (Vancouver-Sud):
Acadia Contractors Limited, 467
Appointements (Intérieur), 2918
Appointements, etc., (Douanes et Accise) 2827
Bras nord du fleuve Fraser, 468
Budget, 1969
Commission royale sur le bois à pâte, 498
Comptes d'épargnes, 1184
Conseil des recherches, 4429
Discours du trône, 438
Dragage à la barre Annieville, 469
Fonds des cantines, 4442, 4444, 4591
Harding (Le président), tableau, 1365
Immigration et colonisation, 4381
Immigration japonaise, 4215
Inspecteur en chef des pêcheries (Vancouver) 965
Loi de l'immigration, 4022
Loi des douanes et de l'accise, 4066
Loi des Indiens, 4420
Loi des pêcheries, 4424
Lunenburg Marine Ry. Co., 496
Personnel de l'impôt sur le revenu, 4773
Port de Vancouver, 4476
Ports de l'Atlantique, 2379
Ports et rivières, 4097
Radiation d'une résolution, 2101
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3933
Ritcey Brothers, 467
Royale gendarmerie à cheval, 4452
Service de renseignements commerciaux, 2317
Service extérieur (postes) 4835
Traité avec la Belgique, 4225
Travaux au port de Vancouver, 1959
United Church of Canada, 3753

Laliberté (Wilfrid), 1437

Lanctôt (Roch) (Laprairie-Napierville):
Appointements des postiers, 3304
Districts militaires, 828
Ligne de Grande-Fresnière à Rinfret, 976

Lanctôt (Roch)—*Fin*
Milice canadienne, 933

Lapierre (Edmond Anthony) (Nipissing):
Budget, 1636, 1646
Bureau de douane de Mattawa, 2266
Bureau de poste de Sturgeon-Falls, 2935
Canalisation du Saint-Laurent, 600
Digue de Témiscamingue, 504
Discours du trône, 10
Extraction du quartz (Yukon) 4695
Service extérieur (postes) 4837

Lapointe (L'hon. Ernest) (Ministre de la Justice):
Acte (L') de l'Amérique britannique du Nord, 515, 3830
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4197
Banque d'Hochelaga, 4184
Budget, 2183
Bureau de douane de Mattawa, 2266
Code criminel, 622, 715, 4157
Concerts dans les pénitenciers, 1365
Cory (T. L.), 2629
Cour de l'échiquier, 2264, 3352, 3538
Différends industriels, 4119
Directeur du pénitencier de Dorchester, 1955
Discours du trône, 311
Divorce (Rilla May Freeman), 3030
Fait personnel, 3294
Fonctionnaires acadiens français, 3058
Gendarmerie à cheval et les réunions, 466
Gendarmerie (La) à cheval et la commission des drogues, 2267
Home Bank, 825, 2265
Hudson (A. B.), M.P., 3240
Impôt sur les minéraux (Alberta), 827
Jeunes délinquants, 932, 3526
Laliberté (Wilfrid), 1437
Loi constitutionnelle, 4776
Loi de l'Alberta sur l'impôt minier, 1624, 1688
Loi de la douane, 3525
Loi de faillite, 1440
Loi de l'amirauté, 2271
Loi d'expropriation, 2264, 4584
Loi des brevets, 636
Loi des élections, 2519
Loi des juges, 630, 783, 886, 1574, 3346
Loi des lettres de change, 3787, 3525
Loi des liquidations, 3473, 4585
Loi des pénitenciers, 494, 782
Macnab (Brenton A.), requête, 1411
MacNeil (D. Stanley), 2704
Mission catholique du pénitencier (Kingston), 1066
O'Brien (Martin T.), 3522
Officier de la Royale gendarmerie à cheval à Pointe-à-Pic, 584

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Fin*
Partage des amendes (drogues), 1959, 2079
Peine (La) de mort, 1284
Pénitenciers (crédit), 4817
Pont de Montréal, 4573
Ports et rivières, 4153, 4833
Pots-de-viniers et parjures, 3711
Prisons et maisons de réforme, 2321, 3356
Procès-verbaux et le hansard, 3475
Rapport du comité de la banque et du commerce, 4340
Rapport du comité des pensions, 4768
Rapport de la Royale gendarmerie à cheval (narcotiques), 2079
Refus de sanctionner des lois provinciales, 3575, 3770
Remaniement de la carte électorale, 4617
Remaniements de fonctions dans le service public, 1121
Revision des statuts, 2264, 4585
Royale gendarmerie à cheval, 4580, 4450
Royale gendarmerie à cheval (nominations), 1314
Royale gendarmerie à cheval, Vancouver, 2384
Scrip des métis, 1788
Sentence de Beauchamp, 1441
Taxe des ventes, 1322
Taxe sur les minéraux (Alberta), 2271
Terres et parcs fédéraux, 4713
Traité de Lausanne, 2969
Traité relatif au flétan, 2702
Traitement des juges, 1318
Vote transférable, 949, 2631
Wing (J. J.), 2077

Lavigueur (Henri E.) (Québec-Comté):
Arsenal de Québec, 2383
Budget, 1468
Byrnes (J. H. R.), 1317, 1620
Chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, 1732
Embranchements des chemins de fer Nationaux, 1412
Entretien des immigrants, 1440
Gare de Québec, 1438
Impôt sur le revenu, 1422
Magasin de l'immigration, 1439
Ministère de l'Immigration à Québec, 1317
Port de Québec, 1321, 1438
Ports de Vancouver, Toronto, Montréal, Québec, 1321
Ports et rivières (crédit), 4834
Quai Saint-Grégoire, 1317
Restaurant de l'immigration (Québec), 1121, 1411
Service de bateaux entre Québec et l'île d'Orléans, 583
Subventions aux expositions, 2078

Law (B. B.) (feu). Commémoration, 1408, 1435 1475

Leader (Harry) (Portage-la-Prairie):
Accord du Pas-du-Nid-de-Corbeau, 2875
Bureaux de placement, 2293
Carte électorale, 659
Commissions d'enquête, 1957
Déchets industriels, 4111
Différends industriels, 2285
Egouts (Portage-la-Prairie), 3179
Entomologie, 1023
Examen médical des enfants employés, 3880
Industrie laitière (crédit), 1055
Loi de l'enseignement technique, 2344
Loi des juges, 3350
Loi des lettres de change, 3788
Police sanitaire des animaux, 2467
Ports et rivières, 4083
Publications agricoles, 1943
Quai Fort-Resolution, 3183
Recherches industrielles, 3460
Séances du mercredi, 2227
Service géodésique, 1095
Service de renseignements commerciaux, 2301
Territoires du Nord-Ouest (crédit), 1106
Torrance (Dr), renvoi, 2467
Traitements des juges, 1317

Lemelin (M.), 963

Lesueur (Richard Vryling) (Lambton-Ouest):
Budget, 1688
Remaniement de la carte électorale, 4552
Service de renseignements commerciaux, 2315
Tarif douanier, 3037

Levesque (J.-B.), 475, 1624, 2014, 4102

Lewis (Arthur John) (Swift-Current):
Avance pour grain de semence, 2867
Canalisation du Saint-Laurent, 607
Coalitions (crédit), 2375
Discours du trône, 83
Embranchement Dunblane à Mawer, 1225, 2340
Embranchement Grande-Fresnière, 2255
Exposition Wembley, 3553
Extension de Gravelbourg à Neidpath, 1134, 2256
Ligne de Lloydminster, 2342
Ligne de Sunnybrae à Guysborough, 989
Loi de 1918 sur le service civil, 4563
Loi des douanes et de l'accise, 4246
Marine marchande, 4568
Pont de Montréal, 4486, 4569
Ports et rivières, 4092
Retraite des employés, 4129
Subvention pour l'association des Boy Scouts, 4284

Lewis (Arthur John)—*Fin*
Terres et parcs fédéraux, 1112, 1243
Territoires du Nord-Ouest (crédit) 1107
Traitements Rétablissement Civil des Soldats, 2691
Travail d'intérieur R.C.S., 2697
United Church of Canada, 3727

Lt Gouverneur du Manitoba, 3830

Logan (Hance James) (Cumberland):
Acheminement des marchandises sur le réseau de l'Etat, 935
Budget supplémentaire, 4309
Charbon au Canada, 841
Comptes publics, 4685
Discours du trône, 165
Division des mines, (crédit) 3930
Embranchement Kingsclear, 2321
Frais d'enquête (Antilles) 4337
Loi de la milice, 2882, 4628
Murdock (L'hon. M.) et la Home Bank, 3667
Peine (La) de mort, 1276
Perceptions des impôts, 3262
Pont de Montréal, 4572
Retraite des employés, 4126
Service de renseignements commerciaux, 2307
Subventions aux paquebots, 3132

Loi Calder:
Pensions accordées, 1018, 1071

Loi de l'Amérique britannique du Nord, 504

Lougheed (Hon. Sir James A.), monument Baker, 50

Lovett (Lewis Johnstone) (Digby-Annapolis):
Budget, 1676
Congé de Pâques, 716
Ports et rivières, 3195
Séances du matin et du samedi, 3521
United Church of Canada, 1175

Lovie (William James) (Macdonald):
Budget, 1866
Destruction des buissons d'épine-vinette, 3524

Low (L'hon. Thomas Andrew) (Renfrew-Sud):
Blé des Etats-Unis dans les élévateurs canadiens, 3059
Bureau de la statistique, 830
Bureau du tarif des douanes, 3508
Câble des Antilles, 3515
Chargement de wagons, 2076
Commerce des grains (loi) 2296
Commission royale sur les grains, 1442, 3009, 3712

Low (L'hon. Thomas Andrew)—*Fin*
Elévateur à Edmonton, 1208, 3422
Elévateur à Halifax, 497, 3431
Elévateur à Vancouver, 1644
Elévateurs (crédit) 2301, 3383
Enquête sur les grains, 496
Exportation d'énergie électrique, 3345
Exportations des provinces Maritimes, 3771
Fabrication et exportation d'instruments aratoires, 832
Grain (Le) par voie de Portland, 695
Home Bank, 1641
Houille américaine, 498
Importations des Etats-Unis, 497
Importation de blé des Etats-Unis, 1643
Impressions de documents, 3509
Inspection du gaz et de l'énergie électrique, 3381
Inspection des paquebots, 3381
Inspection des poids et mesures, 3511
Loi des droits d'auteurs, 831
Loi des grains, 3086
Loi de l'inspection et des ventes, 3507
Loi de libération conditionnelle, 1726
Patent Record, 3517
Pesage du grain, 1315
Peseur à l'élévateur de Vancouver, 1644
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3177, 3356, 3410, 3478, 3538
Présentation, 1
Primes pour pétrole brut, 1206, 2295
Recherches industrielles (crédit), 3456
Service de paquebots, 3335
Service de renseignements commerciaux, 2301
Service de vapeur (Pictou), 2266
Service entre Pictou, etc. et les îles de la Madeleine, 1642, 3374
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3370
Service de vapeur avec la Nouvelle-Zélande, 3173
Service entre Montréal et Gaspé, 3376
Subventions aux paquebots, 3132
Subventions (postes, paquebots) 3358
Surplus d'élévateurs, 1315
Surestimation de qualité de blé, 830
Symington (H. J.), 1645
Tarif des Etats-Unis, 3058
Taux de fret, 3453, 3473, 3789
Tremblement de terre au Japon (réclamation) 2104
United Church of Canada, 1434

Lucas (William Thomas) (Victoria) (Alb.)
Commission d'enquête sur le grain, 3712
Discours du trône, 227
Elévateur de Vancouver, 4416
Elévateurs (crédit), 3405

Lucas (William Thomas)—*Fin*
Personnel qui enquête sur la rouille du blé, 4855
Port de Vancouver, 4468
Prolongement de Lloydminster, 1173
Service extérieur (postes) 4837
Stations agronomiques (crédit) 787

McBride (Thomas George) (Caribou):
Appointements (Douanes et Accise) 2829
Automobiles de l'Etat, 1865
Budget, 1568
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4669
Discours du trône, 303
Divorce (Rilla May Freeman) 3031
Edifice du parlement (crédit) 559
Edifices (crédit) 673
Elévateur (Prince-Rupert), 4331
Embranchement Rosedale, 1507
Exposé annuel des chemins de fer, 2745
Expositions (crédit), 3571
Exposition Wembley, 3559
Fleuve Fraser, 3190
Frais de déplacement des ministres, 1321
Immigration et colonisation, 4366
Indemnité de chômage aux matelots, 3881
Industrie laitière (crédit), 1062
Jaugeage et mesurage des rivières, 3229
Ligne de Cowichan-Bay, 1012
Ligne de Ducks à Armstrong, 1005
Lignes télégraphiques, 3214
Mullis (Alma Ducharme), 4786
Parc Stanley, 3197
Peine (La) de mort, 1305
Perception des impôts, 3265
Personnel du département R.C.S., 1070, 1176
Police sanitaire des animaux, 2467
Port de Vancouver, 4477
Ports et rivières, 3194
Remaniement de la carte électorale, 4622
Retraite des employés, 4125
Séances du matin et du samedi, 4271
Service des soldats, 4801
Service extérieur (postes), 4841
Subventions aux paquebots, 3146
Tarif douanier, 2548
Taux de fret, 3813
United Church of Canada, 3751, 3780, 3827

McCombe (Le colonel John), 1178

McConica (Thomas Henry) (Battleford):
Budget, 1704
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4672
Classement des porcs, 936
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 930
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 510
Murdock (L'hon. M.) et la Home Bank, 3708

McConica (Thomas Henry)—*Fin*
Peine (La) de mort, 1302
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3417, 3481
Prolongement de Lloydminster, 1163
Prolongement de Loverna, 1150
United Church of Canada, 1481, 3752

McCrea (Francis N.) (Sherbrooke):
Budget, 2027
Immigration et colonisation, 4373
Revenu du Canada, 4104
United Church of Canada, 2474

McDonald (Angus) (Témiscamingue):
MacNeil (D. Stanley), 2704

McDougall (Dr W. A.), 1731

McGiverin (Harold Buchanan) (Ottawa):
Appointements des postiers, 3298
Bills privés, 4268
Edifice du parlement (crédit), 560
Life Underwriters Association of Canada, 3318
Rapport (législation privée), 3988, 4749
Retraite des employés, 4002
United Church of Canada, 3236, 3608, 3771

McIsaac (Colin Francis) (Antigonish-Guysborough):
Ligne Sunnybrae à Guysboro, 980
Service de paquebots, 3339

McKay (Matthew) (Renfrew-Nord):
Enquête sur la Home Bank, 3242
Recherche industrielle, 3469

McKillop (Hugh C.) (Elgin-Ouest):
Budget, 2051
Marque d'origine sur les marchandises allemandes, 1067
United Church of Canada, 1616

McLean (Daniel S.), 1530

McMaster (Andrew Ross) (Brome):
Acoustique de la Chambre, 698
Age des chauffeurs et des soutiers, 3877
Appointements (commerce), 4301
Budget, 1588
Discours du trône, 331
Edifice du parlement (crédit), 552
Edifices (crédit), 678
Egalité des sexes en matière de divorce, 488
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 896
Emprunt de 300 millions, 3887
Field (Sir Frederick), 3875
Impôt sur le revenu, 2590
Indemnité de chômage aux matelots, 3882
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 513

McMaster (Andrew Ross)—*Fin*
Loi de l'immigration, 4019
Loi des banques, 4233
Loi des douanes et de l'accise, 4254
Loi des Indiens, 3851
Peine (La) de mort, 1282
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3412
Remaniement de la carte électorale, 4516
Tarif douanier, 2394, 2494, 2556
Taux de fret, 4167
Taxe sur les ventes, 2578
Traité avec la Belgique, 4225
Travaux de la Chambre (règlement), 551
Vote transférable, 957

McMurray (L'hon. Edward James) (Solliciteur général):
Budget, 1798
Criminels libres sur parole, 471
Egalité des sexes en matière de divorce, 484
Peine (La) de mort, 1298
Présentation, 1

McQuarrie (William Garland) (New-Westminster):
Aide professionnelle, 2775
Appointements (Intérieur), 2893
Appointements des postiers, 3324
Bell (J. L.), 3241
Chemin de fer National à Vancouver, 467
Commission des chemins de fer, 398
Commission des pêcheries de la Colombie-Anglaise, 469
Commission du lac des Bois, 2783
Commission fédérale d'appel, R.C.S., 2699
Conférence internationale hydroélectrique, 2784
Dépôt de journaux (Winnipeg), 3522
Discours du trône, 345
Division des mines (crédit), 3919
Effectif de la troupe permanente, 3345
Egalité des sexes en matière de divorce, 487
Fleuve Fraser, 3188
Forces et ressources hydrauliques, 1251
Galerie Nationale, 3225
Immigration japonaise, 471
Impressions de journaux, 586
Indiens, Ontario, 3329
Industrie laitière, (crédit), 1958
Institutions scientifiques, 1075
Lignes télégraphiques, etc., 3213
McDonald's Landing, 2793
Moyenne de rétribution dans le service civil, 1065
Parcs du Dominion, 1247
Parcs, lieux historiques, etc., 2788
Pénitenciers (loi), 782
Polices d'assurance-vie en déchéance, 478
Ports et rivières, 3192
Remaniement de la carte électorale, 1210

McQuarrie (William Garland)—*Fin*
Revision des appointements du Service Civil, 2519
Secours aux colons, 2871
Service géodésique, 1093
Tarif (Le) des Etats-Unis et notre blé, 165
Terres et parcs fédéraux, 1113
Territoire du Nord-Ouest (crédit) 1108
Traitement des fonctionnaires de l'Etat, 718
Usine hydraulique de Banff, 964
Vote transférable, 950

McTaggart (Neil Haman) (Maple-Creek):
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4636
Discours du trône, 307
Home Bank, 1616
Ligne de Radville, 2341
Terres fédérales (loi) 781
Terres et parcs fédéraux, 1114

Macdonald (L'hon. Edward Mortimer) (Ministre de la Défense Nationale):
Administration (Défense Nationale) 4267
Arsenal de Québec, 2382
Budget, 2204
Camp Borden, 1438
Camps de la milice et des cadets, 3523
Collège militaire royal, 4805
Colonels honoraires, 3523
Districts militaires, 828
Division des mines (crédit) 3921
Effectif de la troupe permanente, 3345
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 913
Embranchement Sunnybrae-Guysborough, 979, 2334
Enquête sur la Home Bank, 758
Fait personnel, 88
Fête Hector, 2385
Field (sir Frederick), 3875
Fonds des cantines, 4273
Frais de la Défense Nationale, 698
Gordon (Rév. C. W.), 2380
Law (B. B.), commémoration, 1478
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 522
Loi de la milice, 2705, 2877, 4624, 4777
Milice canadienne, 933, 4802
Milice, habillement, 1321
Parade de la milice, 4685
Pieds de hausse de fusil, 1624, 3408
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3483
Présentation, 1
Rapport français du département de la Défense Nationale, 3519
Remaniement de la carte électorale, 1210, 1953, 4358, 4514, 4610
Remaniement de la carte électorale (erreur typographique) 4773
Représentation (La), rapport du comité spécial, 1912
Salle d'exercice de Campbellville, 461

Macdonald (L'hon. Edward Mortimer)—*Fin*
Service aéronautique, 4812
Service des cadets, 4792
Service naval, 4811
Subventions (poste et paquebots), 3364
Troupe permanente, 4803
United Church of Canada, 3625, 3726, 3822
Visite de l'escadre anglaise, 3176

Mackelvie (John A.) M.P. (Yale):
Discours du trône, 111
Embargo sur les pommes canadiennes en Australie, 1956
Fruits, 1515
Ligne de Ducks à Armstrong, 1006
Transport sur les Grands lacs, 587

Mackinnon (Donald Alexander) (Queen):
Budget, 1699
United Church of Canada, 3757

Maclaren (Murray) (Saint-Jean ville-comté):
Discours du trône 234
Edifice du Parlement (crédit), 559
Edifices (crédit) 685
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 905, 2330
Expéditions par les ports canadiens, 460
Exportation d'autos par New-London, 1643 1727
Exportation de grain, 463
Lignes télégraphiques du Pacifique-Canadien, 1315
Loi de l'enseignement technique, 2362
Malades et examen médical, 2612, 2673
Personnel du dépt. R.C.S., 1065
Règlement des chemins de fer Nationaux, 475
Subventions aux paquebots, 3163
Tarif douanier, 3017
Transcontinental (Le) et les ports maritimes, 1955
Transport des marchandises par les ports des Etats-Unis, 1725
United Church of Canada, 780, 1065, 1286, 1481, 3601
Ventes de propriétés (Ch. de fer Nat.) 1183

Maclean (Alfred Edgar) (Prince) (I.P.-E.):
Budget, 1825
Budget supplémentaire, 4312
Dépenses de guerre, 470
Forces et ressources hydrauliques, 1261
Industrie laitière (crédit) 1054
Insectes destructeurs (crédit) 1032
Prétendues pertes au change, 470
Refus de sanctionner des lois provinciales, 3575
Service douanier secret, 2861
Subventions aux paquebots, 3164
Tarif douanier, 2423

Maclean (Alfred Edgar)—*Fin*
Taxe sur les ventes, 2526
Terres et parcs, 2864
United Church of Canada, 3777

Maclean (William Findlay) (York-Sud):
Adjoint du Receveur général à Toronto, 88
Aide professionnelle, 2782
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4210
Appointements (Douanes et Accise) 2823
Appointements des postiers, 3123, 3295
Banque d'Hochelaga, 4183
Budget, 2033
Chemins de fer et Canaux (crédit), 4717
Comptes d'épargnes, 1192
Conférence des alliés, 3713, 4689
Conseil des recherches, 4430
Discours du trône, 73, 453
Division des mines (crédit), 3925
Embranchement de China-Clay (amendement du Sénat), 4696
Embranchements des chemins de fer Nationaux, 1125
Emprunt de 300 millions, 3885
Exposé annuel des chemins de fer, 2728
Extraction du quartz (Yukon), 4694
Loi des banques, 4228
Loi des Indiens, 3008
Loi des juges, 3348
Pensions militaire, 4597
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3356, 3411
Pont de Montréal, 4573
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4726
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3934
Réglementation du radio, 309
Sociétés fiduciaires, 3065
Subventions aux paquebots, 3155
Taux de fret, 4160
Terres et parcs, 2864
United Church of Canada, 3902
Viaduc de Toronto, 4509, 4574

Macnab (Brenton A.), 1411

MacNeill (D. Stanley), 2704

MacPhail (Mlle Agnes C.) (Grey-Sud-Est):
Budget, 2225
Collège militaire royal, 4806
Edifice parlementaire (crédit), 649
Egalité des sexes en matière de divorce, 490
Exposition Wembley, 3558
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1430
Immigration et colonisation, 4376
Membres (Les) du parlement et Wembley, 3060
Murdock (L'hon. M.) et la Home Bank, 3666

McPhail (Mlle Agnes)—*Fin*
Peine (La) de mort, 1289
Service des cadets, 4794
Stations agronomiques (crédit), 809
Subvention à la Interparliamentary Union for Peace, 4284

Malcolm (James) (Bruce-Nord):
Appointements (Intérieur), 2910
Ligne de Ducks à Armstrong, 1010
Retraite des employés civils, 3710, 3990
Service extérieur (postes), 4839
United Church of Canada, 1616

Maleck (Georges), 1731

Manion (L'hon. Robert James) (Fort-William):
Aide professionnelle, 2775
Appareils radiophoniques, 1437
Appointements (Commerce), 4296
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2827
Blake (Charles), 586
Budget, 1541, 2211
Canalisation du Saint-Laurent, 461, 593
Commerce des grains (loi), 2296
Commission fédérale d'appel R.C.S., 472, 2697
Comptes d'épargnes, 1184
Conseil des recherches, 4434
Curateur des biens de l'ennemi, 2271
Différends industriels, 4119
Discours du trône, 211
Division des mines (crédit), 3920
Elévateur d'Edmonton, 1208
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 922
Emploi des enfants en mer, 3876
Emprunt de 300 millions, 3889
Exportation et importation de l'or, 961
Fonctionnaires du service d'ispection (Travail), 2288
Fonds des cantines, 4440, 4587
Fordham (Richard), 587, 1624
Home Bank, 825, 938
Hôpitaux du département R.C.S., 832
Jaffray (M.), 3241
Loi de l'enseignement technique, 2346
Loi des assurances, 4219
Loi des banques, 4235
Loi des douanes et de l'accise, 4060
Loi des grains, 3096
Loi des Indiens, 3843
Malades et examen médical, 2611, 2674
Médecins du Rétablissement à Winnipeg, 466
Patentes des entrepôts de liqueurs (Sask.), 1413
Pensions et allocations de vie chère, 937

Manion (L'hon. Robert James)—*Fin*
Pensions militaires, 4593
Personnel du R.C.S. (Montréal), 960
Personnel du R.C.S., 1176
Police sanitaire des animaux, 2435
Pont de Montréal, 4503
Ports et rivières, 4131
Primes (minerai de fer), 461, 1622
Prolongement de Lloydminster, 1164
Restauration des soldats, 461
Retraite des employés, 4127
Santé des animaux, 2233
Service de renseignements commerciaux, 2302
Statistiques des pensions, 935
Solde et allocations R.C.S., 2693
Tarif douanier, 3025
Taxe sur les ventes, 2579
Torrance (Dr), renvoi, 2435
Traitements R.C.S., 2686
Vie chère (pension de soldats), 1182

Marcil (L'hon. Charles) (Bonaventure):
Appointements des postiers, 3303
Budget, 1403
Budget (règlement), 1494
Charbon au Canada, 851
Chemin de fer Québec Oriental et Atlantic, Quebec and Western, 2520
Comptes d'épargnes, 1186
Conseil des recherches, 4433
Convention avec les Etats-Unis relative aux spiritueux, 549, 2877
Discours du trône, 67
Edifice du parlement, 558
Egalité des sexes en matière de divorce, 489
Emprunt de 300 millions, 3892
Fait personnel, 2321
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1431
Loi de 1919 concernant les chemins de fer, 503
Peine (La) de mort, 128,
Procès-verbaux et le hansard, 3476
Rapport de la Marine et des Pêcheries, 3819
Relations industrielles, 4558, 4755
Remaniement de la carte électorale, 4613
Retraite des fonctionnaires, 2386
Revision des Statuts, 4585
United Church of Canada, 3825

Marine:
Accidents à des vapeurs (port de Toronto) 4157
Améliorations des ports, 1643
Appareils de sauvetage, 1527
Bac (Le) Hiawatha, 1955
Bradbury (Le), 1623
Canal de drainage de Chicago, 472

Marine—*Fin*
Chantiers de Sorel, 2379
Commission du port de Vancouver, 1412, 3989
Commission du port de Montréal, 1529, 4416, 4569
Commission du port de Québec, 719, 961, 1438, 1644
Construction de navires, (Prince-Rupert) 2705
Coût des travaux aux ports de Montréal, Québec et Toronto, 1644
Elévateurs (Vancouver) 1530, 1620
Elévateur Woodmark, 1530
Exportation d'autos, 1727
Fabrique de plaques d'acier, 467
Gardien de phare à Saint-François, 1322
Levesque (J. B.), 475
Marins malades, 3986
Marine marchande, 4417, 4568
Phare des Cèdres, 475
Pont de Montréal, 4484
Port de Vancouver, 2818, 3242, 4455, 4580
Ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, 1730
Quai de Chicoutimi, 830
Réglementation du radio, 309
Service de vapeur entre Pictou et les îles de la Madeleine, 1073
Service de bateaux entre Québec et l'île d'Orléans, 583
Service des phares (crédit) 4844
Service maritime et fluvial, 3273
Travaux du port de Vancouver, 1959
Vancouver Terminal Grain Co., 1436
Vapeur Gulnare, 1177

Marler (Herbert) (Saint-Laurent-Saint-Georges):
Banque Nationale Canadienne, 4529
Budget, 1574
Ch. de fer de la Baie d'Hudson, 4667
Compte d'épargnes, 1198
Discours du trône, 89
Embranchement de Peebles, 1133
Embranchement de Kingsclear à Vanceboro, 886
Emprunt de 300 millions, 3887
Impôt sur le revenu, 2590, 3043
Ligne de Ducks à Armstrong, 1005
Ligne de Grande-Fresnière à Rinfret, 976
Loi de l'immigration, 4026
Loi des banques, 4238
Loi des Douanes et de l'Accise, 4251
Pont de Montréal, 4491
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3873, 3952
Rectification du compte rendu, 1017
Revenu spécial de guerre, 3084

Marler (Herbert)—*Fin*
United Church of Canada, 718, 1017, 1434, 3590

Marshall (Duncan), 829, 1176, 3121

Martell (Lewis Herbert) (Hants):
Achats d'embranchements, 4747
Appointements des postiers, 3320
Bureau de l'auditeur général (crédit), 4292
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4650
Code criminel (loi) 627
Division des mines (crédit), 3927
Egalité des sexes en matière de divorce, 486
Exportation des Provinces maritimes, 3771
Fête de la Confédération, 3873
Flétan (Le), 637
Industrie laitière (crédit) 1056
Insectes destructeurs (crédit) 1029
Le flétan, 637
Life Underwriters Association, 3318
Lignes télégraphiques, etc., 3216
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 528
Loi de l'immigration, 4022
Loi de la milice, 2883
Loi des banques, 4345
Loi des compagnies, 3488
Loi des grains, 3090
Loi des Indiens, 3844
Partage d'amendes (loi des narcotiques) 2080
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3486
Pont de Montréal, 4572
Pont international (fleuve St-Jean, 3203
Pont interprovincial (Ottawa) 3207
Port de Vancouver, 4457
Ports et rivières, 3871
Rideau Hall (crédit) 3829
Rapport du comité de la banque. 2074
Règlement (loi des banques) 4343
Remaniement de la carte électorale, 4617
Retraite des employés, 4128
Service des cadets, 4798
Service de trains entre Kentville et Halifax, 475
Service de vapeur (Bras-d'Or) 3380
Service maritime et fluvial, 3275
Taux de fret, 4174
United Church of Canada, 2263, 3777, 3901
Vente des navires de l'Etat, 1073

Maybee (Milton Edgar) (Northumberland) Ont.):
Automobiles de l'Etat, 1209
Preston (W. T. R.), 695, 833

Meighen (Le très hon. Arthur) (Grenville):
Acoustique de la Chambre, 698
Actionnaires du Grand-Tronc, 584
Administrateur du Manitoba, 3988
Age des chauffeurs et des soutiers, 3878

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Aide professionnelle, 2770
Appointements (Commerce) 4297, 4315
Appointements (Douanes et Accise) 2820
Appointements (Intérieur) 2896, 4698
Appointements des postiers, 3057, 3244, 3308
Autorité de la Chambre des Communes en matière législative, 4868
Avances aux soldats sur les terres, 4777
Base navale de Singapour, 1182
Bill des pensions et le Sénat, 4861
Budget, 2089, 2104
Budget (règlement) 1491
Budget (supplémentaire), 4306
Bureau de l'auditeur général (crédit), 4290
Bureau du câble transpacifique, 584
Bureau du secrétaire du Gouverneur général, 3007
Câble des Antilles, 3515
Canal d'assainissement de Chicago, 827, 2573
Charbon au Canada, 877
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4630
Chemins de fer Nationaux et la Marine marchande, 2079
Chemin électrique et la ville d'Ottawa, 1500
Code criminel (loi), 622, 4341
Collège militaire royal, 4811
Comité du budget des chemins de fer, 2793
Commission du bois à pâte, 552, 3123, 3989
Commissions royales, 721
Compagnie d'assurance générale T. Eaton, 1807
Conférence interalliée, 4687, 4775
Conférence de Lausanne, 2518
Conseil des recherches, 4424, 4562
Convention avec les Etats-Unis relative aux spiritueux, etc, 545, 2933, 3990
Correspondance concernant les employés des chemins de fer Nationaux, 587, 2665
Cour de l'échiquier, 2264
Crédits supplémentaires, 3009
Criminels libres sur parole, 471
Décès de A. T. Léger, 4
Déchets industriels, 4114, 4454
Demandes de documents, 4558, 4868
Démission de M. Mitchell, 2230, 2263
Démission de sir Lomer Gouin, 4
Dépenses de la Défense Nationale, 631
Différends industriels, 4105, 4118
Discours du trône, 12
Discussion des subsides, 539
Division des mines (crédit), 3918
Divorce (Rilla May Freeman), 3030
Documents incomplets, 4102
Dumping (Le), 1840
Edifice Union Club à Londres, 693
Edifices (crédit), 674
Election partielle de Hastings-Ouest, 3990
Elévateur à Halifax, 3432

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Elévateurs (crédit), 3386
Embranchement China-Clay, 4766
Embranchement Grande-Fresnière, 968, 2249
Embranchement de Hanna à Warden, 1140
Embranchement de Kingsclear à Vanceboro, 903
Embranchement de Lockport, 1511
Embranchement de Rosedale, 1501
Embranchement Victoria-Beach, 1508
Emploi des enfants en mer, 3875
Emprunt de 300 millions, 3886
Entomologie, 1020
Etat de revenu du chemin de fer National, 1959
Exportations d'autos par voie de New-London, 1410
Exportation du bois à pâte, 719, 781, 884, 1071, 4290
Exposé annuel des chemins de fer Nationaux, 2656, 2748
Exposition Wembley, 3558
Extraction du quartz (Yukon), 577
Fait personnel, 310
Fête de la Confédération, 3872
Feilding (Le très hon. W. S.), 4
Flétan (Le), 885
Fonctionnaires (chemins de fer Nationaux), 1184
Fonds des cantines, 4273
Forces navales, 502
Frais de l'Observatoire, 1018
Frais de voyage des délégués à la conférence de Genève, 4851
Frais de voyage des ministres de la couronne, 4861
Frais du Congrès international des mathématiques, 4852
Gratifications (Grand-Tronc), 494
Grève des postiers, 3520, 3714, 3819, 3875
Home Bank, 51, 165, 722, 765, 824, 3057, 4772
Immigration et colonisation, 4388
Importation de spiritueux (Yukon), 3723
Impôt sur le revenu, 1416
Impression des billets du Dominion, 4276
Impression de documents, 3510
Indemnité de chômage aux matelots, 3880
Indemnité de vie chère, 477
Indemnité parlementaire, 4722
Indiens, 3334, 4707
Indiens (Nouvelle-Ecosse), 3328
Industrie laitière (crédit), 1043
Inspection du gaz et de l'énergie électrique, 3382
Inspection des paquebots, 3381
Inspection des poids et mesures, 3511
Institutions scientifiques, 1075
Jeunes délinquants, 3526
Law (B.B.), commémoration, 1477

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Levés topographiques, 1080
Levesque (J.-B.), 4102
Ligne de Ducks à Armstrong, 1004
Ligne de Sunnybrae à Guysborough, 991
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 520
Loi de 1918 sur le service civil, 4566
Loi de 1919 concernant les chemins de fer, 503
Loi du département R.C.S., 4693
Loi de garantie des chemins de fer Nationaux, 3248
Loi de la milice, 2878, 4626
Loi des banques, 4341
Loi des chemins de fer Nationaux, 3543
Loi des Douanes et de l'Accise, 4162
Loi des élections, 2519
Loi des grains, 3102
Loi des Indiens, 3836, 4419
Loi des juges, 783
Loi des lettres de change, 3788
Loi des pêcheries, 4423
Loi des pensions, 4862
Loi des pensions et le Sénat, 4859
Loi des postes, 3245
Loi des revenus de guerre, 2814
Loi des terres fédérales, 3237
Loi des territoires du Nord-Ouest, 3255
Loi des titres des biens-fonds, 3852
Loi du service civil, 4437
MacKelvie (John A.), M.P., 2796
Ministre (Le) du Travail et la Home Bank, 2415, 3407, 3670
Monument Baker, 48
Motion d'ordre, 826, 4860
Motion sur le budget, 1364
Motions pour dépôt de documents, 1733
Mullins (Alma Ducharme), 4787
National-Canadien (Le) et le combustible, 2794
National-Canadien (Le) et la construction de navires, 2818
Ordre pour la production de documents, 4860
Pacifique (Le) Great-Eastern, 2818
Parcs du Dominion, 1240, 1244
Patent Record (crédit), 3517
Peine (La) de mort, 1293
Pensions à la vieillesse, 2318
Pensions (D.R.C.S.) 4417
Personnel (Le) des Postes, 827
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3412, 3479, 3540
Pont de Montréal, 4487, 4569
Ports et rivières, 572, 3852, 4080, 4132, 4829
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4724
Privilèges et élections, 2792
Programme législatif, 4156, 3521
Prolongement de Loverna, 1146

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Publications agricoles, 1941
Quai de Moser's-River, 1322
Questions converties en ordres de dépôt de documents, 499, 721
Pénitenciers (loi) 782
Perception des impôts, 3261
Port de Vancouver, 4471
Procès-verbal de la Chambre, 1123
Procès-verbaux (Les) et le hansard, 3474
Rapport des chemins de fer Nationaux, 3817
Rapport du comité de la banque et du commerce, 2074, 3473, 4339, 4859
Rapport du comité des pensions, 4768
Rapport du comité des impressions (règlement) 3520
Rapport de la Marine et des Pêcheries, 3818
Ravitaillement de la Grande-Bretagne, 4157
Recherche industrielle (crédit) 3457
Rectification, 3410
Rectification d'un rapport de presse, 3124
Règlement de l'ordre du jour (jeudi et vendredi) 2666
Relations industrielles, 4761
Remaniement de la carte électorale, 579, 1018, 4358, 4533
Remboursement aux immigrants, 253
Représentation canadienne aux Etats-Unis, 4845
Républiques soviétistes, 3245, 3522
Réserves indiennes de l'Ontario, 3250
Retraite du personnel administratif, 1366, 2386, 4013, 4125
Retrait d'un projet de loi, 2798
Rétribution du personnel des postes, 722
Revenu consolidé et l'audition, 3525
Revenu spécial de guerre, 3085
Revision des appointements du service civil, 2519
Royale gendarmerie à cheval, 4452
Santé des animaux, 2231
Scrip des métis, 1788, 2230
Séances du matin, 4050
Séances du matin et du samedi, 3521, 4270
Secours aux colons, 2872
Secrétariat des Colonies, 4560
Sentence de Beauchamp, 1441, 1865
Service de paquebots, 3335
Service géodésique, 1099
Service de renseignements commerciaux, 2305
Service de vapeur avec la Nouvelle-Zélande, 3173
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3372
Service entre Montréal et Gaspé, 3376
Service de vapeur entre Pictou et les îles de la Madeleine, 3374

Meighen (Le très hon. Arthur)—*iFn*
Service extérieur, (postes) 4835
Service maritime et fluvial, 3285
Sociétés fiduciaires, 3061
Stations agronomiques (crédit) 789
Subventions aux paquebots, 3144
Subventions (postes et paquebots) 3358
Tarif douanier, 2391, 2424, 2550, 2802, 3023
Taux de fret, 3453, 3790, 4169
Taxe sur les ventes, 2577
Terres fédérales, 3816, 4708
Terres et parcs 2769
Territoires du Nord-Ouest (crédit) 1110
Torrance (Dr), 2
Traité d'aide mutuelle, 2573, 2632
Traité avec la Belgique, 4357
Traité avec la Finlande, 4120
Traité de Lausanne, 1789, 2271, 2934, 2950
Traité relatif au flétan 2702
Transport de marchandises (Provinces maritimes) 699
Travaux de la Chambre, 550
Travaux publics (crédit) 552
Travellers Life Assurance Co., 1806
United Church of Canada, 1204, 3764
Université chrétienne de Chang-Toung, 4075, 4103
Vote transférable, 942, 2631, 3060

Mercier (Paul) (Westmount-Saint-Henri):
Banque d'Hochelaga, 4183
Banque Nationale canadienne, 4525, 4560
Peine (La) de mort, 1274
Rapports des fruits, 2270
Sentence de Beauchamp, 1441
United Church of Canada, 1434, 1616

Mewburn (L'hon. Sydney Chilton) (Hamilton-Est):
Administration (Défense Nationale) 4790

Michaud (Pius) (Restigouche-Madawaska):
Aide professionnelle, 2779
Classement des pommes de terre, 720
Classement des pommes, 1032
Détournement des eaux des Grands lacs, 712
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 915
Fonctionnaires du service d'inspection (Travail), 2289
Forces et ressources hydrauliques, 1257
Grain (Le) par voie de Portland, 695
Levés topographiques, 1084
Mines, forêts et cours d'eau, 2572
Pont international (fleuve St-Jean), 3201
Protection des forêts, 253
Rapport de la Marine et des Pêcheries, 3819
Service de renseignements commerciaux, 2307
Tarif douanier, 2542

Michaud (Dr L. H.), 1733

Millar (John) (Qu'Appelle):
Aide professionnelle, 2774
Canalisation du Saint-Laurent, 537, 596, 782
Canal Welland, 468 4747
Carte électorale, 659
Chemins de fer et Canaux (crédit) 4719
Commerce des grains (loi) 2296
Coût des travaux aux ports de Montréal, Québec et Toronto, 1644
Déchets industriels, 4109
Détournement des eaux des Grands lacs, 712
Egouts Portage-la-Prairie, 3179
Elévateur à Halifax, 3430
Elévateur à Vancouver, 1644
Elévateurs (crédit), 3386
Embranchement Grande-Fresnière, 2254
Embranchement de Peebles, 1131
Home Bank, 747, 1264, 1481
Impôt sur le revenu, 3050
Indiens (crédit), 4705
Industrie laitière (crédit), 1046
Insectes destructeurs (crédit), 1026
Levés topographiques, 1080
Ligne de Ducks à Armstrong, 1011
Loi de l'enseignement technique, 2359
Loi de l'immigration, 4020
Loi des grains, 3093
Loi des Indiens, 3846
Peseur (Le) à l'élévateur de Vancouver, 1644
Pont de Montréal, 4570
Port de Vancouver, 4466
Ports et rivières, 4134
Ports et rivières (Chatham), 2926
Poste rurale, 719
Soldats établis sur les terres, 614
Surestimation de qualité de blé, 830
Tarif douanier, 2497
Taux de fret, 3793, 4162
Terres et parcs fédéraux, 1119, 4713
United Church of Canada, 3826

Milne (Robert) (Neepawa):
Avance aux soldats sur les terres, 4788
Budget, 1608
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4673
Coalitions (crédit), 2375
Elévateur à Halifax, 3450
Entomologie, 1022
Recherche industrielle, 3468
Taux de fret, 3802

Mitchell (Walter G.) (Saint-Antoine), 2101, 2230, 2263
United Church of Canada, 1615

Moffatt (W. J.), 2078

Molloy (Dr J. P.), 472

Monument Baker, 5, 46

Morin (L. S. René) (Saint-Hyacinthe-Rouville):
Conférence interalliée, 4691
Statut du haut commissaire, 3123
Traité de Lausanne, 2991

Morrison (John) (Weyburn):
Appointements, etc. (Douanes et Accise), 2837
Embranchement St-Paul vers le sud-est, 1234
Exportation de spiritueux (Sask.), 1323
Exposition Wembley, 3559
Home Bank, 763, 1409
Loi de l'enseignement technique, 2363
Royale gendarmerie à cheval, 4582

Motherwell (L'hon. William R.) (Regina):
Aviculture (Colombie-Anglaise), 1066
Bétail (crédit), 1951
Budget, 1840
Cercles ruraux pour la vente des œufs, 1411
Champs de course de Québec, 4561
Classement des œufs, 1067
Classement des pommes de terre, 721
Classement des porcs, 936
Classement du fromage, 2104
Conseils saisonniers, 1621
Culture du tabac, 581
Déchets industriels, 4106, 4453
Embranchement Dunblane à Mawer, 1228
Embranchement St-Paul vers le sud-est, 1234
Employés du département de l'Agriculture, 1530
Entomologie, 1018
Entrepôts frigorifiques, 1514
Etat du personnel de l'Agriculture, 1958
Extension de Gravelbourg à Neidpath, 1135
Falsifications des issues de mouture, 466
Fièvre (La) aphteuse, 4772
Fruits, 1515
Industrie laitière (crédit), 1041
Insectes destructeurs (crédit), 1024
Marquage des fruits, 581
Marshall (M. Duncan), 829, 3121
Personnel qui enquête sur la rouille du blé, 4855
Police sanitaire des animaux, 2434
Publications agricoles, 694, 1941
Rapports sur les fruits, 2270
Rapport sur la ferme centrale, 2078
Remaniement de la carte électorale, 4610
Santé des animaux, 2230
Stations agronomiques, 785, 2383
Subventions aux expositions, 2078
Torrance (Dr), renvoi, 2434
Troupeaux certifiés, 697
United Church of Canada, 1642, 3773, 3827

Motherwell (L'hon. William R.)*Fin*
Vente des fruits (loi), 494
Version française de la loi des fruits, 631

Mullins (Alma Ducharme), 4786

Mulvey (Thomas), 1069

Murdock (L'hon. James) (ministre du Travail):
Appointements (Travail), 4821
Bureau de l'auditeur général (crédit), 4291
Bureau de placement, 2290
Coalitions, monopoles, etc., 832, 2365, 4217
Conseils industriels, 2364
Différends industriels, 252, 631, 937, 2277, 4104, 4118
Emploi des enfants sur mer, 2229, 3875
Employés du travail, 1068
Examen médical des enfants employés, 3879
Fonctionnaires du service d'inspection (Travail), 2287
Frais de déplacement du ministre du Travail, 1313
Grève des postiers, 3875, 3983
Indemnité de chômage aux matelots, 3880
Loi de la conciliation et du Travail, 2273
Loi de l'enseignement technique, 2344
Loi de la marine marchande, 4268
Marine marchande et les vœux exprimés par la conférence du Travail, 3878
Ministre (Le) du Travail et la Home Bank, 2413
Montreal Chauffeurs Protective Association, 829
Pensions à la vieillesse, 2318
Protection des ouvriers, 6
Relations industrielles, 4484, 4752
Service des cadets, 4792
United Church of Canada, 1526

Neill (Allan Webster) (Comox-Alberni):
Budget, 1379
Bureau de passeport, etc., 4845
Câble de l'empire, 473
Charbon au Canada, 846
Charbon pour la marine marchande, 462
Code criminel (responsabilité des imprimeurs), 959
Déchets industriels, 4108, 4455
Discours du trône, 434
Emploi des Chinois sur les navires, 2626
Fait personnel, 2573
Immigration chinoise, 4272
Immigration et colonisation, 4389
Immigration orientale, 579
Impôt sur le revenu, 2598
Indemnité de chômage aux matelots, 3883
Indiens Ontario, 3331
Lignes télégraphiques, etc., 3214

Neil (Allen Webster)—*Fin*
Loi de l'immigration, 4014
Loi des juges, 3350
Loi des pêcheries, 4263, 4423
Mullins (Alma Ducharme), 4787
Pensions militaires, 4603
Pensions de vieillesse, 462, 4558
Ports et rivières, 3193
Quai Fort-Resolution, 3185
Réglementation de passeports, 1434
Relations industrielles, 4755
Réponse incomplète à une question, 1440
Revenus des postes en Colombie-Anglaise, 1732
Séance du mercredi, 2228
Tarif douanier, 2549
Taxe sur les ventes, 2535
Traitement et dépenses (Chambre des Communes), 4721

Noonan (Abraham), 1733

O'Brien (Martin T.), 3522

Orateur (M. l') (L'honorable Rodolphe Lemieux).
Adjoint au Sergent d'Armes, 3
Adresse en réponse au discours du trône, 780
Autorité extraterritoriale du Parlement, 4719
Décision relative aux propositions des comités comportant l'engagement de dépenses, 4856
Démission de Walter G. Mitchell, 2101
Différends industriels (message), 4530, 4584
Discours du trône, 2
Elections partielles, 1, 4, 3786
Embranchement China-Clay (message du Sénat), 4773
Explication à M. Forke, 932
Law (B. B.), commémoration, 1475
780
Loi des pensions (message du Sénat), 4862
Monument Baker, 46
Motion d'ordre, 4860
Ordre (L') du jour, 4684
Plaquette commémorative, 1408
Procès-verbal de la Chambre, 1123
Procès-verbaux (Les) et le hansard, 3474
Questions converties en demandes de documents (question n° 28), 549
Rapport du comité des impressions, 3818
Rectification, 3410
Rectification du chiffre du vote, 2812
Règlement (appointements des postiers), 3294, 3304
Règlement (au sujet d'un amendement de M. Garland), 868
Règlement (banque et commerce), 3979
Règlement (loi des banques), 4343

Orateur (L'hon. Rodolphe Lemieux)—*Fin*
Règlement (Banque Nationale Canadienne), 4529
Règlement (bill relatif à l'extraction du quartz), 577
Règlement (budget de 1924), 1210
Règlement (budget), 1531
Règlement (chemin de fer de la Baie d'Hudson), 4683
Règlement (comité des impressions), 1688
Règlement (comptes d'épargnes), 1188
Règlement (déchets industriels), 4107
Règlement (différends industriels), 4105, 4118
Règlement (discussion des subsides), 3272
Règlement (divorce d'Alma Ducharme Mullins), 4787
Règlement (exposé annuel des chemins de fer), 2725
Règlement (grève des postiers), 3713
Règlement (le National-Canadien et le combustible), 2794
Règlement (M. Murdock et la Home Bank), 3660
Règlement (perceptions des impôts), 3266
Règlement (rapport des impressions), 3407, 3520
Règlement (relations industrielles), 4765
Règlement (remaniement de la carte électorale), 666, 4358
Règlement (United Church of Canada), 3904, 4074
Règlement de l'ordre du jour, 2766
Règlement de l'ordre du jour (jeudis et vendredis), 2666
Règlement (déclarations niées par un ministre), 2172
Résolution (fonds des cantines), 4273
Salle de réception pour députés et journalistes, 630
Tablette commémorative (docteur Todd), 3786
Travaux de la Chambre, 550
Traitements et dépenses (Chambre des Communes), 4720
Union interparlementaire, 1408
Vacances de sièges, 1

Ouimet (Joseph-Rodolphe) (Vaudreuil-Soulanges):
Discours du trône, 125
Employés du canal de Soulanges, 474

Papineau (Louis-Joseph) (Beauharnois):
Exportation d'énergie électrique, 3345

Parent (Georges) (Québec-Ouest):
Achat de l'édifice Daly, 2705
Ateliers de Saint-Malo, 1073
Forces et ressources hydrauliques, 1250
Hôtel des postes de Québec, 1959

Parent (Georges)—*Fin*
Ligne Donnacona Allenby, 937
Matériaux ignifugés pour la confection des toitures, 1955
Ports et rivières, 4098, 4133
United Church of Canada, 1204

Parlement:
Autorité extraterritoriale, 4719
Date de l'Assemblée du Parlement, 3989
Prorogation, 4868
Restaurant, 884

Pêcheries:
Bureau en Colombie-Anglaise, 1958, 2817, 2819
Commission des pêcheries de la Colombie-Anglaise, 469
Flétan (Le), 539, 636, 885, 965, 2701
Homard (Gloucester), 1323
Inspecteur en chef à Vancouver, 965
Inspecteur à Vancouver, 719
Loi des pêcheries, 1642, 4049, 4263, 4422, 4562
Pêcheries du Manitoba, 1623
Permis (pêche à la nasse) 3408
Piscifactures à Bedford, 3408
Ports de l'Atlantique, 2379
Règlements des pêcheries, 311
Salaires, etc. (crédit) 4844
Surveillant des pêcheries, (Queen) 831

Pelletier (François-Jean) (Matane):
Ports et rivières, 4150
Service entre Montréal et Gaspé, 3376
Service de vapeur entre Québec, Natashquan, etc., 3370

Pénitenciers:
Crédit, 4817
Concerts dans les pénitenciers, 1365
Directeur du pénitencier de Dorchester, 1955
Fonctionnaires acadiens français, 3058
Loi, 494, 782
Mission catholique, 1066

Pensions de vieillesse, 462, 1833, 3874

Phinney (A. W.), 4103

Porter (Edward Guss.) (Hastings-Ouest):
Bureau de poste à Sterling, 935
Démission, 3770
Détournement des eaux des Grands lacs, 713
Egalité des sexes en matière de divorce, 489
Marquage des fruits, 581
Ministre (Le) du Travail et la Home Bank, 2408, 3641, 3701
United Church of Canada 3611

Postes:
Agents du service ambulant, 2078

Postes—*Fin*
Appointements (crédit) 4684
Appointement du personnel, 1070, 1789, 3008
Appointements des postiers, 3057, 3120, 3123, 3175, 3236, 3244, 3294, 3319, 3346
Bureau à Hamilton 1318
Bureau à Montréal, 1318
Bureau à Sebringville, 937
Bureau à Sterling, 935
Bureau de Sturgeon-Falls, 2935
Bureau à Toronto, 1318
Bureau de Belle-Isle-Creek, 468, 475
Bureau de Bridgetown, 1439
Bureau de Saint-Gédéon, 1316, 1323, 1839, 4102
Bureau à Wainwright, 1530
Chemin de fer Québec-Oriental-Atlantic, Quebec and Western, 2520
Courrier de Campo-Bello à Saint-Andrews, 467
Coût de livraison de la poste rurale, 719
Demandes de renseignements, 4274
Destruction d'un wagon-poste, 4273
Directeur des postes (Otterville) 3238
Droit de timbre, 1835
Eaton (Maison), 3240
Grève des postiers, 3410, 3477, 3520, 3574, 3713, 3771, 3819, 3830, 3875, 3983
Hôtel des postes de Québec, 1959
Hôtel à Toronto, 2704
Journal *La Croix*, 1410
Loi des postes, 3245, 4181, 4191
Mandats, 586
Objets recommandés, 1121
Personnel (Le), 827
Personnel à Montréal, 1530
Recettes et dépenses, 1321
Receveur de Petite-Rivière, 4272
Régime des bureaux, 1643
Renvoi du receveur à Four-Roads, 2630
Renvoi du receveur de poste à La Tuque, 2628, 2630
Rétribution du personnel, 722
Revenus en Colombie-Anglaise, 1732
Routes postales rurales, 2522
Salaires, 497
Service ambulant, 4692
Service extérieur, 4835
Service sur les trains, 2408
Subvention (Baddock-Iona) 3086
Transport du courrier, 3522
Transport par le Pac.-Can., 462

Power (Charles Gavan) (Québec-Sud):
Administration (Douanes et Accise) 1120
Administration (Défense Nationale) 4267
Avances aux soldats sur les terres, 4785

Power (Charles Gavan)—*Fin*
Banque Nationale Canadienne, 4527
Collège Militaire Royal, 4811
Enquête sur l'exportation du bois à pâte (crédit) 4289
Fonds de cantines, 4443, 4589
Levés topographiques, 1092
Ligne de Ducks à Armstrong, 1007
Loi de l'immigration, 3040
Peine (La) de mort, 1304
Pensions militaires, 4594
Port de Vancouver, 4471
Ports et rivières, 4134, 4834
Service des cadets, 4791
Viaduc de Toronto, 4510

Président des comités:
Divorce (Rilla May Freeman), 3030
Règlement (pensions militaires) 4599, 4602
Règlements (port de Vancouver) 4458
Règlement (le remaniement de la carte électorale) 4612
Règlement (United Church of Canada) 3611, 3726
United Church of Canada (amendement) 3820, 3829

Preston (Richard Franklin) (Lanark):
Budget, 2014
Champs de course de Québec, 4561
Ports et rivières (crédit), 3860
Tarif douanier, 2807
United Church of Canada, 1364, 1688

Preston (W.T. R.), 695, 833

Prevost (Jules-Edouard) (Terrebonne):
Fabrication et exportation d'instruments aratoires, 832
Ligne de Grande-Fresnière à Rinfret, 969

Pritchard (John) (Wellington-Sud):
Appointements des postiers, 3305
Budget, 1563
Charbon au Canada, 854
Conseils saisonniers, 1621
Fruits, 1524
Loi de l'inspection et des ventes, 3508
Quai Fort-Resolution, 3185
Rapport sur la ferme Centrale, 2078
Remaniement de la carte électorale, 4554
Stations agronomiques, 799, 2383
Vente de papier de rebut par le gouvernement, 1313

Privilèges et Elections:
Murdock (L'hon. James) et la Home Bank, 3407, 3633

Pugsley (L'hon. William), 2523

Putnam (Harold) (Colchester)
Budget, 2141
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4634
Discours du trône, 382
Fait personnel, 4691
Immigration et colonisation, 4395
Impôt sur le revenu, 2586
Jeunes délinquants, 3529
Pensions militaires, 4602
Prisons et maisons de réforme, 3356
Remaniement de la carte électorale, 4616
United Church of Canada, 2518, 3620, 3725

Rankin (James Palmer) (Perth-Nord):
United Church of Canada, 1409

Raymond (William G.) (Brantford):
Appointements des postiers, 3298
Budget, 1774
Discours du trône, 275
Pensions à la vieillesse, 1833, 3874, 4215
Remaniement de la carte électorale, 4556
Transport du charbon de l'Alberta, 1642
United Church of Canada, 3617

Rayner (E.), 1066

Rétablissement civil des soldats:
Acheteur (Halifax), 1070
Assurances d'autos, 1729
Bill des pensions et le Sénat, 4861
Commission d'établissement des soldats, 498
Commission, 1315
Commission fédérale d'appel, 472, 474 499, 718, 1620, 2697, 4816
Commission royale sur les pensions, 1954, 4749
Dentiste (Halifax), 1070
Dentiste (Le) de Saint-Jean, 2705
Fonds des cantines, 4157, 4273, 4439, 4586
Hôpital Mowat, 2077
Hôpital Sainte-Anne de Bellevue, 2630, 2666
Hôpitaux militaires, 828, 832, 1071
Indemnités aux soldats, 471
Indemnité de vie chère aux mutilés, 1913
Loi du département R.C.S., 4684, 4692
Loi des pensions et le Sénat, 4858
Malades et examen médical, 2611, 2667
Médecins du Rétablissement à Winnipeg, 466
Médecins à Ottawa, 696, 961
Médecins du D.R.C.S. (St-Jean) (N.-B.), 2793
Médecins consultants, 1958
Pensions, 581, 698, 1178, 4417, 4593, 4816, 4862
Pensions, assurances, 1364
Pensionnaires, 1065
Pensionnaires impériaux au Canada, 720
Pensions de soldats (appels), 937

Rétablissement civil des soldats—*Fin*
Pensions et allocations de vie chère, 937
Personnel, 1065, 1070, 1176, 1619
Personnel, Montréal, 960
Placement agricole des soldats, 1529
Rapport des pensions, 4506
Réclamation (pensions militaires), 472
Restauration des soldats, 461
Soldats établis sur des terres, 611
Solde et allocations, 2693
Statistique des pensions, 935
Terres accordées au R.C.S., 1839
Traitements, 2686
Traitements des médecins, 832
Travail d'intérieur R.C.S., 2696

Rinfret (Fernand) (Saint-Jacques):
Canada Colonization Association, 2935
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4674
Destitutions à la douane de Montréal, 1622
Dette nationale, 1320
Dette de la Roumanie et de la Grèce, 3524
Exposants canadiens français à Wembley, 3122
Importations de chaussures, 1068
Impôt sur le revenu, 2266
Loi des droits d'auteurs, 831
Marine marchande, 3409
Personnel des postes à Montréal, 1530
Pont de Montréal, 4501
Retraite des employés, 2935

Robb (L'hon. James Alexander) (ministre de l'Immigration et de la Colonisation):
Adjoint du receveur général à Toronto, 88, 131
Alexander (George H.), 1067
Appointements (Commerce), 4294, 4315
Appointements, etc. (Finances) 4213
Assurances contre le feu et la Commission d'Etablissement des soldats, 1320
Auditeur général (Dépt.) 1438, 4290
Auditeur général, 1439
Besoins industriels, 473
Billets de banque en circulation, 1317, 2523
Brothers (Le colonel O. F.), 585
Budget, 1210
Budget supplémentaire, 2933, 3521, 4305
Bureau de vérification, 1435
Bureaux des assistants receveurs généraux, 4275
Byrnes (J. H. R.), 1317, 1620
Canada Colonization Association, 2935
Cantine à Québec, prix, 2703
Charbon pour la marine marchande, 462
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 462
Chemin de fer National et le comté de Halifax, 470

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Chemins de fer Nationaux, Saint-Jean (N.-B.), 464
Chemin de fer National à Vancouver, 467
Commission d'Etablissement des soldats, 1316
Commission des blés (solde créditeur) 885
Commission Royale sur le bois à pâte, 552, 579, 960, 1071, 1321, 1623, 3124, 3990, 4285
Commission Royale des grains (crédit) 4320
Commission pour paiement des intérêts de la dette publique, 4279
Compagnies de prêts, 2795, 3069
Compagnies fiduciaires, 2795, 3124
Crédit agricole, 354, 1210, 1733
Dépenses occasionnées par les traités, 4282
Dette de la Roumanie et de la Grèce, 3524
Dépêche du *Journal* d'Ottawa, 2385
Dépenses de guerre, 470
Département des assurances, 1069
Dette nette du Canada, 473, 1320
Discussion des subsides, 539
Dumping (Clause du), 2519
Elévateur (Edmonton) 4335
Elévateur (Prince-Rupert) 4327
Embargo sur les pommes canadiennes en Australie, 1956
Emigration aux Etats-Unis, 1210, 1435
Emigrés Suédois, 4158
Emplois des Chinois sur les navires, 2626
Emprunt de 300 millions, 3409, 3885, 3987
Entretien des immigrants, 1440
Equipage chinois, 1531
Expéditions par les ports canadiens, 460
Exportation de grain, 463
Exposants canadiens français à Wembley, 3122
Expositions (crédit) 3569
Exposition Wembley, 3552
Featherstone (J. E.), 831
Fonds de retraite, impôt sur le revenu, 697
Frais d'enquête (Antilles) 4336
Frais d'immigration et de colonisation, 471
Hector (Les fêtes), 2574
Home Bank, 825, 834, 1313, 2408
Hôtel Scribe à Paris, 471
Immigrants allemands, 1318
Immigrants arméniens, 1096
Immigrants des îles Hébrides, 1956
Immigration arménienne, 2408
Immigration des Etats-Unis, 1365
Immigration chinoise, 1442, 4272
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1429
Immigration japonaise, 4216
Immigration orientale, 579, 2704
Immigration et colonisation, 4364
Importation de l'acier, 2935

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Importations de chaussures, 1068
Impôt de guerre sur les profits, 3987
Impôt et dépôt (Home Bank) 1481
Impôt sur le revenu, 466, 582, 1067, 1424, 1724, 2266, 2384 2586, 3042
Impôt sur les ventes (exemption), 582
Impressions, annonces, etc., 4278
Impression des billets du Dominion, 4275
Jeux olympiques, 2270
Loi des assurances, 2795, 3071, 3127, 4217
Loi des banques, 3525, 4122, 4227, 4341
Loi de finances provisoire, 604, 2377
Loi de l'immigration, 3408, 4014, 4158
Loi de retraite, 463
Loi des profits de guerre, 3874
Loi des revenus de guerre, 2812
Magasins de l'immigration, 1439
Marine marchande, 467, 3409
Matériaux ignifugés pour la construction des toitures, 1955
Ministère de l'immigration à Québec, 831, 1317
Monnaie américaine, 832
Monnaie d'argent, 1314
Motion d'ordre sur le budget, 1364
Pensions des employés des ch. de fer Nat., 462
Pensions du personnel administratif, 1788, 2610
Perception des impôts, 1529, 3259
Personnel (Le) de l'immigration, 1321
Placement agricole des soldats, 1530
Plombiers et ajusteurs de Windsor, 502
Port-Nelson et chemin de fer National, 463
Prétendues pertes au change, 470
Prévisions budgétaires, 476
Rapport de l'auditeur général, 1409
Rapport du comité de la banque et du commerce, 2377
Rapport du Dr. H. M. Tory, 1431
Recettes de l'impôt sur le revenu, 3524
Recettes publiques, 494
Remboursements aux immigrants, 253
Remboursement d'emprunt, 830
Résolution complémentaire du budget, 1952
Restaurant de l'immigration (Québec) 1122, 1410
Retraite du personnel administratif, 1073, 1365, 2272, 2385, 3875, 3990, 4125, 4158
Revenu consolidé (Le) et l'audition, 3473, 3525
Revenu spécial de guerre, 3074
Secours aux Canadiens, 3568
Secours aux colons, 831
Smith (Mme M. E.), 581
Société de colonisation du Canada, 1956

Robb (L'hon. James Alexander)—*Fin*
Sociétés de prêts, 3127
Sociétés (Les) de colonisation, 463
Sociétés fiduciaires, 3060
Solde créditeur de la commission du blé, 630
Subvention à la Interparliamentary Union for Peace, 4284
Subvention pour l'association des Boy Scouts, 4284
Subventions aux chantiers maritimes, 467
Tarif des Etats-Unis, 2935
Tarif douanier, 2390, 2418, 2476, 2536, 2798, 3009, 3039
Tarif douanier (impôt sur les ventes), 2517
Taux de fret, 3793, 4159
Taxe des ventes, 832, 2524, 2575
Traité avec la Belgique, 4104, 4219, 4357
Traité avec la Finlande, 3293, 3409, 4119, 4226
Wembley (Membres du Parlement et), 3060

Roberge (Eusèbe) (Mégantic):
Laliberté (Wilfrid), 1437
Parachèvement du pont de Québec, 1318

Robichaud (John L.) (Gloucester):
Budget, 1535
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4637
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 912
Pêche du homard (Gloucester), 1323
Viaduc de Toronto, 1323

Robinson (Ernest William) (King) (N.-E.):
Budget, 1451
Indemnité parlementaire, 4723
Jeunes délinquants, 3534
Remaniement de la carte électorale, 4620
Service de paquebots, 3339

Robitaille (Clément) (Maisonneuve):
United Church of Canada, 1480, 1616

Ross (Arthur Edward) (Kingston):
Avances aux soldats sur les terres, 4784
Budget, 1789
Canalisation du Saint-Laurent, 601
Charbon au Canada, 870
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4638
Collège militaire royal, 4807
Commission fédérale d'appel, 499
Conseil des recherches, 4432
Directeurs de compagnies de navigation, 2270
Discours du trône, 246
Elévateur de Prince-Rupert, 3009, 4333
Enquête sur l'exportation du bois à pâte, 4286
Fonds des cantines, 4443
Hôpitaux militaires, 828
Immigration et colonisation, 4390
Impôt sur le revenu, 2586

Ross (Arthur Edward)—*Fin*
Ingénieurs américains et la canalisation du Saint-Laurent, 1412
Loi du département R.C.S., 4693
Loi de l'immigration, 4035
Loi des postes, 4182
Malades et examen médical, 2618, 2667
Matériel roulant du chemin de fer National, 586, 960
Médecins consultants du R.C.S., 1958
Pensionnaires impériaux, 720
Pensions militaires, 4609
Réunions des directeurs des chemins de fer Nationaux, 2703, 3237
Secours aux colons, 2872
Tarif douanier, 2811
Taux de fret, 3814
Traitements R.C.S., 2688
Troupe permanente, 4804
United Church of Canada, 1526, 3777, 3901

Ross (Thomas Edwin) (Simcoe-Nord):
Elévateurs (crédit), 3396
Industrie laitière, 1044
Service extérieur (postes), 4841

Ryan (Bed.), 2936

Ryckman (Edmond Baird) (Toronto-Est):
Avances aux chemins de fer Nationaux, 1836
Brothers (Le colonel O. F.), 585
Budget, 1442
Colonisation impériale, 1411
Comptes d'épargnes, 1187
Conférence impériale, 586
Criminels libres sur parole, 471
Edifices (crédit), 676
Honoraires des séquestres, 1530
Importations de velours, 499
Impôts fédéraux et provinciaux, 1528
Impôts perçus en 1923-24, 1642
Impôt sur le revenu, 3048
Profits des chemins de fer Nationaux, 1317
Red Ryan, 2936

Sainte-Emélie de l'Energie (village), 2877

St-Père (Edouard Charles) (Hochelaga):
Aménagement des eaux à Carillon, 253
Banque Nationale Canadienne, 4526
Canalisation du Saint-Laurent, 598
Enquête sur la Home Bank, 731
Grève des postiers, 3520
Impôt sur le revenu, 1420

Sales (Thomas) (Saltcoats):
Appointements (Commerce), 4315
Commission royale des grains (crédit), 4321
Elévateurs (crédit), 3384
Loi des grains, 3086

Sales (Thomas)—*Fin*
Port de Vancouver, 4474
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4727
Recherche industrielle, 3460
Service extérieur (postes), 4837
Stations agronomiques (crédit), 793
Taux de fret, 3812, 4162

Santé:
Crédit, 4815
Personnel, 964
Subvention à la Canadian Tuberculosis Association, 4852

Savard (Edmond) (Chicoutimi-Saguenay):
Chicoutimi-Saguenay, population, moyens de transport, 1207
Douanes et Accise à Chicoutimi, 720
Perception des droits de douane, 2266
Ports et rivières, 4143
Quai de Chicoutimi, 830
Service du National canadien, 1528

Secrétariat d'Etat:
Administration, 4819
Administration du Manitoba, 3830, 3988
Bureaux de l'administration (Saskatoon) 3120
Canal de drainage de Chicago, 1624, 1724
Chicoutimi-Saguenay, renseignements, 1207
Compagnie National Steel Car, 1955
Concession Pope, 1726
Directeurs de compagnies de navigation, 2270
Droits relatifs à la laine et aux peaux, 465
Ecluses de Saint-Andrews, 1729
Elévateur à Vancouver, 1725
Emploi des aubains, 2626
Gardien de phare (Cèdres), 464
Haut fourneau de Trail et Anyox, 1729
Hôpital militaire de Brant, 461
Impôts perçus en 1923-24, 1642
Ingérence politique, 934
Loi des compagnies, 2264, 3487, 4562
Lunenburg Marine Ry. Co., 496
Maladies chez les poussins importés, 1439
Molloy (Dr J. P.), 472
Quai à Oakville-Est, 460
Radiotélégraphie du Yukon, 2702
Rapatriement de sujets britanniques, 1178
Réclamations pour réparations, 473, 2383
Sous-ministres, 1728
Subventions à l'Armée du Salut, 3120
Subventions aux paquebots-poste, 4104
Traités français et italien, 460
Vente de papier de rebut par le gouvernement, 1313

Séguin (Paul Arthur) (L'Assomption-Montcalm):
Culture du tabac, 581

Séguin (Paul Arthur)—*Fin*
Préposé à l'Accise à l'Epiphanie, 719
Secrétaire de l'Orateur, 2378, 2792, 2936, 3239
Sous-ministres, 1728
Service sténographique, 1412, 1838

Senn (Mark Cecil) (Haldimand):
Budget, 1560
Cercles ruraux pour la vente des œufs, 1411
Directeurs des chemins de fer Nationaux, 696
Discours du trône, 305
Frais obligatoires des réseaux Nationaux, 934
Indiens (Ontario) 3332
Loi des Indiens, 3850
Pont de Grand-River, 2383
Tribu des Six Nations, 833, 1646

Service civil:
Anciens soldats dans le personnel administratif, 1321
Bureau de vérification, 1435
Commission (crédit) 4819
Commission (dépenses) 468
Fonctionnaires permanents, 3241
Fonctionnaires (publics), 51
Indemnité de vie chère, 354, 476, 4413
Loi de 1918, 3241, 4104, 4563, 4436
Loi de retraite, 463
Nominations, 1732
Pensions des fonctionnaires, 1788, 2610, 2625, 4413, 4563
Remaniement des appointements, 2519, 2932, 3007
Retraite des fonctionnaires publics, 1073, 1365, 2272, 2385, 2935, 3175, 3710, 3875, 3990, 4071, 4125, 4158
Traitements des fonctionnaires de l'Etat, 718

Sexsmith (Edward James) (Lennox-Addington):
Remaniement de la carte électorale, 4554
Shanks (Thomas), 1956

Shaw (Joseph T.) (Calgary-Ouest):
Agent régional (Fort-Smith) 2520
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4204
Appointements (Intérieur) 2895
Appointements des employés des postes, 1789
Appointements des postiers, 3322
Auditeur général (Dépt.) 1438, 4292
Avances aux soldats sur les terres, 4786
Banque Nationale Canadienne, 4528
Bowie (Dr H. A.), 4217
Budget, 1738
Budget (règlement) 1495
Bureaux de placement, 2317
Code criminel, 4157, 4777

Shaw (Joseph T.)—*Fin*
Commission de vérification et celle du service civil, 1074
Commission fédérale d'appel, R.C.S., 2697
Commission du service civil, 4820
Concession hydraulique, (Banff) 551
Conférence de Lausanne, 1441
Convention du Nid-de-Corbeau, 165
Députation à Wembley, 4101
Différends industriels, 2284
Divorce (égalité des sexes) 480, 578, 2230
Divorce (loi) 781
Elévateur (Prince-Rupert) 4333
Emprunt de 300 millions, 3906
Enquête sur les grains, 496
Exposition Wembley, 3562
Fête de la Confédération, 3873
Fonds des cantines, 4444, 4588
Forces et ressources hydrauliques, 1260
Frais d'enquête (Antilles) 4337
Home Bank, 4772
Impressions, annonces, etc., 4279
Levés topographiques, 1083
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 525
Loi des banques, 4227, 4344
Loi des compagnies, 3490
Loi des grains, 3119
Loi des Indiens, 4419
Loi des pensions, 4865
Loi du service civil, 4438
Malades et examen médical, 2672
Monnaie d'argent, 1314
Parcs, lieux historiques, etc., 2789
Peine (La) de mort, 1292
Pensions militaires, 4608
Ports et rivières, 4084, 4830
Rapport Dawes, 4215
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3935
Relations industrielles, 4756
Remaniement de la carte électorale, 4523, 4614
Réserves indiennes, 4184
Rideau Hall (crédit), 4828
Service de renseignements commerciaux, 2312
Service extérieur (postes), 4838
Traité de Lausanne, 1122, 2975
Traitements R.C.S., 2692

Sheard (Charles) (Toronto-Sud):
Aronovici (A.), 1175
Commission d'enquête sur le bois à pâte, 1321
United Church of Canada, 1525
United Church of Canada (motion d'ordre), 3632

Simpson (Thomas Edward) (Algoma-Ouest):
Acier importé de la Grande-Bretagne, 1318
Commission fédérale d'appel, 474
Loi de faillite, 1439
McLean (Daniel S.), 1530
Redevances pour bois sur les réserves indiennes, 3711

Sinclair (L'hon. John Ewen) (Queen) (I. P.-E.):
Budget, 1366
Budget supplémentaire, 4306
Fait personnel, 162
Insectes destructeurs (crédit), 1035
Journal *La Croix,* 1410
Ports et rivières, 3857, 4079
Recherche industrielle (crédit), 3457
Subventions (postes et paquebots), 3366

Sinclair (Duncan James) (Oxford-Nord):
Locomotive Diesel, 695

Smith (Mme Mary Ellen), 581

Speakman (Alfred) (Red-Deer):
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4209
Avances aux soldats sur les terres, 4780
Code criminel, 4157
Commission du port de Vancouver, 3989
Crédit agricole, 354
Discours du trône, 253
Elévateurs (crédit), 3403
Embranchement de Hanna à Warden, 1137
Emprunt de 300 millions, 3914
Fleuve Fraser, 3188
Gouvernement du territoire du Yukon, 1105
Galerie Nationale, 3226
Impôt sur le revenu, 2583
Loi de l'enseignement technique, 2349
Loi des grains, 3089
Loi des territoires du Nord-Ouest, 3257
Parcs du Dominion, 1248
Recherche industrielle, 3459
Service des cadets, 4798
Soldats établis sur les terres, 616
Tarif douanier, 2401

Spence (David) (Parkdale):
Appointements (Douanes et Accise), 2824
Budget, 1663
Edifices (crédit), 645
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 926
Emprunt de 300 millions, 3886
Grève des postiers, 3819
Immigrants des îles Hebrides, 1956
Indiens (Ontario), 3331
Industrie laitière (crédit), 1057

Spence (David)—*Fin*
Insectes destructeurs (crédit), 1039
Loi des compagnies, 3493
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3483
Ports et rivières (crédit), 3855
Remaniement de la carte électorale, 4552
Service de paquebots, 3338
Stations agronomiques (crédit), 820
Subventions aux paquebots, 3162
Viaduc de Toronto, 4579

Spencer (Henry Elvin) (Battle-River):
Annulation d'une loi de l'Alberta, 4209
Appointements (Commerce), 4319
Banque Nationale Canadienne, 4529
Beattie (R. E.), 1731
Blé des Etats-Unis dans les élévateurs canadiens, 3059
Budget, 1937
Bureau de poste à Wainwright, 1530
Commission du port de Montréal, 1529
Commission royale des grains (crédit), 4325
Comptes d'épargnes, 1192
Conférence des alliés, 3712
Cory (T. L.), 1528
Différends industriels, 2286
Elévateurs (crédit), 3398
Elévateur de Vancouver, 1733
Embranchement Lloydminster, 1156, 2574
Emprunt de 300 millions, 3888
Exposition Wembley, 3556
Expositions (crédit), 3572
Fonctionnaires du service d'inspection (Travail), 2287
Home Bank, 1440, 2408, 4775
Immigration et colonisation, 4398
Importation de blé des Etats-Unis, 1643
Impôt sur le revenu, 2383
Impression des billets du Dominion, 4276
Ligne de Saint-Paul, 2260
Loi des banques, 4341
Loi de finances, 4858
Loi des grains, 3089
Peine (La) de mort, 1306
Pensions (D.R.C.S.), 4817
Perception des impôts, 3266
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3939
Rapport Dawes, 3575
Recettes de l'impôt sur le revenu, 3524
Séances du matin, 4050
Service de journaux, 1621
Service de paquebots, 3337
Service extérieur (postes), 4836
Stations agronomiques (crédit), 790
Taux de transports, 2701
Terres et parcs fédéraux, 1116, 4711
Transport sur les Grands lacs, 2876
Vote transférable, 4157

Stansell (John Lawrence) (Elgin-Est):
Budget, 1348
Poinçonnage de l'or et de l'argent, 3482
Relations industrielles, 4756
Remaniement de la carte électorale, 4545
Remaniement de la carte électorale (erreur typographique), 4772
Service extérieur (postes), 4842
Tarif douanier, 2564
Télégraphe du Pacifique-Canadien, 1728
Valeur des produits agricoles, 1072

Steedsman (James) (Souris):
Obligations de la Victoire, 474
Stations agronomiques (crédit), 808
United Church of Canada, 1642

Stevens (L'hon. Henry Herbert) (Vancouver-Centre):
Administration (Douane et Accise) 1120
Améliorations à Belle-Rivière, 833
Appointements (Commerce) 4294
Aviculture (Colombie-Anglaise) 1066
Bétail (crédit) 1951
Budget, 1914
Budget supplémentaire, 4306
Bureaux des assistants receveurs, 4275 (crédit)
Bureau de la douane à New-York, 1072, 3060
Bureau de la statistique, 830
Bureau des Pêcheries en Colombie-Anglaise, 1958, 2817, 2819
Canadian Petroliums Limited, 4685
Carte électorale, 660
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 1323, 2665
Chemin de fer et Canaux (comité) 1786
Classement des œufs, 1182
Coalitions (crédit), 2367, 4217
Commerce des liqueurs (Colombie-Anglaise) 964
Commercial Travellers Mutual Insurance Society, 2765
Commission royale sur le bois à pâte, 960, 1183, 1623, 4285
Commission royale des grains (crédit) 4320
Concession houillère, 2241
Dépôt de documents, 2230
Destitution de C. A. Cox, 1323
Différends industriels, 937
Discours du trône, 290
Drogues en Colombie-Anglaise, 1958
Dumping (les fruits) Douane, 2855
Edifices (crédit) 641, 671
Edifices du parlement (crédit) 554
Edifice public d'Arnprior, 1958

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Suite*
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 927
Flétan (Le) 885
Fonds des cantines, 4586
Forces et ressources hydrauliques, 1259
Gendarmerie (La) à cheval et la commission des drogues, 2266
Gendarmerie à cheval (Victoria) 1958
Harding (Le président), 501
Immeubles à Ottawa, 833
Immigration asiatique, 2704
Immigration japonaise, 2767
Imperial Insurance Office, 1935
Impressions, annonces, etc., 4279
Installations terminales, Halifax, 1645, 1728
Ligne de Saint-Paul, 2259
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 513
Loi des brevets, 636
Loi des douanes et de l'accise, 4249
Loi de l'enseignement technique, 2346
Loi des expropriations, 4584
Loi des pêcheries, 4265
Maisons d'exportation de spiritueux (Vancouver) 2827
Marins malades, 3986
Marquage des œufs, 2271
Monk (C. W.), 1958
Parcs du Dominion, 1238
Partage des amendes (drogues) 1959, 2079
Passeports aux Canadiens, 2936
Pêcheries à Vancouver, 719
Pont de Montréal, 4488
Port de Vancouver, 4462, 4580
Ports et rivières, 573, 4076, 4131
Prolongement de Lloydminster, 1157
Quai à Belle-Rivière, 1531
Règlement de l'ordre du jour, 2766
Réseau National et Prince-Rupert, 1838
Restaurant à Grand-Narrows, 1314
Retraite des fonctionnaires, 2387, 4125
Rétribution du personnel des postes, 722
Revision des Statuts, 4585
Royale gendarmerie à cheval, 2079, 4580
Royale Gendarmerie à Vancouver, 2384
Rudd & Co. (Stafford R.), 1958
Salaires de la marine marchande, 1956
Santé des animaux, 2233
Service à vapeur entre Pictou et les îles de Madeleine, 1073, 1642
Service géodésique, 1096
Stewart (James), 2703, 3237
Tarifs des Etats-Unis, 2935, 3058
Tarif douanier, 2390, 2433, 2537
Taux de fret, 3790, 4159
Taxes sur les ventes, 587, 2531
Terres fédérales, 3816
Terres et parcs, 2768

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Fin*
Torrance (Dr), renvoi, 2435, 2444
Traité relatif au flétan, 2702
Travail d'intérieur, R.C.S., 2696
Tremblement de terre au Japon (réclamations) 2104
United Church of Canada, 3739, 3774
Vapeur *Pétrel*, 4273
Vente d'immeubles (Prince-Rupert) 3711
Vote transférable, 951
Wing (J. J.), 2077

Stewart (L'hon. Charles A.) (ministre de l'Intérieur):
Agent régional, Fort-Smith, 2520
Aide professionnelle, 2770
Appointements (Intérieur), 2893
Appointements des postiers, 3301, 3320
Appointements (Travail) 4822
Assainissement des terres marécageuses, 2631
Assurance du transport de charbon, 4715
Avances aux soldats sur les terres, 4777
Avances pour grain de semence, 2865
Budget, 1336
Buffles (Les), 4273
Bureau de poste à Hamilton, 1318
Bureau de poste de Belle-Isle Creek, 468
Bureau de poste de Montréal, 1318
Bureau de poste de Saint-Gédéon, 1839, 4102
Bureau de poste de Toronto, 1318
Câble de l'empire, 473
Canadian Petroleums, Limited, 4685
Canal d'assainissement de Chicago, 464, 709, 2573
Charbon au Canada, 847
Ch. de fer Quebec-Oriental-Atlantic, Quebec and Western, 2520
Commission du lac des Bois, 2783
Commission géologique (crédit) 4698
Commission du service civil, 4820
Concession de gaz et de pétrole, 3239
Concessions houillères, 2103
Concessions hydrauliques (Banff) 551
Concession Slade, 2104
Conférence internationale hydroélectrique, 2784
Conseil de recherches, 4424, 4561
Cory (T. L.), 1528
Cory (W. M.), 3523
Courrier de Campo-Bello à St-Andrews, 467
Demandes de renseignements, 4274
Destruction d'un wagon-poste, 4273
Détournement de A. C. Oxley, 2867
Division des mines (crédit), 3919
Droits sur le blé, 582
Eaton (Maison), 3240
Elévateur à Edmonton, 3429

Stewart (L'hon. Charles A.)—*Suite*
Embargo (Alcools), 462
Embranchement Grande-Fresnière, 2251
Embranchement Rosedale, 1501
Embranchement Victoria-Beach, 1508
Energie hydraulique (Ontario), 2933
Energie hydraulique du parc de Banff, 310
Examinateur des brevets, 1177
Exploitation du pétrole, ou du noir de fumée, 2627
Exploitation hydraulique (Shepody), 1645
Extraction du quartz (Yukon), 577, 630, 4696
Fennell (M. P.), 1181
Forces et ressources hydrauliques, 1249
Frais de l'Observatoire, 1018
Germain (Ludovic), 2704
Gouvernement du territoire du Yukon, 1105
Gravure, lithographie, cartes, 2864
Grève des postiers, 3477, 3520, 3575, 3716, 3771, 3819, 3830
Hôtel des postes (Toronto), 2704
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1431
Immigration et colonisation, 4389
Indiens (crédit), 4699
Indiens (N.-E.), 3328
Indiens (Ont.), 3331
Indiens des Six Nations, 1646
Industrie pétrolifère (Kent et Lambton), 3988
Institut impérial (crédit), 4698
Institutions scientifiques, 1074
Kootenay flats, 4103
Lac Waterhen, 3988
Levés topographiques, 1079
Lieux historiques, 3240
Ligne de Saint-Paul, 2259
Loi de l'immigration, 4568
Loi des Indiens, 3008, 3836, 4418, 4694
Loi des postes, 3245, 4181
Loi des terres fédérales, 3237
Loi des terres du Nord-Ouest, 2937, 3255
Loi du service civil, 1918, 3241
Loi des titres des biens-fonds, 3852
Maleck (Georges), 1731
Mandats de poste, 586
McDougall (Dr W. A.), 1731
Mines et la commission géologique, 3918
Mines et minéraux, 4697
Parcs du Dominion, 1237
Parcs, lieux historiques, etc., 2785
Personnel des postes de Montréal, 1530
Placement agricole des soldats, 580
Pont interprovincial (Ottawa), 3209
Poste recommandée, 1121
Poste rurale, 719
Primes (minerai de fer), 462, 1623
Prolongement de Lloydminster, 1166

Stewart (L'hon. Charles A.)—*Fin*
Prolongement de Loverna, 1145
Protection des forêts, 253
Rapport du comité des pensions, 4769
Recettes et dépenses (postes), 1321
Receveur de poste de Petite-Rivière, 4272
Recherches scientifiques, 4156
Rectification, 3410
Redevances pour bois sur réserves indiennes, 3712
Réserves indiennes, 4183, 4184
Réserves indiennes de l'Ontario, 3250
Retrait d'un projet de loi, 2797
Retraites des employés, 4130
Revenus des postes en Colombie-Anglaise, 1732
Routes postales rurales, 2522
Salaires postaux, 497
Secours aux colons, 2869
Service extérieur (poste), 4835
Service géodésique, 1093
Service postal ambulant, 2078, 4692
Service postal sur les trains, 2408
Shanks (Thomas), 1956
Tarif douanier, 2562
Taux de fret, 4163
Terres des réserves indiennes, 2875
Terres du R.C.S., 1839
Terres fédérales, 3816, 4708
Terres et parcs fédéraux, 1111, 2768, 2862
Terres fédérales (loi), 781
Territoires du Nord-Ouest (crédit), 1106
Titres des biens-fonds, 3237
Traitement (Intérieur), 4708
Traitements des employés (postes), 1070
Transport des postes par Pacifique-Canadien, 463
United Church of Canada, 1616
Usine hydraulique de Banff, 964
Vapeur *Gulnare*, 117

Stewart (James), 2703, 3237

Stewart (Thomas Joseph) (Hamilton-Ouest):
Budget, 1707
United Church of Canada, 1264

Stewart (C. Wallace) (Humboldt):
Appointements (Commerce), 4316
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4661
Discours du trône, 239
Embranchement Dunblane à Mawer, 1226
Fait personnel, 4774
Forces et ressources hydrauliques, 1250
Indiens (crédit), 4700
Ligne de Melfort, 2344
Lignes télégraphiques, etc., 3212
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4735, 4737
Remaniement de la carte électorale, 4542

Stewart (Hugh Alexander) (Leeds):
Aronovici (A.), 1175
Balfour (Le colonel), 1176
Classement du fromage, 2104
Commission d'achat, 464
Direction de Jasper Lodge, 1207
Discours du trône, 271
Impôt sur le revenu, 2594
L'ambassade canadienne à Washington, 463
Ports et rivières (crédit), 3862
Remaniement de la carte électorale, 4531, 4610
Service maritime et fluvial, 3286
United Church of Canada, 1688

Stork (Alfred) (Skeena):
Discours du trône, 118
Elévateur (Prince-Rupert) 4327
Tarif douanier, 2546
Traité relatif au flétan, 2701
United Church of Canada, 3724, 3781, 4073

Sutherland (Donald) (Oxford-Sud):
Administration (Défense Nationale) 4813
Appointements (Intérieur) 2893, 2903
Boyd (William), 2937
Brickman (S.), 2937
Bureaux de placement, 2295
Bureau du Sec. du Gouverneur général, 3007
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4657
Classement des porcs, 936
Coalitions (crédit) 2370
Coalitions, monopoles, etc., 832
Conseil des recherches, 4427
Déchets industriels, 4107, 4454
Demandes de renseignements, 4274
Directeur des postes (Otterville) 3238
Discours du trône, 132
Droits perçus sur les peaux, 474, 500
Droits relatifs à la laine et aux peaux, 465
Edifices (crédit) 646, 684
Embranchement Kingsclear à Vanceboro, 900
Employé du département d'agriculture, 1530
Etat du personnel de l'agriculture, 1958
Exposition (crédit) 3570
Exposition de Wembley, 3346, 3561
Fonds des cantines, 4447
Importations de produits agricoles, 495
Indemnité de chômage aux matelots, 3881
Ingérence politique, 934
Insectes destructeurs, 1030
Loi de l'enseignement technique, 2354
Marshall (Duncan), 829, 1176, 3121
Nombre d'employés du département de l'agriculture, 474
Nominations du service civil, 1732
Police sanitaire des animaux, 2470
Ports et rivières, 2921

Stork (Alfred)—*Fin*
Prolongement de Lloydminster, 1170
Publications agricoles, 1945
Recherche industrielle, 3463
Remaniement des collèges électoraux, 3983, 4518
Réserves indiennes, 4190
Secours aux Canadiens, 3568
Service de renseignements commerciaux, 2310
Tarif douanier, 2565
Torrance (Dr), renvoi, 2470
Traité de Lausanne, 3006
Trotter (W. L.), 2937
Trusts, mergers et coalitions, 495
United Church of Canada, 1641, 3901
Vote transférable, 959

Symington (H. J.), 1645

Tableau de feu le président Harding, 1365

Thompson (Thomas Henry) (Hastings-Est):
Budget, 2062

Thurston (John J.) (Victoria):
Achats pour la milice, 1072
Budget, 1813
Budget supplémentaire, 4309
Home Bank, 1688
Les effets d'habillement de la milice, 1321
United Church of Canada, 1616

Tobin (Edmund William) (Richmond-Wolfe):
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 1620
Importations de la Grande-Bretagne, 1319
Importations des Etats-Unis, 1319
Tarif douanier, 2568

Todd (Docteur) (Tablette commémorative), 3786

Tolmie (L'hon. Simon Fraser) (Victoria-cité):
Bureaux des assistants receveurs, 4275
Déchets industriels, 4110
Discours du trône, 425
Division des mines (crédit) 3924
Elévateur (Prince-Rupert) 4333
Fruits, 1520
Immigration et colonisation, 4381
Industrie laitière (crédit), 1055
Insectes destructeurs (crédit) 1040
Institutions scientifiques, 1078
Police sanitaire des animaux, 2436
Royale gendarmerie à cheval, 4582
Stations agronomiques (crédit) 788
Tarif douanier, 2547
Torrance (Dr), renvoi, 2436

Travail:
Age des chauffeurs et des soutiers, 3877
Appointements, 4829
Bureaux de placement, 2290
Chauffeurs de navires, 2524
Coalitions (crédit) 2365
Coalitions, monopoles, etc., 832, 2385, 4217
Conseils industriels, 2364
Différends industriels, 252, 631, 937, 2277, 4104, 4118, 4530, 4568, 4584, 4624
Emploi des enfants sur mer, 2229, 2524, 3875
Employés, 1068
Enquêteur industriel (Nouvelle-Ecosse), 2629
Examen médical des enfants employés, 3879
Fonctionnaires du service d'inspection, 2287
Frais de déplacement du ministre, 1313, 1623
Imprimerie (crédit) 4824
Indemnité de chômage aux matelots, 3880
Loi de la conciliation et du travail, 2273
Loi de l'enseignement technique, 2344
Loi de la marine marchande, 4268
Marine marchande et les vœux de la conférence du Travail, 3878
Ministre du Travail et la Home Bank, 2408
Montreal Chauffeurs Protective Association, 829
Pensions à la vieillesse, 2318
Perte de navire (indemnité de chômage) 2524
Protection des ouvriers, 6
Rapports industriels et internationaux, 2475
Restriction du chômage, 2630
Relations industrielles, 1074, 4484, 4558, 4749
Relations ouvrières, 610

Travaux publics:
Acadia Contractors, Limited, 467
Aérodrome de Sydney, 1622
Améliorations des ports, 3986
Appointements, 4834
Architecture (crédit) 3219
Barrages (Ottawa) 3223
Bras nord du fleuve Fraser, 468
Bureau canadien de Londres, 540
Caserne de Fort-Osborne, 474
Chemainus-Lac Cowichan (quai) 3187
Comptabilité (crédit) 3218
Convention avec la ville d'Ottawa, 3986, 4183
Coût du palais législatif, 1316
Coût des travaux aux ports de Montréal, Québec et Toronto, 1644
Dépôt de journaux (Winnipeg) 3522
Digue à Morrisburg, 2935
Dragage, 3197, 3233
Dragage (Abercrombie) 1838
Dragage (Pictou) 1838
Dragage (à la barre Annieville) 469

Travaux publics—*Suite*
Dragage (à Riverport, 1070
Drague n° 5, 3239
Edifices (crédit) 552, 638, 666, 4827
Edifice de la Ottawa Wine Vaults, 499
Edifice Union Club à Londres, 693
Edifice de Sackville, 585
Edifice public d'Arnprior, 1958
Egouts, Portage-la-Prairie, 3178
Elévateur n° 1 Vancouver, 1530
Fourniture de charbon à l'édifice de Liverpool, 3239
Fraser (Le fleuve), 3188
Galerie Nationale, 3224
Génie (crédit) 3221
Harrigan's-Cove, 3240
Hôpital Mowat, 2077
Immeuble Daly, 2270
Immeubles fédéraux à Halifax, 833
Immeubles occupés par la commission du service civil, 964
Jaugeage et mesurage des rivières, 3229
Jetée à Dartmouth, 469
Lignes télégraphiques, etc., 3211
Lignes télégraphiques et téléphoniques, (crédit) 4824
Location d'un bureau de poste, 3344
Loyer des bureaux (R.C.S.) 1181
McDonald's-Landing, 2793
Middleton, location de terrains, 3524
Monuments (Place Connaught) 3228
Parc Stanley, 3196
Pont de Grand-River, 2383
Pont Des-Joachims, 3210
Pont international (fleuve St-Jean), 3199
Pont interprovincial (Ottawa) 3207
Ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, 1321
Ports et rivières 571, 2920, 3177, 3191, 3852, 4071, 4076, 4131, 4829
Quai Arrow-Park, 3186
Quai Bella-Coola, 3186
Quai du Bic 4217
Quai Bowen-Island, 3186
Quai de Bronte, 460
Quai Burton, 3186
Quai Fort-Resolution, 3180
Quai de Grand-Bend, 583
Quai de Greener's-Cove, 1731
Quai de Moser's-River, 470, 1322, 1527
Quai Pictou, 1838
Quai Saint-Grégoire, 1317
Quai Saint-Placide, 1531
Quai à Belle-Rivière, 1531
Réseau télégraphique (Yukon) 1730
Rideau Hall, (crédit) 4828
Ritcey Brothers, 467

Travaux publics—*Fin*
Rivières Croche, Panais et Deep-Bay, 3187
Rudd et Cie (Stafford R.), 1958
Service des douanes (Toronto) 464
Subventions pour cales sèches, 1320
Téléphone chez Daniel MacNeil, 937
Vapeur *Petrel,* 4273
Vapeur *Sampson,* 3228
Victoria-Beach, 3180

Trotter (W. L.), 2937

Union interparlementaire, 1408

United Church of Canada:
398, 693, 718, 780, 826, 884, 959, 1017, 1064, 1121, 1175, 1204, 1264, 1285, 1364, 1409, 1434, 1480, 1525, 1571, 1615, 1641, 1688, 1724, 1786, 1834, 1862, 1913, 1954, 2013, 2075, 2101, 2263, 2474, 2518, 3292, 3575, 3724, 3771, 3820, 3897, 4073, 4529

Université chrétienne (Chang Toung), 4075, 4103

Vacances de sièges, 1

Vien (Thomas) (Lotbinière):
Banque Nationale Canadienne, 4529
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4675
Code criminel (loi) 4340
Enquête sur la Home Bank, 3242
Grève des postiers (règlement) 3714
Immigration et Colonisation, 4376
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 510
Loi des banques, 4347
Pensions militaires, 4608
Port de Vancouver, 4460
Ports et rivières, 4145
Rapport du comité de la banque et commerce, 2013, 2074, 2377, 2572, 2817, 3472, 3520, 3931, 4049, 4214, 4269, 4338, 4484, 4719, 4859
Relations industrielles, 4757
Remaniement de la carte électorale, 4614
Séances du matin et du samedi, 4271
Subvention à la Inter Parliamentary Union for Peace, 4284
Tarif douanier,
Terres et parcs fédéraux, 4714

Wallace (John Alexander) (Norfolk):
Dominion Canners, Limited, 1073
Parcs, lieux historiques, etc., 2785
Recherche industrielle, (crédit) 3456
Terres et parcs, 2862

Ward (William John) (Dauphin):
Allocation de retraite (chemins de fer Nationaux), 4775
Améliorations des canaux et ports, 1643

Ward (William John)—*Fin*
Avances aux soldats sur les terres, 4781
Brasseries du Manitoba, 721, 3059
Chemin de fer de la Baie d'Hudson, 4674
Elévateur à Edmonton, 3426
Gratifications (Grand-Tronc), 275
Immigration et colonisation, 4412
Permis de brasserie, 829
Recettes des chemins de fer Nationaux, 2383
Royale gendarmerie (nominations), 1314
Service postal ambulant, 4692
Soldats établis sur des terres, 611
Subventions aux paquebots, 3161
Tarif douanier, 2499
Taxe sur la confiserie et le pain, 1315
Transport des postes par Pacifique-Canadien, 462
Vote transférable, 3819

Warner (Daniel Webster) (Strathcona):
Budget, 1678
Dumping, douane (fruits), 2851
Edifice du Parlement (crédit), 560
Industrie laitière (crédit), 1050
Insectes destructeurs (crédit), 1031
Loi des territoires du Nord-Ouest, 3255
Parcs du Dominion, 1241
Peine (La) de mort, 1305
Prêts aux chemins de fer Nationaux, 4740
Prolongement de Lloydminster, 1169
Quai Fort-Resolution, 3185
Royale gendarmerie à cheval, 4452
Soldats établis sur les terres, 617
Stations agronomiques (crédit), 812

White (Capt. Percy) (feu), 1181

White (John Franklin) (London):
Agent du service ambulant de la poste, 2078
Budget, 1470
Dérivation des eaux des Grands lacs, 464, 707
Edifices (crédit), 640
Indemnité de chômage aux matelots, 3881
Peine (La) de mort, 3407
Remaniement de la carte électorale, 4552
Revenu spécial de guerre, 3080
Stations agronomiques (crédit), 804
Tarif douanier, 2489
United Church of Canada, 1364, 1526, 1616

Wilson (Gordon Crooks), (Wentworth):
Discours du trône, 388
Hôtelleries des chemins de fer Nationaux, 1073
Impôts sur le revenu, 1073
Stations agronomiques (crédit), 816
United Church of Canada, 884, 1615, 3732, 3903

Winson (George), 2381

Wing (J. J.), 2077

Woods (Robert John) (Dufferin):
Banque et commerce, 4691
Budget, 1353
Edifices (crédit), 648
Enquête sur la Home Bank, 735
Loi des douanes et de l'accise, 4068
Relations industrielles, 4754
Retraite des employés, 4130
Service extérieur (postes), 4838
United Church of Canada, 1526, 1642, 3594, 3776

Woodsworth (James S.) (Winnipeg-Centre):
Appointements des postiers, 3175, 3297
Appointements (Travaux publics), 4834
Architecture (crédit), 3221
Assainissement de terres marécageuses, 2631
Assurance du transport du charbon, 4716
Ateliers Transcona (chemins de fer Nationaux), 3327
Banque d'Hochelaga, 4183
Banque Nationale Canadienne, 4526
Budget, 1455
Budget (règlement), 1493
Bureaux de placement, 2290
Carte électorale, 664
Caserne de fort Osborne, 474
Collège militaire royal, 4806
Conférence interalliée, 4685
Conseils industriels, 2364
Discours du trône, 61
Différends industriels, 635, 2277
Edifice du Parlement (crédit), 570
Emprunt de 300 millions, 3906
Enquêteur industriel (N.-E.), 2629
Equipage chinois, 1531
Exposé annuel des chemins de fer, 2723
Exposition Wembley, 3554, 3559
Fabrique de plaques d'acier, 467
Fourniture de rails, 3987
Galerie Nationale, 3224
Gendarmerie à cheval et les réunions, 466
Home Bank, 1616
Immigrants chinois, 1441
Immigration aux Etats-Unis, 1365
Immigration des enfants de la Grande-Bretagne, 1425
Immigration et colonisation, 4366

Woodsworth (James S.)—*Fin*
Immunité des consuls, 2933
Impôt sur le revenu, 1067, 1724
Levés topographiques, 1092
Loi de l'Amérique britannique du Nord, 504
Loi des banques, 4231, 4349
Loi des compagnies, 3488
Loi de l'enseignement technique, 2358
Loi de l'immigration, 4017
Loi de la milice, 2890
Loi du D.R.C.S., 4694
Loi du service civil, 4437
Marine marchande, 467
Milice active, 4802
Mullins (Alma Ducharme), 4787
Pêcheries (crédit), 4844
Pénitenciers (crédit), 4817
Perceptions des impôts, 3268
Ports et rivières (crédit), 4830
Relations ouvrières, 610
Relations industrielles, 4484, 4749
Relations industrielles et internationales, 1074
Représentants commerciaux de la Russie, 311
Répuibliques soviétiques, 3245, 3521
Salaires postaux, 497
Séances du matin, 4050
Secrétaria (Le) des colonies, 4560
Service des cadets, 4791
Subvention à la Interparliamentary Union for Peace, 4285
Subventions aux chantiers maritimes, 467
Subventions aux compagnies de navigation, 498
Subventions aux paquebots, 3166
Subventions à l'Armée du Salut, 3120
Subventions pour cales sèches, 1320
Terres et parcs fédéraux, 4712
Traité de Lausanne, 1122
Traitement (Intérieur), 4708
Traitements et dépenses (Chambre des Communes), 4719
Traitements des employés des postes, 1070
Troupe permanente, 4803
United Church of Canada, 3612, 3782
Université chrétienne (Chang-Toung), 4075

Zinck (Daniel J.), 1314